DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

38 Elizabeth II

VOLUME V, 1989

COMPRENANT LA PÉRIODE DU NEUVIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1989
AU DIX-NEUVIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1989, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 novembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Monsieur le Président, les trois formations politiques se sont entendues pour qu'on fasse la déclaration sur le jour du Souvenir à ce moment-ci, plutôt qu'à l'heure habituelle. Le temps pris par cette déclaration sera ajouté à la séance à compter de 15 heures.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur en tant que ministre des Anciens combattants de rappeler aux députés que samedi nous célébrerons le jour du Souvenir. L'année en cours, 1989, est spéciale parce que c'est le 75e anniversaire du début de la Première Guerre mondiale et le 50e anniversaire de la Deuxième Guerre mondiale.

[*Français*]

Deux anniversaires spéciaux nous permettent cette année de souligner tout ce que nous devons à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.

D'abord, 1989 marque le 75e anniversaire du déclenchement de la Grande Guerre: la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres.

[*Traduction*]

Un Canadien sur dix a combattu dans la Grande Guerre. Selon les historiens, c'est dans la boue et le sang des tranchées d'Europe que le Canada est devenu un véritable pays. Lord Byng, qui commandait le Corps canadien, partageait certainement ce point de vue. Se rappelant la prise de la crête de Vimy, il a déclaré:

> Les voilà sur la crête de Vimy en ce 9e jour d'avril 1917, des soldats du Québec aux côtés de soldats de l'Ontario, des soldats des Maritimes aux côtés de soldats de Colombie-Britannique et des Prairies; c'est là qu'ils ont forgé notre pays, trempé dans le feu du sacrifice et martelé sur l'enclume de la grande aventure.

Voilà de nobles sentiments, et j'y pense chaque fois que j'entends des cyniques mettre en doute l'engagement patriotique des Canadiens.

[*Français*]

Samedi, au Monument commémoratif de guerre du Canada, et à des centaines de cénotaphes et de monuments, partout à travers le Canada, nous nous souviendrons de ceux qui avaient à coeur leur pays et qui étaient prêts à risquer leur vie pour continuer à jouir de la liberté.

• (1010)

[*Traduction*]

Nous nous souviendrons aussi de ceux qui ont pris le même engagement lorsque la Seconde Guerre mondiale a commencé il y a cinquante ans. Plus d'un million des nôtres, hommes et femmes, apportaient la liberté dans leurs fourbis et au cours de nos pèlerinages outre-mer, nous les saluons encore comme «les libérateurs canadiens».

Nous rendrons aussi hommage aux volontaires canadiens qui ont servi sous le drapeau des Nations Unies en Corée afin d'aider des étrangers à lutter pour leur indépendance dans ce qui était alors une terre inconnue, à des milliers de milles de nos côtes.

Plus de 100 000 Canadiens sont morts au cours de ces trois guerres et encore plus en sont revenus avec des séquelles physiques ou psychologiques. Aujourd'hui encore, le ministère des Anciens combattants aide 144 000 hommes et femmes à composer avec des invalidités acquises au cours de leur service en temps de guerre.

Il y a plusieurs années, ces mots étaient inscrits dans la Chapelle du Souvenir du Parlement:

Ils sont trop près de nous pour être de grands hommes, mais nos enfants comprendront quand et comment notre destin a changé et à cause de qui.

[*Français*]

Il fait bon de savoir que les enfants, les petits-enfants et les arrière-petits-enfants de ces anciens combattants leur sont reconnaissants d'avoir changé le destin du pays. Un sondage récent montre que les Canadiens ont une connaissance étonnante de ce que notre pays a accompli au cours de la guerre et 89 p. 100 croient que c'est important de se souvenir de ce que fut notre rôle en temps de guerre.

[*Traduction*]

Ils ne sont pas seuls à partager ce point de vue. Une dame anglaise a récemment fait parvenir cette lettre à notre haut-commissaire à Londres. En voici un extrait:

J'avais 15 ans quand la guerre de 1939 a commencé et je peux donc me rappeler la générosité totale de l'appui immédiat que le Canada a donné à mon pays il y a 50 ans.

En vous écrivant parmi tant d'autres, je ne peux que transmettre aux volontaires de toutes les armées du Canada mes plus sincères remerciements.

Ajoutons samedi nos plus sincères remerciements pour ceux qui ont mérité tant de respect au pays et à l'étranger.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, à titre de critique de l'opposition officielle des affaires des anciens combattants, j'ai l'honneur insigne aujourd'hui de rendre hommage, au nom de mes collègues, aux plus de 100 000 hommes et femmes qui ont sacrifié leur vie au cours de l'une ou l'autre des trois guerres pour que notre pays soit libre, et aux anciens combattants qui ont survécu à ces conflits, comme l'a dit le ministre, mais ne sont pas encore délivrés de la souffrance et de la solitude qu'ils leur ont causées.

Quand je me suis préparé à rendre cet hommage en ce 75e anniversaire, pour faire sentir toute la profondeur du sacrifice personnel et de la bravoure en cause, j'ai pris connaissance d'une lettre brève mais très émouvante que j'ai reçue dernièrement d'une famille de Terre-Neuve qui me permet d'en donner lecture. C'est une lettre qu'un jeune lieutenant de l'armée posté en France a écrite à sa mère la veille d'une grande bataille du 7 août 1918. Si l'émotion que nous ressentons aujourd'hui est celle qu'inspire la lecture d'une lettre comme celle-ci, nous aurons bien commémoré les événements dont c'est l'anniversaire.

Bien chère maman,

Nous sommes à la veille de l'attaque et mes pensées volent vers vous, à la maison, mais ce regard en arrière est mélancolique à cause des souvenirs et à cause aussi du chagrin qui assombrira davantage vos vies s'il m'arrivait quelque malheur dans la mêlée de demain. Autrement, mon regard est fixé sur demain, chargé d'espoir pour l'humanité et de visions d'un nouveau monde. Le coup qui sera porté demain changera inéluctablement le cours des choses. Ce combat s'inscrira dans une longue série de victoires qui terrasseront l'ennemi égoïste et barbare et rempliront d'allégresse le coeur de ceux qui souffrent pour la liberté. Je ne crains rien pour moi-même dans l'affrontement de demain. Peu importe que je survive ou que je succombe. Un grand triomphe est certain, et j'y prendrai part. Je combattrai pour la liberté, avec des milliers d'autres pour qui la sécurité personnelle ne compte pour rien quand la liberté est en jeu. Dans quelques instants, je ferai un ultime discours à mes hommes, je raffermirai leur courage, si c'est nécessaire, avec les mots d'hommes en guerre. Tous nos efforts tendront vers la victoire. Nous ne nous soucierons pas de nos propres vies. L'heure est d'autant plus dramatique pour moi que, pour la première fois depuis que je suis en France, je suis tout près de l'endroit consacré par le sang de nos vaillants disparus. C'est ici que le noble Raymond est tombé et que Joe et Kenneth ont versé leur sang au nom de la liberté.

Il s'agit de ses trois frères.

Je compte être aussi fidèle qu'eux.

Je n'entretiens pas même un instant la pensée que je ne reviendrai pas du champ d'honneur, mais au cas où je ne reviendrais pas, bénissez papa pour moi une dernière fois et remerciez-le une dernière fois de tout ce qu'il a fait pour moi. Bénissez mon frère Roland et sa famille et les autres qui me survivront.

J'attends demain sans regrets ni crainte. Je ne voudrais changer de place avec personne au monde en ce moment, sauf peut-être avec le général Foch.

Comme je suis heureux que vienne enfin l'heure de goûter à la vengeance! Je serai demain le digne fils de ma mère et de mon père. Encore une fois, que Dieu vous bénisse tous.

Votre fils, Hedley.

Le lieutenant Hedley Goodyear, au début de la vingtaine, a été tué le lendemain.

Comme nous l'observons dans les bouleversements extraordinaires qui secouent aujourd'hui le monde des pays opprimés, les assemblées législatives et les armées ne peuvent à elles seules étancher la soif universelle de liberté et de paix. Comme nous le voyons dans cette lettre, ce sont de questions personnelles et de défis à relever dont nous témoignons le jour du Souvenir.

Le samedi 11 novembre, nous montrerons notre respect en portant les coquelicots, en assistant aux services religieux, aux cérémonies de commémoration et aux défilés, et en déposant des couronnes aux cénotaphes. Rappelons-nous que parce que ces Canadiens courageux se sont consciencieusement acquittés de leurs devoirs,

nous vivons aujourd'hui dans la paix. Nous survivons parce qu'ils se sont plus préoccupés de leurs devoirs que de leurs droits. Qu'on arbore les coquelicots, qu'on défile dans les rues, qu'on visite les cénotaphes, mais que règnent la liberté et la paix.

Nous puisons notre force et notre unité nationale aux sources de notre passé. Souvenons-nous-en aussi dans les jours à venir.

Nous devons nous souvenir, et nous nous souviendrons.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi à titre d'ancien combattant et de porte-parole de mon parti pour les affaires des anciens combattants de rendre hommage à ceux et à celles qui ont servi sous les drapeaux dans trois conflits armés.

Pour commencer, je voudrais citer le secrétaire de la Légion royale canadienne, Direction nationale, qui a posé la question suivante: «Qu'est-ce que les anciens combattants tentent d'enseigner aux étudiants d'aujourd'hui?» Il a dit que la Légion avait été claire là-dessus lorsqu'elle a décidé de ne pas célébrer le cinquantième anniversaire du début de la Seconde Guerre mondiale en septembre dernier. Il a ajouté: «Les anciens combattants ne célèbrent pas le début des guerres, mais seulement leur fin.»

Le poème du colonel McCrea dit notamment que:

Si vous manquez à votre parole

envers nos compagnons qui sont tombés,

Vous troublerez leur sommeil

dans les champs de coquelicots des Flandres.

Nous devons poursuivre et intensifier nos efforts pour ne pas manquer à notre parole. L'amélioration constante des avantages offerts aux anciens combattants et à leur famille fait partie de ces efforts. Plus important encore, il faut faire la promotion du désarmement et de la paix. La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. Le maintien de la paix est une tâche jamais terminée.

• (1020)

L'évolution de la situation en Europe et des relations entre les superpuissances depuis quelques années a rendu plus que jamais possible de fortes réductions des armements tant classiques que nucléaires. Il est grand temps que le Canada joue un rôle plus important dans ces efforts.

Le Canada peut rendre hommage à ceux qui sont tombés sur les champs de bataille en étant parmi les premiers pays à participer à la réduction des forces classiques en Europe. Il nous faut plus que jamais résister à ceux qui s'entêtent dans des idées dépassées comme l'opposition Est-Ouest et le maintien de toutes nos forces comme moyen de dissuasion.

Monsieur le Président, je veux lire un extrait de l'évangile selon Saint Mathieu, chapitre 5, verset 9, le sermon sur la montagne où Jésus a dit:

Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu.

Je dirais aussi, monsieur le Président, heureux ceux qui maintiennent la paix, car ils rendent hommage à ceux qui ont servi sous les drapeaux pendant ces trois guerres et sont morts sur les champs de bataille.

Je voudrais rendre hommage également aux centaines de Canadiens qui ont si bien servi notre pays et le monde entier au sein des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, le Canada est devenu l'un des premiers pays à assurer le maintien de la paix. Nous avons servi au Moyen Orient. Nous avons toujours des troupes chargées du maintien de la paix à Chypre. Enfin, nous venons tout juste de dépêcher quelques centaines de personnes en Namibie, dont un détachement de cent hommes et femmes de la GRC, pour venir en aide à ce nouveau pays qui tiendra ses premières élections depuis qu'il a conquis son indépendance et sa liberté.

Tous les députés seront d'accord avec moi, la meilleure façon de rendre hommage à nos morts est de ne jamais cesser de faire la promotion de la paix.

M. le Président: J'invite les députés à se lever et à garder une minute de silence.

[*Note à l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—VIA RAIL

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie verte) propose:

Les crédits

Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions relatives à VIA Rail que projette le gouvernement.

—Monsieur le Président, ce serait de la négligence de ma part de ne pas prendre quelques minutes pour féliciter mes trois collègues de la Chambre, le ministre des Affaires des anciens combattants, le député de Bonavista—Trinity—Conception et mon collègue de Regina, pour les propos très éloquents qu'ils ont tenus. À vrai dire, ce sont les propos les plus éloquents qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre depuis de nombreuses années à l'occasion du jour du Souvenir.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole, au nom du Parti libéral, au sujet de cette motion qui est inscrite à mon nom, mais qui pourrait tout aussi bien l'être, je présume, au nom de nombreux députés des trois partis politiques. Lorsque nous avons un jour consacré à l'opposition, il est plutôt courant que la motion proposée dise que la Chambre ou l'opposition condamne le gouvernement. Je voudrais attirer l'attention des députés sur le libellé de la motion à l'étude.

Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions relatives à VIA Rail que projette le gouvernement.

C'est une motion qui ne peut être plus affirmative. Ce n'est pas une motion qui demande d'approuver les travaux d'un parti politique en particulier. Ce n'est pas une motion qui vise à avantager un parti politique ou à promouvoir une idéologie. C'est une motion qui a pour objet de faire l'unanimité de la Chambre sur les travaux d'un comité permanent, un comité qui réunit des députés de tous les partis, libéraux, néo-démocrates et conservateurs.

C'est une motion dans laquelle on demande de tenir compte des constatations du groupe de députés des trois partis de la Chambre qui a été chargé d'étudier sur la politique des transports du gouvernement et de formuler ses recommandations. C'est une motion dénuée de tout esprit de parti, une motion non partisane. Elle ne vise à avantager ni à nuire à aucun parti.

Dans le contexte de la réforme parlementaire, on y demande au Parlement de prendre note des observations d'un groupe de députés, hommes et femmes, qui a été chargé, au nom des Canadiens, d'examiner les prévisions budgétaires et la politique du ministère des Transports.

Pourquoi prendre la peine de souligner cela? Pourquoi faire tant d'histoires à ce sujet? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Il est en effet très rare qu'un comité permanent, et il faut beaucoup de courage de la part de tous ses membres, y compris ses membres conservateurs, soit prêt à dire qu'il a étudié cette initiative gouvernementale, en l'occurrence les compressions imposées à VIA Rail et la suppression de 50 p. 100 des liaisons et de 2 700 emplois. Nous avons étudié cette initiative gouvernementale. Nous ne présentons pas un rapport qui dit qu'elle est malveillante, brutale ou arrogante. Nous aurions pu le faire, mais nous ne l'avons pas fait.

En tant que comité, en tant que groupe impartial, nous commentons abondamment les compressions. En tant que députés des trois partis, nous présentons quelques arguments très convaincants au gouvernement: que cette décision a été prise à la hâte, que les répercussions de ces compressions ne sont pas bien comprises et que l'avenir de VIA Rail est, au mieux, et je suis très obligeant, fort douteux, en admettant que ces compressions entrent en vigueur comme on l'a ordonné, c'est-à-dire dans seulement deux mois, le 15 janvier prochain.

• (1030)

Examinons un instant ce que le gouvernement a présenté à la population canadienne. Selon le premier ministre, on a mis au point un plan qui va sauver VIA Rail. Ce plan comporte la suppression de 2 700 emplois à VIA Rail, la suppression au Canada atlantique de toutes les lignes autres que celles du grand corridor, une réduction marquée de la fréquence de desserte sur les lignes du corridor principal entre Windsor et Québec, la suppression de ce train historique qu'est le Canadien—non seulement historique ici mais connu dans le monde entier—et tout cela à une époque où il n'y a pas d'argent frais pour l'achat de matériel nouveau ou pour la relance de VIA Rail.

Les critiques les plus acerbes de cette décision ont dit qu'il s'agit d'un plan étudié pour rater. C'est une politique d'obsolescence calculée. Quand on supprime les lignes secondaires, qu'on abolit les fréquences dans les villes des corridors principaux, qu'on supprime des lignes comme le Canadien—qui attire des touristes du monde entier—il est certain que ce plan va provoquer dans 18 mois une nouvelle baisse de la clientèle de VIA. En fin de compte, le gouvernement va se présenter à la Chambre dans 12 à 18 mois avec des chiffres encore en baisse pour dire qu'il faut couper entièrement les vivres à VIA Rail.

Ce comité, constitué de députés des trois partis, a entendu des représentants de l'ensemble du Canada parler de l'avenir de VIA Rail. Les personnes qui ont comparu devant nous venaient de tous les horizons politiques possibles. Nous avons entendu les maires de toutes les grandes villes du corridor, représentant tous les horizons politiques. Nous avons entendu tous les syndicats de cheminots. Nous avons entendu les grandes associations touristiques du Canada. Nous avons entendu des associations d'entreprises du Canada. Nous avons entendu des gouvernements provinciaux de diverses nuances politiques. Les témoignages que nous avons entendus disaient presque unanimement que VIA Rail, cette voie d'acier qui a édifié le pays, est indispensable à sa conservation.

Du moment même où je traite de cette motion qui intéresse l'avenir de VIA Rail et que j'implore le gouvernement sur un ton non partisan d'écouter ce que disent les députés, par une ironie du sort les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre fédéral sont réunis aujourd'hui de l'autre côté de la rue pour parler de l'économie du pays et de son avenir constitutionnel.

Àlors qu'ils discutent des aspects juridiques qui définissent le renouvellement possible de la Constitution du Canada, alors qu'ils scrutent les modèles macro et micro-économiques du développement du Canada, il est ironique de penser que si vous demandez aux Canadiens de ce pays de vous donner un exemple de chose qui a contribué à construire la nation et à maintenir son intégrité, peu vous parleraient de modèles macro ou micro-économiques, ou d'autres moyens pour rénover notre Constitution, par contre, la majorité vous dirait qu'un service ferroviaire, liant les différentes parties de ce pays très vaste et peu peuplé, est essentiel à l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, qui est touché lorsque le gouvernement du Canada décide d'éliminer VIA Rail? Il est vraiment ironique de penser que, aujourd'hui, nous avons rendu hommage aux 100 000 anciens combattants du Canada. La majorité d'entre eux sont âgés et, comme des millions d'autres personnes âgées, ils dépendent de VIA Rail.

Aujourd'hui, sur la colline, il doit y avoir une manifestation de la Fédération canadienne des étudiants. Ce sera une importante manifestation visant à demander au gouvernement qu'il se préoccupe au moins de leurs problèmes. Des millions d'étudiants dépendent de VIA Rail. Les pauvres et les handicapés ont besoin de VIA Rail. Pour tous ces citoyens, VIA Rail n'est pas du luxe, il ne représente pas une façon agréable de passer quelques heures à bord du train. Il constitue fondamentalement un moyen de transport de base et à prix abordable.

Le ministre des Transports dit: «Mais ça ne pose pas de problème. S'ils ne peuvent voyager par VIA Rail, qu'ils prennent l'avion.» Eh bien, il est peut-être vrai que le ministre des Transports peut prendre l'avion. Il est peut-être vrai que moi et la plupart de mes collègues ponvons prendre l'avion. Il est peut-être vrai que les gens d'affaires peuvent prendre l'avion parce que c'est leur compagnie qui paye leur note de frais. Mais les personnes âgées n'ont pas de compagnie à qui présenter leur note de frais. Nos jeunes n'ont pas de note de frais qui leur permette de réduire leurs impôts. Les pauvres et les handicapés n'ont pas de note de frais. Ce qu'ils ont et ce dont ils ont besoin, c'est VIA Rail.

Que dit ce rapport au gouvernement? Dit-il de garder VIA Rail sous sa forme actuelle pour toujours? Dit-il de continuer à accumuler sans cesse les déficits dont le premier ministre se préoccupe tant? Non. Il dit clairement que VIA Rail, tel que constitué actuellement avec le matériel dont il est doté, est inacceptable. Mais il dit clairement aussi que la solution ne consiste pas à détruire le service ferroviaire pour voyageurs au Canada. Il faut au contraire rebâtir un service ferroviaire pour voyageurs, bâtir un service voyageurs qui soit un mode de transport en commun moderne, efficace, rapide et non polluant.

Il fait remarquer que tous les autres pays du monde occidental et industrialisé vont entrer dans le XXI^{e} siècle avec un service ferroviaire pour voyageurs moderne, efficace, rapide et non polluant, sauf un. Tous les autres pays du monde ont investi dans leur avenir, disent qu'ils ne peuvent continuer à congestionner leurs aéroports et leurs routes et à polluer leur environnement. Tous les autres pays du monde, semble-t-il, comprennent le dicton des Haida: «Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres. Nous l'empruntons à nos enfants.» Tous les autres pays du monde veulent remettre à leurs enfants une terre en bon état, un environnement propre et des moyens de transport à coût abordable.

Seul parmi tous les pays du monde, le Canada dit: «Non, nous allons reculer. Nous ne pouvons pas avancer. Nous n'avons pas la détermination, ni les moyens, ni la technologie, ni l'imagination nécessaires.» Le Comité permanent rejette cette conception du gouvernement du Canada. Il croit, au contraire, que nous avons l'imagination, le savoir-faire et la détermination nécessaires et que les Canadiens sont prêts à investir judicieusement

dans leur avenir en mettant sur pied un service moderne et efficace de transport ferroviaire des voyageurs.

Que recommande-t-il dans ce rapport? Il recommande que le gouvernement impose un moratoire sur les compressions qui doivent être effectuées le 15 janvier. Qu'il ne les fasse pas. Il demande aussi que la commission royale sur les transports, annoncée par le premier ministre le même jour que les compressions à VIA Rail, ait le mandat d'examiner l'avenir de VIA Rail et de dire au Parlement et à tous les Canadiens quel rôle elle prévoit, à l'avenir, pour VIA Rail ou pour le service de transport ferroviaire des voyageurs au Canada.

Quelle attitude est plus raisonnable que celle-là? Après tout, ce n'est pas nous qui avons créé cette commission royale, c'est le premier ministre. Il l'a créée le même jour qu'il a annoncé les compressions à VIA Rail. Il a dit qu'il avait une grande confiance dans le président et dans les membres de cette commission et qu'il les croyait capables de déterminer l'avenir des transports au Canada.

Il nous demande de le croire sur parole. Mais s'il est prêt à tenir compte du rapport de cette commission, il n'est pas très malin de réduire d'abord les services ferroviaires et de la créer ensuite pour lui demander s'il a pris la bonne décision. Si cette commission royale inspire autant de confiance au gouvernement et au premier ministre, alors qu'ils lui demandent de se prononcer sur l'avenir même de VIA Rail. Ainsi, dans un an, le Parlement saura ce qu'elle pense du rôle que le service de transport ferroviaire de voyageurs est appelé à jouer dans le Canada de demain.

• (1040)

Je n'ai pas l'habitude de m'affranchir des considérations partisanes. Je dois admettre qu'un certain esprit de parti ne me fait pas défaut. Je pourrais employer d'autres expressions pour qualifier la décision du gouvernement. Je m'en abstiendrai aujourd'hui car, comme vous le savez, j'en appelle non pas aux Canadiens qui suivent nos délibérations, pour qu'ils votent pour moi, mais bien aux députés d'en face. J'en appelle aux conservateurs que j'exhorte à prendre la même position que leurs collègues conservateurs, membres du Comité des transports, qui, usant de leur bon jugement et de leur conscience, après avoir prêté oreille à leurs électeurs, ont estimé avoir de bonnes raisons de contester cette décision et se sont déclarés disposés à lutter contre la ligne de leur parti.

Je n'ai pas l'habitude de lancer des fleurs aux conservateurs. C'est vraiment exceptionnel. Cela risque d'ailleurs de me coûter le vote de certains Terre-neuviens d'allégeance libérale jusqu'à la moelle des os—mais la question est trop importante pour faire du sectarisme. Elle est trop importante pour que l'on s'assure simplement que les Canadiens mécontentés par la décision concernant VIA Rail ne votent plus pour les conservateurs. En fait, il s'agit pour nous de voir s'il n'y aurait pas moyen de sauvegarder le service de transport ferroviaire de voyageurs au Canada.

À la conférence sur l'économie qui se tient aujourd'hui de l'autre côté de la rue, les premiers ministres du Canada, qui représentent toutes les allégeances politiques, disent au premier ministre ce matin qu'ils acceptent le rapport du modeste et humble groupe de députés qui forment le Comité permanent des transports. Ils disent: «Nous croyons que le comité a fait du bon travail. Nous estimons que leur proposition mérite d'être examinée et nous aussi demandons au premier ministre de prêter attention au rapport du Comité permanent des transports, de déclarer un moratoire en ce qui concerne les réductions à VIA Rail et de soumettre la question à la commission royale d'enquête que le premier ministre à mise sur pied».

Je demande aux députés de la Chambre, surtout aux ministériels, de trouver le moyen de faire savoir au premier ministre, au ministre des Transports et au Cabinet que cette décision de paralyser et de réduire en miettes les services de VIA Rail est une grave erreur. Cette décision ne vise pas à abolir des services secondaires ou inutiles. Elle coupe des services essentiels et ampute littéralement le transport ferroviaire. Cette décision est une erreur. Le Canada mérite mieux que cela. En tant que nation, nous avons besoin d'un système de transport public moderne et efficace, il nous faut un service voyageurs. Nous avons la responsabilité envers les ceux qui ont moins de chance que nous et ceux qui comptent le plus sur le transport ferroviaire de voir au maintien de ces services.

Comme beaucoup de députés le font parce que nous sommes des hommes politiques, je ne peux pas m'empêcher de remarquer les résultats des sondages d'opinion publique ces temps-ci. J'ose donner un bon conseil à mes amis d'en face. Les sondages ne témoignent pas, comme je souhaiterais qu'ils le fassent, du travail extraordinaire et considérable que nous réalisons en tant que députés des partis d'opposition. Ils ne témoignent pas des belles

qualités que nous essayons de mettre en valeur pendant la période des questions, que nous soyons dans l'opposition ou que nous fassions partie du gouvernement. Ils ne témoignent pas non plus de nos talents oratoires. Ils ne tiennent pas compte du pouvoir de persuasion de chacun d'entre nous, même si nous faisons notre travail avec le plus d'honnêteté et d'efficacité possible. Les sondages sont le reflet de la politique gouvernementale. La taxe sur les produits et services est imposée à la population du Canada en dépit de l'opposition de tous les premiers ministres provinciaux et de toutes les régions du pays. . .

M. Wappel: Et des Canadiens.

M. Tobin: . . .et des Canadiens. Il y a également les compressions budgétaires imposées à VIA Rail, un autre service fondamental pour les Canadiens et qui aurait pu nous permettre de nous diriger vers l'an 2000 avec confiance et le sentiment d'être prêts. Tous les premiers ministres provinciaux et les Canadiens s'opposent à ces compressions. Que les députés d'en face, et surtout les députés de l'arrière-ban qui appuient le gouvernement sachent que les yeux des Canadiens sont rivés sur eux, que la population du Canada les surveille. Elle pèse chacune de leurs paroles. Les Canadiens estiment que le temps est venu pour les députés de défendre les valeurs de leurs électeurs, de prendre parole, non pas pour s'opposer à un parti politique ou à un autre, mais pour faire valoir les aspirations légitimes des Canadiens.

Je dis—et je sais que beaucoup de gens pensent comme moi—à ceux qui gardent le silence que les Canadiens s'impatientent et qu'il ne faut pas les pousser à bout. Prenez position en faveur de la réforme parlementaire, en faveur du Canada, faites le pour vous-même parce que je sais qu'en votre âme et conscience, vous ne pouvez pas appuyer ces compressions brutales imposées à VIA Rail.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député de Lachine—Lac-Saint-Louis, je dois informer les députés qu'en raison de la déclaration du ministre, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de 15 minutes.

M. Layton: Monsieur le Président, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte reprend encore une fois le débat sur les subventions accordées à Via Rail. Ces subventions se sont élevées à plus de 600 millions de dollars en 1988 et on a ainsi versé pour les voyageurs sur certaines lignes des centaines de dollars par voyage. Le député souscrit à la motion qui a été adoptée par un comité en vue d'un moratoire sur les compressions à VIA Rail. Je veux donc savoir ceci: Comment le député se propose-t-il de financer tout cela?

M. Tobin: Monsieur le Président. . .

M. Layton: Non, je vais poser deux ou trois questions. Je sais qu'il tarde au député de pouvoir répondre à une autre question, mais je me demande vraiment quelle est la position de mon jeune ami sur cette question. Sait-il que chaque fois que nous augmentons notre dette nationale de 100 millions de dollars, c'est en définitive nos enfants et nos petits-enfants qui vont payer la note? À-t-il des des salutations à proposer, autres que les mesures de gestion financière que le gouvernement prend, afin de réduire les dépenses du gouvernement et notre dette à l'avenir?

M. Tobin: Je tiens à dire à mon collègue qui n'est «plus des plus jeunes» et qui siège dans cette enceinte depuis 1984, que selon mon expérience depuis 1980, les gouvernements doivent un jour ou l'autre faire des choix. Je trouve tout à fait incroyable que mon vis-à-vis me demande comment nous allons financer tout cela. Les Canadiens se demandent comment il se fait que lorsque le gouvernement fait des choix, il n'hésite pas à dire à trois millions de Canadiens—selon les chiffres du gouvernement et non les miens—qui ont pris le train en 1988, qu'ils ne pourront plus le faire l'année prochaine, faute de services. Les Canadiens se demandent comment il se fait que le gouvernement n'hésite pas, d'une part, à retirer leurs services ferroviaires à trois millions de Canadiens pour épargner 600 millions de dollars par année, mais qu'il est disposé, d'autre part, à dépenser 1 milliard de dollars, afin de pouvoir donner à quelques Canadiens la possibilité de monter à bord de la navette spatiale américaine.

Le programme spatial coûte 1 milliard de dollars. Je vous donne simplement quelques exemples. Il a fallu dépenser 1 milliard de dollars, afin de faire élire le ministre de l'Environnement dans le cadre d'une élection partielle. Afin de donner son billet d'entrée à la Chambre des communes à une personne, le gouvernement n'a pas hésité à dépenser 1 milliard de dollars au cours de partielles. Pourtant, je n'entends pas nos vis-à-vis prétendre que c'est là un prix vraiment exorbitant à payer pour Lucien Bouchard. Nous pourrions, pour le même prix, transporter par train six millions de Canadiens, pendant deux ans.

• (1050)

Je dis que le député cherche à nous berner en tentant de nous faire croire que 0,6 p. 100 de tout le budget fédéral représente une somme énorme pour mieux pouvoir nous demander ensuite où pratiquer des compressions pour financer ce service. Le comité a raison de dire que le gouvernement devra dépenser plus de 600 millions de dollars. Si le gouvernement veut que le Canada soit le seul pays à franchir le cap de l'an 2 000 sans train de voyageurs, fort bien. Qu'il ne se gène pas. Qu'il oblige des millions de gens à prendre l'autoroute, qu'il congestionne encore d'avantage l'aéroport international de Toronto et les autres aéroports du pays. Qu'il pollue l'environne-

ment. C'est à croire que le gouvernement en a pris son parti, qu'il a conclu que de toute façon, notre planète aura cessé d'exister après la destruction des forêts tropicales dans 15 ou 20 ans. C'est le moment d'économiser à l'entendre.

Le futur propriétaire d'une maison doit s'attendre à avancer beaucoup d'argent, une plus grande proportion de son revenu disponible qu'il ne le voudrait parce qu'il investit dans son avenir et dans l'avenir de sa famille. Ce genre d'investissement est nécessaire au Canada, à mon avis.

VIA Rail perd de l'argent aujourd'hui parce qu'elle exploite un matériel roulant vieux de 35 ans. Elle a été violée par le CN, et le mot n'est pas trop fort. VIA Rail paie quatre ou cinq fois plus cher la location des voies ferrées du CN qu'Amtrak ne paie aux États-Unis pour utiliser les voies ferrées des autres compagnies américaines. Pourquoi? Parce que son président est également président du CN. C'est comme si le président du Parti libéral était également président du Parti conservateur. Nous serions la risée de la ville. Mais le gouvernement trouve cela tout naturel que le président du CN soit également président de VIA Rail, et que le CN facture cette dernière plusieurs centaines de millions de dollars par année pour la location de ses voies ferrées. On ne peut faire mieux comme conflit d'intérêt, n'est-ce pas?

Je ne veux pas faire preuve d'un esprit partisan, mais le député met ma patience à dure épreuve. Je ferais mieux de me mordre la langue et de me rasseoir.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, pour son éloquent plaidoyer en faveur des recommandations contenues dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports, à savoir, notamment, qu'on décrète un moratoire sur les compressions budgétaires que le gouvernement veut imposer à la société VIA Rail. Il fait valoir qu'un moratoire s'impose d'ici à ce que la Commission royale d'enquête sur un réseau national de transport-voyageurs ait terminé son étude. Par contre le gouvernement a déclaré que la commission poursuivrait son étude même après que l'on aura imposé les compression à VIA Rail.

Cela me fait penser à un chirurgien orthopédiste qui amputerait les jambes d'un patient avant d'examiner si l'opération est nécessaire. Ce n'est pas comme cela qu'il faut s'y prendre. L'exposé du député me porte à croire que le gouvernement est déterminé à supprimer la société VIA Rail.

Le député pourrait-il dire à la Chambre lequel des trois partis politiques est majoritaire et quelle est la composition du Comité permanent des transports? Pourrait-il me dire en outre si cette question figure en priorité à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres qui est en cours à l'heure actuelle?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député veut connaître la composition du comité permanent. Celui-ci compte huit députés conservateurs, quatre libéraux et deux néo-démocrates. Les conservateurs sont donc nettement majoritaires. Tous les membres ont voté ce jour-là. Le comité était présent au grand complet au moment du vote et celui-ci s'est soldé par une nette majorité. Je ne veux pas révéler dans quel sens les députés conservateurs se sont prononcés. Je ne crois pas que cela serait conforme à l'esprit de la réforme. La séance a eu lieu à huis clos. Elle était confidentielle. Je ne veux mettre personne dans l'embarras mais il est évident que ce rapport, qui a été déposé à la Chambre hier, et le débat d'aujourd'hui n'auraient pas vu le jour si les députés conservateurs n'avaient pas convenu avec leurs collègues de l'opposition que la décision du gouvernement du Canada était mauvaise.

Je répète qu'il ne s'agit pas d'une déclaration partisane. C'est la déclaration des députés que le Parlement a chargés d'examiner la politique en matière de transports; eux, qui se font un devoir chaque jour de se tenir au courant des questions liées aux transports et qui en bien d'autres occasions ont approuvé des initiatives du gouvernement. Leur première responsabilité parlementaire, en sus de leurs obligations envers leur circonscription, est la politique canadienne des transports. C'est ce groupe, constitué en majorité de députés conservateurs, qui a déclaré que la décision de procéder aux réductions le 15 janvier prochain est néfaste au Canada.

Le temps est venu pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays d'aller chercher un stylo et du papier et d'écrire à leur député pour lui communiquer encore une fois leur opinion, parce que je crois que nos collègues de l'autre côté commencent à se laisser persuader et qu'il y a peut-être une chance pour VIA Rail.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Nepean, puis celui d'Edmonton—Strathcona pourront poser une question et, s'il reste du temps avant 11 heures, je donnerai la parole au député de Winnipeg Transcona, qui a maintenant la permission de faire un rappel au Règlement.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'ai soulevé cette question maintes fois à la Chambre. La directive concernant le temps alloué aux questions et aux commentaires est claire. Si le représentant de l'un des partis autres que celui du député qui parlait se lève, la Présidence est tenue de lui donner la parole. Par contre, si aucun représentant des partis autres que celui du député qui parlait ne se lève, la Présidence est libre de donner la parole à un député de ce parti.

Le président suppléant (M. Paproski): En général, je me conforme à cette règle, mais le député de Winnipeg Transcona n'était pas à la Chambre, puis il est resté assis là et ne s'est pas levé. La députée de Nepean, elle, s'est levée. Puis le député d'Edmonton-Transcona a fait de même. J'ai déclaré que si nous avions le temps, j'accorderais la parole au député.

Mme Gaffney: En premier lieu, je tiens à féliciter mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte qui a très bien expliqué les raisons pour lesquelles le gouvernement devait reconsidérer sa décision concernant VIA Rail, ainsi que les besoins qu'éprouvent les Canadiens de toutes les régions du pays.

Suite à la déclaration du député ministériel, j'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense de la façon dont nous pourrions assumer les frais de VIA Rail. Nous savons tous maintenant—les ministériels le savaient depuis 1984—qu'au chapitre de la taxe sur les ventes des fabricants, il existait une échappatoire qui entraînait pour le gouvernement du Canada une perte de recettes de 350 millions de dollars par an. Même si le gouvernement était au courant de cette échappatoire depuis 1984, il n'a rien fait pour l'éliminer.

J'aimerais bien que mon collègue nous dise ce qu'il pense du déficit d'exploitation de VIA Rail. Ne pense-t-il pas que le gouvernement aurait pu utiliser l'argent qu'il a ainsi laissé perdre, pour éponger le déficit de VIA Rail ou tout au moins pour le réduire dans une certaine mesure?

M. Tobin: Je tiens à signaler que de l'avis du comité—je n'ai pas l'intention de m'attarder aux détails—le gouvernement ne parviendra pas à réduire son déficit d'un liard en éliminant VIA Rail. Des économistes éminents tout à fait impartiaux sont venus dire à notre comité que le gouvernement n'arrivera pas à épargner le moindre cent, compte tenu qu'il devra assumer une réduction des recettes au chapitre du tourisme, des pertes d'emploi, la disparition des retombées économiques directes et indirectes, ses déboursés au chapitre du bien-être social et de l'assurance-chomâge, sans compter les dépenses additionnelles qu'il devra engager pour atténuer l'embouteillage accru des autoroutes et des aérogares, et pour construire de nouvelles pistes d'atterrissage. En somme, il ne réussira qu'à dépenser plus d'argent dans d'autres secteurs tout en accroissant la congestion des autoroutes, des aéroports, et ce qui est encore plus déplorable, à polluer le fragile environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, selon un article d'Andrew McIntosh publié aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, un ingénieur de Granby aura reçu du cabinet du premier ministre l'assurance qu'aucune accusation ne serait portée contre lui à la suite de l'enquête que la GRC a menée dans l'affaire Gravel. Ces allégations sont très inquiétantes, surtout quand on pense que la Chambre a entendu d'autres accusations similaires à la suite de certains incidents qui se sont produits au début de la semaine. Étant donné la règle concernant les affaires en cours d'instance, je ne peux pas donner beaucoup de détails au sujet de ces incidents.

En quelques jours seulement, nous avons appris qu'il se pourrait que le gouvernement soit intervenu dans deux enquêtes distinctes menées par la GRC. Il est absolument essentiel que la Gendarmerie royale du Canada ne subisse aucune pression politique, réelle ou éventuelle, qui l'empêcherait de bien administrer la justice au Canada.

Il faut examiner ces allégations. Si elles se révèlent sans fondement, ce sera tant mieux. Si elles s'avèrent véridiques, la Chambre devra aborder ce problème et le gouvernement, lui, devrait réagir dans les plus brefs délais.

Article 31 du Règlement

L'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Au sujet de la situation au Liban, monsieur le Président, je suis heureux que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait accepté plusieurs recommandations du comité de l'immigration.

Pourtant, en refusant d'établir une désignation spéciale pour aider les Libanais à émigrer au Canada, elle indique clairement que le gouvernement ne tient pas particulièrement à accueillir les victimes de conflits armés. Son refus catégorique va sûrement faire augmenter le taux de 80 p. 100 de requérants libanais qui cherchent à échapper aux malheurs de la guerre civile et frappent en vain à notre porte.

Le fait que seuls les Libanais qui ont de la famille au Canada sont acceptés prouve que la ministre et son gouvernement ne veulent pas de requérants libanais qui n'ont aucun lien familial au Canada. La réaction ambiguë de la ministre au rapport et son refus d'établir une désignation spéciale nous laissent perplexes: après tout, le comité permanent a décidé de présenter un rapport justement à cause du nombre élevé de refus essuyés par les Libanais désireux d'émigrer au Canada.

Compte tenu de son attitude, j'exhorte la ministre, de même que son gouvernement, à ne pas refuser catégoriquement de créer une désignation spéciale, au cas où le combat reprendrait et deviendrait plus intense et au cas où les recommandations acceptées ne changeraient pas grand-chose à la situation au Liban.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les Canadiens qui habitent le Nord et les régions isolées pourraient bientôt être saignés à blanc et se faire arnaquer pour deux raisons, non seulement par l'imminente taxe sur les produits et services, mais aussi à cause des réductions importantes apportées aux avantages consentis aux habitants du Nord. Le groupe de travail chargé d'étudier ces avantages a récemment recommandé que le ministre des Finances simplifie les avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord et des régions isolées. Il a délimité le Nord d'un bout à l'autre du pays d'une telle manière que 83 p. 100 de toutes les localités recevant actuellement ces avantages vont les perdre.

Au nom de ces localités et du caucus des députés néo-démocrates du Nord, je déclare cette mesure absolument inacceptable. Nous n'avons pas besoin d'un système d'avantages soit-disant simplifié, mais d'un système équitable qui tienne compte des extrêmes climatiques et les régions très isolées du Canada.

Les néo-démocrates ont lancé une campagne pour faire signer une pétition afin de s'opposer à l'arnaque fiscale du gouvernement. Les Canadiens du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du nord de l'Ontario et d'ailleurs qui n'ont pas de représentant néo-démocrate peuvent écrire ou téléphoner à n'importe lequel de nos bureaux, pour demander à recevoir cette pétition afin de protester contre cette arnaque fiscale du gouvernement.

* * *

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre des Pêches et Océans et le ministre de l'Agriculture des efforts qu'ils ont déployés dernièrement afin de signer les ententes d'EDER dans ma province. Les deux ententes représentent en tout environ 50 millions de dollars.

Je sais que je parle au nom du ministre des Pêches et du ministre chargé de l'agriculture dans la province du Nouveau-Brunswick ainsi que du premier ministre provincial.

Ce sont des ententes très importantes pour la province du Nouveau-Brunswick et je remercie donc vivement le gouvernement fédéral, le ministre de l'Agriculture et notre ministre fédéral des Pêches et Océans pour avoir signé avec promptitude ces ententes très importantes.

* * *

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, vendredi est le dixième anniversaire du grand déraillement ferroviaire à Mississauga, qui avait entraîné l'évacuation de 250 000 habitants.

Le train 54 du CP transportait un chargement de produits chimiques toxiques et l'accident aurait pu devenir l'une des catastrophes les plus dévastatrices de l'histoire provoquée par l'homme. Dix ans plus tard, un accident semblable pourrait encore se produire.

Selon le syndicat qui représente les wagonniers et les agents de sécurité, CP et CN ont mis à pied plus de 2 000 agents de sécurité depuis le déraillement de 1979. Lorsque le gouvernement a pris la décision de déréglementer l'industrie canadienne des transports, il s'est engagé à faire mieux surveiller l'application des normes de sécurité.

À l'anniversaire du déraillement de Mississauga et après avoir entendu les conclusions préliminaires de l'enquête Dryden, le ministre devrait assurer à la Chambre que la commission royale sur les transports donnera la priorité à l'établissement de nouvelles normes nationales de sécurité pour l'industrie.

* * *

[*Français*]

LES ENLÈVEMENTS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, M^me^ Michelle Duquette de Val d'Or vit présentement un drame humain alors qu'elle tente de reprendre son fils qui lui a été enlevé par son ex-mari, un américain d'origine égyptienne, vivant aux États-Unis.

En mai dernier, M^me^ Duquette a obtenu de la Cour supérieure du Québec la garde de son fils de 6 ans pour la période de l'année scolaire. Le 24 juin dernier, M^me^ Duquette, agissant de bonne foi, envoyait donc Kareen rejoindre son père au New-Jersey pour la période des vacances. L'enfant devait en principe revenir pour la rentrée scolaire, mais sa mère ne l'a jamais revu depuis.

Monsieur le Président, je sais que c'est un dossier juridique, mais il s'agit avant tout d'un déchirant drame humain. Est-ce que la justice canadienne va obtenir gain de cause selon la Convention de La Haye en vigueur depuis le 1^er^ juillet 1988 entre le Québec et les États-Unis?

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les membres de la Fédération canadienne des étudiants convergent aujourd'hui sur la colline parlementaire. Des étudiants venant des quatre coins du Canada sont venus ici pour protester contre les mesures du gouvernement fédéral qui menacent l'éducation postsecondaire.

L'éducation ne concerne pas seulement les étudiants. La prospérité future du Canada dépend de la compétence de notre main-d'oeuvre. Nous avons besoin d'hommes et de femmes instruits, prêts à affronter l'évolution rapide de l'économie mondiale et à combattre pour maintenir et améliorer la place du Canada sur les marchés mondiaux.

Malgré cela, le gouvernement coupe les crédits destinés à l'éducation. Il a présenté le projet de loi C-33 qui, en tenant compte des réductions mises en oeuvre il y a trois ans, va amputer les budgets d'éducation de près de 7 milliards de dollars en neuf ans.

Ces réductions s'ajoutent aux coupes sombres faites par les libéraux dans le financement des universités, au moment de la mise en oeuvre de l'infâme programme des 6 et 5 p. 100 de l'ancien ministre des Finances, Allan MacEachen. Le gouvernement fédéral se lave les mains de l'éducation. On laisse les régions sans fonds, préparant ainsi la voie à la privatisation des universités.

L'éducation sera bientôt hors de la portée des Canadiens ordinaires. Avec les représentants étudiants venant de tout le pays, je voudrais, au nom du Nouveau Parti démocratique, demander le retour à un financement juste et approprié de l'enseignement postsecondaire.

Les belles phrases du premier ministre ne suffisent pas. Le gouvernement doit s'engager maintenant envers les étudiants et envers tous les Canadiens au sujet de l'avenir de notre pays.

* * *

L'EXTRADITION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le ministre de la Justice d'avoir décidé d'extrader le présumé auteur de meurtres multiples, Charles Ng. Cette décision indiquera clairement que le Canada n'est pas un lieu de refuge pour les criminels étrangers.

Dans un sondage réalisé dans ma circonscription, les personnes interrogées ont massivement approuvé l'extradition de criminels comme Ng. Il est manifeste que les Canadiens ne toléreront pas qu'on invoque nos lois pour donner asile à des criminels étrangers.

Selon moi, il est évident que le pouvoir discrétionnaire accordé au ministre en vertu de l'article 6 du Traité d'extradition canado-américain sert à protéger les intérêts du Canada. Il est également évident qu'il faut étudier attentivement toute décision bloquant une extradition.

Dans le cas qui nous occupe, la décision d'autoriser l'extradition était celle qu'il fallait prendre. Le fait que M. Ng demeurera peut-être au Canada quelque temps encore me laisse toujours inquiet. J'espère que le ministre prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que, à l'avenir, les modalités d'extradition soient beaucoup plus rapides.

Article 31 du Règlement

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, il y a maintenant deux semaines que 1 500 agents de libération conditionnelle sont en grève. Le salaire de ces agents est inférieur de 14 p. 100 à celui des agents de libération conditionnelle de l'Ontario et de 24 p. 100 à celui des agents du Québec. Il n'est donc guère surprenant qu'ils demandent une augmentation.

Les négociations avec le gouvernement durent depuis deux ans et demi. Ce n'est que cette semaine que celui–ci a fait une offre sérieuse et a ramené le syndicat à la table de négociations. La tension monte dans les prisons. Huit mille détenus en libération conditionnelle ne sont pas régulièrement suivis par un agent. Les esprits s'échauffent et tous seront bientôt à bout de patience. Des détenus se voient refuser des visites familiales. Les congés de Noël sont compromis. Admissibles à une libération conditionnelle, d'autres détenus ne sont pas libérés.

Fait tout aussi important, sont compris dans ce groupe de travailleurs ceux qui procurent des services aux anciens combattants et à leur famille et veillent à ce que ces derniers obtiennent toute l'aide financière, médicale et sociale dont ils ont besoin. Sont aussi compris tous ceux qui offrent des services aux autochtones sous forme de programmes de traitement de l'alcoolisme et de protection de l'enfance. Tous ces bénéficiaires sont privés de services, parce que le président du Conseil du Trésor tergiverse.

• (1110)

Je presse le ministre et le gouvernement de veiller à ce que ces négociations prennent fin dans les plus brefs délais afin que ces employés puissent retourner au travail.

* * *

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, une très importante conférence des premiers ministres débute aujourd'hui ici à Ottawa. Il est évident qu'il existe de graves problèmes et de vifs désaccords d'un bout à l'autre du pays. Nous voudrions encourager tous les participants à considérer le pays comme un tout plutôt que comme une collection de provinces ou de régions individuelles, car ce n'est que comme un tout que nous allons former un pays fort et viable.

Je voudrais encourager le premier ministre à maintenir sa position de leadership national fort et ses politiques de réconciliation et d'équité envers tous les Canadiens. À titre de fier citoyen de la Colombie–Britannique, je suis fermement convaincu que nous avons besoin du Québec et que le Québec a besoin de nous.

Merci, monsieur le premier ministre, de votre dévouement et de votre leadership pour nous garder unis.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

M. Jean–Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, permettez–moi de souligner le plus important investissement industriel dans l'histoire de Drummondville, soit l'établissement de la société CDM Laminés Inc., filiale d'Uniboard Canada, une nouvelle usine spécialisée dans la transformation de papier en revêtements décoratifs pour panneaux basse pression qui viendra s'installer dans ma circonscription et qui fait partie d'une implantation industrielle dont les coûts globaux atteindront plus de 81 millions de dollars et qui devrait entraîner la création de 145 nouveaux emplois au cours des prochaines années.

Je me réjouis, monsieur le Président, de l'implantation de ces nouvelles installations dont la production sera en majorité exportée, notamment sur les marchés d'outre–mer, et permettra de remplacer des importations.

Les activités de cette entreprise donneront lieu à un important transfert technologique de l'Europe, dont bénéficiera non seulement la région de Drummondville, mais l'ensemble du pays.

La réalisation de ce projet constitue une nouvelle activité industrielle dans la région de Drummondville qui favorisera grandement le développement économique déjà bien amorcé et ce, grâce à l'implication du gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, j'ai déclaré, hier, à la Chambre que selon la meilleure évaluation, la quantité de bioxyde de carbone qui sera produite par les projets OSLO et Hibernia se situe entre 20 et 35 millions de tonnes métriques. Les émissions totales actuelles de CO_2 du Canada augmenteront donc de 4 à 7 p. 100.

Malheureusement, ces évaluations sont nécessairement vagues, si incroyable que cela puisse paraître, parce qu'on n'a jamais effectué d'étude approfondie sur les émissions probables de CO_2 d'Oslo et d'Hibernia.

L'étude sur les répercussions environnementales du projet Hibernia réalisée en 1985 ne mentionne même pas les émissions de CO_2 et aucun ministère n'a commencé à évaluer sérieusement celles d'OSLO.

Nous sommes las d'entendre le ministre de l'Environnement débiter des lieux communs sur l'importance que le gouvernement attache à l'environnement alors qu'en vérité toutes ses décisions importantes témoignent d'une incroyable indifférence à l'égard de l'environnement.

Le gouvernement devrait au moins s'engager dès maintenant à évaluer sérieusement les émissions de CO_2 des deux projets avant de les réaliser.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui aux Canadiens qui ont sacrifié leur vie pour le Canada pendant la guerre. Nos soldats courageux sont nombreux à être tombés au champ d'honneur, certes, mais beaucoup d'autres ont pu revenir et c'est pourquoi je tiens à remercier les gens qui, comme mon père et des milliers d'autres Canadiens, ont combattu pour le Canada, pour m'épargner à moi ainsi qu'à toute ma génération les horreurs de la guerre.

Oui, nous avons un pays noble, fort et libre et notre société est des plus enviées de par le monde. Au nom des habitants d'Elk Island, je tiens à rappeler l'énorme sacrifice consenti par la génération de mes parents.

Tâchons de faire comprendre à nos enfants la futilité de la guerre, afin qu'ils puissent eux aussi connaître la paix au Canada.

* * *

LES FINANCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, en se levant ce matin, les Canadiens ont appris que le dollar canadien était à son plus haut niveau depuis dix ans.

Certains pensent qu'un dollar fort est une bonne chose. En réalité, plus le dollar est fort et plus l'économie est faible. On peut s'en rendre compte en regardant l'état lamentable de nos marchés d'exportation. Nos comptes courants sont à leur plus bas niveau depuis dix ans. Le fait est que pour chaque cent d'augmentation de la valeur du dollar, nous perdons 1,3 milliard en exportations.

Je sais que l'exportation ne préoccupe guère les députés d'en face puisqu'ils ont déjà vendu tous nos marchés, mais chaque fois que le dollar monte, les régions qui produisent nos ressources génératrices de devises—le bois, le poisson, le grain, la potasse, les produits miniers—souffrent un peu plus.

Il est temps, monsieur le Président, que le ministre des Finances mette un terme à sa stupide obsession au sujet de la taxe sur les produits et services, sa tentative pour forcer le pays à la ruine, et qu'il commence à gérer véritablement l'économie; qu'il fasse baisser les taux d'intérêt et le cours du dollar, pour que le Canada puisse à nouveau être concurrentiel sur les marchés mondiaux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, le 7 novembre, le ministre de l'Agriculture a rendu public un document de travail intitulé *Partenaires dans la croissance*. Ce document parle des inquiétudes dont les agriculteurs ont fait état au cours des quatre dernières années et jette les fondements d'un véritable dialogue entre les différents intervenants agricoles, à savoir les producteurs et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ce document de travail décrit les principaux piliers de la croissance de l'industrie agro-alimentaire du Canada. La réponse du marché, l'autosuffisance, la réaction des régions et la viabilité écologique sont les facteurs dont le Canada et les agriculteurs canadiens doivent tenir compte pour maintenir leur avance comme producteurs de denrées alimentaires de grande qualité.

J'encourage les associations de producteurs, les agriculteurs et les politiques de tous les paliers de gouvernement à bien examiner ce document. Il est temps maintenant d'engager le dialogue sur cette question fort importante. Ne craignons pas de mettre nos idées en commun pour que nos discussions soient fructueuses et pour que nous puissions arrêter une nouvelle politique agricole d'envergure en prévision des années 90 et au-delà.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je vais poser ma question au vice-premier ministre. La taxe sur les produits et services est entourée de beaucoup de confusion et les Canadiens se demandent maintenant qui ils doivent croire à ce sujet. Selon moi, ils méritent de connaître la vérité au sujet de cette taxe.

Dans une entrevue dont nous avons parlé dans cette enceinte, cette semaine, on a demandé au ministre des Finances de préciser la position des provinces au sujet de la taxe sur les produits et services et il a déclaré alors: "Elles sont d'accord. En privé, elles disent "Allez-y, Mike" il n'y a pas de doute là-dessus."

Le ministre a affirmé que des études fédérales montraient que dans le cas de neuf provinces, les retombées de la taxe sur les produits et services seraient nulles ou positives. Or, comme le vice-premier ministre le sait pertinemment, les provinces ont rendu public, hier soir, un rapport dans lequel on affirme que la taxe pourrait coûter aux provinces 6,9 milliards de dollars et entraîner la perte de 434 000 emplois entre 1991 et 1993.

Le gouvernement pourrait-il au moins rendre publiques ses études, afin que les Canadiens puissent connaître exactement les répercussions qu'aura pour eux la taxe sur les produits et services? En d'autres termes, voyons qui dit vrai au sujet de cette taxe.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que mon collègue, le ministre des Finances, a déclaré ce matin que l'analyse qui a été faite hier déformait de façon ridicule la réalité, et je souscris à cette position. En effet, cette analyse est basée sur une étude effectuée par le Conference Board et je tiens à souligner au député que depuis quelques semaines, le Conference Board change souvent son fusil d'épaule.

Il y a quelques semaines, il a déclaré que la TPS allait probablement entraîner la suppression de 200 000 emplois. Par la suite, il a affirmé qu'il avait fait erreur et qu'il n'était pas question de 200 000 emplois, mais bien de 40 000 emplois. Et le voilà maintenant qui nous soumet un nouveau chiffre; cette analyse comporte de toute évidence des lacunes. Je voudrais signaler au député que nous avons rendu public ce matin un document qui lui sera fort utile.

[*Français*]

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, la question demeure. Qui est-ce que le gouvernement écoute dans tout ce débat sur la TPS? On nous dit maintenant que les provinces ne comprennent pas. On nous dit que le Conference Board of Canada ne fournit pas des chiffres qui sont réalistes, mais cependant, il y a des mois qu'on demande au ministère des Finances de nous produire tous les chiffres sur lesquels il se base pour nous dire que seulement la province de l'Alberta sera punie par la TPS. Ma question est celle-ci: Étant donné que la Chambre de commerce, le Congrès du travail du Canada, l'Association des consommateurs du Canada, les dix premiers ministres du Canada, s'opposent à la TPS, qui est-ce que le gouvernement écoute dans tout ce débat sur la TPS, s'il n'accepte pas les données qui sont produites par tous les intervenants que je viens de vous nommer?

M. Loiselle: Le gouvernement est depuis très longtemps extrêmement attentif à toutes les informations qui lui ont été communiquées. Quand vous dites que l'Alberta sera punie. . . nous n'avons jamais dit que l'Alberta sera punie. Toutes les régions du Canada vont bénéficier de cette réforme. Je mettrais en garde l'honorable député contre la tentation de prendre trop au sérieux des positions qui, à la veille d'une conférence, d'une négociation, permettent probablement aux provinces de se positionner. Je rappellerais qu'à chaque fois que ce gouvernement a pris une mesure économique pour présenter un Budget, de ce côté-là de la Chambre, on a annoncé le désastre. Son chef disait. . .

Une voix: Ils sont habitués à cela! Ils l'ont fait le désastre pendant 20 ans.

M. Loiselle: . . .au moment de notre Budget de 1985: «Votre Budget va entraîner des coupures de 4 milliards, de même que de 125 000 à 150 000 pertes d'emplois.» Monsieur le Président, depuis 1984 ce gouvernement a créé 1,5 million d'emplois, et nous avons l'intention de continuer à le faire.

* * *

• (1120)

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, comme à ce qu'il semble nous ne pouvons avoir de précisions sur la situation nébuleuse de la taxe sur les produits et services, à cause peut-être de ce que nous avons l'appui d'un nombre considérable de députés conservateurs sur cette question, le ministre des Transports pourrait peut-être traiter de la question que je voudrais lui poser.

Il y a eu des maires de tous les coins du Canada, des représentants des handicapés et des représentants des étudiants et des personnes âgées qui ont parlé des coupes opérées à VIA Rail. Je me demande si le ministre des Transports pourrait nous dire aujourd'hui s'il est décidé oui ou non à accepter la recommandation du Comité des transports, qui est composé en majorité de députés de son parti à lui?

Va-t-il donner acte de la motion qui a été présentée et qui a été acceptée par le comité des transports, qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions qu'il entend apporter à VIA Rail? Pour ce qui concerne ces réductions, est-ce que le gouvernement veut au moins prêter l'oreille à ses propres députés puisqu'il ne veut pas nous écouter?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réforme parlementaire a fait en sorte que les députés puissent exprimer leur point de vue au gouvernement. Je pense que c'est ce que le comité des transports a fait hier. Malheureusement, c'est une façon regrettable d'exprimer leur point de vue, de recourir au Comité des transports comme moyen d'intervention politique. S'il y a des points de vue nouveaux à exprimer, ils auraient dû être présentés hier aux ministres.

J'ai examiné attentivement le rapport. Il ne contient rien de nouveau. Le prix du kilomètre-passager des transports aériens, compte tenu des vols internationaux, est faux absolument. Je mets mon collègue au défi de contester les chiffres que mon ministère a présentés. Pour cette raison, je répète ce que j'ai déjà dit. Nous n'admettrons pas de moratoire au sujet de VIA Rail.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le fait est que les chefs de gouvernements provinciaux du Canada qui sont ici aujourd'hui pour discuter de l'économie, y compris les premiers ministres des provinces les plus importantes, affirment qu'ils sont d'accord avec le rapport d'un comité permanent représentant tous les partis politiques qui demande qu'on suspende pour le moment les réductions imposées à VIA Rail. Les maires de toutes les grandes villes se disent aussi d'accord, tout comme les millions de Canadiens lésés qui se voient privés des services de VIA Rail.

Ma question au ministre des Transports est très simple. Étant donné qu'un comité permanent fonctionnant dans un esprit de réforme s'est dit non convaincu par l'évaluation écologique effectuée par le gouvernement, ni par les chiffres du gouvernement en matière de déficit, ni que VIA Rail peut le moindrement survivre après ces réductions, pourquoi le gouvernement ne se montre-t-il pas conciliant comme il a promis de l'être à son arrivée au pouvoir et n'écoute-t-il pas le Parlement et les députés de tous les partis qui lui demandent de suspendre pour le moment les réductions et de donner une chance à VIA Rail?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec les mêmes maires que mon collègue a vus cette semaine. Ce matin, j'ai entendu le premier ministre de l'Ontario pour lequel j'ai du respect dire qu'il était entièrement d'accord avec le rapport déposé hier. Mais ni lui ni les maires n'ont pu dire ce matin qu'ils étaient prêts à offrir 100 millions de dollars pour différer la décision.

Le comité ne précise pas la durée dudit moratoire. Il pourrait s'agir de trois ou quatre ans. S'il devait durer trois ans, cela coûterait plus de un milliard de dollars. Lorsque j'ai demandé cette semaine aux maires d'Ottawa, de Toronto et de Montréal s'ils étaient disposés à investir dans VIA Rail, on aurait pu entendre voler une mouche dans la salle.

Ce matin, le premier ministre de l'Ontario ne s'est pas dit prêt à avancer de l'argent. Permettez-moi de citer les propos qu'un député libéral tenait après les réductions effectuées par les libéraux en 1981:

«Nul ne souhaite voir son programme préféré réduit ou supprimé. Le déficit du gouvernement sera réduit en éliminant des services très peu rentables. Malheureusement, un petit nombre de voyageurs en souffriront, mais que peut-on faire d'autre?» Je cite le député d'Etobicoke-Nord en 1981. C'est le même raisonnement aujourd'hui. Nous n'avons pas d'argent et nous n'en aurons pas. Il n'y aura pas de moratoire.

M. Tobin: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui était alors ministre des Transports, a rétabli en 1984 les services qui avaient été supprimés en 1981.

La question que je veux poser au ministre des Transports met en cause la crédibilité même du gouvernement. Le jour où le ministre des Transports a annoncé les réductions apportées au service de VIA Rail, il a également annoncé l'établissement d'une Commission royale sur les transports au Canada. Le ministre et le premier ministre ont déclaré qu'ils faisaient confiance aux membres de cette commission, qu'ils croyaient à leur intégrité et à leur aptitude à accomplir ce travail, et qu'ils écouteraient leurs conseils.

Comment le ministre peut-il s'imaginer que les Canadiens vont croire qu'il fait vraiment confiance au comité s'il va détruire, démanteler, supprimer, assassiner VIA Rail d'abord et demander des conseils sur cette décision ensuite?

Si le ministre est sincère, il devrait accepter la recommandation d'un comité qui représentait tous les partis, écouter les Canadiens, donner la possibilité à la Commission royale de faire son travail et mettre fin à cette hypocrisie éhontée à propos de VIA Rail.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'espérais que le député comprendrait le mandat de cette commission. Nous avons indiqué très clairement le mandat de la commission qui a été établie par le premier ministre pour étudier un projet d'intégration de tous les modes de transport dans l'avenir. Nous essayons exactement d'éviter la proposition à courte vue faite par le député.

Si nous prenons des décisions, comme les libéraux l'ont fait pendant 20 ans, pour les trois ou quatre prochains mois, nous passons encore trois ou quatre mois sans vue d'ensemble des transports. Si nous prenons une décision pour aujourd'hui et demain, nous nous retrouvons avec une dette de 300 milliards de dollars et avec le déficit qu'ont créé les libéraux. Nous pouvons l'éviter. On a établi la Commission royale sur les transports pour prendre des mesures concernant l'avenir des transports. Le mandat est clair. Ses membres ont été choisis et la commission travaillera dans la voie que nous lui avons fixée.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte également sur la TPS, taxe qui, selon le président du Comité des finances, va saigner les gens à blanc.

J'aimerais que le vice-premier ministre nous communique aujourd'hui les données que possède le gouvernement fédéral sur les répercussions qu'aura cette taxe sur les provinces. Dans l'étude que les provinces ont diffusée hier, elles affirment qu'elles vont perdre environ 400 000 emplois et 7 milliards de dollars en recettes. Nous savons que le ministre des Finances a maintenant confirmé que l'Alberta sera sans aucun doute très durement touchée par la TPS.

Je voudrais savoir combien d'emplois disparaîtront. Combien d'argent perdrons-nous? Le ministre essaie-t-il de nous dire aujourd'hui à la Chambre que dix premiers ministres provinciaux représentant trois ou quatre partis politiques différents, sont dans l'erreur et que lui a raison, qu'il est omniscient? Que le ministre s'explique aujourd'hui ou se taise.

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous ne prétendons pas que les dix premiers ministres provinciaux ont tort. Nous disons que leur analyse, c'est-à-dire l'analyse qu'ils ont fait faire, puisqu'ils ne l'ont pas effectuée eux-mêmes, est incorrecte. D'ailleurs, l'étude du Conference Board sur ce sujet a subi une foule de modifications ces derniers mois.

• (1130)

Je voudrais rappeler au député que son chef a, par le passé, porté ce même genre d'accusations. En 1984, il a affirmé que le ministre des Finances savait que son progamme ferait perdre entre 50 000 et 100 000 emplois. Il a déclaré au ministre: «Au lieu de l'admettre, le ministre a tenté de cacher la vérité à la population.» Ce n'est pas vrai, nous ne cachons pas la vérité, monsieur le Président. En 1984, nous avons créé des emplois, de même qu'en 1985, en 1986 et en 1987, et nous continuerons d'en créer cette année et l'année prochaine, grâce à la TPS qui modernise la structure de notre régime fiscal.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je suis sûr que même vous vous souvenez qu'il y a un an le ministre des Finances disait que tout allait bien, que l'économie était en plein essor et qu'on créait des emplois. Pourtant ils ne veulent même pas nous donner les documents qui ont inspiré ces déclarations.

Le ministre des Finances a affirmé que l'analyse effectuée pour les provinces est erronée. Il a aussi déclaré en public que de nombreux premiers ministres provinciaux sont personnellement d'accord avec la TPS, bien qu'ils l'aient tous répudiée. Le ministre peut-il révéler aujourd'hui quels premiers ministres provinciaux sont d'accord avec la TPS? Sinon, va-t-il cesser de leur faire dire ce qu'ils n'ont pas dit? Nous voulons de sa part des preuves ou le silence.

M. Loiselle: Monsieur le Président, le député doit reconnaître que, pendant presque deux ans, les provinces ont travaillé en étroite collaboration avec nous pour mettre au point une taxe qui ressemble beaucoup à la TPS. Le fait qu'elle est provinciale et fédérale ne change rien à la question fondamentale. Nous nous en tenons à ce que nous avons dit à ce sujet.

En ce qui concerne l'analyse, je voudrais aviser le député que nous avons une méthode très au point dont nous sommes très fiers, qu'on a expliquée plus en détail publiquement aujourd'hui, qui tient compte des données du FMI et de l'OCDE et dont les résultats indiquent sans l'ombre d'un doute que la taxe sera économiquement avantageuse à court terme et encore davantage à moyen et à long terme.

Mon collègue, le ministre des Finances, a dit que c'était bien parce que la création d'emplois est une bonne chose.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Àtikokan): Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui a déjà été un ardent défenseur des trains de voyageurs.

Aujourd'hui, à la conférence des premiers ministres, les premiers ministres provinciaux, comme les maires et le Comité permanent des finances l'ont déjà fait, demandent au premier ministre du Canada d'imposer un moratoire sur les compressions budgétaires à VIA Rail jusqu'à ce que la commission royale d'enquête ait terminé l'examen des services voyageurs et ait présenté son rapport pour que le gouvernement puisse se fonder sur un point de vue indépendant et raisonné plutôt que sur des renseignements biaisés.

Le gouvernement respectera-t-il enfin la volonté des provinces et de la population canadienne en déclarant un moratoire sur les compressions budgétaires imposées à VIA Rail?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète encore une fois ce que j'ai déjà dit. Le député sait très bien que le gouvernement fédéral a réduit les subventions qu'il accordait à VIA Rail parce que c'était un luxe que nous ne pouvions plus nous offrir. Nous ne pouvions plus nous permettre d'engouffrer encore beaucoup d'argent dans un service que la population n'utilise pas.

Cette semaine, pendant les audiences du comité, auxquelles le député assistait, j'ai demandé aux maires s'ils étaient prêts à fournir l'argent nécessaire pour maintenir le service et à l'unanimité, ils ont répondu non.

Si nous n'avons pas l'argent, nous devons réduire les services. Nous n'acceptons pas l'idée d'un moratoire parce que nous devons mettre la décision en oeuvre d'ici le 15 janvier 1990.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à notre tribune de Son Excellence Mikolaj Kokakiewicz, président à la Diète de Pologne.

Des voix: Bravo!

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Selon le rapport que les gouvernements provinciaux ont publié hier soir, la taxe de vente sur les produits et les services entraînera la perte de plus de 400 000 emplois. Par ailleurs, dans son exposé budgétaire du 27 avril dernier, le ministre des Finances déclarait que le chômage l'année prochaine atteindrait de 8,5 p. 100. En outre, le rapport de la Banque de Montréal indique que le chômage l'année prochaine atteindra 9 p. 100. Enfin, selon un rapport récent du Conference Board of Canada, nous sommes à la veille d'une récession.

Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à recourir à cette taxe de vente sur les produits et les services qui va nuire à tant de Canadiens? Pourquoi le gouvernement se soucie-t-il davantage d'appliquer son programme de droite que de préserver les emplois des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Àgriculture): Pour la très simple raison que notre programme jusqu'ici a donné d'excellents résultats, monsieur le Président. Grâce à notre programme, le Canada figure au premier rang des pays industrialisés pour ce qui est de la création d'emplois, de la croissance économique, de l'augmentation de la productivité et le climat propice aux investissements. Depuis que le gouvernement est entré en fonction, il a réussi à créer un million et demi de nouveaux emplois. Il est parvenu à réduire le chômage de 11,7 p. 100 à 7,3 p. 100, et la baisse se poursuit. Depuis six mois, nous avons enregistré l'une des périodes de croissance les plus intenses.

De quoi le député se plaint-il? Nous reproche-t-il de créer des emplois, d'assurer la croissance et la stabilité de l'économie, et de faire régner un climat de confiance? Si c'est cela dont il se plaint, il se plaint à tort.

M. Allmand: Monsieur le Président, cette réponse ne plaira pas aux chômeurs. Les Canadiens ne croient plus le gouvernement quand il se vante d'avoir créé des emplois et de relancer l'économie. À preuve, le sondage publié ce matin indique que 69 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement faillit à la tâche.

Si le gouvernement n'est pas d'accord avec les provinces—elles affirment que la taxe sur les produits et services va entraîner la perte de 400 000 emplois—pourquoi ne dépose-t-il pas ses études sur les conséquences de la taxe? D'après lui, combien d'emplois perdrons-nous à cause de la TPS? Dîtes-nous la vérité.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je peux dire à mon ami que les chômeurs de 1984 qui ont un emploi aujourd'hui sont beaucoup plus heureux que du temps des libéraux où la stagnation économique, le chômage élevé et l'inflation galopante créaient le désespoir partout au Canada. La situation a changé. Parlez-en aux jeunes: leur taux de chômage a baissé de 7 ou 8 p. 100 depuis quatre ou cinq ans.

Les chiffres ne mentent pas. L'économie est florissante. Quand le ministre des Finances a annoncé son programme de relance économique en 1984, le chef du député prédisait que nous perdrions de 125 000 à 150 000 emplois. Les députés de l'opposition se trompaient dans ce temps-là et ils se trompent encore aujourd'hui.

* * *

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, seul ce gouvernement-ci est capable de s'attribuer le mérite d'une relance qui est due à la conjoncture mondiale.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. En Ontario, les services de VIA sont utilisés et appuyés surtout par le secteur du tourisme, les entreprises et les travailleurs, sans parler des personnes âgées, des étudiants et des voyageurs. Ils sont essentiels pour l'économie de la province et du Canada tout entier.

Les dirigeants municipaux, le Comité des transports, les premiers ministres des provinces et des millions de Canadiens ont réclamé un moratoire. Le ministre sait qu'un moratoire d'un an ne coûtera pas des centaines de millions de dollars, comme il vient de le prétendre, si on n'est pas obligé de mettre des employés à pied.

• (1140)

Je répète ma question: le ministre va-t-il se réveiller, voir la lumière, écouter la population et décréter ce moratoire?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que le train continuera de circuler en Ontario et dans toutes les autres provinces, sauf à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Nous aurons des services voyageurs partout au Canada.

Je sais que les Canadiens veulent conserver le train, mais ils ont également convenu ces cinq dernières années que, pour une fois, nous devons gérer le pays en ne dépensant que l'argent dont nous disposons. Nous n'hypothéquons pas notre argent pour 25 ans, comme on l'a fait auparavant. Nous ne voulons pas vivre au-dessus de nos moyens.

Je veux gérer le système des transports de façon à pouvoir envisager tous les modes de transport. À cette fin, nous devons prévoir des compressions là où elles sont nécessaires, pour que le pays possède un service équilibré, équitable, bon et efficace.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Ce dernier réalise-t-il que sa décision, et celle de son gouvernement, peuvent entraîner la perte de 10 000 emplois dans la province de Québec? Pourquoi continue-t-il à dire non, non seulement au premier ministre du Québec, au maire de Montréal, aux maires de Québec, l'ancien et le nouveau maire de Québec, à dire non au maire de Trois-Rivières, à des conseils municipaux de quelque 300 villes et municipalités du Québec, y compris la ville de Chicoutimi représentée par le président du caucus du Québec, et également à dire non au Front commun des syndicats du rail-FTQ, qui veulent un moratoire d'un an? Est-ce que le ministre est prêt à mettre sa crédibilité comme ministre des Transports en jeu et à continuer à s'obstiner à dire non à tous ces gens qui demandent un moratoire d'un an?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux bien comprendre que mon collègue ne veut pas nécessairement soulever des épouvantails, mais quand on parle de 10 000 emplois à Montréal, c'est absolument faux. . .

M. Ouellet: Dans la province de Québec.

M. Bouchard (Roberval): . . .dans la province de Québec, mais mon collègue sait très bien, puisqu'il est de Montréal, que 95 p. 100 des emplois dans le rail, au Québec, sont à Montréal. Alors, dire «au Québec» ou «à Montréal», monsieur le Président, c'est faux. Nous avons donné des chiffres précis. Ce sont 962 emplois qui seront abandonnés à Montréal, mais avec toutes les ressources des conventions collectives que mon collègue connaît très bien. Et, deuxièmement, autant au Québec qu'ailleurs, autant pour le premier ministre du Québec que pour le premier ministre de l'Ontario, aussi bien pour le maire de Montréal que pour le maire de Toronto, aucune de ces personnes, dans leurs interventions, n'a été en mesure de dire au gouvernement fédéral qu'ils étaient en

mesure de mettre les sommes d'argent nécessaires. Au contraire, le premier ministre de l'Ontario, ce matin, a parlé de développement technologique du côté des trains à grande vitesse. On est d'accord sur cela, mais encore faut-il, monsieur le Président, qu'on ait la logique de ne pas «supporter» des services que les Québécois, comme les autres, n'utilisent plus, ou à peu près, aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources, à titre de responsable de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada. Mardi dernier, à 12 h 45, la société Cameco a déclaré un déversement de 440 000 gallons d'eau de mine non traitée contenant de l'arsenic et du radium 226 à sa mine de Rabbit Lake, dans le nord de la Saskatchewan.

D'après les tests préliminaires, il n'y aurait actuellement plus de danger, mais il faudra répondre à quelques graves questions. Pourquoi a-t-on mis 11 heures pour déclarer un déversement de cette importance, alors que le matériel de surveillance était en marche? Ce déversement est-il lié au licenciement de 96 travailleurs en juin dernier, en prévision de la privatisation? Des représentants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique étaient-il sur place au moment où l'incident s'est produit et quel était leur rôle? Le ministre a-t-il l'intention d'ordonner immédiatement une enquête publique sur ce qui ressemble fort à une désorganisation totale du système de réglementation de l'énergie nucléaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous examinons très soigneusement l'incident qui s'est produit à la mine de Collins Bay, qui se trouve près de Rabbit Lake, en Saskatchewan. Je voudrais tout d'abord signaler au député que la mine de Collins Bay était fermée depuis près de trois mois. Le pompage avait pour but d'empêcher qu'elle ne soit inondée. Ensuite, l'eau en question était donc principalement de l'eau de ruissellement et de pluie. La Commission de contrôle de l'énergie atomatique a une personne sur place.

Il y a une chose que le député a dite qui ne concorde pas avec les renseignements que j'ai reçus. Il a affirmé que le système de surveillance était en marche. Or, on m'a dit qu'il ne fonctionnait pas et cela fait partie des questions que la CCEA cherche à élucider.

En ce qui concerne la teneur en arsenic, en nickel et en matières radioactives, on m'a également confirmé aujourd'hui ce que le député a dit, c'est-à-dire que, d'après les études préliminaires, les concentrations sont bien en deça des limites autorisées en Saskatchewan. Cependant, il est certain que je tiens à obtenir des réponses précises à cet égard.

M. Funk: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Comme il le sait, on se demande vraiment si ces limites sont en fait sûres à notre époque, étant donné ce qu'on sait.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Comme il le sait, cette eau se trouve maintenant dans le lac Wollaston. Mille deux cents personnes dépendent du lac Wollaston pour leur nourriture, leur gagne-pain et leur eau potable. Pourquoi ces gens n'ont-ils pas été informés immédiatement? Pourquoi Ed Benoaie, le chef, n'a-t-il obtenu une réponse franche que 20 heures après qu'on eut découvert ce déversement, 18 heures après qu'il eut survolé l'endroit et 14 heures après qu'il eut téléphoné à la mine pour avoir de l'information? Avait-on recommandé au personnel de la CCEA sur place de ne pas répondre aux questions du chef?

M. Epp: Monsieur le Président, en réponse à cette deuxième question, je vais renvoyer mon honorable collègue à la dernière partie de ma réponse. Je ne puis répondre à l'allégation contenue dans la question. Ma position à titre de ministre, c'est que c'est la CCEA qui a effectivement découvert la fuite. Je le répète, j'ai reçu pour information que le système de surveillance n'a pas fonctionné durant 15 à 17 heures. La CCEA est actuellement sur place.

Nous avons rencontré les dirigeants de la société et les représentants de la province de Saskatchewan. Le ministre de l'Environnement et moi avons également discuté de l'affaire aujourd'hui. Nous voulons des réponses à propos de ce qui s'est produit. Nous voulons que l'accident fasse l'objet d'une enquête complète et qu'on en fasse connaître les résultats. Je tiens vraiment, tout comme mon collègue de l'Environnement, j'en suis sûr, non seulement à obtenir cette information mais aussi à la rendre publique pour faire savoir aux gens ce qui s'est produit, quel a été le niveau de danger, le cas échéant, et comment on peut remédier à la situation de sorte que cela ne se reproduise plus.

Questions orales

LES AÉROPORTS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'ancien gouvernement libéral a donné un bail sans précédent de 49 ans pour l'aéroport de Boundary Bay, à Delta, quand il a été remis en service en 1983. Depuis ce temps, les particuliers et les sociétés qui utilisent l'aéroport n'ont pas cessé de se plaindre. Et jusqu'à tout récemment, ils n'ont pas réussi à secouer l'indifférence du système politique et bureaucratique.

Pour clarifier la situation à Boundary Bay, le ministre pourrait-il ordonner une enquête sur les circonstances qui ont entouré l'attribution du bail et sur la façon dont les preneurs à bail exploitent l'aéroport? Étant donné qu'un nouveau groupe veut avoir le bail, le ministre pourrait-il l'annuler ou le renégocier pour que la municipalité de Delta ait son mot à dire dans l'exploitation et la gestion de ce très important générateur local d'activité économique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour sa question. Je sais qu'il est un ancien conseiller municipal de Delta. L'aéroport de Boundary Bay est l'un des éléments essentiels du développement du transport aérien dans la région de Vancouver.

Je sais que les fonctionnaires du ministère travaillent en priorité sur ce dossier, mais je ferai ma propre enquête sur ce bail pour répondre à la question du député. Je lui en reparlerai plus tard.

* * *

LES FORÊTS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts). Étant donné que le secteur forestier est le plus important secteur économique du Nouveau-Brunswick, qu'il fait travailler environ 38 000 personnes et qu'il assure 47 p. 100 des exportations de la province, j'aimerais apprendre du ministre quand l'EDER, l'entente économique fédérale-provinciale, va être signée. Puisque les ententes portant sur les pêches et sur l'agriculture ont déjà été signées, est-ce que le ministre ne pourrait pas régler cela le plus vite possible?

• (1150)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je suis en situation de confirmer que des ressources suffisantes ont été définies pour l'élaboration et la négociation d'une entente avec le Nouveau-Brunswick. En fait, 91 millions de dollars ont été prévus pour une nouvelle entente. Cette entente va satisfaire aux besoins du secteur forestier et tenir compte en même temps de certains objectifs nationaux d'importance.

Je tiens à remercier le député de son intervention constructive; je puis lui dire que les négociations se déroulent très bien et que je serai en mesure très bientôt d'annoncer et de signer l'entente.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au sécrétaire d'État. La Fédération canadienne des étudiants a envoyé aujourd'hui à Ottawa des représentants venus d'un peu partout au Canada. En effet, les porte-parole des étudiants de collèges, d'universités et d'autres établissements postsecondaires sont venus protester contre le coup brutal que le gouvernement vient d'asséner à l'enseignement supérieur en réduisant de 7 milliards de dollars sur huit ans les paiements de transfert qui étaient destinés à ce secteur, donc moins d'argent pour la formation et le recyclage, et en négligeant de tenir ses promesses à l'égard de la recherche et du développement.

Que comptent faire le ministre et le gouvernement pour s'assurer de garantir l'avenir de nos jeunes, de protéger notre compétivité, d'éviter de compromettre l'avenir de la nation et de constituer le capital intellectuel humain nécessaire pour faire de nous des meneurs, et non pas des suiveurs?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté): Monsieur le Président, nous accordons à cette question une très forte priorité; nous la considérons en fait une priorité nationale. Le développement de nos ressources humaines a beaucoup d'importance pour notre compétivité internationale. Il n'en dépend pas nécessairement du nombre de dollars qu'on investit dans le programme. Nos dépenses dans le domaine de l'enseignement sont au deuxième rang dans le monde pour le secteur public, après la Suède seulement.

Ce dont il convient de tenir compte cette fois, c'est du voeu exprimé par de nombreux Canadiens que nous examinions à fond le système pour vérifier si nous faisons bien la meilleure utilisation possible des ressources existantes.

M. Duhamel: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne «questionne» pas les commentaires qu'a faits le ministre dans le sens qu'il fait de bons commentaires, mais c'est l'action que je «questionne». Vous n'êtes pas sans savoir que la Fédération s'oppose à l'attaque brutale de ce gouvernement à la qualité de l'éducation, à l'accessibilité qu'ont nos jeunes vis-à-vis des collèges et des universités. Est-ce que le ministre accepte que les étudiants représentent l'avenir du Canada, qu'il faut investir davantage afin de s'assurer qu'on a les connaissances et les habiletés dont nous avons besoin afin de devenir des leaders?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le 21 novembre prochain, je vais rencontrer les étudiants pour une discussion en profondeur, de même que leurs professeurs. Je suis très au courant de la situation. Je veux seulement réitérer que ce gouvernement a mis en place un certain nombre d'initiatives,

[*Traduction*]

—notamment le réseau des centres d'excellence, au coût de 240 millions; le Programme de bourses du gouvernement canadien, au coût de 80 millions; et le programme d'alphabétisation; il a en outre augmenté les crédits consentis aux conseils subventionnaires. Le gouvernement n'a donc strictement rien à se reprocher en ce qui concerne le développement des ressources humaines.

En outre, les Canadiens tiennent à ce que nous réexaminions à fonds nos mesures. J'espère que le député qui vient de soulever la question pourra prendre part au dialogue et, dans un esprit de collaboration qu'il nous aidera à trouver le moyen de mettre sur pied un système parfaitement efficace pour les ressources existantes.

* * *

LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, lors d'une audience du comité disciplinaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec, nous avons appris qu'un ingénieur de Granby avait versé à un ancien député conservateur, Michel Gravel, 5000 $ en espèces pour qu'il l'aide à obtenir des contrats du gouvernement fédéral.

Pendant l'audience d'hier, l'ingénieur en question a indiqué que l'ancien chef de cabinet du premier ministre, Bernard Roy, l'avait contacté, alors que l'enquête de la GRC était en cours, pour lui dire, et je cite l'ingénieur: «Il m'a dit que ce ne serait qu'une petite enquête interne et que Gravel démissionnerait discrètement. Il ne devait y avoir ni inculpations ni grand scandale.»

Est-ce que le vice-premier ministre pourrait expliquer à la Chambre et aux Canadiens pour quelle raison l'ancien chef de cabinet du premier ministre intervenait directement dans une enquête de la GRC, une enquête qui a conduit à des inculpations de corruption et à un plaidoyer de culpabilité de la part du député conservateur?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette question a été jugée. Les inculpations ont fait l'objet d'enquêtes policières et le tribunal a tenu des audiences. La personne a été reconnue coupable et elle a purgé sa peine. En ce qui me concerne, justice est faite.

M. Robinson: Monsieur le Président, ma question n'était pas de savoir si justice avait été faite dans le cas de Michel Gravel. Ma question était de savoir pour quelle raison l'ancien chef de cabinet du premier ministre était intervenu directement dans l'enquête de la GRC sur de sérieuses inculpations de corruption. Voilà la question. D'ailleurs, à la lumière des récentes allégations, je pourrais demander qui dirige la GRC dans ce pays? Est-ce le commissaire de la GRC, est-ce le solliciteur général, ou est-ce le cabinet du premier ministre? Qui dirige la GRC?

M. Lewis: La GRC est dirigée par son commissaire. Si mon collègue a des preuves qu'il veut soumettre à la GRC, il devrait le faire.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, mais vu son absence, son secrétaire parlementaire pourra peut-être me répondre.

De plus en plus de Canadiens ont du mal à faire des études postsecondaires à cause de l'augmentation des frais de scolarité et du coût de la vie. Or, le plafond des prêts aux étudiants n'a pas été relevé depuis 1984 et les fonds accordés aux étudiants autochtones du niveau postsecondaire ont été bloqués sans compter la TPS qui s'appliquera aux livres et autres autres outils didactiques. Selon la Fédération canadienne des étudiants, dont les représentants sont à Ottawa aujourd'hui, moins de 1 p.

100 des 450 000 étudiants à temps partiels du Canada se sont dits satisfaits de l'aide accordée en 1987–1988.

Si le gouvernement a réussi à trouver des millions de dollars pour vendre aux Canadiens, à coup d'annonces publicitaires dans les journaux, une taxe dont ils ne veulent pas, pourquoi ne peut–il pas accroître les fonds destinés à l'aide aux étudiants?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, si je ne m'abuse 400 millions de dollars seront affectés cette année aux Fonds de prêts aux étudiants. Environ 42 p. 100 de tous les étudiants de niveau postsecondraire se prévalent actuellement de ce programme.

Nous contribuons beaucoup au financement de l'enseignement postsecondaire: notre participation est de près de 58 cents pour chaque dollar dépensé.

Quant à savoir si nous pourrions faire mieux dans le cadre du Fonds de prêts aux étudiants, cette question est présentement à l'étude. On s'efforce de voir comment ce programme pourrait combler davantage les besoins des étudiants à temps partiel, des handicapés et des femmes. Nous espérons pouvoir compter sur les conseils de tous les députés pour savoir comment aider davantage ceux qui ont vraiment besoin d'aide.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse étant donné que le secrétaire d'État ne répond pas aux questions. Elle porte sur l'inaction du gouvernement relativement à la TPS.

En vertu de la TPS, les gens qui gagnent plus de 61 100 $ par année ont droit à un crédit sur la taxe de vente supérieur à ceux qui gagnent moins de 61 100 $. La disposition en question est délibérément discriminatoire à l'endroit des étudiants du pays. Comment se fait–il que le ministre d'État à la Jeunesse peut demeurer silencieux sur cette question? Quand va–t–il défendre les intérêts des étudiants canadiens et l'avenir de notre pays?

• (1200)

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, tous les étudiants de niveau collégial ou universitaire n'ont pas à payer la TPS sur leurs frais de scolarité ni leurs cours particuliers.

En outre, les universités, les collèges et les bibliothèques publiques recevront une importante subvention pour leurs achats, de façon que leur fardeau fiscal n'augmente pas.

Bien entendu, dans la mesure où les étudiants effectuent des achats en tant que consommateurs, ils devront verser la taxe comme tout autre Canadien.

M. le Président: La parole est au député de York–Centre, pour une seule question.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Compte tenu des faits qui sont révélés en divers endroits, y compris au conseil de discipline des ingénieurs dont font état ce matin les médias, la GRC est en train de connaître une époque sombre qui rappelle le temps où le commissaire Nicholson avait démissionné avec fracas de la GRC parce qu'il refusait d'obéir aux ordres politiques du premier ministre Diefenbaker.

Compte tenu de cela, le ministre de la Justice peut–il nous assurer que tous les agents de la GRC qui témoigneront contre leurs supérieurs ou d'autres hauts fonctionnaires bénéficieront de la protection du ministre de la Justice et ne risqueront pas de perdre leur poste? Quelles mesures entend–il prendre pour s'assurer que ces membres de la GRC qui comparaissent avec l'intention de dire la vérité ne soit pas harcelés?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, cette question n'est vraiment pas digne du député. Nous avons tous beaucoup de respect, je crois, pour la GRC, la vérité et la justice. Et nous nous efforçons ici de maintenir une telle attitude. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons lutté pour obtenir que tout ce qui est dit ici n'empêche personne d'avoir accès à un procès juste.

Il est grand temps que mon collègue se soucie d'assurer des procès justes au lieu de déterrer des scandales.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie les députés de leur collaboration. Pour répondre aux questions posées par le député de Prince-Albert—Churchill River, j'ai reçu d'autres renseignements qui devraient, j'espère, rassurer les autochtones pour qui il cherchait des précisions.

Tout d'abord, on a tenu une réunion communautaire hier soir pour discuter de la situation à la mine de Collins Bay et dans la zone touchée. Si l'on constate que l'eau y est impropre à la consommation, on trouvera d'autres approvisionnements en eau.

Des agents régionaux du ministère des Affaires indiennes ont essayé de communiquer avec le chef et sont déjà en route. Ils ont été retardés par le mauvais temps mais devraient arriver bientôt. Nous continuerons à suivre la situation.

M. Funk: Monsieur le Président, en réponse à la déclaration du ministre, je veux lui signaler que dans le communiqué de Cameco publié hier, on dit que l'équipement de surveillance fonctionnait correctement et qu'on aurait pu signaler le problème peu après son apparition. Ce sont les renseignements que j'ai obtenus de Cameco.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 novembre, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Manley (p. 5750).

M. le Président: Comme il est midi, conformément à l'ordre du mardi 7 novembre 1989, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement relatif au projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Manley, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant.)

• (1230)

(*Vote No 127*)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Winnipeg Sud-Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Caccia
Catterall
Duhamel
Funk
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Harb
Heap
Hovdebo
Karpoff
Kristiansen
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marchi
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Proud
Rideout
Robinson
Rodriguez
Speller
Stupich
Tobin
Young (Beaches—Woodbine)—71

Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Callbeck
Dionne
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton-Est)
Hopkins
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
MacWilliam
Manley
McGuire
Milliken
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Wappel

CONTRE

Députés

Anderson
Beatty
Bertrand
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Crosby (Halifax-Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen

Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gérin

Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Kempling
Langlois
Lewis
Loiselle
Marin
Mayer
McCreath
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy–Arcelin
Schneider
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
Jourdenais
Koury
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Masse
Mazankowski
McKnight
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
St–Julien
Siddon
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec–Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—118

M. le vice–président: Je déclare l'amendement défait.

[*Traduction*]

M. Masse: Envoyez un message à Ottawa.

M. Mazankowski: Allez à l'ONU; c'est là qu'on peut s'abstenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je veux simplement m'assurer que les auditeurs ne pensent pas que c'est moi qu'on interpelle.

J'allais proposer, monsieur le Président, selon la coutume de la Chambre, pour gagner du temps et pour rendre la procédure plus compréhensible, que le vote qu'on vient de prendre s'applique à la motion principale portant troisième lecture.

M. le vice–président: Je suis sûr que le député d'Ottawa—Vanier voulait dire de façon inverse.

Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mlle Grey: Naturellement, je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que si j'avais voté sur cette motion, j'aurais voté non à la motion principale. Mais bien sûr, je veux économiser le temps de la Chambre aussi.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 128*)

POUR

Députés

Anderson
Beatty
Bertrand
Bosley
Bouchard (Lac–Saint–Jean)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Crosby (Halifax–Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Kempling
Langlois
Lewis
Loiselle
Marin
Mayer
McCreath
Merrithew
Monteith
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy–Arcelin
Schneider
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver–Centre)
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hughes
Jourdenais
Koury
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Masse
Mazankowski
McKnight
Mitges
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
St–Julien
Siddon
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec–Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—118

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blondin
Caccia
Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Callbeck

Catterall	Dionne
Duhamel	Fontana
Funk	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Grey (Windsor-Ouest)	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—71	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avant que la Chambre poursuive le débat sur la motion de l'opposition, j'aimerais demander au leader du gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre à notre retour.

Deuxièmement, je me demande si lui et ses collègues accepteraient que la Chambre siège jusqu'à 16 heures au lieu de 15 heures. Déjà, nous avons prolongé la séance pour reprendre le temps consacré aux déclarations concernant le jour du Souvenir, et nous venons de prendre du temps pour voter. Comme nous avons fait preuve de bonne volonté en n'insistant pas pour avoir le deuxième vote, je me demande si la Chambre serait disposée à collaborer avec nous.

Je fais cette demande parce que plusieurs députés désirent exprimer leur opinion sur la motion de l'opposition.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la deuxième partie de la question. Oui, le gouvernement veut bien que la Chambre siège jusqu'à 16 heures afin d'avoir un débat complet sur la question à l'étude.

Je tiens à dire à la Chambre que nous commencerons à débattre le projet de loi C-28 dès notre retour, le lundi 20 novembre. Au sujet de l'avis donné le 17 octobre dernier, je donne un autre avis, conformément à l'article 57 du Règlement, que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant que nous passions à l'ordre du jour pour reprendre le débat sur la motion du ministre des Finances portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, et toute modification connexe d'autres lois, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Le vice-président: Quelle honte!

M. Lewis: Le mardi 21 novembre, nous continuerons le débat sur le projet de loi C-43 concernant l'avortement et ce débat se poursuivra le mercredi 22 novembre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 210 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John W. Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur (la situation en Namibie).

Affaires courantes

PROJET DE LOI C-36 – DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, avec une proposition d'amendement.

COMITÉ DE SÉLECTION – VINGT-DEUXIÈME ET VINGT-TROISIÈME RAPPORTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les vingt-deuxième et vingt-troisième rapports du Comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du vingt-troisième rapport plus tard aujourd'hui. Je demande que le greffier au Bureau soit dispensé de lire le rapport, car celui-ci ne concerne que les modifications de la composition des comités.

[*Note de l'éditeur: Voir le Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom de l'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture)) demande à présenter le projet de loi C-46, intitulé Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des parlementaires et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-277, intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, le projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus) vise à rendre illégale au Canada la destruction d'un foetus et prévoirait une peine sévère pour les coupables.

Le projet de loi prévoit une exemption dans le cas où on aurait mis fin à la vie d'un foetus par suite d'un traitement médical nécessaire pour prévenir le décès de la mère ou pour remédier à une situation qui, si elle était laissée à elle-même, risquerait d'entraîner son décès.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1240)

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Que le vingt-troisième rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

PÉTITIONS

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui des pétitions établies par les bureaux de la revue hebdomadaire *Seniors Today* de Winnipeg, au Manitoba. Elles contiennent plus de 18 000 noms de personnes qui se sont rassemblées pour protester contre le budget du gouvernement d'avril 1989, qui mettrait en péril le principe d'universalité au Canada, qui ferait une discrimination contre les bénéficiaires des prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales en leur faisant assumer une charge fiscale inéquitable, sans égard pour le lieu géographique ni d'autres facteurs, et qui récupérerait, en partie ou en totalité, les prestations de sécurité de

la vieillesse et d'allocations familiales, selon les revenus des bénificiaires.

Toutes ces personnes du Manitoba se sont unies pour demander au Parlement et au gouvernement de changer ces projets de mesures et de conserver le principe de l'universalité dans la politique sociale canadienne.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter 13 autres pétitions signées par 1 891 habitants des villes de Guelph, Chatham, Wallaceburg, Blenheim, Tilbury, Ridgetown et Thamesville, en Ontario, qui croient fermement aux droits de tous les enfants à naître.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie depuis le moment de la conception, une loi qui cherchera à sauver la vie de la mère et de l'enfant simultanément. J'appuie fortement la position des pétitionnaires.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription qui s'inquiètent du fait qu'il n'y a pas de législation au Canada qui définisse et protège la vie des enfants à naître. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera efficacement la vie des enfants à naître et ce, à tous les stades de leur développement.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer, encore aujourd'hui, quelque 20 pétitions de résidants de la circonscription d'Ottawa—Vanier qui veulent indiquer, d'une façon assez manifeste, leur position et leur mécontentement à cette proposition du gouvernement d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur les produits et les services.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement conservateur a infligé aux contribuables canadiens au moins 31 impôts ou hausses d'impôt depuis son accession au pouvoir en 1984; qu'il a augmenté également la taxe actuelle de vente sur les produits manufacturés, de 9 p. 100 qu'elle était en 1984, à 13.5 p. 100; qu'il veut imposer une taxe de vente sur les produits et services de 9 p. 100, une taxe qui sera cachée, qui s'appliquera à presque tout; que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et les services causera des difficultés financières pour les petites entreprises; qu'elle imposera aux Canadiens de nouvelles tensions au niveau de l'inflation, une hausse probable des taux d'intérêt, de même qu'une hausse du chômage.

À ces causes, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre de rejeter cette taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Saskatoon et des environs qui signalent que la taxe sur les produits et services proposée constitue une forme d'imposition inéquitable en raison de son caractère régressif. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'effectuer une véritable réforme fiscale et de rejeter la taxe sur les produits et services proposée.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 352 personnes habitant surtout la ville de Thunder Bay. La deuxième est aussi signée par des habitants de cette ville et par des gens habitant d'autres régions de la Colombie-Britannique. Les deux ont été jugées correctes par le greffier des pétitions et elles se rapportent à l'avenir de VIA Rail.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir le réseau VIA existant, d'en améliorer le matériel et de lui assurer un appui lui permettant de remplir son mandat, soit d'assurer un service voyageurs.

Si ces pétitions avaient été signées après le dépôt du rapport du comité des transports, je suis sûr que les pétitionnaires se seraient dit d'accord avec les recommandations contenues dans ce document.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par 257 habitants de la ville de Thunder Bay et des environs et qui concerne la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement tente maintenant de taxer les livres, les couches, les cercueils et le mazout. Ils pressent le Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une pétition de 750 habitants de ma circonscription qui vivent près d'une ligne de VIA. Ils pressent le Parlement de maintenir le réseau actuel de VIA, d'améliorer ses équipements et de lui offrir un

appui suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat en matière de services voyageurs.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une pétitions de citoyens de Toronto, Hamilton, Stratford, Kitchener, Stoney Creek, Sudbury, London, St. Thomas, Etobicoke, Ingersol, Woodstock, Windsor, Oakville, Wheatley, Leamington, Wallenburg et d'endroits situés plus à l'ouest, qui demandent au gouvernement de ne pas faire disparaître VIA Rail, de moderniser son matériel et d'établir un service de trains à grande vitesse entre Montréal et Windsor. Et les pétitionnaires ne cesseront de prier.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en inuktitut.*]

J'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition de citoyens de Clyde River qui protestent contre le projet de TPS que le député de Mississauga-Sud qualifie si éloquemment de pillage et de saccage.

L'EXTRADITION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, 2 279 signatures de gens qui demandent que l'on écourte les procédures d'extradition. Ce chiffre porte à beaucoup plus de 10 000 le nombre de signatures que j'ai présentées à la Chambre, ce qui fait au total presque 100 000 personnes au Canada qui demandent la même chose.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 300 citoyens de la belle circonscription de Glengarry—Presscott—Russell, qui viennent en particulier des magnifiques localités de Wendover, Rockland, St-Pascal et d'autres beaux endroits de ma circonscription. Les pétitionnaires s'opposent à la TPS, la taxe des pleurs et des souffrances, qui sera imposée à mes électeurs, selon la récente proposition du gouvernement conservateur. Ils soulignent que la TPS est inacceptable.

LE SECTEUR LAITIER

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition au nom des producteurs laitiers de ma circonscription qui s'inquiètent beaucoup du fait que le gouvernement défende mollement le point de vue des producteurs laitiers du Canada devant le GATT.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est mon honneur et mon devoir de présenter, au nom de plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique, deux groupes de pétitions. Les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement de rédiger et d'adopter une loi qui protège la vie à partir du moment de la conception et qui vise à protéger la vie de la mère et de l'enfant et je les appuie de tout coeur.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition, certifiée correcte par le greffier des pétitions, de la part d'un certain nombre d'habitants de Luseland, Strasbourg et Weyburn, en Saskatchewan. Les signataires protestent contre le fait qu'on a retiré à la Commission canadienne du blé la compétence sur la commercialisation de l'avoine. Ils demandent au gouvernement de ne pas lui en retirer la compétence et de faire entrer l'avoine et l'orge dans le cadre de la Loi sur Commission canadienne du blé de sorte qu'à l'avenir les agriculteurs et leurs organismes soient consultés avant qu'on apporte des changements à la commercialisation de ces produits.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter cinq pétitions signées par plus de 150 habitants de la circonscription de Winnipeg-Nord. Ils estiment que la taxe sur les produits et services va vraiment les accabler et les exploiter. Ils prient donc le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1250)

LES PÊCHES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux électeurs de ma circonscription. Ces gens savent que les pêches de l'Atlantique sont en crise, que le moyen d'existence de dizaines de milliers de pêcheurs et de travailleurs de conserverie est menacé, et que toute l'industrie de la pêche est en danger.

Ces électeurs demandent au Parlement qu'il presse le gouvernement d'étendre sa jurisdiction jusqu'au bord du

plateau continental canadien, pour que le Canada puisse protéger et contrôler les stocks de poisson vitaux pour la région atlantique.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de plus de 250 électeurs d'Ottawa-Ouest ou amis et collègues qu'ils ont contactés. La plupart de ces signatures ont été obtenues à une réunion publique, dans Ottawa-Ouest, de protestation contre la taxe sur les produits et services. Les gens se plaignent de l'effet de cette taxe sur les joueurs de quilles, les étudiants, les professeurs de musique, les livres et différentes autres choses, et ils demandent à la Chambre de la rejeter.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre trois pétitions, qui portent toutes sur le projet de taxe sur les produits et services. Personne ne s'étonnera à la Chambre évidemment que les pétitionnaires soient contre le projet de taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de rejeter catégoriquement et sans équivoque tout projet de loi qui tendrait à appliquer cette taxe de filou.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens en vertu de l'article 36 du Règlement. J'ai une pétition certifiée par le greffier qui émane d'habitants de Bonavista, Fortune, Catalina, Little Catalina, Elliston, Newman's Cove, Amherst Cove et Birchy Cove, toutes des localités très proches de ma ville.

Les 39 signatures de cette pétition proviennent d'un groupe de personnes qui sont très préoccupées par l'intention du gouvernement de retirer sa participation de 2,9 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage, et en particulier par le virement de 8 millions à la formation. Même s'ils savent ce que le gouvernement vise par cette mesure, qui pourrait être utile aux régions plus importantes du pays, la mesure n'en va pas moins aller prendre de l'argent dans leurs poches parce qu'ils seront incapables de retirer les avantages de cet argent.

Ils demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces coupes et de trouver une meilleure politique.

LE PROJET DE LOI SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions que j'ai reçues aujourd'hui de ma belle circonscription de Nepean. Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter encore une fois une pétition qui porte la signature de pas moins de 600 de mes électeurs. Ces derniers sont fort inquiets à propos de l'imposition éventuelle de la taxe sur les produits et services. Ces signataires de Nepean sont tous des adultes et certains sont dans les affaires. En fait, ils appartiennent à toutes les couches de la société dans notre ville.

Les pétitionnaires estiment que la mise en oeuvre de la TPS causera aux Canadiens des difficultéss graves et injustes et imposera un lourd fardeau aux entreprises. Ils ajoutent que cette taxe est inflationniste et demandent humblement au Parlement de la rejeter.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, 134 habitants de ma circonscription ont signé la deuxième pétition qui traite de la récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse prévue dans le budget fédéral. Si aujourd'hui, la pension de vieillesse fait l'objet d'une récupération fiscale à partir de 50 000 $, dans 20 ans, la catégorie des 28 000 $ et plus, en dollars constants, sera assujettie à cette mesure de récupération qui touchera alors 2 millions de personnes âgées.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de rejeter cette mesure de récupération des prestations de la sécurité de la vieillesse et de réaffirmer son attachement au principe de l'universalité.

VIA RAIL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, étant donné que je suis le fils d'un ex-cheminot venu au Canada il y a 40 ans pour construire le chemin de fer, je suis d'autant plus fier de présenter à la Chambre plusieurs pétitions qui demandent au gouvernement de revenir à la raison, de ne pas supprimer le service voyageurs ferrovaire au Canada.

Ces pétitions portent environ 200 signatures.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs des électeurs de la circonscription de King-

ston et les Îles. Ils sont opposés à la taxe sur les produits et les services et ils prient que ce Parlement rejette cette taxe injuste et inéquitable.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente quatre pétitions qui s'ajoutent à une longue série sur VIA Rail. Les pétitions sont signées par de nombreux habitants de Revelstoke et également de Nakusp, en Colombie-Britannique.

Tout à l'heure, mon collègue de York-Sud—Weston a présenté une pétition sur le même sujet et a fait allusion à son père. Revelstoke est la ville où il est venu travailler pour le CP il y a de cela plusieurs années.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à garder intact VIA Rail, le service national canadien actuel, à améliorer son matériel et à lui accorder des crédits suffisants pour bien s'acquitter de son mandat national dans le transport des voyageurs. Les pétitions proviennent d'une localité située à au moins trois heures de route de l'aéroport commercial le plus proche et les routes dans cette région sont coupées par la neige et les avalanches plus souvent que partout ailleurs au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 150.

[*Texte*]

LES RÉSIDENTS CANADIENS—LE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 150—**M. Wappel:**

Au 1er octobre 1989, quel est le nombre des résidents du Canada a) qui paient l'impôt fédéral sur le revenu, *b*) qui paient l'impôt fédéral sur le revenu depuis vingt-cinq ans ou plus?

M. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): *a*) Les statistiques sur les déclarants sont compilées par année d'imposition et les plus recentes datent de 1987. Pour l'année d'imposition 1987, 13 026 180 résidents canadiens ont payé de l'impôt fédéral sur le revenu.

b) Le Ministère ne tient pas de statistiques particulières sur le nombre de résidents canadiens qui paient de l'impôt fédéral sur le revenu depuis 25 ans ou plus.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Il a été répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—VIA RAIL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Tobin:

Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions relatives à VIA Rail que projette le gouvernement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Avant que le ministre des Transports ne prenne la parole, je voudrais signaler que les partis se sont entendus pour qu'on observe la rotation normale des partis après son allocution et celle du député de Regina—Lumsden, mais que chaque parti use de son temps comme il l'entend.

Je crois savoir que le gouvernement va probablement employer la période normale de vingt minutes, qui sera suivie d'une période de questions et observations de dix minutes, et que les partis d'opposition pendant une période de dix minutes, suivie d'une période de questions et observations de cinq minutes. Je voudrais qu'on sollicite le consentement unanime de la Chambre à cet égard.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur le même rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, afin d'assister la Présidence dans les délibérations, je crois que les députés devraient laisser connaître leur intention avant de commencer à parler. Je vous donne avis que j'utiliserai 10 minutes et 5 minutes de questions et de commentaires, plutôt que de laisser la Présidence deviner si les 10 minutes sont terminés. S'il y a 12, 13 ou 14 minutes, cela peut peut-être causer des problèmes. Alors, je pense que

les députés devraient dire ouvertement s'ils emploient 10 ou 20 minutes.

M. le vice-président: À ce moment-là, lorsque les députés de l'opposition utilisent ce système-là, ils en auront deux de suite pour faire les 30 minutes en fait. Je remercie les honorables députés de leurs commentaires. Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre des Transports (M. Bouchard).

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à remercier le Nouveau Parti démocratique qui me permet de prendre immédiatement la parole. Normalement, le député de Regina—Lumsden devrait être le premier à le faire, mais il a bien voulu me céder sa place.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis cinq ans, le gouvernement du Canada, le gouvernement actuel, essaie de bâtir dans ce pays une économie forte en mesure de concurrencer dans ce qui devient une économie internationalement très forte dans l'ensemble des pays commerçants du monde. Afin de réaliser cet objectif, il serait impératif dans notre perspective que l'économie continue de prospérer au cours des prochaines années, non seulement souhaitable mais essentiel. Il est très évident que les mesures que nous avons mises de l'avant pour contrôler le déficit et réduire la dette nationale ont été faites dans cette perspective et pour rejoindre ces objectifs.

L'engagement du gouvernement par rapport à la réduction des dépenses et au contrôle des finances s'applique évidemment à tous les secteurs, particulièrement, en ce qui me concerne, à celui des transports.

• (1300)

Il est très évident également, monsieur le Président, que les transports ont toujours été, sont et demeureront l'élément ou un des éléments essentiels au développement économique du Canada. C'est très évident, en même temps, que nous devons nous assurer que ce réseau des transports soit un réseau efficace et un réseau qui permette aux Canadiens de l'utiliser dans sa dimension la plus profitable. Si nous voulons comprendre les initiatives ou les décisions qui sont prises dans le domaine des transports aujourd'hui au pays, il faut les voir dans cette perspective. Autant se préoccuper de l'état des finances du pays en même temps que d'assurer que l'on ait un réseau complet ou que l'on ait un réseau de transport qui corresponde, encore une fois, à la diversité du pays dans lequel on vit. Les initiatives du gouvernement sont donc orientées dans cette perspective, en même temps que ce réseau des transports doive se développer dans une dimension où le réseau est sûr, efficace et viable, capable d'assurer aux Canadiens une possibilité, ai-je dit, de concurrencer dans un monde de plus en plus dynamique.

Alors, il faut bien garder en perspective, et le sens du débat d'aujourd'hui doit tenir compte d'une chose, c'est que le transport ferroviaire n'est pas l'unique mode de transport au Canada, n'est même pas celui aujourd'hui que la population canadienne utilise le plus. C'est un mode de transport plus traditionnel, c'est un mode de transport pour toutes sortes de raisons, et ça ne date pas d'aujourd'hui. En 1961, une commission, dite Commission McPherson, recommandait l'abandon du transport ferroviaire de passagers. Il y a eu des études et des tentatives en cours depuis 30 ans pour tenter de régler cette question. Mais, encore une fois, dans une perspective de l'ensemble des transports au pays, il y a autant de transport aérien que ferroviaire. Mais il y a aussi le transport maritime, l'automobile, qui est de plus en plus utilisée aujourd'hui, et, dans le transport des marchandises, évidemment le camionnage qui devient un élément essentiel; enfin, également dans le transport-passagers: l'autocar.

Monsieur le Président, un principe a toujours justifié le gouvernement d'agir comme il le fait dans le domaine des transports, particulièrement à ce moment-ci, c'est de ne pas investir plus qu'on est en mesure de le faire dans un moyen de transport ou d'investir en fonction de nos capacités, dans un moyen de transport qui est de moins en moins utilisé et qui est de plus en plus coûteux, toujours gardant à l'esprit que ce mode de transport est fait en fonction des deniers des contribuables canadiens.

Monsieur le Président, en 1988, un chiffre que j'ai souvent cité, mais que je rappelle toujours à l'esprit des gens: 641 millions de dollars ont été utilisés pour supporter VIA Rail, ce qui coûte 100 $ par passager et qui va jusqu'à des extrêmes, entre Jasper et Prince-Rupert, à un montant de 483 $ par passager. Monsieur le Président, cette subvention n'est pas payée par les purs esprits, cette subvention est payée par les Canadiens à 100 p. 100, alors qu'il n'y en a que 3 p. 100 d'entre eux, et 3 p. 100 de ceux qui voyagent, qui utilisent le train.

Monsieur le Président, qu'on l'admette ou non, qu'on soit favorable ou non, qu'on veuille le changer ou non, il faut admettre une chose: les Canadiens ont donné de plus en plus, et ils vont donner de plus en plus, à moins que la Commission royale d'enquête nous prouve le contraire. Je serais absolument ouvert à toute recommandation, mais actuellement la tendance qui existe est celle dont les Canadiens ont montré leur préférence pour d'autres modes de transport.

L'automobile évidemment est la préférée, l'avion et l'autocar, à moindre extension, mais elles sont là. Quatre-vingt-cinq p. 100 des Canadiens voyagent par automobile. Évidemment, on peut dire: le ministre pourrait changer cela. Le ministre, monsieur le Président, qui est là aujourd'hui, ou quelqu'un autre demain, ne donne

pas les tendances: le ministre gère les tendances. Le ministère gère ce que les Canadiens désirent utiliser comme mode de transport. Et, contrairement à tout ce qui s'est dit, et en tendant d'éviter, encore une fois, de développer des arguments simplement pour le plaisir de le faire, VIA Rail ne s'améliore pas. La situation en 1988 et en 1989 ne s'améliore pas. Elle se détériore, monsieur le Président. En 1988, les recettes ont augmenté, dit-on, de 13 p. 100, mais encore a-t-il fallu ajouter 68 millions sur les subventions. Monsieur le Président, ce n'est pas une invention du ministre, ce sont des chiffres incontestables, ce sont des chiffres que nous avons produits à maintes et maintes reprises, et, malheureusement, le rapport produit hier par le comité des transports, dit: on peut interpréter les chiffres de toutes façons, on n'est pas sûr des chiffres qui sont avancés. Tous les chiffres qui ont été fournis par Transports Canada ou par VIA Rail n'ont pas été systématiquement, et de façon efficace, contestés.

[*Traduction*]

Il fallait agir vite pour que cesse une telle hémorragie des derniers publics. La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui recommande l'imposition d'un moratoire qui pourrait coûter très cher aux contribuables, parce qu'aucune limite n'a été établie. Il pourrait coûter 500 millions, 1 milliard ou plus. Il est impossible de le savoir vu que le comité ne fixe aucune durée à ce moratoire. Comme le premier ministre de l'Ontario, les maires des villes et beaucoup d'autres l'ont dit ce matin, un moratoire coûterait de l'argent. Ce qui importe, c'est que le comité ne précise pas où nous pouvons nous procurer ces fonds. J'aurais préféré que le comité, après avoir proposé un moratoire, nous dise où trouver les sommes nécessaires. Presque tous les Canadiens conviennent que le déficit est trop élevé et que nous devons sabrer les dépenses. Mes collègues de l'autre côté s'opposent catégoriquement à la TPS ou à toute hausse des impôts. Or, si on n'augmente pas les impôts, on doit réduire les dépenses là où cela nuira le moins possible à la population, par exemple en faisant des compressions dans un service qu'utilisent seulement 3 p. 100 des Canadiens.

Nous nous attendions à ce que le comité dise, s'il s'oppose à la taxe: «Nous sommes en faveur des coupes mais ailleurs qu'à VIA Rail.» Où, monsieur le Président? C'est la question à laquelle il faut répondre. Ni les maires, ni les premiers ministres ce matin, ni les députés de l'autre côté n'ont précisé où nous devrions pratiquer des coupes. Il n'existe pas de solution miracle qui nous permettra de nous procurer les fonds nécessaires pour réduire le déficit.

Je suppose qu'on s'attend à ce que les Canadiens paient la facture une fois de plus, mais je ne crois pas que le gouvernement soit d'accord. C'est pourquoi je dis que je suis désolé mais je ne pouvais pas accepter un moratoire. Nous ne verserons pas les millions de dollars nécessaires pour subventionner à nouveau VIA Rail.

À mon avis, le comité aurait-dû profiter de l'occasion dans ce rapport pour examiner l'avenir du transport-voyageurs ferroviaire à long terme, et non à court terme, à la veille de la conférence des premiers ministres. Le moment choisi par le comité pour présenter le rapport, est intéressante. Il est très bizarre que les derniers témoins aient comparu à midi, monsieur le Président, mardi. Hier matin, le rapport était prêt. Le choix du moment est excellent. Le comité aurait pu me donner, je pense, une perspective de l'avenir des transports, et une idée sur la manière dont le gouvernement et les contribuables canadiens pourraient trouver une solution plus abordable que celle que nous avons aujourd'hui.

On fait allusion à Àmtrack. Naturellement bien d'autres pays prennent des décisions concernant les services-voyageurs ferroviaires fondées sur leur propre réalité démographique et géographique. Quand on parle d'Àmtrack, je suis stupéfait que le rapport ne dise pas que cette société a la possibilité de supprimer une ligne quand elle le désire. Ce n'est pas le cas au Canada, monsieur le Président. Quand on prend Àmtrack comme exemple, on devrait dire aussi qu'en 1971 cette société a réduit son réseau de 75 p. 100. Nous voulons opérer une réduction de 40 p. 100 et on nous accuse d'être anticanadiens et de ne pas nous soucier de l'esprit du Canada. J'estime que nous devons toujours être logiques. Lorsqu'on fait quelque chose, il faut en supporter les conséquences. Je vous donnerai un exemple. Nous ne pouvons pas avoir le régime fiscal des États-Unis et bénéficier des services de la Suède. Nous devrons envisager à un moment donné d'utiliser un système avec tout ce qu'il représente.

La décision a été prise en tenant compte du fait que le Canada est le deuxième plus grand pays du monde mais avec une population de seulement 25 millions d'habitants. Les services de VIA Rail doivent tenir compte de la réalité géographique de notre pays et de la densité de la population habitant le corridor Québec-Windsor. Mais nous avons aussi différents besoins à satisfaire en même temps. En Saskatchewan, la situation n'est pas la même qu'à Toronto ou à Montréal, et nous devons offrir le meilleur service possible avec les moyens dont nous disposons. Par ailleurs, les maires des villes du corridor

déclarent que 60 p. 100 des Canadiens vivent dans leur région et qu'ils veulent jouir de tous les services. Je crois que le gouvernement a agi sagement en décidant qu'il fallait, étant donné la situation au Canada, répartir les avantages entre toutes les régions du pays. Tous les Canadiens savent que nous devons réduire la dette nationale. On leur a demandé de se serrer la ceinture, et VIA ne devrait pas échapper à cette règle. Devrait-on demander aux Canadiens de faire des sacrifices, mais faire une exception pour VIA Rail? Les services de VIA ne sont pas viables, ils sont terriblement coûteux, les Canadiens ne les utilisent pas, mais nous devrions quand même octroyer à VIA des subventions de l'ordre de 641 millions, 800 millions ou même un milliard de dollars par année. On dépense cet argent alors qu'il y a d'autres moyens de transport qu'il faudrait subventionner.

• (1310)

Tout au long de l'année, le gouvernement s'est distingué en se montrant responsable sur le plan financier et en affectant judicieusement les ressources financières de l'État.

M. Milliken: Après avoir doublé la dette.

M. Bouchard (Roberval): Le député d'en face devrait reconnaître que les ministériels de ce côté-ci de la Chambre ont donné de nombreux exemples sur la façon de diriger le pays et de gérer ses finances. Le député devrait se lamenter de l'héritage que son parti a laissé au pays. Les Canadiens paient encore aujourd'hui pour les erreurs que son parti a commises pendant qu'il était au pouvoir. Les libéraux n'ont jamais appris qu'il fallait, en période de restrictions, dépenser avec mesure et subventionner les programmes qui en ont le plus besoin et qui sont susceptibles de produire de bons résultats.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'invite mes collègues d'en face et en même temps tous mes compatriotes à examiner les faits, à juger les faits et à les accepter. Nous avons eu des décisions difficiles, bien évidemment, depuis 1984. Monsieur le Président, je suis ministre de ce gouvernement depuis cinq ans, et à tous les ans dans tous les ministères des décisions difficiles ont dû être prises. Nous les avons prises, parce que nous n'avons pas voulu la situation dont nous avons hérité, mais elle était là en 1984. C'est un héritage que je ne souhaitais pas, encore une fois, mais qui était là.

Monsieur le Président, les Canadiens ont reconnu, il y a un an ou à peu près, maintenant, les choix difficiles que le gouvernement a faits et les décisions qu'il a prises. Les Canadiens acceptent aujourd'hui une gestion financière responsable combinée à des politiques économiques qui sont saines et qui ouvrent la voie à une croissance économique. Le premier ministre, ce matin, à l'ouverture de la Conférence des premiers ministres, rappelait que la croissance économique du Canada était une des meilleures au monde, particulièrement les cinq dernières années. Évidemment, on voit la coupure, en 1984, et on comprend pourquoi.

Monsieur le Président, je dis aux Canadiens, je dis à mes compatriotes et à mes collègues en cette Chambre, qu'en tant que personnes responsables nous n'avons pas le droit de léguer, même dans les transports, même avec les décisions difficiles à prendre pour VIA Rail, nous n'avons pas le droit de léguer un héritage dans lequel les Canadiens nous rendraient responsables de ne pas avoir pris les décisions quand le temps était venu de les prendre.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec intérêt, comme je le fais toujours. Nous ne voyons pas toujours les choses de la même façon, et certainement pas en ce qui concerne VIA Rail.

Je veux d'abord lui répondre lorsqu'il affirme que les députés de l'opposition n'ont pas dit dans quels secteurs nous ferions des compressions. Nous avons affirmé qu'une baisse des taux d'intérêt réduirait le déficit de 1 milliard de dollars par an. Une baisse de 1 p. 100 le réduirait de 1,5 milliard de dollars par an. Nous vous demandons d'abaisser les taux d'intérêt. Les réponses sont là, si vous cherchez bien.

Je veux poser au ministre un certain nombre de questions très précises découlant du rapport du comité. Il a répondu aujourd'hui à la Chambre qu'un moratoire n'était pas acceptable à ses yeux. C'est fort regrettable, mais, pour le moment, j'accepte cette réponse comme étant son opinion et j'espère que nous pourrons convaincre le premier ministre d'intervenir.

L'autre partie de la recommandation portait sur une modification du mandat de la commission royale afin que celle-ci étudie le service voyageurs ferroviaire et présente un rapport provisoire sur des questions comme un mandat législatif et les besoins futurs en matériel. En premier lieu, je demande si le ministre acceptera la deuxième partie du rapport du comité, qui traite des modifications à apporter au mandat de la commission royale.

Voici ma deuxième question. Le gouvernement présentera-t-il un projet de loi pour accorder à VIA son mandat législatif? Et voici la troisième. Du temps du prédécesseur du ministre, Trans-Consortium, c'est-à-dire Bombardier et UTDC Cancar, avait présenté du matériel d'une conception nouvelle pour service voyageurs transcontinental à un prix acceptable pour VIA et les compagnies, mais le Cabinet a finalement rejeté cette

proposition. Trans-Consortium a alors offert de financer la construction de ces wagons et de les louer à VIA Rail. Je demande sérieusement au ministre s'il ira retrouver Trans-Consortium pour lui dire que, oui, le gouvernement envisagerait ce genre de participation du secteur privé.

La dernière question, qui découle elle aussi du rapport et des témoignages, est celle des routes protégées. Nous pouvons contester les chiffres, discuter s'il s'agit de 45 millions, ou de 50 millions ou d'un autre montant, mais le ministre souscrit-il en principe à l'idée qui a été soumise au comité et selon laquelle il ne faudrait pas, pour le bien public, inclure le financement dans son budget à lui mais le tirer des revenus généraux pour que les comptes de VIA ne soient pas faussés? Je lui demande de répondre sérieusement à ces quatre questions sérieuses.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, ce sont de bonnes questions auxquelles je vais essayer de répondre de mon mieux.

Pour commencer, c'est rêver que de croire que nous pouvons, d'un geste de la main, décider de réduire les taux d'intérêts. Je sais une chose, cependant.

M. Benjamin: Cela s'est déjà fait.

M. Bouchard (Roberval): Le député de Regina-Lumsden se rappelle le temps où les Canadiens étaient tellement révoltés contre un taux d'inflation de 12 et 13 p. 100. Les Canadiens auraient peut-être préféré alors que les taux d'intérêt soit de 12 p. 100 mais le taux d'inflation de 4 ou 5 p. 100, comme en ce moment. Je crois que le ministre des Finances poursuit la bonne politique au moment où il peut maîtriser l'inflation. Je ne crois pas qu'il puisse rendre de meilleur service aux Canadiens. Il ne faudrait pas que le taux d'inflation soit ce qu'il était à l'époque.

Le député s'informe d'un changement au mandat de la commission royale. Mon ami comprendra que les trois autres questions dépendent de la réponse à la première. Je m'explique. Le mandat de la commission royale a été établi de façon à répondre à la question fondamentale de l'intégration des modes de transport pour l'an 2000. Si, dans dix-huit mois, le rapport provisoire renferme des propositions, nous pourrons à ce moment déterminer s'il est possible de répondre tout de suite à quelques questions.

Le mandat de la commission n'est pas axé sur VIA Rail. Il porte sur tous les modes de transport et n'a pas pour objet de résoudre, en particulier, le problème de VIA Rail.

Au sujet de VIA, le maire de Québec m'a dit que les décisions prises constituaient de l'euthanasie, parce qu'elles vont tuer le système.

Je ne suis pas aussi pessimiste, mais il est vrai qu'une grande intervention chirurgicale était nécessaire. Nous maintenons le système en vie. Le premier ministre de l'Ontario a dit ce matin que la province étudiait avec le Québec de nouvelles technologies, des trains à grande vitesse. Nous nous réjouissons de cette initiative. Mais il nous faut d'abord considérer la commission dans cette vaste perspective embrassant tous les modes de transport. C'est pour cette raison que nous ne pouvions pas limiter le mandat à VIA Rail et étudier un problème pratique auquel on trouvera peut-être une solution après que la commission aura déposé son rapport. Je compte parmi ceux qui croient que VIA devrait avoir sa propre loi organique, pour pouvoir mener ses affaires autrement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. Nous avons chargé une commission d'étudier l'avenir des transports. Dans un an et demi, nous saurons exactement quelle orientation elle recommande de donner à tous les modes de transport, y compris VIA Rail. À ce moment, si après avoir examiné la viabilité de VIA, elle recommande l'élaboration d'une loi, nous pourrons en rédiger une qui corresponde à la nouvelle réalité. Si nous voulions une loi de ce genre tout de suite, nous ne pourrions pas l'appliquer avant un an et demi de toute façon, à cause du programme très chargé que nous avons déjà, et nous aurions perdu l'apport de la commission.

• (1320)

Les deux dernières questions portent sur le sujet des nouvelles voitures. Même si nous avions été disposés à puiser dans le Trésor ou à nous adresser au ministère des Finances, la gestion du déficit nous en aurait empêchés. Si on prend 100 millions de dollars, j'aurais quand même besoin du même montant pour un moratoire. Nous aurions quand même à payer pour cela.

Vous demandez pourquoi nous n'autorisons pas le secteur privé à construire les voitures et à les louer à VIA. Une fois de plus, je dis: Attendons la commission. Si elle formule une recommandation de ce genre, nous l'examinerons. Il en va de même pour les trajets protégés. En ce qui concerne les régions éloignées, mon ami sait bien que je vais examiner l'affaire. Je prends encore le même exemple: 483 $ pour le billet Jasper-Prince Rupert. Je me demande s'il n'existe pas un moyen de transport moins cher. Je me demande s'il on paierait autant pour voyager en hélicoptère. Je n'ai pas l'impression que

cela puisse être plus cher. Voilà pourquoi nous tenons à un examen de ces trajets. Nous avons déjà commencé à le faire et nous aurions pu supprimer quelques-unes de ces lignes, mais nous n'avons pas voulu en priver les gens. Cependant, nous y pensons.

En conclusion, je sais que mon ami examine honnêtement les problèmes qui se posent. Je ne conteste pas l'honnêteté ou l'équité des députés d'en face, mais il ne faut pas oublier que le déficit nous restreint énormément et que les ressources de Transports Canada sont très limitées. Nous n'avons pas grand-chose pour financer le système. Si nous avancions 650 millions de dollars, si nous accordions davantage de fonds pour une proposition quelconque, ce serait dramatique, non seulement pour les transports, mais aussi pour le déficit. J'espère que nous pourrons un jour transmettre un autre message aux Canadiens au sujet des déficits et des coupures et le maintenir pendant six mois.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, en réponse ce matin à une question du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, le ministre a commencé par dire qu'on n'avait pas précisé la durée du moratoire. Il a semblé laisser entendre que si la durée en était déterminée, il serait disposé à accepter la motion.

Pourrait-on au moins observer un moratoire jusqu'à ce que la commission ait présenté son rapport et qu'il ait eu le temps d'en examiner les recommandations, en toute justice pour le processus?

Le ministre a parlé d'importante intervention chirurgicale. Par analogie, il en conviendra, on ne commence pas par amputer la jambe d'un patient pour ensuite appeler le médecin et lui demander si l'opération était à l'origine indiquée. Ce ne serait pas la bonne façon de procéder.

Je voudrais savoir si le ministre serait disposé à envisager un moratoire au moins jusqu'à ce que la commission royale d'enquête ait eu le temps de faire son étude et de présenter son rapport et qu'il ait eu le temps d'en examiner les recommandations.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai bel et bien dit pendant la période des questions que je n'avais bien sûr pas l'intention d'accepter quelque moratorium que ce soit. C'est une question fondamentale. C'est une question de ressources. Après le 15 janvier, il y aurait des coûts à payer et je n'ai pas les moyens de les payer.

Si j'ai donné l'impression que j'accepterais un moratoire ou si j'ai dit qu'on n'en précisait pas la durée, c'était essentiellement et exclusivement pour déterminer l'étendue des coûts. Le député a parlé d'attendre jusqu'à ce que la commission ait remis son rapport. Cela veut dire environ un an et demi, 18 mois au minimum, avant le rapport provisoire. Qu'est-ce que cela représenterait: deux, trois ou quatre cents millions de dollars? Voilà le montant que cela peut représenter. Nous n'avons pas cet argent.

Encore une fois, quand on parle de moratoire, on parle d'argent. Nous pourrions dire, comme le fait observer le rapport, que nous pourrions interpréter les chiffres différemment, et ainsi de suite. Nous pouvons soutenir ce que nous avons dit. Les chiffres que nous avons sont bons et solides, mais au bout du compte, quand on parle de moratoire, c'est toujours une question d'argent.

Chaque fois que je demande où nous allons prendre l'argent, on ne peut que répondre que nous allons sabrer ailleurs, disons dans les taux d'intérêt. Je crois que nous devons nous rendre compte qu'il n'est pas possible aujourd'hui, compte tenu des ressources dont nous disposons, d'éviter la décision que nous avons prise.

Je demande à mon collègue et à tous les Canadiens de comprendre que ce n'est pas facile, qu'il s'agit fondamentalement d'un sacrifice que nous devons faire, mais en même temps, je crois que nous travaillons pour l'avenir des transports en nous assurant que nous serons capables de les moderniser.

Nous avons déjà un réseau national, viable et à prix abordable, mais nous pourrions en faire un réseau plus national, plus viable, selon la décision que prendra la commission. Nous avons besoin de cet argent à défaut duquel nous risquons, dans deux ans, d'avoir à supprimer tous les services, ce que je ne souhaite évidemment pas.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je sais que le ministre n'a pas utilisé la totalité de son temps de parole. Puis-je demander le consentement unanime pour lui poser une petite question?

M. le vice-président: Très bien.

M. Blaikie: Je voudrais interroger le ministre à propos d'une question dont il est au courant parce qu'elle a été soulevée lors d'une réunion qu'il a eue avec le ministre des Transports du Manitoba. Il s'agit du service assuré aux localité éloignées de villégiature situées entre Winnipeg et Farlane, on Ontario. Dans sa déclaration, le ministre s'est engagé à maintenir le service dans les régions éloignées. Je suppose que par «régions éloignées» on

entend des localités qui ne sont pas desservies par un autre mode de transport.

Comme le sait sans doute le ministre, certaines localités entre Winnipeg et Farlane, en Ontario, ne peuvent être atteintes que par chemins de fer et elles seront desservies, selon ses plans actuels du ministre, uniquement par le service transcontinental qui assurera la liaison Winnipeg–Capreol. Or non seulement les départs de ce train ne correspondent absolument pas aux heures qui conviendraient aux personnes désireuses de partir à la campagne, mais on se demande également s'il est de toute façon opportun qu'un train transcontinental s'arrête à tous ces endroits. Je crois comprendre d'après un article de presse que le ministre comptait se pencher sur le problème pour voir s'il n'y aurait pas moyen de conclure un arrangement spécial, pour l'été à tout le moins, de façon à permettre à ces gens de pouvoir faire la navette entre leur maison de campagne et le lieu où ils comptent des investissements depuis de nombreuses générations.

Je voudrais que le ministre nous dise où en sont les choses à cet égard. A–t–il eu la possibilité d'examiner le problème? Où en est–il dans ses réflexions à ce sujet?

M. Bouchard (Roberval): Oui, en fait, comme je l'ai dit à M. Driedger, du Manitoba, ce cas très particulier est encore à l'étude. Des gens utilisent ce train pour se rendre à leur chalet pour le week–end. C'est un cas réellement particulier, car il ne cadre pas avec ce que nous appelons les services dans les régions éloignées. À la demande du ministre, j'ai accepté de l'examiner. Mon ministère était encore à l'examiner la semaine dernière ou la semaine précédente. Je n'ai pas encore reçu le rapport à ce sujet.

• (1330)

Encore une fois, c'est un cas très particulier. Il s'agit fondamentalement d'un service pour activités de loisir, car les gens s'en servent surtout pour se rendre à leur chalet. Il faut donc tenir compte de la situation qui existe dans l'ensemble du Canada. Si faut supprimer où trois, quatre, cinq ou six autres services, il faut voir les choses sous cet angle. La réponse viendra plus tard, car le ministère n'a pas encore étudié ce cas.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis député de la Chambre depuis 21 ans et membre du Comité des transports depuis autant d'années. Le ministre est le douzième ou le treizième que j'ai connu au cours de ces années. Pendant tout ce temps, j'ai été entouré d'amateurs et d'ignorants en ce qui concerne les transports. Compte tenu des années d'expérience que je possède en transport ferroviaire, et que mon père et mon grand–père ont acquises en ce domaine, et comme je siège au Comité des transports depuis 21 ans, je crois connaître un peu le sujet, sans toutefois vouloir prétendre être expert en la matière.

Le ministre a parlé plus tôt d'Amtrak et du fait qu'elle a supprimé un grand nombre de liaisons en 1971. Amtrak a réduit à une seule toutes les liaisons faisant double emploi, c'est–à–dire deux ou trois vers New York et Chicago, ou allant de Chicago à Detroit, de Chicago à Los Angeles ou à Seattle. C'est exactement ce que VIA a fait en 1977–1978. Il ne servait à rien d'avoir deux lignes ferroviaires parallèles faisant double emploi. Cette suppression a rendu le transport économique et a mis fin au double emploi. Elle a également permis d'économiser beaucoup d'argent. La comparaison spécieuse qu'a avancée le ministre ne tient donc pas debout et n'a jamais tenu debout.

Selon le ministre et son homologue des Finances, les compressions imposées à VIA Rail permettront d'économiser de l'argent. Ceux qui ne tirent aucune leçon de l'histoire sont condamnés à la voir se répéter. Les compressions imposées à VIA Rail en 1981–1982 ont coûté plus cher au gouvernement et à VIA que les économies réalisées. Et il ne s'agissait que de réductions de 21 p. 100. Non seulement ils ne comprennent pas, ils s'en moquent.

Il y a aussi l'étude bidon que le ministère des Finances a entreprise sur les niveaux de référence pour les subventions de VIA. Je vous le demande, monsieur le Président, où donc était le ministre des Transports? Nous avons posé des questions. En fait, des questions ont été inscrites au *Feuilleton* à propos de ces études. Mais celles–ci n'ont pas été faites par le ministère des Transports, mais par le ministère des Finances.

Quant à l'environnement, il y a deux autres semblants d'études. Qui s'est chargé de l'étude du ministère de l'Environnement? Le ministère des Transports. Où était donc le ministre de l'Environnement? Si on examine de plus près cette étude dite environnementale—si toutefois on peut lui donner le nom d'étude—, on se rend compte que c'est une vraie farce. Qu'on soit expert ou non, il est impossible de la prendre au sérieux.

Le gouvernement et ses partisans préconisent l'adoption de saines pratiques de gestion. Pour tout homme d'affaires qui veut lancer ou faire prospérer une entreprise, l'une de ces pratiques consiste non seulement à viser le maximum d'efficacité et de productivité, mais aussi à se doter du matériel le plus moderne et le plus perfectionné.

Toute entreprise privée qui aurait demandé un prêt à n'importe quelle banque dans le monde pour exploiter un des trains de voyageurs, et offert en garantie du matériel vieux de trente ou cinquante ans et nécessitant des réparations majeures, sans même la perspective de profit ou de rentabilité, aurait fait rire d'elle et essuyé un refus catégorique.

Ce n'est pas seulement moi qui fais valoir ce principe, mais des spécialistes indépendants qui ont mis en service en 1977–1978 du matériel neuf, bon pour 30 à 50 ans, dont l'épargne dans les coûts d'exploitation et d'entretien pouvait servir à payer le coût du nouveau matériel en sept ans à peu près. Voilà ce que j'appelle des pratiques commerciales efficaces.

Qu'est–ce que le gouvernement antérieur et celui–ci ont fait? Ils ont refusé de commander le matériel. Ils se sont finalement ravisés et ont compris qu'il fallait de nouvelles locomotives pour éviter que tout le service ne flanche. Si l'on veut réduire annuellement la subvention à VIA Rail de dizaines de millions de dollars, il devient essentiel d'installer du nouveau matériel roulant. On ne peut pas faire autrement.

Le Trans–Orient, un consortium de constructeurs de matériel roulant qui sont les plus compétents au monde, ou aussi compétents que les autres, ont posé le problème en ces termes. Peut–on croire que le gouvernement du Canada a garanti le financement de nouveau matériel roulant construit par Bombardier pour Amtrak? Le ministre des Transports et le ministre des Finances, ainsi que leur ministère respectif, n'ont pas encore répondu à la question. Comment le gouvernement du Canada peut–il, au nom des contribuables, fournir le financement nécessaire à du matériel roulant nouveau pour procurer un service voyageurs aux États–Unis, alors que nous n'avons pas les moyens de nous ofrrir un service voyageurs au Canada? C'est ahurissant!

Je répète pour la énième fois qu'il faut avoir recours aux services d'une société de transport ferroviaire qui s'y connaît en économie et en marketing dans le domaine des transports. Je plains énormément la plupart, pas tous, mais la plupart des gestionnaires de VIA Rail depuis 1977. On ne les a pas laissé agir. On ne leur a pas permis de faire ce qu'ils savaient devoir faire pour que la société VIA Rail soit prospère.

• (1340)

La direction de VIA Rail est obligée, depuis 12 ans, de fonctionner dans le cadre de la politique du gouvernement et cette politique consiste à réduire chaque année les moyens de VIA Rail. C'est pourquoi j'ai dit, en 1978 que VIA Rail était vouée à dérailler: le gouvernement actuel et le gouvernement précédent n'avaient nullement l'intention de lui donner les moyens de réussir.

Je trouve très pénible qu'on vante, à cet endroit et dans l'autre, la réforme parlementaire et l'indépendance des comités et qu'on prétende que le gouvernement écoute ce que la Chambre des communes et les députés ont à dire.

Il est évident, dans ce cas–ci et dans d'autres cas, présents et à venir, que le gouvernement prend d'abord une décision et qu'un comité parlementaire décide ensuite, en toute indépendance, de tenir des audiences sur cette décision. Et ce n'est qu'après avoir pris une décision que le gouvernement décide de créer une commission royale. Si vous avez déjà joué au poker ou à d'autres jeux d'argent, Madame la Présidente, vous savez que vous êtes absolument certaine de perdre quand le jeu est truqué. Or, ce jeu est truqué depuis 1977.

Le ministre nous demande où nous prendrons l'argent. Mon collègue a expliqué que s'il abaissait le taux d'intérêt de 1 p. 100, le gouvernement épargnerait 1,5 milliard. Tous les experts financiers que j'ai entendus, que j'ai lus ou dont j'ai entendu parler depuis un an ou deux disent qu'il n'est pas sage que l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et des États–Unis soit supérieur à 3 p. 100: il est maintenant rendu à 4,5 ou 5 p. 100.

Je comprends parfaitement le raisonnement historique selon lequel on va attirer des investissements et le reste en offrant des taux d'intérêt plus élevés qu'aux États–Unis. Cependant, l'écart est maintenant tel qu'il accroît notre déficit et empêche le gouvernement et le Parlement de prendre les mesures voulues dans le cas, notamment, de notre système national de transport ferroviaire de voyageurs.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le comité a fait preuve d'une grande diplomatie, qu'il a été très constructif. Nous aurions pu adopter une position beaucoup plus dure. Nous avons entendu les doléances de plus de 30 groupes et particuliers, ce qui représentait plus de 100 personnes au total. De tous les particuliers, groupes et le reste que nous avons entendus, trois personnes seulement souscrivaient à la proposition du gouvernement. Et parmi elles, il y avait le ministre des Transports. Eh bien, c'est compréhensible, c'est le moins qu'on puisse dire. Il y avait également M. Lawless, ce loup dans la bergerie, qui administre à la fois le CN et VIA Rail. Il y avait, enfin, le

représentant des compagnies d'autobus. Je suppose qu'on peut dire que cela se comprend également.

J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que les témoins représentaient toutes les couches socio-politiques du pays. Il y avait des syndicalistes, des chefs d'entreprise, des chambres de commerce, des maires de diverses allégeances politiques, et ils se sont tous opposés unanimement à la proposition du gouvernement.

Ce qui est encore plus intéressant, étant donné que le tourisme est un secteur important au Canada, c'est le témoignage que nous avons entendu, hier, d'un organisateur de voyages de groupe. Ce n'est qu'un petit voyagiste et il y en a des dizaines d'autres qui font davantage appel aux services de VIA Rail. Or, il ne peut plus le faire. Cette petite entreprise a eu un chiffre d'affaires de 4 à 5 millions de dollars l'année dernière et elle considère VIA Rail comme un partenaire commercial.

Lorsque le vice-président d'Amtrak a témoigné devant le comité, il n'a pas tenté de nous dire ce que nous devrions faire. Il nous a tout simplement communiqué certains faits et quelques renseignements. Je veux juste vous montrer ce qui arrive à VIA Rail et aux contribuables depuis 1977. Il nous a dit que dans le cas des trains AMTRAK qui font la liaison entre la frontière américaine et Montréal ou Toronto, la société Amtrak doit payer aux compagnies de chemin de fer canadiennes trois fois plus qu'elle ne verse aux chemins de fer américains pour emprunter leurs voies. Si cela n'apprend rien à mes honorables collègues d'en face, c'est vraiment à désespérer.

Il y a une autre question. VIA Rail a dû verser l'année dernière 14,5 millions de dollars en taxes provinciales et fédérales sur le carburant diesel. Nommez-moi un autre pays où une société de transport qui doit construire, entretenir et exploiter ses propres voies, est tenue de verser des taxes sur le carburant qui ne sont rien d'autre qu'une subvention au transport routier. On a ainsi gaspillé 14,5 millions de dollars de deniers publics. C'est là un traitement injuste dont sont victimes VIA Rail, le CN et le CP. Pour quelles raisons, dites-le moi, versent-ils des taxes sur le carburant diesel pour leurs locomotives diesel? S'ils pouvaient les lancer sur la Transcanadienne, ils n'auraient pas d'objections à payer ces taxes sur le diesel. C'est un autre exemple des difficultés de VIA Rail.

Le comité a travaillé d'arrache-pied et, mon collègue là-bas pourra vous le dire, nous avons travaillé de longues heures. Nous avons entendu tous les témoins et, que nous ayons été de leur avis ou non, nous avons été impressionnés. Nous avons travaillé dur pour produire un rapport que la plupart des députés, sinon tous, pourraient appuyer.

Ceci m'amène à ma conclusion. Si la réforme parlementaire a un sens, le gouvernement ne peut pas faire moins que de donner suite à nos recomandations. Nous avons présenté un rapport unanime. En passant, c'est la deuxième fois seulement, en 21 ans de présence à la Chambre, que je vois un rapport du Comité des transports faire l'unanimité.

Après notre voyage en Europe, nous avons présenté un rapport unanime dont le gouvernement n'a jamais tenu compte. Pourquoi nous donner tout ce mal? Pourquoi gaspiller l'argent des contribuables et de tous ces témoins qui paient leurs dépenses de leur propre poche, si le gouvernement n'entend pas tenir compte des rapports des comités?

• (1350)

De la même manière, l'enquête de la Commission royale sera purement symbolique. Le gouvernement a déjà décidé ce qu'il va faire dans le domaine des transports. Les ministériels ont des moteurs à réaction à la place du cerveau. Dans tout ce qui concerne les aéroports, les ports, la Voie maritime et VIA Rail, le gouvernement a procédé à l'envers, a fait le contraire de ce qu'il aurait dû faire.

N'est-il pas intéressant de constater que les subventions à VIA Rail sont réduites trois fois par semaine? Ma foi, douze aéroports prétendument autonomes ont perdu 60 millions de dollars l'an dernier et accusent plus de 800 millions de dollars de dettes. Pourquoi ne pas exploiter ces aéroports seulement trois jours par semaine?

Ce que nous avons recommandé au Parlement et à la Chambre a certes du bon sens et permettrait à la société VIA Rail de prospérer au lieu d'être déficitaire comme semble le souhaiter le gouvernement.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon honorable collègue de la circonscription de Regina-Lumsden (M. Benjamin) et je dois reconnaître l'expérience et les longues années de service de mon collègue, surtout ses longues années de service au Comité des transports.

J'aimerais cependant lui rappeler que lorsqu'il a parlé de l'opérateur de voyages nolisés ou de l'entreprise qui achetait des voyages ou du transport pour les voyageurs sur le réseau de VIA Rail au Canada, il a mentionné des chiffres qui ont pu paraître imposants lorsqu'il a pu parler de millions de dollars.

J'aimerais lui rappeler que ce même opérateur-là a souligné au Comité qu'il avait réservé 4 000 sièges sur le réseau de VIA Rail au Canada au cours des cinq dernie-

res années, ce qui représente 400 sièges durant l'année. C'est quand même passablement loin des chiffres que mon collègue a mentionnés.

[*Traduction*]

Je voudrais interroger mon collègue sur toute l'expérience qu'il a acquise après les nombreuses années qu'il a passées à travailler aux chemins de fer et à siéger à des comités et à des commissions concernant les transports ferroviaires pour passagers au Canada, à savoir, VIA Rail.

Depuis 1977, 5 milliards de dollars de l'argent des contribuables ont été investis dans VIA Rail, dont 1 milliard de dollars pour les dépenses en immobilisations. En dépit de cette aide fournie par les contribuables canadiens, le nombre des utilisateurs de VIA Rail a diminué entre 1980 et 1988. L'année dernière, cette société a transporté moins de passagers qu'en 1980, en dépit du fait que 5 millions de dollars de l'argent des contribuables canadiens aient été investis dans cette société. Je voudrais que mon collègue commente cette situation et me donne son opinion.

M. Benjamin: Madame la présidente, je voudrais dire à mon collègue que je me suis servi de l'exemple de l'organisateur de voyages, et il était là pour entendre ce témoins. Ce dernier a déclaré qu'il était le plus petit organisateur et il a parlé aussi de dizaines d'autres sociétés qui ont un chiffre d'affaires bien supérieur au sien, qui réservent, entre autres, des sièges, des couchettes, des compartiments et des chambres sur VIA Rail. Ce n'est qu'un petit example, le plus petit. En les additionnant on obtient des dizaines de millions de dollars pour le tourisme, directement et indirectement, ce qui concerne VIA Rail.

À propos des 5 milliards de dollars qui ont été investis dans VIA Rail. Je n'aime pas les gens qui disent: «Je vous l'avais bien dit.» J'ai dit en 1978, à l'ex-ministre des Transports Otto Lang que personne ne pleure, et à tous ses successeurs depuis, qu'il faudrait commencer par effectuer l'investissement nécessaire, soit 1 milliard de dollars de dépenses en immobilisations pour les 50 nouvelles locomotives et le terrain de la gare.

Vous auriez dû voir comment le CP a escroqué VIA Rail. Le CP a essayé d'obtenir 15 millions de dollars pour la gare de Regina et on a finalement fait baisser le prix à 3 millions de dollars, alors qu'elle ne vaut que 1,5 million de dollars.

C'est le genre de chose qui s'est passé. VIA Rail n'avait pas le choix. Une partie de ce milliard de dollars était des dépenses excédentaires engagées dans les immeubles et les propriétés des gares. Quant aux dépenses en capital, le gros de cette somme a servi à retaper du vieux matériel roulant, ce qui signifie qu'on a dépensé du bon argent à mauvais escient. Certains wagons auraient dû être envoyés à la ferraille le jour de l'inauguration de VIA Rail.

Pour mieux démontrer à mon collègue combien VIA rail a été une victime, cette société a été obligée de verser plus de 77 millions de dollars au CP et au CN pour ce vieux matériel roulant inutilisable. Les contribuables se sont fait avoir. Le CP et le CN avait déjà comptabilisé l'amortissement de ce matériel des années auparavant. Via leur a fait un véritable cadeau. Avant même d'avoir vendu son premier billet, avant même que son premier train ne quitte la gare, VIA Rail traînait déjà un boulet de 100 millions de dollars.

Il faut le faire. Vous ne savez pas comment exploiter un service ferroviaire, vous ne l'avez jamais su et à vous voir aller, vous ne le saurez jamais.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, c'est peut-être la dernière occasion qu'a le gouvernement de montrer qu'il a un peu de respect pour la démocratie représentative et le peuple canadien.

Vous vous rappellez sans doute que, lorsque le gouvernement précédent a éliminé un certain nombre de lignes de VIA en 1981, beaucoup de ceux qui occupent maintenant des banquettes ministérielles ont été frappés d'apoplexie. J'admets que cette mesure n'a pas été la plus glorieuse du gouvernement de l'époque. De fait, ce fut une catastrophe et une des raisons de sa défaite aux élections suivantes, tout comme de la mienne, d'ailleurs. Mais, au moins, j'ai appris quelque chose. Il semble que l'exercice du pouvoir émousse les sens et la mémoire.

Regardons un peu en arrière. J'était président du comité des transports et le vice-premier ministre était critique. Celui-ci n'était pas du tout satisfait des audiences du comité et il était particulièrement révolté de voir que le gouvernement ne voulait pas permettre au comité de voyager et de tenir des audiences publiques dans tout le pays. Il a donc encouragé ses collègues à organiser leur propre spectacle ambulant, et je crois qu'il avait raison. Lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir, ils ont rétabli un grand nombre de lignes. Ils s'en sont fort vantés, d'ailleurs, et je n'y vois pas d'inconvénient.

Toutefois, pendant la dernière campagne électorale, les députés conservateurs se sont glorifiés du rétablissement de VIA Rail, alors qu'ils étaient en train de tramer son démantèlement. Le premier ministre a emmené ses joyeux lurons et luronnes dans les collines paisibles de la Gatineau et leur a ordonné de démanteler le service voyageurs ferroviaire au Canada. Mais il y a eu un homme, un seul, qui s'y est opposé. C'était le président de

VIA, M. Denis de Belleval, et il n'est pas resté longtemps en fonction.

Maintenant, nous voyons le président du Canadien National, la compagnie qui ne pouvait pas offrir un service voyageurs rentable, mais qui fait actuellement un profit grâce aux opérations de VIA, devenir le PDG et le bourreau de VIA. Jusqu'où ira le cynisme du gouvernement?

• (1400)

Et le ministre, qu'a-t-il fait? Il a bien appris ses répliques et les a répétées avec une torpeur monotone, sans aucune conviction. Ce n'est même pas lui qui a pris la décision. D'après ce que j'ai su, le cabinet du premier ministre a profité de l'absence du ministre qui était malade pour prendre cette décision à huis clos. Le ministre aurait dû prendre son courage à deux mains et démissionner au lieu de se laisser manipuler par le premier ministre et le ministre des Finances.

Son comportement me rappelle un vers que j'ai lu dans *The Ancient Mariner*. «About, about in reel and rout, the death fires danced at night». Aujourd'hui, c'est le gouvernement qui est ménacé par les flammes de la mort.

Quand le vice-premier ministre va-t-il avoir le courage de ses opinions? Aurait-il complètement changé d'avis en quelques années seulement? N'a-t-il pas peur de perdre ce qui lui reste de sa crédibilité qui fut, jadis, assez respectable? Je peux comprendre qu'il soit gêné, mais où sont passés ses engagements et ses convictions? S'il lui restait un peu de conviction, il aurait fait quelque chose, il aurait dit sa façon de penser. Il est devenu aussi cynique que le premier ministre, et les Canadiens se souviendront du leadership dont il aura fait preuve.

Jamais, dans toute l'histoire de notre pays, le service voyageurs a dû essuyer pires coups que les décisions que vient de prendre le gouvernement. Non seulement le gouvernement saccage le réseau ferroviaire, mais il détruit impitoyablement les moyens d'existence de nombreux citoyens, et pourquoi? Il n'y a pas que la rentabilité qui assure la survie d'un pays.

Pendant la dernière campagne électorale, les ministres conservateurs, qui ont parcouru tout le pays, ont abordé deux grands thèmes, le libre-échange et la bonne gestion financière. Les bulletins de vote à peine dépouillés, le gouvernement nous apprenait que la dette était hors de contrôle et que VIA devait disparaître. Le gouvernement est-il en train de laisser la voie libre à Àmtrak pour que cette entreprise vienne assurer le transport ferroviaire au Canada? Comme ce serait merveilleux. Cela explique-t-il pourquoi le nouveau président de VIA est de toute évidence en situation de conflit d'intérêts? On ne trouvera pas, madame la Présidente, de meilleure illustration du proverbe du loup enfermé dans la bergerie.

Le gouvernement a systématiquement refusé d'écouter les gens même s'il savait qu'il y avait une levée de boucliers. Il n'a jamais montré qu'il était disposé à écouter la population canadienne. Madame la Présidente, la population canadienne s'est prononcée massivement contre la suppression des services de VIA. Tout ce que le premier ministre et le ministre des Transports ont pu dire, c'est que nous n'avions pas les moyens d'avoir un service voyageurs. Quelle volte-face, quelle hyprocrisie.

C'est ce qu'affirmait le gouvernement canadien pendant que le reste du pays soutenait qu'il voulait un service de transport amélioré, qu'il en avait besoin. Ce sont les contribuables qui paient, ce n'est pas le gouvernement. Le gouvernement n'a que l'argent que les contribuables lui donnent. C'est ce qu'affirmait le gouvernement tandis que presque tous les autres pays occidentaux, de même que des pays sous-développés, modernisaient et amélioraient leurs services voyageurs.

Il n'est guère étonnant que le gouvernement n'ait pas voulu d'audiences publiques. Il n'en voulait pas parce qu'il ne voulait pas que tout le monde sache qu'il est complètement coupé de la réalité canadienne. Cependant, grâce à la détermination de la plupart des membres du Comité des transports, celui-ci a pu, contre la volonté du gouvernement, tenir des audiences publiques. Celles-ci ont de nouveau montré qu'une bonne partie de la population s'oppose aux compressions que le gouvernement veut imposer à VIA. Et s'il a le moindre respect pour le processus démocratique, pour ses électeurs, pour la population qu'il représente, le gouvernement doit se plier aux recommandations de ce comité.

Le gouvernement doit décréter immédiatement un moratoire sur les compressions annoncées pour VIA. Il doit modifier, par décret, le mandat de la Commission royale d'enquête sur un système de transport national et la charger d'examiner les services voyageurs et de déposer un rapport provisoire aussitôt que possible. Il est vraiment ironique qu'un gouvernement supprime un service, puis crée une commission pour qu'elle fasse rapport d'ici trois ans sur ce qu'il aurait dû faire.

Le gouvernement doit ordonner à la Commission royale de rédiger son rapport provisoire sur les services voyageurs en accordant une attention particulière aux points suivants: un mandat législatif, le matériel nécessaire pour l'avenir, l'accroissement de la productivité, les répercussions générales sur l'environnement, un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor et d'autres

modes de transport pour les régions éloignées. Le gouvernement doit également savoir que ce qu'il fait est mal. Il doit savoir qu'il est maintenant temps de corriger le tir. Si le gouvernement ne peut pas le faire, tout ce que je puis dire, madame la Présidente, c'est: «Pour l'amour du ciel, qu'il cède sa place!»

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'ai aussi écouté le discours de mon honorable collègue de Miramichi avec beaucoup d'intérêt. Je dois aussi reconnaître, madame la Présidente, les années d'expérience et de travail de mon honorable collègue, principalement dans le domaine du transport.

Ce qui me déprime un peu en écoutant ses commentaires, c'est le fait que mon honorable collègue a siégé dans cette Chambre pendant de nombreuses années, particulièrement en 1981, lorsque le ministre des Transports d'alors a proposé au gouvernement de réduire les subventions du gouvernement fédéral à VIA Rail.

Étant donné que le gouvernement d'alors gouvernait un peu sur le modèle de la girouette, c'est-à-dire selon le côté d'où venait le vent, le ministre des Transports a reculé et a continué à autoriser des subventions annuelles aux coûts d'opération de VIA Rail.

Ce que j'aimerais demander à mon honorable collègue, c'est: Du temps où il siégeait du côté du gouvernement au pouvoir, qu'est-ce que son gouvernement a fait pour donner à VIA Rail la chance de devenir une opération rentable, donnant un bon service?

[*Traduction*]

M. Dionne: Madame la Présidente, d'abord ce gouvernement a confié à VIA Rail sa propre gestion, ce que la société n'a plus maintenant. Il n'a pas demandé au président du CN ou du CP de diriger VIA Rail. Il a confié un mandat à la société. Même si ce n'est pas un mandat législatif, il lui a confié un mandat et lui a consacré les fonds nécessaires pour accomplir les tâches qu'il lui incombait d'accomplir.

Maintenant, ne nous y trompons pas. Je ne suis pas en train de dire que le gouvernement de l'époque a bien conduit l'affaire, comme j'aurais aimé qu'il le fasse, mais c'était encore mieux que ce que nous voyons aujourd'hui. Il a au moins mis en place un système qui aurait pu évoluer et prospérer avec le temps.

À l'heure actuelle, nous avons un gouvernement et un ministre qui ne veulent même plus parler ouvertement de VIA Rail. Ce que le ministre nous a dit aujourd'hui, nous l'avons entendu je ne sais combien de fois à la période des questions. De toute évidence, il a été programmé. Lorsqu'il arrive à la Chambre, il actionne son petit mécanisme et ça y est, on est reparti pour un tour de charabia chaque fois qu'il répond à une question. Peu importe la question, la réponse est toujours la même et se résume simplement à dire que nous n'avons pas d'argent. Il nous a parlé aujourd'hui de l'augmentation du déficit. Je ferai remarquer au député que c'est son gouvernement qui, en un seul mandat, a doublé la dette par rapport à celle qui s'était accumulée depuis la Confédération. Voilà le genre de mauvaise gestion qui est le sujet de notre débat. Même si je ne trouvais pas très heureux ce que le gouvernement précédent a fait pour mettre VIA Rail sur pied, au moins il a donné un mandat et du matériel à la société.

• (1410)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Gibeau): Nous retournons au débat avec l'honorable député de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet).

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir cet après-midi dans ce débat pour continuer dans la même veine que mon collègue de Miramichi (M. Dionne) qui me permet de partager les 20 minutes allouées à l'opposition à ce moment-ci avec lui. Je tiens à lui témoigner de mon appréciation pour cette gentillesse à partager le temps qui est alloué aux députés en cette Chambre.

Je le fais parce que je trouve que la décision du gouvernement conservateur est infiniment injuste, en particulier envers la province de Québec. Et je ne peux pas comprendre qu'un ministre des Transports, en particulier du Québec, s'obstine à abandonner complètement le transport-voyageurs par train, parce qu'à la réalité, les décisions qui ont été prises par le gouvernement conservateur sont d'un tel ordre qu'il met en péril la survie même du transport-voyageurs par train. C'est une question de choix.

Il est évident que le ministre des Transports se doit de défendre à la fois, puisque son ministère est responsable des avions, des bateaux, des trains et dans une certaine mesure du transport par camion et même par autobus, par extension d'une entente qu'il a faite avec les provinces. . . Or, nous nous serions attendu de la part du ministre des Transports qu'il porte une oreille particulièrement attentive à ces représentations qui viennent de la province de Québec. Ce n'est pas seulement le comité permanent des députés de la Chambre des communes qui demande un moratoire d'un an. C'est le premier ministre du Québec lui-même, c'est le maire de Montréal, M.

Jean Doré, c'est le maire de Québec, M. Pelletier et le nouveau maire tout juste élu, M. . .

Une voix: M. L'Allier.

M. Ouellet: . . .M. L'Allier, merci, Jean-Paul L'Allier, qui était en compagnie du maire Pelletier à Ottawa cette semaine pour faire des représentations en faveur du moratoire. C'est le maire de Trois-Rivières. Ce sont les conseils municipaux de quelque 300 villes et municipalités de la province de Québec. Ce sont une vingtaine de Chambres de commerce de la province de Québec qui font également cette demande et ce sont bien sûr le Front commun des syndicats du rail-FTQ, tous ces employés du rail qui se sentent menacés par cette décision du gouvernement.

Enfin, la FTQ, qui a créé ce Front commun des syndicats du rail, émettait récemment un communiqué qui disait, et je cite: «La récente décision du gouvernement conservateur entraînera la perte de plus de 10 000 emplois dans la province de Québec. Le démantèlement de l'industrie ferroviaire au Québec sera un désastre économique et social.»

Donc, le ministre prétend que ce sont quelque 600 emplois à Montréal qui sont en danger. Ce qu'il oublie, c'est que partout où la compagnie VIA Rail assure des services, il y a non seulement des emplois directs qui sont en cause, mais aussi des emplois indirects de petites entreprises, de petits commerçants qui vivent indirectement de la présence d'un service de transport par train-voyageurs dans l'ensemble du territoire. Et quand on sacrifie ainsi un des moyens de transport les moins polluants, les moins dispendieux et les plus sûrs, on se demande vraiment quelles sont les priorités du gouvernement conservateur.

À toutes sauces, le premier ministre et le nouveau ministre de l'Environnement (MM. Mulroney et Bouchard) nous font accroire que l'environnement est devenu une grande priorité du gouvernement conservateur. Or, voici le mode de transport le plus sûr et le moins nuisible sur le plan de l'environnement qui est sacrifié par le ministre des Transports! On se demanderait si la main gauche sait vraiment ce que la main droite est en train de faire.

Je demande donc à nouveau au gouvernement et en particulier au ministre des Transports qui vient de la province de Québec de revenir sur cette décision et d'accepter qu'un moratoire d'une année existe afin que la table de concertation du gouvernement du Québec, que la Commission royale d'enquête et surtout que le Comité permanent des transports puissent tenir des audiences, effectuer des travaux et faire des recommandations d'ensemble pour le transport des voyageurs au Canada. Il m'apparaît évident que les chemins de fer sont un complément direct des aéroports, des avions.

Quand le ministre dit qu'il ne veut pas continuer à subventionner le transport ferroviaire, il devrait comprendre qu'en fait tous les modes de transport au Canada sont subventionnés. Qui paie pour la construction des aéroports? Qui paie pour la construction des routes? Qui paie pour la construction des ports de mer? Ce sont évidemment les gouvernements qui paient pour ces infrastructures. Par conséquent, les gouvernements, aussi bien fédéral que provinciaux, subventionnent largement les modes de transport au Canada. Je dis au ministre des Transports: Les chemins de fer, c'est votre responsabilité, c'est à vous d'assumer la note qui doit être assumée pour maintenir un service de trains-voyageurs, car dans tous les pays du monde il y a des trains-voyageurs qui sont subventionnés par l'État, les plus modernes, les plus spacieux comme ceux de France ou du Japon. L'État français et le gouvernement japonais subventionnent les trains-voyageurs dans ces pays. Donc, c'est tout à fait naturel que le public canadien s'attende à avoir un transport par train-voyageurs qui soit subventionné. C'est impossible de permettre à ces compagnies de faire des profits, pas avec l'étendue du territoire canadien que nous avons, et avec une population aussi parsemée que celle que nous avons.

Il est évident que le gouvernement du Canada doit assumer ses responsabilités, et payer une partie de la note pour subventionner ce transport de voyageurs par train. D'autant plus que ceux qui seront pénalisés sont les gens les moins favorisés, souvent des personnes handicapées qui ne peuvent pas voyager par un autre moyen que par le train, car il est très difficile pour un handicapé de prendre l'avion, ou même de prendre l'autobus. Ce sont aussi les jeunes, ceux qui ont le moins de revenus, et qui veulent visiter, voir ce pays, le découvrir, au moment où on a des premiers ministres qui parlent présentement d'unité canadienne. Y a-t-il un moyen plus approprié d'aider à la promotion de l'unité canadienne que de permettre aux Canadiens de voyager d'un endroit à l'autre au Canada, et c'est évident que le train est le moyen de transport le moins onéreux, le plus facile pour les étudiants. Or, le gouvernement est en train de vouloir saborder ce plan qui permettait justement, pendant les périodes de vancances, à des jeunes Canadiens de voyager d'un endroit à l'autre à travers le pays. Ce sont aussi les gens des régions les plus éloignées qui sont les plus maltraités, les plus visés par ce programme de coupures du gouvernement. Parce que dans bien des régions éloignées du Canada, c'est

seulement le train qui est le service de voyage le plus approprié pour ces gens.

Donc, je conclus en disant que cela n'a pas de sens. Enfin, j'espère que le gouvernement entendra raison et acceptera ce moratoire.

• (1420)

Mme Maheu: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Papineau—Saint-Michel (M. Ouellet) pour ses commentaires. Par contre, vous avez touché un petit peu aux régions éloignées. Je sais que le gouvernement a un député qui a des problèmes dans Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. J'ai assisté au comité sur l'avenir de VIA, ici, dans cette Chambre. Je voulais avoir vos commentaires sur les problèmes que peuvent subir les villes qui sont dans la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, par exemple.

M. Ouellet: Monsieur le Président, il est évident que plusieurs de nos collègues conservateurs d'en face sont malheureux et embarrassés par les décisions qui ont été prises par leur gouvernement.

J'ai ici la liste des Chambres de commerce et des villes et municipalités du Québec qui ont signé une pétition et qui ont passé une résolution du conseil de ville pour demander au gouvernement conservateur d'avoir ce moratoire d'un an. Il est évident... je voyais tout à l'heure le député de Manicouagan (M. Langlois) se lever pour poser des questions, la Chambre de commerce de Chibougamau a présenté une résolution à cet effet; la ville de Sept-Îles a présenté une résolution à cet effet. Je vois mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) qui est ici. Je lui rappelle que la ville de Rivière-du-Loup a passé une résolution à cet effet. La ville de La Pocatière, d'ailleurs, a passé une résolution à cet effet.

Et, pour répondre à votre question, il est évident que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) veut se cacher la tête dans le *pit* de sable parce qu'à peu près toutes les municipalités de sa circonscription ont signé cette pétition et ont passé des résolutions pour lui demander, à lui, d'intervenir auprès du ministre des Transports pour que le moratoire existe. Et, malheureusement, il faut bien le dire, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, pas plus que le député de Gaspé (M. Marin), pas plus que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup semblent avoir de l'influence sur le ministre des Transports qui laisse tomber l'économie de la province de Québec avec cette décision inacceptable pour l'ensemble de la population du Québec.

M. Plourde: Monsieur le Président, je ne peux tout de même pas laisser mon collègue dire toutes sortes de choses sans être capable de lui répliquer. Je peux vous dire une chose, monsieur le Président, c'est que je suis un utilisateur du train qui passe dans la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup et je peux dire aussi à l'autre collègue d'en face qu'il n'y a pas de train sur les Îles-de-la-Madeleine.

Par contre, le moratoire qui a été demandé, je le dis publiquement, je ne suis pas d'accord pour ce moratoire. Ce qui manque à mon collègue d'en face qui vient de faire un discours, c'est probablement le fait qu'il n'ait pas été travailler dans l'entreprise privée. J'ai été dans l'entreprise privée durant 28 ans et je peux vous dire que lorsqu'une entreprise privée a des problèmes monétaires, elle doit faire des coupures. Et, le gouvernement canadien, qui est une très grosse entreprise, doit s'occuper pour que ces coupures-là s'appliquent aussi à VIA Rail.

J'aimerais dire aussi à cette Chambre, monsieur le Président, qu'en ce qui concerne l'Est du Québec, la Gaspésie, il demeure trois trains par semaine en ce qui concerne Gaspé et Montréal et aussi trois trains par semaine qui vont faire Halifax-Montréal. Donc, cela complète six jours sur sept. Et je dois vous dire ceci: Il y avait un train qui s'appelait le Saint-Laurent qui était en partance de Mont-Joli pour Charny. Ce train, je l'utilise six mois par année. Et j'aimerais voir les députés qui, le matin, embarquaient sur ce train-là à 9 h 30 en partance de Rivière-du-Loup et lorsque l'on arrivait à Charny pour faire la correspondance pour Montréal, on nous disait tout simplement que le train de Québec pour Montréal était déjà passé, que l'on ne pouvait pas nous attendre parce que nous étions en retard. Et à partir de là, il fallait prendre un service d'autobus pour faire le reste du trajet, payé par VIA Rail, entre Charny et Montréal. J'ai fait des expériences à savoir que le chauffeur d'autobus, à certains endroits, ne savait même pas où les gares étaient. Alors je pense que c'est charrier un peu trop en disant qu'actuellement VIA Rail a coupé les services, alors que l'on sait très bien que les services qui vont demeurer dans l'Est du Québec, dans le territoire que je représente dans cette Chambre des communes, vont demeurer six jours par semaine, et j'espère que les gens vont avoir compris le message et qu'ils vont prendre le train. Alors que le train Saint-Laurent a été aboli, de Mont-Joli à Charny, il y a eu 38 000 passagers en 1988 qui ont pris ce train-là.

Et j'aimerais dire à mon collègue d'en face que sur 38 000 passagers, il y avait 18 000 personnes qui étaient dans le train avec des laissez-passer de la société de chemin de fer, donc qui voyageaient gratuitement. Et ce train-là a eu 19 p. 100 de rentabilité en 1988, monsieur le Président.

Monsieur le Président, encore une fois, je vous dis que le territoire de l'Est du Québec sera très bien desservi par un service VIA Rail qui entrera en vigueur au mois de janvier et je demande aux utilisateurs de trains de continuer à les prendre, et je dis bien de continuer à les prendre s'ils ne veulent pas avoir d'autres coupures pour l'avenir.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je note la menace du député à la fin de ses remarques en disant: Continuez à les prendre, sinon on aura d'autres coupures.

Je pense que le député vient exactement de soulever le couvercle. On le sait, depuis que le gouvernement est conservateur, ça n'a été qu'un enterrement de première classe que l'on prépare au service de trains-voyageurs.

Ce que le gouvernement n'a jamais voulu avouer, c'est qu'il avait décidé au conseil des ministres de l'abolition pure et simple du service de transport-voyageurs. Le gouvernement canadien veut se retirer de ça.

Et, malgré les belles paroles que vient de nous dire le député, il a trahi la pensée conservatrice en terminant son discours en disant: Faites attention, parce qu'il y aura d'autres coupures! On le sait qu'il y a d'autres coupures qui s'en viennent. Le premier ministre du Québec le sait. Les maires des plus importantes municipalités du Québec qui sont touchées par ceci le savent, et surtout les travailleurs du rail le savent et c'est pour cela qu'ils nous demandent d'intervenir afin de changer cette décision effroyable qui va complètement sacrifier tout le domaine du transport par train de voyageurs au Canada.

Le gouvernement n'a fait que tergiverser dans ce domaine. Je n'ai pas à vous rappeler que dès le lendemain de la prise du pouvoir des conservateurs, ils ont premièrement imposé un gel sur les commandes qu'avait placé la compagnie VIA Rail pour l'achat de locomotives et de trains-voyageurs neufs. Deuxièmement, ils ont mis un gel sur les projets de construction d'ateliers de réparations qui devaient être construits dans les différentes régions du pays pour permettre à la commpagnie VIA Rail de réparer elle-même ses trains et ses locomotives sans être obligée de dépendre du Canadien National et du Canadien Pacifique qui lui chargeaient des coûts excessifs pour réparer et entretenir ses trains de passagers et ses locomotives.

En terminant, finalement, c'est ce gouvernement qui a créé une commission, la Commission Horner, qui a coûté des centaines de milliers de dollars pour faire un rapport qui recommandait justement au gouvernement de donner un mandat précis et de consacrer des sommes supplémentaires à la Corporation VIA Rail. Ce rapport Horner a été jeté dans le dernier tiroir, ignoré par le gouvernement conservateur parce que, justement, il allait à l'encontre des vues et des politiques du gouvernement conservateur. Non seulement ils ne voulaient pas donner plus d'argent à VIA Rail, mais ils veulent tout simplement que VIA Rail soit étouffée et meure de sa belle mort. Cela se fera envers et contre nous, monsieur le Président!

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai entendu dire au cours du débat cet après-midi que le comité avait délibéré contre le voeu du gouvernement. Je puis vous dire que je n'ai entendu personne du gouvernement se prononcer contre les audiences du comité. Le ministre avec qui je travaille n'a jamais dit que le comité permanent ne devait pas siéger. Le comité a pris lui-même cette initiative parce que les comités sont maîtres de leur destinée.

• (1430)

Il est malheureux toutefois que le comité permanent n'ait pas été plus constructif dans son rapport et dans ses recommandations. Il ne fait que réclamer un moratoire. La belle affaire! Nous dépensons sans compter. C'est parce que nous n'avons plus d'argent que nous adoptons ce programme.

Nous n'avons pas pris à la hâte la décision de couper les subventions à VIA Rail, décision qui n'a pas été facile. Elle est un compromis entre les besoins de transport et les réalités financières qui ne peuvent être escamotées. Personne de l'opposition ne semble vouloir aborder la question de la responsabilité financière. L'opposition ne fait que répéter: «Dépensez plus. Continuez de dépenser autant et tout ira pour le mieux.» Tout n'ira pas pour le mieux.

Les Canadiens nous ont élus pour diriger le pays, et c'est exactement ce que nous allons faire. Je sais que l'adaptation sera difficile pour certains. Des décisions difficiles s'imposent néanmoins.

Le nouveau réseau reliera comme avant le pays de Vancouver à Halifax. À entendre les députés de l'opposition, il n'existe plus de système de transport national. Sottise! On pourra encore prendre le train à Halifax et aller jusqu'à Vancouver. De bonnes liaisons seront maintenues entre l'est et le centre du Canada, et le service restera efficace dans le couloir Québec-Windsor, offrant ainsi aux Canadiens d'un océan à l'autre un réseau non seulement national mais durable et peu coûteux. Nous pourrons enfin développer le réseau en partant d'une bonne base.

On a dit beaucoup de choses sur la situation des transports ferroviaires dans d'autres pays. Je pense qu'il faut se pencher un peu plus sur la question. Au cours des dernières années, tous les pays d'Europe de l'Ouest ont adopté des plans de restructuration de leurs services ferroviaires de voyageurs. Des liaisons grande vitesse existent en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest. De plus, la France, la Grande-Bretagne, les Pays Bas, la Suède, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Suisse sont soit en train de construire de nouvelles voies soit en train d'améliorer les voies existantes pour permettre le passage de trains grande vitesse. On prévoit que d'ici 1995 un réseau de trains grande vitesse reliera les principales villes d'Europe. L'investissement à cette fin totalisera 39 milliards en 1995 et 92 milliards en 2005—cela en dollars canadiens constants de 1989— et viendra essentiellement des gouvernements.

Les Japonais ont inauguré le premier train à grande vitesse dans les années 1960, entre Tokyo et Osaka. Cette liaison a eu beaucoup de succès et transporte 130 millions de passagers par an. Les Japonais travaillent à étendre le système pour qu'il relie un bout du pays à l'autre. Les résultats financiers de ces extensions ne sont pas toujours bons et le coût de construction est très élevé. De plus, comme les densités de population sont plus faibles et les distances entre les centres urbains plus grandes, les trains n'atteignent pas le même volume de passagers. C'est pour ces raisons que les lignes les plus éloignées ont besoin de subventions. Même si l'on ne dispose pas de renseignements précis sur le financement des projets à grande vitesse au Japon, on sait que les chemins de fer nationaux sont subventionnés.

En 1971, Amtrak a pris 25 p. 100 du service voyageurs aux États-Unis. Tous les autres services ont été abolis. Au début des années 1980, Amtrak a modernisé ses services ferroviaires. Le matériel roulant est constitué de nouvelles locomotives ou de nouveaux wagons. Un réseau d'ateliers d'entretien a été mis sur pied et l'on a amélioré la voie entre New York et Washington pour pouvoir faire du 200 km/h et entre New York et Albany pour rouler à 176 km/h. Ces améliorations ont exigé un investissement gouvernemental de quelque 4 milliards.

Les députés d'opposition semble oublier que Amtrak est une créature assez différente de VIA Rail. Elle a le pouvoir d'abandonner des services, une chose que les députés de l'opposition ne veulent pas accorder à VIA Rail. Amtrak peut fixer librement le prix des billets. VIA Rail a dû défendre ses tarifs devant l'Office national des transports quand ils ont été contestés par les compagnies d'autocar. Amtrak reçoit des subventions directes des États qui lui demandent de desservir des lignes non rentables. Quand on a demandé aux provinces d'en faire autant ou plutôt de contribuer au financement d'un moratoire d'un an, les maires du corridor qui témoignaient devant le comité ont répondu par un non catégorique.

J'ai lu dans le journal, ce matin, que l'un de nos premiers ministres provinciaux a eu la délicatesse de dire qu'il était sûr que tous les Canadiens accepteraient de subventionner VIA Rail en déboursant 4 dollars de plus chacun. N'est-ce pas merveilleux! Un premier ministre provincial prétend que les Canadiens sont prêts à donner 4 dollars de plus chacun. Alors que les Canadiens nous demandent de réduire le déficit, l'opposition nous reproche de ne pas dépenser assez.

On a aussi prétendu aujourd'hui que la décision du comité permanent avait été unanime. Ce n'est pas le cas selon mes renseignements. Elle a été prise à la majorité, et non à l'unanimité.

M. MacDonald (Dartmouth): Le président a voté en faveur. Il siège de votre côté.

M. Belsher: Le député de Regina—Lumsden a déclaré, cet après-midi, dans son discours, que la décision avait été unanime et maintenant vous dites autre chose. Je ne sais pas, quant à moi, parce que la réunion a été tenue à huis clos.

Ensuite, plus de la moitié des pays que je viens de nommer sont plus peuplés, et plus densément, que le Canada. Ce n'est que dans le couloir Québec-Windsor qu'on retrouve la même densité de population que dans ces pays.

La décision du gouvernement est basée sur les réalités économique, géographique et démographique du pays.

Voyons ce qui se passe entre, disons, Montréal et Toronto ou Québec et Windsor. De Montréal à Québec, on réduit les services. Le nombre de liaisons aller-retour va passer de 48 à 21. De Montréal à Ottawa, il sera de 22 au lieu de 29; de Montréal à Toronto il s'établira à 36 plutôt qu'à 43; de Toronto à Ottawa, il passera de 26 à 19 et de Toronto à Windsor; il y aura encore 30 liaisons

aller-retour par semaine. Enfin, de Toronto à Niagara Falls, il y aura 14 liaisons plutôt que 21.

Voyons le taux d'occupation des places sur certains des trains que nous supprimons. Il s'établit à 39 p. 100, à 50 p. 100 ou encore à p. 56 p. 100, ce qui est le taux le plus élevé sur les itinéraires desservis. En d'autres termes, 44 p. 100 des sièges sont vides sur tous les itinéraires dont je viens de parler.

Les dépenses publiques et privées dans le domaine des transports au Canada au cours des dix prochaines années ne peuvent se chiffrer qu'en centaines de milliards de dollars—et nous parlons en l'occurrence de tous les modes de transport. Àinsi, pour bien étudier un réseau intégré de ce genre, le gouvernement devait offrir une tribune permettant à tous les Canadiens de soumettre des propositions réfléchies, exhaustives, tournées vers l'avenir. C'est pourquoi le premier ministre a créé une commission royale. On a annoncé en même temps que des compressions étaient effectuées à VIA Rail. Cette commission doit enquêter et faire rapport sur un réseau intégré de transport voyageurs interurbain tendant à répondre aux besoins du Canada et des Canadiens dans les décennies à venir.

On ne soulignera jamais assez la taille et l'importance de notre réseau de transport. Son développement futur doit permettre de parvenir à un réseau propre à relever les défis du XXI^{e} siècle et pas simplement du XX^{e} siècle. Cette commission royale devra étudier la question et recommander des solutions au sujet du rôle d'un réseau intégré de transport-voyageurs interurbain, au Canada, et de ses liens avec tout le réseau de transport; elle devra également se pencher sur la structure d'un réseau de transport combiné approprié et démontrer les liens qui existent ainsi que les possibilités et les limites pour ce qui est de parvenir à un réseau de transport national, et il lui faudra, enfin, au besoin, proposer des arrangements financiers permettant d'établir un réseau de ce genre, en tenant compte des compétences de tous les niveaux du gouvernement et du rôle du secteur privé. La commission prévoira le contexte du XXI^{e} siècle pour conseiller les gouvernements sur les besoins futurs des Canadiens et les liens entre les modes de transport du futur.

• (1440)

Grâce à de vastes consultations et à son mandat général, la commission devrait produire un plan d'action clair qui garantira que les modes de transport entre les régions du Canada seront maintenus et améliorés.

En faisant son annonce, le premier ministre a insisté sur l'importance de tenir compte du large éventail de domaines d'intérêt des Canadiens et des rôles respectifs de chaque ordre de gouvernement et du secteur privé dans le transport interurbain. Il a également insisté sur la nécessité d'instaurer un équilibre entre les besoins en transport au Canada et la politique gouvernementale de développement économique respectueux de l'environnement.

La commission se penchera sur les tendances sociales et démocratiques propres au Canada et élaborera un plan qui permettra au système de transport de s'adapter aux besoins et aux exigences, parfois contradictoires, des usagers, des exploitants, des employés et des autres parties en cause. Elle devrait normalement donner aux Canadiens les grandes lignes d'un système complet et coordonné de transport qui resteront valables jusqu'au coeur du XXI^{e} siècle.

M. Nault: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député. Selon les chiffres de Revenu Canada, il y aurait eu, ces cinq dernières années, une réduction marquée des paiements de transfert aux provinces et aux autres paliers de gouvernement. En entendant la déclaration du député, on comprend facilement pourquoi. C'est parce que le gouvernement a l'impression de ne plus contrôler le déficit et croit que pour remédier à la situation, il lui faut se décharger du fardeau sur les autres paliers de gouvernement.

J'ai une question à poser au député. Est-il en train de nous dire que le gouvernement ne donnera plus la priorité aux régions? Que c'est bien tant pis pour les municipalités et les provinces si elles ne peuvent pas desservir des localités comme celles du nord-ouest de l'Ontario, si elles ne peuvent pas prendre la relève du gouvernement qui a décidé de supprimer le *Canadien*, ce service qui assurait la liaison avec les principaux centres?

Le gouvernement semble transférer ses problèmes. Nous ne prétendons pas que tout soit rose de ce côté-ci de la Chambre. Nous comprenons que beaucoup de difficultés se posent. Mais j'ai décidé de tenter ma chance sur la scène politique fédérale parce que je voyais le Canada comme une entité et que je trouvais important que le gouvernement fédéral intervienne pour que toutes les régions fassent partie de cette entité. Voilà pourquoi

je suis consterné d'entendre le premier ministre dire que si les autres gouvernements ne veulent pas participer au financement d'un réseau ferrovaire national, tant pis, nous nous en passerons.

Le député nous a également cité des statistiques intéressantes. Il l'a fait surtout pour nous montrer que certaines lignes ferrovaires n'étaient pas utilisées autant qu'elles devraient l'être. Il y en a une surtout dont je voudrais lui parler, la ligne du Canadien. On m'a dit encore dernièrement que d'après les propres statistiques de VIA Rail, cette société serait en mesure d'exploiter cette ligne à pleine capacité en 1993. Or, j'ai entendu des électeurs de Kenora—Rainy River dire qu'elle était déjà exploitée à pleine capacité cet été, qu'il était impossible de se procurer un billet. Ils avaient encore raison. On ne pouvait pas prendre le train. Cette ligne fonctionnait à 96 p. 100 de sa capacité pendant les mois d'été. Les wagons étaient bondés et il n'y avait pas de place. Il était impossible de prendre ce train pour se rendre à Sudbury ou à Winnipeg. Cela n'empêche pas le gouvernement de supprimer le Canadien.

Compte tenu de ces statistiques, le député peut-il m'expliquer comment il se fait que, d'après la société VIA Rail, on ne cherche pas à sauver ce service en ajoutant des wagons au train en question—elle n'exploite que des trains de 11 wagons—parce qu'il n'y a plus de wagons disponibles. Je me demande pourquoi le député ne veut pas sauver un service qui est considéré comme l'un des meilleurs au pays en ajoutant des wagons à ce train.

M. Belsher: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses questions. Je puis assurer au député que le gouvernement actuel a dépensé, ces quatre ou cinq dernières années, plus d'argent que tout autre gouvernement avant lui pour réduire les disparités régionales et venir en aide aux régions. Nous estimons que le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les régions ne soient pas défavorisées. Il parle de la suppression d'un train, le Canadien, qui va de Toronto à Vancouver, via Winnipeg et Calgary. Oui, il a fallu prendre des décisions très difficiles quant aux services à supprimer.

Le ministre a enjoint à la société VIA Rail de réduire ses dépenses annuelles et partant, les subventions dont elle bénéficie, de 641 à 250 millions de dollars en quatre ans. Il a fallu prendre des décisions très difficiles. Il ne faut pas oublier que le train n'est pas le seul moyen de transport accessible aux citoyens des localités qui ne seront plus desservies par VIA Rail. Le taux d'utilisation du Canadien a été estimé à 70 p. 100, je crois. Il arrive qu'il soit plus élevé—je crois que le député a parlé d'un taux de 90 p. 100—à certaines époques de l'année, mais le fait est qu'il fallait réduire les services de VIA Rail, et c'est ce qu'on a fait.

Il fallait s'assurer que le plus grand nombre de personnes soient encore desservies. Il fallait s'assurer en outre que le corridor Québec–Windsor garde le gros de ses services, et c'est ce qui est arrivé. Compte tenu des restrictions budgétaires qui étaient imposées à VIA Rail, ce sont là les recommandations qui nous ont été présentées. Le gouvernement a décidé d'y donner suite, peu importe les options dont il disposait.

J'espère qu'on trouvera le moyen de réaliser les idées des agences de voyages qui seraient prêtes à investir dans un service similaire à celui de l'Orient Express entre Toronto et Vancouver, via nos magnifiques Rocheuses. Ce serait un autre moyen de transport à la disposition des gens qui veulent partir en excursion, ou en vacances, quelque chose de tout à fait différent, qui leur permettrait d'admirer la grandeur de notre vaste pays.

M. MacDonald (Dartmouth): Je suis heureux d'avoir l'occasion de poser quelques questions au secrétaire parlementaire à propos de ces compressions budgétaires.

Comme je viens du Canada atlantique, je peux vous affirmer—comme l'ont déjà fait, j'en suis sûr, certains de vos collègues conservateurs—que la population du Canada atlantique se sent trahie par le gouvernement qui n'a pas su tenir ses promesses, lui qui s'était engagé à réaliser le rêve d'un réseau national de chemins de fer.

Il y a quelques années, le vice-premier ministre de l'époque a déclaré que le gouvernement, soit le parti conservateur, s'engageait à construire un réseau national viable, à revitaliser le service ferroviaire. Récemment, c'était au printemps je crois, l'Office national des transports a tenu, un peu partout au pays, des audiences publiques que présidait un homme qui a passé beaucoup de temps ici, soit l'ancien vice-premier ministre, M. Nielsen, aujourd'hui président de l'ONT.

Lorsque les restrictions ont été annoncées, ce qui a surtout alarmé la population du Canada atlantique, c'est qu'il ne semblait pas y avoir de motifs valables pouvant expliquer les nombreuses coupes effectuées dans la région atlantique. Les cyniques ont pu croire qu'on voulait punir le Canada atlantique d'avoir élu plus de libéraux à la Chambre que de représentants du parti au pouvoir. Les Canadiens de l'Atlantique méritent sûrement plus que de belles promesses de la part du gouvernement.

Le gouvernement s'est essentiellement contenté de répéter aux habitants du Canada atlantique qu'ils devaient utiliser le service ferroviaire, sinon ils allaient le perdre. Les Canadiens de l'Atlantique ont eu recours à ce service. La plupart du temps, et j'espère que vous avez les statistiques à ce sujet, toutes les places dans le train assurant le service entre Truro et Halifax étaient réservées. Il y avait bien des personnes âgées, des étudiants et des particuliers qui prenaient le train de la région industrialisée du Cap-Breton jusqu'au nord-est de la Nouvelle-Écosse pour aller se faire soigner à Halifax. Un grand nombre d'entre eux était des personnes âgées, à revenu fixe. Ces personnes n'avaient pas les moyens de prendre l'avion, ou ne pouvaient pas prendre l'autocar parce qu'il était trop inconfortable ou incommode.

Ces personnes prenaient le train. Elles voyageaient dans de vieux wagons inconfortables. Souvent le voyage durait huit heures au lieu des quatre heures qu'il aurait fallus si elles s'étaient déplacées en voiture. À la même période, le gouvernement est intervenu, après leur avoir dit d'utiliser ce service ou bien de le perdre, et il a supprimé les lignes. J'aimerais en connaître les raisons.

• (1450)

Dans le Canada atlantique, nous avons eu le plus grand nombre de voyageurs dans notre pays. Les habitants de cette région utilisent le réseau ferroviaire. Il constitue une partie indispensable de notre infrastructure des transports dans cette région, dans un réseau de transport multimodal. C'est la première question.

L'autre question que je veux poser concerne particulièrement le centre d'entretien d'Halifax. Les fuites, réelles ou prétendues, et les rapports dans les médias avant l'annonce des réductions à cet endroit indiquaient que le centre d'entretien d'Halifax allait être supprimé à la suite des compressions. En effet, à la conférence de presse qui a eu lieu le jour où les réductions ont été annoncées, M. Lawless a répondu à la première question que lui a posée un journaliste d'Halifax. C'était la première question qu'on lui posait, donc il n'avait pas encore à ce stade l'esprit embrouillé par d'autres questions et d'autres faits.

On a d'abord demandé quel était l'avenir du centre d'entretien de Halifax. M. Lawless a immédiatement fait savoir que ce centre serait superflu, qu'on le fermerait et qu'il n'y aurait plus de travail. Plus tard, le même jour, le ministre responsable et le premier ministre, je pense, ont déclaré à la Chambre que ce n'était pas le cas. Depuis, j'ai cherché sans succès à obtenir des assurances comme quoi le centre d'entretien de Halifax serait ouvert pendant la durée du plan d'entreprise, soit cinq ans, et qu'il n'y aurait pas de mises à pied importantes avant six, huit ou dix mois. Je crois que c'est ce qu'a déclaré un membre du personnel du ministre.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire m'assure que le centre d'entretien de Halifax ne sera pas touché par les réductions chez VIA, qu'il restera ouvert, comme me l'a dit un membre du personnel du ministre, après la durée de ce plan quinquennal et que l'on ne nous fera pas mourir à petit feu dans ce secteur de l'industrie ferroviaire du Canada atlantique, à Halifax-Dartmouth. Nous ne voulons pas nous retrouver dans six ou huit mois avec 100 travailleurs au lieu de 130, puis dans six autres mois, avec 50 travailleurs pour finalement assister à la fermeture du centre. J'espère que le député peut me donner une réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère aussi qu'il pourra le faire en très peu de temps.

M. Belsher: Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami d'en face d'avoir posé ces questions. En ce qui concerne les services qu'il dit abandonnés, j'ai les chiffres en main. Je pense qu'ils ont coupé certaines des lignes dont il parle.

De Halifax à Sydney, il y avait un taux d'occupation de 37 p. 100, de Halifax à Yarmouth, ce taux était de 26 p. 100, et de Halifax à Moncton—Saint-Jean, il était de 31 p. 100. Il s'agit des taux d'occupation. Autrement dit, plus de la moitié des places étaient vides.

Il ne faut pas oublier que la société VIA Rail a été créée par un crédit de 1 $ en 1977, si je me m'abuse. Elle ne s'est jamais vu confier un mandat législatif et elle se débat toujours dans cette situation. Nous n'avons pas corrigé cette lacune qui date de 1977, mais nous sommes

déterminés, parce qu'il le faut, à établir un système national de transport.

Le député m'a également posé une question à propos du centre de maintenance de Halifax. Je ne peux que lui répéter ce que le ministre a dit en réponse à une de ses questions ou à une question d'un des députés d'en face à ce sujet. Le centre de maintenance de Halifax restera ouvert.

S'il venait faire un tour à Vancouver ou ailleurs en Colombie-Britannique où les voyageurs avaient les services de deux trains, soit le Transcontinental et le Canadien, il verrait qu'ils ont maintenant trois trains par semaine. Lorsqu'on examine les services offerts entre Montréal et Halifax, on constate qu'il y a toujours six trains par semaine sur les deux lignes, le nord et le sud.

Je pense que l'Atlantique bénéficie de bons services pour se rendre dans le centre du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des remarques est maintenant terminée. Il reste trois orateurs à entendre d'ici seize heures. Je céderai la parole d'abord au député de Hillsborough, puis au député de Nanaïmo—Cowichan et, enfin, au député de Saint-Boniface.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, mon collègue de Dartmouth a certainement exprimé les préoccupations du Canada atlantique. Si ce n'était que je tiens à faire entendre mon point de vue, je n'aurais pas vraiment besoin d'élaborer sur le sujet.

Je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, pour appuyer la motion proposée par mon collègue, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. La motion demande à la Chambre d'approuver les recommandations formulées dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports. Plus précisément, le comité demande à la Chambre d'imposer un moratoire en ce qui concerne les réductions relatives à VIA Rail que le gouvernement projette d'imposer.

Il est de notoriété publique que ces réductions draconiennes dans notre système national de transport ferroviaire auront des répercussions sur toute la population canadienne. Le gouvernement nous dit qu'il ne peut désormais plus se permettre de maintenir un service que seulement 3 p. 100 des Canadiens utilisent. Ce qu'on ne dit pas aux Canadiens, c'est que ce chiffre comprend les régions où Via n'offre pas de services. D'après cette façon de calculer, seulement 6 p. 100 des Canadiens voyagent par autocar et seulement 6 p. 100 par avion.

Les crédits

Nous avons entendu le ministre des Finances faire des affirmations du genre «il faut tenir compte du fait que les Canadiens semblent fidèles à l'automobile et à l'avion». Il ne dit pas que l'Amérique du Nord est en train de redécouvrir le train. Le nombre de voyageurs a augmenté de 10 p. 100 l'année dernière dans l'ensemble du réseau de VIA et il s'est encore accru au cours des cinq premiers mois de cette année.

Selon Andrew Roman, auteur renommé d'une étude sur la déréglementation aérienne, «les tarifs aériens vont augmenter de 30 p. 100 d'ici un an ou deux. Plus de voyageurs vont retourner au train, pour s'apercevoir qu'il n'en existe plus».

Le ministre a aussi déclaré: «Le Canada doit s'occuper d'abord des modes de transport qu'il faut considérer comme ceux de l'avenir au Canada.»

M. Kenneth Hare, président du Conseil de planification climatologique, fait cette mise en garde: «La politique des transports a un effet profond sur les questions environnementales [. . .]Diminuer le nombre d'automobiles et de camions sur les routes est un objectif environnemental majeur.» Il ajoute qu'il croit personnellement que le projet du gouvernement de réduire les trains de voyageurs est une grave erreur du point de vue de l'environnement. Il est temps que le gouvernement se projette plus loin dans l'avenir et nous offre une direction qui encourage l'utilisation d'un mode de transport qui s'accorde à l'environnement.

D'où la recommandation du comité permanent qui voudrait que le gouvernement ordonne à la commission royale de s'attacher, entre autres questions, aux répercussions générales sur l'environnement.

Les réductions de VIA se répercuteront sur chaque voyageur canadien, surtout les handicapés, les gagne-petit et les gens des régions rurales où les réseaux routiers sont insuffisants. La région de l'Atlantique écopera comme d'habitude plus que les autres. Elle perdra 68 de ses 80 liaisons. Cela représente 85 p. 100 du service ferroviaire dans les provinces de l'Atlantique.

L'Île-du-Prince-Édouard n'a plus de service ferroviaire depuis des années. Son seul lien avec le service voyageurs offert sur la terre ferme était un service d'autocars que le gouvernement a supprimé, ce qui n'a étonné personne. Les insulaires n'ont pas accès à ce que le ministre et le premier ministre appellent un réseau ferroviaire national.

Le mois dernier, lorsque j'ai demandé au ministre s'il rétablirait notre service d'autocars, il a répondu non. Il a également ajouté que nous avons un service de traversiers qui nous servira de lien avec le système ferroviaire national. On a dit aux Canadiens de l'Atlantique d'utili-

ser le service, sinon ils le perdraient. Eh bien, nous l'avons fait et qu'avons-nous obtenu en retour? Une réduction de 85 p. 100. On peut imaginer ce qui serait arrivé si nous ne l'avions pas utilisé autant.

Les chemins de fer nationaux ont été la première institution à unir les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Ils reliaient l'Est et l'Ouest et nous donnaient la possibilité de voyager partout au Canada. La suppression des services de VIA dans toutes les régions constitue une attaque directe contre le réseau fondamental de transport qui a permis aux Canadiens de vivre et de travailler dans tout le pays pendant un siècle.

Ces dernières années, le gouvernement a adopté une attitude contradictoire en ce qui concerne sa politique à l'égard de VIA Rail. Àprès son élection en 1984, il a rétabli des services qui étaient réduits depuis 1981. En 1985, le ministre des Transports a déclaré: «Il est maintenant temps de faire de VIA un système vigoureux qui soit rentable, de portée nationale et que les Canadiens seront fiers d'utiliser.»

Dès 1986, cependant, le ministre des Transports disait aux Canadiens d'utiliser les trains, sous peine de les perdre. Le gouvernement s'en tient à cette politique depuis maintenant près de trois ans et, de toute évidence, il a renoncé à toute idée d'améliorer le service voyageurs au Canada. Que le gouvernement ait tant investi dans le réseau pour cesser de le financer juste au moment où les choses commencent à aller mieux, cela semble un gaspillage et un mauvais emploi flagrants de l'argent des contribuables. En effet, au cours des trois premiers mois de 1989, les recettes avaient augmenté de plus de 5,5 millions de dollars par rapport à la même période en 1988.

• (1500)

De plus, au cours du premier trimestre de 1989, le nombre de passagers a augmenté de 10 p. 100 et le taux d'occupation des trains est passé à 54 p. 100, ce qui représente 15 p. 100 de plus que dans la même période de 1988. Plus de la moitié de tous les Canadiens prennent le train pour diverses raisons. La première est la fiabilité accrue. Beaucoup s'en servent comme moyen de transport de remplacement, lorsque les aéroports sont encombrés ou que les routes sont en mauvais état. D'autres encore prennent le train parce que c'est l'un des moyens de transport les moins chers au Canada. Je suis sûr que les étudiants peuvent le confirmer.

Grâce à la promotion du réseau et des services offerts aux Canadiens—qui commencent tout juste à se rendre compte de l'intérêt de ces services—, il est clair que d'importantes améliorations se sont produites. Maintenant que les choses commencent à aller bien et que VIA se remet sur la bonne voie, le gouvernement retire à la compagnie le financement qu'il lui assurait. Il faudrait donner plus de temps à VIA pour qu'elle établisse sa viabilité. Comme je viens de le dire, les Canadiens commencent à peine à s'apercevoir de ce que VIA peut leur offrir. On ne devrait donc pas les priver de ses services.

Je sais bien ce qui se passe lorsqu'une localité perd le ligne de chemin de fer qui la dessert. Ma province a perdu ses services de transport de voyageurs depuis longtemps. Nous avions l'autocar, mais il s'arrêtera le 15 janvier. Nous devrons prendre le traversier et aller jusqu'à Moncton pour prendre le train. Cela n'encourage pas beaucoup à songer au train.

Je suis très inquiet des conséquences de la politique du gouvernement sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et de toute la région de l'Àtlantique. Il n'est pas difficile de conclure, après tout ce qui s'est passé, que le gouvernement devient de plus en plus indifférent et insensible aux besoins des Canadiens de l'Atlantique. La suppression des services voyageurs n'est que la pointe de l'iceberg.

Les habitants du Canada atlantique sont très conscients du déficit croissant qui menace de compromettre l'avenir du pays. Nous savons que nous devons donner notre part pour le réduire, mais nous constatons qu'on nous demande de payer trop cher. Le gouvernement veut réduire le déficit à nos dépens.

Fait encore plus inquiétant, par ses initiatives, le gouvernement met en péril les fondements mêmes de l'économie de notre région, ce qui pourrait avoir pour nous tous de graves conséquences à long terme. Je crains beaucoup pour l'avenir de la région de l'Àtlantique et de sa population si nous ne réussissons pas à rétablir certains des principes fondamentaux d'équité et d'égalité qui ont guidé l'édification de notre pays.

Le Canada est un pays fondé sur la diversité. Celle-ci doit être reconnue et conservée. J'ai bien peur que la région de l'Àtlantique sera la grande perdante du programme économique du gouvernement.

Ce dernier devrait trouver le moyen d'améliorer notre réseau ferroviaire. Une solution réside dans l'acquisition de matériel moderne. Grâce à l'amélioration du service

qui s'ensuivrait, le nombre de voyageurs augmenterait et le besoin de subventions disparaîtrait avec le temps.

En conclusion, j'appuie la motion, car VIA Rail est un élément essentiel au développement de toutes les régions du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): J'étais bien dans l'erreur lorsque j'ai dit que seuls le député de Nanaïmo—Cowichan aurait la parole. Le NPD a décidé de scinder en deux son temps de parole de vingt minutes. Le député de Nanaïmo—Cowichan aura droit à dix minutes, et le député de Kootenay-Ouest aux autres dix minutes.

M. David Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je parlerai surtout du chemin de fer E and N de l'île de Vancouver. Ce chemin de fer est, à mon sens, un cas particulier, quoiqu'on puisse en dire autant de bon nombre de lignes ferroviaires qui seront supprimées ou considérablement réduites.

Tout le monde sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique a intenté une action devant la Cour suprême de la province en invoquant que l'initiative du gouvernement fédéral de supprimer la ligne Esquimalt-Nanaimo est en contradiction directe avec ses obligations juridiques assumées à perpétuité en vertu de la Constitution.

Ce n'est pas que nous souhaitons réclamer davantage au contribuable canadien pour maintenir le service de transport de voyageurs assuré sur la ligne Esquimalt-Nanaimo. Nous soutenons que le gouvernement du Canada a conclu un contrat et que, avec cette initiative, il agit en collusion avec la société des chemins de fer du CP pour continuer à arnaquer les habitants de la Colombie-Britannique, ce qu'on fait depuis près d'un siècle déjà.

Il y a eu un contrat de signé moyennant contrepartie: deux millions d'acres sur l'île de Vancouver, 20 milles de part et d'autres d'une voie de 150 milles, et l'on sait que la voie ferrée construite n'a jamais atteint cette longueur, deux millions d'acres de fôret, évalués à l'heure actuelle à 2 milliards de dollars et qualifiés par une commission royale de plus beau peuplement forestier mature restant dans la province. Le gouvernement de la Colombie-Britanique a cédé au gouvernement fédéral tout ce qui se trouve en surface et sous la surface du sol et au large des côtes, les droits d'exploitation charbonnière, les droits miniers et 3,5 millions d'acres dans la région de Peace River, en plus de la somme de 750 000 $ en espèces qui a été versée aux constructeurs du chemin de fer. Ainsi, en plus de tout le reste, le gouvernement a obtenu presque suffisament d'argent en espèces pour construire une voie ferrée qui a coûté près de 850 000 $. C'est là une contrepartie fort intéressante en échange de laquelle nous devions obtenir un chemin de fer devant nous servir à perpétuité.

Qu'en a tiré le groupe Dunsmuir en plus de la somme de 750 000 $ en espèces? Quand il a vendu le chemin de fer et tout le matériel de transport en 1905, il avait également vendu des terres pour une valeur de 4,5 millions de dollars. Il avait investi 100 000 $ dans les chemins de fer, mais, en 10 ans, il a tout liquidé pour 4,5 millions. Il a vendu le reste de ses avoirs au CP pour la somme de 2,33 millions. Jusque-là, il avait vendu environ 5 millions de tonnes de charbon pour un total de 1 million de dollars. Mais il avait conservé les droits d'exploitation. La valeur totale de ces droits vendus par le groupe Dunsmuir pour les 50 millions de tonnes produites, qui ont d'ailleurs rapporté 10 cents la tonne, serait de 5 millions de dollars. Ainsi, avec un investissement net de 100 000 $ obtenus des contribuables canadiens, ou des habitants de la Colombie-Britannique, comme on voudra, le groupe Dunsmuir a ramassé la somme nette de 12 millions, en sus des bénéfices provenant de l'exploitation du chemin de fer.

Le CP a lui aussi fait une bonne affaire. En 1906, il a payé 2,33 millions, mais le gouvernement fédéral l'a aidé en lui faisant don de 1,5 million de dollars en espèces. Ainsi, il lui en a coûté le montant net de 830 000 $ pour faire l'acquisition des avoirs du groupe Dunsmuir, exception faite des droits sur le charbon et l'argile. En 1944, le CP avait vendu d'autres terres au prix de 10,3 millions. Il a donc plus que quadruplé son investissement total, investissement qui, je le rappelle, avait été réduit grâce à une forte subvention fédérale. Ainsi, la seule vente de terres lui avait rapporté 13 fois son investissement initial.

Il a fait une autre vente de forêts en 1964; il a vendu 229 000 acres pour 56 millions de dollars. Nous en sommes donc à 66 millions. Il lui reste encore environ 1 million d'acres. Comme je le disais, le commissaire royal décrivait ces terres comme les meilleures forêts matures de Colombie-Britannique et il les évaluait à cette époque à 2000 $ l'acre. Il restait donc là une valeur de 2 milliards, en plus des 56 millions de la vente et des 10 millions des ventes antérieures, c'était donc un total de 2066 millions, pour un investissement net d'un demi-million.

Bien que le CP ait ainsi vendu pour plus de 2 milliards de terres, il a encore des avoirs considérables. Il exploite toujours ces terres. C'est une concession fédérale, ce qui fait que le gouvernement de Colombie-Britannique ne peut pas intervenir dans l'exportation des grumes. Le CP n'a pas à demander de permission et il exporte d'ailleurs des grumes brutes, car le marché d'outre-mer est meilleur que le marché local. Il fait cela régulièrement. La

Province de Colombie-Britannique n'y peut absolument rien.

La compagnie a tous les droits miniers, à l'exception des droits pour le charbon et l'argile réfractaire. Qu'est-ce que cela vaut? Qui sait. Des forages d'exploration pour le gaz ont été effectués il y a trois ou quatre ans par British Petroleum qui, habituellement, ne fait pas cela pour le plaisir. Elle n'a pas l'habitude d'investir quelque deux millions de dollars juste pour pratiquer. Elle n'a pas dit ce qu'elle avait trouvé. Si elle a trouvé quelque chose, elle a scellé les puits et est partie. Nous ne savons rien là-dessus. Il y avait certainement des indices de gaz, car autrement British Petroleum n'aurait pas fait de forages.

Le CP possède la ligne de chemin de fer. Ce ne sont pas les contribuables qui doivent quelque chose aux habitants de Colombie-Britannique. Ce ne sont pas les contribuables qui doivent quelque chose aux habitants de l'île de Vancouver où à ceux qui veulent conserver le service passager entre Esquimalt et Nanaimo.

• (1510)

C'est la responsabilité du gouvernement de s'assurer que les propriétaires actuels de tous ces biens immobiliers respectent le contrat qu'ils ont accepté lorsqu'ils se sont subrogés à Dunsmuir, et de s'assurer qu'ils maintiennent le service passagers ou, à défaut, qu'ils remettent aux contribuables de Colombie-Britannique tous les biens qui leur ont été donnés à l'époque et qu'ils possèdent encore.

Je ne pense pas que nous puissions nous permettre de rayer tout ce qu'on leur a donné jusqu'à maintenant. Reprenons tout ce qui reste et nous serons largement en mesure de nous payer un service ferroviaire de voyageurs sur l'île de Vancouver, il restera même de l'argent pour faire autre chose.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour appuyer la motion de l'opposition officielle, soit:

> Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions de services que le gouvernement projette d'imposer à VIA Rail.

À titre de député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, et de concert avec mon collègue, le député de Kootenay-Est, j'ai passé beaucoup de temps depuis que le ministre a annoncé ces réductions de services à essayer de sauver ce que nous pouvons du train le Canadien qui passe par le corridor Kamloops-Calgary, et pour de très bonnes raisons.

Ce corridor est l'un des plus fréquentés du réseau transcontinental et affiche la meilleure récupération des coûts d'exploitation de presque tous les tronçons de chemin de fer du pays, à l'exception de ceux du Golden Horseshoe. Il se justifie économiquement, alors que le ministre fait tout un boniment en faveur de l'austérité économique et de la nécessité de réduire le déficit. Nous avons peut-être l'un des tronçons les plus rentables du réseau de VIA Rail dans tout le pays et l'un des plus fréquentés.

Il est intéressant de noter que le train Canadien a transporté environ 539 000 voyageurs, chiffre en hausse par rapport à 465 000 en 1987. Le train Canadien a été abandonné. Le Supercontinental, lui, en a tranporté 174 000, contre 159 000 en 1987. Ce dernier a été gardé en activité, bien que sur une base réduite.

Personne, surtout pas moi, étant un député venant d'une région qui est à bien des égards éloignée et isolée aux prises avec certains problèmes de transport, ne veut suggérer de prendre à l'un pour donner à l'autre. Si le ministre fonde principalement ses arguments sur des considérations économiques, il devrait tenir compte de ses propres chiffres.

Le 6 octobre 1989, comme en fait foi le hansard, j'ai demandé au ministre des Transports, en signalant certaines de ces contradictions, comment il pouvait justifier cette discrimination, et s'il accepterait de remettre à plus tard et de reconsidérer son abandon total de ces localités le long du corridor Kamloops-Calgary.

Le ministre, en répondant, a entrouvert la porte un tout petit peu. Nous faisons certes tout notre possible pour le prendre au mot. Il a dit:

> Le long de la ligne sud, il existe d'autres modes de transport. Sinon, la région serait considérée isolée et nous assurerions le service.

Il pose ensuite quelques autres conditions que nous pouvons facilement remplir pour montrer qu'il accepterait de discuter, en particulier, les arguments présentés par les localités situées le long de la ligne.

Le ministre a reçu, comme moi, hier soir, ou ce matin, par télécopieur un message du président de la chambre de commerce de Revelstoke lui annonçant qu'une assemblée se tiendra le 16 dans le village de Golden. Le ministre a accédé à sa demande—je l'ai rencontré ce matin—et a il accepté d'y envoyer un représentant, même si c'est un peu difficile. Des délégués de presque toutes les localités et les chambres de commerce du

corridor Kamloops–Calgary y participeront, y compris Banff, Golden, Field, Invermere, Revelstoke et d'autres.

Nous espérons pouvoir justifier notre cause, mais il nous faut du temps et le réseau de VIA Rail commence déjà à se désagréger. Je suis sûr qu'il y d'autres localités du Canada qui ont des raisons aussi valides que les nôtres et qui ont aussi besoin de temps pour ressembler les données à l'appui de leur cause et pour persuader le ministre ou le ministère de la validité de leurs revendications, étant donné que le gouvernement s'appuie sans doute sur de mauvaises raisons pour éliminer d'importantes parties du réseau.

En effet, le trafic, le volume et les recettes sont beaucoup plus élevés dans ces régions que sur la ligne entre Jasper et Prince–Rupert, par exemple, qui est desservie trois jours par semaine parce qu'elle correspond aux critères des régions éloignées exposés par le ministre.

Les villages de Field et de Revelstoke connaissent des problèmes particuliers. Les habitants de Revelstoke doivent parcourir 200 kilomètres pour se rendre au plus proche aéroport commercial. Comme les habitants de Golden et de Field, ils vivent aussi dans une région qui sera désormais privée de tout service commercial de transport ferroviaire des voyageurs. Or, les routes de cette région sont plus souvent bloquées que celles de toute autre région du Canada par les grosses chutes de neige et les avalanches.

Comme vous venez d'une région voisine, monsieur le Président, je suis sûr que vous êtes au courant de la situation. Selon moi, toute personne de l'ouest du pays qui aime à voyager a sûrement emprunté à diverses reprises ce couloir entre Kamloops et Calgary, en passant peut–être jusqu'à Vancouver.

Le gouvernement affirme qu'il va conserver le Montagnard des Rocheuses, car c'est bon pour le tourisme. Fort bien. Des centaines de millions de dollars en investissements étrangers dépendent à l'heure actuelle de l'amélioration des moyens de transport entre Banff et Revelstoke et Kamloops et Calgary. Si le service en question est supprimé avant que nous puissions compter sur les installations aéroportuaires voulues et sur des voies doubles et de meilleurs pare–avalanches le long de la route transcanadienne, nous allons laisser passer l'occasion de bâtir une industrie touristique importante dans la région de Revelstoke qui, avec celle de Banff, peut relancer l'économie d'une région qui, autrement, souffre énormément de la dépression qui a eu lieu dans le secteur tertiaire il y a quelques années et des problèmes relatifs au bois d'oeuvre qui se posent en Colombie–Britannique.

Le ministre est ouvert, semble–t–il, à ce sujet, mais cela ne suffit pas. Ce sont non seulement nos localités, mais bien des centaines d'autres dans tout le Canada, j'en suis persuadé, qui jugent, à juste titre ou non, que même en respectant les lignes directrices du ministère, elles peuvent justifier le maintien du service dans leur région.

Elles ont besoin de temps pour préparer leurs dossiers, afin de tenter de convaincre le gouvernement. J'espère que le gouvernement va céder aux sentiments exprimés, ou du moins respecter l'esprit de la motion présentée par l'opposition officielle aujourd'hui, et qu'il va imposer un moratoire. On ne précise pas de délai et ainsi, même l'adoption de cette motion ne forcerait pas le gouvernement à verser des centaines de millions de dollars en subventions sur une période donnée. Il s'agit plutôt d'offrir un peu de temps aux intéressés à la discrétion du ministre ou du gouvernement, afin que nous puissions monter nos dossiers et tenter de nous accommoder de ces compressions arbitraires qui sont imposées au réseau de VIA Rail et dont les effets vont se faire sentir partout au Canada.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter certains des arguments en question aujourd'hui. J'espère que les fonctionnaires qui représenteront le ministre des Transports à Golden, le 16 novembre, se feront passer un savon et décideront qu'on leur a communiqué les faits. En plus de pouvoir compter sur l'un des meilleurs services de transport ferroviaire des marchandises au Canada, comme en témoignent les dépenses de près de 500 millions de dollars effectuées depuis quelques années, afin de nous doter du plus long tunnel de transport de marchandises au sein du Commonwealth, nous pouvons utiliser les nouvelles installations en question pour transporter des voyageurs dans les deux sens à l'intérieur de ce qui est sans aucun doute l'une des plus belles régions du pays.

Si nous sommes disposés à consacrer de l'argent à un réseau ferroviaire public ou à des embranchements locaux privatisés aux fins du tourisme, ne convient–il pas également, et ne peut–on justifier, de dépenser certaines sommes, afin de servir les Canadiens, surtout dans les régions où ils n'ont pas le choix de leurs modes de transport, au moins en attendant qu'on débloque les crédits voulus pour leur offrir les autres modes de trans-

port sur lesquels la plupart des autres Canadiens peuvent compter.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de donner mon appui à la motion en faveur d'un moratoire sur la décision du gouvernement concernant VIA Rail. Il y a plusieurs raisons à cela et je veux en faire part aux députés. La première, que j'estime d'une importance capitale, c'est la crise constitutionnelle majeure que nous traversons. Nous reconnaissons que VIA Rail est un service qui unit la nation. Il nous permet de nous connaître les uns les autres. Il nous permet de connaître les aspirations, les rêves, les espoirs et les désirs de l'autre dans notre grand et magnifique pays. VIA Rail est une autre institution que l'on est en train de démanteler graduellement. Mais cela correspond hélas à d'autres décisions prises par le gouvernement.

• (1520)

Les députés se souviendront d'avoir entendu dire qu'Air Canada n'était pas à vendre. Cette société d'État a pourtant été vendue. C'était un autre service qui nous permettait de nous déplacer dans notre grand pays, l'un des plus étendus de la planète.

Nous savons tous que le régime d'assurance-chômage ne devait pas être modifié, les conservateurs l'avaient promis pendant la campagne électorale. Pourtant, ce régime subira des modifications majeures qui toucheront les Canadiens.

Nous avons également vu l'accord commercial canado-américain, dont je ne veux pas parler ici des avantages et des désavantages, mais personne dans cette enceinte ne niera qu'il a eu des effets sentis, pas tous positifs, sur les Canadiens de toutes les régions du pays.

Aujourd'hui, nous avons entendu à la Chambre des commentaires sur la réduction des paiements de transfert. Des milliards de dollars ont en effet été amputés des programmes de santé et d'éducation. En fait, entre 1986 et 1994, ces programmes auront perdu 24 milliards de dollars.

Nous savons que le gouvernement a décrété 31 augmentations fiscales au cours de son mandat. Il a été longuement question, ces dernières semaines, de la taxe sur les produits et services et des répercussions de cette mesure fiscale sur tous les Canadiens.

D'ailleurs, nous avons la preuve écrite, venant d'un ministre, que le gouvernement est en train de détruire le principe de l'universalité. En effet, les nouveaux programmes que le gouvernement a proposés nuiront aux personnes âgées et aux familles.

Tout cela pour rappeler que tous ces boulversements ont fini par avoir des effets déstabilisateurs au sein de la population en générale et que cette dernière décision est, elle aussi, une initiative tout à fait contraire à l'esprit du Parlement qui est de nous rassembler et de nous rapprocher. Vu dans cette perspective, et compte tenu des crises constitutionnelles qui secouent le pays actuellement, un tel moratoire ferait beaucoup pour apaiser un peu les esprits et nous permettre de réfléchir aux moyens à prendre pour nous rapprocher davantage.

Nous devrions songer sérieusement à décréter ce moratoire parce que la décision de supprimer ce service met en cause 2 700 travailleurs partout au Canada. Je parle des travailleurs directement concernés. Que dire alors des milliers d'hommes et de femmes employés dans des services tributaires de l'emploi de ces travailleurs.

Les Fêtes approchent à grands pas. Songeons aux hommes et aux femmes qui seront touchés par cette décision, à leurs enfants, à leurs frères et soeurs et leurs parents. Quel genre de Fêtes vont-ils passer? Mettons-nous à leur place. Comment nous sentirions-nous à la veille des fêtes? Dans quel état d'esprit seraient nos épouses, nos enfants, nos amis et nos proches? Je trouve que le gouvernement n'aurait pas pu trouver un pire moment de l'année pour mettre en oeuvre un pareille décision qui laisse si peu d'espoir à ceux qui en subiront les conséquences.

[*Français*]

Voilà une autre raison que je voudrais partager avec mes collègues. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que MM. Bourassa et Peterson ont demandé un gel, aujourd'hui, sur la fermeture de VIA Rail. Pourquoi? Parce qu'ils veulent regarder quelles sont les options qu'ils ont à leur disposition. Est-ce qu'ils pourraient faire autre chose pour préserver et améliorer le service?

Ce que je vous dis, si c'est possible qu'on leur accorde cette demande,—et j'espère qu'on le fera—c'est aussi important qu'on l'accorde aux provinces de l'Atlantique aussi bien qu'aux provinces de l'Ouest.

Il me semble qu'il est raisonnable lorsqu'on est en train d'entreprendre une décision qui touche de près tellement de Canadiens et de Canadiennes, qu'on puisse reculer un petit peu, reconsidérer de nouveau les don-

nées afin qu'on puisse être absolument certain que la décision qu'il incombe de prendre soit la meilleure pour le Canada. Si on prenait le temps, j'ai l'impression qu'on pourrait découvrir d'autres alternatives, d'autres moyens pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Il est un dernier point que j'aimerais partager. J'ai, comme je crois qu'un nombre de collègues l'ont, une certaine faiblesse pour nos petites communautés isolées, peut-être surtout des petites communautés du Nord. Il me semble qu'il y a un principe de base ici qui est absolument fondamental à l'existence même du Canada. On n'est pas sans connaître qu'il y a quand même un nombre important de Canadiens et de Canadiennes qui existent, qui vivent à l'extérieur des centres urbains. Ce qu'ils désirent, ce que je veux autant que possible leur donner, c'est une qualité de vie qui se compare favorablement à ce que l'on a dans nos centres urbains. Écoutez, on n'a pas besoin de débattre la question! Il me semble qu'un élément-clé, c'est quand même un système de transport, que ce soit des chemins, que ce soit des aéroports, que ce soit des chemins de fer, afin qu'ils puissent sentir non seulement qu'ils appartiennent au Canada, qu'ils ont leur juste part de ce qui leur revient, mais qu'ils peuvent quand même croire que dans un avenir assez rapproché, ils auront la même qualité de vie qu'ont les citoyens et citoyennes dans les plus grands centres du Canada.

Pour moi, il me semble fondamental qu'on puisse reconsidérer, si ce n'est seulement pour cette raison fondamentale, c'est-à-dire qu'on s'assure que ces gens dans les petites communautés, les communautés isolées, puissent avoir la même qualité de services que les gens des plus grands centres.

Faisons une petite récapitulation: donc, il existe quatre raisons. On passe à travers une crise constitutionnelle en ce moment. Il me semble que voilà une autre décision qui sert à briser ces liens qu'on a établis depuis longtemps. Il me semble que cela vaudrait la peine de les préserver, de regarder à nouveau quelles sont les alternatives, nos options. Deuxième raison: Pensons un peu à ces 2 700 personnes, des hommes et des femmes, des enfants, des parents, de la parenté. On est en train de rentrer, on va célébrer d'ici peu la saison des Fêtes. Quel cadeau leur donne-t-on! Il me semble que si on prenait cette décision, on pourrait leur donner un superbe cadeau, un certain montant d'espérance, et qui sait, avec des esprits éclairés, on pourrait peut-être arriver avec d'autres solutions qui seraient moins draconiennes, qui seraient moins menaçantes, qui seraient moins dures.

La troisième donc: Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y a des premiers ministres des provinces qui demandent un gel et dont on a de l'appui. Ce n'est pas quelque chose qui est sans appui, si c'est bon pour les grandes provinces, et j'appuie la demande. Évidemment, c'est très bien pour les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest.

Mon dernier commentaire: N'oublions pas nos petites communautés isolées, très peu peuplées, qui veulent quand même ce que nous voulons, nous qui vivons dans les grands centres urbains, une qualité de vie qui se compare favorablement à la qualité de vie dans les grands centres.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je participe ici au débat sur cette motion au nom des électeurs de Winnipeg-Nord. La motion, qui est proposée par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, se lit comme ceci:

> Que la Chambre approuve la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Comité permanent des transports qui demande un moratoire en ce qui concerne les réductions de services que le gouvernement projette d'imposer à VIA Rail.

À propos de cette motion, mon collègue a parlé avec beaucoup de poésie de notre réseau VIA Rail, le qualifiant de «ruban d'acier qui unit notre pays».

J'appuie cette motion parce que je veux que tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, bénéficient d'un excellent service ferroviaire voyageurs.

Au sujet de cette motion, je tiens à citer amplement le rapport du Comité permanent des transports, de sorte que tous les Canadiens soient au fait des points les plus marquants de ce rapport et puissent juger par eux-mêmes si un moratoire s'impose, comme nous le soutenons, suite à cette étude du Comité permanent des transports.

• (1530)

Voici ce qu'a fait valoir le comité permanent en présentant son rapport:

> [. . .] le comité a estimé qu'il ne pouvait pas faire fi de publique et a donc décidé de tenir à Ottawa des audiences publiques sur l'avenir des services ferroviaires voyageurs.

Les membres du comité, qui appartiennent majoritairement au parti gouvernemental, ont décidé qu'il fallait entendre d'abord les préoccupations des Canadiens. Ils sont donc allés encore plus loin:

> Étant donné qu'on a chargé une Commission royale (sur les transports nationaux) d'examiner attentivement la place des services ferroviaires voyageurs dans une stratégie nationale des transports, le comité a estimé de son devoir de concentrer ses audiences de façon à faire rapport au gouvernement avant que les réductions n'entrent en vigueur.

Voilà, monsieur le Président, le fondement de cette motion. Le comité a travaillé, avec soin et diligence, en

heures supplémentaires et a présenté un rapport de sorte que le gouvernement puisse envisager un moratoire avant qu'il ne réduise, comme prévu, les services de VIA Rail au milieu de l'an prochain.

Le gouvernement n'aura-t-il pas le coeur d'écouter le comité parlementaire, dont les membres appartiennent en majorité à son propre parti? Ne reconnaissons-nous pas là la discussion non partisane que les services voyageurs de VIA Rail ont suscitée dans le pays? Je demanderai au gouvernement de s'interroger un peu et d'écouter le Parlement pour une fois. Comme je l'avais déjà dit, le Parlement n'est pas au service du gouvernement mais à celui des Canadiens de tous les coins du pays.

J'aimerais reprendre certains points du rapport. Le Comité permanent des transports a déclaré ce qui suit:

> Pendant toute la durée des audiences le comité a été inondé de statistiques contradictoires, présentées avec beaucoup de conviction et de persuasion par divers témoins.

Il dit ensuite:

> L'observation que le comité aimerait faire, c'est que les statistiques peuvent servir à étayer la cause ou le point de vue de n'importe qui. Nous n'avons pas l'intention dans ce rapport de nous embourber dans des querelles de chiffres. À notre avis, ce serait improductif et quelque peu inutile, parce que bien sûr la commission royale va examiner ce problème par le détail.

Ce que le comité a estimé, c'est qu'il fallait découvrir la vraie vérité, et il n'a rien de mal à cela. Les Canadiens aimeraient entendre et connaître ce qui est vraiment la vérité.

Bien sûr on nous donne des statistiques contradictoires, mais laissons à la commission royale le soin de présenter au gouvernement un rapport provisoire, comme il en a reçu la mission, pour que le gouvernement puisse réfléchir en connaissance de cause à ce qu'il y a lieu de faire ensuite. Songeons à traiter le problème quand nous l'aurons diagnostiqué et pas avant, sinon le remède risquerait de ne pas convenir, donc de faire du tort à nos concitoyens.

Sur la question de la rentabilité, le comité a dit:

> [. . .] le comité n'a pas la conviction que le plan du gouvernement est la solution la plus rentable. Cela nous amène à conclure que VIA aura probablement beaucoup de mal à exploiter le nouveau réseau convenablement, dans les conditions de référence que lui impose le gouvernement.

Sur ce point également le comité n'est pas convaincu que le plan du gouvernement est bon. Le comité a contesté le plan du gouvernement. Il s'agit du comité parlementaire, de l'autorité suprême qui devrait formuler la politique canadienne. Je voudrais que le gouvernement, qui n'est qu'un organe du Parlement, accède à la demande d'un comité permanent de la Chambre.

Au sujet de l'environnement, le comité a dit ceci:

> On a beaucoup parlé durant les audiences de l'effet préjudiciable sur l'environnement du nouveau plan concernant VIA Rail. Ce qui semble évident au comité, c'est que l'environnement est devenu un facteur critique dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de transports.
>
> À cet égard, nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de l'évaluation, par le ministre, de l'impact possible sur l'environnement.

Encore une fois, le comité estime que le gouvernement n'a pas fait une étude attentive des répercussions néfastes de la réduction du service passagers de VIA Rail sur l'environnement.

Sur les services dans les localités isolées:

> La question que le comité a étudiée en ce qui concerne les services obligatoires ou dans les localités isolées a été de savoir si ces localités étaient vraiment isolées et s'il existait d'autres moyens de transport plus rentables.
>
> Le comité estime que, comme les témoins l'ont fait remarquer, le service fourni à ces localités devrait être une obligation sociale, être par conséquent distinct du financement de VIA Rail et être traité comme un devoir public imposé.

Je voudrais répéter et souligner que, quand on dessert les localités isolées de notre pays, il faut considérer ce service comme une obligation sociale qui incombe au secteur public. Il nous faut vraiment subventionner ces liaisons, car nous montrons ainsi à tous les Canadiens que nous nous préoccupons de leur bien-être, qu'ils vivent ou non en région éloignée.

À propos de l'équipement:

> Le Comité est d'avis que le non-remplacement de vieux équipements peu fiables a provoqué une baisse de la clientèle et une augmentation des subventions depuis dix ans.

Le comité voudrait que le matériel soit modernisé. En matière de programmes d'aide à la main-d'oeuvre, le comité:

> . . .presse le gouvernement et VIA de veiller à ce que tous les employés soient traités avec équité et compassion.

Sur la réduction du déficit, il dit:

> Il existe des preuves convaincantes selon lesquelles le gouvernement ne réussira pas à réduire le déficit autant qu'il l'avait prévu.

Ainsi, même ce comité, qui, au risque de me répéter, est formé en majorité de membres du gouvernement, s'interroge sur les chiffres donnés par le gouvernement.

En ce qui concerne la conclusion, le comité n'en a qu'une:

> Depuis le début, VIA n'a jamais vraiment eu sa chance.

Les termes qu'il a utilisés sonnent peut-être bien, mais ils sont très tristes pour notre pays. Elle était «mort-née». Le rapport se poursuit ainsi:

> Les faits connus n'ont pas convaincu le Comité que le nouveau plan du gouvernement assurera la survie de VIA.

Lorsque les Canadiens verront les recommandations très précises du Comité, ils seront immédiatement convaincus—comme nous le savions déjà par leurs pétitions—qu'ils avaient raison de s'opposer au plan du gouvernement.

C'est un défi qui est lancé au gouvernement. Nous verrons s'il saura se montrer sensible aux sentiments exprimés par la grande majorité des Canadiens, aux sentiments exprimés aussi par les représentants des Canadiens, les députés membres de ce comité de la Chambre, dont la majorité appartient au parti ministériel. La toute première recommandation du comité permanent est la suivante:

> Que le gouvernement déclare un moratoire sur les réductions annoncées des services de VIA Rail, qui doivent être appliquées le 15 janvier 1990.

Le comité demande un rapport provisoire à la commission.

• (1540)

En conclusion, je crois que le comité permanent nous prouve par des arguments puissants, convaincants, que nous devons à tout le moins imposer un moratoire sur les projets du gouvernement. Le comité ne demande pas de changer en permanence ces projets. Il demande seulement une suspension temporaire, le temps que la commission royale termine son étude. Quand elle recommandera plus tard que nous améliorions le réseau voyageurs de VIA, il ne sera pas trop tard, alors que le projet du gouvernement pourrait rendre ces futures recommandations impossibles. Le comité permanent essaie de nous dire de laisser sa chance à VIA Rail. Si nous avons du pays une vision qui embrasse tous les Canadiens, nous devons exercer la volonté politique. Si la volonté politique existe, nous finirons par trouver le moyen politique d'agir.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'apprécie le fait que vous me reconnaissiez et aussi pour vous dire que les quelques remarques que j'ai à formuler ne dureront peut-être pas les 10 minutes qui me sont allouées.

J'aimerais tout simplement prendre quelques minutes de la Chambre pour mettre en perspective les conditions économiques de VIA Rail, conditions économiques en partant des budgets qui lui sont confiés, des montants d'argent qui lui sont confiés par le gouvernement du Canada et aussi mettre en comparaison le nombre de passagers, le nombre de Canadiens qui utilisent VIA Rail.

J'ai assisté, monsieur le Président, à la très grande majorité des audiences du Comité des tranports. Il est vrai que beaucoup de personnes sont venues nous dire, beaucoup d'organisations, beaucoup de représentants municipaux sont venus nous dire qu'il ne fallait pas réduire les subventions à VIA Rail, mais aucun d'entre eux n'a réussi à nous dire par quels moyens nous pourrions continuer à financer les subventions que le gouvernement fédéral contribue aux coûts d'opération de VIA Rail.

On a souvent depuis quelque temps, monsieur le Président, laissé entendre que le gouvernement avait décidé d'accorder moins de ressources financières à VIA Rail alors que la clientèle de la société s'accroît et qu'elle commence à connaître des jours meilleurs. Monsieur le Président, la réalité est tout autre. Comme l'a déclaré à maintes reprises depuis quelques mois mon collègue, l'honorale député de Roberval (M. Bouchard), les contribuables canadiens ne peuvent plus se permettre d'accorder à VIA Rail des subventions toujours plus importantes alors que son rendement se détériore. Et je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que ce sont des subventions aux coûts d'opération de VIA Rail.

Est-il besoin de rappeler que l'an dernier ces subventions se sont élevées à 641 millions de dollars, un montant sans précédent, et je le répète encore une fois, ces montants ont été versés pour combler les déficits d'opération de VIA Rail. Ce montant d'argent, monsieur le Président, représente une moyenne de 100 $ pour chaque voyageur qui monte à bord d'un train, 100 $ que les citoyens canadiens, que les contribuables doivent verser chaque fois qu'un passager monte à bord d'un train. Il faut tenir compte également que depuis 1977, VIA Rail a

absorbé plus de 5 milliards de dollars à même les impôts des contribuables. De ce montant, plus de un milliard de dollars ont été investis en immobilisations afin de donner à VIA Rail la chance de faire ses preuves. Monsieur le Président, un milliard de dollars qui ont été versés à VIA Rail pour améliorer ses immobilisations, améliorer ses propriétés, il faut bien se rendre compte malheureusement que ça n'a pas donné les résultats escomptés.

Monsieur le Président, je voudrais vous mentionner que je représente une circonscription qui est nettement démunie dans les moyens de transport. La partie est de ma circonscription n'a même pas de routes. La très grande partie est de ma circonscription est desservie par bateaux durant l'été, et aussi par services aériens. Je dois vous dire qu'avec un-vingtième, à chaque année, du montant d'argent dont je viens de parler, dans ma circonscription, on ferait des miracles pour améliorer les moyens de communications, les services de santé et les services éducatifs. Et on doit signaler ici que malgré les montants d'argent qui ont été versés à VIA Rail au cours des dernières années, sa performance ne s'est pas améliorée. Les subventions ont monté en flèche, et la clientèle a diminué.

La clientèle de VIA Rail, il faut l'admettre, est passée de 5.9 millions de voyageurs, en 1987, à 6.4 en 1988. En réalité, la clientèle, en 1988, n'a augmenté que par rapport à 1987, année durant laquelle les trains de VIA ont transporté le plus petit nombre de voyageurs depuis que VIA a été créé. Enfin, la clientèle de VIA a diminué de 20 p. 100 depuis 1981, année où VIA a desservi environ huit millions de passagers.

Une vue d'ensemble des services-voyageurs offerts dans notre pays révèle bien que le rendement de VIA ne s'est pas amélioré. Le gouvernement a fait sa part, VIA a tenté des efforts pour améliorer ses services, mais il faut bien l'admettre, les Canadiens n'ont pas pris le train. Les Canadiens ont montré leur préférence pour d'autres moyens de transport. Le service ferroviaire de voyageurs au Canada ne représente aujourd'hui que 3 p. 100 de tous les voyages interurbains au Canada. Par contre, 7 p. 100 des voyageurs interurbains se déplacent en avion et 84 p. 100 des Canadiens utilisent leur automobile, ce qui prouve encore une fois leur préférence. Le transport par autobus, quant à lui, intéresse 6 p. 100 des voyageurs interurbains. Les Canadiens voyagent donc deux fois plus souvent en autobus qu'à bord des trains de VIA.

Tous ces chiffres confirment bien que les Canadiens préfèrent nettement voyager autrement que par train.

Comme le ministre des Transports l'a déclaré, et je cite:

> Les contribuables canadiens ne peuvent plus se permettre d'accorder des subventions sans cesse croissantes à un mode de transport que de plus en plus de voyageurs délaissent.

Le gouvernement s'est engagé à donner aux Canadiens un réseau national de services ferroviaires voyageurs qui soit rentable et moderne. Toutefois, le gouvernement a demandé aux Canadiens de se servir de ce réseau. Le gouvernement fédéral veut bien faire comprendre aux Canadiens qu'ils doivent utiliser les services ferroviaires ou le risque de diminution est toujours là et que de leur comportement dépendrait le financement des services ferroviaires voyageurs.

Étant donné que les services ferroviaires intéressent aussi peu de voyageurs et que le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses, nous ne pouvons pas continuer à accorder à VIA Rail un appui financier aussi élevé que dans le passé.

Monsieur le Président, il faut bien comprendre cet exposé. Il faut comprendre que VIA s'est détérioré sur tous les plans. Je le répète, la clientèle de VIA était de 6.4 millions de passagers en 1988, ce qui représente une baisse de 20 p. 100 par rapport à 1981. En tenant compte de l'augmentation indiquée dans les chiffres provisoires de 1989, la clientèle demeure de 19.5 p. 100 inférieure à celle de 1981. Pourtant, encore une fois, je le répète, les subventions accordées à VIA ont augmenté considérablement. De 524 millions de dollars qu'elles étaient en 1981, elles sont passées à 641 millions en 1988, ce qui représente une augmentation de 22 p. 100. La subvention moyenne par passager versée à VIA par le gouvernement du Canada a subi une hausse de 52 p. 100, elle est passée de 66 $, en 1981, à 100 $ en 1988.

Le recouvrement des coûts qui était de 28 p. 100 en 1981, n'était que de 30 p. 100 en 1988. Et je pense qu'il s'agit là de chiffres révélateurs.

Le taux de fréquentation de VIA a connu une légère baisse, il est passé de 53 p. 100, en 1981, à 52 p. 100 en 1988. Les frais d'exploitation de VIA Rail ont dépassé 753 millions de dollars en 1988 alors que ses recettes ont été de 223 millions de dollars. Existe-t-il au Canada une entreprise de transport, que ce soit dans le domaine aérien, dans le domaine maritime ou dans le domaine routier, qui peut se permettre de dépenser 750 millions de dollars alors que ses recettes sont de 225 millions de dollars ou à peu près. Aucune entreprise ne peut se permettre cela. Seul VIA Rail avait cet avantage, puisqu'à chaque année VIA Rail pouvait compter sur la générosité des citoyens canadiens qui, à même leurs taxes, financent le transport de passagers par chemin de fer.

J'aimerais parler peut-être de certaines lignes, dont le parcours Toronto-Windsor qui a connu le meilleur rendement sur le plan du recouvrement des coûts, en 1988, et les coûts n'ont été récupérés que dans une proportion de 43.6 p. 100.

Le parcours Toronto-Calgary-Vancouver qui a connu le taux de fréquentation le plus élevé en 1988, c'est-à-

dire 70 p. 100, les coûts n'ont été recouvrés que dans une proportion de 30 p. 100.

En 1988, la subvention par passager a varié de 21 $ sur les parcours Toronto–Niagara Falls, à 484 $ sur celui d'Edmonton–Prince Rupert. Elle a été de 378 $ sur le parcours éloigné de Winnipeg–Churchill, de 199 $ sur celui de Cochrane–Kapuskasing, de 116 $ sur Montréal–Saint-Jean–Halifax, et de 74 $ sur Montréal–Québec.

Alors, cela pour dire, monsieur le Président, que les chiffres que je viens de citer sont révélateurs et ils dénotent bien l'importance des coûts que représente l'opération de VIA Rail au Canada tout en montrant que très peu de voyageurs l'utilisent.

Je voudrais terminer mes quelques remarques, monsieur le Président, en vous disant que je suis profondément convaincu que le programme proposé à VIA Rail, les montants d'argent que le gouvernement fédéral s'est engagé à verser à VIA Rail au cours des cinq prochaines années, assure VIA Rail d'être capable de fournir un service acceptable, un service de bonne qualité pour les Canadiens. Mais VIA Rail devra être bien gérée, monsieur le Président, et devra être gérée comme une entreprise qui opère dans un domaine compétitif, VIA Rail devra faire ses preuves, et si VIA Rail fait ses preuves, le gouvernement du Canada continuera de la supporter.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je profite de l'occasion pour remercier tous les députés d'avoir limité les interventions à dix minutes. Nous avons pu ainsi donner la parole à quelques députés de plus. Si nous le faisions sur une base régulière, plus de députés pourraient intervenir. C'est l'essence même du Parlement.

Comme il est 15 h 30, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées.

Aux termes de l'ordre adopté le mardi 7 novembre 1989, la Chambre s'ajourne au lundi 20 novembre à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

(La Chambre s'ajourne à 15 h 51.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION DES TÉMOIGNAGES PRODUITS DEVANT UN COMITÉ

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que je vais tout d'abord donner la parole à deux députés qui souhaitent soulever la question de privilège. Par la suite, je me pencherai sur d'autres mesures. Ainsi, la parole est au député d'Edmonton–Nord–Ouest qui souhaite soulever la question de privilège.

M. Murray W. Dorin (Edmonton–Nord–Ouest): Monsieur le Président, je serai bref, car je ne pense pas avoir à donner une explication très longue. Je souhaite soulever la question de privilège au sujet de questions qui surgissent depuis dix jours relativement aux discussions entourant le comité des finances de la Chambre des communes et à l'étude de son rapport portant sur le document technique du gouvernement sur la taxe à la valeur ajoutée.

Au chapitre 10, page 146, de la 19e édition d'Erskine May, sous la rubrique «violations de privilèges et outrages», on dit notamment ce qui suit:

> Que les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents présentés à ce comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne devraient pas être publiés par quelque membre de ce comité ou par quelqu'un d'autre.

On ajoute:

> Lorsque la séance est publique, cette règle n'est ordinairement pas appliquée. La publication ou la divulgation du compte rendu des délibérations de comités qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera cependant une violation de privilège ou un outrage.

À la suite des délibérations du comité du 6 au 9 novembre, *The Financial Post* a publié un article dans lequel on disait ce qui suit, et je ne vais vous en citer que deux paragraphes. Dans le premier, on signalait que pendant ce temps, le néo-démocrate Lorne Nystrom avait déclaré que son parti allait refuser de participer à l'élaboration du rapport du comité et que les membres conservateurs du comité recommandaient une taxe de 7 p. 100 appliquée de façon plus large. On ajoutait que le député libéral Doug Young avait également affirmé qu'il était probable que les libéraux décident avant le week-end de présenter un rapport minoritaire. Toujours selon cet article, Young avait déclaré que la majorité conservatrice du comité allait recommander un taux de 7 p. 100 plutôt que le taux de 9 p. 100 proposé par le gouvernement et une assiette fiscale plus large. On précisait enfin que le comité devait faire rapport à la Chambre des communes le 28 novembre.

Cet article en a entraîné plusieurs autres. Je ne vous les citerai pas tous. Fondamentalement, beaucoup d'entre eux faisaient état d'un éventail de questions dont on avait vraisemblablement discuté lors de la réunion en question.

Un journaliste m'a téléphoné le lendemain pour me demander de commenter le rapport du comité. Je lui ai répondu qu'il m'était impossible de le faire. Il m'a soumis alors une liste de questions et m'a demandé ensuite si j'avais lu les autres articles.

Plusieurs articles concernant ce rapport ont été publiés les jours suivants et les deux partis de l'opposition ont tenu des conférences de presse, sans compter les interviews que certains députés de ces partis ont accordées à la télévision.

Pareille situation met des députés comme moi devant un dilemme particulièrement pénible car nous ne savons jamais quoi répondre aux questions qui nous sont posées ni quoi dire de certaines déclarations qui nous sont rapportées. En ce qui me concerne, je trouve particulièrement difficile de le faire sans porter atteinte aux privilèges des députés. En effet, je ne suis en mesure ni de confirmer ni d'infirmer quoi que ce soit. Je n'ai pas le droit de dire si certaines allégations sont vraies ou fausses. Même si elles étaient vraies, je n'aurais pas le droit d'en discuter ou de les commenter de toute façon parce qu'il n'est pas impossible qu'elles nous aient été rapportées avant d'avoir été débattues en long et en large.

• (1110)

J'irais jusqu'à dire que deux fois, on a cité directement mon nom à tort dans une déclaration. Je répète que je ne suis pas en mesure de commenter, de dénoncer ou de

nier une fausse déclaration sans outrepasser certaines limites qui nous sont imposées.

J'ajouterai qu'il n'est pas impossible que ces renseignements, qui auraient transpiré des délibérations du comité, semble-t-il, ne soient pas exacts étant donné que ce comité n'a pas encore terminé ses délibérations qui se poursuivront cet après-midi, demain et peut-être plus longtemps encore.

Je crois que nous devrions examiner la décision que la présidence a rendue le 5 mai 1987 sur la question que lui avait soumise le 28 avril le député de Selkirk—Interlake à propos d'une affaire mettant en cause le député de Kenora—Rainy River. Monsieur le Président, je crois que vous aviez rendu une décision judicieuse à l'époque. Je ne répéterai donc pas vos propos.

Il n'empêche, cependant, que ces situations posent un grave dilemme aux députés comme moi qui font l'objet de maintes demandes de renseignements et de coups de téléphone de la part des journalistes et du grand public parce qu'ils ont participé aux discussions d'un comité. Tout cela pour dire que je ne suis pas en mesure maintenant de répondre par l'affirmative ou la négative ni d'expliquer, de réfuter ou de nier certaines accusations.

Je trouve donc qu'il y a eu atteinte grave à nos privilèges. Je vous le signale, monsieur le Président, et je vous demande d'examiner cette affaire et si vous trouvez qu'il y a, de prime abord, atteinte aux privilèges des députés, je présenterai une motion en conséquence.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je ne veux pas prendre part au débat, mais je sympathise avec le député qui se voit dans une position très embarrassante. En expliquant le supposé motif de son grief, il a fait allusion aux deux partis d'opposition sans préciser, comme il l'aurait dû, que les déclarations concernant d'hypothétiques recommandations du comité des finances auraient été faites par des députés de son propre parti.

Je veux simplement porter à votre attention, monsieur le Président, que l'examen, par le comité des finances, des témoignages qu'il a entendus a suscité de nombreuses discussions. Je voudrais souligner que le président du comité des finances qui examine la proposition de taxe sur les produits et services, s'est livré à des conjectures sur bien des questions, y compris celles qu'a soulevées le député. Je suis d'accord sur un point cependant. On ne peut se reporter à aucun rapport puisque aucun rapport n'a été produit au Mont-Sainte-Marie et que le comité n'a fait aucune recommandation.

Si je reconnais que la position peut-être embarrassante du député est la conséquence directe d'articles parus dans les journaux, il me semble que puisque aucune version préliminaire de rapport n'a été ébauchée et qu'aucune recommandation n'a été formulée, toute supposition à cet égard ne peut être fondée que sur les opinions personnelles émises par les membres du comité de tous les partis. Jusqu'à ce que le rapport final paraisse, il ne peut pas y avoir d'atteinte aux privilèges parce qu'il n'y a aucun élément substantiel à révéler.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux soulever le même point. À ma connaissance, aucun rapport n'a pu être rédigé puisque les délibérations ne sont pas encore terminées. En fait, nous allons nous réunir plus tard aujourd'hui pour discuter du dit rapport. À ma connaissance, il n'y a eu aucune fuite de renseignements ni de documents. Par conséquent, il ne saurait y avoir de question de privilège.

Le député d'en face fait allusion à un article du *Financial Post* selon lequel j'aurais dit: «Ils (soit la majorité conservatrice) recommandent de percevoir une taxe de 7 p. 100 sur une assiette plus large.» Cela fait deux mois que je le dis ouvertement. Je sais que mon collègue libéral dit la même chose publiquement depuis deux mois. Cela n'a rien à voir avec ce que peut contenir un rapport de comité.

Je tiens à dire aussi que je me sens en outre dans une position délicate. J'ai dit au début ne pas comprendre pourquoi certains députés faisaient allusion à ce que pouvait contenir le rapport du comité, car cela nous place tous, comme le député d'Edmonton, dans une position très délicate quant à ce que nous pouvons dire ou non à ce sujet. Le président du comité a lui-même parlé publiquement de la possibilité d'imposer une taxe sur les transactions immobilières. Comme le sait le député d'Edmonton, c'est ce que le président lui-même a dit avant que nous allions au Mont-Sainte-Marie.

Puis, vers le 11 ou 12 novembre, trois membres conservateurs du comité qui souhaitaient garder l'anonymat auraient fourni beaucoup de détails du prétendu rapport à certains journalistes. C'est ce que j'ai lu lorsque j'étais en Saskatchewan cette fin de semaine-là. On m'a deman-

dé ce que j'en pensais. J'ai répondu aux journalistes que je ne pouvais rien dire sur ce que contenait le rapport.

M. Lewis: Que faisiez-vous en Saskatchewan?

M. Nystrom: J'étais à Yorkton ce week-end-là pour assister aux cérémonies du jour du Souvenir.

J'estime, monsieur le Président, qu'il n'y a pas lieu d'invoquer la question de privilège. Il n'y a pas eu de fuite de documents. N'importe quel journaliste pourrait vous dire qu'il n'a reçu aucun document du Comité des finances, certainement pas d'un député de mon parti et probablement pas de la plupart des membres du comité.

On a également entendu dire que des députés, dont celui de Cambridge, avaient reçu du vice-président du Comité des finances des avertissements peu subtils par téléphone. Beaucoup de bruits ont circulé et il y a eu beaucoup d'insinuations, parfois malveillantes. À mon avis, le député d'en face proteste un peu trop vigoureusement. Il pleurniche en public. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'invoquer la question de privilège.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le problème dont parle le député semble avoir été créé par ses propres collègues du parti conservateur, soit le président et certains autres membres conservateurs du Comité des finances dont les propos concernant les recommandations éventuelles de la majorité conservatrice au sein du comité semblent avoir été rapportés en détail dans divers articles de journaux.

Le cas échéant, la question de privilège ne me paraît pas fondée à première vue si les autres députés se prévalent de leur droit indéniable de s'exprimer librement en commentant, à la demande des médias, les reportages reposant sur des conjectures dont la source semble avoir été le président conservateur et plusieurs autres membres du comité.

Comme je ne savais pas qu'on allait soulever cette question de privilège, je n'ai pas eu l'occasion de lire la décision que vous avez rendue le 5 mai 1987. Je serais disposé à donner mon avis ultérieurement sur cette affaire. Mais je doute fort que cette décision, bien que je n'aie pas eu la chance de la parcourir, traite de la situation qui nous préoccupe aujourd'hui. Je le répète, je serais très heureux de présenter des arguments plus détaillés à ce sujet.

Il faut faire une distinction entre la prétendue divulgation prématurée d'un rapport de comité, qui avait déjà été débattu, voté et approuvé, et certains commentaires des députés en réponse à des questions que leur posaient les journalistes sur des articles publiés dans la presse, surtout quand ces articles s'inspirent de déclarations faites par des députés conservateurs formant la majorité au comité.

Je dirai au député que sa question de privilège ne repose pas vraiment sur une présomption suffisante, et que l'affaire en question fait plutôt appel à la vieille maxime «Docteur, guéris-toi toi-même.» Appliquons cette maxime aux membres conservateurs du Comité des finances.

Cela dit, j'espère pouvoir me réserver le droit, si vous le désirez, d'avancer d'autres arguments, en me fondant sur le texte de la décision que vous avez rendue antérieurement et que je n'ai pas encore eu le temps de consulter. Malgré tout, je maintiens, sauf votre respect, que les allégations du député ne constituent pas de présomptions suffisantes et que la question de privilège n'est pas fondée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Ne serait-ce que pour votre édification, monsieur le Président, et comme j'ignorais que le député d'Edmonton allait soulever cette question de privilège, je dirai qu'il a signalé dans son exposé que le député de Yorkton—Melville avait formulé le 9 novembre dernier des commentaires concernant certaines conjectures qu'avaient exprimés les membres conservateurs du comité.

• (1120)

J'aimerais signaler au député une dépêche de l'agence Presse canadienne, en date du 28 octobre, soit quelques jours plus tôt, selon laquelle M. Don Blenkarn, président du comité des finances, aurait donné à entendre qu'il allait recommander au gouvernement de percevoir une taxe sur la vente des maisons au Canada comme moyen d'abaisser quelque peu la taxe de vente de 9 p. 100 sur les produits et les services. Cette dépêche fort longue décrit les moyens que le comité entendait recommander au gouvernement et que le président entendait lui-même proposer à ses collègues du comité.

Si mon honorable collègue s'inquiète des commentaires que les membres du comité peuvent formuler prématurément, il devrait s'adresser au président du comité et lui signaler ses propres commentaires. Pour être juste, il faut dire que ce n'est pas la première fois que celui-ci en

formule. Même le premier ministre a reconnu que le président du comité des finances, non seulement formulait des suppositions prématurément, mais qu'il adoptait en outre des points de vue que la majorité conservatrice au sein du comité devait adopter inévitablement. Par conséquent, nous devons nous inquiéter de certaines des prétendues fuites dont il a pris l'initiative pour ce qui est des travaux du comité.

Le député a formulé à ce sujet des appréhensions dont je ne voudrais pas minimiser l'importance. Par ailleurs, nous ne voudrions pas trop insister sur le fait que ces aspects pourraient entraver les efforts de ceux qui s'efforcent de comprendre ou de justifier pourquoi les conservateurs tiennent mordicus à maintenir la taxe de vente sur les produits et les services de 7 ou de 9 p. 100, ce qui placerait le député dans l'obligation d'expliquer pourquoi il conviendrait d'imposer une taxe sur la vente de chacune des maisons vendues au Canada. Je puis comprendre que le député serait fort embarrassé de l'expliquer. À mon avis, il serait bien avisé de parler au président du comité et de le réprimander pour avoir fait des commentaires prématurés.

M. Dorin: Monsieur le Président, je voudrais seulement soulever deux points supplémentaires qui découlent de la discussion qui a eu lieu jusqu'à présent. En pareilles occurrences, nous devons faire une distinction entre ce qui se passe vraiment et ce qu'une personne peut dire, à savoir, si elle est disposée à préconiser ou à suggérer quelque chose, en particulier lorsque ces suggestions ont lieu avant le début de toute discussion.

Par exemple, j'ai fait plusieurs discours à ce sujet avant aussi bien que durant les audiences publiques. J'ai proposé certains objectifs en ce qui concerne cette question, j'ai avancé certains arguments et j'ai déclaré qu'à mon avis cette proposition serait améliorée par certaines mesures.

Le président du comité des finances a fait la même chose, comme probablement bien d'autres personnes. Il y a une différence entre ce qu'une personne déclare être, à son avis, une amélioration et une proposition qu'il va, pense-t-il, mettre à l'étude, et une recommandation qui découle de délibérations après qu'elles ont eu lieu.

Je voudrais revenir à l'article initial dont découlent la plupart des autres, celui du 10 novembre que j'ai cité précédemment. Lorsqu'on lui a demandé si les conservateurs avaient décidé d'accepter le taux de 7 p. 100 et une assiette plus large, le président du comité Don Blenkarn a déclaré qu'il n'allait ni le confirmer, ni le démentir.

Il a ajouté:

> Je ne voudrais pas vous raconter des blagues mais nous avons pris, je pense, des décisions au sujet du taux et de l'assiette et sur la façon de s'y prendre. Ça va être tout un rapport.

Voilà de quoi il s'agit. Il n'y a eu aucune allusion directe à ce que peut ou non contenir le rapport. Il a dit que ce serait tout un rapport. Mais rien n'a été mentionné en ce qui concerne les autres députés.

On n'a rien entendu avant le 14 novembre, après quoi il y a eu beaucoup d'histoires où l'on citait les députés de l'opposition et, de fait, certains ministériels dont on n'a pas révélé le nom, sauf trois. Je pourrais être l'un de ceux-là, car le monsieur en question m'a téléphoné. Toutefois, je lui ai dit que j'étais tout à fait disposé à dire tout ce que j'avais à dire à la Chambre, que j'estimais que ce n'était pas le moment et que toutes les questions étaient à l'étude. J'ai déclaré que tous les points soulevés par les témoins pendant les six semaines qu'avaient duré les audiences publiques étaient à l'étude, comme il se devait.

Je tiens à souligner que c'est une chose que de parler d'une question que vous voulez préconiser à titre personnel et faire valoir devant le comité, et que c'en est une autre de parler de ce que d'autres ont dit ou de ce que le comité dans son ensemble peut avoir dit.

En terminant, je voudrais dire que j'ai été joint par beaucoup de journalistes de la presse écrite et électronique, par exemple, *Canada AM* m'a demandé de passer sur les ondes la semaine dernière. Je sais qu'on a demandé la même chose au président du comité des finances et au député de l'Ontario, mais ils ont refusé. Deux députés de l'opposition ont choisi d'accepter, eux.

À mon avis, on peut faire une distinction entre le fait de discuter de questions particulières ou de celles qui ont été soulevées au cours d'un débat général par opposition aux discussions et aux commentaires qui sont censés donner une idée de ce qui s'est passé aux audiences du comité.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Nord-Ouest et quelques-uns de ses collègues ont commenté sa plainte concernant le fait que des questions soulevées au comité—apparemment en toute confidence, au dire des

membres du comité—ont été rapportées par les médias à propos au moins de quelques discussions du comité.

On a signalé avec raison que les délibérations du comité ne sont pas terminées. La meilleure chose que la présidence puisse faire, c'est de dire que cette question relève du comité et que c'est à lui de la traiter comme bon lui semble. C'est tout ce que je peux dire pour le moment.

Je remercie les députés de leurs interventions.

J'ai déjà dit et je répète que, quand les délibérations d'un comité sont confidentielles et qu'elles sont répétées en dehors du comité, cela crée évidemment des difficultés au comité et entraîne le genre de discussions auxquelles nous venons d'assister. Je recommande à tous les députés de faire attention.

Cependant, je constate—et c'est ma décision—que la question qui fait l'objet de la plainte relève du comité et devrait être réglée par ses membres.

LE CONTENU DE CERTAINES BROCHURES—LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Le 25 septembre, monsieur le Président, le chef de l'opposition a soulevé la question de privilège à la Chambre au sujet d'annonces du gouvernement concernant la taxe sur les produits et services.

Voici les paroles du chef de l'opposition consignées à la page 3809 du hansard:

> Je prétends que l'annonce ne fausse pas seulement la substance du texte mais aussi la procédure à laquelle il doit être soumis conformément au Règlement. Elle nuit aux délibérations en cours d'un comité de la Chambre, le comité des finances, de même qu'aux futures délibérations et décisions de la Chambre elle-même.

Par la suite, le 10 octobre, vous avez, monsieur le Président, rendu une décision sur cette question de privilège. Cette décision, dont le texte se trouve à la page 4461 du hansard, dit ceci:

> Je m'attends à ce que le ministère des Finances et les autres ministères étudient cette décision avec soin et je rappelle à tous, dans la fonction publique, que nous sommes une démocratie parlementaire et non une démocratie de type exécutif ou administratif.

Vous pouvez donc, monsieur le Président, vous imaginer ma surprise lorsque je suis revenu dans ma circonscription il y a une semaine et que j'ai pris connaissance d'une lettre d'un de mes électeurs, un certain George Flower. De passage dans un magasin Loblaw's, ce dernier s'est procuré quelques brochures sur la taxe sur les produits et services qui avaient été mises à la disposition du public. Je croyais que ces brochures, dont je parlerai dans un instant, avaient été retirées de la circulation. Ce qui est conforme à votre décision.

Ce matin, à 10 h 25, j'ai téléphoné au magasin Loblaw's, à Kingston. Je suppose que c'était le même. J'ai demandé à la personne qui m'a répondu, et qui travaillait dans la section de la boulangerie, s'il restait des brochures. Après vérification, il m'a dit que oui.

Cette brochure est une série de questions et réponses sur la taxe sur les produits et services. Voici la première question: «Qu'est-ce que la taxe sur les produits et services?» Réponse: «La taxe sur les produits et services, ou TPS, est une taxe à la consommation de 9 p. 100 qui remplacera l'actuelle taxe fédérale sur les ventes le 1er janvier 1991.»

IL y a une foule d'autres questions. Je vous en lis quelques-unes encore pour illustrer mon point de vue. «La TPS s'appliquera à presque tous les produits et services vendus au Canada. Les Canadiens n'auront toutefois pas à l'acquitter à l'achat de l'un des produits et services suivants.» Suit une longue liste d'exemptions.

• (1130)

La brochure dit ensuite: «Pour les consommateurs, la TPS ressemblera à une taxe de vente au détail. Elle sera de 9 p. 100 du prix de détail des produits et services. Elle remplacera la taxe de vente fédérale qui est actuellement prélevée au niveau du fabricant.»

La brochure détaille ensuite les crédits d'impôt qui seront accordés. Elle affirme que l'impôt sur le revenu sera réduit de 26 à 25 p. 100. Elle donne ensuite une liste d'avantages que je ne décrirai pas. Je ne les crois pas exacts.

D'autres brochures traitent de la TPS du point de vue des consommateurs, du crédit d'impôt, du logement, de la petite entreprise, des agriculteurs et des pêcheurs, des arts et de la culture. Dans chacune, on pose comme première question: qu'est-ce la taxe sur les produits et services, et on dit qu'elle va remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale le 1er janvier 1991.

Ainsi, la brochure sur les arts et la culture affirme: «La taxe de vente fédérale en vigueur présente de graves inconvénients et nuit à l'économie canadienne. Elle réduit notre capacité de croître et de créer des emplois.»

Aucune de ces brochures ne mentionne nulle part qu'il s'agit d'un projet de taxe, que celle-ci est prévue dans une mesure législative ou une proposition dont le Parlement est saisi, et en réalité, comme vous le savez, monsieur le Président, la Chambre n'est pas encore saisie d'un projet de loi sur cette taxe. Ces brochures tombent dans la même catégorie que les annonces qui ont paru dans les journaux. À mon avis, elles sont plus choquantes encore, car elles disent très clairement que la taxe entrera en vigueur le 1er janvier 1991. On ne laisse nullement entendre que ces changements ne sont que proposés et, comme vous vous le rappelez, monsieur le Président, les termes «changements proposés» figuraient dans les annonces que vous avez jugées très choquantes dans votre décision du 10 octobre.

J'estime qu'il y a atteinte à nos privilèges de parlementaires. Ces brochures constituent un outrage à la Chambre. Elles auraient dû être retirées en même temps que les annonces. Nous pensions qu'elles le seraient, on nous a dit que les annonces le seraient et, pourtant, il semble que le ministère des Finances publie ces brochures, car son titre y paraît. J'aurais pensé que le ministre des Finances, qui a eu sa leçon à plusieurs reprises à la Chambre à cause de ses projets financiers, ferait retirer ces brochures.

Je crois qu'il y a eu atteinte à nos privilèges. Je suis donc disposé à présenter la motion voulue pour que la question soit renvoyée au Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés si vous jugez, monsieur le Président, qu'il y a présomption suffisante. J'affirme que ces brochures constituent un outrage flagrant à la décision que vous avez rendue le 10 octobre. Vous avez déploré le fait qu'il faudra peut-être soulever cette question à nouveau, et je le déplore également, mais j'ai fait ces découvertes vendredi dernier et j'ai soulevé la question à la première occasion dans cette enceinte.

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles a parlé d'une question assez importante. Je suis certain qu'il aura l'obligeance d'autoriser la présidence à prendre connaissance d'exemplaires de ces publications et de ces brochures. J'étudierai la question plus à fond et en ferai rapport à la Chambre.

Le député de York-Centre invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONVENTION CONCERNANT LES CAUSES EN INSTANCE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je vous ai écrit la semaine dernière et je fais maintenant un rappel au Règlement pour traiter de la décision que vous avez rendue à la période des questions à propos de questions que je voulais poser et auxquelles s'appliquerait la convention des affaires en instance devant les tribunaux. Peut-être pourriez-vous me dire s'il convient, comme je le crois, que je soulève la question de ma lettre après l'intervention de mon chef qui demandera la tenue d'un débat d'urgence.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en faisant son rappel au Règlement, mon collègue a soulevé un point intéressant. Je n'ai aucune objection à ce qu'il soulève cette question. Je crois que c'est le moment ou jamais de la soulever et, effectivement, de contester votre décision ou d'en parler pour régler cette affaire. S'il veut traiter de cette question, autant le faire maintenant.

M. le Président: Peut-être que le ministre de la Justice pourrait éclairer la présidence. Si j'ai bien compris, le ministre adopte la position, au nom du gouvernement, que cette question doit être entendue maintenant et non plus tard, selon que quelque chose se produira ou non dans le courant de la journée. Cela résume-t-il bien le message du ministre?

M. Lewis: Oui, monsieur le Président. Depuis l'ouverture de la Chambre, des députés ont soulevé des questions de privilège, à juste titre, je dois dire, et si cette question doit reporter les travaux de la Chambre, je suis tout à fait d'accord, en tant que leader parlementaire du gouvernement, pour que nous l'entendions, mais sans plus attendre. S'il y a violation de privilège, c'est maintenant que le problème se pose. Si mon collègue veut soulever cette question, je crois qu'il doit le faire maintenant et ne pas se réserver la possibilité de le faire plus

tard au cours de la journée puisqu'on lui donne l'occasion de le faire maintenant. Ou il y a violation de privilège maintenant ou il n'y a aucune violation de privilège aujourd'hui.

M. Kaplan: Le leader du gouvernement aurait peut-être raison si j'avais soulevé la question de privilège, mais ce n'est pas le cas. J'invoque le Règlement—et le leader du gouvernement conviendra que j'ai le droit de le faire à tout moment—simplement pour dire que la question que je veux aborder s'inscrit dans la demande de débat spécial que mon chef va présenter. Je pense donc qu'il est plus logique que je présente mes arguments plus tard. Cependant, comme je l'ai dit en prenant la parole, monsieur le Président, je vous demande à cet égard un avis que, bien sûr, je suis prêt à accepter.

M. le Président: Je comprends le point de vue du ministre de la Justice. La présidence considère qu'il s'agit là d'un rappel au Règlement et non d'une question de privilège. Le député devrait, je pense, retirer son rappel au Règlement pour le moment. Nous verrons ce qui se passera dans l'heure qui vient et il pourra ensuite décider s'il convient ou non d'invoquer le Règlement à nouveau.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 216 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, j'ai également le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement. Ces nominations sont automatiquement renvoyées aux comités permanents compétents, selon la liste jointe.

* * *

PÉTITIONS

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter une pétition signée par 10 300 Canadiens, dont la plupart habitent à Edmonton et les autres viennent de 112 autres localités albertaines. Ces pétitionnaires demandent tous humblement au Parlement de retirer la proposition budgétaire visant à récupérer des prestations versées en vertu des programmes sociaux des pensions de vieillesse et des allocations familiales; cette pétition est très opportune étant donné la mesure dont la Chambre doit discuter aujourd'hui. Ces signatures ont été recueillies principalement par le *One Voice Committee* de la *Society for the Retired and Semi-retired* à Edmonton. Cela représente 10 000 Albertains, monsieur le Président. J'espère que le gouvernement en tiendra compte.

• (1140)

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je dépose une autre pétition réunissant 1 295 signatures recueillies partout au Canada: du Yukon, du Québec, de la Colombie-Britannique et de la région métropolitaine de Toronto. Tous ces signataires s'opposent aux dispositions actuelles de la Loi sur l'immigration et veulent qu'on les révise pour les rendre conformes à la Charte canadienne des droits et libertés et pour encourager le respect des droits de la personne et de la dignité des personnes souffrant d'infirmités.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre d'autres pétitions de citoyens préoccupés de localités du nord de l'Ontario. Mille huit cent soixante sept pétitionnaires de North Bay, Thunder Bay, Sudbury, Elliot Lake, Sault-Sainte-Marie, Kenora, Dryden, Sturgeon Falls, Espanola, New Liskeard, Coniston, Lively, Thornloe et Crystal Falls demandent avec insistance au Parlement de protéger les droits des enfants à naître dès le moment de la conception en adoptant une loi visant à protéger la vie de la mère et de l'enfant. Je les appuie sans réserve.

LES ENFANTS PAUVRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'habitants

de Kamloops, Vancouver, Burnaby, Richmond, Ladner, Coquitlam et Langley qui signalent qu'un enfant canadien sur six vit dans la pauvreté, que le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 13 p. 100 au cours des sept dernières années et que 26 p. 100 des enfants de certaines provinces se trouvent maintenant dans cette situation.

Les pétitionnaires demandent à tous les députés de la Chambre des communes d'appuyer la motion M-254 qui demande au gouvernement de négocier avec les provinces pour adopter une déclaration nationale des droits des enfants.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens de l'Ouest s'inquiètent sérieusement de la décision prise par le gouvernement de supprimer les liaisons de VIA Rail et de réduire considérablement son activité, et demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à ne pas réduire davantage le budget de VIA Rail mais à effectuer les investissements propres à la doter d'un réseau moderne, comme cela se fait dans tous les autres pays industrialisés.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, cette pétition émane principalement elle aussi de Canadiens de l'Ouest qui déplorent la détermination du gouvernement à imposer la taxe sur les produits et services malgré toute l'opposition qu'elle suscite. Les pétitionnaires indiquent les multiples raisons qui les incitent à s'y opposer, et ce qu'ils demandent essentiellement au gouvernement, c'est de revenir à la raison, de laisser tomber, de repartir à zéro.

M. Lyle Vanclief (Prince Édward—Hastings): Monsieur le Président, je dépose à nouveau aujourd'hui quelque 36 pétitions qui prient le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Et j'ai l'honneur de présenter ces pétitions, qui portent la signature de plusieurs milliers d'électeurs de ma circonscription.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom des habitants de Carleton—Gloucester. J'ai plus de 1 000 signatures de pétitionnaires qui demandent au gouvernement de retirer son projet de loi relatif à la taxe sur les produits et services.

J'estime comme eux que la taxe sur les produits et services va nuire au développement de l'économie canadienne, qu'elle va nuire à la création d'emplois, qu'elle va nuire aux personnes à revenus moyens et modestes.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des citoyens de ma circonscription de Gloucester dans le nord-est du Nouveau-Brunswick qui s'opposent catégoriquement à la taxe sur les produits et les services.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que je suis très fier de l'effort qui a été mis de l'avant par ces gens afin de sensibiliser la population de la région aux effets néfastes de ladite taxe sur les produits et les services, et j'espère que le gouvernement du Canada tiendra compte de leurs préoccupations.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Winnipeg et de ses environs. Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver le réseau national actuel de VIA Rail, de moderniser le service avec du matériel nouveau et de modifier la loi relative au transport ferroviaire des voyageurs de façon à y prévoir un mandat législatif ferme pour le maintien de VIA Rail au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais présenter aussi un certain nombre de pétitions relatives à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires sont de ma circonscription et de la circonscription voisine, celle de The Battlefords. Ils demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de veiller à ce que la taxe qui sera agréée soit équitable pour l'ensemble des Canadiens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de 32 de mes électeurs de Kingston et les Îles. Ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services et demandent au Parlement de rejeter toute mesure visant à imposer cette taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre que l'on répond aujourd'hui à la question nº 126.

[*Texte*]

LES RECETTES ET LES DÉPENSES

Question nº 126—**Mlle Grey:**

En ce qui concerne les exercices financiers 1989-1990 et 1990-1991, pour chaque province et territoire, le gouvernement a-t-il fait des projections portant sur *a*) ses recettes totales et ses dépenses totales, selon la méthode des comptes publiés, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles, *b*) les répercussions sur les recettes totales et les répercussions sur les dépenses totales du budget présenté le 27 avril 1989 et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): *a*) et *b*) Non.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le ministre. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que j'ai reçu deux demandes de débat d'urgence et je vais les entendre dans l'ordre où je les ai reçues. La parole est au chef de l'opposition.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. le Président: Avant que le député ne commence et pour aider les autres qui présenteront de telles motions, je dois dire que j'écoute toujours attentivement les demandes. Je rappelle cependant qu'une demande de débat d'urgence doit être assez brève et concise car, en vertu du Règlement, aucun député ne peut répondre ou contester. Je sais que le député gardera cela à l'esprit.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je demande un débat d'urgence sur l'administration de la justice. Il y a deux aspects à ma brève présentation. Le premier, c'est que la question est d'importance urgente pour le public. La deuxième, c'est qu'elle va au-delà de la règle sur les affaires devant les tribunaux. Comme je dois traiter de ces deux aspects, même brièvement, je demande votre indulgence et celle de la Chambre.

Je prétends qu'un tel débat ne nuirait pas aux droits de l'accusé, inculpé à la suite des fuites budgétaires d'avril dernier. J'avance qu'en tant que députés nous avons l'obligation de soulever la très grave question de l'intervention politique dans l'administration de la justice. Nous voulons soulever la question des droits des particuliers et de l'atteinte à ces droits résultant de la façon dont les inculpations ont été portées. Nous voulons soulever, si vous l'autorisez, la question du secret professionnel des avocats qui peut exister ou ne pas exister entre la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice et le ministère public. Nous désirons soulever la question de l'abus de la liberté de presse, du refus des ministres d'en traiter avec franchise à la Chambre, de l'indépendance de notre police nationale et du pouvoir discrétionnaire des policiers de porter des accusations.

Je soutiens que la coutume concernant les procès en instance, et ce n'est qu'une coutume, ne s'applique pas dans ce cas-ci parce que la question qu'il nous faut soulever, ici, au Parlement, a peu ou rien à voir avec la culpabilité ou l'innocence de l'accusé devant le tribunal. Nous souhaitons débattre de la question de savoir si oui ou non le gouvernement a entravé l'administration de la justice, tout d'abord en portant ces accusations.

Le Parlement ne peut permettre au gouvernement de se servir d'un procès pour se protéger. La coutume. . .

M. le Président: J'aimerais signaler aux honorables députés, et tout particulièrement aux spectateurs, qu'il s'agit d'une question extrêmement importante; j'ai donc quelque peu adouci les règles pour entendre le très honorable député. J'ai l'impression que le très honorable député engage le débat même qu'il souhaitait soulever, et je dois le mettre en garde parce qu'il pourrait s'attirer un rappel au règlement.

M. Turner (Vancouver-Quadra): Monsieur le Président, je traite de la raison pour laquelle vous n'êtes pas lié par une règle quelconque concernant les procès en instance. La coutume en question vise à protéger les défendeurs dans un procès, et non pas les ministres du gouvernement.

Le premier ministre et le ministre de la Justice ont dit que le ministre des Finances avait été victime d'un crime. Ce que nous avançons, c'est qu'on a donc dit aux services policiers qu'ils devaient considérer qu'il s'agissait là d'un crime et porter des accusations. Peu importe ce que. . .

• (1150)

M. le Président: Je tiens à demander au très honorable député de venir en aide à la présidence en l'occurrence. Nous entrons maintenant dans le débat même que le très honorable député réclame et je risque fort d'être saisi de la même requête sous peu. Le député souhaitait soulever

une seconde question dont je voudrais qu'il me fasse part maintenant.

M. Turner (Vancouver Quadra): La convention concernant les causes en instance ne tend pas à empêcher la Chambre de débattre de questions bien réelles dont vous êtes saisi à l'heure actuelle, monsieur le Président. En 1977, un comité spécial dont vous avez parlé dans la première décision que vous avez dans cette enceinte au sujet de la convention sur les causes en instance, avait ceci à dire au sujet de votre rôle dans l'application de cette convention. Voici:

> Dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, votre Comité recommande, lorsqu'il y a doute dans l'esprit de la présidence, qu'elle soit davantage portée à permettre la tenue d'un débat qu'à appliquer la convention.

Ce sont-là les paroles du comité que vous avez reprises en les approuvant, dans une certaine mesure, monsieur le Président, dans votre récente décision.

Le procès actuel pourrait fort bien traîner fort longtemps. Les Canadiens ne peuvent attendre. Ils ont le droit de savoir si oui ou non notre système judiciaire a été manipulé et, par le fait même, remis en question. Selon les renseignements divulgués lors du procès jusqu'à maintenant, il y aurait eu ingérence politique. Les Canadiens ont le droit de savoir à quoi s'en tenir. Ils veulent être certains que la justice est administrée de façon juste et impartiale. Je ne peux que penser que le gouvernement souhaite lui aussi qu'on sache à quoi s'en tenir le plus rapidement possible.

[*Français*]

Donc, la question que nous voulons soulever devant vous, monsieur le Président, c'est la possibilité que certaines personnes aient fait de l'interférence politique de façon continue dans cette affaire et, nécessairement, pendant plusieurs années.

Cette question est fort importante. Cette question exige que nous l'examinions le plus tôt possible ici, à la Chambre.

Donc, je vous soumets, respectueusement, dans les limites que vous m'avez imposées, monsieur le Président, que vous devriez suspendre les travaux de la Chambre pour nous permettre de discuter de cette question en profondeur.

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député d'Oshawa.

L'hon, Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'interviens sur le même sujet, comme je vous en avais d'ailleurs informé. Je tiens à déclarer d'entrée de jeu que peu importe la gravité de la question, j'avais l'impression que les règles exigeaient que nous nous en tenions à une ou deux phrases. Si nous soulevions la question de privilège, nous pourrions examiner cette affaire plus en profondeur.

Je vais droit au but. Comme je le disais dans ma lettre, j'ai l'intention de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 du Règlement pour discuter d'un sujet urgent, à savoir que pendant le procès criminel concernant messieurs Belisle, Appleby et Small, il a été allégué que des considérations d'ordre politique avaient motivé des poursuites contre certaines personnes. Il est capital que cette question soit clarifiée rapidement.

Votre Honneur, le 7 novembre, vous avez rendu une décision sur la question et avez affirmé, et je cite vos paroles, «qu'il y a lieu d'appliquer la convention», puis, vous avez ajouté ces mots importants, dans la version anglaise «*for the time being*»—«pour le moment».

Je soulève la question aujourd'hui parce que le 7 novembre, il était, à mon avis, raisonnable de conclure que la plupart des observateurs, sinon tous, pensaient que tout serait réglé en quelques jours, que le juge rendrait sa décision et que nous pourrions examiner la question à la Chambre. Mais, comme vous savez, les audiences ont été interrompues et ne reprendront pas avant le 18 décembre. Je vous rappelle encore, monsieur le Président, que c'est bien ce qui s'est passé depuis que vous avez rendu votre première décision, et je trouve que la question d'une ingérence politique possible dans une mise en accusation est tellement grave à nos yeux qu'elle ne saurait attendre un mois encore. Je vous demande donc d'envisager sérieusement la tenue d'une audience publique dans cette enceinte vu l'importance de cette affaire.

M. le Président: J'ai écouté les remarques de l'honorable chef de l'opposition et du député d'Oshawa. J'ai probablement fait preuve de beaucoup de complaisance en leur permettant de présenter leur point de vue à cause de l'importance de cette affaire. Je tiens à les rassurer: je prends leurs observations en délibéré et je ferai rapport de mes conclusions à la Chambre en temps opportun.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MOTION VOULANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-28 et sur toute proposition d'amendement le concernant ne soit plus ajourné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 129)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blais	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Corbeil	Côté
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Dorin
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Jelinek	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury

Landry	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McDermid
McKnight	Mitges
Monteith	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Porter
Redway	Reid
Ricard	St-Julien
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tétreault
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—108	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair	Bellemare
Blackburn (Brant)	Boudria
Butland	Caccia
Callbeck	Catterall
Crawford	Dionne
Finestone	Fontana
Foster	Fulton
Gagliano	Gray (Windsor Ouest)
Harvey (Edmonton East)	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	Maheu
Manley	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Nault
Nystrom	Parker
Prud'homme	Riis
Robichaud	Robinson
Rompkey	Samson
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Young (Gloucester)—51	

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONVENTION CONCERNANT LES CAUSES EN INSTANCE

M. Kaplan: J'invoque le Règlement. Au début des délibérations, aujourd'hui, j'ai demandé à la présidence combien de temps encore va s'appliquer le jugement qu'elle a rendu le 7 novembre concernant une affaire qui est devant les tribunaux. Le Président avait fait savoir

dans son jugement même que celui-ci s'appliquait «pour le moment».

Je tiens à exprimer ici l'espoir que la présidence fasse savoir aujourd'hui, au début de la période des questions, et pour les raisons invoquées de ce côté-ci de la Chambre au début de la présente séance, jusqu'à quand vaudra son jugement sur une affaire dont sont saisis les tribunaux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence prend note des observations du député et va les transmettre au Président. Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 octobre 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, en 1951, il a fallu adopter un amendement constitutionnel pour que le gouvernement fédéral puisse présenter le programme national de la sécurité de la vieillesse. Pour être admissible à la pension, il suffisait d'être âgé et canadien.

[*Français*]

Le programme de la sécurité de la vieillesse faisait suite au rapport d'un comité. . .

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence saurait gré aux députés de parler moins fort afin qu'elle puisse entendre la députée qui a la parole. Merci.

[*Français*]

Mme Catterall: Madame la Présidente, le programme de la sécurité de la vieillesse faisait suite au rapport d'un comité composé de représentants de tous les partis qui fait l'objet d'un appui unanime dans tout le pays.

[*Traduction*]

La déclaration la plus succincte et la plus claire concernant les avantages dont bénéficieraient dorénavant les personnes âgées a été faite par un député de l'opposition, l'honorable Donald Fleming. M. Fleming avait déclaré: «Nous nous éloignons le plus possible de la notion de charité ou de faveur et nous voulons remplacer ce genre de paiement par une allocation qui sera touchée par le bénéficiaire en tant que droit.» Il est vraiment dommage que les conservateurs aujourd'hui ne comprennent pas, comme ce député conservateur, ce qu'est une pension et ce qu'est un droit.

• (1240)

Les parlementaires de l'époque savaient très bien à quoi ils voulaient en arriver: la sécurité d'un revenu de base pour chaque Canadien âgé qui ne soit pas fondée sur une analyse de besoins, mais sur la contribution de ces gens pendant toute leur vie à l'édification du Canada. De plus, pour bien faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'aide sociale ni de charité et que cela n'avait rien à voir avec le revenu, ils ont constitué un régime contributif pour que tous sachent qu'ils payaient pour acquérir une pension. Au départ, tous les contribuables versaient 2 p. 100 d'impôt supplémentaire à un régime qui ne devait pas débourser plus qu'il ne récoltait. Cette contribution a doublé au cours des années pour passer à 4 p. 100 jusqu'à ce que, en 1971, elle soit intégrée au taux d'impôt global. Les contribuables ont alors continué de verser des contributions.

Lorsque ce changement s'est produit en 1971, M. Stanley Knowles a prophétisé ce qui se passe aujourd'hui. Il s'inquiétait parce que l'on voulait abandonner les impôts spéciaux qui constituaient un fonds à part pour la sécurité de la vieillesse. Il disait que le gouvernement se trouverait en mesure de traiter à la légère toute la question de la sécurité de la vieillesse et pourrait même abolir son caractère d'universalité.

Le ministre des Finances de l'époque, M. Edgar Benson, avait donné à M. Knowles ce qu'il croyait être une garantie à toute épreuve que cela n'arriverait pas, lorsqu'il lui avait répondu que le droit à la pension était conféré au bénéficiaire par le Parlement et que, pour

changer cela, il fallait que le gouvernement modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

Madame la Présidente, lorsque ces paroles ont été prononcées, on ne pouvait imaginer que l'on en reviendrait à la notion de charité ou de faveur dans le cas des personnes âgées, après que celles-ci ont obtenu le droit à la sécurité de la vieillesse. De toute évidence, avec le gouvernement actuel, rien n'est inconcevable.

[*Traduction*]

Le premier ministre justifie ainsi cette violation d'un dépôt sacré, sa trahison, le manquement à la parole donnée: «Nous voulons faire davantage pour les personnes âgées à faible revenu.» Monsieur le Président, je vais dire à la Chambre ce qui est en train de se passer dans le cas des ménages à faible revenu. Lorsque je faisais du porte à porte dans ma circonscription d'Ottawa-Ouest pendant la campagne électorale de 1988, j'ai rencontré des personnes âgées qui n'avaient encore jamais eu à payer d'impôt auparavant et qui sont maintenant escroquées par le gouvernement. Ces personnes paient maintenant 60 p. 100 de plus en impôt sur le revenu qu'elles ne le faisaient lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir.

Le gouvernement en enlève non seulement aux Canadiens à revenu moyen mais aussi aux plus démunis. Il garantit, par ce projet de loi, que de plus en plus de Canadiens âgés perdront leur pension chaque année. Ces Canadiens ont payé leur pension chaque année depuis 1951, depuis presque 40 ans. Ils ont préparé leur retraite, sûrs que le gouvernement leur rendrait ce qu'ils avaient versé.

Parce qu'ils ont traversé la dépression, qu'ils ont eu la sagesse de placer leur argent, qu'ils ont été assez économes pour s'assurer un revenu à la retraite, qu'ils ont choisi de se priver de nombreux plaisirs de la vie afin de vivre à l'aise et en sécurité à la retraite, le gouvernement les punit maintenant d'avoir suivi tous les bons principes conservateurs d'économie que lui-même préconise mais renie dans sa gestion du pays.

[*Français*]

Comment les députés d'en face peuvent-ils prendre la parole et justifier en toute bonne conscience cette trahison? Le gouvernement prétend qu'il est nécessaire d'extorquer plus d'argent aux personnes âgées afin de régler le problème du déficit. Ce problème, qui l'a créé? Permettez-moi de vous donner un bref aperçu des réalisations de ce gouvernement depuis 1984. Au départ, il a bénéficié de meilleures conditions économiques, d'un taux d'inflation plus faible, de taux d'intérêt moins élevés et d'un taux d'emploi plus élevé que ceux que l'on avait connus au cours des cinq années précédant son arrivée au pouvoir, alors que l'économie mondiale était en pleine période de perturbation.

[*Traduction*]

En dépit de cette conjoncture favorable, en dépit des hausses d'impôt, en dépit du plus grand nombre de contribuables entre qui répartir le coût de la gestion du pays, il a doublé la dette nationale et doublé le service de la dette. Pas étonnant qu'il n'ait pas réussi à réduire le déficit annuel!

Le gouvernement a le plus alourdi les impôts des Canadiens à faible et moyen revenu, sans cesser de parler d'équité fiscale. En moins de cinq ans, il a fait passer de 29 milliard à 50 milliards les recettes qu'il perçoit des particuliers. Il a réduit les programmes de protection de l'environnement, diminué les programmes qui tendent à ralentir la demande d'énergie non renouvelable et à trouver des énergies de remplacement, affaibli les services aux Canadiens en supprimant 12 000 emplois de la fonction publique, réduit l'aide aux chômeurs et celle aux régions les plus défavorisées, détruit notre système ferroviaire national, vendu notre ligne aérienne nationale et renié sa promesse aux provinces de partager le coût des programmes sociaux et de l'enseignement.

[*Français*]

Ce que j'aimerais que les députés d'en face me disent, madame la Présidente, c'est ce que le gouvernement a bien pu faire. Qu'est-ce que ce gouvernement a fait avec l'argent des contribuables?

[*Traduction*]

Le gouvernement prétend qu'il travaille à l'adoption d'un régime fiscal plus équitable. Voulez-vous bien me dire ce qui est équitable dans le fait d'imposer à 100 p. 100 uniquement les revenus des personnes âgées et les allocations familiales. Comment le gouvernement peut-il justifier un tel impôt à l'égard des revenus des personnes âgées alors que les profits inattendus ou imprévus sont loin d'être assujettis à un tel taux, alors que les millionnaires qui réalisent un bénéfice sur leurs placements ne paient pas plus que 29 p. 100, et alors que les sociétés les plus rentables du pays ont bénéficié d'une réduction de leur taux d'imposition, celui-ci passant de 36 p. 100 à 28 p. 100?

Les personnes âgées ont elles aussi fait des investissements. Elles ont en effet confié leur argent au gouvernement. Depuis 1951, elles paient des suppléments d'impôt pour s'assurer un revenu de retraite. Elles continuent de contribuer. Elles ont le droit de conserver ce qu'elles ont versé.

[*Français*]

Je tiens à rappeler que cette récupération à 100 p. 100 aggravera, en fin de compte, le problème de la pauvreté chez les femmes âgées. Les revenus de la plupart des ménages qui perdront la pension de sécurité de la vieillesse sont essentiellement ceux du mari et non ceux du couple. Une grande partie de ces revenus sont liés à des pensions qui cessent d'être versées lorsque le bénéficiaire décède.

[*Traduction*]

Au moment du décès de leur conjoint, des milliers et peut-être même des centaines de milliers de veuves n'auront d'autres revenus que la pension de sécurité de la vieillesse. Le petit surplus dont elles auraient pu bénéficier grâce aux économies tirées de cette pension maintenant versée à leur conjoint leur est enlevé. De fait, le gouvernement fait sciemment en sorte que ce soient les couples âgés ne comptant que sur un seul revenu qui seront le plus touchés. Comment s'y prend-il? En fondant la disposition de récupération sur le revenu d'une personne et non sur celui du ménage. Ainsi, deux personnes âgées gagnant chacune 49 000 $, soit un revenu familial de près de 100 000 $, ne rembourseront pas la moindre parcelle de leur pension de sécurité de la vieillesse au gouvernement, tandis que le couple ayant un seul revenu de plus de 50 000 $ y sera tenu. Les couples âgés qui ont deux revenus peuvent gagner deux fois plus d'argent sans perdre un cent de leur pension de la sécurité de la vieillesse. Et pourtant ce gouvernement continue de parler d'équité en matière d'impôt. Le même principe s'applique aux allocations familiales. Les ménages plus à l'aise gagnant deux revenus ne rembourseront pas le même montant d'allocation, au titre de la disposition de récupération, que les ménages plus modestes à un seul revenu. Le gouvernement semble oublier que dans bon nombre de familles à un revenu, les allocations familiales constituent en fait le seul revenu de la femme.

• (1250)

Cette mesure contre les pensions de vieillesse et les allocations familiales n'est pas une bonne politique sociale, mais un autre moyen d'extorsion dont use le gouvernement à l'endroit des contribuables. Les personnes âgées seront doublement atteintes par les modifications qui seront apportées aux cotisations de REER. Les pensions ne pourront plus être virées à un REER en franchise d'impôt; elles constitueront ainsi une autre source d'impôt pour ceux qui peuvent le moins se le permettre.

[*Français*]

Madame la Présidente, un bon tiers des adultes dans ma circonscription d'Ottawa-Ouest ont 65 ans ou plus. Une minorité seulement d'entre eux sont touchés par cette mesure, contrairement à la fois où le gouvernement avait menacé de désindexer toutes les pensions. Toutefois, je sais qu'un grand nombre de ces personnes nous écoutent aujourd'hui et je les prie de bien comprendre que ce n'est là que la première mesure d'une offensive beaucoup plus vaste qui vise toutes leurs pensions.

[*Traduction*]

Avec cette première initiative, le gouvernement cherche, par des moyens détournés, à accomplir ce qu'il n'a pas pu réaliser de manière directe, quand tous les Canadiens, jeunes et vieux, se sont opposés à la désindexation de la pension des personnes âgées. J'exhorte ces dernières et l'ensemble des Canadiens à se rendre compte que leur premier ministre a très clairement fait état de ses intentions au sujet de l'indexation des pensions avant même qu'il ne devienne chef de son parti. Il a recommandé dès le début de supprimer progressivement l'indexation des pensions puis de l'interdire. Le premier ministre y croit encore et j'exhorte tous les Canadiens âgés à faire savoir au premier ministre et à son gouvernement qu'ils ne sont pas d'accord. Une pension désindexée n'est pas une pension.

Plus que toute autre mesure, ce projet de loi reflète le programme de l'aile droite conservatrice. Il n'essaie même pas de faire valoir la justice et l'équité. Il renonce au grand rêve canadien d'une société compatissante qui se soucie de ses personnes âgées et des démunis et qui encourage le bastion d'une économie forte et durable, la petite entreprise. Il révèle l'amoralité d'un gouvernement qui, pas plus tard que l'an dernier, parlait de dépôts sacrés alors qu'il savait pertinemment qu'il les ferait éclater un à un. Encore une fois, le gouvernement se montre trop arrogant ou craintif pour risquer de faire exposer son hypocrisie au grand jour lors d'un débat libre et ouvert dans cette enceinte. Encore une fois, pour la douzième fois en cette nouvelle session parlementaire, il a recours à la motion de clôture pour empêcher les Canadiens de découvrir les lacunes de ce projet de loi qu'il entend faire adopter.

Cette mesure trahit les personnes âgées, les familles et les nombreuses valeurs chères à la nation canadienne, et encore une fois, le gouvernement se servira de sa majorité parlementaire pour la faire adopter. J'exhorte les députés d'en face à reconsidérer leur position et j'exhorte le grand public à faire savoir au gouvernement ce qu'il pense de ce projet de loi.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le projet de loi C-28 touche beaucoup de choses et dans le peu de temps dont je dispose, je ne peux bien sûr en traiter que quelques-unes. Je voudrais me pencher sur la récupération fiscale des allocations familiales et des pensions de vieillesse, des sujets qui préoccupent beaucoup tous les Canadiens. Ils

sont nombreux à exprimer leur inquiétude et leur opposition à l'égard de la mesure proposée.

J'exhorte le gouvernement à se préoccuper comme il se doit des familles et des personnes âgées au Canada. Nous devons appuyer les familles, bâtir l'avenir du Canada. Les familles contribuent à l'avenir du pays et nous devons les soutenir dans leurs efforts. Nous devons aussi soutenir nos aînés qui ont contribué à la société canadienne et ont gagné le droit de finir leurs jours dans le respect et la dignité.

Au lieu de chercher à mettre fin à l'universalité des programmes sociaux, et de nuire aux Canadiens à faible revenu, nous devrions nous assurer que ceux qui sont plus capables de payer des impôts fassent leur juste part.

Donc nous devons soutenir les familles, les personnes âgées et les régions du Canada. Nous devons résister aux changements qui rendraient nos programmes sociaux plus semblables à ceux qui existent aux États-Unis.

Ce que le gouvernement propose de faire dans le projet de loi C-28 en ce qui concerne la récupération des allocations familiales n'est pas, bien sûr, la seule possibilité qui s'offre à nous. Ce n'est pas la seule façon de régler certaines des questions qu'il a soulevées au sujet du déficit et du coût des programmes sociaux.

Comme l'ont signalé si souvent les députés de mon parti et des milliers de Canadiens de toutes les régions de notre pays, le gouvernement fait en sorte de mettre en oeuvre les mesures qu'il propose en dépit de l'opposition massive qu'elles suscitent. Ainsi, le gouvernement n'a engagé aucune consultation préalable avec les groupes qui seront touchés. On reconnaît bien là sa façon d'agir. En effet, il ne trouve aucun avantage à engager avec eux des consultations, étant donné que ceux-ci s'opposent à ces mesures.

Pourtant, compte tenu de la façon dont nous concevons le gouvernement au Canada, il importe que nous entendions le pour et le contre de cette question, sans nous contenter, comme le fait le gouvernement, de n'écouter que le point de vue des grandes sociétés et des équipes de penseurs de droite. Même ce mode de consultation du gouvernement se dégrade, puisque l'Institut Fraser s'est prononcé contre la taxe de vente sur les produits et les services. Même les alliés et les partisans du gouvernement sont déterminés à lutter contre cette mesure.

Voyons tout d'abord ce à quoi le gouvernement s'était engagé en ce qui concerne les programmes sociaux. Nous nous souvenons tous des déclarations que le gouvernement a faites au sujet de son adhésion aux programmes sociaux. Évidemment, le temps des élections étant écoulé, le gouvernement est prêt à revenir sur ses engagements. Nous nous souvenons tous qu'en octobre 1988, le premier ministre a déclaré à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard: «Tant que je serai premier ministre du Canada, notre gouvernement qui a à coeur la justice sociale et l'équité pour tous les Canadiens verra à ce que les avantages sociaux, surtout ceux destinés aux gens âgés, loin de se dégrader, s'améliorent.»

Quand nous lui rappelons ses engagements et lui reprochons son attitude, le ministre des Finances soutient que la récupération en ce qui concerne les programmes sociaux, les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse n'aura que peu de conséquences sur les Canadiens, qu'elle ne touchera guère les particuliers et les familles. Il soutient que seulement 4,3 p. 100 des gens âgés seront appelés à rembourser en tout ou en partie leur pension de sécurité de la vieillesse, ce qui signifie que 54 000 Canadiens devront la rembourser en entier, et 74 000 en partie seulement.

En ce qui concerne les allocations familiales, le ministre des Finances soutient que seulement 14 p. 100 des familles seront touchées. Or, ce chiffre augmentera rapidement d'une année à l'autre principalement parce que le gouvernement n'a pas indexé les seuils de revenu. De plus en plus de retraités devront rembourser leur pension et de plus en plus de familles devront rembourser leurs allocations familiales en tout ou en partie.

Par exemple, un travailleur de 28 ans qui gagne environ 28 000 $ par an, soit à peu près le salaire moyen dans l'industrie, sera visé par la récupération au moment de sa retraite. Cela signifie que la plupart des Canadiens finiront par tomber sous le coup de cette disposition.

Nos programmes sociaux seront donc réduits, contrairement à ce que le gouvernement a promis. Certains membres du gouvernement sont plus honnêtes que d'autres et il n'est donc pas surprenant que je mentionne le président du Comité permanent des finances, qui a dit très franchement que ces progammes portaient atteinte au principe de l'universalité.

Article 31 du Règlement

Les participants au débat reconnaissent, il me semble, que les mesures envisagées par le gouvernement signalent l'américanisation de nos programmes sociaux et la fin de l'universalité. Le président du Comité des finances a déclaré que nous avions décidé de mettre un terme à l'universalité. Bien que la récupération soit injuste et sournoise, elle existe.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. S'il reste suffisamment de temps, il pourra, j'en suis sûr, prendre la parole plus tard dans la journée. Je le remercie d'avoir eu l'amabilité de me laisser l'interrompre.

Au début de la journée, deux personnes, le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique, député d'Oshawa, ont demandé un débat d'urgence plus tard dans la journée à propos d'une affaire judiciaire qui est actuellement ajournée au 18 décembre.

• (1300)

Un témoins dans cette affaire a laissé entendre, et j'ai lu très attentivement le dossier, que des considérations politiques ont pu jouer un rôle dans la décision qu'il y ait eu ou non une inculpation. Je ferai remarquer que l'examen de ce témoin n'est pas terminé et qu'il se poursuivra sans doute en décembre. C'est à ce stade que le tribunal a laissé l'affaire.

La demande dont je suis saisi concerne un débat d'urgence. J'ai étudié la question de façon très approfondie parce qu'elle est très importante et tous les députés des deux côtés de la Chambre voudront, je pense, le reconnaître. Au moins pour aujourd'hui, je ne pense pas que la demande remplisse les conditions requises pour un débat d'urgence et je me prononce en ce sens.

M. Boudria: Monsieur le Président, vous pourriez peut-être me fournir un éclaircissement. Vous savez peut-être que mon collègue de York-Centre a invoqué le Règlement il y a quelque temps et il cherchait à savoir si le Président permettrait, cet après-midi, qu'on pose des questions sur le même sujet.

Dois-je présumer que le refus du Président d'autoriser un débat d'urgence s'applique aussi à l'affaire devant les tribunaux en ce qui concerne la période des questions, ou qu'une décision distincte du Président viendra plus tard?

M. le Président: Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell. J'ai été évidemment informé du fait que le député de York-Centre avait soulevé cette question.

Je voudrais souligner que nous sommes saisis de deux questions. Celle que je viens de trancher est la suivante: du moins aujourd'hui, nous n'allons pas mettre de côté les travaux de la Chambre pour entamer un débat d'urgence. Les députés connaissent bien les critères dont il faut tenir compte pour autoriser un débat d'urgence. C'est une question sur laquelle le débat peut influer et qui ne peut être traitée d'aucune autre manière. J'ai maintenant décidé que, du moins pour aujourd'hui, il n'y aura pas de débat d'urgence.

Il y avait une seconde question. Elle porte sur la décision que j'ai rendue il y a quelques jours concernant la convention, car c'en est une, qu'on ne peut faire allusion à la Chambre à des poursuites criminelles en cours d'instance. J'ai jugé qu'il fallait respecter cette convention et que la règle devait s'appliquer. J'ai fait savoir au député de York-Centre, je pense, qu'il pouvait discuter de cette affaire à un autre moment. Un député a toujours ce privilège. Mais la décision demeure valable en ce moment.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 07.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES DROITS LINGUISTIQUES DES MINORITÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, la Loi 8 de la Législature ontarienne entrait en vigueur. Cette loi représente une étape historique dans l'évolution de notre société.

Dorénavant, les francophones en Ontario seront en droit d'être servis par les ministères et agences gouvernementales de l'Ontario dans leur langue maternelle.

Bien que le français n'ait pas encore été déclaré langue officielle en Ontario, l'heureuse initiative du gouvernement Peterson mérite qu'on en fasse l'éloge dans cette Chambre.

J'ai donc l'honneur, au nom de mes collègues du caucus libéral, de féliciter le ministre des affaires francophones de l'Ontario, l'honorable Charles Beer, son prédécesseur, l'honorable Bernard Grandmaître, ainsi que le premier ministre, l'honorable David Peterson, pour leur leadership dans ce dossier.

La sagesse et la grandeur d'esprit de ce gouvernement serviront certainement d'exemple dans les années à venir.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT APPROUVÉE PAR LES NATIONS UNIES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, aujourd'hui, pour célébrer le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé une convention exhaustive concernant les droits de l'enfant.

Les Canadiens peuvent être fiers de figurer parmi les plus vifs partisans de cette convention et d'avoir joué un rôle important dans la rédaction de ce document.

La convention contient 54 articles établissant des normes internationales en ce qui a trait aux droits sociaux, économiques, politiques, religieux, culturels et civiques de nos enfants.

Les Canadiens s'inquiètent des millions d'enfants qui vivent, au pays et à l'étranger, dans un dénuement total.

Dans le monde entier, plus de 40 000 enfants meurent chaque jour de maladies infantiles pouvant être évitées et jusqu'à 100 millions d'enfants sont sans abri.

La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant ne constitue toutefois qu'une première étape. Les pays ratifiant la convention doivent appliquer des mesures garantissant leurs droits aux enfants. Au Canada, nous pourrions à cette fin adopter la déclaration nationale des droits de l'enfant que proposait ma collègue de Mission–Coquitlam dans la motion qu'elle a présentée dans le cadre des affaires émanant des députés. Le gouvernement du Canada devrait agir immédiatement pour mettre fin à la situation immorale dans laquelle se trouvent 151 000 enfants canadiens qui, tous les mois, doivent quémander leurs repas aux banques d'alimentation.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES SPORTS

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je voudrais vous souligner la magnifique victoire des Vulkins de Victoriaville lors de la grande finale AA du football collégial au Québec, mieux connue sous le nom de «Bol d'or» et ce, monsieur le Président, pour une deuxième année de suite.

Non seulement est-il important de mentionner le talent et l'esprit de discipline de ces étudiants qui ont dû, depuis le début de leur année scolaire, démontrer un sens de responsabilités digne de cette jeunesse capable des plus hauts défis, mais aussi de leurs instructeurs MM. Yvon Paré, Jacques Dumont et les autres, qui plus que des entraîneurs, ont su devenir des amis et des guides et ainsi parvenir à faire sortir de ces athlète–étudiants tout le potentiel dont ils étaient capables. Parvenir au sommet est déjà un exploit, mais le demeurer est encore plus grand. Bravo aux Vulkins de Victoriaville!

* * *

[*Traduction*]

HÔPITAL RÉGIONAL DE COLCHESTER

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour souligner une réalisation importante dans ma circonscription.

Le président du comité de financement de la fondation de l'hôpital régional de Colchester, M. Tom Stanfield, et ses 15 directeurs méritent des félicitations pour la campagne de souscription qu'ils ont organisée en vue d'aggrandir l'hôpital régional de Colchester. L'extraordinaire bienveillance dont les gens des deux comtés de Truro et de Colchester ont fait fait preuve en posant un geste concret et en faisant des dons en argent témoigne de leur générosité et de leur attachement à leur collectivité. À ces fonds, qui s'élèvent à presque 1,4 million de dollars, viendront s'ajouter des fonds de la Nouvelle–Écosse et de la municipalité en prévision de la phase deux des travaux à l'hôpital de Colchester qui visent à améliorer les services des soins intensifs, des soins ophtalmologiques et de chirurgie, à aménager un centre de réadaptation, à offrir les services de médecine nucléaire, à ajouter 50 lits et à créer davantage d'espace.

Je veux donc offrir des félicitations au comité, ainsi qu'aux 250 entreprises et 6 200 particuliers qui ont fait des dons. C'est grâce à cela que les habitants de Truro et de la région avoisinante pourront bénéficier d'un plus grand nombre de services médicaux et de soins de la santé.

Article 31 du Règlement

LE SALVADOR

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le vendredi 17 mars dernier, le Père Ignacio Ellacuria, recteur jésuite de l'Université d'Amérique centrale, m'a dit, à moi et aux autres membres de la mission pour la paix au Salvador, que «malgré les apparences et le long chemin qui reste encore à parcourir, nous, au Salvador, n'avons jamais été aussi près de la paix». Le Père Ellacuria était respecté partout dans le monde parce qu'il préconisait courageusement le dialogue et les négociations comme moyens de régler le conflit salvadorien. Nous déplorons le meurtre brutal et insensé de cet homme, de ses cinq collègues et de deux employés, crimes qui ont été commis par l'armée salvadorienne la semaine dernière.

Comme membre de l'OEA, le Canada doit prendre des initiatives indépendantes et particulières pour obtenir un cessez-le-feu et le règlement négocié du conflit au Salvador. Le Canada ne saurait se contenter d'observer la situation. Il doit officiellement reprendre le flambeau que portaient les prêtres assassinés du Salvador et montrer par tous les moyens diplomatiques à sa portée son dévouement à la cause de la paix et des Salvadoriens. Il doit assurer la remise d'une aide humanitaire accrue par les organismes non gouvernementaux et les voies multilatérales.

Il faut défendre les droits fondamentaux de tous, mais surtout des civils. Il faut assurer la sécurité de bénévoles canadiens comme Karen Ridd des Peace Brigades International. Il faut presser les États-Unis de mettre fin, après huit ans, à leur programme d'aide à l'armée salvadorienne, qui est un échec.

* * *

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, la réforme constitutionnelle est l'un des grands défis auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui. Nous savons tous que nous avons besoin d'une forte conception constitutionnelle du Canada. Nous savons également que la tentative faite pour répondre à ce besoin n'a pas encore abouti. Cependant, nous ne pouvons renoncer à ce que nous avons déjà réalisé. Nous devons poursuivre notre avance et résoudre les problèmes difficiles qui se posent. Nous devons non pas nier les facteurs qui nous distinguent, mais définir avec une plus grande précision ce que nous avons de spécial, ce que notre mode de vie a de particulier.

Comme bâtisseurs du Canada, notre défi est de repenser nos attitudes de façon à nous définir en fonction de ce que nous avons donné à notre grand pays et de ce que nous en avons retiré en contrepartie. Une fois que nous l'aurons fait, nous devrons oeuvrer ensemble pour déterminer les aspects qui nous distinguent comme Canadiens. Travaillons ensemble pour trouver les points communs et pour forger une Constitution forte. Travaillons ensemble pour un meilleur Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

M. Lorne Nystom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais soulever une question dénuée de tout esprit partisan. Nul doute que vous vous réjouissez autant que moi de la victoire des Rough Riders de la Saskatchewan sur les Eskimos d'Edmonton dans la finale de l'Ouest, qui s'est disputée hier et a pris fin par le pointage de 32-31 en faveur des premiers. Nul doute aussi que vous vous réjouissez autant que moi que les porte-couleurs d'Edmonton, qui font parfois preuve d'arrogance et de vantardise, aient été remis à leur place. Le vice-président aurait peut-être pu leur porter secours mais hélas il n'assistait pas au match. De même, le premier ministre de la province aurait peut-être dû commander un ou deux jeux du banc.

Les Rough Riders disputeront ensuite la coupe Grey aux Tiger Cats de Hamilton. Je n'ai pu m'empêcher de constater que la députée d'Hamilton-Est a parlé de son banquier. Au lieu de gaspiller l'argent de son banquier dans une course mettant aux prises de parfaits inconnus pour un prix douteux, qui aura lieu dans sept mois dans une autre ville albertaine, elle pourrait plutôt faire un pari sur l'issue de cette partie de football et s'engager à en verser le produit à un organisme de charité. C'est ce qu'elle aurait de mieux à faire.

* * *

• (1410)

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je prie instamment le ministre des Communications de déposer sans plus tarder à la Chambre des communes le deuxième volet du projet de loi sur le droit d'auteur. Les lois actuelles ne prévoient aucune exception pour le milieu de la recherche pédagogique et les bibliothèques au Canada. En fait, ils doivent constamment violer la loi, tout comme le font les députés, la

Bibliothèque du Parlement, les services des caucus et des millions de Canadiens.

Les Canadiens veulent avoir accès à des objets protégés par un droit d'auteur, mais ne veulent pas que les créateurs utilisent les droits qui leur ont été conférés dans la législation pour contrôler la critique, la recherche, l'enseignement et les discussions dans les salles de classe et les tribunes publiques.

Les Canadiens veulent également savoir qui devra payer les 30 ou 40 millions de dollars qui seront recueillis, selon les estimations faites par CANCOPY. Est-ce que ce seront les bibliothèques, les ministères provinciaux de l'éducation, les universités, le Parlement, les entreprises et d'autres organismes du pays? Et qui touchera les recettes: Torstar, Key Publishers et d'autres membres de CANCOPY, les créateurs internationaux ou les créateurs américains qui n'ont pas droit à une indemnisation analogue dans leur pays?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, 200 agriculteurs de l'Abitibi ont manifesté le 13 novembre 1989 à Amos, en présence du président de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Denis Jutras, et de M. Gilles Bérubé, président de la section de l'UPA d'Amos. Les principales préoccupations de nos agriculteurs sont les suivantes: renforcement de l'article 11 du GATT; contingentement du yogourt et de la crème glacée; protection de la possibilité de maintenir les contingents d'importation sur les produits de base et transformés et s'assurer d'inclure les produits appelés «surtransformés». Monsieur le Président, en Abitibi, on se tient, on s'aide, et je tiens à préciser que j'appuie les revendications des agriculteurs et agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, alors que le premier ministre examine le prochain pas à faire avec ses homologues provinciaux en matière constitutionnelle, il devra se rappeler que le changement constitutionnel doit unifier notre pays au lieu de le diviser. Comme j'en avais constaté les lacunes, j'ai voté contre l'Accord du lac Meech.

Les Canadiens envisagent l'avenir avec inquiétude. Les premiers ministres peuvent-ils trouver l'unité lorsque le premier ministre semble refuser l'ouverture et que le besoin de consensus semble avoir disparu?

Le problème ne porte pas sur la place du Québec au Canada, c'est entendu. Rappelons-nous cependant que le Québec avait donné son accord de principe en 1965 et en 1971 pour finir par le refuser. Les femmes avaient des inquiétudes en matière d'égalité en 1981, et la Charte a été rouverte et modifiée; aucun équilibre fragile n'en a été détruit. Or, si d'autres provinces ont des inquiétudes, le premier ministre les écoutera-t-il et cherchera-t-il à établir un consensus? Peut-on laisser perdre l'occasion d'en arriver à une solution à cause d'excès de langage, d'attaques personnelles ou de manoeuvres coercitives? Il incombe au premier ministre de redéfinir le ton et l'ordre du jour, non pour faire du maquignonnage mais pour bâtir un consensus au Canada.

Les Canadiens de tout le pays s'attristent de voir que le climat est à la confrontation fédérale-provinciale, non à la réconciliation nationale. Il est temps de cultiver l'harmonie et le dialogue qui donneront à tous les Canadiens des droits égaux et la possibilité de vivre et de croître ensemble dans le respect mutuel.

* * *

LES PÊCHES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le Canada continue de jouer un rôle de chef de file dans la protection de l'environnement au niveau international en coparrainant une résolution des Nations Unies visant à interdire la pêche aux filets dérivants en haute mer. À cette interdiction qui entrerait en vigueur le 30 juin 1992 s'ajouterait une interruption immédiate de l'expansion de ce type de pêche dans le Pacifique Nord. Rappelons que le Canada a interdit depuis 1987 l'usage de filets dérivants dans sa zone de 200 milles, une mesure qui a été imitée plus tard par d'autres pays.

Le Canada a aussi proposé à la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord de mettre sur pied un groupe de travail sur les technologies de remplacement et cette proposition a été adoptée. Il est essentiel d'attirer l'attention sur cette question et de prendre des mesures concrètes pour régler un problème qui menace l'écosystème du monde et le gagne-pain des pêcheurs canadiens: c'est ce que fait le Canada. Je félicite le ministre des Pêches et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'initiative dont ils font preuve dans ce domaine.

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les Grands Lacs sont menacés par la propagation de la dreissenas polymorphe. Ce polluant biologique a été amené dans les Grands Lacs dans l'eau des ballasts des navires venant de l'étranger. Paul Hébert, directeur du Great Lakes Institute, à l'Université de Windsor, a déclaré que la densité, il y a deux ans, était d'un seul animal par mètre carré, alors qu'on en compte maintenant 10 000. Ces mollusques sont un fléau pour les Grands Lacs. Les scientifiques et les ingénieurs pensent qu'il faudra dépenser des centaines de millions de dollars pour résoudre ce problème.

Je suis heureux que le ministre de l'Environnement soit avec nous aujourd'hui parce qu'il s'agit manifestement d'un problème auquel il faut s'attaquer de concert avec nos amis américains. Je supplie le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'Environnement, de s'attaquer au problème des mollusques de mer afin de sauvegarder les Grands Lacs.

* * *

LES IMPORTATIONS DE BOEUF

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, depuis quelques années, le gouvernement du Nicaragua exporte des quantités croissantes de boeuf au Canada. À la suite de l'embargo que les États-Unis ont imposé, en 1985, sur les produits en provenance du Nicaragua, les importations de boeuf nicaraguayen au Canada sont passées de 3 millions de livres en 1986 à 22 millions l'année dernière. Les chiffres jusqu'à maintenant, cette année, sont de 32 millions de livres et ils devraient atteindre 40 millions d'ici à la fin de l'année. À l'heure actuelle, le Nicaragua écoule sur le marché canadien 92 p. 100 de toutes ses exportations de boeuf. Il a choisi le Canada comme son seul marché d'exportation de boeuf. Ce boeuf, moins cher, mais de moindre qualité, entraînera pour les éleveurs canadiens des pertes de revenus variant entre 40 et 50 millions de dollars. De toute évidence, le gouvernement du Nicaragua ne souhaite pas collaborer à un programme de restriction volontaire des exportations de boeuf vers le Canada.

D'autres signataires du GATT empêchent que ce produit ne pénètre sur leur marché et ainsi une bonne partie des excédents mondiaux de boeuf sont écoulés à bas prix au Canada. Nous sommes les victimes de notre propre Loi sur l'importation de la viande. L'industrie canadienne veut bien d'une concurrence loyale, mais des importations de cette importance sont non seulement injustes, mais également nuisibles à une industrie canadienne viable, en plus de menacer nos relations commerciales avec d'autres pays. Selon moi, il est plus que temps d'envisager sérieusement de prendre des mesures, avant que l'un des secteurs les plus viables de l'agriculture canadienne ne subisse d'autres torts.

* * *

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, l'assassinat barbare du révérend Ellacuria, recteur de l'Université de l'Amérique Centrale au Salvador, et de cinq autres jésuites mardi dernier est un horrible témoignage de la politique que pratique le gouvernement salvadorien pour mettre fin à dix ans de guerre civile. J'ai rencontré le révérend Ellacuria en mars dernier lorsque je me suis rendue dans ce pays. C'était un homme de Dieu et un homme de paix qui faisait fonction de médiateur entre le gouvernement et le FMLN. Je pleure sa disparition avec tous ceux qui espéraient, comme moi, qu'une solution politique mettrait bientôt un terme à cette guerre.

Sachons bien que ces exécutions n'étaient pas de simples meurtres. Elles étaient un message. En effet, les corps ont été mutilés de façon à bien démontrer tout le mépris que les solutions modérées inspirent aux militaires, les véritables détenteurs du pouvoir. L'offensive déclenchée contre cette université porte un rude coup aux perspectives de paix au Salvador. La mort de ces chefs de file au sein de leur communauté rendra difficile l'acceptation d'une position modérée ou d'une solution de compromis. Il n'y aura pas de paix au Salvador tant que les États-Unis approuveront les atrocités commises par le gouvernement de ce pays en lui fournissant une assistance militaire de plus d'un million de dollars par jour.

Je demande au gouvernement du Canada de condamner les activités des escadrons de la mort au Conseil de sécurité des Nations Unies.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 27 avril dernier à la Chambre, le premier ministre a dit ce qui suit à propos de la possibilité que des gens aient pu profiter de la fuite du Budget:

> Le solliciteur général a dit qu'il informerait immédiatement la Chambre de tout fait nouveau.

Le 19 mai, le solliciteur général a déclaré à la Chambre, et je cite:

> Selon son investigation. . ., il n'y avait aucune évidence relativement à ce que des gens aient pu profiter (de la fuite) du Budget.

Nous avons appris la semaine dernière, pendant que la Chambre était en congé, que le Canadien National avait signé le 26 avril dernier un protocole d'entente concernant un accord de location de locomotives d'une valeur de 50 millions de dollars financé en partie par La Mutuelle du Canada et qu'il avait ensuite renoncé à ce marché après avoir découvert un lien possible avec la fuite du Budget fédéral.

Comment se fait-il que, depuis que le premier ministre a promis à la Chambre il y a sept mois qu'elle serait informée de tout fait nouveau, ni le solliciteur général ni aucun autre membre du gouvernement n'ait jamais rendu publics ces renseignements concernant l'accord de location du CN?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que ce qui est le plus important c'est que toute information qui vient à la connaissance de qui que ce soit, y compris de députés de l'opposition, doit être remise immédiatement et doit être l'objet d'enquête de la part du corps policier qu'est la GRC. Et je crois que dans les circonstances ce qui est important c'est que la GRC puisse avoir tous les faits entre les mains pour pouvoir mener une enquête adéquate, et c'est ce qui est le cas dans les circonstances, monsieur le Président.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout une réponse. La GRC avait les renseignements, au moins le 27 septembre, car selon une lettre datée de ce jour de P. M. Cummins, directeur des enquêtes en matière de sécurité nationale à la GRC, adressée au solliciteur général par la voie hiérarchique: «Des rumeurs relatives à l'intention du gouvernement d'augmenter les taxes sur le matériel loué émanaient du service fiscal de la Mutuelle à Waterloo, Ontario. Ce renseignement a été communiqué à un conseiller d'une société d'État qui, le lendemain 26 avril, en anticipation d'une augmentation de taxes, signait une lettre d'entente pour une location de plusieurs millions de dollars, financée en partie par la Mutuelle du Canada, ce qui représentait une économie de 13 à 17 p. 100 du fait qu'elle intervenait avant le budget.» C'est ce que dit la lettre.

Autrement dit, le CN a conclu une entente la veille du jour où le premier ministre a promis à la Chambre des communes que toute information serait portée à la connaissance de la Chambre. Le gouvernement continue-t-il à prétendre que personne n'avait pu profiter de la fuite? Qui étaient les conseillers financiers qui ont conclu cette affaire pour les Chemins de fer nationaux du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne suis pas très bien le raisonnement du député car, plus tôt, il faisait allusion à des ingérences politiques dans les activités de la GRC. Ce qu'il dit maintenant, c'est que nous devrions intervenir dans les enquêtes de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Si les députés d'en face ne prennent pas cela au sérieux, monsieur le Président, moi oui, tout comme vous et d'autres députés de cette Chambre. Le député parle de rumeurs; il parle de la possibilité que l'on ait réalisé des bénéfices. S'il a des preuves que des bénéfices ont été réalisés en violation de l'esprit du budget, il devrait les communiquer à la Chambre, à moi, à la GRC. C'est sa responsabilité. Pourquoi ne le fait-il pas au lieu de se livrer à des discours irresponsables comme celui que nous venons d'entendre?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le plus gros écran de fumée que le vice-premier ministre ait jamais tenté de produire. Les renseignements étaient entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada et, par conséquent, auraient dû être entre les mains du solliciteur général, qui aurait dû les communiquer à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Allons donc. C'est exact. Je n'avais aucun renseignement à signaler au gouvernement; il était en possession de ce genre de document.

[*Français*]

Monsieur le Président, puisque le solliciteur général a répondu d'une façon très ambiguë, le Canadien National, qui est une société publique, une société de la Couronne, a conclu un marché à ce point lié à la fuite budgétaire et le CN a déjà, plus tard, reculé, apparemment... À quelle date le CN a-t-il renoncé à ce marché? Quand le ministre des Transports a-t-il appris que le CN avait conclu un marché? À quelle date le solliciteur général avait-il alors appris ce marché? À quelle date le ministre des Finances avait-il alors appris ce marché qui était un essai de contourner alors son Budget? Je pose la question à nouveau: Pourquoi, pendant sept mois, le solliciteur général n'a-t-il pas informé la Chambre des communes du marché conclu par le CN?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre où le très honorable chef de l'opposition veut en venir. Lorsque je fais des rapports ici à la Chambre des communes sur les informations qui me sont transmises par le Commissaire de la GRC, on en vient à accuser le gouvernement d'interférer dans les enquêtes. Et lorsque le gouvernement n'intervient pas et laisse le corps policier faire son travail et mener ses enquêtes, on nous accuse de ne pas nous occuper de nos affaires. Il faudrait quand même que vous vous fassiez une idée et que vous nous disiez exactement où vous croyez qu'on doit se tenir.

Je considère, monsieur le Président, que ce que nous avons fait, c'est justement de laisser entre les mains de la GRC, un corps policier honorable, tous les faits. Tous les faits qui nous sont connus sont transmis à la GRC. C'est elle qui doit tenir son enquête, et c'est elle qui doit décider à un moment ou à un autre de porter des accusations. C'est ce qu'elle doit faire dans un pays démocratique comme le Canada, et je n'ai pas l'intention de changer la façon de faire.

[*Traduction*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Je crois pouvoir être en mesure de contester les déclarations que vient de faire le solliciteur général au sujet de l'indépendance qui, selon le gouvernement, doit être laissée à la GRC dans l'exécution de son travail.

La semaine dernière, l'Ordre des ingénieurs du Québec a tenu à Montréal une audience sur l'un des pots-de-vin qui a été versé à Michel Gravel, l'ancien député conservateur. Un ingénieur, Jean-Niel Plotte, à qui on a demandé le pot-de-vin, a déclaré que Bernard Roy, alors secrétaire principal du premier ministre, lui a dit que la GRC ne ferait qu'une petite enquête interne et qu'aucune accusation ne serait probablement portée. Je cite directement ses paroles. Sur quoi peut se fonder le cabinet du premier ministre pour donner pareille garantie au sujet de la GRC, dont l'indépendance est censée être protégée par le gouvernement et non pas compromise par ce dernier? Le cabinet du premier ministre croit-il diriger la GRC?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait certainement que cette question a en fait été confiée à la GRC dès qu'elle a été signalée au cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé. Des accusations ont été portées. Qu'est-ce que le député veut de plus? Veut-il retourner en arrière et faire annuler les accusations?

Je trouve le sens des questions plutôt bizarre. Tout d'abord, le très honorable chef de l'opposition laisse entendre que la GRC devrait remettre au solliciteur général tous les renseignements dont elle dispose au sujet d'une enquête. Je ne m'y connais pas beaucoup en droit, mais je connais assez le processus de la justice pour dire que ce serait tout à fait injuste. Si c'est le genre d'attitude qu'adopte le chef de l'opposition pour diriger les affaires d'un parti national qui manifestait autrefois beaucoup de fierté, c'est peut-être pour cette raison qu'il se trouve dans une situation si difficile.

M. Kaplan: Les accusations qui ont été portées et la condamnation qui a suivi constituent un aspect important, mais ce n'est qu'un aspect de la responsabilité. Voici un témoignage qui tend à montrer que le cabinet du premier ministre croit diriger la GRC.

[*Français*]

Sortant de l'enquête, Michel Gravel a dit que la somme de 75 000 $ qu'il a reçue était petite et que d'autres reçoivent 300 000 $ et 400 000 $.

M. Boudria: Qui sont-ils?

M. Kaplan: C'est ce qu'il a dit!

Est-ce que le gouvernement y voit sa responsabilité d'enquêter sur ces allégations? Et qu'est-ce que le gouvernement a fait pour identifier ces personnes et pour faire le ménage dans le gouvernement?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député parle d'un reportage qui a pour origine un échange relatif à un conseil de discipline d'ingénieurs. Je ne vais pas faire de commentaires sur des spéculations et des remarques de cette nature. La GRC est intervenue et a conduit une enquête. Si le député veut soulever des questions au sujet de la méthode suivie et de la minutie de cette enquête, il peut le faire en posant les questions appropriées au comité. Il existe d'autres mécanismes en ce qui concerne les dispositions qui ont été prévues dans le cas de la GRC,

notamment ceux mis en place par le gouvernement dont les enquêtes internes.

* * *

[*Français*]

LE SALVADOR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Relations extérieures.

Une jeune canadienne a été arrêtée par l'Armée ce matin dans une église à San Salvador; parmi les autres, il y avait trois religieuses américaines.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour obtenir la liberté de cette jeune canadienne?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en effet, nous sommes au courant de l'arrestation de cette jeune fille à laquelle fait allusion le chef de l'opposition.

La semaine dernière, nous avons fait des représentations lors de l'arrestation du pasteur luthérien. Aujourd'hui, nous avons des gens sur place qui rencontreront les autorités afin de s'assurer, le plus rapidement possible, que cette jeune personne soit libérée.

Je dois ajouter, monsieur le Président, qu'un certain nombre de Canadiens sont sur place actuellement. La semaine dernière, ils ont tous été rejoints par le consul honoraire de façon à leur demander de rester à l'intérieur, de ne pas courir de risque et, si possible, même de revenir au Canada.

Nous suivons la situation de très près et nous sommes, bien sûr, très préoccupés par la situation actuelle à San Salvador.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme la ministre et tous les autres observateurs l'auront noté, au lieu de s'améliorer, la situation à San Salvador va de mal en pis. Les escouades de la mort continuent d'agir en toute impunité. Je crois savoir que le gouvernement de l'Espagne vient de rappeler son ambassadeur. Le procureur général de San Salvador a effectivement signé hier soir, à la télévision, l'arrêt de mort d'un certain nombre d'évêques en les invitant expressément à quitter le pays.

Vu que, loin de s'améliorer, la situation empire, et que les escouades de la mort agissent, je le répète, avec impunité, le gouvernement du Canada se servira-t-il de sa nouvelle qualité de membre de l'OEA pour exhorter directement le gouvernement des États-Unis à cesser toute aide militaire au Salvador?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, bien sûr, nous sommes excessivement préoccupés par la situation qui prévaut actuellement au Salvador. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a exprimé la semaine dernière, nous faisons toutes les pressions possibles pour que cesse ce carnage, et que des pourparlers de paix puissent reprendre.

Nous sommes heureux de voir que le secrétaire général de l'OEA est arrivé, hier, au Salvador. Le représentant officiel du Canada l'a rencontré et, bien sûr, nous analysons tous les moyens possibles afin que les parties acceptent au moins une trêve afin de pouvoir laisser venir en paix les gens qui ont subi les massacres actuels.

Nous continuerons de faire des pressions et, comme l'a dit mon honorable collègue, par notre nouveau poste au sein de l'OEA, nous allons essayer de voir à ce que ces carnages cessent et que les pourparlers de paix puissent reprendre le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme le sait pertinemment la ministre, le sénateur Kerry du Massachussetts aux États-Unis a déjà déclaré qu'on se sert d'armes américaines pour tuer des innocents. En sa qualité de citoyen américain, le sénateur a réclamé qu'on cesse d'utiliser ces armes pour des fins aussi horribles. Je répète ma question à la ministre: puisqu'on a déjà reproché entre autres choses au gouvernement du Canada, au sujet de son appartenance à l'OEA, le fait qu'il risquait d'oublier son indépendance pour systématiquement se plier aux décisions de Washington, et vu les faits dont la plupart des observateurs sont convaincus, soit que le gouvernement salvadorien sanctionne les activités des escouades de la mort que la droite mène contre des innocents, le gouvernement demandera-t-il à Washington de cesser de fournir des armes au gouvernement du Salvador?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, ce gouvernement-ci a sa propre politique et a toujours réagi très rapidement pour essayer d'aider la cause de la paix

dans les pays du monde. Là également, nous continuerons à faire pression afin que les pourparlers de paix reprennent et que cessent le plus rapidement possible ces carnages que nous déplorons tous, comme Canadiens et comme citoyens libres.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des deux ministres chargés de l'Immigration, je poserai ma question au vice-premier ministre. Elle porte sur la dégradation de la situation au Salvador.

Le vice-premier ministre sait parfaitement que les combats ont atteint un nouveau niveau de violence dans ce pays et que la brutalité des assassinats commis récemment contre des personnes innocentes, entre autres des civils et des personnalités religieuses, a traumatisé ce pays et l'a plongé dans la panique, la crainte et l'incertitude.

Je demanderai donc au vice-premier ministre ce qui suit: Compte tenu de cette situation nouvelle qui règne au Salvador, est-ce que le gouvernement va appliquer immédiatement un moratoire au renvoi au Salvador de ceux qui ont demandé à être admis comme réfugiés, comme il l'avait fait dans le cas du Liban et de la Chine, en attendant au moins le retour de ce pays à une situation normale? Est-ce que le vice-premier ministre veut s'y engager envers la Chambre?

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement applique une procédure généreuse et efficace d'attribution du statut de réfugié; actuellement, 99 p. 100 de tous les Salvadoriens qui demandent à être admis au Canada à titre de réfugiés se voient accorder ce statut.

Pour les 1 p. 100 restants, ils ne sont pas expulsés tant que les fonctionnaires supérieurs de l'Immigration à Ottawa ne se sont pas prononcés sur leurs cas. Lorsque ceux-ci ne peuvent s'entendre sur une décision claire et nette, le dossier est soumis à la ministre elle-même.

M. Marchi: Monsieur le Président, je déplore cette réponse parce que le député semble nous dire: «Bon, s'il y en a que 1 p. 100 de renvoyés, quelle importance, puisque nous avons déjà accepté les autres».

Des voix: Rasseyez-vous.

M. Bouchard (Roberval): Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Marchi: Peut-être pourrais-je poser ma question à la ministre des Relations extérieures, qui vient de répondre à une question du chef du Nouveau Parti démocratique portant sur cette partie du monde.

Est-ce que la ministre pourrait nous expliquer pourquoi elle et le gouvernement pensent qu'il n'y a pas de risque à renvoyer au Salvador ceux qui demandent à être admis ici comme réfugiés.

M. Shields: Qui a dit cela?

M. Marchi: J'estime que ce n'est pas le cas pour ce qui concerne la Chine et le Liban, donc je considère que les mêmes critères doivent présider à l'adoption d'un moratoire sur les expulsions au Salvador.

Peut-elle nous dire en quoi elle considère qu'il est «sûr» d'examiner les dossiers un par un plutôt que d'imposer immédiatement un moratoire qui ne laisse rien au hasard?

M. Kempling: Monsieur le Président, peut-être le député entend-il mal, en tout cas 99 p. 100 c'est 99 p. 100. Ils restent ici, un point c'est tout. Je répète, 99 p. 100 c'est 99 p. 100. Ils restent ici.

M. Marchi: Mais cela fait un de trop.

M. Kempling: Les 1 p. 100 restants sont examinés, et il n'est pas question qu'ils soient renvoyés au Salvador. . .

M. Marchi: Huit l'ont déjà été.

M. Kempling: . . .tant que la situation actuelle durera.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les agriculteurs du Canada se rassemblent pour protester contre les politiques du gouvernement. Demain des milliers d'agriculteurs du Québec et de l'Ontario viendront manifester ici sur la Colline.

La semaine dernière, le président du Saskatchewan Wheat Pool, Garf Stevenson, a demandé au gouvernement de respecter la promesse que le premier ministre a faite en décembre 1987 de soutenir les producteurs de blé tant que durera la guerre commerciale entre la Communauté économique européenne et les États-Unis et il a demandé au gouvernement du Canada de verser une aide de 500 millions de dollars cet hiver aux agriculteurs de l'Ouest.

Le vice-premier ministre est-il prêt à confirmer aujourd'hui que la promesse faite en décembre 1987 par le premier ministre sera tenue et que ces fonds supplémen-

taires seront versés aux agriculteurs qui sont dans une situation très difficile.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve encourageant que beaucoup d'agriculteurs veulent participer au processus d'examen et d'élaboration des politiques visant à établir une politique agroalimentaire vraiment nationale dont nous avons besoin depuis longtemps pour répondre aux besoins et aux exigences de chacune des régions et de chacun des secteurs.

Nous tiendrons un colloque national à ce sujet, à Ottawa, le 11 et le 12 décembre. Comme le député le sait certainement, mes collègues et moi, nous rencontrons tous les groupes d'agriculteurs pour discuter des fondements et des principes sur lesquels repose cet examen. Ce dialogue se poursuit.

J'espère que nous ferons des progrès à la rencontre du 11 et du 12 décembre. Nous y discuterons aussi des filets de sécurité, des programmes de stabilisation et d'assurance–récolte qui sont des questions importants qui contribuent tellement à assurer la stabilité du système agricole et la confiance des agriculteurs.

J'espère que le député participera à ce processus lui aussi et je m'en réjouis.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Dans son discours à l'assemblée annuelle du Saskatchewan Wheat Pool, le président de cette organisation a aussi demandé au gouvernement de ne pas supprimer unilatéralement des programmes gouvernementaux.

Le budget présenté le printemps dernier par le ministre des Finances prévoyait une réduction de 500 millions de dollars de l'aide versée aux agriculteurs alors que les États–Unis ne réduisaient aucun de leurs programmes. Le programme américain de subventions aux exportations a même bénéficié d'une augmentation de 90 millions de dollars destinée à contrer les ventes de blé du Canada à des pays comme l'Algérie.

Pourquoi le gouvernement du Canada réduit–il unilatéralement ses programmes avant le début des négociations sur le code des subventions? Pourquoi brade–t–il les agriculteurs canadiens au moment où ils ont besoin de son aide?

• (1440)

M. Mazanskowski: Monsieur le Président, au temps du gouvernement libéral, entre 1981 et 1984, l'aide versée au secteur des grains et des oléagineux s'élevait à environ 326 millions de dollars par année en moyenne. Entre 1985 et 1989, elle a grimpé à 2,4 milliards. C'est curieux , mais je n'ai pas l'impression que le gouvernement néglige d'appuyer l'agriculture et en particulier le secteur des grains et des oléagineux. Le député devrait nous féliciter au lieu de nous critiquer.

* * *

LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait aux nouvelles allégations très graves qui ont été faites par un ex–député, l'ex–député conservateur de Gamelin, M. Gravel, qui, le ministre s'en rappelle, avait plaidé coupable en février dernier à des accusations au criminel, dont celles d'avoir accepté des pots–de–vin.

Dans un témoignage fait sous serment devant un comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Gravel a déclaré il y a une dizaine de jours: «On m'a harcelé sans bon sens pour seulement 40 000 $, alors que beaucoup d'autres empochent des montants de 300 000 $ et de 400 000 $.»

Étant donné les allégations antérieures de l'ex–députée de Rosemont ou du député actuel de Duvernay qui a dit qu'il pourrait faire jeter une douzaine de personnes en prison avec ce qu'il savait, je voudrais savoir du solliciteur général s'il a demandé à la GRC et plus particulièrement à la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, créée pour faire enquête sur les affaires de corruption, d'examiner avec soin ces nouvelles allégations très graves de corruption faites par un de ses anciens collègues.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il apparaît toujours dangereux de faire de telles allégations sur le parquet de la Chambre des communes. Et je dois dire que si mon collègue a quelque information que ce soit, sur qui que ce soit, c'est son devoir, comme c'est le mien, comme c'est le devoir de tous les députés de cette Chambre, de transmettre ces informations à la GRC pour

qu'elle puisse mener une enquête adéquate. Mais tant que ces questions demeurent des allégations. . .

Une voix: Elles sont déjà faites!

M. Blais: Ce sont des allégations. Ce que vous devez faire, c'est de vous rendre directement à la GRC et, dans le respect. . .

Une voix: Répondez!

M. Blais: Est-ce que je peux répondre, monsieur le Président?

Une voix: Vous ne répondez pas!

M. Blais: Justement, dans le respect des droits individuels, ici au Canada, c'est ce que l'on doit faire. Il faut transmettre les informations à la GRC pour que cette dernière fasse enquête. Si vous avez des informations, allez à la GRC.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de dire quoi faire à la GRC. Le ministre en est chargé au nom des citoyens canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: C'est son travail.

M. Andre: Au lieu de lancer de la boue, donnez donc des faits.

[*Français*]

M. Robinson: C'est l'ancien collègue conservateur qui lance de telles accusations. Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Parce que M. Gravel a plaidé coupable après une longue bataille en cour, ni les cours, ni le public n'ont eu l'occasion d'entendre les preuves qui auraient été apportées s'il y avait eu procès. Monsieur le Président, on a entendu les allégations très graves de conversations téléphoniques entre le Bureau du premier ministre et l'ingénieur en question. Je demande maintenant au vice-premier ministre: Ne croit-il pas qu'il est temps, enfin, d'entamer une enquête urgente sur l'ingérence politique dans l'administration de la justice au Canada? Quand vont-ils agir enfin?

M. Blais: Monsieur le Président, encore une fois, mon collègue demande que l'on fasse une enquête publique et il me reproche de ne pas intervenir et de ne pas ordonner à la GRC de faire quoi que ce soit. Je ne comprends pas du tout où le député veut en venir, monsieur le Président. On laisse justement la GRC prendre connaissance des faits. Si on a des faits, on leur remet et on leur demande de les analyser. Mais il ne revient pas au solliciteur général, ni à aucun membre de ce gouvernement de dire quoi faire à la GRC. Et les membres de ce gouvernement soutiennent que la GRC doit être indépendante, mener ses enquêtes comme elle l'entend, et cette indépendance nous allons la respecter.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture), monsieur le Président. Face au contexte changeant actuel de l'économie mondiale et de l'économie canadienne, les agriculteurs de l'Abitibi—Témiscamingue et du Québec viendront à Ottawa demain après-midi afin de sensibiliser le gouvernement canadien à leurs inquiétudes.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me dire aujourd'hui s'il pourrait recevoir demain, avant la manifestation, les principaux dirigeants de l'UPA québécois pour discuter de certains dossiers qui les préoccupent, surtout la scène provinciale québécoise?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Effectivement, nous avons déjà pris les mesures. Nous avons rencontré, le premier ministre en tête, ainsi que le ministre du Commerce extérieur, le ministre de l'Agriculture, et moi-même, les dirigeants agricoles québécois, il y a à peine quelques semaines, et nous avons discuté des problèmes que vivent ces producteurs agricoles, et nous allons les rencontrer lorsqu'il sera nécessaire de le faire. Je crois que nous avons toujours été disponibles alors que le gouvernement précédent, le premier ministre de l'époque, n'a pas jugé bon de les rencontrer une seule fois en 16 ans de pouvoir. Notre premier ministre a rencontré les dirigeants agricoles québécois à au moins huit ou neuf reprises, monsieur le Président. C'est ce qui démontre l'intérêt de notre gouvernement pour les producteurs agricoles. Et nous allons continuer de défendre leurs intérêts, monsieur le Président, soyez sans inquiétude!

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement et

porte sur l'autre sujet qui ne cesse d'irriter le gouvernement, soit l'affaire Cogger.

Les ministres se sont contredits au moins trois fois avant de conclure finalement que le sénateur Cogger n'a pas travaillé pour la Banque fédérale de développement depuis sa nomination au Sénat, ce que le sénateur lui-même a laissé entendre à l'autre endroit.

Étant donné que M. Mark Rosenstein, un des associés principaux au cabinet d'avocats Lapointe Rosenstein, a confirmé le 13 novembre, par l'entremise d'un journaliste du *Globe and Mail*, que le sénateur Cogger avait bel et bien travaillé pour le compte de la Banque fédérale de développement avant et depuis sa nomination au Sénat, comment le ministre peut-il concilier l'affirmation de M. Mark Rosenstein avec ses propres déclarations et celles de son collègue, le ministre d'État responsable des petites entreprises?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la GRC mène actuellement une enquête sur cette affaire.

M. Robichaud: Pourrions-nous avoir des renseignements concrets?

M. Andre: L'autre endroit étudie aussi cette question.

Je n'ai ni l'autorité, ni le désir d'examiner les opérations internes de l'étude Lapointe Rosenstein. Je suis persuadé que le député conviendra, s'il y réfléchit bien et s'il tient vraiment à faire la lumière sur cette histoire, que, au lieu d'énoncer toutes sortes d'hypothèses à partir de maigres renseignements puisés ici et là, nous ferions mieux de laisser la GRC et le Sénat mener leur enquête. Ainsi, nous découvrirons tous, en fin de compte, la vérité sur cette affaire en procédant d'une façon plus juste et transparente.

M. Boudria: Monsieur le Président, qu'il y ait ou non une enquête de la GRC ne veut pas dire que ce ministre n'est plus chargé de l'administration de son propre ministère. Je voudrais lui poser une question supplémentaire.

[*Français*]

Est-ce que le ministre est maintenant prêt à nous dire et nous réitérer ce qu'il disait le 1er novembre, à la Chambre des communes, lorsqu'il a dit ce qui suit:

> . . .L'information que la Banque m'a remise ne me laisse aucun doute: sa conduite est irréprochable. . .

Est-ce que le ministre est toujours d'avis que la Banque fédérale de développement agit de façon irréprochable dans l'octroi de ses contrats ou de ses prêts? Est-il toujours prêt à dire cela aujourd'hui?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je suis prêt naturellement à me porter garant de l'information que m'a donnée la BFD.

Le député semble porter plus d'intérêt à la conversation avec son voisin qu'à mes propos. Il a marqué ses points politiques. C'est ce qui compte à ses yeux, je pense.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor au sujet de la politique de discrimination salariale de son ministère, qui a poussé à la grève près de 1 300 hommes et femmes membres d'équipages de navires, sur la côte est.

Le gouvernement parle beaucoup d'équité salariale, mais, dans le cas des équipages de la côte est, le Conseil du Trésor a constamment refusé de signer une convention collective accordant à ces travailleurs la parité salariale avec leurs camarades de la côte ouest qui font exactement le même travail.

Je voudrais donc demander au ministre s'il a l'intention de réaffirmer son appui au principe de l'équité salariale. Si c'est le cas, est-il disposé à ordonner immédiatement à ses négociateurs d'accorder la parité dès la signature de la nouvelle convention et non pas dans quatre ans?

• (1450)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, les responsables du Conseil du Trésor ont reçu l'instruction de reprendre les négociations dès que le syndicat aura montré qu'il est disposé à discuter sérieusement.

C'est la politique que j'ai toujours appliquée, la politique de la porte ouverte. Nous sommes prêts à revenir à la table de négociation pour régler toutes les difficultés qui se présentent. Nous serions très heureux que le syndicat accepte de reprendre les négociations le plus tôt possible.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, les Canadiens trouvent inacceptable de payer une per-

sonne en fonction de son sexe ou de la couleur de sa peau. Le gouvernement veut payer les gens différemment selon la région du pays où ils vivent. Cela est tout aussi répréhensible et discriminatoire.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans quelques semaines, ce sera la saison du homard et, par suite de cette grève que le gouvernement aurait facilement pu éviter, des milliers de pêcheurs sortiront dans l'Atlantique, probablement au pire moment de l'année, sans la pleine protection de la Garde côtière et des navires de patrouille des pêches. Le ministre va-t-il finalement joindre le geste à la parole et accorder tout de suite la parité salariale aux travailleurs de la côte est? Ou bien va-t-il attendre qu'il y ait des accidents et des morts en mer pour reprendre ses esprits et signer une convention équitable avec ces travailleurs?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je ne peux qu'assurer à mes collègues d'en face et à tous les Canadiens que nous sommes très concients des questions de sécurité. Nous avons établi tous les plans d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens pendant ce conflit de travail.

Une fois de plus, j'invite avec insistance les syndicats à revenir à la table de négociation et à discuter sérieusement, afin qu'il nous soit possible de régler cette question une fois pour toutes.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le Canada adhère à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui sera adoptée aujourd'hui, mais nous violons cette convention ici même, au Canada. Chaque mois, plus de 150 000 enfants font la queue devant les banques d'alimentation institutionnalisées. C'est une honte nationale. C'est immoral.

Que font le vice-premier ministre et le gouvernement pour éliminer la faim chez les enfants au Canada?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, évidemment, tous les députés de la Chambre sont très concernés par le problème de la pauvreté des enfants au Canada. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà, dans des déclarations précédentes, fait état de ce que le gouvernement fait pour essayer de régler, avec l'aide des provinces, la question de la pauvreté chez les enfants. Et, pour les enfants qui ont faim, les provinces ont des programmes. Avec le Programme d'assistance publique du Canada, nous pouvons les aider, mais, encore une fois, nous sommes très concernés par cela et je suis certaine que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait répondre plus précisément une autre fois, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Monsieur le Président, notre gouvernement a une responsabilité à cet égard et il a signé une entente à cet effet avec les Nations Unies. Nous négligons nos devoirs à ce chapitre. Il va sans dire que les mesures gouvernementales sont inopérantes lorsque des centaines de milliers d'enfants affamés doivent s'adresser à des banques d'alimentation. Ce qu'il nous faut, ce sont des logements à prix abordables en plus grand nombre, un minimum vital plus élevé et des revenus qui dépassent le seuil de la pauvreté.

En tant que ministre de premier plan du gouvernement, le vice-premier ministre s'attaquera-t-il à ce problème en priorité au cours de l'année qui vient? Augmentera-t-il les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants et prendra-t-il d'autres mesures pour faire disparaître la pauvreté chez les enfants?

Nous l'avons fait pour les personnes âgées. Nous avons presque éliminé la pauvreté. Pourquoi ne pourrions-nous pas accorder la priorité aux enfants l'an prochain?

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, depuis 1984, le gouvernement a adopté des mesures qui, sans être parfaites, sont quand même là. Par exemple, nous avons doublé le crédit d'impôt pour enfants, qui est passé de 367 $ à 565 $ par enfant en 1989. Le crédit remboursable sur la taxe de vente a été adopté en 1986 pour aider les familles à faible revenu, et 850 000 Canadiens ont été rayés du rôle d'imposition grâce à la réforme. Et avec le programme d'initiative sur la garde des enfants qui doit faire l'objet d'autres discussions ici, à la Chambre, nous avons augmenté le crédit d'impôt pour la garde des enfants. Évidemment, ce n'est pas parfait, j'en conviens, mais compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles nous faisons face, c'est quand même mieux que ce que le gouvernement précédent a fait, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont déjà manifesté l'intention de ne pas retenir, dans leurs lois provinciales, la norme nationale sur les heures de travail des camionneurs. Étant donné que la norme nationale de sécurité deviendrait ainsi pratiquement inapplicable, le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est cette délicate affaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est vrai que trois provinces de l'Ouest n'ont pas encore adopté ce règlement.

Des représentants provinciaux et de hauts fonctionnaires de Transports Canada se sont réunis à Vancouver, le 20 octobre dernier. Nous avons fait une proposition. Nous attendons la réponse des gouvernements provinciaux et nous espérons être bientôt en mesure de faire une déclaration à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre n'est pas sans savoir que certains députés conservateurs semblent vouloir appuyer l'application de la taxe sur les produits et les services sur les maisons existantes. C'est une situation très inquiétante.

Ma question au ministre des Finances est celle-ci. Les Canadiens méritent de le savoir. Est-ce que c'est l'intention de son gouvernement d'appliquer la taxe sur les produits et les services à toutes les maisons qui seront vendues au Canada? Est-ce là la politique proposée par le gouvernement, non seulement on va proposer la taxe sur la nourriture, mais aussi sur les maisons existantes aussi bien que sur les nouvelles constructions?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le rapport du Comité des finances. Je suis persuadé que mon collègue sait ce qu'il contient, mais ce n'est pas encore mon cas. Quelles que soient les conclusions de ce rapport, elles sont le fait du comité. Qu'il s'agisse d'un rapport majoritaire ou unanime, je suis persuadé que mon collègue trouvera à y redire.

Pour le moment, l'opinion du gouvernement se résume à la proposition à l'étude, soit celle qui est exposée dans le document technique. Elle ne prévoit pas l'imposition des maisons existantes. Elle prévoit l'imposition des maisons neuves, mais aussi une remise généreuse de façon à alléger l'incidence de la taxe sur les maisons neuves et à remplir ainsi l'engagement que notre gouvernement a pris il y a eu un an en septembre, à savoir que la TPS ne contribuerait pas à rendre le prix des maisons inabordable.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre des Finances. Récemment, ce dernier a déclaré qu'en privé les provinces donnaient une à une leur accord à la proposition de taxe sur les produits et services. Or, nous apprenons aujourd'hui que l'Île-du-Prince-Édouard, qui s'est dite prête à négocier, s'est fait répondre qu'elle n'avait pas suffisamment d'importance pour être partie à des négociations sur la TPS.

Comme il ne veut plus entendre parler de négociations avec les provinces à propos de la TPS, devons-nous en conclure que le ministre des Finances a enfin compris et qu'il est disposé à retirer son projet de taxe sur les produits et services?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ma réponse, bien simplement, est non. D'ailleurs, le député connaissait déjà la réponse à cette question avant de la poser.

La déclaration d'un des ministres des Finances a montré qu'il y avait du vrai dans ce que j'avais dit auparavant, mais il est aussi évident que les gouvernements provinciaux ne sont pas tous d'accord. Les premiers ministres provinciaux ne sont pas prêts à aller de l'avant en ce moment.

Nous avons dit que nous préférions une taxe de vente nationale. Rien dans notre proposition de TPS ne s'opposerait à l'adoption, ultérieurement, d'une telle taxe par tous les gouvernements.

* * *

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Entre les mois de janvier et d'août de cette année, plus de 86 000 personnes ont voyagé à bord du train de VIA appelé Le Canadien. D'après les renseignements

que j'ai reçus, le taux d'occupation global de VIA s'établit à 93,8 p. 100, et celui de la plupart des liaisons, à 98 p. 100.

Compte tenu de ces données, comment le ministre des Transports peut-il justifier la suppression du train Le Canadien du réseau de VIA?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, les statistiques qui sont fournies par mon collègue de l'autre côté de la Chambre, je ne les conteste pas, elles devraient être vérifiées cependant. Mais elles sont prises sur deux, trois, quatre semaines ou deux ou trois mois.

Monsieur le Président, les décisions concernant VIA Rail ont été prises, ce sont des statistiques référant à des années précédentes. On a prouvé, je pense, hors de tout doute, que depuis huit ans en particulier, on avait diminué de 20 p. 100 dans l'ensemble du pays relativement à l'utilisation du service. La décision a été prise également en fonction d'un intérêt national, en fonction également des sommes disponibles pour l'ensemble des transports. Encore une fois, on peut vérifier les statistiques qui existent.

C'est très évident que Transport Canada et moi-même ne prendrons pas de décision basée sur des statistiques qui sont prises sur deux ou trois semaines ou deux ou trois mois. C'est très clair.

[*Traduction*]

M. Nault: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Beaucoup de Canadiens voulant voyager à bord du train Le Canadien ont dû changer leurs plans parce que le train affichait complet. Les statistiques, comme l'a souligné le ministre, peuvent dire bien des choses. J'ai demandé à VIA des statistiques sur le nombre de clients refusés et on m'a dit que la société ne tenait pas ce genre de statistiques. Cependant, d'après ce que j'ai entendu dire, beaucoup de personnes n'ont pas réussi à obtenir de place dans les trains.

Devant cette situation, le ministre reviendra-t-il sur sa décision d'éliminer le train Le Canadien maintenant qu'il existe des statistiques à jour? Examinera-t-il la possibilité de tenir des statistiques pendant les cinq prochaines années, lorsque le nombre de trains aura été réduit de moitié, sur le nombre de clients refusés à certaines périodes de l'année, lorsque les trains sont remplis à capacité? Le nombre de clients refusés est important dans le débat sur VIA Rail et son utilité au Canada.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais comprendre le raisonnement du député, mais je n'y arrive pas. Lorsque les trains sont pleins, nous réalisons habituellement un profit. Nous devons payer 1,5 million de dollars par jour pour couvrir le déficit de VIA Rail. Nous devons injecter toujours plus de fonds et le train Le Canadien, comme tous les autres trains du Canada, n'est jamais rempli à plus de mi-capacité et ne réussit pas à couvrir 30 ou 35 p. 100 des frais de son exploitation.

Je répète ce que nous disons depuis environ deux mois. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'injecter un milliard de dollars dans un système dont les Canadiens ne se servent pas. Si nous devions refuser des clients, nous ferions des profits, mais ce n'est pas le cas.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN-CLAUDE MALÉPART

M. le Président: Les députés savent déjà que nous avons perdu un collègue et un ami en la personne de Jean-Claude Malépart. Je demande maintenant à certains de ses collègues de lui rendre hommage. Le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) a la parole.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le Seigneur vient de rappeler à lui un de ses fils les plus fidèles, fidèle aux valeurs de foi, de charité et d'honnêteté.

Seule une maladie aussi impitoyable que le cancer a pu venir à bout de Jean-Claude Malépart, un colosse, un géant de courage, de générosité, de volonté et de persévérance.

[*Traduction*]

Jean-Claude avait le plus grand coeur du Parlement. Il était, à sa façon, la conscience de la Chambre des communes. Il avait une éloquence naturelle, une présence imposante; il a toujours été un homme du peuple, l'ami des solitaires, le champion des faibles et la voix des pauvres. Il a été, parmi ceux de sa génération, le plus grand défenseur des personnes âgées de notre pays.

[*Français*]

Pourtant, rien dans son enfance ne semblait le destiner à un rôle aussi important dans notre société. Orphelin de mère quelques jours après sa naissance, en deuil de son père à 12 ans, il a quitté l'école prématurément pour travailler à l'usine afin d'aider à subvenir aux besoins de sa famille.

C'est là que ses patrons ont décelé chez Jean-Claude des dons bien spéciaux pour aider ses concitoyens à s'organiser et les motiver à concrétiser leurs projets. Ses employeurs ont donc décidé de le libérer temporaire-

ment, lui demandant de s'occuper des projets de loisirs dans le quartier.

Le jour de son décès, Jean-Claude était encore un travailleur syndiqué de son usine, libéré pour venir en aide aux gens du quartier.

Confronté aux besoins immenses d'une population aux ressources très limitées, l'organisateur de sports et de loisirs s'est vite transformé en animateur social.

Des années de travail et de dévouement envers ses concitoyens de l'est de Montréal ont finalement mené Jean-Claude vers une longue et fructueuse carrière politique; d'abord, à l'Assemblée nationale du Québec où il a siégé pendant un mandat, et ensuite, ici, sur la scène fédérale, depuis 1979.

Monsieur le Président, Jean-Claude Malépart a oeuvré pendant plus de 10 ans dans cette Chambre, jamais sur les banquettes avant, toujours comme simple député. Pourtant, son influence dépasse largement et dépassera pendant encore longtemps le rayonnement habituel d'un simple député. Le fait est que Jean-Claude Malépart n'était pas un député ordinaire. Pendant toute sa vie adulte, il a été la voix, la motivation et la fierté des faibles, des démunis, des personnes âgées et des malades. Pour lui, la politique était une vraie vocation, un service. De l'enfant de choeur qui réclamait la parité salariale pour les servants de messe jusqu'à l'orateur féroce capable de faire reculer un gouvernement, Jean-Claude Malépart a toujours été guidé par le même sens aigu et féroce de la justice sociale.

Son approche de la justice et de l'équité n'était pas théorique ou philosophique. Elle était totalement instinctive, énergique et merveilleusement efficace.

«Quand je vois une injustice,» disait-il, «je ne sais pas pourquoi, mais je sens toujours que je dois faire quelque chose pour la corriger.» Pour lui, voir la misère et la dénoncer n'était pas suffisant. Il devait absolument passer à l'action, faire tout ce qui était humainement possible et utiliser tous les moyens à sa disposition pour la corriger. Sa doctrine se résume dans un énoncé fort sage: Il ne suffit pas de dénoncer la justice, il faut la corriger. Parler ce n'est pas assez, il faut agir.

C'est cette approche militante, active, résolue, qui l'a mené à prendre le leadership d'une honorable lutte, comme la bataille contre la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, sa campagne «Taxer la nourriture: Non jamais!» et sa toute dernière, «La santé, c'est important, mettons-y l'argent!», sont à jamais gravées, non seulement dans l'histoire politique de notre pays, mais surtout dans le coeur et la mémoire de millions de Canadiens et de Canadiennes.

[*Traduction*]

Jean-Claude Malépart avait de notre pays une vision de justice et d'égalité. Il était fier d'être Québécois. Par choix, il voulait également être complètement canadien. Il avait ses racines dans sa province natale à laquelle il vouait toute sa loyauté, mais lors du référendum de 1980, il a lutté, et avec vaillance, pour convaincre les Québécois de choisir également le Canada.

Lors de son dernier discours à la Chambre des communes en avril 1989, il a supplié le Canada anglais de voir la réalité telle qu'elle est et de reconnaître que le Québec forme une société distincte. Il était inquiet de l'avenir pour ses deux filles. Jean-Claude a dit que le Québec voulait prendre sa place au Canada en ajoutant, et je cite ses paroles à la Chambre: «Nous voulons avoir l'assurance qu'au Québec, mes enfants pourront continuer à travailler en français.»

[*Français*]

Lui qui dans son jeune âge rêvait de porter l'uniforme des Canadiens a finalement porté bien haut le flambeau du dévouement, de la loyauté et de la fierté, non pas pour un club de hockey, mais pour tout un peuple.

• (1510)

Comme Maurice Richard a été l'idole de sa jeunesse et de toute une génération de Canadiens, Jean-Claude a été une inspiration, non seulement pour nous mais aussi pour tous ceux qui veulent servir leurs concitoyens, aider à défendre les moins fortunés de notre société. Ils savent maintenant qu'en suivant l'exemple de Jean-Claude Malépart ils peuvent faire la différence, ils peuvent changer des choses pour rendre notre société plus juste et plus équitable. C'est lui qui nous a si souvent démontré la valeur irremplaçable de la loyauté, la loyauté à ses racines, à sa langue, à son quartier, à sa ville, à ses amis.

Personnellement, j'ai eu l'honneur d'être compté parmi les amis de Jean-Claude Malépart, et j'ai eu le privilège de profiter de son impeccable loyauté. Bien sûr, il a souvent brassé la cage. Il n'était pas toujours d'accord. Il le disait bien haut et bien fort. Mais, en bout de piste, le moment important venu, il était toujours là, solide comme un chêne, la main tendue, comme un ami, comme un frère.

S'il est un endroit au monde où Jean-Claude a souvent souhaité d'être plus présent, c'est auprès de sa famille, auprès de Pierrette et de ses filles, Sylvie et Nathalie. «La famille», disait-il, «c'est l'inspiration, le support et le

conseil. Je ne le répéterai jamais assez: Sans le support, les conseils et la compréhension de ma femme et de mes filles, je n'aurais jamais pu mener tous mes combats, mais surtout je n'aurais pu les gagner». Nous aussi, nous voulons remercier Pierrette, Sylvie et Nathalie de nous avoir si généreusement prêté Jean-Claude.

Beaucoup de gens retiennent en mémoire que Jean-Claude Malépart, pour eux, a fait la différence. C'est pourquoi des milliers de Canadiens et de Canadiennes, de partout au pays, pleurent avec sa famille et avec nous celui qui les a si vaillamment défendus.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais au départ offrir à nouveau, au nom du gouvernement du Canada, de tous mes collègues membres du caucus conservateur, comme en mon nom personnel, nos plus sincères condoléances à la famille de notre collègue, le député de Laurier—Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart.

Monsieur le Président, nous savons tous déjà que son absence sera durement ressentie par ses collègues de la Chambre des communes. En effet, le départ de ce parlementaire accompli prend une dimension beaucoup plus vaste que l'enceinte du Parlement.

Tout au long de son séjour ici, aussi bien qu'à l'Assemblée nationale du Québec, car il a représenté sa circonscription dans les deux Chambres, le député de Laurier—Sainte-Marie a su ne jamais oublier la raison première de son activité politique qui était la défense des intérêts de ceux et de celles qui le connaissaient si bien. Bourreau de travail, il s'est très tôt mérité le respect de tous.

Des deux côtés du Parlement, on a très vite repéré le député d'exception, celui qui dit tout haut ne pas vouloir être ministre de façon à rester préoccupé par ceux et celles qui l'ont choisi, celui qui tenait à mener personnellement tous les dossiers qu'on lui présentait dans sa circonscription.

Sa collaboration était acquise à tous. Les électeurs de Laurier—Sainte-Marie ne sont pas les seuls en deuil. L'intensité de ses engagements, autant que l'enthousiasme du personnage, ont séduit nombre de Canadiens. Il possédait un sens profond de la dignité des plus humbles, et une autorité qui lui permettait de replacer toutes les questions en perspective.

On me dit qu'il s'est bien battu jusqu'à la dernière minute. Personne ici ne se serait permis d'en douter, puisqu'il a travaillé pour les siens jusqu'à la dernière minute et que son travail, c'était précisément cela que de se battre.

Monsieur le Président, il s'est battu pour ses électeurs, dans sa circonscription, et il s'est battu pour sa province. Il s'est battu ici en cette Chambre, il s'est battu pour son pays. Pour cela, je crois que l'on doit respecter et remercier Jean-Claude Malépart pour tout le travail qu'il a fait au cours des années.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, je voudrais rendre hommage à Jean-Claude Malépart. De remarquables luttes ont marqué la carrière de ce député chaleureux, ce député exceptionnel. Son acharnement dans le dossier des pensions des personnes âgées a établi sa réputation de champion des droits sociaux tout comme son ardeur au travail au sein du Comité de relance de l'Est de Montréal a permis de faire avancer le dossier économique de cette région défavorisée. Mais dans sa circonscription, c'est sûrement la mise sur pied du Centre d'information communautaire et de dépannage qui demeurera sa plus importante réalisation. Même une fois élu à la Chambre, il a poursuivi sa défense passionnée des démunis de notre société et spécifiquement certainement dans sa région.

Il a aussi lutté avec acharnement pour les intérêts des Québécoises et des Québécois ainsi que pour la reconnaissance de leur place au sein du Canada.

[*Traduction*]

Jean-Claude Malépart était un Québécois et un Canadien exceptionnel. Tous les jours, il travaillait sans relâche, principalement pour les pauvres de sa circonscription, qui avaient besoin d'un porte-parole en tout temps, mais également pour ceux de sa province et, en fait, de tout le Canada. Il a réussi, dans cette enceinte, à faire entendre sa voix.

Dans le dernier discours qu'il a adressé à cette Chambre, il a attiré l'attention du Canada anglais sur l'importance, à ce moment-ci de notre histoire, de reconnaître la spécificité du Québec. Il était un Québécois et un Canadien passionné et il a voulu, jusqu'à la fin, être capable d'afficher cette dualité.

Nous faisons parvenir nos plus sincères sympathies à son épouse et à ses deux filles, en tant que députés de la Chambre des communes, sans division de partis. Nous

n'éprouvons aucun plaisir, mais au contraire beaucoup de tristesse, à souligner le départ d'un homme qui a tant apporté à cette Chambre et à ce qu'elle devrait être: passion, intelligence, dévouement envers les personnes qu'il représentait. Personne ne l'a fait mieux que lui pendant qu'il était dans cette Chambre.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, le député de Laurier—Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, n'est plus. Il est mort dignement et courageusement, tel que nous l'avons toujours connu. À sa femme, Pierrette, à ses filles, Nathalie et Sylvie, à tous les membres de sa famille, à ses soeurs en particulier, et surtout à son grand ami, Georges Boudreau, nous offrons nos plus vives condoléances.

Le chef de l'opposition (M. Turner), au nom du Parti libéral du Canada, lui a rendu un hommage très éloquent. Je voudrais simplement et très humblement, à titre de député du Québec à Ottawa, témoigner de l'immense place qu'a toujours occupée Jean-Claude Malépart sur la scène politique québécoise. Pourtant, Jean-Claude se considérait comme un citoyen ordinaire. Mais à bien des égards, il fut un citoyen extraordinaire dont l'implication dans le domaine social aura rendu d'immenses services à des milliers de ses concitoyens et dont les interventions fougueuses à la Chambre des communes auront influencé les gouvernements, tant le gouvernement libéral que le gouvernement conservateur, à mieux s'occuper des plus démunis de notre société.

Je l'ai connu au début des années 1970 alors que j'étais ministre de la Consommation et des Corporations et qu'il revendiquait de mon ministère une subvention pour son Centre d'information communautaire et de dépannage. C'était, bien entendu, avant qu'il n'entre lui-même en politique. J'ai été aussitôt conquis et par l'homme et par son oeuvre. Inutile de dire que sa subvention, il l'a eue, et évidemment il la méritait bien car ses revendications n'ont jamais été personnelles. Elles ont été toujours pour les plus faibles et pour les plus défavorisés.

• (1520)

La dignité et le respect des personnes étaient importants pour lui. Toute sa vie, il a su inventer des façons d'aider les gens dans le besoin, sans les humilier, sans les embarrasser. Il laisse donc, non seulement au Québec, mais à la grandeur du Canada, des admirateurs qui le regretteront et lui garderont une reconnaissance très grande.

Au Parlement, son départ laissera certainement un très grand vide. Nous manquerons beaucoup cet ami, ce collègue, que nous aimions et admirions tous, indépendamment de nos allégeances politiques, car Jean-Claude était beaucoup plus qu'un homme de parti, c'était surtout un authentique défenseur des grandes et belles causes. Lui-même, sur son lit d'hôpital, il s'est décrit de cette façon: «Je n'ai jamais vécu pour Jean-Claude Malépart. Pour vivre, ça me prenait des raisons.»

Jusqu'au bout il nous aura donné des leçons d'acharnement, de courage, d'abnégation et de dévouement. Nous le manquerons, monsieur le Président, profondément, et pour très longtemps.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, comme simple député du parti adverse, j'aimerais également dire un mot à l'occasion de la mort de Jean-Claude Malépart, cet homme de coeur, de courage et de convictions.

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de mon collègue, député de Laurier—Sainte-Marie à la Chambre des communes, Jean-Claude Malépart, avec qui j'avais eu l'honneur de voyager une semaine, il y a à peine deux ans.

Sa maladie nous a tous pris par surprise. Homme de coeur et de convictions, Jean-Claude Malépart était respecté pour ses idées et son courage au sein de la députation francophone à Ottawa. Il disait tout haut ce que plusieurs pensaient tout bas. Et malgré nos divergences politiques, c'est l'un des députés dont je me sentais le plus proche. C'est un peu comme si je perdais un allié à la Chambre des communes. Il avait ses batailles, j'avais les miennes.

Je l'avais appuyé dans sa lutte contre la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, il avait endossé mon projet de loi antiscab et ma bataille pour la défense du fait français au Québec. Nous partagions également la même foi dans la société québécoise, ses valeurs et ses gens.

La TPS et l'Accord du lac Meech auront été ses derniers grands combats. Il a peut-être perdu sa bataille contre le cancer, mais il aura gagné le respect de tous et chacun.

En Jean-Claude Malépart, le peuple québécois perd l'un de ses plus ardents défenseurs. Mes condoléances sincères vont à sa femme et à ses deux filles.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, aujourd'hui nous déplorons le décès d'un collègue, d'un ami, d'un compagnon d'armes qui tenait, et tiendra toujours, une place bien spéciale dans nos coeurs.

Bien sûr, on a vu dans cette Chambre, au fil des ans, de brillants orateurs, des intellectuels raffinés et des élus dotés de qualités de leadership incontestables.

Hommage à Jean-Claude Malépart

Néanmoins, je ne crois pas que cette Chambre ait accueilli, du moins certes pas de mon temps, un député aussi unique, aussi exceptionnel que Jean-Claude Malépart.

Au lendemain du décès de Jean-Claude, un éditorialiste a décrit notre collègue comme: «La voix des sans-voix, le messager des démunis, le porte-parole du bon peuple.»

Monsieur le Président, notre ami Jean-Claude Malépart était tout cela, bien sûr, mais c'était aussi un militant, un activiste, totalement et entièrement au service des gens dans le besoin.

Le palmarès des dossiers, des batailles menées par Jean-Claude et ses succès, est sans fin. Nous nous rappelons tous les grandes questions qui ont pris une allure nationale et qui ont été discutées, souvent avec éclat, ici même dans cette Chambre.

D'abord, l'est de Montréal. À l'automne 1985, en un mois seulement, pas moins de sept entreprises ont annoncé leur intention de fermer leurs portes, privant ainsi de leur gagne-pain au-delà de 5 000 ouvriers, dans une région déjà en temps normal terriblement défavorisée.

Jean-Claude s'est lancé dans une grande opération de mobilisation de toutes les instances concernées. Il a formé le Comité de survie de l'est de Montréal avec les travailleurs de la Vickers, de la Bombardier, de la Canadian Steel Wheel, de la Canadian Steel Foundries, de la raffinerie Gulf, et de tous les politiciens à tous les niveaux représentant non seulement sa circonscription, mais toute la grande région de Montréal.

Après des semaines et des mois de travail acharné, Jean-Claude et son comité de survie ont réussi à freiner et finalement à arrêter la détérioration économique massive que subissait notre région.

Cette victoire tangible a été celle de la solidarité, du dévouement et de la persévérance, trois qualités qui décrivent très adéquatement notre collègue aujourd'hui disparu.

Néanmoins, Jean-Claude n'a pas fait bataille que pour sa circonscription et sa région. On l'a vu défendre la papeterie de Desbiens et celle de Matane.

Sa grande campagne contre les coupures d'assurance-chômage aux préretraités a commencé dans la région de la Vieille Capitale, puis elle s'est étendue à tout le Québec et enfin elle a pris une dimension nationale.

C'est aussi d'un bout à l'autre du pays qu'il a mené sa lutte contre la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse—qu'il a gagnée—et celle contre la désindexation des allocations familiales qu'il a malheureusement perdue. C'est aussi une campagne nationale qu'il a menée contre une taxe sur le pain et le beurre et une taxe sur les médicaments.

Finalement, pendant les jours les plus sombres de sa maladie, il a découvert combien les coupures imposées aux provinces par le gouvernement se répercutent par une diminution des services aux malades, dont ceux qui sont accablés de terribles maladies comme le cancer. Une fois de plus, il est parti en guerre, réclamant du gouvernement qu'il récupère les budgets prévus pour deux sous-marins à propulsion nucléaire et qu'il consacre ces milliards de dollars à la recherche médicale.

Dans la plupart des cas, il a commencé ses batailles seul, donnant parfois même l'impression de prêcher dans le désert.

J'ai encore le souvenir vivide de sa campagne pour les préretraités à qui le gouvernement avait coupé les primes d'assurance-chômage. C'était à peine quelques mois après son historique et victorieuse guerre contre la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse.

Pendant des mois, les coupures aux pré-retraités étaient devenues presque son seul sujet de conversation. Du matin au soir, il tentait de convaincre des collègues, des amis, des journalistes d'embarquer avec lui dans cette bataille. La plupart ne voulaient pas se mouiller, car ils considéraient ce dossier comme une cause perdue. Plusieurs lui ont expliqué que nous étions dans l'opposition et qu'il n'arriverait pas à faire reculer le gouvernement tout le temps. Mais rien ne pouvait le décourager. Il fonçait comme si cette lutte avait été sa première. . . ou sa dernière.

Avec le temps, il a réussi à réunir un grand nombre de victimes et à leur redonner l'espoir de convaincre le gouvernement de redresser cette injustice. Puis il a utilisé sa célèbre technique du «clou et du marteau». Comme le menuisier qui tape sur la tête de son clou jusqu'à ce qu'il soit bien enfoncé, Jean-Claude est revenu sans cesse à la charge. Avec patience, avec énergie, avec détermination. Ici à la Chambre et à l'extérieur, encore et encore, l'important, disait-il, c'est de ne jamais s'arrêter ni changer de clou.

Encore une fois, il a gagné! Le gouvernement a finalement remboursé 34 000 travailleurs préretraités à qui il avait injustement coupé les primes. Cela, c'est du grand Jean-Claude Malépart.

«J'aime tellement mon travail que je me demande comment j'ai pu faire pour tomber malade», disait-il l'année dernière. Il ne fait pas de doute que si l'amour de son travail, le dévouement et la compassion étaient les critères, notre ami Jean-Claude Malépart aurait été éternel.

Néanmoins, notre ami nous a quittés. Mais il restera encore longtemps une inspiration et une motivation quotidienne pour nous.

Monsieur le Président, lorsque je suis arrivé en cette Chambre en 1984, Jean-Claude m'a tout de suite appris l'ABC du travail de bon député.

Pour faire avancer une cause, m'a-t-il expliqué, il faut travailler, travailler et encore travailler. Il faut bien connaître son dossier et faire passer son message dans un langage clair et imagé que tout le monde peut comprendre. Tout ce qu'il faut par la suite, c'est de la patience, beaucoup de patience et de détermination.

Cela peut sembler simple, mais il faut une énorme force de caractère pour pouvoir mener des dossiers de la façon dont notre collègue le faisait. Mais à compter d'aujourd'hui, chaque fois qu'une cause nous paraîtra perdue, nous chercherons et trouverons l'inspiration dans la mémoire de Jean-Claude Malépart.

• (1530)

M. le Président: Nous allons nous lever pour respecter une minute de silence.

[*Traduction*]

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, après discussions, les partis se sont entendus pour permettre aux députés d'assister aux obsèques de M. Jean-Claude Malépart, et vous constaterez que la Chambre, si vous lui en faites la demande, est d'accord pour adopter sans débat la motion suivante.

Je propose:

Que, le mardi 21 novembre, le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre 1989, la Chambre siège aux heures et procède aux travaux indiqués ci-après:

Le mardi 21 novembre, la Chambre se réunira à dix heures pour les déclarations de députés, suivies des questions orales à 10 h 15, et des affaires courantes à onze heures après quoi (mais, de toute façon, au plus tard à 11 h 30), la séance sera suspendue jusqu'à dix-huit heures, alors que les ordres émanant du gouvernement seront appelés, pour la reprise du débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, le débat devant être ajourné et la séance levée à vingt-deux heures.

Le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre, en plus de ses heures normales de séance, la Chambre siégera jusqu'à 21 h 30 pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-43, et le débat sur la motion d'ajournement aura lieu à 21 h 30.

Pendant que la Chambre rendait hommage à M. Jean-Claude Malépart, j'ai pensé qu'il se pouvait que le débat se termine avant 21h30 jeudi. Le premier ministre, qui est en Russie actuellement, comptait intervenir dans ce débat mardi matin, le 28 novembre, immédiatement après les affaires courantes.

Par conséquent, s'il n'y avait plus d'intervenants avant 21h30 jeudi, nous pourrions simplement ajourner nos délibérations sur le projet de loi C-43 au mardi, 28 novembre, à 11 heures du matin. D'autres intervenants pourraient toujours prendre la parole après le premier ministre et ainsi, nous aurions utilisé le temps de la Chambre à bon escient en entendant le plus grand nombre de députés possible.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'ordre provisoire que le ministre de la Justice vient tout juste de nous lire reflète fidèlement les discussions que nous avons à ce sujet depuis vendredi dernier. Il en profite pour me faire part également du désir du premier ministre de participer à l'étude du projet de loi sur l'avortement et nous nous rendons très volontiers à sa demande.

Le ministre s'est souvenu d'un point en particulier à la dernière minute et une autre chose m'est venue à l'esprit moi aussi. J'espère qu'il étudiera la question, comme nous envisageons sa demande au sujet du premier ministre. Nous souhaitons donc que l'ordre soit modifié en vue de préciser clairement que les comités de la Chambre ne siégeront pas de 11 h 30 à 18 heures, alors que les travaux de la Chambre seront suspendus, afin que ceux qui le désirent puissent assister aux funérailles de Jean-Claude Malépart.

J'ai appris en effet que certains comités entendaient siéger durant cette période alors que les travaux de la Chambre seront suspendus conformément à cet ordre. Je ne crois pas que cela soit conforme à l'esprit qui sous-tend l'ordre proposé.

M. Lewis: Monsieur le Président, les observations de mon collègue sont fort utiles et je souscris à leur esprit. Le gouvernement suggérera donc qu'aucun comité ne siège durant cette période, afin de pleinement respecter les dispositions en question et de permettre à tous les

députés membres de n'importe quel comité d'assister aux funérailles de M. Malépart.

M. Riis: Monsieur le Président, je souscris certes également à l'objet de la motion, mais je voudrais obtenir des éclaircissements sur deux points.

Le leader parlementaire du gouvernement a signalé que le gouvernement allait faire une suggestion en ce sens. Devons-nous en conclure qu'en fait, il s'agit de plus qu'une simple suggestion et que les comités ne siégeront pas demain après-midi, afin de permettre aux députés d'assister aux funérailles? En outre, monsieur le Président, si le débat devait se terminer avant 21 h 30 jeudi, il est entendu que le premier ministre aurait la possibilité de participer au débat le 28 novembre à l'instar, vraisemblablement, d'autres députés. Le leader du gouvernement n'est pas contre la participation d'autres députés à ce moment-là, n'est-ce pas?

M. Lewis: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la seconde question, la réponse est oui, ce serait certes le cas. Pour ce qui est de la première, je ne suis pas certain que le leader parlementaire du gouvernement à la Chambre soit en mesure d'ordonner à des comités de ne pas siéger, mais selon moi, les comités comprendront l'esprit dans lequel tous les députés souscrivent à cette motion. À mon avis, cela devrait régler cette question.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si on n'est pas tout à fait certain que les présidents de comité respecteront les souhaits exprimés dans cette enceinte, il serait très simple d'ajouter quelques mots à l'ordre de la Chambre, afin de préciser que non seulement les travaux de la Chambre seront suspendus entre 11 h 30 et 18 heures, mais également que cela s'appliquera à tous les comités. Les comités relèvent de la Chambre et sont assujettis à ses directives.

M. Lewis: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du ministre de la Justice et les observations des députés de Windsor-Ouest et de Kamloops. Voici la motion:

> Que, le mardi 21 novembre, le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre 1989, la Chambre siège aux heures et procède aux travaux indiqués ci-après:
>
> Le mardi 21 novembre, la Chambre se réunira à dix heures pour les déclarations de députés, suivies des questions orales à 10 h 15, et des affaires courantes à onze heures après quoi (mais, de toute façon, au plus tard à 11 h 30), la séance sera suspendue jusqu'à dix-huit heures, alors que les ordres émanant du gouvernement seront appelés, pour la reprise du débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, le débat devant être ajourné et la séance levée à vingt-deux heures.
>
> Le mercredi 22 novembre et le jeudi 23 novembre, en plus de ses heures normales de séance, la Chambre siégera jusqu'à 21 h 30 pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-43, et le débat sur la motion d'ajournement aura lieu à 21 h 30; toutefois, le débat sera ajourné à un autre jour de séance s'il n'y a plus de député qui se lève pour prendre la parole avant 21 h 30.

La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'étais pas présent tout à l'heure, quand on a soulevé la question de privilège au sujet de brochures concernant la taxe sur les produits et services, diffusées dans les supermarchés. J'ai pensé qu'il vous serait peut-être utile d'entendre mon point de vue sur la question.

Depuis votre décision, monsieur le Président, on n'a pas distribué par le truchement des supermarchés d'autres documents sur le projet de taxe sur les produits et services. Ces brochures avaient été imprimées à l'origine au début d'août, à l'époque de la parution du document technique. Elles avaient pour objet de compléter les renseignements fournis dans ce document, pour mieux informer les Canadiens. Comme vous le constatez, elles ont une forme beaucoup plus accessible et elles sont donc plus faciles à consulter pour les Canadiens.

Tel que prévu à l'époque, le contrat pour la diffusion des brochures est venu à échéance et n'a pas été renouvelé. À l'expiration du contrat, il incombait à l'entrepreneur, dans le cadre de l'entente qu'il avait conclue avec les supermarchés, de reprendre les brochures non diffusées et de les rapporter au ministère des Finances.

J'apprends que l'entrepreneur chargé de la diffusion a assuré à mes collaborateurs que, à la fin d'octobre, il ne restait plus de brochures dans les supermarchés. Si un député détient un renseignement à l'effet contraire, je lui

saurais gré de m'en mettre au courant afin que nous puissions aller récupérer ces brochures.

Le projet de TPS est un élément clé du plan du gouvernement visant à bâtir une économie vigoureuse. Nous pensons que les Canadiens ont le droit de savoir et de comprendre comment la taxe proposée fonctionnera.

Permettez-moi de vous assurer, monsieur le Président, que, conformément à votre décision, dans nos activités d'information et assurément quand il faudra à l'avenir informer au moyen de brochures diffusées par mon ministère, nous respecterons les principes que vous avez établis.

En tant que gouvernement, nous avons la responsabilité d'expliquer pourquoi nous proposons la mise en oeuvre de la TPS. Nous avons appris des autres pays où un régime fiscal semblable a été instauré, et en fait le Comité des finances de la Chambre des communes a formulé des recommandations très précises à ce sujet, à quel point il était important que le grand public comprenne bien ce dont il s'agit. Chaque fois que les gens d'affaires et les consommateurs ont été bien informés, la mise en oeuvre s'est déroulée sans anicroche.

Ainsi, monsieur le Président, nous poursuivrons notre vaste campagne d'information au sujet de la TPS, mais nous respecterons la décision que vous avez rendue il y a environ un mois et, pour toute nouvelle documentation que nous produirons, nous nous en tiendrons très rigoureusement aux paramètres que vous avez fixés dans cette décision.

• (1540)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, premièrement, je me demande si le ministre des Finances pourrait informer la Chambre de la date exacte où le contrat en question a pris fin.

Deuxièmement, je voudrais souligner au ministre des Finances que, ce qui nous préoccupe, ce n'est pas le fait que le gouvernement ait communiqué des renseignements au sujet d'une taxe qu'il veut proposer à la Chambre et au pays, mais le fait qu'il les a rendus publics d'une façon qui laisse supposer que la Chambre a pris une décision relativement à cette taxe et que celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 1991. Ce n'est pas le cas et, même si le gouvernement estime avoir raison, il n'a pas le droit de communiquer au public des renseignements qui donnent à croire que la Chambre a décidé que la taxe entrerait en vigueur. C'est là notre objection et je regrette que le ministre des Finances ne l'ait pas comprise.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je croyais avoir précisé que je comprenais l'objection et que nous ferions très attention à ne pas dépasser les limites que vous avez imposées dans votre décision.

Pour répondre à la question, je ne me rappelle pas de la date mais, ce qui importe à mon avis, c'est qu'on ne donne pas de renseignements. On m'a avisé que les brochures avaient toutes été retirées du supermarché qui faisait partie du contrat, de sorte qu'on ne fournira pas d'information.

M. le Président: La question a été soulevée aujourd'hui par le député de Kingston et les Îles et je sais gré au ministre des Finances d'être venu faire sa déclaration à la Chambre. Le député de Windsor-Ouest est intervenu et le ministre lui a répondu. Je crois que le député de Kingston et les Îles est en mesure de comprendre pourquoi, à mon avis, l'affaire est close.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, à vous et à la Chambre, je vous ferais remarquer qu'il serait intéressant de savoir si la distribution des dépliants, prévue dans le contrat, s'est poursuivie après que vous ayez rendu votre décision, il y a déjà quelques semaines.

M. le Président: J'ai peut-être parlé trop hâtivement. Je ne sais pas si le ministre peut nous fournir ces renseignements.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas ces renseignements. Mais je peux vous dire que le contrat est maintenant terminé. Les documents ont été retirés. Je ne m'aventurerai pas aujourd'hui à affirmer qu'aucun des dépliants qui se trouvaient dans les hypermarchés après votre décision, n'est pas tombé entre les mains de Canadiens. Il reste que, à la fin du mois d'octobre, on nous a informés que toutes les brochures avaient été retirées des hypermarchés et qu'aucun document n'était distribué par l'entremise de ces magasins.

M. le Président: À la suite de l'observation du député de Windsor-Ouest et de la réponse du ministre des Finances, je ferai connaître à la Chambre mon opinion à ce sujet après avoir eu un peu plus de temps pour y songer.

Encore une fois, je remercie le ministre de s'être présenté à la Chambre et je remercie le député de Kingston et les Îles d'avoir soulevé cette question importante.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre) portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C–28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, le député de Saskatoon—Clark's Crossing avait la parole. Le député.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, comme je le disais, c'est une levée de boucliers dans tout le pays; tous les Canadiens, jeunes et vieux, protestent contre les changements proposés et la récupération des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse et contre la fin de l'universalité des programmes sociaux. Le gouvernement dans son ensemble n'a cessé de répéter que l'universalité des programmes n'est pas en péril et pourtant, nous savons que certains ministériels ont de fait reconnu que ce projet de loi s'en prend et porte atteinte à l'universalité.

De plus, le propre organisme consultatif du gouvernement, le Conseil national du bien–être social, a bien précisé que, à son avis, il est évident que ces récupérations mettent fin à l'universalité. Un programme social qui verse des prestations à tous pour ensuite les recouvrer chez certains n'est pas universel. C'est l'évidence même, et c'est un conseil consultatif nommé par le gouvernement qui le dit. Le gouvernement devrait tenir compte de l'opinion de ceux qu'il nomme pour lui donner des conseils sur des questions importantes en matière de politique sociale, comme dans le cas présent.

En outre, il faut dire qu'en plus de faire fi de l'avis de tous les Canadiens d'un océan à l'autre, le gouvernement, et notamment le premier ministre, n'avaient cessé de s'engager, avant les élections, à respecter le caractère sacré des programmes sociaux. En outre, pas plus tard qu'en 1985, le gouvernement s'était engagé en fait à ne pas imposer de disposition de récupération ou une surtaxe sur les pensions de vieillesse étant donné que cela perturberait gravement le régime de revenu de retraite.

Or, en dépit des engagements pris par le gouvernement tout entier au cours d'une longue période, en dépit des conseils donnés partout par les Canadiens, le gouvernement a proposé un programme qui sème la discorde et qui porte atteinte aux programmes sociaux et aux valeurs qui sont si chers aux Canadiens.

Si le gouvernement avait voulu savoir ce que les Canadiens pensaient de sa proposition relative aux dispositions de récupération sur la sécurité de la vieillesse et sur les allocations familiales, il aurait pu le demander aux groupes qui représentent dans tout le pays les personnes âgées et les familles.

Par exemple, en ce qui concerne les personnes âgées, il y en a un grand nombre à qui il aurait pu demander conseil. Il aurait pu, par exemple, s'adresser à des personnes comme Frances Pettit dans ma ville, qui est présidente de Senior Citizens Action Now à Saskatoon et qui s'est faite l'avocate énergique et efficace des personnes âgées dans cette ville et dans la Saskatchewan. Elle s'est élevée régulièrement et violemment contre ces mesures et continuera naturellement à le faire parce que celles–ci sont néfastes. Les représentants du gouvernement auraient pu consulter des personnes comme elle. Le gouvernement aurait pu parler à bien des porte–parole des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays et obtenir les renseignements dont il avait besoin. Il aurait alors certes compris son erreur et il n'aurait pas proposé une mesure qui sonne le glas de l'universalité.

En dépit de ce qu'a déclaré le gouvernement, les dispositions de récupération dans ce projet de loi sont manifestement la première atteinte portée à l'universalité. Les gens âgés et les familles vont vivement ressentir l'impact majeur de ces mesures, de ces récupérations. Les familles moyennes partout au Canada vont perdre au moins une partie de leurs prestations familiales.

Je le répète, loin de nous en prendre aux familles et aux gens âgés, nous devrions leur donner notre appui. Pourtant, si en 1990, ces récupérations au chapitre des pensions de vieillesse vont toucher 120 000 pensionnés, elles devraient en toucher plus d'un million dans 20 ans. Cette mesure n'attaque pas simplement quelques pensionnés, mais une très forte proportion des pensionnés de notre pays. Il en est de même des attaques contre les familles. En 1990, quelque 14 p. 100 des familles seront

touchées par la récupération des allocations familiales, mais dans dix ans, près de 30 p. 100 d'entre elles le seront.

Il ne s'agit pas là d'une toute petite atteinte au principe de l'universalité, mais véritablement d'une attaque massive, puisqu'elle touche tant de Canadiens. Manifestement, les Canadiens moyens vont perdre les programmes sociaux qui les distinguaient des Américains moyens. Nos programmes sociaux vont s'appauvrir de plus en plus, deviendront de plus en plus restreints et seront offerts seulement aux plus nécessiteux. Le seul moyen d'assurer que nos programmes sociaux et notre fiscalité sont équitables est de maintenir le principe de l'universalité dans le cas des programmes sociaux, joint à une fiscalité progressive.

Le gouvernement conservateur actuel, nous le savons, a choisi la voie opposée et a préféré opter pour une fiscalité moins équitable et des programmes sociaux tout à fait insuffisants pour répondre aux besoins grandissants des Canadiens. Les Canadiens ne croient pas le gouvernement quand celui-ci déclare que ces mesures sont équitables. Ils ne le croient pas non plus lorsqu'il dit que ces mesures ne portent pas atteinte au principe de l'universalité. Ils se méfient du gouvernement quand celui-ci parle de programmes sociaux.

Le projet de loi soulève un certain nombre de questions importantes au sujet des priorités du gouvernement et de l'équité au Canada. Par exemple, pourquoi une personne devrait-elle avoir droit à une exemption de 100 000 $ sur ses gains en capital, alors qu'une autre perd 4 000 $ en pension de sécurité de la vieillesse? Simplement parce qu'il s'agit d'une prestation sociale universelle?

• (1550)

Les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse sont déjà imposées au Canada. Pourquoi prélever un impôt spécial sur les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse? Si on veut recueillir de l'argent auprès des riches, pourquoi ne pas le faire au moyen d'un régime fiscal plus progressif, au lieu d'une surtaxe dont les victimes seront les enfants et les personnes âgées?

Et pour poser une question plus générale sur tout ce train de mesures, quand les Canadiens ont-ils voté pour l'application d'un examen des ressources aux allocations familiales et aux pensions de sécurité de la vieillesse? Quand le gouvernement du Canada a-t-il demandé l'avis des Canadiens sur cette question? Elle n'était pas un enjeu lors des élections de 1988. Elle n'a jamais été un enjeu présenté aux Canadiens et, pourtant, le gouvernement va quand même de l'avant.

Le gouvernement ne fait qu'augmenter constamment le fardeau fiscal des familles ordinaires et réduire celui des Canadiens les mieux nantis et des grandes entreprises, tout en s'attaquant à nos programmes sociaux, qui nous distinguent des États-Unis et que les conservateurs se sont engagés à maintenir lors des dernières élections fédérales.

Tout gouvernement qui est déterminé à faire régner la justice et à appuyer les familles, les enfants et les personnes âgées du Canada ne ferait pas les choix que ce gouvernement-ci a fait.

Ce n'est pas la seule voie que pouvait prendre le gouvernement. Il a eu de nombreuses occasions de revenir sur sa décision. Bien des solutions de rechange ont été proposées, sans résultat jusqu'à maintenant.

Il vaut la peine de se rappeler que les personnes âgées ont eu raison du gouvernement au cours de son premier mandat lorsqu'il s'est attaqué pour la première fois à la pension de sécurité de la vieillesse. Ces personnes âgées font une fois de plus sentir leur présence comme nous l'avons fait remarquer.

Pour terminer, je crois que le gouvernement doir réévaluer ses priorités et cela ne fait aucun doute. Ceux qui se déplacent au Canada l'entendront dire par presque tout le monde. Le gouvernement doit écouter ce que les gens ont à dire et réagir à tout cela. Il doit cesser de faire le contraire de ce que les gens lui demandent de faire et servir l'intérêt du Canada. Madame la Présidente, il doit faire passer les gens en premier.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-28. Comme vous le savez, le titre de ce projet de loi est plutôt long. Je me contenterai d'en parler comme d'une loi qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Comme je dispose de peu de temps, je ferai porter mes observations sur l'article 48, sans nier pour autant l'importance des autres dispositions et des modifications que renferme le projet de loi C-28.

Nous le savons tous, cet article concerne une proposition de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Je crois que cette mesure revêt une grande importance pour un certain

nombre de Canadiens et pour les programmes sociaux universels du Canada.

Le projet de loi C-28 aura des conséquences graves pour deux groupes en particulier de notre société: les personnes âgées et les familles qui ont des enfants. Ces groupes sont importants dans toute société. Les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu que renferme le C-28 auront toutefois une forte incidence négative sur deux éléments de notre société que le gouvernement devrait s'évertuer à défendre et à soutenir.

Les répercussions du C-28 nous ouvrent les yeux sur l'intérêt que le gouvernement porte aux personnes âgées et aux familles. Dans l'article 48, il se sert du régime fiscal pour recouvrer les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Cet article donne l'assaut à deux éléments majeurs de notre système social: la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Le C-28 est un exemple de plus de l'intention du gouvernement de faire disparaître petit à petit nos programmes sociaux universels et, je le présume, de limiter ou éventuellement d'éliminer totalement nos régimes sociaux.

Le Conseil canadien de développement social a condamné la proposition du gouvernement de récupérer la pension de vieillesse et les allocations familiales. Le conseil n'obéit pas dans ses critiques à des motifs partisans. Cet organisme indépendant, national et à but non lucratif s'inquiète pour l'avenir de nos programmes sociaux.

À son avis, «la récupération est l'étape la plus récente dans la grave érosion du principe de l'universalité et elle impose une surtaxe aux retraités et aux ménages qui ont des enfants».

Il a bien évalué le projet de loi C-28, à mon avis. Ce projet de loi pénalisera injustement ceux qui touchent des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Le gouvernement voudrait nous faire croire que parce que les dispositions de récupération ne s'appliquent qu'aux prestataires dont le revenu net s'élève à 50 000 dollars ou plus, elles ne sont pas injustes. Son raisonnement est boiteux. Il est vrai que les prestataires touchés seraient peu nombreux actuellement, mais le gouvernement n'est pas pressé de nous dire que leur nombre augmentera graduellement parce que le seuil de 50 000 dollars n'est pas complètement indexé au taux d'inflation. N'étant pas indexé au taux d'inflation en-deçà de trois pour cent, ce seuil baissera en fait à 40 000 dollars dans sept ans et à 35 000 quatre ans plus tard.

Le Conseil national du bien-être social, un organisme consultatif composé de citoyens nommés par le Cabinet pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être sur les questions de politique sociale, a ajouté sa voix à celles qui s'opposent aux dispositions de récupération. En septembre dernier, il a publié un rapport intitulé *Le budget de 1989 et la politique sociale* dans lequel il demande au gouvernement de renoncer à ce projet. Il n'a certainement pas fait cette recommandation à la légère. Néanmoins, le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte.

Le Conseil dit textuellement: «Il n'y a aucun doute que ces dispositions mettent fin à l'universalité. Un programme social qui verse des prestations à tout le monde et qui les récupère ensuite de certains prestataires n'est pas universel.»

À cause du recouvrement fiscal, tout parent perdra la totalité ou une partie de ses allocations familiales et toute personne âgée, la totalité ou une partie de sa pension de vieillesse, s'ils touchent un revenu net d'au moins 50 000 $ par année. Ils perdront 15c de prestations pour chaque dollar de revenu net dépassant 50 000 $. Le Conseil national du bien-être dit très clairement que cet acte du gouvernement constitue, et je cite: «Le changement le plus important dans la politique sociale au cours d'une génération. Pourtant, le ministre des Finances l'a annoncé dans l'exposé budgétaire sans consultation préalable.»

Il est réellement stupéfiant que le gouvernement soit déterminé à sacrifier le principe de l'universalité des programmes sociaux du Canada. Puisqu'on tiendra compte du niveau de revenu, les prestataires de la pension de vieillesse et des allocations familiales seront classés par catégories et les prestations de certains seront récupérées par le biais de l'impôt. Par ailleurs, le gouvernement s'assure que, avec le temps, de plus en plus de prestataires seront assujettis au recouvrement fiscal. En agissant ainsi, le gouvernement ne se soucie aucunement des conséquences de cette mesure pour ces prestataires et pour l'ensemble de notre société.

Il n'est guère étonnant que le gouvernement ait proposé le recouvrement fiscal sans consulter des experts en politique sociale. L'insensibilité du gouvernement est vraiment consternante. Il ne se contente pas de réduire VIA Rail en pièces. Il ne se satisfait pas de se retirer de l'assurance-chômage et ne se préoccupe guère des répercussions négatives que le projet de taxe sur les produits et services aura sur beaucoup de Canadiens à revenu moyen

ou à faible revenu. Le programme des conservateurs consiste plutôt à s'attaquer directement à l'universalité de nos programmes sociaux, et le gouvernement s'en prend effectivement aux personnes âgées et aux familles.

La disposition de récupération n'étant pas pleinement indexée, le Conseil national du bien-être social estime que plus d'un million de familles canadiennes pourraient perdre leurs allocations familiales, en tout ou en partie, dans moins de dix ans. Cette disposition est discriminatoire à l'égard des familles à revenu unique et des personnes âgées. Une famille à revenu unique qui compte deux enfants et dont le revenu est de 58 000 $ perdra toutes ses allocations familiales, alors qu'une famille à double revenu dont l'un des conjoints gagne 45 000 $ et l'autre 30 000 $ échappera à la disposition de récupération, malgré le fait que l'ensemble de leurs revenus s'élève à 75 000 $. Ce n'est pas, il s'en faut, un exemple de justice.

En outre, la disposition de récupération frappe injustement les personnes âgées qui reçoivent des pensions de vieillesse. Il faut se rappeler que les personnes âgées ont déjà gagné leurs pensions en payant des impôts pendant les années où elles travaillaient. Le gouvernement leur dit maintenant, «n'y comptez pas, nous imposons maintenant vos revenus de pension sans tenir compte des impôts que vous avez payés». Ce genre de mesure de la part du gouvernement actuel a quelque chose d'incroyablement mauvais. Nos aînés, peu importe leur revenu d'aujourd'hui ou de plus tard, méritent leurs prestations de pension de vieillesse. Aucun d'entre eux ne devrait avoir à perdre toute une vie de travail, d'économies et d'impôts par une seule mesure législative du gouvernement actuel. Ils méritent un meilleur traitement, un bien meilleur traitement.

• (1600)

L'idée qu'exprime le gouvernement en proposant le projet de loi C-28 est très claire. La disposition de récupération signifie que les personnes âgées et les familles ne comptent plus au Canada. Le gouvernement soutiendra bien sûr qu'il est prêt à venir en aide à ceux qui bénéficient de ces deux programmes en ajustant plus tard le seuil à partir duquel cette disposition commence à s'appliquer, qu'il veillera à ce qu'elle comporte un certain élément d'équité pour protéger de cette récupération la majorité des bénéficiaires.

On ne peut que se demander quand le gouvernement jugera bon de tenir cette promesse. À quel point faudra-t-il que diminue la valeur réelle du seuil de 50 000$ avant que le gouvernement ne le rehausse? Combien de bénéficiaires seront-ils touchés par cette récupération avant que le gouvernement n'annonce un rajustement?

Je ne trouve certes aucun réconfort dans cette promesse vide. On n'a qu'à se rappeler les paroles mêmes du premier ministre qui disait voir un «dépôt sacré» dans ces programmes sociaux. Le projet de loi C-28 nous montre à quel point le gouvernement actuel respecte ce dépôt sacré.

Le gouvernement conservateur voit dans la récupérations des prestations de pension de vieillesse et des allocations familiales un moyen de remédier au déficit fédéral. Étant donné qu'il a beaucoup contribué à faire augmenter le déficit depuis qu'il a été porté au pouvoir en 1984, je suppose qu'il ferait à peu près n'importe quoi pour le réduire. Il y a cependant une très grande faille dans la logique qui oblige les personnes âgées et les familles à lutter contre le déficit en contribuant à leurs prestations sociales. Nous savons tous que la réduction du déficit importe à tous les Canadiens, mais est-il juste ou prudent du point de vue financier de combattre le déficit aux dépens de nos programmes sociaux? Un groupe, le Canadian Seniors Network, disait, et je cite:

> Pourquoi une famille devrait-elle contribuer davantage à la réduction du déficit qu'un couple sans enfant, et pourquoi un pensionné devrait-il payer davantage qu'un travailleur ayant le même revenu?

Ce groupe juge incongru que le gouvernement propose une disposition de récupération qui, à son avis, ne rapportera qu'une somme ridicule en comparaison de l'ampleur de la dette publique. Selon l'organisme, le montant que rapportera cette récupération pourrait être produit en relevant d'un seul point de pourcentage le taux d'imposition de la tranche la plus élevée. On imposerait ainsi tous les particuliers ayant de hauts revenus, plutôt que de s'attaquer sélectivement aux pensionnés et aux prestataires d'allocations familiales gagnant 50 000 $ ou plus. Toutefois, le gouvernement semble convaincu que la récupération, sans indexation complète, est une meilleure solution. De toute évidence, c'est une mesure punitive, injuste et discriminatoire.

Il n'y a, pour le gouvernement, aucune justification morale ou financière à cette attaque flagrante contre des prestataires et notre système de programmes sociaux universels. Alors, pourquoi le gouvernement est-il aussi

résolu à imposer la récupération? Pourquoi est-il si enclin à détruire l'universalité?

On pourrait facilement prétendre que la disposition de récupération ne vise pas à réduire le déficit, mais que la véritable cible du gouvernement est l'universalité des programmes sociaux. Nous savons que l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis joue un grand rôle dans les décisions de ce gouvernement. Certains pourraient fort bien avancer que c'est l'accord qui amène le gouvernement à s'attaquer à l'universalité.

Le Conseil canadien du développement social disait, et je cite:

> L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis amène inévitablement des pressions au Canada et en provenance des États-Unis pour l'harmonisation des programmes sociaux, de sorte qu'aucun des partenaires n'ait un avantage. Étant donné que les États-Unis n'ont pas les programmes sociaux universels dont jouissent les Canadiens, il est plus que probable que nos régimes et nos programmes seront limités ou réduits.

C'est une très bonne observation de la part du Conseil de développement social. Je suis d'avis que la disposition de récupération s'intègre joliment au programme du gouvernement. Cette disposition prévoit la réduction, sinon l'élimination, de l'universalité et, en fait, de la plupart des programmes sociaux du Canada qui sont jugés hors de proportion avec les petits montants que verse le système social des États-Unis. Il ne peut pas en être ainsi. Il n'est pas possible que ce soit la vraie raison derrière la récupération ou l'assaut que le gouvernement monte contre nos programmes sociaux et le principe d'universalité. Après tout, le gouvernement conservateur a garanti aux Canadiens que nos programmes sociaux—notre système social dans son ensemble—n'ont jamais fait l'objet et ne feront jamais l'objet de négociations avec les États-Unis dans le cadre du libre-échange. Le gouvernement a fait cette promesse.

J'exhorte le gouvernement à renoncer aux dispositions de récupération contenues dans le projet de loi C-28. Cette simple décision prouverait aux Canadiens que le gouvernement est sincère lorsqu'il parle de protéger l'universalité des programmes sociaux du Canada. Cela prouverait que nos programmes sociaux ne sont pas menacés et seront protégés. En éliminant de son projet de loi la récupération, le gouvernement ferait également comprendre aux États-Unis qu'il maintiendra l'universalité de nos programmes sociaux.

En terminant, je dirai que si le gouvernement est sincère lorsqu'il parle du maintien de l'universalité des prestations et d'un réseau de programmes sociaux justes, équitables et non discriminatoires pour nos personnes âgées, nos familles et, en fait, pour tous les Canadiens, qu'ils reçoivent les prestations actuellement ou qu'ils les reçoivent plus tard, il suivra les conseils de différents organismes nationaux et de spécialistes des questions sociales et renoncera à son projet de récupération fiscale.

Le gouvernement doit se rendre compte que cela pénalisera les bénéficiaires actuels de prestations et que dans relativement peu de temps, beaucoup d'autres personnes seront touchées. Cette disposition constitue une injustice. Elle prouve que le gouvernement ne se soucie pas tant de réduire le déficit que de s'en prendre à l'universalité des programmes sociaux et de démanteler ces programmes si précieux pour les Canadiens.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui m'est ici faite de contester le projet de loi C-28 et, notamment, l'article 48, qui porte sur la récupération de deux types de revenu.

Ce projet de loi est spécial en ce qu'il ne vise que deux types de revenu, soit la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Ce sont là les deux seuls types de revenu auxquels la taxe spéciale va s'appliquer.

Le projet de loi est spécial, car il vise les revenus personnels plutôt que familiaux. Bien sûr, d'autres types de taxes sont visés, mais pas tous. Comme cette taxe vise les revenus personnels plutôt que familiaux, il se peut que des membres d'une même famille et, certes, le soutien de famille et son conjoint, et peut-être même d'autres membres d'une même famille, vont vouloir s'arranger pour payer un minimum d'impôt. Le projet de loi va favoriser ce genre de planification fiscale. Il est donc spécial à cet égard aussi.

Il est spécial en ce sens qu'il prévoit seulement une indexation partielle. Si les ministériels avaient voulu la pleine indexation, ils l'auraient signalé dans le projet de loi. Mais ils ne l'ont pas fait. Ils préfèrent garder une certaine souplesse de sorte que le ministre puisse la modifier en tout temps et pour quelque raison que ce soit—une raison politique peut-être à l'approche d'élections, ou une raison économique après des élections, lorsqu'il a besoin d'argent pour faire tout ce qu'il veut. C'est ainsi qu'il pourra l'indexer pleinement pendant un certain temps, ou la laisser telle qu'elle est, soit partiellement indexée, ou encore modifier l'assiette ou la formule. Il a toute liberté, ce qui fait encore là que le projet de loi est spécial.

Il est spécial par un autre côté. Il constitue un grand pas vers l'américanisation de nos programmes sociaux. Les Américains n'ont rien de comparable au réseau de programmes sociaux dont nous bénéficions ici, au Canada. Par exemple, ils ont des pensions, mais ce sont des pensions contributives. Ceux qui veulent tirer avantage de ces programmes y contribuent de façon régulière. Ces régimes ressemblent au Régime de pensions du Canada, par exemple, ou au Régime de rentes du Québec, ou à des programmes liés aux ressources comme notre supplément de revenu garanti.

Aucun de leurs programmes n'a de caractère universel comme notre programme de la sécurité de la vieillesse. Aux États-Unis, il n'y a pas de régime en vertu duquel un citoyen peut recevoir des prestations de retraite simplement parce qu'il a 65 ans et qu'il a résidé au pays pendant assez longtemps. Ce projet de loi est un premier pas vers la non-universalité. C'est une mesure d'américanisation. C'est peut-être pire, car, dans certains cas, des personnes âgées ont contribué à l'ancien régime de la sécurité de la vieillesse.

• (1610)

Madame la Présidente, vous êtes trop jeune pour vous en souvenir, mais certains députés se rappellent qu'une taxe spéciale de 2 p. 100 sur le revenu a été imposée dans le but précis de constituer un fonds pour l'ancien régime de la sécurité de la vieillesse. Les personnes âgées se voient maintenant privées de cet avantage à cause de la récupération prévue par ce projet de loi. Voilà une autre raison pour laquelle le projet de loi est spécial. C'est la première fois que le gouvernement nous dit de contribuer à un régime, pour ensuite en confisquer les contributions. C'est pourquoi le projet de loi a un caractère bien particulier.

Il est aussi spécial pour d'autres raisons, et notamment, parce qu'il laisse présager la fin de l'universalité du régime. En dépit des assurances renouvelées du premier ministre, et d'autres députés en ont parlé—mais je pense qu'elles sont assez importantes pour figurer au compte rendu—il a dit le 7 mars 1984, alors qu'il n'était pas encore premier ministre: «Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité et des programmes sociaux et on n'y portera pas atteinte.»

Lors de son discours du 15 octobre 1988 à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre a dit aux personnes âgées—et vous vous rappellerez, madame la présidente, que nous étions alors en pleine campagne électorale, ce qui peut faire une différence—«Je voudrais m'adresser tout particulièrement aux personnes âgées. Dans l'avenir, le Canada fera davantage, et non pas moins, pour vous tous.» Il a dit «vous tous», il n'a pas dit pour certains aux dépens des autres.

Il a ajouté: «Tant que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux, en particulier ceux dont bénéficient les personnes âgées, seront améliorés, et non diminués, par notre gouvernement, qui garantit la justice sociale et l'équité pour les Canadiens.» Il a dit très clairement en pleine campagne électorale qu'il garantissait absolument le principe de l'universalité, qu'il ferait davantage plutôt que moins.

Le budget porte atteinte aux personnes âgées d'autres manières; elles ne sont pas les seules mais elles en souffriront assurément car leurs revenus nets seront moins élevés. Dans le cas présent, le gouvernement s'attaque encore à eux avec cette disposition de récupération de la pension de vieillesse. C'est un grand pas vers la fin de l'universalité parce que cette disposition s'applique particulièrement aux genres de revenus auxquels faisait expressément allusion le premier ministre lorsqu'il a dit que le gouvernement ne ferait pas ce qu'il fait précisément maintenant.

Le premier ministre a fait les mêmes promesses en ce qui concerne d'autres programmes sociaux, à propos de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Oserai-je demander, madame la Présidente, si elles sont les prochaines sur la liste? Où s'arrêtera-t-il?

Nous pourrions en citer bien d'autres, notamment le président conservateur du Comité des finances qui a admis, en toute franchise, ce que le gouvernement tentait de faire avec cette mesure législative. Il a déclaré: «Nous avons décidé d'éliminer l'universalité.» Et c'est précisément ce que le gouvernement fait au moyen de cet article. Il a ajouté: «La disposition de récupération est peut-être injuste et sournoise, mais elle est là.» Je suis d'accord avec lui. Et personne n'osera dire le contraire.

D'ailleurs, si vous pouviez rencontrer les députés conservateurs individuellement pour leur poser la question, vous verriez qu'un grand nombre seraient d'accord avec moi. Ils vous avoueraient également qu'ils ont voulu, pendant la campagne électorale, rassurer la population en lui promettant qu'aucun projet des conservateurs ne viendrait nuire d'une façon ou d'une autre au principe de l'universalité des programmes. Et pourtant, ils appuient aujourd'hui ce projet de loi.

S'ils sont vraiment persuadés que le Canada ne peut plus se permettre d'appliquer le principe de l'universalité, qu'il ne convient pas d'offrir des programmes universels, comme les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, pourquoi n'ont-ils pas le courage de le déclarer ouvertement et de présenter un projet de loi qui éliminerait ces programmes? Pourquoi ne pas l'admettre? Pourquoi ne pas jouer franc jeu? Je ne crois

pas que j'obtiendrai de réponses. Je ne vois pas pourquoi je m'acharne à en réclamer.

Cette disposition est également spéciale à un autre point de vue. Pour favoriser les riches, les députés du parti au pouvoir ont prévu certaines dispositions spéciales. La disposition de récupération n'est pas la seule décision que les conservateurs ont prise à l'égard des gens qui, dans l'ensemble, touchent des prestations de vieillesse et des allocations familiales. Ils ont également réservé un traitement spécial à un autre segment de la population, et je peux parler ici des mieux nantis.

En 1981, le gouvernement précédent a réduit le taux d'impôt progressif sur le revenu, c'est-à-dire le taux marginal appliqué aux contribuables appartenant à la tranche fiscale la plus élevée, le faisant passer de 43 à 34 p. 100. Les conservateurs s'étaient sans doute opposés à cette décision, à l'époque.

En 1987, les conservateurs ont présenté un projet de loi qui réduisait ce taux de 34 à 29 p. 100. On récupère la pension de vieillesse de tous, des pauvres et des personnes à revenu moyen comme des plus riches. Disons que c'est juste. On reprend l'argent de tout le monde. La récupération est en fait échelonnée de manière à favoriser les catégories inférieures de revenu pendant un certain temps.

Mais tout bien calculé, la récupération et le cadeau que l'on fait aux gros revenus en abaissant le taux marginal, il reste en moyenne, à la fin de l'année, 3 770 $ de plus dans les poches du 1 p. 100 supérieur des contribuables. La récupération ne les dérange pas parce qu'ils ont quand même presque 4 000 $ de plus. Voilà le traitement de faveur que prévoit le budget, pas seulement cette mesure législative. Les autres dispositions budgétaires et le recouvrement ont pour effet net de placer ceux du haut de l'échelle des revenus dans une situation plus avantageuse qu'avant la première victoire des conservateurs. Par ailleurs, la situation des travailleurs pauvres et des personnes à revenu moyen se détériore.

Il est injuste de faire combler par 80 p. 100 de la population le manque à gagner occasionné par l'abaissement des taux marginaux dont bénéficient ceux qui ont 100 000 $ de revenu net et plus. C'est tout à fait injuste. C'est typiquement tory, mais ce n'est pas juste.

Pourquoi privilégier le revenu des riches en matière de gains de capital, ce dont mon collègue a parlé plus tôt? Aucun impôt ne frappe les gains de capital cumulatifs jusqu'à 100 000 $. Cela ne concerne pas les pauvres. Cela ne concerne pas les travailleurs pauvres. Cela ne concerne pas les contribuables à revenu moyen.

Je voudrais parler de l'exemption des résidences. L'exemption d'une résidence de 100 000 $ est peut-être une bonne chose, mais elle s'applique aussi à une résidence de 1 million. Même là, il n'y a pas d'équité, de progression.

Pourquoi privilégier le revenu d'investissement? Là encore, il y a traitement particulier, pas celui qui aide les petits revenus, mais un traitement de faveur pour les bien nantis qui tirent un revenu de leurs placements. Ils bénéficient de taux spéciaux d'impôt qui sont moins élevés en moyenne que ceux qui frappent le revenu que gagnent les travailleurs à la sueur de leur front.

Il y a des taux spéciaux pour les sociétés. Pourquoi un impôt sur les grandes sociétés est-il aussi prévu dans ce budget pour faire payer des impôts à quelque 3 200 sociétés qui n'en payaient pas avant, mais en laissant échapper au fisc 60 000 grosses sociétés rentables? Si le gouvernement en attrape 3 200 et en laisse filer 60 000, alors qu'il aurait pu concevoir une mesure législative qui lui aurait permis d'imposer les 64 000, c'est qu'il cherche à protéger ses amis. Il ne semble pas y avoir d'autre choix.

Je comprends que le gouvernement ait besoin d'argent. Il y a eu des compressions dans les dépenses dont on s'est plaint, dont on se plaint toujours et dont on se plaindra encore. Il y a un énorme déficit qui a augmenté de quelque cinq milliards cette année. Même si l'on prévoit qu'il baissera dans l'avenir, le déficit était censé diminuer cette année aussi, à en croire les prévisions du ministre des Finances. Personne ne croit vraiment qu'il sait ce qui va se passer d'ici deux, trois, quatre ou cinq ans, alors qu'il n'a même pas pu dire ce qui allait arriver demain.

Nous savons que le gouvernement a besoin d'argent pour réduire le déficit, pour l'effacer et même, pour s'attaquer à la dette accumulée. Il y a des façons justes d'obtenir cet argent. Nous avons discuté de ces méthodes. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des

moyens à prendre, mais je voudrais en mentionner une dont j'ai déjà parlé et que d'autres ont mentionnée.

• (1620)

En 1962, le gouvernement s'inquiétait des recettes, mais il avait aussi des idées saugrenues. C'était sans doute un gouvernement libéral, mais je n'en suis pas certain. C'était vraiment une nouvelle idée, celle que le nouveau régime fiscal devait être équitable. Ce gouvernement a donc formé en 1962 la Commission Carter qui a mis quatre ans et dix mois, jusqu'en décembre 1966, pour produire un rapport en neuf volumes décrivant en détail un régime fiscal équitable pour les Canadiens. Le rapport n'a pas été universellement applaudi. En fait, presque tout le monde a trouvé à redire à ses conclusions et recommandations. Mais, dans l'ensemble, il proposait un régime plus équitable. Il était en fait tellement équitable que le gouvernement d'alors l'avait classé et qu'il continue jusqu'à présent à amasser de la poussière dans les bibliothèques et les archives du pays.

Si les députés du gouvernement veulent vraiment être équitables—et j'en doute très fort—, je voudrais leur faire une recommandation. Jusqu'ici, rien dans ce qu'ils ont fait ne donne l'impression qu'ils s'intéressent le moins du monde à offrir plus d'équité à l'ensemble de la population. Ils veulent bien sûr offrir plus d'équité à leurs amis, à ceux qui sont au sommet de l'échelle sociale et aux grandes sociétés rentables qui ne paient aucun impôt. Ils ne souhaitent pas vraiment être équitables envers les gens à revenu moyen et ils sont carrément injustes envers ceux qui sont au bas de l'échelle. Tous leurs actes le prouvent. Cependant, s'ils veulent se montrer équitables, s'ils veulent juste l'envisager—je crois d'ailleurs qu'il y a en face une personne qui souhaite le faire, c'est le président du Comité des finances—, je leur recommande de déterrer le rapport Carter, de bien souffler la poussière et de lire les détails. J'étais dans le temps parmi les rares personnes qui pensaient que c'était un bon rapport, qui pouvait servir de base à un régime fiscal plus équitable au Canada.

Les gens n'aiment pas payer des impôts. Vous l'avez peut-être dit vous-même, madame la Présidente, et vous avez souvent dû l'entendre pendant les campagnes électorales: le seul impôt équitable, c'est celui que les autres paient, mais qu'on ne paie pas soi-même. Je crois cependant que si les Canadiens pouvaient être convaincus de l'équité du régime fiscal, il l'appuieraient.

La Commission Carter a été équitable. Pour elle, un dollar était un dollar, quelle qu'en soit la provenance. Un dollar de pension de vieillesse, d'allocations familiales, d'un prix gagné à la loterie ou de dividendes d'une société, c'est un dollar de plus qu'on a, un dollar de plus de pouvoir d'achat qui devrait être imposé de la même façon, indépendamment de sa source. Bien sûr, l'impôt doit être progressif, mais tout le monde doit être assujetti au même régime.

Je ne cherche pas à vous donner les détails des neufs volumes, madame la Présidente. Vous pourriez sûrement les trouver si vous le vouliez, tout comme le gouvernement. C'était un bon rapport. Il a été fortement critiqué, mais, dans l'ensemble, c'était un bon rapport qui pourrait en fait servir de fondement à la mise en oeuvre d'un régime fiscal plus équitable au Canada. C'est un rapport que le gouvernement aurait grandement intérêt à consulter. Il pourrait s'en inspirer au lieu d'adopter tous ces changements qui n'ont pour effet que de rendre le système encore plus inéquitable.

Je me rappelle, et je l'ai mentionné à d'autres occasions, que le porte-parole des néo-démocrates pour les questions financières, M. Lorne Nystrom, a dit à la Chambre: «Quand, au cours de l'histoire du Canada, a-t-on modifié le régime fiscal pour alléger la charge des plus démunis et alourdir celle des mieux nantis?» Quand a-t-on amélioré le sort des plus démunis au détriment des mieux nantis? Jamais. Toutes les modifications fiscales ont amélioré le sort des riches et aggravé celui des gagne-petit. Les divers changements proposés par ce gouvernement vont dans le même sens.

Il y a pourtant une meilleure solution, une meilleure réponse. Je recommanderais au gouvernement de consulter le rapport de la Commission Carter.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-28, une mesure qui apporte 59 modifications différentes à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure se répercutera sur toute une série de secteurs, et notamment sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Je veux parler plus particulièrement de la disposition touchant la récupération des prestations. Je ne veux pas donner à nos auditeurs l'impression que ce sera là le seul effet qu'auront les modifications dont se

compose le projet de loi dont nous a saisis le ministre des Finances et qui causera une grande détresse et de grandes difficultés financières à beaucoup de membres de notre société.

La partie 1.2 de l'article 48 du projet de loi C-28 met en oeuvre la récupération des prestations de pension de vieillesse et des allocations familiales. Le montant du remboursement correspond à 15 p. 100 de la tranche du revenu du contribuable qui est supérieure à 50 000 $. C'est de cela que je veux parler.

En général, ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question reconnaîtront qu'en ce qui concerne les allocations familiales, cette mesure va priver les budgets familiaux de 1,686 milliard de dollars d'ici cinq ans, soit de 500 millions de dollars par année à partir de 1991. Il est vrai qu'une certaine partie des allocations familiales est imposable. Trente p. 100 de ces prestations sont déjà remboursées à l'État au moyen du système de l'impôt progressif sur le revenu.

D'ici dix ans, près d'un million de familles canadiennes qui touchent présentement des allocations familiales ou des prestations de pension de vieillesse commenceront à perdre ces prestations à cause de l'indexation partielle du seuil de 50 000 $, une indexation égale au taux d'inflation moins 3 p. 100. C'est donc avec une grande inquiétude que je prends part au débat, car cette mesure constitue une attaque contre les enfants et les familles de même que contre ceux qui ont contribué à bâtir notre pays, nos aînés.

Je veux m'exprimer en l'occurrence et faire mes observations au nom des habitants de la circonscription de Mount Royal, et au nom également des habitants du reste du Canada. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec des centaines et des centaines de mes électeurs. Ils sont très très inquiets. Ils craignent d'être directement touchés par cette mesure législative régressive très nuisible.

Nous savons que pour nous acquitter de nos responsabilités de législateurs, surtout dans l'opposition, nous devons surveiller attentivement le gouvernement et son programme. Mais j'ajouterais que les ministres et les députés ministériels consciencieux devraient se lever pour exprimer les inquiétudes de leurs électeurs, peu importe la politique de leur parti, dans des situations aussi graves que celles-ci.

Après avoir vu les médias analyser pendant tout le week-end le programme conservateur, un an après les dernières élections, il est ironique que nous débattions aujourd'hui une mesure qui symbolise ce programme, l'une des plus graves attaques contre le changement social et la politique sociale des 25 dernières années.

Je parle de la récupération des pensions de vieillesse qui supprime le principe de l'universalité qui a toujours guidé les programmes sociaux du Canada. Le programme conservateur semble avoir pour but d'éliminer et de réduire la compassion gouvernementale sous prétexte que l'intérêt national l'exige. De notre côté de la Chambre, nous avons, au contraire, une conception de la responsabilité financière plus équilibrée et toujours respectueuse des traditions de compassion sur lesquelles notre pays a été fondé.

La plupart des gens seraient d'accord pour dire qu'un gouvernement existe pour rendre les changements possibles et pour les faire arriver. Cependant, les libéraux ne croient pas que le changement est une fin en soi, mais qu'il doit plutôt contribuer à améliorer la situation. C'est pourquoi il faut trouver un équilibre entre les effets économiques et sociaux du changement. Voilà l'équilibre auquel nous croyons. Nous croyons que la croissance est l'affaire de l'économie et la compassion celle de la société.

Dans toute l'histoire du Canada, en dépit de tous les changements intervenus au cours de ses 120 années d'existence, il y a toujours eu une intense conviction, un élément clé immuable de notre vie nationale, une tradition d'accès universel aux programmes sociaux, une façon pour le pays de témoigner de sa tolérance et de son équité envers tous les membres de la société. À partir de 1984, cette tradition a commencé à s'effriter. C'est de cet effritement que je voudrais parler.

Depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs poursuivent sans relâche un plan très progressif, mais très réel, et parfois sournois, de démantèlement des programmes sociaux que la majorité d'entre nous considérons comme partie intégrante du tissu national. À une époque, tout Canadien avait accès aux programmes sociaux, mais ce n'est plus vrai. Le contrat social conclu il y a des décennies donnait à tous les Canadiens le même droit aux prestations de nos régimes sociaux. Maintenant, ce contrat a été dénoncé. Il n'y a plus le même accès pour tous.

• (1630)

L'universalité est une idée simple. C'est l'expression de la conviction que, au cours de sa vie, tout Canadien contribue à sa manière à la construction et à l'épanouissement de la société , et que personne ne devrait être privé des prestations que verse le pays qu'il a aidé à construire. C'est cela l'universalité. C'est simple, vrai et canadien. Nous devons nous souvenir que ce principe a survécu à deux changements de gouvernement et à des récessions. En fait, il a même progressé pendant la dépression. Pourtant, cet esprit et cette tradition voulant que le gouvernement se soucie de la santé et du bien-être de

chaque Canadien, quelle que soit sa situation financière, ont soudainement disparu en 1984.

Sous ce gouvernement, l'universalité n'a pas plus de valeur qu'un bout de papier qu'on déchire, qu'une promesse faite aux Canadiens un jour pour être rapidement désavouée le lendemain. Rappelons-nous combien de fois le premier ministre a déclaré devant la foule, à l'intention de la nation canadienne, que nos programmes sociaux sont un dépôt sacré. Oui, il y a eu une époque où les belles paroles du gouvernement réussissaient à embobiner les Canadiens en leur faisant croire qu'ils bénéficiaient de cette attitude bienveillante manifestée dans les programmes sociaux. J'ai l'impression que c'était un masque qui cachait la vérité.

D'une fois à l'autre, le gouvernement a emberlificoté les Canadiens pour leur escamoter les faits réels, le démantèlement lent de l'accès universel à des programmes sociaux et bien établis. L'opposition s'est donc dépensée sans compter pendant cinq longues années pour empêcher le gouvernement de rogner petit à petit ces programmes sociaux.

Nous sommes chanceux puisque le gouvernement se heurte parfois à forte partie de la part des Canadiens qui ne sont pas dupes de ses belles paroles. Ils se font entendre et il leur arrive de gagner leur point en forçant le gouvernement à faire marche arrière. Dès le début de leur mandat, les conservateurs ont commencé à battre en brèche le principe de l'universalité. À preuve, je n'ai qu'à remonter au 21 décembre 1984, à peine quelques semaines après leur venue au pouvoir, lorsque le chef de l'opposition est intervenu à la Chambre pour empêcher le ministre des Finances de désindexer les pensions de vieillesse.

À noter qu'aujoud'hui, nous rendons hommage à mon collègue, M. Jean-Claude Malépart, qui nous a malheureusement quittés en fin de semaine. Il était de ceux qui ont dénoncé avec le plus de vigueur l'attitude insensible du gouvernement quand ce dernier a tenté de désindexer les pensions de vieillesse.

Le chef de notre parti a défendu le principe de l'universalité en engageant à l'époque un combat qui dure toujours aujourd'hui. Il a présenté notre position en ces termes: «Pourquoi tenons-nous tant au principe de l'universalité? Parce que nos concitoyens croient en l'égalité. Parce qu'ils considèrent que tous les individus, indépendamment de leur statut social, méritent d'être traités équitablement. Or, si nous limitons les services aux seuls nécessiteux, ces services conçus alors pour les plus pauvres deviendront des services de pauvre qualité.» Mon parti a toujours prétendu qu'il fallait respecter le contrat social que nous avons conclu, et c'est au nom du respect de ce contrat que nous combattons le gouvernement depuis 1984. Heureusement que la population a eu gain de cause dans le dossier de la désindexation des pensions.

À vrai dire, avec ses mesures de récupération fiscale, le budget de 1989 sabre dans les prestations de la sécurité de la vieillesse. Il fait de même en ce qui concerne les allocations familiales et le financement des soins médicaux. Ce budget a privatisé également l'assurance-chômage, une autre clause importante de notre contrat social.

Cela revient à dire qu'en pratique, le Trésor fédéral récupère les prestations de vieillesse de tous les retraités dont le revenu net est de 50 000 $ et plus par année. Il en fait autant en ce qui concerne les allocations familiales. Soixante-dix p. 100 des personnes âgées dont le revenu net est basé non seulement sur des pensions et des revenus d'intérêt, mais également sur des dividendes, seront victimes d'un autre arnaque. En effet, lorsque les intéressés touchent leurs dividendes, le montant de ces dividendes est grossi de 25 p. 100.

Permettez-moi de vous donner une brève explication en l'occurrence sur une question à laquelle nous devons, selon moi, nous attaquer également. Notre régime fiscal traite les dividendes des Canadiens d'une façon bien spéciale. En effet, ils sont grossis de 25 p. 100 lorsqu'on calcule le revenu net et cela est contrebalancé ensuite par le crédit d'impôt sur les dividendes lors du calcul final de l'impôt à payer. La récupération, cependant, est basée sur le revenu net gonflé. Je tiens à dire qu'il est tout à fait injuste de retenir ce chiffre gonflé, en plus de tout le reste, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Qu'en est-il de l'avenir? Dans les dix ans, près de un million de familles canadiennes de plus perdront en totalité ou en partie leurs allocations familiales et leurs pensions de vieillesse, du fait de l'initiative en question. Le seuil sera modifié. Son augmentation au cours des années à venir équivaudra au taux d'inflation annuel moins 3 p. 100. Ainsi, dans huit ans, ce seuil sera tombé à une somme équivalant à 40 000 $ à l'heure actuelle.

Dans un article paru dans le numéro du lundi 15 mai du *Globe and Mail*, Hugh Windsor souligne ceci et je tiens à citer la majeure partie de ses propos, car ils sont fort importants. J'ai procédé aux vérifications voulues, et tout semble indiquer qu'il s'agit de chiffres tout à fait fondés. Il affirme que:

> . . .le seuil de revenu de 50 000 $ à compter duquel la récupération s'applique, ne touche que peu de personnes âgées—environ 13 p. 100 des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui remplissent une déclaration d'impôt, dont 3,5 p. 100 seulement remboursent leurs pensions au complet. À première vue, ce seuil de 50 000 $ paraît raisonnable et en fait, pour le demi-million de personnes âgées environ qui vivent sous le seuil de la pauvreté, cela doit sembler toucher les gens qui sont financièrement à l'aise. Le seuil de 76 000 $ à partir duquel la

récupération est totale, est hors de portée de la plupart des Canadiens, quel que soit leur groupe d'âge. . .

Cependant, dans la façon dont il choisit de traiter ce seuil de 50 000 $ au fil des ans, M. Wilson agit de façon sournoise et, peut-être, injuste. En effet, ce seuil n'augmentera pas au même rythme que l'inflation. . .

Chose nécessaire lorsqu'on évalue un changement aussi important dans la politique gouvernementale.

Donc, si nous faisons des projections où le pouvoir d'achat actuel est maintenu, où le revenu des personnes âgées est évalué en dollars constants et où l'on tient compte du taux d'inflation, nous arrivons pour l'an 2000 à une disposition de récupération applicable à partir de 35 765 $. Dans quinze ans d'ici, le seuil aura été abaissé à 30 000 $; cinq ans plus tard, lorsque les premiers enfants du baby boom commenceront à prendre leur retraite, soit en 2010, ce seuil sera à 28 000 $. Environ deux millions de Canadiens seront alors touchés.

C'est une combine assez astucieuse pour miner l'universalité et encore, ce scénario ne tient pas compte de la taxe sur les produits et services ou de la possibilité que le seuil soit abaissé à 40 000 $ ou 45 000 $ et que le taux de la taxe soit élevé à 15 p. 100. Il était répréhensible de s'en prendre à l'indexation en 1985. C'est tout aussi répréhensible en 1989. Il ne s'agit pas ici d'une mesure fiscale, mais d'une confiscation en règle de l'argent des contribuables motivée par une idéologie.

M. Thacker: Et le programme des 6 et 5 p. 100?

Mme Finestone: C'était tout aussi répréhensible. Mais ce programme ne saurait en rien justifier le projet actuel. Il n'a pas eu un effet aussi senti que celui qu'aura le projet actuel, alors n'essayez pas de nier que votre mesure annonce une érosion inéluctable des droits.

Puisque certains députés cherchent des arguments et essaient de se décharger du blâme sur le dos de l'autre—pas moi, les conservateurs—je vous cite la ministre d'État chargée du Troisième âge qui rapportait à la Chambre les paroles de représentants de personnes âgées qui réagissaient favorablement aux dispositions de récupération du budget. C'est étonnant de constater que ces groupes de personnes âgées soient restées incrédules et indignées après avoir entendu ses remarques où elle a si mal interprété leur position. Cela nous rappelle la mauvaise interprétation de notre premier ministre qui a juré de ne jamais toucher à la pension de sa mère. Jamais ne toucherait-il à la pension de qui que ce soit, il allait seulement améliorer le sort des vieux. Cela nous rappelle l'affirmation du ministre des Finances: il n'a pas touché à l'universalité. Voilà une autre exagération.

• (1640)

Le problème, c'est qu'un dollar, c'est un dollar. On peut dire en toute équité que tout dollar de revenu devrait être taxé de la même façon, peu importe sa source. Deuxièmement, la plupart des prestataires de la sécurité de la vieillesse ont déjà contribué beaucoup plus qu'ils ne retirent. Ceux dont la pension de vieillesse est d'environ 4 000 $ par année ont contribué à la caisse depuis 1952. Leurs cotisations étaient plus fortes que celles d'un régime de retraite, même au taux de cotisation où la part de l'employeur et de l'employé était égale. Au début de années 1950, la cotisation équivalait à 2 p. 100 du revenu imposable, jusqu'à un maximum de 60 $, c'est-à-dire dans le cas de ceux dont le revenu imposable, gagné ou non gagné, était de 3 000 $.

En 1965, ils payaient 4 p. 100, jusqu'à concurrence de 120 $ par année. Le Régime de pensions du Canada n'existait même pas dans ce temps-là. En 1967, la cotisation est restée à 4 p. 100, mais le paiement maximum sur un revenu imposable de 6 000 $ a augmenté à 240 $. En 1971, le ministre des Finances alors en poste, Edgar Benson, a supprimé la limite des paiements totaux sur le revenu imposable. Je vous renvoie à la page 11 du résumé du projet de loi sur la réforme fiscale de 1971 où il a maintenu le taux de 4 p. 100, mais l'a intégré à sa réforme fiscale. Il n'a pas imposé de limites, de sorte que ceux dont le revenu imposable était de 50 000 $ versaient 2 000 $ à leur caisse de sécurité de la vieillesse. Ce n'était pas une attaque contre l'universalité ni une diminution de la pension de vieillessse, mais seulement une autre façon de la payer. La situation n'a pas changé entre 1971 et 1987: nous contribuons tous à vie à notre sécurité de la vieillesse, que nous en ayons besoin ou non. C'est le point important.

Mme Dobbie: Et nous sommes disposés à payer pour nos frères, si nous en avons les moyens.

Mme Finestone: Chanceuse que vous êtes, nous avons tous combattu pour vous afin que vous puissiez gagner un revenu. Beaucoup de gens n'avaient pas de revenu.

Je vous dirais que toute cette réduction nous confronte à de nombreux problèmes graves. C'est une façon de procéder inhumaine et injuste. Les modifications que le ministre des Finances a apportées dans sa réforme fiscale ont masqué le fait qu'il a changé tout le système de la sécurité de la vieillesse.

L'une des choses qui nous tracasse de ce côté-ci est, je crois, la façon d'envisager la question sous son aspect global. Tout d'abord, il y aura des gens qui perdront leurs prestations de sécurité de la vieillesse, en partie ou en totalité, à cause d'une décision financière fondée non pas sur un revenu réel mais sur une hypothèse fausse parce que reposant sur un montant brut qui est absolument injuste. Le ministre a désormais supprimé la première tranche de 1 000 $ de revenu imposable provenant d'investissements. C'est un autre coup. Maintenant il veut récupérer les chèques de la sécurité de la vieillesse. À mon avis, le ministre des Finances fait preuve de beaucoup de culot et les gens devraient s'insurger et se plaindre sans arrêt de ce qui se passe.

Le danger est que dès qu'on commence à toucher au principe de l'universalité et qu'il est ébranlé, tout est remis en question. Qui décide qui reçoit telles prestations? Où s'arrêtera-t-on? Qui décide quels Canadiens méritent d'être plus aidés que les autres? Il est temps que tous les Canadiens écrivent à leur député, en particulier aux ministériels, pour leur faire déposer des pétitions, les faire intervenir pour parler de la question qui préoccupe tant un grand nombre d'entre eux. Ce débat, plus que n'importe quel autre, a cristallisé les divergences d'opinion concernant l'orientation future du Canada, et les gens ne sont pas contents.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je me retenais un peu, en espérant que mes collègues d'en face qui préfèrent parler de leur siège se lèvent et présentent une espèce de plaidoyer en faveur de ce programme, mais certains députés conservateurs semblent croire que leur seul travail à la Chambre consiste à occuper un fauteuil et à voter, le cas échéant, en faveur de la mesure présentée par le gouvernement, quelle qu'elle soit, au lieu de formuler un engagement, une préoccupation ou un appui quelconque à l'égard d'un programme particulier. Ou, même s'ils s'opposent au programme, à ne rien dire et à fournir les 150 votes nécessaires au gouvernement pour le faire avaler au reste des Canadiens. C'est bien triste.

Lorsque nous débattons une question comme celle-ci, ceux qui siègent en face et prennent plaisir à nous interpeller de leur siège ont le droit d'agir ainsi, pourvu qu'ils manifestent un peu d'intérêt pour les initiatives du gouvernement en intervenant pour se porter à la défense du programme. Mais ce programme-ci est absolument indéfendable, surtout à cause de la promesse qui a été citée maintes et maintes fois par mes collègues, la promesse faite par le premier ministre: «Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et ce principe sera préservé.» Quelqu'un n'a pas dit la vérité et les conservateurs d'en face devraient prendre la parole et avouer.

Ce programme porte directement atteinte à l'universalité. Et malheureusement, ce n'est pas la première fois que le gouvernement agit ainsi. Au Canada, les programmes universels ont toujours été fondés sur deux piliers de la politique fédérale. Le premier, c'est le système d'impôt progressif qui garantit que les bien nantis, tant du point de vue de la richesse que du point de vue du revenu, paieront au moins leur part et un peu plus, et qu'ils en seront récompensés. Mais le régime d'impôt progressif est un important pilier du concept d'universalité que nous appliquons au Canada depuis fort longtemps.

L'autre pilier des programmes sociaux universels, ce sont les programmes eux-mêmes, le régime d'allocations familiales et le régime de pensions de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement a maintenant commencé à s'attaquer à chacun des deux piliers du concept d'universalité. Il s'attaque premièrement au régime fiscal. En réduisant le taux d'impôt s'appliquant aux contribuables canadiens qui touchent les revenus les plus élevés, il a rendu le régime fiscal beaucoup moins progressif.

Certains genres de revenus accessibles seulement aux riches, comme les dividendes et les gains en capital que déclarent surtout les Canadiens bien nantis appartenant à la tranche fiscale la plus élevée, sont moins taxés que les revenus, comme les salaires horaires, que touchent les pauvres et les travailleurs de la classe moyenne. C'est ainsi que les riches et les Canadiens à revenu élevé sont favorisés par les changements qui sont apportés au régime fiscal et qui en réduisent la progressivité.

Simultanément, le gouvernement a concentré ses efforts sur les mesures de taxation les plus régressives. Prenons, par exemple, la mesure que nous débattons ces temps-ci, la taxe sur les produits et les services, qui pèsera plus lourdement sur les pauvres et les Canadiens à revenu modeste que sur les contribuables qui ont les moyens de la payer. Malheureusement, les pauvres en

sont incapables. Étant donné les produits et les services qui seront frappés d'une taxe à la consommation, les pauvres paieront la taxe sur tout ce qu'ils achèteront, et spécialement sur les articles essentiels, tandis que les riches auront tendance à la payer sur des articles de luxe, qui, d'ailleurs, devraient probablement être taxés davantage. Les conservateurs, nous l'avons vu, cherchent à ruiner les programmes sociaux en s'attaquant aux deux piliers fondamentaux sur lesquels ils reposent par le biais de la fiscalité et des programmes sociaux eux-mêmes.

• (1650)

Pourtant, le premier ministre avait déclaré que le principe de l'universalité était inviolable, qu'il le tenait pour un dépôt sacré. Maintenant, il fait fi de ce dépôt sacré comme il a fait fi de tous les autres. À l'époque, selon moi, le premier ministre savait déjà qu'il allait mettre en oeuvre une politique visant à mettre en péril les programmes sociaux, à ruiner la progressivité de la fiscalité et à abolir le principe même de l'universalité. Cependant, il se gardait bien de le dire aux Canadiens. Il se contentait de dire le contraire, sachant pertinemment qu'il était en train de les induire en erreur.

Ce qui m'inquiète, lorsque je considère ce projet de loi, ce n'est pas tellement que le gouvernement va obliger les riches à rembourser les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse. En fait, je trouve l'idée excellente. Elle existait déjà au moment où les programmes sociaux universels ont été instaurés, afin de se débarrasser de la honteuse évaluation des ressources que les gens devaient subir. Ainsi, ceux qui demandaient des allocations familiales ou des pensions de sécurité de la vieillesse étaient astreints à toute une série d'évaluations des ressources. Afin de les éliminer, on a décidé de rendre ces programmes d'application universelle, quitte ensuite à récupérer l'argent au moyen d'une fiscalité progressive. En abolissant la fiscalité progressive, le gouvernement conservateur a rendu le régime pratiquement inopérant.

Avec ce projet de loi, le gouvernement traite les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales comme des revenus qui doivent être taxés séparément des autres types de revenus. Il tient à ce que ces revenus soient taxés sur une base différente des autres. Dans le régime universel, ces revenus sont associés à tous les autres et imposés sur la même base.

Je crois que l'un de ces jours, quand ceux qui occupent les échelons supérieurs des revenus comprendront que les revenus qu'ils touchent au titre des pensions de vieillesse et des allocations familiales sont imposés à part et directement, ils vont adresser une pétition au gouvernement et lui faire savoir qu'ils ne veulent plus du tout de ce genre de revenu. «Pourquoi n'offrez-vous pas ces programmes seulement aux pauvres, car ils ne constituent pour nous qu'une cause d'embarras, étant donné que nous devons faire figurer ces revenus sur nos formulaires de déclaration d'impôt?» Ils vont demander au gouvernement de ne plus verser les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales aux contribuables de notre pays qui touchent un certain niveau de revenu. Ce qui va se produire, c'est que nous allons revenir à l'examen des ressources, ce système humiliant en vertu duquel les pauvres doivent répondre à toute une série de questionnaires et subir quantité d'analyses visant à déterminer si leurs déclarations de revenu sont frauduleuses afin que seuls les pauvres puissent se prévaloir de ces programmes.

C'est impossible. Dans un pays comme le Canada, ces programmes sont extrêmement importants, même pour les familles à revenu élevé. Je voudrais vous donner un exemple, madame la Présidente, pour vous montrer à quel point les allocations familiales sont importantes pour les femmes, puisque ce sont elles qui reçoivent les chèques, même dans les familles à revenu élevé. Je vais donner l'exemple d'une collectivité que je représentais lorsque j'étais député provincial en Colombie-Britannique.

Il s'agissait d'une localité dont la seule industrie était une usine de pâte à papier. Dans cette ville la plupart des hommes travaillaient et la plupart des femmes restaient à la maison pour s'occuper des enfants, même lorsque ceux-ci étaient à l'école, à quelques exceptions près. Toutefois, bien que les hommes aient touché des salaires relativement élevés dans l'industrie des pâtes et papiers et dans le secteur forestier, ils ne rapportaient pas toujours cet argent à la maison. Certains le perdaient au jeu ou en buvant la journée même de la paye, de sorte que leur famille ne voyait jamais cet argent. D'autres décidaient que c'était le fruit de leur travail personnel et ne versaient qu'un montant insuffisant à leur famille. Ainsi, même si la situation financière de l'homme était assez bonne, sa famille était relativement pauvre. En fait, on pourrait dire qu'elle vivait en-dessous du seuil de la pauvreté.

Je me souviens que, lorsque j'étais député provincial, certaines des femmes de cette collectivité sont venues me

demander de l'argent pour établir une garderie où l'on s'occuperait de leurs enfants afin qu'elles puissent chercher un emploi. Je leur ai répondu que leurs revenus familiaux étaient trop élevés pour qu'elles aient droit aux allocations pour garderies ou aux subventions d'équipement que le gouvernement provincial accordait à ce moment-là.

Elles m'ont avoué franchement que si leurs revenus familiaux étaient élevés, elles étaient pour leur part très pauvres et que le seul revenu sur lequel elles pouvaient compter était le chèque d'allocations familiales qu'elles recevaient une fois par mois parce qu'il est adressé à leur nom; toutefois, leurs allocations familiales ne suffisaient pas à assurer un niveau de vie décent à leurs familles si elles ne pouvaient compter sur ce que gagnaient les hommes dans l'industrie des pâtes et papiers ou dans l'industrie forestière.

Je soutiens qu'il faudrait hausser les revenus familiaux au Canada, ainsi que les allocations familiales et les pensions de vieillesse, et augmenter les impôts des riches en vue de financer ces augmentations; il y aurait ainsi un équilibre et une redistribution des revenus non seulement entre les riches et les pauvres, mais également entre les membres d'une même famille, de sorte que les femmes auraient le même revenu que les hommes qui travaillent à l'extérieur.

Cette loi fait exactement le contraire. Elle vise une catégorie particulière de revenu qu'elle assujettit à un régime fiscal différent des autres, ce qui incitera en particulier ceux qui ont des revenus élevés à exercer des pressions en faveur de la suppression du régime universel de pensions et d'allocations familiales.

C'est un mauvais projet de loi. Il viole la promesse du premier ministre de ne pas toucher aux programmes universels—ce dépôt sacré—mais il la viole d'une façon subtile et sournoise, comme l'a dit le président du Comité des finances, et le système qu'il contient détruit les programmes sociaux universels. Il est sale et hypocrite et si les députés de l'autre côté avaient une once de convictions et s'ils croyaient en la promesse faite par le premier ministre en 1984, s'ils l'appuyaient et s'ils ont fait campagne sur elle, ils devraient se lever à la Chambre, au caucus et au Cabinet pour exiger que le premier ministre la tienne, retire ce projet de loi et maintienne l'universalité des programmes sociaux plutôt que de présenter un projet de loi sournois et hypocrite comme celui-ci qui vise à la détruire d'une façon détournée.

Combien d'études et de statistiques ont montré que depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, les riches ont été exemptés d'impôts dans notre pays! Ils en paient moins depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir et les pauvres sont confinés, ghettoïsés dans les bas niveaux de revenus. Les personnes à revenus moyens, les salariés et les gens rénumérés au taux horaire subissent une énorme augmentation d'impôt. Les riches s'en tirent à bon compte par suite de la politique des conservateurs alors que les pauvres sont confinés dans le ghetto de la pauvreté à cause de ces politiques inadéquates, et les gens qui sont au bas et au milieu de l'échelle paient beaucoup plus qu'avant par la faute d'une politique conservatrice qui soutient les riches et ghettoïse les pauvres et oblige les autres à payer beaucoup plus qu'ils ne devraient.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'accès à l'information afin de garantir à tous les Canadiens un large accès à toute information gouvernementale relative à l'environnement.

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous entretenir d'une question qui, à n'en pas douter, intéresse très vivement tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Ce gouvernement, à l'instar des libéraux qui l'ont précédé, est dans le monde occidental, le gouvernement le plus indifférent ou l'un des plus indiffé-

rents quand il s'agit de divulguer de l'information en matière d'environnement.

La motion M-104 est, à mon sens, très simple. Elle dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'accès à l'information afin de garantir à tous les Canadiens un large accès à toute information gouvernementale relative à l'environnement.

Au cours des quelque dix dernières années, j'ai tenté d'obtenir toutes sortes de renseignements du gouvernement du Canada, parfois de gouvernements provinciaux ou territoriaux.

Je dois malheureusement dire que c'est le gouvernement du Canada qui est le moins disposé à divulguer des renseignements d'intérêt public. Il invoque souvent des prétextes. Il prétend ne pas pouvoir divulguer certains renseignements parce qu'ils sont confidentiels du point de vue commercial, ou qu'un groupe de Toronto, de Montréal, de Yellowknife ou de Queen Charlotte City pourrait ne pas comprendre la portée réelle de l'information et ne pourrait donc pas s'en servir à bon escient.

Ce que m'a appris mon expérience, tant personnelle que politique, des questions environnementales, c'est que le grand public en sait davantage que la plupart des députés ici présents. Il est davantage en mesure de comprendre l'information et de s'adresser s'il le faut aux personnes compétentes, qu'il s'agissse de sylviculture, de qualité de l'eau ou de l'air ou de déchets toxiques ou dangereux. Il est plus enclin à approfondir les problèmes, à chercher et à trouver des solutions pratiques, ce que le gouvernement ne lui donne guère l'occasion de faire.

On trouve de plus en plus de gens, pas seulement ici au Canada mais partout dans le monde, qui disent qu'il faut penser en termes planétaires et agir à l'échelle régionale. La réalité est que l'on ne peut pas agir à l'échelle régionale. Une famille agricole ne peut pas, à vrai dire, s'attaquer à bien des problèmes qui peuvent se présenter, comme l'érosion du sol, les inondations, les insectes ou les maladies, à moins de disposer de l'information nécessaire.

Une des choses que doit faire la Chambre, c'est de réagir démocratiquement en laissant le public consulter l'information que nous, Canadiens, avons payée collectivement.

Permettez-moi de citer des exemples pour expliquer pourquoi il est si important de divulguer cette information. Examinons ce que de nombreux scientifiques décrivent actuellement comme la dernière ruée vers l'or vert. Il s'agit des investissements massifs que des entreprises internationales en particulier se proposent de faire au Canada pour transformer nos forêts en pâte qui pourra être expédiée partout dans le monde pour la fabrication de divers produits de papier.

En Colombie-Britannique, par exemple, un des projets favoris du plus récent ministre des Forêts, M. Parker, que l'on vient de de laisser tomber, était de donner un septième de la province à une entreprise de la Nouvelle-Zélande, Fletcher Challenge, pour qu'elle puisse venir s'installer et transformer les forêts d'un septième de la Colombie-Britannique en pâte. Ce projet ne prévoyait aucune licence exigeant le recyclage ou le reboisement, aucune priorité rattachée à la faune ou au reboisement de certaines régions dans un délai donné en vue de protéger des écosystèmes naturels qui auraient pu être perturbés, rien de ce genre.

En Alberta, sans que le gouvernement fédéral lève le petit doigt, on est sur le point de céder le tiers des forêts à un consortium composé surtout de Japonais qui veut y abattre presque tous les arbres au cours des 20 prochaines années pour fabriquer de la pâte destinée à diverses régions du monde.

Le cinquième des forêts du Manitoba ont été remises à une société, qui les ont rasées pour fabriquer de la pâte. Il y a quelques années, la moitié des forêts du Nouveau-Brunswick ont été cédées à quatre grandes entreprises.

Ce ne sont que quelques exemples tirés d'un peu partout au Canada. Que fait-on? Je sais qu'Environnement Canada possède toutes sortes de renseignements sur les répercussions cumulatives de ces propositions de coupe, c'est-à-dire sur les effets négatifs que ces projets auraient sur la rivière Athabasca et sur la rivière de la Paix, en Alberta, et sur les conséquences qu'ils ont déjà sur les réseaux hydrographiques de la Colombie-Britannique.

Nous savons que 40 p. 100 de la pollution de l'eau au Canada provient des usines de pâte. Environnement Canada a une bibliothèque pleine de renseignements concernant les répercussions directes et bio-cumulatives et les répercussions en matière de bio-amplification des furanes, des dioxines et des composés organochlorés sur les réseaux hydrographiques.

Nous avons entendu le ministre de l'Environnement tenir de longs discours, partant tous de bonnes intentions, j'en suis sûr, mais qui n'ont été suivis d'aucune sorte de mesure politique concrète. Nous entendons le ministre dire qu'il est préoccupé et qu'un nouveau règlement sera appliqué et ainsi de suite.

Or, nous savons qu'on propose de couper à blanc le septième des forêts de la Colombie-Britannique pour une usine de pâte, le tiers de celles de l'Alberta pour six usines, le cinquième de celles du Manitoba pour une usine et la moitié de celles du Nouveau-Brunswick pour quatre autres usines de pâte. Aucune évaluation environnementale cumulative n'a été faite dans ces provinces pour déterminer les incidences de ces projets sur l'atmosphère, sur l'écosystème forestier ou sur les eaux.

Que se passe-t-il? Nous arrivons à la dernière décennie du XX^{e} siècle et nous avons un gouvernement qui soit se fiche complètement de tout, soit protège les intérêts de quelques entreprises pour que le public ne soit pas au courant des incidences de certains projets.

Cela m'amène au coeur même de notre débat: le gouvernement du Canada empêche délibérément le public d'avoir accès à des renseignements d'une importance capitale, qu'il devrait connaître.

Examinons un autre domaine. Je reviendrai au secteur forestier dans un moment. Nous savons qu'aujourd'hui même, 50 000 tonnes de déchets dangereux ont été produits au Canada. Nous savons aussi, d'après les débats qui se sont déroulés à la Chambre, que près de 80 p. 100 de ces déchets ne sont pas traités d'une façon appropriée.

Certains de ces déchets sont tout simplement jetés n'importe où. Nous avons entendu le ministre ontarien de l'Environnement dire: «Les entreprises responsables de la pollution le long de la rivière Sainte-Claire souffrent d'incontinence industrielle.» Au cours des deux derniers mois, nous avons été témoins de 35 déversements importants dans cette rivière, qui présentaient tous un grave danger pour la vie des habitants de la région.

Il y a des papiers qui circulent de main en main. Les gens disent qu'ils déplorent ceci ou cela, mais le fait est que les règlements fédéraux et provinciaux et les chances de se faire prendre sont tellement faibles que les industries de l'Ontario et de presque tout le Canada ont décidé qu'il est plus économique pour elles de polluer. Au lieu d'établir des moyens de traitement appropriés, au lieu d'adopter des techniques de transformation en circuit fermé pour éviter de laisser échapper des produits toxiques dans l'atmosphère, sur la terre ou dans l'eau, les industries ont décidé de violer délibérément les règlements.

Voyons la situation dans ma province. Une étude effectuée par M. Rankin, qui enseigne le droit à l'Université de Victoria, portait notamment sur la structure des permis relatifs à l'environnement en Colombie-Britannique. Il a constaté, l'an dernier, que 63 p. 100 des détenteurs de permis de la classe 1 y avaient gravement dérogé pendant plus d'un an.

J'explique ce que cela veut dire parce que c'est toute une affaire. Cela signifie que dans les deux tiers des cas, les municipalités ou les industries qui déversent des déchets dans les rivières, les lacs ou l'océan ne se sont pas conformées aux permis qui leur ont été accordés. Elles n'ont pas respecté les conditions minimums absolues de leur permis. Une proportion de 76 p. 100 des détenteurs de permis de classe 3 les enfreignaient gravement depuis plus d'un an. Ce sont les permis d'enfouissement, de déversement sur la terre ferme ou dans l'atmosphère.

Un nombre considérable des permis que M. Rankin a examinés n'ont jamais été respectés, jamais. L'information n'a été rendue publique que parce M. Rankin savait où et comment se la procurer. Le gouvernement ne l'a pas publiée. Seules des personnes persuasives, dévouées et tenaces peuvent fouiller et découvrir les faits.

À mon avis, on abuse constamment de la confiance du public dans notre pays à cause du contrôle politique qu'exercent sur la plupart des gouvernements de puissants groupes d'intérêt du secteur privé, que ce soit dans le secteur nucléaire, dans le secteur minier, dans le secteur forestier ou en matière de déchets dangereux et toxiques.

Qu'en est-il des BPC? Qu'en est-il de l'incendie à Saint-Basile-le-Grand et de l'inquiétude qu'a soulevée non seulement au Québec mais dans tout le pays la question des BPC, de leur incinération et des problèmes à long terme qui sont connus?

• (1710)

À l'époque où on débattait de la question à la Chambre, j'ai été révolté d'entendre un député ministériel déclarer qu'on avait exagéré la gravité de toute cette affaire des BPC. Le fait est que si on prend le temps de discuter avec des professionnels de la médecine, des gens qui s'intéressent aux répercussions à long terme de l'exposition à faible niveau de toutes les formes de vie aux BPC, on découvre qu'il y a en fait des problèmes insolubles, dangereux, qui découlent de l'association avec les BPC.

Que M. Klein, le ministre albertain de l'Environnement, dise qu'il n'y a pas de problème à boire de l'eau contaminée aux BPC et que des députés ministériels laissent entendre que l'on pourrait sans danger s'y laver les mains, cela me paraît une attitude aussi répugnante que malhonnête, tant sur le plan intellectuel que sur le plan médical, devant un grave problème chronique que

nous éprouvons non seulement au Canada mais dans le monde entier à l'heure actuelle.

Il faut nous mettre à penser à l'échelle mondiale et à agir à l'échelle locale. Voilà comment il faut nous mettre à nous attaquer sérieusement aux problèmes qui risquent de provoquer la disparition de la vie—avec un soupir. Cela ne se fera pas avec un grand bruit, mais avec un soupir.

Beaucoup de ces problèmes globaux commencent à avoir ce qu'on appelle une rétroaction biologique. Ils commencent à répondre à d'autres symptômes de la dégénérescence de nos systèmes écologiques. Beaucoup de Canadiens savent que cela commence à se produire. C'est un sentiment viscéral. Ils voient cependant un gouvernement qui semble s'intéresser davantage à des choses qui, bien qu'importantes, ne méritent pas le degré de réflexion, d'émotion et de temps politique qu'on leur consacre ici à la Chambre.

Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir accès à l'information? Pourquoi devrais-je avoir à passer à l'égard de certains dossiers auxquels je m'intéresse plus de deux ans pour essayer d'obtenir de la part du ministre, du ministère ou d'autres ministères un tout petit peu d'information en matière d'environnement? Je suis persistent et j'ai des collaborateurs qui peuvent m'y aider. Très peu de Canadiens peuvent même y prétendre.

Mon collègue de l'Île de Vancouver parlait il y a un instant de la nature, de la structure de ce qui se passe au Canada. Je pense qu'on peut trouver là en partie les symptômes et peut-être la raison pour laquelle il est si difficile d'accéder à l'information dans notre pays, puisque ceux qui la contrôlent sont si puissants.

Plus de 50 p. 100 de la richesse du Canada est maintenant contrôlée par moins de 10 p. 100 de la population. Soixante-dix p. 100 de la richesse sont contrôlés par les 20 p. 100 les plus riches, et les 20 p. 100 les plus pauvres des Canadiens ne contrôlent aucune richesse. Ils n'ont que des dettes, que leur endettement. C'est eux qui souvent, sinon toujours, subissent les importantes répercussions écologiques de beaucoup de choses qui se passent autour de nous, qui peuvent être contrôlées et qui en fait pourraient avoir de grands avantages économiques et des avantages écologiques directs.

Voici une étude que le gouvernement du Canada refuse de publier. Comme il fallait s'y attendre bien sûr, je vais en divulguer tout de suite certains passages. Elle a été effectuée pour le compte du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne l'effet de serre et le bilan coûts-avantages d'une diminution des rejets de CO_2 et de gaz de serre dans l'atmosphère au Canada.

La page 1 dit:

> Le World Resources Institute calcule que la part de l'homme dans l'effet de serre est la suivante: dioxyde de carbone, 49 p. 100; méthane, 18 p. 100; chlorofluorcarbures, 14 p. 100; oxyde nitreux, 6 p. 100; autres gaz, 13 p. 100.

Ce groupe qui travaille pour le gouvernement du Canada, qui est payé par le gouvernement du Canada, sans que jamais bien sûr son rapport ne soit communiqué aux Canadiens que cela évidemment pourrait intéresser, dit ensuite à propos du coût de la réduction des rejets de dioxyde de carbone:

> La plupart des mesures qui réduisent les rejets de dioxyde de carbone économisent également de l'énergie. Dans beaucoup de cas, la valeur de l'énergie économisée pendant la durée de vie de la mesure dépasse le prix du premier investissement nécessaire. Cela fait que le coût net de la plupart de ces mesures est négatif, c'est-à-dire qu'elles entraînent un bénéfice net. La plupart des mesures sélectionnées réduisent les rejets de dioxyde de carbone, économisent de l'énergie et de l'argent.

Cela me paraît à moi la chose à faire. Permettez-moi de répéter, pour que les ministériels entendent parler d'un document que le ministre de l'Énergie laisse moisir dans ses cartons. La plupart des mesures sélectionnées réduisent les rejets de dioxyde de carbone, économisent de l'énergie et de l'argent. Il me semble que c'est une idée formidable.

Le coût total des mesures de réduction des rejets de dioxyde de carbone dans chaque scénario de pénétration est le suivant: pénétration du marché, 42 milliards; mesures économiquement intéressantes pour la société, 150 milliards; potentiel technique, 99 milliards. Je ne parle pas de millions, je parle de milliards que ce gouvernement aurait pu économiser. Il a le rapport, mais il ne veut rien faire. Je vais en venir à la raison pour laquelle il ne veut pas que cette information soit connue et expliquer pourquoi il ne veut rien faire. Je cite:

> Mettre en oeuvre ces mesures économiquement attrayantes pour la société rapporterait 150 milliards en économies d'énergie seulement. Le scénario du potentiel technique conduit à des réductions encore plus grandes de la quantité de dioxyde de carbone produite, mais il comprend des mesures qui ne sont pas attrayantes pour la société sur le plan économique. De ce fait, le bénéfice net, 99 milliards, est un peu plus faible qu'en vertu des seules MEAS. Toutefois, il importe de remarquer que le scénario du potentiel technique conduit tout de même à un bénéfice net pour la société.

> Ces avantages économiques ne peuvent pas être obtenus sans un investissement important. Les divers investissements nécessaires sont les

suivants: 23 milliards pour la pénétration des marchés; 74 milliards pour les mesures économiquement attrayantes pour la société; et 128 milliards pour réaliser le potentiel technique.

Vous allez me demander, madame la Présidente, quels sont les avantages de ces investissements. Economiser 150 milliards aux Canadiens n'est peut-être pas une mauvaise idée en elle-même. Quels sont les autres grands avantages? Nous avons entendu le ministre de l'Environnement et le premier ministre nous dire qu'ils allaient faire des choses merveilleuses au sujet du réchauffement de la planète. Même aux plus récentes conférences, le gouvernement n'a pas encore été capable d'adopter la proposition que le Canada réduise de 20 p. 100, d'ici 2005, la quantité de CO_2 produite. Pourtant, il pourrait faire mieux que cela et économiser 150 milliards aux Canadiens.

Si j'étais un ministériel, je pourrais demander: «Pourquoi le ministre de l'Énergie me cache-t-il ce rapport s'il va épargner 150 milliards de dollars aux Canadiens? Nous sabrons dans l'assurance-chômage, nous récupérons les pensions et les allocations familiales, nous escroquons les contribuables à revenus moyen et faible. Nous assommons telle ou telle province. Que se passe-t-il?» Eh bien, essayez d'amener un ministériel à parler sérieusement de la technologie reliée à l'hydrogène. Nos vis-à-vis vous diront alors qu'on ne peut alimenter une automobile à l'hydrogène. Or, bien entendu, c'est tout à fait possible. Il suffit d'avoir un pot d'eau pour obtenir l'énergie nécessaire. Pourtant, les ministériels affirment que c'est tout à fait impossible.

Nous avons permis à un groupe très restreint, non pas simplement au Canada, mais dans le monde entier, d'avoir la mainmise sur bien des gens. Qu'il s'agisse de consommation industrielle ou résidentielle ou de carburant destiné aux véhicules à moteur ou aux avions, il existe des carburants de rechange, l'hydrogène étant le principal.

Pourquoi n'a-t-on pas recours à l'hydrogène? Il ne crée pas de dioxyde de carbone. Il ne va pas aggraver l'effet de serre. Il ne pollue pas. Tout ce qui sort de votre tuyau d'échappement, c'est de l'eau et de l'oxygène. Certains habitants de ma circonscription ont déjà fait modifier leur véhicule en conséquence, et ils sont maintenant soumis à toutes sortes de pressions de la part du gouvernement provincial qui leur reproche de ne pas être imposés. Il y a des façons intelligentes d'aborder la question.

En l'occurrence, j'exhorte la Chambre à commencer à utiliser ne serait-ce qu'une petite partie de l'intelligence qui nous a été donnée à la naissance et la capacité de lire que nous avons. Comment se fait-il qu'un rapport qui pourrait épargner au Canada 150 milliards de dollars reste caché dans le coffre-fort du ministre de l'Énergie? Pourquoi ne dit-il pas au premier ministre et à la Chambre qu'il peut économiser au Canada 150 milliards de dollars? Il pourra ajouter qu'il peut également réduire la quantité de dioxyde de carbone dégagé dans l'atmosphère. Nous pouvons agir de façon sérieuse. Des pays entiers vont disparaître sous les eaux du vivant de bon nombre des députés, si nous ne faisons rien pour contrer l'effet de serre.

En conclusion, je pourrais poursuivre, comme vous pouvez l'imaginer, madame la Présidente, pendant bien longtemps au sujet des avantages qu'on pourrait tirer de tout cela et des raisons pour lesquelles, non seulement les députés, mais également les Canadiens en général, ont le droit d'avoir accès à des renseignements écologiques qui sont essentiels pour eux, leurs localités et leurs familles, pour nous, en tant qu'êtres humains, et pour les autres espèces de la planète. Le rapport en question a été payé par les Canadiens. Nous méritons d'y avoir accès, et j'espère que tous les députés souscriront à la proposition en question.

• (1720)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire que le gouvernement et tous les députés, j'en suis sûr, comprennent à quel point il importe d'offrir à la population le genre d'informations dont elle a besoin pour se sensibiliser aux problèmes que nous avons déjà cernés et aux solutions que nous devrons trouver ensemble en vue de mieux protéger notre environnement.

Un vague regard sur les affaires publiques et sur les questions d'environnement ces derniers mois pousserait n'importe quel observateur à comprendre que l'on accorde une importance toujours plus grande à l'environnement. Pour tout dire, on a soif de connaissances et on a besoin de savoir comment nous, en tant qu'individus, pouvons contribuer à assainir notre environnement.

Je citerai comme exemple une lettre que j'ai reçue d'une électrice et qui va droit au coeur de la question.

Cette personne, qui vit dans une des plus petites localités de Brandon—Souris, a écrit pour dire qu'elle chauffait sa maison au mazout. Elle se demandait si, en utilisant ce moyen de chauffage, elle contribuait de façon importante à dégrader l'environnement. Je me suis fait un plaisir de partir avec cette lettre pour aller au ministère chercher l'information dont elle avait manifestement besoin pour décider si elle contribuait à l'assainissement de l'environnement.

Ce n'est qu'un exemple de l'importance que représente la communication aux Canadiens, d'où qu'ils viennent, d'informations compréhensibles qui répondent à leurs questions de tous les jours.

Je crois qu'il est également important que les renseignements soient aussi compréhensibles et accessibles que possible. J'ai en effet l'impression qu'un manque d'information ou une mauvaise interprétation de l'information disponible peuvent engendrer des craintes injustifiées.

Tout le domaine des risques pour l'environnement est tellement scientifique que beaucoup de Canadiens ont de la difficulté à saisir les renseignements qui sont mis à leur disposition. J'espère—en fait, je crois—que le gouvernement a commencé à diffuser ces renseignements de façon qu'ils soient cohérents et faciles à comprendre, et qu'ils aident les Canadiens à mieux se rendre compte de ce qu'il convient de faire, à titre individuel, pour vivre dans un environnement plus agréable et pour jouer un rôle dans la formulation de la politique. Presque tous ceux qui participent à la vie politique du Canada admettront, je pense, que, dans beaucoup de cas, le public mène et qu'au mieux, le gouvernement réagit. Comme député du gouvernement, je le reconnais volontiers. Je dois dire au député qui vient de parler que j'ai un grand respect pour sa connaissance de l'environnement et que la qualité de son engagement a fait de lui un chef de file à la Chambre et dans tout le pays. Je dois ajouter, cependant, que le gouvernement a fait beaucoup plus que le député ne veut l'admettre pour diffuser le genre de renseignements que le public souhaite avoir. Je veux mentionner en particulier les audiences qui ont lieu en Alberta au sujet des usines de pâtes qu'on envisage d'y construire, parce que le député en a parlé.

Tous ceux qui ont suivi ces audiences reconnaîtront que les renseignements donnés par les représentants du gouvernement fédéral étaient très complets et extrêmement utiles, quoi qu'on ne puisse pas vraiment en juger avant que le processus ne soit terminé.

Je voudrais dire, en passant, que beaucoup de gens ont été surpris par la portée des renseignements donnés par les porte-parole du gouvernement du Canada à ces audiences. Je tiens à le mentionner pour que les députés et le public qui nous écoute se rendent compte des efforts que le gouvernement déploie pour mieux informer les intervenants dans le cadre du processus d'évaluation des incidences environnementales.

L'une de nos mesures qu'il vaut la peine de mentionner est la mise au point d'un système de surveillance de l'état de l'environnement. Les députés n'ignorent pas que le fondement juridique de ce système est établi à l'article 2 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui stipule que le gouvernement du Canada doit fournir à la population des renseignements sur l'état de l'environnement.

En vertu de cette loi, un comité consultatif public a été formé pour arrêter le type de données écologiques à relever dans le cadre de ce système de surveillance de l'état de l'environnement et pour s'assurer que les informations ainsi recueillies sont précises, actuelles et conformes aux besoins des Canadiens partout au pays. Ce comité comprend des représentants des groupes écologiques, des associations de consommateurs, de l'industrie et des universités, soit tous les intéressés au premier chef à l'état de l'environnement, tous ceux qui comprennent l'importance de diffuser des renseignements exacts et à jour.

La plupart des députés reconnaîtront sans doute que le gouvernement a notamment le mérite d'avoir planifié de première main une mesure écologique qui consiste à faire participer l'ensemble de la population à l'étude des questions collectives. L'écologie n'est pas le monopole de la Chambre des communes. Ce serait malhonnête de notre part de prétendre que la Chambre des communes a été la première à parler des questions écologiques au Canada parce que ce n'est pas le cas. Je crois qu'elle emboîte le pas, qu'elle donne le ton à l'occasion, mais elle n'a pas vraiment pris l'initiative dans ce dossier au sens strict du terme.

Notre gouvernement essaie de faire participer le public de sorte que nos connaissances soient les plus complètes possibles et que les renseignements que nous fournissons soient les plus complets possibles. À cet égard, nous faisons participer le plus grand nombre possible de personnes de toutes les couches de la société.

En 1986, nous avons publié le premier rapport national sur l'état de l'environnement. À l'instar d'autres gouvernements et d'autres pays, nous avons publié un document de 260 pages qui traitait des conditions actuelles, des

tendances et des systèmes de ressources renouvelables. On y examinait l'incidence des activités humaines sur nos écosystèmes et les réactions des institutions et organismes aux changements environnementaux. Nous travaillons à la rédaction du deuxième rapport national, qui doit paraître en 1991.

En outre, nous publions une série de feuillets sur l'état de l'environnement, qui vise à stimuler l'intérêt des médias, des groupes non gouvernementaux, des étudiants du niveau secondaire, des bibliothèques et du public à l'égard des questions environnementales.

Soit dit en passant, ce qui m'a encouragé particulièrement au cours des derniers mois est l'intérêt très évident des jeunes pour l'environnement et aussi leur volonté de faire les recherches qui s'imposent pour se tenir au courant. Et à mon avis, la série de feuillets sur l'état de l'environnement y est pour quelque chose. Par ailleurs, les jeunes Ontariens ont fait preuve de leadership et ont contribué au changement des pratiques dans la restauration rapide en exigeant que les produits leur soient servis sous une forme écologiquement plus saine qu'auparavant.

Grâce aux renseignements qu'ils ont recueillis, dont certains proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres paliers de gouvernement et certains sont le fruit de leurs recherches, les jeunes jouent un rôle positif dans le sens qu'ils exercent leur pouvoir de consommateurs et demandent que les produits leur soient fournis d'une manière qui ne nuit pas à l'environnement. Au début, les efforts qu'ils ont déployés pour s'assurer que les emballages de leurs hamburgers ne contiennent pas de CFC on été ridiculisés, et n'ont pas retenu l'attention des gérants de ces restaurants. Plus récemment, toutefois, ils ont été couronnés de succès et les produits qu'ils désirent acheter sont désormais présentés de façon à leur plaire et à préserver davantage l'environnement.

En plus de la série de feuillets de renseignements que j'ai déjà signalée, il y a la série de rapports sur l'état de l'environnement qui va porter sur un large éventail de questions environnementales d'importance nationale et régionale. Ces rapports vont s'adresser aux universités, aux gestionnaires de ressources et aux groupes d'intérêt de même qu'aux particuliers qui veulent une information détaillée. Certains de ces rapports en cours de préparation portent sur les espèces menacées, les peuples et les parcs, la qualité de l'air, l'eau souterraine, les ressources en eau des Prairies et l'incidence des changements planétaires.

Il y a aussi le bulletin sur l'état de l'environnement que nous publions trois fois par année. Nous essayons à Statistique Canada de compiler des données qui offrent aux Canadiens un accès rapide à une foule de renseignements sur l'environnement. Des efforts ont déjà été déployés pour mettre au point des indicateurs de l'état de l'environnement comparables aux traditionnels indicateurs économiques comme l'indice des prix à la consommation. C'est ainsi que les Canadiens auront à l'avenir davantage accès à l'information qu'il y a deux, trois ou quatre ans.

• (1730)

Je crois que nous en profiterions tous car bien informer le public est certes l'étape la plus importante à franchir pour pouvoir s'assurer que la législation et les pratiques au Canada et ailleurs dans le monde sont bien ce qu'elles devraient être.

Il y a trop longtemps que le développement économique se fait au détriment de l'environnement naturel et culturel. C'est ce qu'a mis en lumière le rapport attribué à l'ex-première ministre Brundtland et à ceux qui ont oeuvré à ses côtés. Ce rapport a eu notamment le mérite de vulgariser l'expresssion «développement soutenable ou durable». Il se peut que bien des Canadiens ne puissent définir ce terme ou qu'ils aient du mal à s'entendre sur une définition commune.

Mais ils ont finalement compris, par contre, qu'en étant bien informés et en faisant cause commune, ils pouvaient s'assurer que leurs gouvernements interviennent aujourd'hui pour que le développement futur ne se fasse pas au dépens des prochaines générations comme cela s'est produit naguère. À ce propos, nous avons pris malheureusement naguère, presque uniquement en fonction de considérations économiques, des décisions dont nous avons regretté plus tard les conséquences.

Je crois que grâce aux informations que les gouvernements et les autres autorités rendent publiques maintenant, nous serons mieux en mesure de prévoir les impli-

cations futures des décisions à caractère économique que nous prendrons.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, j'ai l'impression que si le secrétaire parlementaire avait lu le texte des engagements solennels sur un gouvernement transparent pris par son chef pendant la campagne électorale de 1984 et s'il les avait respectés, il aurait certes eu quelque chose de positif à déclarer sur la motion du député de Skeena et aurait fait savoir que son gouvernement avait l'intention de l'accepter. Il ne l'a pas fait, niant ainsi l'un des engagements fondamentaux pris pendant l'été 1984.

Pis encore, le secrétaire parlementaire a répondu en parlant de la communication de renseignements généraux et a interprété la motion du député de Skeena comme si ce dernier ne demandait que des données factuelles, des rapports sur l'état de l'environnement et d'autres renseignements du genre qui, nous le savons tous, sont déjà du domaine public, mais ne sauraient en aucun cas constituer des données solides.

Dans sa motion, le député de Skeena parle de garantir à tous les Canadiens un droit d'accès à tous les renseignements sur l'environnement. Il vise les données solides et les études approfondies, bref, toutes les données intéressantes qui ne sont jamais publiées, si je comprends bien la motion. Bien sûr, la proposition du député a du mérite. La population veut connaître les études économétriques sérieuses sur les options et les programmes sur lesquel on se base pour prendre des décisions se répercutant sur l'économie, l'énergie et les autres domaines qui ont une certaine incidence sur l'environnement.

Il s'agit donc d'études sur les coûts de l'inaction dans le domaine environnemental et d'autres études faites, j'en suis certain, par le ministère de l'Environnement pour évaluer la qualité de l'eau des Grands Lacs. Nous aimerions bien pouvoir en prendre connaissance. Quelles sont les tendances et que pensent les chercheurs du gouvernement de ces questions. Ce sont là des renseignements qui, somme toute, concernent la santé publique et ne sont pas révélés au public.

Je suis convaincu que le député aimerait que des études soient faites sur les sources d'énergie de remplacement et sur les coûts réels de leur mise en valeur et, pendant son allocution, il a fait allusion à un rapport précis dont nous aimerions tous beaucoup prendre connaissance. Je suis convaincu que la population aimerait en savoir plus.

Comme le ministre du Travail est ici ce soir, je lui demanderai au nom des Canadiens quelles études sont menées à l'heure actuelle en matière d'ergonomie, d'hygiène du travail, d'utilisation d'écrans cathodiques et de l'incidence que cela a sur la santé des travailleurs. Autrement dit, voilà ce qu'on entend par une meilleure information des Canadiens sur les rouages des divers organismes gouvernementaux.

À cet égard, le secrétaire parlementaire nous a déçus. Il a prononcé une allocution sur le sujet des relations publiques, sur la façon dont les gouvernements communiquent à la population des nouvelles, des données ou de la propagande qui n'ont pas nécessairement à voir avec l'essence même des études qu'ils mènent de façon régulière.

Cela tient essentiellement à la question fondamentale du partage des informations et donc, des pouvoirs. Lorsque la population n'a pas accès aux informations accumulées et stockées par une entité nommée ministère ou par une entité plus vaste qu'est un État, il y a déséquilibre des pouvoirs et, partant, une incapacité d'évaluer la gravité d'une situation et de décider de l'avenue à prendre lorsqu'on a le choix.

J'aurais souhaité que le secrétaire parlementaire nous fasse part de ce qu'il pense notamment du barrage Rafferty–Alameda et de la façon dont cette affaire a été menée du point de vue de l'information de la population. Comment se fait-il qu'on n'ait pas fourni les informations de base en dépit des pressions exercées? Pourquoi, par exemple, n'y a-t-il pas eu de consultation publique sur la prétendue étude environnementale relative à VIA Rail? Tout d'un coup, une étude nous tombe du ciel, une étude réalisée sans le concours de la population, sans aucun échange d'informations avec le public. C'était en fait une conclusion tirée par un ministère agissant en vase clos, coupé de tout contact avec la population visée, un ouvrage qualifié «d'études environnementale».

Pourquoi le gouvernement ne diffuse-t-il pas de renseignements sur le Centre de développement viable de Winnipeg qu'il nous annonce depuis si longtemps? À

bout de souffle et d'arguments, le secrétaire parlementaire a terminé son discours en parlant de développement durable. Pourquoi n'a-t-on pas accès aux renseignements sur le suivi effectué dans cette affaire depuis le mois de juin 1988, soit depuis que le premier ministre a annoncé devant l'Assemblée générale des Nations Unies l'ouverture du Centre de développement viable de Winnipeg? Nous ne savons rien de cette affaire. Nous ne connaissons pas la teneur des négociations intergouvernementales. Nous ne savons pas où en sont les choses actuellement.

Nous savons que le ministre de l'Environnement s'est rendu aux États-Unis en septembre dernier où il a, lui aussi, annoncé l'ouverture de ce Centre. En fait, l'ouverture du Centre a été annoncée à plusieurs reprises et le sera encore probablement plusieurs fois. À chaque occasion, on procédera comme s'il s'agissait d'une grande révélation, d'un grand pas fait par un gouvernement qui se dit progressiste-conservateur. Vous avez ici un autre exemple qui illustre bien comment fonctionne le gouvernement ouvert qu'on nous a promis en 1984. Le rapport que mentionnait le député de Skeena en est un exemple éloquent.

Pour conclure, comme mon temps achève, je vous donnerai un autre exemple d'un gouvernement qui ne fait pas ce qu'il prêche. Pourquoi le gouvernement a-t-il interdit la publication de la brochure *Storm Warning* en 1985? Cette brochure était publiée par Environnement Canada et traitait des répercussions du transport transfrontière des polluants atmosphériques sur la chaîne alimentaire. Le ministre de l'Environnement de l'époque a suspendu la publication de cet ouvrage pour un an. Il y a eu un si grand tollé de protestations de la part du grand public que le gouvernement a dû se résoudre à publier le rapport. Qu'est-ce que cette façon d'agir, madame la Présidente? Ce sont sans doute là les questions fondamentales que le secrétaire parlementaire aurait dû nous expliquer, pour favoriser l'accès aux renseignements officiels.

• (1740)

Par manque de temps, je ne peux pas me pencher sur l'imposture dont on a été témoin lors du processus d'approbation du barrage Rafferty-Alameda, à l'occasion duquel le ministre a lui-même négligé, et sciemment, d'observer les critères établis dans sa propre réglementation. Il l'a nié maintes fois à la Chambre, mais il savait qu'il ne respectait pas les critères établis.

Faute de temps, je ne peux pas aborder la présumée évaluation des conséquences environnementales de la décision concernant VIA Rail, laquelle tombe sous le coup des mêmes règles que le gouvernement prétend respecter. Ainsi, en raison du manque de temps, il m'est impossible à présent d'approfondir ces questions, et tout ce que je puis dire c'est que si le gouvernement avait vraiment eu l'intention, en 1984, d'agir avec transparence. . .

M. McDermid: L'heure!

M.Caccia: Si le ministre me signale que mon temps de parole est écoulé, c'est que mes propos perturbent son ouïe et sa conscience politique. Il n'aime pas qu'on lui rappelle ces éléments; il demeure cependant que ce gouvernement qui a promis au cours de sa campagne électorale de se faire le défenseur de la transparence gouvernementale et d'informer le public des faits réels n'a vraiment pas de quoi être fier et de se vanter. Le ministre des présumés travaux publics d'en face a beaucoup à apprendre sur la question de renseigner également le grand public. J'espère que la prochaine fois, le secrétaire parlementaire sera plus communicatif au sujet de ces questions éminentes.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins au débat d'aujourd'hui sur un sujet excessivement important, à savoir l'accès à l'information pour le public, à toute information sur un dossier environnemental ou sur un sujet environnemental. Bien sûr, madame la Présidente, force est de constater que ce ne sont pas les députés de l'opposition qui vont considérer le fait que les choses changent depuis quelques années et que cette information-là devient de plus en plus disponible. On a fait allusion beaucoup, durant ce débat, à la situation dans l'ouest du pays. Je la connais moins que celle qui se vit à l'est, notamment au Québec où on peut rendre hommage au gouvernement du Québec qui a une législation en matière d'environnement des plus sévères et des plus exemplaires au pays. À titre d'exemple, madame la Présidente, j'aimerais peut-être vous dire que, comme citoyen, j'ai demandé au gouvernement du Québec, il y a quelques semaines, de me donner des informations importantes pour ma région relativement à des parcs à résidus miniers, qui sont des sources de pollution importante dans ma région, suite à des annonces qui avaient été faites par le ministre de l'Environnement (M. Clark), à Charlottetown, avec ses collègues, ministres provinciaux

de l'Environnement, où ensemble on avait décidé de mettre 200 millions de dollars pour décontaminer des sites orphelins au pays. J'ai demandé qu'on me donne la liste de ces sites orphelins, qui sont des parcs à résidus miniers, et une semaine après, on me donnait toute l'information relativement à ces sites dangereux pour la santé et pour l'environnement de ma région. Alors, c'est un exemple pour dire que quand on demande de l'information sur des dossiers ou sur des sujets qui nous préoccupent, cette information est disponible.

Permettez-moi, madame la Présidente, durant quelques minutes, de vous démontrer à quel point quand même au cours des dernières années la situation s'est améliorée et que, au niveau de l'environnement, le gouvernement fédéral met de plus en plus d'information à la disposition de la population canadienne.

Le gouvernement s'est montré à ce point sensible, qu'il fournit maintenant un vaste éventail de programmes grâce auxquels le public a accès à des renseignements à jour sur les changements climatiques, la qualité des eaux, les terres, les forêts et les autres ressources naturelles du Canada. Le plus récent et le plus exhaustif de ces programmes est le système de rapports sur l'état de l'environnement, lequel est inscrit dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement que nous avons adoptée en 1987, et je cite: «Le gouvernement fédéral doit mettre à la disposition de la population du Canada l'information sur l'état de l'environnement canadien.»

Les rapports sur l'état de l'environnement constituent un moyen sans pareil de cerner les problèmes et d'établir les priorités, car après tout les gestes pèsent beaucoup plus lourd que les paroles lorsqu'il s'agit de préserver le délicat équilibre de la planète.

Dans la foulée de pays comme les États-Unis, l'Australie, la France, la Suède et le Japon, le Canada a publié en 1986 son premier rapport national sur l'état de l'environnement, un document de quelque 270 pages qui examinait la situation et les orientations de notre utilisation des ressources renouvelables, les répercussions de l'activité humaine sur nos écosystèmes ainsi que les réactions de nos institutions et organismes aux changements environnementaux. La deuxième édition, qui doit paraître en 1991, comportera des renseignements fournis par les organismes fédéraux, les provinces et les territoires, de même que par les groupes industriels, universitaires et non gouvernementaux. Je suis convaincu qu'il résultera d'un rapport aussi diversifié une évaluation précise et complète de l'état de l'environnement au Canada, sous une forme facilement accessible au public.

Dans le but d'ajouter aux connaissances sur l'état de l'environnement, le ministère fédéral de l'Environnement a amorcé la publication d'une série de feuillets d'information qui traitent des conditions et tendances importantes en matière d'environnement ainsi que de leurs répercussions sur l'état du milieu, les possibilités économiques, la santé et la qualité de vie. Ces feuillets visent à sensibiliser les médias, les groupes non gouvernementaux, les écoles secondaires, les bibliothèques et la population aux questions environnementales.

La série de feuillets a été lancée l'été dernier lors de la publication de *L'urbanisation des terres rurales au Canada, de 1981-1986*, qui portait sur la perte, à des fins urbaines, des terres agricoles et d'autres terres riches en ressources. Cette publication du Service canadien de la faune fait état de la conversion de terres rurales à des fins urbaines dans 70 régions du Canada. Les prochains feuillets aborderont, entre autres, la contamination des oiseaux marins et la pollution du milieu marin en Colombie-Britannique.

Le ministère entend aussi mieux informer la population grâce à la publication de rapports complémentaires sur l'état de l'environnement, qui éclaireront une foule de questions environnementales de portée nationale ou régionale. Ces rapports s'adresseront aux universités, aux gestionnaires des ressources et aux groupes d'intérêt, de même qu'à toute personne avide de renseignements détaillés sur des questions bien précises. Des rapports sont actuellement en préparation, notamment sur les espèces menacées, le public, les parcs, la qualité de l'air, les eaux souterraines, les ressources en eau dans les Prairies et les répercussions des changements d'ordre planétaire.

Madame la Présidente, nous nous sommes aussi attachés à favoriser les échanges de renseignements entre les gouvernements, les particuliers et les organismes non gouvernementaux qui s'intéressent aux approches, aux méthodes et aux publications relatives aux rapports sur l'état de l'environnement, et ce, en publiant trois fois l'an un bulletin sur l'état de l'environnement. Nous sommes aussi à constituer à Statistique Canada une banque de données, laquelle offrira à chacun un accès instantané à une foule de renseignements sur l'environnement. Des efforts préliminaires sont faits pour définir des indicateurs clés de l'état de l'environnement, comparables aux indicateurs économiques, tel l'indice des prix à la consommation. Cette mine d'informations s'avérera d'une utilité inestimable pour les Canadiens qui veulent savoir comment s'y prendre pour améliorer l'état de leur environnement.

Aujourd'hui comme jamais, madame la Présidente, les Canadiens se préoccupent au plus haut point des problèmes environnementaux. Ils ont aussi signalé leur volonté de partager la responsabilité de leur avenir sur cette planète. C'est pourquoi, si on espère préserver et améliorer l'environnement mondial, il est essentiel qu'Environnement Canada rende compte aux gens de l'évolution des conditions environnementales et de ses conséquences.

Voilà trop longtemps que l'expansion économique se fait aux dépens du milieu naturel et culturel. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par M^me^ Gro Brundtland, appelle au renversement de cette tendance en faveur d'un développement durable. Tous les Canadiens et les Canadiennes auront un rôle de premier plan à jouer dans la poursuite de cet objectif.

En donnant aux gens les moyens d'information dont ils ont besoin pour façonner leur destin, nous croyons qu'ils seront davantage en mesure d'influer sur la santé du milieu. Les rapports sur l'état de l'environnement nous donnent une meilleure optique sur nous-mêmes et sur notre habitat. Ils sont le fondement d'une planification et d'une gestion avisées de nos ressources. Nous espérons que la population mettra cette information à profit. Le succès des rapports sur l'état de l'environnement dépend de la participation de tous à la protection de notre environnement.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, des millions de Canadiens partagent l'inquiétude éprouvée par le député pour la sécurité de notre environnement. Il conviendrait, j'en suis certain, que la protection de nos ressources naturelles est une grave responsablité qui exige que le pouvoir législatif poursuive les pollueurs et protège les droits des particuliers qui ont fourni à Environnement Canada des renseignements confidentiels dans l'intérêt de notre pays.

Sans une loi régissant la divulgation des renseignements au public, notre capacité de protéger le droit de tous les Canadiens d'avoir un environnement sain serait sérieusement compromise. Aux termes de la loi existante, les cas où on ne divulgue pas des renseignements concernant des questions relatives à l'environnement ainsi que d'autres renseignements au sein du gouvernement fédéral sont indiqués dans la Loi sur l'accès à l'information.

Si je peux citer le paragraphe 20 (1) de la loi:

> Le responsable d'une institution fédérale est tenu de refuser la communication de documents contenant:
>
> *a*) des secrets industriels de tiers; *b*) des renseignements financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques fournis à une institution fédérale par un tiers, qui sont de nature confidentielle et qui sont traités comme tels de façon constante par ce tiers; *c*) des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement de causer des pertes ou profits financiers appréciables à un tiers ou de nuire à sa compétitivité; ou *d*) des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver des négociations menées par un tiers en vue de contrats ou à d'autres fins.

Pour résumer, le refus de divulguer des documents a généralement pour but de protéger les renseignements de nature confidentielle qui ont été communiqués au gouvernement. Environnement Canada reçoit beaucoup de renseignements grâce à des consultations confidentielles et à des négociations avec des provinces ainsi qu'avec d'autres pays. La divulgation totale de ces renseignements compromettrait gravement la capacité du ministère d'entretenir ces relations et nuirait à notre position de négociation.

Il conviendrait aussi de remarquer que le ministère et le service de conservation et de protection, en particulier, recueillent des renseignements au cours d'enquêtes qui peuvent conduire à entamer des poursuites contre des pollueurs. Si ces renseignements devaient être divulgués sans l'accord du tiers concerné comme le prévoit la Loi sur l'accès à l'information, cela pourrait compromettre le succès de toute enquête ultérieure.

En outre, les conséquences de la divulgation des secrets de fabrication et autres renseignements commerciaux confidentiels en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement sont évidentes. Les sources pourraient hésiter à divulguer des renseignements importants de peur que cela ne nuise à leur position concurrentielle sur le marché ou n'entraîne des pertes d'ordre financier.

Il existe déjà une disposition d'intérêt public très détaillée au paragraphe 20(6) de la Loi sur l'accès à l'information:

> Le responsable d'une institution fédérale peut communiquer, en tout ou en partie, tout document contenant les renseignements visés aux alinéas (1)*b*), *c*) et *d*) pour des raisons d'intérêt public concernant la santé et la sécurité publiques ainsi que la protection de l'environnement; les raisons d'intérêt public doivent de plus justifier nettement les conséquences éventuelles de la communication pour un tiers: pertes ou profits financiers, atteintes à sa compétitivité ou entraves aux négociations qu'il mène en vue de contrats ou à d'autres fins.

De plus, d'autres lois, notamment la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, contiennent des dispositions portant sur l'accès à des renseignements d'ordre écologique, y compris la possibilité de les divulguer dans l'intérêt public. La LCPE restreint le type d'information que l'on peut considérer comme confidentielle et elle prévoit un certain nombre de circonstances où l'information peut être divulguée.

L'article 20(2) de la LCPE contient les nombreux types d'information qui peuvent être divulgués. Par exemple, des renseignements sur l'utilisation d'une substance, sa manipulation sans danger, sa destruction et son élimination, les mesures de sécurité à prendre en cas d'accident, certaines données physiques et chimiques, ses effets sur la santé, la sécurité et l'écologie, et les méthodes et les résultats des épreuves sur un produit ou sur l'environne-

ment effectuées sur la substances par ou pour un organisme gouvernemental.

Le paragraphe 20(4) de la Loi sur la protection de l'environnement précise diverses circonstances dans lesquelles des renseignements peuvent être communiqués, soit:

> *a*) avec le consentement écrit de la personne qui les a fournis ou pour le compte de laquelle ils l'ont été; *b*) en tant que de besoin pour l'application de la présente loi; *c*) dans le cadre d'un accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui d'une province ou d'un pays étranger, ou entre le ministre et un autre ministre fédéral: (i) visant l'exécution et le contrôle d'application d'une loi, (ii) aux termes duquel le gouvernement provincial ou étranger ou l'autre ministre s'engage à en protéger la confidentialité; *d*) au médecin ou au professionnel de la santé désigné par règlement qui les demande, dans le cas d'un patient nécessitant des soins urgents, en vue d'un diagnostic ou d'un traitement médical; *e*) sous réserve de l'article 21, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.

Par ailleurs, le paragraphe 20(6) de la Loi sur la protection de l'environnement précise les circonstances dans lesquelles le ministre peut communiquer des renseignements après avoir donné un préavis de 24 heures. Ce paragraphe se lit en partie comme il suit:

> Par dérogation à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministre peut procéder à la communication des renseignements, si: *a*) d'une part, la communication est dans l'intérêt de la santé ou de la sécurité publique ou de la protection de l'environnement; *b*) d'autre part, cet intérêt l'emporte clairement sur les pertes matérielles réelles ou le préjudice porté à la position concurrentielle de la personne qui les a fournis ou au nom de qui ils l'ont été.

De toute évidence, en supprimant tous les obstacles à l'accès à l'information concernant l'environnement on ne servirait pas les intérêts des Canadiens dans les cas où le gouvernement serait impuissant à protéger le droit à un environnement sain.

Je prie le député de réfléchir aux conséquences néfastes qu'un changement comme celui-là pourrait avoir sur la capacité du gouvernement de recueillir les renseignements dont il a absolument besoin pour protéger l'environnement.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Appelé à traiter de cette motion, madame la Présidente, j'aimerais présenter le point de vue du comité qui a examiné toute la question de l'accès à l'information. Je pense que mon honorable vis-à-vis trouvera mes commentaires tout à fait pertinents.

Au cours de la dernière législature, un comité spécial de la Chambre a étudié toute la question de l'accès à l'information, a examiné les dépositions de témoins, de ministres et de fonctionnaires de toutes les régions du Canada et a déposé un rapport unanime.

M. Fulton: Il a présenté un rapport unanime dont le gouvernement n'a adopté aucune des recommandations.

M. Thacker: Je ne suis pas certain que mon collègue souhaite entendre mes commentaires.

En règle générale, nous avons conclu qu'au niveau du Cabinet, les notes de service que les ministres échangent entre eux ou qu'ils échangent avec leurs sous-ministres doivent demeurer secrètes. Cependant, dans l'ensemble, nous avons estimé que plus les ministres pouvaient diffuser de renseignements au sein de la population, mieux ils s'en trouvaient, car souvent ces problèmes ne sont pas simples. Les problèmes qui sont simples se résolvent sans difficulté et ne sont communiqués ni aux ministres ni au Cabinet. Si les gens constatent que le ministre doit évaluer de nombreuses options, compte tenu de la complexité des problèmes, ils s'apercevront que le ministre prend souvent les décisions les plus judicieuses et le plus sages, dans les circonstances.

Je suis donc d'accord avec mon collègue quand il dit que davantage de renseignements devraient être rendus publics. Le public pourra ainsi mieux voir que les décisions prises par le Cabinet sont le plus souvent bonnes. J'invite mon collègue à maintenir cette motion au *Feuilleton* et à la présenter de nouveau pour que d'autres députés puissent donner leur point de vue. Nous devons nous exprimer d'une façon sensée. Il se pourrait fort bien que davantage d'informations soient divulguées maintenant par les ministres que jamais auparavant. Je le sais par expérience personnelle. Nous allons dans la bonne direction. À mesure que les ministres. . .

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1800)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au nom des personnes âgées de ma circonscription pour participer au débat sur le projet de loi à l'étude.

Le projet de loi C–28 mettra effectivement fin aux programmes sociaux canadiens si respectés et si enviés. En fait, le Canadian Seniors Network a décrit avec plus de précision les mesures prévues dans le budget d'avril. Dans son bulletin d'information de l'été qui s'intitule *One Voice*, cet organisme a dit: «L'histoire nous rappellera que la disposition de récupération aura mis un terme à l'universalité et non qu'elle aura contribué à réduire le déficit.»

Les personnes âgées de Kenora—Rainy River n'ont jamais été aussi déçues par un autre gouvernement. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement conservateur essaie de détruire les programmes sociaux universels. En 1985, les conservateurs ont voulu désindexer les pensions de vieillesse, même après que le premier ministre eut solennellement promis pendant la campagne électorale de 1984 qu'il ne toucherait pas aux programmes sociaux parce qu'ils étaient sacrés.

Les personnnes âgées ont cru le premier ministre en 1984 et se sont vite rendu compte qu'elles avaient eu tort. Le gouvernement dira qu'il a écouté les personnes âgées en 1985 et qu'il a abandonné sa proposition de désindexation. En réalité, le gouvernement s'est dérobé devant le tollé général de protestations des personnes âgées partout au Canada.

Le premier ministre a continué d'assurer aux personnes âgées, depuis l'offensive contre les pensions de vieillesse en 1985, que son gouvernement préserverait et protégerait les programmes sociaux. Pendant les élections générales de 1988, le premier ministre, debout sur la scène auprès de sa mère, a réitéré son engagement.

Les personnes âgées de Kenora—Rainy River ne croient plus rien de ce que dit le gouvernement. Elles savent que dès qu'une promesse est faite, une autre est brisée. Mes électeurs savent que le gouvernement conservateur a des visées secrètes lorsqu'il s'agit des programmes universels. Un des ministériels l'a même admis dans un article paru dans le *Ottawa Citizen* du 23 septembre. En effet, le président du Comité des finances de la Chambre des communes a déclaré que le gouvernement avait réellement l'intention de supprimer les programmes sociaux universels.

Les dispositions de recouvrement fiscal des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales présentent une menace précise et réelle pour les programmes sociaux du Canada. On s'oppose largement à cette mesure de récupération fiscale. Le gouvernement dit que tous doivent aider à réduire le déficit. Or, beaucoup de Canadiens respectés et d'organismes regroupant des personnes âgées font entendre un autre son de cloche.

Permettez-moi de citer quelques sources. M. Don MacGillivray a écrit dans le *Ottawa Citizen* du 14 septembre: «La politique maintient l'universalité prétendument, mais en fait elle la supprime.»

M. Hugh Windsor, du *Globe and Mail*, a dit le 5 mai: «Si, comme M. Mulroney l'a admis par la suite, toucher à l'indexation des pensions était une erreur en 1985, tenter de faire la même chose avec les niveaux de revenu est aussi une erreur en 1989.»

Dans un article publié dans le *Ottawa Citizen* du 4 mai, M. Leonard Shifrin a écrit que le ministre des Finances avait entrepris de miner l'universalité des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

Dans un rapport du Conseil national du bien-être, on dit ceci: «Un programme social qui accorde des prestations à tous, puis les reprend à certains prestataires, n'est pas universel.»

Le président du Conseil canadien des retraités, M. Bill Corns, a dit, dans une interview parue le 7 mai dans le *Toronto Star*: «C'est le commencement de la fin de l'universalité. Ces mesures constituent un moyen d'examen du revenu.»

Il n'y a pas de doute, tous ceux qui examinent les dispositions de recouvrement considèrent que le gouvernement met fin aux programmes sociaux universels. Si ces dispositions sont adoptées, qu'est-ce qui empêchera le gouvernement de s'attaquer à d'autres programmes universels? Nous avons déjà vu des modifications du programme d'assurance-chômage qui en menacent l'uni-

versalité. Qu'est-ce qui viendra ensuite? L'assurance-maladie? Le Régime de pensions du Canada? Qui sait?

Dans 10 ans, environ un million de ménages canadiens qui reçoivent actuellement des allocations familiales ou des pensions de sécurité de la vieillesse commenceront à en perdre une partie par suite de la désindexation partielle du seuil de 50 000 $. On estime que ce seuil ne vaudra plus que 35 000 $ d'aujourd'hui en l'an 2000. Quand la génération de l'explosion démographique aura atteint l'âge de la retraite, la plupart de ses membres devront rembourser leurs prestations en vertu des dispositions de recouvrement.

De plus, une fois que les Canadiens auront accepté le principe du recouvrement comme partie intégrante du système, rien n'empêchera le gouvernement de rajuster le seuil à sa guise.

Les Canadiens n'appuient pas le recouvrement et ne l'accepteront jamais. Les Canadiens sont prêts à partager le fardeau de la réduction du déficit, mais ils ne sont pas disposés à l'assumer tous seuls.

Mes électeurs veulent que le gouvernement dépense sagement l'argent des contribuables. Ils tolèrent mal que des millions de dollars soient consacrés à la publicité sur la TPS. Ils croient comme moi que les programmes sociaux universels font partie des droits que leur confère la citoyenneté canadienne. Comme le très honorable chef de l'opposition l'a déclaré à la Chambre le 11 octobre, c'est la partie du contrat social qui récompense l'apport d'une vie à notre communauté.

Réduire le déficit aux dépens des personnes âgées est injuste et carrément criminel. J'ai dans ma propre circonscription beaucoup de personnes âgées. Elles représentent 18 p. 100 de la population de Kenora—Rainy River. J'ai été submergé d'appels et de lettres de désapprobation. Les personnes âgées me disent craindre pour leur avenir. Elles voient les impôts gruger leur revenu. Le gouvernement ne leur soutire pas seulement ce qu'elles ont accumulé au cours d'une vie de travail, il les frappe d'une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Le budget des personnes âgées est beaucoup plus serré parce qu'elles perdent de leur pouvoir d'achat.

Les aînés de Kenora—Rainy River ont peur qu'une plus grande érosion de leur pension et des impôts plus élevés les condamnent à finir leurs jours dans la pauvreté. Beaucoup se souviennent de l'époque de la dépression et se demandent si elles devront la revivre aujourd'hui, en 1989.

La disposition de recouvrement est aussi extrêmement injuste. Elle attaque les familles à revenu unique comme nulle autre. Les parents qui gagnent chacun moins de 50 000 $ n'auront pas à remettre les allocations familiales. Le soutien unique d'une famille de deux enfants se verra cependant reprendre ses allocations familiales. Où est la justice là-dedans? La disposition de récupération sera le plus dévastatrice pour les familles monoparentales gagnant plus de 50 000 $ par année. Cela semble une fortune, mais c'est peu dans le monde d'aujourd'hui pour le parent qui élève seul ses enfants. Une famille monoparentale a plus de dépenses qu'une famille biparentale.

Je parlais en fin de semaine à une personne de ma circonscription qui élève seule ses deux enfants, dont l'un est en deuxième année et l'autre est d'âge préscolaire. Mon électrice a un revenu net de 54 000 $ par année. Cela semble beaucoup. Son travail l'oblige à assister à des réunions le soir et elle doit parfois voyager en fin de semaine. Mon électrice paie pour des services de garde durant la journée pour son enfant d'âge préscolaire et des frais de gardiennage également pour son enfant de deuxième année après l'école. Elle doit en outre payer des frais de gardiennage les soirs où elle a des réunions et les fins de semaine quand elle a à voyager. Elle doit payer des frais de transport plus élevés parce qu'elle a à conduire ses enfants ici et là.

Étant donné qu'elle est parent unique, elle doit également prendre congé quand il y a des événements spéciaux à l'école ou quand ses enfants sont malades. Les allocations familiales qu'elle reçoit tous les mois l'ont aidée à payer certains de ces frais. Elles lui permettent au moins de payer une partie de l'essence pour sa voiture. Pourquoi devrait-elle avoir à rembourser ses prestations? Le système d'impôt sur le revenu l'oblige déjà à payer de l'impôt sur les allocations familiales qu'elle touche. Quand elle pense à cette récupération, mon électrice s'inquiète de l'avenir de sa famille.

Elle a travaillé très fort pour offrir une bonne vie de famille à ses jeunes enfants. Elle s'efforce de leur assurer un avenir solide. Pourquoi devrait-elle souffrir de discrimination parce qu'elle est parent unique? Pourquoi devrait-elle être pénalisée parce qu'elle travaille fort

pour donner à ses enfants un environnement financièrement sûr?

La taxe sur les produits et services va miner davantage son revenu. Elle m'a dit que la récupération de ses allocations familiales, jointe à la taxe sur les produits et services et à un impôt plus élevé sur son revenu, le feront baisser d'environ 6 p. 100. Ces mesures ne lui paraissent pas une distribution équitable du fardeau, pas plus qu'à nous de ce côté-ci de la Chambre. Ces mesures exercent une discrimination contre les personnes âgées et contre les familles.

• (1810)

Il faut que le gouvernement retire les dispositions qui concernent la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Il faut traiter également et équitablement nos personnes âgées et nos familles. L'universalité de nos programmes sociaux est un dépôt sacré qu'il faut préserver. J'invite les députés d'en face à y réfléchir avant d'adopter ce projet de loi tout à fait discriminatoire.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est un honneur que d'intervenir dans la séance marathon de ce soir. Je pensais débuter dans neuf minutes, mais mon voisin du côté ouest m'a surpris.

J'aimerais tout d'abord évoquer les événements qui nous ont tous amenés ici. En regardant la pendule je pense à ce que je faisais à la même heure il y a 365 jours. C'était pendant la consultation finale, le soir de l'élection: Je m'employais à attirer les électeurs pour qu'ils usent de leur droit de vote, pour qu'ils se présentent aux bureaux de vote. Si j'évoque cela, c'est pour demander pourquoi nous sommes ici ce soir à discuter sous le coup de la clôture un projet de loi qui à notre avis chambarde le pays et la façon dont il tournait.

Je voudrais vous ramener au 7 mars 1984 quand celui qui allait devenir le premier ministre disait, suivant une dépêche de PC: «Notre position est simple et sans détour. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.»

Quatre ans plus tard, étant devenu le chef d'un gouvernement majoritaire, le premier ministre déclarait à Summerside, endroit bien choisi pour engager l'avenir, à l'intention des personnes âgées:

> Permettez-moi de dire un mot aux personnes âgées. À l'avenir le Canada va faire plus pour vous, et non moins. Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, surtout celles en faveur des personnes âgées, vont être non pas réduites mais améliorées par notre gouvernement, qui s'engage à assurer aux Canadiens la justice sociale et l'équité.

Un an exactement s'est écoulé depuis la veille des élections. À vingt heures il y a un an la fermeture des bureaux de vote consacrait le retour au pouvoir des conservateurs, avec une majorité diminuée mais quand même assurée. Qu'est-il advenu des promesses? On le voit bien ce soir. Nous discutons un projet de loi qui abolit l'universalité des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. De quelle façon? En récupérant ces prestations universelles à partir d'un seuil, qui est fixé à 50 000 $ dans le cas de la sécurité de la vieillesse.

Certains demanderont ce qu'il peut y avoir de mal à cela. Eh bien deux choses. D'abord, le but de l'universalité, c'est de minimiser le nombre de fonctionnaires nécessaires pour administrer le programme. Cela signifie que chaque Canadien qui atteint l'âge fatidique y a droit. C'est beaucoup plus facile, beaucoup plus efficient, beaucoup plus rentable, si on me pardonne l'expression, d'avoir tout le monde sur la liste au lieu d'appliquer un critère de revenu qui soit accroché à l'impôt sur le revenu ou à des formules de demande spéciales ou à ce que l'on voudra. Cela réduit grandement les frais d'administration.

Je n'ai pas les chiffres ici, mais je peux vous donner l'éventail de ceux contenus dans une réponse à une question inscrite au *Feuilleton* que le gouvernement m'a donnée en 1985 ou 1986. J'avais demandé combien il en coûtait pour administrer ces programmes de soutien du revenu. J'ai été étonné de découvrir que le programme le plus efficace, celui qui coûtait le moins cher par cent dollars pour faire parvenir un chèque à un citoyen canadien était la pension de vieillesse, y compris le supplément de revenu: il ne coûtait que 32 cents par 100 dollars. Les allocations familiales suivaient de près. Passons maintenant aux gros programmes, ceux que le gouvernement aime attaquer, comme l'assurance-chômage, avec tous ses contrôles: Son coût s'élevait à 8 ou 9 dollars par 100 dollars.

Quand j'ai vérifié auprès des fonctionnaires de l'aide sociale de Thunder Bay, ils m'ont dit que le coût de ce service se montait à 13 dollars les 100 dollars. Celui des accidents du travail de l'Ontario se chiffrait à 18 dollars.

Du seul point de vue de l'efficacité, sans parler du point de vue humain, il est plus logique d'instituer des programmes universels que des programmes sélectifs.

Il y a une autre raison et c'est pourquoi nous sommes fiers de traiter tous nos concitoyens autant que possible sur le même pied. En fournissant à chaque personne âgée l'entière jouissance de sa pension et à chaque famille celle de ses allocations familiales, nous disons au monde que nous nous soucions de nos citoyens et que notre société est prête à aider ceux qui ont moins que les autres. C'est extrêmement important. Il importe aussi que nous reconnaissions la valeur de ces programmes. Il y a des gens, tant des personnes âgées que des familles, qui «n'ont pas besoin de ces revenus supplémentaires».

Les pensions de vieillesse et les allocations familiales sont déjà imposées dans notre régime fiscal. Plus vos revenus sont élevés, plus vous devez en remettre au fisc, ce qui n'est que juste d'ailleurs. La disposition de récupération, en ce qui concerne les personnes âgées, constituent une double imposition. La même chose pour les familles. Elles n'obtiennent aucune faveur, ni ne bénéficient pleinement de cette mesure de soutien du revenu. Elles ne font que payer leur juste part selon leur capacité de payer. C'est très bien ainsi.

Rappelons-nous les promesses faites par l'actuel gouvernement à maintes et maintes reprises. Avant les élections, les membres du parti ministériel utilisaient des expressions qui font chaud au coeur, par exemple, «dépôt sacré» et «universalité positive». Ce n'était que mensonges. Ils n'avaient nullement l'intention de tenir ces belles promesses. Il y a un an, quelques jours avant les élections, le ministre des Finances avait déclaré que toutes les promesses des conservateurs étaient des promesses de dépenses. Nous avions l'argent nécessaire. Et voilà, tout à coup, nous n'avons plus d'argent. Nous n'avons plus d'argent pour VIA Rail. Où est passé le programme de garde d'enfants dont ils avaient promis la mise en oeuvre le lendemain de leur réélection? Nous mettrons sur pied un programme de garde d'enfants, avaient-ils déclaré.

• (1820)

Eh bien, une année s'est déjà écoulée et nous n'avons toujours pas de programme de service de garde d'enfants. Voilà à quel genre de gouvernement nous avons confié le pouvoir, un gouvernement qui n'hésite nullement à promettre une chose avant les élections et qui, loin de se contenter de ne pas donner suite à cette promesse, fait précisément le contraire après ces mêmes élections. L'offensive contre l'universalité, contre VIA Rail, contre l'assurance-chômage et contre l'enseignement postsecondaire ainsi que l'absence de programmes concernant la garde d'enfants, voilà autant de questions pour lesquelles le premier ministre avait là encore promis des améliorations notables. Et que voit-on aujourd'hui? Des compressions et des réductions dans les paiements de transfert aux provinces qui peuvent le moins se permettre de perdre cet argent.

Peut-être que, en tant qu'Ontarien, je peux dire que ce n'est pas grave dans le cas de ma province, que celle-ci en a les moyens. Mais dans certaines des provinces des Prairies, et surtout dans celles de l'Atlantique, on sait que le seul espoir est fondé sur les ressources humaines et sur l'accès à l'enseignement supérieur, afin que les habitants de ces régions puissent préparer une vie meilleure pour l'ensemble des Canadiens. Mais non, car voilà que le gouvernement sabre également dans les fonds destinés à ces régions.

Ce n'est pas pour cette raison qu'on a porté les conservateurs au pouvoir. Les gens leur ont fait confiance quand ils ont déclaré qu'ils avaient suffisamment d'argent pour tenir leurs promesses et que le déficit ne posait plus de problème, qu'ils avaient réussi à le contrôler. Je me demande justement comment il pouvait être contrôlé en cette soirée du 20 novembre 1988 alors que, deux jours plus tard, une crise majeure intervenait obligeant le gouvernement à reconsidérer tout ce à quoi il s'était engagé. Les conservateurs se sont bien gardés d'employer le mot «promesse», sans doute du fait que les Canadiens se méfient énormément des promesses. Peut-être que ces derniers pensent-ils que les promesses ne sont généralement pas tenues. Mais lorsque le ministre des Finances, appuyé par le premier ministre, dit que ce sont des engagements, que nous avons l'argent en banque pour les financer, les gens se disent: «Peut-être que cette fois-ci il va tenir parole, peut-être qu'il fera vraiment ce qu'il dit.»

Nous avons vu au cours de l'année écoulée que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de tenir ces engagements, mais qu'il avait son programme particulier. Comme l'a dit le ministre du Commerce extérieur: «Si nous vous disions ce que nous allons faire, nous ne serions jamais élus, vous ne voteriez pas pour nous.» Le ministre a ses défauts, mais au moins il est honnête. Il dit les choses comme elles sont. Lorsque nous avons dit: «Écoutez ce qu'il dit, c'est important», les gens ont répondu: «Mais non, il ne sait pas ce qu'il dit.» Le gouvernement a renchéri: «Non, il ne sait pas ce qu'il dit. Nous allons respecter nos engagements.»

Ce n'est pas le cas, les Canadiens ont été dupés. Ils ont donné leurs suffrages à un parti, mais ils ont été trompés, car ils attendaient quelque chose en échange. Ils n'ont certainement pas eu ce qu'ils espéraient. C'est regrettable, car cela rejaillit sur nous tous.

Dans cette Chambre, nous sommes sectaires. Que ce soit entre conservateurs et néo-démocrates ou entre néo-démocrates et libéraux, nous nous critiquons, car c'est la nature de notre système parlementaire. Toutefois, ce genre de mensonge mine les partis et le système politiques, car les électeurs vont nous dire: «Bon, si on ne peut pas leur faire confiance, pourquoi vous faire confiance à vous? Qu'est-ce qui nous prouve que vous serez différents?» Naturellement, ma réponse c'est: «Essayez, et si vous n'aimez pas ce que nous faisons, mettez-nous dehors» et c'est que les Canadiens feront aux députés d'en face, j'espère. Le gouvernement ne peut, semble-t-il, faire preuve de franchise à l'endroit des Canadiens, ce qui m'inquiète vraiment.

Permettez-moi de revenir pendant cinq minutes, si j'ai bien l'heure—comme vous le savez, madame la Présidente, je n'ai pas toujours été d'accord, au fil des ans, avec le temps qui m'était imparti, mais il ne s'agissait jamais d'une question de cinq minutes et je n'ai jamais eu de problème avec vous, mais avec l'un des présidents de la Chambre, qui avait des genoux semblables aux miens, mais qui a été en mesure de jouer au football beaucoup mieux que je n'ai su le faire.

Pour ce qui est de la récupération elle-même, le ministre des Finances a déclaré qu'il y aurait des répercussions minimales sur les particuliers et les familles. Il y croit peut-être. Ainsi, il prétend qu'à peine 4,3 p. 100 des personnes âgées rembourseront en partie ou en totalité leurs pensions, 54 000 personnes remboursant en totalité leurs pensions de sécurité de la vieillesse et 74 000 en remboursant une partie seulement. Pour ce qui est des allocations familiales, il affirme qu'à peine 14 p. 100 des familles seront touchées; remarquez que 369 000 rembourseront leurs allocations familiales en totalité et 167 000, en partie.

Ce qu'il est important de noter, cependant, c'est qu'on parle pour cette année seulement. Ce chiffre va augmenter rapidement d'année en année et ainsi, de plus en plus de retraités finiront par rembourser leurs pensions et un nombre croissant de familles devront remettre au gouvernement leurs allocations familiales en totalité.

Voici comment cela fonctionne: Le seuil de revenu à partir duquel la récupération commence à s'appliquer grimpera en fonction de la même formule de désindexation prévue dans le régime fiscal, c'est-à-dire le taux d'inflation moins 3 p. 100. Ainsi, en supposant un taux d'inflation de 4,5 p. 100, soit le taux actuel sauf erreur, le seuil de revenu ne grimpera que de 1,5 p. 100 par année. Un travailleur gagnant 40 000 $ par année dont le revenu augmente avec l'inflation touchera en 1997 assez pour que son revenu soit supérieur au seuil de récupération au titre des allocations familiales, soit 56 309 $.

Quand on y pense, cela semble encore beaucoup d'argent. Cependant, je peux vous dire que lorsque je gagnais 20 000 $ au service de la récréation et des parcs, il y a plusieurs années, après avoir commencé à 6 000 $ quelques années auparavant, ce salaire de 20 000 $ représentait une somme vraiment importante. Ainsi, il faut tenir compte des effets de l'inflation et des augmentations de salaire au fil des ans. En définitive, des centaines de milliers de personnes seront touchées par la récupération. Les gens qui travaillent à l'heure actuelle et qui devraient prendre leur retraite dans 25 ans seront visés et ils auront un revenu élevé en dollars de 1989, mais il ne leur restera pas grand-chose en définitive et ainsi, de plus en plus de Canadiens seront victimes de cette grande récupération.

Viendra un moment où le nombre de personnes visées sera supérieur aux personnes exemptes. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles nous nous opposons au principe de la récupération parce qu'il compromet les programmes sociaux et de soutien du revenu partout au Canada.

M. Thacker: Combien de budgets seront déposés dans l'intervalle?

M. Angus: Mon collègue me demande combien de budgets seront déposés dans l'intervalle. Il va nous faire une autre promesse sans doute. Faut-il en conclure que le gouvernement rétablira le principe de l'universalité dans son prochain budget ou qu'il promettra de le faire aux prochaines élections en se posant comme le défenseur de ce principe, en nous disant qu'il a fini par trouver l'argent et qu'il a les moyens de financer ces programmes dorénavant?

On n'a pas le droit de modifier ainsi les programmes de soutien du revenu. Il existe d'autres moyens de trouver de l'argent. On peut abaisser les taux d'intérêt car 1 p. 100 de moins sur les taux d'intérêt représente une économie de un milliard et demi de dollars. On peut chercher à relancer l'emploi. Et chaque baisse de 1 p. 100 du taux de chômage signifie 2 milliards de rentrées fiscales de plus dans le Trésor public.

M. Thacker: Comment feriez-vous?

M. Angus: Il faut prendre des mesures en conséquence. Il ne faut pas s'en remettre au secteur privé et aux Américains. Ces derniers se contenteront d'acheter nos entreprises pour les déménager aux États-Unis comme ils le font actuellement.

La première chose à faire est de battre le gouvernement aux élections pour pouvoir le remplacer par un gouvernement qui s'occupe vraiment de la population.

• (1830)

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je désire vous remercier pour l'honneur que vous me faites en me donnant l'opportunité de participer à ce débat sur le projet de loi C-28.

Cependant, madame la Présidente, je peux difficilement dire qu'il me fait plaisir de participer à un débat sur un projet de loi qui s'en prend au principe fondamental de l'universalité des programmes sociaux canadiens.

En outre, le gouvernement s'en prend aux personnes âgées et aux familles en attaquant les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Ce ne peut qu'être un gouvernement sans coeur qui s'attaque aux vieillards et aux familles canadiennes.

Vous me demanderez sûrement, madame la Présidente, de quelle façon le gouvernement procède pour attaquer tous ces gens. Eh bien, je vais vous le dire. Ce projet de loi apporte 59 amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu, 59 amendements qui veulent mettre fin aux programmes sociaux dont les Canadiens sont fiers.

Le principe de l'universalité a été développé afin que tous les Canadiens puissent être traités de la même façon et pour créer un sentiment d'appartenance à la collectivité qui permettrait à tous les Canadiens de partager les richesses du pays et d'avoir droit à certaines prestations.

Avec ce projet de loi, tout cela est bel et bien fini. Finie l'universalité, finie la justice sociale, finie l'équité au Canada. C'est le début de la fin pour ce gouvernement.

Oui, madame la Présidente, c'est le début de la fin de ce gouvernement qui a imposé une surtaxe spéciale sur le revenu, en 1986, tout en la qualifiant de mesure temporaire. Cependant, les surtaxes n'ont pas été supprimées. Elles ont augmenté, passant de 3 p. 100 à 5 p. 100. Quelle effronterie, madame la Présidente.

En ce qui a trait à la récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse qui sont contenues dans ce projet de loi, cela ne fait que confirmer que ce gouvernement est allé trop loin et qu'il a enfoncé un clou de plus dans son propre cercueil. Le premier ministre nous avait dit, en 1984, que les programmes sociaux étaient un dépôt sacré auquel il ne fallait jamais toucher. Il nous a redit la même chose, en 1988. Cependant, ce projet de loi nous confirme que le premier ministre n'a pas tenu parole et qu'il est sans coeur. Le premier ministre et son gouvernement sans coeur nous ont donné plusieurs exemples de leur insensibilité auprès des Canadiens. Par le passé, ils nous ont dit que les services de transport ferroviaires de VIA Rail étaient extrêmement importants et qu'il fallait à tout prix les conserver. Cependant, il y a quelque temps, on nous annonçait que les services de VIA seraient réduits de moitié.

Madame la Présidente, la réforme que le gouvernement a effectuée auprès de la Loi sur l'assurance-chômage nous démontre son insensibilité. Les travailleurs canadiens devront maintenant se satisfaire de la réduction de la durée de leurs prestations et ils devront payer pour les programmes de formation.

Les Canadiens, dans plusieurs communautés devront également se satisfaire du fait qu'ils n'ont plus de bureaux de poste.

Madame la Présidente, la nouvelle taxe sur les produits et les services, l'état lamentable des infrastructures à travers le pays, la compression des budgets visant le développement régional, et j'en passe, nous procurent d'autres exemples concrets que ce gouvernement n'a pas de coeur.

Madame la Présidente, le premier ministre nous a dit à plusieurs reprises que les programmes sociaux étaient un dépôt sacré. Cependant, il a agi contrairement à ses déclarations.

Le danger qui est évident lorsque l'on «taponne» avec le principe de l'universalité des programmes sociaux est que l'on remet le tout en question. Lorsque l'on réduit le niveau au minimum, on se donne le pouvoir de le réduire davantage. On peut dès lors difficilement savoir qui a droit aux bénéfices, où on peut tirer la ligne, et qui sera en mesure de décider lesquels de nos citoyens ont le plus besoin d'aide.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-28 montre que le gouvernement ne se soucie guère du sort des personnes âgées. Que la sécurité sociale au Canada lui importe peu. Le gouvernement ne s'intéresse ni aux besoins des régions ni au sort des étudiants. Ce projet de loi sonne le glas du principe de l'universalité.

Le Conseil national du bien-être social, dans le rapport annuel qu'il a déposé le mois dernier, prétend que la récupération des prestations supprime le principe de l'universalité. Il prie instamment le gouvernement de renoncer à ses projets.

Le Conseil national de bien-être social est un groupe consultatif composé de citoyens nommés par le Cabinet pour conseiller le gouvernement sur les questions relevant de la politique sociale. Son rapport annuel dénonce

vigoureusement les mesures impitoyables que le gouvernement a prises.

Le Conseil soutient que l'abandon de l'universalité des programmes sociaux constitue le principal changement apporté à la politique sociale depuis une génération. Il a ajouté que le ministre des Finances a annoncé ce changement dans son dernier discours du trône sans consultations préalables.

L'organisme déclarait également que, jusqu'en janvier 1985, le gouvernement fédéral avait publiquement rejeté l'idée d'une disposition de récupération ou d'une surtaxe sur les pensions de vieillesse en alléguant que cela perturberait gravement le système de sécurité du revenu de retraite. Voici que le gouvernement change les règles du jeu sans avoir obtenu le consentement des Canadiens âgés. Le gouvernement ne veut-il pas comprendre que ces personnes ont déjà gagné leurs pensions de vieillesse en travaillant dur et en payant des taxes pendant toute leur vie active?

Dans le cas des allocations familiales, le Conseil national du bien-être social a fait valoir que cette récupération constituait un acte discriminatoire contre les familles à un seul revenu parce qu'elle est fondée sur le revenu net individuel. Ainsi, une famille de deux enfants n'ayant qu'un seul revenu net de 56 000 $ perdrait toutes ses allocations familiales. Par contre, une famille ayant deux revenus, un de 45 000 $ et l'autre de 35 000 $, échapperait à la disposition de récupération même si son revenu total s'élève à 80 000 $.

Est-ce cela la justice? Est-ce tout ce que les Canadiens peuvent espérer de leur gouvernement? Est-ce que les riches continueront toujours de s'enrichir tandis que les pauvres continueront de glisser toujours plus bas sous le seuil de la pauvreté? Tant et aussi longtemps que les conservateurs seront au pouvoir, on peut facilement trouver les réponses. Ils ne se soucient pas le moins du monde du Canada et de ses traditions. Ils désintègrent délibérément la société canadienne. Pendant encore combien de temps les familles et les personnes âgées du Canada devront-elles subir ce gouvernement?

Le Conseil national du bien-être social n'est pas le seul à critiquer ce projet de loi. La Fédération des citoyens âgés a aussi soutenu que la tentative de récupération est biaisée, extrêmement inéquitable et qu'elle mine sérieusement le principe de l'universalité.

Voici ce que dit de cette politique le président de la Fédération des citoyens âgés, M. Les Batterson, dans une lettre au premier ministre: «Nous considérons cette proposition comme un grave manque de loyauté de la part du gouvernement, une façon insidieuse d'amoindrir les programmes de sécurité sociale que vous avez maintes fois qualifiés de dépôt sacré.»

M. Batterson ajoute plus loin: «Nous savons que ce n'est pas la première fois que notre pays est aux prises avec un déficit aussi grave, mais aucun autre gouvernement n'a essayé de récupérer par le fisc les pensions auxquelles les Canadiens croient à juste titre avoir droit.»

Le gouvernement actuel a souvent prétendu que le déficit impose un fardeau injuste aux générations futures, qu'il est, en fait, plus considérable que ne le croient certains économistes. En fait, dans sa lutte contre le déficit, il a supprimé bien des programmes qui étaient essentiels à l'avenir de notre pays. Voici qu'avec ce projet de loi mesquin, il cherche à imposer les prestations de la vieillesse de ceux qui ont travaillé dur à édifier notre pays, et qu'il réduit les allocations familiales, tout cela pour réduire le déficit.

• (1840)

Toutefois, en dépit des fréquents et beaux discours du premier ministre sur la nécessité de se serrer la ceinture et de réduire les dépenses du gouvernement, les prévisions du Conseil du Trésor montrent que le budget du bureau du Conseil privé va augmenter de près de 5 millions de dollars. Il va atteindre 59,1 millions de dollars au cours de la prochaine année financière, et ses effectifs vont passer de 579 à 591.

Ce qui vaut pour les uns devrait valoir pour les autres. Comment le premier ministre peut-il imposer des compressions budgétaires à tout le monde et augmenter en même temps son propre budget? En outre, comment peut-il justifier de s'en prendre aux familles et aux personnes âgées du Canada pour arriver à ses fins?

En tout état de cause, le projet de loi C-28 sonne le glas de l'universalité des programmes sociaux. Le Conseil canadien de développement social a déclaré que le gouvernement minait le principe fondamental de l'universalité, selon lequel nous sommes collectivement responsables du bien-être des enfants et des personnes âgées, en privant quelque 368 000 familles de leurs allocations familiales et 54 000 aînés de leurs prestations de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement réduira également le montant des prestations versées à de nombreuses autres familles et personnes âgées.

Ce que le gouvernement conservateur est en train de faire au pays est inimaginable. Au cours des cinq prochaines années, la récupération des allocations familiales réduira les budgets familiaux de 1,68 milliard. Cela signifie que ces familles perdront 500 millions par an. C'est

scandaleux. Ces familles ne peuvent supporter une telle baisse de revenu.

En conclusion, je voudrais dire que, de l'avis de toutes les organisations représentant les familles et les personnes âgées au Canada, le gouvernement est en train de supprimer le principe de l'universalité. S'il avait été honnête, il aurait dit à tout le monde durant la dernière campagne électorale qu'il mettrait fin à l'universalité, qu'il démantèlerait VIA Rail et qu'il réduirait les prestations d'assurance-chômage. Si le gouvernement avait eu le courage de révéler ses intentions à la population canadienne, il ne serait pas au pouvoir aujourd'hui. Les Canadiens n'auraient pas élu un gouvernement qui s'apprêtait à prendre ces mesures draconiennes.

Enfin, un gouvernement qui soutient que le déficit impose un fardeau injuste aux futures générations devrait se demander si des services d'éducation et de santé de qualité inférieure ainsi qu'une infrastructure délabrée de transport et de communication, qui seront les conséquences inévitables de cette obsession au sujet du déficit, n'imposeront pas eux aussi un fardeau injuste aux futures générations.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Au moment de prendre la parole, madame la Présidente, je suis saisi de sentiments contradictoires, un peu comme ceux que l'on éprouve lorsque l'on voit son gérant de banque disparaître dans un précipice au volant de la voiture que l'on vient d'acheter.

Je tiens à dire que le caractère essentiel de l'universalité est qu'il est universel et ne comporte ni condition, ni réserve, ni réticence, ni hésitation. Le Code criminel comportait autrefois—j'ignore si c'est toujours le cas—des dispositions concernant les pervers et la perversion. S'il y a jamais eu perversion du principe de l'universalité, c'est bien celle-ci. Il faut choisir. Ou bien le régime de pension de retraite est universel, auquel cas tous les Canadiens y ont accès de droit, ou bien le gouvernement fourre son nez dans les affaires privées des citoyens, y compris leurs revenus, de façon à en exclure entièrement ou en partie, car le gouvernement, quelle que soit son orientation politique, a accès à plus de renseignements qu'il ne lui en faut ou qu'il ne devrait en obtenir.

Ce projet de loi comporte une carence essentielle, et au risque de me répéter, je dirai que le régime est ou bien d'application universelle ou bien qu'il ne l'est pas. Si le gouvernement tenait à faire preuve d'honnêteté, il déclarerait tout net qu'il faut se débarrasser du principe de l'universalité ou le restreindre considérablement, de façon que les citoyens qui touchent plus qu'un certain revenu ne puissent pas y avoir accès en tout ou en partie. Pour agir ainsi, il devrait avoir le courage de ses convictions, ce qu'il n'a pas.

Pendant toute ma vie active, je pense m'être donné du mal pour servir mon pays dans les différents emplois que j'ai occupés, que ce soit à titre d'employé des chemins de fer, de travailleur de mon parti, de député, ou encore au service de certains agriculteurs. J'ai payé mes impôts. Depuis la fin des années 1940, tout au long des années 1950 et 1960, et sauf erreur même encore au début des années 1970, le contribuable qui remplissait sa déclaration d'impôt rencontrait le poste intitulé «Caisse de la sécurité de la vieillesse». Sauf erreur, dans les années 1950 et 1960, le taux était de 3 p. 100. Il fluctuait entre 2, 3 et 4 p. 100. Chaque fois j'ai payé ma contribution.

Madame la Présidente, je suis en train de me confesser. En effet, ce mois-ci, je dois faire parvenir ma demande de pension de la sécurité de la vieillesse. Je n'ai pas l'air de quelqu'un en âge de le faire. Je ne me comporte pas comme quelqu'un de cet âge. Au moment de remplir ma demande, je ne savais pas si je devais en rire ou en pleurer.

J'ai passé toutes ces années à gagner ma pension de sécurité de la vieillesse. Cette pension n'est pas si élevée que cela. Elle atteint peut-être 4 000 $ par an. Je n'en suis pas sûr. Mais j'ai payé pendant toute ma vie active pour la gagner et mes concitoyens qui n'avaient pas les moyens de la gagner y avaient droit tout autant. Mes compatriotes qui n'en avaient pas besoin y avaient droit et en ont bénéficié parce qu'elle était universelle, purement et simplement.

Je n'oublierai jamais un de mes adversaires—et je me suis battu contre son parti pendant bien des années—, Louis Saint-Laurent. À cette époque-là, nous n'avions pas avancé l'âge de la retraite à 65, on la prenait à 70 ans. M. Saint-Laurent était premier ministre du Canada. Il a organisé une sorte de cérémonie semi-publique, à laquelle assistait la presse, pour recevoir son premier chèque de pension de vieillesse, pour souligner le principe universel de ces pensions. Que vous en ayez ou non besoin, c'était universel.

Je n'oublierai jamais non plus le moment où mon collègue, un dénommé Stanley Knowles, a atteint l'âge de 65 ans. Cela fait longtemps, mais je suis ici depuis un bon moment. Arthur Lang de Colombie-Britannique était ministre des Travaux publics. Nous avons organisé une réception pour Stanley en bas dans la salle 112 nord. Arthur lui a remis son premier chèque de sécurité de la vieillesse. Il lui a garanti que le gouvernement du Canada, quelle que soit son allégeance politique, ne considérerait jamais cela comme un conflit d'intérêt—après toutes les années où Stanley s'était battu pour les retraités.

• (1850)

Avant d'avoir la possibilité de participer à ce débat, j'ai tenu à lire la lettre que Mackenzie King a envoyé à J. S. Woodsworth en, je pense que c'était, 1924 ou 1926, environ à ces dates-là. C'était un gouvernement minoritaire. Dans la lettre, il garantissait que le gouvernement proposerait la première pension de vieillesse et la première assurance-chômage. En lisant l'histoire canadienne et en écoutant les anciens de mon parti, j'ai appris qu'il y en avait seulement deux qui restaient, Woodsworth et A. A Heaps. Woodsworth s'est levé et a dit «Monsieur le Président, je m'en réjouis.» Au nom de notre groupement, nous appuierons cette mesure.» Il s'agissait de 20 $ par mois à 70 ans avec examen des ressources. A.A. Heaps a pris la parole et a dit: «Monsieur le Président, j'appuie mon chef. Il est le chef et je suis le groupe.»

Ce sont les efforts répétés des gens de ce pays qui nous ont permis d'arriver au point où nous en sommes aujourd'hui, des gens de toutes les opinions politiques, de tous les groupes que vous pouvez imaginer. Nous en sommes enfin arrivés là.

Permettez-moi de vous donner un exemple, madame la Présidente. Je parle de quelqu'un qui touche une pension de retraite d'une compagnie après 25, 35 ou 45 années de service de, disons, 45 000 ou 50 000 $ par année, pension à laquelle il a contribué des dizaines de milliers de dollars qu'il a pu déduire de son impôt. Lorsqu'il retire sa pension, il doit payer de l'impôt. C'est la même chose dans le cas du Régime de pensions du Canada, ce qui est, je pense, une bonne affaire. On pourrait encore l'améliorer, ce régime, mais c'est quand même une bonne affaire, surtout pour les jeunes.

Si vous additionnez les deux, le régime de la compagnie et le Régime de pensions du Canada, vous arrivez à un total de 52 000, 54 000 ou 55 000 $ bruts par année. J'ai fait certains calculs. Une personne appartenant à cette catégorie paiera entre 15 000 et 17 000 $ d'impôt sur le revenu, plus une récupération d'une partie ou du total de sa pension de vieillesse.

J'imagine que des gens comme nous, les néo-démocrates, n'ont pas la réputation de défendre les riches. Je soupçonne que nous avons une certaine réputation qui selon votre point de vue, est bonne ou mauvaise. Nous payons en fonction d'un principe fondamental, la capacité de payer. Personne ne se plaint du montant que vous paierez sur la pension que vous verse votre compagnie ou votre pension du Régime de pensions du Canada. C'est tout à fait juste. Mais c'est un déni de justice que de faire rembourser une partie ou la totalité d'une pension universelle par des gens qui, qu'ils aient contribué ou non au régime, ont droit à leur pension comme tout autre Canadien depuis les années 1920.

Si quelqu'un gagne 75 000, 100 000 ou 1 million de dollars par an, peu importe le montant, vous leur faites payer leur part d'une autre façon. Mais les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales sont sacrées. Je le répète, ou bien elles sont universelles, ou bien elles ne le sont pas. Il vaudrait mieux que le gouvernement se décide une fois pour toutes et déclare: «Nous ne verserons plus de pensions universelles.» J'entends déjà des gens, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, qui me disent: «Il ne sert à rien de verser des pensions universelles aux gens qui n'en ont pas besoin.» Mais cela va directement à l'encontre du principe de l'universalité.

L'autre aspect de la question me touchera et touchera bon nombre de mes collègues à la Chambre quand nous ne siégerons plus ici, soit parce que nous aurons été délogés, soit parce que nous aurons pris notre retraite, mais je m'égare. Nous ne pouvons pas dire que nous nous trouvons en mauvaise posture. Mais des dizaines de milliers de Canadiens qui gagnent les revenus que j'ai mentionnés tantôt seront chanceux de toucher un revenu net de 30 000 dollars par an. Dans la société actuelle, ces gens ne vivront pas gras avec ce revenu, qui n'est que de 6 000 ou 7 000 dollars au-dessus du seuil de la pauvreté. Et le gouvernement, lui, veut récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales versées aux contribuables dont le revenu net tournera autour de 30 000 dollars par année. Cela défie toutes les règles de la logique et de la décence. Pour mon collègue de l'autre côté qui ne porte pas attention à mes propos, j'ajouterais que cela est même contraire aux valeurs chrétiennes.

Il y a autre chose aussi qui m'effraie et me préoccupe. Qu'est-ce qui empêchera le gouvernement actuel ou tout gouvernement ultérieur, qu'il soit formé par le parti conservateur ou un autre, de dire: «À notre avis, 50 000 dollars, c'est trop élevé, abaissons le niveau à 40 000 dollars et appliquons-le aux pensions de vieillesse ainsi qu'aux allocations familiales?» Une fois le principe de l'universalité bafoué, qu'est-ce qui empêchera un gouvernement, aujourd'hui ou demain, de décider: «Si votre revenu est supérieur à un certain montant, vous devez payer la moitié de vos frais d'hospitalisation et des honoraires du médecin»? Si votre revenu est supérieur à 50 000 $ ou au montant établi par le gouvernement en place, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de dire: «Votre enfant va à l'université et comme vous gagnez plus que ce montant, vous devrez payer la moitié, les trois quarts ou la totalité des frais d'études de votre

enfant»? Ce qui irait à l'encontre du plus élémentaire bon sens.

Il existe d'autres moyens pour le gouvernement de récupérer de l'argent sans avoir à recourir à la disposition de recouvrement des pensions de vieillesse. Il y a bien des façons de le faire. J'en ai justement quelques-unes à proposer. Le ministre des Finances nous demande sans cesse de proposer des solutions de rechange. Pourquoi pas un impôt de 10 p. 100 sur les impôts différés des sociétés? Cet impôt rapporterait près de 4 milliards de dollars par an au Trésor, et il est inférieur de presque quatre points au taux d'intérêt en vigueur.

• (1900)

Pourquoi ne pas supprimer toutes les échappatoires fiscales dont peuvent se prévaloir les particuliers et les sociétés qui ont perdu toute leur raison d'être? Pourquoi ne pas rétablir le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 1984, ce qui rapporterait 4 ou 5 milliards de dollars par année. Les sociétés n'ont certes pas vendu leurs produits meilleur marché. Elles ont conservé pour elles les bénéfices. C'est tout.

Dans les années 50, le gouvernement de l'époque avait décidé de supprimer la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments. Il avait assuré les consommateurs, à grand renfort de publicité, qu'il s'ensuivrait une baisse de prix. Or, loin de baisser, les prix ont au contraire augmenté. Les compagnies pharmaceutiques ont empoché les profits. Elles n'ont pas réduit leurs prix d'un cent.

J'en reviens à mon idée première. Le gouvernement doit se décider à dire aux Canadiens que ce n'est plus un programme universel. N'allez pas me dire qu'il sera encore universel parce que tous recevront un chèque, dont une partie sera récupérée plus tard. C'est ridicule. Si une partie de la pension est récupérée, c'est donc dire que le régime n'est plus universel.

C'est difficile à comprendre, mais tous les partis politiques ont, semble-t-il, la tendance à se détruire s'ils restent trop longtemps au pouvoir. Je ne cherche certes pas à aider les conservateurs à rester au pouvoir. C'est une autre mesure stupide, irréfléchie et insensée par laquelle le gouvernement tente de payer nos dettes. Je ne m'oppose pas aux efforts de réduction du déficit. Aucun député du NPD ne s'oppose à ce que nous fassions l'impossible pour payer nos dettes. Au contraire. Là n'est pas la question. La question est plutôt de savoir quels moyens utiliser pour y arriver.

Je rappelle à mes amis que, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la dette nationale et le déficit annuel, exprimés en dollars de 1989, étaient presque le double de ce qu'ils sont maintenant, et nous les avons épongés. Nous avions relativement le plein emploi. Nous n'avions pas tout à fait autant d'échappatoires, et nous avons épongé la dette. Si nous profitions seulement des leçons de notre propre expérience, nous pourrions faire encore mieux. Il y avait d'autres moyens de s'y prendre. Soit dit en passant, pas un cent de la dette que nous avions à la fin de la Seconde Guerre mondiale n'était dû à l'étranger. Nous avons tout fait nous-mêmes, et nous avons éliminé le déficit et la dette. Il n'en restait rien en 1955.

Rien ne nous oblige à arracher l'argent des retraités et des parents, quel que soit leur revenu. Nous devons sauvegarder l'universalité et percevoir l'argent autrement des échelons supérieurs de revenu. Ne gâchez rien. Ne cherchez pas à détruire ce que les personnes de toutes allégeances politiques soutiennent et approuvent depuis les années 20. Le seul geste convenable, civilisé, serait que le gouvernement accepte de retirer cette mesure. Nous allons proposer autre chose pour recueillir autant d'argent. Il pourrait alors compter sur notre appui.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir intervenir ce soir sur ce projet de loi. J'ai entendu un grand nombre de discours à la Chambre aujourd'hui sur le C-28. Un même grand thème semble préoccccuper tous les orateurs au même degré.

Nous savons tous que le C-28 apporte 59 modifications différentes à la Loi de l'impôt sur le revenu, en application d'une foule de mesures budgétaires. Il est évidemment impossible de traiter de toutes ces dispositions. Certaines m'inquiètent plus que d'autres.

Je voudrais décrire un scénario qui diffère peut-être légèrement de la perspective présentée par les autres intervenants. Je ne perds pas de vue le fait que des aspects de la récupération sont un sujet d'inquiétude pour les retraités, comme le sont le facteur de désindexation et la fausse présentation des faits, si je puis dire. Quoi qu'il en soit, il importe de situer le problème en mentionnant quelques-unes des choses qui se passent actuellement dans ma circonscription et d'évoquer le

contexte dans lequel les contribuables placent ces 59 modifications.

Au moment où je vous parle, le téléphone ne cesse pratiquement pas de sonner dans le bureau de ma circonscription. Il y a quelques instants, lorsque j'ai pris quelques appels, on m'a dit que le téléphone ne dérougissait pas. Les gens qui regardent à la télévision nos discours de ce soir sont préoccupés par ces changements apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils s'inquiètent de bon nombre des choses dont nous avons parlé ici. Or, il est extrêmement important de comprendre leurs préoccupations fondamentales à ce moment-ci, et pour les comprendre, je dois parler de ma circonscription.

Si ma circonscription n'est pas celle où la pêche est le plus pratiquée au Canada, elle est certes l'une d'entre elles, car c'est la pêche qui assure 85 p. 100 des emplois. À peine un mois avant Noël, nous nous demandons sérieusement si les gens auront du pain à manger et du thé à boire.

Je veux parler du programme de création d'emplois d'urgence que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a récemment annoncé. Je ne peux pas vous dire combien de personnes ne pourront pas se prévaloir de ce programme, bien qu'elles aient travaillé dans l'industrie de la pêche pendant toute leur vie active, c'est-à-dire depuis 15 ou 20 ans. Il leur est impossible de bénéficier de l'assurance-chômage dans le cadre des programmes de création d'emplois, en raison d'exigences rigoureuses et parce que les services administratifs n'ont aucune latitude pour revoir le cas des personnes qui ne peuvent pas satisfaire parfaitement aux critères établis.

C'est bien beau de parler des modifications à la loi de l'impôt et de toutes les difficultés que vont nous occasionner la récupération des prestations, la désindexation et les allocations familiales, mais il faut le faire en pensant aux gens qui n'ont pas d'argent pour acheter des cadeaux de Noël à leurs enfants ou pour préparer un gâteau de Noël ou qui n'ont pas assez d'argent pour se nourrir eux-mêmes quand viendra le jour de Noël. Ce n'est pas une réflexion bien agréable à faire alors que nous discutons de ces questions aujourd'hui à la Chambre.

J'estime qu'il m'incombe à titre de député de Bonavista—Trinity—Conception de parler du projet de loi C-28, mais je m'emploierai surtout aujourd'hui et le reste de la semaine à tâcher d'obtenir un certain redressement concernant les critères rigoureux qui ont été fixés et l'absence de processus de révision malgré le fait que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ait déclaré dans son communiqué de presse qu'il aurait lieu.

• (1910)

Je voudrais parler un instant de la récupération des prestations. Cette récupération fait un certain nombre de choses, mais ce qu'elle fait plus que tout, c'est saper la confiance que les Canadiens ont en la parole des politiciens, et dans ce que les politiciens de tous les partis représentés à la Chambre leur ont promis durant la campagne électorale.

Le très honorable chef de l'opposition et plusieurs députés nous ont parlé ici ce soir à la Chambre d'une dame nommée Solange Denis qui se préoccupait tant de la désindexation et d'une promesse qui avait été faite et non respectée qu'elle est devenue, sinon une héroïne, du moins une porte-parole des inquiétudes des personnes âgées au Canada.

Ma circonscription compte environ 10 000 électeurs âgés qui ont tous ou bien vu la scène à la télévision ou bien en ont entendu parler. Ils croient qu'elle a agi d'une façon si responsable et qu'elle a si bien exprimé leurs sentiments que lorsque je faisais campagne l'automne dernier et que je mentionnais son nom, les gens se rappelaient d'elle et se souvenaient de l'avoir vue à la télévision devant la Chambre des communes et de l'avoir entendue dire au premier ministre qu'il l'avait trahie.

Le bon sens a prévalu et la désindexation a été oubliée, du moins, nous le croyions. Le premier ministre a déclaré à ce moment-là qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter pour l'universalité et qu'il verrait à ce que ces programmes restent universels. Mais dans son budget d'avril 1989, le ministre des Finances a annoncé le mécanisme de récupération qui met automatiquement fin à l'universalité.

Les allocations familiales et les pensions de vieillesse sont versées à tout le monde, actuellement, sans égard au revenu. Mais les dispositions de récupération permettront de recouvrer le plein montant des prestations versées à ceux qui gagnent un certain revenu en leur faisant payer un taux d'imposition plus élevé. Je parle maintenant de l'article 48 du projet de loi C-28 qui institue les dispositions de récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse et qui prévoit un remboursement égal à 15 p. 100 de la partie du revenu net du contribuable qui dépasse 50 000 dollars.

Le ministre des Finances a présenté la mesure comme un mécanisme de réduction du déficit, mais la somme à récupérer par ces dispositions est relativement insignifiante comparativement à l'énorme dette nationale. Quelqu'un a même calculé que la même somme pourrait être recueillie en augmentant de seulement un pour cent

le taux du palier supérieur d'imposition et en faisant supporter cette partie du déficit par les gros contribuables.

De plus, beaucoup de gens considèrent ce mécanisme comme discriminatoire puisqu'il impose les retraités et les familles à un taux plus élevé que les autres personnes gagnant le même revenu. Monsieur le Président, un dollar est un dollar. Pourquoi les personnes ayant une famille à charge et les prestataires de la sécurité de la vieillesse seraient-ils pénalisés par rapport à une personne dans une catégorie d'âge différente, ou une personne sans famille?

Ces gens ne comprennent pas pourquoi on les traite ainsi et, à vrai dire, je n'arrive pas à le leur expliquer, surtout qu'on avait promis que ces programmes seraient universels et considérés comme un dépôt sacré. Je ne voulais pas employer cette expression car je pense qu'on en abuse, mais je dois m'en servir pour mieux faire ressortir la promesse qui avait été faite aux Canadiens.

Ce qui est d'autant plus important et inquiétant, c'est le fait que, au fil des années, un nombre de plus en plus important de retraités et de familles commenceront à rembourser ces allocations et pensions. Les gens ont réuni leurs économies, ils ont constitué des REER et ils se sont préparé un programme de placement. Bien que la somme de 50 000 $ puisse paraître énorme pour un retraité, bien des personnes dans ma circonscription, et je puis vous assurer que certaines gens gagnent pareils revenus grâce à leur pension et à leurs revenus de placement réunis, ont fait leurs calculs et préparé leur retraite en misant sur ce montant. Voilà qu'on annonce à ces gens qu'il leur faudra refaire leur planification. Il leur faudra recommencer à neuf et refaire leurs calculs. En d'autres mots, ils ne toucheront pas les revenus sur lesquels ils comptaient ou qu'ils espéraient obtenir.

Il faut en imputer la faute à l'indexation partielle. Le seuil a été porté à 50 000 $, mais l'on a calculé que, d'ici à l'an 2 000, ce même seuil aura été ramené à l'équivalent de 35 000 $ en dollars d'aujourd'hui. C'est dans dix ans. Quand les enfants de l'après-guerre commenceront à prendre leur retraite, la plupart d'entre eux seront tenus de rembourser leurs prestations de sécurité de la vieillesse à cause de la disposition de récupération.

Est-ce équitable? Je ne le crois pas. Je sais que bon nombre de mes collègues partagent mon avis. Je sais que d'autres députés d'une autre appartenance politique que la mienne mais que j'ai appris à très bien connaître depuis un an environ ne trouvent pas cela équitable. Je dirai que beaucoup de députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre ne trouvent pas cela équitable non plus, même s'ils n'ont pas été nombreux à prendre la parole ce soir. Je pense qu'ils vont devoir expliquer aux personnes âgées et aux bénéficaires d'allocations familiales en quoi ils trouvent cela juste. Ils auront du mal.

En attendant, une fois admis dans notre système le principe de la récupération, les gouvernements au pouvoir sont libres de fixer le seuil au niveau qu'ils veulent. Le principe est maintenant adopté. Cette année le seuil est de 50 000 $, et nous savons ce qui se passera d'ici l'an 2000 si rien ne change. En tout cas l'an prochain, si le gouvernement décide qu'il lui faut plus d'argent pour le budget ou autre chose, il pourra désormais abaisser le seuil à 45 000 $, à 40 000 $, à 30 000 $. Qui sait? Personne ne s'est même donné la peine de promettre que ce seuil ne sera pas abaissé.

Ce qu'on craint également un peu partout, c'est que la récupération ne soit que le prélude à la destruction de nos programmes sociaux universels qu'on nous envie tant, car notre pays est très fier de la façon dont il a traité ses personnes âgées, durant ma vie en tout cas.

Je sais que les personnes âgées en sont très fières. Elles m'en ont parlé. Je sais que cela fait la sécurité, la fierté des personnes âgées qui ont voyagé à l'étranger et qui ont comparé leur sort à celui des vieux des autres pays. Cela leur a permis de dire: «Mon gouvernement est fier de moi, et moi je suis fier de lui parce qu'il a trouvé le moyen de me donner cette prestation universelle, de me la donner sans réserve.» Tout cela, c'est fichu.

La récupération passera à l'histoire pour avoir sonné le glas de l'universalité, et non pour ce qu'elle aura fait pour le déficit. Je suis inquiet, tout comme mes collègues, parce que le gouvernement n'a pas vraiment tenu de véritables audiences publiques à ce sujet. Nous avons entendu parler de la taxe sur les produits et services, du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21 et d'autres comités législatifs, mais on n'en a pas vraiment beaucoup discuté. Une décision a été prise. On a établi le

plafond à 50 000 $ et limité l'indexation ou la désindexation, selon l'idée que vous en avez, à 3 p. 100. Cela ne présage rien de bon pour les personnes âgées.

Encore une fois, je ne sais comment dire plus éloquemment ou avec plus d'éclat que je crois que les citoyens âgés devraient occuper une place très spéciale dans nos coeurs. Regardons les choses en face, c'est à eux que nous devons d'être ici aujourd'hui. On pense en général que quelque chose de magique se produit lorsqu'on atteint un certain âge.

C'est peut-être vrai, mais, dans ma circonscription, de nombreux citoyens âgés continuent d'apporter leur contribution et de faire les choses qu'ils faisaient avant d'atteindre l'âge magique. Ils ne s'estiment pas différents de vous ou moi ou de qui que ce soit dans cette Chambre. Ils se considèrent comme des gens ordinaires et veulent avoir les mêmes chances et les mêmes possibilités que tout le monde afin de profiter de tous les programmes existants. Ils ne comprennent pas en quoi ils se distinguent des autres et pourquoi ils devraient être imposés davantage que les autres segments de notre société. Je ne peux pas rentrer dans ma circonscription et leur expliquer, et je doute que quiconque ici puisse le faire.

• (1920)

Il y a une autre chose qui me trouble, c'est la surtaxe sur l'impôt des particuliers. Elle passe de 3 à 5 p. 100 et même 8 p. 100 pour les hauts revenus. L'article 47 du projet de loi fait passer la surtaxe de 3 à 5 p. 100, et il la porte à 8 p. 100 pour les Canadiens dont l'impôt dépasse 15 000 $. Le ministre a proposé que les surtaxes sur l'impôt des particuliers deviennent un élément permanent du régime fiscal. Le ministre, cependant, ne fait pas ce qu'il avait annoncé. Donc, nous n'avons plus d'universalité et nous n'avons pas les surtaxes annoncées. Qu'est-ce qu'il y a d'autre que l'on ne fait pas?

Depuis 1984, le gouvernement a augmenté les taxes et les impôts 31 fois. Le présent projet de loi compte 59 articles. Les Canadiens n'ont jamais reçu les baisses d'impôt promises. En 1984 et 1985, le gouvernement fédéral a perçu 29 milliards d'impôt. Cette année il en percevra 50 milliards. C'est une augmentation de plus de 72 p. 100 en cinq ans. C'est un gros pourcentage.

La récupération des allocations familiales enlèvera 1,686 milliard aux familles au cours des cinq prochaines années. Ce sera environ 500 millions par année en 1991. Il y a certainement un meilleur moyen de financer le déficit que de puiser dans le portefeuille de ceux qui peuvent le moins le supporter. Les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite ne devraient pas être visées.

Si je le peux, monsieur le Président, je vais vous ramener au scénario que je mentionnais plus tôt, à ces gens qui n'ont pas pu pêcher assez longtemps parce que l'année 1988 a été mauvaise, et qui sont pénalisés cette année parce qu'ils n'ont pas assez de timbres, assez de semaines de travail pour avoir droit au programme de développement professionnel d'urgence.

L'an prochain, à moins que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne fasse quelque chose, ils devront travailler 20 semaines pour avoir droit à des prestations. S'ils sont incapables de trouver trois à six semaines de travail, comment feront-ils pour en trouver 20 l'an prochain?

Voilà la situation dans laquelle je me trouve en tant que député de Bonavista—Trinity—Conception. Voilà la triste situation dont je dois parler, une situation qui m'oblige à être négatif, alors que j'ai une nature positive. Vous savez, monsieur le Président, que j'aime être positif, mais il est bien difficile de l'être au sujet du projet de loi C-28 dans son ensemble ou de l'une quelconque de ses dispositions.

Si je pouvais, en brandissant une baguette magique, faire disparaître le projet de loi C-28 ou faire en sorte que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration autorise les fonctionnaires de son ministère à examiner le cas des personnes qui ne peuvent se prévaloir de la Planification de l'emploi ou accumuler le nombre nécessaire de semaines de travail cette année, ou le cas des malheureux qui téléphonent à mon bureau ce soir au moment où je vous parle, je le ferais. Hélas, j'ignore où se trouvent les baguettes magiques. On ne m'en a pas donné une lorsque je suis devenu député. Je la cherche encore. Si j'en avais une, je peux vous assurer, monsieur le Président, que je m'en servirais ce soir pour faire disparaître le projet de loi C-28 et pour que les personnes qui veulent un examen en

bonne et due forme de leur cas obtiennent satisfaction. Du même coup, je rétablirais l'universalité promise à nos personnes âgées, auxquelles nous devrions consacrer beaucoup de notre temps.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la veille de l'anniversaire des élections du 21 novembre de l'an dernier pour prendre la parole au sujet de ce projet de loi très représentatif des mesures législatives que le gouvernement a prises depuis son élection. Il s'agit d'un projet de loi omnibus qui traite de diverses questions concernant les changements apportés aux lois visées par le budget du printemps.

Il reflète le genre de supercherie dont le gouvernment s'est rendu coupable envers le public canadien durant la campagne électorale de l'an dernier. C'est pourquoi je vous le signale aujourd'hui, veille de l'anniversaire des élections.

Le projet de loi modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris la récupération des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse, ainsi que la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il traite de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et des amendements à nombre de ces lois.

Il fournit essentiellement la possibilité de souligner les mesures que le gouvernement actuel entend prendre dans tous ces domaines. Nous sommes ainsi en mesure de comparer ce que les ministériels ont dit au cours de la campagne électorale et ce qu'ils ont accompli depuis qu'ils ont été élus. La supercherie caractérise ce gouvernement.

La décision de récupérer les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse dans le cas des contribuables ayant un revenu supérieur à 50 000 $, que le gouvernement a annoncée dans son budget de mai et qui s'incarne dans ce projet de loi constitue la principale étape vers l'américanisation de nos programmes sociaux et l'abandon du principe de l'universalité. Pourtant, c'est exactement ce que les ministériels nous disaient qu'ils ne feraient pas, ajoutant que nous ne devions pas nous inquiéter de l'Accord de libre-échange, que c'était là un document commercial comme les autres que nous pourrions toujours déchirer si nous n'en étions pas satisfaits.

Nous, députés de l'opposition, nous sommes violemment opposés à l'Accord de libre-échange, car nous avions compris, vu son caractère insidieux, qu'il ne manquerait pas de ruiner nos programmes sociaux. Une année s'étant écoulée, nous en sommes là. Pour arriver à ses fins, pour ruiner le caractère universel de nos programmes sociaux, le gouvernement a invoqué la clôture et mis fin au débat.

Si le ministre des Finances et le premier ministre ont cherché à le nier, le député de Mississauga-Sud a fait preuve de plus d'honnêteté. Dans une lettre adressée à un citoyen d'Edmonton, il écrivait ceci: «Nous avons décidé d'abolir le principe de l'universalité. La récupération a beau sembler injuste et sournoise, c'est une réalité.» Voilà qui décrit bien le gouvernement actuel, injuste et sournois.

Au cours de la première partie de mon exposé de ce soir, j'entends traiter des répercussions sur l'enseignement postsecondaire. Je viens de la Colombie-Britannique; or, le premier ministre de notre province vient de déclarer, suite à ses pérégrinations récentes en Europe de l'Est, qu'il entendait recruter des travailleurs qualifiés d'Allemagne de l'Est et les ramener en Colombie-Britannique.

N'y a-t-il pas déjà suffisamment de citoyens en Colombie-Britannique, je vous le demande, monsieur le Président, qui soient tout à fait capables d'acquérir la formation nécessaire pour occuper les emplois que M. Vander Zalm recherche pour eux? Les paiements de transfert fédéraux devant servir à l'enseignement postsecondaire se dégradent et le parti du crédit social qui exerce le pouvoir en Colombie-Britannique sous la direction de M. Vander Zalm qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez, pense qu'il doit faire venir d'outre-mer une main-d'oeuvre immigrante pour occuper les emplois qu'offre la Colombie-Britannique.

• (1930)

L'enseignement postsecondaire au Canada est menacé par des compressions en vertu du projet de loi C-28. À l'heure actuelle, nous dépensons en moyenne 13 000 $ par étudiant, alors qu'aux États-Unis, cette somme s'établit à 20 000 $. Cela fait toute une différence. Le premier ministre a promis de faire de l'enseignement une priorité en appliquant des réformes tendant à parvenir à nouveau à l'excellence dans le domaine de l'enseignement, dans tout le pays. Cette promesse a été faite lors de la réunion générale du parti conservateur, en août dernier. Or, pendant ce temps, le dernier budget de son gouvernement montrait bien l'importance réelle qu'il attache à l'enseignement en tant que l'une des priorités de son second mandat. Les compressions dans les paiements de transfert vont avoir des répercussions catastrophiques dans tout le pays, mais surtout en Colombie-Britannique où le gouvernement créditiste applique une politique à courte vue en ne débloquant pas les crédits nécessaires.

Je voudrais maintenant parler de certaines des questions fondamentales qui doivent être posées lorsqu'on se penche sur ce type de projet de loi. Pourquoi une personne aurait-elle droit de recevoir 100 000 $ sous forme de gains en capital exempts d'impôt, mais perdrait-elle par contre les 4 000 $ qui lui sont dus au titre de la pension de

la sécurité de la vieillesse, du simple fait qu'il s'agissait d'une prestation universelle. Ce que je veux faire valoir, c'est qu'une personne peut toucher 100 000 $ sous forme de gains en capital et ne payer aucun sou d'impôt, mais que par contre, s'il s'agit d'une pension, elle devra verser 4 000 $. Il s'agit d'une atteinte à l'universalité de nos programmes sociaux.

Des ministériels ont accusé les néo-démocrates de défendre les intérêts des nantis parce qu'ils s'opposaient à ce projet de loi. Nous nous opposons plutôt à son iniquité fondamentale. M. Blenkarn l'a qualifié d'injuste et de sournois. Ce sont là les paroles dont nous devrons nous rappeler au cours des dernières heures de ce débat.

Les allocations familiales et la pension de la sécurité de la vieillesse sont déjà imposées au Canada. Pourquoi devrait-on assujettir les enfants et les personnes âgées à un impôt spécial? S'il s'agit de faire payer davantage d'impôts aux riches, pourquoi ne pas utiliser à cette fin un régime fiscal plus progressif? Je sais que c'est là le genre de façon de penser que le gouvernement réprouve en quelque sorte, alors qu'il tente de faire adopter sa TPS. Pourquoi ne pas porter le taux le plus élevé de l'impôt à 32 p. 100, au lieu de reprendre sous forme d'impôts les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse? Dans les deux cas, on percevrait des recettes d'environ 600 millions de dollars en 1991. Pourquoi ne pas rétablir le taux marginal à ce qu'il était en 1981, soit à 34 p. 100 et percevoir ainsi des recettes de 2 milliards de dollars? Le taux marginal de l'impôt pour les Canadiens les plus nantis est passé de 43 p. 100 à 34 p. 100 en 1981 et à 29 p. 100 en 1987.

Pour les Canadiens à revenu moyen, ce taux est demeuré presque constant malgré la soi-disant réforme fiscale. De ce côté-ci de la Chambre, nous savons que le gouvernement doit accroître ses recettes, d'autant plus qu'en signant l'accord commercial avec les États-Unis, le Canada a perdu 13 milliards de dollars en revenus douaniers. Nous savons qu'il faut lever des taxes. Nous nous demandons cependant pourquoi ce sont toujours les mêmes, les Canadiens à faible et à moyen revenu, les familles et les retraités, qui doivent payer. À quoi se ramènera l'identité propre du Canada dans quelques années lorsque nos programmes sociaux n'existeront plus que pour servir les personnes dans le besoin? Ne seront-ils plus que la copie conforme de ceux des États-Unis, moins généreux?

La semaine dernière, j'ai eu le privilège de me rendre à New York et à Washington avec le Comité des affaires extérieures. Dans les rues de ces villes, j'ai vu à quoi mènent des programmes sociaux moins généreux. J'ai vu les mendiants tendre leur tasse d'étain. Ces hommes et ces femmes ne sont pas des personnages de bandes dessinées, mais une réalité aux États-Unis.

Ici aussi, nous pouvons les croiser ces hommes et ces femmes, mais le gouvernement conservateur gonflera leurs rangs. Pendant combien de temps la population soutiendra-t-elle un progrès social dont elle n'a pas droit de profiter? Nous nous inquiétons parce que l'on est en train de tuer chez les Canadiens la volonté de contribuer à ces programmes. Puisque seuls les gagne-petit pourront en retirer des prestations, pourquoi ceux qui ont un revenu moyen y contribueraient-ils? Nous avons au Canada un régime fiscal reposant sur l'observation volontaire. Avec ses orientations, son budget, son projet de loi C-28 et son projet de taxe sur les produits et services, le gouvernement mine ce système. Nous verrons de plus en plus de contribuables tenter de se soustraire à l'impôt sur le revenu et cela aura des conséquences senties sur l'attitude des bénéficiaires des programmes sociaux.

On a payé pour les programmes sociaux. Les prestataires de la pension de vieillesse l'ont payée par l'impôt sur leurs revenus. Maintenant, le gouvernement la récupère par ce projet de loi. Va-t-on redéfinir moins libéralement le mot besoin, comme l'Angleterre ou les États-Unis l'ont fait, ou comme nous l'avons fait dans le cas de notre programme d'assurance-chômage et de nos programmes de bien-être?

Si le principe même de l'universalité est détruit de cette façon détournée, qu'est-ce qui va protéger notre régime de soins médicaux contre une attaque semblable? Nous constatons le caractère insidieux du gouvernement et la déception engendrée par la différence entre ce qu'il a promis le 20 novembre l'an dernier et ce qu'il fait le 20 novembre de cette année. C'est comme le jour et la nuit. Les gens vont perdre toute confiance si nous ne rappelons pas au gouvernement les mensonges qu'il a dit aux Canadiens à ce sujet et à propos d'autres questions. Est-ce que cela ne va pas approfondir le cynisme que ressentent déjà les Canadiens à l'endroit des hommes politiques de tous les partis?

Je pense que cela va avoir des répercussions dans tout notre régime politique. Sans vouloir dramatiser outre mesure, je pense qu'il y a lieu de s'inquiéter. C'est le genre de cynisme qui prévaut partout au Canada et qui ne reflète pas nécessairement le bon travail accompli par un député, un conseiller municipal ou un membre d'une assemblée législative. Les gens en sont conscients, bien sûr, mais ils ne font pas confiance aux hommes politiques. On se demande pourquoi. Comparez ce qu'on a dit le 20 novembre dernier et ce que nous faisons aujourd'hui. Nous sommes en train des prendre toutes les mesures que le gouvernement avait promis de ne pas prendre.

Chose certaine, la récupération met fin à l'universalité. Le Conseil national du bien-être social, organisation qui conseille le gouvernement fédéral, dit que la récupération met fin à l'universalité. Dans son rapport au gouvernement sur le budget de 1989 et la politique sociale, il affirme qu'un programme social qui accorde des presta-

tions à tous le monde mais qui les récupère en totalité de certains prestataires n'est pas un programme universel. Je sais que des ministériels ont parfois de la difficulté à comprendre ce concept, eux qui disent que cette mesure ne change rien à l'universalité. Si l'on donne des prestations à des personnes pour les récupérer ensuite, il n'est plus question d'universalité.

La récupération va permettre au gouvernement d'épargner à peu près 500 millions de dollars par année. Il va utiliser cet argent pour réduire le déficit au lieu d'augmenter les prestations des familles à revenus modestes et des personnes âgées.

Le Conseil national du bien-être social s'est inspiré des principes du Nouveau parti démocratique: il préférerait que le gouvernement augmente les impôts des gens à revenus élevés au lieu de faire porter presque tout le fardeau par les parents et les personnes âgées dont les revenus sont élevés. Les solutions autres que les dispositions de récupération qui figurent dans le rapport économiseraient au gouvernement 2 milliards de dollars par an, au lieu de 500 millions de dollars.

• (1940)

Nous devrions aussi faire remarquer, je pense, que c'est un gouvernement qui en paroles est très en faveur de la famille. Alors qu'il obtient beaucoup de bons points pour ces belles paroles, ce projet de loi porte atteinte à tout le principe de la famille.

Dans le cas des parents, la disposition de récupération établit une discrimination contre les familles bénéficiant d'un seul revenu parce qu'elle est fondée sur le revenu net individuel. Une famille bénéficiant d'un seul revenu, avec deux enfants et un revenu net de 56 000 $, perdrait toutes ses prestations d'allocations familiales. Un couple bénéficiant de deux salaires où l'un des conjoints gagne 45 000 $ et l'autre 35 000 $ échapperait à la disposition de récupération en dépit de leur revenu global qui s'élève à 80 000 $.

Bon, comme je l'ai dit, le gouvernement fait beaucoup de beaux discours en faveur des familles et sur la façon dont les enfants devraient être élevés. Il préconise que les femmes restent à la maison et s'occupent de leurs enfants plutôt que de travailler à l'extérieur. Eh bien, c'est une vraie gifle en plein visage, parce que la disposition pénalise justement les familles qui le font. Ce genre d'illogisme est un peu irritant, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je voudrais parler aussi de la complexité de ce projet de loi en ce qui concerne le régime de prestations pour les enfants. Après l'adoption de la disposition de récupération, il y aura quatre types de familles qui recevront des allocations familiales: celles qui garderont toutes leurs allocations familiales parce qu'elles sont trop pauvres pour payer des impôts sur le revenu; les familles qui garderont une partie de leurs allocations familiales parce qu'elles paient un impôt sur le revenu ordinaire sur leurs prestations; celles qui garderont une partie de leurs allocations familiales parce qu'elles paient un impôt sur le revenu ordinaire et qu'elles sont assujetties à la disposition de récupération sur leurs prestations et celles qui rembourseront toutes leurs allocations familiales à cause de la disposition de récupération. Voilà une véritable distinction et nous parlons d'universalité. C'est une blague.

La récupération portera atteinte au principe de la justice horizontale. Enlever les allocations familiales aux familles les mieux nanties les placera en mauvaise position par rapport aux couples sans enfant et aux célibataires qui ont le même revenu, mais qui ne supportent pas de frais pour élever des enfants. Une fois encore, le gouvernement donne son appui à la famille en paroles car c'est tout ce que c'est, des mots. Ses véritables intentions sont très apparentes dans le projet de loi C-28.

En tant que membres d'un parti d'opposition, nous n'avons pas seulement le droit, mais aussi le devoir et l'obligation de nous opposer à une mesure législative que nous croyons erronée et de proposer des solutions de rechange.

Comme je l'ai déjà dit, même les néo-démocrates reconnaissent que le déficit est un problème. À notre avis, on en parle trop, mais nous serions heureux de donner des conseils aux ministériels sur la façon d'aborder ce problème.

Je crois qu'on a rebattu les oreilles des Canadiens avec cette histoire de déficit, à cause de l'idéologie des conservateurs et de l'Accord de libre-échange.

M. McDermid: Les néo-démocrates se fichent pas mal du déficit, de la dette et de tout le reste.

Mme Hunter: La réduction du déficit devrait être un objectif dans le cadre d'une stratégie économique globale, mais non le seul. Cette sorte de pensée linéaire chez les ministériels se fait jour dans cette mesure législative. Nous devons élaborer une stratégie économique globale. Le ministériel d'en face est impatient d'entendre nos solutions de rechange, il prêtera donc attention. Je propose ces solutions dans l'esprit de la Chambre. J'espère que l'on en tiendra compte et qu'elles seront incorporées au projet de loi. Je ne suis pas devenue aussi cynique que

certains de mes mandants qui disent que nous ne sommes tous ici que pour chercher la bagarre. Je pense que nous sommes ici pour apporter notre contribution.

Les Canadiens méritent un budget fédéral qui satisfasse vraiment leurs besoins économiques et qui étende, par exemple, la situation de plein emploi ou presque du sud de l'Ontario à toutes les autres régions. On finira tôt ou tard par réduire le déficit si l'on s'attache à créer des emplois et à faire valoir la justice sociale. Je crois que cela devrait être l'objectif réel du gouvernement, à savoir établir un programme de plein emploi et un régime fiscal juste et simplifié. Nous n'assisterions pas alors à une érosion de l'universalité de nos programmes sociaux comme en témoigne ce projet de loi.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat ce soir, et je devrais dire que nous avons ce débat la veille de l'anniversaire de la réélection du gouvernement conservateur d'en face, de ce triste jour l'an dernier. Vous vous en souvenez, madame la Présidente, de ce triste jour où le gouvernement conservateur regagnait le pouvoir pour une deuxième fois. Et vous vous souviendrez sans doute qu'à ce moment-là, le gouvernement conservateur avait ridiculisé les partis de l'opposition pour leurs différents programmes, disant que le Canada ne pouvait pas se permettre un gouvernement de la sorte que proposaient les parlementaires de l'opposition, les partis de l'opposition, tout en prétendant, bien sûr, qu'eux-mêmes, les conservateurs d'en face, avaient tous les fonds nécessaires pour continuer de bien administrer le gouvernement—d'ailleurs c'est ce qu'ils disaient—et de plus, que leur engagement n'était pas des promesses électorales, du moins pas de vraies promesses électorales, mais plutôt des engagements, engagements toujours qui étaient munis de fonds nécessaires pour être complétés.

Alors, cela était à la veille de l'élection, bien sûr, le 20 novembre 1988, et nous voilà le 20 novembre 1989. Alors, cette année, un an plus tard, le gouvernement d'en face tout à coup semble ne plus avoir les fonds qu'il avait l'an dernier. Et afin de renflouer les coffres du parti. . . du gouvernement—vous savez, je mélange le mot «parti» et le mot «gouvernement», parfois, c'est parce que les conservateurs d'en face ont le don de penser que l'un veut dire l'autre, vous savez. À ces faits-là donc, madame la Présidente, vous m'excuserez des fois de faire l'erreur, mais c'est l'attitude du gouvernement d'en face et je suis sûr que vous, étant une personne qui n'est pas partisane, vous comprendrez. Vous comprendrez justement ce que je vous dis à cet égard.

De toute façon, les conservateurs d'en face, un an plus tard, tout à coup n'ont plus d'argent. Plus d'argent du tout, il faut couper, il faut sabrer ici et là, il faut augmenter les taxes pour les Canadiens. Rien de cela n'était dit le 20 novembre 1988, seulement le 20 novembre 1989, bien sûr.

On a tellement besoin de ces fonds, de dire le gouvernement conservateur, on est tellement «cassé», qu'on doit même invoquer une mesure de bâillon, faire siéger les parlementaires une partie de la nuit pour avoir ces fonds-là tout de suite. Pas pire pour un gouvernement qui, il y a moins d'un an, avait tous les fonds nécessaires pour bien administrer le pays!

Même si on donnait raison aux conservateurs d'il y a un an passé, on peut donc conclure qu'ils ont offert aux Canadiens et Canadiennes un mauvais gouvernement, parce que tout à coup ils n'ont plus les fonds qu'ils prétendaient avoir.

[*Traduction*]

Mais la triste réalité, c'est que le gouvernement d'en face n'a pas dit la vérité aux Canadiens il y a un an et qu'il continue à ne pas leur dire la vérité. Il y a un an, il prétendait, je le répète, avoir tout l'argent nécessaire pour financer ses engagements électoraux. Vous savez, madame la Présidente, des engagements électoraux, ce n'est pas tout à fait la même chose que des promesses électorales. Les conservateurs prennent des engagements électoraux, alors que l'opposition fait des promesses électorales. Les conservateurs ont établi cette distinction au cours de la dernière campagne électorale et ont ajouté que tous les fonds nécessaires pour financer les programmes qu'ils se proposaient de lancer faisaient partie des enveloppes budgétaires du gouvernement, qu'ils étaient déjà prévus au budget des dépenses principal et autres choses du genre.

Mme Dobbie: Je suis subjuguée.

M. Boudria: Et je le dis à la députée d'en face. Je l'incite à bien écouter, car on va peut-être lui poser des questions plus tard. La députée ne se rappellera pas qu'on a forcé des gens à écouter cela l'an dernier.

M. McDermid: Vous avez dit la même chose au Parlement provincial.

M. Boudria: Et j'entends rouspéter le député de Brampton. Il me rappelle que j'ai siégé à l'assemblée législative de l'Ontario à l'époque où il était le sous-fifre de Claude Bennett.

• (1950)

Je me souviens de l'époque où c'était son gagne-pain. Claude Bennett n'est plus député, il a démissionné avant d'être défait, ce qui lui serait arrivé. Je disais au ministre qu'il ferait bien d'écouter attentivement. Lui et ses collègues devraient continuer à essayer d'administrer la Ban-

que fédérale de développement et à écouter ce que nous disons.

Comme je le disais avant qu'on me provoque, les allocations familiales sont imposables. Trente p. 100 des prestations sont déjà retournées au gouvernement par le biais de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement prétend que nous avons besoin en plus d'une disposition de récupération, pour reprendre les fonds que recevaient les contribuables canadiens. On nous dit de ne pas nous inquiéter, que seuls les riches sont visés. Seulement ceux qui gagnent 50 000 $ et plus par année. On nous dit que tous ces gens sont riches et peuvent bien redonner leur argent aux conservateurs. Personnellement, si j'étais riche, et ce n'est pas le cas, les députés d'en face seraient les derniers à qui je voudrais donner mon argent. Mais c'est un autre point dont nous pourrons parler à une autre occasion.

Ce qui est important, c'est que ce seuil de 50 000 dollars n'est que partiellement indexé—pratiquement pas du tout, en fait—et qu'il baissera au cours de la prochaine décennie jusqu'à atteindre un niveau où des personnes qui ne sont pas riches verront leurs pensions reprises par les conservateurs si, par malheur, leur parti reste au pouvoir jusque-là. Mais c'est improbable, car nous savons tous qu'ils seront virés avant cela.

L'autre injustice, c'est que cette proposition est une taxe spéciale sur les familles avec enfants et les personnes âgées qui ne s'applique à personne d'autre. On se demande pourquoi le gouvernement s'en prend aux familles et aux personnes âgées. N'est-il pas déjà suffisamment grave qu'il ait essayé de s'en prendre à tout le monde avec cette proposition de TPS? Il avait réussi de la sorte à mécontenter 80 p. 100 des Canadiens. Cela ne semble pas avoir satisfait certains conservateurs qui se sont dit: «Il faudrait tâcher d'obtenir l'unanimité!» Voulez-vous savoir comment ils s'y sont pris? Ils ont décidé de provoquer la colère des autres 20 p. 100 des gens qui souscrivaient encore à la TPS. Voulez-vous savoir comment ils ont fait? Ils ont lancé un ballon d'essai en annonçant qu'on taxerait les maisons existantes. Cette fois, ils l'ont obtenue, l'unanimité. À présent, tout le monde en veut aux conservateurs, même les rares personnes qui étaient auparavant d'accord avec le projet de la TPS.

Pour en revenir au projet de loi C-28, au moyen duquel le gouvernement a réussi à trouver une autre façon de s'aliéner beaucoup de Canadiens, on a invoqué une procédure qui est des plus injustes. Qu'on me permette de décrire le scénario. Dans le cas d'une personne âgée comptant des revenus de 70 000 $, le principe de l'équité permettrait de croire qu'il importe peu que ces revenus proviennent d'une pension du gouvernement, d'investissements sur le marché boursier, ou d'ailleurs. Ces revenus de 70 000 $ devraient être imposés de la même façon que tout autre revenu, peu en importe l'origine. Après tout, un dollar, c'est tout de même un dollar. Pourquoi devrait-on l'imposer différemment, qu'il provienne de revenus de pension, de revenus d'investissements sur le marché boursier, d'obligations ou d'ailleurs?

Le ministre siège au Cabinet où il est chargé de nombreux programmes gouvernementaux. Étant assurément une personne raisonnable, pourquoi accepterait-il de souscrire à pareil programme? Je puis comprendre que le ministre originaire de Brampton soit d'accord, mais pas notre collègue de Montréal qui m'écoute en ce moment.

La disposition de récupération proposée par le gouvernement voudrait imposer une taxe spéciale aux bénéficiaires des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Pourquoi nos conservateurs veulent-ils imposer les pensionnés plus que les autres? C'est déjà assez malheureux de les voir imposer tout le monde, pourquoi veulent-ils maintenant opérer une razzia fiscale auprès de cette classe de la société? Pour quelle raison si ce n'est pour mieux pouvoir faire l'unanimité contre eux? Ils vont réussir encore une fois à réaliser cette unanimité.

Ils n'ont pas certes pas manqué leur coup avec leur TPS. Il leur a fallu un effort d'imagination remarquable pour indisposer, au cours de deux dernières semaines, les 20 p. 100 de Canadiens qui acceptaient encore cette taxe, mais c'est fait maintenant. Tous les Canadiens sans exception sont en colère contre eux. Les conservateurs vont réussir ce tour de force encore une fois avec cette disposition sur la récupération des prestations. Ils avaient déjà choqué beaucoup de Canadiens avec leurs propositions fiscales. Les rares personnes qui n'étaient pas trop indisposées à l'égard du gouvernement le seront après l'entrée en vigueur de ce projet de loi.

C'est pour cette raison que nous, les députés de l'opposition officielle, sommes intervenus pour défendre les Canadiens. Nous avons contesté ces mesures. Nous avons dit aux Canadiens que nous allions voter contre ce projet

de loi que nous n'aimons pas. Pour la gouverne des députés d'en face, au cas où ils me taxeraient de partisanerie, aussi improbable que cela puisse paraître, je voudrais vous lire ce qu'a déclaré *La Voix–Le Réseau des aînés (Canada) Incorporée*, un organisme national qui représente les personnes âgées de tout le pays.

Ce n'est pas le député de Glengarry—Prescott—Russell ou quelqu'un d'autre dont on pourrait peut–être dire qu'il a l'esprit de parti, mais bien cet organisme qui a dit: «Pour pouvoir conserver l'universalité authentique dans nos programmes, nous ne devons pas imposer ces avantages sociaux par des moyens détournés. Ce faisant, nous pénaliserions les bénéficiaires de ces avantages sociaux, surtout les retraités et les familles, et nous détruirions ainsi le caractère universel des programmes concernés. Pendant ce temps–là, d'autres contribuables touchant le même niveau de revenu ne sont pas inquiétés même s'ils sont davantage en mesure de payer.»

Mme Dobbie: Ils ne reçoivent pas d'assistance sociale. Voilà la différence.

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis heureux que la députée d'en face dise cela. J'espère que le hansard va bien rendre compte de ce que nous venons d'entendre. La députée d'en face vient de déclarer que les pensions de la sécurité de la vieillesse ne sont ni plus ni moins qu'une forme d'assistance sociale. C'est bien ce que nous venons d'entendre. Elle a dit que les autres ne reçoivent pas d'assistance sociale, insinuant par là que les prestataires de la Sécurité de la vieillesse vivent de l'aide sociale. Eh bien, en tant que libéral, je n'approuve pas cette façon de penser. Il n'y a aucune raison pour que les personnes âgées s'excusent auprès de la députée d'en face de toucher des prestations de la Sécurité de la vieillesse et quémandent de l'argent au gouvernement. Les personnes âgées ne devraient pas avoir à faire cela et elles n'auront pas à le faire tant que le parti libéral sera ici pour défendre leurs intérêts.

C'est la députée d'en face qui devrait s'excuser auprès des Canadiens âgés pour avoir laissé entendre que les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont une forme d'assistance sociale. Elles ne le sont pas à mes yeux. Ce sont des pensions universelles chèrement méritées que nous, libéraux, avons toujours défendues depuis que nous les avons mises en vigueur il y a un certain nombre d'années. Et nous allons continuer de le faire.

Je me permets de revenir à ce que des Canadiens ont eu à dire au sujet de cette tentative de récupération qui est une forme de désindexation. Nous avons ici en main un article publié le 14 septembre dernier dans le *Ottawa Citizen* par Mark Kennedy, à la suite d'une interview que lui avait accordée le premier ministre. Je sais qu'il n'est pas juste de citer les propos du premier ministre, mais je vais le faire quand même. Je sais que cela est fort pénible pour les députés d'en face. Le Conseil national du bien–être social a publié un rapport dans lequel il condamne les conservateurs pour la tentative de récupétation prévue dans le projet de loi C–28. Le Conseil national du bien–être social est bien sûr un organisme gouvernemental. Je suis persuadé que la députée d'en face ne l'ignore pas; en tous cas, elle ne devrait pas l'ignorer. Voici ce qu'on peut lire dans ce rapport:

> Il ne fait aucun doute que la tentative de récupération sonne le glas de l'universalité des programmes sociaux.
>
> Un programme social qui verse des prestations à tout le monde pour ensuite récupérer toutes les prestations versées à certains bénéficiaires n'est pas universel.

Cela touche essentiellement à ce que disait tout à l'heure la députée, à savoir que les prestations de la Sécurité de la vieillesse sont une forme d'assistance sociale. Nous ne pensons pas que les pensions de sécurité de la vieillesse correspondent à des prestations de bien–être social, mais le député nous a donné un autre point de vue et le premier ministre déclare dans cette entrevue ici, et je cite: «Nous n'acceptons pas cette opinion, dit–il aux journalistes, ce n'est qu'une opinion parmi tant d'autres.»

• (2000)

Le Conseil national du bien–être social, un organisme gouvernemental chargé de conseiller le gouvernement en matière sociale aurait donc, de l'avis du premier ministre, exprimé une opinion parmi tant d'autres. En d'autres mots, les conservateurs refusent essentiellement d'ajouter foi aux affirmations de cet organisme national, prétextant que l'opinion émise n'est ni plus ni moins que l'opinion de quelqu'un d'autre et, comme ils n'écoutent pas l'opinion des autres, cela signifie qu'ils ne tiennent aucun compte des arguments présentés par leur propre Conseil national du bien–être social.

J'ai du mal à comprendre le but que vise le gouvernement. Les députés conservateurs, qui affirment vouloir résorber le déficit et joindre les deux bouts, continuent tout de même de gaspiller l'argent comme ils le font depuis 1984 en lançant toutes sortes d'initiatives qui sont critiquées à la Chambre, et je ne vais pas reprendre ici les questions soulevées pendant les périodes des questions orales aujourd'hui et les autres jours. Nous savons tous de quoi il était question. Mais en même temps, ils récupèrent les pensions versées aux personnes âgées, remettant en question, une fois de plus, l'universalité de ces pensions, qu'ils qualifient de programmes de bien–être social, quand nous tous, y compris le premier ministre, les considérons comme des programmes universels qui sont sacrés. Pourtant, aujourd'hui, certains d'entre eux les qualifient de programmes de bien–être social.

Le 23 juin 1989, M. Les Batterson, président de la Fédération des personnes âgées, tenait ces propos au premier ministre:

> . . .nous pensons que la disposition de récupération équivaut à un préjugé contre les personnes âgées, qu'elle est nettement inéquitable et qu'elle a de sérieuses conséquences sur l'universalité.

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Boudria: M. Les Batterson, président de la Fédération des personnes âgées, a dit cela au premier ministre le 23 juin 1989. Il a tenu ces propos dans une lettre et, bien entendu, le premier ministre a l'original. Peut-être que le ministre pourrait demander à quelqu'un de lui en faire la lecture. Alors nous comprendrons.

Dans une lettre adressée au ministre des Finances le 24 mai, la Coalition des personnes âgées du Québec a dit:

> [. . .] à mesure que la disposition de récupération commencera à toucher un nombre toujours plus grand de prestataires, il ne fait aucun doute que la répercussion sera un abandon progressif du principe de l'universalité.
>
> Nous estimons, de plus, qu'un impôt spécialement conçu pour les personnes âgées relève de la discrimination fondée sur l'âge et qu'il est donc injuste et contraire à la Charte des droits.

Ce serait intéressant de savoir ce que les tribunaux pourraient penser de cette affaire à la lumière de la Charte. Enfin, la lettre dit aussi:

> Votre proposition crée un taux d'imposition plus élevé pour les personnes âgées que pour d'autres contribuables qui touchent des revenus semblables. Les personnes âgées qui, au prix de lourds sacrifices, ont économisé pour leur retraite, sont pénalisées.

Voilà ce qu'avait à dire la Coalition des personnes âgées du Québec dans une lettre adressée au ministre des Finances le 24 mai 1989.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, je pense ou j'espère avoir réussi à convaincre les députés conservateurs d'en face à changer d'avis, à retirer ce projet de loi. Ils ont encore la chance, quelques minutes encore avant le vote, peut-être quelques heures, devrais-je dire, et les ministres d'en face pourraient convoquer une réunion d'urgence derrière les rideaux, retirer le projet de loi C-28. Nous leur donnerions notre appui unanime à retirer le projet de loi. Mais s'ils refusent, si le gouvernement conservateur, les ministres conservateurs refusent, je dois leur dire que le peuple canadien s'en souviendra à la prochaine élection.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-28, mesure législative qui découle du budget conservateur déposé plus tôt au cours de l'année.

Ce projet de loi traite d'un certain nombre de questions qui intéressent tous les Canadiens. Il modifie la Loi de l'impôt sur le revenu et comporte des dispositions, sur lesquelles je reviendrai dans une minute, relativement à la récupération des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse. Il prévoit un impôt sur le capital des sociétés importantes. Il réduit les montants consacrés aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il traite de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Le projet de loi modifie également la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et un certain nombre d'autres lois, dans le cadre des mesures annoncées dans le budget.

Mon temps de parole étant limité, je vais me concentrer sur deux ou trois aspects du projet de loi. Je voudrais d'abord parler de la réduction des paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire, parce que cette réduction porte gravement atteinte au financement des programmes établis. En 1986, il y a seulement trois ans, nous avons été témoins d'une autre série de coupures dans ce secteur. Il est certain que les provinces les plus pauvres du Canada en souffriront énormément. En fait, les quatre provinces de l'Atlantique vont perdre 189 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, tandis que les quatre provinces de l'Ouest, y compris ma province, la Colombie-Britannique, vont perdre quelque 633 millions de dollars.

Nous nous dirigeons ainsi, à bien des égards, vers un système de prestation de services à deux niveaux. Nous aurons, par exemple, un système de soins de santé d'une certaine qualité pour les provinces riches et un autre, de deuxième ou de troisième catégorie, pour les provinces pauvres. Je ne fais que répéter là les propos de l'Association médicale canadienne.

Ces réductions viennent s'ajouter à d'autres réductions, y compris celles de l'assurance-chômage et du développement régional. L'enseignement postsecondaire sera durement touché à un moment où nous aurions dû en augmenter le financement. À l'heure actuelle, nous dépensons en moyenne 13 000 $ par étudiant, tandis que les États-Unis en dépensent 20 000 $. Nous prenons de plus en plus de retard dans le domaine fondamental de l'appui à l'enseignement postsecondaire.

Le premier ministre a dit d'une part qu'il allait accorder une haute priorité à l'éducation. Dans un discours qu'il a prononcé en août 1989, il a promis «des réformes qui produiront l'excellence dans l'enseignement d'un bout à l'autre du pays». Or, au lieu d'instaurer une réforme valable dans l'enseignement postsecondaire, le premier ministre réduit les fonds accordés aux provinces dans ce domaine.

Nous en avons vu les effets dans tout le pays, y compris dans ma circonscription. Je me trouvais tout récemment au collège Douglas, qui dessert le sud-ouest de la Colombie-Britannique et qui a un rôle très important à jouer dans l'enseignement postsecondaire dans cette province. Ce collège subit le contrecoup de compressions budgétaires dévastatrices et, en même temps, le gouvernement fédéral propose de nouvelles coupes.

J'ai rappelé que le premier ministre avait promis d'appuyer plus généreusement l'enseignement postsecondaire. Ce même premier ministre a fait d'autres promesses qui sont totalement rompues dans ce projet de loi C-28. Le 7 mars 1984, le premier ministre a dit: «Notre position est simple et elle est claire. Nous sommes favorables à l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.» Qu'est-il advenu de cette promesse fondamentale faite à la population du Canada en mars 1984? Qu'est-il advenu de la promesse faite en octobre 1988, pendant la dernière campagne électorale?

Ma collègue de Saanich—les Îles-du-Golfe a fait remarquer que, ce soir, nous sommes à la veille du premier anniversaire du gouvernement. Le temps est indiqué pour faire une rétrospective des promesses faites pendant cette campagne électorale qui a abouti à l'élection du gouvernement actuel il y aura un an demain.

C'est à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, que le premier ministre a fait une de ses promesses aux personnes âgées. Bien sûr, ces temps-ci, les gens de Summerside se préoccupent d'autres promesses et engagements du gouvernement, mais je rappelle qu'il avait fait une promesse solennelle aux personnes âgées. Le premier ministre a dit ceci:

> J'adresse un mot en particulier aux personnes âgées. À l'avenir, le Canada fera davantage pour vous tous, et non pas moins. Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, surtout celles des aînés, seront améliorées et non pas diminuées par notre gouvernement qui recherche la justice et l'équité sociale pour les Canadiens.

Qu'est devenue cette promesse? Le premier ministre et le gouvernement qu'il dirige l'ont rompue.

• (2010)

J'ai constaté, entre autres choses, au cours de mes voyages à travers le pays et en parlant aux gens de ma circonscription, un certain désenchantement et un certain cynisme à l'égard de l'ensemble du processus politique. Ce sentiment est attribuable en partie à la propension des dirigeants politiques, du premier ministre en l'occurrence, à jeter au rebut les promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale.

J'ai parlé de certaines inquiétudes que soulève la question des pensions et de leur recouvrement, mais ce n'est pas la première fois que nous voyons les personnes âgées se faire ainsi attaquer. Nous nous souvenons tous de 1985, quand ce même gouvernement conservateur a voulu désindexer la pension de vieillesse.

[*Français*]

On se souvient très bien du rôle qu'a joué l'opposition qui a forcé le gouvernement à retirer son projet de loi. Je me souviens très bien du rôle extraordinaire joué par l'ancien député Jean-Claude Malépart, et ce fut bien approprié que l'on souligne aujourd'hui sa contribution magnifique dans la lutte contre la désindexation.

[*Traduction*]

Il convient, en effet, de faire aujourd'hui état du rôle particulier qu'a joué dans cette lutte feu le député de Laurier—Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart. Nous savons tous quelle serait sa position aujourd'hui à la Chambre et ce qu'elle a été concernant cette attaque contre la pension de vieillesse.

C'est donc le premier indice que nous avons eu, en 1985, quand le gouvernement a cherché à réduire la pension de vieillesse, à la désindexer, mais qu'il a dû y renoncer devant l'opposition massive des Canadiens.

Nous avons eu un autre indice de la véritable attitude des conservateurs envers les personnes âgées dans les paroles du député de Mississauga-Sud qui préside le Comité des finances. C'est un conservateur d'expérience. Il est député depuis 1979. Qu'a-t-il à dire au sujet des personnes âgées?

Voici quelle est l'attitude d'un membre important du caucus conservateur, le président du Comité des finances. Lorsque des conservateurs ont exprimé leur colère et leur indignation face à la TPS, il a dit: «Ne vous en faites pas, les personnes âgées n'usent pas leurs vêtements ni leur mobilier, elles ne courent pas les rues et tout cela coûte de l'argent.» C'est ce qu'a déclaré le président conservateur du Comité des finances.

Où étaient ses collègues conservateurs? Peut-être se voilaient-ils la face parce qu'ils avaient honte des propos de leur confrère. Mais où donc étaient les députés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et d'ailleurs au pays? Ont-ils pris la défense des personnes âgées et ont-ils dit à leur collègue, le député de Mississauga-Sud, que c'était une insulte?

M. Blaikie: Ils n'ont pas soufflé mot.

M. Robinson: Comme le député de Winnipeg Transcona vient de le dire, ils n'ont pas soufflé mot. Telle est le comportement du gouvernement. Il est heureux que le député de Mississauga-Sud ait eu l'honnêteté de faire connaître son opinion. C'est rare. Mais telle est l'attitude du gouvernement.

Il y a d'autres problèmes encore et le député de Brampton—Georgetown a exposé son point de vue sur ce projet de loi. Il a appuyé ce projet de loi qui réduirait la qualité de vie des personnes âgées de notre pays. Il a droit à son opinion.

Il s'agit d'une disposition de récupération qui touchera de plus en plus de personnes âgées dans l'avenir. En fait, ce qu'il faut retenir le plus de la disposition de récupération, c'est qu'elle n'est que partiellement indexée. Il n'y aura rajustement qu'au-delà de 3 p. 100 d'inflation.

Nous savons tous que la TPS provoquera, notamment, une hausse marquée du taux d'inflation. Au fil des ans, de plus en plus de familles seront assujetties à la disposition de récupération simplement parce que leur revenu augmentera plus vite que le seuil de revenu applicable à la disposition de récupération.

Cette disposition présente bien sûr d'autres lacunes. En fait, elle trahit les personnes âgées qui, pendant de nombreuses années, ont versé en toute confiance leurs contributions au régime en comptant qu'un jour elles toucheraient les pensions auxquelles elles ont droit. De 1952 à 1971, les aînés de notre pays ont payé une surtaxe spéciale qui était destinée à la caisse des pensions de vieillesse.

Je me rappelle avoir reçu à mon bureau de circonscription un vieux monsieur de Stratford Gardens, dans Burnaby-Nord, qui m'a dit: «Svend, je me rappelle, j'en suis bien sûr, avoir eu à payer dans les années 1950 et 1960, quand venait chaque année le temps de payer mes impôts, une surtaxe spéciale pour ma pension de vieillesse. Voilà maintenant qu'on veut nous l'enlever.» Voilà ce que vaut le dépôt sacré du premier ministre. Voilà ce que vaut sa promesse aux personnes âgées de notre pays.

Nous savons bien également que le gouvernement actuel a dit vouloir réduire le déficit. Mais le faire au détriment des aînés du Canada n'est pas seulement mal, c'est fondamentalement immoral.

Mme Dobbie: C'est vous qui êtes immoral. Vous déformez les faits.

M. Robinson: En fait, le *Canadian Seniors Network*. . . La députée de Winnipeg a dit que je déformais les faits. Elle peut demander à prendre la parole et contester ce que je dis. Cet organisme a fait remarquer que cette indexation partielle fera qu'en l'an 2000, le seuil qui est maintenant fixé à 50 000 $ sera tombé à l'équivalent de 35 000 $ en dollars d'aujourd'hui. Ce dernier chiffre représente une baisse considérable, et cela touchera certainement des centaines de milliers de familles et de personnes âgées canadiennes.

Le *Canadian Seniors Network* a en outre fait remarquer que si le gouvernement cherchait vraiment à opérer une réforme fiscale, il pourrait hausser de un pour cent le taux d'imposition des contribuables de la tranche d'imposition supérieure et que cela produirait exactement le même montant que celui qu'il récoltera en récupérant les pensions de vieillesse. Ce serait une façon beaucoup plus juste et plus équitable de lever ces fonds.

Un gouvernement qui prétend se soucier d'appliquer un système fiscal plus équitable ne fait absolument rien pour s'attaquer au problème épouvantable des enfants pauvres au Canada. Nous avons appris dans un rapport qui a justement été publié cette semaine qu'une enquête menée par la Canadian Association of Food Banks montrait que quelque 400 000 Canadiens, dont presque la moitié sont des enfants, font la queue à la soupe populaire, aux oeuvres des églises et aux centres d'hébergement.

Que fait le gouvernement pour s'attaquer au problème de la pauvreté, en particulier parmi les enfants du Canada? Quant au projet de loi C-28 dont la Chambre est actuellement saisie et qui représente les efforts de réforme fiscale du gouvernement, que fait-il pour les pauvres et les enfants du Canada qui vivent dans la pauvreté? Dans un pays aussi riche que le nôtre, la subsistance de 151 000 enfants dépend chaque mois des banques d'alimentation. Il y a vraiment quelque chose qui cloche et

que n'aborde nullement le projet de loi dont nous discutons ce soir sous la menace d'une motion de clôture.

• (2020)

Ce projet de loi ne fera absolument rien pour atténuer les disparités entre les riches et les pauvres. En fait, en 1984, plus de la moitié de la richesse du pays appartenait à 10 p. 100 de la population du Canada. Près de 70 p. 100 de cette richesse était entre les mains de 20 p. 100 des Canadiens et les 20 p. 100 au bas de l'échelle des revenus avaient moins que rien; en réalité, ces derniers devaient plus qu'ils ne possédaient.

Tout de même, un gouvernement qui se préoccupe de justice sociale reconnaîtrait qu'il a une tâche fondamentale à accomplir, soit celle de redistribuer la richesse de manière à ce que personne n'ait à dépendre des banques d'alimentation pour survivre.

Mme Dobbie: Le communisme ne fonctionne pas. On démolit actuellement le mur de Berlin.

M. Robinson: Au lieu d'envisager pareille redistribution des richesses et des revenus, le gouvernement revient sur une promesse qu'il avait faite aux personnes âgées, aux petits Canadiens et aux familles, et il récupère ces pensions et ces allocations familiales. Nous, de mon parti, soutenons que le gouvernement a tort et qu'il désavoue ses promesses de la sorte.

[*Français*]

Madame la Présidente, il y a d'autres moyens de trouver l'argent nécessaire pour les programmes sociaux au Canada. Mon collègue, l'honorable député de Yorkton–Melville (M. Nystrom) a souligné le fait que plus de 90 000 compagnies ont encaissé 27 milliards de dollars de profits en 1987, sans payer un sou d'impôt.

Madame la Présidente, au lieu de demander de l'argent des personnes âgées au Canada, qui ont déjà contribué depuis longtemps à leur pension de retraite, pourquoi ne pas recevoir les taxes de ces compagnies qui n'ont rien payé?

Madame la Présidente, nous avons maintenant un système fiscal injuste, et lorsque les entreprises ne paient pas, ce sont les citoyens ordinaires qui paient, et ils le paient chèrement.

[*Traduction*]

En fait, c'est de cela qu'il s'agit dans ce projet de loi. Il s'agit de faire porter le fardeau fiscal aux personnes âgées et à ceux qui sont le moins en mesure de le supporter.

La mesure renferme d'autres aspects, mais, en terminant, je tiens à signaler ce que le Conseil national du bien–être social, un organisme consultatif du gouvernement, a déclaré au sujet des dispositions de récupération prévues dans cette mesure: que l'abandon du principe de l'universalité est le plus important des changements à avoir été apportés au programme social en une seule génération. Pourtant, il a été annoncé par le ministre des Finances dans l'exposé budgétaire et sans consultation préalable. Or idéalement, on ne profite pas d'un budget pour chambarder les fondements mêmes des programmes sociaux du Canada.

C'est au fond de cela qu'il s'agit. On apporte une modification fondamentale à la nature même de la société canadienne. L'Accord de libre–échange était partie de ce changement. La taxe sur les produits et services en fait elle aussi partie. Notre société devient plus mesquine, plus dure; elle s'américanise. C'est ce que nous révèle l'érosion de nos programmes sociaux, du régime de l'assurance–maladie et du régime de l'assurance–chômage, et c'est ce que nous voyons dans le projet de loi C–28.

Voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique rejette cette disposition de récupération visant à réduire les programmes à frais partagés, le régime de l'assurance–maladie et l'enseignement postsecondaire, et c'est ce qui explique que, lors des prochaines élections fédérales, les Canadiens rejetteront d'emblée ce gouvernement qui a manqué à ses promesses et qui a trahi la confiance qu'ils lui avaient accordée.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, pendant que mon collègue de Burnaby—Kingsway dénonçait la disposition de récupération et parlait du principe de la redistribution de la richesse, j'ai relevé avec intérêt que la députée de Winnipeg–Sud en avait long à dire. Pour le bénéfice de ceux qui ne l'auraient pas entendue, sachez qu'elle a affirmé «le communisme ne fonctionne pas, ne le savez–vous pas?»

La députée est une digne héritière de la tradition politique de cette partie de Winnipeg où tout ce qui est légèrement à gauche de Gengis Khan est communiste. Je me demande si les aînés du Canada auront été heureux d'apprendre que, pour la députée de Winnipeg–Sud, ils sont communistes parce qu'ils croient en la redistribution de la richesse et en l'universalité des programmes sociaux, dans leur cas, des pensions de vieillesse. J'ai l'impression que les retraités du Manitoba et d'autres provinces aimeraient en entendre plus sur la question, qu'ils aimeraient savoir comment la députée de Winnipeg–Sud

en est arrivée à penser qu'un principe qui fait un consensus politique depuis déjà quelque temps—et que le Parti conservateur veut briser avec son budget—est du communisme.

Tous les Canadiens qui appuient l'universalité des programmes et la redistribution de la richesse sont des communistes aux yeux de la députée de Winnipeg-Sud et ils ne le savaient pas. Ils seront sûrement heureux de l'apprendre. J'entends que c'est le premier ministre lui-même qui l'a dit. Nous avons donc affaire à un perroquet et non pas à quelqu'un qui est capable de former ses propres idées.

Notre débat porte sur l'abandon d'un grand principe de notre politique sociale. Si le gouvernement conservateur veut justifier cette cassure, il lui faudra trouver un argument intellectuellement et moralement plus fort que la simple étiquette de communiste. L'universalité a été l'une des caractéristiques de la politique sociale du Canada au fil des ans.

Nous avons déclaré en tant que pays et en tant que société telle ou telle chose que nous souhaitions faire, car nous sommes une collectivité d'un certain genre. Les gens reçoivent certains avantages parce qu'ils sont des citoyens et les familles ont droit à un certain appui financier pour chaque enfant, du fait même qu'elles sont des familles, peu importe qu'elles soient pauvres, riches ou à revenu moyen. Les gens de plus de 65 ans recevront un montant donné, du seul fait qu'ils tombent dans cette catégorie, non pas par charité, mais parce que c'est là un avantage que les Canadiens, en tant que collectivité, ont décidé d'offrir à tous les citoyens de cette catégorie. La même chose s'applique aux soins de santé et à l'enseignement. Ce sont là toutes des façons de percevoir une société.

La députée de Winnipeg-Sud continue de jacasser à sa place. Elle avait la possibilité d'intervenir lorsque le député de Burnaby—Kingsway s'est rassis et qu'aucun libéral n'est intervenu. Elle ne l'a pas fait, peut-être à la demande de son caucus ou de son whip, afin d'éviter de placer le gouvernement dans l'embarras et de le couvrir davantage de honte. Si elle souhaite intervenir, je l'invite à le faire lorsque j'aurai terminé.

Au Nouveau Parti démocratique, nous attachons beaucoup d'importance au principe de l'universalité. C'est le cas de bien d'autres Canadiens. Par le biais de la récupération—et même si les ministériels s'en cachent, ils le savent très bien—le gouvernement tente de modifier du tout au tout notre politique sociale. Une fois ce projet de loi adopté, nos vis-à-vis auront réussi, sans avoir tenu un débat à ce sujet, à établir que l'on peut très bien supprimer l'universalité des programmes.

Ils comptent profiter de la réaction naturelle de bien des gens, qui se demanderont ce qu'il y a de répréhensible à faire payer davantage à des gens dont le revenu net est supérieur à 50 000 $. Ils espèrent que la plupart des Canadiens ne se rendront pas compte que c'est le commencement de la fin.

En fait, la majorité des Canadiens s'en rendent compte. Ils sont conscients de ce qui se passe et savent que si l'on peut remettre en question le principe de l'universalité dans le cas de gens qui ont un revenu net de plus de 50 000 $, ce n'est qu'une question de temps avant que les autres Canadiens ne soient visés. Voilà pourquoi je pense que cette mesure soulève tant d'opposition.

• (2030)

Mme Dobbie: Vous croyez que ceux qui gagnent 100 000 $ doivent en bénéficier?

M. Blaikie: Je pense que les gens qui gagnent 100 000 $ doivent être imposés équitablement, progressivement, lourdement. Je ne vois pas pourquoi le retraité qui gagne plus de 50 000 $ net serait visé de la sorte par le budget, et obligé de rembourser une partie de la sécurité de la vieillesse. Si le gouvernement d'en face veut prélever des impôts sur les gens qui gagnent 100 000 $, alors qu'il impose 100 000 $ mais non la sécurité de la vieillesse que ces gens reçoivent du gouvernement. Il y a des tas de façons de récupérer cet argent.

Nous avons toujours dit qu'il fallait le récupérer par l'impôt, mais un impôt progressif sur le revenu—ne le récupérez pas d'une façon qui heurte notre conception de la société canadienne et des programmes sociaux. Ce qui est choquant c'est l'intention, ce n'est pas l'argent. Dans le tableau d'ensemble, c'est une somme dérisoire que les conservateurs prélèvent par cette récupération. Ce qu'ils cherchent, c'est à marquer un but contre notre façon de concevoir les programmes sociaux, pour pouvoir s'attaquer ensuite aux autres programmes sociaux, en particulier à l'assurance-maladie. Parce que dans le même projet de loi. . .

Mme Dobbie: Oh, oh!

M. Blaikie: La voilà qui braille encore.

M. Rodriguez: Qu'est-ce qui lui prend?

M. Blaikie: Comme le disait un ancien chef conservateur, quand on lance une pierre sur une meute de chiens, on sait si on en a touché un rien qu'à l'entendre gueuler. Je comprends que les députés d'en face soient un peu chatouilleux sur ce sujet, car ils n'ont pas oublié la colère qui a grondé dans le grand public et en particulier chez les retraités, quand ils ont essayé de désindexer la pension de sécurité de la vieillesse peu après leur arrivée au pouvoir, en 1985. En fait..

Mme Dobbie: Vous allez en faire cadeau à ceux qui gagnent plus de 100 000 $, uniquement à cause de 1985?

M. Blaikie: Madame la Présidente, est-ce que nous allons avoir un peu d'ordre en Chambre, ou si on va la laisser continuer sans jamais qu'elle ait le courage de demander la parole?

Ce que je veux dire, c'est que si le gouvernement veut se procurer des ressources, comme le font tous les gouvernements, il y a des tas de façons de le faire sans pour autant s'attaquer à notre façon de concevoir la politique sociale au pays. Le gouvernement pourrait récupérer cet argent en imposant les retraités qui gagnent plus de 50 000 dollars au moyen du régime fiscal progressif, comme je l'ai dit. Il pourrait en faire autant avec les familles dont le salaire net s'élève à 50 000 dollars. Il pourrait instituer un impôt minimum sur les sociétés. Il pourrait supprimer d'autres échappatoires dans le régime fiscal. Il pourrait répondre à certaines suggestions qui lui ont été faites récemment concernant des taxes qui auraient pour effet parallèle d'encourager les gens à faire des choses respectueuses de l'environnement, l'écofiscalité ou je ne sais plus trop comment on l'appelle parfois. Il pourrait se montrer un peu créateur de bien des façons. En fait, il l'est, mais à la façon des conservateurs. Mais que cherche-t-il donc à créer ?

Depuis 1984, le gouvernement essaie de créer un contexte dans lequel toutes les choses pour lesquelles les gouvernements précédents ont lutté pendant des décennies peuvent être ruinées au cours de ses deux mandats. Malheureusement, il réussit très bien. Tout en passant d'un scandale à l'autre et d'une escroquerie à l'autre, il démantèle pièce par pièce le Canada qui a été édifié jusqu'en 1984 inclusivement. Voilà pourquoi il est arrivé au pouvoir! Malheureusement, les Canadiens n'avaient jamais imaginé que quelqu'un voudrait effectivement faire une chose pareille. Et maintenant ils se rendent compte qu'ils se sont trompés.

Le projet de loi C-28 prévoit aussi une réduction du financement des programmes établis. Ceci nous amène à la question des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire, mais ce soir, je voudrais parler en particulier des soins médicaux. Je me souviens qu'au début des années 1980, on parlait beaucoup du financement des programmes établis et des accords financiers entre le gouvernement fédéral et les provinces. Qu'est-il arrivé depuis? Même si les conservateurs ont beaucoup protesté contre la réduction du financement des programmes établis quand ils étaient dans l'opposition, leur gouvernement fait la même chose pour la deuxième fois unilatéralement.

Vous vous souviendrez que ce sont les mêmes qui se plaignaient tout le temps des mesures unilatérales du gouvernement fédéral à propos des relations fédérales-provinciales au début des années 1980. Ce sont eux qui ont fait carrière en dénonçant les mesures unilatérales dans le domaine des relations et des programmes fédéraux-provinciaux. Pourtant, c'est la deuxième réduction unilatérale du financement des programmes établis. Et que se passe-t-il? L'entente conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces lorsque l'assurance-maladie a été mise sur pied est en train de s'effilocher et la charge en incombe de plus en plus aux provinces. C'est déjà très onéreux pour les provinces riches, mais ce l'est encore plus pour les autres. La situation ne peut continuer ainsi. Tôt ou tard quelque chose va casser. Nous allons avoir un système double sur le plan régional, c'est-à-dire que les provinces riches auront un régime bien supérieur à celui des provinces pauvres. Par ailleurs, nous aurons dans quelque temps, à moins que les pressions ne diminuent et que l'on ne fournisse plus d'argent dans l'esprit du partage moitié-moitié prévu à l'origine, une stratification dans certaines des provinces défavorisées, c'est-à-dire que les gens qui le peuvent commenceront à payer pour passer en tête, pour éviter les queues, pour être au sommet de la liste d'attente. Et savez-vous quoi? Les conservateurs ne le regretteront pas parce qu'ils n'ont jamais aimé notre régime d'assurance-santé.

Ils s'empresseront ensuite de nous répondre: «Vous voyez bien qu'un régime privé était nécessaire. Que les gens qui en ont les moyens peuvent financer un tel régime, ce qui libère d'autant le système public.» Ce sera alors le commencement de la fin en ce qui concerne le principe de l'universalité de l'assurance-santé. Mais il sera d'autant plus facile aux conservateurs de saper ce principe parce qu'ils auront déjà réussi à faire accepter comme allant de soi l'abolition de l'universalité dans les

allocations familiales et les pensions de vieillesse. Et quand quelqu'un leur dira: «N'êtes-vous pas en train de faire fi d'un principe sacré? Du moins au dire du premier ministre lui-même», ils répondront: «Il se peut que ce principe ait été sacré dans le temps, mais ne vous rappelez-vous pas que dans le budget de 1989, nous avions déjà aboli la notion d'universalité pour ce qui est des allocations familiales et des pensions de vieillesse? Cela fait longtemps que le principe de l'universalité n'a plus cours, vous savez.» Si tant il est vrai que nous pouvons traiter les riches Canadiens autrement que les autres en matière d'assistance familiale et de pensions de vieillesse, rien ne nous empêche d'en faire un principe applicable dans d'autres domaines.

Nous entendons les mêmes protestations en face que nous entendions pendant la campagne électorale fédérale de 1988 lorsque nous avons dit que le régime de l'assurance-chômage serait modifié pour le rendre plus semblable au système américain. Les conservateurs nous traitaient d'idiots à l'époque comme le député de Brampton me traite d'idiot maintenant. Mais qu'ont-ils fait après nous avoir traités d'idiots? Ils ont présenté une mesure qui alignait notre régime de l'assurance-chômage sur le système américain. Bien des mesures qui nous ont valu d'être traités d'idiots sont devenues réalité. Voilà maintenant que les conservateurs recommencent leur même petit jeu.

Eh bien, j'espère qu'ils ont raison. J'espère que nous pourrons reconnaître un jour que nous avions tort de faire ces prédictions. Mais nous n'avions pas tort. Ces choses que nous avons signalées dans le cadre de la tendance générale, du programme global du gouvernement sont en train de se produire et ils n'ont pas le courage de l'admettre. Pourquoi? Parce que s'ils avaient dit aux Canadiens ce qu'ils avaient réellement l'intention de faire au pays et comment ils voulaient le changer, ils n'auraient pas été élus. Comme l'a déclaré le ministre du Commerce extérieur il y a deux ans, ils n'auraient pas obtenu l'appui nécessaire.

À ma connaissance, le seul ministériel honnête à propos de la signification véritable de l'accord de libre-échange est le député de Mississauga-Sud qui, comme à son habitude, est un des seuls conservateurs de qui l'on n'ait pas à craindre de se faire poignarder dans le dos. Le député de Mississauga-Sud vous attaque toujours de front avec sa lance de sorte que vous savez toujours d'où il vient. Il a, par le passé et durant la campagne électorale, été très honnête.

• (2040)

Je ne peux, sans tenir de propos antiparlementaires, répéter ce qu'il a dit sur la signification de l'accord de libre-échange pour les adversaires du Parti conservateur. L'accord signale la fin de ceux d'entre nous qui envisagent un Canada où les programmes universels seraient non seulement maintenus mais améliorés et où nous aurions plus de contrôle sur l'économie et l'avenir de notre propre pays. C'est la version polie de ce que le député de Mississauga-Sud m'a dit à un moment donné. L'accord de libre-échange deviendra le cadre qui permettra aux conservateurs de faire indirectement ce qu'ils n'ont pas le courage de faire directement. Et ils le savent.

Je ne leur reproche pas de siéger là-bas avec un sourire fendu jusqu'aux oreilles parce qu'ils savent que, à moins que les Canadiens ne se réveillent en 1992 et ne les chassent du pouvoir, ce sera la dernière chance pour notre pays. La dernière chance, en 1992, parce que dans leur second mandat, ils termineront, dans la mesure où ils le pourront, le programme qu'ils avaient prévu depuis le début. Ce n'est qu'à la fin de leur deuxième mandat que les Canadiens auront une dernière chance de dire que ce n'est pas ce qu'ils voulaient en 1984, lorsqu'ils en avaient assez des libéraux et voulaient élire les conservateurs. Ce n'est pas ce qu'ils voulaient.

M. Mifflin: Vous n'êtes pas vraiment sincère, n'est-ce pas?

M. Blaikie: On me demande si je suis vraiment sincère. Les gens en avaient assez des libéraux en 1984 et une partie du problème était qu'ils ne s'en étaient pas encore remis en 1988, tellement leur répugnance était forte.

Le fait est que c'est, si vous voulez, une sorte de crime parlementaire et politique de devoir débattre de l'universalité dans le contexte d'un projet de loi budgétaire omnibus, parce que c'est une grande ligne de partage sur le plan des principes que nous traversons ici, qu'on demande au Parlement de franchir au moyen de la clôture.

Je regrette beaucoup que les débats sur ce genre de questions n'obtiennent pas le genre d'attention, si vous voulez, qu'ils pourraient avoir à un certain moment parce que nous débattons ici de la nature même de notre pays. C'est l'une des choses, je pense, qui a fait de notre pays un meilleur endroit où vivre. À mon avis, il y a beaucoup de gens de l'autre côté de la Chambre qui ne savent pas ce qu'ils font. Je ne veux pas dire par là qu'ils sont idiots,

bien que cela pourrait être vrai dans certains cas, mais qu'ils ne savent pas vraiment quelles seront les conséquences à long terme des modifications apportées à ces valeurs qui sont si largement répandues au Canada.

Le Canada est un pays que nous chérissons tous, enfin j'imagine qu'ils le chérissent comme nous, parce que nous avons une notion de la communauté et de la politique sociale différente de celle de nos voisins du sud. Mais ils se dirigent dans une nouvelle voie qui nous rapproche de plus en plus du mode de vie des États-Unis d'Amérique. Ce projet de loi est, hors de tout doute, une mesure législative regrettable.

M. McDermid: Foutaise.

M. Blaikie: Non, ce n'est pas de la foutaise, comme le prétend le député de Brampton en réponse à mes critiques. Il s'agit plutôt de l'avis du Conseil canadien de développement social, du Conseil national du bien-être social, du Conseil canadien des églises, du mouvement ouvrier canadien, et j'en passe.

M. McDermid: Bien sûr, les groupes socialistes sont tous du même avis.

M. Blaikie: Oui, ce sont tous des groupes socialistes. Et fait étrange, certains d'entre eux sont mêmes subventionnés par l'État.

Le député est un peu plus progressiste que sa collègue de Winnipeg-Sud. Elle croit que tous ceux qui ne partagent pas son avis sont communistes. Le député de Brampton, lui, pense que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec lui font partie du mouvement socialiste. Il y a un mouvement populaire au Canada qui regroupe ceux qui ont à coeur les programmes sociaux et le principe de l'universalité. Le gouvernement devrait écouter ces gens au lieu de se perdre dans les fantasmes paranoïdes qu'il entretient à l'égard de ses critiques.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'ai longuement hésité à participer au débat parce qu'il s'est transformé progressivement en une série d'attaques personnelles et de sottises comme celles que nous entendons des députés de l'autre côté.

Je rappelle à la Chambre que le débat ne porte pas sur l'universalité. Nous débattons un projet de loi, nous discutons des efforts que le gouvernement fait pour créer au Canada une situation économique qui va nous permettre de maintenir tous ces programmes sociaux que nous, de ce côté-ci de la Chambre, savons apprécier autant que tous les députés d'en face. Je rappelle à la Chambre que, lors de notre arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a emprunté 16 milliards de dollars pour maintenir ces programmes. Le gouvernement a emprunté 16 milliards de dollars pour assurer le bon fonctionnement de programmes existants.

Le gouvernement fédéral a dû emprunter parce que ses recettes fiscales ne suffisaient pas à payer les 16 milliards qui lui manquaient pour maintenir les programmes. Les recettes courantes sont plus élevées que les dépenses, soit un écart de 9 milliards. Madame la Présidente, ajoutez les 16 milliards aux 9 milliards et vous constaterez que la situation a changé du tout au tout: 25 milliards de dollars de plus, ce que les députés de l'opposition ne veulent ni admettre, ni comprendre.

Ils parlent de réductions unilatérales. J'ai entendu mon ami dire que le gouvernement impose des réductions unilatérales. Je lui rappelle que le gouvernement dépense moins pour les programmes, au point que l'augmentation de 3,6 p. 100 de ces dépenses est inférieure au taux d'inflation. De leur côté, les gouvernements provinciaux dépensent davantage pour leurs programmes, jusqu'à 16 p. 100 dans certains cas, mais en moyenne 6,5 p. 100 de plus.

Ce que nous faisons. . .

M. Blaikie: Vous allez leur faire porter tout le fardeau.

M. Shields: Madame la Présidente, comme le député n'aime pas entendre de telles données, il préfère m'interrompre. Je le comprends. Il a parlé des soins de santé. Je voudrais rappeler encore une fois à la Chambre et à tous les Canadiens que les soins de santé ne sont pas offerts gratuitement à tous les Canadiens sans distinction. Quiconque reçoit un salaire paie des primes d'assurance-maladie. Ceux qui en ont les moyens paient davantage, ceux qui n'en ont pas ne paient rien. C'est facile à comprendre. Nous estimons quand même que le système de santé est un programme universel. Nous y contribuons tous et nous travaillons tous très fort. Nous nous flattons d'avoir l'un les meilleurs régimes d'assurance-santé du

monde. Ceux qui en ont les moyens paient une prime plus élevée pour les services qu'ils reçoivent et ceux qui n'en ont pas les moyens ne paient pas de prime. C'est très clair.

Nous savons tous que notre dette accumulée s'élève aujourd'hui à 350 milliards de dollars. Nous avons hérité d'une dette de 200 milliards de dollars et les intérêts sont de l'ordre de 150 milliards. Nous cherchons, à une époque très difficile, à créer au Canada un climat économique qui nous permettra de préserver le régime de santé, les pensions de vieillesse et tout le reste. Examinons un peu la pension de vieillesse. J'ai parlé à certains de mes électeurs qui la touchent et qui ont des revenus de 50 000, 60 000 et 70 000 $. Soyez assurés qu'ils sont plus qu'heureux de rembourser dans le cadre du régime fiscal leurs prestations de la sécurité de la vieillesse ou leur pension de vieillesse, car ils se rendent compte des difficultés que nous éprouvons actuellement. Ils reconnaissent que si ce n'est pas fait, si nous ne prenons pas des mesures pour réduire le déficit et la dette, si nous ne redressons pas la situation comme nous le devrions, leurs enfants et leurs petits-enfants devront en assumer le fardeau.

• (2050)

Si vous l'analysez vraiment et si les députés examinent honnêtement la situation, ils reconnaîtront que les véritables partisans et les véritables amis des programmes sociaux au Canada sont en fait les députés ministériels qui acceptent de prendre les décisions très difficiles mais nécessaires, qu'il s'agisse de la taxe de vente sur les produits et les services ou de la réduction des subventions à VIA Rail. Si nous avons procédé à toutes ces coupes c'est pour tâcher de remettre de l'ordre dans l'économie du Canada qui menaçait ruine, à cause de la gabegie du précédent gouvernement libéral qui comptait sur l'appui sans réserve du NPD à sa gauche. Chaque fois que celui-ci mettait en oeuvre un nouveau programme, c'était dû soit à l'initiative du NPD, soit à celle du gouvernement libéral avec l'accord de l'autre parti. Il s'agissait de programmes que nous, au Canada, n'avions pas les moyens de mettre en oeuvre. Ce sont eux qui nous ont endettés; nous, au contraire, en tant que membres d'un gouvernement financièrement responsable, nous nous efforçons de rectifier ce qui ne va pas depuis tant d'années.

Permettez-moi de revenir au commentaire de mon collègue. Celui-ci a déclaré que le gouvernement actuel a lutté contre l'unilatéralisme du gouvernement fédéral. Il a dit vrai. Nous avons lutté contre la décision unilatérale du précédent gouvernement d'imposer aux provinces de l'Ouest son programme énergétique national. Vous avez certes eu raison de le dire. Si nous avons lutté contre cette décision, c'est que nous avons estimé que le gouvernement précédent avait tort de voler aux autres provinces leurs revenus, et nous y avons mis bon ordre. L'une des premières mesures que nous avons prise lorsque nous avons accédé au pouvoir a été de nous débarrasser du programme énergétique national et d'abolir la taxe sur les revenus pétroliers.

Comment le NPD a-t-il réagi? Comment les libéraux ont-ils réagi? Je puis dire qu'ils n'ont pas été d'accord. Ils appuyaient sans réserve le programme énergétique national, et le critique du NPD en matière énergétique est allé jusqu'à prendre la parole à la Chambre pour dire que le programme n'allait pas assez loin. Il insistait pour que le gouvernement nationalise notre plus grande société pétrolière, l'Imperial Oil. Voilà ce que pensait le NPD qui parle maintenant d'unilatéralisme. Ça me dépasse d'entendre toutes les stupidités proférées par les députés d'en face.

Je n'en dirai pas plus. J'ajouterai seulement que ces initiatives doivent être prises pour que le gouvernement du Canada, dans ses fondements mêmes, ne s'effondre pas si l'on ne réussit pas à endiguer le déficit. Nous devons y parvenir et notre seul espoir, c'est que nos amis d'en face reconnaissent la gravité des difficultés financières qu'éprouve notre pays et qu'ils nous aident à trouver le meilleur moyen de nous sortir du pétrin. Nous pourrons ainsi conserver intacts nos programmes sociaux dont nous sommes si fiers au Canada et marcher la tête bien haute.

M. Douglas Young (Gloucester): Madame la Présidente, il est intéressant de constater que le gouvernement est fidèle à lui-même, c'est-à-dire que depuis un an il aborde les problèmes de la même façon. Ainsi, le débat de ce soir porte sur un projet de loi qui a pour titre Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Si j'ai bien compris les propos du député d'en face, le débat ne porterait pas sur l'universalité des programmes sociaux. À mon avis, les membres du gouvernement devraient être conséquents, car le débat porte bien sur cette question. Ce qui est regrettable, c'est que nous en débattons sous le couvert d'une réforme fiscale. Selon moi, les Canadiens comprenaient le problème que pose le déficit et chose certaine, ils sont plus conscients que jamais auparavant de l'importance de notre dette que le

gouvernement a réussi à doubler en cinq ans, la faisant passer de 170 milliards de dollars à 350 milliards de dollars. Ce sont là les choses que les Canadiens comprennent, et je crois que ce qu'ils apprécieraient de la part du gouvernement, c'est qu'il prenne vraiment les mesures qu'il dit vouloir prendre. S'il s'agit en l'occurrence de réformes à la Loi de l'impôt sur le revenu qui vont entraîner des récupérations, il faut alors dire carrément aux Canadiens que nous allons modifier le tissu social de notre pays, nos régimes d'assistance sociale.

J'ai été sidéré d'entendre mon vis-à-vis prétendre que le gouvernement conservateur a dû surmonter des difficultés au cours des cinq dernières années et prendre des décisions difficiles. Le gouvernement ne cesse de dire aux Canadiens que depuis cinq ans, le Canada connaît une croissance sans pareille et que la situation économique s'améliore nettement grâce à sa bonne gestion des affaires publiques. Ainsi, comment peut-il prétendre, d'une part, que grâce à ses initiatives, la situation s'améliore énormément et affirmer d'autre part, que nous sommes forcés de remettre en question nos programmes sociaux, car nous ne pouvons plus les financer.

C'est là la question fondamentale, et je crois qu'il est très important de la soulever. Lorsqu'on veut modifier les programmes sociaux, on peut toujours prendre au piège les gens en les plaçant dans une position embarrassante. Or, selon moi, s'il y a des gens au Canada qui ne devraient jamais être placés dans cette situation, ce sont bien nos personnes âgées. Les aînés avec lesquels je m'entretiens sont placés dans l'embarras, car grâce à leur travail acharné et une bonne gestion de leur argent, quelques-uns d'entre eux ont réussi à accumuler certaines sommes, et sont en mesure d'obtenir un revenu annuel de 50 000 $, 60 000 $ ou 75 000 $. Certains d'entre nous dans cette enceinte pourront, peut-être, en faire autant au fil des ans.

Mme Dobbie: Nous devrions continuer à leur verser la pension de la sécurité de la vieillesse, selon vous?

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, j'ai entendu certains prétendre qu'il y a quelque chose de répréhensible, semble-t-il, à ne pas faire payer leur juste part d'impôts à des gens qui touchent 75 000 $ ou 100 000 $ par année. Si c'est le cas, nous devrions alors nous pencher sur la législation pertinente en l'occurrence. Parlons aux aînés du pays et demandons-leur s'ils sont disposés à faire toutes ces contributions sans se préoccuper du fait que cela mine leur sécurité, car ce qui a l'air d'un seuil très élevé aujourd'hui qui ne touche que les gens aisés pourrait très bientôt changer de façon radicale. Si l'on veut leur imposer ce changement, on doit le leur dire directement. Personne au pays n'est mieux organisé que les aînés, par l'entremise de leurs clubs de l'âge d'or et grâce au programme «Nouveaux horizons» que le gouvernement actuel appuie et que des gouvernements précédents ont établi.

Allons leur poser la question. Ne les mettons pas dans l'embarras en demandant à ceux qui gagnent plus de 50 000 $ par an de mener la bataille. Ils se sont battus dans ce pays et ils ont payé leurs taxes au fil des ans; on ne doit pas les mettre dans cette situation très gênante où ils doivent contester ce projet de loi malgré le fait qu'aux yeux de beaucoup de gens, ils ont trop d'argent.

Je ne vais pas discuter de la question de savoir si le gouvernement devrait changer la façon dont il prend soin des personnes âgées de 60, 70, 80 ou 90 ans. Si vous voulez faire quelque chose, tout ce que les Canadiens demandent, c'est que vous le déclariez ouvertement. Voulez-vous que les personnes âgées règlent la dette? Voulez-vous qu'elles réduisent le déficit? Demandez-leur. Dites-leur. Ne dites pas que vous devez leur retirer quelque chose parce qu'elles reçoivent trop.

• (2100)

Mme Dobbie: Non, ce n'est pas ce que nous disons.

M. Young (Gloucester): Que dites-vous?

Mme Dobbie: Nous disons qu'elles n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre.

M. Young (Gloucester): Là où je veux en venir, c'est que les personnes âgées ont les mêmes droits que tout le monde. Je ne veux pas être condescendant envers elles, mais je crois que beaucoup d'entre elles, pour toutes sortes de raisons que tous les députés devraient comprendre, estiment qu'elles ne devraient pas avoir à livrer ces nouveaux combats. Elles ont passé leur vie à se battre. Si je me trompe, elles me le diront et vous le diront, monsieur le Président.

Mme Dobbie: Elles le font.

M. Young (Gloucester): Je n'ai entendu personne en Alberta et au Manitoba dire: «Je suis content que vous amorciez un processus d'érosion de notre sécurité»! Je n'ai pas entendu de personnes de 50 et 55 ans le dire.

M. McDermid: Elles disent: «Nous n'en avons pas besoin, récupérez l'argent par l'impôt.»

M. Young (Gloucester): Je suis certain que. . .

Mme Dobbie: Je sais ce que disent les gens âgés de ma circonscription. Je me suis entretenue avec eux.

M. Young (Gloucester): Je suis sûr que les ministériels ont en partie raison, que les personnes âgées sont généreuses, qu'elles comprennent leur devoir envers le Canada et que certaines accepteraient de verser leur part si elles avaient quelques dollars de surplus. J'ai cependant commencé mon discours en disant que vos paroles et vos actes ne concordent pas. Y a-t-il quelqu'un à votre droite, monsieur le Président, pour dire que la dette sera réduite l'année prochaine?

M. Shields: Le déficit le sera, oui.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, y a-t-il quelqu'un à votre droite pour dire que le déficit sera réduit l'année prochaine?

M. Shields: Oui.

M. Young (Gloucester): De combien?

M. Shields: Vous verrez. Attendez.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, une chose est sûre. Des députés siégeant à votre droite nous ont dit que la taxe sur les produits et services servira à réduire le déficit. Mais, dans le même document, on dit qu'elle n'aura pas d'incidence sur les recettes.

Mme Sparrow: À 23,9 milliards de dollars, la taxe n'aura pas d'incidence sur les recettes.

M. Young (Gloucester): C'est exact, monsieur le Président. La difficulté pour les Canadiens. . .

Mme Dobbie: Vous parlez des pensions de sécurité de la vieillesse et vous vous demandez si les personnes qui gagnent plus de 50 000 $. . .

Le président suppléant (M. Brightwell): Le député de Gloucester préférerait peut-être faire un discours au lieu de passer à une période de questions et de réponses.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, je ne veux pas être impoli envers les députés d'en face. Ils semblent avoir un certain nombre de choses à dire au sujet de ce projet de loi.

Le problème que j'ai à suivre ces observations, et j'écoute celles d'un collègue de l'Alberta, c'est que ces députés disent écouter la population. Encore une fois, bon nombre d'entre nous écoutent ce que disent les Albertains. Nous n'avons même pas besoin d'aller en Alberta pour les écouter, car ils sont autorisés à parler en présence de deux députés qui siègent à votre droite, monsieur le Président, dans le débat qui a lieu dans l'Ouest, à propos de la taxe sur les produits et services, par exemple. Qui écoutez-vous?

Apparemment, des députés de la Chambre nous disent que la population de l'Alberta doit appuyer la taxe sur les produits et services, car des députés siégeant à votre droite l'appuient, monsieur le Président.

Mme Dobbie: Qu'est-ce que cela a à voir avec les pensions de sécurité de la vieillesse?

M. Young (Gloucester): Cela a à voir avec l'importance de dire la vérité. Qui écoutez-vous? Si vous n'écoutez pas les gens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, pourquoi écouteriez-vous des personnes âgées qui s'opposent à cette proposition de récupérer le revenu qu'elles ont légitimement gagné? Qui écoutez-vous?

M. McDermid: Nous écoutons tout le monde.

M. Young (Gloucester): Ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils disent qu'ils écoutent, alors que, dans les faits, ils n'écoutent pas. Ils disent que cette mesure réduira la dette, mais elle ne réduira rien du tout. Ils disent que cette mesure réduira le déficit, alors que ce n'est pas vrai. Ils disent que la dette que nous devons maîtriser découle de la mauvaise gestion des gouvernements antérieurs.

M. Shields: Et c'est bien le cas.

M. Young (Gloucester): Lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, la population canadienne était endettée de 170 milliards de dollars.

M. McDermid: 200 milliards.

M. Young (Gloucester): Aujourd'hui, les Canadiens doivent 350 milliards de dollars.

M. Shields: Les intérêts sur la dette.

M. Young (Gloucester): Ce que nous trouvons inacceptable, c'est que des gens qui n'ont pas la moindre notion d'arithmétique persistent à dire qu'ils écoutent. Vous n'écoutez pas ceux qui vous disent que vous devez réduire le déficit qui dépasse toujours les 30 milliards par année. Vous en parlez, mais vous ne faites rien.

Si vous avez l'intention de faire quelque chose, dites aux gens exactement ce que vous allez faire. Si vous voulez dire aux personnes âgées qu'elles ont trop d'argent et que vous avez l'intention d'aller leur enlever par le truchement d'un impôt, alors dites-leur cela précisément. Mais ne leur dites pas que vous allez prendre leur argent pour réduire le déficit parce que vous n'avez pas réussi à le faire au cours des cinq dernières années.

Mme Sparrow: Quelle absurdité!

M. Young (Gloucester): J'ai entendu mon collègue dire que les recettes étaient maintenant supérieures de 16 milliards.

M. Shields: Vous n'écoutiez pas.

M. Young (Gloucester): En 1984, ils empruntaient 16 milliards de dollars pour payer des programmes.

Mme Sparrow: C'est ce que vous avez fait.

M. Young (Gloucester): C'est exact. Nos prédécesseurs.

Maintenant, en 1989, il y a eu un revirement et on parle de 25 milliards. C'est ce qu'on a dit. En 1984, lorsque ces 16 milliards ont été empruntés, la dette était de 170 milliards de dollars.

M. McDermid: 200 milliards.

M. Young (Gloucester): Donnons donc le bénéfice du doute aux députés d'en face et disons 200 milliards.

À l'heure actuelle, en 1989, après cinq ans de bonne gestion, la dette est de 350 milliards de dollars. Voilà le genre de revirement que ce gouvernement aime. Ils font si bien les choses qu'ils ont réussi, de leur propre aveu, à doubler la dette nationale ou presque.

Il paraît que nous ne pouvons plus nous permettre certains de ces programmes. C'est mon ami qui vient de le dire il y a quelques instants dans son discours. Je répète: nous ne pouvons plus nous permettre certains de ces programmes.

En débattant ce projet de loi, monsieur le Président, nous devrions demander aux députés qui siègent à votre droite de prendre la parole pour nous dire quels sont ces programmes que nous ne pouvons plus nous permettre. Voilà ce que nous voulons savoir. Ce n'est pas que les personnes âgées ont tant d'argent que nous voulons leur reprendre leur pension. S'il y a des programmes que nous ne pouvons pas nous permettre, les Canadiens veulent savoir très clairement ce que le gouvernement croit être au-delà de ses moyens.

Il est très intéressant d'écouter les députés d'en face. Peut-être même réussirons-nous à obtenir d'eux quelques réponses ce soir.

Il suffit d'écouter ces députés pour avoir une idée du genre d'attitude qu'ils adoptent dans ce débat sur l'orientation que le Canada devrait prendre. Ils affirment que des personnes âgées leur ont exprimé leur appui à ce genre de mesures fiscales. Parlent-ils au nom des associations du troisième âge?

Parlent-ils des clubs de l'âge d'or du Québec, de la Colombie-Britannique, du Canada atlantique? Prétendent-ils qu'ils reçoivent des pétitions de gens âgés disant: «S'il vous plaît, cessez de nous assurer la sécurité à laquelle nous avons toujours tenu et qui était garantie dans la société canadienne»? Qui écoutent-ils exactement?

Monsieur le Président, il est indubitable que les députés assis à votre droite qui sont ici depuis plus de six ans bénéficient d'une grande sécurité.

Mme Dobbie: J'ai beaucoup de sécurité.

M. Young (Gloucester): La députée dit qu'elle a beaucoup de sécurité. Se compare-t-elle aux personnes âgées maintenant? Il y a différents genres de sécurité. Depuis de nombreuses années, les Canadiens croyaient qu'ils avaient une certaine sécurité.

Le premier ministre leur a garanti cette sécurité en disant que l'universalité était pour lui un dépôt sacré.

Mme Dobbie: Avec 50 000 $, on a quand même de la sécurité.

M. Young (Gloucester): Est-ce un dépôt sacré à 50 000 $, à 35 000 $ ou à 25 000 $? Le premier ministre voulait-il dire en fait: «C'est un dépôt sacré, mais il est plafonné»?

• (2110)

M. Shields: Ils la reçoivent encore.

M. Young (Gloucester): Ils la reçoivent encore, mais «celui qui la leur donne la leur enlève aussi».

Nous allons avoir toutes sortes d'occasions de parler aux Canadiens des promesses que nous leur avons faites en tant que législateurs. Nous allons devoir décider quand les gens parleront aux Canadiens. . .

Mme Dobbie: À 50 000 dollars par année, on reçoit encore une pension de 325 dollars par mois. Disons les choses comme elles sont.

M. Young (Gloucester): L'intervention de ma collègue fait partie du stratagème qui permet de dire aux Canadiens: «Allons donc, comment pouvez-vous sérieusement nous reprocher de faire rembourser une juste part aux gens qui gagnent plus de 50 000, 60 000 ou 70 000 dollars par année?» Voilà la faille dans le dépôt sacré. Ce n'est qu'un début. Personne ne pensait qu'ils se débarrasseraient tout simplement des pensions de vieillesse et des allocations familiales ou qu'ils réduiraient l'enseignement postsecondaire. Ce qui compte c'est la façon d'enclencher le processus: comment convaincre les Canadiens qu'ils ne pourront plus vivre dans ce pays avec un système de normes sociales. . .

Mme Sparrow: Nous les convainquons plutôt qu'ils pourront vivre dans ce pays.

M. Young (Gloucester): J'ai hâte d'entendre ces arguments convaincants. Je connais le seul argument qui marche à la Chambre. Un gouvernement majoritaire bat l'opposition, cet argument refait surface à chaque vote.

Des voix: Parfaitement!

M. Young (Gloucester): Je ne doute pas que mes collègues d'en face aient raison: quand il y a un vote, nous perdons. Cela ne fait aucun doute quand il y a une majorité démocratiquement élue.

Il y a peut-être une autre considération, cependant. Il s'agit de savoir comment la majorité a réussi à devenir la majorité. Qu'est-ce qu'elle a dit pour se faire élire? Le dépôt sacré permet de se faire élire. Le non-respect du dépôt sacré peut la faire chasser du pouvoir.

M. Shields: Exactement comme le contrôle des salaires et des prix.

M. Young (Gloucester): Vous savez une chose, aujourd'hui. . .

M. Shields: Vous vous rappelez?

M. Young (Gloucester): Oui, je me rappelle.

Aujourd'hui même, j'ai entendu encore une fois les mots «contrôle des salaires et des prix». Il y a plusieurs mois, j'ai entendu à la Chambre les mots «modération des salaires et des prix».

M. Lewis: Il s'agit donc maintenant de «modération».

M. Young (Gloucester): Le leader parlementaire a entendu lui aussi les mots «modération des salaires et des prix». Aujourd'hui même, quelqu'un m'a demandé quelles étaient à mon avis les chances que le gouvernement impose le contrôle des salaires et des prix. Je n'ai pu que répondre que j'avais posé la question il y a quelque mois. .

M. Corbeil: Vous devriez le savoir. Qu'en avez-vous fait?

M. Young (Gloucester): M. Trudeau a imposé le contrôle des salaires et des prix. . .

Des voix: Après avoir dit qu'il ne le ferait pas.

M. Young (Gloucester): C'est exact. Il ne fait pas de doute que les gouvernements ont souvent dit une chose et fait le contraire.

Je veux vous dire une chose, madame la Présidente. Il est très facile de dire: «Nous allons pointer un doigt accusateur vers ce qu'on a fait il y a 10 ou 15 ans et dire que parce qu'on l'a fait, vous le feriez vous aussi.» La question que je pose ce soir aux députés d'en face est très simple. Allez-vous le faire? Nous savons ce que les libéraux ont fait il y a 10 ou 15 ans. Qu'est-ce que vous mijotez? La modération des salaires et des prix. Cela paraît beaucoup mieux.

M. McDermid: Nous mijotons un pays qui pourra fonctionner sainement durant les décennies à venir. Voilà ce que nous faisons.

M. Young (Gloucester): Madame la Présidente, nous avons apparemment la réponse.

Je tiens à dire en terminant que peu importe ce que dit un gouvernement ou un parti politique, on continue à dire une chose et à faire le contraire. Il va vous arriver la même chose que ce qui est arrivé à vos prédécesseurs qui ont fait la même chose.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai eu un petit problème ce soir. La députée de Winnipeg-Sud a quitté la Chambre. Depuis une heure environ, elle n'avait pas cessé d'interrompre les députés de mon parti qui avaient la parole. Si elle avait des choses intéressantes à dire, elle aurait pu faire une intervention en bonne et due forme pour que tous les gens qui regardent la télé puissent l'entendre, car quand elle parle c'est le retour au passé. Voilà pour ce qui la concerne.

L'autre chose que j'avais à dire, c'est que je me demande bien ce qui peut infecter les politiciens quand ils arrivent au pouvoir.

Une voix: Cela ne risque pas de vous arriver!

M. Rodriguez: Je suppose que I.F. Stone avait raison de dire que le gouvernement est dirigé par des menteurs et qu'il ne faut pas croire ce qu'ils racontent. Il avait raison à l'époque, et à voir ce qui se passe aujourd'hui, c'est toujours vrai.

Ce ne sont pas les exemples qui manquent. Les libéraux faisaient campagne électorale en 1974. Ils combattaient Stanfield qui demandait le contrôle des prix et des salaires. Quand ils sont arrivés au pouvoir ils nous ont donné le contrôle des prix et des salaires.

Les conservateurs ont dressé toute une liste de promesses et une fois arrivés au pouvoir ils les ont violées les unes après les autres. J'ignore la cause de ce comportement. Peut-être qu'il y a des microbes dans les pupitres d'en face qui se communiquent à leurs jambes, qui remontent les chevilles, les genoux et le tronc, et qui leur entrent dans le cerveau en passant par les oreilles.

M. McDermid: Quelle est votre excuse?

M. Rodriguez: N'ayant jamais été au gouvernement, je ne peux pas me vanter d'avoir des microbes.

J'entends le député de Brampton. Lui, ce n'est pas un microbe, mais une araignée qu'il a au plafond.

M. McDermid: Cela vaut mieux qu'une crécelle.

M. Rodriguez: Il n'y a qu'une crécelle pour écraser une araignée à tout coup.

À propos des pensions de sécurité de la vieillesse, il ne faut pas s'étonner que l'article 48 prévoit cette récupération. Ils n'ont jamais tenu aux pensions de toute façon. Le premier projet de loi relatif aux pensions a été présenté à la Chambre des communes en 1926.

Je tiens à rappeler aux députés et aux spectateurs qu'au début c'est 20 $ par mois qui était versé à l'âge de 70 ans, et il y avait un critère de revenus. Les conservateurs ont voté contre, madame la Présidente. Ils étaient contre la pension de 20 $ par mois à partir de 70 ans, avec critère de revenus. Et quel motif invoquaient les conservateurs de l'époque? Devinez!

M. Harvey (Edmonton-Est): Ce n'était pas suffisant?

M. Rodriguez: Vous n'y êtes pas. Ils disaient que verser 20 $ par mois aux gens de 70 ans, sans critère de revenus, cela les rendrait paresseux et leur enlèverait l'envie de travailler. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est au hansard. Ils auraient intérêt à lire les comptes rendus de l'époque. Cela a été adopté à la Chambre et est allé au Sénat. À l'autre endroit, les conservateurs l'ont défait, puis il y a eu des élections. Le projet de loi a été présenté à nouveau et adopté.

• (2120)

M. Blaikie: Vous voulez dire qu'un Sénat conservateur l'avait défait?

M. Rodriguez: C'est exact. Et vous savez à quel point tous ces gens se vouent corps et âme au travail. Ils se plient à un sévère code d'éthique du travail au Sénat.

Je n'ai donné cet exemple que pour vous rappeler, dans notre débat sur l'universalité et la disposition de récupération, que ces gens n'ont absolument aucun rôle à jouer. Les conservateurs s'opposent à tout programme social. C'est vrai. L'histoire le démontre.

Par contre, le projet de loi à l'étude—et je veux aborder la question très sérieusement—marque un tournant majeur dans les orientations que nous avions prises jusqu'à maintenant au Canada. L'histoire démontre aussi que le Nouveau Parti démocratique, et avant lui, le CCF, a la conviction qu'au Canada, la responsabilité collective est la règle. Nous sommes des sociaux-démocrates parce que nous nous sommes demandés: «Sommes-nous, oui ou non, les gardiens de nos frères et de nos soeurs?».

À cela, nous avons répondu oui. Suite logique, nous avons appuyé toutes les mesures, si nous n'en étions pas nous-mêmes à l'origine, visant à instaurer la justice sociale. Puis, nous avons vu les applications pratiques de cette justice sociale, à savoir les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et bien d'autres programmes.

Mais aujourd'hui, j'entends les députés d'en face proclamer que tout cela est terminé, que nous entrons dans l'ère de l'individualisme triomphant. C'est le bruit qui m'arrive de l'autre côté. Nos actions à la Chambre des communes ne sont plus motivées par la responsabilité collective, mais par l'individualisme triomphant, l'ego tout puissant. Nous le voyons lorsqu'ils adorent à l'autel du marché. Ils ont libéré la cupidité. Ils nous disent en fait

qu'il n'y a pas de limites et qu'on peut faire tout ce qu'on veut sans se soucier des autres. C'est ça leur philosophie.

Non seulement je crois mais je déclare clairement. . .

M. Blaikie: Elle est de retour.

M. Rodriguez: Je vois que la députée de Winnipeg–Sud est de retour. Je vais lui dire en personne ce que j'ai dit durant son absence. J'espère qu'elle saisira cette occasion de déclarer ce qu'elle pense afin que tous les Canadiens puissent non seulement l'entendre mais la voir en chair et en os et se rendre compte qu'il y a effectivement quelqu'un qui dit ces choses.

Le gouvernement est en train de changer radicalement la structure, le visage, la vision du Canada. Ces changements n'ont jamais été proposés à la population canadienne. En fait, il y a un an,le 17 octobre 1988, le premier ministre a dit ceci: «Tant que je serai premier ministre du Canada, les prestations sociales, particulièrement celles destinées aux personnes âgées, seront améliorées et non réduites par un gouvernement qui croit en la justice sociale pour tous les Canadiens.»

Je me souviens que, durant la campagne, le premier ministre avait fait monter sa pauvre mère sur la tribune. Il y avait aussi la mère de sa mère, sa soeur et tous les autres. Il a dit: «Est–ce que je ferais cela à ma mère?» Eh bien, il vient de le faire. Je voudrais lui dire: «Eh, maman, il vous a eue à l'article 48 du projet de loi C–28.»

M. Shields: Elle ne gagne pas 50 000 $.

M. Rodriguez: Je ne sais pas ce que gagne la mère du premier ministre. Je n'en ai aucune idée. Mais, si elle gagne 50 000 $, elle n'y échappera pas. En fait, l'établissement du seuil de récupération à 50 000 $ n'est que le commencement. Parce que nous allons y arriver. À vrai dire, le Réseau des aînés du Canada publie un bulletin appelé *La voix,* et je veux en citer un passage:

> Entre temps, une fois que nous aurons accepté le principe de la récupération dans notre système, les gouvernements du moment seront libres d'en fixer le seuil comme bon leur semblera—à 30 000 $, 20 000 $, etc. . .
>
> On craint que la disposition de récupération ne soit que le premier empiètement qui détruira le programme canadien universel très envié des avantages sociaux.

Ce sont les paroles des personnes âgées de notre pays, un groupe uni et non isolé dans une province quelconque. C'est une organisation nationale.

D'après l'Institut Vanier, cela détruit les familles et n'avantage en rien la vie de famille. Je voudrais que tous ceux qui siégent sur les banquettes conservatrices et prétendent être pour la vie se demandent comment ils mettent en pratique leur position pour la vie du côté du gouvernement. Est–ce en supprimant tous les avantages sociaux qui aident, soutiennent et renforcent la famille? Est–ce en réduisant petit à petit les prestations pour les enfants? Est–ce ainsi que nous manifestons notre amour de la vie? Est–ce ainsi que nous montrons que nous sommes en faveur des enfants?

Michael Wilson l'a dit, et nous ne devrions jamais l'oublier. «Je dis que la justice sociale ne va pas être rendue par la collectivité.» Il a dit qu'elle serait rendue par le verdict exsangue du marché. C'est ce qu'il a dit.

M. Shields: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que mon collègue n'a pas l'intention de le faire dans le feu de la discussion, mais il ne devrait pas, comme nous le savons tous, appeler un député par son nom à la Chambre. Il devrait citer sa circonscription ou son portefeuille s'il est membre du Cabinet. Je pense que le député le sait.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis sûr que le député de Nickel Belt sait fort bien cela. Le député a la parole.

M. Rodriguez: J'allais dire que le Père Harpagon a affirmé que ces décisions n'allaient pas être rendues par la collectivité, mais bien par le verdict exsangue du marché, sauf que ce sont les victimes de ces réductions qui vont suer le plus de sang. Il n'y a rien d'exsangue dans ce qu'ils se proposent de faire.

Je voudrais que les conservateurs soient simplement fidèles à leurs racines conservatrices en ce qui concerne ces programmes sociaux. J'ai toujours dit pendant que je faisais campagne contre un libéral et un conservateur que je n'avais aucun respect pour les libéraux parce qu'ils n'ont pas de principes, mais j'ai un certain respect pour les conservateurs parce qu'eux, ils ont au moins des principes. Je peux ne pas être d'accord avec eux, mais, au moins, ils ont des principes. Maintenant qu'ils m'ont applaudi, je vais maintenant leur poser une question: peuvent–ils au moins être honnêtes? Pouvez–vous être vraiment sincères et dire ce que vous vous proposez de faire, à savoir abolir l'universalité? N'est–ce pas ce que vous avez l'intention de faire? Le premier ministre, le député de Brampton et le député d'Athabasca nient la

chose. Pourquoi ne prennent-ils pas la parole pour déclarer qu'ils ne croient pas dans l'universalité et qu'ils veulent procéder à la désuniversalisation des programmes?

• (2130)

Je demande aux conservateurs d'être honnêtes. Soyez fidèles à vos principes! Vous croyez dans l'individu triomphant. Pourquoi ne dites-vous pas simplement que chacun est responsable de son propre programme de pension? Pourquoi ne le dites-vous pas? Pourquoi ne dites-vous pas qu'un système qui crée des voix n'est nullement tenu ensuite de les redistribuer? Pourquoi ne le dites-vous pas?

Parce que c'est la vérité, madame la Présidente. C'est la vérité, et celui qui la dit est le seul député conservateur pour qui j'éprouve encore quelque estime et que j'appellerai Blenkie, puisque je ne puis utiliser son nom véritable. Tout le monde connaît Blenkie. Par ailleurs, je sais qu'on le désigne par euphémisme comme le député de Mississauga-Sud.

Or, en réponse à un monsieur qui lui avait écrit au sujet de la récupération des pensions de vieillesse, il écrivait ce qui suit:

«Au sujet de la récupération dont vous parlez, je comprends votre inquiétude», écrivait Blenkarn en réponse à la lettre que lui avait adressée William Daly, âgé de 61 ans.

«Nous avons décidé d'abolir l'universalité et, à cette fin, nous allons récupérer à la fois les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse.»

«Depuis un bon moment, vous le savez sans doute, les conservateurs ont pour principe que l'État ne doit accorder son aide qu'à ceux qui en ont besoin. Bien que la récupération soit injuste et sournoise, elle est là.»

C'est le seul conservateur qui dise la vérité. Et Dieu sait qu'il l'a dit d'une façon tout à fait colorée.

Une voix: Où est-il maintenant?

M. Rodriguez: Nous savons tous qu'il mijote de voler encore les contribuables au moyen de la taxe sur la peine et la souffrance. Madame la Présidente, je vous prie de remarquer l'expression dorénavant consacrée: «Ne doit accorder son aide qu'à ceux qui en ont besoin.» En tant que socialistes démocrates, nous nous sommes battus en vue de l'instauration d'un régime qui permette aux gens de conserver l'estime d'eux-mêmes et de vivre les années de leur retraite dans la dignité. Ce n'était pas un régime qui exigeait des gens qu'ils formulent une demande et se soumettent à une évaluation de leurs ressources, de façon qu'ayant fait la preuve de leur pauvreté, ils puissent espérer l'aumône. Dorénavant, au contraire, c'est la philosophie de l'individualisme triomphant. Nous sommes à l'ère du triomphalisme. N'allons pas nous leurrer, madame la Présidente. Cette ère est arrivée et les ministériels sont les prêtres du triomphalisme. Ils en sont les prêtres, et le premier ministre a beau nié que ce projet de loi vise à abolir l'universalité.

Chez Pinocchio, c'était le nez. Chez le premier ministre, c'est le menton. Quelqu'un a dit qu'il est toujours possible de deviner quand le premier ministre ne dit pas exactement la vérité: il bouge les lèvres. Je ne voudrais pas faire preuve d'autant de cruauté, mais pourquoi persiste-t-il tant à déclarer que ce projet de loi n'abolit pas le principe de l'universalité quand le seul député conservateur qui soit honnête le reconnaît. Qu'ils fassent au moins preuve d'honnêteté. Quand ils l'auront reconnu, nous pourrons en discuter. Mais il ne sert à rien de discuter avec eux tant qu'ils refusent de reconnaître la vérité.

J'invite donc mes honorables vis-à-vis à revenir aux principes qui ont présidé à l'édification de notre pays pour ce qui des programmes sociaux. Cessez donc d'être dociles comme des moutons. Levez-vous et confrontez votre chef, ainsi que les néandertaliens qui prennent place à ses côtés.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, évidemment, après avoir écouté les différents orateurs, cela me fait penser que l'on assiste effectivement à un dialogue de sourds. En même temps, cela me fait penser à une phrase que les Français utilisent pour définir la politique. Ils disent que la politique c'est la guerre en temps de paix. Évidemment, si on écoute les débats à la Chambre, on se rend compte que c'est une guerre de mots.

Il est évident que si l'on s'arrête et que l'on regarde les dix dernières années d'administration de ce pays, les Canadiens ont raison d'être inquiets et je dis bien les dix dernières années. Je ne mets pas le blâme plus à l'un ou à l'autre parti qui a eu la responsabilité de gouverner.

Mais n'empêche que quand on regarde les chiffres, depuis les dernières années, et surtout les cinq dernières, on s'aperçoit qu'en l'espace de moins de 20 ans, on part d'un déficit qui était littéralement minime, qui a monté au-delà de 340 milliards de dollars, sans compter les augmentations d'impôt qu'il y a eu depuis ces années-là. Surtout dans les dernières années, ce fut littéralement une pléiade de nouvelles taxes qui sont devenues un fardeau pour les contribuables, surtout les contribuables qui gagnaient entre 25 000 $ et 50 000 $.

Madame la Présidente, il y a quelque deux semaines passées, j'ai eu l'occasion de rencontrer des hommes d'affaires, surtout dans l'industrie, je dirais dans l'activité touristique, à Vancouver, à Calgary, à Toronto, et la discussion était remarquablement semblable. Partout les hommes d'affaires se posent des questions à l'effet qu'ils trouvent que le fardeau de taxation est devenu tellement difficile, et ils savent qu'il y a un problème. Tous les gens

disent qu'effectivement c'est inéquitable et injuste, sans qu'ils soient capables de mettre exactement le doigt sur le problème. Mais ils ont des doutes à l'effet que c'est injuste et inéquitable, et ils ont raison.

La dernière fois qu'il y a eu une tentative de réforme de taxation au pays, c'est au-delà de 25 ans, cela va faire presque 30 ans. C'était le célèbre rapport de la Commission Carter qui avait été déposé ici à la Chambre, lequel, malheureusement, n'a jamais été publié. Un de mes collègues de Montréal avait mentionné la célèbre phrase de la Commission Carter: «*A buck is a buck is a buck*». Que tu l'aies par le fonds de pension, que tu l'aies par investissements, que tu l'aies par n'importe quel autre moyen, cela devrait être taxé d'une façon équitable. Si cela ne l'est pas, évidemment, le fardeau va être sur autre chose.

On a vu, avec la pléiade de taxes depuis les cinq dernières années, que c'est la classe moyenne qui est obligée de supporter la plus grosse partie des impôts. L'élite financière bénéficie d'avantages fiscaux sans précédent dans l'histoire de notre pays. Cela ne prend pas un diplôme universitaire pour se rendre compte qu'il y a un problème fondamental dans notre système de taxation.

Là, on voit un gouvernement, sans précédent dans notre histoire, depuis que l'on a des programmes sociaux, qui décide. . . En réalité, ils nous disent que quand vous atteignez un niveau de revenu de 50 000 $—ils ont pris 50 000 $—vous ne méritez aucun avantage de l'État. Malgré le fait que vous avez fait des sacrifices pour gagner cet argent, qu'à travers les années vous avez fait des investissements, vous avez certainement fait des sacrifices, cela ne compte pas. Cela n'est pas normal! Et c'est pour cette raison que les Canadiens envoient des pétitions de tout bord tout côté. Il n'y a pas un député de cette Chambre qui n'a pas reçu de pétitions, qui n'a pas reçu de lettres de gens qui sont gravement touchés par la façon dont on a décidé de les taxer. C'est devenu le sujet qui est sur les lèvres de tous les gens. Et qu'est-ce que cela prendra pour convaincre le gouvernement que nous avons besoin d'une réforme de fond en comble.

• (2140)

Cela ne prend pas, comme je l'ai mentionné, un diplôme universitaire. Cela prend un peu de sens pratique, se rendre compte que l'on pousse les affaires à un point tel que l'on va inviter à la révolte.

Et la classe moyenne est tellement préoccupée à gagner son pain quotidien, est tellement préoccupée à élever sa famille, qu'elle est rendue au point où elle ne peut pas se permettre d'avoir des experts, des avocats ou des fiscalistes pour lui trouver des avantages. La seule classe qui peut se permettre ces avantages, c'est l'élite financière. Et si l'on regarde les lois qui ont été adoptées à la Chambre depuis les derniers 20 ans, on se pose la question, puis je le dis bien au pluriel: Les gouvernements qui ont été dans cette Chambre ont légiféré à l'avantage de l'élite financière. Et si quelqu'un peut me prouver le contraire, je démissionnerai d'ici. Mais cela est vrai, puis on le sait tous, mais on n'a pas le courage politique de mettre fin à cette situation.

[*Traduction*]

M. McDermid: Votre tension artérielle!

M. Assad: Ne vous inquiétez pas de ma tension artérielle. Vous devriez être les premiers à admettre que ce sont nos éminences financières qui dirigent le pays et que vous ne faites que leur rendre la tâche plus facile.

M. McDermid: Ah, bon!

M. Assad: Oui. Vous ne pouvez pas prouver le contraire, et vous le savez très bien.

Une voix: L'état dans lequel vous avez laissé le pays est tout à fait honteux.

M. Assad: Honteux. Ce n'est pas honteux, les faits sont les faits. Ce qui est honteux, c'est la façon dont vous continuez à mentir et à faire des affirmations trompeuses à la Chambre.

[*Français*]

Madame la Présidente, quand on se fait interrompre par un député qui parle sans connaissance de cause, il essaie de faire croire que tout va mieux dans le meilleur des mondes, quand on regarde des déficits sans précédent, puis les problèmes qui existent. Pensez-vous que je suis le seul qui prend cela à coeur, qui s'enrage! On a seulement à se promener dans le pays, comme je l'ai fait, pour voir que les gens sont rendus à bout, puis la seule raison pour laquelle ils ne se révoltent pas, c'est peut-être que l'on a une population qui n'a jamais été portée à se révolter.

Mais les gens, à l'intérieur d'eux-mêmes, de jour en jour, sentent le fardeau, puis ils sont inquiets. Ils sont inquiets de voir que leurs représentants, tel le député qui vient de quitter la Chambre, un gars qui siège comme ministre, se tournent la tête comme si le problème n'existait pas. Mais le problème existe, puis on sera obligé d'y faire face à la Chambre bientôt. Le jour viendra où les Canadiens. . . Croyez-vous que cela est faux quand je vous dis que l'on a des pétitions de tout bord, de tout côté, provenant de toutes sortes d'organismes qui sont rendus à bout!

Moi, comme la plupart des députés ici à la Chambre, je représente la classe moyenne, l'épine dorsale de notre société. Est-ce que j'exagère quand je vous dis qu'ils sont rendus au bout de la ligne, qu'ils veulent avoir un peu de justice dans le système de taxation? Ils le savent, et nous

le savons aussi qu'il y a des problèmes. Ce n'est pas facile, mais il faut faire face aux décisions, et il faut que la volonté politique soit mise en action. Que l'on ait le courage de dire que l'on va faire une réforme, une véritable réforme. Puis remarquez bien que l'on peut se baser sur des principes qui ont été avancés par un homme qui a été un héros dans notre histoire, lors de la Commission Carter.

Cela a été reconnu comme étant un document révolutionnaire dans plusieurs domaines, un document qui avait démontré des principes de base, peu importe le revenu, qu'il s'agisse d'investissements, de gains en capital, de pensions, n'importe quoi, que tout devrait être taxé. On a même enlevé la taxe sur les droits successoraux. Mais plusieurs experts, plusieurs économistes disent que c'était une taxe absolument normale dans un pays démocratique, que c'était une autre façon d'aller chercher des fonds pour la redistribution. C'est parmi un des principes. On pourrait s'inspirer de ce document pour faire une véritable réforme. Mais, malheureusement, ni votre gouvernement ni le gouvernement précédent n'ont mis en application les principales recommandations du rapport de la Commission Carter, et c'est cela qu'il faut regarder. Je crois que mes concitoyens, comme ceux que j'ai rencontrés, qui envoient des lettres de tout bord tout côté, nous disent que, effectivement, on a besoin d'une réforme. Ils sont plutôt intéressés de voir un gouvernement qui vit selon ses moyens.

Mais quand on regarde les déficits, et les taxes additionnées à cela, ils réalisent qu'il y a un problème fondamental. Ils ne sont pas obligés d'être de grands économistes. Combien de mes collègues ici ont vu leurs parents, durant les années de la dépression, être obligés de faire davantage de sacrifices pour ne pas être endettés. Ils se sont ajustés. Et on a une longue histoire qui prouve cette capacité de s'ajuster. Maintenant, que ce soit au niveau national ou autre, peut-on croire pour un moment qu'un gouvernement peut survivre en étant au bord de la faillite, spécialement quand viendra le moment de prendre des moyens aussi draconiens que de couper dans les programmes qui sont la base essentielle chez une population? Cela sera quasiment avouer l'échec, cela va quasiment être la faillite. Mais la chose dont on doit se rappeler, c'est que, ici, on représente toutes les classes de la société, et en bonne proportion la classe moyenne qui forme la plus grande partie de la population, et ce sont ces personnes qui disent ne plus pouvoir supporter le fardeau de la taxe. Donc, notre rôle est très simple. Tous les députés de la Chambre le savent, et je ne suis pas le seul à le dire, que le temps viendra où vos propres commettants frapperont littéralement à votre porte pour vous dire que le temps est au changement, que le temps de la réforme est arrivé. Sinon, on va tous en souffrir, et c'est ce qui nous attend.

Pour terminer, madame la Présidente, je suis certain que si chacun de mes collègues ici à la Chambre se donnait la peine de questionner—ils ne sont pas obligés de questionner, ils reçoivent des lettres—mais si chacun d'entre eux allait au fond des choses, ils verraient que chez l'ensemble de la population l'inquiétude est là et qu'ils comptent sur nous pour trouver au moins une partie de la solution.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je n'ai que quelques observations à faire dans le débat de deuxième lecture du projet de loi C-28 visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

J'ai écouté les remarques de plusieurs députés qui m'ont précédé. Franchement, comme le député de Nickel Belt l'a signalé, beaucoup d'arguments datent du temps où l'on a commencé à parler des pensions de vieillesse, soit que les gens devraient subvenir à leurs propres besoins. Un collègue a posé une question ce soir: pourquoi une personne dont le revenu annuel est de 50 000 $ toucherait-elle la pension de vieillesse?

Je me souviens que le gouvernement a proposé de désindexer les pensions de vieillesse en 1985. Voici une des questions qu'on posait alors: pourquoi les directeurs et les présidents de banque devraient-ils recevoir la pension de vieillesse? Les Canadiens et les députés ont répondu à cette question au cours de débats à la Chambre. Les gens devraient recevoir des prestations sociales universelles parce qu'ils les ont payées. C'est la raison fondamentale: ils les ont payées.

• (2150)

Si le gouvernement pense que le revenu de ces personnes est trop élevé pour qu'elles aient droit aux prestations sociales, il existe une autre solution au problème: mettre sur pied un régime fiscal plus équitable au lieu de réduire les prestations qui ont l'appui universel de la population et qui, en fait, n'existent que parce qu'elles sont universelles. Si la société n'appuie pas ce genre de programme, il va échouer. Je pense que la plupart des gens partagent mon opinion.

Les personnes âgées ont payé pour ces pensions. Ce n'est pas quelque chose que les gouvernements leur accordent par charité et qu'ils peuvent leur retirer quand bon leur semble. Les personnes âgées ont payé pour les prestations qu'elles reçoivent. Elles ont payé au cours des

dernières années par l'entremise du régime d'impôt sur le revenu. C'est la même chose pour les allocations familiales. Ces deux programmes sont déjà taxés quand les gens reçoivent leurs prestations. Les pensions de vieillesse, tout comme les allocations familiales, sont taxées parce qu'elles constituent une source de revenu. Pourquoi le gouvernement juge-t-il nécessaire de s'en prendre de nouveau aux personnes âgées?

Je me souviens d'un appel téléphonique que j'ai reçu pendant la dernière campagne électorale de la part d'une personne âgée très active dans ma localité. Je sais qu'elle ne m'en voudra pas de la nommer. Il s'agit de Gerry Schwalm. Gerry m'a appelé le lendemain d'un reportage diffusé à la télévision où l'on voyait le premier ministre, accompagné de sa mère, qui affirmait aux Canadiens âgés que les partis de l'opposition, les libéraux et les néo-démocrates, mentaient quand ils prétendaient que les premiers programmes touchés par l'Accord de libre-échange seraient les programmes sociaux. En désignant sa mère, le premier ministre a déclaré: «Est-ce que je toucherais à sa pension?» Gerry Schwalm m'a dit: «Cet homme-là m'a fait une peur bleue. Chaque fois que je l'entends dire qu'il ne touchera pas aux programmes sociaux, je sais qu'il va faire exactement le contraire.»

En 1984, le premier ministre a dit: «Les programmes sociaux universels sont sacrés.» Il ne lui a fallu que cinq mois pour tenter de les éliminer. Le 18 octobre 1988, à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, une autre localité qui appréciera le gouvernement à sa juste valeur, le premier ministre a déclaré: «Permettez-moi de dire quelques mots à l'intention des personnes âgées. À l'avenir, au Canada, nous ferons plus, et non pas moins, pour vous tous. Tant que je serai premier ministre du Canada, notre gouvernement, voué à la justice sociale et à l'équité pour tous les Canadiens, veillera à ce que les avantages sociaux, surtout ceux accordés aux personnes âgées, s'accroissent et ne diminuent pas.» Parlons-en de la justice sociale et de leur dévouement à cette cause!

Les personnes âgées du Canada ont fait confiance aux Conservateurs quand elles les ont élus en 1984. À la fin de 1988, il ne restait plus beaucoup de personnes âgées qui croyaient le gouvernment. Et j'ai tendance à croire qu'il en reste encore moins maintenant, lorsqu'on voit ce que le gouvernement s'apprête à leur faire à ces citoyens encore une fois avec cette mesure législative.

Les personnes âgées ne sont pas stupides. Elles comprennent lorsque le gouvernement parle de récupérer les prestations de pension auprès de ceux qui vont toucher cette année un revenu de plus de 50 000 $. Elles savent que, l'année prochaine, ce sera un autre chiffre et que le seuil baissera d'année en année.

Ce gouvernement n'a jamais cru au régime de pensions. Depuis 1980, année où je suis arrivé à la Chambre, je pourrais compter sur mes deux mains le nombre de fois que le gouvernement a essayé de s'en prendre aux régimes de pensions dans notre pays. En fait, juste avant les dernières élections, le ministre des Finances a déposé un Livre blanc sur la réforme des pensions dans le secteur privé. Des groupes organisés ont tellement protesté dans tout le pays que le gouvernement a retiré ce Livre blanc, mais il est toujours là sur une tablette. Il l'a retiré parce qu'il savait qu'il lui nuirait pendant la campagne électorale. Cependant, il existe toujours, et je serais prêt à parier que ce Livre blanc va réapparaître avant les prochaines élections. Les conservateurs ne sont pas satisfaits et ne se contenteront pas de faire des réformes dans le secteur public. Ils s'attaqueront aussi au secteur privé.

Je conseillerais à tous les députés de la Chambre, principalement à ceux qui n'étaient pas ici entre 1984 et 1988, de se procurer un exemplaire de ce Livre blanc et de le lire parce que c'est ce document qui servira à livrer la prochaine bataille concernant les pensions.

J'ai dit que je ne serais pas très long et je ne veux pas m'éterniser. Or, je voudrais dire une chose et je la dirai très lentement parce que je veux que le gouvernement entende. Il s'agit d'une lettre qui a été envoyée au *Globe and Mail* de Toronto par une personne âgée et qui rappelle un peu de l'histoire récente des régimes de pension et, en particulier, comment la sécurité de la vieillesse était financée. La lettre dit:

> Entre 1952 et 1971, tous les contribuables payaient des surtaxes pour constituer les fonds nécessaires à la sécurité de la vieillesse.

Entre 1952 et 1971, les Canadiens versaient sous forme de surtaxe les fonds de la pension de vieillesse. Les fonds n'ont pas manqué.

> À partir de 1972, le gouvernement Trudeau a rendu la surtaxe invisible et haussé le taux d'impôt de quelque 3 points, les fonds étant versés dans les comptes généraux, ce qui n'a pas changé. Les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse ont donc participé au régime de pension; ils continuent de participer même à leur retraite; et, pour qu'on ne l'oublie pas, ces paiements de pension sont inclus dans le revenu imposable.

C'est ce que le correspondant appelle la «double imposition».

Les gens âgés ont contribué à leur pension, ils l'ont payée et la paient encore. On ne la leur verse pas par

bonté de coeur. Ils l'ont payée. C'est le même argument que nous servent des députés du gouvernement, pas tous, mais certains qui semblent convaincus qu'on fait la charité aux gens âgés en leur versant la pension et qu'on peut la leur donner ou la leur refuser n'importe quand. Ces gens ont payé leur pension.

Le gouvernement a invoqué le même argument, au cours de la dernière législature, quand il a voulu retirer aux fonctionnaires l'indexation de leur pension pour laquelle ils ont consenti à verser 1 p. 100 de leur revenu il y a de nombreuses années. Ils ont payé leur indexation.

C'est le même argument qu'a soutenu le gouvernement quand il a proposé des modifications à la Loi sur les normes de prestations de pension, vers 1987, quand nous avons abordé la question des excédents et des régimes privés. À qui appartiennent les excédents? À l'employeur ou aux employés? Je prétends qu'ils appartiennent à l'employé. Ce sont des salaires différés. Ce sont des éléments négociés de conventions collectives. Ces pensions ont été consenties dans le cadre d'ententes salariales pour assurer à l'employé une pension convenable à la retraite. Cet argent appartient à l'employé. Il en va de même des pensions de vieillesse. Les gens les ont payées. Ils les ont achetées. Elles leur reviennent de droit.

Le gouvernement n'a pas le droit de présenter pareil projet de loi et d'essayer de leur prendre tout cet argent. Le terme «récupération» convient parfaitement bien à ce que le gouvernement tente de faire au moyen de ce projet de loi: il essaie de dépouiller les personnes âgées. Voilà ce que cherche à faire le gouvernement.

• (2200)

C'est non seulement hypocrite, mais révoltant. C'est une mesure que je ne peux pas appuyer. J'espère qu'au moment du vote des députés du gouvernement prendront conscience de l'odieux de ce projet de loi et voteront contre.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom des habitants de ma circonscription pour me joindre à ceux qui s'opposent au projet de loi C-28.

Il s'agit d'un projet de loi assez considérable qui comprend une cinquantaine de modifications. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur chacune d'entre elles, mais sur quelques-unes seulement. D'abord, l'article 47 du projet de loi, qui porte sur la surtaxe. Bien peu de Canadiens savent que la plupart des contribuables qui sont assujettis à l'impôt paient aussi une surtaxe.

Dans l'ensemble du pays, nombreux sont les Canadiens, ceux qui vivent loin d'Ottawa en particulier, sur la côte ouest par exemple, qui ne voient guère de différence entre le rôle du gouvernement fédéral et celui du gouvernement provincial. Ils confondent les responsabilités de chacun. Mais je vous dis, madame la Présidente, que rien ne va plus quand il s'agit des questions fiscales, notamment de l'impôt sur le revenu. Dans ce domaine, tout le monde sait bien que c'est le gouvernement fédéral qui empoche l'argent.

On définit une surtaxe comme une charge ou un fardeau supplémentaire ou excessif en sus de l'impôt habituel sur le revenu. En 1986, le gouvernement fédéral a instauré une surtaxe sur les impôts sur le revenu qui a été fixée cette année-là à 3 p. 100. Elle ne vise pas que les Canadiens à revenu élevé. Presque tous les Canadiens qui paient de l'impôt fédéral sur le revenu sont également assujettis à cette surtaxe.

Le gouvernement soutient que cette taxe est juste parce qu'elle fait porter le fardeau de la réduction du déficit surtout sur ceux qui ont les reins les plus solides. Cette déclaration, que la députée de Wild Rose a faite tout récemment à la Chambre, est consignée dans le hansard. Mais, de toute évidence, comme la surtaxe doit être versée par presque tous ceux qui ont un revenu imposable, et non seulement par les quelques personnes qui en ont le plus les moyens, le fardeau ne retombe pas uniquement sur les épaules des nantis. L'argument voulant qu'on puise dans les poches des Canadiens à revenu élevé pour réduire le déficit est fallacieux. C'est une tromperie. Ce que le gouvernement tente de faire dans ce projet de loi est également une imposture.

Lorsque cette surtaxe a été instaurée, le ministre des Finances a dit qu'elle constituerait une mesure temporai-

re. Or, nous avons déjà entendu parler de mesures temporaires. Si je ne me trompe, l'impôt sur le revenu a été instauré au lendemain de la Première Guerre mondiale, en tant que mesure temporaire, et il existe toujours. La surtaxe aussi était censée constituer une mesure temporaire en 1986, mais nous y sommes toujours assujettis.

Une taxe sur les produits et services a été présentée dans le budget d'avril. Le ministre des Finances a dit que, lorsque cette taxe serait adoptée, la surtaxe serait supprimée. Cependant, la surtaxe est portée à 4 p. 100 en 1989 et à 5 p. 100 en 1990. Elle ne disparaît pas du tout. Le gouvernement nous matraque encore, mais ce n'est pas tout. Il veut aussi nous imposer la TPS. Quand allons-nous être débarrassés de cette surtaxe? Qu'est devenue la promesse que le ministre des Finances avait faite à l'époque? De toute évidence, le gouvernement se dit: pourquoi gâcher une bonne promesse électorale en la tenant?

Passons maintenant à l'article 56 qui modifie les paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Le budget d'il y a quelques mois annonçait une baisse de ces paiements au cours des quatre prochaines années. Dans cette période, les quatre provinces de l'Ouest perdront 633 millions de dollars. Qu'est-ce que ces coupures feront aux services de santé et à l'éducation? En Colombie-Britannique, les réductions vont occasionner les mêmes difficultés que nous avons connues après la récession du début de cette décennie, durant les années de restrictions du gouvernement Bennett, dont nous essayons encore de nous remettre. La réduction des paiements de transfert est une très mauvaise nouvelle pour les habitants de la Colombie-Britannique et d'Okanagan-Shuswap.

Donner une bonne éducation postsecondaire à nos enfants grâce à ces paiements de transfert n'est pas un luxe, c'est un investissement dans l'avenir de notre pays et de la génération montante.

La richesse n'a rien à voir avec l'intelligence. Nos jeunes les plus brillants ne sont pas nécessairement ceux qui peuvent se payer les meilleures écoles. Comme nous le savons tous, un financement suffisant de l'éducation postsecondaire est indispensable pour assurer l'avenir de tous les Canadiens. La réduction des paiements de transfert compromet cet avenir, elle menace l'avenir de nos jeunes.

Dans le passé, le Canada avait un système de santé exemplaire. Nous conviendrons tous aujourd'hui, je pense, que ce système se détériore par suite d'un financement insuffisant et de la tendance des gouvernements à blâmer les utilisateurs. Pourtant, les soins de santé constituent un droit au Canada. Nous ne voulons pas du système américain dans lequel l'hospitalisation dépend de la capacité de payer et non de la maladie ou des blessures dont on est atteint.

Parlons maintenant de l'article 48, qui a retenu l'attention de la plupart des députés ces derniers temps et qui prévoit la récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse, ce que le gouvernement appelle un impôt pour réduire les prestations.

Au cours du débat sur le projet de loi C-28, on a fait remarquer à plusieurs reprises à la Chambre que, des années 50 à 1971, les contribuables avaient versé environ 4 p. 100 de leurs revenus dans le régime de sécurité de la vieillesse. Le collègue qui m'a précédé ce soir disait qu'ils ont déjà payé pour avoir ces pensions. Ils ont investi dans leur avenir, pour leurs vieux jours, lorsqu'ils contribuaient au régime. C'était un programme auquel les gens devaient contribuer, ce qu'ils ont fait volontiers parce qu'ils faisaient confiance au gouvernement et qu'ils pensaient pouvoir compter sur cet argent à l'âge de la retraite.

Aujourd'hui, le gouvernement propose de récupérer ces revenus de pension. On leur enlève ce qu'ils ont payé pendant des années pour l'avoir. On leur soutire ce qui leur appartient. C'est pourquoi les personnes âgées de tout le pays n'ont plus confiance dans ce gouvernement. Elles ont pu constater une fois de plus qu'il ne respecte pas ses engagements.

La région d'Okanagan-Shuswap, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, compte de nombreux retraités à cause de son climat et de sa géographie. Plus de 15 p. 100 de la population ont plus de 65 ans. Les changements que le gouvernement prévoit adopter seront lourds de conséquences pour l'avenir financier des personnes âgées de ces collectivités. Les revenus d'un grand nombre de ces retraités n'atteignent pas 50 000 $ par an, ce qui signifie qu'ils ne seront pas touchés au départ. Toutefois, ils m'ont dit craindre ce que ces mesures recèlent.

• (2210)

Ils reconnaissent que même si le gouvernement actuel fixe aujourd'hui à 50 000 $ le seuil de la récupération, ce seuil sera peut-être abaissé plus tard. Je soutiens qu'il sera ramené à 30 000 $, et peut-être même plus bas. Bien qu'une bonne proportion des aînés ne seront pas touchés par ces modifications, qu'en sera-t-il plus tard? Ils savent d'après ce qu'ils ont vu qu'ils ne peuvent faire confiance au gouvernement actuel, et ils s'inquiètent de leur sécurité financière en voyant le gouvernement essayer de leur enlever les prestations pour lesquelles ils ont payé, en pensant qu'elles leur seraient versées lorsqu'ils finiraient par prendre leur retraite.

La récupération des pensions de vieillesse est basée sur la formule du taux d'inflation moins 3 p. 100. Comme nous l'avons vu en 1985, les aînés comprennent parfaitement bien les conséquences de la désindexation des pensions. Ils savaient à quoi le gouvernement voulait en venir lorsqu'il a tenté de désindexer les pensions pour les empêcher d'augmenter selon le taux d'inflation. Ils ont pris les députés d'en face en flagrant délit quand ces derniers ont tenté discrètement de faire adopter ces dispositions. Ils les en ont empêchés à ce moment-là, mais voilà que le gouvernement revient à la charge de façon détournée. Il essaie de récupérer ces pensions en les plafonnant à un montant supérieur. C'est une mesure mesquine qu'ils veulent imposer là, et il n'est pas étonnant que les aînés de partout au Canada ont perdu confiance dans le premier ministre et son gouvernement.

Le ministre des Finance soutient que 4,3 p. 100 seulement des personnes âgées qui touchent actuellement les prestations de pension de vieillesse seront touchées par cette récupération et ce, en 1990. Dans dix ans, cette proportion sera de 8 p. 100. Dans 20 ans, elle aura grimpé à 25 p. 100 si l'on ne fait rien d'autre, et nous savons tous que nous ne pouvons pas compter là-dessus.

Le travailleur de 30 ans qui gagne aujourd'hui un salaire annuel de 30 000 $ verra récupérer une partie de sa pension de vieillesse d'ici à ce qu'il prenne sa retraite. Nous faisons partie d'une population vieillissante au Canada et les préoccupations des personnes âgées d'aujourd'hui seront les nôtres demain.

Je passe maintenant à l'article concernant les allocations familiales, la disposition de récupération et le déficit. Alors que les personnes âgées devraient toucher un revenu net d'environ 79 000 dollars avant de perdre toute leur pension de vieillesse, on constate que le seuil est beaucoup plus bas pour les allocations familiales. Les députés de l'autre côté de la Chambre se rappellent sans doute qu'on verse des allocations familiales aux mères pour tenir compte du coût réel de l'éducation des enfants. Nos enfants sont notre avenir. L'avenir de ces enfants est, à mon avis, la responsabilité collective de tous les Canadiens. Tous ceux qui ont des enfants savent ce qu'il en coûte à une famille pour élever des enfants de leur naissance à leur maturité.

Les allocations familiales actuelles ne sont qu'une prestation symbolique qui est loin de couvrir les coûts réels. Elles ne couvre qu'une infime partie de l'éducation des enfants. Imposer ces prestations symboliques, c'est un vol qui trahit un mépris total pour les familles et les enfants et l'avenir que ces enfants connaîtront au Canada.

Au début de l'imposition de cette disposition de récupération, la première année qu'elle sera en vigueur, 14 p. 100 des familles canadiennes qui reçoivent actuellement des allocations familiales seront touchées. Dans dix ans, ce chiffre aura doublé par le seul effet de l'inflation. Dans les discours précédents, au cours de ce débat, on a dit bien des fois que les fonds récupérés sur les pensions et les allocations familiales seraient utilisés.

Les députés ministériels sont revenus sur cette question nombre de fois. L'argument qu'ils nous servent est que ces prestations serviront à aider les Canadiens qui en ont vraiment besoin. Quel noble geste! Lorsqu'on y pense et qu'on analyse bien la question, c'est totalement illogique.

Le gouvernement a également déclaré que la mesure de récupération avait pour objet de réduire la dette. Comment l'utiliser pour réduire la dette et redistribuer en même temps ces fonds parmi les citoyens qui en ont vraiment besoin? C'est une conséquence logique. Le gouvernement s'est contredit à ce sujet.

L'argent remboursé par le truchement de cet impôt de récupération ne sera pas redistribué sous forme de prestations aux personnes âgées et aux familles qui en ont vraiment besoin. En outre, le gouvernement dit que ces recettes seront affectées à la réduction du déficit. En réalité, quand on y pense, cette taxe permettra de percevoir plus d'argent pour plus de monde dans les prochaines années parce que ces prestations ne sont que partiellement indexées. De plus en plus de personnes vont être visées par la disposition de recouvrement.

Les personnes âgées veulent payer leur juste part. Elles veulent aider à résoudre le difficile problème du déficit. Les familles veulent en faire autant, mais il faut insister ici sur le terme «juste». Qu'y a-t-il de juste à

distinguer un groupe, à lui faire payer des impôts supplémentaires quand d'autres de même revenu ne paient pas d'impôt du tout? La personne âgée dont le revenu excède 50 000 $ devra désormais rendre les prestations pour lesquelles elle a payé autrefois. La personne de moins de 65 ans qui touche exactement le même revenu n'est pas assujettie à cet impôt. Est-ce juste? Je dis que non. Ce n'est pas juste du tout.

Cette disposition n'est pas juste. De plus, elle est teintée de discrimination fondée sur l'âge. Un groupe de personnes âgées a fait remarquer que le gouvernement pourrait recueillir l'argent qu'il voudrait récupérer sur les pensions de vieillesse en haussant de 1 p. 100 les taxes des mieux nantis du pays. Il percevrait ainsi le même montant sans avoir à toucher aux pensions de vieillesse.

On a beaucoup parlé de la violation du principe de l'universalité qu'entraînerait l'érosion de ces programmes sociaux. Presque tous les députés qui se sont prononcés contre ce projet de loi ont cité le premier ministre et les promesses qu'il n'a pas su tenir. Ces citations sont remarquables parce qu'elles sont tellement incroyables. Que ce soit seulement 4,3 p. 10 des personnes âgées, comme le prétend le ministre des Finances, ou seulement 14 p. 100 des ménages qui vont être atteints par cette récupération, il suffit d'une personne traitée différemment pour saborder le principe de l'universalité, que le premier ministre lui-même a qualifié de dépôt sacré.

Le gouvernement soutient que les programmes demeurent universels, que tout le monde reçoit un chèque, mais bon nombre de bénéficiaires doivent retourner leurs chèques. Comme je l'ai déjà dit, leur nombre va augmenter constamment avec les années.

Il est indubitable que c'est le commencement de la fin du principe consacré de l'universalité, auquel le premier ministre semble tellement tenir lui-même. Ces programmes ne sont plus universels: ils deviennent sélectifs de par l'objet même de ce projet de loi.

Il y a un dernier argument que je voudrais invoquer, et c'est probablement un des points saillants de mon argumentation de ce soir. Je pense qu'un des éléments les plus révélateurs qui ressortent des débats et des observations entendus pendant toute cette soirée, c'est qu'il manque une chose absolument essentielle: la confiance des gens, que le gouvernement a perdue en agissant comme il l'a fait au cours de ses deux mandats. On répète souvent, en ce qui a trait à ce projet de loi ou à la taxe sur les produits et services, que ce n'est que le début. C'est le début de la fin.

• (2220)

Les gens ont fait confiance aux conservateurs et au gouvernement. Lorsque nos vis-à-vis leur ont promis de ne pas toucher aux programmes sociaux, ils les ont crus. Les Canadiens n'ont pas douté de la parole du premier ministre lorsqu'il a déclaré que les prestations sociales, surtout celles offertes aux personnes âgées, seraient améliorées et non réduites. Ce ne sont pas là mes paroles, mais bien celles du premier ministre. Les Canadiens lui ont fait confiance lorsqu'il a déclaré cela, et je soutiens qu'il a abusé de leur confiance. Le gouvernement souhaitait simplement se gagner les faveurs de l'électorat. Cette confiance a disparu. Les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement. L'universalité est chose du passé, la confiance n'existe plus, et j'espère que sous peu, le gouvernement aura disparu lui aussi.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais, même à cette heure tardive, ajouter quelques mots dans ce débat, parce que l'on vient justement d'avoir une semaine de relâche. Nous étions tous, je dirais au moins la majorité, dans nos circonscriptions. Bien sûr, même vous aussi, madame la Présidente, vous avez des commettants qui sont très inquiets du fait que l'on augmente des taxes, que l'on veut mettre en application de nouvelles taxes. Les gens nous disent vraiment: Écoutez, on n'arrive plus. Voilà que la première journée, à la rentrée, on commence le débat parlementaire. Et de quoi parle-t-on? Encore de taxes. Des taxes, que ce soit des taxes de vente, des taxes de revenu, la TPS, la taxe sur les produits et les services, des taxes de toutes sortes.

Je parlais cet après-midi justement à des gens, parce que je n'ai même pas réussi à répondre à tous mes appels, j'en ai fait cet après-midi, d'ici, d'Ottawa. Il y avait une dame qui me demandait, justement, si elle pouvait recevoir son crédit d'impôt-enfant avant de faire son rapport d'impôt, parce qu'elle n'arrivait plus.

Donc, c'est facile pour le gouvernement, madame la Présidente, que le gouvernement soit de n'importe quelle couleur, de dire: Il faut augmenter les taxes. Il passe une loi au Parlement, et il augmente les taxes. Est-ce que la personne âgée qui reçoit sa pension, si elle n'arrive pas dans son budget, elle va voir le gouvernement et que le gouvernement augmente la pension? Est-ce que le travailleur qui est à l'emploi d'une compagnie, qui n'est pas capable de balancer son budget, va voir l'employeur et va demander une augmentation et qu'il va l'obtenir? Je pense qu'il faut que l'on arrête cette folie, et une fois pour toutes que l'on soit responsable. Ce n'est pas la

façon de régler. Je vois, madame la Présidente, depuis cinq ans, le gouvernement nous dit: Il faut augmenter les taxes parce qu'il faut réduire le déficit. Regardons un peu le déficit, il n'a pas augmenté. Si on regarde les chiffres, les livres officiels, le 31 mars 1984, la dernière année fiscale complète avant que ce gouvernement ne prenne le pouvoir, le déficit était de 32 milliards. Mais si on regarde les prévisions du ministre des Finances, pour l'année prochaine, justement, on est encore à 32 milliards. On a eu cinq ans d'une performance économique extraordinaire, on a eu plus de 32 augmentations de taxes dans cinq ans, et on a encore un déficit de 32 milliards de dollars, et la dette nationale, eh bien, d'ici à ce que le gouvernement termine son deuxième terme, va avoir triplé. Donc, l'augmentation de taxe, ce n'est pas la solution et, définitivement, on ne s'est pas rendu à janvier 1991 quand la nouvelle taxe, la TPS. . .

[*Traduction*]

On va imposer la TPS, une taxe de 9 p. 100, sur tout. Le gouvernement va tenter de dire aux Canadiens qu'ils devront verser 9 p. 100 sur tout, mais que la taxe fédérale de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants sera supprimée. Tout d'abord, comment cela va-t-il se produire? Il n'est absolument pas question que le gouvernement supprime cette taxe de 13,5 p. 100, s'il veut maîtriser la situation.

En ce qui a trait à ce taux de 13,5 p. 100, en 1984, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, cette taxe n'était que de 9 p. 100. En cinq ans, il l'a augmentée de 4,5 p. 100. Comment les Canadiens peuvent-ils être certains que la nouvelle TPS demeurera à 9 p. 100? Il se peut très bien que dans quelques années, elle s'établisse à 20 p. 100. Imaginez 20 p. 100 ou 9 p. 100, plus la taxe de vente provinciale.

Le gouvernement rappelle aux Canadiens que plus de 40 pays appliquent une TPS ou une taxe à la valeur ajoutée.

Mais il néglige de dire aux Canadiens que dans ces pays, c'est la seule taxe de vente. Ici, nous avons 11 taxes de vente. Puisqu'elles s'accumulent, les Canadiens ne peuvent plus payer.

Nul besoin d'être un économiste ou un génie pour comprendre que les Canadiens ne peuvent plus payer de nouvelles taxes. Et que faisons-nous? Nous nous offrons une semaine de relâche. Ce que veulent d'abord et avant tout les électeurs, c'est que nous arrêtions de majorer les taxes. Le premier jour de reprise de nos travaux, nous devons rester très tard en soirée parce que le gouvernement est pressé de faire adopter son projet de loi. Il a un besoin pressant d'argent. D'où viendra cet argent? De la poche des contribuables.

Les députés d'en face peuvent bien rire, mais qu'ils sachent que, dans ma circonscription et dans beaucoup d'autres, les électeurs ne rient pas. Les Canadiens prennent la chose très au sérieux et ils en ont assez. Je ne serais donc pas étonné si, vers la fin de 1990, nous assistions à une révolte contre les taxes au Canada.

Je ne veux pas prendre trop de temps. Je pense que les députés conservateurs veulent voter. Je suis convaincu que le moment venu, les Canadiens les jugeront pour leurs actions. Qu'il soit bien clair que les Canadiens en ont assez des hausses de taxes et des nouvelles taxes. À mon avis, si le gouvernement veut s'occuper sérieusement du déficit et de la dette, il est temps qu'il trouve des solutions originales parce que, depuis cinq ans, nous avons subi 30 hausses de taxes. Après cinq années de bonne performance économique, le déficit annuel est le même qu'au début de la période. La dette nationale aura triplé à la fin du présent mandat du gouvernement.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'interviens, afin de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-28. Cette mesure tend à mettre en oeuvre le budget d'avril du gouvernement et en particulier, les dispositions visant à procéder à ce qu'on appelle la «récupération» des pensions de vieillesse et des allocations familiales et à sabrer dans un certain nombre de programmes de financement fédéraux importants, notamment les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Beaucoup de députés expriment leur colère, à la Chambre, ce soir. Je partage ce sentiment et je sais que bon nombre de mes électeurs de Victoria s'opposent eux aussi vivement aux mesures que le gouvernement prend dans ce projet de loi et, de façon plus générale, à la politique gouvernementale dans bien des domaines depuis un an. Ce projet de loi s'inscrit dans le programme global que le parti conservateur entend maintenant imposer aux Canadiens. Ce programme a débuté en décembre, avec le projet de loi sur le libre-échange.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Hourra!

M. Brewin: La députée de Vancouver-Centre manifeste son appui au programme du gouvernement. Je suis heureux qu'elle soit parmi nous ce soir. J'attends avec impatience qu'elle intervienne pour s'opposer à ce projet de loi qui s'en prend aux personnes âgées, aux pauvres, aux familles et aux gens qui tentent d'obtenir la formation voulue au Canada. Jusqu'à maintenant, les députés conservateurs de la Colombie-Britannique sont restés

silencieux. Il me tarde d'entendre ma collègue intervenir dans ce débat.

Les dispositions sur la récupération prévues dans ce projet de loi sont la conséquence de l'échec politique de nos vis-à-vis, en 1984-1985, lorsqu'ils ont tenté plus directement de mettre un terme à l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Même alors, ils ont réussi quand même à s'attaquer quelque peu à l'universalité, car ils ont permis une certaine désindexation en laissant l'inflation faire son oeuvre. Cependant, ils ont maintenant trouvé une façon leur permettant de réduire à néant le principe de l'universalité sans soulever tout un tollé au Canada. Je pense que l'absence de réaction chez le grand public est imputable en partie à un sentiment de défaitisme provoqué par une impression de perte suscitée par l'Accord de libre-échange, à un sentiment général de désorientation, certes, mais aussi à l'impression que les conservateurs, avec leur majorité, imposent un programme réactionnaire et rétrograde qui altérera la nature de la société canadienne dans les années à venir.

• (2230)

Il a fallu des années de lutte acharnée, menée par des parlementaires comme J.S. Woodsworth et Stanley Knowles, pour enfin convaincre le gouvernement du Canada d'instaurer les pensions de vieillesse au pays. En 1926, M. Woodsworth et ses collègues avaient profité de la situation minoritaire du gouvernement libéral pour obliger ce dernier à présenter le régime des pensions de vieillesse, qu'on avait cependant assorties d'un examen des ressources. Il a ensuite fallu 20 ans pour réussir à convaincre le gouvernement du Canada à modifier cet aspect. Le gouvernement et le Parlement du Canada n'y ont pas consenti par acte de générosité, mais bien à cause des menaces du parti CCF, tel qu'on l'appelait à l'époque, qui s'était chargé du dossier au nom des personnes âgées et qui avait fait valoir que l'examen des ressources était une mesure injuste et mesquine.

Enfin, le principe a été établi et le droit reconnu et les Canadiens ont eu droit à la pension de vieillesse. Qu'ils soient riches ou pauvres, ou qu'ils gagnent des revenus moyens, bref quels que soient leurs revenus, les Canadiens, en leur qualité de citoyens canadiens, ont eu droit aux allocations familiales. Ces programmes universels prouvent que nous avons un réseau social distinct. Ils ont constitué la base de ce réseau social qui nous a distingués de nos voisins du sud.

Le principe de l'universalité n'a jamais plu aux conservateurs. En fait, le député de Mississauga-Sud, qui est le président du Comité des finances et qui, depuis cet automne, abreuve les Canadiens d'une série de citations, a déclaré dans une lettre à un certain M. Daley d'Edmonton: «À propos de la disposition de récupération, je puis comprendre vos préoccupations. Nous avons décidé de supprimer l'universalité.» Il a ajouté ceci: «Comme vous le savez, les conservateurs préconisent depuis un certain temps déjà que les largesses de l'État devraient bénéficier essentiellement aux personnes dans le besoin. La disposition de récupération est peut-être injuste et sournoise, mais elle existe néanmoins.»

En 1984 et 1985, les conservateurs ont essayé de manière maladroite et compliquée de mettre leur programme en vigueur. Voilà qu'ils recommencent trois bonnes années avant les élections et qu'ils saluent de la sorte un électorat fatigué et usé par l'hypocrisie et le caractère réactionnaire du gouvernement.

Nous ne permettrons pas que ce projet de loi soit adopté sans faire connaître notre point de vue. Les gens de Victoria, surtout les personnes âgées, en ont ras le bol des violations de promesses du gouvernement. Cherchant à défendre le libre-échange, les ministériels ont été obligés de dire pendant la campagne électorale de l'an dernier. «Nos programmes sociaux ne seront pas érodés. L'universalité est un dépôt sacré.» Quatre mois ne s'étaient pas écoulés que le gouvernement violait cet engagement pris envers les personnes âgées et la population du pays.

Par cette disposition, les conservateurs modifient la Loi de l'impôt sur le revenu de telle sorte qu'à partir d'un certain niveau, les revenus provenant de la sécurité de la vieillesse ou des allocations familiales vont être récupérés à 100 p. 100 par l'impôt. L'argent qui provient des dividendes, des salaires, des gains en capital ou des cadeaux, lorsqu'il est imposé, l'est à un taux différent. Mais à partir d'un certain niveau les pensions de sécurité de la vieillesse sont imposées à 100 p. 100.

Cela viole non seulement les engagements électoraux—l'incrédulité des Canadiens ne cesse d'augmenter à la cadence où le gouvernement viole ses promesses électorales—mais cela viole aussi un engagement pris de longue date par le Parlement envers la population canadienne, qui cherche à organiser ses vieux jours en fonction de certains engagements pris par le Parlement. Le gouvernement actuel, au lieu de consacrer les droits

acquis comme on dit en langage syndical, opère en fait un changement à titre rétroactif. Il modifie aujourd'hui la pension de base en fonction de laquelle les Canadiens, avec la frugalité et la prudence qu'on leur connaît, ont l'habitude de compter pour calculer les revenus dont ils disposeront à la retraite. Il ne faut pas que ce changement se fasse.

Permettez-moi d'examiner quelques autres aspects du projet de loi. Le gouvernement a dit qu'en cette ère nouvelle de libre-échange, l'éducation est une de ses grandes priorités. Mais ce projet de loi va avoir pour effet de réduire encore plus la participation fédérale aux dépenses pour l'enseignement de base et l'enseignement post-secondaire. Il va permettre au gouvernement de réduire les soins de santé et l'aide sociale d'un bout à l'autre du Canada. Tout cela au nom de la lutte contre le déficit.

Les personnes âgées de Victoria, la population de Victoria et celle du pays savent qu'il faut mettre un terme au déficit, qui a pris des proportions monstres sous le gouvernement actuel. Au chapitre de la réduction du déficit, ce que nous disons c'est que la priorité ne doit pas aller aux réductions opérées sur le dos des personnes âgées, des ménages, des étudiants, du secteur des soins de santé ou des pauvres, mais au contraire aux moyens que je vais indiquer de lutter contre le déficit.

Il faut réduire le gaspillage de l'État. Il faut réexaminer le milliard que nous coûte le maintien en Europe de troupes répondant à un engagement anachronique. Il faut songer à réduire les taux d'intérêt. Il faut envisager une taxe écologique, un impôt sur la richesse. Nous devons modifier l'impôt sur le revenu des sociétés et le taux d'imposition des niveaux les plus élevés.

Ce gouvernement a réduit les impôts des plus fortunés. Le simple fait de porter le taux d'imposition à 34 p. 100 rapporterait 2 milliards à l'État. C'est ce que l'on devrait faire au lieu d'adopter les changements prévus dans ce projet de loi.

Avec la TPS, avec ces dispositions de récupération, le gouvernement poursuit son programme de grignotage des programmes sociaux, de création de deux nations, une riche et une pauvre, et d'harmonisation de nos programmes sociaux avec ceux de nos voisins du sud. Nous commençons à ressembler de plus en plus aux États-Unis grâce aux mesures que ce gouvernement impose aux Canadiens. Je demande à la Chambre des communes de défaire ce projet de loi lorsqu'il sera mis aux voix plus tard ce soir.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Je voudrais parler plus particulièrement des dispositions de récupération qu'il contient.

Si vous le permettez, madame la Présidente, je vais revenir un peu sur ce qui se passe. En tant que député d'un parti d'opposition j'ai pu observer la mise en oeuvre du programme conservateur. J'ai parfois été incapable d'expliquer ce que le gouvernement essayait de faire.

Au cours des quatre derniers mois, le gouvernement a présenté un projet de loi sur l'assurance-chômage qui va faire reposer tout le fardeau du programme sur les travailleurs et la petite entreprise. Nous avons également vu des réductions dans le financement du développement régional pour les régions les plus défavorisées du Canada. Nous avons vu le gouvernement défendre la politique de taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada qui fait du tort aux petites entreprises et aux travailleurs, tout en rendant les exportations canadiennes plus onéreuses. Voilà maintenant que les conservateurs s'amènent avec la taxe sur les produits et services qui accapare une partie du revenu des Canadiens et qui gonfle le coût des produits et des services et les frais d'exploitation des petites entreprises.

• (2240)

Au plus fort de la campagne électorale, nous avons entendu certains commentaires du ministre des Finances qui a traité le chef du Parti libéral et le chef du Nouveau Parti démocratique de menteurs, commentaires dont je voudrais faire état à la Chambre.

M. McDermid: Le premier ministre n'a jamais dit pareille chose.

M. Parker: J'ai dit le ministre des Finances. Voici l'un de ses commentaires qui a été rapporté dans le *Globe and Mail* du 31 octobre: «Étant donné que les programmes offerts à la population en général, comme le régime d'assurance-santé, les pensions et la sécurité de la vieillesse, ne sont pas des subventions susceptibles de dénaturer le commerce, ils ne sont pas assujettis aux lois commerciales.»

Pendant le débat de mardi soir, le chef du Parti libéral a déclaré que le premier ministre avait accepté de donner aux Américains voix au chapitre sur l'avenir de nos programmes sociaux comme l'assurance-chômage et le régime d'assurance-santé. Le ministre des Finances a déclaré: «Je dis à M. Turner que c'est un mensonge.» Ses paroles ont été rapportées dans le *Globe and Mail*.

Le chef du Parti libéral avait bien dit que notre programme de l'assurance-chômage était menacé. Le gouvernement s'est retiré de ce programme qu'il laisse main-

tenant complètement entre les mains des travailleurs et des employeurs, et comme il ne débourse plus un traître sou à ce chapitre, les conservateurs ont beau jeu de dire maintenant à leurs amis américains qu'ils respectent l'Accord de libre-échange.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a rappelé à la Chambre que les personnes âgées voulaient non seulement que les programmes médicaux et sociaux soient maintenus, mais qu'ils soient améliorés dans l'intérêt des générations futures. L'accord commercial met ces programmes en danger, menace de les couper comme ceux qui existent aux États-Unis, ce que le ministre des Finances qualifie aussi de mensonge.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui a pour effet de retirer aux aînés les pensions auxquelles ils ont contribué pendant des années et auxquelles ils ont droit. Je veux dire que cela me peine en tant que député de Kootenay-Est de me voir obligé de dire aux pensionnés, ici à la Chambre, que c'est ce que le gouvernement leur fait.

Je veux poser cette question au nom des personnes âgées de ma circonscription qui sont venues me demander pourquoi le gouvernement leur en veut. À la dernière législature, les conservateurs ont présenté un projet de loi sur les brevets pharmaceutiques modifiant la Loi sur les brevets en ce qui concerne la distribution des médicaments au Canada; le prix des médicaments vendus sur ordonnance a beaucoup augmenté par suite de cette mesure. Ils ont essayé de désindexer les pensions de vieillesse et grâce à la lutte acharnée menée par les associations des aînés, on y a mis fin. Maintenant le gouvernement veut leur reprendre la pension à laquelle ils ont droit.

Une autre chose qu'ils font contre les retraités et dont on n'a jamais parlé—c'est un vol pur et simple—ils ont changé la politique de VIA Rail. Beaucoup de ces personnes âgées ont travaillé pour les chemins de fer pendant des années, 40 ou 50 ans de service dans certains cas, et ont droit à un laissez-passer de chemin de fer. Le gouvernement actuel va leur retirer ce droit et les gens qui ont gagné ces laissez-passer aux termes de leur convention collective ne pourront même pas voyager dans ces trains.

Qu'avez-vous contre nos aînés? C'est ce qu'ils veulent savoir. Je suis fier d'être néo-démocrate et de ceux comme Tommy Douglas et Stanley Knowles et beaucoup d'autres députés qui, même s'ils étaient dans l'opposition, se sont battus pour la démocratie sociale et en faveur de programmes universels comme l'assurance-santé, des pensions adéquates et des programmes d'éducation universels. C'est pour nous un bien triste jour que celui où nous assistons ici à la Chambre à la destruction pure et simple de nos programmes universels.

J'avertis le gouvernement conservateur de bien réfléchir à ce qu'il va faire et de tenir compte de l'opinion publique. Les personnes âgées en ont assez, les gens d'affaires ne veulent rien savoir de la taxe sur les produits et les services, les chambres de commerce en ont ras le bol. Tous les groupes du Canada vous disent: «Écoutez ce que nous avons à dire, car nous en avons marre. Nous en avons assez des ponctions fiscales. Nous en avons ras le bol de ce qui arrive et nous voulons qu'on écoute ce que nous avons à dire et qu'on fasse attention à ce que nous faisons.»

Je tiens à dire que dans toutes les circonscriptions de la Colombie-Britannique et les circonscriptions voisines de l'Alberta, la taxe sur les produits et les services est l'une des principales sources de récrimination des Canadiens. C'est une ponction fiscale de la pire espèce. Lorsqu'on commence à reprendre de l'argent aux personnes âgées et aux jeunes enfants par le biais des allocations familiales. . .

Mme Dobbie: Des personnes âgées qui touchent 50 000 $ par an.

M. Parker: La députée qui a une circonscription à Winnipeg parle des personnes âgées qui ont un revenu de 50 000 $. Lorsqu'on paie quelque chose, on s'attend à en profiter. Lorsque ces personnes ont cotisé à leur programme de pension au cours des années, elles s'attendaient à recevoir une pension, et si nous voulons considérer un moyen juste et équitable, envisageons une politique d'imposition équitable, progressive qui établira une certaine justice.

Le gouvernement conservateur nous a déçus, qu'il s'agisse des pensions, du prix des médicaments, de l'enseignement postsecondaire et quels que soient les programmes. La population canadienne ne peut plus faire confiance au gouvernement, et nous, dans l'opposition, devons lutter pour faire savoir à nos concitoyens exactement ce qui se passe, afin de pouvoir conserver ces programmes universels et maintenir jusqu'à un certain point la démocratie sociale au pays, de sorte que lorsque les gens rejettent un projet, le gouvernement commencera à les écouter.

Mme Dobbie: Vous ne représentez pas la population. Si c'était le cas, vous formeriez le gouvernement, pas l'opposition.

M. Parker: Le débat s'anime, j'ai dû faire vibrer une corde sensible. Ou peut-être que certains députés commencent à se rendre compte qu'ils ont un devoir à accomplir envers les personnes âgées et les bénéficiaires d'allo-

cations familiales de leur circonscription qui réclament le maintien de ces programmes universels.

Lorsque le ministre des Finances a qualifié les chefs des partis de l'opposition de menteurs quand ceux-ci ont voulu exprimer nos préoccupations pendant la dernière campagne électorale, j'ai protesté. Je désapprouve catégoriquement ce genre de remarques. J'estime que ce genre de commentaires ou d'observations n'a pas sa place dans notre société.

Je ne veux pas m'éterniser sur le sujet, mais je tiens à vous demander, au nom de nos personnes âgées, pour l'amour de Dieu, de rejeter ce projet de loi, de voter contre cette mesure législative, de donner aux Canadiens âgés ce à quoi ils ont droit et de ne pas récupérer leurs pensions.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote N° 130)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blais
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Andre
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Dobbie
Edwards
Feltham
Fontaine
Gérin
Greene
Gustafson
Hawkes
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McKnight
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—106
Cole
Cook
Corbett
Couture
Darling
Desjardins
Dorin
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
James
Jourdenais
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Monteith
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
St-Julien
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Blaikie
Brewin
Callbeck
Dingwall
Duhamel
Finestone
Gagliano
Grey (Beaver River)
Hovdebo
Karpoff
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacWilliam
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nystrom
Parker
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Young (Gloucester)
Angus
Assad
Bélair
Benjamin
Boudria
Butland
Catterall
Dionne
Ferguson
Fulton
Gray (Windsor Ouest)
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kristiansen
Lee
Manley
McGuire
Milliken
Nault
Pagtakhan
Riis
Rodriguez
Simmons
Stewart
Taylor
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—54

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 23 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 10 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La séance est levée à 23 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 novembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AUX DROGUES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, la semaine du 19 au 25 novembre est celle de la sensibilisation aux drogues. Dans le cadre de cette semaine, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard collabore avec les écoles, les Églises et autres organismes communautaires à promouvoir le thème «Préservez vos rêves».

Par le truchement des médias et au moyen d'exposés en classe, de bulletins paroissiaux et même d'une pièce en un acte, les habitants de ma province discutent du problème qui touche beaucoup de leurs concitoyens.

Nous sommes tous conscients des effets que l'abus de l'alcool et des drogues a sur le consommateur, sur sa famille et sur la société. J'espère que les efforts sincères et résolus déployés cette semaine dans ma province vont rendre les gens plus conscients des dangers de l'abus des drogues et contribueront à améliorer la qualité de la vie pour tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DES COLLÈGES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine des Collèges de 1989, j'invite tous mes collègues de la Chambre à se joindre à moi pour rendre hommage à tous ceux et celles qui oeuvrent dans le réseau du système d'enseignement collégial, partout au Canada.

Les cours qui sont dispensés au niveau collégial préparent notamment nos jeunes à la formation universitaire et les aident à mieux choisir le domaine d'études et la carrière qui les intéressent.

Ce sont également les cégeps et autres établissements d'enseignement collégial qui s'occupent de former notre main-d'oeuvre spécialisée, élément essentiel des ressources humaines du pays.

Or, partout au Canada, il y a de plus en plus d'adultes qui s'inscrivent au niveau collégial; ces établissements jouent donc aussi un rôle indispensable en ce qui a trait à l'éducation permanente, plus particulièrement dans le recyclage de la main-d'oeuvre et l'adaptation constante des travailleurs et travailleuses aux nouvelles réalités technologiques.

Bref, les collèges et les instituts de formation professionnelle sont un maillon essentiel de nos systèmes d'éducation et un atout indispensable d'une économie forte et dynamique.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, nous n'avons pas souvent l'occasion, au Canada, d'annoncer avec fierté que des Canadiens ont remporté un championnat mondial. Il m'arrive encore moins souvent de le faire pour Cariboo—Chilcotin.

Mais aujourd'hui, j'ai le grand plaisir d'annoncer que l'équipe canadienne mixte de tir au poignet est revenue victorieuse des championnats de tir au poignet d'Athènes, en Grèce, où elle a obtenu la première place.

Des voix: Bravo!

• (1010)

M. Worthy: Je suis encore plus heureux d'annoncer que pour la deuxième année de suite, Mike Kadar, de Nimpo Lake dans ma circonscription, a été couronné champion du monde dans la catégorie poids lourds. L'an dernier, il a prouvé qu'il avait le bras droit le plus fort du monde quand il a remporté la victoire aux championnats du monde en Suède. Cette année, il a reconfirmé sa suprématie face aux hommes les plus forts du monde.

Le tir au poignet n'est pas un sport chic ou coûteux, mais ses racines remontent à l'antiquité et il est populaire dans le monde entier. Les habitants de Nimpo Lake et tous les Canadiens devraient être fiers de M. Mike Kadar.

Des voix: Bravo!

Article 31 du Règlement

M. le Président: Tout ce que je peux ajouter, c'est que je connais très bien Nimpo Lake.

* * *

LE SALVADOR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés, comme moi, ont été soulagés d'apprendre que Karen Ridd, de Winnipeg, qui travaille au Salvador avec les Peace Brigades International, a été libérée aujourd'hui par la Garde nationale qui l'avait arrêtée.

Conformément à l'esprit qui anime les Peace Brigades International, nous avons remarqué que Karen a refusé d'être libérée si la Colombienne arrêtée en même temps qu'elle ne l'était pas.

Le travail des personnes qui, comme Karen et les Peace Brigades International, vont en Amérique centrale pour fournir des services d'escorte aux Salvadoriens qui risquent d'être tués ou enlevés, est véritablement conforme à l'esprit du rôle de maintien de la paix que veut jouer le Canada. Ces gens sont de véritables gardiens de la paix, qui se placent, qui placent leur propre corps entre les victimes et les oppresseurs, en l'occurrence le gouvernement Kristianni.

Je pense qu'il est plus que temps que le gouvernement canadien se montre aussi courageux que certains de ses citoyens, comme Karen Ridd au Salvador, et qu'il se place, aux plans diplomatique, politique et économique, entre les États-Unis, son régime fantoche du Salvador, et la population du Salvador.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN-CLAUDE MALÉPART

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre un dernier hommage à notre collègue et ami, Jean-Claude Malépart, dont nous ressentons tous douloureusement la perte.

Député exceptionnel, Jean-Claude Malépart aura non seulement marqué la vie politique canadienne, mais aura également fixé dans notre souvenir l'image d'un être sensible, fougueux et déterminé. Par son sens du devoir, de la justice et son courage à lutter jusqu'au bout pour les causes qui lui tenaient à coeur pour le bien de ses concitoyens, il lègue l'exemple d'un député exemplaire à tous ceux qui cherchent à exceller.

Monsieur le Président, je tiens à saluer respectueusement Jean-Claude, présent dans mon coeur, avec admiration et amitié. Merci Jean-Claude!

* * *

[*Traduction*]

LE SALVADOR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, tandis que les escouades de la mort continuent à sillonner les rues du Salvador avec, pour ainsi dire, la bénédiction du gouvernement militaire de droite, le Canada persiste à expulser de chez nous des ressortissants de ce pays. En effet, le gouvernement soutient la politique américaine d'agression au Salvador et treize Salvadoriens ont été expulsés du Canada depuis le 1er janvier.

J'exhorte le gouvernement à cesser immédiatement d'expulser du Canada des citoyens salvadoriens, à augmenter notre personnel d'ambassade dans la région, à accélérer le traitement des demandes de visas entrant dans la catégorie de la famille et d'autres catégories pour ceux qui souhaitent quitter le Salvador, et à utiliser des permis émis par la ministre pour faire venir des personnes en danger de mort, sans doute du fait que leur conjoint est ici même, au Canada, en tant que demandeur du statut de réfugié.

J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à faire tout en son pouvoir pour faire sortir du Salvador les personnes en danger et à ne pas renvoyer les gens au Salvador.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, 2 200 membres d'équipage de divers navires fédéraux se sont mis en grève à Dartmouth en Nouvelle-Écosse le 11 novembre.

Ces syndiqués travaillent pour la Garde côtière et aussi pour les ministères des Pêches et des Océans, des Travaux Publics et de la Défense nationale. Ils sont sans convention depuis deux ans.

Le Conseil du Trésor laisse traîner les négociations en longueur, il n'y a même pas de rencontres en ce moment. Cette grève porte sur un large éventail de questions, dont la plus flagrante est la disparité salariale qui règne entre les équipages de la côte est et ceux de la côte ouest.

Le gouvernement fédéral prétend avoir une politique de salaire égal pour travail égal. À la GRC et dans les forces armées, les soldes sont les mêmes d'un bout à l'autre du pays à égalité de grade. Mais dans le cas qui nous occupe, les travailleurs de la côte est touchent en

moyenne 2 500 $ de moins par année que leurs homologues de la côte ouest. C'est un cas de discrimination flagrante contre les travailleurs du Canada atlantique. Ils sont pénalisés financièrement du fait qu'ils travaillent sur la côte est.

En outre, la pêche étrangère sévit, la campagne du homard s'ouvre dans South West Nova sans patrouilles de surveillance, et sans qu'on installe d'aides à la navigation, et si le gel s'installe beaucoup de ports vont être paralysés.

Quand le gouvernement va-t-il prendre ses responsabilités, accorder à ces travailleurs de la côte est des conditions équitables, et mettre un terme à sa politique de discrimination contre le Canada atlantique?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, aujourd'hui, des milliers de producteurs et productrices agricoles du Québec et du Canada ont fait une longue route et ont bravé le froid pour venir dire leur inquiétude face à l'avenir de l'agriculture dans notre pays.

Je serai là avec eux, manifestant en présence de plusieurs députés du Québec.

Ils veulent un engagement clair de leurs élus fédéraux que nous serons fermes lors des discussions multilatérales et particulièrement lors de la prochaine ronde du GATT.

Ils ont mon engagement, monsieur le Président, et de façon non équivoque.

Les producteurs du Québec exigent une représentation québécoise adéquate sur toutes les équipes canadiennes de discussions multilatérales. Je suis complètement d'accord avec eux.

Aujourd'hui, en cet anniversaire de l'élection d'un deuxième gouvernement conservateur au pays, nous devons nous assurer que nos actes et nos gestes d'aujourd'hui seront toujours conformes à nos discours électoraux et à nos engagements publics, et en ce sens, monsieur le Président, je m'y engage solennellement et je sais que le caucus du Québec est totalement solidaire de mes propos.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines maintenant, je reçois des appels téléphoniques et des lettres de professionnels de la santé qui s'inquiètent de la taxe sur les produits et services et de l'effet qu'elle aura sur les services de santé.

Ainsi, les psychologues et leurs services psychologiques fournissent non seulement des services thérapeutiques essentiels, mais aussi des soins préventifs. Dans une certaine mesure, ils peuvent remplacer, de façon très efficace sur le plan financier, les services psychiatriques débordés. Comme eux, je crains que la taxe sur les produits et services nuise à nos services de santé.

Il y a également d'autres professionnels, comme les ergothérapeutes, qui sont dans le même cas.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a non seulement l'imposition de cette taxe, mais aussi la coupure de milliards de dollars à cause de la diminution des transferts de fonds aux provinces qui va affecter de façon négative les services de santé au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement. Elle porte sur les prêts accordés par la BFD au club de danseuses érotiques, le Lido, à Hull.

Hier, le ministre a répété à la Chambre en réponse à une question que je lui avais posée, que la Banque fédérale de développement avait eu, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, une conduite «irréprochable».

Étant donné que moins de quatre heures plus tard, la Société Radio-Canada confirmait que la Banque avait accordé deux prêts totalisant 1,3 million de dollars au club de danseuses érotiques, le Lido, à Hull, qui appartient à un ami d'un ancien ministre, le ministre croit-il toujours que la BFD a une conduite irréprochable? Ne

croit-il pas plutôt, tout comme moi, que les deniers publics ne devraient pas servir à financer des clubs de ce genre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, bien entendu, il ne conviendrait pas que la BFD ait pour politique de financer des clubs de danseuses érotiques, et il n'en est rien. En fait, sa politique l'empêche de financer des établissements de ce genre.

• (1020)

La Banque a accordé un prêt de 400 000 $ en 1986 à une société possédant le terrain et les immeubles en question dans lesquels devait se trouver, d'après les renseignements fournis à la BFD, un bar-discothèque. Il restait 250 000 $ à rembourser sur ce prêt. En 1989, on a accepté une demande de l'un des partenaires concernés qui souhaitait obtenir un autre prêt de 650 000 $, afin de racheter à ses partenaires leurs parts du terrain et des immeubles en question.

L'agent local à Hull a fait l'erreur de ne pas faire enquête, ce qui lui aurait permis de déterminer qu'il s'y trouvait un club de danseuses érotiques. À l'administration centrale, on a fait l'erreur d'approuver le prêt en question. On examine à l'heure actuelle la procédure suivie, afin de remédier à la situation et de s'assurer qu'elle ne se reproduise pas.

M. Boudria: Monsieur le Président, il y a cinq ans, un ministre a été forcé de démissionner, après avoir été vu dans un établissement de ce genre. Et voilà que le gouvernement fédéral les construit.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: N'a-t-on pas eu assez de ces inepties?

Je voudrais poser au ministre d'en face la question suivante:

[*Français*]

Hier, un représentant de la Banque Fédérale de Développement disait à propos de ce prêt pour le Club de danseuses érotiques, «Ce n'est pas la politique de la Banque Fédérale de Développement de financer ce genre d'établissement». Si ce n'est pas la politique de la Banque Fédérale de Développement, pourquoi la Banque a-t-elle fait des prêts de ce genre à deux reprises? Certainement, dans le cas du deuxième emprunt, il est sûr qu'on aurait dû savoir que c'était un Club de danseuses nues, cela doit être assez facile à voir, non!

[*Traduction*]

M. Andre: J'imagine que le discours de feinte indignation du député avait été rédigé à l'avance, tout comme sa question supplémentaire. Il n'a pas écouté ma réponse à sa première question.

Je le répète, la BFD a consenti un prêt à une entreprise croyant qu'elle exploitait un bar-discothèque dans l'immeuble qu'elle possédait. Cet emprunt, moins 250 000 $, a été remboursé; un deuxième prêt de 650 000 $ a été accordé, ce qui portait le total à 900 000 $. L'administration centrale de la BFD croyait que l'immeuble logeait un bar-discothèque. Le premier prêt donnait un bon rendement, il avait été remboursé et un deuxième prêt a été consenti.

Je l'ai dit tout à l'heure, les agents de Hull auraient dû faire savoir à l'administration centrale le genre d'entreprise dont il s'agissait. Le prêt n'aurait alors pas été approuvé. Les modalités d'approbation seront modifiées pour que de telles situations ne se reproduisent pas.

M. Boudria: Monsieur le Président, la réponse ne peut pas satisfaire les Canadiens. Les Canadiens veulent savoir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Laissez le député poser sa question.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre intérimaire responsable de la condition féminine. Si ce ministre n'est pas disponible, je m'adresse au vice-premier ministre.

Il y a dix jours, nous avons appris que le meilleur ami du premier ministre facturait des services juridiques à la Banque fédérale de développement. Aujourd'hui, nous apprenons que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il n'appartient pas à la présidence d'influencer le choix des questions, mais je ne vois pas comment cette question peut se rattacher à celles qui ont été posées jusqu'à maintenant. Mais le député peut tout de même continuer.

M. Boudria: Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la condition féminine, ma dernière question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre approuve-t-il ce genre de prêts? Le porte-parole du gouvernement sur les questions de condition féminine approuve-t-il ce genre d'établissements de strip-tease? Ces endroits aident-ils à améliorer la condition féminine au Canada? Pourquoi le gouvernement ne joue-t-il pas franc jeu une fois pour toutes?

M. Andre: Monsieur le Président, pour la troisième fois, je répète que ce genre de prêts est contraire à la politique de la BFD. Il est contraire à la politique du gouvernement.

Pour la troisième fois, je répète qu'une erreur a été commise.

C'est la troisième question à laquelle je donne la même réponse.

Monsieur le Président, je mettrai ma réponse par écrit pour la transmettre au député. En plus de l'entendre, il pourra la lire.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ce matin, le ministre responsable pour la Banque Fédérale de Développement veut nous faire croire qu'il y a eu une erreur. Ou il ne connaît pas comment la Banque Fédérale de Développement fonctionne, ou il ne sait pas de quoi il parle. Parce que, monsieur le Président, la Banque Fédérale de Développement refuse à chaque année des milliers de prêts parce que le projet proposé ne correspond pas à la fine pointe technologique, est-ce qu'un club de danseuses nues, c'est le nouveau développement technologique pour ce gouvernement? Comment pouvez-vous dire qu'il y a une erreur quand il refuse un paquet de prêts chaque année? Est-ce qu'il y a autre chose que cela?

[*Traduction*]

M. Andre: Pour la cinquième fois, je crois. . .

Des voix: La quatrième!

M. Andre: Pour la quatrième fois, monsieur le Président, je dirai que le bureau de Hull de la BFD n'aurait pas dû recommander le prêt et que l'administration centrale n'aurait pas dû l'approuver. On a commis une erreur.

Il est contraire à la politique de la BFD de consentir ce genre de prêts.

On s'efforce de voir comment on pourrait modifier les façons de procéder pour que cela ne se reproduise plus jamais.

M. Gagliano: Monsieur le Président, le ministre nous dit pour la quatrième fois qu'il nous donne la même réponse.

Des voix: La question est la même.

M. Gagliano: Le ministre est-il disposé à commander une enquête approfondie sur ce qui s'est réellement passé? Ce n'était pas là le premier prêt. Que dire du second prêt? Chaque année, la BFD exige des états de compte avant d'accorder quelque prêt que ce soit. Cela veut dire qu'un agent peut faire une erreur. Ici, le deuxième a également commis une erreur. Chaque année depuis 1985, des erreurs ont été commises. Nous serons bientôt en 1990. Cela fait cinq erreurs, car l'entreprise a dû présenter un état de compte pour chacune des cinq années.

Pourriez-vous nous dire ce qui s'est passé au juste et faire rapport à la Chambre?

M. Andre: Monsieur le Président, pour la cinquième fois, je vous dis qu'un prêt a été sollicité par une entreprise possédant un terrain et des immeubles dans lesquels la BFD croyait qu'on exploitait une discothèque.

Le prêt a été consenti et, en 1989, un montant additionnel de 650 000 $ a été versé. Encore là, les agents de l'administration centrale croyaient que l'entreprise qui sollicitait le prêt exploitait une discothèque.

Le bureau de Hull a commis une erreur en recommandant le prêt et l'administration centrale en a commis une autre en l'approuvant.

On est en train de voir comment on pourrait modifier les façons de procéder pour que cela ne se reproduise plus jamais.

* * *

LA JUSTICE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Je sors tout juste d'une séance du Comité permanent de la justice et du solliciteur général devant lequel comparaissait le commissaire de la GRC. Contrairement aux propos qu'il a tenus en mai ou en juin devant ce comité, le commissaire a déclaré que la GRC avait décidé l'an dernier de reporter à deux jours après les élections l'exécution des mandats de perquisition émis contre M. Grisé.

Voici la question que je veux poser au solliciteur général. Quand la GRC l'a-t-elle averti qu'elle avait reporté l'exécution de ces mandats de perquisition? Si la GRC l'a fait, pourquoi alors n'en a-t-il pas immédiatement informé la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, on m'a effectivement informé de la déclaration du Commissaire de la GRC. Je dois d'abord dire que ce que le Commissaire de la GRC a surtout mentionné ce matin, c'est qu'il a réaffirmé, avec vigueur, que jamais, il n'avait subi d'influence politique de qui que ce soit, dans quelque affaire que ce soit. . .

M. Robichaud: Réponds à la question!

M. Blais: . . .et que si cela avait été le cas, ne serait-ce qu'une fois, il l'aurait dénoncé publiquement, ce qu'il n'a pas eu à faire, parce que jamais il n'a subi d'ingérence politique.

Quant au point soulevé par mon collègue, effectivement le Commissaire a mentionné avoir été informé, hier, que le Surintendant principal, à Montréal, avait pris la décision d'avoir un délai quant au dépôt des poursuites dans le cas auquel mon collègue fait référence, et le Commissaire s'est engagé à aller chercher toutes les informations relativement à cette affaire. Ce sont les seules informations que j'ai pour le moment, et je vais laisser la GRC, comme on doit le faire, jeter toute la lumière sur cette affaire, et il apparaît clairement que c'est une décision administrative de la GRC, et non pas une décision influencée de quelque façon que ce soit par des hommes politiques.

• (1030)

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, le rôle de la GRC dans ce genre d'enquêtes politiques revêt une importance nationale. Cela fait un an maintenant que le public est au courant de cette affaire.

Le solliciteur est resté égal à lui-même: il n'a pas répondu à la question. Je lui ai demandé quand la GRC lui avait communiqué ces renseignements et si elle l'a fait, pourquoi n'en a-t-il pas informé immédiatement la Chambre? S'il nous dit qu'il n'en a eu connaissance que ce matin, je lui répondrai alors qu'il a complètement manqué à son devoir. C'était une affaire importante.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si le cabinet du premier ministre a téléphoné à la division des enquêtes criminelles à Montréal? J'ajouterai, monsieur le Président. . .

M. le Président: Le député a posé sa question. Le ministre voudra sans doute répondre.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je pense avoir été assez clair dans ma première réponse. J'ai mentionné clairement que le Commissaire de la GRC a mentionné ce matin en sa présence qu'il avait appris hier soir cette information, et qu'il en avait immédiatement informé le Comité de la Chambre ce matin. Alors, comment voulez-vous que, moi, j'aie pu informer la Chambre il y a six mois? La question n'a absolument pas de sens, monsieur le Président. Si j'avais eu quelque information que ce soit avant, j'en aurais effectivement informé la Chambre, mais le Commissaire lui-même l'a appris hier soir et il a informé les gens qui étaient là qu'il ferait. . . si mon collègue veut bien écouter, c'est intéressant, si vous voulez avoir la réponse, je vous la donne. . . c'est qu'il a informé le Comité qu'il jetterait toute la lumière sur ces informations, et que les informations qu'il avait, c'était qu'un des employés de la GRC à Montréal avait pris cette décision-là, sans absolument aucune interférence. Alors, je ne vois pas pourquoi on veut soulever cette question-là. Le Commissaire a répondu de façon très claire, et je crois qu'il a réaffirmé, monsieur le Président, c'est important de le mentionner, que jamais au grand jamais il n'avait subi aucune interférence politique. Il l'a réaffirmé à plusieurs reprises ce matin.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, on a appris ce matin qu'une décision politique a été prise de retarder les mandats de perquisition dans l'affaire Grisé. Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Au mois d'avril dernier, le Commissaire de la GRC a confirmé que c'était une coïncidence qu'on avait retardé les allégations très graves de la part de Phil Edmundston au 22 novembre, le jour après les élections. Ce matin, on a appris que le chef de la section à Montréal a pris la décision de retarder les mandats de perquisition à cause des élections. Ma question est la suivante: Est-ce que le solliciteur général peut nous confirmer aujourd'hui qu'il n'y avait aucun appel ni de son bureau ni du Bureau du premier ministre dans cette question parce que le Commissaire nous a dit qu'il ne savait pas si Bernard Roy s'est impliqué ou non, et il allait lui-même demander. . .

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il est peut-être important de revenir sur les faits. Ce qui a été porté à ma connaissance, il y a à peine quelques minutes, c'est que le Commissaire a mentionné qu'il avait été informé hier soir de ces faits et qu'il irait plus loin, qu'il rencontrerait lui-même l'individu, l'officier de la GRC qui a pris cette décision-là à Montréal au mois de novembre dernier ou au mois d'octobre, je ne sais pas exactement quand, mais qu'il irait chercher les informations. Il a mentionné que c'était possible que cela ait pu être motivé par le fait qu'il y ait eu des élections, mais il ne l'a pas affirmé catégoriquement. Ce sont les informa-

tions qui ont été dites, on pourra vérifier le texte, l'enregistrement du témoignage de ce matin. Mais ce sont les faits qui m'ont été rapportés. Et je crois qu'il faut éviter, justement en cette Chambre, de porter quelque accusation que ce soit contre qui que ce soit. Et je reviens sur la déclaration très formelle, et là-dessus, le Commissaire a été très formel, il a mentionné que jamais au grand jamais, il n'avait subi d'influence politique et que si cela avait été le cas, il aurait pris immédiatement des dispositions pour aller en public dénoncer une pareille intervention politique et qu'il n'a jamais eu à le faire parce que jamais il n'y a eu d'interférence politique. C'est cela que le Commissaire a dit ce matin, et je crois que nous devons lui faire confiance.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Aujourd'hui, des milliers et des milliers d'agriculteurs membres de l'UPA au Québec et de l'OFA en Ontario se dirigent vers la colline du Parlement pour protester contre la politique agricole du gouvernement. Ils se sentent lésés par l'Accord de libre-échange parce que leurs offices de commercialisation n'ont pas été protégés contre les importations. En outre, leurs revenus ont été plafonnés par la décision rendue par le GATT le printemps dernier. Et le gouvernement leur avait promis un accès sans réserve au marché américain, alors qu'ils se voient frappés de droits compensatoires sur le porc.

Je veux demander au vice-premier ministre et au ministre de l'Agriculture quand le gouvernement va-t-il commencer à tenir les promesses qu'il a faites il y a un an au cours des dernières élections et à cesser de trahir les agriculteurs canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, d'autres députés et moi nous préoccupons toujours de l'agriculture. Nul ne s'en préoccupe plus que les députés de ce côté-ci de la Chambre et nous l'avons certainement prouvé.

Le fait est que le député se trompe sur les trois chefs. Il dit que les offices de commercialisation ont été sapés à la base et démantelés, mais il est dans l'erreur. Ces organismes ont été protégés dans le cadre de l'Accord de libre-échange et ils le sont encore. Il dit que nous avons plafonné les revenus. Il est encore dans l'erreur, car il sait que le prix industriel du lait a augmenté de 39c. l'hectolitre. Il dit que nous n'avons pas accès au marché américain. Il a tort encore une fois, car de très nombreuses entreprises agro-alimentaires sont en train de pénétrer ce marché. Elles sont florissantes, elles créent des emplois au Canada et assurent la sécurité du secteur agricole, ici, au Canada.

M. Foster: Monsieur le Président, si le ministre a raison et si les agriculteurs ont tort, pourquoi 12 000 agriculteurs manifestent-ils aujourd'hui sur la colline parlementaire?

Ces milliers d'agriculteurs craignent que le gouvernement ne les trahisse à l'assemblée du conseil du GATT qui aura lieu à Genève, le 4 décembre prochain, comme il les a trahis en concluant l'Accord de libre-échange et en tolérant la plafonnement du lait industriel. J'aimerais que le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture nous dise quelles garanties il peut offrir à ces 12 000 agriculteurs qui manifestent aujourd'hui sur la colline parlementaire pour les convaincre qu'ils ne seront pas trahis à l'assemblée du conseil du GATT et que le gouvernement n'acceptera pas la décision du groupe du GATT qui autorise au Canada la vente à de bons prix l'excédent des produits laitiers provenant des États-Unis. Quelles garanties le ministre peut-il leur donner quand on sait que nos principaux partenaires, le Groupe de Cairns et les États-Unis, s'opposent tous les deux à notre position en ce qui concerne les offices de commercialisation et le contrôle des importations des produits laitiers?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si la communauté agricole est inquiète, c'est notamment à cause de la peur et de l'angoisse que leur inspirent des gens comme le député et d'autres critiques.

M. Foster: Ils auraient complètement tort et vous auriez tout à fait raison?

• (1040)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, en fait, la position du gouvernement fédéral, qu'ont défendue le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur dans le cadre des Négociations commerciales

multilatérales, vise à renforcer et à clarifier l'article 11 afin d'éviter le genre de décision prise par le GATT relativement à la crème glacée et au yogourt.

C'est la position du gouvernement depuis longtemps, malgré les députés d'en face qui nous recommandent de ne pas toucher à l'article 11. Nous nous efforçons toutefois de le renforcer et de le clarifier pour préserver les fondements des systèmes de gestion de l'offre et du contrôle des importations.

Notre gouvernement a offert un soutien sans précédent à l'industrie agricole. De 1984–1985 à 1988–1989, un total de 11,777 milliards de dollars a été affecté au soutien du secteur des céréales et des oléagineux seulement.

En outre, en 1984–1985, 4,6 milliards ont été versés pour soutenir l'industrie agro–alimentaire canadienne. En 1987–1988, ce montant dépassait 8 milliards, dont 75 p. 100 venaient du gouvernement fédéral. C'est ce genre de soutien que notre gouvernement fournit et qu'il continuera de fournir.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Douze mille agriculteurs ont tort et vous avez raison?

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, si le ministre de l'Agriculture a raison, pourquoi le président de l'Union des producteurs agricoles dit–il, et je cite:

> La façon dont le Canada brade l'avenir de notre agriculture aux négociations du GATT à Genève est inacceptable. . .

Monsieur le Président, je demande au ministre, comment est–il possible que seulement lui, le ministre, ait raison et que des milliers d'agriculteurs aient tort?

Monsieur le Président, je demande au ministre pourquoi le gouvernement brise le contrat social avec les fermiers.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il y a à peine un mois, le premier ministre, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de l'Agriculture et moi–même avons rencontré les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles.

M. Robichaud: Pourquoi reviennent–ils aujourd'hui?

M. Blais: Le président lui–même a mentionné qu'il avait été très heureux de cette rencontre et que nous pouvons bâtir à partir de cela.

M. Robichaud: Vous riez d'eux!

M. Blais: Ces gens–là ont des inquiétudes et ils sont venus nous dire leurs inquiétudes. Et nous avons rencontré ces gens–là et nous sommes prêts, monsieur le Président, comme nous l'avons dit, à continuer de les appuyer et, pour ce faire, nous devons aller au GATT, parce que c'est là que ça se discute, il y a 95 pays, où nous devons défendre avec ardeur, avec vigueur, l'article 11. Parce que, dans le passé, nous avons été en mesure de le réaliser, cet article n'est pas suffisamment clair.

Alors, la décision qui a été prise par ce gouvernement, c'est de défendre la position canadienne, qui est tout à fait originale, des offices de commercialisation et de renforcer et de clarifier l'article 11 de façon à ce que l'agriculture canadienne, à l'échelle internationale, soit protégée, monsieur le Président. Jamais un gouvernement n'avait autant fait pour son agriculture et nous allons continuer de le faire, monsieur le Président.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le ministre dit que jamais un gouvernement n'a autant fait pour les agriculteurs, mais cela ne s'est jamais vu que les agriculteurs aient fait une telle grande manifestation ici, sur la Colline parlementaire. C'est la réponse des producteurs agricoles au ministre après cette réunion.

Je demande au ministre, encore une fois: Est–ce que le gouvernement répondra aujourd'hui aux producteurs agricoles du Canada de respecter le contrat social, de prendre parti sans équivoque pour l'agriculture et pour offrir aux agriculteurs des garanties formelles pour l'avenir?

Je demande, au nom des agriculteurs canadiens, une réponse claire et pas de mots bafoués comme le ministre en a donnés aux agriculteurs dans le passé et encore aujourd'hui.

M. Blais: Monsieur le Président, mon collègue a la mémoire courte. Il ne se rappelle pas ce qui est arrivé en 1976 alors qu'il était au gouvernement. Je vais rappeler à mon collègue que lorsque nous sommes arrivés en 1984, les producteurs de lait du Canada attendaient depuis plus de quatre ans une politique laitière à long terme que son gouvernement n'avait pas voulu renouveler. Notre gouvernement a mis en place une politique laitière de plusieurs centaines de millions de dollars pour cinq ans et nous nous sommes engagés à renouveler cette politique laitière avec les producteurs agricoles assis avec nous

pour la mettre en place en 1991. Alors que vous, pendant des années, vous n'avez pas voulu répondre aux producteurs laitiers canadiens, vous n'avez jamais voulu les défendre, nous avons été le premier gouvernement à le faire, monsieur le Président. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de ces gens quant à la défense des producteurs agricoles canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une question pour le solliciteur général.

Le ministre sait que, ce matin, le commissaire de la GRC a dit au comité que le surintendant de la GRC de la région de Montréal avait tardé à émettre des mandats de perquisition dans l'affaire Grisé «à cause des élections». C'est ce qu'il a déclaré au comité ce matin.

Le 7 novembre, le député de Burnaby avait posé au ministre des questions au sujet du retard. Au lieu de dire qu'il examinerait l'affaire et de s'en tenir au sujet, le ministre—comme il en a l'habitude—a répondu pompeusement et il s'en est pris au député en disant: «Le commissaire n'est quand même pas n'importe qui. Il est le directeur, c'est lui qui dirige la GRC.»

Vu que nous avons soulevé la question le 7 novembre—en fait, nous en avions parlé en mai dernier—et que le commissaire de la GRC a admis aujourd'hui que le délai était imputable aux élections, pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait ce qu'il avait à faire la semaine dernière, le mois passé ou au printemps dernier, au lieu de se rendre compte seulement ce matin de ce qu'on disait au sujet de cette affaire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris du sens de la question de mon collègue. Est-ce que je devrai, moi, discuter de l'intégrité du Commissaire de la GRC chaque fois qu'il fait une déclaration?

Je n'avais aucune raison de douter de la parole du Commissaire. Le Commissaire avait répondu à des questions devant un comité au mois de juin, si ma mémoire est fidèle, et ce matin, devant ce même comité, il a mentionné qu'il a été induit en erreur et qu'il fera les vérifications pour s'assurer comment, sur cette décision-là, il a pu y avoir un délai.

Je crois qu'on doit se fier à l'intégrité du Commissaire de la GRC. Il a été très franc et très honnête, et je n'avais aucune raison d'en douter et je n'ai pas l'intention de demander des enquêtes sur chacune des déclarations qui sont faites par un agent de la GRC.

Je crois qu'il faut laisser la GRC jeter la lumière sur cette affaire, comme elle l'a fait, comme elle sait le faire. Je crois qu'on doit se fier, c'est très important pour cette Chambre, c'est très important pour les Canadiens, monsieur le Président, on doit se fier et respecter l'intégrité de la GRC et de son Commissaire.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur le Président, en sa qualité de solliciteur général du Canada, c'est au ministre qu'il incombe de s'assurer que la GRC fait son travail. Il ne peut pas se défiler. C'est lui qui en est responsable et il le sait. Étant donné que c'est M. Inkster, non pas un député de ce côté-ci de la Chambre, qui a dit au comité ce matin qu'on n'avait pas intenté de poursuites à cause des élections, le ministre va-t-il s'occuper de ses affaires et chercher à savoir pourquoi les choses on traîné en longueur, pourquoi on a hésité à intenter des poursuites et à trouver des preuves pouvant justifier l'intervention du tribunal? Oui ou non, était-ce pour des motifs politiques? Le ministre est-il prêt à faire face à ses responsabilités, ou préfère-t-il qu'on oublie toute l'affaire? Ce n'est pas une façon de s'acquitter de ses responsabilités, et le ministre le sait très bien.

• (1050)

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je suis un petit peu surpris de la question, mais puisqu'on m'a cité, je crois qu'il est peut-être bon de revenir à ce que j'ai dit le 7 novembre dernier, et je citais exactement ce que j'ai dit:

[*Traduction*]

«La GRC est un corps policier honorable, qui agit sans aucune intervention politique. À cet effet, je me réfère à ce que le commissaire de la GRC a dit lui-même au mois de juin, devant un comité de cette Chambre. Il a été très clair à ce sujet. Et je crois qu'afin de protéger l'intégrité de ce corps policier, il faut le laisser faire son travail, mener son enquête comme il l'entend, dans la plus grande intégrité.»

M. Broadbent: Il a changé son témoignage ce matin.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, mon collègue devrait savoir que ce matin, c'est justement sur ce point que le Commissaire a particulièrement insisté, savoir que jamais au grand jamais il n'avait subi aucune interférence politique, et que si jamais il y en avait une, il serait le premier à aller sur la place publique pour le mentionner. Cela démontre l'intégrité de ce corps de police, que nous devons respecter, et je n'ai pas l'intention comme solliciteur général d'interférer d'aucune façon dans le travail d'un policier. Je dois leur laisser faire leur travail, et c'est

ce que nous devrions tous faire, comme députés de ce Parlement, monsieur le Président.

* * *

LA TAXATION

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis plusieurs mois, la population canadienne s'inquiète de la TPS de 9 p. 100 qui sera appliquée le 1er janvier 1991, alors qu'elle ne se pose pratiquement pas de question sur la taxe cachée de 13,5 p. 100 actuellement appliquée, tel que sur le lait récupéré à la ferme. Ma question est la suivante: Il ne reste que 13 mois et demi d'ici janvier 1991: Est-il possible au gouvernement et au ministre des Finances d'expliciter la taxe de 13,5 p. 100 à la population, ce qui aiderait à minimiser tous les remous engendrés par la TPS, faute d'information suffisante? Monsieur le ministre, je veux de l'action sur la taxe de 13,5 p. 100 et en finir avec les cachotteries.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que le député fait remarquer est tout à fait exact, bien des gens ne savent pas qu'une taxe de 13,5 p. 100 existe. La taxe de vente fédérale s'applique aujourd'hui directement ou indirectement sur tout ce que nous achetons.

Mes collègues d'en face prétendent que c'est faux. Il y a une taxe. La taxe de vente fédérale est comprise dans le prix de tout ce que nous achetons, directement ou indirectement.

Une voix: Le taux n'est pas de 13,5 p. 100.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député prétend que le taux n'est pas de 13,5 p. 100. Ce taux est appliqué au stade de la fabrication sur tout ce que nous achetons, mais personne ne peut savoir quel est le taux exact de la taxe au stade de la vente de détail. La taxe est appliquée au coeur du processus de fabrication de sorte que, de par sa nature même, elle est invisible.

Nous essayons avec la nouvelle taxe, dans le cadre de la proposition de taxe sur les produits et services, de rendre la taxe de vente fédérale beaucoup plus visible et également de l'uniformiser sur toute la ligne, contrairement à la taxe très déformée, indirecte et cachée qui existe actuellement.

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Depuis quelque temps, monsieur le Président, l'opposition accuse le gouvernement d'ingérence politique dans les affaires de la GRC, d'autant plus que. . .

M. le Président: Je prie le député de poser sa question de la façon habituelle. L'introduction doit servir à situer la question et non pas à amorcer un débat, et il ne m'appartient pas de dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Je prie donc le député de poser sa question d'une manière succincte avec une introduction qui amène la question.

M. Kaplan: Monsieur le Président, les accusations comprennent non seulement les allégations de Glen Kealey, mais aussi les attestations d'agents de la GRC. . .

M. le Président: Le député étant parfaitement au courant des usages de la Chambre, je le prie de ne pas formuler une accusation dans son introduction. Cette façon d'agir place la présidence dans une situation presque intenable.

Le député a la parole. Il jouit de toute la latitude voulue pour poser sa question. Cependant, je signale aux députés que l'introduction doit renfermer non pas des accusations, mais les faits dont procède la question. S'ils tiennent à formuler des accusations, qu'ils le fassent ailleurs.

M. Kaplan: Étant donné que le commissaire a fait savoir ce matin au comité de la justice qu'il avait été mal informé et qu'il s'efforcerait de rétablir les faits quant à la possibilité d'une ingérence politique, monsieur le Président, le solliciteur général pourrait-il nous donner l'assurance. . .

M. Mazankowski: Il n'a pas dit cela et vous le savez.

M. Kaplan: Mais si. J'étais là et c'est ce qu'il a dit.

M. le Président: Peut-être le député pourrait-il poser sa question.

M. Kaplan: Le solliciteur général pourrait-il nous donner l'assurance que le commissaire de la GRC examinera non seulement la possibilité d'une ingérence politique dans l'affaire que le comité de la justice étudiait ce

matin, mais également dans toutes les affaires mettant en cause les travaux de la GRC?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, nous avons répété à plusieurs reprises qu'il n'était pas dans mon intention, dans l'intention de ce gouvernement, de porter quelque interférence que ce soit au travail de la GRC, et c'est justement ce que le Commissaire, et si vous étiez présent ce matin, vous avez sans doute été en mesure d'entendre à plusieurs reprises le Commissaire réaffirmer que jamais au grand jamais il n'avait subi d'interférence politique et que si jamais il y en avait, il le dirait publiquement.

Mme Bourgault: C'est de la répétition, vous n'avez pas d'autres questions à poser.

M. Blais: Je suis vraiment surpris de voir, avec l'expérience de mon collègue. . . Mais je voudrais, monsieur le Président, en rapport avec cela. . .

Mme Bourgault: C'est de la répétition, cela fait sept fois qu'il répète la même question.

M. Blais: . . .vous citer ce que mon collègue disait il y a quelques semaines.

[*Traduction*]

«De tout temps, l'opposition canadienne a été appelée à faire preuve d'irrévérence et d'irresponsabilité, et j'entends ces deux termes dans leur acception la plus élevée.»

[*Français*]

Je pense qu'on peut comprendre dans quel sens les questions de mon collègue sont posées dans cette Chambre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Le solliciteur général a certes le devoir de protéger la GRC contre toute ingérence politique.

En réponse à une question supplémentaire, le solliciteur général pourrait-il s'engager à éclairer la Chambre sur l'enquête que mène le commissaire de la GRC, étant donné que celui-ci doit s'absenter pendant près de trois semaines?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne peux que me référer à ce que le Commissaire a dit lui-même ce matin. Il a été informé hier que l'information qu'il avait transmise au Comité il y a quelque mois n'était pas adéquate, qu'un membre de la GRC, à Montréal, avait pris une décision, et qu'il s'engageait à regarder toute cette affaire-là et à aller vérifier les faits, mais qu'aucune interférence n'avait été portée à sa connaissance et que lui-même n'en avait jamais subie, qu'il n'en avait jamais été témoin, et que si cela avait été le cas, il l'aurait dénoncé publiquement. Je crois qu'on doit se fier à l'intégrité du Commissaire de la GRC, ce qui m'apparaît tout à fait normal, alors qu'on me demande d'intervenir. Ce qu'on me demande ici ce matin, c'est d'intervenir dans le processus de la GRC, ce que je me refuse de faire, monsieur le Président. Je laisse la GRC faire son travail.

* * *

[*Traduction*]

LE SALVADOR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Il sait, j'espère, que la Winnipegoise Karen Ridd qui était détenue par la Police du Trésor du Salvador a été relâchée hier. J'espère qu'il sait aussi que Karen est l'une de nombreuses personnes qui sont allées au Salvador pour essayer de protéger, en les accompagnant dans leur vie quotidienne et dans leurs diverses tâches, les personnes auxquelles les escadrons de la mort risquent de s'attaquer.

Le gouvernement montrera-t-il autant de courage que de nombreux Canadiens et s'interposera-t-il entre les Salvadoriens et l'escadron de la mort qu'est la politique américaine en Amérique centrale, en exhortant le Pentagone, Washington et M. Bush, qui ne semble pas saisir ce qui se passe là-bas, à cesser l'aide militaire au Salvador immédiatement? Quand le gouvernement canadien entreprendra-t-il ces démarches pour que le gouvernement américain suspende cette aide?

• (1100)

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue vient de le dire, nous avons été heureux d'apprendre hier soir le fait que la Canadienne Karen Ridd a été relâchée par les autorités salvadoriennes. Je dois dire également à mon collègue que l'intervention des hauts fonctionnaires là-bas a été un élément très important pour faire relâcher Karen Ridd et nous sommes fiers de voir que le Canada a quand même une certaine influence dans ce sens-là.

Je pense que la position du gouvernement du Canada dans des conflits a toujours été la même. Nous deman-

dons actuellement aux parties en cause de s'abstenir immédiatement de continuer la guerre, mais plutôt de s'asseoir et d'en venir à un cessez-le-feu permanent. Nous croyons que tant que les parties ne s'assoirons pas, il n'y aura pas moyen de régler le conflit. Cela a été notre position, et nous continuerons de défendre cette position-là tant que la paix ne sera pas revenue au Salvador.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, les Canadiens trop peu nombreux qui oeuvrent au Salvador ont réussi à faire relâcher Karen, ce dont nous sommes tous reconnaissants.

La ministre affirme toutefois que la position du gouvernement canadien a toujours été la même. Je suis d'accord. La position canadienne à l'endroit de l'Amérique centrale a toujours été de taire la vérité sur ce qui se passe dans cette partie du monde. Nous demandons au gouvernement de faire enfin éclater la vérité sur l'aide militaire américaine au Salvador. S'il ne veut pas le faire, il pourrait à tout le moins, pour n'être plus complice, suspendre l'aide de gouvernement à gouvernement au Salvador.

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, c'est bien sûr que mon honorable collègue a une position différente de la nôtre, mais je voudrais quand même dire que les pays d'Amérique centrale sont très heureux du rôle que le gouvernement du Canada joue pour essayer d'en venir à une paix durable dans cette partie du monde, et nous continuerons dans ce sens-là.

Monsieur le Président, nous avons toujours demandé aux puissances étrangères de s'abstenir d'intervenir dans un conflit, mais plutôt de presser les parties de négocier une paix durable, et dans ce sens-là nous croyons que c'est le seul moyen d'arriver à une solution.

Quant à l'aide, je dois dire qu'actuellement, étant donné la situation précaire au Salvador et par souci de sécurité pour les Canadiens, la mise en application du projet d'aide est suspendue. Mais je voudrais également dire à mon honorable collègue que l'aide a été livrée par l'intermédiaire des ONG canadiens et salvadoriens et a servi à venir en aide aux populations déplacées, qui sont actuellement affectées par la guerre.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne le programme de création d'emplois d'urgence que le gouvernement a récemment annoncé. Ce programme vise à aider les travailleurs authentiques du secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique qui sont victimes de circonstances indépendantes de leur volonté.

Les critères d'admissibilité prévoient que les réitérants doivent avoir accumulé cette année au moins six semaines de travail ou bien avoir fait trois semaines cette année et avoir accumulé le nombre de semaines voulu uniquement dans le secteur de la pêche l'année dernière. Mais si l'on applique rigoureusement ces critères, ceux qui ont connu une mauvaise année et qui se sont prévalus d'un programme analogue l'année dernière n'y seraient pas admissibles cette année, car, en fait, ils n'ont pas travaillé uniquement dans le secteur de la pêche l'année dernière.

C'est une situation sans issue. Dans le communiqué, le ministère a déclaré que les critères ne constituaient en fait qu'une ligne directrice sommaire et que les personnes ne pouvant pas obtenir ces prestations spéciales, mais étant en mesure de prouver qu'elles font partie de la première catégorie, pourraient demander à faire réexaminer leur cas.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on appliquera ces critères en faisant preuve de souplesse et de compassion envers ces pêcheurs et ces travailleurs d'usine authentiques qui ont connu deux mauvaises années de suite, mais qui ont travaillé dans le secteur de la pêche pendant pratiquement toute leur vie professionnelle? Peut-il également garantir que les services administratifs recevront des instructions en conséquence?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je sais que cette question est très importante pour le député et pour bon nombre des travailleurs d'usine et des localités de Terre-Neuve en particulier qui ont été victimes de conditions défavorables dans le secteur de la pêche cette année.

Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a effectivement annoncé des mesures spéciales, il y a deux semaines. Cependant, je ne crois pas être en mesure, aujourd'hui, d'interpréter à la Chambre les règles régissant la mise en oeuvre de ce programme. Mais je puis assurer au député que sa question sera signalée à la

ministre et qu'on demandera toute la latitude voulue pour appliquer les règles dans l'intérêt des localités touchées.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer plusieurs pétitions.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire voudra peut-être éclaircir ce qu'il vient de dire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis heureux de déposer la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions portant sur des sujets différents.

La première vient de Canadiens de l'Ouest qui disent qu'un sixième des enfants du Canada vivent dans la pauvreté et que leur nombre augmente tous les ans. Les signataires demandent au Parlement d'appuyer la motion d'initiative parlementaire n° 254 qui invite le gouvernement du Canada à négocier avec les provinces la proclamation d'une déclaration complète des droits de l'enfants.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux présenter une autre pétition signée par un certain nombre de Canadiens de l'Ouest au sujet des réductions du service voyageurs de VIA Rail qui ont été annoncées par le gouvernement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement non seulement de maintenir le réseau actuel de VIA Rail, mais aussi d'investir dans du nouveau matériel pour améliorer les services afin que VIA Rail puisse offrir un système national de transport ferroviaire de passagers comparable à ceux qui existent dans d'autres pays industrialisés en Occident.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des Canadiens de l'Ouest qui font part de leurs nombreuses préoccupations concernant la taxe sur les produits et services que le gouvernement veut mettre de l'avant. Ils soulignent à quel point cette taxe sera injuste pour les gens qui vivent dans les régions rurales et pour certains secteurs de l'économie. Ils demandent simplement au gouvernement de revenir à la case départ, autrement dit d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions. L'une d'elles est signée par un certain nombre de gens de ma circonscripton et porte sur le projet de loi concernant l'avortement que nous étudierons à la Chambre ce soir et demain. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour protéger les droits de l'enfant à naître. Je crois que le projet de loi, dans sa forme actuelle, n'assure pas cette protection.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui est en fait une partie de la pétition de 12 000 noms qu'une de mes électrices, M^me^ Idris O'Neil, a recueillie contre la taxe sur les produits et services. Cette pétition m'a été présentée lundi dernier par M^me^ O'Neil. Elle témoigne de l'opposition que soulève la TPS dans ma circonscription. Nous demandons de nouveau au gouvernement de retirer cet horrible projet de loi qui profitera au Trésor au détriment des pauvres et de la classe moyenne inférieure.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

M. Anawak: Monsieur le Président. Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de ma localité, Rankin Inlet, et qui s'oppose au projet de taxe sur les produits et services.

• (1110)

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires s'inquiètent des droits des enfants et du fait qu'un enfant sur six au Canada vit dans la pauvreté. À cause de l'abaissement considérable des salaires entre 1980 et 1986, le nombre des enfants pauvres a subi une hausse de 13,4 p. 100. Les signataires demandent au Parlement d'appuyer la motion M-254. Cette motion d'initiative

parlementaire invite le gouvernement à négocier avec les provinces une déclaration complète des droits des enfants.

VIA RAIL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): J'ai l'honneur de présenter au nom d'un certain nombre de Canadiens, dont les signatures ont été recueillies depuis Inuvik jusqu'à Montréal, une pétition demandant au gouvernement de ne pas mettre à exécution ce qu'il projette de faire à VIA Rail et de faire en sorte que la société ferroviaire dispose du matériel et des fonds suffisants pour demeurer une entreprise viable.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je désire présenter également une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs de Saskatoon—Humboldt qui demandent au gouvernement de retirer le projet de taxe sur les produits et services et de mettre en oeuvre d'autres mesures fiscales qui soient équitables pour les Canadiens.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 350 habitants de ma circonscription qui sont en faveur de la présence de la Société Radio-Canada à Victoria. Cette dernière est la seule capitale provinciale au Canada qui soit dépourvue d'installations de radio et de télévision de la SRC. La partie inférieure de l'île représente la troisième agglomération métropolitaine en importance au Canada qui soit ainsi privée d'installations de la SRC. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement revienne sur sa décision de réduire le financement de la SRC et d'inclure Victoria dans le mandat de radiodiffusion confié à la Société Radio-Canada.

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition à présenter. Elle est signée par des habitants de Whitehorse, Moncton, New Westminster, New Brunswick, Saskatoon, Brantford, Nelson et Powell River, en Colombie-Britannique, soit de tout le Canada. Les pétitionnaires sont consternés par les statistiques concernant la pauvreté chez les enfants. Le nombre total d'enfants a chuté de presque 4 p. 100 entre 1980 et 1986, mais celui des enfants vivant dans la pauvreté a augmenté de 13,4 p. 100 durant la même période.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de négocier avec les provinces pour doter le Canada d'une déclaration nationale des droits des enfants.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom d'un certain nombre d'habitants de Davenport et des circonscriptions voisines qui expriment leur profond désaccord et leur opposition radicale au projet de taxe de vente générale.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent à propos de l'augmentation des taxes et impôts, en tout 31 créations ou augmentations de taxes et d'impôts depuis 1984, et notamment de la taxe de vente fédérale qui est passée de 9 p. 100 à 13,5 p. 100. Hier soir, nous avons examiné un projet de loi fiscal composé de quelque 59 articles.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la lourdeur du fardeau fiscal et ils demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à la réduction des services de VIA Rail. La pétition a été signée en juillet dernier et j'imagine fort bien à quel point ces Canadiens peuvent être consternés devant les compressions annoncées récemment par le gouvernement dans le cas de VIA Rail.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je dépose une pétition du Centre national des arts portant la signature de 150 personnes qui se demandent encore aujourd'hui ce qu'il adviendra de l'orchestre du CNA. C'est la direction de cette institution qui serait, selon ces pétitionnaires, incompétente en matière artistique. Ils demandent à la Chambre de maintenir cette institution et de s'assurer que de solides références culturelles soient le principal critère retenu pour les prochaines nominations au conseil d'administration du CNA.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pour votre gouverne, je voudrais déposer des pétitions signées par les habitants d'Ikaluit que j'ai eu le privilège de visiter plus tôt cette année. Ces gens considèrent qu'ils sont déjà durement mis à contribution par le fisc et que la taxe sur les produits et services sera un fardeau supplémentaire encore plus lourd à porter.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions que je voudrais présenter aujourd'hui. Elles ont toutes été certifiées conformes à l'article 36 du Règlement, quant à la forme et au contenu, par le greffier des pétitions.

La première, signée par 33 habitants de Kincardine, en Ontario, concerne VIA Rail. Les pétitionnaires font remarquer que le service ferroviaire de voyageurs, comme celui de VIA Rail, est un moyen de transport indispensable pour de nombreux Canadiens, qui fait partie de l'infrastructure nationale depuis plus de 100 ans. Ils demandent au Parlement de maintenir VIA Rail, le réseau national actuel, de l'améliorer en achetant du nouveau matériel roulant et de lui donner un budget suffisant pour qu'il remplisse son mandat national.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai maintenant d'autres pétitions qui portent sur la question de la taxe sur les produits et services. Il y a d'abord des pétitions signées par 575 habitants de Thunder Bay qui se sont arrêtés au stand du NPD à la foire de Westport, dans ma circonscription.

Ils demandent au gouvernement de rejeter la proposition actuelle de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de sorte qu'il y ait un véritable impôt minimum pour les riches et les sociétés.

J'ai aussi d'autres pétitions qui émanent d'entreprises commerciales. Il y a tout d'abord une pétition signée par 35 clients du concessionnaire Harley Davidson de la rue Roslyn, à Thunder Bay. Trente-sept clients du magasin Riverdale sur la route 61, 43 employés et étudiants de l'université Lakehead, 60 clients de Creative Croissants à West Fort et enfin 35 clients du Royal Barbershop sur la rue North Brodie.

Toutes ces pétitions rejettent la proposition actuelle de taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires veulent un véritable impôt minimum pour les riches et les sociétés, et s'il doit y avoir une réforme fiscale, ils ne veulent pas d'une énorme ponction comme celle qu'entraînera cette taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, au cours des six derniers mois, des centaines de milliers de Canadiens, y compris des maires et des premiers ministres de tout le pays, ont imploré le gouvernement de redonner à la société VIA Rail sa juste place dans notre histoire comme moyen de transport viable.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui une pétition signée par 1 200 autres Canadiens du sud de l'Ontario qui supplient le gouvernement de rétablir tous les services de VIA Rail de sorte qu'ils ne soient pas obligés de se rabattre sur les transports aériens ou routiers, lesquels sont déjà débordés et peu sûrs.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter à la Chambre aujourd'hui d'autres pétitions que de nombreux Ontariens ont signées au nom de tous les enfants à naître.

Ces 1 804 pétitionnaires, qui viennent de collectivités diverses comme St. Catharines, Hamilton, North Bay, Espanola, London, Woodstock, Kirkland Lake, Thunder Bay, Sturgeon Falls, Stoney Creek, Massey, New Liskeard et Toronto prient le Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie de l'enfant à naître comme celle de la mère. J'appuie ces pétitions sans aucune réserve.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

• (1120)

Cette pétition, comme une autre qui a déjà été remise au greffier de la Chambre, a été signée par plus de 195 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter un projet de loi qui protégerait efficacement la vie de l'enfant avant sa naissance à partir de la conception sans faire de distinction entre les stades de son développement.

Ces pétitions ont été apportées à Ottawa par Evelyn Wyrzykowski et Doreen Ferraton de la Catholic Women's League of Canada qui sont ici aujourd'hui dans le cadre de leur campagne nationale contre l'avortement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aussi l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom des habitants de Parkdale—High Park qui s'opposent énergiquement à l'imposition de cette taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Ils s'y opposent parce qu'elle constituera une ponction fiscale sans précédent, qu'elle entraînera non seulement une hausse de l'impôt, mais aussi une augmentation des taux d'inflation, d'intérêt et de chomâge.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services. Nul doute, monsieur le

Président, que vous avez pris note que les pétitions présentées aujourd'hui contre la TPS proviennent de tous les coins du pays.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter deux nouvelles pétitions après tant d'autres au sujet de VIA Rail. Ces pétitions portent la signature de nombreux habitants de Revelstoke, en Colombie-Britannique, et d'autres localités de tous les coins de l'ouest de Kootenay qui protestent en particulier contre la suppression du train «Canadien» de VIA Rail.

Plusieurs de ces pétitionnaires constatent avec une indignation et une fureur croissantes que malgré les assurances données à maintes reprises par le ministère des Transports, qui avait promis d'envoyer un représentant à une assemblée d'une trentaine de délégués de cinq circonscriptions fédérales de la Colombie-Britannique et d'Alberta qui a eu lieu jeudi dernier, ce ministère n'y était pas représenté, ce qui n'a fait qu'aviver la colère qui se manifeste dans cette pétition.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 62 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 62 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Question nº 62—**M. Plamondon:**

1. Depuis 1945, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour mettre en valeur les ressources énergétiques et, dans l'affirmative, par province et, pour chaque province, par domaine énergétique *a*) lesquelles, *b*) combien ont-elles coûté?

2. Depuis 1945, le gouvernement a-t-il effectué des investissements pour mettre en valeur les ressources énergétiques et, dans l'affirmative, par province et, pour chaque province, par domaine énergétique *a*) lesquels *b*) quel en était le montant?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 20 novembre 1989, la séance est suspendue jusqu'à 18 heures.

(La séance est levée à 11 h 23.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): Débat. L'honorable ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)) (Mme Vézina) a la parole.

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, chers députés de la Chambre des communes, j'ai l'intention d'accorder au débat sur le projet de loi C-43 tout le sérieux qu'il mérite, toute

l'attention, la bonne volonté et même l'abnégation que prêtent eux-mêmes à cette grande question de société diverses personnes et divers groupes de ma circonscription.

À titre d'exemple, vendredi dernier, mon bureau de comté recevait une pétition de 10 000 noms. Dix mille noms recueillis à Rimouski et au Témiscouata, qui disaient: «Nous sommes contre l'avortement sous toutes ses formes lors d'une grossesse normale, c'est-à-dire sans risque, et ce dès la conception.

D'autres personnes représentant une école de pensée tout à fait différente m'ont bien signifié que seule la femme devrait décider d'interrompre ou non une grossesse. L'une d'entre elles m'a alors clairement signifié qu'elle n'avait jamais regretté à 20 ans d'avoir interrompu une grossesse non désirée.

J'ai aussi reçu le témoignage d'un père de famille qui se dit en faveur de notre projet de loi, mais qui, à sa fille de 13 ans, laquelle lui demandait ce qu'il ferait si elle «arrivait enceinte à la maison», lui a répondu: «Si tu voulais interrompre cette grossesse, nous prendrions les moyens disponibles. Si tu voulais garder l'enfant, nous voudrions que tu aies une vie normale et heureuse et nous t'aiderions à élever cet enfant comme si c'était le nôtre.»

Monsieur le Président, je désire simplement par ces exemples faire état de l'intérêt que porte l'ensemble de la société à cette question des plus sérieuses et la multitude de points de vue dont nous devons tenir compte à titre de législateurs, notre principale fonction d'élus.

En ce qui me concerne, je désire affirmer au départ que je préférerais sans doute être ailleurs et ne pas avoir à participer à une discussion aussi poignante et troublante.

Personne ne prétendra que la question de l'avortement est facile. Personne ne prétendra que nous pouvons en débattre de gaieté de coeur, pour la simple raison qu'aucun projet de loi ne pourra jamais traduire fidèlement toutes les nuances de nos opinions individuelles sur cette question déchirante. Cette Chambre est en cela un reflet fidèle de la société canadienne et du droit à la liberté de conscience qui en fait sa valeur.

Aucun groupe d'âge ni aucun groupe social n'échappent au dilemme qui confronte présentement la société.

La décision de donner naissance est un des choix les plus importants que puisse faire un être humain, un des choix les plus personnels, les plus intimes qui soient. Mais les droits de la personne, la protection de la santé et de la vie sont aussi des valeurs fondamentales qui interpellent toute une société. L'équilibre que nous devons établir, comme législateurs, entre le droit de la femme de poursuivre ou non une grossesse et la responsabilité de l'État de protéger le foetus est singulièrement difficile à trouver. Qu'elle soit abordée du point de vue religieux, moral, social, légal, médical ou politique, cette question se retrouve inévitablement posée à notre conscience.

Monsieur le Président, lors des derniers mois, comme tous les membres de cette Chambre, j'ai été interpelée par le débat sur l'avortement qui mobilisait les Canadiens et les Canadiennes. Je l'étais d'autant plus que je savais qu'à l'horizon de nos réflexions comme parlementaires adviendrait ce moment d'aujourd'hui où nous serions, comme législateurs, confrontés à l'obligation de doter notre pays d'une loi dans ce domaine. Aujourd'hui, je souhaite partager avec vous tous l'évolution de ma réflexion.

Dans un premier temps, je veux élaborer sur notre responsabilité de législateurs. Il me semble ensuite important de bien cerner les réalités dont nous parlons. Au risque de scandaliser certains de mes collègues, il me semble que le pire danger qui menace le travail de cette Chambre serait de sombrer dans l'idéalisme. Enfin, j'aimerais parler du projet de loi que le gouvernement propose à cette Chambre.

Monsieur le Président, j'en viens à mon premier ordre de réflexion, notre travail de législateur. Je veux redire à quel point le débat que nous amorçons est exigeant au niveau personnel. Rarement notre travail exigera autant d'abnégation et de dépassement de la part des membres de cette Chambre.

La question de l'avortement a quelque chose d'infiniment personnel. Elle nous renvoie à nos valeurs les plus fondamentales et à nos expériences les plus intimes. Pourtant, je désire affirmer ici la nécessité absolue que tous, autant que nous sommes, nous prenions une certaine distance à l'égard de nos expériences et de nos opinions personnelles.

Le premier ministre a voulu que le vote qui sera pris soit un vote libre. Je rends hommage au sens qu'il a de la liberté de conscience. Je le remercie du respect qu'il témoigne aux parlementaires. Mais j'y vois également dans cette décision du premier ministre un appel au dépassement.

Le débat que nous amorçons n'est pas un débat sur ce que nous pensons personnellement les uns et les autres de la question de l'avortement. La question n'est pas de savoir ce que nous ferions en âme et conscience si personnellement nous devions interrompre une grossesse. Tout libres que soient les députés de cette Chambre, notre débat doit porter sur la Loi que, comme législateurs que nous sommes, nous devons donner au Canada en matière d'interruption de grossesse.

Sans manquer de respect à l'égard de quelques députés de cette Chambre, je sais fort bien que la majorité des Canadiens et des Canadiennes ne sont pas intéressés à nos états d'âme. Ils et elles veulent que, comme représentants élus du peuple, nous fassions notre travail.

Siégeant dans cette Chambre depuis cinq ans maintenant, j'ai confiance qu'une majorité de collègues se rallieront à cette façon de penser. Monsieur le Président, je ne participe pas au présent débat en tant que Monique Vézina, mère de quatre enfants, mais bien plus et surtout comme députée de la circonscription de Rimouski—Témiscouata, mandatée par ses commettants afin de donner à notre pays les lois dont il a besoin.

Et j'en viendrai à mon deuxième ordre de réflexion. En règle générale, j'ai toujours pensé que comme parlementaire et législateure nous devions faire preuve d'idéalisme, songer à ce que serait un monde idéal et essayer d'en faire la finalité de notre travail législatif.

Aujourd'hui, cependant, compte tenu de la nature du problème qui nous confronte, je désire affirmer, sans renier ces idéaux, que c'est surtout au principe de réalité auquel nous devons complètement et totalement donner droit de cité dans le débat à venir.

• (1810)

Il y a eu en 1988, entre 73 000 et 74 000 avortements thérapeutiques au Canada. En consultant les données disponibles pour les années précédentes, on constate que ce nombre est resté relativement stable. De 70 000 qu'il était en 1982, il a chuté à environ 65 000 lors des années 1983 à 1986. De ces chiffres, je conclus que l'avortement est une réalité au Canada, qu'il est un fait de société. J'en conclus aussi que derrière les 74 000 avortements thérapeutiques, il y a 74 000 histoires de femmes qui demandent d'être respectées pour leur décision personnelle. Aucune d'entre elles n'a prétendu poser ce geste de gaieté de coeur. Elles soutiennent, cependant, qu'en leur âme et conscience, cette voie était celle qu'elles devaient privilégier.

Monsieur le Président, tous ici dans cette Chambre, nous appelons de nos voeux ce monde idéal où toutes ces femmes auraient été comblées matériellement, psychologiquement et affectivement, où elles auraient ainsi pu mener ces grossesses à terme dans un monde de cocagne.

Monsieur le Président, une fois de plus, j'invoque le principe de réalité. Sans renoncer à nos rêves et à nos espoirs, nous devons nous ouvrir à la réalité d'une condition humaine qui sera toujours tragique et d'une société qui demeurera toujours perfectible. Je demande aux législateurs que nous sommes de donner pleinement droit de citer aux réalités sociales de notre pays et à l'expérience des Canadiennes.

J'en viens, monsieur le Président, à un troisième ordre de réflexion, il concerne le projet de loi C-43 en tant que tel. Le défi du gouvernement consistait en l'élaboration d'un projet de loi qui colle à la réalité canadienne. Oui, nous avons cherché la voie du plus grand consensus social possible. Dans tout autre dossier que celui-là, nous pourrions être accusés d'opportunisme politique. Dans ce dossier, il s'agit de la seule position tenable.

Mais qu'en est-il au juste de la législation proposée? D'abord, le gouvernement affirme dans un premier temps que l'avortement est un crime et dans un deuxième temps qu'il n'en est pas un, si cela est fait en consultation avec un médecin qui en est arrivé à la conclusion que sans avortement la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée. Là encore je propose que nous nous éloignions de tout débat théorique.

À titre personnel et comme un très grand nombre de Canadiennes, j'aurais moi aussi préféré que la loi ne recriminalise pas l'avortement. Comme législateure, j'ai découvert que cela serait impraticable. Cette codification est la seule voie possible qui permette au Parlement de réglementer l'avortement à l'échelle nationale.

Le premier objectif de ce projet de loi n'est pas, à mon avis, de recriminaliser l'avortement, ni comme certains le prétendent, de revenir à des situations mettant en danger, des êtres humains, des personnes, des femmes dans des conditions pires qu'avant.

Notre premier objectif est donc, dans les circonstances et le contexte actuel au Canada, de faire un pas de plus en avant, un pas de plus vers l'avenir en tenant compte de notre évolution comme société à travers les siècles, un pas de plus vers une égalité entre les hommes et les femmes: une égalité qui ne pourra qu'enrichir les deux sexes par leur complémentarité, un pas de plus vers la liberté fondamentale que nous recherchons tous et toutes. Il y a de plus en plus d'hommes qui comprennent, et j'en connais plusieurs parmi mes collègues, que la subordination n'est pas libératrice pour un couple, que la subordination n'est pas libératrice pour une famille, que la subordination n'est tout simplement pas libératrice pour l'ensemble d'un pays démocratique comme le nôtre. Il en va de même de notre projet de loi concernant l'avortement.

Toutefois, notre gouvernement doit être prudent et modéré, il doit éviter de sauter dans un précipice dont plusieurs Canadiens et Canadiennes nous indiquent que la profondeur est inconnue. Le gouvernement choisit plutôt de placer un pont entre les deux rives, entre les deux extrêmes, de façon à rendre service au plus grand nombre de Canadiens qui désirent utiliser ce pont. Ce pont, ce sera notre nouvelle loi.

Vous conviendrez que nous avançons d'un pas lorsque, après le vide juridique laissé par le jugement de la Cour suprême, notre gouvernement fait disparaître des aberrations de l'ancienne loi, telles les sanctions de réclusion à perpétuité entre autres contre les femmes. Également, comme l'expliquait si bien en cette Chambre le chef de l'opposition, l'on ne dira plus que l'avortement est permis si la santé de la mère est en danger, mais si la santé de la mère est menacée.

Monsieur le Président, à ce titre de femme, de femme élue et de femme qui s'est battue pour la reconnaissance des droits des femmes, j'invite toutes celles qui hésitent à franchir ce pont que sera la nouvelle loi. Je les invite, dis-je, à jeter un coup d'oeil vers le passé, un coup d'oeil dans l'histoire, afin de se rappeler collectivement comment les femmes ont contribué à l'évolution de cette société. Mais elles l'ont fait seulement lorsqu'elles s'exprimaient dans la plus grande liberté, dans la plus grande égalité.

Je crois du plus profond de mon coeur que cette égalité, cette liberté, les femmes ne doivent surtout pas y renoncer. Elles doivent profiter de cette occasion que nous offrons de parfaire une loi aussi fondamentale et sauter sur l'occasion de s'affranchir un peu plus en étant de plus en plus maîtres de leur corps. C'est ce que la nouvelle loi permettra.

Les hommes aussi en profiteront puisqu'ils auront comme amies, comme conseillères, comme épouses et comme médecins des personnes de plus en plus libres, des personnes de plus en plus responsables, des personnes dignes de leur confiance.

Or, voilà que des critiques venant de certains groupes nous objectent que malgré cette norme nationale, il y aura des différences de traitement d'une région à l'autre, d'une province à l'autre. Cela est vrai, monsieur le Président. Mais j'appartiens à un parti politique qui n'a jamais eu honte de reconnaître les réalités régionales. En matière d'avortement, il n'est pas honteux que chaque région au Canada puisse cheminer à son rythme. Au nom de quelle théorie vouloir réduire le Canada à une réalité unidimensionnelle. Ici encore, le gouvernement fait une lecture authentiquement sociologique du phénomène de l'avortement et en tire les conclusions qui s'imposent.

Monsieur le Président, je n'affirme pas que le projet de loi C-43 soit parfait, loin de là. Je dis cependant que la grandeur de la société canadienne, que la capacité qu'elle a de vivre le pluralisme se mesurera à l'aptitude de cette Chambre de voter.

Ces paragraphes juridiques ne pourront jamais traduire toutes les nuances que notre coeur et notre esprit voudraient exprimer.

Il faut donc, monsieur le Président, s'élever au-dessus de ce qui pourrait nous diviser irrémédiablement et chercher un terrain d'entente acceptable au plus grand nombre. Nos guides les plus sûrs dans cette démarche sont la tolérance, la compréhension et la maturité.

Monsieur le Président, nous aurons tous compris que, hommes ou femmes, nous avons tous avantage à évoluer même si nous devons le faire à petits pas. C'est pourquoi j'invite par cette tribune publique et démocratique, d'abord les femmes à appuyer cette loi, et bien sûr les hommes à reconnaître qu'ils évoluent lorsque comme femmes, nous évoluons nous-mêmes.

Prenons donc ensemble le pont que nous offre le gouvernement. Comme femme-législateure, je vous dis, que nous sommes dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, je désire commenter respectueusement le discours de la ministre d'État. Son ton était très digne et je l'en félicite. Je me rends compte aussi qu'elle a dû faire un difficile examen de conscience pour participer aux discussions sur cette question très difficile. Le ton qu'elle a donné ce soir au débat est digne de respect et je lui reconnais ce mérite.

Je parle, moi aussi, avec beaucoup de gens d'opinions différentes de ma circonscription et je respecte leurs opinions. Cependant, sur la question de la responsabilité des législateurs, je ne suis plus d'accord avec elle. Elle a dit que le gouvernement avait le devoir de soumettre un projet de loi à la Chambre et moi, je ne vois pas pourquoi il le ferait. Au contraire, en agissant ainsi, il ne fait qu'exacerber les tensions qui déchirent actuellement le pays. Le débat ne fait qu'attiser les passions et encourager à l'extérieur de la Chambre le lobbying qui est lui aussi une source de tension.

• (1820)

Nous rêvons tous d'un monde idéal, a dit la ministre. La question que je lui pose porte sur la raison d'être de ce projet de loi. Elle a dit qu'il était le seul moyen d'établir des normes nationales. Or, le Code criminel n'assurera pas l'accès à l'avortement dans les régions où les femmes pauvres doivent recourir à des avorteurs clandestins ou ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour mettre fin à leurs grossesses.

Comment le projet de loi C-43 réglera-t-il ces problèmes?

[*Français*]

Mme Vézina: Madame la Présidente, je vais, encore une fois, répéter cette invitation au principe de la réalité. Comme femme, comme législateure, lorsque l'on regarde les statistiques, l'on s'aperçoit rapidement que 65 000 femmes ont dû avoir recours l'an passé à l'avortement pour quelque raison que ce soit. Il y a un vide juridique. Il est de la responsabilité des provinces de pouvoir donner accessibilité aux services de la santé, et moi, comme femme et comme législateure, je veux m'assurer que chaque femme qui voudra avoir recours au service de l'avortement, qu'elle le fasse avec dignité, si vous me permettez l'expression, puisque cela sera reconnu comme étant un acte médical, pratiqué par un médecin qualifié, dans une institution reconnue.

J'ai personnellement fait de l'animation sociale. J'ai rencontré des femmes, des jeunes filles. J'ai vu dans quelle situation souvent les avortements se faisaient. Et la mesure législative que nous proposons, je regrette qu'elle soit via le Code criminel. Nous l'avons répété maintes et maintes fois: c'est la seule voie possible pour pouvoir, au niveau national, permettre aux femmes du Canada, de quelque province que ce soit, d'avoir recours à ce service d'urgence, à cette mesure d'urgence, mais avec une approche médicale, un acte médical qui respectera la qualité de vie.

Cela étant dit, et c'est le principe de la réalité, nous devons donc créer et mettre en place ce pont qui rejoindra les Pro-Vie, les Pro-Choix, mais qui rejoindra la réalité canadienne. Mais nous devons aussi, comme législateurs, mettre en place des mesures afin atteindre ce projet idéal qui sera un projet qui permettra aux femmes de pouvoir mener à bien ces grossesses, de pouvoir faire de la planification, de donner de l'information.

Et je maintiens que, en ce qui touche cette mesure législative, comme législateure, je serai solidaire au gouvernement, parce qu'elle nous permet comme collectivité, homme et femme, de faire un pas de plus, un petit pas, et j'invite quand même les femmes à continuer de profiter de leur liberté.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la ministre à laquelle je sais encore une fois gré d'avoir de toute évidence énormément réfléchi à la question.

Comme elle vient de nous rappeler à quel point il est important que les femmes aient accès à de bons services médicaux, peut-elle m'expliquer pourquoi, dans son libellé actuel, le projet de loi prévoit la même sanction dans le cas de la personne absolument pas qualifiée qui profite des femmes vulnérables et pratique des avortements sans avoir reçu aucune formation à cet effet que dans le cas du médecin qui, pour une raison ou une autre, bien qu'il ait exercé son meilleur jugement médical, prend une décision qui ne correspondrait pas tout à fait à l'esprit et à la lettre de la loi?

[*Français*]

Mme Vézina: La réponse qui me vient spontanément, c'est une foi que j'ai en la profession médicale. L'avortement, pour notre gouvernement, est considéré comme étant un acte médical qui doit être pratiqué par un médecin qualifié. Les médecins sont des hommes et des femmes qui ont eux et elles aussi une conscience des codes de déontologie. La santé sera définie par le corps médical, ce qui me donne l'assurance comme femme que les femmes qui auront recours à la médecine, pour pouvoir définir conjointement—parce que la femme qui fera la démarche auprès de son médecin, la décision sera prise en coresponsabilité—cela me donne l'assurance que la santé des femmes est privilégiée et sauvegardée. Cela étant dit, j'invite les femmes, pour avoir travaillé avec les femmes pendant plusieurs années, à revendiquer leur droit à demander des services de bonne qualité.

Mais le projet de loi que nous avons ici à l'étude me donne cette assurance que les femmes du pays, où qu'elles soient, seront respectées pour les us et coutumes de leur province, parce que les habitudes sont différentes d'une province à l'autre, mais que le geste médical sera posé en âme et conscience avec le médecin, dans un climat de bonne qualité, et c'est un pas que nous faisons vers la reconnaissance de la liberté de la femme, de la responsabilité du sens qu'elle a et de la reconnaissance du foetus. Nous sommes, comme société, une société qui doit reconnaître la liberté que les femmes ont et les responsabilités, puisque liberté égale responsabilité, mais nous devons reconnaître aussi l'évolution de la vie, et c'est un projet de loi, je pense, qui nous permet de joindre les deux objectifs.

[*Traduction*]

M. Karpoff: Madame la Présidente, je comprends les sentiments de la ministre. Je suis moi aussi un travailleur social et, ayant oeuvré dans le domaine, j'ai vu des femmes mourir des suites d'un avortement pratiqué dans l'illégalité.

À moin avis, les femmes décident d'interrompre une grossesse après avoir énormément réfléchi. Elles prennent cette décision en toute lucidité, après avoir dûment évalué leur situation et consulté leur médecin.

Voilà bientôt deux ans que nous avons au Canada un vide juridique au sujet de l'avortement. Je pense que les Canadiennes ont prouvé pendant cette période qu'elle savent agir de manière responsable. Elles ont prouvé à leurs concitoyens l'inutilité d'adopter une loi, surtout une loi pénale, au sujet de l'avortement.

La ministre est-elle au courant de cas particuliers qui se seraient présentés pendant les deux dernières années et qui l'inciteraient à croire la Chambre plus apte à passer un jugement que la femme concernée au premier chef en consultation avec son médecin?

[*Français*]

Mme Vézina: Je le répète, il incombe à un gouvernement central de s'assurer que les soins de santé soient de bonne qualité et accessibles à tous les Canadiens et les Canadiennes. C'est pourquoi nous devons mettre en place cette mesure légale. Je veux personnellement, comme législateure, que l'on ne se retrouve plus dans une situation comme celle que nous avons vécue au mois de juillet passé. Il est important que chaque Canadienne, où qu'elle soit, je le répète, ait droit à ce service. Il y a un vide juridique qui mérite d'être comblé. C'est un acte médical qui doit être reconnu, et pratiqué par un médecin. Et je suis convaincue, comme législateure, que le pont que nous proposons avec cette nouvelle loi est cette mesure qui permettra aux deux extrêmes de se rallier, et nous devons, je le répète, comme législateurs, nous élever au-dessus de nos opinions personnelles. Ce que nos électeurs et ce que le Canada souhaitent de nous, comme législateurs de cette Chambre, c'est que nous posions les gestes qui feront en sorte que la qualité de vie sera améliorée dans ce pays, et c'est ce à quoi nous travaillons: une approche médicale, un équilibre entre le droit de la femme et l'intérêt de la société face à l'évolution du foetus et de la vie humaine.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, l'avortement est un sujet extrêmement délicat pour la Chambre des communes, pour chacun des députés et pour la nation tout entière. La question est encore plus délicate pour la femme qui se retrouve enceinte sans l'avoir prévu et pour qui la perspective de mener sa grossesse à terme et d'éduquer un enfant apparaît comme une impossibilité évidente. Les choix qu'elle doit faire sont extrêmement durs et pénibles.

Pour nous, législateurs, la tâche ne consiste pas, à mon avis, à déterminer comment nous pouvons imposer dans un texte de loi nos convictions personnelles à toutes les Canadiennes. Il s'agit plutôt de trouver le moyen de rédiger une loi respectant le droit de la femme de s'en remettre à sa propre conscience, une loi conforme à la Charte des droits et libertés qui garantit le droit à la vie et à la sécurité de la personne, et aussi une loi qui reflète la valeur et la dignité de la vie humaine telles que perçues dans notre société.

• (1830)

[*Français*]

Madame la Présidente, quelle que soit notre opinion sur l'avortement, la loi doit s'appliquer également à tous les Canadiens, des plus démunis aux mieux nantis. Il ne suffit pas de dire, comme le ministre de la Justice l'a fait il y a deux semaines, qu'il incombe aux provinces de décider quels services de santé seront offerts sur leur territoire.

[*Traduction*]

Pour revenir à la question de l'équilibre, je dirai que nous ne trouvons pas l'équilibre entre les droits et l'intérêt pour la vie humaine dans la plupart des milliers de mémoires que nous avons reçus. Nous y trouvons plutôt des points de vue motivés par la conscience de chacun et si diamétralement opposés qu'il semble impossible de trouver un terrain d'entente. D'un côté, il y a ceux qui croient fermement à l'existence de la vie humaine dès la conception et pour qui tout avortement devrait être illégal et ceux qui le pratiquent, passibles de peines légales. De l'autre côté, il y a ceux qui croient honnêtement que l'avortement, peu importe à quel stade de la grossesse, décidé entre la femme et son médecin n'est pas une affaire concernant la société qui, d'ailleurs n'a pas à se préoccuper du foetus avant la naissance.

La majorité silencieuse a opté pour une position intermédiaire: une femme bien conseillée et appuyée par son médecin peut déterminer à un moment donné, suivant sa conscience, si elle est apte physiquement, mentalement et émotivement, non seulement à donner naissance à un enfant, mais à subvenir à ses besoins. Il arrive un moment pendant la grossesse où une autre vie s'affirme et doit être prise en compte. Nous avons la responsabilité d'élaborer une loi qui assure cet équilibre. Je ne crois pas que ce projet de loi soit même un bon point de départ.

La Loi canadienne sur la santé garantit aux Canadiens que les services de santé seront universels, accessibles et globaux. Le gouvernement a présenté un projet de loi qui légalise l'avortement sous certaines conditions assez souples, mais il doit s'assurer que les femmes ont un accès égal à des soins médicaux de qualité et ne présentant aucun danger lorsqu'elles choisissent d'exercer les droit que leur confère la loi. Il ne suffit pas de dire, à l'instar du ministre de la Justice, que les provinces décideront des services médicaux à fournir dans leur champ de compétence. Lorsqu'on dit que l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, a le droit de financer ou de ne pas financer les services liés à l'avortement, cela revient à dire que les femmes qui ont les moyens d'aller ailleurs peuvent exer-

cer leur droit légitime, alors que les autres ne le peuvent pas.

Ce projet de loi ne garantit pas l'accès à un service qu'il légalise sous certaines conditions. Par ailleurs, il frappe de la même peine un médecin non qualifié et peut-être sans scrupules qui exploite des femmes vulnérables et un médecin pleinement qualifié, mais ne satisfaisant pas tout à fait aux exigences de la loi. Je trouve que les femmes ne sont pas suffisamment protégées contre les médecins sans scrupules.

[*Français*]

Pendant que nous tentons de déterminer s'il faut limiter ou interdire l'avortement, les gouvernements provinciaux continuent de restreindre l'accès à la contraception à ceux et à celles qui peuvent se le permettre. En effet, les Régimes d'assurance-maladie de ces gouvernements n'incluent pas les moyens de contraception. Comment pouvons-nous, en notre âme et conscience, laisser cet abus se perpétuer?

[*Traduction*]

Comment peut-on dire que nous criminalisons l'avortement quand nous tolérons le fait que certains Canadiens n'ont pas accès aux moyens de contraception et aux services consultatifs qui élimineraient la nécessité pour certaines femmes de se faire avorter.

Le troisième point que je veux soulever porte sur le projet de loi lui-même: peu importe les droits que la loi confère aux gens, ceux-ci ont le droit de connaître leurs droits et de les exercer. Ils ont le droit de savoir exactement si les actes qu'ils accomplissent sont légaux ou illégaux. Le projet de loi ne semble pas, à mon avis, être très clair dans ce domaine. Il est évident que la mesure législative manque de clarté puisque certains prétendent qu'elle accorde aux femmes une assez grande liberté en matière d'avortement tandis que d'autres affirment que le projet de loi protège les droits des enfants à naître. Faute de précisions, les gens ne savent plus quels sont leurs droits aux termes de la loi, ni quelles sont leurs responsabilités. En fait, ils ne savent même plus s'ils respectent la loi.

Je voudrais consacrer le reste de mon intervention à un sujet qu'omet le projet de loi et qu'omettra, j'ai bien l'impression, toute autre mesure législative connexe qu'oserait un jour présenter le gouvernement. Je veux parler de certains facteurs fondamentaux qui poussent les femmes au bord du désespoir quand elles apprennent qu'elles sont enceintes et qui les persuadent que l'avortement est la seule solution possible. L'avortement résulte de l'échec de la politique dans les domaines social, économique et de santé. C'est l'échec d'une société qui ne réussit pas à exprimer de façon adéquate, dans la répartition de ses ressources, dans ses lois et dans ses programmes, tout le respect et l'amour qu'elle ressent pour la vie humaine à tous les stades de son développement.

[*Français*]

Madame la Présidente, chaque jour me permet de constater, dans ma circonscription même, que la société dans laquelle nous vivons ne reconnaît pas la dignité et la valeur de chaque être humain.

[*Traduction*]

J'ai l'occasion tous les jours d'observer, dans ma propre région, les raisons qui incitent les femmes à se faire avorter plutôt qu'à mener leur grossesse à terme. Je vois le marché du travail qui punit encore les femmes ressentant le désir et le besoin d'être à la fois travailleuses et mères, qui leur enlève toute chance de rémunération intéressante et d'avancement professionnel et qui les prive même d'une pension de vieillesse raisonnable parce qu'elles ont choisi d'élever et d'éduquer leurs enfants. Une société qui respecte vraiment les enfants et les femmes qui les mettent au monde et les élèvent s'appliquerait à trouver des solutions afin que les femmes puissent à la fois être mères et poursuivre d'autres intérêts.

[*Français*]

Certaines familles qui vivent dans la pauvreté et qui ne gagnent que le salaire minimum sont obligées de se tourner vers les banques d'alimentation parce qu'elles sont incapables de nourrir et d'habiller adéquatement leurs enfants.

[*Traduction*]

Je vois des femmes brutalisées par leur compagnon et une société qui ne leur fournit aucun soutien ni aucun abri. Je vois des femmes qui restent seules pour élever leurs enfants après un divorce, qui sont obligées de renoncer à leur logement, peut-être à leur travail pour

s'occuper de leurs enfants, pour essayer de reconstituer un milieu familial sûr pour les élever. Je vois une société qui n'apprécie pas leur rôle de mère mais qui, par l'intermédiaire de son régime d'aide sociale, leur fournit une aide qui les maintient au-dessous du seuil de pauvreté et les écrase par des règlements qui les emprisonnent elles et leurs enfants dans la pauvreté. Je les vois privées de l'encouragement et du soutien dont elles ont besoin pour devenir autosuffisantes, inscrites sur de longues listes pour attendre un service de garderie et des programmes de formation.

• (1840)

Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai reçu une lettre brossant un tableau clair de la situation, écrite par une jeune femme qui est enfin en train d'échapper à ce piège. Elle a finalement repris ses études et a obtenu enfin un service de garderie pour son enfant. Elle dit: «Je suis un chef de famille monoparentale qui fait ses études, qui a pour objectif d'obtenir un diplôme afin de pouvoir prétendre à un emploi qui a de l'avenir. S'il n'y a pas suffisamment de services de garde subventionnés, que vont faire les autres comme moi qui poursuivent le même objectif?» Pourtant, le budget est formel. En raison de la situation financière, le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à la proposition de dépenser quatre milliards de dollars échelonnés sur sept ans pour accroître sensiblement le nombre de places dans les services de garde de bonne qualité partout au Canada.

Voilà le cas d'une femme qui se débrouille seule dans la vie et qui nous supplie d'offrir des services dont d'autres personnes ont besoin pour pouvoir faire comme elle.

[*Français*]

Les femmes sont prises au piège dans un système social qui ne leur permet pas d'avoir les choses essentielles à la vie et qui ne les aide pas non plus à devenir autonomes.

[*Traduction*]

Les statistiques sont éloquentes. Les familles ayant une femme à leur tête sont quatre fois plus susceptibles de tomber dans la pauvreté que celles dont le chef est un homme. Pendant que ces femmes se battent pour survivre, la société les évite et les condamne, elles et leurs enfants. Elle les considère comme des parasites qui profitent de sa générosité. Elle les tient responsables de tous les maux de leur collectivité et les blâme même pour la dette nationale parce que ces gens ont recours aux programmes sociaux.

Ces femmes travaillent d'arrache-pied pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, mais elles n'arrivent pas à gagner un revenu décent parce qu'elles sont coincées dans des emplois traditionnellement réservés aux femmes qui ne tiennent pas compte du principe de l'équité salariale et de l'équité en matière d'emploi. Ce ne sont encore que de belles paroles. Les femmes touchent encore 66c. là où les hommes gagnent 1$.

Le plus désespérant, c'est que les enfants des familles pauvres vont à l'école avec trois handicaps: ils sont jugés incapables avant même d'avoir atteint l'âge de cinq ans parce qu'ils sont mal nourris, qu'ils sont mal vêtus et que leurs cheveux ne sont pas aussi propres et brillants que ceux des autres et qu'ils ne parlent pas de la même façon que les enfants des familles aisées. Est-il surprenant, dans ces conditions, qu'ils soient deux fois plus nombreux à lâcher l'école? Ils sont pris dans un cercle vicieux: les faibles revenus des parents les incitent à décrocher, ce qui les condamne à un faible revenu qui, à son tour, mènera la génération suivante au décrochage scolaire.

Le Canada, qui est l'un des pays les plus riches du monde, compte un million d'enfants, soit un enfant sur six, qui vivent dans des familles dont le revenu se situe au-dessous du seuil de la pauvreté. Et deux enfants sur trois élevés par leur mère dans une famille monoparentale sont pauvres.

Je vois un système pénal qui sanctionne plus sévèrement un voleur qu'une personne qui abuse sexuellement d'un enfant. Je vois nos enfants bombardés par la publicité dans une société qui se sert de la sexualité féminine pour vendre des produits. En même temps, je vois des gens qui refusent que la sexualité et le contrôle des naissances soient abordés dans nos écoles. Je vois des petites filles sexuellement actives pendant qu'elles sont encore au stade de l'enfance parce qu'elles cherchent à se mettre en évidence dans une société qui leur dit que l'attrait sexuel est synonyme de valeur et d'importance et souvent même que seuls les hommes peuvent vraiment avoir du succès et réaliser des choses importantes.

Je vois organiser dans certains quartiers des réceptions en l'honneur de petites filles enceintes à 13 ans parce que, dans la pauvreté et le désespoir qui y règnent d'ordinaire, la venue au monde d'un enfant suscite un peu d'espoir.

Le débat public sur l'avortement a été à ce point axé sur la question de la naissance qu'on en a oublié dans une large mesure la question de la vie. À un certain moment, pendant mon mandat comme députée, j'aimerais bien recevoir un aussi grand nombre d'appels téléphoniques et de lettres sur la question de la pauvreté des femmes et des enfants que ce que j'ai reçu sur cette question.

D'une part, la polarisation a porté sur l'idée de donner aux femmes le droit juridique et théorique de décider de ne pas porter un enfant. J'ai décidé de traiter des facteurs qui empêchent les femmes de faire un choix, de choisir la grossesse avec joie et espoir.

D'autre part, le débat a été centré sur le droit de naître d'un enfant, mais non pas sur le droit de chaque enfant de recevoir des soins, d'être soutenu et apprécié pour développer pleinement son potentiel, à toutes les étapes de la vie.

On a déjà dit beaucoup de choses au sujet de ce projet de loi, et on en dira encore, et je n'ai pas besoin de tout répéter, mais voici quelques interrogations. En demandant aux médecins de respecter des critères nébuleux, ne courrons-nous pas le risque qu'ils choisissent de plus en plus de ne pas risquer leur carrière en prenant une décision mal définie? Les médecins sont-ils sujets à des poursuites privées mettant en doute leur jugement de praticien de la médecine? Les femmes enceintes pourront-elles encore être traînées devant les tribunaux, où l'on exposera tous les détails de leur vie privée pour la télévision, la radio, les journaux? Est-ce que le projet respecte convenablement la vie humaine en développement? Est-ce que l'on force les femmes à mentir pour obtenir un droit que la loi semble leur donner? Est-ce que l'avortement est ouvert seulement aux femmes fortunées et pas aux autres? Est-ce qu'il ne serait pas préférable que la question relève de la Loi sur la santé, où elle pourrait être associée au mesures de contraception, aux services conseils et autres sujets connexes? Est-ce que ce projet de loi définit assez clairement les droits et les responsabilités des femmes et de leur médecin? Est-ce que le projet de loi est autre chose qu'une tentative de plaire aux deux côtés sans s'attaquer réellement aux questions que la société voudrait voir résolues?

Je pense qu'il est difficile, mais nécessaire, de ne pas se laisser guider par nos propres valeurs morales, par la conscience que nous appliquerions à nous-mêmes, par les choix que nous pourrions faire, mais au contraire de se comporter en législateurs respectueux des croyances des autres qui, peut-être, ont des normes et des valeurs différentes. Il faut faire preuve de compassion à l'égard de ceux qui se trouvent dans des situations dans lesquelles la plupart d'entre nous, ici, ne nous trouverons jamais; et d'avoir la volonté de faire cela en respectant le pluralisme de notre société et le principe démocratique qui veut que la loi n'impose pas les valeurs morales d'un segment de la société à tout le reste de cette société, à moins qu'elle ne soit elle-même menacée. Il est manifeste que nous ne connaissons pas la valeur morale qui prévaut dans la société à ce sujet.

J'ai commencé par dire qu'il s'agissait d'une question difficile. C'est un fait. Je nous exhorte tous à agir avec le respect et la compassion voulus et à souscrire à une législation qui respecte la diversité des opinions des Canadiens sur la question.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention de la députée, et je ne connais toujours pas sa position exacte sur ce projet de loi. Je suppose que cela s'applique également à la position de son parti. Je voulais poser la question suivante au ministre qui nous a quittés. Le ministre a déclaré un peu plus tôt que toutes les femmes canadiennes auront droit à un avortement médical et pourront être traitées avec dignité à la suite de l'adoption de ce projet de loi. Je me demande si la députée est d'accord avec cela, si c'est là son interprétation des limites prévues? Eh bien, est-il vrai que ce projet de loi ne limite en rien à l'accès à l'avortement, comme le ministre l'a prétendu, sauf erreur?

• (1850)

La députée a donné plusieurs exemples sous forme de questions. Je me suis posée des questions au sujet de l'exemple de femmes qui veulent obtenir un avortement pour des raisons qui, selon leur médecin, n'ont rien à voir avec leur santé. Elle a signalé que les médecins pouvaient juger qu'ils devaient interpréter de façon très stricte la notion de «santé» en vertu de la Loi. Elle a parlé de jeunes filles dont la santé n'est pas en danger, mais qui ne peuvent tout simplement pas s'occuper d'un enfant et qui ont bien des raisons de ne pas vouloir poursuivre leur grossesse. Elle a donné l'exemple de célibataires enceintes qui sont en santé, mais qui ne veulent pas d'enfant pour diverses raisons. Elle a parlé également de femmes à faible revenu qui ont peut-être déjà plusieurs enfants et qui n'ont tout simplement pas les moyens de se faire avorter. Dans tous ces exemples, il s'agirait de femmes qui ne cherchent pas à se faire avorter strictement pour des raisons de santé et ainsi, je le suppose, elles n'auraient pas droit à un avortement légal en vertu de ce projet de loi et les médecins peuvent avoir peur d'interpréter de façon trop libérale les raisons de santé invoqués. Je voudrais connaître la position de la députée à ce sujet.

Mme Catterall: Madame la Présidente, la députée a soulevé tout un éventail de questions et il me faudrait peut-être une autre période de 20 minutes pour y répondre. Il est vrai que le Parti libéral ne s'est pas prononcé sur l'avortement. Il a adopté l'attitude la plus sensée, selon moi, en l'occurrence, en permettant à tous les députés de voter selon leur conscience. À mon avis, c'est là une excellente façon d'aborder un projet de loi comme celui-ci.

Si la députée n'arrive pas à trouver dans ce projet de loi un engagement ferme dans un sens ou dans l'autre, elle a parfaitement raison. J'éprouve, moi aussi, certaines réserves à propos de cette mesure. Et je me demande encore s'il vaut la peine de lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture, de la renvoyer au comité qui pourrait peut-être l'améliorer en apportant des réponses aux questions qu'elle a soulevées. C'est pour cette raison que je suis attentivement tous les débats à la Chambre et que je prends note des observations d'autre personnes dont je cherche à connaître le point de vue.

Je ne crois pas bien sûr que ce projet de loi assure un accès égal à toutes les Canadiennes indépendamment de leur situation financière, qu'il leur assure un droit juridique. Je ne tiens pas à parler de l'interprétation qu'on en fera. D'ailleurs, je soupçonne le ministre de la Justice de savoir très bien à quoi s'en tenir sur cette question, de savoir qu'il est pratiquement impossible qu'un médecin ou une femme soit condamnée pour un avortement aux termes de cette loi.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions à la députée. Je m'étonne surtout de son dernier commentaire car je crois que certains jouent à l'autruche. Ils se cachent la tête dans le sable en espérant que ce projet de loi ne donnera pas lieu à des poursuites contre les médecins.

Le fait est que les médecins seront poursuivis. Les adversaires du libre-choix vont tenter désespérément de les faire inculper et ils deviendront craintifs devant cette éventualité. Ce projet de loi ne permet pas à une fille de quatorze ans de se faire avorter. Il ne permet pas non plus les avortements de foetus difformes. Il ne permet pas l'avortement dans les cas d'inceste. Et il ne les permet pas non plus comme mesure de planification familiale ou pour des raisons socio-économiques. Les gens ont dit que si une jeune fille allait voir un médecin qui refuserait de pratiquer l'avortement, elle n'aurait qu'à en consulter un autre. Si le premier médecin a décidé que l'avortement pourrait lui valoir des sanctions criminelles, la santé de la femme n'étant pas menacée, croyez-vous que le second médecin va pratiquer l'avortement? J'en doute fort. Si on n'avait pas l'intention de poursuivre les médecins, pourquoi aurait-on prévu cette disposition dans le code criminel? Ne l'y a-t-on pas insérée afin que les gens qui dépassent les bornes soient inculpés?

Mme Catterall: Monsieur le Président, le député a mal compris. Je n'ai pas présenté ce projet de loi et je crois qu'il serait mieux avisé d'adresser ses commentaires et ses questions au ministre qui l'a proposé, ce que je l'espère, il a déjà fait ou fera bientôt.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame la Présidente, il y a presque deux ans, lorsque la Cour suprême a révoqué l'article du code criminel qui portait sur l'avortement. Madame le juge Wilson a alors déclaré, et je cite: «Le droit de se reproduire ou de ne pas se reproduire [. . .] est l'un de ces droits [qu'on considère] comme faisant partie intégrante de la lutte contemporaine de la femme pour affirmer *sa* dignité et *sa* valeur en tant qu'être humain.»

Je partage son avis et je considère, à l'instar des autres membres de mon parti, ce principe comme le point de départ de toute discussion sérieuse sur le droit à l'avortement.

Le problème aujourd'hui au Canada, ce n'est pas que nous n'avons plus de loi criminelle concernant l'avortement, le vrai problème, c'est que les Canadiennes n'ont pas de garanties d'accès aux services d'avortement. On leur refuse la dignité dont parlait précisément le juge Wilson.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne change rien à la situation. Il ne fait que menacer les femmes de poursuites criminelles. Il restreint leur droit et leur capacité de prendre les décisions concernant leur vie. Le Nouveau Parti démocratique ne peut pas accepter un tel projet de loi.

Les femmes ont des positions philosophiques et religieuses différentes au sujet de l'avortement. C'est évident. Certaines y sont absolument opposées pour des raisons que je respecte, même si je ne les partage pas. D'autres pensent qu'elles devraient avoir le droit de décider. Nous avons pour politique, j'ai pour principe, que l'État ne doit pas légiférer une réponse universelle. L'État doit fournir un cadre juridique pour permettre à toutes les femmes de choisir librement selon leur propre philosophie ou leur propre convictions religieuses. Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi.

Bien au contraire, il rend l'avortement illégal sauf pour les femmes qui répondent à certains critères de santé. Il réduit l'accès à l'avortement en menaçant les médecins de poursuites pénales. Il rend les femmes complices possibles d'un crime. Il invite les interventions de tiers. Il n'aborde en aucune façon la question des moyens contraceptifs ni des grossesses non désirées. Pour ceux qui croient, comme moi, que la moralité est fondée sur la liberté, il faut rejeter ce projet de loi.

[*Français*]

Soyons francs! Les femmes confrontées à une grossesse non désirée pourraient, avec ce projet de loi, être obligées de se qualifier de faibles ou de traumatisées afin d'avoir droit à un avortement. Elles devront s'en remettre au jugement de leur médecin. Si leur médecin refuse, elles devront en trouver un autre. Et si un premier médecin refuse de pratiquer un avortement, un deuxième médecin prendra-t-il le risque de sanctions criminelles en contredisant le premier médecin? Pas du tout, ou

probablement que non. Ce projet de loi est injuste envers les médecins. Il les oblige à prendre des décisions qu'ils préféreraient ne pas prendre. Toutefois, ce projet de loi est profondément injuste envers les femmes.

• (1900)

[*Traduction*]

Voici ce que le juge en chef de la Cour suprême avait à dire lorsqu'a été rendu le jugement que j'ai cité tout à l'heure:

> Menacer une femme de sanctions pénales pour l'obliger à mener une grossesse à terme, c'est faire preuve d'un manque de respect flagrant pour le corps de la femme et donc violer la sécurité de la personne, à moins que cette femme ne remplisse certains critères qui n'ont rien à voir avec ses propres priorités et aspirations.

Les femmes doivent être libres de prendre une décision à cet égard—après, bien sûr, avoir consulté leurs proches, leur médecin, et toute personne qu'elles souhaitent consulter au sujet des considérations morales d'une telle décision. Mais le droit humain fondamental d'en décider—et j'insiste sur le droit humain—devrait revenir à la femme. Le projet de loi prive les Canadiennes de ce droit et il est par conséquent inacceptable.

Le projet de loi devrait aussi être rejeté parce qu'il ne garantit pas l'accès à l'avortement. Les femmes qui se sont vu refuser un avortement par suite de l'emprise que les partisans pro-vie exercent sur les comités d'avortement thérapeutique des hôpitaux ne gagneront pas grand chose avec ce projet de loi. Elles risquent encore de se voir lésées dans ce que je considère, à l'instar de la Cour suprême, comme un droit humain fondamental.

Ce sont les femmes pauvres qui vont en pâtir. Les femmes riches et puissantes ont toujours eu accès à l'avortement et elles y auront toujours accès. Tout au long de l'histoire de la civilisation, lorsque l'avortement a cessé d'être toléré par l'Église après l'avoir été à une époque et qu'il a été jugé inacceptable pour diverses raisons étrangères à la religion dans certaines sociétés, les personnes de richesse et de pouvoir, les femmes riches, ont toujours pu effectivement exercer leur droit à l'avortement quand elles l'ont voulu. La réalité est que l'argent achète la liberté. L'argent achète la faculté de choisir. Je crois que la liberté, dans ce domaine ou dans un autre, ne doit pas dépendre de la fortune. Ce doit être une considération fondamentale.

[*Français*]

La vérité, c'est qu'on n'a pas besoin du droit criminel pour réglementer la moralité des Canadiennes dans cette question.

Nos mères, nos soeurs, nos épouses et nos filles ne sont pas des criminelles. Au Canada, on n'a pas besoin de mettre l'avortement dans le Code criminel. Depuis janvier 1988, l'avortement n'est plus régi par le Code criminel. Le nombre d'avortements n'a pas changé. Mais à l'Île-du-Prince-Edouard, les femmes n'ont toujours pas accès à des services d'avortement. À Terre-Neuve, il n'y a qu'un médecin qui pratique des avortements dans un hôpital. Les femmes du Nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario doivent voyager de longues distances pour obtenir un avortement. En Nouvelle-Écosse, où le nombre d'avortements tardifs est plus élevé que la moyenne, ce qui entraîne un taux plus élevé de risques à la santé, le gouvernement provincial a adopté récemment des mesures limitant encore plus l'accès à l'avortement.

Ce ne sont pas des menaces de sanctions criminelles dont les femmes canadiennes ont besoin. Elles ont besoin que le gouvernement fédéral leur garantisse l'accès à l'avortement.

[*Traduction*]

La Loi canadienne sur la santé dispose que l'universalité, l'intégralité et l'accessibilité doivent s'appliquer à tous les services médicaux nécessaires. En vertu du pouvoir financier du gouvernement fédéral, elle devrait préciser que ces principes valent dans le cas de l'avortement. Comme nous l'affirmons nettement depuis des années, le gouvernement fédéral a le pouvoir législatif d'agir pour étendre à l'avortement l'application de ces principes. Il est temps que le gouvernement fasse preuve d'initiative et qu'il utilise la Loi canadienne sur la santé comme elle peut l'être de manière efficace pour garantir l'accès à ce droit primordial d'un océan à l'autre.

En dépit des meilleures intentions, quelque 64 p. 100 des grossesses se produisent lorsque les partenaires utilisent une forme ou une autre de contraception. Aucune méthode de contraception n'est parfaite, et le choix, quel qu'il soit, implique une forme de compromis qui compromet la santé de la femme. Les risques pour la femme croissent, en général, proportionnellement à la fiabilité du moyen de contraception utilisé. Les femmes qui emploient le stérilet risquent des atteintes inflammatoires

pelviennes et la stérilité. Celles qui prennent la pilule sont de deux à quatre fois plus sujettes aux crises cardiaques.

Quand le moyen de contraception échoue, la femme, c'est bien évident, se retrouve enceinte même si elle ne l'a pas voulu. Dans les cas où le foetus est mené à terme, les femmes dans la société d'aujourd'hui continuent dans une proportion écrasante d'être les principales dispensatrices de soins à l'intérieur de la structure familiale, et celles qui élèvent seules leur enfant sont souvent son seul soutien financier et émotif. Voilà ce qui attend la femme qui est forcée de mettre au monde un enfant qu'elle n'a pas voulu.

Je demande aux députés de ne pas perdre de vue, en parlant des femmes seules, que 56 p. 100 des familles monoparentales sont au seuil de la pauvreté ou au-dessous. Je le répète, compte tenu de cette réalité, une femme devrait avoir le droit de décider par elle-même, librement, dans ces circonstances.

Tous les organismes de planisme familial du pays reconnaissent depuis longtemps que le peu de contrôle qu'ont les femmes sur leur propre fertilité constitue un risque de santé majeur pour elles-mêmes et pour leur famille.

De nombreux spécialistes du monde médical considèrent que le plus grand problème de santé est la grossesse chez les femmes de 15 à 19 ans. Chez les mères adolescentes, les taux de mortalité et de morbidité sont plus élevés. Pour les adolescentes, une grossesse peut entraîner l'abandon des études, voire, comme c'est trop souvent le cas, les condamner à vivre toute leur vie dans la pauvreté. Les jeunes femmes qui tombent enceintes doivent être libres de choisir, après avoir bien pesé toutes les possibilités.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 1969, moment où nous nous sommes débarrassés des lois qui rendaient illégale la diffusion d'informations sur la régulation des naissances. Ce projet de loi nous montre hélas que nous ne sommes pas allés assez loin encore.

Dès l'âge de 15 ans, une femme sur quatre est sexuellement active dans la société nord-américaine et dans le nord de l'Europe. Il est temps de s'en rendre compte. Moins de 10 p. 100 des adolescentes nord-américaines ont recours à un mode efficace de contraception lorsqu'elles deviennent actives sexuellement. Dans les pays scandinaves, au contraire, 90 p. 100 des adolescentes utilisent dès le début une méthode de contraception.

Au Québec, province qui offre l'un des meilleurs services de régulation des naissances d'Amérique du Nord, le nombre de grossesses non désirées est parmi les plus faibles du continent. Les enfants nés au Québec sont la plupart du temps désirés. Nous estimons que tous les enfants nés au Canada devraient être désirés.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame la Présidente, la Division de la planification familiale de Santé et Bien-être social Canada ne compte qu'un seul employé à temps plein. Il faut que ça change. Le gouvernement fédéral se doit d'accroître d'une façon marquée le financement des programmes d'éducation en matière de régulation des naissances et des autres aspects de la planification familiale au Canada.

En guise de conclusion à ma brève intervention sur cette question des plus sérieuses, je voudrais dire que la vie familiale, comme nous le savons tous, peut être la source de joies indicibles et constituer pour ses membres un inestimable havre d'amour et de paix. Mettre des enfants au monde est fort probablement la décision la plus sérieuse qu'un homme et une femme—une femme, en fin de compte, dans ce cas-ci—puissent prendre. Or, pareille décision, avec toute la responsabilité qu'elle comporte, devrait pouvoir être prise librement.

• (1910)

Nous ne devrions pas adopter un projet de loi qui rendrait criminelles des femmes qui n'envisagent pas à la légère les responsabilités que comporte pareil choix. Au contraire, faisons tout en notre pouvoir pour que tous les enfants du Canada soient des enfants désirés.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours très sérieux que vient de prononcer le député d'Oshawa. En partant de son principe qu'un avortement concerne exclusivement la femme et son médecin, le député laisse-t-il entendre à la Chambre que la société ou le gouvernement, si vous préférez, n'a à aucun moment le droit d'intervenir, de réglementer cette question? En d'autres termes, le député dit-il à la Chambre que son parti et lui-même sont toujours d'avis que la société n'a pas le droit de dire, à 16, 20 ou 22 semaines de la grossesse, que cette décision ne concerne pas uniquement la femme et son médecin?

M. Broadbent: Bien sûr, nous avons besoin d'un règlement à cet égard, mais il doit porter sur les questions de santé. Il est bien évident que nous n'avons pas besoin de criminaliser cet acte.

Le Canada et d'autres pays ont un droit pénal pour réprimer des comportements jugés répréhensibles ou moralement inacceptables. Nous avons besoin du droit pénal dans des cas de ce genre. Mais il est plus qu'amplement démontré qu'il n'est pas nécessaire de criminaliser la question dont nous débattons actuellement, que les Canadiennes, comme je l'ai dit dans mon discours, qu'elles soient nos amies, nos femmes, nos soeurs, nos mères ou nos amantes, sont des être humains moraux et respon-

sables. Elles l'ont démontré à l'échelle de tout le pays depuis le jugement que la Cour suprême a rendu il y a presque deux ans.

De même, dans le cas de la province de Québec, où il y a eu liberté de choix pendant de nombreuses années avant ce jugement, on n'a pas vu d'irresponsabilité—s'il faut choisir un terme pour en parler—dans les choix moraux faits par les femmes.

Dans la majorité écrasante des cas, la décision de recourir à l'avortement se prend aux premiers stades de la grossesse. Et quand l'avortement se pratique à un stade avancé, c'est, dans une majorité écrasante des cas, pour sauver la vie de la femme ou pour d'autres raisons médicales très graves tenant aux risques de difformité.

Il est donc évident pour nous, non seulement pour nous de notre parti, mais pour la grande majorité des Canadiennes, je le répète, que nous n'avons pas besoin de sanctions prévues dans le Code criminel, avec tous les risques qui accompagnent de telles sanctions.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai une question à l'intention du député d'Oshawa. Elle fait suite à la question que mon honorable collègue d'Edmonton vient de poser. Je sais qu'il s'agit d'un sujet très sérieux et que lui et moi, comme il le sait évidemment, sommes complètement en désaccord, nos positions étant naturellement très divergentes.

Je veux savoir bien clairement si le député soutient qu'à nul moment de la grossesse la société n'a un intérêt suffisamment grand pour qu'on applique une sanction pénale, qu'à nul moment de la grossesse on ne porte atteinte à la société en mettant fin à la vie de l'enfant à naître. En fait, c'est en cela que consiste le droit criminel—à réprimer les atteintes contre la société. Mon honorable collègue est un avocat, et je suis persuadé qu'il le sait beaucoup mieux que moi.

Une voix: Il n'est pas avocat. Il est professeur.

M. Boudria: Je suis désolé. Il n'est pas avocat. Moi non plus.

Je tiens à lui demander très sérieusement si, à son avis, cela ne se produit à un moment donné de la grossesse. Dans ce cas, même les gens qui n'ont pas adopté avec moi la position pro-vie—j'estime pour ma part que la vie commence à la conception et que la vie humaine mérite d'être protégée à compter de cet instant—il doit sûrement y avoir un moment à compter duquel il estime que la société a son mot à dire et qu'elle a le devoir moral d'intervenir pour protéger le foetus et punir tout comportement contraire au bien, au sens où la société l'entend.

M. Broadbent: Tout d'abord, madame la Présidente, je tiens à rétablir les faits. J'ai de nombreux défauts, mais celui d'exercer le droit n'est pas de ceux-là.

Sur la question de fond, comme je l'ai dit plus tôt, je crois savoir que si le droit pénal existe, c'est que certains modes de comportement peuvent être à ce point répugnants que l'État doit intervenir pour les empêcher. Les témoignages que nous avons recueillis au Canada indiquent que le comportement excessif dont parle le député, soit celui d'une femme qui met fin à sa grossesse dans les dernières étapes du développement du foetus, n'existe pas. Par conséquent, comme il n'existe pas de preuve de l'existence de cette pratique, du moins de notre point de vue, nous n'avons pas besoin de la sanction d'un code d'étique. On ne doit pas créer l'impression, comme vous le faites, que les femmes n'exercent pas sérieusement, comme je le crois, leur responsabilité morale.

S'il se présentait un cas comme celui auquel l'honorable député fait allusion, et il a admis que c'était une notion philosophique, une opinion qui diffère totalement de la mienne—et je répète que j'ai beaucoup de respect pour cette opinion, même si je ne la partage pas—et si notre comportement en tant que société avait évolué, et si nous examinions les genres de pratique qu'il prétend possibles, peut-être qu'alors, il faudrait agir ainsi.

Mais pourquoi émettre cette hypothèse maintenant, alors que nous n'avons pas de preuve pour la justifier? En fait, les preuves vont dans le sens contraire, soit que les femmes, comme les hommes, sont des êtres humains moralement responsables et, à mon avis, elles devraient avoir le droit de continuer à exercer leur liberté sans se sentir menacées éventuellement par le code pénal.

M. Harvard: Madame la Présidente, je voudrais aussi poser une question au député d'Oshawa. Mais je voudrais mentionner dans mon introduction que ce débat offre aux députés l'occasion d'avoir une opinion qui diffère de celle de leurs propres collègues.

Je voudrais dire à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell que, lorsque nous parlons d'avortement, nous ne devrions jamais, au grand jamais, utiliser le mot «punir» ou «punition». Nous ne devrions jamais songer à punir les femmes, mais au contraire à les appuyer. Mes-

sieurs les députés, si vous voulez protéger l'enfant à naître, protégez la mère. Voilà comment on s'y prend.

Des voix: Bravo!

M. Harvard: J'ai une question à poser au député d'Oshawa, car je voudrais qu'il développe un point particulier. Il a dit que la femme devait avoir le droit de décider en toute liberté si elle va se faire avorter.

Je voudrais lui poser cette question, car certaines personnes croient déjà qu'en vertu de ce projet de loi, les femmes auront le droit absolu de décider, de concert avec leur médecin, si elles vont se faire avorter. Elles sont de cet avis, car les critères sont si larges que c'est donner carte blanche. Je demande au député d'Oshawa pourquoi il craindrait que les femmes n'ait pas le droit absolu de prendre cette décision lorsque ce projet de loi sera adopté, s'il l'est un jour.

• (1920)

M. Broadbent: Je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Comme le député le sait, les critères sont essentiellement d'ordre médical. Il me semble que nous devrions en faire une question de reponsabilité morale. Nous faisons précisément, avec ce projet de loi, ce que la Cour suprême a condamné dans sa décision. Il y a de fortes chances pour que ce projet de loi soit déclaré inconstitutionnel parce qu'il nie le droit fondamental de la femme de prendre sa décision en toute liberté, en dehors de tout critère d'ordre médical.

Je répéterai simplement dans ma réponse l'argument à la fois émouvant et extrêmement logique de la décision du juge en chef. Il a dit: «Forcer une femme, sous la menace de sanction criminelle, à mener le foetus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations. . .» Il n'est pas fait mention de la santé, physique ou psychologique. Puis, il poursuit: « . . .indépendants de ses propres priorités ou aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne».

C'est une façon très convaincante de dire qu'une femme doit avoir le droit absolu de décider. Si j'étais en cause, si ma femme était enceinte, nous discuterions de la chose. C'est ce que je crois.

La position de notre parti est fondée sur cette question de choix. Autrement dit, si, comme son partenaire, je conseillais à ma femme de ne pas se faire avorter, elle aurait le dernier mot et serait libre de faire fi de ce conseil. Elle doit avoir ce droit. Enfin, c'est ce que je crois. Bien entendu, elle ne devrait pas, pas plus que toute autre femme, mariée ou non, aller consulter un médecin pour des motifs autres que médicaux. Si un médecin dit qu'il y a de bonnes raisons médicales pour qu'une femme ne se fasse pas avorter, il faut alors respecter cette opinion.

Or, une femme ne devrait pas avoir à compter sur l'opinion de quiconque, que ce soit sur le plan médical, psychologique ou autre, si elle veut respecter, comme le juge en chef l'a dit, la sécurité de sa personne et son ultime liberté. Nous ne devrions plus reparler de cette question, puisque ce projet de loi ne propose, à toutes fins utiles, que des critères d'ordre médical pour fonder une pareille décision.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, en prenant part au débat sur le projet de loi à l'étude, je dois admettre que les députés de tous les bords font face à un dilemme. Pouvons-nous appuyer par notre vote un projet de loi que notre raison et notre coeur trouvent difficile à accepter?

Dès le départ, il importe que les Canadiens qui nous écoutent reconnaissent qu'à titre de législateurs, nous avons le devoir non seulement de nous prononcer, mais aussi de parler, d'expliquer notre vote. Les deux vont de pair. Voilà pourquoi je demande aujourd'hui aux députés et à mes électeurs non seulement de noter que j'appuie le projet de loi, mais aussi de se souvenir des raisons pour lesquelles j'y souscris.

Nous devons nous rappeler où nous en étions pendant l'été 1988. La Chambre faisait face à une obligation que lui avait imposée la Cour suprême, par suite de son jugement dans l'affaire Morgentaler. Elle devait en arriver à un consensus sur une nouvelle loi concernant l'avortement, qui rétablirait l'équilibre entre les droits des femmes qui souhaitent obtenir un avortement et les droits de l'enfant à naître.

La Chambre a eu la possibilité de choisir entre différentes formules, mais n'est pas arrivée à un consensus. Ce processus a prouvé ce que nous savions alors et que nous savons aujourd'hui. Il n'y a pas d'entente dans le

pays, il n'y a pas d'entente à la Chambre et il n'y a probablement d'entente au sein d'aucun parti sur le régime d'avortement que nous devrions avoir au Canada.

Le processus a bien sûr semblé à la fois pénible et futile, mais, à mes yeux, il a été utile, ne serait-ce que parce qu'il a démontré qu'il est impossible de s'entendre sur une loi idéale en ce lieu.

Le gouvernement a fait ce qu'il avait à faire dans le contexte que j'ai décrit. Il a présenté pour débat, pour étude, peut-être pour modification et finalement pour adoption, un projet de loi qui vise à réaliser un certain équilibre entre le droit à la sécurité de la personne de la femme qui veut obtenir un avortement et le droit à la vie de l'enfant à naître.

Le projet de loi arrive simplement à ce résultat, à mon avis, en partant de l'hypothèse qu'un avortement ne peut être pratiqué à moins que la santé de la femme ne l'impose. Il supprime les obstacles d'ordre procédural qui, selon la Cour suprême, nuisaient à la sécurité physique de la femme et dont il a été question dans d'autres discours durant ce débat.

En reconnaissant que l'avortement est un acte médical, le projet de loi confie aux médecins la responsabilité de déterminer si cet acte est médicalement justifié. Je n'ai pas honte de placer cette responsabilité sur les épaules de professionnels qui ont la formation nécessaire pour l'assumer et qui doivent prendre des décisions qui influent sur la vie ou la mort de leurs patients dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Mais, à mon avis, le projet de loi ne définit pas adéquatement les motifs pour lesquels un médecin peut être autorisé à enlever la vie à un enfant à naître. Selon moi et selon beaucoup d'hommes et de femmes de toutes les régions et, probablement de toutes les classes sociales, il s'agit de la pire imperfection du projet de loi. On dira qu'il permet l'avortement pour trop de motifs et dans trop de circonstances. J'admets franchement que cette perspective me trouble profondément.

D'un autre côté, cependant, je ne peux que constater que toute loi, et pas seulement celle-ci, est imparfaite. Comment les lois peuvent-elles tenir compte des intentions des humains? Pour qu'une loi soit respectée et efficace, elle doit remplir deux conditions.

Premièrement, elle doit tenir compte des choses comme elles sont et non seulement comme elles devraient être. Deuxièmement, elle doit être applicable.

J'en suis venu, bien malgré moi, à la conclusion qu'aucune loi sur l'avortement ne pourrait ni empêcher les innombrables avortements qui se pratiquent dans la société d'aujourd'hui ni renverser la tendance des 20 dernière années de notre société.

Je crois que les femmes qui veulent se faire avorter ne changeront pas d'idée même si une loi menace leur santé ou leur liberté. Est-ce une solution que de punir les femmes? Rappelez-vous, mes collègues, que nous discutons d'une loi pénale. Une sanction ne peut être imposée qu'après qu'un acte a été commis. Pour ceux d'entre nous qui sommes pour la vie, elle ne la sauve pas.

• (1930)

Les médecins ne refuseront pas l'avortement aux femmes dont la santé est compromise par la grossesse tel qu'ils en décideront d'après leur code déontologique. Malheureusement, les jurés ne se prononceront pas davantage aujourd'hui en faveur de la condamnation que par le passé.

Ainsi, je reconnais que notre société ne respecte pas suffisamment la vie à naître. Je reconnais en outre que, généralement parlant, la société n'aide pas suffisamment les femmes qui font des enfants. En ma qualité d'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je me suis longtemps interrogé sur le type de programmes que nous pourrions proposer et qui consolideraient l'appui accordé aux femmes et nécessairement à la famille. Je reconnais que, de manière générale, les hommes ont beaucoup de chemin à faire pour ce qui est d'apprendre à respecter le rôle des parents et à lui accorder suffisamment de valeur.

Ce débat n'intéresse pas et ne concerne pas que les femmes. Il touche les femmes, certes, mais les hommes aussi. Il touche les enfants également. Cette loi, ou n'importe quelle autre, ne comblera pas les lacunes de la société, car on ne saurait réformer par voie législative le coeur de l'homme, et il arrive trop souvent précisément que nous nous y employions dans cette enceinte. La loi ne peut permettre d'atteindre un objectif que la société ne veut pas on ne peut pas atteindre.

Nous admettons librement que l'État ne peut trancher la grande question de la vie. Nous sommes nombreux à savoir que la véritable réforme de la société ne saurait être amenée par une réforme politique. Pourtant, je crois que l'État a l'obligation morale de limiter les actes de l'homme.

Chuck Colson, dans son ouvrage intitulé *Kingdoms and Conflict*, déclare ce qui suit: «Les attitudes sont le fruit des forces spirituelles, et non du droit. Les valeurs chan-

gent quand les mouvements spirituels remuent le coeur des hommes et quand le souffle frais de la raison stimule leur esprit.»

Je suis également convaincu qu'il nous faut une loi car pratiquement le moindre acte, individuel ou collectif, est, d'une manière ou d'une autre, régi dans la société par la loi, aussi faibles que soient les protections ou les sanctions prévues dans cette loi. Les députés des deux camps concernant cette question reconnaîtront assurément que l'affaire est suffisamment importante pour que, si les autres actes sont régis par la loi, l'avortement comme tel soit suffisamment grave pour être considéré également régi par la loi.

Je pense donc que ce projet de loi consolidera le principe reconnaissant à la vie une valeur unique, reconnaissant que la vie à naître ne saurait être supprimée simplement par suite du choix exercé par une seule personne sans des raisons agréées. Par conséquent, bien que j'aie dû longuement réfléchir et sonder mon coeur, je souscris néanmoins à ce projet de loi pour deux autres raisons fondamentales.

La première possibilité était une loi qui aurait reposé sur le principe voulant que la vie à naître acquiert de la valeur avec le temps. Le Cabinet, et je le dis bien que les délibérations du Cabinet soient confidentielles, a jonglé avec cette idée. La Chambre est également aux prises avec cette même idée. Je suis absolument certain que si jamais nous acceptons le principe qui veut que la vie prenne d'une certaine manière de la valeur avec la maturité, nous nous exposons à un grand danger, celui de nous demander si la vie ne perd pas de la valeur lorsqu'elle prend de l'âge.

La deuxième raison pour appuyer la loi est que sinon il y a absence de loi. C'est à mon avis inacceptable parce cela reviendrait à dire que la vie à naître n'a aucune valeur. Il faut dire ici que le type de solution du juste milieu proposé par la Commission de réforme du droit, c'est-à-dire un principe gestationnel, est arbitraire au plan scientifique et il a une connotation morale. L'arbitraire est précisément ce que la loi est censée prévenir. C'était là une option qui s'offrait au gouvernement. Je suis heureux et à franchement parler soulagé que cette solution n'ait pas été retenue.

La mesure à l'étude maintient que la valeur de la vie ne connaît pas de stade. S'il y avait des distinctions de stade, n'importe quel stade ferait l'objet d'évaluation arbitraire. Si nous faisons entrer l'idée de relativisme en la matière, il sera difficile de l'exclure en d'autres. Tout le concept de droits de la personne repose sur le principe de l'exclusion de l'arbitraire et du relativisme.

Une mesure législative fondée sur le principe de la gestation aurait pu constituer une autre solution. Mais la Chambre aurait fait face au même dilemme que maintenant, certains députés croyant qu'une loi n'est même pas nécessaire, d'autres estimant qu'une loi doit interdire l'avortement en toutes circonstances sauf en cas de danger pour la vie de la mère, et d'autres qui sont en faveur d'une loi permettant l'avortement dans certains cas. Aucune mesure, j'en suis convaincu, ne saurait couvrir cet éventail d'opinions. Nous avons donc ce projet de loi et nous devons décider de ce qu'il faut en faire.

En l'absence de loi, c'est-à-dire si le vote sur cette mesure est négatif, rien ne viendra rappeler à la société que l'avortement est une grave question qui porte sur la vie humaine.

On a qualifié cette proposition de compromis et je suppose que c'est vrai. En ce qui me concerne, je considère que ce projet de loi est incomplet. Il est incomplet parce que sa force et son efficacité dépendent d'éléments qui échappent à la loi, car ce sont les valeurs que des milliers de Canadiens apportent chaque année à la décision sur l'avortement. Il est incomplet parce qu'il ne contient pas toute la protection de la vie, de la vie foetale, que j'aurai souhaité trouver dans une loi sur l'avortement. Il est incomplet parce que, peut-être, la société évoluera vers un plus grand respect de la vie à tous les égards.

Il est possible que dans un avenir pas très éloigné, dans un monde plus parfait et plus bienveillant, les attitudes et les institutions qui nous gouvernent respecteront la forme la plus innocente et la plus vulnérable de la vie. Une société qui célèbre le fait que l'on nous a donné la joie, non seulement l'obligation, de connaître la création divine et de protéger cette vie divine à tous les stades de son évolution. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

• (1940)

Par conséquent, je n'ai pas été persuadé par les arguments de mes collègues vis-à-vis et je n'ai pas réussi à les persuader avec mes arguments. Mais nous sommes devant le meilleur projet de loi que le gouvernement pouvait produire, le meilleur que la Chambre des communes pouvait produire et, je crois, le meilleur que la société pouvait produire à ce moment-ci.

Nous avons tous subi certaines influences. Nous avons tous été influencés par nos expériences et les enseignements que nous avons reçus. Sur cette question, j'ai personnellement été influencé par le parlementaire britannique Wilberforce, qui, comme le savent peut-être mes collègues, a contribué à faire abolir la traite des

esclaves au Royaume-Uni au début du XIX^{e} siècle. Wilberforce a vécu un conflit intérieur où s'affrontaient la nécessité de faire des compromis dans sa vie publique et l'obligation d'être fidèle à sa foi. Pour l'aider à résoudre son conflit, un certain Newton, ministre de l'Église d'Angleterre, a donné quelques conseils à Wilberforce qui en était arrivé à croire qu'il lui fallait renoncer à la vie publique qui le contraignait à trop de compromis.

Newton a donné ce conseil très simple à Wilberforce: «Agis selon ta foi, selon tes propres convictions, mais ne renonce pas à la vie publique». Wilberforce a suivi ce conseil, madame la Présidente, et j'ai l'intention de faire de même.

Ceci m'amène à mon dernier point. Que pouvons-nous faire ce soir? Je suis convaincu que la loi ne changera pas le coeur des hommes et des femmes. Je suis convaincu que la loi ne changera rien au fait que 65 000 jeunes Canadiens meurent chaque année. Je le reconnais. J'admets également que les sanctions ne sont pas la solution.

Par conséquent, je défie les Églises, je défie les hommes et les femmes de notre société d'agir comme le dicte leur foi et d'adopter un enfant à naître. Libérons-nous du préjugé qui veut qu'une enfant non désiré est un enfant sans avenir. J'ai vu des Églises adopter des enfants. Je les ai vues s'occuper des filles-mères, les soigner, les soutenir et leur assurer un avenir. J'en suis venu à la conclusion que ce sont des hommes et des femmes aussi dévoués qui deviendront les soutiens des plus vulnérables car ils seront les catalyseurs qui font qu'une société peut s'ennorgueillir de préserver la vie.

C'est à ces conditions que je soutiens ce projet de loi.

M. Blaikie: J'ai un commentaire à faire et une question à poser au député de Provencher, un homme qui s'efforce authentiquement d'assumer les nombreuses responsabilités qui accompagnent la vie publique, une vie faite de tiraillements entre sa propre conscience et les vues de sa religion, entre la position de son parti et l'opinion de ses électeurs et de toutes ces choses qui ensemble rendent parfois notre tâche difficile, surtout quand nous débattons un sujet comme celui-là.

Je ne tiens pas à lancer un débat sur les raisons qu'a le député d'appuyer ce projet de loi, mais je n'ai pu m'empêcher de solliciter la parole à la fin lorsque, si je ne m'abuse, il a lancé un défi à l'Église et probablement à tous les chrétiens qui, par convictions religieuses, ont décidé d'être pro-vie et d'adopter une position similaire à celle que préconise le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis ou une position encore plus antiavortement comme celle que le député de Provencher aurait fort bien pu adopter dans un autre contexte.

Lorsque j'ai entendu le mot «défi», j'ai espéré—et je ne le dis pas pour lancer une polémique—que ce ne soit pas seulement les familles ni les Églises mais bien toute la société qui soit mise au défi de créer des conditions socio-économiques qui permettent aux femmes de choisir la vie, de choisir de mener leur grossesse à terme, sans pour autant choisir la pauvreté, comme c'est trop souvent le cas. Si nous voulons montrer l'importance que nous accordons aux enfants, nous le faisons chaque fois que nous adoptons une loi concernant les allocations familiales, chaque fois que nous adoptons ou non une loi concernant les garderies ou l'assurance-chômage et que nous établissons une distinction entre les avantages dont bénéficient les parents adoptifs et les parents naturels.

Il a une foule de moyens par lesquels nous pourrions exprimer de façon plus globale la question soulevée par le député de Provencher. À mon avis, c'est le défi qui devrait être lançé aux Églises qui ne sont pas d'accord avec ce projet de loi, ou qui en préconisent un plus strict.

À cet égard, je dois dire au député que, souvent lorsque certaines Églises ont préconisé certaines mesures sociales et économiques, les gouvernements successifs leur ont dit que cela ne les regardait pas, que cela concerne les économistes.

Je souhaiterais que nous puissions au moins convenir qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de décision individuelle en ce qui concerne l'adoption. Cela relève également de mesures sociales et économiques, qui indiquent aux parents potentiels quelle aide la société va leur apporter s'il décident d'avoir des enfants, quel que soit le contexte où s'effectue ce choix, et à la société en général. À mon avis, le défi devrait être lançé aux Églises et à la collectivité chrétienne, ou d'ailleurs à n'importe quelle autre collectivité religieuse. Elles ne devraient pas ensei-

gner en s'appuyant sur la rigueur de la loi comme en l'occurence mais prêcher par l'exemple, user du pouvoir de l'amour exercé non seulement individuellement mais par l'intermédiaire de la collectivité laïque, et des autres lois qui pourront être adoptées.

• (1950)

M. Epp: Madame la Présidente, il faudrait beaucoup de temps pour répondre, et dans les questions de vie humaine, la réponse n'est jamais simple.

Je sais que le député pose la question dans le même esprit que je l'ai entendu traiter du sujet question à d'autres occasions. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les circonstances sociales ou économiques influent sur les décisions que nous prenons. Je lui signale cependant, dans le même esprit, que ce ne sont pas nécessairement les femmes des groupes économiquement faibles qui recourent de nos jours à l'avortement. Il faut être prudent à ce sujet.

Qu'on me permette de donner un exemple personnel, ce que je fais avec beaucoup de réticence, pour étayer mon argument. Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes le produit de nos propres expériences. Dans ma famille de quatre enfants, je suis le seul qui n'ait pas été adopté. Mon père et sa première femme ont adopté deux enfants, un frère et une soeur naturels, qui sont sortis d'Union soviétique. L'un avait quatre ans, l'autre cinq. La famille était très pauvre. Le cas des enfants a été publié dans un journal religieux. Les considérations financières comptaient pour bien peu. C'était une question d'attitude.

Ma mère et son premier mari, qui a été malade tout le temps de leur vie de ménage, ont adopté une fille. Je dis simplement qu'il faut faire très attention avant de donner à la question la réponse économique facile.

Si je puis parler de nos autochtones, un instant, je dénote chez eux envers la vie et la réalité de leur pauvreté, des attitudes très différentes de celles que je constate dans les groupes dominants de la société canadienne.

Je ne veux pas m'éloigner des observations et de la question du député. J'y reviens. À mon avis, non seulement les Églises chrétiennes, mais également la société en général ne devraient pas attribuer à la société des pouvoirs qu'elle n'a pas. La société ne fait qu'imposer un encadrement législatif. À l'intérieur de ce cadre, chacun fait le bien ou le mal. J'ai essayé de les inviter à faire le bien, c'est-à-dire à puiser dans leurs ressources financières, physiques, émotionnelles et spirituelles pour venir en aide à une personne, au lieu de simplement la condamner parce que la loi n'est pas assez bonne ou que la société ne comprend pas ou ne veut pas comprendre.

Je me rends compte de ce que dit le député lorsqu'il parle de considérations financières. Je suis certain qu'elles entrent en jeu de temps à autre dans certaines circonstances, mais je suis d'avis qu'elles n'influent pas sur tous les cas ou sur toutes les décisions concernant l'avortement.

M. Blaikie: Je ne voulais pas laisser entendre, et je pense que le compte rendu le montrera, que les considérations financières sont toujours seules en cause. J'ai essayé d'aller plus loin que cela. Par exemple, en ce qui concerne les garderies, dans bien des cas, la présence ou l'absence de garderies influent sur la décision d'avoir des enfants. Les femmes pauvres ne sont pas seules à avoir ce problème. Les femmes à revenu moyen ou élevé doivent aussi prendre ce genre de décision. Elles doivent décider si elles quitteront leur emploi pour assurer les soins qu'elles pensent peut-être inaccessibles, à cause du régime actuel de garderies ou de la région où elles habitent, ou pour d'autres raisons.

Je ne voulais certainement pas donner à penser que ce ne sont que les femmes pauvres qui demandent des avortements, bien que, souvent, les considérations financières jouent fortement dans les décisions que prennent les gens, et nous en sommes parfaitement conscients.

Lorsque la question se pose uniquement sur le plan économique, que la femme, en décidant de poursuivre sa grossesse, choisit la pauvreté, ou lorsque d'autres facteurs entrent peut-être en jeu dans la décision que prennent des femmes que nous ne considérerions pas comme pauvres, tous ces éléments sont liés aux décisions que nous prenons à la Chambre des communes en matière de politique sociale. C'est tout ce que je voulais dire.

L'invitation que le député a lancée à l'Église à la fin de son intervention devrait porter non seulement sur le choix moral personnel d'adopter d'enfants non désirés, mais aussi sur les choix d'ordre social, comme la participation à la création de réseaux de soutien qui permettraient aux femmes, quelles que soient les circonstances, de prendre le genre de décision que le député voudrait qu'elles fassent.

M. Epp: Il y a beaucoup de vrai dans ce que le député vient de dire. Les seuls points que je mentionnerais de nouveau dans ce débat sur cette question complexe de l'avortement concernent les facteurs qui influent sur les décisions prises par des personnes. C'est pourquoi je reviens sur le point principal que j'ai soulevé ce soir, à savoir que nous devons rendre la société plus équitable, mais non lui donner le pouvoir de modifier les facteurs moraux qui, à mon sens, sont une affaire personnelle et

spirituelle et ne découlent pas des lois votées par le Parlement.

L'hon. Kim Campbell (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, c'est avec un certain plaisir mais avec beaucoup de sérieux que je prends la parole ce soir dans le débat sur le projet de loi C–43.

Je voudrais d'abord commenter l'intervention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car rien ne montre plus clairement les difficultés auxquelles les députés sont aux prises. Le ministre est quelqu'un que j'aime et que j'admire beaucoup et que je suis fière d'avoir pour collègue. Sur la question de l'avortement toutefois, nos points de vue diffèrent.

Lorsque des collègues loyaux et fidèles comme nous sont en désaccord sur une question de cette nature, on constate que c'est vraiment une question qui fait naître des divisions, que c'est une question qui ne se prête pas à la discipline de parti habituelle. C'est une tâche redoutable pour les parlementaires que de trouver un terrain d'entente et de répondre aux attentes des Canadiens alors que la question suscite les plus vives oppositions dans notre société.

À l'instar du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ma position pro–choix sur la question de l'avortement est bien connue dans ma circonscription. Comme le ministre, je devrai essayer de réconcilier mes électeurs dont les points de vue sont diamétralement opposés.

Mon opinion sur l'avortement découle de ma propre expérience et de ma propre évolution intellectuelle et spirituelle. Adepte du conservatisme philosophique, je déteste parler de problèmes humains dans l'abstrait. Je pense souvent à ce qu'a dit Edmund Burke, qui est sans doute l'un des plus grands fondateurs du conservatisme philosophique, dans le commentaire sur la Révolution française qu'il a écrit en 1790. Selon Burke, les révolutionnaires considéraient les hommes comme des abstractions et, ce faisant, oubliaient leur caractère humain. J'ai depuis toujours essayé de ne jamais perdre de vue la dimension humaine des problèmes.

• (2000)

Le problème de l'avortement comporte un certain nombre d'aspects humains mais, en particulier, c'est un problème qui se prête très peu aux généralisations ou aux principes abstraits. Je pense aux premières lignes de Tolstoï dans *Anna Karenine*. Il y disait en substance que toutes les familles heureuses se ressemblent, mais que chaque famille malheureuse l'est à sa façon. Je pense qu'on pourrait dire aussi que toutes les grossesses souhaitées sont en un sens semblables, tandis que chaque grossesse non souhaitée est particulière et présente pour la femme en cause des circonstances que personne d'autre n'a à affronter.

Avec beaucoup d'autres Canadiennes et Canadiens, je ne me sentirais pas du tout mal à l'aise en l'absence d'une loi sur l'avortement, parce que je crains qu'une loi ne cherche à généraliser dans des situations qui ne se prêtent ordinairement à aucune généralisation. J'ai craint que nous ne puissions pas en venir à une loi qui respecte le caractère exceptionnel de la décision de mettre fin à une grossesse ou de la poursuivre.

On a dit du projet de loi C–43 que c'était une mesure de compromis. Il est certain que pour ceux qui sont en faveur de la liberté de choix, le compromis fondamental est de savoir s'il faut une loi ou pas. Je le répète, je redoutais l'adoption d'une loi en la matière car je craignais très vivement qu'on tente de créer un cadre juridique qui perdrait de vue les circonstances exceptionnelles qui entourent chaque décision concernant la grossesse. Mais je puis dire en toute sincérité et la conscience tranquille que la mesure à l'étude est réellement préférable à l'absence totale de loi. Je me rends compte que cette position surprendra bien des gens qui partagent ma position sur la question fondamentale de l'avortement. Je veux dire ce soir pourquoi une personne aussi passionnément engagée que moi en faveur de la liberté de choix peut appuyer le projet de loi C–43.

Je crois que pour avoir une loi il faut qu'il y ait certaines concessions de part et d'autre et que la loi elle–même respecte l'intimité et, je le répète, le caractère exceptionnel de la décision à prendre concernant la grossesse. Je

crois que la mesure à l'étude fait les deux. Elle décrit certes l'avortement comme étant fondamentalement une décision prise par une femme en consultation avec son médecin.

Contrairement à bien des gens en faveur de la liberté de choix, je ne me sens pas du tout gênée au sujet du rôle joué par le médecin dans cette décision, car je crois que ce que la mesure décrit comme étant le cadre juridique à l'intérieur duquel est pratiqué l'avortement consiste fondamentalement dans le bon exercice de la médecine. La définition de «santé» est très générale et je crois qu'elle tient compte de toutes les circonstances dans lesquelles une femme chercherait à obtenir un avortement.

Mais je trouverais très inquiétant un régime qui n'obligerait pas les médecins à se former un avis avant de pratiquer un avortement parce que tout comme je suis profondément opposée à l'idée qu'une femme ne puisse pas obtenir un avortement quand elle le désire, je trouve tragique qu'une femme en obtienne un qu'elle regrette plus tard. Je sais qu'une telle situation fait partie de la vie et que nous faisons tous des choses que nous regrettons un jour, mais je pense qu'il est extrêment important que lorsqu'une femme demande à un médecin une opération aussi importante qu'une interruption de grossesse, ce dernier fasse au moins enquête pour vérifier si sa décision est mûrement réfléchie et si elle est basée sur une évaluation réaliste de son état.

Par exemple, une femme d'âge mûr qui est enceinte et qui ne verrait pas d'objection à avoir un enfant pourrait demander un avortement parce qu'on lui a fait croire qu'elle donnera certainement naissance à un enfant difforme: un médecin pourrait la rassurer en pratiquant une amniocentèse, par exemple. Une femme émotionnellement perturbée qui craint d'être abandonnée par son partenaire parce qu'elle est enceinte pourrait vouloir reconsidérer sa décision en tenant compte des autres options qui s'offrent à elle.

C'est pourquoi, en exigeant que le médecin se forme un avis en se basant sur les normes généralement admises dans la profession, le projet de loi reflète à mon avis tout simplement les normes médicales habituelles et reconnaît un droit que toutes les femmes possèdent. Je n'y vois aucun problème.

Le projet de loi comporte un aspect extrêmement utile qui m'amène à le préférer au vide législatif actuel: il permet au gouvernement fédéral de prendre, si possible, des mesures pour assurer l'accès à l'avortement en le définissant comme un acte médical effectué pour des raisons médicales.

Bon nombre de personnes ont déclaré à la Chambre pendant ce débat, y compris mes collègues le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Justice, que le gouvernement fédéral n'était pas habilité à réglementer la pratique de la médecine au Canada.

Contrairement à ce que pensent de nombreux Canadiens, la Loi canadienne sur la santé n'est pas une loi qui réglemente la santé, mais plutôt une loi qui traite de financement et par laquelle le gouvernement fédéral empiète au fond sur un domaine de compétence provinciale grâce à son pouvoir de dépenser. Par conséquent, on fait fausse route en pensant qu'on pourrait peut-être inclure, dans la Loi canadienne sur la santé, une disposition permettant de garantir l'accès à l'avortement; cela dénote une incompréhension de la réalité constitutionnelle du Canada.

Je pense que cette loi rétablit la seule bonne chose que contenait peut-être la loi qui a été abolie par la décision rendue dans l'affaire Morgentaler. En vertu des anciennes dispositions du Code criminel, chaque avortement pratiqué au Canada était, par définition, un acte médical exécuté pour des raisons de santé. C'est pour cela que le financement en était assuré par la Loi canadienne sur la santé.

Je me rappelle qu'il y avait, dans ma propre province, des gens qui voulaient presser le gouvernement provincial de ne pas financer les avortements. Ils se sont rendu compte que c'était impossible parce qu'il s'agissait, par définition, d'un acte médical aux termes de la Loi canadienne sur la santé.

Je pense que le projet de loi C-43 a le même résultat en raison de sa définition très claire de l'avortement pratiqué pour des raisons médicales. Bien que certaines personnes tout à fait opposées à l'avortement puissent en être contrariées, je pense qu'elles seraient d'accord pour dire que la situation de l'avortement, quelle qu'elle soit, doit être la même dans tout le Canada. Si l'on veut que les choses se fassent légalement, il faut qu'il soit également accessible d'un bout à l'autre du pays, et je pense que c'est ce que réalise le projet de loi C-43, dans la mesure où l'État fédéral est compétent en la matière.

Le projet de loi C-43 fait en sorte que les avortements soient pratiqués par un médecin ou sur ses instructions. Le projet de loi C-43 n'entrave pas l'accès à l'avortement par des conditions de procédure ou par l'obligation que l'avortement se pratique dans une catégorie quelconque d'établissement, par exemple. Il n'appartient pas à l'État fédéral de faire en sorte que les avortements pratiqués dans des cliniques médicales soient couverts par les régimes médicaux provinciaux, mais en tout cas l'avortement

peut se pratiquer dans une clinique ou un cabinet médical sans crainte de sanction juridique. Pour ce qui est de savoir s'il sera couvert par les régimes provinciaux, c'est une chose qu'il faudra régler de concert avec les gouvernements provinciaux. Mais dans les limites de la compétence fédérale, il a supprimé des obstacles qui étaient très préoccupants dans la loi antérieure.

J'estime que dans la mesure permise par les attributions fédérales le projet de loi C-43 fait tout ce qu'il est possible de faire pour imposer une norme nationale d'accès à l'avortement sûr, légal et subventionné.

Je voudrais répondre à certaines critiques adressées au projet de loi C-43 par des personnes qui sont du même avis que moi sur la question fondamentale de l'avortement, par le mouvement pro-choix. La critique peut-être la plus importante concerne le fait que ce projet de loi modifie le Code criminel et recriminalise l'avortement.

Je pense qu'à ce sujet il y a deux choses à considérer. D'un côté il y a la crainte que d'une façon ou de l'autre les femmes ou les médecins s'exposent à des sanctions arbitraires en pratiquant un acte médical dont beaucoup pensent qu'il doit être accessible aux femmes du Canada. Je pense qu'il est important d'examiner ce que signifie la recriminalisation, car ce qui est recriminalisé par ce projet de loi c'est, avant tout, l'avortement effectué par du personnel non médical ou du personnel non supervisé par un praticien; l'avortement effectué sans que l'on soit parvenu à des conclusions sur la raison médicale ce qui, comme je l'ai dit, est une mauvaise pratique médicale; et la vente des produits abortifs, des dispositifs toxiques ou du matériel d'avortement, y compris celui que les femmes pourraient utiliser elles-mêmes. L'avortement n'est donc recriminalisé que dans un sens très étroit.

Le fait que l'avortement soit mentionné dans le Code criminel scandalise de nombreux partisans de l'option pro-choix, car ils estiment que cela revient à porter un jugement moral sur celles qui se prévalent légalement du droit à l'avortement. Je pense que c'est une mauvaise interprétation de la façon dont le droit fonctionne dans notre société. Si vous parcourez le Code criminel, vous vous apercevrez que nombre d'activités parfaitement acceptables dans notre société constituent des actes criminels dans certains contextes.

• (2010)

Citons par exemple les relations sexuelles, les attouchements sexuels, le fait d'allumer un feu, de jouer, de se trouver auprès d'une maison d'habitation la nuit, de conduire une voiture, de posséder des stupéfiants, de prendre possession de biens. Dans certaines circonstances ces activités sont criminelles et peuvent faire l'objet de peines prévues dans le Code criminel. Par contre, dans d'autres circonstances elles sont parfaitement naturelles et acceptables dans la société.

Ce que fait ce projet de loi, c'est tracer une ligne autour de l'avortement légal et tout ce qui est à l'extérieur de cette ligne, en matière d'avortement, est sujet à des peines criminelles. À l'intérieur de la ligne tout est parfaitement légal et, en droit, on ne saurait porter de jugement sur celles qui ont recours à ce service.

Je pense qu'il est important de se souvenir, comme l'ont rappelé mes collègues, que le gouvernement fédéral n'a pas d'autres moyens d'intervenir dans ce domaine. La Constitution ne nous reconnaît pas le pouvoir de réglementer le domaine de la santé. Nous ne pouvons invoquer les pouvoirs non expressément assignés de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement pour intervenir dans le domaine et, à moins que l'avortement ne prenne au Canada l'aspect d'une crise nationale, la Constitution ne nous donne pas tout simplement le pouvoir d'agir. Ainsi, le seul moyen pour le gouvernement fédéral de créer une espèce de norme nationale est d'avoir recours à son pouvoir de légiférer en matière pénale. Il importe au plus haut point que l'on comprenne cet aspect des choses. Le seul moyen d'établir la légalité de l'avortement dans un énoncé juridique positif est de déterminer les limites au-delà desquelles cet acte devient illégal.

La question de l'accès est l'autre aspect qu'on soulève dans ce projet de loi. Comme je l'ai déjà dit, il y a des limites aux pouvoirs fédéraux. Je crois que, en définissant l'avortement comme une intervention médicale, le législateur a fait oeuvre fort utile pour ce qui est de le rendre également accessible à toutes les femmes partout au Canada. Aucun des obstacles qui existaient en vertu de l'ancienne loi, par exemple les comités et la nécessité de pratiquer les avortements dans des hôpitaux accrédités,

ne se retrouvent dans cette mesure. Je pense que cela devrait favoriser, pour toutes les femmes et où qu'elles soient au Canada, l'accès aux services d'avortement.

L'avortement est évidemment une question tout à fait fondamentale aux systèmes de valeurs ayant cours dans la société canadienne. Il est impossible de nous doter d'un cadre juridique qui convienne à tout le monde. Le ministre de la Justice a déclaré que nous ne demandons pas aux Canadiens de changer leur façon de voir les choses au sujet de l'avortement; nous leur demandons simplement de respecter le point de vue des autres et de respecter cette nouvelle loi.

C'est là un défi plus difficile à relever qu'à première vue, car je sais à quel point je tiens à mon avis sur la question et je sais que bon nombre de mes collègues tiennent tout autant à leur propre avis sur le sujet. Renoncer à ce genre d'engagement fondamental est la chose la plus difficile du monde. La tolérance est la vertue la plus exigente de toutes dans une société démocratique. Et il est très difficile pour les législateurs de renoncer à des convictions profondément enracinées.

Ce que je trouve intéressant dans cette mesure, c'est que certaines de ses dispositions rallient des points de vue irréconciables, mais pour différentes raisons. Mes collègues qui sont contre l'avortement demeurent inflexibles comme l'a rappelé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: ils ne permettraient l'avortement que pour une raison médicale. Je trouve cette position acceptable surtout parce que seule une définition large de la santé passera la rampe à la Chambre et devant les tribunaux. Mais je considère, en plus, que la raison médicale clarifie la notion d'avortement dans la Loi canadienne sur la santé.

Par conséquent, pour des motifs fort différents, nous acceptons que la notion de santé figure dans ce projet de loi. Mes collègues qui s'opposent énergiquement à l'avortement ne veulent pas qu'une limite soit fixée relativement à la période de gestation. Je suis d'accord avec eux, mais pour des raisons différentes. Une limite sur ce plan signifierait accorder une valeur inégale à la vie humaine à différentes étapes de la grossesse, un sacrilège à leurs yeux. En ce qui me concerne, la limite relative à la période de gestation ne fait qu'alimenter un mythe qui a cours dans notre société, à savoir que les femmes se font avorter à une étape avancée de la grossesse alors que dans 99 p. 100 des cas, c'est au premier trimestre qu'elles le font.

On se rappellera que Chantal Daigle n'avait pas le droit de se faire avorter au Québec après 20 semaines de grossesse. Aucune loi ne le lui défendait pourtant. Il n'y avait aucune loi pénale contre l'avortement et aucune loi au Québec qui fixait une limite à la période de gestation, mais le code déontologique de la profession médicale intervient en pareil cas. Nous oublions parfois que c'est une force, une force dont il est tenu compte dans ce projet de loi qui permet que les décisions à prendre en matière d'avortement soient conformes à la pratique médicale courante. En matière d'avortement, l'Association médicale canadienne impose des restrictions importantes. Mes collègues qui ne partagent pas mon point de vue sur l'avortement conviennent tout de même qu'il est inutile et inapproprié d'imposer des limites de temps dans ce projet de loi. Nous n'avons jamais eu de telles limites au Canada. Il y a les limites *de facto* et les limites fixées par le code de déontologie médicale respecté dans la société canadienne.

Non seulement le recours au code criminel était le seul moyen juridique dont nous disposions sur le plan constitutionnel, mais il signale également toute l'importance que revêt cette question. J'ai reçu récemment une lettre d'un de mes bons amis, figurant également parmi les chefs de file du mouvement des droits civils à Vancouver. Il m'a écrit pour féliciter le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi. C'est une personne que j'admire beaucoup, parce que même s'il défend ardemment les droits civils, c'est un pragmatiste qui comprend à quel point il est difficile de traduire ces valeurs dans des mesures d'intérêt public. Il écrit: «En conservant à la procédure son caractère criminel, le gouvernement a donné une preuve éloquente de son esprit de conciliation aux très nombreux Canadiens qui estiment que l'avortement ne peut être considéré ou traité simplement comme une autre question morale. Vu sa grande importance, insistent-ils, l'avortement doit figurer dans le code criminel.»

Je crois qu'il importe de reconnaître le caractère spécial de cette question. Bien que je sois une vive partisane du libre-choix, je reconnais que l'avortement n'est pas une question comme les autres. Elle est extrêmement importante, en tout cas pour moi en tant que femme et pour ce que signifie, à mon avis, la fécondité pour les femmes.

Je voudrais ajouter, en terminant, que je suis du nombre des Canadiens qui préféreraient que l'avortement ne soit pas régi par la loi. J'ai confiance dans le jugement des femmes et dans le code déontologique de la profession médicale, deux aspects dont, à mon avis, le projet de loi C-28 tient compte.

Si c'était là toute la question, ce serait peut-être une déclaration utile mais non nécessaire. Je crois que le projet de loi C-28 va plus loin et que, en précisant que l'avortement est une procédure médicale, il facilite l'accès au service. Il restreint aussi considérablement le nombre des éventuels litiges devant les tribunaux. Je crois que cette mesure législative rejoint l'opinion de la plupart des gens, quelle que soit leur opinion.

Ceux qui appuient le projet de loi ont bien fait valoir la nature du compromis que cette mesure nous oblige à faire. À lire une partie de ce qui a été dit jusqu'à mainte-

nant et à entendre les discours de ce soir, je suis émerveillée par la maturité des propos que l'on tient sur ce sujet si délicat.

Je crois que les Canadiens veulent que nous soyons pratiques et que nous comprenions ce que pense la majorité. Ils ne nous demandent pas d'abandonner nos vues personnelles ni de cesser de nous battre ailleurs pour convaincre les autres de notre point de vue. Je pense que ce projet de loi est le mieux que nous puissions faire et qu'il nous donne la chance de montrer ce que nous croyons être le vrai rôle des parlementaires à la Chambre. C'est pour cette raison, madame la Présidente, que j'appuie ce projet de loi.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je trouve extrêmement intéressant d'écouter le raisonnement de la ministre qui prend visiblement parti pour les pro-choix. Je voudrais toutefois soulever deux ou trois points qui ne m'ont pas paru particulièrement logiques dans sa présentation. D'abord, la ministre a parlé de l'aspect médical du projet de loi comme d'un aspect positif. Je me demande pourquoi elle estime qu'il doit être régi par le Code criminel, alors que l'avortement est déjà une pratique médicale et qu'il est considéré comme une affaire de santé.

Elle a également dit, à propos de l'affaire Chantal Daigle, que le code déontologique s'appliquait au Québec dans la mesure où intervient la limite de 20 semaines. Par contre, elle affirme que nous avons besoin du Code criminel pour faire respecter cette limite à l'heure actuelle.

Je voudrais qu'elle nous dise pourquoi nous en avons besoin, alors qu'il n'aurait servi à rien dans le déroulement de toute cette affaire au Québec. Je suis d'accord avec elle pour dire qu'il y a des règlements qui régissent la santé et que la profession médicale a un code déontologique qui est assez généralisé partout au Canada.

• (2020)

Je m'inquiète de ce que la députée et un certain nombre d'autres députés ministériels disent en parlant d'égalité d'accès. Je ne vois pas comment le projet de loi assure l'égalité d'accès, y compris sur le plan géographique. Je ne vois pas comment il va aider les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve qui n'ont aucun accès à l'avortement à l'heure actuelle.

Je ne vois certes pas comment il encouragera cet accès à l'avenir. Je ne vois pas comment il aidera les femmes qui veulent se faire avorter, qui en ont pris la décision et qui n'ont pas de raison de santé valable. Nous devons nous rendre compte de la difficulté que cette mesure présentera pour de nombreux médecins qui estimeront sans doute devoir interpréter ce critère de santé de façon assez stricte. Il s'agit de femmes qui n'ont pas, en toute honnêteté, de raison de santé pour se faire avorter, mais qui trouvent très difficile d'être sincères parce qu'elles sont désespérées et ont décidé de se faire avorter. J'inviterais la députée à parler de ces points. Je n'arrive pas à voir où elle en a parlé dans son intervention.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je voudrais répliquer tout d'abord à ce que la députée a dit à propos de stades de grossesse dans le Code criminel. Je ne crois pas qu'elle ait compris ce que j'ai dit, à moins que je ne me sois mal exprimée.

La mesure à l'étude ne parle pas de stades de grossesse. La loi canadienne n'a jamais précisé de limite à l'avortement selon des stades de grossesse. J'expliquais que de telles limites ne me paraissent pas nécessaires. Je crois que leur présence dans la loi renforce un mythe qui me paraît préjudiciable à la femme, et je ne crois donc pas que la loi devrait en prévoir. En fait, la mesure à l'étude n'en prévoit pas. Mes collègues qui ne sont pas en faveur de la liberté de choix ne souhaitent pas eux non plus qu'on parle de stades de grossesse.

Ce projet de loi contient des principes que nous pouvons accepter, même si ce n'est pas tous pour la même raison. C'est ce que j'essayais de dire. La raison pour laquelle je ne suis pas en faveur d'une limitation en fonction de l'avancement de la grossesse n'est pas la même que celle de mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais le fait que nous puissions nous entendre sur la substance de ce qui doit figurer dans le projet de loi est un pas dans la bonne direction. Nous avons donc un certain consensus, même si les raisons sont différentes.

En ce qui concerne l'accès qui fait l'objet de la première et de la troisième question de la députée, je voudrais lui citer un exemple que je connais bien, celui de la Colombie-Britannique, après la décision Morgentaler invalidant les dispositions du Code criminel. Le gouvernement de Colombie-Britannique a alors décidé de ne plus payer les avortements, sauf en cas de viol ou d'inceste. Ce règlement a été invalidé, mais essentiellement pour des raisons techniques, parce qu'il ne découlait pas d'une loi. L'assemblée législative aurait pu combler cette lacune.

Tant que les tentatives pour limiter le financement de l'avortement seront vues comme des moyens détournés pour empêcher l'avortement, elles ne pourront pas résister à la contestation devant les tribunaux. Elles seront considérées comme une intrusion dans le domaine criminel qui relève exclusivement du gouvernement fédéral. Sans loi, je pense que les provinces pourraient, légitimement, faire une distinction entre les avortements nécessaires pour des raisons médicales et les autres, et par conséquent ne payer que les premiers en fonction de critères qu'elles fixeraient. Je suis d'avis que ce projet de loi résout ce problème est précisant clairement que tout

avortement légal est un acte médical effectué pour des raisons de santé.

Quant à la question de la définition des raisons de santé valables et de leur ampleur, nous avons déjà de bonnes bases dans la jurisprudence de la Cour suprême du Canada qui a indiqué comment il fallait interpréter la santé, et c'est pourquoi le projet de loi mentionne également la santé psychologique. Une définition plus stricte ne résisterait pas une contestation en justice fondée sur l'interprétration de la Constitution, d'après nous. Je pense que la santé recouvre une notion très vaste. Sauf erreur, le juge en chef Dickson a parlé des «aspirations de la femme». Mais il y a d'autres avis. Par exemple, la définition de la santé arrêtée par l'Organisation mondiale de la santé.

En vertu de la loi précédente, celle qui a été invalidée, les groupes pro-choix avaient exercé de fortes pressions au Canada pour que la définition de la santé, aux fins de cette disposition du Code criminel, soit celle adoptée par l'Organisation mondiale de la santé, car on reconnaissait qu'une définition générale de la santé faciliterait l'accès à l'avortement.

Je suis la première à reconnaître que le fait de prévoir cette définition dans le projet de loi constitue un compromis, que ces raisons de santé sont un compromis aux yeux de toute personne qui voit les choses de mon point de vue. C'est cette disposition qui préoccupe les grands partisans du groupe pro-choix. Je crois cette définition suffisamment vaste et je trouve raisonnable le compromis qu'est la reconnaissance de l'avortement, lequel relève clairement de la Loi canadienne sur la santé. Je ne pense pas que ces raisons de santé constitueront un obstacle pour la femme. J'estime important que, en matière de santé, on considère l'être humain en entier. Dans ce projet de loi, on précise que la notion de «santé» s'entend notamment de la santé physique, mentale ou psychologique, ce que, à mon avis, réclament les partisans pro-choix depuis des années et ce pour quoi nous nous sommes battus à l'époque de l'ancienne loi. Nous avions fait valoir la nécessité d'une définition vaste de la santé, définition à défaut de laquelle l'ancienne loi perdait toute équité. Cette loi a d'ailleurs été invalidée, mais voilà qu'il nous faut à présent définir la santé d'une manière qui soit utile.

Donc, pour répondre à la question de la députée au sujet de l'égalité d'accès dans toutes les régions du Canada, je dirai qu'à mon avis, en étendant la portée de la Loi canadienne sur la santé à l'avortement et en éliminant les obstacles qui existaient dans l'ancienne loi, par exemple, l'obligation de pratiquer les avortements dans des hôpitaux accrédités et la lourdeur créée par les comités thérapeutiques que ces hôpitaux n'étaient même pas tenus de former, le gouvernement fédéral a fait tout ce qui était en son pouvoir pour garantir l'accès aux services.

Le projet de loi ne prévoit aucune peine pour un médecin de l'Île-du-Prince-Édouard qui pratique un avortement. Je crois que si les provinces ne sont pas prêtes à rendre les services disponibles, elles devront payer pour ces services lorsqu'ils sont fournis dans d'autres provinces, comme c'est le cas de nombreux autres services de santé qui ne sont pas offerts partout au Canada.

M. Wenman: Monsieur le Président, dans son discours, la ministre a parlé du rôle des médecins. J'ai retenu que selon elle, le rôle du médecin ne se bornait pas à pratiquer l'avortement comme tel, mais qu'il se rapportait aussi au consentement et que ce consentement devait être éclairé, c'est-à-dire fondé sur des renseignements. La ministre a dit que le médecin devait être bien renseigné avant de donner son consentement.

La ministre serait-elle prête à examiner sérieusement un amendement qui aurait trait à ce consentement éclairé? Deuxièmement, serait-elle prête à examiner un amendement qui aurait peut-être trait à un délai permettant de se former un jugement raisonné? En fait, après la première consultation auprès d'un médecin, il pourrait y avoir un délai de 48 heures pendant lequel la femme réfléchirait aux renseignements que lui a communiqués son médecin. Troisièmement, la ministre définirait-elle l'avortement comme étant l'acte de mettre fin à une vie? La ministre accepte-t-elle cette définition car, en fait, c'est ce qu'est l'avortement?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, en ce qui concerne le consentement éclairé, non, je n'appuierais pas ce genre d'amendement. D'abord, il existe déjà des mesures civiles à prendre contre les médecins qui accomplissent des actes médicaux sans le consentement éclairé de leurs patients. C'est désormais prévu par la loi canadienne.

Je songeais simplement à une bonne pratique médicale—soit une pratique qui permette un jugement pondéré. Encore là, nous parlons dans l'abstrait et tentons de généraliser des cas uniques. Une femme peut venir dire à son médecin: «Cela fait deux semaines que j'y réfléchis; j'en ai parlé à mon pasteur, à mon compagnon et à mes parents; j'ai fait le tour de la question et j'en suis

venue à la conclusion que je ne peux pas mener cette grossesse à terme pour telle ou telle raison.»

Une autre femme arrivera chez son médecin en pleurant et lui dira tout simplement qu'elle est enceinte et commencera seulement à ce moment-là à se demander si elle veut ou non cet enfant. Je ne crois pas que ce soit l'affaire du Parlement de dicter leur conduite aux médecins dans ces cas-là. C'est précisément ce que je crains, à savoir qu'on établisse une façon de faire générale pour ce qui constitue fondamentalement un cas unique pour chaque intéressée. Il faut faire confiance aux médecins. Je le répète, ce qui me plaît dans ce projet de loi, c'est qu'il exige de bons médecins pour les Canadiennes.

Enfin, le député me demande si l'avortement est le fait de mettre fin à une vie. C'est là une question philosophique. Je ne crois pas qu'un foetus ait les même droits qu'une personne. Peut-être suis-je trop influencée par la common law, mais j'estime que c'est là l'objet d'un débat purement philosophique. Nous nous efforçons de légiférer en fonction de la réalité, et je ne crois pas qu'il soit pour cela utile de tenir ici ce genre de débat.

Le président suppléant (M. Fee): La période des questions et des observations est expirée. Le député d'Ottawa-Sud a la parole pour participer au débat.

• (2030)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je tiens à dire que la présidence vous sied très bien. Je suis heureux d'avoir la possibilité de participer au débat sur ce projet de loi et de faire connaître mon opinion au sujet de la question complexe et difficile que constitue l'avortement.

Je voudrais dire que j'ai étudié très attentivement le point de vue de centaines de mes électeurs qui ont pris la peine de se mettre en rapport avec moi en personne ou par la voie du courrier. Je me suis également penché sur les nombreux documents écrits que m'ont envoyés des groupes et des organismes au sujet de cette question. J'ai dit à ceux qui se sont mis en rapport avec moi que je prends mes responsabilités en la matière très au sérieux.

J'entends bien aborder cette question d'un point de vue tout à fait objectif. Je cherche à user de mon jugement en tant que législateur, afin de trouver un cadre législatif utile à tous les Canadiens.

[*Français*]

Chacun de nous, en tant que député, doit se servir de son jugement sur ce sujet. On emmène, entre nous, un mélange unique des expériences de la vie, des philosophies politiques et des fois personnelles.

[*Traduction*]

Ma propre expérience a été profondément marquée par la réalité de la vie et de la mort. J'ai assisté à la naissance de mes trois enfants et ce sont là trois des instants les plus précieux de ma vie. À chaque naissance j'ai été vraiment touché par le miracle de la vie et ce sentiment me revient chaque fois que je me rappelle de ces moments.

Ma femme et moi-même avons également connu la douleur d'une fausse couche et nous avons dû prendre des décisions difficiles au sujet du maintien en vie ou non de mes parents de façon artificielle.

La nécessité de réfléchir aux questions de la naissance, de la vie et de la mort ne peut échapper à aucun d'entre nous, car il s'agit là des dénominateurs communs de l'expérience humaine. Les questions de vie et de mort ne s'arrêtent pas à l'avortement. La technologie moderne nous pose toute une série de questions au sujet de la vie et de la mort auxquelles l'humanité n'a jamais eu à répondre auparavant. Certaines de ces questions, la fécondation *in vitro*, le recours aux mères porteuses, l'euthanasie volontaire, causent des problèmes aussi profonds que ceux reliés à l'avortement.

Selon moi, le principe selon lequel la vie est quelque chose de spécial, est tout à fait évident et n'est même pas remis en question au cours du présent débat. Pour certains, ce principe, c'est le caractère sacré de la vie. La vie humaine devrait représenter dans une société civilisée une valeur très spéciale, une valeur prédominante. La plus grande priorité possible de l'activité humaine devrait consister à préserver et à protéger la vie.

Cependant, la vie est une question beaucoup plus vaste que celle dont nous sommes saisis en l'occurrence. L'être humain ne peut exister indépendamment d'autres formes

de vie sur cette planète. Les problèmes écologiques auxquels nous sommes confrontés devraient certes nous apprendre ceci: La vie humaine peut fort bien être sanctifiée, mais elle ne sera préservée sur cette planète que si nous respectons notre monde, avec ses plantes et sa vie animale, et si nous faisons en sorte de les protéger.

[*Français*]

N'avons-nous pas compris, enfin, que la vie de tous les organismes est interdépendante. Le respect pour la vie comprend beaucoup plus que seulement prévenir les avortements.

[*Traduction*]

Cela dit, il est, selon moi, tout à fait évident que la vie humaine commence avant la naissance. La nature prévoit que le foetus doit être porté par sa mère bien au-delà du moment où la technologie moderne permet de le rendre viable à l'extérieur de la mère.

Je crois également au principe selon lequel dans notre société, on doit donner aux gens la plus grande liberté possible. Cependant, il va de soi que la liberté de choisir s'accompagne de l'obligation d'accepter les conséquences de ses propres choix. Nous sommes fiers, et à juste titre, de notre Charte des droits et libertés, mais j'estime parfois que nous devrions avoir une charte des droits et devoirs, car les droits entraînent nécessairement des devoirs.

Je n'ignore ni ne méprise l'opinion qui veut qu'une femme ait droit de regard sur son propre corps. Je ne suis pas de ceux qui favorisent une ingérence gouvernementale insidieuse dans la vie privée des gens et je ne crois pas que les questions de moralité personnelle devraient être régies par l'État.

J'ai entendu des femmes dire que la vie qui bat dans le ventre d'une femme enceinte, surtout au début de la grossesse, n'est pas indépendante d'elle mais fait vraiment partie intégrante de son propre corps. Adopter une loi qui viserait à priver la femme de son droit de regard sur cet aspect de sa personne constituerait une ingérence flagrante dans sa vie privée.

Je comprends ce point de vue et j'y suis sensible, surtout dans la mesure où je crois que l'État devrait avoir non pas plus mais moins d'emprise sur la vie privée des gens. Mais j'ai beaucoup de mal à accepter que l'enfant à naître, surtout lorsqu'il a passé le point de viabilité, n'a pas droit à la protection de la société.

Maintenant que j'ai exposé mon point de vue sur ce qu'il faut entendre par le respect de la vie et la nécessité d'être responsable de ses actes, je voudrais parler du rôle que doit jouer le Code criminel à cet égard.

D'abord, en tant que juriste, je conviens que le seul pouvoir fédéral en la matière est celui que confère le droit criminel, qu'il s'exerce par l'entremise du Code criminel ou autrement. Pour cela, il nous faut définir l'infraction et l'assortir d'une peine.

Je crois également que le principe de la primauté du droit constitue l'un des fondements de notre régime gouvernemental. Sans ce principe qui dit que l'acceptation de la loi est capitale et qu'elle doit être appliquée également à tous, l'intégrité de notre régime de gouvernement serait amoindrie. L'acceptation de la primauté du droit dépend beaucoup plus du respect des lois que nous adoptons ici que du respect que nous, les législateurs, inspirons, et c'est heureux. L'importance de ce principe doit amener les législateurs à réfléchir sérieusement avant de promulguer une loi pénale.

À quoi sommes-nous tenus au moment de promulguer une loi pénale interdisant certains comportements dans notre société? Je crois qu'un large consensus au sein de cette société est nécessaire. Ce consensus doit avoir certaines caractéristiques. Premièrement, le comportement interdit doit être tel qu'il mérite d'être puni. Ce comportement doit aller à l'encontre de ce qui est acceptable aux yeux de la société. Deuxièmement, la personne à punir pour avoir commis une infraction doit mériter son châtiment. Troisièmement, le châtiment doit être juste et raisonnable compte tenu des circonstances.

Certains partisans d'une loi contre l'avortement m'ont dit qu'il importait peu que la loi soit inapplicable ou qu'elle soit couramment enfreinte. Il leur suffit qu'une loi soit adoptée pour montrer quelles sont les valeurs de notre société même si son application est impossible, extrêmement complexe, voire peu souhaitable. Certains m'ont même confié qu'ils étaient partisans d'une loi contre l'avortement, mais qu'ils ne voulaient pas que les femmes qui y désobéiraient soient châtiées. À mon avis, une telle position enlève beaucoup de mérite aux arguments émis en faveur de l'intervention des législateurs.

[*Français*]

Il me semble que si la loi n'est pas appliquée en termes pratiques, si elle est remplie d'échappatoires ou encore que les jurys refusent de condamner ceux qui sont accusés de l'avoir transgressée, elle ne pourrra pas rehausser

le respect pour le droit, et en soi mine le système judiciaire canadien.

[*Traduction*]

J'imagine qu'il y a maintes circonstances dans lesquelles les citoyens concluent, à l'instar de M. Bumble, ce personnage d'*Oliver Twist*, que la loi est un âne, mais quand ils disent la même chose du droit pénal relativement à une question intéressant l'ensemble de notre société, le respect de la loi est encore plus menacé.

• (2040)

Les valeurs contenues implicitement ou explicitement dans les documents que j'ai reçus à l'appui ou à l'encontre de ce projet de loi sont inconciliables, fondées sur une conviction essentiellement différente du moment où la vie humaine débute et mérite d'être protégée.

Je dois reconnaître que certaines des expressions extrêmes de ces points de vue m'ont beaucoup chagriné. Plus que tout autre, ce débat a abouti à la description des points de vue opposés en termes extrêmement provocateurs qui sont tout à la honte de ceux qui les ont formulés.

Je suis moi aussi le fruit de mon éducation, de mon expérience de la vie, de ma formation juridique et, ce qui importe peut-être davantage, de ma foi et de la compréhension qu'elle me donne de la vie et du sens de l'univers. Ma perception des choses de la vie et de la mort est celle que j'entends communiquer à mes enfants et appliquer à ma vie personnelle. Mais en tant que législateur, j'ai le devoir d'élaborer des lois qui détermineront les droits de mes concitoyens en matière de vie et de mort. Au sein de notre société pluraliste, je ne puis espérer que tous mes concitoyens adhèrent à mon opinion et acceptent mes valeurs. Mais une société doit avoir des valeurs auxquelles elle adhère et qui unit ses membres. Ce sont maintenant ces valeurs que j'invoque.

La première, je l'ai dit, est le principe selon lequel les lois que nous adoptons doivent mériter le respect des citoyens et obtenir leur adhésion. Mais je crois en outre que nous avons en partage au Canada des critères qui confirment la valeur de la personne. C'est en raison de ces critères que nous avons élaboré chez nous un train de programmes sociaux qui fait l'envie des autres peuples.

Comme disait Mario Cuomo, gouverneur de l'État de New York:

> Que l'avortement soit interdit ou non, nous devons comprendre que notre tâche ne fait que débuter, soit celle de créer une société où le droit à la vie ne disparaît pas au moment de la naissance, où le nourrisson n'arrive pas dans un monde peu soucieux de bien le nourrir, le loger et l'instruire, et où l'enfant aveugle ou attardé n'est plus condamné à simplement exister, mais où il peut vivre pleinement.

La triste vérité, au Canada, c'est que les gens qui ont recours à l'avortement obéissent à des considérations économiques. Si nous condamnons ceux des nôtres qui vivent dans la pauvreté, que ce soit parce qu'ils n'ont pas d'emploi, qu'ils n'ont pas accès à des garderies suffisantes, ou en raison d'une fiscalité injuste, avons-nous le droit de leur reprocher de vouloir restreindre leur charge? Si nous gardons nos jeunes dans l'ignorance, si nous leur refusons le soutien moral et les moyens physiques nécessaires pour éviter une grossesse non désirée, est-il juste de les condamner lorsqu'ils cherchent à vivre leur adolescence sans interruption et sans se créer les obligations que comporte une naissance?

Si je n'ai jamais été victime de viol ou d'inceste, comment puis-je juger si une femme fécondée dans ces circonstances a tort de vouloir de débarrasser des conséquences du viol de sa personne et de sa dignité? Je cite encore une fois le gouverneur Cuomo:

> Si nous voulons prouver notre respect pour le foetus, pour l'enfant sans défense — si nous tenons à ce que les femmes fassent de véritables choix au cours de leur existence et ne soient pas forcées d'avorter par un sentiment d'impuissance et par désespoir devant l'avenir qu'aura leur enfant — il y a beaucoup de travail pour chacun d'entre nous. Des vies durant.

Nous devons voir à ce que justice soit faite, non seulement pour l'enfant à naître, mais aussi pour ses parents. Toute loi sur l'avortement devrait être accompagnée d'un programme très positif visant à prévenir les grossesses non désirées, à soutenir les mères pendant la grossesse, à permettre aux familles de vivre sans difficultés, à assurer des services d'orientation en matière d'adoption et à faire en sorte qu'aucune femme disposée et prête à porter un enfant ne se fasse avorter.

En tant que Canadiens, efforçons-nous d'établir un consensus afin d'élaborer des mesures et des programmes fondés sur des valeurs qui prônent la dignité de la vie humaine et qui préconisent la générosité et la compassion.

Avant de terminer, je voudrais commenter expressément le projet de loi C-43. Pendant la campagne électorale et depuis lors, j'ai soutenu que j'appuyerais une loi qui protégerait l'enfant à naître et qui serait conforme à la Charte des droits. J'estime que ce projet de loi répond ou semble répondre à ces critères minimaux.

J'ai soigneusement examiné une fois de plus la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler et, en tant qu'avocat, je crois que le projet de loi est constitutionnel. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas en

désaccord avec la proposition de le renvoyer à la cour après son adoption, mais avant sa proclamation.

Cependant, à mon avis, ce projet de loi manque fondamentalement d'honnêteté. Il semble protéger l'enfant à naître depuis sa conception et, pourtant, il est difficile de voir comment il pourrait empêcher même un seul avortement. Il semble laisser cette décision à la femme et à son médecin et, pourtant, il criminalise l'avortement et, à mon avis, expose réellement les médecins à des poursuites.

En bref, je ne vois pas comment ce projet de loi peut faire autrement que d'encourager le mépris de la loi. Le Canada veut-il une loi sur l'avortement? Oui, mais cette loi serait pire qu'une mauvaise loi ou que pas de loi du tout. Cette loi serait une farce.

Étant donné l'importance capitale que revêt le respect de l'autorité de la loi pour la préservation de la liberté, je ne peux pas appuyer ce projet de loi. Je ne voterai pas en faveur d'une loi qui entretiendra le cynisme et qui donnera à penser que les lois que nous adoptons à la Chambre, tout comme les discours que nous tenons souvent, sont sans rapport aucun avec la société d'aujourd'hui.

Je voterai en faveur du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, non parce que j'en appuie le principe, mais parce que je crois qu'un comité de la Chambre devrait l'étudier et proposer des modifications. Si le projet de loi revenait à la Chambre sans changements de fond, je voterais contre la motion de troisième lecture.

Je voudrais ajouter que j'appuie énergiquement le recours au Code criminel pour interdire l'avortement après que le foetus est devenu viable et constitue un être humain autonome. Je trouve totalement inacceptable qu'un avortement soit pratiqué après ce stade qui, si j'ai bien compris, peut se situer à la 21e semaine de grossesse. Comment pourrions-nous tolérer qu'un foetus soit avorté dans une salle d'hôpital au même stade de développement qu'un prématuré dont on essaie de sauver la vie dans la salle voisine? Nous ne pouvons accepter qu'un foetus viable soit sacrifié autrement que pour sauver la vie de la mère. Je crois que la majorité des Canadiens en conviendraient et appuieraient des dispositions législatives en ce sens.

Aux premiers stades de la grossesse, je n'accepte pas plus qu'on ôte la vie à un foetus, mais je m'incline. Ce n'est pas que la vie a moins de valeur à 12 qu'à 20 ou 30 semaines, mais je suis conscient qu'il est impossible de mettre en vigueur une interdiction de l'avortement aux premiers stades.

Je suis horrifié de constater qu'en 1989, l'avortement sert encore de moyen de contrôle des naissances au Canada. Il ne peut y avoir d'autre explication au nombre d'avortements pratiqués dans notre pays tous les ans. Il est évident que dans beaucoup de ces cas, des choix sont faits d'une façon irréfléchie avant la conception et l'avortement constitue alors le moyen d'éviter les conséquences de ces choix.

Je ne crois pas cependant que la société souhaite voir l'État intervenir dans la vie d'une femme à ce stade de la grossesse. Je pense d'ailleurs que si l'État essayait de le faire, il n'en résulterait que le chaos sur le plan juridique: confrontations entre la police et différents groupes, refus des jurys de déclarer des accusés coupables et, malheureusement, de nombreux avortements illégaux et l'affreuse possibilité de voir des femmes devenir victimes de charlatans ou chercher elles-mêmes à se faire avorter.

Quelles que soient mes convictions personnelles, je ne peux, comme législateur, appuyer l'adoption d'une telle loi qui serait inefficace et imposerait des difficultés et des souffrances à celles dont l'acte est considéré par la société comme essentiellement privé et indigne de l'attention de l'État.

• (2050)

Cette responsabilité législative me pèse très lourd. Je sais que beaucoup me critiqueront, car la conclusion à laquelle j'arrive, comme le C-43 lui-même, ne satisfait ni l'un ni l'autre des extrêmes dans ce débat.

Je réponds deux choses: premièrement, je ne crois pas que nous ayons à débattre ici si l'avortement est bon ou mauvais, bien ou mal. Nous sommes plutôt appelés à débattre et trancher la question de savoir quelle est, à l'intérieur des pouvoirs constitutionnels du Parlement du Canada, la meilleure réponse législative aux femmes qui demandent l'accès à l'avortement. Ma deuxième réponse est le conseil que Polonius donne à son fils dans *Hamlet*:

> Avant tout, sois loyal envers toi-même;
>
> Et, aussi infailliblement que la nuit suit le jour.
>
> Tu ne pourras être déloyal envers personne.

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, je commence par exposer brièvement ma position en faveur de la vie du foetus ou de l'enfant à naître. En premier lieu, il est bien établi que tous les éléments nécessaires au développement d'un être humain unique sont contenus dans le code génétique présent au moment de la conception, la couleur de nos yeux et de nos cheveux, la taille de

nos pieds, de même que la capacité de notre cerveau sont tous déterminés dès cet instant. Il n'y a rien à ajouter, à part la nourriture, l'abri et les soins.

Ensuite, les indicateurs de la vie et de son développement se manifestent tôt, de manière dramatique. L'enfant dans le sein de sa mère produit son propre sang entre 17 et 20 jours après la conception. Son coeur commence à battre entre le 20e et le 24e jour. Entre la sixième et la septième semaine, l'activité électrique du cerveau est détectable et à la huitième semaine, tous les organes essentiels sont présents.

Le Canada accepte en médecine que l'absence d'activité cérébrale est l'indicateur irréversible de la mort. Le raisonnement ne devrait-il pas être alors que les premiers signes perceptibles d'activité cérébrale confirment la présence de la vie? Nous nous comportons néanmoins comme société de manière à causer la destruction délibérée et préméditée de cette vie. Les chiffres de Statistique Canada pour 1986 et 1987 permettent de voir facilement qu'environ 75 p. 100 de tous les avortements sont pratiqués après l'apparition de l'activité cérébrale.

Il est extrêmement intéressant de lire comment, en 1975, après un examen approfondi des données biologiques et physiologiques disponibles par 133 savants, généticiens et gynécologues reconnus dans le monde entier, la Cour constitutionnelle de l'Allemagne fédérale de l'Ouest a répondu à la question de savoir quand la vie commence. Il est important de le noter, la cour était consciente au plus haut point des événements hitoriques survenus entre 1933 et 1935, et elle était particulièrement désireuse de fonder son jugement sur des preuves scientifiques objectives. Sa conclusion était la suivante:

> La vie, au sens de l'existence historique d'une personne humaine, existe, selon des connaissances biologiques et physiologiques précises, en tous cas, dès le 14e jour après la conception. . .

Ou la période de nidation ou d'individuation.

> Le processus de développement qui a commencé à ce moment-là est un processus continu qui ne montre aucune démarcation prononcée et qui ne permet pas de délimiter avec précision les diverses étapes du développement de la vie humaine.

À la lumière de cette preuve concrète, il est triste de constater que, dans notre société, l'opinion de quelqu'un sur l'avortement peut être interprétée, et écartée par certains, tout simplement comme une question d'opinion ou de croyance personnelle. Non, ce n'est pas une question d'opinion personnelle; la preuve médicale de l'existence de la vie est concrète, objective et irréfutable. Pour quiconque a un esprit ouvert, curieux et honnête, la vie doit être reconnue comme un continuum ininterrompu qui commence à la conception et se termine avec la mort. Il est évident que l'avortement met un terme à une vie humaine individuelle dans le cours de cette évolution.

Je ne vois pas pourquoi les gens, et les juges de la Cour suprême en particulier, n'arrivent pas à comprendre la logique de ce raisonnement car le foetus humain ne deviendra jamais un chat, un chien ou un cheval, mais uniquement l'être humain qu'il était déjà à la conception et qu'il demeurera jusqu'à sa mort. Il a seulement besoin, pour se développer, d'un abri, de la nourriture, du développement et la protection normale nécessaire, de la grossesse jusqu'à la fin de sa vie.

Le Dr Jerôme Lejeune, l'un des plus grands généticiens du monde, a fait la déclaration suivante devant le comité du Sénat américain en 1983:

> . . .si un ovule fertilisé n'était pas en soi un être humain complet, jamais il ne pourrait le devenir car alors quelque chose devrait le compléter en cours de route et nous savons bien que ce n'est pas ce qui se passe.

Après avoir lu le raisonnement tortueux des juges de la Cour suprême dans l'affaire Chantal Daigle, j'ai souhaité de tout coeur que quelqu'un leur mette sous les yeux ce raisonnement pourtant simple, mais si profondément sensé du Dr Lejeune.

D'ailleurs, selon sir William Lilley de la Nouvelle-Zélande, qui a été fait chevalier pour ses travaux de pionnier en amniocenthèse, l'enfant à naître ne fait pas partie du corps de la mère comme certains le pensent. Il est une personne distincte qui détermine elle-même sa croissance et le moment de sa naissance. Ainsi, il est absolument essentiel que notre législation protège la vie dès la conception. C'est pourquoi, il importe tellement que le gouvernement rejette toute proposition législative reliée à la période de gestation ou à la question tout à fait arbitraire de la viabilité du foetus.

Le projet de loi dont nous sommes saisis reconnaît implicitement que la vie commence dès la conception en prévoyant une sanction criminelle contre toute personne qui enlèverait la vie à un foetus. En outre, l'interdiction criminelle au sujet de l'avortement s'applique tout au cours de la grossesse et elle est non seulement obligatoire, afin de protéger le caractère sacré de la vie, mais elle est également hautement symbolique. M. Joseph Maingot, membre de la Commission de réforme du droit qui a publié l'été dernier un document intitulé «Les crimes

contre le foetus», a très bien exposé la question lorsqu'il a déclaré:

> Le droit criminel représente l'énoncé fondamental des orientations de notre pays. C'est l'instrument par lequel la collectivité fait la distinction entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas. Le droit criminel définit les intérêts qui méritent d'être respectés et protégés, et selon moi, cela devrait comprendre tous les êtres humains. En définitive, le droit criminel est un miroir de ce que nous sommes; il reflète l'importance que nous attachons ou non à la dignité humaine et à l'égalité.

> La loi n'a pas pour seul ou principal objet de punir des actes illégaux. Elle reflète, en termes généraux, la société que nous sommes. Elle ne fait pas que réglementer notre comportement; elle symbolise nos valeurs et nos croyances.

Je suis heureux que le gouvernement ait tenu compte des conseils en question et démontré son respect pour la vie humaine en criminalisant l'avortement, sauf dans des circonstances bien particulières. L'initiative du gouvernement va dans le sens de l'invitation lancée par la Cour suprême dans sa décision dans l'affaire Morgentaler du 28 janvier 1988, alors que le juge en chef Dickson a écrit:

> Le moment précis dans le développement du foetus où l'intérêt de l'État dans sa protection a préséance, devrait être laissé au jugement bien informé de l'assemblée législative.

Dans ce projet de loi, le gouvernement établit que c'est dès la conception que l'intérêt de l'État a préséance, étant donné que la sanction criminelle prévue s'applique à partir de la conception. Toujours dans le cadre de cette décision du 28 janvier 1988, le juge en chef Dickson a ajouté:

> Comme les juges Beetz et Wilson, je conviens que la protection des intérêts du foetus par le Parlement est également un objectif valable pour le gouvernement. Par conséquent trouver un juste milieu entre ces intérêts et la vie et la santé des femmes est manifestement un objectif important du gouvernement.

Ce compromis entre les intérêts de la mère et de l'enfant à naître fait aussi partie du projet de loi dont nous sommes saisis dans la mesure où il permet un avortement uniquement lorsque la vie ou la santé de la mère risque d'être menacée. Si nous à la Chambre croyons au caractère sacré de la vie, nous devons veiller à ce qu'on se soucie autant du sort de la mère que de celui de l'enfant.

• (2100)

Malheureusement, le débat sur l'avortement a été interprété par certaines personnes comme offrant des intérêts contradictoires: le droit de la mère de choisir librement contre le droit à la vie de son enfant à naître. Cependant, cela va assurément à l'encontre de tout ce que nous chérissons à propos de l'humanité que de parler d'une mère et de son enfant à naître comme des adversaires en conflit. Seul un sentiment tristement déformé de ce qui est bien, ou de ce qu'est la liberté de choix, ou de ce qui est exigé pour avoir le contrôle de son propre corps, ou de ce qui est une décision délibérée de rejeter toutes les preuves médicales et scientifiques, pourrait transformer en adversaires une mère et son enfant.

Étant donné les restrictions que nous impose la Charte des droits, je voudrais déclarer la chose suivante: j'estime qu'un avortement ne devrait être pratiqué que dans les cas de légitime défense très limités où la vie de la mère et sa santé, au sens étroit du terme sont, de l'avis d'un médecin, manifestement en danger et lorsqu'il n'existe aucun autre moyen médical de remédier à ce danger d'après le diagnostique établi en respectant, comme le dit ce projet de loi «les normes généralement acceptées de la profession médicale».

J'estime que ce projet de loi repose sur un bon principe. La vie doit être protégée dans notre notre code criminel à partir de la conception. Il va aussi dans la bonne direction lorsqu'il autorise un avortement uniquement quand la mère est en danger. Mais il va bien plus loin en autorisant un avortement, non seulement dans les rares cas légitimes où la vie de la mère est en danger mais aussi pour des raisons de santé, définie au sens large du terme, comme physique, mentale et psychologique.

La définition de la santé est si vaste, elle ouvre si grande la porte aux abus, que l'avortement pourrait, comme par le passé, être justifié par des médecins sans scrupule pour n'importe quelle raison. Quiconque a étudié les motifs d'avortement invoqués de 1969 à janvier 1988 sait parfaitement bien que très peu d'avortements ont été pratiqués pour sauver la vie de la mère ou préserver son bien-être physique dans les cas où, selon les médecins concernés, aucun autre moyen aurait suffi. En fait, madame la Présidente, l'immense majorité des avortements ont été pratiqués pour des raisons de commodité ou, simplement, parce que la femme ne voulait pas de l'enfant.

Par conséquent, il nous faudra apporter de nombreuses modifications à ce projet de loi pour mieux définir ce qui est entendu par le terme «santé» et mieux équilibrer ainsi les intérêts en cause.

Il nous faut envisager sérieusement d'ajouter des mots comme «mettre gravement en danger» la santé de la femme enceinte. De plus, il nous faut préciser clairement que le médecin ne devrait recourir à l'avortement que dans le cas où, à son avis, il n'existe pas d'autre moyen de

traiter ce grave risque qui met en danger la vie de la femme enceinte.

Je pense aussi qu'il faut supprimer le mot «psychologique» de la définition de la santé et ne conserver que les termes «physique et mentale», mais seulement dans les limites que je viens d'expliquer. Le projet de loi devrait en outre, ce que je tiens pour acquis, exiger des médecins qu'ils conservent des dossiers des motifs médicaux justifiant la pratique d'avortements.

Nous devons avoir la prudence d'ajouter d'autres amendements comme le juge Beetz l'a suggéré quand il a écrit:

> Le Parlement est justifié d'exiger une opinion médicale éclairée, indépendante et fiable pour protéger l'intérêt qu'a l'État à l'égard du foetus.

Il a aussi écrit plus loin:

> Le législateur exige cette opinion indépendante parce que ce n'est pas seulement l'intérêt de la femme qui est en jeu dans la décision d'autoriser un avortement.

La peine proposée dans ce projet de loi en cas d'avortement illégal consiste à reconnaître qu'il s'agit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans. Si le principe du projet de loi est de protéger la vie et de trouver un équilibre entre l'intérêt de la mère et celui de l'enfant, une peine de deux ans est tristement insuffisante et il serait beaucoup plus approprié d'amender le projet de loi pour prévoir un emprisonnement maximum de 15 ans ou à vie. Alors, nous protégerions vraiment la vie comme nous le faisons dans les cas d'homicide involontaire et de meurtre.

Le but du débat en deuxième lecture est de discuter le principe du projet de loi. L'un de ses principes est de protéger la vie du foetus ou de l'enfant à naître dès le moment de la conception. Il la protège en imposant une sanction criminelle à ceux qui suppriment la vie après le moment de la conception.

Il vise aussi à équilibrer les intérêts vitaux de la mère et de l'enfant en autorisant l'avortement seulement quand la vie ou la santé de la mère semblent menacées. En l'espèce, le projet de loi est beaucoup trop faible pour réaliser un équilibre adéquat parce qu'il ne limite pas soigneusement le sens du mot santé, parce qu'il ne prévoit qu'un emprisonnement maximal de deux ans et qu'il ne rend pas obligatoire l'obtention d'un avis médical indépendant.

Dans sa forme actuelle, toutes ses dispositions penchent du côté de la mère et presque rien ne protège l'enfant qu'elle porte dans son sein. Bref, il est pour la vie quant à la forme et pour le le choix quant au fond. Il est pour la vie en ce qu'il assume que la vie commence dès le moment de la conception et qu'elle devrait être protégée durant toute la grossesse. Mais il est pour la liberté de choix parce qu'il permet pratiquement aux femmes de s'arranger avec les médecins qui sont prêts à pratiquer des avortements pour de simples cas d'anxiété ou de prétendus dommages psychologiques.

Quoi qu'il en soit, vu que le projet de loi se fonde implicitement sur le principe fondamental de la protection du foetus dès sa conception, je vais l'appuyer en deuxième lecture malgré ses graves lacunes que j'essaierai de combler aux étapes de l'étude en comité et du rapport lorsqu'il est permis de proposer des amendements. Je n'appuie pas le projet de loi avec la joie dans le coeur mais après avoir longuement examiné ma conscience et seulement pour profiter pleinement de toutes les occasions que nous, députés, avons d'apporter des amendements au projet de loi pour l'améliorer, afin de réduire le nombre d'avortements dont la grande majorité sont pratiqués pour des raisons de convenance purement frivoles et honteuses. C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons commencer à assumer les responsabilités auxquelles nous devrions toujours aspirer, c'est-à-dire protéger les innocents, les faibles et les impuissants et défendre la vérité et le caractère sacré de la vie, comme l'exige de chacun d'entre nous cette vérité.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à cet important débat, qui est parfois très émouvant. Nous en avons eu des preuves ce soir. Ce sont des orateurs très sincères qui ont parlé du problème auquel nous sommes tous confrontés.

• (2110)

Chacun d'entre nous aborde le débat dans une perspective différente. Les perspectives sont aussi variées que les orateurs. Toutes les expériences de ma vie interviennent dans ce que je vais dire. Mon sens des valeurs va entrer dans la discussion comme, j'en suis sûr, celui de nombreux députés qui vont prendre la parole au sujet du projet de loi. Malgré toutes nos divergences d'opinion, nous sommes tous d'accord, il me semble, sur certains principes fondamentaux, notamment que la vie est précieuse et qu'il vaut la peine de la protéger.

Je suis certain que prétendre le contraire contredirait tout ce qui se passe dans n'importe quel hôpital d'Ottawa ce soir. Les médecins et les infirmières s'efforcent de préserver la vie. Certaines familles font sans cesse des sacrifices pour sauver une vie qui, selon certains, n'aurait pas valu la peine d'être préservée. Quelque chose de très fondamental vibre en nous tous lorsque nous parlons de la préservation de la vie. Peu importe qu'il s'agisse d'une personne grande ou petite, jeune ou âgée, malade ou en bonne santé. Les gens sont tous très différents. Ce sont

tous des vies qui méritent notre protection, quels que soient les milieux et les circonstances.

Voilà l'objet du présent débat. Quelquefois, nous bifurquons sur des considérations d'ordre économique ou autre; d'ailleurs, c'est ce que nous avons fait ce soir. C'est à croire que l'économique est la ligne de démarcation. Pourtant, nous parlons de quelque chose de fondamental, de la vie.

En tant qu'êtres humains, nous devons protéger la vie de ceux qui ne sont pas en mesure de le faire. Ils n'ont pas de voix. Une énorme responsabilité morale nous incombe, celle de protéger notamment ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes. Les inconvénients qu'une vie peut causer à une autre vie ne justifient pas l'interruption de la vie innocente par la vie en position dominante. Il est injustifiable d'interrompre une grossesse parce qu'on est le plus fort.

Un enfant sur le point de naître n'est pas différent d'un nouveau-né du point de vue du développement. Dans une société libre et démocratique, les nouveaux-nés ont le statut de personnes. Ils possèdent les droits fondamentaux, y compris le droit à la vie et à la protection de la loi.

Le simple fait qu'un bébé soit dans le corps de quelqu'un d'autre ne me convainc pas que ce n'est pas une personne. Si ce n'est pas une personne à ce stade-là, c'est probablement qu'il dépend encore physiquement de sa mère. Mais si la singularité d'une personne diminue du fait qu'elle soit dépendante, il faut alors revoir celle des gens gravement malades maintenus en vie artificiellement, de même que le statut de ceux qui dépendent énormément des autres ou encore des personnes handicapées que nous cotoyons quotidiennement.

Si la valeur intrinsèque de la vie diminue à cause de la dépendance, alors certaines personnes auraient une valeur moins intrinsèque que d'autres. Et c'est là, à mon avis, que les dispositions concernant la vie dans notre Charte des droits et libertés entrent en jeu. Ce que je n'aime pas dans l'utilisation de la viabilité comme facteur déterminant, c'est que le stade de développement auquel le foetus devient viable varie selon les découvertes effectuées dans le monde de la science et de la technologie médicales. Au cours des dernières années, notre société a fait des progrès immenses dans le domaine scientique. Ne les renions pas. Ce serait scandaleux, cela porterait atteinte à la singularité d'un être, si nous devions tourner le dos aux plus récentes techniques médicales mises au point et à la sensibilisation récente de la population, aux découvertes maintes fois mentionnées ce soir, toutes des choses que nous ignorions il y a 25, 50 et 75 ans. Je ne crois pas que nous devrions fermer les yeux sur les nouvelles preuves scientifiques qui confirment que la vie commence dès la conception.

Le paragraphe 15(1) de la Charte canadienne des droits et libertés précise: «La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination [. . .]»

À mon avis, si, au moyen de la loi, on ne protège pas la vie du foetus, alors on autorise le meurtre. S'il devient impossible, ou alors très difficile, de faire respecter une loi interdisant l'exploitation des enfants, à cause de la détérioration des valeurs au sein de notre société, cela ne serait quand même pas une raison suffisante pour promouvoir l'absence d'une telle loi. La loi serait difficile à appliquer certes, mais nous vivons cette situation tous les jours dans notre société.

Si la vie n'est pas assez précieuse pour être protégée par la loi, alors aucun d'entre nous ne possède vraiment de droits fondamentaux. Si le foetus a le droit de voir sa vie protégée par la loi, alors cette loi est légitime dans une société libre et démocratique et conforme à notre Charte des droits et libertés.

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada a déclaré que la loi canadienne concernant l'avortement était inconstitutionnelle. Nous avons besoin d'une nouvelle loi qui sera jugée constitutionnelle. Certains groupes féministes s'opposent, comme on l'a signalé aujourd'hui à la Chambre, à toute forme de protection du foetus. Je veux mettre les femmes en garde. La justice que les femmes ont réussi à obtenir, et avec raison, sera sérieusement compromise dans la société si elle est conquise au prix d'une injustice pour des êtres conçus mais non encore nés. Les femmes y perdront. Si elles croient que cela leur donne le droit d'en imposer aux autres et d'amoindrir les droits des autres, qu'ont-elles gagné? Il y a un risque énorme si les femmes croient qu'elles peuvent maintenant imposer leurs droits nouvellement acquis, légitimement distincts et spéciaux, pour lesquels je leur accorde bien du mérite, mais je ne crois pas qu'elles

devraient aller trop loin en les imposant à ceux qui ne sont pas en mesure de s'exprimer.

La grossesse concerne la personne entière. Elle concerne la famille, la collectivité et, je crois, toute la société. Elle suppose, par-dessus tout, une société bienveillante. C'est comme la pauvreté qui est un sujet de préoccupation pour toute la société. C'est comme les inégalités raciales qui inquiètent toute la société. L'avortement institutionnalisé signifie pour moi que la collectivité s'en lave les mains et renonce à ses obligations sur les plans social, économique, juridique et personnel.

Dire qu'un homme ne devrait pas faire de remarques sur l'avortement parce que c'est une chose qu'il ne pourra jamais expérimenter ressemble à une dérobade. Je n'ai jamais été témoin d'une guerre. Je ne suis jamais allé au front. J'ai beaucoup lu à ce sujet et j'ai entendu bien des histoires, et je peux quand même avoir une opinion. J'ai une idée de ce que doit être la guerre. Je suis persuadé que je peux me prononcer sur la question et espérer que nous n'en vivrons pas d'autres, même si je n'en ai pas fait l'expérience personnellement.

• (2120)

Si nous adoptons une loi pour protéger l'enfant à naître, il incombera alors à l'État de mettre en oeuvre des programmes sociaux qui viendront en aide aux personnes pour qui l'avortement semble présenter la seule solution temporaire à leurs problèmes. L'État devrait offrir entre autres des services de consultation, expliquer tous les choix possibles en matière d'adoption, satisfaire aux besoins en logement, dont dépend souvent la décision d'avoir un avortement, laisser à la mère un certain temps pour s'occuper des enfants, offrir des programmes de garderies et des programmes d'action positive pour les pères, programmes auxquels on ne pensait peut-être pas il y a quelques années, mais qu'il faudrait envisager à notre époque. Par-dessus tout, nous avons besoin d'information pour éviter les grossesses non désirées.

Qu'on classe certaines questions comme des affaires de femmes me semble plutôt choquant. Les femmes battues, les garderies et l'avortement sont des questions qui concernent toute la société. Ce ne sont pas strictement et rigoureusement des questions féminines. Ce serait comme considérer l'apartheid comme une question propre à l'Afrique du Sud. Or, c'est un problème universel et la société n'est pas faite d'un seul sexe, d'une seule race, d'une seule couleur, ou d'une seule religion. Les injustices faites par le passé aux femmes ou à tout autre groupe de la société ne peuvent être réparées si on perpétue d'autres injustices et si on refuse la vie à des enfants non encore nés.

Je demande à mes collègues qui n'ont pas réfléchi à cette question ou qui n'ont pas pris position de songer à voter en faveur de l'enfant à naître. Votez pour la dignité humaine, soyez partisans de la vie. Quel droit légitime nous permet d'infliger des souffrances et la mort à une autre innocente vie humaine? Je vous le demande.

Il y a ici deux vies à prendre en considération; donc, la question morale de l'avortement n'est absolument pas une question exclusivement liée aux droits des femmes. Il s'agit plutôt de savoir s'il est conforme à la morale de se débarrasser de la plus faible de ces deux vies. Des deux personnes qui entrent à l'une des cliniques de Morgentaler, une seule en ressort.

L'histoire nous apprend que, en des temps plus barbares, lorsqu'on apprenait qu'une femme condamnée à mort était enceinte, on retardait l'exécution pour laisser naître un innocent. Pendant une grossesse, il y a deux battements de coeur différents, deux courbes différentes d'activité cérébrale, souvent deux groupes sanguins différents et dans la moitié des cas, des sexes différents. Deux personnes sont en cause.

La question à se poser n'est pas s'il faut enfreindre la loi mais plutôt si l'on doit tuer des bébés. Tout est là. Dans une société civilisée, on ne tue pas un être humain pour régler les problèmes d'un autre être humain. Nous ne le tolérerions pas. Ce projet de loi le permettrait.

Le foetus n'est pas qu'un être humain en puissance, mais plutôt, à mon avis, un être doué de toutes ses potentialités, qui a besoin de temps pour se développer et mûrir. La vie est un continuum. Elle ne se mesure pas en semaines, en pouces, en livres ou en kilogrammes. Elle est un continuum.

Je ne crois pas qu'il suffise de dire que le projet de loi sera satisfaisant parce qu'il assurera le respect des droits de la majorité des gens. Nous parlons ici de droits individuels. Des excuses adressées à ceux à qui on refuse le droit le plus fondamental, celui de vivre, ne servent absolument à rien. Tant que la société pourra tolérer qu'on prive une seule personne de ses droits en lui interdisant de vivre, alors nous souffrirons de graves problèmes.

J'ai entendu dire ce soir que tout enfant est un enfant souhaité. Cela suggère beaucoup d'amour pour les enfants. C'est une façon courante de s'exprimer, madame la Présidente, mais, permettez-moi de rappeler que cette phrase n'est peut-être pas aussi affectueuse qu'elle en a l'air. Elle réduit les enfants au rang d'objets qui n'ont le droit d'exister que si quelqu'un les veut davantage qu'un

autre objet matériel. Je crois que la vie vaut plus cher que cela.

L'avortement représente une tentative de résoudre ses propres problèmes personnels en détruisant la vie d'un autre être. Rien ne menace davantage les fondements mêmes de la société que les multiples attaques contre le caractère sacré de la vie, qu'elles proviennent de terroristes, de meurtriers ou des partisans de l'avortement libre et de l'euthanasie. Outre qu'elle minerait les plus nobles valeurs morales, pareille dépréciation de la vie entraînerait une recrudescence de la criminalité et de la violence dans notre société. Elle ne serait qu'un objet de consommation jetable parmi tant d'autres. La criminalité déshumanise déjà notre société à un rythme alarmant.

Toute solution que je proposerais dans ce débat n'irait pas non plus sans présenter des inconvénients. Je l'admets. Mais nous devons régler ce problème. Le Parlement se doit de trouver une solution.

Il serait vraiment terrible que l'on puisse faire disparaître tous les obstacles auxquels nous serons confrontés au cours de notre vie. Les êtres humains n'auraient plus la possibilité d'aspirer à l'humanité, d'acquérir les qualités d'un véritable être humain s'ils n'avaient plus de défis à relever.

Quel meilleur moment dans notre histoire pour faire preuve d'initiative et être perçu par le reste du monde comme le peuple le plus généreux, le plus compatissant et la nation ayant la plus grande dignité humaine. Nous sommes tous ici grâce à la générosité et au sacrifice de quelqu'un d'autre. Selon moi, il nous incombe de nous sacrifier pour d'autres, comme certains l'ont fait pour nous.

À mon avis, la solution relative à la période de gestation dont on a parlé ce soir est inacceptable en principe, car on décide alors arbitrairement que la vie humaine est davantage digne de respect à certains stades qu'à d'autres, et cela conduit, semble-t-il, à une vie ou à une mort sélective. Le fait d'offrir un accès facile à l'avortement, montre qu'on est tout à fait incapable d'assumer la responsabilité qui nous incombe de protéger la vie. Cependant, ce serait également nier nos responsabilités que d'interdire l'avortement sans proposer des mesures constructives tendant à remédier aux situations dont nous avons entendu parler ce soir et auxquelles doivent faire face les femmes enceintes.

Je propose l'adoption d'une politique familiale cohérente et efficace. Cela exigera un effort concerté de la part de tous les niveaux de gouvernement.

• (2130)

À la place de cette mesure législative qui n'est qu'une manière détournée de permettre l'avortement sur demande, je crois que le gouvernement devrait proposer une politique familiale qui pourrait recevoir l'appui de tous les députés parce que ce serait un geste positif. Il s'agirait d'adopter une attitude positive face à la vie. Comme certains l'ont dit, il faudrait que des mesures soient prises au sujet de l'éducation, de la main-d'oeuvre, du revenu et du logement.

En terminant, ce que je demande, c'est de voir sous un nouvel angle quelque chose qui est très vieux. Si vous déclarez que la vie n'est plus un droit fondamental, tous les autres droits accordés au foetus tombent également. Enlevez le droit à la vie et vous enlevez tous les droits.

Pourquoi ne pas troquer ce projet de loi contre une politique familiale favorable à l'évolution de la vie en général, une politique qui mettrait la famille au-dessus de toutes les autres institutions sociales car c'est à la cellule familiale que nous devons accorder le plus d'importance si nous voulons que notre société progresse sur la scène mondiale.

Je crois que le Canada peut saisir cette occasion pour donner le ton. Nous devons faire table rase de nos divergences partisanes. Je propose d'adopter une nouvelle attitude qui respecte la famille et qui transcende toutes les divergences mesquines qui se manifestent dès qu'intervient la ligne du parti.

Nous devons nous dépasser en poursuivant de grands objectifs. Prenons des mesures parce qu'elles sont justes même si elles sont impopulaires. Prenons-les par souci de justice.

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député qui vient de parler est intervenu de façon très réfléchie et sans aucun doute très sincère à propos d'une question qui nous tient tous à coeur.

Je conclus de sa dernière remarque qu'il votera contre ce projet de loi. Personne plus que moi ne saurait convenir avec lui que le projet de loi comporte de graves lacunes. Peut-il imaginer—et il n'est manifestement pas obligé de répondre tout de suite—ce qui arrivera si cette mesure est rejetée à l'étape de la deuxième lecture. Un ami journaliste me dit que le doute plane sur l'adoption du projet de loi, fait qui réjouit surtout les parlementaires qui croient à l'avortement sur demande et qui siègent à la

gauche du député. Bien sûr, ils ne siègent pas tous à sa gauche.

Je demanderais au député et à ses collègues libéraux, de même qu'aux députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, ce qui se produira advenant une telle éventualité. Nous ferions peut-être mieux d'essayer de renvoyer ce projet de loi au comité et d'y apporter, là-bas ou à l'étape de la troisième lecture, des amendements qui le rendent plus acceptable du point de vue dont il parle.

Je lui demande ainsi qu'à d'autres députés d'y réfléchir avant de voter contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

M. Jordan: Madame la Présidente, je ne vais pas appuyer ce projet de loi qui me déchire. À l'heure actuelle, je ne crois pas que l'on puisse atteindre un idéal à moins d'être disposé à le poursuivre. Je ne peux pas vraiment concilier le projet de loi avec mon respect fondamental pour la vie humaine.

Je n'arrive pas à comprendre les députés qui siègent normalement à ma gauche et je ne veux pas engager un grand débat avec eux. Ils sont censés faire preuve d'une grande compassion envers leur prochain, mais ils ne sont guère compatissants à l'égard de cette petite personne qui ne peut se défendre elle-même. C'est ce qui me tracasse. Ils ont leurs raisons, comme j'ai les miennes pour justifier ce que j'ai dit ce soir, mais cette attitude me dérange énormément. Je ne comprends pas du tout leur raisonnement.

Mme Hunter: Madame la présidente, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. À mon avis, une grande partie de ce débat ce soir a été très sérieux et nombre de ses commentaires entrent dans cette catégorie. Je m'efforce de lui accorder le genre de respect qu'on accorde, à mon avis, à ceux qui participent à ce débat.

Cependant, quand il prétend que les femmes décident de se faire avorter parce que cela fait partie de la société de gaspillage, pour des raisons matérielles, j'en prend extrêmement ombrage en tant que femme.

C'est le genre d'attitude qui explique pourquoi les femmes veulent prouver très clairement que cette question les concerne. J'aimerais savoir ce qu'il a à dire à ce sujet.

M. Jordan: Cette question concerne les femmes, mais comme ces dernières font partie de la société, elle concerne aussi la société. Je ne pense pas que ce soit strictement et uniquement une question qui concerne les femmes.

Je pars de l'hypothèse qu'il y a deux personnes concernées. Si vous ne le reconnaissez pas, alors naturellement vous n'êtes pas d'accord avec ce que j'ai dit. Si vous ne convenez pas que cela concerne deux personnes, alors je peux comprendre pourquoi vous prenez la position que vous avez déjà adoptée.

C'est une question qui concerne les femmes. Parce que ces dernières, comme les hommes et les enfants et tous les autres font partie de la société, c'est une question qui concerne la société. C'est quelque chose d'aussi fondamental que la vie. Cette question concerne la société.

[*Français*]

M. Hogue: Madame la Présidente, je voudrais poser une question à notre collègue d'en face, de Leeds—Grenville. Je ne voudrais pas l'influencer, il va de soi, et je trouve fondamental qu'il demande jusqu'à un certain point que la Chambre puisse ne pas faire de politique sur une question aussi fondamentale et aussi importante. Je suis depuis déjà bien longtemps placé dans un créneau qui s'appelle Pro-vie, et j'en suis fier et honoré. Je ne comprends pas, par contre, la position de notre collègue d'en face. Il me semble bien que, après avoir étudié et cheminé avec le projet de loi, ce projet de loi protège le foetus beaucoup plus que ce que j'ai entendu de la part de notre collègue. Il le protège tellement, madame la Présidente, qu'il le reconnaît non pas comme une extension mais comme une partie de l'humain, puisqu'il introduit l'acte criminel dans la réflexion et dans le projet de loi. Encore une fois, je ne voudrais pas influencer notre collègue d'en face, mais il me semble qu'il pourrait y avoir un instant de réflexion face à ces doubles dimensions et à sa position personnelle, que par contre je partage.

[*Traduction*]

M. Jordan: J'ai bien du mal à partager votre avis si, à vous en croire, ce projet de loi protège le foetus. En fait, il permet de l'exterminer n'importe quand. Pour ce faire, une femme n'a qu'à convaincre son médecin qu'elle souffre d'un malaise inhabituel—il peut s'agir de maux de tête ou de maux de gorge—et à en imputer l'origine à sa grossesse.

Je songe à certains médecins que je ne nommerai pas qui ne me semblent guère posséder de critère pour les guider sur le plan moral. Ils n'hésiteraient pas à croire cette femme sur parole ou même à signer le document

dont elle a besoin pour avoir un avortement. Je n'ai rien trouvé dans ce projet de loi qui s'y oppose. Je crains au contraire que la chose ne se produise très fréquemment.

L'étape suivante dans un pays qui adopte une attitude laxiste en matière d'avortement est d'autoriser l'euthanasie. La Chine nous en fournit un excellent exemple. Je lisais l'autre jour dans un journal que la Chine a adopté une politique très libérale en matière d'avortement. Déjà, elle autorise l'euthanasie dans les hôpitaux. L'État ne s'y oppose pas. Il suffit que quelqu'un dans un hôpital décide qu'un malade a suffisamment vécu. En Chine, à l'heure actuelle, personne ne pose de questions.

Je pense que nous aboutirons un jour à une situation analogue avec ce projet de loi qui fait si peu pour protéger le foetus.

• (2140)

Pour moi, il permet l'avortement sur demande. Si ce n'est pas le cas dès l'adoption de la mesure législative, la tendance dans des cas semblables est d'être de plus en plus libéral au fur et à mesure que la société s'y habitue. Si ce n'est pas immédiatement l'avortement sur demande, ce le sera bientôt. J'en reviens à ce qui est arrivé en Chine où une politique d'avortement très libérale est devenue de l'euthanasie généralisée.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, jamais, dans l'histoire du parlementarisme canadien, les élus du peuple ont-ils été confrontés à un problème aussi déchirant que celui de la législation en matière d'avortement.

Depuis un an surtout, tant de choses ont été dites et répétées à ce sujet; tant d'arguments en faveur d'une autorisation ou d'une interdiction de la chose ont été invoqués; tant de réactions extrémistes, intolérantes, pour ne pas dire inquiétantes de la part de professionnels du droit, de la santé et d'autres, en position d'autorité, toutes ces opinions ont été exprimées; on a assisté à une telle escalade médiatique, qui a parfois frisé l'indécence, que je m'interroge à savoir s'il est encore utile, aujourd'hui, de prêcher dans un sens ou dans l'autre.

En exploitant au maximum les victimes des situations que l'on a connues l'été dernier, on a contribué à radicaliser les positions déjà irréconciliables des deux mouvements qui s'affrontent sur le terrain de l'avortement. La publicité aidant, les têtes se sont échauffées de plus en plus, on en est même venu parfois à la violence verbale. Et comment se surprendre de voir nos concitoyens et concitoyennes ballotés dans leurs opinions lorsque l'interprétation des gestes gouvernementaux diffère d'un quotidien à l'autre. En effet, suite au dépôt de notre projet de loi, on pouvait lire dans les journaux en date du 4 novembre dans l'*Edmonton Journal*: «*This Bill makes sense*»; dans le *Citizen*: «*Abortion compromise pleases no one*»; dans *The Gazette*: «*MPs on both sides unhappy with abortion Bill*»; dans *Le Devoir*: «Ottawa recriminalise l'avortement»; finalement, dans *La Presse*: «La femme et son médecin décideront de l'avortement».

Madame la Présidente, je tiens à préciser au début de ce discours que je ne suis ni juriste, ni médecin, ni travailleuse sociale. Je suis une citoyenne, maman, grand-maman à cheveux blancs. Mais à ce titre, je ne puis qu'être sensible au débat actuel qui se tient aussi bien dans la rue que dans ce Parlement, et dans les plus hautes cours de justice. Je suis aussi sensible aux propos et commentaires que j'ai lus et entendus, aux jugements trop souvent faciles où l'on souhaiterait déceler plus de discernement, ainsi qu'à plusieurs témoignages qui m'ont parfois fait frissonner. Et voici que je me retrouve, comme je l'étais lors du débat de 1988, comme plusieurs autres, déchirée entre des convictions personnelles de femme, de chrétienne et de catholique. Je me retrouve aussi avec des responsabilités de législateur et je fais partie d'un gouvernement qui est à la recherche d'une législation conforme à la Charte des droits et libertés, à la recherche de la meilleure solution, et cela dans le meilleur intérêt de la société que ce gouvernement est appelé à diriger. Le gouvernement et le Parlement ne peuvent pas et ne doivent pas prétendre dicter aux femmes ce qu'elles doivent penser et faire.

Le rôle du gouvernement, c'est plutôt d'aider ces femmes à vouloir la vie, à vouloir un enfant, à vouloir une famille. Le rôle de l'État n'est pas de se substituer à leur conscience et à exercer, à leur place, ce choix combien difficile et combien délicat.

Le journaliste Jean-Luc Mongrain écrivait, au plus fort du débat, l'été dernier, et je cite:

> Nous n'avons pas besoin de pleines pages de messages culpabilisants. Lorsque nous sommes aux prises avec des décisions aussi importantes, aussi intimes, aussi bouleversantes et profondément existentielles, nous n'avons nul besoin d'être ballotés par des gens qui défendent des intérêts idéologiques Pro-vie ou Pro-choix!
>
> Nous avons besoin d'écoute et d'ouverture, d'accueil et de tolérance, d'amour et de compréhension. Aucun tribunal, aucun parlement ne pourra satisfaire et donner des réponses toutes faites.

Une certaine expérience de la vie m'a enseigné deux évidences: Ce n'est pas par des lois coercitives que l'on transforme les façons de penser; c'est plutôt avec ouverture d'esprit et tolérance que l'on se doit d'aborder et tenter de comprendre les drames humains. Or, le problè-

me qui nous préocupe constitue certes, dans la majorité des cas, une réalité angoissante pour celles qui le vivent.

Suite à un certain jugement de la Cour suprême en matière d'avortement, d'aucuns ont crié et hurlé que le soi-disant vide juridique devait être comblé dans les plus brefs délais.

L'opposition parlementaire, de nombreux éditorialistes, ceux et celles qui n'ont d'autre défense et opinion que de relancer la balle chez le voisin, tout ce beau monde a réclamé à grands cris une législation fédérale. Mais personne n'a eu de solutions, de balises à proposer, et lorsque notre projet de loi a été déposé, ce sont souvent les mêmes gens qui l'ont critiqué le plus vertement.

Face aux innombrables commentaires dont fait l'objet ce projet de loi, je me sens un peu comme un arbitre entre deux pugilistes que rien ne pourra dissuader de tout mettre en oeuvre pour avoir raison de l'adversaire.

Ces deux gladiateurs, dont j'hésite à qualifier les positions d'extrémistes et qui ne tolèrent aucun compromis, ces deux gladiateurs, dis-je, se situent chacun à son extrémité du spectre de l'opinion. Ils sont formés, chacun de son côté, d'une proportion de 15 à 20 p. 100 de la population. Mais, entre les deux se situe une majorité, celle que l'on se plaît à qualifier de silencieuse, et qui ne fait certes pas les manchettes.

Une chose est évidente: Nulle loi ne saura satisfaire tout le monde et son père. En voulant protéger les droits du foetus, faudrait-il continuer à traîner les femmes devant les tribunaux? C'est le terrible dilemme qu'on nous demande de résoudre.

Nous ne pouvions cependant échapper à notre responsabilité, car ce que notre société canadienne souhaite actuellement, c'est qu'il soit possible de mettre un terme à la confusion; c'est une position gouvernementale qui indiquerait, par une loi, le juste milieu entre l'avortement sur demande et la criminalisation de cet acte. Une telle loi ne répondra peut-être pas aux préoccupations morales suscitées par ce débat, mais il en existera toujours de ces problèmes auxquels une loi saurait difficilement apporter une solution.

Ainsi que l'affirmait mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons été élus par le peuple canadien pour choisir la direction qui respectera le plus équitablement possible les droits de tous les intéressés.

Voilà pourquoi, madame la Présidente, j'appuie ce projet de loi. J'aimerais toutefois que celui-ci ne soit que le point de départ d'une autre démarche. Pour nous tous qui avons à coeur le respect de la vie, le respect de ce bien qui a nom embryon, foetus, enfant à naître, pour nous tous qui déplorons le nombre effarant d'interruptions de grossesse à chaque année, il m'apparaît urgent et impératif de jeter les bases d'une véritable politique familiale.

La responsabilité du gouvernement déborde largement le cadre de la légalisation ou de l'interdiction de l'avortement. Puisque notre rôle est de promouvoir le bien-être de la population, ne serait-il pas logique que nous travaillions d'abord, de concert avec les autres paliers gouvernementaux, avec l'entreprise privée, avec les organismes qui ont à coeur l'avenir de notre nation, à la prévention de l'avortement. Une prévention qui passe par l'aide aux femmes qui refusent leur grossesse, par la désirabilité de l'enfant et par la valorisation du rôle de la mère.

L'AFEAS, un mouvement reconnu pour ses positions éclairées et raisonnables, suggère la création de cliniques de planification des naissances accessibles à toutes et à tous. On y offrirait des services concernant la contraception, la fertilité, la stérilisation, l'avortement thérapeutique. La femme enceinte s'y verrait présenter une gamme complète de services: accueil, information, ressources du milieu, support psycho-social. La femme qui ne veut pas avoir d'enfants devrait être au fait des nombreuses méthodes contraceptives auxquelles elle et son conjoint peuvent avoir recours.

• (2150)

Par contre, il est tout aussi important que la femme qui désire être mère puisse envisager la maternité avec enthousiasme et optimisme. Et pour que se réalise cet objectif louable, il est essentiel qu'une politique familiale vise deux objectifs, l'un matériel et l'autre psychologique.

Dans le premier cas, cette politique doit éliminer ou atténuer au possible l'effet déstabilisateur d'une grossesse sur la situation financière d'une personne, d'un couple ou d'une famille. On y parviendra par des mesures fiscales favorisant nettement les femmes qui veulent avoir des enfants. La prime à la naissance est un pas timide dans la bonne direction, mais il faut penser à plus long terme. Il faut absolument que la carrière de mère de famille, ou de père de famille dans certains cas, cesse d'être hors de la portée de la grande majorité de la population. Il est temps que le fardeau fiscal soit réparti plus équitablement entre ceux qui se préoccupent de la relève nationale et ceux pour qui seule importe la jouissance du moment présent.

Pour ce qui est de l'objectif psychologique de cette politique, il me semble devoir consister en la valorisation du rôle de la mère ou du père de famille. On aura beau rendre ce rôle matériellement abordable, on n'aura franchi que la moitié du chemin si l'on ne le rend pas socialement valable aux yeux de tous. La mère de famille au foyer doit être perçue comme un membre précieux de la société et non plus comme une «Yvette», comme on

s'est plu à la caricaturer lors de la célèbre campagne référendaire au Québec.

Le couple qui, dans notre nouvelle société, décide par choix d'enrichir son foyer d'un ou plusieurs enfants, mérite les félicitations, l'encouragement, le support moral et financier de l'État. En somme, il a droit à des incitatifs pour lui permettre de réaliser ses objectifs et poursuivre son rôle éducateur.

Personnellement, j'estime que comme gouvernement, il est grandement temps, comme l'ont dit fort justement l'an dernier les évêques catholiques canadiens, de rendre la société accueillante à toute vie. Il faudrait prendre cette société par la main, cheminer à ses côtés, l'éduquer, la persuader, l'aider à favoriser la famille à vouloir la vie et à désirer des enfants.

Ce sera avec des politiques d'aide au développement humain de la famille qui fera que l'avortement n'ait pratiquement plus sa raison d'être. Alors, et alors seulement, pourrons-nous considérer que nous avons fait ce qu'il fallait pour prévenir l'avortement. Cela pourrait s'avérer notre contribution la plus précieuse au mieux-vivre des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Nicholson: Madame la Présidente, je me demande s'il n'y aurait pas consentement unanime pour dire qu'il est 22 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant d'ajourner, je pense qu'il est opportun que la présidence souhaite à tout le monde un heureux premier anniversaire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre du lundi 20 novembre 1989, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 novembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de féliciter les agriculteurs de l'Ontario et du Québec qui sont venus sur la colline du Parlement, hier, afin de tenter de faire comprendre au gouvernement que ses orientations sont inacceptables pour l'agriculture canadienne et finiront par détruire complètement ce secteur autrefois florissant.

Le fait que ces milliers d'agriculteurs sont venus manifester dans la dignité, mais avec vigueur, devrait faire comprendre au gouvernement que l'Accord de libre-échange se révèle déjà être une catastrophe pour les agriculteurs canadiens et notre industrie agro-alimentaire.

Un droit compensateur a été imposé sur le porc canadien entrant aux États-Unis. Les Américains menacent d'imposer un droit semblable sur notre blé dur. Le GATT a pris, pour sa part, une décision contraire aux intérêts de nos producteurs laitiers en permettant à la crème glacée et au yogourt américains d'entrer au Canada, alors que les États-Unis restreignent leurs importations de crème glacée. Encore la semaine dernière, la St. Lawrence Starch Company a annoncé qu'elle fermait son usine en Ontario et déménageait à Buffalo, dans l'État de New York.

Le gouvernement démantèle systématiquement son système de commercialisation, qui était le plus avancé du monde, et les agriculteurs canadiens sont jetés en pâture aux vautours du marché.

J'exhorte le gouvernement, aujourd'hui, à mettre un terme à cette folie, à redonner à l'agriculture la place qui lui revient dans la société, à rétablir les programmes de paiements anticipés pour les récoltes, à verser sa part des cotisations d'assurance-récolte, afin qu'il s'agisse vraiment d'un régime tripartite, à remettre en vigueur la politique de subventions au transport des marchandises et à faire en sorte que la Société du crédit agricole redevienne un véritable organisme de prêt plutôt qu'une agence de perception.

J'invite le gouvernement à faire de l'agriculture une question de sécurité nationale et à garantir aux agriculteurs canadiens qui ont manifesté, hier, devant cette enceinte, un gagne-pain comparable à celui du reste de la société.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, régulièrement, je reçois à mon bureau de circonscription, probablement comme mes collègues de cette Chambre, des gens qui sont en recherche d'emploi.

J'ai pu constater depuis les dernières années, qu'autant les employeurs que les employés vivent entre eux un manque de coordination.

En effet, monsieur le Président, il existe de plus en plus d'employeurs qui souffrent d'une lacune au niveau de la main-d'oeuvre spécialisée et qui doivent se satisfaire d'un nombre d'employés inférieur à leurs besoins. En même temps, ces employés potentiels se limitent à une formation tellement générale, non identifiable, qu'il en ressort une conclusion de peu d'ouverture.

Ceux qui disent: «Il n'y en a pas d'emploi!» Je me pose des questions! Allez voir dans les centres d'emplois du Canada où ces postes sont affichés. Il y en a, et je suis même persuadé qu'un tout petit effort au niveau de la formation leur créerait des ouvertures qu'ils ne soupçonnent même pas.

À partir du moment où les candidats comprendront que les besoins des employeurs ne se limitent pas au *statu quo*, nous formerons enfin une société apte à remplir nos espérances.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Agriculture déclarait au agriculteurs rassemblés devant le Parlement que son gouvernement ne sabrait pas dans l'aide agricole, que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis protégeait le principe de gestion de l'offre.

Article 31 du Règlement

Pourtant, cet accord stipule bien que les gouvernements canadien et américain doivent collaborer pour enlever ou abaisser les barrières tarifaires.

Les États-Unis voient dans la gestion de l'offre une restriction imposée aux importations et le Canada se fait tacitement son complice. L'association des producteurs fruitiers de la Colombie-Britannique a déclaré que l'industrie agricole de cette province cessera d'exister le jour où les offices de commercialisation seront fermés. L'industrie des fruits tendres de la vallée de l'Okanagan, une industrie de 30 millions de dollars, cessera pratiquement d'exister avec la suppression progressive des tarifs prévue au cours des dix prochaines années. En mettant fin au système de gestion de l'offre, on assénera le coup de grâce à cette industrie. N'oublions pas que la gestion de l'offre et les tarifs nous garantissent un marché intérieur pour nos produits fruitiers. Le libre-échange et le gouvernement actuel portent un coup fatal aux agriculteurs, surtout aux producteurs fruitiers de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, hier nous avons accueilli les agriculteurs à Ottawa. Ceux-ci voulaient sensibiliser le gouvernement sur l'insécurité qu'ils constatent quant à l'avenir de l'agriculture québécoise et beauceronne.

Nos porte-parole du Commerce extérieur devront prendre conscience que nous ne pourrons tolérer aucune indifférence de leur part dans les négociations du GATT en ce qui a trait aux exigences québécoises.

Monsieur le Président, le milieu agricole québécois s'est discipliné. Je veux que l'on protège à 100 p. 100 nos plans conjoints, nos offices de commercialisation et nos quotas. C'est à coup de sacrifices que l'on a mis sur pied, avec la participation des gouvernements et de l'UPA, nos entreprises agricoles familiales.

À titre de député de la Beauce, monsieur le Président, j'exige que nous ayons des négociateurs francophones du Québec, connaissant notre sensibilité et nos besoins, à la grande table des négociateurs du Canada à Genève.

M. St-Julien: Bravo!

M. Bernier: Nous devons raffermir l'article 11 du GATT. Croyez-moi, nous aurons les yeux ouverts.

[*Traduction*]

LE SALVADOR

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que le conflit armé qui fait rage entre l'Armée salvadorienne et les forces de l'opposition s'intensifie. De l'avis du parti libéral, le Canada ne peut plus rester passif devant des événements aussi tragiques. Nous voulons être sûrs que le gouvernement canadien va immédiatement donner suite aux recommandations suivantes.

D'abord, et fort du nouveau rôle que le gouvernement canadien joue au sein de l'OEA, il devrait exhorter le gouvernement américain à revoir sa politique à l'égard du Salvador et, notamment, à suspendre son aide économique à l'Armée salvadorienne tant que le Salvador ne tiendra pas de négociations politiques, ne respectera pas les droits de la personne et ne se conformera pas à l'accord de paix Esquipulas II.

Ensuite, il faut encourager l'OEA, et plus particulièrement son service de défense des droits de la personne, à enquêter et à faire rapport le plus tôt possible sur les atteintes aux droits de la personne qui sont perpétrées au Salvador, de même que demander au gouvernement salvadorien de cesser immédiatement tout type d'atteinte aux droits de la personne.

Enfin, il faut que le Canada adopte une politique de la porte ouverte pour les réfugiés qui fuient le Salvador en ces temps difficiles et décréter un moratoire sur la déportation de tout réfugié salvadorien vivant au Canada à l'heure actuelle.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, le document de travail intitulé «Partenaires dans la croissance: Une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne», qui vient d'être publié, nous donne une occasion unique d'examiner tout ce que nous avons accompli jusqu'ici et de prévoir l'orientation future de notre industrie agro-alimentaire.

Il convient de féliciter la Fédération canadienne des producteurs de lait pour avoir, de sa propre initiative, étudié l'avenir de l'industrie laitière canadienne et formulé des recommandations en conséquence. Par le passé, nous, Canadiens, n'avions pas à sortir de nos frontières pour déterminer ce qu'il y avait de mieux pour le pays. Aujourd'hui, à l'aube des années 1990, notre interdépendance ne fait aucun doute dans une économie qui se

mondialise rapidement. Notre participation à cette économie planétaire aura de vastes retombées à long terme pour le Canada.

Les quatre piliers sur lesquels se fonde le processus d'examen nous permettront d'accroître sans cesse notre compétitivité sur les marchés internationaux au cours des années 1990. Toutefois, ce qui est le plus important, c'est que le processus d'examen encourage la participation. Les producteurs et leurs représentants sont invités à prendre part à cette initiative qui débutera par un congrès sur la politique agro-alimentaire nationale, qui se tiendra à Ottawa les 11 et 12 décembre prochains.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a prononcé son discours en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Anawak: Monsieur le Président, la localité de Rankin Inlet, dans ma circonscription des Territoires du Nord-Ouest, est aux prises avec un cas inacceptable de contamination par des substances toxiques. Celles-ci ont été trouvées dans le bassin à stériles d'une mine de nickel abandonnée. Dans un rapport, des experts-conseils affirment que le taux de contamination par l'arsenic, le cuivre, le nickel et le soufre excède de beaucoup le taux admissible.

Ils mentionnent aussi qu'il est probable que depuis 20 ou 30 ans, les stériles produisent un lixiviat acide qui aurait atteint les eaux salées de Rankin Inlet. Selon eux, il est possible que des métaux lourds se soient accumulés dans les sédiments et même qu'ils soient passés dans la chaîne alimentaire.

Ces experts-conseils affirment qu'il faut le plus tôt possible procéder à des évaluations plus approfondies de la nature et de la gravité de la contamination, ainsi que des risques pour la santé des populations locales.

Puisque le gouvernement du Canada est responsable de l'environnement et dit se soucier de l'environnement arctique canadien, je l'exhorte à agir. Réglez ce problème de pollution immédiatement!

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

HOMMAGE À VICTOR DAVIS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le 13 novembre dernier, tous les Canadiens et Canadiennes ont été affligés et attristés d'apprendre le décès tragique d'un de leurs athlètes les plus illustres au pays.

Médaillé d'or et d'argent aux Jeux olympiques de 1984 et détenteur à trois reprises du record du monde du 200 mètres brasse, Victor Davis a été tout au long de sa carrière et de sa vie, trop courte hélas, un modèle de courage et de détermination pour nous tous ainsi qu'un symbole de fierté pour la jeunesse canadienne.

Même après sa mort, monsieur le Président, Victor Davis aura su prêcher par son exemple en faisant don de ses organes, le coeur, les yeux, les poumons, le foie et les reins, afin de permettre à d'autres personnes de vivre.

C'est ce sens profond du défi, de l'amour et du respect de son prochain qui ont fait de lui un grand canadien admiré, respecté mais surtout aimé de tous.

À tous les membres de sa famille, je désire exprimer notre sympathie et notre profonde tristesse.

L'exemple de Victor Davis restera gravé dans nos mémoires à jamais.

* * *

[*Traduction*]

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le président George Bush a justifié l'aide militaire américaine au gouvernement du Salvador en prétendant que Cristiani travaille pour la démocratie. Ce travail consiste à assassiner sauvagement des jésuites, à emprisonner des ressortissants étrangers et à terroriser la population civile. Une militarisation accrue ne conduira pas à la démocratisation comme le soutiennent les États-Unis.

Le président Bush assure que les élections qui ont eu lieu au Salvador au printemps dernier ont été libres et équitables. Les États-Unis délivrent-ils maintenant des certificats pour justifier les interventions militaires? Je me trouvais au Salvador avec la mission pour la paix au moment des élections. Notre rapport signalait clairement que les élections ne sont qu'un des instruments dont

dispose un régime démocratique. Si les autres instruments sont absents ou faibles, les élections n'ont qu'une valeur discutable.

C'est gravement déformer la réalité que de déclarer le processus des élections au Salvador libre et équitable. En ne dénonçant pas officiellement la position des États-Unis, le gouvernement entretient le mythe de la démocratie au Salvador. Jusqu'à ce que le gouvernement Bush reconnaisse que pour qu'il y ait la démocratie il faut que tous les membres de la société puissent participer sans crainte, il n'y aura ni paix ni démocratie au Salvador.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX TOXICOMANIES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le gouvernement canadien reconnaît le besoin de sensibiliser nos jeunes aux dangers de l'abus des stupéfiants et a décrété la semaine du 19 au 25 novembre «Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies».

L'adoption par le Canada d'une stratégie nationale antidrogue amorcée en 1987 au montant de 210 millions de dollars est fort louable, mais les programmes de sensibilisation et de prévention ne permettront pas toutefois de mettre fin à l'offre et à la dépendance qu'elles engendrent.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut se préoccuper de l'effet insidieux des drogues.

La prolifération de l'usage de narcotiques pose une nouvelle menace à la sécurité nationale. La vie perd de sa valeur, la criminalité grimpe en flèche, des jeunes voient leur vie ruinée à tout jamais.

Des centaines de millions de dollars des profits du trafic des stupéfiants traversent chaque année la frontière entre le Canada et les États-Unis.

La lutte contre les drogues ne peut toutefois être gagnée uniquement par les gouvernements. Alors, monsieur le Président, profitons de cette semaine pour maximiser nos efforts afin de lutter contre l'abus des drogues.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Hier, monsieur le Président, des milliers d'agriculteurs de l'Ontario, du Québec et d'autres régions du Canada se sont rassemblés sur la pelouse en face du Parlement afin de protester contre le fait que la politique agricole du gouvernement est ambiguë. Leur appréhension était évidente.

L'avenir de leurs fermes et de l'industrie agro-alimentaire est gravement compromis. Ils sont témoins du démantèlement systématique de la structure qu'ils ont érigée de peine et de misère aux cours des dernières décennies afin de fournir des produits de première qualité aux Canadiens. Ils ont nettement l'impression que la commercialisation ordonnée qu'ils ont connue est en voie de disparaître au Canada.

Je m'associe aux milliers de personnes qui sont venues à Ottawa représenter tous les agriculteurs canadiens et exprimer mes propres appréhensions au sujet de l'avenir de notre industrie agricole.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les agricultrices et agriculteurs de l'Abitibi ont manifesté hier sur la Colline parlementaire. Les récents signaux qu'ils ont reçus d'Ottawa leur avaient donné de sérieuses raisons de s'inquiéter de leur avenir. Toutefois, le président de l'UPA, M. Jacques Proulx a tendu la main au ministre d'État (Agriculture) (M. Blais), en disant: «Pour travailler ensemble».

M. Robichaud: Il va être déçu, lui, encore!

M. St-Julien: Les revendications de nos agriculteurs québécois portent sur trois points, à savoir: La libéralisation des échanges agricoles, c'est-à-dire le GATT et le libre-échange, les paiements anticipés des récoltes et la réforme des politiques agricoles.

Monsieur le Président, le gouvernement doit agir en ce sens, car l'agriculture est essentielle au Canada et au Québec.

* * *

DÉCÈS DU PRÉSIDENT DU LIBAN

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole pour regretter la mort du Président libanais, M. René Mouawad, survenue aujourd'hui à Beyrouth. M. Mouawad n'avait été élu que depuis quelques semaines, mais déjà sa réputation d'homme de dialogue avait permis à son pays de faire de grands pas en direction de la paix et de la réconciliation nationale, dans un pays déchiré par plus de 14 années de conflit fratricide. Les Canadiens avaient fait bon accueil à son arrivée, parmi les chefs d'État du monde, car il s'agissait là d'un jalon

important sur la voie de l'unité, de la souveraineté et de la reconstruction du Liban.

L'attentat qui a coûté la vie au Président Mouawad est totalement injustifiable et ceux qui l'ont commis ont porté un dur coup au Liban. Le gouvernement canadien condamne cet acte et espère que toutes les parties ayant de l'ifluence au Liban feront preuve de retenue et continueront d'oeuvrer en vue du règlement politique du conflit libanais. Monsieur le Président, la violence n'est pas la route qui pourra mener à la résolution de ce conflit.

Le Président Mouawad a payé de sa personne pour faire de la nation libanaise ce qu'elle avait été auparavant, c'est-à-dire un phare de civilisation et d'entente communautaire. Je tiens à exprimer nos condoléances à la famille du Président Mouawad et au peuple du Liban tout entier.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la collectivité libanaise partout dans le monde a été consternée et horrifiée à la nouvelle de l'assassinat du président Mouawad aujourd'hui, assassinat qui constitue indubitablement une tentative perverse pour faire échouer le plan de paix que la Ligue arabe a récemment mis en oeuvre et qui constituait le seul espoir de réconciliation pour les peuples du Liban et d'autres peuples dans le monde.

Le 5 novembre de cette année, les législateurs libanais avaient porté M. Mouawad à la présidence dans le cadre d'une session spéciale prévue dans le plan de paix comme moyen de mettre fin à 14 années de violence et de lutte sanglante.

J'exhorte vivement les membres de la Ligue arabe à ne pas se laisser décourager par ce meurtre sauvage et à poursuivre leurs efforts en vue de trouver une solution définitive à ce conflit tragique qui s'éternise, et à élire rapidement un nouveau président afin d'éviter que la situation ne se dégrade davantage et n'aboutisse presque sûrement à l'anarchie la plus complète.

Par ailleurs, j'exhorte vivement le général Aoun à adhérer au plan de paix en offrant son appui total à la démarche et aux décisions sur lesquelles les législateurs libanais et les membres de la Ligue arabe se sont entendus.

Enfin, j'exhorte le gouvernement du Canada à se prévaloir cette fois-ci de sa présence au sein du conseil de sécurité pour demander une action énergique et démontrer au peuple libanais que nous n'allons plus demeurer indifférents tandis que des innocents sont mis à mort, et que nous sommes prêts à collaborer avec lui et avec les membres de la Ligue arabe pour mettre fin une fois pour toutes à cette tuerie insensée qui est en train de détruire le Moyen-Orient.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je voudrais, à l'instar de tous les députés à la Chambre des communes, condamner l'acte de violence qui a coûté la vie au président du Liban.

Nous offrons nos plus sincères condoléances non seulement à la famille du président, mais à toute la population du Liban qui, depuis 14 années, vit dans la terreur qui ne peut que se perpétuer par la violence dont nous avons été témoins aujourd'hui, soit l'attentat à la bombe dans lequel le président a perdu la vie.

On me rappelle que c'est aujourd'hui l'anniversaire d'un autre assassinat, celui du président Kennedy, survenu le 22 novembre 1963. Nous voyons donc que tous les espoirs que nous avions fondés, nous qui avions cru à l'époque que des assassinats de ce genre ne se reproduiraient plus jamais, se sont envolés aujourd'hui, dans un pays où les assassinats et la violence font partie du quotidien.

• (1420)

J'espère moi aussi que la Ligue arabe et les autres organismes qui désirent sincèrement la paix au Liban ne se laisseront pas décourager par cette tragédie, que la vie et le courage du président du Liban, qui devait se douter du danger quand il a accepté ce poste, n'auront pas été inutiles et que bientôt tous ceux qui ont de l'influence et de l'autorité dans cette région du globe reviendront à la raison et travailleront pour assurer la paix à la population libanaise.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre.

Le 6 juin dernier, le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada a confirmé dans une lettre au Comité de la justice des Communes que, le 8 novembre 1988, au milieu des dernières élections générales et même deux ou trois semaines avant le jour du scrutin, la GRC avait reçu du premier secrétaire du premier ministre, qui était

alors Peter White, un document que le commissaire a dit concerner l'enquête qui a abouti à des accusations au criminel, y compris celles contre M. Richard Grisé.

Le commissaire a écrit au Comité de la justice que des conseillers juridiques, du ministère de la Justice, je suppose, lui avaient recommandé de ne pas divulguer le document du premier secrétaire du premier ministre. Compte tenu des révélations extraordinaires auxquelles nous avons eu droit sur l'affaire Grisé, le vice-premier ministre veillera-t-il à rendre publique immédiatement une partie du document remis à la GRC par le premier secrétaire du premier ministre, Peter White, celle qui concerne Richard Grisé, le député conservateur qui a été reconnu coupable?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, cette question, qui a été discutée hier et qui l'est encore aujourd'hui, le Commissaire y a déjà répondu. Le Commissaire est actuellement à l'étranger pour la rencontre de l'Interpol. Maintenant, au moment où cette question a été posée au Commissaire de la GRC, si je me rappelle, la réponse avait été à l'effet qu'à ce moment-là, il y avait des motifs légaux pour ne pas divulguer cette lettre-là. Je pense qu'il y aura tout lieu de demander à nouveau au Commissaire, à son retour, s'il est possible de rendre ce document-là public. Le gouvernement, je crois, dans les circonstances, a agi de façon tout à fait correcte. Dès qu'il a été mis au courant de faits, ces informations-là ont été transmises. . .

Une voix: Ce n'est pas une réponse, cela.

M. Blais: Si mon collègue me le permet, j'ai écouté avec attention la question, et si je pouvais avoir la chance d'y répondre, monsieur le Président. . .

Donc, immédiatement, le gouvernement a transmis les informations qu'il avait à la GRC pour permettre à celle-ci de tenir son enquête. Cette enquête a été tenue avec les conséquences que tout le monde sait. Et je crois que si on a d'autres questions à poser au Commissaire de la GRC, on pourra le faire à son retour. Mais je crois que tout a été fait de façon très correcte, et il n'y a pas, je crois, à revenir sur cet élément-là, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on attend toujours avec impatience le retour du Commissaire devant le Comité, mais cette question concerne plutôt le Bureau du premier ministre, ainsi que son secrétaire principal d'alors.

[*Traduction*]

Le commissaire de la Gendarmerie royale n'a pas traité de la question hier, mais il a dit au Comité de la Justice que le haut fonctionnaire à Montréal avait reporté les mandats de perquisition de sa propre initiative. Ce haut fonctionnaire a déclaré plus tard aux journalistes que, une semaine avant les dernières élections générales, il avait mis le commissaire adjoint suppléant ici à Ottawa au courant des enquêtes au criminel, et que ce dernier lui avait dit «que cela ne posait pas de problème».

Le haut fonctionnaire qui a retardé les mandats de perquisition a déclaré à un quotidien de Montréal hier que «donner suite à ces perquisitions moins d'une semaine avant des élections générales. . . aurait pu influer sur les élections au niveau local et national».

Je pose la question au vice-premier ministre parce qu'il comprend, j'en suis sûr, les implications de cette affaire qui touche au coeur même de notre système de justice. L'intérêt public exige des enquêtes rapides, impartiales et la justice doit suivre son cours, qu'il y ait des élections ou non. Personne ne doit être avantagé par le choix du moment où un mandat de perquisition sera exercé ou qu'une accusation sera portée.

Six jours avant qu'on décide de retarder les mandats de perquisition, la GRC recevait un document du premier secrétaire du premier ministre. Je le demande au vice-premier ministre, que renfermait ce document?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le très honorable représentant s'entête à incriminer la GRC et à attaquer son intégrité. À mes yeux, cette affaire est extrêmement grave. Ce ne semble pas être l'opinion des députés de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je rappelle aux députés que le vice-premier ministre a la parole et qu'il essaie de répondre à une question qu'on lui a posée.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, à ma connaissance, le commissaire de la GRC, M. Inkster, a été très franc et direct lors de sa comparution devant le comité hier et il s'est engagé à aller au fond de cette affaire. Le solliciteur général a fait de même. Nous ne pouvons transmettre que les informations qui nous sont communiquées. C'est de la GRC que nous les tenons. Si l'opposition ne veut pas savoir la vérité ou si celle-ci dessert sa stratégie politique, je n'y peux rien. Nous tenons à nous assurer que. . .

Des voix: Que dit cette lettre?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, cette question relève de la GRC, dont le commissaire a dit hier qu'il trouverait, à bon droit, fort insultant qu'on lui dicte une ligne de conduite en matière d'enquête.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, pour le moment, ce n'est pas l'intégrité de la GRC qui est en cause, mais plutôt celle du cabinet du premier ministre, le coeur même de ce gouvernement. C'est pourquoi il nous faut savoir ce que dit cette lettre et si le vice-premier ministre la produira.

Inutile de faire revenir le commissaire de la GRC pour le savoir. Nous attendrons qu'il comparaisse de nouveau. Nous voulons savoir pourquoi le secrétaire principal du premier ministre est intervenu huit jours avant les élections à propos de l'affaire Grisé et pourquoi le vice-premier ministre ne veut pas produire ce document?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, rien n'empêche le député de demander à la GRC de produire le document. S'il veut entraver le cours de l'enquête, ce n'est pas moi qui vais l'en empêcher.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la GRC a déclaré qu'elle ne fournira pas cette lettre. Elle nous a dit, et je tiens à ce que le vice-premier ministre écoute bien ceci, qu'elle ne nous remettra pas la lettre. Nous demandons donc au gouvernement de nous la transmettre, vu les circonstances dans laquelle elle a été envoyée. Le vice-premier ministre la rendra-t-il publique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député ne se contente pas de la vérité.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous ne nous donnez pas la vérité.

M. Mazankowski: Hier, le commissaire de la GRC s'est fermement engagé à tirer cette affaire au clair et à nous faire rapport aussi rapidement que possible.

J'ai également remarqué que le député fait grandement confiance au commissaire de la GRC; alors, pourquoi ne le laisse-t-il pas terminer l'enquête et en faire rapport d'une façon appropriée?

M. Kaplan: Monsieur le Président, nous savons tous que le commissaire de la GRC ne rendra pas publique une lettre qu'il a reçue du cabinet du premier ministre. La décision revient donc au premier ministre et c'est pourquoi nous demandons au vice-premier ministre de rendre cette lettre publique. L'enquête est terminée. Le prévenu a été condamné. Quel intérêt public sert-on en cachant aux députés et à la population canadienne la teneur de cette lettre très importante?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, l'intérêt public consiste à défendre l'indépendance de la Gendarmerie royale du Canada. C'est là la question.

C'est la GRC qui a mené l'enquête. Cette enquête a été dirigée comme la GRC le jugeait bon et les conclusions ont été tirées de la façon appropriée. Ce qui se passe encore une fois à la Chambre, c'est qu'on fait des procès d'intention.

Le député laisse entendre qu'il y a eu ingérence politique, qu'il y a eu des irrégularités. Or, le commissaire de la GRC a été très clair et très catégorique sur ce point. Le député ne nous croit peut-être pas, mais il devrait certes croire le commissaire de la GRC.

• (1430)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Puis-je dire simplement qu'il ressort très clairement de toute cette affaire que le commissaire de la GRC n'a pas été mis au courant.

Mon bureau a appris hier du surintendant principal, M. McConnell, que celui-ci ne relève normalement de personne d'autre que du sous-commissaire chargé des opé-

rations, M. Henry Jensen, et que M. Couteau, qui a reçu l'appel de M. McConnell hier, remplaçait tout simplement M. Jensen qui était absent.

Or, M. Jensen a comparu au Comité de la justice au côté de M. Inkster en juin lorsqu'il a induit le comité en erreur. Pour ce qui est de M. Inkster, ce n'était peut-être pas voulu, mais ça l'était de la part du gouvernement.

Une voix: Posez votre question.

M. Brewin: Étant donné que le solliciteur général a eu dix mois pour tirer cette affaire au clair, comment peut-il dire à la population canadienne qu'il n'a pas agi avec négligence? Ou n'est-ce pas plutôt parce qu'il craint de découvrir des choses en fouillant cette affaire qu'il refuse délibérément d'agir dans l'intérêt de la population canadienne?

M. le Président: Cela est une accusation. J'ai déjà dit que les préambules ne devaient pas servir à porter des accusations. Le ministre voudra peut-être répondre.

Des voix: Non.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Nous savons que, huit jours avant qu'on ait décidé de retarder l'émission des mandats de perquisition dans l'affaire Grisé, Peter White avait écrit une lettre à la GRC. Nous savons aussi que Bernard Roy aurait dit à un ingénieur qui avait payé des pots-de-vin à Michel Gravel qu'il ne s'agirait que d'une petite enquête interne, que Gravel donnerait sa démission et que tout rentrerait dans l'ordre sans inculpations ni scandale. Comme chacun le sait, ce n'est pas ce qui s'est passé.

Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre quel rôle précis Bernard Roy a joué dans l'enquête sur Michel Gravel? Et quel rôle Peter White, du cabinet du premier ministre, a-t-il joué dans l'enquête sur Richard Grisé? Est-ce que le vice-premier ministre va cesser de chercher à couvrir l'ingérence politique dans l'administration de la justice. . .

M. le Président: La question se présentait bien jusqu'aux derniers instants. Le ministre voudra peut-être répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en ce qui concerne M. Bernard Roy, je tiens à dire que les allégations parues dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui au sujet des renseignements que nous aurions détenus sur l'enquête relative aux agissements de Michel Gravel sont odieuses et fausses. Je crois savoir que M. Roy a écrit au rédacteur en chef de la *Gazette* de Montréal à cet effet.

En ce qui concerne l'autre affaire, la seule chose que je puisse dire au député en ce moment, c'est qu'aussitôt que des renseignements sont parvenus au cabinet du premier ministre à ce sujet, ils ont été transmis à la GRC.

M. Robinson: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Hier, après avoir admis qu'il avait reporté pour des raisons politiques l'exécution de mandats de perquisition dans l'affaire Grisé, le surintendant McConnell de la GRC a déclaré qu'il referait exactement la même chose. Je voudrais savoir du solliciteur général, qui est responsable de la GRC, s'il accepte cette décision très dangereuse de la GRC ou s'il finira maintenant par faire preuve de leadership et assurer à la Chambre que ce genre de manipulation politique du processus judiciaire est totalement inacceptable. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pourquoi le laisse-t-on continuellement faire ça?

Une voix: Vous mettez en doute le jugement de la présidence.

M. le Président: Étant donné les circonstances, je pense que je vais devoir passer au député de Saint-Léonard.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement. Hier, en répondant à ma question il a dit, et je cite:

> Les agents de l'administration centrale croyaient que l'entreprise qui sollicitait le prêt exploitait une discothèque.

La circulaire sur les prêts de la Banque fédérale de développement exclut ce genre d'entreprise. Donc, il ne s'agit pas d'une erreur mais bien d'une contravention aux règles. Est-ce que le ministre va faire la lumière sur cette affaire? Est-ce que le ministre va dire à cette Chambre qui a reçu la demande du prêt à la succursale, qui a révisé la demande du prêt au bureau chef et qui a autorisé ce

prêt, au bureau chef, de plus d'un million de dollars? Est-ce qu'on va savoir, une fois pour toutes, la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Comme je l'ai dit cinq fois hier, la demande de prêt a été envoyée pour approbation au siège social à cause de la nature de l'entreprise, qui était une boîte de nuit, un bistrot ou une discothèque. Le vice-président, au siège social, l'a approuvée sans savoir qu'il s'agissait d'une boîte de strip-tease. Il n'aurait pas dû le faire. C'est contraire à la politique du gouvernement. C'est la sixième fois que je donne cette réponse à la Chambre.

M. Gagliano: Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui dans le *Toronto Star* que Ken Cavanaugh, le porte-parole de la Banque fédérale, a dit que le prêt en question était appuyé par une banque à charte.

Or, s'il était appuyé par une banque, pourquoi cette dernière ne l'a-t-elle pas accordé? Pourquoi est-ce la BFD qui l'a fait, elle qui doit être une institution de prêt de dernier recours? Est-ce une autre erreur?

M. Andre: Monsieur le Président, le chef de parti du député est un ancien administrateur d'une banque à charte. Il devrait lui demander pourquoi une banque à charte recommanderait ce genre de prêt.

Comment puis-je savoir?

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de la Banque fédérale de développement et concerne le même sujet.

Hier, le ministre nous disait que le bureau local de la Banque fédérale de développement ainsi que le bureau chef avaient fait l'erreur d'approuver un prêt au club de danseuses érotiques, le Lido. Il l'a d'ailleurs répété aujourd'hui. Or, aujourd'hui, M. Ken Kavanagh, de la Banque, affirmait à Radio-Canada que la Banque n'avait aucune intention de se «divestir» de ce client. Si le prêt va à l'encontre des règles, comme le ministre nous le disait hier et encore aujourd'hui, s'il est inacceptable de financer ce genre de commerce, n'est-il pas également inacceptable de garder le client? Pourquoi le gouvernement continue-t-il à financer une entreprise qu'il juge lui-même comme étant inacceptable?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, un contrat a été conclu entre la Banque fédérale de développement et la compagnie à numéro qui possède le terrain, le bâtiment et le fonds de commerce qui s'y trouve. Ce contrat lie la banque et l'emprunteur. Il n'est assujetti à aucune restriction.

La politique en contiendra une dorénavant, comme je l'ai dit hier à la Chambre, mais rien dans ce contrat ne permet d'en demander le remboursement, comme le député semble le suggérer.

M. Boudria: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Hier, le ministre nous a dit qu'il s'agissait d'une hypothèque et aujourd'hui, il prétend que c'est un prêt. Il a un talent fou pour tout embrouiller.

J'ai une question très sérieuse à lui poser. Peut-il garantir immédiatement à la Chambre que la Banque fédérale de développement n'a jamais financé, directement ou indirectement, d'autres boîtes de strip-tease que le Lido de Hull?

M. Andre: Monsieur le Président, pour épargner des heures de recherche au député, disons qu'il s'agit d'un prêt garanti par une hypothèque sur le terrain et le bâtiment et sur certains biens faisant partie du fonds de commerce.

M. Jelinek: Il ne comprend pas cela.

M. Andre: Monsieur le Président, comme je l'ai dit cinq fois hier et une fois aujourd'hui, nous avons commis une erreur, mais nous avons modifié la politique.

• (1440)

Elle dit maintenant ceci: «La banque ne finance pas les entreprises qui sont de nature à donner l'impression qu'elle encourage des activités qui tout en étant légales peuvent être considérées comme condamnables.»

M. Boudria: Y en a-t-il d'autres?

M. Andre: Le député vocifère encore une fois de son siège, ce qui prouve qu'il tient plus à avoir l'air indigné à la télévision qu'à obtenir de l'information de ce côté de la Chambre.

Questions orales

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Hier, des milliers d'agriculteurs ont manifesté à Ottawa dans l'espoir d'obtenir des réponses du ministre de l'Agriculture. . .

Des voix: Combien?

M. Althouse: Des milliers, cherchant à savoir quel serait l'avenir des offices nationaux de commercialisation. Ils n'ont pas eu de réponse.

Quel rôle le ministre et le gouvernement voient-ils pour les offices nationaux de commercialisation et quel rôle ces offices joueront-ils dans l'exportation des produits agricoles dans les années 1990? Le ministre modifiera-t-il la loi pour permettre l'établissement de nouveaux offices en éliminant les restrictions actuelles qui empêchent les producteurs de fruits et de légumes, de grains et d'oléagineux et les éleveurs de bétail de constituer de tels offices?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la position du gouvernement et celle de notre parti depuis de nombreuses années est que l'on honorera le type de système de commercialisation que veulent les producteurs. Si la majorité veut un office de commercialisation, nous leur faciliterons la tâche. Le fait est. . .

Mme Campbell (South West Nova): Avez-vous lu l'accord de libre-échange?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, une libérale me dit de son siège que ce n'est pas ce que dit l'accord de libre-échange. L'accord reconnaît clairement le droit d'avoir des offices de commercialisation acceptables en vertu des dispositions du GATT.

Ce que le gouvernement essaie de faire pendant les négociations du GATT, c'est obtenir une clarification et un renforcement de l'article 11 qui permet l'existence des systèmes de gestion de l'offre et le contrôle des importations.

À la suite de la décision relative au yaourt et à la crème glacée, qui n'est pas une décision résultant du libre-échange, mais bien une décision du GATT, il est nécessaire de clarifier cette disposition, car elle date de 1947 et il y a eu beaucoup de changements depuis lors.

M. Althouse: Monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait essayer de répondre à la question. Tous les partis à la Chambre ont applaudi lorsque les pays du bloc de l'Est, notamment l'Allemagne, ont commencé à abattre les murs qui gardaient leurs citoyens prisonniers. Maintenant les Allemands de l'Est ont le choix.

Le ministre et son gouvernement vont-ils abattre les obstacles qui existent dans la loi sur la commercialisation des produits naturels, qui empêchent les producteurs de grains et d'oléagineux, les éleveurs de bétail et les producteurs de fruits et légumes d'envisager la création d'offices de commercialisation? La loi doit d'abord être modifiée. Il leur faut la permission de traverser le mur. Le ministre va-t-il l'abattre?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député vit à Ottawa depuis trop longtemps et ne retourne pas dans sa circonscription assez souvent.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: S'il prêtait attention à ce qui se passe dans le milieu rural il saurait que les producteurs de boeuf de l'Ontario ont rejeté l'idée d'un office de commercialisation et du principe de gestion de l'offre.

Nous croyons à la démocratie. S'ils avaient voté pour, nous aurions probablement pris des mesures pour leur faciliter la tâche. Les forces démocratiques ont prévalu. Ils ne voulaient pas de ce système et nous respectons leur décision.

* * *

[*Français*]

LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances).

Suite à un congrès des chefs de police nord-américain qui s'est tenu dernièrement au Kentucky, aux États-Unis, il appert que des milliards de dollars de profits du trafic de la drogue traversent la frontière des États-Unis chaque année pour être blanchis dans des institutions financières canadiennes.

Étant donné que les lois de nos deux pays ne sont pas compatibles et que nos banques peuvent fragmenter une grosse transaction en plusieurs petits dépôts dans différents comptes bancaires et ensuite les virer dans des comptes U.S., pour corriger cette situation, est-ce que le ministre a l'intention de prendre des mesures concrètes et appropriées afin d'autoriser nos policiers à obtenir des informations auprès de nos institutions afin de déceler

ces fraudes et de permettre à notre société de faire un pas en avant dans sa lutte contre la drogue?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement prend très au sérieux la question du blanchiment des capitaux. J'aimerais rassurer le député de Drummond en lui disant que nous avons pris et que nous continuerons à prendre les mesures les plus modernes et les plus efficaces pour lutter contre ce fléau.

Certaines personnes ont parlé du recours à l'enregistrement des transactions, par exemple: le seuil de 10 000 $. Je dirais que les gens qui font le trafic de la drogue sont peut-être des criminels, mais ils ne sont pas nécessairement idiots. Il est très facile, bien sûr, d'organiser la transaction autrement. Nous avons à trois reprises examiné cette méthode et nous sommes convaincus, pour le moment, que les méthodes que nous avons avec les banques, avec la Gendarmerie royale et avec le Surintendant des institutions financières, sont modernes et efficaces et nous continuerons d'être à la fine pointe de ces techniques.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture).

Hier, alors que 15 000 agriculteurs en colère protestaient contre. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Ouellet: Le ministre avait le culot de vanter sa politique laitière en cette Chambre. Est-ce que le ministre réalise que cette politique n'a plus aucune valeur depuis que son gouvernement a signé une entente de libre-échange, et surtout a décidé d'enlever progressivement les tarifs sur le yaourt et la crème glacée, avant d'obtenir la garantie des Américains qu'ils permettraient au Canada de mettre sur sa liste de produits prohibés d'importation ces deux produits? Est-ce que le ministre va réaliser que ces gens qui étaient dehors et qui protestaient contre lui et qui disaient qu'ils n'avaient plus confiance en lui, s'attendent à mieux de sa part? Qu'est-ce qu'il va faire?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, l'avantage parfois d'avoir deux portefeuilles, les gens de la GRC m'ont dit qu'il y avait 4 500 producteurs, hier, devant le Parlement.

À cet effet, mon honorable collègue devrait savoir que la décision concernant le yaourt et la crème glacée. . .

Je sais que l'intérêt des producteurs agricoles québécois n'intéresse pas le NPD, mais je pense que les gens, par exemple, à l'extérieur et dans cette Chambre sont intéressés par les producteurs agricoles québécois.

Pour répondre à la question de mon collègue, il devrait savoir que cette décision est une décision du GATT et que cela n'a rien à voir avec l'Entente de libre-échange avec les États-Unis. C'est à la demande des producteurs agricoles que nous avions inscrit le yaourt et la crème glacée sur la liste. Actuellement, une décision défavorable a été rendue, mais cependant, nous avons fait une chose que vous, les libéraux, n'aviez jamais fait au cours de 20 ans de pouvoir, c'est d'amener les producteurs agricoles québécois avec nous, assis avec nous, pour travailler, pour préparer la nouvelle politique laitière et travailler notre stratégie au GATT, alors que vous, vous n'avez même pas mis en place une politique laitière à long terme. Pendant cinq ans, les producteurs agricoles ont attendu après vous.

Encore une fois, comme je l'ai dit hier, peut-être en l'absence de mon collègue, on n'a pas de leçon à recevoir, monsieur le Président, des gens de l'autre côté de la Chambre. Nous nous sommes toujours occupé des producteurs laitiers et nous allons continuer de nous en occuper.

M. Ouellet: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Agriculture) qui sait très bien que ce qu'il a fait a été de continuer, pour une période de cinq ans, une politique laitière qui était à l'avantage des agriculteurs du Québec, année après année, renouvelée par l'administration libérale. Si la politique de lait industriel au Québec est si prospère, c'est parce qu'elle a été bien engendrée il y a plusieurs années.

Quand en 1976 il y a eu des manifestations sur la Colline parlementaire, le gouvernement de l'époque a écouté et corrigé son tir.

Je demande la question au ministre: Face à cette manifestation, quel que soit le nombre, l'ensemble des producteurs agricoles de l'UPA, tout l'UPA de la province de Québec appuie ceux qui sont venus sur la Colline et demandent au ministre des gestes concrets pour protéger, non seulement le yaourt et la crème glacée, mais pour protéger aussi le beurre, le fromage, le lait en poudre.

Qu'est-ce que le ministre va faire pour s'assurer que tout le secteur du lait industriel au Canada ne soit pas écrasé par les Américains, comme ils s'apprêtent à le faire?

M. Blais: Monsieur le Président, il est surprenant qu'après cinq ans, le député de Papineau pose une question sur l'agriculture. Au cours de ces cinq dernières années, monsieur le Président, ce gouvernement s'est occupé des producteurs agricoles. C'était la première fois qu'il y avait une politique laitière à long terme, en 1986, parce qu'ils avaient attendu après vous.

Monsieur le Président, ce que j'ai dit tout à l'heure et ce qui est particulièrement important pour les producteurs laitiers, c'est qu'ils participent avec nous à un comité de stratégie. Nous sommes à reviser la politique laitière actuelle pour la renforcer et être en mesure. . .

Des voix: À l'ordre!

M. Blais: Si vous voulez bien m'écouter. . . et être en mesure, non seulement de faire face à ce que nous avons vécu au cours des dernières années, mais également relever les défis pour le futur.

Nous croyons que les offices de commercialisation, grâce à un article 11 renforcé et clarifié, seront en mesure de faire face au commerce pour les années 1990 et l'An 2000, monsieur le Président. C'est de cela dont les producteurs agricoles ont besoin.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans qui a jeté l'éponge en ce qui concerne la politique du gouvernement en matière de pêche dans le Canada atlantique en abandonnant aux deux grosses compagnies de transformation du poisson la décision de choisir les usines à fermer; cela a eu pour effet de mettre dans la gêne des milliers de travailleurs et de pêcheurs.

Le ministre n'est-il pas d'avis que les contingents de pêche appartiennent de droit aux ports et aux usines de transformation du poisson, et non pas aux compagnies?

Si les compagnies essaient de fermer certaines usines dans le Canada atlantique, veillera-t-il à ce que les contingents visés demeurent attachés aux usines qui les avaient obtenus? Ne pense-t-il pas qu'il est préférable de partager le travail plutôt que de fermer à tout jamais certaines usines?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux assurer à l'honorable député que je n'ai certainement pas décidé de jeter l'éponge; toutefois, s'il en a besoin, puisqu'il semble avoir chaud, je peux lui en fournir une.

M. McKnight: En fait, c'est une éponge pour sécher des larmes.

M. Siddon: Monsieur le Président, certaines décisions, en ce qui concerne la distribution des contingents de poissons, relèvent en fin de compte du ministre des Pêches et des Océans.

En planifiant l'administration des contingents pour les années 90, nous établirons ces contingents de manière juste et équitable, après avoir consulté tous les groupes des divers secteurs de l'industrie, les gouvernements provinciaux concernés et leurs ministres des pêches.

Il y a d'autres questions à régler; par exemple, à quelles usines donner quelle partie des prises visées par des contingents accordés à des compagnies privées et qui appartenaient comme il se doit à ces compagnies. Le comité spécial du Cabinet chargé d'étudier la situation de la morue du Nord en particulier et des pêches de l'Atlantique en général se penche aussi sur cette question.

M. Simmons: Monsieur le Président, le ministre en connaît à peu près autant sur les éponges que sur les pêches.

Ne croit-il pas que le poisson appartient d'abord aux localités et aux gens qui les habitent, et non pas aux compagnies multinationales.

Ce dossier a fait l'objet de réunions hier à Halifax. Je suis sûr que le ministre a eu vent des nouvelles qui ont circulé plus tard à propos des réductions draconiennes qui seront pratiquées dans les quotas de la pêche côtière et de la pêche hauturière. Il ne devrait pas en être surpris.

Le ministre prendra-t-il maintenant son courage à deux mains pour nous dire comment les quotas seront répartis entre la pêche côtière et la pêche hauturière? Promettra-t-il de ne pas monter ces deux secteurs l'un contre l'autre, ce qui laissera toute cette industrie dans un plus grand chaos encore?

M. Siddon: Monsieur le Président, au départ, le député craignait de me voir jeter l'éponge et voilà maintenant qu'il me demande de prendre mon courage à deux mains. En fait, je crois qu'il aurait bien besoin lui-même d'un remontant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Le député sait très bien que depuis plusieurs années, un cadre de consultations nous permet de discuter de ces questions avec les secteurs concernés de l'industrie de la pêche de l'Atlantique et avec les gouvernements provinciaux.

Une fois ces consulations terminées, nous publierons le plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1990 vers le 30 ou le 31 décembre cette année et il aura alors la réponse à toutes ses questions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre n'est pas sans savoir que le premier ministre a déclaré hier, à Moscou, que le Livre blanc de 1987 sur la défense était dépassé. Bien entendu, le premier ministre a été la dernière personne au Canada à s'en rendre compte, mais nous sommes heureux qu'il en soit venu à cette conclusion.

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous préciser comment le gouvernement entend s'y prendre pour rebâtir notre politique de défense en fonction des nouvelles réalités que le premier ministre a observées, et dans le contexte en question, est-il disposé à affirmer maintenant que le gouvernement va faire interrompre les vols d'essai à basse altitude au-dessus du territoire innu, au Labrador, jusqu'à ce que le gouvernement puisse en arriver à une nouvelle politique de défense.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député pose en l'occurrence une question extrêmement importante. Le livre blanc en question a été rédigé de 1985 à 1987. Il a été publié en 1987 et tenait compte de la réalité à l'époque. Comme bien d'autres, le député le reconnaît sans doute.

Plusieurs choses se sont produites depuis la rédaction de ce document. Il y a eu un budget, et pour donner à l'économie canadienne la vigueur dont elle a besoin selon nous, on a réduit les crédits accordés au ministère de la Défense nationale. Un examen de la question a été entrepris à ce moment-là et il est toujours en cours.

La réalité d'aujourd'hui est bien différente de ce qu'elle était il y a six mois voire un mois et cela nous ouvre de nouvelles possibilités. Ainsi, naturellement, nous suivons l'évolution de la situation et le livre blanc continuera d'être révisé.

Je tiens à dire au député qu'il serait prudent de prendre le temps et de permettre au gouvernement de prendre le temps de trouver les bonnes réponses face à l'évolution du monde à l'heure actuelle.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je crois que le ministre devrait reconnaître que déjà, en 1987, le livre blanc ne faisait pas l'unanimité. Il est vrai que beaucoup de choses se sont produites depuis.

Je pose une question au ministre au sujet d'un processus de mise à jour du livre blanc et, parallèlement, je lui demande de déclarer un moratoire sur le programme de vols à basse altitude, dans lequel le gouvernement s'est engagé, jusqu'à ce qu'il puisse être réévalué. Le ministre n'a pas répondu à ma question.

Dans le même ordre d'idée, envisagera-t-il de retirer l'appui du Canada aux essais de missiles de croisière qui se rattachent également à une vision dépassée du monde?

M. McKnight: Monsieur le Président, le député représente un parti qui croit que nous ne devrions pas nous servir de l'OTAN pour assurer notre sécurité collective. Le gouvernement, pour sa part, croit que nous devons continuer de faire partie de l'OTAN pour garantir notre sécurité.

Il faut que le député comprenne cela et je suis sûr qu'il le comprend. Les changements survenus en Europe aujourd'hui, hier et avant-hier ont été encouragés par l'OTAN dès sa création. L'OTAN n'a jamais été un instrument d'agression. L'OTAN est une force défensive et continuera de l'être, tout comme ses activités, dont les activités de formation auxquelles prend part aujourd'hui le Canada sont des activités défensives.

M. le Président: Je vous informe qu'étant donné l'intervention du ministre et les réponses des partis d'opposition, la période des questions prendra fin à 15 h 5.

* * *

• (1500)

INVESTISSEMENT CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le ministre et Investissement Canada ont approuvé en février l'acquisition de Texaco par Imperial Oil, même si la Loi sur Investissement Canada exige que la question de la concurrence soit réglée en premier lieu, ce qui n'a été fait qu'en juin. Et même si la question de la concurrence a été réglée en juin, le Tribunal de la concurrence a statué le 10 novembre que la décision concernant la concurrence était viciée.

Si la question de la concurrence n'était pas réglée le 10 novembre, comment Investissement Canada a-t-il pu accorder son approbation et dire que la question de la concurrence était réglée dès février, violant ainsi sa loi constitutive?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La mission d'Investissement Canada est de voir si les fusions et les acquisitions sont conformes à l'intérêt national. Pour ce qui concerne le secteur des hydrocarbures il y a la politique du pétrole et du gaz, qui fixe certaines conditions et s'applique en particulier aux actifs en amont, c'est-à-dire aux gisements de pétrole et de gaz.

L'accord a satisfait à ces prescriptions. Certaines dépenses ont été imposées à Imperial Oil. Il lui a été demandé de se départir de certains éléments d'actif, et ainsi de suite, pour satisfaire aux prescriptions de la politique énergétique.

La Loi sur la concurrence fait autorité et ne souffre pas d'accomodements. Il faut que l'approbation se fasse sur les deux plans avant qu'une acquisiton reçoive l'approbation définitive. Comme vous le savez, les questions de concurrence font actuellement l'objet d'un examen très minutieux avec certaines modifications à la clé, ce qui ira jusqu'à son aboutissement. Ou bien la chose pourra se faire ou bien elle ne pourra pas se faire, mais cela n'a rien à voir avec les attributions et la mission d'Investissement Canada.

M. Maclellan: Oh que si, monsieur le Président, parce que la Loi sur Investissement Canada exige que la question de la concurrence soit réglée avant qu'Investissement Canada n'accorde son approbation à l'acquisition, ce qu'il n'a pas fait. En réalité, la question de la concurrence n'a été réglée que quatre mois après qu'Investissement Canada eut donné son autorisation.

Est-ce que désormais Investissement Canada va attendre que la question de la concurrence soit résolue avant de donner son accord à des investissements de ce genre, spécialement les acquisitions et les fusions, ou s'il va passer dans l'usage qu'Investissement Canada viole sa loi constitutive à la convenance du gouvernement?

M. Andre: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de la convenance du gouvernement mais de celle du commerce. Je ne vois pas quel avantage il peut y avoir pour qui que ce soit à suivre la procédure suggérée par le député. Il y a deux conditions à satisfaire: le critère de l'avantage net pour le Canada, appliqué par Investissement Canada, et celui de la Loi sur la concurrence. L'opération doit satisfaire séparément chacun d'eux, sinon elle ne se fait pas. La procédure indiquée par le député n'a d'avantage pour personne.

* * *

LA GARDE D'ENFANTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui n'ignore pas que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une convention générale des droits de l'enfant. Le Canada a toujours été un chaud partisan d'une telle convention. Aujourd'hui, 10 p. 100 des enfants canadiens ont besoin de services de garde d'une forme ou d'une autre et l'on ne fait rien pour remédier à cette situation. En Ontario, 11 p. 100 de ces enfants sont desservis par le programme national de garde.

Comment se fait-il que le gouvernement canadien ne considère pas cette question comme suffisamment importante pour établir un programme global et créer les nombreuses places de garderie dont notre pays a besoin? Est-ce là une priorité, oui ou non?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que notre gouvernement est le premier au Canada à avoir essayé d'établir un programme global de garde d'enfants, tentative qui a avorté à l'autre endroit grâce aux bons offices de son parti.

Je me permets d'ajouter que notre gouvernement est déterminé à présenter un autre programme global de garde d'enfants avant les prochaines élections, soit d'ici à deux ou trois ans, et qu'entre-temps, les gouvernements provinciaux sont invités à faire appel au Régime d'assistance publique du Canada. Il s'agit d'un programme à formule non limitative auquel nous croyons fermement.

M. Dingwall: La ministre sait pertinemment que son gouvernement n'a pas encore réussi en six ans à atteindre l'objectif prioritaire qu'est la création d'un programme national de garde d'enfants.

Il existe moins de 70 garderies qui desservent plus de 1 000 collectivités autochtones dans tout le Canada, dont certaines risquent maintenant de fermer faute d'argent. Actuellement, le gouvernement du Canada dépense

moins de 5 millions de dollars pour la garde des enfants des premières nations.

La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi le gouvernement a retiré 60 millions de dollars aux garderies destinées aux autochtones? Pourquoi le gouvernement du Canada refuse-t-il aux autochtones, dont les besoins doivent être évidents à nous tous à la Chambre, des garderies de qualité et qui soient adaptées à leur culture?

Mme McDougall: Monsieur le Président, le gouvernement est bien conscient des besoins particuliers des enfants et des femmes autochtones. Nous avons fait plus pour le prouver que n'importe quel gouvernement précédent. Je voudrais revenir également sur d'autres questions.

En ce qui concerne les garderies, le gouvernement a proposé des mesures fiscales qui fourniront une aide financière aux parents. Nous avons lancé le fonds d'aide aux garderies pour pallier justement aux besoins dont parle le député. Ce fonds a été établi expressément à l'intention des enfants et des femmes doublement désavantagés qui ont besoin d'une aide spéciale, comme les femmes autochtones. Il est entré en application maintenant et il progresse. Le gouvernement reconnaît aussi qu'il faut établir un programme national de garderies et nous le ferons dès que nous le pourrons.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ RACISTE

M. Vincent Della Noce secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre sur une question de privilège. Étant donné que je suis un député d'origine italienne, un téléphone anonyme à mon bureau me demandait si j'étais automatiquement un mafioso. Suite à une petite enquête, la Compagnie Télé-Direct, publication incorporée responsable de l'impression des pages jaunes à travers le Canada, a commis une profonde injustice envers la communauté italienne canadienne. Le Collège Platon, fondé en 1957, se spécialise dans l'enseignement des langues, de 25 dialectes différents. Le collège est situé à Montréal et est reconnu non seulement au Canada mais aussi par les étudiants étrangers. Pour 1990-1991, le collège a fait imprimer dans les pages jaunes, à la page 453, une publicité annonçant les 23 cours offerts aux étudiants, et on peut y voir inscrit: «Anglais, français, portugais, hollandais,» *et cetera*, *et cetera*, mais au lieu d'être inscrit italien, c'est indiqué le mot «mafia».

Je n'ai pas besoin de vous dire que toute la communauté italo-canadienne, dont je fais partie, est choquée de cet affront raciste. Quand les Italiens ont émigré au

Canada, monsieur le Président, ils se faisaient appeler par des noms vulgaires comme «mafioso». Nous avons travaillé avec nos mains et pour des salaires minables pour nous faire connaître et accepter comme étant d'honnêtes citoyens. Depuis environ 20 ans, nous avons notre place au sein de la communauté canadienne et québécoise.

Vous n'avez qu'à regarder les journaux. Ce ne sont pas plus les Italiens que les Anglais, les Français, les Québécois «pure laine» qui commettent des crimes, des viols, des transactions douteuses ou de drogues. Nous sommes des Canadiens et non des *mafiosi*. Au nom de la communauté italienne canadienne, que je représente, je demande à la compagnie Télé-Direct de sévir envers la ou les personnes qui semblent avoir un esprit déséquilibré, et en plus de retirer cette page raciste des bottins ou de faire les corrections nécessaires.

Monsieur le Président, la communauté italienne ne mérite pas cela au Canada.

M. le Président: **J'ai écouté avec un certain intérêt l'intervention de l'honorable député. C'est une question qui est très sérieuse. Peut-être qu'il est approprié pour moi de considérer la question afin de faire une déclaration plus tard à la Chambre des communes. Je remercie l'honorable député.**

• (1510)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, même si je n'ai pas vu le document, à l'instar de mon collègue, je pense qu'en 1989, de telles injures sont inacceptables, et définitivement, au nom de la communauté italienne, avec mon collègue, et j'espère avec l'appui de cette Chambre, on va faire le nécessaire afin que de telles choses ne se reproduisent plus.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement à propos du débat qui s'est déroulé hier, le 21 novembre, au cours de la période des questions. C'est la première occasion que j'aie d'invoquer le Règlement.

Je veux revenir sur la question qu'a posée le député de Glengarry—Prescott—Russell qui a déclaré, et je cite la page 5931 du hansard.

Étant donné que moins de quatre heures plus tard, la Société Radio-Canada confirmait que la Banque avait accordé deux prêts totalisant

> 1,3 million de dollars au club de danseuses érotiques, le Lido, à Hull, qui appartient à un ami d'un ancien ministre. . .

À plusieurs occasions, monsieur le Président, et encore hier et aujourd'hui, j'ai entendu la présidence réprimander les députés qui, dans les introductions à leurs questions et dans leurs commentaires portaient des accusions, faisaient des procès d'intention et ainsi de suite. Vous vous reportez probablement au paragraphe 409(7) de la sixième édition du *Beauchesne*, qui précise:

> Une question doit respecter les convenances de la Chambre en ce qui a trait aux insinuations, à l'imputation de visées, ou aux calomnies à l'endroit de personnes à la Chambre, ou même ailleurs.

Dans le cas qui nous intéresse, on laissait entendre qu'un ancien ministre avait peut-être exercé une certaine influence sur l'octroi du prêt, qui, je l'ai admis, à été accordé par erreur.

À l'extérieur de la Chambre, le député a dit que c'était de Roch LaSalle qu'il parlait. Bien entendu, cela a aiguisé la curiosité de la presse qui n'a pas cessé de me harceler pour savoir si j'allais donner suite à cette allégation par une enquête approfondie. D'autres journalistes se sont chargés de vérifier et M. LaSalle a catégoriquement nié connaître les propriétaires du club érotique Lido et avoir mis les pieds dans cet établissement. Mon bureau a confirmé que M. La Salle rejetait carrément ces allégations.

Monsieur le Président, pour tenir compte de vos avertissements, je formule une demande très simple. Je n'accuse pas le député d'avoir délibérément laissé entendre que M. LaSalle s'était rendu coupable de quelque chose. Il a peut-être reçu de fausses informations.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il conviendrait, si nous voulons favoriser un climat sain à la Chambre, que le député se rétracte et reconnaisse que M. LaSalle n'est pas un ami du propriétaire de ce club érotique et qu'il n'a jamais fréquenté cet endroit. Il devrait admettre qu'il est injuste de porter ainsi atteinte à la réputation de quelqu'un qui n'est plus des nôtres et que c'est encore moins juste pour la famille de cette personne.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je vous invite à lire attentivement ce que dit le hansard et ce que le ministre lui-même a déclaré:

> . . .quatre heures plus tard, la Société Radio-Canada confirmait que la Banque fédérale de développement avait accordé deux prêts au club de danseuses érotiques, le Lido, à Hull, qui appartient à un ami d'un ancien ministre. . .

Je n'ai fait que reprendre la déclaration de Radio-Canada. Si le ministre ne peut pas accepter ce que disent les journalistes de Radio-Canada, il peut téléphoner à M. Normand Lester à Radio-Canada et lui demander de se rétracter publiquement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, aucun député de l'opposition ni personne à la Chambre n'est en mesure de dicter sa conduite à Radio-Canada. M. Normand Lester peut se faire son idée et dire ce qu'il veut. Si M. LaSalle ou quelqu'un d'autre ne sont pas satisfaits, ils n'ont qu'à s'adresser à M. Lester ou à M. Stevie Cameron ou à tous les autres qui ont fait de pareilles déclarations. Mais je ne crois pas qu'on puisse m'accuser de diffamation parce que je lis ce que j'ai entendu à la télévision hier soir. J'ajouterai pour la gouverne du ministre que ce n'est pas parce qu'il n'aime pas quelque chose que cela devient automatiquement diffamatoire.

M. le Président: J'examinerai ces interventions et je ferai rapport de mes conclusions à la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, le ministre qui invoque aujourd'hui le Règlement était présent à la Chambre quand les propos qui le choquent ont été prononcés par le député de Glengarry—Prescott—Russell. Il a entendu ces propos et, s'il y avait lieu, il était en mesure de formuler son objection tout de suite après la période des questions.

Je signale tout simplement qu'il ne l'a pas fait à la première occasion. J'ajoute cette simple observation à celles tout à fait pertinentes du député de Glengarry—Prescott—Russell, et je vous fais remarquer, monsieur le Président, que des propos comme ceux que ce député a tirés essentiellement d'un article de journal ont à maintes reprises été tenus à la Chambre par les ministériels, du temps qu'ils étaient dans l'opposition, et aussi dans les réponses à des questions, sans que personne se plaigne. Je pense que le rappel au Règlement du ministre est sans fondement.

M. Andre: Monsieur le Président, quand l'affirmation a été faite, je n'avais évidemment aucun moyen de savoir si elle était vraie ou fausse. On n'a évidemment nommé personne à ce moment-là. Comme le nom de Roch LaSalle n'a été mentionné qu'à l'extérieur de la Chambre, je n'ai pas pu vérifier. J'ai alors demandé qu'on fasse une vérification indépendante. Mes collaborateurs se sont entretenus avec M. Roch LaSalle, qui déplore encore une fois le fait que, même s'il a quitté la Chambre, sa famille continue d'être victime de tels propos. C'est pour cette raison et pour cette seule raison que je dis simple-

ment: ne serait-il pas bon de pouvoir lui dire pour une fois que nous regrettons d'avoir traîné inutilement son nom dans la boue?

Je n'ai pas laissé entendre que le député avait inventé cette histoire. Il dit qu'il l'a apprise de Radio-Canada, et c'est très bien. Mais n'est-il pas grandement temps, simplement par bienséance, par respect pour la famille de cet homme, que nous reconnaissions qu'une erreur a été commise et que nous retirions cette remarque? C'est tout ce que je demandais, Herb.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le leader de l'opposition officielle vient de souligner que le ministre, étant à la Chambre hier, aurait pu faire part de ses doléances à ce moment-là, mais qu'il n'a pas pris la parole en temps opportun. Je sais gré au député d'avoir fait ce rappel. Nous en prenons bonne note et tiendrons compte de ce précédent à l'avenir.

M. le Président: La présidence conserve de l'espoir. Le député de York-Centre.

LA JUSTICE—LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement découle de la période des questions. Mon chef et moi avons posé des questions à propos d'une lettre adressée au commissaire de la GRC par M. Peter White, du cabinet du premier ministre, et contenant des renseignements relativement à certaines accusations. Le solliciteur général n'a pas répondu à la question et a déclaré qu'il n'avait pas à le faire puisque le commissaire avait déjà répondu à toutes les questions sur la lettre lors de la séance d'hier du comité.

J'ai assisté à cette séance du Comité de la justice. En outre, après consultation du compte rendu de cette séance, j'ai eu confirmation du fait que la question de la lettre n'a pas fait l'objet de discussions au cours de cette séance. Le solliciteur général a donc induit la Chambre en erreur et devrait en conséquence se rétracter.

M. le Président: Je vais étudier la question soulevée par le député. Après consultation des délibérations du comité, je donnerai ma réponse à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination que le gouvernement a pris. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, selon la liste jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 128 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1520)

[*Français*]

PROJET DE LOI C-23

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, tel que modifié.

* * *

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Brewin (Victoria) demande à présenter le projet de loi C-278, Loi concernant l'indemnisation des

Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Brewin: Madame la Présidente, cette mesure a pour but de combler une lacune des lois concernant l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont de telles lois. Malheureusement, si un Canadien est blessé pendant qu'il est en voyage ou en poste à l'étranger, il n'a aucun moyen d'obtenir une indemnité parce que l'acte criminel doit s'être produit dans les limites provinciales ou territoriales.

Le projet de loi autorise, au niveau fédéral, les Canadiens blessés pendant un voyage ou une affectation à l'étranger à présenter une demande d'indemnité au tribunal de leur province ou territoire, ce qui sous-entend que le gouvernement fédéral paiera la facture plus tard.

J'exhorte la Chambre à adopter ce projet de loi, le moment venu.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA GARDE D'ENFANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition dont les signataires, habitant dans l'ouest du Canada, font remarquer qu'un enfant sur six au Canada vit dans la pauvreté et que cette proportion va augmentant. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la motion d'initiative parlementaire M-254 qui exhorte le gouvernement à négocier avec les gouvernements provinciaux en vue de proclamer une déclaration nationale des droits pour les enfants.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une autre pétition à présenter, madame la Présidente. Les pétitionnaires, encore une fois de l'ouest du Canada, expriment leurs inquiétudes devant la décision du gouvernement de réduire le service ferroviaire voyageurs et demandent au Parlement du Canada de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où elle peut offrir un mode de transport plus rapide, économique, sûr, commode, non polluant et à faible consommation d'énergie par rapport aux autres modes de transport.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'ai une dernière pétition à présenter, madame la Présidente, encore une fois de la part d'un certain nombre de pétitionnaires habitant pour la plupart à Kamloops, en Colombie-Britannique, qui exposent tout un éventail de préoccupations que leur inspire le projet du gouvernement d'instituer une taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires s'opposent à cette taxe et demandent au gouvernement de remettre son projet à l'étude et d'élaborer un ensemble complet de réformes fiscales qui soit équitable pour les Canadiens.

LES BUREAUX DE POSTE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition soumise par un certain nombre de pétitionnaires désireux d'exercer leur droit séculaire d'exprimer un grief commun à propos des bureaux de poste ruraux.

LE DROIT DE LA MER

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 170 habitants de ma circonscription, qui exhortent le Parlement à enjoindre—en fait je crois qu'ils devraient l'exiger—le gouvernement du Canada d'étendre sa juridiction à l'extrémité du plateau continental canadien conformément au droit international, comme l'ont fait tous les autres États côtiers du monde, afin que le Canada puisse protéger et réglementer les réserves de poisson vitales pour les pêcheurs de l'Atlantique. Comme vous le savez, madame la Présidente, cette situation a provoqué la crise qui existe dans notre industrie la plus importante à l'heure actuelle.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par 510 personnes qui exhortent la Chambre à demander au gouvernement du Canada d'établir un bureau d'assurance-chômage à Happy Valley, Goose Bay, pour desservir tout le Labrador afin que les chômeurs ayant droit aux prestations d'assurance-chômage, soit environ la moitié de la population à l'heure actuelle, puissent se prévaloir de leurs droits légitimes.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 420 personnes de ma circonscription qui demandent

au Parlement d'exiger du gouvernement qu'il renonce à son projet de taxe sur les produits et services. Cette taxe aura des répercussions regrettables partout au Canada et principalement dans le Nord. Si l'on estime que la taxe sur les produits et services fera déjà beaucoup de tort aux Canadiens du Sud, il faut multiplier ses effets par une fois et demie pour avoir une idée des dégâts qu'elle causera dans le Nord.

LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

L' hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de ma circonscription qui implorent la Chambre de demander au gouvernement de réviser les lois du Canada et la Loi sur la preuve au Canada pour venir davantage en aide aux personnes handicapées, en leur permettant de faire entendre devant les tribunaux le récit des mauvais traitements qu'elles ont subies.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, plusieurs milliers de personnes de divers endroits du Nouveau-Brunswick, notamment Grand Falls, Plaster Rock, Quispamis, Moncton, Fredericton et Saint-John, dont le nombre total se situe à 11 720, m'ont demandé de présenter en leur nom une pétition dans laquelle ils affirment leur conviction sincère et profonde que notre avenir ne peut être garanti que par le respect de la vie, aussi bien celle de l'enfant à naître que celle du vieillard.

Ils sont persuadés que la vie humaine est un don de Dieu, qu'elle présente un caractère unique et spécial, et qu'elle est inviolable depuis le moment de sa conception. Ils invitent le Parlement à rédiger et à adopter une loi qui protège la vie depuis le moment de la conception, une loi qui cherche à sauver en même temps la vie de la mère et celle de l'enfant.

De par sa longueur cette pétition montre bien qu'il y a un nombre considérable de gens au pays que la chose préoccupe. Il faut considérer que plus de 11 000 personnes ont signé cette pétition dans une province qui en compte environ 700 000. En ce moment crucial de l'histoire du Parlement, elles demandent qu'on y songe sérieusement.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre huit pétitions collectées et signées par mes concitoyens de York–Ouest et c'est seulement par les personnes de ma circonscription qui se rebellent contre la nouvelle taxe, la TPS proposée par le gouvernement conservateur, non seulement pour les petites entreprises mais pour le citoyen moyen. C'est beaucoup de difficultés et cela représente la 30e nouvelle taxe imposée par ce gouvernement depuis 1984. Nous demandons en tant que libéraux que le gouvernement rejette complètement, fondamentalement cette nouvelle taxe, la TPS.

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter 1 000 pétitions certifiées conformes à l'article 36 du Règlement. J'en ai des milliers d'autres qui ne le sont pas. Je sais que je dois me contenter de les mentionner mais elles sont signées par des personnes qui jouent aux quilles, des psychologues, des consommateurs et des gens d'affaires: tout le monde à Sault Ste. Marie est contre cette taxe. Je présente ces pétitions dans l'espoir que le gouvernement changera d'idée à la dernière minute et qu'il retirera la taxe sur les produits et services.

• (1530)

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir, en conformité avec l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Rosthern, en Saskatchewan. Ces pétitionnaires tiennent à ce que nous appuyions les autochtones du Canada dans leur désir de pouvoir utiliser leurs terres de manière traditionnelle. Par conséquent, ils demandent à cette Chambre de se joindre à l'Assemblée des Premières Nations, aux Inuit du Labrador et aux autres peuples autochtones du nord du Canada pour demander qu'on mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et de NORAD et qu'on refuse d'accueillir les opérations de l'OTAN au Canada. Ils demandent que les fonds que verse le Canada à l'OTAN et à NORAD soient réaffectés afin de permettre aux autochtones de reprendre le contrôle

de leurs terres, de retrouver leur mode de vie et de promouvoir un développement durable pour tous les Canadiens.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'Ontariens de London, St. Mary's, Lambeth, Ottawa, Oakville et Hornepayne. Ces pétitionnaires disent que VIA Rail offre un moyen de transport interurbain à coût abordable et non polluant sur lequel comptent beaucoup de Canadiens. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter les projets visant à réduire ou à supprimer les services de VIA Rail, de moderniser le matériel existant et de relier Montréal et Windsor par un train à grande vitesse.

L'EXTRADITION

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre pour les raisons suivantes. L'intérêt que cette question suscite chez beaucoup de Canadiens montre qu'ils s'impatientent de plus en plus de notre attitude léthargique face à l'extradition des personnes accusées d'avoir commis des crimes odieux contre l'humanité.

Les lois canadiennes actuelles sur l'extradition permettent aux personnes accusées ou reconnues coupables de crimes, parfois brutaux, commis à l'étranger d'échapper à la justice. Par exemple, Charles Ng est recherché aux États-Unis pour 13 meurtres sauvages commis en Californie.

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui des pétitions appuyant l'extradition de ces personnes qui cherchent refuge au Canada. Les pétitions que je dépose aujourd'hui portent 1 381 signatures, même si j'en ai reçu plus de 2 000 jusqu'à maintenant. Malheureusement, beaucoup d'entre elles ne répondaient pas aux strictes conditions de forme exigées par la Chambre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Je continue à être sidéré, madame la Présidente, mais aussi comblé de joie, par le nombre de pétitions que nous recevons qui s'opposent à la TPS de 9 p. 100. Elles viennent de partout au Canada et de tous les milieux de notre société.

Celles que j'ai aujourd'hui viennent de Brockville, où j'habite. Comme d'autres, elles ne sont pas toutes entièrement conformes, mais l'esprit y est.

Cela dit, les noms des pétitionnaires sur cette feuille répondent aux critères de l'article 36 du Règlement.

J'ai le plaisir de présenter cette pétition certifiée conforme au Règlement.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je désire présenter aujourd'hui des pétitions provenant de Burnaby, en Colombie-Britannique, et de Sarnia, en Ontario. Elles contiennent au total presque 900 noms. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision à propos de la taxe sur les produits et services. Ces pétitions ont été certifiées par le greffe de la Chambre des communes.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député s'est exprimé en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Anawak: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des habitants de ma ville natale de Repulse Bay. Les intéressés s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services. Il y a, en outre, une pétition, des habitants de la localité de Pelly Bay, dans ma circonscription de Nunatsiaq, où le coût de la vie est le plus élevé au Canada, car on ne peut y obtenir de produits et d'autres biens que par avion; chose certaine ils ne peuvent compter ni sur le transport par camion ni sur d'autres moyens de transport.

Ces pétitionnaires de Pelly Bay s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services, car si elle est adoptée, le coût élevé de la vie qu'ils doivent supporter à l'heure actuelle grimpera encore davantage, et ils n'auront plus les moyens de vivre.

LA LOI 178 DU QUÉBEC

M. W. C. Scott (Victoria—Haliburton): Madame la Présidente, j'ai le privilège et le devoir au nom d'un certain nombre de pétitionnaires de Cavan, Mill Brook et Frazerville, de présenter une pétition qui exhorte le Parlement à annuler, comme le lui permet la Constitution, la loi 178 adoptée par le gouvernement du Québec.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET VIA RAIL

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, avant que le député de Victoria—Haliburton n'intervienne, j'étais tout ouïe car je croyais que sa pétition ne traiterait pas de ce sujet, mais qu'elle approuverait la taxe sur les produits et services ou les compressions pratiquées à VIA Rail. Mais non, ses électeurs ne feraient sûrement pas une telle chose.

Voici d'une part, des pétitions de plusieurs centaines de noms venant des régions de Northumberland et de Belleville qui parlent de la nécessité de protéger notre réseau de transport ferrovaire et qui condamnent les compressions que le gouvernement a pratiquées à VIA Rail.

Les autres, qui sont signées par des centaines de personnes, traitent de la taxe sur les produits et services.

J'ai bon espoir de voir un jour des députés d'en face intervenir à la Chambre pour présenter, au nom de leurs électeurs, des pétitions favorables aux compressions pratiquées à VIA Rail et à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter à cette Chambre 13 pétitions avec 3 211 signatures qui viennent de Saint-Léonard et de la grande région de Montréal. Ces Canadiens, ces citoyens demandent que le Parlement rejette toute nouvelle taxe sur les produits et services. Cette nouvelle taxe causerait l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt, des pertes d'emplois. C'est un cauchemar pour les petites entreprises qui doivent l'administrer d'être prises avec cette taxe.

Donc, j'ai 3 211 signatures et plusieurs signatures encore à venir, madame la Présidente. J'espère croire que le gouvernement va revenir sur sa décision.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je présente ici une pétition au nom des Canadiens d'origine vietnamienne, qui demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral à envisager: d'abord, d'exercer des pressions auprès du gouvernement de Hanoi pour qu'on cesse de porter atteinte aux droits de la personne au Viêt-nam; ensuite, de négocier avec les pays de premier refuge le maintien des camps de réfugiés du Sud-Est asiatique plutôt que le renvoi de force des réfugiés au Viêt-nam; et enfin, de demander aux gouvernements de la Thaïlande et de Hong Kong de rouvrir leurs camps de réfugiés de façon que les réfugiés qui y vivent aient accès à des services de ré-établissement.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des Ontariens préoccupés par les droits des enfants à naître. Les 1 352 pétitionnaires se joignent aux nombreux autres dont j'ai déjà présenté les pétitions la semaine dernière pour demander instamment au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie du foetus dès le moment de la conception plutôt que le projet de loi actuel qui légalisera le meurtre d'êtres humains innocents.

Je n'ai aucune hésitation, madame la Présidente, à appuyer ces pétitions qui proviennent de nombreuses localités de l'Ontario, notamment de Chatham, Dryden, Wallaceburg, North Bay, New Liskeard, Sault-Sainte-Marie, Woodstock, St. Catharines et Nipigon.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement au nom d'électeurs de Parkdale—High Park qui s'opposent à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Ils motivent leur objection en déclarant que le gouvernement actuel a déjà augmenté les taxes à 31 reprises. Il a notamment fait passer la taxe sur les ventes des fabricants de 9 à 13,5 p. 100. Les pétitionnaires soutiennent également que cette taxe représente un fardeau injuste pour les Canadiens à faible et à moyen revenu. Les pétitionnaires exhortent donc la Chambre à contraindre le gouvernement à annuler la taxe sur les produits et services.

• (1540)

L'UNIFORME DE LA GRC

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement. Les 9 631 Canadiens qui les ont signées—plus de 5 000 de la Saskatchewan, plus de 4 000 de l'Alberta et la majorité des autres, de la Colombie-Britannique—croient que l'uniforme de la GRC constitue un symbole de notre tradition et de notre culture, et ils demandent au Parlement de ne pas le modifier.

LES PRESTATIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Deborah Grey (Bearver River): La deuxième pétition que je présente en conformité de l'article 36 du Règlement a été signée par une cinquantaine de personnes âgées de ma circonscription. Elles s'opposent fermement à la proposition budgétaire en vertu de laquelle le gouvernement récupérerait les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Bien entendu, je suis toujours heureuse de présenter des pétitions à la Chambre au nom des électeurs de Beaver River.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la présidente, je suis très heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes une pétition signée par plusieurs habitants de Scarborough, Agincourt et Toronto. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de collaborer avec la province de l'Ontario pour résoudre une question très importante.

Il s'agit de la sauvegarde de la vallée de la Rouge qui couvre 5 000 acres dans le nord-est de l'agglomération torontoise. La faune et la vie sauvage de cette vallée lui donnent une importance nationale. Le rapport provisoire de la commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto a recommandé que la vallée de la Rouge soit protégée en tant que zone du patrimoine naturel.

Je voudrais seulement rappeler à propos de cette pétition que l'assemblée législative à Queen's Park a approuvé cette semaine a l'unanimité la motion du parti conservateur visant à faire un parc de la vallée de la Rouge. Nous avons besoin maintenant de prendre des mesures, comme le demandent les pétitionnaires, pour que le gouvernement de l'Ontario fasse de la vallée de la Rouge un site du patrimoine canadien ou un parc provincial.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition qu'ont signée des citoyens de ma province. Ceux-ci s'opposent vivement au projet du gouvernement d'imposer une taxe de vente sur les produits et les services. Ils estiment que cette taxe constituerait un fardeau indu pour les Canadiens dont le revenu est moyen ou faible. Ils déclarent en outre que cette taxe entraînerait la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et du chômage. Voilà pourquoi ils exhortent le Parlement à rejeter la taxe proposée sur les produits et les services.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je désire présenter à la Chambre aujourd'hui deux pétitions en conformité de l'article 36 du Règlement. Ces deux pétitions ont été certifiées conformes quant au fond et à la forme. La première, qui comporte plusieurs centaines de signatures, porte sur le projet de taxe de vente sur les produits et les services. Les pétitionnaires signalent que le gouvernement tente maintenant de taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches de bébé, les cercueils et le fuel domestique.

Ils demandent au gouvernement de procéder à une réforme véritable de la fiscalité, de façon que les particuliers et les sociétés riches paient réellement un impôt minimal; par ailleurs, ils ajoutent que même si l'ensemble des Canadiens sont d'accord pour substituer une taxe de vente à la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne devrait pas profiter de l'occasion pour commettre une arnaque fiscale.

VIA RAIL

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, la deuxième pétition, comportant environ 75 signatures, provient également de résidents de ma circonscription. Elle traite du réseau de transport ferroviaire de VIA Rail.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement actuel, tout comme l'ancien gouvernement libéral, a refusé d'accorder à VIA l'appui dont elle avait besoin pour réaliser son potentiel et offrir aux Canadiens le service voyageurs national qu'ils désirent et qu'ils méritent. Comme toute une ligne de chemins de fer doit disparaître dans leur région, les signataires demandent au gouvernement d'abandonner ce projet et de ne pas réduire les services de VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, tout comme les Canadiens de Malpèque et d'un peu partout au Canada, les habitants de Kingston et les Îles s'opposent aux innombrables hausses d'impôt que le gouvernement leur inflige. Après 31 augmentations de ce genre, ils ont décidé de prendre les choses en main et de signer une pétition.

C'est ce qu'un certain nombre d'entre eux ont fait. En tant que député, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, cette pétition dans laquelle ces habitants de ma circonscription demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services, qui est la 32e d'une série de hausses d'impôt impopulaires, inutiles, injustes et indésirables.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, en vertu de l'article 52 du Règlement, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de la réponse inacceptable que le gouvernement a donnée aux demandes des agriculteurs canadiens dans les domaines des finances, du commerce, de la commercialisation, etc. Cette situation a provoqué la colère des agriculteurs, comme en témoigne la manifestation sur la colline à laquelle ont participé des milliers et des milliers d'entre eux, venant de tous les coins de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Nous croyons qu'un débat d'urgence est nécessaire pour exposer l'intense frustration que ressentent aujourd'hui tous les agriculteurs canadiens.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence est bien consciente des problèmes qui ont été soulevés hier par les agriculteurs canadiens. Toutefois, je ne crois pas que la situation demande qu'un débat d'urgence ait lieu à ce moment-ci.

[*Traduction*]

Ayant examiné les conditions énumérées à l'article 52 du Règlement, je ne crois pas pour le moment que cette question nécessite un débat d'urgence.

IINITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-43 concernant l'avortement, en dépit du fait qu'il s'agit d'une question très difficile.

Je crois que l'adoption du projet de loi constituerait une erreur. Je ne doute pas des bonnes intentions de ses auteurs, mais je suis convaincu que sa mise en vigueur ferait plus de mal que de bien. Je dois donc m'y opposer.

En quelques mots, mes raisons sont les suivantes. Le projet de loi commence par interdire l'avortement en vertu du Code criminel, sous peine d'emprisonnement, puis cherche des prétextes pour l'autoriser dans la plupart des cas.

Quel effet aura le projet de loi? Il ne fera que semer la confusion. Il va inquiéter un certain nombre de femmes et de médecins qui craindront, peut-être avec raison, d'être jetés en prison, peut-être sans raison. Les résultats des procès seront incertains. Le projet de loi va empirer les conditions de l'accouchement normal sans réduire le nombre d'avortements.

C'est une mauvaise façon d'agir. Les moyens sont mal choisis. Nous n'avons vraiment pas besoin de rétablir l'avortement dans le Code criminel.

Le plus souvent, l'avortement est le résultat d'un problème de vie familiale. C'est à ce problème que nous devrions nous attaquer.

En fait, je crois comprendre que du point de vue moral, l'avortement peut être assimilé au meurtre d'une personne, comme certains députés l'ont noté au cours du débat, mais que cet argument serait faux, d'un point de vue juridique. La raison est que le foetus est à l'intérieur d'une autre personne. Même si le foetus est considéré comme une personne, le fait demeure qu'il est à l'intérieur d'une autre personne. Nous ne pouvons pas les séparer pour en protéger une, ou les deux, indépendamment.

• (1550)

Je rappelle à la Chambre une partie de l'opinion du juge en chef Brian Dickson de la Cour suprême du Canada:

> Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme à moins qu'elle ne satisfasse à des critères sans rapport avec ses propres priorités et aspirations est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne.

Madame Bertha Wilson, juge de la même cour, affirme:

> La liberté dans une société libre et démocratique n'oblige pas l'État à approuver les décisions personnelles de ses citoyens; elle l'oblige cependant à les respecter.

Je crois, comme elle, que c'est une décision personnelle qui implique en effet une obligation morale. Les obligations morales peuvent êtres multiples. Elles peuvent même sembler en conflit les unes avec les autres. Le devoir de l'État n'est pas de souscrire à une décision ou une autre dans ces circonstances, mais il est de la respecter.

Le juge Wilson ajoute:

> C'est une décision qui reflète profondément l'opinion qu'une femme a d'elle-même, ses rapports avec les autres et avec la société en général. Ce n'est pas seulement une décision d'ordre médical; elle est aussi profondément d'ordre social et éthique. La réponse qu'elle y donne sera la réponse de tout son être.

Autrement dit, ce n'est pas un acte privé, individuel ou isolé. C'est l'acte d'une personne qui est membre de la société et qui reconnaît normalement cette appartenance. J'ai décelé dans certaines observations que j'ai entendues au cours du débat une tendance à donner des femmes une image traditionnelle d'êtres plus faibles en quelque sorte. Pas seulement plus faibles physiquement, mais de caractère moral plus faible. Je ne vois aucune raison valable de penser ainsi. Nous ne le supposons pas des hommes à cet égard, quoiqu'on puisse prétendre que, en général, les femmes assument plus de responsabilité dans la procréation que les hommes. Dans un pays où la majorité des policiers, des juristes, des magistrats et des législateurs sont des hommes, il est troublant d'entendre dire maintes et maintes fois que les femmes ne sont pas aptes à prendre ce genre de décision d'ordre moral.

Le fait est que certains pays, comme le Brésil, l'Irlande, l'Italie et la Roumanie, se sont engagés dans une voie que d'aucuns voudraient que nous choisissions. Ils ont adopté des lois très sévères contre l'avortement. Or, toutes proportions gardées, il se pratique beaucoup plus d'avortements dans ces pays.

Il serait stupide de suivre leur exemple en adoptant une loi très dure qui prévoirait de lourdes peines. Au Brésil, le nombre des avortements est de 4 millions par an, celui des naissances, de 3 millions. La situation est atroce, mais même la criminalisation de l'avortement n'y peut rien. En Roumanie, d'après le *Toronto Star*, le taux de natalité est passé de 24 naissances pour mille femmes à la fin des années 40 à 14 de nos jours. Et ce en dépit de l'extrême criminalisation et des très lourdes peines dont l'avortement est punissable. En fait, le nombre d'avortements est monté en flèche dans ce pays, passant de 25 par million de femmes l'année précédant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel à 100 par million aujoud'hui, soit quatre fois plus.

On voit donc qu'il n'existe pas d'arguments probants qui militent en faveur de la recriminalisation de l'avortement. Il n'est même pas clair qu'il soit nécessaire de combler le vide juridique creusé par la décision que la Cour suprême a rendue dans l'affaire Morgentaler.

Planned Parenthood a fait remarquer que le nombre d'avortements n'a pas augmenté depuis que la Cour suprême a rendu sa décision en janvier 1988. C'est ce qu'on trouve dans le rapport de cet organisme que je viens de citer.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada estime que nous avons la situation bien en mains, même si l'avortement n'est pas interdit par le Code criminel. Ces spécialistes le font remarquer dans leur document officiel intitulé «La position de la SOGC sur l'avortement»:

> L'objectif ultime sera toujours de circonvenir le besoin d'avortement. À cette fin il serait bon et urgent que les ministres provinciaux de la santé, de l'éducation et des services sociaux et communautaires dotent les cliniques de planification des naissances et les services d'avortement de programmes consacrés à l'éducation sexuelle. C'est uniquement de cette façon qu'on pourra joindre vraiment la population adolescente qui contribue tellement à grossiir le nombre des avortements.

Ils font remarquer également que la décision de pratiquer un avortement devrait être considérée comme une décision médicale et qu'à ce titre, l'avortement thérapeutique ne devrait pas figurer au Code criminiel canadien.

Voilà l'opinion des spécialistes sur le sujet. Ils ajoutent:

> Les services d'avortement devraient néanmoins être uniformément accessibles à toutes les Canadiennes.

La mesure à l'étude ne fait bien sûr rien pour l'assurer.

L'Association médicale canadienne a elle aussi publié son document sur la question où l'on peut lire notamment ceci:

> La décision de pratiquer un avortement intentionnel est une décision médicale prise confidentiellement. . .

C'est là un aspect important, madame la Présidente.

> . . .entre la patiente et son médecin dans le cadre de la loi canadienne existante. La décision est prise après un examen consciencieux de toutes les autres options.

Le projet de loi est plutôt insultant pour tous ces médecins en laissant entendre qu'ils n'exercent pas à l'heure actuelle leur responsabilité professionnelle en la matière.

> L'avortement provoqué exige une compétence médicale et chirurgicale et constitue un acte médical. Il devrait être pratiqué uniquement dans un établissement répondant aux normes médicales approuvées, et pas nécessairement dans un hôpital.

Certains soutiennent que le nombre des avortements augmente sans cesse. Pour ma part, je ne me réjouis certes pas du nombre des avortements, ni même du moindre avortement. Quand l'occasion s'est présentée, ma femme et moi avons pu encourager et aider une personne à choisir une autre solution que l'avortement, mais le choix lui appartenait.

Les statistiques sont intéressantes. En 1970, 11 200 avortements ont été pratiqués au Canada. En 1982, il y en a eu 66 319, une forte augmentation, mais en 1987, on n'en a démontré que 66 662, soit 3 000 de moins que cinq ans plus tôt:. il n'y a pas eu d'explosion du nombre d'avortements.

Le nombre d'avortements par mille femmes s'élevait à 2,5 en 1970; en 1982, il est passé à 11,1 et il est ensuite tombé à 10,2 en 1987.

Le nombre d'avortements par cent naissances d'enfants vivants est intéressant lui aussi: il est passé de 3 en 1970 à 17,8 en 1982, une augmentation considérable. Il a ensuite connu une légère baisse en 1987 où il s'est établi à 17,2. Le nombre d'avortements a donc atteint un sommet en 1982 et il diminue depuis. Cela vaut pour le nombre d'avortements par mille femmes et par cent naissances d'enfants vivants, quoique ce dernier taux a moins diminué.

• (1600)

L'explication réside, à mon avis, dans le taux de naissances d'enfants vivants et non dans le taux d'avortements. En 1970, il y a eu 371 988 naissances d'enfants vivants. En 1982, 12 ans plus tard, la population ayant augmenté, ce nombre est passé à 372 882, soit seulement 900 de plus, une infime augmentation. Et en 1987, il s'est établi à 372 080, soit 800 de moins qu'en 1982 et le nombre d'avortements a diminué de 3 000 pendant la même période.

Le problème n'est pas du côté des avortements. Quand la population a augmenté de 20 p. 100, le nombre de femmes a évidemment augmenté lui aussi. La proportion des avortements par rapport au nombre de femmes a diminué légèrement et celle des avortements par rapport au nombres des naissances d'enfants vivants a baissé un peu plus. Au Canada, le problème ce n'est pas l'avortement, mais bien le taux de fécondité; du point de vue naturellement de ceux qui s'inquiètent du nombre des naissances d'enfants vivants. Personnellement, je ne m'en inquiète pas. Alice et moi avons sept enfants et 13 petits-enfants et nous espérons avoir encore d'autres petits-enfants.

Ceux qui parlent du taux d'avortement sous-entendent qu'il est, d'une manière ou d'une autre, une cause de tous ces problèmes. C'est tout simplement faux. Il faudrait plutôt chercher du côté de l'éclatement de la famille: le taux de divorce, le taux de séparation et le grand nombre de familles monoparentales, pour la plupart dirigées par des femmes. Ce sont des préoccupations des 20 ou 30 dernières années. On mettrait la charrue devant les boeufs en attribuant tous ces problèmes à l'avortement. D'autres orateurs ont fait remarquer, y compris M^me^ Bertrand qui s'est adressée en dernier à la Chambre hier soir, que nous devrions examiner les causes des problèmes familiaux. Je pense que ces causes proviennent en grande partie de l'économie de marché. Les enfants sont jugés improductifs ou du moins peu profitables. En d'autres mots, nous semblons revenir à l'époque, au siècle dernier, où les gouvernements de l'Angleterre ont dû interdire le travail des enfants de moins de dix ans dans les mines. La question du travail des enfants, ou la proposition de faire travailler les enfants, n'a été avancée que par quelques groupes comme l'Association des manufacturiers canadiens. Ce n'est pas encore une menace sérieuse.

Cependant, le refus de ceux qui construisent nos villes et nos maisons de prévoir littéralement de la place pour les enfants constituent, à mon avis, une menace sérieuse. À Toronto, entre 1951 et 1971, il y a eu une perte nette d'environ 20 000 unités de deux chambres à coucher. Il y a d'autres caractéristiques des logements familiaux, mais celle-ci est certainement fondamentale. Tout récemment, en 1976, dans les nouveaux immeubles, moins ceux qui ont été démolis—en d'autres mots, l'augmentation nette d'unités résidentielles—les unités qui convenaient à des familles représentaient 32,4 p. 100 de l'ensemble des logements. Leur nombre baisse depuis lors, ce qui fait

que maintenant les logements familiaux ne représentent plus que 17,5 p. 100 de l'ensemble des logements en construction dans la ville de Toronto.

Les constructeurs ont évidemment soutenu qu'ils ne font que suivre la demande. En fait, beaucoup de gens viennent me voir en ce moment, tout comme il en venait quand j'étais conseiller municipal d'un quartier central de la ville, pour se plaindre qu'ils ne trouvent pas de place pour les enfants. Pendant les années 1970 c'étaient les propriétaires qui refusaient carrément et ouvertement de louer leurs appartements à ceux qui ont des enfants, ce qui Dieu soit loué est maintenant illégal.

En 1971, il y avait dans la ville de Toronto 28,6 enfants pour 100 adultes, et en 1986 il n'y en avait plus que 20,5. En d'autres termes, le pourcentage d'enfants est tombé de 28,6 à 20,5 en 15 ans.

À Toronto il y a des enfants qui ont faim. D'après une enquête effectuée par la banque d'alimentation Daily Bread, 72 000 enfants de 17 ans et moins de l'agglomération torontoise ont dû recourir à l'aide alimentaire trois fois en moyenne l'an dernier. À propos des familles qui recourent à l'aide alimentaire, il est dit: «Soixante-cinq p. 100 sont des familles monoparentales; 15 p. 100 de toutes les familles de l'agglomération torontoise sont des familles monoparentales, mais 65 p. 100 ont recours aux banques d'alimentation.» Il y est dit également: «Les enfants de neuf ans ou moins représentent 11,3 p. 100 de la population de l'agglomération torontoise, mais 28,3 p. 100 de la clientèle des banques d'alimentation.» En d'autres termes, les enfants de neuf ans ont presque trois fois plus de chances d'aller aux banques d'alimentation que les autres tranches d'âge.

Ces chiffres donnés par la banque d'alimentation Daily Bread sont à rapprocher des gens qui viennent à mon bureau me dire qu'ils ne trouvent pas de logements à louer qui, une fois le loyer payé, leur laissent assez d'argent pour se nourrir et nourrir leurs enfants. Il s'agit là d'un très grave problème familial qui sévit dans les grandes villes. Pas étonnant qu'il y ait des tensions, des femmes battues, des enfants battus; pas étonnant que les ménages éclatent, quand il est impossible de trouver un logement sans sortir carrément de la ville, quand il est à peu près impossible de trouver du travail puisqu'à Toronto le taux d'emploi est élevé, en ne comptant pas les 10 000 ou 20 000 sans-abri parce que personne ne peut les interroger pour savoir si elles ont cherché du travail la semaine précédente.

Et ce n'est pas tout. Notre société, qui considère que les enfants ne sont pas rentables et qui les juge donc absolument improductifs, trouve de nombreuses façons de rendre hors de prix pour les enfants non seulement la vie dans les grandes villes mais aussi une chance raisonnable de vivre. Ce sont les mères de ces enfants qui très souvent décident de prendre la terrible décision de ne pas avoir plus d'enfants qu'elles ne pourraient en nourrir.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que ce projet de loi est une erreur. Il sera inapplicable. À mon avis, nous avons tort du point de vue de l'éthique, de confondre une décision et une responsabilité morales avec une responsabilité légale. À mon sens, il n'y a aucune raison de recriminaliser l'avortement, car la profession médicale a les choses bien en main. Il n'y a pas de crise, il n'y a pas eu d'augmentation soudaine des avortements. Il y a une crise de la vie familiale. Par conséquent, ce projet de loi devrait être détruit et le gouvernement devrait se remettre à travailler les promesses qu'il a faites au sujet des garderies et des autres choses dont les familles ont besoin.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, j'ai apprécié le discours du député de Spadina. Je voudrais lui dire tout d'abord que contrairement à ce qu'il avance—que l'avortement est une question morale et que l'on ne devrait pas légiférer—l'origine d'une bonne loi, dans l'histoire de la construction du droit, est en fait la morale.

• (1610)

Voici mes questions au député: premièrement, en l'absence de raisons médicales à un avortement, respecterait-il la décision du médecin ou bien demanderait-il, comme son chef l'a fait hier, qu'il y ait des raisons médicales pour s'opposer à l'avortement? Il y a une grande différence entre les deux positions.

Dans le domaine médical, je suis médecin de formation, la tradition veut que lorsque l'on prescrit quelque chose on ait de bonnes raisons et que l'on ne se contente pas de dire qu'un tel traitement n'a pas d'effets néfastes. C'est un des facteurs en jeu lorsqu'un médecin prescrit un traitement.

Voici ma deuxième question: Si un médecin lui disait qu'il n'existe aucun symptôme indiquant qu'un avortement est nécessaire, le député n'accepterait-il pas sa décision qui doit se fonder uniquement sur la menace que fait peser la grossesse sur la santé de la mère?

M. Heap: Je répondrai tout d'abord au député que si certaines considérations morales sont à la base du droit,

elles ne sauraient faire toutes l'objet d'une loi. Bon nombre sont des questions que les individus ou les groupes concernés doivent résoudre eux-mêmes. Celle dont nous parlons est de cet ordre.

D'autre part, ma position, qui est, au demeurant, celle de mon chef, de l'Association médicale canadienne et de la Société des obstétriciens et des gynécologues du Canada n'est pas ce que le député laisse entendre. Les médecins ne disent pas que l'avortement doit être pratiqué uniquement pour des raisons médicales. Mais qu'il ne doit pas être régi par le Code criminel. Ils voudraient s'assurer que les avortements sont pratiqués pour de bonnes raisons. Ils n'ont pas expliqué en quoi consistaient ces raisons dans les déclarations auxquelles j'ai fait allusion parce qu'ils ont compris que notre législation, et notamment le droit criminel, laissent au médecin le soin d'en décider. Cela ne veut pas dire qu'ils ne retiendront que les raisons médicales.

La pauvreté n'est peut-être pas un problème de santé, mais elle a certes des répercussions sur la santé. À titre d'exemple, on a découvert à Montréal qu'il était pratiquement certain que les enfants nés de mères sous-alimentées seraient en mauvaise santé toute leur vie. C'est le genre de chose dont un médecin peut juger même si elle ne se prête pas à une décision médicale à proprement parler.

Ce que je veux faire valoir, c'est qu'on ne se fait pas avorter sans raison. Si des femmes ont choisi, si des femmes continuent de choisir de se faire avorter, quoi que le député et moi-même en pensions, c'est pour des raisons socio-économiques. Comme beaucoup de mères doivent aujourd'hui travailler à l'extérieur de la maison et que beaucoup de pères ne veulent pas faire vivre leurs enfants ou le font mal, beaucoup de femmes décident de se faire avorter. Ce dont elles ont besoin, par conséquent, ce n'est pas d'un avis médical, mais bien des soins d'un bon médecin. C'est là l'opinion de l'Association médicale canadienne.

M. Crosby: Madame la Présidente, après avoir entendu le réquisitoire du député de Trinity—Spadina contre la criminalisation de l'avortement, je tiens à présenter quelques brèves observations sur toute cette question. Parler de criminalisation de l'avortement est injustifié dans l'état actuel du droit au Canada.

Le Parlement canadien ne peut légiférer en matière d'avortement qu'en usant du pouvoir qu'il a d'appliquer le Code criminel. Il n'a pas d'autre choix. Ce n'est que dans ce sens théorique que le Parlement se trouve à criminaliser l'avortement.

Le fait est qu'il ne peut y avoir interdiction sans sanction, sans appliquer une peine, ce qui nous ramène au droit criminel. Qu'un gouvernement provincial applique une loi sur l'avortement, comme l'a fait celui de ma province, la Nouvelle-Écosse, en limitant le nombre d'endroits où des avortements peuvent être pratiqués, ou que le Parlement fédéral interdise l'avortement, l'un comme l'autre doivent prévoir une peine et cela relève du droit criminel.

La question n'est pas vraiment de savoir si l'on va criminaliser l'avortement, mais bien s'il faut légiférer en matière d'avortement? J'espère que le député comprend cela, car il est libre en tant que député de voter contre la loi, qu'il s'agisse du Code criminel ou d'une autre loi.

La seule question qu'il faut se poser, et je ne veux pas que le député passe à côté, c'est de savoir si le Parlement doit légiférer sur l'avortement? C'est à cette question que tout se ramène. Ne vous laissez pas tromper par des mots comme criminaliser. Formez votre opinion sur la question «est-ce que le Parlement doit légiférer sur l'avortement?». Je crois que le Parlement le doit. Si le député n'est pas d'accord, il n'a qu'à voter contre le projet de loi. Ne parlez pas de criminaliser ou de ne pas criminaliser cet acte pour embrouiller les choses.

M. Heap: Madame la Présidente, je crois que le Parlement doit légiférer sur l'avortement. Je ne partage cependant pas la vision étroite des choses du député pour qui le Parlement ne peut faire qu'une seule chose: interdire. Bien sûr, si le député veut interdire l'avortement, le port des verres fumés, les cheveux blancs ou quoi que ce soit d'autre, le seul moyen de le faire, c'est de convaincre le Parlement de l'inscrire dans le Code criminel.

Je ne veux pas interdire l'avortement. J'aimerais qu'il n'y ait plus d'avortements ou qu'il n'y en ait qu'un tout petit nombre. J'ai déjà expliqué à d'autres occasions et encore aujourd'hui, comment nous pourrions y arriver. Je le répète, la prohibition sur ce plan a échoué en Irlande,

en Italie, au Brésil, en Roumanie et probablement dans de nombreux autres pays. Il serait idiot de répéter l'erreur ici.

Il y a cependant une loi que le Parlement devrait prendre en considération en ce qui a trait à l'avortement. C'est la Loi canadienne sur la santé qu'il devrait modifier pour en garantir le respect du principe de base à l'échelle du Canada et pour faire en sorte que les services d'avortement soient accessibles aux Canadiennes dans toutes les régions. Un tel geste du Parlement améliorerait la santé de toutes les personnes concernées. La mesure législative nécessaire pourrait s'accompagner d'une autre prévoyant, par exemple, des services de garde pour les enfants des femmes sur le marché du travail, ce qui serait plus efficace que tout autre moyen auquel je peux penser pour diminuer le nombre d'avortements.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-43, mesure que nous avons présentée au sujet de l'avortement.

Certains de mes collègues savent pertinemment que je suis déjà intervenue dans cette enceinte à trois reprises sur la question de l'avortement, deux fois relativement à des projets de loi d'initiative parlementaire et une autre fois, l'année dernière, lors du débat tendant à déterminer si la Chambre savait au juste comment aborder cette question.

Sauf erreur, mes vues personnelles sur cette question sont bien connues des députés. Je crois que les femmes devraient avoir la liberté la plus large possible de prendre des décisions qui les concernent et qui ont trait à leur corps et à leur avenir. Comme un grand nombre de mes collègues, surtout quelques-unes de mes collègues qui sont intervenues au sujet de ce projet de loi au cours de la dernière semaine, c'est avec certaines réserves et une certaine douleur que je participe à ce débat, mais en définitive, après avoir mûrement réfléchi à la question, je crois que nous avons présenté à la Chambre une mesure qui est équitable, qui respecte les critères fondamentaux que les femmes jugent importants, selon moi, et qui est également applicable.

Je sais également que bien d'autres de mes collègues, qui ont un point de vue différent du mien, me ménagent pas leurs efforts et que les membres de caucus conjuguent leurs efforts afin de déterminer s'il est possible de s'entendre sur le rôle de l'État et du gouvernement pour ce qui est d'offrir un régime relatif à l'avortement. Ainsi, après réflexion, je vais souscrire à ce projet de loi car je crois qu'il est équitable et applicable.

• (1620)

Je voudrais pouvoir aujourd'hui faire un retour en arrière et me pencher sur mon point de vue sur la façon dont j'y suis arrivée, ainsi que parler quelque peu du projet de loi et également, en termes plus généraux, de la question de l'avortement elle-même. Chose certaine, pour ce qui est de ma propre réflexion, cela remonte à de très nombreuses années, sachant qu'en tant que femmes, dans notre société moderne, nous avons dû lutter avec acharnement, pendant fort longtemps, afin de parvenir à l'égalité juridique et à l'égalité socio-économique dans bien des domaines.

Je suppose que beaucoup d'entre nous tiennent à ce qu'aucune mesure ni aucune loi ne restreigne de quelque façon que ce soit, cette liberté si durement acquise. Donc, si nous considérons cette question d'un point de vue purement féministe, nous avons du mal à accepter n'importe quelle sorte d'entrave juridique qui pourrait réduire notre capacité de choisir si non voulons ou non nous faire avorter.

À mon avis également, nous devons reconnaître qu'aucun droit n'est absolu dans la société et qu'il faut toujours trouver des compromis. Aucun de nous ne peut toujours faire ce qui lui plaît, en particulier si cela va concerner quelqu'un d'autre. Le rôle de l'État est de trancher entre des droits souvent contradictoires, quelquefois les droits d'un particulier par rapport à ceux d'un groupe ou entre les droits de particuliers. C'est l'une de nos responsabilités en tant que législateurs d'essayer de trouver un juste milieu tout en réduisant au minimum l'ingérence de l'État dans la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Lorsqu'on songe à la question dont nous débattons ici, y a-t-il des raisons pour justifier que l'État joue un rôle? Pourquoi devrai-je accepter, en tant que femme, que quelqu'un d'autre puisse orienter ma décision? Et je pense qu'il y a de bonnes raisons pour cela. Quand nous parlons de la question de l'avortement, il s'agit de quelque chose de différent, qui concerne des valeurs que nous jugeons très importantes en tant que société. Cela revient, je pense, à la question de la vie ou de la vie en puissance. Je ne suis pas experte en la matière. Je ne peux pas dire quand la vie commence, et je ne prétend même pas être capable de le faire. Cependant dans cette question, on reconnaît ce souci et cette valeur.

En tant que société canadienne nous attachons une grande valeur à la vie. C'est si fondamental pour tout ce que nous faisons au Parlement, tout ce que nous essayons de faire en tant que gouvernement pour protéger la vie et pour empêcher les gens de s'immiscer dans la vie des autres. Nous adoptons des lois qui punissent les meur-

tres, les agressions et les infractions au droit de propriété. Nous essayons également d'améliorer la qualité de la vie des gens de toutes les façons possibles en proposant dees mesures économiques et sociales, parce que nous croyons que c'est essentiellement notre responsabilité.

Parfois, lorsque nous comparons notre société à celle des autres pays du monde, nous constatons certaines différences. Peu importe, à mon avis, que ces différences procèdent de convictions philosophiques ou religieuses. Ce qui importe, c'est que la société canadienne attache une grande valeur à la vie. Le décès d'une personne dans un accident d'automobile est considéré comme une tragédie et nous nous servons de la loi pour punir les responsables, alors que ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres pays du monde. Je crois que c'est là une attitude qu'il vaut la peine de préserver.

Pour revenir à la question de l'avortement, nous devons, il me semble, chercher le juste milieu. C'est un domaine où l'État a peut-être un rôle légitime et, en rendant sa décision dans l'affaire Morgentaler, la Cour suprême du Canada a reconnu qu'il fallait trouver le juste milieu entre la sécurité de la femme et l'intérêt qu'a l'État dans la protection du foetus. Je peux accepter ce juste milieu et par conséquent je peux accepter—pour le moment, dans notre société imparfaite—le fait que nous avons le droit et même la responsabilité d'établir un régime ou des règles en vertu desquelles les Canadiens savent pour quelles raisons la loi leur permet d'avoir un avortement, et de définir des normes nationales.

M'étant entretenue avec des Canadiens de toutes les régions qui reconnaissent à la femme le droit de choisir et qui croient que l'avortement devrait être une question à discuter entre la femme et son médecin, j'ai l'impression qu'ils veulent savoir qu'il existe des limites et que, jusqu'à un certain point, notre société évolue dans un système où l'avortement est contrôlé. Après mûre reflexion, je suis arrivée à la conclusion que nous pouvons légiférer. Si nous passons une loi, quels critères seraient les mieux appropriés, d'après moi?

Étant convaincue que la femme a des droits, je dirais d'abord que la loi devrait minimiser toute entrave au droit de la femme de faire des choix qui la concernent elle-même ainsi que son corps et son avenir. Elle devrait être la moins gênante possible et facile à appliquer et ne pas créer d'obstacles comme le genre de délais dont nous avons été témoins quand l'ancienne loi était en vigueur. À mon sens, dans le cas de l'avortement, elle ne devrait pas non plus imposer de restrictions concernant l'endroit, le temps ou la procédure.

Je pense que tout le monde s'entend sur le fait que l'avortement nécessite une intervention médicale. Nous ne voulons pas revenir aux temps où les femmes essayaient de provoquer l'avortement elles-mêmes. Ce n'est pas une bonne chose. C'est une procédure que notre société n'accepte pas. Ce n'est pas bon, ni pour la femme, ni pour sa santé. Nous admettons qu'il nécessite l'intervention d'un médecin, et c'est ce que prévoit la loi. Cette disposition est fondée sur les statuts des provinces, car elles sont habilitées à délivrer des certificats pour la pratique de la médecine. Par conséquent, s'il s'agit d'un acte médical qui nécessite l'intervention d'un médecin, j'estime que nous aurions tort de ne pas reconnaître, comme l'a dit mon honorable vis-à-vis, que le médecin a un rôle à jouer. Il doit porter un jugement éclairé sur les conséquences qu'aura pour sa cliente cet acte médical et ne prendre cette décision qu'après y avoir mûrement réfléchi.

En vertu du projet de loi, si le médecin estime que la grossesse risque de mettre en péril la santé de sa cliente au sens le plus large, qu'il s'agisse de sa santé physique, mentale ou psychologique, les deux assument une responsabilité conjointe. La cliente elle-même doit réfléchir, comme il se doit, aux raisons pour lesquelles elle souhaite se faire avorter. Elle doit pouvoir compter sur le conseil professionnel d'un médecin susceptible de la renseigner, compte tenu de son état, sur les suites possibles de cet acte médical sur sa santé. De toute évidence, comme dans toutes les questions de ce genre, il y a lieu de peser le pour et le contre.

Quant à savoir qui, au sein de la société, est le mieux en mesure de prendre une décision de ce genre, je pense que c'est le médecin. À mon avis, cela ne prive pas pour autant d'une façon indue les femmes du droit de faire des choix, mais celles-ci doivent pouvoir le faire en consultation avec un médecin.

• (1630)

Le projet de loi ne précise pas dans quel endroit le médecin peut pratiquer l'avortement. Cet aspect relève des gouvernements provinciaux. Par ailleurs, ma collègue la députée de Vancouver-Centre a signalé hier soir, et je suis d'accord avec elle, qu'il y a là confirmation de l'idée selon laquelle les avortements sont des actes médicaux et qu'à ce titre, les frais devraient en être assumés par les régimes provinciaux de santé. Autrement, les provinces pourraient fort bien alléguer qu'il ne s'agit pas là d'un acte médical et que, partant elles n'ont pas à en prendre

les frais à leur charge. J'estime que cette précision est très utile à cet égard.

Nous avons étudié d'autres possibilités. En fait, quand nous avons débattu cette question l'an dernier, j'ai proposé un amendement à la motion dont nous étions saisis, amendement qui tenait compte de la période de gestation et des degrés d'intervention possibles aux diverses étapes de la grossesse, ainsi que des sanctions appropriées selon le stade de développement du foetus.

Après y avoir réfléchi et en avoir discuté avec des gens qui partageaient des avis différents à ce sujet, je me suis rendu compte que nous ne devrions pas procéder ainsi. Je sais que certains de mes collègues allégueraient que cette solution attribue différentes valeurs aux différents stades de développement du foetus. Cela me paraît évidemment répugnant, et non nécessairement juste sur le plan philosophique ou autre.

D'ailleurs, cette solution fondée sur le processus de gestation laissait supposer, à tort, que les femmes enceintes attendraient plus longtemps avant de se faire avorter. Nous savons tous que cela est faux. Plus de 99 p. 100 des avortements sont pratiqués au début de la grossesse. Donc, si la femme, sauf dans des cas vraiment exceptionnelles, décide de se faire avorter, elle prend sa décision le plus tôt possible. Avec la mesure législative que nous proposons, je crois que nous veillerons bien à ce que les avortements puissent être pratiqués le plus tôt possible, parce que les procédures à suivre ne sont pas compliquées. La femme n'a qu'à obtenir l'avis de son médecin pour pouvoir se faire avorter.

Une autre question que bon nombre de mes collègues ont soulevée à la Chambre, et que certains de mes amis ont débattue, est de savoir pourquoi l'avortement figure dans le code criminel. On pourrait supposer que c'est parce que, à la mention du code criminel, nous pensons immédiatement qu'une faute a été commise. Mais je ne crois pas que ce soit le cas.

Le député de Halifax–Ouest, qui a parlé il y a un moment, saisit mieux les raisons que nous avons de recourir au Code criminel si nous voulons un régime de réglementation, une norme nationale régissant le droit à l'avortement. Il nous faut un mécanisme, le gouvernement doit avoir un pouvoir pour agir et c'est vraiment le seul que nous ayons au niveau fédéral.

Cela ne veut pas dire que l'avortement soit répréhensible. Le projet précise simplement dans quelles conditions les femmes ont le droit de se faire avorter. Dans certains cas où l'avortement ne serait pas exécuté par un médecin et où les critères ne seraient pas respectés, l'intervention serait jugée inopportune et la sanction prévue par la loi s'appliquerait.

C'est une erreur de dire que ce projet de loi criminalise l'avortement ou rend coupables d'une infraction les femmes qui veulent se faire avorter. Ce n'est pas le but recherché dans ce projet de loi. Le but du projet de loi est de mettre en oeuvre un régime sensé et juste qui réglementera l'avortement au Canada.

Je voudrais prendre quelques minutes pour parler également de l'avortement même. Personne n'aime l'avortement. Personne ne souhaite que les femmes se retrouvent dans l'obligation de se faire avorter. En réalité, ce que tous les partis à la Chambre voudraient le plus, ce serait de faire en sorte que pour les femmes aient de moins en moins de raisons qui les poussent à prendre cette décision. Nous n'arriverons jamais à trouver une solution parfaite. J'ai assurément des amies qui, après avoir pris tous les meilleurs moyens de contraception, se sont retrouvées enceintes et n'ont pas pu mener leur grossesse à terme pour des raisons de santé ou parce qu'elles ne le voulaient pas.

Il y a pourtant bien des choses que nous pourrions faire. Si l'on examine les statistiques, on constate que ce sont toujours les jeunes femmes qui optent pour l'avortement. L'autre jour, j'ai lu dans le journal qu'en Ontario, 47 p. 100 des jeunes femmes de 15 à 19 ans avaient fait des démarches pour se faire avorter en 1987. Le pourcentage, était plus élevé dans la seule région d'Ottawa: 62 p. 100. C'est triste. Il y a quelque chose qui cloche.

Il y a environ 15 ans, je vivais à Sudbury. J'ai conçu et produit un documentaire sur l'avortement pour la station de télévision locale. Il s'intitulait *To Have or Have Not*. C'était il y a longtemps, et je ne pense pas qu'il était possible à Sudbury de se faire avorter dans la légalité en raison des restrictions appliquées à l'hôpital. C'était presque révolutionnaire d'avoir une émission de télévision sur cette question.

Dans le cours de la préparation et de la réalisation de ce documentaire, j'ai rencontré des personnes de tous les secteurs; des femmes qui ont cherché à interrompre une grossesse et des membres du centre local des femmes, la seule agence qui pouvait les aider à obtenir un avorte-

ment. Les femmes, à l'époque, devaient aller dans d'autres régions de l'Ontario ou, plus souvent, aux États-Unis.

J'ai parlé à des femmes qui ont décidé de ne pas se faire avorter mais de donner leur enfant en adoption, et j'ai parlé aussi aux représentants d'agences concernées dans la région. De jeunes femmes qui avaient poursuivi leur grossesse, qui avaient gardé l'enfant et qui s'efforçaient de terminer leurs études et de surmonter leurs difficultés m'ont dit comment elles se sentaient. Ce travail a été une expérience bouleversante.

Ce qui m'a peinée et révoltée, c'est que ces femmes étaient toutes perdantes. Elles ne trouvaient jamais leur compte. La réponse se trouve dans une éducation et une action plus efficace en ce qui concerne la prévention des grossesses non désirées dans ce groupe d'âge, et dans une plus grande facilité à parler des capacités reproductives des femmes et de ce que comportent les relations sexuelles entre jeunes. Il y a lieu aussi d'encourager les jeunes hommes et les jeunes femmes à accepter, dans une plus grande mesure, la responsabilité personnelle de leur comportement, et de rechercher des options plus viables pour les femmes. Il est certain que, à ce moment-là, et je ne crois pas que les choses se soient tellement améliorées depuis, l'option de garder son enfant dressait devant la jeune femme des barrières presque infranchissables dans notre société.

J'ai entendu avec plaisir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social annoncer dans son intervention sur le sujet, l'autre jour, de nouvelles initiatives pour aider les jeunes à résoudre toutes ces questions de reproduction et d'éducation, et pour leur donner un meilleur accès à l'adoption. Tous ces aspects sont importants. Nous ne pouvons pas nous en occuper tout seuls au niveau fédéral. Nous devons le faire de concert avec les autres paliers de gouvernement, avec la collectivité et les familles, en faisant preuve de plus d'ouverture.

J'ai eu à cet égard une expérience assez triste, que d'autres ont également dû avoir, j'en suis certaine. Il y a quelques années, j'avais un camarade au travail qui était totalement opposé à l'avortement. Nous avions de longues discussions à ce sujet, mais il était absolument inflexible.

Puis il a appris après coup, un peu plus tard, que sa fille de 18 ans s'était rendue aux États-Unis un week-end pour se faire avorter. Elle n'avait pas pu se résoudre à affronter un père dont elle connaissait les vues. Elle savait que son opinion serait rejetée. Elle avait donc pris sa décision en secret et l'avait mise à exécution. La nouvelle a porté un coup terrible à mon camarade. Cela m'a attristée.

Quelles que soient nos convictions personnelles, nous devons favoriser un dialogue plus ouvert entre hommes et femmes et entre parents et enfants, pour qu'il soit possible d'en arriver à des solutions raisonnables et pour aider nos jeunes de la manière dont ils veulent, je crois, être aidés. Ils ont besoin de compréhension, ils ont besoin d'en savoir davantage et d'être acceptés.

• (1640)

J'exhorte mes collègues à la Chambre à appuyer le projet de loi. Nous devons régler cette affaire et en finir. En même temps, nous devons oeuvrer ensemble pour nous assurer que les femmes canadiennes ont vraiment un choix à exercer et que nous avons nous-mêmes plus d'estime et de respect pour les enfants du Canada.

M. Flis: J'ai beaucoup aimé le discours de la députée. Il est évident qu'elle a consacré au sujet beaucoup de réflexion, de temps et de recherches, comme la plupart des députés qui ont pris la parole, d'ailleurs. Je crois que nous avons besoin d'un sujet de ce genre pour manifester vraiment notre esprit de parlementaires. Je félicite donc la députée pour ses idées.

J'ai été heureux de l'entendre dire qu'en tant que Canadiens, nous chérissons et protégeons la vie. Elle a parfaitement raison sur ce point. Je pense que c'est ce qui rend la société canadienne un peu différente de bien d'autres sociétés. Nous nous distinguons de certains autres pays par notre respect de la vie, par notre respect d'autrui.

J'ai donc du mal à saisir les raisons pour lesquelles la députée appuie le projet de loi. Le député de Trinity—Spadina nous a présenté des statistiques révélant que 63 662 avortements ont été pratiqués en 1987. Il était impressionné de constater que ce chiffre était inférieur de 3 000 à celui de l'année précédente. Mais ce sont tout de même fin plus de 63 000 enfants qu'on prive de la vie. Et ce projet de loi n'en réduira pas le nombre. S'il est adopté, nous continuerons d'assister à la destruction de plus de 60 000 ou 70 000 vies. Or, cela va à l'encontre des principes auxquels adhère la société canadienne, qui attache une grande valeur à la vie. Le ministre a également dit que lorsqu'une personne est tuée dans un accident d'automobile, les lois canadiennes punissent celui qui a été responsable de sa mort.

Je suis au nombre de ceux qui croient que la vie commence bel et bien dès la conception. La députée pourrait-elle donc expliquer comment elle est arrivée à cette conclusion, sachant que ce projet de loi permettra de mettre fin à plus de 60 000 vies par année? Comment peut-elle encore appuyer cette mesure législative?

La députée a également parlé du droit des femmes à faire des choix. J'ai demandé à un des pages de m'appor-

ter un dictionnaire. Fait intéressant, le terme «choix» y est défini comme un «ensemble de choses parmi lesquelles on peut choisir». Ce qui est également extraordinaire dans notre société, c'est que les hommes et les femmes qui sont à un âge où ils désirent avoir des rapports sexuels ont la possibilité de faire des choix. S'ils font le bon choix, il n'y aura pas conception, donc nul besoin d'avortement.

Étant donné que la députée a interrogé des gens au cours d'une émission télévisée, pourrait-elle expliquer à la Chambre comment nous pouvons apprendre à nos jeunes, et elle a parlé expressément de ceux âgés de 15 à 19 ans, à faire les bons choix, mais à les faire avant la grossesse, avant la conception, de façon à éviter un si grand nombre d'avortements?

Mme Collins: Le député a posé plusieurs questions, mais je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à toutes pendant la période de questions et d'observations aujourd'hui.

Je répète qu'il s'agit selon moi d'une question d'équilibre. Oui, nous attachons une grande valeur à la vie, mais nous accordons également beaucoup d'importance aux droits des femmes de prendre des décisions au sujet de l'avortement. Selon moi, la femme devrait pouvoir faire ce choix. J'espère qu'elle fait un choix éclairé si elle se voit obligée d'en faire un et qu'elle comprend les conséquences de ce choix! Dans le régime que nous proposons, elle pourra sûrement faire ce choix. C'est ce que je pense. Le projet de loi ne fera ni monter ni baisser le nombre d'avortements. Les femmes se font avorter pour diverses raisons. À mon avis, il n'est pas juste de dire que le projet de loi fera augmenter le nombre d'avortements. En fait, j'espère qu'à mesure que nous évoluerons comme société le nombre d'avortements ira en diminuant.

Quel est mon message aux jeunes? Je suis moi-même mère de trois enfants qui sont rendus à l'adolescence. Ma fille et moi parlons en fait souvent de cette question. Elle a des idées très arrêtées et elle est particulièrement révoltée par certaines lois américaines qui empêchent les femmes de se faire avorter ou laissent à un juge le soin de décider si elles le peuvent. Elle s'oppose carrément à ce genre de loi et croit que cette question ne regarde que la femme et son médecin.

J'ai essayé d'inculquer à mes enfants le sens des responsabilités et de leur faire comprendre que toute action entraîne une conséquence. On ne peut interdire aux jeunes d'avoir des relations sexuelles. C'est à eux de décider. Les choses ont beaucoup changé depuis ma jeunesse. Les jeunes gens agissent autrement de nos jours. Mais ils doivent en assumer les conséquences et prendre les mesures préventives qui s'imposent; la contraception ne devrait pas non plus être uniquement l'affaire des filles. Par le passé, dans notre société, c'était toujours la femme qui devait s'occuper de la prévention. Je l'ai toujours déploré. Je crois que les hommes, les plus jeunes en particulier, devraient se charger eux aussi de cette responsabilité.

Comme je l'ai déjà dit, il faut faire de l'éducation, il faut faire preuve d'ouverture d'esprit et en parler. Rien ne sert de faire l'autruche. On n'y peut rien. Qu'on le veuille ou non, les jeunes ont des relations sexuelles. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur offrir notre aide et de leur faire comprendre qu'ils doivent assumer leurs responsabilités. Leur avenir en dépend.

Une adolescente de 14 ou 15 ans n'a pas d'ordinaire les moyens d'élever un enfant. Ainsi, il importe que les jeunes de cet âge n'aient pas de relations sexuelles sans recourir à une méthode efficace de contraception. C'est pourquoi il faut parler davantage de ces questions.

Mme Hunter: Je voudrais que la ministre sache à quel point je suis personnellement déçue, et je suppose que bon nombre des habitants de sa circonscription sont également fort déçus par cette rationalisation byzantine pour arriver à appuyer ce projet de loi.

Je désire souligner certaines choses. J'ai écouté attentivement ses observations et je pense qu'elles reposaient sur la supposition qu'un grand compromis canadien est nécessaire pour mettre fin à ce pénible débat. J'aimerais qu'elle réponde à cela parce que je pense qu'elle sait, comme moi, qu'on ne mettra jamais fin à ce débat.

L'autre observation que j'aimerais faire a trait à une de ses remarques, lorsqu'elle a dit que certaines bornes étaient nécessaires. J'aimerais qu'elle me dise si elle estime vraiment que les femmes sont capables de se fixer elles-mêmes des bornes lorsqu'elles doivent prendre ce type de décision. Je pense que cela montre bien quel type de respect la ministre a pour les femmes et leur capacité de prendre des décisions difficiles.

J'aimerais aussi qu'elle essaie de me faire comprendre pourquoi elle qualifie ce projet de loi de juste et de réalisable, et pourquoi il devrait y avoir une norme nationale, étant donné que le projet de loi n'améliore en rien les possibilités d'accès.

Enfin, j'aimerais qu'elle précise son allusion à la décision qui a été rendue par la Cour suprême, la semaine dernière au sujet de foetus, à la suite de l'affaire Daigle, et qui disait clairement, je pense, que le foetus n'avait vraiment aucun droit à moins que l'enfant ne soit né vivant.

• (1650)

Mme Collins: Madame la Présidente, si je comprends bien la décision de la Cour suprême, rendue publique la semaine dernière, elle s'applique essentiellement à la Charte du Québec, la Cour n'a pas encore statué sur les autres causes, dont elle est saisie je ne sais donc pas ce que sera sa décision.

En ce qui concerne l'accès, ce projet de loi, par lui-même, n'assure pas l'accès et ne le garantit pas. Nous connaissons les difficultés qui existent dans certaines parties du pays. J'admets également que les provinces ont une responsabilité, mais la nôtre, au niveau fédéral, est de fournir un cadre juridique qui, je crois, fonctionnera mieux, parce qu'il s'appliquera au niveau national. Si une province ne fournit pas le service et est poursuivie devant les tribunaux, il sera plus facile de la forcer à le fournir.

Le compromis est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie. Je sais que nous avons tous des idées bien arrêtées sur certains sujets et que cette Chambre est l'endroit où nous pouvons les exprimer et les discuter. Nous ne pourrons jamais parvenir à quoi que ce soit si nous ne sommes pas prêts à accepter des compromis.

J'ai parlé à des gens venant de nouvelles démocraties, par exemple à M^me^ Aquino qui était ici récemment, des difficultés qu'éprouve le Parlement philippin et d'autres.

L'une d'elles, c'est que les gens de ces pays ne sont pas habitués à cet aspect, ils ne sont pas prêts à faire des compromis. Si chacun reste sur ses positions on ne va nulle part. Les compromis commencent dans notre caucus, et il en est certainement de même dans celui du député, car c'est la seule façon d'avancer. Il faut s'entendre pour pouvoir présenter une position qui soit dans l'intérêt de la collectivité, même si ce n'est pas exactement ce que nous aurions souhaité personnellement.

Dans ce cas, oui, c'est un compromis. Nous l'admettons tous. Nous avons tous dû mettre de l'eau dans notre vin, comme le disait le premier ministre. Je pense cependant qu'il ne faut pas résoudre la question une fois pour toutes. Je sais bien qu'elle ne le sera pas, que le débat continuera. Toutefois, pour la majorité des Canadiens, et c'est certainement l'impression que j'ai eue dans ma circonscription, c'est un compromis acceptable entre les différents points de vue et les différents intérêts en jeu. Peut-être est-ce un compromis typiquement canadien.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)— Le Budget—On demande le retrait du budget—On demande la démission du ministre; l'honorable député de Nunatsiaq (M. Anawak)—Les Postes; l'honorable député de Victoria (M. Brewin)—Le transport des marchandises dangereuses—La protection civile.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je devrais aussi dire à la Chambre que nous avons maintenant terminé les huit premières heures du débat. À partir de maintenant, les interventions des députés seront limitées à dix minutes.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Au commencement du débat, cet après-midi, nous avons permis aux députés du Nouveau Parti démocratique et aux ministériels de prononcer des discours de 20 minutes suivis de périodes de questions et commentai-

res de 10 minutes. Puisque vous avez décidé, madame la Présidente, de ne pas tenir compte du temps après 61 minutes, pourrions-nous demander que le prochain orateur ait droit, lui aussi, à un exposé de dix minutes, étant donné la complexité de la question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a permis que la dernière discussion dure à peu près deux minutes de plus que les dix prévues. Le débat se poursuit depuis plus de huit heures et à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime, nous devrions passer aux discours de dix minutes. Telle est la règle.

M. Pagtakhan: C'est malheureux! Mais s'il y avait consentement unanime?

M. Nicholson: Je comprends bien ce que dit mon honorable collègue. Ma seule préoccupation à cet égard, c'est que je sais qu'il y a tellement de députés qui ont exprimé leur intérêt pour la question et que beaucoup d'entre eux ont l'intention d'intervenir ce soir. S'ils ne le font pas ce soir, ils ne pourront pas le faire du tout pour une raison ou l'autre. Pour autant que je veuille satisfaire à la demande de mon collègue d'en face, je recommanderais de passer maintenant aux discours de dix minutes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention.

Le député devrait savoir que deux députés ont disposé de la période de 20 minutes pour s'exprimer, suivie d'une période de dix minutes réservée aux questions et observations, tout simplement parce que nous avons suivi nos règles et qu'il n'était absolument pas question d'établir des préférences entre les différents partis. J'occupais le fauteuil hier, et nous avons observé la même rotation que celle que nous avons suivie hier toute la journée.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui l'honneur et en fait le devoir, comme tous les députés à la Chambre, d'aborder ces questions très importantes. Nous en sommes maintenant arrivées au point où il faut prendre une décision. Il s'agit en effet de nous prononcer sur les questions suivantes: quand mettre fin à une grossesse, quels sont les droits des individus dans notre société, et quels sont les droits de l'enfant à naître depuis l'instant de la conception.

Le gouvernement actuel a présenté un projet de loi, le C-43, qui permettra, espère-t-il, de résoudre ces problèmes. Je soutiens que le projet de loi n'en fait rien. Ce projet de loi est loin de remédier aux problèmes dont la Chambre est saisie actuellement et puisque cela revient à dire, somme toute, qu'il est boîteux, nous devons le renvoyer au gouvernement pour qu'il l'étudie davantage et qu'il le reformule dans une version acceptable. La Chambre est tenue moralement de présenter des mesures acceptables. Et celle-ci ne l'est certes pas dans sa forme actuelle.

Je vais parler premièrement des arguments que nous avons entendus et que nous continuons d'entendre des deux côtés de la Chambre à propos du projet de loi C-43. On prétend qu'une mesure législative, si mauvaise soit-elle, vaut encore mieux que rien du tout puisqu'on permet l'avortement sur demande autrement.

Laissons ce projet de loi se rendre au comité nous disent d'autres puisque nous pourrons le modifier à cette étape et le ramener à la Chambre avec tous les amendements que nous souhaitons.

D'aucuns assurent que nous devrions rédiger les amendements, les approuver, les incorporer au projet de loi que nous présenterions ensuite à la Chambre, mais avant de lui faire subir la sanction royale, nous le soumettrions à la Cour suprême du Canada pour nous assurer qu'il ne déroge pas à l'article 7 de la Charte des droits et libertés.

Je prétends que ces arguments ne tiennent pas. Qu'ils ne sont pas acceptables. Le parti au pouvoir a le devoir de présenter des mesures législatives à la Chambre et le rôle de l'opposition est de les critiquer, les corriger et les raffiner. Pour ce qui est de cette mesure, nous avons individuellement le devoir, en notre âme et conscience, de la rejeter ou de l'accepter. Mais le gouvernement est moralement tenu de légiférer, et, dans ce cas-ci, il s'est simplement contenté de présenter une proposition neutre. Cette mesure manque de substance dans l'ensemble. En fait, elle en a très peu, somme toute.

Quand il l'a proposée, le ministre de la Justice a déclaré le 7 novembre à la Chambre que cette nouvelle loi sur l'avortement était foncièrement empreinte de la notion d'équilibre entre les droits et les intérêts des femmes et de la société et la protection du foetus. Or, elle ne fait rien de tel. Elle ne satisfait ni ceux qui sont contre l'arrêt de la grossesse, ni certes ceux qui préfèrent le libre choix en matière d'avortement.

• (1700)

La loi qui a été annulée le 28 janvier 1988, dans l'affaire Morgentaler, mais qui s'appliquait alors comme l'a précisé la Cour suprême, le 16 novembre 1989, prévoyait que personne n'avait le droit d'obtenir une injonction privant une femme du droit de mettre un terme à sa grossesse.

Or, le projet de loi dont nous sommes saisis va à l'encontre de la décision en question. Il invite une tierce partie à porter des accusations au criminel contre une femme ou un médecin, s'il est prouvé qu'on a mis un terme à une grossesse dans des conditions illégales.

Le projet de loi C-43 viole peut-être la Charte canadienne des droits et libertés, étant donné que dans les faits, il retire tout choix à la femme, laissant la décision au médecin seul. En tant que législateurs, je crois que nous ne pouvons céder nos droits ni aux tribunaux ni à la profession médicale. Il incombe aux tribunaux d'interpréter la loi et aux médecins, de guérir, et c'est à la Chambre qu'il revient de légiférer.

Le gouvernement affirme dans ce projet de loi que c'est au médecin seul qu'il revient de décider de mettre un terme à la grossesse. Nous entendons parler de la décision dans l'affaire Morgentaler et des cliniques Morgentaler. Il est souvent question de Morgentaler, mais on oublie de dire qu'il s'agit du docteur Morgentaler. Est-ce là le genre de personne qui prendra des décisions quant à savoir si oui ou non une grossesse doit être menée à terme, je vous le demande?

Le projet de loi donne le choix aux médecins, mais il retire tout choix aux femmes. Selon moi, il supprime tous les droits discrétionnaires de la femme dans ses relations avec son médecin. Le 28 janvier, lorsqu'il a jugée inconstitutionnelle la législation en vigueur, le juge en chef de la Cour suprême a déclaré que forcer une femme à mener une grossesse à terme, à moins qu'elle ne respecte certains critères n'ayant rien à voir avec ses propres priorités et ses aspirations, constituait une ingérence grave à l'égard de son corps, une violation de ses droits. Selon moi, le projet de loi proposé pourra, pour les mêmes raisons, être remis en question devant les tribunaux.

Permettez-moi de discuter de l'une des questions fondamentales qui n'est pas abordée dans ce projet de loi, à savoir les droits de l'enfant à naître. Le projet de loi passe certes cette question sous silence. Joseph Borowski n'a pu faire reconnaître les droits du foetus, car il n'existait plus de loi sur l'avortement sur laquelle on pouvait se baser pour rendre une décision. Or, la législation proposée ne touche en rien aux droits de l'enfant à naître.

Alors que nous discutons de ces droits, oublions un instant nos croyances religieuses, afin d'éviter certains problèmes. Le seul véritable argument qui reste, une fois qu'on a écarté de la discussion Dieu ou la religion, c'est la vie elle-même.

Même les athées les plus endurcis et les hédonistes les plus convaincus doivent tôt ou tard se demander quand débute et quand finit la vie, dans quelles circonstances on peut y mettre fin, quand il faut la protéger, et qui dans notre société est chargé de protéger la vie? Est-ce le rôle des autorités judiciaires, des autorités médicales ou des autorités religieuses, ou encore de toutes ces autorités à la fois?

Quelle protection notre société offre-t-elle aux faibles, aux mourants, aux vieillards et aux enfants à naître? Il faut considérer toutes les étapes de la vie.

Même si d'après des scientifiques ou des théologiens, on ne peut pas parler de vie humaine dans le cas d'un embryon, il n'en demeure pas moins qu'un embryon est incontestablement un être humain en puissance. Et un être humain en puissance mérite respect et considération. À tout le moins, il faut sans aucun doute respecter cette vie en puissance.

Je me préparais ce matin à présenter cet exposé lorsque j'ai reçu par le courrier une lettre de M. et M^me^ Kowalski, dont je tiens à citer ici un extrait:

> Allez voir votre vieille mère ou votre grand-mère et embrassez-les tendrement; serrez bien dans vos bras votre épouse ou votre amie; donnez la main à un enfant ou tendez le doigt à un bébé et regardez toutes ces personnes dans les yeux en vous rappelant bien que la seule différence entre les plus âgées et les plus jeunes en est une de temps. Leur humanité est la même!

J'estime que le projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis traite de la vie, mais bien mal. Je dirai pour conclure que je suis heureux d'avoir pu prendre la parole à ce sujet. Il était extrêmement important pour moi de soulever la question de savoir quand débute la vie, et je vous remercie de votre bonne attention.

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

Nous avons pu le constater, la question de l'avortement fait vibrer une corde sensible chez pratiquement tous les Canadiens. Le débat d'aujourd'hui est l'un des plus importants pour le Canada. Ceux d'entre nous qui sont pro-vie lutteront pour que tous les enfants non encore nés aient le droit de naître et de croître comme Dieu le prévoyait. Ceux qui ne sont pas pro-vie aimeraient obtenir le droit à l'avortement sur demande pour aggraver le massacre des quelque 65 000 enfants à naître qui sont tués chaque année au Canada, ce qu'une société éclairée comme la nôtre ne devrait jamais tolérer.

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada a invalidé la loi canadienne sur l'avortement. Contrairement à la Cour suprême des États-Unis, en 1973, la Cour canadienne n'a pas déclaré dans l'affaire Morgentaler que les femmes avaient le droit constitutionnel à l'avortement.

Rien dans la décision n'empêche le Parlement d'adopter une loi interdisant tous les avortements, ce qui serait conforme à la Charte des droits. La Cour déclarait que la protection de l'enfant à naître est un objectif urgent et capital et que le Parlement avait le droit d'adopter des lois pour protéger les enfants à naître. Le Parlement n'a pas seulement le droit mais le devoir de reconnaître que l'État doit s'occuper de la vie humaine dès le moment de la conception.

Il est possible d'adopter une loi parfaitement conforme à la Constitution qui protégerait toute vie humaine dès le moment de la conception. En permettant qu'une interprétation de la Charte exclue une partie de l'humanité, nous nous engageons sur la voie de la dégradation totale. Accepter une loi qui permet la multiplication des avortements équivaut à accepter le principe de l'avortement sur demande. Si nous cédons sur ce point, nous n'aurons plus aucun rempart contre les pressions en faveur de l'avortement sans limite.

Une loi permettant le meurtre d'êtres humains innocents porte le germe du mal et est inacceptable. Ceux qui veulent approuver et adopter des lois dites modérées ne feraient que légaliser l'avortement. Ils veulent se faire passer pour des modérés et plaire aux deux camps. Toutefois, comme ceux d'entre nous qui avons l'avortement en horreur trouvons leur proposition inacceptable, ils feront seulement plaisir aux partisans de l'avortement. Si le Parlement accepte ces propositions, il légalisera carrément l'avortement.

Ceux qui soutiennent qu'une loi de compromis ne serait qu'une étape nécessaire et pratique qui mènerait à des jours meilleurs ne tiennent pas compte des faits. En Grande-Bretagne, par exemple, 21 ans après la légalisation de l'avortement, on a essayé en 1987 et 1988 de réduire la période de 28 semaines durant laquelle les avortements sont permis à une période allant de 18 à 24 semaines. De grands efforts ont été déployés mais en vain. Cela devrait nous inciter à ne pas appuyer avec insouciance une loi de compromis et à saisir l'occasion d'interdire l'avortement au Canada, sauf pour quelques exceptions reconnues, par exemple lorsque la vie de la mère est en danger et dans les cas de viol et d'inceste.

• (1710)

Il a été prouvé dans le monde entier que, lorsque l'on peut se faire avorter pour de présumées raisons de santé, l'avortement devient très accessible. Si le concept de «santé» fait l'objet de certaines restrictions, celles-ci sont probablement assez vagues pour que les abus prolifèrent. Des termes tels que «sérieusement», «substantiellement» et «social» n'empêcheront pas les avorteurs, qui défient ouvertement la loi depuis des années, de pratiquer des avortements. Ces termes, et d'autres similaires, sans aucune définition juridique ou médicale sont par conséquent sujets aux interprétations les plus libres.

La mentalité favorable à l'avortement s'attaque à la valeur absolue de la vie humaine et cherche à la remplacer par une valeur relative qui permet que la vie humaine soit supprimée si celle-ci est non désirée, inopportune, une charge économique ou handicapée. Par nos actions ou notre apathie, nous déterminons le genre de société que nous laisserons à nos enfants. Nous devons nous demander: est-ce que ce sera une société humanitaire qui nourrit les indigents et qui protège les faibles, ou est-ce que ce sera une société cruelle qui se débarrasse de ce qui la gêne socialement ou économiquement et qui camoufle sa cruauté derrière un souci d'assurer la qualité de la vie?

Nous entendons souvent les groupes pro-choix invoquer la liberté de choix des femmes. Nous tenons tous à notre droit à un libre choix en ce qui concerne notre vocation, notre religion et notre but dans la vie. Cependant, la véritable liberté ne nous donne pas le droit de bafouer les droits des autres. Le slogan pro-choix se concentre sur la liberté, tout en ne tenant pas compte du choix qu'il exige, le choix de mettre fin à la vie d'un enfant à naître, bien vivant. En réalité, la liberté de choix est devenue l'autorisation de tuer. Les droits des femmes,

certes, madame la présidente, mais pas au dépens des droits des autres.

Le groupe en faveur de l'avortement a un autre slogan: tous les enfants ne devraient-ils pas être désirés? Ce slogan repose sur l'hypothèse erronée qu'à moins qu'un enfant ne soit désiré, il n'a aucune valeur et qu'il peut être supprimé par un avortement. Le simple fait d'être non désiré devient un crime capital qui mérite une condamnation à mort. Le fait d'être non désiré n'est pas l'attribut d'un enfant. Il serait plus exact de dire qu'il n'y a pas d'enfant non désiré, seulement des parents qui ne veulent pas élever un enfant. Néanmoins, cet enfant doit toujours conserver son droit à la vie.

On ne peut pas considérer un enfant simplement comme un bien dont on peut se débarrasser à son gré. Aujourd'hui, au Canada, il y a tant de couples qui attendent pour adopter que cela en est arrivé au point que de nombreux organismes refusent de prendre de nouvelles demandes. Oui, c'est vrai, quelque 65 000 avortements sont pratiqués chaque année parce que ces enfants ne sont pas désirés.

Les groupes en faveur de l'avortement nous disent que les enfants non désirés font des enfants maltraités. Mais ce que peut ressentir une femme pendant les premiers mois de sa grossesse, quand son corps est soumis à un grave déséquilibre hormonal, n'a rien à voir avec ce qu'elle ressentira quand elle tiendra son enfant dans ses bras. La majorité des enfants non désirés deviennent des enfants aimés et désirés. Depuis 1969, soit depuis que les femmes peuvent pratiquement obtenir l'avortement sur demande au Canada et que, pour cette raison, environ 1 200 000 enfants n'ont jamais vu le jour, la violence faite aux enfants n'est pas disparue, mais a, au contraire, atteint des proportions épidémiques.

L'avortement, le pire acte de violence pouvant être commis contre un enfant, n'a pas réglé le problème des enfants battus. En fait, depuis que l'avortement est devenu chose courante, la violence faite aux enfants s'est accrue d'au moins 500 p. 100. On nous a déjà posé la question: Ne devrions-nous pas nous occuper des problèmes des femmes? Bien sûr, mais nous ne devrions pas pour autant mépriser la vie des enfants à naître. Nous devrions plutôt faire preuve de compassion et les aider les deux de façon positive et constructive. Depuis 1969, des bénévoles du mouvement pro-vie et d'autres organismes ont créé plus de 2 000 centres de grossesse-secours en Amérique du Nord pour donner des conseils pratiques pendant la grossesse et la période d'adaptation post-natale.

Les avortements pratiqués pour cause de maladies graves chez la mère, de viol, d'inceste ou de malformation du foetus ne représente pas plus de 2 p. 100 de tous les avortements pratiqués au Canada. En tout, 98 p. 100 des avortements sont effectués pour des raisons purement sociales ou économiques.

Dans une société civilisée, on ne tue pas un être humain sous prétexte d'atténuer les problèmes d'un autre. Le respect de la vie doit demeurer la pierre angulaire de notre civilisation. Dès l'instant ou il existe l'être humain jouit du droit inaliénable de vivre jusqu'à la fin de sa vie naturelle, et en y mettant un terme, la race humaine renonce à l'honneur et à la dignité. Si la souffrance des êtres sans défense ne suscite pas notre compassion au point d'intervenir pour les défendre, rien ne le fera.

En anéantissant un être humain sous prétexte qu'il constitue une entrave au progrès social et économique, la race humaine, selon moi, perd la dignité et l'honneur qu'elle s'était efforcer d'acquérir au fil des siècles. En s'efforçant de donner à la vie humaine une valeur utilitaire ou de ne considérer les êtres humains que du point de vue de leur valeur économique, on ne peut aboutir qu'à la destruction de la vie humaine. On en viendra à éliminer les enfants déjà nés qui, en raison d'une careuce mentale ou physique, sont incapables d'apporter à la société ce que certains extrémistes pourront en exiger. Dans leurs entretiens et leurs discussions, partisans et adversaires de l'avortement reviennent sans cesse à la question de la contraception. Comme je l'ai dit et tiens à le répéter, chacun doit pouvoir avoir facilement accès à de saines méthodes de contraception. Il faut favoriser l'éducation sexuelle de façon que tous comprennent ces méthodes. Quand ce sera chose faite, les gens pourront alors décider rationnellement s'ils veulent avoir des enfants.

À ce propos, j'aimerais faire consigner une lettre que j'ai reçue d'une dame:

> J'ai honte d'être femme. Je suis tout à fait démoralisée quand je constate jusqu'à quel point nous avons le coeur dur, jusqu'à quel point nous sommes égoïstes. Inspirées par le mouvement féministe, nous sommes parvenues à nous convaincre que nous ne sommes pas les êtres aimants et compatissants que nous sommes naturellement. Nous sommes parvenues à nous convaincre que l'enfant que nous portons dans nos entrailles n'est pas un être qui mérite le respect.
>
> N'avons-nous pas toutes été un foetus dans le sein de notre mère? Ne sommes-nous pas la même personne que nous étions alors? Si pénible que puisse être sa situation, une femme parvient toujours à s'en tirer, et elle n'a qu'à demander pour obtenir de l'aide.
>
> Dans la plupart des cas, les femmes demandent à se faire avorter parce que leur grossesse leur semble être un embarras ou un inconvénient. Est-ce si long, neuf mois, pour donner la vie à un autre être humain? Vaut-il mieux tuer son propre enfant que de le donner à un couple qui l'aimera comme le sien? Je suis sûre que s'il avait le choix, le bébé choisirait de vivre.

En terminant, elle écrit:

> Je supplie les femmes d'assumer leur responsabilité avec courage et de ne pas opter pour la solution de facilité.

Le projet de loi C-43 dont nous sommes saisis autorise rien de moins que l'avortement sur demande. Il ne renferme aucune disposition qui protège les enfants avant leur naissance. Il importe donc que la Chambre lui fasse

subir le sort qu'il mérite en le rejetant sans équivoque et d'une façon irrémédiable.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour traiter d'un sujet qui a un long et sordide passé dans notre histoire. Il suffit de parler d'avortement pour que les gens se laissent emporter par l'émotion. Depuis quelque temps, je constate que tous les gens, jeunes et vieux, ont une opinion à ce sujet, opinion fondée sur leurs antécédents religieux, socio-économique ou éducationnels, ou encore sur leur expérience personnelle.

La mienne découle de mon respect fondamental pour la sainteté de la vie humaine qui, à mon sens, commence dès la conception. Je ne suis pas seul à le croire: la majorité des électeurs de la circonscription de Hillsborough sont de cet avis, car ils m'ont écrit depuis un an et je me suis entretenu avec eux à maintes reprises. Ils ont exprimé leurs profondes appréhensions sur la tournure qu'ont prise les événements au cours des derniers dix-huit mois.

Depuis janvier 1988, nous avons été témoins d'une série d'incidents provoqués par la décision de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler. La Cour suprême a tranché en affirmant que l'ancienne loi sur l'avortement allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Un an plus tard, parce que sa décision dans la cause Morgentaler avait laissé la nation sans loi sur l'avortement sur laquelle fonder son jugement, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de M. Borowski qui cherchait a faire définir les droits du foetus.

• (1720)

Beaucoup de gens ont interprété cette décision comme une invitation directe au Parlement à se prononcer sur la question. Cependant, le gouvernement est resté insensible aux demandes de la population qui exigeait une nouvelle loi. Les cas Daigle et Dodd qui ont fait les manchettes l'été dernier ont montré jusqu'à quel point la question est devenue sérieuse. Ces cas contribuent aussi à forcer les Canadiens à se faire une opinion sur cette question fondamentale, sociale et morale.

Cette série d'événements a fourni au gouvernement fédéral l'occasion de déposer un projet de loi sur l'avortement afin que nous puissions nous dégager de la situation chaotique d'illégalité qui prévaut d'un bout à l'autre du pays. Cette situation déplaît aux millions de Canadiens qui ont écrit aux députés et leur ont demandé que le Parlement passe une loi pour protéger les droits du foetus dès la conception. Le gouvernement a fait abstraction du sentiment général qui semble prévaloir parmi les Canadiens.

Le projet de loi ne définit pas les droits du foetus, et c'est ce qui en fait une mesure législative inacceptable.

En juillet 1988, les députés ont eu l'occasion de participer à un vote comportant plusieurs choix. Le gouvernement voulait tâter le pouls de la Chambre. On a cru qu'il tiendrait compte des résultats de ce vote dans la formulation du projet de loi concernant l'avortement. Sur les cinq motions qui ont été mises aux voix, celle qui a reçu le plus de votes était la plus nettement pro-vie et ne voyait pas l'avortement sur demande. Le gouvernement a choisi de ne pas proposer de projet de loi allant dans le même sens et de tolérer le vide juridique provoqué par la décision rendue dans l'affaire Morgentaler.

L'autre pierre d'achoppement s'est révélée être la cause de M. Borowsky. Le gouvernement n'a pas voulu déposer de projet de loi tant que la Cour suprême n'aurait pas rendu sa décision sur la question des droits du foetus. Le point culminant a été l'audition des causes Daigle et Dodd l'été dernier. Cette épopée s'est terminée de façon bien terne le 3 novembre, lorsque le gouvernement a fini par déposer son projet de loi attendu depuis longtemps et qui, à mon avis, ne règle pas vraiment notre problème.

Cette mesure législative est, en réalité, un compromis entre deux forces opposées. Elle ne change pratiquement rien et ne plaît à personne. La différence entre ce projet de loi et l'ancienne loi est simple. Le gouvernement prône maintenant l'avortement sur demande, sous réserve, bien entendu, de la décision arbitraire d'un médecin à l'égard des effets que cette intervention peut avoir sur la santé mentale, physique ou psychologique de la femme. Finie l'époque où un comité sur l'avortement thérapeutique pouvait objectivement se prononcer sur la nécessité d'un avortement.

L'avortement est un crime, un acte qui frappe un autre être humain à un stade de son développement où il est le plus vulnérable. C'est la destruction intentionnelle d'une vie humaine, d'une vie qui commence dès le moment de la conception, de la fusion de l'ovule et du spermatozoï-

de. Dès lors, la première cellule d'un être humain distinct est constituée, et la couleur des yeux et des cheveux de l'enfant est déterminée. Les cellules commencent à se diviser quelques heures après la conception. Le battement du coeur apparaît après 25 jours et le cortex cérébral après 33 jours. Quarante-cinq jours après la conception, le corps de l'enfant est complet. À ce point, la femme enceinte porte un être humain bien défini, dont les bras, les jambes, les doigts et les orteils sont visibles à l'échographie.

Deux mois après la conception, les organes et les systèmes du corps sont en place. Beaucoup de femmes peuvent à ce point ne pas se douter du miracle qui s'opère. À douze semaines, le mouvement des muscles et des nerfs est synchronisé de façon que les bras et les jambes peuvent bouger, et l'enfant est aussi sensible au toucher, à la chaleur, au bruit et à la douleur.

Il est difficile d'imaginer qu'il faille seulement 12 semaines pour que le foetus humain atteigne ce degré de développement. Toutes les fonctions et parties du corps qui se développeront avec l'enfant sont présentes. Quand on sait que le développement humain passe par des étapes aussi distinctives, on est troublé d'entendre que 87,8 p. 100 des avortements ont été pratiqués en 1986 avant la 13e semaine de grossesse. La croyance populaire est que le foetus n'est pas viable avant d'atteindre 20 semaines, mais quand son développement est découpé ainsi, on voit que ce n'est pas le cas.

Cette information est répandue pour apaiser l'esprit de ceux qui approuvent l'avortement avant que le foetus soit viable. La survie du foetus est compromise s'il n'atteint pas son plein développement. L'avortement est un acte qui n'affecte pas seulement la vie de la mère, mais aussi celle que la mère a engendrée en union avec le père de l'enfant.

Que peut-il y avoir de plus tragique que de permettre qu'on supprime à volonté, par l'avortement, un être humain capable de ressentir la douleur et d'entendre la voix humaine et constitué de tous les éléments essentiels à la vie en dehors du sein de la mère?

Il faut criminaliser tous les avortements. Notre droit pénal est le miroir de notre société. Il définit les intérêts qu'il vaut la peine de protéger et de respecter. Les lois qui traduisant notre politique reflètent les croyances et les valeurs qui sont chères à notre société. En tant que Canadiens, nous devons manifester un respect fondamental pour la vie humaine. Par conséquent, j'estime que tous les avortements devraient être interdits au Canada.

Je me rends compte qu'une telle déclaration soulèvera des objections dans divers groupes. Certains invoqueront immédiatement les risques pour la santé auxquels s'expose une femme obligée de mener une grossesse à terme. Est-ce là une objection valable, compte tenu des progrès médicaux et technologiques dont nous avons été témoins ces dernières années? Si les risques pour la santé posent réellement un problème, le médecin n'a-t-il pas la responsabilité, entre autres, d'user de tous les moyens possibles pour tenter de sauver les deux vies qui peuvent être en jeu?

Nous devons également examiner cette question du point de vue de ceux qui préconisent la liberté de choix en soutenant que les grossesses non désirées menacent la liberté des femmes. Effectivement, une grossesse non désirée limite les activités d'une femme qui fait partie de la population active. Je suis un ardent défenseur de l'égalité, mais je ne suis pas d'accord avec ceux qui estiment que la grossesse constitue une discrimination contre les femmes et contre l'égalité qu'elles se sont efforcées d'obtenir au fil des années. Je leur pose la question: par égalité, veut-on dire enlever la vie à un autre être humain pour maintenir sa position actuelle dans la société? Je ne le crois pas.

L'avortement est certes le problème qui nous préoccupe, mais en tant qu'opposant à cet acte criminel, j'estime qu'il incombe aux parlementaires d'aller au coeur de ce problème et de proposer des solutions de rechange qui soient applicables. Le projet de loi qui nous est proposé ne représente pas une solution viable de ce genre.

Il témoigne non du respect fondamental de la vie humaine qu'on trouve dans notre pays, mais des valeurs individualistes que notre société a adoptées ces dernières décennies. La plupart des gens ne se préoccupent aujourd'hui que de leurs propres intérêts sans se soucier des effets de leurs décisions sur les autres. La liberté de choisir ne veut plus nécessairement dire qu'il faut choisir en fonctions de principes religieux ou juridiques. On voudrait pouvoir l'invoquer pour prendre des décisions sans tenir compte de la vie qu'on a conçue et qu'on sent se développer tous les jours. Cette vie, on la détruit le plus souvent pour de simples raisons de commodité.

Le problème de base, dans ce débat, ce sont les grossesses non souhaitées. C'est là un problème fondamental de notre société auquel l'avortement ne peut remédier. Les Canadiens doivent agir ensemble pour changer l'atti-

tude de la société à l'égard de ces grossesses. Comme parlementaires, nous pouvons mettre les choses en train en examinant les causes du problème, parmi lesquels figurent l'érosion de la cellule familiale, l'accroissement du nombre d'avortements et la chute des taux de natalité. Nous devons mettre un terme à la déshumanisation des rapports entre la mère et son enfant à naître, en cherchant à remodeler l'attitude de la société à cet égard. Nous devrions adopter des lois pour sensibiliser les gens et pour décourager les attitudes et les habitudes dangereuses qui se sont répandues dans la société occidentale.

Beaucoup de gens semblent croire que l'avortement résout la multitude de problèmes qu'affronte une femme lorsqu'elle apprend qu'elle est enceinte. Bien sûr, la femme enceinte doit faire face à des problèmes psychologiques de nature tant économique que sociale. La société doit avoir l'occasion de lui offrir un soutien économique et affectif grâce à l'extension des services d'orientation existants et à la création de plus de foyers d'accueil pour les mères célibataires. C'est parce qu'il n'existe pas de services de ce genre que les femmes envisagent l'avortement comme la seule issue véritable à leur grossesse non désirée.

Il importe que nous mettions en oeuvre des programmes sociaux pour lutter contre ces attitudes anti-vie et anti-familiales qui sont fort répandues dans la société d'aujourd'hui. Ce projet de loi ne comprend aucune disposition sur la création de tels programmes. Il ne prévoit pas de mesures qui inciteraient les femmes à garder leur enfant. Au contraire, il favorise l'avortement, qui devient de plus en plus facile grâce à l'invention de médicaments comme le RU 486, simple comprimé que la femme prend durant les trois premiers mois de la grossesse et qui provoque l'avortement.

Toutes les couches de la société doivent s'unir et faire la promotion de la vie et de la maternité par l'éducation, la création de programmes d'accession au logement pour les mères célibataires, l'augmentation des prestations de maternité et de l'amélioration des services de garderie pour les femmes au travail. Pour ces raisons, je ne peux appuyer ce projet de loi qui, en pratique, permettra l'avortement sur demande. Il est toutefois souhaitable qu'il soit renvoyé à un comité législatif qui pourra y proposer des modifications. En notre qualité de parlementaires, nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte pour examiner cette question cruciale qui met en péril les fondements mêmes de notre société. Nous devons explorer toutes les solutions de rechange à l'avortement et les options qui s'offrent aux femmes enceintes.

• (1730)

Avant toute chose, il importe que nous mettions en oeuvre des programmes d'éducation pour que nos enfants apprennent à respecter le plus précieux de tous les dons, la vie humaine.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—CLark's Crossing): Madame la Présidente, je voudrais placer mon intervention dans ce débat sur l'avortement sous le signe de la tolérance.

La société canadienne reconnaît depuis longtemps qu'il est important que nous comprenions les points de vue les uns des autres, en reconnaissant qu'il y a place pour différents points de vue, qu'il y a place pour le débat et la discussion sur des questions importantes et, en particulier, qu'il est important de tolérer nos divergences d'opinions.

Il y a à cet égard la reconnaissance que nous, Canadiens, supportons et respectons les autres qui diffèrent d'opinion. Voilà l'approche que la vaste majorité des Canadiens adoptent à propos de la plupart des questions, y compris celle du choix en matière de reproduction. Sans égard à leur opinion personnelle sur la question de l'avortement, la majorité des Canadiens estiment qu'il convient davantage d'appuyer les femmes et les décisions qu'elles prennent au lieu de les forcer, par la menace de sanctions criminelles, à suivre une certaine voie. Cette tolérance est une chose dont nous devrions être fiers en tant que Canadiens et que nous devrions encourager. L'intolérance des autres qui voudraient assujettir les femmes à leurs valeurs est répréhensible. Il devrait y avoir place pour le dialogue et la discussion, mais non pour la coercition.

La Cour suprême du Canada est d'accord. Voici ce qu'écrivait le juge en chef Dickson: «Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme à moins qu'elle ne satisfasse à des critères sans rapport avec ses propres priorités et aspirations est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne.»

Je voudrais prendre un instant pour énoncer clairement ma position. Les femmes doivent avoir le droit de prendre des décisions touchant leur corps après avoir consulté qui elles veulent. L'État ne devrait pas dicter de décisions sur cette question. Étant donné que la mesure à l'étude contrevient au principe fondamental que les femmes devraient avoir le droit de contrôler leur propre corps, il doit être rejeté. La Cour suprême a également déclaré clairement que la loi canadienne ne confère pas

le droit à la vie au foetus et ne donne pas non plus quelque droit que ce soit sur ce foetus au père putatif.

Par conséquent, on a répondu aux situations tragiques dans lesquelles se sont trouvées M^me^ Daigle et M^me^ Dodd l'été dernier, et aucune loi n'est nécessaire pour régler la question. Depuis que les dispositions pertinentes du Code criminel ont été déclarées inconstitutionnelles, le nombre d'avortements n'a pas augmenté au Canada. Ce projet de loi est injuste pour les médecins et les femmes et nous n'en avons pas besoin.

Je veux parler brièvement du fait que le gouvernement fédéral a la responsabilité de prendre l'initiative à l'échelle nationale par l'intermédiaire de la Loi sur la santé du Canada. Les ministres de l'autre côté nous ont dit que la seule façon de régler ce problème, était, selon eux, d'utiliser les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de droit pénal. Le ministre de la Justice a déclaré, par exemple: «Mais ce n'est qu'en exerçant nos pouvoirs en matière de droit pénal que nous pouvons régler, à l'échelle nationale, la question concernant le droit à l'avortement.» Il a dit aussi: «Le projet de loi fait ce qu'il peut pour assurer que toutes les femmes aient accès à des avortements légaux dans toutes les régions du Canada, y compris les régions éloignées et rurales.»

C'est absolument faux et trompeur. En réalité, le gouvernement ne veut pas proposer une politique nationale exhaustive sur la santé périnatale. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a dit lui-même. Le projet de loi ne fait rien pour assurer l'accessibilité. Il n'y a rien ici ou dans ce que le gouvernement propose ou a l'intention de proposer qui garantit que les femmes qui veulent se faire avorter ont un accès égal à l'avortement quel que soit leur lieu de résidence au Canada.

Si le gouvernement fédéral n'avait pas pris l'initiative légitime d'utiliser son pouvoir de dépenser après avoir été aiguillonné par les nobles idéaux de Tommy Douglas, de Woodrow Lloyd et d'Allan Blakeney dans ma province et par les néo-démocrates dans tout le canada, nous n'aurions pas un programme national de soins médicaux.

Le gouvernement fait preuve d'hypocrisie en disant qu'il ne peut pas utiliser la Loi sur la santé du Canada pour assurer l'accessibilité. En 1984, il a donné des directives aux provinces concernant la nature des soins médicaux qu'elles devaient offrir. C'est ainsi qu'il a heureusement réussi à mettre fin à la pratique de la surfacturation et des frais modérateurs.

Les conservateurs, qui étaient alors dans l'opposition, ont voté pour cette proposition, mais ils veulent maintenant prendre leurs distances. Pour une fois, ils devrait dire la vérité aux Canadiens. Ils étaient prêts à utiliser le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral pour mettre sur pied un programme de garderies, si indésirable soit-il, avant les élections de 1988. Ils n'ont pas tenu la promesse qu'ils avaient faite aux Canadiens à ce moment-là et maintenant ils ne remplissent pas leurs obligations. Le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file national à jouer dans le système de soins médicaux du Canada et il laisse encore une fois tomber les Canadiens.

Je n'ai pas suffisamment de temps pour entrer dans les détails de cette argumentation, mais les dispositions de la Loi canadienne sur la santé de 1984 qui traitaient de surfacturation et de frais modérateurs contredisent les arguments du gouvernement qui prétend ne pouvoir faire quoi que ce soit au moyen de la Loi canadienne sur la santé. L'administration publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité sont les piliers reconnus du régime d'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire respecter ces critères. La compétence constitutionnelle et le pouvoir de dépenser sont clairs.

Le gouvernement conservateur a donc omis de jouer son rôle de chef de file en ce qui concerne le régime canadien d'assurance-maladie. C'est inacceptable pour l'ensemble des Canadiens en ce qui concerne les soins de santé en général et inacceptable pour les femmes en ce qui a trait à l'avortement.

Si vous ajoutez à cela les attaques que contenait le budget Wilson de 1986 et 1989 et, maintenant, les menaces du ministre de la Santé d'attaquer davantage les paiements de transfert aux provinces au chapitre des soins de santé, il est clair que l'actuel gouvernement affaiblit sérieusement et considérablement l'engagement pris par le gouvernement fédéral envers le régime d'assurance-maladie.

Les Canadiens ne l'oublieront pas. Ce dont le Canada a besoin, c'est d'une politique fédérale qui soutienne et appuie les femmes et les familles, d'une stratégie complète qui touche tous les aspects de la santé périnatale. Nous avons besoin d'un gouvernement qui ne craint pas d'assurer une direction dans les domaines de la planification familiale et de la recherche de moyens de contraception sûrs et efficaces, et qui veillera à ce que le marché du travail fasse preuve de souplesse pour que les femmes aient la possibilité d'assumer leur principal rôle auprès des enfants.

Il faut que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en ce qui touche l'environnement et les dangers que présentent le milieu de travail pour les femmes enceintes. Nous avons besoin du leadership fédéral pour promouvoir l'hygiène de la reproduction et notamment pour éliminer la pauvreté qui place les femmes dans des situations dramatiques qui les forcent à avoir recours à l'avortement. Nous avons également besoin du leaders-

hip fédéral dans le domaine de la prévention des agressions sexuelles et de l'accès aux services d'avortement.

La prévention est la cure dans le cas des grossesses non désirées, mais pour cela il faudrait une contraception plus efficace et une meilleure éducation sexuelle. Comme le gouvernement ne contribue ni à l'une ni à l'autre efficacement, puisqu'il a même réduit sa participation à ces domaines, ont peut douter de son désir de réduire les grossesses non désirées et de promouvoir la santé des Canadiennes.

En appliquant ce que je viens de dire au projet de loi à l'étude, le C-43, on constate qu'il recriminalise l'avortement et que cela seulement suffit pour qu'on s'y oppose. Le projet de loi menace les médecins de peines de prison s'ils font des avortements, sauf dans des cas mal définis où s'appliquent certains critères de santé. Il menace également les femmes de prison. Dans ce projet de loi, le gouvernement ne prend pas position sur l'avortement, il commence par l'interdire, puis il prévoit que si un femme parvient à convaincre son médecin que sa santé physique, mentale ou psychologique est menacée, celui-ci peut pratiquer l'avortement demandé.

La criminalisation de l'avortement n'est pas la solution. Si le but du gouvernement est de réduire le nombre des avortements, il n'y arrivera pas avec ce projet de loi. Si par contre il veut augmenter les souffrances des femmes et les risques pour leur santé, il a réussi. Ce projet de loi pourrait fort bien être jugé anticontitutionnel, pour toutes sortes de raison, mais en particulier parce qu'il ne permet pas aux femmes de prendre leurs propres décisions et de disposer de leur propre corps. Ce projet de loi doit être défait.

Mme Barbara Sparrow (Calgary—Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour traiter d'un sujet très délicat et très difficile, qui a des résonnances morales, éthiques, religieuses et souvent très personnelles pour chaque Canadien et chaque Canadienne. Je veux parler bien sûr de la question de l'avortement.

Le nouveau projet de loi reconnaît dans l'avortement une décision de caractère médical qui doit être prise par la femme et par son médecin pour des raisons de santé. Trois principes sous-tendent le nouveau projet de loi: Premièrement, concilier les droits constitutionnels de la femme avec l'intérêt que la société porte au foetus; deuxièmement, garantir l'accès raisonnable et équitable à l'avortement; troisièmement, pour des raisons de santé garantir que tous les avortements soient pratiqués par des médecins qualifiés.

• (1740)

Le projet de loi en dicussion est raisonnable. Il accorde l'admissibilité à l'avortement par les moyens suivants: il propose la suppression des obstacles administratifs qui existaient dans l'ancienne loi et qui ont été invalides par l'arrêt *Morgentaler*; la femme qui désire se faire avorter n'est tenue d'obtenir que l'avis d'un seul médecin qui déclare que la conduite à terme de la grossesse menacerait vraisemblablement sa vie ou sa santé. Parmi les raisons de santé qui autorisent l'avortement, le corps médical et les tribunaux ont signalé la santé physique, mentale ou psychologique.

Le projet de loi exige également que l'avis que le médecin s'est formé sur le danger pour la vie ou la santé se fonde sur les normes généralement admises dans la profession médicale, d'ailleurs le nouveau projet de loi définit les termes de santé, médecin, avis et de provocation d'avortement.

Le projet de loi s'inscrit dans le cadre du Code criminel parce que le droit pénal est la seule voie qui s'ouvre au Parlement pour définir par la voie législative l'admissibilité à l'avortement à l'échelle nationale. Je déplore vivement que les mesures législatives à l'étude passent par le Code criminel. Mais comme nous l'avons dit à diverses reprises à la Chambre, c'est l'unique façon de procéder à l'échelle nationale si nous voulons permettre aux Canadiennes de toutes les provinces d'avoir le droit de recourir aux services d'un médecin.

J'ai la ferme conviction que le Parlement doit légiférer en matière d'avortement, et c'est pourquoi j'interviens aujourd'hui. J'ai la ferme conviction que la décision de se faire avorter est une décision à caractère médical qui doit être laissée à la femme, à son médecin et à son Dieu; à ses convictions, à sa morale, à ses normes. Et je suis persuadée également que tout avortement doit être pratiqué par un médecin autorisé à exercer, parce qu'il s'agit là d'une technique médicale reconnue.

Je suis d'accord avec l'Association médicale canadienne pour dire qu'il ne faut pas que l'avortement soit régi par le Code criminel ou par d'autres lois fédérales. C'est le médecin qui sera chargé de dire si la poursuite de la grossesse menacerait vraisemblablement la santé physique, mentale ou psychologique de l'intéressée. Le médecin devra se former un avis suivant les circonstances de chaque cas, en fonction des normes généralement admises de la profession. Est-ce que le médecin pourra être inculpé? Pour ainsi dire jamais, sauf bien sûr le cas des situations extrêmes. D'ailleurs, la décision publiée la semaine dernière par la Cour Suprême exclut à toutes fins pratiques l'intervention des tiers. La décision unani-

me supprimait tout fondement juridique permettant d'obtenir des injonctions tendant à empêcher les avortements partout au Canada.

Pour la plupart des femmes, la décision de se faire avorter est l'une des décisions les plus difficiles qu'elles auront jamais à prendre. Cela a des conséquences pour la femme, pour sa famille et pour tout le monde, car nous avons pour la plupart des croyances religieuses profondes. La décision doit être mûrement réfléchie.

Il est extrêmement important d'offrir des services de conseils, et je crois que les femmes méritent d'être bien informées sur les répercussions d'un avortement et, chose encore plus importante, sur tous les moyens leur permettant de mener leur grossesse à terme. Cependant, lorsqu'une femme décide d'avoir recours à la procédure médicale, à l'avortement, c'est là son choix. L'éducation familiale s'impose vivement à l'école, dans tout le pays. Il faut enseigner aux jeunes les valeurs de la vie, de l'amour, des relations sexuelles, des responsabilités et de la compréhension. Je suis consciente du fait que l'éducation à la vie familiale relève de la compétence des provinces, mais manifestement, de nos jours, nous pouvons prendre le temps d'enseigner à nos enfants et à tous les gens les responsabilités qui vont de pair avec le corps humain, la grossesse et la vie.

Une législation en la matière est absolument nécessaire, et les Canadiens la réclament. Nous pouvons tous nous passer des événements vraiment terribles et déplorables auxquels nous avons assisté l'été dernier—je me reporte bien entendu aux cas Daigle-Tremblay et Dodd.

Dans un monde parfait, l'avortement ne serait pas nécessaire. Nous savons tous, cependant, que le monde est loin d'être parfait et que des avortements sont parfois nécessaires. Pour cette raison, nous devons faire face à la question de l'avortement de notre mieux, en tant que citoyens, députés et gouvernement. Il faut parvenir à une solution raisonnable à ce problème extrêmement délicat.

Je ne prétends pas que le projet de loi C-43 soit parfait. Je tiens à dire cependant que nous devons mettre de côté nos divergences, trouver un terrain d'entente et parvenir à une solution acceptable pour la majorité. Nous devons être guidés par la tolérance, la compréhension et la maturité. Selon moi, les femmes, de concert avec leur médecin, ont le droit de décider de se faire avorter. Il importe que toutes les Canadiennes, où qu'elles habitent, aient droit aux services médicaux nécessaires en la matière.

Je vais souscrire à ce projet de loi, afin qu'il soit renvoyé au comité législatif pertinent où nous pourrons l'étudier sérieusement, et en profondeur, et y apporter peut-être certains amendements tendant à l'améliorer; c'est pourquoi je l'appuie.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour apporter ma contribution à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-43 sur l'avortement.

Deux ans environ se sont écoulés depuis que la Cour suprême a déclaré que la loi précédente sur l'avortement était anticonstitutionnelle. C'est dire que le ministre de la Justice a fait preuve de négligence en attendant si longtemps pour déposer ce projet de loi. En effet, 100 000 avortements ont été pratiqués au Canada depuis lors.

Il ne fait aucun doute que cette question soulève des controverses puisque le projet de loi présenté chevauche deux points de vue opposés. Même s'il criminalise l'avortement, il n'en permet pas moins à une femme de se faire avorter sur l'avis de son médecin. Nous sommes donc devant un dilemme moral très délicat. Je voudrais citer les propos suivants tirés d'un discours que le très honorable député de Vancouver Quadra a prononcé: «A vrai dire, nous ne ferons le consensus sur cette question ni à la Chambre ni au sein de la population. Au mieux, nous en viendrons à un compromis.»

Je suis entièrement d'accord avec lui et je suis sûr que mes collègues des deux côtés de la Chambre pensent comme moi. Le très honorable député de Vancouver Quadra a ajouté ce qui suit: «Qu'arrivera-t-il si ce projet de loi est rejeté? Nous revenons à la case de départ en autorisant l'avortement sur demande puisque nous n'avons aucune loi pour l'interdire. Si les tenants inconditionnels du libre choix veulent le retrait de cette loi et s'ils ont gain de cause, nous revenons à l'avortement sur demande.» Nous serions alors le seul pays du monde qui ne réglemente pas l'avortement.

J'accepte que ce projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture et soit renvoyé à un comité législatif. Cela permettrait aux représentants des mouvements pro-vie et pro-choix et aux porte-parole de la profession médicale de présenter leurs arguments et de nous faire partager leurs préoccupations.

• (1750)

Je tiens à signaler ici certaines des lacunes du projet de loi. Ce nouveau projet de loi rejette l'entière responsabilité sur le médecin, dont la décision finale reflétera les normes généralement acceptées par les professionnels de la santé. Toutefois, rien ne prouve que tous les médecins du Canada vont appliquer les mêmes normes et les mêmes critères dans l'évaluation de l'état de santé d'une femme enceinte.

Qu'arrivera-t-il si un médecin dirige son cabinet comme une entreprise? Rien ne garantit non plus qu'un médecin ne se laissera pas influencer par ses propres valeurs morales et religieuses quand viendra pour lui le temps de décider si un avortement est indiqué ou non. À mon sens, c'est lui imposer un très lourd fardeau. D'abord, le dernier mot revient au médecin, puis, rien n'empêche le père de l'enfant de contester sa décision et de le poursuivre éventuellement pour négligence professionnelle.

Le projet de loi ne dit rien de la question des droits du foetus. Le gouvernement a décidé de ne fixer aucune limite de temps après laquelle un avortement serait interdit. Je suis très préoccupé par l'observation de Madame le juge Wilson au sujet de la période pendant laquelle un avortement serait acceptable. Elle a dit, en effet: «Je laisse aux législateurs qui, grâce aux conseils qu'ils reçoivent de toutes parts, peuvent atteindre à un jugement pondéré, le soin de déterminer le moment précis dans le développement du foetus où l'État doit absolument veiller à sa protection. Il me semble, toutefois, que ce moment se situe quelque part entre le quatrième et le sixième mois de la grossesse.»

Cette déclaration est à mon avis irresponsable et inhumaine. Des prématurés de six mois peuvent survivre grâce aux techniques médicales modernes. Je n'accepterais jamais un amendement permettant l'avortement à un stade aussi avancé. Ce serait une agression brutale contre le plus faible des êtres humains, le foetus, qui est à la merci de son entourage.

De plus, on peut déplorer que le projet de loi n'ait pas été assorti d'une autre mesure législative concernant l'éducation, la prévention, les garderies et l'orientation. Les programmes qui en auraient découlé auraient offert des options aux femmes qui voient l'avortement comme la solution à une grossesse non planifiée. Le ministre de la Santé a dit à peu près ceci: «Il y a 150 000 jeunes chefs de famille monoparentale à faible revenu qui ont besoin d'aide. Si nous éliminons les motifs économiques invoqués pour justifier des avortements, nous permettons que des enfants soient mis au monde et que l'on s'occupe décemment d'eux.»

Cette déclaration est appuyée par le conseil des évêques du Canada dont le président a déclaré: «De plus, nous réaffirmons qu'une nouvelle loi concernant l'avortement doit être élaborée dans le cadre d'un ensemble de programmes destinés à corriger les conditions sociales et économiques qui motivent l'avortement.» Les Canadiens ne veulent pas que nous nous contentions d'un expédient, mais plutôt, que nous essayions ce dernier recours. Je le répète, ce qu'il faut, ce sont des programmes qui offriraient des options aux Canadiens.

J'espère simplement que le gouvernement conservateur verra la lumière et instituera des programmes qui donneront une option aux femmes et, par le fait même, donneront le droit à la vie aux enfants à naître et la possibilité de réaliser leur potentiel. Rien ne peut justifier que dans un pays aussi riche que le Canada, des enfants se voient refuser le droit à la vie.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments contradictoires que j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour prendre la parole au sujet du projet de loi sur l'avortement. J'espère que tous conviendront avec moi qu'il ne devrait jamais y avoir d'avortement, parce que, idéalement, le besoin ne devrait pas exister. Malheureusement, cela ne correspond pas à la réalité. Il faut accepter le fait que nous ne vivons pas dans un monde parfait. Quelle que soit notre position sur cette question des plus personnelles, nous devons faire de notre mieux pour régler la situation en respectant les structures établies par la société.

Il y a, il me semble, deux réalités fondamentales dont il faut tenir compte avant d'examiner le projet de loi à cette étape du débat.

Premièrement, un projet de loi doit être adopté par le Parlement. Il doit être conçu et libellé de façon à refléter et à obtenir l'appui de la majorité des parlementaires. Aucune loi ne peut être ni promulguée ni mise en oeuvre sans cet appui. Un projet de loi doit être conforme à la Charte des droits et refléter les opinions de la société sans enfreindre les droits et libertés individuels énoncés dans la Charte. Il doit être jugé constitutionnel et pouvoir être reconnu valable en cas de contestation devant la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement a fait preuve de leadership en rédigeant un projet de loi qui englobe ces exigences démocratiques. Bien que le projet de loi ne reflète pas les convictions personnelles de beaucoup d'entre nous des deux côtés de la question, il demeure valable et mérite d'alimenter notre discussion et nos réflexions. En tant que législateurs et membres d'une société démocratique, nous devons parfois modérer nos opinions personnelles

pour tenir compte des restrictions propres à cette institution.

Il est vrai que chacun d'entre nous peut prendre position en fonction de ses propres sentiments, émotions et convictions mais, en l'absence de consensus, nous n'accomplirons rien du tout et, sans projet de loi valable, nous devrons repartir à zéro. Ou bien nous pouvons en arriver à un compromis qui concilie plus ou moins les opinions divergentes, tout en appuyant ce projet de loi qui correspond le mieux aux voeux des Canadiens.

Tous les intéressés devront vraisemblablement faire des concessions, si amères qu'elles puissent être, s'ils veulent que les députés montrent la voie. Tout projet de loi traitant d'avortement doit protéger le caractère sacré de la vie. Il doit reconnaître non seulement le droit des vivants, mais aussi celui des enfants à naître. Autrement dit, lorsque nous envisageons de reconnaître les droits des femmes, nous devons également reconnaître le devoir de la société de protéger ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Le 28 décembre 1988, la Cour suprême du Canada a statué qu'aucune politique ou loi fédérale ne devait interdire aux Canadiennes l'accès équitable et raisonnable à l'avortement, qu'elle devait au contraire protéger les droits constitutionnels des femmes à la sécurité de la personne, qu'elle devait traduire, objectif fédéral légitime, l'intérêt de l'État à l'égard du foetus et devrait protéger la santé de la femme à toutes les étapes.

Partant, ce nouveau projet de loi cherche à équilibrer les droits constitutionnels des femmes et l'intérêt de la société à protéger le foetus; il veille en quelque sorte à ce que rien n'interdise aux femmes un accès juste et raisonnable à l'avortement et fait en sorte que ce soit des médecins compétents qui effectuent ces avortements parce qu'ils estiment qu'il y va de la santé physique, mentale ou psychologique de la femme.

Dorénavant, en vertu de ce projet de loi, toute femme qui souhaite se faire avorter est tenue de demander l'opinion de son médecin. Au moment de décider de pratiquer un avortement qui corresponde aux normes généralement acceptées de la profession médicale, le médecin doit démontrer que si elle se poursuivait, la grossesse risquerait vraisemblablement de mettre en péril la santé ou la vie de la femme.

On reconnaît que la vie débute à la conception. À mon avis, ce projet de loi, tout en tenant compte de l'intérêt de la société à protéger le foetus, reconnaît le droit des femmes à conserver une santé véritable. L'expression «santé véritable», telle que l'a définie l'Organisation mondiale de la santé et que l'a adoptée notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, signifie «un état de bien-être complet sur les plans physique, mental et social, et non pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité». Voilà qui vient également confirmer les droits constitutionnels des femmes à la sécurité de la personne.

Tout comme le médecin, la femme doit remplir les exigences juridiques que définit l'article C-43 et qui établissent un équilibre entre ses droits et ceux du foetus. Par conséquent, toute femme qui s'avorte elle-même ou qui se fait avorter par quelqu'un d'autre qu'un médecin commettra un acte illégal passible d'une condamnation en vertu du Code criminel.

• (1800)

Les menaces auxquelles pourraient être exposés les médecins aux termes de la loi proposée ont été, à mon avis, tout à fait exagérées. La police n'entamera pas de poursuites sans des preuves valables, et le ministère public cessera les poursuites si elles ne sont pas fondées. Il est cependant très possible que certains essaieront effectivement d'enfreindre la loi. Mais nous devons espérer que la grande majorité des médecins de notre pays respecteront l'intention de cette loi. Il est bon de faire figurer les dispositions concernant l'avortement dans le code criminel parce que, comme l'a dit le commissaire à la réforme du droit, Joseph Maingot:

> Le droit pénal est la déclaration fondamentale des principes qu'applique le secteur public de notre pays. . . En définitive, le droit pénal reflète ce que nous sommes; il reflète notre engagement, ou notre absence d'engagement, en matière de dignité humaine et d'égalité.

Il y a plusieurs critiques qui pensent qu'une loi sur l'avortement n'est pas nécessaire. Je ne suis cependant pas de cet avis. La situation où nous nous sommes trouvés l'été dernier et la publicité qui en a découlé à la suite de la décision de la Cour suprême réfute cet argument. En l'occurence, la Cour suprême a été obligée de travailler dans le vide en essayant de prendre une décision qui soit strictement fondée sur son point de vue juridique et non sur celui de la société. Il nous incombe en tant que législateurs d'élaborer et d'appliquer une loi qui soit fondée sur le point de vue de la société.

Selon certains il faut améliorer l'éducation et l'information concernant de bonnes méthodes contraceptives et la recherche au niveau scientifique. C'est un objectif qui,

à mon avis, devrait et pourrait être appuyé par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Loi canadienne sur la santé et qui serait d'une grande aide pour la société dans son ensemble. C'est un domaine qui devrait être exploré à l'étape du comité ou du rapport et qui pourrait faire partie des règlements, puis être administré par la Direction générale des services et de la promotion de la santé du ministère de Santé et Bien-être social.

Une fois la loi adoptée, si la Cour suprême du Canada ne peut pas résoudre les cas à la satisfaction du gouvernement, peut-être alors pourrons-nous présenter d'autres amendements, si c'est nécessaire, afin de régler les problèmes auxquels elle fait face.

Cependant, je crois vraiment que la loi est assez claire et précise pour que les tribunaux se prononcent ouvertement, sans hésitation ni préjudice.

Je ne crois pas que la mesure à l'étude soit assez rigoureuse pour satisfaire à mes exigences d'homme en faveur de la vie, mais le vide juridique dans lequel nous sommes est tout à fait inacceptable. Nous devons arriver à un consensus avant que d'autres vies ne soient perdues.

La seule pensée que nous pourrions retourner aux mauvais jours d'antan m'effraie. Ne revenons pas au temps où la vie des femmes était menacée parce qu'elles ne pouvaient pas obtenir un avortement légal. Il faut à tout prix éviter les pratiques qui ont prévalu dans le passé.

Je serais en faveur d'amender le projet de loi pour protéger la vie de l'enfant à naître, sauf quand la grossesse pourrait vraisemblablement mettre en danger la vie de la mère. Le motif justifiant un tel amendement est le fait que le foetus est un être humain et que la seule raison possible de mettre fin à cette vie est la légitime défense.

Par conséquent, je pense que cette mesure devra être amendée de façon que cette vie soit légalement protégée. Personnellement, j'aurais préféré que la loi soit plus restrictive. Le mot «santé» aurait pu être défini de façon plus concise.

Je m'attends d'avoir l'occasion d'appuyer ce genre d'amendement restrictif au projet de loi C-43 à l'étape de la troisième lecture. Donc, compte tenu des règles démocratiques de la Chambre, en ce sens que nous ne pouvons pas proposer d'amendements à la deuxième lecture, j'appuie la mesure pour le moment, même si elle ne reflète pas mes convictions personnelles, car je sais que j'aurai l'occasion de proposer des amendements, avec toute la persuasion dont je suis capable.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer mon opinion sur cette question très importante.

[*Français*]

Je voudrais d'abord remercier les centaines de résidants de ma circonscription d'Ottawa-Centre et de tout le pays qui m'ont fait part de leur point de vue sur cette question. Les lettres et les appels qu'ils m'ont adressés témoignent des convictions profondes quant au droit à la vie, du sentiment qu'il incombe au gouvernement de le protéger. Je suis heureux que nous puissions enfin débattre de cette question complexe et difficile et donnions suite au souhait des Canadiens qui nous ont chargés de trouver une solution et de proposer une mesure législative qui saura combler le vide juridique que nous constatons actuellement.

Je sais, madame la Présidente, que le projet de loi dont la Chambre est saisie n'a été déposé qu'après de longues heures de travail ardu et de décisions douloureusement personnelles. Et bien que je sois conscient des efforts que cette rédaction a nécessités, je crains fort qu'il ne fasse abstraction de certains des problèmes fondamentaux soulevés par le débat sur l'avortement.

[*Traduction*]

J'espérais que la nouvelle loi sur l'avortement aborderait de façon plus générale les facteurs sociaux et économiques qui jouent un rôle si important dans le dilemme entourant l'avortement. L'an dernier, par exemple, 65 000 Canadiennes ont pris une décision difficile et se sont faites avorter. Pourquoi une femme prend-elle ce genre de décision? Les réponses à cette question sont très variées et complexes. Mais il est juste, à mon avis, de croire qu'un grand nombre d'avortements pratiqués chaque année au Canada pourraient être évités si nous possédions les programmes d'éducation et de soutien appropriés.

Le Canada est un pays reconnu pour sa grande compassion. Nos initiatives pour le maintien de la paix et nos missions diplomatiques ont permis de sauver d'innombrables vies dans toutes les régions du monde. Grâce à nos programmes sociaux, nous nous sommes portés au secours des plus défavorisés et des plus démunis de notre pays. Nous devons veiller à ce que notre compassion atteigne les enfants à naître et leurs mères. Nous devons concentrer la compassion et toute l'énergie que nous avons consacrée à ce débat à l'élaboration de mesures productives et préventives.

En tant que gouvernement, nous devons tenter de modifier les comportements et les situations qui incitent de nos jours les femmes à se faire avorter. Il est certain que les grossesses non planifiées et non désirées sont au

coeur du grave dilemme dans lequel se trouve la femme enceinte.

Devant ce dilemnme, la femme doit vivre le moment le plus atroce de sa vie. De nombreuses femmes décident de se faire avorter parce qu'elles ne voient aucune autre solution, elles sont désespérées et sont seules au monde. Notre société et notre gouvernement se doivent de leur offrir d'autres solutions. Nous devons nous efforcer de modifier les comportements et les situations qui poussent les femmes vers l'avortement. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que tous les Canadiens disposent du revenu, de l'appui émotif et des services de garderie nécessaires pour pouvoir s'occuper d'un enfant comme il se doit.

Les établissements d'enseignement et les services de santé doivent partager la responsabilité du médecin familial qui consiste à fournir des conseils et de l'information en matière de planification familiale. Il nous faut réévaluer le financement et l'aide que nous réservons aux services de planification familiale.

Donne-t-on aux femmes canadiennes tous les renseignements dont elles ont besoin? A-t-on mis en place des réseaux et des services d'aide suffisants? Si oui, sont-ils accessibles?

Tous les Canadiens, quel que soit leur âge, doivent avoir facilement accès à des services de consultation et de soutien de la famille. Nous avons tous, tant dans cette enceinte que dans le reste du pays, des points de vue différents sur des questions comme l'avortement et la peine de mort. J'estime qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de consensus sur cette question, et qu'il ne peut pas y en avoir.

S'ils avaient la possibilité de se prononcer sur cette question, les Canadiens voteraient sûrement suivant leurs convictions, leurs croyances, leur éducation et leurs valeurs. Dans ma circonscription, par exemple, certains sont en faveur du projet de loi, d'autres, contre.

Quant à moi, bien que je sache qu'il n'y a pas de consensus possible sur cette question, je me dois de voter selon ma conscience. Aux dernières élections, j'ai déclaré publiquement, et je l'ai répété depuis, que j'appuirais tout projet de loi qui protégerait les droits des enfants à naître. Comme il ne le fait pas, je ne peux pas l'appuyer.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, je suis contente de pouvoir parler de cette question importante entre toutes. Elle concerne tous les Canadiens, mais plus particulièrment les femmes.

• (1810)

On perçoit l'avortement comme une question qui divise les Canadiens. Cela ne devrait pas être. Il faut, comme nation, que nous respections les décisions personnelles dans des questions qui sont pour chacun d'une importance fondamentale. Nous devons aussi mettre en balance les intérêts vitaux de la mère et de l'enfant en ne permettant l'avortement que lorsque la vie ou la santé physique, mentale ou psychologique de la mère est menacée.

Dans le combat que les femmes livrent pour occuper la place qui leur revient dans une société moderne en constante évolution, elles luttent contre la discrimination et pour l'adoption de réformes législatives qui assureront l'égalité. Les besoins des femmes se traduisent en droits protégés. Les femmes considèrent comme essentiel à leur dignité le droit d'avoir des enfants ou de ne pas en avoir. Nous devons donc, dans la formulation de la mesure législative, tenir compte de ce que disent les femmes canadiennes pour que la mesure réponde le mieux possible à leurs exigences universelles.

La décision de se faire avorter est probablement la plus difficile qu'une femme soit appelée à prendre. Les effets de cette décision sur sa vie se font sentir bien longtemps. Les facteurs qui conditionnent la décision sont les expériences antérieures, la conscience intime et les valeurs morales personnelles. Pas deux femmes n'ont la même expérience de la vie. C'est pourquoi la femme doit bénéficier des droits démocratiques que lui reconnaît la Charte des droits et libertés, qui la laisse libre de prendre sa propre décision.

Il faut une mesure législative sur l'avortement pour empêcher de nouveaux affrontements judiciaires qui attirent énormément de publicité et sont émotivement épuisants pour les personnes en cause. Dans une décision récente, les juges de la Cour suprême ont déclaré à l'unanimité:

> Il n'est pas question du droit du foetus à la vie dans le libellé évasif de la Charte des droits du Québec ni dans le Code civil de la province, ni dans la common law qui s'applique dans le reste du Canada.

Cette déclaration fait ressortir encore une fois que les tribunaux n'ont pas à résoudre les problèmes liés à cette question. Les tribunaux respecteront les lois que nous, législateurs, mettront en place. Ainsi, lorsque nous formulons un projet de loi, il est essentiel que celui-ci soit dans le plus grand intérêt de la population et qu'il résiste à toute contestation judiciaire. Nous devons offrir aux Canadiens une loi qui établisse une norme nationale uniforme.

Toutes les femmes de toutes les régions doivent avoir accès à l'avortement dans les cas où l'intervention est jugée nécessaire. Le lieu et les ressources financières ne devraient pas entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de prendre une décision aussi émotive et personnelle. Je suis convaincue que le projet de loi C-43 répondra à ces exigences.

Chaque année, 360 000 enfants naissent au Canada. Il y a environ 65 000 cas d'avortement. Plus de la moitié de ces avortements sont pratiqués sur des femmes qui n'ont pas encore 25 ans.

En mettant l'accent sur le nombre élevé d'avortements qui sont pratiqués sur les jeunes femmes, il ressortira peut-être quelque chose de positif de ce débat. Nous savons qu'il est urgent d'informer nos jeunes sur les moyens de contraception. Nous devons nous efforcer de réduire le nombre d'avortements en rendant accessible toute l'information nécessaire. Il faut mettre à la disposition de tous les Canadiens des services d'orientation et de planification familiale et de l'information sur les moyens de contraception.

Le médecin de famille a la responsabilité de conseiller et d'informer les gens sur les questions de planification familiale et de sexualité, mais les établissements d'enseignement et les services de santé doivent aussi faire leur part.

Des discussions franches et ouvertes sur la question contribueront à faire la lumière sur ce dilemme et, espérons-le, à faire avancer les choses pour que l'avortement devienne inutile.

L'Association médicale canadienne se réjouit de ce que le projet de loi reconnaisse que l'avortement est un acte médical. Elle est favorable à l'idée que la décision soit prise par la patiente et son médecin. Elle a à l'égard de l'avortement des préoccupations que partagent également beaucoup de Canadiens. L'association estime que toutes les femmes devraient pouvoir disposer immédiatement de services complets de consultation en cas de grossesse non désirée.

Comme les risques de complications, lors d'avortements provoqués, sont plus faibles au début de la grossesse, il faudrait encourager un diagnostic précoce et décider le plus tôt possible des mesures à prendre. Des services d'avortement devraient être offerts sans tarder.

Quoi qu'il en soit, aucune femme ne devrait être contrainte de subir une interruption de grossesse. Par ailleurs, aucun médecin ne devrait être forcé de pratiquer cet acte. Un médecin dont les croyances morales et religieuses l'empêchent de recommander ou de pratiquer un avortement devrait en informer la patiente, afin qu'elle puisse en consulter un autre. Aucune discrimination ne devrait s'exercer contre les médecins qui ne pratiquent pas d'avortements ou refusent de jouer le rôle d'assistant dans ces interventions.

Les services d'avortement devraient répondre à des critères précis en matière de consultation, de choix éclairé, de procédures médicales et chirurgicales, de soins infirmiers et de suivi.

Nous devrions nous tourner vers la recherche et le développement en soins de santé pour concevoir des méthodes avancées de contraception. Nous devrions viser à réduire ces 65 000 avortements, non pas en limitant les choix, mais en rendant possible un meilleur choix de méthodes de contraception.

Des organismes comme la Fédération pour le planning des naissances du Canada encouragent les choix en informant les gens de même qu'en favorisant et en appuyant la planification familiale. La fédération reconnaît que toutes les localités sont différentes les unes des autres et met en oeuvre des programmes qui répondent aux divers besoins de chacune.

Tous les enfants qui viennent au monde ont le droit d'être attendus avec amour. C'est l'espoir, j'en suis sûre, que nous caressons tous. C'est un droit fondamental. Alors, comment pouvons-nous faire de notre mieux pour qu'il en soit ainsi? Nous devons recourir à tous les moyens qui nous sont offerts, grâce aux connaissances que nous avons acquises au fil des ans, à notre éducation et notre expérience de la vie, pour présenter le projet de loi le plus équitable possible pour tous les Canadiens.

Si une femme est appelée à prendre cette décision capitale, nous devons lui permettre de recourir à ses connaissances, à son éducation et à son expérience pour prendre la bonne décision pour elle-même et son enfant.

Je voudrais conclure en rappelant ce qu'a dit le juge Bertha Wilson après que la Cour suprême eut rendu son jugement dans l'affaire Morgentaler en 1988.

> Dans une société démocratique libre, la liberté ne nécessite pas que l'État approuve les décisions personnelles de ses citoyens; par contre, elle impose à l'État de les respecter.

Bref, il me semble que ce que les Canadiennes veulent, c'est le droit fondamental de faire un choix qui leur convienne dans une affaire très personnelle et très privée. Si elles ont besoin de conseils, elles devraient pouvoir les obtenir facilement en s'adressant aux services de santé.

• (1820)

Dans une société démocratique libre, chacun a des droits et des responsabilités. Je ne doute pas un instant que les Canadiennes soient pleinement capables d'assumer leurs responsabilités, à titre de partenaires égales et de plein droit.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver Est): Madame la Présidente, je remercie la députée qui vient de parler de ses observations, que les femmes trouveront très judicieuses je pense.

J'interviens aujourd'hui pour marquer sommairement mon opposition au projet de loi C-43 et pour indiquer des moyens que le gouvernement pourrait prendre pour rendre moins nécessaire le recours à l'avortement.

Récemment j'ai reçu une longue lettre par laquelle une Ontarienne réfléchie faisait connaître à tous les députés son point de vue sur l'avortement. Elle y affirme:

> Il n'y a rien qu'on puisse faire dans la vie qui change autant sa vie que de devenir père ou mère, et c'est une chose irréversible. On peut maigrir, on peut démissionner, on peut divorcer; on peut même se marginaliser, mais on ne peut jamais cesser d'être parent. Ce n'est pas une chose que l'on peut prendre à la légère ou imposer à qui que ce soit.

Je suis profondément convaincue que les Canadiennes doivent avoir le droit de décider si elles veulent avoir un enfant ou pas. De cette façon les enfants seront aimés et désirés. On peut espérer que la femme et son partenaire pourront leur donner l'amour et les possibilités dont ils ont besoin pour atteindre la maturité.

Mais c'est une chose que beaucoup de femmes ne sont pas en mesure de faire et alors pour toutes sortes des raisons elles peuvent décider d'interrompre une grossesse non désirée. Il s'agit là d'un choix très personnel et souvent très difficile sur le plan émotif.

Lorsqu'une femme décide de se faire avorter, il faut qu'elle ait accès à des techniques médicales sûres pour pouvoir interrompre sa grossesse le plus vite possible.

La décision publiée par la Cour Suprême la semaine dernière dans l'affaire Daigle lance un message très net. Les juges ont reconnu à la femme le droit d'interrompre une grossesse. Il n'y aucun fondement légal pour accorder la personnalité au foetus.

Je vais voter contre le projet de loi C-43 parce que je suis tout à fait contre la recriminalisation de l'avortement. Je n'admets pas que l'État intervienne dans un domaine qui relève d'une décision féminine tout à fait personnelle et intime, un droit à la non-procréation qui ne devrait rien exiger d'autre qu'une consultation entre la femme et son médecin.

Le corps médical a déjà des prescriptions et des normes de santé applicables à ce type d'intervention. Nous n'avons pas besoin de sanctions pénales.

Beaucoup d'orateurs de mon parti ont expliqué pourquoi nous sommes contre le projet de loi C-43 qui modifie le Code criminel en interdisant l'avortement à toute étape de la grossesse aussi longtemps qu'un médecin n'a pas émis l'avis que la poursuite de la grossesse menacerait la santé physique, psychologique ou mentale de la femme. Ce projet de loi restreint l'accès à l'avortement en faisant peser sur les médecins la menace de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à deux ans de prison lorsque certaines conditions de santé vaguement définies ne sont pas réunies. C'est tourner le dos à la question véritable, qui est celle de la grossesse non désirée. Ce projet de loi va ouvrir la porte à de nouveaux procès, à de nouvelles interventions des tiers.

L'accès est limité. De nombreuses femmes en bonne santé, et particulièrement de nombreuses jeunes filles qui, selon mes collègues, représentent 50 p. 100 de celles désirant un avortement pour des raisons diverses, pourraient se le voir refusé. Elles seront alors contraintes de mentir à un médecin ou d'avoir recours à un avorteur clandestin.

Cela me rend malade de voir des extrémites autocrates au point de réclamer l'aide de l'État pour empêcher une femme d'avoir un avortement. J'estime que ceux qui appuient les sanctions criminelles martyrisent les femmes enceintes. Comme l'ancien partenaire de Chantal Daigle, certains veulent forcer les femmes à poursuivre une grossesse qu'elles ne veulent pas, à moins qu'il n'y ait un problème de santé.

Les médecins sont également les victimes de cette mesure. On leur donne un rôle de juge et on les menace de prison, ce qui fait qu'ils pourraient interpréter la santé de façon très étroite.

Il est certain que de nombreuses femmes pauvres n'auront pas accès à l'avortement, et que bien des adolescentes en bonne santé pourraient se le voir refuser.

Cette mesure législative dégradante porte un jugement sur les femmes et empiète sur leurs droits et leur vie privée. Pourquoi ne laisse-t-on pas les femmes décider du moment où elles veulent avoir des enfants? Pourquoi devraient-elles être contrôlées par une société patriarchale? Pourquoi ne vise-t-on que les femmes, comme si les hommes n'avaient aucune responsabilité?

Il faut être deux pour concevoir et créer le besoin d'avorter. Pour que cette loi s'applique équitablement, en vertu du Code criminel, il faudrait peut-être un amendement qui exigerait la prévention des grossesses non désirées.

Quelles sont les responsabilités des hommes envers leurs partenaires sexuelles? La loi devrait-elle exiger la vasectomie à moins que les deux partenaires n'aient prévu la grossesse et que le père ait accepté de pourvoir aux besoins de la progéniture? Ce serait une façon d'éliminer les avortements.

Naturellement, nous ne voulons pas d'une telle ingérence de l'État, qui exigerait des hommes sexuellement actifs qu'ils soient plus responsables vis-à-vis de leurs partenaires. Toutefois, beaucoup trop d'hommes refusent d'admettre que la contraception et la planification des naissances sont leur affaire autant que celle des femmes.

Lorsque les partenaires décident conjointement d'avoir une famille, les enfants sont désirés. Tel devrait être l'objectif de la société.

Ce projet de loi est discriminatoire à l'égard des femmes et ne porte que sur le rôle des femmes dans la reproduction. À bien des égards, il ne respecte pas les ententes internationales dont le Canada est signataire. Par exemple, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes stipule à l'alinéa 2*g*) que toutes les dispositions pénales nationales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes doivent être éliminées. Or nous en créons une nouvelle dans le projet de loi C-43.

Cette convention ainsi que les Stratégies prospectives et le Plan d'action démographique des Nations Unies précisent que toutes les femmes doivent avoir accès à la planification familiale. Pourtant, le gouvernement continue de violer ces ententes en réduisant radicalement les fonds destinés à la Fédération pour le planning des naissances.

S'il voulait faire quelque chose pour l'avortement, il devrait le rendre accessible. Il pourrait restaurer le financement de la Fédération pour le planning des naissances qu'il a réduit et effectuer des recherches sur les moyens de contraception sûrs et efficaces. Il pourrait mettre en place les services et les programmes de soutien dont les femmes enceintes et les parents ont besoin pour élever leurs enfants.

Nous avons besoin d'une loi pour assurer l'accessibilité et non pour la limiter. Cette question ne relève pas du droit pénal mais de la Loi sur la santé du Canada qu'il faut modifier.

L'avortement devrait être le dernier recours. La société peut faire beaucoup pour empêcher les grossesses non désirées. Les recherches effectuées par la Fédération pour le planning des naissances montrent que les services de santé périnatale et l'éducation sexuelle réduisent le taux de grossesse chez les adolescentes. le gouvernement ne fait pas assez d'efforts dans ce domaine parce que la recherche montre aussi qu'une adolescente sur six deviendra enceinte avant d'avoir 20 ans. Même si le gouvernement se vante d'avoir augmenté les subventions accordées à la Fédération pour le planning des naissances, ce n'est pas vrai.

Cette fédération a reçu 447 000 dollars en 1979, mais seulement 139 000 en 1988, une somme dérisoire pour un service aussi essentiel. Je presse le gouvernement d'augmenter davantage les fonds alloués aux associations de planning des naissances et aux organismes communautaires qui offrent des cours d'initiation à la vie familiale et des services accessibles de contraception.

Il faut encourager l'éducation sexuelle dans les écoles. Le gouvernement devrait également rétablir au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la division de la planification familiale qui ne compte qu'un employé à temps plein.

Le gouvernement fédéral doit augmenter les fonds consacrés à la recherche sur des méthodes fiables de contraception pour les hommes aussi bien que pour les femmes.

Les femmes se préoccupent beaucoup des problèmes de santé associés au stérilet et à la pilule. Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé ces travaux de recherche qui pourraient prévenir les avortements à l'avenir?

Bien que les attitudes changent, et je me réjouis beaucoup de voir que beaucoup de jeunes hommes dans notre société partagent les joies et les responsabilités de l'éducation des enfants, ce sont les femmes qui en font le plus gros. Peu importe qu'elle ait ou non un conjoint, on s'attend habituellement à ce qu'une femme remplisse la tâche exigeante de s'occuper des enfants et de les élever en plus de travailler à l'extérieur.

Les pensions alimentaires des enfants continuent d'être insuffisantes ou inexistantes, et les femmes restent à élever des enfants seules et dans la pauvreté. Les gouvernements doivent faire respecter plus efficacement le paiement des pensions alimentaires et faire en sorte que les revenus familiaux dépassent le seuil de la pauvreté.

• (1830)

C'est une honte nationale qu'un enfant sur cinq soit pauvre et que 150 000 enfants aient recours chaque mois aux banques alimentaires. Après des années passées à étudier les promesses du gouvernement, nous n'avons toujours pas de programme national de garderie. Nous avons un urgent besoin d'un système de garderie qui soit universellement accessible, à prix abordable, sans but lucratif et de bonne qualité. Nous devons également prolonger les congés parentaux avec prestations d'assurance-chômage sur une période d'au moins 26 semaines. La politique familiale devrait être encouragée en milieu de travail de sorte que les parents puissent passer plus de temps avec leurs enfants, au moyen d'horaires flexibles et de congés familiaux.

En terminant, j'implore tous les députés de passer autant de temps l'an prochain que nous en avons passé cette année à ce débat sur l'avortement afin de promou-

voir des politiques qui réduiront le besoin de recourir à l'avortement et des programmes qui aideront à pourvoir aux besoins des enfants.

[*Français*]

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Madame la Présidente, il me fait plaisir de me lever aujourd'hui pour apporter un peu ma collaboration dans ce projet de loi qui est devant nous aujourd'hui, savoir le projet de loi C-43.

Madame la Présidente, tous les Canadiens ont été estomaqués l'été dernier en apprenant par la radio et la télévision et d'autres médias l'affaire qu'il est convenu d'appeler l'Affaire Chantal Daigle et compagnie.

Il n'y a personne à mon avis qui voudrait revivre ce moment-là qui était vraiment pénible, se voir être obligé d'étaler publiquement, devant les caméras de télévision et dans tous les journaux, sa vie privée, et je dirais bien aussi une vie tellement mouvementée, controversée et si intime que celle-là. Sur ce point, je pense que nous sommes tous d'accord à l'effet que nous ne voudrions pas revivre ce moment-là.

Maintenant, ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord et je constate même peut-être que nous sommes très loin les uns des autres, c'est de savoir de quelle façon nous pourrions résoudre ce problème.

Le projet de loi devant nous aujourd'hui, en mon âme et conscience, ne répond pas à ce problème. Il aurait besoin, à mon avis, de certains amendements pour qu'il puisse vraiment répondre au problème, en partie. Mais j'irais même jusqu'à dire que peu importe ce qu'on dirait dans un projet de loi comme celui-ci, il ne réglera jamais le problème.

Le problème est beaucoup plus large que cela. C'est un problème de société. À mon avis, tout projet de loi qui ne tient pas compte de cela ne résoudra jamais le problème et je pourrais même, pour être plus direct, dire que ce sera un projet de loi, peut-être, masqué, camouflé, mais qui passe à côté du vrai problème.

Dans un certain paragraphe de ce projet de loi, on a tendance à criminaliser, en disant que le médecin qui s'aventure à faire un avortement, sans avoir de raison de menace de santé pour la mère, s'expose à un maximum de deux années de prison.

Je ne crois pas, monsieur le Président, que c'est la solution idéale d'envoyer le monde en prison, parce que cela ne réglera pas le problème. Les avortements vont continuer à se faire, peu importe les interdictions qu'on va aller attacher à ce projet de loi.

Qu'est-ce qu'il nous faut pour régler le problème à sa source? C'est une politique familiale à la base, une politique familiale accompagnée aussi d'une politique fiscale. Vous savez qu'aujourd'hui, de façon inconsciente, les lois qui nous régissent, autant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, n'encouragent pas la famille et visent, de façon involontaire, à la détruire. Et puis là, je m'explique. En étant marié moi-même et père de cinq enfants, de façon financière, j'ai tout intérêt à abandonner ma famille, parce qu'à ce moment-là, la pension alimentaire va être déductible de l'impôt. Mais si je reste avec ma famille, comme bon père de famille, soyez certain que ce n'est pas pour épargner quelques dollars que je serais tenté d'arriver à une telle décision, mais on sait bien qu'il pourrait y en avoir d'autres qui le feraient. Alors, dans mon cas comme dans le cas de bien d'autres Canadiens, nos lois encouragent définitivement la séparation et la destruction du noyau familial. Et cela est vraiment triste à le constater.

J'en ai déjà parlé à d'autres occasions, puis je vais en parler encore davantage, et puis tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas satisfaction, je continuerai d'en parler. Qu'est-ce qu'on attend pour donner une aide, une assistance aux mères nécessiteuses? J'ai déjà parlé d'un salaire pour la femme au foyer. Cela pourrait être pour le père au foyer, parce qu'il y a aussi des pères qui s'occupent de leurs enfants, faute de mère ou peu importe la circonstance.

Il me semble que si l'on attaquait le problème par la base, il serait beaucoup plus facile de le régler, puis beaucoup plus humain. On n'aurait pas besoin à ce moment-là de traduire le monde en cour et en justice et encore moins en prison, parce que cela ne règlera jamais le problème. Qu'il nous arrive encore aujourd'hui, nous sommes près des années 2000, et que dans un pays si grand, si civilisé comme le Canada, que l'on ne trouve pas d'autre solution pour mettre un frein à l'avortement, à la destruction du foetus, à la destruction de notre peuple, que l'on ne trouve pas d'autre solution que d'envoyer le médecin en prison, il me semble que nous sommes pauvres, vraiment très pauvres d'imagination. Jamais va-t-on régler un problème de société de cet ordre-là.

Le problème, il est là. Peu importe qu'est-ce qu'on va mettre dans le projet de loi, la jeune fille ou la femme qui se voit dans une situation financière désastreuse, et Dieu sait qu'il y en a beaucoup, elles vont finir par se faire avorter pareil.

D'une part, j'ai déjà proposé que dans certains cas, j'étais prêt à accepter qu'au moment nécessaire l'avortement. Ces cas sont les suivants: dans le cas d'un viol, de l'inceste, ou que la santé de la mère soit menacée, puis quand je dis la santé de la mère menacée, je l'entends de façon physique et non pas mentale ou psychologique, parce que vous savez que c'est très difficile de déterminer cela. Alors, aujourd'hui même une femme pourrait arriver devant son médecin, dans un état un peu désespéré. Le médecin lui dira: Bon, d'accord, dans ce cas-là, vous êtes dans un état de dépression, que ce soit temporaire ou autrement, donc je fais un avortement.

Bien sûr que toute femme qui arrive à une telle décision, elle ne va pas fêter. Toute femme qui arrive à une

telle décision, c'est parce qu'elle est vraiment blessée émotivement, elle ne sait pas où se brancher. Cela on le sait d'avance, pas besoin que le médecin vienne le justifier.

Alors, aussi bien de dire à ce moment-là que l'avortement sera libre sur demande, parce que ça revient à cela, en somme. Mais dans le cas que je précisais tout à l'heure, je ne vois pas non plus la nécessité qu'une femme et son médecin soient obligés de justifier quelque raison de santé que ce soit. Dans le cas où la santé de la femme soit menacée, que sa santé physique soit menacée, que ce soit le fruit d'un viol ou de l'inceste, dans ce cas-là je ne vois pas la nécessité pourquoi la femme serait obligée, ou le médecin, de justifier par un acte médical que sa santé est menacée. J'étais prêt à être plus libéral que cela dans ce cas-là et accepter l'avortement sur demande, peut-être avec une limite de semaines, parce que dans le projet de loi qui est à l'étude, il n'y a aucune limite. Donc, à ce moment-là, il en revient au médecin. Quand l'enfant à naître a déjà huit mois, il peut pratiquer un avortement. Il n'y a rien qui l'interdit.

Si on tient compte, d'abord, et que l'on s'attaque au mal, à sa source, nous devons modifier tout d'abord notre politique, la loi fiscale, pour qu'elle soit moins discriminatoire, qu'elle ne soit pas discriminatoire du tout, parce qu'aujourd'hui, Dieu sait qu'elle l'est. Que l'on apporte un soutien à la famille, à la mère célibataire, même si elle est mariée, elle pourrait se retrouver des fois dans des situations aussi difficiles.

• (1840)

À ce moment-là, je vous garantis, monsieur le Président, que le problème de l'avortement va être réduit, sinon en totalité, du moins en très grande partie. Cela va être beaucoup plus efficace de cette façon-là, plutôt que de prévoir des mesures punitives qui visent à envoyer en prison; que ce soit le médecin, que ce soit la mère, que ce soit n'importe qui d'autre, cela ne va pas régler le problème. Nous agissons, en quelque sorte, de façon inconsciente, et, dans ce sens, j'exhorte mes collègues à réfléchir un peu. J'ai déjà souligné ici, à plusieurs reprises, certaines injustices qui existent à l'égard des jeunes, surtout dans la province de Québec, les moins de 30 ans, qui recevaient trois fois moins d'assistance sociale que les 30 ans ou plus, créant par le fait même des délinquants juvéniles qui le plus souvent récidivent mais que je qualifie de victimes plutôt que de criminels. Nous devrons nous poser la question, monsieur le Président, et puisque mon temps de parole est écoulé, je vous remercie de m'avoir écouté.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je n'ai pas à rappeler à la Chambre l'angoisse profonde et les interrogations qu'a suscitées la question de l'avortement au sein de la population canadienne. Les nouveaux moyens de générer la vie que nous ne cessons d'explorer provoquent de plus en plus un désarroi et une inquiétude sincères chez les collectivités et les individus. Mais en même temps, nous sommes un pays fier de ses progrès constants vers une plus grande égalité des sexes et de son engagement de plus en ferme en faveur des droits individuels.

Pour ma part, je tiens à déclarer publiquement aujourd'hui que je suis contre l'avortement et pour la protection du foetus humain. Mais en dépit de cette conviction profonde, je veux servir tous mes électeurs. Aussi, je dois trouver une position mitoyenne susceptible de rallier la majorité d'entre eux.

Peu d'entre nous peuvent se dire pour ou contre l'avortement et prétendre représenter la majorité des citoyens. Cela étant, il me semble que se prononcer carrément dans un sens ou dans l'autre est une solution de facilité. C'est ne pas donner une direction à notre population déchirée par cette question.

Il va de soi que si nous vivions dans une société idéale qui assure à tous les enfants, à la naissance, les soins, l'amour et le soutien social nécessaires à leur bonheur futur, si j'avais la certitude moi-même que tous les futurs enfants seront choyés et protégés par notre système social, je pourrais me prononcer aujourd'hui sans hésiter contre toutes les formes d'avortement. Mais j'ai l'impression que cette érosion constante de notre assistance sociale universelle dont se rend coupable le gouvernement actuellement assombrit beaucoup nos espoirs sur ce chapitre. Je n'ai donc d'autre choix que de chercher le juste milieu.

Le savant canadien de réputation internationale, Northrup Frye, a beaucoup écrit sur la nature de notre culture et sur nos caractéristiques nationales propres. Il a décrit notamment notre insistance singulière à toujours tenir compte des deux côtés de la médaille. D'après lui, nous sommes toujours conscients du pour et du contre et de la nécessité de trouver un juste milieu entre des valeurs contradictoires. On nous a souvent reproché d'être trop modérés, trop centristes, mais notre crédibilité au plan international repose justement sur notre volonté d'équilibre. Notre histoire est une suite d'heureux compromis. Nos lois, nos institutions et nos attentes concilient de façon acceptable et même pragmatique des besoins et des valeurs contradictoires quoique complémentaires.

Lorsque l'Histoire et les générations futures nous demanderont de rendre compte de nos actes à l'égard de cette question sociale capitale, nous ne serons pas jugés pour avoir été extrémistes jusqu'à l'héroïsme, mais parce que nous avons su maintenir l'équilibre des voix et des systèmes de valeurs. S'il y a une question qui exige qu'on tienne compte à la canadienne des deux côtés de la médaille, c'est bien la question difficile et cruciale de l'avortement. Par moments, elle nous semble à nous,

hommes et femmes politiques, davantage une épée à double tranchant qu'une occasion de compromis. Et pourtant, je crois que notre assemblée parlementaire éclairée et sincère arrivera à trouver le moyen de permettre à notre société d'aller de l'avant sans craindre que des connaissances et des techniques de plus en plus raffinées viennent remettre en question le miracle de la procréation humaine.

Des affaires qui ont retenu récemment l'attention illustrent les deux côtés de la médaille. D'un côté, il y a le droit à la liberté, associée à la dignité et à l'autonomie de la personne, et le droit de prendre des décisions personnelles fondamentales sans ingérence de l'État. De l'autre côté, il y a, tout aussi valable, l'intérêt public pour la protection des enfants à naître. La Cour suprême a fait remarquer qu'il vient un moment où l'État doit absolument s'occuper de protéger le foetus, et que cette responsabilité incombe aux législateurs.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre, une fois de plus, ce fardeau supplémentaire. La plus récente décision de la Cour suprême est très claire à ce sujet. Notre Chambre est la seule à pouvoir légiférer, afin de protéger le foetus.

Je compare la législation actuelle avec les principes de Northrup Frye afin de voir son résultat net, comme le dit si souvent notre gouvernement actuel. Ce qui me dérange aujourd'hui dans ce projet de loi, c'est l'absence d'orientations claires et d'équilibre. Manifestement, le projet de loi C-43 ne parvient pas à établir un certain équilibre entre les croyances, les craintes et les désirs profonds des Canadiens. Il s'agit d'un semblant de compromis, plutôt que d'un effort véritable pour tenir compte des deux points de vue légitimes, bien que contradictoires, sur l'avortement. On déclare l'avortement illégal dans le texte, mais prévoit, par contre, certaines exceptions qui, en définitive, permettent de procéder à un avortement pratiquement sans restriction.

Dans la lettre de la loi, on dit s'inquiéter du sort du foetus, mais dans l'esprit, on ne prévoit absolument aucune protection pour le foetus. On fait porter aux médecins de façon tout à fait injuste tout le fardeau des responsabilités. Quant à la mère, elle est à la merci des autorités locales et provinciales.

Le gouvernement prétend être parvenu à un équilibre, mais c'est une illusion. Rien ne prouve dans ce projet de loi qu'on a tenu compte de la préoccupation du public au sujet du bien-être du foetus. Dans cette mesure sournoise, on ne donne aucun poids à cette préoccupation dont, manifestement, même la Cour suprême du Canada a tenu compte, à cet autre aspect du problème qu'il faut considérer au même titre que le droit de la femme au libre choix. Le gouvernement va prétendre qu'il est suffisant que l'avortement demeure un acte criminel et que cela montre bien qu'on se préoccupe du sort de l'enfant à naître, mais là encore, c'est simplement une apparence et en réalité, on ne prend pas vraiment en compte la préoccupation du public pour le sort du foetus.

Le ministre de la Justice a déclaré dans cette enceinte que le projet de loi C-43 fait de l'avortement un acte criminel. Par la suite, peu après, il a informé les journalistes que le gouvernement n'entendait pas poursuivre. La mesure législative dont nous sommes saisis n'est qu'hypocrisie. L'insertion des dispositions qu'elle contient dans le Code criminel est loin d'instaurer un équilibre raisonnable entre ce que veulent les différents groupes de Canadiens. Le projet de loi donne seulement l'impression que le gouvernement se soucie du sort foetus, mais il n'a pas la force d'une loi applicable.

J'exhorte le gouvernement à présenter un projet de loi qui soit un véritable compromis, clair et efficace et qui tienne compte des deux côtés de la médaille. Je suis frappé par la faible portée de cette démarche pour ce qui est des naissances et du renouvellement de notre population.

Comment pouvons-nous demander aux femmes de mener leurs grossesses à terme si nous ne sommes pas prêts à créer un environnement social accueillant pour les nouveau-nés? Tant que le gouvernement continuera d'amputer les programmes de soutien social et les programmes d'aide sociale universels, tant qu'il se préoccupera plus d'argent que d'êtres humains, les femmes enceintes seront dans l'incertitude.

• (1850)

Comment pouvons-nous oser débattre d'une loi sur l'avortement sans être prêts à assumer nos responsabilités et à nous occuper de l'essentiel, c'est-à-dire de la nourriture, du vêtement, du logement et des garderies? Pourtant, tout le programme législatif du gouvernement conservateur fait passer l'infâme déficit avant l'essentiel.

Les femmes peuvent-elles vraiment croire que le gouvernement se soucie que naisse un autre enfant? Pouvons-nous vraiment croire que le gouvernement a pris un engagement en faveur de la famille, de ceux qui ont le plus besoin d'aide pour s'occuper de leurs enfants? Ne nous laissons pas berner par ceux qui veulent nous faire croire que cette mesure législative fait quoi que ce soit pour améliorer la qualité de vie dans notre collectivité. Demandons au gouvernement de renoncer à son obsession pour les lois du marché et les finances, et de

s'occuper plutôt de façon responsable des besoins de notre société, ce qui importe beaucoup plus.

Je tiens à dire en terminant que je croirai le gouvernement actuel sur parole quand il aura traduit ses prétendues préoccupations en présentant des projets de loi qui établissent des régimes de soutien social, quand il aura enfin pris au sérieux les cris de ceux et celles qui ont désespérément besoin de garderies, de logements, de vêtements, d'aliments, et qui le supplient d'aider les provinces à assurer aux pauvres et aux chômeurs une meilleure qualité de vie. C'est alors seulement que les Canadiens croiront que ce projet de loi procède d'un souci véritable d'améliorer le sort des femmes et des enfants.

Mais dans son état actuel, ce projet de loi constitue un échec, puisqu'il ne parvient pas à maintenir un équilibre entre le souci de protéger l'enfant à naître et la nécessité d'assurer la dignité et les droits des femmes. Par-dessus tout, il est l'oeuvre d'un gouvernement dont tout le programme législatif vise essentiellement à dévaloriser les programmes sociaux universels qui assurent la qualité de vie de tous les enfants.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je fais la présente intervention en faveur du projet de loi C-43 concernant l'avortement tel que déposé par mon honorable collègue, le ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Notre gouvernement s'est trouvé devant un débat difficile, qui touche au coeur même des valeurs fondamentales des Canadiens et des Canadiennes. Et, comme toute législation qui implique des aptitudes personnelles et des convictions morales, on pouvait s'attendre à un manque de consensus au sein même de notre société. On peut en faire un débat juridique; on peut en faire un débat de conscience; on peut en faire un débat scientifique. Il n'en demeure pas moins que l'avortement est une réalité aussi difficile soit-elle à accepter. Il faut donc lui donner un cadre législatif qui donne à la femme le droit de porter son jugement, qui lui offre en même temps une certaine protection, et qui, finalement, vise à éviter les abus. C'est dans cet esprit que le législateur a proposé ce projet de loi.

L'intervention que je fais ici, monsieur le Président, je la fais à deux titres. Premièrement, en ma qualité de membre de cette Chambre, je m'associe à la décision de mon gouvernement qui a assumé ses responsabilités devant une situation difficile et lourdement chargée d'émotivité.

Un vide juridique s'était créé par la force des choses. La Cour suprême en était venue à la conclusion que l'article 251 du Code criminel venait en contradiction avec la Charte canadienne des droits et libertés. Il revenait donc à l'État de rétablir cette concordance au moyen d'une législation adaptée aux réalités contemporaines. Le projet de loi qui a été déposé devant vous, monsieur le Président, le 3 novembre dernier, est né d'une réflexion solide, qui traduit la sagesse d'un gouvernement ferme, mais juste et réaliste.

Vue et débattue sous l'angle théorique, cette législation peut paraître inadéquate. Il est vrai que sa résonnance émotive appelle un affrontement des opinions et rend les discussions difficiles. Mais le législateur a su conserver la lucidité et le recul nécessaires pour envisager l'angle pratique, et faire de l'avortement un geste médical dans les règles de l'art: un geste qui résulte d'une décision entre la femme et son médecin.

En proposant cette loi, le gouvernement a choisi de se tenir à l'écart des prises de position pour ou contre l'avortement, et de limiter son intervention à un encadrement objectif de l'acte, ce qui, jusqu'à preuve du contraire, demeure la meilleure solution.

En second lieu, monsieur le Président, je m'adresse à vous en ma qualité de femme, tout simplement, une femme qui, comme bien d'autres, a effectué un certain cheminement, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Comme tout être humain, je vis, moi aussi, des débats intérieurs qui m'amènent à me former des opinions. J'ai moi aussi, mes valeurs et mes convictions personnelles, et il m'arrive de les remettre en question devant des réalités qu'il faut finir par accepter.

Au fil des années, on a pu assister à une évolution progressive du statut de la femme dans notre société. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle y occupe une place respectable, bien qu'il lui reste encore des barrières à franchir.

Le respect des choix constitue le fondement même de la Charte des droits et libertés de la personne, et toute législation doit être rédigée dans cet esprit.

L'avortement n'est pas un choix entre le bien et le mal. C'est un acte auquel la femme se résout parce qu'elle vit un drame intérieur; elle voit, dans cette alternative, une solution à une impasse souvent dramatique.

Ce geste, dans bien des cas, résulte d'un manque de support extérieur et d'un sentiment de rejet face aux préjugés de la société. C'est pourquoi, j'ai la conviction que la législation proposée va permettre d'établir un dialogue salutaire entre la femme et son médecin. La décision qu'ils auront à prendre ensemble traduira le jugement de l'un et de l'autre devant un problème dont eux seuls connaissent tous les aspects.

Cette législation me rassure, monsieur le Président, non seulement par le respect qu'elle porte au jugement de la femme, mais aussi par la protection qu'elle lui assure et par l'absence de préjugés de la part du législateur à l'égard d'une question qui touche de si près les valeurs sociales.

J'ai moi-même élevé une famille de quatre enfants. J'ai pu comprendre et vivre intensément ce que représentent pour les femmes la maternité et la décision de fonder une famille. Cette expérience, vécue et murie au sein de ma famille, m'amène donc à privilégier, pour les femmes, une situation et un cadre qui favorisent son épanouissement.

La société a évoluée, la femme a évoluée. Le respect de la femme, c'est également le respect de ses décisions, y compris la disposition même de son corps, et cela, en consultation avec son médecin.

Si je jette un regard vers le passé, ou encore, si je compare avec les nombreux pays que mon travail m'amène à parcourir, les pays auxquels le Canada vient en aide, je me dis que la société canadienne accorde maintenant à la femme une place qui vise de plus en plus l'égalité, tant dans les droits individuels que dans les droits collectifs.

Cette loi, sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui, répond à un besoin fondamental du respect des individus, du respect des femmes et de leurs décisions.

Ce respect, monsieur le Président, doit s'harmoniser avec l'évolution de notre société, et il doit accompagner la femme dans son cheminement vers une plus grande autonomie. Cette loi va-t-elle tout régler? Je ne le crois pas, sincèrement. Mais ce n'est pas là une raison pour se priver de toute action qui contribuerait au mieux-être des femmes et qui protégerait leur droit fondamental d'établir, de concertation avec leur médecin, ce qui convient le mieux à leur santé physique et mentale.

Si les femmes ont un plein droit dans notre société, le législateur doit se montrer conséquent avec ce grand principe, et il doit l'enchâsser dans ses lois. C'est précisément ce qu'il fait aujourd'hui.

Monsieur le Président, que ce soit en tant que femme, ou en tant que membre de cette Chambre, je souscris entièrement à la solution proposée dans ce projet de loi. Je reconnais dans ce geste le leadership et la tolérance qui guident notre gouvernement tout au long de son mandat.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés ont éprouvé la même difficulté que moi à étudier la question de l'avortement et, plus précisément, le projet de loi C-43.

En tant que député, je puis déclarer sans risque que cette question est celle qui intéresse le plus grand nombre de mes correspondants. Je me réjouis tout au moins que la Chambre en soit saisie et que nous puissions enfin l'aborder et l'examiner.

Il y a peut-être lieu de signaler que le projet de loi a été accueilli par les tollés aussi bien des partisans que des adversaires de l'avortement. De leur part, c'était peut-être une sorte d'aval. Je crois que les Canadiens sont en quête d'un compromis acceptable, qui tienne compte de tous les aspects de la question, et c'est peut-être ce à quoi le projet de loi a abouti, puisque les deux groupes aux idées diamétralement opposées.

• (1900)

L'été dernier, les affaires Dodds et Daigle ont attiré l'attention de millions de Canadiens sur ce problème qui les concerne tous. Je ne crois pas me tromper en disant que tous les députés connaissent une personne qui a dû faire face à ce problème et se demander si elle voulait ou avait besoin d'un avortement. C'est un problème d'envergure nationale qui touche tous les Canadiens. En tant que législateurs, nous sommes chargés de rechercher un accommodement qui respecte à la fois les droits constitutionnels des femmes et les droits du foetus.

La question devient alors: «Le projet de loi C-43 permet-il d'atteindre cet objectif?»

Le projet de loi est négatif, en ce sens qu'il ne protège ni les droits de la femme ni ceux du foetus. Il contourne de nombreuses autres questions qui entourent ce processus complexe. En effet, nous devons, à mon avis, non pas examiner seulement la question de l'avortement mais adopter un point de vue holistique, car l'avortement représente en fait la fin d'un processus très long et compliqué.

Comme l'a déclaré le groupe Citizens for Public Justice: «Le fait de proposer un amendement pro-vie au Code criminel sans modifier la politique sociale ne suffira pas à protéger comme il faut la vie humaine. Si l'on accorde aux femmes le droit à l'avortement sans modifier la politique sociale, beaucoup d'entre elles n'auront guère d'autres solutions valables que de se faire avorter. C'est un choix que personne ne recommande.»

Récemment, dans l'affaire *Daigle c. Tremblay et al*, la Cour suprême du Canada a jugé qu'en vertu de la loi actuelle le foetus n'avait aucun droit avant la naissance. Après avoir étudié cette affaire, je dois dire, en ma qualité d'avocat, que je peux comprendre la logique de la décision et de la conclusion mais je ne suis pas d'accord avec cette dernière car il me semble que nous devons, en tant que législateurs, apporter les changements nécessai-

res et corriger les effets de la décision prise par la Cour suprême du Canada.

C'est pourquoi j'aurais préféré que le projet de loi offre une certaine protection au foetus, ce qui n'est pas le cas. Le projet de loi constitue essentiellement une modification au Code criminel auquel il assujettit tous les avortements, sauf lorsqu'un médecin conclut que, si la grossesse continuait, la santé physique, mentale et psychologique de la femme serait menacée. Dans tous les autres cas, quiconque provoque un avortement, même si c'est la femme elle-même, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans.

Par ailleurs, je ne crois pas que les femmes qui se font avorter prennent cette décision à la légère. Étant un homme, je ne peux pas en être certain parce que je n'aurais pas à prendre cette décision, mais ce doit être une décision dure et déchirante qui, dans la plupart des cas, apparaît à la femme concernée comme la seule solution possible.

Lorsqu'on étudie le projet de loi, on voit rapidemenet qu'il traite les questions d'un point de vue très négatif et qu'il transfère la responsabilité de la décision. J'éprouve effectivement des hésitations très graves quant à la criminalisation de la mère mais je ne pense pas que le projet de loi devrait criminaliser le médecin. Ce dernier se trouve maintenant dans une situation où il peut prendre la décision, ou estimer, qu'un avortement est un traitement acceptable, puis risquer de faire l'objet de poursuites ultérieurement.

Le procureur général provincial ou le procureur de l'État peut avoir certaines opinions qui peuvent déclencher ce processus et exposer ce médecin à des poursuites judiciaires. En tant qu'avocat, je dois avouer que dans la plupart des cas je conseillerais à un médecin de ne jamais pratiquer d'avortement en se fondant sur le projet de loi à cause de la position vulnérable dans laquelle place ce dernier. Alors qu'il semblerait d'après la décision de la Cour suprême du Canada que des tiers n'ont pas le droit d'intenter des poursuites, il n'y a rien qui empêche de poursuivre le médecin au criminel et qui interdise à un procureur de l'État, ou à n'importe qui, de porter plainte ou d'intenter des poursuites, ce qui est, à mon avis, manifestement contraire aux intérêts du médecin.

L'autre problème auquel le médecin est confronté est le fait que l'opinion médicale d'un bout à l'autre du pays sur le sens à donner à la santé mentale, physique ou psychologique différera d'une région à l'autre. À mon avis, l'aspect psychologique sera le plus difficile à définir d'un point de vue médical et cette définition n'est pas fournie dans le projet de loi. Par conséquent, un médecin devra se débrouiller seul pour juger de l'effet psychologique, et s'il se trompe il pourrait devenir un criminel.

De même, le projet de loi ne prévoit pas l'accès égal aux femmes d'un bout à l'autre du pays. En effet, le projet de loi a esquivé cette question et en a chargé les provinces. Nous pouvons donc prévoir un accès aux avortements plus inégal d'une province à l'autre. Nous l'avons déjà vu avec la loi existante. Par exemple, dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, des hopitaux autorisent l'avortement, et d'autres, pas. Cette mesure législative ne fera qu'aggraver la situation en étendant ce problème aux autres régions du pays.

En décidant que le foetus n'a des droits quà la naissance de l'enfant, la Cour suprême du Canada nous a confié à nous, les législateurs, la tâche de régler ce problème de façon à protéger le foetus. La Commission de réforme du droit a fait des recommandations en ce sens. Je sais que ces recommandations sont critiquée par de nombreux groupes, mais elles ont au moins le mérite de reconnaître dans une certaine mesure les droits de la mère et les droits du foetus. Malheureusement, à mon avis, le projet de loi ne protège les droits ni de l'un ni de l'autre.

Cette mesure législative comporte aussi certains aspects négatifs qui incitent, en fait, la femme à mentir. Une femme qui veut se faire avorter doit aller voir son médecin et inventer des motifs valables. C'est exactement ce qui se passait auparavant, et nous agissons encore une fois de façon vraiment déraisonnable en plongeant à nouveau les femmes dans ce dilemme.

Je le répète, nous devrions aborder ce problème de manière globale. En présentant un projet de loi qui ne porte que sur l'avortement et qui omet tous les autres aspects de la question, le gouvernement a choisi une solution très négative.

Il est courant aujourd'hui, dans notre société, de voir des enfants qui ont des enfants? Comment devons-nous aborder ce problème? L'avortement est le dernier aspect de la question à étudier. Nous avons le devoir d'étudier la situation des garderies, d'examiner les possibilités qu'elles offrent, de nous pencher sur la planification de la famille et les questions connexes et de traiter de certains autres facteurs, comme l'éducation sexuelle et la contraception, quand de jeunes femmes sont en cause. La question ne se limite pas simplement à l'avortement. La famille, les garderies, les techniques de reproduction sont tous des sujets qui devraient être étudiés et associés à ce projet de loi C-43. En présentant un projet de loi qui ne traite que d'un aspect de la question, nous esquivons

les responsabilités qui nous incombent à titre de législateurs.

J'estime que nous n'avons pas le choix, à ce moment-ci, et que nous devons renvoyer le projet de loi à un comité, en espérant que certains amendements ajouteront à la mesure législative quelques-unes des dimensions qui nous semblent nécessaires et que nous pourrons ainsi créer une mesure législative plus adéquate. Pour l'instant, je crois que nous devrions renvoyer le projet de loi à un comité. J'espère que certains amendements seront proposés, mais je dois préciser que si le projet de loi nous revient sous sa forme actuelle, je serai dans l'obligation de votre contre cette mesure législative.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai le privilège de pouvoir m'exprimer sur le projet de loi C-43. J'espère que mon intervention servira le législateur et le pays auquel j'appartiens. Ma présentation sera teintée des connaissances que j'ai acquises à travers la pratique de la psychologie. Je traiterai de trois points dans le peu de temps qui m'est alloué.

En premier lieu, je me positionnerai face à la question soulevée et au projet de loi proposé. En deuxième lieu, je discuterai la dualité et l'apparente antithèse de l'individu et de la société. Finalement, je présenterai une avenue qui permettrait à mon sens d'appliquer la loi tout en tenant compte encore davantage des nouvelles réalités de notre société.

D'entrée de jeu, je dois dire que je crois à la vie. Je ne tenterai pas de savoir si le foetus est un être humain et je ne discourrai pas à savoir quand il pourrait le devenir.

Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ McDougall) a soulevé cette problématique que l'on retrouve dans le journal des *Débats* du mercredi 8 novembre, à la page 5225.

• (1910)

Comme on l'a déjà dit dans cette Chambre, l'objet du projet de loi consiste à faire de l'avortement un acte médical. Cette position est fondamentale et je la trouve bienvenue. Elle est fondée sur une définition de la santé, tout autant mentale que physique que psychologique, et cette définition se situe dans un contexte social. Il y a donc, monsieur le Président, reconnaissance que le foetus vivant n'est pas uniquement une excroissance, un fibrome, il est très certainement quelque chose de différent. Je l'appelle, ce foetus, un être humain.

Le projet de loi le reconnaît aussi puisqu'il s'inspire de trois principes directeurs dont je cite le premier: l'équilibre entre les droits constitutionnels de la femme et l'intérêt que porte la société à la protection du foetus.

Ce principe à n'en pas douter démontre que l'avortement n'est pas seulement une affaire d'ordre privé. C'est également une question de société, d'intérêt public, et partant, de morale, qu'elle soit sociale ou religieuse ou les deux à la fois.

Notre collègue de Provencher (M. Epp) a soulevé cette question dans cette Chambre et il nous a donné une très belle réponse. Il semble presque impossible de dissocier la morale sociale de la morale religieuse. Il n'est pas plus facile de dissocier l'esprit humain de son pendant physiologique.

Tout autant Hippocrate que les philosophes le reconnaissaient. Et le scientifique moderne n'y fait pas exception. Les lois de la nature, lorsqu'elles s'appliquent, doivent toujours se retrouver dans un univers, dans du matériel. L'application d'une loi s'inscrit dans la matière. Tant la psychologie que le management le reconnaissent.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Lewis) disait, et je le cite:

> Dans un monde parfait, l'avortement ne serait pas nécessaire pour aucune raison. Cependant, nous savons tous que le monde n'est pas parfait.

Nous sommes des êtres humains, nous sommes des êtres finis, limités par notre appareil physiologique et neurologique et il en sera ainsi pour quelques siècles encore, il va s'en dire. De son côté, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty) déclarait, d'ailleurs «qu'il y a peu de question d'ordre moral, voire aucune, où les avis ne soient pas partagés.» Et il ajoutait: «Cependant, celle de l'avortement est angoissante pour chacun et chacune d'entre nous, car elle semble appeler un choix contre une valeur humaine essentielle au profit d'une autre..»

En effet, l'être humain, monsieur le Président, ne vit pas seul sur son île. Il vit dans un milieu. Il appartient à un groupe. Il ne peut donc faire sa loi comme bon lui semble. C'est pourquoi il revient au législateur, aussi imparfaitement ou parfaitement qu'il le peut, de prendre en charge l'identification et la mise en place de la norme. Finalement, je ne crois pas, monsieur le Président, que cette loi vise le laisser-faire ou qu'elle soit faite pour les avocats ou qu'elle soit faite pour que le médecin porte l'odieux de la décision. À mes yeux, ces positions évitent la question.

Monsieur le Président, j'aborde maintenant mon second point. Lorsque le législateur présente son projet de

loi, il ne fait que reconnaître deux réalités qui sont présentes même s'il voulait ne pas les reconnaître.

La première réalité est la présence d'un être humain qui est une femme. La deuxième réalité est que cette femme, porteuse d'un foetus, forme une nouvelle entité: elle n'est plus seule avec son corps. De ce fait, elle doit déjà composer dans une nouvelle réalité qui s'appelle une société.

En effet, deux êtres humains forment le fondement d'une société. À tout le moins, nous y trouvons déjà tous les éléments nécessaires à la formation d'une société, souvent. D'ailleurs, on l'appelle cellule, groupe, famille.

Nous savons tous que la vie en groupe et en société soulève toute une problématique. Où commence et où finit la liberté de l'un et, par le fait même, où commence et où s'arrête la liberté de l'autre. La psychologie sociale et son questionnement nous apporte ici un éclairage nécessaire. Plusieurs parlent d'un compromis que la loi tente de réussir. Je ne le pense pas. À mon avis, le projet de loi place une norme sur une problématique essentiellement humaine: l'individu et le groupe. En d'autres mots, la loi identifie des paramètres afin de permettre à deux réalités distinctes mais indissociables de pouvoir opérer et se développer le plus harmonieusement possible. C'est à partir de la richesse du groupe que l'individu peut se démarquer et donner une orientation et une direction à sa tentative de dépassement.

C'est pourquoi, de la même façon que l'homme influence son environnement, de la même façon, celui-ci façonne son comportement, tout autant que ses opinions, ses croyances, ses attitudes, et surtout jusqu'à ses valeurs mêmes. Mais pour qu'une société puisse continuer à évoluer, il faut que les individus puissent continuer d'en assimiler les valeurs fondamentales.

L'individu se situe donc toujours sur un vecteur individuel collectif et joue des comportements inspirés de prescriptions sociales qui sont, elles, teintées par des facteurs de nivellement et d'individualisation.

C'est dans ce sens que l'appartenance prend une signification d'épanouissement. Les dissonances apparentes groupe/individu, sécurité/accomplissement, nivellement/individualisation, prennent un sens dans la mesure où l'on accepte que l'individu, seul, ne peut pas s'épanouir assez complètement, ou tout au moins à la mesure de son potentiel actualisable.

Ce qui peut sembler théorique, philosophique et inutile au présent débat, monsieur le Président, ne l'est quand même pas puisque cette problématique est à la base des valeurs humaines, sociales, et mêmes morales.

Je répète, monsieur le Président, que ce projet de loi me satisfait, même si nous trouverons peut-être toujours des hommes vils, des femmes moins fortes et des médecins sans conscience adéquate.

Par contre, c'est aux institutions à y voir et à les replacer dans la voie de la justice et de l'équité en tenant compte tant de l'individu et du groupe auquel il appartient et duquel il se réfère pour assurer sa légitimité et son appartenance.

Je disais, monsieur le Président, que l'autonomie passe par la dépendance et que plus un être est autonome, plus il doit faire le constat de sa dépendance aux autres. Je n'y fais pas exception.

Dans la circonscription d'Outremont que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, j'ai le privilège de vivre tout l'arc-en-ciel des opinions, et je peux dire que nous y trouvons la courbe normale de distribution des différentes positions. Je me dois d'en tenir compte. Si les citoyens de la circonscription d'Outremont possèdent ce droit, par le fait même, leur droit devient mon devoir.

J'aborde mon dernier point. Il y a un peu plus d'un an, je répondais à un journaliste qui me demandait ma position sur l'avortement, que j'étais pour la vie. J'ajoutais, et je cite l'article du journal: «Si on veut qu'une société grandisse, ça prend des individus. Il faut que l'on plante nos propres érables et que nos érables puissent se reproduire.»

• (1920)

Je pense, monsieur le Président, que souvent, puisque l'acte dont il est question dans le projet de loi est un acte et un jugement médical et que le médecin, pas plus que la femme possèdent toutes les connaissances scientifiques utiles, qu'il serait avantageux que ces deux personnes puissent être supportées ou éclairées dans leur décision par des professionnels habilités à leur présenter les aspects nécessaires à la meilleure décision possible.

Et la morale, ou la conviction morale et religieuse viendra finaliser cette démarche. Monsieur le Président, je suis pour la vie et pour la contingence qu'exige la vie en société.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est en proie à la tristesse que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-43, qui tend à recriminaliser l'avortement au Canada.

Le 29 janvier 1988 a été une journée historique non seulement pour les femmes mais pour tous les Canadiens. C'est le jour où la Cour suprême du Canada a annulé les dispositions du Code criminel sur l'avortement, dans un jugement qui les déclarait contraires à la Charte des droits et libertés.

Le juge Bertha Wilson, dans son éloquent exposé des motifs du jugement, déclare que le droit de se reproduire ou de ne pas se reproduire, qui est en cause ici, est bien un droit en vertu de l'article 7 et qu'il est correctement perçu comme une partie intégrante de la lutte des femmes modernes pour l'affirmation de leur dignité et de leur valeur d'être humain. Le juge Wilson ajoute que l'article 251 traite les femmes comme un moyen, un moyen pour une fin qu'elle ne désire pas mais qu'elle ne contrôle pas. Elle subit une décision prise par d'autres sur l'éventuelle utilisation de son corps pour alimenter une nouvelle vie.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'honorable juge en chef Brian Dickson a dit dans son jugement, dans le cas Morgentaler: Forcer une femme sous la menace d'une sanction criminelle à mener un foetus à terme, à moins qu'elle satisfasse à des critères sans rapport avec ses propres priorités et aspirations, est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de la personne.

[*Traduction*]

En cassant les dispositions du Code criminel sur l'avortement, la cour a reconnu les graves lacunes de la loi qui conduisaient fréquemment à des retards mettant les femmes en danger et accroissant le risque de complications. En effet, un seul autre pays industrialisé avait un taux plus élevé que le Canada d'avortements au cours du deuxième trimestre. Les exigences des comités d'avortement thérapeutiques menaient nettement à toutes sortes de retards qui entraînaient à leur tour des complications susceptibles de causer aux femmes des problèmes de santé.

En outre, nous avons vu trop souvent le contrôle des conseils d'administration, des hôpitaux faire l'objet de luttes destructrices fondées uniquement sur les convictions profondes en matière d'avortement, entre ceux qui s'y opposaient et ceux qui préconisaient la liberté de choix. De nos jours, les conseils d'administration des hôpitaux sont élus pour étudier toute une panoplie de questions liées aux services de santé. En vertu des anciennes lois, on forçait trop souvent de façon brutale et irréaliste ces conseils à se pencher sur cette seule question.

Je voudrais saisir l'occasion pour souligner le dévouement et l'engagement d'un grand nombre de femmes et d'hommes partout au Canada dont la lutte acharnée a abouti à une grande victoire pour les femmes le 29 janvier 1988, jour où les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement ont été invalidées.

Je me rappelle le rôle qu'a joué Grace McInnis. Ancienne députée du Nouveau Parti démocratique, elle a servi le pays avec distinction dans bien des domaines et elle a été la seule femme à la Chambre des communes qui, lorsque les dispositions du Code criminel ont été adoptées, s'est levée avec dignité et courage pour demander que cette décision revienne à la femme et à son médecin en dehors de tout contexte pénal.

Je pense à mon distingué prédécesseur, Stuart Leggatt, qui était le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de justice et qui est maintenant juge en Colombie-Britanique. Il s'est battu pendant longtemps avec acharnement pour faire reconnaître ce principe. Parmi mes nombreux collègues à la Chambre aujourd'hui, je veux souligner le travail du porte-parole pour la condition féminine, la députée de Vancouver-Est, qui a lutté pendant longtemps non seulement pour la liberté de choix, mais pour trouver de véritables solutions de rechange afin que de moins en moins de Canadiennes aient recours à l'avortement.

Je pense aux femmes venant de partout au Canada qui ont fait des démarches pour établir des cliniques permanentes gratuites afin que les femmes puissent avoir accès à l'avortement thérapeutique en toute sécurité. Il y a la clinique qui s'appelle Every Woman's Health Clinic à Vancouver, puis il y en a une à Winnipeg et à Toronto. Ces femmes veulent ouvrir une clinique à Halifax.

Je songe au Dr Henry Morgentaler. Ce médecin a livré une bataille empreinte de courage et d'intégrité et, à certains moments, s'est retrouvé en prison pour avoir défendu le droit des femmes canadiennes de prendre elles-mêmes cette décision fondamentale.

Je songe également à Chantal Daigle, une jeune femme du Québec dont la vie personnelle a été étalée sur la place publique et qui a été victime, à mon avis, d'un acte de violence judiciaire de la part de la Cour d'appel du Québec. J'ai assisté aux audiences de la Cour suprême du Canada et je me suis réjouis lorsqu'elle a renversé la décision de la Cour d'appel du Québec. Cette décision permettait à son petit ami de lui dire qu'elle ne pouvait pas prendre toute seule cette décision très difficile et très déchirante. Ce même ami a admis que, effectivement, il l'avait battue, mais pas au point de lui laisser des marques sur le corps.

Beaucoup d'entre nous avaient espéré que le gouvernement reconnaîtrait que, au lieu de proposer de nouvelles dispositions pénales, il fallait plutôt modifier la loi sur

la santé pour garantir l'égalité d'accès dans tout le pays et adopter des mesures concrètes visant à réduire le nombre de grossesses non désirées. Il fallait également venir en aide aux femmes qui veulent garder leur enfant, mais qui, dans bien des cas, risquent d'être plongées dans une pauvreté sordide.

Il ne devait pas en être ainsi. Quelle conséquence a eu ce projet de loi? Alors que, dans sa décision concernant l'affaire Chantal Daigle, la Cour suprême du Canada a fermé la porte aux injonctions civiles, le gouvernement conservateur a ouvert la porte aux poursuites criminelles tant contre les femmes que contre leurs médecins. Nous, les néo-démocrates, trouvons cette attitude profondément choquante et rejetons catégoriquement l'idée de criminaliser à nouveau l'avortement.

Soyons très clairs là-dessus. Le Nouveau Parti démocratique adhère à ce principe depuis longtemps. C'est avec une grande tristesse que j'ai écouté ce soir les représentants du Parti libéral, y compris le critique adjoint à la justice qui a dit que les députés du parti appuieraient en deuxième lecture ce projet de loi qui recriminalise l'avortement. En fait, ce n'était pas surprenant puisque le chef du parti avait lui-même exhorté le gouvernement en août dernier à présenter un projet de loi de ce genre.

En présentant cette mesure, le ministre de la Justice a dit qu'il avait confiance dans les médecins et les femmes du Canada. S'il leur fait effectivement confiance—et il a toutes les raisons de le faire, il aurait dû reconnaître qu'il n'était pas nécessaire d'inscrire l'avortement dans le Code criminel. Il aurait plutôt dû veiller à ce que les femmes y aient accès partout dans le pays en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Le projet de loi à l'étude ne fait rien pour les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard qui ne peuvent obtenir des avortements. Il ne fait rien pour les femmes de Terre-Neuve qui ne peuvent faire appel qu'à un seul médecin à St. John's et qui doivent, en son absence, aller à Montréal ou ailleurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce projet de loi ne fait rien du tout pour les femmes qui, dans plusieurs régions du Québec, n'ont pas de service d'avortement et, souvent, les femmes du Québec doivent faire des centaines de milles pour se rendre dans les grands centres, et certains hôpitaux refusent l'avortement aux femmes mariées ou à celles qui n'utilisent pas la pilule ou le stérilet.

• (1930)

[*Traduction*]

Par conséquent, nous devrions examiner la question de l'accès et les autres possibilités qui s'offrent. Au lieu de réduire le financement de la Fédération pour le planning des naissances du Canada, nous devrions l'augmenter, nous devrions étudier toute la question de la pauvreté chez les enfants, trouver des méthodes sûres et efficaces de contraception, éliminer les risques que les femmes enceintes courent au travail et ailleurs et leur donner, ainsi qu'aux nouvelles mères, des soins appropriés, et ouvrir l'accès aux services de santé reproductive, y compris les services d'avortement.

Pour conclure, je veux dire que ce sont là les questions que le Nouveau Parti démocratique veut que le gouvernement aborde. Chaque enfant doit être un enfant souhaité. Oui, je suis pro-vie. J'appuie le droit à la vie des enfants qui sont trop souvent victimes de la pauvreté dans notre société, le droit à la vie des 150 000 enfants qui font la queue tous les jours devant les banques alimen taires. Je rejette catégoriquement les allégations selon lesquelles le Nouveau Parti démocratique n'appuie pas la vie. Trop souvent, ceux qui nous attaquent s'intéressent à la vie dès la conception, mais cessent de s'y intéresser à la naissance de l'enfant. Bref, je veux dire que nous rejetons la recriminalisation de l'avortement au Canada. Nous exhortons le gouvernement à prendre des mesures pour que les enfants canadiens puissent mener une vie au cours de laquelle ils seront souhaités et n'auront pas à subir la pauvreté et pour que les Canadiennes puissent prendre elle-mêmes cette décision fondamentale, en consultation avec leur médecin.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, depuis que le projet de loi C-43 a été rendu public, la plupart d'entre nous ont reçu un nombre considérable de lettres de nos électeurs et de Canadiens de tous les coins du pays.

Il est intéressant de souligner que, dans leurs lettres, tant le groupe pro-vie que le groupe pro-choix disent qu'ils s'opposent au projet de loi, mais pour des raisons tout à fait différentes. Situation qui nous enferme dans un dilemme, nous législateurs. En effet, quand deux groupes si bien organisés expriment leurs points de vue sur cette question sociale d'une grande importance, il ne nous reste, je suppose, qu'à tirer nos propres conclusions quant à la voie à suivre pour respecter le plus possible l'opinion de nos électeurs. Croyez-moi, le clivage des

opinions en deux camps opposés nous complique encore plus la tâche.

Le recours à l'avortement ne plaît à personne. Par contre, personne ne veut priver les femmes de droits du moment qu'elles tombent enceintes. Il faut tenir compte tant des droits des enfants à naître que de ceux des mères. Les uns, à mon sens, n'excluent pas les autres.

Par conséquent, s'il aborde la question de ce point de vue, le législateur doit inévitablement traiter du problème de la demande en matière d'avortement. Il doit se placer dans l'espace intermédiaire entre les points de vue extrêmes des pro-vie et des pro-choix. Cet espace existe bel et bien.

Le problème ne se limite pas à choisir entre deux pôles. La solution, c'est de réduire le plus possible la demande en matière d'avortement, voire de la supprimer complètement. C'est ça la solution, réduire la demande.

Il faudra agir sur quatre fronts. Il faudra tout d'abord faire l'éducation de la population en général au moyen de la planification familiale et de l'information sur la contraception.

Deuxièmement, il faudra s'adresser aux jeunes et leur donner un meilleur professeur que la seule expérience de la vie. Il faut qu'ils comprennent comment fonctionne la reproduction, comment fonctionne le corps humain et comment éviter la grossesse.

Nous en arrivons en troisième lieu à l'aspect important de la participation de l'homme. Comme nous le savons tous, aucune femme ne devient enceinte toute seule. Il faudra donc aider l'homme à reconnaître qu'il est responsable à part égale dans tous les aspects de la sexualité. En termes de prise de décision, il faut l'aider à reconnaître qu'il est lui aussi responsable de se procurer et d'utiliser des moyens de contraception et qu'il est également responsable pour trouver des solutions aux situations de crise quand elles surviennent.

Nous devons bien faire comprendre qu'il existe dans notre société un urgent besoin de services de soutien. Le problème ne peut pas se régler sans tenir compte du vide qui existe aujourd'hui en termes de services de soutien. Le débat sur la question de l'avortement doit donc se concentrer surtout sur cet aspect. Il faut mettre en place des mesures socio-économiques sous forme de programmes. Ces derniers doivent être accessibles à tous, riches ou pauvres. Ils doivent porter plus précisément sur le logement, les garderies, les services de conseil et l'emploi après l'accouchement. Au fil des années, on a attiré plusieurs fois l'attention de tous les parlementaires sur le fait que la pauvreté s'est révélée l'une des raisons les plus fortes pour recourir à l'avortement. Il faut s'attaquer à ce problème.

• (1940)

Étant donné le peu de temps dont je dispose, j'ai présenté les grandes lignes d'une approche sur quatre fronts qui, à mon avis, est essentielle pour discuter intelligemment de la question de l'avortement.

Je suis redevable au *Status of Women Journal* de juin 1988 des professeurs de Colombie-Britannique d'avoir mis ces éléments en lumière. Nous devons également nous demander ce que nous obtiendrions en interdisant l'avortement. Empêcherait-on les avortements, ou seraient-ils simplement relégués à la clandestinité? La polarisation de cette question est préoccupante et, en notre qualité de parlementaires, il me semble que nous ne devrions pas nous attarder sur ce qui nous divise, mais insister, plutôt, sur ce qui nous rapproche.

Nous devons par conséquent déterminer quelles sont les solutions viables. Pourquoi, je vous le demande, provoquer un conflit? Pourquoi l'attiser? Pourquoi ne pas chercher à l'atténuer le plus possible?

On a dit beaucoup de choses du projet de loi C-43. Je voulais que certains points de vue soient consignés. Je dois vous dire que si nous devions procéder au vote sur ce projet de loi ce soir, vu la connaissance que j'en ai, je me prononcerais contre parce que je le trouve inadéquat.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, même s'il m'est difficile sinon impossible d'offrir une nouvelle perspective ou une idée originale sur l'avortement après les milliers de mots qui ont déjà été dits à ce sujet à la Chambre, je suis néanmoins heureux d'exprimer mon opinion sur la question, en tant que simple citoyen et en tant que législateur.

Je pense qu'il est extrêmement important de souligner ces deux aspects distincts du rôle des députés dans l'étude de la question de l'avortement. Cette question est peut-être unique en son genre. Il ne s'agit pas seulement de dire ce que nous pensons de l'avortement, en notre âme et conscience, mais aussi d'énoncer comment nous assumons, en tant que députés, notre responsabilité de règler le problème de l'avortement au nom de la société de refléter l'intérêt commun, de guider l'opinion publique, de mettre de l'ordre dans le chaos et, en somme, d'assurer le bon gouvernement en ce qui concerne cette question très difficile.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai trouvé que l'avortement est plus qu'une question difficile. Cela représente pour moi l'essence de la nécessité d'une décision gouvernementale. Non seulement cela représente pour moi le problème de réconcilier mes idées personnelles avec celles de mes commettants, mais aussi ma grande priorité d'aider à créer une loi pour un bon gouvernement. Mais les faits sont qu'au Canada, les idées de nos commettants sont extrêmement divisées. Selon les meilleurs estimés, approximativement 20 p. 100 sont vraiment opposés à l'avortement, un autre 20 p. 100 en faveur du libre choix, et environ 60 p. 100 ont une idée se situant dans le milieu de ces deux situations extrêmes.

[*Traduction*]

Ce qui rend encore plus complexe la décision que chacun de nous doit prendre, c'est le fait que la Cour suprême a invalidé les lois actuelles concernant l'avortement et que depuis ce temps, en l'absence de loi fédérale efficace, des tribunaux inférieurs ont rendu dans diverses régions du Canada des jugements contradictoires qui ont malheureusement créé une triste situation faite de confusion sociale, d'intrusion dans la vie privée des gens et d'humiliations infligées à des particuliers, le tout sous les yeux du public par l'intermédiaire de la télévision.

Il n'est donc pas étonnant que la Chambre des communes soit plongée dans un dilemme: même s'il est évident qu'elle doit adopter une loi régissant l'avortement et fournir des lignes directrices juridiques et éthiques à la société canadienne, elle a été échaudée par l'expérience de la dernière législature où aucune des résolutions concernant l'avortement et aucun des amendements qui lui ont été proposés n'a obtenu la majorité des voix. C'est dans ce contexte de considérations politiques les plus extrêmes sur un sujet aussi épineux que le gouvernement invitait récemment plusieurs membres du caucus à s'attaquer à la question, à chercher une solution qui satisferait aux trois impératifs suivants: premièrement, prendre la forme d'une loi qui donne à tous les Canadiens des indications claires aux plans juridique et moral; deuxièmement, être approuvée par la Chambre des communes, c'est-à-dire être votée au moins à la majorité des voix; troisièmement, pouvoir résister contre n'importe quel appel devant la Cour suprême du Canada.

Ayant figuré parmi les membres du caucus invités à participer à ces discussions, j'ai jugé qu'il serait utile d'exposer à tous mes collègues et à mes électeurs la démarche qui nous a permis de parvenir, non sans beaucoup de réticences dans l'ensemble dois-je le dire, au consensus qui de façon générale s'exprime dans ce projet de loi C-43. Notre groupe réunissait l'éventail complet des points de vue qui n'ont pas manqué de s'exprimer chez les députés, comme d'ailleurs dans la population canadienne, en matière d'avortement—éventail qui va de l'opposition catégorique à l'avortement jusqu'à la défense aussi catégorique de la liberté de choix, en passant par toute une série de nuances intermédiaires.

Il n'a pas été facile de renoncer à des convictions et à des prises de position dans la recherche d'un consensus. Mais à mesure que s'animaient la discussion dans la recherche de moyens de satisfaire à ces trois critères essentiels, les vues se sont graduellement élevées au niveau de nos responsabilités de législateurs qui nous obligent à définir une loi régissant l'avortement qui satisfasse à tous les critères. Cela a débouché sur un consensus qui s'exprime dans le projet de loi C-43, bien conforme comme je l'ai déjà dit à cette définition de la politique qui en fait «l'art du possible».

Tous étaient d'accord pour dire qu'une loi régissant l'avortement était indispensable à la société canadienne. Mais l'accord n'a pu se faire ni sur une oppposition absolue à l'avortement ni sur la défense absolue de la liberté de choix. Ce projet de loi C-43 ne correspond ni à la position initiale ni même à la première base de discussion des participants. Mais en fin de compte, c'est le seul texte dont nous ayons fini par croire qu'il présentera le meilleur cadre juridique à une position nationale sur l'avortement, et qu'il recueillera à la Chambre des communes la majorité des voix nécessaire à son adoption et qui ait le plus de chances de survivre aux appels devant la Cour Suprême du Canada.

Nous ne sommes parvenus à cette position qu'après un long et intense débat et seulement après une longue réflexion politique de la part de pratiquement tous les députés en cause. Je serais prêt à qualifier cela de consensus, mais j'hésite à parler de compromis au sens traditionnel du terme, car il y a là, à mon avis, quelques principes importants qui en font un document juridique canadien, contemporain et distinctif.

Que dit le projet de loi C-43? Pour moi, plusieurs choses importantes. Tout d'abord, il dit que l'avortement est illégal au Canada et que la protection du foetus, de la conception à la naissance, est une priorité fondamentale. Il dit également que la santé de la mère, qu'elle soit physique, mentale ou psychologique, est aussi prioritaire et peut avoir préséance sur le sort du foetus si le médecin de la femme en décide ainsi.

Le projet de loi ne cherche pas à se prononcer sur la légalité d'un avortement particulier, mais s'en remet au jugement du médecin autorisé à pratiquer en vertu des lois de la province où il exerce. Implicitement, le projet de loi reconnaît que le choix de l'endroit où pourra se faire l'avortement est également laissé au médecin qui devra respecter les normes reconnues de la profession dans la province où il a le droit d'exercer. Il semble reconnaître également, implicitement, que le paiement des honoraires médicaux pour l'avortement se fera conformément aux accords fédéraux-provinciaux en matière de santé dans la province où le médecin est autorisé à exercer et où se fait l'avortement.

• (1950)

En ce qui concerne le grand débat public sur l'avortement qui fait rage depuis des mois, le projet de loi C-43 reconnaît implicitement la valeur et la dignité de la vie, tant du foetus que de la mère. Tel qu'il est, le projet de loi reconnaît clairement le principe de la protection du foetus de la conception à la naissance, puisqu'il déclare illégal le fait de provoquer un avortement à moins que la santé de la mère ne soit menacée, et cela indépendamment de l'avancement de la grossesse. Ainsi, je crois que le projet de loi C-43 parle clairement du respect fondamental de la vie dès la conception, ce qui est là une conviction profonde chez un grand nombre de Canadiens, et peut-être la plupart d'entre nous.

En outre, le projet de loi C-43 reconnaît l'importance primordiale de la santé de la femme et son droit de se faire avorter si sa santé physique, mentale ou psychologique est menacée. Je suis conscient du fait qu'il s'agit là d'une définition large de la santé, asssujettie à l'opinion professionnelle du médecin de la femme concernée, qui, en termes pratique, permettra à toutes les femmes d'avoir accès de façon raisonnable et équitable, au besoin, à un avortement.

Fondamentalement, la législation proposée reconnaît que l'avortement est une décision médicale et laisse le soin au médecin qui a les compétences médicales voulues en l'occurrence, de prendre la décision de concert avec la femme. C'est le médecin et non plus la femme qui est responsable devant la loi des décisions prises au sujet de l'avortement.

Selon moi, il convient de faire remarquer que même dans les soi-disant cas de libre choix, la femme devra en définitive obtenir l'approbation d'un médecin, afin d'obtenir un avortement. Ainsi, la liberté de choix n'est pas vraiment absolue. En outre, je suis maintenant cewrtain que la plupart de ceux qui considèrent la liberté de choix comme un droit ne souscrivent pas nécessairement, voire même généralement, en principe, à l'avortement.

Étant donné tous ces facteurs, je demeure persuadé que le projet de loi C-43 est la meilleure solution possible et peut-être la seule qui convienne, dans le cas de cette question extrêmement délicate. J'y souscris non seulement parce que, en tant que parlementaire, il m'incombe avant tout de participer à l'élaboration d'une loi efficace sur la question, mais également, parce que le projet de loi C-43 sous sa forme actuelle reflète assez bien ma propre proposition modérée sur la question, que j'ai fait connaître à plusieurs reprises de façon publique.

Il convient peut-être de répéter à ce stade-ci le point de vue que j'ai déjà défendu. Je tiens à dire qu'il y a un an, durant la campagne électorale de 1988, j'ai signalé que l'avortement était une décision difficile qui devait être prise par la femme, de concert avec son médecin. Du même coup, je me suis également penché sur le cas hypothétique où ma propre fille serait confrontée à une telle décision, et je me suis dit alors que dans ce cas, je l'encouragerais à poursuivre sa grossesse. En définitive,

cependant, je serais disposé à accepter sa décision, quelle qu'elle soit, avec amour et respect, en fonction de l'opinion professionnelle de son médecin.

En terminant, en tant que parlementaires et législateurs, nous devons parvenir à un consensus donnant à la plupart des Canadiens un certain ordre social à l'intérieur duquel on parviendra à tolérer les points de vue contradictoires, sinon à les réconcilier. Je crois qu'en définitive, le projet de loi C–43 permettra de réaliser les objectifs en question et j'encourage tous les députés à y souscrire.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–43. Je crois utile de préciser en commençant qu'il m'est impossible d'approuver le projet de loi.

La principale raison, c'est qu'à mon avis, il ne permet pas d'atteindre l'objectif qu'il devrait viser. Il reprend les fondements des dispositions qui figuraient dans le Code criminel avant que la Cour suprême se prononce dans l'affaire Morgentaler. Ces dispositions, adoptées il y a de nombreuses années, à l'époque où notre société tentait d'empêcher les avortements, ou à tout le moins d'en réduire le nombre, démontraient une profonde ignorance de ce qui se passe dans l'utérus.

Les générations qui nous ont précédés n'avaient que des connaissances très lacunaires des complexités du développement de l'enfant dans l'utérus, et avouons–le, même après la naissance. Elles ont tenté de régler l'épineux problème de l'avortement en prenant pour cibles la mère et l'avorteur. Aujourd'hui, je ne crois pas que nous ayons de bonnes excuses d'ignorer exactement ce qui se produit dans l'utérus aux différentes étapes du développement de la vie.

J'estime que nous ne devrions pas interdire l'avortement en nous demandant au départ qui est la mère, qui est le père, qui est le médecin, ou ce qu'ils pensent au moment de prendre la décision. Nous devons aborder la question de l'avortement en pensant à ce qu'est le foetus. Je dis que le foetus, et cela ne surprendra personne, est la genèse de toute vie humaine. Le foetus est à l'origine de l'humanité entière. Le gouvernement doit comprendre que la vie doit être protégée jusqu'à son terme au sein de notre société.

Nous acquérons tous les jours de nouvelles connaissances sur la formation de la vie et du corps humain. La génétique est un champ d'études et d'expérimentations très important. Et je crois que nous devons tenir compte de ces connaissances nouvelles quand nous parlons d'avortement. Je ne dis pas qu'une loi ou un projet de loi pourrait embrasser toutes toutes ces questions. Mais je constate qu'une commission royale a déjà été mise sur pied pour en examiner quelques–unes.

Je me demande comment notre société fera pour régler des questions comme les mutations humaines intentionnelles ou accidentelles qui devraient être traitées dans notre droit au même titre que le foetus humain. Il devrait en être question dans toutes nos lois, voire dans la Charte des droits et libertés. Recourir au Code criminel pour protéger le foetus est un anachronisme parce que c'est ignorer comment débute la vie dans le sein de la mère.

Je crois que notre loi doit protéger le foetus. Or, ce projet de loi n'agit que sur deux plans. Il commence par criminaliser la conduite d'une femme, d'un médecin ou d'un avorteur pour ensuite faire une exception, ce qui revient à ne pas protéger du tout le foetus au bout du compte. Enfin, il ne dit pas que le rôle de la société est de faire en sorte que la procréation et l'éducation des enfants soient tenues pour des composantes essentielles à la santé et au bien–être d'un pays. Ce n'est pas en sortant des foetus du ventre des femmes, à quelque moment que ce soit de leur développement, et en en disposant comme de tout autre rebut que notre société va atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs. Il est essentiel que nous le reconnaissions à ce moment–ci de notre histoire.

• (2000)

Les enfants à naître et moi devrons donc attendre qu'on présente un autre projet de loi qui permette d'atteindre ces objectifs.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de dire ici quelques mots au sujet du projet de loi C–43 sur l'avortement. Cette affaire me semble extrêmement délicate, car j'estime qu'elle fait appel aux convictions très personnelles de chacun et que je ne devrais pas faire valoir les miennes à cet égard. Il importe par ailleurs que je fasse valoir l'opinion de mes électeurs sur les questions qui les préoccupent et c'est ici la première occasion que j'ai d'exposer leurs préoccupations en matière d'avortement.

Permettez–moi de présenter mes observations en trois temps. Ainsi, je donnerai d'abord un aperçu du projet de loi C–43 tel que nous le comprenons, puis j'exposerai des préoccupations qu'il suscite et, enfin, je dirai ce que je pense personnellement du projet de loi C–43.

Il ne fait aucun doute que l'avortement est une question controversée, mais il nous faut légiférer sans plus tarder à ce sujet. Ce projet de loi tient compte de l'opinion de la Cour suprême sur l'avortement. En rendant son jugement, en janvier 1988, la Cour suprême du Canada rappelait aux législateurs fédéraux que nous sommes que toute politique ou loi sur l'avortement: premièrement, ne peut pas priver les femmes d'un accès juste et raisonnable à l'avortement; deuxièmement, doit respecter le droit constitutionnel des femmes à la sécuri-

té; et, troisièmement, doit refléter l'intérêt de l'État pour le foetus. Enfin, il doit protéger la vie de la femme.

Le projet de loi atteint tous ses objectifs dans une certaine mesure avec ce compromis qu'il offre aux deux camps. Malheureusement, il ne saurait satisfaire ni l'un ni l'autre. Par ailleurs, la Cour suprême a recommandé au Parlement d'obtenir une opinion objective sur ce qui constitue la vie ou la santé aux yeux des médecins. Le projet de loi renferme maintenant une définition de la santé. Selon le paragraphe 287(2), la santé s'entend notamment de la santé physique, mentale et psychologique. Peut-être y aurait-il lieu de songer à préciser encore cette définition de la santé mentale et psychologique, ou autrement à inclure des jalons sur lesquels le médecin puisse se guider dans son évaluation.

Ce projet de loi procède de l'idée fondamentale selon laquelle l'avortement constitue un acte médical, aboutissement en quelque sorte de la consultation du médecin et de sa cliente, de façon que des motifs légitimes puissent être établis pour démontrer l'intérêt que la société porte au foetus. vraisemblablement d'une discrétion absolue. Sa conclusion sera déterminante dans la décision de mettre fin ou non à la grossesse.

Le paragraphe 287(2) définit également la conclusion comme un avis formé selon les normes généralement admises dans la profession médicale. Cependant, il est assez vague sur ce qui constitue les normes généralement admises dans la profession médicale et sur l'identité de ceux qui seront chargés de veiller à ce que les médecins respectent ces normes.

Aucun organisme ne sera chargé de vérifier la légitimité de cette conclusion. Si un tel organisme existait, peut-être les intérêts de l'enfant à naître seraient-ils mieux protégés. Certains ont soutenu que la protection de l'enfant à naître est assurée par la menace d'une sanction criminelle, mais c'est seulement après coup. Peut-être des directives plus précises seraient-elles nécessaires, de façon que le médecin puisse mieux respecter l'intention du Parlement qui recherche un juste milieu.

J'aimerais maintenant faire une digression afin d'apporter une note personnelle. L'éducation que j'ai reçue en tant qu'autochtone exerce une influence déterminante sur ma vision de la vie. Nous tenons pour très importante la vie sous toutes ses formes. La vie de l'être humain doit être honorée et respectée comme un don du grand Etre c'est un don pour lequel nous devons être infiniment reconnaissants.

En terminant, bien que ce projet de loi ne protège pas entièrement l'enfant à naître, il importe que nous l'adoptions à l'étape de la deuxième lecture. Ainsi, nous pourrons tous en saisir le comité et y apporter, je l'espère, certaines précisions et certaines améliorations quant au fond.

Par conséquent, moi qui appuie la position pro-vie, je suis favorable à l'adoption du projet de loi C-43 à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons besoin d'un projet de loi et j'ai bon espoir que des amendements y seront apportés afin de l'améliorer. Toute la démarche parlementaire doit viser à régler ce problème très important.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je prends la parole pour dire que je suis contre ce projet de loi. En principe, il est mauvais, en pratique, il va causer du tort. J'ai la ferme conviction que, tout compte fait, la décision de mettre fin à la grossesse ou, inversement, la décision de mettre l'enfant au monde, appartient exclusivement à la femme. Le fait que l'État intervienne dans cette décision est fondamentalement mauvais en principe. Pour que la Chambre l'adopte, il faut faire la preuve évidente en principe et en pratique, mais personne n'a fait cette preuve.

Je m'adresse à mes collègues à titre de député néo-démocrate. La position de notre parti est claire. Hier soir, notre chef l'a éloquemment et publiquement définie. Je parle comme Canadien et comme père de famille. Je crois que la vie est sacrée et que nous devons la traiter avec beaucoup de respect, mais je pense que ce n'est pas ce que le projet de loi fait, que ce projet de loi ne protégera ni l'enfant à naître, ni le foetus. Je ne mâcherai pas mes mots: ce projet de loi ne vise qu'à protéger les hommes politiques.

Je parle en tant que chrétien. Je crois que la vie est un don de Dieu. Mais je crois que, en définitive, la décision complexe qui doit être prise en faisant la part des choses entre l'acte et la réalité de la création revient à la femme. Ni les médecins, ni les parlementaires, ni les avocats, ni les juges ne peuvent prendre cette décision. Elle doit être prise par la femme enceinte, et c'est exactement ce qu'elle va faire, peu importe la loi que la Chambre adoptera.

Les Canadiens n'ont pas tous la même conception de ce qui est moral dans le domaine de l'avortement. D'aucuns disent, comme nous l'avons entendu dire à la Chambre, que pratiquement aucun avortement ne peut être décrit comme étant moral. D'autres sont peut-être disposés à l'accepter dans des cas de viol ou d'inceste, d'autres,

seulement si la vie de la femme est en danger, d'autres encore, si la santé de la femme est compromise. Quand la santé de la mère est en cause, la décision peut se fonder sur trois aspects, soit la santé physique, mentale ou psychologique. D'autres diront que l'avortement est un acte moralement acceptable si, en bout de compte, il est établi que la grossesse n'est pas désirée. Comme vous le voyez, il y a différents points de vue, et aucune loi ne peut saisir toutes les ramifications morales de cette question si épineuse.

Le projet de loi tient compte du point de vue selon lequel l'avortement est moralement acceptable si la santé de la mère, définie comme la santé physique, mentale ou psychologique, est menacée. Mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui partagent cet avis. Et c'est simplement pour cela que la mesure législative ne donnera aucun résultat. Elle comporte théoriquement des lacunes qui ressortiront à la pratique et qui seront préjudiciables.

L'église à laquelle j'appartiens, l'Église anglicane du Canada, a fait connaître sa position à ce sujet. De nombreux anglicans pratiquants ont exprimé des opinions divergentes. L'Église elle-même s'est prononcée, avec circonspection, en faveur du projet de loi. À mon avis, l'Église anglicane a tort et les réserves qu'elle a formulées sont beaucoup plus fondées que les arguments qu'elle avance pour expliquer son appui au projet de loi.

• (2010)

Le projet de loi comporte certaines lacunes. Premièrement, il inverse le fardeau de la preuve en stipulant qu'un avortement est illégal sauf dans certains cas. Cela oblige l'accusé à prouver qu'il n'est pas coupable d'un acte criminel.

Deuxièmement, en assujettissant la loi à l'opinion d'un médecin, le projet de loi peut être contesté par n'importe quel cinglé qui veut mettre en doute la décision personnelle de ce docteur. Chaque médecin va avoir une opinion quelque peu différente sur ce qui menace la santé de la mère dans un cas donné. Nous avons donc une loi qui non seulement peut être contestée par n'importe qui mais dont l'application variera totalement ce qui en fait une mauvaise loi.

La loi n'oblige pas les hôpitaux à pratiquer des avortements lorsqu'ils sont légaux. Rien ne garantit l'accès à un avortement légal et c'est pour cette raison que la Cour suprême a rejeté l'ancienne loi. Ce projet de loi ne résistera pas à la contestation comme je l'ai dit tout à l'heure, il vise à protéger non pas le foetus mais les politiciens qui doivent se regrouper pour repousser l'attaque.

Pour chacun d'entre nous à la Chambre, c'est l'occasion non pas de compromettre ses principes mais de prendre une décision importante. Le projet de loi va à l'encontre de la décision de la Cour suprême du Canada en criminalisant les avortements au début de la grossesse dans certains cas. Il fausse la relation médecin-patient. Dans tous les autres cas, le docteur donne son opinion au patient, qui décide en fin de compte d'accepter ou de refuser le traitement recommandé. Le projet de loi chambarde cette relation. Il met le médecin dans une position de contrôle. Les médecins de notre pays devraient s'élever en masse contre ce projet de loi et la Chambre ne devrait pas les mettre dans cette situation.

Ce projet de loi invite à choisir soigneusement son médecin. Il y aura des médecins qui seront connus dans la collectivité pour leur interprétation large de ce projet de loi. Il y en aura d'autres qui auront une interprétation étroite. Dans les localités où il n'y a qu'un médecin, qui peut avoir une interprétation étroite, les femmes seront privées du droit dont elles jouissent dans les autres localités du Canada.

Enfin, ce projet de loi ne satisfait pas à l'une des conditions fondamentales essentielles à toute loi pénale, qui est de refléter l'opinion générale de la société. Il n'y a pas de consensus à propos des dispositions morales de ce projet de loi et c'est une des raisons pour laquelle ce projet de loi sera rejeté.

Je voudrais renvoyer la Chambre aux propos du juge Wilson, que voici:

> Cette décision aura des conséquences psychologiques, économiques et sociales profondes pour la femme enceinte. Les circonstances qui y mènent peuvent être compliquées et multiples et il peut y avoir, comme c'est généralement le cas, des considérations puissantes en faveur de décisions opposées. C'est une décision qui reflète profondement l'opinion qu'une femme a d'elle-même, ses rapports avec les autres et avec la société en général. Ce n'est pas seulement une décision d'ordre médical; elle est aussi profondément d'ordre social et éthique. La réponse qu'elle y donne sera la réponse de tout son être.

Ce sont de sages paroles, madame la présidente, des paroles dont la Chambre doit tenir compte. Elle a ajouté à propos de la question de la conscience et de la religion:

> Par conséquent, lorsque l'État prend parti sur la question de l'avortement, comme il le fait dans la loi contestée en incriminant l'exercice par la femme enceinte d'une de ses options, non seulement, il adopte mais aussi il impose, sous peine d'une autre perte de liberté par emprisonnement, une opinion dictée par la conscience des uns aux dépens d'une autre. C'est nier la liberté de conscience à certains, les traiter

comme un moyen pour une fin, les priver. . . de «l'essence de leur humanité». Est-ce compatible avec la justice fondamentale?

La façon de traiter cette question de l'avortement est de ne pas la remettre dans le droit pénal. La Cour suprême du Canada a maintenant établi qu'aux termes de la loi existante le foetus ne jouit pas de droits juridiques. Il peut avoir des droits moraux, ce qui est laissé à l'appréciation de chacun. Mais il n'a pas de droits juridiques et dans le cadre de ce système nous pourrons alors commencer vraiment à protéger les enfants, les femmes et la vie dans notre société.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, un peu comme tous mes prédécesseurs, ce n'est pas sans crainte ni tremblement que je prends la parole sur un sujet aussi complexe. Dans ma circonscription de Montmorency—Orléans comme dans le reste du Canada, comme dans le reste du monde, comme dans notre caucus, et je dirais même au sein même de la Cour suprême, quand on prend la peine de lire les observations de chacun des juges, on peut déceler, je dirais des sensibilités différentes face à la question de l'avortement. C'est donc une question qui est très controversée. Dans ma propre circonscription, j'ai fait même un sondage qui m'indique que là comme ailleurs, à 70 p. 100 les gens sont contre l'avortement, pour le respect de la vie, et à 30 p. 100 pour une mesure beaucoup plus souple et à la limite que le Parlement ne légifère pas. Mais les gens désirent que le Parlement prenne, exerce un leadership.

L'été dernier, la maison Crop, *La Presse* publiait un sondage au mois d'août qui indiquait que trois Québécois sur quatre souhaitaient que le Parlement canadien passe une loi. Et je pense que ce soir c'est faire preuve de leadership que de discuter de ce projet de loi C-43.

Ma crainte est accentuée, madame le Président, par le fait que je suis théologien de formation et que durant près de 25 ans, comme pasteur de l'église catholique, j'ai travaillé à promouvoir le respect de la vie. Et vous comprenez que ce soir mon rôle est devenu différent, et que comme législateur, je ne suis pas sur le même registre. Et il est intéressant à cet égard, parce que la population de ma circonscription comme bien des circonscriptions au Canada, a été pétrie par la culture catholique, la culture chrétienne, de lire le conseil que donnait l'épiscopat canadien, en 1966, pour les législateurs chrétiens. L'épiscopat disait ceci, et je cite: «La norme—Le législateur chrétien doit prendre lui-même ses décisions. La norme de son action de législateur n'est pas en premier lieu le bien d'un groupe religieux, mais le bien de l'ensemble de la société. Les valeurs religieuses et morales sont certes une grande importance pour le bon gouvernement d'un pays. Cependant, ces valeurs n'influencent les décisions politiques que dans la mesure où elles affectent le bien comun. Les députés au Parlement sont chargés d'une tâche temporelle. Ils peuvent voter, et dans la pratique ils le font souvent dans un sens conforme à ce que l'Église défend ou approuve parce que ce qui est défendu ou approuvé par l'Église est souvent lié étroitement au bien commun. Mais notez bien ceci: La norme de référence reste toujours pour eux le bien commun.»

Donc, je pense que c'est ce qui me guide dans mon intervention de ce soir et à cet égard, je note que le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale a eu, au cours de la campagne électorale, une formule bien frappée qui rend bien, au fond, ma position face à quelqu'un d'intolérant qui, lors d'une assemblée électorale, le talonnait sur le respect de la vie, lorsqu'il a dit: «La religion des uns ne doit pas être transfomée en loi pour les autres».

Et l'ancien premier ministre du Canada, M. Trudeau, le lendemain du référendum disait ceci: «La vie démocratique ne procède pas seulement de l'opinion majoritaire, mais aussi de l'expression et de l'incorporation des opinions minoritaires.»

• (2020)

Donc, ce qui me guide personnellement dans mon travail de législateur, et comme représentant de Montmorency—Orléans, c'est donc de trouver un projet de loi qui rétablisse le respect de la vie, une valeur qui est belle, qui est un acquis de civilisation, qui doit être protégé à partir de la naissance jusqu'à la mort. Même les vieillards, c'est très important aussi le respect de la vie. C'est donc un principe qui est sacré.

Mais en même temps et aussi c'est un développement de notre civilisation, le développement de, je dirais, la connaissance des droits de la femme et, à cet égard, les chartes des droits de la personne un peu partout dans le monde entier nous ont sensibilisés à l'importance, et je crois que l'Église catholique là-dessus a du progrès à faire pour donner à la femme la place qu'elle doit avoir dans la direction, je dirais, de sa structure et de son organisation.

Pour terminer là-dessus, un théologien que j'apprécie beaucoup, M. Durand, disait, et je cite: «La coercition est contraire à la morale». Je ne voudrais en aucune façon imposer ma morale, ni par la coercition ni par la force de

la loi, ni par l'obstruction, par l'absence de services sociaux et médicaux. Je ne veux témoigner que par la force de ma conviction intérieure. Personnellement, moi qui ai vécu dans le Québec des années 1940 et 1950, où c'était «crois ou meurs», j'ai toujours essayé, dans mon travail pastoral, tout en promouvant, en proposant à mes fidèles des valeurs élevées qui étaient celles de l'Évangile, j'ai toujours essayé de faire preuve de tolérance, et j'étais l'un de ceux qui aimaient accueillir les gens divorcés, peu importe. Si vous croyez à la leçon de l'Évangile, vous êtes les bienvenus dans l'Église.

Je pense qu'ici, comme législateurs, nous avons un rôle de tolérance à exercer. Et moi ce soir j'estime que dans le corridor très étroit qui est celui dans lequel nous devons légiférer, on sait que les juges de la Cour suprême n'accepteraient pas un projet de loi qui condamnerait purement et simplement l'avortement. Il faut être conscients de cela, il faut le dire à nos gens. Parce qu'à ce moment-là ils diraient que cela va contre le respect de la sécurité de la personne de la femme, comme l'a fait d'ailleurs le juge Dickson, le juge en chef de la Cour suprême. Mais en même temps aussi, il y a l'autre volet, le respect aussi de la vie, qui est une valeur importante, et dont certains juges, je pense au juge Beetz, au juge Wilson, qui nous ont dit que l'État a un intérêt à sauvegarder, à exercer un minimum de contrôle.

Donc, le projet de loi C-43 contient une norme qui, à mon avis, est intéressante. Elle suggère, et même elle propose que c'est le corps médical qui ait à décider. Je crois que c'est intéressant, et je trouve parfois, dans certaines interventions qui ont été faites, on est porté à penser que les médecins sont des robots, des robots automatiques, alors que l'on connaît fort bien les normes de l'Association médicale canadienne, et que la plupart des médecins que je connais sont des gens responsables, qui n'acceptent pas à la légère de faire des opérations, que ce soit dans le domaine de l'interruption de grossesse ou que ce soit dans n'importe quel domaine. À cet égard, je pense que nous faisons confiance à la compétence et à la qualité professionnelle des praticiens du Québec et du Canada. Et à cet égard, je crois que quelle que soit la position du Parlement, et ça c'est une vue qui est très pragmatique, car dans mon travail pastoral j'ai eu moi-même à recevoir des femmes qui avaient décidé d'opter pour l'avortement, j'ai essayé de discuter avec elles, et quand une personne est décidée, peu importe la loi du Parlement, elle va poser le geste. Et je crois qu'à cet égard, une législation qui serait trop sévère favoriserait les personnes qui sont riches et permettrait à des gens qui ont les moyens d'avoir des interruptions de grossesse dans des endroits où la chose est possible.

Donc, il faut une loi qui soit équilibrée, qui fasse le point et qui, en quelque sorte... la loi, ce n'est pas l'idéal dans la vie. On sait que la loi interdit le meurtre, mais si dans la vie je ne fais que ne pas faire des meurtres, il me semble que ce n'est pas très emballant comme projet de vie. Donc, nous sommes ici en quelque sorte pour mettre un cadre, pour mettre une sorte de contrôle dans lequel le principe du respect de la vie est proclamé, l'avortement est interdit à moins que, et quant à la souplesse, à l'ouverture qu'un médecin qualifié y consente.

Cela étant dit, madame la Présidente, j'aimerais terminer par un point que je considère très important. Il me semble que le projet de loi dont nous débattons sur l'avortement doit être vu dans le cadre d'une politique familiale beaucoup plus globale. Et à cet égard, j'ai apprécié beaucoup le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui nous a détaillé un certain nombre de projets qui doivent être annoncés, j'espère, dans les meilleurs délais, qui visent au fond à éclairer la population. Je pense en particulier aux jeunes. La moitié des 70 000 avortements qui se font chaque année au Canada sont chez les femmes de moins de 25 ans. Et à cet égard, que dans le domaine de la planification des naissances, que dans le domaine des mesures fiscales pour les familles, que dans le domaine des garderies, pour ma part, j'espère que ce que nous avions sur la table avant que le Parlement soit dissout, avant la campagne électorale, soit remis au plus tôt, soit remis en force pour qu'encore une fois la famille soit encouragée et qu'on aille à la racine, à la cause du problème. Il n'y a pas une femme, je crois, au Canada, qui ayant la santé physique, ayant la santé psychologique, ayant les moyens économiques, qui va accepter de bon coeur et spontanément de faire interrompre sa grossesse. Et à cet égard, j'ai confiance que notre gouvernement complétera cette législation sur l'avortement, par un ensemble de mesures, de façon à ce que la famille, de façon à ce que les femmes, les jeunes filles qui sont enceintes puissent avoir tout le secours matériel, moral et psychologique auquel elles sont en droit d'attendre de l'État.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Madame la Présidente, j'interviens à nouveau au sujet de cette question, après en avoir déjà parlé il y a environ 18 mois. Je voudrais soulever plusieurs questions qui sont importantes pour moi et, sauf erreur, peut-être, pour un large éventail de notre société.

Tout d'abord, je tiens à dire que ce débat est motivé par deux raisons. La première, c'est que toute société civilisée se doit de définir ses valeurs fondamentales et de préciser ce qui est normal, ce qui est dans l'ordre des

choses. Si nous voulons être une société civilisée, c'est là la nature de la civilisation. Il est question d'ordre, de valeurs et de normes.

La législation dont nous débattons aujourd'hui interdit les avortements sauf dans certaines circonstances et parle de la vie et de ce qui est normal dans notre société, mais simplement de façon indirecte, car on ne se penche pas directement sur les facteurs en question. Il y est également question de sanctions. Cependant, on y dit qu'en temps ordinaire, il est normal de donner naissance à un enfant, et qu'il est extraordinaire de demander un avortement. Il est normal de vouloir donner la vie, d'être heureux à la pensée d'une naissance et à l'idée de se reproduire. C'est cela la normalité. Il est, par contre, extraordinaire d'avoir un avortement. En fait, dans son jugement de janvier 1988, la Cour suprême elle-même a déclaré que l'avortement était une procédure médicale extraordinaire.

On parle de sanctions. Comme pour tout dans la vie, même si on nous permet de faire pratiquement tout, la Loi prévoit des sanctions pour les choses qui nous répugnent, que nous ne tolérerons pas dans une société civilisée. Et parce qu'il est question de sanctions dans ce projet de loi, on souligne ce qui est normal, acceptable, la valeur de la vie.

La seconde raison pour laquelle nous débattons ce projet de loi maintenant, c'est parce que la Cour suprême nous l'a demandé. Dans sa décision dans l'affaire Morgentaler, elle a déclaré qu'il y avait deux facteurs importants à considérer dans le cas de l'avortement. Il y a d'une part, la protection de la femme et d'autre part, la protection de la vie. Elle a rejeté l'ancienne législation sur l'avortement, car elle ne protégeait pas adéquatement la femme. Il lui a fallu rejeter cette loi, car si les femmes doivent être protégées, on ne peut permettre que cette protection soit perçue comme inégale selon les régions du pays. Elle ne peut être arbitraire ni difficile à appliquer. Ainsi, la Cour suprême a eu tout à fait raison de rejeter l'ancienne législation.

En rendant sa décision, elle a également demandé au Parlement—elle l'a pratiquement supplié—de définir la valeur du foetus. Je vais vous citer ce que je juge Wilson a déclaré à la page 26 de sa décision; voici:

• (2030)

«Je crois que l'objectif principal invoqué pour justifier la restriction du droit de la femme enceinte garanti par l'article 7 est la protection du foetus. J'estime que c'est là un objectif législatif parfaitement valide.»

On trouve à la page 38, la déclaration suivante du juge Dickson, dans la décision majoritaire:

> Comme les juges Beetz et Wilson, je suis d'accord pour dire que la protection des intérêts du foetus par le Parlement constitue aussi un objectif gouvernmental valide. Il s'ensuit qu'équilibrer ces intérêts, la vie et la santé des femmes étant un facteur majeur, est clairement un objectif gouvernemental important.

L'affirmation suivante figure à la page 43 du jugement de Beetz: «Par conséquent, je crois que l'intérêt qu'a l'État à protéger la vie humaine potentielle existe tout au long de la grossesse.»

Il affirme à la page 4 de son exposé: «L'objectif premier de l'article 251 du Code criminel est la protection du foetus. La protection de la vie et de la santé de la femme enceinte est un objectif secondaire. L'objectif premier touche effectivement à des questions qui sont urgentes et importantes dans une société libre et démocoratique et qui, conformément à l'article premier de la Charte, justifient que des limites raisonnables soient imposées au droit de la femme.»

La Cour suprême nous a demandé de nous prononcer sur la valeur. Cette mesure législative, en déclarant que le foetus mérite protection de la conception à la naissance, se prononce sur la valeur du foetus, de l'enfant non encore né.

Elle parle de valeur intrinsèque. Elle ne repose pas sur des facteurs externes comme la viabilité, ou le potentiel, ou le fait de devenir un membre productif de la société. Ce sont des facteurs extérieurs. L'enfant non encore né a une valeur intrinsèque. Toute approche fondée sur l'évolution de la gestation implique ou suppose un caractère sacrifiable, une gradation de la valeur.

Malheureusement, quand on adopte ces degrés de valeur, ils substituent tôt ou tard à la valeur intrinsèque la notion d'entité économique, d'éventuel membre productif de la société. Cette personne pourra-t-elle s'intéger, pourra-t-elle gagner sa vie, être indépendante? Tout se ramène aux valeurs économiques.

L'ironie, c'est que les femmes qui pendant des siècles ont ragé de subir le joug d'une société dominée par les hommes se sont révoltées contre les normes qui leur attribuaient une valeur extrinsèque et non intrinsèque. Après des années d'efforts, elles ont réussi à faire comprendre qu'elles avaient une valeur en elles-mêmes, et non comme ménagères, avocates ou médecins, parce qu'elles sont elles aussi des personnes.

Si c'est vrai pour les femmes, n'est-ce pas aussi vrai pour l'enfant à naître? Devons-nous perpétuer l'idée que la vie a une valeur extrinsèque plutôt qu'intrinsèque?

Ce projet de loi est important parce qu'il énonce clairement l'importance de la vie dès la conception et qu'il établit que tout le monde a une valeur, peu importe l'âge au moment de la conception ou à l'époque de la sénilité. Ce n'est pas la valeur qu'on attribue aux personnes qui fait leur valeur.

Il est temps que nous nous donnions une morale qui nous permettra d'assurer la sécurité et l'inviolabilité de l'enfant à naître dès la conception.

Pour terminer, je voudrais lire un extrait d'un article paru dans une publication qui s'intitule *Christianity Today*. Cet article a été écrit par Tim Stafford le 6 octobre. Il dit, à propos de l'affaire Roe c. Wade, et je demanderais à mes collègues d'être patients:

> La discussion portait sur la question de savoir où fixer les limites dans les cas de choix tragiques; les juges ont fait disparaître les limites et ont dit qu'il n'y avait plus rien à débattre.
>
> Ceux qui sont contre l'avortement auront peut-être raison un jour de se rappeler de cette leçon, s'ils arrivent à avoir le pouvoir d'interdire l'avortement sur demande. Comme nous avons pu le constater, il est plus facile de limiter les avortements quand on atteint un plus grand consensus sur la valeur de la vie. Dans les premiers siècles de l'Église, on avait réalisé ce consensus grâce à des centaines de témoins. Ils parlaient avec passion contre l'avortement parce que c'était contre leurs croyances. Ils ont également souffert pour leur foi. À la fin, leur foi a triomphé et les lois ont changé.
>
> Inversement, le XIX[e] siècle, malgré l'adoption d'une loi contre l'avortement, n'a pas connu cette grande sensibilisation de la population à la vie du foetus.
>
> Le moraliste Stanley Hauerwas aborde cette question lorsqu'il souligne la frustration des opposants à l'avortement qui n'arrivent pas à convaincre leurs adversaires que le foetus est un être humain. Il dit qu'il faut plus que de la logique et poursuit:
>
> Les arguments chrétiens concernant l'avortement ne sont pas convaincants, mais ce n'est pas tout. Ils ne précisent même pas le genre de «réorientation» nécessaire pour que la société trouve l'avortement impensable. . . Même si [nous réussissons politiquement], notre succès peut n'être quand même qu'une forme d'échec si nous «gagnons» sans modifier les prémisses du débat.
>
> Voilà ce que les chrétiens des trois premiers siècles avaient réussi à faire. Ils ont changé le monde, pas seulement la loi.

Madame la Présidente, je dois dire à la multitude de gens qui s'intéressent à cette question que nous affrontons un problème moral beaucoup plus que juridique. Je regardais la télévision l'autre jour quand j'ai entendu Carmen McRae chanter une chanson dont le refrain était le suivant: «Ta gentillesse me rend forte.»

Je voudrais demander à tous ceux qui s'opposent à l'avortement en brandissant des pancartes et en s'enchaînant à des clôtures de se débarrasser des pancartes et des chaînes et de se rapprocher un peu des gens. La confrontation nous sépare. Si nous pouvions nous rapprocher suffisamment pour embrasser et réconforter, au lieu de crier et de condamner, peut-être arriverions-nous à une sorte de consensus moral qui rendrait possible une loi plus sévère sur l'avortement et nous permettrait d'accorder aux enfants à naître toute la protection que, tous, nous voudrions tant leur assurer.

Ce projet de loi est favorable à la vie. Nous voudrions que toute la société chérisse la vie que nous y proposons.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je prends la parole pour vous entretenir de ce projet de loi, qui traite d'une question qui soulève beaucoup de passions. C'est une question sur laquelle les deux camps sont très catégoriques.

Il y a ceux qui pensent que ce projet de loi ne donne satisfaction à personne. Il ne satisfait pas entièrement ceux qui sont en faveur du libre choix, ni, bien sûr, à en juger par les propos que vient de tenir notre collègue, ceux qui veulent protéger l'enfant à naître. À ce moment-ci, on ne peut pas s'en tenir uniquement aux convictions personnelles, que je respecte et que les autres respectent également, je l'espère. Il faut trouver un compromis.

Ce projet de loi offre-t-il le compromis qui s'impose? Je n'en suis pas encore bien sûre. Il ne me satisfait pas encore pleinement.

Il répond cependant à la question de la compétence en matière d'avortement; il relève de celle du gouvernement fédéral. Il dit effectivement qu'il s'agit d'un acte médical. J'en suis très heureuse, car étant donné qu'il s'agit d'un acte médical, on peut y avoir accès dans tout le pays. Il faudra cependant qu'un comité législatif étudie très attentivement une autre question: celle de savoir si ces services seront pleinement accessibles.

• (2040)

À mon avis, il est raisonnable que les femmes doivent consulter leur médecin. Cette consultation est nécessaire, car il n'est pas facile de décider d'interrompre ou non une grossesse.

En fait, le seul moment où j'engage une discussion réellement très sérieuse avec un collègue dont le point de vue diffère du mien, c'est lorsqu'il me dit que des femmes recourent à l'avortement comme méthode de contraception. Je trouve ce point de vue très choquant. Cet acte n'est pas une méthode de contraception. C'est une décision très difficile à prendre et qui engage toute l'émotivité. Je prétends que quiconque pense autrement n'a ja-

mais connu la grossesse, n'a pas beaucoup de coeur ou est extrêmement têtu.

Je crois que la possibilité d'exercer un choix éclairé est très importante, que la possibilité d'en parler avec un médecin est utile et qu'il est très important, au moment de prendre la décision de mettre un terme à sa grossesse, que la femme soit en bonne santé et dispose des meilleurs services médicaux possibles. Je pense qu'il appartient à la femme de prendre la décision ultime, bien qu'elle ait besoin d'aide et de conseils. J'ai confiance dans la femme et dans les principes moraux de nos médecins.

J'ai certaines réserves au sujet du projet de loi, mais je voterai en faveur de son renvoi au comité législatif parce qu'il y a un certain nombre de points qui devraient faire l'objet d'un examen soigneux. Je ne connais pas les réponses, mais je sais que le projet de loi suscite des préoccupations.

Je crois qu'il doit être examiné de près, que nous devons obtenir l'avis des praticiens de la santé et nous assurer qu'il résistera à d'éventuelles contestations judiciaires. Je pense également qu'il faudra entendre un certain nombre de femmes.

Bien que j'appuie le droit des femmes au libre choix, je suis consciente du fait que d'autres ne sont pas du même avis. À cause des divergences qui règnent dans la société à cet égard, il n'existe pas de solutions faciles.

J'aurais préféré qu'il n'y ait pas de loi sur l'avortement, mais, après ce dont nous avons été témoins l'été dernier, dans les affaires Barbara Dodd et Chantal Daigle, je suis maintenant convaincue que certaines dispositions législatives sont nécessaires. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir onze lois différentes. La société ne peut supporter une incertitude qui n'a que trop duré et nous ne voulons certes pas connaître cette humiliation une fois de plus.

Je ne suis pas très heureuse que les dispositions à cet égard figurent dans le Code criminel. Je veux que le conseiller juridique au comité législatif m'assure que c'est pour des raisons solides qu'elles ne pouvaient pas être inscrites dans la Loi sur la santé si on l'avait modifiée. Je comprends et j'accepte la perspective du ministre, mais j'aimerais entendre répéter ces raisons.

S'il faut absolument recriminaliser l'avortement, j'espère que nous pourrons trouver dans le cadre de la Loi sur la santé le moyen d'assurer l'accès à l'avortement à toutes les femmes qui prennent la décision, et pas à la légère, de mettre fin à leur grossesse, que l'on pourra répondre à leur demande dans toutes les provinces et dans toutes les villes où elles voudront se faire avorter.

Il existe toute une série de droits, mais ces droits s'accompagnent d'une responsabilité personnelle chez la femme qui doit prendre une décision éclairée au début de sa grossesse. Il y a également la responsabilité de l'État qui doit fournir à la femme les moyens de prendre cette décision en sachant que la société se soucie vraiment de son enfant, qu'elle tient vraiment à ce que ces enfants soient élevés pour devenir des jeunes gens productifs, instruits, bien nourris et intelligents.

Notre société a loin d'avoir manifesté ce souci jusqu'à maintenant. Nous n'avons pas le genre de système de soutien, le cadre prolitique familial dont nous avons besoin.

Il est urgent que nous examinions comment nous traitons les enfants dans notre société. Ils sont victimes de violence, de viol, et d'inceste; ils manquent d'une alimentation satisfaisante, d'un logement et de services de garderie convenables. Notre société n'offre pas le genre d'incitations qui aideraient une femme à faire un choix éclairé.

Bien que les droits et les responsabilités aillent de pair, il n'appartient pas uniquement à la femme de prendre cette décision. La décision nappartient pas non plus uniquement au médecin qui l'aide et la conseille. Il nous appartient également à nous, les législateurs, de déterminer quelles sont les plus grandes priorités dans la société et d'y allouer ensuite les fonds nécessaires. L'important, ce n'est pas la mort, mais la vie de ces enfants.

À mon avis, nous abordons cette nouvelle loi à la lumière des inquiétudes et des contraintes que beaucoup d'entre nous expriment sur cette question et nous essayons autant que possible de trouver le juste milieu. Cette solution ne répondra pas à toutes nos attentes. Je préférerais nettement, quant à moi, qu'une femme puisse prendre cette décision d'une façon éclairée et qu'elle assume seule cette responsabilité.

Ceux d'entre vous qui pensent qu'il ne devrait pas y avoir de choix, que la vie commence au moment de la conception et qu'on ne peut rien y faire comprendront que nous devons, en tant que législateurs, trouver une solution qui réponde à ce besoin. Nous vivons dans une société très pluraliste aujourd'hui. Nos milieux d'origine sont tous différents ainsi que l'éducation que nous avons reçue et nos points de vues personnels. Nous devons respecter le choix des femmes, mais trouver le cadre

législatif qui répondra le mieux à leurs besoins et à ceux de la société.

Certains aspects du projet de loi me déçoivent, mais d'autres me paraissent acceptables. Bonté divine, il est temps de commencer à dispenser l'éducation sexuelle dans les écoles. La sexualité fait partie de notre humanité. Nous devons trouver un moyen de partager cette responsabilité, si cet enseignement doit être dispensé dans les écoles, parce que les parents ne peuvent pas le donner correctement ou qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires pour le faire. Il est important qu'ils comprennent.

Bien que je sois favorable à la liberté de choix, je pense que la solution qui conciliera les tendances opposées de notre société sera la meilleure possible.

Comme on dit, en tant que Canadiens, ce sera la meilleure solution dans le meilleur des mondes possible. Je voterai certainement pour que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je vous félicite d'être capable d'écouter attentivement les supplications de tous les députés sur la question dont la Chambre est saisie, le projet de loi C-43, que les Canadiens ont pris l'habitude d'appeler la loi sur l'avortement.

Cette capacité est certainement mise à rude épreuve. Je me demande si vous êtes comme un grand nombre de Canadiens, ou même comme certains de nos collègues, et si vous n'avez pas l'impression, d'une intervention à l'autre, que les arguments, les philosophies, les émotions et, oui, même la rhétorique finissent par agresser vos facultés. Les divers points de vue exprimés par les nombreux députés qui ont pris la parole et qui, par des chemins tortueux, essaient de trouver une voie vraie, juste et appropriée pour la société canadienne actuelle et future, tout cela commande le respect.

De nombreux collègues ont emprunté la voie juridique, faisant toutefois remarquer au passage que la jurisprudence reflète les conventions sociales et marche souvent dans les pas de pratiques acceptées, risquant rarement de s'aventurer sur des terrains vierges, mais réfléchissant plutôt, et je cite un député qui m'a précédé, «les choses telles qu'elles sont et non pas telles qu'elles devraient être».

Il s'est avéré difficile de prendre ombrage des arguments des collègues. Ils se sont montrés réfléchis et avisés. Ils ont reconnu la nécessité de faire preuve de tolérance, au point, si j'ose dire, de se montrer obséquieusement courtois envers ceux dont les arguments étaient diamétralement opposés aux leurs. C'est peut-être parce que nous avons tous un principe fondamental à partir duquel nous nous lançons dans ce débat. Quel que soit ce principe, nous nous trouvons aujourd'hui devant un dilemme au moment où nos collègues prennent position sur le projet de loi.

• (2050)

Examinons pendant un instant ce qui se passerait si le projet de loi était rejeté. Je pourrais peut-être rappeler à mes collègues que, dans le discours très émouvant qu'il a tenu hier et qui reflétait des opinions très répandues, un ministre a souligné les «faiblesses», les «lacunes» et les «omissions» du projet de loi mais a jugé qu'il devait l'approuver parce qu'autrement nous n'aurions pas de loi. Cela représenterait une victoire pour les partisans de l'avortement sur demande. Ceux qui s'opposent au projet de loi parce qu'il équivaut pratiquement à l'avortement sur demande se trouvent plongés dans un dilemme. C'est mon cas.

Si nous votons pour le projet de loi, nous reconnaissons en principe que l'avortement est indésirable mais que toutes celles qui le désirent peuvent se faire avorter, une fois que leur médecin a donné son consentement. On n'impose toutefois aucune directive ou ligne de conduite au médecin et on n'offre aucun mécanisme d'application. Bref, le gouvernement a convenu que l'avortement est simplement une décision d'ordre médical prise par la femme et son médecin. Ce n'est pas ce que la Cour suprême a encouragé le gouvernement à faire lorsqu'elle a invalidé l'ancienne loi sur l'avortement il y a près de deux ans. Cette décision a confirmé, une fois pour toutes je l'espère, que les femmes ont un droit d'accès universel aux soins médicaux.

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada demandait au gouvernement et au Parlement d'adopter une loi qui définirait les droits du foetus ou de l'enfant à naître, qui établirait dans quelle mesure ces droits sont égaux à ceux des enfants déjà nés, quand ces droits entreraient en vigueur, dans quelles conditions et à quel moment les droits de la femme enceinte passeraient en priorité et si la société ou l'État a un intérêt quelconque dans le développement du foetus.

La Cour suprême demandait au gouvernement de tracer la voie, ce qu'il ne fait pas dans ce projet de loi. Il n'a pas pris soin non plus de jouer un rôle actif, comme on le lui demandait, ni de définir la vie dans un contexte différent de celui actuellement utilisé où on ne voit aucune contre-proposition à l'accès libre à l'avortement sur demande au Canada. Qui plus est, les membres de son caucus, ou du moins certains d'entre eux, nous demandent, par pure méchanceté, d'appuyer ce projet de loi parce que la seule autre solution, disent-ils, serait

l'absence de toute preuve que nous respectons la vie humaine, ce qui me semble un peu trop malin.

Logique avec lui-même, le gouvernement a préféré s'abstenir comme il le devait de se prononcer sur la vie et opter pour la solution de facilité en lançant un débat sur l'avortement, sans tenir compte, si je puis ajouter, de certains facteurs, des questions et mesures sociales qui font de l'avortement une solution tentante pour de nombreuses femmes enceintes.

Bon nombre de mes collègues ont parlé abondamment du manque d'éducation sexuelle et d'informations sur la planification des naissances, des conditions sociales qui favorisent les rapports sexuels irresponsables, de la violence conjugale et du manque de respect pour la dignité des femmes. Ils ont aussi mentionné le manque de garderies disponibles à prix raisonnable et les frais que doit débourser le parent qui élève seul un enfant, compte tenu du fardeau fiscal qui s'accroît et des programmes de soutien social qui diminuent.

D'autres ont dit, avec éloquence, regretter l'inertie du gouvernement devant la désintégration des fortifications que formaient l'harmonie et la productivité sociales: la cohésion familiale et les valeurs qui en découlent, soit le sens des responsabilités, un certain degré de compassion, un minimum de respect pour autrui, le soutien moral en périodes de crise et une évaluation à long terme de nos actes et de leurs conséquences.

Plutôt que de se soucier de la question de la vie et de la qualité de la vie, le gouvernement s'est contenté de situer le problème dans le contexte de l'avortement, un contexte qui favorise immanquablement les droits de ceux qui sont là et non de ceux qui ne peuvent se défendre, un contexte que l'on associe trop souvent aux femmes seulement, ce qui crée malheureusement un fossé entre les deux sexes. C'est un débat où n'a pas sa place la contribution de quelqu'un comme moi parce qu'elle est considérée comme déplacée sur les plans social, religieux, culturel ou juridique.

Si nous sommes devenus des parlementaires, peut-on exclure sommairement l'apport à un pareil débat d'un humble député élu, qui est marié et père de quatre enfants, qui est un chrétien catholique, un éducateur et un administrateur dans le système constitutionnellement reconnu des écoles séparées qui avait l'habitude d'enseigner les valeurs familiales dont j'ai parlé il y a un moment, et qui est un représentant élu du peuple dont le mandat est de promouvoir les intérêts supérieurs de la société? Je dis non.

Nous sommes tous ici, en tant que parlementaires, pour reconnaître et définir les valeurs et les conventions qui distinguent les Canadiens et pour adopter des lois qui favoriseront l'exploitation de ces valeurs et de ces conventions en vue d'assurer l'harmonie des rapports dans notre société.

Pourtant, en nous proposant cette mesure législative sur une question sociale aussi fondamentale, le gouvernement renonce, au profit de la profession médicale, à assumer sa responsabilité morale et juridique de prendre des décisions relativement à la vie ou à l'avortement. Il demande aux provinces de payer les services découlant de la décision de conserver le droit d'appliquer des sanctions en vertu du Code criminel dans l'éventualité, imprévisible aujourd'hui, où un médecin ne puisse pas respecter la plus généreuse des lignes directrices, c'est-à-dire son jugement personnel.

Non, le gouvernement a l'obligation de présenter une mesure législative qui ait un but et qui donne une orientation à suivre. En tant que parlementaires, nous pourrons alors également nous acquitter de notre obligation de débattre les mérites de cette orientation et un moyen de suivre la bonne voie. Malheureusement, le projet de loi C-43 ne nous donne aucune réponse.

Le gouvernement nous demande de débattre une mesure législative qui ne traite pas des conséquences de manière satisfaisante. Dénuée de tout sens, elle nous empêche de nous pencher sur les causes et sur les objectifs. En tant que telle, elle n'offre aucun compromis, aucune solution. Elle ne vaut pas la peine d'être appuyée.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup de respect celui qui m'a précédé, le député d'Eglinton—Lawrence. Je le remercie de ses paroles.

J'ai écouté aussi avec respect et admiration les deux députés qui ont parlé avant lui. Je tiens à féliciter la députée de Mount Royal et mon collègue de Surrey—White Rock qui est intervenu avant elle. Ils ont donné sur les points de vue opposés de la question des arguments solides et structurés. Ils méritent tous les deux des félicitations pour la vigueur et la sincérité évidente de leur exposé. C'est pour moi un privilège d'exposer ma pensée et de formuler des observations sur cette question délicate qui fait appel aux émotions.

Chaque fois que nous prenons la parole à propos de modifications législatives, nous acceptons une grave responsabilité. Il faudrait toujours être fidèles à nos principes personnels, mais représenter en même temps les

vues de ceux qui nous ont élus. Nous devons trouver un équilibre entre deux obligations que nous avons, celle de donner une direction et celle de représenter nos électeurs.

Nous prenons tous le temps de réfléchir à ce qui nous est proposé, d'en discuter et de fouiller le sujet. Jamais depuis que je suis député, la Chambre n'a été saisie d'une question qui nous a obligés à réfléchir et sonder nos consciences aussi sérieusement que la question morale de l'avortement.

Les solutions politiques aux questions complexes et controversées qui nous sont soumises exigent souvent des compromis. Dans le cas présent, toutefois, les opinions sont tellement partagées et les convictions tellement profondes qu'un grand nombre de ceux que nous représentons refusent de transiger sur leur position ou leur croyance ou en sont incapables. C'est aussi le cas d'un grand nombre de députés qui siègent à la Chambre.

• (2100)

Nécessairement, le projet de loi C–43 est une réponse politique à une question morale, et en tant que réponse politique c'est un compromis, alors que l'on ne saurait faire de compromis avec les valeurs morales.

En ce qui me concerne, je suis foncièrement convaincu que la vie est sacrée depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle. Nous n'avons pas le droit de tuer. Nous ne voulons pas nous arroger le droit de mettre un terme à la vie des personnes âgées, des infirmes ou des handicapés mentaux. Au contraire, nous nous assurons généreusement de leur bien–être grâce à notre système admiré de programmes sociaux. Nous cherchons à améliorer la qualité de leur vie et je me demande si ce projet de loi cherche suffisamment à protéger la vie du foetus.

Le projet de loi contient une orientation morale, mais je ne suis pas d'avis que la définition de la santé soit suffisamment stricte pour réduire notablement le nombre des avortements actuellement effectués dans ce pays.

À l'extérieur de la Chambre, et je suis heureux de ne pas l'avoir entendu pendant le débat, certains disent que l'avortement est une question qui concerne les femmes et que les hommes devraient s'abstenir de tout commentaire. Je ne suis pas d'accord là–dessus. Refuser aux hommes le droit de se prononcer serait perpétuer le mythe que l'homme n'est pas responsable de la grossesse. Je ne saurais accepter cela.

Il y a une tendance regrettable dans notre société. Sur cette question comme sur d'autres, nous négligeons le fait que nous devons tous accepter la responsabilité de nos actes. En tant que Canadiens, nous avons défini et protégé nos droits, mais si la société doit continuer à refléter les valeurs sur lesquelles elle a été fondée, nous devrons comprendre et accepter le fait que la responsabilité doit précéder les droits.

Nous sommes tous prêts à réclamer nos droits. Pourtant, nous sommes trop souvent quelque peu réticents à accepter les responsabilités associées aux droits. Sur cette question particulière, il est nécessaire de reconnaître que toute personne sexuellement active doit accepter la responsabilité de ses actes. Le projet de loi C–43 essaie de trouver un équilibre entre les droits de la mère à la vie et à la santé et les droits du foetus.

Lorsque je regarde ces droits, je ne peux pas m'empêcher de penser à la clameur que l'on entendrait si un nouveau–né était abandonné par ses parents. Je suis sûr qu'il y aurait de nombreuses offres d'adoption de cet enfant. Tous les Canadiens, indépendamment de leur revenu, de leur religion, de leur milieu ouvriraient leur maison et leur coeur à cet enfant. Je ne comprends pas comment ces même personnes peuvent ne pas avoir le même degré de compassion et de sympathie pour l'enfant à naître.

Il a aussi un autre aspect que l'on ne saurait négliger. Lorsque nous parlons de compassion, il ne faut pas oublier la mère, cette femme qui ne désirait pas cette grossesse. Ceux qui défendent le droit à la vie de l'enfant à naître doivent non seulement faire preuve de compassion envers la mère, mais ils doivent également lui assurer le soutien économique, social et culturel nécessaire. Nous devons lui offrir d'autres choix que l'avortement. Et nous devons favoriser davantage l'adoption notamment. Nous ne devrions pas hésiter à lui fournir l'assistance économique et morale qui lui permettrait de poursuivre une grossesse non planifiée et non désirée.

Presque tous les députés ont soutenu que l'avortement ne saurait servir de méthode de régulation des naissances. Or, plus de 65 000 avortements thérapeutiques ont été pratiqués au Canada l'an dernier. C'est beaucoup trop. L'avortement est devenu une pratique beaucoup trop répandue.

Mais nous devons malheureusement nous rendre à l'évidence: aucune loi n'empêchera complètement les avortements. Une loi ne peut changer le coeur humain. Car elle ne saurait réaliser ce qu'une société refuse elle–même d'accepter. Ce sont les attitudes et les valeurs

qui doivent changer. Et ce n'est pas la loi, mais les familles, les Églises et les collectivités qui façonnent les valeurs et les attitudes individuelles.

Cependant, il faut reconnaître que le projet de loi C-43 équivaut à une déclaration de principe très importante. Il reconnaît que la vie est sacrée dès la conception, que le temps ne lui confère aucune valeur supplémentaire. Il donne le ton, moralement parlant, car il affirme que le Canada ne tolère pas l'avortement et, en reconnaissant que la vie est sacrée dès la conception, il protège le foetus à une seule exception près: lorsque la grossesse menace la vie de la mère.

Aucune loi ne serait nécessaire dans un monde parfait, mais le nôtre est loin de l'être et nos concitoyens exigent l'intervention du gouvernement. Ils ne toléreront plus une autre série de contestations judiciaires comme celles que nous voyons depuis un an. C'est aux 293 députés de la Chambre qu'incombe la responsabilité de fixer une ligne de conduite aux Canadiens. Et l'unanimité n'existe ni à la Chambre ni au Canada. Aucun consensus net ne se dégage qui permettrait d'adopter la loi parfaite, c'est pourquoi nous devons faire un compromis. Il nous faut décider si les Canadiens accepteront un compromis et si les députés d'un camp et de l'autre accepteront un compromis.

Avant d'arriver à ma décision, je me suis posé deux questions. Premièrement, est-ce que l'absence de loi est préférable à une loi imparfaite? Deuxièmement, à quoi sert une loi? Pour ce qui est de la première question, nous avons vu où l'absence de loi pouvait mener. Je ne veux pas voir à nouveau une série de poursuites devant les tribunaux comme nous avons vu l'été dernier et je ne crois pas non plus que les Canadiens accepteraient que notre décision entraîne une répétition de tous ces procès.

La deuxième question est plus importante encore. À quoi sert une loi? J'ai dit, et j'espère que tout le monde le reconnaît, que nous ne pouvons pas légiférer en matière morale. Nous ne pouvons pas pousser les gens à modifier leurs valeurs individuelles au moyen de lois. Avec une loi, nous ne pouvons que fixer une norme. Cela étant fait, nous devons encourager nos collectivités, nos églises, nos familles et des particuliers à se donner pour mission d'influencer les valeurs morales. La mesure législative ne changera pas le coeur des gens, mais elle peut faire ressortir la nécessité de réfléchir et accentuer le sérieux de l'action.

Certains ont allégué que le projet de loi restreindrait l'accès des femmes aux services d'avortement. Ceux qui sont dans le même camp que moi craignent que la définition du mot santé soit trop générale et n'impose pas suffisamment de restrictions.

Il nous faut fixer une norme et le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas celui que j'aimerais voir adopter. Je préconise une définition plus restrictive de la santé. Après mure réflexion, j'ai décidé que j'appuierais le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. En outre, j'invite aussi ceux qui aiment véritablement la vie à encourager ceux de leur entourage qui partagent cet amour à faire montre de compassion, à fournir un soutien à celles qui se voient confrontées à des grossesses non désirées, et à contribuer à la recherche de solutions de remplacement à l'avortement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je commencerai par dire à quel point je regrette que nous ne disposions plus à ce moment-ci du débat que de dix minutes par intervenant. Il me faudrait certes trois heures de plus pour exposer en détail mon point de vue à ce sujet. Quoi que j'aie à dire ce soir, vous devrez donc vous contenter d'un exposé forcément tronqué, incomplet et, partant, plutôt confus.

Je dirai en outre à quel point je souhaiterais que tous les débats qui se déroulent à la Chambre soient de la même qualité que celui-ci. Je ne tiens pas à m'attarder là-dessus, mais c'est là le genre de débat auquel songeaient ceux d'entre nous qui ont siégé au comité McGrath pour une foule d'autres questions dont la Chambre est saisie. Quoique je me demande franchement si je pourrais supporter un grand nombre de débats de ce genre, sur des questions aussi délicates que celle-ci. Cette question m'a certes causé toute une série de problèmes personnels et philosophiques depuis ma première campagne électorale, en 1979.

Il fut un temps où je me serais empressé d'appuyer ce projet de loi. Il contient en effet des dispositions qui m'auraient paru alors proches d'un début de solution. J'avais l'habitude de dire à mes amis qu'il nous fallait tout bonnement à cet égard une solution raisonnablement hypocrite; qu'il nous fallait quelque chose de pro-vie en théorie et de pro-choix en pratique; que la plupart des Canadiens ne se préoccupaient pas tellement du nombre d'avortements pratiqués que de la conservation de certaines valeurs et, notamment, de la valeur de l'enfant à naître. Ce projet de loi réalise cela dans une certaine mesure. En fait, le député de Kitchener l'a qualifié l'autre jour de pro-vie en théorie et de pro-choix en pratique. C'est pour cette raison que je me suis demandé pourquoi autant de membres du groupe pro-vie avaient

décidé de voter en faveur du projet de loi, mais j'ai fini par comprendre leur manège.

• (2110)

Après mûre réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il était inacceptable de recourir au droit pénal pour réglementer l'avortement. Qu'on le veuille ou non, je l'ai dit l'été dernier et je le répète encore une fois, le droit pénal est un instrument de pouvoir et de coercition. Après mûre réflexion, j'en ai conclu que l'enjeu de ce débat pourrait être le pouvoir. Ce débat porte sur le pouvoir dans les relations entre les hommes et les femmes, entre les femmes et la société. Le recours au droit pénal dans ce cas-ci, que celui-ci soit appliqué ou non, constitue une violation de ce qu'un très grand nombre de femmes considèrent comme leur droit légitime en une matière qui les touche de si près.

J'estime que le recours au droit pénal ne convient pas dans ce cas. J'aurais bien voulu qu'on trouve une autre solution. Je crois toujours cependant que bon nombre de femmes feront une erreur en décidant de se faire avorter, qu'il y ait ou non une loi sur l'avortement. À mon avis, le libre choix ne garantit pas que la décision de recourir à l'avortement est toujours la bonne. Quoi qu'il soit, qu'elle soit bonne ou mauvaise, la décision revient à la femme et non au médecin ni à l'État.

Je peux résumer ma position en disant qu'à mon avis, les partisans du libre choix défendent souvent une bonne cause pour les mauvaises raisons. J'ai trouvé à redire à beaucoup de leurs arguments et de leurs hypothèses, mais je définis ma position comme un principe et non comme un droit inaliénable. En principe, je crois que c'est cette voie que nous devrions emprunter à ce stade de notre évolution.

J'ai dit que les partisans du libre choix défendent une bonne cause pour les mauvaises raisons. Je peux ajouter que les «pro-vie» ont souvent tort pour les bonnes raisons. Beaucoup de leurs arguments se basent sur des valeurs auxquelles nous croyons tous. Cependant, nous ne pensons pas qu'on puisse préserver ces valeurs, comme ils le veulent, en menaçant les gens des foudres de la loi.

La loi ne nous impose pas seulement des choses, elle nous en apprend certaines. J'accepte donc l'argument selon lequel en parlant de loi, on parle aussi de valeurs. Cependant, nous pouvons montrer de tant de façons différentes quelle valeur nous attachons à la vie du foetus, des enfants et des familles. Nous pouvons le faire en évitant de désindexer les allocations familiales ou en nous attaquant à la pauvreté chez les enfants. Nous pouvons user, pour le faire, d'une multitude de moyens sociaux et économiques différents. Nous pouvons montrer aux futurs parents que la vie est précieuse pour nous à tous ses stades. Or nous n'avons pas très bien montré ce genre d'engagement jusqu'à présent.

J'aurais pu être persuadé parce que j'ai longtemps été partisan d'un compromis, mais, comme vous le voyez, j'ai changé d'avis. J'aurais pu être persuadé si le compromis avait offert aux femmes une période totalement exempte d'anxiété, c'est-à-dire une période de libre choix avec des restrictions aux derniers stades de la grossesse. Ayant bien examiné les lignes directrices de l'Association médicale canadienne et d'autres règles médicales, je suis convaincu que les avortements dans le dernier trimestre, lorsque le foetus est viable, sont extrêmement rares. C'est très bien ainsi. Autrement, j'aurais été le premier à demander des sanctions pour mettre un terme à de telles pratiques. Mais rien ne permet de croire qu'on ait besoin de ce genre d'ingérence en ce moment.

Un député a dit qu'il ne faudrait jamais nous trouver dans le cas de chercher dans une aile d'hôpital à sauver un bébé prématuré tout en autorisant par une de nos politiques une autre aile du même hôpital à interrompre la vie d'un foetus ayant le même degré d'évolution que le prématuré en question.

Voilà où j'en suis après dix ans de très difficiles réflexions à ce sujet. Je conserve mon esprit critique à l'égard des arguments avancés de part et d'autre dans ce débat. Je pense malheureusement que dans beaucoup de cas les points de vue provie et prochoix se sont exprimés, comme cela arrive si souvent à notre époque, par le biais de solutions toutes faites à des problèmes qui demandent en réalité beaucoup plus de profondeur de vues.

Le camp provie, surtout lorsqu'il est motivé par des considérations religieuses, cherche à instaurer un monde sans péché. C'est une chose irréalisable. Dans le camp provie beaucoup de protagonistes cherchent à instaurer un monde sans culpabilité. Cela aussi est irréalisable. Ce que nous pouvons avoir c'est un monde qui respecte la dignité de la femme quand elle prend des décisions de ce genre qui relèvent de sa vie privée et de son intimité.

En attendant que le gouvernement nous présente un projet de loi qui cherche vraiment à régler certaines de ces questions très épineuses, surtout celles dont il faudra je pense nous occuper plus tard pour ce qui concerne l'avortement pratiqué dans les débuts, à l'étape où la technologie nous offre un plus large choix pour ce qui est de savoir non seulement si on aura un enfant ou pas mais aussi quel genre d'enfant on aura. Ce sont là des questions qui ne sont pas abordées dans ce débat et dont il faudra que les deux camps abordent.

En attendant, le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait à ce sujet; mais comme il a réussi à faire ce qu'a si bien dit je pense le député de Victoria, c'est-à-dire à présenter un projet de loi qui protège les politiciens, qui mette la majorité d'entre nous à l'abri des divers groupes qui se combattent sur cette question, je n'ai d'autre choix que de voter contre le projet de loi.

• (2120)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est avec des sentiments contradictoires que j'interviens dans le débat. Je me sens soulagé de nous voir enfin saisis d'une mesure législative sur l'avortement, mais je dois m'avouer profondément attristé de voir que dans notre société que nous considérons très évoluée, il nous faut débattre maintenant de la question de savoir si nous devons avoir une loi qui établisse des lignes directrices pour l'avortement. À mon avis, et de l'avis de la majorité de mes électeurs, il ne fait aucun doute que des lignes directrices s'imposent.

Dans ma province de la Colombie-Britannique, on enregistre 26 avortements pour 100 naissances. Des lignes directrices s'imposent en effet. Tous les députés à la Chambre et en fait la plupart des Canadiens sont au courant de la controverse qui entoure la question de l'avortement. Nous avons vu ces dernières années un grand nombre de procès touchant l'avortement.

L'affaire la plus récente à avoir fait l'objet d'un jugement nous vient de la Cour suprême du Canada. Il s'agit de l'affaire Chantal Daigle, comme les députés le savent. Bien que la Cour se soit prononcée le 8 août, ce n'est que tout récemment qu'elle nous a livré les motifs de son jugement. Encore une fois, le principal message que nous adressent les tribunaux est bien clair: c'est sur nous que repose la responsabilité. C'est à nous, les législateurs, d'agir. Les tribunaux n'ont pas pour mission de faire des lois. Il n'y a pas de gouvernement par le pouvoir judiciaire au Canada. La Cour suprême ne s'est pas aventurée dans le domaine de l'adoption des lois; il est tout à son honneur d'en laisser le soin aux députés réunis ici. Voilà précisément ce que nous faisons en ce moment.

Je suis conscient du fait qu'un mouvement semble se dessiner pour bloquer l'adoption de quelque mesure que ce soit concernant cette importante question. Une fois de plus, le bon sens n'est pas la chose la mieux partagée. Cependant, je pense que ce mouvement est le fait d'une minorité bruyante qui réussit ainsi à se faire entendre. La majorité silencieuse qui, si je ne m'abuse, partage mon inquiétude, est fatiguée d'attendre. On nous a élus à la Chambre des communes pour faire quelque chose. C'est ce que nous faisons. Certains prétendent que le projet de loi C-43 nous ramène là où nous étions avant la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler. D'autres soutiennent que l'avortement sera accessible sur demande. Je ne suis pas d'accord. Trois points doivent être bien clairs.

Premièrement, en déposant une loi qui fournit des lignes directrices en matière d'avortement, le gouvernement montre que l'État s'intéresse au foetus.

Deuxièmement, en évitant d'adopter un principe gestationnel, le gouvernement reconnaît que la vie commence à la conception. Sinon, l'État n'aurait aucune raison de légiférer en cette matière.

Troisièmement, et c'est le point le plus important, je pense que cette loi résistera aux contestations devant la Cour suprême du Canada. C'est essentiel. Nous n'avons actuellement aucune ligne directrice juridique pour l'avortement parce que la Cour suprême a jugé la loi précédente inconstitutionnelle.

La situation actuelle, le vide juridique, a été jugée inacceptable. Elle équivaut à l'anarchie. Et il serait irresponsable d'adopter une loi qui serait invalidée par les tribunaux parce qu'elle nous ramènerait à l'anarchie actuelle. L'absence de loi actuelle étant inacceptable selon moi, il nous faut une loi pour protéger l'enfant à naître. C'est ce que fait ce projet de loi. Il représente un pas dans la bonne direction. C'est vrai pour plusieurs raisons. Elle reconnaît que la vie commence au moment de la conception. Il n'y a pas eu de négociations sur ce point. En évitant l'approche gestationnelle, le gouvernement déclare que le foetus, l'enfant à naître, est protégé par l'État et par la loi dès le moment de sa conception.

Parce que la vie commence au moment, de la conception et que l'État a un intérêt dans cette vie, le moyen non naturel qui existe de supprimer une vie, l'avortement, est contrôlé. Ce contrôle n'a pas été mis en place au hasard. Au contraire, le gouvernement a appris que la Cour suprême invalidera toute loi inconstitutionnelle. Par conséquent, il protège les droits des femmes en

permettant l'avortement dans les cas où la santé physique, mentale ou psychologique de la femme est en danger. Il respecte ainsi la Charte. Il ne force pas les femmes à porter un enfant sous peine de sanction et, en même temps, il ne leur permets pas d'avoir accès à l'avortement sur demande. L'équilibre visé par le projet de loi C-43 est conforme à notre Constitution. Il ne la contredit pas et si la loi est contestée, je crois qu'elle ne sera pas invalidée.

Ce sont les électeurs de Fraser Valley-Est qui m'ont chargé de les représenter dans cette enceinte aujourd'hui. Il convient donc de parler de l'opinion répandue dans ma circonscription à ce sujet. En très grande majorité, les habitants de Fraser Valley-Est se rangent du côté de l'enfant à naître.

Lorsque je me suis présenté aux élections en 1984 et j'ai cherché à me faire réélire en 1988, j'ai fait connaître très clairement mes intentions sur une foule de sujets et je me suis notamment déclaré «pro-vie». Mes opinions n'ont pas été tenues secrètes. Les électeurs de Fraser Valley-Est connaissaient exactement ma position sur la question de l'avortement. Ils savaient au juste à quoi s'en tenir. Ils connaissaient mes raisons. Je n'étais pas alors et je ne suis toujours pas, un homme politique limité à une seule question. Je me suis engagé à influencer la politique du gouvernement. Mes électeurs ont accepté cet engagement. Ils savaient très bien que je ne changerais pas le monde. J'ai fait cette promesse et je l'ai tenue. Mes électeurs me connaissent et ils savent à quoi s'en tenir. Ils ont voté en conséquence et me voici. Quelle est leur opinion au sujet de cette très importante question? Tout comme moi, et à l'instar de nombreux autres députés, ils pensent que la vie commence dès la conception. Ils jugent que la vie est sacrée et même si les concessions font partie intégrante de la politique, il ne peut y avoir aucun compromis sur les principes en question.

L'État et l'Église sont deux choses distinctes. L'État doit être tout pour tous les citoyens. C'est ce dont nous devons nous assurer, si nous voulons parvenir à la société compréhensive et tolérante que nous disons vouloir établir. Il s'agit, pour ce faire, de respecter certains principes fondamentaux qui rendent l'existence même de l'État possible. Parmi ces principes de tolérance et de compréhension, il y a ceux de la préservation de la vie et du caractère sacré de la vie. Cela est vrai, indépendamment des convictions religieuses des gens ou de leur incroyance. C'est pourquoi il est si important que ce projet de loi ne soit pas basé sur la période de gestation. Cette façon d'aborder la question est tout à fait indéfendable. On fait une distinction arbitraire entre la vie qui est digne d'être protégée et celle qui ne l'est pas. Cette approche nie la fonction première des lois qui est de protéger la vie humaine. Aucun compromis n'est possible lorsqu'il s'agit de dire à quel moment la vie débute. Le foetus est protégé dès la conception et c'est évident dans le projet de loi.

En politique et dans une société pluraliste, nous savons qu'il faut faire des concessions. C'est l'évidence même.

L'exemple maintes fois cité du parlementaire britannique William Wilberforce qui a lutté pendant 17 ans pour abolir l'esclavage témoigne de la nécessité, voire de l'efficacité, du compromis. Je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit de compromis sur les moyens, pas sur la fin. Le principe doit demeurer intact.

Une approche fondée sur les stades du développement foetal est inacceptable parce qu'elle nie le grand principe voulant que la vie commence dès la conception et qu'elle soit sacrée. Ce principe n'a pas été enfreint et c'est pourquoi le projet de loi marque un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi je peux appuyer le projet de loi et c'est pourquoi je pense que mes électeurs, s'ils n'en sont pas entièrement satisfaits, l'accepteraient aussi. Comme William Wilberforce, je suis prêt à me battre pour mes principes.

J'appuie le projet de loi, mais j'ai tout de même des réserves. Je crois qu'il serait plus efficace s'il contenait des définitions plus strictes des risques pour la santé qui justifient un avortement. Mais c'est à l'étape de l'examen en comité ou à celle de l'examen du rapport que nous devrons tenter de raffermir les dispositions du projet de loi et y proposer les amendements souhaitables.

Il nous faut une loi pour protéger les enfants à naître. Le vide juridique est inacceptable parce qu'à mon avis, la vie commence dès la conception. Ce fait est reconnu dans le projet de loi C-43. C'est la principale raison qui me fait appuyer ce projet de loi. J'ai expliqué les autres raisons et j'invite tous les députés à se joindre à moi. Je profite également de l'occasion pour souhaiter toutes le succès possible à ceux et celles qui formeront le comité législatif qui sera chargé d'étudier le projet de loi et de faire rapport à la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (2130)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE BUDGET

ON DEMANDE LE RETRAIT DU BUDGET—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, le 28 avril dernier, j'ai interrogé le ministre des Finances à propos des fuites budgétaires. Cela fait longtemps déjà. Des accusations ont été portées depuis, et pour l'instant, le Président a appliqué la convention régissant les affaires en instance. Je respecte cette décision. Mais je profite de l'occasion qui m'est offerte pour dénoncer l'attitude du gouvernement dans sa façon d'envisager ses responsabilités.

Je rappelle que les réponse que nous avons obtenues sur un certain nombre de sujets depuis quelques mois démontrent qu'il décline toute responsabilité morale dans l'administration des affaires publiques et dans la conduite de ses ministres. Ces derniers ne donnent aucune indication sur ce qu'ils font dans l'exercice de leurs fonctions, sauf pour nous dire de nous adresser à la GRC si nous avons la preuve de malversation.

Autrement dit, la conscience morale du gouvernement s'est dégradée au point de descendre à un niveau de turpitude jamais vu au Canada. S'il est question d'un agissement criminel, les ministres n'ont aucun commentaire à formuler. Leurs collègues sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire. En attendant, si nous avons la preuve que l'un d'entre eux enfreint la loi, nous devons en avertir la police.

M. Boyer: Voilà qui me semble raisonnable.

M. Kaplan: Eh bien, cela semble peut-être correct aux députés d'en face, mais j'avais cru comprendre, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, que leur gouvernement serait non seulement sans reproche, mais encore qu'il serait perçu comme étant sans reproche. J'avais cru comprendre que les ministres feraient non seulement preuve de la plus haute moralité, qui est supérieure, soit dit en passant, à celle du droit criminel, mais encore qu'ils ne laisseraient subsister aucun doute à ce sujet.

J'en avais conclu que si la conduite d'un ministre ou d'un député en venait à ne pas être au-dessus de tout soupçon, ce ministre ou ce député ferait la seule chose honorable à faire en attendant qu'on tire les choses au clair, sans nécessairement parler d'enquête au criminelles. Il pourrait s'agir tout simplement de la violation d'un engagement, ou encore d'agissements parfaitement légaux mais indignes d'un parlementaire. À cet égard, j'estime que l'administration publique du Canada s'est énormément détériorée sous la direction du gouvernement actuel.

Je me suis enquis de la fuite du budget et j'ai demandé si la sécurité s'était relâchée en ce qui concerne la rédaction du budget. Je ne parlais pas nécessairement de conduite criminelle. Je ne savais pas si on avait enfreint la loi ou si on n'avait pas pris suffisamment de mesures de sécurité dans la préparation du budget. Je demandais simplement si on avait pris suffisamment de mesures de sécurité aux services de l'Imprimeur de la Reine, compte tenu des normes qui régissent un certain nombre de ministères. C'était une question bien simple. Je ne demandais pas la tenue d'une enquête criminelle. On m'a répondu le 28 avril dernier que l'enquête suivait son cours et qu'il ne convenait pas d'en parler à la Chambre. Voilà ce qu'on m'a répondu le 28 avril.

Je lis aujourd'hui un communiqué de la Presse canadienne que reprennent presque tous les journaux du Canada, y compris le *Globe and Mail*, qui annonce:

> Fin de l'enquête sur la fuite du budget.
>
> La GRC a terminé son enquête sur la fuite du budget du ministre des Finances, M. Michael Wilson, et n'a pas l'intention de porter d'autres accusations.
>
> Le solliciteur général, M. Pierre Blais, a dit aux journalistes. . .
>
> . . .qu'il ne savait pas si l'enquête était terminée.
>
> Mais un porte-parole de la GRC, le sergent Pierre Bélanger, a déclaré: «Nous ne pouvons pas prouver qu'il y a eu méfaits. Aucune accusation ne sera portée.»

C'était une excuse pour ne pas répondre à ma question, et je cite à nouveau le hansard: Des investigations sont en train de se faire, monsieur le Président, et il est tout à fait inapproprié de les commenter en cette Chambre.

Eh bien, je n'ai jamais accepté cette réponse et, même dans le cas contraire, la validité de cette réponse expire aujourd'hui, le 22 novembre 1989, parce que d'après la

GRC les enquêtes sont maintenant terminées. Je veux donc reposer au représentant du ministre la même question, à laquelle on n'a pas pu répondre, comme on l'a dit en avril lorsqu'on a prétexté que des enquêtes judiciaires étaient en cours, comme si cela avait un rapport avec la question que je posais.

Le ministre confirmera-t-il qu'on s'est montré négligent en matière de sécurité dans la préparation de son budget? Étant donné cette négligence du point de vue de la sécurité, nous dira-t-il s'il en accepte la responsabilité?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la présidente, je voudrais d'abord faire remarquer que le député a commencé ses remarques en déclarant que le Président avait décidé que c'était une affaire *en cours d'instance. En fait, le Président s'est prononcé deux fois à ce sujet. J'aurais espéré qu'un ancien solliciteur général l'aurait respecté. Cette affaire est toujours dans le domaine judiciaire.* Rien n'a changé et la situation reste la même.

Je me rappelle cependant que, lorsqu'il était solliciteur général, il avait adopté un décret qui donnait le pouvoir au gouvernement en temps de paix de libérer les prisonniers qui avaient été reconnus coupables d'un délit afin de faire de la place pour les prisonniers politiques qui n'avaient été reconnus coupables d'aucun délit. Quiconque adopte ce genre de décret est mal placé pour parler de moralité.

M. Kaplan: Vous êtes fou. Je n'ai jamais pris un tel décret.

M. Friesen: Des décrets sur la plannification d'urgence. Vous le savez, vous l'avez reconnu à la Chambre.

LES POSTES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note à l'éditeur: Le député s'adresse en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion ce soir de revenir sur la question des subventions aux services omnibus aériens de colis pour le nord, que j'ai soulevée à la Chambre le 27 octobre dernier.

Ces dernières années, du moins depuis les années 1970, la Société canadienne des postes livre des denrées alimentaires et d'autres produits aux localités éloignées de certaines provinces et des Territoires du Nord-Ouest. Elle le fait à un tarif très inférieur aux tarifs de fret aérien. Pour désigner ce service, on utilise l'expression subvention aux services omnibus aériens de colis pour le nord.

Grâce à ce service, les habitants du nord peuvent acheter des produits alimentaires de base et d'autres produits essentiels à des prix qui, tout en étant supérieurs aux prix en vigueur dans le sud du Canada, demeurent encore inférieurs aux tarifs qu'exigeraient les entreprises de fret aérien.

Pour que la Société canadienne des postes puisse offrir ce service, les gouvernements précédents la subventionnait, en affectant chaque année des fonds à ce programme. Ils voulaient ainsi respecter un important engagement politique d'intérêt public et atteindre un objectif social. Ils tenaient à ce que les habitants du nord et de la plupart des régions éloignées aient accès tout au long de l'année à des produits frais, comme les fruits et les légumes, et à d'autres biens et produits alimentaires de base, et ce, à des prix raisonnables et abordables.

Le gouvernement conservateur actuel a abandonné cet objectif social. En 1986, sans consulter les habitants du nord, il a décidé de supprimer progressivement cette subvention. Depuis 1986, la subvention a été réduite d'un million de dollars par année, et le gouvernement a l'intention de faire disparaître complètement cette subvention d'ici 15 ans.

À cause de ces compressions budgétaires, la Société canadienne des postes a décidé d'augmenter, en moyenne de 32 c., les tarifs des services omnibus aériens de colis pour le nord. Quatre-vingt-cinq localités des Territoires du Nord-Ouest et des régions du nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan seront visées par cette augmentation. Vingt-trois des localités touchées sont situées dans ma circonscription, soit dans l'est de l'Arctique.

Dans une lettre qu'elles ont envoyée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi qu'au ministre responsable de Postes Canada, les Coopératives de l'Arctique Limitée affirmaient que l'augmentation des tarifs aura des répercussions désastreuses sur la population du nord.

• (2140)

Par suite de cette hausse, selon la société Arctic Co-operatives, une caisse de pain, qui coûte maintenant 21,49$, coûtera dorénavant 41,30$. Une caisse de lait en poudre pour bébé, qui coûte maintenant 13,41$, coûtera dorénavant 41,30$. Une caisse de couches Pampers, qui coûte maintenant 25,65$, coûtera dorénavant 56,10$.

Dans la localité de Broughton Island, la miche de pain coûte maintenant 3,45$; après la hausse, la même miche de pain coûtera 4,49$. Une laitue coûte maintenant 4,27$. Après la hausse, elle coûtera 5,55$.

Comment les ministériels et les fonctionnaires de Postes Canada aimeraient-ils payer près de 6$ pour un pied de céleri? Et s'ils devaient payer 5$ le paquet de deux livres de carottes? Même avec leurs salaires élevés, ils auraient bien du mal à en acheter. Pour les habitants des localités éloignées du Nord où plus de la moitié de la population est au chomâge et où la plupart des gens ont un revenu fixe, ces prix sont absolument hors d'atteinte. Ces gens-là ne pourront plus acheter ces produits. Les enfants en particulier devront s'en passer. Cette mesure entraînera des conséquences fâcheuses sur la santé des gens et suscitera des difficultés financières et des tensions au sein des familles. Tout cela à cause de l'attitude dure et intransigeante du gouvernement.

Le 2 novembre, j'ai assisté avec le député d'Abitibi à une réunion des fonctionnaires de Postes Canada, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Santé nationale et du Bien-être social. Y assistaient également des représentants des localités et des groupes autochtones et Inuit du Nord. À la fin de la réunion, les représentants autochtones ont demandé l'application d'un moratoire d'une durée d'un an sur la hausse proposée du tarif.

Tard dans la soirée, Postes Canada a émis un communiqué où ils remettaient l'entrée en vigueur de la hausse du 13 novembre au 31 janvier 1990. Entre le 2 novembre et le 31 janvier, les parties intéressées devaient participer à des consultations visant à limiter les conséquences de la hausse.

Le lendemain, 3 novembre, les ministres du gouvernement que j'ai interrogés au sujet de cette remise à plus tard m'ont dit qu'un groupe de travail serait constitué pour étudier ces problèmes. Depuis cette date, je m'efforce d'obtenir un complément de renseignements au sujet de ce groupe de travail. Jusqu'à cet après-midi, personne n'a su me dire qui le préside. Depuis près de trois semaines, les fonctionnaires de Postes Canada et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se disputent pour savoir qui assumera le rôle principal. Les fonctionnaires de Postes Canada n'en veulent pas. Ils disent qu'il incombe à ceux des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ceux-ci n'en veulent pas non plus. Ils disent que c'est un programme de Postes Canada.

Puisque les fonctionnaires des ministères en question n'arrivent pas à se mettre d'accord, le groupe de travail n'a pas encore été constitué officiellement. Puisqu'il n'existe pas officiellement, il n'a pas de mandat. Le mandat ne pourra être élaboré qu'une fois que les membres du groupe se seront réuni. Quand doivent-ils se réunir? Personne ne le sait, étant donné que le groupe n'a pas encore été établi officiellement. Comprendra-t-il des représentants des localités septentrionales intéressées? Personne ne peut le dire parce qu'il faudra en discuter quand le groupe se réunira, mais personne ne sait quand la réunion aura lieu.

À cause de toutes ces querelles, nous avons déjà perdu environ trois semaines des trois mois que nous étions censés passer en consultations. Qui souffre de ce retard? Ni Postes Canada, ni le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce sont les gens du Nord qui en sont les victimes.

De toute façon, trois mois, ce n'est pas assez. Noël approche et on ne fera pas grand-chose dans le temps des Fêtes. Il semble que la remise à une date ultérieure n'est que le sursis du bourreau. La Société canadienne des postes semble bien décidée à imposer cette augmentation. Elle prétend ne plus être en mesure d'offrir ce service aux tarifs actuels à cause de la réduction des subventions.

On ne trouvera pas de solution acceptable d'ici au 31 janvier si les ministres responsables ne donnent pas de directives politiques claires et précises. Il faut annuler l'augmentation proposée, pas seulement la remettre à plus tard. Le gouvernement doit revenir sur sa décision de 1986 de supprimer la subvention. L'augmentation n'est pas justifiée. Dans l'Arctique, nous n'avons pas de routes pour transporter nos denrées alimentaires à meilleur marché que par la voie des airs; la glace sur nos lacs et rivières empêche la navigation toute l'année. Nous n'accepterons pas une situation où nous ne pouvons avoir des fruits et légumes frais que durant les mois d'été quand les bateaux peuvent accoster dans nos ports.

Dans l'est de l'Arctique, le gouvernement n'a aucun grand projet de développment économique pour créer des emplois et accroître les revenus. Compte tenu de toutes les hausses d'impôt depuis quelques années et de la nouvelle taxe sur les produits et services qui doit entrer en vigueur en 1991, les revenus diminuent et la qualité de la vie se dégrade davantage dans le Nord. C'est pourquoi une augmentation de 32 p. 100 sur l'épicerie de base et les produits alimentaires est absolument intolérable.

Je prie instamment les ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien et de Santé et Bien-être Canada de convaincre le Cabinet du bien-fondé de mes instances. Dites à vos collègues que vous ne vous étiez pas rendu compte des conséquences dévastatrices de cette augmentation pour les gens du Nord. Dites-leur de ne pas éliminer la subvention, mais de la maintenir à un niveau assez élevé pour que Postes Canada ne soit pas forcée d'augmenter ses tarifs.

Dites-leur que ce sont les enfants, les mères célibataires, les retraités et les jeunes chômeurs qui vont en souffrir le plus. Demandez-leur s'ils veulent vraiment réduire le déficit au détriment de gens dont la seule faute est de vivre dans le Nord. Demandez-leur de penser aux gens plutôt qu'aux profits, de grâce.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le député de Nunatsiaq a exposé très clairement le problème et a également parlé ce soir de la difficulté, semble-t-il, d'y trouver une solution.

Il faut souligner plusieurs points, le premier étant que Postes Canada a pour rôle d'assurer des services dans tout le pays. Mais lorsque nous parlons surtout de la politique sociale, celle-ci incombe plutôt à d'autres services. En terminant ses observations, lorsque le député a parlé des répercussions de la décision d'augmenter le tarif de transport aérien dans le Nord, il a dit que cette décision allait être au détriment des personnes âgées, des mères célibataires et ainsi de suite.

Je comprends ses préoccupations et il en parle avec beaucoup d'éloquence, mais je ne crois pas que ces questions relèvent de Postes Canada. Elles incombent plutôt à d'autres services gouvernementaux. C'est pour cela que l'on a proposé un comité mixte ou interministériel. Il reste deux mois avant que les augmentations n'entrent en vigueur. J'espère que ce sera suffisant pour que toutes les parties intéressées se réunissent. Le député dit que le temps passe et que le comité n'a toujours pas trouvé de table et ne sait toujours pas qui présidera. Je peux lui dire, et dire à ceux qu'il représente, que depuis que le gouvernement a annoncé, le 2 novembre, qu'il reportait l'augmentation jusqu'à la fin de janvier, pour avoir le temps de consulter les gens du Nord, ceux-ci ont déjà eu la possibilité de réunir leurs suggestions et leurs propositions. Je suis sûr que son intervention, ce soir, accélérera le processus de nomination d'un comité et donnera l'occasion de clarifier certaines incertitudes.

Les exemples du député illustre très graphiquement les augmentations de prix des articles au niveau du détail. En fait, l'augmentation proposée serait basée sur le poids et il appartiendra au comité de déterminer si ces augmentations seront celles indiquées ce soir à la Chambre.

La question est importante. La distribution des produits dans le Nord ne se fait pas comme la distribution normale des colis par Postes Canada, c'est une distribution spéciale, par fret aérien, qui est typique de cette région particulière du Canada. C'est pour cela que le gouvernement s'est retenu d'imposer à la Société canadienne des postes de servir tous les Canadiens, où qu'ils vivent, en s'assurant qu'ils paient leur juste part. Ce n'est jamais facile, mais j'espère qu'avec la collaboration du député et l'impulsion qu'il a donné ce soir le comité interministériel pourra se mettre à l'ouvrage et parvenir à un bon résultat d'une manière équilibrée.

• (2150)

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES/LA PROTECTION CIVILE

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'interviens au sujet de la question que je posais le 25 octobre au ministre d'état (Transports). Elle concerne le transport des marchandises dangereuses et en particulier des BPC par les transbordeurs de Colombie-Britannique. Ce dossier a été évoqué pour la première fois au mois d'août par M. Lee Cochrane, président du Syndicat des travailleurs marins et de bacs de la Colombie-Britannique. Le syndicat avait constaté que les transbordeurs de Colombie-Britannique embarquant des passagers transportaient des BPC et autres marchandies dangereuses, sans inspection propre à vérifier le respect de la réglementation.

Il s'est avéré qu'en fait le ministère des Transports avait imposé il y a 18 mois des restrictions et des prescriptions au transport des marchandises dangereuses à bord des transbordeurs embarquant des passagers. Mais ses services régionaux avaient rapidement concédé d'autre part qu'ils ne disposaient pas en réalité du personnel voulu pour contrôler le respect des prescriptions. À ce qu'il semble, les agents des terminaux et autres n'étaient pas tenus de veiller au respect de la réglementation à bord des transbordeurs de Colombie-Britannique lorsqu'ils embarquaient un camion chargé de marchandises dangereuses ou de BPC; qu'il n'était pas donné de préa-

vis, et que rien ne se faisait pour vérifier le respect de cette série détaillée de prescriptions.

Quand j'ai interrogé à nouveau le ministre à la fin octobre, il a répondu que nous disposions d'une magnifique série de prescriptions, que nous les avions toutes contrôlées et que toutes les prescriptions et restrictions étaient adéquates,ce qui bien sûr était passés à côté de la question. Ce qui était en cause ce n'était pas le bien fondé des prescriptions, mais la façon dont elles sont appliquées.

La question a alors été soulevée dans le rapport du vérificateur général, parce qu'il se trouve que ce dernier s'intéressait à cette situation, et dans son rapport cette année il a attaqué violemment Transports Canada précisément sur ce point et sur d'autres, à savoir, qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel pour inspecter les cargaisons dangereuses sur les traversiers.

Nous essayons ici d'éviter une catastrophe avant qu'elle ne se produise. Ce n'est pas une question partisane mais une dont, j'en suis certain, le ministère s'inquiète autant que nous de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit en l'occurence de l'omission du Conseil du Trésor et d'autres membres du gouvernement de veiller à ce que les ressources en personnel soient disponibles pour faire les inspections et s'assurer que ces règlements sont bien respectés.

On aurait pensé qu'après tout cela le ministère aurait compris. J'ai reçu l'autre jour une lettre du ministre des Transports où il répondait finalement à ma lettre du 15 septembre. Je l'ai reçue à mon bureau le 1er novembre 1989. La réponse ne nous apprend rien de nouveau. «Je souligne que les conditions imposées étaient plus strictes que celles prévues dans le Code IMDG ou le Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses. La Garde côtière canadienne voit à la mise en application de toutes ces exigences réglementaires.» Ce n'est pas vrai. Elle ne s'assure pas que les exigences sont respectées.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire reconnaisse au moins qu'il existe un problème et qu'il assure aux gens de l'île de Vancouver et aux passagers des traversiers de la Colombie-Britannique—et il est probable que la question concerne également d'autres traversiers au Canada—que le ministère comprend le problème, qu'il s'efforce de mettre en place les ressources nécessaires pour effectuer les inspections, que le personnel des traversiers de la Colombie-Britannique est informé des expéditions à l'avance et qu'il y aura un système d'inspection quelconque. Le vérificateur général a dit que seules des inspections annuelles étaient effectuées, que les traversiers et d'autres intéressés en étaient avertis à l'avance et que c'était tout. Il n'y a pas d'inspections-surprises.

Vous en avez reçu avis. Nous demandons que le ministère reconnaisse au moins cette situation et qu'il s'engage à faire quelque chose. Entre-temps, qu'il retire cette permission. Cela ne fera pas de mal si l'on en interdit le transport à bord des traversiers pendant deux ou trois mois, parce qu'il y a d'autres moyens d'acheminer des marchandises dangereuses entre l'île de Vancouver et le continent. On peut les transporter dans des navires qui ne prennent pas de passagers.

Nous vous demandons donc à tout le moins de reconnaître le problème et de donner à la population de l'île de Vancouver l'assurance qu'on s'en occupera.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à l'importante question qu'a soulevée le député de Victoria et qui porte sur la capacité de la Garde côtière de veiller à la sécurité du transport des marchandises dangereuses à bord de traversiers.

Je dois dire d'abord que la santé et la sécurité des voyageurs demeurent la priorité du gouvernement. Ainsi, nous mettons constamment à jour les procédures d'inspection de la Garde côtière pour veiller à ce que le transport de marchandises dangereuses dans les eaux canadiennes fasse l'objet d'un contrôle constant et efficace.

Dans son rapport, le vérificateur général a fait expressément allusion aux procédures d'inspection de la Garde côtière applicables au transport de marchandises dangereuses à bord de navires canadiens ou étrangers. Le transport de substances dangereuses, quel que soit le mode, est assujetti à une réglementation très stricte. En vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, quiconque transporte des marchandises dangereuses à l'encontre de la Loi, la viole.

Le transport des marchandises dangereuses emballées est régi par la réglementation sur l'expédition des matières dangereuses relative à la Loi sur la marine marchande du Canada, ainsi que par la Loi sur le transport des matières dangereuses et son règlement.

La Loi sur le transport des matières dangereuses et son règlement d'application portent sur la classification et les règles quant aux indications et aux documents nécessaires, alors que le règlement sur l'expédition des matières dangereuses précise comment les matières dangereuses à bord des traversiers doivent être arrimées et placées à part.

Le vérificateur général a fait remarquer dans son rapport que nous menons des enquêtes et nous effectuons des inspections sur les traversiers lorsqu'il y a des raisons particulières de le faire, et nous effectuons également des inspections au hasard.

La Garde côtière offre également des cours de formation aux officiers supérieurs et aux gardiens de port afin de s'assurer qu'ils connaissent parfaitement les règlements, et notamment les types de matières dangereuses interdits sur les traversiers pour voyageurs et les autres matières dangereuses qui peuvent être sujettes à des restrictions en ce qui a trait à l'arrimage. En outre, les inspecteurs de la Garde côtière sont prêts à conseiller les responsables de la sécurité sur les traversiers.

Le Ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres autorités compétentes, afin de faire en sorte que le transport des matières dangereuses se fasse dans des conditions toujours plus sûres. Il faut remarquer que selon le vérificateur général, la Garde côtière se charge fort bien des inspections obligatoires des dispositifs de sécurité nécessaires, de l'élaboration des règlements et de l'évaluation des navigateurs.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Conséquemment, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 21 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Français*]

LA VACANCE DE SIÈGE

LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LAURIER—SAINTE-MARIE

M. le Président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que j'ai été informé qu'une vacance est survenue dans la députation à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Laurier—Sainte-Marie, dans la province de Québec, par suite du décès de Jean-Claude Malépart. En conséquence, j'ai adressé au Directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un nouveau bref d'élection pour ladite circonscription électorale.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Justice, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs décrets de nominations faites par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 101(1) du Règlement, ces décrets sont d'office renvoyés aux comités permanents pertinents dont la liste est ci-jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU VINGT-QUATRIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-quatrième rapport du Comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée par le greffier des pétitions et signée par un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires expliquent pourquoi ils s'opposent à la taxe sur les produits et services du gouvernement et sont d'avis que cette mesure entraînera de très grandes difficultés financières pour beaucoup de familles de la région. Ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite à cette taxe et de reprendre ses travaux afin d'effectuer une véritable réforme fiscale qui sera juste et équitable pour tous les Canadiens.

• (1110)

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des Canadiens venant de toutes les régions du Canada, y compris l'Ouest, l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve, l'Alberta et la Saskatchewan, qui signalent qu'un enfant sur six aujourd'hui vit dans la pauvreté au Canada. Ce pourcentage augmente d'année en année. Dans certaines provinces, ce chiffre s'élève à 26 p. 100. Les pétitionnaires prient donc le Parlement du Canada d'appuyer la motion numéro M-254 contenue dans les initiatives parlementaires, où l'on demande au gouvernement de négocier avec les provinces une Déclaration complète des droits de l'enfant.

Affaires courantes

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des Canadiens de l'Ouest. Les pétitionnaires mettent en doute le bon sens du gouvernement qui a décidé de supprimer ou de réduire les services voyageurs de VIA Rail et demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et de réinvestir des sommes suffisantes dans la société VIA Rail afin que le Canada, à l'instar de la plupart des autres pays industrialisés de l'Occident, puisse compter sur un service de transport ferroviaire de premier ordre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter des pétitions signées par des électeurs de ma circonscription de Lambton—Middlesex, et plus particulièrement de la région de Alvinston–Watford–Bothwell, qui s'opposent catégoriquement à la taxe sur les produits et les services à cause des répercussions qu'elle aura sur leurs localités et les services dispensés.

VIA RAIL

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des gens de la même région qui s'opposent farouchement à l'interruption des services de VIA Rail dans certaines parties du Canada et aux compressions rigoureuses imposées aux Canadiens qui utilisent le transport ferroviaire parce que c'est un bon moyen d'éviter l'encombrement sur les autoroutes et les retards dans les aéroports.

Je suis heureux de présenter ces pétitions au nom des électeurs de Lambton—Middlesex.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter à la Chambre des communes aujourd'hui une pétition intitulée «Conservons la vallée de la Rouge». De nombreux députés ont entendu parler de la vallée de la Rouge dans le nord–est de l'agglomération torontoise qui s'étend sur 5 000 acres. C'est vraiment un miracle que cette zone soit restée à l'état sauvage, et les pétitionnaires demandent qu'elle soit conservée.

L'Ontario possède 80 p. 100 de ces terres. Les pétitionnaires affirment qu'il est dans l'intérêt national de protéger la faune en péril et la végétation sauvage. Ils appuient le président de la Commission royale, M. David Crombie, qui a déclaré qu'il fallait protéger la vallée de la Rouge en y créant un parc naturel patrimonial. Le maire de Scarborough, le ministre de l'Environnement et le groupe Save the Rouge Valley ont également salué cette initiative. Les signataires demandent au gouvernement du Canada de collaborer avec la gouvernement de l'Ontario afin de classer la vallée de la Rouge comme terre patrimoniale canadienne ou parc provincial.

[*Français*]

APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai aussi l'honneur de déposer une pétition, laquelle a été jugée correcte quant à la forme et quant à son contenu par le greffier des pétitions. Cette pétition a été signée aux termes d'une rencontre d'information sur le projet de taxe sur les produits et services du ministre des finances et 27 pétitionnaires provenant de toutes les municipalités de ma circonscription font notamment valoir que le gouvernement conservateur s'est fait un point d'honneur d'assainir les finances publiques et de s'attaquer fermement au grave problème de la dette et du déficit canadiens. Et que le gouvernement conservateur n'a pas l'intention d'hypothéquer l'avenir du Canada et de léguer aux générations futures un pays qui n'aurait même plus les moyens de répondre aux besoins essentiels de sa population.

À ces causes, les pétitionnaires demandent donc humblement que le Parlement adopte rapidement le projet de réforme du Régime de taxe de vente fédérale qui lui sera soumis par l'honorable ministre des Finances.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député a parlé en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Anawak: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions, l'une de la collectivité de Hall Beach dans ma circonscription et l'autre de Lake Harbour, aussi de ma circonscription.

Il faut comprendre, au sujet de ces pétitions, que ma circonscription couvre trois fuseaux horaires. Lorsque les pétitions proviennent de régions différentes de ma circonscription, cela ne veut pas dire que ces régions sont à proximité les unes des autres. mais qu'elles sont à des milles les unes des autres. Elles ne s'en opposent pas moins toutes au projet de taxe sur les produits et services.

L'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin trois pétitions qui ont toutes été certifiées conformément à l'article 36 du Règlement.

Les signataires de ces pétitions, principalement de la grande ville de Red Deer et la petite ville d'Innisfail, demandent qu'on ajoute leurs noms à ceux des quelque 90 000 Canadiens qui ont prié le Parlement de réviser les lois canadiennes sur l'extradition afin que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition de personnes accusées ou reconnues coupables d'actes criminels n'importe quand après leur arrestation au Canada, même pendant leur incarcération pour des crimes commis au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter quelques pétitions portant sur la TPS que le gouvernement essaie d'imposer aux Canadiens.

Les gens de Spanish Room sont très montés contre cette taxe, tout comme ceux de St. Jets et de La Poile, dans ma circonscription, ainsi que de Harbour Breton. Les habitants de Grand Bruit n'aiment pas non plus la TPS. À Ron Connor East, ils n'en veulent pas. À St. Veronica, ils signent des pétitions et me les envoient.

Les habitants de Burgeo savent ce qui les attend si cette taxe est appliquée. À Boxey, Petty Fort, Garden Cove et Burin, ainsi que dans la région du fond de la baie d'Espoir, ils sont opposés à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services, tout comme à Grey River, St. Lawrence, St. Alban et Velorme. Des douzaines et des douzaines de pétitions me parviennent de tous les coins de la circonscription de Burin–Saint-Georges. De St. Bernard, English Harbour West, Bortier, Burin Bay Arm, Garnish, Rose Blanche, Red Harbour, Grand Banks. Même les gens de Whitburn, qui ne font pas tout à fait partie de ma circonscription, et des circonscriptions voisines se mettent de la partie. Il y a en aussi de Lewin's Cove, qui est dans ma circonscription, de Saint-Georges, François, Milltown. . .

M. Merrithew: Ça suffit!

M. Simmons: Je ne fais que dire un mot ou deux au sujet de chaque pétition. Je peux bien les présenter séparément si le ministre préfère.

M. Merrithew: Ne perdez pas votre temps!

M. Simmons: Je tiens à dire au ministre que ces gens ne perdent pas leur temps. Ils espèrent que quelqu'un ici écoute encore. À Port-aux-Basques, ils s'opposent à la TPS, de même qu'à Black Tuck Cove, Port-aux-Bras, Isle Lamorts Marguerite. . .

M. le vice-président: Je prie le député de conclure.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'essayais de faire gagner du temps à la Chambre. Au lieu de présenter séparément chacune de ces pétitions, je ne faisais que lire un nom de localité sur chacune. Si le Président le préfère, je peux les présenter séparément.

À François aussi, ils sont contre la TPS. Voilà un groupe de pétitions que je voudrais déposer.

J'ai ici un autre groupe venant de gens qui s'opposent à cette taxe. J'en ai de Codroy Valley, de Channel Port-aux-Basques. . .

M. le vice-président: Le député siège ici depuis plus longtemps que moi. Il sait qu'il doit brièvement résumer les pétitions.

• (1120)

M. Simmons: Monsieur le Président, je vous remercie. Je résume le plus brièvement possible. Je ne fais que mentionner le nom d'une localité pour chaque pétition et je le ferai aussi rapidement que possible, monsieur.

Isle-aux-Morts. Monsieur le Président, je voudrais déposer certaines pétitions contre la taxe sur les produits et services qui ont été signées par les bonnes gens de Baie d'Espoir, de Stephenville et bien d'autres localités. Kippens. Vous vous rendez certainement compte, monsieur le Président, que dans toute la circonscription de Burin—Saint-Georges, que dans chacune des 158 localités qui la composent, il y a des milliers de personnes qui sont absolument outrées par ce que le gouvernement tente de leur faire avaler.

M. le Président: Je remercie le député de présenter des pétitions aujourd'hui.

M. Simmons: Pour terminer, monsieur le Président, cette fois-ci, 4 400 personnes au total ont signé ces pétitions et j'espère que quelqu'un, de l'autre côté de la Chambre, écoute ce que je dis.

L'EXTRADITION

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par 3 412 électeurs de ma circonscription, Okanagan-Centre, qui demandent au Parlement de modifier la législation canadienne en matière d'extradition de manière que le ministre de la Justice puisse ordonner l'extradition de criminels, présumés ou condamnés, après leur arrestation au Canada et même s'ils purgent un peine d'emprisonnement pour un crime commis au Canada. Le nombre

de pétitionnaires qui font cette demande s'élève maintenant à près de 100 000

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom de mes électeurs de St. Louis, de Domremy et de Hoey, mes voisins, ainsi que d'un certain nombre d'habitants de Saskatoon, une pétition dans laquelle ils soutiennent que le projet de taxe du gouvernement leur causera des difficultés et leur imposera un lourd fardeau pendant les prochaines années.

Ils pressent le gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et services et d'adopter plutôt une taxe dont l'assiette serait plus large et qui serait plus équitable envers les Canadiens ordinaires.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter ce matin 12 pétitions, le début d'une série de plusieurs que j'ai, venant de gens qui demandent et prient le gouvernement d'annuler son projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Cela va susciter des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et moyen revenus.

[*Traduction*]

Quant aux autres, ils s'opposent énergiquement à la taxe parce qu'elle sera camouflée et s'appliquera à la presque totalité de leurs achats.

[*Français*]

Monsieur le Président, peut-être parce qu'ils n'ont pas eu la chance de l'envoyer à leurs députés, j'ai des pétitions émanant de Saint-Hubert, Candiac, Senneville, en fait, de toute la Rive- Sud, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de plusieurs circonscriptions sur l'île de Montréal, y compris la mienne, Saint-Laurent—Cartierville.

Ces pétitions sont déposées conformément à l'article 36 du Règlement.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le privilège et le devoir de vous présenter aujourd'hui 15 pétitions venant des habitants de la circonscription de Sudbury. Ce n'est pas la première fois que je présente de telles pétitions et je puis vous assurer qu'elles continuent d'affluer. Chacune porte au moins 30 signatures, pour un total d'environ 400 signatures rien que pour aujourd'hui.

Ces pétitionnaires sont extrêmement inquiets à propos du projet de taxe sur les produits et services et demandent que le gouvernement revienne sur son intention d'imposer une telle taxe aux Canadiens. Ils se préoccupent énormément des répercussions que cette taxe aura sur leurs activités de tous les jours et se demandent s'ils pourront les poursuivre.

Ils se préoccupent énormément du fait que cette taxe s'appliquera à leur note de chauffage. Comme vous le savez, nous habitons une région située plus au nord qu'ici et il est cruel d'imposer une taxe sur quelque chose d'aussi essentiel que le chauffage.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants d'Hamilton Mountain qui ajoutent leurs signatures aux 25 000 autres que j'ai déjà présentées à Ottawa. Ces pétitionnaires s'opposent en masse à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services proposée par le gouvernement. Ils considèrent qu'elle est injuste et qu'elle augmente inutilement le fardeau fiscal des Canadiens à revenus faibles et moyens.

Ils demandent humblement à la Chambre de rejeter le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions certifiées conformes à l'article 36 du Règlement. La première est signée par 1 200 étudiants de l'université St-Francis Xavier d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, et elle comprend aussi des signatures d'habitants de la ville et du comté d'Antigonish.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que les services de VIA Rail dont bénéficient les étudiants de l'université ne soient pas éliminés. Des centaines d'entre eux utilisent le train parce qu'il est le seul moyen de transport économique et efficace qui leur

permet de se rendre chez eux dans la région. Ils en ont besoin pour poursuivre leurs études supérieures: le service d'autocar ne peut transporter un aussi grand nombre de voyageurs. Les habitants de la ville et du comté sont profondément inquiets, eux aussi, de la disparition imminente de ce service qui desservait la ville et ses environs.

L'EMPLOI

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Ensuite, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions au nom de plus de 1 200 citoyens de Canso, en Nouvelle-Écosse, qui fait également partie de ma circonscription. Ces pétitionnaires implorent humblement le Parlement d'intervenir, le cas échéant, afin de protéger le gagne-pain des travailleurs des usines de transformation du poisson de Canso, que menace la fermeture possible de leur principale source d'emplois, l'usine de transformation du poisson de la National Sea Products.

Cette usine emploie plus de 700 travailleurs de Canso et des environs, dont 140 personnes à bord des chalutiers. Sa fermeture aurait des conséquences catastrophiques non seulement pour les habitants de la ville de Canso, mais également pour tout le comté de Guysborough.

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la dernière mais non la moindre, j'ai une pétition contenant plusieurs centaines de noms de citoyens des collectivités situées le long de l'embranchement ferroviaire Esquimalt-Nanaimo, qui présentent une pétition au Parlement afin d'implorer le gouvernement de maintenir le réseau actuel de VIA, d'améliorer son matériel et de lui garantir une subvention suffisante pour lui permettre de remplir son mandat, lequel consiste à fournir un service de trains de voyageurs et, en particulier, dans le cas de ces pétitionnaires, à desservir l'Île de Vancouver.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan. Ils s'inquiètent de la voie suivie par le gouvernement en ce qui concerne l'agriculture et en particulier de l'avenir de la commercialisation ordonnée et de la gestion l'offre. Ils demandent au gouvernement de redonner à la Commission canadienne du blé le contrôle de l'avoine, et ils veulent que l'avoine et l'orge bénéficient de la même protection que le blé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Affaires courantes

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 145.

[*Texte*]

LA MODIFICATION DE LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Question nº 145—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une mesure législative visant à modifier la *Loi électorale du Canada* pour accorder aux électeurs des sections urbaines le même droit de voter en prêtant serment dans les bureaux de scrutin le jour du scrutin que celui dont jouissent actuellement les électeurs des sections rurales et, dans l'affirmative, à quelle date?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le gouvernement s'engage à faire en sorte que tous les Canadiens jouissent du même droit de voter. En juin 1982, le gouvernement a déposé le projet de loi C-79, lequel incluait des mesures visant à améliorer le mécanisme de recensement. Aucun consensus n'a pu être réalisé sur ce point ni sur les autres modifications importantes à la Loi électorale du Canada devant être apportées avant la dernière élection.

Le 15 novembre 1989, le gouvernement a annoncé la création d'une commission d'enquête chargée de faire des recommandations sur les modifications à apporter aux lois électorales du Canada.

Le mécanisme de recensement sera l'un des aspects des procédures électorales qu'étudiera la commission.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprendre l'étude, interrompue le mercredi 22 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C–43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir participer à ce débat. Nous étudions une question importante qui a sûrement donné bien des maux de tête aux législateurs que nous sommes. Mais comment peut–on discuter de l'avortement à la Chambre alors que ce projet de loi n'en parle pas vraiment? Le gouvernement nous avait pourtant bien présenté le projet de loi C–43 comme la solution à tous les problèmes que pose l'avortement. Or, cette mesure ne peut pas remédier à ces problèmes puisqu'elle n'en parle pas, ce qui revient à dire qu'elle est inacceptable. Nous ne devons pas l'adopter.

• (1130)

Je vais faire le tour de quelques arguments que j'ai entendus des deux côtés de la Chambre. Certains prétendent qu'une loi vaut mieux que l'absence de législation qui signifie l'avortement sur demande.

Et ils nous proposent d'adopter ce projet de loi et de le modifier à l'étape du comité. Bref, nous devrions rédiger des amendements, les approuver et les incorporer dans cette mesure. Mais avant de lui faire subir la sanction royale, nous la soumettrions à la Cour suprême du Canada pour nous assurer qu'elle ne déroge pas à la Charte des droits et libertés.

Posons comme principe que le gouvernement a le devoir de présenter des mesures législatives à la Chambre. Et l'opposition a le devoir, quant à elle, de critiquer, de corriger et de raffiner les mesures gouvernementales. Quand à la Chambre, elle est tenue de les adopter ou de les rejeter. Le Parlement légifère. Mais ces conditions ne sont pas respectées puisque le gouvernement s'est contenté de présenter une proposition neutre, dépourvue de substance.

L'objectif primordial de cette nouvelle loi est d'établir l'équilibre entre le droits et les intérêts des femmes et de la société et la protection du foetus. Or, elle ne fait rien de tel. Elle ne satisfait ni ceux qui sont contre l'interruption de la grossesse, ni ceux qui préfèrent le libre choix en matière d'avortement.

La législation proposée est contraire à cette décision. Elle invite n'importe quelle tierce partie à porter des accusations criminelles contre un médecin ou une femme lorsqu'il est prouvé qu'on a procédé à un avortement illégal, c'est–à–dire sans s'assurer tout d'abord que c'était là dans l'intérêt de la santé psychologique, mentale ou physique de la femme concernée.

Il faut également se pencher sur la question des droits de l'enfant à naître. Or, ce projet de loi n'en fait rien. Si vous vous rappelez, Joseph Borowski n'a pu faire reconnaître les droits du foetus, car il n'y avait plus de loi sur l'avortement sur laquelle on pouvait baser une contestation devant les tribunaux. La législation proposée ne traite aucunement des droits de l'enfant à naître. Alors que nous discutons de ces droits, essayons d'oublier Dieu ou la religion pour un instant. Si on exclut les considérations religieuses, la chose la plus extraordinaire qui reste, c'est la vie elle–même.

Même l'athée le plus endurci, la personne la plus hédoniste du monde, doit se pencher sur la question fondamentale de savoir quand commence la vie, quand elle finit, dans quelles circonstances on peut mettre un terme à la vie et quand il faut la protéger. Quelle autorité protège cette vie? Est–elle juridique? Est–elle médicale? Est–ce l'Église ou une combinaison de tous ces éléments?

En tant que société, quelle protection offrons–nous aux gens sans défense? Comment protégeons–nous la vie des mourants et des personnes âgées? Mieux encore, quelle protection accordons–nous à l'enfant à naître? Il faut examiner la vie dans toutes ses phases.

À tout le moins, même si un scientifique ou un théologien affirme qu'aux premiers stades, on ne peut discerner la vie humaine, tout le potentiel de la vie humaine y est déjà, et selon moi, on devrait alors traiter cet être en puissance avec un certain respect et une certaine prudence. À tout le moins, la vie est possible et cette possibilité devrait être respectée sans équivoque.

Il suffit de rendre visite à sa mère âgée ou à sa grand–mère et de l'embrasser tendrement ou de serrer chaleureusement dans ses bras son conjoint ou son ami ou encore, de prendre la main d'un enfant ou de laisser un nouveau–né saisir son doigt et de le regarder dans les yeux, en se rappelant tout le temps que la seule différence entre le plus vieux et le plus jeune en est une de temps, leur humanité est la même.

Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne la vie, mais il ne se penche pas sur la question. Il comporte des lacunes. En effet, si le médecin accepte les raisons relatives à la santé physique, mentale ou psychologique de la femme qui le consulte, il peut mettre un terme à sa grossesse.

Un médecin peut mettre fin à une grossesse à n'importe quel moment. C'est ce que sous-entend ce projet de loi. Il ne prévoit aucune ligne directrice ni aucune règle. Le gouvernement se décharge de ses responsabilités sur les médecins.

En tant que profane, j'ai beaucoup de mal à comprendre les médecins. D'un côté, ils vont avoir recours à toutes les techniques modernes possibles, quel qu'en soit le prix, pour sauver la vie d'un enfant prématuré et de l'autre, peut-être dans le même hôpital, ils vont mettre fin à la vie d'un enfant à naître. En plus de toutes ses lacunes, le projet de loi ne précise aucunement les raisons médicales qui justifient de mettre fin à une grossesse.

Le projet de loi tente de concilier deux positions inconciliables, à savoir que l'avortement devrait être illégal et punissable d'emprisonnement, tout en étant accessible à toutes les Canadiennes selon le jugement pondéré d'un médecin. Il n'y a rien sur la notion d'enfant à naître, rien sur le respect des droits de l'enfant à naître. Le projet de loi est insuffisant à cet égard.

C'est avec intérêt que j'ai écouté, il y a deux deux ou trois jours, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien tenir des opinions diamétralement opposées et se dire pourtant tous deux disposés à appuyer ce projet de loi—autre inconséquence des personnes mêmes qui ont proposé le projet de loi C-43.

[*Français*]

M. le vice-président: Débat. La parole est à l'honorable députée de Charlesbourg.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'apprécie le privilège qui m'est accordé ce matin de pouvoir intervenir sur le projet de loi C-43 et j'aimerais diviser mon intervention en deux volets. D'abord, le considérer sous l'angle de représentante des citoyens de la grande circonscription de Charlesbourg, dans mon rôle de législateure à la Chambre des communes, mais aussi comme femme, comme mère de famille qui croit que la famille et l'enfant font partie des valeurs fondamentales de notre société.

Si je regarde la position qui est développée par la population de ma circonscription, je m'aperçois qu'elle ne diffère pas tellement de celle de la population canadienne. On y retrouve des inconditionnels Pro-Vie et inconditionnels Pro-Choix, mais la majorité des représentations qui m'ont été faites demandaient au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités et de combler le vide juridique créé par le jugement de la Cour suprême de janvier 1988.

Dès le printemps 1988, ceux d'entre nous qui étaient membres de la législature se souviennent des déchirements causés parmi les députés lors de l'étude en cette Chambre d'une motion de débat proposant trois options législatives. Malgré la liberté de parole accordée aux députés, malgré la longueur et l'intensité des débats, aucun consensus ne pu être dégagé autour de ces trois options, pas plus d'ailleurs qu'autour des multiples amendements qui y avaient été apportés.

Plusieurs croyaient à la fin de ce débat qu'une nouvelle loi sur l'avortement ne serait plus nécessaire. Pourtant, le retour à la réalité ne se fit pas attendre. Dès l'été, tous les Canadiens, jour après jour, ont pu suivre l'étalage que je qualifierais de macabre, de problèmes particuliers et personnels à la une des médias d'information. Cette prise de conscience générale a amené du côté de la population de la circonscription d'autres prises de position qui insistaient davantage sur le fait que le gouvernement devait intervenir et faire que pour toute la population canadienne, on puisse avoir un projet de loi qui serait applicable et qui ne serait pas trop permissif mais qui permettrait d'avoir une réalité canadienne concernant ce sujet.

• (1140)

Le projet de loi C-43 à l'étude aujourd'hui n'est pas le fruit du hasard. Il représente des heures d'étude, de consultation, de vérification, pour s'assurer que cette nouvelle loi tiendra compte des balises définies par la Cour suprême, balises dictées par le respect de la Charte canadienne des droits et libertés. Ce qui me frappe surtout, monsieur le Président, dans ce projet de loi, c'est qu'on y reconnaît qu'il s'agit d'une question de santé. On y reconnaît également que la décision appartient à la femme et à son médecin. Et on propose un certain équilibre entre les droits constitutionnels de la femme et l'intérêt que porte la société à la protection du foetus.

Toutes ces mesures m'amènent à croire que cette nouvelle loi pourra subir le test de la Cour suprême, pourra rencontrer un consensus en cette Chambre et pourra devenir la nouvelle loi canadienne.

Dans ce débat qui est souvent plein d'émotion et même d'émotivité, je dois dire qu'en tant que femme et mère de quatre enfants, il est beaucoup plus difficile de faire abstraction de ses convictions personnelles. C'est bien sûr que je ne crois pas que l'avortement est nécessairement la seule solution. Je crois que l'avortement devrait toujours être considéré comme une mesure d'exception et que la femme pourrait avoir la possibilité d'avoir tout le soutien nécessaire à une prise de décision difficile. Il est facile de parler d'avortement, que l'on soit Pro-Choix ou Pro-Vie, il est facile de prendre des décisions pour les autres dans des situations hypothétiques. Je pense qu'il faut avoir vécu des situations réelles pour savoir que cette décision devient troublante, devient difficile à prendre, et ce qui est important, c'est de retrouver des personnes qui sont en mesure de conseiller.

Si j'avais à reprendre les propositions qui ont été annoncées par mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social, entre autres, je crois que je devrais dire qu'il est extrêmement important de voir à ce que tous les cas soient soumis à un médecin, mais aussi qu'il y ait dans notre milieu des gens qui assurent la transmission de certaines valeurs et qui soient capables d'appuyer les gens en les conseillant et en les aidant.

Il m'arrive de me poser la question quand je vois, par exemple, des gens qui sont absolument Pro-Vie faire des manifestations et me demander si leur rôle ne serait pas plus utile à la société si c'était un rôle de donner un appui aux gens qui en ont besoin.

Je pense que dans notre société on a besoin de plus d'humanisme, de plus d'amour, et c'est simplement à travers ces valeurs fondamentales qu'on arrivera à bâtir quelque chose. Ces gens sont le plus souvent dans des conditions difficiles, ils ont besoin d'aide et cette aide doit leur être apportée.

En regardant le projet de loi, je pense qu'un certain équilibre a été établi et je dois dire que comme membre de la Chambre des communes, comme femme, je suis d'accord sur la proposition et je me propose de voter en faveur du projet de loi C-43 en deuxième lecture.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je veux prendre quelques minutes pour participer au débat qui se déroule depuis quelques jours parce que c'est peut-être l'un des plus importants pour les valeurs humaines que vivra le Parlement d'ici longtemps.

Dans le préambule de notre Constitution, il est dit que le Canada a été fondé sur des principes reconnaissant la suprématie de Dieu et des règles de droit. J'accepte ces principes et, en plus, je crois au caractère sacré de la vie humaine et je lutterai pour protéger les droits des enfants à naître.

Cependant, la loi qui devait protéger l'enfant à naître a été invalidée le 28 janvier 1988, mais fait intéressant, par une décision de la Cour suprême qui n'était pas unanime. Puisque le Parlement est le seul organisme abilité à promulguer une loi protégeant les enfants à naître, nous qui en sommes les membres élus avons la responsabilité de présenter une loi efficace et applicable qui protégera ces enfants.

Le sondage mené récemment par l'un de nos collègues de l'autre endroit a révélé que 59 p. 100 des Canadiens ignoraient qu'un million d'avortements avaient été approuvés au Canada depuis 1969. La plupart ont été payés par l'assurance-maladie. Pourtant, 66 p. 100 des personnes interrogées croyaient que la vie commençait au moment de la conception et 73 p. 100 estimaient qu'un enfant à naître est un être humain à tous les stades de sa croissance.

Donc, les résultats du sondage sont que la vie commence dès la conception et qu'un enfant non encore né est un être humain à tous les stades de son développement d'où il ressort, bien sûr, que le traitement actuel de la question équivaut à un odieux mépris de la vie humaine.

La protection médico-légale du foetus remonte à l'époque d'Hippocrate, qui a vécu de 460 à 377 av. J.C. Le serment d'Hippocrate dit notamment: «Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.» Je dois dire aujourd'hui que le projet de loi C-43 va directement à l'encontre du serment d'Hippocrate.

Les lettres que j'ai reçues sur la question sont dans une proportion de 50 contre 1 défavorables à l'avortement. Il y a trois de ces lettres qui sont particulièrement dignes de mention. Elle sont écrites par des médecins de ma circonscription. Je voudrais en lire des extraits aujourd'hui aux fins du compte rendu. Voici ce que dit le premier médecin:

> Je voudrais que ce projet de loi soit rejeté afin que l'on élabore des mesures législatives plus efficaces qui protégeraient les droits de l'enfant à naître et, par la suite, la santé de la mère. Il est prouvé de façon

concluante que l'avortement nuit gravement à la santé de la mère, ce dont nous devrions également tenir compte.

Voici un extrait d'une autre lettre:

Le gouvernement qui ne protège pas la vie des gens dont il a la charge, si jeunes ou si vieux qu'ils soient, n'a aucun sens moral. Cette institution a été établie pour assumer d'un certain degré d'autorité morale. Le gouvernement canadien s'acquitte de cette tâche dans le domaine des droits de la personne en légiférant contre le meurtre, les agressions, le racisme et ainsi de suite, et en préconisant l'égalité pour tous les Canadiens. Est-ce trop exiger de lui que de lui demander de protéger la vie?

Voici un extrait de la troisième lettre:

Je vous écris pour déplorer le fait que la loi canadienne ne protège pas la vie des enfants à naître. Quel que soit le stade de la grossesse, l'avortement est le meurtre délibéré d'un être humain innocent. Ceux qui prétendent que la femme a le droit de faire ce qu'elle veut de son propre corps ne tiennent pas compte du fait que deux vies ou plus sont en jeu lors d'une grossesse. La femme a des droits sur son propre corps, mais elle (et la société) a l'obligation morale de protéger l'être sans défense dans son sein.

À l'heure actuelle, nous sommes témoins d'un spectacle tragique [. . .]des femmes plaident devant les tribunaux pour se faire avorter, alors que la grossesse en est rendue au stade où l'enfant pourrait probablement être sauvé, si ces femmes accouchaient.

La seule différence avec les autres avortements, c'est que, en général, l'enfant n'aurait pas de chance de survivre.

Je vous prie de mener une lutte à la Chambre des communes afin de faire adopter une loi qui assure la protection totale de l'enfant à naître.

Ces trois médecins—dont deux médecins de famille qui exercent leur profession dans ma circonscription—ont donc pris le temps de m'écrire pour exprimer leur opinion sur le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, et dans leurs lettres, ils ont dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet et de façon probablement plus éloquente que je ne saurais le faire moi-même. Leurs connaissances approfondies, leur respect pour la vie humaine et les principes moraux qu'ils expriment doivent traduire les sentiments qu'éprouvent des milliers de Canadiens.

• (1150)

Aujourd'hui, en étudiant ce projet de loi à la Chambre, nous découvrons qu'il n'impose vraiment aucun délai ni aucun autre obstacle aux femmes qui désirent obtenir un avortement légal si ce n'est qu'elles doivent consulter un médecin. Naturellement, si le premier médecin consulté refuse de pratiquer l'avortement, la femme peut aller en voir d'autres, en espérant en trouver un qui acceptera de pratiquer l'intervention. En fait, le projet de loi, tel que nous l'étudions aujourd'hui au Parlement, permet presque l'avortement sur demande.

Je sais bien que nous n'en sommes qu'à l'étape du débat de deuxième lecture qui porte sur le principe du projet de loi. Selon la procédure parlementaire, le projet de loi sera renvoyé à un comité, il franchira ensuite l'étape du rapport et enfin l'étape de la troisième lecture. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour exhorter le gouvernement à proposer des amendements ou à bien accueillir les amendements que proposeront les députés pour protéger les enfants à naître.

Comme je l'ai déjà mentionné, pendant la grossesse, il y a deux vies, et parfois plus, qui sont en cause. Bien que j'accepte les cas exceptionnels, où l'avortement est pratiqué pour sauver la vie de la mère, je dois signaler que ce projet de loi ne fait pas grand-chose pour sauver la vie des enfants à naître. À ce stade-ci, je m'en voudrais de ne pas rappeler aux députés qu'on dit dans le préambule de notre Constitution que les Canadiens croient à la suprématie de Dieu.

La Bible elle-même, sur laquelle nous, les députés, prêtons serment, fait mention à maintes reprises, que ce soit dans la Genèse 4:1, dans Jérémie 1:5 ou dans Job 33:4, des enfants dans le sein de leur mère. On y dit que la mère conçoit l'enfant, le forme et l'enfante.

Par conséquent, si nous reconnaissons la suprématie de Dieu comme le dit le préambule de la Constitution, alors nous avons l'obligation d'accepter l'enseignement de la bible. Donc, nous devons aussi accepter le fait qu'un foetus est un enfant ou un être humain, et à ce titre notre pays a le devoir de protéger les enfants à naître et leur droit de naître et de jouir des privilèges et des obligations des êtres humains.

Ceux d'entre nous, dans cette enceinte, qui sont plus âgés constatent en vieillissant que la vie prend un nouveau sens et moi, qui suis un agriculteur, je n'ai jamais cessé de me promener dans les champs et les prés au printemps. La vie nous entoure. Nous voyons les oiseaux et les autres animaux, les nouveaux bourgeons sur les arbres, l'herbe et les fleurs. On se sent près de son créateur, lequel a dit: «Laissez venir à moi les petits enfants.»

Ce débat porte sur la vie humaine. Nous débattons de la vie humaine, et je demande aux députés de penser à la vie de ces enfants à naître avant toute autre considération.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion de répéter et d'étoffer les observations que j'ai formulées à ce sujet à la Chambre l'an dernier.

Après que la Cour suprême eut rendu sa décision dans l'affaire *Morgentaler*, j'ai demandé à mes électeurs quelle était leur opinion quant aux trois possibilités. La première serait de permettre l'avortement seulement lorsque la vie ou la santé physique de la mère est menacée. La deuxième serait de permettre l'avortement sans restrictions. La troisième serait de permettre l'avortement sans restrictions durant les 16 premières semaines de grosses-

se et, après cette période, seulement lorsque la vie ou la santé physique de la mère est en danger.

Soixante-quatre p. 100 étaient en faveur de la première option, 9 p. 100 préféraient la deuxième et 24 p. 100, la troisième. La grande majorité des gens de ma circonscription estiment que l'avortement ne devrait être permis que lorsque la vie ou la santé physique de la mère est en danger. En fait, plus de femmes que d'hommes étaient de cet avis.

Il se trouve que je suis d'accord avec la majorité de mes électeurs mais, même si ce n'était pas le cas, je crois que lorsqu'un député connaît bien l'opinion des gens de sa circonscription et qu'il n'a pas à tenir compte des consignes de son parti, il devrait respecter la volonté de ses électeurs.

En tant que chrétien qui croit personnellement qu'il faut respecter la valeur fondamentale de chaque personne, que la vie humaine est sacrée et que la famille doit occuper une place prédominante dans notre société, j'estime que, dans la mesure du possible, il faut donner une chance à chaque vie humaine dès la conception.

Le plus récent chapitre dans le débat sur l'avortement a commencé en janvier 1988 lorsque la Cour suprême, en rendant sa décision dans l'affaire *Morgentaler*, a invalidé l'article 251 du Code criminel parce qu'il privait la femme enceinte du droit à la sécurité de sa personne en vertu de l'article 7 de la Charte. Le Canada est sans loi depuis ce temps-là.

Le gouvernement a tenté de combler cette lacune en juillet 1988 en proposant un compromis fondé sur l'approche gestationnelle. Cette proposition et cinq autres allant du pro-vie traditionnel au pro-choix ont été débattues et mises aux voix et ont toutes été rejetées à la Chambre, et le Canada s'est retrouvé sans loi.

En mars 1989, la Cour suprême a rejeté l'appel dans l'affaire Borowski parce que l'article 251 avait déjà été invalidé. Lorsque les juges ont refusé de statuer dans l'abstrait sur les droits de l'enfant à naître, ils ont répété que c'était la responsabilité des législateurs de faire des lois.

Nous avons ensuite assisté à l'audition des causes Dodds et Daigle à l'été de 1989. Le battage dont ces causes ont été l'objet dans les médias est la preuve que nous ne pouvons plus tolérer l'absence de mesures législatives. Il appartient au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership et de combler ce vide.

La répartition des pouvoirs législatifs prévue dans la Constitution est telle que la seule compétence que le gouvernement fédéral puisse invoquer est celle qu'il détient en matière pénale. Si nous ne traitons pas cette question dans le cadre du droit pénal, il incombera aux provinces d'agir, et la situation risque de rester chaotique. Par conséquent, le gouvernement a proposé un compromis en présentant le projet de loi C-43.

La semaine dernière, la Cour suprême a fait remarquer, à propos de l'affaire Daigle c. Tremblay, que les tribunaux en étaient toujours arrivés à la conclusion que, pour avoir des droits, le foetus devait être mené à terme. Elle s'est aussi penchée sur la question des droits que le père pourrait avoir et a conclu qu'aucun tribunal au Québec ou ailleurs n'avait jamais reconnu que l'intérêt du père pour le foetus qu'il a contribué à procréer ne pouvait justifier l'octroi d'un droit qui lui permettrait de renverser la décision d'une femme relativement au foetus qu'elle porte en elle.

En bref, les tribunaux soutiennent qu'il doit y avoir des motifs juridiques valables pour qu'un foetus ait des droits avant la naissance et pour que le père puisse avoir des droits. Il faut des mesures législatives. Il faut que les législateurs prennent une décision en se fondant sur des critères sociaux, politiques, économiques et moraux.

Nous sommes en novembre 1989 et nous reprenons l'étude de toute cette question que le Parlement n'a pas réussi à résoudre, en dépit des six votes libres que nous avons tenus à l'été de 1988. Selon les tribunaux, il appartient à la population canadienne de trancher cette question par l'intermédiaire de ses représentants élus. La question divise les Canadiens de toutes les classes de la société en deux camps qui diffèrent sincèrement et honnêtement d'opinion.

Il est important que tous les Canadiens comprennent la procédure en cause dans le projet de loi C-43 que le gouvernement propose comme solution de compromis pour combler le vide juridique. Le C-43 rend coupable d'un acte criminel toute personne qui provoque un avortement sauf quand l'avortement est pratiqué par un médecin, ou sous ses instructions, médecin qui est arrivé à la conclusion que, sans l'avortement, la santé ou la vie de la femme serait vraisemblablement menacée.

Nous sommes à l'étape de la deuxième lecture. Le Règlement de la Chambre ne permet pas de proposer des amendements de fond à cette étape. Les députés voteront pour ou contre. S'ils votent contre, le projet de loi sera perdu et le vide juridique ne sera pas comblé. Si la

réponse est oui, le projet de loi ira à un comité législatif constitué de 15 députés de tous les partis.

Ce comité peut recevoir des témoignagnes et des mémoires, il peut proposer des amendements, voter sur ces amendements et faire ensuite rapport à la Chambre des communes du projet de loi qui sera alors mis aux voix. C'est ce qu'on appelle l'étape du rapport. À cette étape, les députés qui ne sont pas membres du comité législatif peuvent aussi proposer des amendements. Il est certain qu'on proposera des amendements, et les députés auront l'occasion de se prononcer sur ces amendements à l'étape du rapport.

À la dernière étape, celle de la troisième lecture, il y aura un autre débat et une autre occasion de voter pour ou contre le produit fini. Le C–43 recriminalise bel et bien l'avortement. Il rejette l'approche fondée sur l'évolution de la gestation. Il reconnaît les raisons de santé comme motifs pour mettre fin à la vie d'un être non encore né. C'est important car si jamais notre société évaluait arbitrairement la vie selon ses étapes, elle glisserait sur une pente extrêmement dangereuse.

• (1200)

Les partisans pro–choix qui ne veulent pas de loi du tout sur la question désapprouvent le C–43. Les partisans pro–vie qui restreindraient davantage l'avortement le rejettent aussi. Un défenseur de la position pro–vie m'a même dit que le projet de loi ne valait rien, qu'il vaudrait mieux ne pas avoir de loi du tout. Je ne veux offenser personne, mais je ne suis pas d'accord. C'est le camp pro–choix qui ne veut pas de loi. C'est le Nouveau Parti démocratique qui réclame l'accès à l'avortement sans restriction. Je ne peux soutenir cette position, et je ne la soutiendrai pas.

Je compte donc appuyer ce projet de loi à la deuxième lecture pour qu'il soit renvoyé au comité législatif, qui pourra entendre des témoins et apporter au projet des modifications susceptibles de l'améliorer. À mon avis, nous aurions tort de rejeter ce projet de loi à cette étape–ci. Si nous le faisions, non seulement nous n'aurions pas la possibilité d'essayer de l'améliorer, mais ce serait de nouveau le vide juridique.

Nous devons manifestement avoir une loi. Nous réglementons la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement. Il n'est certes pas exagéré de demander une déclaration sur la valeur de la vie, de demander une loi qui tienne compte du fait qu'un être humain est en cause et que la vie a de l'importance, peu importe le stade de développement où elle se trouve. S'il devenait facile, simple et acceptable de mettre fin à la vie dès ses débuts, il n'y aurait qu'un pas à franchir pour mettre fin à la vie à d'autres stades, lorsque qu'elle entraînerait des inconvénients ou des coûts plus élevés. Je vous demande d'y réfléchir. Quel réconfort trouveront les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades et, en fin de compte, ceux qui voient les choses différemment des gens au pouvoir?

Qu'est–ce qui distingue notre société des régimes totalitaires du passé? Une caractéristique est certainement la vénération et le respect de la vie, que ce soit à ses débuts ou à ses derniers moments ou, en fait, à n'importe quelle étape.

En terminant, je veux aborder quelques questions connexes. Une d'elles a trait à la démographie. Compte tenu de la dénatalité et des tendances démographiques, le Canada ne pourra pas maintenir sa population actuelle, et encore moins l'accroître sans recourir à l'immigration. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici l'an 2 015, il y aura presque autant de Canadiens âgés de 55 ans et plus que de personnes du groupe d'âge des 25 à 54 ans. Ces projections soulèvent de graves questions quant à notre capacité de payer les pensions de retraite, l'assurance–maladie et les soins qu'exigera une population vieillissante. Paradoxalement, toutes les statistiques révèlent qu'il faut adopter une politique pour favoriser et encourager un taux de natalité plus élevé dans notre pays.

J'applaudis à l'établissement d'une commission d'enquête chargée d'étudier les incidences des nouvelles techniques de reproduction humaine, y compris les conséquences sur le plan économique. J'aurais préféré toutefois que son mandat porte non seulement sur les techniques de reproduction, mais aussi sur l'euthanasie, le suicide et toutes les formes d'intervention dans le cycle de la vie. Le caractère sacré de la vie humaine est en cause dans toutes ces questions.

Enfin, je tiens à féliciter les députés, quel que soit leur parti, pour leur participation dans le présent débat. J'ai écouté attentivement toutes leurs interventions. Certains ont émis des opinions diamétralement opposées à la mienne. Mais il n'empêche que tous ont fait preuve de sincérité dans ce débat sur une question si controversée et sur laquelle les points de vue des Canadiens diffèrent considérablement au point d'être parfois irréconciables.

Les députés ne peuvent être tenus à l'impossible. La plupart du temps, nous devons faire des compromis. Le résultat n'est peut–être pas conforme à nos aspirations personnelles, mais c'est le mieux que nous puissions faire collectivement. Quoi qu'il arrive, il importe d'améliorer le plus possible les mécanismes d'adoption. Quoi qu'il arrive, il nous faut promouvoir le plus possible les initiatives visant à une plus grande compréhension, à une plus grande prise de conscience. Avant toute chose, il nous faut faire la promotion de la responsabilité personnelle.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour m'opposer au projet de loi. Je suis contre parce que même s'il semble épouser la position du camp pro-choix selon qui l'avortement est une affaire concernant la femme et son médecin, il défend en fait exactement la position qui était celle des dispositions antérieures sur l'avortement que la Cour suprême a invalidées, c'est-à-dire que le projet de loi laisse la décision non pas à la femme mais au médecin. Une femme peut tâcher de choisir un médecin qui appuie son point de vue en matière d'avortement, mais c'est en fait le médecin qui décide finalement si cette femme devrait porter un foetus à terme ou devrait se faire avorter. Telle est précisément la question que la Cour suprême a tranchée dans l'affaire Morgentaler en invalidant les dispositions de la loi.

Il s'agit essentiellement d'une répétition du projet de loi dont nous avons été saisis il y a quelques années lorsque le gouvernement a institué dans le Code criminel un comité d'avortement thérapeutique formé par les hôpitaux où se pratique l'avortement. Tout ce que fait la mesure à l'étude, c'est réduire les membres de ce comité de trois à un. Elle laisse toujours au médecin plutôt qu'à la femme elle-même le soin de décider si un avortement peut être pratiqué. Voilà le problème que présente la mesure à l'étude, et c'est pourquoi j'ai l'intention de voter contre.

Le projet de loi me paraît anachronique et atavique. Il se fonde sur l'idée qu'un tiers a un intérêt dans les fonctions de reproduction d'une femme. Autrefois, la femme appartenait à son mari ou à son père à la manière d'un bien meuble. Nos lois considéraient la femme comme la propriété de son mari ou de son père. Dans une société pluraliste moderne qui reconnaît les droits de tous les individus, ce genre de croyance primitive, atavique, ne peut tout simplement pas avoir cours, et je m'étonne de la voir réaffirmée dans ce projet de loi.

La décision concernant l'avortement devrait être prise seulement par la femme qui s'adresse à un médecin, ou une autorité médicale de son choix. Je le répète: cette décision est l'affaire de la femme et non du médecin.

Comme je l'ai dit, il n'y a pas si longtemps, la loi et la société considéraient les femmes comme la propriété d'abord de leur père puis de leur mari. Ce n'est que depuis 70 ans que les femmes du Canada ont le droit de vote et les mêmes droits politiques dont les hommes jouissent depuis des centaines d'années dans notre société: elles ont obtenu le droit de vote il y a 70 ans.

Ce n'est que depuis 40 ou 50 ans à peine qu'elles sont considérées en droit comme des personnes. Notre société n'a pas beaucoup progressé depuis le temps où elle avait une conception très primitive de la femme et le projet de loi Que nous débattons aujourd'hui nous ramène à cette conception primitive des femmes, propriété de leur mari ou de leur père. La seule différence, c'est que dans ce projet de loi, le gouvernement semble nationaliser l'intérêt que le mari ou le père possède dans sa propriété pour en faire un intérêt de l'État dans la fonction reproductive des femmes. Une telle loi n'est ni juste, ni appropriée ni démocratique dans une société comme la nôtre.

La décision de se faire avorter, comme d'autres orateurs l'ont dit, n'est pas facile à prendre pour personne. Je me souviens des espoirs et des attentes que nous avions quand nous attendions la naissance de nos enfants dans ma famille. Quand nos enfants vont à l'école secondaire et à l'université et se choisissent une carrière, nous continuons à songer à leurs perspectives d'avenir avec des espoirs et des attentes. C'est très agréable pour les parents. Toutefois, ce n'est pas un privilège dont jouissent tous les parents dans notre société.

Pour certains parents, en particulier les parents seuls qui sont pauvres ou qui traversent une période difficile, la possibilité d'avoir un autre enfant est considérée comme une tragédie. En fait, c'est une raison pour la famille de désespérer de l'avenir et, dans certains cas, l'enfant à naître ne représente qu'une bouche de plus à nourrir, principalement pour les familles qui ont de la difficulté à nourrir les enfants qu'elles ont déjà. C'est donc une perspective très difficile à envisager. Ces familles ont l'impression que, dans notre société, elles n'ont aucune solution de rechange.

Dans une enquête qu'elle a menée auprès de ses membres il y a quelques années, l'American Medical Association leur a demandé quels étaient les plus graves problèmes médicaux de leurs divers groupes de patients. Le plus grave problème médical des adolescentes était la grossesse et, en second, l'acné.

• (1210)

C'est donc un sérieux problème auquel font face les enfants du Canada et des État-Unis. Quand on pense que la principale préoccupation des adolescentes qui vont voir le médecin est la grossesse et la deuxième l'acné, nous avons tout un problème sur les bras. Une adolescente qui apprend qu'elle est enceinte n'envisage pas cette nouvelle avec l'espoir, l'expectative et la joie que ressentent la plupart d'entre nous; c'est pour elle quelque chose qui dérangera ses études, détruira sa carrière et, en fait, détruira sa vie si elle choisit de vivre sa grossesse. C'est une perspective extrêmement difficile à envisager pour une adolescente.

Les médecins ne sont pas nécessairement tous très compréhensifs. Ils peuvent avoir une idée très étroite de ce qu'est la santé psychologique, mentale et physique. Cette adolescente va devoir s'en remettre à la décision du médecin pour savoir si sa carrière est fichue, si elle va interrompre ses études et aborder une vie de pauvreté, de bas salaire, une vie sans issue. Donc le problème est grave.

Mais malgré cela, personne n'envisage de se faire avorter sans d'extrêmes réticences. Pour la plupart d'entre nous ici je le répète, avoir des enfants c'est une perspective palpitante qui remplit d'espoir et d'attentes; mais pour beaucoup de personnes au Canada c'est une chose terrible qui ferme leur avenir. Mais pour elles l'avortement est tout aussi terrible puisqu'elles savent que le processus de création d'une vie humaine est déjà en marche, et que personne n'aime y mettre fin, malgré toute la terreur qu'il leur inspire.

Ce projet de loi ne fait rien pour aider les gens à parer à cette perspective. Il n'apporte rien d'autre que la possibilité de recriminaliser l'avortement, de le rendre extrêmement difficile pour les femmes qui sont placées devant un pareil choix.

Cela me paraît étrange parce qu'il y a beaucoup de mesures que le gouvernement aurait pu prendre pour faire de l'avortement un pis-aller. C'est lui qui a réduit les crédits d'aide aux organismes de planification familiale du Canada. C'est lui qui refuse d'accorder des crédits pour la diffusion de renseignements sur le contrôle des naissances et de dispositifs anticonceptionnels.

Il y a trois moyens à mon avis qu'on pourrait utiliser pour faire reculer l'avortement au Canada au lieu de le recriminaliser. Le premier c'est d'assurer une large diffusion des renseignements concernant le contrôle des naissances, avec distribution gratuite de dispositifs anticonceptionnels, ce qui éviterait d'avoir à songer à l'avortement. Le deuxième est de donner à toutes les femmes accès à l'avortement en cas d'échec des moyens anticonceptionnels. Le troisième et le plus important c'est que ce gouvernement change de politique et commence à aider les familles sur le plan financier et social, pour que le fait d'élever des enfants au Canada ne soit pas un cauchemar en raison de la pauvreté et des abus, mais au contraire l'espoir d'un grand avenir et d'un milieu heureux. Voilà la façon dont le gouvernement pourrait réduire les avortements.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-43. L'avortement est une question délicate. Au cours de l'année j'ai reçu de nombreuses communications de mes électeurs. L'avortement a souvent été soulevé pendant la campagne électorale, alors que je parcourais la circonscription pour demander aux gens de voter pour moi. J'ai entendu ceux qui sont résolument pro-vie et ceux qui sont résolument pro-choix. Mais j'en ai également discuté avec des gens qui se situaient entre ces deux extrêmes. On me demandait très souvent mon opinion sur l'avortement et je l'exposais clairement sur plusieurs points. Je disais que l'avortement ne devrait pas être disponible sur demande, c'est-à-dire à la requête d'une seule personne, mais que j'acceptais que l'avortement existe dans certaines circonstances dont je donnais des exemples.

Cette réponse ne satisfaisait ni les partisans de pro-vie ni ceux de pro-choix, mais elle représentait ma conviction personnelle. Je disais à mes électeurs que ce projet de loi ferait l'objet d'un vote libre à la Chambre des communes, comme l'avait promis le Parti conservateur, et que je donnerais à mes électeurs tout le temps d'y réfléchir et de me faire part de leur opinion sur la façon dont je devrais voter. Je leur ai dit que je ne me considérerais pas nécessairement lié par chacune des instances reçues, car naturellement si j'en reçois 160 000 je ne pourrai pas satisfaire tout le monde.

J'ai essayé de rencontrer le plus grand nombre de gens possible dans ma circonscription, par exemple les Chevaliers de Colomb de Whitby, divers partisans de pro-choix,

des organismes de Whitby et d'Ajax, divers groupes provie de Whitby, Ajax et Pickering, ainsi que des particuliers. Dans ma circonscription, ma porte est ouverte et si quelqu'un veut me rencontrer je suis disponible et prêt à discuter de la question. Je n'ai pas nécessairement besoin de savoir d'avance de quoi on désire m'entretenir. Des gens sont venus me voir à mon bureau pour discuter de l'avortement alors que d'autres y sont venus pour d'autres raisons et nous en avons parlé lorsqu'ils se sont présentés.

J'ai reçu un grand nombre de mémoires de mes électeurs. Je leur ai promis que je ferais enquête et que regrouperais les opinions recueillies. C'est ce que j'ai fait et je serais heureux de faire part à la Chambre du fruit de mes démarches.

J'ai posé bien des questions sur l'avortement dans la lettre circulaire que j'ai envoyée au début de septembre. Quelque 3 300 électeurs ont répondu. Pour être plus exact, 3 299 réponses avaient été reçues au moment de la préparation de ce sommaire et je pense que ce chiffre est représentatif. J'en ai reçu d'autres depuis que j'ai compilé ces données, mais il ressort clairement que mes électeurs ont une opinion arrêtée sur l'avortement, une opinion que je voudrais faire connaître aux députés pour qu'ils puissent mieux comprendre ma position.

Je leur ai posé 17 questions sur l'avortement. Je leur ai demandé d'abord s'ils pensaient que le gouvernement devrait légiférer en matière d'avortement. Je n'ai pas commencé par leur demander qu'elle était leur opinion sur ce sujet, mais s'ils voulaient que le gouvernement intervienne. Or, 87 p. 100 d'entre eux ont répondu par l'affirmative et j'en suis fort aise car c'est ce que le gouvernement a fait.

Je leur ai demandé ensuite s'ils croyaient que le gouvernement devrait carrément interdire l'avortement. La question était très claire, très précise. Elle ne comportait aucune exception, aucune circonstance qui permettrait l'avortement. Mes électeurs se sont prononcés en faveur d'une telle mesure dans une proportion de 19,7 p. 100. Cette question a sa contrepartie qui est la légalisation de l'avortement sur demande sans aucune restriction. Mes électeurs ont répondu par l'affirmative dans une proportion de 32 p. 100.

Voilà pour le point de vue de mes électeurs. La moitié s'est prononcée carrément pour ou carrément contre l'avortement. L'autre moitié a répondu au reste des questions.

Puisque mes électeurs pouvaient penser comme moi que l'avortement devait être permis en certaines circonstances, je leur ai donc posé des questions à l'avenant.

• (1220)

Je leur ai demandé, par exemple, si l'avortement est justifié en cas de viol. Quatre-vingt p. 100 répondent que oui. Mes électeurs croient-ils que l'avortement est justifié en cas d'inceste? Oui à 80 p. 100. L'avortement est-il justifié lorsque la santé de la mère est en danger? Mes électeurs estiment que oui à seize contre un. L'avortement est-il justifié s'il est prouvé que le foetus présente des malformations? Les trois quarts estiment que oui.

J'ai aussi posé diverses questions au sujet de l'approche fondée sur le stade de la grossesse car, en septembre, avant qu'on sache ce qu'allait contenir le projet de loi, on croyait qu'il allait permettre l'avortement avant telle ou telle stade. J'ai demandé à mes électeurs si l'avortement devrait être automatiquement accordé dans les huit premières semaines de la grossesse. Dix-huit p. 100 ont répondu non, contre 14 p. 100. Dans les douze premières semaines? Vingt p. 100 répondent non, contre 13 p. 100. A seize semaines? Vingt-deux p. 100 estiment que non, et 9 p. 100 oui. A vingt semaines, non à 24 p. 100. Jusqu'à 28 semaines, non à 25 p. 100.

Comme ce sondage le prouve, mes électeurs sont très manifestement contre l'approche fondée sur le stade de la grossesse et je constate que le projet de loi ne propose pas ce genre d'approche. Naturellement, je ne le savais pas à ce moment-là, mais mes électeurs m'ont clairement fait savoir qu'ils ne veulent pas me voir appuyer un projet de loi qui prévoirait une telle approche.

J'ai aussi demandé à mes électeurs si les deux parents ont leur mot à dire à l'égard d'un avortement. Des hommes et des femmes ont participé à mon sondage. Je peux vous dire que leurs réponses concordaient jusqu'à ce qu'ils en arrivent à cette question. Plus d'hommes que de femmes pensaient qu'ils devraient avoir leur mot à dire dans la décision d'avorter, que les deux parents devraient intervenir. Les femmes ont clairement déclaré que la décision ne concernait pas les deux parents. Même si les hommes jugeaient que la décision ne devrait pas

être prise par les deux parents, ils étaient un peu plus catégoriques sur ce point.

Il était aussi question des ressources financières de la famille. J'ai demandé si l'avortement devait être permis pour des raisons financières. Encore là, mes électeurs ont répondu non. J'ai demandé si l'avortement devait être permis dans le cas des femmes handicapées mentales et la réponse a été oui dans une forte proportion.

Je demandais également si l'avortement devait être autorisé en raison de l'âge de la mère. J'ai laissé l'interprétation de cette question à chaque personne interrogée. La réponse a été non. L'âge de la mère ne devrait pas justifier un avortement.

Mes électeurs ont fait ressortir certaines règles. Ils m'ont donné à entendre que je devais appuyer une mesure législative sur cette question. Je ne peux que conclure que le projet de loi me permet de répondre aux attentes de mes électeurs. Je l'appuierai parce que je crois qu'il correspond assez bien à l'opinion claire exprimée par mes électeurs. Personnellement, je préférerais qu'il soit plus rigoureux, mais je l'appuierai parce que c'est ce qu'ont dit vouloir mes électeurs.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'exprimer les vues de mes électeurs et mes vues personnelles sur les raisons qui me font appuyer le projet de loi.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, dix minutes, c'est bien peu de temps pour traiter d'une question aussi complexe et délicate, et j'essaierai donc d'être bref.

J'entends souscrire à la motion de deuxième lecture du projet de loi C–43. Je vais le faire non pas parce que j'apprécie beaucoup ce projet de loi sous sa forme actuelle, mais parce que je crois que les Canadiens sont tout à fait contre le vide législatif actuel. Ils veulent d'un projet de loi qui protégera l'enfant à naître comme il se doit. Ils souhaitent une loi basée sur le principe selon lequel l'avortement est une pratique socialement et moralement inacceptable en tant que méthode de contraception.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte de graves lacunes. Il est vague et ambigu sur bien des questions fondamentales, mais il constitue tout de même un point de départ. Il peut être amendé au comité. Si nous refusions de l'adopter en deuxième lecture et de le renvoyer à un comité, nous pourrions, en tant que parlementaires, laisser passer là une occasion importante de combler ce vide législatif. Si nous rejetons cette loi maintenant, nous pourrions bien nous retrouver pendant longtemps sans aucune loi. Je vais donc appuyer le renvoi de ce projet de loi au comité. On pourra alors le préciser, le renforcer et l'améliorer.

J'exhorte le ministre de la Justice à donner au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C–43 tout le temps voulu pour entendre les témoignages d'experts, pour obtenir des éclaircissements sur diverses dispositions et pour formuler des amendements tendant à améliorer le projet de loi. J'invite également le gouvernement à donner tout le temps nécessaire aux députés des deux côtés de la Chambre et des deux camps dans ce débat pour faire connaître leur position sur cette question, et, chose plus importante, je lui demande, contrairement à la stratégie législative habituelle, de nous aviser bien à l'avance du calendrier prévu pour ce projet de loi. Abordons cette question en faisant abstraction de toute considération partisane.

Le comité législatif aura beaucoup de pain sur la planche. Le projet de loi est bref, mais bien des éclaircissements s'imposent. La disposition qui prête à l'interprétation la plus large est peut–être la partie du paragraphe (1) du nouvel article 287, selon laquelle ne commet pas un crime le médecin qui pratique un avortement lorsqu'il conclut que sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne concernée serait vraisemblablement menacée.

Au paragraphe (2), on précise, pour plus de certitude, qu'il s'agit en l'occurrence de la santé physique, mentale ou psychologique. En outre, on définit le terme «conclusion» comme un avis formé selon les normes généralement admises dans la profession médicale.

Dans les documents d'information accompagnant ce projet de loi, le gouvernement nous signale que, selon les motifs majoritaires de l'arrêt Morgentaler, il est constitutionnellement nécessaire de permettre l'avortement si la santé psychologique de la femme est menacée.

Par ailleurs, les documents d'accompagnement nous informent que même si le projet de loi ne mentionne pas nommément par exemple l'eugénie, le viol, l'inceste, la situation socio–économique comme raisons pouvant justifier un avortement, ces éléments devraient permettre de déterminer si leurs conséquences peuvent mettre la santé d'une femme en danger.

Ces notes explicatives ne servent guère à orienter les médecins, les femmes en quête d'un avortement, et l'ensemble des Canadiens sur les raisons qu'un médecin

peut alléguer pour provoquer un avortement. Elles suscitent autant de questions qu'elles fournissent de réponses.

Bien que toute grossesse comporte en soi ses risques et ses tensions, la science médicale actuelle et les services offerts dans la plupart de nos hôpitaux sont en mesure de tellement minimiser ces risques et ces tensions que bien peu de Canadiennes craignent vraiment que le fait de mener un bébé à terme entraînera pour elles des séquelles physiques ou même psychologiques irréversibles.

En ce qui concerne la santé psychologique, la preuve est faite que dans certains cas, un avortement peut avoir à long terme des conséquences néfastes. Devrions-nous nous attendre, si ce projet de loi était adopté, à ce que les médecins compétents refusent à peu près toutes les demandes d'avortement? Est-ce là l'objet du projet de loi? En vertu de la nouvelle loi, le simple observateur devrait-il conclure que le médecin compétent qui a pratiqué un avortement sur une femme en excellente santé a enfreint l'article 287 du Code criminel? Est-ce là ce que recherche le gouvernement? Incombera-t-il par exemple à ce simple observateur d'intenter des poursuites contre ce médecin pour avoir violé le Code criminel? Comment devrait-on procéder?

Par ailleurs, faut-il interpréter la disposition du projet de loi concernant la santé comme une obligation pour le médecin, si une femme lui déclare simplement que le fait de porter son enfant à terme risque de mettre sa santé en péril, de provoquer cet avortement à la condition d'être convaincu que cette intervention ne mettra pas la santé ou la vie de sa cliente en péril?

Mis à part les cas difficiles où interviennent l'eugénie, le viol et l'inceste, la femme pourra alléguer qu'en vertu de sa situation socio-économique, la grossesse met en péril sa santé physique, mentale ou psychologique, auquel cas le médecin sera appelé à juger s'il s'agit simplement d'une excuse ou bien d'une raison légitime.

• (1230)

Les notes explicatives fournies par le gouvernement laissent entendre que les circonstances socioéconomiques seraient considérées comme un motif valable pour pratiquer un avortement si elles mettent en péril la santé de la mère. Il y a ceux qui prétendent que les circonstances sociéconomiques suffiraient à elles seules à justifier un avortement. Si le gouvernement épouse ce point de vue et estime que les circonstamces socioéconomiques sont un motif d'avortement, cela devrait être clairement indiqué dans le projet de loi comme une raison supplémentaire d'autoriser un avortement. Évidemment, en pareil cas, je voterai contre ce projet de loi.

Je ne suis pas insensible aux difficultés sociéconomiques dans lesquelles se débattent un grand nombre de femmes, en particulier les mères célibataires. Ces difficultés demandent que les gouvernements prennent des mesures concrètes. Il faut une loi progressiste sur les garderies pour permettre aux femmes de travailler au dehors sans compromettre les soins qu'elles donnent à leur enfant. Il faut appliquer plus sévèrement la loi concernant les pensions alimentaires destinées aux enfants pour que les pères contribuent fiancièrement à l'éducation de leurs enfants. Il faut fournir une éducation en matière de planisme familial. L'avortement n'est pas un remède. Ce n'est pas une solution. Ce projet de loi ne règle pas ces difficultés.

Il est nécessaire de faire bien plus que de se contenter d'adopter une loi pour criminaliser de nouveau l'avortement. Il faut une politique d'ensemble visant à réduire le nombre des avortements, légaux ou non, dans notre pays. On pourrait, pour ce faire, établir des programmes d'éducation, réduire le nombre de grossesses non désirées, promouvoir l'adoption, rendre le marché du travail progressif, grâce à l'équité en matière de rémunération et à des programmes de garderies qui reconnaîtrait la contribution des femmes qui ont des enfants. Et bien sûr, la loi sur l'avortement ferait partie intégrante du programme.

Si nous étions rendus à l'étape de la troisième lecture, je voterais contre ce projet de loi, mais nous n'en sommes qu'à l'étape de la deuxième lecture. Je déteste le vide juridique qui existe au Canada depuis presque deux ans. Il faut s'efforcer véritablement d'insérer une bonne mesure législative dans nos recueils des lois. Pendant l'étude en comité, entre la deuxième et la troisième lectures, il sera peut-être possible d'amender ce projet de loi boiteux. On pourrait, par exemple, supprimer la mention vague et imprécise du projet de loi concernant la santé de la femme enceinte. En tout cas, je l'espère, parce que si le comité auquel est renvoyé le projet de loi n'en comble pas les lacunes, je devrai voter contre cette mesure législative à l'étape de la troisième lecture.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je souhaite prendre part à ce débat sur le projet de loi C-43, loi concernant l'avortement, car vous en conviendrez, c'est un sujet qui est très important et très délicat pour l'ensemble de la population canadienne ainsi que pour les gens de ma circonscription, la circonscription de Terrebonne, qui n'a pas échappé à ce débat, monsieur le Président.

Comme vous le savez il y a eu beaucoup de débats, beaucoup de remises en question, beaucoup de délibérations sur cette importante question, beaucoup de discus-

sions, voire même à certains moments, des déchirements. Ce qui en fait une question extrêmement délicate et surtout controversée, tout dépendant que l'on se situe dans une option plutôt qu'une autre, c'est-à-dire tout dépendant que l'on soit Pro-vie ou que l'on soit Pro-choix.

Monsieur le Président, malgré les différences qui existent au niveau idéologique, les événements des dernières années, et particulièrement les événements de l'été dernier, nous ont démontré la nécessité pour le législateur d'assumer ses responsabilités face à cette situation, de faire preuve de leadership et de remplir le rôle que la population nous a confié en tant que représentant élu de la Chambre.

Et comment peut-on définir ce rôle, monsieur le Président? Je pense que notre rôle était de soumettre un projet de loi qui, tenant compte de deux grandes réalités, aurait pour effet de mettre en place un cadre juridique en respectant les droits et libertés individuelles reconnues dans la Charte canadienne des droits et en tenant compte également de l'intérêt que porte la société canadienne à la protection du foetus.

Il faut dire, monsieur le Président, que cet équilibre n'est pas facile à atteindre. Mais, comme le mentionnait la Cour suprême dans le jugement de Morgentaler, le droit de l'un ne doit pas nécessairement s'exercer au détriment de l'autre. Et vous en conviendrez, cela nous laisse une marge de manoeuvre très mince, et si l'on veut vraiment mettre en place une loi qui soit constitutionnellement acceptable, c'est-à-dire qui passe le test d'une contestation juridique devant la Cour suprême, je crois qu'il est primordial de respecter cet équilibre et surtout de ne pas succomber à la tentation de lui donner une apparence ou un visage plus Pro-vie ou plus Pro-choix. Ce qui aurait pour effet de briser cet équilibre fragile.

Ce projet de loi C-43 prévoit que la question de l'avortement est une décision d'ordre médical qu'une femme et un médecin prennent en s'appuyant sur des motifs de santé et l'on définit la santé par santé physique, santé mentale et psychologique.

Il est évident, monsieur le Président, que ce projet de loi reconnaît que seule la femme prendra la décision de mettre un terme à sa grossesse, décision qui n'est évidemment pas facile à prendre pour une femme. C'est une décision très difficile à prendre et comme tout acte médical, cette décision sera soumise au diagnostic d'un médecin, comme c'est la situation de toute façon actuellement, monsieur le Président. Si on demande d'avoir une intervention chirurgicale, si on demande d'avoir un traitement médical, il est évident que du moment où c'est un acte médical, c'est toujours soumis au diagnostic d'un médecin.

La loi souligne également le fait que l'avortement est un acte médical, qu'il doit être accompli par un médecin qualifié. Personnellement, je suis satisfait car ceci fera en sorte de rendre criminels les avortements illégaux, les avortements qui sont faits en dehors du cadre juridique de la loi et on peut considérer qu'il s'agit là d'une protection pour les femmes.

Le foetus, monsieur le Président, est aussi protégé puisque la décision doit s'appuyer sur des raisons de santé, pas sur des raisons futiles ou quelque raison que ce soit mais bien sur des raisons de santé.

Cette nouvelle mesure législative a été insérée dans le Code criminel. Cela nous ramène à toute la question de la «recriminalisation» de l'avortement. Certes, il aurait été préférable de ne pas en arriver là, mais quelle crédibilité aurait une loi sans sanction pour ceux qui ne l'observent pas, dans un pays où seul le droit pénal peut donner au Parlement le pouvoir de réglementer l'avortement à l'échelle nationale! Précisons que la criminalisation de l'avortement ne se fait pas au détriment ou sur le dos de la femme, mais se fait au niveau des médecins qui doivent respecter le cadre de la loi.

Il aurait été préférable à mon avis qu'on ne légifère pas dans ce domaine. Mais la société canadienne ne l'entend pas de cette façon, et nous sommes ici pour représenter tous les éléments de la population canadienne.

Cette loi n'a pas pour objectif ou n'aura pas pour effet de changer les opinions personnelles de tous et chacun, de changer les convictions profondes, les convictions morales des gens, que l'on soit pour ou contre l'avortement.

Au lendemain de l'application de cette loi, monsieur le Président, les gens qui sont profondément Pro-Vie demeureront Pro-Vie et les gens qui sont profondément Pro-Choix demeureront Pro-Choix. De toute façon, monsieur le Président, je serais tout à fait contre une loi qui imposerait au plan des valeurs morales des gens une conception plus qu'une autre ou une conception au détriment d'une autre. Qui suis-je, moi, monsieur le Président, pour dire que la femme qui souhaite voir ses droits respectés a tort? Ou que celui qui attache une très grande valeur à la vie du foetus n'a pas raison?

Lorsque j'ai été élu député, monsieur le Président, ce n'était pas pour intervenir indûment au plan des valeurs morales personnelles chez mes citoyens et chez les gens en général. Surtout pas, monsieur le Président, pour imposer quoi que ce soit à qui que ce soit à ce niveau-là, surtout pas mon point de vue personnel.

Cette question-là relève de nos convictions morales les plus profondes à tous et chacun et je ne suis pas ici pour jouer le rôle d'un ministre du culte et de toute façon, je m'y refuserais. Mon rôle en tant que membre d'un corps législatif consiste à mettre en place un cadre législatif équilibré qui évitera que des gens souffrent inutilement et j'entends bien assumer ce rôle pleinement, monsieur le Président.

Pour ceux qui seraient tentés de se servir d'un projet de loi afin de réduire le nombre d'avortements au pays et de se servir d'un projet de loi et ce, de façon restrictive, en limitant l'accès à l'avortement, je dois leur dire qu'ils font erreur. Ce n'est pas avec une loi sur l'avortement que l'on peut en arriver à ce résultat. Que l'on mette en place une politique familiale cohérente, que l'on valorise le rôle de la mère et celui du père, que notre société reconnaisse la très grande valeur sociale que représentent la naissance et les enfants et je suis persuadé que moins de femmes utiliseront ce dernier recours, que représente l'avortement.

• (1240)

De plus, monsieur le Président, une loi restrictive ne serait en soi qu'un leurre. Comme la loi précédente qui existait, qui a été invalidée, si on donnait un caractère plus restrictif à cette loi, elle serait probablement invalidée et pour les mêmes raisons. Alors, il est important de comprendre que tout amendement qui pourrait briser l'équilibre du projet de loi serait tout à fait inacceptable. Il est important de dire à la population que tout amendement qui aurait pour effet de limiter l'accès à l'avortement chez la femme irait à l'encontre de ses droits qui sont reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés, et on aurait une apparence de loi, mais le jour qu'elle serait contestée devant la Cour suprême, cette loi-là deviendrait invalidée comme la loi précédente.

En terminant, monsieur le Président, je dois dire que le sujet de l'avortement m'a été difficile durant la dernière campagne électorale, et depuis ma première année comme député de cette Chambre, c'est un sujet qu'il m'est très difficile de traiter. Pourquoi? Parce que probablement, lorsque je réfléchissais sur la question, j'y allais en fonction de mes convictions personnelles. Mais j'ai compris, monsieur le Président, que mon rôle ici, et je le redis, n'est pas d'imposer quelque conception ou valeur morale à qui que ce soit. Notre rôle est de reconnaître les réalités qui existent au sein de la population canadienne et de pouvoir mettre en place un cadre juridique qui soit acceptable et qui permette que des gens, que des femmes n'aient pas à subir des situations difficiles et dramatiques, tel qu'on a pu le constater l'été dernier.

J'ai reçu beaucoup de commentaires. J'ai reçu beaucoup d'avis. J'ai reçu beaucoup de courrier de la part de mes commettants à ce sujet, au sujet de l'avortement. Et ce n'est pas une question facile. Par contre, j'estime que le projet de loi qui est présenté en est un très équilibré, et personnellement, monsieur le Président, à titre de député de la circonscription de Terrebonne, j'ai l'intention d'y apporter mon appui entier.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en tant que députée et en tant que femme et mère de quatre enfants, je considère qu'il est important que je parle du nouveau projet de loi sur l'avortement, projet qui, en ne prenant pas de position ferme, en voulant plaire à tout le monde, ne règle rien et crée un nouveau problème.

L'avortement a été libéralisé en janvier 1988, lorsque la Cour suprême du Canada a décidé que le Code pénal ne pouvait contraindre les femmes à porter un foetus à terme sous peine de poursuite au niveau criminel. Ce fait cependant n'a pas mis un frein aux difficultés qu'ont les femmes à recevoir les soins adéquats qui requièrent un arrêt de grossesse. D'une province à l'autre, d'une région à l'autre, tout varie. C'est presque devenu dans certains coins un phénomène de pouvoir recevoir l'aide d'un médecin dans ce cas.

Il est évident, et c'est ce à quoi je crois, que dans une société idéale, les services d'aide et de soutien à long terme étant en place, les programmes d'éducation et de prévention étant efficaces, nous n'aurions plus à recourir à l'avortement. Malheureusement, nous n'en sommes pas là. Nous en sommes même très loin! Nous avons encore bien peur du jugement du voisin, des pressions sociales et de la liberté individuelle de choisir et surtout de vivre avec ce choix. Si nous voulons promouvoir le choix des femmes de porter un enfant à terme, nous pouvons le faire de façon pratique. Nous pouvons nous assurer de services adéquats comme des garderies en nombre suffisant, à coût abordable, des congés et des refuges décemment subventionnés, la judiciarisation de l'inceste et de la violence familiale, la perception automatique des pensions alimentaires, en d'autres mots, monsieur le Président, donner aux gens les soutiens nécessaires afin de prendre soin de ces enfants, et surtout de façon équitable pour tous.

[*Traduction*]

Malheureusement, dans le projet de loi qu'il nous présente, le gouvernement ne cherche même pas à aborder la question des services parallèles. Au lieu de menacer la femme et son médecin de sanctions graves, le gouvernement devrait mettre sur pied des programmes qui offriraient aux femmes de véritables solutions de rechange. Il faut créer des programmes de soutien à l'intention des femmes qui décident de ne pas subir un avortement. Le gouvernement doit accroître le nombre de places dans les garderies au Canada. Il doit également aborder la question des grossesses chez les adolescentes et se rendre compte de la gamme des facteurs sociaux, religieux et économiques véritablement complexes qui jouent un rôle important dans la décision des femmes. Il doit examiner la discrimination que l'on retrouve cette

mesure législative qui rend les services d'avortement plus accessibles aux femmes qui ont le temps et l'argent nécessaires pour les trouver.

[*Français*]

Monsieur le Président, je crois qu'il est primordial, si nous voulons vraiment améliorer la situation actuelle, qu'il est même essentiel que les hommes soient conscientisés face à leur responsabilité vis-à-vis de leur sexualité et des conséquences de leurs actions. C'est aux parents à éduquer leurs fils; s'ils ne veulent pas être responsables d'avortements, ils ne doivent pas être responsables de grossesses. Il faut très tôt apprendre à vivre les conséquences de ses actes, de ses choix, et ce, pour tous. C'est une éducation qui se fait par l'exemple, par la communication, par le dialogue avant la pose d'un geste plutôt qu'après. Les services d'appui ne sont tout simplement pas en place.

Monsieur le Président, il est important que dans notre société tous puissent recevoir une éducation sexuelle adéquate et avoir de bons moyens de contraception disponibles et surtout qu'ils soient utilisés. Les médias ont aussi un rôle à jouer afin de faire disparaître le tabou, la peur et souvent la hantise qui veut que si on parle de prévention, en incitant les gens à utiliser le condom, la pilule anticonceptionnelle ou d'autres choses, on invite, de fait, les jeunes à découvrir la sexualité trop tôt. Je crois qu'il faudrait cesser de faire l'autruche ou tourner la tête si on veut prévenir une grossesse non voulue.

Toute femme ayant vécu un avortement vous dirait que c'est un choix difficile à prendre, une grande remise en question et une cicatrice à vie. Quel que soit le motif de sa décision, il demeure que c'est elle et elle seule qui doit finalement demander l'arrêt de sa grossesse. C'est aussi elle qui vivra les conséquences de son choix, d'où l'importance qu'elle puisse au moins recevoir des soins adéquats.

[*Traduction*]

Quand une femme découvre qu'elle porte un enfant non prévu, elle doit décider elle-même de la mesure à prendre. Si elle est jeune et pauvre et qu'elle a peu de chances de se trouver un emploi, elle doit décider si elle veut placer un nouveau-né dans cette situation. Elle doit décider si elle veut mettre au monde un enfant qui à son tour connaîtra de la pauvreté et les privations ou si elle attendra un moment propice du point de vue financier. Vu le manque de structures de soutien dans ce projet de loi, les femmes seront moins portées à mener leur grossesse à terme.

• (1250)

Le fait que le gouvernement s'est dérobé à son engagement d'établir un programme national de garderies est loin de dissuader les femmes de se faire avorter. Si toutes les mères canadiennes avaient accès à des services de garderie, la possibilité de continuer à travailler et d'entretenir une famille encouragerait les femmes à mener leur grossesse à terme. Sans ces services, notre société peut-elle s'attendre qu'une femme renonce automatiquement à son droit de choisir?

La réduction des paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement et des services de soins de santé restreindra encore plus l'accès aux services d'avortement, si besoin est. Encore une fois, les femmes pauvres seront obligées de recourir à des moyens de fortune, parfois dangereux, parce qu'elles ne seront pas en mesure de se payer des services médicaux adéquats par suite du manque de financement provincial ou du manque d'accès.

Il est évident que le projet de loi à l'étude impose un fardeau aux médecins du Canada. S'ils sont passibles de poursuites criminelles, beaucoup ne voudront pas prendre de risques. Déjà, le président de l'Association médicale de l'Alberta a prévenu que les médecins de la province cesseraient de pratiquer des avortements, peut-être même dans les cas nécessaires, afin d'éviter les poursuites prévues dans le projet de loi. C'est là une autre preuve que les mesures proposées pourraient éliminer ces services dans certaines régions du pays.

Si nous acceptons le projet de loi tel quel, la décision de mettre un terme à une grossesse devrait être prise conjointement par la femme et son médecin et non par des avocats, des juges ou le gouvernement du Canada. Les médecins voudront peut-être éviter de se faire harceler par différents groupes et pourront décider de ne pas offrir ce service plutôt que de s'exposer à des poursuites criminelles. En fin de compte, ce sont les femmes du Canada qui en souffriront.

[*Français*]

Monsieur le Président, une loi telle que celle qui nous est proposée donne au médecin la responsabilité de décider. Plusieurs se désisteront pour éviter les pressions sociales et le risque d'être traînés en cour devant les tribunaux. N'ouvrons-nous pas la porte aux avortements

illégaux avec des résultats tels que l'infertilité, la honte, le rejet et le retour en arrière dans une société qui se veut tournée vers l'avenir à l'aube du XX1e siècle?

[*Traduction*]

Je voterai probablement en faveur du projet de loi en deuxième lecture, mais, à moins qu'il ne soit modifié au comité, il est hors de question que je l'appuie en troisième lecture.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, lorsque je suis arrivé ici en 1984, je n'aurais jamais pensé que j'aurais eu à légiférer sur la vie ou la mort d'un être à venir. Je suis père de famille, j'ai trois enfants, et jamais ma femme et moi, nous n'aurions pensé que nous aurions à trancher sur l'avortement, et s'il avait fallu qu'on le fasse, quel drame cela aurait été de penser qu'un de nos enfants n'aurait pas eu la chance de naître.

Pour moi, monsieur le Président, avorter, c'est criminel parce que je trouve que l'avortement, c'est un *band-aid* sur une patte de bois. Ce n'est pas en avortant qu'on réglera le problème que vit notre société. De plus, je trouve qu'avant de légiférer sur un sujet aussi important, il faudrait d'abord se poser la question, à savoir: Quel est le problème qui porte les femmes à se faire avorter? Pour quelles raisons sont-elles obligées de poser un tel geste pour se libérer d'une grossesse ou d'une naissance non désirée.

Je pense qu'il faut regarder les problèmes familiaux et, à ce point de vue là, je suis persuadé que les gouvernements ne font pas assez d'efforts afin de venir en aide aux femmes divorcées avec quelques enfants, aux mères célibataires, aux veuves qui, un jour, se retrouvent avec une grossesse, pas nécessairement qui n'est pas désirée par amour, mais qui n'est pas désirée du point de vue économique.

Là-dessus, monsieur le Président, je pense que jusqu'à ce jour, personne n'a pensé à établir des projets ou des programmes pour encadrer ces personnes, pour les aider à mener à terme leur grossesse et ensuite pour les aider à éduquer leurs enfants et à les amener à un stade où ils seront capables de se défendre eux-mêmes.

C'est un problème de société, ce n'est pas un problème législatif, ce n'est pas un problème de gouvernement. Je pense que notre gouvernement, avec le projet de loi qu'on débat actuellement, a pensé, suite à la saga Daigle-Tremblay, qui, comme vous le savez, monsieur le Président, ont réglé un problème d'amoureux sur le dos de la société en faisant payer les Canadiens, le gouvernement a dit qu'il y avait un vide législatif, donc, il faut combler ce trou. Il a déposé devant nous le projet de loi C-43 qui tente de sauver le chou et la chèvre, à mon sens.

Ce projet de loi, monsieur le Président, est Pro-Vie avec un contenu Pro-Choix. Si on regarde attentivement le projet de loi, on se rend facilement compte qu'il criminalise le geste mais qu'il ne protège pas suffisamment l'enfant à naître, le foetus. Je crois sincèrement qu'on ne bâtira pas une société saine et forte si on détruit nos embryons. C'est impossible de construire quelque chose si on n'a pas le commencement.

On aura beau dire, monsieur le Président, que l'embryon ou le foetus n'est pas reconnu comme un être vivant, mais il faut se rappeler que si ce n'est pas un être vivant, si ce n'est pas un être humain qui va vivre, c'est du moins le commencement d'un être humain qui va vivre. Il va devenir un être humain après sa période de gestation. Si nous ne reconnaissons pas qu'il peut devenir un être humain, cela veut dire qu'on ne reconnaît pas le commencement. Si on ne reconnaît pas le commencement, on va le détruire. Est-ce que comme société, comme individus, on peut se permettre de détruire le commencement, monsieur le Président?

La deuxième partie du projet de loi qu'on débat actuellement ne reconnaît pas et ne protège pas cela. C'est pourquoi il nous est si difficile ici à la Chambre de nous prononcer catégoriquement en faveur ou contre le projet de loi. Parce que dans les deux cas, il répond à une certaine question que l'on se pose. Moi, je me la pose, la question. Que l'on criminalise l'acte, parce qu'on est quand même un peu criminels de tuer un enfant qui va naître, d'accord, je peux vivre avec cela. Mais qu'on ne protège pas assez le petit qui va naître, monsieur le Président, je ne peux pas vivre avec cela.

Je dois quand même dire que le projet de loi est un pas en avant. Il va peut-être ouvrir la porte à d'autres législations et peut-être que le projet de loi, une fois rendu en comité, sera amélioré par des amendements qui viendront justement corriger cette situation.

Monsieur le Président, je pense que mon temps n'est pas écoulé avant le dîner. Est-ce que je pourrais avoir quelques instants après le dîner pour continuer mon discours?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Mitges): Le député aura trois minutes pour terminer son discours lorsque nous reprendrons le débat.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

M. John MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour aborder le grave sujet de l'avortement et du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisi. Je voudrais dire clairement que je ne suis pas d'accord avec le projet de loi C-43, mais que je ne vais pas m'y opposer à l'étape de la deuxième lecture. Comme je l'ai expliqué à mes électeurs, le projet de loi me met très mal à l'aise parce que je ne peux pas fermer les yeux sur l'avortement. Je ne peux accepter qu'on supprime un enfant à naître innocent.

Malgré tout, je crois fermement que nous, parlementaires, ne devons pas rejeter le projet de loi d'emblée mais l'examiner et en débattre la teneur. Nous devons, dans l'intérêt de nos électeurs et des générations futures, travailler assidûment à ce projet de loi au cours des prochains mois, collaborer en tant que Canadiens et adopter une position qui permette à chacun d'entre nous de dormir la conscience en paix.

M. et M^me^ Dennis Parish de New Liskeard m'ont demandé de défendre et d'approuver la loi la plus stricte possible en matière d'avortement et de m'assurer qu'elle ne renferme pas de termes vagues pouvant offrir des échappatoires. C'est ce que j'ai l'intention de faire pour eux et pour mes électeurs.

* * *

LA NAMIBIE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, maintenant qu'elle vient de tenir ses premières élections libres, la Namibie est sur la voie de l'indépendance.

Or, l'indépendance comporte un coût financier. La Namibie doit bénéficier d'une aide internationale pour compenser l'aide financière qu'elle ne recevra plus d'Afrique du Sud.

Le Canada ne peut pas abandonner maintenant son engagement de longue date envers la Namibie. Étant donné que le gouvernement a réduit considérablement les budgets de l'aide extérieure, l'ACDI se retrouve dans l'obligation de couper de moitié l'aide qu'elle se proposait de consentir à la Namibie.

Article 31 du Règlement

Je demande au gouvernement de respecter sa politique d'aide extérieure, de rétablir l'aide financière destinée à la Namibie et les échanges prévus entre les deux pays. Enfin, grâce à sa position au sein du Conseil de sécurité, le gouvernement doit veiller à retirer à l'Afrique du Sud, au profit de la Namibie, le contrôle de Walvis Bay, seul port de pleine eau de la Namibie. Enfin, il faut établir un haut-commissariat en Namibie ou, à tout le moins, une commission d'aide à la Namibie.

La naissance de la Namibie est un signe avant-coureur des développements qui surviendront en Afrique du Sud. Toutes les forces en présence en Afrique australe suivront de près l'évolution de cette nouvelle nation. Nous ne devons pas permettre qu'elle connaisse l'échec.

* * *

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, au Salvador, le FMLN a demandé aujourd'hui un cessez-le-feu. La brusque escalade qu'a connue récemment la guerre dans ce pays faisait suite à la montée de la répression et de la violence exercées gouvernement.

Dans son rapport sur le Salvador, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a fait remarquer que le nombre de violations des droits de la personne avait radicalement augmenté depuis l'accession au pouvoir du gouvernement Arena du président Cristiani.

Le FMLN a réclamé un cessez-le-feu surveillé par les Nations Unies. Une paix durable est possible grâce à des négociations sincères entre le gouvernement salvadorien et le FMLN et à un renversement de l'actuelle politique américaine. Ce n'est que lorsque les États-Unis abandonneront leur guerre froide dans la région que la population de l'Amérique centrale pourra exercer son droit souverain de prendre sa destinée en main.

J'implore une nouvelle fois le gouvernement canadien de faire comprendre aux États-Unis que le monde évolue et que l'ingérence des forces militaires américaines en Amérique centrale est inacceptable.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN-CLAUDE MALÉPART

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, lundi dernier, mes collègues des deux côtés de la Chambre ont salué pour une dernière fois mon ami Jean-

Article 31 du Règlement

Claude Malépart. Étant à Montréal, auprès de sa famille, je n'ai pas pu lui rendre hommage en cette Chambre.

[*Traduction*]

Pierre Trudeau a dit un jour que, à 50 pieds de la colline du Parlement, les députés sont de purs inconnus. Eh bien, M. Trudeau aurait eu tort encore une fois s'il avait dit cela de M. Jean-Claude Malépart.

[*Français*]

Monsieur le Président, plus de 4 000 personnes se sont déplacées pour le saluer une dernière fois au cours de la dernière fin de semaine à Montréal, et plus de 2 000 personnes se sont recueillies en l'église Saint-Anselme pour l'honorer lors d'une cérémonie simple et émouvante.

Son dernier discours sur le lac Meech en cette Chambre a fait couler beaucoup d'encre. C'est sans doute l'héritage que Jean-Claude Malépart lègue à tous les Canadiens. Il voyait sa mort venir, il le savait et nous a livré lui-même son testament. Jean-Claude Malépart, un travailleur du monde ordinaire, le Maurice Richard de la politique, qui repose en terre et dans le coeur de plusieurs citoyens.

Monsieur le Président, le cancer l'a mis «*knock-out*», mais comme un grand poids lourd, il est tombé en continuant de se battre. Nous avons perdu un géant du défenseur du peuple, avec un grand coeur, et nous le manquerons pour longtemps.

Jean-Claude, ton ami le pompiste te salue.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, chaque semaine, quand je retourne dans ma circonscription, il me tombe sous les yeux un exemple de plus du tort immense que la TPS causera aux personnes de Malpèque.

Dernièrement, nos clubs de patinage artistique et de hockey mineur se sont éveillés à la réalité de la taxe de 9 p. 100 qu'on propose. Ces organisations sont un élément majeur de la vie communautaire dans ma circonscription et même partout au Canada.

On ne peut nier l'importance du sport dans la vie des jeunes. Dans les clubs de hockey mineurs et les clubs de patinage, ils apprennent les joies de la persévérance, l'importance d'un bel l'esprit sportif et les avantages de l'activité physique.

On propose d'appliquer la TPS à des secteurs de programmes sportifs qui échappaient jusqu'ici à l'impôt: les honoraires d'entraîneur, les installations, les droits d'inscription aux épreuves, les droits d'association et les dépenses de voyage. La TPS infligera à un grand nombre de jeunes et à leur famille une charge financière qu'ils sont absolument incapables d'assumer.

Au nom du Parti libéral du Canada et plus particulièrement de mes collègues libéraux à la Chambre des communes, je supplie le gouvernement de garder l'esprit communautaire vivant en promouvant les sports chez les jeunes au lieu d'en interdire la pratique par la TPS.

* * *

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le tous les jours, des espèces végétales et animales sont menacées d'extinction, en raison surtout de l'action de l'homme.

Une espèce, l'éléphant d'Afrique, fait maintenant l'objet de la protection dont il a besoin. En vertu de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, le Canada et d'autres pays ont frappé d'interdiction le commerce de l'ivoire. Vendredi dernier, des centaines de Canadiens qui s'intéressent à cette question ont assisté à une assemblée organisée par Zoo Check Canada à l'Université de Toronto. Le Dr Richard Leakey et Ian et Oria Douglas-Hamilton, notamment, leur ont parlé de la situation critique de l'éléphant d'Afrique. Plus de 120 000$ ont été recueillis pour le fonds de l'éléphant sauvage du Kenya.

L'intérêt que suscitent au Canada et partout dans le monde les espèces menacées de disparition montre combien nous, les humains, nous nous intéressons au sort des autres espèces de la planète et dont notre propre survie et notre bien-être dépendent.

* * *

LE LIBAN

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le président du Liban a été tué hier dans un attentat à la bombe. Sa mort a causé non seulement un choc mais aussi une profonde déception pour la multitude qui voyait en lui un espoir de paix pour le Liban. Des cérémonies religieuses se sont tenues dans le monde entier pour pleurer cette grande perte.

[*Français*]

J'espère que la mort du président Mouawad n'entraînera pas une nouvelle effusion de sang, mais qu'elle rapprochera plutôt les citoyens de ce pays, alors qu'ils pleurent la mort d'un chef anxieux de ramener la paix au Liban.

[*Traduction*]

Il est ironique de constater qu'un homme si déterminé à rétablir la paix a été tué par un acte de terrorisme aussi brutal. Le président Mouawad n'avait assumé ses fonctions que depuis 17 jours et déjà il ouvrait un chemin qui aurait pu mener à la paix au Liban. Je suis confiant que les Libanais surmonteront cette tragédie et j'espère qu'ils suivront les traces du président disparu en poursuivant ses efforts afin de réussir à bâtir un Liban souverain, indépendant, juste et équitable.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, aujourd'hui, un article du *Journal de Montréal*, écrit par le journaliste Jean-Denis Girouard, titre: «Logement: Québec n'a pas sa part du gâteau.»

Le Québec est la seule province a avoir élaboré un programme de rénovation conjointement avec le gouvernement fédéral à 50 p. 100 des coûts.

À Montréal, la ville a contribué un montant pratiquement équivalant à celui du Québec et à celui du gouvernement fédéral, et plus de la moitié des 6490 unités rénovées ont été des chambres dans des maisons de chambres s'adressant aux plus démunis.

Monsieur le Président, dans ce contexte, la coupure du Parel locatif se révèle être complètement inappropriée, tant sur le plan des coûts que sur celui de répondre aux besoins impérieux de la population du Québec et de Montréal, et je demande au ministre d'État (Habitation) de réintroduire ce programme dans les plus brefs délais pour les plus démunis du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y en a à la Chambre et à l'extérieur qui pensent que l'avortement est une question strictement féminine. Rien n'est plus loin de la vérité. C'est très certainement une question féminine au sens où ce sont les femmes qui sont le plus profondément, et en fait exclusivement touchées. C'est une question féminine au sens où c'est le droit constitutionnel fondamental à la sécurité de la personne que se proposent de violer ceux qui veulent refuser aux femmes l'accès à l'avortement.

Pour cette raison même, l'avortement est une question de droits de la personne qui transcende de loin la division des sexes, et c'est pour cette raison même que paraît dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui une annonce publiée par un groupe appelé Men for Women's Choice, appuyé par plus de 600 hommes qui y souscrivent nommément. Cette publicité énonce la déclaration toute simple et absolument fondamentale que «nul gouvernement ne devrait pouvoir forcer une femme à porter un enfant contre sa volonté».

• (1410)

Ces hommes et des millions d'autres d'un bout à l'autre du Canada qui appuient et partagent leur opinion représentent un contingent bienvenu dans la lutte pour la liberté de choix en matière d'avortement au Canada.

* * *

L'EMPLOI

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, l'économie du Nouveau-Brunswick va beaucoup mieux depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984. Depuis cette année-là, plus de 30 000 nouveaux emplois ont été créés dans la province et le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a chuté de 26 000.

Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick est tombé de 16,3 p. 100 en septembre 1984 à 12, 3 p. 100 aujourd'hui. Pour les cinq premiers mois de 1989, le nombre de mises en chantier dans la construction domiciliaire est de 104 p. 100 supérieur à celui de la même période en 1984. En 1988, les exportations ont augmenté de plus d'un tiers comparativement à 1984.

Ceux d'en face ont de la difficulté à accepter ces chiffres très impressionnants, mais je suis sûr que les députés de l'opposition réalisent que nous faisons et que nous continuerons à faire du bon travail dans le Canada atlantique et dans ma province, le Nouveau-Brunswick.

* * *

LES AUTOCHTONES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre un incident troublant qui jette une ombre sur l'attachement de ce gouvernement aux droits et à la dignité des autochtones du Canada.

Article 31 du Règlement

Une projection de diapositives sur les Pères de la Confédération, préparée par Parcs Canada et montrée aux visiteurs de Province House, à l'Île-du-Prince-Édouard, qualifie les autochtones du Canada de païens et d'infidèles.

Il est vrai que cette remarque est une citation d'époque, mais le contexte ne le dit pas clairement et les visiteurs peuvent avoir l'impression que c'est la façon dont notre société voit ses autochtones. Par ailleurs, cette présentation ne fait pas état de la riche contribution des premiers habitants de ce pays.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont outrés du manque de tact et de l'arrogance que l'on trouve dans cette présentation et troublés par l'apparent dédain du gouvernement pour la dignité des autochtones. Je demande au gouvernement de prendre des mesures pour rectifier cette situation et de promettre aux Canadiens qu'un tel incident ne se reproduira pas.

* * *

LES PARTIS D'OPPOSITION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, qu'est-ce qui distingue le Parti libéral du NPD? Dans un discours de septembre 1989 au congrès de la Canadian Association for Securities and Studies, le député libéral de York-Centre disait ce qui suit:

> De par sa nature même l'opposition au Canada a une tradition d'irresponsabilité, de non-responsabilité au sens le plus élevé du terme.

Voilà maintenant établie la tradition de l'opposition pour ce qui concerne York-Centre. Les aveux récents du député NPD d'Essex—Windsor cadrent avec cette tradition. Dans la campagne qu'il mène pour briguer la direction de son parti d'irresponsables, il aurait déclaré suivant le *Star* de Toronto que l'actuel chef du NPD désire «rester neutre sur la question du libre-échange, parce que l'accord pourrait se révéler avantageux pour le Canada.»

Sous la conduite du député d'Essex—Windsor, le caucus NPD est resté fidèle à la tradition York-Centre: il a fini par combattre l'Accord. Où est la différence? La voici. C'est que les libéraux ne font pas de façons pour reconnaître leur irresponsabilité, alors que la conduite du NDP est irresponsable. . .

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA NAMIBIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il arrive souvent dans cette Chambre que nous passions beaucoup de temps à parler de tensions internationales, de conflits régionaux, de menaces de guerre et de divers autres sujets.

Je pense qu'il incombe à la Chambre de souligner un événement international heureux qui s'est produit récemment. Je veux parler des élections en Namibie. En effet, en Namibie, les Nations Unies ont fait le travail pour lequel cette organisation a été créée. C'est cette organisation qui a préparé la décolonisation et l'a rendue possible, qui a permis à la Namibie de se libérer de la colonisation par l'Afrique du Sud et d'organiser des élections libres et justes grâce aux efforts, entre autres, de nombreux Canadiens, et de gens du monde entier qui se sont rendus en Namibie pour que se tiennent ces élections libres et justes. Il nous incombe de le souligner et aussi de demander au gouvernement canadien de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer à la Namibie qu'elle pourra compter pleinement sur l'appui du gouvernement canadien dans les jours très difficiles qu'elle traversera bientôt.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ANNÉE AU QUÉBEC

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le 10 novembre dernier, au cours d'une soirée qui se tenait à l'hôtel *Le Méridien* de Montréal, qui soulignait le 80e anniversaire de la Chambre de commerce du Québec, la Chambre de commerce Des Moulins, une Chambre de commerce de ma circonscription, était proclamée «Chambre de commerce de l'année au Québec», et ce, parmi les 240 Chambres participantes.

Ce prix lui était décerné pour sa performance exceptionnelle et pour son dynamisme et sa force de caractère, en favorisant le développement économique de la région tout au long de l'année.

Ses diverses activités ont donné naissance à maintes réalisations telles que la réussite du Salon provincial de l'informatique et de la bureautique, le Gala Primas qui couronnait l'excellence des gens d'affaires de la région et bien d'autres réalisations encore.

Je désire souligner, monsieur le Président, tout particulièrement le travail exceptionnel de MM. Normand Harvey et Claude Hamer ainsi que de toute leur équipe. Ils ont accompli un travail remarquable.

Monsieur le Président, nous nous devons d'être fiers de cette réussite qui démontre bien le grand dynamisme de la région Des Moulins et de la circonscription de Terrebonne.

Je désire leur offrir mes plus sincères félicitations et je suis convaincu que cet honneur rejaillira sur l'ensemble de la population de Terrebonne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les Canadiens savent maintenant que le gouvernement dispose de millions et de millions de dollars pour financer un nombre quasi illimité d'entreprises douteuses.

Puisque le gouvernement a tant d'argent à jeter par les fenêtres, pourquoi n'en a-t-il pas assez pour mettre en oeuvre des programmes de garde d'enfants, pour aider les mères célibataires, pour financer les banques alimentaires? Pourquoi doit-il recouvrer les pensions de vieillesse et les allocations familiales? Quel genre de priorités le gouvernement a-t-il?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, mardi, pour répondre à une question concernant un prêt consenti à un club érotique, qui laissait sous-entendre que des pressions politiques avaient été exercées, j'ai dit qu'on avait commis une erreur, qui a été corrigée. J'ai découvert par la suite que j'aurais dû employer le pluriel. Des erreurs ont été commises et avaient été commises depuis 1972. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui était le ministre?

M. Andre: Il s'agissait de diverses entreprises, reconnues à l'époque ou par la suite comme étant des clubs de nuit, des restaurants licenciés, et ainsi de suite, qui présentaient des spectacles exotiques du genre que ni le très honorable chef de l'opposition ni moi-même n'accepterions comme candidats à un financement fédéral.

En conséquence, la politique de la BFD a été resserrée pour que cela ne se reproduise plus. J'espère que le chef de l'opposition voudra se joindre à moi pour applaudir les mesures prises par la direction de cette société d'État. Nous pourrions alors dire unanimement à la Chambre que nous ne croyons pas que les organismes du gouvernement canadien devraient financer ce genre d'activités.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre a besoin de quelques jours, mais il arrive finalement à se rattrapper. Je veux lui dire que, quoi qu'il ait pu se produire dans le passé, nous n'avons jamais sacrifié des programmes d'aide aux pauvres pour financer le genre d'activités qu'il vient de mentionner.

Je peux attendre que le vice-premier ministre ait fini de donner ses instructions au ministre. Vous voulez une petite suspension, Don?

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore une fois au vice-premier ministre en l'absence du ministre responsable de la condition féminine.

Étant donné que le gouvernement a financé à coups de millions de dollars un nombre incalculable d'établissements qui exploitent des femmes, pourquoi a-t-il amputé de 15 p. 100 cette année les crédits destinés à des programmes qui ont pour but d'aider les femmes?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, bien que la question ne soit pas vraiment de mon ressort, le préambule l'est sûrement.

Pour être précis, je dirai que la Banque fédérale de développement, qui existe depuis plus de 40 ans, est un prêteur de dernier recours pour les petites entreprises. Elle traite souvent avec des motels, des clubs de nuit et d'autres établissements du secteur touristique. Pendant longtemps, depuis 1972 au moins, elle a financé des établissements qui faisaient venir des artistes d'un genre qu'il ne convient peut-être pas à un organisme fédéral de financer.

• (1420)

Je dois ajouter que, malheureusement, par suite de l'énorme déficit que le gouvernement précédent nous a laissé, nous avons dû réduire de 50 p. 100 les fonds mis à la disposition de la BFD pour aider les petites entreprises.

Le député propose-t-il d'éliminer complètement cette banque à laquelle les petites entreprises du pays s'adressent en dernier recours pour obtenir des capitaux? Si c'est la position du Parti libéral, il faudrait la rendre publique.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais parler de la Banque fédérale de développement. En vertu de sa charte, cet organisme consent des prêts de dernier ressort et il est censé venir en aide à de véritables petites entreprises et favoriser la croissance économique du pays. Moi aussi, je l'ai lu la charte.

Que le ministre me dise pourquoi seulement 16 p. 100 des fonds de la BFD ont été versés à des entreprises des régions les plus pauvres du pays, pourquoi seulement 16 p. 100 des fonds sont allés à des entreprises des provinces atlantiques, des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest. Est-ce une erreur? Est-ce la faute d'un fonctionnaire? Comment le ministre explique-t-il que seulement 16 p. 100 des fonds de la banque ont été prêtés à des entreprises des régions les plus pauvres du Canada?

M. Andre: Monsieur le Président, les programmes de développement régional comme l'APECA et le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest de même que les programmes de développement applicables au Québec et au nord de l'Ontario visent de façon générale à promouvoir le développement de ces régions. La Banque fédérale de développement a pour mandat d'aider les petites entreprises de toutes les régions du pays. Elle n'a pas pour mandat de consentir des prêts suivant d'autres critères.

Si nous avons dû maintenir ces programmes de développement régional, c'est notamment parce que les gouvernements qui nous ont précédés n'ont pu assurer, dans ces régions, le genre de développement économique qui susciterait une demande pour le genre de prêts que consent la banque.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne les engagements que le commissaire Inkster a pris. Pendant que le commissaire poursuit son enquête indépendante sur d'éventuelles ingérences politiques dans la GRC, et les députés de l'opposition l'appuient dans cette enquête, je veux interroger le solliciteur général sur des questions non policières, mais qui relèvent directement de sa compétence. Je veux parler en l'occurrence de ses collaborateurs.

En tant qu'ancien solliciteur général, je sais que des renseignements confidentiels portant sur des enquêtes policières en cours sont régulièrement transmis au solliciteur général. Le solliciteur général et ses collaborateurs ont-ils communiqué, directement ou non, des renseignements confidentiels de ce genre à des personnes touchées par ces enquêtes ou faisant l'objet des enquêtes.

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Non.

M. Kaplan: Le solliciteur général a-t-il réuni ou réunira-t-il ses collaborateurs pour vérifier auprès d'eux si tel est bien le cas?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai répondu clairement. J'ai défendu, et je crois que j'ai exprimé de façon très claire depuis quelques jours l'indépendance totale qui doit exister pour les corps policiers et la Gendarmerie royale du Canada. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune mention de la part de la GRC qu'il y ait pu y avoir de l'interférence politique sur eux. Je suis très satisfait de cette mention, cela me satisfait absolument de la part du Commissaire.

Et je ne vois pas pourquoi... j'ai toujours voulu, et mon équipe, les gens qui m'entourent, n'ont jamais voulu d'aucune façon interférer dans le travail des policiers et je vais continuer de maintenir cette position-là qui m'apparait comme celle que l'on doit tenir. Et je suis heureux d'apprendre de mon collègue que, comme ancien solliciteur général, le député de York-Centre sait combien

nous devons préserver cette indépendance. Et mon collègue lui-même l'a répété, l'a dit, savoir que le Commissaire est un homme d'une grande intégrité, et c'est ce qu'il a dit cette semaine, et que s'il y avait quelqu'un qui était en mesure de jeter toute la lumière sur ces choses-là, c'était bien lui, et qu'on devait lui faire confiance. Je prends votre parole, mon cher collègue!

* * *

[*Traduction*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Banque fédérale de développement. Il doit savoir que dans les années 80 et déjà même dans les années 70 il était d'usage à cette Banque d'interdire les prêts ou les crédits aux boîtes de strip-tease, aux bars topless, aux établissements de danse exotique, etc. Mais à ce qu'on apprend ce n'est pas une fois, mais deux, trois, quatre, cinq, six fois en un seul jour que toutes sortes de violations de cette règle sont mises au jour.

Est-ce que le ministre a effectué ou ordonné une enquête sur l'étendue de ces abus? Puisque cette règle a été violée à maintes reprises, pour quelles raisons cela s'est-il fait et est-ce qu'il y a eu ingérence politique à cet effet?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, monsieur le Président, j'ai demandé ce qui s'était passé; oui, j'espère que le président de la banque va y remédier. Si cela s'est fait par inadvertance, le changement de politique devrait éviter que la chose se reproduise à l'avenir. Si c'était intentionnel, alors il devrait y avoir des sanctions, si l'on veut.

Il est inadmissible qu'on accorde intentionnellement des prêts qui violent les politiques de la banque, et je dirais même du gouvernement.

Rien ne prouve encore qu'il y ait eu ingérence politique. Il s'agit d'une société d'État qui fonctionne en toute indépendance. Il est arrivé de temps à autre que des députés passent un coup de fil pour le compte d'une entreprise de leur circonscription. Nous sommes en train de découvrir entre autres choses qu'après qu'un prêt a été accordé à un motel avec restaurant-bar, il arrive souvent que lorsque les affaires ne vont pas trop bien ou quoi, le propriétaire recoure à des attractions exotiques. Cela se produit après coup. Dorénavant, il y aura, ce qui n'existait pas jusqu'ici, une clause de révocation du prêt quand un changement de ce genre se produit.

M. Riis: Monsieur le Président, nous ne parlons pas d'une entreprise quelconque dont le propriétaire en a modifié le caractère tandis qu'il rembourse son prêt. Nous parlons du club Lido qui vraisemblablement se livre aux mêmes activités depuis de nombreuses années.

J'imagine que les représentants de la Banque fédérale de développement se rendent sur les lieux pour voir comment l'entreprise se comporte et qu'ils obtiennent des états financiers tous les ans sans doute.

Or, hier, le ministre a déclaré que c'était un cas isolé, qu'un fonctionnaire supérieur avait vraisemblablement commis une erreur. Nous savons maintenant que la Banque a accordé des prêts à au moins six clubs érotiques—vraisemblablement aussi à de nombreux autres—de sorte que le ministre ne saurait en imputer la responsabilité à un fonctionnaire. Cette responsabilité, c'est lui-même qui doit l'assumer. Je tiens à ce qu'il nous explique comment il se fait qu'il ignorait tous ces abus auxquels se livrait partout au Canada la banque dont il est chargé.

M. Andre: Mardi, monsieur le Président, j'ai déclaré que l'accusation d'ingérence politique dans les affaires du club Lido était dénuée de fondement et que, à ma connaissance, il s'agissait d'un cas isolé. C'était tout ce que je savais à ce moment-là.

À propos, le prêt accordé était garanti par une hypothèque sur le bien-fonds et l'immeuble. Le prêt en question devait être remboursé à même les recettes d'une entreprise enregistrée comme étant une salle à manger autorisée à vendre des boissons alcooliques. Le caractère du spectacle ne figurait pas sur la demande. Dorénavant, il devra y figurer. Si elle juge le spectacle inacceptable, la Banque fédérale de développement n'accordera pas de prêt à l'entreprise. Je le répète, le prêt fut accordé à une entreprise à numéro qui était propriétaire du bien-fonds et de l'édifice et qui avait fourni la garantie voulue.

M. Riis: À mon avis, monsieur le Président, il importe de reconnaître que depuis le début, autrement dit depuis 1972, la Banque fédérale de développement a eu la mauvaise habitude d'accorder des prêts à des clubs érotiques, à des bars topless et autres établissements du genre.

Je trouve à cette pratique un je ne sais quoi d'obscène. C'est très amusant, oui, quand le gouvernement réduit de 2 millions de dollars les programmes pour les femmes du Secrétariat d'État, quand il désindexe les allocations familiales et refuse de respecter son engagement en ce qui a trait aux garderies!

• (1430)

Hier, à Kamloops, dans ma propre localité, une demande de subvention pour une maison d'accueil pour femmes a été rejetée. Et pourtant le gouvernement consent, semble-t-il, des millions de dollars à la Banque fédérale de développement qui approuve des prêts au Lido et à d'autres clubs érotiques, comme El Greco, le Hideout, le Club 61, le Voyageur et le Minsky's.

Le ministre se contentera-t-il de déclarer: «Je sais que les règles ne sont pas respectées depuis des années.»? Quelles mesures prendra-t-il pour faire cesser pour de bon ce genre de pratiques concernant l'octroi de prêts?

M. Andre: Monsieur le Président, le député était pourtant présent à la Chambre au cours des deux derniers jours. Il s'intéresse un peu tard à cette question, il a probablement besoin d'être vu, lui aussi, à la télévision.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'ai déjà répondu à cette question six à sept fois. La réponse était: Dès que je me suis aperçu de la chose, j'ai ordonné qu'on modifie la politique afin que cette erreur ne se reproduise plus jamais. On procède actuellement à une enquête afin de déterminer si certains agents de la Banque fédérale de développement ont enfreint de façon flagrante la politique en vigueur.

Je ne sais pas ce que le député veut me faire dire. J'ai donné cette réponse avant-hier, hier et encore aujourd'hui. Le député semble vouloir me faire répéter la réponse que j'ai fournie il y a deux jours.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de la Banque fédérale de développement.

Comme le ministre s'en souvient, je lui ai demandé hier s'il était disposé à garantir à la Chambre que la BFD n'avait pas financé d'autres boîtes de strip-tease que le Lido de Hull. Nous ne savons pas pourquoi le ministre, au lieu de répondre à la question, a déclaré et je cite: «nous avons commis une erreur». Le ministre fera-t-il amende honorable et nous dira-t-il combien d'autres erreurs ont été commises par la Banque fédérale de développement? Va-t-il déposer à la Chambre une liste des clubs érotiques financés par son ministère?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je signale au député que le club Hideout à Cornwall, en Ontario, dans la circonscription de Ed Lumley, est devenu un club érotique en mars 1983, lorsque Ed Lumley était ministre responsable de la BFD.

M. Boudria: Ils avaient déjà obtenu leur prêt.

M. Andre: En fait, nous avons découvert en remontant jusqu'à 1972 que la BFD avait, sous toute une série de ministres libéraux dont le leader de ce parti à la Chambre, accordé des prêts à des institutions dont la plupart ont engagé des danseuses exotiques après avoir obtenu les prêts hypothécaires. Nous avons modifié cette politique.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aurais envie de demander au ministre pourquoi on manque d'argent pour tout mais qu'il y en a toujours pour les propriétaires de clubs érotiques.

[*Français*]

J'aimerais poser la question suivante au ministre responsable de la question féminine. C'est la question que mon chef a posée il y a quelques instants et il n'y a pas eu de réponse, comme on le sait toujours.

Il y a deux jours, j'ai demandé au ministre responsable de la condition féminine si elle était en faveur de prêter de l'argent à un club érotique, le Lido, à Hull. Je veux maintenant poser la question suivante: Est-ce que le ministre responsable de la question féminine est en faveur de financer des clubs qui font danser sur des tables des jeunes femmes nues pour le divertissement des hommes? Oui ou non? C'est ce que je veux savoir.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, comme je l'ai précisé à sept ou huit reprises, nous ne donnons absolument pas notre aval à cette façon de procéder et nous avons mis en oeuvre une politique tendant à s'assurer qu'à l'avenir, ni la Banque fédérale de développement ni n'importe quel autre organisme gouvernemental, en fait, n'offre des prêts à des établissements de ce genre.

Le député parle du club Lido où on retrouvait, sauf erreur, des danseurs érotiques, lorsque le club a ouvert ses portes pour la première fois. En ce qui a trait à l'établissement de liens avec la situation de la femme, je pense que le député devrait se reporter au bilan de son propre gouvernement, au bilan de l'homme qui siège devant lui et qui était ministre responsable de l'organisme en question durant cette période et au moins reconnaître qu'en fait, des correctifs sont pris maintenant que cette question a été rendue publique. Je le répète, il ne

convient pas, selon nous, que la BFD accorde des prêts à ce genre d'établissement.

M. Boudria: Et cette liste, Harvie?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de la Banque fédérale de développement.

Nous avons maintenant appris que la Banque fédérale de développement a une liste de notaires qui font office de représentants juridiques de la BFD, dans le cadre de ses diverses transactions. Nous savons également que pour des prêts entre 200 000$ et 400 000$, la liste des notaires est établie au bureau régional, mais que pour les prêts supérieurs à 400 000$, cette liste est fournie par l'administration centrale.

Le ministre pourrait-il déposer dans cette enceinte, aujourd'hui ou demain, la liste complète des gens dont le nom figure sur la liste des notaires et représentants juridiques de la BFD, ainsi que leur date de nomination?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je vais devoir prendre note de cette demande. J'ignore au juste de quoi il s'agit. Je sais que des milliers et des milliers de prêts sont accordés.

Le député veut-il que je remonte jusqu'en 1946? Est-ce là une question qui va en amener d'autres? S'il pouvait me préciser ce qu'il cherche à obtenir au juste, je pourrais peut-être lui donner une réponse plus complète.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je vais être très clair. La liste que je cherche à obtenir est celle qui a été fournie par ce gouvernement à la Banque fédérale de développement et que cette dernière utilise à l'heure actuelle.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre pourrait-il nous préciser du même coup les critères qui ont été retenus par le gouvernement pour choisir les notaires concernés? Va-t-il nous fournir les renseignements en question maintenant, ou allons-nous devoir attendre aussi longtemps que nous avons dû le faire, afin de découvrir que le sénateur Michel Cogger avait envoyé son compte à la BFD également?

M. Andre: Monsieur le Président, si le député souhaite de longues listes de gens qui font du travail juridique, notarial et le reste pour cette société d'État, je pense qu'il devrait alors faire inscrire sa question au *Feuilleton*. C'est la meilleure façon de procéder.

S'il a quelqu'un de précis à l'esprit, s'il pense à des malversations bien particulières, qu'il porte une accusation et je fournirai alors les renseignements voulus; s'il prêche le faux pour connaître le vrai, il devrait alors faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Je ne lui apprends rien en lui disant que le niveau de toxicité de certains fruits de mer de la Colombie-Britannique est tellement élevé que de nouvelles fermetures généralisées ont été décrétées le long du littoral, à Kitimat, Gold River, Elk Falls, Cowichan Bay, Nanaimo, Crofton et Powell River.

Le ministre des Pêches et des Océans pourrait-il nous dire depuis quand il sait que la contamination des fruits de mer s'intensifie ainsi et pourquoi il a attendu que l'on interdise la pêche dans ces régions avant d'intervenir?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les ministériels et moi-même sommes effectivement au courant de la découverte de concentrations élevées de composés de dioxine et de furane détectés dans le voisinage de plusieurs usines de pâtes et papiers du littoral de la Colombie-Britannique.

C'est pour cette raison que lorsque la présence de dioxines a été observée aux alentours d'usines de pâtes et papiers ailleurs dans le monde, à l'hiver de 1987-1988, nous avons mis sur pied un programme de surveillance à l'échelle nationale. Après avoir soumis les premiers prélèvements à des analyses scientifiques dans le cadre de ce programme, nous avons dû fermer les deux secteurs de Howe Sound et de Prince-Rupert à la pêche aux fruits de mer en décembre dernier.

Nous avons intensifié cette surveillance. À ma demande, de vastes échantillons ont été prélevés et ont été analysés à la Direction générale de la protection de la santé, au ministère de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Sur son avis, nous avons conclu hier après-midi que ces fermetures devaient être décrétées immédiatement dans l'intérêt public.

M. Fulton: Monsieur le Président, en février dernier, M. Murray Rankin de la faculté de droit de l'Université de Victoria a découvert que deux tiers des détenteurs de permis de rejets industriels examinés en Colombie-Britannique étaient en contravention depuis plus d'un an. En février de cette année, deux tiers des industries

rejetant leurs déchets dans les eaux de la Colombie-Britannique étaient en infraction depuis plus d'un an. Elles enfreignaient la loi, plus précisément, l'article 33 de la Loi sur les pêcheries.

L'interdiction de la pêche aux crevettes, aux huîtres et au crabe aujourd'hui n'est pas un accident. C'est la conséquence directe du laxisme du ministre envers les industries. Au nom des habitants de la Colombie-Britannique et de tous les Canadiens, je demande au ministre des Pêches quand il entend faire respecter la Loi?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député sait que les produits chimiques en cause se retrouvent en quantités infimes et sont très difficiles à dépister.

• (1440)

Le député sait aussi qu'à l'exception des normes applicables à la consommation de produits du poisson, nous ne disposons pas de point de référence précis et que les entreprises n'avaient pas, jusqu'à tout récemment, de moyens de calculer les concentrations de produits chimiques dans leurs rejets. En fait, ces concentrations dans les effluents pourraient être sous le seuil décelable.

Néanmoins, à la suite de vérifications sur les viandes et les coquillages effectuées dans le cadre du programme national de contrôle des usines de pâtes et papier, nous avons déterminé que les niveaux de produits chimiques excédaient les normes acceptables pour la santé. C'est ce qui a amené l'interruption des pêches.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je désire attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de M. Terry Dicks, député du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le critique financier du NPD a profité de la relâche parlementaire de la semaine dernière pour à nouveau accuser notre gouvernement de favoriser indûment les compagnies au détriment des citoyens ordinaires qui ne peuvent échapper au fisc. Comme les députés du NPD ne semblent pas avoir le courage d'interpeller directement le ministre sur cette situation, je lui demande directement: Est-il vrai, monsieur le ministre, que plus de 90 000 compagnies canadiennes ayant encaissé 27 milliards de profits en 1987 n'ont pas payé d'impôt cette année-là, et si tel est le cas, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour corriger la situation?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique utilise des statistiques périmées, comme d'habitude. Les renseignements obtenus par le critique des néo-démocrates en matière de finances datent d'avant la réforme fiscale, qui a élargi l'assiette de l'impôt sur les sociétés, modifié les dispositions sur les gains en capital, établi des règles générales d'anti-évitement et ainsi de suite.

Les résultats de la première étape de la réforme fiscale sont manifestes. Non seulement elle est plus équitable pour tous les Canadiens, mais 40 000 sociétés de plus sont maintenant imposables, ce qui produira des revenus supplémentaires d'environ 5 milliards de dollars sur cinq ans. De fait, les chiffres les plus récents montrent que le produit de l'impôt sur les sociétés s'élevait à 11,7 milliards de dollars, soit 7,8 p. 100 de plus que l'an dernier.

La deuxième étape de la réforme fiscale sera encore meilleure. Je voudrais donc que l'opposition se tienne au courant de toutes les mesures positives que prend le gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

LA JUSTICE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Hier, le ministre a répondu au chef de l'opposition à propos de la lettre de Peter White:

> Je pense qu'il y aura tout lieu de demander à nouveau au Commissaire, à son retour, s'il est possible de rendre ce document-là public.

Nous n'estimons pas que cette question relève de la GRC. À notre avis, elle concerne le gouvernement. Peter White, qui a écrit au commissaire était le premier secrétaire du premier ministre dans le cabinet de ce dernier.

Pourquoi devons-nous attendre trois semaines pour entendre le commissaire? Le téléphone marche. Pourquoi n'appellez-vous pas le ministre et ne publiez-vous pas la lettre immédiatement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai étudié l'affaire assez en détail

après les questions d'hier. Ce point a été soulevé devant le comité permanent.

Le 6 juin, le commissaire de la GRC a écrit au président du comité permanent pour lui faire connaître les raisons pour lesquelles il ne convenait pas de publier cette lettre, et je cite sa lettre:

> Après avoir consulté mes conseillers juridiques, je pense qu'il serait inopportun que je produise ce document qui a été communiqué à la police au cours d'une enquête judiciaire ou que je divulgue au comité, par mon témoignage, toute information contenue dans ce document.
>
> Ma décision est fondée sur l'usage de longue date de ne pas produire, ou communiquer autrement, le contenu d'un dossier d'enquête, sauf au cours de poursuites judiciaires où les règles de la précédure et le droit de la preuve protègent les intérêts de toutes les personnes concernées.

Il a ajouté:

> La divulgation publique de renseignements ayant un rapport avec l'enquête pourrait entraver ces poursuites judiciaires et gravement compromettre le droit de ces personnes d'avoir un procès équitable.

Cela a été signalé. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Le procès est terminé, Don.

M. Mazankowski: Le député sait qu'il y a d'autres personnes. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons seulement posé une question sur la partie qui concerne Grisé.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les libéraux changent leurs normes et leurs règles de conduite selon qu'ils sont au pouvoir ou dans l'opposition.

Des voix: Et vous, Don?

M. Mazankowski: Je cite ce que l'ancien solliciteur général, le député de York-Centre, a dit quand. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Les serins néo-démocrates se remettent à chanter, monsieur le Président.

Je cite ce que l'ancien solliciteur général a déclaré, que l'on trouve à la page 1272 du hansard du 10 février 1984. Ses propos, très révélateurs, méritent d'être rappelés. Le député a dit:

> Il est assurément notoire que le ministre, ou solliciteur général, ne peut dicter à la GRC quand ouvrir ou fermer un dossier criminel. Le solliciteur général ne peut ordonner à la GRC de faire enquête ou sur telle ou telle affaire, et quand demander ou non aux tribunaux un mandat lui permettant de poursuivre un enquête plus poussée. Les Canadiens souhaitent que les enquêtes policières soient totalement franches de l'ingérence et de la surveillance gouvernementales. En d'autres mots, les citoyens veulent que le service du renseignement de sécurité de la GRC puisse être appelé à rendre des comptes, mais ils tiennent à ce que son activité policière puisse se poursuivre en autonomie.

C'est exactement ce que nous faisons, préserver l'indépendance et l'intégrité de la Gendarmerie royale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Rideout: Monsieur le Président, c'est précisément pourquoi nous posons ces questions. Nous nous soucions de l'intégrité de la GRC.

Dans le cas qui nous occupe, l'affaire est terminée. Puisqu'elle l'est et qu'une décision a été rendue, le premier ministre ou son cabinet est-il prêt à produire maintenant la lettre?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député était bien informé il saurait que l'affaire n'est pas terminée. La *Gazette* de Montréal en parlait ce matin en ces termes:

> Le chef du service des enquêtes criminelles de la GRC au Québec a déclaré mardi qu'il avait décidé de ne pas émettre de mandats de perquisition contre Grisé et l'organisateur politique Joseph Hamelin parce qu'il ne voulait pas influencer le résultat des élections.

Deux députés sont en cause, ce que le député devrait savoir. Il ne veut peut-être pas écouter le gouvernement ou lui faire confiance, mais qu'il accepte au moins la parole du commissaire de la GRC.

Que peut-il vouloir de plus que les paroles, le témoignage de son propre collègue, l'ancien solliciteur général, le député de York-Centre?

Préparez-vous un peu mieux la prochaine fois; ne vous fiez pas uniquement au service de recherche.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les 2 100 marins travaillant à bord des navires fédéraux risquent leur vie chaque fois qu'ils prennent la mer, afin d'assurer la sécurité des Canadiens, et tout cela pour un salaire moyen bien maigre de 21 000$ par année.

Or, la grève de ces fonctionnaires laisse nos stocks de poisson à la merci des pêcheurs étrangers, interrompt les opérations de recherche et de sauvetage en mer et nous empêche de répondre comme il se doit aux catastrophes écologiques comme le déversement qui a pu être évité de justesse ce matin, au large de la côte de l'Alaska.

Le ministre va-t-il enfin reconnaître que les négociations en question sont très mal dirigées et qu'il est temps de présenter une offre équitable, afin d'inciter les grévistes à reprendre le travail et de faire en sorte que les choses se déroulent à nouveau normalement dans les eaux canadiennes?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises à la Chambre à ce sujet, le gouvernement est prêt à reprendre les négociations n'importe quand.

Nous accueillerons avec plaisir tout signe positif montrant que le syndicat est disposé à négocier sérieusement, afin de parvenir à un règlement négocié acceptable pour les deux parties.

Mme Catterall: Monsieur le Président, c'est le ministre lui-même qui a déclaré que ces gens étaient indispensables pour assurer la sécurité du public canadien. Il lui incombe donc de ne pas laisser le syndicat faire les premiers pas, mais de présenter plutôt une offre raisonnable, afin d'inciter les grévistes à revenir à la table des négociations.

Le ministre a-t-il précisé, en fait, à ses négociateurs qu'un salaire de 21 000$ est loin d'être suffisant en fonction des risques que ces marins courent, et que leur vie vaut la même chose, qu'ils travaillent sur les côtes est, ouest ou nord, ou dans les Grands Lacs? A-t-il demandé à ses négociateurs de présenter une offre raisonnable et équitable?

M. de Cotret: Monsieur le Président, nous avons déjà présenté une offre raisonnable et acceptable, du genre de celle que nous avons faite au reste des fonctionnaires fédéraux.

Nous reconnaissons l'importance de l'équité salariale entre l'Est et l'Ouest, et nous abordons cette question dans notre offre. Je souhaiterais que ma vis-à-vis se renseigne bien, avant de poser ses questions. On aborde ce problème dans notre offre.

Mme Catterall: Mais pas avant 1991; on tarde à agir.

M. de Cotret: Notre offre est sur la table. Elle s'applique à toute la durée de la convention collective. Or, le syndicat a carrément rejeté notre offre et n'a présenté aucune contre-offre.

Si le syndicat souhaite présenter une contre-offre, nous sommes plus que disposés à l'examiner.

• (1450)

Je tiens à déclarer qu'en tant que gouvernement responsable et soucieux du bien-être de nos employés et de la sécurité des Canadiens, nous sommes disposés à reprendre les négociations sitôt que le syndicat nous signifiera son intention de présenter une contre-offre.

Mme Catterall: Vous devriez prendre l'initiative; c'est là votre responsabilité.

* * *

LA JUSTICE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Selon l'article 5 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, ce n'est pas le commissaire qui a autorité sur ce corps policier, mais le solliciteur général.

Le solliciteur général exercera-t-il ses responsabilités concernant la lettre de M. Peter White en déclarant que dans l'intérêt du public et de l'administration de la justice, il divulguera aujourd'hui même à la Chambre la teneur de cette lettre sans attendre le retour du commissaire?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a répondu à la question tout à l'heure. Je suis vraiment surpris, et je voudrais bien comprendre la position du NPD dans cette affaire. On a clairement démontré que nous, nous croyons, et en cela je crois que nous sommes appuyés par l'ancien solliciteur général, le député de York-Centre, que l'on doit préserver l'intégrité et l'indépendance de la GRC. Dois-je comprendre maintenant que le député me suggère que je devrais intervenir pour donner des directives à des policiers de la GRC dans une cause qui est actuellement devant les tribunaux, monsieur le Président? Si c'est cela que l'on me suggère, jamais je ne poserai un tel geste parce que je respecte l'intégrité de la GRC et que nous devons laisser la GRC faire son travail, monsieur le Président, particulièrement lorsqu'une enquête fait actuellement l'objet de poursuites devant les tribunaux.

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, je voudrais savoir ce qu'il en est d'une autre responsabilité du ministre, mais cette fois dans l'affaire Grisé. Le surintendant principal McConnell, qui a reconnu avoir pris la décision de retarder les mises en accusations l'an dernier à cause des

élections, a déclaré qu'il referait la même chose au besoin.

Question de politique générale, et puisque la direction de la GRC relève de lui, le ministre est-il d'accord avec le surintendant principal McConnell?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, il y a deux éléments dans cela. D'abord, ce que le Surintendant principal McConnell a dit, ce qui a été rapporté par les journaux, ce que j'ai vu, c'est que d'abord il a clairement expliqué que jamais il n'avait été victime d'aucune influence politique quelle qu'elle soit, qu'il a pris sa décision lui-même et qu'il en a informé ses supérieurs à la GRC. Le Commissaire de la GRC a dit cette semaine qu'il avait été mis au courant la veille -je crois que c'est lundi ou mardi, je ne voudrais pas faire erreur sur la journée-, il a dit qu'il avait été informé la veille de cette décision et qu'il irait vérifier tout le détail de cette décision, comment cela s'était passé.

Comme le député de York-Centre l'a dit également, je crois que nous devons faire confiance à l'intégrité du Commissaire de la GRC, et à cet effet-là, je crois que nous devons attendre que le Commissaire de la GRC nous fasse rapport sur toutes les circonstances de cette affaire qui m'apparaissent sensibles, sur lesquelles nous devons respecter le fait qu'il y a encore des éléments qui sont devant les tribunaux. Je crois qu'il est de notre devoir, et celui de mon collègue de Victoria et de mes autres collègues de la Chambre, de s'assurer qu'on ne doit intervenir aucunement dans le déroulement d'une enquête judiciaire, et particulièrement lorsque les tribunaux sont saisis de pareilles enquêtes, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ MARITIME

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports.

Dans son rapport présenté en 1989 à la Commission mixte internationale, le Conseil de la qualité de l'eau des Grands lacs a déclaré que les changements que l'on se propose d'apporter aux règlements et qui supprimeraient l'obligation d'avoir recours à des pilotes autorisés dans les Grands lacs pourraient nuire à la sécurité maritime, surtout dans les secteurs où le pilotage obligatoire est actuellement exigé, y compris le canal Welland.

On s'interroge à ce sujet, car la navigation sans danger des navires commerciaux est indispensable si l'on veut éviter les déversements de matières dangereuses à la suite d'une collision ou d'un échouage.

La ministre d'État chargée des Transports suivra-t-elle les recommandations du Conseil et étudiera-t-elle les conséquences que pourrait entraîner la suppression du pilotage obligatoire?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question, car je sais qu'il s'inquiète de la sécurité et de la navigation dans les Grands lacs.

En fait, les modifications proposées ne touchent pas les secteurs où il y a pilotage obligatoire. Ces secteurs demeurent les mêmes.

Les modifications proposées visent à exempter les capitaines qui ont déjà piloté leur navire dans les Grands lacs. On s'inquiète quand même à ce sujet, et justement mardi dernier, le ministre a chargé un très éminent avocat spécialiste en droit maritime d'étudier les recommandations et de lui présenter un rapport.

On ne prendra aucune décision avant de recevoir le rapport.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'adresse ma question au vice-premier ministre, si je peux réussir à retenir son attention une minute. La question concerne la terrible situation des pêcheurs et des employés de conserverie du Labrador et de Terre-Neuve qui n'ont pas droit à des prestations d'assurance-chômage parce qu''ils n'ont pas travaillé assez longtemps par suite d'une pénurie de poisson.

Comme on peut le lire à la page 5000 du hansard, la ministre a déclaré ici, il y a trois semaines, qu'elle allait assouplir les critères d'admissibilité de façon à satisfaire les personnes qui ont vraiment besoin d'aide. Et pourtant, son bureau de Terre-Neuve a émis cette semaine la directive suivante: «Ce sont là les seuls fonds dont nous disposons pour cette initiative et le programme vise à aider seulement les personnes qui satisfont aux critères d'admissibilité.» Cinquante p. 100 seulement des pêcheurs et des employés de conserverie satisfont à ces critères.

Ma question est bien simple: Le ministre va-t-il veiller à ce que la ministre respecte l'engagement qu'elle a pris il y a trois semaines? Sinon, des femmes et des enfants des régions côtières du Labrador et de Terre-Neuve vont passer un Noël bien triste cette année.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je transmettrai ces instances à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je crois savoir que le ministère prend des mesures en ce sens le plus rapidement possible.

Je le répète, je me ferai un plaisir de transmettre ces instances à la ministre.

M. Rompkey: Monsieur le Président, ce que nous voulons, c'est un engagement ferme dès maintenant. Cela fait un mois que nous le demandons. Il y a des gens qui n'ont eu aucun revenu de tout l'été ou de tout l'automne. Ce sera bientôt Noël.

Ne vous engagez pas à examiner la question; donnez-nous l'assurance que vous allez venir immédiatement en aide aux Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador dans le besoin.

M. Charest: Monsieur le Président, je ne parle pas d'un engagement à examiner le problème. Le gouvernement est très sensible aux problèmes particuliers des Canadiens dont parle le député.

Comme le sait le député, des mesures ont déjà été prises. Nous nous sommes occupés le plus rapidement possible des personnes admissibles.

Le gouvernement se propose de s'occuper le plus vite possible de toutes les personnes qui sont aux prises avec ce problème et de faire tout en son pouvoir pour les aider.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Je sais que le ministre raconte qu'il n'a pas snobé les ministres des Prairies responsables des services téléphoniques lorsqu'ils étaient ici, mardi dernier. Ayant pu constater personnellement que le ministre ne comprenait rien à cette question, qu'il était mal informé et parfois même arrogant à ce sujet pendant la conférence de presse et deux périodes de questions, je dois croire les ministres des Prairies.

Étant donné que le ministre avait lui-même promis qu'il n'agirait pas unilatéralement avant d'examiner sérieusement une proposition de compromis de l'alliance des Prairies —et il a reçu cette proposition de compromis plusieurs jours avant sa déclaration surprise—pourquoi n'a-t-il pas encore répondu sérieusement à cette proposition?

Quand cessera-t-il de snober non seulement les ministres des Prairies, mais en fait tous les Canadiens des Prairies?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le travail de la définition d'une politique en matière de télécommunications au Canada est une oeuvre qui a débuté il y a déjà sept ans. Elle se poursuit. Elle se poursuit aussi bien dans la réflexion que dans la communication, et je suis convaincu qu'avec un sentiment d'appartenance d'une part et de compromis de l'autre, nous arriverons à définir pour les Canadiens une politique de communications tout à fait moderne.

[*Traduction*]

M. Funk: Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions. Quand peuvent-ils compter recevoir une réponse détaillée à cette proposition?

Quand pourront-ils obtenir un exemplaire de la loi que le ministre a omis de leur donner?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, toutes les choses arrivent à point. Lorsque le temps viendra, je suis convaincu que les raisins verts seront bien consommés.

* * *

• (1500)

LE LOGEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances).

Le ministre réalise-t-il que le dernier Budget fédéral est discriminatoire, particulièrement envers la province de Québec et tout spécialement pour la Ville de Montréal.

En effet, à partir du 1er janvier prochain, aucun crédit ne sera alloué pour le volet locatif du PAREL.

Est-ce que le ministre, qui vient du Québec et qui sait à quel point ce programme de restauration des maisons est populaire dans la province de Québec, interviendra auprès de son collègue, le ministre des Finances, pour rétablir, dans les plus brefs délais, ce Programme?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que, effectivement, nous avons observé l'impact de la diminution de ce Programme sur le Québec en particulier, mais non pas seulement sur le Québec mais sur certaines autres régions également. Nous sommes en train, précisément, de regarder, nous sommes en train, comme vous le savez, d'entreprendre la préparation du prochain Budget et c'est une des choses que nous regarderons avec beaucoup de soin.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je pense que ce n'est pas une réponse suffisante. Il y aura une Conférence des ministres de l'habitation la semaine prochaine, et ce Programme se termine à la fin du mois de décembre. Donc, il faut une réponse dans les plus brefs délais.

Je voudrais demander au ministre s'il reconnaîtra que la Ville de Montréal, qui a déjà un programme de rénovation des maisons qui bonifie le programme fédéral, et qui est particulièrement défavorisée, car c'est l'une des villes au Canada où le nombre de locataires est le plus élevé et qu'à cause de cette décision d'Ottawa, le Programme de Montréal est sur le point d'être obligé d'être abandonné. . . Est-ce que le ministre est prêt à accepter qu'au moins le volet locatif s'applique pour toute municipalité au Canada qui aurait un programme complémentaire au programme fédéral?

M. Loiselle: Monsieur le Président, je pourrais dire à l'honorable député qu'avant même qu'il me saisisse de ce problème mes collègues du caucus conservateur l'ont fait avec beaucoup d'énergie. Ils ont également porté leur point de vue auprès de mon collègue qui s'occupe de l'habitation. Et nous sommes effectivement en train de regarder cela de manière extrêmement active.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je crois que le ministre du Revenu national a par mégarde induit la Chambre en erreur à la période des questions aujourd'hui. Je sais qu'il ne l'a pas fait intentionnellement.

Il est important de clarifier ce que le député de Yorkton—Melville a dit l'autre jour à propos des sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt sur le revenu. Il a dit que, en 1987, plus de 93 000 de ces sociétés avaient échappé au fisc en raison des diverses exemptions d'impôt prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est bien ce qu'il a dit, si je ne m'abuse. C'était en 1987, et les bénéfices s'élevaient à 27 milliards de dollars. Puis, le ministre a confirmé que, en 1988, année pour laquelle nous n'avons pas encore de satistiques officielles, il y a toujours 50 000 sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt.

Nous apprécions que le ministre ait éclairé notre lanterne. Nous n'étions pas certains du nombre pour 1988. Nous savons maintenant qu'il s'agit de 50 000 sociétés.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux faire un rappel au Règlement. Lorsque j'ai cité un article de la *Gazette* de Montréal en réponse à une question du député de Moncton, j'ai apparement utilisé le terme «members» alors que je voulais dire «individuals». Je ne voudrais pas que l'on pense qu'il s'agissait de députés.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pose la question habituelle du jeudi sur les travaux. Je sais que le leader du gouvernement ne pourra pas donner une réponse complète parce que le programme de lundi et mardi fait l'objet de discussions qui se règleront, je crois, à la satisfaction de tous à la Chambre. Comme le veut la tradition, je dois quand même d'abord poser la question.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aurai des détails plus précis à transmettre à la Chambre sous peu, car nous retravaillons le texte d'une motion sur laquelle nous nous sommes entendus.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues, le leader de l'opposition officielle et le leader du Nouveau Parti démocratique d'avoir favorisé cette entente.

Je peux dire que demain sera une journée de l'opposition et mercredi prochain aussi, probablement. Nous préparons le texte d'une motion qui donnera tous les détails pour lundi et mardi.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais interroger mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre sur un autre point. Par le passé, c'était la coutume, bien qu'elle n'ait pas toujours été observée, que le premier ministre, à son retour d'un voyage à l'étranger, fasse une déclaration à la Chambre sur les développements survenus au cours de ce voyage. Prévoit–on que le premier ministre fera rapport à la Chambre de son voyage en Union soviétique?

M. Lewis: Monsieur le Président, je transmettrai sans faute ces instances au premier ministre, le plus tôt possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C–43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, lorsque la cloche a sonné, il me restait quelques minutes au discours que je voulais présenter en cette Chambre sur le projet de loi si important qu'est l'avortement.

Je disais que le projet devant nous n'était pas parfait, mais qu'il allait dans la bonne direction. Je disais cela parce que je trouve que selon la deuxième partie du projet de loi, une dame pourrait sur demande consulter son médecin et se faire avorter. Je trouve que l'opinion d'un seul médecin n'est pas suffisante.

Je crois que si on formait un comité composé de trois ou cinq médecins, ils pourraient rencontrer cette personne, rencontrer sa famille et rencontrer tous les gens concernés pour leur expliquer vraiment ce que c'est, quelles sont les conséquences tant psychologiques que physiques suite à un avortement, monsieur le Président, je pense que cela aurait une meilleure influence sur le comportement que s'il y avait seulement un médecin.

Je ne dis pas que le projet doit être rejeté, parce que si on rejette le projet complètement, cela équivaut à voter pour le libre choix puisque le projet de loi va mourir sur les tablettes et ne reviendra jamais. On ne se sera pas penché sur la question, nous n'aurons pas discuté tous les aspects des conséquences de l'avortement et aussi de la planification familiale.

Alors, je pense qu'en deuxième lecture, monsieur le Président, je vais appuyer cette motion pour qu'on puisse l'étudier en comité et y apporter les amendements et les corrections nécessaires.

Parmi ces amendements et ces corrections nécessaires, j'aimerais qu'on regarde la possibilité d'une politique familiale bien structurée, pas quelque chose de très difficile à appliquer que seuls les fonctionnaires peuvent manipuler à leur guise, mais quelque chose de simple qui permettrait aux femmes, aux hommes, à nos familles et à nos enfants de grandir dans cette société, d'utiliser les richesses communes et aussi, monsieur le Président, de planifier à long terme. J'aimerais qu'il y ait des structures capables d'encadrer tous ceux et celles qui sont dans le besoin. On pourrait les aider non seulement à gagner leur vie, mais aussi à s'orienter dans une carrière plus ou moins libérale.

Je crois que jusqu'à maintenant, nous avons essayé de colmater les brèches qu'il y avait dans notre société. Nous avons essayé de boucher les trous. Nous avons mis, comme je le disais au début, monsieur le Président, des *band–aid* sur des pattes de bois. Cela est réclamé à la Chambre des communes, par tous les partis, d'établir des structures et des politiques gouvernementales familiales. Qu'est–ce qu'on attend pour le faire?

• (1510)

J'ose imaginer, monsieur le Président, que si on peut avoir la chance de siéger sur le Comité législatif qui va étudier le projet de loi sur l'avortement, nous pourrons, indépendamment des partis politiques, sans aucune partisanerie, apporter des amendements constructifs à ce projet de loi, apporter des amendements qui vont vers le XXI^{e} siècle, et apporter une structure qui nous permettra de grandir tous ensemble dans ce beau et grand pays qui est le nôtre.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, encore une fois, le Parlement doit examiner la question complexe et difficile de l'avortement. Je dis complexe et difficile, car nous devons répondre à des questions comme celles–ci: Quand le foetus devient–il une vie humaine? Quand peut–on mettre fin à

cette vie, et pour quelles raisons? En outre, dans quelle mesure devrait-on, en matière d'avortement, recourir au droit pénal?

C'est également une question difficile pour les députés, car le projet de loi sera soumis à un vote libre et les parlementaires doivent se faire leur propre opinion et donner leurs propres raisons de voter pour ou contre. Ils ne peuvent pas se rabattre sur la position de leur parti.

Personnellement, je m'oppose à l'avortement pour des raisons morales, car j'estime que la vie commence dès la conception et doit être protégée, quel que soit le stade de développement de l'enfant à naître. Pour des raisons également morales, je ne suis en faveur de l'avortement que lorsque la vie de la mère est gravement en danger. C'est mon opinion personnelle, mon jugement moral.

Par contre, je me rends compte que beaucoup de gens tout autour de moi, tant ici, à la Chambre, que dans mon quartier, ne partagent pas ce point de vue. Ces personnes sont tout aussi sincères, intelligentes et altruistes que moi et, pourtant, elles ont une opinion totalement différente de la mienne sur cette question.

Les Églises chrétiennes divergent d'opinion sur ce sujet. Elles s'opposent toutes à l'avortement, mais ne s'entendent pas sur les motifs suivant lesquels l'avortement pourrait être permis en droit pénal. Elles ne s'entendent pas sur le moment où on peut dire qu'il y a vie humaine. Et il existe d'autres points de divergence.

En fait, nous avons tous sur cette question des opinions bien arrêtées qui sont fondées sur des principes moraux. Nous ne sommes pas tous d'accord, mais n'en sommes pas moins sincères et désintéressés.

Il nous faut reconnaître que nous vivons dans une société pluraliste où les points de vue sont très nombreux sur une question pareille. Dans ces conditions, comment devrions-nous traiter cette question du point de vue juridique? Sous quel angle faut-il Aenvisager la question de l'avortement, notamment en droit pénal?

Certains codes moraux, qu'ils soient religieux ou personnels, condamnent l'avortement. Mais le droit pénal ne saurait être le reflet de tous les codes moraux. De fait, aujourd'hui même, dans notre pays, il existe une foule de comportements et d'ates considérés comme immoraux qui, jadis, étaient interdits par le Code criminel, mais qui ne le sont plus. L'adultère, l'homosexualité, la régulation des naissances, le blasphème, le suicide, le jeu, l'ivrognerie et les toxicomanies en sont quelques-uns. Dans certains pays du monde, ces comportements et ces actes sont encore considérés comme criminels et sont donc interdits. Mais dans notre pays, même si nous croyons très fermement que certains de ces comportements sont immoraux, nous ne croyons pas qu'ils devraient être punis par le droit criminel.

La question que nous devons trancher dans un débat comme celui-ci est de savoir, abstraction faite de nos différentes positions morales bien arrêtées, quel devrait être le critère pour faire interdire un comportement par le droit criminel? Comme premier principe pour répondre à cette question, on devrait utiliser le droit criminel avec discrétion et modération, car il comporte des conséquences pénales. Il prévoit des peines de prison et la privation de liberté. Par conséquent, on ne devrait utiliser le droit criminel qu'en dernier recours pour contrôler le comportement dans une société démocratique et pluraliste.

Si on ne le fait pas, et s'il n'existe pas de consensus solide pour faire relever un comportement du droit criminel, il sera presque impossible de faire respecter cette loi. Nous l'avons constaté dans le passé. Je siégeais au Parlement à l'époque où le Code criminel interdisait les loteries, mais personne ne faisait grand cas de cet article de la loi. Les gens tournaient la tête et faisaient comme s'ils n'avaient pas vu ce qu'ils voyaient, car même si cette activité était interdite par la loi criminelle, il n'y avait pas de consensus au pays pour considérer que cette activité devrait continuer à être interdite par la loi criminelle. C'est parce qu'il y avait beaucoup d'opinions divergentes sur la moralité du jeu.

C'était la même chose à propos des actes homosexuels par consentement mutuel, en privé. C'était la même chose à propos du suicide et d'autres activités qui ont fini par disparaître de la loi criminelle. Aussi, si certains insistent pour faire interdire un certain comportement par la loi criminelle alors que les opinions divergent considérablement à cet égard, cette interdiction sera impossible à faire respecter. Et si on ne le fait pas appliquer, le Code criminel est discrédité.

À mon avis, contrôler l'avortement par le biais du droit criminiel, alors qu'il n'y a pas de consensus à cet égard, ne fera pas réellement baisser le nombAre des avortements et ne contribuera guère à résoudre le problème des grossesses non désirées.

Je suis absolument convaincu qu'il n'y a pas de consensus pour la criminalisation de l'avortement aux premiers stades de la grossesse. Il est très difficile de concevoir cela comme un crime au début de la grossesse et cette loi serait presque impossible à faire appliquer. Je ne pense pas que l'avortement au début de la grossesse devrait être considéré comme un crime et j'estime qu'on devrait laisser la femme et son médecin décider de ce qu'il convient de faire. N'oublions pas que la femme doit aussi

s'arranger avec sa conscience et que le médecin doit appliquer son code de déontologie.

Que l'on sache bien que ce n'est pas parce qu'une personne s'oppose à la criminalisation de l'avortement qu'elle considère que ce soit est une bonne chose. En s'opposant à la criminalisation de l'avortement, nous disons simplement que dans une société pluraliste le droit criminel n'est pas le bon moyen à utiliser pour résoudre le problème des grossesses non désirées et de l'avortement. Je suis d'avis que nous avons trop d'avortements, légaux et illégaux, et que nous devons faire tout notre possible pour en réduire le nombre.

La question est de savoir comment procéder et comment réduire le nombre des grossesses non désirées et des avortements. Je répète que, selon moi, le droit criminel n'est pas le moyen d'y parvenir. Si nous voulons sérieusement faire des progrès dans ce domaine, nous devons mettre sur pied des programmes préventifs. Nous devons offrir de meilleurs programmes pour aider les mères à garder leurs enfants et à leur donner une éducation décente. Nous avons surtout besoin de programmes de soutien de l'enfant, de logement, d'alimentation, d'éducation, de congés de maternité, de garderie, etc. Si nous avions davantage de ces programmes, nous verrions que plus de mères seraient capables de garder leurs enfants et le voudraient. Il y aurait moins de grossesses non désirées.

• (1520)

Nous avons aussi besoin de meilleurs programmes de planification familiale, d'éducation sexuelle et d'enseignement moral. Avec de tels programmes, je crois que nous verrions diminuer radicalement le nombre d'avortements et le nombre de grossesses non désirées.

Certains à la Chambre, et d'autres à l'extérieur, affirment que dès le moment de la conception, l'avortement est un meurtre et doit être traité comme tel. L'État n'a jamais traité l'avortement comme un meurtre. Par ailleurs, si vous examinez l'histoire de notre Code criminel, vous constaterez que plusieurs crimes ont été traités différemment du meurtre. À une certaine époque, le meurtre était passible de la peine de mort puis, d'une sentence d'emprisonnement à vie. L'infanticide, le meurtre non prémédité et l'avortement ont toujours été traités différemment du meurtre.

Même au sein des Églises chrétiennes, la mort d'un foetus pendant ses premiers stades de développement n'a jamais été traitée comme le décès d'un enfant. Aucune Église, à ma connaissance, n'accorde le sacrement du baptême à un foetus immédiatement après sa conception. En fait, du point de vue théologique, ces enfants non baptisés sont traités différemment.

Je termine en disant que je voterai contre le projet de loi d'abord et avant tout parce qu'il constitue un recours injustifié au droit pénal. Je pourrais accepter une certaine criminalisation aux derniers stades de la grossesse, mais même alors je doute que l'idée maîtresse de la loi doive figurer dans le code criminel, mais plutôt peut-être dans d'autres codes fédéraux ou provinciaux. Je m'oppose également à ce projet de loi parce qu'à mon avis il ne porte pas sur les causes réelles des grossesses non désirées ni sur les moyens qui permettront de les réduire.

J'ai l'intention de continuer à écouter les arguments invoqués dans ce débat. Le projet de loi va probablement être étudié en comité, puis nous aurons un autre débat à l'étape de la troisième lecture. Pour le moment, voici ma position: je voterai contre ce projet de loi.

Je répète que c'est une question difficile. Ma propre position morale ne me pose pas de problème. Je m'oppose à l'avortement pour des raisons morales. Notre propos aujourd'hui à la Chambre n'est pas de déterminer si l'avortement est moral ou immoral, mais dans quelle mesure il devrait être criminalisé. C'est la question que nous devons résoudre.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je donne la parole au député d'Edmonton-Est, le président du Conseil privé veut faire un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué précédemment, les partis en ont discuté et vous trouverez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour que je propose l'ordre suivant et pour que l'on vote immédiatemnt sans débat préalable.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que, par suite de l'ordre adopté par la Chambre le mardi 7 novembre 1989 relativement à l'ajournement de la Chambre les 30 novembre et 1er décembre 1989:

Le lundi 27 novembre 1989, la Chambre procède, sous la rubrique des initiatives ministérielles, à l'expédition de l'affaire n° 8 des travaux relatifs aux voies et moyens et, ensuite, aborde et achève l'étude, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, du projet de loi C-36, le Président interrompant à 16 h 45, au besoin, ce jour-là, tout débat alors en cours et mettant aux voix, successivement et sans autre amendement ni débat, toutes questions nécessaires à l'expédition de ces étapes de l'étude dudit projet de loi; qu'une fois que les travaux relatifs au projet de loi C-36 seront terminés, la Chambre passe à l'examen des initiatives parlementaires pour une période d'une heure, à la suite de quoi la Chambre reprendra le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-43, et sur tout amendement y relatif, jusqu'à 22 heures, le débat et la Chambre devant être alors ajournés jusqu'au mardi 28 novembre, à 10 heures; et

Que, le mardi 28 novembre 1989, la Chambre se réunisse à 10 heures pour l'étude des initiatives ministérielles et reprenne le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-43, le président donnant la parole au premier ministre à 11 heures; qu'à la suite de l'exposé du premier ministre, cette motion et tout amendement y relatif soient réputés mis aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé à leur égard et différé jusqu'à 13 heures ce jour-là; et

Que la séance soit suspendue jusqu'à 13 heures, le président faisant alors entendre la sonnerie d'appel pendant 15 minutes, après quoi il sera procédé audit ou auxdits votes par appel nominal, la séance de la Chambre étant ensuite suspendue jusqu'à 15 heures, heure à laquelle la Chambre abordera les déclarations des députés et les questions orales, suivies de l'étude des affaires courantes, à la suite de quoi le président ajournera la Chambre jusqu'au mercredi 29 novembre 1989, à 14 heures; et

Que, le mercredi 29 novembre 1989, l'ordre du jour consiste en une motion de l'opposition, non susceptible de mise aux voix, relevant des affaires relatives aux crédits.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le leader parlementaire du gouvernement propose la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, en participant, cet après-midi, au débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-43, j'ai l'intention d'être bref parce que les choses que j'ai à dire, je peux les dire simplement et rapidement.

Je tiens à préciser au départ dire que bien que je ne partage pas leur opinion, je respecte les convictions religieuses et morales profondes de ceux qui ne peuvent appuyer ce que je considère comme le droit de la femme à l'avortement.

Durant les élections fédérales, l'an dernier, j'ai eu le privilège d'être invité dans bien des maisons de ma circonscription d'Edmonton-Est et j'y ai rencontré beaucoup d'électeurs qui croient sincèrement que l'avortement est un mal. Je ne mets pas en doute leur sincérité. Mais, même si je ne suis pas d'accord avec eux, je reconnais la légitimité de leurs convictions.

Cependant, selon moi—et il m'a fallu des années pour me faire une opinion—le droit fondamental de chaque Canadienne à la sécurité de sa personne, droit garanti dans la Charte des droits et libertés, l'emporte sur toute autre considération à cet égard.

L'article 7 de la Charte des droits et libertés dit ceci:

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Je ne puis concevoir de plus grand principe de justice fondamentale que le droit d'être maître de son propre corps. Ce droit est inhérent à chaque individu et, tant que cet individu peut l'exercer, il est indivisible.

De plus, nous devons reconnaître qu'aucune loi adoptée par la Chambre dans le but de réduire ce droit—parce que c'est de cela que nous parlons—ne pourra réussir. Aucune loi ne pourrait mettre fin à l'avortement. C'est socialement impossible. Nous le savons par l'expérience que nous avons acquise quand nous avions de telles lois.

Elles n'ont pas servi à faire cesser les avortements, monsieur le Président. Elles n'ont servi qu'à faire perdre la vie à certaines femmes qui ont eu recours à un avortement illégal faute d'autres choix, et la même chose risque de se produire de nouveau si nous persistons à vouloir adopter un projet de loi qui vise à restreindre le droit fondamental des femmes à la sécurité de la personne.

Encore une fois, nous nous retrouverions dans la situation où la vie des femmes pauvres, de celles qui n'auraient pas d'autres choix, serait mise en péril. Notre société verrait resurgir les bouchers de ruelle. Si nous parvenions à appliquer une loi qui contraigne véritablement les femmes à accepter leur grossesse jusqu'à la fin, nous ne réussirions dans le meilleur des cas qu'à grossir encore le nombre des petits enfants pauvres—le Canada en compte déjà 1 120 000 à l'heure actuelle—contribuant ainsi encore bien davantage à la dégradation de la situation.

• (1530)

Nous n'avons pas besoin de cette loi parce que c'est un fait fondamental de notre société que les Canadiennes sont capables de prendre des décisions d'ordre moral. Pourquoi leur enlever cette capacité dans cette Chambre? Elles sont parfaitement capables de l'exercer. Elles peuvent prendre ces décisions morales douloureuses et compliquées.

La pratique actuelle le prouve: la grande majorité des avortements pratiqués au Canada sont effectués au début du premier trimestre, dès que la grossesse est connue. Il n'arrive presque jamais, du moins pas à ma connaissance, que quelqu'un se fasse avorter au deuxième ou—quelle horreur—au troisième trimestre, sauf pour les plus horribles raisons et dans les plus horribles circonstances.

L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit de tout le monde à la Chambre est celui de Chantal Daigle qui a été forcée d'attendre jusqu'au deuxième trimestre par l'intervention du système judiciaire canadien. À part les cas semblables et ceux où on découvre que le foetus est difforme, les avortements pratiqués au troisième trimestre sont rares au point que leur nombre est négligeable. Nous pouvons donc être sûrs que les femmes canadiennes prendront les décisions morales qui s'imposent en fonction de leur état parce qu'elles sont seules à le connaître assez intimement pour pouvoir prendre ces décisions.

De plus, la mesure dont la Chambre est saisie actuellement ne peut être qu'une source de procès, un cauchemar. En faisant appel à l'opinion d'un médecin, elle invite l'intervention d'une opinion contraire d'un autre médecin. Elle évoque des visions d'escouades de justiciers anti-choix allant d'un médecin à l'autre et d'un hôpital à l'autre pour intimider les médecins et restreindre ainsi davantage l'accès des Canadiennes à l'avortement, exploitant une mesure législative mal conçue comme un instrument de terreur contre les femmes.

D'ex-amants mécontents, comme ce fut le cas dans l'affaire Chantal Daigle, pourraient contester l'opinion du médecin et intenter une action en justice en qualité de tiers intéressé. En fait, cette mesure rouvrira encore une fois à toutes sortes d'actions civiles la porte que la Cour suprême avait eu la sagesse de fermer la semaine dernière. Ce serait une terrible erreur.

Il faut également bien faire comprendre que personne à la Chambre, j'en suis convaincu, n'encourage l'avortement. On ne peut pas honnêtement dire que quelqu'un à la Chambre veuille que les femmes se fassent avorter. La question dont il serait bon de saisir la Chambre serait de savoir quelles mesures devrait prendre un gouvernement qui se préoccupe vraiment du problème. Comment un gouvernement désireux de réduire le nombre des avortements peut-il conduire les affaires publiques pour atteindre cet objectif parfaitement louable?

Comme je l'ai déjà dit, on n'y parvient pas en essayant d'interdire les avortements. On y parvient, dans une certaine mesure, en rendant les moyens anticonceptionnels et les conseils largement, publiquement et librement disponibles. C'est la seule façon.

Il faut reconnaître cependant que même avec une politique aussi éclairée il y aura encore des erreurs, des accidents et, Dieu nous en préserve, des violences contre les femmes. Dans tous ces cas, l'avortement doit demeurer accessible à la seule discrétion de la femme.

Ce que nous pouvons faire, c'est modifier la Loi sur la santé pour garantir l'accès à l'avortement à toutes les femmes qui pourraient en avoir besoin.

Je remarque qu'il n'y a pas eu d'avortements à l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1982. Ce n'est pas parce qu'aucune femme de la province n'a cherché à en obtenir. Loin de là. C'est parce que l'avortement a été refusé aux femmes de l'Île-du-Prince-Édouard dans leur province. C'est une situation qui doit être rectifiée. C'est une situation que ce projet de loi ne prévoit pas et qui, pourtant, doit être rectifiée dans l'intérêt des Canadiennes.

En résumé, je demande à la Chambre, au nom des Canadiennes, de rejeter ce projet de loi. Prenons des mesures concrètes pour diminuer le nombre des avortements et alors, le jour viendra peut-être où nous aurons atteint cet état magnifique envisagé par le mouvement pro-choix: chaque mère aura souhaité sa grossesse et chaque enfant sera désiré.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat de deuxième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

Je siège à la Chambre depuis 1984 et j'y ai plusieurs fois pris la parole au sujet de l'avortement. Je considère personnellement comme une véritable tragédie nationale le fait que 65 000 avortements sont pratiqués chaque année au Canada. C'est là une opinion que j'ai déjà exprimé ici comme dans ma circonscription manitobaine de Dauphin—Swan River.

Je me définis moi-même et je suis persuadé que mes électeurs me perçoivent aussi comme un député pro-vie, ou plutôt comme un député antiavortement. Je prèfère dire antiavortement plutôt que pro-vie parce que j'estime que les étiquettes ont déjà causé beacoup de ressentiment dans ce débat national des plus émotif. Les partisans pro-vie ne sont pas antichoix et, de la même manière, les partisans pro-choix ne sont pas antivie. Je suis donc antiavortement, comme le confirment mes interventions à la Chambre.

Le 2 juin 1987, par exemple, je me suis prononcé en faveur de la motion d'initiative privée M-37 inscrite au nom du député de Grey-Simcoe. La motion visait à demander au gouvernement d'envisager de modifier l'article 7 de la Charte des droits et libertés de façon qu'il s'applique aussi aux enfants à naître. Cette motion a été rejetée par 89 voix contre 62.

Une autre fois, en juillet 1988, j'ai eu l'occasion de me prononcer sur plusieurs motions proposant diverses options allant de l'avortement sur demande à la protection légale des enfants à naître dès l'instant de leur conception. J'ai voté pour cette dernière proposition, car je crois que la vie commence à la conception et que la société doit le reconnaître.

On a souvent dit qu'il faut juger une société à la façon dont elle traite ses membres les plus faibles. Cet amendement, aussi inscrit au nom du député de Grey—Simcoe, fut rejeté par 118 voix contre 105. Cela montre bien l'intensité des sentiments antiavortement qui se manifestaient alors à la Chambre.

Dans un monde idéal, on n'aurait pas besoin de recourir à l'avortement. Tous les enfants seraient désirés et toute grossesse serait vécue dans la joie. Tous les enfants seraient désirés et seraient heureux. Malheureusement, comme nous le savons tous, nous vivons dans un monde qui est loin d'être parfait. La société veut et réclame des lois pour protéger ses citoyens, des lois à son image. Je crois que le Canada a besoin d'une loi sur l'avortement.

Depuis janvier 1988, soit depuis que la Cour suprême du Canada a abrogé l'article 251 du Code criminel, nous n'avons pas de loi régissant l'avortement. Dans toute société contemporaine, il faut s'attendre à ce que certaines femmes cherchent à obtenir un avortement.

Il ne faut pas oublier non plus que le Canada possède une Charte des droits et libertés. Par conséquent, dans la décision qu'elle a rendue en 1988, la Cour suprême du Canada a établi que l'article 251 du Code criminel, qui portait sur les avortements approuvés par les comités d'avortements thérapeutiques dans certains hôpitaux agréés, allait à l'encontre de l'article 7 de la Charte, c'est-à-dire du droit de la femme à la sécurité de la personne.

Autre facteur très important à mentionner, la Cour suprême a aussi clairement laissé entendre que le Parlement devait prendre en considération l'intérêt que la société porte au foetus, à l'enfant à naître. Et aujourd'hui, nous sommes saisis du projet de loi C-43, une mesure législative qui sera insérée dans le Code criminel puisque c'est le seul moyen dont dispose le parlement du Canada pour légiférer en matière d'avortement.

À mon avis, l'absence de loi pourrait entraîner de graves problèmes au Canada. Les services de santé, c'est-à-dire la mise sur pied et l'exploitation de ces services, relèvent essentiellement de la compétence des provinces.

• (1540)

Comme la Loi canadienne sur la santé ne contient pas de liste de soins médicaux, chaque province détermine lesquels sont disponibles et qui y a droit. L'absence de loi fédérale pourrait entraîner des variations critiques des services d'avortement d'un bout à l'autre du Canada.

Par exemple, la politique d'une province en matière d'avortement pourrait être à l'opposé de celle de la province voisine. À mon sens, il fallait faire quelque chose.

Aux termes du projet de loi C–43, l'avortement est considéré comme un crime, sauf si la grossesse pourrait menacer la vie ou la santé mentale, physique et psychologique de la mère. Certes, la loi fait assumer une grosse responsabilité aux médecins, car un seul peut décider si une intervention est requise.

J'ai confiance aux médecins canadiens. L'Association médicale canadienne a énoncé des politiques sur l'avortement. Elle en a discuté longuement, et je suis certain qu'on peut compter sur l'Association pour protéger les intérêts des malades.

De plus, ce doit être difficile pour une femme de décider d'avoir un avortement. Je dis «doit» parce que, comme homme, je ne peux pas savoir ce qu'une femme ressent quand elle prend cette décision. Cependant, en tant que législateur, je sais que notre société ne peut pas et ne doit pas emprisonner les femmes qui cherchent à obtenir ou qui ont obtenu un avortement. Elle doit plutôt chercher à créer un environnement où l'avortement n'est plus nécessaire ou ni même souhaitable.

Il ne faut pas traiter l'avortement comme une question isolée. L'avortement ne règle pas les problèmes. En fait, il pourrait en créer plusieurs. Toute loi sur l'avortement doit être assortie d'une politique sociale connexe.

C'est pourquoi je suis heureux qu'une commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction étudie les causes, le traitement et la prévention de la stérilité ainsi les moyens d'y remédier et d'autres questions sur la reproduction.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent continuer à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux programmes sur la violence familiale, l'abus sexuel des enfants et les soins de garderie. Ils doivent aussi se pencher sur le problème de la grossesse non voulue. En définitive, c'est à la jeune génération qu'il incombe de chercher à améliorer la société. On doit fournir aux jeunes l'information et l'éducation nécessaires pour qu'ils puissent éviter, espérons-le, les erreurs que nous avons commises.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement montre l'exemple. À mon avis, c'est ce qu'il a fait lorsqu'il a proposé le projet de loi C–43. Naturellement, il est impossible, étant donné les passions exacerbées des deux côtés de cette question importante, d'élaborer une loi qui satisfasse tout le monde. De même, il serait vain d'avoir une loi qui pourrait être abrogée par les tribunaux sous prétexte qu'elle enfreint la Charte des droits et libertés.

Je n'aurais jamais pu appuyer un projet de loi qui aurait fondé l'accès à l'avortement sur le modèle gestationnel. Je trouve une telle idée odieuse. Cette reconnaissance par la société de la valeur croissante d'un foetus à mesure qu'il se développe a pour prolongement logique qu'on accorde moins de valeur à une personne au fur et à mesure qu'elle vieillit.

Par conséquent, j'ai l'intention d'appuyer le projet de loi C–43 en deuxième lecture. Il ne reflète pas entièrement ma propre position contre l'avortement. Cependant, en tant que législateur, je me sens tenu de m'efforcer d'élaborer des lois qui soient conformes à la Constitution et qui soient approuvées par les Canadiens tolérants et réfléchis. J'estime que le projet de loi C–43 atteint ce but.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, durant la décennie où j'ai eu le privilège de siéger à la Chambre, en maintes occasions la Chambre s'est montré à la hauteur de la situation en montrant la voie au pays et en répondant de façon parfois exemplaire aux attentes, aux espoirs et aux aspirations. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Beaucoup de Canadiens sont très attristés et déçus de voir que le Parlement canadien n'offre pas au pays le genre de direction dont il a besoin sur une question qui touche un si grand nombre de tant de façons et qui a un effet si profond sur la vie des familles. À cet égard, je suis d'accord avec le député de Dauphin—Swan River qui vient de parler.

Depuis trois ou quatre mois, particulièrement après les événements de l'été dernier, j'ai été surpris de voir combien de gens de ma circonscription et de tout le pays m'ont parlé de la question et l'ont abordée de façon raisonnée, impartiale et engagée, certains avec angoisse et d'autres avec des questions claires mais en essayant de trouver une solution au problème. Ils espéraient, il me semble, que les parlementaires canadiens empruntent une voie qui leur donnerait l'impression que nous avons atteint une nouvelle étape dans l'établissement d'une politique nationale concernant cette question cruciale.

Après avoir écouté les discours prononcés à la Chambre ces derniers jours, j'ai également l'impression que les sentiments exprimés par les députés constituent un embryon de résolution. Il a été assez fascinant d'entendre un si grand nombre de députés faire état de leur engagement et de leurs sentiments personnels en tentant de découvrir encore une fois un moyen de mener à bonne fin un débat aussi important qui dure depuis si longtemps dans notre pays.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne répond pas à notre attente. On n'y trouve aucune direction ni orientation. Comme le ministre qui l'a présenté l'a clairement dit, c'est un compromis, à un moment où il ne fallait pas en faire, mais où il fallait plutôt élaborer une mesure législative beaucoup plus complète et plus rationnelle pour traiter une question d'une aussi grande importance.

Ce n'était pas le moment d'apporter une solution inspiré par des motifs d'opportunisme politique ou d'essayer d'en arriver tout bien que mal à une entente provisoire conclue par les membres du Cabinet en vue de faire adopter un projet de loi pour se conformer à une déclaration faite peut-être à la hâte par le premier ministre l'été dernier. De fait, le pays s'attendait à beaucoup plus.

Nous savons fort bien que ce projet de loi est très imparfait. Ce qui m'ennuie le plus, c'est qu'il nous créera de nouveaux problèmes. Le meilleur moyen d'évaluer l'efficacité d'une loi, c'est de se demander si elle résout un problème sans en créer une foule de nouveaux. Il est évident que ce n'est pas le cas de ce projet de loi.

Une fois de plus, cette mesure législative va offrir à des tiers la possibilité d'intenter de nouvelles poursuites judiciaires contre les médecins et de créer de la confusion. Elle refile la responsabilité à d'autres. Elle ne résoudra aucune des questions portant sur l'accessibilité qui ont été au coeur du présent débat, sur un degré équitable d'égalité et d'accessibilité pour les femmes de tout le pays.

Nous allons désormais reporter la responsabilité sur des médecins différents dans des régions différentes du pays et ainsi les inciter peut-être à retirer leurs services ou à ne pas s'engager du tout. Le projet de loi est truffé de lacunes.

Depuis que la Cour suprême a rendu sa décision, nous avons vu la réaction du milieu juridique. Nous voyons que ce projet de loi crée un nouveau problème juridique pour bien des Canadiens. Ce n'est pas une bonne mesure législative pour bien des Canadiens. Ce n'est pas une bonne mesure législtive puisqu'elle crée des tas de problèmes. Elle n'est pas valable puisqu'on se sert encore une fois du Code criminel pour punir ceux qui sont aux prises avec un choix qui est extrêmement difficile à faire, il ne faut pas le nier. Ce qu'on dit, c'est que le système de justice pénale punira ceux qi ne respecteront pas la loi. Le constat est atroce: notre société menace d'emprisonnement ou de sanction ceux qui doivent se résoudre à un acte qui est purement personnel et d'une extrême complexité morale et psychologique.

J'ai écouté avec intérêt le discours du député d'Edmonton-Est. Il a dit que les femmes avaient le droit de faire leur propre choix, et je suis d'accord avec lui. Mais de dire qu'elles peuvent faire ce choix en toute quiétude n'est pas vrai. J'ai parlé avec des gens du centre de consultation d'urgence de Winnipeg qui offre des services aux femmes enceintes. Il arrive souvent que des jeunes femmes, surtout celles qui ne sont pas mariées, doivent faire des choix dans la plus grande anxiété et la plus grande solitude. Elles sont forcées de prendre une décision à une époque peut-être difficile de leur vie parce que le monde est là qui les attend. Soudainement, elles tombent enceintes et leur ami les quitte, ou il n'y a pas d'amour dans la relation et elles se retrouvent sans aide. C'est une période très difficile pour faire un choix.

Lorsque je me porte à la défense du droit au choix, je crois aussi fermement qu'il ne faut pas se sentir isolé pour faire un choix. Quand on fait un choix, cela ne veut pas dire que l'on a toute liberté de faire tout ce qu'on veut. Voilà encore une fois pourquoi la démarche du gouvernement me semble très boîteuse. L'occasion s'offrait de

régler certains problèmes cruciaux qu'ont les femmes aux prises avec un choix à faire, avec l'épouvantable crainte de ne pas pouvoir faire vivre un enfant.

• (1550)

Nous habitons un pays où un million d'enfants vivent dans la pauvreté, où la moitié des clients des banques alimentaires sont de jeunes familles avec des enfants. La politique familiale est un échec total, dont nous ne disons pas un mot.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui dit comprendre le problème, offre 1,5 million de dollars et quelques études sur l'éclatement de la structure familiale et le soutien des familles. Quel vide terrible!

J'ai écouté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a donné l'autre soir un autre discours qui venait du fond du coeur. Il a dit qu'il appartenait aux Églises de faire un choix et s'est dégagé de toute responsabilité gouvernementale.

Nous, au Parlement, ne pouvons échapper à nos responsabilités. Dieu seul sait comment nous pouvons discuter de la question cruciale de l'avortement sachant qu'un grand nombre de femmes sont condamnées à la pauvreté, leurs enfants à la malnutrition, à une éducation incomplète et à la marginalisation? Pensez-vous que cela n'influe pas sur leur choix? Ne pensez-vous pas que cela force et déforme le choix qu'elles vont faire? Et pourtant, nous n'en parlons pas au Parlement. Cela n'aurait rien à voir avec le débat!

Une bonne raison de voter contre le projet de loi, de le rejeter, c'est de maintenir la pression pour amener le gouvernement à produire une politique familiale acceptable, afin que les femmes qui ont un choix à faire aient des chances équitables et puissent se reposer sur un bon système de soutien. Si nous adoptons le projet de loi, les choses se tasseront et on oubliera. Nous pourrons alors vaquer à nos affaires pendant 20 ou 30 ans en faisant abstraction de ce qui est en train de devenir une tragédie, une honte nationale et un sérieux handicap pour l'avenir d'un million ou plus d'enfants à qui nous n'aurons pas accordé une chance. Les députés vont certes devoir tenir compte de cela lorsqu'ils décideront de leur vote. Ils ne peuvent en aucune façon éliminer cette question du contexte dans lequel ils auront à se prononcer.

La vraie question à se poser, c'est comment réduire le nombre d'avortements, comme faire pour qu'il ne soit pas souvent nécessaire d'exercer ce choix. J'ai écouté la plupart des discours et j'ai entendu les députés signaler clairement le fait que nous avons besoin de bien meilleurs services. Nous devons offrir des services d'orientation aux femmes. Nous devons faire en sorte que l'adoption devienne une option légitime réelle.

Ma femme et moi avons adopté un petit garçon il y a quatre ans et demi. Il nous a donné beaucoup de chaleur et d'amour et nous permet de vivre une expérience incroyable. Je voudrais que la société en fasse davantage non seulement pour que les enfants soient souhaités, mais pour qu'ils soient jugés nécessaires.

Je ne vois rien dans le projet de loi qui se rapproche de cela. Je ne vois aucune initiative du gouvernement tendant à rendre cela possible. En fait, tout ce que j'ai vu, il y a trois semaines, c'est une modification de la Loi sur l'assurance-chômage qui est clairement discriminatoire envers les parents adoptifs. Pourtant, les députés ministériels ont l'audace de prendre la parole pour dire: «Nous devons réduire l'incidence des avortements», tandis que le gouvernement présente des dispositions d'assurance-chômage qui contredisent clairement cette affirmation.

J'ai dit à la Chambre à ce moment qu'il fallait avoir le courage de ses convictions et au moins être cohérent. Le gouvernement n'en a pas fait cas. Un ministre a pris la parole et a dit: «Eh bien, cela n'a pas d'importance. Que nous fassions de la discrimination contre les parents adoptifs ne compte pas. «Par ailleurs, des députés conservateurs ont déclaré vouloir réduire le nombre d'avortements.» C'est de l'hypocrisie. Ce n'est pas équitable.

C'est une des raisons pour lesquelles je voterai contre ce projet de loi. Il ne faut pas que ce gouvernement s'en sorte à si bon compte. Il faut au contraire lui rappeler tous les jours que nous avons l'obligation de présenter un bien meilleur projet de loi à la population canadienne.

S'il prenait note de tout ce qu'ont dit les députés depuis deux ou trois jours, il aurait tous les éléments voulus pour concevoir un projet de loi de loin supérieur à celui-ci. Je ne dis pas que ce meilleur projet de loi

satisferait tout le monde, car il existe de profondes divisions sur ces deux importantes questions, dont l'une concerne la liberté de choix de la femme dans une société qui a été si longtemps dominée par les hommes. Là-dessus, il n'y a pas, à mon avis, de compromis possible. Mais il existe une foule d'autres moyens d'ordre juridique, législatif, réglementaire et fiscal qui nous permettraient de créer un climat social et économique où la nécessité de recourir à l'avortement serait bien moins grande.

Le Parlement avait l'occasion de montrer la voie au pays et de traduire dans une loi les préoccupations de tous les Canadiens. Mais il a échoué lamentablement alors que nous avons désespérément besoin de ce genre d'orientation. C'est pourquoi je voterai contre ce projet de loi.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, dans ce débat portant sur l'avortement, c'est la quatrième fois que je prends la parole, en tant que député, pour défendre la vie de l'enfant à naître.

En 1982, la Constitution du Canada a été rapatriée. Mais elle n'a pas été modifiée de façon à prévoir une disposition visant à protéger les droits et la vie de l'enfant à naître, disposition que moi-même et d'autres personnes avions jugée dans l'intérêt de l'enfant non encore né.

À cause de ce rapatriement, le Parlement du Canada a cédé sa suprématie à la Cour suprême du Canada et, en 1984, le gouvernement a hérité d'une loi sur l'avortement que la Cour suprême a révoquée en 1988. Pendant deux ans, le pays a été sans loi sur cette question.

Je reconnais que le gouvernement est chargé de diriger le pays, d'adopter des lois, d'être un chef de file. Je reconnais également qu'il lui incombe d'adopter une loi qui sera approuvée par la Cour suprême. En fait, le gouvernement de l'heure est dans une impasse, car j'estime que, dans la conjoncture actuelle, il ne pourra jamais déposer une mesure législative qui sera acceptable aux yeux de la majorité des Canadiens.

À cause de ce projet de loi, le gouvernement a été vivement critiqué par les partisans du libre choix, qui pensent que toute loi sur l'avortement impiète sur les droits des femmes. Nous avons vu que les défenseurs du droit à la vie sont tout aussi préoccupés par le projet de loi, car ils soutiennent qu'il prive l'enfant à naître du droit à la vie et qu'il permet l'avortement sur demande.

Pour nous, les tenants du droit à la vie, ce projet de loi comporte trois aspects positifs que j'ai dû examiner très sérieusement. Tout d'abord, en incorporant la loi dans le Code criminel, on considère l'avortement comme un acte criminel, ce qui est très important. Deuxièmement, un avortement ne peut être permis que lorsqu'il est décidé par un médecin qui a conclu que la santé de la mère est en danger. Troisièmement, parce que le projet de loi ne se refère pas à une période de gestation, il me semble—bien que je ne sois pas avocat—qu'il pourrait maintenant exister un fondement permettant aux tribunaux de statuer que la vie commence au moment de la conception, ce que prétend le mouvement pro-vie.

À mon avis, si ce projet de loi est adopté, on peut croire que le mouvement pro-vie va faire démarrer le processus devant les tribunaux pour faire modifier la Constitution. Si le projet de loi n'est pas adopté, le domaine de l'avortement serait ouvert comme il l'est maintenant aux gens qui font carrière en ôtant la vie à des enfants à naître.

Cependant, le projet de loi comporte des défauts fatals. Les dispositions qui sont favorables aux partisans de la vie en reconnaissant que l'enfant à naître a besoin de la protection de la loi sont aussi celles qui m'inspirent les plus graves et les plus profondes inquiétudes. Le projet de loi prévoit qu'un avortement peut être pratiqué si la santé mentale, physique ou psychologique de la mère est menacée. Or, personne n'y a défini en quoi consiste la santé psychologique ou la santé mentale. Le projet de loi va clairement au-delà de la disposition selon laquelle la vie de la mère est la seule condition acceptable dans laquelle un avortement peut être permis en cas de détresse.

• (1600)

Comme on ne précise pas de stade de grossesse, le problème qui se pose est de savoir quand il convient de ne pas pratiquer un avortement. Maintenant qu'on sait qu'un enfant né prématurément peut être maintenu en vie après 23 semaines, je me préoccupe du fait que la vie soit maintenant menacée aux termes du projet de loi car il parle simplement d'avortement sans limite que certains pourraient estimer permis jusqu'au moment de la naissance. Personne à la Chambre, j'en suis convaincu, n'approuverait ou n'appuierait ce genre de situation, mais

c'est néanmoins une possibilité à laquelle nous faisons face.

Et qu'entend-on par médecin dans notre pays, qu'entend-on par un avortement pratiqué sur les instructions d'un médecin? Cela veut-il dire que quelqu'un peut superviser, depuis son bureau à Toronto, une équipe d'avorteurs à l'oeuvre sur ses instructions à Halifax? Cela veut-il dire que nous finirons par voir plus tard des avorteurs, des gens qui se livrent à cette activité, établir des cliniques d'avortement un peu à la façon des restaurants McDonald's ou Burger King établis par franchisage d'un bout à l'autre du pays? C'est là aussi une très réelle possibilité.

Je comprends les difficultés qu'éprouve le gouvernement pour en arriver à une solution à ce problème angoissant. Et s'il était adopté, ce projet de loi pourrait vraisemblablement résister à des actions visant à contester en justice sa constitutionnalité. En principe, on pourrait prétendre que les droits des enfants à naître sont protégés, mais, dans la réalité de tous les jours, cette loi ne fait vraiment rien pour la vie des enfants à naître.

Ma position n'a jamais changé depuis toutes les années que je représente les habitants de ma circonscription à cette Chambre. J'ai toujours soutenu que l'avortement est inacceptable comme moyen de contraception et que nous devons protéger ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes. Je dis qu'on détruit des vies innocentes, des vies qui ont de la valeur. Je désire seulement lire, pendant les quelques minutes qui me restent, une lettre d'un de mes électeurs qui, à mon avis, constitue une bonne récapitulation.

Il dit: «Mon épouse et moi-même avons adopté trois enfants. Les partisans de l'avortement veulent nous faire croire que nos trois enfants adoptifs auraient dû être détruits dans le sein de leur mère. Deux sont nés de mères célibataires et l'autre d'une femme séparée de son époux. Comme nous sommes reconnaissants à leurs mères d'avoir décidé de ne pas les détruire. Ils nous ont apporté de grandes joies et ont enrichi la vie de nombreuses autres personnes. Mon épouse et moi-même vous implorons d'adopter des lois qui protégeront l'enfant à naître à toutes les étapes de son développement.»

La mesure qui est aujourd'hui devant nous résistera aux contestations judiciaires et satisfera ceux qui désirent avoir un accès presque illimité à l'avortement. Malheureusement, je n'y vois rien qui répond aux besoins de ceux à qui on refusera la naissance et la vie.

M. Girve Fretz (Érié): Il n'est pas possible d'examiner en dix minutes tous les détails du projet de loi C-43, ses conséquences, ses avis médicaux et juridiques, mais permettez-moi tout d'abord de dire, moi qui suis persuadé que la vie d'un enfant à naître doit être protégée, que je trouve ce projet de loi très faible, que je le trouve trop déficient du point de vue de la protection de l'enfant à naître.

Permettez-moi de traiter premièrement de ses points forts. Je suis heureux que le ministre de la Justice l'ait fait entrer dans le Code criminel. Cela réaffirme que l'exécution d'un avortement est un acte criminel. Deuxièmement, je suis également heureux que le ministre n'ait pas recouru à l'approche gestationnelle. Troisièmement, il implique la reconnaissance de la vie humaine dès l'instant de la conception, de la valeur intrinsèque de l'enfant à naître.

Ses points faibles sont nombreux. Pour celui qui est reconu coupable la peine est de deux ans. La suppression d'une vie innocente devrait être passible d'une peine beaucoup plus sévère, par exemple 10 ou 15 ans. L'avortement est autorisé pour raisons de santé, étant entendu par là la santé physique, mentale et psychologique. C'est presque l'avortement sur demande. La santé est définie d'une façon invérifiable. Dans ces conditions, est-ce que pendant la grossesse des migraines tenaces suffiraient à motiver un avortement?

Autre point faible, la consultation d'un unique médecin. Il faudrait bien sûr que la femme ait à consulter au moins deux médecins. Il faudrait que le ou les médecins énoncent leurs conclusions par écrit, qu'ils établissent un rapport écrit disant pourquoi ils ont estimé qu'il fallait pratiquer l'avortement.

S'il y a une chose qui me répugne, c'est que le Parlement, qui représente la société, ose même débattre la question de l'avortement. L'avortement devrait être non pas illégal mais impensable. L'avortement, c'est une affirmation par laquelle la société dit que l'avenir du peuple, de l'humanité, de la société n'est pas souhaitable.

Nous constatons de plus en plus que nous sommes sur la pente savonneuse de la décadence par la violence, la drogue et le sexe dans le relativisme et la morale de situation. La thèse pro-choix postule le droit de la femme d'être la maîtresse de son corps. Qu'est-ce que c'est que

ce soi-disant droit qui autorise à infliger la douleur et en définitive la mort à un être humain innocent?

L'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés dit:

> Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Il va de soi je suppose que si le pronom «chacun» englobait l'enfant à naître, ce débat n'aurait pas lieu aujourd'hui. Considérons la déclaration suivante de Jules Carles, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, en France:

> La première cellule formée par l'union du spermatozoïde et de l'ovule est déjà l'embryon d'un être vivant autonome, ayant un patrimoine héréditaire propre. À ce stade, si nous connaissions la nature des chromosomes, nous pourrions déjà prédire les caractéristiques de l'enfant, la couleur de ses cheveux et les maladies auxquelles il sera susceptible. Il se formera dans l'utérus de sa mère, mais il n'acceptera pas tout ce qu'elle lui apporte, simplement ce qui est nécessaire à son existence. Par conséquent, il réalisera son patrimoine héréditaire. Le dynamisme et la direction exacte de la vie apparaissent dans cette première cellule. En dépit de sa fragilité et de ses énormes besoins, un être autonome et réellement vivant est apparu. . .
>
> La loi doit donc chercher à protéger les droits du foetus dès le moment de sa conception et non à partir d'un point ultérieur de son développement. La loi doit éviter des définitions fonctionnelles de la personne. Les gens se comportent comme des humains parce qu'ils le sont; ils ne deviennent pas humains en faisant certaines choses. . .

M. Troy Weber, qui m'a écrit à propos de questions fondamentales relatives à l'avortement, disait:

> Les critères scientifiques et génétiques sont clairs. Le foetus est un être humain dès le moment de la conception.
>
> Puisqu'il est impossible de réfuter que le foetus est un être humain du moment où il est conçu, et puisque le milieu médical et les découvertes génétiques qu'il a faites confirment que le foetus est un être humain à partir de la conception, nous devons logiquement accepter que le foetus est un être humain dès qu'il est conçu.

Monsieur le Président, je suis d'accord. Depuis ma première réunion d'investiture, en mars 1978, je fais connaître publiquement ma position et je l'ai répétée lors de quatre campagnes électorales. C'est officiel dans ma circonscription et c'est officiel à la Chambre: je suis pro-vie et anti-avortement. Le plus simple pour moi, serait donc de voter contre le projet de loi. C'est à contre-coeur que je voterai «oui» à l'étape de la deuxième lecture, mais je le ferai. Voici pourquoi.

• (1610)

Je ferai diligence avec les autres députés pro-vie pour présenter, à l'étape du comité et du rapport, des amendements susceptibles de renforcer cette mesure. Certains de mes électeurs m'ont dit de faire l'impossible pour bloquer le projet de loi C-43 parce qu'une mauvaise loi est pire que l'absence de loi. C'est un raisonnement que je ne saurais avaliser. Ce projet de loi est mieux que rien. Et j'ai l'absolue conviction que la majorité de mes électeurs ne voudraient pas d'une société sans loi. Car l'absence de loi signifierait l'avortement sur demande.

Je sais que c'est la position de bon nombre de députés à la Chambre. Mais je me suis dit que puisque nous ne pouvions pas, moi et d'autres députés qui pensent comme moi, faire adopter un projet de loi en faveur de la vie, je devais alors faire l'impossible pour limiter les avortements, ce gaspillage inutile de la vie.

Bref, je demande aux Églises de relever le gant car ce sont elles surtout qui exigent une législation en faveur de la vie. Le défi que je leur lance, c'est de fournir les conseils, et plus encore, les installations, l'assistance financière et l'amour que ces démarches supposent aux femmes qui se débattent dans ce dilemme.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, une question comme l'avortement n'est pas faite pour les timorés. En général, les législateurs se sont montrés hésitants et évasifs en refusant de se mouiller dans ce que l'on pourrait qualifier de bourbier moral, social et politique de notre temps. Le verdict de cette Chambre nous donnera une juste idée de la valeur que notre société accorde à la vie humaine qui est pourtant le fondement de notre droit.

Naguère, ceux qui refusaient d'assumer la responsabilité de leurs décisions pouvaient le faire en prétextant la neutalité des tribunaux. Mais les décisions judiciaires rendues dernièrement ont démontré que la neutralité n'était guère possible sur une question mettant en cause le principe fondamental de la vie. Depuis que les anciennes dispositions ont été invalidées, les juges ont été contraints de prendre des décisions complexes fondées

sur leur interprétation personnelle et indépendante de la Charte des droits et libertés. Nous avons récemment vu comment les collectivités et les tribunaux ont été livrés à eux-mêmes par le gouvernement qui tardait à légiférer.

On ne peut pas laisser aux juges, aux médecins ni aux femmes elles-mêmes le soin de décider quelles vies méritent d'être protégées. La question doit être réglée à l'échelle nationale par le Parlement pour que nous, les représentants élus, puissions une fois pour toutes faire une déclaration non équivoque en faveur de la suprématie de la vie et de la protection de l'enfant à naître, comme il convient dans une société civilisée. Nous ne devons pas être condamnés par un prochain Parlement pour avoir légitimé la mort de centaines de milliers de Canadiens à naître.

Cet automne, la nation a été plongée dans la controverse. Le gouvernement s'est donc vu dans l'obligation de rédiger à la hâte un projet de loi sur l'avortement pour combler le vide juridique existant. La présentation de ce projet de loi doit être classée parmi les pires sujets de chicane parce que tel qu'il est écrit, il n'a évidemment pas été prévu pour être appliqué. Ce projet de loi n'empêchera aucun avortement et ce n'était pas non plus son objectif. Pourtant, il est encore trompeusement présenté comme étant un compromis. D'une part, le gouvernement nous dit que l'avortement est illégal, d'autre part, il explique succinctement comment contourner la loi à tout coup.

Le projet de loi C-43 permet l'avortement sur demande, mais impose toutes sortes de tracasseries. On a donné à la définition du mot santé l'acception la plus large possible. L'un des auteurs du projet a admis à la Chambre qu'il permettait l'avortement dans de très nombreuses situations. En effet, la mesure législative permet à une femme d'obtenir un avortement pour des raisons qui seraient plus étroitement liées à son mode de vie qu'à de réels dangers physiques.

En fait, la définition donnée au mot santé ne fait que confirmer que désormais, l'avortement est accessible sur demande. Cette disposition permettra aux femmes d'avorter leur enfant parce qu'il leur aura semblé l'espace d'un instant que ce serait la solution la plus opportune dans l'immédiat. Mais la vie elle-même ne se plie pas à tous nos caprices. Bien des décisions banales que nous prenons tous les jours ne sont pas opportunes, mais nous sommes forcés de les prendre. La valeur de la vie n'est pas une question de commodité. Notre société accorde à ceux qui sont légalement considérés comme des personnes le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Nous devons nous rappeler que même au siècle où nous vivons les droits des femmes étaient extrêmement réduits. Nous avons dû nous battre pour obtenir ce qui est considéré maintenant comme les droits fondamentaux de la personne. Ce n'est que lorsque les comportements sociaux ont changé qu'on nous a accordé le statut de personne à part entière devant la loi. Il semblerait donc qu'il incombe à ceux d'entre nous à qui on refusait tout dernièrement le plein statut légal d'accorder ces mêmes droits aux enfants à naître.

D'après les définitions les plus simples à notre disposition, un foetus devrait être considéré comme une personne. Mais comme l'histoire l'a prouvé, les attributs nécessaires pour accorder ce statut légal peuvent être arbitraires, capricieux et discrétionnaires. L'argument selon lequel ce débat est un conflit entre les droits des femmes et ceux du foetus est de nature politique. La mère est une adulte qui fait entendre sa voix, son existence est reconnue légalement et elle a le droit de vote. Le foetus n'a rien de tout cela. Il doit compter sur les autres pour se défendre. En conséquence, on ne lui accorde pas la moindre protection aux termes du projet de loi C-43.

En tant que législateurs, nous avons maintenant le devoir d'examiner la base sur laquelle repose nos lois. Nous devons réexaminer la raison pour laquelle nous avons condamné, en tant que société, des crimes comme l'homicide. Nous les condamnons non pas parce qu'ils ont un effet déstabilisant sur l'économie ou la société, mais parce que nous reconnaissons la valeur intrinsèque de la vie humaine. Nos lois ne sont pas simplement des pactes de non-agression entre les parties, elle essayent aussi d'établir des normes sociales universelles. Ce qui est tragique, c'est que ce projet de loi ne va pas jusqu'à reconnaître au foetus la valeur intrinsèque de la vie. Au lieu de défendre les faibles, il se plie à la volonté des forts.

Nous devons canaliser l'énergie et la passion soulevées par ce débat pour assumer notre responsabilité sociale collective qui est d'assurer le bien-être et la sécurité de cette nouvelle génération en puissance. Ceux d'entre nous qui désirent protéger les enfants à naître doivent toutefois comprendre que le rôle du gouvernement ne se borne pas à adopter des lois protectrices. Nous devons aussi relever le défi véritable, soit de contester et de changer les attitudes sociales qui mènent si souvent à l'avortement.

La société doit accepter la responsabilité de prendre soin des enfants non désirés en mettant en place les systèmes de soutien dont les femmes enceintes ont tant besoin. Ces femmes sont souvent seules, abandonnées et enfermées dans leur dilemme.

• (1620)

À de nombreux égards, nos gouvernements n'ont pas su établir les systèmes de soutien pouvant aider les femmes à faire face aux injustices sociales actuelles. Ils n'offrent pas de places en garderie, de fonds suffisants pour les refuges destinés aux femmes maltraitées, de programmes d'orientation et d'éducation pouvant per-

mettre de réduire les disparités économiques traditionnelles entre hommes et femmes.

Nous devons donc, en tant que société juste et humanitaire, protéger et éduquer la mère et l'enfant pour toute la durée du développement de la vie humaine, avant et après la naissance. Imposer un jugement moral aux membres les plus vulnérables de notre société sans leur offrir des services d'aide sociale en compensation serait cruel et irresponsable. Ceux d'entre nous qui se sentent obligés de prendre fait et cause pour l'enfant à naître ne peuvent rester indifférents aux besoins de ceux qui ont survécu à la naissance. Nous ne pouvons prendre nos décisions d'ordre moral et social isolément.

Malheureusement, le projet de loi présente de graves lacunes, car on n'a pas cherché à équilibrer les droits de l'enfant à naître et ceux de la mère. On a attribué si peu de prix à la vie de l'enfant à naître que la plus boiteuse des excuses de la mère sera acceptée. Nous, législateurs, devons apprendre à considérer le foetus comme un membre égal de la société. Si nous déterminons d'office quelle vie doit être protégée par la loi et quelle autre ne doit pas l'être, notre société pourra se retrouver visée par des décisions d'ordre social ressemblant à celles qui ont été prises dans certains pays du tiers monde dans le cadre d'un programme génocide.

Nous ne devons pas nous ne permettre d'être assez arrogants pour refuser la vie à l'enfant à naître. Nous n'avons pas ce droit-là. Personne ne peut s'attribuer le monopole de la vérité. Si nous devons faire un erreur de jugement, pêchons par excès de prudence.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Medicine Hat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing (M. Axworthy)—Le projet de taxe sur les produits et services; l'honorable député de Drummond (M. Guilbault)—L'industrie laitière; l'honorable député de Dartmouth—Le rapport du vérificateur général.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, à ce stade-ci du débat sur le projet de loi C-43, il reste probablement peu de choses à ajouter à tout ce qui a déjà été dit, que ce soit pour ou contre la délicate question à l'étude.

Au cours des deux dernières campagnes électorales, la question le plus souvent posée aux candidats était probablement: «Quelle est votre position sur l'avortement?» En 1984 comme en 1988, j'ai clairement affirmé que j'étais pro-vie, de façon à ce que la population le sache avant de voter pour moi. Je suis de ceux qui ont appuyé à la Chambre l'amendement pro-vie à la motion M-37 présentée à la dernière législature.

Les députés à la Chambre des communes viennent de toutes les régions du Canada. Ils sont de culture et d'origine ethnique différentes. Leurs conditions sociales et leur religion diffèrent également. Ce sont ces différences qui rendent la Chambre des communes intéressante, stimulante, frustrante et parfois même très exigeante.

Quand nous discutons de l'avortement, ce sont ces différences, nos opinions personnelles et nos valeurs familiales qui façonnent et déterminent la position que nous allons prendre. Malgré les beaux discours prononcés pour et contre l'avortement—et j'ai écouté les interventions des partisans des deux camps—j'ai l'impression qu'à peu près aucun député ne se laissera convaincre de modifier sa position.

Plusieurs députés ont une décision difficile à prendre: pouvons-nous appuyer une mesure qui n'est pas celle que nous préférerions? Le projet de loi ne contient pas toutes les dispositions que la plupart des députés aimeraient voir dans la loi. Personnellement, j'hésite à accepter certains articles.

En juin 1988, la Chambre n'a pas été capable d'arriver à un consensus. Nos délibérations ont prouvé que les avis sont aussi partagés à la Chambre qu'ils le sont parmi les Canadiens. Très peu de nous verront la Chambre adopter une loi qui les satisfasse pleinement et qui n'aille pas à l'encontre de la Charte des droits. La Cour suprême peut rejeter toute loi inconstitutionnelle. Je me suis rendu compte du fait que mon option personnelle est inconstitutionnelle.

À mon sens, le projet de loi C–43 permet l'avortement dans trop de circonstances. J'ai beaucoup de difficulté à accepter la vague définition de «santé», tant mentale que psychologique. Je crains que, dans bien des cas, le médecin qui va se prononcer sur la santé psychologique ne soit pas spécialiste en la matière.

D'aucuns affirment qu'il serait préférable de ne pas avoir de loi plutôt que d'adoptyer ce projet de loi. Je ne suis pas d'accord. Si minime que soit la protection, si la loi fournit à la femme et à son médecin l'occasion de réfléchir davantage aux conséquences, c'est déjà assez pour justifier son existence. Je pense que le projet de loi est imparfait, mais il renforce quand même le principe voulant que la vie humaine soit une valeur sans égale. L'absence de loi laisserait entendre que l'enfant à naître n'a aucune valeur.

Mes observations n'influenceront pas mes collègues qui ne partagent pas mon point de vue, et vice versa. Néanmoins, j'espère qu'ils vont penser sérieusement à appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Rejeter le projet de loi à cette étape–ci priverait les Canadiens de toutes les possibilités qu'offre le système parlementaire d'essayer d'apporter des changements et des améliorations que bon nombre d'entre nous pensons pouvoir apporter à cette mesure législative. Peu importe la position que l'on adopte, on a peu à perdre et peut–être beaucoup à gagner en donnant à un comité législatif la chance d'étudier des amendements et de tenir des audiences publiques. C'est pourquoi j'appuierai le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Les statistiques, qui ne trichent pas sur les faits, sont souvent classées et oubliées. En 1988, il y a eu de 73 000 à 74 000 avortements thérapeutiques au Canada. Si cette pratique fort populaire de nos jours avait été utilisée couramment par le passé, on peut se demander à quel point cela aurait changé la face de notre pays et du monde. Imaginons que la mère de Picasso, de Mozart ou de Churchill ait pu facilement choisir de mettre un terme à une grossesse non désirée!

Si les facteurs économiques comptaient pour quelque chose, combien d'entre nous à la Chambre, qui sommes nés pendant les dures années de la dépression, ne seraient pas ici aujourd'hui? Combien de députés nés dans les années 40 ont été élevés par leur mère seule parce que leur père était parti pour servir le pays? Il ne fait aucun doute qu'ils étaient un fardeau et qu'ils créaient des difficultés financières pour un parent seul. Combien d'entre nous qui siégeons à la Chambre aujourd'hui ont été à un certain moment dans le passé un être en gestation non voulu? Y en a–t–il parmi nous qui pourraient dire avec certitude que ce n'est pas une option que leur mère aurait pu envisager? Il faut y penser.

Je demande à chacun de vous de réfléchir aux circonstances qu'a dû vivre votre mère quelques mois avant d'accoucher. Si elle avait eu le choix, aurait–elle pris la décision que 73 000 femmes ont prise l'année dernière? Aujourd'hui, vous êtes député. Vous auriez pu être une statistique.

M. Ray Funk (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat très important. Si vous me pardonnez l'expression, les députés gagnent vraiment leur croûte, en participant à ce débat, étant donné le nombre d'intervention s remplies d'émotion faites par des électeurs et bien d'autres personnes et, bien sûr, vu la nécessité de sonder très profondément nos propres convictions pour savoir où nous nous situons réellement par rapport à ce projet de loi.

• (1630)

Je voudrais également remercier tous les députés de leurs discours mûrement réfléchis qui m'ont appris bien des choses. C'est un débat dont beaucoup d'entre nous se souviendront longtemps.

Ce à quoi nous assistons ici, c'est à un affrontement entre deux valeurs très profondes et, à bien des égards, aussi fortes l'une que l'autre. La première est issue du mouvement féministe, qui, à mon avis, a été le mouvement social le plus progressiste et le plus puissant du siècle au Canada. Bon nombre de ceux qui ont épousé la cause des droits des femmes sont les dignes héritiers du travail accompli par des femmes comme Agnes Macphail et Nellie McCLung, qui ont recherché non seulement l'égalité, mais une libération allant au–delà de la simple égalité des femmes. Ce qui les anime n'est pas uniquement l'idéologie d'un mouvement, mais un sens réel de la

condition faite à bien des femmes, surtout à l'époque des charlatans qui pratiquaient des avortements clandestins.

Par ailleurs, beaucoup d'entre nous partagent un vif sentiment de respect pour la vie, respect qui émane pour moi de profondes convictions religieuses. Dans mon cas, il découle des traditions de l'Église mennonite, la doctrine anabaptiste remontant au XVIe siècle.

Nous avons tenté d'être cohérents à l'égard du respect de la vie. Le peuple canadien s'est toujours opposé à la peine capitale, bien que des gens aient adopté un autre point de vue sur cette question. Nous avons joué un rôle de pacifiste et de non interventionniste en période de conflit. La nécessité de respecter la vie est une tradition qui s'étend sur des siècles et à laquelle ma famille et moi sommes attachés.

Pour essayer d'accepter ce projet de loi, j'ai parlé à beaucoup de femmes. Je me suis entretenu avec elles en tant que député et citoyen qui devait prendre une décision à la Chambre, tout en sachant à quel point il est irritant pour bien des femmes d'entendre autant d'hommes parler de cette question. Mais elles ont accepté de se confier, car elles ont des convictions très profondes à ce sujet, qu'elles se considèrent comme pro-choix ou pro-vie. J'ai été surpris d'apprendre, au cours de ces conversations, combien de femmes que je connaissais assez bien, qui venaient de ce qu'on appelle de bonnes familles, qui avaient reçu une bonne éducation religieuse et ainsi de suite, avaient en fait eu des avortements, le plus souvent illégaux et fréquemment à l'étranger.

J'ai écouté ces femmes. D'après ce que j'ai compris, la présence ou l'absence d'une loi sur l'avortement était vraiment le moindre de leurs soucis. Leur décision était essentiellement fondée sur les circonstances de leur vie et sur ce qu'elles voyaient comme avenir pour elles-mêmes et pour leur enfant.

Par conséquent, il m'a semblé de plus en plus clair que si nous, législateurs, voulons sérieusement réduire le nombre d'avortements et le nombre de grossesses non souhaitées au Canada, nous devons nous attaquer à tous les facteurs en cause et donner la priorité voulue à des questions telles que la pauvreté chez les enfants, que nous allons débattre demain. Le dernier discours de notre chef portera sur ce sujet. Il vaudra surement la peine pour tout le monde de l'écouter et d'en tenir compte.

Il est nécessaire de mettre un terme à l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants au Canada. L'été dernier, j'ai dû, à mon corps défendant, admettre que je ne pouvais rien faire pour empêcher une adolescente de 14 ans de rentrer chez elle dans une maison où je savais qu'elle serait la victime de son frère de 16 ans. Je n'ai pu trouver aucun moyen pour lui éviter d'y aller. Si cette adolescente tombait enceinte, je ne voudrais pas avoir l'obligation morale de me prononcer sur ce qu'il convient de faire dans son cas.

Il y a ensuite toute la question de l'adoption, qui représente ici l'option positive, mais qui est vraiment noyée dans un abîme bureaucratique et déformée par une façon totalement inhumaine d'aborder les structures familiales, surtout dans le cas des cultures qui ne sont pas celles de la majorité.

Nous n'avons pas de services de formation et d'appui aux jeunes mères. Nous n'avons pas de politique nationale de garde d'enfants. Nous n'avons pas de moyens sûrs et efficaces de contraception qui correspondent plus ou moins aux progrès scientifiques réalisés dans ce domaine. Beaucoup de nos écoles ne donnent pas une éducation sexuelle appropriée. Nous n'avons pas de bons services de planification familiale. On fait trop souvent abstraction du rôle des hommes dans tout cela.

Par ailleurs, pour qu'il me soit possible d'appuyer un projet de loi, il faudrait qu'il accorde tout d'abord à tous les professionnels de la santé le droit à l'objection de conscience, s'ils ne peuvent accepter certaines dispositions. Deuxièmement, les mesures proposées devraient avoir des conséquences égales pour toutes les femmes du pays, qu'elles soient riches ou pauvres et qu'elles vivent au pays.

J'ai par conséquent décidé de ne pas appuyer une mesure législative sur l'avortement qui ne respecterait pas ces priorités ou qui en ferait abstraction.

En fait, il me semble moralement contradictoire, pour ceux qui disent vouloir réduire le nombre d'avortements, que de déployer plus d'efforts pour faire adopter une loi très restrictive en matière d'avortement que pour améliorer le sort des femmes et des enfants. On constate ainsi—et je le déplore—que ceux des députés qui sont en faveur de l'adoption d'une loi sur l'avortement la plus restrictive possible sont en même temps de farouches partisans de la philosophie darwiniste de Margaret Thatcher.

En conséquence, tant que la Chambre n'aura pas à l'endroit des femmes et des enfants une attitude plus humaine et compatissante, nous n'avons pas le droit, en toute conscience, de nous prononcer sur les questions

morales qui entourent ce débat. Comme mes collègues du NPD, je voterai donc contre ce projet de loi.

En terminant, je voudrais remercier toutes les femmes qui m'ont fait part de leurs expériences et leurs sentiments, même si cela a parfois été difficile. Je voudrais rendre hommage à trois d'entre elles en particulier. La première est une religieuse de Prince-Albert qui m'a offert de prier pour le salut de mon âme, et je lui en suis reconnaissant. La deuxième est aussi une religieuse de Prince-Albert, qui travaille et qui m'a dit à brûle-pourpoint de ne pas laisser tomber les femmes dans ce débat. Je lui ai répondu que je ne serais pas complice de l'adoption d'une loi qui condamnerait à la prison les femmes qui se font avorter.

Enfin, je voudrais rendre hommage à la députée de New Westminster—Burnaby pour sa compréhension, sa sincérité et son calme dans ce difficile débat. En qualité de porte-parole de notre parti sur cette question, elle a joué un rôle de premier plan dans ce débat, en compagnie de notre chef et des autres députés qui y ont participé. Malgré les profondes différences d'opinions qui existent dans notre parti, elle a fait preuve de caractère et d'humanisme.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, cette question a torturé pendant longtemps un grand nombre d'entre nous, non pas seulement comme politiciens mais aussi comme individus. Personnellement, ayant fait de la politique municipale dans l'agglomération torontoise et représenté une circonscription de 560 000 habitants pendant cinq mandats et 11 années, j'ai dû prendre position sur la question depuis 1972.

À chaque élection où j'ai été candidate, des personnes m'ont appelée pour savoir quelle était ma position et pour me dire qu'elles ne voteraient pas pour moi si j'étais favorable à l'avortement. Nous avons tous vécu cette expérience.

Comme membre du Comité des services communautaires et du logement de la région métropolitaine de Toronto au Bureau de la santé de North York, j'ai été appelée là aussi à prendre des décisions qui ont suscité de fortes pressions concernant l'avortement et les programmes d'orientation sur la contraception.

La tribune la plus exigeante où j'ai dû faire face à la question a été le conseil de direction et comité exécutif de la Société catholique d'aide à l'enfance du Grand Toronto. La position de cette société est un refus catégorique de l'avortement, dans quelque circonstance que ce soit, parce qu'elle est convaincue qu'un autre enfant est en cause. Cette société considère que c'est une doctrine fondamentale du catholicisme et l'une des principales raisons d'exister comme organisme séparé.

Toutefois, dans tous les cas qui ont été portés à ma connaissance, quand une protégée de la société présentait à un juge une demande d'avortement, le juge faisait droit à sa demande. À un colloque du conseil, la question a été débattue par des théologiens, et il a été question d'un cas qui avait tourmenté le conseil. L'affaire concernait une enfant de 13 ans, victime d'inceste, qui menaçait de se suicider si on la forçait à mettre l'enfant au monde.

Un théologien a dit que, dans ce cas-là, il appliquerait les enseignements de l'Église, qui permettent l'avortement quand la mère court le plus grand danger, et qu'il recommanderait l'avortement.

Des membres du conseil ont immédiatement et violemment contesté cette interprétation de la position de l'Église. À leur avis, l'angoisse de la victime de 13 ans n'était pas une raison suffisante justifier l'avortement.

• (1640)

Il y a beaucoup d'autres personnes que je connais et que je respecte énormément qui ont des opinions également inflexibles sur la question. Beaucoup d'entre elles sont remplies de bienveillance et de compassion, comme le sont en effet tous les membres du conseil d'administration de la Société catholique d'aide à l'enfance. Certaines d'entre elles mènent des vies vraiment exemplaires et ont adopté ou parrainé de nombreux enfants à cause de leur vif désir de venir en aide aux enfants moins favorisés.

Je crois fermement qu'elles ont droit à leurs sociétés d'aide à l'enfance, à leurs écoles et à leurs hôpitaux, à leur style de vie et à leurs croyances. C'est pourquoi, à titre de membre, j'ai appuyé la position du conseil d'administration. Cependant, je ne crois pas que ce point de vue puisse survivre le moindrement dans le monde réel. Tout comme dans le cas de cette victime de 13 ans qui a été libérée de son horrible situation par un juge qui a déclaré qu'il était mal au Canada de forcer une enfant à porter un enfant, tout comme l'est dans le monde réel la subjugation et l'asservissement des femmes, la privation de la liberté de choix qu'implique une telle mesure ne pourrait pas survivre dans une société libre. Il vaut mieux considérer les opinions des adversaires de l'avortement comme des convictions morales à respecter par ceux qui les partagent.

En tant qu'élue, j'ai toujours eu pour position que je suis personnellement contre l'avortement, mais j'estime fondamentalement important que les femmes ne soient pas privées du droit de choisir. J'ai toujours dit que je ne suis pas favorable à l'avortement sur demande et j'ai refusé qu'on me colle l'étiquette de pro-choix parce que je ne suis tout simplement pas d'accord avec la position si bien énoncée par les députés qui estiment qu'aucune loi n'est nécessaire sauf celle qui obligerait à rendre l'avortement accessible dans toutes les villes et régions rurales au Canada.

Le projet de loi donne la possibilité aux femmes de choisir entre avoir ou ne pas avoir l'enfant, au terme d'une réflexion raisonnablement pesée, de concert avec le corps médical. S'il ne traite pas de l'accès, il l'améliore en tout cas. Il interdit l'avortement sauf quand il est provoqué par un médecin qui est arrivé à la conclusion médicale que la santé ou la vie de la femme est vraisemblablement menacée. Il définit la santé comme la santé physique, mentale ou psychologique.

Tout d'abord, je ne conçois pas qu'il y ait des raisons pour les femmes de se faire avorter qui ne puissent pas être considérées comme des raisons de santé répondant aux critères proposés par ces dispositions. Les femmes ne prennent pas à la légère la décision de se faire avorter. Les femmes ne se font pas avorter pour des raisons socio-économiques. Certaines femmes se font avorter parce que leur situation socio-économique est si stressante, que la présence d'un enfant de plus rendrait leur situation personnelle si intolérable qu'elles ne pourraient plus la supporter.

La loi exige que ce soit le médecin qui établisse l'avis médical. Et cet avis doit être conforme aux normes généralement admises dans la profession médicale. Le corps médical canadien a dit en quoi elles consistent dans un rapport préliminaire. J'ai été heureux d'en prendre connaissance et j'écouterai avec beaucoup d'intérêt l'intervention de l'Association médicale canadienne au comité législatif. J'estime qu'elle est très rassurante pour beaucoup de monde.

Tout d'abord, l'AMC considère comme avortement un acte interrompant la grossesse avant que le foetus ne soit viable. L'AMC a bien précisé qu'à partir de l'étape où le foetus est susceptible d'une existance indépendante, l'interruption de la grossesse n'est indiquée que dans des conditions exceptionnelles. Elle dit également que cela ne doit pas se substituer à la contraception. Elle dit que l'intéressée doit avoir plein et entier accès à des services de counselling d'urgence en cas de grossesse non désirée. Elle dit qu'il ne faut pas obliger le médecin à prendre part à une interruption de la grossesse, et que le médecin dont les convictions morales et religieuses l'empêchent de conseiller ou de pratiquer l'avortement doit en informer l'intéressée pour qu'elle puisse consulter un autre médecin. Beaucoup de gens craignent que le projet de loi ouvre la porte à ce que l'avortement puisse se pratiquer en fin de grossesse. Les médecins canadiens ne pratiqueront pas d'avortements en fin de grossesse sans des raisons très contraignantes.

La loi actuelle ne fixe pas de limite pour l'avortement, mais la profession médicale a des normes. De même, comme je l'ai dit, on s'est occupé de la question des conseils. Le système est souple et peut s'adapter aux progrès de la médecine. Actuellement, l'amniocentèse ne peut être faite qu'à la vingtième semaine et, s'il faut en faire une deuxième pour confirmer, l'avortement ne peut guère intervenir avant la 22^{e} semaine. Les progrès de la médecine pourraient éventuellement raccourcir considérablement ce délai.

En ce qui concerne l'accès, il est certain que la loi va améliorer la situation. Elle rend l'avortement illégal sauf lorqu'un médecin estime que la poursuite de la grossesse pourrait menacer la santé physique, mentale ou psychologique de la mère. Vu la décision dans l'affaire Morgentaler, je présume qu'il sera très difficile à un gouvernement provincial d'interdire aux médecins de faire des actes médicaux légaux, ou de limiter le paiement aux avortements réalisés dans des hôpitaux agréés. C'est un aspect que je voudrais aborder au comité législatif.

Je suis tout à fait contre l'idée que des médecins ou des infirmières soient contraints de participer à des avortements contre leur gré, ou qu'un conseil d'administration d'hôpital soit forcé de fournir des services d'avortement. L'avortement n'est pas une procédure ordinaire. Beaucoup de Canadiens ont sur cette question une conviction morale bien arrêtée qui doit être respectée. Par contre, cette loi permet à des médecins particuliers de fournir ce service en clinique. La loi est nécessaire pour l'uniformisation à l'échelle nationale et pour dire que la décision d'autoriser l'avortement sera basée sur des considérations médicales et prise en consultation avec la patiente.

Une dernière chose que je voudrais dire, c'est qu'en autorisant les avortements de cette façon on garantit aux femmes la liberté de choisir d'avoir un enfant. Si l'avortement était interdit et si dans une étrange société autoritaire les femmes étaient incapables de choisir d'avoir une enfant, mais étaient contraintes de mener leur grossesse à terme, l'immense joie d'avoir un enfant désiré, reçu comme une bénédiction, serait perdue.

Je pense à la grande joie que m'a procurée ma fille. Je pense à des parents et à des amis qui ont débattu de la question et ont choisi la vie. C'est une bonne loi et je souhaite l'étudier plus en détail.

M. Rex Crawfort (Kent): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat historique, cet après-midi. En tant que législateurs, nous avons un rôle très important à jouer dans la rédaction d'une nouvelle loi sur l'avortement pour le Canada.

Je crois fermement que la vie commence au moment de la conception et que l'État a la responsabilité de la protéger. Ainsi que le juge Beetz l'a déclaré dans son jugement du 28 janvier 1988: «Le législateur est justifié d'exiger une opinion médicale éclairée, indépendant et fiable pour protéger l'intérêt qu'à l'État à l'égard du foetus.» Il a dit aussi ceci: «Le législateur exige cette opinion indépendante parce que ce n'est pas seulement l'intérêt de la femme qui est en jeu dans la décision d'autoriser un avortement.»

Je suis ici à la Chambre aujourd'hui par la volonté des Canadiens. Je crois que la majorité de mes électeurs sont pour la vie et qu'ils m'ont élu sachant que j'étais du même avis qu'eux. Comme beaucoup de députés, j'ai reçu le mois dernier plus de 3 000 lettres qui me demandaient de suivre ma conscience et de protéger l'enfant à naître. Je ne peux me dérober.

J'ai écouté beaucoup de discours sincères prononcés par des députés des deux côtés de la Chambre. Mardi soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit pourquoi il appuyait ce projet de loi. Je l'ai écouté et j'ai été ému.

Mais je suis troublé par le dilemme devant lequel nous nous trouvons, ou bien nous adoptons cette loi, ou bien nous n'avons pas de loi du tout. Cette situation est malheureuse et destructrice et je ne peux l'accepter. Si nous appuyons le projet de loi en deuxième lecture, nous l'appuyons en principe, ce qui signifie que nous approuvons l'avortement sur demande. Si nous acceptons un compromis sur la vie, quel sera le prochain compromis?

• (1650)

Chacun de nous représente un groupe d'intérêt spécial dont nous défendons la position. Il pourrait s'agir d'agriculteurs, de personnes âgées, de femmes ou de dirigeants de petites entreprises. Qui parle pour les enfants à naître, ceux qui n'ont pas de voix? Quel groupe d'intérêt pourrait être plus spécial que celui qui représente l'enfant qui n'est pas encore né? C'est un crime de détruire les oeufs de certains oiseaux, pourtant ce serait acceptable de détruire un être humain.

Je partage le point de vue de mes collègues de Leeds—Grenville et de Bruce—Grey qui ont parlé avec éloquence cette semaine. Le député de Leeds—Grenville a mentionné qu'autrefois, si l'on découvrait qu'une femme condamnée à mort était enceinte, l'exécution était reportée afin que l'enfant puisse naître. Il s'agissait de deux personnes, monsieur le Président, non pas d'une seule.

Je ne suis pas avocat, ni professeur d'université, ni quelqu'un qui prétend avoir réponse à tout. Je ne suis qu'un être humain qui écoute ses électeurs et sa conscience. On nous parle de limites relativement à ce qui pourrait être ou ne pas être légal en matière d'avortement, à ce qui pourrait être ou ne pas être acceptable, à ce qui pourrait faire ou non l'objet d'un choix. La morale n'est-elle pas quelque chose à prendre en considération? Je pense qu'elle devrait l'être.

Je reconnais qu'il est extrêmement difficile de tenir compte de la morale dans une loi. Les lois sont censées être claires, objectives, stériles et dénuées d'émotion. À mon avis, la question de l'avortement est différente. N'importe qui peut retenir les services d'un avocat pour défendre sa cause, mais qui parle pour l'enfant à naître? C'est peut-être la véritable question: Qui parle pour l'enfant à naître? Nous sommes obligés, en tant qu'être humains, de protéger la vie des ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes.

En 122 ans, depuis les débuts de la Confédération, le Parlement n'a jamais débattu d'une question d'un pareil contenu moral. Nous pouvons, sans craindre d'exagérer, paraphraser les paroles célèbres de Sir Winston Churchill en disant que jamais le sort d'autant de vies humaines n'a dépendu d'un aussi petit nombre de gens.

Nous débattons d'une mesure de compromis cette semaine. Une mesure qui comporte certains points positifs car elle réaffirme notamment que l'avortement est un acte criminel et condamne l'approche liée au stade de la grossesse. Et elle reconnaît aussi implicitement l'existence de la vie dès la conception et la valeur intrinsèque de l'enfant à naître.

Mais ce projet de loi pèche également sur trois points. D'une part, il laisse le médecin approuver ou pratiquer un avortement à n'importe quelle étape de la grossesse. D'autre part, ce médecin n'est pas tenu de contrôler les raisons invoquées avant d'approuver cet avortement qu'il autorise s'il estime que la vie ou la santé de la mère est menacée. Enfin, il donne une définition très large des raisons médicales invoquées, à savoir la santé physique et la santé mentale ou psychologique. Je crois que le droit élémentaire et inviolable de la personne humaine, le droit à la vie de la conception à la mort, serait sérieusement amoindri si ce projet de loi était adopté.

Ceux qui détiennent les rênes du gouvernement ne devraient pas oublier que les pouvoirs publics ont l'obligation morale de défendre la vie des innocents. Cette obligation est encore plus grande quand les personnes en danger ne peuvent pas se défendre.

Nous entendons souvent parler à la Chambre de la protection des droits de minorités, des francophones et des anglophones notamment. Nous avons adopté des projets de loi sur les multiculturalisme pour protéger les minorités ethniques. Mais qu'en est-il des enfants à naître? Qui parle en leur nom?

Un projet de loi pour les protéger n'est qu'une première étape. Toute mesure dans ce domaine va de pair avec une autre responsabilité qui est d'offrir le soutien nécessaire aux femmes aux prises avec une grossesse indésirée ou non planifiée. Nous devons donc améliorer nos programmes sociaux et offrir des services de consultation de meilleure qualité et en plus grand nombre. Nous devons explorer toute la gamme des solutions de rechange à l'avortement, notamment l'adoption. Nous devons améliorer les logements et la disponibilité des garderies. Mais surtout, nous devons d'abord faire de l'éducation pour prévenir les grossesses non désirées.

Je le répète, nous qui sommes du mouvement pro-vie, sommes déchirés à l'idée que si nous n'adoptons pas le projet de loi actuel, il n'y aura pas de loi. Les arguments présentés par les ministres de l'Énergie et du Transport sont très persuasifs. Cependant, je trouve que le projet de loi C-43 ne donne pas d'orientation. Si je vote en faveur de son renvoi devant un comité législatif, j'en accepte le principe. Je dois dire franchement que cela m'est impossible.

Tout au long de mon discours, j'ai demandé: «Qui parle au nom de l'enfant à naître?» Je crois que c'est à nous de prendre sa défense. C'est la question la plus personnelle et la plus directement rattachée à la morale qu'il peut nous être donné d'examiner. Les questions de vie et de mort sont extrêmement difficiles à transposer en mots, à transposer dans une mesure législative.

La naissance est un miracle. Je ne peux m'empêcher de penser à mes cinq petits-enfants, au jour où chacun d'eux est né; j'ai tenu leurs mains délicates, j'ai regardé dans leurs yeux de nouveau-né qui me fixaient avec un air d'émerveillement et de confiance, puis j'ai pris leur petit corps fragile dans mes bras. C'est une expérience qui tient du miracle. La vie est ce qu'il y a de plus précieux et nous devons la protéger. Notre monde n'est ni parfait ni totalement moral, mais nous devons lutter pour qu'il le devienne.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole sur un sujet aussi important que l'avortement.

Et c'est fort de trente années de pratique en tant que médecin de famille que je le fais aujourd'hui. Pendant ces années, la pilule anticonceptionnelle a fait son apparition et son usage s'est répandu, le droit à la stérilisation chirurgicale a été confirmé par la loi, la révolution sexuelle a fait des siennes et le statut légal de l'avortement de même que la fréquence des avortements ont beaucoup varié. J'ai suivi tout cela du point de vue de la famille et observé l'incidence que tout cela a eu sur la famille, qui est la pierre angulaire de notre société.

Ce projet de loi est excellent à maints égards. J'espère que la façon dont il a été mis au point constituera un précédent dans l'établissement des projets de loi. C'est essentiellement un projet de loi centriste, puisqu'il a été critiqué par les deux positions extrêmes. C'est un bon document politique, car il fournit à bien des Canadiens les réponses qu'ils cherchaient à l'égard de cette importante question nationale qu'est l'avortement.

Le problème, toutefois, c'est que l'avortement est une question non seulement politique, mais encore bio-éthique. Autrement dit, elle devrait reposer sur de bons principes non seulement politiques, mais encore biologiques et éthiques. Et c'est à cet égard, je crois, que le projet de loi est insuffisant. Il convient d'examiner ici les principes qui intéressent la question de l'avortement.

Lorsque le spermatozoïde et l'ovule s'unissent, ils forment une cellule unique portant en elle le principe d'une toute nouvelle vie. Cette cellule unique porteuse d'une nouvelle vie se divise bientôt en deux, en quatre, puis se multiplie à l'infini. Avant longtemps, les cellules commencent à se différentier et à afficher des caractéristiques distinctes de la cellule originale. En quelques semaines à peine, on peut voir que c'est un embryon humain et non d'une autre espèce animale. On a déjà dit

que l'homme adulte vient d'un foetus comme un grand chêne vient d'un simple gland.

Le président suppléant (M. Paproski): Je me permets d'interrompre le député, car il est 17 heures. Il disposera encore de huit minutes de débat quand nous reviendrons à l'ordre du jour.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES COÛTS DE TRANSPORT MARITIME DU GRAIN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élargir le champ d'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour y inclure les coûts de transport maritime entre Thunder Bay et l'eau salée, et de modifier cette loi pour y supprimer la disposition prévoyant le recouvrement intégral des coûts d'utilisation de la voie maritime.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui, afin de présenter ma motion d'initiative privée dont vous venez juste de faire lecture.

Depuis mon arrivée dans cette enceinte et, en fait, depuis plus longtemps même, je me préoccupe des répercussions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sur l'économie du port de Thunder Bay et des ports situés le long des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent.

Avant 1984, j'ai témoigné devant le comité permanent des transports qui était chargé d'examiner les modifications à la Convention du Nid-de-Corbeau et de remplacer cette convention par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. À l'époque, à Winnipeg, mon collègue de Regina—Lumsden était là et j'ai présenté des instances au sujet de la protection du port de Thunder Bay et du port de Vancouver, protection qui a par la suite été prévue dans la Loi; on y stipule en effet que les subventions au transport ferroviaire ne doivent être versées que pour les produits passant par les ports de Vancouver ou Thunder Bay et, manifestement, du même coup, par Churchill et Prince-Rupert également.

Cela fait déjà un certain nombre d'années que je m'intéresse de près au transport des céréales, car c'est là une question extrêmement importante pour la localité que je représente, le port de Thunder Bay. Le comité permanent des transports est saisi de la question de la viabilité du système de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs depuis un certain nombre d'années déjà. Nous avions espéré terminer nos travaux cet automne, mais nous avons été détournés de notre voie, si on peut dire, par la question de VIA Rail. Nous ne sommes pas revenus sur la question de la voie maritime, mais nous poursuivrons notre travail à ce sujet.

Ce qu'il importe de noter, c'est que la voie maritime éprouve des difficultés. On a proposé une multitude de solutions. Aujourd'hui, j'entends saisir la Chambre de deux solutions qui, selon moi, méritent d'être envisagées. Ce sont probablement les deux plus faciles à mettre en pratique, tant sur le plan économique que politique, à l'heure actuelle.

En vertu de la première, les frais de transport maritime intérieur seraient visés par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Comme certains députés le savent, pour ce qui est des subventions, la Loi tendait, en fait, à aplanir les différences entre les frais reliés à la distance pour ce qui est du transport du grain de l'exploitation agricole au port de Thunder Bay ou de Vancouver. Ce qui se passe, en réalité—et on a égalisé ses frais même si Thunder Bay se trouve en aval—c'est qu'il faut 14 jours pour que le wagon céréalier parti de l'élévateur à grain des Prairies se rende jusqu'à Thunder Bay, y soit déchargé et revienne à l'élévateur à grain, alors que dans le cas de Vancouver et de Prince-Rupert, cette période varie entre 18 et 21 jours.

En outre, la voie vers Vancouver monte et passe par les montagnes et par un système portuaire extrêmement congestionné, ce qui ralentit le transport de ce produit. La Loi sur le transport du grain de l'Ouest a égalisé tout cela. Si un producteur du centre de la Saskatchewan envoyait son grain vers l'Est ou vers l'Ouest, ses frais étaient les mêmes, que son exploitation soit située à 500 milles de Thunder Bay ou à 500 milles de Vancouver.

Ce qui n'a pas été pris en considération, ce sont les coûts supplémentaires du transport maritime vers l'est, de Thunder Bay à Baie-Comeau, Port-Cartier, Halifax, Québec, Sorel ou Trois-Rivières. Ces coûts sont censés se situer entre 23 et 25 dollars la tonne. Compte tenu du principe que mon parti appuie, c'est-à-dire que la Commission canadienne du blé doit obtenir le meilleur prix au

coût le plus bas pour les producteurs canadiens, il est facile de conclure que la grande importance accordée au commerce dans la région du Pacifique va retenir l'attention de la Commission canadienne du blé.

Par exemple, ces dernières années, la Commission canadienne du blé a fermé son bureau de commercialisation en Europe et en a ouvert un dans la région du Pacifique. Nous savons qu'aujourd'hui, après trois années de récoltes désastreuses, la Commission utilise au maximum les ports de la côte ouest. Elle fait transiter le plus grand nombre possible de tonnes et de boisseaux de céréales par Vancouver et Prince-Rupert parce qu'elle peut ainsi conclure un meilleur marché global pour les producteurs.

Que va-t-il se passer à longue échéance? On verra, comme on le constate depuis trois ans, qu'un certain nombre de navires des Grands Lacs sont envoyés à la ferraille, que des cargos sont taillés en pièces avec des chalumeaux et vendus à des ferrailleurs. D'anciens navires canadiens dont l'équipage était canadien et qui fournissaient des emplois et des revenus au Canada battent maintenant pavillon étranger. Ces navires battent aujourd'hui le pavillon des Bahamas ou de n'importe quel autre pays qui offre ce genre d'abri fiscal. Nous ne sommes plus capables de transporter la quantité de céréales que nous devrions pouvoir transporter durant les bonnes années.

On m'a dit il y a deux jours, à la réception donnée à l'occasion de la retraite de M. William O'Neil, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qu'une des compagnies de navigation du Canada ne transportait que des céréales américaines du port de Duluth à Port-Cartier ou à Baie-Comeau.

On nous a dit que nous ne pouvons pas transporter vers l'est les céréales qui se trouvent actuellement à Thunder Bay parce qu'il n'y a pas de navires disponibles et ce, durant une mauvaise année. Que se passera-t-il si nous devons exporter une récolte de 30 millions de tonnes? Bien sûr, nous pouvons expédier 16, 17 ou 18 millions de tonnes par la côte ouest mais qu'allons-nous faire du reste? Que va-t-il se passer si nous avons une récolte de 40 millions de tonnes? Pendant une courte saison 26 millions de tonnes peuvent transiter par le port de Thunder Bay dans le cadre d'un programme d'exportation par chemin de fer en hiver. En tant que pays, si nous ne protégeons pas l'investissement que nous avons à Thunder Bay et dans la voie maritime des Grands Lacs et du St-laurent, nous ne pourrons pas expédier nos produits quand il le faudra.

Je propose comme moyen d'équilibrer l'expédition des céréales à l'Est et à l'Ouest, de laisser les forces du marché décider dans quelle direction les céréales doivent être acheminées. Actuellement, elles transitent par la côte ouest parce que la Commission canadienne du blé a une commercialisation plus agressive dans cette direction qu'en Europe, en Afrique du Nord et même en Union soviétique.

Je voudrais me reporter à la période 1978-1984 où en moyenne 55 p. 100 des expéditions de céréales pour l'exportation passaient par le port de Thunder Bay puis par les ports fluviaux. À une époque, 37 p. 100 des céréales qui transitaient par le port de Thunder Bay passaient également par Baie Comeau. Nous sommmes maintenant arrivés au point où nous avons de la chance si 40 p. 100 des expéditions de céréales empruntent le réseau de l'Est. Il y a donc eu un changement fondamental et nous connaîtrons à nouveau des temps meilleurs. Il est important que nous, en tant que pays, nous soyons en mesure d'exporter ces céréales. Très franchement, si nous ne pouvons pas les expédier, alors pourquoi les produisons-nous dans les Prairies?

• (1710)

La seule autre possibilité serait d'expédier les céréales par chemin de fer de Thunder Bay vers les ports de la baie ou même vers Montréal ou vers Québec, ce qui reviendrait beaucoup plus cher. Cela coûte environ 20$ de plus par tonne, en utilisant trois wagons fournis gratuitement par la Commission canadienne du blé, pour les expédier à l'est de Thunder Bay par chemin de fer. L'ironie du sort est que nous allons probablement être obligés de le faire cet hiver. Il y aura probablement un programme d'exportation par chemin de fer à partir de Thunder Bay cet hiver parce que nous ne disposons pas des navires nécessaires pour expédier les céréales, pendant les trois dernières semaines où la voie maritime sera ouverte, afin de livrer la commande non confirmée de l'Union soviétique. Donc en tant que société, nous paierons plus que nous le devrions.

Il faut aussi reconnaître que, bien que le chemin de fer soit un moyen de transport très efficace et très écologique pour l'expédition des produits en vrac, le transport maritime est encore préférable. Nous allons donc perdre sur les deux tableaux. Je propose que, pour égaliser les chances, nous considérions le transport dans l'Est de la même façon que nous considérons le transport dans l'Ouest, ce qui nécessiterait des modifications à la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest.

On me dit que la Loi contient une disposition en vertu de laquelle le gouvernement accorde 20 p. 100 pour les frais généraux du CN et du CP, c'est-à-dire un versement garanti du trésor fédéral aux deux sociétés pour la manutention des céréales. D'après moi, nous serions mieux avisés de donner les subventions que nous versons à CN et CP aux propriétaires de bateaux des Grands Lacs. Le transport se ferait alors de la ferme au port de mer sur la côte ouest ou est. Ainsi, la Commission canadienne du blé n'aurait aucune préférence et pourrait traiter le ré-

seau de l'Est aussi généreusement qu'elle traite le réseau de l'Ouest.

À cela se rattache la question des tarifs de la voie maritime et le fait qu'on exige le recouvrement intégral des coûts d'utilisation. Rien de comparable ne s'applique au transport aérien ou routier. Comme nous subventionnons les chemins de fer, ils n'ont manifestement pas besoin d'une telle disposition. Dans le cas des tarifs de la voie maritime, j'admets publiquement que le pourcentage d'argent par tonne alloué aux tarifs est minimal. Mais comme l'a déjà dit Robert Patterson, président de Patterson Steamship Lines, une des plus anciennes sociétés de transport de céréales du Canada: «Sur la voie maritime, nous parlons de cents par tonne. Nous avons si peu de jeu qu'un ou deux cents de plus rendraient le transport non rentable.»

On ne tiendrait pas compte de la réalité du marché si on exigeait des usagers de la voie maritime qu'ils payent tous les coûts d'utilisation. C'est la même chose dans le cas du transport en vrac par Thunder Bay, qu'il s'agisse de potasse destinée aux États-Unis, de charbon transporté à Hamilton ou de céréales expédiées à Sorel, Québec, Baie-Comeau ou Port-Cartier: il n'y a pas seulement Thunder Bay qui en profite. Les retombées économiques atteignent Sault-Sainte-Marie, Welland, Thorold, Toronto, les ports de Québec et Halifax. Des emplois sont créés dans ces provinces-là.

Dans l'Ouest du Canada, le réseau transporte le charbon de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, les céréales de la Saskatchewan et du Manitoba, la potasse de la Saskatchewan. Thunder Bay est le centre de transbordement et de prise en charge. Cette question revêt énormément d'importance pour la localité. En effet, à Thunder Bay, des centaines et des centaines d'emplois dépendent de l'acheminement des grains et des marchandises en vrac.

Si le péage existe, c'est qu'au cours des négociations entre le Canada et les États-Unis préalables à la construction de la voie maritime, les lobbyistes ferroviaires américains, qui avaient bloqué l'aménagement de cette voie pendant des années, n'ont consenti à lever leur opposition que si les usagers assumaient entièrement les coûts d'utilisation de la voie. Savez-vous pourquoi? Parce qu'ils craignaient de ne pouvoir soutenir la concurrence. Ce sont les Américains qui ont forcé le Canada à recouvrer intégralement les coûts d'utilisation de la voie.

À l'heure actuelle, les États-Unis ont aboli le péage sur leur tronçon de la voie. Ils lui ont substitué un droit sur les produits qu'ils touchent dans tous les ports des États-Unis et dont le produit est versé dans une caisse de développement pour le fonctionnement et la construction. Ils accordent une remise aux transporteurs de produits américains qui doivent franchir les écluses canadiennes. Même si ce sont les États-Unis qui ont obligé le Canada à recouvrer entièrement les coûts d'utilisation de la voie, ils y ont maintenant eux-mêmes renoncé.

Le péage constitue un obstacle à l'instauration de nouveaux services. Il constitue une taxe déguisée et joue au détriment de la rentabilité de la voie maritime du Saint-Laurent. En effet, cette voie, dans le voisinage de laquelle vit la plus forte concentration démographique en Amérique du Nord, joue un rôle majeur dans l'économie des deux pays. C'est à nous, en tant que législateurs, qu'il incombe de trouver des moyens de faire droit aux préoccupations réelles et légitimes quant à la façon dont les marchandises en vrac sont acheminées, soit celui des grains en application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et les produits en vrac visés par le péage des coûts d'utilisation de la voie maritime.

Nous avons pris connaissance du document de travail qu'a fait circuler le ministre de l'Agriculture et qui s'intitule «Partenaires dans la croissance, une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne.» Il demande des solutions. Il sollicite des idées, soulève des questions. Je voudrais que cette motion serve de catalyseur, qu'elle oriente les discussions qui auront une certaine influence sur notre croissance et celle de nos partenaires, puisqu'elles influeront assurément sur notre capacité de vendre les céréales que nous pouvons sans aucun doute cultiver. Certaines des meilleures céréales, sinon les meilleures céréales au monde, sont cultivées dans les Prairies.

La voie maritime est en pleine crise. Nous perdons des bateaux, certains sont mis au rancart, d'autres battent maintenant pavillon étranger. Nous perdons des ouvriers hautement spécialisés. Malgré une certaine amélioration dans le secteur du transport des céréales cet automne, aucun ouvrier n'a été rappelé au travail à Thunder Bay. Ce que nous observons, en plus du service de transport ferroviaire qui devrait se concrétiser, c'est une certaine stabilité d'emploi pour les travailleurs qui ont été rappelés à l'automne. Mais il y a tout un autre groupe d'ouvriers qui n'auront pas travailler cette année et qui ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Ils iront chercher du travail ailleurs et nous perdrons leurs compétences.

L'absence de petits fonds pour transporter nos céréales n'est pas notre seul problème, il nous faut du personnel spécialisé en mer, des silos sur la terre et des chemins de fer pour transporter nos produits. Sans cela, notre pays risque de perdre gros.

Pour terminer, j'invite le gouvernement à prendre cette motion très au sérieux. Il ne s'agit pas d'une motion dilatoire. Il faut semer pour récolter. J'invite aussi les députés d'en face à appuyer la motion, à permettre qu'elle soit mise aux voix afin que nous puissions envoyer un message au gouvernement du Canada. C'est à lui de décider s'il veut aller dans ce sens, mais il ne nous servirait à rien pour l'instant de rejeter l'idée.

• (1720)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, vous savez fort bien qu'on ne peut parler de l'industrie céréalière sans aborder celle du transport du grain. De plus, on ne peut parler du transport du grain sans se reporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Cette loi soulève une question complexe. De fait, c'est une question vraiment historique en ce sens qu'elle est élaborée en fonction du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dont je voudrais parler dans quelques minutes.

Malheureusement, on ne tient pas compte de cet historique dans la motion visant à élargir le champ d'application de cette loi pour y inclure les coûts du transport maritime entre Thunder Bay et l'eau salée.

De plus, à mon avis, ce n'est pas le temps d'adopter des solutions au coup par coup pour résoudre des problèmes complexes. Comme le député vient de le mentionner, nous sommes à la veille d'une révision importante de la politique agricole qui traitera à fond du transport et des autres questions vitales pour l'agriculture.

Il est peut-être important pour nos auditeurs de parler un moment de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de signaler qu'elle ne porte que sur le transport ferroviaire et les expéditions n'allant pas plus à l'est que Thunder Bay. Cette loi est entrée en vigueur en 1984, mais elle succédait au légendaire tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau qui fait partie intégrante de notre histoire. De fait, ce tarif et l'histoire de l'Ouest sont presque synonymes, du moins depuis la dernière partie des années 1890.

Sous le régime du fameux, certains diraient même de l'infâme tarif le Pas du Nid-de-Corbeau, les Chemins de fer du Canadien Pacifique ont construit une ligne allant de Lethbridge à Nelson en passant par le Pas du Nid-de-Corbeau, en échange d'une subvention assez généreuse du gouvernement fédéral.

Il était entendu, dans le cadre de cet accord, que le tarif-marchandises serait réduit pour les marchandises des pionniers qui arrivaient et le grain qui sortait. Cette entente a favorisé la colonisation de l'Ouest et l'expansion de l'industrie céréalière du Canada. Cette entente a été modifiée par des mesures législatives adoptées en 1920, mais, dans la pratique, elle est demeurée en vigueur jusque dans les années 1980. Dès les années 60, cependant, les prix de transport statutaire des grains ne permettaient pas aux chemins de fer de toucher assez de recettes pour maintenir ce réseau de transport dans les Prairies.

Au cours des années 70, le gouvernement a donc créé des programmes spéciaux de financement de pour aider les sociétés ferroviaires à payer les coûts de réparation des wagons-trémie et des wagons couverts et les coûts de remise en état des embranchements de transport des céréales.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest devait permettre aux sociétés ferroviaires de récolter suffisamment de recettes du transport du grain pour assurer la viabilité à long terme du réseau ferroviaire. Elles ont recueilli les recettes nécessaires grâce à l'augmentation des subventions gouvernementales, en l'occurrence la Subvention du Nid-de-Corbeau, de même qu'à la hausse des tarifs-marchandises imposés aux expéditeurs.

Cette mesure a effectivement entraîné une hausse des tarifs-marchandises. Mais, comme la loi précédente, elle visait le transport ferroviaire du grain des Prairies vers les ports canadiens. C'est pourquoi, à mon avis, cette motion n'est pas conforme au principe fondamental de la loi qui est de prévoir une aide financière au transport du grain de l'Ouest.

En outre, tout élargissement du champ d'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour y inclure les coûts de transport maritime, de même que la suppression de la disposition prévoyant le recouvrement intégral des coûts d'utilisation de la voie maritime, aurait inévitablement pour effet d'augmenter la subvention, qui s'élève actuellement à quelque 720 millions de dollars. En tant que député de Brandon—Souris et de représentant d'une région qui a été durement frappée par la sécheresse deux années de suite—dans certains cas, trois, voire quatre années de suite—j'estime que, si nous pouvons actuellement accroître l'aide financière à l'agriculture, comme je l'espère bien, le programme d'aide aux victimes de la sécheresse de 1989 devrait alors constituer notre plus grande priorité.

Bien que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ait largement atteint son but, elle fait l'objet de débats depuis bien des années. On se pose beaucoup de questions sur son avenir. Les opinions restent très partagées

sur l'importance qu'elle a eue par la passé et sur le rôle qu'elle jouera dans les années à venir.

Il est évidemment opportun de repenser le rôle de la loi, comme il est tout à fait opportun de repenser l'utilité des programmes agricoles en général. C'est pourquoi la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est considérée comme l'une des principales questions de transport dans l'examen en cours de la politique agricole fédérale.

Un document de travail intitulé «Partenaires dans la croissance» a été publié. On en discutera longuement quand les dirigeants agricoles viendront à Ottawa au début de décembre. Il sera aussi étudié aux rencontres d'agriculteurs partout au Canada.

Cet examen de la politique vise la modernisation de l'industrie agro-alimentaire et sa capacité à survivre au cours de la prochaine décennie.

Les nombreuses pressions, intérieures et internationales, que subit le secteur agricole aujourd'hui confirment la nécessité d'une révision en profondeur de la politique.

Nous avons appris ces dernières années, de façon parfois pénible, que les politiques appliquées par le passé ne conviennent plus de nos jours et ne nous permettent pas toujours de relever les défis comme nous le souhaiterions.

Ces politiques empêchent parfois les agriculteurs d'exploiter les possibilités qui s'offrent. D'autres fois, le caractère incertain et imprévisible des programmes spéciaux gêne leurs décisions en matière de gestion. Je crois qu'il est extrêmement important de nous libérer le plus possible des programmes agricoles spéciaux. . .

M. Benjamin: Il ne s'agit de rien de spécial.

M. Clark (Brandon—Souris): Non, il ne s'agit pas de l'agriculture, mais des programmes agricoles spéciaux, qui n'ont pas toujours servi les intérêts bien compris des agriculteurs, et c'est pourquoi cet examen s'impose.

Des faits récents nous ont montré plus clairement qu'il fallait faire le point et nous adapter au milieu qui sera demain celui du secteur agro-alimentaire.

Il y a un certain nombre de raison qui obligent le gouvernement et l'industrie à revoir leur conception de l'agriculture. Le marché intérieur des produits agricoles évolue rapidement, et les agriculteurs doivent s'y adapter. Il doivent également se préparer à affronter une concurrence de plus en plus vive sur le marché mondial. Nous devons revoir nos programmes de soutien financier destinés à l'agriculture et leur donner un nouveau souffle. Nous devons faire le nécessaire pour suivre une évolution technologique rapide. Il faut relever le défi que posent un plus grand souci pour l'environnement dans l'opinion publique et des pressions accrues pour que nous le protégions. Nous devons aussi continuer à produire des aliments sains et nutritifs.

Le gouvernement sait que notre politique des transports doit tenir compte à la fois de la diversité régionale et des intérêts nationaux. Tel programme appliqué dans une région peut avoir des incidences dans tout le pays. Il faut en tenir compte dans toutes les propositions de changement. Par exemple, les quatre provinces de l'Ouest ont en ce moment ou ont eu par le passé des programmes d'aide pour l'alimentation du bétail qui compensent les effets d'autres programmes. Il arrive parfois que ce ramassis de programmes spéciaux donne des résultats contradictoires et complique singulièrement la recherche d'une solution nationale dans le domaine agricole.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le Canada a dû subir, comme grand exportateur de céréales et d'oléagineux, les conséquences d'énormes subventions directes versées par ses principaux concurrents, soit les États-Unis et la Communauté européenne. Les programmes de soutien financier destinés à l'industrie canadienne doivent être considérés dans le contexte de ces subventions élevées que versent nos concurrents.

Les politiques de transport, comme toutes les politiques du gouvernement, devraient être conformes aux règlements sur le commerce international afin de réduire le plus possible les différends commerciaux. Le Canada veut réduire, dans l'ensemble, les subventions qui faussent les échanges, mais il ne veut pas être le seul à le faire. Nous allons suivre de près ce que feront nos partenaires commerciaux pour veiller à ce qu'ils diminuent eux aussi leurs subventions. Ce que nous devons faire, c'est examiner nos politiques de transport du grain, y compris les subventions, pour nous assurer qu'elles constituent la forme d'aide la plus efficace possible pour notre industrie.

Bon nombre de programmes et de politiques, dont la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, existent depuis un certain nombre d'années, voire des décennies dans certains cas. Par l'examen qui commencera bientôt, nous visons à nous assurer que les politiques de transport, à l'instar des autres politiques agricoles, concourent toutes au même but, que les deniers publics soient dépensés de la façon la plus productive possible, qu'il y ait comme il se doit collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces, que ces politiques soient mises en oeuvre en collaboration avec les collectivités agricoles pour leur

garantir le maximum de prospérité et de sécurité auxquelles elles ont droit.

• (1730)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion à l'étude. Je suis d'accord avec mon collègue de Thunder Bay—Atikokan sur la plus grande partie de ce qu'il a dit au sujet de la main-d'oeuvre de la ville de Thunder Bay et de tout le nord de l'Ontario, qui a d'importantes incidences sur le mouvement des céréales par Kenora, Dryden, Ignace et Thunder Bay et à partir de Winnipeg et de Brandon.

Nous servons essentiellement la même région et les mêmes électeurs. Nous servons les 1 500 travailleurs des silos de Thunder Bay, que dirige avec compétence l'agent syndical Richard McFarlane. Les nombreux cheminots qui travaillent dans la région pour le CN et pour CP Rail acheminent avec beaucoup d'efficacité les wagons chargés de céréales qui viennent de l'Ouest, les déchargeant aux silos puis les renvoyant aux agriculteurs pour être à nouveau chargés.

Des centaines de fonctionnaires s'occupent du mouvement des céréales par le port de Thunder Bay. La municipalité de la ville et d'autres municipalités de la rive nord profitent beaucoup de ce trafic grâce aux silos installés dans le secteur riverain.

Nous servons également le monde des affaires et les commerçants de Thunder Bay au nord, à cause des richesses considérables apportées dans la région par le mouvement des céréales dans le port de Thunder Bay. Nous servons la même région, et je conviens que, lorsqu'on compare le transport entre les exploitations de l'Ouest et les ports de Prince Rupert et de Vancouver, d'une part, et le port de Thunder Bay, de l'autre, on constate que c'est beaucoup plus facile dans un cas que dans l'autre.

Fait plus important, on s'occupe de transport de céréales au port de Thunder Bay depuis bien plus de 75 ans. Notre main-d'oeuvre a acquis une grande compétence. Il est extrêmement intéressant d'aller au port pour voir avec quelle efficacité les travailleurs dirigent les wagons, les déchargent puis les sortent vides. Par comparaison, comme mon ami le dit, la même opération se fait en sept jours ou plus dans les ports de l'Ouest. Ce sont là des facteurs dont il faut tenir compte quand on parle de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Dans l'ensemble, j'appuie ce qui s'est dit aujourd'hui. Malheureusement, je ne peux accepter la solution que mon ami préconise. Je voudrais expliquer pourquoi.

Quand on parle de subventionner le transport des grains entre Thunder Bay et les ports situés en aval, Baie-Comeau, Montréal ou Halifax, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un trafic d'environ 17 à 18 millions de boisseaux par an. Le prix moyen du transport du blé est de l'ordre de 20 $ la tonne. Cela reviendrait donc à augmenter de 340 millions de dollars les subventions au transport du grain dans le pays. Si on y ajoute le Nid-de-Corbeau ou la plus récente Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui représente environ un milliard de dollars par année, on arrive à des subventions qui dépassent largement le milliard de dollars par année. Avec l'économie que nous avons aujourd'hui, où il faut s'attaquer au déficit que nous essayons de contrôler année par année, avec la dette énorme que nous avons, je me demande s'il est le moindrement intelligent de continuer à subventionner en ce moment un nouvel élément de notre économie, ce qui va augmenter non seulement le déficit mais la dette nationale, alors qu'il y a d'autres façons de remédier au problème.

Ces solutions de rechange ont été indiquées non seulement par nos spécialistes en la matière mais par les gouvernements d'Alberta et de Colombie-Britannique; le rôle d'affacturage du Conseil canadien des grains au niveau de l'exportation des grains, qui a été exprimé en mars 1989; les solutions du président de l'Association des armateurs canadiens; les solutions de la Fédération maritime du Canada. Tous disent qu'il faut modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Voilà la question fondamentale que nous allons examiner aujourd'hui—modifier les modalités suivant lesquelles est versée la subvention de transport de grain, pour les rendre plus efficientes.

Si on me permet de le dire, il n'y a pas d'incitation aujourd'hui à abaisser les frais de transport des grains. L'agriculteur apporte le grain et il verse un certain droit, quelle que soit la destination du grain. Il n'y a rien qui incite les chemins de fer—le CN et le CP—à transporter le grain plus économiquement ou à trouver de meilleures façons de le transporter. D'après la loi ils sont payés en fonction de la distance parcourue par le grain. Il n'y a pas de façon rentable ou efficiente, il n'y a pas d'incitation ni

pour l'un ni pour l'autre de ces intervenants à abaisser le prix du transport des grains dans l'ouest du Canada.

Ce que je dis, ce qu'ont dit les gens qui ont analysé d'assez prêt la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, c'est qu'il faut adopter des mesures incitant à transporter le grain d'une façon plus efficiente. Il faut rendre nos chemins de fer plus compétitifs. Il faut favoriser l'efficience, la rendre payante pour les chemins de fer et pour les agriculteurs.

Il faut modifier les conditions de paiement, payer plutôt le cultivateur ou le producteur que les chemins de fer. Faisons en sorte que ce soit l'agriculteur, c'est-à-dire le producteur du grain ou du produit, qui décide en dernier ressort où ira son produit et par quels moyens, pour que cela lui rapporte plus. C'est là le défaut fondamental de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, de la façon dont elle est actuellement rédigée. Tant que nous n'aurons pas remédié à ce défaut fondamental de la loi, nous ne pourrons rien faire pour améliorer le transport du grain et le rendre plus économique.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis d'intervenir.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je me trouve encore une fois entouré d'amateurs; deux en particulier, l'honorable député de Brandon—Souris et l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon. Je n'aurais jamais cru que je les verrais un jour s'opposer à une proposition qui protège les centaines de millions de dollars à la fois publics et privés investis au Canada dans la Voie maritime du Saint-Laurent, dans nos ports, dans notre industrie maritime, dans nos silos portuaires et dans nos chemins de fer.

La Convention du Nid-de-Corbeau et, par la suite, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest visaient simplement—et je déteste utiliser cette expression—à assurer des règles de jeu équitables à nos exportations de céréales. Nos concurrents produisent leurs céréales dans un rayon de 200, 300 ou 400 milles de l'eau salée. Dans notre cas, il s'agit de 1000 milles. Pour le moment, les régles du jeu sont équitables et notre adversaire a toujours le ballon sur notre ligne de dix verges. Je suis certain, monsieur le Président, que vous comprenez cela.

• (1740)

Je veux dire aux honorables députés de Brandon—Souris et de Thunder Bay, que j'aimerais qu'ils organisent un débat sur cette question dans leurs circonscriptions respectives, n'importe quand, et qu'ils m'y invitent. Ils n'auront qu'à m'avertir quelques semaines à l'avance. Ils pourront même inviter tous les libéraux et tous les conservateurs qu'ils veulent et même en remplir la salle. J'adorerais avoir la chance de croiser le fer avec eux.

Tout ce que ce pays a essayé de faire depuis 1897, c'est de s'assurer que les règles du jeu sont équitables lorsque nous sommes en situation de concurrence.

Deuxièmement, comme mon collègue de Thunder Bay—Atikokan l'a dit, les Américains remboursent aux navires battant leur pavillon les péages perçus sur la Voie maritime du Saint-Laurent. C'est pourquoi même des navires canadiens chargent leur grain à Duluth et non à Thunder Bay. Par conséquent, la manutention du grain a considérablement diminué dans les ports situés en aval dans les Grands Lacs, sur le Saint-Laurent et dans le Canada atlantique.

En fait, les sociétés américaines utilisent certains de nos terminus situés en aval sur le Saint-Laurent pour transporter leur grain et les péages ne leur coûtent rien parce qu'ils leur sont entièrement remboursés par le gouvernement américain. N'importe quel député de Thunder Bay ou de Halifax-Ouest comprendrait que cette situation est injuste et déraisonnable. Nous devons au moins nous défendre contre cette activité injuste et irresponsable pratiquée par les États-Unis et par d'autres pays, ceux de la Communauté économique européenne en particulier.

Mon collègue de Thunder Bay—Nipigon s'est trompé de chiffres quand il a parlé du coût du transport du grain. Il a donné les chiffres concernant le transport ferroviaire et non maritime et les coûts en dollars par boisseau et non par tonne. Il doit s'être trompé de dossiers parce qu'il était complètement dans les patates quand il a cité des chiffres.

Nous ne pouvons pas tolérer la situation actuelle. C'est le parti du député de Thunder Bay—Nipigon qui a tué le tarif du Nid-de-Corbeau. Avec les conservateurs et d'autres députés, je me suis opposé à cette politique du gouvernement libéral pendant un an et demi jusqu'à ce que nous perdions le vote en 1983. Cependant, je n'attendais rien de plus d'un libéral, parce que c'est son parti qui nous a fait ce coup-là. Mais quand j'entends un député conservateur d'une circonscription du Manitoba, dont presque tout le grain est acheminé vers l'Est, s'opposer à cette motion, je vous le dis, cela dépasse mon entendement. Ce n'est pas seulement de l'entêtement, c'est de la stupidité.

Je m'occupe de cette question depuis plus de 21 ans tout comme je m'en occupais à l'époque où je travaillais au chemin de fer. Si l'on demande le plein tarif pour le transport des céréales ou de n'importe quel autre produit

en vrac sans aucune subvention de quelque genre que ce soit, il arrivera de deux choses l'une dans notre pays.

Ou bien il perdra ses marchés, ou bien les producteurs de ces produits en vrac devront se contenter de prix considérablement moindres et devront abandonner cette production. Cela, peu importe qu'il s'agisse de charbon, de potasse, de souffre, de pâte à papier ou de céréales ou de quoi que ce soit. Tous ces programmes, comme dans le cas du transport du grain de l'Ouest, tiennent compte de notre climat, de notre géographie et de nos concurrents, comparés au climat, à la géographie et à l'endroit où ces concurrents produisent leurs produits.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, les Australiens et les Argentins produisent leur grain à moins de 200 milles de la mer. Le gouvernement argentin amène le grain aux points d'exportation sans qu'il n'en coûte rien aux producteurs. Or, ces deux députés, l'un libéral et l'autre conservateur, s'attendent à ce que nos producteurs et nos entreprises de transport des Grands Lacs et de la voie maritime soutiennent cette concurrence. C'est absolument absurde.

La motion de mon collègue a éminemment de bon sens. C'est une autre mesure qu'il nous faut prendre. À en croire les partisans de l'accord de libre-échange, s'ils sont sérieux et honnêtes quand ils parlent de règles du jeu équitables, nous devons faire en sorte qu'on prenne ce genre de mesure.

La Voie maritime du Saint-Laurent ne devrait pas exiger de droits de passage pour les produits et les navires canadiens. C'est un investissement public, un service public. Tout le monde devrait pouvoir l'utiliser comme nos autoroutes. Je ne compends pas le prétendu système de libre-marché et de libre-entreprise. Ce n'est rien de plus que du socialisme pour les riches et du capitalisme pour les pauvres.

Je ne comprends pas pourquoi on hésite à faire un effort national pour tenir compte de notre géographie et de notre climat et établir des installations et des frais de transport qui nous permettront d'amener nos produits aux points d'exportation n'importe où entre Thunder Bay et Halifax, en payant des frais de transport égaux à ceux que paient nos concurrents, même si cela entraîne un autre déboursé de 200 ou 300 millions de dollars par année en subvention. Je n'appelle pas ça une subvention. J'appelle ça protéger notre investissement dans nos exploitations agricoles, dans nos entreprises de transport et dans notre voie maritime et nos ports qui sont tous déficitaires. On ne peut même pas les donner à une municipalité.

La motion à l'étude est digne de considération et de mise en oeuvre par un gouvernement, quelle que soit son affiliation politique, s'il veut traiter équitablement et décemment tous les producteurs et les transporteurs partout au Canada.

• (1750)

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, avec votre permission, je ferai d'abord allusion à certains commentaires du député de Regina—Lumsden. Il parle des amateurs qui ont pris la parole. Je suis fier d'être un amateur. Je suis fier d'avoir eu la possibilité de participer au débat sur ce projet de loi en tant que député de Scarborough-Est, parce que, à mon avis, il incombe à tous les députés d'essayer de comprendre dans une certaine mesure les problèmes de leurs collègues des autres régions du Canada.

Il est nécessaire, je pense, que nous examinions diverses dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui est très importante pour tous les agriculteurs de cette région. Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1984. Le tarif-marchandises a augmenté pour les expéditeurs et le gouvernement fédéral s'était engagé à verser des subventions aux compagnies de chemin de fer pour refléter le nouveau tarif ferroviaire fondé sur les coûts.

La loi se compose de huit parties et de deux annexes. Ses dispositions principales comprennent un nouveau mécanisme réglementaire et consultatif destiné à régir son application et à améliorer le système général de transport des céréales, ainsi qu'un calendrier pour examiner son application.

Bien que la loi ne contienne aucune déclaration officielle de ses objectifs d'ensemble, elle fait allusion du début jusqu'à la fin à plusieurs objectifs interdépendants, comme l'amélioration de la capacité et de l'efficacité du transport des céréales et du système de manutention afin de maximiser les bénéfices pour les producteurs et de garantir un réseau de transport ferroviaire satisfaisant, fiable et efficace, et afin de veiller aussi à ce que les recettes générales du réseau ferroviaire soient suffisantes pour satisfaire les besoins à long terme.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest se compose des cinq grandes parties suivantes: mesures administratives, tarif, versements de l'État, limites imposées au tarif des expéditeurs et règlements. La partie portant sur les mesures administratives énonce trois objectifs principaux. Le premier consiste à établir le Comité supérieur du transport du grain, à définir sa composition et ses responsabilités, à établir l'administrateur de l'Office du transport du grain dans sa charge et à définir ses responsabilités. Cette partie contient également des dispositions

particulières sur l'efficacité, le rendement du système, la quantité des services, l'affectation des wagons et le plan des engagements des chemins de fer.

Le Comité supérieur du transport du grain donne des conseils au ministre et à l'administrateur sur toute question touchant le transport, l'expédition et la manutention des grains, y compris les objectifs de rendement, la capacité, les mesures d'efficacité et l'affectation des wagons.

À l'origine, le comité se composait de 21 membres représentant une vaste gamme d'intérêts, y compris les producteurs, les chemins de fer, les compagnies céréalières, les transporteurs des Grands lacs, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains. Des modifications apportées à la loi en 1985 ont fait passer le nombre de représentants des producteurs au comité de quatre à neuf. La constitution du Comité supérieur du transport du grain a facilité la participation de tous les secteurs de l'industrie céréalière et l'évolution du transport et des systèmes de manutention des grains.

L'administrateur de l'Office du transport du grain et son personnel ont des responsabilités opérationnelles précises concernant la capacité et l'efficacité du système, les objectifs de rendement, l'affectation des wagons et l'administration et le contrôle du parc de wagons-trémies du gouvernement. L'administrateur est membre du Comité supérieur du transport du grain.

Un système nominal de primes et de sanctions liées aux objectifs de rendement a été établi en attendant un examen en 1985 et en 1986 visant à déterminer la viabilité d'un système permanent. La mise en oeuvre d'un tel système serait soumise à l'examen du Parlement.

Dans le cadre de ce système, l'administrateur de l'Office du transport du grain fixe, par exemple, des objectifs de tonnage pour les participants. Il fait rapport au ministre et au comité deux fois par année concernant la réalisation de ces objectifs de rendement. L'industrie a ainsi l'occasion d'évaluer les problèmes et de trouver des solutions relatives au transport et à la manutention des grains.

Le contrôle des investissements des compagnies de chemin de fer est un aspect important de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les compagnies de chemin de fer doivent présenter au ministre, au Comité supérieur du transport du grain, à l'Office national des transports et à l'administrateur de la LTGO les pièces suivantes: un rapport annuel sur leurs investissements faits pendant l'année précédente dans le matériel et les installations ferroviaires destinés aux mouvements du grain, un relevé de leurs principaux projets d'investissement pour l'année en court et la suivante et un relevé des dépenses qu'elles ont faites l'année précédente pour l'entretien des embranchements tributaires au transport du grain.

L'Office national des transports contrôle les programmes de dépenses des compagnies de chemin de fer et en fait rapport au ministre. Le ministre a le pouvoir de différer des paiements à des compagnies de chemin de fer s'il estime insuffisants le degré d'entretien des embranchements tributaires du transport du grain par les compagnies de chemin de fer ou les principaux projets d'investissement de celles-ci.

La Partie II de la loi concerne les tarifs. Cette partie fournit un cadre pour l'établissement d'un barème de référence applicable aux mouvements du grain sur chaque série de distances, du principe de la parité entre les ports de Vancouver et de Prince Rupert, ainsi que pour la contribution graduelle aux frais constants des compagnies de chemin de fer, la détermination des frais admissibles des compagnies de chemin de fer dans le barème annuel et l'inspection des passages à niveau.

À la différence de l'ancienne loi qui fixait les tarifs pour les mouvements du grain, la nouvelle loi établit une formule qui sert à l'établissement de nouveaux tarifs tous les ans. Le barème de référence annuel est établi en fonction des indices de prix fixés par l'Office national des transports, des prévisions de tonnage de l'administrateur de l'office et des hausses de productivité.

La LTGO comprend un barème de référence qui correspond en fait au barème du Nid-de-Corbeau modifié pour corriger certaines anomalies. Le barème annuel appliqué au titre de la LTGO est obtenu en multipliant le taux de base par un coefficient calculé suivant la formule de la LTGO.

Dans le but de réaliser des économies de système à l'avenir, des dispositions ont été adoptées pour autoriser les chemins de fer à pratiquer des tarifs incitatifs, c'est-à-dire des tarifs inférieurs à ceux autorisés par le barème. Ces tarifs incitatifs sont soumis à l'approbation de l'Office national des transports. C'est à l'expéditeur qu'il appartient, en consultation avec les chemins de fer, de demander un tarif inférieur. Jusqu'à la campagne 1985-1986 aucune demande de tarifs inférieurs n'a été autorisée par l'Office, si ce n'est pour les chargements de fin de semaines et saisonniers. Toutes les grandes sociétés de grain bénéficient actuellement de tarifs incitatifs.

Des mesures ont été prises pour faire en sorte que les tarifs inférieurs ou supérieurs payés par les expéditeurs, par suite à une erreur de prévision de tonnage, soient redressées sur la durée des deux campagnes suivantes. Cette disposition a depuis été modifiée de façon que le

redressement ne soit pratiqué que lorsque le moins ou le trop-perçu dépasse 150 millions de dollars.

Les principaux objectifs de la partie de la loi qui concerne les versements effectués par le gouvernement sont les suivants: fournir une base légale à l'avantage Nid-de-Corbeau; définir la formule de partage des coûts; limiter les versements du gouvernement à un plafond de tonnage accroché à un taux de fret pondéré; et enfin, définir un échéancier des versements du gouvernement.

Le gouvernement s'est engagé à payer intégralement les 658,6 millions de dollars de l'avantages du Nid-de-Corbeau, plus la part du changement des coûts qui est mis à la charge du gouvernement. On entend par avantage du Nid-de-Corbeau le manque à gagner subi par les chemins de fer calculé pour 1981-1982, époque où la modification législative a été mise en branle. Actuellement, l'expéditeur paie jusqu'à 6 p. 100 des changements annuels des frais de transport ferroviaire. Le gouvernement assume la fraction restante.

Un paiement rectificateur est versé au CN compte tenu de facteurs qui influencent les coûts et sur lesquels il n'a aucune emprise, tels la parité portuaire avec Prince Rupert et le coût élevé du transport par Churchill. Il n'y a qu'une seule échelle de tarifs pour les deux sociétés ferroviaires.

Conformément à la disposition de la loi relative à la limitation de la part des expéditeurs, le gouvernement doit s'assurer que le tarif moyen versé par les expéditeurs n'excède pas un pourcentage défini du prix de vente d'un panier contenant six sortes de grain. La limite est fixée à 10 p. 100 à l'heure actuelle. Cela sert de filet de sécurité aux producteurs.

L'article de la loi relatif à l'examen des coûts constitue un engagement à réexaminer les éléments clés du projet de loi.

Le temps mis à ma disposition est expiré; c'est avec plaisir que j'ai pris la parole au sujet de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque le débat a été interrompu, à 17 heures, la parole était au député de Delta. Celui-ci dispose encore de huit minutes dans ce débat.

• (1800)

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, lorsque nous avons été interrompus par les initiatives parlementaires, nous comparions le foetus humain non à un gland, mais à un jeune chêne. Il ressemble beaucoup plus au jeune chêne. Même s'il est de petite taille, il a toutes les caractéristiques de l'arbre adulte.

L'oeuf fertilisé peut, de fait, devenir un organisme complet aux structures fort complexes, produisant de nombreux tissus et de nombreuses fonctions. Il produira des milliers de produits chimiques et d'enzymes complexes, des cellules nerveuses, la peau, les cheveux, les os, les muscles, le sang et divers organes sensoriels.

Lorsque nous parlons d'embryon ou de foetus, nous ne parlons pas d'une masse indéterminée, d'un amas de tissus, nous parlons de quelque chose qui va devenir ce que nous sommes aujourd'hui. Le contrat de ce petit foetus est de devenir un humain adulte. Il a les plans et l'accès aux matériaux, par sa mère, et ce qu'il va construire est bien plus fantastique que nos constructions de brique et de ciment. Souvenons-nous que vous et moi, tout comme le Dr Morgentaler, avons été à un moment un embryon, un foetus, un bébé, un enfant.

La question, plus grave et plus difficile, que nous devons nous poser est celle-ci: Ce foetus est-il une personne? Est-ce un être humain? A-t-il une âme? Il faut se poser cette question parce qu'elle est au centre de la question de l'avortement. Quand devient-on un être humain? Le devient-on soudainement? Est-ce un processus graduel ou un développement soudain?

Nous n'avons pas toutes les réponses à cela pour l'instant. Une partie de la question est d'ailleurs sémantique. Légalement, on désigne par le nom de personne une entité biologique du type le plus complexe.

Les réponses à cette question sont aussi nombreuses que les répondants. Pour Aristote, par exemple, les garçons devenaient des personnes 40 jours après la conception et les filles, 90 jours après la conception. Il y a de nombreux critères qui ont été retenus au fil des ans, afin de déterminer à quel moment le foetus devient, en fait, un être humain ou une personne. Il y a des critères physiques comme l'âge. Ainsi, le bébé devient-il un être humain au moment de la conception? Est-ce au moment où les organes se forment ou lorsque le coeur commence à battre ou peut-être lorsque la mère sent le foetus remuer pour la première fois. C'est peut-être à l'âge de la viabilité, lorsqu'il est pour la première fois capable de survivre seul, à l'extérieur de l'utérus. D'autres prétendent que c'est lorsque le bévé prend sa première respiration, après la naissance.

L'autre critère physique auquel on a parfois recours, c'est la santé. En d'autres termes, si un foetus n'est pas en santé, il n'est pas une personne ou un nouveau-né. Ainsi, le biologiste Francis Crick, lauréat du prix Nobel, croit qu'un enfant devrait être âgé de deux jours avant d'être considéré comme une personne. Cela permettrait l'élimination de ceux qui ne sont pas en santé ou qui ont des déformations graves les empêchant de fonctionner normalement dans la société. D'autres personnes se baseraient sur des critères sociaux. En d'autres termes, un nouveau-né doit montrer qu'il est capable de communiquer avec les autres êtres humains, afin d'être considéré comme un être humain lui-même. Ainsi, on deviendrait une personne bien longtemps après la naissance.

L'autre possibilité qui est retenue, ce sont les critères mentaux. L'homme se distingue des animaux par son intelligence. Joseph Fletcher, l'auteur de *Situation Ethics*, soutient ce point de vue et affirme que l'avortement, l'infanticide et l'euthanasie ne consistent pas à supprimer la vie humaine, mais simplement la vie biologique.

C'est cette façon de penser qui a permis à l'esclavage d'être florissant, alors que les Noirs étaient considérés comme une espèce humaine inférieure. L'Allemagne nazie a permis l'extermination de six millions de juifs durant la Seconde Guerre mondiale, car ces derniers n'étaient pas aussi humains que la race supérieure.

Dans un éditorial paru dans le numéro du 20 novembre 1989 du *Sun* de Vancouver, on déclarait, au sujet de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Daigle, que le tribunal n'avait pas essayé d'assumer le rôle de conseiller moral ou philosophique sur la question controversée de savoir à quel moment la vie commence. La Cour ne s'est pas penchée sur les aspects théologiques ou scientifiques de la question, mais simplement sur ses aspects juridiques.

Je prétends, ce soir, que le Parlement doit définir les droits du foetus. Comme madame le juge Wilson l'a déclaré dans ses motifs écrits dans l'affaire Morgentaler, «Quant au point précis du développement du foetus où l'intérêt qu'a l'État de le protéger devient «supérieur», je laisse le soin de le fixer au jugement éclairé du législateur, qui est en mesure de recevoir des avis à ce sujet de l'ensemble des disciplines pertinentes.»

Personnellement, je me suis assis et j'ai pleuré avec de jeunes adolescentes enceintes. Je comprends parfaitement l'angoisse de la femme enceinte dont le mari est alcoolique. J'ai pleuré avec la femme de 45 ans, mère de trois adolescents, qui se retrouve enceinte même si son mari est absent depuis six mois. J'ai également vu la jeune fille de 18 ans qui souhaite un avortement, alors qu'elle est enceinte pour la troisième ou quatrième fois. Ainsi va le monde où nous vivons.

Je crois que la solution à ces problèmes n'est pas d'accorder automatiquement l'avortement, mais de favoriser l'émergence d'une société plus humaine donnant une bonne information sur la planification des naissances quand il faut et où il faut. Nous devrions encourager la recherche sur des moyens de contrôle des naissances sans danger et plus efficaces. La société doit fournir le soutien affectif aux parents seuls et aux mères pauvres ainsi qu'à leur famille. Il y a au Canada suffisamment de bons foyers qui seraient prêts à adopter des bébés.

Au Canada, 95 p. 100 des avortements sont motivés par l'anxiété et la dépression résultant de la grossesse. L'avortement est vu comme une question féminine et, sous bien des aspects, c'est vrai. Toutefois, pendant que j'exerçais, j'ai constaté qu'un fort pourcentage des avortements étaient attribuables aux pressions exercées par l'amant ou le mari qui menaçait de quitter la femme ou faisait d'autres menaces motivées par l'égoïsme. Je pense que nous devons mettre sur pied des programmes sérieux de counseling et de soutien, y compris des programmes d'aide financière pour les femmes enceintes dans le besoin.

J'affirme qu'aujourd'hui, absolument rien ne démontre que les effets à long terme sur la santé d'un avortement sont moins nocifs qu'une grossesse indésirée menée à terme et, en fait, bien des études démontrent qu'ils sont pires.

Le docteur Philip Ney, psychiatre de Victoria et professeur à l'Université de Calgary a publié un article intitulé «Mental Health and Abortion: Review and Analysis» dans le numéro courant du *Psychiatric Journal* de l'Université d'Ottawa. Je cite le sommaire des constatations qu'il a faites lors d'un examen des documents sur le sujet:

> Cet examen des études sur les séquelles psychologiques de l'avortement provoqué fait ressortir le manque d'études prospectives à long terme approfondies. Aucun des documents consultés ne donne de motifs psychiatriques justifiant un avortement ou ne présente d'éléments de preuve démontrant que l'avortement améliore l'état psychologique des femmes qui ne souffrent d'aucun trouble mental; l'avortement est contre-indiqué lorsque la femme enceinte est atteinte d'une affection psychiatrique car il a été démontré que l'avortement aggravait une telle affection. Des études récentes font état d'un taux alarmant de complications post-avortement comme la salpingo-oophorite et la stérilité. Il faut étudier plus à fond les effets psychologiques de ces complications. Certains documents abordaient d'autres aspects comme les conséquences démographiques à long terme de l'avortement sur demande et ses effets sur la profession médicale.

À notre époque où la médecine et le traitement des maladies sont très avancés, peu d'arguments médicaux militent en faveur de l'avortement.

Bref, je suis d'accord avec l'auteur du rapport dissident de la Commission de réforme du droit qui a déclaré que l'avortement ne devrait être permis que lorsque la poursuite de la grossesse menace vraiment et sérieusement la santé de la mère.

Je voterai pour cette mesure à l'étape de la deuxième lecture en espérant que le comité législatif, et plus tard la Chambre des communes, présenteront des amendements susceptibles de lui donner des principes biologiques, médicaux et moraux sur lesquels il soit possible de se fonder pour se faire une opinion ou porter un jugement.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois dire qu'il m'a été très difficile de me placer dans la peau du législateur pour accepter le fait que la Loi sur l'avortement devait passer par le Code criminel. En cela, je dois honnêtement admettre que l'approche de la Conférence des évêques catholiques tout comme celle de la Commission pour la réforme du droit rencontre des principes que j'appuie comme catholique, et je cite: «L'inclusion dans le Code criminel des dispositions relatives à l'avortement exprime la politique la plus fondamentale de notre nation. En dernière analyse, le droit pénal est le reflet de ce que nous sommes, il traduit notre volonté ou notre absence de volonté de promouvoir la dignité humaine et l'égalité.»

Monsieur le Président, dans toutes les discussions que nous avons eues comme caucus et avec le public, j'ai senti, à plusieurs reprises, une intrusion dans mon intimité de femme et une grande frustration en rapport avec l'incompréhension de la réalité économique, physique et physiologique des femmes.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai été particulièrement impliquée dans l'élaboration de la législation qui est devant nous aujourd'hui et je dois vous dire d'emblée que je suis une Pro-choix qui a mis de l'eau dans son vin, parce que nous nous devons d'avoir une loi afin d'éviter des incidents comme ceux que nous avons connus dans la désormais triste et célèbre affaire Chantal Daigle—Jean-Guy Tremblay.

• (1810)

Lors du premier débat, j'avais favorisé une approche gestationnelle de 18 semaines, approche que j'ai dû modifier à la suite des nombreux débats qui ont suivi et des avis juridiques que j'ai reçus. De plus, monsieur le Président, je suis très préoccupée par ce qui se passe dans les Maritimes, par exemple car, si le gouvernement avait inscrit une période de gestation ouverte de 0 à 18 semaines pour se faire avorter sans que les femmes n'aient à justifier une raison ou un motif, nous aurions, de ce fait, peut-être pénalisé des femmes et créé une injustice, puisque les provinces auraient pu refuser de rembourser les frais aux médecins pratiquant, car certaines régions n'offrent pas un tel service.

Monsieur le Président, n'oublions pas que les deux extrêmes s'affrontent sur la question de l'avortement: soit les Pro-choix et les Pro-vie. Je dirais plus, moi, les antichoix, monsieur le Président. Alors, ceux-là s'opposent à toute loi qui n'épousera pas leur thèse respective.

En se plaçant d'un côté ou de l'autre de la barricade, il est alors facile de dire que le gouvernement n'a pas répondu à la question, puisque ces personnes n'ont pas eu à s'asseoir sur la chaise du législateur pour devoir composer d'abord avec la réalité canadienne, le Parlement, le caucus des députés, la Cour suprême et, au-dessus de tout cela, notre Charte des droits et libertés.

Le projet de loi C-43 ne fait, à mon avis, qu'inscrire dans un texte législatif ce qui se passe en réalité. Une femme qui veut se faire avorter doit d'abord aller voir son médecin. Tous s'entendent pour admettre que l'avortement est un acte médical. Donc, avec ou sans loi, une femme doit parler à son médecin et le médecin acceptera ou non de faire l'opération.

Quant à ceux et celles qui parlent de l'absence d'accessibilité, c'est utiliser un motif futile pour s'opposer à la loi car, la compétence sur la santé, de par la Loi canadienne sur la santé, respecte la compétence des provinces dans ce domaine et elle reconnaît que les systèmes de santé

provinciaux se sont développés suivant des orientations particulières à chaque province, d'où l'obligation de devoir composer, à ce chapitre, avec la réalité canadienne.

Les critères de la Loi donnent une orientation générale, et c'est délibérément qu'on a veillé à laisser aux provinces une certaine latitude dans leur application de la loi, de façon à ce qu'elles puissent prendre des décisions en accord avec les priorités et les capacités locales.

Si vous parcourez le texte même de la loi sur la santé fédérale, vous constaterez qu'on n'y trouve aucune liste des services médicaux précis, qu'il n'y est question ni de services d'oncologie, ni de chirurgie cardiaque ni de services d'avortement. Ce sont les provinces qui, conjointement avec la profession médicale, déterminent les services médicaux jugés nécessaires. Ce sont elles qui réglementent la profession médicale et les établissements de soins, comme les hôpitaux et les CLSC. Ce sont les provinces également qui décident comment assurer à leur population l'accès à ces services médicaux.

La chose à retenir, c'est que le gouvernement fédéral ne peut pas dicter des politiques dans des domaines de compétence provinciale. Il me semble que c'est simple à comprendre, monsieur le Président. S'il tentait de le faire, il empiéterait sur le rôle des provinces au sein de la Confédération et il se heurterait, évidemment, à l'opposition des tribunaux.

Il ne faut pas oublier que la constitutionnalité de la Loi sur la santé au Canada est actuellement contestée devant les tribunaux. Mais nous croyons toutefois que cette loi sur l'avortement franchira cette épreuve, intacte, car elle respecte, dans son libellé actuel, le champ de compétence des provinces.

En résumé, le Parlement ne peut adopter à l'égard de l'avortement des règlements applicables à l'échelon national que par la voie du Code criminel. Pour ce faire, le texte de loi proposé dicte aux provinces les orientations qu'elles ont réclamées concernant le cadre juridique qu'il convient de donner à la question de l'avortement. Pour ce faire, le texte de loi proposé dicte aux provinces les orientations qu'elles ont réclamées concernant le cadre juridique qu'il convient de donner à la question de l'avortement.

J'estime que les gouvernements provinciaux pourront, grâce à ce nouveau cadre juridique justement, respecter la lettre et l'esprit de la loi et permettre l'accès à tous les services médicaux nécessaires.

J'invite maintenant les groupes de défense et d'aide aux femmes de diriger leurs pressions auprès des législatures provinciales qui n'offrent pas des services d'avortement. J'invite ma collègue de Halifax, critique libérale en matière de questions féminines, de passer plus de temps au Nouveau-Brunswick qu'à Ottawa, parce que c'est là que se joue le gros débat.

Un autre point à souligner, monsieur le Président, est le fait que nous avons élargi le principe de la santé en y incluant la santé psychologique. C'était très important. Nous faisons ainsi confiance aux médecins, car nous savons très bien, monsieur le Président, que les femmes qui veulent subir un avortement ne le font pas de gaieté de coeur, et c'est toujours une décision déchirante et pas facile.

Il est vraiment triste de voir toutes sortes de campagnes de propagande avec des beaux petits bébés, comme si les femmes étaient des tueuses. Il est faux de croire que nous, les Pro-choix sommes pro-avortement. Nous sommes pour le choix des femmes, c'est bien différent.

En conclusion, monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de tous les membres de cette Chambre sur le fait que l'approche modérée du projet de loi C-43 mérite de devenir une loi afin que cesse ce débat public qui a, à mon avis, assez duré. Il est temps qu'on revienne à des choses plus fondamentales, savoir, comment réduire les abus sexuels qui sont faits aux enfants et comment aider ces victimes, tout comme il est temps de combattre la violence que doivent subir bon nombre de femmes.

La réalité économique des femmes nous saute aux yeux, monsieur le Président. Il suffit de regarder autour de nous pour le constater. Il en est de même pour cette insidieuse pauvreté des jeunes qui devrait nous porter à réfléchir davantage plutôt que de paternaliser et faire des débats stériles sur une question qui concerne d'abord et avant tout les femmes elles-mêmes.

Monsieur le Président, je vais appuyer le projet de loi parce que je crois sincèrement que c'est le meilleur compromis dans les circonstances et que je veux à l'avenir m'attarder au sort économique des enfants de demain, c'est-à-dire ceux et celles qui sont en vie et qui ne demandent qu'à grandir dans le meilleur monde possible.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, le sujet est sûrement excessivement difficile. Ce projet de loi de deux pages, concernant l'avortement, dit, en somme, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque provoque l'avortement chez une personne du sexe féminin, sauf quand il est provoqué par un médecin ou sur ses instructions.

[*Français*]

Je suis d'accord avec cette partie. Enfin, on laisse de côté les supports et les images des activités de fonds de cours. Enfin, lorsque c'est nécessaire, c'est le médecin qui est le responsable. Et les autres, ce sont des criminels.

[*Traduction*]

L'avortement peut être provoqué lorsque la santé ou la vie de la mère est menacée. Je suis d'accord lorsque la vie de la mère est menacée, mais j'ai un peu de mal à accepter la notion de santé définie comme étant la santé physique et la santé mentale ou psychologique. Je me demande qui pourra prendre une décision à partir de cette définition.

Une femme enceinte a-t-elle le droit de consulter un deuxième ou un troisième médecin si le premier a refusé de la faire avorter? En l'occurrence, n'ouvrons-nous pas la porte aux poursuites judiciaires de la part d'une tierce partie qui pourrait toujours demander aux tribunaux pourquoi le deuxième ou le troisième médecin a accepté ce que le premier avait refusé? Le deuxième ou le troisième était-il un psychiatre ou un spécialiste des avortements? Quels étaient ses titres de compétence? Je crains que nous ouvrions la porte à une avalanche de pousuites de la part de tierces parties.

• (1820)

Le dernier article du projet de loi stipule que toute personne qui fournit ou procure illégalement un médicament ou une autre substance délétère, ou un instrument ou une chose sachant qu'ils sont destinés à être employés pour provoquer un avortement est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans. J'approuve ces dispositions. Mais j'aurais bien du mal à faire de même pour l'ensemble du projet de loi.

Des députés répètent les uns après les autres, surtout maintenant, que l'avortement ne concerne que les femmes. Je m'inscris en faux contre ce point de vue. Nous sommes tous des êtres humains. On dirait que ce sont toujours les mêmes qui reviennent à la charge en nous disant que nous ne devrions parler de personnes qu'au neutre. Mais, lorsqu'il s'agit d'avortement, ces personnes deviennent très possessives et nous refusent tout droit de seulement débattre de la question, et encore moins de prendre une décision.

Je trouve cela pénible à accepter, car c'est le couple, soit l'homme et la femme ensemble, qui donne la vie. J'ai quatre enfants. J'ai eu l'énorme chance d'assister à la naissance des trois derniers. J'y ai vu un moment miraculeux et beau. Nous sommes sur Terre pour procréer.

J'ai aussi perdu un petit-fils de huit mois et j'ai trouvé cela extrêmement pénible. Mon épouse et moi avons élevé quatre enfants. Ce fut une magnifique expérience, car je suis très fier de mes enfants.

Dans une société moderne comme la nôtre, il ne faut pas avoir peur de s'adapter suivant l'évolution des besoins. Cela peut parfois obliger à quelques changements radicaux. Il faudrait notamment établir une bonne fois pour toutes quels sont les droits fondamentaux du foetus.

[*Français*]

La Cour suprême dit qu'elle n'est pas tenue d'intervenir dans les débats philosophiques et théologiques quant à savoir si le foetus est une personne. Eh bien, nous n'aurions pas qu'à débattre de cette question, nous les députés du Parlement, et de légiférer des statuts particuliers propres au foetus ici même en cette Chambre.

[*Traduction*]

En dépit de ce qu'a dit la Cour suprême, la question de savoir quand débute la vie ne relève pas de la théologie ni de la philosophie; la biologie la plus élémentaire peut facilement y répondre. Depuis plus d'un siècle, la médecine sait avec certitude que toute vie commence à la conception.

[*Français*]

Quoiqu'il en soit, j'aimerais malgré tout vous entretenir quelques instants sur ma vision de la question de l'avortement et en y apportant une attention toute spéciale au droit du foetus.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, on pratique des avortements au Canada pour résoudre les problèmes socio-économiques de femmes en détresse. Ces problèmes sont bien réels, mais appellent des solutions socio-économiques et non la destruction délibérée de la vie humaine.

Permettez-moi de citer ici un médecin qui faisait partie d'un comité d'avortement thérapeutique jusqu'à ce que ces comités deviennent anticonstitutionnels, le 28 janvier 1989:

> Tout le temps que j'ai siégé au comité, on n'a jamais démontré que la santé physique d'une mère soit sérieusement menacé par sa grossesse, et je ne me rappelle d'aucune patiente qui ait été trouvée assez malade psychologiquement ou émotionellement pour être adressée à un psychiatre [. . .]Si je me souviens bien, tous les cas qui ont été soumis au

comité au cours du mois où j'en ai fait partie étaient motivés par des raisons socio-économiques ou économiques.

Or donc, nous ne réglerons rien en adoptant cette loi ni d'ailleurs en autorisant l'avortement sur demande. Ce que le gouvernement devra chercher à savoir, notamment, c'est ce qui pousse tant de femmes pour la plupart bien portantes à réclamer un avortement. On me dit que la grossesse est un état biologique parfaitement normal et non une maladie, et je suis tout disposé à le croire.

Un avortement n'est jamais thérapeutique. Il n'a rien à voir avec la santé physique ou mentale de la femme. Les avortements sont motivés par des raisons sociales, économiques ou de commodité médicale.

[*Français*]

L'opposition entre la vie du foetus et celle de la mère: par bonheur, cette cruelle alternative se présente très rarement de nos jours. Presque toujours les médecins tenteront de sauver les deux vies. Cette situation nous offre néanmoins un point de départ pour étudier dans une perspective générale le problème qui se pose lorsque s'affrontent les intérêts du foetus et ceux de la mère, de la survie de l'un et de celle de l'autre, laquelle doit donc primer lorsque par hypothèse elles sont incompatibles. En fait, il est tout à la fois malaisé et odieux de mettre en balance la vie de l'un et celle de l'autre. D'une part, la vie est ce que nous avons de plus précieux. Supprimons-la et nous supprimons du même coup tout l'univers de la personne en cause. D'autre part, quelles raisons peuvent justifier que l'on fasse prévaloir la vie d'une personne sur celle d'une autre. Toutes les vies ont à coup sûr la même valeur. Après tout, personne dans notre société ne regarde la destruction du foetus comme une chose bonne en soi, et ce malgré les divergences de vues au sujet de l'avortement. Au contraire, même les partisans les plus ardents du libre choix y voient simplement nécessaire pour mettre fin aux grossesses non désirées et reconnaissent le caractère souvent déchirant de la décision. Pour la plupart des gens, toutefois, la meilleure solution consiste d'abord dans un meilleur planning familial.

À mon avis, il serait bien plus facile d'éviter ce long débat sur l'avortement si l'on pouvait renforcer la planification et l'éducation familiales des Canadiens. La planification et l'éducation familiales doit être prioritaire pour tout gouvernement qui lutte contre la nécessité des avortements. Lorsque l'avortement semble inévitable, il convient d'encourager le recours aux programmes sociaux qui fournissent aux mères célibataires des services de garde et une aide financière. Il est important de maintenir et de développer de nouveaux programmes sociaux adéquats afin d'accompagner l'effort des plus démunis qui cherchent un soutien, un secours quelconque.

En conclusion, monsieur le Président, je ne vous cacherai pas que je vais voter pour le projet de loi, en deuxième lecture. Cependant, certainement pas parce que je l'appuie en principe, mais plutôt parce que moi aussi je considère que c'est un projet de loi qui se doit d'être étudié par un comité de la Chambre, et que des amendements doivent y être apportés. Mais je voterai contre ce projet de loi tel qu'il est présenté actuellement, en troisième lecture, et cela surtout si nous n'offrons pas une protection, au moins minimale, au foetus.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, permettre l'interruption d'une grossesse est vraiment l'une des questions les plus difficiles qu'aura à trancher notre pays, l'une des questions qui aura semé le plus de discorde. Je sais que, en tant que législateurs, nous avons tous longuement réfléchi à la question et en avons débattu ses conséquences morales et sociales.

Nous avons tous subi les pressions des groupes qui s'opposent au concept du libre choix et de ceux qui défendent le droit des femmes à l'autodétermination. À titre de législateurs, nous devons toujours chercher, quand nous prenons des décisions, à obtenir l'accord général de la population. Malheureusement, dans notre société imparfaite, il nous est pratiquement impossible d'obtenir le consensus sur certaines question; la population reste intransigeante et à jamais divisée. Parfois, en cherchant à atteindre la conciliation et le compromis, on ne fait qu'accroître les difficultés et compromettre le règlement du conflit. C'est ce qui se produit dans le cas de l'avortement.

• (1830)

Et c'est ce qui nous attend avec la mesure législative sur l'avortement dont est saisie la Chambre. En voulant aboutir à un compromis, quand la chose semble impossible, le projet de loi refuse aux femmes le droit légitime de choisir en réinsérant la question de l'avortement dans le Code criminel. La menace de sanctions criminelles ne fait que compliquer davantage la décision déjà assez difficile que doit prendre une femme qui songe à interrompre sa grossesse.

J'ai longuement réfléchi à cette question et j'en suis venu à la conclusion qu'il est en principe injuste, et en pratique impossible, de criminaliser l'avortement, et c'est pourquoi je ne peux pas appuyer ce projet de loi.

Interrompre une grossesse est une décision morale et profondément personnelle. Dans une société libre et démocratique, la conscience de la personne doit compter davantage que celle de l'État. Comme l'a si bien dit le juge en chef Dickson de la Cour suprême, menacer une

femme de sanctions criminelles pour l'obliger à mener sa grossesse à terme, à moins qu'elle ne satisfasse à certains critères nullement liés à ses priorités et à ses aspirations, constitue une grave ingérence dans son droit de disposer de son corps et une atteinte à la sécurité de sa personne.

Au Canada, la liberté individuelle est une tradition que nous respectons depuis longtemps. Nous respectons notre liberté et notre droit de faire les choix nécessaires pour atteindre nos buts dans la vie et réaliser nos aspirations. Par ce projet de loi, le gouvernement veut enlever aux femmes la liberté de choix pour la donner aux politiciens. Ce qui, à mon sens, est une grave erreur.

J'écoutais hier l'ancien ministre de la Santé donner les raisons pour lesquelles il est en faveur du projet de loi. Il a soulevé un point des plus pertinents. En effet, il a dit que nous ne devrions pas conférer à la société des pouvoirs qu'elle n'a pas. Ce à quoi je réponds en disant que nous ne devrions pas conférer à la société des pouvoirs qu'elle ne mérite pas. La société n'a pas le droit d'intervenir dans la décision personnelle d'une femme sur une question morale, qui pourrait influer sur le reste de sa vie. L'État n'a pas le droit de légiférer sur les questions d'ordre moral. C'est à chacun de faire la distinction entre ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. La morale est affaire personnelle, ce qui implique la liberté de choix.

La capacité de choisir sa propre destinée est un droit démocratique fondamental, un droit qui est compromis par ce projet de loi, un droit que le gouvernement essaie d'enlever aux Canadiennes.

Mais qu'entend-on vraiment par liberté de choix? La plupart de ceux qui sont contre le libre choix prétendent que la liberté de choix est synonyme d'avortement sur demande. C'est une grossière erreur, car pareille interprétation ne tient aucun compte du traumatisme dont sont victimes les femmes qui tombent enceintes contre leur gré.

J'en sais quelque chose puisque, dans sa jeunesse, ma femme a eu une grossesse complètement inattendue. Mener à terme cette grossesse a eu pour elles de profondes conséquences: il a fallu qu'elle interrompe ses études, qu'elle trouve du travail et qu'elle vive avec le handicap social et psychologique que constituait le fait d'être une jeune mère célibataire. Elle n'aurait sans doute pu s'en sortir toute seule, mais elle a eu beaucoup de veine. Elle était bien entourée par les membres de sa famille qui l'aimaient et la comprenaient; elle savait qu'elle pouvait compter sur eux, quelle que soit sa décision.

Elle a choisi de garder l'enfant et d'assumer le rôle de parent qui est certes difficile, voire souvent pénible, mais combien enrichissant. C'est à ce moment-là que j'ai fait sa connaissance et que j'ai été témoin des difficultés, des obstacles et des traumatismes psychologiques profonds que doit surmonter une jeune mère célibataire. Après notre mariage, j'ai adopté sa fille, qui est maintenant une jeune adulte et fait des études en psychologie. Il va sans dire que nous en sommes très fiers.

Plus tard, lorsque j'étais déjà père de trois enfants, j'ai décidé d'interrompre ma carrière professionnelle pour retourner à l'université terminer mon doctorat en sciences de la santé. Ma femme m'a alors annoncé qu'elle était de nouveau enceinte. Nous avions pris des précautions, mais la nature a sa façon bien à elle de nous rappeler ses exigences. Il était inconcevable, si je retournais aux études, que nous acceptions la charge d'un autre enfant, mais l'interruption de grossesse était exclue. Ce n'était pas sans raison, pensions-nous, que cet enfant arrivait. La benjamine, Karalyn, est donc née, et elle a aujourd'hui huit ans. J'ai poursuivi ma carrière et j'ai fini par entrer en politique. C'est ainsi que je me retrouve ici aujourd'hui. Il y a des moments, je dois l'avouer, où je me demande si j'ai été victime des circonstances ou si je n'en ai pas plutôt profité.

Pour ma femme, il n'était pas envisageable d'interrompre sa première grossesse, même si l'avenir s'annonçait incertain et que la vie de parent seul allait être difficile. La situation était semblable lorsque, comme mari et femme, l'arrivée d'un dernier enfant risquait de poser des difficultés. Cela dit, je n'entends imposer de ligne de conduite à personne. Je crois que nous pouvons tous comprendre de manière très réaliste les difficultés et le traumatisme des femmes qui doivent prendre cette décision, elles qui n'ont pas toujours le soutien financier et affectif nécesaire pour s'occuper correctement d'un enfant.

C'est justement là le point crucial. Le choix suppose la liberté d'opter pour la solution préférable pour soi, le droit pour la femme de décider seule de mener une grossesse à terme ou de l'interrompre et d'avoir seulement plus tard, lorsqu'elle sera prête, un enfant qui sera désiré, un enfant qui sera aimé et ne manquera d'aucun

soin. J'ai la ferme conviction qu'il faut laisser ce choix à la personne. On ne devrait pas accepter que les gouvernements interviennent.

La mesure à l'étude ne résoud en rien l'atroce polarité que provoque la question de l'avortement. Elle est intellectuellement malhonnête et politiquement frauduleuse. Elle donne l'impression que le gouvernement agit, mais, en réalité, elle ne touche pas au fond même du problème. Elle ne fait rien pour réduire le nombre de grossesses non désirées et soutenir les enfants qui n'étaient pas voulus et qui continuent de souffrir aujourd'hui dans notre société.

Les efforts que nous faisons pour résoudre la controverse de l'avortement sont futiles, en grande partie parce que nous abordons mal le problème. Rendre l'avortement inutile devrait toujours être le but ultime. Le consensus n'est possible que si on se concentre sur l'aspect prévention de la question. Le but de l'éducation, de la recherche et de l'action sociale devrait toujours être de réduire l'incidence de l'avortement et de promouvoir des moyens efficaces de contraception. Nous devons aussi mettre en marche des programmes nationaux d'orientation et d'appui aux femmes qui ont décidé de mener leur grossesse à terme.

La réalité est que 56 p. 100 des familles monoparentales au Canada sont au seuil de la pauvreté ou au-dessous et, tandis qu'une femme sur quatre est sexuellement active à l'âge de 15 ans, moins de 10 p. 100 des adolescents nord-américains utilisent des moyens de contraception quand ils commencent à avoir des relations sexuelles. En dépit de ces dures réalités, la division nationale de la santé nationale et du bien-être social n'a qu'un seul travailleur à plein temps au service de planisme familial.

Nous avons lamentablement échoué comme pays dans l'établissement d'une infrastructure de soutien dont les femmes ont tant besoin pour prendre des décisions responsables. Des programmes efficaces de prévention établis par l'entremise de nos organismes de santé, d'enseignement et de services sociaux contribueraient énormément à faire baisser la demande d'avortements. Il faut ajouter à ces programmes des services d'orientation et d'aide bien subventionnés pour les femmes qui n'ont pas voulu leur grossesse. Nous avons collectivement la responsabilité d'aider autant que nous le pouvons.

Je termine en disant que, en définitive, la décision d'interrompre ou non une grossesse doit être laissée à la femme. À elle de choisir le chemin qu'elle devra parcourir seule.

• (1840)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Habituellement monsieur le Président, lorsque j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre, je dis que je suis heureux de parler du projet de loi à l'étude devant le Parlement. Ce soir, je n'en suis pas aussi heureux, étant conscient des difficultés que soulève le projet de loi C-43 pour tous les députés, y compris pour moi-même.

Nous sommes à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. On nous demande d'approuver en principe une nouvelle loi sur l'avortement. Or, ce projet de loi ne traduit pas mon opinion personnelle. En effet, je m'oppose à l'avortement depuis mon adolescence et, depuis ce temps-là, j'oeuvre et parle en faveur de la protection des enfants à naître. J'ai déjà pris la parole à deux reprises sur cette question à la Chambre des communes et je n'ai pas l'intention de répéter maintenant les raisons que j'ai invoquées pour qu'on protège l'enfant à naître. Je me bornerai à dire que cela fait partie de mes convictions les plus profondes.

J'ai dit que cette question est difficile à trancher pour les parlementaires, car je sais qu'elle ne fait pas l'unanimité au sein de la population canadienne. Avec bien des gens qui partagent mon point de vue, j'ai tenté d'en arriver à un consensus, mais, pour maintes raisons, c'est impossible.

Le Parlement a maintenant la tâche ingrate d'essayer de concilier deux points de vue très divergents auxquels beaucoup de gens tiennent mordicus. J'ignore quel libellé parviendrait à satisfaire pleinement les deux camps.

Par conséquent, ceux d'entre nous qui sont des ardents défenseurs du droit à la vie ont une décision à prendre. À première vue, il semble que cette décision soit simple, car ce projet de loi ne rejoint pas mes vues. Il serait donc facile, semble-t-il, de dire que je dois voter contre. Mais, et c'est pour cela que c'est difficile, il y a d'autres considérations à prendre en compte.

L'une d'elles est que je suis convaincu que ce projet de loi est préférable à l'absence de mesure. Il affirme que toute vie humaine à une valeur. De même, si cette loi est

adoptée, on peut espérer qu'une autre législature pourra parvenir à un consensus et renforcer la protection de l'enfant à naître.

Je dois également reconnaître la réalité. Si cette loi n'est pas adoptée, je doute que le Parlement soit de nouveau appelé à légiférer sur la question de l'avortement. Je ne vois pas comment des parlementaires fédéraux pourraient en venir à réouvrir la question de l'avortement si cette législature ne parvient pas à faire adopter ce projet de loi.

La décision que ceux d'entre-nous qui appuyons pro-vie devons prendre est celle-ci: Votons-nous contre cette mesure qui ne protège pas de façon adéquat l'enfant à naître ou bien votons-nous pour en raison des réalités politiques que je viens de mentionner?

Un de mes collègues disait fort justement, hier, que les compromis sont nécessaires. Il est vrai que nous sommes appelés à en faire lors du déroulement du processus parlementaire. Chaque mesure législative présentée à la Chambre essaie de composer avec des intérêts opposés et, en tant que législateurs, nous sommes appelés à trouver le juste milieu.

Toutefois, lorsque tout a été dit, il reste des convictions qui ne souffrent pas de compromis. Nous avons tous des convictions profondes qui définissent ce que nous sommes et ce que nous défendons. J'en suis là.

J'ai déjà eu à prendre une décision semblable. Il y a seize ans, j'étais membre du conseil des étudiants de l'université. On nous demandait d'approuver le budget d'un service du conseil s'occupant de divers aspects de la santé. Une partie de l'argent devait service à financer un service d'orientation en matière d'avortement. On nous demandait de voter pour le budget dans son ensemble, c'était oui ou non. Après avoir discuté avec un certain nombre de mes collègues, j'ai déclaré que mon opposition à l'avortement m'empêchait d'appuyer le budget. Ils m'ont fait valoir que si le vote était négatif nous allions perdre tous les autres excellents services qui faisaient partie de l'ensemble. Malheureusement, à cette époque comme maintenant, je ne pouvais pas prendre cela comme raison pour voter contre ma conscience.

D'autres qui sont du même avis que moi sont arrivés à une conclusion différente et appuieront ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je ne crois pas qu'ils ont moins raison que moi de tirer une conclusion différente des mêmes données. Mais pour moi, c'est le point essentiel du débat: on demande au Parlement d'approuver en principe une chose à laquelle je me suis toujours opposé. Par conséquent, je voterai contre ce projet de loi.

Si le Parlement décide de l'adopter en principe, je serai parmi ceux qui diront que ce projet de loi est préférable à l'absence de loi, mais qu'après l'avoir adopté en principe, il ne sera plus possible d'en faire un projet de loi pro-vie. Toute tentative en ce sens serait sans doute contraire au Règlement et détruirait probablement le consensus réalisé jusqu'à maintenant, mais je réserve cet argument pour un autre occasion.

Pour moi, la voie est claire: je voterai contre ce projet de loi en deuxième lecture. Mais le fait d'être sûr que cette décision est la bonne ne la rend pas plus facile à prendre. Le vote est libre pour les députés progressistes conservateurs. Si, en tirant ma conclusion, j'avais été forcé par mes collègues d'agir contre ma conscience, elle aurait été plus facile à prendre, mais ce n'était pas le cas. J'étais et je suis encore libre de dire ce que je pense et de voter selon ma conscience et c'est essentiel.

Comme tous les députés, j'ai reçu beaucoup de courrier sur le sujet. Un homme m'a écrit récemment pour me dire que j'étais obligé de faire ce que la majorité des gens voulaient que je fasse et non de voter selon ma conscience. Je ne suis pas d'accord. À la longue, le Canada en souffrirait beaucoup si les députés n'agissaient pas et ne votaient pas selon leur conscience.

Je remercie la Chambre et particulièrement les dirigeants de mon parti qui comprennent et appuient ceux pour qui cette décision est si difficile à prendre.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour participer à cet important débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

Je ne pense pas exagérer en disant que c'est l'une des questions les plus difficiles et les plus controversées dont les Canadiens et les députés, mes collègues, ont eu à débattre depuis de nombreuses années.

La loi est très difficile à cerner parce qu'elle traite de deux questions fondamentales: les droits de la femme et les droits du foetus, lesquels englobent le caractère sacré de la vie. Il s'agit d'un débat dont l'issue, que la loi soit rejetée ou approuvée, ne saurait atténuer, maintenant et dans un avenir prévisible, les passions qui ont été soulevées. Toutefois, en ma qualité de législateur, je traîne

avec moi mes opinions, mes préjugés et mes propres préoccupations.

Pendant ce débat, j'ai essayé de mon mieux de mettre de côté mon propre point de vue, d'écouter ceux qui sont d'un avis contraire au mien et de comprendre pourquoi. J'ai beaucoup écouté. J'ai essayé de comprendre pourquoi ces personnes, que j'estime rationnelles, bienveillantes et intelligentes, peuvent avoir des positions aussi irréconciliables sur une question aussi fondamentale que celle de l'avortement.

Je désire également ajouter que j'ai toujours essayé non seulement d'écouter, mais de respecter les autres opinions que la mienne sur cette question. J'ai défendu et je continuerai de défendre le droit de chacun d'avoir une opinion, de l'exprimer et, ce qui est plus important encore, d'être respecté dans son opinion. Par conséquent, je ne demande rien de plus en retour que cette même courtoisie.

Je dois ajouter que je ne suis pas seulement contre l'avortement, mais que j'estime qu'il faut protéger la vie de l'enfant à naître par tous les moyens possibles. Je comprends cependant la position des personnes qui défendent un point de vue opposé, dont un grand nombre sont des amis de longue date. Toutefois, malgré mes efforts, je ne peux tout simplement pas partager leur conviction.

Je suis certain que la plupart des députés, dans cette Chambre, quel que soit leur point de vue, se sont fait demander de s'expliquer par ceux qui sont d'un autre avis.

• (1850)

Il y a une chose qui me dérange vraiment, même si aucun de mes collègues dans cette enceinte ne m'a adressé le reproche qui suit. Lorsqu'on me demande ma position sur la question et que j'affirme que je suis probablement pro-vie—même si je n'aime pas vraiment les étiquettes qu'on colle à beaucoup d'entre nous dans le cadre de ce débat—on me répond immédiatement, bien souvent, que je n'ai pas le droit d'avoir une opinion à ce sujet, car je ne suis pas une femme. Je comprends parfaitement certains des sentiments qui sous-tendent cette affirmation. Cependant, je sais également, en tant que père de deux enfants, que je dois avoir mon mot à dire dans les droits et l'avenir des enfants à naître. Bien des fois, lorsqu'on me demande mon opinion, je fais face à l'hostilité des gens, mais il arrive souvent également que je reçoive beaucoup d'appui.

Cependant, quoi qu'il en soit, notre chambre doit maintenant prendre une décision sur ce projet de loi qui revêt une importance fondamentale. J'ai écouté les arguments et je suppose que je suis disposé à accepter tout projet de loi limitant les avortements aux cas où la vie de la mère est en danger. Je suppose que je suis également prêt à écouter les arguments lorsqu'il s'agit de permettre l'avortement dans les cas de crimes violents, comme le viol et l'inceste.

J'entends souscrire à ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin, simplement, qu'il puisse être renvoyé au comité législatif, qui pourra examiner la question plus en profondeur et donner la parole aux Canadiens sur cette question essentielle. J'espère également qu'au comité, nous pourrons tenir un véritable débat, non pas ce type de débat stérile comme nous en avons souvent dans cette enceinte, mais un véritable échange d'idées, alors que des amendements seront présentés, afin de rendre ce projet de loi qui est tout à fait inacceptable sous sa forme actuelle, plus acceptable pour votre serviteur, pour bon nombre de mes collègues et de nombreux Canadiens.

Selon moi, le gouvernement a le devoir de légiférer en la matière. J'avais espéré, comme des millions de Canadiens, que la Chambre présenterait une mesure qui ne parlerait pas que des droits du foetus, mais qui comporterait en quelque sorte un énoncé expliquant l'intérêt que la société porte à ces droits.

Dans la décision qu'elle a rendue le 28 janvier, la Cour suprême indique, sans équivoque possible, que la protection du foetus est une question qui intéresse l'État. Voici ce que le juge en chef Dickson a écrit à ce sujet:

> Le point précis du développement du foetus où l'intérêt qu'a l'État de le protéger devient «supérieur» relève du jugement éclairé du législateur.

Il a ajouté ce qui suit:

> Comme les juges Beetz et Wilson, je suis d'accord pour dire que la protection des intérêts du foetus par le Parlement constitue aussi un objectif gouvernemental valide. Il s'ensuit qu'équilibrer ces intérêts, la vie et la santé des femmes étant un facteur majeur, est clairement un objectif gouvernemental important.

En d'autres termes, l'intérêt que la société porte au foetus constitue une responsabilité dont l'État est investi au nom de la société. Comme beaucoup d'autres, j'espérais voir un texte de loi qui consacre les droits du foetus. À la fin d'octobre et au début de novembre, pendant les quelques jours qui ont précédé la présentation du projet de loi C-43, le 3 novembre, le gouvernement a systématiquement laissé filtrer des bribes d'information selon lesquels cette mesure serait pro-vie, qu'un compromis

historique avait été arrêté en faveur des droits du foetus. Rien ne pourrait être aussi loin de la vérité, à mon avis.

Ce projet de loi interdit l'avortement à une exception près, une exception très importante, à savoir, lorsque de l'avis d'un médecin la santé ou la vie de la mère est menacée. On précise ensuite qu'il s'agit de la santé physique, mentale et psychologique de la femme, une définition on ne peut plus vaste.

Ce que le gouvernement a fait, en réalité, c'est présenter un projet de loi qui semble pro-vie, de prime abord, mais qui, en pratique, autorise l'avortement sur demande. Il n'est question nulle part des droits du foetus. Ce projet de loi n'accorde absolument aucune protection au foetus.

Le gouvernement n'a pas eu le courage de définir les raisons médicales qui devraient justifier un avortement. Il en a plutôt laissé l'entière responsabilité aux médecins du Canada. Je sais que cela convient parfaitement à bien des gens. Je suis persuadé, par exemple, que des médecins comme le Dr Henry Morgentaler seront satisfaits. D'autres ne voient pas les choses de la même façon.

Si ce projet de loi est adopté tel quel, je suis persuadé que des médecins, quoiqu'en très petite minorité, vont devenir rapidement des spécialistes de l'avortement compte tenu de leur très vague définition de ce qui constitue un risque pour la santé de la mère. Le projet de loi a beau prévoir un certaine protection contre ce genre de choses, quiconque a examiné le projet de loi et certains jugements rendus récemment par des tribunaux, y compris dans l'affaire Chantal Daigle, se demande bien si une tierce partie pourrait accuser ou poursuivre avec succès un médecin pour son opinion médicale en cas d'avortement.

Ce qui est encore plus important, c'est que le projet de loi ne reconnaît pas les droits du foetus ni l'intérêt qu'a la société de protéger ces droits. Je crois quant à moi que le foetus représente la vie et qu'avec le projet de loi C-43, les droits du foetus ne seront reconnus nulle part au Canada.

J'ai l'intention, je le répète, de voter en faveur de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il soit étudié en comité, mais permettez-moi de vous signifier très clairement et sans équivoque que si ce projet de loi n'est pas modifié de façon à protéger les droits du foetus et à définir plus clairement les risques pour la santé de la mère, je ne l'appuierai pas à la troisième et dernière lecture.

Le projet de loi est un moyen détourné d'accorder l'avortement sur demande. Personnellement, je trouve le gouvernement un peu odieux d'avoir été mou au point de ne pas présenter de mesure législative décente à la Chambre. Le projet de loi C-43 ne protège pas le caractère sacré de la vie humaine et il m'est impossible d'appuyer une loi qui nie complètement les droits de l'enfant à naître.

Un dernier point avant de conclure. Le gouvernement a négligé une autre dimension très importante de la question dans son projet de loi. Il n'a pas présenté de loi complémentaire qui éliminerait les facteurs économiques et autres qui poussent beaucoup de femmes à opter pour l'avortement. Dans une société aussi riche, aussi pleine de ressources et aussi avancée que la nôtre, on ne devrait jamais voir de femmes opter pour l'avortement parce que, financièrement, elles ne peuvent tout simplement pas se permettre d'avoir et d'élever un enfant.

Pourtant, le gouvernement a présenté une mesure législative visant supposément à régler le problème de l'avortement au sein de notre société, mais a complètement négligé d'adopter les lois complémentaires et les programmes qui élimineraient les problèmes économiques qui amènent des milliers de femmes canadiennes à se faire avorter.

Il n'y a pas de garderies. Les programmes de soutien du revenu sont insuffisants. Le projet de loi ne prévoit pas les programmes de planification familiale qui devraient être offerts aux enfants dès leurs premières années dans le système scolaire, ni les autres programmes de sensibilisation et aucun projet de loi complémentaires prévoyant ces programmes n'est annoncé.

Par conséquent, j'estime que le projet de loi du gouvernement permet trop facilement d'obtenir un avortement et ne s'attaque pas aux vraies causes du problème.

J'ai commencé en disant que la plupart d'entre nous trouvaient extrêmement difficile de participer au débat, mais personne ne peut se permettre de s'y soustraire parce qu'il s'agit d'un sujet fondamental.

Je n'ai jamais eu l'intention, je ne l'ai toujours pas et je ne l'aurai jamais, de sermonner ceux qui ne partagent pas mes vues ou de critiquer celles qui, pour toutes sortes de raisons, se voient contraintes d'opter pour un avortement légal ou illégal.

J'espère que lorsque nous étudierons à nouveau le projet de loi, ce sera avec des amendements visant à protéger les droits du foetus et définissant clairement la notion de risque pour la santé de la mère. Plus important encore, j'espère que le gouvernement assumera sa responsabilité et éliminera les facteurs économiques qui, depuis trop longtemps au Canada, contraignent les femmes à se faire avorter.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je trouve ce sujet difficile à débattre car il soulève en fait des questions fondamentales sur la vie et le respect de la vie qui nous concernent tous, en particulier en notre qualité de représentant du public.

Je voudrais parler ce soir, dans le peu de temps qui m'est imparti, de ce qui, à mon avis, sont les trois aspects essentiels du débat sur ce projet de loi. Ce sont les questions du droit à la vie, du respect de la vie et de la responsabilité à son égard.

Ces dernières années, je me suis inquiété de plus en plus de voir s'accroître la haine et l'animosité et voir diminuer la compréhension et le discernement lorsqu'on a essayé de traiter cette question. Je pourrais même dire, je pense, qu'à plusieurs élections, en particulier celles de 1980, j'ai senti l'étendue et la profondeur de l'animosité qui entoure cette question.

Ce n'est pas la première fois, ici ou ailleurs, que j'ai l'occasion de discuter de cette question. En fait, comme je me préparais pour le débat, j'ai consulté un des rapports de la Chambre des communes de 1967 sur la Santé et le Bien-être social à l'époque où je participais au comité permanent qui, le 18 décembre 1967, a publié son rapport, lequel recommandait certains des changements qui sont ensuite devenus la loi qui a été en vigueur jusqu'au début de 1988.

• (1900)

Cela dit, je ne voudrais en aucune façon laisser entendre que j'estime avoir plus d'expérience ou plus le droit de parler de cette question que n'importe quel autre député. J'estime pourtant qu'il est important que nous comprenions sur quoi porte ce débat. Ceux qui se sont élevés énergiquement contre l'avortement ont choisi de décrire leur position comme celle du droit à la vie. J'ai toujours pensé qu'ils avaient choisi les termes exacts même si, de temps en temps, ils faisaient preuve d'un très réel manque de compréhension et de sensibilité et si très souvent, et peut-être de plus en plus fréquemment, ils transmettaient un message qui était presque l'opposé de la cause qu'il défendent.

Cela n'a rien de nouveau. Déjà à l'époque de notre propre comité de 1967-1968, au cours d'un échange très animé qui a eu lieu le 8 février 1968, j'ai été obligé de dire à un témoin: «Je dirai pourtant, M. Dehler, que toute votre interprétation est fondée sur une conception de la vie uni dimensionnelle, soit que la vie humaine ne peut être guère considérée que sous son aspect physique isolé, au sens biologique du terme.» J'ai dit cela parce qu'il me semblait que tellement souvent les discussions à propos du droit à la vie étaient, dans le meilleur des cas, étroites et superficielles et, au pire, même contradictoires.

Par ailleurs, j'ai souvent eu l'occasion de constater que les plus chauds partisans du droit à la vie pour le foetus s'accommodent parfaitement bien de l'idée selon laquelle nous devrions rétablir la peine de mort, voire même en diversifier l'application. Quant à moi, je ne suis jamais parvenu à concilier ces deux extrêmes. Je crois que lorsqu'il s'agit de la vie, on ne saurait se dérober pour d'autres raisons.

Nous devons aborder cette question du point de vue du droit à la vie. Comme l'ont reconnu à peu près tous les députés, le foetus constitue une forme de vie tout à fait distincte, ce qui ne doit pas nous empêcher de reconnaître qu'il existe des limites très réelles dont on ne tient à peu près jamais compte.

Dans son mémoire concernant ce projet de loi, l'Association médicale canadienne écrit ce qui suit:

> Au sens où l'entend l'Association médicale canadienne, l'avortement est l'acte visant à mettre fin à une grossesse avant que le foetus ne soit viable.

L'expression «avant que le foetus ne soit viable» ne revient presque jamais dans les discussions. Mais lorsque la Cour suprême a été appelée à se prononcer, elle a déclaré, selon les propres termes du juge en chef Dickson qui a interprété cette décision:

> Contraindre une femme, en la menaçant de sanction criminelle, à mener un foetus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères sans rapport avec ses propres priorités et ses propres aspirations, constitue une ingérence profonde dans la vie d'une femme et, partant, constitue une atteinte à la sécurité de sa personne.

Je crois que le juge en chef, alors qu'il parlait en son nom et au nom d'autres juges, énonçait un principe vraiment important. Nous devons vraiment nous poser la question suivante: De quelle vie s'agit-il? À mon avis, nous trouvons la réponse, directement et indirectement,

dans les propos que les gens ont tenus concernant ce projet de loi.

Ainsi, dans un effort pour justifier ce projet de loi, Tom Harper, un prêtre anglican qui écrit dans le *Star* de Toronto, précise:

> Du fait que l'avortement figure au Code criminel, je sais, à l'instar de tous les Canadiens, que la vie de tout être humain est sacré, de sorte que personne ne songerait à y attenter simplement par caprice ou compenser pour sa propre stupidité.

Or, les notions de caprice et de stupidité applicables à ceux qui prennent la décision terrible de déclencher un avortement témoignent d'une attitude qui, malheureusement, est par trop courante et généralisée.

Encore plus troublant est le communiqué récent de la Conférence canadienne des évêques catholiques, suite à la présentation de ce projet de loi, qui à trois reprises insiste sur la dignité, la valeur, et la nécessité de protéger les enfants à naître et les enfants déjà nés. C'est très important et je m'en réjouis. Cependant, ce communiqué ne mentionne les femmes nulle part.

Je trouve renversant qu'un organisme qui sert de porte-parole à près de la moitié de la population de notre pays, dont plus de la moitié sont des femmes, néglige de mentionner le respect fondamental dû aux droits et à la vie de la mère et de la mère en puissance. En tant que ministre du culte, je dois reconnaître que notre responsabilité est énorme. C'est que nous nous laissons guider en grande partie par les Saintes Écritures. Je reconnais que la représentation d'Ève comme issue d'une côte d'Adam et la notion tirée de la Genèse selon laquelle l'homme doit exercer son empire sur toute créature vivante créent un contexte qui est à la fois paternaliste et en fin de compte dégradant pour la moitié de la population de la terre.

Fondamentalement, nous sommes en train de réfléchir à notre responsabilité quant à la vie elle-même. Qui doit exercer cette responsabilité? Au premier chef, c'est la femme, chargée d'entretenir les premiers souffles de la vie. Comment pouvons-nous espérer faire avancer les choses et apaiser l'angoisse qui existe, non seulement pour les tenants des différentes opinions dans le présent débat mais aussi pour les dizaines de milliers de femmes qui doivent prendre une décision, si nous nous concentrons sur un seul aspect du dilemme?

À mon avis, la question fondamentale porte sur la responsabilité quant à la vie et une décision éclairée et, comme je le dis depuis un certain temps, nous ne saurions nous dérober à cette responsabilité. Ce qui me tracasse, c'est que le projet de loi retire la responsabilité aux femmes pour la renvoyer aux tribunaux en assujettissant l'avortement au Code criminel. Les termes employés impliquent, voire évoquent la criminalité. Le projet de loi semble dire le contraire de ce que l'on veut accomplir. Il ne sert ni la loi ni les femmes et ne respecte pas ces dernières.

Comme on l'a déjà mentionné, nous devons nous pencher sur de grandes questions liées à l'avortement comme les services d'orientation et de soutien qu'il faudrait offrir et la compréhension dont il faudrait faire preuve. Il y a également le fait que les femmes ne sont pas traitées de façon égale dans tout le pays, situation honteuse qui s'est aggravée ces dernières années avec les mesures prises par ma province d'origine, l'Île-du-Prince-Édouard, puis par la Nouvelle-Écosse.

Je ne suis pas avocat mais je crains que ce projet de loi n'accentue les inégalités, ce qu'aucun d'entre nous ne peut accepter. Il ne répond aucunement aux préoccupations fondamentales de tous les Canadiens, qui veulent que tous les membres de la société soient traités avec dignité et respect et chargés des responsabilités que nous voulons tous assumer.

Le projet de loi est troublant et inacceptable sous sa forme actuelle.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

Il ne fait aucun doute que le projet de loi C-43 porte sur une question très grave qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens. Toutefois, ce qu'on met en question dans ce projet de loi, c'est son efficacité.

Les questions qui touchent la vie et la mort ne sont pas faciles à aborder. Nous nous en sommes rendus compte pendant le débat sur la peine de mort, lors de la dernière législature. Pourtant, les députés qui ont participé à ce débat ont finalement préféré préserver de la vie plutôt que de voir l'État y mettre fin. Malheureusement, dans le cas présent, le projet de loi C-43 ne prévoit pas la protection totale de la vie du foetus.

• (1910)

Avec le projet de loi C-43 le gouvernement fédéral s'efforce d'éluder une question très difficile. Il n'a pas réussi à rédiger un projet de loi qui protégerait l'enfant à naître. Il ne cherche qu'à apaiser les deux parties qui s'affrontent, mais c'est peine perdue, car personne n'est content. Cette mesure législative ne résoudra pas la question de l'avortement, et ce qui est plus grave encore, elle ne garantit pas un droit indéniable et des plus fondamental dans toute société, le droit à la vie.

Je respecte les vues que tous les députés ont fait valoir jusqu'ici. Je sais que les décisions de mes collègues, que ce soit pour ou contre le projet de loi, n'ont pas été prises à la légère.

Cette année, tous les députés ont eu des contacts avec les représentants des organisations pro-vie et pro-choix. En tant que députés, nous connaissons également les vues d'un grand nombre de nos mandants. Je tiens à remercier mes électeurs et les Canadiens de toutes les régions du pays qui m'ont écrit et qui m'ont parlé à ce sujet. Leurs opinions personnelles m'ont été précieuses et je sais fort bien qu'ils étaient sincères.

Lors de la campagne électorale de 1988, je me suis ouvertement prononcé en faveur des organisations pro-vie. Je crois que la vie commence à la conception. Je crois également que la loi devrait protéger l'enfant à naître et proclamer son droit à la vie. Depuis mon élection comme député de Stormont—Dundas, ma position n'a ni changé ni fléchi. J'ai toujours communiqué à mes électeurs mes vues sur l'avortement. Les gens de Stormont—Dundas savent ce que j'en pense.

Par le biais du projet de loi C-43, le gouvernement tente de d'appliquer une mesure politique pour résoudre à une question qui dépasse de beaucoup les limites de la politique. Peu importe la position que nous adoptons en matière d'avortement, nous savons tous que des vies sont en cause. C'est incontestable. Nous débattons un projet de loi qui, s'il est adopté, permettra de mettre fin à une vie humaine. La Chambre des communes, et toute notre société en fait, ne saurait aborder cette question sous un autre angle. L'avortement met fin à la progression naturelle du développement d'un être humain. En fin de compte, si le projet de loi est adopté sans que le droit à la vie des enfants à naître ne soit protégé, c'est toute la société qui y perdra.

Nous pouvons faire valoir plusieurs points de vue dans ce genre de débat. Mais nous finirons toujours par examiner la valeur que nous accordons à la vie humaine. Peu importe les arguments que nous avançons et la passion avec laquelle nous les défendons, il reste que si le projet de loi C-43 est approuvé, les enfants à naître ne seront pas protégés. Nous sanctionnerons le droit de mettre fin à la vie humaine.

Tous les députés connaissent la multitude de questions qui se rattachent à l'avortement. Avec toutes ces questions d'ordre juridique, éthique, moral, social, médical, religieux et constitutionnel à considérer, le gouvernement peut facilement présenter son projet de loi C-43 en espérant que les Canadiens l'accepteront.

Eh bien, moi, je ne peux pas accepter cette mesure législative, et je suis convaincu qu'il en est de même pour un bon nombre de Canadiens. Il incombait au gouvernement de présenter un projet de loi sur l'avortement après que la Cour suprême du Canada eut abrogé l'ancienne loi. Il a toutefois mis beaucoup de temps avant de le présenter.

Le problème est certes complexe, mais il n'est pas nouveau. Je crois que le gouvernement se serait bien contenté de ne rien faire s'il n'y avait pas eu les deux affaires à sensation de l'été dernier, qui l'ont forcé à agir.

Ces deux causes ont clairement montré que le gouvernement ne pouvait plus échapper à ses responsabilités. Les pressions qui se sont exercées ont été telles qu'il lui a bien fallu faire quelque chose. Nous en voyons le résultat dans le projet de loi C-43. On pourrait être tenté de dire que cette mesure est un compromis. Malheureusement, il est impossible de recourir au compromis dans les cas de vie ou de mort. Comme on pouvait s'y attendre, le projet de loi a été condamné par les deux parties.

Je le répète, je suis personnellement pro-vie. J'ai adopté cette position sous l'influence d'un certain nombre de facteurs. Il est certain que le milieu dans lequel j'ai été élevé a joué un rôle important à cet égard, de même que les renseignements que j'ai obtenus sur la question et les nombreuses discussions que j'ai eues.

Je crois cependant que mon point de vue reflète le respect de la vie humaine et je sais que je ne suis pas le seul à penser ainsi. La société a le devoir fondamental de protéger et de favoriser la vie humaine et son développement. Le fait d'atténuer cette obligation de quelque

façon que ce soit est incompatible avec nos valeurs sociales et morales.

Aucun secteur de notre société ne devrait avoir le droit de décider si une autre vie doit se poursuivre ou non. Les droits de l'un ne peuvent prendre le pas sur les droits de l'autre. Le sexe de la personne en cause n'a rien à voir avec le problème, ce n'est pas une question de sexe, c'est une question de vie.

La société doit adopter une attitude établissant clairement que toute vie est précieuse. Nous devons accepter la responsabilité de participer aux soins à donner à la mère et à l'enfant, né ou à naître, afin de préserver et d'enrichir la vie humaine. Il est vraiment trop simpliste de mettre un terme à la vie d'un foetus humain. Il faut déployer tous les efforts possibles pour préserver la vie.

Nous devons explorer tous les moyens d'encourager la mère à mener sa grossesse à terme. Si nous pouvons croire que la destruction d'un foetus humain permet de résoudre un problème, alors nous aurons échoué comme société.

En conclusion, je voudrais dire qu'il est essentiel de rejeter le projet de loi C-43, mais les choses ne peuvent s'arrêter là. Il nous faudra trouver une solution de rechange acceptable, dans laquelle nous prendrions fermement position en faveur du droit à la vie de l'enfant à naître.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, c'est avec de la tristesse dans l'âme que je participe à ce débat. J'ai entendu mes collègues des deux côtés de la Chambre faire valoir leur opinion. Je suis d'accord avec certains et moins d'accord avec d'autres.

Permettez-moi de prendre quelques minutes de cette Chambre afin de vous exprimer mes convictions les plus profondes.

Monsieur le Président, député de La Prairie depuis 1984, aux services de mes concitoyens, je me suis fait élire selon les principes de l'éthique que l'on retrouve dans notre démocratie moderne. Aux députés de cette Chambre, j'aimerais leur faire méditer ce principe: «Ne recherche pas les grandeurs et n'ambitionne pas les honneurs; mais surpasse-toi dans la pratique de la vertu.»

Cette maxime de notre philosophie est l'essence même de ce qui m'anime dans ce débat et dans tous les débats que j'ai menés dans cette Chambre depuis mon élection aux communes.

Depuis toujours je professe la bonne humeur, la sincérité, et la discussion. Mes marques de commerce sont l'ouverture d'esprit et la modération dans tous mes rapports avec mes semblables. Monsieur le Président, à mon humble avis, ce sont la patience, la bonté du coeur, la confiance, la connaissance de soi mais surtout, l'affabilité, l'amour des humains, de la justice ainsi que l'honnêteté qui doivent animer ce débat envers et contre tout.

Depuis des années, monsieur le Président, malgré l'absence d'un bagage universitaire, j'ai mis de la méthode dans mon instruction, j'ai interrogé, consulté et aujourd'hui je réponds à propos de ce débat et de tous les autres débats selon ma conscience.

• (1920)

Monsieur le Président, je suis à l'écoute de mes électeurs et je profite de leurs conseils. Ce sont là les prémices même qui guident mon choix lorsqu'il n'est pas lié à une politique de parti, quand celle-ci ne dérange pas ma conscience.

Monsieur le Président, les lois des humains n'effacent pas le commandement de Dieu: Tu ne tueras point. La Cour suprême du Canada ne reconnaît pas un foetus en tant qu'être humain mais, d'après la science génétique, la première division cellulaire a lieu 30 minutes après la fécondation. Six jours plus tard, le foetus est long de 2cm; l'embryon est en train de se former. Le muscle cardiaque commence à battre dès le 25e jour. Après 30 jours, la plupart des organes essentiels à la survie sont déjà en voie de développement.

Monsieur le Président, «foetus» est le nom donné à l'enfant dans le sein de sa mère à partir du moment où il est reconnaissable en tant qu'êre humain, et ce à environ 2 mois. Détruire un foetus, c'est supprimer un enfant à naître.

Monsieur le Président, qu'est-ce que la vie? À quel moment y a-t-il vie? À la conception? À la première séparation cellulaire? Même les scientifiques ne semblent pas d'accord. Ont-ils les moyens d'être certains et absolus sur la détermination du début de la vie?

Qu'arrive-t-il à la conscience de l'humain pour qui, tuer n'est plus une question de morale, mais très souvent une question de comfort, de luxe, de matériel. Qu'arrive-t-il aux humains pour qu'ils ne reconnaissent plus l'amour dans leur coeur pour un enfant à naître.

Monsieur le Président, aujourd'hui, on voit trop d'abus contre les jeunes. Avec l'avortement, on tue le plus petit des tout-petits. Qui prendra leur défense? Qui leur donnera la chance d'avoir une place au soleil? Combien d'êtres à venir détruira-t-on ainsi? À la vitesse où nous allons, c'est la prochaine génération que l'on va détruire avant qu'elle naisse.

Si on donne la permission de détruire, combien de Canadiens verront le jour? Monsieur le Président, est-ce que la prochaine génération devra être éternellement reconnaissante à ses parents de ne pas l'avoir tuée? Quelles sont les conséquences morales, mentales, psychologiques et spirituelles pour les générations futures? Quel est l'avenir d'un pays civilisé comme le Canada qui sert d'exemple à bien des pays en voie de développement? Va-t-on recommencer un génocide? Est-ce que

les pays qui nous regardent vivre suivront notre exemple? Ne penseront-ils pas que si nous, les Canadiens, pouvons nous priver d'êtres humains, avenir si important pour la survie de notre pays. . . Nous qui sommes à l'aise, pour eux qui le sont moins, ne devraient-ils pas suivre notre exemple?

Si nous regardons aujourd'hui dans le monde, dans toutes les cultures dites sous-développées, nous constatons que le respect à la vie, à la procréation et à l'assurance d'une nombreuse descendance est une priorité première dans beaucoup de pays.

Monsieur le Président, pourquoi ne pas établir des programmes de prévention, d'éducation, et rendre disponible des moyens contraceptifs, de faciliter les programmes d'adoption, de venir en aide à ces femmes qui sont dans le besoin par d'autres alternatives moins radicales que l'avortement.

Ecoutons notre coeur, laissons la compassion et l'amour guider notre décision, l'amour que nous avons pour nos semblables. Donnons à la vie le respect que nous lui devons et on nous respectera.

Monsieur le Président, le projet de loi C-43 légifère en vertu du Code criminel. Je comprends que le champ de la juridiction du fédéral est limité, la réglementation des soins de santé étant un domaine de comptétence provinciale.

Je suis conscient que le projet de loi C-43 ne crée pas le droit à l'avortement. Cependant, en vertu de l'article 1, un avortement provoqué par un médecin sera légal lorsque la santé et la vie de la femme seront menacées. Si j'ai bien compris, monsieur le Président, la santé veut dire une santé physique, mentale et psychologique.

Monsieur le Président, nous ne donnons pas un droit à l'avortement d'emblée, mais nous en faisons un acte médical légal s'il est pratiqué pour des raisons de santé.

Monsieur le Président, demain les médecins devront-ils exterminer les pauvres, les vieux et les indigents pour remplacer l'État qui se décharge de ses responsabilités en n'observant plus les règles d'éthique et de morale?

Cela n'est pas une solution, monsieur le Président. La responsabilité des législateurs, c'est d'être les gardiens de la morale publique. Criminaliser l'avortement n'est pas une solution idéale. Donner aux médecins le soin et le rôle de se substituer à l'État et poser des jugements sociaux n'est pas une solution acceptable.

Monsieur le Président, c'est avec la mort dans l'âme que je dois dire à la population de ma circonscription et à mes collègues de la Chambre que je ne peux voter en faveur du projet de loi C-43.

[*Traduction*]

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, une annonce parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui dit ceci:

> Des hommes en faveur la liberté de choix.
>
> Cette décision personnelle n'a rien d'un crime.

Je prends la parole à la Chambre pour appuyer ce point de vue. En dessous de ce message se trouve une liste de noms, sans doute des centaines, mais je n'ai pas compté. Je suis désolé que le mien n'y figure pas.

Je voudrais donner lecture de cette annonce, car elle exprime l'essentiel de ma position personnelle et sans doute aussi de celle de mon parti:

> Aucun gouvernement ne doit pouvoir forcer une femme à porter un enfant contre son gré. Aux termes de la loi proposée, les femmes qui exerceront un choix personnel et décideront de se faire avorter seront considérées comme des criminelles. Le Code criminel n'a rien à voir dans l'avortement.
>
> Comme c'est le cas d'un nombre d'hommes de plus en plus considérable, nous sommes d'avis que les hommes n'ont aucun contrôle à exercer sur les femmes. Si un couple décide d'avoir un enfant, l'opinion de l'homme doit compter autant que celle de la femme, mais, en fin de compte, s'il y a un différend, c'est à la femme qu'il appartient de décider d'interrompre la grossesse, car il s'agit de son corps.
>
> Aucun mari, ami, juge, médecin ou politique ne doit contrôler le corps de la femme. En aucun cas.
>
> Les gouvernements doivent faire en sorte que les services d'avortement soient accessibles dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Il faut également offrir une meilleure éducation sexuelle et donner plus d'information sur la régulation des naissances.

On ajoute: «Il est temps que les hommes se fassent entendre. Montrez que vous appuyez la liberté de choix pour les femmes en faisant savoir à. . .» Je ne prendrai pas la peine d'énumérer les noms des politiques à qui le lecteur est invité à faire connaître son point de vue, mais on y trouve évidemment le nom du premier ministre et de tous les autres députés.

Je prends la parole aujourd'hui pour plaider avec la plus grande sincérité contre la criminalisation de l'avortement. L'avortement est une question de santé, non de politique, non de dispositions pénales. Il a une dimension

psychologique, assurément. C'est une question physiologique. Le gouvernement a dit que c'était une question psychologique, et il a raison; que c'était une question de santé, et il a encore raison. Je suppose que certains ont avancé que c'était une question de religion. Je suppose que certaines décisions, de part et d'autre, se fondent sur des convictions religieuses.

C'est assurément une question de droits de la personne et sans l'ombre d'un doute, fondamentalement une question de pouvoir. Je traiterai des autres questions plus en détail un peu plus tard. La question a une incidence économique, sociologique, éducationnelle et politique. Cette mesure législative n'a pas de raison d'être. Nous ne pouvons donner à la question un caractère criminel.

• (1930)

C'est à plus d'un titre une question de santé. L'un de ses aspects les plus importants, c'est, encore une fois, qu'elle concerne les femmes. Comment se fait-il que dans l'histoire de l'humanité, à travers les âges, les femmes ont toujours été les victimes des décisions prises, la plupart du temps, par les hommes?

C'est aussi, pour les femmes, une question de richesse et de pauvreté, dont nous avons l'habitude à la Chambre. Une multitude de choses semblent fondées sur le privilège. Il saute aux yeux que la femme qui a le moindrement les moyens pourra obtenir un avortement, quoi que la Chambre décide. Elle pourra se faire avorter en toute sécurité, peut-être même en dehors du pays. Mais si elle a les moyens, elle pourra se payer un avortement en toute sécurité. Les femmes qui n'ont pas d'argent ne pourront pas se rendre dans une autre province ou dans un autre pays. Il fut un temps où cela voulait dire aller loin de l'autre côté de nos frontières pour obtenir un service absolument nécessaire pour la santé psychologique, mentale et physique. Mais encore une fois, nous lançons dans le débat toute la question des distinctions entre riches et pauvres.

Il n'y a a pas grand-chose à dire des implications religieuses. Lorsqu'elles entrent en jeu, je propose qu'on les exclue des délibérations de nos corps législatifs, car le Canada est un pays où l'Église et l'État sont essentiellement séparés.

Les droits de la personne sont en cause parce que j'estime que la question qui se pose n'est pas celle de l'avortement mais de la liberté de choix. La femme doit être libre de choisir et ne doit pas être redevable à un homme lorsqu'elle fait ce choix.

J'ai dit que le pouvoir était un élément qui intervenait dans le débat, et il rejoint la question de liberté de choix. Comme l'annonce du journal l'a dit, aucun homme, qu'il s'agisse du mari ou de l'ami, ne devrait être en mesure d'exercer ce genre de pouvoir sur une femme.

Cet été, nous avons été témoins d'une situation où cet élément était très présent, c'est-à-dire l'angoisse la plus déchirante qu'une femme ait probablement connue publiquement au Canada depuis longtemps. La plupart des Canadiens auront certainement trouvé pareil spectacle répugnant et souhaitent qu'il ne se répète plus. Il faut bien admettre que ce genre de situation fait intervenir un élément de pouvoir. C'est une des principales raisons pour lesquelles ce projet de loi ne devrait tout simplement pas être adopté.

Le projet de loi prévoit qu'une femme peut se faire avorter si elle peut faire valoir des motifs physiques, psychologiques ou mentaux. Or, j'estime que la plupart des femmes canadiennes qui vont se faire avorter sont en réalité psychologiquement, mentalement et physiquement très saines.

Elles devront alors mentir, et peut-être demander à leur médecin d'en faire autant, ce qui introduit la notion d'acte criminel prévue dans le projet de loi.

Je ne crois pas que cette mesure législative devrait être adoptée, car elle stigmatiserait indéfiniment la moitié de la population du Canada. Je recommande vivement de rejeter ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, quand il est question d'avortement, il y a en moi deux hommes qui, tout en se comprenant mutuellement, n'arrivent pas vraiment à s'entendre. Il y a l'avocat député qui, en tant qu'homme de loi, comprend l'obligation du gouvernement de combler un vide juridique dans des termes qui soient acceptables. Il y a d'autre part l'homme, le père, pour qui la vie a une importance qui transcende toutes les lois. En d'autres termes, monsieur le Président, tout en admettant qu'il faille une loi, je déplore le fait qu'il en faille une.

Le problème de l'avortement est presque créé de toute pièce par l'absence actuelle de conscience sociale. Personne ne saurait s'objecter à un avortement véritablement thérapeutique, c'est-à-dire dans le cas où la vie et la santé de la mère sont vraiment menacées.

Mais les autres avortements, par exemple ceux qui découlent d'un caprice, d'une vengeance, de considérations socio-économiques, de manque de générosité, d'une irresponsabilité, d'une immaturité, comment peut-on les justifier? Ou ne sont-ils justifiables que grâce à une loi?

Tous les chemins de ma réflexion me ramènent toujours au point de départ: la morale chrétienne qui, fondamentalement, en est une de bonheur et la conscience sociale qui veut qu'un peuple voit à sa propre survie. Une société qui élimine ses enfants dès la conception est une société vouée à la disparition. Il n'y a pas d'avenir pour une société qui refuse de se perpétuer.

Il est dramatique, monsieur le Président, qu'au Canada l'an dernier, il y ait eu 360 000 naissances contre 65 000 avortements déclarés. Un enfant sur six a été sacrifié!

Depuis l'annonce du projet de loi, l'insatisfaction générale s'est fait sentir. Pour les uns, la loi est trop permissive. Pour les autres, on fait atteinte à la liberté des femmes. Le but de mon intervention n'est pas de revenir sur le débat de fond, c'est-à-dire si oui ou non le foetus est déjà un être humain.

Mais puisqu'il faut une loi, prenons le temps de considérer les conséquences physiques et psychologiques pour la femme qui aura recours à l'avortement pour terminer sa grossesse.

On nous présente l'avortement comme la solution quasi idéale et exclusive pour la femme aux prises avec une grossesse non désirée et dont la santé physique, mentale et psychologique serait de ce fait en danger.

Mais la santé physique, mentale et psychologique de la femme ne serait-elle pas mise en péril aussi par l'avortement?

L'avortement est la solution radicale à un problème souvent temporaire. Si nous désirons vraiment protéger la mère contre les désavantages d'une grossesse non désirée, nous nous devons en même temps de la mettre en garde contre les périls physiques et psychologiques.

À ce sujet, monsieur le Président, permettez-moi de faire miennes les paroles du père Jacques Croteau qui dit ceci: «Je serais le dernier à accuser une femme qui se serait fait avorter d'avoir délibérément voulu tuer son enfant. Ce n'est à peu près jamais ainsi que les choses se passent, ni dans l'esprit, ni dans le coeur d'une femme aux prises avec une grossesse non désirée, compte tenu des peurs, de la panique, de l'angoisse, voire de la détresse qui peuvent s'emparer d'elle.»

• (1940)

Mais dans la pratique, une fois que l'avortement est fait et que le bébé n'est plus, les cicatrices psychologiques et physiques sont nombreuses, profondes, et parfois quasi impossibles à effacer.

En janvier dernier, immédiatement après son élection à la Présidence des États-Unis, George Bush s'exprimait comme suit à l'occasion du «*ROE versus WADE Rally*», et je le cite:

[*Traduction*]

> Avant que vous n'entrepreniez votre marche, en ce premier lundi depuis mon inauguration, je tenais à vous entretenir quelques instants et réitérer mon appui sans réserve à votre cause, et à partager avec vous la profonde tristesse que je ressens à propos de la tragédie que constitue pour la société américaine l'avortement sur demande.
>
> Si nous nous faisons bien du souci à propos de l'avortement, c'est qu'il met en cause la vie de deux êtres humains, soit la mère et l'enfant. Je sais que certains de mes concitoyens, au demeurant fort honnêtes, ne seront pas d'accord avec moi, mais après avoir mûrement réfléchi pendant des années à la chose, j'aimerais vous communiquer mes conclusions. Je pense que la Cour suprême a rendu une mauvaise décision dans l'affaire ROE contre WADE et qu'elle devrait l'annuler. À mon avis, les États-Unis ont besoin d'un amendement tendant à préserver la vie humaine et la solution au problème de l'avortement est celle de l'adoption, soit l'option-vie.
>
> Je sais que des centaines de milliers d'Américains comme vous, obéissant à des préoccupations de morale et à des principes, ont condamné l'avortement et insisté à juste titre sur la dignité inviolable de la vie humaine. . .
>
> Je tiens à ce que vous sachiez que le président vous entend et s'associe à vos efforts pour mener le bon combat jusqu'à la victoire.

[*Français*]

Ce qui frappe *a priori* dans ces paroles, c'est que le Président Bush parle de deux personnes distinctes: l'enfant et sa mère. Une question se pose alors forcément: Pourquoi n'y aurait-il que l'anéantissement du premier pour résoudre le problème d'une grossesse non désirée chez la seconde? Pourquoi n'y aurait-il pas une solution de vie plutôt qu'un arrêt de mort?

Je trouve injuste pour la mère aux prises avec une grossesse non désirée qu'on lui présente l'avortement comme l'unique solution. Car, si c'est l'unique solution, où est alors sa liberté de choix? Et la femme qui vient de réclamer un avortement, connaît-elle vraiment toutes les conséquences possibles et probables de son geste? Sait-elle, par exemple, que l'on a pu établir un lien entre l'avortement et des problèmes subséquents, à savoir des grossesses et des accouchements plus difficiles, des malformations congénitales, des grossesses ectopiques, des problèmes psychologiques, des tendances suicidaires, *et cetera*?

Même si de tels problèmes ne sont pas monnaie courante, on ne peut pas dire non plus que «ça n'arrive qu'aux autres», et aucune femme ne peut affirmer avant le fait qu'elle y échappera.

D'autre part, monsieur le Président, ce problème de l'avortement n'en est un ni de femme ni d'homme exclusivement: c'est plutôt celui de tout un peuple qui risque, à plus ou moins brève échéance, de ne plus pouvoir se renouveler tant on aura tué ses espoirs.

Au Québec, par exemple, il n'y a que 1,4 enfant par famille, alors qu'il en faudrait au moins 2,1 pour conserver l'équilibre de la population. Je le répète, monsieur le Président: une société qui n'a plus d'espérance, qui n'a plus le désir de se perpétuer est vouée à la disparition à brève échéance.

Le projet de loi présentement devant nous se doit d'être compatible avec la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Morgentaler. L'arrêt Morgentaler, cependant, n'empêche pas le Parlement d'adopter des dispositions pénales qui interdiraient l'avortement à tout stade de la grossesse, à moins que la poursuite de celle-ci soit de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la mère. Dans cette affaire, la majorité des juges déclarent, sans aucune équivoque, que le choix d'un critère fondé sur la protection de la vie et de la santé n'est pas incompatible avec le droit à la sécurité de la personne garanti par la Charte. Santé physique, mentale et psychologique. Une femme qui veut vraiment un avortement ou qui croit que là est sa seule porte de sortie, pourra facilement se retrouver avec le présent projet de loi dans l'une ou l'autre de ces trois catégories. Et c'est précisément ici que le combat s'engage en moi.

Tout en réalisant la nécessité de légiférer en matière d'avortement pour la rendre accessible dans certains cas, je ne puis accepter les termes du projet de loi dans leur totalité. Je crains en effet, monsieur le Président, qu'avec la terminologie actuelle, c'est le refus de l'avortement qui deviendra le cas d'exception, alors que c'est l'avortement lui-même qui devrait l'être.

Et l'on revient encore au point de départ, à la base d'une société responsable qui, bien au-delà de ses droits et libertés, assumerait ses obligations et responsabilités.

Mais la société a besoin d'outils, et c'est le rôle de l'État de faire en sorte que tous les citoyens puissent vivre et s'épanouir dans un climat de liberté pondéré par des droits et des responsabilités à respecter. Le rôle d'un gouvernement responsable c'est aussi d'offrir à tous des mesures sociales adaptées à tous les besoins.

L'État doit ouvrir des avenues, donner de l'espoir, proposer des solutions viables et positives.

Monsieur le Président, à côté du désarroi des femmes qui se retrouvent enceintes sans l'avoir désiré, se retrouve aussi le désespoir de ces milliers de couples canadiens que la nature n'a pas favorisés du don de la fécondité. Ces couples seraient certainement prêts à cheminer pendant neuf mois avec la femme enceinte qui ne peut garder son enfant. L'adoption, monsieur le Président, considérée bien objectivement, n'est-elle pas justement la solution la plus positive et la plus équitable qui soit? Elle libère la mère naturelle d'une charge qu'elle ne peut assumer, et elle comble les espoirs de gens qui, jusque là, désespéraient de devenir parents. Et ne retrouve-t-on pas dans l'adoption l'occasion par excellence de transformer le désespoir en un geste de don de soi, de générosité et d'accueil?

Il est certain que bien des femmes craignent de ne pouvoir se séparer de leur enfant si elles le mènent à terme, et elles croient qu'il leur sera moins pénible d'avoir recours à l'avortement. C'est précisément ici qu'il faut effectuer le virage, éclairer, renseigner et récupérer ces femmes en détresse.

En plus de soigner les malades, le médecin ne doit-il pas protéger et sauvegarder la vie? Et si le médecin devenait la pierre angulaire d'un système de protection de la vie, d'encouragement à la mère porteuse, et d'espoir pour un couple qui ne peut donner la vie? Si tous ceux qui prônent la vie unissaient leurs efforts, bien des solutions émergeraient, et bien des vies seraient épargnées. Il faudrait une présence constante dans le bureau du médecin, par de la documentation appropriée, des personnes-ressources qui supporteraient et conseilleraient la mère porteuse, une banque de futurs parents adoptifs, et que sais-je encore! Et tous ces couples qui désespèrent d'avoir un jour des enfants seraient heureux d'être mis à contribution dans ce processus de don de vie.

Je me sens responsable, en tant que membre d'une société chrétienne et d'un gouvernement, de la protection de la vie. Et je crois qu'il est temps de remplacer l'intransigeance par la compréhension, l'opposition systématique par le compromis. Il est temps que la société retrouve son sens des responsabilités, sinon c'est l'État qui devra prendre en charge la conscience collective.

Je souhaiterais donc, monsieur le Président, qu'un amendement soit apporté à la définition de la santé, pour qu'elle soit davantage restrictive. Et je crois que chaque médecin à qui on demandera un avortement devrait proposer d'emblée une autre avenue, une autre alternati-

ve. C'est ainsi seulement que la femme aura véritablement le choix.

Je viens, monsieur le Président, de vous livrer le fond de ma pensée. Elle répond aux exigences de la conscience chrétienne et de ma conscience sociale qui me dictent ma conduite.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour traiter à la fois de l'avortement et du projet de loi C-43.

Tout d'abord, je tiens à dire qu'à mon avis, la question de l'avortement est l'une des plus importantes et des plus ardues que nous ayons eue à examiner en tant que députés. C'est également l'une des questions les plus difficiles que nous ayons à examiner en tant que citoyens. Elle met en effet en cause nos échelles de valeur. Chacun de ceux et de celles qui participent à un débat sur l'avortement envisage le problème selon sa propre conception du sens de la vie personnelle, de la vie collective et de la société. Quant à moi, je crois que la vie débute au moment de la conception. Du fait que j'ai été élevé dans un milieu religieux et rural, j'éprouve pour la vie le plus profond respect.

Traiter d'avortement, ce n'est pas simplement exposer des opinions, c'est faire appel à des convictions qui aident les gens à vivre et pour lesquels certains sont prêts à mourir.

Tous les députés savent jusqu'à quel point l'avortement a donné lieu à un débat passionné et jusqu'à quel point il suscite de désaccords aussi bien à la Chambre que dans toutes nos localités. Nous le constatons lorsque nous rentrons dans nos circonscriptions. J'ai reçu des centaines de lettres de résidents de ma circonscription d'Haldimand—Norfolk, chacune d'elles exprimant un point de vue bien marqué et tout à fait différent des autres.

Tous ces différents points de vue sont représentés ce soir à la Chambre. La grande majorité de mes électeurs qui m'ont écrit semblent favoriser le point de vue pro-vie.

• (1950)

J'ai rencontré des gens de Dunnville. En fait, je devais recevoir vendredi dernier à mon bureau de circonscription un petit groupe de mes électeurs qui se préoccupent de la question. Or, plus d'une centaine de personnes se sont entassées dans mon bureau. Nous avons eu une bonne discussion sur le projet de loi car ils s'inquiètent à ce sujet.

Ils s'inquiètent à propos de ce que certains députés à la Chambre se plaisent à appeler une solution de compromis, car ils ne croient pas qu'il y ait eu compromis. Ils estimaient que le projet de loi devait être rejeté. Je leur ai expliqué que, d'après moi, si le projet de loi était rejeté en troisième lecture, nous n'aurions pas d'autre occasion de discuter de la question à la Chambre. Je le crois encore. Je crois que le gouvernement actuel n'est pas disposé à présenter un autre projet de loi si celui-ci était rejeté.

Il me reste à me demander si la mesure à l'étude va assez loin dans la voie du compromis, ou si on pourrait ou non l'amender à l'étape du rapport de telle sorte qu'on puisse en arriver à une solution de compromis qui soit acceptable pour tous les députés à la Chambre.

Si je fais une projection de mes opinions et des amendements proposés par certains députés, je crois que nous en arriverons encore une fois à des positions extrêmes. J'ai discuté avec divers députés de tous les partis représentés à la Chambre et j'ai examiné les amendements qu'ils veulent proposer. Bien franchement, ils en sont encore aux extrêmes. Je crois que nous devrons faire des compromis si nous voulons que le débat actuel débouche sur une loi. Cela veut dire que je vais devoir accepter un compromis sur mes croyances et que de nombreux députés devront accepter un compromis sur les leurs également.

Mais il me paraît important d'ajouter une loi aux recueils de lois car il vaut mieux en avoir une que pas du tout. Je crois que nous n'aurons pas de loi si nous rejetons la motion de deuxième lecture, et que les droits du foetus ne seront pas protégés.

Nous discutons ce soir de ce qui est bien et de ce qui est mal et pour déterminer qui doit trancher la question. Je crois que c'est nous, les législateurs, qui devons le faire. Notre décision doit être fondée sur le plein exercice de nos capacités mentales et spirituelles.

Je ne crois pas qu'il soit préférable pour le Parlement de se tenir à l'écart du débat sur l'avortement. En fait, je ne crois pas qu'il soit possible de le faire. Nous discutons des droits fondamentaux des êtres humains. Ne pas décider serait laisser entendre que nous croyons que quelqu'un d'autre devrait le faire. Étant donné l'intensité des opinions sur l'avortement et l'intensité de l'opposition à l'avortement, je crois que personne d'autre ne peut trancher sinon la plus haute cour du pays, c'est-à-dire le Parlement.

Renoncer à notre responsabilité de légiférer en matière d'avortement aurait tout autant de répercussion sur la vie des Canadiens qu'accepter d'exercer notre mandat de légiférer. Il faut trouver une solution pragmatique, c'est-à-dire une solution à laquelle la plupart des députés dans cette enceinte, avec leurs points de vue bien arrêtés, peuvent souscrire. Malheureusement, je crois que le

projet de loi sous sa forme actuelle ne constitue pas une solution de ce genre.

J'ai entendu bon nombre de mes collègues dans cette enceinte faire remarquer que dans un monde parfait, nous n'aurions pas à légiférer au sujet de l'avortement. En effet, toutes les grossesses seraient désirées. On pourrait parvenir à cela de deux façons, selon moi. Les méthodes de contraception, si elles étaient accessibles à tous et suffisamment sûres, permettraient d'avoir un contrôle absolu sur notre capacité de reproduction. Ainsi, toutes les grossesses seraient le résultat d'un choix fait librement.

Pour que toutes les grossesses soient souhaitées, il faudrait que notre société, apporte un appui plus important aux femmes et soit davantage en mesure d'assurer le bien-être financier et émotif de toutes les femmes enceintes, de toutes les mères et de tous les enfants; elle devrait assumer une responsabilité collective pour nos enfants.

Notre monde n'est certes pas parfait, et pour ce qui est de reconnaître notre responsabilité collective à l'égard des enfants, il est, sans raison, loin de l'être.

Lorsqu'il est question d'avortement, des droits de la mère et de ceux du foetus, il faut savoir que le fait d'enfanter, de créer la vie, est une expérience unique dans notre vie qui crée des liens émotifs également uniques en leur genre.

Il s'établit entre la mère et son enfant une relation de dépendance. L'enfant dépend de sa mère pour vivre, et pour sa part, la mère dépend de son enfant, de son milieu immédiat et de la société en général, pour ce qui est de l'appui dont elle a besoin. Enfin, en tant que société, nous dépendons des enfants; ils sont notre avenir.

Selon moi, en tant que société, nous ne comprenons pas notre interdépendance. Trop souvent, les femmes qui ont des enfants supportent seules la responsabilité. Les femmes chefs de famille monoparentale font encore face à des problèmes émotifs et financiers.

Selon moi, l'avortement n'est pas la réponse. Je crois qu'il nous incombe de protéger les droits de la femme enceinte, mais je ne pense pas qu'un accès libre à l'avortement soit dans l'intérêt de quiconque, à long terme.

À mon avis, le projet de loi ne permet pas de façon constructive de résoudre les problèmes qui se posent à l'égard des droits de la femme et des intérêts de la société dans la protection du foetus. Cette mesure est loin d'être un compromis acceptable.

On ne reconnaît que pour la forme les intérêts de la société dans la protection des droits du foetus. D'une part, on reconnaît que la société juge l'avortement inacceptable, mais d'autre part, on nie le principe en question en permettant l'avortement à n'importe quel stade de la grossesse.

Ce projet de loi tend à modifier le Code criminel, et pourtant la peine maximale n'est que de deux ans. Si ce projet de loi a pour but de criminaliser les avortements injustifiés, des peines plus sévères devraient être prévues.

Rappelons qu'il ne fait pas non plus la distinction entre les avortements illégaux pratiqués par des médecins en règle et par d'autres qui ne sont pas autorisés à exercer. Je doute que le jugement d'un seul médecin suffise pour déterminer la validité d'un avortement. Je crois que ce projet de loi serait lourd de conséquences une fois en vigueur parce qu'il ne donne aucune définition de la santé pouvant servir de fondement juridique à un avortement légal.

Je ne voterai pas pour ce projet de loi. Faute de ne reconnaître vraiment les droits du foetus, il constitue un compromis inacceptable.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il serait possible d'arrêter des amendements, mais aucun qui serait susceptible d'en modifier les dispositions en profondeur. Or, si la protection du foetus est vue comme un amendement de cet ordre susceptible de modifier sensiblement cette prétendue mesure de compromis, le gouvernement doit alors admettre qu'il a fait fausse route et arrêter une mesure qui soit applicable.

Je lui demande donc de présenter un projet de loi qui établirait un véritable équilibre entre les droits de la femme et ceux du foetus. Mais je crois qu'avec la présentation, après la deuxième lecture, d'amendements qui tiendraient compte de ce qui importe avant tout, à savoir le droit du foetus à la survie, nous pourrions peut-être en venir à un compromis.

Pour l'instant, ce projet de loi est tout sauf un compromis et je ne peux l'approuver, mais je vais quand même continuer de réfléchir au problème de l'avortement. Je vais continuer de demander à mes colègues des deux côtés de la Chambre ce qu'ils considèrent comme des solutions de compromis et ce qu'ils pensent pouvoir faire pour rendre cette mesure fonctionnelle. À vrai dire, je ne

vois aucun compromis dans ce projet de loi. Je ne vois pas en quoi il protège les droits du foetus. S'il demeure tel quel, si aucun changment n'est adopté après la deuxième lecture ou si le gouvernement ne veut accepter aucun amendement, je voterai contre à l'étape de la troisième lecture.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je vais prendre la parole sur le sujet d'aujourd'hui, mais avec moins d'enthousiasme que pour n'importe quel autre sujet que j'ai abordé depuis que je suis députée.

Comme tant de mes collègues, j'aurais préféré que quelqu'un d'autre prenne cette responsabilité, mais ce n'est pas possible. C'est un sujet qui trouble ma conscience plus que n'importe lequel de ceux que j'ai abordés pendant mes cinq années ici.

• (2000)

Lorsque la Cour suprême a invalidé la précédente loi sur l'avortement, il y a presque deux ans, nous avons essayé de mettre sur pied un cadre qui aurait permis à la société d'arbitrer ce conflit de droits fondamentaux. Nous avons échoué. Nous sommes de nouveau devant le même problème et c'est peut-être juste.

Chaque année, des milliers de Canadiennes se trouvent devant une grossesse non désirée et, pour elles, ce n'est pas un problème que l'on peut remettre à plus tard, c'est un problème immédiat qui appelle une réponse rapide.

Ces deux dernières années, nous avons vu des particuliers devant les tribunaux et devant des juges bien moins généreux: l'opinion publique et les médias. Il n'est guère normal que nous restions impassibles lorsque la vie et les motivations de jeunes adultes qui cherchent à défendre leurs droits sont mis à nu en public.

L'avortement a été à l'ordre du jour dans ma circonscription lors de deux élections nationales. D'ailleurs, même pendant la campagne de 1988, alors que le libre-échange faisait la manchette des journaux et remplissait les écrans à Hamilton, Stoney Creek, Grimsby et Lincoln, la question qui revenait le plus souvent lorsque je frappais aux portes était celle de l'avortement.

Lors de ces deux campagnes, s'il n'y avait pas de consensus dans ma région, il y avait un certain nombre de points sur lesquels mes électeurs s'entendaient. Le premier, c'est que l'avortement ne devait pas devenir un moyen anticonceptionnel.

Deuxièmement, le rôle du médecin était considéré essentiel pour que la procédure médicale soit sûre, et l'on considérait qu'il fallait que la personne devant prendre cette décision difficile bénéficie des conseils d'un professionnel.

Enfin, les gens de ma région croyaient que le Parlement a pour rôle, pour devoir, de donner l'impulsion et d'élaborer au mieux un compromis qui respecte les droits et les oponions de toutes les personnes concernées.

Je crois que ce projet de loi remplit ces conditions et que la grande majorité des habitants des localités de ma circonscription conviendront qu'il est le meilleur compromis possible, compte tenu des divisions profondes que suscite cette question.

Tout le monde n'est pas favorable à un compromis, c'est évident. Ces dernières semaines, beaucoup de gens ont critiqué ce projet de loi. Certains partisans de la liberté de choix, comme les députés néo-démocrates qui siègent en face, voteront en bloc contre ce projet de loi parce qu'il ne permet pas l'avortement sur demande. Le chef du NPD a même suggéré que le gouvernement refuse de financer des services médicaux essentiels dans les provinces qui ne garantissent pas l'accès aux services d'avortement.

D'autres croient sincèrement que le droit à la vie est prééminent et que le premier devoir du Parlement est de le protéger même quand il entre en conflit avec d'autres droits. Mais avons-nous le choix d'agir ainsi? Le Parlement pourrait-il interdire totalement l'avortement?

Le jugement de la Cour suprême dit clairement qu'une telle loi inviterait simplement une autre action en justice qui aboutirait à son invalidation pour violation de la Chartre des droits et libertés.

Nous devrions nous rappeler que dans le célèbre arrêt Morgentaler, le juge en chef Dickson a écrit ceci:

> Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme. . . est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne.

Notre gouvernement n'appuie pas l'avortement et ne l'encourage pas non plus. Au contraire, dans ce projet de loi, nous considérons comme un acte criminel le fait de provoquer un avortement, sauf si la santé de la femme est menacée. Nous croyons qu'un médecin qualifié est la personne appropriée pour juger cette question et, en

disant cela, nous faisons confiance au sens moral et au jugement des médecins du Canada.

En parlant de ce projet de loi, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a précisé que le gouvernement redoublerait ses efforts pour aider les Canadiennes à éviter les grossesses non prévues et les choix déchirants qui suivent.

En tant que femme et que mère, je sais que les femmes qui choisissent de se faire avorter ne prennent pas cette décision à la légère. Dans beaucoup de cas, elles peuvent penser qu'elles n'ont pas le choix en raison de leur situation financière ou sociale. Nous devons à ces personnes de faire tout notre possible pour les aider à éviter le problème en premier lieu et leur fournir ensuite toutes les solutions autres que l'avortement, en cas de grossesse non prévue.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a mentionné certaines des mesures prévues. Il s'agit d'accroître la recherche en orthogénie, y compris la contraception, le financement continu de la *Planned Parenthood Federation of Canada* et des mesures visant à encourager un plus grand nombre de femmes enceintes à songer à l'adoption.

Il faut nous rappeler que les jeunes Canadiens d'aujourd'hui sont exposés à un milieu social beaucoup plus chaotique que celui que la plupart des députés ont connu dans leur jeunesse. Si nous ne prenons pas de mesures en tant que société pour assurer une plus grande stabilité et pour soutenir l'individu, nous ne devrions pas nous étonner lorsque cet individu affronte des problèmes qu'il n'aurait pas éprouvés si les systèmes éducatif, religieux et familial étaient tous aussi efficaces que nous le souhaiterions.

Pendant deux campagnes électorales, j'ai déclaré aux gens de ma région que je ne croyais pas que l'avortement était une méthode de régulation des naissances, mais que je ne pouvais pas appuyer une mesure législative qui retirait à la femme ou, au besoin, aux parents d'un enfant mineur, le droit de prendre la décision, si douloureuse qu'elle soit, de mettre un terme à une grossesse. C'est une affaire qui regarde la femme, de concert avec son médecin et avec l'aide de son Dieu. Ce projet de loi est compatible avec cette conviction et je prie instamment la Chambre de l'appuyer.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, comme tous les députés de cette Chambre j'ai reçu un grand nombre de communications des électeurs de ma circonscription. Les opinions sont, il faut le dire, diamétralement opposées au sujet de l'avortement. Certains croient fermement que la vie débute à la conception et m'ont demandé d'appuyer un projet de loi qui protégerait le foetus à partir de la conception. D'autres ne partagent pas cette opinion. Je respecte les opinions de chacun et chacune.

J'ai également suivi avec intérêt les interventions de tous les députés de cette Chambre sur cette question qui, eux aussi, ont reçu des communications de leurs électeurs.

Je me souviens de l'intervention de la ministre d'État (Emploi et Immigration), députée de Rimouski—Témiscouata qui nous a fait part du témoignage d'un père de famille qui se disait en faveur de ce projet de loi, mais qui, à sa fille de 13 ans qui lui demandait ce qu'il ferait si elle arrivait enceinte à la maison, lui a répondu: Si tu voulais interrompre cette grossesse, nous prendrions les moyens disponibles. Si tu voulais garder l'enfant, par contre, nous voudrions que tu aies une vie normale et heureuse et nous t'aiderions à élever cet enfant comme si c'était le nôtre.

Je voudrais poser une question aux députés de cette Chambre. Si une adolescente, dans de telles circonstances, décidait d'interrompre une grossesse, est-ce que nous aurions raison de dire qu'elle commet un crime? Est-ce que nous avons raison de rendre une adolescente de 13 ou de 14 ans complice possible d'un crime pour avoir obtenu un avortement, si elle ne rencontre pas les exigences de ce projet de loi?

• (2010)

Parce que, si j'ai bien compris, c'est ce qui pourrait arriver avec le projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Monsieur le Président, c'est une question de principe dans les sociétés démocratiques que l'État ne puisse dicter une voie à suivre pour tous. Donc, l'État doit permettre à chaque femme de choisir librement, selon sa propre philosophie ou sa propre conviction religieuse.

[*Traduction*]

Il est depuis longtemps reconnu dans la société occidentale que les droits de la personne sont à la base de notre conception de la dignité humaine et de la démocratie libérale. J'ai voté en 1981 pour la Charte des droits et libertés parce que je crois que les tribunaux avaient un rôle à jouer pour définir les droits des Canadiens et pour fixer des limites à l'intervention du gouvernement.

Dans le jugement rendu dans l'affaire Morgentaler, le juge Wilson l'a exprimé de la façon suivante: «. . .Les droits garantis par la Charte érigent autour de chaque individu, pour parler métaphoriquement, un barrière invisible que l'État ne sera pas autorisé à franchir. Le rôle

des tribunaux consiste à délimiter, petit à petit, les dimensions de cette barrière.»

Le respect de la prise de décision individuelle pour des questions d'importance capitale est la façon dont le juge Wilson résume les principes qui ont inspiré la Charte et en fait nos traditions démocratiques. Elle décide que ces droits s'appliquent aux femmes et, en particulier, à la décision de la femme de mettre fin à une grossesse.

Elle explique pourquoi seule une femme peut prendre cette décision en des termes qui, à mon avis, valent la peine d'être répétés à la Chambre:

> Cette décision aura des conséquences psychologiques, économiques et sociales profondes pour la femme enceinte. Les circonstances qui y mènent peuvent être compliquées et multiples et il peut y avoir, comme c'est généralement le cas, des considérations puissantes en faveur de décisions opposées. C'est une décision qui reflète profondément l'opinion qu'une femme a d'elle-même, ses rapports avec les autres et avec la société en général. Ce n'est pas seulement une décision d'ordre médical; elle est aussi profondément d'ordre social et éthique. C'est une décision qui engage toute sa personne.

Je conviens avec Madame le juge Wilson que le droit d'une femme de mettre fin à sa grossesse est un droit fondamental protégé par la Charte et par la tradition démocratique. Comme ce projet de loi nie ce droit, je ne peux pas l'appuyer.

En effet, le projet de loi rend l'avortement illégal. Plutôt que d'assurer l'accès à un avortement sûr à toutes les Canadiennes, le gouvernement réduit cet accès en menaçant les médecins de poursuites judiciaires. Il fait des femmes les complices possibles d'un crime. Il encourage l'intervention de tiers. Il ne s'occupe pas de prévention ni du problème des grossesses non désirées. Il est entendu que nous souhaitons tous qu'il y ait moins d'avortements, mais ce n'est pas avec ce projet de loi que nous allons y arriver. Il y a chaque année au Canada quelque 360 000 naissances et environ 65 000 avortements. Aucun député ne peut sérieusement prétendre que l'on arrivera à réduire sensiblement le nombre des avortements en interdisant ou en criminalisant l'avortement. Je vous rappelle que l'avortement est illégal en Irlande, mais que ce pays a l'un des plus hauts taux d'avortements au monde. Pour réduire le nombre des avortements, il faut d'un côté réduire le nombre des grossesses non désirées et, de l'autre, assurer un soutien constant aux femmes qui décident de mener leur grossesse à terme.

Le seul véritable moyen de prévenir les grossesses non désirées, c'est l'éducation, et notamment l'éducation du groupe le plus vulnérable de notre société, à savoir les jeunes. Notre société doit prendre des mesures énergiques de prévention. Il faut renseigner davantage les jeunes sur ce qu'est une sexualité responsable. Il faut amener les hommes à s'impliquer davantage dans la planification familiale et appuyer la recherche continue de moyens contraceptifs acceptables et sûrs pour les hommes comme pour les femmes.

Je conviens certes que l'État a intérêt à protéger les enfants à naître en tant que membres futurs de la société, mais cela sonne faux lorsque les femmes ne disposent pas de bons services de garde, que les femmes chefs de familles monoparentales comptent parmi les plus pauvres au Canada et qu'un enfant sur six au Canada vit sous le seuil de la pauvreté.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots à propos du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement. C'est une question qui, comme vous le savez, est très controversée et très délicate.

Ma position à ce sujet est vraiment très connue. Comme vous le savez peut-être, j'ai été choisi en 1982 comme candidat de mon parti. J'ai passé deux ans à faire du porte à porte dans ma circonscription et on m'a bien souvent demandé quelle était ma position sur cette question. Chaque fois, j'ai répondu que j'étais du côté pro-vie.

Ce n'a pas été la dernière fois que j'ai fait connaître mes opinions parce que, pendant la dernière législature, j'ai fréquemment pris la parole à la Chambre pour faire des déclarations à ce sujet, lesquelles reflétaient toutes ma posiiton et mes convictions personnelles, à savoir ma position en faveur de pro-vie. Je pourrais dire qu'il y a environ un an, à Noël, j'ai été nommé le salaud de l'année par une personnalité bien connue de la radio de la ville de Toronto, à cause de ma position en faveur de pro-vie. Je fonde ma positiion très clairement sur ce que sont d'après moi des faits médicaux incontestés en ce qui concerne cette question.

Premièrement, d'après ce que je comprends, et je ne pense pas que cela soit contesté en aucune façon médicalement ou scientifiquement, immédiatement après l'union du sperme de l'homme avec l'oeuf de la femme, c'est-à-dire après la fertilisation, commence le développment cellulaire. Deuxièmement, le sexe est déterminé au stade monocellulaire par les chromosomes X et Y que contient le sperme du père. Au stade monocellulaire,

l'oeuf est vivant, il est humain et il a un sexe, masculin ou féminin. Il amorce immédiatemnt le processus de croissance qui continuera à partir de là jusqu'à l'âge adulte.

Troisièmement, dans la troisième semaine, la division des cellules se poursuit. Ensuite, on peut déceler le battement du coeur après 18 jours. À 30 jours, le fondement du cerveau, de la moëlle épinière, des nerfs et des organes sensoriels est terminé. Il y a des yeux, des oreilles, une bouche, des reins, un foie et une circulation sanguine. À 43 jours, on peut déceler des ondes cérébrales. A six semaines, les nerfs et les muscles commencent à se coordonner, le squelette est complètement formé mais est constitué de cartilage. Les lèvres sont sensibles au toucher. À sept semaines, tous les organes internes sont là. L'estomac produit des sucs gastriques, le foie fabrique des globules rouges, les reins éliminent l'acide urique du sang et les jambes, les chevilles et les orteils sont formés.

• (2020)

À huits semaines, il y a développement des lignes des mains qui demeureront une caractéristique de cette personne pendant toute sa vie. À huit semaines et demie, l'enfant grimace et ferme son poing si on lui touche la paume de la main.

À dix semaines, la glande thyroïde fonctionne et il y a production d'adrénaline. À douze semaines, l'enfant donne des coups de pied, tourne ses pieds, se recroqueville, écarte ses orteils, avale, inhale, exhale et suce son pouce. De 16 à 20 semaines, ses cheveux poussent, ses soucils et ses cils apparaissent, l'enfant dort et s'éveille et il peut être éveillé par des bruits extérieurs. Et de là, comme vous le savez tous, il continue de croître et de se développer.

En outre, les progrès de la médecine permettent maintenant de pratiquer des interventions chirurgicales sur le cerveau et les voies urinaires d'un enfant à naître, et on peut garder un foetus en vie hors du sein de sa mère dès la 26e semaine après la conception. Je ne pense pas que ces faits soient remis en question par qui que ce soit, scientifique ou député de cette Chambre. Qu'on se range d'un côté ou de l'autre, je n'ai entendu personne contester ces faits. C'est à partir de cela que j'en suis venu à adopter la position que je défends, une position en faveur de la vie.

Le projet de loi C–43 que nous avons devant nous ce soir est une mesure législative qui est le résultat de beaucoup de discussions et de débats. Monsieur le Président, vous avez entendu, comme moi, une grande partie de ces discussions.

Pour moi, le débat a débuté au cours de la session d'avant les élections. Ce sujet a provoqué énormément d'émotion et d'inquiétude au sein du caucus gouvernemental, il a fait l'objet de longues discussions. Ces discussions ont été non seulement longues, mais chargées d'émotion; chacun, peu importe sa position, a exprimé ses vues avec fermeté et passion.

Mais les discussions n'ont pas eu lieu uniquement au sein du caucus du gouvernement. Elles ont été répétées au sein du Cabinet et au sein de chaque comité du Cabinet. De ces discussions est issu le projet de loi C–43.

Certains aspects de la mesure me plaisent assez. Ainsi, provoquer un avortement sera un acte criminel inscrit dans le Code criminel. La démarche fondée sur les stades de développement du foetus a été rejetée et le projet de loi reconnaît implicitement, mais pas explicitement, le droit à la vie à partir de la conception.

Mes seules réticences, comme pour bien d'autres, c'est que malheureusement, les exceptions sont beaucoup plus nombreuses que je l'aurais souhaité. Vous savez, je sais et les députés et les Canadiens savent que le premier ministre a déclaré qu'en dépit de leurs opinions personnelles, tous les ministres doivent voter en faveur du projet de loi. J'ai réfléchi à cet aspect pendant longtemps. J'ai passé de nombreuses nuits blanches à réfléchir à la question et je peux vous dire que j'en passerai d'autres. Je suis toujours aux prises avec un débat intérieur.

Je suis d'avis qu'il faut apporter beaucoup d'amendements au projet de loi. De nombreuses suggestions ont été faites et je sais que, si le projet de loi est renvoyé à un comité, certains amendements seront proposés.

Il y en a un en particulier que j'ai proposé la dernière fois où la question a été débattue à la Chambre en 1988. Il a trait aux travailleurs de la santé et à un article sauvegardant leur liberté de conscience.

Vous vous souviendrez peut–être que, durant le débat de 1988 à ce sujet, j'ai déclaré que je croyais fermement que tout projet de loi concernant l'avortement devrait renfermer un article sur l'objection de conscience. Il s'agit d'un article ayant trait à la conscience des travailleurs de la santé. Nombre de médecins, d'infirmières et d'autres travailleurs de la santé croient fermement que, lorsqu'ils prennent soin d'une femme enceinte, ils ont deux patients, soit la mère et son enfant à naître. Ils ne veulent pas participer à une interruption de grossesse parce que cela irait à l'encontre de leurs convictions et valeurs morales personnelles.

De nombreux hôpitaux reconnaissent et respectent l'opinion des travailleurs de la santé et leur permettent de planifier leur travail de façon à ne pas participer à des avortements. Cependant, aucune loi n'oblige actuellement et, à ma connaissance, n'a jamais obligé un hôpital à ne pas pénaliser les travailleurs de la santé qui refusent de participer à un avortement.

Ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Dans au moins 44 États américains et au Royaume-Uni, il existe un tel article sauvegardant la liberté de conscience. Il est incorporé dans la loi pour protéger les travailleurs de la santé dans les situations de ce genre. À l'article 4 de la Loi britannique de 1967 sur l'avortement, on peut lire ce qui suit:

> Sous réserve du paragraphe (2), nul ne sera tenu, que ce soit par contrat ou obligation statutaire ou juridique, de participer au traitement qu'autorise cette loi à l'égard duquel il a une objection de conscience:
>
> À condition que dans toute poursuite judiciaire, le fardeau de la preuve de l'objection de conscience appartienne à celui qui l'invoque.

J'espère sincèrement que si le principe de ce projet de loi est adopté à l'étape de la deuxième lecture, nous aurons l'occasion de faire insérer et adopter un amendement de ce genre, car cette question suscite de sérieuses appréhensions chez les travailleurs de la santé.

Je vois que vous me signalez déjà que mon temps de parole tire à sa fin. Il y a deux ou trois autres aspects que j'aimerais examiner très brièvement. J'espère pouvoir compter sur votre indulgence et celle de la Chambre.

Tout d'abord, je tiens à dire que depuis la courte période de cinq années que je suis député, j'ai vu des choses incroyables se produire au sein des comités. Je n'ai pas fait partie de très nombreux comités législatifs, mais au sein de ceux dont j'ai fait partie, des changements vraiment sensationnels ont été apportés à des projets de loi. Ainsi, je me souviens que nous avions remanié entièrement la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes. En effet, le projet de loi que le comité a transformé et que la Chambre a finalement adopté ne ressemblait en rien à celui qui avait été tout d'abord présenté à la Chambre.

Je me souviens d'avoir fait partie d'un autre comité législatif qui étudiait des amendements au Code criminel. À ce moment-là, on nous avait proposé d'ajouter un autre amendement qui nous aurait permis d'inclure les crimes de guerre au Code criminel. Le comité parlementaire a finalement rejeté cette proposition. Mais peu après, presque instantanément, et avant que le comité parlementaire ne dépose son rapport, la Commission royale Deschênes qui venait d'être nommée décida de faire figurer les crimes de guerre dans le Code criminel. Voilà pourquoi je crois qu'il y a de choses que la Chambre ou les comités ne peuvent accomplir si tous les participants font preuve de bonne volonté.

• (2030)

Je crois qu'à cette étape-ci, quoi que je puisse penser, il est encore trop tôt pour juger si ce projet de loi est bon, mauvais ou médiocre. Nous devrions attendre pour voir quel sort lui réservera le comité. Il se pourrait bien que le comité le transforme entièrement.

Le gouvernement a donné à entendre que cela ne risquait pas de se produire. Qui sait? Je suis de ceux qui pensent que des changements devraient être apportés au projet de loi C-43. J'ai bon espoir que des changements y seront apportés. J'espère sincèrement que le comité s'en chargera.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et je puis vous dire que je prends cette question et ce débat très au sérieux, comme le font d'ailleurs tous les députés. Cette question a joué un rôle important pendant les campagnes électorales et dans les discussions que nous avons eues avec nos électeurs au sujet du projet de loi C-43, la loi concernant l'avortement qu'a présentée le gouvernement. Je crois parler au nom de nombreux députés en disant que l'avortement est une question très importante que nous prenons tous au sérieux.

Au cours des campagnes électorales, lorsqu'on nous demandait notre position sur l'avortement, la plupart d'entre nous ont probablement pris le temps d'expliquer aux électeurs leur point de vue à ce sujet. Il était de notre devoir de faire connaître aux électeurs notre opinion et nos recommandations à ce sujet, afin qu'ils sachent exactement à quoi s'en tenir quand ils voteraient pour ou contre nous.

Je peux dire que j'appuie la position de mon parti sur ce projet de loi et qu'elle correspond à mon opinion personnelle. Notre position a été exposée par notre critique dans ce domaine, la députée de New Westminster—Burnaby. J'ai également eu l'occasion de lire l'excellent

discours qu'a prononcé notre chef, le député d'Oshawa, l'autre jour.

La position de notre parti a toujours été claire. Cela ne veut pas dire, par contre, qu'il nous a été facile d'en arriver à cette conclusion, parce que, pour beaucoup, cette question est peut-être à l'origine de bon nombre de leurs préoccupations.

Examinons, si vous le voulez bien, la mesure législative que propose le gouvernement. C'est quoi au juste, le projet de loi C-43? Ce projet de loi modifie le Code criminel qui interdit l'avortement à tous les stades de la grossesse, à moins qu'un médecin ne déclare que la continuation de la grossesse mettrait en danger la santé physique, psychologique ou mentale de la femme. Les docteurs peuvent être accusés d'un acte criminel et peuvent être passibles d'un emprisonnement maximal de deux ans.

On a dit à la Chambre que le cabinet devait appuyer ce projet de loi. Des ministres ont dit qu'ils attendaient de voir ce qu'il adviendrait de la mesure législative.

Notre parti s'en tient fièrement à la position que nous avons adoptée, une position longuement réfléchie, dois-je ajouter, qui est le fruit du travail accompli par notre caucus, par les collaborateurs qui travaillent dans l'ombre et aussi par notre critique.

Qu'est-ce qui nous paraît offensant dans la façon dont le projet de loi évite la question? C'est dans ce contexte que je veux situer mes observations. Que ne fait pas cette mesure?

Pour commencer, le projet de loi restreint l'accès à l'avortement en menaçant les médecins de sanctions, sauf si des critères de santé vaguement définis sont respectés. Il passe complètement à côté de la question des grossesses non désirées.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons dit que la Loi canadienne sur la santé avait reçu l'appui des députés du parti ministériel. Vous vous souvenez que, lorsque cette loi a été présentée à la Chambre, on ne savait pas si les députés conservateurs l'appuieraient.

J'ai pris le temps de vérifier ce que la Loi canadienne sur la santé peut et devrait faire mais que le gouvernement n'accomplit pas dans le projet de loi. Cette mesure punit et ne va pas au coeur du problème. Que comprend le service de planification familliale, à Santé et Bien-être Canada? Un seul poste. On réduit le financement pour le planning des naissances.

La façon de traiter de problèmes comme l'avortement sans créer des positions extrêmes, comme disent certains, c'est de l'aborder sous l'angle de la prévention. Comment faire?

Il manque à la mesure législative ou à toute autre qui pourrait être présentée à la Chambre des dispositions qui, dans la Loi canadienne sur la santé, pourraient servir au gouvernement de véhicule pour traiter de l'accès à l'avortement, une question qui n'est pas seulement cruciale pour les députés qui représentent de grandes agglomérations comme celle de Toronto où une femme qui veut se faire avorter peut le faire. Quel est le sort réservé aux collectivités où l'accès à ces services n'existe pas? L'avortement s'obtient facilement à Toronto, mais beaucoup plus difficilement dans l'Île-du-Prince-Édouard.

L'égalité d'accès aux services est garanti ou devrait l'être dans la Charte des droits de la Constitution canadienne. Que peut apporter la Loi canadienne sur la santé? On pourrait invoquer cette loi, comme notre chef l'a bien expliqué, pour prendre des mesures garantissant à toutes les Canadiennes un accès égal aux services d'avortement.

Je viens d'une province où le premier ministre tient mordicus à imposer ses idées aux citoyens. Par contre, nous avons entendu à la Chambre et ailleurs des discours très instructifs et bien réfléchis. Je songe, par exemple, au discours du gouverneur de New York, Mario Cuomo, qui a expliqué comment il devait concilier ses convictions de catholique pratiquant et de législateur. Je vous recommande cet article. Il est important, car il porte justement sur l'objet du débat qui nous occupe à la Chambre.

Pour ce qui est de la planification des services de santé, une grande étude fédérale-provinciale s'impose sur les initiatives que les deux ordres de gouvernement peuvent prendre afin d'offrir de bons programmes pour la famille.

Le premier ministre de ma province ne comprend pas. Il faudrait le convoquer au comité pour qu'il puisse voir et comprendre quels problèmes peuvent éprouver bien des femmes de tous les coins de notre pays. Le gouvernement fédéral doit l'amener à comprendre. Alors, le gouvernement de la Colombie-Britannique adoptera les lois et règlements voulus pour que les Canadiennes aient un

accès égal aux services non seulement dans cette province, mais encore dans tout le reste du pays.

Pour les Canadiennes, le projet de loi C-43 est un recul. Le gouvernement prétend que c'est un compromis, qu'il a trouvé un moyen habile de satisfaire aux exigences des tribunaux. À mon avis, c'est plutôt le contraire qui se produira. Peut-être sommes-nous témoins d'un sombre complot du bureau du premier ministre selon lequel celui-ci aurait présenté le projet de loi dans l'espoir qu'il serait rejeté afin de pouvoir dire à la population qu'il a bien essayé de trouver une solution, mais que le Parlement a tout fait échouer.

Nous verrons au moment du vote à l'étape de la deuxième lecture dans quelle mesure les députés conservateurs voteront contre le projet de loi et veilleront à ce qu'il ne soit pas adopté parce qu'il n'apporte aucune solution aux problèmes que nous avons au Canada en matière de soins de santé et de grossesses non désirées.

En terminant, je voudrais dire un mot sur une question connexe. Notre chef a parlé récemment du grave problème de la pauvreté enfantine au Canada. Cette question est, si je ne m'abuse, à l'ordre du jour des travaux de demain. Cette question fait partie de l'ensemble des problèmes auxquels nous devons trouver une solution. Pour ce faire, il nous faut adopter une approche holistique de la santé. Ce que ce projet de loi est loin de proposer. Le gouvernement ne voit pas les choses sous cet angle. Un fossé nous sépare du jour où nous jouirons tous au Canada d'un accès libre et gratuit aux services de santé, y compris l'avortement.

• (2040)

Nous n'en sommes certes pas encore au terme de ce débat, qui continuera non seulement à la Chambre, mais dans tout le pays. Nous n'avons pas fini de discuter de cette question. C'est notre devoir. C'est pour cela que nous avons été élus.

J'estime que nous prenons tous ce débat très au sérieux. Nous devrons d'ailleurs, lorsque nous retournerons dans nos circonscriptions, expliquer notre point de vue. Nous y sommes tenus. Je devrai donc moi aussi dire à mes électeurs pourquoi mon parti et moi nous nous sommes opposés au projet de loi.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je veux saisir cette occasion pour m'adresser aux Canadiens et à mes électeurs du Grand Nord. Je prends la parole après avoir mûrement réfléchi aux répercussions du projet de loi C-43.

J'ai prêté une oreille attentive aux arguments déchirants que beaucoup de députés ont invoqués pour voter pour ou contre ce projet de loi. Je ne suis ni médecin ni avocate. Je ne m'y connais pas dans ces domaines et je présume que, en un sens, bien des gens estimeraient que c'est une raison suffisante pour rejeter ma position en grande partie, mais je pense que non.

Cette question ne revêt pas uniquement un caractère juridique. Elle représente en fait le plus profond dilemme moral auquel je n'ai jamais eu à faire face. Elle n'est pas seulement juridique, médicale ou exclusive aux femmes. C'est une question humaine à laquelle nous sommes tous confrontés.

En tant que femme des années 80 et 90, jeune et, selon certaines normes, je présume, progressiste, à mobilité ascendante et carriériste, comment est-ce que j'aborde cette question? Je sais que mon premier engagement envers la société est de rechercher la vérité et de respecter la vie humaine. Je ne peux pas être hypocrite simplement pour sauver la face ou pour promouvoir mes buts et aspirations politiques. À mon avis, ce serait de la fourberie. Bien sûr, je me suis efforcée de concilier diverses considérations et j'ai tenté de définir ma propre vérité, mon identité, de même que les valeurs et les principes qui me guident dans ce processus politique complexe.

Je suis une femme, une mère de trois merveilleux enfants, une Dénée de la Nation dénée des Territoires du Nord-Ouest, une députée du Grand Nord et, bien entendu, une parlementaire du gouvernement fédéral. Tous ces rôles comportent une certaine responsabilité et entrent parfois en conflit.

Je serais malhonnête de dire que je peux trouver un sens juridique profond à cette question, mais de tous ces rôles, celui dans lequel j'excelle le plus n'est pas le fait d'être une femme, ni d'être députée, mais d'être depuis 38 ans une Dénée, et je le serai toujours. Je sais ce que cela veut dire, dans ma tête et dans mon coeur, et par souci de simple décence. Je sais ce que la vie signifie pour mon peuple, les Dénés. Cela ne veut pas dire que je ne tiens pas à représenter ou à essayer de mon mieux de représenter tous les électeurs de ma circonscription.

C'est une question que je connais bien dans le contexte de ma culture et de mon peuple, qui m'ont bien guidée dans tous mes combats, mes joies, mes échecs, mes succès et mes difficultés. Plutôt que de parler de ce que je ne connais pas, je préfère expliquer comment mon point de vue reflète l'importance suprême que mon peuple atta-

che à la vie. Je sais que ce fait prend essentiellement le pas sur tout le reste.

Mon peuple n'est pas composé d'attardés qui ne connaissent rien aux problèmes de la vie. Nous comprenons et connaissons le changement, non seulement celui qui découle de processus naturels, mais aussi celui qu'on nous a imposé à plus d'une occasion. Nous savons que beaucoup de nos gens font face à des problèmes. Nous comprenons les disparités depuis des siècles, sinon des millénaires. Pour nous, la vie n'est pas compartimentée. Nous la considérons en fonction de ce que nous sommes, de ce que nous croyons et de la manière dont nous sommes en rapport avec des choses comme la terre.

Durant l'enquête du juge Berger au début des années 70, M. Richard Nerysoo, qui est actuellement président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, a dit:

> Il est très clair pour moi qu'être Indien est une chose importante et spéciale.

Il voulait dire être un Dénè.

> Être un Indien veut dire pouvoir comprendre le monde d'une façon très spéciale et vivre en harmonie avec lui. Cela veut dire vivre avec la terre, avec les animaux, avec les oiseaux et avec les poissons, comme s'ils étaient nos frères et soeurs. C'est dire que la terre est une vieille amie, une vieille amie que notre père et notre grand-père ont connue, en fait que notre peuple a toujours connue [. . .]Nous accordons beaucoup plus de considération à notre terre que ne le fait le Blanc. Pour les Indiens, notre terre est vraiment notre vie. Si notre terre est détruite, nous aussi sommes détruits. Si vos gens prennent notre terre, c'est notre vie qu'ils prendront.

Cette déclaration illustre bien quelle valeur a la vie, même si elle exprime comment la vie englobe la terre et ce qu'elle représente pour notre peuple et à quel point elle est précieuse.

D'où viennent l'amour de la vie, la joie de la vie, le caractère sacré de la vie, le respect de la vie? Comment est-elle nourrie? Il existe bien des théories, je suppose, mais je me permets de dire comme discipline de mes aînés dénés que la vie est le don le plus précieux que nous les Dénés estimons qu'on nous ait fait.

Moi, en tant que femme, et les femmes de ma culture sommes considérées comme les nourricières, les protectrices, les porteuses d'un don spécial appelé la vie, et les hommes, nos compagnons, ont reçu le privilège de partager cette expérience. Cela peut sembler idyllique, mais c'est notre vision du monde, c'est notre code de vie.

Ce n'est pas une éthique chrétienne toute neuve que nous avons adoptée. C'est une vision du monde à laquelle nous avons tenu parce que notre lutte pour survivre a été tellement dure et difficile dans bien des cas. Nous avons fait face au rejet, à l'aliénation, à la colonisation, à l'oppression et au risque d'extermination sans pouvoir nous y opposer, mais nous avons survécu. Notre peuple a été notre plus grande ressource, notre détermination à nous accrocher à la vie, notre plus grande force.

Écoutez certaines des opinions de mes aînés. Ils les expriment avec beaucoup plus d'éloquence que moi. Voici ce que dit une femme du nom de Margaret Sabourin, de Fort Providence:

> Lorsque je me suis mariée, mon mari et moi avons voyagé loin ensemble en traîneau tiré par des chiens. Nous avons eu deux enfants et j'ai eu la grande tristesse de les voir mourir et nous n'avons pas eu d'autres enfants.

Ces gens faisaient constamment face à des circonstances tragiques. Baptiste Gardan, un autre ancien de la même communauté, disait:

> Ma mère est morte alors que j'étais encore un nourrisson. Je pleurais sans cesse l'absence de lait maternel, mais mon père n'y pouvait rien. On ne pouvait pas acheter de lait à l'époque et on me nourrissait de farine bouillie dans du lait de caribou et de moelle. J'avais tellement faim que je pleurais constamment.

Tant de difficultés à continuer à vivre. Elise Bonnetrouge, une autre femme, raconte:

> Je n'ai jamais connu mon père. Il est mort lorsque j'étais très jeune, laissant ma mère avec mon jeune frère et moi. Mon frère est mort et ma mère a dû arrêter de travailler. Il n'y avait que moi pour s'occuper d'elle. Elle est morte dans mes bras, alors que je changeais son lit de mousse. J'étais maintenant seule, sans nourriture et incapable de subvenir à mes besoins.

Peut-être parce que la mort était toujours un proche compagnon de mon peuple, la vie était l'ami que l'on accueillait avec joie.

La lutte des femmes de 1989 n'est pas nouvelle. Il suffit d'écouter les femmes plus âgées de ma culture. Elise Gargan, de Fort Providence, disait:

> La vie était particulièrement dure pour les femmes. Lorsque l'homme n'était pas là, la femme devait nourrir les enfants. Quelle que fut la température à l'extérieur il fallait faire le tour des collets. Avant de partir il me fallait attacher une courroie de cuir à la taille de l'un et l'autre bout à quelque chose de stable, en mettre un autre dans un berceau, et charger l'aîné de les garder. C'est ainsi que nous vivions. Les mauvaises périodes de ma vie sont celles qui ont été marquées par la faim et la maladie. Nous ne savions pas quoi faire en cas de maladie et il n'y avait pas de médecin. Parfois nous faisions des décoctions d'herbes, d'autres fois le simple fait de penser à la guérison nous aidait à surmonter la maladie. Lorsque vous êtes isolés dans la nature vous connaissez parfois de vraies douleurs physiques. L'enfantement était particulièrement difficile. Parfois on ne savait pas ce qu'il fallait faire. Vous étiez heureux si l'enfant était vivant.

Peu de ressources, peu de possibilités, la famine et la maladie. Comment ces gens ont-ils résisté à la tentation de tout abandonner? Comment ont-ils réussi, pendant des générations, à transmettre cette valeur que l'on accorde à la vie?

• (2050)

Quand on a constamment pour compagnon le désespoir et l'incertitude, la volonté de vivre et de chérir la vie est peut-être beaucoup plus grande. Les énormes pertes individuelles et collectives que mon peuple a subis durant les épidémies et même les dures épreuves de l'accouchement sont peut-être une autre explication. Adeline Constant de Fort Providence a écrit ceci:

> J'ai eu 15 enfants après mon mariage. Il ne me reste plus que cinq garçons et deux filles. Le pire moment de ma vie est celui où j'ai failli mourir. J'étais enceinte et je suis sortie pour vérifier mes pièges. Je suis tombée malade et j'ai accouché d'un enfant mort-né sur la piste. Tous mes enfants sont nés dans le bois sauf un qui est né à la mission.

Après avoir entendu tout cela, je suis sûre que certains se disent: «Allons, réveillez-vous, nous sommes en 1989 et il faut vivre avec son temps.» C'est ce que mon peuple a fait. Il a évolué, mais il n'a pas renoncé à ses idées, à ses sentiments, à son âme et à la vie qui a tant de valeur pour lui. Il lui accorde toujours la même importance.

Je sais que les sceptiques et les critiques diront: «Elle oublie que beaucoup de jeunes autochtones se font avorter dans le Nord.» Je leur répondrai que ce n'est pas la seule maladie dont souffre notre société. Les statistiques nous montrent que nous avons beaucoup de travail à faire.

Nous ne pourrons pas éviter de régler ces problèmes en adoptant une loi. Elle ne réglera pas les problèmes auxquels font face les hommes, les femmes et les enfants qui se trouvent dans une situation désespérée et qui ont besoin de notre aide. Il faut que les autorités fassent des changements, qu'elles fournissent les ressources nécessaires et qu'elles fassent preuve d'une volonté politique suffisante pour appuyer les progammes et les politiques qui peuvent aider ceux qui sont dans le besoin.

Monsieur le Président, je dis, à travers vous, à mes concitoyens: Cher Canada, nous avons un énorme problème, un problème complexe, qui nous divise, un problème sur lequel même les plus grands esprits et les coeurs les plus généreux ont buté, dans lequel les grands juristes se sont embrouillés et qui a été débattu par les législateurs les plus expérimentés et les plus talentueux. Pareil déploiement de sagesse et d'éloquence, et pourtant aucune solution, aucun consensus.

Ce problème, c'est plus que la seule question humaine de la vie; c'est en fait un dilemme social sur lequel le processus politique et ceux qui s'y sont engagés ont véritablement buté. Je pense que c'est un débat sur notre essence même, peut-être aussi sur notre raison d'être. Nous avons appris à mieux accepter nos différences, mais nous ne nous sommes pas suffisamment rapprochés pour modifier les valeurs et les principes qui nous guident dans notre travail et dans nos vies.

Il serait par trop naïf de penser que nous n'amenons aucune opinion préconçue au débat et que nous y avons participé sans être trop marqués par notre expérience, notre éducation, nos relations et nos attaches culturelles particulières. Nous sommes tous différents et l'agonie de chacun consiste à trouver un équilibre qui lui permet de vivre et qui lui semble juste.

Nous sommes au fond coincés, non seulement par la loi actuelle, mais par la question elle-même et les exigences de la population. Je ne peux que dire qu'il nous faut avoir le courage de nos convictions.

Ma position est celle de la vie. Je choisis la vie. Je ne fais pas partie du mouvement Pro-vie, mais je viens d'un milieu qui croit que la vie est sacrée et qui l'a toujours cru, même dans les circonstances les plus difficiles.

Je crois aussi dans les gens qui sont prêts à prendre ceux qui ne sont pas désirés; je crois dans les gens qui adoptent. Je suis une enfant adoptée. Je rends hommage à ma mère et je suis l'aînée de 15 enfants. Je rends hommage à ma mère parce qu'elle a mis 15 enfants au monde, dans les circonstances les plus difficiles, dans une grande pauvreté et avec beaucoup de difficulté. Je rends hommage à ma tante, à mes demi-frères et à mes demi-soeurs parce qu'ils m'ont adoptée. Je suis une personne désirée et je pense que je leur ai rendu ce qu'ils avaient investi en moi.

Je rends hommage à mes gens, car ils sont prêts à partager, à attacher une valeur à la vie et à lui donner la chance de s'épanouir. Je rends hommage à ceux qui ont voté pour moi et j'espère que je pourrai les représenter aussi équitablement que possible en d'autres occasions que le présent débat. Mais c'est vraiment un affreux dilemme pour moi et la question m'a donné du fil à retordre, comme à beaucoup d'entre vous.

Nous, parlementaires et Canadiens, avons fait face par le passé aux conséquences d'une loi imparfaite qui exclut, ignore et même diminue les droits des groupements et des individus, qui s'en prend à ceux qui ont besoin d'être représentés. Je ne peux appuyer ce projet de loi tel quel. Je ne peux risquer de le voir adopter. Je voterai contre. Mais je peux vous répéter que, pour mes gens, les enfants

et les individus sont importants, et la vie est le plus beau cadeau que l'on puisse recevoir.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, à titre de député, mon appréhension personnelle au sujet de l'avortement remonte au 29 mai 1980 quand j'ai exprimé à la Chambre mon inquiétude au sujet de la clinique d'avortement que le docteur Morgentaler voulait ouvrir à Champlain, à montréal, et ma déception comme homme politique du fait que le gouvernement fédéral ne pouvait rien faire pour fermer ces cliniques. Le ministre de la Justice du temps avait indiqué que cela relevait de la province et que c'était la responsabilité de la Sûreté du Québec de porter des accusations. Eh bien, nous savons ce qui est arrivé depuis ce temps-là.

Je me demande si le projet de loi C-43 sur l'avortement va dissuader les Morgentalers au Canada? Sinon, je n'appuie pas le projet de loi.

Pourquoi me faisais-je tant de souçi au sujet des avortements de Morgentaler et d'autres? L'avortement tue un être humain sans défence. L'enfant à naître est un être humain et, comme tel, il a droit à la protection de la loi comme tous les autres êtres humains.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a fait une excellente déclaration sur la sainteté de la vie dans sa réponse au document de travail de la Commission de réforme du droit intitulé «Les crimes contre le foetus». Elle a disait que toute vie humaine a une valeur, qu'elle doit être respectée et protégée, de la conception jusqu'à la mort naturelle. Toute vie humaine, sans exception, est sacrée, irremplaçable et fondamentalement digne de protection et de respect.

J'aimerais citer ce que notre premier ministre a dit à la Chambre au sujet de sa position concernant la sainteté de la vie:

> C'est mal d'enlever la vie. Je ne connais pas de circonstance autre que la légitime défense pour justifier un tel acte [. . .]nous tenons à la sainteté de la vie [. . .]Mais pour tous les autres qui maintiennent un seul simple principe: la dignité inhérente d'un être humain, la valeur inhérente d'une vie humaine. Je m'opposerai de toute ma force, toute ma vie, à toute action qui minimiserait cette réalité et cette valeur.

Si l'on croit à un principe, il doit rester valable que l'on participe à un débat sur la peine capitale ou sur l'avortement. Je me suis présenté aux dernières élections comme candidat pro-vie, mais j'ai promis à mes électeurs que, quels que soient mes convictions personnelles, j'essaierai de reflèter leurs opinions et leurs désirs au Parlement.

J'ai fait un sondage approfondi sur la question de l'avortement pour savoir si on avait besoin d'un projet de loi, et sur d'autres questions connexes. Je voudrais faire figurer au compte rendu certaines des réponses que j'ai reçues de mes électeurs de Parkdale—High Park.

À la question fondamentale de savoir s'ils estimaient nécessaire une loi sur l'avortement au Canada, je n'ai obtenu aucune réponse claire même à cette question de base, car 50,6 p. 100 ont répondu oui, 44,2 p. 100, non et 5,2 p. 100 étaient sans opinion.

À la question de savoir s'ils étaient en faveur d'une loi sur l'avortement qui autoriserait les avortements seulement dans certaines conditions, là encore il n'y a pas eu de consensus; 50 p. 100 ont répondu oui et 47,4 p. 100, non.

À la question de savoir si les circonstances suivantes devraient intervenir dans la loi: le viol ou l'inceste; la santé de la femme mise en péril par la grossesse; la sécurité de la femme menacée par le père; l'avortement dans les 12 semaines après la conception; l'enfant élevé dans un milieu dangereux; l'avortement dans les 22 semaines après la conception, les réponses ont varié de 10 à 24 p. 100. Encore une fois, il n'y a pas eu d'orientation nette.

• (2100)

Lorsqu'on a demandé aux gens si on devait traiter l'avortement comme un délit criminel, 60,3 p. 100 ont répondu par la négative et j'ai su un peu mieux à quoi m'en tenir. En d'autres termes, 60,3 p. 100 des gens jugent qu'on ne devrait pas criminaliser l'avortement. Ainsi, si je veux représenter le point de vue de mes électeurs au sujet de ce projet de loi, je devrai me prononcer contre cette mesure. Il faut remarquer que 36,4 p. 100 de mes électeurs ont répondu par l'affirmative.

Lorsqu'on leur a demandé si la décision relative à l'avortement devait être prise par la femme et son médecin, ce que prévoit le projet de loi, 30,2 p. 100 des gens interrogés ont dit oui. Là encore, si je voulais tenir compte de leur position lors du vote, je devrais me prononcer contre le projet de loi. En outre, 47,6 p. 100 ont déclaré que la décision devait être prise par la femme seule. À peine 12,5 p. 100 ont affirmé qu'elle devait être le fait de la femme et du père.

Les observations que les gens m'ont transmises également couvraient tout l'éventail de la question. Un de mes électeurs a écrit:

> Je crois personnellement dans les droits du foetus, mais je ne pense pas avoir le droit d'imposer mon point de vue et mes croyances à qui que ce soit. Si une femme veut se faire avorter, elle va probablement obtenir un avortement d'une façon ou d'une autre, et pourquoi alors faire en sorte que l'avortement soit difficile à obtenir, effectué dans des conditions dangereuses ou illégal. Laissons chacun décider selon sa conscience.

Par contre, à l'opposé, un électeur m'écrit:

> Une société civilisée ne tue pas un membre de la collectivité, afin d'alléger les problèmes d'un autre. Le Canada doit avoir une nouvelle loi contre l'avortement qui protégera les enfants à naître de la conception à la naissance.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré au cours du présent débat:

> Notre gouvernement été élu par les Canadiens pour choisir la voie permettant d'en arriver au meilleur équilibre possible entre les droits de tous les intéressés.

Eh bien, monsieur le Ministre, il faut également tenir compte des droits de ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes. Le point faible de notre Charte canadienne des droits et libertés englobée dans la Constitution du pays, c'est qu'elle ne protège pas les enfants à naître.

Je voudrais rendre hommage ce soir au regretté Dr Stanley Hudecki qui a voté contre la Constitution du Canada, car elle ne renfermait pas cette protection pour l'enfant à naître.

Au cours du présent débat, beaucoup de députés ont usé de l'excuse selon laquelle, étant donné que notre monde est loin d'être idéal, ce projet de loi est le meilleur compromis possible, et ils vont donc y souscrire. Nous sommes les dirigeants de ce merveilleux pays. Nous sommes les gardiens de notre planète. S'il ne s'agit pas d'un monde idéal, eh bien alors, pour l'amour du ciel, ne nous incombe-t-il pas, en tant que législateurs, de présenter une législation permettant de nous rapprocher le plus possible de ce monde idéal, au lieu d'empirer les choses? Je le répète, s'il est question d'un monde idéal ou d'une chose qui s'en rapproche, prévoyons une protection pour toutes les minorités, notamment les enfants à naître.

Le Canada devrait accueillir 425 000 enfants chaque année. Mais il n'en reçoit que 360 000 parce que plus de 65 000 avortements sont pratiqués annuellement. C'est une honte pour notre pays et je n'en suis pas fier.

Le premier ministre a annoncé dernièrement l'établissement de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction. Il aurait du plutôt créer une commission royale pour savoir comment il se fait que tant de jeunes mères voient dans l'avortement la seule solution à une grossesse non voulue.

Serait-ce parce que faute de garderies, elles craignent de ne pouvoir trouver personne pour s'occuper de leur enfant lorsqu'elles seront parties travailler? Ou alors parce qu'elles ont peur de rester enfermées dans le cercle de la pauvreté? Le temps est peut-être venu pour nos politiques de faire preuve d'un peu plus d'imagination. Pourquoi ne pouvons-nous pas accorder un congé payé de deux ans aux mères d'un premier et d'un deuxième enfant?

Le premier ministre devrait charger une commission royale de lui recommander des solutions moins répugnantes que l'avortement. Songeons qu'il faut actuellement cinq ans pour adopter un enfant par l'entremise des organismes parrainés par le gouvernement. Mais seulement trois mois pour ce qui est des agences privées dont les pratiques sont douteuses, et je dis bien douteuses parce que les couples leur versent en moyenne 20 000 $ pour pouvoir adopter un enfant. Notre société a créé des problèmes de gestion l'offre du côté des enfants à adopter en empêchant plus de 65 000 foetus d'arriver à terme chaque année. Et ce projet de loi continuera d'influer à la baisse sur l'offre des enfants à adopter afin que des agences privées aux pratiques douteuses puissent gonfler leurs prix. Ce n'est pas l'idée que je me fais d'une société juste.

À ceux qui soutiennent qu'un avortement vaut mieux qu'un enfant non désiré, je dis que c'est de la foutaise. Des milliers de couples attendent de devenir parents adoptifs. Ces couples assureraient aux enfants non désirés le logis, l'amour, la sécurité et l'éducation dont tout enfant a besoin. J'en parle en connaissance de cause car je suis un parent adoptif. Je ne peux m'empêcher de penser que si la mère de notre fille avait cru en l'avortement, nous n'aurions pas Elaine aujourd'hui, une enfant qui apporte tant d'amour et de bonnheur à toute notre famille.

Je voudrais conclure sur cette simple question que je pose à tous les députés. Combien d'entre nous serions ici aujourd'hui à discuter de ce projet de loi si nos mères avaient cru en l'avortement?

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je vous ferai part aujourd'hui de mes commentaires au sujet de la mesure législative à l'étude, le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement. Je n'ai pas l'habitude d'utiliser de notes pour mes discours, mais puisqu'il s'agit d'un projet de loi très controversé dont le texte comporte des subtilités, j'ai jugé bon de le faire pour être certaine que mes paroles ne seront pas mal interprétées.

Je dois dire qu'après un an à la Chambre des communes, je n'ai jamais trouvé un débat aussi stimulant que celui-ci et je l'attendais avec impatience. Je trouve ce débat stimulant parce que plus qu'à l'accoutumé, chaque député parle en son nom personnel et dévoile sa vraie personnalité. C'est un débat chargé d'émotivité qui reflète la gravité de la question pour chaque député et ses électeurs. Des élections peuvent être gagnées ou perdues sur le seul thème de l'avortement. Il est vrai également

que la vie de futurs Canadiens et la vie de mères pourra s'épanouir ou prendre fin en fonction des décisions que la Chambre prendra.

Sachez déjà que je voterai contre la mesure. Je dirai pourquoi tout à l'heure, mais tout d'abord, je veux préciser que je suis confiante et tout à fait sûre de ma décision.

En fait, je dois vous dire que ce n'est pas une décision à laquelle je suis arrivée après de longs moments d'anxiété parce que je réfléchis à la question et que j'en parle autour de moi depuis des années. Cette longue période de réflexion et de discussion avec des amis proches se situant des deux côtés de la question m'a aidée à clarifier mon point de vue sur l'avortement. Je suis reconnaissante à mes amis, peu importe leur position, parce qu'ils m'aiment assez pour avoir pris la peine de discuter de ce sujet très délicat et personnel avec moi. Ce sont tous mes amis et j'accepte sans arrière-pensée que chacun, comme moi, défende sa position avec sincérité et sérieux en se fondant sur son expérience de vie personnelle.

Dans ce groupe d'amis, personne n'était en faveur de l'avortement, personne n'était contre la vie, personne ne considérait que l'avortement était une question futile, même si certains étaient contre, et d'autres, pour l'avortement.

Si je mentionne avec quelle facilité j'ai pu prendre ma décision sur ce projet de loi, ainsi que certains des motifs qui m'ont poussé à adopter cette position, c'est que j'ai remarqué l'angoisse et la détresse de certains députés ministériels qui, même s'ils sont sensiblement du même avis que moi, se sentent obligés de voter en faveur de cette loi sur l'avortement, qui est pourtant loin d'être satisfaisante.

Je suis très heureuse de constater que, à la Chambre des communes, où tous les députés sont censés pouvoir voter sur ce projet de loi selon leur conscience, il m'est effectivement possible de le faire sans subir de contraintes. Je me dois aussi de préciser qu'aucune mesure coercitive de la part de mon parti et aucune pression de la part de groupes extrémistes, comme la Campaign Life Coalition ou l'ACDA, ne me ferait déroger à mes principes.

• (2110)

Je voudrais parler de la substance, ou plutôt du manque de substance de ce projet de loi, qui m'a incité à exprimer mon opposition.

Actuellement, nous vivons dans un pays qui, faute de loi, tolère l'avortement non légalisé sur demande. Si ce projet de loi est adopté, la situation ne sera que très légèrement modifiée, puisque ce sera alors l'avortement légalisé sur demande qui sera autorisé, en autant qu'un médecin pratique l'intervention et déclare que la santé physique, mentale ou psychologique de la femme est menacée.

Pour les partisans du mouvement pro-choix, cette mesure législative comporte des avantages. La santé y est définie de façon si vague qu'il sera, à mon avis, pratiquement impossible d'intenter des poursuites judiciaires à moins de négligence coupable de la part du médecin qui pratique l'intervention. Le projet de loi incite les femmes à mentir à leur médecin pour faciliter l'application de la définition de santé et ainsi obtenir un avortement.

Le projet de loi n'exige pas que l'avortement se fasse à l'hôpital, si bien que les provinces n'auront pas à utiliser les impôts des contribuables pro-vie pour financer des services d'avortement et les installations où on les pratique. Il n'est pas inconcevable que, à la faveur de cette loi, surgissent un peu partout au Canada des cliniques d'avortement offrant le service complet le même jour, depuis l'évaluation de l'état de santé jusqu'à l'avortement même.

Contrairement à ce que réclament les partisans pro-choix, le projet de loi ne laisse pas la femme enceinte choisir seule; celle-ci doit s'en remettre à un médecin, et les médecins ont des principes moraux aussi divers que ceux qui ont été exprimés à la Chambre.

Je voudrais expliquer avec plus de précision pourquoi je n'appuierai pas ce projet, et mes raisons tiennent davantage à ce qui n'y est pas qu'à ce qu'on y trouve. Pour commencer, je crois que la vie humaine débute bien avant la naissance et que le foetus a des droits, notamment le droit fondamental à la vie.

Compte tenu de la décision que la Cour suprême a rendu récemment dans l'affaire Chantal Daigle, j'estime que la Chambre doit maintenant garantir les droits du foetus dans la Constitution et la Charte des droits et libertés. Je ne peux pas dire pour ma part à quel moment la vie du foetus devient plus importante, plus sacrée. À la conception? Quatre semaines, quatre mois après? Cinq minutes avant la naissance naturelle?

J'ai la chance d'être la mère de trois enfants sains que j'ai portés. Comme infirmière, j'ai été témoin du miracle de la vie et aussi de la perte de la vie à la plupart des étapes de la grossesse. J'ai pu voir l'angoisse des parents lorsqu'un avortement spontané se produit à une étape quelconque de la grossesse. Vous ne convaincrez pas ce

parent qui vient de perdre un enfant par avortement spontané que le foetus n'est pas un être humain.

Comme je crois profondément au caractère sacré, spirituel et mystérieux de la vie, je suis d'avis, avec mes modestes moyens intellectuels, que la vie est sacrée dès la conception. Il m'est donc impossible d'être en faveur de l'avortement, quel que soit le stade de développement du foetus.

D'autre part, étant donné mon expérience personnelle à titre d'infirmière dans des hôpitaux et des cliniques publiques destinées aux pauvres, mes années de travail au service des plus démunis des pays du tiers monde, mes conversations avec mes proches sur la question de l'avortement et mes expériences personnelles dans ma collectivité, je reconnais qu'il existe une foule de raisons sérieuses et pertinentes d'ordre socio-économique pour lesquelles les femmes ont recours à l'avortement. Je me suis rendue compte que bon nombre de femmes, des adolescentes et des femmes dans la cinquantaine notamment, n'ont d'autre choix, pour des raisons socio-économiques, que celui de se faire avorter. Face à une grossesse non désirée, elles se sentent isolées et désespérées. Ce projet de loi n'a pas de quoi les rassurer.

J'estime que tout projet de loi qui criminalise l'avortement et impose des peines à quiconque pratique un avortement illégal doit être accompagné de projets de lois complémentaires qui apportent une solution aux problèmes socio-économiques qui poussent les femmes à se faire avorter. Toutefois, pareille législation complémentaire ne suffirait pas. En effet, il faut que la société, les collectivités et tous ceux qui se préoccupent du sort des enfants à naître se donnent la main pour aider les femmes qui veulent mener leur grossesse à terme et les soutenir après la naissance de leur enfant afin que se réalise la plénitude de la vie.

Les collectivités doivent unir leurs efforts pour offrir aux femmes et jeunes filles enceintes une orientation, des maisons d'accueil, des services sur le planning des naissances et autres mesures de soutien. Ces initiatives commencent à venir dans ma circonscription, celle de Northumberland, mais elles ne sont pas encore assez répandues pour répondre aux besoins si cette mesure, modifiée ou non était adoptée.

Je répète qu'une mesure législative sur l'avortement est inacceptable sans une mesure connexe qui assure aux femmes et aux enfants un minimum de ressources pour que chacun vive une vie pleine et enrichissante. Nous manquons dans notre pays de logements convenables et de services à l'enfance adéquats. Nos programmes sociaux imposent des conditions défavorables à l'indépendance des femmes qui élèvent seules leurs enfants et des travailleurs pauvres. La pauvreté où vivent un million d'enfants canadiens fait le chagrin et le désespoir de milliers de parents canadiens. Cette loi sur l'avortement n'aborde aucun de ces problèmes. Beaucoup de femmes qui décident de se faire avorter sont obnubilées par ces réalités.

Tant que nous n'aurons pas dans notre pays des lois et des services communautaires qui répondent aux besoins essentiels, on ne me convaincra pas que cette mesure sur l'avortement contribue de quelque façon que ce soit à réduire le nombre d'avortements et à protéger la vie du foetus. Elle frappe de sanctions un grand nombre de personnes qui vivent dans un état de détresse socio-économique.

Même si cette mesure était modifiée de manière à restreindre les motifs de santé qui donnent droit à l'avortement, elle ne me satisferait pas, car une fois que le gouvernement aura réglé la question, en supposant que le projet de loi soit adopté, il en aura fini avec l'avortement et ne voudra rien entendre d'autres mesures qui pourraient réduire le nombre d'avortements, surtout si elles entraînent des dépenses ou un rajustement de ses priorités. Ce gouvernement est entièrement voué à la libre entreprise et, dans son ordre de priorités, la réduction de la dette passe avant les vies humaines.

En conclusion, je répète que je suis contre tout avortement dans notre pays. Le projet de loi C-43 tel qu'il est ne protège aucunement la vie du foetus, à mon avis. Même s'il était modifié pour que la définition des motifs de santé soit plus restrictive, il ne règlerait pas les causes profondes de l'avortement. Toute mesure sur l'avortement doit s'accompagner d'une autre prévoyant le soutien des femmes enceintes et de leurs enfants, et je m'emploierai à la Chambre à faire adopter cette mesure complémentaire.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de participer au débat de ce soir. Beaucoup de députés sont avocats ou médecins. Lorsque je me suis adressé au député de St. Catharines, qui est avocat, et à celui de Delta, qui est médecin, j'ai dit que je ne me sentais pas très apte à aborder cette question. Ils ont aussitôt souligné que quelques-uns des discours les meilleurs et les plus touchants, empreints de la plus grnade sincérité, avaient été prononcés par des personnes qui n'ont pas de connaissances techniques dans ce domaine.

J'estime que nous sommes tous ici dans un but, celui de bâtir un pays meilleur. En période électorale, bon nombre d'entre nous ont adopté une position sur l'avortement pour être élus à la Chambre, en un sens, afin que les gens sachent à quoi s'en tenir avant notre élection. Or, nous devons honorer notre position sur une question comme l'avortement.

On me rappelle souvent mes propres paroles à cet égard. Je n'ai pas l'habitude de me citer, mais je le ferai ici. Ma déclaration sur l'avortement est fort simple:

> Je m'oppose à l'avortement sauf lorsque la vie de la mère est manifestement en danger [. . .]en outre, j'appuierai toute mesure législative qui protège la vie de l'enfant à naître.

Je ne m'écarterai pas de cette position. J'en suis satisfait.

• (2120)

Je crois que nous devons rappeler aux Canadiens ce que nous débattons exactement ce soir dans le projet de loi C-43. Je vais en lire une partie pour rafraîchir la mémoire des Canadiens.

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque provoque l'avortement chez une personne de sexe féminin, sauf quand il est provoqué par un médecin, ou sur ses instructions, qui en est arrivé à la conclusion que, sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée.

L'expression «vraisemblablement menacée» ne me satisfait pas entièrement, car l'absence d'une définition claire de ces termes laisse place à toutes sortes d'interprétations. En 1988, je précisais: sauf dans les cas où la vie de la mère est clairement menacée. J'estime que nous vivons dans une société compatissante qui s'occupe de ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir se débrouiller seuls.

Je voudrais citer un homme politique américain célèbre, aujourd'hui disparu. Beaucoup de Canadiens ont appris à connaître Hubert Humphrey. Voici ce qu'il disait de la société et de la civilisation:

> Ce qui montre vraiment le degré de civilisation d'une société, c'est la façon dont elle traite ceux qui sont à l'aube ou au crépuscule de leur vie, ceux qui restent dans les marges.

Comme c'est vrai. On juge du degré de civilisation d'une société à la façon dont elle s'ocupe de ceux qui sont sans défense. Et le foetus est justement un être sans défense.

Je vais suivre un cours intensif en foetologie, c'est-à-dire l'étude du foetus, de l'enfant avant la naissance. C'est un domaine de la médecine qui se développe très rapidement et est très prometteur.

Les nouvelles techniques et des instruments ultra-modernes nous révèlent des faits nouveaux sur le monde jusqu'ici caché de l'enfant avant sa naissance. Nous pouvons voir l'enfant se développer, bouger, toucher réagir. Lorsqu'il est malade, on peut parfois diagnostiquer la maladie et traiter et guérir le foetus dans le ventre de sa mère.

Je vais rappeler les principales étapes de l'évolution de la vie humaine à partir de la conception. Lorsque le spermatozoïde et l'oeuf s'unissent, la composition génétique est complète et l'existence d'un individu unique débute.

À 18 jours, on peut détecter le battement du coeur. À 30 jours, les basses du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs et des organes sensoriels sont complets. Le nouvel être humain a ses yeux, ses oreilles, une bouche, des reins, un foie et un appareil circulatoire, et la mère ne sait pas encore qu'elle est enceinte. À 43 jours, le cerveau émet des ondes détectables.

À six semaines, la coordination des nerfs et des muscles s'établit, le squelette est complètement formé, bien que constitué de cartillage, les lèvres commencent à être sensibles au toucher. À sept semaines, tous les organes internes sont présents, l'estomac produit des sucs digestifs, le foie fabrique des cellules sanguines rouges, les reins éliminent l'acide urique du sang, et les jambes, les chevilles et les orteils sont formés. À la fin de la huitième semaine, les lignes de la main se dessinent et demeureront un élément distinctif de l'individu toute sa vie. À huit semaines et demie, l'enfant grimace et ses doigts se referment pour former un poing quand on touche la paume. À dix semaines, les glandes thyroïde et surrénales fonctionnent. À douze semaines, l'enfant gigote, bouge les pieds et les orteils qu'il peut déployer en éventail; il avale et boit du liquide, aspire et expire, et suce son pouce. Entre la 16^{e} et la 20^{e} semaine, les cheveux, les sourcils et les cils apparaissent, l'enfant a des périodes de sommeil et de veille et les bruits de l'extérieur peuvent le réveiller. Comme les grandes structures de l'être humain sont en place depuis un bon moment déjà, l'enfant n'a plus besoin que de temps pour grandir.

Nous devons laisser le foetus grandir. Comme parlementaires, nous devons choisir la voie de l'exigence. Pour certains, c'est peut-être difficile, mais je crois que nous

devons, comme parlementaires, reconnaître que la vie commence dès la conception et consacrer ce droit à la vie dans la Charte des droits.

En 1987, lorsque le député de Grey—Simcoe a proposé une motion affirmant que la vie commence dès la conception, elle a failli être adoptée. Le résultat du vote a été de 62 contre 89; la différence n'a été que de 27 voix.

Cette motion présentée le 7 juin 1987 propose selon moi la solution pour laquelle nous devons opter si, effectivement, nous nous préoccupons de la vie du foetus. Il faut remonter à la Constitution de 1982.

Cette motion dit:

> Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure le droit de la propriété et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:
>
> «7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.» et que la Chambre exhorte les assemblées législatives de toutes les provinces et le Sénat à adopter une résolution semblable.

Je pense que c'est la direction dans laquelle nous devons aller.

C'est seulement en parlant à un enfant que l'on peut vraiment se rendre compte de ce que l'avortement signifie. Lorsque vous parlez à un enfant de huit ans, vous revenez à un niveau très fondamental et très humain. Mon fils de huit ans, Christian, m'a demandé un soir: «Papa, c'est quoi un avortement?» Je n'avais jamais eu auparavant autant de difficulté à expliquer quelque chose à quelqu'un que j'en ai eu ce soir là pour essayer d'expliquer à un enfant de huit ans ce qu'est un avortement. Vous cherchez toujours le mot juste, le mot suffisamment commun pour expliquer à un enfant de huit ans ce qu'est l'avortement et son résultat.

L'avortement, c'est la mort. C'est aussi simple et aussi radical que cela. C'est un mot que nous n'aimons pas utiliser, mais c'est pourtant cela. En tant que parlementaires, je ne pense pas que nous puissions mettre la vie en danger, alors que c'est exactement ce que fait ce projet de loi, il met la vie en danger.

En conclusion, je voudrais revenir à ce que j'ai dit au début et qui exprime ma position:

> Je m'oppose à l'avortement sauf lorsque la vie de la mère est manifestement en danger [. . .]
>
> En outre, j'appuierai toute mesure législative qui protège la vie de l'enfant à naître.

M. le vice-président: Conformément à l'ordre du lundi 20 novembre 1989, l'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai récemment demandé au ministre des Finances quel effet la taxe proposée sur les produits et services aurait sur le coût des soins de santé au pays, en particulier sur les honoraires des médecins. Le ministre a répondu qu'il n'y aurait pas d'effet négatif sur l'assurance-maladie, car les soins de santé font partie de la catégorie des services exemptés de la taxe sur les produits et services.

• (2130)

J'interviens aujourd'hui pour préciser à la Chambre et aux Canadiens ce qu'au nom d'une saine gestion le gouvernement promet de faire aux soins de santé. Mes propos s'appliquent de façon générale à tout ce qui entre dans ce qu'on appelle communément le secteur des HEMU, c'est-à-dire les hôpitaux, écoles, municipalités, et universités, qui vont tous bénéficier d'une exemption dans le cadre du projet de taxe sur les produits et services.

Ces HEMU ont tout lieu d'être émus, parce qu'à ce chapitre de la TPS personne ne sait au juste en quoi consiste le projet gouvernemental. Il y a une chose que nous savons. Le ministre des Finances a promis en janvier dernier à l'Association des hôpitaux du Canada que la charge fiscale de la taxe de vente nationale ne serait pas plus lourde que celle de la fiscalité existante.

Malheureusement, si l'on tient compte des autres promesses violées du ministre—absence d'effets sur les recettes, simplicité, équité, collaboration avec les provinces, toutes promesses qu'il avait faites au sujet de la taxe sur les produits et services—personne ne compte trop non plus sur l'exécution de cette promesse-là.

L'exemption est censée vouloir dire que, dans cette catégorie, personne ne va payer plus de taxes après l'adoption de la taxe sur les produits et services qu'avant. Mais c'est là une chose qui est tout à fait trompeuse dans le secteur de la santé, quoique un système sera instauré pour rembourser aux établissements du secteur de la santé le supplément de taxe qu'ils devront verser à l'achat des fournitures et des services. Par contre il n'y aura pas

de mécanisme destiné à rembourser à ces établissements le supplément de frais qu'ils devront supporter comme conséquence directe de la taxe sur les produits et services.

Dans ce supplément de frais subi par les hôpitaux figureront par exemple les frais d'administration que comporte le calcul du montant de la taxe à rembourser. Du fait que certains achats hospitaliers s'effectueront hors taxe, ce qui sera le cas par exemple des articles d'épicerie, médicaments sur ordonnances et certains appareils médicaux, ce ne seront pas tous les frais extrasalariaux des hôpitaux qui pourront servir au calcul de la taxe payée. Il faudra tenir une comptabilité distincte pour chaque article, afin de savoir s'il donne lieu au remboursement fédéral. En conséquence, les frais d'administration vont monter dans tous les hôpitaux.

Les problèmes de trésorerie et de manque à gagner sur intérêts vont également augmenter les frais. Selon une étude effectuée par l'Association canadienne des hôpitaux, même au taux de 8 p. 100 de la TPS, c'est-à-dire un point de moins que ce qui est actuellement proposé, les hôpitaux devront supporter un supplément de frais pouvant atteindre 2 000 $ par lit et par année, soit 356 millions pour l'ensemble des établissements de santé. Cela veut dire qu'il faudra remettre au gouvernement des sommes énormes, en comptant sur un délai d'attente pouvant probablement aller jusqu'à six mois, sinon plus, avant l'arrivée du remboursement. Les hôpitaux devront verser les frais financiers d'un prêt de ce genre au gouvernement et absorber les frais d'intérêt.

En outre, les effets de l'inflation sur la masse salariale se répercuteront également sur les hôpitaux. Dans le domaine des soins de santé, les dépenses les plus importantes sont effectuées au titre des salaires. Le ministre des Finances a prévu une augmentation de l'inflation de près de 3 p. 100 à la suite de l'application de la taxe sur les produits et services, même si de nombreux autres économistes s'attendent à ce qu'elle soit au moins deux fois plus élevée.

Les travailleurs syndiqués ont déjà précisé à l'avance qu'ils n'entendent pas laisser leurs revenus être grugés par les répercussions de l'inflation et qu'ils comptent bien négocier des ententes salariales leur permettant de combler la différence. Cela entraînera des augmentations énormes de coûts pour les hôpitaux et les autres employeurs dans le domaine de la santé.

On peut constater que la base financière des établissements exonérés d'impôt sera grugée par la taxe sur les produits et services. D'autres secteurs dans le domaine des soins de santé seront également durement touchés. Les médecins feront également face à une augmentation de leurs frais généraux en ce qui a trait aux salaires, aux loyers et aux primes d'assurances, par exemple. L'Association médicale canadienne a signalé qu'afin d'éviter une baisse des revenus des médecins, elle allait négocier une augmentation des honoraires avec les gouvernements provinciaux, dans le but de compenser cette perte de revenus découlant de l'application de la taxe sur les produits et services.

Les autres professionnels de la santé qui ne sont pas régis par les régimes provinciaux subiront également les répercussions de cette taxe. Ainsi, les psychologues, les diététiciens, les audiologues, les conseillers familiaux, les orthophonistes et les kinésithérapeutes, qui ne sont pas visés par les régimes provinciaux, verront le coût de leurs services augmenter de 9 p. 100. On ne tient absolument pas compte du secteur en question dans les dispositions sur la soi-disant exemption de taxe.

Toutes les grandes études sur les soins de santé depuis dix ans soulignent la nécessité d'avoir recours à d'autres professionnels de la santé dans le système, comme ceux dont je viens de parler. Dans ces études, on précise également qu'il est nécessaire d'offrir de meilleurs services pour patients non hospitalisés et foyers de soins infirmiers. Cependant, toutes les entreprises privées qui offrent les services en question feront également face à une augmentation de 9 p. 100 de leurs coûts, et en conséquence, ceux qui ont recours à ces services subiront une augmentation de prix de 9 p. 100.

En définitive, toutes ces augmentations doivent être absorbées par le consommateur. L'augmentation des coûts des soins de santé pour les hôpitaux forcera les contribuables à payer davantage d'impôts provinciaux, afin de combler la différence, sous peine de voir le déficit de leur province augmenter. C'est doublement probable, étant donné les coupes sombres effectuées par le gouvrenement dans le financement des programmes établis et les autres compressions dans le domaine de la santé et de l'enseignement prévues dans le projet de loi C-33, dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle.

Je voudrais citer la déclaration de l'Association médicale canadienne au sujet de la taxe sur les produits et services et les problèmes que cette taxe créera dans le domaine des soins de santé. Dans son témoignage devant le Comité des finances de la Chambre des communes, le trésorier, le Dr Railton, a déclaré:

> Même s'il est impossible de calculer le montant exact, il fait peu de doute que la taxe sur les produits et services fera augmenter les coûts de fonctionnement des hôpitaux et centres d'accueils [. . .]surtout ceux du secteur privé. En outre, la TPS fera augmenter les coûts des programmes de soutien communautaire, comme les services à domicile, qui permettent aux malades d'être soignés chez eux plutôt que dans un établissement de santé où cela coûte plus cher.

Ils ont également fait ressortir l'incidence des coupures en vertu du projet de loi C-33 et se sont dits d'avis qu'avec ces deux mesures, le gouvernement créait de graves problèmes pour l'appareil de soins de santé.

Le gouvernement actuel met les systèmes de santé et d'éducation du Canada dans un étau. D'une part, on a les coûts plus élevés qui résulteront de la taxe sur les produits et services dont j'ai parlé. De l'autre, on a les compressions budgétaires effectuées dans le financement des programmes établis.

On compte retrancher 24 milliards de dollars du FPE pour la santé et l'éducation au cours des neuf prochaines années. C'est 24 milliards qu'on enlève mais dont les provinces auraient disposé pour la santé et l'éducation si le gouvernment n'avait pas adopté le projet de loi C-33.

C'est un montant énorme et si l'on ajoute cela à l'effet de la taxe sur les produits et services, on se rend compte de la gravité de la situation pour les hôpitaux, les maisons d'enseignement et les municipalités urbaines et rurales du pays.

Nous ne savons pas encore quel effet total aura la TPS sur les coûts des hôpitaux, mais vu le grand écart entre les prévisions du gouvernement et la réalité, il sera énorme.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, contrairement au député de Saskatoon—Clark's Crossing, je crois que la TPS va plutôt assurer la survie de l'appareil canadien de soins médicaux. D'abord, en constituant pour le gouvernement une source stable de recettes, la TPS va permettre de continuer à financer de précieux programmes, dont beaucoup de services de santé.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'invite le député à prendre connaissance du document technique sur la taxe des produits et services, et à lire entre autres les pages 87, 89, 90 et 146, et il va trouver des réponses à ses questions.

Monsieur le Président, on a exonéré une vaste gamme de services de santé de manière à offrir aux Canadiens des solutions de rechange efficientes aux soins hospitaliers, lesquels permettront aux patients de demeurer chez eux. Entre autres, ces services comprennent les repas sur roues, les soins infirmiers à domicile ainsi que les services ménagers sans but lucratif.

Permettez-moi de traiter brièvement des services dispensés par les professionnels de la santé. Entre autres, dans le Livre blanc de juin 1987 sur la réforme fiscale, le gouvernement suggérait que les services de soins de santé soient exonérés dans la mesure où ils soient couverts en vertu des régimes de soins de santé des provinces.

Monsieur le Président, dans nos consultations avec les professionnels de la santé qui ont suivi la publication du Livre blanc, le gouvernement a été mis en garde contre les problèmes possibles pouvant surgir dans l'éventualité où les soins de santé couverts par les régimes d'assurance-maladie soient effectivement exonérés, en se traduisant par un traitement inégal sur le plan fiscal des soins de santé tels que dispensés d'une province à l'autre.

Monsieur le Président, en conséquence, le gouvernement a formulé dans le dossier technique de la TPS,—je vous montre le livre pour que vous puissiez le regarder—rendu public l'été dernier, des critères ayant pour effet d'élargir l'étendue des exonérations dans les soins de santé. En vertu de la version révisée, les services dispensés par les professionnels de la santé seront exonérés de la TPS conditionnellement à ce que lesdits services soient couverts par les régimes d'assurance-maladie d'au moins deux des provinces.

Monsieur le Président, cela veut dire concrètement que les professionnels de la santé, comme les chiropraticiens, les optométristes et les chirurgiens-dentistes. . . encore une fois, à la page 91, on note. . . le député a parlé des physiothérapeutes, ils sont également exonérés. Je veux juste nommer ceux-là, ils n'auront pas à rajouter la TPS dans la facturation de leurs patients.

• (2140)

Monsieur le Président, en résumé, je peux affirmer sans hésitation que notre engagement à l'égard des régimes de soins de santé est clair. Nous avons mis en place à l'intention des régimes de soins de santé un cadre d'exonération qui soit le plus large possible et nous avons en plus pris les dispositions pour offrir aux institutions de santé, comme les hôpitaux et les centres d'accueil, d'importantes remises sur les montants de la TPS qu'elles auront à débourser pour leurs achats.

Monsieur le Président, je voudrais en terminant juste rappeler au député que j'ai assisté comme secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la dernière conférence des ministres de la Santé, et je peux vous dire que le gouffre administratif dans lequel se trouvent les provinces, de même que le gouvernement fédéral, en rapport avec les besoins

énormes que nous rencontrons dans le pays, en rapport avec les soins de santé, est incroyable. Cela prendrait le montant que le gouvernement paie pour sa dette, plus ce que l'on donne actuellement en vertu de la péréquation aux provinces pour les soins de santé, pour répondre adéquatement à tous les problèmes de santé.

On a connu, depuis cette dernière décennie, la déshospitalisation. On a appelé cela l'humanisation des services de soins de santé. Sauf que, avec la vie que l'on vit, il y a aujourd'hui moins de familles d'accueil disponibles, et celles qui font de l'accueil sont en difficulté parce que justement les besoins sont grands, puis leurs ressources sont minces. Alors, je comprends très bien ce que le député veut nous dire, monsieur le Président. On partage également ces craintes–là, mais je peux vous assurer que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social a fait en sorte que dans le projet sur la TPS, les soins de santé soient non seulement garantis, mais que l'on trouve le moyen d'aller chercher plus d'argent pour justement investir davantage dans tout ce secteur qui demande de plus en plus de ressources financières.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Jean–Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole le 1er novembre dernier, j'ai posé une question au ministre d'État (Agriculture) concernant les producteurs de lait qui sont inquiets au sujet des négociations du GATT, suite à la décision qui a été rendue concernant le yaourt et la crème glacée, décision qui va à l'encontre de leurs intérêts et qui pourrait mettre en danger nos offices de commercialisation.

Mardi, les agriculteurs sont venus manifester sur la Colline parlementaire afin de sensibiliser le gouvernement sur l'insécurité qu'ils constatent quant à l'avenir de l'agriculture québécoise, et je leur ai apporté mon appui en participant moi–même à leur manifestation. Malheureusement, la situation demeure confuse et les producteurs canadiens se sentent plus menacés que jamais. Comme on le sait, le Comité ministériel du GATT s'est penché sur le rapport du Groupe spécial du GATT sur la crème glacée et le yaourt le 7 novembre dernier, et a décidé de reporter au 5 décembre toute décision à ce sujet.

Bien que faible, cela demeure un signe encourageant qui démontre la complexité de la décision et l'importance que tous accordent à ce problème. En retardant sa décision, le GATT reconnaît aussi la position du gouvernement canadien et veut donc prendre son temps pour arriver à une décision la plus éclairée possible. Le Canada, comme vous le savez, s'est doté il y a maintenant plus de 20 ans d'un programme de gestion des approvisionnements pour son secteur laitier et, au fil des ans, l'industrie laitière est devenue un secteur clé de l'économie canadienne. Elle génère des revenus à la ferme de plus de 4 milliards de dollars et on estime que la valeur totale des produits laitiers atteint 7 milliards de dollars par année. La gestion de l'offre dans le secteur du lait a permis le développement en aval d'un secteur de transformation qui complète et appuie bien le secteur primaire de production, qui repose sur un système complexe de quotas de contingentements basé sur l'offre et la demande, sur une formule de prix basée sur les coûts de production, d'accroissement de productivité, de limitations et de restrictions des importations. Elle a favorisé la stabilité des revenus de la ferme dans le secteur laitier et a permis à de nombreux agriculteurs et à leurs familles de relever le défi que pose l'agriculture moderne. Le choix de maintenir la gestion de l'offre n'est plus économique comme lorsqu'elle fut introduite. Elle est devenue, depuis, un choix politique et social.

Comme les trois ministres fédéraux responsables l'ont affirmé dans une lettre circulaire adressée aux producteurs de lait du Canada, et je cite: «Le système canadien de gestion de l'offre n'est ni à vendre ni à échanger contre quoi que ce soit. Nous n'abandonnerons pas un système reconnu et respecté par l'ensemble de nos partenaires commerciaux à l'étranger puisqu'il s'agit là d'un rouage essentiel de notre politique agricole à long terme». Tout est là mais, malheureusement, pour tous les intervenants du secteur du lait: gouvernements, producteurs et transformateurs, la conjoncture qui a résulté de l'Accord de libre–échange, des dernières négociations du GATT, de la guerre des subventions entre la Communauté économique européenne et les États–Unis a mis en lumière le besoin d'une réforme en profondeur des programmes agricoles. Il y a toutefois un hic: ce qui semblait un vent de réforme bienfaisant pour l'économie agricole mondiale, semble maintenant tourner en un blizzard qui engendre des tourments entre les différents partenaires commerciaux.

Pour que le système de gestion du lait fonctionne, il est nécessaire de contrôler étroitement les importations de produits laitiers, sinon, on ne parle plus de gestion de l'offre. L'article 11 du GATT autorise, de façon tout à fait légitime, les pays qui gèrent l'offre de certains produits agricoles à restreindre l'entrée des produits similaires qui pourraient ainsi empêcher le bon fonctionnement de la gestion de l'offre.

Au cours des négociations de l'Accord de libre–échange, le Canada a ajouté la crème glacée et le yaourt à la liste des marchandises d'importation contrôlée. Cette initiative visait à protéger davantage, comme l'autorise le GATT, le secteur laitier. Il faut également ajouter que le gouvernement répondait également ainsi aux attentes des producteurs de lait canadiens qui avaient fait des pressions énormes pour que ces deux produits soient aussi protégés. Mais la réplique des Américains ne devait pas tarder. En décembre 1988, ils déposaient une plainte

auprès du GATT en accusant le Canada de pratiques commerciales déloyales.

Il faut noter que les Américains n'en ont pas uniquement contre le Canada. Ils avaient auparavant appliqué la même médecine à d'autres pays, dont le Japon. Mais la question fondamentale qu'il faut se poser est plutôt simple: Pourquoi? Pourquoi, en cette ère de libéralisation des échanges commerciaux, y a-t-il autant de soubresauts et d'incertitude? Pourquoi de simples produits agricoles, comme le yaourt et la crème glacée, engendrent-ils une situation qui s'avère un noeud gordien?

Le Groupe spécial du GATT, qui s'est penché sur les restrictions canadiennes aux importations de crème glacée et de yaourt a donné raison aux Américains, mais a aussi reconnu que les exigences de l'article 11 du GATT, selon les interprétations du Groupe, sont difficiles à respecter. L'article 11 laisse une place trop grande à l'interprétation de ce qu'est un produit similaire, du besoin de restreindre les quantités et de la forme qu'un produit similaire peut prendre.

Le gouvernement canadien maintient sa position en conservant un objectif avoué qui est l'établissement d'un ensemble de règles claires, équitables, applicables et acceptables par toutes les parties, soit les producteurs et les partenaires commerciaux du Canada.

Pour le moment, rien de tout cela ne transparaît, si ce n'est la foi renouvelée du gouvernement dans les offices de commercialisation. Et que pour la première fois, dans l'histoire du Canada, un premier ministre et ses deux ministres de l'Agriculture, de même que son ministre du Commerce extérieur ont rencontré le président de l'Union des producteurs agricoles, son exécutif et certains producteurs. C'est un signe tout de même que le gouvernement s'en va dans le bon sens et veut tout de même protéger le secteur.

Les porte-parole du Commerce extérieur devront prendre conscience de la réalité québécoise dans les négociations du GATT, et j'exige que nous ayons des négociateurs francophones du Québec à cette table de négociations.

Nos plans conjoints, nos offices de commercialisation et nos quotas doivent être protégés à 100 p. 100. Les producteurs agricoles québécois ne toléreront pas d'indifférence en ce qui a trait aux exigences québécoises.

C'est pourquoi je demande au ministre s'il peut rassurer les producteurs agricoles québécois sur les négociations qui se tiennent actuellement au GATT. S'il peut nous dire si tous les intervenants des différents secteurs du domaine agricole québécois seront bien représentés, informés et expérimentés à cette table de négociations?

[*Traduction*]

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député de Drummond que notre gouvernement va continuer de défendre vigoureusement les intérêts des producteurs laitiers du Canada aux négociations du GATT.

Nous soutenons fermement avoir le droit de mettre en vigueur des programmes qui répondent le mieux à la réalité canadienne, y compris des systèmes de gestion des approvisionnements. Nous avons toujours demandé et nous demandons toujours que l'article 11 du GATT soit clarifié et renforcé. La décision du comité du GATT à l'égard des importations canadiennes de crème glacée et de yaourt nous confirme dans notre position à cet égard. Nous voulons que tout le monde bénéficie de règles commerciales justes et équitables sur le marché international.

• (2150)

Nous ne prenons pas cette décision à la légère et nous sommes vraiment inquiets. Cette décision signifie que, en vertu des règles actuellement en vigueur, les exportateurs américains de crème glacée et de yaourt vont avoir plus librement accès à notre marché. En même temps, le marché américain va demeurer inaccessible aux producteurs canadiens des mêmes produits. Et cela, parce que les États-Unis ont obtenu du GATT une décision de désistement qui interdit effectivement l'importation de crème glacée canadienne aux États-Unis.

Ce n'est pas du tout là l'idée que notre gouvernement se fait d'une décision juste. Je le répète, cette décision nous confirme dans notre position aux négociations commerciales multilatérales, à savoir que l'article 11 doit être renforcé et clarifié. Je tiens à assurer au député que nous avons soulevé cette question à Genève. C'est là une démarche que l'industrie laitière canadienne elle-même a appuyée.

À la réunion du Conseil du GATT, en octobre dernier, le gouvernement a clairement indiqué que les implications de la décision du groupe spécial concernant notre industrie laitière ne laissaient pas de le préoccuper. Nous avons bien dit que ce groupe avait donné une interprétation très restreinte de l'article 11 du GATT. C'est surtout l'expression «produits directement concurrentiels» qui nous trouble. Nous avons donc rappelé encore une fois au Conseil du GATT, lors de sa réunion de novembre, combien cette affaire nous préoccupait.

L'industrie laitière du Canada a été fort bien représentée. En fait, le gouvernement s'efforce de trouver avec elle des solutions au problème.

Tout dernièrement encore, un certain nombre de nos producteurs laitiers se sont rendus en Europe pour discuter avec leurs homologues européens des répercussions de cette décision sur notre industrie laitière. Nous estimons que le rapport du groupe spécial remet en question les intentions mêmes des auteurs de la décision du GATT. Nous ne croyons certes pas que ces gens souhaitaient exclure tout le secteur laitier de l'application de l'article 11.

Nous sommes fermement convaincus que nos programmes de gestion de l'offre respectent les règlements internationaux. Nous avons respecté les règles du jeu en ce qui nous concerne et nous en attendons autant de nos partenaires commerciaux.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour apporter des éléments nouveaux à une question que j'ai posée au président du Conseil du Trésor le 26 octobre 1989.

Les deux questions que j'ai posées ce jour-là concernaient le refus opposé par le gouvernement à une demande de consultation de renseignements par le vérificateur général. Ces renseignements avaient trait aux documents relatifs à l'utilisation par les ministres des avions réservés aux dignitaires.

Aujourd'hui, tout le monde sait que le 24 octobre 1989, le vérificateur général a publié son rapport portant sur l'année financière se terminant le 31 mars 1989. Au chapitre 6 de ce rapport, le vérificateur général souligne qu'il s'est vu refuser la consultation de certains dossiers concernant les dépenses associées aux déplacements des ministres et l'utilisation par le gouvernement, des avions réservés aux dignitaires.

A première vue, il semble que les documents demandés sont des documents qui auraient dû être présentés sans aucune hésitation par le gouvernement. Ce que le vérificateur voulait savoir, c'était les raisons officielles des déplacements des ministres. Il demandait ces documents simplement parce que cela fait partie de ses fonctions. Il voulait savoir si les frais imputés au budget des ministres ou à celui de la Défense nationale étaient justifiés. C'est que, voyez-vous, il y a trois classes de déplacements.

La veille, je crois, en réponse à une question d'un autre député, le ministre avait répondu qu'il devait soumettre la question au contrôleur général qui ferait enquête et que les renseignements demandés seraient déposés au Parlement, communiqués aux députés et à la population.

Comme on peut le voir dans le hansard du 24 octobre, page 5051, le président du Conseil du Trésor a dit:

> . . .nous n'hésiterons pas à divulguer régulièrement les dépenses totales de voyage de chaque ministre, le nombre de fois qu'un ministre prend un avion, sa destination, les noms des personnes qui doivent l'accompagner, son itinéraire, la raison pour laquelle il voyage à bord d'un avion de l'État et le coût d'utilisation de cet avion.

La veille, le ministre a semblé dire que les renseignements demandés par le vérificateur général seraient fournis. Ce n'est cependant pas le cas. Je suis en contact avec le vérificateur général. J'ai lu attentivement les réponses du président du Conseil du Trésor aux questions précédentes. Il a dit en substance qu'à partir de cette date, tous les renseignements seraient fournis. Or le vérificateur avait demandé des renseignements précis pour la période commençant le 1er avril 1989 et non le 24 octobre 1989. La question que j'avais posée était la suivante: le ministre responsable du Conseil du Trésor fournirait-il ou non expressément les renseignements qui avaient été demandés par le solliciteur général. Les réponses du ministre n'ont rien fait pour calmer l'inquiétude ni pour m'empêcher ainsi que certains de mes collègues de poser des questions. En conséquence, le 9 novembre, M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, à une réunion de comité a donné une réponse à une question posée par l'un des membres du Comité des comptes publics. Je voudrais citer le passage d'un article qui est paru dans le Globe and Mail du 10 novembre 1989:

> Quand on a demandé à M. Tellier hier si M. Dye serait autorisé à vérifier les frais de déplacement des ministres, il a dit au comité: «Cette vérification ne se fera pas.»

Vous comprendrez pourquoi je suis perplexe, pourquoi je suis inquiet et pourquoi je demande un supplément d'information, monsieur le Président.

Le président du Conseil du Trésor nous a expliqué pourquoi on ne pouvait pas divulguer l'information sur les reçus et autres questions que le vérificateur avait demandée pour faire sa vérification, en ces termes qu'on trouve à la page 5086 du hansard du 25 octobre:

> À ce moment-là, je pense que les députés de l'opposition comprendront bien qu'il y a une question de confidentialité qui est importante à respecter. Ce sont les affaires de l'État.

À mon avis, voilà une déclaration absolument incroyable de la part d'un ministre de la Couronne. Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de cet endroit. Dans le cadre de ses fonctions de vérificateur auprès des divers ministères et organismes fédéraux, il obtient des renseignements confidentiels. J'espère de tout mon coeur que le gouvernement ne met pas en question la loyauté du vérificateur général, un homme dont le travail et celui de son ministère consiste à faire en sorte que les députés, les ministères et les organismes fédéraux agissent dans l'intérêt public. C'était une déclaration incroyable.

J'imagine que chaque fois que le vérificateur général effectue une vérification, il doit avoir accès à des renseignements confidentiels. Les réponses qui ont été données ici sont donc simplement inacceptables et ne répondent nullement à la demande du vérificateur général, une demande que j'ai répétée, au nom du vérificateur général et d'autres parlementaires, à la Chambre, le 26 novembre, dans l'espoir d'obtenir une réforme.

Le gouvernement est-il prêt à remettre au vérificateur général les documents qu'il a demandés, afin d'être en mesure de faire une vérification, non pas pour déterminer si le voyage valait la peine d'être fait, mais plutôt pour établir si oui ou non les frais facturés par le ministère de la Défense dans le cadre de la récupération des coûts étaient exacts.

Le gouvernement a déclaré qu'il serait prêt à fournir ces renseignements à compter du 25 octobre. En discutant avec l'un des membres du personnel du bureau du vérificateur général, j'ai appris que, six mois auparavant, le gouvernement leur fourni des mêmes renseignements très similaires, quand ils ont procédé à une vérification de la documentation afin de pouvoir déterminer les données disponibles et structurer leur étude en conséquence.

Je demanderais au secrétaire parlementaire présent ici, ce soir, de jeter de la lumière sur les questions que j'ai soulevées, ainsi que sur les questions qui ont été posées à la Chambre. Il pourrait commenter brièvement mes observations et, étant donné la nature des questions que je lui ai posées, il pourrait me fournir, à moi et à la Chambre, une réponse officielle.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à présenter mes excuses au député de Dartmouth. Plus tôt nous avions eu une discussion. Il avait fait inscrire un certain nombre de questions au *Feuilleton* en vue du débat d'ajournement et nous nous sommes quelque peu mêlés dans nos réponses. Il demandait en fait des renseignements très détaillés au sujet d'une question qu'il avait posée au début de l'année et que d'autres avaient également posée. En toute équité, je pense qu'il vaudrait mieux que nous répondions par écrit aux questions qu'il a posées ce soir. Je crois que ce serait la façon la plus juste de lui répondre. Je lui donne ma parole que nous lui fournirons une réponse écrite très bientôt.

M. le vice-président: La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 22 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 novembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais dire merci à mes collègues.

[*Traduction*]

Un beau matin vers la mi-juin, j'étais encore au lit lorsqu'a retenti la sonnerie de mon réveil-radio. Comme d'habitude, j'ai écouté les informations à la CBC. Ce jour là, les nouvelles étaient particulièrement bouleversantes. On annonçait que 1 121 000 enfants canadiens vivaient dans la pauvreté.

Étant donné mes responsabilités de chef du Nouveau Parti démocratique, je suis normalement assez au courant des statistiques sur la politique sociale en général, si je peux me permettre d'utiliser des termes aussi abstraits. Mais je dois avouer franchement que, ce matin-là, j'ai été tout à fait étonné de constater la gravité du problème de la pauvreté chez les enfants.

En arrivant à mon bureau ce jour-là, je suis allé voir nos recherchistes pour leur demander de m'obtenir un exemplaire du rapport récemment publié sur la pauvreté chez les enfants dont la CBC s'était inspiré.

Ces chiffres étaient bel et bien exacts. Il y a effectivement plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada en 1989. Pas en 1939. En 1989, au Canada, un pays industrialisé. Pas un pays en développement du tiers monde.

La situation est grave pour nos enfants. Quant à nous, que nos impôts augmentent sans cesse et que nous soyons déçus parce que nous ne pouvons pas nous acheter un nouveau costume ou amener la famille manger dans un nouveau restaurant ou prolonger des vacances, il n'en reste pas moins que c'est la triste réalité pour la majorité des Canadiens.

C'est notre tâche, en tant que parlementaires, d'essayer sans relâche d'améliorer la situation de la majorité, même si des progrès ont été réalisés au cours des dernières années. Par contre, la qualité de vie d'un grand nombre d'enfants se détériore.

• (1010)

Entre 1980 et 1986, période pendant laquelle la population des enfants du Canada a en fait baissé d'environ 4 p. 100, le pourcentage de ceux qui vivaient dans la pauvreté, précisément au moment où le niveau de vie des autres Canadiens s'améliorait, a augmenté de 13,4 p. 100.

En 1973, quelques années après mon élection à la Chambre des communes, un sondage a révélé que 21 p. 100 des enfants canadiens vivaient dans la pauvreté. Selon les derniers chiffres du Conseil canadien de développement social, ce pourcentage est passé de 21 à 25 p. 100, ce qui représente un enfant sur quatre à partir de Terre-Neuve, à l'est, jusqu'à la Colombie-Britannique, à l'ouest. Évidemment, dans certaines provinces, la situation est évidemment bien pire que dans d'autres, pas nécessairement en raison des différents régimes politiques, mais certainement parce que certaines régions ont plus de mal à susciter la croissance économique.

Je le répète, alors que la qualité de vie en général de la plupart des Canadiens s'améliore, celle de nos enfants se détériore. Alors que la plupart d'entre nous ont davantage les moyens de se vêtir, le nombre d'enfants n'ayant pas de chaussures augmente. Pendant que nous avons de meilleurs logements, il y a littéralement des milliers d'enfants canadiens qui sont sans abri. Alors que la

majeure partie d'entre nous emmènent leur famille au restaurant de temps à autre, des milliers d'enfants, en fait, 151 000, recourent aux banques d'alimentation tous les mois.

Tandis qu'au Canada, les statistiques nous révèlent une augmentation record des ventes de Mercedes, de Porsche et de Cadillac, un quart de nos enfants ont faim. C'est une tragédie nationale, une honte nationale, une tragédie et une honte auxquelles nous devons mettre fin.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, l'une de nos premières obligations démocratiques—et je le dis à tous les députés, de tous les bords de la Chambre—est de veiller au mieux-être de la majorité. C'est là une exigence fondamentale dans une société démocratique.

C'est aussi une obligation qui nous ramène à une conception de la démocratie, démodée peut-être, mais fondamentale pour moi, qui existait avant que nous en soyons venus à considérer qu'on vit en démocratie simplement parce qu'on a un régime politique permettant la concurrence, des institutions juridiques et la règle de droit. Au début du XIX^{e} siècle et avant, la démocratie impliquait l'existence d'une société, pas seulement d'institutions gouvernementales, une société organisée de telle façon que tous ses membres ont des chances égales de développer leurs capacités et de réaliser leur potentiel en tant qu'êtres humains. C'est avec cette conception de la démocratie que nous devrions renouer au Canada.

En fonction de cette définition, nous devons comprendre, ici, maintenant, dans notre génération, que nous avons le devoir de persuader la majorité des Canadiens d'oeuvrer dans l'intérêt d'une minorité, celle des pauvres et, en particulier, des enfants pauvres.

Dans le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, il y a 21 ans, j'ai fait observer, dans l'euphorie du moment, que notre tâche comme peuple n'était pas simplement de nous féliciter de notre passé et de célébrer le présent. J'ai dit que notre tâche était de créer un avenir, différent, pour défendre ce que nous possédons, et que refuser de voir au-delà, c'était refuser de diriger. Nous avons à la Chambre l'obligation constante de diriger.

Pendant trop longtemps nous avons refusé de nous interroger sur l'avenir, quand l'intérêt de nos enfants était en jeu. Pendant trop longtemps, nous avons fermé les yeux sur l'effroyable pauvreté qui côtoie la richesse. Pendant des années, les États-Unis et le Canada ont été considérés, non pas seulement en Amérique du Nord mais dans le monde entier, comme les deux nations les plus riches du globe, et selon de nombreux critères autres que le revenu individuel moyen, c'est encore vrai aujourd'hui. Pourtant, de tous les pays industrialisés, le Canada vient au deuxième rang pour le taux des enfants qui vivent dans la plus grande pauvreté, et seuls les États-Unis nous devancent, à l'égard de ce terrible indicateur.

Je voudrais maintenant dépasser les abstractions.

[*Français*]

Quelle sorte de visage a la pauvreté? Ce sont des petits bébés dangereusement maigres. C'est la mort des bébés. Des bébés de mères pauvres meurent à un taux deux fois plus élevé que les bébés de mères riches. Des médecins québécois affirment que les bébés qui naissent dans certaines régions pauvres de la province courent le risque d'être aussi maigres que ceux de pays en voie de développement.

La pauvreté, c'est la maladie chronique, l'infection et les maladies virales. Le taux d'enfants pauvres en mauvaise santé est de 150 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. C'est une honte!

Une récente étude sur la pauvreté à Regina a fait état de bébés ayant des convulsions, conduits d'urgence à l'hôpital, parce que leur mère avait dilué leur lait pour en avoir une plus grande quantité. C'est inacceptable!

[*Traduction*]

Une étude ontarienne a révélé que l'état d'assisté social est l'un des meilleurs et des plus sûrs indicateurs de la présence de problèmes de santé chroniques chez un enfant. Les prestations d'aide sociale ne suffisent pas, loin de là, à régler le problème.

Troisièmement, le visage de la pauvreté est la malnutrition. Cela veut dire se rendre à l'école sans avoir déjeuné, et se coucher le soir le ventre vide. La même étude récente de Saskatchewan, que j'ai obtenue et lue quand je suis allé là-bas dernièrement, montre que pendant les deux mois de vacances scolaires, l'été, un jeune avait perdu 25 livres. Les enfants ont été pesés avant les vacances et à la rentrée scolaire. Cet enfant a perdu 25 livres parce que, à la maison, l'été, sa famille était trop pauvre pour le nourrir à midi comme il l'était à l'école, pendant l'année scolaire.

Je répète que cela se passe au Canada en 1989, pas en 1939.

D'après des rapports médicaux, les enfants qui dépendent de l'aide sociale en Colombie-Britannique ne reçoivent une alimentation correcte que deux semaines et demie par mois. Le reste du mois, ils crèvent de faim.

Pendant que nous nous empiffrons, eux n'ont rien à se mettre sous la dent. Nous devrions avoir honte et remédier sans tarder à la situation.

• (1020)

Les enfants pauvres doivent s'en remettre aux banques .d'alimentation et se présenter à la soupe populaire pour survivre. Les enfants composent 26 p. 100 de la population, mais représentent 40 p. 100 des utilisateurs des banques d'alimentation.

Peu après l'Action de grâces, je devais prononcer un discours quelque part dans ma province d'origine. J'ai lu dans le *Toronto Star* que, au cours de la fin de semaine de l'Action de grâces, pendant que la plupart d'entre nous se réjouissaient en famille, à Toronto, la ville la plus riche du pays, 34 000 personnes ne mangeaient pas à leur faim. Plus de la moitié de ces 34 000 personnes étaient des enfants de moins de 5 ans qui crevaient de faim.

À Toronto, les banques d'alimentation sont plus nombreuses que les restaurants McDonald. Peut-être bien que si tous les dépôts alimentaires étaient aussi bien annoncés que les restaurants McDonald, nous prendrions davantage conscience de la pauvreté, de celle en particulier dont sont victimes les enfants.

[*Français*]

Monsieur le Président, être un enfant pauvre, c'est essayer de lire ou d'écrire ou de penser quand votre estomac gargouille.

Une étude médicale de l'Université Harvard a démontré qu'il y a un lien direct entre une mauvaise alimentation et la capacité de concentration, si importante à l'apprentissage. Une étude effectuée dans les 132 écoles publiques de Calgary rapporta que 46 écoles éprouvaient de sérieux problèmes d'enfants qui arrivent à l'école sans avoir mangé.

Ce n'est pas surprenant que les enfants pauvres au Canada abandonnent l'école à un rythme deux fois plus rapide que les autres enfants.

[*Traduction*]

Nous savons au Canada, comme dans tous les pays où l'on a effectué des études à cet égard, que les enfants riches ne sont pas en soi meilleurs que les enfants pauvres, qu'ils n'ont pas un plus grand potentiel pour devenir des musiciens, des poètes, de bons joueurs de hockey ou de grands skieurs. Sur le plan génétique, les enfants pauvres de notre pays ont globalement, statistiquement, les mêmes capacités que les enfants riches. Mais comme toutes les études le démontrent, l'enfant qui souffre de malnutrition et qui est mal logé, avec toutes les répercussions négatives qui en découlent, ne va pas réussir aussi bien, loin de là, que l'enfant riche ou moyen dans le processus d'apprentissage.

Il est temps que nous prenions nos obligations au sérieux pour faire en sorte que tous les enfants canadiens jouissent du même droit de développer leurs capacités et leurs talents, et que l'enfant de l'île du Cap-Breton ait les mêmes possibilités de réaliser son potentiel que l'enfant de Rosedale à Toronto.

[*Français*]

Monsieur le Président, être pauvre, c'est être sans-abri et sans espoir. Trente mille enfants étaient à la recherche d'un lit dans les centres d'accueil pour les sans-abri, il y a trois ans. D'autres vivaient dans la rue ou dans les familles pauvres qui se privaient de nourriture pour payer leur logement.

[*Traduction*]

On comprend maintenant au Canada et aux États-Unis le cercle vicieux dans lequel sont enfermés les pauvres. Les enfants pauvres sont mal nourris, mal logés, plus maladifs, moins instruits; ils finissent par occuper des emplois de deuxième ou troisième ordre et quand il y a des mises à pied, ils sont les premiers à perdre leur emploi.

Ces mêmes jeunes se marient entre eux et produisent ensuite des enfants, à un taux statistiquement disproportionné, qui passent par le même cycle. Nous avons donc un cycle de mauvaise alimentation de mauvais logement, de mauvais habillement, de piètre instruction, de piètres emplois et de pauvres conjoints qui produisent davantage d'enfants pauvres. C'est un cercle vicieux, et c'est un cycle qui peut être brisé et qui doit l'être dans notre pays.

Nos enfants, 25 p. 100 d'entre eux, sont enfermés dans la pauvreté et nous devons les libérer de cette prison.

Notre société relativement riche a de la difficulté à faire face à ce problème. Elle a de la difficulté à le reconnaître pour ce qu'il est. Il est difficile d'amener des gens relativement riches à s'en préoccuper pour qu'ils puissent s'y attaquer.

Ils doivent d'abord modifier leur attitude. Je vais vous donner quelques exemples. Sans les nommer, je vais vous parler de l'attitude de certaines personnes.

Quand on a demandé au ministre des services sociaux de la Saskatchewan ce qu'il pensait de la pauvreté dans sa province, il a répondu—je n'exagère pas—qu'il n'y avait pas d'enfants pauvres en Saskatchewan. Or, plus de 25 p. 100 des enfants de cette province sont pauvres: elle se classe deuxième du Canada à cet égard.

Le premier ministre d'une des provinces de l'Ouest a dit que les enfants pauvres allaient à l'école sans manger parce que leurs parents ne les aimaient pas. Cette déclaration est scandaleuse. Elle témoigne d'une terrible insensibilité. Il y a des familles pauvres dans les circonscriptions de tous les députés. Tous les députés les connaissent. Tous les députés savent que les parents pauvres aiment leurs enfants autant que les autres parents. Il est extrêmement choquant de prétendre qu'il y a des enfants pauvres parce que certains parents n'aiment pas leurs enfants.

Dans une autre province, un ministre a dit que des enfants allaient à l'école sans manger dans sa province parce que leurs parents gaspillaient leur argent à acheter de la boisson et des cigarettes.

Il existe une explication psychologique de cette attitude. Nous avons découvert au XX^{e} siècle le mécanisme psychologique de la négation. Nous l'utilisons tous à divers degrés dans notre vie personnelle. Les gens s'en servent aussi dans la vie politique. Autrement dit, quand on ne veut pas faire face à une réalité, on ne la reconnaît pas. On prétend qu'elle n'existe pas et on le croit jusqu'à un certain point. Cette réaction, le mécanisme psychologique de la négation, est répandue à trop de niveaux dans notre pays.

Si on me permet de parler encore de moi à ce propos, quand j'ai découvert la situation à la mi-juin et que cette émission m'a éveillé à la réalité, je me suis mis à parler du sujet et pendant cinq mois j'en ai parlé dans toutes les provinces du Canada. Tous les discours que j'ai faits depuis la mi-juin, à l'exception de deux qui portaient exclusivement sur la Constitution, ont traité de la pauvreté chez les enfants. Il n'y a eu à ma connaissance qu'un seul article consacré à la question et au discours que j'ai fait, depuis cinq mois que j'en parle d'un bout à l'autre du Canada.

J'aimerais bien comprendre pour quelles raisons nos médias ont tourné le dos à cette question. Est-ce qu'il y a un réflexe de négation qui se manifeste de ce côté-là également? Est-ce parce que cela ne donne pas lieu à des conflits, à des luttes de personnalités ou à des luttes régionales? Quelle qu'en soit la raison—et je répète qu'en cinq mois de discours dans tous les coins du Canada à l'exception de deux—j'ai dit presque textuellement ce que je viens de dire aujourd'hui, et le pays en est très peu informé. Il y a un problème. La réalité est là. La réalité est abominable, et cette réalité peut être changée. Mais beaucoup de Canadiens, la plupart je pense, ne la connaissent pas.

• (1030)

J'ai eu un ami il y a des années, Michael Harrington, maintenant disparu, qui a écrit un livre remarquable sur la pauvreté aux États-Unis: *The Other America*. C'était il y a presque trente ans.

Ce livre a été remarqué parce qu'il avait attiré l'attention d'un président, un jeune homme nommé John Kennedy. Il a marqué ceux qui détiennent les services de commande, comme cela se passe normalement dans la société. Je dirai donc au ministre que ceux qui détiennent le pouvoir sont en mesure de faire quelque chose. Et quelque chose s'est fait. Quelque chose allait se faire à ce sujet. Le président Kennedy préparait pour 1964 une campagne axée sur la pauvreté aux États-Unis. Le monde entier sait maintenant qu'il a été abattu, et cela ne s'est pas fait.

Le livre était consacré aux États-Unis, et pour des raisons que je ne connais pas exactement il a décollé. Mais ce que je sais, c'est que c'est devenu une question d'actualité parce qu'un président s'en est emparé. Je suis persuadé que ce sujet va faire parler de lui dans notre pays lorsque les premiers ministres de toutes les provinces et le premier ministre du Canada diront: «Il faut mettre un terme à la pauvreté chez les enfants.»

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'ai cité des déclarations de ministres et de gouvernements disant que la pauvreté des enfants est la faute des parents. Beaucoup de Canadiens le croient, et le Canadien moyen le croira également. Pourtant, ce n'est pas le cas. L'étude faite récemment par la ville de Regina sur la faim s'est conclue, si je ne m'abuse, par un

rapport quasi unanime sur les points suivants quant aux causes de la pauvreté.

Ce n'est pas une question de gaspillage. Ce n'est pas une question de paresse, de mauvaise gestion, de bingo, d'alcool ou de négligence. C'est le fait que les familles sont sans argent.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont démunis. Si nous voulons vaincre la pauvreté nous devons faire en sorte de fournir plus d'argent. C'est par là qu'il faut commencer.

Lundi de cette semaine, l'ONU a adopté la première Convention sur les droits de l'enfant. Le Canada était l'un des protagonistes de cet accord historique. En tant que Parlement, utilisons-la comme point de départ. L'article 14 de la Convention nous oblige à reconnaître que, et je cite:

> L'enfant a droit à un niveau de vie adéquat pour son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Toujours selon cet article:

> [. . .] des mesures appropriées doivent être prises pour aider les parents et les autres responsables de l'enfant à faire respecter ce droit et, en cas de besoin, pour fournir l'aide matérielle et les programmes nécessaires, en particulier dans le domaine de la nutrition, de la santé, de l'habillement et du logement.

Nous pouvons et nous devons assumer nos obligations sur-le-champ.

Ce que je veux dire, c'est que c'est possible. En Suède, en Norvège, en Allemagne de l'Ouest, le niveau de pauvreté chez les enfants est le cinquième de ce qu'il est ici. Alors que chez nous 25 p. 100 des enfants vivent dans la pauvreté, chez eux ce chiffre n'est que de 5 p. 100. Les autres sociétés qui se soucient de ce problème et le comprennent ont fait quelque chose.

Au Canada, à la fin des années 50 et au début des années 60—et je ne vais pas faire la genèse politique de la question au-delà de cette période—tous les partis ont reconnu qu'un problème sérieux se posait en ce qui a trait à nos personnes âgées. Nous avons constaté alors que statistiquement, le pourcentage des personnes âgées vivant dans la pauvreté était nettement supérieur à celui des enfants placés dans cette situation à l'heure actuelle. Les Canadiens ne sont pas restés les bras croisés, et à un moment donné, les membres de tous les partis se sont décidés à agir. Nous avons tous des parents. Nous connaissons tous des personnes âgées. Nous savons que tout être humain qui a passé sa vie à travailler pour le pays et qui a apporté sa contribution, quelle qu'elle soit, à l'essor de ce dernier, a le droit de pouvoir se retirer avec dignité, plutôt que de simplement survivre.

Nous avons commencé à bouger en tant que pays. Au début des années 60, nous avons entrepris l'importante lutte pour les personnes âgées. En 1963, 41 p. 100 de ces personnes étaient pauvres. On a alors mis en oeuvre le Régime de pensions du Canada. La sécurité de la vieillesse a été nettement améliorée. On a indexé les pensions. En 1966, le pourcentage de couples âgés vivant dans la pauvreté était passé de 41 p. 100 à 9,5 p. 100. Nous avons encore des pauvres. Bien des choses restent à faire, bien entendu, mais nous avons réalisé d'importants progrès pour les personnes âgées.

Il y a une personne parmi nous—et je la vois maintenant—qui a siégé dans cette enceinte sans interruption, souvent sur les premières banquettes du Nouveau Parti démocratique, qui est maintenant assise devant le Président, et qui a accompli un travail tout à fait remarquable au nom des personnes âgées; je veux parler de Stanley Knowles.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, si nous voulons réussir avec nos enfants, nous devons nous attaquer à leur pauvreté de la même façon que nous l'avons fait dans le cas des personnes âgées. Nous avons réussi à redonner à ces dernières leur dignité. Il nous faut maintenant faire de même pour nos enfants. Il s'agit de montrer que pour nous, la dignité humaine est aussi importante dans les premières années de la vie d'une personne, que dans les dernières.

Je tiens à dire au ministre que le gouvernement fédéral doit donner l'exemple. Le premier ministre a déclaré cet automne que notre objectif pour ce qui est des programmes sociaux devait être d'offrir des programmes permettant d'assurer la tranquillité d'esprit des citoyens et de leur redonner leur fierté. Je suis d'accord, et il en va de même de tous les Canadiens. Je prétends simplement qu'il est temps de mettre en pratique ces belles paroles.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Concrètement, au niveau fédéral le gouvernement doit premièrement augmenter le salaire minimum fédéral qui est présentement le plus bas au pays et qui n'a pas été augmenté depuis trois ans. Il faut l'indexer au coût de la vie, tout comme nous avons indexé les pensions il y a quelques années. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit augmenter les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants et les indexer au coût de l'inflation. Cet argent va directement aux familles à revenu faible et moyen avec des enfants pour payer leur nourriture, leur logement et leurs vêtements. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit augmenter le financement, au niveau fédéral, en ce qui a trait aux logements à prix modiques.

Il y a 10 ans, le gouvernement finançait la construction de 30 000 nouveaux logements à prix modique par année. Aujourd'hui, il n'en finance plus que 20 000.

[*Traduction*]

Nous devons également mettre sur pied un programme législatif dont l'objectif fondamental est de multiplier les espaces disponibles dans les garderies partout au Canada.

• (1040)

Car une telle mesure suffirait en soi à libérer des milliers de femmes canadiennes qui aiment leurs enfants, qui veulent s'en occuper, mais qui sont actuellement condamnées à vivre de l'assistance publique. Elle n'ont pas les moyens de se payer une bonne garderie, parce qu'elles sont forcées de rester chez elles alors qu'elles passeraient volontiers une partie de leur temps au travail et une partie de leur temps à la maison pour s'occuper de leurs enfants s'il existait des espaces disponibles dans de bonnes garderies.

Selon une enquête récente, 21 000 femmes au Canada renonceraient à l'assistance publique pour travailler à l'extérieur si seulement nous avions pris les mesures nécessaires naguère pour leur offrir de bon services de garde d'enfants. Nous devons commencer à planifier des places de garderies pour les enfants de ces femmes.

Je propose au premier ministre ou au gouvernement fédéral de convoquer sous peu une conférence nationale qui se chargerait d'étudier les moyens de supprimer la pauvreté chez les enfants et il ne faudrait surtout pas oublier d'y inviter les gouvernements provinciaux parce notre constitution est faite de telle sorte que ce sont les provinces qui assument le gros des responsabilités dans ce domaine. Les municipalités enverraient leurs délégués et des représentants des organismes de bienfaisance, des syndicats, des chambres de commerce, des cercles d'entraide et des pauvres eux-mêmes.

Il faut que nous nous concertions tous à l'échelle nationale pour prendre conscience de la gravité de ce problème et pour comprendre que des solutions existent. On devrait convoquer une telle conférence. Une telle coalition contre la pauvreté ne devrait pas se limiter à un effort unique, mais devrait plutôt se réunir une fois par année pour arrêter de nouveaux objectifs. Je sais qu'un tel mouvement national ne se produira pas du jour au lendemain et je sais aussi que si nous rassemblons maintenant l'argent nécessaire pour effacer cette honte nationale, nous devrons réaménager notre ordre des priorités. Tout politicien ou politicienne digne de ce nom vous dira que c'est inévitable. Je sais bien que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain ni sans sacrifier dans quelque autre domaine, mais, bon sang, il faut organiser notre collectivité politique comme jamais auparavant. C'est ainsi qu'on peut solliciter la contribution de groupes qui n'ont encore jamais joué un rôle politique, fixer un objectif national et surveiller annuellement l'évolution de la situation jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul enfant pauvre au Canada.

Pour conclure, je tiens à dire ceci: Que les Canadiens soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, ils sont tous autant les uns que les autres acquis à l'idée qu'il faut assurer le bien-être des enfants. Nous avons beau différer d'opinions sur d'autres questions politiques, et les différences sont réelles et profondes, nous voulons tous enrayer la pauvreté chez les enfants. Je ne crois pas que nous nous disputions lorsqu'il s'agit de cet objectif.

Si nous nous décidons à sensibiliser tous les Canadiens à cette cause et que tous les partis s'y mettent, nous obtiendrons des résultats. Je suis persuadé que toute véritable tentative pour mobiliser l'énergie et l'imagination réelle des Canadiens serait couronnée de succès. Nous avons les ressources. Nous avons la compétence. Nous pouvons faire pour les besoins de nos enfants ce que nous avons déjà fait pour les pensions de la sécurité de la vieillesse et pour l'assurance-maladie. Il suffit de faire preuve de la même volonté.

Pour l'amour de nos enfants, tâchons de manifester le même esprit de réforme, la même espérance, le même courage, et la même obstination qui ont présidé aux grandes réalisations de notre histoire. Décidons ici même aujourd'hui que dès le début du XXI^{e} siècle, soit d'ici onze années seulement, la pauvreté chez les enfants sera une relique du passé dans notre beau grand pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui sur le bien-être de l'enfance et les enfants qui vivent dans la pauvreté. Cependant, avant d'aborder la motion, je veux dire quelques mots sur le député d'Oshawa.

Le député, en présentant sa motion et en prononçant son discours éloquent, n'a pas mentionné que c'est probablement la dernière fois qu'il peut présenter une motion à la Chambre en tant que chef du Nouveau Parti démocratique.

Il a souligné que pendant sa longue et éminente carrière en politique fédérale, il s'est beaucoup préoccupé du problème de la pauvreté. Il est en effet vrai que le député a été à l'avant-garde de tous les combats contre la pauvreté.

Il a fait allusion à la lutte dirigée par l'honorable Stanley Knowles pour les droits des personnes âgées au moment de la réforme des pensions. Le député d'Oshawa était toujours là pour appuyer toute initiative visant à éliminer la pauvreté. En fait, il a parlé éloquemment de l'engagement qu'il a pris plus tôt cette année et qu'il a renouvelé dans chacun de ses discours à l'exception de deux portant exclusivement sur la Constitution. Il s'est toujours porté à la défense des enfants vivant dans la pauvreté parce qu'il a pris un engagement personnel en leur faveur.

Il n'est donc pas étonnant, connaissant l'engagement profond du député, sa sincérité, sa compassion pour ceux qui ont moins que les autres, que sa dernière motion soit tournée vers l'avenir, qu'elle vise à assurer le nécessaire aux enfants, qu'elle soit un acte de compassion, qu'elle souligne qu'il y a trop de Canadiens qui ne peuvent pas bénéficier des mêmes avantages que les autres. En outre, le député a voulu que le texte de sa motion soit impartial pour obtenir l'appui de tous les partis à la Chambre.

J'ai été frappé de voir—et je crois que les journalistes présents à la tribune et d'autres Canadiens l'ont remarqué—que le député a mis de côté l'esprit de parti pour inviter tous les Canadiens, quels que soient leurs convictions, leur région, leur culture, leur classe, leur religion ou leur langue, à unir leurs efforts pour atteindre notre objectif collectif, soit faire en sorte que tous les enfants canadiens aient les mêmes possibilités d'avenir et supprimer le fléau de la pauvreté. Le degré de coopération dont nous ferons preuve pour réaliser ce but s'inscrira dans la digne tradition du concours que le député a apporté à la vie publique du Canada.

Il y avait aujourd'hui dans les médias des reportages concernant l'avenir du député après son départ de la scène fédérale. Je ne connais pas ses projets et je n'ai pas l'intention de me perdre en conjectures. Je sais toutefois, après avoir siégé au Parlement avec lui pendant 17 ans, qu'il tient beaucoup à servir le public et qu'il continuera, dans une fonction quelconque à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement, à se préoccuper du bien-être de tous les Canadiens et à travailler consciencieusement pour améliorer leur sort. Le Parlement et le pays ont bénéficié de ses services et nous lui souhaitons bonne chance dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Monsieur le Président, mes propos seraient encore plus élogieux si je ne savais pas ce qui s'est passé la dernière fois qu'un chef de parti important a démissionné en 1979, lorsque M. Trudeau a annoncé sa retraite. Cette nouvelle ahurissante m'avait incité à rédiger, pour mes journaux hebdomadaires, une chronique louant M. Trudeau et la contribution qu'il avait apportée au Canada—ce que je n'aurais jamais dit lorsqu'il était encore chef de parti—parce que j'étais absolument sûr qu'il allait prendre sa retraite.

• (1050)

Deux semaines plus tard, le gouvernement était défait. Nous nous retrouvions en pleine campagne électorale, et les journaux de fin de semaine publiaient ma chronique où je chantais les louanges de M. Trudeau. Ce n'est qu'après la fin du congrès du NPD et une fois les résultats connus, que je ferai de nouveau l'éloge du député d'Oshawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Dans la motion présentée aujourd'hui par le député, on prie la Chambre de témoigner de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et de s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Les députés de l'opposition voudraient que nous appuyions cette motion, et nous le faisons.

Des voix: Bravo!

Les crédits

M. Beatty: Tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, se préoccupent beaucoup de l'avenir de nos enfants et de celui de notre pays. Nous pouvons tous unir nos efforts pour chercher à résoudre ce problème.

Nul doute que la pauvreté est le sort d'un grand nombre de Canadiens. Elle frappe plus de 3,5 millions de gens au Canada. En dépit d'un généreux système de pensions de vieillesse, environ 450 000 personnes âgées, dont la plupart vivent seules, végètent dans la pauvreté. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que environ un enfant sur six—presque un million d'enfants—auront de la difficulté à sortir de ce cercle vicieux

Ces chiffres sont déjà affligeants à l'échelle nationale, mais à l'échelle régionale, c'est pire encore. À Terre-Neuve, par exemple, plus de 25 p. 100 des enfants sont pauvres. Au Manitoba, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, le taux est de 20 p. 100 ou plus. C'est beaucoup trop.

[*Français*]

Le Canada n'est pas le seul pays à en être arrivé à cette conclusion. Chaque soir, les deux tiers des enfants du monde se couchent affamés, et chaque jour, plus de 38 000 enfants meurent de faim ou parce qu'ils n'ont pas d'abri ou qu'ils ne reçoivent pas de soins de santé.

La Convention des Nations Unies sur les droits des enfants se donne entre autres pour but de réduire ce nombre. Pour faire en sorte que les enfants jouissent de leurs droits et qu'ils aient des chances de s'épanouir, il n'y a qu'un seul moyen: s'attaquer au problème sous-jacent de la pauvreté.

Alors que la Convention a été adoptée, nous envisageons de donner notre appui à l'accord en collaboration étroite avec les provinces de manière à ce que le nom du Canada puisse être ajouté à la liste des pays signataires.

[*Traduction*]

Au Canada, les problèmes auxquels les enfants font face sont beaucoup plus simples à définir que ce n'est le cas dans de nombreux pays du monde. Par exemple, la Déclaration définit les droits fondamentaux des enfants, y compris le droit à un nom. Presque tous les droits que notre société croit fondamentaux sont déjà respectés au Canada.

Nous savons que le sort des enfants canadiens s'améliore progressivement. En 1984, plus de 1,1 million vivaient dans la pauvreté. En 1987, il y en avait moins qu'un million. C'est mieux, mais ce chiffre est encore trop élevé.

Comme nous visons à éliminer la pauvreté d'ici l'an 2000, posons-nous la question suivante: comment avons-nous réussi à faire du progrès et qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire pour maintenir cette tendance?

Il y a deux façons de donner plus d'argent aux enfants: ou bien nous redistribuons les richesses actuelles—c'est la solution préconisée par le député d'Oshawa dans son discours—ou bien nous les accroissons.

Parlons d'abord des programmes existants conçus pour aider les plus nécessiteux. Le Régime d'assistance publique du Canada est la base même de notre appui financier aux nécessiteux. Cette année, nous prévoyons transférer 5,1 milliards de dollars aux provinces pour un éventail de dépenses d'aide sociale. En plus des paiements de revenu d'appui aux familles, le Régime finance des services sociaux comme l'assistance socio-psychologique et l'hébergement en cas d'urgence.

Au début de notre premier mandat, en 1984, nous avions la ferme intention d'aider davantage les couples avec enfants. Manifestement, les familles à revenus modestes étaient les plus nécessiteuses. La première chose que nous avons faite a été d'augmenter le crédit d'impôt pour enfants de plus de 50 p. 100., soit jusqu'à 565 $ par enfant, sans parler d'un nouveau supplément pour les enfants de six ans ou moins. Nous voulions aider les familles à s'affranchir de la pauvreté. Comme 70 p. 100 des familles canadiennes ont des enfants à la maison, nous savions qu'un programme pour les jeunes enfants était nécessaire.

Le nombre croissant de familles qui ont deux salaires et de familles monoparentales nous montre combien il est nécessaire d'établir un programme efficace de garderies. Nous avons déjà créé un fonds d'aide aux garderies de 100 millions de dollars et élaboré des programmes de garderies qui sont vraiment efficaces pour différentes collectivités. Nous prévoyons de dépenser cette année 240 millions de dollars de plus pour créer des places de garderie subventionnées. Cela représente une augmentation de 20 p. 100 en seulement un an. Toutes nos dépenses pour les garderies effectuées cette année au palier fédéral atteindront presque 1 milliard de dollars. Un nouveau programme national de garderies entrera en

vigueur vers la fin de la législature actuelle, comme l'ont annoncé le premier ministre et le discours du Trône.

Comme je l'ai déjà dit, il y a deux moyens d'augmenter la somme d'argent dont disposent les Canadiens à faible revenu. Le premier est manifestement la redistribution des richesses. Le deuxième consiste à augmenter le montant total des richesses dans un pays.

Le député d'Oshawa a fait allusion à la promesse du président Kennedy de supprimer la pauvreté. C'est ce dernier qui a dit que tous les navires sont renfloués à la marée montante. Comme nous pouvons augmenter la prospérité nationale au Canada, tous les Canadiens devraient bénéficier à la fois de notre capacité accrue de financer des transferts plus importants aux personnes qui sont démunies dans les familles de notre pays et des nouvelles possibilités d'avenir offertes à nos concitoyens.

En 1984, notre pays venait juste de sortir de l'une des pires récessions que nous ayions connues depuis 1929. Une inflation galopante dépouillait les retraités des économies de toute une vie ainsi que de leur dignité. Le niveau de chômage était si élevé que, quand les jeunes cherchaient du travail, on leur disait qu'on n'avait simplement pas besoin de leurs compétences.

Nous avons mis en oeuvre un programme visant à revitaliser notre économie, à multiplier à l'étranger les débouchés pour nos produits et nos services, à privatiser les sociétés d'État dont l'existence ne se justifie plus, et à déréglementer les secteurs que paralysait l'ingérence gouvernementale. Nous avions besoin de remanier la fiscalité du revenu, étant donné que le régime dont nous avions hérité décourageait l'initiative. Nous avons retiré le nom de 850 000 économiquement faibles de nos listes de contribuables. Nous tenions à libéraliser le revenu disponible et à multiplier les incitations pour les travailleurs, favorisant ainsi l'activité économique et créant des emplois pour d'autres Canadiens.

Grâce à ces initiatives et à d'autres semblables, nous sommes parvenus en cinq ans seulement à créer pour les Canadiens 1,5 million d'emplois dont la majorité sont des emplois à plein temps. Les ventes au détail ont augmenté de 48 p. 100. Les expéditions de produits manufacturés ont augmenté de 28 p. 100. Voilà qui explique comment nous avons pu retirer quelque 549 000 Canadiens de la liste de ceux dont le revenu se situe au-dessous du seuil de la pauvreté. Nous recherchons de nouveaux moyens d'affiner encore davantage notre stratégie. Monsieur le Président, nous allons intensifier nos efforts dans ce domaine afin d'assurer la croissance permanente de notre économie.

La réforme de la taxe de vente figure avantageusement parmi le train de mesures que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour améliorer la situation des économiquement faibles; en effet, grâce à cette réforme le sort des contribuables dont le revenu est inférieur à 30 000 $ se trouvera de beaucoup amélioré. La raison, c'est le caractère progressif du crédit applicable à la taxe sur les produits et les services. Nous avons recours à cette mesure parce que nous voulons que les familles canadiennes aient des possibilités d'avenir. Le Canada est un pays prospère, et chaque Canadien devrait avoir le droit d'améliorer sa situation.

Je suis marié et père de deux enfants en bas âge. Je sais jusqu'à quel point les parents sont soucieux de bien élever leurs enfants. Ce sont les parents en fin de compte qui seront toujours responsables d'élever leurs enfants. Au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons pris d'importantes mesures pour aider les familles en difficulté.

Si je pouvais dire qu'il est 11 heures, monsieur le Président, peut-être pourrais-je reprendre l'examen de quelques-unes de ces initiatives une fois terminée la période des questions.

M. le vice-président: Nous en sommes maintenant aux déclarations de députés. Le député de Miramachi a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

MIRAMICHI

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, au cours des six derniers mois, la population de Miramichi a vécu un véritable cauchemar. Quatre de ses citoyens, mesdames Annie Flamm, Linda et Donna Daughney ainsi que le révérend James Smith, ont été sauvagement assassinés. Nina Flamm a aussi été brutalement attaquée, mais a heureusement pu s'en sortir. Le père Smith était le frère de mon prédécesseur à la Chambre, G.A. Percy Smith, qu'ont connu de nombreux députés. Toutes les victimes étaient des êtres doux et bons qui n'auraient jamais fait de mal à personne.

Très tôt ce matin, le principal suspect a été appréhendé grâce au travail courageux, vigilant et dévoué des agents de la GRC et des agents de police des villes de Chatham et de Newcastle. On m'a informé que c'était une femme agent de la GRC, qui a contribué à l'arrestation du suspect.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter et remercier très sincèrement ces hommes et ces femmes qui ont fait preuve d'un grand courage et qui ont mis fin à cet épouvantable cauchemar au péril de leur vie. Nous som-

Article 31 du Règlement

mes chanceux de pouvoir compter sur des gens aussi courageux dans nos forces policières.

Je veux également féliciter la population de Miramichi pour le stoïcisme qu'elle a su manifester tout au long de cette pénible épreuve.

* * *

• (1100)

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique et les pharmaciens ont mis sur pied un programme de vérification volontaire des médicaments pour les personnes âgées. Dans un cas, on a constaté qu'une personne avait 48 bouteilles de pilules à la maison. Cela peut arriver lorsque quelqu'un ne se débarasse pas de vieilles ordonnances, lorsque des médicaments sont remplacés ou abandonnés, ou encore lorsque plusieurs médecins prescrivent des médicaments pour le même patient.

Les personnes âgées sont beaucoup plus susceptibles d'avoir de mauvaises réactions et sont plus vulnérables aux médicaments, surtout les sédatifs et les tranquillisants. Souvent, elles comprennent moins bien la posologie et ne se rappellent plus si elles ont pris leur médicament.

Ce programme a pour but d'enrayer la consommation inutile, excessive et répétée de médicaments. J'invite donc tous les gouvernements, les pharmaciens et les médecins du Canada à suivre cet exemple et à collaborer à la protection des personnes âgées.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, les efforts pour sauver VIA Rail se poursuivent à travers le pays. À la suite du rapport du Comité permanent des transports qui recommandait un moratoire sur les compressions à VIA Rail, des manifestations s'organisent un peu partout. À windsor, à Toronto, et hier à Vancouver, des syndiqués et des Canadiens ont manifesté en faveur des trains de voyageurs.

Un groupe, formé de troubadours, de dirigeants syndicaux et de Canadiens en général, ira à North Bay en fin de semaine pour faire comprendre au gouvernement que le service de VIA Rail est important, qu'il doit être maintenu.

Je veux que le ministre des Transports revoie sa position. Pour l'aider, j'ai réservé deux places à bord du train n° 41 Ottawa-Toronto de lundi matin, l'une à mon nom et l'autre au sien. J'aimerais qu'il vienne avec moi jusqu'à Toronto, qu'il parle aux clients de VIA Rail et découvre ce qu'ils pensent de sa décision de réduire leurs services. Nous pourrons ensuite prendre l'avion ensemble pour être de retour à Ottawa à temps pour la période des questions.

Le ministre a son billet de train, mais est-ce que cela l'intéresse?

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX TOXICOMANIES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies, il est important que tous et chacun, de quelque milieu d'activités que ce soit, puissions unir nos efforts, afin de combattre ce fléau que représentent les différentes formes de toxicomanies.

À cet effet, monsieur le Président, je me permets de signaler un événement important que j'ai présidé en début de semaine, soit la tenue du 1er Colloque régional sur la toxicomanie, organisé par l'Unité Domrémy Lamater, colloque régional sur la toxicomanie, qui a réuni plus d'une centaine de participants de tous les milieux, de l'éducation, culturels, sociaux, industriels, afin d'être mieux informés, mais surtout, afin d'établir une stratégie régionale concertée et ainsi, mieux atteindre la clientèle visée.

Ce fut une réussite et je désire souligner le travail exceptionnel du président de l'Unité Domrémy Lamater, M. Pierre Sigouin et de M. Noël Beaupré ainsi que de toute leur équipe.

Monsieur le Président, la toxicomanie n'a pas de frontière et tous doivent s'impliquer.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants favorise les importations, permettant de créer des emplois dans d'autres pays au détriment de la population active du Canada. C'est pourquoi il faut remplacer cette taxe par la nouvelle TPS. J'ai reçu à ce propos des pétitions et des lettres de beaucoup de particuliers et d'entreprises de ma circonscription qui soulignent certaines iniquités dans le projet de taxe.

Plus particulièrement, bon nombre demandent que la taxe de vente soit appliquée de la même manière à tous les aliments précuits et cuisinés à consommer à la maison,

qu'ils soient achetés dans des établissements de restauration rapide, des épiceries ou des supermarchés.

D'autres déplorent que la taxe proposée soit trop élevée et voudraient qu'elle soit réduite. D'autres encore proposent d'abandonner carrément cette taxe.

Je suis convaincu que le gouvernement continuera de prêter une oreille attentive à ces doléances et à d'autres et qu'il prendra la bonne décision pour que la nouvelle taxe sur les produits et services soit aussi équitable que possible.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, un nombre record de femmes ont rejoint les rangs de la population active au cours des dernières années, mais leur niveau de revenu demeure encore à 60 p. 100 seulement de celui de leurs homologues masculins. La sécurité économique est encore une aspiration lointaine pour beaucoup de femmes, surtout celles qui sont à la retraite ou approchent de l'âge de la retraite.

[*Français*]

Dans plusieurs cas, les femmes qui ont choisi le rôle le plus tradionnel de ménagères n'ont pas accès aux régimes privés de pensions essentiels à une retraite convenable. En raison du fait que la majorité d'entre elles comptent sur le revenu de leur mari et des dispositions financières de ce dernier, elles peuvent rapidement se retrouver dans la misère lors d'un veuvage soudain et d'autres malheurs. D'ailleurs, sur 10 ménages dirigés par des femmes au Canada, quatre vivent dans la pauvreté.

[*Traduction*]

D'après un récent rapport du Conseil national du bien-être social, l'écart entre les prestations que le Régime de pensions du Canada verse aux hommes et aux femmes se creuse. Au lieu d'adopter des programmes régressifs de recouvrement des pensions, le gouvernement devrait concentrer son attention sur les programmes destinés à améliorer la qualité des régimes de pension des femmes.

* * *

LA JUSTICE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, nous avons beaucoup de veine de vivre au Canada. De façon générale, c'est dans une relative sécurité que nous envoyons nos enfants à l'école, que nous faisons nos emplettes, que nous allons travailler, bref que vaquons à nos occupations quotidiennes. Nous ne sommes pas en proie à la terreur et à l'horreur qui sont le lot de tellement de pays du monde. C'est seulement lorsque des crimes horribles sont commis près de nous que nous prenons conscience de la chance que nous avons de vivre au Canada. C'est arrivé dernièrement au Nouveau-Brunswick, où j'habite.

Au cours des derniers mois, pendant que le meurtrier Alan Légère, qui s'était évadé de prison, terrorisait et brutalisait les habitants de Miramichi, nous ne dormions pas en paix. Je suis heureux d'annoncer que Légère a été capturé et que la vie dans la région de Miramichi pourra reprendre graduellement son cours normal, dans le calme que nous tenons pour acquis dans notre grand pays.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur, le Président, le 25 novembre sera, pour la huitième année, la journée internationale pour la fin de la violence faite aux femmes. Créée par des femmes d'Amérique latine en 1981, cette journée est maintenant célébrée partout dans le monde par des marches et des manifestations. De plus en plus de femmes des pays en développement sont victimes d'actes violents.

Au Mexique, il y a un viol de femme toutes les neuf minutes. En Afrique, plus de 80 millions de femmes et de filles sont victimes d'une forme ou d'une autre de mutilation génitale. Au Salvador, les femmes se sont réunies dans un organisme de coordination national, le CONAMUS. Dans le contexte de la guerre civile, le CONAMUS a mobilisé les femmes du pays et a mis sur pied des cliniques pour les femmes battues et les victimes d'agressions sexuelles. Le 15 novembre, en guise de remerciement pour leurs bons services, l'armée salvadorienne a envahi et pillé ses locaux et a détruit la clinique.

Au Canada, une femme sur dix est victime de mauvais traitements de la part de son partenaire. Au moment où nous célébrons cette journée toute particulière, il importe de pas oublier que la violence faite aux femmes est un problème de plus en plus grave non seulement au Canada, mais dans le monde entier.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le pape Jean Paul II a reçu en audience la délégation du Conseil Attikamek-Montagnais du Québec et il leur a donné l'assurance de son appui plein et entier dans leur

Article 31 du Règlement

campagne contre les vols militaires à basse altitude au-dessus de leurs territoires ancestraux.

Dans son communiqué, le pape a bien précisé que l'Église reconnaît que les Amérindiens sont les principaux agents de leur propre développement, un développement qui provient principalement de la fibre spirituelle et morale du peuple lui-même et qu'elle les accompagne dans cette tâche et les appuie dans la recherche de solutions justes et équitables aux situations qui menacent leur bien-être et l'avenir de leurs communautés.

Monsieur le Président, les Amérindiens ont réussi à sensibiliser l'opinion internationale et canadienne à cette cause sur laquelle je me suis déjà prononcé, étant contre ces vols militaires à basse altitude.

* * *

[*Traduction*]

LE LIBAN

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la tragique nouvelle de l'assassinat du président récemment élu du Liban constitue un autre coup cruel et absurde porté contre tous les Libanais. Un tel acte de violence ne peut qu'enrayer et compliquer davantage le processus de réconciliation nationale si désespérément nécessaire après plus de 15 ans de guerre civile.

Je pense qu'il n'est que normal que les Libanais vivant dans notre pays fassent appel au gouvernement canadien qui siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. La seule solution au problème consiste à tenir une conférence internationale sur le problème libanais. On en arrivera évidemment à une solution si les deux armées d'invasion en sol libanais retournent dans leurs pays respectifs.

Le Moyen-Orient est une terre sacrée. Le Liban est terre sacrée pour les Libanais comme pour n'importe quel autre peuple de la région. Le gouvernement canadien a donc le devoir d'inviter les deux armées d'invasion d'Israël et de Syrie à se retirer et de contribuer à régler la question palestinienne une fois pour toutes.

• (1110)

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la récente tempête dans un verre d'eau concernant les prêts consentis par la Banque fédérale de développement à des clubs érotiques est utile parce qu'elle nous amène une fois de plus à nous poser une question plus générale: pourquoi le gouvernement se mêle-t-il de prêter de l'argent. Les organismes de crédit du gouvernement représentent un usage superflu de personnel et d'installations et occasionnent des dépenses additionnelles pour les Canadiens.

Au Canada, nous avons un excellent réseau d'institutions de crédit comprenant des banques, des coopératives de crédit et des fiducies qui sont toutes parfaitement capables de fournir aux Canadiens les services d'intermédiaires financiers dont ils ont besoin. Pourquoi diable avons-nous besoin d'un autre palier de bureaucratie gouvernementale dans le domaine des prêts?

Comme la dette nationale et le déficit sont écrasants et que les Canadiens veulent que le gouvernement réduise ses dépenses, il est temps, selon moi, d'examiner la question du rôle d'intermédiaire financier du gouvernement.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les habitants du nord de la Colombie-Britannique et d'autres provinces sont furieux du rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localitées isolées et du Nord.

Les néo-démocrates mènent la lutte contre ces recommandations régressives et nous sommes heureux que le député de Prince George—Peace River, qui est membre du Cabinet, se soit joint à nous pour demander que l'on mette ce rapport aux ordures. Selon un article du *Prince George Citizen* en date du 17 novembre, le ministre aurait dit être déçu des recommandations du groupe de travail et promis de demander au ministre des Finances d'y regarder à deux fois.

Ce dernier devrait écouter les gens du Nord, les néo-démocrates, ses collègues du Cabinet et mettre ce rapport à la poubelle.

L'AGRICULTURE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenvile): Monsieur le Président, maintenant que l'accès au marché américain, qu'on nous avait promis durant le débat sur le libre-échange, fait figure de mythe, comme en témoignent par exemple les droits compensateurs appliqués au porc canadien qui arrive sur le marché américain, quand l'agriculteur canadien pourra-t-il compter voir le gouvernement prendre des contre-mesures ou annoncer des décisions positives. Il faut des mesures tendant à rétablir la stabilité sur nos marchés intérieurs, puisque le marché américain en expansion se referme graduellement par des mesures de harcèlement, comme en conclut si bien le ministre de l'Agriculture lorsqu'il disait, suivant un article du 28 octobre du *Citizen* d'Ottawa: «Au lieu d'harmonisation c'est du harcèlement que nous subissons, et le moment est bien choisi pour faire ce qui s'impose, rappeler à nos amis américains l'esprit qui a présidé à la négociation de l'Accord de libre-échange.»

Quand les agriculteurs peuvent-ils compter pouvoir connaître les plans mis au point par le gouvernement pour rétorquer à ce harcèlement?

* * *

[*Français*]

OPPOSITION AU RAPPORT BRUNELLE

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui à la Chambre pour aller contre le rapport de M. Brunelle qui concerne les postes isolés dans le Grand Nord et d'autres régions. Vous comprendrez que ma population, avec qui je suis à 100 p. 100 d'accord, réagit vivement à cette éventualité qu'on continue à couper dans certains régimes. Nous sommes réellement éloignés, puisque nombre de services essentiels nous manquent. Bien des exemples frappent les régions éloignées. Prenons le réseau des transports qui est très rudimentaire comparativement à l'ensemble du pays chez nous. La compensation par cette prime d'éloignement nous permet de niveler les lacunes d'éloignement du système d'un pays si grand qu'est le Canada. Notre vie économique avec cette prime a un regain de vie, monsieur le Président. Jeunes, moins jeunes et personnes âgées reprennent le goût de vivre dans notre coin de pays. Avant de prendre une telle décision, regardons ensemble, assis à une même table, le moyen de rendre justice à notre population. Je demande aujourd'hui au ministre des Finances de ne pas accepter les conclusions du Rapport Brunelle afin qu'on puisse se parler une autre fois.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la zone portuaire de la ville de Dartmouth est, parmi les zones portuaires des grandes villes du Canada, l'une des moins développées. Depuis quelques années, les autorités municipales examinent diverses solutions possibles pour la remise en valeur de cette zone; il est question d'une combinaison de projets récréatifs, commerciaux et résidentiels.

Un des principaux obstacles au projet en question réside dans les zones de triage du Canadien national qui sont situées dans cette zone. Dans le passé, le CN a toujours refusé de partager le coût de toute étude de mise en valeur de la zone portuaire ou de financer les études relatives à la réinstallation de ces zones de triage dans d'autres quartiers de Dartmouth.

Plus tôt cette semaine, j'ai rencontré le président du CN, Ron Lawless, afin de discuter de cette question très urgente. Tout ce que je demande, c'est que la ville de Dartmouth soit traitée comme Toronto, Edmonton, Montréal ou toute autre ville canadienne où le CN a participé à la remise en valeur de la zone portuaire ou du centre-ville de concert avec les municipalités concernées et le secteur privé.

Je demande donc au gouvernement, et en particulier au ministre des Transports, de soutenir pleinement cette importante initiative, et d'encourager les Chemins de fer Nationaux à participer activement et rapidement à la réalisation de ce projet extrêmement utile, opportun et captivant.

L'ÉDUCATION

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, on a retenu la présente semaine pour souligner la grande contribution de nos collèges communautaires et de nos écoles techniques à la vie nationale.

Les collèges communautaires et les écoles techniques du Canada offrent une vaste gamme de programmes scolaires axés sur l'emploi, des programmes conçus pour créer les compétences qui nous permettront de relever les défis énormes que pose notre avenir collectif. Les diplômés de ces programmes seront intégrés un jour dans tous les domaines professionnels de la vie nationale où leurs nouvelles compétences et leurs connaissances seront une source précieuse d'enrichissement personnel et collectif.

Que ce soit dans la santé ou les services sociaux, dans les industries manufacturières de produits essentiels ou dans le secteur tertiaire, la formation offerte par les

collèges communautaires relève énormément la qualité de la trame sociale et économique de notre société.

Comme le rappelle si bien la devise des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, leur formation tient compte de l'avenir de la province et des besoins des gens. Elle est faite en fonction du marché de l'emploi et du perfectionnement professionnel. Je crois que nous pouvons en dire autant de tous les collèges communautaires et de toutes les écoles techniques du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE SALVADOR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je me suis entretenu ce matin avec M^lle^ Karen Ridd, une jeune Canadienne qui vient de rentrer du Salvador, où elle aide les Salvadoriens, et qui est aussi une habitante de ma circonscription. Elle m'a dit à quel point il est urgent que le Canada exerce des pressions auprès du gouvernement salvadorien pour qu'il négocie un règlement du conflit qui déchire le Salvador et qu'il se décide notamment à y défendre les droits de la personne. Les évêques catholiques qui ont comparu hier devant le Comité des affaires extérieures ont dit exactement la même chose, à savoir que le Canada doit se prévaloir de son adhésion récente à l'OEA pour agir dans cette région du monde.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien a manifesté au gouvernement salvadorien son vif désir qu'il entame des négociations de paix dans son pays? A-t-on fait savoir au gouvernement américain qu'il devrait cesser de fournir de l'aide militaire au gouvernement salvadorien? Autrement dit, quelles mesures le gouvernement canadien entend-il prendre pour mettre un terme à la terrible situation qui prévaut au Salvador?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon honorable collègue que nous partageons avec tous les membres de cette Chambre la situation déplorable qui sévit actuellement au Salvador. Bien sûr, nous essayons par tous les moyens possibles de faire des pressions en ce sens que cette terrible situation cesse et que la population soit enfin soulagée. Nous avons, bien sûr, rencontré à la réunion de l'OEA, tenue à Washington hier. . . avec toute l'équipe, nous avons discuté de la situation, et je dois dire à mon honorable collègue que les discussions sont terminées actuellement mais qu'elles reprendront lundi où, bien sûr, nous espérons qu'avec toutes les négociations cette situation cesse et que la paix revienne au Salvador.

[*Traduction*]

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre qui vient de prendre la parole. Hier, au comité, les évêques catholiques ont dit souhaiter vivement que le respect des droits de la personne au Salvador soit évalué et assuré par une tierce partie neutre. Ils venaient d'assister aux obsèques des six pères jésuites qui ont été massacrés au Salvador et nous ont dit à quel point le climat de ce pays est répressif.

Le Canada s'est-il prévalu de sa nouvelle position au sein de l'OEA pour demander à cette organisation d'enquêter sur la mort de ces prêtres? Avons-nous ou allons-nous profiter de notre participation au Conseil de sécurité pour demander qu'une force internationale soit envoyée dans ce pays afin d'y protéger tous ceux dont les droits sont menacés à l'heure actuelle? Autrement dit, le Canada entend-il prendre des mesures spécifiques pour protéger la population salvadorienne?

[*Français*]

Mme Landry: Monsieur le Président, je suis, bien sûr, au courant de la comparution des trois prêtres hier devant le Comité permanent des Affaires extérieures où à ce moment-là ils ont exprimé toutes leurs préoccupations également vis-à-vis de la situation.

Mon honorable collègue sait très bien que le gouvernement souhaite une paix négociée au Salvador, et par notre rôle justement à l'OEA nous avons indiqué notre position. Nous continuons d'inciter toutes les parties, les gouvernements, de cesser leurs interventions au Salvador et d'espérer que les parties actuellement pourront s'asseoir et négocier une paix durable, ce qui est la seule façon de ramener la paix et, éventuellement, de pouvoir voir au développement et au bien-être de la population au Salvador.

• (1120)

M. Axworthy: Monsieur le Président, comme la ministre le savait, le Canada peut agir seul dès maintenant à l'égard du Salvador. Par exemple, nous pouvons offrir une politique de porte ouverte pour les réfugiés. Nous pouvons rendre notre assistance conditionnelle au res-

pect des droits humains. Nous pouvons aussi augmenter notre présence diplomatique.

Ma question est la suivante: Le gouvernement prendra-t-il immédiatement des dispositions pour aider les réfugiés du Salvador? Changera-t-il notre programme d'assistance afin d'exprimer nos inquiétudes? Est-ce qu'il y aura une augmentation de notre présence diplomatique au Salvador? De fait, est-ce que le gouvernement prendra une action, une initiative directe afin d'aider ce pays.

Mme Landry: Monsieur le Président, encore une fois, je pense que je comprends les préoccupations de mon honorable collègue.

Je voudrais dire qu'actuellement nous avons en place, au Salvador, deux représentants de notre ambassade de San Jose qui sont là, justement, afin de pouvoir aider la situation.

Quant aux réfugiés, actuellement ils peuvent très bien faire des demandes tel que prévu dans notre système, et nous croyons qu'actuellement les effectifs qui sont là sont suffisants.

Bien sûr si, éventuellement, d'autres besoins se faisaient sentir, nous accepterions d'ajouter des personnes afin de pouvoir satisfaire à la demande.

Quant à notre aide, je voudrais répéter à mon honorable collègue qu'actuellement, étant donné la situation, nous avons cru bon d'arrêter la distribution des projets d'aide, si je peux dire. Mais je voudrais répéter que malgré, peut-être, les objections de mon honorable collègue, l'aide qui a été livrée sert vraiment à rejoindre les populations déplacées et démunies. Il a été confirmé par bien des gens que nos projets d'aide sont vraiment en fonction de rejoindre les populations et ils ont servi, d'ailleurs, l'an dernier, 200 000 personnes qui souffraient justement de la situation actuelle au Salvador.

Je peux assurer mon honorable collègue que nous continuerons de suivre la situation de très près et d'intervenir de façon à rétablir la paix permanente au Salvador.

* * *

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Au début d'octobre, le premier ministre essayait de rassurer des milliers de pêcheurs de homard de l'Atlantique qu'ils ne seraient pas affectés par un projet de loi américain qui visait à limiter l'importation aux États-Unis de homards vivants d'une certaine grandeur. Une industrie de plus de 100 millions de dollars est en cause!

Le premier ministre nous disait qu'il en avait parlé avec le Président des États-Unis et que les Affaires extérieures avaient entrepris une série de démarches très spéciales.

Malgré tout ça, nous savons que le projet de loi américain a maintenant franchi toutes les étapes, il ne manque plus seulement que la signature du Président.

Il est bien évident que le premier ministre et les Affaires extérieures ont complètement failli à la tâche.

Alors voici ma question: Où est le ministre des Pêches dans ce dossier? Quelles autres démarches le gouvernement entend-t-il prendre pour s'assurer que les pêcheurs de l'Atlantique ne seront pas affectés par cette mesure américaine qui risque de leur causer des pertes sérieuses? Et enfin, comment se fait-il qu'avec le Traité de libre-échange nous soyons encore harcelés de cette façon par les Américains?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, peut-être me permettrez-vous de répondre au nom du ministre des Pêches qui a dû s'absenter aujourd'hui?

Le député le sait, le ministre se préoccupe beaucoup de la question. Elle a été examinée aux paliers les plus élevés. Le député l'a dit, le premier ministre a discuté de la question avec le président et ce dernier n'a encore signé aucun document. Je peux assurer au député que le ministre est aussi préoccupé par cette question que le député et bien d'autres personnes, et que nous dominons la situation.

M. Robichaud: Le ministre a été saisi de la question et les pêcheurs en seront saisis lundi, lorsqu'ils iront poser leurs trappes au large de la Nouvelle-Écosse pour la nouvelle saison de pêche au homard.

Comment le gouvernement peut-il donner aux pêcheurs l'assurance qu'ils ne seront pas victimes de son inefficacité? Comment peut-il leur garantir que le prix du homard et les revenus de leurs familles n'en souffriront pas? Peut-il seulement donner de telles assurances?

M. Oberle: Monsieur le Président, le député a lui-même admis que des mesures avaient été prises. Le premier ministre a discuté de la question avec le président. Pourquoi alors ne pas attendre le résultat de leurs discussions au lieu de susciter des craintes qui pourraient bien s'avérer injustifiées?

Questions orales

LA GARDE D'ENFANTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme nous l'avons signalé au cours du débat plus tôt ce matin, le ministre sait que le grave problème de la pauvreté chez les enfants canadiens devient de plus en plus pressant.

Chaque mois, en fait, plus de 1 000 organisations d'un bout à l'autre du Canada s'emploient à nourrir les pauvres, y compris 151 000 enfants. Nous avons actuellement plus de banques alimentaires que McDonald's n'a de restaurants. À Toronto, les banques alimentaires sont plus nombreuses que les restaurants McDonald's.

Ce matin, le ministre a déclaré que son gouvernement est conscient du problème, mais nous avons remarqué que le gouvernement n'a annoncé aucune nouvelle mesure pour s'attaquer à ce grave problème. Au nom du gouvernement, le ministre nous donnerait-il un exemple concret de ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette situation alarmante?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles le député n'a pas encore entendu parler des projets gouvernementaux, c'est que son discours d'une éloquence achevée a duré environ 40 minutes. Je n'ai pas eu le temps de finir le mien. Dans mes remarques après la période des questions, je décrirai quelques-unes des initiatives que nous avons prises et ce que nous allons faire pour éliminer la pauvreté chez les enfants.

Essentiellement, notre programme a deux buts: premièrement, nous assurer que les transferts aux personnes et aux familles sont suffisants pour nous permettre de régler le problème de la pauvreté; deuxièmement, nous assurer que le Canada est prospère et florissant afin que les Canadiens puissent espérer un avenir meilleur, sujet que mon collègue n'a pas abordé dans ses observations.

Depuis cinq ans, les politiques du gouvernement nous ont permis de réduire considérablement le nombre de pauvres au Canada, y compris des enfants.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que j'ai hâte, une fois la période des questions terminée, d'entendre la dernière partie de son exposé, mais je tiens à dire que même s'il compte sans réserve sur la croissance constante de l'économie, le gouvernement ne parviendra pas à régler ce problème pas plus qu'il n'y est parvenu par le passé.

En dépit de la croissance de l'économie des dernières années, la situation des enfants n'a fait que se détériorer davantage. Au cours de cette période, en effet, la proportion des enfants pauvres a augmenté de 13 p. 100.

Dans ces conditions, pourrais-je demander au ministre s'il entend annoncer notamment cet après-midi que le gouvernement va hausser le niveau du salaire minimal fédéral? C'est qu'à l'heure actuelle, le salaire minimal fédéral est inférieur au salaire minimal provincial le plus bas. S'il décrétait une hausse du salaire minimal fédéral, il n'aurait pas à dépenser un traître cent. Mais toutes les entreprises qui relèvent de sa compétence seraient tenues d'obtempérer. Le gouvernement fédéral pourrait-il maintenant montrer la voie aux provinces en annonçant une hausse immédiate du niveau du salaire minimal fédéral?

M. Beatty: Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'il n'appartient pas au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'annoncer une hausse du salaire minimal fédéral. C'est indubitablement là une question qu'il devrait poser à quelqu'un d'autre.

Par ailleurs, le député devrait prendre garde lorsqu'il utilise des statistiques. En effet, il siège à la Chambre depuis suffisamment longtemps pour savoir que la base de départ utilisée est très importante lorsqu'il s'agit d'interpréter les statistiques.

Le député a dit que la proportion des enfants pauvres avait augmenté de 13 p. 100. Il se souvient sans doute qu'au cours de mon exposé, j'ai utilisé comme base de départ l'année 1984, celle à laquelle nous avons accédé au pouvoir. Or, en 1984, le nombre des enfants qui vivaient dans la pauvreté dépassait 1,1 million. En 1987, ils étaient moins d'un million. Autrement dit, une diminution de 20 p. 100.

Le député pourra soutenir qu'il y a moins d'enfants, que la natalité a baissé. Celle-ci n'a pas baissé de 20 p. 100. La réalité, c'est que depuis que nous avons accédé au pouvoir, le nombre des Canadiens en général et des enfants en particulier qui vivent dans la pauvreté a diminué. Il n'a pas augmenté. À mon avis, le député devrait le reconnaître.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait très bien que nous ne travaillons pas avec les mêmes statistiques, mais comme je l'ai déjà fait par le passé, si le gouvernement possède des données qui prouvent que, comparativement aux dernières années, le problème

n'est pas aussi grave que je le prétends, je serais tout à fait disposé à le reconnaître.

• (1130)

De plus, comme le sait le ministre, peu importe les nuances et les différences qu'il peut y avoir entre ces statistiques, la situation de plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté est absolument alarmante et ne saurait être tolérée, pas plus par lui que par moi.

[*Français*]

La dernière question concerne les actions concrètes du gouvernement dans le domaine du financement de la construction de logements.

Il y a 10 ans, le gouvernement a financé la construction de 30 000 nouveaux logements. Maintenant, c'est seulement 20 000, une réduction majeure.

Le gouvernement, et le ministre parle pour le gouvernement aujourd'hui, le ministre voudrait-il annoncer aujourd'hui ou bientôt la décision d'augmenter ce chiffre de 20 000 pour donner davantage de logements adéquats pour les pauvres au Canada?

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le Président, encore une fois, le député me demande, à moi, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'annoncer des décisions au nom de mon collègue. Il serait préférable qu'il adresse sa question directement à mon collègue.

Je peux cependant fournir à la Chambre certains renseignements sur les mesures qu'a prises le gouvernement depuis qu'il est au pouvoir afin de réduire la pauvreté au pays. Selon les normes qu'utilise Statistique Canada pour déterminer les citoyens à faible revenu, quelque 550 000 Canadiens ont pu échapper à la pauvreté. Le taux de pauvreté a diminué, passant de 16,8 p. 100 en 1984 à 14,1 p. 100 en 1987. Entre 1984 et 1987, le crédit d'impôt pour enfants a augmenté de plus de 50 p. 100.

Par ailleurs, le gouvernement a aussi prévu un crédit d'impôt supplémentaire pour les enfants âgés de six ans ou moins. Il a également créé en 1986 un crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente afin d'aider les familles à revenu modeste. D'ici 1990, ce crédit aura doublé, atteignant 140 dollars par adulte et 70 dollars par enfant.

De plus, grâce à la réforme fiscale entreprise en 1988, 850 000 Canadiens ne paient plus d'impôt. Toutefois, comme le dit le député, tant qu'il y aura un Canadien qui vivra dans la pauvreté, un Canadien qui ne profitera pas de la prospérité dont jouit le reste de notre société, il nous restera du travail à faire.

Mais je crois que nous sommes sur la bonne voie. Le fait que nous ayons réussi à réduire la pauvreté au Canada et que nous continuons à le faire prouve bien que le gouvernement veut régler ce problème et sait comment s'y prendre pour y arriver.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement.

Hier le ministre a refusé de déposer à la Chambre une liste de tous les clubs érotiques financés directement ou indirectement par la Banque fédérale de développement, préférant dire aux députés et aux Canadiens que ces renseignements figuraient au *Feuilleton* de la Chambre des communes.

Nous apprenons maintenant dans les médias que le ministre a ordonné que la BFD fasse l'objet d'une enquête afin de déterminer combien de ces prêts ont été consentis.

Dans ce cas, le ministre peut-il s'engager à en déposer la liste maintenant s'il l'a en main ou dès que les représentants de la Banque fédérale de développement la lui remettront? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député n'a pas bien compris ce qu'on m'a demandé hier, ni ma réponse. On m'a demandé hier une liste des notaires et des représentants juridiques de la BFD et j'ai répondu que la meilleure façon de procéder serait de faire inscrire la question au *Feuilleton*.

En ce qui concerne ma réponse au député de Glengarry—Prescott—Russell, je ne me souviens pas d'avoir mentionné le *Feuilleton*; je crois qu'il s'est embrouillé dans ses questions. Il devrait relire le hansard d'hier.

Je crois avoir répondu très clairement à la question de savoir s'il convenait de financer des boîtes de nuit qui offrent ce genre de divertissement. C'est déplacé. Nous avons renforcé la politique de la banque pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

J'ai demandé à la banque d'examiner ses dossiers et de s'assurer que les employés qui font fi de cette politique

soient punis en conséquence. S'il s'agissait en fait d'erreurs d'omission ou d'échappatoires inhérents à la politique, vous pouvez être assurés que la nouvelle politique empêchera que des incidents de ce genre ne se reproduisent.

Je ne leur ai pas demandé d'établir une liste détaillée mais, si cela fait partie de leur enquête et si le député veut obtenir des renseignements qui ne violeront pas le secret professionnel et n'enfreindront pas les droits des gens qu'il faut respecter, je vais certainement prendre sa demande en considération.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire au ministre qu'à la page 6094 du hansard d'hier je lui ai expressément demandé de déposer la liste en question.

[*Français*]

Maintenant, j'aimerais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Est-ce que le gouvernement serait prêt à initier dès aujourd'hui une enquête complète d'un comité parlementaire sur les pratiques administratives de la Banque fédérale de développement? Est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager dès aujourd'hui à répondre à cette question?

[*Traduction*]

M. André: Monsieur le Président, en réponse à la première question, j'ai dit au député qu'il se trompait quand il déclarait que je lui avais proposé de faire figurer cette liste au *Feuilleton*. Cette réponse au *Feuilleton* concernait une autre question. Il le sait. Il ne devrait pas essayer de déformer ce que je dis à la Chambre.

En ce qui concerne une enquête, comme je l'ai dit, j'ai demandé au président de la Banque fédérale de développement de voir pourquoi, en fait, on se trouve dans la situation où la banque consent des prêts hypothécaires à des clubs érotiques en contradiction avec sa propre politique.

En ce qui concerne un comité de la Chambre des communes, en vertu de la réforme parlementaire un comité est libre de prendre toute mesure qu'il juge appropriée.

[*Français*]

LES LICENCIEMENTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, à Montréal, la Fonderie CSF annonçait le licenciement de 250 travailleurs à son usine de l'est de Montréal. Depuis le commencement de cette année, cela fait plus de 80 annonces de licenciements touchant presque 7 000 employés à Montréal. Quand est-ce que le gouvernement prendra au sérieux ces mises à pied à Montréal? Et qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour renverser cette situation déplorable?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je ne sais pas pour quelle raison c'est devenu une habitude à chaque vendredi, le député de Notre-Dame-de-Grâce se lève, pose sa question traditionnelle à propos de la ville de Montréal, prétend qu'il y a eu des pertes d'emplois à Montréal, que le gouvernement n'a rien fait. Et à chaque vendredi, je donne à peu près la même réponse. Ce que je peux dire au député, c'est que sa mémoire est très sélective et qu'il arrive de temps en temps qu'il y a des fermetures d'usines à Montréal, comme partout ailleurs dans le monde. Il arrive qu'il y a des ouvertures d'usines à Montréal, monsieur le Président, qu'il y a des emplois qui se créent. D'ailleurs, une des raisons qui fait en sorte que la ville de Montréal, l'économie du Québec est plus dynamique, c'est que l'ensemble de la communauté économique, l'élite économique du Québec, incluant celle de Montréal, ont été favorables à l'Accord de libre-échange, favorables au projet de loi C-22. On a créé beaucoup plus d'emplois à Montréal durant les cinq dernières années que sous le gouvernement libéral précédent et cela va continuer, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, il se trouve que, toutes les semaines, les mises à pied se multiplient à Montréal. La réponse du ministre dénote un manque total de sensibilité pour le sort de ces travailleurs.

Depuis le début de l'année, près de 7 000 mises à pied ont été annoncées à Montréal: 900 et plus chez VIA Rail, 500 chez Domtar, 200 chez Eastern Airlines, 590 chez Gillette, 1 100 chez Simpson, 360 chez Weston, 380 chez

Vickers, et la liste n'en finit plus. Ce sont de véritables mises à pied, qui touchent de vraies personnes, ce ne sont pas de simples estimations fondées sur des sondages.

Je voudrais demander encore une fois au ministre ce que le gouvernement entend faire pour remédier à cette situation déplorable à Montréal?

M. Charest: Monsieur le Président, tous les vendredis, le député de Notre-Dame-de-Grâce nous fait le même numéro. Il intervient et présente une liste d'emplois qui auraient été perdus, alors qu'il y a des milliers d'emplois qui ont été créés sur l'île de Montréal et dans la région depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

Le taux de chômage a baissé, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi dans la région de Montréal et au Québec. Une des raisons qui fait que le chômage baisse à Montréal, c'est que le gouvernement a présenté le projet de loi C-22, au sujet duquel son parti avait fait de l'obstruction. Cette mesure a créé des milliers d'emplois sur l'île de Montréal. Pourquoi les libéraux ont-ils agi ainsi?

Un autre bon exemple est l'agence spatiale qui a été attribuée à Montréal. Le gouvernement a présenté un grand nombre de mesures et la meilleure réponse que je puisse donner à la Chambre est que si les libéraux veulent comparer leurs réalisations entre 1980 et 1984 et les nôtres depuis 1984, je pense qu'elles sont très évidentes pour tous les Montréalais et pour tous les Canadiens.

* * *

• (1140)

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamlooops): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de la Banque fédérale de développement. Il n'ignore pas qu'hier, les prêts aux clubs et bars érotiques et aux établissements du même genre avaient atteint 3 millions de dollars. Ce matin, on a découvert 600 000 $ de plus. Le total est en train de monter de jour en jour comme la ligne rouge sur les pancartes de Centraide.

Le ministre sait que la colère monte parmi les propriétaires de petites entreprises et parmi les gens comme le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, qui s'est joint au président du Comité des finances afin de condamner le gouvernement pour sa négligence et son manque de contrôle qui a permis que des millions de dollars soient prêtés à des boîtes de nuit érotiques et d'autres endroits semblables.

Compte tenu de la fureur qui agite les Canadiens à mesure qu'ils en apprennent davantage sur cette affaire, est-ce que le ministre veut confirmer qu'une enquête a lieu et qu'il informera la Chambre de l'importance des prêts consentis à ce genre d'entreprises?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député conviendra avec moi, je l'espère, que des mesures ont été prises dès qu'un seul cas a été découvert. Le fait qu'il y ait eu plus d'un cas n'est pas vraiment important, car un seul, c'était déjà trop. Nous avons adopté une politique. J'espère que le député voudra bien reconnaître que nous avons agi d'une manière appropriée.

J'espère également qu'il aura la bonne grâce d'admettre que j'ai bien agi en demandant au président de la Banque de vérifier si l'un quelconque des prêts en question a été accordé en connaissance de cause, contrairement à la politique qui interdisait depuis 1944, m'a-t-on dit, de financer les établissements de ce genre, et de déterminer comment cela s'est produit. S'il y a eu une erreur administrative, le président doit obtenir les avis juridiques nécessaires pour s'assurer que la politique existante empêchera que de telles choses ne puissent se reproduire à l'avenir.

Comme je l'ai dit plus tôt en réponse aux questions d'autres députés, nous examinons les dossiers. Nous savons qu'il existe des cas remontant à 1972. Cela n'a pas commencé en 1984.

Personnellement, je n'ai jamais eu à examiner une demande de prêt à la BFD et je n'en ai jamais autorisé. La Banque est une société d'État, comme le NPD les aime. Elle fonctionne en toute indépendance. Elle a pris des décisions contraires à la politique du gouvernement et nous avons adopté des mesures pour y remédier.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, nous avons entendu parler aujourd'hui d'autre prêts de la Banque fédérale de développement à des clubs qui exploitent et avilissent les femmes. Ces prêts portent à 3,5 millions de l'argent des impôts les sommes accordées à ces établissements.

Par ailleurs, le gouvernement a réduit de 2 millions le financement des organismes féminins, en dépit de pressions intenses de la part de ses propres services chargés de la condition féminine et des groupements féminins de tout le pays. La BFD refuse de constituer un fonds spécial pour les femmes chefs d'entreprise.

Quand le gouvernement rétablira-t-il l'équilibre entre les millions qu'il accorde à des entreprises qui dégradent

et exploitent les femmes et les millions qu'il retranche de programmes facilitant la pleine participation des femmes à la société canadienne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je ne peux que me répéter, car on ne cesse d'insinuer dans les questions que le gouvernement a donné, à l'égard de ces prêts, son consentement ou son approbation. Nous ne le faisons pas, et nous ne l'avons jamais fait. Nous n'approuvons pas. Les députés faciliteraient les choses s'ils résistaient à la tentation de nous accuser ainsi dans leur entrée en matière.

C'est peut-être un détail d'ordre technique, mais le fait est que les recettes fiscales n'ont jamais été en cause. La BFD fait effectivement de modestes bénéfices. Elle ne devrait pas tirer profit de prêts de ce genre, mais elle le fait.

Je voudrais dire enfin que dans les trois dernières années, la banque a autorisé quelque 16 000 prêts d'un total de 2,7 milliards.

La plupart des prêts ne dépassent pas 100 000 $. Les petites entreprises sont sa clientèle.

Je n'ai pas les nombres exacts, mais je vais vérifier, car le secrétariat de la petite entreprise de mon ministère m'informe que, en fait, la proportion de femmes chefs d'entreprise est énormément plus élevée que celle des hommes. J'ajoute qu'elles ont un taux de succès beaucoup plus élevé.

Cela ne me surprendrait pas du tout qu'un examen des données révèle que la BFD finance plus d'entreprises appartenant à des femmes que d'entreprises appartenant à des hommes. J'espère que c'est le cas.

* * *

LES FINANCES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'affirmation voulant que des milliers de contribuables canadiens, particuliers et sociétés, ne paient pas d'impôts même s'ils font des profits. Parmi les raisons évidentes, mentionnons le report d'année en année des pertes d'entreprise et des pertes agricoles, le recours au crédit d'impôt à l'investissement commercial pour l'achat de matériel et les programmes d'encouragement régionaux.

Sont-ce là les raisons véritables? Qui sont ces particuliers et ces sociétés? Font-ils vraiment des profits et quelles sont les motifs de cette affirmation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a signalé deux raisons pour lesquelles des sociétés rentables ne paient pas d'impôts. Le NPD a prétendu que 93 000 grandes entreprises n'ont pas payé d'impôts en 1987.

Or, seulement 3 500 de ce nombre ont été tenues de payer l'impôt sur les grandes sociétés que nous avons institué dans le dernier budget. C'est donc qu'il doit y avoir un bon nombre de très petites entreprises dans le groupe des 93 000 sociétés dont parle le NDP.

Par ailleurs, ces données concernent l'année civile 1987. Soit l'année qui a précédé la mise en oeuvre de la réforme fiscale de même que son application aux institutions financières.

Un tiers des entreprises figurant sur la liste du NPD appartenaient au secteur financier. Ce secteur compte des banques et des sociétés de fiducie qui réalisent d'énormes bénéfices.

La réforme fiscale qui a pris effet en 1988 vise directement ces entreprises pour qu'elles paient leur juste part d'impôts. Elles paient maintenant des impôts, contrairement à l'exercice 1987, ce qui montre clairement que nous avons vraiment établi un régime fiscal équitable et que tous paieront leur juste part d'impôts.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est absente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je remarque qu'il a également quitté la Chambre. Je pose donc ma question à qui veut bien y répondre.

Des voix: À l'ordre.

M. Beatty: C'était avant même que vous ne vous leviez.

M. Karygiannis: En août, lorsque j'étais en Angleterre pour célébrer. . .

Une voix: D'où sort-il, celui-là?

M. Karygiannis: Si les députés d'en face veulent bien écouter, ils voudront peut-être également entendre quelque chose au sujet des droits de la personne.

En août, lorsque j'étais en Angleterre pour célébrer le centenaire de l'Ahdmadiyya, une demande a été présentée au sujet d'un certain nombre de réfugiés membres de ce groupement dont le visa est sur le point d'expirer et qui risquent d'être renvoyés au Pakistan. Ils ont exprimé le désir de venir au Canada.

Les musulmans de cette communauté font face à de nombreuses formes de persécution au Pakistan. Un fonctionnaire de l'ambassade canadienne, M. Gerard, m'a donné l'assurance qu'il étudierait immédiatement cette question. Mais rien n'a été fait jusqu'ici.

La ministre responsable pourrait-elle ordonner à ses collaborateurs de se hâter de remplir les formalités nécessaires pour que ces personnes puissent enfin refaire leur vie.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, pour l'information du député, le vice-premier ministre a quitté la Chambre à environ 11 h 40, car il avait un avion à prendre pour respecter un engagement antérieur. Et il voudra peut-être savoir également que des situations de ce genre sont indépendantes de notre volonté. Le vice-premier ministre était bel et bien présent à la Chambre, comme à son habitude.

J'avoue ne pas être très étonné de cette remarque. Le député n'a-t-il pas laissé entendre que nous devrions jeter les Québécois à la mer? Il fait le même genre de remarque ici.

Je serai très heureux de prendre note des doléances que le député vient de présenter et de les transmettre aujourd'hui même aux fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'ils y donnent suite rapidement, comme à l'accoutumée.

• (1150)

M. Karygiannis: Monsieur le Président, je me suis adressé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration il y a une semaine et demie et j'attendais une réponse, mais, jusqu'à maintenant, je n'ai toujours rien reçu.

J'ai une question supplémentaire, au cas où quelqu'un aurait la décence de répondre. Le gouvernement exigera-t-il que la ministre responsable fasse diligence et donne des directives à ses agents en Angleterre, qui sont parfaitement au courant de la situation, pour qu'ils traitent ces cas sans plus tarder, étant donné que leurs familles au Pakistan sont victimes de persécutions?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je discuterai de cette affaire avec la ministre à la première occasion et je donnerai une réponse au député dès que possible.

* * *

[*Français*]

LA TAXATION

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, la TPS, et je cite: «. . .fera augmenter le prix des maisons d'au moins 2 p. 100 et limitera à terme l'accès à la propriété des Québécois.» Étant donné qu'on a déjà une crise d'accessibilité de logements à prix modéré, comment le ministre peut-il justifier cette nouvelle taxe de vente sur le logement et de plus, comment est-ce qu'il va traiter les problèmes évidents avec la TPS touchant au logement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne saurais accepter les chiffres que le député vient de nous donner.

Nous avons démontré dans le document technique que, du fait d'une généreuse ristourne, les effets de la TPS sur le prix des logements seraient très limités. En fait, lorsque l'on considère qu'il existe une taxe de vente cachée, une taxe de vente que le député veut certainement voir disparaître, on constate que nous devons passer à un nouveau système de taxe de vente. Il existe déjà une taxe fédérale de vente qui contribue au prix des logements et est à peu près équivalente à la TPS dimininuée de la ristourne. Par conséquent, dans la vaste majorité des communautés il n'y aura pas d'augmentation du prix des maisons.

M. Manley: Monsieur le Président, le ministre a une merveilleuse capacité de réfuter les chiffres de tout le monde pour toutes les critiques concernant la TPS.

C'est incroyable, Les gens de la construction, pas seulement au Québec, mais dans tout le Canada, ont démontré que les chiffres du minitère en ce qui concerne le logement étaient pleins d'erreurs. Le ministre sait que la taxe sur le logement est injuste. Il sait que son effet sera particulièrement marqué dans les grands centres comme Toronto et Vancouver, et il sait que sa tentative de

récupérer la ristourne contient une importante échappatoire.

Le plus récent sondage Gallup, commandé par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et certainement communiqué au ministre, montre que 7 p. 100 seulement des Canadiens appuient la TPS.

Pourquoi le ministre n'admet-il pas, tout d'abord, que sa taxe ne devrait pas s'appliquer au logement? Deuxièmement, pourquoi ne fait-il pas ce que les Canadiens demandent, c'est-à-dire retirer sa TPS et présenter une réforme fiscale véritable, basée sur l'équité et l'aptitude à payer?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député m'accuse de ne pas accepter les chiffres des autres. Je le renvoie à une citation du *Edmonton Journal* qui vous fera comprendre pourquoi je n'accepte pas les chiffres des autres.

Il s'agit d'une déclaration d'un haut fonctionnaire anonyme du Trésor de la province d'Alberta qui dit: «le trésorier de l'Alberta a fait une simple erreur mathématique» dans les chiffres qu'il a cités de façon fort aggressive au sujet de la TPS.

Je ferais également remarquer au député que les provinces ont un rapport. Il a fait l'objet d'une fuite il y a environ deux semaines. Nous ne l'avons pas vu. Nous savons que le principal économiste du Conference Board qui a fait le travail d'analyse pour ce rapport s'est désolidarisé des conclusions tirées par les trésoriers et les ministres des finances des provinces, disant qu'il regrettait que l'on ait utilisé leurs conclusions. Elles sont trop pessimistes. Il disait avoir une opinion plus optimiste de l'analyse qu'il leur avait présentée. Il estime que le résultat est regrettable et trompeur.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le ministre a annoncé conjointement avec le ministre des Pêches une interdiction de pêcher et un avis aux consommateurs concernant la pêche commerciale et sportive et la pêche par les autochtones des crabes, des praires, des huîtres, des crevettes roses et grises. Le ministre des Pêches et des Océans aurait aussi déclaré que des dioxines avaient été trouvées dans les fruits de mer, les crabes et les poissons de fond.

Ces aliments se trouvent en grandes quantités dans le système de distribution des aliments, dans nos maisons, sur les étagères des magasins de vente au détail et dans les entrepôts des épiceries.

L'avis aux consommateurs m'inquiète. Le ministre recommanderait-il aux gens qui ont ces produits sur leurs étagères de les consommer ou de les jeter? Les donnerait-il à manger à ses enfants ou à ses petits-enfants?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne les donnerais certainement pas à mes petits-enfants. Quand nous avons publié l'avis, nous avons indiqué les types de mollusques et crustacés qui pouvaient être consommés et ceux qui ne pouvaient pas l'être. Je serais heureux de mettre à la disposition du député des copies de cet avis pour qu'il puisse voir selon les espèces de mollusques et de crustacés et les endroits où ils ont été pris, s'ils représentent une menace pour la santé ou s'ils devraient être consommés en quantités limitées ou pas du tout.

M. Stupich: Je ne sais pas bien si le ministre parlait des mollusques et crustacés qui sont déjà sur les rayons ou de ce qui aurait pu être pêché si le gouvernement n'avait pas interdit la pêche. Il ne l'a pas dit clairement.

Ce n'est pas la fin de l'histoire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan): Peut-être devrais-je adresser ma question au ministre de l'Environnement. Son ministère et celui des Pêches et Océans demandent aux entreprises dans les secteurs touchés par ces fermetures de cesser de déverser ces poisons dans l'eau. Ils le leur demandent.

Le problème n'est pas nouveau. Ces problèmes se perpétuent depuis deux, trois et quatre décennies. Nous nous contentons à ce stade-ci de leur demander de ne pas continuer à effectuer ces déversements ou de changer leurs habitudes. Le problème a surgi parce que l'État n'a pas accepté sa responsabilité d'y remédier même quand il en a appris l'existence il y a plusieurs années. Quelles mesures entend-il prendre pour renforcer ces procédures?

Quelles mesures entend-il prendre pour obliger les usines de pâte à papier à s'amender et pour commencer à leur infliger des amendes si elles ne le font pas?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les résultats de ces études proviennent d'une opération que notre ministère a lancée l'année dernière pour en savoir davantage sur le volume des dioxines et des furanes dans les effluents entourant ces usines. Nous en avons maintenant les conclusions. Je vais adresser la semaine prochaine une lettre à toutes les entreprises de tout le pays pour leur annoncer qu'un nouveau règlement sera pris l'an prochain.

Ce règlement exigera l'élimination de pratiquement tous les furanes et dioxines partout au Canada. Ce sera un règlement très rigoureux qui obligera les entreprises à modifier leur technologie et leur procédé. Ce travail se fera.

Nous avons prévenu les entreprises en mars dernier que nous étions en train de mettre au point ce nouveau règlement, et plusieurs d'entre elles ont maintenant commencé à modifier leur procédé; nous pensons que nous aurons éliminé d'ici un an ces produits toxiques très dangereux dans tout le Canada.

* * *

LA JUSTICE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, de qui relèvent les prisons et la sécurité dans les prisons.

Depuis plusieurs mois Allan Légère, qui a été reconnu coupable de meutre et qui s'est évadé de prison, terrifie la population du nord-est du Nouveau-Brunswick, la région de la Miramichi. Quelle assurance le ministre peut-il donner à la Chambre et à tous les Canadiens que la série d'événements, d'erreurs et de fautes de jugement qui ont débouché sur l'évasion de cet individu ne se reproduira pas?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais au nom du solliciteur général informer la Chambre que lorsque la chose s'est produite il y a eu une enquête administrative complète sur les raisons de l'évasion. Les documents dont je dispose m'ont fait conclure que la totalité ou presque des suggestions du rapport ont été appliquées afin d'éviter que la chose ne se reproduise.

• (1200)

M. le vice-président: Pour terminer la période des questions, il y aura une question du député de Kenora—Rainy River et une autre du député de Saskatoon—Dundurn.

* * *

LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Environnememt. Elle concerne le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Je ne pense pas que le gouvernement comprenne les conséquences de la décision prise de supprimer les crédits au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Les Canadiens estiment que les questions d'environnement constituent aujourd'hui une priorité de premier plan. Ce centre avait l'intention de fournir aux Canadiens d'indispensables renseignements sur l'environnement. Quand le gouvernement lui a retiré ces crédits, le centre a dû y renoncer.

Ma question est la suivante: Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il se préoccupe de l'environnement quand il supprime les crédits de ce centre? Le ministre veut-il expliquer cela à la Chambre, et garantir l'avenir du centre aux Canadiens, qui s'intéressent beaucoup aux questions d'environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, ce que je crois savoir à ce sujet c'est que le gouvernement n'est pas nécessairement l'unique source de crédits à laquelle ce centre peut faire appel. D'autres solutions peuvent être raisonnablement envisagées, pour voir si le centre ne pourrait pas s'adresser également à ceux qui ont un intérêt à son existence. Par ailleurs, je me ferai un plaisir d'approcher le ministre du Travail à ce sujet.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, 2 200 fonctionnaires ont littéralement déserté le navire fédéral. J'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor à ce propos. N'importe quelle personne réfléchie est en faveur de la parité salariale. Les gens qui prennent quotidiennement des risques pour sauver des vies devraient être bien payés peu importe la région où ils travaillent, sur les rives des Grand Lacs, sur les Grands Lacs eux-mêmes ou sur le Saint-Laurent. Ces fonctionnaires attendent impatiemment de pouvoir retourner au travail, mais ils veulent que la justice triom-

phe. Le ministre usera-t-il de ses bons offices pour engager des négociations constructives et pour faire ce qu'il faut en décrétant immédiatement la parité salariale partout au Canada et en soutenant ces fonctionnaires méritants qui revendiquent un salaire juste et raisonnable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Mais le député sait qu'il suit de près, voire qu'il participe activement aux discussions sur ce sujet. Je crois qu'il en a parlé à la Chambre il y a trois ou quatre jours. Je ferai certes part de la question du député au président du Conseil du Trésor qui ne manquera sans doute pas de communiquer avec lui la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt, et je demande que l'étude de cette motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POLLUTION DES MERS

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport sur la Conférence internationale du Conseil nordique sur la pollution des mers, qui s'est tenue à Copenhague, au Danemark, du 16 au 18 octobre 1989.

Je voudrais juste dire, Votre Honneur, étant donné que l'invitation en question m'est parvenue par votre entremise, qu'on m'a demandé de diriger cette délégation composée de la critique officielle du Parti libéral en matière d'environnement, la députée de Hamilton-Est, du député de Skeena, le porte-parole officiel de son parti, et du sénateur Robertson de l'autre endroit.

Cette importante conférence tendait à réclamer un certain nombre de progrès importants en ce qui a trait à l'environnement marin, notamment la ratification du traité sur le droit de la mer, dans lequel le Canada a joué un rôle essentiel, une série de mesures tendant à réparer les torts causés à l'environnement marin dans l'Atlantique Nord, la Mer du Nord et l'océan Arctique, la décision de réclamer une réduction de 50 p. 100 des déchets toxiques et bio-accumulables dans l'environnement marin, la ratification de la Convention de Bâle de 1989 et la décision d'interdire les déversements et les incinérations en mer. Selon moi, la décision des pays nordiques d'organiser cette conférence, à laquelle participaient les pays d'Europe de l'Est et de l'Ouest et le Canada, constitue un progrès important, et j'attends avec impatience qu'on donne suite aux décisions et aux discussions importantes auxquelles cette conférence a donné lieu.

* * *

[*Français*]

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean J. Charest (au nom du président du Conseil privé) demande à présenter le projet de loi C-47 intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des Manitobains préoccupés par la taxe sur les produits et services prévue par le gouvernement. Les pétitionnaires énumèrent les conséquences néfastes qu'aura cette taxe sur eux et demandent humblement au gouvernement de renoncer à son projet.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des Canadiens de l'Ouest qui énumèrent de nombreuses raisons de mécontentement et se disent très déçus par la décision du gouvernement de réduire les services de VIA Rail. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision et d'investir dans un programme d'amélioration et de modernisation de nos services ferroviaires de transport de voyageurs comme le font pratiquement tous les autres pays industrialisés d'Occident.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition sur un autre sujet. Des centaines de pétitionnaires y font état de leur inquiétude devant le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement et lui demandent de revenir sur sa décision et de renoncer à cette taxe.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui des pétitions émanant de ma circonscription de Saskatoon—Humboldt et de celle du ministre de la Défense nationale. Ces électeurs demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services et de proposer à sa place une taxe qui soit plus équitable pour tous les Canadiens et qui ne soit pas rétrograde.

Il est intéressant de remarquer que dans bien des cas tous les habitants de ces petites localités de la Saskatchewan ont signé ces pétitions.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par environ 800 électeurs de la circonscription de Comox—Alberni, située sur la côte ouest du Canada. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services proposée actuellement qui, d'après eux, répercute la charge de l'impôt sur les Canadiens moyens en imposant une taxe à la consommation rétrograde au lieu de proposer une vraie réforme fiscale. Ils demandent une réforme du régime fiscal qui impose une taxe minimum réelle aux riches et aux sociétés.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom des professeurs de musique de ma circonscription, qui donnent des leçons privées et dont les préoccupations reflètent celles des professeurs de musique du Manitoba et de tout le Canada. Les pétitionnaires demandent l'abolition de la taxe sur les produits et services appliquée aux leçons de musique, qu'ils donnent pour notre enrichissement à tous. Ce n'est qu'une autre taxe sur l'éducation, la culture, les enfants et les autres qui profitent, et avec raison, des leçons de musique.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par cent autres habitants de ma circonscription d'Ottawa-Ouest et d'autres circonscriptions de la région de la capitale nationale. Les pétitionnaires s'opposent au fait que le gouvernement a augmenté de 50 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, la faisant passer de 9 à 13,5 p. 100, et qu'il propose maintenant de la remplacer par la taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1210)

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom de producteurs agricoles de l'ouest du Canada qui s'inquiètent de l'avenir que le gouvernement leur réserve.

Ils sont très déçus de la décision du gouvernement de retirer à la Commission canadienne du blé toute responsabilité pour l'avoine, et ils se font du souci au sujet des

perspectives futures de la gestion de l'offre et de la mise en marché ordonnée.

Ils demandent au gouvernement de rétablir la compétence de la Commission sur l'avoine et d'accorder à l'avoine et à l'orge la même protection que la Commission donne au blé.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions de citoyens de ma région de la Colombie-Britannique qui veulent attirer votre attention sur le fait que le gouvernement les taxe sans bon sens.

La première pétition a trait à la taxe additionnelle sur les appels interurbains. Ils sont d'avis que c'est une charge injuste imposée aux Canadiens qui vivent dans le Nord et dans les régions rurales, car ils sont obligés de se servir du réseau interurbain.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur la nouvelle taxe dont on parle partout dans le pays. Les habitants de la circonscription de Caribou—Chilcotin et d'autres régions se disent inquiets de l'établissement de cette taxe très inéquitable.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens en conformité de l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions signées par un certain nombre d'habitants de Calgary, en Alberta, et des villes de Revelstoke, de Kimberley, et des collectivités de Winfield, de Nakusp, de Westbank et de Burton, toutes situées au sud-est de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires condamnent la suppression de la ligne Canadien et prient le Parlement de maintenir le réseau national de VIA Rail et de l'améliorer en achetant du nouveau matériel, et d'attribuer à VIA Rail le budget suffisant pour remplir son mandat national en ce qui concerne le service voyageurs.

LES VICTIMES D'ACTES D'AGRESSION

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des gens de Vernon, qui font partie du groupe Communities Against Sexual Abuse et qui exhortent le gouvernement à réviser les lois du Canada et à faire en sorte que les victimes handicapées soient mieux servies par la Loi sur la preuve au Canada en leur permettant de relater leur expérience devant les tribunaux.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter à mon tour à la Chambre aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, un premier lot de 88 pétitions comportant en tout la signature de 7 500 résidents de la région d'Okanagan—Shuswap qui sont tout simplement outrés du projet du gouvernement d'imposer une taxe de vente sur les produits et services.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer à son projet de taxe de vente sur les produits et services, quitte ensuite à consulter le monde des affaires, les syndicats et les associations de consommateurs afin d'en arriver si possible à un consensus général sur la réforme de la fiscalité avant d'apporter quelque changement que ce soit; ils lui demandent en outre de s'assurer que la réforme de la fiscalité soit vraiment équitable afin d'assurer un climat sain, propre à favoriser à l'avenir la croissance économique de notre pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 133 et 164.

[*Texte*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Question no 133—**M. Heap:**

1. Combien d'années-personnes sont attribuées à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié?

2. Combien de ces années-personnes seront affectées à la section d'appel de la Commission?

3. Certains des arbitres dont le recrutement s'effectue actuellement seront-ils chargés exclusivement de l'examen des revendications du statut de réfugié ou travailleront-ils aussi dans d'autres secteurs?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Un total de 525 années-personnes ont été attribuées à la Commission pour l'exercice financier 1989-1990; la Commission de l'immigration et du statut de réfugié compte en plus 217 employés qui sont nommés par le gouverneur en conseil et qui ne font pas partie des années-personnes allouées à la Commission.

2. Les années-personnes ne sont pas allouées par section. Sur les 217 membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 22 ont été affectées à la Section d'appel.

3. Le statut de réfugié peut être revendiqué à deux stades différents: lorsque la personne intéressée est encore autorisée à séjourner au Canada ou dans le cadre d'une enquête de l'Immigration relativement à des allégations en matière d'immigration dont a fait l'objet la personne concernée.

Tous les arbitres sont appelés à présider à la fois des enquêtes et des audiences. Il peut s'agir d'une audience pour entendre la revendication du statut de réfugié d'une personne déjà autorisée à séjourner au Canada ou d'une audience tenue dans le cadre d'une enquête de l'Immigration et visant à déterminer si une revendication est recevable et a un minimum de fondement. Dans ce dernier cas, l'arbitre doit aussi examiner les éléments de preuve et rendre une décision relativement aux allégations en matière d'immigration dont a fait l'objet la personne concernée.

NATIONAIR CANADA

Question nº 164—**M. Keyes:**

Le gouvernement a-t-il consenti *a*) des subventions d'équipement, *b*) des garanties de prêt, *c*) quelque autre forme d'aide financière à *Nationair Canada* et, dans l'affirmative, (i) quels en étaient les montants et (ii) en quelles années ont-elles été consenties?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère de l'Expansion industrielle régionale, la Banque fédérale de Développement et le ministère des Transports m'informent comme suit:

a), b) et c) Non.

(i) et (ii) Sans objet.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE SALVADOR

M. le vice-président: La pésidence a reçu une demande du député de Winnipeg-Sud-Centre en vertu de l'article 52 du Règlement.

Les crédits

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je demande à la présidence, en vertu de l'article 52 du Règlement, de tenir un débat d'urgence sur la question du Salvador.

Nous avons vu ce matin que la situation se dégradait considérablement. Des gens de toutes les conditions sociales et les évêques catholiques sont intervenus hier pour souligner l'importance de la présence des Canadiens dans cette région. Nous avons écouté la ministre et nous comprenons que le gouvernement ne fait rien pour faire connaître la position qu'il a récemment adoptée. Pourtant, le premier ministre nous a promis, lorsqu'il a accepté que le Canada devienne membre de l'Organisation des États américains, que le Canada jouerait un rôle de premier plan dans cette région.

Il est important, à mon avis, que la Chambre se fasse le porte-parole des inquiétudes qu'inspire à de nombreux Canadiens la situation désespérée qui règne au Salvador. Il est important que les députés aient la possibilité de s'exprimer au nom de leurs électeurs et de proposer des mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre face à cette situation des plus tragiques.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La pésidence a examiné soigneusement la demande du député de Winipeg-Sud-Centre. Elle reconnaît que la situation est extrêmement critique au Salvador, à l'heure actuelle.

Cependant, la présidence ne croit pas que la demande du député satisfasse pour le moment aux conditions rigoureuses du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2 000.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, avant la

pause, il y a une heure et quart, je signalais qu'élever les enfants resterait toujours, fondamentalement, la responsabilité des parents.

Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons pris d'importantes mesures pour soulager les familles en difficulté. L'initiative que nous avons prise contre la violence familiale en est à sa deuxième année. Ce programme de 65 millions de dollars, que nous réalisons en coopération avec les provinces, ajoutera de nombreuses places dans les refuges pour les femmes battues et leurs enfants.

Par le passé, la violence familiale et l'exploitation sexuelle des enfants étaient considérées comme des questions d'ordre strictement privé. Nous commençons à peine à soupçonner l'ampleur de ces problèmes, et le nombre de cas d'enfants maltraités et de femmes battues qui sont signalés aux autorités croît de manière dramatique.

[*Français*]

Le Rapport Badgley indique que 42 p. 100 de notre population a été à un certain moment victime d'actes sexuels non désirés et qu'un grand nombre de ces victimes sont des enfants. C'est une statistique bouleversante. Le Canada ne peut plus tolérer l'exploitation des plus vulnérables par des personnes brutales.

Nous devons réunir toutes nos ressoures pour lutter contre la violence familiale. Il faut accorder une attention particulière aux besoins des Canadiens autochtones qui, en raison de leur isolement et de leur pauvreté, souffrent de cette tragédie qu'est la violence familiale.

Mon conseiller spécial en ce qui a trait à l'exploitation sexuelle des enfants, Rix Rogers, me présentera au début de la nouvelle année son rapport qui est le résultat de deux années de consultations d'un bout à l'autre du pays.

[*Traduction*]

J'ai annoncé entre-temps que le gouvernement fédéral débloquerait 1,3 million de dollars pour le financement d'un important nouveau service national à l'intention des enfants en détresse. Le service téléphonique d'aide aux enfants a reçu plus de 45 000 appels dans les premiers six mois. Dans 3 000 cas, les enfants ont signalé qu'ils étaient maltraités. Grâce à un service comme celui-là, nous pouvons commencer à identifier les enfants qui ont vraiment besoin de notre aide et concentrer nos efforts sur eux à l'avenir.

Nous nous emploierons dans les mois qui viennent à mettre au point davantage de programmes qui seront utiles. Je crois que nous pouvons faire beaucoup plus.

Tournons un instant notre regard vers l'avenir. La motion à l'étude fixe un objectif de taille. Elle propose d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. À quoi devons-nous nous attendre en l'an 2000? Quelle sorte de pays sera le Canada? Nous venons tout juste de terminer l'étude démographique la plus exhaustive de l'histoire canadienne, qui nous donne une bonne idée de ce qui arrive à la famille et de l'évolution de la population.

En l'an 2000, près de 12 p. 100 de la population canadienne sera composée de personnes âgées de 65 ans et plus. En Suède et en Allemagne de l'Ouest, ce groupe d'âge forme aujourd'hui 15 p. 100 de la population. À l'instar de ces deux pays, qui possèdent une économie dynamique et florissante, le Canada ne devrait pas avoir de problème à soutenir son régime de sécurité sociale, à condition toutefois de faire preuve de prudence. Cependant, il faut s'attendre, au cours des dix prochaines années, à des changements en profondeur dans la composition même de la famille. Plus j'en apprends sur la famille, plus je me rends compte qu'il n'existe plus au Canada de familles dites moyennes.

Il n'existe pas un mais plusieurs types de famille, de la famille nucléaire à la famille élargie, en passant par la famille monoparentale et celle qui ne désire pas d'enfants. Dans les efforts que nous avons déployés pour aider les familles, nous avons eu tendance à nous intéresser seulement à celles qui fonctionnaient mal. Il importe certes que nous nous occupions de celles qui éprouvent des difficultés.

Je voudrais cependant que nous nous intéressions aussi à celles qui marchent bien, mais qui pourraient avoir besoin d'aide pour certains aspects de la vie quotidienne. Comme de mettre en garde les enfants à l'école contre les dangers du tabac et des drogues pour leur santé physique et mentale. Comme de montrer aux parents en milieu de travail comment faire face au stress. Comme de créer des programmes de garderie qui aideront les familles. Comme de leur donner les moyens de s'en sortir en cas d'échec et de désintégration de la famille.

Nous devons élaborer une démarche intégrée, rassembler tous les programmes disparates maintenant en vigueur et les transformer en une politique cohérente pour l'avenir.

Nous savons qu'en l'an 2000 il y aura davantage de femmes dans la main-d'oeuvre et que cette tendance se maintiendra pour un certain temps. Nous devons donc veiller à ce que les femmes aient pleinement accès au marché du travail. Il s'ensuit que nous devons faciliter la transition entre la maison et l'éducation des enfants, d'une part, et le milieu de travail, d'autre part.

La maladie constitue aujourd'hui, et le sera peut-être encore en l'an 2000, une grave menace pour la vie des enfants des pays en développement. Dans le tiers monde, des enfants meurent de maladies faciles à prévenir. Jusqu'à tout récemment, ce n'était pas un problème grave au Canada. Nous disposons d'un régime d'assurance-

maladie universel qui a éradiqué bon nombre de ces maladies.

En 1982 toutefois, la situation a changé. En effet, cette année-là, on a découvert le premier cas de SIDA au Canada. Depuis lors, 3 000 autres cas ont été recensés. À mesure que la maladie se propage chez les hétérosexuels, de plus en plus de femmes donnent naissance à des enfants infectés par le VIH.

• (1220)

Au New Jersey, un enfant sur sept est atteint du virus à la naissance, mais comme bon nombre de maladies qui sévissent dans le tiers monde, ce problème de santé est facile à prévenir. Le SIDA est encore une maladie récente et nous devons nous assurer de l'enrayer avant qu'il ne soit trop tard.

Si nous songeons à l'an 2000, le fardeau de la dette nationale ne s'allégera peut-être pas sensiblement, à moins que nous ne connaissions plusieurs autres années de croissance économique soutenue. La cruelle vérité, c'est que, cette année, nous allons consacrer plus de dépenses aux intérêts de la dette qu'à la pension de sécurité de la vieillesse, aux allocations familiales, aux garderies et à tous les autres programmes et services assurés par mon ministère, mis ensemble.

Si nous continuons à ce rythme, c'est-à-dire à accroître notre dette de 30 ou 35 milliards de dollars chaque année, d'ici l'an 2000, elle s'élèvera à près de trois quarts d'un billiard de dollars. Or, c'est la pire chose que nous puissions faire pour l'avenir de nos enfants.

Pourquoi devraient-ils payer pour les excès de leurs parents? Nous en sommes arrivés à cette constatation au sujet de l'environnement. Pourquoi ne pouvons-nous pas tirer la même conclusion à l'égard de la dette?

Au fil des ans, les gouvernements du Canada ont établi un réseau national de programmes d'aide sociale qui fait l'admiration des gens un peu partout dans le monde, y compris chez nous, je crois. Malgré les tensions qui s'y manifestent actuellement, notre système de soins de santé est un succès remarquable, au point où j'ai récemment été invité à Washington pour en expliquer le fonctionnement à un groupe de spécialistes américains de la santé, qui se tournaient vers leurs voisins du Nord dans leur recherche de solutions à leurs propres problèmes.

Chaque enfant canadien doit avoir accès à des soins appropriés. Nous devons avoir pour but de veiller à ce que chaque enfant soit libéré du joug de la pauvreté. Le député d'Oshawa nous demande d'essayer d'éliminer la pauvreté parmi les enfants d'ici l'an 2000.

Durant la période des questions, il a demandé si j'avais l'intention d'annoncer de nouveaux programmes aujourd'hui. Le député ne s'attendait sûrement pas à ce qu'ayant reçu avis de sa motion hier, en fin d'après-midi, le gouvernement ait conçu de tout nouveaux programmes simplement pour y répondre. J'ai essayé aujourd'hui de montrer que d'importants progrès ont été réalisés, que nous nous sommes engagés à en faire davantage, que nous croyons être sur la bonne voie et qu'en travaillant ensemble, nous pouvons faire des progrès très sensibles.

Une simple redistribution de la richesse ne pous aiderait pas à réaliser cet objectif. Il est essentiel d'augmenter la somme totale de notre richesse en encourageant l'activité économique, en éliminant les obstacles à la croissance et en réduisant le fardeau de la dette pour nos enfants.

Il y a un point qu'à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je dois répéter presque chaque fois que je prends la parole, au sujet de la dette et de l'avenir de nos enfants. Cette année, nous dépenserons plus d'argent pour le service de la dette nationale que pour financer tous les programmes de mon ministère réunis, c'est-à-dire plus que pour l'assurance-maladie, les programmes d'aide sociale, les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et tout le reste. Si nous n'assainissons pas notre situation économique, c'est la survie même de ces programmes, qui nous aident à avoir une société humanitaire, compatissante et bienveillante, qui est menacée.

Notre génération, la mienne et celle du chef du NPD, doit prendre l'initiative maintenant. Nous devons cesser d'hypothéquer l'avenir de nos enfants pour payer les dépenses d'aujourd'hui. Nous sommes inquiets de la pauvreté. Nous voulons continuer à être capables de financer des programmes sociaux progressistes permettant d'alléger les souffrances de ceux qui sont dans la misère et d'améliorer les possibilités d'avenir des enfants canadiens.

Il est indispensable d'assurer l'avenir de ces programmes. Il est indispensable d'assainir notre situation économique.

Laissez-moi conclure ainsi. Inutile de s'inquiéter de l'avenir. Nous avons une économie prospère et dynamique qui, si elle est bien gérée, promet de s'améliorer encore. Nous avons les moyens de réduire le nombre des

enfants vivant dans la pauvreté et c'est ce que nous avons fait chaque année depuis 1984.

Dans quelques semaines, nous entrerons dans une nouvelle décennie. C'est un bon moment pour se pencher sur les véritables progrès qui ont été réalisés par le passé et pour penser à ce que nous voulons accomplir dans les années 90. Toute société qui s'inquiète de son avenir doit se préoccuper du sort de ses enfants. Notre gouvernement a démontré sa résolution et je peux vous garantir qu'il continuera à la démontrer.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du ministre. Je comprends qu'il n'ait pas eu de programmes élaborés à la hâte à présenter aujourd'hui. Par ailleurs, je voudrais lui demander s'il serait prêt à accepter la proposition que mon chef a faite plus tôt et à donner une impulsion à la convocation d'une conférence nationale sur l'élimination de la pauvreté chez les enfants.

Si je me rappelle bien, mon chef a dit qu'une telle conférence exigerait certainement une impulsion du gouvernement avec la participation des provinces. Bien plus, elle devrait faire appel aux organismes qui luttent contre la pauvreté, aux chambres de commerce, aux organismes bénévoles et tous les autres organismes qui peuvent contribuer à résoudre le problème de la pauvreté.

Il a également proposé que le groupe d'action qui en résulterait se réunisse chaque année, fixe des échéanciers et des objectifs et exerce une fonction de surveillance.

Je voudrais ajouter quelque chose à cela. Pendant la période des questions, le ministre s'est estimé incapable de répondre à quoi que ce soit concernant le logement ou les mesures fiscales ou les champs de responsabilité d'autres ministères, ou à la question de savoir si une telle conférence exigerait la participation d'un certain nombre de ministères fédéraux de sorte qu'on puisse y faire une étude d'ensemble des solutions et aboutir à un plan d'action.

S'engagera-t-il au moins à convoquer ce genre de conférence au cours de l'an prochain?

M. Beatty: Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a fait dans son intervention six ou sept propositions distinctes touchant des mesures qu'il lui paraissait important de prendre pour lutter contre la pauvreté, allant de l'augmentation du nombre de logements subventionnés à la hausse du salaire minimum et à la convocation régulière d'une conférence nationale concernant la pauvreté chez les enfants.

Nous allons certes examiner toutes les recommandations qu'il a faites. Nous serons heureux de le faire. Nous apprécions toutes les suggestions venant de lui et de ses collègues. De plus, la question de la pauvreté est évidemment toujours à l'ordre du jour de nos rencontres avec les provinces et avec nos collègues des autres ministères.

Depuis que je suis ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je m'intéresse à une question plus générale que la pauvreté chez les enfants. Il s'agit d'un élément essentiel de nos préoccupations, mais j'essaie de le situer dans le contexte plus large des problèmes que connaissent les familles, c'est-à-dire, les problèmes économiques et sociaux, comme la violence familiale, les agressions sexuelles subies par les enfants et beaucoup d'autres problèmes que nous devrions considérer ensemble et non d'une façon décousue, séparée et isolée. Avant de prendre des initiatives, les divers paliers de gouvernement devraient plutôt se demander si elles sont favorables aux familles, si elles les aident à bien fonctionner et si elles leur sont utiles dans les cas où elles cessent de fonctionner.

Le chef du Nouveau Parti démocratique m'a demandé aujourd'hui de promettre que j'augmenterais les fonds consacrés aux logements subventionnés. Je peux lui parler d'un domaine où le gouvernement a agi et où des progrès importants ont été réalisés, le projet Refuge, un programme qui relève de mon collègue chargé du logement.

Nous avons considérablement augmenté les fonds versés aux provinces pour fournir un abri aux femmes et aux enfants qui sont maltraités à la maison. Nous sommes heureux de dire que les provinces ont largement participé à ce programme. Il nous permet d'intervenir dans des cas où les enfants et les femmes sont physiquement en danger et de leur offrir un moyen de s'en sortir.

Le chef du NPD aurait certainement d'autres initiatives à proposer. Nous serions heureux de les étudier. Quand nous nous occupons de mesures familiales il importe je pense de ne pas les examiner isolément, indépendamment de tout ce qui se fait d'autre, mais de les réunir les unes aux autres, d'adopter une approche beaucoup plus globale, et d'examiner les programmes gouvernementaux du point de vue de savoir s'ils aident la

famille ou non, plutôt que de les examiner de façon fragmentaire et sans tenir compte du reste.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je demande simplement au ministre de répondre à une question tout à fait précise.

Dans le cours de ses observations, il a dit que le gouvernement désirait remplir la promesse faite il y a deux ans de lancer le programme de garde d'enfants. Je voudrais demander de façon bien précise au ministre quand exactement nous pouvons compter que la Chambre va être saisie du programme de garde d'enfant? Est–ce qu'il y a un échéancier? Est–ce pour la fin du trimestre en cours, est–ce pour d'ici un mois ou deux?

• (1230)

En réalité, il y a un an depuis les élections que nous attendons, et il ne nous a absolument pas dit quand il y aurait un projet de loi, donc je veux savoir s'il a un échéancier dont il peut faire part à la Chambre aujourd'hui.

Deuxièmement, est–ce qu'en présentant ce projet de loi le gouvernement a examiné les critiques très graves adressées par plusieurs associations de travailleurs de garderies et fédérations de garderies de tous les coins du Canada au sujet du projet de loi précédent que son prédécesseur avait présenté, lequel comportait de graves lacunes, car il n'allait pas vraiment faire augmenter le nombre de places, il allait en quelque sorte faire disparaître beaucoup de possibilités que les services de garde doivent offrir? Pouvons–nous compter qu'il y aura un projet de loi nouveau, amélioré, réformé, révisé tenant compte de ces observations et critiques du secteur canadien des garderies d'enfants?

M. Beatty: Monsieur le Président, le député sait que j'aimerais bien que nous ayons aujourd'hui une loi nationale en vigueur sur la garde d'enfant. Il sait aussi bien que moi pour quelles raisons il n'y en a pas. Le projet de loi est resté en plan au *Feuileton* à cause des retards que la Chambre des communes et le Sénat ont mis à l'adopter avant que le Parlement ne soit dissous.

Selon moi, les députés qui se sont opposés à ce projet de loi ont commis une erreur. Je ne pense pas que le gouvernement ait jamais prétendu qu'il s'agissait là d'une mesure parfaite à laquelle on ne pouvait apporter aucune amélioration. Cependant, il nous aurait donné la base nécessaire pour établir un système national de garderies, pour bâtir et améliorer un nouveau système.

Le premier ministre, le ministre des Finances, et le gouvernement dans le discours du Trône, moi–même et la ministre responsable de la situation de la femme, nous nous sommes engagés au cours de la présente législature à mettre en oeuvre un nouveau programme; il ne s'agissait pas d'en rester au stade des promesses ou des projets, mais bien de mettre en place ce programme.

Entre–temps, nous continuons de financer des programmes relatifs à la garde des enfants. Comme je l'ai précisé tout à l'heure dans mes observations, cette année, si on tient compte des mesures fiscales, des dépenses au titre du Régime d'assistance publique du Canada, de la Caisse d'aide en matière de garde des enfants et de tout l'éventail des mesures que nous prenons, le gouvernement fédéral consacrera un peu moins de 1 milliard de dollars à la garde des enfants.

Pour ce qui est du Régime d'assistance publique du Canada, il s'agit d'une formule absolument non limitative. Nous prévoyons, cette année, une augmentation de quelque 40 millions de dollars des transferts aux provinces en vertu de ce régime. Cependant, si les provinces décident d'accroître encore davantage les crédits consacrés à la garde des enfants, le programme s'y prête et le gouvernement fédéral versera alors quelque 50c. pour chaque dollar admissible dépensé par les provinces. Ainsi, on accorde à la garde des enfants une grande importance qui ne va cesser de s'accroître.

Le député m'a également demandé si le gouvernement acceptait les critiques et les observations ou suggestions faites par les gens en réponse à la législation précédente. La réponse est oui.

J'ai l'occasion de rencontrer mes homologues provinciaux et les représentants d'un certain nombre d'organismes nationaux, ainsi que de me rendre dans des garderies. Alors que nous soumettrons au Parlement des propositions en ce qui a trait à la garde des enfants, nous tenterons de nous assurer que le programme proposé est le plus possible conforme à la situation actuelle et répond aux besoins nationaux.

Quels sont ces besoins? Il faut accroître de façon très marquée le nombre de places dans les garderies. Il s'agit de s'assurer que ce sont des places de haute qualité. On doit également faire en sorte que les familles canadiennes aient la liberté de choix et que les parents eux–mêmes puissent décider le type de service de garde d'enfants qui convient le mieux à leurs besoins.

À l'intérieur de ces principes, je suis certes ouvert à des instances de tout député ou de tout autre intéressé en ce qui a trait à la forme que le programme devrait prendre.

Cependant, entre-temps, nous continuons à dépenser d'importantes sommes, afin d'offrir des places de garderie.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la motion de mon collègue, le député d'Oshawa, traite d'un sujet fort important qui préoccupe profondément les députés libéraux des Communes et tous les membres du Parti libéral du Canada.

Cette motion traite en substance du sort des enfants pauvres du Canada qui devrait occuper la première place dans l'ordre des priorités des députés siégeant dans notre grande institution parlementaire. Bien des Canadiens de nos jours jouissent d'un niveau de vie qui leur confère un statut socio-économique envié dans bien des pays du monde. Mais il existe chez nous de dures réalités aux conséquences inéluctables. Il serait complètement irresponsable et complètement faux de dire que la pauvreté n'est pas répandue chez les enfants au Canada.

Il vaut la peine de rappeler publiquement certains faits indéniables. Plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada, soit 120 000 de plus qu'en 1980, et plus de 60 p. 100 d'entre eux viennent de familles monoparentales dont le chef est une femme.

Les enfants du Canada sont pauvres parce que leurs parents le sont. Le fossé entre riches et pauvres ne cesse malheureusement de se creuser sous le gouvernement actuel. À preuve, la proportion du revenu national que gagnaient les 40 p. 100 des Canadiens les plus pauvres en 1986 est inférieure à ce qu'elle était en 1980. Mais la part du revenu national des 40 p. 100 les plus riches a augmenté au cours de cette période.

Les enfants pauvres sont victimes de la maladie, de la misère et des déboires scolaires. Ils sont deux fois plus nombreux à souffrir de problèmes d'apprentissage scolaire que les enfants de familles riches. Selon le Conseil national du bien-être social, les enfants forment le groupe de personnes pauvres le plus important au Canada. En 1986, plus d'un million d'enfants vivaient dans la pauvreté. C'est-à-dire un enfant sur six à peu près.

Vingt-trois p. 100 des familles dont le chef est sans emploi vivent dans la pauvreté, contre 9 p. 100 des familles dont le chef touche un salaire. La pauvreté frappe davantage les jeunes enfants. Vingt et un p. 100 des enfants de moins de six ans et 19 p. 100 des enfants de six à quatorze ans vivent dans la pauvreté.

Il y a près de 7 millions et demi d'enfants de moins de vingt ans au Canada. En 1985, 6 000 enfants sont morts dans notre pays. Des 365 000 enfants qui sont nés au Canada en 1985, près de 3 000 sont morts avant de célébrer leur premier anniversaire.

Selon une enquête menée récemment au Canada, le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les familles à faible revenu que chez les familles à revenu élevé.

D'autres faits absolument incontestables sont très démoralisants. Ainsi, les enfants de moins de quatorze ans sont surtout hospitalisés pour des problèmes respiratoires. Or, une enquête menée récemment au Canada montre que les décès causés par des maladies respiratoires sont deux fois plus nombreux chez les garçons et six fois plus nombreux chez les filles de familles à faible revenu que de familles à revenu élevé.

En Ontario, on a découvert que les enfants qui vivent de l'assistance sociale sont parmi les plus prédisposés aux troubles psychiatriques et aux maladies chroniques. Les statistiques publiées par les organismes du gouvernement fédéral sont non seulement troublantes, mais franchement alarmantes.

Selon des statistiques provinciales compilées en 1986, plus de 44 000 familles de Terre-Neuve—province chère à mon coeur—vivraient dans la pauvreté. Les familles monoparentales ayant une femme pour chef y seraient au nombre de 7 800 environ, soit 72,9 p. 100. Dans ma province, soit en Nouvelle-Écosse, 39 000 familles vivraient dans la pauvreté. Les familles monoparentales ayant une femme pour chef y seraient au nombre de 15 000 environ, et compteraient 70,9 p. 100 des enfants de moins de seize ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Il y a 93 000 familles pauvres en Alberta, dont 34 000 ou 51,3 p. 100 seraient des familles monoparentales ayant une femme pour chef. Voilà des statistiques qui devraient tous suffisamment nous inquiéter pour que nous nous décidions à faire rapidement quelque chose.

• (1240)

J'arrive maintenant aux autochtones. En 1977, le nombre d'Amérindiens admis dans les hôpitaux en raison d'infections et d'affections parasitaires était environ sept fois plus élevé que la moyenne nationale. En 1983, le taux de mortalité infantile était deux fois plus élevé que la moyenne nationale chez les Amérindiens et quatre fois plus chez les Inuit. En 1982, le taux de mortalité des enfants de un à quatre ans était presque trois fois plus

élevé chez les autochtones que dans le reste de la population. Et cette liste de records morbides se poursuit.

Les autochtones canadiens sont aussi un groupe à risque. En 1981, 50 p. 100 des autochtones faisaient partie de la population active et leur revenu moyen était inférieur de deux tiers au revenu moyen du reste des Canadiens.

J'énumère ces statistiques non pas pour lancer un nouveau débat avec les députés qui me suivront à la tribune, mais pour essayer d'amener les députés à se concentrer sur le sens réel de ces faits particuliers et sur leurs conséquences sur les jeunes Canadiens.

Aujourd'hui, je ne parle ni de ponts, ni d'avions, ni de briques et de mortier. Je parle de jeunes Canadiens qui ont des rêves et des aspirations aussi divers que ceux des hommes et des femmes qui siègent dans notre institution, peut-être la plus remarquable au monde.

Il faut décrire la dimension humaine de la pauvreté au Canada, il faut en dégager les causes et les effets, mais ce qui importe avant tout, c'est que ceux d'entre nous qui occupent des postes de commande soient sensibilisés à ce problème et prennent les mesures qui s'imposent.

Dans le rapport intitulé *Women and Children Last* publié dans ma province en février dernier, il était question des mères seules en Nouvelle-Écosse. Je voudrais en lire deux extraits pour l'édification des députés présents à la Chambre aujourd'hui et pour qu'ils y réfléchissent.

C'est un travailleur social de la Nouvelle-Écosse qui parle d'une situation. On lit à la page 56 du document:

> Un travailleur social à l'hôpital pour enfants Izaak Walton Killam a vu des mères célibataires qui amènent leur bébé souffrant de diarrhée et de vomissements à la salle d'urgence. Elles disent au médecin qui examine leur bébé qu'elles leur donnent du lait entier dilué ou du Similac deux fois plus dilué que d'habitude. Leurs chèques de bien-être ne leur permettaient pas d'acheter du Similac, qui coûte beaucoup plus cher que le lait, ou d'en acheter en quantité suffisante. Une réserve d'un mois de Similac coûte environ 60 $. Ces mères ne savent pas que les efforts qu'elles ont déployés pour joindre les deux bouts ont rendu leur bébé malade. Elles hésitent à donner la quantité nécessaire de Similac à cause du coût.

Les jeunes enfants ont besoin de lait. Il y a non seulement dans ma province mais dans tout le pays des personnes qui doivent faire face à des graves situations comme celle-là. Je crois que cela remplit d'horreur tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Les crédits

À la page 57 du même document, on parle d'un enfant asthmatique:

> Les médicaments et le Medi-Mist dont il a besoin coûtent entre 80$ et 100$ par mois, ce qui se situe bien au-dessus des moyens de sa mère, qui touche des prestations familiales. Ce qui est tragique, c'est que cet enfant et d'autres dans le même cas ne reçoivent pas les traitements dont ils ont besoin. Lorsque son asthme n'est pas contrôlé de façon appropriée, l'enfant est beaucoup plus susceptible à des attaques de dyspnée pouvant causer la mort. Ces crises peuvent exiger l'hospitalisation. L'enfant peut passer environ dix jours à l'hôpital avant de pouvoir contrôler son asthme. Et il est probable que le cercle vicieux se répétera quelques semaines ou quelques mois plus tard lorsque le parent sera incapable de payer les traitements nécessaires.

C'est un autre exemple tiré de la vie réelle et non pas de quelques statistiques trafiquées trouvées à Statistique Canada ou au Conseil national du bien-être social. Il s'agit de gens réels qui rencontrent des difficultés et éprouvent la nécessité d'essayer d'avoir une vie plus heureuse et plus saine.

Pour ce que cela vaut, il doit être frustant pour ceux qui sont confrontés à ces graves questions et aux problèmes qui en découlent non seulement pour les enfants pauvres, mais aussi pour les familles pauvres, de voir que notre gouvernement n'a pas réagi d'une manière positive mais bien négativement. Il y a eu la désindexation partielle des allocations familiales, l'abaissement du seuil de remboursement du crédit d'impôt pour enfant de 26 300 $ à 23 500 fondé sur les revenus de la famille, la désindexation partielle de ce seuil, ce qui aura pour effet de faire perdre à un nombre croissant de familles quasi-pauvres une partie de ce crédit d'impôt pour enfant. Il y a eu une réduction de l'exonération d'impôt pour enfant de 710 à 390 $ en 1989, et une désindexation partielle de cette exonération. La réforme fiscale a réduit depuis cette exonération au montant assez insignifiant de 65 $.

Je pourrais continuer en parlant du manque de programme de garderies ou de la prolifération des impôts sur le revenu des particuliers qui a causé du tort à de nombreux Canadiens et en particulier aux familles pauvres.

La motion proposée par mon collègue d'Oshawa vise, je pense, à mobiliser et à tirer parti de la volonté qui existe au Parlement pour régler ce problème non seulement théoriquement mais bien d'une manière concrète.

Les causes de la pauvreté des enfant sont nombreuses et importantes. La pauvreté des enfants est reliée directement à la pauvreté des familles, et celles-ci sans emploi d'avenir et sans débouchés économiques dans notre pays

continuent à estimer que leur sort et celui de leurs enfants est directement lié à ces débouchés économiques.

Un mauvais système d'enseignement et de formation au palier fédéral comme au palier provincial aggrave aussi les difficultés parce qu'il contribue à la pauvreté et en particulier à celle des enfants dans notre pays. Le manque de garderies accessibles, de qualité et à un prix abordable dans notre pays en est une autre cause. À mon avis, nous devrions tous unir nos efforts pour essayer de créer de nouvelles places de garderie au Canada.

En outre, les institutions n'ont pas répondu à nos attentes. Le Parlement ne s'est pas préoccupé des difficultés qu'éprouveront les enfants pauvres et, par exemple, les tribunaux, qui n'ont pas été à la hauteur de leur tâche, n'ont pas persévéré, ils n'ont pas été assez énergiques pour ordonner aux conjoints de verser des pensions alimentaires aux familles qui ont grand besoin de cette aide financière.

Il est scandaleux que les tribunaux canadiens, qui sont administrés par les provinces, permettent à des individus d'agir de façon irresponsable et de ne pas verser la pension alimentaire qu'ils ont eux-mêmes jugée appropriée.

Quant au système de bien-être social lui-même, je pourrais vous en dire long là-dessus. Je viens d'une circonscription où la pauvreté est réelle et où le système de bien-être social décourage et restreint la motivation de l'individu.

• (1250)

En Nouvelle-Écosse, nous avons un système que j'estime archaïque. Le contre-interrogatoire et les évaluations dont ces gens doivent faire l'objet pour recevoir de l'aide afin de veiller à l'entretien de leurs enfants et de leur famille sont incroyables dans bien des cas.

Perdre sa dignité, c'est tout perdre, et j'espère que tout en nous penchant sur le fond de cette motion et sur ce que nous pouvons faire à titre de parlementaires, nous examinerons de près les régimes en place à l'échelle nationale, lequels sont de fait très inefficaces pour pallier aux difficultés propres à notre système de bien-être social.

Un grand nombre de travailleurs sociaux sont des personnes dévouées, remplies de compassion et de bonté. Mais, je le dis à regret, nombreux sont ceux qui ont perdu la compassion, la sensibilité et la compréhension nécessaires pour s'attaquer aux problèmes auxquels ils font face tous les jours.

Je sais que mon temps de parole est limité. En guise de conclusion, permettez-moi de citer un extrait d'un livre intitulé *Two Worlds of Childhood*. À mon sens, le passage suivant décrit la substance et l'esprit de la motion d'aujourd'hui et, espérons-le, les mesures que nous pouvons prendre en tant que parlementaires. Je cite:

> C'est ici qu'il faut commencer, car c'est ici que sont les enfants. Seul un examen sérieux du monde dans lequel ils vivent—monde que nous adultes avons créé pour eux, en grande partie parce que nous avons déclaré forfait—peut nous convaincre qu'il est urgent de nous pencher sur leur sort et sur les conséquences de notre inertie. Seulement alors, peut-être, comme Isaïe l'a dit, «un petit enfant les conduira».

Je demande à tous les députés d'appuyer la motion et de prouver aux Canadiens que le Parlement, fondement de la démocratie, a le pouvoir et, ce qui est plus important, la volonté politique d'aborder et de régler le problème de la pauvreté chez les enfants dans notre beau pays.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député dans le lobby et ici à la Chambre, et évidemment, le ministre l'a dit, nous allons le répéter aujourd'hui lors de ce débat, nous appuyons entièrement la motion présentée par le chef du Nouveau parti démocratique. Mais la pauvreté chez les enfants n'est pas arrivée du jour au lendemain. Je voudrais rappeler à mon collègue que supposément un parti politique, un gouvernement doit avoir une vision, doit voir plus loin.

Quand le gouvernement libéral était au pouvoir, au début des années de la Révolution tranquille, c'est à cette époque-là qu'il y avait un problème dans les familles, qu'on a constaté au début de cette révolution les femmes prenant leur place dans la société. On a vu en même temps, simultanément, l'avènement de divorces, séparations, *et cetera*. Et alors qu'on aurait dû avoir une politique non pas à courte vue, mais à long terme, pour prévoir les impacts de cette révolution tranquille sur la société d'aujourd'hui, on s'est mis à dépenser d'une manière incroyable l'argent des payeurs de taxe canadiens sur toutes sortes de projets. Moi, dans ma circonscription, il y a eu l'expropriation de Mirabel: 97 000 acres de terrain. Cela a coûté des millions de dollars aux payeurs de taxe pour rien, parce qu'on a été obligé de revendre les terrains aux propriétaires.

Je voudrais demander au député qui a été membre du gouvernement libéral pendant presque un demi-siècle, 25 ans, comment il peut.. On est tous d'accord avec lui, la pauvreté chez les enfants, c'est insidieux, c'est inacceptable, cela n'a pas de bon sens et tout le monde doit faire son petit bout de chemin personnel pour essayer de régler cela. Mais est-ce qu'il pourrait me dire, à peu près, comment est-ce qu'on pourrait régler de cas de pauvreté chez les enfants si on prenait seulement une petite fraction de l'argent dont on a besoin pour payer les intérêts

des intérêts de la dette, parce qu'on est rendu là? On a une dette qui prend des proportions insoupçonnées alors qu'en même temps, à l'approche de l'an 2000, il y a des problèmes d'abus sexuel. Cela me concerne énormément, le député en a fait mention, le ministre aussi, le rapport Rix Rogers va nous être présenté bientôt, et je suis certaine que tous les députés de la Chambre vont être outrés quand ils vont lire qu'au Canada, il y a de plus en plus d'enfants qui sont abusés sexuellement, des enfants qu'on doit, aujourd'hui, traiter parce qu'après l'abus, il faut faire quelque chose. Mais cela prend tellement d'argent! La dernière conférence des ministres l'a démontré d'une manière claire et sans équivoque, c'est un gouffre administratif que les besoins. Alors, le député pourrait-il me dire ce qu'il a fait, lui, quand il était membre du gouvernement pour essayer de régler ce problème ou le prévoir?

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai trop peu de temps à ma disposition pour expliquer toutes les mesures constructives que mon gouvernement a prises entre 1980 et 1984 alors que j'ai eu l'honneur de représenter les gens de ma circonscription. Je tiens à dire à la députée que je sais qu'elle ne voudrait probablement pas que nous nous engagions dans un interminable débat de partisanerie politique et que nous rejetions le blâme sur d'autres. Toutefois, vu qu'elle l'a fait, peut-être devrai-je répondre à sa question sur le même ton.

Il est indubitable qu'aussi bien au niveau fédéral que provincial, les gouvernements, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, doivent assumer leur part de responsabilité à cet égard. Des députés ont beau jeu de montrer du doigt certains de leurs collègues, mais ils n'amélioreront pas pour autant le sort déplorable des enfants pauvres et des familles pauvres de notre pays.

C'est un fait que nous avons instauré les allocations familiales. C'est un fait que nous avons instauré également le Régime d'assistance publique du Canada. C'est un fait que nous avons accompli bien des choses grâce aux crédits d'impôt enfant. Nous avons également eu recours à un train de mesures visant à régler si possible certains des problèmes.

Je dirai à la députée qu'elle pose la mauvaise question. Elle demande en effet où le gouvernement devrait trouver l'argent. Où devrait-il puiser pour rectifier cette situation catastrophique? Je lui répondrai qu'un gouvernement doit avoir une vision de la société. Dès qu'il a une idée claire de l'avenir qu'il réserve aux enfants, il n'a plus qu'à prévoir en conséquence les moyens appropriés à mettre en oeuvre.

Chaque jour nous apprenons que certains gouvernements accordent des subventions à des entreprises d'une utilité discutable. Chaque jour nous apprenons que des gouvernements nationaux refusent, pour une raison quelconque, de percevoir, comme ils le devraient, les impôts de certaines sociétés. Nous apprenons que des gouvernements distribuent de l'argent à leurs amis et à leurs partisans. Par contre, et c'est ce qui importe, ils ne consacrent guère d'argent, de temps et d'efforts à régler le problème de la pauvreté dans son ensemble et de celle des enfants en particulier.

Peut-être vaudrait-il mieux que la députée modifie sa vision de la société canadienne. À l'instar des députés démocrates et des députés ministériels, nous nous faisons bien du souci à propos du déficit. Mais si elle tient à éliminer définitivement la pauvreté chez les enfants du Canada, elle devra voir les choses sous un jour différent. Elle devra avoir la volonté politique. Elle devra avoir le courage de dire non aux prestigieuses sociétés de notre pays qui s'en tirent sans payer de taxes. Elle doit dire non également à ses partisans où qu'ils se trouvent et débloquer les crédits nécessaires à l'instauration de garderies appropriées. Elle doit enfin dire non aux gouvernements provinciaux qui dépensent à d'autres fins l'argent qu'ils obtiennent du gouvernement du Canada. Voilà ce qu'elle doit faire.

• (1300)

J'exhorte donc la députée et son parti à voir les choses sous un autre jour afin de faire les choix importants et notamment d'éliminer définitivement la pauvreté en général et la pauvreté chez les enfants en particulier.

Mme Bourgault: En sommes-nous encore aux questions et aux commentaires, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Dionne): Non.

Les crédits

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, pour votre bénéfice et celui des députés de la Chambre, le gouvernement a convenu que le temps qui nous serait accordé serait de 10 minutes et. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Dionne): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, les partis en ont discuté. Vous verrez qu'il y a consentement pour que, tout en respectant la rotation habituelle des orateurs, les partis qui le désirent puissent diviser le discours normalement d'un durée de 20 minutes suivi de dix minutes de questions et d'observations, en deux discours de dix minutes, suivis chacun d'une période de cinq minutes de questions et d'observations. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre pour agir ainsi le reste de la journée, ce qui permettrait au plus grand nombre possible de députés d'exprimer leur opinion sur cette question très importante.

M. Dingwall: Personne ne m'avait fait part de cette suggestion avant que le député n'en parle. Nous pourrions peut-être continuer pour l'instant de respecter l'ordre établi des orateurs, et je lui ferai savoir très bientôt si notre parti accorde son consentement.

Le président suppléant (M. Dionne): Dans ce cas-là, je donne la parole à la députée de Vancouver-Est.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je tenterai d'être brève pour donner à d'autres l'occasion d'aborder ce sujet très important.

Je suis convaincue que tous les députés ont été, comme moi, émus par le dernier discours de mon chef, le député d'Oshawa, dans lequel il a signalé avec émotion que nous devions travailler ensemble pour éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada. Dans son discours, dénué de sectarisme, il demandait la collaboration de tous les partis et de tous les chefs au Canada, puisque, bien sûr, les provinces ont un rôle très important à jouer dans cette mission.

Il a également demandé la collaboration des médias. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Les médias doivent prendre davantage leurs responsabilités et sensibiliser la population sur l'un des aspects les plus tragiques de la vie contemporaine au Canada. Nous ne voulons pas que cela se fasse seulement dans le temps des fêtes. À Noël, nous parlons tous des campagnes de souscription pour venir en aide aux enfants, mais nous les oublions le reste de l'année.

Notre chef a parlé de tragédie, puisque au Canada un enfant sur quatre vit dans la pauvreté. Ce nombre est loin de diminuer rapidement. Il dit que 151 000 enfants font la queue chaque mois dans les banques d'alimentation. Nous savons que, de 1974 à 1986, il y a eu une augmentation d'environ 19 p. 100 du nombre de familles pauvres dont le chef travaille. La pauvreté dans les familles continue de faire des ravages. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures concertées pour enrayer ce fléau.

L'année dernière, j'ai eu l'honneur de présider un comité interparlementaire dans le cadre de la Conférence de l'Union interparlementaire qui s'est tenue en Hongrie. Nous avons étudié la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et nous avons présenté des résolutions à l'assemblée plénière.

J'ai été extrêmement touchée par les interventions des délégués de nombreux pays du monde qui se sont penchés sur la situation des enfants. Ils ont parlé des enfants dans beaucoup de pays du tiers monde qui meurent d'inanition et de maladies que l'on pourrait prévenir, des enfants qui souffraient de lésions cérébrales et de handicaps permanents provoqués par la malnutrition, des enfants abandonnés à cause de la guerre, de la pauvreté et des migrations des gens dans bien des pays et de la grande négligence indissociable de la pauvreté dans tous les pays du monde. Nous avons discuté avec des gens venant de pays du tiers monde qui ne comprennent pas comment, dans un pays d'affluence comme le Canada qui a des ressources en abondance et un taux de natalité si bas, nous pouvons avoir plus d'un million d'enfants pauvres.

Nous savons qu'une des raisons qui empêchent les pays du tiers monde de progresser, car, en fait, ils font un pas en arrière en voulant organiser des services de santé et d'aide sociale pour protéger les enfants, ce sont les pressions énormes qu'exerce la dette internationale, problème que nous devons nous efforcer de résoudre. Nous n'avons pas autant de contraintes. Pourtant, nous avons des enfants qui font la queue chaque mois dans les banques d'alimentation.

Le Canada est un des pays signataires de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants. Nous avons effectivement signé cette semaine la déclaration adoptée par les Nations Unies. Nous devons faire quelque chose ici au Canada. Nous devons relever nos normes pour que tous les enfants aient droit à un niveau de vie acceptable si nous voulons leur permettre de se développer sur les

plans physique, intellectuel, spirituel, moral et social. C'est l'objectif que nous nous étions fixé lorsque nous avons signé la convention.

La motion que nous étudions aujourd'hui à la Chambre nous demande de réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Je souhaiterais que nous nous engagions à prendre des mesures en ce sens au cours des années 90. Pour ma part, je ne tiens pas à attendre jusqu'à l'an 2 000. Si nous attendions jusqu'au siècle prochain pour prendre des mesures, toute une génération d'enfants continueraient d'être victimes de la pauvreté et, arrivés à l'âge adulte, ils seraient incapables de donner leur pleine mesure dans la société. Le cycle interminable de la pauvreté se perpétuerait d'une génération à l'autre.

Comme mon chef l'a souligné, la solution à la pauvreté est de faire en sorte que les familles pauvres aient plus d'argent. Il a proposé à cette fin plusieurs mesures précises que je voudrais simplement résumer encore une fois.

Il a proposé que le gouvernement relève immédiatement le salaire minimum fédéral, qui est le plus faible au Canada, et qu'il le fasse indexer, afin que les familles pauvres tirent un revenu suffisant de leur emploi.

Il a proposé qu'on augmente également les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants, qui sont les deux programmes fédéraux s'adressant directement aux familles et aux enfants, notamment aux familles à faible revenu. Je propose que nous envisagions une hausse de 20 p. 100 en 1990.

Il a proposé qu'on présente à nouveau des programmes de garderies de bonne qualité, efficaces et abordables.

Il a également proposé la tenue d'une conférence nationale sur l'élimination de la pauvreté des enfants qui rassemblerait les provinces, les municipalités, les organismes bénévoles, les syndicats, les chambres de commerce et tous les autres services, y compris tous les ministères fédéraux qui peuvent contribuer à réduire la pauvreté au Canada. Il a proposé que ce groupe se réunisse une fois par année, qu'il établisse des objectifs et des calendriers et que, en fait, il se fasse le défenseur des enfants, pour veiller à ce que nous prenions aussi rapidement que possible des mesures concrètes et précises pour réduire la pauvreté chez les enfants.

Le ministre a parlé en termes vagues de redistribuer la richesse et de rationaliser certains des programmes de crédit qui, à notre avis, ne sont pas très efficaces pour les familles à faible revenu. Il a parlé d'accroître la richesse au Canada. Les enfants sont actuellement les victimes de la dette nationale. Ils ne devraient pas faire les frais de ce combat contre la dette.

• (1310)

Si nous assurions maintenant un revenu suffisant aux familles à faible revenu qui ont des enfants, dans les dix prochaines années, un million d'enfants pauvres auraient assez de nourriture, un logement convenable, des soins de garde et des chances d'atteindre l'âge adulte. Le résultat serait qu'un million d'adultes et leur famille sortiraient du cercle vicieux de la pauvreté pour devenir des contribuables. Même pour des raisons économiques, nous devons agir.

Il faut que la volonté politique de régler le problème soit présente, chez tous les partis. Je dois malheureusement reconnaître que les politiques appliquées par le gouvernement n'apportent pas de solutions, et je ne m'étendrai pas là-dessus aujourd'hui, mais n'oublions pas que le déplacement de la production au sud de la frontière provoqué par l'accord commercial éprouve durement les familles. Les modifications à l'assurance-chômage limiteront les prestations de nombreuses familles à faible revenu. Le programme national des garderies est remis aux calendes grecques. La récupération des allocations familiales et des pensions de vieillesse se répercute directement sur les familles à faible revenu.

Le manque de surveillance sur les programmes cofinancés d'aide publique et la menace de réduire les programmes à frais partagés avec les provinces sont aussi des causes de vive inquiétude, sans mentionner l'impact qu'auront de plus en plus sur les familles à faible revenu la taxe sur les produits et services et l'inflation.

Comment pouvons-nous agir efficacement ensemble contre la pauvreté? Il faut tout d'abord relever sensiblement le niveau de revenu des familles. Bien qu'il ne faille pas négliger le grand nombre de pauvres, y compris les personnes seules et le grand nombre de femmes âgées seules, il y a probablement des raisons qui militent en faveur d'une forte augmentation du revenu des familles qui ont de jeunes enfants.

Le président suppléant (M. Dionne): Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est écoulé. Elle dispose de cinq minutes pour les questions ou observations.

Les crédits

M. Harvey (Edmonton–Est): Je me demandais si la députée qui vient de parler avait d'autres observations à faire à ce sujet.

Mme Mitchell: Si vous le permettez, monsieur le Président, je n'en ai pas pour longtemps.

Il nous faut non seulement augmenter les revenus, mais aussi offrir aux familles à faible revenu un logement abordable. Elles doivent consacrer une très grande partie de leur revenu au paiement du loyer. Il nous faut instituer un programme de garderie qui soit de qualité et abordable. Il nous faut certes modifier nos politiques de redistribution du revenu.

En terminant, je voudrais simplement exprimer l'espoir que tous les partis collaborent dans un cadre comme celui du Comité permanent de la santé et du bien–être social, pour organiser une conférence nationale sur l'élimination de la pauvreté dont sont victimes les enfants et adopter dès maintenant, autant que faire se peut, les mesures qui s'imposent pour atténuer la gravité du problème.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je voudrais aussi féliciter mon chef pour son dernier discours à la Chambre. Il a soulevé une question que la Chambre a tendance à éviter parce qu'elle a sans doute honte des données sur la pauvreté au Canada, de celle en particulier dont souffrent les enfants.

C'est avec plaisir que j'ai constaté dès l'amorce du débat que l'ensemble des députés considérait cette question d'un point de vue non partisan, qu'elle les préoccupait tous et qu'ils voudraient tous y remédier. J'espère que par suite de ce débat les quelques manifestations d'esprit de clocher que nous avons entendues seront vite oubliées. J'espère qu'en fin de compte les députés ne se souviendront que du libellé de la motion. Cette motion nous demande essentiellement de nous fixer comme priorité d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000. Quel plus beau souvenir pouvons–nous garder du chef du Nouveau Parti démocratique et de ce débat que le défi qu'il a lancé à la Chambre des communes et aux Canadiens? C'est un défi qu'il s'est fixé personnellement, je crois, d'éliminer dans un temps déterminé la terrible pauvreté que connaissent les enfants du Canada.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social énonce dans le cours de ce débat une série de priorités qu'il adopterait pour donner suite à cette motion. Cependant, j'aurais espéré que le ministre et peut–être son secrétaire parlementaire s'engagent à participer à l'activité suggérée, comme une conférence nationale sur la pauvreté, ou peut–être à renvoyer cette question au Comité de la santé et du bien–être de la Chambre. J'espère qu'il élaborera une série de programmes qui permettront de relever le défi que le chef du Nouveau Parti démocratique nous a lancé.

Je ne veux pas reprendre les statistiques qui ont déjà été mentionnées par plusieurs orateurs au cours de ce débat. Elles sont terrifiantes, surtout pour ceux qui vivent la réalité de la pauvreté tous les jours. J'ai été frappé par une de ces statistiques qui disait que le Canada était le pire des pays industrialisés—après les États–Unis—en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté chez les enfants.

Le député d'Oshawa nous a dit que nous pouvions prendre comme modèles d'autres pays qui semblent s'être donné pour priorité d'éliminer la pauvreté chez les enfants et qui sont beaucoup plus avancés que nous dans cette voie. Nous devrions au moins nous engager à étudier leur exemple et à examiner leurs priorités pour voir comment ils s'y prennent et peut–être à nous donner les mêmes objectifs qu'eux pour éliminer la pauvreté.

Des centaines de milliers d'enfants canadiens se couchent tous les soirs le ventre vide et vont à l'école tous les matins sans avoir pris un bon petit déjeuner et sans apporter de déjeuner. Ils ne travaillent pas bien à l'école parce qu'ils souffrent de malnutrition. Leurs résultats scolaires s'en ressentent et souvent ils ne peuvent pas terminer leurs études à cause de problèmes d'alimentation ou autres.

Il y a dans notre pays des dizaines de milliers d'enfants qui, à cause de vêtements inadéquats, de l'isolation insuffisante de leur logement et parfois d'un manque pur et simple de combustible, souffrent plus que les autres enfants canadiens de maladies courantes comme les maladies respiratoires et autres auxquelles il serait facile de remédier s'ils avaient des vêtements et un logement convenables et suffisamment de combustible ou les ressources nécessaires pour acquérir tout ça. Malheureusement, il y a au Canada des dizaines de milliers d'enfants

et des dizaines de milliers de familles qui n'ont pas les ressources nécessaires.

La responsabilité de ce problème repose en grande partie sur nous à la Chambre, à cause de ce que nous faisons ou de ce que nous négligeons de faire. C'est à cause des priorités que nous établissons ou que nous négligeons que ces enfants et leur famille souffrent de la pauvreté.

Il existe en Colombie-Britannique un organisme appelé End Legislative Poverty. La pauvreté au Canada n'est pas un hasard. Ce n'est pas par hasard qu'elle happe qui que ce soit. Les gens qui sont pauvres ne sont pas nécessairement paresseux ou incompétents. Ce ne sont pas nécessairement des gens qui ne peuvent obtenir les ressources nécessaires pour mener une vie normale. La pauvreté au Canada tient aux lois. Ça l'est par le truchement de ce que nous faisons à la Chambre ou de ce que nous omettons de faire. Nous, de tous les partis à la Chambre, sommes les gens qui sont responsables du problème de la pauvreté au Canada.

Je rejette les affirmations d'une députée d'en face qui voudrait en attribuer la faute à un gouvernement précédent en lui reprochant d'avoir créé le problème de la dette ici.

• (1320)

Je me rappelle que le ministre a dit que l'un des problèmes existant à l'heure actuelle, c'est que nous ne pourrons pas nous occuper du problème de la pauvreté avant que l'économie n'ait pris de l'expansion. Cela revient à dire que lorsque l'économie fléchira à nouveau, ces gens vont redevenir pauvres. Nous allons les laisser assujettis aux fluctuations de l'économie. C'est absurde. Il nous faut établir comme priorité absolue à la Chambre que nul Canadien ne doit être plongé dans la pauvreté par suite des fluctuations de l'économie. Si un gouvernement a cette politique, il ne mérite pas d'excercer le pouvoir. Si un député a cette politique, il ne mérite pas de siéger à la Chambre.

Je songe à une déclaration d'Abraham Lincoln: «Notre pays ne peut exister à moitié esclave et à moitié libre», disait-il. S'il avait atténué sa déclaration en disant: «Sauf en périodes de difficultés économiques», nous ne nous souviendrions jamais de ce président comme d'un grand libérateur. En fait, son nom en serait resté marqué pour toujours.

Nous devrions nous fixer pour objectif au Parlement de relever le défi que nous a lancé le chef du Nouveau Parti démocratique, c'est-à-dire de nous fixer pour objectif à l'horizon 2000 de ne plus avoir un seul enfant pauvre au pays, une seule famille pauvre. Le pays est assez riche, collectivement nous sommes assez riches pour réaliser cela. Tout ce qui nous reste à faire je pense c'est de nous fixer ce but et de nous atteler à sa réalisation. Nous pouvons y parvenir par le biais de la conférence suggérée par notre chef, par l'adoption de priorités définies par un comité de la Chambre, enfin ce qu'il faudra. Fixons-nous ce but à la suite de ce débat.

Je pense qu'il faudrait tendre ici une banderole demandant de supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000. Je pense qu'il faudrait mettre d'autres banderoles signalant les progrès réalisés au fur et à mesure que les chiffres baissent. Au nom du ciel, si ces chiffres ne baissent pas nous ne méritons pas d'être réélus à la Chambre. Fixons-nous ce but. Et affichons-le pour l'avoir bien en vue. Mettons-nous au défi chaque jour pour être sûrs d'y parvenir.

Ce qui complique le problème c'est notre attitude collective. Au Canada les gens pensent que les pauvres sont tous des assistés sociaux. Comme l'orateur qui m'a précédé l'a signalé, la grande majorité des pauvres sont des gens qui travaillent pour gagner leur vie, et ils travaillent dur. Certains même, parce qu'ils touchent le salaire minimum qui est très bas, exercent deux emplois. Dans certains cas, les deux chefs de famille travaillent. C'est bien joli de dire à ces gens qu'ils n'ont qu'à travailler pour sortir de la pauvreté, alors qu'ils s'y enfoncent de plus en plus. Les prix augmentent, les taxes augmentent, les taux d'intérêt augmentent mais en fait le salaire minimum est resté très bas. Le salaire minimum ne permet pas au Canada à des gens même très travailleurs de sortir de leur pauvreté. J'applaudis à la suggestion de mon chef, qui demande de relever le salaire minimum pour permettre à ces travailleurs de sortir de la pauvreté.

Certains prétendent également que les pauvres sont tous des assistés sociaux et qu'ils vivent aux crochets de la société. Les études effectuées d'un bout à l'autre du pays, et en particulier à l'Université Dalhousie en Nouvelle-Écosse, ont analysé les impôts versés par les pauvres. Elles nous ont permis de constater qu'ils payent non seulement le coût de leurs programmes, mais qu'ils versent plus. Ils payent également pour d'autres, pour des gens qui ne sont pas pauvres.

Il y a un véritable problème dans la façon dont les impôts sont structurés dans notre pays. Il y a des taxes qui favorisent les riches, qui sont généreuses à leur endroit, mais qui constituent une charge et une oppression pour

les pauvres. Il y a beaucoup de choses qu'il faut faire pour éliminer la pauvreté au pays.

Je vous dirai, monsieur le Président, et je dirai aux autres qui sont en Chambre que ce qu'il faut faire d'abord c'est ce qui est demandé par la motion. Il faut que les députés unanimes se fixent pour objectif de supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000. C'est ce qu'il faudra faire par cette motion, adopter cet objectif pour le Parlement.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il pourrait nous donner ses suggestions, parce qu'il a dit que le gouvernement devrait apporter une législation. Est-ce qu'il aurait des suggestions en rapport avec cette législation que le gouvernement devrait déposer à la Chambre pour solutionner le problème de la pauvreté chez les enfants, et est-ce qu'il ne croit pas qu'un des remèdes à la pauvreté, c'est que les familles travaillent et aient un emploi? Est-ce qu'il est prêt à dire que le gouvernement, sans évidemment avoir répondu à 100 p. 100,—évidemment, il n'y a rien de parfait—a quand même réalisé des grands pas, puisque le taux de chômage a été ramené de 11,6 p. 100 qu'il était au mois de septembre 1984, à 7,4 en octobre, et que le taux de chômage chez les jeunes est tombé de 18,2 à 11,3. Est-ce que le député est prêt à admettre que le gouvernement mérite quand même un certain crédit pour avoir mis en place des politiques qui favorisent la création d'emplois au Canada?

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie la secrétaire parlementaire de sa question. Remarquons que nombre des emplois créés depuis la récession de 1981-1982 ont été des emplois à temps partiel ou très mal payés, en fait au salaire minimum dans les provinces et à l'échelon national. Comme je le disais dans mon discours, ceux qui travaillent au salaire minimum, et ont parfois deux emplois, ne peuvent pas joindre les deux bouts. Ils ne peuvent pas nourrir leur famille, la loger décemment, vêtir chaudement leurs enfants et leur assurer une bonne éducation et de bons soins médicaux.

En réponse à sa question je lui citerais l'exemple d'une femme de ma circonscription qui, en raison de l'échec de son mariage, a dû avoir recours à l'aide sociale. Elle était humiliée de dépendre de l'aide sociale. Sa fille avait une maladie chronique. Même si l'aide sociale ne lui donnait pas un revenu suffisant, elle assurait au moins le soin de sa fille—soins médicaux gratuits, soins dentaires gratuits et médicaments gratuits—ce dont elle avait désespérément besoin.

Lorsqu'elle a essayé d'obtenir une formation de secrétaire juridique pour retourner au travail, elle a perdu le droit à l'aide sociale parce que le cours était d'un an. Elle a suivi le cours malgré tout et a pu battre le système.

Elle a commencé à travailler dans un bureau d'avocat au salaire minimum. Elle a alors perdu le droit aux soins et aux médicaments gratuits. En fin de compte, elle avait moins d'argent en travaillant que lorsqu'elle n'avait que l'aide sociale, et la santé de sa fille était mise en péril.

Nous avons besoin d'un système qui tienne compte de ces obstacles au travail et qui relève le salaire minimum, de sorte que ceux qui travaillent puissent au moins s'occuper de leurs enfants sans être contraints de sacrifier la santé et la sécurité de ceux-ci du simple fait qu'ils travaillent au lieu de dépendre de l'aide sociale.

Il y a beaucoup de choses à faire et c'est nous qui avons le pouvoir de les faire.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bourgault).

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'apprécie énormément l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de me prononcer sur la motion concernant la pauvreté chez les enfants.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, à l'instar du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), profiter de ce débat pour remercier, au nom des enfants pauvres, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) d'avoir choisi de parler d'eux dans son dernier discours sur une journée d'opposition. Cela démontre, monsieur le Président, encore une fois, la grande sensibilité du député d'Oshawa à l'égard des plus démunis.

J'espère et je souhaite vivement que dans sa vie ultérieure au Parlement, il choisira de continuer à s'occuper et à débattre de cette insidieuse question de la pauvreté chez les jeunes et surtout, monsieur le Président, de cette inacceptable montée de violence sexuelle à l'égard des enfants.

Je pense que le député d'Oshawa pourrait être d'un grand secours dans sa vie privée pour sensibiliser davantage les Canadiens à cette grave question.

La famille est notre point de départ en ce monde. Elle constitue notre milieu de croissance et elle nous enseigne le partage et la compassion.

Bien que nous connaissons les problèmes particuliers de la famille d'aujourd'hui, il ne faudrait pas perdre de vue le fait que la plupart des familles, quelle que soit leur composition ou leur situation, prennent soin de leurs membres de façon responsable et sont fiers de leur croissance et de leur réussite.

• (1330)

Quand je suis née, monsieur le Président, nos familles étaient dans la grande majorité composées du père qui travaillait à l'extérieur et d'une mère qui travaillait à l'intérieur de la maison. Nous avions donc une discipline sévère et nous nous sentions en sécurité dans notre cellule familiale. Toutefois, à l'approche de l'an 2 000, la famille connaît des changements majeurs et fait face à des pressions économiques et à des défis importants.

Dans plus de 60 p. 100 des ménages canadiens, les deux conjoints se retrouvent sur le marché du travail. Ainsi, la majorité des enfants vivent dans un milieu où leurs parents cumulent la double tâche: travail à l'extérieur et responsabilité familiale. Plusieurs de ces enfants, non encadrés dans ce même tissu familial où moi j'ai été élevée, ne se sentent pas appréciés et désirés, et souvent se sentent de trop, parce qu'ils voient bien que leur mère, quand elle arrive de son travail, est préoccupée et peut-être malheureusement elle n'a pas le temps de donner à son enfant toute l'attention qu'il ou qu'elle mérite.

En outre, un mariage sur trois se termine par un divorce ou une séparation. La probabilité, donc, pour les enfants canadiens de vivre une partie de leur enfance dans une famille monoparentale s'accroît de jour en jour.

Ce sont là des faits qui façonnent aujourd'hui le quotidien des jeunes générations, réalités qui ne peuvent nous échapper à titre de preneurs de décisions. La pauvreté chez les enfants est également une autre réalité à laquelle font face certaines familles canadiennes. Un enfant sur six vit dans la pauvreté, selon les mesures des seuils de pauvreté au Canada. Cette situation pourrait compromettre le développement et la réalisation du plein potentiel de certains adultes de demain et nous ne pouvons pas y être insensibles.

Voilà pourquoi le gouvernement a pris des mesures pour soutenir la famille. On doit se réjouir, évidemment sans s'asseoir sur ses lauriers, de la réduction de la pauvreté chez les enfants depuis que le gouvernement conservateur est entré en fonction. Cette amélioration s'explique par la reprise économique des récentes années, par la diminution du taux de chômage qui a profité à l'ensemble des familles et par des programmes sociaux destinés au mieux-être économique des familles. Les priorités économiques sont la garantie de notre prospérité future.

À ce titre, je dois mentionner la valeur du crédit d'impôt remboursable pour enfant, destiné précisément aux familles à faible et à revenu moyen, qui s'est accru de 50 p. 100 depuis 1984, passant de 367 $ à 565 $. Cette année, près de 5 millions d'enfants bénéficieront de cette mesure. Le gouvernement fédéral versera environ 2 milliards de dollars pour ce seul crédit.

Pour reconnaître les exigences budgétaires particulières des familles avec enfants à charge, une partie du crédit d'impôt est versée d'avance en novembre aux familles qui y sont admissibles, et Dieu sait, monsieur le Président, si le mois est bien choisi avant l'époque de Noël! Nous contribuons également au soutien des familles par le biais des allocations familiales versées mensuellement à chaque enfant de moins de 18 ans.

Cette année, environ 6,6 millions d'enfants recevront cette allocation et le gouvernement fédéral versera approximativement 2,6 milliards de dollars. Dans la seule province de Québec, 1,6 million d'enfants reçoivent cette allocation mensuelle.

J'aimerais ajouter, monsieur le Président, qu'en vertu de la Loi sur les allocations familiales, les provinces peuvent choisir selon certains critères la façon par laquelle ces allocations familiales seront distribuées, ceci évidemment pour mieux répondre aux différentes réalités provinciales. La province de Québec s'est prévalue d'une telle disposition. Ainsi, les enfants québécois de 12 à 17 ans inclusivement reçoivent une allocation plus généreuse que les enfants plus jeunes. Le montant de l'allocation s'accroît également selon le rang dans la famille.

Nous savons notamment que l'incidence de la pauvreté est plus grande chez les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale. Il apparaît donc plus difficile pour un seul parent d'assumer ses responsabilités économiques et familiales dans un monde où deux parents assurent généralement le bien-être de leur enfant. En outre, des familles monoparentales connaissent une détérioration de leur condition économique à la dissolution du mariage.

Afin d'aider les provinces à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, le gouvernement fédéral a mis sur pied deux services: le premier permet de retracer

les parents qui n'ont pas respecté leurs obligations financières à partir de banques d'information fédérale tel que le fichier principal des prestations d'assurance-chômage. Le second service permet de saisir auprès du parent fautif des sommes administrées et versées par le gouvernement fédéral telles que le remboursement d'impôt, les prestations de régimes publics de pensions ou d'assurance-chômage.

Bien que ces services existent depuis peu d'années, ils enregistrent une augmentation croissante du nombre de parents retracés et des sommes saisies. Les familles monoparentales sont les premières bénéficiaires de ces progrès. Dans le cadre d'une nouvelle taxe sur les biens et services, le régime fiscal sera rendu plus équitable par un certain nombre de changements intégrés qui permettront aux Canadiens à revenu modeste de bénéficier de l'aide fiscale. Ainsi, les familles gagnant moins de 30 000$ par année seront en meilleure posture après la mise en place de la TPS.

Le gouvernement s'est engagé publiquement à soutenir les familles par des mesures sociales en ce qui concerne la garde des enfants et pour contrer la violence conjugale. N'oublions pas l'importance du Régime d'assistance publique dont les coûts sont partagés par le gouvernement fédéral et les provinces, lequel offre une protection aux familles les plus démunies. Bien sûr, nous ne devons pas oublier la Convention sur les droits de l'enfant proposée par les Nations Unies, qui a été adoptée cette semaine, le 20 novembre. La Convention vise à l'établissement d'une norme internationale moderne pour la protection des droits sociaux, économiques, politiques, religieux, culturels et civils de l'enfant.

Monsieur le Président, je pense qu'on devra aussi envisager des modifications qu'il conviendra d'apporter à nos lois en vue de respecter ces nouvelles normes internationales. Il faudra aussi, à mon humble avis, prévoir que de ces droits résultent que les enfants violentés physiquement ou sexuellement reçoivent l'aide appropriée pour les aider à surmonter le traumatisme qu'ils ont vécu. J'ai la ferme conviction qu'à l'approche de l'an 2000, la croissance de ce pays repose en grande partie sur nos investissements dans nos ressources humaines, et ceci dès l'enfance.

Je n'ai touché ici qu'à quelques aspects du rôle du gouvernement fédéral dans la lutte contre la pauvreté des enfants. D'autres instances dans les provinces, le secteur non gouvernemental et les organismes communautaires remplissent un rôle essentiel. Mentionnons, entre autres, la province de Québec qui a adopté une politique familiale touchant plusieurs facettes de la vie familiale.

En conclusion, j'aimerais ajouter que la famille représente notre principale institution et nos enfants, la pierre angulaire de notre société. Je n'ai malheureusement pas eu d'enfants, monsieur le Président, je considère qu'à 39 ans, c'est une tragédie personnelle. J'aime donc les enfants des autres, et je ne pourrais tolérer qu'on fasse du mal à mes neveux et nièces ni aux autres enfants que je connais.

Dans les mois qui viennent, un rapport très attendu, celui de Rix Rogers, conseiller spécial en matière de problèmes sexuels faits aux enfants, va nous être soumis. Je voudrais dire à la Chambre, encore une fois, que j'ai l'intention de consacrer beaucoup de mon temps afin de faire en sorte que les recommandations puissent être mises de l'avant avec l'aide des provinces et du gouvernement fédéral afin, une fois pour toutes, de traiter d'une manière juste ce problème grave de la violence qu'on fait à nos enfants.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour ses commentaires et j'accepte qu'il y ait eu la continuation d'un nombre de programmes, quelques améliorations dans certains cas et quelques nouvelles initiatives assez limitées. Je crois qu'il faut regarder la question dans l'ensemble du jeu.

[*Traduction*]

Voici les faits tels que je les comprends. Au cours des cinq dernières années il y a eu 31 augmentations de taxes et d'impôts. On propose maintenant une taxe sur les produits et services qui frappera indûment les pauvres et, en dépit des affirmations contraires qui ont été faites, ceux-ci ne l'acceptent pas.

• (1340)

Il y aura une TPS sur les articles de sport nécessaires à la pratique de la ringuette, du hockey et du bowling, sur les leçons de musique, les livres et autres publications dont beaucoup sont très importantes pour les enfants, surtout les enfants pauvres, et sur les cours collégiaux et universitaires non créditables, voire sur les petites douceurs de la vie comme les friandises et les bonbons et sur certains services médicaux, notamment les services des psychologoques et des physiothérapeutes. N'oublions pas le dernier budget qui renferme nombre de mesures anti-familiales au dire de beaucoup de gens, des mesures qui récupèrent les avantages sociaux consentis aux personnes âgées et aux familles. Mais ont-elles servi à quelque chose au moins? Un aperçu général de la situation actuelle nous permet-il de dire qu'il y a baisse du nombre des trois millions et demi à cinq millions de pauvres au Canada, dont plus d'un million d'enfants, presque un million de familles, dont beaucoup sont des familles monoparentales dirigées par une femme et du million et

plus d'adultes seuls, pour la plupart de sexe féminin? Ont-elles réduit le nombre des banques alimentaires, quelque 150 ou 160 actuellement, semble-t-il, et le nombre des soupes populaires? Ont-elles aidé les chômeurs qui ne figurent pas sur les listes officielles parce qu'ils ont épuisé leurs prestations et perdu espoir ou les quelque 25 p. 100 de jeunes chômeurs de Terre-Neuve?

Quand on dresse le bilan des initiatives dont parle ma collègue, pourrait-elle me dire en toute honnêté que les pauvres au Canada sont moins nombreux et plus à l'aise qu'autrefois?

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement fédéral fait face actuellement à des demandes incroyables, tant au niveau des besoins en matière d'affaires sociales, soins de santé, qu'en besoins environnementaux. Les sommes qui sont requises, monsieur le Président, seulement dans ces deux domaines sont astronomiques.

J'espère que les députés ne pensent pas que c'est de gaieté de coeur que le gouvernement se voit dans l'obligation d'augmenter des taxes afin de redistribuer d'une manière plus équitable l'assiette fiscale. Cependant, monsieur le Président, il faut quand même dire qu'il y a évidemment encore des pas de géant à faire, mais qu'il y a encore des choses qui ont quand même été entreprises. Entre autres, il faut dire que le nombre de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté a diminué de plus de 549 000, dont 179 000 enfants, 61 000 personnes âgées, et 198 000 femmes de moins. Ce n'est quand même pas la mer à boire, mais c'est quand même une réalité qu'il faut nommer.

Le revenu personnel disponible après impôt, monsieur le Président, a grimpé de 1 400$ par habitant, en termes réels, depuis septembre 1984. Evidemment, ce sont des statistiques, et quand on regarde à côté de chez nous, dans nos comtés, les enfants et les familles qui sont pauvres, on se demande pourquoi ce n'est pas une de ces personnes-là qui fait partie des statistiques. Il est bien évident, monsieur le Président, que le gouvernement est confronté à des problèmes graves de déficit, et en même temps nous sommes confrontés à un problème social grave que nous voulons régler.

Bien sûr, le seul moyen dont dispose le gouvernement fédéral, c'est via l'assiette fiscale. Et sans que cela soit de gaieté de coeur, nous sommes obligés de le faire pour essayer de régler, du moins, ces problèmes dont vivent plusieurs familles pauvres au Canada.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est au député de Cambridge.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de cette importante motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Ce sont, notamment, l'importance qu'au Canada nous accordons à nos programmes sociaux et le fait que nous croyons vivement dans le partage et l'équité, qui font la grandeur de notre pays. Nous sommes fiers de notre tradition bien ancrée qui consiste à s'occuper des défavorisés.

Ainsi, la question de la pauvreté bouleverse tous les Canadiens; il ne devrait pas y avoir de pauvreté dans un pays aussi riche que le nôtre. C'est là une préoccupation nationale. Nous nous préocupons surtout du sort de ceux qui, dans notre société, sont le moins en mesure de surmonter la pauvreté grâce à leurs propres efforts et je parle, bien entendu, des enfants.

Il faut signaler qu'il y a manifestement des problèmes reliés à la définition de la pauvreté au Canada, surtout lorsqu'on parle des enfants. Ainsi, par exemple, le nombre d'enfants qui, selon la motion, vivent dans la pauvreté, ne reflète certes pas la réalité. Cependant, cela ne diminue en rien la gravité du problème de pauvreté chez les enfants ni l'importance de chercher à la réduire ou à l'éliminer. L'esprit de la motion mérite d'être appuyé par tous les députés.

Il est regrettable que le bien-être des enfants et les possibilités qui s'offrent à eux dans la vie dépendent dans une large mesure de la situation économique de leurs parents. Les enfants qui viennent de familles pauvres ont de très fortes chances de souffrir de privations. Du fait de l'insuffisance du revenu familial, ces enfants éprouveront très probablement des difficultés. Manifestement, il est fondamental d'améliorer le revenu familial, d'accroître le niveau de vie des familles à faible revenu, afin de réduire la pauvreté chez les enfants et de supprimer les obstacles qu'elle dresse devant eux.

La meilleure façon pour le gouvernement de permettre à de nombreuses familles de sortir de leur pauvreté, c'est de s'assurer que l'économie canadienne tourne à plein régime. Le Canada a besoin d'une économie forte et productive, afin de créer les emplois et l'activité économique propres à accroître les revenus, et de financer nos

programmes sociaux. Bref, la réduction de la pauvreté parmi les enfants est fonction d'une économie forte.

Le gouvernement conservateur tente de bâtir une économie dynamique et compétitive qui permettra d'accroître le niveau de vie des Canadiens et qui nous donnera les moyens de financer les programmes si importants qui font partie du tissu social de notre pays. Pour ce faire, il a recours à la stratégie économique qu'il a présentée en 1984 et qu'il suit depuis. Il y a deux aspects fondamentaux à ce plan économique: Il s'agit tout d'abord de s'assurer que les deniers publics sont bien administrés et ensuite, de modifier fondamentalement l'économie, afin de laisser les coudées franches au secteur privé et de promouvoir la compétitivité et l'innovation.

Depuis cinq ans, nous réalisons des progrès importants sur les deux fronts. Le déficit annuel du gouvernement a été considérablement réduit par rapport aux niveaux de 1984–1985. Nous avons également amélioré sensiblement les rouages de notre économie et nous continuons notre oeuvre. En éliminant certains éléments provoquant des frictions et des distorsions, nous accroissons la productivité, ce qui, en retour, permet de hausser le niveau de vie des Canadiens, donc de lutter contre la pauvreté.

Nous avons pris beaucoup de mesures à grande portée: l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, les initiatives commerciales avec les pays d'Europe et du Pacifique, la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports, la réforme fiscale, les privatisations, le recyclage de la main–d'oeuvre et la nouvelle politique concernant la concurrence n'en sont que quelques exemples.

Les changements que nous avons apportés ont permis l'émergence d'un secteur privé plus sain et plus confiant. Nous mettons en place les fondements sur lesquels nous édifierons une économie plus forte, plus dynamique et plus prospère au cours de la prochaine décennie et au–delà.

Notre plan donne des résultats. Plus d'un million et demi d'emplois ont été créés au Canada depuis cinq ans, le taux de chômage a diminué dans toutes les régions du pays et les Canadiens ont profité de toutes ces améliorations. En contribuant à instaurer un environnement économique plus sain, le gouvernement a amélioré les structures des programmes sociaux, il a réduit les taux de pauvreté et de chômage et a permis une distribution plus progressive des revenus après impôt.

Ces cinq dernières années, nous avons pris certaines mesures pour alléger le sort des enfants vivant dans la pauvreté en majorant les prestations pour enfants accordées aux familles à faible revenu par l'intermédiaire du régime fiscal. Ainsi, avec le budget de février 1986, nous avons introduit une augmentation en trois étapes des crédits d'impôt pour enfant et un nouveau supplément à ce crédit. Aussi depuis 1986, environ 700 000 familles à faible revenu peuvent obtenir le versement anticipé de deux tiers du crédit d'impôt pour enfant.

Pendant la première étape de la réforme fiscale, nous avons transformé l'exemption fiscale pour enfant en crédit pour avantager les Canadiens à faible revenu. La taxe de vente fédérale a été majorée par le budget d'avril 1989. Cette majoration constitue la première étape vers l'adoption du nouveau crédit remboursable au titre de la taxe de vente prévu dans la réforme fiscale. Le crédit remboursable au titre de la TPS viendra protéger les Canadiens à faible et à moyen revenu. Les familles gagnant moins de 30 000 $ seront donc dans une situation plus avantageuse que maintenant après l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

• (1350)

Notre politique économique est telle qu'elle nous permet de préserver et de renforcer les valeurs humanitaires fondamentales qui caractérisent notre société. Notre but demeure de veiller à ce que le Canada soit suffisamment fort et compétitif au plan économique pour répondre aux besoins des Canadiens et leur assurer un avenir meilleur.

Toutes les mesures que notre gouvernement a prises jusqu'à maintenant pour restructurer l'économie, améliorer les programmes sociaux et nous permettre de nous payer encore de solides programmes sociaux auront été vaines si nous ne nous assurons pas en outre que nos enfants seront en mesure de profiter des possibilités que nous nous efforçons de leur ménager. En conséquence, un moyen de briser le cercle vicieux de la pauvreté réside dans l'éducation.

Il faut nous assurer que tous les enfants du Canada, quel que soit leur milieu, reçoivent la meilleure éducation possible, soit une éducation de classe internationale pour relever un défi de catégorie internationale. L'avenir de nos enfants repose sur notre système d'éducation. Mais pour que ce système donne les résultats escomptés, nous devons trouver le moyen de nous assurer que le taux de décrochage ne soit pas plus élevé chez les enfants pauvres que chez les autres.

À la dernière conférence des premiers ministres, à Ottawa, le premier ministre a fait part de ses préoccupations au sujet de l'éducation au Canada. Il a exprimé le désir de collaborer avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé, et tout Canadien intéressé à améliorer les systèmes d'éducation de tout le pays de sorte qu'ils

soient aussi bons sinon meilleurs que ceux de nos plus sérieux concurrents internationaux.

L'éducation est une question nationale, et non une question fédérale, provinciale ou même purement gouvernementale. En fait, c'est une question qui intéresse tous les Canadiens et qui nécessite la collaboration de tous les Canadiens. C'est pour cela que le premier ministre a demandé aux premiers ministres provinciaux de créer avec lui un groupe de travail national sur le développement des ressources humaines de l'an 2000. Ce groupe est chargé d'évaluer les besoins en matière de perfectionnement de la main-d'oeuvre canadienne et de veiller à ce que notre régime d'éducation puisse nous aider à relever le défi en l'an 2000 et par la suite. Pour relever ce défi, il nous faudra exploiter le potentiel que représentent les enfants de toutes les familles canadiennes, peu importe leur revenu.

Pour régler le problème de l'éducation, il ne suffit pas d'y affecter des fonds. Le Canada dépense déjà des sommes énormes pour l'éducation. En fait, les subventions qu'il accorde par tête d'habitant le place au deuxième rang des pays industrialisés, derrière la Suède. Nous avons naturellement raison d'investir dans l'éducation, mais il nous faudrait accroître le rendement de notre investissement. Il faut obtenir de meilleurs résultats. Nous voulons que tous les jeunes Canadiens, peu importe le revenu de leur famille, puissent profiter des occasions qui s'offrent à eux grâce à une meilleure éducation.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons obtenir le concours de tous les Canadiens, et nous le ferons. Nous devrons le faire, si nous voulons, à long terme, éliminer la pauvreté chez tous les enfants. Les Canadiens veulent un pays où la pauvreté est réduite au minimum, une société qui continue de se montrer généreuse et humanitaire et qui réussit à maintenir les programmes et les services sociaux nécessaires à sa population. Un Canada économiquement fort, pouvant concurrencer les autres pays du monde, aura tous les outils nécessaires pour réduire la pauvreté et offrir des services sociaux et des programmes de soutien à ceux qui en ont besoin.

J'espère que tous les Canadiens accepteront de travailler ensemble pour construire un meilleur Canada, un Canada plus fort, où la pauvreté chez les enfants ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, apporter mon témoignage au nom de mes électeurs et de mon caucus au dernier testament parlementaire qu'a formulé ce matin le député d'Oshawa qui, à mon avis, a rendu un service important à la Chambre non seulement en attirant l'attention sur cette question qui nous inquiète tous, mais aussi en lançant un défi à propos de la nécessité de changer notre vocabulaire, notre conception, notre manière de penser et d'agir, et de commencer à nous rendre compte de la triste réalité de la pauvreté chez les enfants.

Malheureusement, après avoir écouté les deux derniers discours des porte-parole du gouvernement conservateur, j'ai l'impression que ce défi n'est pas relevé. Ce n'est pas le moment de faire une apologie comme celle qu'a présentée le député de Cambridge lorqu'il a dit comment le merveilleux bilan économique du gouvernement fait disparaître la pauvreté.

Je pensais que ce serait peut-être une occasion de faire preuve d'un peu d'honnêteté aujourd'hui à la Chambre et d'admettre que, en dépit de tout ce que lui, la secrétaire parlementaire et le ministre de la Santé et du Bien-être social ont décrit, la situation des enfants a empiré depuis quatre ou cinq ans. C'est la triste réalité.

Que des députés interviennent pour prétendre que la solution réside dans le genre de croissance économique néo-conservatrice et tout le reste alors que c'est absolument faux, constitue en fait un rejet du défi sincère et honnête lancé par le chef du Nouveau Parti démocratique.

J'invite le député de Cambridge et la secrétaire parlementaire à regarder en face la réalité du Canada. J'ai eu l'occasion de le faire depuis trois ou quatre mois. Le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré qu'il a été convaincu en écoutant une émission de Radio-Canada en juin dernier. Pour moi, ce fut un peu plus tôt. Le tout a commencé ici, à la Chambre des communes.

C'était en 1985 et j'étais assis dans ce fauteuil et j'écoutais le débat sur la proposition du gouvernement visant à désindexer les allocations familiales. Cela fait partie de son programme économique. J'écoutais les députés parler de la condition de la famille et je me suis rendu compte tout d'un coup qu'il n'y avait vraiment personne à la Chambre, moi y compris, qui était au courant de la condition de la famille moderne.

Je suis retourné dans ma circonscription et j'ai demandé à des représentants des Églises et des organismes sociaux de me dire ce qui se passait et ce qu'était la famille dans ma circonscription. Eux non plus ne le savaient pas au juste.

Nous avons mis sur pied un groupement chargé d'étudier le problème. Une vingtaine d'organisations y étaient représentées, des églises, des organismes sociaux et autres. Nous avons fait du porte à porte comme au cours d'une campagne électorale, mais cette fois-là, nous avons posé des questions sérieuses sur la condition et l'état de la famille dans la circonscription qui était la mienne à ce moment-là, Winnipeg—Fort Garry. Nous avons parlé à 12 000 familles différentes. On m'a dit que c'était la plus vaste étude jamais faite à un niveau local sur la vie de la famille au Canada.

Ce fut une révélation, car tout d'un coup j'ai commencé à comprendre que le problème de la pauvreté chez les enfants tient en partie au fait que les circonstances sont d'un type différent, plus invisible. J'ai découvert par exemple que de jeunes mères seules vivant en ville, rue Broadway, chemin Roslyn, avenue River, étaient obligées de déménager tous les six ou sept mois pour trouver des garderies convenables. Elles n'avaient pas accès à des services adéquats de garde d'enfants parce que les garderies étaient pleines. Elles devaient donc déménager pour trouver quelqu'un de compétent pour prendre soin de leurs enfants.

Tous ces déménagements sont épuisants. Vous devez consacrer toutes vos énergies et toutes vos ressources à la recherche d'une personne pouvant s'occuper de vos enfants. J'ai découvert que, dans ma seule circonscription, il y avait au moins 2 000 adolescents vivant dans la rue, qui ne provenaient pas nécessairement de familles pauvres mais de toutes sortes de familles et qui cherchaient un endroit pour vivre. Ils vivaient parfois avec un ami, parfois dans la rue où ils s'adressaient tantôt à un organisme tantôt à un autre.

Le député de Cambridge, qui exaltait les vertus du gouvernement trouvera peut-être intéressant, d'apprendre que j'ai visité Rossbrook House, un organisme du centre-ville de Winnipeg qui s'occupe des enfants pauvres pour m'informer des problèmes et demander comment les responsables s'en sortaient. Ils s'occupent de 200 ou 300 enfants de la rue qui viennent frapper à leur porte.

Ils m'ont dit qu'à cause de la réduction du budget d'Emploi et Immigration et de la modification du règlement, les organismes sociaux n'avaient plus accès aux fonds affectés à la création d'emplois et qu'ils avaient donc dû sabrer leur programme de 30 à 40 p. 100. Ils ne pouvaient plus engager des adolescents de la rue pour qu'ils aident d'autres jeunes, parce que le gouvernement a décidé qu'il n'était plus acceptable de verser des fonds publics aux organismes qui s'occupent des enfants pauvres. C'est ça le merveilleux bilan économique du gouvernement: cesser de financer un organisme qui s'occupait des enfants de la rue au centre-ville de Winnipeg.

C'est pourquoi j'affirme que, lorsque le député de Cambridge, les ministres et la secrétaire parlementaire disent qu'ils s'occupent du problème, ils ne savent pas de quoi ils parlent. Ils parlent d'une société toujours plus divisée, toujours plus morcelée, et ils n'en représentent qu'une moitié. Puis, ils ne comprennent pas l'autre partie. Ils ne la comprennent pas et ils s'en fichent. Voilà le vrai problème. Ils prennent la parole pour prononcer des discours rédigés à l'avance et ils ne se servent même pas de leur tête pour comprendre ce qui se passe. C'est cela la réalité du Canada de nos jours.

Vous pouvez aller sur la réserve indienne Rousseau, à proximité de Winnipeg, et voir des enfants boire de l'eau qui vient de 30 à 40 milles de là et faire des gastro-entérites chaque semaine à cause de cela. Voilà le résultat d'une politique du gouvernement. Les députés du parti ministériel sont-ils prêts à défendre cette cause pour pouvoir nous dire qu'ils sont fiers d'avoir accompli quelque chose?

• (1400)

Les députés devraient remiser les beaux discours préparés par les ministères. Ils devraient ouvrir les yeux et leur coeur un peu. Ils devraient essayer de voir la réalité telle qu'elle est et parler des vrais problèmes que nous avons au Canada.

Il ne se passe pas une journée à la Chambre sans qu'on entende un ministre ou un député du gouvernement conservateur parler du déficit. Quel est le sujet de prédilection? Le déficit.

Je n'ai jamais entendu le ministre des Finances parler du vrai déficit au Canada, celui d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. C'est là que nous devrions investir. C'est cela le vrai drame. Ces enfants, dans dix ans, devraient être nos éducateurs, nos gens d'affaires, nos politiques et nos journalistes. Ils n'y arriveront jamais parce qu'ils ne pourront même pas démarrer. Quand un million d'enfants vivent dans la pauvreté, c'est une perte

considérable. C'est le grand déficit que devons affronter. Pourtant, rien ne se fait pour régler ce grave problème.

Si nous voulons que notre pays soit concurrentiel et productif, qu'il relève le grand défi international, il aura besoin de chacun de ces enfants qui sont actuellement sous le joug de la pauvreté. Nous aurons besoin de leurs compétences, de leurs talents, de leur intelligence et de leurs capacités. Nous ne pouvons pas les mettre au rancart, même si c'est ce que nous faisons. Nos enfants doivent devenir les adultes de demain, des producteurs, des citoyens qui contribuent à l'édification de notre pays. Et cette époque n'est pas loin de nous. Six ou sept ans. C'est bien peu de temps.

Nous entendons dire que des comités d'éducation et des groupes d'étude sont mis sur pied. Je n'en crois pas un mot. C'est une tactique dilatoire. C'est une autre façon de reporter indéfiniment l'étude du problème. Dans très peu de temps, nous aurons besoin de ces enfants comme adultes pour travailler et rendre le pays prospère, productif et compétitif. Dans un pays de 26 millions d'habitants, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un million de futurs citoyens qui sont mis à l'écart et oubliés. Voilà pourquoi nous devons prendre immédiatement des mesures et changer sensiblement notre façon de faire les choses.

En parlant de déficit, je voudrais noter que les députés d'en face disent: «Bien sûr, nous aimerions en faire davantage.» Ils usent de clichés du genre: «On ne peut pas résoudre tous les problèmes à coup de dollars.» Le fait est que s'il y a un choix à faire entre diverses possibilités d'investissement, ne vaut-il pas la peine d'investir dans l'avenir de ces enfants? Voulons-nous leur donner une chance de devenir des citoyens productifs, en leur assurant un revenu décent, ou bien allons-nous continuer à financer des mégaprojets qui, depuis que le gouvernement est au pouvoir, nous ont déjà coûté 7 milliards de dollars?

Ces 7 milliards auraient fait beaucoup pour changer les choses chez nous et pour donner une meilleure chance de succès à un million d'enfants. Mais le gouvernement trouve beaucoup plus facile d'accorder 2,5 milliards par ici, 800 millions à Oerlikon par là, et de faire toutes sortes d'autres dépenses.

L'un des députés du gouvernement a dit aujourd'hui, et je l'en félicite, que nous devrions examiner toute la gamme des subventions, prêts, garanties et autres moyens de soutien des entreprises et, si nous croyons vraiment dans le secteur privé, nous devrions cesser de nous en occuper et réaffecter l'argent là où il est nécessaire, afin d'aider les enfants du Canada. Voilà l'investissement que nous devrions faire.

Je mets au défi les députés d'en face de se battre pour leurs principes. Vous êtes partisans de la libre entreprise? Vous croyez aux forces du marché? Alors ayez le courage de vos convictions. Dites qu'il est temps de mettre un terme aux cadeaux et d'employer l'argent là où on en a vraiment besoin. Nous allons travailler pour que, dans cinq, six ou sept ans, nous ayons des citoyens bien formés, en accordant dès maintenant une chance à ces enfants.

Cela veut dire qu'il faut, non pas se retirer simplement des programmes, mais construire quelque chose de neuf. Il est grand temps de commencer à examiner les lacunes de nos programmes familiaux. Je suis prêt à dire aujourd'hui, sans réserves, que les dispositions existantes sont inefficaces. Les allocations familiales ont été conçues il y a 40 ou 50 ans. À l'époque, c'était un programme très important, mais il ne répond plus aux besoins aujourd'hui.

Je vais en donner un exemple très clair. Au cours de l'étude que j'ai faite dans ma circonscription, j'ai découvert que beaucoup de familles n'ont plus aucune latitude pour faire face à une crise. Elles ne peuvent plus compter sur le soutien accordé autrefois par des institutions et d'autres familles. En outre, elles ne touchent pas des revenus suffisants pour surmonter un problème en cas d'échec du mariage, de maladie ou de difficultés d'apprentissage chez un enfant.

Permettez-moi de vous donner l'exemple d'un couple qui est venu me voir lorsque j'étais dans ma circonscription il y a deux ou trois mois. Je crois que lui est chauffeur d'autocar et elle, vendeuse dans un grand magasin. Ils ont découvert que leur enfant était hyperactif; il doit maintenant prendre de la ritaline. Les autorités du conseil scolaire de la localité leur ont dit que leur enfant ne pouvait plus fréquenter l'école. Ils doivent l'envoyer dans une école privée à 5 000 $ ou 6 000 $ par année, alors que leur revenu combiné se chiffre à 38 000 $. Où peuvent-ils trouver ces 5 000 $ s'ils ne demandent pas l'assistance sociale? Il faudrait qu'ils cessent de payer leur hypothèque, qu'ils demandent à bénéficier du Régime d'assistance publique du Canada. Mais ils ne le feront pas.

Ils ne peuvent pas résoudre ce problème, et toutes les familles font face à ce genre de difficultés lorsqu'elles entrent dans le cycle de la pauvreté. Il ne leur reste plus aucune marge de manoeuvre pour affronter ces crises. On a proposé que nous révisions en profondeur nos programmes de soutien de revenu, afin qu'il y ait une marge de manoeuvre suffisante pour que les gens puissent réagir à ces crises, pour créer un sentiment de confiance dans la famille. Ainsi, nous pourrions aider les enfants et les familles à surmonter ces problèmes.

Il est peut-être finalement temps de reconnaître que, si la famille évolue et que les deux parents travaillent à l'extérieur, ce n'est pas forcément parce qu'ils le désirent, mais bien parce qu'ils y sont obligés. Le gouvernement affectionne les statistiques sur la création d'emplois, mais le fait est qu'une bonne partie de ces emplois sont rémunérés au salaire minimum.

Il y a au Canada ce qu'on appelle des travailleurs économiquement faibles. Des centaines de milliers sont dans ce cas-là, ce qui me fait dire encore une fois qu'il faut renverser les vieux principes et la vieille sagesse conventionnelle et décréter que peut-être le temps est venu d'établir la forme de revenu minimum garanti qui convient, qui constituera une base de revenu pour les enfants et les familles, afin que le fisc ne leur reprenne pas tout revenu supplémentaire qu'ils pourront gagner. Il faut avoir la chance de s'élever dans l'échelle sociale.

Je crois que c'est le message que nous livrait le député d'Oshawa ce matin. Il est temps d'élargir nos idées pour dépasser les modèles et les pièges où nous sommes enfermés. Il n'invite pas les députés à défendre ou justifier les choses telles qu'elles sont, mais à essayer de penser à ce qu'elles pourraient être. Vers quoi nous dirigeons-nous? C'est l'essentiel de ce débat.

Je pourrais peut-être traiter d'une question que personne n'a abordée aujourd'hui. Nous nous sommes concentrés, avec raison, sur le problème de la pauvreté chez les enfants au Canada. Arrêtons-nous à penser un instant au problème de la pauvreté chez les enfants à l'extérieur du Canada et à la façon dont nous contribuons à abaisser considérablement le niveau de vie des enfants du tiers monde.

Je n'en parlerai pas longtemps car je sais que le débat porte sur la pauvreté au Canada. Je voudrais quand même attirer l'attention des députés sur le rapport que l'UNICEF a publié l'an dernier sur l'état des enfants du monde.

Les députés devraient tous lire ce document capital qui affirme que les politiques que nous adoptons comme gouvernement et comme pays ont pour conséquence d'aggraver les problèmes de nutrition chez les enfants du monde. Nous contribuons à réduire les normes d'éducation et les normes de santé. Nous forçons le Mexique, le Venezuela et tous ces autres pays à payer leurs dettes. Ils remboursent en amputant les budgets de leurs écoles, en limitant l'installation de systèmes d'égouts et en offrant moins de nourritures à leurs enfants.

Cette année seulement, les pays industrialisés recevront 50 milliards de dollars nets des pays du tiers monde. Le Canada empochera à lui seul 1,7 milliard de dollars. C'est plus que notre budget d'aide extérieur. Nous retirerons plus d'argent des pays du tiers monde que nous leur en donnerons avec pour conséquence que nous contribuons pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à une détérioration de la situation des enfants du monde. Nous les Canadiens, nous faisons cela.

Lorsque le Comité des affaires extérieures étudie le problème de l'endettement, nous posons des questions aux banquiers qui nous répondent: «Nous n'avons pas le choix; nous avons des comptes à rendre à nos actionnaires.» Ils accroissent leurs réserves en se soustrayant à l'impôt. Ils sont convaincus d'avoir raison de protéger leurs actionnaires et l'affirment.

• (1410)

Mais qui protège les enfants? Qui veille sur leurs intérêts? Je sais qu'au Canada, ils ne votent pas, ils n'ont pas de député qui les représente. Grand Dieu, le fait que nous tolérions année après année le sort fait aux enfants et que nous n'élevions pas la voix pour dire que quelque chose ne va pas, que nous laissions faire, en dit long sur notre manière d'administrer les affaires publiques.

Je veux renchérir sur les déclarations faites ce matin par le député d'Oshawa en disant qu'il y a beaucoup de gens et beaucoup d'aspects auxquels nous devons penser lorsque nous parlons du problème des enfants vivant dans la pauvreté. Il ne suffit pas, je crois, de nous attaquer à la

pauvreté qui frappe nos propres enfants, ici même au Canada, aussi grande, vraie et tragique soit-elle, sans nous préoccuper du reste du monde.

Nous ne pouvons pas vivre comme si nous étions seuls au monde. Nous ne survivrons pas en restant repliés sur nous-mêmes.

Le tout est de savoir comment il faut aborder la question. On a recommandé de tenir une conférence et je crois que c'est une excellente idée de réunir des représentants de différents secteurs pour examiner la question. Il est bon de chercher à obtenir la collaboration d'autres intéressés, mais je tiens seulement à signaler ici les responsabilités de la Chambre.

Je rappelle aux députés que nous avons nous aussi un rôle à jouer. Je citerai ici les propos qu'a tenus M. George Wald lorsqu'il a reçu le prix Nobel, il y a de cela plusieurs années. Même s'il a accepté le prix avec joie, il a dit: «[. . .] Il n'y a pas grand-chose que je puisse faire pour changer ma vie désormais. Je suis ce que je suis. Je suis devenu ce que je suis avec l'aide d'autres personnes et je ne peux pas faire grand-chose pour changer ou changer les personnes de ma génération. Mais si j'ai un conseil à donner aux politiciens du monde entier, c'est de toujours évaluer leur politique en fonction de ce qu'elle apporte aux enfants, de ce qu'elle fait pour leur avenir et pour la société dans laquelle ils vivent.»

Je demande donc aux députés si l'on a songé à l'incidence qu'aura la nouvelle taxe sur les enfants. Le ministre des Finances s'est-il vraiment demandé si la TPS va aider les enfants, compte tenu du fait qu'elle va réduire le niveau de vie des familles canadiennes? Cette taxe va-t-elle permettre aux enfants de s'acheter des livres? Va-t-elle les aider à fréquenter l'école? Va-t-elle leur donner accès aux leçons de musique dont parlait tout à l'heure mon collègue, le député de Saint-Boniface? Va-t-elle être avantageuse pour les enfants? Va-t-elle vraiment contribuer à leur éducation? Va-t-elle mettre fin à la pauvreté?

Je voudrais savoir comment les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage vont aider les enfants. Permettront-elles à leur père ou à leur mère d'obtenir la formation nécessaire pour trouver un emploi?

D'après ce que nous avons entendu au comité, cela va être plus difficile. Il y aura plus d'enfants dans les rues sauf si vous croyez à la discipline rigoureuse du marché. Cela ne va pas accroître substantiellement les investissements dans ces secteurs. Est-ce que les débats comme ceux des derniers jours au sujet de la Banque fédérale de développement et la vaste gamme de programmes gouvernementaux destinés aux entreprises vont aider les enfants? Mais non.

Il me semble évident qu'il s'agit d'une priorité. Mon collègue, le député de Saint-Boniface peut en parler de façon plus éloquente que moi étant donné qu'il connaît les faits et les statistiques. Nous devons investir dans l'avenir de notre population, de nos enfants. Cela devrait être notre responsabilité fondamentale et le critère à appliquer à tous nos programmes gouvernementaux.

Voici ce que je suggère à la secrétaire parlementaire: au lieu de chercher à remanier le système et de songer à verser une autre subvention d'un demi-million de dollars, le gouvernement devrait montrer l'exemple. Qu'attendons-nous pour aborder la question prioritaire des services de garde d'enfants? Cela fait un an qu'on attend. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté un projet de loi intégrant le grand nombre de recommandations formulées par les témoins qui ont comparu devant le comité il y a plus d'un an et demi?

Le gouvernement devrait s'occuper de la question dès maintenant, sans attendre que les problèmes du ministre des Finances soient réglés. Il devrait également profiter de l'occasion pour examiner le genre de programme de sécurité du revenu qui répondrait aux besoins des familles de petits salariés et des familles monoparentales. Ce n'est pas suffisant, et vous le savez. Je demande à la secrétaire parlementaire de parler à son ministre pour qu'il invite le Cabinet à faire effectuer une révision fondamentale de notre façon de distribuer le revenu et les prestations de sécurité. Dans l'affirmative, vous obtiendrez une réaction de ce côté-ci de la Chambre.

En conclusion, je voudrais faire remarquer que nous pouvons faire quelque chose d'important pour répondre au député d'Oshawa. Chaque fois qu'un projet de loi ou une mesure quelconque sera présentée, posons-nous cette simple question: quels seront ses effets sur nos enfants?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, permettez-moi de dire quelques mots et de poser une ou deux questions à mon honorable collègue d'en face. Le déficit annuel qui s'élevait à 40 milliards de dollars en 1984 a été ramené à environ 28, 29 ou 30 milliards de dollars par an. C'est un exploit remarquable de la part du ministre des Finances et du gouvernement.

Les gens qui regardent les délibérations de la Chambre des communes savent fort bien qu'hélas nous devons payer pour nos programmes sociaux, payer pour aider les gens qui en ont le plus besoin. Il n'y a que deux façons de le faire et nous les avons mises en oeuvre toutes les deux. La première, c'est l'imposition, et la seconde, c'est la

réduction de la fonction publique, ce qui n'est pas toujours populaire.

J'ai trois questions à poser à mon honorable collègue. Il peut répondre oui ou non aux deux premières et, pour la dernière. Il aura toute latitude pour nous expliquer comment il équilibrera le budget si un jour, le Ciel nous en préserve, il devient ministre des Finances.

La première question porte sur la TPS.

M. Lee: Et les enfants?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Cela concerne les enfants. Nous parlons des services, car nous pourrons améliorer les programmes avec l'argent du gouvernement fédéral.

Tous les Canadiens ont la responsabilité de s'assurer que nous nous occupons des enfants canadiens. Nous prenons la chose au sérieux de ce côté-ci de la Chambre. Si la TPS était adoptée et que nous ayons un nouveau gouvernement, mon honorable collègue la déchirerait-elle comme il l'aurait fait pour l'Accord de libre-échange? La supprimeront-ils? Que le parti de l'opposition officielle dise au Canadiens quelle est sa position aujourd'hui. Les libéraux déchireront-ils. . .

Une voix: Qu'est-ce que vous allez faire?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Nous avons dit ce que nous allions faire. Nous voulons un régime fiscal équitable.

Est-ce que mon honorable collègue fera ce que son chef a prétendu qu'il ferait? Déchirera-t-il l'Accord de libre-échange qui a été signé le 1er janvier 1989? Oui ou non?

Troisièmement, si jamais vous étiez ministre dans un nouveau gouvernement, mettons en l'an 2050 ou même plus tard, allez-vous changer tout ce que nous avons modifié avec notre réforme de l'assurance-chômage? Oui ou non?

Enfin, en tant que membre du parti formant l'opposition officielle, comment le député s'y prendrait-il pour équilibrer le budget tout en continuant de verser les pensions de vieillesse, les allocations familiales ainsi que les prestations de bien-être social et d'assurance-chômage, de façon à ce que tous les Canadiens vivent confortablement?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je remercie le député pour sa question sur les enfants au Canada. Bien qu'il passe complètement à côté de la question, il mérite quand même d'obtenir une réponse. Je vais essayer de lui en fournir une.

Voyons ce qu'il faudrait faire pour l'économie du pays. Parlons des centaines de millions de dollars que le gouvernement pourrait recueillir en augmentant l'impôt sur les gains en capital.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Contentez-vous de répondre aux deux premières questions.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le député veut-il une réponse ou non? Voulez-vous savoir comment il faut s'y prendre pour payer les programmes dont ont besoin les enfants? Il faut cesser de faire des cadeaux à tout le monde, comme vous le faites avec la frauduleuse taxe sur les gains en capital. C'est la première chose à faire.

Il faut commencer par ne plus accorder à vos amis les privilèges spéciaux que leur consent le gouvernement depuis quatre ou cinq ans. Il faut commencer par contrôler les taux d'intérêt élevés qui ajoutent des milliards de dollars au déficit chaque année.

Il est à peu près temps que le Parlement commence à contrôler les taux d'intérêt et qu'il puisse compter sur un ministre des Finances qui porte attention à cette question au lieu de la laisser envenimer la vie de tous les Canadiens. C'est comme ça qu'on s'attaque au problème.

Il faut commencer par s'occuper de toute la question de la réforme fiscale. C'est un fait que la contribution des grandes sociétés de notre pays ne constitue aujourd'hui que 11 p. 100 des recettes totales du gouvernement fédéral du Canada. Il me semble que le député pourrait se demander si les grandes entreprises de notre pays qui bénéficient de tous ces avantages du gouvernement versent leur juste part d'impôts.

Il devrait peut-être commencer à poser au ministre des Finances les mêmes questions qu'à moi. Il veut être informé à propos de l'assurance-chômage. Oui, j'annulerais complètement toutes ces mesures parce que, avec le genre de législation proposée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Margaret Thatcher incarne la générosité en comparaison. Ces mesures ne font qu'accabler les gens qui sont le moins capables de se protéger. Elles n'encouragent pas la formation. Elles ne se soucient pas de la main d'oeuvre et elles sont injustes envers les régions pauvres de notre pays. Elles vont frapper les

travailleurs du secteur des pêches, des forêts, de l'agriculture, et du secteur primaire de notre pays. Ce sont les gens qui pâtiront des modifications que vous avez apportées à l'assurance-chômage et ce sont eux dont les enfants vivent actuellement dans la pauvreté.

• (1420)

Si le député veut une réponse honnête, oui, il y a un programme libéral de réformes économiques et il ne ressemble en rien à ce qu'a fait le gouvernement.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de dire quelques mots à propos de cette motion d'opposition qui demande à la Chambre de témoigner son inquiétude à l'égard des enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté. . .

Une voix: Témoigner?

M. Redway: Oui, de témoigner son inquiétude. Je pensais que c'était l'objet de la motion.

Il va sans dire que tous les députés s'inquiètent de la pauvreté des enfants. Cela ne fait aucun doute. Je ne pense pas, alors que je regarde les banquettes de l'opposition, qu'aucun de ses membres refuserait d'admettre qu'ils s'inquiètent de la pauvreté des enfants. Je sais que dans tout le caucus du gouvernement tout le monde s'en soucie. Je m'en inquiète assurément, comme tous les ministres et comme, j'en suis sûr, tous les députés. Il va sans dire que tous les Canadiens dignes de ce nom approuvent la teneur de cette motion qui déplore la pauvreté chez les enfants du Canada et propose de l'éliminer une fois pour toutes.

À mon avis, cette motion voudrait que la Chambre s'emploie à éliminer la pauvreté chez tous les Canadiens, et non pas seulement chez nos enfants. Le député de Winnipeg reconnaîtra sûrement qu'il y a chez nous une foule de Canadiens qui vivent dans la pauvreté, en dépit de tous les efforts déployés depuis maintes années pour l'éliminer. Ainsi, on estime à quelque 450 000 le nombre des gens âgés, la plupart vivant seul, qui chez nous continuent à l'heure actuelle de vivre dans la pauvreté. Nous avons fait, le député le sait, un effort délibéré, et nous avons mis en oeuvre de très nombreux programmes pour tenter d'éliminer la pauvreté chez les gens âgés.

Que pourrions-nous faire pour éliminer la pauvreté chez les enfants? Au cours du présent débat, des députés ont signalé certains problèmes propres à la pauvreté des enfants dans notre pays. Je suis particulièrement sensible à l'un de ces problèmes dont je me suis beaucoup préoccupé à l'époque où j'étais simple député. Je veux parler du phénomène étrange, troublant et presque écoeurant que constituent les banques d'alimentation et leur multiplication.

Avant 1979, le phénomène des banques d'alimentation était inconnu au Canada. Peut-être y avait-il eu des banques d'alimentation au plus fort de la récession des années 1930, mais je ne crois pas me souvenir d'en avoir rencontré chez nous avant la fin des années 70.

Depuis lors cependant, et surtout au milieu et à la fin des années 1980, les banques d'alimentation se sont multiplié dans le même temps où le taux de chômage diminuait. C'est une situation à n'y rien comprendre. Il est grand temps que nous l'examinions de près.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez peut-être que, lorsque j'étais simple député, j'ai soulevé cette question maintes fois à la Chambre. Je l'ai fait devant le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, lui demandant de s'attaquer au problème, de l'étudier à fond et de formuler des recommandations.

Malheureusement, cela ne s'est pas encore produit. Par exemple, aucun parti siégeant au comité permanent n'a pris l'initiative de proposer cette étude, ce qui me chagrine énormément.

Cela dit, et je reconnais que les banques d'alimentation ne sont pas le seul phénomène de pauvreté chez les enfants au Canada, je présume que nous devons alors nous demander ce que nous faisons et ce que nous allons faire pour tenter de régler ce problème?

D'autres porte-parole du gouvernement ont signalé un certain nombre de mesures que le gouvernement a prises pour s'attaquer au problème de la pauvreté parmi les enfants. L'une de ces mesures consiste à aborder le problème d'une manière globale, en administrant l'économie de façon à donner du travail aux gens, à augmenter leur revenu et à les relever au-dessus du seuil de la pauvreté.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a mentionné des choses telles que le crédit d'impôt pour enfants, les réductions de l'impôt sur le revenu de l'année dernière et les mesures prévues dans le projet de taxe sur les produits et services. Bien que je sache que le député de Winnipeg et d'autres n'aiment pas se le faire dire, notre régime fiscal comporte des mesures visant à aider les gens à faible revenu.

Je sais que les députés connaissent l'existence de ces mesures, comme le crédit pour la taxe sur les produits et services et, bien sûr, la ristourne à l'habitation accordée à l'égard des logements neufs. Beaucoup de produits et services sont exempts, dont les aliments de base, les services médicaux et éducatifs; ces exemptions visent, bien sûr, à réduire l'incidence de la taxe sur les produits et services pour les gens à revenu faible ou modeste. On a fait toutes ces choses afin de réduire la pauvreté, de remettre les gens au travail et d'améliorer le niveau de vie au pays.

J'ai toujours vu le logement comme étant un élément essentiel de toute cette problématique. Le coût élevé du logement a contribué énormément, à mon avis, à la pauvreté, que ce soit chez les gagne-petit, les chômeurs, les enfants ou les personnes âgées. Ils sont tous touchés par l'augmentation du coût du logement. La hausse des loyers comme du prix des maisons a contribué à réduire le revenu dont dispose les démunis pour se sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Je n'apprendrai probablement rien à la Chambre, contrairement à peut-être, semble-t-il, 75 p. 100 au moins des Canadiens, en disant que le gouvernement fédéral s'occupe depuis longtemps de logement—et cela ne date pas d'aujourd'hui, mais remonte à une quarantaine d'années au moins—et qu'il s'efforce d'aider d'une façon ou d'une autre les Canadiens à mieux se loger. C'est ainsi que nous devons aujourd'hui à divers gouvernements successifs la construction de 600 000 logements dont les loyers sont fonction des revenus des locataires et qui sont destinés aux personnes qui n'auraient autrement pas les moyens de les habiter.

Je suis bouleversé d'apprendre que 70 p. 100 des Canadiens ne croient pas que l'argent de leurs impôts permet au gouvernement fédéral d'aider des citoyens de tout le pays à se loger convenablement. En outre, chaque année, le gouvernement aide environ 45 000 nouveaux ménages au pays, que ce soit en construisant des logements familiaux à but non lucratif, des logements pour personnes handicapées ou des logements ruraux ou urbains pour les autochtones, ou dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements. Tous ces programmes sont en vigueur depuis un certain temps.

Nous devons examiner la question en tenant compte de la situation financière du gouvernement. Je sais que tous les députés, peu importe leur parti et leur opinion concernant les mesures à prendre en ce qui concerne les impôts et le revenu, comprennent que cela pose un problème pour le gouvernement. Donc qu'est-ce qu'on peut faire face à ce problème pour essayer de créer plus de logements pour ceux qui en ont besoin? Nous nous efforçons de trouver la solution à ce problème en examinant tout d'abord les terrains fédéraux excédentaires pour voir si nous ne pourrions pas trouver des façons originales de les utiliser.

• (1430)

Nous avons déjà annoncé quelques projets dans l'agglomération torontoise, ceux de Downsview et de Vaughan, et nous espérons qu'ils vont se révéler utiles à cet égard. Nous cherchons également à faire participer le secteur privé, à obtenir des projets domiciliaires mixtes pour voir si nous ne pourrions pas créer plus de logements au même endroit, des projets qui comprendraient à la fois des logements construits par le secteur privé et des logements subventionnés, ces derniers constituant la majorité.

Nous cherchons également à amener tous les paliers de gouvernement et le secteur privé à participer à des projets coopératifs d'habitation. Nous avons mis sur pied une dizaine de comités tripartites, réunissant les trois paliers de gouvernement à l'échelle nationale, pour voir si nous pouvons nous entendre pour nous attaquer à ces problèmes d'un seul mouvement, plutôt que de courir dans diverses directions. Nous savons tous que. . .

Le président suppléant (M. Pronovost): Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais son temps est écoulé.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je regrette que le ministre n'ait pu terminer ses observations parce que son temps de parole était écoulé.

Le Social Planning and Research Council of British Columbia a découvert qu'un fort nombre de ménages bénéficiant du soutien du revenu doivent rogner sur leur budget alimentaire pour payer leur loyer. On estime de plus que les familles pauvres doivent consacrer une proportion de 60 à 70 p. 100 de leur revenu au logement. Comme l'a reconnu le ministre, cela contribue beaucoup

au problème de la pauvreté dont sont victimes les enfants.

En vertu du programme de logement coopératif, le seul programme entièrement fédéral qui soit offert aux municipalités, nous ne disposons que d'une centaine de logements cette année à Vancouver. Comme le ministre ne l'ignore pas, le coût du logement monte en flèche et le nombre de logements abordables diminue rapidement. Ces facteurs aggravent la situation des familles et accentuent le problème de la pauvreté. Je sais que le ministre a brossé un tableau d'ensemble des programmes du gouvernement. Je voudrais néanmoins lui demander s'il existe des moyens pratiques de remédier à ce problème de cherté du logement pour les familles pauvres.

M. Redway: Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question parce que c'est précisément ce que j'ai essayé d'expliquer dans ma conclusion, à propos des mesures concrètes dont j'ai fait l'expérience afin de faire un meilleur usage de nos ressources, compte tenu des restrictions budgétaires.

La députée a parlé de coopératives d'habitation. Après la tenue de discussions, la Fondation de l'habitation coopérative et le gouvernement fédéral ont créé un programme expérimental d'hypothèques à principal indexé. Ce programme est en vigueur depuis quatre ans. Il doit s'appliquer encore durant un an en vertu de l'accord qui a présidé à sa création. L'un des problèmes qu'il présente tient à ce que nous avions prévu avoir un taux d'intérêt réel de 4 p. 100 sur les hypothèques à principal indexé. Or, nous avons eu un taux d'intérêt réel de 5 p. 100 et non de 4 p. 100. L'un des moyens de faire baisser le taux d'intérêt réel consisterait à amener davantage de gens à investir dans les fonds hypothécaires à principal indexé.

Je me suis adressé aux groupes de caisses de retraite de la part du secteur de l'habitation coopérative et des fonds hypothécaires à principal indexé, pour les convaincre d'y investir un peu afin de faire baisser le taux d'intérêt réel à 4 p. 100. Le taux d'intérêt des hypothèques à principal indexé diminue pour chaque baisse d'un point du taux d'intérêt réel, et nous pourrions ainsi augmenter de 20 p. 100 la quantité de logements coopératifs que nous produisons. J'y ai eu un certain succès.

Comme la députée le sait, je me trouvais à Vancouver il y a deux ou trois semaines pour l'inauguration d'un projet coopératif d'habitation, fruit de notre collaboration avec la Ville de Vancouver qui avait acheté l'ensemble de 227 logements appelé Killarney Gardens, une propriété qui était sur le point d'être démolie pour faire place à un immeuble d'habitation en copropriété. Grâce à un effort de collaboration entre la Ville de Vancouver, le mouvement d'habitation coopérative et le gouvernement fédéral par le biais des fonds hypothécaires à principal indexé qui ont servi à endosser une hypothèque de 19 millions de dollars, nous avons réussi à sauver cette propriété pour la convertir en coopérative de logement. Voilà le genre d'interventions pratiques auxquelles nous devrions songer et que nous devrions tâcher d'effectuer pour contribuer à lutter contre la pauvreté chez les enfants et contre la pauvreté partout au Canada.

Je voudrais pouvoir passer à d'autres exemples que celui du logement coopératif. Il y a beaucoup d'autres choses que nous tâchons de faire pour innover en nous servant des ressources dont nous disposons pour augmenter le nombre des logements pour les Canadiens, qu'il s'agisse de tout nouveaux propriétaires ou de gens qui consacrent une forte proportion de leur revenu à un logement qu'ils n'ont pas les moyens de se payer, de manière à construire plus de logements et y installer plus de gens, tout en tenant compte des réalités de la situation budgétaire fédérale actuelle.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir participer cet après-midi à ce débat qui a été inscrit ce matin au nom du député d'Oshawa. J'ai été frappé ce matin par le fait que la motion et le discours du député résumaient probablement sa carrière à la Chambre et ses efforts visant à élever le niveau de conscience de notre pays et à nous motiver à résoudre des problèmes comme celui-ci.

Il n'y a aucun endroit au Canada où l'on voit et on souffre de la pauvreté autant qu'à Terre-Neuve et au Labrador. Comme tous les députés, et peut-être plus que certains, hélas, je la vois chaque fois que je suis chez moi dans ma circonscription. Nous devons tous nous efforcer, en adoptant les lois nécessaires et en sensibilisant le public, d'éliminer pour toujours la pauvreté de notre pays. J'ai été particulièrement touché par les commentaires que mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est, a faits ce matin. Ils reflètent si bien la réalité du Canada atlantique telle que nous la percevons.

Le député d'Oshawa nous a rappelé ce matin que ce qui nous manque le plus, dans notre pays, c'est que nous ne sommes pas conscients de la situation qui règne chez nous. Nous devrions réaliser que la pauvreté est partout et qu'elle est extrêmement destructrice et laide. Nous pouvons tous contribuer, chacun à notre façon, à sensibiliser nos concitoyens. C'est parce que je suis sensibilisé moi-même que je veux parler, cet après-midi, durant les quelques brèves minutes que j'ai, sur la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants.

Hier après-midi, j'ai eu le privilège de rencontrer 21 élèves de l'école élémentaire Upper Gullies à Concep-

tion Bay South, dans ma circonscription. Il s'agissait d'un groupe représentatif de 70 élèves de sixième année venues avec leur directrice M^me^ Peckham et une institutrice M^me^ Wells, qui m'ont demandé de venir dire à la Chambre des communes que le Canada a été un des coauteurs de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, et il doit être le premier pays à la sanctionner dans sa propre législature. Et je vous transmets leur message, monsieur le Président. Ils m'ont donné 70 lettres que j'ai ici et que j'ai lues ce matin. Il y est question principalement de deux choses. Elles parlent de ratification et elles parlent de paix. Je reviendrai sur la ratification.

En deux mois, ces élèves considèrent que l'absence de paix dans le monde est une des plus graves crises que subissent les enfants. Nous savons que les enfants sont victimes de violences politiques. Nous savons qu'ils sont victimes de la guerre. Nous savons que ce sont les enfants qui souffrent le plus dans le monde car ce sont des pions laissés pour compte tandis que nous poursuivons nos antagonismes politiques en cherchant à défendre quelque grand principe auquel nous semblons tenir. C'est sans doute la lettre de Jennifer Anthony qui paraît résumer le mieux ce que ces enfants cherchent à nous dire à moi et à chacun d'entre nous: «Pourquoi ne peut-on pas collaborer? Le monde serait bien meilleur si les gens essayaient de résoudre leurs différends sans partir en guerre.»

• (1440)

Je pense que tous les Canadiens sont fiers du rôle que notre pays a joué aux Nations unies en amenant l'ONU à adopter la convention. Nous avons été l'un de ses coauteurs comme tout le monde le sait, et je suis persuadé que tous les députés reconnaîtront que les lettres qu'ils ont reçues de leurs électeurs nous encourageaient à agir de façon décisive et c'est ce que nous avons fait. Maintenant il s'agit de la ratification. Mais il importe je pense de reconnaître que la convention, que nous voyons à tort comme s'appliquant aux autres, renferme de très importants messages pour le Canada et pour les Canadiens.

L'article 6 par exemple reconnaît la notion de survie et de développement. Mais cela comporte plus que les éléments de première nécessité. Il mentionne des choses comme la surveillance de la croissance, la réhydratation par voie orale, l'allaitement maternel, l'immunisation, la lutte contre la maladie et l'échelonnement des naissances. L'article 24 parle de santé et de nutrition. L'article 26 porte sur le droit de bénéficier de la sécurité sociale. L'article 27 traite du droit à un niveau de vie adéquat, dont l'accès à une aide matérielle et à des programmes de soutien.

Il est certain que notre participation à l'adoption de cette convention à l'ONU nous donne une responsabilité supplémentaire en ce qui concerne sa ratification et son application. C'est un instrument très complet et très détaillé qui donne à l'enfant un nombre important de droits et à l'État des obligations bien précises. En ce qui concerne le Canada, il n'est pas douteux que cette convention s'applique aux domaines de compétence provinciale ainsi que de compétence partagée. Il devra donc y avoir un processus permanent de consultation avec les provinces et les territoires. Inutile de rappeler aux députés que les provinces ont joué un rôle très important dans la définition de notre position et notre parrainage.

La ratification exige que nous ayons des lois en vigueur, car ratification signifie acceptation. Tous les députés admettront avec le reste du pays que notre responsabilité est de nous assurer que les mécanismes soient en place, que les lois et règlements soient adoptés, pour que l'application de la convention soit possible. Nous devons en effet être prêts à la faire appliquer et cela de façon active et constructive. Une fois encore, les provinces doivent contribuer notablement à cela.

Il y aura un comité sur les droits de l'enfant qui fera des critiques constructives aux États, de façon à faciliter l'application des dispositions de la convention. En un sens, cette convention servira de mécanisme de surveillance.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre nous a rappelé ce que nous savions tous déjà, que la pauvreté n'est pas un problème unique au Canada. Elle est une tragédie pour nos enfants, cela va de soi. Mais je ne peux m'empêcher de songer aux atrocités commises au Salvador et à la violence qui partout dans le monde laisse des enfants sans parents, sans abri, sans le strict nécessaire à la vie et sans espoir. Il faut voir ce qui se passe dans la corne de l'Afrique, surtout en Erythrée où des enfants portent les armes au nom de l'Éthiopie. Et c'est la même chose tous les jours au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Quand je parle aux gens à l'extérieur de cette enceinte, j'essaie de leur faire comprendre que ce qui se passe à l'étranger n'est pas sans avoir des répercussions sur la vie des gens au Canada, que le bien-être des gens dans le monde influe, matériellement parlant, sur notre vie présente et future. Je reviens au problème de la sensibilisation. Il est vrai que nous devons être sensibilisés aux besoins et aux angoisses du monde entier car nous sommes un pays qui joue un role de premier plan non seulement au service des plus démunis, mais également

comme médiateur, comme protagoniste de la paix, comme une nation capable d'amener le monde à préparer l'avenir dans un climat plus serein et plus humain.

Je n'aime pas lire des lettres à la Chambre d'habitude, mais j'en ai mentionné trois qui me tiennent à coeur. Voici la première, une lettre très simple, qui vient de Paul Martin:

> Adoptez tout de suite s'il vous plaît une loi de l'enfant, et non pas une loi qui sert à envoyer des armes, mais à construire des abris et à acheter des vêtements.

Voici également un poème de Nancy Carter:

> Pourquoi se battre si ce n'est pour tuer? Pourquoi tuer si ce n'est pour faire pleurer? Pourquoi faire la guerre si c'est insensé? Je prie tous les jours pour qu'elle n'existe plus un jour. Je prie Dieu pour qu'Il nous en préserve toujours.

Si nous pouvons assurer aux enfants du monde que leur avenir sera meilleur, nous pourrons aussi dire aux nôtres que leur avenir est assuré et que notre pays fera la guerre à la pauvreté et à l'insécurité dans le monde.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour sa grande éloquence.

Je me demande s'il sait que la députée de Mission—Coquitlam a parrainé un projet de loi d'initiative parlementaire tendant à établir une déclaration des droits des enfants qui est conçue, sauf erreur, afin d'être conforme à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

Selon moi, cela se rapporte directement à ce dont il a parlé et après avoir étudié cette question, je suis d'accord avec lui. Il importe non seulement que le Canada ratifie la déclaration des Nations Unies, mais également que nous trouvions une façon de la mettre en oeuvre. À mon avis, c'est là l'une des façons d'y parvenir.

Je me demande, tout d'abord, s'il serait disposé à souscrire à ce projet de loi d'initiative parlementaire et, peut-être, à le co-parrainer, afin qu'il soit parrainé par des députés des deux côtés de la Chambre. Par la suite, à l'instar de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, on l'étudierait de façon objective, afin de parvenir à un consensus sur la nécessité de protéger les droits des enfants au Canada.

Les crédits

M. Reid: Monsieur le Président, je reconnais ne pas être au courant de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Sauf erreur, comme le ministre l'a mentionné ce matin, le gouvernement souscrit à la notion en question et y travaille, en fait.

Je crois, cependant, que le temps nous presse et que nous devrions prendre rapidement des initiatives de ce genre. Ce n'est pas par hasard que cette convention a été signée cette semaine. On marque ainsi le trentième anniversaire de la déclaration. En outre, il y a dix ans, on a eu droit à l'Année internationale de l'enfant.

Pour ce qui est de la possibilité de co-parrainer ce projet de loi, je n'en ai pas encore pris connaissance et aucun homme politique, aucune personne sensée, n'accepterait de souscrire à quoi que ce soit sans savoir de quoi il retourne au juste. Cependant, nous reconnaissons que l'idée gagne du terrain et qu'on commence à prendre conscience du problème. Je suis persuadé que la députée a reçu toutes sortes de lettres appuyant ce processus et la participation du Canada. Selon moi, il faut bâtir sur la prise de conscience qui se dessine.

M. Thompson: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de St. John's-Est d'avoir très bien exposé les faits et d'avoir su défendre les intérêts des enfants du Canada. En vérité, c'était là un discours que j'attendais avec impatience. Je tiens simplement à demander au député s'il sait au juste combien d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. A-t-il des chiffres précis à ce sujet?

M. Reid: Monsieur le Président, je n'ai pas de chiffres. Manifestement, on a assisté dans cette enceinte à une guerre de chiffres aujourd'hui. La pauvreté ne se mesure pas simplement à l'argent qu'on a dans les poches. Selon moi, elle se traduit par un manque de soins, un foyer inadéquat et un manque d'espoir dans l'avenir. Je vois tous les jours des gens qui vivent de rien, mais qui offrent à leurs enfants des foyers sûrs où respire l'amour. Ces enfants ont un avenir, car on leur enseigne qu'ils en ont un.

• (1450)

La réponse à la question, c'est peut-être que s'il y a un seul enfant pauvre, c'est encore trop. Selon moi, quel que soit notre parti, nous tentons de faire en sorte qu'il n'y en ait aucun, car nos enfants et ceux du monde entier, doivent être le gage de notre avenir. Nos enfants sont marqués par ce qu'ils vivent très tôt dans leur vie. Ils sont affectés par leur environnement dès le départ. Plus cet environnement est sûr, plus les systèmes de soins de santé sont stables et plus les enfants sont en mesure de trouver leur place dans le monde, de fonctionner normalement et de contribuer à l'essor du pays dans lequel ils vivent.

S'il reste un enfant n'importe où dans le monde qui ne peut compter là-dessus, notre tâche n'est pas terminée.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le débat!

[*Français*]

Mme Bourgault: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) arrive. J'allais proposer qu'on l'attende deux minutes, alors je lui cède la parole.

Le président suppléant (M. Pronovost): L'honorable ministre d'État (Jeunesse) invoque le Règlement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, d'abord, je veux remercier ma collègue, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a conduit les débats avec beaucoup de brio aujourd'hui du côté du gouvernement. Ce n'est pas tous les jours non plus qu'on a la chance d'être présenté par une collègue avant de se lever pour dire quelques mots. J'allais suggérer à cette Chambre, compte tenu des circonstances exceptionnelles et des discussions qui ont eu lieu avant la tenue du débat aujourd'hui, que la Chambre accorde son consentement unanime à la motion qui est présentée aujourd'hui, monsieur le Président.

Je veux profiter de l'occasion aussi, au nom du gouvernement, pour dire que ce geste est posé en tenant compte du fait que le chef du Nouveau parti démocratique présente lui-même cette motion. Nous avons apprécié avec quelle passion, avec quelle sincérité il a présenté cette motion aujourd'hui à la Chambre, et je pense que dans un esprit de collaboration, comme cela arrive de temps en temps, on aurait intérêt aujourd'hui à dire aux Canadiens que l'ensemble de cette Chambre, représenté par tous les partis, donne son consentement unanime à cette motion.

Le président suppléant (M. Pronovost): La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable ministre. Est-ce qu'il y a consentement unanime sur cette proposition?

Est-ce que la Chambre est d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, premièrement, au nom de mon chef et du caucus du Nouveau Parti démocratique, je voudrais remercier le ministre. Nous sommes heureux que le gouvernement ait proposé que la motion soit adoptée aujourd'hui à la Chambre et nous remercions les députés des trois partis qui ont participé à ce débat dénué de tout sectarisme.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Pronovost): Comme il est 15 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 novembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, la Chambre se souviendra que jeudi dernier, pendant la discussion sur les travaux pour cette semaine, on a demandé que le premier ministre fasse un compte rendu de sa visite en Union soviétique. J'ai accepté de porter cette demande à l'attention du premier ministre. Il tient absolument à faire un compte rendu à la Chambre le plus tôt possible. Comme vous le savez, il vient de rentrer hier, mais ses remarques sont déjà prêtes. On est en train de les dactylogaphier.

Par suite des discussions qui ont eu lieu entre les partis, j'ai une proposition à faire. Je voudrais qu'elle prenne la forme d'une entente plutôt que d'un ordre de la Chambre.

L'entente serait que nous passions d'abord à l'étude des affaires courantes. Le premier article à l'ordre du jour dans le cadre des initiatives ministérielles est un vote sur la motion des voies et moyens n° 8. Je crois comprendre qu'un vote par appel nominal pourrait être demandé. Je crois aussi comprendre que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant 15 minutes, et que nous reviendrons ensuite aux déclarations de ministres afin de permettre au premier ministre de présenter son compte rendu à la Chambre.

S'il y a consensus à la Chambre, je demanderais que nous procédions de cette façon.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais être aussi coopératif que possible. Sur la motion de voies et moyens, nous demandons seulement un vote simple plutôt qu'un vote par appel nominal.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donnée l'importance de la déclaration du premier ministre et des réponses des critiques des partis de l'opposition, le Nouveau Parti démocratique est prêt à renoncer à un vote par appel nominal sur la motion de voies et moyens pour permettre au premier ministre de parler le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des finances concernant le document technique sur la taxe sur les produits et services.

Je tiens à souligner que la présentation de ce rapport a demandé un effort considérable. Elle n'a été rendue possible que grâce à l'excellent travail du personnel de la Direction des comités de la Chambre des communes qui a travaillé nuit et jour et du personnel de l'imprimerie qui a fait des heures supplémentaires pour que ce document soit prêt à temps.

Le comité recommande une réduction du taux de la taxe sur les produits et services et un élargissement de son assiette dans l'espoir de la rendre plus acceptable aux Canadiens.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée recevable par le greffier des pétitions.

En fait, j'ai toute une série de pétitions, toutes signées par des Canadiens de l'Ouest, qui s'inquiètent de l'intention du gouvernement d'instaurer la taxe sur les produits et services. Ces pétitions nous arrivent à point nommé, compte tenu du rapport que vient de déposer le président du Comité des finances.

Les signataires font valoir dans un assez long préambule toutes les préoccupations que leur cause cette taxe et le fait qu'elle est essentiellement très injuste. Ils demandent que le gouvernement revienne à ses sens, refasse entièrement le travail et propose une taxe qui soit à tout le moins juste envers les Canadiens.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition sur le même sujet.

Les pétitionnaires, des habitants de Colombie-Britannique, rejettent la proposition de taxe sur les produits et services. Ils demandent une réforme du régime fiscal comportant un véritable impôt minimum pour les riches et les sociétés.

Ils veulent un large consensus sur toute mesure établissant une taxe de vente et ils veulent que le gouvernement retire sa proposition, qui aurait pour effet de transférer une partie du fardeau fiscal sur les Canadiens moyens par une taxe régressive à la consommation, et procède au contraire a une véritable réforme fiscale.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription et de celle du ministre de la Défense nationale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services et de mettre en place une taxe ou un impôt qui serait moins régressif et plus juste pour tous les Canadiens.

• (1110)

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES ET DEMANDE D'UNE PLUS GRANDE RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de vous présenter des pétitions qui m'ont été adressées par des gens de ma circonscription, soit de Sackville, de Port-Elgin, Bayfield, Shédiac, Grande-Digue, Buctouche, Sainte-Marie et enfin, de toutes les communautés de ma circonscription qui s'objectent énergiquement au projet du gouvernement d'imposer une nouvelle taxe de 9 p. 100. Ils disent que cette taxe sera très injuste et causera aux familles un fardeau très difficile à supporter. C'est une taxe qui sera cachée et très injuste. Les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe.

J'ai aussi, monsieur le Président, une autre pétition qui cette fois vient de gens de Saint-Louis et qui parle d'un autre sujet, soit celui de la pêche. Les gens qui ont signé cette pétition demandent au gouvernement d'étendre sa juridiction sur tout le plateau continental afin que le gouvernement canadien puisse contrôler toutes les sortes de pêche qui se pratiquent actuellement en ces endroits et que le gouvernement puisse aussi réglementer les ressources de pêche qui sont si vitales pour les communautés de l'Atlantique.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole en vertu de l'article 36 pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants du sud-ouest de l'Ontario qui sont totalement contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement propose d'instituer et qui demandent au gouvernement de retirer son projet de loi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi pour présenter une pétition signée par de nombreux Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ils se joignent aux nombreux autres Canadiens qui ont exprimé leur opposition à cette taxe de tant de façons, y compris par pétitions.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai ce matin l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre des Communes six pétitions provenant d'habitants de ma circonscription. Elles portent des centaines de signatures de personnes qui sont contre la taxe sur les produits et services.

Les pétionnaires disent que c'est la trente et unième création ou augmentation de taxe ou d'impôt présentée depuis 1984. Ils estiment qu'elle va nuire aux Canadiens à revenus modestes et moyens de notre circonscription et du reste du pays, et faire du tort aux petites entreprises du pays. Enfin ils demandent, comme notre parti, que le gouvernement rejette la taxe sur les produits et services.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions.

La première demande au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services, de réformer la fiscalité de façon qu'il y ait effectivement un impôt minimum sur les particuliers et les sociétés riches, et de faire en sorte que s'il se dégage dans l'opinion un large consensus sur des projets de taxe de vente destinée à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne profite pas de cette réforme pour pratiquer une énorme ponction fiscale.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la deuxième pétition relève que le gouvernement a manifesté l'intention de récupérer en tout ou en partie par la voie fiscale la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de renoncer à ce projet, qui classe à part les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, en en faisant une source de recettes fiscales liée au montant des revenus.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions. La première, qui porte sur la taxe sur les produits et services, est signée par une quarantaine d'habitants des localités de Revelstoke, Castlegar, Trail, Rossland, Armstrong et Kamloops, toutes situées en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires rejettent la taxe sur les produits et services proposée et ils exhortent le Parlement à s'assurer que lorsqu'on sera parvenu à un large consensus dans la population sur une taxe de vente tendant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne profitera pas de la réforme pour procéder à une razzia fiscale comme il le fait, selon moi, avec sa TPS.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai quatre autres pétitions qui viennent s'ajouter à la longue liste de celles que j'ai déjà présentées au sujet de VIA Rail.

Cette fois-ci, elles viennent des localités de Revelstoke, New Denver, Nakusp, Fokier, Galena Bay, Beaton, Nelson, Kamloops, Golden et Sicamous en Colombie-Britannique, ainsi que Calgary, en Alberta.

Quelque 130 pétitionnaires exhortent le gouvernement à maintenir la ligne «Canadien» du réseau de VIA Rail et à abandonner ses projets de sabotage du service ferroviaire voyageurs dans tout le pays.

LE DROIT À LA VIE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de diverses localités ontariennes dont Athens, Brockville, Chatham, Cornwall, Dundas, Franckfort, Hamilton, Massey, Mildmay, North Bay, Prescott, Sault-Ste-Marie, St. Catharines, Stoney Creek, Sudbury, Temagami, Thunder Bay, Tilbury, Timmins, Toronto, Wallaceburg et Woodstock, ainsi que des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.

Les pétitionnaires croient tous fermement au caractère sacré de la vie. Ils croient que toute vie humaine est précieuse et doit être protégée et nourrie dès la conception. Ils exhortent le gouvernement à adopter une loi qui protégera la vie des quelque 65 000 victimes innocentes qu'il y a chaque année au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, 4 413 pétitions de citoyens des quartiers nord-est et sud-est de Calgary, qui demandent qu'on abandonne la taxe sur les produits et services, car elle est de nature inflationniste et risque d'alourdir encore plus la bureaucratie fédérale.

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ici, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des citoyens de Dome Creek, dans ma circonscription, et d'autres localités de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à reconduire immédiatement l'accord sur la gestion des ressources forestières qu'il a conclu avec le gouvernement de cette province. Ils conviendraient avec moi, j'en suis sûr, qu'il est important de planter des arbres si nous ne voulons pas que les seuls arbres que nous ayons un jour soient en plastique comme ceux que nous avons ici à la Chambre.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes une pétition concernant une question qui préoccupe de nombreux députés, soit la conservation de la vallée de la Rouge.

La vallée de la Rouge s'étend sur 5 000 précieux acres restés à l'état sauvage dans le nord-est de l'agglomération torontoise. La question est particulièrement importante cette semaine, car le conseil de l'agglomération torontoise décidera mercredi si la vallée de la Rouge devrait être transformée en dépotoir. J'invite les députés ainsi que les centaines de milliers de résidants de l'agglomération torontoise à informer le conseil qu'une telle décision serait inacceptable. C'est un scandale.

Cette belle vallée, restée à l'état sauvage, abrite des espèces menacées. C'est un merveilleux endroit que des centaines d'enfants visitent chaque semaine. Monsieur le

Président, j'ai été enchantée d'apprendre que vous avez récemment visité la vallée de la Rouge.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à collaborer avec la province d'Ontario, qui possède environ 80 p. 100 de ces 5 000 acres, pour classer la vallée de la Rouge comme terre patrimoniale canadienne ou parc provincial.

LE DROIT À LA VIE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de Frontier, en Saskatchewan. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui protégera efficacement la vie de l'enfant à naître, et ce à tous les stades de son développement.

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, au nom du ministre de Lisgar—Marquette, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée et signée par 52 citoyens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera efficacement la vie de l'enfant à naître, et ce à tous les stades de son développement.

LA LOI 178

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 123 électeurs et qui a été dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires s'inquiètent que le projet de loi 178 de la province du Québec limite le droit à la liberté d'expression et ils font des recommandations précises que le gouvernement pourrait suivre.

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter plusieurs pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

• (1120)

La première pétition émane du Conseil des trois feux, de la Première Nation de Walpole Island, dans la circonscription de Kent. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir assumer ses responsabilités à l'égard des centaines de milliers de Canadiens et d'Américains qui vivent sur les rives du Lac Sainte-Claire, et d'arrêter de draguer les eaux de l'île Seaway et de déverser des sédiments potentiellement dangereux dans le lac Sainte-Claire, en attendant les conclusions de l'enquête complète et publique sur les répercussions sur l'environnement que le ministre de l'Environnemnt doit ordonner.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la taxe sur les produits et services. Les habitants du comté de Kent rejettent cette proposition.

LE DROIT À LA VIE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, la troisième pétition vient de gens du comté de Kent qui prient humblement le Parlement d'adopter des mesures législatives qui protégeront véritablement la vie de l'enfant à naître, quel que soit son stade de développement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, tous les week-ends, lorsque je retourne dans ma circonscription de Parkdale—High Park, je suis submergé de pétitions signées par mes électeurs qui demandent au Parlement de ne pas donner suite à son projet de taxe sur les biens et services, de le rejeter sans plus de façon.

Nous savons que le comité des finances a recommandé de la ramener cette taxe de 9 à 7 p. 100, mais ce n'est pas ce que veulent les pétitionnaires. Ils demandent au gouvernement de rejeter carrément la taxe sur les produits et services proposée.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je présente cette pétition jugée correcte par le greffier des pétitions et signée par de nombreux électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex.

Ils demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter à la Chambre une pétition conforme à l'article 36 du Règlement et signée par 596 citoyens de la ville de Penticton dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et aux députés de s'assurer que, si jamais la majorité des Canadiens étaient en faveur d'une taxe de vente pour remplacer la taxe de vente du manufacturier, cette reforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement de puiser à l'excès dans les goussets des contribuables.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 136, 137 et 138.

[*Texte*]

LE COURRIER DE PREMIÈRE CLASSE

Question no 136—**M. Taylor:**

Quel est le pourcentage du courrier de première classe qui est acheminé pour chaque niveau de la structure tarifaire relative au courrier de première classe et, à chacun de ces niveaux tarifaires, quel est le pourcentage *a*) en volume, *b*) selon les recettes engendrées des envois faits (i) d'une personne à une autre (ii) d'une personne à une société ou entreprise (iii) d'une société ou entreprise à une personne (iv) d'une société ou entreprise à une autre?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La Société canadienne des postes ne recueille pas ce genre de données de façon régulière. Le marché se subdivise plutôt en créneaux, chacun assorti d'un type différent de concurrence. La Société établit alors sa part dans chacun de ces créneaux.

Suivant les indicateurs généraux des secteurs de revenus de la SCP, les entreprises, les institutions gouvernementales ou autres comptent pour environ 85 p. 100 des recettes totales de la Société. Près de la moitié de ces recettes sont générées par les 1 000 expéditeurs les plus importants de la SCP.

LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Question no 137—**M. Taylor:**

Quel a été le coût de la récente campagne de publicité et de promotion dans la Société canadienne des postes et du changement correspondant de logo et de couleurs, à savoir, plus précisément, *a*) le coût de production, d'achat et de distribution, de l'envoi promotionnel que la Société a expédié à ses employés, y compris la vidéo, l'épingle, le magazine et tous autres articles que contenait cet envoi, *b*) le coût total, pour chaque province et territoire, y compris le coût de production et de distribution, du dépliant de la Société intitulé «UN MEILLEUR SERVICE POSTAL Un engagement qui devient réalité», *c*) le coût de chaque dépliant, *d*) le coût des modifications nécessitées par l'emploi du nouveau logo pour (i) le papier à lettres à en-tête (ii) le nouveau parc automobile (iii) les boîtes aux lettres (iv) les nouveaux costumes des employés (v) les points de vente (vi) les bureaux (vii) les bureaux franchisés (viii) les bureaux auxiliaires (ix) les autres installations postales?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Étant donné la nature fortement concurrentielle de nos activités commerciales, le coût relatif au nouveau programme d'identité de la Société ainsi que les dépenses engendrées par la réalisation de publicité et des campagnes de promotions sont considérés comme des renseignements exclusifs.

Au cours des cinq prochaines années, la Société tentera d'implanter le plus rapidement possible le nouveau matériel de symbolisation en utilisant ses propres ressources. Les véhicules, uniformes, boîtes aux lettres, panneaux et articles de la Société qui seront installés en remplacement de matériel ou d'équipement vétuste ou pour toute autre raison arboreront la nouvelle symbolique de la Société.

Au cours des prochaines années la Société introduira un calendrier de replacement des décalcomanies de véhicules motorisés (camions) par celles qui illustrent la nouvelle symbolique et ces dernières seront produites selon les nouvelles normes.

LES AVOCATS—LES GRIEFS ET L'ARBITRAGE

Question no 138—**M. Taylor:**

Pour la période *a*) du 1er janvier au 30 juin 1980, *b*) du 1er juillet au 31 décembre 1980, *c*) du 1er janvier au 30 juin 1981, *d*) du 1er juillet au 31 décembre 1981, *e*) 1er janvier au 30 juin 1982, *f*) du 1er juillet au 31 décembre 1982, *g*) du 1er janvier au 30 juin 1983, *h*) du 1er juillet au 31 décembre 1983, *i*) du 1er janvier au 30 juin 1984, *j*) du 1er juillet au 31 décembre 1984, *k*) du 1er janvier au 30 juin 1985, *l*) du 1er juillet au 31 décembre 1985, *m*) du 1er janvier au 30 juin 1986, *n*) du 1er juillet au 31 décembre 1986, *o*) du 1er janvier au 31 décembre 1987, *p*) du 1er juillet au 31 décembre 1987, *q*) du 1er janvier au 30 juin 1988, *r*) du 1er juillet au 31 décembre 1988, *s*) du 1er janvier au 30 juin 1989, quels ont été (i) la somme totale dépensée par la Société canadienne des postes pour les services d'avocats chargés de s'occuper de griefs et d'arbitrages, (ii) quelle partie de cette somme concernant les services d'avocats appartenant à des cabinets privés (iii) le nombre d'oppositions de procédure produites par la Société au cours des séances d'arbitrage (iv) le nombre de cas de congédiement soumis à l'arbitrage (v) le nombre de cas de congédiement résultant de congés de maladie, avec ou sans certificats du médecin, ou d'une incapacité de travail qui ont été soumis à l'arbitrage?

M. Benoît Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La structure du système comptable de la Société canadienne des poste ne permet pas de répondre à la question du député.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Finances) propose: Qu'une motion des voix et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le lundi 6 novembre 1989, soit agréée.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Conformément à une entente intervenue aujourd'hui, non pas par le truchement d'un ordre mais d'un accord, nous allons revenir aux déclarations de ministres et accorder la parole au très honorable premier ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE SA VISITE EN URSS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais faire rapport à la Chambre de la visite que j'ai effectuée en Union soviétique la semaine dernière, où j'ai eu des discussions approfondies avec le président Gorbatchev et le premier ministre Ryzhkov. J'ai aussi eu des entretiens très utiles avec un certain nombre de dirigeants importants, tant du gouvernement que du parti, à Kiev et à Leningrad. M. Clark, de son côté, a eu de longues réunions constructives avec son homologue M. Chevardnadze.

Monsieur le Président, je tiens à remercier personnellement les dirigeants et le peuple soviétiques de l'accueil chaleureux et aimable qu'ils ont réservé à tous les membres de la délégation canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'était la première fois depuis 18 ans qu'un premier ministre du Canada se rendait en visite officielle en Union soviétique. Toutefois il ne faut pas s'arrêter à cette simple constatation, car les contacts entre nos deux pays au cours des dernières années ont été soutenus et productifs. En 1983, lorsque M. Gorbatchev était chargé de l'agriculture, il a choisi le Canada comme pays de l'Ouest où faire sa toute première visite officielle, et il y est demeuré un dizaine de jours pendant lesquels il a fait une grande tournée nationale. D'ailleurs, il n'a que des mots élogieux pour les gens qu'il a rencontrés et dit qu'il a beaucoup aimé son expérience.

Quant à moi, je me suis rendu à Moscou moins de six mois après être devenu premier ministre, soit en mars 1985, pour assister aux funérailles du Secrétaire général Tchernenko; j'avais alors rencontré M. Gorbatchev qui venait d'être élu à son poste de dirigeant de l'URSS.

Cette rencontre de haut niveau a été suivie le mois suivant de celle de MM. Clark et Chevardnadze en Union soviétique et, en 1986, les deux hommes se sont de nouveau rencontrés au Canada; ils ont eu par la suite des réunions périodiques, notamment à New york en septembre et évidemment à Moscou la semaine dernière. Les relations entre le Canada et l'Union soviétique ont été productives et, comme je l'ai mentionné, soutenues.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé s'est rendu en Union soviétique en 1987 pour promouvoir les intérêts des producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux, qui font d'importantes ventes en URSS depuis de nombreuses années.

Et le vice-premier ministre a fait une importante visite en Union soviétique au début de l'année, où il a participé à la troisième réunion que tenait la Commission mixte agricole depuis 1985. L'ancien ministre de l'Agriculture, M. John Wise, y avait représenté le Canada cette année-là et puis en 1987.

Les relations entre le Canada et l'Union soviétique ont toujours été productives et, comme je l'ai mentionné, soutenues.

Ma visite en Union soviétique est survenue à un moment des plus critiques où de profonds changements sont en train de transformer ce pays, et en Europe de l'Est, une multitude de réformes se produisent partout. Comme l'a dit le président Gorbatchev pendant notre rencontre: «Les choses évoluent si rapidement, et de façon si dynamique, que sans de bons contacts personnels entre les dirigeants il serait impossible de bâtir de solides relations entre pays.» Je partage entièrement cette opinion.

[*Français*]

Les discussions que j'ai eues avec eux ont été franches et approfondies. Nous avons discuté des changements économiques et politiques qui se produisent à l'heure

actuelle en Union soviétique et de l'énorme importance qu'ils ont pour l'avenir de ce pays.

M. Gorbatchev s'est montré parfaitement conscient des difficultés qu'il aura à surmonter pour appliquer avec succès ses politiques de perestroïka et de glasnost. Il est un homme surtout réaliste.

Mais j'ai été frappé par sa détermination à réussir et par sa conviction qu'il pourra le faire. Il estime avoir lancé l'Union soviétique vers une transformation qui s'imposait et qui est devenue irréversible. Je crois qu'il a raison.

Je suis également convaincu qu'il est dans l'intérêt de tout le monde, y compris le nôtre, qu'il réussisse.

[*Traduction*]

Les changements qu'il essaie de provoquer un Union soviétique sont profonds et très vastes. La perestroïka ne vise pas simplement à améliorer la performance économique de l'Union soviétique, bien que ce soit là d'une urgente nécessité. Et en effet, une nouvelle loi importante sur la réforme économique doit être déposée d'ici la mi-décembre. Je pense que M. Chevarnadze a dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ce serait peut-être le 12 décembre.

La perestroïka vise aussi à établir un nouvel ordre politique fondé sur la liberté et la responsabilité individuelles, et sur la démocratisation des institutions. Elle vise aussi à mettre en place une structure économique entièrement nouvelle dans laquelle les forces du marché puissent jouer un plus grand rôle, de même que le sentiment de motivation et de récompense individuelles. Son objet est, en outre, d'établir un nouveau système social et d'inculquer aux Soviétiques une nouvelle façon de penser, de modifier en profondeur leurs attitudes, de diminuer leur dépendance vis-à-vis l'État et de susciter chez l'individu une plus grande créativité et une plus grande indépendance. Le Président Gorbatchev m'a dit: «La révolution dans laquelle nous nous sommes lancés est avant tout celle des esprits; ce qu'il faut, c'est changer la mentalité des gens.»

• (1130)

La résistance aux changements est très profonde en Union soviétique et je crois qu'il n'y a pas d'autre voie que celle proposée par M. Gorbatchev, ni d'autre dirigeant pour mener ces réformes que lui-même. En politique les changements surviennent souvent rapidement, presque sans préavis. Et aux yeux du public, personne n'est indispensable; mais dans la mesure où un homme puisse l'être, pour assurer le bien-être continu de sa propre société, c'est probablement M. Gorbatchev, surtout que l'ensemble du programme des réformes est totalement et fondamentalement associé à lui, au pays comme à l'étranger.

Nous avons aussi eu des discussions franches et poussées sur les changements qui se produisent en Union soviétique dans des domaines qui intéressent grandement les Canadiens: les droits de la personne, la liberté de culte, l'émigration, les droits des nationalités et la nature même de la fédération soviétique. Le pays a fait des progrès encourageants dans ces domaines depuis l'accession de M. Gorbatchev au pouvoir.

En fait, les fondements du système soviétique sont remis en cause, souvent au cours de débats publics télévisés auxquels participent des députés nouvellement élus et des citoyens de tout le pays. Des dissidents et des prisonniers politiques en vue ont été libérés et beaucoup ont été autorisés à quitter le pays. Pour la première fois, on tolère et on encourage même des groupes non officiels n'ayant aucun lien avec le Parti communiste. De plus en plus de citoyens, particulièrement de confession juive, ont été autorisés à émigrer ces dernières années. Si bien qu'aujourd'hui, il n'existe plus d'arriéré entre le Canada et l'Union soviétique dans le règlement des cas de réunification de familles.

Le Soviet suprême envisage présentement d'adopter une nouvelle loi sur l'émigration. Nos hôtes nous ont assurés qu'elle est conforme aux normes sur le mouvement des populations établies par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les autorités soviétiques ont aussi l'intention d'assouplir la réglementation concernant les restrictions liées à la connaissance de secrets d'État qui sont à l'origine d'une bonne partie des cas non encore réglés de «refusenik». J'ai eu l'occassion, pendant ma visite, de rencontrer brièvement quelques refuseniks juifs qui désirent émigrer au Canada ou en Israël.

Les nouveaux règlements sur l'émigration seront bientôt suivis par une nouvelle loi sur les droits de religion dont le Soviet suprême est censé être saisi très prochainement. On nous a assurés qu'elle établirait les fondements d'une nouvelle relation entre le clergé et l'État et qu'elle répondrait du même coup à de nombreuses préoccupations parmi celles que nous avons exprimées la semaine

dernière au sujet du traitement que subissent l'Église de la Pentecôte ainsi que les Églises catholique et orthodoxe ukrainiennes et d'autres groupes religieux.

[*Français*]

Il est devenu très clair que la question des nationalités et des minorités ethniques est un aspect fondamental de la nature de la fédération soviétique et qu'elle aura une influence déterminante sur l'avenir du pays. Certains problèmes dans d'autres pays peuvent paraître bien mineurs en comparaison de l'énorme défi constitutionnel que représente pour le Président Gorbatchev la tâche de gouverner un pays aussi diversifié et aussi profondément divisé. Nous en avons des échos tous les jours à la télévision avec les événements qui se produisent en Arménie, en Géorgie, en Moldavie et ailleurs. La fibre dont est tissée la fédération soviétique est présentement très fragile et personne ne semble en être plus conscient que le Président Gorbatchev lui-même. Il m'a dit qu'il était déterminé à faire face à cette situation de façon positive et imaginative avant qu'elle ne mène à une plus grande instabilité.

[*Traduction*]

Il m'a fait part de sa détermination à faire en sorte que les nationalités et les minorités puissent bénéficier d'une plus grande équité et de sa détermination tout aussi profonde de veiller à ce que l'amélioration de la justice sociale et politique se fasse à l'intérieur de la fédération, une fédération qui accorderait une plus grande autonomie aux diverses républiques, particulièrement sur les plans culturel, linguistique et économique.

Nos discussions avec le président Gorbatchev et le ministre des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, ont aussi porté sur les grandes questions internationales de l'heure, dont bon nombre sont tumultueuses. Dans la déclaration politique que le président Gorbatchev et moi avons signée à Moscou il y a six jours et que M. Chevardnadze a qualifiée par la suite de «jalon» et de «percée intellectuelle» pour les deux nations, l'Union soviétique reconnaît les avantages du changement et du droit des pays de se développer comme ils le veulent, sans ingérence extérieure.

Nous avons amplement discuté des conflits régionaux en Amérique centrale, en Afrique australe, en Indochine, au Moyen-Orient et en Afghanistan, thèmes qui ont d'ailleurs fait l'objet de longues discussions entre M. Chevardnadze et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président Gorbatchev et moi avons également eu une discussion très franche sur l'évolution rapide de la situation en Europe de l'Est et en Europe centrale. Nous n'avons pas seulement dressé un bilan des changements qui se produisent dans cette partie du monde; nous avons également, et c'est tout aussi important, analysé leur influence sur l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest.

Les changements survenus en Europe se sont produits rapidement et de façon inégale et imprévisible. Les nouvelles qui nous parviennent de cette région semblent chaque jour plus spectaculaires et mémorables: l'ancien premier ministre tchèque Alexandre Dubcek qui prononce un discours triomphal devant des centaines de milliers de gens sur la place Venceslas; l'ouverture, enfin, de brèches dans le Mur de Berlin par lesquelles des millions de gens traversent pour satisfaire leur curiosité au sujet des valeurs et des institutions occidentales; l'accession au pouvoir de partis politiques non communistes en Pologne ainsi que l'accueil chaleureux et les encouragements qu'a réservés il y a deux jours le président Gorbatchev au premier ministre de la Pologne en visite à Moscou; la privatisation de l'activité économique en Hongrie; et les nouvelles libertés de parole, de protestation et de mouvement pour des peuples partout dans l'Est qui, depuis quarante ans ont connu très peu de liberté et encore moins ses avantages. Ces changements se produisent à un rythme torrentiel, au point que cela dépasse notre capacité d'évaluer les transformations dont nous sommes témoins.

Dans le *New York Times* d'hier, le professeur Michael J. Sandel de l'Université Harvard faisait cette observation très judicieuse: «L'attitude la plus appropriée maintenant, écrivait-il, n'est ni la prudence ni l'audace—la question n'est plus là—mais la vigilance et le discernement car, quand l'histoire change si rapidement, ce que nous attendons des hommes d'État, ce n'est pas qu'ils tentent vainement de dominer des événements qui ont leur propre dynamique, mais qu'ils soient conscients des possibilités qui découleront de ces événements».

Le professeur Sandel donnait là des conseils importants que suivront, j'ai l'impression, le gouvernement et le Parlement du Canada.

[*Français*]

Il est clair que le monde sort d'une période de confrontations stériles entre l'Est et l'Ouest et que nous entrons dans une ère qui sera caractérisée par des relations plus fructueuses entre les deux blocs. Cette évolution pourrait fort bien mener un jour, d'une part, à l'établissement d'une véritable démocratie dans les pays de l'Est, à la libéralisation du commerce et des occasions d'investissements dans cette vaste région et, d'autre part, à des relations plus stables avec l'Union soviétique, à une diminution profonde de l'importance accordée à la défense dans toutes les capitales du monde. Et l'Europe tout entière deviendra de plus en plus stable à mesure que continueront de s'établir en Europe de l'Est des

gouvernements auxquels les peuples auront librement donné leur appui.

Mais la période de transition devra être menée avec grand soin. Et, effectivement, les peuples d'Europe de l'Est et les dirigeants soviétiques procèdent eux-mêmes avec la plus grande prudence.

Dans ce contexte où tout évolue si rapidement, l'OTAN conserve sa très grande importance, car c'est là que sont centrées les discussions sur la réaction de l'Ouest aux changements politiques qui surviennent dans l'Est et que sont coordonnées les positions qui seront défendues à Vienne, lors des pourparlers cruciaux sur la réduction des armes conventionnelles, et à Genève, lors des négociations entre les superpuissances sur les armes stratégiques.

• (1140)

[*Traduction*]

Il faut savoir faire la distinction entre les intentions d'un pays et sa capacité militaire. Rappelons-nous que l'Union soviétique conserve d'énormes forces militaires conventionnelles et stratégiques. Un équilibre des forces militaires à des paliers inférieurs d'armement ne peut que servir les intérêts de chacun en matière de sécurité. Et les deux camps souhaitent un abaissement des niveaux d'armement.

L'OTAN est une organisation aussi bien politique que militaire et constitue un élément indispensable de l'infrastructure diplomatique de l'Ouest. Il est clairement ressorti de nos entretiens avec le Président Gorbatchev que ni l'un ni l'autre camp n'estime opportun d'abandonner ses alliances à l'heure actuelle. Il a fait comprendre, en effet, que ce serait imprudent de modifier les alliances ou les institutions, car cela pourrait mener à une déstabilisation des relations Est-Ouest au moment où l'Europe de l'Est traverse une période de changements aussi convulsifs.

J'ai proposé au Président Gorbatchev que nous essayions d'intensifier ses relations avec les dirigeants des principaux pays industrialisés de l'Ouest. En réponse au souhait qu'il a exprimé d'intégrer plus étroitement, sur une base graduelle, l'économie soviétique au système international des échanges et des paiements, je lui ai dit que je proposerais à mes collègues du Groupe des Sept de mandater le président sortant de chaque sommet économique de discuter avec lui des idées et des stratégies qui en auront émané. M. Gorbatchev aurait ainsi régulièrement l'occasion de s'informer directement des préoccupations et intérêts des dirigeants des principaux gouvernements occidentaux, dont les efforts de coordination des politiques ont suscité au cours des dernières années une période de croisssance économique remarquable ainsi que des initiatives qui intriguent et stimulent le président Gorbatchev, à propos desquelles il a posé une foule de questions et qu'il s'efforcerait d'appliquer en partie étant donné les conditions qu'il cherche à créer dans son pays.

Cette proposition lui a beacoup plu.

[*Français*]

Nous nous sommes également entendus pour intensifier les consultations entre nos deux pays sur diverses questions internationales d'intérêt commun.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et M. Chevardnadze, ainsi que leurs hauts fonctionnaires, vont se rencontrer plus fréquemment à cette fin.

À Moscou, j'ai aussi discuté avec M. Gorbatchev des propositions qu'il avait faites dans son discours de Mourmansk, il y a plusieurs années, relativement au contrôle des armements dans l'Arctique.

Je lui ai signalé directement que M. Clark avait répondu à ces propositions à diverses occasions, mais que nous étions tout à fait disposés à discuter avec les Soviétiques des raffinements qu'ils pourraient vouloir apporter à leurs idées originales.

J'ai dit aussi à M. Gorbatchev que je continuais de penser que les négociations permanentes actuelles entre les deux superpuissances et les deux alliances sur le contrôle des armements s'étaient avérées fructueuses et qu'elles demeuraient la meilleure façon de réaliser des progrès dans ce domaine complexe.

Il comprend parfaitement notre position et a convenu et a même suggéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Chevardnadze procèdent à un examen plus poussé de cette question. C'est effectivement une suggestion qui est venue de lui directement à la table.

Sur le plan de la coopération bilatérale, ma visite de la semaine dernière a marqué un point tournant dans nos relations.

[*Traduction*]

Nous avons signé 14 accords bilatéraux—plus qu'il s'en était signé dans les vingt années précédentes—dans des domaines allant de la coopération dans l'Arctique à la coopération culturelle en passant par l'environnement, les échanges militaires et la protection des investissements. M. Chevardnadze a dit à l'agence Izvestia à la fin de la semaine dernière que les Soviétiques attachaient une importance particulière à l'accord sur la protection de l'environnement parce que le Canada, a-t-il dit, «a été un des premiers pays à attirer l'attention mondiale sur cette question et a déjà à son crédit des réalisations remarquables sur ce plan».

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les Soviétiques souscrivent entièrement aux plans de coopération dans l'Arctique et approuvent notre intention de coopérer avec eux et d'autres pays en vue de réduire la masse des polluants qui menacent l'écosystème de cette région, notamment ceux qui contaminent la chaîne alimentaire des populations de l'Arctique.

En plus des 14 accords que nous avons signés, nous nous sommes engagés mutuellement à étendre la représentation de nos gouvernements dans l'autre pays. Nous allons ouvrir un consulat général à Kiev.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les Soviétiques, eux, se proposent d'ouvrir un nouveau bureau à Toronto. Les discussions concernant nos plans respectifs pour ces bureaux débuteront bientôt et nous espérons ouvrir le nôtre dans un avenir prochain.

Je pourrais ajouter, Monsieur le Président, que l'établissement d'un consulat canadien à Kiev contribuera largement à répondre au besoin de plus en plus évident d'un tel service dans la capitale de l'Ukraine.

Près d'un million de nos concitoyens sont d'origine ukrainienne. Beaucoup y ont encore des parents. Actuellement, 35 p. 100 des demandes de visa faites à notre ambassade de Moscou proviennent de l'Ukraine. L'assouplissement des restrictions imposées en Union soviétique concernant les voyages devrait entraîner une augmentation considérable des contacts entre citoyens canadiens et ukrainiens.

De plus, l'établissement d'un nouveau consulat à Kiev nous permettra aussi d'exploiter le potentiel commercial de l'Ukraine, un marché de quelque 52 millions de gens qui ont des besoins économiques auxquels nous pouvons répondre grâce aux transferts de technologie, aux coentreprises et aux prises de participation directe au capital d'entrepises, sans parler des transferts de compétences, de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de l'agriculture où, comme les dirigeants de l'Ukraine nous l'ont fait remarquer, leurs besoins sont les plus grands et où les connaissances spécialisées des Canadiens sont mondialement reconnues.

Les gens d'affaires canadiens sont plus intéressées que jamais par les possibilités que leur offre l'économie soviétique. Et le gouvernement du Canada a soutenu fortement le secteur privé dans ses efforts pour trouver de nouvelles occasions économiques en Union soviétique et de nouveaux créneaux pour le commerce et les invertissements.

Nous avons trop longtemps négligé de diversifier et de dynamiser le commerce entre nos deux pays, et j'ai été enchanté de voir avec quel enthousiasme et quelle détermination nos gens d'affaires se sont amenés à Moscou pour chercher de nouvelles occasions et entreprendre de nouveaux défis, nul de façon plus enthousiaste que de distingués hommes d'affaires comme Frank Stronach, Albert Reichmann, des représentants de Lavalin et d'autres entreprises de premier plan allant de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, province qui était représentée par Vic Young, de la Fishery Products International.

Une relation commerciale étendue avec l'Union soviétique nous aidera non seulement à diversifier nos exportations, actuellement dominées par les ventes de céréales, mais aussi à fournir les produits, les services et la technologie qui contribueront à appuyer les objectifs de la perestroïka en répondant à certains des besoins croissants qu'elle a suscités parmi la population soviétique.

À mon avis, voilà le plus grand défi que doit surmonter M. Gorbatchev aujourd'hui, le problème des attentes montantes suscitées par l'enthousiasme avec lequel ses réformes ont été présentées et reçues par le peuple. Des progrès énormes sont attendus le lendemain et la veille en Union soviétique, et il ne parvient pas à satisfaire aussi rapidement qu'il le voudrait à toutes ces attentes.

C'est pourquoi il est tellement important que des pays comme le Canada l'appuient par des moyens concrets comme les missions commerciales qui concluent des ententes de nature à créer une nouvelle richesse et à ouvrir de nouvelles perspectives.

Je mentionne en passant, monsieur le Président, George Cohon, directeur général de McDonald, qui vise à implanter en Union soviétique le plus grand restaurant de la chaîne au monde. Il a offert dans les journaux de Moscou 500 emplois à des personnes voulant travailler dans son nouveau restaurant que l'Union soviétique espère voir se multiplier sous peu jusqu'à 15 ou 20 dans tout le pays. Quoi qu'il en soit, dans un journal d'Union soviétique, il a offert du travail à 500 jeunes hommes et femmes en quête d'un emploi. Quand nous avons quitté l'Union soviétique, il avait recu 14 000 demandes qui entraient au rythme de 1 000 par jour. Je lui ai dit que si son affaire ne réussissait pas là-bas, il pourrait songer à venir s'établir dans ma circonscription.

• (1150)

Voilà avec quel enthousiasme les Soviétiques répondent aux gens d'affaires canadiens. Cette attitude est saine, amicale, productive et très créatrice. Il s'agit là

d'une réaction constructive, et bien accueillie d'ailleurs, aux réformes audacieuses et innovatrices qu'appliquent les dirigeants soviétiques.

Mercredi dernier, à Moscou, j'ai assisté avec le premier ministre Ryzhkov à l'inauguration d'une organisation, le Conseil commercial Canada–URSS, qui contribuera considérablement à asseoir notre nouvelle relation politique et à renforcer nos liens commerciaux bilatéraux.

Il regroupe presque toutes les principales firmes canadiennes qui ont présentement ou qui pourraient avoir prochainement d'importants intérêts commerciaux en Union soviétique, et est coprésidé par Albert Reichman, président d'Olympia and York, et Alexei Malkevitch, président de la Chambre de commerce en Union soviétique.

[*Français*]

La délégation des gens d'affaires canadiens qui se trouvait en Union soviétique pendant ma visite comptait à peu près 240 personnes. Certains d'entre eux y ont signé des ententes portant sur des investissements directs, la formation de co–entreprises ou l'acquisition d'intérêts financiers dans des entreprises déjà existantes.

Ces accords commerciaux, dont la valeur globale est d'un milliard de dollars ou plus, sont un élément extrêmement important dans nos efforts pour édifier une nouvelle relation entre le Canada et l'Union soviétique.

Le Président Gorbatchev nous a bien fait comprendre que l'Union soviétique ne cherchait pas à obtenir une aide directe de l'Ouest.

Ce que veut l'Union soviétique, c'est établir avec le Canada des relations politiques, économiques et technologiques qui soient à la fois axées sur la coopération et mutuellement profitables. Elle souhaite ce genre de relations avec nous à cause de nombreuses similitudes qui existent entre nos deux pays et de l'expérience que nous avons au Canada d'un bon nombre de problèmes auxquels l'Union soviétique cherche maintenant, quotidiennement et très sérieusement, des solutions.

[*Traduction*]

Quant à nous, monsieur le Président, notre objectif en nous rendant en Union soviétique était d'établir avec le Président Gorbatchev et ses collègues une relation de confiance à tous les niveaux, de réagir de façon constructive aux efforts qu'il déploie pour susciter des changements historiques en Union soviétique et pour donner un nouvel élan aux relations entre nos deux pays.

J'espère également que nous avons contribué, ensemble, à l'avènement d'une paix internationale plus durable, ce qui est le plus bel héritage que nous puissions laisser à nos enfants.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les événements qui se produisent en Union Soviétique et en Europe de l'Est à l'heure actuelle figurent vraisemblablement parmi les plus importants et réflètent les changements les plus cataclysmiques à se produire dans les affaires humaines depuis la dernière guerre mondiale, sinon depuis la révolution bolchévique elle–même.

Des millions et des millions de Polonais, de Tchécoslovaques, de Hongrois, de Russes, d'Allemands de l'Est, de Bulgares, de Lettons, d'Estoniens, d'Ukrainiens et de Lithuaniens réclament la liberté et la démocratie et ils sont en train de les obtenir.

Le désir de liberté est imprévisible et en fin de compte irrésistible. Des régimes totalitaires s'effondrent à un rythme effarant. Ils sont écartés sans ménagement dans ce balayage historique. L'aspect le plus remarquable des événements dramatiques qui nous entourent et dont nous sommes témoins tous les soirs à la télévision tient au fait que cette évolution populaire s'accomplit sans violence.

Les diplomates n'ont plus leur raison d'être; les spécialistes, vrais et faux, sont dans l'incapacité d'expliquer les événements actuels. Bien peu les avaient prédits. Les analystes en matière de politique étrangère, si habitués qu'ils sont à envisager le monde du point de vue des superpuissances, en sont renversés. Les dirigeants et les élites sont écartés du pouvoir. Les citoyens les foulent aux pieds. La démolition du Mur de Berlin n'est que le symbole le plus tangible de cette volonté de liberté.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement de notre pays n'a pas su comprendre le désir de liberté qui explose et qui éclate maintenant, non seulement à Berlin, mais à presque tous les niveaux des pays du Bloc de l'Est. Pourtant, au moment même où l'Europe tout entière s'anime, où les Hongrois, les Polonais et les Tchécoslovaques descendent dans la rue pour discuter de ces questions et réclamer la liberté, nous, députés, n'avons pas même eu l'occasion d'examiner quelle devrait être notre réaction devant ces convulsions sans précédent qui secouent le monde.

Le premier ministre vient de signer un accord qui, selon lui, devrait inaugurer une nouvelle ère dans les relations canado–soviétiques. Pourtant, c'est le premier ministre lui–même qui, lors des dernières élections, avait fait inscrire à son programme électoral, comme principal élément de sa politique étrangère, la construction, au coût de milliards et de milliards de dollars, d'une flotte de

sous-marins propulsés à l'énergie nucléaire pour nous protéger contre les Soviétiques.

Le ministre de la Défense persiste à alléguer que le Livre blanc renferme le fin mot de la politique du gouvernement en matière de défense, et que le projet de construction de sous-marins n'a été abandonné que pour des raisons économiques.

Le premier ministre a déclaré à qui voulait l'entendre aussi bien en Union Soviétique qu'au Canada que le gouvernement ne tient pas la guerre froide pour complètement terminée. Où en sommes-nous? Sommes-nous en train d'inaugurer une nouvelle ère, ou poursuivons-nous la guerre froide? En ce domaine, nous ne saurions poursuivre deux politiques à la fois.

[*Français*]

Avant sa visite officielle, le premier ministre (M. Mulroney) n'a pas consulté, ou à peu près pas, la population canadienne. Il n'a pas demandé l'avis du Comité permanent des affaires extérieures. Il n'a pas consulté les universitaires, d'anciens diplomates et des organisations non gouvernementales. Le gouvernement a, semble-t-il, le même comportement que dans le dossier de l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains. Mais la dérive est dangereuse, monsieur le Président. On change le cap de la politique extérieure de notre pays sans d'abord consulter la population. Et ce n'est pas seulement l'absence du débat, c'est que le gouvernement n'a pas jugé bon de produire un seul document officiel sur la politique extérieure depuis son assermentation.

Le premier ministre aurait peut-être intérêt à suivre l'exemple de M. Gorbatchev en injectant un peu de glasnost, de transparence dans l'élaboration de sa politique extérieure.

Des voix: Bravo! Bravo!

[*Traduction*]

Étant donné que c'est la deuxième fois seulement en cinq ans que le premier ministre du Canada fait un discours à la Chambre des communes sur la politique étrangère, il ne s'étonnera pas que les Canadiens ne connaissent pas très bien la position du gouvernement sur les changements sans précédent qui surviennent actuellement en Europe de l'Est.

Quelles sont les conséquences pour l'OTAN? Quelle est l'incidence sur la position du Canada dans le cadre de cette alliance? Quelle orientation l'OTAN devrait-elle prendre? Quelles seront les répercussions sur l'union économique de l'Europe que l'on veut réaliser d'ici 1992? Qu'en est-il de l'éventuelle réunification des deux Allemagnes? Voilà bien des questions qui exigent des réponses. Voilà des questions que nous devons débattre au Parlement et non à l'édifice Langevin, pour peu qu'on en discute.

Nous sommes heureux de contaster que les Soviétiques sont en faveur d'une plus grande autonomie des pays baltes et de l'Ukraine et nous saluons l'ouverture du consulat canadien à Kiev, en Ukraine. Nous espérons que cette initiative favorisera la réunification des familles d'origine ukrainienne qui vivent au Canada. Nous souhaitons également que le gouvernement continue de promouvoir l'autonomie en Ukraine et dans les pays baltes.

Bon nombre des accords que le premier ministre a signés à Moscou ne visaient qu'à renouveler des accords conclus par des gouvernements antérieurs, notamment l'accord de coopération scientifique dans l'Arctique signé en 1984. Ce qu'il faut souligner, c'est que ce sont ces gouvernements qui ont fait figure de proue. En 1955, M. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été le premier homme politique important du monde occidendal à se rendre en Union soviétique depuis la grande guerre.

• (1200)

Par suite de la visite de M. Trudeau en 1971, d'importants accords d'échanges en matière culturelle, scolaire et sportive ont été signés, ainsi que des accords de coopération dans les secteurs commercial et scientifique.

[*Français*]

Nous saluons l'annonce de la création du Conseil des affaires canado-soviétique et la volonté d'investissement manifestée par les milieux d'affaires. Mais les hommes d'affaires sont très réalistes. Pourront-ils dégager des profits et les ramener au Canada? Le rouble restera-t-il inconvertible? Le gouvernement canadien se portera-t-il garant des investissements canadiens dans l'Union soviétique?

Mais le gouvernement a omis d'offrir son aide économique. Voilà qui nous inquiète grandement. Car il existe un danger: faute de progrès économique, le processus de réforme pourrait être avorté, non seulement en Union soviétique, mais aussi en Europe de l'Est.

La déclaration commune entre les deux gouvernements comporte de nombreuses généralités, mais aucune proposition, aucune initiative, aucune étude ou autre manifestation d'intérêt concernant l'élaboration de vues canadiennes sur la limitation des armements. Des approches communes sur la sécurité dans l'Arctique sont remarquablement absentes. Aucune réponse n'a été donnée à la proposition de M. Gorbatchev concernant une zone de paix dans l'Arctique.

En fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a insisté pour rappeler aux Canadiens que des sous-marins soviétiques avaient navigué en eaux canadiennes, au lieu de mettre l'accent sur la déclaration de

M. Édouard Chevardnadze selon laquelle les sous-marins soviétiques respecteraient la souveraineté canadienne dans le Nord.

[*Traduction*]

Ce sont des questions qu'il faut régler. Il y en a d'autres. Le premier ministre aurait dû soumettre des propositions sérieuses sur plusieurs sujets. Premièrement, la sécurité dans l'Arctique. En février 1988, j'ai réclamé la création d'un nouveau régime international dans l'Arctique, plus particulièrement la promotion d'autres solutions de contrôle des armements. Le gouvernement refuse d'envisager pareille initiative.

Le deuxième sujet est la souveraineté dans l'Arctique. Il faut que, dans une déclaration conjointe, l'Union soviétique reconnaisse explicitement notre souveraineté sur les eaux de l'Arctique que nous revendiquons. Le ministre soviétique des Affaires étrangères a laissé entendre, dans sa déclaration sur les sous-marins soviétiques, que son pays serait disposé à appuyer une déclaration de ce genre.

Le troisième domaine est celui de l'environnement de l'Arctique. Nous sommes heureux d'apprendre que le Canada sera l'hôte d'une conférence sur cette question l'an prochain. L'absence de position de principe bien définie et coordonnée sur les questions relatives à l'Arctique nous inquiète. Je demande par conséquent au gouvernement de donner suite à la recommandation qu'on a faite récemment de nommer un ambassadeur pour les affaires circumpolaires qui coordonnera la politique du Canada dans l'Arctique.

Nous devons intensifier la présence diplomatique du Canada en Europe de l'Est. Nous n'avons pas en ce moment de mission diplomatique en Allemagne de l'Est ni en Bulgarie. Nous devrions en avoir, en particulier en Allemagne de l'Est en ce moment.

Il ne faut épargner aucun effort pour assurer la participation plus fréquente et plus systématique des Canadiens dans les discussions de politique sur des questions internationales importantes qui ont sur eux de fortes répercussions. Le gouvernement doit montrer plus de transparence, à commencer par ici même, au Parlement du Canada, où nous n'avons pas eu de débat sur la politique étrangère. Aucune des initiatives récentes du gouvernement n'a été soumise à l'examen du Comité permanent des affaires étrangères.

Un autre sujet est l'aide économique à l'Europe de l'Est. La plupart des dirigeants occidentaux reconnaissent qu'il est crucial que le processus de réforme réussisse en Union soviétique et en Europe de l'Est. Ils ont généreusement donné des fonds pour aider la Pologne et la Hongrie, et ils se montreront sans doute aussi généreux pour d'autres États d'Europe de l'Est où s'opère une réforme économique et politique. Le Canada fait malheureusement exception, car son offre de 42 millions à la Pologne et à la Hongrie est dérisoire comparativement aux centaines de millions que donnent d'autres pays. Pourquoi, comme Lech Walesa l'a dit, les Canadiens se contentent-ils de donner «une belle cravate à un cadavre»?

À Toronto, où mon collègue de Parkdale—High Park et moi avons eu l'honneur de recontrer Lech Walesa, ce dernier nous a dit qu'il était important que le Canada investisse en Europe de l'Est et en Pologne, car il faut transmettre au peuple polonais, au nom de qui il parlait à cette occasion, un message retentissant d'espoir. Nous devons montrer que les Canadiens ont confiance en l'avenir du mouvement démocratique en Pologne et que les entreprises canadiennes sont prêtes à investir dans ce pays, car les Polonais veulent rebâtir leur économie sur des bases démocratiques. Mais le temps presse et il faut de toute urgence que le Canada et les autres pays occidentaux les aident à régler leurs problèmes. Les Canadiens doivent leur montrer qu'ils sont disposés à participer concrètement avec les peuples polonais, hongrois, soviétique et est-allemand à la reconstruction de leur économie.

Il n'était pas question de régler, pendant la visite du premier ministre, tous les grands problèmes mondiaux, ni même de les aborder tous. Nous n'en demandions pas tant. Toutefois, ce qui ressort jusqu'ici de sa déclaration publique, y compris de celle de ce matin, c'est que, pendant ces discussions et visites de plusieurs heures, rien n'a été dit des événements survenus dans le pays le plus peuplé du monde, dans l'autre superpuissance communiste, la République populaire de Chine. Certes, le premier ministre avait là une occasion d'obtenir publiquement des Soviétiques qu'ils appuient le mouvement de démocratisation en Chine.

J'espère que le premier ministre a fait comprendre au président Gorbachev que le mouvement vers une plus grande liberté et vers la démocratie est irréversible. En effet, on ne peut pas retourner à des régimes totalitaires, ni en Union soviétique ni dans les autres pays d'Europe de l'Est. J'espère que, lorsqu'il verra le président Bush cette semaine, il saura le convaincre que les convulsions et les transformations qui agitent le monde imposent que les États-Unis encouragent le développement et la réforme économiques dans les pays du bloc de l'Est.

Le président Gorbatchev et le président Bush doivent comprendre que leur rencontre à Malte ne peut constituer une simple répétition de Yalta, car ils ne peuvent pas

se partager un monde qui n'est plus le leur. Les Européens veulent être maîtres de leur propre destin. Dans toutes les régions du globe, les peuples exigent l'arrêt de la course aux armements et l'engagement de maintenir la coopération et la paix. Comme dans le cas de la transition vers la démocratie en Europe de l'Est, je crois que les demandes des peuples ne seront pas rejetées.

Les changements qui se produisent dans le monde sont infiniment prometteurs. À titre de puissance moyenne qui s'est acquis une excellente réputation et énormément de respect dans le monde, le Canada a une occasion unique d'exercer des pressions en faveur d'une liberté, d'une démocratie et d'une paix encore plus grandes dans le monde entier. J'exhorte le gouvernement à ne pas manquer cette occasion. Nous devrions être des meneurs à cet égard, pas de simples suiveurs, comme nous l'avons été jusqu'ici.

Tous les hommes, les femmes et les enfants qui vivent actuellement sur la terre ont connu, pendant toute leur vie, la menace de la guerre et le spectre de la course aux armements. Nous avons de la pauvreté et de la souffrance parce que, depuis des générations, nous dépensons des millions de millions de dollars pour acquérir des armes au lieu de les consacrer à la promotion de la liberté. Nous avons passé d'innombrables décennies à nous combattre au lieu de travailler ensemble. Rien ne peut garantir le succès de cet extraordinaire élan de libération, mais les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement n'épargne absolument aucun effort pour encourager cet élan et pour s'y joindre de la manière la plus constructive possible.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le premier ministre d'avoir fait rapport à la Chambre de sa visite historique. Il devrait le faire plus souvent d'ailleurs.

Le gouvernement devrait, ainsi que l'a souligné le chef de l'opposition officielle, faire participer davantage le Parlement à l'élaboration non seulement de la politique étrangère, mais aussi des autres politiques. Le premier ministre a eu tendance à négliger la Chambre des communes. J'espère que cette initiative marquera le début d'un intérêt renouvelé pour la Chambre.

Dans la même veine, je voudrais ajouter que bon nombre d'entre nous ont été choqués de la décision du gouvernement d'adhérer à l'Organisation des États américains, sans consultation ni avec le Comité des affaires extérieures de la Chambre ni avec les organisations non gouvernementales, les Églises et les autres groupes qui s'intéressent à l'Amérique centrale et à l'Amérique latine.

En ce qui concerne les relations Est–Ouest, j'espère que le premier ministre associera le Parlement, la population canadienne et les organismes intéressés à l'élaboration de la politique étrangère du pays. S'il l'avait fait, il aurait constaté qu'une bonne partie des initiatives qu'il semble envisager jouissent d'un large appui. En ce sens, le premier ministre ne fait que rattraper le retard qu'il accuse non seulement envers d'autres pays en matière de politique internationale, mais aussi par rapport à la population canadienne qui espérait depuis quelque temps déjà que le gouvernement adopte une politique plus éclairée en matière de relations Est–Ouest.

• (1210)

Comme on le disait ce matin dans une chronique de journal au sujet de cette visite, mieux valait tard que jamais, et nous nous réjouissons de voir que le premier ministre a maintenant compris ce qui se passe dans le monde et tout particulièrement en Union soviétique.

Je tiens à le féliciter à propos de certains éléments de sa déclaration. Je songe en particulier à l'absence relative de triomphalisme dans la déclaration, de triomphalisme idéologique. Il est très important que nous, de l'Occident, ne donnions pas l'impression de nous réjouir avec malveillance de que qui s'est produit en Europe de l'Est et en Union soviétique. C'est là une observation que nul autre que Zbigniew Bzrezinski et de nombreux autres ont faite il n'y a pas si longtemps. Je signale la chose parce que j'ai remarqué dans les discours prononcés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures une certaine dose de ce que je qualifierais de triomphalisme idéologique injustifié.

Il me paraît important que l'Occident conserve une certaine humilité dans ces nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest. Nous devrions nous rappeler que, quels que soient ses mérites, notre système a été également responsable de la pauvreté incoyable que nous observons chez nous et au tiers monde, par suite de relations dans lesquelles la richesse est encore très nettement transférée des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches. Nous devons nous rappeler que nous connaissons nous aussi de graves problèmes écologiques et que notre société est elle aussi assaillie par l'absurdité et les drogues et bien d'autres maux dont les autres sociétés ont à souffrir. Nous devrions rester humbles, si je puis dire, dans notre

attitude tout en nous réjouissant de qui se passe ailleurs dans le monde.

Je me réjouis également de la proposition du premier ministre de favoriser les relations entre M. Gorbatchev et le groupe des sept pays industrialisés. Tout ce qui peut augmenter les contacts personnels entre M. Gorbatchev et les dirigeants des pays occidentaux me paraît bienvenu, et j'espère que le premier ministre pourra contribuer à établir davantage de contacts de ce genre.

Je me réjouis également du fait que, lors de sa visite, le premier ministre a soulevé la question de l'Église catholique ukrainienne qui revêt un grand intérêt pour beaucoup de gens dans ma circonscription de Winnipeg et au Canada en général. J'espère que le nouveau consulat qui sera établi à Kiev contribuera à créer de nouvelles possibilités pour les Canadiens d'origine ukrainienne de visiter l'Ukraine, de faire des affaires en Ukraine et vice-versa, et que la nouvelle loi promise en Union soviétique concernant les rapports entre l'Église et l'État permettra une légalisation de l'Église catholique ukrainienne, une chose que beaucoup de gens attendent depuis longtemps.

Au sujet de la déclaration de Mourmansk, j'ai remarqué que le premier ministre a dit, dans sa déclaration, en parlant de la proposition de M. Gorbatchev en faveur d'une zone de paix dans l'Arctique: «M. Clark a répondu à ces propositions à diverses occasions, mais nous sommes tout à fait disposés à discuter avec les Soviétiques des raffinements qu'ils pourraient vouloir apporter à leurs idées originales.»

Beaucoup de gens qui ont porté attention à la proposition de Mourmansk et à la période qui l'a suivie n'ont pas remarqué que le gouvernement avait répondu à cette proposition autrement que d'une façon qui équivalait à un refus de répondre.

Nous ne voulons pas seulement connaître les raffinements que les Soviétiques pourraient vouloir apporter à leurs idées, nous voulons connaître les idées du Canada concernant la paix dans l'Arctique. Nous ne les connaissons pas encore. La déclaration dit que «Les négociations entre les deux superpuissances demeuraient la meilleure façon de réaliser des progrès dans ce domaine.» C'est la mentalité de Yalta que nous essayons—que le monde essaie—de surmonter pour assurer la paix et la stabilité internationales.

C'est une grave erreur de la part du gouvernement de laisser les questions concernant l'Arctique dans le contexte des négociations entre les superpuissances et les alliances parce que le Canada a des intérêts particuliers à défendre, étant donné sa situation géopolitique unique entre les superpuissances dans l'Arctique. Le gouvernement ne semble pas apprécier cette situation à sa juste mesure. Alors, quelle est son opinion?

J'espère que le gouvernement nous dira peut-être aujourd'hui ce que le premier ministre pense de beaucoup des bonnes suggestions qui ont été présentées ces dernières années et, plus récemment, à une conférence sur la paix et la sécurité dans l'Arctique tenue sous les auspices du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement. Il y a toute la question du contrôle des armements navals et de la prolifération des missiles de croisière lancés par sous-marin: Le premier ministre n'en a pas soufflé mot dans sa déclaration. La prolifération des armes nucléaires est une question qui nous préoccupe de plus en plus.

Il semble que le premier ministre et le gouvernement persistent à croire que les seules choses importantes dans le domaine du contrôle des armements se passent en Europe. Ce qui se passe dans l'Arctique et dans le Pacifique Nord doit intéresser le gouvernement canadien autant que ce qui se passe en Europe.

Que répond le gouvernement à la proposition d'une politique d'ouverture des espaces aériens dans l'Arctique? Que répond-il à la proposition faite non seulement pas l'Union soviétique, mais par divers groupes et partis politiques canadiens, soit qu'on fasse de l'Arctique une zone démilitarisée ou dénucléarisée? Le gouvernement peut-il donner une raison pour laquelle ce ne serait pas souhaitable ou pour laquelle le Canada ne pourrait pas prendre l'initiative?

On a proposé un ambassadeur pour l'Arctique, ou un ambassadeur pour les affaires circumpolaires comme l'appelait le chef de l'opposition, qui s'occuperait directement de tout ce qui concerne l'Arctique. Il y a également une proposition de conférence sur la sécurité et la coopération dans l'Arctique, calquée sur le modèle de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

J'ai remarqué dans un article sur la visite du premier ministre que l'on utilisait l'expression «recherche mutuelle de la sécurité» en citant un communiqué du premier ministre et de M. Gorbatchev. Il faut que nous puissions passer de la «recherche mutuelle de la sécurité» à la «sécurité mutuelle». C'est dans le principe de la

sécurité mutuelle, qui remonte au rapport de la commission Palme en 1982, que nous trouvons le cadre conceptuel qui me paraît le mieux approprié à la situation dans l'Arctique canadien qui est situé entre les deux superpuissances. Je recommande au premier ministre de lire ce rapport et de nombreux autres qui l'ont suivi.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes situés entre les deux superpuissances et nous avons donc la responsabilité particulière de poursuivre l'objectif de sécurité mutuelle dans l'Arctique. Il ne suffit pas de laisser cela à ces deux superpuissances, car ce sont les relations entre elles qui constituent la plus grand menace à notre souveraineté. J'estime que les Américains ne respectent pas davantage, et peut-être même moins, notre souveraineté sur l'Arctique que les Soviétiques. Si cela nous préoccupe nous devons nous demander ce que les États-Unis pourraient faire dans notre Nord, pas seulement l'Union soviétique.

Le premier ministre a fait grand cas du fait que M. Gorbatchev lui a confié qu'il souhaiterait le maintien des alliances. Cela pourrait fort bien être le cas. Tel pourrait fort bien être le point de vue de M. Gorbatchev. Nous savons en tout cas que c'est le point de vue du premier ministre. Je suis persuadé que M. Gorbatchev croit également, comme nous tous, qu'il existe une foule de questions, étrangères aux négociations concernant l'OTAN et le Pacte de Varsovie, sur lesquelles devraient se pencher le Canada et l'URSS. Il s'agit de questions ayant trait à l'Arctique.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises auparavant, c'est dans ce contexte que nous exhortons le premier ministre et son gouvernement à chercher à nous faire remplacer auprès des États-Unis en ce qui concerne le NORAD, ce qui nous donnerait une plus grande marge de manoeuvre et nous rendrait plus aptes à répondre aux initiatives prises par l'Union soviétique en ce qui concerne la paix et la sécurité dans l'Arctique.

Dans le contexte de l'OTAN, j'ai l'impression que le premier ministre aurait dû dire quelque chose ce matin au sujet de sa déclaration, soit que le Livre blanc était dépassé. Nous avons posé la question au ministre de la Défense nationale à la Chambre l'autre jour, alors que le premier ministre était absent. Ce dernier a la possibilité de nous expliquer maintenant ce qu'il a voulu dire quand il a soutenu que le Livre blanc était dépassé. Quelle suite le gouvernement entend-t-il donner à cette constatation, que beaucoup de gens avaient faite bien avant que le premier ministre n'en parle. Il demeure cependant que le premier ministre a déclaré le Livre blanc dépassé. Que va-t-il se passer à présent? Comment procédera-t-on pour réexaminer le programme de défense et de sécurité du Canada à la suite de la déclaration du premier ministre?

Le premier ministre doit se rendre à Bruxelles bientôt. Au nom de mon parti, vu l'évolution de la situation mondiale et vu la désuétude du Livre blanc, je lui recommande de prendre certaines mesures dès maintenant.

• (1220)

Nous conseillons que le premier ministre prenne l'engagement, en son nom et en celui du gouvernement, de chercher à faire exclure par l'OTAN la politique du premier emploi de l'arme nucléaire; que le premier ministre s'engage, en son nom et en celui du gouvernement, à adopter au moins un moratoire sur la participation canadienne à la stratégie FLLLFA de l'OTAN, celle qui cause tant d'ennuis aux Canadiens, et en particulier aux populations innu du Labrador; que le premier ministre déclare aux Canadiens que le Canada va mettre un terme aux essais de missiles de croisière au Canada, et qu'il change de position au sujet de la modernisation de l'arsenal nucléaire en Europe.

Enfin, nous conseillons que le Canada cherche, dans le cadre de négociations visant la réduction mutuelle et équilibrée des forces, de ramener au Canada nos troupes qui se trouvent en Europe, ce dont le premier ministre a déjà parlé à ce que je vois. Il est certain que si cela peut se faire dans le cadre de réductions négociées, ce sera là la façon de procéder.

Si on veut que l'OTAN devienne un facteur de transition vers de nouvelles relations Est-Ouest en Europe, ce que beaucoup estiment maintenant possible vu les changements qui se produisent en Europe de l'Est et en Union Soviétique, je pense que le Canada devrait prendre une part énergique à cette évolution.

La situation en Europe est tout à fait nouvelle. L'Europe n'est plus une Europe d'après-guerre, aussi bien psychologiquement qu'économiquement et politiquement. J'y suis allé récemment et il est clair qu'il existe maintenant une conscience collective européenne tout à fait nouvelle. Voilà une chose qu'on ne semble pas avoir pleinement comprise au Canada. Elle veut dire que

l'influence américaine va diminuer en Europe au lieu d'augmenter.

Ainsi, le Canada pourra, comme jamais auparavant, influencer l'avenir de l'Europe. Qu'on conserve des relations Est–Ouest, basées sur des mesures de sécurité communes, qu'on parvienne à une Europe occidentale plus large dont les frontières seraient repoussées plus à l'Est ou qu'on en arrive, en définitive, à la notion de patrie commune dont parle M. Gorbatchev, de l'Atlantique à l'Oural, il n'en demeure pas moins qu'il s'agira là d'une toute nouvelle Europe à l'évolution de laquelle le Canada a maintenant une occasion sans précédent de participer. Trop souvent, jusqu'à maintenant, nous avons simplement adopté le point de vue américain, quel qu'il soit, au sein de l'OTAN.

Dans un contexte plus large, nous souhaitons que le Canada réclame de façon beaucoup plus active et ferme un arrêt complet de tous les essais d'armes nucléaires et chimiques. Nous vivons dans un monde bien différent dans lequel ont disparu bien des choses qui justifiaient peut–être certaines mesures. Selon moi, le gouvernement canadien doit maintenant suivre une voie différente et plus audacieuse.

Le premier ministre nous a fait part d'une citation dans laquelle on minimisait l'importance de l'audace et on jugait qu'il fallait plutôt faire preuve de vigilance et de discernement. Selon moi, c'est là une citation tout à fait appropriée. Bien souvent, en politique étrangère, la vigilance et le discernement constituent la première voie à suivre. Cependant, il vient un temps où il faut aussi faire preuve d'audace. Cette audace s'impose sur la scène internationale pour ce qui est de toute la question du contrôle des armements nucléaires. Elle s'imposera également lorsque le premier ministre ira rencontrer M. Bush, dans les jours à venir; il devra lui dire alors qu'il est à peu près temps que les États–Unis fassent preuve dans leur voisinage de la même tolérance que les Soviétiques en Europe de l'Est, et il devra inviter M. Bush a modifier la politique américaine au Salvador et en Amérique centrale. Le premier ministre a là, semble–t–il, l'occasion de faire preuve d'audace aussi bien que de discernement.

En ce qui a trait à ce qui se passe en Europe de l'Est, je crois que le moment est venu de prendre des mesures audacieuses, afin d'assurer le succès des expérences démocratiques qui se déroulent présentement en Europe de l'Est. Il nous incombe de montrer que l'Ouest n'a pas simplement versé des larmes de crocodile pendant 40 ans, que nos belles déclarations sur les souffrances et l'oppression imposées aux peuples de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Hongrie et de Tchécoslovaquie n'avaient pas simplement des motifs stratégiques, mais qu'elles étaient bien sincères. Lorsque vient le temps de traduire en dollars les engagements que nous avons pris, nous ne devons pas hésiter, le Canada doit aider les nouveaux gouvernements d'Europe à réussir. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada n'a pas donné satisfaction à tous. J'ajoute à cet égard, qu'il est important que l'aide que nous accorderons éventuellement à l'Europe de l'Est ne soit pas déduite des budgets d'aide que nous réservons traditionnellement aux pays du tiers monde. Le danger que le Sud soit laissé à l'écart des nouveaux rapports Est–Ouest qui se dessinent est bien réel.

Enfin, puisque le temps dont je dispose achève, je répète que c'est dans le domaine de l'environnement qu'il nous faut faire preuve d'audace. Le temps est venu d'être audacieux en matière d'environnement. Je crois que c'est sur les questions d'environnement que les différences entre l'Est et l'Ouest, entre l'Union soviétique et les États–Unis, entre le Canada et l'URSS seront banalisées parce que la nécessité d'une solidarité planétaire remplaçant les alliances comme l'OTAN et le Pacte de Varsovie s'imposera.

Pour que nous puissions tous survivre et pour qu'il y ait un avenir pour l'humanité, toutes les différences devront être banalisées. C'est en évaluant les dangers qui pèsent sur l'environnement que les deux camps commencent à se faire une bonne idée de ce que devrait véritablement signifier le mot sécurité. Après tout, à quoi bon parler de sécurité si nous ne pouvons pas respirer l'air, boire l'eau ou cultiver des légumes? Les marines, les armées de terre et les forces aériennes ne sont rien comparées aux dangers qui pèsent sur notre environnement et j'espère que bientôt, le premier ministre prendra des mesures audacieuses et ne se contentera plus de faire preuve de vigilance en la matière.

M. le Président: Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration de ministre, l'étude des mesures d'initiative ministérielles sera prolongée de 61 minutes, à compter de 13 heures.

Décision de la présidence

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. le Président: Je dois me prononcer sur certaines motions.

[*Français*]

Il y a au *Feuilleton des Avis* onze motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

Les motions nos 1, 2, 8, 9 et 11, inscrites au nom du député de MacKenzie, posent un problème considérable à la présidence, sur le plan de la procédure. Ces motions tendent à supprimer la notion du paiement d'intérêts par l'association des producteurs sur l'argent emprunté afférent aux avances. Il semble donc que la modification des dispositions relatives au paiement d'intérêts constitue l'un des principes du présent projet de loi. Ainsi que les députés le savent, il n'est pas conforme à la pratique établie de cette Chambre de permettre des amendements contraires au principe d'un projet de loi approuvé par la Chambre en deuxième lecture.

Je me vois donc dans l'obligation, conformément au paragraphe (1) du commentaire 773 de la 5e édition de Beauchesne, de déclarer que les motions nos 1, 2, 8, 9 et 11 sont irrecevables.

[*Français*]

La motion no 5, inscrite au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Mazankowski), se trouve dans une situation analogue à celles des motions sur lesquelles je viens de me prononcer. Toutefois, le fait que la motion no 5 soit accompagnée d'une recommandation de Son Excellence le Gouverneur général rend cette motion acceptable. La motion no 5 sera donc débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 6, inscrite au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture, vise à modifier la loi existante. Les députés savent qu'il n'est pas acceptable, sur le plan de la procédure, de modifier des articles de la loi existante qui ne sont pas visés dans le projet de loi modificatif. Je dois donc, conformément à l'alinéa 8b du commentaire 773 de Beauchesne, déclarer que cette motion est irrecevable.

Les motions no 7 et 10 sont recevables. Elles seront débattues ensemble et le vote sur la motion no 7 vaudra également pour la motion no 10.

• (1230)

[*Français*]

Je vais maintenant mettre en délibération la motion no 5.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai obtenu une copie de votre décision. Je pense que les motions nos 3 et 4 inscrites respectivement aux noms des députés de MacKenzie (M. Althouse) et d'Algoma (M. Foster) sont également, selon l'opinion de la Présidence, irrecevables à défaut de recommandation royale. Alors, vu que vous ne l'avez pas dit, j'ai pensé que vous aviez peut-être l'intention de ne pas permettre un débat sur les motions nos 3 et 4.

M. le Président: Je regrette beaucoup l'erreur. L'honorable député avait raison. Par conséquent, je veux faire une addition à la décision.

[*Traduction*]

Les motions nos 3 et 4, inscrites respectivement au nom des députés de Mackenzie et d'Algoma sont identiques à la motion no 5 et elles ne seront pas choisies étant donné qu'elle sont irrecevables à défaut de recommandation royale.

[*Français*]

Je remercie l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je me demande si vous ne pourriez pas considérer que les motions nos 3, 4 et 5 ne se trouvent pas à inclure dans le projet de loi l'exigence de la recommandation royale, mais tout simplement à le corriger de sorte qu'il prévoie la même chose que l'article 9 de la loi en vigueur, c'est-à-dire faire savoir aux organisations de producteurs qui ont versé de telles avances que le gouvernement va les appuyer pour tout excédent de plus de 2 p. 100. Cela revient à dire exactement la même chose, je crois, que les motions dont nous sommes saisis. Je ne crois pas que la recommandation royale s'impose, car un article de la loi actuelle, soit l'article 9, prévoit la même chose, à mon avis, et je crois que c'est en partie à cause de cela que le

ministre de l'Agriculture a proposé la motion nº 6. En effet, cet article de la loi n'a plus sa raison d'être si l'on modifie le critère des 2 p. 100 comme le prévoient les motions nos 3, 4 et 5.

Je comprends donc l'argument habituel voulant qu'on ne puisse pas réduire les montants d'argent, mais, dans ce cas-ci, l'article 9 de la loi actuelle prévoit déjà de réduire la responsabilité à 2 p. 100, je crois. Je suis tout disposé à débattre la motion inscrite au nom du ministre de l'Agriculture, mais je signale tout simplement que l'article 9 de la loi actuelle prévoit déjà, à mon sens, limiter à 2 p. 100 la responsabilité des organisations de producteurs et que les dites motions visent donc uniquement à rendre la loi conséquente avec elle-même plutôt qu'à réduire la responsabilité du gouvernement en la matière.

M. le Président: Le député de Mackenzie soulève là une intéressante question de procédure. Je tiens à préciser au député, à la Chambre et à la population en général que je comprends très bien le point que le député a si bien fait valoir.

Toutefois, comme les députés le savent, j'en suis certain, la présidence doit s'en tenir au Règlement et, comme le député de Mackenzie l'a signalé, la motion no 5 au nom du ministre de l'Agriculture traite de la même question. Dans les circonstances, je pense que la présidence serait mal venue de changer de décision. Cependant, je comprends le point de vue du député et je le remercie de l'avoir exprimé.

MESURE MODIFICATIVE

M. Masse (au nom du ministre de l'Agriculture) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 4, en retranchant la ligne 16, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«défaut du producteur, deux pour cent».

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Avant que nous commencions à débattre cet article, monsieur le Président, j'aimerais rappeler aux députés que tous s'attendaient que le ministre de l'Agriculture soit à la Chambre pour le débat. Malheureusement, le ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Zélande est en visite et notre collègue le reçoit à l'heure actuelle. Ce dernier sera à la Chambre après la période des questions afin de participer au débat. Je tiens à dire aux députés que le ministre sera ici. Ils savent tous, j'en suis sûr, que ses obligations l'empêchent parfois d'être présent à la Chambre.

M. le Président: Je suis certain que vos collègues ne vous en voudront pas d'avoir signalé l'absence du ministre.

M. Cardiff: Cela dépend de la façon dont c'est fait, monsieur le Président.

À notre avis, cet amendement améliore le projet de loi. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a toujours été un programme à risques partagés avec les associations de producteurs qui, selon la tradition, étaient tenues de payer 10 p. 100 de chaque paiement anticipé non remboursé, jusqu'à concurrence de 2 p. 100 du montant total du prêt.

Aux termes de cet amendement, les associations de producteurs ne paieront que 2 p. 100 de tout prêt en souffrance, y compris le principal et les intérêts.

En vertu de changements proposés à la Loi sur les banques, elles devront satisfaire à de nouvelles exigences relatives aux réserves, ce qui rendra moins onéreux les prêts garantis par le gouvernement. Afin que les associations de producteurs puissent profiter pleinement de cette disposition, le montant maximum garanti augmentera à 98 p. 100. Le risque étant moins gros pour les associations de producteurs du fait que la limite de la responsabilité est moins élevée, les producteurs pourront réduire les frais d'administration.

Dorénavant, les petites associations de producteurs qui n'ont pas les moyens de courir le risque d'accorder des avances considérables seront en mesure de participer au même titre que les grosses associations qui, elles, n'ont pas de soucis financiers. C'est très important dans le secteur de l'horticulture où les associations de producteurs sont généralement plus petites et dans le cas de nouvelles associations de producteurs de récoltes spéciales comme les graines fourragères. Nous croyons que l'amendement avantagerait considérablement les producteurs.

Pour les associations de producteurs qui retiennent une partie des avances, afin de faire face à leurs engagements, cette modification augmentera considérablement le montant en espèces que recevra chacun des producteurs.

Je voudrais énumérer à la Chambre quelques-unes des associations qui profiteront de la mesure législative. Il y a la B.C Okanagan Fruit Producers' and Shippers Association, l'Interior Vegetable Marketing Agency, la Vancouver Island Produce Limited, l'Association des apiculteurs de l'Alberta, l'Alberta Fresh Vegetable Marketing Board, la Peace River Seed Co-op Limited, la Saskatchewan Beekeepers' Association, la Saskatchewan Vegetable Growers' Association, les Keystone Vegetable Producers, la Manitoba Corn Growers' Association, les St. Lawrence Valley Fruit Growers, la Blue Water Storage Limited, les Georgian Triangle Apples, l'Association des apiculteurs de l'Ontario, les Temiskaming Grain Growers, l'Association des jardiniers maraîchers, la Co-op fédérée du Québec, le Valley Grain Pool, la New Brunswick Fruit Growers Association, l'Agence de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick, la Nova Scotia Potato Marketing Board, la Nova Scotia Fruit Growers Association, la Nova Scotia Grain Marketing Board, la P.E.I. Vegetable Growers' Co-Operative Association et la P.E.I. Grain Growers' Co-operative.

Comme vous le voyez, ce changement améliorera les opérations et la viabilité d'un grand nombre de producteurs un peu moins importants que nos grands producteurs de céréales et de maïs, mais il aidera aussi énormément ces producteurs, les exposera moins à l'influence des organisations qui les parrainent et permettra à chacun d'eux de recevoir une plus grande part des avances. Passer de 2 à 10 p. 100 et retenir 10 p. 100 du principal quand le producteur est défaillant, cela fait toute une différence, mais lorsque vous abaissez ce pourcentage à 2 p. 100, cela fait un bien énorme au producteur. Je sais que nous pouvons compter sur la collaboration de tous les députés à la Chambre et qu'ils appuieront tous cette modification.

• (1240)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'étape du rapport du projet de loi C-36. Je dois dire que c'est l'un des projets de loi les plus bricolés que j'ai jamais vu le gouvernement proposer. Je me rappelle qu'à l'origine il l'a proposé sous le nom de projet de loi C-32 où il avait oublié de prévoir la garantie d'emprunt destinée à couvrir les intérêts dûs aux producteurs aux termes de la loi. Lorsque le gouvernement a reproposé le projet de loi sous son numéro actuel, C-36, il avait corrigé cette erreur mais manifestement il n'avait pas prévu que la garantie d'emprunt passerait de 90 à 98 p. 100, nous sommes donc saisis aujourd'hui d'une nouvelle recommandation royale, parce que cela augmente l'obligation du gouvernement du Canada. La Chambre est donc saisie de cet amendemwent et encore une fois, en vertu de la motion nº 6, le gouvernement essaye d'apporter d'autres amendements au projet de loi et cela, naturellement, a été rejeté par la présidence. Nous avons donc vraiment un amalgame d'un grand nombre d'amendements qui n'étaient pas prévus dans le projet de loi initial.

Nous pourrions l'attribuer à la pagaille habituelle au gouvernement, mais dans le cas présent, je pense, cela se résume au fait que le gouvernement n'a pas bien réfléchi à ce qu'il faisait. Manifestement tout ce projet de loi a eu pour origine les réductions budgétaires du gouvernement où il supprimait tout, à concurrence de quelque 500 millions de dollars. Ce projet de loi, nous a-t-on dit, va lui faire économiser 54 millions de dollars, mais il va coûter bien davantage aux producteurs. Il va leur coûter leur exploitation agricole, leur gagne-pain, toute leur position dans l'agriculture canadienne.

Il ne s'agit pas seulement de 27 millions de dollars d'intérêts offerts aux agriculteurs. Il s'agit pour les agriculteurs de liquidités d'une valeur probablement de 400 ou 500 millions de dollars lorsque les intérêts sont payés par le gouvernement, de la sorte les établissements de crédit n'hésitent pas à consentir des prêts, particulièrement au moment de la vente. Nous devons toutefois tenir compte des centaines de millions de dollars de pertes qui seront subies parce que la loi fera baisser la valeur des produits.

Par exemple, l'Ontario Corn Producers Association estime que pour chaque million de dollars de prêt garanti ou de prêt sans intérêt, les producteurs ontariens qui peuvent vendre leur maïs en hiver ou au printemps réalisent des profits de 15 millions, soit 15 fois plus.

Ainsi, un prêt sans intérêt d'un million de dollars consenti en vertu du programme de paiements anticipés

sur les récoltes entraîne des bénéfices de 15 millions. Et ce n'est qu'un petit secteur, celui du maïs.

Si l'on tient compte des fruits et légumes, du soja et du miel, ainsi que des importantes récoltes de blé et d'orge dans l'Ouest qui bénéficient de grands avantages, les producteurs reçoivent des centaines de millions de dollars de plus pour leurs récoltes.

Nous avons été extrêmement déçus que le gouvernement ait refusé d'entendre des groupes d'agriculteurs de tout le pays qui voulaient témoigner devant le Comité de l'agriculture. Je suis certain qu'ils seront entendus par le comité sénatorial. Le 2 octobre, une vingtaine d'associations agricoles ont envoyé au premier ministre un message urgent faisant état de leur opposition à cette mesure législative. Parmi ces organismes, il convient de mentionner les producteurs de soja, la Fédération des producteurs agricoles du Québec, la Western Canadian Wheat Growers' Association, les Keystone Agriculture Producers, les United Grain Growers, le Flax Council of Canada, les Corn Producers et la Western Canadian Pulse Growersand.

Depuis le début, la situation est incroyablement embrouillée pour les agriculteurs. En réalité, le gouvernement torpille le programme en faisant payer de l'intérêt. La plupart des associations comme les producteurs de maïs estiment que ceux qui jouissent d'un bon crédit n'en retireront probablement rien. Par conséquent, qui va accepter de se plier à toutes les formalités administratives du programme lorsqu'on peut emprunter l'argent à 1 ou 2 p. 100 au-dessus du taux préférentiel de façon régulière?

Cette modification constitue une certaine amélioration de la loi. Grâce à cette mesure, un producteur de maïs qui obtenait 30 000 $ à condition d'offrir une garantie de 3 000 $, soit 10 p. 100, ne devra désormais offrir qu'une caution de 600 $. Le projet de loi s'en trouve amélioré d'autant. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas inclus cette disposition dans le projet de loi initial. Bien sûr, cette modification n'apporte qu'une légère amélioration à un projet de loi qui, en général, détruit tout le programme des paiements anticipés, car l'agriculteur devra payer de l'intérêt. Les pertes ne se traduiront pas seulement au niveau des liquidités au moment de la récolte, mais la valeur des récoltes diminuera également, car beaucoup de producteurs devront vendre immédiatement leurs produits.

À notre avis, ces groupements d'agriculteurs subiront de grandes pertes et nous nous demandons pourquoi le gouvernement sabre unilatéralement ces programmes. Nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement a dit qu'il négocierait une réduction des subventions sur sept ans en respectant les principes d'égalité et d'équilibre. Or, nous avons un programme d'aide aux agriculteurs de 400 ou 500 millions de dollars qu'il coupe unilatéralement. Les Américains n'annulent pas leur programme analogue. Au Canada, notre gouvernement retranche un programmme qui aurait dû, à un certain stade, être réduit selon les dipositions de l'Accord de libre-échange concernant les subventions afin que les Américains réduisent proportionellement leurs programmmes de soutien.

Le gouvernement ne coupe pas seulement unilatéralement les programmes des paiements anticipés des récoltes ou pour le grain des Prairies, il annule un tas de programmes qui totalisent quelque 500 millions de dollars cette année. S'il n'y a pas de paiements de stabilisation des grains dans l'Ouest et pas de paiements dans le cadre du programme spécial pour les grains cette année, c'est donc dire que le gouvernement coupe 2,5 milliards de dollars prévus dans le budget et dans les prévisions budgétaires.

Le gouvernement adopte essentiellement la politique de la terre brûlée, c'est-à-dire qu'il réduit et annule des programmes. Il ne l'avoue pas ouvertement à propos du programme qui nous occupe, mais c'est l'aboutissement de ce projet de loi. L'amendement que nous proposons aujourd'hui limitera les dégâts, mais l'ensemble du programme subira des compressions draconiennes parce que les agriculteurs doivent maintenant payer des intérêts sur les paiements anticipés. Jusqu'ici, ils pouvaient profiter de cette aide sans difficulté, mais il y a lieu de se demander s'ils pourront désormais obtenir cette aide, maintenant qu'ils auront personnellement la responsabilité de rembourser le prêt.

Cet amendement aidera, mais ce projet de loi détruit l'ensemble du programme.

• (1250)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais consacrer quelques minutes à la motion n° 5, qui traite du changement de pourcentage demandé par les producteurs.

Le secteur agricole n'aurait peut-être pas réagi aussi mal à ce changement des paiements anticipés si le gouvernement n'avait pas donné l'impression d'avoir délibérément emprunté une voie qui a des répercussions négatives générales sur le Canada rural. Le gouvernement a en effet décidé d'abandonner les programmes tradition-

nels d'appui aux agriculteurs sans les remplacer par des mesures efficaces.

Le projet de loi à l'étude n'est que l'une des nombreuses attaques dont le Canada rural ressent les effets, soit directement de la part du gouvernement, soit par suite de la situation dans laquelle il a placé le secteur agricole au cours des dernières années. L'élimination des paiements anticipés sans intérêt n'est que l'un des éléments du programme dont se ressentent en particulier les localités rurales et, dans ce cas, les agriculteurs.

Le programme a été mis en oeuvre dans un but déterminé. Dans le cas des céréales dont s'occupe la Commission canadienne du blé, son objectif était d'assurer une commercialisation ordonnée et de faciliter le mouvement des céréales entre les exploitations agricoles et le système de distribution. Dans le cas des autres grains, les paiements anticipés s'inscrivaient dans le cadre d'une tentative des groupes agricoles, avec l'aide du gouvernement, de profiter des meilleurs prix possible en mettant en marché leur production. Ces paiements ont eu des résultats très positifs dans le second cas.

Mais nous demandons maintenant à l'agriculteur de payer des intérêts sur ce prêt et, ce faisant, nous avons presque éliminé la deuxième raison d'être des avances. Que les agriculteurs doivent désormais payer 2 p. 100 d'intérêt ou non ne fait pas une différence énorme, car bon nombre d'entre eux me disent actuellement qu'ils ne pourront jamais payer le taux préférentiel, plus 2 p. 100 ou plus 1 p. 100, ou le taux que le gouvernement finira par exiger sur ces prêts. Ils ne peuvent pas se permettre d'obtenir un prêt à un taux d'intérêt de 10 p. 100 dans l'espoir que le prix du maïs ou du soya, ou de tout autre produit qu'ils mettront sur le marché, augmentera considérablement.

Si on obtient actuellement 6 $ pour du colza et qu'on emprunte pour ne pas avoir à l'expédier, mais que son prix ne monte qu'à 6,50 $, on perdra de l'argent.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement ne fait qu'ajouter une autre mesure à toutes celles qu'il a déjà prises pour s'attaquer aux régions rurales. Il l'a fait en mettant fin au contingentement dans l'Accord de libre-échange; en effet, il a autorisé l'importation d'une plus grande quantité de produits au Canada, faisant baisser le prix des produits et réduisant la capacité de l'agriculteur de soutenir la concurrence.

En outre, le gouvernement a imposé une réduction des prix du lait industriel, s'attaquant encore une fois à l'agriculteur et menaçant ses moyens de subsistance.

Nous avons assisté à la commercialisation de la Société du crédit agricole. Il importe peu que le producteur doive payer 2 p. 100, dans le cas qui nous occupe, si on supprime totalement la raison d'être des prêts. Donc, la commercialisation de la Société du crédit agricole constitue également une offensive contre les agriculteurs et les régions rurales.

Les États-Unis se servent du GATT pour s'attaquer au commerce des produits agricoles. En effet, les agriculteurs craignent fort que, en adoptant l'Accord de libre-échange, nous n'ayons fourni aux États-Unis une autre arme pour lutter contre les importations de produits agricoles.

On craint beaucoup que les négociations du GATT ne s'engagent dans la mauvaise direction, que notre gouvernement ne cède du terrain sur la question de la définition des subventions, ce qui nuira encore à la production agricole du Canada.

Les taux d'intérêt élevés persistent au Canada, et les agriculteurs en souffrent profondément.

Le régime d'assurance-récolte est censé être modifié. En réalité, le gouvernement fédéral a l'intention de se retirer progressivement de ce régime et d'en confier la totalité du financement aux agriculteurs eux-mêmes, ce qui est une autre offensive contre les agriculteurs et les milieux agricoles.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a établi ce qu'il appelle des frais aux usagers pour l'inspection des viandes, des grains et d'autres produits. Le producteur doit donc assumer directement ou indirectement une plus grande partie des frais d'inspection. Il leur en coûte donc plus cher pour mettre en marché leurs produits.

Il y a quelques jours, le ministre de l'Agriculture a présenté son Livre blanc dans lequel il remet en question les fondements mêmes des programmes de soutien qui ont été créés au fil des ans pour assurer une commercialisation ordonnée des produits et garantir la survie des

agriculteurs dans certains segments de l'industrie agricole.

Nous avons été victimes d'autres attaques indirectes, mais tout aussi durement ressenties. Ainsi, 1 500 bureaux de postes ruraux ont été fermés. Bon nombre d'agriculteurs doivent maintenant parcourir 30, 40, voire 50 milles pour aller chercher leur courrier.

Autre attaque contre les campagnes: la suppression des services de VIA Rail. En outre, les frais de transport par train ont augmenté et l'aide au développement régional favorise davantage le secteur industriel que le secteur agro-alimentaire.

Enfin, dernière attaque, mais non la moindre, l'imposition de la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services fera très mal à l'agriculture. En effet, elle haussera les coûts de production de 9 p. 100 et fera disparaître d'un seul coup la marge de rentabilité de certaines cultures qui est justement de 9 p. 100.

Dans ce contexte, il ne fait guère de différence de laisser à 2 p. 100 la responsabilité du producteur. Toutes ces mesures menacent la survie des agriculteurs.

• (1300)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux parler très brièvement au sujet de cet amendement. Comme les députés peuvent le constater, l'amendement proposé par le ministre de l'Agriculture est presque le même que les amendements proposés par le député d'Algoma et moi-même. Je tiens à expliquer aux organismes agricoles qui ont noté une certaine divergence entre les deux lois que la mesure à l'étude vise à modifier et une certaine dose de discrimination, pourquoi il subsiste une forme de discrimination de 2 p. 100 à l'égard de certains groupes de produits et de certains bénéficiaires de la Loi sur les paiements anticipés des récoltes.

Pour notre part, ce n'est pas parce que nous ne pensions pas qu'ils devraient être traités également. Nous croyons en fait que la Loi sur le paiement anticipé des récoltes devrait assurer la même protection contre les dettes que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Sachez, monsieur le Président, que cette dernière, qui est la plus ancienne des deux, prévoit que le gouvernement du Canada soutiendra le prêteur, en l'occurrence la Commission canadienne du blé, jusqu'à concurrence de la totalité de ses pertes. Mais en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, le gouvernement du Canada n'appuie les associations de producteurs que jusqu'à concurrence de 90 p. 100 des pertes.

Si nous avons présenté des amendements pour ramener le pourcentage à 2 p. 100 c'est que nous avons lu l'article 9 de la loi actuelle, qui semble limiter en ce moment cette perte à 2 p. 100 à cause d'une modification apportée en 1985. Puisque nous n'avions pas de moyen étant dans l'opposition, pas plus que le gouvernement comme on le constate maintenant, de toucher à l'article 9 de la loi actuelle parce qu'il n'est pas visé par les modifications du projet de loi C-36, nous n'avions d'autre possibilité que de ramener le plafond à 2 p. 100, 2 p. 100 du montant dû, parce que c'est ce qui existe actuellement à l'article 9 et parce qu'étant dans l'opposition nous ne pouvions toucher à l'article 9, donc nous avons voulu au moins assurer l'uniformité d'un bout à l'autre du texte.

Nous aurions préféré que la Loi sur les paiements anticipés des récoltes accorde le même traitement que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, c'est-à-dire que le gouvernement prenne à sa charge à 100 p. 100 les créances irrécouvrables. À cause de l'impossibilité législative de toucher à l'article 9 qui aurait subsisté si nous avions pu ramener le chiffre à zéro, nous avons proposé cette solution. Le gouvernement semble avoir copié notre amendement, espérant recueillir le consentement unanime, et je suppose qu'il va probablement l'obtenir. Mais cela explique à tous ces organismes qui ont écrit pour signaler la différence de traitement entre leurs associations, constituées de producteurs de denrées autres que le blé et l'orge de la région ouest de la Commission du blé, et les producteurs qui obtiennent des prêts dans le district de la Commission du blé au titre de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Il va subsister une certaine discrimination, elle va être réduite à 2 p. 100, uniquement à cause de l'article 9 de la loi actuelle qui ne permet pas de descendre au-dessous de ce chiffre.

Il y a eu des entretiens entre les deux côtés de la Chambre. À cause de l'absence du ministre, à laquelle a fait allusion le secrétaire parlementaire, et parce que tous les partis s'étaient entendus pour étudier le projet de loi à condition que le ministre soit ici, nous croyons comprendre maintenant que le ministre pourra revenir de ses réunions à 15 heures. Puisque, selon les discussions que j'ai eues, tous les côtés de la Chambre veulent entendre le ministre à l'étape du rapport, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 14 heures et nous pourrons continuer avec l'étape du rapport après la période des questions quand le ministre sera devant nous.

M. Foster: Monsieur le Président, le député du NPD a dit, conformément à nos discussions, que nous pourrions décider qu'il est 14 heures et continuer avec les motions nos 7 et 10 à l'étape du rapport, à 15 heures, quand le

Article 31 du Règlement

ministre sera ici. Nous comprenons pourquoi le ministre doit être ailleurs, mais, en raison de l'importance de ce projet de loi, nous pensons qu'il est important qu'il soit ici pour en parler. C'est pourquoi nous serions d'accord pour dire qu'il est 14 heures et pour continuer avec l'étape du rapport du projet de loi C-36, à 15 heures, après la période des questions.

M. Cardiff: Monsieur le Président, nous serions aussi d'accord sur cette proposition. Je tiens à dire, que nous sommes prêts à discuter des motions nos 7 et 10, si les autres partis le désirent, mais que nous acceptons de dire qu'il est 14 heures si c'est ce que tout le monde préfère. Nous donnerions notre consentement à cette proposition.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Robitaille): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Oui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pense qu'il est bon que nous mettions cela très au clair. Il semble qu'il y aurait une disposition pour remettre à environ 15 heures cet après-midi, après la période de questions, la suite du débat en matière de l'amendement nº 5 du ministre de l'Agriculture et qu'ensuite, nous traitions des motions 7 et 10 qui ont été regroupées pour débat.

L'idée, c'est de permettre au ministre de l'Agriculture d'être ici lors du débat sur ces deux motions. Et nous sommes d'accord sur cette proposition.

Le président suppléant (M. Robitaille): Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 07.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AMÉLIORATIONS LOCALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le samedi 24 novembre, j'ai eu l'honneur s'assister à l'inauguration du Bayview Memorial Hospital à Advocate, en Nouvelle-Écosse, un village très éloigné du noyau d'activité de cette province.

Ce bel hôpital neuf a pu être construit grâce aux efforts de cette petite localité de 800 habitants qui a réussi à recueillir 350 000 $. La plupart des gens disaient que cela était impossible, mais ils ne connaissaient pas la détermination et la persévérance des habitants de l'endroit, spécialement celles de M. Victor Corbin, président de la campagne de collecte de fonds.

Malgré des déceptions sur le plan économique, les habitants du village d'Advocate et, en fait, de toute la région de Parrsboro, ont lutté pour leurs hôpitaux, pour leurs écoles, pour leurs quais et pour leurs localités d'une façon qui reflète le riche patrimoine d'un peuple habitué à surmonter les difficultés liées aux forêts et à la mer.

Je tire mon chapeau à ces gens spéciaux et je promets de faire tout ce que je peux pour les aider à protéger et à faire prospérer leurs merveilleuses localités.

* * *

LA COUPE GREY DE 1989

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la longue disette est finie. Après 23 années de vaches maigres, la coupe Grey est de retour en Saskatchewan.

C'est avec fierté que je me joins à mes collègues de Saskatchewan pour exercer mon droit de vanter cette deuxième victoire sur Hamilton.

Hier, les Roughriders étaient possédés de cet indomptable esprit des Prairies. Ils ont fait preuve de la détermination, de la conviction, de la tenacité et de la vigueur caractéristiques des gens de Saskatchewan.

Mes félicitations vont aux joueurs, notamment Roger Aldag, le vétéran de Gull Lake, aux entraîneurs, aux gestionnaires, et surtout aux supporteurs de toute la Saskatchewan et du Canada, qui ont continué à appuyer leur équipe pendant les années maigres et qui ont maintenant des raisons d'être fiers—l'équipe a gagné la coupe Grey 1989, la partie finale la plus excitante qui ait jamais été jouée.

Article 31 du Règlement

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, la page centrale du rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour 1989 est assez bucolique. On y voit des vaches laitières paissant au pied de majestueuses montagnes.

La légende est la suivante: «Les Rocheuses offrent un cadre spectaculaire à cette ferme laitière d'Agassiz, en Colombie-Britannique.» C'est en effet assez spectaculaire et je dirais même que les habitants d'Agassiz trouveraient le paysage vraiment ahurissant.

Le gouvernement s'est vanté de nombreux exploits incroyables, mais je ne me souviens pas qu'il ait affirmé avoir déplacé des montagnes. Sans trop d'efforts, il semble qu'il ait cependant réussi à transporter les Rocheuses à 950 kilomètres de la frontière de la Colombie-Britannique et de l'Alberta vers la vallée du Fraser, au sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Comment blâmer les habitants de la Colombie-Britannique de croire que le gouvernement ne comprend pas l'ouest du Canada puisque celui-ci ne connaît même pas sa géographie la plus élémentaire?

La plupart des gouvernements se contentent habituellement de récrire l'histoire, mais la nôtre s'est vraiment surpassé en remodelant en plus notre géographie.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, on a appris récemment que la Commission de la Capitale nationale allait faire payer un droit d'utilisation aux groupes désirant profiter de ses parcs et de ses promenades. Je comprends que la CCN tente de contrebalancer les compressions de 5 millions de dollars qu'elle a subies, mais même si je souscris à l'imposition de droits d'utilisation, afin d'assurer l'entretien de ces parcs et de ces promenades, je crois vivement qu'on doit faire des exceptions à la régle.

Il faut prévoir certains accommodements pour les groupes et organismes de bienfaisance locaux, afin qu'ils puissent continuer à organiser des activités récréatives ou de financement qui sont essentielles au maintien de la qualité de vie dans la région de la capitale nationale.

En outre, je m'oppose à la façon dont le public a été mis au courant de la décision de la CCN de faire payer les utilisateurs. C'est là un autre exemple des décisions secrètes et à huis clos qui sont, semble-t-il, typiques de la Commission de la capitale nationale. La décision d'imposer des droits d'utilisation a été prise en secret, en septembre, mais malheureusement, les groupes concernés n'ont été mis au courant que récemment des nouveaux tarifs lorsqu'ils ont demandé à utiliser les parcs et les promenades en question.

Il faut faire comprendre à la CCN que les décisions de ce genre doivent être prises de concert avec le public et que, lorqu'une décision est prise en définitive, elle devrait être rendue publique le plus tôt possible. Il est tout à fait irréfléchi d'attendre deux mois avant de le faire.

La CCN semble avoir pour devise: «Lorsque les choses se compliquent, agissons en secret et tentons d'appliquer en douce la décision prise.»

* * *

LA COUPE GREY DE 1989

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, on a dit qu'un bourdon ne pouvait voler. On a dit aussi que la Saskatchewan ne pouvait supporter une équipe de football professionnelle et qu'elle ne remporterait probablement jamais plus la coupe Grey.

Eh bien, tous ces pronostics étaient faux. La coupe Grey est revenue en Saskatchewan et à Regina, après un travail d'équipe extraordinaire et la partie de football la plus excitante jamais jouée en Amérique du Nord.

Oui, monsieur le Président, «Regina la Reine» reste vigoureuse.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la Chambre a appris la semaine dernière qu'une entreprise de Montréal a distribué un annuaire «Pages Jaunes» contenant une annonce où le mot «italien» était remplacé par le mot «mafia».

La collectivité canado-italienne, qui est fière d'être membre à part entière de notre famille canadienne, ne mérite pas d'être traitée de la sorte et de recevoir une gifle pareille car on se trouve à remettre en question sa place au Canada et à sa contribution à notre société.

[*Français*]

Si c'était quelque genre de blague fabriquée par quelque individu avant la publication du bottin, on pourrait sympathiser avec les regrets exprimés par cette compagnie. Mais ne pas contester ce bottin, lequel se trouvera

Article 31 du Règlement

dans la maison de millions de Canadiens, sera une erreur autant grande, sinon plus grande, que ce qu'on a vu.

[*Traduction*]

Cet affront, que l'on fait à notre collectivité depuis beaucoup trop longtemps et qui dégrade la valeur que nous attachons à la citoyenneté et au multiculturalisme, ne doit pas être toléré d'aucune façon.

Ce comportement regrettable ne cessera que lorsque nous aurons pris les mesures nécessaires pour réparer ce tort. Autrement, il en sera toujours ainsi. En ce qui concerne ce mot répugnant de cinq lettres, la collectivité canado-italienne en a par-dessus la tête de cette épithète.

* * *

LES DONS DE CHARITÉ

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur Emmerick Sashegyi, de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon, a attiré mon attention sur les conséquences des modifications que le gouvernement a apportées à sa politique fiscale, et plus précisément au traitement des dons de charité au Canada. Je voudrais vous faire part, monsieur le Président, de ses préoccupations qu'il a sû exprimer en peu de mots. Selon lui, la nouvelle formule, qui n'accorde qu'un crédit de 17 p. 100 sur la première tranche de 250$ d'un don et qu'un crédit de 29 p. 100 sur le reste, est un coup bas porté à tous les organismes de charité du pays.

Il poursuit en disant: «J'ai toujours appuyé financièrement les oeuvres de charité», mais, étant donné «les efforts impitoyables du gouvernement pour serrer la vis dans le domaine fiscal, je me vois obligé désormais d'établir mes priorités. . . ce qui décevra inévitablement certains des donataires à qui j'envoyais habituellement un chèque et qui devront à l'avenir se passer de mon appui financier.»

Le gouvernement donnera assurément à tous les Canadiens qui font des dons de charité l'occasion de réclamer des crédits d'impôt adéquats. Pourquoi les associations de bienfaisance du Canada, qui accomplissent un travail fort louable, devraient-elles souffrir à cause d'une décision du gouvernement?

[*Français*]

LE RACISME

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le *Journal de Montréal* du 25 novembre, le journaliste Serge Vleminckx commente les incidents déplorables survenus au hockey universitaire en ces termes: «Les Québécois victimes de racisme».

En effet, le dimanche 12 novembre 1989, lors de la rencontre opposant les Patriotes de l'Université du Québec de Trois-Rivières aux Waterloo, Tony Crisp, fils de Terry Crisp l'entraîneur des Flames de Calgary, a insulté ses adversaires et manqué de respect à tous les Québécois par le geste à saveur raciste qu'il a eu de mettre ses genoux et coudes sur la glace pour imiter le saut de la grenouille et ce, à plusieurs reprises pendant le match. Les Patriotes ont été révoltés de ce geste mais ils ont gagné la joute par 4 à 3.

Monsieur le Président, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est inacceptable que certains des dirigeants et arbitres de la ligue de hockey universitaire de l'Ontario encouragent, par leur silence, une attitude aussi méprisable.

* * *

[*Traduction*]

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, un juge de cour de comté de la Colombie-Britannique a accordé un sursis à un homme ayant admis qu'il avait sexuellement agressé une enfant de trois ans. Les motifs invoqués étaient que celui-ci était ivre au moment du délit et que la victime était sexuellement précoce.

Une fillette canadienne sur quatre sera sexuellement agressée avant son 18e anniversaire. Jusqu'à 40 p. 100 des victimes ont moins de six ans. Il est inexcusable qu'un juge soit à ce point ignorant des conséquences des agressions sexuelles pour rendre cette décision scandaleuse et, ce qui est plus important, il est impardonnable qu'il blâme la victime pour les actions d'un homme contre qui elle ne peut rien.

J'ai l'intention de demander au Conseil canadien de la magistrature de faire une enquête approfondie sur cette affaire. J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour s'assurer que les membres de l'ordre judiciaire soient informés des conséquences terribles de

l'exploitation sexuelle des enfants et je demande au ministre de la Justice d'aviser les Canadiens que le gouvernement ne tolérera pas les juges qui ne tiennent pas compte de cette réalité.

* * *

LES FINANCES

M. Ken Hughes (Macleod): Que ce soit dans le cadre d'assemblées ou de conversations privées, monsieur le Président, les électeurs que j'ai rencontrés dans ma circonscription de Macleod la semaine dernière ne font que répéter qu'ils sont prêts, en tant que Canadiens, à faire leur part pour réduire le déficit, si le gouvernement lui-même veut bien faire la sienne en réduisant ses dépenses. Tous les Canadiens doivent faire leur part de l'effort.

• (1410)

Même si les députés de l'opposition ont toujours profit à faire semblant de défendre un programme désuet que le gouvernement s'apprête à éliminer. Mais, ils devraient par ailleurs reconnaître que leurs propres enfants auront eux aussi à assumer ces engagements financiers énormes si nous ne parvenons pas à réduire le déficit et à rembourser la dette accumulée dont l'inspiration revient au Parti libéral.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Jeudi dernier, monsieur le Président, mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell a demandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale s'il pourrait déposer à la Chambre la liste des clubs érotiques financés par son ministère. Celui-ci a alors répondu, et je cite:

> Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je signale au député que le club Hideout à Cornwall, en Ontario, dans la circonscription de Ed Lumley, est devenu un club érotique en mars 1983, lorsque Ed Lumley était ministre responsable de la BFD.

Le ministre n'a pas eu la courtoisie de communiquer à mon collègue à la Chambre tous les renseignements pertinents. En effet, la BFD a accordé un premier prêt au club Hideout en 1976 et un second en 1978. À cette époque, le club Hideout offrait un spectacle de musique country et western. Il n'est devenu un club érotique qu'en 1983.

Le député Ed Lumley n'a assumé la responsabilité de la BFD qu'en 1982, après seulement que celle-ci eut accordé ces deux prêts. Je trouve tout à fait regrettable que, dans ses efforts pour justifier ses décisions, le ministre actuellement chargé de la BFD ait tu certains faits pertinents et tenté de ternir la réputation d'un ancien ministre de la Couronne.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a annoncé qu'elle avait l'intention de fermer le comptoir postal de McKernan dans la pharmacie Maurice, le 1er décembre, un mois avant Noël. Ce comptoir sert mes électeurs depuis plus de 10 ans.

La pharmacie a changé de propriétaire le 1er novembre et la Société canadienne des postes a offert au nouveau propriétaire, M. Eugene Barabash, une franchise de bureau de poste pour la somme de 40 000 $.

Comme vous pouvez vous en douter, monsieur le Président, M. Barabash a contracté une dette importante et ne peut pas se permettre de s'endetter davantage actuellement. Il sera en mesure d'acheter une franchise dans deux ans.

Postes Canada le harcèle en menaçant de vendre la franchise à quelqu'un d'autre bien qu'il n'y ait pas d'amateur. Quelque 1 000 habitants ont signé des lettres et des pétitions pour protester contre l'attitude malveillante de Postes Canada.

Je demande à cette société de renouveler le contrat existant pour une période de deux ans et de ne pas prétendre améliorer le service en fermant un bureau de poste un mois avant Noël, aux dépens de milliers d'habitants d'Edmonton—Strathcona.

* * *

LA COUPE GREY DE 1989

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, à titre de députée de Hamilton Mountain, je prends la parole à la Chambre pour féliciter les Roughriders de la Saskatchewan de leur victoire de 43 à 40 sur les Tiger Cats de Hamilton.

La partie de la coupe Grey de 1989 a tenu les spectateurs rivés à leur siège jusqu'à la fin quand Dave Ridgeway a réussi un botté de placement qui a donné la victoire à la Saskatchewan, sept secondes avant la fin de la partie.

Ce fut une excellente partie de football, jouée avec le véritable esprit sportif dont les Canadiens sont capables. Étant de Hamilton, je suis une loyale admiratrice des Tiger Cats, bien sûr, mais c'est la première fois que les Roughriders de la Saskatchewan gagnent la coupe Grey depuis 1966.

Les gens de Hamilton—en fait, tous les Canadiens—félicitent les Roughriders de leur victoire qui leur a mérité la coupe Grey en 1989.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai eu le plaisir d'accompagner le ministre des Transports à Vancouver, où il a annoncé l'octroi de contrats pour le Système semi-automatisé d'assignation des missions aériennes, mieux connu sous l'acronyme CAATS.

Ce projet est important pour le Canada parce qu'il apporte des investissements et de la haute technologie.

Le contrat principal de 380 millions de dollars a été accordé à la société Hughes Aircraft of Canada qui fournira les bases techniques pour la mise sur pied du projet CAATS, évalué à 660 millions de dollars. La technologie CAATS sera adaptée aux besoins du Canada. On mettra l'accent sur la souplesse de la conception et de l'utilisation.

Judy Lindsay a très bien résumé le projet dans le *Vancouver Sun* de samedi lorsqu'elle a dit:

> Nous aurions pu mettre des années à essayer d'acquérir les connaissances techniques nécessaires. Les tranferts de technologie sont drôlement plus rapides.

La société Hughes entend mettre cette technologie au point et l'exporter partout dans le monde depuis son centre, dans l'ouest du Canada. Elle prévoit créer 300 emplois au départ. Ce nombre devrait être porté à 2 000 d'ici le milieu des années 90, grâce aux ventes escomptées sur le plan international qui devraient se chiffrer par centaines de millions de dollars.

Le gouvernement nous donne donc encore une fois une preuve de son engagement envers l'ouest du Canada. Le développement de la haute technologie dans l'Ouest stimule la diversification et la consolidation des économies régionales et nationales.

Il nous donne un autre exemple de l'engagement qu'il a pris de promouvoir les investissements étrangers, le commerce international et le développement économique.

* * *

LA COUPE GREY 1989

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues pour féliciter les Roughriders de la Saskatchewan de leur formidable victoire d'hier à la Coupe Grey.

C'est seulement la deuxième fois dans l'histoire de l'équipe qu'elle remporte la Coupe. Elle l'avait fait pour la première fois en 1966.

Aujourd'hui, je voudrais surtout féliciter les partisans des Roughriders dans la province. L'équipe appartient à la communauté et les partisans l'ont appuyée pendant de longues années sans recevoir la récompense suprême de la Coupe.

Je voudrais également féliciter l'entraîneur des Roughriders, M. John Gregory, pour le travail de tout premier ordre qu'il a fait, le quart arrière, M. Kent Austin Ridgeway, pour son placement, et tous les joueurs, pour un effort vraiment digne d'éloge.

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que dans chaque ville, agglomération, village et exploitation de la Saskatchewan, les gens sont extrêmement fiers de leur équipe qui a remporté une victoire bien méritée et bien gagnée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'Europe de l'Est est aujourd'hui à la croisée des chemins et les Canadiens doivent faire tout en leur pouvoir pour aider le mouvement de réforme et les dizaines de millions de gens qui recherchent la liberté dans un certain nombre de pays. Pour que cette aspiration à la liberté puisse se concrétiser, nous devons veiller à ce que ces pays aient une chance de remporter un certain succès économique.

Notre gouvernement n'a promis que 42 millions de dollars à la Pologne et à la Hongrie, ce qui est vraiment très faible par rapport aux engagements pris par d'autres pays occidentaux.

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas offert jusqu'ici à la Pologne et à la Hongrie une aide raisonnable par rapport à ses moyens? Où sont les offres sérieuses d'assistance économique, où est l'engagement à fournir une aide substantielle à la Pologne, à l'Union soviétique, à la Hongrie, à l'Allemagne de l'Est, à la Bulgarie et à la Tchécoslovaquie?

Et, en passant, quand le Canada aura-t-il une représentation diplomatique en Allemagne de l'Est et en Bulgarie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami, le chef de l'opposition, a parlé ce matin de notre apport à la Pologne et a mentionné une observation de M. Walesa.

Il a oublié les déclarations du leader polonais à la conférence de presse qu'il a donnée avant de quitter Ottawa. M. Walesa a dit qu'il était profondément impressionné par l'engagement du gouvernement du Canada à contribuer à la prospérité du peuple polonais. Il a ajouté qu'il était très, très reconnaissant du leadership manifesté et pour le fort appui du gouvernement et des citoyens du Canada au peuple polonais.

Il a dit cela, mais il est clair que les faits mentionnés par le chef de l'opposition sont, pour le moins, très incomplets.

En fait, les 42 millions de dollars ne représentent qu'un engagement d'un an qui se compare très favorablement, par habitant, aux montants que le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis envisagent à l'heure actuelle.

Il ne faut pas perdre de vue, par ailleurs, que le Canada est le quatrième plus important créancier de la Pologne, qui nous doit 2,6 milliards de dollars. En rééchelonnant cette dette, le Canada épagnera probablement des centaines de millions de dollars de devises au peuple polonais, au cours des dix-huit prochains mois. La contribution canadienne est très appréciée du premier ministre de la Pologne et de M. Walesa, ainsi que de tous ceux qui croient que nous avons l'obligation d'offrir ce genre d'aide.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens se souviennent que Lech Walesa a comparé ce que nous avons fait pour la Pologne jusqu'ici au fait de mettre une belle cravate à un cadavre.

Le Livre blanc du gouvernement sur la défense, dont le ministre de la Défense ne démord pas, était mal inspiré au départ et il est aujourd'hui complètement dépassé.

Le premier ministre confirme-t-il que la déclaration politique qu'il a signée à Moscou avec le président Gorbatchev contredit le message global que communique le Livre blanc de son gouvernement?

Quand donnera-t-il une vue plus à jour de la politique de son gouvernement, dans un exposé de politique sur la défense et dans un autre sur sa politique étrangère, quelle qu'elle soit?

• (1420)

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le chef de l'opposition revient sans cesse sur la comparaison des contributions du Canada au fait de «mettre une cravate à un cadavre», que M. Walesa a faite un matin devant le comité parlementaire et qu'il a fortement modifiée et corrigée l'après-midi, à une conférence de presse qu'il a tenue à l'immeuble de l'autre côté de la rue. Il a rendu un bel hommage à la générosité du gouvernement du peuple canadien à qui il a exprimé sa profonde gratitude. Je ne sais pas pourquoi le chef de l'opposition s'entête à dénigrer ce que font les Canadiens pour aider les Polonais.

En ce qui concerne la déclaration politique qui a été signée, je me reporte à ce que le ministre Chevardnadzé a affirmé au cours d'une entrevue à Izvestia vendredi dernier. Voici ce qu'il a dit:

> La déclaration politique signée par les dirigeants de nos États est une percée intellectuelle et politique dans le nouveau monde interdépendant qui laisse derrière lui les obstructions de la guerre froide et se tourne avec confiance vers l'avenir. Un document de ce calibre et de cette portée ne pouvait émerger que dans les conditions de perestroika en Union soviétique et de changements fondamentaux dans le monde environnant.

C'est exactement la position du gouvernement du Canada. C'est pourquoi nous avons pu conclure ce document historique et c'est pourquoi je compte sur l'appui renouvelé de mon très honorable ami au moment où nous lançons des initiatives capables de raffermir la confiance comme la conférence «ciels ouverts» qui se tiendra au Canada le 12 février prochain, grâce à la persévérance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les Canadiens se rendent compte que leur évaluation des événements en Europe de l'Est et en Union soviétique devance celle de leur gouvernement de cent coudées, et ils veulent que leur gouvernement se mette à jour.

Le premier ministre aurait peut-être l'obligeance de remettre une copie de la déclaration qu'il vient de citer au ministre de la Défense nationale pour mettre son collègue au courant de la dernière prise de position de son gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans la déclaration politique que le premier ministre a signée avec l'Union soviétique, et plus tôt dans son discours de ce matin, le premier ministre ne dit pas un seul mot de la sécurité dans l'Arctique. Il ne fait aucune proposition concrète concernant la démilitarisation de cette région. Dans son discours de ce matin, le premier ministre n'a fait aucune proposition sérieuse au nom du Canada pour répondre à

la proposition de création d'une zone de paix, une proposition faite il y a deux ans par le Président Gorbatchev. Après avoir parlé de coopération dans l'Arctique avec l'Union soviétique, comment se fait-il que le premier ministre n'ait pas réussi à avancer des idées nouvelles menant au désarmement dans l'Arctique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, là encore le chef de l'opposition n'est pas au courant, parce qu'il persiste à soulever des choses semblables. Je cite le journal *The Globe and Mail* du 14 novembre, et je le cite textuellement tout simplement pour clore le débat là-dessus:

[*Traduction*]

> Hier après-midi, cependant, après avoir mangé avec le premier ministre Brian Mulroney, M. Walesa s'est dit renversé par le courage du Canada et l'aide considérable qu'il offrait. «Le premier ministre nous a donné un très puissant appui politique.»

Le chef de l'opposition ne devrait pas faire de citations sélectives mais complètes.

[*Français*]

En ce qui concerne la prétention, c'est également inexact. J'ai dit ce matin: «A Moscou, j'ai aussi discuté avec M. Gorbatchev des propositions qu'il avait faites dans son discours de Mourmansk, il y a plusieurs années, relativement au contrôle des armements dans l'Arctique. Je lui ai signalé que M. Clark avait répondu à ses propositions à diverses occasions, mais que nous étions tout à fait disposés à discuter avec les Soviétiques des raffinements qu'ils pourraient vouloir apporter à leurs idées originales. J'ai aussi dit à M. Gorbatchev que je continuais de penser que les négociations permanentes actuelles entre les deux superpuissances et les deux alliances sur le contrôle des armements s'étaient avérées fructueuses et qu'elles demeureraient la meilleure façon de réaliser des progrès dans ce domaine». C'est une contradiction totale de l'affirmation que vient de faire le chef de l'opposition. Il s'agit d'une situation où le gouvernement canadien, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a réagi avec fermeté et célérité, ce qui donne lieu. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Aucunement!

M. Mulroney: Il dit: Aucunement. Mais pourtant, M. Gorbatchev a donné instruction à M. Shevardnadze devant nous-mêmes d'entamer les discussions avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un événement que le chef de l'opposition devrait souligner avec enthousiasme aujourd'hui, au lieu de dénigrer les efforts du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le ministre des Finances doit avoir une idée aujourd'hui de ce que les Canadiens ont ressenti lorsqu'il leur a assené son projet de taxe sur les produits et services. En effet, lui-même vient d'essuyer une attaque de M. Blenkarn. Je voudrais lui poser une question.

Le Comité des finances de la Chambre vient de déposer ses recommandations. La majorité conservatrice recommande une réduction de la taxe sur les maisons de 1 million de dollars et une hausse de la taxe sur celles de 100 000 $. Le ministre des Finances nous dira-t-il aujourd'hui s'il peut appuyer une taxe de 5 p. 100 sur les logements subventionnés, sur les logements pour personnes à faible revenu et sur les logements pour personnes âgées, ou est-il prêt à dissiper le chaos et la confusion que suscite ce rapport? Nous dira-t-il également qu'il va rejeter ce projet d'imposition d'une taxe de 5 p. 100 sur toutes les maisons et logements au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne commenterai aucun aspect précis du rapport majoritaire du Comité des finances. Il constitue, à mon avis, un moyen très utile pour examiner la vaste gamme d'options que nous pouvons utiliser ou non dans le projet de TPS. Je suis reconnaissant au comité de toutes les recommandations qu'il a formulées et qui constituent un élément positif de l'ensemble du projet de réforme fiscale.

Pour être bien franc, ce qui m'a réellement déçu, c'est la façon dont le Parti libéral s'est dérobé en présentant un rapport minoritaire plein de critiques, mais sans solutions de rechange, sans suggestions positives quant aux moyens de faire avancer le projet de TPS.

Ce qui me laisse perplexe, c'est que, pendant la dernière législature, lorsque les libéraux avaient des porte-parole en matière de finances qui parlaient de façon sensée, ils ont dit: «Le Parti libéral reconnaît que l'actuelle taxe de vente doit être réformée. Une taxe de vente fondée sur une assiette plus large stimulerait la croissance économique. Le Parti libéral ne s'oppose pas à l'établissement d'une nouvelle taxe de vente.» M. Raymond Garneau a déclaré: «Il est important de procéder

immédiatement à la réforme de la taxe de vente. Nous pourrions ainsi rendre notre régime fiscal plus progressif, tout en maintenant des taux d'impôt moins élevés.»

Je m'empresse de rappeler au whip actuel de la Chambre qu'il a dit: «Une taxe de vente multistades me semble une idée que le gouvernement aurait dû proposer lorsqu'il a entrepris la réforme fiscale. Il aurait dû non seulement la proposer, mais aussi la mettre en place.»

Nous allons appliquer cette taxe. Nous sommes reconnaissants à ceux qui nous présentent des propositions de réforme positives, mais pas au Parti libéral, qui est réactionnaire dans sa réponse au projet de réforme de la taxe de vente.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le rapport minoritaire reflète, à mon avis, l'opinion des Canadiens et le ministre des Finances devra tôt ou tard le reconnaître, faute de quoi il subira le même sort que son prédécesseur en Nouvelle-Zélande et deviendra le ministre de la police.

[*Français*]

Monsieur le Président, les députés conservateurs qui siègent sur le Comité des finances recommandent au gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et les services qui diminuerait la taxe sur des maisons valant un million de dollars, mais en même temps qui augmenterait l'imposition de la taxe sur les produits et services pour les maisons de 100 000 $.

Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce que le ministre des Finances est prêt aujourd'hui à aviser la population canadienne qu'au moins en ce qui a trait à l'imposition d'une taxe sur toutes les habitations, toutes les résidences au Canada, qu'au moins cette augmentation-là il est prêt à la rejeter? Ou est-ce qu'il va appuyer les députés conservateurs au Comité des finances qui veulent imposer cette taxe sur toutes les habitations à travers le pays?

• (1430)

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le rapport majoritaire du Comité des finances comprend quelque 86 recommandations. Le député en mentionne une en particulier et me demande de faire des observations sur elle. Il comprend sûrement que ce que nous voulons mettre en place c'est un régime de taxe de vente, et non pas simplement une taxe ou une ristourne. Nous proposons un train de mesures qui visent à rendre le régime de la taxe de vente plus équitable, plus efficace et plus productif en matière de création d'emplois.

C'est pourquoi je n'ai pas à répondre aux questions portant sur des propostions isolées. J'examinerai le rapport du Comité des finances, après quoi j'y répondrai globalement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre peut-il au moins répondre à une élémentaire question d'arithmétique? Le ministre confirmera-t-il le fait que le président du Comité des finances est sans pitié pour l'acheteur d'une première maison au Canada en proposant, par rapport au document technique, une hausse de taxe de 5 000 $ pour une maison de 100 000 $, de 8 000 $ pour une maison de 160 000 $, mais une baisse de 40 000 $ pour un château de 1 million de dollars? Le ministre des Finances confirmera-t-il donc que le président du Comité des finances est encore plus régressif, plus conservateur et révoltant que lui-même?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demanderais au député de ne pas me tenter ainsi.

J'ai écouté les porte-parole des deux partis de l'opposition. Je les remercie pour l'appui qu'ils ont manifesté envers notre proposition de réforme de la taxe de vente. J'espère qu'ils continueront de nous appuyer pendant le processus législatif.

M. Nystrom: J'ai une autre question pour le ministre de la dérobade, monsieur le Président. Je vais lui donner une deuxième chance.

Le président du Comité des finances et la majorité conservatrice disent que le montant des crédits d'impôt pour les personnes à faibles revenu devrait être réduit de moitié, de 2,4 milliards à 1,2 milliard. Comme le ministre, le président ne veut pas indexer les crédits pour les pauvres.

Le ministre est-il d'avis qu'en ce qui concerne le traitement réservé aux pauvres de ce pays, le président du Comité des finances est encore plus pingre, plus rapace que le ministre lui-même, puisqu'il propose de réduire de 50 p. 100 les crédits d'impôt, rendant les pauvres plus pauvres encore? Rejettera-t-il également cette recommandation?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je pense que le député devrait revoir les chiffres sur ce point. Je n'ai pas tout examiné en détail, mais il me semble que le raisonnement est que si l'on abaisse les taux de 9 à 7 p. 100, la nécessité de compenser les effets de la taxe sur les Canadiens à faible revenu diminue également. Je pense que c'est la raison de ce qu'a proposé la majorité conservatrice au Comité des finances.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le président du Comité des finances s'est également abstenu de garantir que les avantages de la suppression de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants se répercuteraient sur les prix à la consommation.

Le ministre non plus n'a pas pu nous donner cette garantie. Je voudrais savoir si le ministre est prêt à nous assurer qu'il y aura des garanties, un certain mécanisme, faisant que si son projet de loi est adopté la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants se répercutera sur les prix à la consommation. S'il ne le peut pas, il devrait être raisonnable, écouter les 87 p. 100 de la population qui disent: «pas de taxe, pas de TPS» et retirer sa proposition.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai regardé sérieusement les sondages d'opinion. Ils ne demandaient qu'une chose: «Êtes-vous en faveur d'une TPS de 9 p. 100?». Naturellement que, si vous posez cette question sans définir le contexte, c'est la réponse que vous aurez.

Qu'en serait-il si je posais les questions suivantes: «Êtes-vous en faveur d'une taxe actuellement cachée sur les exportations? Êtes-vous en faveur d'une taxe qui pénalise la production canadienne en frappant les importations d'un tiers de moins? Êtes-vous en faveur d'une taxe profondément cachée dans le processus de fabrication? Êtes-vous en faveur d'une taxe qui est complexe et nécessite 22 000 transactions séparées pour les 75 000 contribuables qui la paient? Êtes-vous en faveur d'une taxe sujette à une importante évasion fiscale, comme c'est le cas avec la taxe de vente fédérale actuelle?» Je pense que les réponses seraient quelque peu différentes, car la taxe sur les produits et services est destinée à s'attaquer à ces cinq problèmes du système actuel. C'est pour cela que la majorité des membres du Comité des finances se sont prononcés en faveur de la taxe sur les produits et services. C'est pour cela que le gouvernement est résolu à aller de l'avant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la déclaration qu'il a faite ce matin sur sa visite en Union soviétique.

Je crois que le premier ministre sera d'accord avec moi pour dire que l'une des façons les plus importantes pour le Canada et les autres pays d'appuyer le processus de libéralisation qui se produit actuellement en Union soviétique, c'est d'inviter ce pays à devenir membre d'un réseau commercial mondial, particulièrement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le premier ministre peut-il nous dire si, durant ses discussions avec M. Gorbatchev, il lui a assuré que le Canada appuierait la participation de l'Union soviétique au GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, soit en tant qu'observateur ou en tant que membre à part entière? Ce qui est plus important encore, lorsqu'il se rendra aux États-Unis cette semaine, incitera-t-il le gouvernement américain à abandonner son opposition actuelle à la participation de l'Union soviétique au GATT, ce qui serait une façon de souhaiter la bienvenue à ce pays au sein de la communauté commerciale mondiale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui, nous avons dit que l'Union soviétique pourrait être intéressée à participer au GATT en tant qu'observateur. Ce serait là une première étape en vue d'une plus grande intégration de ce pays à l'économie internationale.

Nous avons également proposé que le président sortant du sommet des pays industrialisés rencontre le président Gorbatchev chaque année pour échanger des idées et des recommandations sur la meilleure façon de réaliser cette intégration.

Je ne suis pas au courant de quelque opposition que ce soit à cette proposition de la part des États-Unis. Leur opinion générale est, je crois, très favorable. C'est certes là une question dont je vais discuter avec le président Bush lorsque nous examinerons ensemble toutes les façons possibles de libéraliser et d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et, en même temps, tous les moyens tangibles auxquels l'Ouest pourrait recourir pour aider l'Est à mesure qu'avance le processus de réforme historique en Union soviétique.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ce n'est peut-être pas de l'hostilité, mais assurément de l'opposition à l'idée. Les États-Unis se sont officiellement opposés à l'adhésion ou à la participation de l'Union soviétique au GATT. Je voudrais simplement savoir du premier ministre s'il compte insister auprès de son collègue, le président des États-Unis, pour que ce dernier renonce à cette opposition, comme il l'a dit, en témoignage de notre bonne foi dans le cadre du nouveau type de régime économique actuel.

La question que je voudrais poser au premier ministre est plus directement reliée aux intérêts du Canada. Comme vous le savez, les échanges agricoles entre nos deux pays constituent sans doute le lien le plus important qui nous unissent.

Cette année, les Soviétiques n'ont pas donné à entendre qu'ils nous achèteraient d'importantes quantités de grain, ce qui a provoqué une inquiétude généralisée chez les céréaliers et le secteur du transport. Le premier ministre a-t-il abordé la question des échanges constants entre le Canada et l'Union soviétique en ce qui concerne le grain? Peut-il nous dire si l'Union soviétique annoncera son intention d'acheter au Canada de grandes quantités de céréales cette année? Le premier ministre a-t-il parlé de la nécessité de signer et de ratifier un nouvel accord céréalier de longue durée avec l'Union soviétique à l'expiration, dans un an, de l'accord actuel?

• (1440)

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai eu de longs entretiens avec le président Gorbatchev et le premier ministre Ryjkov au sujet de la question agricole en général et de l'opportunité de maintenir les ventes de grain du Canada à l'Union soviétique. Nous avons convenu d'une collaboration très étroite à l'élaboration d'un processus qui, nous l'espérons, nous permettra de ne rien changer à cet aspect des choses.

Les Soviétiques ont beaucoup apprécié la visite du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Ils nous ont prié d'examiner certaines solutions novatrices qui permettraient au gouvernement et aux producteurs agricoles du Canada de participer de manière plus active à l'accroissement des possibilités économiques du Canada en Union soviétique, tout en procurant des avantages aux consommateurs soviétiques.

Je suppose que la meilleure réponse que je puisse fournir à mon collègue est de lui dire que, en dehors des relations est-ouest, au nombre des priorités reconnues par l'Union soviétique, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, il faut compter le secteur agricole et les moyens de le développer, de lui donner de l'expansion et de l'améliorer. J'ai répondu avec grand enthousiasme au nom du gouvernement du Canada et au nom des producteurs agricoles du Canada. J'ai promis que nous collaborerions avec eux de manière très étroite pour améliorer notre part du marché.

* * *

LA POLITIQUE DE L'ARCTIQUE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au très honorable premier ministre.

Le premier ministre a annoncé à son de trompe durant son voyage en URSS une nouvelle série d'initiatives concernant l'Arctique. Nous nous rappelons tous la dernière fois où le secrétaire d'État avait fait une tentative du même genre, c'était en 1985. Plusieurs des initiatives annoncées alors par le secrétaire d'État soit ont été renvoyées aux calendes grecques soit n'ont jamais été appliquées.

Est-ce que le premier ministre veut nous donner l'assurance que ces dernières initiatives vont être intégralement appliquées, et veut-il dans ce but accepter la recommandation faite par mon chef ce matin de nommer un ambassadeur des affaires circumpolaires pour coordonner la politique canadienne de l'Arctique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que les allusions du député aux engagements pris en 1985 ont trait aux mesures que notre gouvernement allait prendre pour établir la souveraineté du Canada sur le Grand Nord, mesures que nous avons prises, mesures que n'avaient pas prises les gouvernements libéraux antérieurs, suivant lesquelles nous nous entendrions avec les États-Unis sur des dispositions qui garantiraient notre souveraineté pour ce qui concerne la traversée des eaux du Grand Nord par les navires américains. Cela aussi a été fait. Nous avons signé divers accords avec l'Union soviétique auxquels nous avons l'intention de donner suite.

En outre, la Chambre s'intéressera peut-être à ce que je considère comme un des côtés importants des entretiens de Moscou. Lorsque le premier ministre a demandé à M. Gorbatchev de se montrer plus direct, plus précis sur les suggestions de son discours de Mourmansk, qui était plutôt vague, M. Gorbatchev a répondu en disant qu'il souhaitait que la question fasse l'objet d'examens plus réguliers entre moi-même, ministre canadien des Affaires extérieures, et M. Chevardnadze.

Nous avons immédiatement fait connaître notre accord, parce qu'à notre avis cela va nous donner la possibilité de faire des propositions et donner aux Soviétiques la possibilité d'en faire, l'occasion de les examiner à un niveau très élevé.

Une dernière observation rapide en réponse à la question. Pour donner à qui il revient le mérite de l'idée d'un ambassadeur, je pense qu'elle a été faite lors d'une conférence récente organisée par le Centre de contrôle des armements ici à Ottawa. Je rencontrerai dans les prochaines semaines le président de ce centre, avec qui j'ai l'intention de m'entretenir des propositions qui ont

été faites à cette conférence, notamment celles d'un ambassadeur qui pourrait s'occuper en particulier des affaires circumpolaires.

* * *

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre et a encore trait à sa visite en Union soviétique.

Le Canada n'a jamais reconnu l'annexion des États baltes par l'Union soviétique. Avant de rendre visite au président Gorbatchev, le premier ministre a dit qu'il soulèverait la question dans le cours normal de ses entretiens.

Le premier ministre a-t-il parlé de l'avenir des États baltes avec le président de l'Union soviétique et a-t-il reçu des assurances que l'Union soviétique permettra à la Lituanie, à la Lettonie et à l'Estonie de tenir des élections libres sans ingérence extérieure de Moscou?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai soulevé la question de façon très directe au cours de mes entretiens avec M. Chevardnadze. J'ai évoqué la position que les gouvernements canadiens successifs ont prise quant à notre refus d'accepter le statut *de jure* des États baltes au sein de l'Union soviétique.

J'ai également bien fait comprendre que nous observions très attentivement, aussi bien le gouvernement que le Parlement et les Canadiens d'origine balte, l'attitude du gouvernement soviétique à l'égard des événements qui surviennent dans ces pays, et que nous serions particulièrement inquiets de voir quoi que ce soit qui ressemblerait à des mesures de répression, selon le terme que j'ai utilisé. M. Chevardnadze a répondu catégoriquement en disant qu'il n'y aurait pas de répression. J'ai trouvé intéressant de l'entendre dire non seulement que le ministère des affaires étrangères ne comptait en prendre aucune, mais préciser que ni la police ni l'armée n'envisageaient de le faire. Cela me paraît une déclaration très importante, et une précision très utile en réponse à la question soulevée directement par le Canada lors de ces entretiens à Moscou.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Eric Gullage, ministre chargé de la Société du logement de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Collin J. Moyle, ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Bravo!

* * *

LE SALVADOR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il n'est pas sans savoir qu'une des choses que nous apprécions tous dans les événements qui se produisent en Europe de l'Est, c'est que l'Union soviétique a décidé de permettre aux population de ses pays voisins de déterminer leur propre avenir sur le plan politique et économique.

Le premier ministre va rencontrer sous peu le président Bush des États-Unis. Je me demande s'il serait disposé à affirmer aujourd'hui à la Chambre qu'il entend dire à M. Bush qu'il est à peu près temps que les Américains adoptent la même démarche à l'égard des pays de l'Amérique centrale, qu'ils cessent d'apporter leur aide militaire au Salvador, aux gens qui dirigent le pays—en fait, les militaires—afin de pouvoir parvenir enfin à une paix négociée au Salvador et de mettre ainsi un terme à la violence.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il va sans dire qu'on s'inquiète vivement, à la Chambre et dans le pays, de la situation au Salvador où il y a, en fait, une guerre civile. Il est manifeste également que le Canada doit envisager toutes les solutions qui s'offrent à nous et que nous pouvons faire davantage que de nous contenter de donner des conseils aux autres pays sur les conséquences de leur politique.

Depuis mon retour au cours du week-end, j'ai eu l'occasion de consulter ma collègue, la ministre des Relations extérieures, et des hauts fonctionnaires du Ministère. Nous avons entrepris des consultations étroites avec l'OEA. Je vais m'entretenir plus tard aujourd'hui avec les

ministres des Affaires étrangères du Venezuela et du Costa Rica qui tentent présentement de trouver une solution au conflit en question.

J'entends rencontrer, cette semaine, je l'espère, quelques-uns des Canadiens qui étaient sur place au Salvador au cours des derniers jours, dont certains que le gouvernement fédéral a aidés à sortir de prison, afin qu'ils puissent rentrer au Canada. Nous croyons que leurs conseils seront fort utiles.

Nous entendons également présenter des instances à certains gouvernements et organismes de la région, notamment au gouvernement salvadorien, bien sûr et au gouvernement cubain; des hauts fonctionnaires canadiens rencontreront des représentants du FMLN.

Lorsque le premier ministre s'entretiendra avec le président Bush plus tard au cours de cette semaine, il va naturellement lui signaler les trois choses qui nous inquiètent particulièrement au Canada. Il y a tout d'abord les pertes de vie. Il y a ensuite les très graves menaces qui pèsent sur les droits de la personne dans la région et enfin, la faible possibilité de succès maintenant du plan de paix, et notamment des activités de l'ONUAC. Le premier ministre soulèvera ces questions auprès du président Bush, et nous collaborerons avec les Américains et d'autres membres de l'Organisation des États américains, afin d'assurer la paix au Salvador.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le gouvernement du Canada conseille toutes sortes de pays. Pendant 40 ans, il a donné des conseils à l'Union soviétique au sujet de l'Europe de l'Est. Heureusement, l'Union soviétique a maintenant tenu compte de ces conseils.

Pourquoi faire exception des États-Unis? Pourquoi ne pouvons-nous même pas envisager de donner des conseils aux États-Unis, de leur faire savoir quel est le point de vue du Canada sur leur aide militaire au Salvador?

• (1450)

Je pose ces questions au premier ministre, en dépit du respect que je dois au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui ne rencontrera pas M. Bush. Je veux savoir ce que le premier ministre entend dire au sujet de l'aide militaire soutenue au Salvador et des dévastations dont elle est la cause.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prévois de répéter au président des États-Unis ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a éloquemment déclaré, et qui expose exactement la position du gouvernement du Canada.

J'attirerai également son attention sur le *Toronto Star* du 24 novembre où il est mentionné: «Le représentant du Nicaragua loue les efforts de paix du Canada.» Celui-ci a déclaré:. . .

M. Tobin: Nous parlons du Salvador.

M. Mulroney: Oui, il est question du Salvador.

«Le Canada veut être utile à l'Amérique Centrale et, ce qui importe encore plus, il a publiquement déclaré qu'il préconisait une solution politique plutôt que militaire.»

Le représentant nicaraguayen loue donc les efforts de paix du Canada. Je sais que mon vis-à-vis appréciera cette bonne nouvelle et voudra que j'en fasse part au président des États-Unis, ce que je serai heureux de faire.

* * *

LES FINANCES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, c'est au président du comité permanent des finances que je m'adresse. Aujourd'hui, ce comité a déposé son rapport à l'appui du principe de la TPS. Bien que sa recommandation visant à réduire de 9 à 7 p. 100 le taux applicable à la TPS soit encourageante et constitue un pas dans la bonne direction, mes électeurs de Macleod tiennent à savoir quand le comité des finances enjoindra au gouvernement de réduire ses dépenses, conformément aux voeux des Canadiens? Somme toute. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Si le député cherchait à transformer sa question de procédure en question de fonds, il a échoué.

Le député d'Eglinton—Lawrence a la parole.

* * *

LA RÉDUCTION DU NIVEAU DES ARMEMENTS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. Aujourd'hui, le premier ministre a insisté, devant les changements de politique étrangère de l'URSS, sur la nécessité de distinguer entre les bonnes intentions et la capacité militaire.

Déjà, l'Union soviétique a très bien accueilli trois recommandations de la table ronde sur le contrôle des armes dans l'Arctique énoncées publiquement il y a quatre semaines, lors de la Conférence Canada–URSS sur la coopération dans l'Arctique qui a examiné le problème de la sécurité et de la souveraineté dans cette région.

Le premier ministre pourrait-il prendre à la Chambre l'engagement que le Canada adoptera lui aussi une attitude favorable, à cet égard, et que dans l'espoir d'instaurer ce qu'il a lui-même appelé une paix nouvelle et durable, le Canada s'appliquera à faire adopter d'autres recommandations de la table ronde, y compris l'établissement d'une zone démilitarisée dans le centre de l'Arctique et l'adoption de méthodes visant à vérifier que les superpuissances respectent leurs engagements dans cette région?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il y a quelques instants, monsieur le Président, j'ai fait savoir que j'avais demandé à mes collaborateurs de me ménager une entrevue avec le président de l'organisme qui avait organisé cette table ronde. Nous entendons examiner de près toutes ses recommandations.

Cependant, je tiens à apporter une précision. Nous croyons que le monde pourrait trouver un avantage considérable dans les négociations concernant les forces nucléaires de portée intermédiaire si nous tenons véritablement à abaisser le niveau des armements et à respecter le cadre des alliances. C'est le point de vue auquel adhère l'Union soviétique et que M. shevardnadze a exprimé lors de nos discussions, point de vue que M. Gorbatchev a confirmé lorsqu'il a déclaré au premier ministre que le moment serait particulièrement mal choisi de déstabiliser les alliances.

Évidemment, le fait qu'il incombe aux alliances elles-mêmes de négocier ces questions n'interdit pas pour autant aux pays comme le Canada et l'Union soviétique, qui y ont un intérêt particulier, d'en faire autant. Voilà pourquoi le Canada a accueilli avec empressement l'idée de M. Gorbatchev selon laquelle des réunions permanentes à un très haut niveau entre M. Chevardnadze et moi-même pourraient servir à examiner toute proposition intéressant l'Arctique émanant soit de la partie soviétique, soit de la partie canadienne, avec l'entente que les négociations pertinentes devraient s'effectuer dans le cadre des alliances, étant donné que ce sont les seules qui puissent aboutir à une réduction véritable des armements.

[*Français*]

M. Volpe: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup que c'est mieux tard que jamais. Mais le Canada a déjà donné la preuve de son habileté d'agir sans l'influence de ses alliés en rejetant les sous-marins nucléaires, comme ont noté quelques experts. De plus, le premier ministre admet que la politique de son gouvernement sur les questions de la défense nationale et des affaires extérieures n'est plus à jour et qu'il faut commencer une réévaluation fondamentale. Le premier ministre, alors, est-il prêt à nous assurer que dans ce processus il va consulter les comités de la Chambre, les divers groupes intéressés et les experts en la matière et peut-il nous indiquer dans quelle période de temps cette réévaluation va-t-elle se conclure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai fait aucune affirmation comme celles qui ont précédé la question de mon ami. Il prend pour acquis que certains articles de journaux reflètent fidèlement mes déclarations alors que l'inverse est le cas.

J'ai mentionné clairement la position du gouvernement canadien et la déclaration politique signée par M. Gorbatchev et moi-même. Et les 14 ententes signifient notre intention, au nom de tous les Canadiens, d'entamer un nouveau départ pour le Canada et l'Union soviétique dans nos relations bilatérales. Mais le ministre et moi avons toujours affirmé que la solidarité de l'OTAN est un élément absolument indispensable pour l'avenir des négociations qui visent la réduction des armements, tant du côté conventionnel que stratégique. Et nous n'avons nullement l'intention de passer outre ces alliances, ni de notre côté ni, selon M. Gorbatchev, du sien.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, le comité majoritairement conservateur qui s'est penché sur le projet de TPS recommande dans son rapport que le gouvernement fédéral impose une taxe de 5 p. 100 sur toutes les transactions immobilières au pays. Au Canada, cinq millions de maisons non neuves sont hypothéquées chaque année.

On nous a dit que la TPS ne sera payée qu'en une seule fois. Et pourtant, plus de cinq millions de familles chaque année vont être aux prises avec des versements hypothécaires plus élevés. Elles vont devoir verser tous les mois des paiements hypothécaires plus élevés.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à rejeter cette proposition voulant que la TPS s'applique à la

revente des maisons et qui ferait du Canada le seul pays occidental à imposer une taxe pareille sur les maisons non neuves? En fait, le ministre conviendra-t-il que cette taxe est tellement mal conçue qu'elle devrait. . .

M. le Président: Le député a posé sa question. La parole est au ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète que je n'ai pas l'intention de réagir à chacune des recommandations contenues dans le rapport.

Je dirai, toutefois, que le coût des hypothèques est très étroitement lié aux taux d'intérêt et au taux d'inflation. Le taux d'inflation est trop élevé au Canada. Nous nous efforçons de le faire baisser au moyen de la politique monétaire et de la politique fiscale et nous devons continuer de nous y prendre de cette façon.

Je profite de l'occasion pour signaler qu'il faut soigner ici l'ensemble de l'économie en veillant à ne pas trop exiger d'elle du point de vue des prix et des salaires, et ce n'est qu'en collaborant à maîtriser davantage ces pressions inflationnistes que nous réussirons à réduire le coût du crédit en général et le coût du crédit hypothécaire en particulier.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, la majorité conservatrice du Comité des finances de la Chambre des communes a également recommandé d'abolir les ristournes sur la construction de logements et d'appartements subventionnés par des organismes sans but lucratif.

Ma question s'adresse au ministre chargé de l'Habitation. Est-il prêt à assumer ses responsabilités en tant que ministre responsable de l'Habitation et à rejeter d'emblée cette proposition? Mieux encore, est-il disposé à assumer ses responsabilités dans le secteur du logement et à dire au ministre des Finances d'abolir la taxe à cause du tort qu'elle causera à ce secteur?

• (1500)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a, il me semble, annoncé clairement aujourd'hui que nous ne commenterions aucune proposition avant d'avoir analysé tout le rapport.

Ce qui m'a déçu le plus, c'est que le rapport des Libéraux ne renfermait pas une seule suggestion originale relativement à la taxe. Quelle dérobade!

* * *

LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il n'est pas sans savoir que, depuis quelques semaines, on a soulevé de sérieuses questions au sujet de l'indépendance et de l'intégrité de l'administration de la justice et, plus particulièrement, de l'exigence formelle selon laquelle les hommes politiques ne doivent pas intervenir dans les activités de la GRC.

J'aimerais demander au premier ministre de profiter de l'occasion pour expliquer clairement à la Chambre le rôle que son ancien premier secrétaire, Bernard Roy, a joué dans l'enquête de la GRC sur le cas de corruption de Michel Gravel. Également, le premier ministre pourrait-il tirer au clair la nature des instances de son ancien premier secrétaire, Peter White, dans l'affaire de Richard Grisé, surtout compte tenu des craintes soulevées au sujet de la lettre, apparemment écrite le 8 novembre, à la GRC? Quels rôles les deux secrétaires principaux du premier ministre ont-il joués dans ces deux enquêtes très délicates de la GRC?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on a déjà répondu à ces questions à la Chambre. Pour la gouverne de mon ami, je cite les observations de M. Inkster au comité:

> On m'a dit que les enquêtes approfondies et complètes ont été faites sans aucune interférence politique.

Il a ajouté:

> M. Kaplan, on me dit que nous n'avons pas reçu d'appel de Bernard Roy

M. Robinson: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Vu que Michel Gravel a été accusé en 1986 et qu'il a plaidé coupable à 15 accusations de corruption en février 1989, j'aimerais que le premier ministre dise aux Canadiens le montant exact que le Parti conservateur du Canada a payé pour ses honoraires d'avocats. . .

M. le Président: Si le député a des preuves à l'appui, il peut porter des accusations, mais pas dans des remarques préliminaires.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

COMMENTAIRES DÉCOULANT DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement concerne la période des questions, au cours de laquelle le député de Macleod a essayé de poser une question au président du comité permanent des finances.

Je voudrais demander à la présidence de dire à la Chambre pourquoi on a demandé au député de se rasseoir. Il nous semble que son introduction n'était pas plus longue que n'importe laquelle de celles que nous avons entendues à plusieurs occasions de la part de députés expérimentés de ce côté-là de la Chambre; des introductions qui comprennent de multiples questions, des accusations et des insinuations malveillantes. Nous avons ici un député qui prend la parole pour poser une seule question et on lui demande de se rasseoir. Nous aimerions des éclaircissements.

M. le Président: Premièrement, je devrais dire au secrétaire parlementaire que, depuis que le député de Macleod a essayé de poser sa question, j'en ai discuté avec lui.

Deuxièmement, je lui ai laissé entendre qu'après quelques modifications judicieuses la question pourrait être recevable. Le député n'a pas été interrompu à cause de la longueur de son introduction, qui, je dois le faire remarquer tout à son honneur, était remarquablement concise et brève. Elle peut servir d'exemple à tous les députés.

Le député a été interrompu par la présidence parce que lorsqu'on pose une question à un président de comité, cette question doit comprendre les procédures de ce comité, passées, présentes ou à venir. J'ai peut-être mal entendu la question. C'est peut-être la présidence qui a fait une erreur.

Des voix: Non, non!

M. le Président: La modestie m'interdit de mettre cette question aux voix.

De toute façon, l'intervention de la présidence portait sur cette question de procédure. À tort ou à raison, je n'ai pas considéré que la question abordait un point de procédure, et j'espère que le député pourra peut-être reprendre la parole et reformuler sa question—qui, je n'en doute pas, est très importante—de telle façon que la présidence n'aura aucune difficulté à l'accepter.

Je remercie le secrétaire parlementaire et le député de Macleod pour sa très grande compréhension. Je vous demande de m'excuser si cela a causé une situation embarrassante.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, renvoyé (avec un amendement) par un comité législatif, et de la motion numéro 5.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'avais la parole au moment où la Chambre a suspendu ses travaux et je ne veux pas parler indéfiniment. Je crois savoir que nous avons conclu une entente tacite, étant donné que le ministre est présent, pour passer très rapidement à une forme de procédure qui nous permette de poser des questions au ministre pendant la brève période où il sera à la disposition de la Chambre. Je ne veux pas empiéter sur le temps des autres députés.

Nous pourrions peut-être commencer tout de suite, si c'est d'accord, et demander au ministre de justifier brièvement la mesure visant à supprimer les paiements anticipés sans intérêt qui ont toujours été l'apanage de l'Ouest du Canada depuis l'époque où John Diefenbaker était premier ministre. Le reste du pays a bénéficié de ces paiements quelque temps plus tard, mais ils font partie de la scène agricole depuis fort longtemps. Ils sont aussi une réalité chez nos concurrents, notamment aux États-Unis, et nous ne comprenons pas pourquoi on veut les supprimer.

Il y a un an ou deux, le gouvernement a voulu, par voie réglementaire, considérer les prêts faits en vertu de la loi sur les paiements anticipés comme des prêts à fins fiscales plutôt que comme un revenu. Cette mesure donne à entendre que les gens recevaient des paiements anticipés pour les convertir ensuite en investissements et ainsi utiliser de l'argent ne portant pas intérêt pour obtenir un revenu. Ce n'était pas possible lorsque le paiement anticipé était considéré comme un revenu l'année où il était reçu. Tant que les avances étaient également considérées comme un revenu, les gens n'abusaient pas du programme, parce qu'ils n'empruntaient que la somme dont ils avaient besoin pour payer leurs factures et se maintenir à

flot. Autrement, ils auraient modifié leur position sur le plan fiscal pour cette année-là.

Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer pourquoi son gouvernement a décidé d'apporter ce changement, puisque c'est ce même gouvernement qui a causé le problème qui, comme nous l'a confié son secrétaire parlementaire, est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a pris cette décision. Ce changement devait nous faire économiser de l'argent, mais comme l'ont mentionné certains témoins, le montant économisé, soit quelque 27 millions de dollars, pourrait très bien être contrebalancé par l'augmentation des paiements versés aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles et autres programmes du genre. En fait, le jour où le comité a fait rapport à la Chambre de ce projet de loi, le gouvernement déposait son Budget des dépenses supplémentaire dans lequel il demandait une somme supplémentaire de 25 millions de dollars pour le programme de stabilisation des prix agricoles, ce qui venait grandement appuyer cette hypothèse qu'avançaient d'ailleurs les producteurs de fruits et de légumes de toutes les régions du pays, mais plus particulièrement ceux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Je conclurai donc en posant deux questions fondamentales. Pourquoi le gouvernement agit-il de la sorte? S'il avait un problème à régler, pourquoi n'a-t-il pas tout simplement convenu de considérer de nouveau les avances comme un revenu, comme cela a été le cas pendant toute la période d'application du programme?

Deuxièmement, comme le gouvernement n'économise pas vraiment au moyen de ce programme, pourquoi l'a-t-il mis sur pied? Il faudra, semble-t-il, augmenter les subventions de stabilisation des prix agricoles pour compenser les effets régressifs de la disparition de ce programme sur les marchés.

• (1510)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si nous écoutons le raisonnement du député, il en arrive à la conclusion que cela n'aura pas de répercussions sur la situation financière des agriculteurs. En effet, il laisse entendre que, ce que nous prenons d'une main, nous le redonnons de l'autre. Alors, je ne vois pas trop où il veut en venir.

M. Althouse: Vous auriez dû écouter.

M. Mazankowski: J'ai écouté très attentivement. Vous voudrez peut-être réécouter vos observations, ou les relire, car elles ne sont pas très logiques. Lorsque vous parlez des répercussions financières sur le producteur, vous dites que, parce que. . .

M. Althouse: Une fois que vous avez fait baisser le prix, le prix reste faible.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il a dit que ce que nous retirons du côté des avances en espèces sans intérêt sera compensé par d'autres paiements prévus dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, de sorte que, en réalité, il n'y aura dans l'ensemble aucune conséquence sur le producteur.

Je ne partage pas cet avis et je veux donc que le député sache que, même s'il tentait d'avancer un argument convaincant, je n'y crois pas.

M. Althouse: Ce n'est pas mon argument, c'est celui des agriculteurs qui ont écrit.

M. Mazankowski: Le député rejette maintenant la faute sur les agriculteurs. . .

M. Althouse: Mais j'y crois.

M. Mazankowski: Et, maintenant, il y croit. Eh bien, d'accord. Nous savons maintenant où il se situe.

Il s'agit d'un poste du budget du 27 avril que la Chambre a approuvé. Il faut donc mettre en oeuvre les mesures législatives qui découlent de l'approbation de ce budget.

À cette époque, le ministre des Finances a exposé la situation financière grave que devaient affronter les Canadiens et a invité chacun d'entre nous à assumer sa part de responsabilité face à l'énorme dette publique qui ne cesse d'augmenter. Je sais que les députés de l'opposition voudraient rejeter ce fardeau sur nos épaules et blâmer le gouvernement actuel qui a hérité d'une dette nationale de 200 milliards de dollars au cours de l'année financière 1984-1985. Cette dette n'a cessé de croître depuis à cause des coûts considérables du service de la dette.

Au cas où il y aurait encore des gens qui ne sauraient pas comment cette dette s'est accumulée, je vous dirai que je suis arrivé à la Chambre il y a 21 ans. La dernière fois que nous avons eu un budget équilibré, c'était en 1969, si je ne m'abuse. Et ce sont des gouvernements libéraux qui se sont succédé à cette époque. Nous avons pris le pouvoir en 1979 et nous avons essayé de renverser cette tendance. Les néo-démocrates et les libéraux nous ont chassés du pouvoir et, de 1980 à 1984, la dette s'est accrue d'environ 100 milliards. C'est l'héritage qu'ils nous ont laissé et nous luttons contre cette dette depuis ce temps-là.

Nous avons réussi à équilibrer les programmes du gouvernement dans le budget, cela ne fait aucun doute. Nous avons même un excédent. Le député ne saurait comprendre. Après avoir entendu ce qu'il avait à dire, je doute qu'il puisse comprendre.

Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer, la dette s'accumule au rythme de 80 millions de dollars par jour ou d'un demi-milliard par semaine. Tous les Canadiens, de même que les producteurs agricoles qui sont également des contribuables, se font énormément de souci pour la dette. C'est pourquoi nous, en tant que députés et représentants du gouvernement, devons trouver des solutions à ce problème. Tout le monde doit porter une part de ce fardeau.

Si l'on propose maintenant cette mesure, c'est également parce que les avances sans intérêt telles qu'elles existent actuellement ont eu pour effet de fausser les marchés et subséquemment de nous faire perdre des ventes. Cela a eu à son tour pour effet de réduire l'activité des installations de transformation des oléagineux ou même de les faire fermer, et cela se répercute dans une certaine mesure sur notre capacité d'être un fournisseur sûr de céréales et d'oléagineux.

Vous savez ce qui arrive lorsque la réputation du Canada à cet égard se ternit. Il faut de nombreuses années pour bâtir cette image de fiabilité, et tout ce qui l'altère entraîne des coûts énormes non seulement par rapport aux marchés d'aujourd'hui mais aussi par rapport aux marchés de l'avenir.

Tout cela a eu pour résultat de retenir les produits durant des périodes déraisonnables, ce qui a provoqué des pertes de ventes et de marchés. En fait, la campagne agricole 1988-1989 fut une année où les agriculteurs ont littéralement retenu l'arrivée du colza sur les marchés durant toute l'année. Il en est résulté encore une fois une perte de ventes et la réduction des activités des installations de transformation du colza ou même leur fermeture.

J'ai ici une lettre. . .

Une voix: Confiez-en la commercialisation à la Commission canadienne du blé.

M. Mazankowski: Je ne vois pas ce que cela a à voir avec la Commission canadienne du blé. Les néo-démocrates ne devraient certes pas s'offusquer de ce que certaines associations et certains producteurs veulent la liberté de commercialiser leur produit comme ils l'entendent. Les habitants d'Europe de l'Est font de grands progrès en définissant leurs propres libertés. Ces gens-là voudraient revenir au moyen-âge. Cela devrait leur servir de leçon. Voici, par exemple, ce que la United Oil Seeds Products m'a dit dans une lettre datée du 30 octobre:

> Selon nous, les paiements anticipés sans intérêt faussent les marchés en donnant aux agriculteurs la force financière nécessaire pour garder leurs produits hors du marché pour un temps déraisonnable. La campagne agricole de 1988-1989 en est un bon exemple: les agriculteurs ont gardé le colza hors du marché pendant toute l'année.

Cette usine de transformation du colza a été fermée pendant six mois. Des emplois ont été supprimés et des agriculteurs qui voulaient livrer leur production ont perdu des occasions de le faire. Les gens d'en face se permettent de critiquer tout ce que nous faisons de constructif. Ils préfèrent chercher à obtenir des avantages politiques avec cette question. En essayant de gagner du temps et en faisant systématiquement obstruction à ce projet de loi, ils empêchent les agriculteurs de bénéficier des paiements anticipés.

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la question?

M. Mazankowski: Le député m'a demandé pourquoi nous agissons ainsi et je suis en train de lui répondre. Je sais que ma réponse le dérange beaucoup.

Le Manitoba Wheat Pool m'a écrit une lettre semblable en février 1989. En voici un extrait:

> La Loi sur le paiement anticipé des récoltes a représenté un grand avantage pour les producteurs quand le système de livraison était utilisé au maximum pour placer les grains commercialisables quand ils se vendaient bien.
>
> Les occasions de livraison ont changé ces dernières années et les cours d'ouverture sont généralement assez élevés sur les oléagineux et, dans un délai raisonnablement bref, le système a eu assez de place pour accepter des livraisons. L'industrie du broyage de l'ouest du Canada est maintenant capable d'accommoder des livraisons assez considérables peu de temps après la récolte. Les raisons d'être initiales des paiements anticipés pour les oléagineux ont, en partie, disparu.
>
> La capacité des producteurs d'obtenir des fonds sans livrer le produit (même s'ils ont la place et l'occasion pour le faire) crée des difficultés à l'industrie du broyage et aux exportateurs. Grâce aux paiements anticipés, les producteurs peuvent garder leur récolte sur leurs terres dans l'espoir d'obtenir un prix plus élevé plus tard dans l'année. Vous comprenez certainement que l'industrie du broyage et le marché des exportations en souffrent. Bien des marchés ont été manqués ou perdus à jamais.

Voilà les raisons. Deux p. 100 seulement du colza produit dans l'ouest du Canada étaient couverts par des paiements anticipés, soit une quantité insuffisante pour appuyer cet argument. L'association de producteurs songe à changer le système de commercialisation pour corriger le problème. Les syndicats n'ont pas insisté. C'est ce que j'ai entendu dire.

Voilà où nous en sommes. La situation, depuis qu'elle est devenue un problème, est très instable, mais il n'en reste pas moins qu'il y a eu des distorsions sur le marché. C'est pour cela, et aussi parce que c'était prévu dans le

budget, que le gouvernement a présenté cette mesure à ce moment-ci.

Je dois dire aussi que la question des filets de sécurité, des programmes de stabilisation et des genres de systèmes d'aide dont notre agriculture a besoin sera étudiée de façon très approfondie au cours de l'examen de politique. J'espère que des questions comme celle-là pourront être étudiées à ce moment-là.

• (1520)

En dernière analyse, l'idée consiste à améliorer nos mécanismes afin que les producteurs puissent compter sur des systèmes d'aide et des filets de sécurité tout en examinant le marché et en prenant des décisions en conséquence. Nous voulons qu'ils puissent prendre des décisions en sachant qu'ils jouiront d'une certaine protection, et c'est là la principale raison de l'examen de politique, particulièrement en ce qui concerne les filets de sécurité.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Althouse: Si j'ai bien compris, nous traiterions de cette partie comme si nous étions en Comité plénier de la Chambre, puisque le ministre n'a pas pu assister à nos travaux à l'étape de l'étude en comité, et il serait alors permis de poser une série de questions.

M. Foster: J'invoque le Règlement, monsieur le Président! Je présume que nous en sommes à la motion nº 5. Je voudrais en parler eu égard aux observations du ministre.

Les propos du ministre de l'Agriculture au sujet du projet de loi C-36 m'ont beaucoup intéressé. Il a affirmé que les producteurs agricoles étaient très préoccupés par leur endettement. C'est vrai. S'ils s'inquiètent tant à propos de leur endettement, c'est que cette loi prévoit très peu de soutien financier, surtout à l'époque des récoltes, et voilà qu'on les en prive.

Ce qui m'inquiète, c'est non seulement que le gouvernement supprime cet appui, mais aussi qu'il agit unilatéralement. Il a signé il y a un an avec nos partenaires commerciaux aux États-Unis une entente, voulant que les programmes de soutien financier, les subventions dont il est fait état dans l'Accord de libre-échange, seraient réduits et que la réduction serait négociée.

De toute évidence, il n'y a pas eu de négociations à ce sujet. On s'est contenté de supprimer un programme d'importance majeure et de grand intérêt pour les producteurs canadiens auxquels il rapporte quelque 27 millions de dollars par an et fournit jusqu'ici de 300 à 400 millions en liquidités. Voilà pourquoi ces gens sont très préoccupés par leur propre endettement et se demandent comment ils feront pour se débrouiller une fois ce programme supprimé.

Le ministre a parlé de quelques groupes qui, selon lui, appuyaient sa position. Si on examine une lettre envoyée au premier ministre le 2 octobre, on s'aperçoit qu'une vingtaine d'associations agricoles du pays s'opposent à la position du gouvernement. À cause de la majorité gouvernementale au comité législatif sur le projet de loi C-36, elles n'ont pas toutes pu présenter leurs instances. C'est ainsi que la Western Canadian Wheat Growers Association, la Keystone Agricultural Producers Association, l'Union des producteurs de grain, le Flax Council of Canada, l'Ontario Corn Producers Association, l'Ontario Soybean Producers Association et la Manitoba Pulse Producers, s'opposent tous à la législation proposée par le gouvernement.

Lorsque le ministre parle des gens qui l'appuient, il oublie sciemment de préciser qui s'y oppose. Il a parlé des producteurs de colza des Prairies. Pour sa gouverne, je voudrais simplement lui citer certains passages d'une lettre de Max Pond, président de la Manitoba Canola Producers Association, datée du 20 octobre, alors que l'on débattait ce projet de loi; il dit ceci: «Nous voudrions vous encourager à apporter votre appui continu au rétablissement des dispositions portant sur les paiements anticipés sans intérêt. Sans ces dispositions, le programme en question est très peu utile aux agriculteurs canadiens. En ce qui a trait aux graines oléagineuses, les paiements anticipés sans intérêt permettent une bonne commercialisation de ces produits.»

Cela va directement à l'encontre de ce qu'a déclaré le ministre tantôt.

La lettre se poursuit ainsi: «Les paiements anticipés contribuent à régulariser les livraisons en réduisant les pressions à la vente qui s'exercent sur les producteurs au moment de la récolte, lorsque les prix ont tendance à baisser.

De plus, l'un des membres de notre conseil d'administration est chargé de l'administration du programme des paiements anticipés pour le colza qu'offre le Conseil des producteurs de colza des Prairies. Ses calculs montrent qu'en tenant compte des frais d'administration du pro-

gramme qui sont facturés, le vrai coût de l'avance dépasserait le taux préférentiel de 1 ou 2 p. 100, parce que ces frais sont fixes et s'appliquent indépendemment du montant du prêt.»

Plus le terme du prêt est court et plus le montant emprunté est petit, plus le taux d'intérêt effectif est élevé. Dans ces conditions, il est plus économique pour les agriculteurs d'emprunter directement auprès d'une institution financière. En conséquence, les paiements anticipés perdraient toute utilité.

De toute évidence, les producteurs de colza du Manitoba et d'autres régions sont opposés à cela, comme le sont d'ailleurs la plupart des autres groupes.

Le ministre n'a pas abordé la question de l'augmentation de la valeur des récoltes. Je ne sais pas s'il y a pensé. D'après les calculs des producteurs de maïs de l'Ontario, le rapport coûts/avantages est de 15 à 1. Par exemple, ils ont estimé que pour la campagne 1987–1988, le coût du programme s'est élevé à un peu plus de 1 million de dollars, mais a assuré aux producteurs un avantage d'environ 16 millions de dollars.

C'est un programme que le gouvernement ne devrait pas couper en ce moment. J'espère encore que le ministre changera d'avis. Le programme comporte d'importants avantages. Sans compter que nos amis américains ne semblent pas avoir l'intention d'éliminer le programme semblable qu'ils appliquent de leur côté. Ce qu'il y a de certain c'est que si cela doit être perdu dans les négociations, au moins que cela ne se fasse pas à un moment où les revenus nets agricoles chutent de 20 à 38 p. 100, comme cela se produit actuellement en diverses parties du pays cette année.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois signaler aux députés qu'ils ont déjà donné leur avis. Nous sommes à l'étape du rapport. Chaque député dispose de dix minutes de temps de parole. Le député d'Algoma est intervenu deux fois maintenant. Je puis accorder la parole à la députée de Mission—Coquitlam, puis il faudrait passer au prochain groupe de motions pour tous ceux qui désirent prendre la parole. Nous mettrons alors la question aux voix puis nous passerons à la troisième lecture. Chaque député pourra alors faire un discours à nouveau.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, même si la Chambre ne l'a pas résolu, je crois savoir que les leaders parlementaires s'étaient entendus pour que les députés soient autorisés à poser des questions, comme cela se fait en comité plénier, et que j'y réponde. Je suis tout à fait disposé à le faire, mais c'est vous qui en décidez, monsieur.

Le président suppléant (M. Paproski): Il me faut le consentement unanime. Si j'ai le consentement unanime, je suivrai le désir de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre au député, ces amendements vont instaurer à mon avis une plus grande régularité dans la commercialisation des produits agricoles au Canada. Les agriculteurs vont continuer de pouvoir recevoir des paiements anticipés.

En fait les montants vont être accrus. Ils vont pouvoir recourir à cette facilité pour stocker leurs produits depuis le moment de la récolte jusqu'à celui de la livraison. En fait, les améliorations apportées aux plans de la flexibilité et de la sécurité vont à mon avis augmenter leurs possibilités de vendre leurs produits de telle sorte qu'ils puissent recourir utilement à ce moyen.

Je crois qu'il importe que les agriculteurs décident en fonction des conditions du marché et des impératifs d'une saine gestion, et non simplement en fonction de leur situation de trésorerie. Ils vont pouvoir recourir à cette disposition pour amortir en partie les fluctuations saisonnières des prix. Ceux des agriculteurs qui veulent recourir à cette mesure pour payer d'avance leurs factures d'engrais avant la fin de l'année pourront continuer de le faire. Ils vont continuer de disposer de la garantie. Le niveau de la garantie est porté de 90 à 98 p. 100, intérêt compris.

• (1530)

J'ai l'impression que le système sera amélioré et qu'une discipline s'imposera. Les taux d'intérêt seront négociés entre un et trois points de pourcentage sous le taux préférentiel. C'est ce que veulent maintenant les producteurs pour pouvoir continuer d'exploiter leurs fermes.

J'arrive maintenant à l'aide au secteur agricole. En 1984–1985, le gouvernement conservateur a accordé 2,8 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens. En 1985–1986, ils ont reçu 3 milliards, en 1986–1987, 4,4 milliards. En 1987–1988, ils ont obtenu 6 milliards et 4,5 milliards en 1988–1989. Les agriculteurs ont donc reçu du gouvernement fédéral environ 20,8 milliards de dollars d'aide sous forme de dédommagement à cause de la sécheresse, d'assurance-récolte, de subventions des produits laitiers, de pertes de la Commission canadienne du blé, de paiements anticipés et de subventions du programme de stabilisation du prix des produits agricoles.

Sur la même période, soit de 1984–1985 à 1988–1989, les seuls producteurs de céréales et d'oléagineux ont reçu au total 11,777 milliards de dollars, près de 12 milliards.

Quant au soutien du secteur agricole, je viens de lire la page éditoriale de la lettre de nouvelles du *Ontario Farm Women's Network* de juin 1989, où il est mentionné qu'il est plutôt incroyable que le gouvernement provincial de l'Ontario n'ait pas consacré plus de 1,25 p. 100 de son budget total à l'agriculture. Un virgule vingt–cinq p. 100 du budget total, monsieur le Président. Le député reconnaîtra que l'agriculture est une activité très importante en Ontario. Oui, mais ce n'est certes pas une de ses priorités.

Au cours de la dernière année, soit en 1987–1988, le gouvernement fédéral a investi 2,1 milliards de dollars dans le secteur de l'agriculture de la Saskatchewan. Le gouvernement de cette province y a contribué 166 millions de dollars. L'appui fédéral constitue 93 p. 100 de l'ensemble, celui de la Saskatchewan 7 p. 100.

En 1987–1988, le gouvernement manitobain a investi 72 millions de dollars dans son secteur agricole, alors que le gouvernement fédéral y a contribué près de 800 millions de dollars, soit un rapport de 8 à 92.

En Alberta, le gouvernement provincial a dépensé 445 millions de dollars et le gouvernement fédéral 1,3 milliard de dollars, soit 25 p. 100 contre 75 p. 100 en faveur du gouvernement fédéral.

Ce ne sont pas là des montants insignifiants. Nous parlons ici d'une mesure représentant moins de 20 millions de dollars, alors que nous avons déjà englouti des milliards dans le soutien de l'exploitation agricole familiale, des localités rurales et du secteur agricole en général. Cela a paru dans le revenu net de 1988, qui a atteint des sommets inégalés en dépit de tous les problèmes éprouvés.

En Alberta, par exemple, il a excédé un milliard de dollars pour la première fois de l'histoire de cette province. En Saskatchewan, il a excédé un milliard de dollars pour la première fois depuis 1981. Au Québec, le revenu net a été en moyenne de 900 millions de dollars entre 1985 et 1988. En Ontario, le revenu agricole net a atteint 1,4 milliard, un record sans précédent pour le secteur agricole de cette province.

Il est absolument ridicule de prétendre que notre gouvernement refuse de soutenir le secteur agricole, car les faits et les statistiques prouvent le contraire. Je défie qui que ce soit de contester ces statistiques, car les faits sont là. Nous avons appuyé l'agriculture comme jamais personne ne l'a fait avant nous, et les agriculteurs canadiens le savent fort bien. Mais il vient un temps où il faut serrer les cordons de la bourse, où il faut demander aux agriculteurs de se serrer un peu la ceinture comme tous bons citoyens. Qu'y a–t–il de plus juste que cela?

Ce que souhaitent aujourd'hui les agriculteurs, c'est que nous fassions notre travail et que nous adoptions ce projet de loi de sorte qu'ils puissent aller de l'avant grâce aux avances d'argent qu'ils toucheront, espérons–le, avant Noël. L'opposition a essayé de se faire du capital politique avec cette affaire. Si elle a fait du tort à quelqu'un, ce n'est pas à nous, mais bien à elle–même et aux agriculteurs du Canada. Je lui demande de cesser ce jeu et de se décider à adopter ce projet de loi.

Mme Langan: Monsieur le Président, je vais essayer de poser une question très précise au ministre. J'espère qu'il pourra y répondre par oui ou par non. J'ai en main une lettre de la B.C. Vegetable Marketing Commission. Celle–ci estime que le Programme de paiements anticipés des récoltes est très utile mais qu'il est fort probable que, si les avances sans intérêt sont supprimées, le programme ne pourra plus répondre aux besoins des producteurs.

Le ministre peut–il dire à la B.C. Vegetable Marketing Commission, qui a exprimé ces graves préoccupations, s'il compte supprimer le programme de paiements anticipés sans intérêt, ce qui serait désastreux pour l'industrie?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, la députée peut répondre elle–même à cette question. Cela est prévu dans le projet de loi.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, les agriculteurs seront heureux, j'en suis sûr, d'apprendre qu'ils se tirent si bien d'affaire. J'ai du mal à croire, comme le ministre de l'Agriculture l'a laissé entendre, que ce programme de paiements anticipés, s'il y a des intérêts à payer, peut remplacer un programme d'avances sans intérêt.

Je vais donner l'exemple du colza parce que c'est une récolte importante dans la région du ministre. Les réserves actuelles de colza dont le prix n'est pas marqué sont suffisantes pour durer jusqu'en janvier ou février.

Les producteurs de ma région et de celle du ministre vendent actuellement leur colza au prix de 5$. Rien ne garantit que le prix du colza va augmenter au cours des trois prochains mois. Même si le programme de paiements anticipés avait été en vigueur, ces agriculteurs auraient été incapables de payer l'intérêt—au taux préfé-

rentiel plus 1 ou 2 p. 100, ou quel que soit le taux rajouté par le gouvernement—pendant quelque temps en espérant que le prix va monter suffisamment dans une couple de mois. Il aurait été possible de le faire dans ce temps-là seulement si le colza avait été régi par la Commission du blé, ce qui aurait stabilisé le prix au cours de l'année. On ne peut pas faire cela en vertu du régime actuel.

Puisque nous parlons d'argent, il y a deux ans, le gouvernement a abandonné le système du double prix pour le blé, ce qui lui a fait épargner 270 millions de dollars par année, ou à peu près le dixième de ce qu'il en coûte pour faire des paiements anticipés sans intérêt. Pourquoi ne pas utiliser une partie de cette somme? Pourquoi ne pas en utiliser une partie pour faire cela, au moins cette année?

Nous pourrions invoquer la loi existante. Le gouvernement retient cet argent en vertu d'une loi existante à laquelle nous pourrions avoir recours. Je sais que le ministre essaye de blâmer l'opposition du retard dans l'adoption de cette mesure, mais il a l'instrument nécessaire pour dégager ces fonds. Pourquoi ne pas utiliser une partie de cet argent et l'envoyer aux agriculteurs?

Si le ministre veut parler de modifications à la loi, il aura tout le temps voulu pour le faire l'an prochain. Adoptez-la maintenant, mais laissez les agriculteurs avoir leur argent quand ils en ont besoin, car ils avaient planifié d'avance.

M. Mazankowski: En réponse au député, monsieur le Président, je pense qu'une des raisons pour lesquelles les livraisons de colza sont en retard, comme il l'a dit, c'est que le projet de loi n'a pas encore été adopté, donc les producteurs n'ont pas pu y recourir. Il dit que la loi pourrait servir. En effet, mais seulement si les députés de l'opposition avait laissé passer le projet de loi.

M. Hovdebo: Sans intérêt, dès maintenant.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je sais qu'ils n'appuient pas le projet de loi, mais ce n'est pas une raison pour rançonner les agriculteurs et les prendre en otages. Le fait est que cette disposition a été adoptée en même temps que le budget et qu'il faut y donner suite. Le retard est dû—je sais que mon ami ne sera pas d'accord avec moi—en grande partie au fait qu'ils ont jugé bon, comme ils en ont le droit, de bloquer et de retarder l'adoption du projet de loi. Je trouve cela regrettable, d'autant plus qu'une fois le budget adopté, c'est devenu un fait accompli, une réalité de la vie.

• (1540)

Les députés de l'opposition n'auraient pas dû induire les agriculteurs en erreur en leur faisant croire qu 'il y aurait des accommodements. Nous avons fait savoir en avril dernier que nous allions retirer cette disposition. Nous avions espéré qu'avec la collaboration de nos honorables vis-à-vis, nous parviendrions à faire adopter le projet de loi avant la fin juin, ou à tout le moins avant la fin septembre. Ceux-ci n'ont pas voulu de sorte que nous faisons face au chaos actuel.

Le député n'écoute pas. Il n'a cessé de répéter que les agriculteurs n'ont pas les moyens d'assumer un taux supérieur de 1, 2, ou 3 p. 100 au taux préférentiel. Pourtant, c'est tout le contraire que j'ai dit. J'ai dit qu'il serait de 1 à 3 p. 100 inférieur au taux préférentiel. C'est de cela dont nous parlons.

Il voudrait revenir sur le fait que le colza relève de la Commission canadienne du blé. C'est une autre question. Une question que nous aborderons un autre jour. Je connais la position du député là-dessus. Je m'interroge encore sur celle des agriculteurs. Celle-ci varie d'une région à l'autre et d'une année à l'autre.

Je sais que les députés d'en face s'opposent à ce projet de loi, et ils ont certainement le droit de le faire, mais je les supplie de nous de laisser poursuivre notre tâche, de façon que le cadre existe et que les agriculteurs puissent dorénavant s'en servir.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je tiens à poser une question au ministre. Étant donné qu'il a déclaré que les partis d'opposition avaient retardé l'adoption de ce projet de loi, nous aurions avantage, je pense, à revenir sur l'ordre des faits. Tout d'abord, sauf erreur, c'est le 26 ou le 27 juin que le gouvernement a proposé le projet de loi. Il a présenté son budget à la fin d'avril. Ce projet de loi a dû être retiré, comme il le sait très bien. Or, le projet de loi C-36 a été ramené sur le tapis le 3 octobre, date où le débat a commencé.

M. Robichaud: Il ne pouvait donc pas être adopté en septembre, n'est-ce pas?

M. Ferguson: Absolument pas. En réalité, cinq mois après le budget, le gouvernement a jugé bon de présenter le projet de loi sous une forme acceptable pour la Chambre. Par conséquent, les partis d'opposition ne sont pas responsables des retards. Nous avons eu moins de deux mois pour l'étudier et nous devons voter à l'étape de la

troisième lecture cet après-midi. Il ne peut pas nous faire croire que le projet a été retenu devant le comité parce que celui-ci a dû l'étudier en toute hâte en raison de son contenu.

La récolte de soja était très avancée en Ontario lorsque le projet de loi a été déposé le 3 octobre. La récolte du maïs était elle aussi avancée, et les prix ont chuté en l'absence de mesure législative qui aurait pu régulariser les arrivages sur le marché. Les producteurs de soja ont été obligés de vendre leur récolte pour obtenir de l'argent comptant. Le ministre envisagera-t-il d'indemniser ces agriculteurs pour la perte qu'ils ont subie parce qu'il leur a fallu récolter et vendre leur soja à ce prix inférieur? Je crois que le prix a remonté d'environ 40c. le boisseau depuis le 3 octobre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'entendre le député parce qu'il a tellement d'expérience à la Chambre. Je ne voudrais toutefois pas qu'il donne l'impression que nous n'avons pas voulu négocier ou faciliter l'adoption de ce projet de loi. Lui et le whip de son parti savent que nous avons essayé plus d'une fois.

S'il y a eu des retards, c'est parce que des améliorations ont été apportées au projet de loi. Nous avons fait plusieurs tentatives et nous avons toujours échoué parce que les députés de l'opposition prenaient la chose à la légère. Ce projet de loi aurait pu être adopté il y a un mois. Il n'est pas complexe, mais plutôt assez simple. On me dit qu'il a été déposé le 27 septembre. S'il avait eu la volonté et le désir de venir en aide aux producteurs dont il se préoccupe tant maintenant, sa générosité l'aurait emporté, j'en suis sûr, et nous aurions pu faire quelque chose.

Malheureusement, il est maintenant trop tard pour y penser. J'espère que nous pourrons adopter ce projet de loi dans les plus brefs délais. J'espère qu'il pourra exercer quelque influence sur ses collègues de l'autre endroit et que ceux-ci ne traîneront pas, pour que nous puissions adopter cette mesure législative. J'ai l'impression que, bien que beaucoup de producteurs préfèrent des avances en espèces sans intérêt, ils veulent maintenant que ce projet de loi soit adopté, afin qu'ils puissent en profiter pleinement. Ce sera bel et bien le cas, en raison de la plus grande souplesse du programme et des améliorations que nous y avons apportées.

M. Althouse: Monsieur le Président, pendant les observations qu'il a faites plus tôt, le ministre de l'Agriculture a avancé un excellent argument en faveur de l'utilisation de ce projet de loi comme moyen de maintenir les prix agricoles à un faible niveau, pour que les usines de transformation puissent demeurer ouvertes. Il a parlé de quelques propriétaires d'usines de transformation qui étaient favorables à la suppression des avances en espèces sans intérêt avant l'adoption du projet de loi, ce qui a été proposé dans le budget d'avril dernier.

Étant donné le souci de consultation qui devait animer le gouvernement lorsqu'il a accédé au pouvoir, le ministre pourrait-il nous dire si, en fait, il a rencontré les organisations agricoles à ce sujet? Pourrait-il nous rapporter ce qu'elles lui ont dit? Dans les lettres que nous avons reçues pendant l'étude de ce projet de loi au comité, nous n'avons trouvé aucune organisation agricole en faveur de la suppression des avances en espèces sans intérêt. Nous n'avons pu en convoquer que trois à cause des limites de temps que nous a imposées la majorité conservatrice au comité, mais nous n'avons pas entendu de groupe se prononcer en faveur de la proposition.

Qui a-t-il consulté avant la proposition budgétaire et si des groupes d'agriculteurs étaient favorables, qui sont-ils? Nous savons que les transformateurs sont en faveur parce qu'ils espèrent que les prix des produits agricoles resteront assez bas pour que leur entreprise soit rentable et qu'ils restent en affaires. Quels agriculteurs ont été contents de la mesure?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député cherche à nous entraîner encore une fois sur une fausse piste. Il dit que je n'ai cité ou mentionné qu'un ou deux transformateurs. J'en ai nommé un, United Oilseeds de Lloydminster, qui appartient aux United Grain Growers, une coopérative, je crois. L'autre était le syndicat du Manitoba. C'est aussi une coopérative, n'est-ce pas?

M. Gustafson: Que je sache.

M. Mazankowski: Où va-t-il chercher cette idiotie que je n'écoute que les transformateurs? Je croyais que le syndicat du blé du Manitoba était une organisation coopérative formée d'agriculteurs, comme le sont les United Grain Growers. Je me demande alors ce qui peut faire dire au député que je n'écoute que les transformateurs.

M. Althouse: Vos arguments sont ceux de transformateurs et non d'agriculteurs.

M. Mazankowski: Maintenant, monsieur le Président, ils donnent des arguments de transformateurs, et non des arguments d'agriculteurs.

M. Althouse: Ce sont les gens du secteur de la transformation que vous avez écoutés, exact?

M. Mazankowski: Oh, je vois.

M. Althouse: Relisez la lettre.

M. Mazankowski: Le député soutient maintenant, je suppose, parce qu'ils ne font pas broyer leur colza, que les agriculteurs ne s'intéressent pas aux usines de transformation. Est-ce bien ce que dit le député? Est-ce cela la nouvelle politique agricole du NPD?

M. Althouse: La question était «quels agriculteurs?». Les prix agricoles baissent, vous l'avez dit vous-même.

M. Mazankowski: Nous en venons donc à la deuxième partie de la question. J'y répondrai volontiers.

Le député veut savoir quels agriculteurs nous avons consultés avant de présenter cette proposition budgétaire. Lorsqu'on présente une proposition budgétaire, on ne tient pas de consultations. Je crois que c'est une tradition bien établie du parlementarisme.

M. Althouse: Ce n'est pas ce que vous disiez lorsque vous avez accédé au pouvoir.

M. Mazankowski: Le budget a été présenté et ratifié. Ce projet de loi découle du budget.

Le député dit qu'aucun agriculteur ne veut payer des intérêts. C'est probablement vrai. Mais ce qu'ils veulent avant tout, c'est que les taux d'intérêt baissent, que le déficit baisse et que la dette nationale baisse.

Le député siège ici depuis longtemps, mais quand il s'agit d'être responsable, tout ce qu'il propose, c'est de dépenser les deniers publics. Au point où nous en sommes, nous ne pouvons plus dépenser. Pis encore, nous sommes forcés de demander aux agriculteurs de faire leur part. C'est dans cette optique que se présente cette mesure. De plus, nous espérons que, par celle-ci, nous réussirons à éliminer quelques-unes des distorsions du marché.

Ce que les agriculteurs veulent, c'est une gestion financière saine pour remettre de l'ordre dans les affaires de l'État. C'est ce que nous essayons de faire en demandant la collaboration et l'aide de tous les contribuables. Le député le comprend sans aucun doute.

• (1550)

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai trouvé les propos du ministre de l'Agriculture intéressants. Il y a une inquiétude qu'il pourait peut-être dissiper du seul fait qu'il est vice-premier ministre.

Beaucoup d'organismes agricoles laissent entendre, comme le faisait la lettre que j'ai lue cet après-midi de la part des producteurs manitobains de colza et celle que nous avons reçue des producteurs ontariens de maïs, que les taux d'intérêt peuvent bien dépasser de 2 p. 100 le taux préférentiel. Le ministre a dit qu'ils lui seraient inférieurs de 1 ou 2 p. 100. Pourrait-il garantir à la Chambre que le ministère des Finances et celui de l'Agriculture veilleront à ce que la garantie de prêt qui en résultera donnera lieu à des taux inférieurs de 1 ou 2 p. 100 au taux préférentiel?

Ce serait clairement une mesure importante, car elle fournirait aux agriculteurs se prévalant du programme un avantage important en leur permettant de se servir du pouvoir et des ressources financières du gouvernement du Canada, alors que si le taux d'intérêt était supérieur de 2 p. 100 au taux préférentiel, l'agriculteur dont la situation financière est relativement bonne pourrait probablement emprunter à la banque à ce taux d'intérêt. Il n'aurait certes pas à déposer 2$ en garantie sous forme de production en entrepôt pour obtenir un prêt de 1$ par l'intermédiaire d'une association de producteurs. Il serait très utile que le ministre puisse tirer ce point au clair.

Il a parlé de l'usine de transformation de colza, appartenant sauf erreur à la United Grain Growers en Saskatchewan, qui appuyait le projet de loi. En fait, la United Grain Growers a été l'un des organismes qui ont adressé au début d'octobre au premier ministre une lettre urgente pour demander au gouvernement d'abandonner le projet de loi et de distribuer les fonds qui avaient déjà été approuvés par le Parlement. Je serais très étonné que cette usine de colza ait été à ce point inquiète.

Je constate aussi que l'homologue manitobain du ministre, M. Findlay, lui a écrit le 19 septembre pour

l'exhorter à verser les paiements anticipés aux agriculteurs et pour lui dire que les problèmes actuels de liquidités des producteurs du Manitoba pourraient être atténués par ce projet de loi.

Le dernier point que je voulais signaler au ministre a été énoncé par Cliff Leach, président de l'Ontario Corn Producers Association dans une lettre qu'il a écrite au ministre chargé des Céréales juste après son discours du 4 octobre à la Chambre, dans laquelle, après avoir réfuté la plupart des arguments avancés par le ministre durant le débat, il a posé la question qui préoccupe sans doute tous les députés.

La voici:

> Enfin, nous devons répéter notre critique fondamentale: le projet de loi C-36 représente une réduction du soutien accordé par le gouvernement fédéral aux agriculteurs canadiens alors que nulle part ailleurs on ne s'est engagé à réduire une forme d'aide semblable—et surtout les dispositions de la loi agricole des États-Unis concernant les prêts offerts aux agriculteurs américains.

Ce qui préoccupe beaucoup d'agriculteurs, ce n'est pas seulement le projet de loi C-36 sur les paiements anticipés, mais la liste des six programmes, je crois, considérés comme des subventions dans l'Accord de libre-échange, qui étaient mentionnés dans le budget et qui font l'objet de mesures du gouvernement.

Les Américains n'ont aucunement réduit leurs programmes de soutien de l'agriculture tandis que le Canada a diminué plusieurs des six programmes en question, en affaiblissant l'assurance-récolte et en supprimant le système de la dualité des prix du blé, par exemple. Ce programme-ci est particulièrement important parce que les Américains ont un programme de prêts sans intérêt pour l'entreposage à la ferme du blé et des principaux produits agricoles. Nous semblons nous débarrasser de ces programmes unilatéralement plutôt que de les négocier bilatéralement, conformément aux dispositions du code des subventions de l'Accord de libre-échange. Je me demande si le ministre pourrait répondre à cette question posée par le président de l'Ontario Corn Producers Association dans sa lettre au ministre d'État chargé des Céréales.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question du député parce que cela me donne l'occasion de corriger l'impression que j'ai donnée à mon collègue du NPD lorsque j'ai dit 1 à 3 p. 100 au-dessous du taux de base. C'est incorrect. C'est probablement 3 p. 100 au-dessous du taux courant.

Par exemple, la Commission canadienne du blé emprunte à un taux inférieur au taux de base, et nous croyons que nous pourrons obtenir un taux presque semblable même s'il peut y avoir des frais d'admimistration minimes. Je tiens à m'excuser. En réalité j'aurais dû dire 2 à 3 points de pourcentage au-dessous du taux d'intérêt courant, ce qui serait égal ou légèrement supérieur au taux de base.

Le député a demandé quels étaient les meilleurs programmes de soutien à l'industrie agricole. Il est évident que notre programme de stabilisation des prix des céréales, notre programme d'assurance-récolte et certains de nos programme de stabilisation des prix agricoles ont été insuffisants au cours de la période tumultueuse que nous venons de traverser. C'est précisément pour cette raison que nous envisageons de mettre sur pied un nouveau programme d'assurance-récolte. C'est aussi pour cette raison que nous examinons la question des filets de sécurité pour voir si nous pouvons en concevoir qui soient permanents plutôt que temporaires et qui soient plus fiables et plus prévisibles.

Je crois que les agriculteurs veulent faire leurs plans avec un certain degré de confiance. Ils veulent faire leurs semailles en sachant qu'il leur sera possible de prendre les décisions qui s'imposent en égard aux conditions et aux tendances du marché et aux conditions météorologiques. Mais ils veulent en même temps assurer un certain filet de sécurité, une certaine protection dont ils disposeront pour prendre ce genre de décision.

C'est là notre but ultime. Les travaux progressent et nous espérons sincèrement que, lors de l'examen global du secteur agricole auquel nous procédons à l'heure actuelle, nous réussirons à mettre sur pied certains programmes qui seront plus appropriés et mieux adaptés aux besoins des années 90 et du XXI^{e} siècle, compte tenu de notre expérience des quatre ou cinq dernières années.

Je ne pense pas qu'on fasse secret du fait que les quatre ou cinq dernières années, en ce qui concerne la sécheresse, par exemple, ont été probablement semblables aux années 1930, voire pires. Je crois que c'est de très bon augure pour les producteurs canadiens qui ont réussi à tenir le coup. Cela témoigne du très grand degré de résistance grâce auquel ils ont réussi à survivre à cette période très difficile avec, évidemment, le soutien des gouvernements.

Les programmes spéciaux sont très difficiles à concevoir et à gérer et finissent généralement par ne pas plaire à tout le monde. On finit par créer des inégalités d'une région à l'autre, d'un canton à l'autre, d'un comté à l'autre. Nous essayons, dans la mesure du possible, de surmonter ce problème.

Nous espérons que, au cours de cet examen, nous pourrons régler cette question avec tous les participants afin de mettre au point des programmes dont les frais seront convenablement partagés et qui seront sains sur le plan financier, certes, mais aussi permanents, fiables et efficaces.

Le député soutient que cela découle de l'Accord de libre-échange. Je me demande pendant combien de temps encore on cherchera à tout imputer à cet accord. Absolument rien dans cet accord de libre-échange ne concerne cette question. Notre pays est souverain. Nous faisons le nécessaire pour relever les défis et nous adapter aux conditions du secteur agricole.

• (1600)

On pourrait se demander si les 20,7 ou 20,8 milliards de dollars que nous avons consacrés à l'agriculture en tant que gouvernement fédéral, au cours des quatre ou cinq dernières années, étaient reliés ou non à l'Accord de libre-échange?

Je suppose que ce que le député tente d'affirmer maintenant, c'est que si nous réduisons les crédits en question de 100$, ce sera la faute du libre-échange. Nous avons agi ainsi afin de répondre à un besoin; les agriculteurs le savent pertinemment. Ils n'ignorent également pas, et il suffit pour s'en convaincre de s'entretenir avec eux, que le gouvernement est très généreux à leur égard.

Le député sait tout aussi bien que moi lire les chiffres et ainsi, il n'est pas sans savoir que pour ce qui est du revenu net réalisé, 1988 a été la meilleure année que les agriculteurs aient jamais connue. Je sais qu'il y a des problèmes et que certaines régions sont durement touchées. Je ne suis pas sans le savoir.

Je représente une circonscription rurale, à l'instar de mon vis-à-vis. Cependant, les chiffres ne mentent pas. Le fait est qu'à certains endroits, les difficultés sont importantes, mais que dans d'autres régions, la situation est quelque peu meilleure. Je ne veux pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Je ne tente pas de brosser un tableau idyllique de la situation dans l'agriculture. Ce que j'affirme, c'est que nous faisons de notre mieux avec les ressources limitées à notre disposition. Nous essayons de répondre efficacement, et avec une certaine sincérité, aux besoins qui se posent. La dernière chose que les agriculteurs souhaitent, c'est un retour aux taux d'intérêt à 22, 23 ou 24 p. 100 qui étaient la marque du parti et du gouvernement dont mon collègue d'en face était membre.

M. Milliken: Vous n'êtes pas sérieux!

M. Mazankowski: Eh bien oui. Je vais vous dire. . .

M. Gauthier: Et ils sont sérieux.

M. Mazankowski: Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que pour ce qui est des problèmes éprouvés par les exploitations agricoles à l'heure actuelle, 97 p. 100 de tous les agriculteurs qui vivent une situation difficile, le doivent aux taux d'intérêt de 23 et 24 p. 100 et au taux d'inflation de 15 p. 100 qu'on a connus sous le gouvernement libéral. L'inflation augmentait sans cesse.

M. Milliken: Quelles balivernes!

M. Mazankowski: Nos vis-à-vis affirment que ce sont des balivernes. Eh bien, cela montre bien qu'ils ignorent tout de l'agriculture. Ce que nous tentons de faire en l'occurrence, c'est d'éviter une répétition des catastrophes que les agriculteurs ont dû subir sous le gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le ministre de l'Agriculture et vice-premier ministre tente d'éviter une catastrophe en appliquant des taux d'intérêt élevés, comme on l'a fait au début des années 1980. J'ai constaté que nos taux d'intérêt sont quatre points au-dessus des taux américains, ce que nous n'avions pas vu pendant très longtemps même à cette époque sombre.

Gardant en mémoire ses arguments sur les tentatives visant à juguler l'inflation, pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement quant à l'amendement que j'ai moi-même proposé aux deux lois à l'étude pour fixer à 50 000 $ le maximum des prêts, qui est actuellement de 30 000 $?

Limiter ainsi le relèvement du maximum serait un moyen de lutter contre la mentalité inflationniste dont parlait le ministre. Ce serait aussi le moyen de limiter la dette du gouvernement envers les banques canadiennes. Les institutions prêteuses, si elles ont la possibilité de rejeter sur le gouvernement une dette d'un quart de million de dollars, encourageront certains de leurs clients dont le compte est douteux à retirer le montant maximum des avances pour les céréales. Ainsi, si ces clients viennent à faire faillite, c'est le gouvernement et non les banques qui sera tenu responsable.

Le ministre peut-il nous dire si les ministériels appuieront une mesure aussi modeste visant à faire passer le maximum des prêts de 30 000 $ à seulement 50 000 $

plutôt qu'à 250 000 $ comme il était prévu à l'origine dans le projet de loi?

Le ministre dit lutter contre la mentalité inflationniste, mais il me semble que le gouvernement ne ferait qu'engendrer l'inflation s'il faisait passer en une seule fois le maximum des prêts de 30 000 $ à 250 000 $.

Nous n'avons pas pu apprendre des témoins qu'il nous a été possible d'appeler combien de prêts atteignaient le maximum, mais d'après ce qui a été dit, il n'y en a que très peu.

Il nous a été impossible de faire témoigner la Commission canadienne du blé ou son comité consultatif parce que les membres conservateurs du comité n'ont pas voulu les entendre. Par conséquent, nous ne savons pas quel pourcentage des agriculteurs demandant les avances de fonds ont demandé le maximum de 30 000 $. Certains témoins nous ont dit que seul un très petit pourcentage le demandait.

Je répète ma question au ministre. S'il tient tellement à combattre les attitudes inflationnistes, pourquoi son gouvernement propose-t-il de faire passer le montant maximal de ces prêts de 30 000 $ à 250 000 $?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je croyais que le député ne participait au débat que pour faire valoir que les agriculteurs ont besoin d'argent pour régler leurs factures et stabiliser le marché de leurs produits pendant que les prix sont bas. Ils pourraient ainsi accepter un paiement anticipé selon les indicateurs du marché et de solides principes commerciaux.

Et voici que le député nous dit que les agriculteurs n'ont pas besoin de tant d'argent, mais seulement du montant que lui-même leur accorderait. Je ne suis pas d'accord.

Je ne crois pas que les agriculteurs sont des irresponsables. Je crois que ce sont de bons gestionnaires et que c'est à eux qu'il revient de décider s'ils doivent emprunter 30 000 $, 60 000 $ ou 100 000 $. Cette décision incombe aux producteurs.

Depuis mon enfance, le secteur agricole a énormément changé. Né et élevé dans une ferme, j'ai assisté au passage des chevaux de trait aux chevaux-vapeurs. S'il y a une chose qui me frappe chez le secteur agricole canadien, c'est son pouvoir d'adaptation.

Si notre secteur agricole est aujourd'hui prospère et si le Canada demeure au rang des principaux pays agricoles, c'est parce que nos agriculteurs ont su s'adapter aux changements. Et s'ils ont su s'adapter c'est, à mon avis du moins, parce qu'ils sont de bons gestionnaires et qu'ils savent prendre les bonnes décisions.

Je préfère les laisser décider du montant dont ils ont besoin pour diversifier leur production à leur guise. Nous allons leur fournir les moyens de prendre ce genre de décision et faire confiance à leur bon sens et à leur jugement.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'en reviens au fait que c'est dès maintenant que les agriculteurs ont besoin d'argent.

Le ministre a fait valoir que la décision a été adoptée dans le budget, mais elle n'en est pas pour autant gravée dans la pierre. Il n'est pas nécessaire que le gouvernement prenne cette position et la garde jusqu'au bout.

Il a déjà changé d'avis à propos de questions qui étaient contenues et adoptées dans le budget. Je pense à un exemple en particulier, celui de la désindexation des pensions des personnes âgées qui a été proposée dans les documents budgétaires et qui a été abandonnée lorsque le gouvernement a changé d'avis. Il n'y a pas très longtemps de cela.

Pourquoi ne pas envoyer ce projet de loi au Sénat mais utiliser l'ancien projet de loi pour donner maintenant l'argent aux agriculteurs? Envoyez-le au Sénat et vous aurez votre projet de loi pour l'année prochaine, ce qui est le moment logique de l'avoir. Je demande au ministre pourquoi on ne pourrait pas procéder ainsi. Donner l'argent aux agriculteurs maintenant en se fondant sur l'ancien projet de loi et utiliser le nouveau l'année prochaine.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, on a déjà invoqué cet argument. J'ai essayé d'expliquer pourquoi il est nécessaire d'adopter ce projet de loi maintenant. C'est une disposition budgétaire.

Le député dit que les gouvernements ont déjà changé d'avis auparavant. Je suis certain que les partis d'opposition auraient souhaité qu'ils le fassent.

• (1610)

Je me souviens d'un certain budget que nous avions présenté alors que nous exercions le pouvoir en 1979. Quand nous avons proposé de hausser le prix de l'essence d'à peine 18c. le gallon, les députés néo-démocrates et libéraux se sont associés pour ruiner nos efforts et faire en sorte que le prix de l'essence augmente. . .

M. Milliken: Vous l'avez augmenté de 1$.

M. Mazankowski: Le prix de l'essence a augmenté de plus de 1$ le gallon, et au cours de cette période, nous avons encore alourdi notre dette de 100 milliards de dollars. Si nous continuons à augmenter la dette aujourd'hui, c'est uniquement parce que nous sommes obligés, même si nous n'en avons pas les moyens, de payer l'intérêt sur votre dette. Voilà le malheur. Nous continuons de payer pour la longue suite d'erreurs de gestion qu'a commises le gouvernement de l'époque avec l'appui de ses alliés.

Une voix: De 68 millions à 200 milliards de dollars.

M. Mazankowski: Je sais que le député de Prince-Albert qui a fait cette demande est sérieux et sincère. Je regrette de le décevoir. Nous devons faire en sorte que ce projet de loi progresse. J'irai jusqu'à dire à ses électeurs qu'en l'occurence il s'est battu avec noblesse et fierté.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai écouté l'aimable ministre de l'Agriculture avec le plus grand soin. Je me suis avisé qu'il fait l'objet de pressions énormes de la part de groupes de la Saskatchewan et des autres provinces des Prairies, y compris le comité consultatif sur la Commission canadienne du blé qui a signalé que la récolte de cette année est de qualité médiocre en raison des pluies abondantes survenues à l'époque des moissons. Une grande partie de cette récolte ne peut pas être livrée en raison de la demande pour ce qui est du blé et de l'orge de qualité inférieure. C'est un argument très important.

L'autre groupe de cette province est la *Saskatchewan Municipal Association* dont les études démontrent une dégradation très sérieuse de la situation par suite des faillites et des saisies d'entreprises agricoles ainsi que des dettes que les propriétaires n'arrivent plus à rembourser. Il l'a bien fait comprendre lors de la réunion annuelle du Syndicat du blé de la Saskatchewan lorsqu'il a dit que les agriculteurs auraient besoin d'au moins 500 millions de dollars avant la saison des semailles l'année prochaine. Une lettre du premier ministre de cette province confirme ses craintes en disant qu'il faudra des crédits supplémentaires.

Je trouve que le versement de paiements anticipés constituerait une façon de distribuer de l'argent aux agriculteurs sur une base provisoire. Je comprends que le gouvernement doit prendre à cette fin des dispositions spéciales afin de débloquer des crédits d'urgence.

Supposant qu'on ne prend pas d'arrangement permanent pour dégager des fonds additionnels, je me demande si le ministre a pensé à répondre aux demandes de Garth Stevenson, président du syndicat de la Saskatchewan, ou de Grant Devine, premier ministre, car ces paiements anticipés mettraient plusieurs centaines de millions de dollars en circulation au temps des récoltes.

M. Mazankowski: J'espère avoir bien compris le sens de la question du député. Laisse-t-il entendre que le premier ministre de la province de la Saskatchewan et M. Stevenson, président du syndicat du blé, seraient satisfaits si nous consentions des prêts sans intérêt aux agriculteurs? J'ai l'impression que c'est ce qu'il a voulu dire. Il pourra s'expliquer un peu plus tard.

Il a dit aussi que les céréales des agriculteurs sont de piètre qualité et qu'elles ne sont pas en demande à l'heure actuelle. C'est une autre raison pour adopter le projet de loi sans plus tarder: ils pourront en profiter pour emprunter et améliorer leur situation financière.

Il a aussi créé l'impression que cet instrument servait à financer des dettes à longue échéance. Cela n'a jamais été le but visé. C'est un outil de mise en marché, l'avance comptant donne plus de liquidités à l'agriculteur afin qu'il s'organise pour vendre son produit et faire le meilleur profit possible.

Voilà ce à quoi doit servir cette émission, non pas à financer des dettes à longue et moyenne échéance. C'est un outil de mise en marché. La mise en marché ordonnée se fait plus facilement et le producteur fait le maximum de profit. Je regrette que le député laisse entendre que tout irait bien si le projet de loi était retiré.

Nous savons que les agriculteurs de l'Ouest et d'autres régions du Canada connaissent encore des problèmes. Le premier ministre de la Saskatchewan représente très bien ses agriculteurs et nous présente régulièrement des instances lorsqu'il le juge nécessaire. Bien sûr, nous répondrons à sa demande. Nous analyserons et évaluerons l'envergure des problèmes, qu'il s'agisse de la sécheresse ou d'autre chose, comme nous l'avons fait par le passé.

Comme mon collègue peut le constater, notre bilan est éloquent. Nous examinerons l'ampleur du problème dans le cadre de notre travail. Il y a environ un an, tout le monde s'égosillait à dire qu'il fallait dédommager les agriculteurs victimes de la sécheresse.

Les compagnies d'assurance-récoltes ne nous enverront pas de statistiques avant la fin de janvier, février ou mars. Il est très difficile de calculer les pertes au pifomètre sans se tromper.

De toute évidence, nous suivrons la situation de très près et nous ferons savoir en détail au premier ministre provincial comment nous comptons nous y prendre à cette fin. Nous aurons besoin de sa collaboration, comme lui de la nôtre. Encore une fois, en Saskatchewan personne ne parle mieux, plus clairement et plus fort que le premier ministre provincial.

M. Foster: Monsieur le Président, tous les députés savent, il me semble, que le projet de loi ne prévoit pas de financement à long terme de la dette des agriculteurs. En offrant de l'aide plus tard cet hiver ou au début du printemps prochain, comme le demandent le Syndicat du blé de la Saskatchewan et le premier ministre provincial, le gouvernement ne fera qu'aggraver la situation.

Ces prêts sans intérêt d'une valeur de 400 ou 500 millions ne sont pas disponibles et c'est pourquoi la situation s'est aggravée cet automne. C'est ce que la Commission canadienne du blé, les dirigeants municipaux et les coopératives nous ont fait clairement comprendre. J'imagine que si le ministre continue de précipiter l'adoption de ce projet de loi, il subira encore plus de pressions de la part du premier ministre de la Saskatchewan. Il l'a déjà mentionné et d'ailleurs nous nous rappelons tous des demandes qu'il a reçues un certain matin, à 6 h, pendant la campagne électorale de 1986.

Je crois simplement qu'on aggrave la situation de ces producteurs, spécialement pendant la moisson, puisque, à la lumière de la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui, nous n'avons pas réussi, semble-t-il, à conclure de nouveaux accords concernant la vente et la livraison de blé en Russie. Il est donc évident que la suppression de cet article aggrave la situation.

• (1620)

Le ministre se rappelle sans doute que, pendant les négociations sur le code des subventions, il y avait une liste des subventions qui ne sont pas frappées de droits compensatoires. La plupart des producteurs, y compris les producteurs agricoles, les producteurs de soja et les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, soit les trois seuls groupes qui ont pu témoigner devant le comité, ne comprenaient pas pourquoi le gouvernement éliminait unilatéralement cette disposition, alors qu'elle pourrait lors des négociations sur un code des subventions avec les États-Unis donner lieu à certains programmes de soutien dans le domaine agricole, bien avant le début des négociations.

D'ailleurs, si j'ai bien compris, ces négociations ne commenceront pas avant 1991. Je signalerai au ministre qu'il serait regrettable de supprimer cet article à ce moment-ci. C'est sa décision, et il aura peut-être des problèmes avec son bon ami, le premier ministre de la Saskatchewan, parce que cela ne pourra qu'intensifier les pressions pour que des paiements provisoires spéciaux soient faits beaucoup plus tôt qu'il n'aurait été nécessaire, vu la quantité et la qualité des récoltes de cet été dans les Prairies.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre de l'Agriculture veut-il répondre?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais répondre parce que le député a mentionné le premier programme spécial canadien pour les grains au Canada et un téléphone au beau milieu de la nuit. Je voudrais vous dire, à vous et aux députés qui n'étaient peut-être pas là à ce moment-là, que les libéraux ont été les plus déçus lorsque le gouvernement fédéral a proposé de mettre sur pied le programme spécial pour les grains. Cette mesure leur a coupé l'herbe sous le pied. C'est alors qu'ils ont essayé de fausser le principe du programme en disant que c'était une forme de prêt. Ils voulaient savoir si c'était de l'argent recyclé ou de l'argent frais ou de l'argent faux. C'était marrant de les voir.

M. Gustafson: Leur ancien chef leur a dit de vendre eux-mêmes leurs céréales. Ils étaient habitués à ce genre de réflexion.

M. Mazankowski: C'est juste. Ils étaient habitués à cela parce qu'ils avaient un chef qui leur disait quoi faire avec leur blé.

Cela n'a rien à voir avec le code des subventions, et le député continue de faire intervenir l'Accord de libre-échange dans cette affaire. Sa déclaration n'a aucun fondement valable. Cela n'a rien à voir.

Le député veut nous faire croire qu'il défend l'agriculture. Il oublie que les agriculteurs comptent énormément sur les exportations. La moitié des recettes que nous réalisons sur les marchés agricoles proviennent des exportations. Nous sommes l'un des principaux agents du commerce international. Nous subissons les feux croisés

dans la guerre de prix entre la Communauté européenne et les États-Unis.

C'est le premier ministre de notre pays qui a fait inscrire l'agriculture comme première question à l'ordre du jour des délibérations du GATT pour que soit examinée cette situation débilitante qui anéantissait le secteur agricole du Canada axé sur les exportations. Nous voyons maintenant tous les pays agricoles tourner leur attention vers la réduction graduelle des subventions qui faussent le commerce, dont le total mondial, soit dit en passant, se situe entre 250 milliards et 275 milliards.

Très franchement, nous ne pourrons rester une nation commerçante si nous devons payer notre part de ces cotisations. Il nous incombe de travailler avec d'autres pays producteurs afin d'obtenir le retrait graduel de ces subventions qui déforment le commerce et désorganisent un secteur très important de l'agriculture canadienne.

Le député joue sur les deux tableaux. Le fait est que nous devons assurer un traitement équitable à notre secteur axé sur les exportations et à notre secteur axé sur le commerce intérieur. C'est l'équilibre que nous recherchons.

Il vaut la peine de discuter de cette question d'une manière intellectuellement honnête. Ces diversions, les allusions au code de subventions dans le cadre de cette affaire ne sont pas dignes du député. Lui et moi sommes arrivés à la Chambre en même temps. Nous nous entendons bien, mais il lui arrive de me sermonner et je dois le faire moi-même de temps en temps. Aujourd'hui, c'était mon tour.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Nous passons maintenant aux motions 7 et 8

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Motion nº 7

—Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 7, en retranchant les lignes 26 et 27, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit: «dépasser:

a) s'il y a un seul actionnaire, associé ou membre, selon le cas, 50 000 $ ou le montant inférieur que peut déterminer le ministre,

b) s'il y a deux actionnaires, associés ou membres, selon le cas, 100 000 $ ou le montant inférieur que peut déterminer le ministre,

c) s'il y a trois actionnaires, associés ou membres, selon le cas, 150 000 $ ou le montant inférieur que peut déterminer le ministre.»

Motion nº 10

—Qu'on modifie le projet de loi C-36, à l'article 16, en retranchant la ligne 25, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«grain obtenues, dépasser:

a) s'il y a un seul actionnaire, associé ou membre, selon le cas, 50 000 $,

b) s'il y a deux actionnaires, associés ou membres selon le cas, 100 000 $

c) s'il y a trois actionnaires, associés ou membres, selon le cas, 150 000 $.»

—Monsieur le Président, j'ai proposé ces amendements qui s'insèrent à deux endroits différents du projet de loi, mais il est bon qu'ils soient débattus ensemble puisqu'ils apportent la même modification à des dispositions des deux lois que le projet de loi à l'étude tend à modifier.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nºs 7 et 10 sont recevables et seront débattues ensemble. Un vote sur la motion 7 s'appliquera également à la motion nº 10.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai proposé cette motion partiellement à cause de ce que nous avons entendu au comité. Nous n'avons pu entendre que trois témoins représentant des organisations agricoles, mais nous avons constaté que, d'après leur expérience, très peu de ceux qui ont utilisé le régime des avances en espèces, lorsqu'il était sans intérêt, ont demandé le prêt maximal, qui s'élevait, selon l'ancienne loi, à 30 000 $ dans chaque cas.

Mes collègues du parti et moi-même estimons qu'il ne sert à rien d'envoyer des messages provoquant une psychose inflationniste. Le prêt de 30 000 $ a été accessible pendant un certain nombre d'années et, s'il faut l'augmenter, nous pensons qu'un prêt de 50 000 $ suffira à presque tous ceux qui se sont prévalus du programme jusqu'ici.

Je soutiens que, si un prêt de 30 000 $ suffisait à presque tous les agriculteurs lorsqu'il était sans intérêt, il est certain que pratiquement personne ne demandera jamais un prêt dépassant les 50 000 $ que nous proposons

dans le projet de loi. À notre avis, cette motion est cohérente et raisonnable. Si le gouvernement veut sérieusement lutter contre la psychose inflationniste dont il ne cesse de parler, il appuiera cette motion. J'attends donc impatiemment son approbation et son «oui» à l'appel du vote.

M. Foster: Monsieur le Président, ce qui nous préoccupe surtout dans ce projet de loi, c'est la suppression de la disposition prévoyant des avances sans intérêt. Nous avons décrit au gouvernement les énormes pertes que subira l'industrie, non seulement en liquidités pour les producteurs, mais également en revenu pour les agriculteurs. Si l'exemple des producteurs de maïs est représentatif de toute l'industrie, les avantages que les producteurs retirent du programme peuvent correspondre à 15 fois le montant investi. Le gouvernement est sur le point de faire une grave erreur.

• (1630)

Nous avons certes des programmes de soutien agricole au Canada, mais il y en a aussi aux États-Unis. Au moment des négociations avec ceux-ci sur la suppression des subventions, nous n'aurons aucun atout de négociations puisque notre programme de paiements anticipés aura déjà été éliminé. Lors des négociations sur les subventions, qui auront probablement lieu en 1991, les Américains refuseront de négocier la suppression de leurs programmes de soutien puisque les nôtres auront déjà été supprimés.

Le gouvernement a en outre éliminé le régime du double prix du blé et le tarif de l'Est en août 1988, par suite du même budget duquel découle le projet de loi C-36. Les groupes d'agriculteurs s'inquiètent de la suppression des programmes de soutien, comme les paiements anticipés, l'assurance-récolte et le tarif de l'Est, et ne peuvent croire que le gouvernement serait naïf au point de les éliminer avant même les négociations. S'il faut supprimer ces programmes, il ne faut pas le faire unilatéralement avant même que les négociations ne débutent.

Le député néo-démocrate a fait ressortir que le gouvernement, tout en en réduisant son aide, a relevé le maximum des prêts. Nous ne nous plaignons pas du soutien. Nous estimons cependant qu'il devrait être plus considérable. La limite de 250 000 $ est très élevée. Par ailleurs, il est difficile de le savoir, car on a tendance à ne pas modifier la loi et le montant de 50 000 $ pourrait sembler être suffisant à ce moment-ci mais peut-être pas à l'avenir si des prix plus élevés prévalaient pour le maïs et le soya. Nous pensons que l'amendement proposé en l'occurrence provoquera une certaine restriction, peut-être pas très grande à ce stade-ci, mais qui pourrait le devenir plus tard. Nous n'aimons pas voir limiter des programmes gouvernementaux, mais notre principale objection au projet de loi a trait à la suppression de la portion libre d'intérêt du paiement de l'avance telle que proposée par le gouvernement.

Mon collègue de Lambton—Middlesex a examiné toute la question de savoir pourquoi le projet de loi n'est pas adopté ou pourquoi son étude a pris si longtemps. Je voudrais donc lui laisser du temps, compte tenu du temps alloué par la Chambre pour le vote, pour lui permettre d'exposer les dispositions qui semblent avoir été acceptées et pourquoi il a fallu si longtemps pour présenter le projet de loi à la Chambre.

M. Cardiff: Monsieur le Président, le député ne cesse de mentionner l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, alors que nous parlons d'un programme dans le cadre duquel des paiements anticipés totalisant 27 millions de dollars étaient versés à un nombre très restreint de producteurs. En effet, peu de producteurs utilisaient le programme. Comme le ministre l'a signalé plus tôt, c'est une mesure visant à réduire le déficit budgétaire. Je crois que tous les députés à la Chambre savent que cela n'a rien à voir avec l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Rien du tout.

Il a également parlé du tarif de l'Est. C'est un vieux programme qui doit être examiné. Si le député l'a lu, il saura qu'on essaie actuellement de régler les questions relatives au transport et qu'il est grand temps qu'on le fasse. Encore une fois, c'est injuste de lier tout cela au libre-échange.

Pour ce qui est de la motion concernant la limite, nous avons beaucoup réfléchi et fait des recherches dans ce domaine. Nous croyons que 250 000 $ est une limite juste et nous savons qu'il est difficile d'apporter des changements une fois que les chiffres ont été établis. Par ailleurs, aux termes des anciennes lois, la limite de 30 000 $ ne permettait pas à beaucoup de producteurs de se servir du programme à cause des multiples récoltes qu'ils cultivaient. Cette nouvelle limite permettra aux producteurs de réunir toutes les récoltes qu'ils cultivent et de profiter davantage du programme.

M. Althouse: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, qui vient de nous dire que peu de gens pouvaient se prévaloir du programme lorsque la limite était de 30 000 $, pourrait-il dire à la Chambre quelle proportion des prêts atteignaient la limite de 30 000 $ l'an dernier, il y a deux ans ou il y a trois ans? Peut-il nous

donner ces renseignements que nous avons été incapables d'obtenir jusqu'à maintenant?

M. Cardiff: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de donner ces renseignements, mais je sais que, dans le cas de certains produits, les producteurs profitent du montant total de l'avance. Je crois que le tabac est l'un de ces produits. Nous verrons si nous pouvons donner ces renseignements au député, mais je n'ai pas ces chiffres aujourd'hui. Nous savons qu'un très petit nombre de producteurs se sont servis du programme. Je n'ai cependant pas les données concernant le pourcentage d'utilisation.

M. Ferguson: Monsieur le Président, le simple bon sens dit que si les producteurs n'ont pas recouru à ce programme comme ils l'auraient normalement fait dans les campagnes 1987 et 1988, c'est essentiellement parce que ce deux campagnes ont été marquées d'une très grave sécheresse, non seulement dans les Prairies mais d'un bout à l'autre de l'Ontario, et que les producteurs de soya et de maïs ont été extrêmement touchés.

Je voudrais insister à nouveau sur ce dont je parlais tout à l'heure, quand le gouvernement a dit que les partis d'opposition retardaient le projet de loi. Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi a reçu la seconde lecture le 26 octobre. Il a été adopté article par article en comité le 8 novembre. C'est presque trois semaines après qu'il revient à la Chambre, où il franchira la troisième lecture cet après-midi.

Ce qu'il y a de certain c'est que, puisqu'il a laissé passer cinq mois après le budget avant de saisir la Chambre du projet de loi, c'est le gouvernement lui-même qui est responsable de ces cinq mois de retard, ainsi que des trois semaines de retard qui ont suivi le franchissement de cette étape jusqu'a son retour en Chambre aujourd'hui.

Ce qui est passé inaperçu aujourd'hui c'est qu'il s'agit d'une nouvelle vague de démantèlement des programmes agricoles canadiens de la part du gouvernement, qui prétend s'incliner devant les pressions du marché. Nous avons beaucoup entendu parler cet après-midi de ces pressions du marché. «Nous réagissons aux pressions du marché». C'étaient les mêmes pressions du marché, disait-il, qui ont supprimé le système de double prix du blé, si avantageux pour nos producteurs. Le secrétaire parlementaire va constater j'en suis certain que cela va lui coûter environ 1 $ le boisseau l'an prochain, quand cette récolte sera coupée.

Ce sont les mêmes pressions du marché qui ont soustrait l'avoine à la Commission canadienne du blé. Nous savons évidemment que les producteurs de l'ouest du Canada, les pools des Prairies et le comité consultatif de la Commission canadienne du blé sont furieux à ce sujet. Nous savons que ce ne sont pas là des décisions demandées par les producteurs, mais des décisions résultant de pressions dues à certains établissements de commercialisation.

L'harmonisation des réglementations elle aussi répondait à des pressions du marché. Ce sont ces mêmes pressions du marché qui ont amené les États-Unis à faire appel devant le GATT contre notre crème glacée et notre yogourt, même si les États-Unis n'autorisent pas la crème glacée à entrer sur leur territoire.

• (1640)

Les pressions du marché, c'est la conséquence des mesures américaines de rétorsion contre notre porc. Ce sont ces pressions du marché qui ont forcé plusieurs petits abattoirs de l'Ontario à fermer leurs portes l'été dernier. Plus récemment, ces mêmes pressions du marché ont forcé St. Lawrence Starch Company à fermer son usine de Mississauga, et ont fait abolir le tarif de l'Est.

Je demanderai simplement au gouvernement quand il va exercer ces mêmes pressions, les faire jouer dans un sens qui aide nos programmes et qui aide nos usines que les difficultés acculent à la disparition. De toute évidence, le gouvernement répond aux pressions, mais seulement à celles qui viennent de la grande entreprise et des intérêts américains.

Je demande une fois de plus au gouvernement, alors que se termine ce débat sur les paiements anticipés, de penser à ce qu'il fait lorsqu'il démantèle ces programmes un à un, cette infrastructure qui a si bien servi les producteurs pendant de nombreuses années.

M. Cardiff: Monsieur le Président, le député soulève un certain nombre de questions. En ce qui concerne le démantèlement des programmes de commercialisation, nous ne faison rien de tel. Nous avons toujours affirmé vigoureusement que nous étions en faveur du secteur qui gère l'offre. Si un groupe quelconque de producteurs veut commercialiser ses produits collectivement, nous adopterons la mesure législative nécessaire. C'est très clair.

Nous avons dit également, et c'est bien connu au GATT, que l'article 11 du GATT devait être précisé et renforcé. Ce que nous faisons devrait constituer un signal sérieux. Je pense que nous avons l'appui de la Commission canadienne du lait et des producteurs laitiers du Canada pour faire renforcer et clarifier l'article 11 du GATT. Ils savent qu'il le faut, mais nous travaillons avec les producteurs pour y parvenir. C'est ainsi que nous réussirons, en travaillant avec les producteurs des différentes denrées.

Le député parle du retrait de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé. Il me semble que la commission n'en commercialisait pas beaucoup.

Il parle du système du double prix du blé. Beaucoup d'entre nous ont oublié la raison de l'introduction du double prix du blé. Au départ, il me semble qu'il avait été créé pour protéger les consommateurs canadiens, parce que le prix intérieur était beaucoup plus élevé.

Le député a mentionné la société St. Lawrence Starch. D'après les journaux, elle prétend que c'est à cause des droits compensatoires sur le maïs qu'elle a revu le fonctionnement de ses opérations et pris ces décisions. Probablement personne ici ne sait les vraies raisons du déménagement de St. Lawrence Starch. Nous pourrions spéculer, bien sûr, mais ce n'est pas l'endroit.

En tant que gouvernement, nous appuyons également le secteur du porc et de la viande rouge en les aidant à combattre les mesures de droits compensatoires prises par les États-Unis. Nous continuerons à appuyer les producteurs de denrées chaque fois que des mesures seront prises contre eux. Nous n'allons pas regarder impassiblement pendant que nos producteurs sont attaqués par des mesures prises par les Américains.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine pour une brève question.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je vais poser mes questions au secrétaire parlementaire. Il nous arrive d'avoir du mal à expliquer aux Canadiens la situation dans l'ouest et le centre du pays, et dans le Maritimes.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous indique par personne les sommes que le gouvernement fédéral verse aux agriculteurs de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec et des Maritimes. S'il pouvait nous donner des précisions là-dessus, il éclairerait les Canadiens sur bien des choses.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au secrétaire parlementaire pour une très brève réponse.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je sais que le temps réservé à ce débat est essentiellement écoulé. Je n'ai pas les données par région, mais nous pourrions assurément les fournir au député.

Un peu plus tôt aujourd'hui, tandis que nous discutions du projet de loi, le ministre a indiqué le total des versements qui ont été consentis à l'ensemble des agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada. Je suis persuadé que le député trouvera ces données on ne peut plus intéressantes. On trouvera demain dans le hansard d'aujourd'hui une bonne partie de ces renseignements, mais nous fournirons au député ces données ventilées.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre du jeudi 23 novmbre 1989, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur les motions n^os^ 7 et 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(Les motions n^os^ 7 et 10 sont rejetées.)

L'hon. Mary Collins (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-36, loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 131*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—121

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Berger
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
Lee	MacAulay
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
McGuire	McLaughlin
Milliken	Mills
Mitchell	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Stewart	Taylor
Volpe	Walker
Wappel	Whittaker
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—76

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le jeudi, 23 novembre, maintenant.

M. Mazankowski propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant que vous ne disiez: «Convoquez les députés», je pense que vous trouverez que la Chambre est disposée à l'unanimité à appliquer à la troisième lecture le résultat du vote pris à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 132)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—121

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Berger
Black	Blackburn (Brant)
Boudria	Brewin
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
Lee	MacAulay
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
McGuire	McLaughlin
Milliken	Mills
Mitchell	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Stewart	Taylor
Volpe	Walker
Wappel	Whittaker
Young (Gloucester)	Young (Beaches —Woodbine)—76

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Initiatives parlementaires

Comme il est 17 h 17, conformément à l'ordre adopté le 23 novembre, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

LES AUTOCHTONES

LES BESOINS DES JEUNES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé.

—Sauf erreur, un interprète intervient lorsque je commence à parler en Inuktitut, monsieur le Président.

[*Traduction de l'inuktitut*]

Je suis heureux aujourd'hui d'avoir l'occasion de parler des craintes des jeunes autochtones. J'ai présenté cette question aux fins du débat à la Chambre, parce que je m'inquiète vivement de la situation actuelle et des perspectives d'avenir des jeunes Inuit, Indiens et Métis, hommes et femmes. J'espère que mes observations d'aujourd'hui rendront justice à leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs rêves.

• (1720)

[*Traduction*]

Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Comité des affaires émanant des députés d'avoir décidé que cette motion devait faire l'objet d'un vote. Je suis heureux de constater qu'ils considèrent cette question avec autant de sérieux que moi.

Quelle est la situation d'un jeune autochtone vivant au canada à l'heure actuelle? L'année dernière, le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne a fait les manchettes avec cette constatation vraiment sinistre: «Un jeune Indien, au Canada, a plus de chances d'être envoyé en prison que de terminer des études universitaires.»

De nombreux parlementaires et Canadiens ont alors été bouleversés et à juste titre d'ailleurs. Toutefois, les manchettes alarmantes ont disparu après une journée ou deux. Combien d'entre nous se sont demandé le pourquoi de cette situation ou ce qui pourrait être fait pour y remédier? Les manchettes changent d'une journée à l'autre, mais les problèmes auxquels les jeunes autochtones doivent faire face demeurent.

[*Traduction de l'inuktitut*]

Je voudrais vous citer un passage d'une lettre que j'ai reçue de Mikkel Panaktalok, secrétaire du Tuktoyaktuk Youth Committee, relativement à la loi et à la prison.

> Si nous savions ce que la loi signifie, nous ne la violerions pas, car notre collectivité et nos familles sont beaucoup trop importantes pour nous, pour que nous leur causions du tort de quelque façon que ce soit. Nous ne voulons également pas aller en prison, car nous ne souhaitons pas être éloignés de nos parents. Parfois, cependant, nous jugeons que la seule façon d'obtenir de l'aide et des conseils, c'est d'être éloignés des nôtres, car nous ignorons comment obtenir cette aide dans notre collectivité, faute de programmes éducatifs. Nous ne pouvons faire des choix à moins d'être bien informés.
>
> Afin de faire ressortir un problème et d'obtenir de l'aide, nous nous livrons à des activités répréhensibles. Les jeunes ne veulent plus agir ainsi. Nous n'avons jamais voulu le faire intentionnellement.
>
> Selon nous, la GRC, les services de santé et les services sociaux n'interviennent qu'une fois que nous nous sommes attiré des ennuis. Personne ne nous parle de programmes de prévention. On doit nous montrer comment avoir recours aux services des organismes en question. Nous voulons travailler ensemble, mais ces organismes nous isolent. Ils se contentent de réagir, au lieu de prévenir.

[*Traduction*]

Quelles sont quelques-unes des tristes réalités auxquelles les jeunes autochtones vivant au Canada doivent faire face à l'heure actuelle? Les statistiques nous apprennent que les perspectives économiques et d'emploi des jeunes autochtones sont inférieures à celles des autres Canadiens. Elles nous apprennent qu'un jeune autochtone n'atteindra pas un niveau de scolarité aussi élevé et gagnera moins qu'un non-autochtone.

La santé du jeune autochtone est moins bonne que celle de l'autre; il vivra environ 10 ans de moins et sera plus exposé à mourir de mort violente.

D'innombrables études confirment les écarts sociaux et économiques persistants entre les autochtones et les non-autochtones du Canada. Il y a bien eu quelques améliorations ces dernières années dans l'espérance de vie, le logement, les installations sanitaires et l'enseignement postsecondaire, mais l'écart demeure inadmissible.

La revue *Médecin de famille canadien* de juillet 1988 présentait une évaluation de la santé des Amérindiens et des Inuit du Canada au cours des années 1980 et 1990. Elle révélait que le taux de mortalité infantile était deux fois plus élevé chez les Amérindiens que dans l'ensemble

de la population canadienne. Le taux de mortalité infantile chez les Inuit est trois fois plus élevé que le taux national.

Il subsiste encore un écart de 10 ans entre l'espérance de vie des autochtones et celle des non-autochtones du Canada.

[Traduction de l'inuktitut]

Le pourcentage de tuberculeux chez les autochtones est encore de 7 à 10 fois plus élevé que dans l'ensemble de la population. Dans certaines localités des Territoires du Nord-Ouest qui ont connu des épidémies ces deux dernières années, le taux est au moins 100 fois plus élevé que le taux national.

Les morts violentes sont encore une importante cause de mortalité chez les autochtones. En 1933, 31 p. 100 de tous les décès d'Amérindiens et 34 p. 100 de tous les décès d'Inuit étaient attribuables à des actes violents. Chez les jeunes adultes, le suicide est le premier de ces actes violents.

Les jeunes autochtones du Canada se suicident à un rythme alarmant. Les statistiques ont de quoi faire dresser les cheveux sur la tête et exigent l'attention de chacun de nous.

Le taux de suicide parmi les Inuit des Territoires du Nord-Ouest est quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Plus de la moitié des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest qui se sont suicidés depuis 1978 avaient entre 15 et 24 ans et étaient en vaste majorité des hommes.

[*Traduction*]

Entre 1978 et 1988, le taux de suicide chez les Inuit des Territoires du Nord-Ouest était en moyenne de 53,4 pour 100 000, alors qu'il était de 22,3 pour 100 000 chez les Indiens et de 20 pour 100 000 chez les autres.

Le taux de suicide national moyen au cours de la même décennie était de 14 par 100 000 environ.

Le fort taux de suicide chez les jeunes autochtones s'explique notamment par la pauvreté, l'alcoolisme et la toxicomanie, l'érosion des valeurs traditionnelles et le stress associé au passage d'une culture à une autre. La confusion culturelle qui caractérise nombre de collectivités autochtones dérange surtout les jeunes, dont beaucoup estiment n'avoir aucun avenir.

Les jeunes autochtones doivent pouvoir constater par eux-mêmes qu'ils ont un avenir au sein de leurs collectivités. Il doivent participer activement à la recherche de solutions et à la prise des décisions.

Je voudrais revenir encore à la lettre que j'ai reçue du comité des jeunes de Tuktoyaktuk et à ce que ces jeunes souhaitent pour leur collectivité:

> Il faut faire quelque chose pour les jeunes de Tuktoyaktuk. Il faut mettre sur pied des programmes nationaux, régionaux et locaux à leur intention. Il nous faut de l'argent. Si nous pouvions collaborer avec d'autres localités, nous pourrions voir ce qui s'y fait et mettre sur pied différents programmes d'échange avec elles. Nous pourrions chercher ensemble à résoudre les problèmes de chacune et trouver des idées nouvelles. D'autres jeunes font peut-être des choses que nous aimerions faire aussi.
>
> Les jeunes n'ont pas d'endroit où aller. Il n'y a pas de centre d'accueil ni de lieu de rencontre et les jeunes n'ont rien à faire ici le soir. Il n'y a pas suffisamment de programmes récréatifs. Si les jeunes font des bêtises à l'heure actuelle, c'est parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire. Notre localité a vraiment besoin d'un centre d'accueil.
>
> Il faut nous donner des responsabilités et nous montrer à les assumer, de même que nous permettre de prendre des décisions.
>
> Les jeunes d'ici n'ont accès qu'à de très rares programmes de désintoxication, s'il en est. Personne de notre âge n'a la formation voulue pour en offrir. Et si ce ne sont pas des jeunes qui offrent ce genre de programme, le message ne passe pas. Il faut que ce soit leurs pairs qui les fassent réfléchir aux conséquences de leurs actes. Il faut qu'ils trouvent un modèle parmi les gens de leur âge. Les programmes destinés aux adultes ne donnent pas de bons résultats chez les jeunes qui y participent.

Il est essentiel de hausser le niveau d'instruction des autochtones, qui est nettement plus faible que celui des non-autochtones. Quatre-vingt p. 100 des Canadiens ont une 9e année. Ce taux passe à 66 p. 100 chez les autochtones vivant dans des réserves urbaines et à 51 p. 100 chez les autochtones des réserves rurales.

• (1730)

[*Traduction de l'Inuktitut*]

Dans les Territoires du Nord-Ouest, 63 p. 100 des autochtones ont moins de la 9e année de scolarité. Seulement 2 p. 100 des autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont fréquenté l'université. Le nombre des décrocheurs et la proportion des échecs scolaires demeurent élevés. Dans les Territoires du Nord-Ouest, moins de la moitié des étudiants inscrits en 10e année obtiennent leur diplôme. C'est à ce moment-là que la plupart des jeunes se désintéressent des études parce qu'ils répugnent à quitter la localité qu'ils habitent pour une école secondaire dans l'un des grands centres.

Bien que le taux de réussite ait augmenté ces dernières années, il reste beaucoup à faire. Et que dire des perspectives d'emplois qui attendent les jeunes autochtones une

fois qu'ils ont obtenu leur diplôme? Elles ne sont guère encourageantes.

Je crains fort que nous n'ayons très bientôt à faire face à une crise d'envergure pour ce qui est du chômage chez les jeunes autochtones à moins que nous n'accordions à ce problème l'attention qu'il mérite.

[*Traduction*]

Au Canada, les peuples autochtones ont un taux de natalité bien supérieur à celui des autres peuples. Selon les chiffres du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année 1989-1990, la population autochtone s'est accrue trois fois plus rapidement que la population canadienne dans son ensemble. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'accroissement de la population autochtone par suite du projet de loi C-31 que le Parlement a adopté il y a plusieurs années et qui a redonné leur statut d'autochtones à des milliers de Canadiens qui l'avaient perdu par suite de diverses dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens.

Par suite de cette croissance rapide, cette population est très jeune. Près des deux tiers de la population autochtone est âgée de moins de 25 ans, en comparaison de moins du quart de la population canadienne dans son ensemble.

Des documents internes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien signalent les grandes conséquences au niveau de l'emploi de cette population jeune et croissante. Entre 1987 et 1997, 140 000 jeunes autochtones vont être en âge de joindre les rangs de la population active. Selon le ministère, on ne saurait trop insister sur les difficultés qui vont surgir. Ne serait-ce que pour maintenir l'embauche au faible niveau actuel, il faudra créer 8 000 nouveaux emplois par an. La plupart de ces nouveaux emplois devront être créés dans les régions rurales où les perspectives jusqu'à maintenant ont été très limitées.

Dans les Territoires du Nord-Ouest dont je suis originaire, la situation est analogue. Le taux de croissance de la population autochtone y est de 3 p. 100 par an. Plus de la moitié de toute la population des Territoires du Nord-Ouest, soit 53 p. 100, est âgée de moins de 25 ans. Environ 43 p. 100 de la population est âgée de moins de 20 ans. Dans les territoires du Nord-Ouest, on prévoit que, pendant la prochaine décennie, 600 personnes par an feront leur entrée sur le marché du travail.

Chez les autochtones, les taux de chômage actuels s'échelonnent entre 35 et 50 p. 100. Dans les collectivités éloignées, ce taux est encore plus élevé. Dans les territoires du Nord-Ouest, la plupart des près de 30 000 Inuit, Dene et Métis vivent dans de petits villages très dispersés où les perspectives de croissance sont limitées. Dans certaines collectivités, les taux de chômage atteignent 50 p. 100 et même plus.

Dans ces régions, pendant l'hiver 1989, le taux de chômage chez les autochtones était six fois plus élevé que chez les non-autochtones. Le chômage frappait surtout les jeunes de 15 à 24 ans.

Voici les taux de chômage chez les jeunes par région: Kitkimeot, 49 p. 100; Baffin, 34 p. 100; Keewatin, 31 p. 100; Inuvik, 28 p. 100; Fort Smith, 20 p. 100.

Chez les autochtones, l'explosion démographique a devancé la création d'emploi. Par exemple, la population en âge de travailler a augmenté de 2 600 personnes entre 1981 et 1986. Pendant la même période, seulement 1 185 emplois ont été créés.

C'est une mission très difficile que de créer des conditions qui assureront un avenir économique aux jeunes de ces collectivités qui leur permettrait de mener des vies productives.

Toutefois, je suis encouragé par les nombreux indices qui donnent à penser que les jeunes autochtones prennent les choses en main. En février dernier, l'association Aboriginal Youth of Canada a tenu une conférence ici, à Ottawa. Cet événement avait pour objet de réunir les jeunes autochtones de tout le Canada afin de former un consensus sur les mesures à prendre. Le thème portait sur le passé, le présent et l'avenir des autochtones. Il avait été choisi dans le but de montrer que, si les peuples autochtones doivent réaliser leur but d'autodétermination dans le présent, il faut respecter les coutumes et avoir une vision claire des objectifs que les gens veulent atteindre à l'avenir. L'Aboriginal Youth Council of Canada voudrait qu'un autre congrès semblable ait lieu l'an prochain, et j'encourage le gouvernement à accepter cette demande de financement.

J'espère que le plus grand nombre possible de députés des trois partis prendront la parole au sujet de la motion. J'ai écrit à de nombreux députés pour les inviter à participer au débat. Plus on discutera de ces questions et plus les gens se rendront compte de leur importance, mieux nous les comprendrons.

En conclusion, je cite les observations du comité de jeunes de Tuktoyaktuk: «Les jeunes de Tuktoyaktuk espèrent que les hommes politiques à Ottawa prendront au sérieux les préoccupations que nous avons décrites. Nous voulons travailler ensemble pour aider les jeunes autochtones du nord et du sud. Le gouvernement fédéral à Ottawa a le dernier mot, car il est très puissant. . . Nous espérons qu'il nous aidera à régler nos problèmes.» Nous devons prendre des mesures novatrices pour répondre aux préoccupations des jeunes autochtones du Canada. Tous conviendront, j'en suis sûr, qu'il est dans l'intérêt national de veiller à canaliser le potentiel de productivité et de créativité de ces jeunes et non pas à le gaspiller.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de participer au débat sur la motion présentée par le député de Nunatsiaq. Je ne peux que féliciter le député de l'intérêt qu'il porte au bien-être de la population autochtone du Canada. Qu'il soit assuré que je partage ses préoccupations, tout comme le gouvernement qui tente de faire de réels progrès dans ce domaine et de redonner aux Canadiens autochtones l'espoir et la dignité.

Je dois toutefois préciser que, même si le député lui-même est un homme indiscutablement sincère, animé d'une motivation honorable, le parti politique qu'il représente, lui, s'est malheureusement montré hypocrite chaque fois depuis un siècle qu'il a eu à traiter ces questions.

Presque tout au long du siècle dernier, les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont montré qu'ils étaient vraiment insensibles aux besoins du peuple autochtone. Si j'en parle, c'est parce que cela est lié aux problèmes qui nous confrontent aujourd'hui. Avec leurs mesures, les libéraux ont anéanti les aspirations des autochtones, ils ont relégué les premiers Canadiens à une existence totalement coupée de la vie moderne.

Au lieu d'éduquer les jeunes autochtones et de créer des emplois pour les adultes pleins d'énergie et d'enthousiasme, les mesures libérales de l'époque ont créé un système de bien-être social destructif et démoralisant et engendré un sentiment de désespoir, qui ont dépouillé les autochtones de leur identité et de leur respect, ne laissant que l'ombre, triste et faible, du peuple fier qui a déjà régné sur tout le territoire de notre pays.

Depuis 1984, notre gouvernement s'est efforcé de rétablir de l'ordre dans tout cela. Nous avons dû retourner aux sources mêmes des relations entre le Canada et ses autochtones, et nous l'avons fait dans notre recherche ininterrompue de remèdes à ces maux.

D'abord, il y a la question des réclamations foncières, dont un bon nombre remonte à plus de 100 ans. Depuis son arrivée au pouvoir il y a cinq ans, le gouvernement a réglé 40 réclamations et il est en train d'étudier 140 autres dossiers. Nous avons aussi conclu des ententes de principe sur deux réclamations générales et nous sommes sur le point d'en signer une troisième. Nous avons entamé des négociations sur six autres réclamations et les préparatifs pour la négociation de plusieurs autres vont bon train. C'est une question de fierté pour les autochtones, car ils ont laissé passer les envahisseurs européens après s'être fait dire par les gouvernements qu'ils auraient leur propres territoires. Nous voulons donc régler ces réclamations le plus vite possible afin de respecter cette promesse.

Deuxièmement, il y a la question de leur autonomie politique, c'est-à-dire que les autochtones aient leur propre gouvernement. Tout simplement, nous nous efforçons de leur redonner ce qui est leur droit de naissance, le droit auquel s'attendent tous les êtres humains, soit celui de prendre leurs décisions sur leurs activités quotidiennes. C'est nécessaire parce que l'attitude paternaliste des gouvernements précédents a donné aux fonctionnaires des Affaires indiennes un contrôle plus qu'extraordinaire et presque à la Orwell sur la vie des Indiens et des Innuits.

• (1740)

Il faut arrêter de jouer au grand frère de façon que les Indiens et les Innuits puissent prendre la place qui leur revient à titre de participants égaux aux affaires du pays, et qu'ils le fassent après avoir acquis l'expérience de diriger leurs propres affaires.

Dans le passé, les bandes ne pouvaient rien décider sans consulter le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes. Ils n'ont même pas pu régler des problèmes locaux aussi simples que le contrôle du nombre de chiens. Ils n'ont eu pratiquement aucun contrôle sur l'administrations des fonds utilisés pour fournir les services de base aux réserves. On

leur a enlevé le droit de s'occuper de leurs enfants et, dans bien des cas, on leur a même enlevé les enfants.

Assurément, les questions de scolarité et d'accès aux soins de santé étaient complètement sous le contrôle des bureaucrates du gouvernement qui ont souvent pris des décisions d'après leur propre vision des choses au lieu de chercher à satisfaire les besoins réels des gens.

Tout cela a changé grâce aux mesures progressistes du gouvernement et sous la direction du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous comprenons qu'il faut apporter ces changements avec une grande souplesse et en se souciant des besoins particuliers de chaque bande, de chaque groupe et de chaque localité. Nous savons que ce qui convient aux localités du Sud dans les régions à forte densité de population ne sera pas toujours approprié et ne s'appliquera pas toujours aux habitants des régions plus isolées. Néanmoins, nous reconnaissons aussi que nous devons agir sans tarder à tous les niveaux pour arrêter immédiatement la dégradation des premiers citoyens de notre pays.

Nos objectifs sont clairs. Nous nous sommes engagés à fond à rendre aux collectivités indiennes et inuit leur plein pouvoir de prise de décision et d'autodétermination au niveau local dans le cadre de la Constitution. Cela comprend le contrôle des programmes fournis par le gouvernement fédéral, et nous avons fait de grands progrès dans ces domaines. Par example, le contrôle administratif du fonds destiné à l'enseignement postsecondaire a été confié aux collectivités indiennes du Manitoba, et dans bien d'autres provinces.

De nombreuses bandes organisent leur propre aide sociale et exploitent les services locaux de type municipal comme l'eau, les égoûts et les programmes de lutte contre les incendies. De plus en plus de bandes administrent leurs propres écoles, emploient des éducateurs et fixent les programmmes selon les objectifs et les intérêts de la collectivité. Les bandes gèrent des programmes de construction de logements, administrent des prêts hypothécaires et établissent des programmes de développement communautaire. Elles possèdent et gèrent des entreprises de construction qui construisent des écoles, des routes et d'autres installations communautaires.

Grâce à ces initiatives, les autochtones prennent de plus en plus conscience de leurs capacités et peuvent ainsi tirer pleinement parti du nouveau programme canadien de développement économique des autochtones institué par le gouvernement en juin. En vertu de ce programme, 874 millions de dollars seront injectés dans l'économie des autochtones au cours des cinq prochaines années. Cette injection de fonds concourra au rétablissement de l'esprit d'entreprise qui est un trait naturel de ce peuple industrieux.

Ce programme vise l'établissement d'une base économique qui permettra aux autochtones de s'épanouir dans l'autonomie financière. Je suis fière de dire qu'il y a des centaines d'entrepreneurs autochtones qui n'attendent que l'occasion de se lancer en affaires et de réussir.

Ce sont de bonnes nouvelles pour bien des raisons, mais surtout parce qu'elles battent en brèche le stéréotype que trop de gens entretiennent encore sur les Indiens. Ces stéréotypes sont démentis de cent façons différentes dans tout le pays. Je le constate dans toutes les collectivités autochtones que je visite au Canada et où je vois des gens qui luttent pour offrir à leurs enfants un avenir prometteur. Je vois partout des réussites, car les autochtones peuvent enfin apercevoir un rayon d'espoir.

Nul doute qu'il reste beaucoup à faire et que de nombreux défis nous attendent, à mesure que les jeunes sont attirés par la ville à la recherche de nouvelles possibilités. Mais le gouvernement continuera de répondre du mieux possible aux besoins au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Les Canadiens doivent eux aussi assumer collectivement et individuellement leur part de responsabilité pour faciliter l'adaptation aux peuples autochtones. Nous devons commencer par reconnaître leurs succès. C'est une bonne façon de voir leurs problèmes dans une nouvelle perspective et de respecter davantage leur capacité de lutter alors que tout joue contre eux. Je peux vous assurer que plus on se penche sur leurs réussites, plus on admire ces gens qui se battent pour leur survie.

Il est réconfortant de voir naître des organismes bénévoles comme le Conseil canadien des entrepreneurs autochtones. Il s'agit d'un organisme du secteur privé que dirigent des gens en vue du milieu des affaires qui viennent de partout au Canada. Cet organisme encourage les jeunes entrepreneurs autochtones à développer leurs compétences en affaires grâce à un système d'encadrement par des conseillers. En dernier ressort, nous aurons besoin de beaucoup d'autres programmes comme celui-là pour réparer tous les dommages que des attitudes et des politiques peuvent avoir causés dans le passé.

J'ai déjà dit qu'il restait beaucoup à faire. Nous découvrons tous les jours de nouvelles approches dans les rapports de collaboration que nous avons établis avec les chefs autochtones. Depuis cinq ans que nous nous penchons sur le fait autochtone, nous n'avons pas trouvé de solution magique, mais nous avons acquis le sentiment que nous nous acheminions dans la bonne direction et nous avons réalisé bien des progrès pour corroborer cela.

Avant que les Européens ne viennent s'installer sur nos terres, les peuples autochtones étaient indépendants, ils se gouvernaient eux-mêmes et ne comptaient que sur leurs propres ressources pour vivre. Nous avons fait des démarches pour redonner aux peuples autochtones certaines de ces responsabilités. Il ne nous reste plus qu'à achever le processus et ce, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton—Richmond-Est invoque le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, étant donné l'urgence du sujet dont nous traitons, le débat durera cinq heures. La présidence pourrait-elle dire à la Chambre si elle a une liste des députés qui désirent participer au débat, car je désire qu'on y ajoute mon nom?

Le président suppléant (M. Paproski): Pendant cette première heure, le député de The Battlefords—Meadow Lake prendra la parole en premier. Il sera suivi de celui de Burlington, puis de celui de Kenora—Rainy River.

M. Len Taylor (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion du député de Nunatsiaq:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de prendre, en consultation avec les peuples autochtones, des initiatives spéciales permettant de répondre aux besoins pressants de la jeunesse autochtone sur les plans de l'emploi, et de la santé.

Le député a cerné une grave préoccupation à laquelle le gouvernement doit accorder immédiatement son attention et une plus grande priorité. En effet, les jeunes autochtones font face à un immense défi au moment où ils tentent de trouver leur identité et de se tailler une place dans notre vaste monde. Ces jeunes doivent surmonter, outre des obstacles naturels, de même que socio-économiques, ceux que le gouvernement fédéral a dressés sur leur route.

Nous devons nous rendre compte que les jeunes Indiens ont grandi dans un monde très différent de celui de leurs parents. Ils sont confus, effrayés et incertains de leur avenir. Ils vivent dans un monde ravagé par les frustrations des générations précédentes et, quand ils essaient de réagir, ils reçoivent des messages contradictoires sur la façon de faire face à ces frustrations.

Comme leurs parents, chaque fois qu'ils sont témoins d'un progrès sur un front, ils voient en même temps le gouvernement les trahir sur un autre. Ils voient leurs aînés combattre pour survivre dans un monde qui semble tellement différent de celui que la télévision leur montre chez eux. Les messages qu'ils reçoivent du monde non autochtone renforcent leur sentiment de méfiance et leur manque de confiance dans leur propre capacité de changer les choses. Et, dans ce monde de méfiance, ils sont envahis par les abus et parfois par la violence. Ce n'est pas un monde agréable, il ne fait que perpétuer la pauvreté et le désespoir.

• (1750)

Partout dans le pays, les chefs indiens s'attaquent aux problèmes de leurs jeunes du mieux qu'ils peuvent. Ces chefs savent que, pour affronter l'avenir, leurs enfants doivent être armés de la connaissance de leur histoire, de leur culture et de leur mode de vie, qu'ils doivent posséder la compréhension nécessaire pour atteindre les objectifs sociaux et économiques qu'ils se fixent eux-mêmes. Les chefs indiens ont déterminé, comme le député de Nunatsiaq qui a présenté la motion aujourd'hui, que l'emploi, l'éducation et la santé sont les piliers sur lesquels l'avenir des jeunes doit être édifié. Sans perspectives, compétences et patience, sans un corps et un esprit sains, les jeunes Indiens ne peuvent attendre grand-chose de l'avenir.

Il y a une chose que je voudrais mettre en évidence dans la motion à l'étude. C'est la définition et l'interprétation simples du mot «autochtone». J'insiste là-dessus, j'appuie la motion parce que le député représente strictement parlant les autochtones du Canada, mais je l'appuie aussi parce qu'elle s'applique aux personnes visées par les traités, qui descendent de ceux qui ont signé les traités avec la Couronne afin de pouvoir conserver leur souveraineté inhérente et de vivre toujours comme Indiens sur leurs terres. Beaucoup d'Indiens inscrits vivent dans ma circonscription; ils s'inquiètent également pour l'avenir

de leurs enfants et travaillent à améliorer et développer leurs perspectives d'emploi, d'éducation et de santé.

Le gouvernement doit comprendre que lorsque nous, parlementaires, lui proposons des plans, des programmes ou des politiques, que nous nous occupons de répondre aux besoins des autochtones, nous ne voulons pas déroger aux plans ou programmes de tous ceux qui sont autochtones mais qui satisfont peut-être à leurs propres besoins spéciaux de manière différente. Je le dis pour diverses raisons dont la moindre n'est pas que le gouvernement tend dans ses relations publiques à confondre tous les autochtones, ce qui le fait mal réagir par de mauvaises lois.

Le chef Rolland Crowe de la Federation of Saskatchewan Indian Nations déclare: «Les actes et les paroles du gouvernement actuel sont tout à fait contradictoires. Il dit d'une part que les Indiens doivent conserver et développer leur patrimoine culturel et leurs institutions politiques ou sociales, et d'autre part il donne à la politique de résiliation les apparences d'une politique de dévolution et poursuit ainsi les efforts que la Couronne semble faire délibérément pour diluer et éventuellement supprimer le statut spécial et les droits des Indiens inscrits!» Le gouvernement a de toute évidence besoin de se faire constamment rappeler qu'il a des obligations envers tous les autochtones, comme il en a envers tous les Canadiens.

À ce propos, monsieur le Président, j'aimerais vous signaler la conception qu'a de la formation une des bandes de ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. La bande de Little Pine estime que c'est la formation qui décidera du sort de ses enfants et de sa bande, qu'elle considère comme une nation distincte en soi. Pour cette raison la bande travaille à donner à ses jeunes une formation holistique qui les prépare complètement à jouer un rôle actif dans la société tout entière, en tant qu'individus responsables et compétents. Cette formation doit assurer non seulement le développement intellectuel et scolaire mais également le développement moral, spirituel et physique.

Permettez-moi de citer un des documents de planification pédagogique de la bande de Little Pine: «La formation doit tenir compte des traits et valeurs caractéristiques de la culture indienne traditionnelle, et doit chercher à donner aux jeunes des connaissances sur leur histoire et leur patrimoine culturels ainsi que la fierté d'être reconnus comme Indiens dans la société présente et future. Il est important d'apprendre aux jeunes les droits spéciaux qui leur ont été garantis par les traités. Il faut les aider à comprendre l'esprit et l'objet de ces traités, à respecter et à honorer la sagesse et la prévoyance dont leurs ancêtres ont fait preuve quand ils ont négocié ces traités qui ont accordé aux bandes indiennes un statut de nations distinctes. Il ne faut pas que les gens abusent de leurs droits en comptant recevoir un traitement de faveur injustifié, ce qui amoindrirait leur sens de l'indépendance et des responsabilités. Ils doivent comprendre que ces droits leur ont été accordés dans le but de leur offrir la possibilité de devenir des citoyens actifs, responsables et utiles dans leur bande et dans la société canadienne.»

La bande de Little Pine a fait ces commentaires dans une proposition présentée au mois de juin au ministère des Affaires indiennes. Je les ai approuvés à l'époque et je les approuve toujours. Il faut rappeler le ministère au sens de ses responsabilités. Je le répète parce que souvent il n'en tient pas compte dans ses réactions.

Vous vous souviendrez de ce qui s'est passé il n'y a pas si longtemps quand le ministère a fait ce qu'il aurait dû faire à l'époque, monsieur le Président. Il a accepté une proposition devant déboucher sur la construction en territoire indien d'une école qui devait préparer les jeunes Indiens à exercer des emplois bien déterminés. Cette école, l'*All Nations Institute of Technology*, a été construite sur la réserve de Thunderchild, qui elle aussi se trouve dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake.

Cette école est vide et désaffectée parce que le ministère a oublié ses projets. Il a trouvé facilement des capitaux de premier établissement, mais les crédits de fonctionnement ont disparu. Il ne suffit pas de faire construire des bâtiments pour donner une formation ou des emplois aux Indiens. Le gouvernement doit se souvenir que les jeunes Indiens, pour réussir ce à quoi ils aspirent, doivent recevoir les moyens qu'il leur faut pour y parvenir. Ces moyens, comme le député le signalait comprennent la formation, l'emploi et les soins de santé.

Les populations indiennes augmentent, et comme elles comptent un fort pourcentage de jeunes de moins de 20 ans, il est impératif qu'on fasse de nouveaux efforts pour aider les élèves à terminer leurs études. Les taux d'abandon élevés, spécialement chez les élèves indiens des écoles urbaines, font bien voir que le système ne répond pas à leurs besoins. Il faut consentir un effort spécial pour obtenir un programme indien, des enseignants indiens, des anciens indiens dans les écoles des territoires, des

réserves ainsi que des centres urbains lorsque les Indiens sont en nombre suffisant.

Le fait de maintenir l'intérêt des jeunes autochtones pour l'instruction n'est pas seulement une partie importante du système scolaire, mais aussi du développement de notre société. À quoi servirait une bonne instruction aux jeunes autochtones s'il n'y avait pas d'emplois où ils pourraient utiliser leurs compétences? Tant que persiste l'opposition à la création de programmes d'emplois et de possibilités économiques pour les Indiens, les jeunes ne seront guère portés à s'accrocher et à parvenir au but que nous voulons tellement leur voir atteindre.

Pour terminer, je profite de l'occasion pour demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de convoquer immédiatement une réunion des chefs indiens dans le but de créer un groupe de travail spécial, constitué d'Indiens, dont le rôle serait de recommander des initiatives que pourrait prendre le gouvernement fédéral pour répondre à ces besoins de la jeunesse indienne en matière d'emploi, d'enseignement et de santé. Si le ministre faisait cela, il répondrait aux questions soulevées par la motion d'aujourd'hui et, surtout, il donnerait une orientation précise à l'un des plus pressants problèmes sociaux et humains de la nation.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir cette occasion de parler d'un grave sujet, non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour les Canadiens. Même si je reconnais les besoins particuliers des jeunes autochtones, je voudrais commencer par saluer leurs réalisations dans de nombreux domaines.

De jeunes autochtones ont excellé dans le domaine des arts ou celui de l'enseignement et de plus en plus d'entre eux percent dans des entreprises du secteur privé. Ces réalisations sont particulièrement remarquables si l'on considère les difficultés qu'ils connaissent souvent en matière de santé, d'emploi et d'enseignement.

Étant donné l'importance de la culture autochtone, tant pour les autochtones eux-même que pour la richesse du tissu canadien, il importe que chacun des jeunes autochtones ait la possibilité de maintenir et de promouvoir son patrimoine culturel.

Nous savons tous que les problèmes des jeunes autochtones sont nombreux. Nous nous rendons parfaitement compte que des mesures doivent être prises si nous voulons rompre le cycle de la pauvreté dans lequel trop de jeunes se trouvent enfermés.

L'avenir de notre société appartient aux jeunes et c'est particulièrement vrai pour les Indiens inscrits. Environ 54 p. 100 de leur population est âgée de moins de 24 ans, contre 38 p. 100 chez les Canadiens non autochtones.

Les premières nations du Canada sont à juste titre très désireuses de voir ces jeunes réaliser tout leur potentiel. Monsieur le Président, vous entendrez beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre se dire d'accord avec ce sentiment. Vous allez nous entendre dire que nous ne sommes pas du tout satisfaits de la situation dans laquelle se trouvent nos jeunes autochtones. Bien qu'il y eu des progrès dans de nombreux domaines, vous allez entendre que notre gouvernement reste profondément préoccupé par la situation des jeunes autochtones.

• (1800)

Plus particulièrement, nous reconaissons volontiers que le Canada a encore beaucoup de chemin à faire avant que les autochtones n'atteignent les mêmes normes de santé, d'emploi et d'instruction que les autres membres de notre société. Mais en même temps, nous commençons à voir des réalisations positives et de nouvelles possibilités dont nos jeunes autochtones devraient bénéficier énormément.

Je tiens à assurer à la Chambre que le ministre d'État chargé de la Jeunesse et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration demeurent résolus à changer les conditions qui ont empêché les autochtones d'occuper leur juste place dans la société canadienne. Mais nous reconnaissons également que l'une des principales causes de l'échec des efforts des gouvernements précédents en vue d'améliorer la situation des autochtones tient à l'approche fondamentale qu'ils ont adoptée. Trop souvent, les programmes ont été conçus par des planificateurs sociaux qui pensaient connaître toutes les réponses, mais qui se trompaient.

Il est maintenant évident que les autochtones du Canada devraient assumer la responsabilité des affaires qui les touchent directement. C'est pourquoi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a travaillé aussi étroitement que possible avec les divers groupes dont se composent les Premières Nations du Canada pour promouvoir l'autonomie administrative. Il est résolu à faire croître de façon spectaculaire la prise de décision au

niveau local. Il est déterminé à doter les gouvernements autochtones de pouvoirs accrus dans le cadre établi par la Constitution canadienne, et il est prêt à fournir aux autochtones des ressources accrues pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Des possibilités d'emploi accrues pour les autochtones constituent l'un des éléments-clés de l'autodétermination. Il ne fait aucun doute que nous devons travailler à réduire le taux de chômage chez les jeunes autochtones qui se chiffre à 31,6 p. 100, un taux bien supérieur à la moyenne nationale de 11 p. 100. Nous voulons que les jeunes autochtones bénéficient de notre changement de priorité concernant l'emploi et l'immigration, où des programmes passifs de soutien du revenu sont remplacés par des programmes et des services qui aideront les gens à se trouver une niche stable sur le marché du travail.

Nous voulons qu'ils participent à ces programmes parce que les statistiques montrent clairement qu'ils ont désespérément besoin d'être mieux équipés pour faire face aux exigences élevées d'une économie mondiale moderne.

Comme vous le savez, monsieur le Président, beaucoup d'initiatives concernant la formation et l'emploi prises par Emploi et Immigration Canada sont orientés, en priorité, vers les autochtones. Emploi et Immigration Canada s'engage à aider ceux qui ont de la difficulté à entrer dans la population active ou à y rester. C'est pourquoi les autochtones sont l'un des groupes désignés qui reçoit une attention spéciale dans les programmes que nous offrons.

Des projets ont été mis sur pied dans tout le pays dans le cadre de la Planification de l'emploi pour répondre aux besoins de formation très réels de nos autochtones. Par exemple, un projet de formation sociale et professionnelle a été récemment inauguré à Vancouver pour les jeunes repris de justice autochtones en chômage. Ce projet de 331 538 dollars a été mis sur pied dans le cadre du programme d'intégration professionnelle de la Planification de l'emploi en coopération avec la société des Indiens et des Métis. Il emploie maintenant 48 autochtones et il leur fournit une expérience de travail supervisé. Il offre aussi de l'aide à ceux qui ont des problèmes d'abus d'alcool et de drogue ainsi qu'une orientation sociale et des techniques de contrôle de la colère pour ceux qui en ont besoin. Voilà le genre d'occasions pratiques que nous offrons aux autochtones. En participant à ces projets, ils reçoivent une importante formation qui leur permettra d'entrer sur le marché du travail.

La formation sociale qu'ils obtiennent dans ces programmes est basée sur leur culture. Des services de placement sont offerts, et ceux qui ont besoin de formation supplémentaire liée à l'emploi sont aiguillés vers les programmes appropriés.

Cela fait partie des efforts que nous déployons dans le cadre de la Planification de l'emploi afin d'essayer d'aplanir les nombreuses inégalités dont les autochtones sont victimes au Canada dans le domaine de l'éducation et de la formation. Nous avons appuyé des mesures innovatrices visant à répondre aux besoins uniques des jeunes autochtones. À Regina et à Winnipeg, nous avons essayé d'accroître le degré d'alphabétisation des jeunes chômeurs autochtones grâce à notre programme «Beat the Street». C'est une initiative unique qui a recours à l'enseignement individuel par un pair pour aider les jeunes de la rue. Les jeunes chômeurs sont souvent plus réceptifs à la formation offerte par des gens qui comprennent leur situation, comme le prouve le succès du programme «Beat the Street». Des participants au programme qui avaient échoué ailleurs ont appris à lire et à écrire et ont acquis les compétences personnelles et professionnelles dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail et réussir.

Parmi les autres exemples des efforts du gouvernement, il y a le Programme des stagiaires autochtones, administré avec succès par le gouvernement fédéral depuis 1976. On est en train d'élargir ce programme qui s'inscrit maintenant dans le cadre du programme Défi, Initiatives d'emplois d'été pour étudiants, d'Emploi et Immigration Canada. Le Programme des stagiaires autochtones crée des emplois d'été pour les jeunes autochtones dans les bureaux d'Emploi et Immigration Canada d'un bout à l'autre du pays. Il leur donne non seulement un revenu, mais aussi de la formation et de l'expérience. Ils ont donc ensuite ce qu'il faut pour entrer sur le marché du travail et réussir. Depuis 1976, la participation à ce programme est passée de 65 personnes à 586 personnes. On s'efforce aussi de donner aux jeunes autochtones des emplois dans la fonction publique qui correspondent à leurs aspirations professionnelles.

Je sais que l'on s'inquiète beaucoup au sujet du bilan déplorable de l'éducation des autochtones du Canada. C'est là un problème qui a tourmenté notre gouvernement et bon nombre de ses prédécesseurs. Toutes les études que nous avons entreprises révèlent que toute personne, autochtone ou pas, qui abandonne ses études secondaires limite sérieusement ses possibilités financières et professionnelles. L'éducation demeure de toute évidence le meilleur moyen d'éviter le chômage. Mais nous avons parfaitement compris que le taux d'abandons scolaires chez les jeunes autochtones est vraiment beau-

coup plus élevé que pour tout groupe comparable. Nous sommes décidés à aider cette catégorie de jeunes à exploiter son plein potentiel.

Les ateliers d'orientation au travail, AOT, est l'un des mécanismes que nous avons choisis pour ce faire. Ces ateliers préparent les jeunes qui renoncent à leurs études prématurément en fonction de leur participation future au marché du travail. Le programme AOT offre des ateliers et de la formation en cours d'emploi, à la fois pour préparer ces jeunes élèves au marché du travail et pour les encourager à poursuivre leurs études. Il les aide à comprendre à quel point il est important d'acquérir des compétences spéciales en fonction de leurs aspirations professionnelles futures.

Tous ces programmes font partie des mesures générales que nous avons prises pour aider les jeunes. Les projets pilotes généraux mis en oeuvre, comme la Stratégie-Jeunesse Canada-Nouveau-Brunswick et la Stratégie-Jeunesse Canada-Terre-Neuve, visent à régler le problème du chômage chez les jeunes dans ces provinces, les jeunes autochtones étant du nombre des groupes bénéficiaires.

Ces stratégies ont pour objet de régler les difficultés très concrètes qu'éprouvent les jeunes quand ils cherchent à accéder au marché du travail. À titre d'exemple, l'accent mis sur les études, dans le cadre du programme L'École, j'y suis, j'y reste, et l'un des éléments clés de ces stratégies. Ce programme assure notamment des services d'orientation, des services d'alternance et des projets d'emploi qui donneront aux étudiants une perspective réaliste du marché du travail et leur indiqueront les avantages à longue échéance d'une éducation sérieuse.

Au Nouveau-Brunswick, on accorde une attention particulière aux étudiants autochtones à risque élevé susceptibles de décrocher. Dans le cadre de la stratégie, on coordonne les programmes fédéraux et provinciaux actuels à l'intention des jeunes, on renforce les programmes et services fédéraux. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député termine-t-il?

M. Kempling: Oui, monsieur le Président.

Comme je l'ai déjà dit, on accorde la priorité aux jeunes autochtones. Récemment, par exemple, nous avons octroyé 140 000 $ à l'union des autochones du Nouveau-Brunswick pour permettre aux jeunes Maleseets et Micmacs de profiter pleinement de l'aide accordée en vertu de l'entente fédérale-provinciale.

Nous avons accordé presque 100 000 $ au conseil des autochtones du Nouveau-Brunswick afin que les jeunes autochtones hors des réserves puissent participer davantage à la stratégie fédérale-provinciale. Cependant, nous nous sommes aussi engagés à un processus de consultation, de négociation et de collaboration. Je suis confiant que, grâce à ce processus, nous pourrons régler les problèmes équitablement.

Je tiens à assurer le député qui a présenté cette résolution que nous sommes déterminés à offrir aux jeunes autochtones les compétences professionnelles dont ils auront besoin pour participer pleinement au XXI^{e} siècle. La compétitivé du Canada sur les marchés mondiaux de l'avenir dépend de la formation de nos jeunes d'aujourd'hui. Nos jeunes sont notre avenir.

• (1810)

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Nunatsiaq d'avoir présenté une motion sur les jeunes autochtones, ce qui me donne l'occasion de parler ici de cet important sujet.

Au départ, j'avais l'intention de me limiter à l'éducation et au développement économique. Cependant, avant d'arriver à ces aspects, il me faut parler d'un autre. Nous avons dernièrement entendu des comptes rendus très alarmants sur le taux de suicides chez les jeunes autochtones des localités de ma circonscription.

Nous avons souvent entendu dire que le suicide était beaucoup plus fréquent dans les localités autochtones que chez le reste de la population. Personne ne conteste la véracité de cette affirmation. Mais si l'on en vient à ce qui est fait pour réduire le taux de suicides chez les jeunes autochtones, c'est une autre histoire. Si j'en crois les dirigeants autochtones de ma circonscription, on fait très peu. Le Conseil tribal Shibogama représente six localités autochtones situées dans une région isolée du nord-ouest de l'Ontario. Le seul moyen d'y accéder, c'est par avion. Depuis deux ans et demi, il y a eu 40 suicides dans ces localités qui comptent en tout 1 800 habitants.

Le taux de suicides y est sept fois plus élevé que dans l'ensemble du Canada. Les chefs, membres du conseil tribal, sont découragés par l'augmentation du nombre de suicides parmi leurs jeunes. Ils s'inquiètent tout particulièrement de voir un nombre croissant de jeunes se tourner vers le suicide comme moyen de résoudre leurs problèmes.

Le dernier suicide en date est survenu la semaine dernière à Kingfisher Lake. Un garçon de 16 ans a mis fin à ses jours. Sa mort a laissé un vide dans le coeur de nombreux habitants de cette localité de 300 habitants. Cette disparition afflige durement les parents du jeune

homme. Perdre un enfant à la suite d'un suicide constitue sûrement l'expérience la plus difficile à vivre pour les parents. Bien des questions restent sans réponse et il est encore plus difficile d'accepter la mort de l'être cher disparu. Il y a eu quatre suicides de ce genre depuis deux ans dans la localité de Kingfisher Lake. Les chefs autochtones de l'endroit ont beau continuer à déployer d'énormes efforts, afin de bâtir leur collectivité pour les générations futures, ils s'aperçoivent que leurs jeunes sont victimes de la violence, de la pauvreté, de l'alcoolisme et des toxicomanies.

Plus tôt cet été, je me suis rendu dans de nombreuses collectivités autochtones de ma circonscription. À mon arrivée dans la réserve indienne de Wapekeka, le chef et le conseil de bande m'ont accueilli au quai en me faisant part du suicide, la nuit précédente, d'un adolescent de 17 ans. Il était traité à Kenora, dans un centre de désintoxication pour alcooliques et toxicomanes. J'ai rencontré la mère du jeune homme et les autres membres de sa famille. Ce que j'ai vu m'a laissé une vive impression. La mère, la grand-mère, le frère et la soeur de ce jeune homme étaient complètement anéantis par la nouvelle du suicide de cet être cher. Toute la collectivité partageait la souffrance de la famille. Lorsqu'un membre de la collectivité perd la vie d'une façon si violente et si inutile, la flamme cesse de briller dans les yeux des autres membres de la collectivité et il n'y reste plus que la douleur, la tristesse et le sentiment d'impuissance.

Lors d'un colloque sur la santé mentale des autochtones tenu à Thunder Bay, le mois dernier, le Dr Harvey Armstrong, chef de la section de la santé mentale des autochtones de l'Association des psychiatres du Canada, a déclaré que les parents autochtones developpaient un sentiment d'impuissance face aux nombreux cas d'enfants qui se détruisent par l'alcool et les drogues. Lors de la conférence annuelle sur la santé de l'Association des Iroquois et des Indiens alliés, tenue à London, en Ontario, plus tôt ce mois-ci, Arthur Holmes, auteur autochtone et ecclésiastique, a également fourni des chiffres qui ont de quoi inquiéter. Il a déclaré que 80 p. 100 des Indiens avaient une mort subite ou violente.

Les Canadiens n'accepteraient jamais de telles statistiques dans les autres collectivités. Les appels à l'aide seraient entendus et on y répondrait. Pourquoi n'en faisons-nous donc pas autant pour les collectivités autochtones? En tant que législateurs, nous devons trouver des solutions aux nombreus problèmes qui nous sont soumis.

Le rapport que le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse a publié en 1986 consacrait tout un chapitre aux jeunes autochtones et à leurs problèmes. Dans une section sur le suicide, la toxicomanie et l'alcoolisme, le comité déclarait:

> Nous croyons qu'il appartient aux Autochtones eux-mêmes de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes visant à prévenir les suicides et à aider les jeunes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

Il poursuivait:

> Il semble que les programmes les plus efficaces soient ceux auxquels participent des jeunes qui offrent aux autres jeunes des exemples de réussite.

J'ai pu constater l'efficacité des programmes d'intervention d'urgence dans trois des localités autochtones de ma circonscription.

En 1980, en effet, les localités de Grassy Narrows, Whitedog et Whitefish Bay vivaient une crise importante par suite de taux de chômage et d'assistance sociale élevés. Les jeunes autochtones étaient soit à la charge de la Société d'aide à l'enfance, soit sous la surveillance de services de probation et de contrôle, soit aux prises avec un problème de toxicomanie. Les chefs autochtones ont reconnu que des programmes d'intervention d'urgence s'imposaient et ils ont conçu dans leurs localités des programmes qui sont administrés par des autochtones pour des autochtones. Grâce à l'aide financière fournie par le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones de Santé et Bien-être social, les programmes d'intervention immédiate dans ces trois localités ont connu un immense succès.

Des statistiques récentes des localités de Grassy Narrows, Whitedog et Whitefish Bay accusent une diminution de 80 p. 100 du taux des morts violentes, une diminution de 80 p. 100 du taux de suicides, une diminution de 90 p. 100 du nombre des jeunes délinquants et une diminution de 80 p. 100 de l'usage des solvants hallucinogènes, tout cela, sur une période de sept ans. Ce sont des statistiques très encourageantes qui prouvent la véracité de que ce qu'avançait le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse, à savoir que les programmes de prévention conçus et mis en oeuvre par les autochtones sont les plus fructueux.

Les localités de Grassy Narrows, Whitedog et Whitefish Bay ont prouvé sans l'ombre d'un doute qu'elles peuvent redresser la situation si elles bénéficient du soutien moral et financier nécessaire.

Bien que le financement du programme d'intervention immédiate dans ces trois localités de ma circonscription ait continué à diminuer sensiblement, les programmes se

poursuivent, mais avec beaucoup de difficultés. Au début de l'année, les programmes d'intervention immédiate ont failli être victimes des compressions budgétaires fédérales.

Les chefs autochtones se sont rendus à Ottawa avec moi, se sont entretenus avec des représentants de Santé et Bien-être social et ont réussi à sauver une partie du financement. Voyez-vous, monsieur le Président, les programmes d'intervention immédiate à Grassy Narrows, Whitefish Bay et Whitedog ne sont pas vraiment des programmes du ministère. Ils ont été conçus par les chefs autochtones pour leur peuple. On a rejeté la demande de financement pour des programmes similaires de toutes les autres collectivités autochtones qui ont essayé d'en obtenir. Le ministère ne tient pas ce programme pour un «programme officiel».

Je crois sincèrement que le gouvernement devrait mettre immédiatement de côté des crédits propres à permettre à chaque localité autochtone de notre pays de mettre sur pied et de gérer un programme d'intervention immédiate qui corresponde à ses propres besoins. Nous assisterions très rapidement à une baisse du taux des morts violentes, des suicides et de la toxicomanie. Nous avons l'occasion d'investir dans l'avenir des jeunes autochtones de notre pays. Chaque pays reconnaît que sa jeunesse est son avenir. Nous pouvons donner à nos jeunes autochtones un avenir plein de promesses et fondé sur l'espoir.

Le temps est venu pour le gouvernement d'agir. Le moment est venu pour nous de prendre des mesures concrètes. Nous devons débloquer des crédits si nous voulons empêcher le taux de suicides de grimper encore davantage. La survie culturelle et économique des autochtones en dépend.

Comme le temps dont je dispose tire à sa fin, monsieur le Président, j'aimerais dire un mot de l'enseignement offert aux jeunes autochtones. Ce n'est un secret pour personne que dans les localités autochtones, les programmes d'enseignement sont inférieurs aux normes provinciales. Depuis des années, les chefs autochtones s'efforcent de concevoir des programmes d'étude qui correspondent vraiment aux besoins des différentes localités.

Alors que le ministère des Affaires indiennes s'apprête à céder aux autochtones le contrôle de leurs programmes d'étude, il importe que ce transfert s'effectue à la suite de consultations étroites avec les principaux intéressés. Les chefs autochtones appréhendent vivement qu'une fois que ce transfert aura été effectué, ils ne disposeront plus des ressources financières voulues pour mettre au point des programmes. D'où la nécessité de procéder à des consultations. L'avenir même des localités autochtones dépend de l'établissement de ces programmes.

À mon avis, si les jeunes autochtones reçoivent une solide éducation à partir de programmes que leurs chefs auront conçus pour eux, nous les verrons s'inscrire en plus grand nombre dans les maisons d'enseignement postsecondaire de notre pays. Les difficultés qu'éprouvent de nombreux étudiants autochtones du niveau postsecondaire à terminer leurs études proviennent de programmes insuffisants aux niveaux élémentaire et secondaire. Ils sont bel et bien engloutis dans un système qui leur est entièrement étranger et ils ne sont pas suffisamment préparés pour surnager.

J'aimerais bien que le ministère débloque les crédits voulus pour permettre aux enseignants autochtones d'élaborer les programmes en question maintenant, avant que le ministère ne cède le contrôle sur les programmes. Ainsi, une fois le transfert effectué, les localités pourront mettre en oeuvre des programmes qui correspondent à leurs besoins.

Je pourrais traiter encore de beaucoup d'autres questions qui intéressent les jeunes autochtones. Bien que je n'aie pas encore abordé la question du développement économique, je tiens à dire ceci: Il ne fait aucun doute dans mon esprit que, si le gouvernement devait fournir les ressources financières nécessaires permettant aux chefs autochtones d'élaborer des programmes d'intervention immédiate pour les collectivités et des programmes d'étude pour les écoles en fonction de leurs besoins et de leurs affinités culturelles, il se produirait une explosion de l'enseignement postsecondaire et du nombre de diplômés autochtones retournant dans leurs collectivités pour travailler à l'avancement de leur peuple.

• (1820)

J'ai vu ce que le développement économique peut réaliser pour une collectivité. Les gens ont du travail. Ils sont heureux et vivent pleinement leur vie. Le développement économique réussit dans les villes moins industrielles et dans les collectivités autochtones.

En conclusion, je voudrais encore une fois remercier mon collègue de Nunatsiaq pour avoir présenté cette motion et j'invite tous les députés à l'appuyer dans l'intérêt des jeunes autochtones.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps prévu pour l'étude des Initiatives parlementaires est maintenant expiré. En conformité de l'article 93 du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste de priorité figurant au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 23 novembre 1989, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C–43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis. Selon l'ordre du jour, nous devions terminer le débat ce soir à 22 heures, mais je crois savoir que le Parti libéral a 17 orateurs qui désirent parler de l'affaire ce soir, le Nouveau Parti démocratique en a trois et nous, six.

Il est donc possible que nous soyons obligés de siéger après 22 heures. Les partis se sont entendus pour ignorer l'horloge à 22 heures et aussi pour ne pas présenter de motion dilatoire ou autre jusqu'à ce moment–là.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux participer au débat parce que, à l'heure actuelle, le pays n'a pas de loi sur l'avortement. Il n'en a pas depuis le 28 janvier 1988 quand la Cour suprême du Canada a rejeté la loi existante adoptée par la Chambre en 1969.

[*Français*]

Monsieur le Président, deux ans d'attente pendant lesquelles le manque d'initiative de ce gouvernement a permis que soit étalée sur la place publique la vie privée de Canadiens et de Canadiennes,—l'été dernier nous en avons eu des exemples flagrants—deux ans d'attente au cours desquels se sont manifestés des débats houleux, des débats divisifs et parfois même troublants. Monsieur le Président, il faut avoir passé l'élection de 1988 pour avoir vécu des moments très difficiles concernant la question de l'avortement.

Depuis plusieurs années, j'ai eu l'occasion de lire et d'entendre les commettants de ma circonscription, soit les gens d'Ottawa—Vanier, et bon nombre de ceux–ci appuyaient ma position qui est une position modérée. J'ai pu constater que les Pro–choix sont moins extrémistes qu'on le pensait peut–être. Ils ne favorisent pas nécessairement l'avortement sur demande. Ils ne considèrent pas non plus l'avortement comme palliatif aux méthodes contraceptives. Les moins extrémistes, les Pro–vie, pour leur part acceptent, du moins se disent prêts à accepter l'avortement comme dernier recours dans des cas d'inceste, de viol, ou lorsque la vie de la mère est menacée.

Si je devais obligatoirement prendre position entre les deux, je me qualifierais de Pro–vie modéré. Je suis contre l'avortement sur demande, mais je comprends que dans certaines situations, l'avortement demeure une mesure nécessaire. Bien entendu, je préférerais vivre dans une société où de telles possibilités seraient inexistantes. Toutefois, la réalité est tout autre et, en tant que législateur, comme député de ce Parlement, il m'est inconcevable de faire l'autruche et d'ignorer le problème.

Le projet de loi qui est devant nous, le projet de loi C–43, dans sa forme actuelle est, selon moi, trop permissif et injuste. En somme, le projet de loi est pour le moins ambigu. En somme, certains, par exemple, lisent le projet de loi et le trouve, dans sa forme présentée, un projet de loi qui favorise le côté Pro–vie. D'autres, par contre, lisent le même projet de loi et nous disent que, dans sa substance, il est Pro–choix. Selon ses valeurs personnelles, un médecin, et selon même ses croyances religieuses, parfois, pourrait justifier et favoriser l'avortement sur demande. Par contre, un autre médecin, lui, dans une région différente, peut–être même dans la même ville, pourrait aussi bien refuser toute forme d'avortement. Dans des régions éloignées de ce pays où les services de santé sont limités, ceci pourrait s'avérer un vrai cauchemar.

Quoiqu'il en soit, le médecin se voit transférer, par le projet de loi C–43, le fardeau de la responsabilité. Le gouvernement, ce Parlement lui demanderait de se faire devin et de tenter de prédire l'avenir sur la santé morale, psychologique, physique et mentale de la mère, après l'avortement.

Des 65 000 avortements pratiqués annuellement au Canada, plus de 50 p. 100 sont pratiqués chez des jeunes de moins de 25 ans. À elles seules, ces statistiques démontrent un bien grand malaise et justifient qu'on y réponde au plus tôt. Cette législation qui est devant nous aujourd'hui n'élimine aucunement les raisons qui favorisent le recours à l'avortement.

Pour être acceptables, nos politiques nationales devraient permettre et favoriser une décision rationnelle des personnes en cause. Pour favoriser une telle décision rationnelle, il faut créer un environnement propice à la survie. Un bon départ serait le counselling. Sans être l'unique solution, il pourrait favoriser l'échange et engendrer une attitude positive face à une grossesse. Une politique familiale bien structurée pourrait également venir sécuriser le bien–être de l'enfant à naître. Que dire

du projet de garde d'enfants que l'on nous promet depuis deux ans et que l'on attend encore?

Par le projet de loi C-43, le gouvernement a tenté de préserver, à mon avis, le chou et la chèvre. Il s'est lavé les mains de ses responsabilités en transférant le fardeau de la responsabilité au médecin. Monsieur le Président, est-ce la responsabilité du médecin de séparer les responsabilités légales des valeurs morales? Je crois que non.

L'interprétation du projet de loi C-43 est à mon avis aussi vaste qu'il y a de médecins.

[*Traduction*]

Dans un monde parfait, l'avortement ne serait pas nécessaire. Notre monde est imparfait et nous devons nous attaquer au problème. Quant à moi, je crois que nous avons besoin d'une loi pour contrôler l'avortement.

Le gouvernement a pris deux ans avant de présenter un projet de loi pour combler le vide créé quand la Cour suprême a rejeté la loi de 1969 parce qu'elle allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Le projet de loi C-43 est le mieux que le gouvernement conservateur a pu faire après deux ans d'efforts. Loin d'être parfait, il ne rejoint pas ma position sur cette question. Il faut l'amender au comité.

Des députés ont dit qu'ils rejettent cette mesure par principe et qu'ils vont voter contre à la deuxième lecture. Je comprends leur point de vue. Mais si la majorité croit que le principe du projet de loi est mauvais et qu'il devrait être rejeté demain, alors nous en serons au même point: pas de loi sur l'avortement. Nous savons tous que seul le gouvernement peut proposer une loi habilitante et ordonner au Parlement de l'étudier. Je répète que le projet de loi C-43 est le mieux que le gouvernement a pu faire. S'il est rejeté, nous n'en aurons prabablement pas d'autre avant la dissolution des Chambres. Donc, la situation ne changera pas, ce sera l'avortement sur demande.

Par ailleurs, si la majorité accepte le principe du projet de loi C-43, je pense que nous devrions l'envoyer au comité pour étudier ses dispositions. Il sera possible de proposer des amendements de fond et, je l'espère, de corriger les imperfections.

Je dois dire que les députés qui votent contre le projet de loi à la deuxième lecture, donc contre son principe, vont avoir de la difficulté à convaincre le comité de changer radicalement ce à quoi ils s'opposent en principe.

Une fois au comité, ce projet de loi acquiert un statut particulier du fait qu'il fait l'objet d'un vote libre pour la majorité des députés. À l'étape de l'étude en comité, le projet de loi pourra être examiné par des députés de l'arrière-ban—aucun membre du Cabinet ne sera présent—sans qu'ils aient à tenir compte des consignes de leur parti ou de leur whip. Il n'en tiendra qu'à nous et non plus au gouvernement.

En ma qualité de législateur, je sais que les députés auront de grandes difficultés à rédiger un projet de loi plus acceptable. J'espère que nous pourrons relever double défi de respecter, d'une part, les droits constitutionnels de la femme énoncés dans la Charte des droits et libertés et, d'autre part, les exigences législatives concernant la question de l'avortement.

• (1830)

Je vais voter pour le projet de loi en deuxième lecture et j'espère que le comité réussira à l'amender.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, depuis 10 ans que je représente Peterborough à la Chambre des communes, il y a eu très peu de questions aussi chargées d'émotion et irritantes sur le plan moral que l'avortement. Nous vivons dans une société laxiste à cet égard depuis qu'un gouvernement libéral a adopté la loi sur l'avortement de 1969.

Vingt ans plus tard, le gouvernement conservateur présente le projet de loi C-43 qui n'offre pas un brin d'espoir aux plus de 65 000 foetus avortés chaque année. Cela explique peut-être en partie pourquoi l'actuel chef libéral envisage, selon les médias, d'appuyer le projet de loi C-43.

En jugeant inconstitutionnel l'article 251 du Code criminel en 1988, la Cour suprême a clairement recommandé au Parlement de rédiger une nouvelle loi qui assure un équilibre entre les droits constitutionnels de la femme et l'intérêt que la société porte au foetus. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais souligner qu'après avoir entendu la cause, le juge Wilson de la Cour suprême a dit ceci:

L'objectif premier de la loi contestée. . .

—c'est-à-dire la loi en vigueur à ce moment-là —

> . . . est la protection du foetus. C'est un objectif législatif parfaitement valide. Elle a d'autres objectifs secondaires, telle la protection de la vie et de la santé de la femme enceinte et le maintien de normes médicales appropriées.
>
> La valeur attribuée au foetus en tant que vie potentielle est directement reliée au stade de son développement au cours de la grossesse.

Enfin, les juges McIntyre et Laforest de la Cour suprême ont tous deux convenu que:

> Historiquement, l'existence d'un intérêt public dans la protection des enfants non encore nés a toujours été clairement reconnue et rien ne prouve ni n'indique que le concept de l'avortement à volonté est généralement accepté dans notre société.

Je soutiens, quant à moi, que le projet de loi C–43, rédigé en termes pro–vie, est une mesure législative qui fera de l'avortement sur demande rien de moins qu'un droit légitime. Hélas, le projet de loi C–43 met le confort personnel et les gains que réclament les membres de notre société laxiste avant le respect des êtres humains à tous les stades de leur développement. Je considère que le projet de loi C–43 est une mesure législative moralement répugnante. Elle nous rappelle l'époque où les noirs vivaient dans l'esclavage et où les membres de la société avaient plus d'égards pour leur confort personnel que pour les droits de ces esclaves considérés comme des serfs n'ayant aucun droit.

De nos jours, la loi devrait être représentative d'une société qui protège la vie à tous les stades de son développement et qui permet aux enfants de grandir dans la dignité. J'avais espéré que le projet de loi respecte davantage l'orientation que nous avaient donnée les juges de la Cour suprême, quand ils ont rendu leur jugement dans l'affaire Morgentaler, et qu'il tienne compte des intérêts de la femme et du foetus. La mesure législative dont nous sommes saisie réussit à contourner la question et ne fait absolument rien pour protéger le foetus.

Le projet de loi précise que l'avortement est illégal à tous les stades de la grossesse, sauf, nous apprend–on par la suite, pour toutes sortes de raisons de santé. En autorisant les femmes à se faire avorter pour des motifs de santé mentale, physique ou psychologique, le gouvernement leur donne carte blanche pour qu'elles se fassent avorter pour n'importe quelque raison. Elles n'ont qu'à convaincre un médecin que cette raison est valable.

Très peu d'électeurs de ma circonscription appuient l'avortement pratiqué pour des raisons socio–économiques. Or, avec le projet de loi C–43, ou avec l'ancien projet de loi présenté par les libéraux en 1969, on peut facilement montrer que la tension éprouvée par la femme a de graves répercussions sur sa santé psychologique. Elle peut alors obtenir un avortement pour des raisons de santé psychologique.

Avec l'adoption du projet de loi C–43, tout ce qu'il faut pour pratiquer un avortement, c'est une femme enceinte, le Dr Morgentaler et une clinique d'avortement indépendante. Ces trois conditions sont actuellement réunies en Ontario et au Québec et continueront d'exister avec la bénédiction du Parlement et des gouvernements de ces deux provinces. Dans ce projet de loi, nous ne protégeons aucunement les droits du foetus, nous protégeons uniquement ceux de la femme à un avortement.

Il y a à peine deux semaines, le 16 novembre, en présentant leurs motifs pour avoir renversé l'injonction prononcée contre Chantal Daigle, en août, les juges de la Cour suprême ont refusé de commenter les droits du foetus à l'extérieur du Québec. Toutefois, dans son jugement dans l'affaire Morgentaler, la même cour a laissé entendre au gouvernement que les droits du foetus pourraient être garantis dans une nouvelle mesure législative. À mon avis, le gouvernement n'a pas su relever ce défi avec le projet de loi C–43.

Je dois maintenant vous dire que je n'ai pas l'intention d'appuyer ce projet de loi. La seule mesure législative que je pourrais appuyer serait celle qui rendrait l'avortement illégal à toutes les étapes de la grossesse, sauf lorsque la vie de la femme est gravement en danger.

Voici pourquoi j'estime que nous ne pouvons pas approuver le projet de loi en deuxième lecture et espérer que des changements importants y seront apportés en comité, à la Chambre ou en troisième lecture. Comme le Cabinet doit obligatoirement voter en faveur de ce projet de loi et qu'il n'a pas d'autres options, il me semble évident que tout changement de fond comme ceux que je demande en tant que partisan du droit à la vie, ne sera jamais adopté. Par conséquent, je ne peux pas appuyer et je n'appuierai pas ce projet de loi en deuxième lecture, à l'étape du rapport ni en troisième lecture. Même s'il était possible de promulguer une loi qui protégerait la vie humaine de la conception à la mort, je ne crois pas que la mesure législative à l'étude nous permette d'y arriver parce qu'il faudrait trop s'écarter des principes sous–jacents.

Le ministre de la Justice a déclaré que le gouvernement n'accepterait pas d'amendements susceptibles de limiter davantage l'accès à l'avortement, selon le *Toronto Star* du 25 novembre.

J'ai parlé plus tôt de notre société permissive qui place le confort et les intérêts personnels au–dessus des droits et des besoins des individus. Permettez–moi, en termi-

nant, de citer brièvement l'ancien président de la Conférence des évêques catholiques, l'archevêque Hayes. Il a dit:

> L'avortement anéantit la vie humaine. Le défi à relever consiste à changer l'attitude de notre société face à la vie et à canaliser les énergies et les émotions vives qui interviennent dans ce débat pour redresser les mentalités et les situations qui mènent à l'avortement. Nous devons créer une société qui respecte le principe de la vie et qui nous permette d'élever nos enfants dans la dignité, une société qui accorde la priorité aux droits et aux besoins des individus plutôt qu'au confort et aux intérêts personnels, une société qui respecte la vie humaine à toutes les étapes de son évolution.

En ma qualité de député et parce que je suis devenu grand-père pour la quatrième fois il y a deux semaines, je suis tout à fait d'accord. Nous devons donc rejeter ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et concevoir une mesure législative qui donnera des droits importants à l'enfant à naître, en tant que personne humaine. Je rappelle aux représentants élus de la Chambre que, la dernière fois qu'ils ont eu l'occasion de voter sur la question, les députés de tous les partis ont appuyé la position pro-vie en plus grand nombre que ceux qui étaient favorables à toute autre option possible à ce moment-là.

Il est donc important que nous rejetions ce projet de loi. Par ce vote libre, j'espère que nous montrerons à la population canadienne que le Parlement a à coeur de protéger le foetus et de réduire le nombre d'avortements au Canada.

• (1840)

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse et une profonde colère que je prends la parole sur le projet de loi qui recriminalise l'avortement.

J'ai beaucoup réfléchi à ce que j'allais dire, en cette triste journée, en guise de réponse au projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, et aux discours des députés qui ont appuyé ce projet de loi sur la criminalisation de l'avortement.

La plupart ont fait preuve d'une grande sincérité. Certains ont expliqué pourquoi ils dérogeaient à leurs principes fondamentaux. D'autres étaient animés par le souci de conserver leur pouvoir. Le plus triste, c'est que ceux-ci puissent voter.

Il est tout aussi triste que de nombreuses femmes soient souvent forcées de porter un enfant contre leur gré. Pis encore, si ce projet de loi est adopté, elles risqueront des sanctions criminelles en cas d'avortement.

De plus, la femme devra demander à son médecin, qui sera aussi passible de sanctions criminelles, si elle a le droit de se faire avorter. D'après moi, la question ne sera pas de savoir si l'avortement est l'acte qui convient à la femme dans les circonstances, mais bien de savoir s'il est légal.

J'ai consacré la plus grande partie de ma vie active à défendre la cause des femmes, des femmes à faible revenu notamment. J'ai vu quelle détresse provoque souvent chez elles une grossesse inattendue et non désirée. J'ai vu les conséquences de décisions incroyablement difficiles. J'ai connu des femmes qui sont mortes par la fautes d'avorteurs clandestins parce qu'elles n'ont pu se faire avorter en toute légalité par un médecin.

J'ai vu des femmes qui, ayant mené leur grossesse à terme, ont donné leur enfant en adoption pour lui assurer un meilleur avenir, puis qui ont passé leur vie à se tourmenter au sujet de cet enfant. J'ai vu des femmes tomber enceintes par manque d'efficacité de leur moyen de contraception ou parce qu'elles n'avaient pas les moyens de payer des contraceptifs, puis être abandonnées pour affronter seules les conséquences.

J'ai vu des femmes qui avaient fait un choix difficile, être harcelées et haranguées par des gens prétendant s'intéresser à elles, non seulement à l'extérieur des cliniques, mais tous les jours dans les médias. Et, avec tous les Canadiens, j'ai pu observer l'été dernier la tragédie de jeunes femmes traînées devant les tribunaux et dont chaque détail de la vie intime était étalé au grand jour aux informations nationales.

[*Français*]

À mes soeurs du Québec, j'aimerais leur dire que je suis heureuse maintenant que la Cour suprême a garanti notre droit au choix d'après la Charte du Québec. C'est un droit que nous espérons de tout coeur conserver pour toutes les femmes du Canada.

[*Traduction*]

Je prétends, monsieur le Président, que toute la question de l'avortement a été portée au niveau d'émotivité dont nous avons été témoins ces dernières années par un effort concerté et soutenu, mais la vraie question qui se pose est celle du pouvoir.

Le dictionnaire définit «pouvoir» par «ascendant, possibilité d'agir sur quelqu'un». À travers toute l'histoire de la religion et de la civilisation, les hommes ont toujours

contrôlé les femmes et leur ont assigné une place fondée sur leur capacité de reproduction.

Ils ont souvent élevé leur position, les plaçant sur un piédestal, pour ainsi dire, afin de contrôler leurs actions et leur participation à la société. Par exemple, les femmes ne travaillaient pas à l'extérieur parce que ce n'était pas leur place. Le fait que cela ne s'appliquait qu'aux femmes d'une certaine condition n'avait rien à voir avec l'attitude de la société. Les femmes pauvres, qui ont toujours travaillé, ne comptaient pas dans l'équation. Il y a 60 ans encore, les femmes n'étaient même pas des personnes. La société a finalement reconnu l'absurdité de cet état de choses et peu de gens oseraient aujourd'hui préconiser un retour au passé. Il y a vingt-cinq ans, les femmes ne pouvaient avoir accès à des moyens de contraception que si elles étaient mariées. Les hommes y avaient accès, eux, mais n'étaient pas tenus responsables des conséquences.

Aujourd'hui, dans certaines juridictions, une femme ne peut obtenir une ligature des trompes sans la permission écrite de son mari qui, lui, n'a besoin d'aucune autorisation pour subir une vasectomie.

Certaines de ces pratiques ont été codifiées par le passé. Certaines ne sont que des pratiques. Mais dans un cas comme dans l'autre, ce sont des normes établies par des hommes pour les femmes. Ce sont des normes établies par ceux qui ont toujours agi comme partenaires dans le processus qui mène à la grossesse mais qui n'ont jamais eu, jusqu'à ce jour, à subir les conséquences de la grossesse, et encore moins à en assumer la responsabilité. En effet, les hommes sont physiologiquement incapables de subir les conséquences comme les femmes.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une autre loi, d'une autre sanction au criminel, qui a été rédigée, débattue et adoptée par une majorité d'hommes qui jamais ne subiront les conséquences de leur décision.

Tout au long du débat à la Chambre, des hommes ont pris la parole et jugé les femmes et leur compétence à faire des choix réfléchis et responsables concernant leurs droits de reproduction. Ils ont avili les femmes. Ils les ont à tort élevées sur un piédestal, leur disant: «Nous savons ce qui est le mieux pour vous et nous déciderons de votre bien.» Ce qu'ils disent en réalité, c'est: «Nous allons continuer d'exercer notre pouvoir sur vous.»

L'une de mes collègues a déclaré dans le cours du débat: «On se demande si la Chambre serait saisie d'un projet de loi fondé comme celui-ci sur une pareille conception des femmes, si la Chambre était constituée de 255 femmes et 40 hommes au lieu, comme maintenant, de 255 hommes et 40 femmes.»

La ministre chargée de la Condition féminine a déclaré à la Chambre:

> La dernière fois que j'ai parlé de cette question dans cette Chambre, j'ai commencé en disant que je parlais au nom des femmes qui avaient dû porter un enfant qu'elles ne désiraient pas. Aujourd'hui encore, c'est au nom des ces femmes que je prends la parole.

Elle a ajouté:

> Depuis que j'ai prononcé ces mots, nous avons été longtemps sans mesure législative sur l'avortement. Dans l'opinion de nombreuses femmes, moi y compris, l'absence de mesure législative semblait respecter ce en quoi nous croyons, c'est-à-dire que la femme placée devant une décision difficile est mieux apte que quiconque dans cette Chambre à juger de ce qu'elle doit faire.

Je souscris à ces propos. Je suis cependant incapable de croire, comme elle l'a dit à la fin de son discours, que pour aider les femmes dans le monde dans lequel nous vivons et non dans le monde auquel nous rêvons, la solution est d'appuyer la motion qui tend à recriminaliser l'avortement.

Si les femmes avaient été prêtes à vivre dans le monde tel qu'il était et avaient refusé de se battre pour un monde comme elles souhaitaient, nous ne serions toujours pas des «personnes», nous n'aurions pas le droit de vote et aucune femme ne siégerait au cabinet.

Les sanctions criminelles ne sont pas présentées comme elles l'étaient dans les lois antérieures. La plus grande différence c'est qu'elles semblent ne plaire à personne. Je suppose que, secrètement, cela fait peut-être plaisir à ceux qui veulent continuer à dominer les femmes.

Ces sanctions criminelles disent aux femmes: «Vous n'êtes pas capables de prendre vos propres décisions morales, votre médecin prendra la décision finale. Si elle est jugée répréhensible, c'est au médecin qu'il incombera de prouver aux tribunaux que l'intervention était légale. En essayant de prouver la légalité de sa décision, c'est vous et les détails de votre vie privée qu'il livrera à l'examen».

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, lorsqu'il a présenté le projet de loi, a dit:

> Le projet de loi sur l'avortement [. . .]est compréhensible, réalisable et juste.

Je dis qu'il n'est pas compréhensible. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement se croit obligé de recriminaliser l'avortement. Je dis qu'il n'est pas non plus «réalisable», car il est vague, exigera une toute nouvelle jurisprudence et pourrait empêcher des médecins de pratiquer des avortements par crainte d'être poursuivis. Il n'est pas juste, car il n'est pas juste de présenter une loi qui enlève totalement aux femmes le dernier mot final

pour le remettre à un médecin que menace le risque de poursuites criminelles. La recriminalisation de l'avortement est inacceptable pour les Canadiennes.

L'une des caractéristiques de cette assemblée est le respect que les députés accordent à leurs collègues. Nous nous traitons d'honorables, car nous savons que nous cherchons tous à nous acquitter de nos fonctions avec dignité, honneur et intégrité. Je prie les députés d'accorder aux femmes le même respect, car ils savent fort bien qu'elles s'acquitteront de leurs responsabilités avec dignité, honneur et intégrité.

Dans ce contexte, où les femmes se battent pour faire valoir leurs droits et leurs libertés, je citerais aux députés ces mots de J. S. Woodsworth: «Ce que nous désirons pour nous-mêmes, nous le souhaitons aux autres».

• (1850)

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, après avoir entendu avec beaucoup d'attention l'intervention de mes nombreux collègues dont les discours ont reflété des opinions divergentes, après avoir lu de fond en comble le projet de loi C-43 sur l'avortement, sujet extrêmement controversé depuis plusieurs années, après avoir longuement discuté avec un grand nombre d'électeurs de ma circonscription d'Ahuntsic, des gens aux opinions diverses et variées, après avoir étudié de façon assidue l'impact de cette question de l'avortement dans notre société, question d'ordre moral, éthique, social, économique, démographique, question qui interroge aussi bien la conscience démocratique des Canadiens et Canadiennes que leurs valeurs morales, après m'être informée auprès de gens très compétents et avisés en la matière, tels que médecins, législateurs, avocats, prêtres et pasteurs, catholiques, orthodoxes, protestants et athées, il m'incombe aujourd'hui, monsieur le Président, l'impérieux devoir de me prononcer, d'exprimer mon opinion le plus objectivement possible sur ce projet de loi.

D'emblée, je peux vous annoncer, monsieur le Président, que, comme députée, femme et ex-infirmière, c'est-à-dire partisane du respect de la vie, je voterai en faveur de ce projet de loi qui répond judicieusement, de façon claire et diaphane, à toutes les inquiétudes et toutes les interrogations que je pouvais nourrir depuis l'ouverture des débats, à la Chambre des communes. Mon appui, monsieur le Président, au projet de loi C-43, loin de faire appel seulement à des émotions subjectives et à des sentiments profonds, s'explique résolument par la raison cartésienne et la logique rationnelle.

Ce projet de loi, monsieur le Président, à la suite du jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Morgentaler, en janvier 1988, a pour but de combler un vide juridique qui réponde à certaines exigences de la société canadienne, moderne et pluraliste. Notre société n'étant pas monolithique et étant traversée par divers courants de pensée et d'opinion, il était de toute évidence nécessaire que cette loi établisse un juste équilibre entre les droits constitutionnels de la femme et l'intérêt que porte la société à la protection du foetus. Cela signifie, monsieur le Président, qu'il n'existe aucune incompatibilité entre ces deux droits fondamentaux: le droit de la femme qui est maîtresse de son corps et l'architecte de son destin et celui du foetus qui même si ce droit, malheureusement, n'a pas encore été reconnu par la Cour suprême, ne constitue pas moins une valeur morale qu'aucune société normale ne saurait rejeter indéfiniment.

Monsieur le Président, alors que les législateurs, les défenseurs des droits humains et même les Nations Unies parlent de droit des enfants, de droit des minorités, du droit des femmes, l'on oublie de parler, au nom d'un égoïsme malsain qui tue en nous toute générosité humaniste, du droit du foetus qui est, quel que soit l'âge de la fécondation,—la science embriologique et les dernières techniques scientifiques comme l'échographie nous le prouvent—un être en devenir, c'est-à-dire un être humain qui génétiquement vit déjà. Parler du droit de cet être fragile et sans voix équivaut selon certains à crier dans le désert, à aller à contre-courant de certains modes de pensée, à émettre des opinions rétrogrades ou réactionnaires.

Si la morale, comme le proclament ces modernistes, évolue avec les découvertes scientifiques, je crois, monsieur le Président, que ceux-là qui se font la voix des sans-voix sont les pionniers d'un avenir où les droits de tous seront respectés, y inclus le droit du foetus. Quel est l'avenir d'une société qui assiste, impassible, à son extinction volontaire et ne lutte pas pour sa survie? Quel est le devenir d'un pays qui, ne légiférant pas sur un sujet aussi essentiel, se condamne à une dénatalité géométrique? Le premier objectif de cette loi, monsieur le Président, est de concilier ces deux droits fondamentaux qui sont complémentaires et égaux.

Le deuxième objectif du projet de loi est de donner un accès équitable et raisonnable à l'avortement, en évitant les abus et le charlatanisme. L'on n'est pas sans savoir qu'un grand nombre de femmes, surtout les jeunes, laissées à elles-mêmes, acceptent délibérément ou par obligation des pratiques abortives qui constituent pour elles un danger pour leur propre santé physique et psychologique. L'avortement ne doit pas être, pour toutes les rai-

sons évoquées antérieurement, un moyen contraceptif. Pour cela, c'est donc le devoir de notre gouvernement, d'un gouvernement responsable, de protéger la vie et la santé des femmes de notre pays. Ce projet de loi le fait en enlevant plusieurs obstacles administratifs, tels les comités d'avortement thérapeutiques. Ces derniers prenaient beaucoup de temps à prendre une décision définitive et par là, empêchaient que la femme exerce pleinement son droit à un avortement légal, constituant ainsi une atteinte à sa santé physique et psychologique.

Mais ce qui est le plus important à mes yeux, monsieur le Président, et qui m'a convaincu que cette loi est positive et juste, c'est la présence du médecin dans cette grande décision. Pour moi, sa présence n'est pas une présence paternaliste qui indiquerait à la femme d'une façon absolue le choix à faire ou la décision à prendre. Quelle que soit la décision de la femme, elle doit toujours faire appel à un médecin pour se faire avorter et de ce fait, l'avortement est avant tout un acte éminemment médical. Qui, monsieur le Président, est le mieux placé, le mieux justifié par ses connaissances scientifiques, par son éthique professionnelle, par sa pratique, pour porter un jugement définitif qui irait dans le sens de la santé de la femme, du droit du foetus ou des responsabilités de la société, si ce n'est le médecin?

En outre, de par sa compétence, s'il est obligé de pratiquer un avortement comme le prescrit la loi pour des raisons médicales de santé physique, mentale et psychologique, il est, par les normes généralement reconnues par sa profession, celui qui doit assurer le suivi *post-abortum* de la femme. De toute façon, il est incontournable et participe, qu'on le veuille ou non, à ce processus. La loi ne fait que confirmer son rôle qui est profondément dans l'acte abortif. Son intervention n'en est donc pas une de morale, mais celle d'un professionnel qualifié formé à prendre une telle décision. Cette décision n'est pas unilatérale, elle se prend en accord avec la femme en s'appuyant sur des raisons de santé et en respectant la liberté intégrale de cette dernière.

Enfin, monsieur le Président, certains groupes s'entêtent à critiquer la criminalisation de l'avortement. Le gouvernement n'avait pas d'autres choix puisqu'il devait l'intégrer dans le Code criminel régi par le droit pénal qui seul permet au Parlement de réglementer l'avortement à l'échelle nationale.

Si cet avortement est pratiqué dans le cadre de la loi, une loi promulguée dans l'intérêt de notre société civilisée, une loi qui défend à la fois le droit du foetus et celui de la femme, je ne conçois pas qu'on puisse l'enfreindre délibérément puisqu'elle constitue un compromis raisonnable entre toutes les tendances centrifuges de notre société. Le projet de loi C-43 est un projet de loi de consensus, d'union et non de division, qui rapproche les divergences fondamentales, qui abolit les antagonismes irréductibles, une loi qui est faite à l'image de notre pays, un pays de compromis et de dialogue. C'est pourquoi, monsieur le Président, je l'appuie avec tout mon coeur et toute ma raison.

[*Traduction*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): La vie est précieuse, monsieur le Président. J'ai constaté il y a cinq jours que j'avais de plus en plus raison de le croire, car il y a trois heures à peine je quittais l'hôpital avec un problème de santé.

Je voulais participer au débat, car durant les 15 années depuis que j'ai été élu pour la première fois au Parlement en 1974, il n'y a qu'une poignée de sujets qui ont touché le coeur même de notre pays, des sujets qui ont exigé que nous fassions un examen de conscience et prenions des décisions qui se répercuteront non seulement sur nous mais sur tous nos concitoyens durant de nombreuses générations à venir. Je rangerais dans cette catégorie la peine de mort, la Constitution, l'accord de libre-échange et maintenant l'avortement.

• (1900)

On discute de l'avortement depuis de nombreuses années, pas seulement dans notre pays, mais dans le monde entier. Il y a certaines choses que je voudrais bien faire comprendre dès le départ. Je parle aujourd'hui non seulement à titre de représentant de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorould, mais aussi à titre de grand-père, de père, de fils et de frère. Je parle à titre d'ami de tous ces gens qui m'ont confié le devoir de parler en leur nom. Et comme les autres députés à la Chambre, j'ai moi aussi cherché très profondément dans mon for intérieur.

J'ai demandé l'avis d'amis et de spécialistes, de gens que je respecte beaucoup, de gens qui sont en faveur de l'avortement et de gens qui sont contre. Après avoir digéré toute cette information, j'ai défini ma position.

L'avortement se résume ni plus ni moins à enlever la vie. Ce projet de loi renforce l'idée selon laquelle on peut avoir l'avortement sur demande au Canada. Mon opinion est fondée sur la logique. La vie doit commencer à un certain moment. Il y en a qui prétendent que la vie commence au moment de la conception. D'autres prétendent qu'elle commence après 12 semaines, et d'autres encore, après 20 semaines. Aux termes de la loi, la vie

commence à la naissance, et c'est à partir de ce moment que l'être humain est protégé par la loi. Personnellement, je crois que la vie commence au moment de la conception parce que, si je ne croyais pas cela, il faudrait que la vie commence à un moment arbitraire. Je dis arbitraire parce qu'on peut choisir n'importe quel moment, à partir de 1 semaine de gestation jusqu'à 12 semaines ou 30 semaines. Cependant, il faut toujours retourner en arrière et dire que la vie commence à un certain moment.

Si la vie ne commence pas au moment de la conception, pourquoi alors ne pouvons-nous pas légiférer pour établir qu'elle commence une heure après la naissance? De cette façon, si quelqu'un naissait avec une infirmité ou une maladie, nous pourrions détruire sans remords cet être non humain. Pourquoi ne disons-nous pas qu'on devient une personne aux termes de la loi à l'âge d'un an afin d'être plus certains que l'enfant ne présente aucun problème? Pour moi, monsieur le Président, la vie commence au moment de la conception. Ce n'est tout simplement pas logique d'en décider autrement.

[*Français*]

Si la vie commence à la conception, comme je le crois, il s'ensuit que cette personne, ou personne en devenir, doit bénéficier des mêmes droits que moi qui suis né. Je crois que le foetus a des droits inaliénables et notamment, le droit de nature comme nous tous et le droit à la sécurité de la personne.

[*Traduction*]

En disant que le foetus n'est pas un être humain avant un certain moment, nous nous condamnons nous-mêmes ainsi que les générations futures à des décisions arbitraires à cet égard. Permettez-moi d'expliquer.

Il n'y a pas si longtemps, en fait il y a environ un demi-siècle, un fou déclarait que certaines races étaient supérieures à d'autres. Après avoir décrété cela, il a cherché la solution définitive pour se débarrasser de toute une race: les Juifs.

Et il ne s'est pas arrêté là. Il a ensuite voulu se débarrasser des infirmes, des homosexuels et des handicapés mentaux, des gens que lui et ses acolytes jugeaient indésirables. Leur solution étaient simple: il fallait tuer ces gens. Pour cacher leurs crimes atroces, ils brûlaient leurs victimes en espérant qu'on ne trouveraient jamais les os et les cendres. Quand je pense à ces cliniques et à ces hôpitaux dans lesquels nous avortons nos jeunes après quatre ou 30 semaines, peu importe, je vois leurs restes jetés à la poubelle comme des déchets. Cela me porte à me demander si un ou plusieurs de ces petits n'aurait pas pu contribuer au progrès de notre société.

On dit que nous devrions pratiquer l'avortement parce que certains enfants pourraient naître dans des circonstances où ils ne seraient pas désirés, où ils seraient soumis à des punitions corporelles et marqués émotionnellement. Je le sais. Je sais que des enfants qui ne sont pas désirés viennent au monde, qu'ils ne sont pas choyés et qu'ils sont victimes de violences. Malgré cela, je sais qu'il y a des gens qui ont survécu à de telles circonstances et qui se sont élevés au-dessus d'elles. Ne devrait-on pas leur donner une chance, comme vous et moi?

Connaissez-vous quelqu'un qui a connu une enfance parfaite? Nous avons tous été blessés physiquement et émotionnellement et nous faisons notre chemin le mieux que nos pouvons. L'avortement est moralement injustifiable. Je crois que nous avons été mis sur cette terre parce que nous avons une destinée à remplir: vivre le mieux que nous pouvons et aider notre prochain, et non le détruire.

Les femmes ont souvent recours à l'avortement parce qu'elles ne connaissent pas d'autres solutions. Mais il y en a d'autres: nous devrions les aider durant leur grossesse et leur donner le choix de garder leur enfant ou de le donner à des couples qui veulent en adopter. Le gouvernement devrait les aider et non leur nuire.

Si vous me demandez s'il y a des circonstances dans lesquelles ont peut pratiquer un avortement, je vous répondrais par l'affirmative. J'estime qu'il y a lieu de pratiquer l'avortement quand la vie de la mère est en danger. Cela signifie qu'on veut sauver la vie de la mère. On ne souhaite pas la mort d'un enfant. Cette mort est d'importance secondaire compte tenu du bien qu'on souhaite faire.

D'aucuns diront: «La mère ne peut-elle pas décider par elle-même?» Là encore, il m'est difficile de répondre. Est-ce qu'on accorderait à la mère le droit de tuer un enfant si elle n'en veut plus et que cet enfant a trois, quatre ou cinq ans? Cet enfant lui appartient et, bien qu'il ne soit plus en son sein, ne continue-t-elle pas à s'occuper de lui? L'enfant n'est-il pas encore de sa responsabilité?

Dans le cours de ce débat, monsieur le Président, vous entendrez de nombreuses interventions à la défense des droits de la femme. En fait, nous sommes aux prises avec deux droits contradictoires: les droits de la femme et les droits de l'enfant à naître. J'ai essayé de ménager la chèvre et le chou. J'ai essayé de trouver un compromis. Mais il est certaines choses dans la vie, chers collègues,

pour lesquelles il n'existe pas de compromis. Et l'avortement est l'une d'elles.

Je respecte ceux qui, dans ce débat, prendront la défense des droits de la femme, et je ne leur en veux pas. Mais j'ai choisi de défendre les droits de l'enfant à naître car, à mon avis, on ne peut pas faire valoir les deux à la fois. Je sais pertinemment que ma décision ne sera pas populaire sur le plan politique. Il va sans dire que ce sont les femmes qui votent. En effet, les enfants à naître ne votent pas.

Mais cette décision n'est pas d'ordre politique dans mon cas, et ne l'est pas plus dans le vôtre, chers collègues. Elle n'a pas été prise pour me gagner des votes ou donner l'impression que je cherche à apaiser un côté ou l'autre. Si j'ai pris cette décision, c'est que je crois que c'est la bonne.

En fin de compte, quelle que soit notre décision collective, il demeure que j'ai une conscience avec laquelle je dois vivre. Avant que les députés ne se prononcent, je les prierais de réfléchir à une autre question qui touche l'autre extrémité de la vie de l'homme. Le mot a une jolie consonnance. Il s'agit de l'euthanasie.

Si nous décidons aujourd'hui de tuer au début de l'intervalle vital, je me demande ce qui pourrait bien nous arrêter de décider de tuer à l'autre extrémité de l'intervalle. En Norvège ils avaient ce qu'ils appellent l'euthanasie passive. Ils ont maintenant—faut-il dire avancé ou reculé—vers l'euthanasie active.

Verrons-nous le jour où nous déciderons que la personne qui a atteint l'âge de 100 ans doit être tuée même si elle est en bonne santé? Et combien de temps faudra-t-il ensuite attendre pour que nous rabaissions cet âge à 80 ou à 70 ou à 60 ans, tout cela sous prétexte que la planète ne peut pas faire vivre autant de monde? Et combien de temps faudra-t-il attendre que nous nous tournions vers nos handicapés mentaux, émotifs et physiques en disant que seuls les forts vont survivre, que les autres doivent être sacrifiés. Je vous dis que ce sont là des choses que verront dans leur vie beaucoup de députés qui sont ici aujourd'hui.

Il y en a qui n'osent pas prononcer le mot meurtre, mais moi je n'ai pas d'hésitation. Le meurtre c'est le fait de détruire une vie humaine, et c'est un acte moralement condamnable, qu'il se fasse légalement ou non. C'est un crime terrible qui supprime la vie.

• (1910)

Y a-t-il quelqu'un en Chambre, y a-t-il quelqu'un au Canada pour nier que l'avortement détruise la vie? Y a-t-il quelqu'un au Canada pour nier que la suppression d'une vie innocente soit condamnable? Je me fonde sur le fait que la vie commence au moment de la conception, et que la vie est si précieuse qu'elle doit être défendue d'un bout à l'autre du cycle vital.

Si nous nions aujourd'hui les droits de l'enfant à naître, nous nierons demain les droits de tous les citoyens canadiens d'une façon ou de l'autre. Je ne veux pas tremper dans cela. Je vais voter contre le projet de loi C-43 et contre tout ce qui s'y trouve.

Ceux d'entre vous ici qui disent s'en remettre au jugement de l'histoire, je les laisse se débrouiller avec l'histoire. Mon juge à moi est là depuis un peu plus longtemps.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, alors que j'interviens dans ce débat sur l'avortement, je tiens à dire à quel point je me préoccupe de cette question.

À ce stade-ci du débat, on pourrait penser que tous les points de vue ont été couverts et qu'il n'est pas nécessaire d'en entendre davantage. Cependant, je crois qu'il importe que tous les députés fassent connaître leur position sur cette question, afin que nos électeurs sachent que ce n'est pas à la légère que nous prenons nos décisions et que nous avons tenu compte de tous les points de vue exprimés depuis quelques mois.

Selon moi, la vie commence dès la conception. C'est l'un des plus graves problèmes que me pose le projet de loi C-43. Chose certaine, on y laisse entendre que la vie commence à la conception, puisque cette mesure tend à assurer une certaine protection au foetus, de la conception à la naissance. Cependant, cette protection est bien minime et on ne précise pas de façon explicite que la vie du foetus est semblable à celle de tout autre être humain, notamment sa mère.

Ainsi, le critère fondamental, la santé de la mère, n'a pas le même poids que l'autre critère fondamental, la santé du foetus, lorsque le médecin et la mère prennent leur décision. C'est ce qui est au coeur du débat sur l'avortement. Il s'agit d'un débat sur les droits: ceux de la mère, du père et de l'enfant à naître. D'un côté, il y a ceux qui croient que la mère a le droit de disposer d'elle-même, de faire des choix qui concernent son propre corps et son avenir. De l'autre, il y a ceux qui jugent que l'enfant à naître a le droit de vivre et qu'on doit protéger ce droit.

Pour recevoir mon appui, tout projet de loi devrait reconnaître explicitement ce droit de l'enfant à naître. Selon moi, il faut garantir aux femmes et à tous les citoyens canadiens le droit de disposer de leur corps et de décider de leur avenir. Cependant, tout comme mes droits sont limités par les droits fondamentaux des autres, je crois également que les droits qu'a une femme de disposer de son corps sont limités par le droit fondamental à la vie de son enfant à naître. Cet équilibre entre les droits de chacun est assuré quotidiennement dans notre société, afin d'empêcher le chaos, de protéger la vie et de défendre le caractère démocratique de notre nation. À mon avis, on doit également y parvenir dans le cas de l'avortement.

Pour ce qui est des choix, ils doivent, selon moi, être faits avant la conception, et non après. Ainsi, malgré de graves réserves, je suis disposé à envisager l'avortement dans des cas de viol ou d'inceste, car je ne crois pas qu'on devrait forcer une femme à porter un enfant qu'elle n'a pas conçu de son plein gré.

Je pense également que l'avortement doit être envisagé lorsque la vie de la mère est en danger réel. Voilà des exemples des décisions difficiles qui doivent être prises quand on tient compte des droits de tous les intéressés, car je reconnais pleinement que le foetus n'est jamais le coupable.

Ce projet de loi me paraît truffé de lacunes, dont la moindre n'est pas qu'il semble mal aborder le problème. Une des raisons les plus graves qui poussent une femme à se faire avorter, c'est lorsqu'elle vit ce qu'on pourrait appeler une crise dans sa grossesse. Comme nous le savons tous, cela peut arriver dans n'importe quel milieu socio-économique. La nature de la crise dépend de la situation de chaque femme.

Ce projet de loi traite de l'avortement uniquement du point de vue de la criminalité, alors qu'il faut un accès beaucoup plus large à des programmes qui viennent en aide à des personnes qui en ont besoin et qui font de la procréation et de l'éducation des enfants un objectif prioritaire de notre société.

Beaucoup de programmes pourraient réduire la demande apparente d'avortements. Je songe à des choses aussi simples qu'un meilleur accès à des services de counselling et de régulation des naissances, une fiscalité qui ne pénalise pas les parents qui veulent rester à la maison pour élever leurs enfants et des lois qui n'empêchent pas les mères de poursuivre leurs études et d'obtenir de l'aide pour élever leur enfant. Des choses aussi simples que de renverser la tendance voulant qu'on décourage l'adoption d'enfants par des adultes responsables pour encourager des jeunes femmes à garder leur enfant coûte que coûte.

Si je suis entré en politique, c'est notamment parce que je voulais simplifier des choses. Je sais bien que ce projet de loi, le C-43, est simple et direct en apparence. Je regrette beaucoup qu'il ne soit rien d'autre qu'un cataplasme posé sur une plaie sociale très vive et que nous ne fassions rien ou presque pour résoudre le problème fondamental, à savoir, à mon sens, que la société a commencé à considérer l'avortement comme une solution rapide, sans reconnaître que la décision même de se faire avorter est le symptôme fondamental de nombreux problèmes.

Je n'aime guère voir chaque camp aussi bien retranché sur ses positions. Je me rends bien compte que la position de chacun est motivée par l'amour et la compassion. Je comprends parfaitement bien qu'aucune personne sensée ne déciderait à la légère de se prononcer en faveur de l'avortement.

Ce n'est pas moi qui irais condamner ceux et celles qui ont pris ou qui prennent des décisions avec lesquelles je suis en désaccord. Que la bataille soit gagnée ou perdue, je crois que nous devons continuer de faire la promotion des programmes propres à aider les gens à avoir des rapports sains et humains où la responsabilité de la planification des naissances et de l'éducation des enfants est partagée entre les deux parents. Nous devons encourager les écoles et les employeurs à appuyer les femmes enceintes plutôt qu'à les congédier ou à exercer une discrimination contre elles. Nous devons continuer de condamner la violence en milieu familial et de chercher des solutions pour que les enfants puissent croître dans un milieu sûr. Nous devons mettre sur pied des programmes plus efficaces et plus justes pour aider les parents à bien s'occuper de leurs enfants. Nous devons continuer d'appuyer la mise en place de services de prévention et de counselling en sexualité, en grossesse et en planification familiale. Enfin, les gouvernements, y compris le gouvernement fédéral, doivent favoriser les solutions de remplacement à l'avortement.

Un député de l'opposition soulignait tout à l'heure qu'il y a 60 ans, les femmes n'étaient pas des personnes et qu'aujourd'hui, elles en sont. Je suis très déconcerté de voir que beaucoup de ces personnes dont les droits ont été reconnus il y a 60 ans refusent maintenant leurs droits aux foetus.

Le débat porte sur l'avortement et sur l'attitude à adopter vis-à-vis de l'avortement dans une société pluraliste. Ces derniers jours, nous avons entendu beaucoup d'arguments, de toutes les tendances, motivés par de bonnes intentions. Je reviens à mon point de départ: nous ne pouvons pas parler d'avortement sans avoir d'abord reconnu que la vie commence dès la conception puis sans avoir adopté une démarche rationnelle devant conduire à instaurer un équilibre des droits et partant du principe

que le foetus est une être humain à part entière, qu'il faut faire preuve de compassion et comprendre parfaitement les difficultés auxquelles se heurte chaque personne. Je n'appuie pas le projet de loi et je ne peux pas imaginer comment je pourrais l'appuyer, même s'il était amendé.

• (1920)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que l'année qui vient de s'écouler a probablement été l'une des plus passionnantes de ma vie et je n'arrive pas à croire que je me trouve ici ce soir au Parlement du Canada. C'est, il me semble, le plus grand de tous les honneurs de pouvoir servir son pays. J'ajoute toutefois que les dernières 24 heures ont été très difficiles pour moi. Je ne suis ni médecin ni avocat et je ne me sens guère apte à aborder cette question.

Cela fait un an et demi que j'écoute des gens défendre toute la gamme des opinions à ce sujet. Je les ai rencontrés dans mon bureau de comté ou dans mon bureau sur la colline. J'ai remarqué qu'ils avaient tous quelque chose en commun. Ils étaient tous abordables, humanitaires, intègres et passionnés.

Cela complique encore davantage le problème. C'est un dilemme auquel la plupart des hommes et des femmes politiques de tous les partis sont confrontés, parce que nous sommes nombreux à avoir découvert que nos convictions personnelles allaient à l'encontre de ce que la plupart, ou du moins un grand nombre, de nos électeurs considèrent comme notre responsabilité.

J'appelle cette question le dilemme de Thomas More. Peu d'entre nous, et certainement pas moi, prétendons être aussi érudits ou courageux que Thomas More mais, après avoir écouté et observé les députés pendant un an, je suis certain qu'ils font grand cas de la moralité, de l'honneur et de l'intégrité.

C'est lorsque nous nous débattons avec une question comme celle à l'étude aujourd'hui que ce genre d'intégrité et de confiance est important. En fait, je crois que la confiance que les électeurs ont en chacun d'entre nous est au coeur du débat. C'est donc avec cette pensée que j'aborde la question de l'avortement, parce que nous avons le choix d'agir en tant que représentants de nos électeurs et donc de voter comme le désirerait la majorité. Dans ma circonscription, la majorité voudrait que je vote en faveur du projet de loi, ou de l'avortement, peu importe les limites qui lui seraient imposées.

Nous pouvons également choisir d'agir à titre de délégués des électeurs et de voter, par conséquent, selon notre conscience. Si je devais choisir la première option, je me gagnerais apparemment la confiance de la majorité, mais perdrais certainement la confiance d'une minorité quand même considérable qui est contre l'avortement. J'utilise d'ailleurs le terme «apparemment» intentionnellement, parce que je ne crois pas qu'on pourrait me faire confiance si je dérogeais à mes convictions profondément enracinées, surtout une comme celle-là.

Je voudrais parler brièvement de mes convictions, parce que je crois que la vie humaine commence dès la conception. Je ne me fonde pas sur des croyances religieuses, mais sur des preuves médicales qui appuient cette hypothèse. Je ne fais pas partie toutefois du mouvement pro-vie, et je remets en question l'utilisation de ce terme chargé de connotations.

Qui, après tout, est en faveur de la mort? Non, ma conviction est fondée sur des croyances purement personnelles. J'estime important d'adopter une loi sévère qui protège efficacement la vie de l'enfant à naître. En même temps, il faut faire preuve de volonté politique afin de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire pour aider les femmes qui font face à une grossesse non désirée. Il faut étudier cette question en sympathisant sincèrement avec les femmes enceintes qui vivent cette dure épreuve. Souvent, ces femmes sont seules, effrayées, abandonnées, pauvres et particulièrement stigmatisées. Nous devons trouver des solutions innovatrices permettant à ces femmes de mener plus facilement leur grossesse à terme.

Ayant écouté tous ceux qui ont participé à ce débat au cours des derniers jours, je dois reconnaître, comme l'a dit la députée de la Colombie-Britannique, que ce sont surtout des hommes qui ont traité de cette question. J'aimerais rapporter les propos de deux de mes collègues qui en ont parlé jeudi dernier. Ainsi, la députée de Western Arctic a déclaré ce qui suit:

> Ma position est celle de la vie. Je choisis la vie. Je ne fais pas partie du mouvement Pro-vie, mais je viens d'un milieu qui croit que la vie est sacrée et qui l'a toujours cru, même dans les circonstances les plus difficiles.
>
> Je crois aussi dans les gens qui sont prêts à prendre ceux qui ne sont pas désirés; je crois dans les gens qui adoptent. Je suis une enfant adoptée. Je rends hommage à ma mère et je suis l'aînée de 15 enfants. Je rends hommage à ma mère parce qu'elle a mis 15 enfants au monde, dans les circonstances les plus difficiles, dans une grande pauvreté et avec beaucoup de difficulté.

Puis elle a ajouté:

Je ne peux risquer de voir adopter le projet de loi. Je voterai contre. Mais je peux vous répéter que, pour mes gens, les enfants et les individus sont importants, et la vie est le plus beau cadeau que l'on puisse recevoir.

Pour sa part, la députée de Northumberland a tenu des propos analogues. Elle a dit:

Comme je crois profondément au caractère sacré, spirituel et mystérieux de la vie, je suis d'avis, avec mes modestes moyens intellectuels, que la vie est sacrée dès la conception. Il m'est donc impossible d'être en faveur de l'avortement, quel que soit le stade de développement du foetus.

Elle a ensuite examiné le projet de loi ancillaire.

Que vais-je faire? Pour moi, le choix est clair. Je vais voter contre ce projet de loi. Peut-être devrais-je en répondre à mes électeurs jusqu'à la fin de ma vie politique, mais je devrai surtout en répondre à ma propre conscience jusqu'à la fin de ma vie tout court. Depuis un an et demi, je n'ai pas caché mon point de vue là-dessus. À mes yeux, pour qu'un projet de loi soit légitime, il faut qu'il prenne soin des plus faibles; or, comme l'enfant à naître incarne à mes yeux ce qu'il y a de plus faible, je dois rejeter ce projet de loi.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Pour tout être pensant, monsieur le Président, il n'existe pas de sujet plus difficile que celui de l'avortement. Depuis que j'ai été élu député en 1979, nul autre sujet n'a suscité autant de lettres, d'appels téléphoniques et de visites de la part d'électeurs de ma circonscription et d'ailleurs pour défendre les deux points de vue. Il met en cause notre conception de l'être humain, des religions de toutes sortes, du pluralisme, du rôle du droit criminel et de la démocratie représentative.

Le whip du parti ministériel et celui de l'opposition officielle refusent de dire à leurs députés dans quel sens les hautes instances de leurs partis respectifs souhaitent qu'ils votent. S'il est vrai que le premier ministre a l'intention de forcer ses collègues du Cabinet à voter en bloc pour le projet de loi C-43, j'espère qu'il leur permettra quand même de voter selon leur conscience en ce qui concerne les divers amendements qui seront proposés tant en comité qu'aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

• (1930)

Permettez-moi d'expliquer quels aspects du projet de loi C-43 je considère comme positifs et ceux que j'y trouve inacceptables. Tout d'abord, le côté positif. On dit dans le projet de loi que le Parlement a suffisamment de respect pour l'enfant à naître à partir de la conception du fait qu'il ordonne qu'on ne peut avorter à moins qu'un médecin «n'en arrive à la conclusion que, sans l'avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée».

Deuxièmement, le projet de loi exige que les avortements légaux au Canada ne soient désormais pratiqués que par des médecins. La Cour suprême du Canada a jugé dans l'affaire Morgentaler que, du moins en ce qui concerne les sanctions législatives fédérales, la personne qui provoque un avortement n'a même pas besoin d'être un médecin qualifié.

Troisièmement, je partage les points de vue qu'avaient probablement les rédacteurs du projet de loi en spécifiant que la personne accusée d'avoir provoqué un avortement illégal devrait être le médecin, non la femme. Je me demande toutefois comment les médecins canadiens peuvent concilier le fait de provoquer un avortement à la demande d'un mari ou d'un petit ami avec le serment d'Hippocrate prêté, semble-t-il, par tous les médecins au Canada. En prêtant ce serment, on s'engage à ne pas donner à une femme d'instrument qui provoquerait un avortement.

Quatrièmement, la conclusion d'un médecin selon laquelle la continuation d'une grossesse menacerait la santé de la personne enceinte doit être formée selon les normes généralement admises dans la profession médicale, non selon ses propres notions ou celles de la femme.

Cinquièmement, je crois en tant qu'avocat que ce projet de loi est constitutionnellement inattaquable aux termes de la Charte des droits.

Qu'est-ce que ce projet de loi a d'illégitime? Premièrement, on peut dire qu'il est pro-vie dans sa forme; il est manifestement extrêmement pro-vie dans son contenu. Deuxièmement, et cela a un rapport étroit, en ce qui concerne les réalités du monde, il me semble qu'il n'aborde que pour la forme la question primordiale de trouver un compromis entre les intérêts, en admettant qu'ils puissent entrer en conflit, des futures mères et du désir du Parlement de protéger les enfants à naître. J'en parle en tant que personne qui a travaillé dans sa profession avec les dispositions du code criminel pendant de nombreuses années à la fois comme procureur de la Couronne et comme avocat de la défense, et qui s'inquiète parce que le député de York-Centre a probablement très bien dépeint ce qui va se produire, en pratique, dans tout le Canada. Le député aurait déclaré à une conférence de presse, après la présentation du projet de loi, et je cite:

[. . .] ce qui a été tenté ici n'est vraiment rien d'autre que de fournir une couverture illicite à l'avortement. Voilà ce que l'on dit: «Mesdames jouez le jeu, allez consulter les docteurs appropriés, racontez-leur l'histoire qu'il faut, et vous n'aurez aucun souci à vous faire».

M. Kaplan a ajouté:

Ce n'est pas, à mon avis, le genre de solution honorable qui devrait être proposée, étant donné tous les intérêts et tous les droits divers qui sont en jeu ici.

Autrement dit, il y a, malheureusement, probablement assez de médecins dans tout le Canada aujourd'hui qui interprètent de façon fort peu littérale leur serment d'Hippocrate et qui sont en faveur de l'avortement sur demande, de telle sort que les avortements sur demande, légalisés par l'affaire Morgentaler, continueront à être pratiqués dans la plupart des localités.

Un seul enfant des 60 000 garçons ou filles à naître qui disparaissent actuellement chaque année dans le vide juridique actuel survivra-t-il si ce projet de loi est adopté sous sa forme actuelle? Si je comprends bien leur point de vue, les Canadiens, en général, et mes électeurs, en particulier, veulent une réduction considérable du nombre d'avortements pratiqués au Canada. C'est du moins l'impression qui m'est restée des quelque 5 000 questionnaires que j'ai reçus de ces derniers depuis le printemps de 1988. En tout, 2 865 ou 60 p. 100 de mes électeurs ont dit qu'ils veulent une «réduction draconienne» du nombre d'avortements. Environ 2 000, soit 40 p. 100, ont indiqué qu'ils souhaitent que l'avortement soit «plus facilement accessible».

Je tiens à féliciter le député d'Ottawa-Sud pour le discours qu'il a fait à la Chambre, car il a exprimé beaucoup de mes appréhensions et de mes opinions. Par exemple, sa citation de Mario Cuomo au sujet de la nécessité pour la société de supposer que le droit à la vie ne finit pas au moment de la naissance. L'hébergement, l'éducation et la nourriture appropriés pour tous les enfants doivent être la priorité de ceux d'entre nous qui se disent pro-vie. Je signale également le discours prononcé plus tôt ce soir par le député de Welland.

Mes 10 minutes s'écoulent rapidement. Je demande instamment aux députés qui sont pro-vie de ne pas voter contre le projet de loi à la deuxième lecture. Si assez de députés font cela à la Chambre, le projet de loi du gouvernement, imparfait qu'il est aux yeux des députés en faveur de la vie, va mourir et la situation actuelle, l'avortement sur demande, va continuer de prévaloir partout au Canada, vraisemblablement jusqu'aux prochaines élections et peut-être même après.

Les seuls Canadiens à qui cette possibilité plaît sont les 25 à 35 p. 100 dans toutes les provinces qui, d'après les sondages, sont en faveur de l'avortement sur demande à toutes les étapes de toutes les grossesses.

En terminant, je demande à tous mes collègues de réfléchir sérieusement et de voter pour renvoyer le projet de loi C-43 à un comité législatif où, espérons-le, la majorité ministérielle va reconnaître que, telle qu'elle est actuellement, la mesure penche plus du côté des pro-choix que la plupart des Canadiens et des députés ne le souhaitent. Si le comité accepte assez d'amendements soigneusement libellés, le projet de loi C-43 pourrait refléter beaucoup plus fidèlement le but avoué du gouvernement, soit un équilibre des intérêts de la société, la protection de l'enfant à naître et les intérêts de certaines mères d'interrompre la grossesse dans des situations clairement définies.

Enfin, si de tels amendements ne sont pas acceptés—je m'adresse à mes amis des deux côtés de la Chambre qui sont pro-vie—la majorité des députés qui croient que la vie humaine est sacrée pourraient alors voter contre le projet de loi à la troisième lecture.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer farouchement au projet de loi C-43, une loi qui a pour but de recriminaliser l'avortement. J'ai même hésité à participer à ce débat tellement je suis furieuse qu'il y ait un débat sur cette question. Tout comme mes collègues néo-démocrates, je suis contre ce projet de loi depuis le début parce que l'avortement est une affaire personnelle. Il ne revient pas aux médecins ni aux juges de prendre une décision. C'est à la femme seule de décider et de subir les conséquences de son choix pour le reste de sa vie.

Cette question ne peut être régie par le droit pénal. Et il n'appartient pas aux 255 hommes ou aux 40 femmes qui siègent à la Chambre de décider. Seule la femme en cause peut faire un choix.

Tout le débat sur ce projet de loi repose sur la fausse hypothèse que des contrôles sont nécessaires et que les femmes sont incapables de prendre une décision aussi pénible sans une forme de contrôle exercé par l'État. Je rejette catégoriquement cette hypothèse. Les femmes ont toujours su, à travers les âges et dans des cultures diverses, prendre des décisions graves et pénibles comme celles-là.

Une autre hypothèse implicite de ce débat est que celui-ci réglera en quelque sorte le dilemme auquel nous sommes confrontés. C'est également une fausse hypothèse. Je doute que nous puissions trouver une solution législative à cette question. Comment, dans une société pluraliste, pouvons-nous régler le problème de l'avortement en adoptant une loi?

L'avortement est une question d'ordre moral. C'est avec des expériences de vie, des convictions religieuses et des orientations propres à chacun que nous abordons cette question. En tant que législateurs vivant dans une société pluraliste, nous savons que ce problème ne peut pas trouver de solution dans une mesure législative. Aucune loi ne mettra un terme à l'avortement. Le projet de loi C-43 est de toute évidence un geste politique, et je veux dire politique au sens le plus vil du terme. Comme mon collègue de Victoria l'a fait remarquer la semaine dernière, ce projet de loi n'a pas été pensé pour respecter les femmes ou leurs décisions ni, comme pourraient le laisser croire les grandes divergences entre les deux

camps, pour protéger la vie. C'est, pour parler carrément, un projet de loi qui protège les politiques.

Certains orateurs ont dit que ce projet de loi représentait un compromis. Au commencement du débat, j'ai rejeté cette idée, mais j'en suis venue à l'accepter. Il constitue un compromis, mais, encore une fois, je prête à ce terme le sens le plus vil. Pour bien des députés, il s'agit de transiger avec leurs principes. Dans ce projet de loi, nous avons donc effectivement un compromis politique qui découle de l'opportunisme politique.

Il doit être clair que cette dernière phrase a été dite avec mépris. Après avoir parlé du débat, je vais entrer maintenant dans le vif du sujet.

La question de l'avortement nous force à nous interroger sur notre existence même. L'avortement est un constat d'échec. Sur le plan individuel, il peut signifier l'échec de deux partenaires à accepter une responsabilité dans l'expression de leur sexualité, ou l'échec de la contraception, ou l'échec d'une relation.

Au niveau de la société, l'avortement est également un constat d'échec. Malgré tous ses beaux discours, c'est notre société qui dit que nous n'accueillons pas les enfants à bras ouverts et que nous ne les chérissons pas. Dans la société d'aujourd'hui, ce message est très clair. Il est manifeste dans la pauvreté des enfants, dont notre chef a parlé avec tant d'éloquence dans sa dernière déclaration à la Chambre. Il est également manifeste dans l'insuffisance des ressources accordées aux garderies. Il est présent dans les salles de classe bondées et dans la pénurie de logements où les enfants sont les bienvenus. Il y a peu de logements où les enfants sont admis et encore moins dont les plans d'aménagement prévoient de la place pour les enfants et pour ceux qui s'en occupent. C'est pourquoi je dis que l'avortement est un constat d'échec. Comme je l'ai fait remarquer au début de mes observations, les femmes en ont toujours été conscientes.

• (1940)

Pour les femmes, cette question n'est pas abstraite, elle est très concrète. C'est une question qui leur est propre. C'est le corps et la vie de la femme, et non ceux de l'homme, que ce projet de loi cherche à contrôler. Or, les femmes sont celles qui tranchent en fin de compte cette question de vie ou de mort. Elles l'ont fait depuis l'aube des temps et dans toutes les cultures. Elles l'ont fait seules, dans la peur et le secret, en protégeant souvent l'homme de leur vie de l'énormité de leur décision, parce qu'elles savaient que les hommes n'ont pas la capacité de prendre des décisions de vie et de mort à moins qu'elles ne soient dépersonnalisées, comme en temps de guerre. Et elles continueront à le faire, quelle que soit la décision de la Chambre. J'ai nettement l'impression qu'une bonne partie de la colère qui entoure cette question se fonde sur la question du pouvoir. Le fait que des femmes puissent exercer le pouvoir de choisir est contraire à la prémisse tacite sur laquelle se base notre société, celle que les hommes savent ce qu'il convient de faire et sont moralement supérieurs. Si l'on doute de cette assertion, il suffit de penser au débat qui se poursuit sur l'ordination des femmes. Je peux compendre que ce défi soit très menaçant, particulièrement pour ceux qui ne veulent pas partager leur pouvoir avec les femmes. Où s'en irait le monde si les femmes ne pouvaient plus être tenues en laisse?

Les femmes ne souffrent d'aucune déficience morale. Je respecte leur droit de choisir. En tant que femme, je me sens trahie par ce projet de loi. Je me sens également trahie par les députées qui s'étaient précédemment déclarées pro-choix. Cette question est trop importante pour un tel revirement. J'implore toutes ces femmes de rejeter la facilité politique et de joindre les rangs pro-choix en se prononçant contre le projet de loi. Le Canada a signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. Le paragraphe 4 de la Convention demande aux États signataires, comme le Canada,

> de révoquer toutes les dispositions pénales nationales qui constituent de la discrimination contre les femmes.

Le projet de loi à l'étude est bel et bien discriminatoire envers les femmes. Il ne vise pas à contrôler la sexualité et la reproduction des hommes, mais vise à contrôler la sexualité et la reproduction des femmes. Il ne limite pas le droit des hommes de choisir s'ils veulent ou non avoir des enfants, mais limite le droit des femmes de choisir si elles veulent ou non porter un enfant.

Comme critique du Nouveau Parti démocratique en matière de développement international, je suis scandalisée de voir que le Canada dit une chose à l'étranger et en pratique une autre chez nous. Les raisons dont on use et dont on abuse pour justifier le projet de loi me révoltent. Des députés qu'on associait au mouvement pro-choix annoncent maintenant qu'ils vont appuyer le projet de loi parce qu'il propose une norme nationale d'accès à l'avortement. C'est tout à fait révoltant. Ce projet de loi n'empêchera pas les femmes de se faire harceler à l'extérieur des cliniques. Il ne crée pas de centres communautaires de santé où pratiquer des avortements. Il n'empê-

che pas les lois restrictives comme celle de la Nouvelle-Écosse, pas plus qu'il ne mettra de services d'avortement à la disposition des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'établit pas d'autre norme nationale que la peur d'être accusée d'infraction au Code criminel. Ce projet de loi ne répond pas aux critères internationaux et ne favorise pas une norme nationale. Il occasionne seulement de la souffrance aux femmes. J'espérais que les membres du Cabinet qui préconisaient auparavant la liberté de choix auraient au moins l'intégrité de l'admettre.

Je termine en disant que cette question est celle qui a fait de moi une néo-démocrate. Mon parti est le seul qui ait eu le courage d'adopter sur la question une position de principe. Nous ne sommes pas arrivés à cette politique sans peine. Seuls les néo-démocrates en ont fait une question prioritaire et ont adopté une position après une pénible réflexion. Nos adversaires disent que c'est la preuve que ce n'est pas pour nous une affaire de conscience individuelle, que nous suivons aveuglément la politique du parti. Ceux de notre parti qui sont intervenus dans le débat ont bien montré que c'est une accusation insensée. Apportant chacun notre expérience de vie, nos croyances religieuses et notre philosophie, nous sommes arrivés à une conclusion commune. Nous, néo-démocrates, respectons les femmes. Nous croyons que l'avortement est une question personnelle entre la femme et sa conscience. Nous croyons chaque femme capable de faire le bon choix.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour parler du projet de loi C-43, qui porte sur une question qui a provoqué de vifs débats et controverses d'un océan à l'autre.

Lorsqu'ils choisissent d'entrer dans la vie publique, tous les hommes politiques savent fort bien que, dans certaines occasions, ils auront à prendre des décisions délicates. Nul doute que la question de l'avortement est une de ces occasions. Par exemple, mon collègue, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a même songé à quitter la politique plutôt que d'appuyer un nouveau projet de loi libéral sur l'avortement. Ce fait illustre de façon frappante le caractère angoissant d'une décision portant sur une question qui est sans contredit d'ordre moral et tout à fait personnelle.

Je n'ai jamais hésité à me prononcer publiquement sur des questions de principe controversées, et c'est le cas en ce qui concerne l'avortement. Ma position est claire comme de l'eau de roche depuis que j'ai été élu député, il y a 17 ans. Je suis contre l'avortement sur demande. Toutefois, je crois que la vie de la mère est très importante et qu'elle doit venir en priorité.

Je crois également que l'avortement devrait être permis dans les cas de viol et d'inceste. Et quand je dis viol, je parle expressément du viol d'une mineure. Interdire l'avortement dans ces circonstances équivaut à fermer les yeux sur ces actes atroces.

À l'heure actuelle, nous n'avons aucune loi sur l'avortement, ce qui a placé le gouvernement fédéral dans une position équivoque. On peut maintenant provoquer un avortement à la fin du neuvième mois, et cette seule pensée fait frémir. Je pense qu'au moins 70 p. 100 des Canadiens sont d'avis qu'un avortement devrait être permis dans certaines circonstances, en toute probabilité, dans les cas que je viens de mentionner.

À mon avis, le projet de loi dont la Chambre est saisie offre une solution raisonnable à la question complexe de l'avortement. Je suis un peu déçu du fait que le projet de loi entraîne une modification au Code criminel, mais je sais que c'est la seule façon qu'a le gouvernement fédéral de s'assurer d'une solution nationale au problème de l'accès à l'avortement. D'après le projet de loi à l'étude, une femme qui veut avoir un avortement doit consulter un médecin. Si ce dernier est d'avis que la grossesse menace la vie ou la santé de la femme, elle peut alors obtenir un avortement.

Les gens qui sont pro-vie disent que le projet de loi n'est pas assez fort. Cependant, ils devraient noter que la nouvelle loi prescrit l'emprisonnement jusqu'à deux ans si la femme ou son médecin ne respecte pas les dispositions statutaires.

Je tiens à affirmer que la mesure n'ouvre pas droit à l'avortement sur demande. Il faut que le médecin décide, conformément aux normes généralement admises dans la profession médicale, si l'avortement est justifié pour des raisons médicales. Selon ces normes, l'avortement est rarement pratiqué après que le foetus est devenu viable, sauf s'il existe de graves complications pour le foetus ou la mère.

Triste fait à noter, a l'heure actuelle une femme peut avoir l'impression que, à cause de sa situation financière ou sociale, l'avortement est la seule issue possible. Il faut absolument faire tout notre possible pour aider ces personnes à éviter le problème dès le départ et leur offrir toutes les options pratiques autres que l'avortement dans des cas de grossesse non voulue. C'est pourquoi j'ai été encouragé par les mesures que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a proposées pour réduire le nombre de grossesses non voulues au Canada. Ces mesures comprennent une recherche accrue en matière de planification familiale, y compris la contraception, le

maintien du financement de la planification familiale et des mesures visant à inciter davantage de femmes enceintes à considérer l'adoption plutôt que l'avortement.

• (1950)

J'espère sincèrement que ces mesures nous permettront de réduire le nombre inquiétant d'avortements chez les adolescentes. Dans une édition récente d'un journal d'Ottawa, j'ai lu que des 800 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans de la région d'Ottawa-Carleton qui sont tombées enceintes en 1987, 62 p. 100 se sont fait avorter. Dans l'ensemble de la province de l'Ontario, la même année, 46,9 p. 100 des quelque 12 800 jeunes filles du même groupe d'âge qui sont tombées enceintes ont eu un avortement. Il est clair que la situation est inacceptable.

Au cours de l'élaboration du projet de loi dont est saisie la Chambre, le ministre de la Justice a dû tenir compte de la Charte des droits et libertés. Si le gouvernement avait présenté un projet de loi trop restrictif, il aurait risqué de voir la Cour suprême le déclarer inconstitutionnel, comme dans le cas de l'affaire Morgentaler. Dans cette décision, le juge en chef Dickson a écrit:

> Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un foetus à terme [. . .]est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de sa personne.

J'estime que le projet de loi C-43 ne va pas à l'encontre de ces principes.

Comme le ministre de la Justice l'a déclaré à la Chambre, nous ne demandons pas aux Canadiens de changer d'avis sur ce qu'ils considèrent comme bien ou mal. Tous les Canadiens ont droit à leurs opinions sur cette question qui relève au plus haut point de la morale. Tout ce que nous leur demandons, c'est de respecter le point de vue des autres et de respecter ce projet de loi.

Les Canadiens ne seront jamais unanimes pour ce qui est de déterminer quels genres de lois devraient être adoptées en matière d'avortement, mais il est clair qu'une mesure législative fédérale quelle qu'elle soit doit être adoptée. Si le projet de loi est rejeté, nous ne retrouverons au point de départ, c'est-à-dire que les femmes pourront se faire avorter jusqu'au neuvième mois, ce qui est inacceptable pour la majorité des Canadiens.

C'est une décision difficile, mais les gouvernements sont justement élus pour prendre des décisions difficiles. Le gouvernement fédéral ne s'est jamais soustrait à ses responsabilités et a présenté un projet de loi qui propose une solution modérée et équilibrée à cette question très délicate qu'est l'avortement. C'est pourquoi la Chambre devrait appuyer le projet de loi C-43.

J'espère, et je crois que de nombreux autres députés espèrent aussi, que certains amendements seront proposés à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport. Le projet de loi serait alors plus acceptable pour certains des députés qui n'en sont pas entièrement satisfaits sous sa forme actuelle.

Je dois signaler que, au fil des années, depuis que je suis député, j'ai vu plusieurs délégations défiler dans mon bureau, principalement à Ottawa mais aussi à mon bureau de circonscription. Je dois avouer que la grande majorité de ces délégations représentaient des groupes pro-vie qui s'inquiétaient au sujet de la loi précédente avant même qu'elle soit invalidée.

Au cours des derniers mois, j'ai reçu des demandes de membres de groupes pro-vie, ce qui est assez inhabituel car ce n'était jamais arrivé depuis que je suis ici. Je sais que c'est une situation très difficile, et je peux vous assurer qu'elle inquiète considérablement beaucoup d'entre nous. Comme je l'ai dit, j'ai exprimé clairement ma position non seulement au cours des derniers mois, mais au cours de toute ma carrière de député.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège de participer aux délibérations de la Chambre des communes ce soir sur ce sujet qui fait tellement appel aux passions. J'ai écouté beaucoup de discours dans ce débat, et j'ai lu ceux que je n'ai pas entendus.

Avant de débuter, il importe de rappeler que nous participons ce soir au débat de deuxième lecture. Si le projet de loi franchit la deuxième lecture, qu'on appelle l'approbation de principe, il ira en comité pour discussion et amendement éventuel. Je ne puis l'appuyer. Je vais maintenant dire pourquoi.

Le 7 novembre de cette année, le député de New Westminster—Burnaby a invité chacun de nous à consulter sa mère, ses soeurs, ses filles, sa femme. C'est ce que j'ai fait. Et j'ai fait plus, j'ai consulté mes électeurs. Je me suis entretenu avec des Canadiens de tous les coins du pays. Ma mère, ma femme, ma fille, la majorité des femmes de l'exécutif de ma circonscription, la très grande majorité des gens, hommes et femmes, avec lesquels je me suis entretenu, la très grande majorité des gens qui m'ont écrit ont dit non à l'avortement sur demande. La

question n'est pas de savoir s'il faut y mettre des restrictions, mais plutôt quelles restrictions il faut y apporter.

Il y a bien sûr des gens qui sont d'avis contraire. J'ai reçu par le courrier d'aujourd'hui la lettre d'une électrice. Je vous demande, monsieur le Président, collègues députés, Canadiens et Canadiennes, de peser ses mots et de vous demander si vous êtes d'accord. Je cite:

> Personne n'a le droit de me dire de porter dans mon corps ce qui est à peine plus qu'un parasite. Le foetus vit aux dépens de la femme qui le porte. Ce qu'on appelle cette vie humaine peut provoquer le diabète, l'hypertension, pour ne pas parler des malaises, de la nausée et des douleurs.

Je ne peux et ne veux assimiler ainsi l'enfant à naître à un ver solitaire. Si la mère de cette correspondante avait pensé comme elle, peut-être n'aurait-elle pu m'adresser cette lettre.

Je suis contre le projet de loi. J'estime qu'il doit être rejeté demain par le vote de deuxième lecture, et que la question doit être renvoyée au gouvernement pour complément d'étude. Pourquoi? Parce que ce projet de loi est le produit de l'union maléfique de l'hypocrisie et de la lâcheté. Avec de pareilles origines, il ne mérite que d'aller à la corbeille. Examinons le projet de loi.

Il dit: «Quiconque provoque l'avortement.» Qu'est-ce que cela veut dire? Pourquoi est-ce condamnable? Après tout, il n'y a pas de loi qui interdit l'appendicectomie ou l'amygdalectomie. Pourquoi une loi qui interdise l'avortement? Est-ce qu'il ne s'agit pas là d'une intervention médicale comme les autres? Voilà, la logique voudrait que nous cherchions au projet de loi une définition de la chose. Il n'y a pas de définition. Voilà la lâcheté, cette peur de traiter ouvertement et carrément de la question fondamentale de l'avortement. Il n'y a pas de définition, comment serait-il possible de savoir ce que le projet de loi prétend interdire? Faute de définition, consultons le dictionnaire. La troisième édition du Petit dictionnaire anglais étymologique Oxford, qui est la version abrégée du gros dictionnaire Oxford, définit l'avortement comme consistant à provoquer l'accouchement avant terme de façon à détruire la progéniture. La progéniture est définie par le dictionnaire comme l'enfant ou les enfants d'une personne. Voilà ce que c'est que l'avortement: la destruction de la vie humaine, rien de moins.

Ce projet de loi prétend interdire le déclenchement d'accouchements avant terme dans le but de détruire l'enfant. L'interdit-il vraiment? C'est ici que commence l'hypocrisie. La destruction d'un être humain est permise si un médecin—n'importe quel médecin et un seul médecin, fût-il le docteur Henry Morgentaler—en est arrivé à la conclusion que «la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée.» Serait vraisemblablement menacée et non sera menacée: il suffit d'une simple possibilité. Cette condition est totalement subjective et absolument indéterminée.

• (2000)

Il est intéressant de constater que même si le mot avortement n'est pas défini dans le projet de loi, le mot santé l'est. Voilà une autre hypocrisie. Cette définition extrêmement vague qui ne comporte pratiquement aucune restriction n'est réellement rien de plus que l'avortement sur demande camouflé par ce que des individus mal informés pourraient prendre pour une reconnaissance implicite de l'humanité du foetus.

La Cour suprême du Canada nous a dit, à l'unanimité, dans la cause Daigle, à nous et à tous les Canadiens, que le foetus n'a absolument aucun droit en droit canadien. On n'a des droits que lorsque l'on naît vivant. Le jugement de la Cour suprême est allé plus loin. Il a dit que si les Canadiens veulent que le foetus ait des droits, il faut que ces droits soient définis explicitement, non implicitement, dand une loi adoptée par la Chambre des communes.

Je parlais d'hypocrisie. Je me contenterai d'évoquer deux situations, à cause des limitations de temps, et vous laisserai le soin de juger s'il y a hypocrisie ou non.

Tout d'abord, le 2 mai 1980, un député a proposé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier le Code criminel, le projet de loi C-293. Cette mesure prévoyait que provoquer une fausse couche, comme on appelait alors l'avortement, ne serait permis que si la poursuite de la grossesse serait susceptible de mettre réellement en danger, physiquement ou mentalement, la vie de la femme enceinte. Ce même député appuie maintenant le projet de loi C-43, permettant l'avortement sur demande. Qui est ce député? C'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le député de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe.

Deuxièmement, le premier ministre s'est dit personnellement opposé à l'avortement, mais il ne dit pas pourquoi. Je sais pourquoi. C'est parce qu'il sait que l'avortement est la destruction d'une vie humaine. Sinon, je le mets au défi de me réfuter demain dans son intervention et de nous dire à tous pourquoi il s'oppose personnellement à l'avortement.

Voici ce qu'il a déjà dit concernant la vie:

> Il est inadmissible de tuer un être humain et je ne vois aucune circonstance qui le justifie, à l'exception de la légitime défense. . . Je m'opposerai de toutes mes forces, toute ma vie, à toute action qui atténuerait ce principe, qui déprécierait la valeur que nous attachons à la vie humaine.

Ce sont de nobles paroles, applicables à son avis aux meurtriers, mais apparemment pas aux êtres humains à naître. Voilà un homme qui a promis un vote libre, mais qui a forcé ses ministres à choisir entre la loyauté et leur conscience, de sorte qu'ils montreront apparemment que la loyauté l'emporte sur la conscience. Cet homme sait si peu quelle position adopter au sujet de cette question qui, en principe, ne se distingue pas de la question de la vie qu'il a défendue avec une si grande vigueur lors du débat sur la peine capitale, qu'il préfère se conformer à l'avis général plutôt que de donner l'exemple. Non seulement il n'a pas le courage d'afficher ses convictions, mais il insiste pour que ses ministres renoncent aux leurs.

Ce projet de loi, un mélange d'hypocrisie assaisonné de couardise, vise à déplaire à tous. On ne saurait à mon avis l'amender sans reconnaître de manière explicite et directe l'humanité de l'enfant à naître, ce que le Règlement de la Chambre ne permettra pas de faire par voie d'amendement.

Il convient de le rejeter en faisant bien comprendre au gouvernement qu'il devra nous proposer une mesure qui d'abord reconnaîtra explicitement l'humanité de l'enfant à naître, ensuite protégera cet enfant dès sa conception, et enfin sera assortie d'une mesure connexe qui, comme l'a recommandé mon collègue de Northumberland, aidera les femmes enceintes et leurs enfants et traitera des causes sous-jacentes à l'avortement dans ce pays.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je dirais pour commencer qu'il est très difficile d'ajouter quelque chose de réellement important à ce qui a déjà été dit en deuxième lecture de ce projet de loi C-43 concernant l'avortement.

À votre demande, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de vous précéder brièvement au fauteuil. Je vous en suis reconnaissant, car cela m'a donné l'occasion d'entendre les discours de députés des deux côtés de la Chambre. Pendant le peu de temps que j'ai occupé le fauteuil, j'ai entendu une défense de ce que l'on pourrait appeler la position de pro-vie et une autre, passionnée, de pro-choix.

Même si j'ai ma propre opinion sur l'avortement et sur la nécessité d'avoir une loi à ce sujet, je voudrais dire une nouvelle fois que nous devons respecter ceux qui défendent leur point de vue, quel qu'il soit. Il ne nous appartient pas de condamner ceux qui approchent la question de l'avortement du point de vue de pro-vie ou de celui de pro-choix. C'est seulement en comprenant toutes les opinions relatives à l'avortement au Canada que l'on peut arriver à une réconciliation nationale à ce sujet.

Je comprends très bien qu'il ne puisse pas y avoir de compromis sur la question de l'avortement. Je comprends que beaucoup considèrent cela comme l'assassinat d'un enfant à naître, alors que d'autres y voient la protection de la mère dont les droits doivent être respectés. Il est difficile de trouver un compromis entre ces deux positions.

Ce que nous devons faire, c'est trouver un certain équilibre entre les différents droits car, après tout, nous sommes les législateurs. Nous sommes ici pour légiférer dans l'intérêt de tous les Canadiens. Dans la mesure où nous pouvons le faire et parvenir à une certaine réconciliation des points de vue, nous devons tenter de relever le défi. Le défi que nous avons à relever n'est pas, à mon avis, de défendre notre point de vue personnel ou un point de vue particulier, mais plutôt de trouver une solution au problème.

À cet égard, je dirai qu'il faut une loi sur l'avortement. Je crois que c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je respecte les droits de la femme. Je comprends les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les femmes enceintes qui veulent mettre fin à leur grossesse. Mais je crois qu'à ce moment-ci de notre histoire, il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous ayons une loi sur l'avortement.

Peut-être un jour n'en aurons-nous plus besoin, lorsque nous aurons les programmes sociaux permettant d'éviter les grossesses non désirées ou de nous occuper de ces grossesses lorsqu'elles surviennent sans que la question de l'avortement n'entre en ligne de compte. Mais entre-temps, nous devons admettre qu'il existe un vide dans la législation canadienne. Si nous pouvons remédier à la situation et combler ce vide, nous en avons l'obligation. C'est pourquoi je suis prêt à prendre de mon temps pour examiner la législation.

Pendant de nombreuses années, l'avortement a été totalement défendu au Canada. Le Code criminel l'interdisait. Puis, en modifiant le Code criminel, nous avons permis l'avortement à certaines conditions.

Nous ne pouvons pas oublier que la Chambre des communes, le Parlement du Canada, avec l'approbation des provinces, a adopté la Charte canadienne des droits et libertés. Nous avons donné aux tribunaux du Canada et à la Cour suprême du Canada le pouvoir d'interpréter la Charte et c'est ce qu'a fait cette dernière. Comme son mandat l'exige, elle a déterminé quels droits conférait la Charte. La Cour a déclaré invalide la loi sur l'avortement en vigueur, loi restreignant le droit à l'avortement en exigeant l'avis de comités rattachés aux hôpitaux. Nous devons accepter que la Cour suprême du Canada avait le

droit de rendre cette décision. Il s'agit de savoir ce que nous allons faire, afin de lui donner ce droit dans la Charte.

Certains députés prétendent que nous ne pouvons approuver le projet de loi C-43, car il ne va pas assez loin, ne protège pas le foetus, ne reconnaît pas que la vie commence dès la conception ni ne soutient aucune des positions défendues par les gens qui épousent la cause pro-vie. Cependant, il faut tenir compte des limites du Parlement du Canada en vertu de la Loi. Très peu de députés qui défendent la position en question ont parlé de la Charte canadienne des droits et libertés et sont conscients du fait qu'il faut la modifier si nous voulons donner des droits à l'enfant à naître. Il s'agit là d'une question constitutionnelle.

Le député de Scarborough a parlé d'une loi définissant les droits du foetus. Cependant, nous ne pouvons promulguer une loi de ce genre au Parlement. Il faut pour ce faire modifier la Charte canadienne des droits et libertés. Nous ne pouvons faire que ce que la loi nous permet, à savoir promulguer une législation qui ne va pas à l'encontre de la décision de la Cour suprême du Canada. Si j'avais la possibilité de promulguer une loi comme celle que réclame mon collègue, je le ferais.

• (2010)

J'ai présenté le projet de loi C-203 à la Chambre des communes lors de la première session de la 34e législature. Il renferme, selon moi, les dispositions les plus strictes pouvant être promulguées au sujet de l'avortement, mais je doute que de l'avis du gouvernement et de nombreux avocats, ces dispositions puissent être jugées constitutionnelles par la Cour Suprême du Canada.

Mon point de vue est simplement celui-ci. En saisissant la Chambre du projet de loi C-43, nous avons présenté une loi qui restreint l'avortement au Canada. Elle ne le fait peut-être pas autant que de nombreux députés le souhaiteraient, mais ce n'est pas, selon moi, une raison suffisante pour se prononcer contre ce projet de loi. Je peux comprendre que les députés pro-choix s'y opposent, car ils jugent qu'une femme a le droit à un avortement, si elle le juge nécesaire. Je comprends pourquoi ils voteraient contre le projet de loi, mais je ne vois pas comment une personne qui veut protéger la vie puisse voter contre le projet de loi C-43 en deuxième lecture. Je ne comprends pas ce point de vue. Si la Chambre des communes rejette ce projet de loi, le Canada n'aura pas de loi sur l'avortement, il est peu probable qu'on en adopte une par la suite. Est-ce ce que les députés veulent?

Mme Black: Oui!

M. Crosby: J'ai dit très clairement qu'à mon avis, les Canadiens veulent avoir une loi sur l'avortement et qu'ils en ont besoin. Ce n'est pas une majorité écrasante, mais c'est une opinion très répandue au Canada.

Pourquoi suis-je de cet avis? Parce que, d'après moi, la plupart des Canadiens s'opposent à ce qui se passe à Halifax, en Nouvelle-Écosse, à la clinique Morgentaler. Les Canadiens ne veulent pas qu'on puisse se présenter sans rendez-vous, se faire avorter séance tenante sans penser aux conséquences.

Je crois que les Canadiens veulent que ce soit réfléchi. Ils veulent que la loi protège la vie, qui est sacrée. Quant à savoir si une femme a droit à un avortement dans des circonstances raisonnables, c'est autre chose. Je crois qu'à ce stade-ci de notre histoire, la loi, même si elle est restrictive, doit se conformer à la décision de la Cour suprême. Nous n'avons pas de choix, s'il n'y a pas de modification de la Constitution.

Je veux simplement rappeler aux députés l'état de la loi et leur faire remarquer ce que la Chambre des communes, le Parlement du Canada, peut faire et ne peut pas faire en matière d'avortement.

Je crois que le projet de loi C-43 représente une mesure que le Parlement du Canada peut adopter; il ne satisfera pas ceux qui croient que la vie commence à la conception et qu'on ne doit pas mettre fin à une grossesse, sauf peut-être dans des circonstances extrêmement rares. Je reconnais cette position, mais nous ne pouvons pas l'adopter à la Chambre des communes aujourd'hui.

Je pense au dicton qu'un demi-pain vaut mieux que rien. Je sais que cela ne plaira pas à tous. Le fait que le projet de loi soit contesté tant par les pro-vie que par les pro-choix prouve à mon sens qu'il atteint à un certain équilibre des droits. À ce moment-ci de notre histoire, notre action ne peut que se limiter à équilibrer les droits.

Nous allons pouvoir apporter des modifications au projet de loi et nous allons le faire. Je crois que seuls les hôpitaux agréés devraient pouvoir pratiquer des avortements. Je ne crois pas qu'on devrait pouvoir se faire avorter où on veut.

Quant à dire que le projet de loi n'aura pas vraiment de conséquences, je ne suis pas d'accord. Si ce projet de loi est adopté, un médecin serait fort malavisé de pratiquer un avortement au Canada s'il ne peut pas prouver que la santé de la mère est vraiment menacée. Je crois qu'il serait très malavisé de ne pas solliciter auparavant une seconde opinion. Je crois que les pro-choix devraient y songer sérieusement. Cette disposition permet qu'une femme soit poursuivie. Nous ne devrions pas oublier qu'une femme pourrait échapper à des poursuites judiciaires, car, contrairement à la loi actuelle, le projet de loi ne mentionne pas précisément les femmes enceintes.

Il faut être réaliste dans l'évaluation de ce texte de loi. Il va contribuer à réduire le nombre des avortements. Il ne faut pas se faire d'illusions à cet égard. Aucun médecin ne va s'empresser de pratiquer un avortement au Canada sur sa seule opinion que la santé de la mère est menacée. Les médecins vont solliciter d'abord une seconde opinion. Ils vont procéder à des consultations. Il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour obtenir un avortement. Ceux qui considèrent que le projet de loi est sans conséquence sont à mon avis dans l'erreur.

Je n'appuie d'aucune façon le groupe pro-choix. Je tiens à le préciser. Le projet de loi va limiter les avortements et cela, en parfait accord avec la décision de la Cour suprême. C'est tout ce que le Parlement canadien peut faire pour le moment. J'exhorte les députés à appuyer le projet de loi et à proposer des amendements à l'étape de l'étude en comité.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer ce soir au débat sur la question cruciale de l'avortement qui concerne non seulement le Parlement mais le pays. Il s'agit bien sûr d'une question extrêmement délicate et complexe qui a soulevé et continuera de soulever les passions des Canadiens d'un océan à l'autre et qui les incite à explorer ce dilemme fondamental.

Dans toute discussion sur l'avortement, il faut établir plusieurs paramètres. Premièrement, la plupart des Canadiens reconnaissent que la question n'est pas facile, car les concepts fondamentaux de la vie et de la mort sont à la base de notre société.

Deuxièmement, il s'agit d'une question qui présente de multiples aspects, qui met en jeu les valeurs sociales, morales, philosophiques et religieuses du jour et qui oppose les droits et le libre choix de la femme aux droits collectifs d'une société et des enfants à naître.

Ainsi, comme la question est multidimensionnelle, le défi consiste à établir l'ordre d'importance des divers facteurs. Quel est le plus important? Lequel est prioritaire?

Troisièmement, peu de questions suscitent des sentiments aussi extrêmes que l'avortement. Ce qui rend très difficile, sinon impossible d'adopter la tradition canadienne du compromis entre ces deux pôles.

Étant donné ces trois paramètres, toute discussion sera difficile et stimulante, c'est le moins qu'on puisse dire. Par ailleurs, nous devons, en tant que Parlement et que société, déployer des efforts supplémentaires pour rédiger un projet de loi clair et honnête qui soit à la hauteur de la situation.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion durant la législature précédente en juillet 1988 d'exprimer mon opinion sur la question de l'avortement. Par conséquent, tout en m'efforçant de ne pas répéter les raisons que j'ai avancées il y a quelques années, j'entends mettre à profit les dix minutes dont je dispose ce soir pour examiner de près le projet de loi que le gouvernement a présenté en ce qui concerne l'avortement et faire savoir à mes électeurs et à mes collègues ce que je pense de la qualité du projet de loi concernant cette question chargée d'émotion.

Au cours de la dernière législature, lorsque nous avons été invités à choisir parmi une multitude de motions, j'en ai appuyé une qui prétendait défendre l'option pro-vie. Je l'ai fait, mû par une conviction et une foi profondes et sans regret ni excuse. Cependant, j'ai exprimé de sérieuses réserves à propos de trois cas particuliers que je n'étais tout simplement pas prêt à écarter. J'ai dit en effet que l'avortement devrait être pratiqué tout d'abord lorsque la vie de la mère est gravement en péril, ensuite

lorsque la grossesse est la conséquence d'un viol, et enfin lorsqu'elle est la conséquence d'un inceste.

Si j'ai été incapable d'assumer jusqu'au bout l'option pro-vie, c'est que j'estimais que dans ces trois cas, celle-ci pêchait par un manque de compassion et de justice. C'est ce que je pensais alors et que je pense encore aujourd'hui.

Voilà pourquoi je suis déçu du projet de loi que le gouvernement a présenté. Je trouve ce projet de loi médiocre et tout à fait incapable de répondre aux problèmes infiniment nuancés dont les députés ont fait état au cours du présent débat. Par conséquent, je ne saurais ni ne puis appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

• (2020)

Permettez-moi de vous expliquer brièvement pourquoi j'entends me prononcer contre cette mesure législative. Tout d'abord, selon moi, le projet de loi tel qu'il est rédigé équivaut à l'avortement sur demande. Il permettra en effet à la grande majorité des Canadiennes d'avoir facilement accès à l'avortement. Tout d'abord, parce que la définition de la santé fait appel à des éléments physiques, mentaux et psychologiques. Ensuite, parce que n'importe quel médecin pourra approuver la demande. Enfin, parce que l'avortement pourrait être provoqué à n'importe quelle étape de la grossesse. À dire le vrai, y a-t-il une grande différence entre cette mauvaise loi et pas de loi du tout?

Ensuite, aucun effort n'est fait pour définir les droits du foetus, de l'enfant à naître. On n'essaie pas de définir à quelle étape de la grossesse ce droit, cette vie compte le plus.

Et la décision de la Cour suprême qui a demandé au Parlement et aux parlementaires, et en fait les a mis au défi, de s'attaquer à cette question afin de guider le pays et nos tribunaux et de leur donner l'exemple? Ce souci ne devait-il pas être l'hypothèse centrale dans le débat actuel? Pensons-nous que, en tant que Parlement, si on évite la question, elle se résoudra toute seule? Je ne pense pas que cela arrivera. Je crois qu'il convient d'avoir un profond sentiment d'engagement car la majorité des Canadiens partagent le même sentiment. Ils auraient, en fait, plus de respect pour nous et pour la Chambre en tant qu'institution s'ils croyaient et sentaient vraiment que nous nous attaquons à ce dilemme émotionnel.

Troisièmement, en ce qui concerne les femmes qui veulent interrompre leur grossesse, comment ce projet de loi parvient-il à offrir une alternative à l'avortement? Où est la motivation, les ressources et le soutien pour encourager à choisir la solution de la naissance? Est-ce qu'une grossesse non désirée, injustifiée, doit nécessairement impliquer un bébé non désiré? Manifestement cela ne devrait et ne doit pas être le cas. Par conséquent, si nous voulons, en tant que gouvernement, en tant que Parlement, encourager les femmes en leur montrant qu'elles peuvent et doivent donner la vie à leur enfant à naître sans avoir à mettre en jeu leur propre vie, alors nous devons leur fournir des services socio-psychologiques efficaces, par exemple, pour leur redonner l'estime de soi et confiance en elles-mêmes. Nous devons nourrir et loger les femmes dont les familles ne veulent peut-être pas accepter une grossesse non désirée.

Nous devons leur fournir une aide médicale pour répondre aux besoins physiques et médicaux soudains qui peuvent légitimement survenir. Nous devons prévoir des programmes de formation professionnelle et d'enseignement pour permettre à ces femmes de reprendre leur carrière ou leur études. Nous devons fournir l'aide financière nécessaire pour couvrir les dépenses qu'entraîne la grossesse. Ce projet de loi, cependant, n'envisage même pas le moindre mécanisme de soutien. Il est dénué de tout engagement et de toute compassion à l'égard de ces femmes qui vivent des épreuves très dures.

Quatrièmement, pourquoi ne propose-t-on pas la réforme de nos méthodes d'adoption comme solution éventuelle au problème des enfants non désirés et à celui des couples de plus en plus nombreux de Canadiens sans enfants qui désirent connaître les joies de la maternité et de la paternité? Pourquoi le projet de loi passe-t-il sous silence les difficultés des couples qui, à l'heure actuelle, ne peuvent trouver d'enfants à adopter au Canada? Et si jamais le couple se trouve parmi les heureux élus, alors l'adoption prend des années, et non des mois, et encore moins des semaines, comme il le faudrait.

Certains couples feront même des demandes d'adoption à l'étranger, et ils auront alors affaire non seulement à des agences dispendieuses et florissantes, mais également à une procédure bureaucratique des plus complexes, et ce tant à l'étranger qu'au pays.

Ne trouverons-nous donc aucune solution à ces problèmes? Malheureusement, le projet de loi C-43 passe sous silence un grand nombre de ces sujets. C'est vrai que ces questions sont épineuses. C'est vrai aussi qu'elles présentent un défi. Mais, en même temps, il serait beaucoup trop facile pour le Parlement et pour le gouvernement de s'y dérober. Or, c'est exactement ce que fait ce

projet de loi. Il évite de prendre des décisions difficiles qui sont pourtant nécessaires. Il cherche plutôt à satisfaire superficiellement les deux camps qui s'opposent dans ce débat. Pour les éléments pro-vie, le projet de loi, dans la toute première phrase du tout premier paragraphe, rend coupable d'un acte criminel et passible d'emprisonnement quiconque provoque un avortement.

Cependant, toujours dans le premier paragraphe, mais à la fin de la première phrase, aux éléments pro-choix, le projet de loi dit essentiellement: «Ne craignez rien, si vous obtenez l'approbation d'un médecin pour une raison de santé quelconque, alors l'avortement sera légitime et ne constituera pas un acte criminel.» Je refuse d'adhérer à cette position honteuse, j'en suis incapable.

Je ne peux pas non plus accepter les conseils ni les arguments de ceux qui déclarent: «Je n'aime pas du tout ce projet de loi, mais je l'appuierai quand même en deuxième lecture. Renvoyons-le au comité. Nous aurons alors la chance de l'amender à notre goût.» Leur raisonnement est fautif pour deux raisons. D'abord, il n'admet pas que le projet de loi C-43 est une mauvaise mesure législative, que c'est un document imparfait qui ne justifie pas un pareil compromis. À mon avis, il serait bien mieux de déclarer sans équivoque que le Parlement et les Canadiens méritent mieux que cela et que le gouvernement doit produire un texte de loi qui soit plus valable et qui nous permette de relever les défis du Parlement.

Ensuite, le gouvernement a établi clairement qu'il ne tolérerait pas que l'on veuille amoindrir la liberté de la femme de faire un choix. Compte tenu de cette position inébranlable et du fait qu'il est impossible, à l'étape du comité, d'envisager des amendements débordant le cadre du projet de loi, quel est le sens de tout ce débat à l'étape de la deuxième lecture? Est-ce pour prouver au gouvernement qu'il a réussi à rendre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture? Est-ce pour repousser l'épreuve de force de la troisième lecture? Si c'est cela, qu'est-ce que le pays a à gagner si, après le long processus de l'étude en comité, les amendements proposés par les pro-choix ou les pro-vie sont refusés et que les changements de position entraînent le rejet du projet de loi à l'étape de la troisième lecture? Qu'aurions-nous accompli pour faire avancer la cause d'une loi rationnelle fondée sur la maturité qui régirait l'avortement et définirait les droits de l'enfant à naître?

Pour conclure, cette question doit être approfondie parce que les Canadiens méritent mieux que cela. Il faut que les Canadiens participent à un processus qui finira par donner des résultats positifs et concrets et non à un processus qui risque d'aboutir à une impasse qui ne ferait qu'accroître les dissensions exprimées avec tant d'ardeur sur cette question.

Je voterai contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et j'espère que la majorité de mes collègues feront de même.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi je prends la parole au sujet d'un projet de loi qui concerne les femmes. Pendant la dernière législature, lorsque j'ai regardé à la télévision le dernier débat portant sur l'avortement, j'ai vu un certain nombre d'hommes d'âge mûr tenter encore une fois de dire aux femmes comment mener leur vie. Assis confortablement dans ma salle de séjour à regarder mon petit écran, je me demandais à ce moment-là pourquoi il se faisait qu'un Parlement à majorité masculine tentait une nouvelle fois de contrôler ou de continuer de contrôler une partie importante de la population canadienne.

Quand la population masculine, dont je fais partie, va-t-elle se rendre compte que les femmes sont capables de gérer leurs propres affaires sans l'ingérence des hommes? La vie, la mort et tout ce qui se produit entre ces deux extrêmes me préoccupent. Mais quand je jette un coup d'oeil sur le projet de loi C-43, je constate qu'il ne fait rien pour accomplir ce qu'il faut et ce que la Cour suprême du Canada a déjà accompli dans ses récentes décisions. Elle a décriminalisé l'avortement au Canada. Depuis lors, les femmes ont prouvé encore une fois au monde entier et, notamment, à tous les Canadiens, qu'elles sont fort capables de prendre leur vie en main. Il n'y a pas eu une hausse massive du nombre d'avortements au Canada. Il n'est pas arrivé ce que beaucoup de gens opposés à la liberté de choix pour les femmes avaient prédit. Je répète que les femmes ont prouvé encore une fois qu'elles sont fort capables de gérer leur propre vie.

• (2030)

En tentant de me débattre avec la question qui nous occupe et qui a été soumise une nouvelle fois au Parlement, même si le projet de loi C-43 en traitait déjà, j'ai dû demander l'aide des personnes qui seront touchées par cette mesure législative. L'une des personnes de qui j'ai tenu compte est une correspondante de ma circonscription dont je voudrais vous citer les propos: «Je suis une personne de votre circonscription qui est pro-choix et aussi, très certainement, pro-vie. Ce n'est pas inconciliable. J'ai deux enfants et je défends le droit de toute femme d'avoir des enfants. Les femmes auront toujours le dernier mot en matière d'avortement. Une assemblée législative ou un juge de la Cour suprême ne peut rien y changer; il ne peut que rendre l'avortement illégal ou difficile à obtenir. Les politiques ou membres de la magistrature ne peuvent qu'humilier les femmes, surtout les femmes pauvres, en les forçant à surmonter les barrières

qui ne visent qu'à les harceler. L'accès à des services de santé en matière de reproduction pour une femme ne doit pas dépendre de la géographie ou d'un compte en banque.»

Si on analyse les propos dont je vous fais part, monsieur le Président, à vous et à la population canadienne, il semble que, en réalité, le projet de loi C-43 ou toute autre mesure législative qui criminalise une interruption de grossesse non désirée, obligera de plus en plus de personnes, de femmes, pauvres, à se faire avorter dans des lieux clandestins, avec tous les problèmes que nous avons si souvent vu se poser dans ces cas-là.

Je respecte profondément la vie sur notre fragile planète et lui accorde beaucoup de valeur, mais refuser aux femmes un avortement sûr et thérapeutique ne rehaussera aucunement le respect de nos collectivités pour la vie humaine. Les femmes désespérées chercheront à se faire avorter illégalement par des avorteurs clandestins, ou elles utiliseront leurs propres méthodes au péril de leur vie.

Sous le régime des dures lois italiennes contre l'avortement, qui ont été abolies en 1978, on estime que, sur le nombre d'avortements illégaux qui pouvait atteindre 800 000 par année, 2 000 femmes mouraient chaque année de complications.

Limiter l'accès ne réduira pas le nombre d'avortements au Canada, mais entraînera une hausse importante de la mortalité et des blessures liées à la grossesse. C'est sans contredit plus du mépris que du respect de la vie humaine.

Je signale aussi que de notre côté de la Chambre nous n'avons jamais préconisé l'avortement comme solution de rechange à la contraception. La décision de se faire avorter est déchirante pour toute femme, c'est pourtant en fin de compte le choix qu'elle fait elle-même en obéissant à sa conscience et en consultation avec son médecin. Le choix ne peut être déterminé par les législateurs.

Je reconnais d'emblée que cette question est autant complexe que délicate. Je reconnais aussi qu'il importe de réduire le nombre d'avortements au Canada. On peut y parvenir en facilitant la diffusion de l'information sur la contraception et des moyens contraceptifs, en créant de de meilleurs programmes d'éducation sexuelle et en augmentant le financement des programmes de planification familiale et de recherche en matière de régulation des naissances. Cette position ne date pas d'hier: elle a en effet été adoptée en 1971 par l'Association médicale du Canada avec l'appui de bon nombre d'organisations et de particuliers des plus respectés, comme l'Église Unie du Canada.

En appuyant le libre choix en matière de reproduction, j'adhère au principe du libre choix dans le domaine de la planification familiale. Ce principe a été reconnu par la Conférence internationale sur la population et le développement et appuyé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. J'appuie sans réserve ce principe énoncé par eux et j'estime qu'il incombe au gouvernement d'offrir des solutions de rechange à l'avortement, comme les services de conseils, les soins prénataux, l'aide à l'adoption et les garderies. En finançant ce genre de services, nous ferons diminuer beaucoup plus le nombre d'avortements que si nous recriminalisons cet acte.

C'est pourquoi je suis contre ce projet de loi.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est à la fois un plaisir et un devoir que de participer à ce très important débat sur l'avortement. C'est un sujet très chargé émotivement, qui a soulevé les passions tant des députés que celles de la population de notre pays. C'est un débat au cours duquel le sentiment l'a souvent emporté sur la raison.

Cela dit, il nous incombe à nous parlementaires de régler cette question des plus délicates. Nous devons montrer la voie et adopter une loi qui respecte la morale et la justice.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis que j'ai été élu pour représenter la circonscription d'Egmont, j'ai reçu des centaines de lettres et de visites d'électeurs au sujet de l'avortement. J'ai été très heureux de constater que la grande majorité de ceux qui avaient pris la peine de m'écrire ou de me parler partageaient mon point de vue sur la question.

Je considère que l'avortement relève autant de la morale publique que de la morale privée. C'est une question qui met en jeu le caractère sacré de la vie et les droits civils de tous les êtres humains. Notre réponse à

cette question donne la mesure de la civilisation de notre société.

En présentant le projet de loi C-43, le gouvernement a emprunté la voie la plus facile, à part celle de ne rien faire. Il déclare que l'avortement est une affaire à régler entre une femme et son médecin et prévoit des sanctions en cas d'abus. Symboliquement, le projet de loi rend l'avortement illégal. En réalité, il offre l'avortement sur demande et n'assure aucune protection à l'enfant à naître.

Qui est responsable de la protection de la vie dans notre société? À qui incombe le devoir de protéger tous les membres de la société sinon à l'État? Je considère que le gouvernement abdique toute responsabilité dans ce projet de loi. Il abandonne les membres les plus jeunes, les plus innocents et les plus vulnérables de notre société. Nos lois sont un reflet de nos valeurs morales. Qu'il est donc triste qu'on nous demande aujourd'hui d'appuyer un projet de loi qui permet le meurtre des enfants à naître. Une loi qui permet de tuer des êtres humains n'est pas civilisée et est donc inacceptable.

Dans son allocution à la Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit: «Le Canadiens nous ont élus pour choisir la voie qui assure le meilleur équilibre entre les droits de tous les intéressés.»

Je soutiens que le projet de loi ne tient pas compte de tous les intéressés. Un groupe a été omis et laissé sans protection. Les enfants à naître ont été abandonnés à la merci de leurs mères et de leurs médecins qui ont le pouvoir de les condamner à mort. C'est une situation intolérable.

• (2040)

Mon collègue de Leeds—Grenville, dans l'un des discours cohérents et raisonnés de ce débat, a qualifié cette situation d'extension de la société du prêt-à-jeter: quand une chose vous gêne, débarrassez-vous en! Il s'est demandé s'il était moral pour le fort de détruire le faible. Rappelez-vous que deux personnes entrent dans une clinique du docteur Morgentaler, mais qu'une seule en ressort.

Notre société chérit et respecte le caractère sacré de la vie humaine. Nous résistons à la menace que font peser sur la vie les capacités nucléaires du monde, les conflits raciaux et la pauvreté. Au Canada, nous avons résisté à la peine capitale. Nous nous sommes donné une éthique cohérente du respect de la vie dont nous sommes fiers: nous nous considérons comme la plus civilisée des sociétés.

Toute société qui se dit civilisée fait de la préservation de la vie humaine l'une de ses valeurs les plus élevées. Il s'ensuit logiquement que dans une telle société, les législateurs adopteront en priorité des lois qui servent à protéger la vie humaine du commencement à la fin.

La technologie médicale a prouvé hors de tout doute que la vie commence au moment de la conception. À quel autre moment pourrait-elle commencer? Cela dit, je ne puis accepter qu'à partir du moment de la conception jusqu'au moment de notre choix durant la grossesse, nous soyons prêts à donner à une femme et à son médecin le droit légal de mettre arbitrairement fin à cette vie. Nous ne pouvons pas dire qu'il est moralement acceptable d'enlever la vie jusqu'à un certain point, mais que c'est un acte criminel passé ce point-là. Je soutiens qu'il y a une grave lacune dans la logique de ce processus et que cette lacune est inscrite dans le projet de loi C-43. Il nous amène aussi à nous demander ce que l'avenir réserve aux personnes âgées et physiquement et mentalement handicapées.

Un auteur américain, M^me^ Shelley Douglas, a soulevé une question intéressante. Elle dit: «Nous nous sommes tellement occupés à discuter du droit de choisir que nous avons perdu de vue la question de savoir si le choix lui-même était un bon choix à faire.» Une grande partie du débat porte maintenant non pas sur la question de savoir si l'avortement est bon ou mauvais, mais sur le droit de la femme de choisir. L'avortement est maintenant perçu comme une lutte de pouvoir, de domination et de contrôle. La pitié et la compassion ont disparu. L'idée de l'avortement comme échec moral est perdue pour beaucoup de gens. Pour certains, l'avortement est devenu une commodité, une forme acceptable de contrôle des naissances.

Le débat a illustré le dilemme dans lequel nous nous trouvons. On oppose les droits de la femme à la vie des enfants à naître. Voyons quelques chiffres. Chaque année au Canada, environ 65 000 enfants à naître sont tués. Aux États-Unis, depuis le jugement dans la cause *Wade c. Roe* en 1973, plus de 20 millions d'Américains ont perdu la vie sans avoir jamais vu le jour. Aucune atrocité dans l'histoire ne peut rivaliser avec ces chiffres.

La violence que constitue l'avortement est une violence exercée contre les enfants à naître et contre les femmes. Au coeur même de notre position réside le principe selon lequel les femmes, les hommmes et les enfants, y compris les enfants à naître, sont égaux.

Le psychologue américain Sidney Callahan, déclare: «J'ai la conviction que tous les êtres humains sont intrin-

sèquement d'égale valeur morale; que nul être humain n'est moralement inférieur à un autre.» C'est là aussi un principe fondamental de notre société démocratique libérale.

De cette prémisse morale il s'ensuit que les puissants, les instruits et les nantis de notre société ont l'obligation morale de protéger et d'aider ceux qui sont dans le besoin, ceux qui sont vulnérables et ceux qui sont dépendants des autres.

L'enfant à naître, étant un être humain dépendant, compte sur les autres au sein de la communauté humaine. Ces autres ont l'obligation morale d'assurer sa protection et sa nourriture. La femme qui a seule le pouvoir de soutenir la vie dans son sein a l'obligation correspondante de la protéger et de la nourrir. Notre droit le plus fondamental est le droit à la vie, le droit de ne pas être tué. Ce droit intrinsèque à la vie est plus fondamental que le droit à l'autodétermination et à la liberté. En fait, c'est le droit dont dépendent tous les autres.

Voilà qui, je crois, est la considération fondamentale dans tout ce débat. Les avortements qui servent des fins sociales ou qui servent de moyen de contraception ou de planification des naissances nient le principe fondamental de l'égalité morale de tous les êtres humains. Par conséquent, si, en dernière analyse, ce débat met en cause le droit de choisir de la mère contre le droit de l'enfant à la vie, il ne fait absolument aucun doute que c'est le droit de l'enfant à la vie qui doit être protégé.

Même si je suis totalement contre l'avortement, je me rends bien compte que le fait d'être contre l'avortement ne veut pas nécessairement dire qu'on est entièrement pro-vie. Une nouvelle loi sur l'avortement qui assurerait une protection complète au foetus ne devrait pas être une mesure unique. Elle devrait être appuyée par des politiques et des programmes visant à changer les conditions économiques et sociales qui mènent à l'avortement.

Dans un programme entièrement pro-vie, il faut présenter toutes les solutions de rechange à l'avortement. Il faut établir des mesures d'encouragement et changer les procédures d'adoption pour mieux répondre aux besoins de l'enfant, de la mère et de la famille adoptive. Il faut faire disparaître le sentiment de honte associé au fait de donner un enfant en adoption ou d'être adopté. Il faut offrir des programmes de sécurité d'emploi, d'aide financière, d'aide socio-psychologique, d'aide à l'alimentation, des centres d'urgence pour les femmes enceintes et surtout des services de garde d'enfants. Il faut donner aux femmes des chances égales d'accès à l'emploi et un salaire égal. Il faut aussi offrir des congés de maternité et de paternité pour le soin des enfants malades.

Outre la mise en oeuvre de ces programmes, nous devons aussi attaquer le problème de l'avortement à la source, c'est-à-dire avant le début de la grossesse. Nous devons renseigner les gens et leur faire bien comprendre notre sexualité, notre comportement sexuel et ses conséquences physiques, psychologiques et spirituelles. Par conséquent, nos ordres de gouvernement, notre secteur privé, nos diverses Églises et nos divers groupes religieux doivent unir leurs efforts pour régler le problème des grossesses non planifiées et des enfants non désirés.

L'avortement est une façon incroyablement faible de répondre au commencement d'une nouvelle vie.

Pro-vie est donc un ensemble de choses. Nous ne pouvons pas parler isolément de la protection du foetus.

Une auteure américaine pro-vie, Melissa Simmons Tulin disait: «Nous devons être prêts à enlever les platitudes de nos pancartes et à mettre notre idéologie en action.»

Certains d'entre-nous sont prêts à dire que nous devons légaliser l'avortement jusqu'à ce que les programmes qui ont été mentionnés soient en place. Faire cela, ce serait garantir que ces programmes ne seront jamais mis en place et que nous ne parviendrons jamais au monde auquel nous aspirons.

En fait, l'exemple américain semble prouver que l'on peut s'attendre à une régression dans ce domaine. Aux États-Unis il y a eu une réduction des programmes d'aide aux besoins humains que l'on a attribué directement à l'accessibilité à l'avortement.

Le Canada est le pays très humain et très bienveillant dont parlait le président Bush après sa campagne électorale. Nous ne devons pas mettre en péril ces qualités que le président Bush nous enviait tant. Nous ne devons pas permettre que l'on avilisse la valeur de la vie. Nous devons poser des obstacles à l'avortement et, en même temps, fournir des solutions pour rendre la vie des femmes, des hommes et des enfants plus joyeuse et plus riche.

En conclusion, je suis convaincu que la vie commence à la conception, que le foetus est un être humain vivant. Le droit d'une femme à l'avortement ne peut être entériné en droit qu'en refusant à l'enfant à naître le droit d'exister, en autorisant l'assassinat d'un autre être humain. Le projet de loi C-43 légaliserait l'assassinat. Je ne peux pas appuyer cette mesure législative et je voterai contre à toutes les étapes.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'intervenir en Chambre dans la pratique de la démocratie. Mais ce n'est pas sans découragement que je m'apprête à traiter du projet de loi C-43.

Notre pays est dépourvu de loi depuis près de deux ans et le parti au pouvoir présente une loi qui ne satisfait aucun côté. Elle ne dit rien. C'est du charabia.

L'unique question qui est très importante, celle qu'il faut nous poser, nous Canadiens, est une question fondamentale. Quand commence la vie? Nous savons que la vie commence à la naissance, alors ce n'est pas en doute. Est-ce que la vie commence avant la naissance? L'unique question que nous pouvons également nous poser est la suivante: Est-ce un enfant qu'on tue cinq minutes avant la naissance? Peut-on se faire avorter deux jours avant la naissance? Une semaine avant la naissance? Je n'ai pas encore trouvé un seul Canadien qui dise oui, qu'on peut se faire avorter une semaine avant la naissance. À ce moment-là l'enfant est pleinement développé, il est prêt à survivre. Donc, il est certain qu'on peut s'entendre sur ce que la vie commence quelque part avant la naissance. Mais si vous vous adressez au corps médical, si vous lui demandez: Quand commence la vie? Certains médecins disent qu'elle commence à 12 semaines, d'autres à 8, d'autres à 16, d'autres à 18. Ils n'ont pas de certitude. Ils présentent une zone d'ombre. Donc, ce que je crois c'est qu'il faut revenir au point de départ, croire que la vie commence à la conception. Je ne peux pas et ne veux pas appuyer un projet de loi qui n'admet pas que la vie commence à la conception. Donc, quand la vie commence à la conception, il faut protéger les droits de l'enfant à naître, les droits du foetus.

• (2050)

Nous avons au Canada une Charte des droits et libertés, mais cette Charte ne protège pas l'enfant à naître. Il faut faire en sorte, il faut travailler et s'efforcer de faire en sorte que la vie de l'enfant à naître soit protégée dès le début.

Le Canada a besoin d'une loi, pas de ce projet de loi que le gouvernement veut faire adopter. Je ne puis l'appuyer, je ne l'appuierai pas et je m'associe à mes nombreux collègues qui sont du même avis. Ce projet de loi est un véritable fiasco à mes yeux et à ceux de beaucoup de Canadiens. Le Canada a besoin d'une loi qui protège l'enfant à naître. Il faut protéger l'enfant à naître depuis le jour de sa conception.

L'autre question qui se pose dans la protection de l'enfant à naître, c'est de savoir comment on peut dire à une gamine de 14 ou de 16 qui se trouve dans une situation embarrassante qu'elle doit avoir son enfant. Elle rentre à la maison, elle dit à son père et à sa mère: Maman, Papa, j'ai fauté, je suis enceinte, alors le père panique et lui dit qu'il faut qu'elle se fasse avorter. Il nous faut joindre les Canadiens et les sensibiliser. Nous devons sensibiliser du premier au dernier des Canadiens au caractère précieux de la vie. Si le père ou la mère d'une jeune fille enceinte lui annonçaient qu'ils ne voulaient plus d'elle et qu'elle devait quitter le foyer parental, alors il incomberait aux Canadiens la responsabilité morale de protéger et de soutenir cette personne pendant sa grossesse et après.

Dans ma circonscription, nous avons un foyer où les jeunes mères qui tiennent à garder leur enfant et qui ont été chassées de chez leurs parents se retrouvent pour mener leur grossesse à terme et mettre leur enfant au monde.

Dans notre pays, les gens doivent attendre parfois jusqu'à cinq ans pour adopter un enfant. Il existe aussi une limite d'âge au-delà de laquelle on ne peut plus en adopter. Pourtant, bien des Canadiens vont dans des endroits comme le Mexique, le Brésil et le sud de l'Asie pour adopter des enfants. Si nous nous dotions d'une loi qui protège l'enfant à naître et si les grossesses étaient menées à terme, si la jeune mère ne tenait pas à garder son enfant et que ce dernier soit mis en adoption, alors nous ferions le bonheur d'une famille stérile. Celle-ci serait très heureuse de s'occuper de cet enfant.

Nous devons également nous assurer d'éduquer nos jeunes et de leur faire comprendre que, s'il leur arrivait de faire une bêtise, nous saurions nous occuper d'eux. Nous leur expliquerions toutefois ce qu'il convient de faire pour éviter de se retrouver dans une situation délicate. Nous devons présenter une loi qui protège les jeunes et les encourage à éviter le piège des grossesses non désirées. En outre, à mon avis, le gouvernement doit présenter une loi qui nous permettra de nous occuper de toute jeune personne, ou mère, qui veut mener à terme sa grossesse.

Enfin, il m'est très difficile de souscrire à ce projet de loi. Je ne comprends pas comment le premier ministre peut d'une part annoncer la tenue d'un vote libre et de l'autre obliger son Cabinet à voter d'une certaine façon. Cette façon de procéder donne clairement à entendre aux députés d'en face que, puisque le Cabinet votera

d'une certaine façon, s'ils ne suivent pas ligne du parti, ils risquent d'être mal vus.

Appliquons-nous deux poids et deux mesures pour cette question? Ne permettrons-nous pas aux députés de voter librement sur cette question morale fort importante? Je trouve la chose passablement inquiétante. On ne permet pas à la démocratie de suivre son cours quand on dicte à un député la position qu'il doit prendre au sujet d'une question on ne peut plus importante. Les Canadiens ne sauront le tolérer. C'est un peu comme si on braquait une arme sur la tempe du député et lui ordonnait de voter de telle ou telle façon.

Je ne peux pas être d'accord. Je ne peux pas y souscrire. Je crois que la vie commence dès la conception. J'encourage les députés à ne pas souscrire à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je désire vous remercier pour l'opportunité que vous me donnez de participer à ce débat sur le projet de loi C-43, qui a pour but la création d'une loi sur l'avortement.

Puisque le temps qui m'est alloué est d'une courte durée, je n'entrerai pas dans les détails. Comme vous le savez, monsieur le Président, la question de l'avortement est fort complexe. Les opinions sont partagées et le consensus est loin d'être établi. D'un côté, on a le camp qui dit que l'avortement devrait être disponible sur demande; de l'autre côté, le camp qui veut complètement limiter l'accès aux avortements. Le juste milieu, où se trouve-t-il?

La question de l'avortement présente un des dilemmes les plus difficiles auxquels les Canadiens et les députés ont dû faire face depuis les dernières années.

Tout comme les autres députés, j'ai reçu un très grand nombre de lettres et d'appels téléphoniques de la part de mes commettants et de plusieurs autres individus, tous exprimant leur point de vue dans l'optique que leur opinion était la meilleure.

Je désire remercier tous ces gens pour avoir partagé leurs pensées et leurs opinions avec moi en ce qui a trait à cette question délicate qu'est l'avortement. Plusieurs de ces gens, monsieur le Président, m'ont informé qu'ils voulaient que ce dilemme soit résolu une fois pour toutes. Les Canadiens s'attendent à ce que leurs représentants parlementaires utilisent les ressources qui sont à leur disposition pour combler le vide qui existe présentement en ce qui a trait à l'avortement.

Plusieurs d'entre-eux pensent que l'avortement ne devrait pas être disponible sur demande, mais que dans un même temps, l'accès à l'avortement ne soit pas complètement éliminé. Je n'ai pas de doute que les honorables députés qui siègent avec moi ici dans cette Chambre ont reçu des commentaires semblables.

En ce qui concerne la question de l'avortement, il existe une grande variété d'options légales et politiques qui sont à la disposition du gouvernement.

Le gouvernement a pris son temps avant de déposer un projet de loi sur l'avortement et je trouve cette situation déplorable. Enfin, il y a belle lurette que l'ancien ministre de la Justice nous avait promis qu'il déposerait un projet de loi dès que possible et ce, il y a déjà longtemps.

Néanmoins, nous devons traiter la question qui nous confronte, la question du projet de loi C-43.

[*Traduction*]

C'est là une question extrêmement délicate qui constitue certainement un dilemme moral. Pour ma part, mon point de vue sur l'avortement a évolué au fil des ans. Il n'est pas demeuré statique. Selon moi, alors que nous examinons le projet de loi sur l'avortement, il est important de ne pas fonder notre décision sur notre seul point de vue. Il faut être disposé à sacrifier ses opinions personnelles et ses préjugés pour le bien commun, car on risque autrement d'en arriver à une société extrêmement égoïste à tout le moins.

Le gouvernement aurait, sans aucun doute, dû présenter un projet de loi complémentaire tendant à éliminer ou à restreindre la nécessité de l'avortement.

La priorité du gouvernement actuel et de tous les gouvernements qui lui succéderont, devrait être d'éliminer le recours aux avortements, sauf dans les cas où la vie de la mère est en danger. Pour ce faire, le gouvernement doit agir et ne pas se contenter de belles paroles. Le gouvernement est au pouvoir depuis 1984 et il n'a pas encore tenu ses promesses au sujet de la garde des enfants. Quel message transmet-il ainsi aux Canadiens? Il faut renseigner davantage tous les Canadiens, surtout les jeunes, afin de nous assurer qu'ils deviennent des citoyens responsables.

La société, par le biais du gouvernement, doit offrir aux femmes la possibilité de faire face à des grossesses non désirées. On a tendance à reprocher à la mère d'avoir recours à un avortement. Cependant, la société doit accepter d'en porter le blâme, du fait de son attitude à l'égard ce ces mères et des grossesses non désirées. Elle doit accepter sa part de responsabilités, car elle est incapable de résoudre les nombreux problèmes socio-économiques auxquels doivent faire face de nombreuses femmes enceintes, qui ne souhaitent pas mener leur grossesse à terme.

Selon le ministre de la Justice, le projet de loi C-43 devait être un compromis. Malheureusement, j'ai bien de

la difficulté à tirer les mêmes conclusions que le ministre. Il ne fait aucun doute qu'une loi sur l'avortement s'impose. Cependant, cette loi doit répondre aux besoins. Si le projet de loi présenté comporte manifestement de nombreuses lacunes et s'il est tout à fait insatisfaisant, le député se doit alors de ne pas y souscrire.

Après avoir examiné le projet de loi C-43, on s'aperçoit qu'il y est manifestement question d'avortement sur demande. Il ne s'agit pas d'un compromis véritable, mais simplement d'un projet de loi qui, de façon déguisée, permet l'avortement sur demande. Un compromis acceptable aurait consisté à accepter l'avortement lorsque la vie de la mère est en danger ou dans les cas de viol ou d'inceste.

Un autre compromis aurait pu consister à décriminaliser l'avortement. Or, il n'est question d'aucun de ces compromis. Les définitions, comme celle concernant la santé de la mère notamment, ne sont pas suffisamment explicites. Tout comme on ne s'est pas penché sur les droits du foetus. Le projet de loi ne permettra pas de trouver une solution au débat actuel; il ne fera qu'obscucir davantage la question et prolonger l'angoisse et l'incertitude qui l'entourent. Je tiens à dire que je n'entends pas appuyer le projet de loi C-43 sous sa forme actuelle.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, à mon avis, le projet de loi C-43 est une mesure législative trompeuse et malhonnête. D'une part, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, interdit l'avortement en en faisant un acte criminel visé par le Code criminel du Canada. Il dit aux Canadiens que l'avortement est illégal. D'autre part cependant, les circonstances dans lesquelles un avortement est permis y sont définies en termes si vagues que cela équivaut à permettre l'avortement sur demande.

Avant de m'arrêter à certaines dispositions particulières du projet de loi, je veux parler brièvement des étapes par lesquelles doit passer la mesure législative dont nous sommes saisis. Vous le savez, nous n'avons plus de loi sur l'avortement depuis le 28 janvier 1988, date où la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions du Code criminel traitant de l'avortement. Depuis près de deux ans, le gouvernement se soustrait à la responsabilité qu'il a de prendre les mesures pour que l'avortement soit réglementé au Canada. Il a essayé de connaître la volonté de la Chambre des communes en présentant une motion dans l'espoir de voir se dégager un consensus clair à la Chambre des communes et, bien sûr, cette tentative a échoué. Le premier ministre et le ministre de la Justice ont dit à quelques reprises qu'un projet de loi serait présenté qui tiendrait compte du caractère pluraliste de la société canadienne.

Le premier ministre a également promis qu'il y aurait un vote libre à la Chambre. Je dis, moi, qu'il n'y aura pas de vote libre. La mesure législative qui nous a été présentée est faussée. Elle l'a été pour garantir son adoption. Si le vote était vraiment libre, le premier ministre n'aurait pas donné ordre à son Cabinet d'appuyer la mesure législative. Le ministre de la Justice ne dirait pas à la Chambre que le gouvernement n'apportera aucun amendement à ce projet de loi.

Si le vote était vraiment libre, tous les députés pourraient voter selon leur conscience. Eh bien, ce n'est pas le cas. Les conservateurs de l'arrière-ban sont libres de voter à leur guise, mais les ministres doivent appuyer la position du gouvernement. Cela étant dit, la Chambre sera évidement tenue demain de décider si ce projet de loi doit être examiné plus amplement, s'il doit être soumis à l'examen d'un comité législatif. À mon avis, il faut que le projet de loi C-43 soit adopté demain en deuxième lecture et qu'il soit renvoyé à un comité législatif, car autrement et quoi qu'on pense de ce projet de loi, l'affaire serait désormais close pour la Chambre des communes. En effet, les soi-disant pro-choix remporteraient alors une victoire importante puisqu'il n'y aurait pas de loi et que le statu quo continuerait de prévaloir. Il n'y aurait toujours pas de loi au Canada. Ce serait le règne de l'avortement sur demande.

Toutefois, si le projet de loi est renvoyé au comité, on pourra y apporter des amendements de façon à veiller à ce que les enfants à naître bénéficient de la protection qu'ils méritent.

J'ai maintes fois pris la parole au cours des cinq dernières années au sujet de l'avortement. On connaît bien ma position sur le sujet. J'ai présenté un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire, le dernier en septembre. Je me suis prononcé hors de la Chambre à maintes reprises. Je tiens à préciser sans équivoque que je m'oppose à l'avortement. Je crois que l'avortement est immoral, que c'est la destruction d'une vie humaine, que celle-ci commence au moment de la conception et qu'el-

le doit être protégée depuis la conception jusqu'à la naissance.

En tant que législateurs et parlementaires, nous n'avons pas le droit de faire la distinction entre la vie humaine après la naissance, peu importe les conditions matérielles de cette existence, et la vie humaine avant la naissance. Aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés, chaque Canadien a droit à la vie. C'est le seul droit absolu dont les Canadiens jouissent. La peine capitale n'existe pas au Canada. Personne, ni l'État, ni un particulier, na le droit de prendre une vie, quelles que soient les circonstances.

Tous les autres droits, qu'il s'agisse de la liberté d'expression, de la liberté de rassemblement ou de la sécurité de la personne, doivent s'équilibrer les uns les autres. La liberté d'expression est limitée par les lois interdisant la diffamation. La liberté de rassemblement est limitée par des arrêtés municipaux et tous les autres droits imaginables, y compris ceux qui sont énoncés dans la Charte des droits et libertés et les autres droits accordés par le droit commun, sont subordonnés et limités. Après la naissance, le droit à la vie est illimité au Canada. Le gouvernement n'a pas réglé le problème des droits du foetus, quand la vie commence.

• (2110)

La semaine dernière, dans l'affaire Daigle, la Cour suprême a confirmé que le Canada ne reconnaît pas les droits du foetus. Il incombe au Parlement et au gouvernement du Canada d'affirmer sans équivoque que la vie commence avant la naissance, que la vie commence au moment de la conception.

Personne ne pourra faire respecter le projet de loi C-43. Je l'ai déjà dit, c'est une mesure frauduleuse. Il n'y a absolument aucune reconnaissance explicite des droits du foetus, n'en déplaise à ceux qui affirment le contraire. Pourquoi alors une disposition du Code criminel sur l'avortement?

Tel que libellé, le projet de loi est inapplicable. L'avortement se résume à une décision médicale si la santé de la mère—santé physique, mentale ou psychologique—est réputée menacée. Aux termes mêmes du projet de loi, si «la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée», l'avortement peut être pratiqué.

Le projet de loi indique qu'un médecin doit arriver à cette conclusion, mais pas que ce médecin doit pratiquer l'avortement. En fait, un médecin pourrait arriver à la conclusion que l'avortement est nécessaire et un autre pourrait faire l'intervention. Je répète que la santé est définie en termes tellement vagues que l'avortement peut être pratiqué sur demande. C'est tout à fait inacceptable.

Comme d'autres députés, je le sais, j'ai l'intention de proposer des amendements au comité afin de protéger l'enfant à naître qui est complètement innocent, mais pour ce faire et pour avoir l'occasion de vraiment légiférer en faveur de la vie, il faut que le projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture. Le vote aura lieu demain. Si imparfaite que soit cette mesure, pour avoir cette occasion et éviter d'être dans une situation où il n'y aura pas de loi, je demande à mes collègues d'appuyer le projet de loi. Si les amendements pro-vie ne sont pas acceptés, nous pourrons rejeter le projet de loi à la troisième lecture.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'aurais pu tout simplement attendre et voter sur le projet de loi C-43, mais je pense qu'il aurait été peut-être trop facile de le faire sans donner aucune explication.

Lors des dernières élections, j'ai été, à plusieurs reprises, approché par un des deux groupes, soit le groupe Pro-vie, le groupe Pro-choix, et j'ai fait connaître ma position à ce moment-là à l'effet que je supportais le groupe Pro-vie.

Je pense que le projet de loi, tel que déposé par le gouvernement, est une fraude intellectuelle tout simplement, une fraude intellectuelle, monsieur le Président, qui, à prime abord, semble satisfaire les deux parties, et Pro-vie et Pro-choix. Et tel n'est pas le cas. Je pense que nous discutons ce soir d'un droit élémentaire, soit celui de la vie. Et ce n'est pas pour moi une question de débattre le droit de la femme, les droits humains, mais simplement de débattre le droit, le droit de la conception d'un enfant, un enfant qui n'a pas demandé autre chose que de pouvoir naître et servir un jour ses concitoyens. Je pense que de la façon dont ce projet de loi est présenté, il oblige en somme le Cabinet à l'appuyer, et il laisse à l'ensemble de la députation le choix, la liberté d'en disposer comme bon lui semble. Mais, monsieur le Président, tel n'est pas le cas. Tel n'est pas le cas, parce que le ministre de la Justice (M. Lewis) a déjà indiqué en cette Chambre qu'il n'était pas question d'avoir d'amendements à ce projet de loi. Et s'il n'est pas question d'avoir d'amendements, je peux difficilement apporter un appui à une législation qui ne corrigera absolument rien, monsieur le Président.

Je pense qu'il y a une question de principe fondamental, une question de morale, une question de conscience qui est en jeu ici, et, comme je l'ai expliqué à plusieurs de mes électeurs, ce n'est pas parce que dans les *polls*, ou parce qu'il y a une majorité de gens qui seraient Pro-choix, que moi, en tant que député, à la Chambre des communes, ayant été élu par la population de la circonscription de Hull—Aylmer, je devrais tout simplement, à

cause d'une majorité, voter dans le sens de la majorité. Je pense que c'est beaucoup plus que cela, monsieur le Président. C'est une question de conscience. Je respecte ceux qui ont ou qui partagent une opinion différente, mais demain, s'il y a un vote là-dessus, je devrai voter contre, monsieur le Président, n'acceptant pas ce projet de loi dans sa forme actuelle, ni les amendements qui pourraient être déposés sûrement.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Si je prends la parole aujourd'hui, monsieur le Président, c'est pour faire savoir que je m'oppose au projet de loi C-43 et que je serai demain dans l'impossibilité de l'appuyer.

À mon avis, notre société est très compatissante et, à ce titre, elle doit protéger les enfants. Nous devons protéger ceux qui sont plus faibles que les autres et, en l'occurence les enfants à naître. À mon avis, ce projet de loi renie la générosité qui caractérise de notre société.

Par ailleurs, je crois que les mères enceintes subissent un sérieux préjudice lorsque nous parlons d'avortement. Les séquelles pour les mères qui ont dû subir un avortement sont très considérables et très pénibles.

Feu le sénateur Hubert Humphrey, des États-Unis, a un jour déclaré que le degré de civilisation d'une société s'évaluait à la façon dont elle traite les êtres humains à l'aube et au crépuscule de leur vie. À y regarder de près, nous constatons que le droit à l'avortement constitue une tare pour notre civilisation.

Comme me le disait un ami il y a quelque temps, il s'agit essentiellement d'une affaire d'humanité. Comme je suis le sixième enfant d'une famille nombreuse, si le projet de loi C-43 avait été en vigueur il y a 40 ans, je pourrais bien ne pas être là aujourd'hui. C'est bel et bien la vérité. En fait, le projet de loi C-43 permettra dorénavant à toute femme enceinte d'obtenir un avortement sur demande avec l'accord de son médecin.

Les statistiques indiquent qu'entre 1970 et 1989, le nombre des avortements a augmenté énormément. En effet, si 11 000 avortements avaient été pratiqués en 1970, 63 000 l'ont été jusqu'à maintenant en 1989. Si 88 p. 100 des avortements ont été pratiqués avant la 13e semaine de grossesse, seulement 0.4 p. 100 l'ont été après la 20e.

Ce sont les femmes célibataires qui ont le plus recours à l'avortement. Elles sont en effet responsables de 78 p. 100 des avortements. Pour 20 p. 100 de ces femmes, il s'agissait de récidives. Cinquante-sept p. 100 de ces femmes sont sans enfant. Pour ce qui est des groupes d'âge, les avortements se répartissent comme il suit: 15-19 ans, 21 p. 100; 20-24 ans, 31 p. 100; 25-29 ans, 22 p. 100, ce qui démontre que ce sont les femmes les plus jeunes qui ont surtout recours à l'avortement.

Je crois que la vie commence à la conception. Quatre-vingt-huit p. 100 des avortements sont pratiqués avant la 13e semaine, ce qui signifie que plus de 56 p. 100 des avortements sont pratiqués au moment où le foetus présente peut-être déjà certains caractères distinctifs.

• (2120)

Dix-huit environ jours après la conception, le coeur commence à battre; à 30 jours, le cerveau commence à se former; à 43 jours, il commence à émettre des ondes. À six semaines, le système nerveux et les muscles commencent à fonctionner; à sept semaines, les organes internes sont présents; à huit semaines, les lignes de la main se forment; à huit semaines et demie, l'enfant cligne des yeux et ferment les doigts au toucher. À 10 semaines, les glandes thyroïde et surrénales fonctionnent; à 12 semaines, l'enfant donne des coups de pied, se tourne, se recroqueville, écarte les orteils, inspire et expire l'air de ses poumons, avale et boit des fluides.

Ces actions nous portent à croire que le foetus dès son plus jeune âge est un être humain capable de nombreuses fonctions humaines. Je considère le projet de loi comme criminel, car il prévoit la destruction de jeunes enfants. Le 13 février 1984, le docteur Vince Collin a indiqué que le foetus humain ressent la douleur dès la 13e semaine. Il pourrait ressentir de la douleur, simplement, lorsque la mère bouge. L'enfant dans le sein de sa mère réagit d'une certaine façon en donnant des coups de pied ou par d'autres mouvements. À la 11e semaine, le foetus devient sensible au toucher et bouge d'abord des mains et des pieds lorsqu'on les touche.

En tant qu'éducateur, j'ai connu de nombreuses femmes enceintes qui, en étant exposées à de la musique et à d'autres stimuli durant la grossesse, ont accru la future capacité d'apprentissage de leur enfant. On peut faire beaucoup pour aider l'enfant à acquérir des qualités et des caractéristiques humaines avant la naissance. Nous devons donc reconnaître que ce jeune être est humain dès les premières étapes, ce dont l'avortement ne tient pas compte.

Examinons les dix réactions les plus communes des femmes face à l'avortement. Les études montrent que toutes les femmes interrogées ont eu du chagrin durant ou après l'avortement. Quatre-vingt-douze p. 100

étaient déprimées, ou éprouvaient des sentiments de colère et de culpabilité. Quatre-vingt-neuf p. 100 craignaient que leur secret ne soit découvert. Il y en a 85 p. 100 qui font preuve d'une émotion inattendue et 73 p. 100 qui éprouvent le sentiment d'avoir perdu leur dignité. Lorsque nous nous arrêtons pour y penser, nous nous rendons compte que la femme qui s'est fait avorter souffre assurément des conséquences de cet avortement plus tard également.

La santé est l'une des raisons que donne ce projet de loi pour essayer de justifier les avortements. Il me semble que 63 000 Canadiennes, principalement entre 15 et 29 ans ont peu de problèmes de santé. Par conséquent, les statistiques montreraient que les raisons de santé ne semblent pas justifier les avortements.

Le projet de loi interdit l'avortement sauf quand il est recommandé par des médecins pour des raison de santé physique ou mentale. Est-ce que cela va réduire les avortements? Sûrement pas. Si 63 000 avortements étaient nécessaires, il y aurait une grave épidémie parmi ces femmes. Les femmes célibataires se font davantage avorter. Est-ce que les femmes célibataires ont davantage de problèmes de santé que les femmes mariées? Je ne pense pas.

En 1987, une étude effectuée en Angleterre et au pays de Galles a montré que seulement 0,005 p. 100 des avortements en 1968 et 1986 ont vraiment servi à sauver des mères en danger de mort. Si nous appliquons aujourd'hui ce chiffre au nombre d'avortements nécessaires pour sauver des femmes en danger de mort, nous trouverions que seulement trois sur 63 000 ont leur vie menacée. Par conséquent, il me semble que cette question ne soit pas importante non plus.

Si les statistiques et l'histoire montrent que les menaces à la santé mentale et physique ne sont pas des raisons valables pour exiger un avortement, alors la loi devrait-elle protéger l'enfant à naître? À mon avis, oui. Cette mesure législative devrait confirmer le droit de vivre des enfants. Elle devrait offrir aux femmes un milieu où elles pourraient avoir des enfants et recourir à des solutions autres que l'avortement. Mais le projet de loi ne répond pas à ces besoins. Il ne protège pas le droit de l'enfant à naître et n'aide pas non plus les femmes enceintes. J'estime que cette loi n'est pas satisfaisante et, par conséquent, je ne peux pas l'appuyer.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je considère que le discours que je vais prononcer ce soir est la plus importante intervention que j'aurai faite depuis que je siège à la Chambre, soit depuis onze ans. Nous abordons vraiment une question de vie ou de mort.

J'ai eu l'occasion de participer au débat sur la peine capitale et je me suis prononcé contre le fait que l'État puisse enlever la vie aux criminels, parce que, à mon avis, l'État doit être cohérent. Il ne peut pas dire: «Tu ne tueras point, mais moi je peux le faire.» Si j'ai voté pour sauver la vie des criminels, il est encore plus important que je vote pour protéger la vie des enfants à naître.

Je suis né et j'ai été élevé dans une ferme, et j'ai vite compris la valeur de la vie, puisque dans l'ensemble les enfants élevés à la campagne étaient aimés et jouaient un rôle essentiel dans la viabilité à long terme de la santé de la famille et de la productivité de la terre.

À la ferme, même la vie des animaux était importante. Les bébés étaient aimés. En fait, la richesse de la famille était évaluée plus en fonction de la taille de la famille que de son compte en banque, qui d'ailleurs était souvent très maigre. Les temps étaient difficiles, mais dans l'ensemble, nos parents et nos grands-parents savaient ce qui comptait le plus. Sinon, notre pays n'aurait pas grandi ni prospéré pour devenir l'État florissant qu'il est aujourd'hui.

Il est vrai que nos parents et nos grands-parents n'avaient ni les connaissances ni l'accès facile aux méthodes et aux moyens orthogéniques que nous connaissons aujourd'hui, mais peut-être qu'ainsi, beaucoup d'entre nous ne seraient pas ici et qu'il faudrait accueillir encore plus d'immigrants. Il est aussi vrai que nos ancêtres ont dû faire plus de sacrifices, mais en sont-ils ou en sommes-nous en plus mauvaise posture à cause de cela? Ce n'est pas mon avis.

Dès notre plus tendre jeunesse, nous avons appris à aimer la vie, à la chérir et à la vivre le plus intensément possible. Mais alors, vivre le plus intensément possible voulait dire être productifs, partager avec les moins fortunés, contribuer à la croissance de la collectivité et à son développement, prendre soin des faibles et s'occuper de ses amis et de ses voisins.

Depuis les années 1960, nous avons été témoins de l'explosion des connaissances, de la croissance du développement urbain, des envols vers de nouvelles frontières, des transplantations et d'autres innovations dans le domaines des sciences et de la technologie qui, au lieu de nous rendre plus humains, plus compatissants, plus sereins et plus aimants, ont tendance à nous orienter vers la direction opposée. En général, il semble que nous sommes devenus plus ambitieux, plus cupides, plus égoïstes, plus négligents. Nous vivons dans une milieu très diffé-

rent qui nous fait oublier l'importance de certaines valeurs.

Examinons la question à l'étude aujourd'hui. L'avortement devrait-il être permis au Canada, oui ou non? D'une part, il y a ceux qui veulent que les femmes aient le droit de se faire avorter, point final.

Ces personnes sont généralement en faveur de l'avortement pour diverses raisons, mais la plupart sont les suivantes: premièrement, la liberté de choix. À leur avis, les femmes devraient avoir le droit de décider quand elles veulent devenir enceintes. Ces personnes croient également que les femmes devraient avoir le droit de décider combien d'enfants elles veulent avoir. Beaucoup d'entre eux croient qu'en contrôlant le nombre d'enfants qu'elles ont, elles auront une meilleure chance de poursuivre leurs études ou leur carrière. Tout cela est bien, mais il faut se demander où commence ce contrôle. La deuxième raison est la protection de la santé physique de la mère, et la troisième, la protection de la santé mentale de certaines femmes qui seraient incapables de vivre une grossesse.

• (2130)

D'autre part, il y a les gens qui sont contre l'avortement. Ils croient que l'avortement est un acte par lequel on enlève la vie à un être humain. Ils croient que se faire avorter, c'est tuer un bébé, et que c'est là un acte criminel qui devrait être interdit.

Pour ma part, je peux vous dire que je crois fermement qu'un foetus est un être humain à partir du moment même où l'ovule est fécondé par le spermatozoïde. C'est à ce moment-là que les dés sont jetés, que les caractéristiques de l'individu sont déterminées de façon irrévocable, et c'est pour cette raison que le foetus a droit à la vie.

Je veux qu'il soit clair que j'accepte la plupart des préoccupations et des aspirations des femmes d'aujourd'hui. Je ne dis pas que leurs aspirations sont mauvaises. Je les appuie sans réserve, mais je m'oppose à ce que l'avortement soit un moyen d'arriver à ces fins.

Je crois qu'il y a des solutions positives que nous devons employer ou découvrir. À mon avis, l'avortement est mal. C'est tuer un enfant non encore né. Il est de notre devoir, en tant que parlementaires, d'aider à apporter les changements nécessaires pour faire de notre pays un endroit où les mères donneront naissance avec joie et avec confiance. Il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de nous concentrer sur des solutions qui contribueront à la réalisation de ces changements.

Nous devons être sérieux. Nous ne pouvons plus faire de vaines promesses. Nous ne devons plus lancer des paroles équivoques. Nous devons agir. Nous sommes une nation humanitaire. Nous l'avons toujours été. Nous allons faire en sorte que les femmes aient des chances égales, des droits égaux et la parité salariale pour du travail d'égale importance.

Si notre pays se soucie de ses citoyens, nous nous assurerons que les femmes aient des prestations de maternité suffisantes ainsi que des garanties et des encouragements adéquats pour leur permettre de concilier maternité et carrière. Nous nous attaquerons aux problèmes auxquels se heurtent les mères célibataires, surtout celles qui vivent dans la pauvreté. Nous allons nous pencher sur les problèmes auxquels sont confrontés les enfants de notre pays, qui représentent notre ressource la plus importante. Je crois que si nous trouvons des solutions à ces problèmes, nous en trouverons une à celui de l'avortement et à bien d'autres problèmes sociaux qu'aucune loi ne peut résoudre complètement.

Je veux vous dire que je suis en faveur du droit à la vie et qu'il y a d'autres moyens de résoudre les problèmes des femmes que de tuer l'enfant à naître. En ce qui me concerne, c'est très simple. Je m'oppose à l'avortement et je voterai contre ce projet de loi, car j'estime qu'il revient pratiquement à offrir l'avortement sur demande.

Cette mesure est un exemple de plus de la peur qu'a le gouvernement de prendre position. C'est un exemple de plus de son incapacité de trancher. C'est un cas de plus de manque de direction. C'est un autre écran de fumée.

Le gouvernement ne doit pas poursuivre plus longtemps la destruction systématique de nos programmes sociaux. Le moment est venu pour lui de s'attaquer au problème grave que nous avons au lieu d'essayer de faire disparaître les symptômes. Le moment est venu pour lui de dire non au meurtre d'enfants à naître et de dire oui à la vie.

Il est temps qu'il fasse un examen de conscience collectif et qu'il ait le courage d'interrompre sa fuite insensée des théories décriées du passé et de créer les programmes sociaux qui résoudront ces problèmes et rendront inutile le meurtre d'enfants non encore nés. L'heure est à la compassion, à l'édification et à l'innovation. Le moment est venu de dire non au meurtre d'enfants non encore nés, de dire oui à la vie.

Il est temps pour nous tous de mettre de l'ordre dans nos priorités et de faire passer avant tout le reste la mise en place de systèmes qui permettront aux femmes de mettre des enfants au monde sans perdre leur place sur le marché du travail. Je vais voter contre le projet de loi. Je

n'ai pas été élu pour me faire complice de la destruction de la vie humaine.

• (2135)

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je vais moi aussi aborder le thème développé par beaucoup de députés ces dernières semaines. Nous avons réfléchi à la question et lui avons consacré de nombreuses heures à nos bureaux de circonscription et au Parlement. Nous avons réfléchi aux problèmes qui se posent, à ce que nos collègues ont dit avant nous, à ce que les gens diront après nous et au jugement que le public portera sur le sérieux de ce débat. Je sais qu'au caucus libéral, nous avons consacré de nombreuses heures de discussion à ce sujet, à cause de la multiplicité des points de vue et parce que chacun d'entre nous aborde le problème de sa propre perspective, avec le plus grand sérieux.

C'est avec tristesse et détermination que je dois exprimer mon opposition au projet de loi à l'étude. Je m'y oppose parce que je pense que l'amendement proposé n'a pas sa place dans le Code criminel. Pour moi, la question qui se pose, c'est de savoir si le fait de mettre un terme à une grossesse est un acte criminel. Fondamentalement, le gouvernement a décidé, comme en témoigne la mesure dont il a saisi la Chambre des communes, que l'avortement devrait être considéré comme un acte criminel et que les personnes qui y ont part, notamment les médecins, devraient donc faire l'objet d'un procès criminel.

Je trouve pour ma part qu'il s'agit d'une situation extrêmement difficile, une situation tellement angoissante pour la femme. Qu'elle soit laissée à elle-même ou qu'elle en discute avec des amis ou d'autres personnes, je ne puis imaginer situation plus difficile à traverser pour quelqu'un, et je trouve qu'il est mauvais d'aggraver la situation avec un projet de loi qui dit qu'en plus de la situation morale très difficile qui la confronte, elle doit également tenir compte de la loi qui fait de cet acte un crime.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de voter contre ce projet de loi. Je souhaite que le gouvernement comprenne que le recours au droit pénal n'est pas le bon moyen de régler l'un des plus graves problèmes personnels et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Bien qu'en présentant ce projet de loi, le gouvernement prétende avoir fait preuve de courage, s'être montré bon gestionnaire et avoir agi comme un chef de file pour régler une question difficile au point de vue moral et légal, en fait, il a évité certaines des plus importantes questions auxquelles nous faisons face.

Ces questions portent, d'abord, sur le régime de soins médicaux. Parce que notre régime de soins médicaux est surtout administré par les provinces, la santé et l'accès doivent être définis non par le gouvernement fédéral, mais par les provinces. Ainsi, pour les femmes, il ne suffit pas de savoir quelle est la loi fédérale, mais aussi quelle est la loi dans chaque province.

Il y aura des régions au Canada où les femmes n'auront pas accès à des services médicaux dans des situations de ce genre. En fait, c'est déjà le cas dans certaines régions. Cela ne fera que rendre les choses plus difficiles parce qu'il n'y a pas que la question morale, mais aussi tous les paramètres juridiques qui font que bien des gens ont peur de jouer un rôle dans de telles situations.

Deuxièmement, en général, l'administration du droit pénal relève des gouvernements provinciaux. Ainsi, ce seront les procureurs généraux qui finiront par devoir décider quelles mesures il faut prendre prendre et contre qui il faut intenter des poursuites. Donc les deux éléments les plus importants de ce projet de loi, la définition de la santé qui découle de la gestion de la santé, et la définition de l'activité illégale sont en fait du ressort des gouvernements provinciaux.

Donc pour ces raisons, au lieu de nous présenter une approche très progressiste à un problème difficile, le gouvernement s'est en fait défilé. Je suis très déçu de constater que nous allons nous retrouver avec une définition pénale, sans autre indication.

En outre, même si le ministre de la Santé est intervenu très brièvement dans ce débat pour dire qu'il y aura un nouveau projet de loi sur la famille, je joins ma voix à celle des nombreux collègues qui ont dit que ce qu'il y a de triste au pays c'est que très souvent une fois que les gens sont nés, qu'il s'agisse des réserves du nord du Manitoba ou des familles à revenus modestes du centre-ville de Winnipeg ou d'ailleurs au pays, le malheur des enfants nous touche tous beaucoup.

Et quoique le gouvernement canadien appuie la déclaration universelle des droits des enfants qui est en discussion aux Nations Unies, quand il est question en réalité de faire voir aux Canadiens qu'on va s'occuper de leurs

enfants, qu'ils pourront manger, qu'ils pourront s'instruire, qu'il y aura des lois adéquates, qu'on s'en occupera, le gouvernement canadien reste muet.

• (2140)

Dans le cas de toutes les mesures spéciales qu'il a prises, qu'il s'agisse de droit familial ou de programmes de soutien à domicile à l'intention des enfants, ou encore du Code criminel, le gouvernement s'est soustrait à ses responsabilités. À cet égard, cette proposition particulière visant à criminaliser l'avortement a tout lieu d'être rejetée et la Chambre des communes devrait bien faire comprendre aux Canadiennes que ces décisions difficiles, elles pourront les prendre en toute liberté, que nous le leur imposerons aucune décision, et que nous respecterons leur liberté et leur indépendance.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, si je prends la parole sur ce projet de loi, c'est bien parce que ce projet de loi me déchire. J'aurais, bien sûr, préférer parler sur un projet de loi qui parlerait de la vie, du droit à la vie, de ce droit ultime, ce droit qui précède tous les autres. Ce projet de loi a à faire avec l'existence ou l'inexistence, et pour ceux qui comme moi croient que la vie commence à la conception, ce projet de loi décide de la vie ou de la mort.

Bien sûr, monsieur le Président, chacun et chacune de nous sommes à la poursuite de la liberté, de toutes les libertés, la liberté d'expression, la liberté de choisir ce qui nous plaît, la liberté de vivre notre vie comme bon nous semble. Mais il ne faudrait qu'en aucun temps cette poursuite de toutes ces libertés nous porte à refuser la vie et nous porte à porter justement un jugement contre la vie. Je crois que si nous devions nous lancer sur une telle voie, nous ferions erreur.

Le projet de loi qui nous est proposé par le gouvernement est aussi une renonciation de ce gouvernement à la responsabilité qu'il a de gouverner, de donner aux Canadiens et aux Canadiennes une directive, une direction claire, et je crois aussi à la responsabilité qu'il a de protéger la vie. Ce projet de loi dans son état actuel est une porte ouverte à l'avortement, c'est l'avortement sur demande, c'est aussi le contrôle des naissances par l'avortement. Pour moi, cette approche est complètement inacceptable. Je trouve aussi inacceptable que le gouvernement nous propose ce projet de loi qui est tellement vague et ouvert qu'il amènera, d'une part, les tenants du droit à l'avortement, du droit au choix, et d'autre part, les tenants du droit à la vie, à voter contre le projet de loi pour des raisons totalement opposées. Et si cela devait se produire, et cela a bien l'air de pouvoir aller de cette façon, nous allons nous retrouver avec aucune loi pour protéger et assurer le droit à la vie du foetus.

Le ministre de la Justice nous disait, lorsqu'il présentait ce projet à la Chambre, que ce projet de loi était un compromis que le gouvernement mettait de l'avant et que c'était le seul compromis que le gouvernement pouvait mettre de l'avant. J'aurais espéré que s'il devait y avoir compromis, le gouvernement aurait choisi le compromis de la vie. Je suis très déçu de cette option, de l'option que le gouvernement a choisie, et aussi de la façon qu'il a choisi de procéder.

• (2145)

Et très brièvement ici, je peux dire que je n'aurais aucun problème lorsque l'on parle de la protection de la vie, que dans les cas où la vie de la mère aurait été en danger, que personne n'aurait nié à la mère ce même droit à la vie.

J'ai aussi des problèmes avec les différentes étapes que ce projet de loi traverse: il est maintenant étudié en deuxième lecture et il ira ensuite vers un comité. Si j'avais confiance que le projet de loi pourrait revenir du comité avec des amendements significatifs, je serais porté à appuyer ce projet de loi lors du vote en deuxième lecture. Mais, je crains que peut-être ce projet de loi nous reviendra du comité sans amendement. Et, si j'ai des doutes, monsieur le Président, c'est bien le ministre de la Justice (M. Lewis) lui-même qui a éveillé ces doutes en disant que le gouvernement ne pouvait accepter aucun amendement, que le projet de loi devait aller de l'avant tel qu'il était proposé.

Alors vous voyez le dilemme auquel je fais face, à savoir que si je vote en faveur du projet de loi en deuxième lecture, j'ai peur que le gouvernement croie qu'il puisse pousser ce projet de loi de l'avant, qu'il prenne comme appui mon vote positif en deuxième lecture, qu'il choisisse d'aller de l'avant sans amendement, pour qu'ensuite le projet de loi ne voie pas le jour après la troisième lecture. Ce qui nous amènerait au même point de départ, et nous n'aurions encore acune loi.

Je crois donc qu'il est inacceptable que nous n'ayons aucune loi qui protège cette vie, qui donne ce droit,—et je ne devrais pas dire donne, parce qu'il n'est pas à nous de donner—mais plutôt qui protège ce droit et qui assure ce droit à la vie du foetus.

[*Traduction*]

Pour terminer, je tiens à préciser clairement que je suis en faveur de la protection de la vie. J'estime que le gouvernement aurait dû nous présenter un projet de loi qui nous aurait permis d'assurer cette protection au foetus et je voterai en conséquence afin que nous puis-

sions désormais faire tout en notre pouvoir pour protéger la vie.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, tout le monde se trouve dans une position unique, une position très difficile dans ce débat. J'y participe en tant que député néo-démocrate après avoir été directeur d'une école catholique pendant 26 ans. Si je tenais un propos différent, on me qualifierait certainement d'hypocrite. Je suis fier d'être membre de mon parti et je suis fier aussi de la position que j'ai prise.

Je voudrais reprendre les paroles du père Bob Ogle, qui le 18 novembre 1980 a prononcé un discours sur l'avortement. Voici ce qu'il a dit:

> Les droits humains que j'appuie sont: premièrement, le droit de naître; deuxièmement, le droit à une nourriture adéquate, au logement, aux soins médicaux et à l'éducation; troisièmement, le droit de vivre au moins avec un minimum de confort, selon sa tradition culturelle; quatrièmement, la liberté de conscience, de culte, d'expression, de participation politique et de dissension pacifique; cinquièmement, l'égalité de traitement en public, dans le marché de travail et devant les tribunaux, sans égard au sexe, à l'âge, à l'origine ethnique, à l'état civil, aux croyances religieuses ou à l'allégeance politique, et à la condition socio-économique; sixièmement, le droit à l'aide sociale si la personne ne peut subvenir à ses propres besoins à cause de son âge ou d'autres circonstances; et septièmement, le droit de mourir en dignité.

Je suis heureux d'épouser les mêmes principes.

• (2150)

Des gens m'ont demandé il y a un an à peine, comment je pouvais me joindre aux néo-démocrates tout en m'opposant à l'avortement. Je suis fier de mes deux décisions. Depuis un mois, je vis l'épisode le plus poignant de ma vie. Je sais que notre parti défend dans une certaine mesure la position des «pro-choix», mais je crois que ses orientations sont celles qui sont les plus «pro-vie» de tous les partis canadiens.

Je vais, sans aucun doute, faire une légère digression. Je veux remercier mes collègues féminins du Nouveau Parti démocratique pour leur empathie à mon égard en cette période difficile de ma vie. Je suis extrêmement sensible à ce dans quoi elles croient et je pense qu'elles me témoignent une certaine empathie. Elles m'ont beaucoup appris tout au cours de la période. Une fois que nous avons réussi à nous comprendre les uns les autres, le débat sur la question n'en a pas été plus facile pour autant. En fait, il s'est compliqué encore davantage. Elles me disent que nous devons poursuivre le dialogue et c'est ce que nous faisons.

Mon parti défend la liberté de choix. Il a été clair dans le passé, et cela demeure, que je ne souscris pas à cette position. Quoi qu'il en soit, nous nous élevons tous ensemble contre ce projet de loi pour des raisons différentes. Cependant, malgré nos divergences d'opinions, nous sommes d'accord pour dire que la législation proposée n'est rien d'autre que de la frime, une faible tentative de compromis.

On prétend que si la Chambre ne se prononce pas en faveur de ce projet de loi, elle ne sera pas saisie d'une autre mesure à ce sujet; on nous dit que c'est le mieux que nous pouvons attendre. Je crois que souvent, en politique, les compromis sont importants, mais en l'occurrence, je ne pense pas qu'un compromis soit acceptable.

On ne peut pas isoler la question de l'avortement pour l'étudier. Dans ce projet de loi, on ne parle pas du droit du foetus. Il n'y a pas de projet de loi d'accompagnement, il n'est pas question de dépenses destinées à des programmes sociaux, ni d'aide dans les domaines où les besoins sont évidents, l'assistance socio-psychologique, l'infrastructure, les systèmes de soutien, l'adoption; rien pour remédier à la grosse demande évidente d'avortements. Nous devons réduire cette demande mais nous ne pouvons le faire qu'au moyen d'un projet de loi qui vienne en aide et non qui entrave les pauvres, les sans abris, les laissés pour compte et les mal aimés.

Nous pouvons nous préoccuper de déficits mais ne pas nous soucier d'eux. Nous devons nous inquiéter de la TPS et des dispositions de récupération, mais pas outre mesure. Nous devons nous inquiéter de l'aide étrangère, mais pas outre mesure quand nos propres concitoyens souffrent jour après jour. Nous ne devrions pas persécuter ceux qui font un choix, même s'il est différent du nôtre, parce que ce n'est pas une conduite acceptable. Nous ne devrions pas accuser les autres d'être chauvins ou féministes à cause du choix qu'ils ont fait. Nous ne devons pas prétendre ne pas comprendre ni apprécier le point de vue adverse alors que ce n'est pas vrai.

Ce sont les lettres que j'ai recues en une semaine, à cause, je pense, de ce que je faisais dans la vie avant d'être député. Je voudrais dire que je les ai toutes lues. Cela ne rend pas la décision plus facile. Je dirai que je suis un peu déçu par certains de mes amis de ma circonscription parce que certaines relations de longue date m'ont écrit: «Cher M. Butland, mes futures décisions politiques dépendront de votre vote.» Il n'y avait pas de post-scriptum disant «Hello Steve! comment vas-tu?» aucune note personnelle. J'ai reçu ces lettres de gens que j'ai fréquentés autrefois et d'autres que je fréquente maintenant et avec qui j'entretiens des rapports d'amitié. J'espère seulement que mes propos ne leur feront pas injure et que nous pourrons poursuivre notre dialogue.

• (2155)

J'ai bel et bien reçu des milliers de lettres. J'aimerais citer quelques extraits d'une lettre qui m'a touché au

coeur, car son auteur a su exprimer la réalité d'une façon plus succincte et plus poignante que toutes les autres.

Elle écrit: «J'aimerais traiter du problème de l'avortement et je vous saurais gré de lire ma lettre. Je suis née sans avoir été désirée dans un foyer alcoolique. J'ai subi de graves sévisses physiques, sexuels, émotifs et psychologiques. J'en porte aujourd'hui les séquelles. Si l'avortement avait été légal à cette époque, je suis sûre que je ne vous écrirais pas aujourd'hui. Je suis une thérapie depuis 13 ans, j'ai songé au suicide à maintes reprises et j'ai eu deux dépressions nerveuses. Je m'éveille avec la douleur le matin et je m'endors avec elle le soir. Ce que je m'applique à démontrer, monsieur, ce n'est pas tellement que je n'aurais pas dû naître, mais bien plutôt que j'avais parfaitement le droit de naître et de hanter cette planète ces dernières années. Mon unique erreur pendant toutes ces années a été de croire que je n'avais pas le droit à la vie.»

Comme la missive devient de plus en plus poignante, mieux vaut peut-être que je m'arrête ici.

Si j'entends voter contre ce projet de loi, c'est qu'il n'adopte pas une position tranchée sur une question qui en exige une.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'interviens ce soir pour débattre l'une des plus importantes questions qui se posent au Canada, le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement. Je dois intervenir ce soir et participer à ce débat afin de faire connaître ma position le plus clairement possible. Nous discutons de l'avortement, mais, ce qui est plus important encore, nous discutons de la vie.

Le gouvernement conservateur a présenté ce projet de loi en prétendant qu'il cherchait à trouver le juste milieu entre le droit de la femme à la liberté personnelle, au choix personnel, à la préservation de sa vie privée et, bien sûr, l'intérêt de la collectivité et de la nation à protéger le droit à la vie de l'enfant à naître.

Le gouvernement, semble-t-il, croyait que ce projet de loi représentait un juste milieu. Eh bien, ce n'est pas le cas en ce qui concerne la vie. Messieurs les députés, tout ce en quoi je crois, tout ce qui me tient à coeur, mon patrimoine social et culturel, mes convictions personnelles en tant qu'être humain, tout me dit que l'avortement est répréhensible. Je suis passionément et profondément convaincu que l'avortement est contre nature. C'est la négation même de ce que nous sommes.

Le projet de loi n'offre aucune protection à l'enfant à naître. Il ne répond pas du tout à la question fondamentale, la question de la vie. Il ne traite pas de la valeur et de la dignité de l'existence humaine. Les définitions du projet de loi sont incroyablement vagues. Le projet de loi stipule que l'avortement est interdit, sauf si la santé de la mère est menacée, mais comment le gouvernement définit-il la santé? La définition est si large et si vague que, somme toute, nous parlons d'avortement sur demande.

Qui le gouvernement veut-il leurrer? À mon sens, le gouvernement doit faire un profond examen de conscience et prendre une position sérieuse sur cette question extrêmement importante. Le gouvernement n'est vraiment pas à la hauteur de la situation avec ce projet de loi. Vraiment, je ne pense pas que l'avortement sur demande soit la façon de bâtir une société bienveillante, compatissante, humanitaire et responsable.

• (2200)

Il ne fait aucun doute pour moi que la liberté individuelle est l'une des principales caractéristiques de notre confédération, de notre pays. Toutefois, je dois dire aussi que la liberté de chacun doit s'arrêter là où commence celle des autres et doit toujours être fondée sur les droits de la personne et sur la dignité humaine. La liberté ne donne pas le droit de détruire une autre vie. Nous débattons donc ce soir de l'opposition entre le droit de la mère et celui de l'enfant à naître.

Ce soir, je vais parler au nom de ceux qui ne peuvent se défendre eux-mêmes, soit les enfants à naître du Canada. Nous-mêmes, députés, sommes ici aujourd'hui parce que nos parents nous ont permis de vivre. En toute franchise et avec tout le respect que je dois à ma mère, je ne crois pas qu'elle avait le droit de décider si je devais continuer à vivre ou non.

Tous les députés sont, j'en suis sûr, heureux d'être en vie. Si nous pouvons faire cette déclaration en toute conscience et de façon responsable, je ne comprends pas comment n'importe lequel d'entre nous peut accepter de donner à quiconque la responsabilité et le droit de décider qui vivra et qui mourra. L'avortement est une question qui nous concerne tous. L'idée ne nous effleurerait jamais de laisser mourir un enfant abandonné. Cela nous attriste beaucoup de voir des enfants mourir de malnutrition et de faim dans les pays pauvres. Cela nous crève le coeur. Pourquoi alors laissons-nous mourir des milliers de bébés nés vivants lors d'avortements tardifs? Com-

ment pouvons-nous permettre la destruction de millions d'autres dans l'utérus sans rien faire?

Je crois fermement et passionnément que nous avons la même responsabilité envers ces malheureux qu'envers tous les autres êtres humains. Nous avons certainement le droit et l'obligation de proposer et d'adopter des lois pour protéger tous les êtres humains. Nous avons le pouvoir de rétablir la valeur de la vie humaine et le respect qui lui est dû.

Nous entendons souvent l'argument appelé «droit de choisir». Même s'il est souvent invoqué, j'estime qu'il est hors de propos. La question, ce n'est pas de savoir si la mère a le droit de contrôler son propre corps, mais plutôt si elle a le droit de décider de l'avenir d'une autre vie humaine qu'elle porte en elle. L'innocent enfant à naître se voit certainement refuser le droit de choisir. Personne n'a le droit d'enlever à volonté la vie à une autre personne. Pas plus le médecin que la mère. Personne.

Si la santé de la mère est en danger, alors notre société doit faire l'impossible pour sauver, non seulement une vie, mais les deux.

Il ne faut pas oublier que la grossesse n'est pas une maladie. C'est un état naturel, un merveilleux don de la vie qui est malheureusement refusé à bien des gens. Nous devons édifier un pays qui favorise les naissances plutôt que les avortements.

En notre qualité de parlementaires, nous devons créer l'environnement socio-économique au sein duquel les enfants auront une meilleure chance de survie. Ce projet de loi nous fait régresser loin en arrière. Nous devrions plutôt améliorer l'éducation, accroître l'accessibilité des services sociaux comme les garderies, les services d'orientation et l'offre de logements décents aux désavantagés. Nous devrions resserrer le filet de sécurité sociale de manière que les femmes ne se condamneront pas à la pauvreté en choisissant de donner naissance à un enfant. C'est pourtant ce qui arrive maintenant à bon nombre d'entre elles. Il vaudrait mieux déterminer les causes de l'avortement afin que la société puisse mieux répondre aux besoins de la population.

En ma qualité de député, j'ai toujours cru que l'une de mes principales obligations consistait à représenter ces Canadiens qui ne peuvent s'en sortir par eux-mêmes, les désavantagés. Les enfants à naître font certes partie de cette catégorie. Ils n'ont pas voix au chapitre. Ils ne sont pas là pour se défendre. Ils sont impuissants et faibles. Je ne peux pas accepter une loi qui permettra de continuer à détruire la vie humaine. Nous devons aider les gens à l'étape de leur vie où ils sont le plus vulnérables. Nous devons avoir la foi et faire de notre mieux pour protéger la vie humaine. Les Canadiens doivent se rendre compte que les soins attentionnés de l'enfant à naître constituent la garantie d'une nation humaine soucieuse de son avenir et de sa population.

Je suis convaincu que les électeurs de York-Nord conviennent que le gouvernement doit prendre des mesures pour garantir la protection de l'enfant à naître. Je voterai contre le projet de loi parce qu'il ne démontre aucun souci de l'enfant à naître.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à la motion adoptée le jeudi 23 novembre 1989, le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-43 est ajourné jusqu'à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aussi à la motion adoptée le jeudi 23 novembre 1989, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures.

(La séance est levée à 22 h 7.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 novembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 27 novembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je souhaite également intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement. Je suis très heureuse de pouvoir participer à ce débat. Je ne crois pas différer en quoi que ce soit des autres législateurs présents à la Chambre pour ce qui est de la façon dont j'en suis arrivée à une conclusion au sujet de cette question tellement complexe. Je tiens à remercier les centaines d'électeurs de Nepean qui m'ont écrit depuis quelques mois, afin de me faire connaître leur opinion sur l'avortement. Ils m'ont apporté une aide précieuse. En l'absence d'un projet de loi, les intéressés m'ont parlé de l'avortement en général. Et maintenant que le projet de loi a été présenté à la Chambre, on me fait part d'autres points de vue sur cette question.

Tous ceux qui participent à ce débat sur l'avortement apportent un point de vue différent quant à la signification de la vie et de notre existence. Le débat que nous menons à la Chambre des communes n'a rien à voir avec ce que je pense personnellement de cette question. Il doit porter sur le texte de loi qu'en tant que législateurs, nous devons adopter.

Comme la plupart des femmes mariées, je suis mère; j'ai cinq enfants et deux petits-enfants. Je n'ai jamais eu à décider s'il s'agissait d'enfants désirés ou non. Ils l'étaient automatiquement. Manifestement, je suis donc pour le respect de la vie. Chose intéressante, personne, même les «pro-choix», n'aime l'avortement.

Notre rôle, en tant que législateurs, consiste à trouver une solution permettant de respecter d'une part, les droits constitutionnels de la femme et d'autre part, ceux du foetus. Il s'agit donc de savoir si le projet de loi C-43 parvient à un tel équilibre. Le gouvernement se doit de présenter un projet de loi qui donne des orientations bien claires. Or, le projet C-43 ne constitue ni un compromis ni une solution. Selon moi, il est tout à fait honteux sur le plan intellectuel et malhonnête sur le plan constitutionnel. À mon avis, il ne défend ni les droits du foetus ni ceux de la femme. Comme l'a déclaré le groupe Citizens for Public Justice, l'introduction d'une modification pro-vie dans le Code criminel sans modification correspondante de la politique sociale ne permettra pas de protéger efficacement la vie humaine.

• (1010)

Si l'on donne aux femmes le droit à l'avortement, beaucoup d'entre elles n'auront pas d'autre recours si notre politique sociale reste inchangée. Notre société a besoin de lois et de règlements. Cependant, je suis déçue de voir que la loi concernant l'avortement sera inscrite dans le Code criminel. J'ai été déçue d'entendre un député déclarer à la Chambre il y a quelques jours que les femmes qui subissaient un avortement devaient être punies. J'estime pour ma part qu'il faut appuyer les femmes et non pas les punir lorsque leur comportement est contraire à ce que juge bon ce député.

La question, c'est de déterminer comment protéger le foetus et la mère. Je crois que nous avons abordé la question sous le mauvais angle.

Examinons les raisons qui motivent les avortements. Il n'existe aucun service de soutien où les femmes pourraient dès le départ être conseillées, trouver un soutien moral et une aide financière, et avoir la garantie que des services d'adoption s'occuperaient de l'enfant. Cinquante p. 100 des avortements sont subis par des jeunes femmes de moins de 25 ans. Pourquoi n'examinons-nous pas le moyen d'aider les femmes à éviter les grossesses non désirées et à faire face à ces grossesses lorsqu'elles surviennent? Pourquoi ne nous occupons-nous pas des femmes victimes de la pauvreté? Pourquoi ne nous

occupons-nous pas du logement? Pourquoi ne nous occupons-nous pas des victimes de viols et d'incestes?

À mon avis, si nous nous occupions de l'aspect social des grossesses et des 60 000 avortements qui surviennent chaque année au Canada, il est fort probable que nous pourrions réduire ce nombre des deux tiers.

La réglementation du domaine de la santé relève avant tout des gouvernements provinciaux. Certains ont prétendu que le gouvernement fédéral devrait user du pouvoir de dépenser que lui confère la Loi canadienne sur la santé pour rendre ces programmes plus accessibles et en relever le niveau de financement, mais le gouvernement fédéral estime apparemment qu'il ne peut le faire dans le cadre de la législation pénale.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit: «Le projet de loi C-43 représente ce que le gouvernement, la Chambre et la société peuvent faire de mieux dans l'état actuel des choses.» Ce n'est pas grand-chose, à mon avis.

Notre pays permet l'avortement sur demande actuellement. Je ne peux pas approuver l'avortement sur demande, mais je ne saurais non plus soutenir une législation qui «criminalise» les femmes. On ne peut créer une loi sur l'avortement sans prévoir des ressources suffisantes pour les femmes et les enfants concernés. Les femmes et les enfants à naître méritent mieux que le projet de loi C-43.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, comme mes collègues, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-43. Comme beaucoup d'entre eux, j'estime que c'est l'une des questions les plus difficiles que j'aie eu à examiner en tant que député et je siège à la Chambre depuis dix ans déjà.

Je supplie mes collègues de permettre au moins un débat de fond au Canada sur la question de l'avortement, quelles que soient leurs convictions personnelles ou la passion que cela évoque chez eux. Je respecte l'opinion de tous ceux qui ont déjà parlé parce que je sais que la question est délicate. Elle touche directement la conscience de chaque député.

Malgré mes opinions personnelles au sujet de l'avortement, je crains que la majorité des députés, avec les meilleures intentions du monde et en toute innocence, mette fin à la discussion de fond tant attendue sur l'avortement en rejetant le projet de loi C-43 à ce stade-ci, sans permettre au Parlement, et partant aux Canadiens, d'examiner la question en comité.

Pendant les dix ans que j'ai passés au Parlement comme député, la question de l'avortement a surtout été soulevée dans le cadre d'une déclaration de 60 secondes prononcée par un député pro-choix ou pro-vie avant la période des questions, sans réplique, débat, échange de vues, ni effort réel pour se comprendre l'un l'autre ou même persuader; les intéressés voulaient seulement se prononcer aux fins du compte rendu. C'est ce qu'on fait depuis dix ans. Les députés ont exprimé ainsi leur opinion personnelle ou, ce qu'ils croient être l'opinion de la majorité de leurs électeurs.

Toutefois, nous n'avons pas tenu ici de véritable discussion, nous n'avons pas eu la chance d'entendre des témoins représentant tous les points de vue, ni de consulter les meilleurs juristes canadiens sur les répercussions juridiques de ce projet de loi par rapport aux jugements passés de la Cour suprême et à d'autres propositions éventuelles.

Pour ma part, ce projet de loi ne me satisfait pas. J'aurais souhaité quelque chose d'autre et j'espère que ce quelque chose d'autre—et, je peux bien vous le dire, je parle ici d'une approche qui tienne compte des différentes étapes de la gestation—méritera la faveur d'un comité législatif du Parlement.

Quelle que soit ma position, il me semble inacceptable que des députés me soupçonnent aujourd'hui de vouloir voter contre le projet de loi parce qu'il ne me satisfait pas, de vouloir pour cela mettre un terme au débat, conclure la discussion et rejeter la responsabilité de régler cette question à un futur Parlement composé d'hommes et de femmes plus éclairés et brillants. C'est tout simplement inacceptable à mon sens.

Je respecte les gens qui ne pensent pas comme moi, mais je leur demande de songer à ce qui nous attend. On envisage de continuer, à la Chambre, ailleurs et dans tout le pays, à mener un débat stérile où deux points de vue extrêmes s'affrontent totalement sans aucune possibilité de discussion réelle et constructive ni de communication, sans le moindre désir d'écouter et de comprendre. Il faut se mettre à la place des autres, que l'on pense qu'ils aient raison ou non n'a aucune importance, au moins il faut prendre le temps de le faire et essayer dans l'intérêt du

Canada de dégager un consensus sur cette question morale très difficile.

Il est très possible qu'à la fin de l'étude de cette mesure, le Parlement et les députés en soient aussi mécontents qu'un grand nombre d'entre eux le sont aujourd'hui. Il est très possible que lorsque la mesure législative aura franchi toutes les étapes je vote personnellement contre ce projet de loi.

• (1020)

Récemment, je siégeais à un comité permanent qui a fait preuve de sagesse en rejetant une mesure du gouvernement. Je veux parler du Comité permanent des transports qui a rejeté la décision du gouvernement concernant VIA Rail, qui a demandé un moratoire et a déclaré qu'une étude plus approfondie s'imposait. Par conséquent, si je comprends bien le principe du processus législatif et l'esprit de la réforme parlementaire, et si j'ai la moindre confiance en ce processus, assurément sur une question de conscience, je crois qu'il est possible qu'un comité législatif agisse d'une manière absolument non partisane, qu'il accorde à ce projet de loi toute son attention, qu'il explore dans tous les sens du terme ce que ce projet de loi représente et qu'il propose peut-être des amendements, dont certains seront peut-être acceptés par la Chambre.

Ce qui m'embête, c'est que si nous interrompons l'étude parce que nous ne sommes pas saisis du projet de loi que nous voulons voir adopter et que nous rejetons le projet de loi à ce stade-ci, il ne fait aucun doute qu'aucun autre ne sera présenté au Parlement avant de très nombreuses années, ce que certains souhaitent peut-être.

Je ne veux pas être sectaire, mais le parti d'en face et le ministre de la Justice ne présenteront sûrement pas d'autre projet de loi. Que nous reconnaissions ses efforts ou pas, que nous l'applaudissions ou pas, c'est le mieux que le ministre puisse faire. Ce n'est pas le projet de loi que j'aurais rédigé, mais ce n'était pas à moi de le faire. Si le projet de loi ne franchit pas toutes les étapes du processus législatif, je peux vous dire que le gouvernement n'en présentera pas d'autre. Je vais même aller plus loin. Personnellement, je n'en serais pas étonné et je ne leur jetterais pas la pierre. S'il y avait des élections la semaine prochaine et si un nouveau gouvernement était élu, pour le grand soulagement des Canadiens, c'est à se demander si le nouveau gouvernement présenterait un nouveau projet de loi si celui dont nous sommes saisis était défait à cette étape-ci et ne passait même pas par toutes les étapes nécessaires à son étude.

Nul ne peut prédire si, à la fin de la journée, nous aurons un projet de loi que la Chambre peut appuyer. Je ne puis affirmer, ni aucun député d'ailleurs, compte tenu du processus législatif, qu'une fois amendé, le projet de loi aura une ressemblance quelconque avec celui-ci. Nul ne peut prédire ce que peut faire un comité législatif. Quiconque est à la Chambre depuis un certain temps peut faire une prédiction: si nous étouffons le projet de loi à cette étape-ci, peu importe nos opinions respectives ou celles de nos électeurs, nous ne serons saisis d'aucune autre mesure législative.

Le ministre de la Justice ainsi que le gouvernement et le premier ministre sont bien placés pour dire qu'ils ont exercé leur meilleur jugement, qu'ils ont cherché ce qu'ils pensaient être un consensus raisonnable, peu importe que le consensus soit raisonnable ou non, peu importe que leur jugement soit bon ou non. La Chambre des communes a décidé de ne pas saisir le comité de cette mesure et de ne pas poursuivre le débat; elle l'a tout simplement rejetée, sans recours au processus démocratique dont nous pouvons nous prévaloir. Nous croyons avoir respecté nos obligations et fait notre devoir. Nous avons soumis une proposition au Parlement et il a refusé, non pas de l'approuver ou de la désapprouver, mais même de la prendre en considération.

Je dis aux députés que c'est là une responsabilité fondamentale des parlementaires. C'est pourquoi nous luttons passionnément—surtout les députés de l'opposition et les ministériels de l'arrière-ban—pour l'indépendance accrue des comités. D'après nous, nous ne pouvons pas consciencieusement accomplir notre tâche si nous n'avons pas l'occasion d'étudier les projets de loi du gouvernement en toute indépendance, de prendre nos propres décisions et de faire des recommandations objectives au Parlement. Si nous le voulons, nous devons, en comité, avoir l'occasion de refondre les mesures législatives du gouvernement ou de les changer radicalement; autrement, le mot Parlement ne veut rien dire et le rôle de chaque député, qui devrait être plus que d'appuyer le chef du parti, se résume à pas grand-chose. Pour que les représentants élus puissent jouer un rôle significatif, à part d'être membres de leur caucus, il faut qu'ils aient l'occasion, loin des éclats et du prestige de la période des questions, d'user de bon sens, d'oublier leur affiliation politique et les pressions de leur caucus pour tenter de

rallier leurs collègues à leur cause et de découvrir si, à certaines occasions, malgré leurs différences idéologiques, ils peuvent trouver un terrain d'entente.

Si nous rejetons ce projet de loi à cette étape-ci, nous tournons le dos à toutes ces possibilités. Cela voudrait dire que nous ne croyons au processus législatif et au rôle du député, indépendant de son chef et de son caucus, que lorsque cela nous convient.

L'étude de ce projet de loi en comité législatif sera une tâche très difficile pour tous ceux qui y participeront et, par le fait même, pour tous ceux qui l'observeront ou y participeront indirectement ainsi que pour ceux qui auront à répondre aux recommandations du comité. Mais c'est leur travail, et ils devront l'accomplir.

Ce projet de loi ne me satisfait pas. Je ne vous implore pas d'adopter ou d'accepter ce projet de loi aujourd'hui, sous sa forme actuelle, mais je vous demande d'aller plus loin que le débat stérile, où nos différences ressortent comme le jour et la nuit, le blanc et le noir, où les députés crient en 60 secondes leurs points de vue conflictuels aux gens d'en face, plus loin qu'un débat stérile qui n'aboutit à aucune solution concrète. Il se peut que nous ne trouvions pas de solution cette fois-ci, mais, au moins, ne laissons pas filer cette occasion de participer, à titre de députés représentant le peuple canadien, à un débat exhaustif.

Je vous implore donc aujourd'hui de profiter du processus auquel peuvent participer les simples députés comme moi. Je n'ai aucun privilège ni titre spécial. Je ne suis pas non plus fonctionnaire de la Chambre. Les députés auraient ainsi l'occasion de participer à un important débat, quitte à formuler ensuite à la Chambre une recommandation qui soit identique à celle-ci ou tout à fait différente, et qui représente le meilleur jugement qu'ils aient pu rendre, agissant de façon consciencieuse et soucieux de faire oeuvre utile au nom des Canadiens.

J'espère que la Chambre accordera son appui à ce projet de loi lorsqu'elle sera appelée à se prononcer à son sujet.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois savoir que deux ou trois députés ont été surpris par la tempête à l'aéroport et qu'ils ont bien du mal à rentrer. Nous tenions à nous assurer qu'ils auraient la chance de parler.

Peut-être la Chambre pourrait-elle accepter de s'ajourner jusqu'à ce que nous ayons fait savoir à la présidence que lesdits députés sont arrivés. Nous pourrions toujours obtempérer à l'ordre de la Chambre et demander au premier ministre de prendre la parole à 11 heures, sans avoir à nous soucier du quorum.

M. Gauthier: J'incline pour cette solution, même si je ne pense pas que nous devions nous ajourner. Mieux vaudrait suspendre la séance, ce qui susciterait moins de difficulté du point de vue de la procédure.

Je crois savoir qu'un député désireux de prendre la parole est à bord d'un taxi, mais il a bien du mal à se rendre à la Chambre du fait qu'il pleut et que la chaussée est très glissante. Dès qu'il arrivera, à mon avis, les députés devraient se réunir de nouveau et poursuivre le débat.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier et, sauf erreur, le Nouveau Parti démocratique appuient l'idée de l'honorable secrétaire parlementaire selon laquelle nous devrions suspendre la séance jusqu'à ce que je reçoive l'invitation de reprendre le débat.

La Chambre souhaite-t-elle suspendre la séance jusqu'à l'appel de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 10 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 h 05.

M. le Président: Comme les députés le savent, la séance a été suspendue quelques minutes en raison du mauvais temps qui a fait que certains députés ont eu du mal à se rendre à la Chambre. Le débat peut maintenant reprendre.

Je donne la parole au premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous terminons un débat qui a été éprouvant pour tous les députés, mais il a été édifiant pour tous ceux qui attachent de la valeur à l'institution qu'est le Parlement. Je respecte l'intégrité de ceux qui

sont intervenus avant moi. Leurs arguments étaient d'autant plus convaincants qu'ils étaient fondés sur leurs principes moraux.

Rares sont les sujets sur lesquels les positions sont à la fois aussi fermes et aussi profondes. Certains croient qu'il ne devrait y avoir aucun empêchement à l'avortement. D'autres estiment au contraire que cette pratique devrait être rigoureusement restreinte. Ces deux positions ont été maintes fois défendues au cours du débat, parfois avec passion mais toujours avec une authentique sincérité et une profonde conviction personnelle.

[*Français*]

Mes collègues et moi ressentons ces dilemmes avec la même intensité que celle qui étreint tous les députés de cette Chambre. Certains ministres qui sont déjà intervenus ici en faveur du projet de loi ont exprimé en toute franchise leurs opinions personnelles, celles que leur dictait leur conscience, au sujet de l'avortement. Mais les ministres ont une responsabilité supplémentaire.

Dans une situation comme celle qui nous interpelle aujourd'hui, il nous incombe de tracer la voie à suivre. Nous devons trouver une solution qui soit à la fois valable sur le plan philosophique, correcte sur le plan constitutionnel, acceptable sur le plan politique et applicable à travers le pays sur le plan administratif, une solution, bref, qui puisse être bien comprise et appliquée. Notre devoir est d'agir dans l'intérêt commun.

[*Traduction*]

Le gouvernement assume sa responsabilité. Et dans ce cas-ci, nous demandons à tous les députés de la partager avec nous.

[*Note de l'éditeur: Désordre à la tribune.*]

• (1110)

M. le Président: Le premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'allais dire que je ne cherche pas à infléchir l'opinion personnelle de quiconque sur cette question. D'ailleurs, auprès de certains il y a peu de chance que quiconque puisse y parvenir. Ce qui est important, ce qui est absolument indispensable, c'est que tous les députés aient le droit de se lever et de se prononcer pour ou contre cette résolution, et qu'ils puissent être écoutés attentivement et avec respect par tous leurs collègues.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ce qui explique la beauté du Parlement. C'est ce que donne l'élection à la Chambre des communes. On nous demande, de notre mieux, nous les enfants de notre milieu, de nous réunir pour résoudre les grands problèmes nationaux. Nous y travaillons en nous respectant mutuellement, en respectant les croyances et les opinions morales des autres, en écoutant toujours soigneusement ce que les autres ont à dire et en respectant leurs opinions.

Nous avons entendu il y a un moment l'antithèse du Parlement et c'est à cela que la démocratie parlementaire doit résister. C'est pour cela que la Chambre des communes doit demeurer suprême.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne cherche pas à infléchir l'opinion personnelle de quiconque sur cette question à l'égard de laquelle chacun a une position bien arrêtée. Je vous demande plutôt de m'aider à exercer le leadership dont je viens de parler, à faire la part des choses, à trouver une solution législative valable à ce problème, dans l'intérêt national.

Presque deux ans se sont écoulés depuis que la Cour suprême a invalidé l'article 251 du Code criminel. Dans chacun de ses trois jugements majoritaires, le plus haut tribunal du pays a conclu que la législation sur l'avortement violait la garantie de sécurité de la personne et les principes de justice fondamentale énoncés à l'article 7 de la Charte des droits et libertés.

L'article 251 du code criminel avait été pendant 19 ans la loi fondamentale du pays en matière d'avortement. Si mes collègues de la Chambre touvent que la question est difficile aujourd'hui, ce qui ne fait d'ailleurs aucun doute, ils devraient avoir une pensée pour nos prédécesseurs qui, il y a vingt ans, ont dû pour la première fois légiférer pour déterminer les conditions dans lesquelles l'avortement serait une pratique légale au Canada.

[*Français*]

Personne ne parle avec plus d'autorité sur le sujet que le très honorable chef de l'Opposition officielle, qui était ministre de la Justice en 1969. C'est lui qui a fait adopter la législation que nous essayons présentement de remplacer. Il y a 20 ans, peu avant la fin d'un débat aussi long que passionné, il s'exprimait ainsi devant la Chambre, et je le cite:

> Je me rends parfaitement compte que ceci touche l'essence même de la vie, le fond même du problème. Jamais il n'y aura unanimité d'opinion à cet égard, à la Chambre ou dans le pays. Nous n'avons pas obtenu l'unanimité,

a-t-il ajouté,

> mais un simple accommodement.

C'était la position du chef de l'Opposition officielle, il y a 20 ans. Il a tout à fait raison.

Le 8 novembre dernier, quand il est intervenu dans ce débat, le très honorable chef de l'Opposition officielle a répété presque mot à mot, comme on peut le voir à la page 5728 du compte rendu officiel des *Débats*, ce qu'il avait dit en 1969. Et je cite:

> Pour parler franchement, il ne se dégagera jamais de consensus sur cette question, à la Chambre des communes ou dans le pays. Nous ne pouvons espérer mieux qu'un accommodement.

[*Traduction*]

Je pense que le chef de l'opposition avait encore raison. Il avait raison il y a 20 ans et il a encore raison cet automne. Le Parlement doit de nouveau trouver un accommodement. Il faut le faire parce que le Canada en a besoin.

Force est d'admettre que la société canadienne a changé depuis 1969. Nos lois, notre Constitution et beaucoup de nos attitudes face aux questions sociales et morales ont changé, souvent pour le mieux.

La Charte canadienne des droits et libertés exprime bon nombre des valeurs que les Canadiens chérissent en tant qu'individus et en tant que société. Il revient aux tribunaux de décider de la compatibilité de nos lois avec la Charte, en tenant compte de l'évolution des circonstances et des mentalités.

Or, compte tenu de ce facteur et des dispositions de la Charte, les considérations que la Cour suprême a essayé d'équilibrer dans sa décision sur l'avortement sont très pertinentes. Je pense qu'il faut les répéter brièvement.

Premièrement, il y a le droit de toute femme de prendre une décision concernant sa grossesse. Deuxièmement le droit de toute femme à la sécurité de sa personne. Troisièmement, l'intérêt que porte la société à la protection de la santé de la mère et, naturellement, l'intérêt que porte la société à la protection du foetus.

[*Français*]

Dans le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie, le gouvernement a essayé d'établir un équilibre entre ces considérations combien valables. Avec nos conseillers juridiques, nous avons étudié les jugements de la Cour suprême avec énormément de soin et de respect. Et nous avons rédigé un projet de loi qui, nous en sommes convaincus, est conforme à la Constitution canadienne. Nous avons essayé de créer un équilibre entre les diverses positions défendues au Parlement et dans l'ensemble même de la société. Et surtout, nous avons essayé de combler le vide juridique créé par la décision que la Cour suprême a rendue en janvier 1988.

Différents groupes d'intérêts aux positions parfois extrêmes, on en a vu un exemple ce matin, parfois beaucoup plus modérées, se sont précipités dans la brèche, ouverte par le jugement.

Certains gouvernements provinciaux ont aussi voulu combler ce vide par des mesures législatives ou administratives découlant de leur compétence constitutionnelle dans le domaine de la santé. Pendant ce temps, les différends personnels de femmes enceintes et de pères putatifs ont été étalés devant les tribunaux et dans les médias d'une manière qui, parfois, devenait préoccupante et même désolante pour toute la nation. Nous ne pouvons permettre que de telles scènes se reproduisent.

[*Traduction*]

C'est au gouvernement qu'il revient de recréer un climat de certitude autour de cette importante question sociale. Nous avons le devoir, en tant que législateurs, d'assumer nos responsabilités, de concilier les principes souvent contradictoires qui entrent en jeu, de combler le vide juridique dont je viens de parler et de mettre un terme aux aléas de l'utilisation de cas particuliers pour fixer des règles judiciaires.

Il nous incombe maintenant, en tant que législateurs, de communiquer à la Cour la position du Parlement sur l'avortement de façon que les juges connaissent, avant de rendre leur verdict dans des cas particuliers, le sentiment collectif des députés à cet égard.

Qu'est-ce que cela signifie dans un pays comme le nôtre où cohabitent des gens de races et de croyances différentes et où les opinions varient d'une région et d'une localité à l'autre? Notre société attache beaucoup de prix à la tolérance parce que c'est elle qui assure l'intégrité de notre nation. Or, la tolérance exige une ouverture aux croyances et aux intérêts les plus divers. La tolérance accepte la nécessité d'un juste équilibre.

Le défi qui se pose au gouvernement est donc de produire une nouvelle loi sur l'avortement qui mette en équilibre des opinions et des intérêts divergents, des croyances et des coutumes différentes, et parfois incompatibles. J'en appelle maintenant à l'esprit de tolérance et je demande d'accepter cette loi, de l'adopter dans l'intérêt de tous les Canadiens.

• (1120)

Le projet de loi n'est ni long ni complexe. Ses dispositions ont été expliquées en détail et avec beaucoup d'à-propos par le ministre de la Justice.

Je parlerai brièvement de son fondement philosophique. On en revient encore à la très importante et vitale question d'équilibre. La vie mérite d'être protégée tout au long de la grossesse, mais la femme a aussi droit à la

sécurité de sa personne, comme le stipule la Constitution. Toute loi qui ne respecterait pas ces droits serait inconstitutionnelle. Voilà ce qui ressort clairement de la décision de la Cour suprême.

Je suppose que l'opinion est plus polarisée à la Chambre des communes qu'elle ne l'est dans le pays et c'est très compréhensible. En tant que candidats à l'élection au Parlement, la plupart d'entre-nous avons été pressés de défendre un côté ou l'autre de la question, non pas telle qu'elle est réellement, non pas dans toute sa sensibilité et toute sa complexité, mais telle qu'elle a été définie par les différents protagonistes, «pro-choix» et «pro-vie». Nous savons tous ce que ces étiquettes peuvent avoir de simpliste et d'injuste, et combien elles ne suffisent pas à exprimer la complexité des questions en jeu et les facteurs qui pèsent sur la conscience personnelle et le devoir public d'un député.

Je m'adresserai cependant à ceux de nos collègues—et je soupçonne qu'ils sont largement majoritaires—pour qui ce projet de loi est loin de constituer une solution idéale.

Je m'adresse d'abord aux députés qui se décriraient, ou seraient décrits, comme faisant partie du camp «pro-vie». Nous avons entendu et compris qu'en votre âme et conscience, vous vous opposez absolument à l'approche fondée sur l'évolution de la grossesse. Et nous nous sommes efforcés de trouver un accommodement, pour reprendre l'heureux terme employé par le chef de l'opposition.

Ce projet de loi n'établit pas de distinction au sujet de la vie à une étape quelconque du développement. La protection de la vie pendant toute la durée de la grossesse relève de l'opinion d'un médecin qualifié, s'appuyant sur des motifs de santé, selon les normes admises dans la profession médicale. Cette disposition et ces normes n'ont rien de superficiel et les autorités médicales ont bien fait comprendre qu'elles ne considéraient pas ces principes comme tels.

Pourtant, ce n'est pas encore là l'accès très limité à l'avortement que certains auraient préféré. C'est néanmoins une approche qui offre une protection constante tout au long de la grossesse. Nous avons été aussi loin dans ce sens que le permettent les limites imposées par la Constitution.

Je m'adresse maintenant aux députés qui se décriraient comme faisant partie du camp «pro-choix». Ce projet de loi stipule que l'avortement est une décision d'ordre médical qui doit être prise par la femme et son médecin, en fonction de motifs de santé physique, mentale ou psychologique.

Il doit relever du droit criminel parce que, comme l'a fait remarquer le ministre de la Justice, le code criminel est le seul instrument dont dispose le gouvernement fédéral pour définir directement le cadre dans lequel l'avortement peut être pratiqué.

À ceux qui pensent que le Parlement pourrait se servir de la Loi canadienne sur la santé pour réglementer l'avortement, tous nos conseillers juridiques répondent que cela semble extrêmement douteux d'un point de vue constitutionnel. La Loi canadienne sur la santé ne peut pourvoir à l'avortement ni à d'autres services médicaux. Elle prévoit uniquement des sanctions financières contre les provinces qui violent l'un ou l'autre des quatre principes essentiels de l'assurance-maladie.

À ceux qui se soucient de protéger les droits, la dignité et la santé des femmes, je demande de considérer que ce projet de loi trace une ligne de conduite aux gouvernements provinciaux qui sont seuls compétents pour administrer les services de santé et qui, dans certains cas, voudraient administrer ces services de façon non conforme au point de vue de la majorité, sinon de la totalité, des membres de cette Chambre.

J'attire votre attention sur les récents commentaires du président de la Commission de réforme du droit, M. le juge Allan Linden, parus le 7 novembre: «Il était nécessaire, disait le juge, de refaire de l'avortement une infraction criminelle pour éviter que différentes provinces n'adoptent des lois draconiennes pour restreindre l'accès à cette pratique.

«Ce qui m'a toujours inquiété, c'est l'ingérence éventuelle des provinces, poursuivait le juge Linden. L'avortement devenant une pratique thérapeutique régie par le code criminel, les provinces auront beaucoup plus de mal à s'immiscer avec leurs propres lois et à contourner l'obligation de payer les services médicaux qui leur est imposée par la Loi canadienne sur la santé.»

Je pense que le juge Linden soulève là un point extrêmement important. Personne ne cherche à recriminaliser l'avortement pour le plaisir. Il a été remis dans le code criminel en raison des impératifs juridiques nécessaires pour que l'application de la loi pertinente soit nationale.

De plus, ce projet de loi ne traite pas en criminelles les femmes qui cherchent à obtenir un avortement thérapeutique. Au contraire, il ne prévoit des sanctions que contre les personnes qui provoquent illégalement un avortement, c'est-à-dire quiconque n'est pas un médecin qualifié.

[*Français*]

Ce projet de loi n'accorde pas l'avortement sur demande. Il exige que l'opinion de la femme soit appuyée par un médecin, selon les critères de santé. C'est là, je pense, une suite logique découlant de la décision de traiter l'avortement comme une question d'ordre médical, comme il se doit.

En ce qui concerne l'accès à l'avortement pour les femmes qui en ont besoin, ce projet de loi d'application nationale devrait éclairer l'action des provinces et les aider à offrir l'avortement comme un service médical. Dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, c'est le seul moyen efficace dont dispose le gouvernement et le Parlement fédéral pour améliorer cet accès.

Monsieur le Président, ce projet de loi est ce que nous avons trouvé de mieux pour apporter une solution acceptable au problème qui se pose au Canada depuis que la Cour suprême a rendu son jugement en janvier 1988.

[*Traduction*]

S'il ne passe pas, il est difficle de voir quel autre projet de loi pourrait obtenir l'approbation de la Chambre et survivre à une contestation devant les tribunaux. Il est très improbable que nous puissions revenir sur cette question, avec quelque chance de la régler, avant les prochaines élections générales.

Il y a, dans l'un et l'autre camp, des députés déçus qui peuvent être tentés de voter contre. Certains préféraient peut-être attendre que les chances soient meilleures de faire adopter un projet de loi plus strictement «pro-vie». D'autres estiment peut-être que l'absence d'une loi fédérale sur l'avortement favorise le point de vue des «pro-choix».

Je ne suis d'accord ni avec les uns ni avec les autres parce qu'étant donné les impératifs en jeu, aucun des deux camps ne peut seul avoir gain de cause. Le débat doit déboucher sur un juste équilibre entre le droit des femmes de prendre des décisions concernant leur grossesse et l'intérêt que porte la société à la protection du foetus.

L'absence d'une loi fédérale sur l'avortement, comme nous l'avons vu l'été dernier, ne satisfait qu'un seul de ces impératifs et est donc inacceptable pour la majorité de la population.

[*Français*]

Le message que la plupart d'entre nous avons reçu des Canadiennes et des Canadiens, avec de plus en plus d'insistance depuis l'été dernier, est à l'effet que ce Parlement doit agir. La désignation de l'avortement comme un acte médical représente à lui seul un motif de la plus haute importance qui nous pousse à agir. Il serait irresponsable et intolérable de ne rien faire pour empêcher des personnes non qualifiées, et qui ne sont pas des professionnels de la santé, de mettre fin à une grossesse.

[*Traduction*]

On nous conjure d'agir de différentes manières, mais une chose est certaine: la population attend de nous que nous mettions fin à la situation actuelle parce qu'elle est inacceptable. Elle veut que nous prenions nos responsabilités et que nous adoptions une nouvelle loi sur l'avortement.

• (1130)

[*Note de l'éditeur: Désordre à la tribune.*]

M. le Président: Je pourrais peut-être éclairer la Chambre. Comme les députés le savent, il y a eu du désordre. Ce n'était rien de grave, mais il y a eu du désordre. Des objets ont été lancés dans la Chambre. Nous avons dû faire évacuer la tribune. Maintenant, je veux simplement dire aux députés que j'ai demandé qu'on rouvre la tribune au public dans quelques instants, puisque le calme est rétabli.

Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous avons déjà essayé de traiter cette question comme une affaire de conscience en soumettant à un vote libre une série d'options destinées à résoudre le dilemme législatif causé par le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler. Aucune de ces options n'a pu rallier une majorité, de sorte que nous n'étions pas plus avancés à la fin qu'au début.

Il n'y a plus de retard possible. Le Parlement doit agir, et il doit agir maintenant.

Nous autres, députés, ne pouvons solutionner le dilemme moral que pose la question de l'avortement; nous ne pouvons pas non plus décider à la place des nombreuses Canadiennes qui doivent, avant de prendre leurs décisions, tenir compte d'une foule de considérations liées à leur santé et au bien-être de leur famille. Elles ont toute mon estime, et mon profond respect.

Et bien que toutes les décisions prises en politique aient des implications morales et que nous essayions tous de faire preuve de rigueur et d'honnêteté intellectuelles dans l'exercice de notre charge publique, aucun de nous n'a été élu pour se faire juge des valeurs morales d'autrui.

Beaucoup d'entre nous ont grandi dans la croyance, et continuent de croire, que l'avortement est un acte immoral dans la plupart des circonstances où il est pratiqué. Mais notre rôle en tant que représentants élus par le peuple est de déterminer dans quelles circonstances l'État devrait considérer l'avortement non pas comme un péché, mais comme un crime. C'est un pouvoir que les

législateurs devraient toujours exercer avec la plus grande prudence et une profonde modération.

Le projet de loi que nous étudions présentement se défend sur les plans philosophique et constitutionnel; il est réaliste et réalisable; il établit un équilibre entre les diverses opinions et est équitable; il est également crédible et juste et, par conséquent, digne de respect.

[*Français*]

Mes collègues et moi sommes également convaincus qu'aucune autre solution concrète ne pourrait correspondre davantage à ce que désire la nette majorité des Canadiennes et des Canadiens qui désapprouve les positions radicales et qui est en faveur d'une solution réaliste et équilibrée.

[*Traduction*]

Grâce à cette nouvelle loi, les décisions personnelles, médicales et morales les plus complexes pourront être prises privément et dans la dignité, à l'abri de toute forme de contraitne ou de sanctions indues de la part de l'État. C'est dans cet esprit, monsieur le Président, que j'invite tous mes collègues de la Chambre à appuyer ce projet de loi. Unissons-nous pour fournir le leadership que la population canadienne attend de nous et que nous devons lui assurer dans les décennies à venir.

Des voix: Bravo!

• (1140)

M. le Président: Les députés pourraient-ils accorder un moment d'attention à la présidence? Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu une interruption à la Chambre. Je tiens à assurer aux députés et au public qu'il n'y a pas eu de conséquences fâcheuses et que, dans les circonstances, il a fallu évacuer la tribune à des fins de sécurité. Cela s'est fait dans l'ordre et les membres du public présents à la tribune ont collaboré pleinement avec nos agents de sécurité. Peu après que le premier ministre ait repris son discours, certains membres du public ont été réadmis à la tribune, comme j'en avais donné l'ordre.

Je signale aux députés que je dois en leur nom veiller à la sécurité. Je m'empresse d'assurer à tous les députés et au public qu'il n'y a pas eu de conséquences fâcheuses. Dès que les précautions nécessaires ont été prises, le public a été réadmis à la tribune, et quelques personnes avaient repris leur place avant que le premier ministre n'ait fini son discours.

Encore une fois, nous voulons respecter nos grandes traditions. Il a fallu plusieurs siècles avant que nous puissions discuter et parler librement sans interruption. Je répète qu'il n'y a pas eu de conséquences fâcheuses et je remercie tous les députés de leur collaboration et de leur patience. Ils se joindront sans doute à moi pour remercier nos agents de sécurité de leur intervention calme, courtoise et efficace.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre du jeudi 23 novembre 1989, la question est que la motion portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-43 soit réputée mise aux voix. Un vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé jusqu'à 13 heures, plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 novembre 1989, la séance est suspendue jusqu'à 13 heures.

(La séance est suspendue à 11 h 43.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 13 heures.

M. le Président: À l'ordre. Comme il est 13 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 novembre 1989. . .

[*Français*]

la Chambre procèdera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

[*Traduction*]

Convoquez les députés.

• (1320)

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. le Président: Mes honorables collègues, je pense que considérant le sujet cet après-midi, il est probablement approprié pour la Présidence d'expliquer exactement la procédure pour le vote. Le vote sera exactement le même que celui d'un projet de loi ordinaire du gouvernement. Pour être plus précis, premièrement les *yeas*. . .

[*Traduction*]

. . .nous commencerons par le gouvernement, que suivront dans l'ordre l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique et la députée indépendante.

Pour les contre, nous commencerons par la loyale opposition de Sa Majesté qui sera suivie par le Nouveau Parti démocratique, par la députée indépendante et par les députés du parti ministériel.

[*Français*]

Je vous prie de porter attention, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

S'il subsiste un doute, je demanderais aux députés de consulter sans plus tarder leur leader parlementaire. Si les députés ont besoin d'autres explications, je les donnerai, mais je crois que tous comprennent la procédure du vote. J'irai lentement et je n'entrevois aucune difficulté.

Je répète, en ce qui concerne les pour, nous commencerons par le gouvernement. Puis, se succéderont à tour de rôle l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique et la députée indépendante.

Pour les contre, nous respecterons l'ordre suivant: l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique, la députée indépendante et les ministériels.

Je donne la parole au député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque très brièvement le Règlement pour demander un éclaircissement. Les députés sont sur le point de décider si le projet de loi C-43 doit être lu une deuxième fois. J'ai entendu beaucoup de mes collègues dire au cours du débat qu'ils s'opposent au principe du projet de loi sur l'avortement, mais qu'ils désirent qu'un comité de la Chambre l'étudie. C'est pourquoi ils vont voter aujourd'hui en faveur de cette mesure législative.

Si j'ai bien compris, si la Chambre se prononce en faveur de ce projet de loi, elle s'engagera à en respecter fidèlement les principes. Une fois que nous l'aurons adopté, le comité sera contraint d'en faire soit un projet de loi. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Kamloops comprendra que la présidence se trouve placée dans une position assez difficile. Le député m'avait donné avis qu'il soulèverait peut-être cette question.

[*Français*]

Mais voici la difficulté qui se présente pour la Présidence. La difficulté est très claire, puisqu'une discussion maintenant concernant le projet de loi, naturellement, devient une discussion concernant le sujet du projet de loi.

[*Traduction*]

Il ne convient pas d'engager une discussion maintenant, même sur un rappel au Règlement, car elle tend à constituer, quoique subtilement, une poursuite du débat qui s'est déroulé pendant un certain nombre de jours.

[*Français*]

C'est un sujet très difficile pour tous les députés, probablement pour la plupart des personnes de notre pays. C'est pourquoi il est nécessaire pour la Présidence d'être très ferme, selon les règlements de procédure.

• (1340)

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote No 133*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Finestone	Fontaine
Fretz	Friesen
Gauthier	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor Ouest)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Joncas	Kempling

Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Dartmouth)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Manley	Marin
Martin (Lincoln)	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Monteith
Moore	Mulroney
Nunziata	Oberle
O'Kurley	Pagtakhan
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Proud	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Rideout	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thorkelson	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Turner (Vancouver Quadra)	Valcourt
Van de Walle	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—164	

CONTRE

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin	Brewin
Broadbent	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Chartrand	Clancy
Comuzzi	Copps
Corbett	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Domm
Duhamel	Ferguson
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Johnson
Jordan	Jourdenais
Kaplan	Karpoff
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	Lee
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mills	Mitchell
Mitges	Murphy
Nault	Nicholson
Nowlan	Nystrom
Ouellet	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Prud'homme	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Thompson	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—114

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un comité législatif.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 novembre 1989, la séance est suspendue jusqu'à 15 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 15 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il arrive trop souvent que la victime soit blâmée du crime commis contre elle, mais on vient cette fois de dépasser toutes les bornes. Un juge de cour de comté de la Colombie-Britannique a accordé un sursis à un homme reconnu coupable d'avoir agressé sexuellement une enfant de trois ans. Pourquoi? Parce que, selon le juge, l'enfant était sexuellement précoce.

Une même répulsion soulève tous les Canadiens contre cette perversion de notre système judiciaire. Si on peut blâmer une enfant de trois ans, comment les femmes peuvent-elles espérer obtenir justice et bénéficier de la protection de la loi? Alors que les femmes ont toujours été qualifiées de séductrices dans des cas de viol, cet incident porte l'inégalité entre les sexes au-delà du ridicule.

Les Canadiens raisonnables exigent tous une enquête immédiate du conseil de la magistrature sur cette affaire.

Article 31 du Règlement

Pendant de trop longues années, trop de juges de notre pays n'ont pas fait de distinction entre la victime et l'agresseur dans les cas de délits sexuels.

Il semble que nous devions aussi lutter aujourd'hui afin de prouver que, pas plus que les femmes, les enfants ne veulent être agressés et ne demandent à être violés.

* * *

L'AVORTEMENT

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, il est probable qu'aucun groupe professionnel n'est aussi intéressé au résultat du débat sur l'avortement que les infirmières du Canada, qui participent directement à des interventions que la plupart trouvent odieuses et répugnantes.

La dernière semaine, j'ai reçu de la seule province d'Ontario des pétitions portant les noms de 4 417 infirmières pro-vie. Elles demandent en particulier l'adoption d'une disposition d'objection de conscience leur permettant de refuser légalement de participer à des avortements.

Bien qu'une telle disposition soit de compétence provinciale, nous ne pouvons pas faire abstraction d'un si grand nombre de pétitions présentées en ce moment crucial. Ces pétitions prouvent qu'il y a dans les professions de la santé des gens qui défendent la vie et répugnent à l'idée de participer à la destruction d'êtres innocents.

* * *

[*Français*]

LA GESTION FORESTIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les politiques de gestion forestière du gouvernement du Québec sont semblables à celles qui saignent le Tiers monde à blanc et il est impérieux qu'elles soient révisées fondamentalement avec la participation du public pour prendre en compte l'intérêt des citoyens.

Cet avis a été exprimé par Monseigneur Gérard Drainville, évêque d'Amos, en Abitibi, au Forum québécois sur le développement durable. Le Forum est une rencontre de grande envergure organisée avec le concours du gouvernement du Québec pour déterminer les moyens de concilier les intérêts économiques avec les impératifs de l'équilibre naturel.

Il a dit, sans détour, qu'à cause des grandes coupes à blanc des compagnies de papier, les citoyens de plusieurs petites villes et villages sont de plus en plus privés des avantages de leurs propres ressources forestières.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉCHETS RADIOACTIFS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention du gouvernement sur le projet d'implantation d'un site de stockage de déchets radioactifs dans l'État du Michigan aux États-Unis. Les trois endroits envisagés pour ce site se situent à proximité du lac Supérieur, de la rivière St. Clair ou du lac Érié, et leurs eaux de ruissellement se déverseront dans ces lacs et rivières.

Dans le cadre de la déréglementation, le gouvernement américain, qui délivre les permis d'exploitation des centrales nucléaires aux États-Unis, a cédé la responsabilité du stockage des déchets radioactifs aux États. Comme suite à cette mesure, sept États du Midwest se sont réunis et ont décidé de créer un site unique pour eux sept. Le Michigan a été choisi comme site pour les vingt premières années.

Un habitant du comté de St. Clair, au Michigan, m'a écrit pour me demander de m'opposer à l'implantation de ce site qui risque de contaminer la plus grande source d'eau douce du monde et notre chaîne alimentaire. Les quinze réacteurs nucléaires en activité dans ces sept États utiliseront ce site de stockage. Il y a déjà des fuites dans quatre des six sites de stockage de déchets radioactifs en exploitation aux États-Unis.

Je presse donc le gouvernement et le ministre de l'Environnement de communiquer avec les autorités responsables de cette planification désastreuse sur le plan environnemental et de leur demander de ne pas donner suite à ce projet qui menacera des millions de personnes vivant dans le bassin des Grands Lacs des deux côtés de la frontière.

* * *

LA SEMAINE DE L'AUTISME

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour signaler à la Chambre que la première semaine de décembre, celle du 3 au 9, est la Semaine de l'autisme au Canada.

On n'a reconnu qu'assez récemment que l'autisme constituait une infirmité distincte. Quiconque a vu le

récent film à succès *Rain Man* en a peut-être retiré l'impression que l'autisme est à certains égards amusant. C'est faux.

L'autisme est un grave désordre du développement qui dure toute la vie. Les Canadiens atteints d'autisme et leur famille éprouvent d'affreuses difficultés.

Les sujets autistiques sont incapables d'établir des relations sociales et souffrent de graves problèmes de communication et de comportement. On peut cependant les aider à établir des rapports avec autrui et à communiquer de nombreuses façons. Ils ont besoin de plus de compréhension et d'aide de notre part.

Pendant la Semaine de l'autisme, j'inviterais mes collègues à la Chambre des communes à porter à leur boutonnière le macaron sur l'autisme qu'on leur a distribué, à participer aux manifestations locales et à lire les brochures que nous avons tous reçues. Une sensibilisation accrue à ce problème ne peut qu'être utile.

* * *

LES SYNDICATS ET LA DIRECTION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, dans notre économie qui évolue et se restructure rapidement, un certain nombre de grandes sociétés et de grands syndicats de ma circonscription de Sarnia—Lambton ont adopté, en matière de relations patronales-syndicales, une attitude innovatrice et pragmatique qui favorise une association constructive et coopérative.

Dans la région, cette méthode vise à améliorer les communications entre les syndicats et la direction, les relations de travail et la qualité du dialogue en matière de politique et enfin le rendement des organisations grâce à la participation des employés. Elle n'est pas axée sur la confrontation et il ne s'agit pas d'une tentative éphémère. Elle s'inscrit plutôt dans le cadre d'une coopération soutenue dans laquelle les syndicats et la direction peuvent maintenant discuter de principes et de convictions et pas seulement de problèmes.

Par exemple, la première session de deux jours avait pour thème la définition de buts et de principes communs. Les prochaines initiatives porteront probablement sur la sécurité et l'environnement.

Selon un délégué syndical local, il n'y a pas de limites aux progrès qu'on peut réaliser dans la Vallée des produits chimiques si on travaille ensemble.

Je recommande à tous les députés de la Chambre cet effort sérieux visant une solution innovatrice et constructive et j'espère que l'initiative de Sarnia—Lambton sera un modèle utile de dialogue entre les sociétés et les syndicats pour tout le Canada.

Article 31 du Règlement

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ce gouvernement cause à des centaines de familles dans la région du Canada atlantique et un peu partout dans le pays des tensions indues. Les équipages des navires fédéraux sont en grève légale depuis plus deux semaines. Ils sont sans convention collective depuis deux ans.

Ces travailleurs ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts avec leur salaire actuel. Qui pis est, les 90 qui sont en poste à l'Île-du-Prince-Édouard gagnent moins que leurs camarades de la côte ouest. Pourquoi le steward de niveau 1 de la côte est touche-t-il 3 000 $ de moins par année que son homologue sur la côte ouest?

Ces travailleurs assurent la surveillance des pêches et maintiennent une voie de communication sûre et libre de glaces reliant ma province à la terre ferme. Le gouvernement doit dès maintenant faire une offre décente à ces travailleurs et rétablir ce service essentiel.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la politique agricole américaine et la politique commerciale du Parti conservateur ont fait encore une autre victime au Canada. En mars prochain, la société St. Lawrence Starch fermera la division de production de sa maïserie de Mississauga, déménageant ses opérations à Decatur, en Illinois, siège de la société A.E. Staley, qui contrôle la St. Lawrence Starch. L'installation canadienne deviendra un centre de distribution.

Le gouvernement américain a baissé le taux de prêt pour le maïs dans sa loi agricole de 1985, et les États-Unis ont vite inondé le marché canadien de maïs à bas prix. Les producteurs canadiens de maïs ont demandé d'appliquer des droits compensateurs aux importations subventionnées pour réduire les dommages que cela leur causait. Cependant, les transformateurs de maïs n'ont pas exercé leur droit de demander l'application de tels droits en vertu des lois commerciales canadiennes. Ils ont plutôt décidé de transformer le maïs sur le marché américain et de se servir de l'accès au marché canadien que leur ont garanti les conservateurs dans l'Accortd de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avions prédit que cela se passerait ainsi pendant le débat sur le libre-échange.

Encore une fois, les agriculteurs et les travailleurs canadiens seront victimes du gouvernement conservateur et de sa politique.

Article 31 du Règlement

L'AVORTEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je désire exposer mon point de vue sur l'avortement. J'estime que la vie commence à la conception.

J'ai trois enfants exceptionnels: Michael, Holly, et Alison. J'estime qu'ils étaient exceptionnels dès leur conception. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'ils étaient simplement une partie de leur mère jusqu'à un moment qui a précédé ou qui a suivi la naissance, et qu'ensuite ils sont devenus tout d'un coup les personnes qu'ils sont maintenant. Je crois que leur développement en tant qu'individus a commencé à la conception.

Je suis moi au moment où je vous parle. Cela je le sais. Je crois que j'étais moi cinq mois après ma naissance. Je crois que j'étais moi cinq mois avant ma naissance. Je crois que j'étais un individu à partir du moment de ma conception. Je ne crois pas que j'étais quelqu'un d'autre ou quelque chose d'autre qui est devenu moi à ma naissance.

Pour moi, tous les enfants à naître sont des individus exceptionnels tout comme Michael, Holly et Alison, et tous les enfants à naître doivent être protégés à moins que la vie ou la santé de la mère ne soit en danger.

J'ai voté en faveur du projet de loi C-43 à la deuxième lecture, mais j'ai l'espoir qu'à l'étape du comité des amendements viendront renforcer le principe déjà énoncé, et que la reconnaissance et la protection pourront être accordées à tous les enfants à naître.

Même si le projet de loi ne va pas complètement dans le sens que je voudrais, son rejet à cette étape n'aiderait pas l'enfant à naître non plus.

* * *

• (1510)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Dave Worthy (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le premier ministre et le ministère des Affaires extérieures du franc succès qu'a remporté la tournée du premier ministre en Union soviétique.

On a eu l'heureuse idée d'inviter quelque 200 hommes d'affaires canadiens à accompagner le premier ministre pour établir de nombreux contacts commerciaux et nous ouvrir des portes en URSS.

Il ne faudrait pas que les Canadiens pensent que seules les grandes sociétés ont été invitées puisque plusieurs sociétés de l'Ouest faisaient partie de l'entourage du premier ministre, notamment une compagnie dont je suis très fier puisqu'elle est située à Cariboo—Chilcotin. En effet, *Artec Equipment*, entreprise de recyclage d'asphalte dont le siège social est situé à Williams Lake, était du voyage. Les représentants d'*Artec Equipment* ont trouvé que le déplacement en valait la peine. Ils en attendent des retombées immédiates. Et ils n'excluent pas la mise sur pied d'une entreprise en coparticipation à plus long terme.

Je félicite le premier ministre d'avoir su donner le ton et l'industrie canadienne de ne pas avoir craint de relever le défi.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la grève des employés de la Garde côtière affiliés à l'Alliance de la fonction publique fera probablement passer un triste Noël à 40 membres d'équipage syndiqués de Prescott, ville de ma circonscription. Les navires de la Garde côtière à Prescott restent à quai et les balises flottantes qui sont habituellement ramassées à cette époque-ci seront probablement prises dans les glaces sous peu et irrécupérables.

Puisque ces travailleurs sont sans contrat de travail depuis deux ans, ne serait-il pas sensé que le Conseil du Trésor tente à nouveau de rencontrer les représentants du syndicat et, par ce geste de bonne volonté, s'efforce de mettre fin à la grève qui commence à avoir des répercussions malheureuses dans la ville de Prescott et dans la région environnante?

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les agriculteurs du pays qui ont recours aux paiements anticipés pour le grain et qui souhaitent davantage d'argent à ce titre, ne pourraient profiter du privilège en question, s'il n'en tenait qu'aux libéraux et aux néo-démocrates.

Comme c'était à prévoir, l'opposition s'est prononcée contre le projet de loi C-36 hier soir. Selon elle, aucun paiement ou un paiement de 30 000 $ sans intéret vaut mieux qu'un paiement de 250 000 $ assujetti à un faible taux d'intérêt. Nos vis-à-vis ont tort. Les agriculteurs ont besoin de liquidités. L'agriculture est un secteur extrêmement important. En retardant l'adoption de ce projet de loi, l'opposition a causé un tort incalculable à de nombreux agriculteurs.

Les agriculteurs sont des gens fiers. Ils ne veulent pas de cadeaux. Ils veulent qu'on les traite de façon équitable, et c'est exactement ce que le gouvernement fait.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, hier encore une fois, une de mes commettantes m'a informé que la serrure de sa superboîte postale était gelée depuis une semaine, une fois de plus cet automne.

D'après les représentants du bureau de postes d'Orléans, environ 200 résidants se seraient déjà plaints ces jours-ci de ce même contretemps avec leur courrier.

[*Traduction*]

Les superboîtes sont-elles le type de service de seconde classe que les Postes canadiennes comptent offrir à tous les citoyens qui s'établissent dans de nouveaux quartiers résidentiels? Est-ce là la qualité à laquelle on peut s'attendre à la suite de la privatisation des Postes canadiennes?

Qu'il vive dans une banlieu nouvelle ou dans un quartier plus ancien, tout Canadien devrait avoir droit à un service de distribution de courrier de qualité. Étant donné que les Postes canadiennes sont incapables d'offrir ce type de service aux Canadiens, je souscris fermement à la recommandation faite par le comité chargé par le gouvernement fédéral d'examiner le service postal, qui a proposé de supprimer toutes les superboîtes et d'offrir plutôt la distribution à domicile à tous les Canadiens.

* * *

LES MALADIES CARDIAQUES

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter et à féliciter le Service de santé de la Chambre des communes d'avoir offert la semaine dernière aux députés et aux membres du personnel de la Chambre des communes un programme de dépistage des maladies cardiaques.

Les maladies cardiaques demeurent la principale cause de décès au Canada. Les soins coronariens dispensés dans les hôpitaux coûtent cher en temps comme en argent. Les programmes de sensibilisation comme celui qui a été offert la semaine dernière sont d'excellents moyens de lutter contre les affections cardiaques meurtrières.

Nous devrions tous prendre le temps de faire de la prévention. Nous devrions prendre le temps d'évaluer notre mode de vie, nos habitudes alimentaires et notre attitude en matière d'exercice.

Article 31 du Règlement

Le programme de dépistage des maladies cardiaques de la semaine dernière était rudimentaire et de courte durée, mais il nous a donné une excellente idée des comportements que nous pourrions améliorer.

Monsieur le Président, veuillez avoir l'obligeance de transmettre mes remerciements aux employés de la Chambre des communes qui ont mené cet excellent programme.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement a convoqué une conférence agricole sur son livre vert intitulé «Partenaires dans la croissance» parce qu'il dit vouloir consulter les producteurs au sujet de l'avenir de l'agriculture au pays. Par le passé, ce gouvernement a démontré qu'il n'a aucune intention d'écouter les producteurs, particulièrement ceux qui ne sont pas d'accord avec la position qu'il prône.

C'était très évident lorsqu'il a enlevé la responsabilité de l'avoine à la Commission canadienne du blé, malgré l'opposition de la Fédération canadienne de l'agriculture, du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, du Saskatchewan Wheat Pool et d'autres intervenants. Selon un sondage Decima effectué à l'époque, au moins les deux tiers des producteurs de l'Ouest s'y opposaient aussi.

Quant à son nouveau document de travail, le gouvernement pense que consulter, cela veut dire tenir à Ottawa une conférence dominée par des bureaucrates. Les vrais agriculteurs qui y participeront seront nettement en minorité.

Si le gouvernement voulait vraiment consulter, il offrirait à tous les producteurs agricoles du pays la possibilité de participer. Au lieu d'une consultation honnête, le gouvernement ne cherche qu'à imposer son programme de droite aux Canadiens.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, beaucoup d'entre nous viennent de célébrer leur premier anniversaire comme députés. Durant cette période nous avons été impressionnés par l'accès des Canadiens aux deux chambres du Parlement. Nous voudrions vous remercier d'avoir protégé ce droit et d'avoir rendu l'édifice et les installations plus accessibles aux personnes handicapées.

Nous avons également été impressionnés par la compétence et le dévouement du personnel de la Chambre des communes, dont nous avons vu deux exemples aujourd'hui. Nous avons ainsi pu constater la rapidité et la dignité avec lesquelles les agents de sécurité ont rétabli l'ordre à la tribune et, ce qui est peut-être moins spectaculaire, comment, dans des conditions difficiles, notre service d'autobus a continué à fonctionner en toute sécurité.

Dans tout l'édifice, monsieur le Président, votre personnel nous appuie dans notre travail. Je vous félicite de la qualité du recrutement et je voudrais, par votre entremise, faire l'éloge du professionnalisme de tous nos employés et de leur dévouement à la Chambre et au pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons maintenant deux formes de taxe conservatrice sur les produits et services, mais c'est du pareil au même.

Les Canadiens savent que les deux propositions conservatrices sont des tentatives, comme disait le président du comité, de les saigner de plus de 10 milliards de dollars en nouvelles taxes. Ils ne croient certainement pas que le gouvernement n'essayera pas d'augmenter la taxe, peu importe le taux initial auquel elle est imposée.

Le premier ministre et ses copains conservateurs aiment parler d'autres pays qui ont imposé une taxe sur les produits et services. Examinons quelques-uns de ces pays.

L'Autriche a commencé avec une taxe de 8 p. 100, aujourd'hui, elle est de 20 p. 100. La taxe du Danemark est passée de 10 à 22 p. 100, celle de la France, de 13 à 18 p. 100, celle de l'Allemagne de l'Ouest, de 10 à 14 p. 100 et celle de la Grande-Bretagne de 10 à 15 p. 100.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voici ma question au premier ministre. Les Canadiens s'attendent-ils vraiment que, si la nouvelle taxe est imposée sous une forme ou sous une autre, elle n'encouragera pas le gouvernement à saigner toujours plus les contribuables du Canada, comme cela s'est déjà produit dans tant d'autres pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis sûr que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont été intéressés d'entendre notre collègue décrire notre politique comme étant du pareil au même. À l'extérieur, j'ai entendu quelqu'un dire de la position libérale que plus elle change, plus elle reste la même.

En fait, le chef de l'opposition avait à ses côtés un expert en matière financière et fiscale ainsi que le whip actuel et d'autres députés du Parti libéral qui ont recommandé fortement la ligne de conduite que le gouvernement a suivie presque fidèlement.

Des années durant, le Parti libéral a affirmé que la taxe sur les ventes des fabricants nuisait énormément aux intérêts du pays et qu'une taxe sur les produits et services serait avantageuse pour les producteurs et les consommateurs et ferait progresser l'économie des régions du pays. C'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons proposé une taxe sur les produits et services qui reflète la conception et les objectifs généraux définis par la Chambre et approuvés par le Parti libéral. Maintenant que nous sommes sur le point de la mettre en vigueur, le Parti libéral change d'avis, comme d'habitude, et dit qu'il n'appuyera pas cette mesure progressive.

Inutile de demander si le gouvernement va prélever cette taxe, car nous allons le faire. Ce qu'il faut demander aux députés de l'opposition libérale, encore une fois, c'est s'ils s'opposent à cette taxe et c'est le cas, comment conçoivent-ils une réforme fiscale en profondeur? Peut-être préfèrent-ils que le Canada continue de prélever sa vieille taxe, sur les ventes des fabricants?

• (1520)

M. Turner (Vancouver Quadra): Selon son habitude, monsieur le Président, les propos du premier ministre ne tiennent pas compte de la vérité historique et s'il vilipende aujourd'hui la taxe sur les ventes des fabricants, cela ne l'a pas empêché de la hausser à quatre reprises, soit de 9 à 10 p. 100, de 10 à 11 p. 100, de 11 à 12 p. 100 et enfin de 12 à 13,5 p. 100.

La solution que favorise le Parti libéral est clairement énoncée dans le rapport minoritaire.

M. Mulroney: Quelle est-elle? Dites-nous en quoi elle consiste!

M. Turner (Vancouver Quadra): Abolissez la taxe. . .

M. Mulroney: Et puis?

M. Turner (Vancouver Quadra): Obligez le ministre à démissionner.

Les États-Unis, la plus grande nation commerçante du monde, n'ont pas de taxe sur les produits et les services. Au Japon, autre géant commercial, si les contribuables se révoltent, ce n'est pas contre une taxe de 9 p. 100, mais bien de 3 p. 100 seulement. En Suisse, vraisemblablement la petite économie la plus fructueuse du monde, il n'y a pas de taxe sur les produits et les services. En Australie, l'une des économies de moyenne grandeur les plus florissantes du monde, il n'y en a pas non plus.

Pourquoi le premier ministre du Canada répète-t-il sans cesse que les Canadiens ont besoin d'une taxe sur les produits et les services pour soutenir la concurrence des autres pays du monde, quand les deux plus grands pays commerçants du globe n'en ont pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le très honorable député choisit les exemples qui l'arrangent. La réalité, c'est qu'à l'heure actuelle, 48 pays du monde appliquent une taxe sur les produits et les services.

Je tiens simplement à signaler au chef de l'opposition que dans les années 1940, le rapport Rowell-Sirois avait recommandé de modifier la taxe sur les ventes des fabricants. En 1956, le comité Carter a à son tour recommandé de modifier la taxe sur les ventes des fabricants. En 1966, la commission royale Carter a formulé la même recommandation. En 1977, le groupe d'examen de la taxe sur les produits et, dans les années 1980, juste avant que n'accède au pouvoir, le comité Goodman, qui venait d'examiner la taxe de vente fédérale, ont publié chacun un rapport recommandant de modifier la taxe de vente fédérale.

Ainsi, aux années indiquées, des groupes importants et indépendants ont formulé des recommandations à l'intention des gouvernements libéraux. Pendant toutes ces années, ceux-ci ont préféré ne rien faire. J'ai écouté le prétendu rapport minoritaire. Celui-ci ne recommande pas la moindre solution de remplacement, pas une seule. Il ne fait que reconnaître platement l'existence d'une série de rapports selon lesquels il fallait modifier la taxe de vente fédérale.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai bel et bien lu les rapports dont le ministre a fait état. Tous ces rapports insistent d'abord sur le fait que si un gouvernement devait recourir à une taxe sur les produits et les services ou à une taxe sur la valeur ajoutée, il devrait faire en sorte que celle-ci soit visible; or, celle que propose le gouvernement ne l'est pas. ls ont insisté ensuite sur le fait que le gouvernement devrait appliquer cette taxe de concert avec les provinces; or le gouvernement fédéral n'a pas obtenu la collaboration des provinces. Ils ont insisté enfin sur le fait qu'elle ne devait pas accroître les recettes du gouvernement pour ne pas attiser l'inflation. Le ministre des Finances n'a satisfait à aucun des critères des rapports établis depuis 40 ans.

[*Français*]

Monsieur le Président, qu'est-ce qui fait croire au premier ministre que les premiers ministres provinciaux se trompent, que les milieux artistiques se trompent, que les groupements agricoles se trompent, que les organisations d'enseignants se trompent, que les groupements de personnes âgées se trompent, que les syndicats des travailleurs se trompent, que les représentants de petites entreprises se trompent, que les porte-parole des Églises se trompent et que seulement le premier ministre, son ministre des Finances et le parti conservateur ont raison contre tout le monde dans ce pays?

M. Duhamel: Quatre-vingt-dix pour cent!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas compris le commentaire de mon ami de Saint-Boniface. Mais en ce qui concerne la question du chef de l'opposition, il sait fort bien que tout changement fiscal d'envergure constitue un défi important pour n'importe quel gouvernement. Il y a toujours énormément de résistance à des changements fiscaux de cette nature. Il le sait fort bien. Mais lorsqu'on analyse par exemple le rapport de la minorité libérale du comité, on voit là-dedans aucune recommandation constructive ou positive. Le chef de l'opposition vient de dire que la politique de son parti se résume à ceci: Maintenir l'ancienne taxe et demander la démission du ministre des Finances.

Des voix: Oh! Oh!

M. Mulroney: Mais c'est cela qui a été dit, alors que nous, nous savons de notre côté qu'il y a des changements qui ne sont pas populaires, mais qui s'imposent pour le bien-être du Canada. Nous voulons transformer l'économie du Canada de façon constructive et positive, la rendre plus concurrentielle pour l'avenir. Nous sommes prêts à poser des gestes impopulaires sachant que l'intérêt national commande du leadership et nous sommes justement en train de faire preuve de ce leadership national.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Habitation. Hier, le Comité des Finances a soumis son rapport sur la TPS qui affecte dramatiquement et négativement le domaine de l'habitation. En contradiction flagrante avec ses déclarations antérieures, le ministre des Finances a refusé de dire s'il rejetterait toutes ces propositions. J'en viens donc à ma question. Premièrement, le ministre a-t-il été consulté par le président du Comité des Finances? Si oui, quelle a été sa réaction? Deuxièmement, le ministre peut-il nous assurer qu'il mènera une guerre

sans fin, sans merci, afin de rejeter ces propositions au sein du Cabinet?

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le député le sait pertinemment, tous les comités de la Chambre travaillent de façon indépendante conformément à la procédure normale et à la réforme parlementaire qui a été proposée à la Chambre par le premier ministre pendant la dernière législature.

Le comité a manifestement entendu un grand nombre de témoignages d'un bout à l'autre du pays, en a tiré ses propres conclusions et a rédigé son propre rapport dont est maintenant saisi le gouvernement. Celui-ci l'étudie et y répondra en temps utile.

M. Martin (Lasalle—Émard): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services est une mesure stupide, inepte et mal conçue. Que ce ministre puisse l'accepter en général, et qu'il puisse refuser de défendre les intérêts de ceux qu'il est censé protéger dépasse l'entendement de tous les Canadiens.

Depuis sa nomination, le ministre nous a donné plusieurs ballons d'essai et on n'a donné suite à aucun d'entre eux. Il a présidé à la décimation des logements...

Des voix: La question!

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Si ces recommandations sont acceptées, en partie ou en totalité, le ministre annoncera-t-il sa démission?

M. Redway: Monsieur le Président, comme le député le sait, tous les députés, à un moment ou à un autre, ont condamné la taxe de vente fédérale actuelle. Celle-ci rapporte, comme chacun sait, quelque 18 milliards de dollars de recettes au gouvernement.

Logiquement, si la taxe de vente fédérale est mise au rebut, il faut la remplacer par une proposition réaliste. L'opposition ne nous en a pas donnée jusqu'à présent. J'attends toujours et j'étudie toujours la situation. Je suis certes disposé à entendre à tout moment les propositions viables du député.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait qu'un certain nombre de députés conservateurs d'arrière-ban ont conspué le président du comité des finances et, en fait, un des membres de la majorité conservatrice a aussi critiqué ses propositions sans ambages.

• (1530)

Je veux savoir si oui ou non le ministre des Finances va se rallier au reste du pays et dire non à la solution de 7 p. 100 en imposant les habitations revendues et s'il peut, dans un rare moment de candeur et de sincérité, reconnaître qu'en sa qualité de ministre des Finances, il va imposer une TPS de 8 p. 100 au lieu de suivre les recommandations du président du comité des finances.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me permets de répondre au nom du président du comité des finances, car je sais qu'il jouit de l'appui du Nouveau Parti démocratique en raison des positions qu'il a exposées dans le rapport. Je suis certain qu'il voudrait que je vous remercie en son nom.

Le comité des finances a fait du bon travail. Malheureusement, les rapports minoritaires n'ont pas fait état de tout le processus de consultation et de participation qui a donné à de nombreux intervenants du secteur privé l'occasion de témoigner.

J'entends le leader parlementaire du NPD du Parti libéral qui marmonne. C'est la même chose, j'imagine.

M. Gauthier: Michael, attention à ce que vous dites!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Au moins, le Nouveau Parti démocratique a présenté des solutions de rechange. Je n'étais pas du tout d'accord avec ces solutions, mais au moins les néo-démocrates ont eu le courage de leurs opinions et ils ont recommandé quelques modifications. Le Parti libéral n'avait rien à dire, sauf que nous devions repartir à zéro, d'après les mêmes données sur lesquelles les pays se fonde depuis 50 ans et proposer une solution. Eh bien, nous en avons proposé une, monsieur le Président.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre n'a toujours pas répondu à la question. Je voudrais savoir s'il peut nous confirmer qu'il proposera sous peu aux Canadiens une TPS de 8 p. 100.

Je voudrais également savoir s'il est d'accord avec les chiffres établis au ministère des Finances. Selon ces chiffres, pour que l'État réussisse à recueillir 18,5 milliards de dollars, les familles avec deux enfants touchant un revenu de 20 000 dollars, même en ayant droit au crédit d'impôt accordé aux familles à revenu modeste, paieront dix fois plus avec la TPS qu'avec le régime d'impôt sur le revenu. Le ministre est-il d'accord avec ces chiffres? Peut-il nous les confirmer? Si oui, pourquoi

refuse-t-il de retirer son projet de TPS et pourquoi ne présente-t-il pas des mesures plus progressives et plus équitables qui permettraient au gouvernement du Canada de recueillir les fonds qui lui sont nécessaires? Pourquoi refuse-t-il de le faire?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, avec le projet que nous exposons dans le document technique, nous donnons un tout nouveau sens à la progressivité de la taxe de vente au pays.

Quand nous avons pris le pouvoir en 1984, il n'existait aucun crédit remboursable pour taxe de vente. Par conséquent, les contribuables à faible revenu versaient de deux à 3 p. 100 de plus de leur revenu en taxe de vente que les Canadiens à revenu moyen et à revenu supérieur.

Avec la TPS, y compris le crédit pour la TPS, soit une réduction remboursable aux contribuables à revenu modeste, les Canadiens à faible revenu verseront 2 p. 100 de moins de leur revenu en taxe de vente que les contribuables à revenu supérieur.

C'est un pas énorme vers la progressivité et la modification de la nature même de la taxe de vente imposée au pays. Et c'est pourquoi le régime de taxe de vente que nous proposons est beaucoup plus équitable que l'ancien.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Monsieur le Président, je remarque que la réponse du ministre ne suscite pas l'enthousiasme de ses propres députés d'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je suis content qu'ils soient tous d'accord avec moi. Ils auront besoin de toute l'aide qu'ils pourront trouver pour faire accepter cette proposition par les Canadiens dont seulement 7 p. 100 y sont favorables.

Je me demande pourquoi le ministre des Finances ne commence pas en haut de l'échelle en éliminant la déduction accordée aux gens d'affaires pour les repas et les frais de représentation, déduction qui coûte aux contribuables environ 1 milliard de dollars par année.

Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il autorise son copain, Conrad Black, à déduire le coût de ses repas au champagne et caviar tandis qu'un camionneur devra payer la TPS sur le sandwich de saucisson de Bologne qu'il consomme dans un restaurant de routiers? Pourquoi ne pas supprimer cette déduction, ne pas faire payer Conrad Black et ne pas soulager les contribuables ordinaires?

M. Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur le Président, laissez-moi remercier d'abord mon collègue d'avoir donné le signal à mes amis de ce côté-ci de la Chambre, et peut-être que la prochaine fois il pourra diriger les applaudissements de ses propres collègues de l'arrière-ban. Je lui en saurais gré.

Le député pose une question légitime sur l'équilibre entre la taxe de vente et l'impôt sur le revenu et sur la progressivité du régime de double taxe. Comme le gouvernement, je crois qu'il faut une taxe de vente, en partie pour des raisons financières à cause des recettes que cette taxe permet de recueillir, 18 milliards comme l'a signalé mon collègue, mais en partie aussi pour des raisons d'équilibre entre les épargnes et les investissements d'une part, et la consommation de l'autre.

Le chef de l'opposition dit que les États-Unis n'ont pas de taxe de vente. Ils ont, entre autres problèmes, un faible niveau d'épargnes et d'investissements, que corrigeraient une taxe à la consommation et une modification à l'impôt sur le revenu, pour le plus grand bien de l'économie. Voilà pourquoi nous croyons que le pays a besoin d'un régime de taxe de vente.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le Congrès des États-Unis a adopté une modification du National Oceanic and Atmospheric Administration Act, qui limite la taille du homard pouvant être vendu aux États-Unis. Pourtant, le président Bush avait promis au premier ministre en septembre dernier que des discussions auraient lieu avant la mise en vigueur de cette mesure législative. Aucune discussion ne s'est tenue entre nos deux pays et le président a maintenant dix jours pour signer la nouvelle loi.

Lorsqu'il s'entretiendra avec le président Bush, est-ce que le premier ministre a l'intention de lui expliquer que ces mesures sont dures et injustes et qu'elles peuvent compromettre les relations amicales entre le Canada et les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée pose une question très importante et je l'en remercie. Ayant déjà soulevé la

question au cours de ma visite dans le Maine, j'ai bien sûr l'intention de revenir à la charge demain à Washington.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre fera plus que revenir à la charge demain, car il est clair que les résultats qu'il a obtenus en septembre n'étaient pas très satisfaisants. J'espère que le premier ministre demandera au président d'opposer son veto à cette loi choquante qui va se répercuter sur l'industrie du homard de la côte est, qui vaut pour nous 130 millions de dollars et dont la saison vient de s'ouvrir cette semaine.

Est-ce que le premier ministre a l'intention de demander au président Bush d'opposer son veto et de tenir des discussions?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a déjà demandé au président Bush d'opposer son veto à cette loi choquante. S'il ne le fait pas, nous porterons l'affaire à la fois devant un groupe spécial de l'ALE et devant le GATT. Je ne doute pas que le premier ministre interviendra demain dans le même sens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Toujours sur ce sujet, le premier ministre a dit à la Chambre le 6 octobre:

> Tout le poids et l'influence du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux et des députés. . . seront apportés auprès du Congrès américain et de l'administration américaine afin d'essayer de régler ce problème sérieux, dans l'intérêt de nos pêcheurs de l'est du Canada.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles garanties il est prêt à donner aujourd'hui aux pêcheurs de homard de l'est du Canada? Quelles garanties peut-il leur donner que leur gagne-pain ne sera pas compromis par les pratiques commerciales restrictives qui résulteront de l'amendement proposé par le sénateur George Mitchell du Maine?

• (1540)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà donné à sa collègue de South West Nova l'assurance que je parlerais de nouveau de cette question demain avec le président des États-Unis.

Le ministre du Commerce extérieur a déjà discuté de cette affaire avec l'ambassadeur Hills. L'ambassadeur Burney a rencontré tout dernièrement le sénateur Mitchell à plusieurs reprises à ce sujet, et le très hon. chef de l'opposition, qui se trouvait récemment à Washington, pourra le confirmer. Je serais heureux de savoir s'il a soulevé la question du homard lorsqu'il a rencontré le sénateur Mitchell aux États-Unis. Je peux vous assurer que, si le chef de l'opposition n'en a pas profité pour venir à la défense des pêcheurs de homard, le gouvernement du Canada le fait et continuera de se battre pour eux.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ce n'est pas le chef de l'opposition qui est en cause ici, mais ce que fait le premier ministre pour aider les pêcheurs de homard de l'est du Canada. C'est là-dessus que porte la question.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, ce projet de loi est cause d'une grande incertitude chez les pêcheurs de homard de la circonscription de South West Nova, voire de l'ensemble du Canada atlantique. Il entraînera une baisse du prix du homard et des ventes des pêcheurs canadiens. En outre, il provoquera une perte des marchés traditionnels des pêcheurs de homard canadiens aux États-Unis.

Le premier ministre demandera-t-il clairement aux Américains de renoncer à ce projet de loi afin de protéger les pêcheurs de homard de l'est du Canada?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député s'énerve tant. Le ministre du Commerce extérieur a déjà répondu à cette question.

Le ministre du Commerce extérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons traité de cette question aux plus hauts échelons du gouvernement américain. Nous y attachons beaucoup d'importance. L'ambassadeur Burney et ses collègues ont également soulevé énergiquement cette question à Washington. Quant à moi, je rencontrerai le président Bush demain et je ferai tout ce que je peux pour régler cette question. Je ferai rapport des résultats de cette rencontre dès que possible au député.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. La visite que le premier ministre a faite récemment à Moscou a donné lieu à une déclaration commune canado-soviétique. Elle porte que les deux signataires s'engagent à ce qui suit: «Renoncer à la guerre comme instrument de politique nationale, respecter le droit des peuples à déterminer leur propre destinée sur la base de la liberté de choix» et «protéger l'environnement, en songeant que les

conséquences d'une catastrophe écologique ne le céderaient en gravité qu'à une guerre nucléaire.»

À la lumière de cette déclaration, le premier ministre va-t-il contribuer à mettre fin à la guerre froide la semaine prochaine à Bruxelles en retirant l'offre du Canada d'accueillir un centre d'entraînement tactique à Goose Bay?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a déjà posé cette question. Il n'a pas cessé non plus d'essayer de convaincre les Canadiens que notre gouvernement, et tout particulièrement le ministère de la Défense nationale, n'a aucun désir d'instaurer un climat de compréhension et de paix dans le monde. Rien de plus faux.

Nous avons pris des initiatives au ministère de la Défense nationale. Lors de son voyage à Moscou, le premier ministre a signé une entente avec le gouvernement de l'Union soviétique. Notre ministère a participé il y a deux mois à des entretiens avec les autorités militaires soviétiques pour établir la confiance, pour en arriver à des ententes et pour instaurer un climat de paix et de sécurité dans le monde. Nous continuerons à le faire.

En même temps, il nous faut continuer à exercer de la prudence. Nous devons continuer à travailler par l'intermédiaire des deux alliances, celle de l'OTAN et celle du Pacte de Varsovie, à réduire la présence des armes dans le monde.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre de la Défense nationale. Ce dernier sait assurément que le ministre de la Défense nationale de la Pologne a pris des mesures visant à inspirer confiance, mesures très étroitement reliées à cette question, en ce qu'il a donné des instructions limitant les vols à basse altitude, les vols supersoniques et les exercices de tirs et de bombardement. En outre, l'unité de MIG-23 de l'aviation soviétique a été retirée de la côte balte. C'est du moins ce que nous apprend le *Defence Weekly de Jane*.

Le ministre envisage-t-il de répondre à ces mesures visant à inspirer confiance et à ces initiatives de paix prises par le bloc de Varsovie ainsi qu'aux associations de femmes du Canada, aux groupes d'autochtones, aux groupes religieux et autres qui ont apporté aujourd'hui à son bureau un morceau du mur de Berlin, symbole des mesures d'assouplissement prises dans l'Est. Est-ce qu'il limitera lui aussi les vols à basse altitude et autres exercices d'entraînement au-dessus de Goose Bay et de Nitassinan au lieu d'en porter le nombre de 7 000 à 40 000 selon le plan déphasé de l'OTAN?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député formule une recommandation qui amènerait le Canada a agir unilatéralement en tant que membre de l'OTAN.

M. Heap: La Pologne l'a fait.

M. McKnight: Il affirme que la Pologne l'a fait. La Pologne a également pris d'autres initiatives que les Canadiens n'apprécieraient pas de la part de ce gouvernement ou de tout autre gouvernement au Canada. Je voudrais que le député essaie de le comprendre, en dépit des demi-vérités qui nous ont été servies ce matin par un groupe auquel il s'est associé, notamment le Conseil canadien des églises.

Ces gens ont tort d'imputer un aspect agressif aux vols d'entraînement à basse altitude. Il s'agit d'exercices d'entraînement défensifs. Ce sont des exercices auxquels s'entraînent toutes les forces aériennes à la fois des pays signataires du Pacte de Varsovie et de l'Alliance de l'OTAN et nous continuerons à y participer. Nous espérons que, grâce à la négociation, tant les signataires du Pacte de Varsovie que les membres de l'Alliance de l'OTAN seront en mesure de réduire la fréquence de ces vols d'entraînement à basse altitude. Jusque-là, en notre qualité de membre de l'OTAN, nous continuerons d'y participer.

* * *

LES FINANCES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui poser une question de procédure au président du Comité permanent des finances. Elle porte plus précisément sur les délibérations futures du comité. Comme vous le savez, le président a présenté, au nom du comité, un rapport dans lequel celui-ci appuie en principe la taxe sur les produits et services. Les habitants de la circonscription de Macleod voudraient savoir quand le Comité des finances commencera à écouter ce que les Canadiens ont à dire au sujet de la réduction des dépenses gouvernementales. Autrement dit, quand ce comité, dans son ensemble, va-t-il faire autre chose que recommander des taxes?

Des voix: Bravo!

M. le Président: Cette réponse nécessitera beaucoup de calme.

Des voix: Oh, oh!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le député sait peut-être que, dans le rapport déposé hier, le comité a recommandé tout d'abord de tenir des audiences publiques et de faire enquête sur les dépenses gouvernementales. Après certaines consultations, nous convoquerons une réunion du comité la semaine prochaine afin de décider comment nous devrions procéder. Je vais proposer au comité des finances que le député d'Ontario préside un sous-comité chargé de cette enquête.

Un certain nombre de mémoires ont été présentés lors des dernières audiences sur la taxe sur les produits et services. On y faisait certaines affirmations, et je crois qu'il est important que le comité y donne suite avant de faire sa recommandation à la Chambre.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, nous savons que le ministre des Finances ne veut rien voir, rien entendre ni rien dire de désagréable concernant sa taxe de 9 p. 100. Permettez-moi donc de poser une question au ministre chargé de l'habitation, qui est censé représenter les propriétaires, acheteurs, vendeurs, constructeurs, etc., d'habitations qui fournissent ou qui construisent ces maisons. Comment le ministre peut-il se croiser les bras quand que le ministre des Finances et le président du Comité des finances imposent tant de difficultés aux Canadiens qui sont propriétaires, locataires d'une maison ou qui veulent en acheter une? Est-ce que le ministre va repousser catégoriquement les deux mesures qui concernent l'habitations dans le projet de TPS?

• (1550)

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement est en train d'examiner le rapport qui a été déposé hier par le Comité des finances, et il va en tenir compte.

Le député devrait se rappeler que le projet actuel de TPS comporte une ristourne sur les logements neufs. Cette ristourne est assortie de conditions qui favorisent l'accession à des logements à prix abordable, une de ces conditions étant que la ristourne n'est accordée qu'aux résidents du Canada, une deuxième étant qu'elle ne concerne que les résidences principales. En fait elle comporte implicitement une taxe à la spéculation foncière. Je pense que le député devrait tenir compte de ces facteurs quand il parle d'accession à la propriété.

M. Fontana: Le ministre doit savoir que la ristourne ne vaut pas le papier qui la porte. Il le sait parfaitement.

Une taxe sur le logement ce n'est pas une taxe à la consommation. C'est une taxe sur un rêve, sur des économies, sur un élément de première nécessité. Les deux mesures proposées vont rendre impossible à la plupart des Canadiens l'achat d'une maison. Comment le gouvernement a-t-il l'intention de rectifier cette inégalité? Qu'est-ce que le ministre va faire pour les gens qui veulent acheter une maison?

M. Redway: Monsieur le Président, le député sait bien qu'il existe actuellement une taxe fédérale de vente sur les logements neufs et que, pour ce qui concerne les logements existants, elle est comprise dans le prix. On calcule que cette taxe a actuellement une incidence de 4 p. 100 environ. L'incidence du projet du ministère des Finances, compte tenu de la ristourne, a l'effet total d'une augmentation marginale des taxes pour ce qui concerne le logement.

Il est dit que de façon générale l'augmentation des prix des logements sera probablement inférieure à 1 p. 100.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui va rencontrer son homologue, le représentant commercial des États-Unis, jeudi, à Washington afin, nous l'espérons, de défendre comme il se doit le homard de l'Atlantique, contrairement à ce que son gouvernement a fait dans le cas du saumon et du hareng de la côte ouest.

Le gouvernement a accepté la décision du groupe binational tendant à permettre que jusqu'à 20 p. 100 des prises de saumon et de hareng de la côte ouest soient vendues directement aux États-Unis, sans être débarquées au Canada, alors que le gouvernement insistait auparavant pour dire qu'il était nécessaire que ce poisson soit débarqué au Canada, afin d'assurer la conservation et la gestion de nos stocks. Pourtant, les Américains ne sont toujours pas satisfaits. Ils veulent davantage.

Le ministre du Commerce extérieur va-t-il nous garantir qu'ils n'obtiendront pas davantage? Va-t-il s'engager auprès des Canadiens, aujourd'hui, avant cette rencontre, à ne pas renoncer une fois de plus à des emplois dans les usines canadiennes de transformation du poisson? Va-t-il s'engager à limiter à 20 p. 100 les prises de saumon et de hareng pouvant être vendues directement aux États-Unis. . .

M. le Président: Sauf erreur, le ministre sait en quoi consiste la question.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois savoir où le député veut en venir. Je dois rencontrer M^me^ Hills, jeudi, à Ottawa, et non à Washington.

Nous parlerons entre autres choses du saumon et du hareng de la Colombie-Britannique. Nous avons annoncé que nous acceptions le rapport en question. Dans ce rapport, le groupe binational a jugé que les règlements canadiens sur le débarquement du poisson avaient fondamentalement pour objectif d'assurer la conservation et la bonne gestion des stocks et qu'ils étaient donc tout à fait acceptables; on y ajoute que 10 à 20 p. 100 des prises de n'importe quelle espèce de poisson pouvaient fort bien ne pas être débarquées au Canada sans que cela nuise à la validité des renseignements obtenus au titre de la conservation et de la gestion des stocks. Ainsi, on a jugé que les règlements sur la nécessité de débarquer le poisson au Canada étaient tout à fait valides.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Le ministre du Commerce extérieur modifie-t-il l'interprétation que son gouvernement a donnée à la décision du groupe binational, afin de satisfaire les Américains à la veille de sa rencontre avec le représentant commercial américain? Est-ce là ce que le ministre nous dit? Est-ce là la façon dont le groupe binational de règlement des différends, prévu en vertu de l'Accord de libre-échange, est censé fonctionner? Doit-on comprendre que lorsque le Canada et les États-Unis seront en désaccord sur l'interprétation à donner à une décision du groupe, le Canada acceptera humblement l'interprétation américaine?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je reviens du dentiste et je ne m'exprime peut-être pas très clairement aujourd'hui. J'ignore où la douleur était la plus vive, dans le cabinet du dentiste ou dans cette enceinte.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Notre interprétation du rapport du groupe binational n'a pas changé et ne changera pas jeudi, et nous sommes disposés à le mettre en oeuvre, comme nous nous y sommes engagés.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. L'expiration des accords forestiers entre le gouvernement fédéral et certaines provinces cause des ravages dans tout le pays.

Les travailleurs forestiers du Nouveau-Brunswick ont perdu leur emploi. Au Manitoba, il a fallu approuver d'urgence cet été les crédits nécessaires pour planter six millions de semis en décomposition, tout cela parce que le ministre avait omis de conclure de nouveaux accords.

Le ministre va-t-il annoncer aujourd'hui la participation fédérale à un accord décennal d'un milliard de dollars avec la Colombie-Britannique?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je ne peux malheureusement pas annoncer aujourd'hui un accord décennal d'un milliard de dollars avec la Colombie-Britannique, mais je puis dire à mon ami député que le nouveau ministre britanno-colombien des Forêts est à Ottawa aujourd'hui et que nous avons entamé des négociations avec les provinces. Il n'ignore pas que l'accord en question ne viendra à expiration qu'à la fin de la présente année financière, soit à la fin de mars.

Je serai aussi très bientôt en mesure d'annoncer à la Chambre la conclusion d'un certain nombre d'accords fédéraux-provinciaux qui sont déjà venus à expiration. Je tiens également à dire au député que, à ma connaissance, aucune mise à pied dans le secteur de la sylviculture, dans les Maritimes ou ailleurs, n'est imputable à une négligence de notre part.

M. Gardiner: Monsieur le Président, le ministre devrait justement profiter de ce que son homologue britanno-colombien est à Ottawa aujourd'hui pour annoncer tout de suite la conclusion d'un nouvel accord.

Afin de donner suite au travail qui a été effectué en Colombie-Britannique dans le cadre du premier accord sur le développement forestier, le ministre peut-il dire à la Chambre que les crédits octroyés pour un nouvel accord vont servir à reboiser d'ici à l'an 2000 les terres non suffisamment repourvues de la Colombie-Britannique?

M. Oberle: Monsieur le Président, je dirai au député que les personnes les mieux qualifiées pour travailler sur les bases du premier accord fédéral-provincial sur le développement forestier sont les architectes mêmes de cet accord. Nous commençons à le faire et je puis dire à mon collègue que nos négociations avancent et qu'il sera agréablement surpris des résultats.

* * *

LE SALVADOR

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, la situation en Europe de l'Est s'est beaucoup améliorée, mais les Canadiens ont vu avec horreur s'accroître la violence au Salvador.

Des centaines de Canadiens sont allés en Amérique centrale ces dernières années, pas en tant que touristes, mais par intérêt pour la situation socio-économique et politique de la majorité de la population. Les Canadiens veulent une voix indépendante forte dans la région. Ils veulent que le gouvernement du Canada assure aux Canadiens et aux autres bénévoles la sécurité et la justice au Salvador.

Le gouvernement est-il prêt à envoyer un diplomate de profession au Salvador pour veiller sur ces Canadiens et les autres bénévoles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons actuellement deux représentants canadiens à San Salvador. Ils resteront dans cette ville pendant la durée du conflit qui, nous l'espérons, ne sera pas long.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de discuter avec la députée et d'autres députés de tous les partis des moyens dont dispose le Canada pour essayer d'apporter la paix au Salvador. Comme le sait la députée, j'ai communiqué avec le ministre des Affaires étrangères du Venezuela. Nous avons également des échanges diplomatiques avec les gouvernements de Cuba, du Nicaragua et d'autres pays d'Amérique centrale.

Le premier ministre et moi-même rencontrerons demain le président Bush et le secrétaire Baker et nous aborderons ce dossier. Jeudi, je rencontrerai des Canadiens de différents groupes religieux et autres, y compris certains gens que le gouvernement du Canada a récemment aidés à quitter le Salvador, pour connaître leurs vues sur les mesures constructives que pourrait prendre le Canada.

• (1600)

Mme Stewart: Monsieur le Président, je voulais savoir si nous pouvions envisager d'envoyer un représentant permanent sur place au Salvador.

Le jeudi 23 novembre dernier, le gouvernement du Salvador a intégré à son code pénal une loi anti-terroristes qui met en danger les bénévoles de toutes nationalités, y compris l'activiste pacifiste américaine bien connue Jennifer Cassolo, qui est actuellement détenue sous des accusations suspectes.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il promettre aujourd'hui à la Chambre qu'il fera savoir au gouvernement du Salvador que cette loi est antidémocratique et qu'il lui demandera de la retirer? Peut-il également demander au président Bush de transmettre le même message, lorsqu'il le rencontrera demain?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la députée va sans doute comprendre après réflexion, que, peu importe ce que nous pensons des lois en vigueur dans d'autres pays, ceux-ci sont responsables de leurs propres lois tout comme nous sommes responsables des nôtres.

La loi qui vient d'être adoptée, ainsi que les conséquences qu'elle comporte pour les Canadiens, nous inquiète beaucoup. Nous sommes particulièrement préoccupés par le cas de Jennifer Cassolo, que la députée a soulevé. Jennifer Cassolo a aidé nombre de Canadiens, dont des parlementaires, en visite au Salvador.

En général, les groupes religieux, les parlementaires et d'autres personnes à qui j'ai parlé seraient très surpris qu'elle soit coupable des accusations portées contre elle. Je ferai part de cette opinion directement aux autorités salvadoriennes afin que, durant toute la durée de sa détention, Jennifer Cassolo soit le plus en sécurité possible et qu'elle soit libérée dans les meilleurs délais.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui, j'en suis sûr, sait fort bien que la détermination de réduire les pluies acides au Canada et aux États-Unis est en train de faiblir. Le gouvernement américain a déposé des preuves devant la Cour d'appel des États-Unis selon lesquelles il est purement hypothétique qu'une réduction des émissions aux États-Unis entraînera une réduction des dommages causés par les pluies acides au Canada.

Ici, au Canada, Hydro-Québec encourage des milliers de ses clients industriels à passer de l'électricité au pétrole, ce qui signifie que le Québec ne remplira pas son engagement de ramener les émissions à 600 000 tonnes d'ici à janvier prochain.

Le ministre va-t-il intervenir et demander que Hydro-Québec mette en oeuvre certaines des mesures de rendement énergétique et d'économie d'énergie exposées dans son propre rapport de mars 1989 et qui représentent des milliards de dollars, au lieu de porter atteinte à notre programme et peut-être à nos relations avec les États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministère que je dirige s'inquiète en effet de la décision qui a été prise par Hydro-Québec récemment, car nous avons des raisons de craindre que cette décision puisse compromettre l'atteinte des objectifs qui ont été fixés au gouvernement du Québec dans l'entente intervenue. Nous croyons que le moment est très mal choisi pour le faire, compte tenu du fait que nous sommes en train de négocier avec les Américains un accord qui nous permettra d'arriver aux objectifs que nous poursuivons. Cependant, les discussions que nous avons avec le ministère québécois de l'Environnement nous permettent d'espérer que des décisions radicales seront prises par ce ministère auprès de l'Hydro-Québec pour diminuer la teneur en soufre des huiles lourdes utilisées au Québec de façon telle que l'objectif qui a été fixé pourrait être atteint. Mais nous surveillons la situation de très près et nous considérons qu'elle requerra une intervention du gouvernement fédéral dès que le besoin s'en fera sentir.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je veux attirer l'attention de la Chambre sur la présence de visiteurs inhabituels aujourd'hui. En ma qualité de ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur, je signale aux députés la présence à la tribune de gens que les Canadiens connaissent bien, mais que nous n'avons pas souvent l'occasion d'accueillir dans cette enceinte.

Je vous demande de prendre patience, monsieur le Président, pour que je présente à la Chambre M. Gordie Howe et son épouse Colleen. . .

Des voix: Bravo!

M. Charest: . . .M. Ed Shack et son épouse Norma. . .

Des voix: Bravo!

M. Charest: M. Lorne «Gump» Worsley et son épouse Doreen.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Et finalement, monsieur le Président, M. Maurice Rocket Richard et M^me^ Richard.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): À titre de critique et de porte-parole du Parti libéral dans le domaine de la condition physique et du sport amateur, je suis fort heureux de souhaiter la bienvenue dans notre «aréna» aujourd'hui à certains de mes ex-collègues que j'avais l'habitude de rencontrer naguère dans les arénas de hockey. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue car c'est un très grand plaisir de les voir parmi nous à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. John Brewin (Victoria): Au nom de notre parti, je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à nos invités. Certains ont des états de service aussi longs que les nôtres. Il est regrettable qu'ils ne soient pas ministres. Ils consacreraient peut-être un peu plus d'argent à la pratique des sports au Canada.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'en profite moi aussi pour souhaiter la bienvenue à nos visiteurs et pour leur dire que la procédure a été complètement chamboulée à la Chambre, mais que personne ne semble s'en plaindre.

LE DÉBAT SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT—LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je veux faire un autre rappel au Règlement qui n'a absolument aucun rapport avec le dernier. Mercredi soir dernier, pendant le débat sur la motion d'ajournement, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports répondait à mon exposé sur le transport de marchandises dangereuses et les mesures d'urgence sur la côte ouest.

Je faisais remarquer entre autres choses que le gouvernement avait négligé d'appliquer sa réglementation sur le transport et l'expédition de marchandises dangereuses à bord de traversiers embarquant des passagers. Dans sa réponse, le secrétaire parlementaire a dit, et cela trouve au bas de la page 6065 du hansard de ce jour-là, que le vérificateur général a fait remarquer dans son rapport que nous menons des enquêtes et nous effectuons des inspections sur les traversiers lorsqu'il y a des raisons particulières de le faire, et nous effectuons également des inspections au hasard.

C'est la première occasion que j'ai de soulever cette question. J'ai vérifié non seulement dans le rapport du vérificateur général, mais également auprès de son bureau.

Ses collaborateurs ont dit que, au mieux, il y a une certaine confusion. Je ne veux pas laisser entendre un seul instant que le secrétaire parlementaire a induit délibérément la Chambre en erreur, mais plutôt qu'il avait été mal informé et que, par conséquent, la Chambre a été induite en erreur. En fait, il citait une partie différente du rapport qui traitait d'une tout autre question.

Au sujet des cargaisons dangereuses, le rapport du vérificateur général donne au paragraphe 22.34 de la page 508:

> Un exemple de situation qui pourrait être dangereuses: le transport illégal de marchandises dangereuses sur les traversiers de passagers. Le transport illégal des marchandises dangereuses sur les traversiers de passagers est un exemple d'une situation qui pourrait être périlleuse. Les exploitants de traversiers se fient aux déclarations des transporteurs à l'effet qu'aucune marchandise dangereuse n'est transportée sur les traversiers de passagers. La Direction de la sécurité des navires n'a pas de programme de surveillance de ces expéditions et ne les inspecte pas.

À la page 513, au paragraphe 22.48, le rapport ajoute:

> Même si la région de l'Ouest effectue environ 100 inspections d'expéditions de marchandises dangereuses, elle ne dispose pas d'une méthode qui permette d'en choisir une certaine proportion aux fins d'inspection au hasard, et, elle n'effectue aucune, je répète aucune, inspection au hasard des traversiers sur son territoire.

Par inadvertance, j'en suis sûr, le secrétaire parlementaire a mal cité le vérificateur général au sujet d'une question très importante qui a été résolue en partie récemment, la fin de semaine dernière, lorsque le syndicat des employés de traversiers et la B. C. Ferry Corporation ont conclu un accord. Nous n'avons pas encore eu l'assurance de Transport Canada et du secrétaire parlementaire que le gouvernement effectue des inspections pour s'assurer que les règlements sont respectés et que les voyageurs sont protégés.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir porté à notre attention les déclarations que j'ai faites à la Chambre, mercredi soir dernier, durant le débat d'ajournement. J'ai mentionné, je crois, le paragraphe 22.14 du rapport du vérificateur général dans lequel on lit que l'examen de la sécurité des navires a porté essentiellement sur le processus de planification que la Garde côtière utilise pour affecter ses ressources limitées à ses activités réglementaires et à ses inspections obligatoires et discrétionnaires et je souligne le mot «discrétionnaires».

• (1610)

Les inspections discrétionnaires, par leur nature même, sont celles qu'on effectue quand on a des craintes précises. Le vérificateur général dit plus loin dans son rapport, au paragraphe 22.47, que dans la région des Maritimes, la Direction de la sécurité des navires rapporte qu'elle inspecte environ 2 p. 100 des conteneurs utilisés dans le transport des marchandises dangereuses. La région surveille le mouvement des marchandises dangereuses sur son territoire et se sert des renseignements obtenus pour déterminer quels conteneurs il faut inspecter, c'est-à-dire qu'elle effectue des inspections discrétionnaires pour vérifier des craintes précises.

Je tiens à dire que je n'avais pas l'intention d'induire le député en erreur et je m'excuse auprès de la Chambre pour avoir fait des déclarations qui pourraient être interprétées comme venant directement du rapport du vérificateur général. Je tiens à remercier le député d'avoir porté cette question à notre attention.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en 1979, lorsque j'ai prononcé mon tout premier discours à la Chambre des communes, le président à l'époque, le président Jerome, avait déclaré que j'enfreignais le Règlement, parce que je signalais la présence à la tribune d'un étudiant de ma circonscription. Depuis lors, j'ai toujours respecté cette décision.

Mais depuis mon retour à la Chambre, il y a eu deux incidents de ce genre, une fois lorsque la présence des membres d'une chorale à la tribune des visiteurs a été signalée et encore aujourd'hui. Je suis d'accord avec vous, monsieur le Président. La présence de visiteurs devrait être soulignée, mais aujourd'hui, les visiteurs prenaient place à la tribune du Président. Si nous voulons signaler la présence de tels visiteurs, il est peut-être temps de songer à modifier le Règlement pour déterminer quand la présence de visiteurs peut être mentionnée.

Un nombre croissant de visiteurs importants viennent assister aux débats à la tribune du Président et à la tribune des visiteurs. Dans quel cas convient-il de signaler leur présence? Il faudrait bien nous entendre à ce sujet pour éviter les situations embarrassantes, comme celle d'aujourd'hui.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement, je pense que nous pourrions aider le Président à nous indiquer la manière de procéder à l'avenir.

Je pense que mon collègue a justement bien fait de nous souligner ce point, puisque la règle que j'ai toujours comprise, qui a toujours bien fonctionné, c'est que c'est M. le Président qui est informé des visiteurs dans les tribunes et qui décide, au moment approprié, de le faire au nom de tous. Parce que cela devient vraiment embarrassant pour les autres partis politiques qu'un visiteur de grande marque soit reconnu par un seul parti politique et cela donne lieu à ce que nous avons vu aujourd'hui, savoir que des députés des autres partis se sentent naturellement obligés, ou avec plaisir, de se lever, et cela ne peut que faire prolonger les débats de la Chambre.

Nous nous joignons, et cela est bien évident. . . mais je pense que M. le Président devrait prendre en considération les propos de mon collègue de Toronto et aviser en conséquence tous les députés, et mesdames et messieurs les ministres inclus, que cette règle devrait être inflexible et s'appliquer à tout le monde. C'est M. le Président qui reconnaît les distingués visiteurs que nous aimerions, nous, reconnaître. Mais nous n'avons qu'à informer le Président et à attirer son attention sur des personnalités de tous genres qui peuvent nous visiter.

M. Charest: Monsieur le Président, si vous me le permettez, et surtout pour venir à votre défense, je me sens obligé d'expliquer à mes amis de l'opposition que la présence des personnes dont j'ai fait mention il y a quelques minutes dans nos tribunes était une présence dont on ne m'avait pas informé personnellement. Et, comme la plupart des députés qui sont présents à la Chambre, lorsque ces personnes-là sont entrées dans les tribunes, j'ai été surpris de les voir parmi nous et j'ai décidé, de mon initiative, monsieur le Président, de me lever sur un rappel au Règlement, après la période de questions, pour souligner leur présence.

Ce que je veux dire et ce que je veux dire aux députés de la Chambre en m'adressant à vous, monsieur le Président, c'est que la Présidence n'avait absolument rien à voir avec cette initiative de la part du leader adjoint. Je veux que ce soit très clair que cette décision que j'ai prise, personnellement, était bien au-delà du contrôle que pouvait avoir la Présidence.

Alors, je veux le dire pour que ce soit très clair pour tous les députés de cette Chambre, savoir que la personne qui est appelée à présider nos débats aujourd'hui n'avait absolument, mais absolument rien à voir avec cette décision que j'ai prise de souligner leur présence.

Maintenant, ceci étant dit, monsieur le Président, je pense qu'il faut aussi reconnaître que de temps en temps, il peut se présenter des situations où les députés de cette Chambre pourront prendre des initiatives et souligner la présence de citoyens illustres qui peuvent se trouver dans nos tribunes sans s'annoncer et qu'il faudra de temps en temps laisser un peu de marge de manoeuvre à ceux et celles qui prendront ce genre d'initiatives. Je pense que c'est le cas aujourd'hui.

Pour ma part, et en terminant, monsieur le Président, je vous dirai que si vous choisissez de me réprimander parce que j'ai souligné la présence de MM. Howe, Shack, Worsley et Maurice Rocket Richard dans nos tribunes aujourd'hui, j'accepterai la réprimande avec le plus grand plaisir.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne laisserai pas passer cela aussi facilement. À mon avis, le ministre a absolument déformé ce que nous essayons de faire ici aujourd'hui. Je n'en ai pas rendu responsable le Président, et telle n'était pas notre intention. Nous avons dit que c'était la coutume ici à la Chambre d'informer M. le Président, et le ministre essaye de faire dévier le débat. Le Président ne va naturellemnt pas le reprocher au ministre aujourd'hui et ce dernier, je le sais, aimerait pouvoir dire qu'on l'a blamé pour avoir signalé la présence d'imminentes personnes que nous voulons tous applaudir. Ce n'est pas cela dont il s'agit.

Mon estimé collègue de Toronto a soulevé le point qu'il a toujours été d'usage ici, afin d'éviter ce genre de débat, que ce soit M. le Président qui signale la présence de visiteurs. Si je peux aimablement et humblement faire une proposition au ministre, la prochaine fois que se produira une telle situation, il peut prendre un stylo, et s'il n'en a pas, je pourrais lui prêter le mien n'importe quand, pour envoyer une petite note au Président pour lui dire: «Monsieur le Président, je vois à la tribune d'imminentes personnes dont on devrait signaler la présence.» Alors M. le Président le fera.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je pense que vous devez être sur vos gardes. Comme tous les députés de la Chambre, moi aussi j'ai aimé voir le ministre se lever si galamment pour signaler la présence de distingués visiteurs. Nous avons tous pensé que c'était un geste approprié.

Cependant, si cela devient la coutume, nous avons tous des invités de marque dont nous aimerions peut-être signaler la présence. Depuis quelque temps, monsieur le Président, je constate que vous faites preuve d'une grande générosité quand il s'agit de signaler la présence d'invités à la tribune. C'est du temps de moins pour poser des questions, le seul que nous ayons pour exiger des comptes du gouvernement. Cela peut créer des problèmes. Par ailleurs, je suis certain que d'autres députés ont remarqué que, de temps à autre, en attirant notre attention sur la présence à la tribune de distingués visiteurs,

vous en profitez pour calmer la Chambre quand elle est peut-être trop agitée.

Il importe que nous comprenions tous clairement que c'est le Président qui salue les invités en notre nom. Si nous nous laissons emporter librement par nos émotions, nous allons tous invoquer le Règlement à la fin de la période des questions pour signaler la visite de divers invités. Comme mon ami connaît le Règlement, je lui demande, non seulement à lui et à ses collègues, mais à tous les députés de respecter notre vieille tradition: c'est le Président qui, en notre nom à tous, signale la présence d'invités à la tribune.

[*Français*]

M. le Président: C'est peut-être le moment approprié pour un commentaire du Président. Je remercie beaucoup l'honorable député de Saint-Denis et l'honorable ministre de leurs interventions, mais spécialement l'honorable député de Saint-Denis parce qu'il est un expert dans les règles de la Chambre des communes et aussi un député vétéran. Naturellement, j'ai écouté avec une certaine considération les mots très sages que sont habituellement ceux de l'honorable député.

Mais l'intervention de l'honorable député de Parkdale—High Park (M. Flis) est, je pense, sérieuse.

[*Traduction*]

J'ai signalé aux députés qui, dans l'euphorie collective, venaient de signaler à tour de rôle et à qui mieux mieux la présence à la tribune de visiteurs de marque, que la procédure était tout à fait irrégulière. J'aurais pu comparer l'atmosphère qui régnait à celle d'une partie de hockey, mais j'ai résisté à la tentation. Je me contenterai de dire au député de Parkdale—High Park que dans ces conditions, j'aurais été incapable de mettre tous les députés des deux côtés de la Chambre au banc des punitions.

• (1620)

Quoi qu'il en soit, il existe une procédure à suivre pour ce qui est de reconnaître la présence d'invités de marque. Cette procédure prévoit notamment que la présidence doit être prévenue suffisamment à l'avance de leur venue.

Pourtant, je demeure à la disposition des députés. Si ceux-ci désirent à l'unanimité que des accommodements soient prévus pour certaines occasions spéciales, cela peut toujours se faire. À mon avis, les députés ont agi cet après-midi en faisant preuve d'une certaine unanimité, de sorte que personne, dans les circonstances, ne saurait leur en tenir rigueur. C'est une chose que je peux comprendre.

La difficulté, cependant, comme le député de Kamloops l'a signalé, c'est que tous les députés comptent des personnes de marque parmi leurs électeurs. Après tout, sans l'appui de ces personnes de marque, les députés ne seraient pas ici. Il est tout naturel d'être tenté de signaler la présence de ces personnes. Parfois, la notoriété de ces personnes dépend largement de la proximité de leur résidence et celle du député, dans la circonscription. Mais cela ne me concerne pas, pourvu que la demande de mention respecte les normes. Elles sont claires et connues des députés.

Je fais remarquer au ministre qu'il semblait y avoir complicité des deux côtés de la Chambre quand le ministre a réclamé une minute ou deux après la période des questions. Je lui assure que je ne prends aucune de ces observations comme une atteinte à l'autorité de la présidence. Je veux seulement informer les députés et le public, évidemment, que cette initiative n'était pas aussi personnelle que l'a laissé croire le ministre, car un député de ce côté est venu me demander quand la présence de ces invités spéciaux serait signalée.

C'est l'une des rares occasions où la Chambre a eu un mouvement unanime. Je dois dire toutefois que c'est une occasion exceptionnelle et qu'à moins de directives contraires de la Chambre, je vais m'en tenir au Règlement et ne signaler la présence de personnes que lorsque j'aurai été prévenu et que l'occasion satisfera aux lignes directrices.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'ai entendu les observations du secrétaire parlementaire sur la question que j'ai soulevée, et j'accepte volontiers ses excuses. Dans ces conditions, je veux bien retirer mon rappel au Règlement.

M. le Président: Je remercie le député. Le député de Victoria s'est montré très courtois dans sa réplique et il a précisé qu'il comprenait l'intervention. Je le remercie de se conformer aux meilleures traditions de cet endroit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations faites par le gouvernement.

Tout cela, bien sûr, est conforme au paragraphe 110(1).

* * *

[*Français*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 6E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Le Comité a choisi une motion qui sera une affaire qui doit faire l'objet d'un vote et c'est la motion nº 524, au nom de l'honorable député de Scarborough-Centre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui expriment leur inquiétude face à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires soulignent la plupart des faiblesses de la taxe et demandent simplement au gouvernement de revenir sur sa décision, de retourner à la case départ et de tout recommencer.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une autre pétition jugée correcte par le greffier. Celle-ci émane de 72 habitants de l'Ouest qui demandent au gouvernement de revenir sur sa décision concernant les compressions du budget de VIA Rail, d'améliorer le matériel de ce transporteur et de lui accorder un budget suffisant pour qu'il puisse remplir son mandat national en matière de transport de voyageurs.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter trois pétitions, dont deux comprennent un total de 101 signatures, qui demandent au gouvernement de ne pas réduire le budget de VIA Rail tant qu'une nouvelle politique de transport n'aura pas été mise en place.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai une troisième pétition sur un sujet tout à fait différent. Elle est signée par beaucoup d'habitants des villes de Brantford, Paris, Ontario, etc., qui sont tout à fait opposés à l'avortement.

LA LOI 178

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'obligation, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter aujourd'hui à la Chambre trois groupes distincts de pétitions que le greffier a toutes certifiées correctes quant au fond et à la forme.

Tout d'abord, 37 pétitionnaires de ma circonscription de Sarnia—Lambton demandent au Parlement du Canada d'exhorter le gouverneur en conseil à exercer son pouvoir constitutionnel de désaveu à propos de la Loi 178 de la province de Québec, qui contrevient à leur avis à la Charte canadienne des droits et libertés.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition par laquelle environ 200 personnes demandent instamment au Parlement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants pour mieux

protéger la société contre les crimes violents, sans égard à l'âge des auteurs des actes criminels.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Enfin, monsieur le Président, j'ai reçu quelque 4400 signatures d'habitants de Sarnia, Clearwater, Brights Grove, Point Edward, Corunna, Courtright et d'autres localités de l'Ontario, qui prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative fixant des peines minimales obligatoires, qui s'appliquerait uniformément à toutes les régions du Canada, dans le cas de crimes avec violence.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en tant que député, de présenter plusieurs pétitions d'électeurs du sud de la Colombie-Britannique, mais aussi de l'île Vancouver. La liste compte plusieurs centaines de noms et voici le texte de la pétition:

Les soussignés prient humblement le Parlement de préserver le patrimoine et la tradition de la GRC en conservant son uniforme avec le pittoresque et les ornements bien connus qui ont une énorme valeur historique pour notre pays.

La fierté et l'esprit de corps ne doivent pas être compromis par des concessions à des minorités religieuses ou ethniques, qui apporteraient des changements à cette grande force policière, à ses fières traditions et à son uniforme célèbre.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition de plusieurs pages sur un sujet complètement différent.

Les soussignés prient humblement le Parlement d'adopter un projet de loi qui protégera vraiment la vie de l'enfant à naître en ne tenant aucun compte des divers stades de son développement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter 10 pétitions qui ont été dûment certifiées par le greffier des pétitions.

Ces pétitions sont signées par des centaines d'électeurs de Hamilton-Ouest et des circonscriptions limitrophes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 51 personnes de Kincardine, en Ontario, qui demandent au Parlement du Canada de rétablir les services de VIA Rail, de maintenir le réseau actuel, d'améliorer le matériel roulant et de donner à cette société un budget suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat de transporteur national de voyageurs.

• (1630)

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je présente encore aujourd'hui, pour la nième fois, un grand nombre de pétitions signées par des habitants de ma circonscription et des circonscriptions avoisinantes qui s'opposent farouchement au projet de taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires sont extrêmement inquiets des effets qu'aura cette taxe sur le taux d'inflation et sur le coût de la vie. Ils prient humblement le gouvernement conservateur de retirer sa proposition.

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 1 320 habitants de la région d'Osoyoos, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, au sujet du projet d'entreposage de BPC au port d'entrée d'Osoyoos en Colombie-Britannique. Les signataires soutiennent que l'emplacement est mal choisi, car Osoyoos dépend de l'agriculture et du tourisme pour sa survie économique.

Les signataires prient humblement le Parlement de veiller à ce que l'environnement de la région de l'Okanagan ne soit pas contaminé par un déversement possible de BPC et de demander au gouvernement d'infirmer la décision prise par Travaux publics Canada d'entreposer ces produits toxiques à Osoyoos.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre quatre pétitions traitant toutes du projet de taxe sur les produits et services.

Les signataires—et cela ne suprendra personne, je pense—prient humblement le Parlement de rejeter cette taxe.

VIA RAIL

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement j'ai le devoir et l'honneur de présenter cette pétition revêtue de 41 signatures qui a été certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires disent que la desserte ferroviaire assurée par VIA Rail constitue un moyen de transport indispensable à beaucoup de Canadiens, qu'elle fait partie depuis plus de 100 ans de l'infrastructure de base des Canadiens, et que les compressions imposées à VIA Rail vont se traduire par une réduction marquée des services ferroviaires de voyageurs.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de préserver VIA Rail, l'actuel réseau national du Canada; de l'améliorer en la dotant de matériel neuf, et de lui accorder un budget suffisant pour que cette société puisse accomplir sa mission nationale dans le transport des voyageurs

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première concerne VIA Rail.

J'ai une pétition signée de 32 Canadiens qui s'inquiètent de l'orientation prise par le gouvernement au sujet de VIA Rail.

Ils demandent au gouvernement de conserver le réseau national actuel de VIA Rail, d'améliorer cette société en la dotant de matériel neuf, et de lui accorder un budget suffisant pour qu'elle puisse assurer sa mission nationale dans le transport des voyageurs.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui m'a été présentée par des producteurs de Saskatchewan qui s'inquiètent de l'orientation adoptée par le gouvernement au sujet de l'agriculture.

Plus spécialement, ils s'inquiètent de ce que l'avoine a été soustraite à la compétence de la Commission canadienne du blé, et ils invitent le gouvernement à la redonner à cette commission et à accorder à l'orge la protection dont jouit actuellement le blé.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Cardigan, que je représente, particulièrement de la région de Souris.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de présenter un projet de loi qui protège le foetus.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai trois séries de pétitions à présenter cet après-midi. Elles ont toutes été jugées correctes quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

Je veux d'abord présenter une pétition signée par environ 97 personnes dont la plupart habitent Toronto, Sault Ste. Marie et Beardmore, mais dont une vient d'Écosse, et deux autres, de New York. Les pétitionnaires s'inquiètent des décisions prises par le gouvernement en ce qui concerne VIA Rail.

Ils signalent que les compressions budgétaires et les réductions de service conduiront à la disparition du tiers du réseau ferroviaire national du Canada, sinon davantage. Ils prient instamment le Parlement d'améliorer le matériel roulant de VIA Rail et de donner à cette société un budget suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat de transporteur national de voyageurs.

LA POLITIQUE MARITIME NATIONALE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui à la Chambre des pétitions signées par quelque 16 000 Canadiens dont le travail est directement ou indirectement lié à la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Les pétitionnaires font remarquer qu'en omettant d'établir une politique maritime nationale, le gouvernement a contribué au changement de pavillons des navires canadiens et offert aux sociétés canadiennes de transport maritime une échappatoire fiscale.

Les pétitionnaires font valoir que ce changement de pavillons a coûté, directement comme indirectement, des milliers d'emplois aux Canadiens qui travaillent sur les navires ou dans les secteurs industriels connexes, comme les chantiers maritimes, et que cela a eu une incidence tragique sur les localités visées comme sur le Trésor fédéral.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la création d'un registre canadien de la navigation internationale, aussi connu sous le nom de second registre, pour les navires canadiens qui font du commerce international à l'étranger, régistre qui serait aussi détaillé que le prévoyait le document de travail publié par Transports Canada en septembre 1988.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai aussi un certain nombre de pétitions signées par des citoyens de ma collectivité qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, qu'elle soit de 9, 8, 7, 6 ou 5 p. 100.

Soixante et onze clients de Wheeler's Lumber, 26 de G. K. Sandwich Take-Out et 26 de Macmillan Grocery m'ont fait parvenir leur pétition. Je veux déposer ces pétitions.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous répondons aux questions nos 151 et 157.

[*Texte*]

LES CÉLÉBRATIONS EN 1992

Question no 151—**M. Gardiner:**

Le gouvernement a-t-il prévu la tenue de célébrations en 1992, à l'occasion du cent vingt-cinquième anniversaire de la Confédération, et, dans l'affirmative, à cet égard, a-t-il *a*) passé des contrats ayant pour objet la planification des manifestations ou une aide à leur organisation, et, dans l'affirmative, (i) combien de contrats, (ii) pour quelles sommes, *b*) établi un budget, et, dans l'affirmative, un budget de quel montant, *c*) assigné des fonctions à son personnel des ministères, et, dans l'affirmative, ministère par ministère, à combien de personnes, *d*) dressé une liste des thèmes ou des manifestations possibles, et, dans l'affirmative, quels sont-ils, *e*) rédigé une étude sur le financement consenti pour les projets de l'Année du centenaire, en 1967, et, dans l'affirmative, quel en est le titre?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Non, voir le renvoi.

Une conférence nationale, intitulée «Vers 1992», s'est tenue à Ottawa du 10 au 12 octobre, à laquelle assistaient quelque 400 représentants de tous les secteurs de la société canadienne, y compris le secteur privé. Elle visait à déterminer la meilleure façon de coordonner les efforts en vue de commémorer un certain nombre d'anniversaires importants qui seront marqués aux quatre coins du pays en 1992, notamment le 125e anniversaire de la Confédération.

LE CENTRE DE VILLÉGIATURE DUNDEE

Question no 157—**M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):**

La Société d'expansion du Cap-Breton a-t-elle vendu le centre de villégiature Dundee et, dans l'affirmative, *a) à qui,* b) *à quel prix,* c) *quelles conditions s'attachaient à la vente,* d) *qui d'autre a fait des offres d'achat?*

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): En août 1987, la Société de développement du Cap-Breton a lancé un appel d'offres en vue de la vente possible du *Dundee Resort* et de sa mise en valeur future. La Société a reçu cinq (5) demandes de renseignements et trois (3) propositions de mise en valeur des groupes suivants: 1) *Dundee Development Limited,* 2) *South Mountain Arm of Gold Community Association* et 3) *Odyssey Cape Breton Limited.* La proposition de la *Odyssey Cape Breton Limited* a été choisie comme étant le plus prometteuse à étudier.

Le *Dundas Resort* n'a pas encore été vendu. Le conseil d'administration du *Dundee Resort* et le conseil d'administration de la SECB ont approuvé la vente du *Dundee Resort* à condition que les négotiations avec la *Odyssey Cape Breton Limited* soient conclues de façon satisfaisante.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 novembre 1989, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 novembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE JIM JEPSON

M. le Président: Je regrette d'annoncer à la Chambre le décès, il y a une heure, de notre ami et collègue Jim Jepson, ancien député de London-Est. Nous lui rendrons hommage lundi. Je sais que les députés vont vouloir profiter du week-end pour réfléchir aux remarques qu'ils veulent faire, comme c'est la coutume à la Chambre.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Hier, monsieur le Président, pour éviter de répondre à ma question au sujet de pertes d'emplois dues au fait qu'on n'a pas signé d'accords forestiers, le ministre des Forêts a dit que, à sa connaissance, il n'y avait aucun problème. Si seulement il avait consulté le service d'information de son ministère, il aurait appris que 43 employés du secteur de la sylviculture au Nouveau-Brunswick ont été mis à pied parce qu'il n'existe pas d'accord forestier.

En Colombie-Britannique, les membres du personnel de Forêts Canada expriment aux députés de notre caucus leurs appréhensions au sujet de leur emploi, appréhensions dues à la confusion créée par l'inertie du gouvernement. Le pire, c'est que le personnel spécialisé de Forêts Canada possède l'expertise que requiert un nouvel accord forestier. Nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser aller ailleurs.

De toute évidence, le ministre ne sait pas que le secteur forestier se fait du souci à propos de ces accords non signés. Il devrait les signer sans plus tarder.

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 18 novembre dernier j'ai visité la localité de Mistissini où j'ai constaté l'état déplorable de 141 maisons dont la construction avait été mise en oeuvre sous l'ancien gouvernement libéral et selon les normes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Aujourd'hui, ces maisons causent un grave problème d'insalubrité car, bien que condamnés par le ministère de la Santé, ces taudis gouvernementaux, dépourvus d'électricité, d'eau et d'égoûts, abritent encore neuf familles, faute de logements.

À plusieurs reprises, le Chef Henry Mianscum a revendiqué le remplacement de ces cabanes désuètes, malsaines et dangereuses.

Monsieur le Président, je le répète encore une fois, notre gouvernement devra réparer les erreurs de ce ministère, sinon cette localité sera en droit de se prévaloir des programmes de l'ACDI au même titre que le Tiers monde.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, en 1990, l'Army, Navy and Air Force Veterans Association du Canada célébrera son 150e anniversaire. Il s'agit de la plus visible organisation d'anciens combattants au pays. Les tout premiers membres du groupe ont combattu durant la guerre de 1812.

Durant la longue histoire de l'ANAF, ses membres ont servi leur pays avec distinction. L'ANAF a demandé l'an dernier à Postes Canada d'émettre un timbre commémoratif en l'honneur de sa fière tradition en 1990. Or, le mois dernier, les anciens combattants ont été stupéfiés d'apprendre que Postes Canada avait rejeté leur demande. C'est une insulte à l'égard de nos anciens combattants qui ont tant sacrifié pour notre pays. Ils méritent sûre-

Article 31 du Règlement

ment mieux, étant donné tout ce qu'ils ont fait pour assurer notre liberté.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer cette décision injurieuse envers la plus ancienne organisation canadienne d'anciens combattants et à émettre un timbre commémorant le 150e anniversaire de l'ANAF.

* * *

• (1410)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, alors que le processus de réforme se poursuit en Europe de l'est, les parlementaires doivent être conscients des difficultés qui subsistent dans d'autres régions du globe, en particulier du problème permanent de la réunification des familles pour les juifs éthiopiens. Bien que quelque 17 000 juifs éthiopiens ont été amenés en Israël par pont aérien en 1984-1985, de 12 000 à 15 000 d'entre eux sont encore séparés de leur famille en Éthiopie.

La déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies dont l'Éthiopie est cosignataire oblige les pays à autoriser et à favoriser la réunification des familles séparées par la migration. Étant donné l'aide généreuse que les Canadiens accordent à l'Éthiopie et la diminution actuelle de l'aide soviétique, le Canada se trouve dans une position de force pour jouer un rôle de chef de file dans cette question vitale des droits de l'homme. Près de 1 500 enfants juifs éthiopiens sont toujours séparés de leur famille, et cela va faire cinq ans que se dure cette injustice.

Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de réserver une grande priorité à cette question dans nos relations avec l'Éthiopie.

* * *

[*Français*]

LES EXPULSIONS DE CITOYENS HAÏTIENS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, compte tenu du fait que les 9 Haïtiens devant être déportés hier ne se sont pas présentés à Mirabel et compte tenu du fait qu'il devient de plus en plus évident que le régime de terreur continue à Haïti sous le président Avril, je demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au gouvernement conservateur de revenir sur sa décision au sujet du moratoire et d'interrompre immédiatement toutes les expulsions prévues.

Je fais cette demande pour toutes ces pauvres personnes qui craignent d'être persécutées à Haïti et plus particulièrement pour Mme Gertrude Nazaire et sa fille Minerve et pour Mme Lucienne Oscar, son mari et ses deux enfants, qui ont fait des représentations à mon bureau de circonscription à Montréal.

Je ne comprends pas pourquoi la ministre n'utilise pas ses pouvoirs discrétionnaires et ne pose pas un geste humanitaire, comme le demande entre autres la Ligue des droits et libertés de Montréal.

Quel jeu le parti conservateur joue-t-il avec la communauté haïtienne de Montréal?

La semaine dernière, les ministres conservateurs de Montréal avaient pris l'engagement de demander à leur collègue de l'immigration de changer ses positions. Or, la secrétaire de cette dernière a déclaré à la presse qu'il n'y avait pas eu de demande de leur part. Cette hypocrisie est inacceptable. Il faut mettre fin à ces déportations inhumaines dès maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LE BOWATER MERSEY PAPER COMPANY

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, cette semaine, l'entreprise Bowater Mersey Paper Company Ltd. fête son soixantième anniversaire. Fondée par Isaac Walton Killam en 1929, la Bowater Mersey est devenue le pivot économique du comté de Queens, en Nouvelle-Écosse, fournissant quelque 800 emplois directs et 2 100 emplois indirects.

Sans la conduite du directeur général, Harold Dobson, et de ses prédécesseurs, la Bowater Mersey a toujours été un modèle d'entreprise, remplissant ses obligations envers la communauté et respectant ses employés dont elle défend les intérêts autant que les siens.

Cette année, Bowater Mersey complète des travaux de modernisation évalués à 150 millions de dollars qui lui permettront non seulement d'accroître l'efficience de son usine, mais également de respecter des normes environnementales élevées. Elle pourra ainsi faire face à la concurrence internationale pendant de nombreuses années.

Félicitations à la Bowater Mersey Paper Company et à tous ceux qui y sont associés.

[*Français*]

LE COMITÉ DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Comité de relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal a déposé un important rapport sur le développement économique et social de notre région.

Les recommandations principales sont: la création d'une corporation de développement communautaire qui coordonnera le travail de tous les intervenants et un investissement de 200 millions de dollars en partie d'argent neuf d'ici trois ans.

À Montréal, la région du sud-ouest est durement touchée en matière de chômage et d'assistance sociale. Quarante pour cent de la population vit sous le seuil de la pauvreté.

Le gouvernement ferme complètement les yeux sur de nombreuses fermetures d'usines.

[*Traduction*]

La situation dans le sud-ouest de Montréal est grave. Le comité nous a remis un excellent rapport. Il faudrait y donner suite immédiatement.

[*Français*]

Le gouvernement doit maintenant montrer ses couleurs et dire sans tarder qu'il va donner un appui sans réserve à ces recommandations. La population est lasse d'attendre.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, il est fort malheureux d'entendre parler d'exploitation sexuelle d'enfants d'un bout à l'autre du pays. Un juge de Vancouver a fait la déclaration incroyable qu'une enfant de trois ans est en partie responsable d'une agression sexuelle perpétrée par un homme de 33 ans. À St-Jean, Terre-Neuve, on vient d'annoncer que l'orphelinat Mount Cashel ferme ses portes et nous savons tous pourquoi.

Je demande au solliciteur général et au procureur général de faire tout en leur pouvoir pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle grâce à des lois rigoureuses appliquées avec sévérité. Je demande à tous les Canadiens de protéger les enfants de toutes les manières possibles et de faire rapport de toute agression sexuelle aux autorités compétentes.

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont en butte à beaucoup d'obstacles et de difficultés dont les adultes sont responsables et il est impensable d'en ajouter d'autres de ce genre. Tout tout être tenté pour mettre fin à l'exploitation sexuelle d'enfants au Canada.

* * *

LA POLLUTION

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral prétend favoriser le développement durable. Le premier ministre signe à l'étranger des déclarations en ce sens. Le ministre de l'Environnement promet bravement de passer aux actes. Mais dans les moments cruciaux, lorsque par exemple la pollution cause la fermeture des pêches de la Colombie-Britannique, ils tiennent un tout autre discours.

Le ministre des Pêches déclare que le gouvernement n'a pas l'intention d'intenter des poursuites contre les fabricants de pâtes et papier qui déversent des toxines dans les eaux côtières. Il tente de justifier, fort mal d'ailleurs, son attitude en déclarant que les quantités infimes de toxines contenues dans les effluents sont difficiles à mesurer, même si leurs accumulations dans les poissons peuvent être mesurées. Son raisonnement fait fi de toute logique.

Sommes-nous en droit d'attendre davantage de ce gouvernement qui jusqu'ici s'est dérobé à sa responsabilité de poursuivre les pollueurs? Il accorde au ministère de l'Environnement moins de 1 p. 100 du budget fédéral et refuse de ratifier la convention sur le droit de la mer. Ou bien le gouvernement actuel manque de sincérité, ou bien il ne comprend pas le sens de l'expression «développement durable».

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la majorité des Canadiens ont applaudi quand la Chambre a adopté, en juin dernier, une mesure législative prévoyant que les veuves et les anciens combattants recevront leur pension jusqu'à la fin de leur vie.

Avant l'adoption de cette loi, la veuve bénéficiaire d'une pension perdait en se remariant son droit à la pension. Tous les partis ont donné leur approbation à cette loi qui accordait au total 28 millions de dollars par année à quelque 4 500 veuves et veufs. Malheureusement, de tous ceux qui sont admissibles, seulement 700 ont soumis une demande jusqu'ici. La réalité est qu'on

Article 31 du Règlement

n'a pas déployé beaucoup d'efforts pour trouver ces personnes. Le ministre des Anciens combattants dit qu'il n'a tout simplement pas de fonds pour annoncer partout cette modification législative.

Si le gouvernement a les moyens de réserver des pages entières dans tous les grands journaux du pays pour faire valoir la position conservatrice sur la TPS avant même que le projet de loi ne soit déposé à la Chambre, il peut sûrement augmenter le budget des Anciens combattants pour rejoindre par une annonce semblable ces Canadiens qui le méritent bien.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION EN ROUMANIE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, nous venons de recevoir aujourd'hui les nouvelles que la fameuse gymnaste roumaine, Nadia Comaneci, a dû fuire son pays parce qu'elle préfère vivre en liberté hors de sa terre natale que vivre sous le régime répressif de M. Nicolae Ceausescu. Il me paraît très triste que même les enfants privilégiés du système ne sont plus satisfaits de leur vie en Roumanie.

J'ai rencontré récemment plusieurs de mes électeurs qui m'ont rappelé de quoi souffre la population roumaine: les dures conditions matérielles de la population résultant d'une politique économique mal guidée, le manque total de liberté et des droits de la personne, la répression des minorités nationales et religieuses. Les Canadiens espèrent que nous verrons bientôt de pareils changements en Roumanie: des élections libres, le respect des droits de la personne et un renouvellement complet du gouvernement menant au retour d'une vraie démocratie.

Je note avec appréciation que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a émis un communiqué de presse le 24 novembre condamnant le traitement par les autorités roumaines de M. Mazilu et que l'Ambassadeur canadien aux Nations Unies a soulevé le même jour le même cas. Je recommande fortement au gouvernement de continuer ses efforts afin d'améliorer la situation en Roumanie.

* * *

[*Traduction*]

LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les jeunes athlètes seraient horrifiés si leurs parents leur proposaient de prendre des stéroïdes anabolisants. Pourtant, il y a des parents qui donnent quotidiennement à leurs enfants des doses d'une hormone encore plus nocive. En effet, on a découvert que la vitamine D, systématiquement ajoutée au lait, à la nourriture pour bébés et aux céréales, était une des hormones stéroïdes les plus puissantes qui soient et un additif alimentaire extrêmement toxique.

Des scientifiques de l'Université Simon Fraser disent que les gens devraient éviter d'en consommer s'ils n'ont pas de raison médicale de le faire. Selon eux, la vitamine D accélère le processus de vieillissement d'organes vitaux comme les artères, les reins et les os préparent le terrain pour les maladies cardiovasculaires et l'ostéoporose. De plus, cette vitamine accroît la rétention des métaux toxiques comme le plomb, le cadmium et l'aluminium, et on soupçonne ce dernier métal d'être une des causes de la maladie d'Alzheimer.

La réglementation fédérale exige que la vitamine D soit ajoutée au lait, à la margarine et au lait maternisé. Or, elle peut causer involontairement des empoisonnements chez les enfants. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait entreprendre une étude approfondie des risques que présente la vitamine D pour la santé des Canadiens qui s'exposent à une consommation très élevée de ce produit à cause de la réglementation du gouvernement.

* * *

• (1420)

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'Organisation mondiale de la santé a désigné le 1er décembre Journée mondiale SIDA. Le gouvernement de l'Ontario souligne cette journée en accordant une aide financière importante à quatre cliniques de traitement des victimes du SIDA et à l'Université de Toronto, pour la recherche. Le gouvernement fédéral devrait lui aussi souligner cette journée en donnant suite aux recommandations faites dans le rapport sur le SIDA commandé par le ministre de la Santé en juin dernier et rendu public récemment.

Dans ce rapport, on demande au gouvernement de créer un organisme chargé de surveiller des efforts accrus dans la lutte contre le SIDA, d'établir des mécanismes appropriés pour la surveillance, la prévention et l'endiguement du SIDA, d'étudier et de supprimer les comportements à haut risque et, enfin, d'aider à trouver un vaccin pour prévenir le SIDA. On lui demande également d'élaborer des modalités de traitement pour combattre cette maladie et pour faire en sorte que les droits des personnes atteintes soient respectés et que leur famille et ceux qui leur dispensent des soins bénéficient d'un appui satisfaisant.

Je prie instamment le gouvernement d'accélérer l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'infection par le VIH et sur le SIDA et de s'engager dès maintenant à consacrer plus de temps et de fonds pour combattre cette maladie extrêmement grave qui se répand dans le monde entier.

* * *

HOMMAGE À M. JAMES F. COOKE

M. le Président: Je voudrais informer la Chambre que M. James Cooke, greffier principal adjoint à la Direction des journaux, prend sa retraite aujourd'hui, après avoir passé 35 ans au service de la Fonction publique et de la Chambre des communes.

M. Cooke a commencé sa carrière à la Chambre en 1963 à la Direction de l'index et des références. Il est plus tard passé à la Direction des journaux où il a occupé le poste de greffier principal adjoint depuis 1975. Je suis sûr que les députés voudront se joindre à moi pour souhaiter une heureuse retraite à M. Cooke et pour lui exprimer nos remerciements les plus sincères pour les longues années de service qu'il nous a données.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voulais poser une question au ministre des Finances. En son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre. Tous les groupes qui représentent les personnes âgées au Canada et un nombre considérable d'organismes de service social, dont le Conseil national du bien-être social du gouvernement, estiment que le projet conservateur de recouvrement des pensions de vieillesse et des allocations familiales porte atteinte à l'universalité de nos programmes sociaux. Les pensionnés considèrent également que ce projet menace un droit qui va de pair avec la citoyenneté dans notre pays.

Hier, les membres conservateurs du comité parlementaire établi pour étudier la question du recouvrement des prestations ont imposé un vote, en vertu duquel seuls quatre témoins seront entendus sur cette modification capitale de notre régime fiscal. Le ministre des Finances ne comparaîtra même pas personnellement devant le comité. Dans toute ma carrière parlementaire, je n'ai jamais vu imposer un changement fiscal de cette importance sans donner la possibilité de s'exprimer aux témoins qui souhaitent comparaître devant le comité.

Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire pourquoi le gouvernement craint de laisser des personnes âgées se présenter devant le comité pour donner leur point de vue sur ce changement tellement injuste de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au chef de l'opposition que j'ai comparu, avant grand plaisir d'ailleurs, devant le comité et que j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

M. Turner: Pendant une heure.

M. Loiselle: Le chef de l'opposition doit se rendre compte que le gouvernement a dû faire face l'année dernière à un grand problème, qui est attribuable au chef de l'opposition pour une grande part, et que nous ne pouvons faire abstraction d'aucune partie des dépenses de l'État.

Dans le cas des pensions de sécurité de la vieillesse, je voudrais mentionner qu'au cours des consultations qui ont précédé le budget, des représentants de divers groupes sont venus nous voir. Il y a, par exemple, un membre de La Voix qui nous a dit: «Nous sommes d'accord avec le Conseil économique qu'il faudrait recouvrer les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux gens qui gagnent plus de 50 000$.» Bien sûr, ces prestations sont importantes. Aussi l'universalité est-elle protégée. Chaque Canadien et chaque Canadienne qui ont droit aux prestations recevront leur chèque. Leur revenu était imposé auparavant et il continuera à l'être, pour qu'il soit possible d'offrir une bonne protection aux Canadiens à faible revenu.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Finances, personnellement, aurait dû comparaître devant le Comité. Le ministre lui-même s'est excusé, après une heure, afin d'entendre le discours du premier ministre sur l'avortement. Tant mieux! Mais il doit comparaître à nouveau devant le Comité, avec son ministre des Finances, et permettre aux témoins à travers le pays de témoigner devant ce Comité. Alors, c'est cela le problème.

[*Traduction*]

J'adresserai de nouveau ma question au vice-premier ministre. Comme dans le cas de la taxe sur les produits et services, le ministre des Finances prétend, envers et contre tous, avoir raison en ce qui concerne la disposition de récupération des pensions de vieillesse.

Je dirai au vice-premier ministre, qui fait grand cas du parlementarisme, que les conservateurs en sont rendus au point où la démocratie leur apparaît comme un obstacle à leurs projets. C'est pourquoi ils tentent de couper court à ce débat.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'inscrire dans le projet de loi ne fût-ce qu'une garantie d'indexation suivant l'inflation de la disposition de récupération des pensions de vieillesse? Compte tenu des antécédents du dossier du gouvernement et du ministre des Finances, pourquoi les personnes âgées, entre autres, feraient-elles confiance au gouvernement? Pourquoi lui faire confiance quand il affirme qu'il examinera la situation dans quelques années? S'il était vraiment sérieux, le gouvernement prévoirait une clause d'indexation.

M. Loiselle: J'ai pu dire au comité hier—et je rappelle au chef de l'opposition que le comité n'a besoin de personne pour établir son ordre du jour—que le gouvernement n'avait pas à rougir de ce qu'il a fait jusqu'ici.

Examinez tous les programmes que nous avons mis en oeuvre; nous en avons fait tous les ans un suivi positif. Nous avons dit à maintes reprises que nous ferions la même chose dans le cas des pensions de vieillesse.

* * *

[*Français*]

LES AÎNÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma prochaine question s'adresse à la ministre d'État (Troisième âge). Je me demande bien pourquoi madame la ministre touche un salaire de ministre de Cabinet et dispose d'un personnel assez nombreux dans les circonstances? Étant donné que la ministre est censée représenter les personnes âgées du Canada, comment se fait-il qu'elle n'ait pas défendu leur cause au sein du Cabinet? Étant donné que tous les groupements du troisième âge au pays s'opposent à la rétrocession des pensions pour personnes âgées, comment se fait-il que la ministre n'ait pas insisté pour que l'on permette à ces groupements de comparaître devant le comité parlementaire? Elle est censée parler pour les gens du troisième âge, mais ces gens sont silencieux devant le comité parlementaire. Qu'elle intervienne immédiatement avec le vice-premier ministre ou le premier ministre du Canada pour que ses collègues conservateurs permettent aux groupements des personnes âgées du Canada d'exprimer leurs points de vue devant ce comité-là.

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je répéterai que c'est le Comité lui-même qui décide de sa façon de travailler, et je veux rassurer cette Chambre, et en même temps les personnes aînées du Canada. Oui, je suis la personne et la ministre qui les défend au sein du Cabinet; à chaque projet gouvernemental, à chaque initiative que nous prenons, et à chaque programme, nous prenons l'assurance que les droits et les bénéfices des personnes âgées du Canada seront protégés. Nous avons maintenu l'universalité des programmes, nous avons l'intention d'améliorer nos programmes sociaux, et ce que nous demandons à 4 p. 100 des Canadiens aînés du Canada, c'est de nous aider à réduire le déficit pour nous donner cette marge de manoeuvre qui est nécessaire pour améliorer nos programmes sociaux.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui, je crois, est à la Chambre. Elle porte sur les remarques faites par un juge de cour de comté en Colombie-Britannique au sujet d'une enfant de trois ans qui a été agressée sexuellement. Il a dit que l'enfant était sexuellement précoce.

Le ministre s'est-il servi des pouvoirs dont il est investi en vertu de l'article 63 de la Loi sur les juges pour exiger que le Conseil canadien de la magistrature mène immédiatement une enquête sur cette horrible affaire?

• (1430)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis au courant de l'affaire en question. Je peux dire à ma collègue qu'on en a appelé du jugement. À mon avis, il ne convient pas de prendre des mesures ou de faire des remarques sur cette affaire à la Chambre tant que la période d'appel et toutes les procédures judiciaires ne seront pas terminées.

Mme Clancy: Monsieur le Président, tous les Canadiens sont scandalisés de cette affaire. Si le ministre ne s'est pas servi de ses pouvoirs aux termes de l'article 63 et n'a pas l'intention de le faire, peut-il dire à la Chambre quelles mesures seront prises pour voir à ce qu'on n'entende plus de remarques comme celle-là dans les tribunaux canadiens?

M. Lewis: Monsieur le Président, toute remarque que je pourrais faire en réponse à cette question pourrait avoir une incidence sur l'affaire. Bien que,de façon générale, je comprenne le point de vue de la députée, je tiens à lui signaler qu'il est de notoriété publique qu'une plainte va être portée devant le Conseil canadien de la magistrature qui, j'en suis certain, l'examinera quand il la recevra.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui n'ignore pas, j'en suis sûr, l'existence de documents du Parti conservateur définissant une stratégie pour lier les contrats, les subventions ou les politiques du gouvernement aux dons des sociétés.

Dans un cas au moins, celui de la Banque royale en 1987, la démarche a été faite par le président du Fonds PC du Canada, David Angus, un ami intime du premier ministre. Il a réussi a obtenir 40 000 $, alors qu'un autre démarcheur n'avait pas pu.

Etant donné que les faveurs politiques en échange de dons conduisent à la corruption des institutions démocratiques, le vice-premier ministre prendra-t-il des mesures pour modifier la loi électorale afin que ce genre d'activité soit interdit?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense que ce qui importe, c'est que les affaires de cette nature soient conduites en conformité avec la Loi électorale.

Je suppose que le député parle d'un document ou d'une note interne qui n'a jamais réellement été mis en vigueur. C'est la substance d'une histoire qui remonte au 19 et 20 novembre 1986. Il est bon de noter que Broadcast News Toronto a fait savoir qu'elle ne voulait plus que l'on utilise cette histoire parce qu'elle est périmée. Ce n'est qu'un remâchage de vieilles affaires.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Il pourrait peut-être clarifier la situation pour les sociétés qui se sentaient peut-être soumises aux mêmes pressions que la Banque royale.

Le ministre pourrait-il dire aux Canadiens, aux entreprises canadiennes et aux membres de cette Chambre, si la sollicitation de dons auprès des sociétés, en leur rappelant les contrats qu'elles ont reçus du gouvernement, est illégale ou simplement incorrecte?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce qui est important c'est que, en vertu de la Loi électorale, toutes les contributions soient rendues publiques, qu'elles viennent de particuliers, de sociétés ou de syndicats. Tant que tout est fait en conformité avec la loi, c'est ce qui compte. Si le député a des preuves que la loi a été violée, il devrait prendre les mesures qui s'imposent.

M. Fulton: Monsieur le Président, ce dont il s'agit en l'occurence, c'est des signaux que s'échangent entre eux le gouvernement et les milieux d'affaires. Les Canadiens sont sceptiques au sujet des avantages des dons consentis par les milieux d'affaires aux conservateurs.

Le vice-premier ministre pense-t-il vraiment que les Canadiens croiront qu'il n'existe aucun lien entre le contrat de 660 millions de dollars pour la fourniture de radars d'aviation, qui a été adjugé à la Hughes Aircraft Company, et la promesse consentie de manière un peu louche par cette dernière de s'établir dans la circonscription du ministre des Pêches et des Océans et du ministre des Sciences et de la Technologie ou. . .

M. le Président: La présidence a été patiente, mais elle estime néanmoins que le député aborde un sujet qu'il aurait intérêt à éviter. Le ministre voudra peut-être lui répondre. Je ne l'y obligerai assurément pas s'il n'y tient pas.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député parle de signaux. S'il détient la moindre preuve à ce sujet, qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

Si le député veut tirer au clair le processus d'adjudication, qu'il le fasse. Le comité est le lieu tout indiqué pour ce faire; le député peut aussi faire une intervention spéciale à la Chambre des communes même.

Je crois savoir que les procédures ont été dûment observées. Si le député a quelque chose à redire au sujet d'un contrat qui a été adjugé à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à l'ouest du Canada, à l'Ontario, et aux autres régions du pays, mais dont une bonne partie bénéficiera surtout à sa province d'origine et à l'Alberta, qu'il le dise carrément, au lieu de se cacher derrière cet air d'irrépro-

chabilité qu'il prétend afficher mais qui ne lui sied pas toujours.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'habitude de fournir aux partis politiques et surtout au Fonds PC du Canada Funds des listes de contrats adjugés par le gouvernement et, si oui, mettra-t-il ces listes à la disposition de tous les députés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député fait allusion à une histoire qui a été discréditée il y a trois ou quatre ans. Je suis sûr, qu'il le savait même s'il n'était pas alors à la Chambre. Cette histoire est ressassé et la note interne dont parle le député n'a jamais été adoptée.

M. Milliken: Monsieur le Président, je constate que le vice-premier ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il mettrait les listes à notre disposition et non si l'histoire était discréditée. Je vais lui poser une question supplémentaire.

Le gouvernement a établi une commission pour étudier les méthodes de financement des partis politiques. Le vice-premier ministre ordonnera-t-il à ses démarcheurs de comparaître devant cette commission et de révéler leurs méthodes et leurs listes?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que cette question comporte un élément positif: le fait qu'une commission a été établie pour étudier le fonctionnement des élections, les activités de sollicitation de fonds. Cette question a été débattue à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre et si le député a des suggestions à faire concernant les personnes qui devraient ou ne devraient pas comparaître, j'espère qu'il les fera directement à la commission.

* * *

LA JUSTICE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au vice-premier ministre.

La semaine dernière, le vice-premier ministre et le solliciteur général ont tous deux refusé, en réponse aux questions posées à la Chambre, de divulguer la teneur de la lettre que Peter White a écrite le 7 novembre au sujet de la conduite de l'affaire Richard Grisé par la GRC. Voilà que la teneur de cette lettre a été divulguée ce matin à la presse à la suite d'une fuite émanant de la GRC. Cette communication clandestine, après le refus d'en divulguer la teneur ici, est méprisante pour les députés et mérite d'être qualifiée comme telle.

Maintenant que la teneur de la lettre court les rues, le premier ministre va-t-il la divulguer immédiatement et officiellement et mettre un terme aux conjectures entourant l'objet de la lettre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il n'y a rien de neuf dans ce que j'ai vu ce matin sauf que des informations semblent être parues dans les journaux. Il n'y a rien de changé à la situation de la semaine dernière à l'effet qu'il y ait encore une cause qui est devant les tribunaux et qui est reliée à ce document dont il a été question la semaine dernière, et la situation n'est pas changée. Je crois que la GRC a pris elle-même la décision de ne pas la rendre publique. Ce n'est pas le gouvernement. Ce document fait partie d'une enquête de la GRC sur cette situation. Et comme une cause est déjà devant les tribunaux, je crois qu'il est inapproprié pour nous de la rendre publique. Si jamais elle doit être rendue publique, ce sera la GRC qui en prendra elle-même la décision et non le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Lee: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Je dois lui rappeler que l'article de ce matin cite des sources de la GRC.

La population s'inquiète vraiment du risque de politisation de la GRC de la part du gouvernement actuel, et il y a maintenant de nombreuses questions qui restent sans réponse. Or, comme si l'on voulait confirmer qu'il existe réellement une faction politique au sein de la GRC, voilà que survient ce matin cette fuite, à un moment parfaitement opportun, pour atténuer la pression exercée sur le gouvernement.

Quand le solliciteur général prendra-t-il des mesures pour localiser cette filière politique suspecte au sein de la GRC et enrayer l'érosion de la confiance publique dans la GRC, et en quoi consisteront-elles?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je crois que justement la meilleure façon d'arrêter, comme mon collègue le dit, l'érosion de la confiance en la GRC, serait de cesser de poser des questions et de porter des accusations ou des allégations contre le corps de police qu'est la GRC.

Je vais répéter comme je l'ai dit à plusieurs reprises: on doit respecter le travail qui est fait par la GRC à l'occasion de leur enquête, et je crois que le Commissaire de la GRC a déjà répondu à toutes ces interrogations et il sera présent devant le Comité de la justice, je crois, dès son retour d'Interpol, dans les prochains jours.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je voudrais revenir aux travaux du comité législatif chargé du projet de loi de récupération fiscale. Je dois dire que j'ai été surpris des observations qui nous sont venues tout à l'heure des banquettes ministérielles. Ce qu'il y a de certain c'est que les Canadiens préoccupés par les réductions de services à VIA Rail doivent se réjouir à la pensée qu'il y a encore un en droit au Canada où les choses se font à toute vapeur. Il s'appelle le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C–28.

Voici la question que je pose au vice–premier ministre au sujet de cet important dossier: De deux choses l'une, est–ce qu'avec le projet de loi C–28 le gouvernement met fin à l'universalité ou s'il adopte une taxe discriminatoire fondée sur l'âge et le nombre d'enfants? De quel cas s'agit–il?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour donner au député le renseignement que je ne possédais pas la dernière fois que je suis intervenu à la Chambre. À ce qu'il semble le comité a demandé au greffier d'inviter certains groupes qui ont demandé à être entendus. Donc, cela devrait au moins. . .

Des voix: Seulement quatre!

M. Loiselle: Eh bien, tout à l'heure on disait qu'il n'y en avait aucun.

Je voudrais également rappeler au député que cette mesure a été présentée dans le budget il y a quelques mois, qu'elle a été discutée à maintes reprises. Elle a également été discutée à la Chambre dans le débat du budget; elle va l'être à nouveau en comité et revenir à la Chambre.

Donc, je voudrais rappeler au député que la menace qui vise nos programmes sociaux, et en particulier celui qui est tellement important pour nos personnes âgées, ne vient pas de mesures que nous prenons au gouvernement mais du déficit croissant et de la dette dont nous avons hérité. Ce qui doit nous inquiéter c'est que l'an prochain nous allons payer dans les 40 milliards de dollars en intérêts. C'est là une chose à laquelle il faut s'attaquer, et aucun gramme gouvernemental ne peut échapper à l'examen. Voilà ma réponse.

M. Manley: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre ait l'air de dire qu'il veut inviter d'autres groupes au comité, mais en tout cas il n'a pas répondu à la question.

[*Français*]

Étant donné que la récupération des pensions et allocations familiales constitue le changement le plus important de la politique sociale canadienne depuis 20 ans, est–ce que le vice–premier ministre est prêt à aviser la Chambre que le ministre des Finances se présentera devant le Comité pour répondre aux questions à propos de cette taxe discriminatoire contre les personnes âgées et les familles?

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais répéter qu'il ne s'agit pas d'une taxe discriminatoire. Un certain nombre d'aînés donc, reçoivent des bénéfices additionnels et, dans la revue des programmes, comme je l'ai dit, aucun programme ne peut échapper à ces mesures de révision.

Je dirais qu'il faut aussi se rappeler de quoi on parle, et se rappeler, par exemple, que quand le système sera à pleine maturité, ce sont 50 000 personnes à haut revenu seulement qui devront payer une partie de leurs bénéfices; 74 000 en paieront une partie et, au total, 130 000 personnes âgées sur 3 millions seront atteintes partiellement par ces mesures.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question au vice–premier ministre.

Au cours de la campagne électorale fédérale de l'année dernière, le premier ministre a rencontré, à Edmonton, le chef de la bande du lac Lubicon, Bernard Ominayak, apparemment afin de relancer les négociations pour parvenir à une entente après cinquante années de tentatives le plus souvent avortées.

En janvier, le gouvernement a présenté son offre officielle, qui, même selon le premier ministre Getty, est insuffisante. Les Indiens du lac Lubicon devaient s'en contenter et toute demande de dédommagement devait être soumise aux tribunaux.

Étant donné que les Indiens du lac Lubicon empêchent les opérations de prospection gazière et pétrolière effectuées par la Couronne sur leurs terres traditionnelles et

étant donné que les fonctionnaires fédéraux rencontrent à ce sujet leurs homologues albertains à Calgary, demain et vendredi, le gouvernement va-t-il demander à ses représentants d'annoncer clairement que le gouvernement est disposé à reprendre les négociations avec les Indiens du lac Lubicon sur tous les aspects de leurs revendications territoriales, notamment une certain dédommagement?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, depuis que nous avons présenté cette offre, en janvier dernier, nous sommes prêts à retourner à la table des négociations, afin de discuter de l'offre équitable et globale qui a été présentée aux Indiens du lac Lubicon. Malheureusement, ceux-ci refusent de reprendre les négociations.

M. Harvey (Edmonton-Est): Le ministre ne croit-il pas que ce qu'il appelle une offre équitable est, en fait, un salmigondis de choses que la bande pourrait faire. On n'aborde absolument pas la question du dédommagement. En fait, les négociateurs gouvernementaux ont exclu tout dédommagement le 8 septembre; en effet, pour ce qui est du dédommagement, ils ont invité la bande à s'en remettre aux tribunaux canadiens. Le ministre est-il prêt à reconnaître qu'en fait, il n'est disposé à négocier absolument rien? Cela étant dit, va-t-il maintenant annoncer que le gouvernement a changé de politique et qu'il va négocier?

M. Cadieux: Le gouvernement n'a pas changé de politique; il est prêt à négocier et à retourner à la table des négociations en tout temps. Il a demandé à ses négociateurs de rencontrer les négociateurs provinciaux. . .

Une voix: Écoutez les Indiens du lac Lubicon.

M. Cadieux: On pourrait peut-être me permettre de répondre, étant donné qu'on m'a posé une question tout à fait valable.

Nous avons demandé à nos négociateurs de rencontrer leurs homologues provinciaux, car les Indiens du lac Lubicon se sont plaints de notre offre aux négociateurs provinciaux, mais non à nous. Nous analysons leurs réserves et nous sommes prêts à reprendre les négociations et à discuter des problèmes qui se posent, ainsi qu'à les résoudre, dans une offre comparable à tout autre règlement de revendications territoriales auquel on est parvenu au Canada depuis.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le 21 novembre dernier, les agricultrices et agriculteurs du Québec ont manifesté sur la Colline parlementaire et après avoir discuté avec les agriculteurs de l'Abitibi, je veux que l'on protège à 100 p. 100 nos programmes conjoints, nos offices de commercialisation et nos quotas.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui que nos agriculteurs du Québec ne seront pas oubliés ni abandonnés par son ministère, notamment concernant l'article 11 du GATT, et que le gouvernement du Québec aura son mot à dire dans les discussions?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir rassurer le député: au cours des négociations multilarales ou en d'autres circonstances, le gouvernement n'oubliera ni les agriculteurs du Québec ni ceux du reste du Canada.

À propos de ces négociations, lorsque je me suis rendu à Bangkok la semaine dernière pour discuter d'une proposition sur l'agriculture, j'ai clairement expliqué au groupe Cairns quelle était la position du Canada concernant les offices de commercialisation. J'ai fait valoir que les moyens envisagés pour libéraliser les échanges devaient tenir compte de certaines interprétations des règlements, et nous attendrons qu'un nouvel article 11 du GATT plus fonctionnel et plus explicite soit établi. Les règlements actuels de l'article 11 permettent de frapper les importations de certaines restrictions et de soutenir des programmes intérieurs de régularisation de la production. C'est ce genre de programmes que nous avons actuellement en matière de gestion de l'offre. Nous voulons maintenir cet état de choses.

J'ai expliqué au groupe Cairns que nous ne pensions pas qu'il serait question de tarification dans ces nouveaux règlements du nouvel article 11 du GATT ni dans leurs modalités d'application. Autrement dit, au nom des agriculteurs du Québec, nous avons clairement expliqué au groupe Cairns et au monde entier quelle était la position Mazankowski-Blais dans ce dossier.

• (1450)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune des honorables Walter Carter et Pat Cowan respectivement ministre des Pêches et ministre de l'Emploi et du Travail de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La semaine dernière, dans la localité autochtone de Kingfisher Lake, située dans le nord-ouest de l'Ontario, un garçon de 16 ans s'est suicidé. C'était le quatrième suicide à survenir dans cette localité de 300 habitants en deux ans.

Depuis deux ans et demi, il y a eu 40 suicides dans les six localités relevant du conseil tribal Shibogama. Le taux de suicide dans les localités autochtones du nord-ouest de l'Ontario est sept fois plus élevé que le taux national.

Devant ces faits, le ministre demandera-t-il immédiatement une enquête judiciaire sur l'augmentation du nombre de suicides dans le nord-ouest de l'Ontario afin de trouver une solution à la crise troublante que traversent les localités autochtones?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette grave question. Le suicide, surtout chez les autochtones canadiens, me préoccupe au plus haut point.

Le ministère a commandé des études sur le suicide afin de mieux en comprendre les raisons, particulièrement chez les jeunes Canadiens. En outre, nous avons mis sur pied des programmes pour aider à régler les problèmes des autochtones vivant dans les réserves, particulièrement les problèmes associés à l'alcoolisme et aux toxicomanies.

Dans un certain nombre de cas, nous avons réussi à abaisser les taux de suicide. Ainsi, j'ai récemment eu le privilège de visiter une réserve située près d'Edmonton, dans l'ouest du Canada, où le taux de suicide a pu être sensiblement abaissé. Nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour aider à régler ce problème.

M. Nault: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Celui-ci n'a pas écouté ma question. Il est bien évident que son gouvernement et lui ne sont pas attentifs. Il y a déjà deux ans et demi que nous avons porté cette affaire à l'attention du gouvernement. Quarante suicides ont eu lieu dans ces petites localités du nord-ouest de l'Ontario qui ne comptent que 1 800 habitants. Il ne suffit plus d'écouter: mais il faut agir.

Ma question supplémentaire concerne les 21 localités autochtones de ma circonscription qui doivent se contenter des services de seulement trois professionnels de la santé mentale. C'est ce que je veux dire quand j'affirme que rien n'est fait. Les habitants de cette vaste région ne disposent que de trois professionnels de la santé mentale pour essayer d'examiner ces questions qui les touchent de près.

Le ministre voudrait-il envisager de commander une enquête ministérielle approfondie sur les services sociaux offerts aux autochtones du Canada et assurer à la Chambre qu'une telle enquête se ferait avec la collaboration véritable des peuples autochtones?

M. Beatty: Monsieur le Président, notre ministère examine constamment la prestation des services médicaux aux peuples autochtones du Canada. Nous sommes constamment en consultation avec les autochtones eux-mêmes, car nous estimons que la prestation de ces services ne peut être un succès que si nous répondons aux besoins et aux préoccupations des principaux intéressés.

Si le député a des suggestions à me faire à ce sujet, je me ferai un plaisir de les examiner. Mais je peux lui dire que le ministère considère comme hautement prioritaire d'améliorer les services offerts aux collectivités autochtones et de consulter les groupes autochtones à cet égard, et nous prenons certes toutes les mesures possibles pour nous assurer que l'on s'efforce de régler le problème que constitue le haut taux de suicide chez les autochtones du Canada. Ce taux est trop élevé et nous préoccupe certes beaucoup. Je répète que l'on a déjà fait des progrès à cet égard dans certaines localités et que nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la solution du problème.

Questions orales

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés. Le projet de loi C-22, qui a été adopté pendant la dernière législature, a apporté des modifications à la loi canadienne sur les brevets des médicaments. La plupart de l'opposiiton à ce projet de loi portait et continue à porter, sur les conséquences qu'il a eues sur la recherche dans cette industrie et sur les prix à la consommation.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre quelles ont été jusqu'à présent les conséquences du projet de loi C-22 sur la recherche et le développement dans le domaine pharmaceutique et sur le prix des médicaments au Canada?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, vous serez très intéressé par cette réponse, comme les députés d'ailleurs, parce qu'en fait, le coût des médicaments a diminué de quelque 1,7 p. 100, ce qui économise aux personnes âgées quelque 60 millions de dollars.

Le second aspect est que la recherche et le développement sont passés à 164,5 millions de dollars, ce qui représente un rapport entre les ventes et la recherche et le développment de six points et des poussières contre 4 points et des poussières. La seule chose à déplorer est que les manoeuvres des partis d'opposition l'ont retardé de nombreux mois et ont coûté aux gens des centaines de millions de dollars et des centaines d'emplois.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il le sait, lorsque la Chambre a décidé de constituer des comités législatifs c'était pour permettre aux comité permanents de s'occuper des questions d'ordre général et non pas pour accélérer l'étude des projets de loi.

Ce qui s'est passé hier au comité chargé d'étudier le projet de loi C-28, ressemble à ce qu'on avait vu dans le cas des comités qui examinent les projets de loi C-13 sur Nordion et C-15 sur la protection des obtentions végétales, c'est que le gouvernement s'est servi de sa majorité pour faire avancer les choses très rapidement sans audiences publiques.

Le vice-premier ministre sait très bien que la Chambre fonctionne seulement s'il y a collaboration. Ma question est la suivante: Va-t-il donner ordre aux députés conservateurs qui font partie du comité chargé d'étudier le projet de loi C-28 de réexaminer leur décision et de permettre à au moins 20 personnes qui en ont fait la demande de témoigner au sujet des dispositions concernant la récupération?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, ces derniers jours, les députés de ce parti m'ont faussement accusé, ainsi que d'autres ministres, de m'immiscer dans le fonctionnement des comités. Loin de moi l'idée de faire une pareille chose.

Le député siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir comment fonctionnent les comités. Chaque comité est responsable de ses propres travaux.

Il a laissé entendre que le projet de loi sur la protection des obtentions végétales avait été adopté à toute vapeur. Il me semble que la Chambre des communes et le comité l'étudient de façon plus ou moins continue depuis septembre. Si c'est ce qu'il entend par adopter un projet de loi à toute vapeur, le député devra me donner un meilleur exemple.

M. Angus: Monsieur le Président, seulement quatre témoins ont comparu au sujet du projet de loi C-28. Le gouvernement a déposé 125 amendements à un projet de loi de 85 pages et n'a laissé que quelques heures aux Canadiens pour en prendre connaissance. Au comité des transports, j'ai dû demander qu'on expulse l'adjointe du whip du gouvernement parce qu'elle essayait de dire aux membres conservateurs du comité comment voter. Ne venez pas me dire qu'il n'y a pas d'interférence.

Le vice-premier ministre dirait-il à ses collègus ministériels qu'il est préférable de tenir des séances publiques ici à Ottawa afin que les gens qui représentent les personnes âgées, les enseignants. . .

M. Le Président: Le ministre a la parole.

M. Mazankowski: À mon avis, monsieur le Président, le député devrait soulever cette question au comité de direction. Je lui suggère de le faire.

Je fais une correction à une réponse précédente: le projet de loi sur la protection des obtentions végétales est au comité depuis le 27 juin. J'ai fait une légère erreur en disant septembre. C'est à ce propos que le député a dit que le gouvernement fait adopter des projets de loi à toute vapeur. Je lui demande de réfléchir à l'accusation qu'il a portée.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, c'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je m'adresse. Je tiens à lui rappeler que dans la réserve des Six Nations, plus de 600 enfants ne peuvent toujours pas se rendre en classe.

Des évaluations indépendantes de la salubrité de l'air effectuées dans les écoles ont relevé la présence d'amiante en suspension dans l'air dans quatre des dix écoles. Bien que les spécialistes aient déclaré que le niveau d'amiante constaté à l'heure actuelle ne présente aucun danger, ils ont recommandé que l'on vérifie la salubrité de l'air tous les trois mois.

Pourquoi les parents de cette réserve devraient-ils être tenus d'envoyer leurs enfants dans des écoles où des particules d'amiante flottent dans l'air? Pourquoi des enfants de cinq, six et sept ans devraient-ils être contraints d'étudier dans une atmosphère de crainte? Quel genre de milieu le ministre impose-t-il à ces écoliers?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): La Chambre le sait, monsieur le Président, le problème existe depuis un bon moment. Suite à certaines questions qu'a posées à la Chambre mon honorable collègue, nous avons eu des entretiens à plusieurs reprises avec le chef et le conseil de bande des Six Nations. Ceux-ci ont accepté la proposition que je leur ai faite. Depuis lors, nous avons donné suite à cette proposition et j'ai été avisé qu'à compter du mercredi 29 novembre, 47 des 48 classes de la réserve sont ouvertes, que 60 p. 100 des étudiants sont en classe et qu'à compter de lundi, d'autres classes seront aménagées pour accueillir les autres enfants.

• (1500)

M. Speller: J'ignore où le ministre a pu obtenir ces chiffres, monsieur le Président, car les parents eux-mêmes nous ont dit dans la circonscription que pas même la moitié des étudiants étaient rentrés en classe.

J'ai une question supplémentaire. Les parents de la réserve des Six Nations ont demandé au ministre à maintes reprises de faire enlever l'amiante. Le ministre a toujours refusé, car il ne pense pas que la santé des enfants soit en péril.

Comment le ministre peut-il adopter une telle attitude, quand il n'existe pas au Canada de normes légales pour ce qui est des niveaux acceptables dans nos écoles? Étant donné que les niveaux constatés dans plusieurs de ces écoles sont supérieurs à ceux qui sont considérés comme tolérables aux États-Unis, et étant donné que le ministre devra dépenser tout autant d'argent pour faire vérifier la salubrité de l'air que pour enlever l'amiante, le ministre va-t-il maintenant reconnaître qu'il doit faire enlever l'amiante sur-le-champ?

M. Cadieux: Monsieur le Président, j'ai déjà dit que j'avais eu des entretiens avec le chef et avec le conseil de bande. Je leur ai fait une proposition qu'ils ont acceptée.

Nous avons donné suite aux recommandations. Nous avons envoyé sur place trois spécialistes concernant l'amiante et nous avons fait enlever l'amiante que nous pouvions enlever. Selon les spécialistes, le reste, que nous avons fait envelopper, ne présente aucun danger.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Monsieur John Lamb, du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, a déclaré que, sur le plan de la défense et du désarmement, il qualifierait le voyage du premier ministre en Union soviétique de «belle chance ratée et de fiasco». Il a ajouté que le Canada aurait dû proposer une initiative multilatérale de désarmement dans l'Arctique.

Je voudrais savoir pourquoi, de tous les pays du monde, le Canada a raté l'occasion de proposer une initiative qui aurait pu aboutir à la démilitarisation de l'Arctique, zone qui revêt une importante capitale pour tous les Canadiens.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si M. Lamb s'est permis ses commentaires, c'est peut-être parce qu'il n'était pas du voyage. Il ne sait pas ce qui s'est passé au cours du séjour que le premier ministre a effectué en Union soviétique.

Mais, parmi les gens qui y étaient, certains ont exprimé leur point de vue, à l'instar de M. Gorbatchev. Ce dernier a trouvé les discussions très utiles et a jugé qu'il s'agissait d'un pas important dans la bonne direction. Il a été convenu que je rencontrerais le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique pour discuter des mesures à prendre dans l'Arctique.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique a lui aussi donné son opinion. M. Chevardnadze a déclaré que la visite du premier ministre en Union soviétique avait grandement contribué à améliorer les rela-

tions entre le Canada et l'Union soviétique et avait ouvert la voie à d'autres discussions visant à calmer nos inquiétudes réciproques et à veiller à nos intérêts communs dans l'Arctique.

M. Rompkey: Monsieur le Président, il se peut que des progrès aient été réalisés, mais en ce qui concerne la démilitarisation, on n'a pas répondu à l'offre faite par le président de l'Union soviétique dans son discours de Mourmansk, il y a quelque temps. Le Canada aurait dû être prêt à consulter des pays de l'OTAN comme la Norvège et le Danemark, qui sont tout à fait disposés à prendre part à une démarche de démilitarisation multilatérale de l'Arctique.

Me dira-t-on pourquoi le Canada n'est-il pas prêt à prendre une initiative qu'il est en meilleure position de faire que tout autre pays?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, encore une fois, le député n'a rien compris. M. Gorbatchev a présenté la proposition de Mourmansk en 1987. J'y ai répondu à l'automne de la même année. Ensuite, nous avons écrit à l'Union soviétique lui demandant de nous transmettre des propositions précises. Nous n'en avons reçu aucune.

Lorsque M. Gorbatchev et le premier ministre du Canada se sont rencontrés à Moscou il y a une semaine, celui-ci a déclaré: «Nous nous intéressons à la proposition de Mourmansk. Que proposez-vous en particulier? Y a-t-il une question à laquelle vous voudriez que nous donnions suite?» M. Gorbatchev a répondu: «À notre avis, il serait extrêmement utile que M. Chevardnadze et votre ministre des Affaires extérieures se rencontrent pour étudier les questions que le Canada ou l'Union soviétique pourraient soumettre.» Voilà un progrès important, en tout impartialité.

Les membres du Parti libéral devraient reconnaître que ce voyage a permis au Canada de réaliser de grands progrès notamment en ce qui concerne l'établissement de régimes acceptés dans l'Arctique. Au lieu de saisir toutes les occasions de se lancer dans des attaques mesquines et sectaires, les libéraux feraient mieux de s'incliner devant une réalisation d'ordre national.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les équipages des navires du gouvernement, les bateaux de surveillance des pêcheries et la Garde côtière sont actuellement en grève. Les employés des services hospitaliers menacent de leur emboîter le pas.

Les deux revendications principales sont l'équité salariale pour les femmes travaillant dans le secteur hospitalier et la suppression des disparités régionales dans les traitements des employés des autres secteurs.

Le gouvernement s'engagera-t-il maintenant devant la Chambre à respecter les décisions des tribunaux sur l'équité salariale et l'égalité des traitements offerts dans les diverses régions et à retourner à la table des négociations pour tenter de régler les autres questions en suspens?

Nous voulons immédiatement une réponse sur l'équité salariale et les disparités régionales.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais répondre d'abord à la question concernant les taux régionaux de rémunération. Je puis assurer à mon collègue que, même avant que le groupe des équipages des navires ne se mette en grève, le gouvernement lui avait soumis une proposition visant à parvenir à l'égalité salariale sur la côte est et sur la côte ouest. Cette proposition est donc sur la table.

Je suis heureux de dire à mon collègue que, dans ce cas-ci, les négociations ont repris ce matin avec le consentement des deux parties et, espérons-le, nous pourrons régler les autres questions en suspens.

Pour ce qui est du groupe des services hospitaliers, je voudrais tout d'abord reprendre mon collègue, qui prétend qu'il s'agit d'un groupe de femmes. Ce groupe se compose de presque autant d'hommes que de femmes et on n'y exerce aucune discrimination fondée sur le sexe.

Dans ce cas-ci, le Tribunal des droits de la personne a délivré au gouvernement une ordonnance de consentement le 15 juillet 1987. Les trois étapes de cette ordonnance ont été franchies.

La pierre d'achoppement dans ce cas-ci, c'est que, même après le règlement de cette question d'équité salariale au sein du groupe, celui-ci demande une augmentation de 49,2 p. 100. Je dois dire que nous ne sommes pas d'accord. En effet, nous estimons que cette demande n'est pas très conforme aux hausses de rémunération que d'autres fonctionnaires, à tous les niveaux, ont reçu au cours des quelques dernières années. Il faudra donc étudier longuement cette revendication.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, comme la Chambre ne siégera pas demain ni vendredi, le leader parlementaire du gouvernement peut–il nous donner un aperçu des travaux de la Chambre pour la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, étant donné que la Chambre ne siégera pas demain ni vendredi, conformément à l'ordre adopté, voici les travaux de la Chambre pour la semaine du 4 décembre.

Le lundi 4 décembre, nous commencerons le débat en deuxième lecture du projet de loi C–34, Loi constituant le Centre canadien de gestion. Dans l'après–midi, nous espérons poursuivre l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C–13 sur la société Nordion.

Le mardi 5 décembre, nous passerons à la troisième lecture du projet de loi C–13. Dans l'après–midi du mardi 5 décembre, nous aborderons l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C–15 concernant la protection des obtentions végétales.

Le mercredi 6 décembre sera le dernier jour désigné pour la période des crédits se terminant le 19 décembre, et on se prononcera sur un projet de loi de crédits.

Le jeudi 7 décembre, nous nous proposons de poursuivre le débat sur le projet de loi C–15.

C'est tout pour le moment.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je ne suis député que depuis un an, mais je sais que lorsqu'un ministre cite un passager d'un document en répondant à une question, il est tenu de déposer ce document.

Or, le ministre du Commerce extérieur a, semble–t–il, lu un passage d'un document tout à l'heure en réponse à une question d'un de mes collègues du NPD. Je me demande quand le ministre va déposer ce document.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tous les ministres gardent sous la main des notes d'information auxquelles ils se reportent parfois pour répondre à une

question. Nul doute que c'est ce qu'a fait le ministre en cause.

M. Speller: Le ministre du Commerce extérieur a cité ce document et je lui ai demandé de le déposer.

• (1510)

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, il convient de mentionner que le rappel au Règlement soulevé par le député s'appuie sur le commentaire 327 de Beauchesne, dont voici le premier paragraphe:

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dispose sur le Bureau. Cette restriction ressemble à la règle concernant la preuve devant les tribunaux, laquelle interdit à un avocat de citer des documents qui n'ont pas été déposés comme pièces justificatives. Ce principe est si raisonnable que personne ne l'a contesté. Par le passé, toute protestation faite à temps dans ce sens a été généralement admise.

M. Lewis: Monsieur le Président, je serais parfois très heureux de voir tous les commentaires de Beauchesne appliqués dans tous les cas. Je pense que cela améliorerait énormement la tenue de la période des questions. Mon honorable collègue a prononcé les termes «dépêche ou document d'État», mais le ministre n'a utilisé ni l'une ni l'autre en l'occurrence.

LE MULTICULTURALISME

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens à propos d'un autre rappel au Règlement. Je pense que vous nous trouverez d'accord pour que le ministre de la Justice et leader parlementaire du gouvernement propose une motion à la Chambre des communes.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'étais disposé à le faire à l'appel des motions, mais je suis prêt à la proposer maintenant au nom de la Chambre.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez que le 22 novembre dernier, le secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, le député de Duvernay, a soulevé la question de privilège.

À la suite des discussions auxquelles a donné lieu cette question de privilège, les députés se sont entendus pour que la motion suivante soit proposée et appuyée conjointement par les députés de Duvernay, York–Ouest et Kootenay–Ouest—Revelstoke:

> Que, à la suite de la publication par Télé–Direct Inc., filiale de Bell Canada, des Pages jaunes de Montréal (édition de juillet 1989 à juillet 1990), dans lesquelles on trouve, à la page 453, une annonce du collège Platon où figure le mot «mafia» à la place du mot prévu, le mot «Italien», la Chambre condamne fortement cet acte, qui constitue un outrage à l'intégrité de la communauté italienne du Canada et nuit à la viabilité de notre politique nationale du multiculturalisme; et la Chambre exhorte Télé–Direct Inc. à récupérer immédiatement la

publication en question et charge le Président de communiquer la présente résolution au président de Télé-Direct Inc.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion du ministre de la Justice.

[*Français*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LES MESURES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INCENDIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer brièvement l'attention de la présidence sur une question.

Vous savez certainement que la sonnerie de l'avertisseur d'incendie a retenti plus tôt aujourd'hui dans l'édifice du Centre du Parlement. Je voudrais signaler à la présidence et aux députés que, à mon avis, il est grand temps que nous commencions à prendre un peu plus au sérieux les mesures de sécurité en cas d'incendie. Les portes coupe-feu de l'édifice du Centre étaient maintenues ouvertes à l'aide de cales. Le député d'Ottawa—Vanier et moi-même dû les enlever pour pouvoir fermer les portes coupe-feu.

Nous faisons des investissements considérables, avec votre autorisation, je crois, pour protéger la Chambre et tout l'immeuble en faisant installer ces portes coupe-feu. Certains de ces travaux ne sont même pas encore terminés. J'estime qu'il nous revient à nous tous ainsi qu'au personnel de la Chambre des communes de prendre toutes les précautions nécessaires, de ne jamais laisser ces portes ouvertes et, ce qui est plus important encore, d'évacuer rapidement l'immeuble en se servant des escaliers protégés par les portes coupe-feu et non des ascenseurs, ce que certaines personnes ont fait cet après-midi lorsque la sonnerie d'alarme a retenti. En fait, il y avait une longue queue devant les ascenseurs alors que personne n'aurait dû s'en servir.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait peut-être donner des instructions plus claires à tout le monde, y compris aux députés, afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes qui sont à la Chambre.

M. le Président: J'ai écouté attentivement l'intervention du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je peux assurer aux députés que je prends cette question au sérieux et que je verrai à ce que toutes les mesures qui s'imposent soient prises pour corriger la situation qui a été portée à mon attention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-15—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, modifié.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-279, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, l'objet du projet de loi est de modifier la Loi électorale du Canada afin que le gouvernement déclenche une élection complémentaire dans un délai prévu à partir de la délivrance du mandat du Président lorsqu'une vacance se produit à la Chambre.

L'élection complémentaire devra avoir lieu promptement. Il me semble que 80 jours sont prévus à partir de la délivrance du mandat. Ainsi, le gouvernement ne peut tergiverser comme il l'a fait ces six derniers mois pendant que les gens de Chambly ne sont pas représentés à la Chambre.

Le projet de loi fera en sorte que nous n'attendrons pas six mois entre le moment où le mandat est adressé au directeur général des élections et celui où le gouvernement se décide à annoncer la date de l'élection. De fait, aux termes du projet de loi, l'élection doit aussi avoir lieu dans un délai précis, de sorte que nous n'aurons pas à attendre qu'une élection ait lieu deux ou trois ans plus tard, comme la loi actuelle le permet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plus de 800 pêcheurs pratiquant la pêche avec des engins fixes sur le côte sud-ouest de Terre-Neuve.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les navires à lancement automatique du chalut qui ne sont pas assignés aux zones 3PN et 4RD de pêcher l'hiver dans ces zones jusqu'à ce que le stock de morues se soit renouvelé et permette aux signataires de prendre une quantité raisonnable de poisson et d'assurer ainsi un niveau de vie raisonnable à leurs familles.

Les pêcheurs utilisant des engins fixes ont toujours été le pivot de la pêche à Terre-Neuve et leur survie est menacée par les activités des chalutiers non assignés aux zones 3PN et 4RD. J'ai donc le plaisir de présenter cette pétition.

• (1520)

Je demande au ministre d'accéder aux demandes si bien exposées dans la pétition signée par des pêcheurs de Cap à l'Anguille, de Codroy, de Cap Ray, de la Pointe Red Rock, de Port-aux-Basques, de Margaree, de Fox Roost, de Burnt Island, de l'Isle-aux-Morts, de Rose Blanche, de Diamond Cove, du Havre le Cou, de Petites et de trois autres localités, soit St Fintan's, McKay's et Jeffrey's, qui espèrent que leur prière sera entendue.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, pendant que j'ai la parole, j'ai une pétition distincte sur une question complètement différente. Quelque 2 600 personnes de diverses régions de Terre-Neuve et d'ailleurs au Canada m'ont envoyé cette pétition pour que je la dépose à la Chambre.

Les pétitionnaires prient le Parlement de bien vouloir formuler et adopter une loi visant à protéger la vie dès la conception, une loi qui cherche à sauver la vie de la mère comme de l'enfant.

Ils suivront avec intérêt, j'en suis sûr, l'étude en comité du projet de loi sur l'avortement ces prochains jours. Je dépose également cette pétition.

LA LOI 178

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter.

La première que je voudrais présenter a été signée par 145 personnes. Les pétitionnaires demandent au gouverneur en conseil d'appliquer pleinement la Charte des droits et libertés en exerçant son pouvoir de véto en ce qui concerne le projet de loi 178 de la province de Québec.

Ces pétitions ont été signées par des habitants de ma circonscription, ainsi que par des personnes d'autres parties de la province de Nouvelle-Écosse, notamment des régions de New Glasgow, du comté de Pictou et des environs.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, la pétition suivante concerne la Loi sur les jeunes contrevenants. Elle porte 1 242 signatures exhortant le gouvernement du Canada à réviser les lois relatives aux jeunes contrevenants, surtout en ce qui a trait à l'âge, à la détermination de la peine, au logement et à la réinsertion sociale de ces jeunes délinquants.

La pétition a été préparée par la section de la Nouvelle-Écosse du groupe appelé *Citizens United for Safety and Justice*, qui a recueilli des signatures de gens un peu partout dans la province.

Je remercie d'ailleurs cette association de ses vaillants efforts et de son dévouement.

LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, la troisième et dernière pétition est pratiquement l'une des dernières que nous avons reçues d'un peu partout au Canada à ce sujet et elle porte le nombre de signatures à 97 714. Au contraire de mon collègue d'en face, je n'ai pas l'intention de citer le nom de tous les villages, hameaux, cantons, comtés, régions et villes d'où nous viennent ces 97 714 signatures.

Toutefois, je tiens à signaler que cette pétition renferme 100 autres signatures et exhorte le gouvernement du Canada à réviser ses lois relatives à l'extradition de façon à permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition des fugitifs, soit immédiatement soit après qu'ils ont été dûment jugé au Canada.

Je le répète, ces 100 signatures portent le total à 97 714.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer quelque 25 pétitions, signées par des commettants d'Ottawa—Vanier, qui veulent faire savoir à ce gouvernement leur opposition ferme à la proposition du gouvernement conservateur d'infliger aux contribuables canadiens une nouvelle taxe sur les produits et les services. On sait que ce même gouvernement a augmenté la taxe de vente actuelle sur les produits manufacturés de quelque 50 p. 100, de 9 p. 100 qu'elle était en 1984, à 13.5 p. 100 aujourd'hui, et que cette taxe proposée par le gouvernement conservateur sera injuste envers les petites et moyennes entreprises; que les Canadiens seront devant une situation de fait qui fera qu'une taxe de vente sera cachée dans le prix de vente et que ça s'appliquera à presque tous les produits et les services qu'ils achèteront; que la taxe, qui est une imposition universelle sur les produits et services, suscitera des difficultés sérieuses pour les familles à faible revenu et à revenu modique; qu'elle est une taxe régressive et qu'elle doit être absolument rejetée par le Parlement canadien.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer à la Chambre des pétitions contre la TPS, la taxe sur les produits et services, qu'on devrait rebaptiser la «taxe des pleurs et des souffrances».

Cette pétition est signée par 2 604 habitants de la grande circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Les intéressés s'opposent à la taxe en général et, en outre, ils s'élèvent contre le fait que les leçons de patin artistique et d'autres services éducatifs seront assujettis à la taxe, du fait de l'appétit insatiable du ministre des Finances, lorsqu'il s'agit de puiser dans les poches des contribuables.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin de présenter quatre pétitions certifiées conformes au nom d'électeurs de Lambton—Middlesex qui habitent Strathroy, Oil City, Oil Springs, Petrolia, Wyoming Forest et Watford.

Les pétitionnaires exhortent humblement le Parlement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai en main d'autres pétitions d'habitants de Parkdale—High Park qui s'élèvent contre la taxe proposée de 9 p. 100 sur les produits et services.

Les pétitionnaires prétendent que cette TPS constitue une razzia fiscale sans précédent et que les Canadiens devront faire face ainsi non seulement à une augmentation d'impôts, mais également a une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage. Ils exhortent humblement le Parlement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

[*Français*]

Conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe est jugée correcte quant à la forme et au contenu.

[*Traduction*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je dépose deux groupes de pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Le premier est le reste des pétitions que j'ai reçues au sujet de l'Orchestre du Centre national des Arts, et je note avec plaisir que la grève est maintenant réglée. J'espère que le conseil de direction va consentir aux demandes pour que je n'aie plus à déposer d'autres pétitions en faveur de l'Orchestre du Centre des Arts de la capitale.

C'est avec le plus grand plaisir que je fais part des préoccupations de 100 personnes concernant le Centre national des Arts et son orchestre.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, toujours conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une série de pétitions, dûment signées, de personnes qui déplorent vivement que le gouvernement ne fasse pas de cas de ce que pensent les Canadiens de la taxe sur les produits et services de 9 p. 100 qui s'appliquera en sus de la taxe provinciale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de repartir à zéro et de structurer une taxe qui sera juste et équitable pour tous les Canadiens, sans le caractère régressif de celle qu'on propose.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions qui traitent de deux sujets.

Les deux premières viennent de ma circonscription, celle de Saskatoon—Humboldt, et la troisième vient de celle du ministre de la Défense.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter le projet actuel de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal pour qu'il ne soit pas aussi lourd pour les Canadiens ordinaires et d'adopter un régime fiscal qui ne soit pas régressif, mais qui constitue plutôt une vraie réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par un groupe de citoyens de Toronto qui demandent au Parlement de maintenir les services actuels de VIA Rail, de moderniser le réseau à l'aide de nouveau matériel et de lui accorder un budget suffisant pour qu'il puisse remplir son mandat, qui est d'assurer des services voyageurs dans tout le pays.

• (1530)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai deux groupes de pétitions à déposer aujourd'hui. Le premier a été signé par 35 habitants de la région du Grand Toronto, soit de Markham, Stoufville, Richmond Hill, et cetera.

Les pétitionnaires sont des gens qui appuient notre service de transport ferroviaire des voyageurs appelé VIA Rail. Ils demandent au Parlement de maintenir VIA Rail, le réseau national actuel du Canada, de l'améliorer en le dotant de nouveaux équipements et de lui donner un budget suffisant pour maintenir son mandat national en matière de service de transport des voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai un autre groupe de pétitions signées par des habitants de ma circonscription qui s'opposent avec indignation à la taxe sur les ventes des fabricants. Ils ne veulent pas d'une taxe sur les produits et service à 9 p. 100, à 8 p. 100, à 7 p. 100, à 6 p. 100, à 5 p. 100 ou à tout autre taux.

Les pétitions ont été signées par 25 clients de Franchie's Confectionery, 25 de Walsh Variety, 25 de Accents et du magasin général Whitefish de Nolalu.

VIA RAIL

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition conforme à l'article 36 du Règlement protestant contre les compressions prévues à VIA Rail. Elle a été approuvée par le greffier.

Les 27 pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir VIA Rail, le réseau national actuel du Canada, de l'améliorer en le dotant de nouveaux équipements et de lui donner un budget suffisant pour maintenir son mandat national en matière de service de transport des voyageurs au Canada.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première concerne VIA Rail. Elle porte la signature de plusieurs Canadiens, 35 exactement, qui s'inquiètent de la perte de VIA Rail pour le pays. Ils s'inquiètent de ce que les compressions prévues pour VIA Rail vont entraîner des problèmes et des difficultés pour les Canadiens. Ils demandent au gouvernement de réexaminer ces compressions.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne l'agriculture. J'ai une pétition signée de nombreux agriculteurs de Saskatchewan préoccupés de ce que l'avoine a été soustraite à la compétence de la Commission canadienne du blé. Ils demandent au gouvernement de soumettre à nouveau l'avoine à la Loi sur la Commission canadienne du blé et de lui accorder ainsi qu'à l'orge la protection dont bénéficie actuellement le blé.

Affaires courantes

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui des pétitions provenant de divers endroits du Canada.

La première concerne les réductions de crédits à Radio-Canada. Les pétitionnaires, notamment ceux de ma circonscription et des diverses régions de l'intérieur de la Colombie-Britannique, 150 exactement, aimeraient que le gouvernement comprenne que la Société Radio-Canada joue un rôle vital en ce qu'elle permet aux Canadiens de toutes nos vastes régions de communiquer leur expérience. C'est absolument indispensable au maintien d'une société canadienne vraiment distincte.

Ils demandent au gouvernement d'affecter à nouveau des fonds suffisants aux crédits parlementaires de Radio-Canada pour lui permettre d'accomplir sa mission historique et de conserver au réseau public de radiodiffusion son caractère distinct et son dynamisme.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai en outre une pétition, signée par des habitants de divers endroits de la Colombie-Britannique, qui concerne la récupération de la pension de la sécurité de la vieillesse. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter la politique gouvernementale qui pratique une récupération injuste des prestations de la sécurité de la vieillesse. Ils signalent que cette récupération fiscale menace directement le principe de l'universalité qui est à la base du régime social canadien.

VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par un certain nombre d'habitants de tout le Canada, mais surtout de l'Ontario, qui demandent au Parlement de maintenir VIA Rail, le réseau national du Canada, d'améliorer VIA Rail en lui permettant d'acheter du nouveau matériel roulant et de donner à VIA Rail un budget suffisant pour qu'il assure son mandat de transporteur national de passagers.

L'UNIFORME DE LA GRC

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter des pétitions contenant 11 000 signatures environ. Les signataires sont surtout de l'Alberta, bien qu'il y en ait aussi de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Ces pétitionnaires voient un danger réel dans les changements proposés dans l'uniforme et la tradition de la GRC, lesquels permettraient que le turban et la dague fassent partie de l'uniforme. Ils soupçonnent que d'autres minorités religieuses ou ethniques voudront également avoir le droit d'apporter des modifications à l'uniforme, ce qui conduira éventuellement à la disparition d'une tradition particulière, reconnaissable et prestigieuse.

Ces pétitionnaires, au nombre de 11 000 environ, monsieur le Président, prient humblement le Parlement de préserver le patrimoine et la tradition de la GRC en conservant l'uniformité de l'habillement que la GRC a porté avec fierté jusqu'à maintenant.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter, venant de ma circonscription de Northumberland, des pétitions qui ont été dûment certifiées. Ces pétitions reflètent la consternation que sème la Taxe sur les produits et services chez un grand nombre de mes électeurs.

J'en ai parlé à beaucoup de représentants du monde des sports et des loisirs, de la musique et de la danse, à des enseignants, des hommes d'affaires, des membres de professions libérales, des personnes âgées et des gagne-petit vivant de faibles revenus ou de revenus fixes, des agriculteurs, ainsi qu'à de simples citoyens. Ils veulent tous que le gouvernement rejette ce projet de taxe sur les produits et les services.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter deux pétitions traitant de sujets différents. La première rappelle que le gouvernement a décrété au bas mot 31 mesures fiscales ou 31 hausses des impôts depuis 1984. Son dernier projet de taxe sur les produits et les services frappera indûment les gagne-petit et la classe moyenne, et représentera en outre un lourd fardeau fiscal à supporter pour les petites entreprises. Sans compter qu'il fera augmenter le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le taux de chômage au Canada.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter cette proposition. Cette pétition est signée par plus de 200 personnes sans compter celles dont le nom figure sur les pétitions que j'ai déjà déposées.

LA LIBERTÉ DE CHOIX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par un groupe de gens qui soulignent qu'une femme enceinte a le droit de décider quel est le meilleur traitement médical pour elle-même et le foetus qu'elle porte; qu'aucune femme ne devrait être pénalisée pour avoir pris une décision

qu'elle estime bénéfique pour sa santé physique et mentale, pour la santé de ses enfants et la santé de sa famille dans son ensemble.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à faire en sorte que toutes les Canadiennes aient un accès égal aux soins de santé périnatals en vertu de la Loi canadienne sur la santé en respectant les dispositions sur l'égalité contenues dans la Charte des droits et libertés. Par conséquent, ils s'opposent à toute recriminalisation de l'avortement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, moi aussi, comme mes collègues, je veux présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui ont trait à la taxe sur les produits et services. Beaucoup d'électeurs des comtés d'Essex et de Kent ont signé ces pétitions pour protester contre la poussée inflationniste que provoquera la taxe et les difficultés qu'ils connaîtront lorsqu'elle sera mise en oeuvre.

Ils demandent au gouvernement de retirer son projet et affirment que cette taxe n'est pas à l'avantage des Canadiens.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions portant le nom et l'adresse de plus de 2 200 citoyens de ma circonsciption de Cape Breton Highlands—Canso qui contestent vivement la taxe de vente que l'on propose d'imposer sur les produits et les services.

Ces pétitions ont été signées dans des stations-service et des magasins de gros et de détail de localités comme Mabou, Margaree, Middle River, Cheticamp, Louisdale et Guysborough. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner le projet d'imposer cette taxe injuste qui va éprouver sérieusement et indument les Canadiens à revenu moyen et faible et dont l'administration va constituer un lourd fardeau pour les petites entreprises de ma circonscription.

VIA RAIL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par une centaine de citoyens de plusieurs villes ontariennes qui contestent le projet qu'a le gouvernement de réduire les services de VIA Rail. Les pétitionnaires font remarquer que ces services sont essentiels à de nombreuses petites villes et à beaucoup de personnes âgées et de Canadiens à faible revenu.

Ils demandent donc au Parlement de ne pas réduire ni supprimer les services de VIA Rail, de moderniser le matériel de cette société de sorte qu'elle puisse offrir des services de catégorie internationale aux Canadiens, et de mettre sur pied un service ferroviaire voyageurs à grande vitesse entre Montréal et Windsor.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée elle aussi par plusieurs centaines de Canadiens qui viennent surtout de l'Ontario et qui sont préoccupés par la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires signalent qu'elle est injuste, particulièrement pour les gens à faible revenu.

• (1540)

C'est pourquoi ils invitent le Parlement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services, à supprimer les échappatoires fiscaux pour les particuliers et les sociétés riches, à étendre la taxe actuelle sur les produits fabriqués au Canada aux importations et à réduire la nécessité d'une taxe de vente en abaissant les taux d'intérêt et en créant des emplois utiles.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par des Canadiens que préoccupent les vols d'entraînement à basse altitude à Goose Bay, au Labrador. Les pétitionnaires signalent que ces vols chassent les autochtones de chez eux et le gibier local de leur territoire. Ils invitent le Parlement à se joindre à l'Assemblée des Premières Nations pour demander qu'on mette fin aux vols d'entraînement à basse altitude n'importe où au Canada mais particulièrement près des réserves indiennes et qu'on refuse d'accueillir les opérations de l'OTAN au Canada dans des endroits comme Goose Bay. Ils demandent que ces fonds soient réaffectés à l'amélioration des conditions de vie des autochtones canadiens, afin que ceux-ci puissent reprendre le contrôle de leurs terres et promouvoir un dévelopement durable pour tous les Canadiens.

L'UNIFORME DE LA GRC

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, trois pétitions signées par un très grand nombre de citoyens inquiets, soit plus de 16 779 habitants de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de préserver le patrimoine et les traditions distinctives de la GRC en conservant son uniforme avec sa couleur et tous ses ornements qui ont une si grande valeur historique pour notre pays. La fierté et l'*esprit de corps* ne devraient

être compromis par aucune concession consentie à des minorités ethniques ou religieuses visant à apporter des changements à ce corps de police vraiment remarquable et à ses traditions et à son uniforme prestigieux.

Ces pétitions ont toutes été dûment certifiées quant à leur contenu et à leur forme. Elles portent maintenant à bien plus de 120 000 le nombre total de pétitionnaires dont j'ai présenté les pétitions à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n 159.

[*Texte*]

LES MINISTRES—LES VOYAGES

Question nº 159—**M. Rodriguez:**

Depuis le 21 novembre 1988, des ministres ont-ils voyagé aux frais de l'État et, dans l'affirmative, les frais ont-ils été pris en charge par des ministères et, dans l'affirmative, *a*) pour chaque ministre, *b*) pour chaque membre du personnel accompagnant le ministre, (i) à quelles dates le voyage a-t-il eu lieu (ii) quel était le but du voyage (iii) à combien se sont élevés au total les frais reliés du voyage (iv) quel pourcentage de ces frais représentait le coût des billets d'avion ou l'utilisation d'un avion du gouvernement?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. Comme le Président du Conseil du Trésor l'a affirmé à la Chambre le 24 octobre dernier, la pratique actuelle de déclarer les frais de déplacement des ministres a été établie en vertu d'une décision prise par le Cabinet en 1963; elle a été adoptée par chaque gouvernement depuis cette date.

2. Les frais de déplacement de chaque ministre figurent dans les Comptes publics pour chaque exercice.

3. Conformément aux nouvelles lignes directrices annoncées par le président du Conseil du Trésor à la Chambre des communes le 24 octobre, le contrôleur général du Canada communiquera régulièrement:

a) les frais de déplacement de chaque ministre;

b) le nombre de fois où chaque ministre a utilisé un avion du gouvernement;

c) la date, l'itinéraire, ainsi que les noms de tous les passagers, et ce, pour chaque déplacement dans un avion du gouvernement;

d) la raison de l'utilisation d'un avion du gouvernement;

e) le coût d'utilisation d'un avion du gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor a demandé au contrôleur général d'établir le plus tôt possible ce nouveau mécanisme de déclaration.

4. Pour ce qui est de l'utilisation des avions du gouvernement au cours de la période allant de novembre 1988 à août 1989, 220 voyages* ont été effectués, ce qui représente au total 1 413,2 heures de vol.

*Ce chiffre comprend les déplacements du Premier ministre, de tous les ministres, du gouverneur général et des chefs d'état étrangers en visite au Canada.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour son insensibilité à l'égard des énormes difficultés auxquelles font face les agriculteurs du Canada et la population rurale du Canada, difficultés qui résultent directement du fait que le gouvernement n'a pas répondu aux besoins spécifiques pressants des agriculteurs canadiens en matière financière et commerciale, en matière de commercialisation et dans d'autres domaines, et qui provoquent un dangereux niveau de colère et de frustration, ainsi qu'on l'a vu récemment à l'occasion de la protestation de masse tenue par des milliers d'agriculteurs sur la Colline parlementaire; et que le gouvernement soit en outre blâmé de ne pas appuyer les offices et autres organismes de commercialisation placés sous le contrôle des producteurs.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de proposer cette motion à la Chambre aujourd'hui puisque la plus imposante manifestation d'agriculteurs en dix ans a eu lieu sur la colline du Parlement il y a eu précisément une semaine hier.

Cette motion tend à exprimer les inquiétudes profondes de milliers et de milliers d'agriculteurs ontariens et québécois. Ils s'interrogent sur l'avenir des politiques commerciales, des politiques de soutien du revenu et des programmes agricoles du gouvernement.

Il suffit de lire les coupures de journaux de mercredi de la semaine dernière pour se rendre compte des profondes appréhensions des agriculteurs. Un article du *Toronto Star* disait: «Il faut cesser de nuire aux agriculteurs, se font dire les conservateurs.» On y montre une photo des manifestants en train de brûler les effigies du premier ministre et du vice-premier ministre sur les parterres du Parlement. On y fait état également des vues du président des agriculteurs du Québec, c'est-à-dire de l'UPA, qui a déclaré que le gouvernement négocie l'abandon des programmes et des subventions agricoles au profit du commerce international.

L'article se poursuit ainsi: «Les agriculteurs disent que le gouvernement adopte un point de vue américain au cours des pourparlers de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en demandant la suppression des mécanismes de contrôle des marchés agricoles.» On y ajoute: «Au moment où planait au-dessus de sa tête un cerf-volant représentant un aigle américain tenant un porc entre ses griffes,» le vice-premier ministre a pris la parole.

Cette manifestation n'est que la pointe de l'iceberg. Les groupes d'agriculteurs d'un peu partout au Canada se sentent trahis, surtout compte tenu des politiques que le gouvernement a adoptées cette année.

Vous vous rappellerez que, pendant le débat sur le libre-échange, un journaliste du *Wall Street Journal* a interviewé le premier ministre le 3 avril 1987. Celui-ci a déclaré: «Les lois américaines sur les recours commerciaux ne peuvent pas s'appliquer au Canada, un point c'est tout.»

Il a ajouté au cours de la même entrevue: «On ne peut pas avoir un Accord de libre-échange et s'attendre que les lois habituelles sur les droits compensateurs s'appliquent.»

Ces propos ont été repris par le ministre du Commerce extérieur en juillet 1987, lorsqu'il a pris la parole lors d'une réunion de la Chambre de commerce de St. John's. Il a dit: «À moins que nous n'échappions à la menace de lois sur les droits compensateurs et d'autres lois américaines sur les recours commerciaux, et à moins qu'une résolution efficace portant sur le règlement des différends n'oblige les Américains à respecter leurs engagements, un Accord de libre-échange avec les États-Unis ne serait pas avantageux pour le Canada.»

Les agriculteurs pensaient que cet engagement avait été pris en leur faveur. Bien sûr, aucun engagement de la sorte n'a été pris. Nous n'avons qu'à penser aux producteurs de porc canadiens, qui se sont vu imposer depuis le début de septembre un droit compensateur sur le porc de 3,6c la livre, ou de 8c le kilo.

Le plus navrant, c'est que ce droit n'a pas été imposé en application d'une loi existante, mais parce que les Américains ont changé la loi après avoir signé l'Accord de libre-échange, après avoir mis en oeuvre la loi concernant cet accord. Ils ont immédiatement apporté à leur loi sur les droits compensateurs une modification qui leur a permis de frapper la viande de porc d'un droit, comme ils le font pour le porc depuis un an et demi.

Il va de soi que tout le monde, même de notre côté de la Chambre, s'attendait à ce qu'une fois l'accord signé, nous commercions plus librement, avec une certaine bonne volonté et une moins grande opposition dans nos rapports. Le Congrès n'en a pas moins adopté une mesure prolongeant la loi sur les droits compensateurs.

Les gens ont déploré que le gouvernement ne fasse pas appel. Il n'a pas fait intervenir le GATT quand ces modifications à la loi sur les droits compensateurs ont été adoptées il y a un an. En plus du droit sur la viande de porc, qui s'applique depuis environ 1985, nous avons donc maintenant un nouveau droit sur les porcs. Nous nous attendons à une révision de niveaux de subventions l'année prochaine, au cours du mois de mars. Le programme tripartite de stabilisation du commerce des porcs est l'objet d'une attaque particulière, et le droit compensateur, qui est en ce moment de 3,6c. la livre, pourrait passer à 11c. ou 12c. la livre plus tard. Nos usines de transformation du porc se sont dit que si elles devaient subir un droit compensateur de cette ampleur, elles n'allaient plus expédier de porc aux États-Unis. Le Conseil canadien du porc a dû prendre l'initiative d'imposer un droit de 4 $ sur chaque porc vendu au Canada, qu'il soit consommé ici, au Japon ou dans n'importe quel autre pays qui en importe du Canada.

• (1550)

Effectivement, nous n'obtiendrons l'accès au marché américain que le premier ministre nous a promis, pour les 25 p. 100 des porcs canadiens qui sont exportés aux États-Unis, que si nous imposons un droit de 2 $ sur tous les porcs que nous vendons. Voilà ce que nous coûte l'Accord de libre-échange, qu'on appelle maintenant l'Accord commercial Canada-États-Unis. Je crois que le

gouvernement était tellement embarrassé par le titre ALE, qui veut dire Accord de libre-échange, qu'il l'a transformé en Accord commercial Canada-États-Unis. De toute évidence, les producteurs de porc canadiens qui doivent payer 2 $ par tête pour avoir accès au marché américain ne trouvent pas que les échanges sont si libres que cela. C'est l'une des grandes préoccupations exprimées par l'UPA, par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et par les représentants du Nouveau-Brunswick qui étaient ici il y a huit jours.

L'UPA et la Fédération ontarienne sont également inquiètes de la situation de l'industrie laitière. En janvier de l'année dernière, le ministre de l'Agriculture a dit que la réduction des droits de douane sur les produits agricoles transformés ne posait aucun problème parce qu'il avait l'intention de faire inscrire le yaourt et la crème glacée sur la liste des importations contrôlées. La plupart des agriculteurs canadiens ont pensé que les affirmations du ministre offraient certaines garanties, mais il n'en était rien.

Il est évident maintenant, comme il était évident alors, qu'il n'existait aucune entente avec les Américains pour leur faire accepter des contrôles sur l'importation du yaourt et de la crème glacée. Dès que le Canada les a imposés fin décembre de l'année dernière, le gouvernement des États-Unis a demandé la formation d'un groupe spécial du GATT. Le groupe a examiné la situation et a rejeté les contrôles sur ces deux produits, ainsi que sur une demi-douzaine d'autres produits laitiers.

C'est probablement là la partie la plus nuisible du fiasco du libre-échange, comme je l'appelle. Le gouvernement n'a pas accepté la décision du groupe spécial du GATT, mais si le vice-premier ministre voulait être parfaitement honnête, il reconnaîtrait, j'en suis sûr, que le gouvernement l'acceptera d'ici une semaine, en en reportant peut-être la mise en oeuvre pendant un an. Cette décision stipule que les contrôles des importations établis en vertu de l'article 11 du GATT ne peuvent s'appliquer qu'aux produits agricoles bruts comme le lait. Si tant il est vrai que ces contrôles concernent le lait, à plus forte raison le lait à 2 p. 100 de matières grasse, le lait au chocolat, voire le petit lait, des produits qui se boivent, mais non pas les produits laitiers comme le yaourt, la crème glacée, le fromage, le beurre ou le lait soluble qui sont des produits de transformation.

C'est le genre de décision qui affole littéralement la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, l'Office de commercialisation du lait de l'Ontario, l'UPA et tous les producteurs participant à un système de gestion de l'offre au Canada. Si le yaourt et la crème glacée sont visés, tous les autres produits le sont également. Autrement dit, cette décision frappera environ 60 p. 100 de notre production laitière. Or, c'est tout le lait destiné à la transformation industrielle qui est menacé.

Le gouvernement a certes trompé les agriculteurs canadiens en leur disant que nos systèmes de gestion de l'offre étaient protégés. Le ministre prétend vouloir négocier une meilleure formulation de l'article 11, et je suis sûr qu'il le voudrait sincèrement. Mais pas un seul Canadien intéressé à la gestion de l'offre dans le domaine agricole ne pense autrement. Aussi, nous devrions, je crois, passer ces négociations en revue parce que cette décision que le groupe spécial du GATT a prise en septembre ne lui a pas été inspirée par le Saint-Esprit. Elle était le fruit d'une démarche délibérée de la part des États-Unis. Nous revoilà maintenant à nous demander encore si la bonne foi existe dans l'Accord de libre-échange. Je maintiens qu'il en est complètement dépourvu. Nous devons faire le tour de toute la gamme de produits visés par cet accord, mais à mon avis, cette dose de bonne foi fait cruellement défaut en ce qui concerne les produits agricoles et d'autres marchandises.

Le gouvernement du Canada s'est efforcé, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de faire accepter un quota plus élevé aux Américains. Je crois que notre quota a été établi à 340 tonnes environ. Le gouvernement a proposé 1 000 ou 1 500 tonnes, mais les Américains n'étaient pas preneurs. Il ne sera guère facile de contourner cette décision, de toute évidence.

J'ai en main un exemplaire du discours que le ministre de l'Agriculture et des Produits alimentaires de l'Ontario vient tout juste de prononcer devant la fédération agricole de cette province. Le ministre sort d'une série de rencontres avec le ministre de l'Agriculture, le secrétaire à l'Agriculture et le secrétaire au Commerce des États-Unis. Dans son discours prononcé aujourd'hui à Toronto devant la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, le ministre déclarait que selon l'ambassadeur Hills, tous les programmes nationaux canadiens devaient être mis sur la table de négociation. Les Américains s'opposent à tout système restreignant l'accès au marché et en ce moment, ils constatent que leurs agriculteurs n'ont pas la possibilité de vendre leur lait en Ontario.

Le ministre ajoutait que les Américains sont déterminés à percer sur notre marché. La Milk Industry Foundation, notamment, ne rate pas une occasion de dire qu'elle veut s'approprier notre marché.

Il est clair, si l'on se fie aux négociations de l'été dernier, que les États-Unis sont déterminés à obtenir un accès illimité au marché canadien. Il est clair que cela avait été décidé dans l'Accord de libre-échange et les conséquences seront désastreuses pour nos systèmes de

gestion de l'offre. Ce qui arrivera à l'industrie laitière pourrait bien arriver aussi à l'industrie de la volaille.

Ce sont là deux des principales préoccupations que 10 000 ou 12 000 agriculteurs de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick sont venus porter à l'attention des députés et du gouvernement il y a eu une semaine hier.

• (1600)

Autre grand sujet de préoccupation, nous faisons partie de deux groupes de partenaires commerciaux qui sont représentés aux négociations du GATT. Le premier est formé du Canada et des États-Unis, liés par un accord de libre-échiange. Malheureusement, ainsi que je l'ai déjà dit, les Américains veulent un accès illimité. Ils veulent que nous abolissions nos régimes de gestion de l'offre. Ils l'ont toujours dit, mais il revenait à notre gouvernement de les protéger au moment des pourparlers sur l'Accord de libre-échange.

Le deuxième est le groupe de Cairns. D'après les déclarations des Australiens et d'autres membres du groupe, celui-ci s'oppose également à notre position. Dans pareil contexte, comment notre position peut-elle être solide? Je ne dis pas qu'aucun pays ne nous appuie, car j'espère que des pays scandinaves et européens le feront aux négociations du GATT afin de renforcer notre position en ce qui concerne l'article 11 et que nous recouvrerons ce que la décision du groupe spécial du GATT nous a fait perdre.

Le fait que les Américains et les membres du groupe de Cairns soient contre notre position ne manque pas d'être gravement préoccupant. Je me demande parfois si le ministre, le ministre du Commerce extérieur et nos négociateurs tiennent le même discours au groupe de Cairns et ici, à la Chambre.

Dans le *Globe and Mail* du 27 octobre, un journaliste a cité les propos d'un haut fonctionnaire fédéral chargé du commerce des produits agricoles. Il aurait dit, en parlant des négociations du GATT, que les divergences d'opinion des agriculteurs sur la gestion de l'offre forçaient les négociateurs canadiens à défendre des points de vue contradictoires dans les négociations commerciales multilatérales.

Comme l'ont dit les Australiens, nous ne sommes pas tout à fait francs dans ces domaines. Lorsque des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture tiennent pareils propos, il y a lieu de s'inquiéter. Nous applaudissons certes aux déclarations du ministre à la Chambre, notamment lors qu'il préconise le maintien du régime de gestion de l'offre, mais nous devons nous préoccuper de la position qu'il a défendue à l'occasion des négociations sur l'Accord de libre-échange, qui ne prévoit aucun contrôle des importations et met en péril notre régime de gestion de l'offre en supprimant les droits de douane sur les produits de notre industrie de transformation des aliments.

Ce sont deux questions très importantes qui préoccupaient les milliers d'agriculteurs qui manifestaient sur les pelouses du Parlement.

La troisième question importante est le fait que le gouvernement réduit considérablement ses programmes de soutien de l'agriculture. Le ministre parle des milliards de dollars versés par le gouvernement, mais les agriculteurs s'inquiètent des 500 millions de dollars qu'il a donnés en moins le printemps dernier. Les paiements de stabilisation pour le grain de l'Ouest et le programme spécial pour les grains ont disparu.

Il est évident que le gouvernement n'a pas suffisamment protégé les offices de commercialisation dans l'Accord de libre-échange. Ils sont plus menacés qu'ils ne l'ont jamais été. Les producteurs de porc doivent payer un droit de 2 dollars rien que pour avoir accès au marché américain. Le gouvernement démantèle unilatéralement nos programmes de soutien, alors que nous sommes censés négocier un code des subventions au cours des cinq ou six prochaines années. Nos producteurs de blé dur sont menacés d'un droit compensateur.

La viabilité de l'agriculture canadienne n'a jamais été aussi menacée que depuis un an par les initiatives ou le manque d'initiative du gouvernement.

M. le vice-président: Pour les questions et commentaires, la parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Walker: Monsieur le Président, je voudrais remercier notre critique de l'agriculture pour avoir commencé ce débat en faisant des commentaires pénétrants sur l'agriculture canadienne.

Je voudrais lui poser une question concernant certains problèmes propres à l'Ouest. Comme il le sait fort bien, en raison de ses recherches et des consultations qu'il a menées auprès des agriculteurs canadiens, les politiques actuelles du gouvernement causent un endettement énorme.

Le ministre de l'Agriculture aime bien venir nous dire combien il va dépenser de plus chaque année dans l'Ouest. Mais il ne nous donne jamais le chiffre des

agriculteurs qui sont fauchés ni celui de l'endettement croissant.

C'est ainsi que depuis sept mois le nombre des saisies a augmenté de 48 p. 100 au Manitoba. Cela survient avant la mauvaise saison, celle de novembre à mai pendant laquelle les agriculteurs éprouvent vraiment beaucoup de difficultés. Depuis quelques semaines il y a eu 108 procédures de saisie entamées au Manitoba seulement. Voilà ce qui rend l'agriculteur manitobain si incertain sous le régime actuel.

Le ministre chargé de la Commission du blé vient de notre province et le ministre de l'Agriculture vient de l'Ouest. Ils semblent avoir tourné le dos aux problèmes de notre région, et ne s'occupent pas des agriculteurs quand ils sont aux prises avec cette crise d'endettement. À ce qu'on peut prévoir, ce n'est que le début et le Manitoba aborde une année très, très pénible.

Je me demande si notre critique pourrait répondre et nous dire si oui ou non la politique actuelle laisse le moindre espoir. Est-ce que la politique annoncée par le ministre de l'Agriculture il y a quelques semaines fait naître le moindre espoir, pouvons-nous compter que tous les agriculteurs vont être le moindrement aidés? Je ne suis pas très optimiste, et je me demande s'il l'est.

M. Foster: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre de cette excellente question. Il est impossible de dire ce que le gouvernement va faire. Il est capable de tout, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ce qui est évident c'est que l'orientation, si on lit le document *Liberté de croître* ou *Partenaires de la croissance*, ou liberté de partir, comme disent certains, c'est qu'on ne pense qu'à réduire les dépenses publiques.

Si vous examinez le budget présenté le printemps dernier par le ministre des Finances, le seul passage concernant la Société du crédit agricole annonçait la suppression des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles, qui accordaient certains prêts à des conditions de faveur.

Le Comité de l'agriculture de la Chambre des communes a présenté un important rapport au printemps de 1988. Il a avancé plusieurs suggestions originales et utiles à propos des orientations que nous pourrions adopter pour améliorer l'endettement agricole. Le discours du Trône, le budget et l'exposé du ministre ne comportaient aucune indication ni aucun projet précis quant à la façon dont le gouvernement pourrait offrir de nouvelles modalités originales.

Beaucoup d'autres programmes ont été amputés, et il y en avait environ sept ou huit dans le budget. Par exemple, les paiements anticipés, que nous avons essayé de sauver, donnaient aux agriculteurs une aide financière très utile, pour trois ou quatre mois seulement peut-être ou, dans certains cas, pour six mois ou un an. Ces prêts sans intérêt qui étaient très importants. Les effets de la disparition de ce programme se feront sentir cet hiver. Je ne crois pas que la crise de la dette agricole soit terminée. Dans son rapport, la Saskatchewan Association of Rural Municipalities dit que le nombre d'exploitations agricoles rachetées ou saisies par les municipalités s'accroît à un rythme alarmant.

Garth Stevenson, président du Saskatchewan Pool, affirme que les agriculteurs auront besoin de 500 millions de dollars d'ici le temps des récoltes le printemps prochain. Ils ont donc manifestement besoin d'aide financière, mais nous réduisons cette aide unilatéralement, même si les Américains s'apprêtent à adopter une nouvelle loi agricole. Il paraît qu'elle sera plus généreuse que celle de 1985. Pourtant, de notre côté, nous continuons de sabrer unilatéralement dans de nombreux programmes.

• (1610)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Algoma d'avoir présenté la motion à l'étude. Bien que je ne sois pas d'accord avec la motion, elle fournit néanmoins l'occasion de rappeler certaines des mesures que notre gouvernement a prises en faveur de l'agriculture, de l'aide énorme qu'il a apportée à ce secteur de l'économie, et d'exposer également certaines des mesures que nous nous proposons de prendre à l'avenir, de même qu'une nouvelle vision et certaines orientations nouvelles.

Je suis déçu que le député n'ait rien proposé de neuf. Il s'est contenté au fond de reprendre la même vieille litanie de sombres prédictions et de répéter ce que nous avons déjà entendu. Il ne tient pas compte, dans ses propos, de la réalité des lois commerciales, de celle des règles du GATT, de ce qu'est vraiment l'accord de libre-échange et du fait que les remèdes aux problèmes commerciaux s'appliquent également à tous les pays participants.

Les libéraux nous donnent l'impression de ne pas être sortis de la dernière campagne électorale. Ils cherchent à

semer la crainte et l'angoisse dans l'esprit des producteurs. Ils rejettent sur l'accord de libre-échange la responsabilité de chaque problème qui surgit dans le secteur agricole. Cela me rappelle l'affirmation que faisait l'ancien porte-parole en matière financière, le député d'Etobicoke-Nord, je crois, en disant que chaque fois que tomberait un moineau, on en attribuerait la faute à l'accord de libre-échange.

Le député a également affirmé que nous faisions partie de deux groupes de négociation, le groupe canado-américain et le groupe de Cairns. Je ne sais pas où il est allé cherché pareille absurdité. Nous faisons partie du groupe de Cairns et nous appuyons certainement nombre des objectifs de ce groupe qui nous donne l'occasion de traiter de la situation débilitante qui frappe notre secteur agricole orienté vers l'exportation. Cependant, nous avons établi notre propre position et c'était clair dans les remarques du ministre australien du commerce, M. Duffy, lorsqu'il a déclaré à des journalistes locaux que le fait que le Canada insistait pour protéger son industrie laitière risquait d'empêcher la formation d'un consensus.

Comme l'a dit aujourd'hui le ministre du Commerce extérieur, le Canada a une position bien arrêtée en ce qui concerne l'article 11, au sujet des systèmes de gestion de l'offre, et il veut parvenir à une clarification et un renforcement de cet article, ce que les députés d'en face nous interdisent de faire. Ils nous avaient recommandé de ne pas toucher à l'article 11, maintenant ils nous disent qu'il faut faire quelque chose à son sujet. Notre position a toujours été de clarifier et de renforcer, car nous avions prévu les difficultés qui se sont présentées à propos de la crème glacée et du yaourt.

La motion condamne le gouvernement pour son insensibilité à l'égard des difficultés auxquelles font face les agriculteurs du Canada. Je suis le premier à reconnaître qu'il y a des problèmes dans le secteur agricole. Il y en a toujours eus, et il y en aura probablement toujours dans un domaine ou un autre. Je reconnais que le secteur des céréales et des oléagineux a connu des difficultés en raison de la faiblesse des prix qui résulte de la guerre commerciale entre les États-Unis, avec son programme de stimulation des exportations, et la communauté européenne, avec sa politique agricole commune. Le Canada se trouve pris entre les deux. Les revenus d'exportation sont passés de 2,4 milliards, en moyenne, pendant la période 1981-1984, à 475 millions en 1987, ce qui représente une chute d'environ 75 p. 100.

C'est pourquoi le premier ministre a pris les devants et soulevé la question à la réunion du GATT. Nous ne pouvions passer sous silence cette situation qui ruinait nos agriculteurs tout en imposant un fardeau très lourd au trésor fédéral. C'est grâce à l'initiative du premier ministre que nous avons pu faire inscrire la question de l'agriculture en tête de l'ordre du jour des réunions du GATT. C'est là au fond et en dernière analyse l'unique solution de long terme à ce problème fort grave.

Nous devons reconnaître que 50 p. 100 des revenus agricoles sont attribuables à nos exportations. Nous devons rétablir l'ordre sur le marché international si nous voulons assurer la survie de notre secteur. C'est là un élément tout à fait fondamental et essentiel et les députés d'en face tendent à l'oublier.

Dans le cas qui nous occupe, du fait des conséquences dévastatrices de la guerre commerciale sur le secteur de production des céréales et des oléagineux, nous sommes intervenus et d'une manière tout à fait novatrice. Je l'expliquerai tout à l'heure.

Nous avions également le problème de la sécheresse qui se révélait grave ou peut-être plus grave, et les statistiques le confirmeront, comme à l'époque des sombres années 30, en raison de l'insuffisance des pluies et de la chaleur excessive qui avait sévi. Comme on a pu le constater à nos stations de Swift Current et de Lethbridge, les précipitations ont diminué au cours des quatre dernières années et il a fait de plus en plus chaud. Nous avons essuyé aussi d'autres catastrophes. Des régions ont vécu des inondations. D'autres encore ont été dévastées par les sauterelles. Tout ce que vous pouvez imaginer en fait d'épreuves, les agriculteurs l'ont eu. Chaque fois, le gouvernement a offert son aide.

En ce qui concerne la sécheresse de 1988-1989, il a mis sur pied un programme de 850 millions de dollars avec une certaine collaboration des provinces. La plupart des chèques ont été postés. D'autres le seront incessamment. Certains appels restent à juger. Il est très difficile de concevoir des programmes qui soient justes et équitables pour tout le monde. Les députés d'en face devraient méditer là-dessus. Nous nous sommes efforcés de mettre un programme au point après consultation de la collectivité agricole et de représentants de diverses organisations agricoles, et ce n'est pas aussi simple qu'on voudrait le croire. Il y a toujours des questions qui entraînent des

injustices, des décisions discriminatoires et des inégalités. C'est pourquoi nous voulons essayer de modifier considérablement nos programmes d'assurance-récoltes et nos programmes de protection de façon à pouvoir régler ces questions avec justice et équité.

En 1984-1985, 200 millions de dollars sont allés aux victimes de la sécheresse et en 1988, 100 millions.

Le député d'en face a mentionné le Programme spécial canadien pour les grains, un programme de 2,1 milliards de dollars qui vise à éviter la guerre commerciale et à combler la différence entre ce que nous considérons comme un juste prix et ce que touchent effectivement les producteurs de céréales et d'oléagineux. De plus, des pertes de quelque 300 millions de dollars ont été épongées à la Commission canadienne du blé.

De 1985 à 1989, quelque 4 milliards de dollars ont été versés dans le cadre du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, et la plus grande partie de ces fonds provenait du gouvernement fédéral. Des paiements records ont été versés dans le cadre du Programme de stabilisation des prix agricoles. Pour l'assurance-récolte, le gouvernement fédéral a versé environ 200 millions de dollars par année. Depuis trois ou quatre ans, le programme de réassurance-récolte coûte au gouvernement fédéral environ 700 millions de dollars.

Par ailleurs, la Société du crédit agricole a mis sur pied des programmes spéciaux, en imposant, par exemple, des moratoires et en offrant des hypothèques à risques partagés, et a lancé d'autres initiatives pour faire baisser les taux d'intérêt. Pendant ce temps, c'est-à-dire depuis quatre ou cinq ans, les taux ont atteint leur niveau le plus bas.

Nous avons investi 600 millions de dollars en nouveaux capitaux dans le Programme de crédit agricole, c'est donc dire que nous avons converti des dettes en actifs. Nous avons créé un programme de transition rurale. Nous avons également établi des bureaux d'examen de l'endettement agricole. Je dois avouer que cette dernière initiative a eu beaucoup de succès, puisque environ 77 à 80 p. 100 des agriculteurs qui se sont présentés devant ces bureaux ont pu, même s'ils ont parfois connu certaines difficultés, négocier des accords satisfaisants et trouver le moyen de demeurer dans leur ferme et de continuer de l'exploiter. Plus de 10 000 demandes ont été faites et quelque 360 millions de dollars ont été versés. Nous avons donc réussi, en faisant preuve de bon sens, à réunir les créanciers et les agriculteurs qui, ensemble, ont pu régler leurs différends.

• (1620)

Les dettes agricoles ont été réduites de moitié environ. Nous avons dépensé 200 millions de dollars par an au titre de l'exonération accordée aux agriculteurs sur le prix du combustible. Le transport ferroviaire des céréales a été subventionné en vertu de la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest. Nous avons établi un programme de stabilisation des prix de la viande rouge, et nous avons conclu avec la région de l'Atlantique une entente sur l'aide à l'approvisionnement en aliments du bétail.

Nous avons affecté 62 millions au programme d'aide aux tabaculteurs. Nous avons constitué un fonds de stabilisation de six millions pour les pomiculteurs et imposé des droits compensateurs contre les importations américaines bon marché. Nous avons mis sur pied un programme de 128 millions pour aider les viticulteurs à se recycler.

Nous sommes venus en aide aux producteurs de cerises sures et d'oignons en imposant à nouveau en l'occurrence des droits compensateurs. Nous avons eu recours à la même stratégie pour aider les producteurs de pommes de terre et de maïs. Nous avons aidé les éleveurs de porcs non seulement en contestant l'imposition de droits compensateurs mais aussi en offrant des secours alimentaires à la Pologne sous forme de produits du porc.

Nous avons également signé des ententes auxiliaires en matière d'agriculture avec chacune des provinces. Il y en a peut-être une ou deux qui en sont aux dernières étapes des négociations mais, dans l'ensemble, des programmes sont en place ou ont été renouvelés.

Nous avons conclu des accords fédéraux-provinciaux de conservation des sols avec la plupart des provinces. Il en reste peut-être un ou deux à signer et, lorsque ce sera fait, les programmes conjoints totaliseront 150 millions de dollars.

Nous sommes venus en aide aux apiculteurs et aux producteurs de fèves blanches et nous avons aidé l'industrie laitière à rajuster ses prix. Nous défendons leurs intérêts au GATT. Nous avons établi une politique laitière quinquennale, chose à quoi les libéraux n'ont jamais pensé, qu'ils n'ont même jamais imaginée. Ils ont laissé les producteurs se débrouiller seuls d'une année à l'autre. Encore une fois, nous avons créé un groupe de travail pour aider à résoudre tous les problèmes qui existent en

ce qui concerne, entre autres, les négociations commerciales et l'établissement des prix.

Nous avons défendu les producteurs de viande de boeuf contre les importations subventionnées de la Communauté européenne. Encore une fois, en ce qui concerne de l'élevage des volailles, nous avons établi un groupe de travail pour que ce secteur puisse exploiter pleinement les débouchés et qu'elle ajuste sa production pour pouvoir prendre de l'expansion.

Certaines industries ont traversé des périodes d'ajustements pénibles, comme l'industrie du tabac, de la vigne, du miel et de production du canola.

Cependant, monsieur le Président, depuis qu'il est au pouvoir notre gouvernement soit-disant indifférent a fourni à l'agriculture une aide sans précédent. Si vous regardez les Comptes publics du Canada, vous le verrez très clairement dans la période entre 1984-1985 et 1987-1988. Cette aide s'élève pour l'année financière 1984-1985, à 3 224,8 millions de dollars; pour 1985-1986, à 3 210,1 millions de dollars; pour 1986-1987, à 4 501,9 millions de dollars; pour 1987-1988, à 6 124,4 millions de dollars; pour 1988-1989, à 4,6 milliards de dollars, ce qui représente un total de 21 700 millions de dollars et dépasse largement 4 milliards de dollars par an, au lieu des 2 milliards de dollars environ qu'elle atteignait avec le gouvernement précédent.

Si on considère l'industrie des céréales et des oléagineux, on voit qu'au cours de la période allant de 1981 à 1984 le gouvernement fédéral d'alors lui a accordé une aide d'environ 350 millions de dollars. Au cours de la période allant de 1984-1985 à 1988-1989, on a fourni quelque 11,7 milliards de dollars, presque 12 milliards de dollars, soit une moyenne de 2,3 milliards de dollars par an, au lieu de 350 millions de dollars par an sous le gouvernement libéral.

C'est ce qu'a fait notre gouvernement indifférent. Il a fait augmenter sensiblement les revenus agricoles nets. Avec les libéraux, les revenus agricoles nets atteignaient en moyenne 3,7 milliards de dollars par an entre 1981 et 1984. Avec notre gouvernement, les revenus agricoles ont atteint 5,2 milliards de dollars en 1988, d'après les statistiques préliminaires. La moyenne entre 1985 et 1988 est de 4,5 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 25 p. 100 par rapport à la période de 1981 à 1984, lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

Sous le régime libéral, l'agriculture stagnait. C'était un secteur en dépression où les gens connaissaient la misère. L'industrie se plaignait, mais personne n'écoutait et personne ne s'intéressait à ses problèmes. Pour répondre à mon ami de Winnipeg, je dirai que les faillites d'agriculteurs ont atteint un chiffre record de 551 en 1984.

M. Walker: Quand vous avez pris le pouvoir.

M. Mazankowski: Oui, c'est cette situation déplorable qu'il nous a fallu affronter dans le secteur agricole, comme dans celui de la dette dont nous avons hérité du Parti libéral aussi.

Les faillites agricoles ont baissé d'environ 50 p. 100. On en prévoit 240 cette année. Bien sûr, c'est encore trop haut.

Cependant, monsieur le Président, le 551 faillites d'alors n'étaient que la pointe de l'iceberg, parce que beaucoup d'autres agriculteurs ont délibérément quitté le secteur agricole. Ce chiffre ne dit rien de la souffrance humaine infligée par le gouvernement et le Parti libéral avec des taux d'intérêt de 23 et 24 p. 100, des taux d'inflation de 13 et 14 p. 100, des terres dont le prix a monté à une allure vertigineuse puis a baissé, causant autant de problèmes. L'argent était facile à obtenir et les problèmes de 97 p. 100 des gens qui ont affronté des difficultés financières remontaient à cette époque.

Les libéraux avaient fait la même chose lorsque leur chef avait dit: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Nous avons assuré un leadership à la Commission canadienne du blé. Les ventes de blé ont augmenté de 17 à 22 p. 100. Les ventes ont baissé dernièrement par suite de la sécheresse, mais nous avons quand même montré que nous nous intéressons à la situation des agriculteurs.

Dans le secteur de l'élevage, les recettes ont monté d'environ 10 p. 100. Les exportations sont passées de 620 millions de dollars en 1981 à 1 milliard en 1988. Il est intéressant de noter que, pendant que les députés d'en face parlent en mal des Américains, 95 p. 100 de nos exportations de bétail vont vers les États-Unis, ainsi que 93 p. 100 de notre boeuf et de notre veau frais et congelés. Notre balance commerciale dans le secteur de l'agriculture est passée de 2,8 milliards de dollars en 1985 à 4 milliards en 1988.

Il y a bien d'autres possibilités. L'accord commercial bilatéral offre un grand nombre de possibilités en Ontario, dans l'ouest du Canada et au Québec. Je citerai quelques grands titres: «La zone fruitière récolte les profits du libre-échange.» Nous savons également que, dans le secteur maraîcher, la demande augmentera de quelque 80 p. 100 pour les légumes exportés aux États-Unis.

On a dit aussi des producteurs viticoles de l'Ontario qu'ils cherchaient à courtiser les New-Yorkais de la haute: «Attention Bordeaux et la Californie, la région ontarienne du Niagara pénètre le marché new-yorkais.»

De pareils propos confirment qu'ils peuvent concurrencer avec les producteurs des meilleurs vins au monde.

Voici un autre grand titre du *Herald* de Calgary: «Des gains énormes à réaliser sur le gigantesque marché américain.» Dans un article de septembre du *World of Beef*, un économiste haut placé de la Banque de Montréal a dit: «L'Accord de libre-échange est la meilleure assurance que nous puissions avoir contre les mesures protectionnistes visant avant tout d'autres partenaires commerciaux des États-Unis.» L'article poursuit en disant que les économies de marché des pays les plus industrialisés mettent le Canada dans une très bonne position pour tirer profit de nouvelles possibilités commerciales. Les investissements dans le secteur de la transformation des aliments ont augmenté de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente. Avec la TPS, la situation s'améliorera encore davantage.

Le député d'Algoma a cité le ministre de l'Agriculture de l'Ontario. J'ai trouvé aussi intéressant de lire dans le *Globe and Mail* du 27 novembre la déclaration suivante qu'a faite ce ministre: «Les agriculteurs canadiens vont devoir se rendre compte que l'agriculture est une entreprise; nous devrons donc être souples et nous adapter à la libéralisation et à la mondialisation des échanges commerciaux.»

• (1630)

C'est une observation très importante parce que c'est la réalité. Le monde change. De nouvelles tendances commerciales se développent, et des révolutions politiques sont amorcées.

La Communauté européenne, par exemple, a doublé son rendement de céréales depuis les années 50 et 60 où elle en était le plus grand importateur. Elle vient aujourd'hui au troisième rang des exportateurs.

Il est également intéressant de noter que le Japon est devenu le principal acheteur de grains du Canada. Les États-Unis sont devenus notre plus important client pour les produits agricoles, y compris les grains. Nous avons exporté aux États-Unis pour 388 millions de dollars de céréales en 1986 comparativement à 514 millions de dollars en 1988. En tonnes, les exportations ont été de 1 175 000 en 1986 et de 1 733 000 en 1988. Il y a des marchés que nous devons exploiter.

C'est pourquoi nous devons réviser nos politiques et programmes agricoles. Nous les avons soumis au test suprême des années de bouleversements que nous venons de traverser. Il est important et sage de les évaluer.

Nous voyons le paysage politique évoluer, surtout dans les pays d'Europe de l'Est. Nous voyons les relations commerciales se transformer. Nous voyons changer la demande et les habitudes des consommateurs. Nous voyons se perfectionner une nouvelle technologie. Nous voyons la qualité des aliments et les questions environnementales prendre une importance nouvelle. Il est tout naturel de devoir évaluer nos programmes.

Nous le faisons avec l'intention d'offrir l'espoir, une vue optimiste de l'avenir, impatients de relever les défis du changement, car s'il y a une constante en agriculture, c'est qu'il ne se passe pas une journée sans changement. Nous avons connu des succès en tant que pays agricole parce que nous avons su nous adapter au changement.

Si nous voulons nous maintenir à l'avant-plan et conserver notre avantage parmi les autres pays agricoles, nous devons nous adapter au changement. Notre agriculture doit être plus attentive aux besoins des consommateurs. Elle doit être davantage axée sur le marché. Nous devons profiter de l'environnement commercial en évolution. Nous devons profiter des changements de la scène politique. C'est pour ces raisons que nous devons chercher à mettre au point les meilleurs proprammes et politiques en consultation avec les agriculteurs, avec les consommateurs et avec tous ceux qui sont engagés dans la chaîne de production d'aliments pour nous lancer dans la révision la plus complète dans laquelle se soit embarqué notre gouvernement.

Cette initiative est tournée vers l'avenir, non vers le passé. Elle s'intéresse aux débouchés et aux succès, non aux échecs. Elle vise à bâtir la confiance et à fournir les outils appropriés. Elle se préoccupe de leadership. Elle témoigne d'une vision et d'une nouvelle orientation. Elle veut tabler sur nos points forts. Elle fait le point sur ce que nous avons et ce dont nous avons besoin. Elle cherche à bâtir pour l'avenir et à édifier une industrie agricole qui soit solide, viable et durable.

J'invite tous les députés à nous aider à relever ce défi, car ce n'est pas en se faisant prophètes de malheur sans proposer rien de positif ni de constructif qu'on aidera les agriculteurs à réagir à la réalité de la situation. Les agriculteurs vont s'attaquer à ce défi et le transformeront en occasion de progrès. C'est de cela que nous parlons ici. Ne revenons pas en arrière, allons de l'avant. Nous vous donnons ainsi l'occasion de participer à ce processus.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire à ce point-ci. Je voudrais tout d'abord remettre dans son véritable contexte une déclaration qu'il a attribuée à un ex-premier ministre.

Ce dernier n'avait pas dit seulement «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?», mais bien «Pourquoi devrais-je vendre votre blé? Vous avez déjà deux organismes d'État qui le font pour vous. Je ne pourrais pas le faire même si je le voulais. Il ne m'appartient pas de le faire.»

C'est donc à la Commission canadienne du blé et aux autres offices de commercialisation d'État qu'il appartenait de le faire.

Je dois aussi le reprendre un peu parce qu'il a dit que le revenu agricole augmentait. Mais, ce revenu inclut-il, entre autres, le revenu gagné à l'extérieur de la ferme qui est si essentiel au fonctionnement efficace d'une exploitation agricole aujourd'hui, alors que l'agriculteur lui-même et souvent aussi sa femme doivent travailler à l'extérieur?

Je voudrais aussi lui faire remarquer que c'est dans le dernier trimestre de 1984 que les prix des grains ont baissé considérablement. Donc sous son gouvernement. Les agriculteurs auraient certainement dû recevoir une indemnité à ce moment-là.

De plus, il y a eu des sécheresses en 1985, 1987 et 1989 dans bien des régions du Canada. À cause de ces sécheresses surtout, beaucoup d'agriculteurs ont connu des difficultés financières.

Un agriculteur de la Saskatchewan m'a appelé à ce sujet la semaine dernière. Le ministre vante les généreuses politiques du gouvernement. Je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur l'une de ces politiques. Dans le cadre de cette politique de prêts basés sur les prix des denrées agricoles, je crois, un agriculteur a pris une hypothèque, il y a quelques années. Après avoir versé 65 mensualités sans en sauter aucune, il constate que son capital est maintenant plus élevé qu'il ne l'était au début.

C'est le type de programmes que le gouvernement nous a donnés: voilà pourquoi il a été annulé l'été dernier.

Un voisin frustré est venu me voir l'hiver dernier quand la Société du crédit agricole lui a suggéré de recourir à ce genre de crédit. Après avoir calculé avec son ordinateur les prix probables du grain, du maïs, du blé et du soja en 2008 en se basant sur les variations mensuelles de ces prix depuis 1972, il s'est rendu compte qu'il n'arriverait pas. Voilà le genre de programme qu'on nous offre ici.

Je suis très déçu. J'ai demandé, à deux ou trois reprises, une directive du gouvernement à l'intention de la Société du crédit agricole afin que nous puissions l'examiner. Le président de la Société m'a assuré à la fin de septembre ou au début d'octobre que j'aurais cette directive, mais je ne l'ai pas reçue.

À la page 5 du plan d'entreprise de la Société, on peut lire: «L'acquisition de propriétés devrait augmenter au cours des trois prochaines années. Le stock de biens immobiliers s'accroîtra énormément dans un avenir rapproché.» Et plus loin: «Les activités de perception, de recouvrement, d'examen de la dette, de gestion des propriétés et de commercialisation continueront d'être trop nombreuses pour le personnel disponible.»

Ce n'est pas exactement le même tableau encourageant qu'on nous a brossé il y a quelques minutes. En fait, la Société possédait plus de propriétés au moment de déposer son rapport annuel qu'elle n'a consenti de prêts l'an dernier. Si chacun des 702 employés de la Société du crédit agricole accordait deux prêts par année, cela correspondrait au nombre total de prêts consentis par la Société.

Le nombre de propriétés dépassait le nombre de prêts, et cela me dérange beaucoup. Il est précisé à l'alinéa 11(1)*e*) de la Loi sur le crédit agricole que la Société peut faire des arrangements ou concordats, accorder des aternoiements et réviser, modifier ou négocier à nouveau les conditions d'une entente, notamment d'une hypothèque. La loi dit que la Société peut faire toutes ces choses. Par conséquent, c'est le gouvernement qui est responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, après trois années de sécheresse. Nous avons vu les prix chuter peu après que le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir. Je suis certain qu'il a dû falloir la main ferme du précédent ministre de l'Agriculture, ardent défenseur de l'agriculture pour maintenir les choses où elles en étaient. Dès que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, voyez ce qui est arrivé. Tout a commencé à fiche le camp.

Il y a également d'autres choses qui me préoccupent beaucoup. Nous parlons des cas de restructuration mentionnés dans les rapports du Bureau d'examen de l'endettement agricole; je pense qu'il y en a eu environ 2 000. Combien de ces cas ont effectivement fait l'objet d'une restructuration. Quelle est la surface moyenne par province qui est restée à l'agriculteur en pareil cas? Est-ce qu'il s'agit de surfaces rentables ou si les agriculteurs ont

été dépouillés de leur surface et de leurs actifs? Est-ce qu'ils peuvent gagner leur vie sur ces fermes?

Nous estimons qu'il y a peut-être jusqu'à 15 ou 20 p. 100 des cas qui n'obtiennent pas de concessions du type restructuration. Nous croyons que la surface qui reste est très, très infime. Ce qui se passe c'est que la Société du crédit agricole recycle ces concessions à son propre profit.

• (1640)

L'autre chose qui me préoccupe beaucoup, c'est que 17 p. 100 environ des comptes ontariens de la Société du crédit agricole sont en retard. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que dans la province de Saskatchewan je pense que c'est environ 47 p. 100 de ces comptes qui sont très en retard.

J'invite le gouvernement à prendre des mesures positives, à examiner les situations de misère qui se créent au pays, et à y affecter des fonds nouveaux en ce moment pour faire de l'agriculture un secteur économique ayant un niveau de vie en rapport avec celui du reste de la société, au lieu de se trouver dans les situations de misère qu'on impose actuellement aux gens.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député a plutôt fait des observations qu'il n'a posé des questions, mais je vais parler des propriétés que la Société du crédit agricole a en main, auxquelles il a fait allusion.

Cela c'est la conséquence directe de ce que la Société du crédit agricole discute avec l'agriculteur et met au point un arrangement qui permet à ce dernier de rester sur la ferme et de se relancer. C'est une chose qu'il conteste, et en la contestant il veut dire je suppose qu'il faudrait que nous nous débarrassions de ces propriétés au plus bas prix en expulsant les agriculteurs. C'est peut-être là la politique du parti libéral, mais ce n'est pas la nôtre.

Nous essayons avec l'aide du Bureau d'examen de l'endettement agricole de nous entendre avec les agriculteurs, de faire preuve d'une latitude et d'un accommodement extrêmes par la procédure d'examen de l'endettement agricole, grâce à des crédits adéquats. Je pense que les pertes subies par la Société du crédit agricole, en raison de la politique de taux d'intérêt élevés de son gouvernement, dont il était membre, étaient de l'ordre de 1,3 milliard. Voilà ce qui arrive lorsque l'on laisse les taux d'intérêt monter à 23 ou 24 p. 100 et l'inflation à 13 ou 14 p. 100.

Ce que je trouve vraiment drôle, c'est qu'ils voudraient que nous fassions la même chose. Nous savons que l'inflation est un problème dans ce pays. Nous essayons d'y résister de notre mieux, d'une façon équilibrée. Si nous suivions les conseils que l'on nous donne en face, nous en viendrions à la situation de 1981-1982, lorsque les taux d'intérêt se sont envolés.

La raison pour laquelle la Société du crédit agricole à des terres et du matériel, c'est qu'elle a signé des accords de location-bail ou autres avec des producteurs en difficultés. On s'est efforcé de les laisser en activité, on a cherché des accommodements et on a travaillé avec eux pendant cette période très difficile.

M. Laporte: Monsieur le Président, le vice-premier ministre a fait état de ce que son gouvernement avait fait pour l'agriculture. Malgré cela, il n'y a pas de doute que l'on s'inquiète beaucoup dans les campagnes de l'avenir de l'agriculture.

Je voudrais poser au ministre une question concernant les transports. Comme il le sait, il y aura bientôt une rationalisation des lignes—un bel euphémisme pour un abandon.

Il y a eu quelques études sur ces abandons de lignes. Dans ma circonscription il y a une ligne, la subdivision de l'embranchement Central Butte, qui a été étudiée par le comité supérieur du transport du grain. Les auteurs de cette étude ont recommandé de ne pas abandonner cette ligne, ni de la conserver. Ils l'ont qualifiée de marginale et ils ont déclaré que, si l'on augmentait la quantité de marchandises transportée sur ce réseau, on pourrait peut-être le rendre plus viable.

Comme doit le savoir le ministre, on a mis en chantier quelques grands projets d'irrigation sur la rivière Saskatchewan-sud près de Riverhurst, ce qui, nous le supposons, accroîtra la prduction dans la région. Comme l'a rappelé le ministre, certains agriculteurs en ont pris l'initiative. Ils essaient de profiter de l'occasion pour créer davantage de richesses et d'emplois dans la région. Ils souhaitent construire une usine de production de luzerne. Ils ont sondé des investisseurs éventuels, effectué des études et préparé des rapports. Toutefois, l'avenir du réseau ferroviaire dans leur région les inquiète. Si ce réseau est supprimé, l'usine de luzerne n'aura plus sa raison d'être. Ils s'inquiètent donc de l'avenir de ce réseau.

Je rappelle au ministre que ces gens ont investi beaucoup dans ce projet. Ils ont deux porte-parole, M. Gordon Kent, un ingénieur agronome, et M. Art Heshey, un expert-conseil de la société Heshey Management. Ces deux hommes sont les porte-parole de la Riverhurst Water Users Association et ils sont disposés à payer de leur poche leur déplacement à Ottawa pour exposer leur cas au ministre. Si le ministre trouve le temps de les rencontrer, que ce soit une demi-heure ou une heure

avant Noël ou en tout autre temps, ils seront certes heureux de s'entretenir avec lui.

Les agriculteurs de la Saskatchewan tentent de lancer l'agriculture dans une nouvelle voie. Si le ministre avait le temps, dans un avenir rapproché, de les écouter, je me ferais un plaisir d'aider son cabinet à organiser une rencontre à cette fin. Le ministre pourrait peut-être trouver le temps dans un avenir rapproché.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que la question des embranchements a toujours été très délicate et chargée d'émotion.

Par contre, du fait de la façon dont les tarifs-marchandises sont appliqués à l'heure actuelle, et du fait que de nombreux embranchements comptent parmi les voies les moins rentables et qu'en vertu de la nouvelle formule d'établissement des tarifs-marchandises, les frais d'exploitation de ces embranchements entrent dans le coût total du réseau que tous les agriculteurs doivent supporter en définitive, nous nous sommes engagés à mettre sur pied le réseau de transport le plus efficace à cette fin.

Ainsi, nous avons recours à des élévateurs «hors réseau»; le grain est transporté par camions jusqu'à ces nouvelles installations. Cela permet de réduire les coûts de façon marquée. Il y a également des compagnies de chemins de fer secondaires, dont une en Alberta, ce qui permet de réduire les frais d'exploitation des voies ferrées.

Je ne connais pas bien l'embranchement dont le député parle. Il s'agit de l'embranchement de Central Bute. Je serai heureux de présenter des instances à ce sujet au ministre des Transports. En effet, comme le député le sait pertinemment, cette question relève de sa compétence. Je suis tout disposé à lui présenter des instances et à voir également si nous pourrions organiser une rencontre avec lui. Selon moi, si le député rencontrait le ministre des Transports, cela serait probablement fort utile. J'essaierai de faire en sorte que cela se produise.

Si c'est impossible, je serai alors heureux de rencontrer le député, si son bureau veut bien se mettre en rapport avec mon cabinet. Nous pourrons, je l'espère, nous entendre sur le lieu et la date. Il ne sera peut-être même pas nécessaire que les intéressés viennent à Ottawa. Je pourrai peut-être aller les rencontrer dans l'Ouest. Cependant, le député est tout à fait libre de se mettre en rapport avec mon cabinet. Je suis tout disposé à l'aider de toutes les façons possibles.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en dépit des déclarations du ministre sur l'agriculture et des programmes dans ce domaine, je crois qu'il serait juste de dire que l'agriculture au Canada connaît de sérieuses difficultés.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les chiffres de Statistique Canada. Le nombre de fermes est tombé sous les 300 000, ce qui est beaucoup moins qu'il y a 10 ans à peine. En 1986, la moyenne des ventes des exploitations agricoles canadiennes s'établissait à 71 000 $ et leurs frais, à environ 60 000 $. Ces trois dernières années, la marge de 11 000 $ entre ces deux sommes s'est même rétrécie.

Il n'est pas étonnant que le nombre de jours travaillés à l'extérieur de l'exploitation agricole continue d'augmenter. Il est passé de 148 en 1960 à 173 en 1985. Les entreprises et les services des localités rurales subissent de fortes pressions en raison de la diminution du nombre d'agriculteurs et de la réduction du revenu disponible de ceux qui restent et tous ces facteurs conjugués se traduisent par une fragilisation de l'infrastructure des régions rurales.

Que fait le gouvernement pour renverser la tendance? Lorsqu'il s'agit de faire de beaux discours, le gouvernement n'a pas son pareil. Il mérite un A plus dans cette discipline. Mais ce qui est attristant, c'est qu'il n'a rien d'autre que des mots à offrir.

Officiellement, les progressistes conservateurs préconisent les exploitations agricoles familiales viables, mais dans la pratique, ils favorisent les grosses sociétés agricoles industrielles.

• (1650)

Ce peu d'intérêt pour les exploitations familiales est évident lorsque l'on examine certains des programmes mis de l'avant par le gouvernement.

La soustraction de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé a prouvé aux Canadiens de l'Ouest que le gouvernement ne consulte pas les groupes visés, quoiqu'il l'affirme. Le gouvernement alléguait qu'il avait procédé à de vastes consultations auprès des Canadiens avant de retirer l'avoine du mandat de la Commission. Lorsqu'une question sur ce sujet a été posée à la Chambre au ministre de l'Agriculture, celui-ci a eu l'audace d'affirmer qu'il avait consulté des groupes comme l'Alberta Sheep and Wool Commission, différents offices de commercialisation du porc et des associations d'éle-

veurs. Ces groupes n'avaient évidemment rien à voir avec la production d'avoine au Canada. Ils avaient cependant une chose en commun, ils étaient d'accord avec le gouvernement au sujet de l'avoine.

Le ministre a oublié de dire que le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, la Fédération canadienne de l'agriculture et le Syndicat du blé de la Saskatchewan n'étaient pas d'accord avec le gouvernement quand il a décidé de soustraire l'avoine. Par ailleurs, un sondage Decima, l'entreprise qui fait des sondages pour le Parti conservateur, a révélé que les deux tiers des agriculteurs de l'ouest du Canada voulaient que la Commission du blé conserve sa juridiction sur l'avoine, et les trois quarts des agriculteurs ont déclaré que le Parti conservateur ne les avait pas consultés.

Un autre groupe consulté—le ministre et des collègues ministériels préfèrent ne pas y faire allusion quand nous discutons de questions comme celle-ci—comprend les sociétés internationales de céréales, Cargill, Continental et Elders. Le gouvernement n'a pas demandé l'avis du Syndicat du blé de la Saskatchewan, du Comité consultatif et d'autres personnes qui s'intéressent aux questions agricoles et qui produisent de l'avoine au Canada, mais il a jugé bon de consulter les commerçants internationaux de céréales. Ces sociétés s'intéressent autant à l'avenir des familles agricoles canadiennes que Burger King se réjouit du succès continuel de McDonald's.

Le deuxième programme est le programme d'avances anticipées en vertu duquel on aidait l'agriculteur à obtenir un prêt sans intérêt sur sa récolte avant même qu'il la mette sur le marché. Non seulement le gouvernement a-t-il exigé que l'agriculteur paye des intérêts, mais encore a-t-il relevé le plafond des prêts à 250 000 $.

Parlant au nom des céréaliers de l'ouest du Canada, je sais qu'il faut avoir une excellente récolte ou une vaste ferme pour pouvoir emprunter les 250 000 $ permis en vertu du programme. Seules les très grosses sociétés agricoles peuvent profiter du nouveau programme.

J'aimerais que le gouvernement nous donne la liste des groupes qui ont régulièrement participé au programme et qui sont en faveur de ce changement. Le gouvernement a peut-être consulté sa liste habituelle, qui comprend les producteurs de canola, l'Alberta Sheep and Wool Commission, les offices de commercialisation des porcs et la Cattlemen's Association.

Le tarif de l'Est est un autre programme dont l'existence est menacée. Il influe directement sur les Maritimes: il favorise l'exportation du grain et de la farine à partir des ports de Halifax et de St. John. Si ce programme est sabré, il est certain que les installations céréalières de Saint-Jean fermeront et que celles de Halifax seront en très mauvaise posture. La Dover Flour Mills, la seule minoterie des Maritimes, fera aussi l'objet de pressions accrues.

La disparition de ce programme qui subventionne l'acheminement du grain et de la farine vers ces ports, fera un tort énorme à ces deux collectivités. Halifax perdra des recettes annuelles d'environ 16 millions de dollars et plusieurs centaines de travailleurs seront mis à pied ou verront leurs heures de travail diminuer de façon radicale. Ces travailleurs comprennent des employés de train, des débardeurs, des manutentionnaires et des préposés à l'entretien. C'est une perte dont Halifax pourrait facilement se passer.

La Dover Mills m'informe qu'elle s'est complètement retirée du marché d'exportation privé de la farine et qu'elle devra compter sur des organismes gouvernementaux comme l'ACDI pour ses marchés d'exportation. Comme le coût du transport de la farine augmentera et que ces organismes disposent d'un budget fixe, ils achèteront moins de farine, ce qui nuira non seulement à la Dover Flour Mills, mais aussi aux autres minoteries de tout le pays qui produisent cette farine.

Le port de St. John perdra quelque 8,5 millions de dollars dont profite actuellement son économie et des centaines de travailleurs en souffriront. Tout cela parce que le gouvernement a refusé d'écouter le comité des transports de l'Atlantique, qui, il y a environ quatre ans, a proposé une nouvelle formule pour le programme du tarif de l'Est qui aurait épargné au gouvernement au moins la moitié du coût de ce programme.

Ce gouvernement qui prétend consulter les Canadiens dans l'espoir d'instaurer une meilleure société a refusé d'envisager même la proposition du comité de transport de l'Atlantique. Il s'est contenté d'annuler le programme.

C'est le même gouvernement qui a refusé d'écouter le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, le Syndicat du blé de la Saskatchewan, et la Fédération canadienne de l'agriculture quand il fut question d'enlever à la Commission canadienne du blé la commercialisation de l'avoine.

Il a préféré consulter des groupes comme l'*Alberta Sheep and Wool Commission*. C'est le même gouverne-

ment qui a aboli ce programme. Je me demande s'il a consulté cette commission avant de décider du sort du tarif de l'Est, car il ne s'est certes pas préoccupé de la Commission des transports de l'Atlantique.

L'agriculture au Canada vit des heures difficiles. L'Accord de libre-échange et les pourparlers du GATT vont avoir une influence déterminante sur son avenir. De ces pourparlers dépendent l'avenir de la commercialisation et de la gestion de l'offre. En fait, des résultats de ces pourparlers dépendent la survie même de notre agriculture.

À l'instar de nombreux agriculteurs canadiens, je m'inquiète des signaux ambigus qui émanent du gouvernement actuel à propos de ce domaine déterminant. Avant les élections, le gouvernement prétendait que l'Accord de libre-échange se solderait par une plus grande prospérité pour tous les Canadiens, y compris les agriculteurs. Ce n'est pas le cas. Du moins, pas jusqu'à maintenant. En fait, c'est plutôt le contraire qui semble se réaliser, du moins dans le cas des petits agriculteurs.

Avant les élections, je me souviens qu'un éleveur de porcs de moyenne envergure, m'avait dit qu'il allait voter pour le libre-échange, car il pourrait ainsi avoir un accès assuré au marché américain. Il croyait que s'il votait pour les conservateurs, ceux-ci créeraient une situation où tous les agriculteurs auraient des chances égales et pourraient avoir accès au marché américain. Je n'ai pas encore été à même de constater que tous les agriculteurs avaient des chances égales. Pour autant que j'ai pu en juger, les les éleveurs de porcs américains, ceux surtout qui ont une exploitation de grande envergure, ont certainement des chances plus égales que les autres.

Or, par suite de l'imposition d'un droit compensateur sur les porcs, cet éleveur de ma circonscription voit son avenir sérieusement compromis. S'il est une leçon que j'ai apprise depuis que je suis député, c'est bien que nombre des problèmes qui affligent mes électeurs de la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre affligent également les concitoyens de toutes les régions de notre pays.

Je me suis rendu récemment à l'Île-du-Prince-Édouard où je me suis entretenu avec des agriculteurs. Dans cette magnifique province, les agriculteurs qui réussissent le mieux sont souvent ceux qui ont une production mixte comprenant notamment les fameuses pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, du foin, du grain et qui élèvent quelques animaux.

À cette occasion, je me suis fait dire qu'un certain nombre de ces agriculteurs allaient tout simplement abandonner l'élevage des porcs parce qu'il n'était pas rentable. Ce qui se passe dans l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, c'est que la seule façon de réussir dans l'élevage des porcs, est de posséder une grande exploitation, car la marge bénéficiaire par tête est si faible que seuls les très gros élevages peuvent être rentables. Ce n'est pas la promesse que les conservateurs ont faite à ces producteurs avant les dernières élections.

Que dire de la gestion de l'offre? Dans notre pays, nous avons un régime qui permet d'assurer la rentabilité dans divers secteurs de productions: produits laitiers, oeufs, poulets, dindons, oeufs à couver de poulets à griller. Ce régime garantit que les Canadiens contrôlent le marché dans ces domaines et qu'une concurrence équitable continue d'exister. Or, les pourparlers du GATT qui ont lieu actuellement risquent fort d'exiger certains compromis, et il y a peut-être lieu de modifier la position adoptée sur le chapitre de la gestion de l'offre. Des secteurs comme l'industrie laitière ont certainement pris conscience de cette réalité et ont avancé des propositions permettant de les aider à soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Je suis sûr que les producteurs laitiers sont très inquiets. Ils ont certes mis beaucoup d'efforts à élaborer et à avancer des propositions. Néanmoins, lorsqu'ils voient à quel point on a négligé de tenir compte des vues du comité consultatif de la Commission canadienne du blé et du Comité des transports de l'Atlantique lorsqu'ils ont présenté leurs conseils d'experts dans leur secteur respectif, ils se demandent quelles chance aura la Commission canadienne du lait d'influer sur la position du gouvernement à l'égard de la gestion de l'offre. Cela, bien entendu, à moins que le gouvernement ne se rallie à l'avis de la commission.

Il y a certainement une marge de manoeuvre dans ces pourparlers. Les économistes du secteur agricole ont dit très clairement qu'il n'était pas nécessaire de recourir au capitalisme intégral, qu'il était fort possible d'avoir un marché efficient et efficace des produits agricoles tout en permettant au gouvernement de créer des programmes de développement visant à rendre les entreprises agricoles plus rentables, plus solides et plus productives. On peut se demander si le gouvernement a vraiment l'intention d'atteindre cet objectif très louable.

• (1700)

Les faits montrent que le bien-être des agriculteurs et la viabilité du secteur agricole ne comptent tout simplement pas parmi les préoccupations du gouvernement. Celui-ci a rendu public récemment son livre vert sur l'agriculture, qui a pour titre, *Partenaires dans la croissance*, et qui est truffé de phrases creuses sur l'avenir de l'agriculture canadienne. S'il est une chose que les Cana-

diens ont apprise de ce gouvernement depuis cinq ans, c'est bien de ne pas ajouter foi à ses promesses.

Qu'on ne s'y trompe pas. Ce document arrive à point nommé parce qu'il donne aux Canadiens l'occasion de discuter de l'avenir de l'agriculture dans notre pays. Grâce à un dialogue franc, direct et efficace, tous les secteurs du pays qui s'intéressent à l'agriculture pourraient donner leur point de vue, ce qui entraînerait l'élaboration de nouvelles politiques et orientations représentant non pas seulement les intérêts et les besoins des grandes entreprises agricoles, mais aussi ceux de tous les agriculteurs canadiens, des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard aux pomiculteurs de la Colombie-Britannique.

Je ne demanderais pas mieux que de croire les conservateurs quand ils disent prendre au sérieux ce processus consultatif. Je ne demande pas mieux que de croire qu'ils ont à coeur les intérêts de tous les producteurs canadiens. Mais je ne peux m'empêcher hélas d'avoir des doutes. Et j'ai raison d'être sceptique compte tenu des piètres réalisations du gouvernement actuel.

Avant de conclure, je tiens à aborder un autre sujet, soit celui du Canada rural. Lorsqu'on met au point de nouveaux programmes et de nouvelles mesures à l'intention du secteur agricole, il ne faut jamais oublier que celui-ci n'est qu'une partie de l'économie mondiale.

Aujourd'hui, l'infrastructure rurale du Canada tombe en ruines, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique. Beaucoup de collectivités perdent leur assise économique. De petites entreprises ferment leurs portes et des services disparaissent tout bonnement. Il s'ensuit que les anciens quittent les petites localités rurales, non pas tant parce qu'ils le veulent mais parce qu'ils y sont forcés. En même temps, les jeunes familles hésitent à s'y installer, non seulement parce que les emplois y sont rares, mais du fait qu'il y manque non seulement des équipements mais des services franchement essentiels.

Encore là, le gouvernement doit accepter la responsabilité des programmes qui existent dans ce secteur. Beaucoup de programmes sont mis au rancart et beaucoup de problèmes sont créés.

En supprimant des services de VIA Rail, le gouvernement se trouve à couper le filin de sécurité de beaucoup de collectivités. Ce qui est encore plus décourageant, c'est qu'il est sur le point de défaire tous les chemins de fer de grandes régions du pays. Nous savons tous qu'une fois que les voies seront disparues, beaucoup de ces collectivités seront condamnées. Cela fera peut-être l'affaire du Canadien Pacifique, mais certes pas celle de grandes régions rurales du Canada.

En outre, le gouvernement est farouchement déterminé à fermer des centaines de bureaux de poste au pays, ce qui ne fait qu'éprouver davantage les collectivités rurales. Il ne s'agit pas seulement ici de bureaux de postes desservant de 50 à 75 familles, mais bien de bureaux de poste de localités de 2 000 à 3 000 habitants. Ce qui signifie que les gens de ces collectivités qui sont d'une taille relativement stable, ne pourront pas bénéficier du même service postal que des millions d'autres Canadiens considèrent comme allant de soi.

En conclusion, je voudrais dire qu'un Canada rural vigoureux et dynamique donne à notre pays une dimension dont nous ne saurions nous passer. Il est possible d'avoir de saines exploitations familiales dans un milieu rural fort. Il est aussi possible que le gouvernement actuel ait pris un engagement à cet égard. Le Nouveau Parti démocratique est disposé à travailler dans ce sens. Mais le Parti conservateur est-il prêt à en faire autant? À en juger par le passé, je serais porté à croire qu'il ne l'est pas. Notre parti doit réussir un tour de force, celui d'enseigner aux conservateurs comment montrer de la compassion, du souci et de l'empressement à l'égard des exploitations familiales de notre pays.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat cet après-midi. Je dois admettre toutefois que je suis un peu déçu de la tournure qu'a pris le débat. Pour être franc, le bilan dément les belles paroles que nous avons entendues cet l'après-midi.

Dans son intervention, le ministre de l'Agriculture a très clairement signalé les sommes énormes que le gouvernement a investies dans l'agriculture. Je ne vais pas à ce moment-ci comparer les fortes augmentations des programmes de soutien aux agriculteurs que notre gouvernement a consenties aux augmentations accordées par les gouvernements précédents.

Je crois que le gouvernement a nettement fait savoir que l'exploitation ferme familiale joue un rôle essentiel dans l'agriculture au Canada. En tout, 99 p. 100 de toutes les fermes canadiennes appartiennent à des familles d'agriculteurs, et ces fermes sont responsables de 96 p. 100 de la production agricole totale du Canada.

Il est très intéressant de noter que notre aide aux agriculteurs s'exprime forme de politique de soutien des produits laitiers, de programmes tripartites de stabilisation, de divers programmes de stabilisation des prix agricoles, de subventions en période de sécheresse, d'assurance-récolte. Et je pourrais continuer de vous énumérer les très nombreux programmes offerts à la communauté agricole canadienne et conçus dans le but précis de venir en aide aux fermes familiales au Canada.

En ce qui concerne les programmes pour l'avenir, le document intitulé *Partenaires dans la croissance* que le ministre a déposé il y a à peine une semaine fait également ressortir le rôle important que joueront les familles agricoles à l'avenir dans cette industrie et l'importance que le gouvernement leur accorde. On y mentionne aussi clairement le niveau de consultation qui sera nécessaire plus tard pour déterminer les améliorations à apporter à la politique agricole.

Je voudrais parler très brièvement de certains aspects de notre politique agricole, surtout ceux qui touchent le commerce. Je crois qu'on peut dire, sans risque de se tromper, que la motion présentée aujourd'hui servait à masquer la désorganisation dont souffrent actuellement les partis de l'opposition.

J'invite les intéressés à lire attentivement les discours que les députés de l'opposition ont prononcés aujourd'hui et d'y chercher des suggestions constructives. Je suis certain qu'ils en trouveront très peu: critiques et plaintes ininterrompues au sujet de la situation actuelle du secteur agricole, oui, mais très peu de propositions positives, j'en suis presque convaincu.

Examinons quelques-unes des accusations qu'ils portent et regardons l'envers de la médaille, c'est-à-dire ce que les députés ont à dire à la Chambre aujourd'hui. Le ministre a dit clairement qu'environ la moitié des recettes agricoles proviennent du commerce. Évidemment, c'est très important pour nos agriculteurs et pour l'économie canadienne.

Nous voulons libéraliser le commerce sans pour autant cesser de protéger les structures importantes de notre système agricole. La gestion de l'approvisionnement est l'une de ces structures importantes, bien sûr. Certes, nos critiques vont dire que nous n'avons pas défendu la gestion de l'approvisionnement avec assez d'ardeur aux cours des discussions récentes avec les États-Unis et, plus particulièrement, dans les négociations internationales sous l'égide du GATT. Je pense que les faits contredisent les affirmations que nous entendons ici aujourd'hui.

• (1710)

J'aimerais commenter brièvement certaines déclarations de porte-parole de l'industrie agricole, surtout celles de dirigeants de divers secteurs de la gestion de l'approvisionnement. Je voudrais d'abord citer le président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, M. John Killoran, qui, dans un communiqué publié par la Fédération, déclarait à propos de la décision du groupe spécial du GATT:

> La décision montre clairement que, sous son libellé actuel, le GATT ne peut pas protéger les programmes efficaces de gestion de l'offre.

Lorsque le ministre de l'Agriculture a constitué le groupe d'étude sur l'industrie laitière, M. Killoran a exprimé le désir de la Fédération de participer aux consultations avec lui-même et des représentants des Affaires extérieures quant à la stratégie de négociation que le gouvernement canadien devrait adopter dans l'avenir.

De toute évidence, les dirigeants du secteur de la gestion de l'offre participent aux discussions, car ils rencontrent régulièrement les négociateurs canadiens et leur communiqué prouve clairement qu'ils sont satisfaits de la mesure dans laquelle ils participent aux consultations.

Par ailleurs, dans un reportage paru le 27 octobre dernier dans le *Globe and Mail*, Nelson Coyle, porte-parole de l'Office canadien de commercialisation du poulet, parle de la possibilité de discuter avec Michael Gifford, négociateur canadien en matière d'agriculture, et se dit heureux que ce dernier ait rejeté certaines initiatives commerciales des États-Unis ainsi que leur position aux négociations du GATT. En effet, le Canada s'opposait à la restriction des importations, ce qui est si important pour la protection de nos systèmes nationaux de gestion de l'offre.

Troisièmement, je me reporte à une lettre ouverte de M. Bill Milchell, directeur adjoint de la Commission ontarienne de commercialisation du lait où on peu lire à propos, naturellement, de la situation de la crème glacée et des yaourts:

> La décision des États-Unis n'a rien d'équitable et le gouvernement canadien s'y est fermement opposé.

Ces commentaires diffèrent complètement de ceux que nous avons entendus ici aujourd'hui de la part des critiques de l'opposition. Il est clair que le gouvernement est très en faveur d'une commercialisation organisée dans notre pays qui fait maintenant tellement partie intégrante de l'industrie canadienne.

Aujourd'hui à la Chambre, le ministre du Commerce extérieur a commenté la position qui a récemment été

prise à Bangkok, encore une fois, en faveur de la gestion de l'offre dans les secteurs concernés.

Je voudrais parler à nouveau d'un porte-parole australien, qui vit à l'extérieur du Canada, loin des conflits et des discussions internes qui peuvent avoir lieu ici à propos des diverses initiatives commerciales. D'après l'article, la délégation canadiennne a fait l'objet de certaines critiques quand le ministre australien du Commerce, Michael Duffy, a dit aux journalistes locaux que l'insistence du Canada à protéger son industrie laitière pourrait empêcher d'atteindre un consensus final.

Ce n'est pas ce que nous entendons ici aujourd'hui, mais un accord a résulté de cette réunion. Le Canada a maintenu ses arguments et le groupe Cairns continue de jouer un rôle de premier plan pour tenter de susciter une trêve dans les guerres commerciales internationales. La Canada a maintenu sa position en faveur de la gestion de l'offre.

C'est le type de rôle que le gouvernement a joué au cours des derniers mois et des dernières années et qu'ilil continuera de jouer à l'avenir. À mon avis, les témoignages que j'ai présentés ici aujourd'hui et qui viennent de personnes qui ne font pas de l'esbroufe, comme on en voit souvent dans cette Chambre, témoignent clairement de l'appui accordé au gouvernement.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir sur la motion de mon collègue d'Algoma (M. Foster), motion qui est très négative vis-à-vis l'agriculture au Canada.

Dans son entrée en matière, mon collègue a fait allusion à la visite des agriculteurs que nous avons eue la semaine passée, principalement de ceux du Québec et de l'Ontario, et il n'a pas mentionné les raisons qui ont motivé ces agriculteurs à venir nous visiter. Et s'il avait bien écouté, il aurait compris que nos agriculteurs sont venus nous demander de protéger leur acquis. Évidemment la situation n'est pas idéale, mais ils savent très bien qu'ils sont protégés par toutes sortes de mesures que le gouvernement a mis en place, et c'est pour s'assurer que ces mesures ne seront pas mises en péril par les négociations actuelles qu'ils sont venus nous voir.

Je pense que je vais tenter de faire un tour d'horizon et, en faisant mon tour d'horizon de la situation, je pense que l'on va s'apercevoir que c'est moins dramatique et que c'est plus positif que ce que la motion de mon collègue d'Algoma peut prétendre.

Il est vrai que l'agriculture canadienne et le secteur agroalimentaire dans son ensemble se trouvent à un tournant de leur histoire. Nous devrons probablement nous engager dans des changements audacieux pour être prêts à répondre aux nouveaux besoins de l'agriculture des années 1990 et du XXI^{e} siècle.

Mais d'abord, il importe d'expliquer dans quel contexte s'amorçent de tels changements. Nous venons de traverser ces cinq dernières années une période qui, à certains égards, a été pire que la crise des années 1930. Les conséquences des taux d'intérêt élevés du début de la présente décennie et des programmes de financement mal conçus ont entraîné des problèmes nombreux et majeurs, dont on commence à peine à se sortir.

La conjoncture économique y est certainement pour quelque chose mais, pour répondre à la motion de blâme de l'opposition, il importe également de replacer les choses dans leur véritable contexte. Nous subissions encore aujourd'hui les séquelles de l'imprévoyance et d'une vision économique dépassée qui a caractérisé le début de la présente décennie.

Monsieur le Président, nos collègues d'en face s'efforcent tant bien que mal de jouer leur rôle d'opposition en cette Chambre, mais ils devraient peut-être d'abord effectuer leur propre examen de conscience.

Il faut remonter aux années 1970 et à la flambée du prix des terres pour retracer ce qui fut en large partie à l'origine des problèmes de financement qui s'ensuivirent. Ceux qui ont acheté alors que les prix atteignaient des sommets historiques se sont placés dans une situation de vulnérabilité extrême.

Nous avons hérité de prêts à faible garantie et à taux d'intérêt élevés avec une valeur des terres à la baisse. Les faibles prix agricoles, qui sont davantage le résultat d'une conjoncture complexe, ont eu pour conséquence des arriérés importants dans le remboursement de la dette des agriculteurs, des forclusions, des faillites et une crise de confiance dans le secteur.

• (1720)

Il est évident que les périodes de sécheresse que nous avons connues, de même que la guerre commerciale impitoyable que se sont livrée les Américains et les pays de la Communauté économique européenne ont ajouté aux difficultés pourtant déjà nombreuses.

Ceci dit, nous sommes heureux de constater que le nombre des faillites diminue depuis 1985. De 353 qu'il était cette année-là, il est tombé à 220 en 1988. Au cours des huit premiers mois de 1989, la tendance s'est maintenue au Canada avec une autre diminution moyenne de 2 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1988. La débâcle a été enrayée et on entrevoit enfin des signes avant-coureurs d'améliorations.

Non seulement l'endettement agricole est-il à la baisse, mais le montant des dettes en souffrance recule également. De plus, on prévoit que les frais d'intérêt représenteront 13 p. 100 des dépenses d'exploitation totales en 1989, soit 19 p. 100 de moins qu'en 1981 et à peine davantage que durant les années 1970. En réalité, s'il y a eu accroissement des taux d'intérêt au cours de la dernière année, il faut retenir que cela ne fera augmenter que d'un peu moins de 2 p. 100 les frais d'exploitation des agriculteurs.

Le revenu moyen de la famille agricole atteint maintenant à peu près le même niveau que celui des autres familles canadiennes. L'exploitation familiale demeure somme toute en assez bonne posture au terme des années 1980. En 1987, l'avoir propre moyen des exploitations agricoles canadiennes était de 80 p. 100, ce qui représentait une équité non négligeable de 373 000 $. Quant aux revenus moyens, comprenant le revenu tiré d'un emploi à l'extérieur, il se situait autour de 36 000$. En outre, la relève existe et les jeunes se lancent encore dans l'agriculture.

Avant de surmonter ces difficultés, nous avons appris quelques leçons importantes. Nous devons maintenant fonder notre action sur l'expérience acquise et cet exercice est d'ailleurs bien enclenché. Nous devons nous adapter aux changements si nous désirons demeurer concurrentiels dans un marché en constante évolution et de plus en plus global. C'est d'ailleurs pour cela que notre gouvernement a opté pour une planification à long terme. Nous examinons à l'heure actuelle l'ensemble de nos politiques et programmes agricoles afin de les rendre plus efficaces et pour les orienter en fonction des enjeux qui se présentent à nous.

Évidemment, les finances agricoles constituent un élément clé dans l'édification d'un secteur agroalimentaire plus concurrentiel et c'est pour cette raison qu'elles forment une part importante de l'examen. Toutefois, la question des finances agricoles ne doit pas se limiter aux seules questions de crédits. Cela concerne aussi la gestion et le financement des entreprises agricoles, opérations qui font partie du grand système de protection du revenu des agriculteurs.

Compte tenu de fausses idées qui circulent sur la vitalité de l'industrie, il n'est pas surprenant que les opinions soient autant partagées lorsque vient le moment d'établir une politique financière à long terme pour le secteur. Par exemple, les taux d'intérêt subventionnés constituent-ils la réponse aux problèmes financiers de la plupart des agriculteurs ou au contraire, comme le prétendent certains groupes, ces taux ne deviennent-ils pas plutôt une incitation à l'endettement exagéré?

Nous savons que le fait d'offrir du crédit n'est pas suffisant. Au moment où nous envisageons l'avenir, notre objectif doit être de répondre aux besoins de financement tout en aidant les producteurs agricoles à gérer les risques et à éviter les grandes difficultés financières.

Monsieur le Président, nous ne prétendons pas avoir solutionné tous les problèmes. La situation demeure difficile dans certains secteurs, plus particulièrement du côté des céréales et oléagineux, ainsi que dans la production porcine. Il y a encore des exploitations familiales qui ont peine à amortir leur dette.

Toutefois, le gouvernement a déployé des efforts remarquables depuis cinq ans pour redresser la situation. Et je puis assurer l'ensemble des députés de cette Chambre que ce gouvernement continuera d'accorder aux agriculteurs toute l'aide requise pour que leurs exploitations continuent d'être rentables et prospères, même dans le contexte des objectifs de gestion financière responsable qu'il s'est fixés.

Monsieur le Président, vous me faites signe que je dois terminer mes remarques. Nous devons répondre à toutes ces questions et à d'autres encore pour aider l'agriculture à se préparer adéquatement aux années 1990. Comme vous pouvez le constater, on ne saurait attribuer à l'actuel gouvernement les difficultés des agriculteurs. Au contraire, nous sommes persuadés que des efforts considérables ont été déployés pour redresser la situation et les mécanismes sont en place afin de nous ajuster rapidement aux nouveaux défis de la globalisation des marchés qui est déjà amorcée.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je remercie le député. Si la Chambre le permet, la présidence propose, dans le temps qui reste, qu'elle accorde la parole au député d'Okanagan—Shuswap pendant cinq minutes, puis que l'opposition officielle termine le débat. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir, vu le peu de temps qui reste pour les autres qui veulent le faire.

Le député qui m'a précédé a parlé des initiatives gouvernementales en agriculture. Nous serions plutôt portés à parler de notre côté de la Chambre du manque d'initiatives.

L'idée d'instaurer des règles de jeu équitables est tout simplement impossible à réaliser compte tenu de la réalité canadienne. Nous sommes en effet défavorisés par une saison agricole plus courte, des niveaux de production plus faibles à cause de l'économie d'échelle, des coûts plus élevés pour le transport, la construction et, naturellement, pour l'énergie, car notre climat est plus froid que celui de nos concurrents agricoles au sud. Il est donc impossible d'instaurer ces règles équitables comme le voudraient les députés ministériels. Nous croyons, en fait, qu'une agriculture viable au Canada exige une participation considérable et soutenue du gouvernement.

Je rappelle d'ailleurs à la Chambre que la Commission Macdonald, dans le rapport détaillé qu'elle a déposé, recommande que l'agriculture soit exclue de l'Accord de libre-échange que nous venons de signer et dans lequel nous sommes engagés. Malgré la recommandation de la commission, le gouvernement a conclu un Accord de libre-échange des produits agricoles et les États-Unis ont obtenu des concessions majeures comme la réduction des pouvoirs de la Commission du blé, la suppression des subventions au transport et l'abandon graduel des tarifs agricoles. Si ce n'est pas capituler devant les demandes américaines, je ne sais pas ce que c'est. Je crois que cela compromet dangereusement tout le concept de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation, ainsi que la stabilité que ces offices procurent au secteur agricole au Canada.

En effet, l'article 703 de l'Accord de libre-échange, que nous venons de signer, traite de l'accès aux marchés des produits agricoles et dit que, pour faciliter le commerce des produits agricoles, les parties, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, doivent oeuvrer ensemble à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant ou en réduisant les barrières aux importations. Cela vise les systèmes de structuration des prix, comme les offices de commercialisation et les offices de gestion de l'offre, qui sont essentiels à la stabilité de l'industrie. Lorsqu'ils disparaîtront, ce sera très difficile pour tous les agriculteurs canadiens d'être compétitifs.

Je dois signaler que l'American Farm Bureau a conclu, au sujet de l'Accord de libre-échange, qu'une fois que les droits de douane seront éliminés, les céréales, les produits de boulangerie, la volaille, les oeufs et les produits laitiers des États-Unis envahiront le marché canadien et mineront les pouvoirs des offices de commercialisation. Dans le document intitulé *Western Perspectives* qui a été rédigé en avril 1988, le ministre admettait lui-même que de nombreux emplois seraient perdus en Colombie-Britannique dans le secteur agricole à cause de l'Accord de libre-échange et même que toute l'industrie agricole y perdrait.

L'Accord de libre-échange fera pratiquement mourir la région d'Okanagan—Shuswap, en Colombie-Britannique, qui cultive principalement les fruits à chair tendre. Il sera très difficile pour ces agriculteurs de soutenir la concurrence lorsque la structure tarifaire tombera.

• (1730)

J'ai eu des entretiens avec des agriculteurs de la vallée de l'Okanagan qui ont détruit leurs vignes l'an dernier. Je leur ai demandé par quoi ils allaient les remplacer. Ils ont répondu qu'ils ne planteraient rien et qu'ils vendraient plutôt leurs terres parce que, quel que soit le genre de culture, ils n'arriveraient pas à soutenir la concurrence.

Il y va de la survie de toute une industrie. Il est pour le moins étonnant d'entendre le gouvernement dire que le secteur agricole est florissant. Comment se fait-il alors que 7 000 agriculteurs soient venus manifester devant le Parlement la semaine dernière pour exiger du gouvernement des mesures visant à garantir la survie de l'agriculture canadienne?

Je parle au nom des agriculteurs de la vallée de l'Okanagan, et de la Colombie-Britannique, mais aussi de ceux de tout le Canada. L'avenir du secteur agricole canadien est gravement menacé. Nous ne pourrons soutenir la concurrence dans un marché où les règles du jeu seront les mêmes pour tous, en raison des conditions climatiques et de la situation géographique particulières du Canada. Nous devons le reconnaître et protéger notre secteur agricole.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais, en débutant, féliciter l'honorable député d'Algoma, ainsi que l'honorable député de Lambton—Middlesex, qui ont proposé aujourd'hui en cette Chambre cette motion de blâme à l'endroit du gouvernement, motion qui se lit comme il suit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement pour son insensibilité à l'égard des énormes difficultés auxquelles font face les agriculteurs du Canada et la population rurale du Canada [. . .]

Monsieur le Président, je crois que l'agriculture canadienne est en situation précaire. Le 21 novembre dernier avait lieu, ici même au Parlement, une des plus grandes manifestations de mécontentement du secteur agricole dans la dernière décennie. En effet, monsieur le Président, je crois que la seule manifestation agricole qui comptait peut-être plus d'agriculteurs que celle du 21 novembre était celle de 1973-1974, à l'époque où les producteurs laitiers revendiquaient de meilleurs systèmes ou des ajustements aux systèmes de gestion des approvisionnements, systèmes bien sûr qu'aujourd'hui ces mêmes agriculteurs-là veulent protéger.

Qu'est-ce qui a provoqué, de plus, ces manifestations agricoles? Monsieur le Président, ce sont les raisons suivantes: D'une part, les agriculteurs canadiens sont inquiets face aux positions prises et aux positions non prises également, je dois dire, du gouvernement actuel, aux négociations du GATT, qui ont présentement lieu. On sait, bien sûr, que l'article 11 du GATT est menacé par des positions prises par un bon nombre de pays, d'une part, le groupe des pays du Cairns et, dans un deuxième temps, les États-Unis d'Amérique. Ces pays-là, bien sûr, veulent affaiblir ou rallier complètement les mesures du GATT qui nous permettent, au Canada, d'avoir des systèmes de gestion des approvisionnements.

D'ailleurs, monsieur le Président, on a vu, dans les derniers mois, que les États-Unis d'Amérique avaient pleinement l'intention de nous empêcher et avaient même fait appel au GATT pour empêcher le Canada d'imposer des restrictions quantitatives sur l'importation de crème glacée et de yogourt. Le plus ironique, monsieur le Président, c'est que les États-Unis mêmes sont exempts par voie d'un article spécial du GATT de ces mêmes mesures qu'ils veulent nous imposer. C'est-à-dire que les États-Unis veulent avoir accès au Canada en ce qui a trait à l'exportation de yogourt et de crème glacée tout en ayant eux-mêmes des mesures qui empêchent des exportations de yogourt et de crème glacée du Canada vers les États-Unis. Bien sûr, le Canada n'a aucunement l'intention, au moment où on se parle, d'exporter du yogourt et de la crème glacée aux États-Unis. Le fait demeure quand même qu'il y a deux poids, deux mesures dans ce dossier.

Le document de consultation que nous a proposé le ministre de l'Agriculture inquiète également un bon nombre d'agriculteurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Ce document met en question le système de transport, la mise en marché et plusieurs des programmes d'appui du secteur agricole canadien. En fait, on pourrait même dire que ce rapport, ce document de consultation, dans une certaine mesure, menace l'existence même de nos systèmes de gestion des approvisionnements.

Le dossier des paiements par anticipation pour les récoltes est un autre exemple de négligence de ce gouvernement conservateur d'en face vis-à-vis de la communauté agricole canadienne. Les coupures dans le dossier de l'assurance-récoltes sont encore un autre exemple. Et, finalement, le crédit agricole en est un aussi. On sait que la Société du crédit agricole a présentement un taux d'intérêt d'environ 13 p. 100, soit près de 9 p. 100 plus élevé que le taux d'inflation dans notre pays. Alors, je pense qu'on pourrait dire que c'est le taux d'intérêt le plus élevé dans l'histoire de la Société du crédit agricole, si on mesure le taux réel d'intérêt.

M. Larrivée: Cela a déjà été au-dessus de 20 p. 100!

M. Boudria: Je vois des députés d'en face qui ne sont pas d'accord. Mais je les invite à examiner le dossier de plus près et ils verront, comme moi, que je dis vrai.

J'ai ici, monsieur le Président, un tableau qui a été publié par Statistique Canada et qui indique que, par exemple, en 1977, le taux préférentiel était de 8,5 p. 100 et que l'indice des prix à la consommation était de 7,9, ce qui veut dire en fait que le taux réel d'emprunt à ce moment-là était de moins de 1 p. 100.

Si on parle de 1982. . . Je remarque qu'un député d'en face parle de 1982, le taux préférentiel était de 15 p. 100 et l'indice des prix à la consommation de 10,8. Ce qui veut dire donc un taux réel d'intérêt de 5 p. 100. Or, à l'automne 1989, nous voilà avec un indice des prix à la consommation de moins de 5 p. 100 et, comme je le disais tantôt, le taux préférentiel est de 13,5 p. 100. Nous voyons donc, au moment où nous nous parlons, un taux d'intérêt réel très élevé, même je dirais qu'il est sans doute le plus élevé que nous avons eu dans la dernière décennie nonobstant le fait que nous ne sommes pas dans une période de récession économique ni une période particulièrement difficile en ce qui a trait à l'économie en général. Alors, j'invite les députés conservateurs d'en face à examiner et à demander au ministre responsable, le ministre des Finances, de faire en sorte que ce taux d'intérêt soit abaissé, et de beaucoup.

Monsieur le Président, le temps file et j'aimerais bien pouvoir soulever auprès de mes collègues en Chambre un bon nombre d'autres dossiers, mais, en terminant, j'aimerais soulever le fait que le gouvernement conservateur d'en face, dans son dernier Budget, a infligé des coupures majeures au secteur agricole canadien. Je vous en donne des exemples. Les coupures qui ont été effectuées sont comme il suit: les paiements anticipés pour le grain et les récoltes: coupure de 54 millions de dollars; le programme d'exportation de produits laitiers: coupure de 12 millions de dollars; la Commission canadienne du lait: coupure de 10 millions de dollars; l'assurance-récoltes: coupure de 200 millions de dollars; le transport des grains et de farine: coupure de 60 millions de dollars; la remise en état des embranchements ferroviaires: 48 millions de dollars; le programme des prêts sur denrées: 15 millions de dollars. Au total, monsieur le Président, 399 millions de dollars ont été sabrés du budget agricole pendant

l'année 1989. Inutile de dire que les agriculteurs qui sont venus manifester devant le Parlement au cours de ces derniers jours avaient grandement raison de le faire. Ils nous ont donné un avertissement, monsieur le Président. Les agriculteurs ont dit devant les médias et devant le peuple canadien que si les choses ne changaient pas, ils avaient l'intention de revenir et, lorsqu'ils reviendraient, ils ne seraient pas 7 000, 8 000 ou 10 000, ou je ne sais pas trop le nombre que nous avions l'autre jour, mais qu'ils seraient en fait, 30 000, 40 000 et 50 000. Et je sais que les agriculteurs canadiens sont capables de le faire. Là n'est pas la question. La question est plutôt: Est-ce que les agriculteurs devraient être obligés d'utiliser de telles méthodes pour avoir leur juste part du gâteau? Là, la réponse est non.

• (1740)

Le gouvernement conservateur d'en face devrait s'être déjà aperçu que le peuple canadien veut de l'aide au secteur agricole. Nous voulons conserver un bon secteur agricole, bien vivant, bien en santé au Canada. Un pays qui perd son secteur agricole, éventuellement perd le reste de son économie.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le Canada rural et nos agriculteurs traversent une période difficile. L'indifférence dont le gouvernement fait preuve face aux problèmes du secteur agricole est impardonnable.

À entendre les députés du gouvernement et le ministre chargé à temps partiel de l'agriculture, on croirait que rien n'avait été fait dans ce domaine avant leur arrivée au pouvoir, qu'il n'y avait jamais eu une coopération quelconque entre Ottawa et les provinces ou avec nos partenaires commerciaux. On croirait que les programmes actuels, qui ont donné à notre agriculture une réputation qui fait l'admiration du monde entier, ne sont que pure coïncidence et n'ont jamais été conçus pour répondre à des problèmes particuliers.

Les programmes mis au point dans le passé par un gouvernement libéral et, oui, par le prédécesseur du ministre n'étaient peut-être pas parfaits, mais, pays de l'hémisphère nord qui produit 60 p. 100 de ses denrées alimentaires plus au nord que n'importe quel autre pays du monde, nous avons quand même suscité l'envie des autres pays. Nos cultivateurs comptent parmi les plus efficaces, les plus productifs et les plus soucieux de la qualité dans le monde. Des responsables de partout nous l'ont dit.

Nous avons maintenant un livre vert, *Partenaires dans la croissance*. Le gouvernement y dit que les anciennes politiques étaient erronées, que l'honorable John Wise avait tort, que les programmes de soutien du revenu agricole doivent être modifiés, que la gestion de l'offre doit être réformée et que les agriculteurs doivent être laissés à eux-mêmes. Très franchement, nous avons entendu dire dans la communauté agricole, ce que chacun sait d'ailleurs, que l'ancien ministre de l'Agriculture, John Wise, a donné sa démission parce qu'il était au courant des politiques que le gouvernement allait appliquer et qu'il savait quelles répercussions négatives elles auraient sur les agriculteurs pour lesquels il avait travaillé si fort.

Sans jamais consulter le secteur agricole, le ministre à temps partiel a conçu ses plans devant sauver l'agriculture canadienne. Le rapport est plein d'expressions du genre «libéralisation du commerce mondial», «autonomie», etc. Les agriculteurs qui ont eu le temps d'étudier le document l'ont trouvé condescendant et insultant. Le gouvernement y dit aux agriculteurs que, dorénavant, ils ne pourront compter que sur eux-mêmes. C'est très réconfortant, n'est-ce pas?

Le ministre dit maintenant qu'il est le Messie, que ses prédécesseurs, les organisations agricoles et les cultivateurs ne comprennent rien aux besoins de l'agriculture, qu'il est le seul à connaître.

Comme des milliers d'agriculteurs rassemblés la semaine dernière sur la Colline parlementaire l'ont manifesté bruyamment, le secteur agricole se demande pourquoi le gouvernement actuel jette l'agriculture canadienne aux fauves. Ils nous ont demandé pourquoi nous les abandonnions.

Le ministre a avoué dans son document *Partenaires dans la croissance* qu'il était prêt à abandonner des lignes de produits ou un secteur de l'agriculture si la demande disparaissait sur le marché. Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'arrive-t-il si le marché pour un produit diminue cette année et que les autorités prennent la décision de ne pas encourager ou de ne pas soutenir ce secteur?

Comme la plupart des gens le comprennent, on ne peut tout simplement ouvrir ou fermer le secteur agricole et la production agricole comme un robinet. Une fois perdue, il faut du temps pour rétablir la production. Il faut du temps pour rétablir ces chaînes de production, et si on en a besoin plus tard, on perd les chiffres de vente d'autrefois et les marchés à venir. Plus grave, on dépend maintenant de quelqu'un d'autre pour cette production. Cela devient un grave problème quand on dépend d'un autre pays pour la production de ses aliments. Est-ce là

ce vers quoi nous nous dirigeons? Je vous le dis, c'est vers cela que nous nous dirigeons sous le gouvernement actuel et ses politiques en matière agricole et commerciale.

On mettra davantage l'accent sur la commercialisation; or, la société Canagrex avait été créée précisément à cette fin. Le gouvernement a supprimé ce programme d'exportations agricoles. Franchement, le gouvernement et le ministre rejettent systématiquement toutes les suggestions. Ils n'écoutent pas les agriculteurs canadiens et ne se soucient pas de leur opinion. Ils vont de l'avant aveuglément et suppriment des programmes qui ont rendu notre industrie forte et qui en ont fait l'envie du monde entier.

Voyons brièvement ce que le gouvernement a fait et ce qu'il a l'intention de faire pour notre industrie agricole. C'est une longue succession de promesses non tenues. Avant les élections, les ministres de l'agriculture et du commerce ont déclaré que l'Accord de libre-échange ne ferait pas de tort à l'agriculture et que si on plaçait la crème glacée et le yogourt sur la liste des importations contrôlées, il n'y aurait aucune conséquence et l'industrie serait protégée.

Nous voyons maintenant la réalité: ces produits sont soumis au harcèlement des États-Unis. Un groupe d'experts du GATT a jugé que les restrictions portant sur la quantité de crème glacée et de yogourt admis au Canada n'étaient pas conformes aux obligations du Canada dans le cadre du GATT. Franchement, le ministre aurait dû le savoir. Il n'aurait pas dû faire croire aux agriculteurs de tout le pays que leur industrie serait protégée.

L'industrie du tabac, une industrie de première importance dans ma circonscription, a été aussi détruite par le gouvernement. Durant la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'Ottawa voulait que l'industrie du tabac sache qu'il l'appuierait durant sa période d'adaptation. Peu après les élections, le gouvernement a réduit les programmes de soutien aux agriculteurs qui se réorientaient vers d'autres secteurs. Quelle promesse: le gouvernement leur a coupé 6 millions!

Le gouvernement a poursuivi ses attaques contre l'agriculture dans le budget. La Fédération de l'agriculture de l'Ontario estime que le budget coûtera 120 millions de dollars de plus aux agriculteurs canadiens en taxes sur l'essence et le carburant au cours du présent exercice. Certaines organisations agricoles estiment que le budget coûtera jusqu'à 2 000 $ à chaque agriculteur. Même les fonctionnaires du gouvernement ont dit que chaque agriculteur paiera au moins entre 700 $ et 1 000 $ de plus. Aucun autre secteur n'a été si durement touché par ce budget. Aucun autre secteur n'a perdu autant.

La suppression des prêts sans intérêt accordés en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes coûtera aux agriculteurs 27 millions de dollars de plus. Par rapport à l'ensemble du budget, ce n'est pas là un montant considérable. C'est un petit investissement qui rapportait beaucoup aux agriculteurs canadiens en leur permettant de commercialiser leurs produits de façon à être rémunérés équitablement pour leur travail.

Le gouvernement réduira aussi de 200 millions de dollars le programme d'assurance-récolte pour en rééquilibrer le coût. Les producteurs ont proposé un financement tripartite égal, mais leur proposition a été rejetée. Sans un mécanisme de financement équitable comme celui-là, les primes d'assurance-récolte resteront trop cher pour de nombreux producteurs, particulièrement dans les provinces pauvres, ce qui veut dire que les faibles taux de partipation persisteront dans bien des secteurs. Sans une augmentation de la participation, le besoin économique et politique de programmes spéciaux d'aide aux victimes de désastres continera d'exister comme dans le passé.

• (1750)

L'industrie laitière a été agressée encore une fois. Le budget a enlevé 7 millions de dollars au programme spécial d'exportation laitière et la Commission canadienne du lait va subir une réduction de 7 millions.

Par ailleurs, l'agriculture est injustement maltraitée par la TPS. Le document technique du ministre des Finances portant sur la nouvelle taxe de vente fédérale dit que de façon générale les ventes de terrains agricoles seront soumises aux règles normales de la TPS. Les ventes et locations de terrains agricoles vont être taxables. En d'autres termes, si un agriculteur vend à un autre agriculteur un quart de section, la vente sera soumise à la taxe de 9 p. 100. À ce qu'il semble, même les terres que le père loue à son fils seront taxées. C'est criminel.

Je termine en disant que les programmes du gouvernement actuel à l'endroit de l'agriculture, les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale de protéger l'agriculture de l'Accord de libre-échange et du harcèlement américain, et ses compressions budgétaires ont eu un effet terrible sur notre agriculture et sur les collectivités rurales de l'ensemble du Canada.

C'est une chose que mon parti ne supportera pas. Permettez-moi de préciser qu'au cours de la prochaine campagne électorale les Canadiens vont dire au gouvernement qu'ils rejettent ses politiques agricoles, et qu'il ne

restera pas un seul député conservateur pour représenter le Canada rural de l'autre côté de la Chambre.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je voudrais poser une question.

M. le vice-président: Nous sommes convenus tout à l'heure que la dernière demi-heure serait accordée à l'opposition officielle. Je me rends compte que le secrétaire parlementaire n'était pas alors ici, alors je suggérerai qu'avec la collaboration du député de Winnipeg-Nord-Centre, ce dernier laisse quelques minutes avant 18 heures au secrétaire parlementaire. Est-ce que cela conviendrait?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Débat. Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. David Walker (Winipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour entretenir encore une fois la Chambre de l'avenir de l'agriculture et de l'activité agricole au Canada.

Je commencerai par remercier mon propre parti, et surtout le député qui m'a précédé, d'avoir aidé le Parlement à saisir toute l'importance de cette question. Les députés, encore ici en cette dernière journée de cette courte semaine, ont finalement compris que nos concitoyens prenaient peu à peu conscience de la fragilité de notre économie agricole.

L'occasion se prête bien maintenant pour replacer l'agriculture de l'Ouest dans un certain contexte politique et historique. L'Ouest du Canada doit sa réputation de pays de la contestation politique notamment à la négligence des gouvernements fédéraux successifs qui n'ont pas comblé ses besoins particuliers. La montée du CCF et du Crédit social s'explique en partie par ce manquement de la part du gouvernement central.

L'un des événements les plus marquants dans cette région a été l'ascension des conservateurs sous la direction de John Diefenbaker. John Diefenbaker a symbolisé ce besoin que ressentaient les habitants de l'Ouest de participer à l'exercice du gouvernement. Cette tradition, qui dure depuis les années 50, a été l'un des facteurs à l'origine de la propulsion au pouvoir du gouvernement actuel.

La montée certes timide, mais quand même bien réelle du Parti réformiste du Canada est un phénomène analogue que l'on peut observer actuellement dans l'Ouest du Canada. La population doit se demander maintenant, comme ce fut le cas jadis, en quoi la situation actuelle des agriculteurs de l'Ouest favorise la montée d'un autre parti dans cette région. La vérité, c'est parce que le gouvernement central, Ottawa, ne fait rien pour combler leurs besoins.

Cette constatation est d'autant plus amère pour ces agriculteurs qu'ils croyaient bien avoir élu des gens qui les comprenaient. Or, tout ce qui leur reste en guise de porte-parole, c'est un ministre qui dit que le gouvernement n'a rien pu faire pour les agriculteurs, qu'ils ne devaient s'attendre à rien d'autre, que tout coûte cher, qu'il y a trop de règlements internationaux et que nous avons affaire à un pays dont nous ne pouvons pas soutenir la concurrence. Bref, il ne peut rien annoncer de positif. Il en est réduit à répéter que le gouvernement a fait l'impossible.

Ce n'est pas acceptable pour l'agriculteur de l'Ouest, car nous mettons en danger des gens qui ont misé leur vie, leur carrière, leur famille et leur collectivité sur le succès de leur exploitation. Nous ne pouvons les regarder et dire simplement: «Nous avons bien essayé, mais il n'y a rien que nous puissions faire.»

Notre parti, et c'est tout à son honneur, a continuellement demandé à la Chambre d'augmenter ses activités destinées aux agriculteurs, particulièrement ceux de l'Ouest. Nous avons fait des propositions concernant le financement des exploitations, concernant le GATT, concernant l'accord de libre-échange. Nous avons été le parti des idées. Le parti qui. . .

M. Cardiff: Faut pas exagérer.

M. Walker: Vous ne voulez pas le reconnaître, parce que vous avez dû écouter votre ministre et que maintenant vous êtes gêné. Je ne vous blâme pas. Néanmoins, la réalité c'est que l'agriculteur canadien n'est pas bien servi par ce gouvernement.

Dans le milieu rural, il y a un autre problème dont le gouvernement ne parle pas, c'est l'avenir des communautés qui sont là pour servir l'agriculteur. Des communautés, aussi grandes que Winnipeg ou aussi petites que Carmen ou d'autres dans la région des lacs du Manitoba, sont menacées, en partie par l'échec des exploitations

familiales qui ne sont pas aidées par le gouvernement fédéral en ce qui concerne la commercialisation, le financement, la recherche, etc.

La réalité fait très peur aux jeunes. À une époque nous nous vantions que notre principale exportation était le grain. Aujourd'hui, comme les députés de ce côté le savent, la principale exportation de l'Ouest est sa jeunesse. En fait, le gouvernement de la Saskatchewan tient le compte des gens qui quittent la province à toutes les heures. On peut imaginer les répercussions pour une province qui parle non pas de sa contribution au Produit national brut à toutes les heures, mais de sa perte d'habitants à toutes les heures.

De même, à Winnipeg, notre population change du tout au tout depuis 15 ans, car les gens ne voient aucun avenir dans la ville, notamment du fait du déclin du secteur agricole.

Plusieurs personnes—plusieurs associations et petites villes—ont demandé au gouvernement de prendre des mesures, afin de remédier à l'exode en question, à ce cancer qui ronge les régions éloignées. Il est intéressant de remarquer que même si le ministre de l'Agriculture parle de son propre ministère, il ne se penche jamais vraiment sur les mesures prises pour les services de création d'emplois du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Que fait-on au Secrétariat d'État, afin d'aider les petites associations? Quelles mesures prend-on de façon générale, afin de s'assurer que les gens comprennent qu'il y a un avenir pour eux dans les petites villes du pays; qu'ils peuvent compter sur un système de communications; que le réseau routier, grâce à des ententes fédérales-provinciales, sera entretenu; que le système d'enseignement sera maintenu et qu'ils peuvent compter sur des programmes d'enseignement à distance, par exemple? Ce sont-là toutes des lacunes dans la façon que le gouvernement fédéral aborde la question.

Je suppose qu'on pourrait prétendre que le ministre de l'Agriculture n'a pas le poids voulu, en tant que vice-premier ministre, pour convaincre ses collègues, mais je crois qu'il y a d'autres ministres venant de l'Ouest qui, de temps à autre, se rendent dans les localités concernées, et ils devraient être en mesure de défendre les intérêts des habitants de l'Ouest sur la scène nationale.

Je crois que le Parlement devrait saisir l'occasion de se dégager de l'esprit de parti pour faire face aux problèmes des agriculteurs de l'Ouest. Je crois que nous ne devrions pas nous contenter des débats des journées de l'opposition, de lois inefficaces, d'un système de comités qui ne répond pas aux besoins de ces agriculteurs, ni d'équipes de négociation internationales qui ne comprennent pas tout à fait la situation dans l'ouest du Canada.

Je crois que nous avons la possibilité de nous unir et d'appuyer les motions comme celle d'aujourd'hui qui enfin, disent: «C'est vrai, nous avons fait des erreurs, nous ne faisons pas assez pour l'agriculture et nous devons, dans un geste symbolique, exprimer notre appui.»

Trop souvent, les agriculteurs de l'ouest canadien lisent dans les journaux que l'opposition s'indigne et que le gouvernement reste insensible. Ils deviennent tellement cyniques au sujet du processus qu'ils en viennent à se tourner vers de nouveaux partis politiques parce qu'ils jugent que le Parlement, structuré comme il l'est actuellement, ne peut pas répondre à leurs doléances. Pourquoi croyez-vous que l'idée d'un Sénat élu est si populaire dans l'Ouest? S'ils veulent un Sénat élu, c'est qu'ils ne croient plus que la Chambre des communes puisse faire droit à leurs demandes.

L'Ouest est une terre d'agriculteurs, et non pas de citadins, et notre système punit les agriculteurs parce qu'ils manquent d'appui à la Chambre des communes. Il est temps que les citoyens des zones de forte densité démographique se tournent vers l'Ouest et comprennent qu'en tant que consommateurs, ils ont tout intérêt à assurer la réussite de nos agriculteurs de l'Ouest. Nous ne pouvons pas faire volte-face et déclarer que c'est assez.

Compte tenu de l'esprit de générosité qui règne à la Chambre, je vais interrompre mon exposé un peu plus tôt, ainsi que vous me l'avez demandé, afin de permettre aux membres de l'opposition de dire quelques mots. Je suis sûr qu'ils auront suffisamment des 30 secondes qui suivent pour nous dire tout ce qu'ils ont à dire.

M. le vice-président: La Chambre acceptera, j'en suis sûr, d'accorder au député deux ou trois minutes.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier-ministre président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je dirai au dernier orateur que nous formons le gouvernement et que les siens qui forment l'opposition.

Je prends la parole pour répondre au député d'Haldimand—Norfolk. En effet, chaque fois que celui-ci se lève, il en profite pour blâmer le ministre fédéral de l'Agriculture, un homme qui a consacré presque toute sa vie à ce ministère. S'il avait été présent à la Chambre au début de la journée et s'il avait écouté ce que le ministre a déclaré. . .

M. Speller: J'étais présent à la Chambre.

M. Cardiff: Vous auriez dû écouter lorsque vous étiez à votre siège à ce moment-là, car vous sauriez ce que le parti et le gouvernement ont fait pour l'agriculture au Canada. Prenez courage et écoutez, car c'est quelque chose d'extrêmement avantageux pour nous tous.

Vous parlez de notre livre vert. Que faisons-nous? Presque tous les jours, les journaux publient des articles à ce sujet. En voici un qui dit: «Le rapport du fédéral est bien accueilli.» Or, vous condamnez également cette mesure.

En voici un autre: «Le rapport du ministre de l'Agriculture Don Mazankowski laisse optimistes les porte-parole des producteurs canadiens de poulets et d'oeufs.»

«Je trouve ce document extrêmement encourageant,» a déclaré M. Bill Doyle, directeur général de l'office de commercialisation du poulet de l'Ontario.

Gerry Gartner, directeur général de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, a dit qu'il était d'accord avec les grandes lignes du rapport.

J'ai en main bien d'autres extraits dans cette veine.

M. Walker: Allons donc.

M. Cardiff: Je vous ai écouté, alors vous pouvez bien me rendre la pareille.

M. Walker: Ce que j'ai dit était sensé.

M. Cardiff: Voici une passage tiré du *Ottawa Citizen*:

> Les producteurs canadiens auraient intérêt à moins se soucier du GATT et à écouter les sages conseils du ministre de l'Agriculture, Don Mazankowski. Les offices de commercialisation devraient se préoccuper moins de leurs quotas et de leurs coûts et davantage de leurs clients.

Un autre article du même journal cite Roger Cram, directeur général de l'Office canadien de commercialisation du poulet à Ottawa. Voici ce qu'il a déclaré: «Nous réitérons notre appui à l'initiative prise par M. Mazankowski et nous collaborerons aux pourparlers qui aboutiront. . .»

M. Walker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

En témoignage de notre bonne volonté, nous avons donné au secrétaire parlementaire la possibilité de prendre la parole et je pense que ce n'est que juste qu'il présente ses observations. Toutefois, s'il nous faut des copies d'articles parus dans les journaux, il nous suffit de les commander et nous les recevrons par retour du courrier. Ainsi, s'il a une dernière observation à faire, nous serons ravis de l'entendre.

M. Cardiff: Quoi qu'il en soit, nous avons envisagé des consultations. Le ministre a prévu de consulter les groupements de producteurs spécialisés et tous les ministres provinciaux de l'agriculture.

Un congrès d'orientation a été prévu pour les 11 et 12 décembre prochains et le député est invité à y participer. Au lieu de se contenter de se plaindre et de nous critiquer, pourquoi ne participerait-il pas aux travaux de ce groupe? Le ministre a invité les Canadiens à faire connaître leur point de vue sur les programmes agricoles et l'orientation à donner au secteur.

Monsieur le Président, je vois qu'il est 18 heures. Je vous remercie de votre attention.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

Conformément à l'ordre adopté le mardi 7 novembre 1989, la Chambre s'ajourne au lundi 4 décembre à 11 heures.

(La séance est levée à 18 h 02.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour attirer l'attention de la présidence sur une affaire que je considère comme un mépris flagrant du Parlement. Le jeudi 30 novembre dernier, le gouverneur en conseil a nommé John Basset président du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité et Stewart McInnes membre du Comité. En faisant ces deux nominations, le gouvernement n'a pas obéi à un ordre direct du Parlement et a fait fi de l'autorité du Parlement.

Voici le paragraphe 34(1) de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité:

> Est constitué le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, composé du président et de deux à quatre autres membres, tous nommés par le gouverneur en conseil parmi les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui ne font partie ni du Sénat ni de la Chambre des communes. Cette nomination est précédée de consultations entre le premier ministre du Canada, le chef de l'opposition à la Chambre des communes et le chef de chacun des partis qui y disposent d'au moins douze députés.

Il n'y a pas eu de consultations avec l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, M. Broadbent, député d'Oshawa et chef d'un parti qui dispose d'au moins douze députés à la Chambre des communes. Donc, monsieur le Président, compte tenu des faits et des preuves dont je vous résume l'essentiel, la nomination contrevenait directement aux dispositions de l'article 34.

La seule note pertinente est la lettre que le premier ministre a adressée à M. Broadbent le 28 novembre 1989. Si je tiens à lire cette lettre jusqu'à la fin, c'est d'une part qu'elle n'est pas trop longue et d'autre part qu'elle devrait à mon avis être consignée en entier au compte rendu. Elle se lit comme il suit:

> Mon cher Ed,
>
> Je vous écris au sujet de la composition du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité; le mandat de ses membres doit en effet prendre fin le 29 novembre 1989. Or, c'est le gouverneur en conseil qui nomme les membres de ce comité. Comme le stipule le paragraphe 34(1) de la Loi, «cette nomination est précédée de consultations entre le premier ministre du Canada, le chef de l'opposition à la Chambre des communes et le chef de chacun des partis qui y disposent d'au moins douze députés.»
>
> L'honorable Ronald Atkey, l'actuel président du Comité, a exprimé le désir de quitter le Comité à la fin du présent mandat. J'ai donc l'intention de recommander la nomination au poste de président de M. John White Hughes Bassett, officier de l'Ordre du Canada. C'est un citoyen canadien distingué qui a très bien servi le Canada dans la carrière des armes et dans le fonctionnarisme. J'ai également l'intention de recommander la nomination comme membre du Comité de l'honorable Stewart D. McInnes, en remplacement de l'honorable Frank McGee, qui démissionne lui aussi. Messieurs Bassett et McInnes seraient tous deux nommés pour un mandat de trois ans. Enfin, je recommande de maintenir dans leurs fonctions pour deux autres années les autres membres actuels, soit l'honorable Jean-Jacques Blais, l'honorable Saul Cherniak et l'honorable Paule Gauthier.

Je vous signale tout particulièrement la dernière phrase de cette lettre, monsieur le Président:

> J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces nominations, car je me propose de les annoncer prochainement.
>
> Veuillez agréer, cher Ed, l'expression de ma haute considération

Le cabinet de M. Broadbent n'a reçu aucune autre note, si ce n'est cette lettre qui y fut apportée à 15 h 15 le mardi 28 novembre. Évidemment, le gouvernement et le Cabinet du premier ministre savaient pertinemment que M. Broadbent était parti pour Winnipeg afin d'y prendre part au congrès du NPD. C'est précisément à cause de ce congrès que la Chambre avait prolongé son horaire quotidien pour étudier le projet de loi C-43. Je le répète, le gouvernement et le Cabinet du premier ministre en étaient parfaitement au courant.

Encore une fois, la lettre se terminait par la phrase suivante:

> J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces nominations, car je me propose de les annoncer prochainement.

Comme la lettre ne fixait pas de délai, les collaborateurs du député d'Oshawa ont pensé que le premier ministre communiquerait de nouveau avec lui à son retour de Winnipeg. Le Cabinet du premier ministre n'a fait aucun effort ni pour communiquer par téléphone

avec M. Broadbent ni pour l'atteindre à Winnipeg, de sorte que M. Broadbent, député d'Oshawa, n'a pu faire savoir ce qu'il pensait de cette nomination avant que le premier ministre ne l'annonce.

• (1110)

M. le Président: Il me semble que le député a très bien expliqué la situation. Je le remercie de s'en être tenu aux faits dont je dois tenir compte en ce qui concerne la lettre et l'absence présumée de réponse.

Le député a signalé que cela semble à première vue incompatible avec les dispositions de la loi. Je vais examiner la question. Le député a formulé son objection de façon très succincte et je l'en remercie. A-t-il quelque chose à ajouter?

M. Brewin: Juste un mot, monsieur le Président. Je voudrais insister sur le lien entre l'article 34 et le Parlement. Il ne s'agit pas d'une simple violation de la loi.

L'article 34 a été intégré à la loi afin que le Parlement puisse être consulté indirectement, par l'entremise de ses dirigeants, en ce qui concerne cette nomination très délicate. À mon avis, cela va au-delà de la violation occasionnelle d'un article de loi par le gouvernement et, étant donné la structure du CSARS établie par le Parlement en consultation avec les comités pour surveiller le SCRS, je demande au Président de tenir compte de cette relation très spéciale.

M. le Président: Je peux assurer au député que le Président connaît très bien cet article, car il a beaucoup contribué à son inclusion dans la loi il y a quelques années.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais faire quelques observations pour vous aider à décider si la question de privilège paraît fondée de prime abord.

Premièrement, j'alléguerais que, pour soulever la question de privilège, il faut que les privilèges d'un député en particulier aient été violés. Dans ce cas-ci, si des privilèges ont été violés, ce seraient ceux du député d'Oshawa. On ne peut pas défendre les privilèges du Nouveau Parti démocratique ou de l'opposition officielle. On ne peut défendre que les privilèges d'un député en particulier, et je dois admettre que, dans certaines circonstances, ces privilèges ne sont pas respectés. J'ai rarement eu l'occasion d'observer ce genre d'incidents, même si certains prétendent qu'ils se produisent souvent. Il reste qu'il incombe au député d'Oshawa de soulever la question de privilège, s'il estime, bien sûr, qu'il est en droit de le faire.

Deuxièmement, la question est de savoir s'il y a eu consultation. À ce sujet, la lettre envoyée au chef du Nouveau Parti démocratique est très claire. Une lettre similaire a été expédiée au chef du Parti libéral. J'en ai, moi aussi, une copie. Le député a lu, aux fins du compte rendu, quelques extraits de cette lettre. Mais il ne semble pas accorder d'importance au passage où le premier ministre écrit: «J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces nominations, car je me propose de les annoncer prochainement.» Je ferais remarquer que nous voulions ainsi inclure des membres de tous les partis politiques afin d'obtenir un certain équilibre. Nous avons, de toute évidence, atteint notre objectif, puisqu'on retrouve des membres des autres partis. Mon collègue semble prétendre que nous n'avons pas tenu de consultations.

Je soutiens, monsieur le Président, que le député qui a soulevé la question de privilège, le député de Victoria, n'avait aucune raison suffisante de le faire, puisque nous n'étions pas tenus de le consulter. Nous devions consulter le chef de son parti. Et c'est à ce dernier de soulever la question de privilège, s'il estime, en fait, que ses privilèges ont été violés.

Je crois que le premier ministre a été on ne peut plus clair en écrivant: «J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces nominations, car je me propose de les annoncer prochainement.» Je vous ferais aussi remarquer qu'il n'y a qu'un seul parti qui se plaint. J'ignore si l'opposition officielle a l'intention de se lancer dans ce débat. Nous avons la preuve que la lettre a été reçue au bureau de M. Broadbent à 15 h 15 le jour où elle a été expédiée. Je ne sais pas si le député soutient ou non que M. Broadbent a essayé de se mettre en contact avec le premier ministre. De toute évidence, le premier ministre a demandé des commentaires, n'en a pas reçu et a annoncé la nomination.

Je pense que le gouvernement et le premier ministre, en particulier, se sont conformés aux dispositions de la loi. Si le député n'est pas convaincu, il peut contester la validité de la nomination, en affirmant que la loi n'a pas

été respectée, mais il lui faudra présenter ses arguments devant une autre instance que celle-ci.

À mon avis, monsieur le Président, il n'y a absolument rien dans cette affaire qui porte atteinte aux privilèges du député. Le gouvernement a appliqué la loi et je crois qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, quoi qu'en pense le ministre de la Justice, j'estime que la question de privilège est fondée et que le député de Victoria avait tout à fait raison de la soulever.

Je vais dire dès le départ qu'à mon avis, les députés n'ont pas, dans le cadre de ce débat, à se prononcer sur la valeur de la nomination en soi, mais nous devons déterminer si les modalités prévues par la loi ont été respectées. Je veux établir très clairement que mes propos ne visent aucun autre but.

Le député de Victoria avait raison de citer l'article 34 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. La loi exige clairement des consultations avec le chef de l'opposition.

Je note que le ministre de la Justice a mentionné la lettre que le premier ministre a envoyée au chef de l'opposition. Je crois savoir qu'il va maintenant déposer ces lettres puisqu'il en a cité une dans son intervention. La lettre, dont je n'ai cependant pas de copie, aurait été reçue au bureau du chef de l'opposition à 15 h 30 le 28 novembre, et la nomination a été faite le 30 novembre.

Je n'étais pas à la Chambre quand la loi a été adoptée. Mais, à mon avis, ce n'est guère consulter que de faire part dans une lettre d'une nomination projetée 48 heures avant de rendre la nomination officielle. Ce n'est assurément pas conforme à l'esprit de la loi, ce dont le ministre de la Justice est tout à fait conscient. Il est en porte-à-faux, car il essaie de défendre ce que j'estime indéfendable.

Je pourrais lui citer une autre loi, et ses propos, monsieur le Président, m'incitent à signaler deux autres cas à la Chambre. Voici en quels termes le vice-premier ministre m'a répondu le 18 avril dernier, pendant la période des questions, au sujet de la nomination d'une commission d'enquête sur la loi électorale:

> Monsieur le Président, il est exact que nous attendions le rapport du directeur général des élections pour voir les recommandations qu'il ferait. J'ai déjà discuté avec lui du mandat que l'on pourrait envisager. Nous sommes en train de préciser ce mandat et j'espère pouvoir en discuter très prochainement avec mes collègues d'en face.

C'est la réponse qu'il m'a donnée. Nous avons appris, il y a deux semaines, qu'une commission avait été nommée par le gouvernement pour étudier les lois électorales du Canada. Nous n'avons pas été consultés sur le mandat ou la composition de la commission. Le chef de l'opposition n'a pas été consulté. Je crois savoir que le chef du Nouveau Parti démocratique ne l'a pas été non plus. Notre chef adjoint ne l'a pas été plus que moi, qui suis le critique de notre parti pour les questions électorales.

Mais il n'y a eu, en fait, aucune discussion de ce genre malgré les demandes répétées que j'ai présentées par le biais de demandes de renseignements.

Le paragraphe 7(1) d'une autre loi, la Loi sur le Centre international des droits humains et du développement démocratique, prévoit un conseil d'administration composé d'un président du conseil d'administration, du président du centre et de 11 autres administrateurs.

Au paragraphe 7(2), on précise que toutes les nominations effectuées conformément à cet article doivent être faites par le ministre de concert avec le chef de l'opposition et le chef de tout autre parti reconnu à la Chambre des communes.

Si je me fie aux rumeurs qui circulent dans la presse, on pourrait sous peu nommer une personne au conseil et désigner un président du conseil. Or, là encore, il n'y a eu aucune consultation jusqu'à maintenant avec le chef de l'opposition. Il se peut qu'on ait consulté l'autre parti, je l'ignore, mais le chef de l'opposition n'a absolument pas été consulté.

Je le répète, j'espère que des consultations seront entreprises et qu'on ne se contentera pas d'un avis de 48 heures donné par lettre. J'aurais souhaité que le premier ministre téléphone au chef de l'opposition et lui signifie son intention de discuter de cette question.

M. McDermid: On ne pouvait le trouver.

M. Milliken: Le chef de l'opposition était parmi nous la semaine dernière; c'est un fait bien connu. L'honorable ministre d'État à la Privatisation le sait pertinemment. Le chef de l'opposition était parmi nous la semaine dernière, afin de poser des questions. On aurait pu facilement l'appeler et entreprendre des discussions. En toute déférence, je pense que c'est ce qu'on entend par consultations. Si le premier ministre choisit de consulter les intéressés par lettre, il doit prévoir un délai raisonnable. Or, selon moi, un délai de 48 heures est tout à fait inacceptable.

• (1120)

La question de savoir si oui ou non la question de privilège est soulevée par le député voulu, n'a, selon moi, rien à voir avec ce qui nous intéresse. Que je la soulève au nom du chef de l'opposition ou que le député de Victoria la soulève au nom du chef du Nouveau Parti démocratique importe peu.

Le fait est qu'on a violé les privilèges de certains députés et qu'en l'absence de consultations, ce sont les privilèges de tous les députés qui ont été violés par le gouvernement, et j'invite Votre Honneur à en décider ainsi.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je trouve cela un peu curieux quand même qu'à ce point-ci, lorsque je vois le député de Victoria et le député de Kingston et les Îles se lever sur une question de privilège, je n'ai malheureusement pas été prévenu du point soulevé, ce qui fait que je n'ai pas la loi avec moi. Mais ce que je comprends, c'est que la loi oblige le premier ministre à consulter, et d'après les documents qui ont été lus et déposés, ces documents démontrent en fait que le premier ministre a effectivement consulté.

Je peux comprendre que le délai dans les circonstances peut nous apparaître relativement court. Mais je trouve quand même curieux en fait que les deux députés en cause se lèvent au nom de leurs chefs respectifs et je n'ai aucune démonstration à l'effet que ces lettres ont peut-être et même probablement suivi des conversations verbales entre les différents chefs de partis. D'autant plus que si on veut bien être honnête et s'ouvrir les yeux comme il le faut et arrêter de jouer à la vierge offensée, il est probable même que l'ancien chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ait discuté de cette nomination lorsqu'il discutait lui-même de son avenir avec le premier ministre.

Une voix: Il n'a pas discuté!

M. Tremblay (Lotbinière): Alors, qu'on arrête de jouer aux vierges offensées et qu'on constate que non seulement effectivement la loi a été respectée, mais probablement—à moins qu'on entende les personnes directement intéressées—son esprit également, monsieur le Président.

Là-dessus, je corrobore effectivement le ministre de la Justice. S'il y a une question de privilège, c'est aux chefs des deux partis de l'opposition de la poser et de nous dire globalement si ces lettres aussi ne suivaient pas des conversations privées antérieurement tenues.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux traiter de la remarque qu'a faite le leader parlementaire du gouvernement et selon laquelle le député dont les privilèges auraient été violés n'a pas soulevé la question de privilège.

Selon moi, il n'est pas nécessaire que la question de privilège soit soulevée par un député qui estime être personnellement victime de la présumée atteinte au privilège. Après tout, le commentaire 16 du Beauchesne dit:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers.

Il arrive très souvent que des députés soulèvent la question de privilège et que l'argument soit accepté sans qu'on laisse entendre qu'on a porté atteinte aux privilèges de ces députés.

Je veux souligner par exemple la question de privilège que le chef de l'opposition officielle a soulevée il y a plusieurs mois concernant les annonces que le gouvernement a fait paraître dans les journaux. Ces annonces donnaient à penser que la Chambre avait pris une décision au sujet du projet de taxe sur les produits et services, alors qu'il n'en était rien.

Il y a effectivement des cas où la question de privilège est soulevée par un député su sujet de quelque chose qui le concerne personnellement. Cependant, en général, je ne crois pas que cela soit obligatoire. Si la question de privilège soulevée par le député de Victoria est valide à tous les autres égards, le fait que ce soit lui qu'il l'ait

soulevée plutôt que le député d'Oshawa ne devrait pas entrer en ligne de compte.

Deuxièmement, je veux dire quelques mots au sujet du point soulevé par le député conservateur qui vient de parler. Autant que je sache, il n'y a eu aucune conversation entre le chef de l'opposition et le premier ministre au sujet de la nomination des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. S'il sait des choses que je ne sais pas, je voudrais bien qu'il en informe la Chambre, mais je crois que je suis mieux placé que lui pour renseigner la Chambre sur ce sujet.

Le problème que je vois relativement à cette méthode de consultation, c'est qu'il n'était pas clairement précisé dans la lettre en question à quel moment une réponse devait être donnée. Si j'ai bien compris, la lettre disait simplement qu'il fallait répondre au premier ministre «prochainement».

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Cela veut-il dire qu'il faut répondre dans 24 heures, 48 heures, une semaine, deux semaines ou 10 minutes?

Si le premier ministre voulait obtenir une réponse dans un certain délai et s'il avait l'intention de tenir de véritables consultations, il aurait dû le préciser clairement dans la lettre.

Le charabia que nous servent les ministériels montre qu'ils n'ont pas d'arguments assez forts pour défendre leur cause avec succès; autrement, ils ne bafouilleraient pas de cette façon. Il est évident qu'ils se sentent très mal à l'aise, et ils se rendent compte, je pense, que le problème vient de ce que le gouvernement tourne le dos non seulement à la lettre mais à l'esprit de la loi qui prévoit des consultations.

Peut-être que superficiellement et juridiquement, l'envoi d'une lettre demandant une opinion sur la nomination des membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité répond à une exigence de la loi.

Mais il faut également tenir compte de son esprit, de l'intention du législateur. Si le gouvernement voulait vraiment se conformer à la loi, il aurait expédié sa lettre assez tôt pour permettre des vérifications, une réflexion et des conversations au besoin.

En outre, pour ce qui concerne un autre cas de ce genre évoqué par le député de Kingston et les Îles, une lettre du premier ministre demandant un avis sur la nomination au nouvel Institut international des droits de la personne aurait dû être expédiée depuis longtemps. Ce qui n'a pas été fait. Le leader parlementaire du gouvernement n'a pu nous en fournir d'explication.

M. Lewis: On ne m'en a pas demandé.

M. le Président: Il convient, je pense, de s'en tenir au sujet évoqué par le député de Victoria dans son rappel au Règlement. C'est un sujet bien défini. Un sujet très clair. Il y a peut-être d'autres questions que le chef de l'opposition officielle et le ministre de la Justice aimeraient examiner. En tout cas, il faudrait que cela soit évoqué à un autre moment et dans un autre contexte.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je désire terminer mon intervention en rectifiant une chose que je viens de dire.

Il est exact, je pense, que le leader parlementaire du gouvernement n'a pas eu la possibilité de répondre à l'argument que je répétais d'après ce qu'avait dit initialement le député de Kingston et les Îles, et pour être juste. Il faut que je lui en donne acte.

Je résumerai et je terminerai en disant que ce n'est pas nécessaire dans le cas présent, pour ce qui concerne le sujet évoqué par l'ex-chef du Nouveau Parti démocratique. Il suffit simplement qu'il soit soulevé, comme l'a fait le député de Victoria.

Deuxièmement, ce qui confirme les mérites de la question de privilège et ce qui l'appuie, c'est que l'on n'a respecté ni la lettre ni l'esprit et l'intention de la loi, laquelle exige des consultations.

M. le Président: Le ministre de la Justice a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Lewis: Monsieur le Président, on a suggéré plus tôt que je dépose une copie de la lettre adressée par le premier ministre au chef du Nouveau Parti démocratique, lettre dans laquelle on disait: «Je voudrais connaître votre opinion au sujet de ces nominations que je voudrais annoncer prochainement.» Je suis prêt à déposer copie de cette lettre.

Je ne comprends pas, monsieur le Président, pourquoi le chef néo-démocrate n'a pas répondu au premier ministre s'il avait une opinion.

M. Milliken: Parce qu'il était à Winnipeg.

M. Lewis: Je comprends qu'il était à Winnipeg.

Privilège

• (1130)

Je voudrais bien, lorsque vous rendrez votre décision sur cette question, que vous disiez à la Chambre si, oui ou non, cette question de privilège aurait dû être soulevée par le député d'Oshawa. Je n'aime pas dire cela en son absence, mais c'est lui qui n'a pas répondu à la lettre du premier ministre.

M. le Président: Je vais entendre le député de Victoria, en lui demandant d'être bref.

M. Brewin: Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. Premièrement, sur la question de savoir si j'avais le droit de soulever cette question de privilège, le leader à la Chambre du gouvernement a présenté les faits comme si on avait porté atteinte aux seuls privilèges du député d'Oshawa.

Je ne soulève pas la question de l'atteinte aux privilèges personnels du député d'Oshawa, je dis que c'est un outrage au Parlement et à l'autorité du Parlement. Je prétends que n'importe quel député pouvait soulever cette question de privilège.

Deuxièmement et plus particulièrement, le député d'Oshawa avait ce rôle en sa capacité de chef de notre parti à la Chambre des communes. Je suis le porte-parole de notre parti pour les affaires concernant le SCRS et c'est à ce titre que j'ai soulevé la question de privilège.

Troisièmement, en ce qui a trait aux conversations, je répète que le député d'Oshawa m'a dit personnellement qu'il n'avait pas reçu de communication personnelle et qu'il n'avait parlé de cela ni avec le premier ministre ni avec qui que ce soit dans son cabinet. Par conséquent, le premier ministre n'avait pas son opinion sur la nomination de M. Bassett, et lui ne savait pas que l'intention du premier ministre était de nommer cette personne.

Je présume que le député de Lotbinière et le leader parlementaire du gouvernement acceptent mes assurances sur ce point, au moins pour vous permettre de décider si la question paraît à première vue fondée. Vous n'avez pas à établir hors de tout doute la véracité de mon affirmation, mais le gouvernement ne l'a pas contestée. Le leader parlementaire du gouvernement n'a présenté aucun élément de preuve établissant qu'il y a eu consultations ou communications autres que la lettre reçue au bureau du chef du NPD après son départ pour Winnipeg.

M. le Président: Je crois disposer de tous les renseignements nécessaires. Le député de Kamloops demande la parole; il a peut-être des renseignements nouveaux à porter à mon attention.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je n'interviendrai que brièvement. Nous voulons passer aux affaires courantes, mais évidemment, la question est importante.

Comme d'autres l'ont souligné avant moi, la loi exige des consultations. Je pense qu'il serait utile de nous rappeler ce que signifie consultation. D'après le *Petit Robert*, consultation signifie prendre avis.

De toute évidence, le chef du Nouveau Parti démocratique de l'époque n'a pas pris part à des consultations. Il n'a pas donné de réponse. En d'autres mots, le premier ministre n'a fait qu'informer le chef du NPD de ses intentions. C'est d'accord, mais la loi est très explicite: il fallait ensuite un dialogue entre deux personnes.

Il n'y a pas eu de dialogue et, comme les députés qui m'ont précédé l'ont clairement démontré, 48 heures suffiraient difficilement à organiser un échange sur un sujet d'une telle importance. C'est tout, j'ai terminé.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Très brièvement, monsieur le Président, je vous remercie infiniment. Je ne conteste pas que le député de Victoria (M. Brewin) ait le droit de poser une question de privilège, et je pense que le leader de l'Opposition officielle était très juste. Mais en tant que Président de cette auguste assemblée, vous devez d'abord vous en tenir en fait au niveau de la lettre de la loi, et non pas de son esprit, à moins que la lettre ne soit pas claire. Or, la lettre de la loi est très claire. Les documents déposés nous demandent s'il y a eu consultation, peut-être pas assez de temps selon vos appétits, mais le fait, c'est que la lettre de la loi a été respectée.

Si l'esprit de la loi n'a pas été respecté, et c'est là où j'en viens, monsieur le Président, nous devons entendre les personnes directement touchées, et non pas par personne interposée, encore une fois, au niveau de l'esprit de la loi. Quant à la lettre de la loi, des documents sont

déposés à l'effet que l'article 34 de ladite loi a été respecté. Point final. Voyons donc!

M. le Président: Encore une fois, je remercie l'honorable député de Lotbinière pour son intervention.

[*Traduction*]

J'ai bien écouté la discussion et je prends donc la question en délibéré. Mais je rappelle que je sais faire la distinction entre la violation des privilèges et le mépris de la Chambre. Je vais me rendre également à la demande du ministre de la Justice en tâchant d'établir avec plus d'exactitude si possible, en quelles circonstances un député peut soulever la question de privilège.

Je tâcherai d'élucider cette affaire et j'en reparlerai à la Chambre. Pour la gouverne des intéressés, rappelons que cette discussion est survenue après que le premier ministre eut envoyé, semble-t-il, des lettres au chef de l'opposition officielle et au chef du Nouveau Parti démocratique d'alors pour avoir leur avis. Pour une raison ou pour une autre, on ne lui a pas répondu et la nomination en question a été effectuée plusieurs jours plus tard. Voilà pour les grandes lignes de cette affaire. La loi exige qu'il y ait consultation. On s'est demandé ce que cela voulait dire, mais c'est, en tout cas, la question que je dois trancher. Je vous remercie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE REMISE DE DROITS DE DOUANE

PRÉSENTATION DU RAPPORT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Parlement sur les nouveaux décrets de remise de droits de douane approuvés au cours des six mois se terminant le 30 septembre 1989.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DE LA XXIIE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la XXII^{e} Réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France, qui s'est déroulée du 21 au 29 octobre 1989, à Paris, et dans la région du Languedoc—Roussillon.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement et certifiée conforme par le greffier des pétitions, émanant de plusieurs habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires donnent toute sorte de raisons pour expliquer pourquoi ils sont opposés à la taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement du Canada d'encourager le gouvernement à non seulement ne pas adopter cette taxe, mais, en fait, à se remettre à l'étude et à s'efforcer de procéder à une vraie réforme fiscale.

VIA RAIL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter des pétitions au nom de citoyens canadiens qui s'inquiètent vivement des réductions des services de VIA Rail dans notre pays opérées par le gouvernement. Les électeurs de ma circonscription de Northumberland sont particulièrement alarmés parce qu'il y a tous les jours 400 ou 500 trains en partance de ma circonscription principalement vers Toronto. Au stade actuel, le 16 janvier prochain, ils n'auront plus qu'une seule possibilité de se rendre à Toronto et le voyage durera quatre heures, ce qui est absolument inacceptable.

Ils demandent au gouvernement de suspendre l'application des propositions de réductions des services de VIA Rail.

Affaires courantes

• (1140)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour présenter une pétition au nom d'un certain nombre de producteurs de la Saskatchewan. Ce sont des agriculteurs venant des endroits suivants: Melville, Waldron, Yorkon, Neudorf, Kamsack, Grayson, Langenburg, Melville, Kenora, Preeceville, Grayson, Unity Norquay, Duff et Esterhazy. Ces gens sont inquiets parce que le gouvernement a décidé que le mandat de la Commission canadienne du blé n'incluait plus l'avoine, et ils demandent que la Loi sur la Commission canadienne du blé soit modifiée afin que l'avoine et l'orge soient protégées comme l'est actuellement le blé en vertu de cette commission, et que le gouvernement ne puisse dorénavant retirer unilatéralement l'avoine du mandat de la Commission et nuire à l'efficacité de cet organisme.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer aujourd'hui encore une fois une pétition sur la taxe de vente sur les biens et les services proposée par ce gouvernement.

Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que les centaines même les milliers de gens qui ont bien voulu signer ces pétitions, des personnes dans ma circonscription et d'ailleurs, veulent faire savoir d'une façon claire et précise à ce gouvernement qu'ils s'objectent à cette taxation inusitée et exceptionnelle visant à imposer encore aux Canadiens une nouvelle taxe de 9 p. 100 sur tous les biens et les services. Ces gens-là soutiennent que cette taxe sera cachée dans le prix de vente; s'appliquera pratiquement à tout ce que les Canadiens achèteront; que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et les services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à revenu faible et moyen; que l'imposition de cette taxe créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises. Et tous ces Canadiens s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et les services qui constitue, d'après eux, un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées mais aussi à faire face à une hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et à un taux de chômage élevé.

Monsieur le Président, à ces causes, ces gens demandent humblement que le Parlement rejette cette nouvelle taxe sur les produits et les services.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de demander au gouvernement, au nom d'habitants de la Saskatchewan, de ma propre collectivité de Domremy et de collectivités avoisinantes et autres, de rejeter le projet de taxe actuel sur les produits et services et de réformer le régime fiscal actuel afin qu'une taxe de ce genre soit vraiment efficace et ne pénalise pas le Canadien ordinaire.

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter encore une fois à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des centaines de gens du sud-ouest de l'Ontario, qui demandent au gouvernement de ne pas réduire les services de VIA Rail. Les pétitionnaires estiment que ces services sont essentiels et importants pour tout le Canada et notamment pour le sud-ouest de l'Ontario.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition signée par des centaines de gens du sud-ouest de l'Ontario, qui demandent au gouvernement de saborder son projet de taxe sur les produits et services. Selon les pétitionnaires, cette taxe est une ponction fiscale inadmissible.

VIA RAIL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu. Les pétitionnaires, qui viennent de London et des environs, lancent un autre cri d'alarme parce que le gouvernement cherche à priver les régions rurales du transport ferroviaire en réduisant de nombreux services de VIA Rail.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, une pétition signée par des habitants de l'Ontario, qui demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada de ne pas éliminer complètement ou en partie le service de transport ferroviaire des voyageurs au Canada. Ils affirment que l'élimination de ces lignes coûtera des milliers d'emplois au Canada. Ils soutiennent que le train est le mode de transport le plus sûr et le moins polluant et que les localités rurales qui comptent exclusivement sur lui seront privées de services de transport adéquats.

[*Français*]

Conformément à l'article 36 du Règlement, cette pétition ci-jointe est jugée correcte quant à la forme et au contenu.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une seconde pétition signée par des Canadiens qui s'opposent à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services que le gouvernement veut imposer. Le Conseil des Canadiens a dressé un piquet de grève devant le bureau de circonscription du ministre des Finances, et ses membres ainsi que d'autres Canadiens ont signé cette pétition pour demander au Parlement de prier le gouvernement de retirer la taxe sur les produits et services.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi ce matin pour présenter des pétitions. La première a trait à la taxe sur les produits et services, et réunit les signatures d'habitants d'Ottawa et de Nepean et aussi en majorité d'habitants de l'extérieur de ma localité et de ma circonscription, soit de Manotick, Kars, North Gower, Richmond et Kemptville. Ces pétitionnaires se recrutent dans les villages et les régions rurales du Canada. Ils sont très inquiets à propos de la taxe sur les produits et services qui va les frapper très, très durement pour à peu près tout ce qu'ils vont acheter.

Ils demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de loi visant à mettre cette taxe en vigueur au Canada.

VIA RAIL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai à présenter des pétitions réunissant les signatures de 95 habitants de la ville de London, en Ontario. Ces pétitionnaires se préoccupent beaucoup du fait que le gouvernement du Canada a décidé de supprimer un grand nombre des lignes desservies par VIA Rail. Le chemin de fer ne bénéficie pas de subventions disproportionnées par rapport aux routes et aux infrastructures aéroportuaires. Telle semble pourtant être la raison pour laquelle le gouvernement désire réduire les services ferroviaires.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de ne pas supprimer en tout ou en partie les services ferroviaires au Canada.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens de Carleton—Gloucester ainsi que de la province d'Ontario.

La pétition est contre la taxe proposée par le gouvernement, c'est-à-dire, la taxe sur les produits et les services. Les gens qui ont signé ont une aversion épouvantable contre la suggestion d'une taxe aux consommateurs. Ils sont bien prêts à payer leur juste part en taxes de revenus, mais, monsieur le Président, je crois que cette taxe va nuire à la consommation, à la productivité canadienne.

[*Traduction*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de la région de Vernon et d'Armstrong en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui aura pour effet de protéger la vie de l'enfant à naître pendant toute sa gestation.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée pas de nombreux électeurs de Pembroke, Chalk River et Petawawa, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Ils ont calculé que le présent gouvernement a déjà décrété 31 hausses de taxe et d'impôt et que cela suffit.

Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition signée par des habitants de Eganville, Kormak, Palmer Rapids, Renfrew, Cobden et Golden Lake. Vous n'auriez aucune difficulté, monsieur le Président, à faire circuler ces pétitions puisque mon bureau reçoit régulièrement, tous les jours, des demandes en ce sens. Les Canadiens en réclament toujours davantage parce qu'ils peuvent ainsi, par leur entremise, manifester au gouvernement du Canada leur opposition à la taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Ils calculent que le présent gouvernement a déjà décrété 31 hausses de taxe et d'impôt et que cela suffit. Les Canadiens qui ont signé ces pétitions viennent de localités petites et grandes de toutes les régions du Canada. Il s'agit d'une affaire sérieuse à

laquelle le gouvernement doit prêter une attention particulière.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens, conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition venant de 100 de mes électeurs de Deep Bight, North West Brook, tout le Sud-Ouest, Durham, Sunnyside et Goobies. Ces électeurs sont fort inquiets. En tant que Terre-Neuviens, ils doivent faire face au taux d'imposition le plus élevé au Canada, et à une taxe provinciale de vente qui s'établit à l'heure actuelle à 12 p. 100 et à laquelle on veut maintenant ajouter une autre taxe de 9 p. 100. Ils risquent d'avoir l'honneur peu enviable de vivre dans le seul pays du monde où il existe une taxe provinciale de vente et une taxe fédérale de vente, et ils songent également à toutes les autres augmentations d'impôt qu'ils doivent subir depuis plus de quatre ans.

• (1150)

Vous conviendrez tous avec moi qu'ils font face à une situation difficile. Ainsi, les pétitionnaires exhortent humblement le Parlement à rejeter cette taxe sur les produits et services.

[*Français*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir d'introduire ici à la Chambre une pétition de la part de Canadiens et Canadiennes qui s'opposent vigoureusement aux propositions gouvernementales sur la question de la TPS, parce que d'après ces gens, cette proposition, cette loi va encourager l'inflation. C'est une loi régressive et elle va toucher vraiment les gens à revenu modéré et à revenu bas.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai également une autre pétition venant de Canadiens qui s'opposent eux aussi aux compressions à VIA Rail et tout particulièrement aux suppressions d'emplois qu'elles vont entraîner et à leurs répercussions sur l'environnement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition de 11 pages signée par des habitants de localités comme Prince-Albert, Shell Brook, Weyakwin, Denare Beach, Creighton et Flin Flon, au Manitoba. Tous les intéressés s'opposent à la taxe sur les produits et services. Dans cette région du pays, on considère qu'il s'agit là d'une razzia fiscale. Les pétitionnaires s'inquiètent particulièrement de ses effets sur les localités du Nord où la TPS aura des répercussions encore plus importantes que dans le reste du pays. Ils exhortent le Parlement à rejeter cette taxe et à mettre plutôt en oeuvre un régime fiscal équitable.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition au nom de 129 électeurs de la circonscription de Kenora—Rainy River. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de tenir compte, dans la suite du débat sur le projet de loi concernant l'avortement, du fait que la vie commence à la conception. Ils estiment que l'avenir de notre pays dépend du respect que nous témoignons à toute vie, depuis celle de l'enfant à naître jusqu'à celle du vieillard.

Je présente cette pétition au nom des électeurs de Kenora—Rainy River qui espèrent relever ainsi le débat sur cette question très importante.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je tiens à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des citoyens de ma circonscription qui contestent les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage en vue de cesser de contribuer quelque 2,9 milliards de dollars à la caisse de l'assurance-chômage. Ils demandent que le gouvernement se penche sur les disparités régionales, mette en place de véritables réformes et établisse une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre au lieu de supprimer des programmes sans tenir le moindrement compte des besoins des chômeurs.

VIA RAIL

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des gens de London, en Ontario et qui concerne une question persistante. D'autres pétitions ont été présentées aujourd'hui au même sujet: les compressions à VIA Rail.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas supprimer, en tout ou en partie, les services ferroviaires de transport des passagers au Canada. Cette pétition reflète les vues non seulement des signataires mais aussi de centaines de milliers de Canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (au nom du président du Conseil privé) propose que le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le projet de loi C-34, mesure législative visant à constituer le Centre canadien de gestion.

Ce projet de loi englobe les principes énoncés par le premier ministre lorsqu'il a annoncé la création du Centre le 14 avril 1988, et il traduit le désir du gouvernement de faire fond sur l'excellente gestion qui a toujours caractérisé la fonction publique du Canada.

Le centre a pour mission de rehausser les capacités du secteur public en matière de gestion, notamment des cadres supérieurs, pour ainsi améliorer la qualité du processus gouvernemental et des services rendus à la population.

Pour s'acquitter de sa mission, le centre coopérera pleinement avec les meilleurs éléments des secteurs public, privé et universitaire afin de seconder, non de concurrencer, les institutions existantes. Le centre s'efforcera de devenir un organisme national de qualité au chapitre de la gestion, de l'enseignement et de la recherche dans le secteur public, tout en respectant les grandes traditions de la fonction publique du Canada.

Comme il est mentionné dans le projet de loi C-34, la mission du centre porte sur les aspects qui permettront aux gestionnaires de la fonction publique de posséder les capacités nécessaires pour gérer avec efficacité à l'heure actuelle et à l'avenir, notamment inciter à la fierté et à la qualité dans la gestion de la fonction publique et stimuler chez les gestionnaires de celle-ci le sens de la finalité, des valeurs et des traditions la caractérisant; contribuer à ce que ces gestionnaires aient la compétence, la créativité et les connaissances en gestion—notamment en matière d'analyse, de conseils et d'administration—nécessaires à l'élaboration des grandes orientations, à l'adaptation aux changements et à une gestion efficace des programmes et services de l'État.

Le Centre a pour autre mission d'attirer dans la fonction publique, par ses programmes et ses études, des personnes de haut calibre et de les appuyer dans la progression d'une carrière de gestionnaires voués, au sein du secteur public, au service du Canada; d'élaborer et de mettre en oeuvre, à l'intention des gestionnaires du secteur public, et plus particulièrement des cadres supérieurs de la fonction publique, des programmes de formation, d'orientation et de perfectionnement; de mener des études et des recherches sur la théorie et la pratique de la gestion dans le secteur public; de sensibiliser la population canadienne aux questions relatives à la gestion du secteur public et à l'ensemble du processus gouvernemental et de faire participer à son idéal de perfection dans l'administration publique des personnalités et des organismes appartenant à de multiples secteurs d'activité.

L'indépendance nécessaire à un organisme de ce genre est assurée dans le projet de loi par le fait que le centre est constitué en établissement public placé sous la direction d'un conseil d'administration. Ce conseil d'administration sera composé de personnalités de premier ordre venant ou non de la fonction publique et sera présidé par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

On prévoit que le Centre canadien de gestion sera un endroit où des cadres supérieurs extrêmement motivés se réuniront pour donner et échanger des connaissances et pour apprendre de leurs collègues, d'universitaires de premier ordre et de praticiens très efficaces travaillant dans les secteurs public et privé. Comme il convient à un établissemnt d'enseignement de première classe, le Centre de gestion aura le pouvoir de procéder à des consultations poussées, d'élaborer des programmes et de publier les résultats de ses recherches et de ses activités d'étude de cas.

Le Centre sera abrité dans le monument historique de l'Académie de la Salle, au centre-ville d'Ottawa, et aura un deuxième établissement résidentiel à Touraine, au Québec. En tant que Centre vraiment national, il offrira aussi ses cours dans tout le Canada dans les installations fédérales existantes.

Compte tenu des nombreux changements technologiques, de la mondialisation de l'économie et des restrictions financières, il est crucial que les gestionnaires du secteur public puissent s'adapter rapidement à l'évolution de la situation tout en continuant d'administrer efficacement les programmes et les services publics. Le Centre de gestion sera un des facteurs-clés de cette adaptation.

Comme bien des députés le savent, en vertu du décret et des pouvoirs qui lui ont été accordés par le Conseil du Trésor à l'été de 1988, le Centre de gestion a produit des cas types pour la formation, a fait des recherches sur des questions importantes relatives à la gestion du secteur public et a réalisé des programmes efficaces à l'intention de nombreux groupes de gestionnaires supérieurs, comme des directeurs, des personnes nommées par le gouverneur en conseil et des députés.

Si les travaux du centre ont été fort remarquables jusqu'à maintenant, il faut néanmoins adopter une loi qui établira des objectifs précis à l'égard desquels le centre aura à rendre des comptes. Il faut également que le Centre de gestion soit reconnu comme un organisme indépendant, ce que prévoit le projet de loi C-34.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de présenter ce projet de loi qui aura d'importantes répercussions non seulement sur le secteur public, mais aussi sur la qualité des services offerts à la population canadienne.

• (1200)

La fonction publique canadienne a derrière elle une longue et belle tradition de service dévoué et de grande compétènce. Le projet de loi C-34 montre que le gouvernement veut maintenir et soutenir cette réputation. J'ai confiance que tous les députés reconnaîtront la nécessité d'avoir une fonction publique compétente et que, par conséquent, ils appuieront cette mesure législative si importante.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-34, «Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence». Cela me fait d'autant plus plaisir qu'il vient concrétiser un projet que je mijote et convoite depuis mes toutes premières armes en politique fédérale en 1972. Je voudrais tout d'abord remercier la députée, mon amie, d'Ottawa-Ouest pour sa gentillesse de me permettre de prononcer le discours en deuxième lecture. Étant donné qu'elle est la critique officielle des fonctionnaires, c'est à elle que revenait le devoir de prononcer cette allocution, mais elle a pensé, et je la remercie, que vu mon intérêt, j'apprécierais cette gentillesse de sa part, et je dois dire que je suis très reconnaissant de cette bonne pensée qu'elle a eue à mon égard.

En effet, monsieur le Président, en 1974, soit deux ans après ma première élection en tant que député fédéral d'Ottawa—Vanier, je soulignais mon intérêt pour la création d'une école de hautes études en administration gouvernementale. J'en voyais l'importance, et j'ai relu les discours que j'ai faits au cours des ans. Je me cite:

«. . .d'assurer à la Fonction publique un personnel jugé apte par son expérience, sa compétence et ses capacités à assumer des fonctions de direction par un recrutement démocratique et un mariage harmonieux du savoir et de l'expérience».

Cette école, cette institution dans le temps devait en outre être ouverte aux diplômés d'universités qui veulent faire carrière dans la Fonction publique. C'est ainsi qu'après mûre réflexion, et après consultation auprès des divers groupes intéressés, syndicats, individus, retraités de la Fonction publique, j'ai introduit ce projet en initiative parlementaire en déposant en cette Chambre le 6 mai 1977 une première motion. Le 31 octobre de la même année, en 1977, j'avais le plaisir d'introduire le projet de loi C-304, Loi créant une école nationale d'administration dans la région de la Capitale nationale ainsi qu'une nouvelle motion portant sur le même sujet dans la même année.

En janvier 1981, je me ravise en déposant une nouvelle motion qui sera débattue en cette Chambre. Cette motion a comme objectif d'étudier l'opportunité de faire l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement des employés de la Fonction publique en vue d'élaborer une politique globale à cet égard.

Finalement, de nouveau, en 1987, j'introduisais au *Feuilleton* une motion en ce sens qui fut suivie l'année suivante par une initiative gouvernementale, soit le projet de loi C-148. On se souviendra que le projet de loi C-148 a été étudié par cette Chambre et adopté; le Sénat avait lui aussi étudié le projet de loi en deuxième lecture mais, étant donné les élections de novembre 1988, le projet est mort au *Feuilleton*. C'est pourquoi le gouvernement revient en deuxième effort pour essayer de mettre en place la législation nécessaire pour établir ce centre de gestion.

Monsieur le Président, le projet de loi en cause représente pour moi la concrétisation de bien des années de travail et d'acharnement afin d'assurer la croissance et l'évolution d'une Fonction publique dont le Canada peut s'enorgueillir. D'autres avant moi avaient également réalisé l'importance de mettre en oeuvre une structure qui

permettrait d'assurer une gestion plus efficace au sein de la Fonction publique fédérale.

Plusieurs commissions se sont en effet penchées sur cette question. On n'a qu'à penser à la Commission Gordon qui fut chargée d'examiner la machine administrative qui s'occupait du personnel; la Commission Heeney en 1954 qui était chargée d'étudier la question de relations entre la Commission de la Fonction publique et le Conseil du Trésor. Ensuite, la Commission Glassco en 1962 qui se disait forcée de conclure et je cite: «Qu'en général, la formation et le perfectionnement n'avaient pas reçu depuis des années toute l'attention qu'ils méritaient dans la Fonction publique.»

On n'a qu'à penser, au cours de la dernière décennie, monsieur le Président, au rapport Lambert, à la Commission royale d'enquête sur la gestion et l'imputabilité, et au Comité d'Avignon, un comité qui s'est penché sur le principe du mérite et son application, et qui traitait de l'imputabilité, de l'efficacité et de l'efficience au sein de la Fonction publique du Canada.

Monsieur le Président, le projet de loi C-34, Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines autres lois en conséquence, n'est donc qu'une suite logique et un complément aux réalisations antérieures visant à améliorer la Fonction publique canadienne. Les nombreuses pressions exercées sur les gestionnaires de la Fonction publique parlent des politiques de compressions budgétaires, de sous-traitance et de réduction des effectifs du gouvernement, ou des gouvernements, si on veut être plus général, et ont rendu essentielle l'amélioration de la formation et du perfectionnement en gestion et l'appui à la recherche en matière de gestion et d'études de cas.

Également, tel le secteur privé, le secteur public fait face à une évolution technologique rapide à laquelle il est indispensable de savoir s'adapter.

Monsieur le Président, le but du Centre est d'aider les gestionnaires et les cadres de la Fonction publique fédérale à acquérir les compétences pour administrer avec efficacité les programmes publics. En plus, nous verrons à élargir leurs connaissances pratiques en matière de gestion et à trouver des solutions aux défis actuels. Il faudra susciter une motivation, des principes, un respect des traditions et un sens des responsabilités chez les gestionnaires. Il faut développer l'excellence en sensibilisant les Canadiens aux problèmes de gestion publique afin d'amener différents groupes, ainsi que le secteur privé, à participer à l'amélioration de la gestion dans le secteur public.

On ne peut qu'agréer à la mission du Centre d'inciter à la fierté et à la qualité de gestion de la Fonction publique, de stimuler chez ces gestionnaires le sens de la finalité des valeurs et des traditions. Monsieur le Président, on trouve dans le projet de loi ces définitions à l'article 4, et j'invite les députés à lire le paragraphe 4 qui donne la mission du Centre. Monsieur le Président, on ne peut qu'agréer avec la mission du Centre d'inciter également les gestionnaires à vouloir parfaire leurs connaissances et à vouloir moderniser les techniques.

Je pense qu'il serait approprié de relever des points qui ont fait l'objet de commentaires au cours des débats antécédents, et étant donné que c'est la deuxième fois que la Chambre étudie le principe d'une telle initiative, je pense qu'il est d'abord agréable, pour nous de la Chambre, parce que ce n'est pas souvent que nous avons la chance de lire les commentaires et les suggestions des honorables sénateurs qui ont, comme je l'ai dit tantôt, eu l'occasion de se pencher sur le projet de loi C-148. . . C'est donc pour nous une occasion de profiter de l'expertise de l'autre Chambre, comme on dit ici, dans l'étude du projet de loi qui est quelque peu semblable, le projet de loi C-34.

Je dirai en passant que plusieurs questions seront soulevées en comité portant sur la nouvelle structure administrative du Centre. Il y a un changement, monsieur le Président, un changement qui m'apparaît assez important et dont le vice-premier ministre m'informait par lettre le 19 juillet. Il dit dans sa lettre, et je cite le troisième paragraphe: «Le projet de loi conserve les caractéristiques du précédent C-148, mais donne au Centre le statut d'établissement public, plutôt que d'un ministère. . .» On se souviendra que le projet de loi C-34 faisait l'inverse. Et il continue, et je cite: «En tant qu'établissement public, le Centre sera dirigé par un conseil d'administration composé lui-même de présidents-directeurs généraux de sociétés privées, de hauts représentants du milieu universitaire canadien et d'administrateurs généraux des ministères fédéraux.»

Alors, on voudrait savoir, en comité, monsieur le Président: Pourquoi ce changement? Si c'est pour assurer l'indépendance dans la gestion des aspects intellectuels de ses affaires, alors je pense que là on aura à se le faire confirmer par le vice-premier ministre lors de l'étude en comité du projet de loi. Sinon, je voudrais savoir pourquoi on a changé la structure.

• (1210)

Monsieur le Président, au sujet de l'imputabilité devant le Parlement, dans le projet de loi, on retrouve une proposition qui veut qu'après l'année fiscale, en deçà de quatre mois, le Centre fasse rapport au ministre responsable et que le rapport soit déposé en Chambre. Je voudrais savoir en comité où l'imputabilité du Centre se trouve dans cette question. Est-ce que les députés, en

comité, auront l'occasion d'examiner le travail du Centre, l'administration du Centre?

Les mécanismes de consultation, monsieur le Président, et d'implication des universités canadiennes dans les programmes et les cours nous préoccupent également. Je sais, et les députés le savent probablement, que depuis nombre d'années, ici dans la région de la Capitale nationale et ailleurs, la Fonction publique du Canada avait des pourparlers et même des programmes d'études avec certaines universités. Je pense à certains programmes avec l'Université d'Ottawa dans ma circonscription et avec l'Université Carleton, à Ottawa. Je pense que ces programmes ont été profitables aux fonctionnaires, et je voudrais savoir: il faudrait peut-être étudier en comité l'implication pour tous ces programmes antécédents alors qu'il y avait coopération entre les universités canadiennes et les fonctionnaires fédéraux.

Il y a toute la question de l'équité dans l'accès au programme du Centre, l'équité d'accès pour tous les Canadiens, mais avec une certaine emphase, si on peut dire, sur les femmes, les autochtones, les handicapés, afin de s'assurer que ces gens-là ont une chance égale d'accéder à ces cours, d'obtenir les bourses d'études qui leur permettront de parfaire leur éducation.

Mon amie et collègue, la députée d'Ottawa-Ouest (M^me^ Catterall), a plusieurs questions qu'elle verra à soulever en temps et lieu. C'est donc dire, monsieur le Président, que nous profiterons de ce deuxième tour pour renforcer le projet de loi car nous sommes convaincus que l'idée est mûre et que le Centre canadien de gestion répondra aux attentes des Canadiens en favorisant la consolidation de nos capacités gestionnelles fédérales. En définitive, avec une meilleure gestion, nous donnerons un meilleur rendement, et tous les Canadiens en profiteront.

[*Traduction*]

Dès 1974, j'avais proposé pour la première fois dans un discours la création d'une école nationale d'administration pour les fonctionnaires. La fonction publique du Canada a connu de grands changements depuis, et je voudrais citer quelques chiffres pour faire bien comprendre ce que je vais dire.

De 1965 à 1975, le nombre des employés de la fonction publique du Canada est passé de 140 000 en 1965 à 273 000 en 1975, soit un bond de 95 p. 100 en dix ans. Le Parlement, il est vrai, avait adopté de grandes politiques et d'importants programmes. Il est également vrai, monsieur le Président, que notre pays avait connu une sorte de révolution en matière de programmes sociaux et de santé. Les pensions avaient été améliorées, le Régime de pensions du Canada avait été institué, il fallait relever toute une série de défis administratifs, et les effectifs de la fonction publique du Canada avaient donc augmenté en conséquence.

Le Parlement du Canada, la Chambre en fait, avait approuvé ces programmes et comptait sur une fonction publique efficace pour les mettre en oeuvre conformément aux voeux des Canadiens. La croissance rapide de la fonction publique, jointe à d'importants changements structurels aux niveaux des cadres et du personnel, a été suivie par l'inévitable programme d'austérité de la fin des années 1970.

Les réductions d'effectifs ont eu de graves répercussions sur les carrières dans la fonction publique. Elles ont également éprouvé la capacité d'adaptation des fonctionnaires et ont certes suscité des craintes justifiées. Les théories et les pratiques de gestion ont dû changer rapidement pour s'adapter à ces nouvelles circonstances.

L'histoire a tendance à se répéter. Alors que la croissance des années 1965 à 1975 a été forte, j'ai vérifié les chiffres et j'ai découvert qu'il y avait une faible croissance entre 1975 et 1985. L'effectif des fonctionnaires, qui s'établissait à 222 325 en 1975, était passé à 223 173 en 1985. Le taux de croissance a été faible: le nombre de fonctionnaires n'a augmenté que de 848.

Il ne faut pas oublier, cependant, d'autres changements importants, comme la création, en 1981, de la Société canadienne des postes qui a réduit de 60 000 personnes l'effectif de la fonction publique. Les statistiques doivent donc être lues dans leur contexte: quand le ministère des Postes a été transformé en société d'État, en 1981, ses employés ont été retirés de l'effectif de la fonction publique. On doit donc tenir compte de ce changement pour interpréter les chiffres.

En 1985, nous savons tous que le gouvernement conservateur actuel a annoncé qu'il réduirait de 15 000 personnes l'effectif de la fonction publique du Canada. Les chiffres disponibles aujourd'hui montrent qu'il y avait 224 026 fonctionnaires en 1984. En juin 1989, leur nombre s'établissait à 214 253, soit 9 773 de moins.

La réduction des effectifs, le gel du recrutement, la privatisation des sociétés d'État, la sous-traitance, les nouvelles méthodes de gestion des affaires publiques du Canada, tout cela cause des problèmes difficiles aux fonctionnaires de carrière sur lesquels le gouvernement et le Parlement comptent pour exécuter les programmes que nous adoptons.

Il existe un phénomène appelé plafonnement. Je tiens à en parler parce qu'il est pertinent à notre discussion. Dans ce nouveau centre, on devra entreprendre des études pour régler les difficiles problèmes auxquels les fonctionnaires sont confrontés, problèmes relatifs au mo-

ral, au plafonnement et autres qui peuvent influer directement sur l'efficacité de la fonction publique.

Le plafonnement des carrières a un effet grave sur les fonctionnaires qui en souffrent énormément. Judith Batwick l'explique dans un livre intitulé *The Plateauing Trap* qu'elle a publié en 1986. Il existerait deux types de plafonnement.

Il existe tout d'abord un plafonnement sur le plan des structures elles-mêmes. On parle en l'occurrence des gens dont la carrière est au point mort, car aucune promotion n'est possible du fait de réductions d'effectifs ou de compressions. Les intéressés ne peuvent obtenir une promotion pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté. Du fait de problèmes structurels, ils sont incapables d'obtenir des promotions et de progresser dans leur carrière.

L'autre type de plafonnement est relié au contentement. Cela concerne les gens qui occupent un emploi depuis longtemps et qui cherchent à relever de nouveaux défis. La plupart d'entre eux s'ennuient, car le travail qu'ils accomplissent ne présente aucun nouveau défi et ils ne peuvent trouver rien de stimulant dans leur carrière professionnelle.

Cela touche certes les membres du groupe professionnel dans la fonction publique, ceux qui ont un diplôme ou accomplissent des tâches bien spécialisées dans des domaines comme la médecine, l'art vétérinaire, le génie ou la recherche-développement en chimie ou en physique. Ils accomplissent des tâches monotones qui n'ont rien de stimulant et n'ont pas la chance de s'acquitter de fonctions plus exigeantes et enrichissantes, du fait des compressions effectuées. L'institution dans laquelle ils travaillent ne peut résoudre les problèmes de moral chez ces gens.

• (1220)

C'est pourquoi le centre s'occupera non seulement de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires, mais se penchera également sur certains des problèmes difficiles auxquels ils doivent faire face lorsque les Parlements ou les gouvernements sabrent dans la fonction publique et tentent d'obtenir d'un plus petit nombre de gens et pour le même prix des programmes plus efficaces.

Sauf erreur, en créant ce nouveau centre, on veut regrouper les cours offerts à l'heure actuelle à Touraine, au Québec, avec ceux donnés sur un nouveau campus qui va être créé à l'Académie de La Salle, sur la promenade Sussex, dans ma circonscription. Soit dit en passant, je tiens à dire que je suis très fier que ce centre soit établi dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier, dans une école que j'ai fréquentée, l'Académie de La Salle. On se propose maintenant d'y aménager un campus qui desservira non seulement la région de la Capitale nationale, mais encore l'ouest du Canada et la région de l'Atlantique. En effet, des programmes seront offerts aux habitants de ces régions afin de satisfaire à leurs besoins en matière de formation et de perfectionnement.

Toutes les personnes nommées à des postes de gestion au sein de la fonction publique auront accès à un programme d'orientation dans les six mois suivant leur nomination. Ils y apprendront surtout à gérer les situations de crise ainsi qu'à établir et mettre en oeuvre une politique.

Notre pays, notre fédération, est aux prises avec des problèmes administratifs particuliers. En effet, le Canada doit tenir compte notamment des relations fédérales-provinciales, des groupes de défense des droits acquis et des techniques de gestion des petites et moyennes entreprises.

Contrairement à ce qu'on a fait valoir à l'autre endroit, je ne crois pas que nous devrions entrer en concurrence avec les universités. Je crois qu'il nous faut plutôt élargir les programmes de formation à la gestion de la fonction publique du côté de la solution des problèmes de gestion propres à l'administration publique fédérale.

Cela pourrait se faire au moyen de petits séminaires ou colloques axés sur la solution de problèmes propres à notre fédération. Je songe avant tout aux problèmes de relations fédérales-provinciales qui surgissent dans un État décentralisé comme le nôtre.

Il faut s'attaquer aux problèmes régionaux. Comment? En collaboration avec des autorités établies, comme le Conference Board du Canada, peut-être, qui pourraient nous conseiller et grandement nous aider à mettre sur pied de bons programmes de gestion.

Les problèmes linguistiques et la nécessité de les résoudre dans le respect de la politique gouvernementale établie sont des questions qui concernent tout particulièrement le gouvernement fédéral. C'est une chose que la Chambre approuve. L'an dernier, quand nous avons adopté une nouvelle loi, nous avons demandé aux fonctionnaires de faire preuve de compétence et de compréhension, de nous dire comment améliorer la gestion de ce programme. C'est le Parlement qui l'a établi, mais c'est à la fonction publique du Canada de l'administrer. Comment aborder la question?

Le secteur privé n'a pas à relever le défi que représentent les besoins régionaux et les langues officielles. Comme le pays a deux langues officielles, force nous est de

nous attaquer à ces problèmes sur une base administrative.

Comme je l'ai déjà dit, le centre d'enseignement sur la gestion fera aussi des recherches sur les nouvelles techniques administratives dans le secteur public, sur le moral de nos troupes dans la fonction publique, si vous me passez l'expression, sur la productivité et l'efficacité des fonctionnaires, et sur leurs carrières. Ils ont le droit de vouloir se tailler une carrière au service du Canada.

Dieu sait que notre fonction publique a toujours été très efficace. Nous sommes fiers quand nous parlons de la compétence des fonctionnaires canadiens. En ayant discuté avec des étrangers venus ici pour examiner la façon dont nous administrons le pays, je sais par expérience qu'ils ont toujours été très favorablement impressionnés par la compétence des employés fédéraux.

Il faut aussi en donner l'occasion aux cadres supérieurs et, dirais-je, à d'autres qui veulent exprimer de nouvelles idées et promouvoir la diversification et les initiatives susceptibles de stimuler leurs collègues. Le Centre canadien de gestion sera doté d'un centre de publication. Ce sera une nouvelle expérience pour les fonctionnaires, car ils vont être encouragés à décrire leur expérience. Les cadres de la fonction publique vont donc être reconnus pour leurs succès dans l'administration publique, non seulement par leurs collègues mais aussi, ce qui est peut-être plus important, par le secteur privé qui, parfois, ne comprend pas les défis et les difficultés auxquels sont confrontés les administrateurs publics.

C'est avec fierté et, je l'avoue, avec le sentiment d'avoir fait une contribution personnelle que je remercie le gouvernement de donner suite à ce projet que nous nourrissons depuis déjà quelque temps et en vertu duquel les fonctionnaires fédéraux vont avoir accès à un centre d'excellence, je l'espère, où nous mettrons au point ces nouvelles techniques et ces nouvelles méthodes d'administration publique.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur l'accès à ce Centre canadien de gestion, l'accès pour tous les Canadiens, non pas un club d'élites accessible aux amis du système, mais un vrai Centre canadien de gestion où on retrouvera les représentants de tous les groupes de toutes les régions de ce pays, où les femmes, les autochtones, les handicapés physiques s'y retrouveront et profiteront de l'expérience.

Monsieur le Président, ce Centre canadien de gestion ne doit pas devenir le Centre de l'establishment. La Constitution de ce pays déclare que l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada. Il faudra donc assurer une chance égale aux bourses de perfectionnement afin de permettre à tous d'avoir accès à cette formation de haute qualité.

Le Centre devra présenter des programmes d'études, des cours, des symposiums dans les deux langues officielles. Je suis optimiste, monsieur le Président, que le Centre prendra cette vocation sérieusement.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de faire le bilan de la représentativité proportionnelle des groupes au sein de la Fonction publique. Nous connaissons tous le dossier. Nous savons que les femmes sont sous-représentées. Nous savons qu'il y a un bon bout de chemin à faire encore au niveau de la représentation des autochtones, des handicapés. Nous savons qu'en matière d'équité il y a ici un défi à relever et, monsieur le Président, je suis certain que nous reviendrons là-dessus en comité lorsqu'il nous sera donné d'étudier le projet de loi, article par article.

Monsieur le Président, je ne peux qu'agréer à la mission d'élaborer, de mettre en oeuvre un Centre canadien de gestion. Je pense que l'idée est bonne, l'idée est mûre, comme je le disais, et j'invite mes collègues de la Chambre à donner leur appui à ce projet de loi, comme je le ferai.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-34, qui a été présenté sous une forme presque identique au mois d'août 1988 et qui portait à l'époque le numéro C-148. Nous appuyons les principes de base du projet de loi, bien que nous ayons quelques réserves au sujet de la procédure, réserves que nous signalerons lorsque le projet de loi sera examiné par le comité législatif.

La création de cette institution est essentiellement une excellente idée, et nous devrions en attribuer partiellement le mérite au député d'Ottawa—Vanier, puisque c'est lui qui a présenté, c'était en 1977 je crois, le projet de loi original qui proposait l'établissement d'une institution de ce genre.

Je crois que le secrétaire parlementaire a quelque peu induit le public en erreur lorsqu'il a déclaré, du moins semble-t-il, en présentant le projet de loi, que cette

mesure législative n'était qu'un début modeste pour une institution établie qui fonctionne rondement depuis déjà quelque temps. En fait, au bureau du premier ministre, il y a déjà cinq personnes relevant de M. Manion, et environ cent autres personnes, qui travaillent déjà en partie pour cette société d'État qui sera créée sous le nom de Centre canadien de gestion. En tant que pédagogue, je reconnais les besoins dans les domaines de la formation et de la recherche, et c'est pourquoi nous appuierons ce projet.

Comme l'a mentionné le député d'Ottawa—Vanier, l'histoire nous apprend que, depuis bien des années, on nous signale le besoin de créer une telle institution. En 1962, la Commission Glassco formulait une recommandation très précise: laissez les gestionnaires gérer. Elle laissait entendre qu'il fallait s'éloigner du système de gestion en vigueur à l'époque à la fonction publique fédérale.

Dans son rapport, en 1975, le vérificateur général de l'époque avait prévenu les Canadiens que le contrôle financier des dépenses du gouvernement avait échappé aux parlementaires. Je pourrais citer certains autres documents qui démontrent la nécessité d'effectuer des études de gestion et de constituer un centre voué à la gestion: la Commission Lambert de 1979, l'établissement sous le gouvernement de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'un système de gestion des programmes et la vérification de 1980 de l'optimisation des ressources comme conséquence directe du besoin d'imputabilité.

En 1983, le vérificateur général a énuméré un certain nombre de failles dans la structure du gouvernement qui nuisent à la bonne gestion et insisté sur la nécessité de favoriser le mouvement des gestionnaires à l'intérieur du système.

L'équipe de travail Nielsen chargée de la compression des effectifs a rendu cette approche particulière quelque peu suspecte, car elle avait essentiellement pour objectif, dans une grande mesure, la réduction du fonctionnarisme. Dans ce rapport, elle a néanmoins recommandé de se doter d'une structure de gestion.

Les choses ont changé avec les années; la complexitié du gouvernement s'est accrue et, avec elle, le besoin de comprendre, d'étudier et d'effectuer des recherches.

Il y a lieu de signaler que l'implantation d'un centre de gestion comme celui-là va un peu à l'encontre de la pensée du Parti conservateur qui a déclaré à maintes reprises et même affirmé catégoriquement que le gouvernement ne doit pas constituer de société d'État pour jouer un rôle que le secteur privé peut lui-même très bien assumer.

Aux États-Unis, le gouvernement a préféré confier cette tâche au secteur privé. Dans ce pays, en effet, c'est le secteur privé qui y assume presque entièrement l'enseignement en matière de gestion. Ce pays s'est en effet doté d'un certain nombre d'institutions complexes et modernes dont la plus connue est vraisemblablement à Harvard la Kennedy School of Government dont la réputation est mondiale. Avec les années, d'autres pays se sont également dotés d'écoles de ce genre, le plus souvent associées aux gouvernements eux-mêmes, autrement dit, sous le contrôle du gouvernement, ainsi que ce projet de loi le préconise pour le Canada.

Un grand nombre d'universités canadiennes ont des écoles ou des facultés offrant des programmes d'administration publique, qui pourraient avoir un apport considérable. Dans beaucoup de cas, elles pourraient offrir la recherche à des fins de formation qui est mentionnée comme objectif dans le projet de loi.

Le comité aura à déterminer pourquoi nous établissons à grands frais des programmes dans certaines régions quand nous avons la possibilité, reconnue dans le projet de loi, d'en offrir une grande partie à contrat aux universités qui ont déjà des programmes en place, ce qui contribuerait à en améliorer la qualité et la portée.

Le projet de loi ne donne aucune idée de ce que coûtera cet établissement. Comme je l'ai signalé, il y a déjà une centaine de membres inscrits sous Centre canadien de gestion. Le Centre existe en fait depuis juin 1988. Un nombre considérable de cours ont été offerts et ont reçu un accueil très favorable. Ils ont même fait l'objet de louanges à cause de leur qualité.

• (1240)

Le projet de loi ne dit pas quelle orientation le centre prendra ni quelle taille il atteindra. Je crois que le comité devrait examiner de très près ces deux questions.

Il serait intéressant de savoir combien le centre a coûté jusqu'ici, parce que depuis que sa création a été annoncée en avril 1988, il a pris des proportions de plus en plus importantes au sein de la fonction publique sans que le gouvernement ait obtenu les pouvoirs législatifs nécessaires.

C'est probablement là une indication de l'orientation que le gouvernement a prise à l'égard d'un certain nombre de ses projets de développement. Il a agi sans autorité législative; il a constitué cet organisme comme il a établi une couple de ministères avant d'y être autorisé par une loi.

Il faut que nous sachions, entre autres détails à demander au comité, quels sont les coûts jusqu'ici, jusqu'où vont les plans et ce qu'ils sont exactement. Ces plans seront-ils remis au comité pour qu'il les étudie, étant donné qu'un groupe assez important y a travaillé? Faut-il interpréter l'article 16 comme permettant de tout faire faire par contrat? Les programmes peuvent-ils tous être exécutés par contrat et est-ce que ce sera un élément majeur des dépenses?

M. Jim Armstrong, le vice-principal du Centre canadien de gestion, déclare dans un article de *Dialogue* que nous bâtissons une institution dont le conseil d'administration est en place, et je suppose que l'adoption du projet de loi entérinera ce conseil. Le conseil d'administration comprend des dirigeants d'universités, d'entreprises et de la fonction publique. Il serait intéressant de savoir comment les administrateurs sont payés, puisqu'il n'y a pas encore d'autorité législative à cette fin.

Nous appuyons cette mesure en principe, mais nous voulons la regarder de plus près. Je voudrais exposer tout de suite une partie des réserves que nous avons.

Nous n'avons pas encore pu parler à M. Manion, à M. Armstrong ni à aucun autre directeur, mais nous sommes inquiets notamment parce que les catégories de la fonction publique autres que de direction ne semblent pas pouvoir participer ou contribuer à ce que deviendra cette institution ou à ce qui en fera partie.

On fera une large part à l'élitisme si ce genre d'institution devient partie intégrante des conditions d'entrée et d'avancement dans la fonction publique. Ce sont des questions qu'il faut examiner et dont il faut discuter. Il n'y a aucun doute qu'il est possible que l'existence de cette institution conduise à un traitement différent entre les catégories de direction et les échelons inférieurs de la fonction publique.

Comme parlementaires, nous devons songer sérieusement à un apport possible des fonctionnaires et de l'institut professionnel, des groupes qui ont un intérêt précis dans une institution comme celle qui sera créée et dans le processus d'avancement, même si je sais que ce n'est pas nécessairement la raison fondamentale de cet institut.

Nous devrions également nous préoccuper du genre de programmes qui seront élaborés, parce que le Centre risque de favoriser l'élitisme et de privilégier certaines orientations. Toute école ou tout établissement risque de se faire le propagateur d'une idéologie, qui risque à son tour de devenir la raison d'être de cet établissement. J'espère que nous n'avons pas à nous en inquiéter, mais il faut néanmoins en tenir compte.

Le contrôle des intellectuels par des établissements de recherche n'est pas une chose inconnue au sein du gouvernement et on recourt à ce contrôle dans des régions du monde avec lesquelles nous ne voulons absolument pas être comparés.

Le public s'est très peu prononcé sur la nécessité de créer cet établissement. Par conséquent, nous ne savons pas dans quelle mesure la population l'acceptera. Il vaudrait peut-être la peine d'inviter devant le comité non seulement des membres de la fonction publique, mais également des représentants du grand public, des universitaires de même que des personnes qui désirent peut-être entrer dans la fonction publique.

Un autre point qui me préoccupe, c'est que, lorsque le vice-premier ministre a fait l'annonce, peu après celle que le premier ministre a faite en avril 1988, il a dit que le rôle premier de cet établissement consistait à éliminer la bureaucratie. Lorsqu'il a été interviewé et qu'il a discuté de la question, M. Jack Manion a énuméré un certain nombre de notions que nous examinons et que les gestionnaires de la fonction publique devraient pouvoir manipuler.

Cette liste de ces notions est fort intéressante. C'était: décentralisation, déréglementation, délestage et débureaucratisation. Ce qu'il y a de préoccupant, c'est que tout cela fait partie du programme de droite qui vise à rendre le gouvernement moins efficace dans l'économie du pays, ainsi que dans le contrôle et la réglementation de cette économie.

• (1250)

Au Canada, nous avons recouru aux sociétés d'État, faut-il s'en étonner, et à la réglementation dans une large mesure pour permettre à notre économie de bien fonctionner dans notre situation économique particulière. Si on met quelque part une institution gouvernementale qui s'occupe de tel ou tel domaine de la législation et de la structure gouvernementales, on fait intervenir la notion de décision politique dans le processus d'administration au lieu de laisser les gestionnaires administrer les organismes qui sont déjà en place et qui ont été acceptés par la population.

Voilà pourquoi, même si, comme enseignant, j'ai beaucoup de respect pour la qualité des établissements publics et la qualité des établissements réglementés par le pouvoir public, je redoute la possibilité qu'un établissement comme celui-ci soit administré d'une façon qui nuise à l'évolution de la fonction publique et à l'orientation que le pays voudra voir adopter.

Aussi improbable que la chose puisse paraître, je trouve plutôt rassurant que le secteur privé soit représenté au conseil d'administration aussi bien que le monde universitaire.

Je n'ai que quelques autres observations à ajouter, monsieur le Président. J'ai le souci constant de la nécessité de ne pas laisser uniquement au gouvernement en place la possibilité d'influer globalement sur la structure qui détermine quel genre de recherches vont s'effectuer et comment va être orienté cet établissement. Comme l'a dit le député d'Ottawa—Vanier, puisque cet établissement va demeurer une société d'État au sein du gouvernement, il faudra que nous examinions la façon dont il va rendre compte au Parlement quand nous examinerons le projet de loi en comité.

Dans une large mesure, les entretiens qui se sont déroulés depuis avril 1988 ont eu lieu au sein de la fonction publique, pas même au Parlement. Il est grandement nécessaire d'élargir cette démarche au grand public et de s'en servir pour mettre sur pied un genre d'établissement qui s'ouvre sur le public beaucoup plus que ce qui s'est fait depuis un an environ qu'il existe.

Notre parti va appuyer en principe le développement de cet établissement. Nous allons tenir à examiner en comité certains sujets de préoccupation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur ce projet de loi et de suivre mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, qui travaille depuis longtemps à cette question. Je veux aussi mentionner que je suis les traces d'un autre collègue qui a représenté Ottawa-Ouest et les fonctionnaires de la région à la Chambre, par intermittence, pendant près de deux décennies, l'honorable Lloyd Francis, ancien président de la Chambre des communes.

En tant que critique de mon parti en matière d'emploi dans la fonction publique, j'ai examiné le projet de loi établissant la structure et le mandat du Centre canadien de gestion en me fondant sur l'opinion que j'ai du rôle et de l'importance de la fonction publique du Canada dans la construction de notre pays.

Les gens ne perçoivent habituellement pas les fonctionnaires comme des bâtisseurs d'un pays. Après les personnalités politiques, les fonctionnaires sont parmi les gens les plus diffamés. Ils sont une cible facile pour tous les contribuables qui croient que les impôts sont trop élevés et pour tous les politiques qui viennent à Ottawa pour faire le ménage dans l'administration fédérale. Beaucoup de personnes les considèrent comme des paresseux et des parasites qui font un minimum d'heures de travail et y consacrent un minimum d'énergie jusqu'à qu'ils puissent prendre leur retraite et toucher une grosse pension.

Ce ne sont pas là les fonctionnaires que j'ai connus toute ma vie, les amis, voisins et parents qui travaillent pour les Canadiens avec fierté, qui se soucient profondément de l'avenir de leur pays et qui sont entièrement fidèles au concept du service au public.

Le Canada est un jeune pays; il a à peine 122 ans. C'est encore un vaste territoire dont la majeure partie n'est pas peuplée. En fait, 80 p. 100 de la population canadienne habite une bande étroite le long de la frontière avec les États-Unis, un mince ruban entre Québec et Windsor qu'on remarque à peine sur la carte. Le Canada n'a pas encore réglé ses problèmes d'identité, de nationalité et de place dans le monde.

En dépit de conditions climatiques et d'une situation géographique défavorables, notre nation a été créée grâce à une volonté de réunir dans l'atteinte d'un objectif commun une diversité de collectivités et de peuples.

Le Canada n'a jamais été une nation naturelle, mais une création voulue par le pouvoir public. Son développement continu en tant que nation dépend d'un équilibre délicat et changeant entre les rôles des secteurs privé et public et la compréhension depuis 122 ans du rôle du gouvernement, le pouvoir public, dans l'édification de la nation. C'est l'une des raisons qui expliquent l'émergen-

Article 31 du Règlement

ce au Canada d'une fonction publique reconnue à l'échelle internationale pour son excellence, son professionnalisme et son impartialité.

Rien de ce que nous faisons à la Chambre ou de ce que les milliers de députés qui nous ont précédés ici ont fait pour donner une orientation d'avenir à la société n'aurait été possible sans l'appui et l'engagement des millions de Canadiens qui, depuis le début, ont fait partie de la fonction publique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais je dois interrompre la députée. Lorsque le débat reprendra à 15 heures, elle disposera des 14 minutes qui lui restent pour terminer son discours et des 10 minutes réservées aux questions et commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est interrompue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour féliciter, au nom de mon parti et en mon nom personnel, la députée du Yukon, le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique.

Tous les Canadiens avaient une raison de se réjouir en fin de semaine. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un parti politique fédéral s'est donné une femme comme chef. Ce choix signifie que certaines mentalités dépassées et certains préjugés fondés sur le sexe sont en train de s'estomper au Canada.

J'en profite également pour rappeler que la députée est entourée de gens remarquables. Tous ses adversaires lui ont livré une chaude lutte et tous méritent nos félicitations.

La députée reçoit sans doute actuellement toutes sortes d'avis de la part des pontifes et des gourous de la presse et d'ailleurs. J'espère qu'elle trouvera le moyen, dans tout ce brouhaha, de prendre un repos bien mérité. Toutes nos félicitations!

L'ENVIRONNEMENT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, l'Association médicale de l'Alberta a ajouté son nom à la liste des organismes réclamant un moratoire pour le projet Alberta-Pacific d'implantation des papeteries dans le nord de l'Alberta.

L'AMA, qui représente 4000 médecins, s'inquiète des effets de la pollution qu'engendrera le projet sur la santé des habitants de la région. Un porte-parole de l'AMA disait que l'on n'avait pas suffisamment de renseignements sur les effets des organochlorés qui seront déversés par l'usine dans la rivière Athabasca.

L'AMA accuse le gouvernement de l'Alberta d'avoir agi de façon irresponsable, en favorisant la croissance et le développement économiques au détriment de l'environnement et, en fin de compte, de la santé des Albertains.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré qu'il appuyait le moratoire sur l'implantation de ces papeteries, comme le réclament les bandes de cette région.

Je demande au ministre de l'Environnement d'imposer immédiatement un moratoire sur le projet Alberta-Pacific jusqu'à ce que la compagnie ait donné l'assurance qu'elle respectera les règlements fédéraux concernant les effluents de ces papeteries.

* * *

[*Français*]

LA COUPE DU MONDE DE SKI ALPIN

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, la circonscription de Montmorency—Orléans a été l'hôte d'une compétition internationale d'envergure, la Coupe du monde de ski alpin à laquelle participaient les meilleurs skieurs au monde, dont une demi-douzaine de Canadiens.

En dévalant la piste Montmorency, les grands du Cirque Blanc ont pu apprécier la qualité des installations du Parc du Mont Sainte-Anne, dont l'excellence de ses dirigeants en matière de promotion touristique a été soulignée vendredi dernier au grand gala annuel de l'Industrie touristique du Québec.

Je tiens à féliciter les organisateurs de cette compétition et plus particulièrement MM. Raymond Dupont et Pierre Bourgeault de Sports Internationaux de Québec, de même que le directeur général du Parc du Mont Sainte-Anne, M. Claude Beaudoin, pour le magnifique

travail qu'ils ont effectué avec l'appui financier de plusieurs groupes, dont notre gouvernement.

En terminant, j'invite les skieurs canadiens à découvrir les 50 pistes de ski alpin et les 214 kilomètres de pistes de ski de fond qui font du Mont Sainte-Anne le plus beau centre de ski au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, l'économie canadienne se porte très bien. Voilà le message que l'Organisation de coopération et de développement économiques transmet dans son dernier rapport.

Après avoir examiné l'économie canadienne, ce groupe de réflexion installé en Europe a félicité notre gouvernement pour ses initiatives à l'égard de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, de la restriction monétaire et de la taxe sur les produits et les services.

Le rapport fait en outre valoir que, récemment, le bilan économique du Canada est impressionnant du point de vue de la croissance et de l'emploi. Au chapitre de la croissance économique, le Canada ne le cède qu'au Japon ces dix-huit derniers mois, et il a créé plus d'emplois au cours des deux dernières années que n'importe lequel des vingt-quatre autres pays membres de l'OCDE.

Le monde convient que les mesures sévères que prend notre gouvernement ne sont pas toujours bien reçues sur le plan politique, mais qu'elles s'imposent pour assurer la prospérité économique du Canada. Le gouvernement devrait être loué pour son leadership en la matière.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, bien qu'il se prétende en faveur du développement durable et d'un environnement propre, le gouvernement de l'Alberta encourage la coupe abusive des forêts et la pollution des cours d'eau. Malgré les discours creux du gouvernement fédéral au sujet du développement durable, le ministre canadien de l'Environnement se tient coi alors que l'Alberta projette la ruine de son patrimoine.

Article 31 du Règlement

On laisse donc le soin à un scientifique engagé, M. Jack Vallentyne, président canadien du Conseil consultatif scientifique pour les eaux des Grands Lacs, de la Commission mixte internationale, de déclarer qu'il faudrait non seulement renoncer à bâtir une usine sur la rivière Athabasca, mais aussi imposer un moratoire à la construction d'usines de pâte kraft blanchie jusqu'à ce qu'on connaisse davantage les effets des produits chimiques toxiques qu'on trouve dans leurs eaux résiduaires.

Si le ministre canadien de l'Environnement veut respecter ses promesses, il devrait exhorter le gouvernement de l'Alberta à abandonner le projet d'une usine de pâte à papier de 1,3 milliard de dollars sur la rivière Athabasca. Il ne s'agit pas de développement durable, mais d'un usage abusif de nos précieuses ressources naturelles.

* * *

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE ACCORDÉE AUX RÉGIONS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'arrive du Nord québécois, où j'ai rencontré les intervenants économiques des municipaltés de Matagami, Joutel et de Lebel-sur-Quévillon, concernant le rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. M. René Brunelle, président de ce groupe de travail, était présent à chaque rencontre. La population de ces localités n'a jamais été consultée avant le dépôt de ce rapport, remis au ministre des Finances le 27 octobre dernier, et qui sème l'insécurité dans ces localités. Si le gouvernement canadien accepte les recommandations de ce rapport, la situation va être pire.

Monsieur le Président, la population de Matagami, Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Chapais et Chibougamau est la mieux placée au Québec pour définir les avantages fiscaux accordés pour l'isolement du Nord. Le gouvernement du Canada et le ministre des Finances sont-ils conscients du fait que nous avons besoin de ces gens courageux, permanents dans le Nord, pour l'économie canadienne?

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la

Article 31 du Règlement

députée du Yukon de son élection à la tête du Nouveau Parti démocratique au congrès d'investiture qui a eu lieu à Winnipeg la fin de semaine dernière.

Cette élection est importante à la fois pour le Nouveau Parti démocratique et pour tous les Canadiens, car la députée est la première femme dans l'histoire à devenir chef d'un parti politique national canadien.

C'est avec regret que nous devons dire adieu au député d'Oshawa en tant que chef du NPD, mais je suis heureux d'accueillir la députée du Yukon dans ses nouvelles fonctions de chef de parti. Donc, monsieur le Président, je rends hommage au chef actuel du Nouveau Parti démocratique comme à l'ancien, et je les remercie pour leurs apports personnels à la démocratie.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, les pourparlers entre l'AFPC et le Conseil du Trésor ont été interrompus encore une fois, samedi dernier, ce qui fait que plus de 2 000 travailleurs de la Garde côtière sont toujours en grève. Il y a dans ce groupe des équipages de navires du gouvernement fédéral qui assurent la surveillance des pêches pour l'industrie du homard et des travailleurs qui fournissent des services de brisage de glaces à des ports du Canada atlantique.

Le port de Summerside est des plus occupé pendant l'automne et l'hiver en raison des expéditions de pommes de terre qui suivent la récolte à l'automne. La Chambre de commerce est d'avis que les eaux du port pourraient geler si la grève se prolongeait et qu'il en résulterait des pertes au niveau du marché extérieur et une autre diminution de l'activité économique. Compte tenu des autres difficultés auxquelles cette localité doit faire face, voilà des problèmes dont Summerside aurait pu facilement se passer.

La question la plus controversée dans cette grève est la disparité de salaire entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest. C'est une injustice flagrante de payer nos travailleurs de la côte est jusqu'à 2 500$ de moins pour faire le même travail.

Le gouvernement devrait retourner immédiatement à la table de négociations et conclure une convention collective équitable qui mettrait fin à la grève et assurerait l'accès à nos ports. Il ne devrait pas se tourner les pouces et attendre qu'une crise éclate pour ensuite utiliser ce prétexte et présenter une loi sur le retour au travail.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, comme le savent fort bien les habitants du nord de l'Alberta, le Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités du Nord a diffusé un rapport dans lequel il recommande que la ligne délimitant les régions ayant droit à ces avantages fiscaux ne soit plus située à 55° de latitude N, mais plutôt à 57°30'.

À cause de cette modification, des milliers de Canadiens habitant le Nord du pays et des régions isolées ne pourront plus profiter des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. De plus, l'économie du nord de l'Alberta perdra environ 16 millions de dollars, et les localités ayant droit à ces avantages fiscaux rivaliseront avec celles qui les perdront.

J'ai proposé une solution de rechange aux recommandations du Groupe de travail. J'ai suggéré qu'on réduise de moitié les avantages fiscaux accordés aux habitants des localités situées au nord du 55e parallèle et au sud du 57°30' de latitude N.

J'exhorte le ministre des Finances à accepter ma proposition.

* * *

[*Français*]

LES PRODUITS DANGEREUX

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la population canadienne a été étonnée d'apprendre vendredi dernier que la compagnie Balmet de Saint-Jean-sur-Richelieu avait expédié, à partir du port de Montréal, des déchets dangereux vers le Brésil et qu'elle s'apprête à faire la même chose vers la France au cours des prochains jours. On sait que ces produits dangereux ont été à l'origine de l'intoxication d'une vingtaine d'enfants et de nombreux terrains et maisons dans la région de Saint-Jean. Comme dans le cas des cargaisons de BPC qui ont navigué sur les mers du globe l'été dernier, ce gouvernement se montre impuissant à empêcher que les déchets dangereux produits au Canada deviennent un risque pour l'environnement.

• (1410)

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel promet sans cesse d'accorder une certaine priorité à l'environnement. Or, quand vient le temps de prendre des mesures concrètes pour assainir notre environnment, il ne fait rien. Des mesures s'imposent dans l'immédiat pour empêcher la société Balmet d'expédier une autre cargaison, cette fois vers la France,

au cours de prochains jours. Il faut faire quelque chose dès maintenant.

* * *

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, depuis l'époque d'Edward Cornwallis, en 1749, la Nouvelle-Écosse a vu se succéder de nombreux lieutenants-gouverneurs de grande renommée.

Il n'a jamais été inhabituel de voir des amis du gouvernement de l'époque nommés au poste prestigieux de vice-roi. Toutefois, à mesure que les partis politiques se sont formés au XIX^{e} siècle, ceux qui abandonnaient les luttes partisanes pour représenter la Couronne dans un poste de gouverneur général ou de lieutenant-gouverneur adoptaient aussi une position d'impartialité. Cette tradition s'est maintenue, à juste titre d'ailleurs.

Ainsi, il est regrettable que l'ancien lieutenant-gouverneur Alan Abraham ait annoncé récemment qu'il avait décidé de revenir à la politique de parti en acceptant de devenir l'organisateur du Parti libéral. C'est une décision que désapprouvent, j'en suis sûr, les députés de tous les partis de la Chambre. C'est pourquoi je prie instamment M. Abraham, qui a occupé ce poste avec autant de distinction, de ne pas ternir ce poste et de reconsidérer sa décision.

J'invite les chefs des partis libéraux du Canada et de la Nouvelle-Écosse à faire de même.

* * *

L'ÉTHIOPIE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, en 1984, le Canada et le monde ont été témoins en Éthiopie de la famine la plus dévastatrice de tous les temps. Elle a fait périr plus d'un million de personnes.

L'Éthiopie est menacée d'une autre autre grande sécheresse et, cette fois encore, plus d'un million de personnes sont menacées, surtout dans les régions septentrionales du Tigré et de l'Érythrée d'où le gouvernement a expulsé les équipes de secours, à cause du conflit armé avec les forces d'opposition.

Le Canada doit veiller à ce que l'aide alimentaire d'urgence parvienne à ces populations. Nous demandons que le gouvernement canadien, par notre représentant à l'ONU, convainque d'autres gouvernements, y compris ceux d'Union soviétique et d'Israël, de faire pression auprès du gouvernement éthiopien pour qu'il ouvre des corridors sûrs pour le transport de l'aide d'urgence.

Nous aimerions aussi que nos propres ressources diplomatiques en Éthiopie obtiennent du gouvernement et des forces de l'opposition qu'ils laissent les organismes de secours internationaux travailler dans ces corridors en toute tranquillité.

* * *

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, il y a deux semaines, lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, j'ai été étonné d'entendre le premier ministre et ses homologues discuter de la réforme du Sénat. Dans cette nouvelle assemblée avec ses homologues des provinces, le premier ministre s'est trouvé le nouveau titre de président du conseil. Dans cette assemblée extraparlementaire, seulement une des 11 parties est élue pour représenter les intérêts fédéraux. J'ai donc été choqué d'entendre les 10 premiers ministres non fédéraux parler d'entreprendre la réforme du Sénat.

Le Sénat est une institution fédérale et non provinciale. Les premiers ministres sont élus pour s'occuper d'institutions provinciales et non fédérales. Ils n'ont absolument aucun droit ou mandat pour préparer un programme de réforme de notre Parlement. Si un premier ministre veut réformer un sénat, qu'il en crée un dans sa propre province.

Le Parlement doit prendre conscience des dangers de cette ingérence des provinces, qui voudraient établir le programme et dicter l'attitude à adopter à cet égard.

Entre temps, je demande au premier ministre d'inscrire la réforme du Sénat au programme du Parlement, de la Chambre et de l'autre endroit et d'abandonner son habitude d'opérer des réformes dans son club privé des 11 et de s'arroger la compétence du Parlement et des députés des deux côtés de la Chambre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, la Conférence nationale sur la politique agroalimentaire commence dans une semaine à Ottawa. Elle offrira à tous ceux qui oeuvrent dans les domaines de la production et de la commercialisation des aliments la première tribune organisée au Canada pour discuter des politiques et des programmes qui les concernent.

L'agriculture représente de 2,5 à 3 p. 100 du produit intérieur et emploie 4 p. 100 de la population active, mais cette proportion grimpe presque à 15 p. 100 quand on tient compte des industries connexes des machines agricoles, de la transformation, de la distribution et des services.

Selon Statistique Canada, il est faux de croire que les grandes entreprises agroalimentaires s'emparent des exploitations familiales. En effet, la plupart des exploitations agricoles appartiennent à des familles. Moins de 1 p. 100 des fermes sont exploitées par des sociétés.

Il est essentiel que nous travaillions en étroite collaboration avec les ministres provinciaux de l'agriculture, les organismes agricoles, les groupements de producteurs et les associations de consommateurs pour élaborer un grand cadre national pour les politiques agroalimentaires. Cette conférence fournit à chaque facette de l'agriculture une occasion de participer aux décisions concernant ce secteur pour l'aider à faire face à l'évolution des marchés et à relever les defis des années 90.

* * *

LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler à la Chambre, et au ministre de la Justice en particulier, une très grave injustice commise à l'endroit d'un jeune étudiant autochtone qui étudie le droit ici à l'Université d'Ottawa.

M. Rock Matte a demandé une bourse dans le cadre du Programme des autochtones du ministère de la Justice, mais sa demande a été refusée parce qu'il n'avait pas obtenu de recommandation favorable du Cours de préparation au droit pour les étudiants autochtones à Saskatoon. Le problème, c'est que ce cours est donné en anglais, alors que M. Matte parle français.

M. Matte dit maintenant qu'il prie beaucoup et mange peu. Le représentant du ministre au ministère de la Justice a dit: «Il est malheureux que les choses aient pris une tournure défavorable pour Rock. Il se trouve dans une situation difficile.» C'est le cas en effet.

Je demanderais instamment au ministre de reconsidérer ce cas et de reconnaître que la Commission canadienne des droits de la personne a fait remarquer que le traitement que nous faisons aux autochtones est une honte nationale et qu'un jeune autochtone canadien a aujourd'hui plus de chances d'aller en prison que d'aller à l'université.

Je presse le ministre de la Justice d'examiner sérieusement ce cas et d'accorder la bourse dont ce jeune étudiant autochtone en droit a si désespérément besoin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque peut représenter le gouvernement, au premier ministre suppléant, puisque le premier ministre et le vice-premier ministre sont absents.

Au cours des derniers jours, des milliers d'emplois canadiens ont été transférés aux États-Unis. Qu'est-ce que le premier ministre suppléant a à dire au sujet de la fermeture des installations canadiennes de production des aliments pour bébés Gerber et du fait que tous les produits Gerber offerts aux familles canadiennes viendront désormais du Michigan? Qu'a-t-il à dire au sujet de la fermeture des installations canadiennes de Burlington Carpets et du fait que tous les tapis Burlington vendus au Canada viendront de la Caroline du Nord? Qu'a-t-il à dire de la fermeture des installations canadiennes de la Whirlpool Corporation et du fait que tous les appareils électroménagers Whirpool offerts aux Canadiens seront produits dans l'Ohio? Comment explique-t-il le fait que, depuis quelques semaines, quelques-unes des multinationales américaines les plus importantes et les plus connues n'ont plus un seul employé au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés déplorent les pertes d'emplois qui se produisent en ce moment.

Nous devons cependant nous rendre compte que nous avons une économie dynamique. Tous les jours, des emplois sont créés et d'autres disparaissent. Il importe de comprendre d'abord que, dans l'ensemble, un nombre considérable de nouveaux emplois ont été créés au cours des cinq dernières années et que cela se poursuivra à l'avenir.

Ensuite, ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dispose d'un certain nombre de programmes pour aider ces gens à trouver de nouvelles occasions, de nouveaux emplois qui leur permettent de recommencer, et pour aider les sociétés en question qui ont mis en oeuvre des programmes pour aider ces gens à trouver un autre travail.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je vais dire au ministre des Finances de quel genre de dynamique il s'agit. C'est la dynamique que nous avions prédite aux dernières élections fédérales. Lorsque la rationalisation se fait à l'échelle nord-américaine, elle se fait aux dépens des travailleurs canadiens et en faveur

des usines américaines. Voilà ce qui est en train de se produire.

[*Français*]

Monsieur le Président, Pittsburgh Paints and Glass met des travailleurs canadiens au chômage.

La compagnie Ford ferme son usine de fabrication des moteurs V-8 et, à l'avenir, tous les moteurs V-8 seront fabriqués au Michigan.

General Electric ferme son usine de matériel spécialisé de Montréal, dans le comté de Saint-Denis, et les Canadiens vont devoir s'approvisionner aux États-Unis.

General Motors transfère sa production de fourgonnettes, du Canada aux États-Unis.

Le ministre des Finances peut-il nous expliquer pourquoi, chaque fois qu'ils ont eu à choisir entre la protection des emplois américains et la protection des emplois canadiens, les multinationales choisissent chaque fois alors de protéger les ouvriers américains, et voilà que maintenant Ford, General Electric, Burlington Carpets, General Motors, Whirlpool et les aliments pour bébés Gerber ont tranché en faveur des États-Unis, et au détriment des ouvriers et ouvrières du Canada?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Comme l'a dit un jour l'ancien critique de son parti dans le domaine financier, monsieur le Président, «l'Accord de libre-échange devra répondre dorénavant de tous les péchés d'Israël.»

Le très hon. député a parlé de l'usine de fabrication des moteurs Ford. Permettez-moi de lui répondre en citant en partie le *Financial Post* du 1er décembre: «Comme l'a dit Bob White, président de TCA-Canada, l'usine est désuète, et nous sommes parvenus ensemble à la faire fonctionner plus longtemps que nous ne l'avions espéré.» Même si son attitude à l'égard de l'Accord de libre-échange est la même que celle du chef de l'opposition, Bob White ne lui a pas imputé la fermeture de l'usine.

Le chef de l'opposition a mentionné la société General Motors. Le même jour où cette société a mentionné que son usine de Scarborough pourrait bien ne plus fabriquer ni fourgon ni camion Freightliner dans deux ou trois ans, elle a fait savoir qu'elle implantait une usine de Greenfield dans le sud de l'Ontario. Elle possède déjà une usine de ce genre en Caroline du Nord. Contrairement aux prédictions de l'opposition, elle n'a pas l'intention d'agrandir cette usine. Celle où elle entend fabriquer des Greenfield dans le sud de l'Ontario doit créer des emplois pour quelque 1 200 travailleurs.

L'économie est dans une phase dynamique. De nouveaux investissements sont effectués. Des fusions et d'autres choses surviennent également. Voilà ce qui se produit dans une économie dynamique. C'est parce que nous nous sommes adaptés à une économie dynamique que nous avons obtenu le succès économique extraordinaire pour lequel l'OCDE a rendu hommage hier au Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Finances a cédé la place au ministre de l'Industrie. Je tiens à lui dire quelle est la dynamique. Le fait est que, lorsque les multinationales sont appelées à préserver soit des emplois canadiens soit des emplois américains, elles sacrifient chaque fois les emplois canadiens, car elles savent que, pour la première fois de notre histoire, elles traitent avec un gouvernement qui n'a pas le courage de tenir tête aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie pourrait-il nous dire où est le programme d'adaptation qui devait aider les milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause du libre-échange? Où est le programme d'adaptation qui devait aider les milliers de travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi parce que le gouvernement actuel nous a vendus à vil prix aux États-Unis? Où est cet immense programme d'adaptation et de recyclage que le premier ministre avait promis le lendemain de la signature de l'Accord, ce programme d'adaptation en faveur des travailleurs canadiens qui perdraient leur emploi à cause du libre-échange? Où est ce programme d'adaptation?

M. Andre: Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition devrait faire preuve d'un peu plus de rigueur. Ainsi, il a négligé de reconnaître que la société General Motors fermait l'usine où elle fabrique des moteurs diesel dans l'État de l'Illinois pour la déménager à London, en Ontario.

Il a négligé également de mentionner qu'en raison de la chute des ventes de ses automobiles, la société Chrysler mettait à pied 4 000 travailleurs aux États-Unis, mais pas un seul au Canada. Cette réduction de la population active a lieu aux États-Unis.

Peut-être le très honorable chef de l'opposition devrait-il écouter son collègue le député de LaSalle—Émard qui, le 14 février 1989, déclarait à un journaliste du *Star* de Toronto: «En tant que parti, nous aurions tort de blâmer l'Accord de libre-échange pour toutes les

difficultés qu'éprouve notre économie.» Il devrait écouter et suivre ce conseil.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il parle des faits. Il est un fait que l'usine Ford de fabrication de moteurs nº 2 va être transférée aux États–Unis. Quand il parle de phase dynamique, il s'agit d'une suppression progressive des emplois canadiens au profit des États–Unis.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Va–t–il s'engager maintenant à obtenir que la société Ford installe à Windsor une partie de sa nouvelle chaîne de production de moteurs et de pièces qu'elle est en train d'élaborer, de façon à ce qu'à la fin de 1990, les 900 emplois soient conservés et l'économie canadienne et celle de Windsor continuent à en bénéficier? Va–t–il s'y engager aujourd'hui, dès maintenant?

M. André: Monsieur le Président, quand Ford a ouvert sa nouvelle usine de moteurs, cette société a fait savoir que la vieille usine de V–8 dépassée serait supprimée progressivement à un certain moment dans l'avenir. Le chef syndicaliste, Bob White et le président local du syndicat, Frank McAnally ont déclaré que, très franchement, ils avaient poussé la société à l'annoncer depuis plusieurs mois. Ils s'y attendaient depuis plusieurs mois. Cela fait partie de l'évolution normale des choses.

Le fait est que toute personne raisonnable, qui considère le sort du Canada par rapport à celui des États–Unis dans cette crise actuelle de l'industrie automobile reconnaîtra, comme les Américains et les travailleurs de l'automobile le font certainement, qu'en fait nous nous en tirons très bien et que les travailleurs de l'automobile sont plus productifs au Canada qu'aux États–Unis. Par conséquent, nous n'avons pas connu de licenciements. En fait, nous obtenons de nouveaux investissements au Canada, ce qui n'est pas le cas aux États–Unis.

M. Gray (Windsor–Ouest): Le président des Travailleurs canadiens de l'automobile a également réclamé que cette usine se mette à fabriquer de nouveaux produits d'ici la fin de 1990.

Le ministre s'engagera–t–il aujourd'hui à exiger la fabrication de ces nouveaux produits afin que nous puissions préserver les emplois des travailleurs? Ou se contenteront–ils, lui et son gouvernement, à dire aux travailleurs de Windsor et de toutes les régions du Canada qu'ils se fichent pas mal de leurs malheurs? Cela est tout à fait inacceptable.

M. Andre: Monsieur le Président, le député a utilisé le terme «préserver». Nous voulons veiller à ce que le Canada puisse rivaliser avec ses concurrents au cours du prochain siècle, à ce que notre pays continue d'être l'endroit idéal en Amérique du Nord dans le domaine de la création d'emplois.

Le député a également parlé de l'Accord de libre–échange. Il n'a peut–être pas vu, dans le journal d'aujourd'hui, les commentaires de Ted Newell, président de la société Dupont Canada, qui affirme que l'expansion, évaluée à 28 millions de dollars, de son usine chimique, la Maitland, prouve hors de tout doute que le libre–échange fonctionne bien et que d'autres emplois seront créés dans toutes les usines Dupont de l'Ontario au cours des deux prochaines années. D'ailleurs, bien d'autres secteurs d'activité profitent du libre–échange.

Mais comme toute bonne nouvelle, cela ne fait pas la manchette des journaux, contrairement aux fermetures d'usines, mais il n'en reste pas moins que ces industries sont en pleine expansion. En fait, grâce à l'Accord de libre–échange, on crée plus d'emplois au Canada qu'on en perd.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Nous avons appris que le ministre et ses services ont accordé l'immunité en matière de poursuites judiciaires à certaines grandes sociétés et à certains particuliers. Il s'agit ici d'un principe important. Les Canadiens s'attendent que les agents des pêches et le ministre appliquent les lois adoptées par le Parlement.

Nous savons maintenant que ce n'est pas le cas. Dans un document en date du 15 novembre 1989, le directeur de la Gestion de l'habitat du poisson disait qu'«on a toléré la destruction de l'habitat, dans une large mesure. Nous avons établi que les sociétés ou les parties amies du ministère des Pêches et des Océans détenant des permis provinciaux jouissent d'une relative immunité en ce qui concerne la Loi sur les pêcheries, alors que le simple particulier fait l'objet de poursuites judiciaires.»

Le ministre dira–t–il à la Chambre pourquoi il permet à certains amis du gouvernement de contrevenir à la loi sans risquer d'être poursuivis?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député s'est servi de l'expression «immunité en matière de poursuite judiciai-

re». Il sait fort bien, comme tous ceux qui travaillent de concert avec les fonctionnaires de mon ministère, que personne n'échappe aux accusations portées en vertu de la Loi sur les pêcheries en matière de pollution de l'environnement, de qualité de l'eau ou de dégradation de l'habitat.

Le député est au courant, car lui et son parti et tous les députés, je pense, appuient la politique de gestion de l'habitat du poisson que j'ai présentée à la Chambre il y a trois ans. Voici, en partie, ce qu'est cette politique: le ministère préfère prévenir les dommages causés à l'habitat et éviter la perte de ressources halieutiques plutôt que d'intenter des poursuites judiciaires contre les contrevenants après coup. Toutefois, lorsque l'exécution volontaire ne produit pas les effets souhaités, que l'on contrevient à la Loi sur les pêcheries et que l'habitat qui soutient les ressources halieutiques est modifié, détruit ou dégradé, les agents d'exécution du ministère prendront les mesures d'application qui s'imposent.

Monsieur le Président, je puis fournir au député une longue liste de cas où c'est ce qui s'est produit.

• (1430)

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre des Pêches est sur le point d'apprendre que ce dont nous parlons ici mérite un peu plus de sérieux qu'il n'en a accordé à la première question.

Nous avons appris que certaines grandes sociétés sont à l'abri de poursuites, malgré de graves violations de la Loi sur les pêcheries.

Permettez-moi de citer encore une fois un extrait des propres documents du ministère: «Malgré des violations évidentes et très graves, des cause légitimes sont menacées ou ont été étouffées.» L'exemple, un des nombreux qui sont cités dans le document, est celui-ci: «Sans aucune approbation, la société Alcan et ses entrepreneurs ont détruit en grande partie une rivière à saumons à Kemano.» Cela se trouve en Colombie-Britannique. Ils ont largement détruit une rivière à saumons. On penserait que le ministre des Pêches s'intéresserait à ce genre de chose.

Le ministre laisse-t-il entendre à la Chambre que l'étouffement de ce que ses collaborateurs décrivent comme des violations très graves est acceptable? Dans le cas contraire, compte-t-il s'entretenir avec le solliciteur général ou avec le chef de la GRC pour voir si l'escouade des délits commerciaux de la Gendarmerie royale du Canada ou si le chef de la GRC lui-même voudrait peut-être examiner ce qui se passe au ministère des Pêches et des Océans? Le moins qu'on puisse dire, à mon avis, c'est qu'on s'y adonne à des activités criminelles.

M. le Président: On ne saurait accepter une allégation semblable pendant la période de questions; je vais donc passer au prochain député.

* * *

LES FORÊTS

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, vendredi, les Terre-Neuviens ont eu un choc quand Abitibi Price a annoncé qu'elle fermait une partie de son usine de pâtes et papiers de Grand Falls, mettant ainsi en chômage 250 employés de l'usine, et des centaines d'autres, en permanence, en dehors de l'usine, en l'occurence les bûcherons du centre de Terre-Neuve. Mais la société dit qu'elle va construire une nouvelle usine de pâtes et paiers en Alabama.

Le ministre des Forêts voudrait-il vérifier si l'entreprise, en annonçant la fermeture d'une partie de son usine, viole ou non les conditions des subventions de millions de dollars qu'elle a reçues du gouvernement depuis trois ou quatre ans, ou est-ce un bienfait de plus du libre-échange de tirer tout ce qu'on peut du gouvernement canadien pour aller ensuite investir les bénéfices en Alabama?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'attendais la question, car je suis aussi malheureux que mon honorable ami de l'annonce regrettable de la fermeture partielle de cet important établissement d'une région où les autres perspectives économiques sont plus limitées que dans d'autres régions.

La décision d'Abitibi Price est d'ordre financier. Elle relève de rajustements de rationalisation qu'imposent de temps à autre certains critères, comme les conditions du marché international, l'approvisionnement en fibres en quantités et de qualités satisfaisantes et le marché du travail.

En réalité, la partie de l'usine qu'on ferme, ce qui réduira les effectifs globaux du tiers environ, a été construite en 1926 et n'est guère à la hauteur de la technique que l'évolution des marchés internationaux rend aujourd'hui nécessaire.

M. Baker: Monsieur le Président, dans une déclaration qu'elle a faite publiquement vendredi, la société a dit: «L'avenir des usines de pâtes et papiers au Canada repose sur leur capacité de livrer concurrence à l'étranger.»

La société est devenue elle-même un concurrent étranger. Elle construit actuellement une usine de pâtes et papiers au Royaume-Uni et au Venezuela en utilisant le bois qui provient des forêts ombrophiles de l'Amazonie, alors que chez nous, le gouvernement la laisse fermer des usines.

Le ministre rencontrera-t-il les membres du conseil d'administration, ce qui ne devrait pas être très compliqué étant donné le nombre de conservateurs bien en vue qui font partie de ce conseil, et leur dira-t-il qu'ils se sont servis des travailleurs canadiens pour bâtir une société de classe internationale et qu'ils les laissent maintenant tomber pour exploiter les forêts de l'Amazonie?

Le gouvernement se contentera-t-il d'assister en simple spectateur à la fermeture de toutes les usines de pâtes et papiers au Canada? Si oui, il sera réduit en charpie aux prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Monsieur le Président, on a mentionné plus tôt, au moins indirectement, que cette fermeture était liée à l'Accord de libre-échange. La société n'a pas annoncé qu'elle construisait une usine en Alabama, que je sache.

L'opposition avait bien dit que pas un moineau ne tomberait du ciel sans qu'on blâme le libre-échane. Cette fois-ci, c'est comme si tout le ciel nous tombait sur la tête. Or, ce n'est pas le cas!

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'industrie des pâtes et papiers, comme toutes les autres grandes industries canadiennes, doit suivre de très près l'évolution des marchés mondiaux. Même si mon collègue et ses acolytes peuvent penser que nous pouvons nous isoler et faire abstraction des changements rapides qui surviennent partout dans le reste du monde, nous devons néanmoins être compétitifs et nous doter des meilleures installations dans les régions où nous pouvons réaliser notre potentiel. C'est visiblement ce que cette société entend faire.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, la compagnie General Electric annonçait la fermeture de son usine à Montréal et la perte de 200 emplois, dont la majorité étaient tenus par des femmes. Depuis 30 ans, cette compagnie a fabriqué une gamme de lampes électriques à Montréal, et maintenant la majorité de cette production sera transférée à Fairfield, Connecticut. Monsieur le Président, qu'est-ce que le gouvernement fera pour prévenir ce transfert des emplois et pourquoi le gouvernement a-t-il caché ces conséquences du libre-échange avec les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, s'il y a une région du Canada qui va bénéficier du libre-échange, c'est bien le Québec et Montréal.

Nous constatons une augmentation du nombre d'emplois à Montréal et dans d'autres régions du Québec, où le taux de chômage s'améliore considérablement. Nous pouvons déjà voir que les gens d'affaires de cette province sauront profiter du libre-échange pour continuer à créer de nouveaux emplois.

De plus, avec la stratégie de mise en valeur de la main d'oeuvre qui nous permettra de mieux former les gens pour occuper ces nouveaux emplois, Montréal connaîtra un développement économique accéléré.

M. Allmand: Monsieur le Président, les chiffres de la ministre ne sont pas à jour. Chaque semaine, nous sommes témoins d'une nouvelle fermeture d'usine à Montréal. La semaine dernière, c'était la Générale Electrique et 200 emplois qui disparaissaient. La semaine précédente, c'était la Canadian Steel Foundries et 250 emplois. Depuis le début de l'année, Montréal a connu plus de 80 fermetures d'entreprises qui ont entraîné la perte d'environ 7 000 emplois dont la plupart étaient de bons emplois à plein temps.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour remédier à cette grave situation? Les gens de Montréal veulent des actes, et non de beaux discours.

Mme McDougall: Monsieur le Président, les gens de Montréal réalisent que l'économie de leur ville est dynamique, qu'elle s'améliore et qu'elle continuera à s'améliorer avec le libre-échange.

Si le député vérifiait les statistiques sur le chômage, il verrait, comme moi, que les changements qui surviennent à Montréal sont très positifs.

LES PÊCHES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre une importante question avec le ministre des Pêches et des Océans. Je cite un document de son ministère: «Nous avons déterminé que le ministère des Pêches et des Océans pouvait laisser aux sociétés amicales une immunité relative en ce qui concerne l'application de la Loi sur les pêcheries.» Cela s'ajoute aux années d'immunité que nous avons accordées à ces usines assez chanceuses pour avoir eu une décharge constante et avoir été capables de négocier et de promettre, tout en continuant à polluer.

Ma question au ministre est très directe. Le ministre savait-il que la politique d'immunité, à l'égard de certaines compagnies, était une politique officielle du ministère?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'en ai pas connaissance et je rejette catégoriquement cette insinuation.

En fait, le document dont parle le député a été préparé par un fonctionnaire subalterne du ministère. Il a été largement copié, mais il n'a jamais été approuvé par des niveaux supérieurs. Je n'en ai eu connaissance que vendredi après-midi. Il s'agit de l'opinion d'un fonctionnaire responsable d'une région de Colombie-Britannique, qui faisait rapport à son directeur régional, au directeur général, au sous-ministre et au sous-ministre adjoint, et ce n'est absolument pas la politique du gouvernement ou du ministère.

• (1440)

En fait, pendant la période 1986-1988, nous avons procédé à plus de 100 inculpations qui se sont soldées par 47 condamnations, pour des violations à la Loi sur les pêcheries, assorties d'amendes atteignant jusqu'à 35 000 $. C'est absolument inconvenant d'insinuer qu'il y a eu irrégularité ou partialité dans l'application de la Loi sur les pêcheries ou dans les poursuites qui ont été intentées.

M. Riis: Monsieur le Président, ce que nous dit le ministre est très sérieux, car il est clair qu'un ministre doit accepter la responsabilité des pratiques de son ministère. Par exemple, lorsque le rapport dit: «Alcan et ses sous-traitants, sans autorisation, ont en grande partie détruit un cours d'eau à saumon, à Kemano, en raison de sa relation particulière avec nous.»

Il dit encore: «En raison des autorisations et des modalités de poursuite impossibles à faire appliquer, on a donné une immunité quasi-totale aux exploitants de placers qui peuvent modifier et polluer les cours d'eau du Yukon. Même lorsqu'ils ne respectaient pas des normes pourtant très libérales, on n'a pris aucune mesure en 1988 et 1989, en dépit de nombreuses violations.»

Étant donné que ce sont là des faits, que les normes sont très peu sévères et que, pourtant, on n'a pris aucune mesure lorsque la loi était violée, le ministre va-t-il prendre la voie honorable et démissionner?

M. Siddon: Certainement pas, monsieur le Président. J'ai déjà dit que la politique du ministère est de chercher des remèdes aux délits environnementaux, mais que lorsqu'il y a des preuves que le délit est intentionnel, sur recommandation du ministère de la Justice, les fonctionnaires de mon ministère, du ministère de la Justice et du ministère de l'Environnement peuvent intenter des poursuites.

Il est tout à fait inapproprié—en fait, ce n'est rien d'autre que l'opinion d'une seule personne, probablement une personne du ministère frustrée par le système et toutes ses contraintes techniques et juridiques. Il est tout à fait inapproprié de tirer ces conclusions.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: A l'ordre! Il me fait plaisir de porter à l'attention de la Chambre des communes la présence dans la tribune de M. André Billardon, vice-président de l'Assemblée nationale de la France.

[*Traduction*]

Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Ahmed Ali Al-Mohanni, ministre du Pétrole et des Mines de la République arabe du Yémen.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis le dépôt du rapport du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du nord, le 27 octobre dernier, car les recommandations de ce groupe de travail sont inacceptables pour les travailleurs du Nord québécois et du Nord canadien, le Canada a tout intérêt à aider les travailleurs du Nord et du Moyen-

Nord canadien et non seulement les pays en voie de développement.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me confirmer à la Chambre que, lors de la réunion des ministres des Finances provinciaux cette semaine à Ottawa, la question de l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord ainsi qu'une politique fiscale pour le Moyen-Nord permanente seront discutées à l'ordre du jour, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que cette question sera abordée. Je me suis déjà entretenu à ce sujet avec un ou deux de mes collègues, qui m'ont affirmé vouloir en discuter.

J'aimerais rappeler à mon honorable collègue que ce groupe de travail a mis 18 mois à élaborer ces propositions. Le gouvernement du Canada les lui a demandées en raison des graves iniquités de notre régime fiscal qui s'applique différemment aux personnes vivant dans la même région du pays, de sorte que celles qui habitent quelques milles plus loin ont droit a la déduction alors que celle-ci était refusée à d'autres. Voilà les iniquités que le groupe de travail a été chargé d'examiner.

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez-lui donc par un oui ou par un non. Ayez donc la décence de lui répondre sans détours.

M. Wilson (Etobicoke Centre): Je suis sûr que le chef de l'opposition aimerait bien que. . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Répondez-lui sans détours.

M. Wilson (Etobicoke Centre): Il est très difficile, monsieur le Président, de répondre à une question lorsque les députés de l'autre côté font tellement de tapage.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du vice-premier ministre, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Elle concerne le code des conflits d'intérêts.

Le ministre ne doit sûrement pas ignorer que M. Robert Jarvis, ex-député conservateur et président depuis cinq ans de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a fait pour le compte d'un promoteur immobilier du secteur privé du lobbying auprès du ministre ontarien du Logement.

Est-ce que le premier ministre suppléant peut justifier d'une façon quelconque la conduite du patron qui, placé par les conservateurs à la tête de notre organisme national de logement, fait du lobbying auprès du ministre ontarien du Logement pour qu'un promoteur immobilier obtienne des crédits pour des logements financés en partie par le gouvernement fédéral?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, la première nouvelle à paraître à ce sujet figure dans un journal d'aujourd'hui. Nous examinons la question, cherchant à connaître tous les tenants et aboutissants de la situation. Dès que nous l'aurons fait, nous ne manquerons pas d'en aviser le député.

M. Fontana: Monsieur le Président, permettez-moi d'essayer d'éclairer un peu le ministre. Les alinéas 4*d*), 7*a*), 7*b*) et 7*f*) du code sont fort clairs à ce sujet, car il y est dit au sujet du titulaire d'une charge publique: «Il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le gouvernement, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur.»

Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre au sujet de ce que la plupart des Canadiens appelleraient un conflit d'intérêts, et va-t-il remettre en question les fonctions de ce président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement?

M. Redway: Monsieur le Président, le député n'ignore pas, et je sais qu'ayant le souci de l'équité comme tous les autres députés, il tient à ce que les faits soient connus et que chacun ait la possibilité d'exposer pleinement ces faits. Il tiendra, je le sais, à ce que tous les faits soient connus avant de tirer lui-même des conclusions à ce sujet. En tout cas, voilà ma position et celle du gouvernement.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le flagrant mépris du gouvernement actuel pour la récente décision de la présidence est bien illustré par l'annonce que Revenu Canada a l'intention de commencer à mettre à la poste le 27 décembre de cette année des formulaires de demande de crédit concernant le projet de taxe sur les produits et services.

Voici ma question au premier ministre suppléant: pourquoi le ministre du Revenu national envoie-t-il aux

Canadiens des formulaires de demande de crédit pour la taxe sur les produits et services alors qu'aucun projet de loi n'a été déposé à cet égard, et encore moins adopté?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la députée devrait se rappeler le dernier rapport du vérificateur général où ce dernier déclarait très catégoriquement que, dans le cas d'un projet de loi, notre gouvernement, tout comme n'importe quel autre gouvernement, avait le devoir de commencer à se préparer à son adoption et à son application. Voilà pourquoi notre gouvernement va de l'avant, conformément aux précédents parlementaires et aux directives du Conseil du Trésor.

J'entends les députés libéraux dire que nous sommes arrogants. Bien sûr, lorsque je dis que nous nous conformons aux précédents parlementaires, je pense à certains des précédents établis par les libéraux, comme l'embauche de 4 000 employés avant même que le projet de loi n'ait été présenté. Nous ne faisons donc que respecter ce qu'a dit le vérificateur général et exercer les droits et les obligations de notre gouvernement.

J'ajouterai encore autre chose, monsieur le Président. Si nous ne nous étions pas préparés à une mise en oeuvre en douceur, nous rendrions un mauvais service aux Canadiens et ferions preuve d'irresponsabilité.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, le vérificateur général a plus de poids auprès du gouvernement que le Président de la Chambre.

• (1450)

[*Français*]

En vue du fait que le ministre du Revenu national prend pour acquis l'approbation du Parlement quand le projet de loi n'a même pas, à ce jour, été déposé dans cette Chambre, il est évident que le ministre est en train de nous admettre que l'échéancier qu'il se propose pour la mise en place de la TPS est totalement irréaliste.

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au ministre des Finances. A–t–il demandé au ministère du Revenu quel délai nécessiterait la mise en oeuvre de la TPS? Sinon, pourquoi ne l'a–t–il pas fait?

N'est–il pas vrai que le ministère du Revenu national aurait dit à son ministère que l'application de la TPS ne pourrait se faire le 1er janvier 1991, en raison de difficultés administratives?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est oui, bien sûr, les ministères des Finances et du Revenu national ont eu en effet de longues discussions à ce sujet. Les deux gouvernements ont convenu du 1er janvier 1991 comme date d'entrée en vigueur de cette taxe.

C'est la proposition dont la Chambre des communes est saisie, et je crois que nous pouvons respecter ce délai. Mais comme l'a fait remarquer mon collègue, il faut une bonne dose d'information, de planification et de collaboration avec les contribuables canadiens pour assurer le lancement en douceur de ce projet de loi.

* * *

LES PÊCHES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je voudrais à nouveau poser une question au ministre des Pêches et des Océans.

Il vient juste de préciser à la Chambre que la décision de poursuivre est prise par le ministère de la Justice. Je voudrais citer un passage d'un document ministériel au sujet de l'affaire de Swift River où il est dit: «En l'occurrence, le ministère de la Justice affirme que nous devrions porter des accusations contre le ministre des Forêts, l'agent chargé de la transaction ainsi que la société forestière concernée. Le directeur général des Pêches a décidé que nous n'allions pas porter des accusations contre le ministre des Forêts. Donc, le ministère de la Justice n'en portera pas, pour sa part, contre la société forestière. En conséquence, nous sommes prisonniers d'une situation embarrassante et l'immunité a été accordée aux gens coupables de l'infraction en question.»

Je voudrais demander au ministre de nous expliquer ce qu'il en est.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne suis pas prêt à donner des précisions sur n'importe quelle situation particulière aujourd'hui.

J'ai demandé au sous–ministre des Pêches de se renseigner sur les opinions en question émises par un cadre subalterne du ministère des Pêches. . .

M. Fulton: Le chef des programmes de l'habitat.

M. Siddon: Il n'est pas le chef des programmes de l'habitat, mais bien le chef de la section du fleuve Fraser.

Je voudrais déterminer dans quelle mesure les accusations en question sont basées sur des faits, avant de tirer des conclusions sur les accusations très graves qui ont été portées et qui, si elles ne sont pas basées sur les faits, sont tout à fait répréhensibles.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je voudrais à nouveau citer un passage du même document dans lequel on précise que l'Alcan et ses entrepreneurs ont détruit en grande partie un cours d'eau à saumon à Kemano, sans avoir obtenu auparavant l'autorisation nécessaire. On ajoute que du fait des relations particulières qu'on entretient avec l'Alcan, la société ne sera probablement pas poursuivie.

Quelles sont donc ces relations particulières qui donnent à la société une telle immunité? Sont-elles politiques? Financières? Quelle est leur nature?

M. Siddon: Monsieur le Président, j'invite la députée à se rappeler qu'on parle d'une probabilité, ce qui montre qu'il n'y a rien de concret dans les accusations en question, pour ce qui est des mesures qui ont été ou n'ont pas été prises. Nous n'entretenons aucune relation particulière avec l'Alcan. Comme vous le savez, à l'instar de tous les députés, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'Alcan ont conclu une entente au sujet de la rivière Nechako et du réservoir, entente qui a déjà apporté d'énormes avantages aux autochtones de la bande de Cheslatta et apportera divers autres avantages à tous les habitants de la Colombie-Britannique.

* * *

LES FINANCES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'OCDE déclare dans son rapport que la Banque du Canada a raison de vouloir juguler l'inflation au moyen de taux d'intérêt élevés.

Cependant, l'organisme ajoute que cette stratégie pourrait s'accompagner de taux de chômage élevés. Le maintien de hauts taux d'intérêt frappe presque toujours les régions du pays qui sont les moins capables de s'ajuster à un relentissement économique. Voici donc ma question au ministre des Finances: étant donné que de telles mesures sont prises principalement pour ralentir l'économie surchauffée du centre du Canada, comment le ministre peut-il assurer à la population du Canada atlantique que le gouvernement prendra des mesures pour compenser les effets négatifs de cette stratégie dans les régions défavorisées du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le rapport dont parle le député a été publié par l'une des principales organisations mondiales qui examinent le rendement des économies et les programmes des gouvernements.

J'en cite un court extrait: «En bref, le rendement récent du Canada pour ce qui est de la croissance de la production et la création d'emplois a été impressionnant et a permis à l'économie de fonctionner de nouveau à plein régime.» Plus loin, on lit: «Puisqu'il importe au plus haut point d'empêcher toute nouvelle poussée inflationniste, la stratégie décidée par la Banque du Canada est la bonne.»

Il faut tenir compte des pressions visant à faire augmenter les salaires et les prix dans toutes les parties du Canada. Ainsi, dans la propre province du député, le taux d'inflation, si l'on exclut les prix des aliments et de l'énergie, est passé de 4,5 à 5,6 p. 100 cette année. Donc, toutes les provinces du Canada subissent des pressions provoquées par l'inflation et les demandes salariales des travailleurs.

Il nous faut donc maintenir notre politique parce que si nous ne contenons pas l'inflation, ce sont les régions les plus faibles du Canada qui souffriront le plus.

Cela étant dit, nous maintenons notre engagement envers des organismes comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui, dans une certaine mesure, font contrepoids aux effets des taux d'intérêt élevés en appuyant le développement économique des régions en cause ici.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux interroger le ministre des Finances sur la réponse qu'il vient de fournir au sujet des taux d'intérêt élevés. Le ministre n'ignore pas que, ces deux dernières années, les exportations canadiennes ont rapporté près de 18 milliards de dollars de moins à cause de la hausse du dollar, laquelle est directement liée aux taux d'intérêt bancaires. Notre balance commerciale avec les États-Unis est passée d'un excédent de 3,4 milliards de dollars à un déficit de 2,3 milliards. Cela nuit aux industries de ressources des régions mêmes dont le ministre vient de parler.

Je tiens à demander plus précisément au ministre si, advenant que la politique des taux d'intérêt élevés qui est responsable de la hausse du dollar détruise les marchés canadiens d'exportation, il va demander au gouverneur de la Banque du Canada de réduire les taux d'intérêt et le taux de change de sorte que les Canadiens puissent recommencer à faire du commerce?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est bien là le genre de question auquel je m'attendais de la part des libéraux, car ceux-ci ne saisissent tout simplement pas les rouages de l'économie. Une question comme celle-là montre justement que le député ne com-

prend pas ce que cette organisation internationale dit de la politique canadienne.

Nous avons reçu un appui important de cette organisation, du Fonds monétaire international et d'autres observateurs internationaux, qui estiment tous que si nous ne nous efforçons pas de juguler l'inflation, les taux d'intérêt finiront par être encore beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

C'est exactement ce qui est arrivé dans les années 70, lorsque les libéraux, qui étaient alors au pouvoir, n'ont pas tenu compte du problème de l'inflation. Ils l'ont balayé sous le tapis. Le taux d'inflation est alors passé de 5,5 p. 100 en 1976 à 13 p. 100 en 1981, les taux d'intérêt atteignant en même temps 20 ou 21 p. 100. Cela a causé la pire récession que nous ayons eue depuis longtemps au Canada.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'allons pas faire fi des leçons du passé. Nous allons régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se poseront au lieu d'attendre, comme les libéraux l'ont fait en 1981, que nous soyons dans le pétrin.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre des Finances fait un sermon sur l'inflation, lui qui s'apprête à imposer une taxe qui va faire grimper le taux d'inflation de 7 p. 100. Il est mal placé pour nous dire comment juguler l'inflation, car il va prélever une taxe qui va gonfler les prix au Canada.

Je demande au ministre quand va-t-il cesser d'écouter les organisations internationales et commencer à prêter l'oreille aux Canadiens? Par example, les fabricants de meubles disent que, seulement cette année, les importations des États-Unis ont augmenté de 29 p. 100, alors que nos exportations ont diminué de 3 p. 100.

• (1500)

Quand va-t-il écouter l'association des propriétaires de fonderies qui dit avoir perdu 1 500 emplois au cours des huit derniers mois parce qu'elle ne peut pas s'accommoder simultanément du libre-échange et du dollar à 85 cents? Quand va-t-il commencer à écouter les Canadiens qui perdent leur emploi, leur source de revenu, leur gagne-pain? Quand va-t-il commencer à écouter ceux qui ont du bon sens?

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'écoute les hommes d'affaires quand ils me disent de telles choses, mais je leur réponds que, comme en fait foi ce rapport de l'OCDE, notre économie tourne à plein régime. Nous en avons vu les conséquences dans l'inflation des prix et des salaires, et nous le constatons dans la masse monétaire. Il y a déjà quelque temps que les prêts bancaires augmentent au taux annuel de 12 p. 100.

Tous ces signes indiquent que l'économie doit ralentir un peu. Autrement, si nous ne contrôlons pas l'inflation, le taux va augmenter à 13 p. 100, comme en 1981. Si le député veut revenir à ce temps-là. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Annulez votre taxe.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .pourquoi n'affirme-t-il pas ouvertement qu'il appuie les mesures qui, préconisées par le Parti libéral du Canada au cours des années 1970 et du début des années 80, ont plongé le pays dans la pire situation économique que nous ayons traversée depuis cinquante ans?

M. le Président: Les députés savent que, il y a quelques jours, nous avons appris la triste nouvelle du décès d'un ancien collègue. Tous les partis se sont entendus pour lui rendre hommage. Le ministre d'État a la parole.

* * *

LE DÉCÈS DE JAMES KENNETH JEPSON

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, au nom de ses amis et de ses collègues, je prends la parole pour rendre hommage à Jim Jepson qui était député de London-Est. Il était mon ami et mon collègue, mais aussi l'ami et le collègue de presque tous ceux qui ont siégé au cours de la législature précédente.

Peu de députés ont fait aussi forte impression au Parlement que l'ancien député de London-Est. Ses familiers étaient habitués à sa bonne humeur communicative, à ses phrases lapidaires, à son amour de l'attention, à sa fierté, car il ne s'est jamais caché de ses succès en affaires, à son attitude de joyeux soldat parti en campagne à la défense de Dieu, de la patrie et de la famille, et à sa conviction que tout individu est sacré.

Ceux qui le connaissaient mal ont peut-être pensé qu'il professait de telles convictions par opportunisme politique. Ce n'était pas le cas. Ces valeurs ne lui ont pas été transmises par la classe moyenne aisée de London, en Ontario. D'ailleurs, il représentait une circonscription composée surtout de travailleurs et de nombreux néo-

Canadiens. Cette circonscription est représentée maintenant par le premier ministre libéral de l'Ontario.

Il n'a pas toujours non plus professé de telles convictions, monsieur le Président. Il y a 20 ans, il était sceptique et agnostique en tout ce qui concerne les choses spirituelles. Quand il voyait des télévangélistes, il avait l'habitude de dire à sa femme, Bev: «En voilà qui flottent dans les nuages.» Mais il s'est converti plus tard et il est devenu un ardent défenseur de sa foi et de son pays.

Nous savons tous que Jim préférait apprendre, non pas dans les livres, même s'il lisait cinq psaumes et un chapitre du Livre des proverbes tous les jours, mais auprès des gens qu'il rencontrait, car il adorait la compagnie des gens. Je doute qu'il ait jamais lu Dostoïevski, mais il croyait, comme cet écrivain, qu'une personne ne peut pas vivre sans vénérer quelque chose. Il m'a dit un jour que si on ne vénérait pas Dieu, on devait vénérer autre chose.

Il y a deux semaines à peine, nous parlions de ce quelque chose d'autre: idéologies, groupements, chefs de file qui ont fait l'objet d'honneurs suprêmes durant leur vie, mais qui, plus tard, ont été rejetés. Bien sûr, il rendait un culte à Dieu. Jim se conformait vraiment aux saints Évangiles.

Et voici où je voulais en venir. Lorsqu'un député prend sa retraite ou meurt, on dit souvent qu'il aimait le Parlement. Eh bien! je vais révéler un petit secret à la Chambre. Cet endroit manquait terriblement à Jim, qui était sociable et qui, il va sans dire, aimait beaucoup la compétition. Il aimait aussi cet endroit parce qu'il croyait qu'en cette enceinte des plus imparfaites, il était possible de contribuer au renouveau du Canada, du point de vue tant politique que spirituel.

A mon avis, voilà pourquoi des milliers de personnes assistaient à ses obsèques samedi. Nos pensées sont avec lui et avec sa famille aujourd'hui, jour de son enterrement. Je crois que tous ceux qui l'ont connu chériront son exemple et sa mémoire.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, mes collègues et moi-même voudrions exprimer nos sincères condoléances à la famille de M. Jepson, à sa femme Bev et ainsi qu'à ses enfants, Jane, Craig et Susan.

Jim Jepson était fier d'être Canadien. Il aimait son pays et ses habitants avec passion. Député entre 1984 et 1988, il a parlé avec passion de notre pays, de ses valeurs et de son potentiel. C'était un homme aux convictions profondes et, pour cela, il était respecté par les députés des deux côtés de la Chambre. C'était un homme honnête et intègre qui avait des principes. C'est pourquoi il se battait pour ses convictions. Il avait foi en la famille, aux normes morales élevées et aux gens.

Pour donner un exemple du genre d'homme qu'il était, il a déclaré dans un discours qu'il a prononcé le 25 novembre:

> Pour que le mal triomphe, il suffit que des hommes et des femmes respectables ne fassent rien.

Il était toujours optimiste, en particulier en ce qui concerne notre pays. C'est pourquoi nous rendons hommage à un ancien parlementaire. Le Canada a perdu un fils dévoué, et London, un bon citoyen.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, avec le décès de Jim Jepson, Dieu nous a repris l'un de ses enfants préférés et les plus fidèles. Il était un homme qui vivait sa foi. Ceux d'entre nous qui ont eu la bonne fortune de travailler avec Jim ont été peinés lorsque nous avons appris son décès. Il a contribué à la Chambre de bien des façons.

Bien que nous n'étions pas du même avis sur bien des sujets, il était toujours disposé à s'asseoir pour prendre une tasse de café, à discuter de nos divergences d'opinion et à expliquer en détail la position qu'il avait prise sur diverses questions et les raisons qui l'y avaient poussé.

Il était très humble à bien des égards. Il était conscient que nous avions tous des opinions différentes et pourtant il les respectait. Il était, à mon avis, un homme très bien, très aimable. L'une des premières personnes que j'ai rencontrée après les dernières élections a été Jim Jepson, alors qu'il faisait le tour des divers députés pour se présenter, dans l'espoir d'établir des relations de travail solides et étroites avec des collègues de tous les côtés de la Chambre.

Nous exprimons nos condoléances à sa femme Bev et à ses enfants. Jim Jepson va nous manquer cruellement et pendant longtemps.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme on l'a mentionné, Jim Jepson a été élu en 1984. Je me souviens de lui avoir parlé de sa candidature avant les élections. Il se demandait notamment quel effet son élection à la Chambre des communes aurait sur sa famille. Beaucoup d'entre nous se posent ce genre de question lorsque nous songeons à faire carrière en politique.

• (1510)

Comme on l'a mentionné, Jim était sociable. Il se réjouirait peut-être de nous entendre parler de lui non pas de façon partisane, mais de la manière simple et amicale dont il saluait et rencontrait les gens.

Les questions des finances publiques et d'intérêt public le préoccupaient bien au-delà des questions qu'il abordait à la Chambre. Comme on l'a dit, il avait un sens des valeurs très solide. Il était convaincu que la nation resterait stable et prospère si elle ne s'éloignait pas des principes qui ont présidé à sa fondation, particulièrement ceux qui figurent dans nos armoiries. La citation est tirée du Psaume 72:

> Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve aux extrémités de la terre.

Son sourire et son amitié nous manqueront. Ce qui me manquera personnellement, c'est qu'il était le seul député à ne pas être intimidé par quiconque, peu importe son titre. Il surgissait à toute heure du jour, peu importe qui se trouvait dans le bureau, et il exaspérait les employés parce qu'il voulait me parler. J'appréciais son manque de prétention.

Il nous arrivait de passer devant l'Édifice du Parlement tard la nuit lorsque le drapeau était éclairé, et il exprimait ce que beaucoup d'entre nous croyons. Un jour, il m'a dit: «Jake, je ne sais pas encore comment je suis arrivé ici.» Il exprimait sans doute un sentiment que nous ressentons tous. Il a ajouté: «Chaque fois que je vois le drapeau flotter au sommet de la Tour de la Paix, j'en ai des frissons, et j'ai des frissons rien que de penser qu'on m'a demandé de servir ici.»

Enfin, en hommage à Jim, j'ajouterai qu'il a terminé sa course et que rien ne peut mieux décrire son passage à la Chambre des communes que ce qu'a écrit l'évangéliste aux Hébreux, au chapitre 11 dans la version moderne: «Mais j'ai parlé à cause de la foule qui m'entoure». Jim nous encouragerait aujourd'hui à aimer la vertu, à respecter la parole de Dieu et à suivre les préceptes qu'on peut lire sur les murs de la salle de réunion de notre cabinet: «Aimez la justice, vous qui gouvernez la Terre.»

En notre nom à tous, je voudrais exprimer à Bev, à Jane, à Susan, à Craig et aux anciens électeurs de Jim notre peine et leur exprimer toute notre reconnaissance pour ce que Jim a réalisé au cours de sa vie.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, Jim Jepson était l'un des députés les plus populaires de la Chambre des communes. Nous l'aimions tous, de ce côté-ci de la Chambre. Nous étions à même d'apprécier sa franchise et sa sincérité. C'était un excellent homme. Il avait une personalité rayonnante et enjouée qui éblouissait.

J'avais l'habitude de le taquiner en raison des convictions qu'il avait acquises en tant que chrétien régénéré et qui le portaient à exprimer et à défendre sans crainte son point de vue, que ce fût dans le domaine théologique ou politique. Je dois dire que je me sentais beaucoup plus d'affinité avec lui dans le premier domaine que dans le second; quoi qu'il en soit, c'était un homme qui exigeait et obtenait immédiatement le respect.

À l'instar des membres de notre parti partout au Canada, je tiens à offrir aux proches de Jim Jepson mes sincères condoléances. C'était un député modèle qui tenait toujours mordicus à se faire élire à la Chambre et à y bien servir le Canada. Il savait assumer la défaite avec sérénité, car il savait qu'en régime démocratique, c'est souvent le prix qu'il faut payer pour servir ses concitoyens.

Je l'avais rencontré à deux ou trois reprises après les élections. Sa défaite n'avait pas du tout entamé son enthousiasme. Je tiens à dire à sa femme Beverly, aux membres de sa famille et aux électeurs qu'il a représentés qu'il était un député exemplaire, et qui faisait honneur à la Chambre, à la ville de London et à sa circonscription. Ce sont des hommes de cette trempe dont nous avons besoin à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je veux me joindre à d'autres députés de la Chambre pour dire quelques mots à la mémoire de Jim Jepson.

Jim et moi avons été réunis assez tôt au cours de sa carrière politique, étant donné l'attribution des sièges à la Chambre. Je prenais place dans la deuxième rangée des banquettes de l'opposition de ce côté-ci, et il occupait le siège situé directement en face du mien, dans la deuxième rangée des Conservateurs. Nous sommes donc devenus de très bons amis. Nous avions l'habitude de nous asseoir ici et de discuter, entre autres, de la façon dont la période de questions devrait se passer et ainsi de suite.

D'autres députés ont déjà parlé de son profond engagement religieux. Il ne fait aucun doute que Jim Jepson était extrêmement fidèle à ses convictions religieuses. Il

était un bon père et un bon mari. Il parlait toujours avec beaucoup de tendresse de sa femme, Bev. Ce couple avait manifestement une très bonne relation. Je me rappelle également avoir séjourné à Washington avec lui comme membre de la délégation à la réunion de prière qui a eu lieu à cet endroit. J'ai été bouleversé, l'autre soir, d'apprendre par la télévision qu'il était décédé à l'âge de 47 ans.

Je tiens à me joindre à notre collègue de London-Est qui a parlé avec beaucoup d'éloquence aujourd'hui et à d'autres députés de la Chambre pour transmettre mes condoléances à Bev et aux membres de sa famille ainsi qu'à sa chère mère.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, Jim Jepson et moi-même avons siégé ensemble au Comité de la justice et à un certain nombre d'autres comités. Je présume que notre point de vue différait de temps à autre sur certaines questions.

Je tiens à me joindre à mes collègues de la Chambre pour rendre hommage à Jim. Bien que nous avions des divergences d'opinion très fondamentales sur certaines questions, il a toujours été un homme juste et honnête qui traitait les gens avec dignité et respect.

Je veux exprimer mes condoléances à sa femme, Bev, et à ses enfants. J'ai eu l'occasion de les rencontrer pendant des vacances de ski à Sunshine Village. Jim Jepson et Alex Kindy s'étaient alors joints à moi pour une descente ou deux.

J'ai été profondément attristé d'apprendre la nouvelle, comme tous les députés qui ont connu Jim. Je voudrais encore une fois exprimer mon respect et mes condoléances les plus sincères à sa femme et à sa famille.

M. Don Boudria (Gengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants pour exprimer moi aussi mes condoléances à Beverly Jepson. Comme certains députés le savent, j'étais un bon ami de Jim. Il m'avait raconté une fois comment sa fille avait été très malade et comment, par un véritable miracle, elle s'était rétablie alors que la plupart des spécialistes l'avaient condamnée.

Quand j'ai appris que Jim était gravement malade, j'ai envoyé un message à Beverly, exprimant l'espoir qu'un miracle du même genre lui sauverait la vie.

J'ai toujours beaucoup admiré ses fortes convictions religieuses. Je ne partageais pas son point de vue sur tous les sujets, mais nous étions très proches sur une question, celle de l'avortement, comme beaucoup de députés le savent. En fait, quand j'ai adopté la position assez controversée, je suppose, que j'ai actuellement, j'ai été reconnaissant à deux députés de leur appui. L'un d'eux est le député de York-Sud—Weston et l'autre, que j'avais alors remercié publiquement, était le député de London-Est, Jim Jepson.

Je voudrais que sa famille sache à quel point j'ai été heureux de connaître Jim Jepson à la Chambre et combien il va nous manquer à tous, ici.

M. le Président: J'invite tous les députés à observer une minute de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

* * *

• (1520)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député de Victoria a invoqué la question de privilège ce matin au sujet des nominations au comité du SCRS.

Ayant pu obtenir un complément de renseignements à ce sujet, je pense qu'il serait utile que j'expose brièvement ce qui s'était passé précédemment lors de pareilles nominations. Je ne disposais pas de ces renseignements auparavant.

La loi citée ce matin prévoit, pour les nominations au comité, la réception de noms de candidats de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique. Le premier ministre a demandé par lettre, le 2 octobre 1984, au chef de l'opposition et à M. Broadbent de proposer des candidats qui seraient nommés à un certain comité. Si vous me le permettez je vais la lire et la déposer ensuite:

M. Broadbent,

Je suis disposé à demander votre avis quant à d'éventuels candidats qui seraient nommés au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité créé par la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité. Comme vous le savez, le paragraphe 34(1) de la loi prévoit la création du CSARS, dont les membres seront désignés par le gouverneur en conseil après consultations entre le premier ministre du Canada, le chef de l'opposition à la Chambre des communes et le chef de chacun des partis qui y disposent d'au moins 12 députés.

Les membres du comité de surveillance sont choisis parmi les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui ne font partie ni du Sénat ni de la Chambre des communes. Vous trouverez ci-joint la liste des membres du Conseil privé au 30 juin 1984, à titre d'information.

J'aimerais que le comité de surveillance soit constitué dans un proche avenir, et j'aimerais également recevoir le plus tôt possible vos suggestions. J'ai écrit dans le même sens à M. Turner.

Nous croyons savoir qu'il n'y a pas eu d'autres entretiens entre la date de cette lettre et le 29 novembre 1984. À cette dernière date le premier ministre a écrit ce qui suit à M. Broadbent:

Vous vous souviendrez que je vous écrivais le 2 octobre 1984 pour vous demander de proposer des candidats qui seraient nommés au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Je crois comprendre que vous avez proposé M. Sol Cherniak. Je suis heureux d'accepter cette suggestion, et je désire vous informer qu'outre M. Cherniak, les membres prévus pour le comité de surveillance sont MM. Ronald Atkey, président; Frank McGee, Jean-Jacques Blais et M[lle] P. Gauthier.

Je compte que le comité sera constitué le 30 novembre 1984.

Merci de votre collaboration.

Les nominations ont été annoncées le lendemain.

Je pense que mon collègue s'est mépris sur la raison d'être de cet article dans la loi: c'est de veiller à ce que, lorsque des suggestions viennent des partis d'opposition, elles conviennent effectivement aux partis: ce n'est pas du tout pour apposer un veto que le processus constitutif s'effectue, mais pour confirmer que l'intéressé est satisfaisant.

Dans ce cas-ci, MM. Jean-Jacques Blais et Cherniak ont de nouveau été nommés. Le premier ministre a donc écrit la lettre à laquelle on a fait allusion et qui a été déposée. En voici le dernier paragraphe:

J'aimerais connaître votre avis sur ces nominations, car j'ai l'intention de les annoncer très bientôt.

À mon sens, l'article existe parce que c'est un comité très important. Quand il a été formé, on a demandé l'avis des trois partis. Aux termes de l'article, le parti concerné confirme la nomination, mais il n'a pas le droit d'opposer son veto.

La lettre a été écrite et reçue assez longtemps d'avance pour que le chef NPD et le chef de l'opposition officielle acceptent les nominations des anciens membres. Je suis disposé à déposer les deux lettres auxquelles j'ai fait allusion.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire au sujet de la question de privilège. D'abord, je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé en 1984. Je n'étais ni député, ni partie à l'affaire. Je vais chercher à obtenir de plus amples renseignements à ce sujet et, si j'ai autre chose à dire à propos des observations du ministre, je vous en aviserai avant que vous ne vous prononciez.

Cependant, je peux dire que les événements de 1984 ne vous aident pas à tirer au clair les exigences de la loi, surtout en ce qui a trait aux consultations.

D'après la Loi, la nomination «est précédée de consultations» avec le chef du Nouveau Parti démocratique et le chef de l'opposition officielle. J'ignore s'il y a eu une réponse en 1984. Il n'y a pas eu de consultations en 1989. Il n'y a pas eu de communications, directes ou indirectes, du bureau de M. Broadbent concernant son avis sur cette nomination. Par conséquent, il me semble que mon argument de ce matin n'est pas visé par les renseignements additionnels du ministre.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de ses propos, mais je pense qu'il s'est mépris sur le sens des remarques que j'ai formulées ce matin et sur celles qu'a formulées le député de Victoria.

En effet, nous n'avons pas soutenu que l'opposition avait droit de véto à l'égard des nominations du gouvernement, la Loi prévoyant que le premier ministre doit seulement consulter le chef de l'opposition et le chef du troisième parti à la Chambre des communes, et non pas obtenir leur consentement. Le texte ne renferme pas le mot consentement. S'il le renfermait, je dirais que nous jouissons d'un véto. Le ministre a parlé d'un droit de véto que je ne revendique pas plus maintenant que ce matin.

Il se peut que le ministre m'ait mal compris. Je n'ai pas dit que nous avions en fait droit de véto. J'ai dit que le gouvernement avait l'obligation de nous consulter. J'ai déclaré sans ambages que le fait, pour le premier ministre, d'expédier une lettre pour solliciter des commentai-

res moins de 48 heures avant de procéder à une nomination ne constitue pas une consultation, car le délai n'est pas suffisant si le gouvernement choisit de communiquer par lettre avec ses destinataires.

Tout comme vous, monsieur le Président, le ministre de la Justice est avocat. Or, vous savez pertinemment que la règle du droit applicable à la rédaction des contrats précise que, si le proposant choisit la méthode de communication, il doit s'en tenir à cette méthode et accorder un délai de réponse suffisant. Le ministre sait qu'un délai suffisant dans le cas d'une réponse à une offre faite au téléphone sera plus court que si le proposant a choisi de le faire par lettre.

À mon avis, l'analogie devrait pouvoir s'appliquer quand il s'agit de consultation. En l'occurrence, il s'agit de la consultation de l'opposition. Le premier ministre a envoyé cette lettre à 15 h 30 le 28 novembre et déjà le matin du 30, il a annonçait la nomination du candidat de son choix. À mon avis, c'était trop tôt. Le délai était insuffisant.

Le chef de l'opposition officielle et le chef du Nouveau Parti démocratique étaient en droit de penser que le premier ministre leur accorderait suffisamment de temps pour exprimer leur opinion au gouvernement. J'estime, quant à moi, que le délai est insuffisant et c'était le sens de mes remarques. Le refus du premier ministre d'accorder le temps nécessaire constitue un outrage à la Chambre.

M. le Président: Je pense avoir suffisamment entendu de raisons ce matin.

Le ministre de la Justice est entré à la Chambre et m'a fourni d'autres aspects à considérer. J'ai entendu en réponse les propos du député de Victoria, au nom du Nouveau Parti démocratique, et ceux du député de Kingston et les Îles, au nom de l'opposition officielle.

Je vais certes approfondir la question et communiquer mes conclusions à la Chambre.

• (1530)

LA PUBLICITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour attirer votre attention sur une publicité que j'ai reçue ce matin et qui, à mon avis, enfreint le Règlement de la Chambre et porte atteinte au privilège des députés.

Cette publicité invite tout le monde de la Chambre des communes à acheter des guirlandes de Noël et à payer par chèque à l'ordre d'une société privée. Malheureusement, cette publicité est faite sur le papier à en-tête d'un député. Le numéro de téléphone au bureau qui est indiqué est celui du député en question. J'estime, monsieur le Président, qu'on a vraiment abusé du système en se servant du papier et d'un numéro de téléphone de la Chambre des communes et je crois que cette affaire mérite examen. Je me ferai un plaisir, monsieur le Président, de vous transmettre une copie de cette publicité.

M. le Président: J'examinerai évidemment cette publicité. Avant de clore cette affaire, et je sais que le secrétaire parlementaire serait prêt à le faire, je lui proposerais de discuter de cette question avec les partis d'opposition et de me mettre au courant de l'issue de ces entretiens d'ici demain.

Il est inutile de poursuivre cette affaire pour l'instant. Je ne sais pas de quel député il s'agit et je crois que le secrétaire parlementaire devrait d'abord s'entretenir avec les partis d'opposition. Je reviendrai plus tard sur cette affaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion et de Theratronics, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a au *Feuilleton des Avis* quatre motions d'amendement, inscrites au nom du député de Renfrew—Nippissing—Pembrooke, pour l'étape du rapport du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée. J'ai des doutes quant à l'admissibilité de la motion nº 1. Le député veut obliger Nordion International Inc. et Theratronics à payer à Énergie atomique du Canada Limitée une redevance basée sur les profits excédant 10 000 $ faits durant n'importe quelle année civile. Le pourcentage de la redevan-

ce augmenterait en fonction de l'augmentation des profits.

Si je ne me trompe pas, le principe qui sous-tend le projet de loi est d'autoriser l'aliénation de ces deux sociétés par le gouvernement. On peut soutenir que le député introduit un nouveau concept, mais on peut aussi invoquer qu'il fixe une condition à remplir pour cette vente. C'est notamment ce que prévoit le paragraphe 4(1) du projet de loi.

Je vais donc laisser le bénéfice du doute au député et permettre l'étude de la motion n° 1. Celle-ci sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions nos 2, 3 et 4 sont recevables. Elles seront regroupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 2 vaudra également pour les motions nos 3 et 4. Je vais maintenant mettre en délibération la motion no 1.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-13, en ajoutant, à la suite de la ligne 19, page 2, le nouvel article suivant:

«5. Il est versé à la société d'État Énergie atomique du Canada, Limitée par Nordion et Theratronics une redevance annuelle sur tous les profits de ces sociétés excédant la somme de dix mille dollars durant une année civile quelconque, et Nordion et Theratronics sont tenues à une redevance annuelle envers cette société d'État et la versent comme suit:

a) sur profits annuels excédant dix mille dollars jusqu'à un million de dollars, trois pour cent;

b) sur profits annuels excédant un million de dollars jusqu'à cinq millions de dollars, cinq pour cent;

c) sur profits annuels excédant cinq millions de dollars jusqu'à dix millions de dollars, six pour cent; et

d) sur profits annuels excédant dix millions de dollars, une majoration proportionnelle d'un pour cent pour chaque somme supplémentaire de cinq millions de dollars.»

—Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir été si juste dans vos remarques.

Je veux d'abord dire que le projet de loi C-13 est une courte mesure législative qui autorise la Corporation de développement des investissements du Canada à vendre une partie ou la totalité des actions des sociétés Nordion International Inc. et Theatronics International Limitée. Les dispositions du projet de loi sont probablement semblables à celles d'autres mesures législatives autorisant la vente ou la privatisation de sociétés d'État, par exemple la Loi de 1988 concernant la société Eldorado Nucléaire Limitée.

La raison de la motion n° 1, c'est que ces deux sociétés se sont développées à l'intérieur de la structure d'Énergie atomique du Canada, depuis 1952 jusqu'à ce qu'elles deviennent des sociétés d'État il n'y a pas très longtemps et qu'elles soient ensuite confiées à la Corporation de développement des investissements du Canada pour être vendues. Comme elles ont fait partie d'Eldorado Mining and Refining pendant un certain temps avant 1952, on peut dire que les deux sociétés d'État que nous avons aujourd'hui sont le fruit de 45 ans de recherche et de développement.

Nordion a vraiment fait un travail extraordinaire dans le domaine de la médecine nucléaire pour le traitement du cancer. Cette société produit des isotopes qu'on trouve dans des produits radiopharmaceutiques utilisés en médecine à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Elle fait aussi de l'irradiation industrielle. Les isotopes en vrac sont utilisés par d'autres entreprises pour la production radiopharmaceutique et, bien sûr, l'irradiation industrielle, les sources de cobalt 60 sont utilisées à des fins de recherche industrielle, et les machines à irradier servent à stériliser les produits médicaux et de consommation.

Ce genre de recherche a fait beaucoup de progrès, et ces deux sociétés sont très importantes dans ce domaine. En regardant autour de nous aujourd'hui, que peut-il y avoir de plus important que les années et les fonds publics qui ont été investis dans des entreprises qui s'occupent, dans une très grande mesure, du traitement du cancer, alors que le public donne de l'argent pour la recherche? Le pays a passé 45 années à investir de l'argent dans les sociétés Énergie atomique du Canada et Eldorado Mining and Refining pour amener la recherche en ce domaine là où elle en est de nos jours.

Aujourd'hui, nous vendons des appareils de cobaltothérapie partout dans le monde et soutenons très bien la concurrence. Le Canada produit environ 80 p. 100 de l'offre mondiale de radio-isotopes. Voilà à mon avis un énorme accomplissement.

Je crois très fermement que la motion no 1 s'impose absolument, car le gouvernement a fait savoir à Énergie atomique du Canada Limitée depuis le budget de 1985 du ministre des Finances qu'elle devait faire des bénéfices et pourvoir à ses besoins sinon il allait la fermer. Maintenant qu'elle a accompli tout ce travail extraordinairement

productif dans le domaine de la médecine, c'est une façon bien cruelle de partir.

Ces deux entreprises sont enfin rentables. Nordion l'est depuis longtemps, et Theratronics affiche de très bons résultats. Cette dernière fait maintenant des bénéfices et était rentable avant de devenir une société d'État. Cela a été prouvé aux audiences à l'étape de l'étude du projet de loi en comité.

Comment pouvons-nous dire à Énergie atomique du Canada Limitée qui, depuis 1952, appuie les recherches de ces deux sociétés d'État, que nous allons vendre, maintenant débrouillez-vous pour vous financer, autrement. . .?

La raison de mon amendement devient très clair. Pourquoi ne devrait-on pas payer des redevances à Énergie atomique du Canada puisque, au cours des années, c'est l'argent du contribuable qui a servi à faire la recherche et à amener les sociétés où elles en sont aujourd'hui? C'est pour cette raison que je dis dans mon amendement qu'il devrait y avoir une redevance de 3 p. 100 sur les profits annuels excédant 10 000 $, jusqu'à 1 million, puis une redevance de 5 p. 100 sur les profits annuels excédant 1 million, jusqu'à 5 millions, redevances qui seraient versées à l'ÉACL. Sur les profits annuels excédant 5 millions, et jusqu'à 10 millions, la redevance à la société mère serait de 6 p. 100. Après 10 millions, la redevance augmenterait de 1 point de pourcentage pour chaque tranche de 5 millions.

• (1540)

C'est une très faible portion des bénéfices, et il n'y a pas de doute que si une société d'État comme Énergie atomique du Canada fait de telles recherches et met sur pied des filiales financièrement saines qui sont ensuite privatisées, il y a sûrement quelque chose qui doit revenir aux Canadiens, par l'intermédiaire d'Énergie atomique du Canada, pour que les travaux de recherche et développement puissent se poursuivre.

Qui oserait refuser d'admettre que les redevances provenant d'une société rentable qui fabrique des machines de cobaltothérapie et autres appareils connexes, ainsi que des radio-isotopes destinés au traitement du cancer et à d'autres fins médicales, ne devraient pas être versées à la société mère, et que c'est mieux que de créer des compagnies de ce genre et de les aider à réaliser des bénéfices avec des produits mis au point grâce à la recherche financée par les contribuables canadiens pendant 45 ans?

Comment la société mère peut-elle poursuivre ses activités sans l'aide de ses filiales rentables? Comment pouvez-vous dire à EACL: «Occupez-vous de payer vos factures, nous, nous allons vous retirer vos bénéfices?» Ce n'est pas comme cela qu'on procède.

Nous avons là une société dont les efforts dans le domaine médical ont, au fil des ans, été couronnés de succès. Le premier appareil de colbaltothérapie a été testé pour la première fois à l'hôpital Royal Victoria de London, en Ontario. Aujourd'hui, on trouve ces appareils dans tous les hôpitaux du monde.

Je suis d'avis que non seulement ces compagnies devraient verser leurs redevances à la société Énergie Atomique du Canada, mais également toutes celles qui ont reçu des fonds publics au fil des ans et qui ont réussi à mettre au point des appareils destinés à assurer le traitement de maladies graves. Le Canada mérite sûrement d'être récompensé pour ses efforts.

Il n'y a rien de nouveau dans tout cela. On perçoit des redevances sur les livres, sur les publications et sur les entreprises. Je ne vois pas pourquoi cette motion ne peut être acceptée.

Pendant que nous demandons aux Canadiens de sortir leurs carnets de chèques et de donner aux campagnes de lutte contre le cancer pour appuyer la recherche et le développement sur cette maladie au Canada, le gouvernement brade deux sociétés d'État rentables qui ont mis au point un équipement et des radio-isotopes médicaux pour le traitement de cette maladie. Nous allons dire aux sociétés qui les achètent: «Elles sont à vous. Maintenant, faites des bénéfices.»

Les débouchés existent déjà dans le monde. En fait, les bénéfices de Nordion vont augmenter considérablement d'ici quelques années. Ces sociétés vont retirer d'énormes bénéfices. Nous les avons mises sur pied avec des fonds publics, mais les acquéreurs, après avoir payé un certain prix d'achat, ne nous donneront plus un cent. Les recherches sont à jour et, dorénavant, j'espère qu'elles les poursuivront elles-mêmes avec beaucoup d'efficacité. Nous espérons tous qu'elles seront dynamiques.

Mais nous devons laisser quelque chose aux scientifiques et aux chercheurs de la société mère, Énergie atomique du Canada Limitée, pour qu'ils puissent poursuivre leurs recherches et découvrir des traitements plus efficaces pour soigner cette horrible maladie, le cancer, qui arrache aujourd'hui tant d'êtres chers à notre société.

Je prie à la Chambre d'appuyer très fermement cet amendement. J'espère que le gouvernement l'acceptera. L'amendement ne demande pas une grande partie des bénéfices. Seulement un tout petit pourcentage. Étant donné que, depuis quatre mois ou plus, le gouvernement a chargé une équipe de rédiger un plan financier pour Énergie atomique du Canada Limitée, pourquoi cet organisme ne recevrait-il pas un revenu de la société qu'il a mise sur pied avec l'aide des contribuables canadiens?

J'espère que le gouvernement prendra cet amendement très au sérieux. Les milieux scientifiques le souhaitent depuis longtemps. Le principe sur lequel il s'appuie plaide fortement en sa faveur.

Mon temps est presque écoulé. Je vous remercie de votre patience et je demanderais à la Chambre et au gouvernement de réfléchir très sérieusement à cet amendement très important qui sera très bien reçu par les scientifiques du Canada et par tous ceux qui tiennent à ce que se poursuivent la recherche et le développement de pointe qui ont rendu possible l'existence de ces deux magnifiques sociétés d'État.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement au sujet de la motion du député de Renfrew.

Manifestement, les deux sociétés d'État, Nordion et Theratronics, ne sont pas bien connues des Canadiens, même si la société mère, Énergie atomique du Canada Limitée, à laquelle on doit certains des travaux de recherche les plus remarquables jamais effectués au Canada, a une excellente réputation. La mise au point du réacteur Candu est l'exemple le mieux connu de ces travaux, même si la question de l'énergie nucléaire est parfois controversée.

Le type de travail effectué par ces deux sociétés d'État, qui doivent, en réalité, leur existence même à Énergie atomique du Canada Limitée, n'est pas controversé pour sa part. Il n'y a aucune controverse au sujet des recherches remarquables qui sont effectuées et de leur valeur pour ce qui est des soins médicaux donnés grâce à la bombe au cobalt, aux radio-isotapes et le reste.

Il convient de remarquer que la société Nordion a bâti un grand nombre d'établissements dans le monde, des usines de stérilisation de l'équipement et le reste. On me dit que 145 usines d'irradiation ont été établies dans le monde, que 90 ont été bâties par Nordion et que 75 achètent leur cobalt de Nordion.

Manifestement, ces sociétés sont très importantes pour le Canada. La société Nordion vend pour quelque 90 millions de dollars de systèmes de stérilisation chaque année et la société Theratronics vend, pour sa part, pour quelque 40 millions de dollars de machines de traitement au cobalt. À elles seules, elles emploient plus de 700 personnes.

Il y a deux questions en jeu en l'occurrence. Il y a tout d'abord l'importance de conserver Énergie atomique du Canada Limitée. Manifestement, avec l'effet de serre, on devra avoir recours de plus en plus à l'énergie nucléaire au Canada, afin de produire de l'électricité. D'ici une semaine ou deux, nous devrions recevoir un rapport qui précisera probablement que quelque huit nouvelles centrales nucléaires devront être construites en Ontario au cours des 10 ou 12 prochaines années, voire dans un avenir plus rapproché. Énergie atomique du Canada Limitée devrait être en mesure de profiter des travaux de ces deux sociétés d'État qu'elle a créées.

• (1550)

Le député de Renfrew a proposé une façon très ingénieuse de privatiser ces sociétés. Une partie des millions de dollars qui ont été consacrés à la recherche et au développement pourrait revenir à Énergie atomique du Canada Limitée pour les travaux de recherche permanents qu'elle effectue sur l'énergie nucléaire et l'élimination des déchets nucléaires. Cette question incessante nécessitera des travaux de recherche et de développement beaucoup plus importants dans les années à venir.

C'est insensé de sacrifier tous les secteurs rentables des sociétés d'État à une politique de privatisation. Aussi, en guise d'hommage au génie de ces chercheurs qui ont mis au point une technologie médicale exceptionnelle, le député propose, dans la motion nº 1, de retourner à cette société d'État, Énergie atomique du Canada Limitée, des redevances qui lui permettront de récupérer une partie

des fonds considérables qu'elle a investis dans la recherche.

J'appuie le député de Renfrew. Je crois que, grâce aux modalités qu'il propose, la profession médicale et les unités de soins médicaux du monde entier, qui se servent des radio-isotopes et du matériel de stérilisation, pourront mettre les fonds en question à la disposition de la société-mère, la société d'État Énergie atomique du Canada Limitée.

Non seulement Énergie atomique du Canada Limitée doit-elle mettre au point des moyens d'exploiter l'énergie nucléaire au Canada, mais elle doit aussi effectuer toutes les recherches nécessaires pour arrêter des techniques d'élimination des déchets nucléaires. N'est-ce pas illogique de ne vendre que les secteurs rentables des sociétés comme EACL et de ne conserver que les autres?

Il saute aux yeux que Nordion et Theratronics ont fait de l'argent et qu'elles ont eu du succès. Je trouve que le député à une une bonne idée de nous demander de conserver au pays la propriété de ces techniques. La bombe au cobalt utilisée dans le traitement du cancer est un bel exemple du succès de nos recherches dans le domaine de la technologie médicale. Je crois que nous ne devrions pas perdre de vue cette idée au fur et à mesure que nous étudions les autres motions portant sur le projet de loi C-13.

Monsieur le Président, j'espère que nous réussirons à convaincre les députés d'en face de soutenir ces différents amendements qui renforceront ce projet de loi et rendront service en même temps à notre pays. La proposition à l'étude serait fort utile à EACL et elle compenserait les contribuables qui ont permis à cette société de perfectionner une technologie médicale de pointe inédite. Nous remettrons ainsi à cette société d'État une partie des fonds qu'elle a utilisés pour découvrir cette technologie fort utile.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, moi aussi je suis très heureuse de prendre la parole ici à la Chambre, aujourd'hui pour parler des amendements proposés par mon collègue, le député de Prembroke, en ce qui concerne le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

Je sais que mes collègues ont déjà fait l'historique de Nordion et de Theratronics, mais je voudrais en parler également. Ces deux sociétés ont fait partie d'une société d'État, Énergie atomique du Canada Limitée, pendant de nombreuses années.

La société Énergie atomique du Canada Limitée a été formée en 1952. Ces deux sociétés ont été créées juste après la guerre et elles étaient rattachées alors à Eldorado Mining. À la fin des années 1970, une réorganisation d'ECL a conduit à scinder la Division des produits commerciaux pour former la Radio Chemical Company et la Medical Products Company. En 1987, les deux sociétés faisaient des bénéfices et, en 1988, elles sont passées sous le contrôle de la CDIC qui est, naturellement, la Corporation de développement des investissements du Canada.

Le projet de loi C-13 doit maintenant autoriser la privatisation de ces deux sociétés et c'est ce qui m'inquiète. Theratronics est essentiellement une société de fabrication et Nordion une société de pointe qui s'occupe principalement de matières nucléaires et le contrôle canadien est donc extrêmement souhaitable. Elles sont de grands fournisseurs internationaux de produits à base nucléaire, au service de l'industrie de la santé du monde entier. La Division et l'irradiation industrielle fabrique plus de la moitié du matériel d'irradiation au cobalt 60 dans le monde.

Monsieur le Président, vous vous demandez peut-être pourquoi je vous fais ainsi brièvement l'historique de ces deux sociétés, mais je tiens à réaffirmer l'importance pour le Canada et pour Énergie atomique Canada Limitée de ces deux sociétés qui ont leur siège dans la circonscription voisine de Lanark—Carleton, dans la ville de Kanata.

Je ne vois nulle part de vraies raisons de privatiser ces deux sociétés, même si le gouvernement cite des raisons de privatiser ces deux sociétés rentables, et je le répète, rentables. On donne pour raison qu'elles seront mieux en mesure de faire face à la concurrence sur le marché international et qu'elles feront donc plus de bénéfices, mais c'est là, j'imagine, que je ne suis plus d'accord.

Ces sociétés apporteront alors, c'est évident, des bénéfices au secteur privé plutôt qu'au Canada, alors que le Canada a investi des millions de dollars dans ces deux sociétés et dans EACL. Ce qui me préoccupe, c'est de savoir pourquoi nous nous occuperions de les vendre au départ.

Est-ce qu'en fait nous ne mettons pas EACL au sec? Dans une certaine mesure, elle compte sur les bénéfices de ces deux sociétés pour survivre ou mieux fonctionner, parce qu'elle est une société de recherche et de développement.

Comment allons-nous procéder pour la vendre? On nous dit que cela va se faire par appel d'offres public et que tout va se passer loyalement. Est-ce que cela va se faire par appel à la concurrence, ou si les soumissionnaires vont être choisis? Je pense qu'il y a trop de questions en suspens?

Qui va siéger au conseil d'administration? Y a-t-il possibilité de conflit? De qui s'agit-il? Est-ce qu'il y aura des comptes à rendre aux pouvoirs publics? Ces sociétés ont été créées avec l'argent des contribuables canadiens, à coups de millions et de millions.

Le ministre chargé de la privatisation a dit, je le sais, que cela va donner à ces sociétés l'élan qu'il leur faut pour croître et se développer ainsi que la liberté de chercher de nouveaux débouchés. Tout cela, ce sont de beaux mots. Cela veut-il dire que, simplement parce que le gouvernement s'est orienté vers la privatisation, il faut qu'il en passe par là en dépit de tout, et tant pis pour ceux à qui cela va nuire?

Je suis coassociée d'une entreprise familiale qui marche assez bien depuis des années. Nous vendons toujours ce qui n'est pas rentable pour garder ce qui l'est, et non le contraire. Mais c'est exactement ce que le gouvernement est en train de faire: il vend ce qui est rentable, que diable! Ceux qui vont y perdre, c'est la population canadienne et Énergie atomique du Canada Limitée.

Il faut qu'Énergie atomique du Canada Limitée, comme le demande l'amendement de mon collègue, participe aux bénéfices de ces sociétés. Elle en a besoin pour survivre.

• (1600)

Je vois que d'autres sociétés d'État sont vendues l'une après l'autre. Je songe à la société De Havilland et, bien sûr, au DASH-8, et je pense à toute la chance qu'a eue une société américaine d'acquérir cette société canadienne qui réalisait finalement des profits. Je vois les aspects rentables de VIA Rail qui font se frotter les mains de contentement aux administrateurs d'Amtrak et je me demande de qui les acquéreurs de ces deux sociétés seront les petits copains.

La société Nordion doit absolument être canadienne à 25 p. 100, ce que je trouve sage, mais qu'est-ce qui nous garantit que la même chose vaudra pour Theratronics? On dit que ses employés en seront les propriétaires. Qu'est-ce qui nous dit que ce sera toujours le cas?

J'appuie les amendements proposés par mon collègue, le député de Pembroke. J'espère que les ministériels finiront par reconnaître le mérite de ce qu'il s'efforce de faire. Je crois que nous avons le devoir, en tant que parlementaires, de garantir aux Canadiens qu'Énergie atomique du Canada Limitée participe à la prospérité de ces sociétés et de nous assurer que la société Theratronics demeure canadienne.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir, cet après-midi, la possibilité de dire quelques mots sur le projet de loi C-13, visant à autoriser l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage à mon distingué collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, qui s'est beaucoup battu pour les intérêts des Canadiens, tant au sein du comité législatif que maintenant, en proposant des amendements très sensés.

Le ministre, qui écoute très patiemment l'opposition, affirme que le projet de loi est dans l'intérêt de Nordion et de Theratronics. En supposant que ce soit vrai, pourquoi alors le ministre et ses collègues ont-ils voulu que le projet de loi soit examiné si rapidement par le comité? Qu'avaient-ils à cacher? Pourquoi le comité n'a-t-il pas été autorisé à entendre des témoins, des experts, qui voulaient exprimer leur point de vue?

Mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke m'a dit qu'il voulait que des gens comme les représentants de la Société canadienne du cancer puissent expliquer leur point de vue au comité et dire ce qu'ils pensaient de l'aliénation. Jugent-ils le projet de loi acceptable? Croient-ils que le ministre aurait dû donner des garanties plus solides comme celles contenues dans la motion nº 1? Qu'a fait la majorité conservatrice? Elle a fait ce qu'elle fait le mieux: elle a forcé l'examen du projet de loi sans témoins.

Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a raison d'être irrité par cette façon de faire. Je lui suis reconnaissant de défendre les intérêts des Canadiens dans de telles circonstances.

Que veut le gouvernement? Il veut se défaire de deux sociétés d'État rentables. De façon très éloquente, ma collègue de Nepean nous a expliqué comment le gouvernement a toutes ses priorités à l'envers, comment il veut vendre les entreprises rentables et garder les autres, ce qui, même selon le style de gestion préconisé par les

conservateurs—et que Dieu nous préserve d'en voir l'application—donne de mauvais résultats.

Que feront les conservateurs par la suite? Nous avons la société mère, Énergie atomique du Canada Limitée, à qui nous retirons la composante rentable? Qu'arrivera-t-il ensuite à EACL? Je pose la question et je voudrais que le ministre expose très clairement à la Chambre, de façon tangible, les mesures législatives qui seront prises pour garantir la survie à long terme d'Énergie atomique du Canada Limitée. Et c'est ce qui préoccupe également mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke. C'est donc pour cette raison qu'il veut faire adopter cet amendement et certains autres aussi. Et c'est aussi pourquoi certains députés de ce côté-ci de la Chambre interviennent pour défendre les intérêts des contribuables du Canada, des habitants de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui travaillent à EACL et de plusieurs autres personnes qui sont associées à ces industries à Kanata et ailleurs.

Je sais que le ministre est pressé de faire adopter ce projet de loi. Il a peut-être promis au premier ministre, au leader à la Chambre ou à quelqu'un autre, qu'il ne monopoliserait pas la Chambre et qu'il ferait adopter cette mesure législative sans heurts. Je le regrette, mais je dois le décevoir. En fait, à la réflexion, je ne le regrette pas vraiment, mais je veux qu'il sache qu'il n'y arrivera pas aussi rapidement qu'il le désire.

Je n'ai pas l'habitude de faire de longs discours. . .

Des voix: Non, jamais.

M. Boudria: . . .et je ne veux pas monopoliser la Chambre, mais s'il le faut, je pourrais me laisser persuadé de parler de tous les amendements proposés et j'invite mes collègues à le faire. Le ministre d'en face pourrait peut-être nous faire gagner du temps en encourageant ses collègues à voter en faveur de bons amendements, utiles et sérieux, comme ceux que propose mon distingué collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

M. McDermid: Peut-on avoir l'avis de quelqu'un d'autre?

M. Boudria: Un député de l'autre côté demande s'il peut obtenir l'avis de quelqu'un d'autre. Quatre députés de ce côté-ci de la Chambre lui ont déjà fait connaître leur avis sur cet amendement, mais cela ne lui suffit pas. Alors, j'inviterai mes collègues à avancer d'autres arguments constructifs en faveur de l'amendement. Si 15 ou 20 de mes collègues se déclaraient en faveur de cet amendement, tous ceux d'entre nous qui appuient la proposition très valable de mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, les députés d'en face estimeraient peut-être que c'est suffisant.

Jusqu'ici, quatre orateurs seulement ont dit qu'ils approuvaient cet amendement. Le député d'en face nous a invités à nous prononcer en faveur de cette mesure et nous n'allons pas le décevoir. Je vous assure que d'autres collègues ont des observations positives à faire concernant l'amendement qui nous a été présenté en tant que motion numéro 1 par mon distingué collègue, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

Je ne veux pas parler trop longtemps, car je sais que bien d'autres députés veulent appuyer la motion numéro 1 visant à amender le projet de loi C-13, mais il faut absolument dire au ministre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'apprécions guère la stratégie qui fait que ce projet de loi soit renvoyé à un comité qui tiendra une ou deux réunions et refusera ensuite d'entendre des témoins, sauf deux, semble-t-il, en prétendant ensuite que la question a été assez débattue pour que le gouvernement du Canada se dépouille d'entreprises rentables comme ces filiales d'Énergie atomique du Canada Limitée.

Ce n'est pas une façon de procéder. À notre avis, le projet de loi devrait être au moins amendé. De préférence, il devrait être renvoyé à un comité. Il faudrait entendre des témoins et leur permettre d'apporter la contribution qu'ils auraient faite avec plaisir, si nous leur en avions donné l'occasion. Mais le gouvernement était pressé de ramener le projet de loi à la Chambre à l'étape du rapport et de la troisième lecture, en pensant qu'après quelques minutes de discussion, le projet de loi serait peut-être adopté. Eh bien, cela pourrait prendre un peu plus de temps.

La prochaine fois que le gouvernement présentera le projet de loi, il devrait envisager de permettre à un nombre suffisant de témoins d'exprimer leur opinion. En fait, j'invite le ministre à intervenir dès maintenant pour renvoyer le projet de loi au comité et permettre aux témoins de s'exprimer librement. Sinon, certains d'entre nous devront prendre la parole au nom des témoins qui n'ont pas pu comparaître. Même si cela nous répugne, nous devrons faire cette contribution à leur place. Nous espérons que cela ne retardera pas trop les choses, mais

ces arguments doivent être réitérés, et c'est ce que mes collègues et moi avons l'intention de faire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

• (1610)

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le Président: Avant de donner la parole à la députée d'Ottawa-Ouest, je dois, en conformité avec l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Southwest Nova—Les pêcheries; le député de Bonavista—Trinity—Conception—Les Forces armées canadiennes; le député de Kenora—Rainy River—VIA Rail.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui montre bien l'attitude schizophrénique du gouvernement quant à son rôle et à ses responsabilités.

Nous avons entamé, ce matin, le débat sur un projet de loi dont l'objectif déclaré est de promouvoir l'excellence et la fierté dans le secteur public et, à cette fin, nous sommes prêts à établir un centre national de gestion dont le budget annuel est de 11,7 millions de dollars, tandis que nous fermons le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail ou lui retirons tout au moins tout rôle public, et que nous sommes prêts à confier les questions

d'hygiène et de sécurité au travail à une société qui peut être rentable ou faire au moins ses frais.

Ce projet de loi propose de vendre deux des plus beaux exemples d'excellence, de fierté, de productivité et d'innovation du secteur public. Nous voulons les vendre sans rien obtenir en retour de ce que les Canadiens ont investi pendant plus de 47 ans pour assurer le succès d'Énergie atomique du Canada Limitée et des diverses sociétés qui font partie de ses structures, de ses excellents antécédents en recherche et de sa mise au point de produits qui répondent, en matière de santé, aux besoins non seulement des Canadiens mais de personnes du monde entier.

Dans le dernier rapport annuel du CRSNG, on reconnaît que les Canadiens ont, entre autres tâches importantes pour le bien de l'économie et pour notre prospérité durable, celle de rechercher les domaines où, grâce à des attributs naturels, nous pouvons innover et inventer des produits qui non seulement satisferont aux besoins du monde dans les domaines de l'environnement, de la biotechnologie, de la vie et de la recherche en climat froid, mais qui ouvriront aussi au Canada de nouvelles perspectives économiques.

Je ne trouve pas de domaine d'activités qui réponde mieux à ces critères que celui de la technologie de l'irradiation. Nous avons excellé dans ce domaine pendant des décennies. Nous avons excellé dans l'élaboration de nouveaux produits. Nous avons répondu à un besoin crucial dans le monde, avec nos travaux de recherche et nos produits dans le domaine de l'énergie atomique. Or, nous voulons maintenant nous départir de ces solides fondations que nous avons jetées et sur lesquelles nous pouvons bâtir, créant de nouvelles techniques et de nouveaux produits pour continuer de prospérer.

Non seulement cela, mais nous voulons nous débarrasser de sociétés que des Canadiens travaillant pour leur gouvernement, quoique peut-être un peu indirectement, mais à l'aide de fonds publics, ont bâti et qui sont devenues en fait très alléchantes pour le secteur privé. Ces sociétés financent depuis maintenant un certain nombre d'années d'autres travaux de recherche et l'élaboration d'autres techniques et produits à Énergie atomique du Canada Limitée. Nous voulons nous débarrasser de sociétés qui fonctionnent bien, qui sont rentables et qui nous aident à nous emparer d'un excellent créneau, ce que nous voulons faire, à entendre la doctrine professée par les députés de l'autre côté de la Chambre. Nous

voulons investir dans les produits qui permettront à notre économie de prospérer.

Alors, à quoi bon se débarrasser de deux sociétés qui font exactement cela? Pouvons-nous dire que nous appuyons la recherche et le développement et que nous nous donnons des bases solides sur lesquelles reposeront éventuellement notre technologie, nos produits et nos marchés d'exportation, alors que nous nous départissons de sociétés qui produisent les recettes nécessaires à la recherche? En même temps que le gouvernement amputе de 100 millions de dollars le budget d'Énergie atomique du Canada Limitée, il empêche cette organisation de financer, grâce aux sociétés qu'elle a elle-même créées, ses projets de recherche sans puiser dans le Trésor public.

S'il y a un domaine où il faut une politique publique, c'est bien dans celui du développement de la technologie et des produits nucléaires. En tant que membre du comité de l'environnement qui tient des auditions chaque semaine, j'ai constamment l'occasion d'examiner la question des dommages que causent actuellement les déchets dont nous avons inondé notre environnement, il y a parfois des décennies de cela. Il nous faut retourner en arrière et réparer les dommages que nous avons faits.

La technologie nucléaire est une de ces technologies nouvelles qui, comme nous le savons, engendre un sous-produit dangereux contre lequel nous ne savons pas encore comment protéger le monde. C'est un domaine où la nécessité d'une politique et d'une surveillance publiques est très évidente. Nous ne pouvons simplement pas aller de l'avant et créer, comme nous l'avons fait par le passé, des sous-produits dangereux, qui remonteront à la surface un de ces jours et qui deviendront un problème pour nos enfants et nos petits-enfants.

En tant que Canadiens, nous avons investi dans cette technologie et nous en sommes maintenant au stade où nous pouvons réinvestir le produit de notre investissement pour garantir l'avenir du Canada. Il me semble que les Conservateurs devraient comprendre qu'il vaut mieux réinvestir cet argent, au lieu de se départir de sociétés qui sont rentables pour nous tous et qui continueront de l'être, et de laisser d'autres personnes profiter des risques que nous avons pris et de l'argent que nous avons investi.

Je voudrais consacrer un moment au processus d'examen du projet de loi. En l'espace de deux mois, c'est la troisième fois que les députés du gouvernement réussissent à bouleverser le processus démocratique, à mettre un terme au débat et à empêcher un examen soigneux et approfondi des questions d'intérêt public. Cela s'est produit dans le cas du projet de loi C-16. Nous venions juste de commencer l'étape de l'étude en comité quand les députés ministériels ont proposé de limiter à quelques heures le débat sur une question aussi importante que la réalisation du programme spatial canadien, qui doit coûter 3 billions de dollars.

Le gouvernement a également limité le débat sur le projet de loi C-21 qui portait sur des milliards de dollars et voilà qu'il recommence dans le cas du C-13. Les experts, les spécialistes qui peuvent contribuer à notre débat sur les questions d'intérêt public ne peuvent pas le faire ainsi. On a l'impression que la Chambre et le gouvernement ne veulent pas profiter de la compétence de ces gens.

Les deux questions débattues à la Chambre aujourd'hui montrent la nature contradictoire de l'attitude du gouvernement. D'une part, il parle d'excellence, de fierté et d'innovation dans le secteur public et, de l'autre, il dénigre les gens à qui nous devons cette excellence et cette innovation, en leur disant: «Nous allons nous débarrasser de ce que vous avez créé. Nous ne vous permettrons plus de profiter dans votre travail de ce que vous avez établi et de voir votre investissement réinvesti dans l'avenir du pays.»

C'est une façon d'agir absurde peu perspicace et franchement mauvaise. J'espère que les députés d'en face vont se donner la peine d'examiner sérieusement les modifications proposées par mon collègue, qu'ils vont constater combien elles peuvent profiter à la recherche et au développement au Canada, et qu'ils ne les écarteront pas automatiquement.

• (1620)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ne devais pas participer au débat, mais lorsque je suis venu à la Chambre cet après-midi, j'ai lu la proposition d'amendement dont nous discutons en ce moment et qui est inscrite au nom du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

Je croyais que le gouvernement était sûrement d'accord avec l'amendement. Lorsqu'on m'a dit que non, j'ai cru qu'il devait simplement s'agir d'une erreur de la part du ministre d'État chargé de la Privatisation. L'amendement semble tellement raisonnable que je ne pouvais imaginer que le ministre ne fût pas d'accord. J'aurais cru que le ministre considérerait la vente de ces deux sociétés comme une chose allant de soi. Il a jugé bon de vendre les deux entreprises. Il se peut que, de ce côté-ci de la

Chambre, nous ne soyons pas d'accord à ce sujet, peut-être pour des raisons idéologiques.

Mais même en acceptant que la décision de vendre soit bonne, le ministre d'État chargé de la Privatisation est un homme d'affaires. Je le croyais en fait un homme d'affaires expérimenté qui devait avoir une grande connnaissance des marchés boursiers et de la façon dont ils fonctionnent au Canada. Je pense même avoir entendu dire qu'il était un gros homme d'affaires, monsieur le Président. Je ne sais pas. Quoi qu'il en soit, il doit savoir que, lorsqu'on veut vendre des actions, il faut attendre le moment propice. Il faut attendre que sa société ait atteint sa plus grande valeur, le moment où elle présentera la plus grande valeur aux yeux des investisseurs, car c'est alors que ces derniers paieront le prix le plus élevé possible pour les actions.

Nous discutons en l'occurrence de deux sociétés que le ministre veut mettre immédiatement en vente sur le marché. Il est très pressé. Il veut faire adopter rapidement le projet de loi au Parlement afin de pouvoir les mettre en vente. Or il y a lieu de croire que ces sociétés sont maintenant rentables et qu'elles vont le devenir davantage dans les années à venir.

Si le ministre avait à coeur les meilleurs intérêts des Canadiens il attendrait sûrement que ces sociétés aient atteint un degré élevé de rentabilité avant de les mettre en vente publiquement, de manière à maximiser le rendement pour les propriétaires canadiens, c'est-à-dire nous tous Canadiens. Il voudrait sûrement attendre de vendre ces sociétés à un moment de leur existence où elles auraient le meilleur taux de rendement des investissements.

Cela ne semble pourtant pas être l'attitude du ministre. Il dit: «Je veux vendre ces sociétés maintenant, peu importe le montant que cette vente rapportera.» Je suis étonné d'entendre ce genre d'argument de la bouche du ministre, parce que c'est justement lui qui ne cesse de se plaindre à la Chambre au sujet du déficit.

Après avoir entendu le ministre se lamenter à la Chambre jour après jour, mois après mois, au sujet de cet horrible déficit qu'il faudrait absolument réduire, je suis très étonné qu'il soit maintenant prêt à vendre une partie de nos avoirs à un prix moins élevé que le prix qu'il pourrait obtenir à un moment qui serait plus propice et où cette vente pourrait contribuer davantage à réduire le déficit. Cela ne semble toutefois pas être l'attitude du ministre.

Le ministre des Finances se plaint jour après jour à la Chambre de ne jamais recevoir de suggestions de l'opposition sur la façon de réduire le déficit. Je peux lui en faire une tout de suite, gratuitement. Qu'il garde ces sociétés et qu'il attende qu'elles vaillent plus cher pour les vendre. Je conseille au ministre d'État chargé de la Privatisation de vendre ces sociétés lorsqu'elles auront pris de la valeur aux yeux du public investisseur. J'espère qu'il transmettra le message au ministre des Finances. C'est lui qui ne cesse de répéter que nous ne faisons pas de suggestions sur la façon de réduire le déficit. Je lui en fais une maintenant. Pourquoi n'accourt-il pas pour dire qu'il est d'accord avec moi et qu'il retardera la vente de ces sociétés ou qu'il acceptera cet amendement qui prévoit des redevances pour les contribuables du Canada?

Au cours de ce débat, nous avons entendu les orateurs précédents du côté de l'opposition parler de l'argent que le gouvernement a investi dans ces sociétés au cours des années. Cet argent provenait du Trésor public du Canada. Ces sociétés appartiennent donc aux contribuables canadiens. Les députés, et surtout les ministres, le devoir de rendre compte de la façon dont les fonds publics sont dépensés au Canada, nous devrions nous efforcer d'obtenir le meilleur taux de rendement des investissements possible pour les Canadiens.

L'un des moyens de l'obtenir est d'accepter cet amendement qui permettra aux Canadiens de bénéficier, dans les années à venir, d'un rendement du capital considérable qu'ils ont investi dans ces sociétés au moyen des redevances, notamment sur leurs inventions brevetées.

Cette solution est raisonnable. Je ne comprends pas le refus du ministre. Pense-t-il qu'elle fera baisser la valeur des actions et, si oui, de combien? Il n'a apparemment aucune preuve à offrir de ce qu'il avance. Il n'a pas voulu que nous discutions de cette question au comité et il a abrégé les audiences.

J'ai relu une partie du compte rendu: je l'ai ici sur mon pupitre. Les membres conservateurs du comité ont présenté une motion au début d'octobre pour que le rapport sur le projet de loi soit remis à la Chambre au plus tard le 26 octobre. C'est à la page 21 des procès-verbaux du 19 octobre du comité. Si le ministre n'y était pas, quelqu'un le représentait. Il sait ce qui s'est passé au comité. Il sait

que je dis vrai. On a coupé court à ces discussions afin de ne pas exposer ces faits embarrassants et de ne pas avoir à fournir d'explications.

Si ces faits avaient été divulgués, la population canadienne se serait rendu compte qu'en conservant les actions de ces entreprises pendant encore un an ou en approuvant un amendement semblable à celui qui est à l'étude aujourd'hui, elle pouvait obtenir de meilleurs résultats de la vente de ces actifs. La population aurait dit, comme nous, que cet amendement est tout à fait de mise et pertinent.

Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais dire au ministre de bien vouloir reconsidérer sa décision de rejeter cet amendement. Qu'il l'analyse dans un contexte plus favorable. L'amendement est avantageux pour la population canadienne qui, au fil des ans, a investi son argent dans ces entreprises. Il lui permettra de faire des profits sur son investissement, qu'elle perdra si l'on vend ces entreprises immédiatement. Si nous pouvons ainsi recouvrer l'argent des contribuables canadiens, il est sûrement de notre devoir, en tant que députés, de traiter ce projet de loi de façon aussi raisonnable. Ce sera notre façon de dire que la population du Canada mérite mieux que la vente à rabais de ces entreprises. Elle mérite certainement quelque chose pour les sommes considérables qu'elle a investies dans ces sociétés et qui lui rapporteront des profits dans quelques années, à la vente des produits que ces entreprises fabriquent et améliorent.

C'est ce qui semble ressortir des preuves que nous avons accumulées. Selon les informations recueillies, il semble que les dirigeants de ces entreprises partagent notre avis. Sûrement que le ministre d'État responsable de la Privatisation a le devoir de parler au nom de ces sociétés. Il ne doit pas simplement parler au nom des investisseurs éventuels qui ne cherchent qu'à accaparer ces actions à des prix dérisoires, bien que cela semble être son objectif.

Le gouvernement s'est lancé à corps perdu dans la privatisation des sociétés d'État. Il a vendu des actifs qui appartenaient aux contribuables canadiens. Je dirais même qu'il les a vendus à certains contribuables à des prix vraiment dérisoires. Nous devrions faire cesser sur-le-champ cette façon de procéder. Ces sociétés possèdent des valeurs importantes. Elles ont investi beaucoup d'argent pour mettre au point certains brevets et certaines méthodes qui peuvent être commercialisés. Les Canadiens devraient sans conteste pouvoir tirer profit de ces mises au point, de ces brevets et de ces méthodes.

Au lieu de faire comme s'il s'en désintéressait ou s'il le rejetait, le ministre devrait accorder l'attention que mérite le système de redevances que préconise mon collègue le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke dans son amendement. Le ministre a certes le devoir de prendre la parole et d'appuyer cet amendement, ce que je l'invite à faire.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke d'avoir présenté à la Chambre un amendement concernant une question qui m'intéresse vivement. En effet, moi qui ai touché à la recherche et au développement et qui ai oeuvré pendant un certain nombre d'années dans le secteur privé, je sais pertinemment l'importance de la recherche et du développement pour notre pays et pour le bien-être de notre économie.

L'amendement dont la Chambre est saisie n'est rien de plus qu'une assurance sur laquelle le gouvernement et les Canadiens peuvent compter. Ce n'est pas beaucoup que de demander à un ambassadeur, à un particulier ou à un groupe désireux de se porter acquéreur d'une société, de verser une partie de ses profits à Énergie atomique, de façon que celle-ci puisse l'investir dans la recherche et le développement. Cet argent serait tout au moins utilisé à bon escient. Énergie atomique, société qui a accompli un travail énorme au cours des dernières décennies dans le domaine de la recherche et du développement pour faire progresser la technologie au Canada, saurait l'utiliser à bon escient.

• (1630)

Ayant examiné les quatre amendements, je trouve qu'ils sont tout à fait légitimes. Je dis, pourquoi pas? D'habitude, lorsque les gens vendent un article, c'est qu'ils n'en sont pas satisfaits. C'est un gouffre sans fond qui ne rapporte guère de recettes. Quand on vend quelque chose, c'est qu'on n'y trouve plus d'utilité.

Bonté divine, nous avons deux sociétés de niveau mondial dont les Canadiens peuvent être fiers, tant au niveau local qu'au niveau international. On veut les mettre sur le marché, les vendre et récupérer l'argent.

Je dois dire que, si le gouvernement nous avait dit que le produit de la vente de ces sociétés servirait à la recherche et au développement, je n'aurais probablement pas pris la parole. Par contre, en l'absence de toute garantie que le produit de la vente de ces deux sociétés ira à la

recherche et au développement, je m'en inquiète pour diverses raisons.

Tout d'abord, le premier ministre lui-même répète sans cesse, à toutes les occasions possibles, la nécessité de faire davantage de recherche et de développement. J'admire beaucoup ce qu'il a dit à ce sujet jusqu'à maintenant. Il a aussi parlé de l'instruction. Il a parlé de l'importance d'être concurrentiels sur les marchés internationaux. J'en suis bien conscient. Mais je vois le gouvernement organiser la vente de deux des meilleures sociétés de l'État canadien, sans nous donner la moindre garantie que les fonds serviront à la recherche et au développement. C'est inquiétant.

Je peux dire au ministre et au gouvernement qu'il n'est pas trop tard. Nous pouvons encore agir. Je suggère au gouvernement de prendre ces recommandations au sérieux, de les étudier et si, par hasard, il s'aperçoit que cette vente ne sera pas bénéfique, alors nous en parlerons plus tard. À mon avis, il est temps que nous donnions à cette question l'importance qu'elle devrait avoir.

Nous devons porter la question de la recherche et du développement au niveau qu'elle mérite. Nous devons l'attaquer avec un peu plus d'agressivité que nous le faisons.

À mon avis, ce n'est que le début. Je dirais que le fait de mettre les sociétés d'État en vente est une décision du gouvernement dont je ne vais pas discuter maintenant le pour et le contre. Pourtant, le sujet à l'étude est de grand importance. Il nécessite l'attention de tous les députés.

Je n'irai pas plus loin. Je sais que le ministre écoute et j'ai beaucoup de respect pour lui. Je sais qu'il connaît trop bien la question pour la laisser passer sans la considérer sérieusement. J'espère que le gouvernement acceptera les amendements proposés par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre de me donner l'occasion d'exposer mes vues sur le projet de loi C-13 et les amendements proposés par mon éminent collègue de Renfrew.

D'abord, il serait important, à mon avis, de parler de la doctrine et de l'importance de la philosophie conservatrice en ce qui concerne la vente de sociétés d'État, avant d'aborder le projet de loi lui-même. Je crois qu'il serait important pour le peuple canadien de comprendre ce que nous sommes en train de faire ici aujourd'hui en tant que députés.

Ce n'est pas tellement l'idée de vendre des sociétés d'État qui est difficile à accepter, mais plutôt le fait que nous dépensons des millions et des millions de dollars des contribuables pour améliorer un secteur faible de notre économie, comme par exemple la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie atomique. On s'embarque dans ce processus aux frais des contribuables. Dès qu'on arrive à un certain stade de l'évolution et de l'histoire de l'entreprise, le gouvernement décide qu'il est temps de la remettre entre les mains du secteur privé. Cette idée n'est pas mauvaise en soi. C'est plutôt la façon de procéder qui est vraiment intolérable.

D'abord, aucun débat notable n'a eu lieu avant que la décision ne soit prise. En fait, il n'y a pas eu de débat. Si les Canadiens étaient conscients de ce qui est en train d'être bradé, et s'ils savaient qu'ils ne recevront plus rien après la vente, il s'ensuivrait un véritable tollé de protestations.

Ce qui m'énerve vraiment dans toute cette affaire, c'est qu'il reste encore des sociétés d'État que le ministre se ferait une joie de privatiser: la Société canadienne des postes, par exemple. Mais ce n'est pas pour tout de suite, car cette société n'est pas encore suffisamment rentable.

C'est là un exemple parfait d'une question qui, au cours du présent mandat du gouvernement actuel, pourrait susciter un débat national. Dès que cette société deviendra rentable, elle sera beaucoup plus facile à vendre. Or, lorsque cela va arriver, la même façon de faire vaudra. Il n'y aura tout simplement pas de débat. Cela se fera tellement vite que les Canadiens n'y verront que du feu. Après tout, ils ont déjà tellement de pain sur la planche.

Il y a la TPS qui tient tout le monde occupé. Il y a le projet de loi sur l'avortement qui indigne tout le monde. Tous sont tellement mécontents de l'orientation que

prend le gouvernement actuel que ces questions mineures, que ces changements mineurs risquent de passer inaperçus et de se faire sans susciter de débat national. C'est en soi une honte pour un pays qui se considère, et de loin, comme l'un des plus démocratiques au monde.

Si le ministre chargé de ce projet de loi est sûr que les Canadiens veulent prendre cette orientation, pourquoi n'y a-t-il donc pas de débat? Pourquoi les Canadiens, qu'ils soient socialistes, libéraux ou conservateurs, ne pourraient-ils pas exposer leurs vues là-dessus?

Voyons un autre point très important concernant ce projet de loi. Je veux parler du montant d'argent qui a été englouti dans ces sociétés. Les Canadiens estimaient du devoir des gouvernements antérieurs d'intervenir dans les affaires de ces sociétés. Or, ils n'auront plus le même sentiment pour cette société, car elle va être privatisée.

Cela serait un moindre mal, s'il y avait des raisons justifiant une telle décision. Cependant, le ministre et le gouvernement privatisent à tour de bras et nous ne savons pas pourquoi. En l'occurrence, on justifie la privatisation de ces sociétés en affirmant tout simplement qu'elles seront plus compétitives sur le marché international.

Je voudrais, par votre entremise, monsieur le Président, poser cette simple question au ministre. Si des problèmes de commercialisation se posent sur le marché international, pourquoi ne pas donner à la société en question la possibilité de profiter d'une amélioration à cet égard? Ainsi, au lieu de liquider une société très compétitive qui verse des dividendes aux contribuables canadiens après avoir été subventionnée pendant tant d'années par ces derniers, nous avons là une occasion en or de récupérer une partie de notre investissement pour une fois. Cependant, alors que cette société devient rentable, le gouvernement veut simplement la céder pour une bouchée de pain. J'ai de la difficulté à comprendre les raisons qui justifient sa décision.

• (1640)

Ce qu'il y a de vraiment inquiétant dans tout ceci, c'est ce qui pourrait arriver alors au CN lorsqu'il deviendra rentable. Cela ne devrait pas trop tarder, lorsqu'il commencera à liquider tout; il deviendra alors un peu plus rentable. Cela ne se fera peut-être pas dans le mandat actuel, mais on n'en est peut-être pas très loin. Il se pourrait que la société y parvienne dans les trois ou quatre prochaines années, et le gouvernement aura alors la possibilité de la vendre pour une bouchée de pain.

Lorsqu'on se penche sur les deniers publics investis dans le CN et les ballasts qui vont de pair avec les chemins de fer, on s'aperçoit qu'il s'agit de milliards et de milliards de dollars. Or, nous n'en récupérerons pas un sou, si nous vendons cette entreprise. Cependant, est-ce que cela importe vraiment au gouvernement actuel?

Ce n'est pas tant le fait qu'on vende une entreprise qui nous dérange, mais la façon dont on s'y prend et les raisons qui justifient cette décision. Voilà la question qui se présente à nous. C'est le pourquoi du débat d'aujourd'hui. Mon honorable collègue a présenté quelques amendements. Ce sont d'excellents amendements, car ils protègent les sommes importantes que les contribuables canadiens ont investies dans ces entreprises.

Je voudrais demander au ministre de nous préciser les raisons pour lesquelles, selon lui, nous n'encourageons pas les contribuables canadiens à continuer d'acheter les actions de ces sociétés, lorsque celles-ci seront privatisées, sachant que les contribuables obtiendront un certain rendement.

Qui nous dit que les acheteurs de ces actions seront des Canadiens? Quelles garanties avons-nous qu'il ne s'agira pas d'investisseurs étrangers qui viendront acheter les actions de cette entreprise? Ainsi, les entreprises implantées au Canada appartiendront en partie à des intérêts étrangers.

Il importe que les Canadiens comprennent qu'il n'y a rien de mal à ce qu'une poignée d'étrangers achètent quelques actions de sociétés d'État. Je crois que les députés d'en face devraient songer combien il est consternant de voir que de plus en plus de compagnies au Canada sont détenues non pas par des Canadiens, mais par des multinationales ou des filiales de ces multinationales. Cette situation doit occuper une place de premier plan dans le cadre de ce débat. Nous devrions l'examiner sérieusement.

Si tant il est vrai que le ministre voulait rendre le débat sur la privatisation plus équitable et plus instructif pour les députés des Communes, il aurait permis alors au comité d'examiner cette politique et d'entendre beau-

coup plus de témoins qu'il n'en a convoqué. Les Canadiens ont leur petite idée sur la vocation des sociétés d'État à l'origine et sur celle qu'elles devraient avoir à l'avenir. Ils devraient décider si nous devons les vendre à vil prix ou, pire encore, les donner purement et simplement. Si c'est bien la vocation de ces sociétés d'après les Canadiens, nous donnerons alors raison au gouvernement.

Mais ce n'est pas ce que veulent les Canadiens en réalité. C'est pour cette raison que le gouvernement essaie de catapulter ce projet de loi. C'est inopportun de sa part. Et c'est pour cela qu'il tient à abréger le débat. Mais nous ne lâcherons pas prise parce que cette question est très importante pour les Canadiens.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de prendre part au débat sur le projet de loi C–13. J'ai eu l'occasion d'examiner le projet de loi. Je souligne d'entrée de jeu qu'il s'agit d'un projet de loi ayant pour but l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

«Aliénation» est un mot intéressant. Ça aurait pu être simplement «vente», «liquidation» ou «bradage». Mais non, le gouvernement a senti le besoin de consulter le dictionnaire et d'en tirer un grand mot. Donc, ils vont aliéner deux sociétés. Qui sont «ils»? Est–ce la population du Canada qui va se défaire de ces deux sociétés? Nous savons que le gouvernement a une fixation sur l'aliénation.

Il n'arrête pas de présenter des projets de loi concernant des sociétés d'État qui, à son avis, doivent être vendues à des entreprises privées, oubliant, bien sûr, que les entreprises canadiennes sont, depuis toujours, très souvent vendues à des intérêts étrangers. Au cours des courtes minutes dont je dispose, je me limiterai à la question des propriétaires qui ne résident pas au Canada.

Prenons d'abord le cas de Nordion International Inc. Cette société produit et vend des isotopes radio–actifs utilisés à des fins médicales ou industrielles. Combien d'entre nous le savent? Nordion est une des premières entreprises dans ce domaine dans le monde. Donc, nous vendons, ou sommes sur le point de vendre. . .

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour obtenir des éclaircissements.

Sommes–nous en train de débattre les amendements dans leur ensemble ou seulement le premier amendement de mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke? Nous semblons nous éloigner du sujet.

Je crois comprendre que nous devrions discuter maintenant du premier amendement, de la motion n° 1 présentée par mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Le débat semble porter sur le principe de la privatisation, la propriété et ainsi de suite. Or, l'amendement à l'étude a trait, il me semble, aux redevances à verser à EACL.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque moi aussi le Règlement.

Mon collègue fait, bien sûr, allusion à la question que le ministre lui–même a soulevée. En effet, lorsqu'il a invoqué le Règlement, le ministre a demandé pourquoi nous discutions du principe général de la privatisation et autres choses du genre. Pour être précis, disons que la motion n° 1 concerne le principe de la privatisation et renferme une formule qui permettrait au gouvernement de tirer un plus grand bénéfice de cette vente.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir ce qu'est la motion n° 1. Je sais qu'il finira par l'aborder et je devrais sans doute lui donner la parole.

M. Wappel: Monsieur le Président, je suis ravi de voir que le ministre écoutait.

M. McDermid: Le ministre écoute toujours.

M. Wappel: Nous avons besoin d'un ministre qui écoute les députés de temps à autre, ainsi que les Canadiens qui expriment des opinions autres que les siennes.

Vous avez absolument raison, monsieur le Président. Je vais traiter de la motion n° 1.

Au nom du ciel, pourquoi nous inquiéter des redevances alors que nous ne nous sommes pas inquiétés de la propriété? La motion no 1 est un des moyens envisagés par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke pour aider le ministre à protéger les Canadiens et leur investissement. Sa suggestion est raisonnable: exigeons des redevances.

Quoi de mal là–dedans? Est–ce une suggestion inappropriée? Le ministre n'est pas revenu nous expliquer pourquoi c'est inapproprié de la part des Canadiens de

s'attendre à faire un modeste profit après avoir investi dans une société et l'avoir aidée à devenir forte et concurrentielle. Non, n'hésitons pas et vendons cette société. D'autres députés ont dit qu'elle sera vendue à vil prix. Si nous sommes prêts à faire cela, si nous sommes prêts à l'offrir sur un plat d'argent, nous pourrions au moins nous demander pourquoi ne pas exiger de redevances.

Nous savons que tout inventeur qui vend son invention n'oublie pas d'exiger des redevances en plus du prix de vente. Nous avons fait de cette société un chef de file mondial. Quand je dis «nous», je veux dire les Canadiens. Nous sommes tous Canadiens, des deux côtés de la Chambre. Nous ne demandons qu'un modeste profit sur notre investissement. Les députés conservateurs devraient comprendre cette philosophie: on appelle cela les affaires, le profit sur un placement. Au départ, on ne vend pas à rabais une société rentable. Mais si on le fait, au moins laissez-nous en retirer des redevances.

• (1650)

Examinons la motion. Elle exige une redevance annuelle si les profits de l'une ou l'autre société excèdent 10 000 $ durant une année civile quelconque.

D'abord, quel est le mot clé? C'est «profit». Manifestement, pas de profit, pas de redevance. Nous avons bon espoir que ces sociétés soient rentables, car nous allons les vendre et essayer, nous l'espérons, d'obtenir le meilleur prix. Si elles sont rentables, pourquoi n'aurions-nous pas droit à des redevances? La somme de 10 000 $ est aussi raisonnable que toute autre que nous pourrions suggérer. À mon avis, l'amendement proposé par mon collègue de Renfrew—Nipissing—Prembroke est éminemment raisonnable. Je ne vois aucune raison de ne pas l'approuver.

Mais non, le gouvernement veut user de tous les moyens à sa disposition pour faire adopter à la hâte un projet de loi qui n'a rien d'urgent. Où est le problème? Ne nous énervons pas. Prenons notre temps. Assurons-nous que ce que nous allons faire est bien ce qui convient. Il n'y a absolument aucune raison de vendre maintenant. Avons-nous cinq ou six acheteurs qui attendent, chèques en main, mais seulement si l'on vend cette société demain, pas le lendemain, ni en janvier, ni en mars? Sûrement pas. Il n'y a aucune raison de ne pas attendre ni, si nous vendons effectivement, d'obtenir le meilleur prix possible.

Le député de Kingston et les Îles a fait une autre proposition raisonnable. Il a proposé qu'on attende un an. Si nous sommes bien décidés à vendre, alors attendons jusqu'à ce qu'il y ait davantage de bénéfices. Nous obtiendrons alors un meilleur prix et nous toucherons quand même des redevances.

À mon avis, il y a très peu de gens dans notre pays, qui penseraient que l'idée de vendre une société d'État, rentable et connue du monde entier, et de tirer de cette vente un peu plus que l'argent obtenu pour une charge inutile destiné à être englouti dans ce miasme énorme de terrains marécageux que nous appelons la dette, non pas pour réaliser un objectif, seulement dans le but de toucher une redevance annuelle à perpétuité, ou pour aussi lontemps que nous le pourrons, est parfaitement raisonnable.

Mais non, le gouvernement ne veut écouter aucune proposition raisonnable. Cependant, quand nous en faisons une, quand nous proposons un amendement, quelle est la première chose qui arrive? On s'y oppose immédiatement. D'autre part, les ministériels nous demandent constamment dans ces leçons d'histoire que sont tous les débats auxquels nous participons: «Que feriez-vous? Proposez quelque chose. Donnez-nous une idée.» Puis quand nous le faisons, on n'en fait aucun cas.

Nous devrions, je le crains, étudier ces amendements. Au lieu de chercher à nous intimider, au lieu de nous interrompre, au lieu de discuter de la question d'une manière désinvolte et cavalière, nous devrions dire que ce sont des sociétés canadiennes et que nous essaierons de les garder canadiennes, et que nous nous assurerons, quand nous les vendrons, d'obtenir le meilleur prix possible, et que même après les avoir vendues, nous toucherons des redevances. Il n'y a rien à redire à cela.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai hésité à intervenir, car je pensais vraiment que le ministre avait bougé. J'avais entendu des murmures il y a quelques minutes, et je m'attendais qu'il nous fasse entendre la voix de la sagesse. . .

M. McDermid: Nous voulons entendre d'abord tous les arguments.

M. Simmons: Voilà une agréable surprise, monsieur le Président. Le ministre veut maintenant entendre des arguments.

Nous lui en avons déjà donné plusieurs. Bien sûr, celui qui a été si éloquemment présenté par le député de Scarborough-Ouest et les autres orateurs qui l'ont précédé: les Canadiens qui, pendant des années, ont contribué à la réussite de Nordion et de Theratronics, d'abord par l'intermédiaire d'EACL, sont ceux qui ont financé la recherche et ont fourni la mise de fonds initiale, et ce sont eux qui devraient en bénéficier. Voilà l'essentiel de la motion numéro 1 présentée par mon ami de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui siège ici, près de moi.

Il a proposé de bonnes motions, dont la motion numéro 1, qui suggère au gouvernement une façon de faire face à cette situation et ce, à l'avantage des Canadiens. Au moyen d'une redevance annuelle, proposition éminemment raisonnable, dois-je dire au ministre, certaines sommes retourneraient à EACL et, de fait, aux Canadiens, qui donc en bénéficieraient.

Je voudrais que nous ayons plus de temps, mais il ne reste aujourd'hui qu'environ quatre minutes. Nous avons d'autres orateurs et d'autres idées. Tâchons de bien comprendre notre rôle ici, à la Chambre.

M. Thacker: C'est de l'obstruction systématique!

M. Simmons: Le député de Lethbridge n'est pas seulement présent, il est éveillé. Tandis que nous avons toute son attention, et celle d'autres députés d'en face, je voudrais dire pourquoi nous intervenons les uns après les autres sur cette question. Nous faisons à la Chambre des communes ce que la majorité conservatrice nous a empêchés de faire au comité. Nous tiendrons jusqu'à ce que quelqu'un comprenne de l'autre côté.

Le message est assez simple. Nous ne parlons plus à cette étape du principe du projet de loi, mais si vous devez privatiser, si vous et votre majorité devez l'emporter sur ce point, au moins faites-le de manière acceptable, qui en fasse retomber les bénéfices sur les Canadiens.

Nous avons un certain nombre de propositions. Mon ami de Renfrew—Nipissing—Pembroke et moi représentions notre caucus au sein du comité. Nous avions à proposer des moyens d'améliorer ce projet de loi. Comme vous le savez, monsieur le Président, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Nous n'avons eu que deux heures au comité pour nous occuper d'une question qui pose, aux Canadiens d'un océan à l'autre, des problèmes concernant la santé et la sécurité.

On nous a demandé, par lettre, au téléphone et par télécopieur, de comparaître devant le comité. La Société canadienne du cancer tenait beaucoup à témoigner. D'autres experts éminents dans les domaines reliés à ces projets de loi auraient voulu se présenter au comité, mais on leur a coupé l'herbe sous les pieds. Ils n'ont pas pu. Seuls le président de Theratronics, celui de Nordion et les deux chef syndicaux, quatre personnes en tout, ont été appelées à témoigner devant le comité.

Mon ami de Renfrew et moi avons proposé d'autres personnes à convoquer. Nous avons eu la permission de les faire appeler. Elles étaient enthousiastes à l'idée de venir témoigner. Nos collègues du NPD ont aussi proposé un certain nombre d'organismes et de personnes à faire comparaître et de qui ils avaient aussi obtenu l'accord.

Qu'ont fait la majorité de Conservateurs? Servilement, ils ont procédé à la mise aux voix après seulement deux heures et l'audition de quatre témoins. Nous ne devions rien entendre des préoccupations des Canadiens, des soins de santé, des questions concernant l'irradiation des aliments et la médecine nucléaire. Si c'est là le processus élargi dont le premier ministre parlait dans. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LES COURSES À LA DIRECTION

LA DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni) propose:

Initiatives parlementaires

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'établir des limites de dépenses, ainsi que des règles strictes qui prévoient la divulgation du montant et de la provenance de toutes les contributions versées pour les courses à la direction de tous les partis politiques canadiens.

—Monsieur le Président, nous avons essayé de faire débattre cette motion depuis le 4 avril 1989, date qui figure en tête de la motion. Je dois dire que c'est vraiment une coïncidence qu'elle soit débattue maintenant, au lendemain du congrès à la direction du NPD.

Cependant, il est probablement instructif et positif de dire que le NPD est sans doute le seul parti politique du Canada qui ait défini des règles claires au sujet des contributions obtenues et de la divulgation des montants reçus pendant les courses à la direction. En fait, ces règles suivent le modèle des dispositions de la Loi électorale du Canada.

M. Lewis: Monsieur le Président, je vous prie de transmettre mes excuses au député qui était en train de parler. Je regrette de l'interrompre ainsi et j'espère qu'il acceptera mes excuses.

Je voudrais annoncer officiellement que demain sera un jour désigné.

M. Skelly (Comox—Alberni): Je disais donc que les règles que nous avons établies pour les courses à la direction du NPD suivent le modèle de la Loi électorale du Canada en ce qui concerne les limites de dépenses et de contributions.

Le Nouveau Parti démocratique a établi ces règles pour que les congrès à la direction soient justes et égaux pour tous les députés en lice. C'est aussi pour que la population canadienne qui élit vraisemblement les représentants les plus importants à la Chambre des communes ait tout à fait la certitude et l'assurance que ces postes ne sont pas achetés par des gens qui cherchent à obtenir des faveurs politiques et à influencer les chefs, mais par des gens qui respectent les mêmes règles rigoureuses qui s'appliquent à l'élection de tous les députés en vertu de la Loi électorale du Canada.

Nous croyons que les règles que nous avons adoptées et que celles qui s'appliquent aux députés doivent également s'appliquer aux personnes qui veulent entrer en lice dans un congrès à la direction de leur parti. D'aucuns diront que les partis politiques sont des groupes indépendants de la Chambre des communes et que personne n'a le droit d'intervenir dans leurs activités. Or, je crois que les gens qui sont choisis comme chefs dirigeront leur parti à la Chambre des communes et auront peut-être un jour la responsabilité de diriger le gouvernement. C'est pourquoi la population canadienne doit être absolument certaine que ses chefs n'ont pas été achetés par des gens qui peuvent faire des dons considérables et influencer le résultat d'un congrès.

Je me rappelle d'un congrès national qui a eu lieu il y a quelques années et qui a fait la manchette des journaux et des nouvelles à la télévision. On a entendu bien des histoires à propos de ce congrès. On racontait, par exemple, que des clochards avaient été payés pour aller au congrès comme délégués. Vous vous rappelez peut-être ces histoires, monsieur le Président. Ainsi, ces clochards qui n'étaient même pas membres du Parti conservateur—je voulais taire le nom du parti en question—se sont retrouvés au congrès avec des papiers d'identité et ont appuyé un candidat en particulier. Ils ne demanderont pas mieux que de participer au prochain congrès.

Si la Loi électorale du Canada établit des directives claires et bien définies pour limiter le montant dépensé par les candidats à la direction et pour exiger la divulgation du nom des donateurs et pour imposer également des limites sur les dons individuels, les Canadiens pourront alors être certains que la victoire n'est pas achetée, mais qu'elle est remportée par des moyens démocratiques utilisés au sein des partis politiques.

Par conséquent, j'espère que tous les députés de la Chambre des communes appuyeront à fond cette motion d'initiative parlementaire.

Compte tenu des exigences de divulgation imposées au congrès du NPD qui s'est tenu à Winnipeg la semaine dernière, une limite de 150 000 $ a été établie pour nos candidats à la direction du parti. Seulement un des candidats a dépensé plus de la moitié de ce montant. Je crois que le montant maximal dépensé a été de 80 000 $. La plupart des favoris dans cette campagne ont dépensé entre 30 000 $ et 40 000 $, c'est-à-dire le tiers du maximum. Ils ont dépensé cet argent en voyageant un peu partout au Canada pour prendre la parole dans des centaines de circonscriptions et au cours d'assemblées publiques et pour répondre aux questions de la presse. Ces dépenses s'ajoutent à toutes celles qu'ils ont engagées dans le congrès comme tel.

J'ai vu d'autres exemples de congrès et j'en mentionnerai un en Colombie-Britannique pour n'offusquer aucun député. Ce congrès s'est tenu dans un établissement appartenant à un proche ami du candidat favori. Pendant le congrès, ce proche ami a également payé toutes les dépenses électorales des candidats lorsqu'ils ont déposé leur bulletin, pour que leur vote aille au favori et lui assure la victoire. Le favori est devenu premier ministre de la province sans même détenir un siège à l'assemblée

législative de la Colombie-Britannique. Son nom était Bill Vander Zalm. Il est toujours premier ministre, mais il est maintenant élu.

À la suite de ce congrès, la population de la Colombie-Britannique s'est rendu compte que le poste de premier ministre de la province était à vendre et pourrait être acheté par le candidat qui avait les amis les plus riches, et c'est précisément ce qui s'est produit. Pareille chose ne devrait pas être permise au Canada. Le Parlement devrait voir à ce que nous ayons des règles régissant l'élection des chefs des partis politiques et à ce que ces règles soient sévèrement appliquées, tout comme la Loi électorale du Canada à laquelle tous les députés sont assujettis, afin que nous puissions être certains que la direction des partis politiques n'est pas à vendre et que les chefs sont élus de façon libre, démocratique et juste. Tout ce que nous demandons au Parlement dans cette résolution, c'est de s'assurer que les chefs des grands partis politiques du Canada sont élus de façon libre et démocratique.

Je lisais récemment dans les journaux qu'une candidate à la direction du Parti libéral parlait de recueillir 1 million de dollars pour financer sa campagne. Je ne la nommerai pas, bien entendu. Elle n'est pas ici aujourd'hui, mais elle parlait de recueillir 1 million pour financer sa campagne.

Comme je l'ai dit, la personne qui a dépensé le plus dans la course à la direction du NPD a dépensé 80 000 $. Le montant maximum permis est de 150 000 $. Elle a utilisé cet argent pour voyager d'un bout à l'autre du Canada, pour faire téléphoner ses organisateurs à tous les membres, pour louer des salles où elle a tenue des réunions publiques afin de se présenter, ainsi que pour acheter les pancartes, les macarons et tout le matériel dont on a besoin lors d'un congrès à la direction. Il ne lui a fallu pour cela que 80 000 $. Que ferait-on avec un million de dollars alors que 80 000 $ ont suffi dans le cas que je viens de citer?

Tout ce que nous demandons, c'est que les candidats déclarent qui a versé des fonds et comment ces fonds ont été utilisés. Nous ne voudrions pas que l'argent des campagnes à la direction servent, comme cela s'est déjà fait dans le passé, à payer des clochards pour qu'ils votent pour des gens qui deviendront peut-être premier ministre du Canada ou à payer des groupes de jeunes pour qu'ils deviennent membres d'un parti politique et aillent voter pour un chef au congrès.

Nous voulons que le processus soit aussi équitable, honnête et loyal que possible. Nous voulons que les Canadiens aient le sentiment que leurs dirigeants ont été élus démocratiquement et non pas achetés par les riches et qu'ils ont, par conséquent, des dettes envers les plus offrants, envers les plus généreux donateurs. Voilà pourquoi j'ai proposé la motion. Tous les députés le reconnaissent, la Loi sur les élections présente des lacunes, notamment ses dispositions concernant les dépenses. La loi ne s'applique pas à la période précédant l'investiture, lorsque de forts montants d'argent peuvent changer de main et qu'il n'y a pas de véritable contrôle sur la façon dont cet argent change de main pour obtenir l'investiture.

• (1710)

On peut dire la même chose à propos de la façon dont l'argent change de main lors des congrès de direction afin d'acheter les voix des gens qui voteront au congrès. Nous voulons nous assurer que la course à la direction soit aussi honnête, franche et ouverte que possible. J'espère que tous les députés appuieront cette très sage motion d'initiative parlementaire.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer, bien sûr, la motion de mon collègue de Comox—Alberni.

Je sais qu'il a peiné longtemps pour saisir la Chambre de cette motion. Franchement, j'aurais souhaité qu'il y mette un peu plus de temps. Ce qu'il y a de décevant dans la présentation des motions, c'est qu'il n'y a pas de proposition concrète sur laquelle nous puissions voter. Même si c'est avec plaisir que j'appuie la motion, elle ne réalisera rien. J'aurais préféré qu'il travaille à nous donner un projet de loi d'initiative parlementaire que nous puissions renvoyer à un comité. Je sais que mes collègues de l'autre côté de la Chambre seraient heureux d'appuyer une pareille motion, car je sais qu'ils ont eu déjà des difficultés lors de congrès d'investiture à l'occasion desquels ils se sont heurtés à des plafonds de dépenses.

Je veux donc parler brièvement de ces cas en marquant mon appui au député.

En 1983, si je me souviens bien le Parti progressiste-conservateur avait une course à la direction, et avait annoncé avant à cette course certaines règles de déclaration des dépenses. En fait, le 16 juillet 1975, il y avait certaines règles en vue de cette course-là, et le parti a fait déclarer à tous les candidats ce qu'ils avaient dépensé. Durant la course de 1983, le parti a dit qu'il n'y avait pas de règle de publicité ni de plafonnement des dépenses, mais quand même, la presse a pu donner des estimations des sommes dépensées par chacun des candidats pendant la course.

Il semble que ces sommes se sont échelonnées entre 350 000 et 750 000 environ, ce qui donne une idée de la prodigalité des députés d'en face, prodigalité qui s'est évidemment confirmée après leur arrivée au pouvoir.

Ce qui m'a fait sourire, c'est de voir combien les députés d'en face ont dépensé en chansons. J'ai relu de vieilles coupures de presse remontant à 1983. Peut-être certains députés aimeraient-ils que j'en parle. On prétend que le premier ministre a balancé 3 000 $ pour avoir une mélodie originale, qui a reçu le nom de Mélodie de Brian. Les délégués la chantaient au congrès. Je ne connais pas l'air parce que je n'assistais malheureusement pas à ce congrès. Vous pourriez peut-être le chanter avec nous, monsieur le Président.

Voici les paroles:

Nous vaincrons ensemble, ensemble nous vaincrons.

Avec Brian à notre tête, notre avenir commencera.

Nous vaincrons avec Mulroney, avec Mulroney nous vaincrons.

Nous vaincrons ensemble. . .

Les députés d'en face devraient vérifier leur position dans les sondages, aujourd'hui, pour voir si cette chanson est toujours vraie. Elle ne l'est pas, à mon avis.

En voici d'autres. Celle de M. Clark. Je ne sais pas combien elle a coûté, mais voici les paroles:

Clark pour le Canada, le Canada pour Joe.

Clark pour le Canada, nous sommes derrière lui, ne le savez-vous pas. . .

Ce n'était pas vrai, comme nous le savons. Voici maintenant celle de M. Crosbie:

Allons, John, allons, John, allons, John. . .

Applaudissez avec moi, j'applaudirai avec vous et nous vaincrons ensemble. . .

Ils n'ont pas gagné ensemble avec cette chanson-là non plus, monsieur le Président, et on ne sait pas combien elle a coûté.

Le ministre des Finances avait un groupe appelé *The Travellers* qui chantait une chanson intitulée! *Joignez-vous au mouvement en faveur de Mike.* Celle-là non plus n'a pas marché. Il devrait peut-être l'essayer avec la TPS: il obtiendrait peut-être plus d'appuis.

Soyons sérieux. Je pense que la proposition du député de Comox—Alberni et du Nouveau Parti démocratique est raisonnable, mais j'ai de la difficulté à l'accepter. Comme nous le savons tous, les néo-démocrates viennent d'avoir un congrès à la direction de leur parti et c'est l'un des plus ternes qu'un parti politique ait tenu dans l'histoire de notre pays. Ils sont tout énervés aujourd'hui parce que, en fait, le vote a eu lieu il y a seulement deux jours. Il reste que, jusqu'à vendredi soir, personne ne portait la moindre attention à ce qui se préparait à Winnipeg. Cela s'explique en partie par le fait que le Nouveau Parti démocratique faisait son possible pour qu'on voie qu'il dépensait moins que les autres partis politiques.

Nous avons entendu les chiffres cités par le député de Comox—Alberni cet après-midi. Le NPD essayait de diminuer l'importance de son congrès à la direction. Je peux comprendre pourquoi. Un parti national doit dépenser de l'argent et c'est pour cela que les limites devraient être plus élevées pour nous que pour le Nouveau Parti démocratique.

Le député de Comox—Alberni disait que certains n'adhéraient au Parti libéral ou conservateur que pour voter pour le chef. Je suis sûr que c'est vrai. Je suis sûr qu'il y a des adhésions en masse. Le député le sait. Il sait qu'à notre congrès de Calgary, nous aurons probablement deux fois plus de délégués que son parti n'en avait à Winnipeg. Je pense qu'il sait que nous aurons beaucoup de jeunes délégués, contrairement au NPD qui n'en avait que 100. Des millions de jeunes Canadiens n'étaient pas représentés à ce congrès.

Il sait aussi qu'il y avait moins de 100 délégués du Québec, la deuxième province du pays, et de loin. Mais il n'y avait que cela. Les déséquilibres régionaux, les déséquilibres démographiques étaient très grands au congrès du nouveau parti démocratique. Je dis que, si vous ne représentez que l'Ouest, vous n'avez pas besoin de dépenser autant d'argent pour vos congrès. Le transport est limité à une petite distance et vous n'avez pas à faire une campagne nationale. Le député de Comox—Alberni sait bien que, pour être candidat à la direction du Parti

libéral—et du Parti conservateur aussi, j'en conviens—, il faut faire une campagne nationale.

Mme Black: Vous n'avez qu'un député en Colombie-Britannique.

M. Milliken: La députée dit que nous n'avons qu'un député de Colombie-Britannique. C'est vrai, mais regardez la qualité; c'est d'ailleurs le chef de notre parti.

Les députés savent qu'une campagne nationale est coûteuse. Si le député présente un projet de loi plus tard, et j'espère qu'il le fera, je crois qu'il devra prévoir une limite réaliste, non pas uniquement du point de vue du Nouveau Parti démocratique, mais également dans l'optique d'un parti national du Canada. S'il propose un chiffre qu'un parti national et que le public canadien trouvent raisonnable, nous serons d'accord pour soutenir ce projet de loi.

Je tiens à féliciter les députés néo-démocrates d'avoir fait enregistrer leurs dons. Je crois qu'ils ont bien fait. Nous savons que les Conservateurs n'ont pas rendues publiques les sommes d'argent engagées dans ce genre de congrès. Et nous savons ce qu'il leur en a coûté.

Nous avons tous entendu des allégations sur des dîners privés et sur de l'argent recueilli auprès de différentes sources. L'autre jour encore, j'ai demandé au vice-premier ministre de nous divulguer la liste des titulaires de contrats du gouvernement fédéral. Il se peut qu'une telle liste existe au quartier général du PC.

J'ai demandé au vice-premier ministre de nous mettre dans la confidence, de nous dire si une telle liste existe et si elle est effectivement envoyée au quartier général du PC à Ottawa, à Toronto ou ailleurs. J'ignore où se trouve ce quartier général. Mais le vice-premier ministre a refusé de me répondre. Il nous a enterré sous un flot de paroles. Nous savons qu'il s'y connaît bien en verbiage. En fait, il est passé maître dans cet art. Il ne voulait pas répondre à ma question.

Je lui ai posé une question supplémentaire. J'ai demandé au vice-premier ministre d'envoyer ses sous-fifres répéter tout ce que j'ai dit à la commission qu'il a instituée. Mais il ne voulait rien entendre non plus. Il m'a proposé d'aller dire moi-même à la commission ce que je croyais qu'elle devrait entendre. Je le fais volontiers. Le député de Comox—Alberni voudra sans doute m'accompagner pour que nous puissions lui présenter un mémoire conjoint et lui demander notamment d'enquêter sur les sources de financement des campagnes à la direction du Parti conservateur.

• (1720)

Je suis convaincu qu'il serait intéressant de savoir qui a donné de l'argent pour permettre au premier ministre de se présenter à la tête du parti conservateur. Il ne nous le dira pas. Il ne le dira même pas à ses amis du Parti conservateur. J'ignore pourquoi il refuse de le dire. Tous les autres candidats au congrès d'investiture ont, semble-t-il, donné quelques indications, mais pas le premier ministre. Je pense que, s'il l'avait fait, il aurait dissipé beaucoup des soupçons dont le député de Comox—Alberni a fait état dans son discours. Cela aurait dissipé certains soupçons que nous avions en posant des questions au vice-premier ministre à la Chambre, l'autre jour.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe une commission créée pour examiner ce dont nous parlons. J'espère que la commission fera quelques recommandations sérieuses à la Chambre. Entre-temps, si le député qui a présenté la motion déposait aussi un projet de loi, je serais heureux de l'examiner et, s'il est acceptable, de l'appuyer. Il ne fait aucun doute que les principes qu'il a énoncés aujourd'hui seraient utiles.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans sa motion, le député de Comox—Alberni propose que le gouvernement envisage de limiter les dépenses et d'instaurer des règles prévoyant la divulgation du montant et de la provenance de toutes les contributions versées pour les courses à la direction de tous les partis politiques canadiens.

Les députés se souviendront peut-être que, dans son discours du Trône du 3 avril 1989, le gouvernement a annoncé son intention de former une commission d'enquête chargée de faire des recommandations sur les modifications à apporter aux lois électorales. Le 15 novembre 1989, le premier ministre a justement annoncé la création d'une telle commission qui sera présidée par M. Pierre Lortie. Les députés seront heureux de constater que le mandat de la commission ne se limite pas aux modalités d'élection des députés à la Chambre des com-

munes, mais porte aussi sur le financement des partis politiques.

La commission examinera le financement des partis politiques, c'est-à-dire, le financement de toutes les sources, les limites qu'on doit imposer et l'utilisation permise des fonds recueillis.

Il est évident, donc, que le gouvernement convient de la nécessité d'étudier toute la question du financement des partis politiques et de songer à l'opportunité de modifier les règles actuelles et d'en présenter de nouvelles, ainsi que du bien-fondé de considérer tous les autres changements appropriés.

Les lois qui régissent l'élection des députés à la Chambre des communes et les règles concernant les partis politiques et les candidats ont, bien sûr, une importance fondamentale pour les députés et la population canadienne.

Le fait que le gouvernement a décidé d'établir la commission d'enquête témoigne de l'importance qu'il accorde à ce sujet. Il convient donc de renvoyer la question de la réforme électorale et du financement des partis politiques à une commission d'enquête, conformément à la pratique. En fait, la loi fédérale en matière de dépenses électorales s'est inspirée du rapport de 1966 du Comité sur les dépenses électorales, le Comité Barbeau.

Dans le rapport annuel qu'il a déposé le 17 avril 1989, le directeur général des élections déclare: «J'ai la conviction profonde qu'il serait très utile d'entreprendre aujourd'hui une étude comparable à celle du Comité Barbeau, ce qui permettrait de tracer les grandes lignes des mesures à prendre. Il serait préférable d'effectuer cette étude avant d'envisager d'importantes modifications aux dispositions législatives relatives aux dépenses d'élection.»

Le gouvernement est déterminé à modifier la législation électorale canadienne, à améliorer cette législation, à préserver l'intégrité de notre système politique et à faire qu'il soit plus facile pour tous les Canadiens de se prévaloir de leur droit de vote. La commission a été chargée d'examiner le système et de proposer des façons de l'améliorer.

Je tiens à remercier le député pour l'intérêt qu'il porte à cette question et j'ajoute en terminant que le gouvernement attend avec impatience les recommandations de la Commission Lortie.

Le président suppléant (M. Paproski): Cette motion fait l'unanimité, n'est-ce pas? La Chambre approuve-t-elle ladite motion? Je ne vois aucune opposition.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell voudrait-il prendre la parole?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à appuyer la motion que nous a proposée aujourd'hui notre collègue, le député de Comox—Alberni.

Le moment est évidemment bien choisi de débattre cette question, qui est plutôt théorique pour un néo-démocrate lorsqu'il s'agit de son propre parti. Toutefois, c'est beaucoup plus une coïncidence qu'autre chose, car tout le monde sait, bien sûr, que le député a présenté sa motion à la Chambre, dès le 4 avril 1989.

Nous savons qu'une commission royale d'enquête a été chargée d'examiner toute la question des contributions électorales au Canada. Le parti auquel j'appartiens est aussi en pleine préparation d'un congrès à la direction, qui devrait avoir lieu l'avant-dernière fin de semaine de juin 1990.

Nous savons évidemment que les courses à la direction sont très coûteuses. Lorsque certains me parlent d'organiser une campagne nationale à la direction pour 80 000 $ et que je constate, en examinant les frais de déplacement des députés qui figurent dans les Comptes publics publiés à la fin de l'année, que certains d'entre eux dépensent plus de 80 000 $ en billets d'avion, je me demande comment un candidat peut prétendre traverser tout le pays sans débourser plus de 80 000 $, alors qu'un député qui voyage seul peut dépenser cette somme en un an?

De toute évidence, pendant une campagne à la direction qui dure six mois, en supposant que le candidat ne voyage pas plus que d'habitude durant une année normale où il n'y a pas de congrès, au moins la moitié de ce montant serait consacrée de toute façon aux frais de déplacement. Par ailleurs, cela coûte beaucoup plus que 80 000 $ si vous êtes membre d'un parti national qui

représente des circonscriptions allant de Terre-Neuve à Vancouver Quadra. En fait, cela coûte très cher.

Cela dit, je voudrais qu'on examine la question de la façon proposée par notre collègue. Il me semble ironique, par exemple, et peut-être même désolant, que les lois actuelles permettent de ne pas divulguer toutes les contributions versées à chacun des candidats à la direction. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle, chaque parti peut demander aux différents candidats de divulguer cette information. Reste à voir si les partis le feront. Il faut également se rappeler que, même lorsque des fonds sont versés à un parti politique, il n'y a actuellement aucun moyen de savoir combien d'argent les associations de comités ont recueilli.

Par exemple, si comme n'importe quel autre député, j'organise une activité de financement au nom de mon parti pour l'association de ma propre circonscription, ce qui est d'ailleurs le cas en ce moment, et que j'envoie l'argent à la caisse centrale de mon parti qui le comptabilise et le renvoie à une association de circonscription, ce qui est la bonne façon de faire, le simple citoyen est dans l'incapacité de savoir quelle association de circonscription a reçu l'argent.

À une autre époque de ma vie où je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario, la loi électorale de cette province prévoyait que chaque association de circonscription devait présenter un état annuel des fonds qu'elle avait reçus. À cette époque, le simple citoyen pouvait sans difficulté découvrir combien d'argent mon association avait reçu au cours de l'année. Maintenant que je suis député fédéral, nul ne peut le savoir, à moins de demander à l'association de circonscription de communiquer de bonne grâce ce renseignement, ce que je fais volontiers dans ma propre association. Mais nulle association n'est tenue de le faire à l'heure actuelle.

Ce serait une excellente idée que nous examinions les conséquences de l'application de systèmes comme ceux-là, de façon que nous sachions non seulement combien les candidats à la direction du parti obtiennent, mais aussi combien chaque association de circonscription de chacun des partis du Canada a en banque. À mon avis, chacun devrait pouvoir avoir accès à ce renseignement. À l'heure actuelle, c'est impossible.

• (1730)

À mon avis, nous devrions pouvoir obtenir ce renseignement afin de moderniser nos lois actuelles concernant le financement des élections. Comme la plupart sinon tous ont rien à cacher, nous examinerons toutes ces questions, y compris celles de la divulgation du montant et de la provenance de toutes les contributions versées pour les courses à la direction des partis, les comptes bancaires, les montants perçus, le niveau et la provenance des contributions reçues par les associations de circonscription, en plus de la divulgation de tout ce qui nous concerne déjà en tant que partis politiques.

Enfin, monsieur le Président, il y a lieu de signaler qu'à l'heure actuelle, les associations de circonscription ou, du moins, les agents officiels des candidats sont tenus, au cours d'une année électorale, de déclarer les montants qu'ils amassent ou reçoivent pour une campagne électorale. Cependant, hors d'une année électorale, les partis politiques ne sont tenus de révéler que le montant qu'ils ont reçu sans dire à quelle association de circonscription il est destiné.

Autrement dit, la situation est bien curieuse: quand survient une année d'élection, nous sommes particulièrement pointilleux sur les renseignements que nous devons communiquer, mais en dehors de ces années, il y aurait également place pour des améliorations.

[*Français*]

Alors il me fait plaisir, monsieur le Président, d'appuyer cette initiative de la part de notre collègue de Comox—Alberni, et j'ose espérer que la Chambre, et peut-être même la commission, qui a déjà été établie pour étudier le dossier des contributions électorales, se penchera non seulement sur la suggestion que nous a offerte le député de Comox—Alberni, mais aussi sur la suggestion que j'ai apportée au débat cet après-midi.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais, après avoir entendu un argument invoqué précédemment par mon collègue de Comox—Alberni dans son exposé initial, je prends brièvement la parole pour développer ce qui est, à mon avis, un argument absolument vital en faveur de la motion que mon collègue a proposée à la Chambre aujourd'hui.

Nous avons eu précédemment des moments assez drôles quand notre collègue de Kingston et les Îles nous a parlé de certaines chansons assez amusantes qui ont été composées à grands frais par l'autre côté pour leurs

congrès à la direction. J'allais seulement dire au député qu'il peut être certain que nous allons fouiller dans l'histoire de son parti, le Parti libéral, pour exhumer quelques petites anecdotes ou des chansons plutôt amusantes qui ont été présentées dans des circonstances similaires.

Il s'agit d'un facteur déterminant. Il semble vraiment qu'on ressente, dans certaines campagnes, la nécessité vitale de révéler toutes les contributions politiques. Je voudrais revenir à l'argument invoqué précédemment par mon collègue lorsqu'il parlait de la campagne à la direction du Parti Crédit social en Colombie-Britannique, en 1986.

Pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, le premier ministre provincial d'alors, Bennett, a démissionné de son poste de chef de parti tout en demeurant premier ministre. Il a ainsi rendu possible une campagne à la direction du parti qui allait en fait choisir le prochain premier ministre.

À l'époque, un groupe d'hommes d'affaires très influents de la Colombie-Britannique se sont associés pour former ce qu'ils appelaient le club des «Golden Twenty». C'était la crème des dirigeants de grandes sociétés de la province, des gens qui se réunissaient pour faire comparaître tous les candidats à la direction du Parti Crédit social et leur faire expliquer pourquoi ils prétendaient aspirer non seulement à la direction du parti, mais également à la fonction de premier ministre de la Colombie-Britannique. En fait, ces 20 personnes avaient le pouvoir de décider de l'issue de la course à la direction tenue plus tard cette année-là. Croyez-le ou non, ces 20 personnes très influentes ont décidé, au nom des citoyens de la Colombie-Britannique, qui serait leur nouveau premier ministre et sur quel cheval ils devraient miser dans cette course à la direction du parti.

À mon avis, ce fut la fin de la démocratie. De toute évidence, le premier ministre de la Colombie-Britannique a été sacré par le saint des saints. Je suis sûr que les événements dont nous avons été témoins en Colombie-Britannique, il y a quelques années, ne seraient jamais arrivés et n'auraient jamais pu arriver si la réglementation avait été comprise dans une loi qui obligerait les partis politiques à rendre publics les dons des sociétés aux divers candidats à la direction. Dans le processus démocratique, il n'existe aucune raison, aucun argument ni aucun raisonnement en vertu duquel de tels incidents peuvent se produire.

De retour dans le passé, c'est très clair que le poste de premier ministre de la province de la Colombie-Britannique était à vendre en 1986 et qu'un très petit groupe de personnes très importantes et très puissantes ont exercé leur influence et décidé sur quel cheval ils miseraient. Je ne pense pas que des activités de ce genre soient dans l'intérêt d'une province, sûrement pas dans l'intérêt du Canada ni, en fait, d'aucune démocratie. La loi proposée dans la motion empêcherait ce genre de situation de se produire à l'avenir. C'est pourquoi j'ai l'intention d'appuyer la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois savoir que la motion est appuyée à l'unanimité.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Nous devrons suspendre la séance jusqu'a 18 heures, car les députés qui doivent intervenir dans le débat sur la motion d'ajournement ne sont pas tous ici. Je suspends donc la séance jusqu'a 18 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 38).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 55.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec le paragraphe 38(1) du Règlement.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le 30 novembre dernier, le Congrès des États-Unis a apporté des modifications à la National Oceanic and Atmospheric Administration Act, qui limite la taille du homard pouvant être vendu aux États-Unis. On y précise qu'aucun homard

dont la taille est inférieure à 8,1 centimètres ne peut être vendu. C'est ce que les États-Unis appellent des mesures de conservation.

Depuis des années, le Canada limite la taille des homards. Autant qu'il m'en souvienne, cette limite a toujours été d'une livre. Au Canada, nous avons des saisons. À South West Nova, la pêche au homard n'est autorisée que six mois par année.

Aucune limite n'est cependant imposée quant aux pièges utilisés, à la quantité pouvant être vendue aux États-Unis, ou aux gens qui peuvent pêcher le homard. Le Canada applique une politique de conservation très efficace. Les pêcheurs prennent des homards d'une livre en abondance.

Si le président Bush approuve cette mesure législative, environ 10 p. 100 de l'industrie du homard vivant de la Nouvelle-Écosse, évaluée à 130 millions de dollars, pourraient être dûrement touchés. Comme l'a déclaré Ron Bulmer, président du Conseil canadien des pêches: «Si vous ne pouvez écouler 30 millions de dollars d'homards vivants sur le marché américain, à qui les vendrez-vous?»

J'ai soulevé cette question à la Chambre pour la première fois, le 18 octobre dernier. J'ai alors demandé au ministre des Pêches et des Océans quelles étaient les mesures précises que son gouvernement avait l'intention de prendre pour empêcher l'application de cette loi. Nous savons maintenant que les mesures prises le gouvernement n'ont servi à rien.

La semaine dernière, j'ai posé le problème au premier ministre, à la veille de sa rencontre avec le président Bush, à Washington. Je voulais savoir s'il allait demander au président Bush d'opposer son veto.

Ni le ministre, ni le premier ministre n'ont jugé bon de nous préciser l'influence que les protestations du Canada ont sur les Américains. La seule preuve que nous ayons, c'est que le Congrès a malgré tout adopté la loi.

Étant donné que le premier ministre n'a pas réussi à mettre à profit ses relations amicales avec le président, je crois que nous sommes en droit de savoir précisément quand le gouvernement compte prendre des mesures plus concrètes, en exploitant les possibilités que lui offre l'Accord de libre-échange, pour faire supprimer cette odieuse mesure commerciale restrictive.

Les Canadiens veulent particulièrement connaître le plan du gouvernement, compte tenu de la récente décision du comité bilatéral concernant notre Programme de conservation du saumon et du hareng de la côte ouest. Si ce programme constitue une pratique commerciale restrictive, ce comité verra sûrement du même oeil la nouvelle réglementation sur la taille du homard.

Le gouvernement a manqué à son devoir envers les pêches, celles de la côte ouest comme celles de la côte est. Le ministre des Pêches a failli à son devoir en ce qui concerne la gestion du poisson de fond et il est en train d'agir de la même façon à propos de la pêche très lucrative du homard. Il a affirmé qu'à son avis, le nouveau règlement violerait le principe de l'Accord de libre-échange. Si le ministre est sincère et si le gouvernement a bien l'intention de s'assurer que l'accord est appliqué équitablement, ils doivent joindre le geste à la parole.

C'est une piètre excuse que de dire qu'il faut attendre de voir ce que fera le président avant d'intervenir. Comme le règlement sur le homard est joint en annexe à une mesure législative importante et que le président ne peut opposer son veto sans rejeter la loi dans sa totalité, il est peu probable que le président prendra une mesure aussi radicale. Pourtant, le gouvernement n'a rien fait à propos de ce règlement américain sur le homard et il n'a pas protesté non plus. Nous devons agir sans plus tarder et saisir le comité bilatéral de ce différend, car ce qui est en cause, c'est le gagne-pain de quelque 6 700 pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse et d'un certain nombre dans les autres provinces de l'Atlantique. Si le nouveau règlement n'est pas contesté, il fera beaucoup fléchir les prix du homard et leur chute se poursuivra.

S'il est quelque chose dont les pêches dans l'Atlantique ont absolument besoin, c'est de la stabilité des prix. Malheureusement, les prix du poisson ont subi de violentes fluctuations cet automne. Le prix de la morue, aux enchères de Portland, par exemple, est tombé de 1 $ à 40 c. la livre, en l'espace d'une semaine en octobre. Cette morue du banc Georges, notre morue, avait été prise par les pêcheurs américains et non par les pêcheurs canadiens.

Pour garder les prix stables, mais aussi parce que ces règlements sont révoltants, nous devons nous efforcer de les faire annuler. Ils contreviennent à l'Accord de libre-échange. Ils sont la preuve qu'un sénateur du Maine peut proposer, sans la moindre compassion, une mesure législative qui nuira à l'industrie du homard du sud de la Nouvelle-Écosse et à toute la province, à l'insu du premier ministre qui avait reçu du président, la fin de semaine de la fête du Travail, l'assurance qu'il serait prévenu

des entretiens. Il n'y a pas eu d'entretiens avec les fonctionnaires.

• (1800)

Je vous dis, monsieur le Président, que c'est un exemple de plus de l'indifférence du ministre des Pêches envers la côte est. C'est un autre exemple de l'effet du libre-échange sur un petit secteur des pêches. Je ne parlerai pas maintenant des offices de commercialisation des produits agricoles et autres questions semblables.

Vous devez reconnaître que cette mesure américaine est insultante. Notre gouvernement n'a rien fait pour s'y opposer. La baisse des prix que nous allons subir fera très mal.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Je suis tenté, monsieur le Président, je suis très tenté. Lorsque le Canada a accepté la décision du groupe spécial du GATT concernant la transformation du saumon et du hareng du Pacifique, il était évident qu'il fallait mettre en vigueur des mesures de conservation et de gestion. Après d'importantes consultations avec la province de la Colombie-Britannique et l'industrie de la pêche, le Canada a proposé un système de débarquement du poisson nous permettant de répondre aux préoccupations essentielles relatives à la conservation et à la gestion et assurant la viabilité future des pêches.

Les États-Unis ayant protesté contre la portée du système proposé, nous nous sommes engagés à discuter avec eux des nouvelles mesures avant de les mettre en vigueur. Au cours dés discussions, nous avons expliqué le fonctionnement du système et souligné qu'à notre avis, il était conforme tant au GATT qu'à l'ALE.

Les États-Unis n'ont pas accepté notre analyse, soutenant que nos exigences de débarquement constituaient des pratiques commerciales restrictives. Après d'autres consultations, les deux parties ont convenu de soumettre le différend à un groupe spécial formé en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange.

Le groupe a travaillé pendant l'été et nous a transmis son rapport final le 16 octobre. Il y confirmait le droit souverain du Canada d'assurer la conservation et la gestion des stocks de saumon et de hareng de la côte ouest, et reconnaissait notre droit d'établir des exigences de débarquement. Il affirmait cependant que ces dernières étaient un peu excessives parce qu'elles s'appliquaient à 100 p. 100 du poisson pris. Le groupe spécial a fait quelques suggestions utiles à cet égard, proposant au Canada de maintenir les exigences de débarquement, mais de permettre la vente en mer de 10 à 20 p. 100 du produit de certaines pêcheries, sans compromettre les objectifs de conservation et de gestion.

L'affaire du homard de la côte est est très différente de celle du saumon de la côte ouest, où le Canada a mis en oeuvre des mesures de conservation et de gestion des stocks. Les mesures relatives au homard adoptées par le Congrès des États-Unis sont incompatibles avec le GATT ou l'ALE. Elles constituent une pratique commerciale restrictive déguisée en mesure de conservation.

Nous avons informé les États-Unis que, s'ils imposent des restrictions sur la vente du homard canadien sur les marchés américains, nous demanderons le règlement du différend en vertu de l'ALE ou du GATT.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, mon discours porte ce soir sur une question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale le 29 septembre dernier. Cette question traitait essentiellement des études sur les répercussions socio-économiques et sur l'efficacité militaire, qui ont été réalisées à la suite de l'annonce de la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside.

Le ministre n'a pas pu donner une longue réponse, faute de temps. Le Président a dû mettre fin à la période de questions. Je voudrais examiner quelques-uns des facteurs qui entraient en ligne de compte, en commençant par les répercussions sur l'efficacité militaire. Je veux que vous sachiez que je n'ai pas l'intention, ce soir, de tenter de modifier la décision qui a été prise; je veux simplement parler de l'étude d'impact qui aurait dû être faite, à mon avis, et de quelques-uns des facteurs qui me viennent à l'esprit au sujet de cette décision.

Tout d'abord, pour ce qui est des répercussions sur l'efficacité militaire, je rappelle à la Chambre que la base de Summerside exerce quelques fonctions principales. L'une d'elles est attribuée au 413e Escadron de recherche et de sauvetage, qui comprend trois hélicoptères *Buffalo* et trois avions *Labrador*.

• (1805)

De plus, il y a deux Escadrons, l'escadron MR-880, qui est essentiellement un escadron de repérage ou de reconnaissance, et le 420e Escadron de la Réserve aérienne. En fait, ce dernier est jumelé à l'escadron MRR et est constitué de pilotes de la Réserve aérienne qui pilotent

des avions dans leur temps libre pour contribuer à la défense du pays.

Quand on examine la décision, on constate que son impact sur le budget militaire est presque infime, c'est-à-dire 1/2 p. 100. On se demande vraiment quelles économies cette décision a permis de réaliser. Je comprends qu'il est difficile d'essayer de concilier l'infrastructure militaire et la défense nationale avec la taille actuelle des forces armées. Cela pose un problème.

Je veux parler plus précisément de l'impact de la fermeture de la base de Summerside sur le plan militaire. Ces avions de repérage ont été conçus pour les opérations en mer. Ils sont faits pour décoller depuis un porte-avion et sont donc parfaitement adaptés aux opérations en mer.

On m'a dit que la cellule de ces appareils serait bonne jusqu'en 2015. Il ne restait qu'à décider si on allait les doter de nouveaux moteurs ou non. On a décidé que non. Nous n'aurons donc plus d'appareils de repérage, ce qui sera une lacune de notre dispositif. Les forces armées canadiennes n'auront plus d'appareils de patrouille à moyenne portée.

L'impact de cette décision est telle qu'une remarque a été faite par le commandant du Goupe aérien maritime, lors du changement de commandement, le 11 août 1989. Il a dit qu'il avait besoin de 48 à 60 appareils de patrouille à moyenne portée pour donner au Canada la capacité de patrouiller ses eaux littorales. À son avis, l'appareil de patrouille à moyenne portée est une des plus grandes priorités actuelles du Groupe aérien maritime.

Je voudrais parler de cette perte de capacité ajoutée au déménagement de l'Escadron 413 de recherche et de sauvetage, de Summmerside à Greenwood. C'est un fait que la base de Summerside est situé stratégiquement, et je me reporte maintenant au Rapport Cross de 1982, qui a été effectué à la suite d'un grave accident survenu au large de la côte est de Terre-Neuve, à Gabriela, en 1976, et d'un autre accident grave et tragique survenu au large de Prince Rupert, le jour de Noël de 1979.

Le MDN a fait effectuer une étude, et le Rapport Cross affirmait, entre bien d'autres choses, que Summerside était le meilleur emplacement pour une base de recherche et de sauvetage dans la région de l'Atlantique. Je parle en l'occurrence d'une région d'environ deux millions de milles carrés. L'emplacement stratégique pour un escadron de recherche et de sauvetage dont des vies peuvent dépendre est un aspect très important.

Les députés qui se sont intéressés à cette question à la Chambre connaissent très bien l'étude effectuée par le major Gary Naylor et le lieutenant-colonel Hopping. Le major Naylor a servi directement sous mes ordres lorsque j'étais chef d'état-major-Opérations, au Commandement maritime. Je puis certes attester de son professionnalisme et de sa compétence absolue en matière de recherche et sauvetage. Par conséquent, s'il affirme qu'il y a un problème et que l'emplacement de la base de Greenwood n'est pas aussi optimum ou ne permettrait pas de sauver autant de vies que celui de la base de Summerside, ce déménagement a donc sûrement de sérieuses répercussions militaires. Je crois qu'on aurait dû faire connaître davantage ce fait aux Canadiens.

Quant aux répercussions socio-économiques, je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que 1 300 emplois dans la base et environ autant dans la localité sont en jeu. Or il s'agit d'une localité de 8 000 habitants. Les experts dans le domaine me disent que cela équivaut à 100 000 emplois dans le Grand Toronto. Si un tel désastre se produisait à Toronto, je vous assure que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre exigeraient des études sur les répercussions d'ordre militaire, socio-économique et autres qui n'ont pas encore été entièrement révélées à la Chambre.

Je vais terminer en mentionnant la réponse du ministre de la Défense nationale à ma question. Je sais qu'il a probablement manqué de temps et qu'il ne voulait pas dire ce qu'il a dit et qu'il aurait aimé ajouter autre chose s'il avait eu le temps.

• (1810)

En parlant des répercussions socio-économiques catastrophiques de la fermeture de la base pour la région de Summerside, il a dit: «Nous n'avons pas cherché de possibilités d'activités économiques de rechange. Ce n'est pas la responsabilité du ministère de la Défense nationale.» Je ne doute pas que cette question ne relève pas du ministère de la Défense nationale. Mais je ne crois pas me tromper en disant que le gouvernement a la responsabilité de trouver une solution pour combler l'abîme qui se creusera en 1991, 1992 ou 1993, quand la base sera fermée.

Je crois que le public canadien et surtout les habitants de Summerside et du Canada atlantique, les gens des deux côtés de la Chambre et tout le monde, en fait, doivent savoir quelles seront les répercussions de ce projet.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, s'il n'a pas été effectué d'étude spécifique quant aux effets des réductions et des fermetures, on a appliqué une méthode d'établissement des coûts pour le calcul des économies prévisionnelles. Cette méthode a tenu compte de certains éléments comme l'impact antérieur de la réduction ou de la fermeture des bases sur le soutien opérationnel, le personnel, le gros matériel et les installations. En outre, l'expérience acquise lors des fermetures du réseau CADIN-PINETREE a permis de réduire au minimum les effets probables.

À cette fin, le MDN et Emploi et Immigration Canada ont collaboré étroitement, et comme le sait le député, des comités locaux ont été créés pour aider le personnel touché.

Le député doit également savoir, et je suis persuadé qu'il le sait, que le MDN collabore pleinement avec les autres organismes fédéraux et provinciaux qui cherchent à définir des réaffectations convenables pour les installations des bases à fermer ou celles devenues excédentaires dans les bases faisant l'objet de réductions.

Pour ce qui concerne les études précises consacrées à l'impact sur l'efficacité militaire des fermeture ou réductions, je m'étonne que le député pose une pareille question. Compte tenu de ses longs et brillants états de service dans la marine, il sait, j'en suis persuadé, que chaque décision prise par le ministère de la Défense nationale se fonde sur cette nécessité tout à fait impérative.

Depuis un certain temps, le Canada dispose d'installations militaires dépassant les besoins des effectifs actuels des Forces canadiennes. L'objectif cherché est donc un emploi plus efficient des moyens par la voie de la réduction ou de la suppression des établissements qui ne répondent plus à une nécessité opérationnelle. J'ajouterai que cela ne réduira pas notre efficacité militaire.

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour revenir sur la question que j'ai posée au ministre des Transports, le lundi 20 novembre, au sujet de VIA Rail, plus précisément au sujet de la suppression du train de voyageurs appellé le *Canadien.*

Ce jour-là, la question que j'ai posée au ministre portait sur des chiffres que j'avais obtenus des représentants de VIA à Winnipeg. Ces chiffres, que j'ai communiqués au ministre, donnaient des renseignements très intéressants et étonnants au sujet des habitants du nord-ouest de l'Ontario et surtout au sujet des voyageurs qui utilisent le *Canadien.*

Encore une fois, je veux communiquer ces chiffres au gouvernement et à tous les Canadiens pour montrer qu'il semble y avoir un certain illogisme dans la justification donnée par le gouvernement qui est, comme le premier ministre l'a dit: «Utilisez le train ou vous allez le perdre.»

J'ai expliqué au ministre ce jour-là que huit mois n'était pas une courte période. Il a dit: «Si vous voulez prendre des périodes de deux semaines ou d'un mois, tout le monde peut jouer avec les chiffres.» Huit mois est une période suffisamment longue pour qu'on puisse juger si les gens utilisent ou non un certain train de VIA.

• (1815)

Pour que ce soit officiel, je voudrais préciser les chiffres. Le coefficient de remplissage du **Canadien** pendant cette période a été de 93 p. 100 ce qui, dans toutes les estimations, est à peu près considéré comme la pleine capacité. Les gens de VIA nous ont dit également qu'à partir de 1993, il y aurait une sous-capacité, c'est-à-dire que, sur cette ligne en particulier, il faudrait rajouter des wagons.

Le train de Montréal-Vancouver a transporté 34 800 passagers, soit un coefficient de remplissage de 98,8 p. 100. Dans l'autre sens, il y a eu 33 000 passagers, soit 98 p. 100 de la capacité. Dans le nord-ouest de l'Ontario, le train de Toronto à Sudbury, qui assure la correspondance avec le train de Montréal, a transporté 8 580 passagers pour un remplissage de 85 p. 100, et 8 890 passagers dans l'autre sens, soit un coefficient de 93,3 p. 100.

J'ai soulevé cette question à la Chambre parce que, selon le scénario du gouvernement, la raison pour laquelle on éliminait ces lignes, c'est que personne ne les utilisait. En ce qui me concerne, en tant qu'ancien employé des chemins de fer, j'avais quelque difficulté à accepter ce scénario, car je connaissais personnellement la situation des trains. Je me suis donc livré à une petite

enquête et j'ai obtenu, de personnes que je connais, la preuve que cette ligne est la plus efficace au Canada.

Je ne comprenais pas ce que le scénario pouvait bien être. J'ai alors trouvé quelque chose d'intéressant qui s'était produit pendant les coupures à VIA Rail. Une fois le nouveau réseau en place, les trains VIA emprunteront les voies du CN 96 p. 100 du temps et celles du CP 4 p. 100 du temps, comparativement à 77 p. 100 et 23 p. 100 respectivement, en vertu des accords précédents.

On cesse d'utiliser les voies du CP qui étaient pour la plupart celles que le *Canadien* empruntaient dans le Sud, pour emprunter le circuit du CN par le Nord, circuit sur lesquel le taux d'occupation des places est faible pour une raison bien précise. Ce n'est pas parce que les gens ne souhaitent pas utiliser le train, mais simplement parce que la densité de population est beaucoup moindre sur le parcours du nord. Cela m'amène à me poser des questions sur les véritables objectifs visés dans ce cas-ci.

Il y a deux raisons manifestement. La première, c'est que, s'il y a un moins grand nombre de personnes qui utilisent les 50 p. 100 qui restent, alors le gouvernement pourra justifier de se débarrasser des services en question et la seconde, c'est que, si, l'on supprime l'argent qui est versé au CN pour la location de ses voies chaque année le CN sera alors placé dans une situation précaire. Il ne pourra être rentable, ce qui fait que pour ces deux raisons, M. Lawless a décidé que ce serait là le meilleur scénario pour VIA.

Je soulève cette question aujourd'hui, car je voulais donner la possibilité au gouvernement de m'expliquer, ainsi qu'aux Canadiens, et notamment aux habitants du nord-ouest de l'Ontario, les raisons pour lesquelles il a décidé de supprimer cette voie extrêmement importante. Les chiffres montrent que ce n'est absolument pas nécessaire.

On n'a procédé à aucune étude sur les répercussions écologiques. Là encore, j'ai soulevé la question au comité permanent de l'environnement et j'ai demandé aux fonctionnaires du Ministère, s'ils pouvaient me préciser le niveau des émissions de CO2, lorsque près de un million de voyageurs devront utiliser des véhicules à moteur, par suite de l'entrée en vigueur des compressions. Ils m'ont répondu qu'ils ne connaissaient pas le chiffre exact, même si le ministre a déclaré dans cette enceinte que les répercussions écologiques seraient négligeables. Quand on ignore tout de la concentration maximale acceptable en ce qui a trait aux émissions de CO2, comment peut-on affirmer que l'arrivée d'un million d'automobiles de plus sur nos routes aura des répercussions négligeables? Selon les fonctionnaires du ministère de l'Environnement, il s'agissait là d'un facteur inconnu et ils ne pouvaient donc pas vraiment me donner de réponse.

Selon moi, nos vis-à-vis trompent les Canadiens en leur cachant les répercussions que leur décision aura sur l'environnement. Ainsi, je crois qu'il importe que le gouvernement se penche sur cette voie dont je parle aujourd'hui, la ligne du *Canadien*, car il n'a même pas examiné les solutions possibles pour améliorer les choses sur cette voie. Pour vous donner un exemple, durant l'été, il est extrêmement difficile d'obtenir une place sur cette ligne.

À mon avis, si l'on souhaite éliminer les subventions sur une ligne comme celle-là, il faut prévoir davantage de wagons durant l'été, lorsque la saison touristique bat son plein, au lieu de tout simplement supprimer cet itinéraire, de licencier ainsi des centaines de personnes et de frapper durement du même coup l'industrie touristique dans une région du nord de l'Ontario que les étrangers viennent, c'est un fait, visiter régulièrement en train, du fait de sa beauté et de son immensité.

• (1820)

En conclusion, j'invite le secrétaire parlementaire à m'expliquer, ainsi qu'aux habitants du nord-ouest de l'Ontario et à ceux qui pouvaient profiter de la ligne du *Canadien* et qui ne peuvent plus le faire, les raisons pour lesquelles on a décidé d'effectuer les compressions en question à VIA Rail et de supprimer cette ligne.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Kenora—Rainy River de nous parler encore de cette question très importante, non seulement pour les habitants de sa région, mais pour ceux des provinces des Prairies en général.

Je lui rappelle que nous avons décidé de supprimer le service de transports des voyageurs du train transcontinental de l'Ouest, mieux connu sous le nom de *Canadien*, parce que le pays ne pouvait plus continuer de débourser des sommes énormes dont le service de VIA Rail avait besoin pour fonctionner, et nous avons donc pratiqué des compressions dans le réseau ferroviaire de cette société.

En 1988, le *Canadien* a transporté environ 545 000 passagers et fonctionné à environ 70 p. 100 de sa capacité. Ses frais d'exploitation ont dépassé ses recettes de 109 millions de dollars. C'était en 1988. Cela représentait une subvention de 199 $ par passager. Entre janvier et octobre de cette année, le *Canadien* a transporté 466 000 passagers, soit une augmentation de 16 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Le facteur d'utilisation pour les 10 premiers mois de cette année est passé à 83,5 p. 100.

Il est vrai que pendant l'été, la demande de places dans ces trains a excédé l'offre, ce que le député a mentionné

dans son discours. Une telle situation n'était pas nouvelle. Elle se produit depuis un certain nombre d'années. Cependant, il n'est pas économiquement sain de consacrer des millions de dollars pour l'achat et l'entretien de wagons de passagers qui ne servent que l'été.

Même avec l'accroissement du nombre de passagers, ce service aura besoin d'une subvention de plus de 100 millions de dollars en 1989. Compte tenu de cette réalité financière, le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision d'interrompre le service du *Canadien*. Même si le service du *Canadien* entre Toronto et Vancouver, via Thunder Bay et Calgary, sera supprimé, le service transcontinental sera maintenu, comme on l'a annoncé le 4 octobre 1989. Le gouvernement a décidé qu'un service trihebdomadaire sera offert entre Toronto et Vancouver, via Sioux Lookout et Edmonton.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA TRENTE-CINQUIÈME CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire qui a participé à la trente-cinquième Conférence parlementaire du Commonwealth qui a eu lieu à la Barbade du 6 au 15 octobre 1989.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. le Président: Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que le sujet de débat que l'opposition officielle propose aujourd'hui dans sa motion est important.

J'ai écrit il y a quelque temps au leader du gouvernement à la Chambre, au nom de mon caucus, pour lui dire que s'il fallait adopter une loi afin de prolonger les normes variables d'admissibilité de la Loi sur l'assurance-chômage, nous serions tout disposés à le faire rapidement, pratiquement sans débat.

Là où je veux en venir, c'est que nous reconnaissons tous l'importance de la motion à l'étude en cette journée de l'opposition, mais je me demande si nous ne pouvons pas sauver du temps et passer à autre chose en consentant à l'unanimité, au besoin, à adopter cette mesure législative sans débat avant le congé de Noël. Cela nous permettrait de nous occuper d'autres travaux.

Pour que mes collègues de l'opposition officielle ne se méprennent pas sur mes propos, je reconnais que c'est leur jour d'opposition. Nous serions prêts à leur céder une de nos journées pour débattre d'une autre question.

Ne pourrions-nous pas demander si l'on consent à l'unanimité à ce que la mesure législative nécessaire soit présentée, ce qui nous éviterait d'en vanter les mérites pendant une journée entière?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me félicite de cette nouvelle attitude du Nouveau Parti démocratique. De toute évidence, elle s'explique par l'élection d'un nouveau chef. Cette ouverture éliminera les tactiques d'obstruction qu'on a connues dans le passé, les votes sur la présentation des projets de loi ou sur la première lecture et les longs débats.

Je ne comprends pas tout à fait à quel titre le député a pris la parole puisque, pas plus tard qu'hier soir, nous avons appris que bien des ententes avaient été conclues au congrès du NPD. Je ne sais pas trop, mais il faudrait savoir s'il y a toujours un leader parlementaire ou un whip dans ce parti.

Même si c'est une offre fort alléchante, j'ai du mal à répondre à une pareille proposition si tôt le matin. Ce que nous allons faire, c'est attendre le retour du projet de loi que nous avons envoyé au Sénat. Ce projet a reçu un appui massif à la Chambre, et je sais que mon collègue l'aurait lui aussi appuyé si un ou deux rajustements avaient été faits. Le projet de loi a été envoyé au Sénat il y a déjà un certain temps. Nous croyons que les sénateurs voudront l'étudier le plus rapidement possible pour évi-

ter des soucis inutiles à ceux qui sont malheureusement en chômage à cette époque-ci de l'année.

Il s'agit d'une mesure législative d'un tel dégré d'excellence qu'elle devrait revenir pratiquement sans proposition d'amendement. Après tout, ce sont les représentants élus qui leur ont soumis ce texte de loi. Je suis donc persuadé que nous recevrons le projet de loi sous peu. Même si j'accepte l'offre de laisser tomber une journée de l'opposition —que nous nous empresserons de consacrer le plus vite possible aux initiatives ministérielles —je ne vois pas vraiment de raison pour accepter l'offre de mon collègue.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne veux faire que quelques observations. Tout d'abord, on peut difficilement donner ce qu'on n'a pas. Les deux jours de l'opposition, aujourd'hui et demain, sont les jours de l'opposition officielle, et non ceux du tiers parti à la Chambre. Je rappelle au gouvernement qu'il ne peut pas commencer à négocier à la Chambre quelque chose qu'il n'a pas.

• (1110)

Ensuite, en ce qui concerne l'appui massif accordé au projet de loi C-21, je rappelle au ministre que, à deux reprises, le gouvernement a dû invoquer la clôture pour faire adopter le projet de loi à la Chambre. C'est loin d'être ce qu'on peut appeler un appui massif. Il s'agissait d'un projet de loi appuyé par les conservateurs et non par les deux partis d'opposition. La mémoire du ministre s'affaiblit à mesure qu'il vieillit. Effectivement, invoquer la clôture sur ces questions est inacceptable pour les Canadiens, et nous transmettrons clairement ce message dans le débat d'aujourd'hui.

Ce débat a pour objet d'amener le gouvernement à comprendre que des Canadiens souffriront parce qu'il ne tente pas de trouver une solution à une situation très grave, où ceux qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage ne pourront pas les obtenir l'année prochaine, le gouvernement étant incapable de faire adopter une mesure législative dont ils ont besoin de toute urgence.

M. Riis: Je regrette que mon collègue n'ait pas jugé bon d'accepter ma recommandation, mais peut-être le fera-t-il un autre jour. Je veux faire écho aux paroles du whip de l'opposition, qui a affirmé que la Chambre n'a pas adopté le projet de loi C-21 à l'unanimité, loin de là. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, ne voulons absolument pas d'une mesure législative qui serait financièrement préjudiciable à plus d'un million de Canadiens. Dans un effort pour collaborer et peut-être adopter une bonne mesure législative, nous avons pensé faire cette proposition aujourd'hui. Je saurais gré au leader parlementaire du gouvernement d'y réfléchir au moins un peu à l'avenir.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des hommes et des femmes de Lebel-sur-Quévillon, contre le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, qui recommande l'abolition d'ici un an des déductions au titre de déplacements des travailleurs du Nord pour raisons médicales et qui recommande que l'administration à l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord se limite en haut du 51.05^{e} parallèle de latitude nord.

Madame la Présidente, la population de Lebel-sur-Quévillon rejette les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord car ce groupe de travail n'a pas pris en considération que le gouvernement du Québec reconnaît en 1989 que le Nord, au Québec, commence au 49^{e} parallèle.

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et le devoir de déposer aujourd'hui une autre pétition contre la taxe de vente sur les produits et services.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, ces gens se joignent à des milliers d'autres Canadiens pour protester avec véhémence contre l'intention du gouvernement d'imposer une taxe cachée de 9 p. 100 sur les produits et services à compter de janvier 1991. Les Canadiens qui ont signé cette pétition soutiennent que des taxes cachées s'appliquant à presque tous les produits et services constituent un nouvel impôt pour les Canadiens. Ils s'opposent vivement à cette taxe, qui représente une razzia fiscale sans précédent. Non seulement elle entraînera une hausse des impôts pour les plus démunis, c'est-à-dire les Canadiens à faible revenu ou à revenu moyen, mais elle provoquera une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage, ce dont nous pouvons fort bien nous passer de nos jours.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition que le greffier des pétitions a jugée correcte.

Signée par des électeurs de ma circonscription, notamment de la municipalité de Kapuskasing, cette pétition presse le Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services puisqu'elle imposera un fardeau injuste aux contribuables à revenus faibles et moyens, y compris à ceux qui habitent le nord de l'Ontario et du Canada.

VIA RAIL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant sur VIA Rail et signée par quelques centaines d'électeurs de ma circonscription. La majorité de ces pétitionnnaires sont des personnes âgées qui s'inquiètent de la réduction des services ferroviaires. Ce groupe compte dans ses rangs des personnes fort bien connues, comme M^me^ Len Shepherd, la femme d'un ancien député provincial.

Ils prient le gouvernement de ne pas liquider VIA Rail, mais au contraire à d'accroître son aide financière à cette entreprise afin que celle-ci puisse améliorer la qualité de son service voyageurs et assurer la survie de ce service essentiel dans notre pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions; elle énonce toute une variété de raisons pour lesquelles les pétitionnaires de la Colombie-Britannique s'opposent à la taxe sur les produits et services que veut imposer le gouvernement. Ils demandent au Parlement d'inciter le gouvernement à renoncer à faire adopter cette taxe et à instituer un régime fiscal prévoyant un impôt minimum, et ils demandent que les riches Canadiens et les sociétés paient leur juste part.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je veux moi aussi présenter une autre série de pétitions provenant de la circonscription de Burin—Saint-Georges au sujet de la taxe sur les produits et services.

Les bonnes gens des localités de Doyle, South Branch, Codroy, St. Andrew's, Searston et Tompkin's estiment que 31 hausses de taxe et d'impôt de la part du gouvernement actuel, ça suffit. Les gens de Millville, Parker's Cove, Stephenville Crossing, Port-aux-Basques, St. Vincent's, Robinson's, Highlands, St. David's, Grand-Bruit et Burnt Island estiment qu'après avoir fait passer de 9 à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement actuel a déjà fait assez de tort.

Enfin, madame la Présidente, les gens de Milltown, Rose-Blanche, Jeffrey's, Hermitage, Sandyville, St. Alban's et Burnt Island estiment que, puisqu'il s'agit d'une taxe cachée, ce n'est pas une bonne façon d'imposer une taxe, étant donné l'engagement du ministre des Finances.

J'ai le grand plaisir de présenter ces pétitions. Je presse le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'écouter ce que des dizaines de milliers de Canadiens lui disent par leurs pétitions et d'emboîter le pas à ce mouvement en vue de faire annuler cette épouvantable taxe.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, je suis très heureuse de présenter, aujourd'hui à la Chambre, une pétition intitulée «Aidons à sauver la Rouge». Les pétitionnaires sont de Scarborough, Aurora, Toronto, Ajax et Markham. Ils demandent au Parlement de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario pour faire de la vallée de la Rouge un parc provincial.

Ils se joignent à l'honorable David Crombie, membre de la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, qui a fait une recommandation en faveur de l'établissement du parc, au maire de Scarborough et au ministre fédéral de l'Environnement, qui a promis 10 millions de dollars pour sauver la vallée. Ils prient le gouvernement fédéral de travailler avec le gouvernement de l'Ontario pour sauver la vallée en en faisant un parc.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition dûment autorisée conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des habitants de Saskatoon et de St. Catharines et Welland, en Ontario, ainsi que de Prince-Albert et Moose Jaw, en Saskatchewan, qui déclarent que des millions de Canadiens n'auront plus droit

aux prestations d'assurance-chômage si le projet de loi C-21 est adopté.

Ils reprochent au gouvernement de ne pas avoir parlé des changements proposés durant les dernières élections et ils lui demandent d'adopter les recommandations rédigées à la seconde session de la trente-troisième législature, qui répondent beaucoup mieux aux besoins des chômeurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une autre pétition signée par des centaines d'habitants de Hamilton Mountain.

Les pétitionnaires expriment leur opposition à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services proposée par le gouvernement. Ils croient que cette taxe est injuste, qu'elle ajoute inutilement un autre fardeau sur les épaules des Canadiens à revenu faible ou moyen. Ils prient humblement la Chambre de rejeter le projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

LE VOL 181 D'AIR INDIA

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une importante pétition signée par un grand nombre de personnes. Ces signatures ont été recueillies par des électeurs de ma circonscription de Kingston et les Îles, qui s'inquiètent du fait qu'aucune enquête n'a été tenue pour déterminer la cause de l'attentat à la bombe sur le vol 181 d'Air India.

• (1120)

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement du Canada de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour lancer une enquête publique relativement à l'attentat à la bombe sur ce vol d'Air India afin que tous les faits entourant ce malheureux incident dans l'histoire de notre aviation soient examinés le plus tôt possible.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition portant sur le retrait de l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé.

Cette pétition porte la signature de nombreux habitants de la Saskatchewan, qui se disent inquiets du fait que le gouvernement a retiré l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé sans consulter ni son comité consultatif ni les principales organisations de producteurs agricoles de l'Ouest canadien. Ils éprouvent des inquiétudes au sujet de l'avenir des offices de commercialisation des produits agricoles et de la commercialisation en général.

Ils demandent au gouvernement d'inclure à nouveau l'avoine dans le mandat de la Commission, et d'accorder à l'avoine et à l'orge la même protection dont bénéficie le blé en vertu de la Loi sur la Commission canadiennne du blé.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il d'autres pétitions?

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-ce que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kingston et les Îles sur un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je crois que vous vous apprêtez à passer à l'ordre du jour.

Si j'invoque le Règlement, c'est que, dans l'opposition, nous nous estimons en droit de protester aujourd'hui contre le procédé du gouvernement.

Mercredi dernier, le gouvernement a annoncé dans la séance que les travaux d'aujourd'hui porteraient, si j'ai bonne mémoire, sur la poursuite de l'étude à l'étape du

rapport et la troisième lecture du projet de loi C-19, puis sur l'étude à l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-15, qui concerne la protection des obtentions végétales.

Hier, le ministre de la Justice est arrivé à la Chambre à 17 heures. Peu après 17 heures en fait. Il a annoncé que la journée d'aujourd'hui serait réservée à l'opposition. J'admets, comme tous les députés, que le gouvernement a le droit de fixer l'ordre du jour, mais si nous voulons que nos travaux se déroulent avec un minimum de régularité, je me demande comment le gouvernement a bien pu prendre sur lui de chambarder ainsi l'ordre du jour, de nous imposer le couteau sur la gorge une journée réservée à l'opposition à 17 heures la veille.

Les députés savent que nous sommes tenus de donner préavis de notre motion, et nous nous sommes arrangés pour le faire avant 18 heures comme l'exige le Règlement, mais je soutiens qu'il s'agit là d'une façon tout à fait sans précédent et incorrecte de traiter les travaux de la Chambre.

Si le gouvernement compte sur la collaboration de l'opposition pour le bon déroulement des débats, collaboration qui lui a été acquise jusqu'ici, puisqu'à mon avis, les projets de loi filent à toute vitesse ici, je ne comprends pas qu'il agisse de la sorte. Je veux bien admettre que ce droit, existe mais je tiens à exprimer, au nom de l'opposition, l'absolue répugnance que nous inspire ce procédé.

Si j'avais su hier soir, quand le ministre a pris la parole pour annoncer la chose, qu'il n'y avait pas eu d'entretiens préalables au sujet de cette possibilité, je serais intervenu pour protester. J'étais à la Chambre, à ce moment-là mais, je n'avais aucune idée. . . que pouvais-je faire d'autre que de supposer qu'il y avait eu des négociations? Je crois comprendre qu'il n'y en a pas eu, qu'il s'est agi de la part du gouvernement d'un procédé que je trouve tout à fait injustifiable et irresponsable. Je sais que le ministre s'en excuserait s'il était ici. J'espère qu'il va demander à son adjoint parlementaire de s'excuser de cette façon sans précédent et incorrecte d'appliquer le Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai quelques observations à faire au sujet de ce rappel au Règlement.

Comme je tiens tout d'abord à le dire au député, je déplore que nous nous soyons trouvés dans l'obligation, à si bref délai, de réserver la journée d'aujourd'hui à l'opposition. Plusieurs circonstances ont joué en ce sens. Il y a eu des discussions entre les trois partis hier, et une décision a été prise au dernier moment, ce qui n'a pas laissé de temps au ministre ou à moi de contacter les partis d'opposition.

Je voudrais faire remarquer que le député devrait savoir qu'il y a des discussions depuis au moins quatre jours pour essayer d'arrêter un programme et un calendrier parlementaires. Je pense que c'est depuis une semaine. Nous attendons une réponse détaillée. Lorsque nous l'aurons, il nous sera beaucoup plus facile, en tant que gouvernement, de préciser notre programme. Il sera également plus facile à l'opposition officielle et au troisième parti de planifier leurs activités.

Nous faisons tout notre possible pour faciliter la tâche aux députés, pour arrêter un calendrier que nous trouverions tous acceptable et dont nous pourrions nous accommoder. Nous en sommes au stade où nous attendons une réponse. Dès que nous l'aurons, nous pourrons sans doute éviter, sauf circonstances exceptionnelles, de nous trouver dans des situations où un député ou un parti est pris par surprise par le programme législatif du lendemain ou de l'heure qui suit.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'imagine que la réponse offerte par le secrétaire parlementaire satisfera, au moins partiellement, l'honorable député qui a fait le rappel au Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'urgence de présenter, dans un avenir immédiat, un projet de loi visant à prolonger la durée d'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage relatives aux personnes qui redeviennent membres de la population active, afin d'offrir une protection complète aux travailleurs des régions frappées par une crise économique;
>
> Que la Chambre se déclare disposée à adopter une telle mesure en une seule séance; et
>
> Que, pour plus de certitude, la Chambre déclare que l'adoption de la présente motion ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement.

Les crédits

—Madame la Présidente, je voudrais d'abord expliquer l'objet de cette motion plutôt complexe. Je tiens à dire tout de suite qu'il y a une légère erreur typographique dans la motion. À la cinquième ligne, on dit les «personnes qui redeviennent membres de la population active», alors qu'il faudrait lire les «personnes qui deviennent. . .». Le principe de la motion reste le même, et je pense que la plupart des députés comprenaient que nous parlions des dispositions relatives aux personnes qui deviennent membres de la population active.

D'après l'article 6 de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, un assuré a besoin de 14 semaines d'emploi pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage, mais s'il est juste devenu membre de la population active, il lui faut 20 semaines de travail pour avoir droit à des prestations.

Cependant, en 1977, le gouvernement de l'époque, un gouvernement libéral, a mis en oeuvre ce qu'on appelle la norme variable d'admissibilité en vertu de laquelle les gens ne devraient faire état que de 10 à 14 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage, en fonction du taux de chômage dans leur région. Ainsi, si les intéressés vivaient dans une région où le taux de chômage était très élevé, ils n'avaient besoin que de 10 semaines d'emploi assurable. Par contre, s'ils habitaient une région à faible taux de chômage, il leur fallait 14 semaines d'emploi assurable. Si le taux de chômage dans leur région se situait dans la moyenne, ils devaient avoir travaillé pendant 11, 12 ou 13 semaines, selon le cas.

Il s'agissait là de la norme variable d'admissibilité, qui a été présentée en 1977 dans un projet de loi d'une page, mais qui ne devait s'appliquer que l'année suivante, en 1978. Cette norme expirait à la fin de l'année.

À compter de cette année-là, toutes les années, le gouvernement de l'époque prolongeait l'application de la norme variable d'admissibilité pour une autre année seulement, généralement durant le mois de décembre, au moyen d'un projet de loi très bref d'un paragraphe ou d'un article.

Pour une raison ou une autre que je ne peux comprendre, ni les gouvernements libéraux de M. Trudeau ni les gouvernements conservateurs de MM. Clark et Mulroney n'ont jugé bon d'en faire une mesure permanente. Ils n'ont fait que prolonger son application d'année en année, en présentant toutes les années, au mois de décembre, un court projet de loi d'une page dont on discutait très brièvement; généralement, le débat sur la question ne durait qu'une demi-journée.

C'est le 29 septembre 1988, juste avant le déclenchement des dernières élections générales, que l'application de cette norme a été prolongée pour la dernière fois par le biais du projet de loi C-158. Il s'agissait alors de prolonger l'application de cette norme jusqu'au 6 janvier 1990, date à laquelle elle expire. Ainsi, la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines ne s'appliquera plus à compter du 6 janvier 1990. Voilà la situation.

• (1130)

Cette année, comme tous les députés le savent, le gouvernement a présenté et fait adopter, dans cette enceinte, le projet de loi C-21 qui tendait à mettre en oeuvre des modifications extrêmement importantes au régime d'assurance-chômage. Il prévoyait des compressions radicales dans les prestations, il rendait l'admissibilité plus difficile, il augmentait les sanctions pour ceux qui quittent leur emploi sans justification et il mettait fin à la contribution du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, contribution qui s'est élevée l'année dernière à 2,8 milliards de dollars.

En d'autres termes, le projet de loi C-21 prévoyait des modifications extrêmement importantes au régime d'assurance-chômage et il faisait notamment passer de 10 à 20 semaines le nombre de semaines d'emploi nécessaires pour être admissible à des prestations. La disposition du projet de loi C-21, qui fixe la période de référence entre 10 et 20 semaines, remplacera celle de l'article 6 de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971, qui fixe cette période à 14 semaines et abolira la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines, reconduite chaque année depuis 1977.

Le projet de loi C-21 a été adopté à la Chambre le soir du 6 novembre. Il a été renvoyé au Sénat le 7 novembre, mais comme le savent les députés, le Parlement n'a pas siégé entre le 11 novembre, jour du Souvenir, et le 19 novembre. Dès la reprise des travaux, le Sénat a amorcé le débat sur le projet de loi et l'a renvoyé à son comité la semaine dernière. Ce comité a déjà commencé ses audiences.

Le problème, c'est que le projet de loi C-21 modifie en profondeur le régime d'assurance-chômage. L'enveloppe des prestations est réduite de 1,5 milliard de dollars, et cet argent sera utilisé à d'autres fins. Les employeurs et les travailleurs devront payer plus. Les programmes de bien-être social administrés par les provinces et les municipalités devront porter un fardeau supplémentaire, car ils devront aider les chômeurs qui n'auront pas droit aux

prestations d'assurance-chômage et ceux dont les prestations prendront fin plus tôt et qui n'auront pas trouvé de travail.

Les provinces subiront des pertes parce que moins de prestations y seront versées et elles ne savent pas si elles recevront une part des budgets de recyclage correspondant à ce qui aurait été versé en prestations sur leur territoire. Bref, le gouvernement lui-même le reconnaîtra, le projet de loi C-21 apporte de profondes modifications au régime d'assurance-chômage. Le gouvernement juge que ces changements sont bons; nous ne sommes pas de cet avis.

L'an dernier, 2,2 millions de personnes se sont inscrites au programme de l'assurance-chômage. Cela fait beaucoup de Canadiens. Certains ont demandé les prestations habituelles et les autres, les prestations spéciales. Ce programme a coûté plus de 11 milliards de dollars l'an dernier. C'est la plus importante mesure de soutien du revenu au Canada.

Le projet de loi a donc été renvoyé au Sénat le 7 novembre, pendant la semaine de relâche qui a souligné le jour du Souvenir, et le Sénat a amorcé ses audiences. J'ai appris ce matin que le greffier du Sénat avait déjà reçu 159 requêtes de groupes et de particuliers qui demandent à être entendus parce que cette mesure a des conséquences pour eux ou pour les gens qu'ils représentent.

Je signale également que nous avons dû écarter un grand nombre de groupes au cours des audiences qui ont duré quatre semaines l'automne dernier, même si nous avons fait ce que nous avons pu pour entendre le plus de gens possible. En effet, nous n'avons pu entendre 127 particuliers ou représentants de groupe, certains pour de bonnes raisons, mais d'autres faute de temps parce que nous devions renvoyer le projet de loi à une date fixe à l'étape du rapport.

Le Sénat est maintenant saisi d'un grand nombre de demandes de la part de gens qui tiennent sincèrement à faire connaître leurs vues, et tous ces gens doivent témoigner avant le 22 décembre, début de l'ajournement de Noël. Le Sénat ne pourra pas terminer l'étude du projet de loi C-21 à temps. Pour pouvoir organiser des audiences en règle, il devra faire la publicité nécesssaire et donner aux groupes le temps de préparer leur mémoire et ainsi de suite. C'est ainsi qu'il doit procéder.

Nous ne voulons pas dire que le Sénat cherche empêche l'adoption de ce projet de loi ou fait de l'obstruction. Nous voulons lui donner suffisamment de temps pour s'occuper des groupes qui veulent témoigner.

Nous avons entendu au comité de la Chambre un grand nombre de témoignages de la part de syndicats, de groupes sociaux, de chambres de commerce et ainsi de suite, mais aucun de la part des porte-parole ou des ministres des gouvernements provinciaux qui auraient bien voulu pourtant donner leur point de vue. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick voulait être entendu ainsi que certains ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Nous avons dû prendre la décision de ne pas les entendre.

Nous n'avons pas entendu M. Forget, le président de la commission royale établie par le gouvernement conservateur pendant la dernière législature. Il avait consacré plus d'un an à l'étude du régime d'assurance-chômage, mais nous ne l'avons pas entendu. Nous n'avons entendu ni le Conseil économique ni le Centre canadien du marché du travail et de la productivité ni d'autres universitaires. Nous avons reçu beaucoup de groupes populaires, mais nous avons dû écarter beaucoup de gens qui voulaient témoigner et qui auraient dû être entendus.

Si le projet de loi C-21 n'est pas adopté d'ici le 6 janvier, et si le gouvernement ne présente pas la mesure d'usage pour prolonger l'application de la norme variable d'admissibilité, tous les prestataires, partout au Canada, auront dû travailler 14 semaines. Cela irait à l'encontre de la politique du gouvernement, qui établit la période minimum à 10 semaines. Tout le monde devra avoir travaillé au moins 14 semaines pour être admissible, tant que le projet de loi C-21 ne sera pas adopté ou que le gouvernement n'aura pas présenté de mesure concernant la norme variable d'admissibilité.

Pour surmonter cette difficulté —et je le propose de bonne foi, en espérant que le gouvernement entendra raison —, on peut présenter encore une fois un projet de loi d'une page, comme celui que le gouvernement a présenté en septembre 1988, le projet de loi C-158, qui contient les dispositions appropriées, ou faire adopter par la Chambre une résolution prévue par le projet de loi C-158 de façon à reconduire de deux ou trois mois l'exigence relative à la norme variable d'amissibilité. Ce délai permettrait au Sénat de tenir des audiences sur le projet de loi C-21.

D'après ce que je comprends du projet de loi C-158, le gouvernement peut présenter une résolution approuvée par le gouverneur en conseil afin de prolonger la durée d'application de la norme variable d'admissibilité, que

cette prolongation soit de deux, trois ou quatre mois, peu importe. Ce serait à négocier. Je dirai au gouvernement que c'est là une autre façon de le faire, soit au moyen d'un projet de loi ou d'une résolution, comme le prévoit le projet de loi C-158.

Nous tenons à préciser que, si le gouvernement présentait effectivement un projet de loi ou une résolution en vue de prolonger l'application de la norme variable d'admissibilité, nous, de notre parti, serions disposés à adopter un tel projet de loi ou une telle résolution sans le moindre débat. La motion dont la Chambre est saisie prévoit que nous l'adoptions en moins d'une séance. Je vous assure que nous ne la débatterions pas du tout. En ce qui nous concerne, la motion ou la résolution serait adoptée en quelques minutes.

Nous disons aussi dans cette motion que celle-ci ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement. Elle vise simplement à l'exhorter à faire ce qu'il a fait et ce que d'autres gouvernements ont fait tous les ans en décembre, à savoir prolonger la durée d'application de la norme variable d'admissibilité.

Je tiens à répéter qu'il est ici question du plus important programme social de soutien du revenu au Canada. C'est un programme qui vaut de 11 à 13 milliards de dollars par année. Ce projet de loi prévoit des modifications importantes au programme. Le gouvernement les approuve, nous pas. Certaines sont valables. Même si nous sommes contre le projet de loi dans son ensemble, nous approuvons certaines dispositions relatives aux congés parentaux et autres choses du genre et aux prestations destinées aux personnes âgées, mais là n'est pas la question. Le fait est que beaucoup de Canadiens sont touchés par ce projet de loi et qu'ils veulent être entendus. C'est leur droit démocratique de l'être.

Je ferai remarquer aussi au gouvernement qu'il a eu recours à la clôture au débat de troisième lecture comme au débat de deuxième lecture de ce projet de loi. À la deuxième lecture, nous n'avons eu droit qu'à une journée entière et deux demi-journées de débat. À la troisième lecture, le débat n'a duré que trois jours et demi.

• (1140)

Il y a une autre raison pour laquelle le gouvernement devrait songer à appliquer la norme variable d'admissibilité ou à la prolonger pendant un certain temps. Avec le projet de loi C-21, le gouvernement lui-même a accepté de fixer la période minimale de référence à 10 semaines. Je ne vois donc pas pourquoi il pénaliserait les gens en maintenant la période minimale de 14 semaines pendant encore un mois ou deux, le temps que des groupes canadiens expriment leur point de vue sur le projet de loi C-21. Si les ministériels croient vraiment que la période minimale de référence devrait être de dix semaines dans les régions où le taux de chômage est élevé, alors ils devraient présenter un projet de loi portant application de la norme variable d'admissibilité.

Et ils devraient le faire aussi pour une autre raison: le lendemain du débat à la Chambre et du vote à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-21, le gouvernement a présenté sa nouvelle configuration des régions d'assurance-chômage. C'est donc dire que nous ne connaissions pas ces nouvelles régions au moment où nous discutions du projet de loi C-21.

De même, quand les divers groupes ont témoigné devant le comité de la Chambre des communes et ont exposé leur points de vue, ils ne connaissaient pas la nouvelle configuration. En fait, celle-ci modifie les répercussions du projet de loi C-21. C'est donc une raison de plus pour accorder au Sénat un délai raisonnable afin qu'il puisse entendre les divers points de vue sur cette mesure législative, puisque ces nombreux groupes ont maintenant pris connaissance de la nouvelle configuration des régions.

Enfin, permettez-moi de récapituler en précisant que, par cette motion, nous voulons simplement demander au gouvernement de prolonger la norme variable d'admissibilité comme il l'a fait chaque année depuis qu'il est au pouvoir, et comme l'ont fait avant lui les gouvernements libéraux et le gouvernement Clark. Nous demandons au gouvernement de prolonger la norme variable d'admissibilité au moyen d'un projet de loi ou d'une motion, mais pas nécessairement pour un an comme par le passé, mais simplement pour une durée fixe afin que les audiences sur le projet de loi C-21 puissent se dérouler au Sénat. Je suis sûr que la prolongation peut être négociée raisonnablement et de bonne foi.

Nous demandons que le gouvernement prolonge la norme variable d'admissibilité, parce qu'il est tout à fait aberrant de demander au Sénat de terminer son débat sur le projet de loi C-21 avant Noël. Ça n'a aucun sens, car 159 groupements ont demandé à se faire entendre. Je ne dis pas que tous méritent d'être entendus, mais il serait raisonnable qu'au moins la moitié d'entre eux le soient.

J'ai la liste des groupements qui désirent être entendus ici. Je pourrais la lire. Ces associations viennent de toutes les régions du pays. Il y a des associations de parents adoptifs, des groupements d'experts-conseils en matière de consommation, des syndicats, des associations de gens d'affaires et ainsi de suite. Je ne dis pas que tous les groupements qui ont demandé au Sénat d'être entendus devraient l'être, mais c'est sûrement le cas pour bon nombre d'entre eux.

Nous faisons cette demande parce que ces gens veulent être entendus à propos d'une question importante. C'est un projet de loi très important. Comme je l'ai dit, il concerne un programme qui valait 11 milliards de dollars l'an dernier. Dans le projet de loi, le gouvernement ramène les prestations à 1,5 milliard de dollars et affecte cet argent ailleurs. L'an dernier, 2,2 millions de personnes recevaient des prestations en vertu du programme d'assurance-chômage. C'est un nombre imposant de personnes, et elles ont le droit de se faire entendre.

Pour ce qui est des régions et des provinces, l'impact sera considérable. Par exemple, à Terre-Neuve, selon une étude du Congrès du travail du Canada —je sais que le gouvernement n'est pas d'accord avec cette étude, mais il admet qu'il y aura une perte d'argent au chapitre des prestations. Le Congrès du travail du Canada estime que les pertes en prestations seront de 51 millions à Terre-Neuve, de 32 millions à l'Île-du-Prince-Édouard, de 29 millions en Nouvelle-Écosse, de 148 millions au Nouveau-Brunswick et de 224 millions au Québec.

Le gouvernement dit qu'il a l'intention d'affecter une partie de ces fonds à la formation et au développement, mais le projet de loi ne garantit pas que cet argent sera dépensé dans la province qui perd ces prestations. Si, par exemple, les prestations totales des chômeurs de la Nouvelle-Écosse sont réduites de 29 millions parce qu'on a augmenté le nombre de semaines d'emploi assurable nécessaire et raccourci la période durant laquelle des prestations sont payables, cette province craint de ne pouvoir récupérer cet argent malgré son taux élevé de chômage. Elle veut être assurée que ces fonds lui seront retournés et c'est pour cette raison que les ministres provinciaux voulaient témoigner. Soit dit en passant, ils ont déjà demandé à comparaître devant le comité sénatorial. Ils veulent avoir le temps de se préparer.

Il y aurait de bonnes raisons pour que le gouvernement prolonge la durée d'application des dispositions relatives aux personnes qui deviennent membres de la population active de plusieurs mois mais pas nécessairement d'une année complète. Il faudrait reconnaître que, si le gouvernement croit en la démocratie, il devrait permettre aux nombreux groupes qui n'ont pu le faire, d'exprimer leurs vues au sujet du projet de loi. Les régions ont raison de craindre d'être lésées par le projet de loi C-21.

Je souligne que ce que nous demandons aujourd'hui ne doit pas être considéré comme un vote de censure. Ce que nous demandons, c'est une motion ou un projet de loi visant à prolonger la durée d'application des dispositions relatives aux personnes qui deviennent membres de la population active et nous, de ce parti, nous engageons à ne pas entraver l'adoption d'une telle mesure. Nous l'adopterions immédiatement si la ministre proposait cette mesure comme cela s'est déjà fait au mois de décembre d'années antérieures.

Alors que nous arrivons à l'époque de Noël, je demande au gouvernement de se montrer raisonnable, de faire preuve de bonté ainsi que de compréhension et d'accepter le fait que les deux Chambres ont besoin de débattre et d'étudier les mesures. Nous espérons qu'il prolongera, comme il l'a déjà fait, la norme variable d'admissibilité pour trois ou quatre mois ou pour toute période raisonnable dans la conjoncture actuelle. J'espère que la ministre y consentira avant la fin de la journée et après que nous l'aurons entendue.

Je sais qu'elle dira peut-être, comme le leader à la Chambre, qu'il faut laisser le Sénat l'adopter dans quelques semaines. J'espère qu'elle changera d'avis parce que, si les sénateurs font cela, ils vont refuser d'entendre de nombreux groupes sérieux qui veulent donner leur avis à propos du projet de loi. Comme je l'ai dit, donnons-leur quelques semaines pour en discuter et pour tenir des audiences sur un projet de loi de cette importance.

Les députés d'en face conviennent que ce projet de loi est très important. Ils estiment que c'est l'un des points principaux de leur réforme, telle qu'ils la concoivent. Si c'est le cas, s'ils ont une grande confiance en leur mesure, alors je propose qu'ils donnent suffisamment de temps pour l'étudier, dans des limites raisonnables qui n'empêchent pas l'adoption de cette mesure.

Je supplie la ministre d'adopter une mesure visant à prolonger la norme variable d'admissibilité. Ce ne sera pas une question de confiance dans le gouvernement et nous l'adopterons sans le moindre débat.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Comme le député de Kamloops l'a dit plus tôt ce matin, il a écrit une lettre au leader du gouvernement à la Chambre. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais en citer des passages. Inutile de la lire en entier:

> Depuis des années, tous les partis s'entendent pour adopter rapidement un projet de loi annuel qui établit les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage, aidant ainsi les Canadiens des régions où sévit le chômage à toucher des prestations après une plus courte période d'admissibilité. Nous nous attendions que le projet de loi C-21 nous en dispense cette année.

Voici sa conclusion:

> À mon sens, comme d'habitude, la Chambre serait bien avisée d'adopter en une seule séance une mesure législative visant à prolonger les diverses conditions d'admissibilité jusqu'à la proclamation du projet de loi C-21.

Je félicite l'opposition officielle de profiter de son jour désigné pour saisir la Chambre de cette question. Voici des extraits de la motion:

> Que la Chambre se déclare disposée à adopter une telle mesure en une seule séance; et
>
> Que, pour plus de certitude, la Chambre déclare que l'adoption de la présente motion ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement.

Comme député de l'opposition, je ne peux penser à rien d'autre qui démontre plus clairement la volonté de l'opposition de coopérer avec le gouvernement pour améliorer le sort des travailleurs qui vont se retrouver sans emploi si nous ne prenons pas, cette année, la mesure habituelle.

• (1150)

J'ignore ce que le Sénat va faire avec le projet de loi C-21. J'ignore si l'attitude des sénateurs envers le projet C-21 va nous créer des difficultés aujourd'hui ou au cours des prochaines semaines. La réalité, c'est que des gens ont besoin de prestations d'assurance-chômage et qu'ils vont souffrir si, contrairement à la coutume annuelle, nous ne prenons pas de dispositions concernant les taux variables. Voilà le problème.

Bien sûr, le projet de loi C-21 entre en ligne de compte. Ce qui se passe, à mon avis, c'est que le gouvernement profite du fait que le Sénat est saisi du projet de loi pour forcer les sénateurs à l'adopter sans délai afin que la loi entre en vigueur le 6 janvier. C'est honteux mais, je pense, compréhensible.

Cette tactique n'est guère différente de celles auxquelles le gouvernement a recours depuis six ou sept mois lorsqu'il a présenté le projet de loi C-21, une mesure législative extrêmement rigoureuse, que je considère presque à tous égards comme un moyen de punir les chômeurs. Je n'y vois pas autre chose, en dépit des efforts que déploie le gouvernement pour nous faire croire que le projet de loi C-21 doit permettre au Canada d'entrer de plein pied dans le XX1e siècle.

À l'occasion d'un précédent discours à la Chambre, j'ai dit que ce projet de loi permettrait au Canada d'entrer peut-être de plein pied dans le XXe siècle. L'image me semble beaucoup plus juste. Peut-être ce projet de loi nous permettra-t-il de faire la transition du XIXe au XXe siècle, mais je crains qu'il n'assure au contraire le retour du XXe au XIXe siècle. Mais nous n'allons certainement pas accéder au XXIe siècle avec ce projet de loi.

À chacune des étapes du débat que la Chambre a consacré au projet de loi C-21, le gouvernement a eu recours à la clôture. J'ignore si, dans ce contexte, le terme «mentir» est parlementaire, mais j'estime que le projet de loi fait mentir l'allégation du gouvernement selon laquelle la Chambre l'avait approuvé à l'unanimité avant d'en saisir le Sénat. Si ce terme est antiparlementaire, je dirai tout au moins qu'il permet de mettre sérieusement en doute l'allégation du gouvernement selon laquelle la Chambre l'avait approuvé à l'unanimité avant d'en saisir le Sénat. S'il y a eu unanimité, c'est bien dans le refus global exprimé non seulement par les députés de l'opposition, mais par les Canadiens qui ont dit ce qu'ils en pensaient, à l'occasion des audiences que le comité a tenues partout au Canada.

Le refus du gouvernement de prolonger la norme variable d'admissibilité et sa décision de recourir à la clôture —décision qui cadre parfaitement en l'occurrence avec l'attitude du gouvernement —démontrent sans conteste que cette mesure n'est pas du tout avant-gardiste, du moins aux yeux des chômeurs. Peut-être l'est-elle en fonction d'un objectif insoupçonné que le gouvernement, de toute évidence, entend inscrire à son programme. Peut-être présente-t-elle quelque avantage, mais sûrement pas pour les chômeurs ou même pour les stagiaires appelés à recevoir la formation que le gouvernement invoque si fréquemment pour justifier son action.

En présentant le projet de loi C-21 et en refusant de prolonger la norme variable d'admissibilité, le gouvernement proclame sans équivoque sa position à la Chambre et aux Canadiens.

Le gouvernement du Canada ne prend pas du tout la part des opprimés. En fait, il est en train de devenir l'un des plus grands oppresseurs parce qu'il se sert de gens dans cette situation comme boucs émissaires dans le conflit qu'il a l'impression d'avoir avec le Sénat.

«Opprimés» est peut-être un grand mot, mais considérons les gens qui seront le plus touchés par le projet de loi C-21 et par la non-adoption des conditions d'admissibilité variables relatives à ceux qui deviennent chômeurs.

J'ai ici une liste des emplois disponibles. Nous n'arrêtons pas d'entendre parler de ces emplois vacants. Si j'en ai le temps, je reviendrai là-dessus plus tard. Pour le moment, je vais juste mentionner le salaire horaire de quelques-uns de ces emplois qu'on peut trouver en s'adressant au bureau local d'assurance-chômage chauffeur pour faire des livraisons, 5 $ l'heure; travailleur paysagiste, 7 $ l'heure; couturière, emploi assez spécialisé, seulement 5,50 $ l'heure; chef de rayon, 5,25 $ l'heure.

Une voix: Et les prostituées?

M. Fisher: Dans une autre région du Canada, on demande des serveurs et des serveuses au salaire astronomique de 4,50 $ l'heure.

Je crois que cette intervention était assez déplacée. Non, je n'ai pas parlé de prostituées. Je ne pense pas d'ailleurs que beaucoup de députés de l'opposition aient une idée de ce que gagne une prostituée.

Un travailleur dans une usine de transformation du poisson, etc., etc. La liste se poursuit, mais les taux restent à peu près les mêmes. Je signale que c'est un groupe de personnes extrêmement désavantagées qui est en cause quand on parle d'assurance-chômage, comme nous le faisons en ce moment. Ces personnes sont rémunérées à ces taux, dont le plus élevé sur ma liste est de 8 $ l'heure, ce qui donne un salaire d'environ 16 500 $ par année. Même pour une personne seule, c'est au-dessous du seuil de la pauvreté dans la plupart des régions.

Même là, ce n'est pas le taux que vous touchez si vous devenez chômeur. Si vous tirez 5 $ de l'heure d'un travail, vous ne toucherez, comme chômeur, que 3 $ de l'heure, puisque vous n'avez droit qu'à 60 p. 100. Le grand nombre d'abus du régime est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a présenté le projet de loi C-21. Pouvez-vous imaginer que quelqu'un puisse quitter volontairement un travail rémunéré à 5 $ de l'heure pour ne toucher que 3 $ après? C'est dire à quel point le projet de loi C-21 est excessif, cruel et, oui, oppressif.

À propos de démission, vous ne recevrez de l'assurance-chômage que 2,50 $ l'heure si vous gagniez 5 $ l'heure, ce qui vous donnerait normalement droit à des prestations de 3 $ l'heure après un délai de carence que le C-21 allonge, évidemment, lorsque vous quittez votre emploi volontairement sans justification. À cause des modifications prévues dans le C-21, il sera difficile de prouver que le départ était justifié même dans les cas les plus extrêmes de conditions de travail dangereuses, de discrimination raciale et sexuelle et autres. Le taux varie si vous avez la chance de gagner 6 $ l'heure. À 60 p. 100 du salaire, les prestations seraient de 3,60 $, mais si vous démissionnez pour une raison valable et que vous réussissez à le prouver, vous n'êtes évidemment pas pénalisé et pouvez toucher 3,60 $. Si vous ne pouvez pas donner de preuves, vous n'aurez droit qu'à 3 $ l'heure. Ce n'est pas beaucoup; sûrement pas assez pour devenir riche.

• (1200)

Voilà les gens que le gouvernement utilise comme otages, si vous voulez, en refusant d'adopter le projet de loi dès aujourd'hui. Le Nouveau Parti démocratique est certainement disposé, tout comme l'opposition officielle qui s'est déjà prononcée en faveur, à adopter cette mesure législative sans faire aucune difficulté. Si les choses se passaient comme d'habitude, cela pourrait se faire en un clin d'oeil.

Un autre aspect troublant de la question que je viens d'exposer, c'est que la plupart de ces personnes sont des femmes. Bon nombre d'entre elles sont des mères seules. Pis encore, elles travaillent à temps partiel, gagnent peu d'argent et ont énormément de difficultés à subvenir aux besoins de leur famille.

Le gouvernement a dit à maintes reprises qu'il avait créé plus d'un million d'emplois; or, les statistiques montrent clairement que la plupart de ceux qui occupent ces emplois sont des travailleurs à temps partiel. D'après la façon dont Statistique Canada structure ses données et fait ses rapports, il faut, bien entendu, travailler pendant un nombre d'heures précis par mois pour être considéré comme un travailleur à temps plein.

Bien de ces gens ont deux et peut-être même trois emplois. Puis, croyez-le ou non, les heures sont cumulatives. C'est ainsi que quelqu'un qui a jusqu'à trois emplois peut être considéré comme un travailleur à temps plein s'il fait le nombre d'heures exigé qui est de 28 heures par semaine, si je ne m'abuse. Ce sont ces gens-là qui seront touchés par le refus du gouvernement d'adopter sans tarder ce genre de projet de loi, qu'il avait pourtant coutume de voter si rapidement par le passé.

Et nous n'avons pas encore parlé d'un autre groupe de Canadiens qui seront durement frappés si ce projet de loi n'est pas adopté rapidement. Il s'agit des mères seules et de leurs enfants. Il s'agit aussi des hommes occupant des emplois faiblement rémunérés. Le fait que les travailleurs ne pourront accumuler suffisamment de semaines ouvrant droit aux prestations dans des régions à chômage très élevé aura des conséquences plus graves encore pour les enfants que pour les chômeurs.

Quant au nombre de personnes qui seront touchées par le chômage, c'est une question qui ne manque pas d'intérêt. Les données présentées plus tôt par le gouvernement au cours de l'étude du projet de loi C-21, et non au moment du dépôt de celui-ci, en réponse aux demandes répétées des partis de l'opposition qui réclamaient des chiffres sur les effets des modifications de la Loi sur l'assurance-chômage, ont montré qu'environ 30 000 chômeurs seraient totalement exclus du régime. Des études subséquentes ont par ailleurs montré que le nombre de chômeurs exclus serait plus élevé, pouvant même atteindre 150 000. Cependant, le chiffre de 130 000 serait sans doute plus près de la réalité, et n'oublions pas qu'il s'agit de travailleurs très mal payés, à temps partiel, des femmes pour la plupart.

Encore une fois, je voudrais rappeler à la Chambre et aux Canadiens que ce chiffre ne concerne que les chômeurs qui ne toucheront pas de prestations d'assurance-chômage. Il ne tient aucun compte, et je tiens à le souligner, des enfants qui seront les victimes des changements qui sont proposés dans le projet de loi C-21 et du rejet de la motion sur la prolongation de la durée d'application des normes variables d'admissibilité.

Je rappelle à la Chambre que, il y a une semaine et demie environ, à l'occasion d'une journée réservée à l'opposition, le Nouveau Parti démocratique a parlé du sort réservé à certains enfants et des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles tant de ces citoyens canadiens absolument sans défense se trouvent sans qu'ils y soient pour rien. Or, je pense que leurs parents au chômage se trouvent, pour la très grande majorité, dans cette situation sans qu'ils y soient pour rien eux non plus.

Je félicite vivement l'ancien chef de notre parti d'avoir parlé avec tant d'éloquence du problème de la faim chez des enfants du Canada et de leur situation difficile. Nous devons nous le rappeler lorsque nous traitons des questions à l'étude aujourd'hui.

Je présume que cela fait maintenant partie du bilan social. Lorsque le comité a voyagé un peu partout dans le pays, il ne fait aucun doute qu'il a entendu les doléances d'un groupe imposant de personnes. Lorsque nous étions dans le nord de l'Ontario, les représentants des villes et des municipalités qui parlaient non seulement en leur nom, mais également en celui de leur province, ont commencé à faire allusion à ce bilan. La ville de Vancouver était tellement préoccupée par les changements qui se produiraient et par les répercussions négatives qu'elle ressentirait que le maire de cette ville a fait un exposé au nom de Vancouver.

Le déséquilibre du bilan social découlera de la non-application des normes variables d'admissibilité pendant une période prolongée. Je refuse d'avancer des chiffres, car peu importe le temps qu'il faudra pour que le processus démocratique aille jusqu'à son terme car cela sera extrêmement grave, tout comme le sont les changements apportés au projet de loi C-21. Ces deux choses vont de pair.

Le gouvernement devra se rendre compte un jour qu'il a fait une terrible erreur de jugement sur le tempérament des Canadiens, en pensant qu'ils accepteraient ces modifications à un programme social aussi précieux.

Je le répète, le Nouveau Parti démocratique est prêt, comme l'a dit le député de Kamloops, à adopter une telle mesure aussi rapidement que possible, de sorte que les graves conséquences qu'il y aurait à ne pas l'adopter ne surviennent pas nécessairement. Si on n'adopte pas une telle mesure, le gouvernement va en porter la responsabilité et devra en subir les conséquences.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, la motion dont nous discutons aujourd'hui est sans conteste très importante, et je me réjouis de pouvoir en débattre. Je remercie le député de Notre-Dame-de-Grâce d'avoir soulevé la question, car elle est importante.

Je rappelle à la Chambre qu'elle a adopté, le 7 novembre dernier, le projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Ce faisant, la Chambre a assuré l'entière protection de tous les travailleurs canadiens qui

vivent dans des régions économiquement faibles ou se trouvent eux-mêmes dans la détresse.

• (1210)

Je me réjouis de la tenue du présent débat, mais la motion elle-même me paraît regrettable. D'une année à l'autre, les gouvernements ont prolongé la norme variable d'admissibilité, chaque fois pour une année de plus seulement. Par contre, notre gouvernement a présenté le projet de loi C-21 comme une véritable réponse aux variations régionales. Le projet de loi C-21 établit non seulement des normes variables d'admissibilité, mais il le fait sur une base permanente. Il donne en effet à tous les Canadiens un accès équitable à un programme de soutien du revenu en périodes de chômage.

Or, alors que notre gouvernement a innové en instituant la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nos amis d'en face continuent à réagir avec la tournure d'esprit d'il y a dix ans.

[*Français*]

Au cours des cinq dernières années, le présent gouvernement a pris des mesures que les administrations antérieures avaient furtivement évitées. Les défis des années 1990 exigent un véritable leadership, de réelles solutions et, à certains moments, des choix difficiles.

Le gouvernement est allé de l'avant, non seulement dans les modifications apportées au niveau de l'assurance-chômage, mais aussi dans la création d'ententes relatives au développement économique régional, par l'obtention d'un accord de libre-échange, et aussi en assurant prospérité et croissance, soit une réalité qui n'est pas passée inaperçue aux yeux de l'OCDE. Et de plus, nous avons créé des emplois, de vrais emplois, soit plus d'un million d'emplois depuis 1984.

[*Traduction*]

Nous avons remplacé les programmes d'utilisation de la main-d'oeuvre disponible de l'ancien gouvernement par des stratégies concrètes de création d'emplois à long terme. Ces stratégies offriront davantage de possibilités pour le développement de nos ressources humaines et l'avancement individuel. Le projet de loi C-21 fait partie intégrante de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, selon laquelle notre gouvernement injectera 775 millions de dollars de plus dans des nouveaux programmes pour répondre aux besoins des chômeurs et pour accroître les compétences de la main-d'oeuvre.

Il est vrai que le projet de loi C-21 apportera des changements, mais il le fera de façon juste et équilibrée, particulièrement en prévoyant une norme variable d'admissibilité plus flexible.

Permettez-moi de rappeller à la Chambre les autres façons dont le projet de loi C-21 aidera les Canadiens. Aux fins du développement de nos ressources humaines, cette mesure législative augmente considérablement les fonds accordés pour la formation aux termes de l'article 26 et du nouveau paragraphe 26(1) de la Loi sur l'assurance-chômage. Au total, 1 milliard de dollars de la caisse d'assurance-chômage seront mis à la disposition des prestataires pour la formation et le soutien du revenu.

Le projet de loi C-21 permet aux prestataires ayant un plan viable de se servir de leurs prestations pour payer une partie des coûts de lancement d'une entreprise. Les avantages de ce genre d'aide vont beaucoup plus loin que simplement favoriser le retour des chômeurs sur le marché du travail. Des localités entières en bénéficieront sur le plan économique. Selon l'expérience des autres pays qui ont ce genre de dispositions, cette aide à l'entreprise a permis la création d'un emploi de plus pour chaque nouvelle entreprise.

Par ailleurs, le projet de loi permet aux prestataires de recevoir leurs prestations d'assurance-chômage en un paiement unique, ce qui donne encore plus de flexibilité au régime. Certains d'entre eux, qui veulent aller s'installer dans une autre région où les perspectives d'emploi sont meilleures pourront ainsi le faire. Grâce aux changements apportés au régime d'assurance-chômage, les travailleurs âgés bénéficieront de meilleurs services de recyclage et de placement.

Le gouvernement était déterminé à modifier à Loi sur l'assurance-chômage pour qu'elle soit mieux adaptée aux réalités actuelles du monde du travail, qui a évolué, et aussi aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés concernant l'équité en matière d'emploi. Je rappelle aux députés que le projet de loi C-21 prévoit non seulement 15 semaines de prestations de maternité durant la période entourant la naissance d'un enfant, mais aussi 10 semaines de prestations parentales pour les parents naturels et adoptifs, prestations qui peuvent être touchées par la mère ou le père, ou partagées entre les deux.

En outre, le projet de loi C-21 permet aux prestataires de toucher diverses prestations spéciales de pendant une période maximale de 30 semaines. Je rappelle aux députés que, selon l'ancien régime, il était impossible d'être enceinte et malade en même temps. Grâce aux changements que nous avons proposés, les femmes pourront toucher les prestations spéciales dont elles ont besoin. Nous recevons maintenant beaucoup d'appels téléphoniques de femmes qui ont hâte de pouvoir toucher ces nouvelles prestations. Espérons qu'elles pourront les recevoir dès janvier.

Enfin, ce projet de loi rend admissibles aux prestations d'assurance-chômage les gens qui travaillent après 65 ans, autre mesure qui rendra notre régime d'assurance-chômage conforme à la Charte des droits et libertés et dont bénéficieront ceux qui restent des membres dynamiques et vigoureux de la population active après cet âge-là.

Tous ces changements ont rendu le programme d'assurance-chômage du Canada plus équitable, plus souple et plus adapté à l'évolution des conditions sociales et du monde du travail. Ils réduisent aussi les encouragements à l'oisiveté, surtout dans les régions où l'économie est forte et le taux de chômage, peu élevé.

Le Canada ne peut plus se permettre de sacrifier une grande partie de sa population, des Canadiens, au chômage et au sous-emploi quand ce n'est pas ce qu'ils désirent.

Le Canada effectue actuellement une des transitions économiques les plus intéressantes et les plus stimulantes de son histoire: son économie traditionnelle axée sur les ressources se transforme en économie où les connaissances, les talents et les ressources humaines jouent un rôle de plus en plus important. Le Canada n'est pas le seul pays confronté à ce défi: tout le monde industrialisé doit y faire face et le Canada doit être prêt. Dans ce monde, notre compétitivité dépendra de la préparation que nous nous donnerons au cours des prochaines années. Il est particulièrement important que nous continuions à adapter nos programmes d'amélioration du marché du travail aux réalités d'une économie changeante.

Les Canadiens sont confrontés à un avenir où le changement est la seule constante et où l'adaptation continue aux nouvelles technologies, aux nouvelles conditions du marché et aux nouveaux besoins en matière de compétences s'impose aux travailleurs eux-mêmes s'ils veulent s'épanouir, ainsi qu'aux petites et aux grandes entreprises, mais surtout aux Canadiens.

Le projet de loi C-21 s'inscrit dans l'adaptation canadienne au changement, comme le reste de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, annoncée en avril. Il vise une mise en valeur et une gestion plus efficaces de nos ressources humaines, avec l'aide de nos partenaires du secteur privé. Tout considéré, cette stratégie représente, pour les chômeurs du Canada, une plus grande promotion des activités comme la formation et l'acquisition de compétences qui débouchent directement sur des emplois.

Pour les Canadiens qui ont des emplois, la stratégie représente une possibilité de conserver et d'améliorer leurs compétences en fonction de l'évolution de la demande. Elle encourage les partenaires de l'État, c'est-à-dire les syndicats, les entreprises et les éducateurs —nous ne sommes pas seuls dans ce domaine —à collaborer pour créer une main-d'oeuvre mieux capable de relever les défis de l'avenir.

Puisque la collaboration de nos partenaires est si nécessaire, nous avons ajusté le projet de loi C-21 pour qu'il réponde le mieux possible aux besoins professionnels des Canadiens. Contrairement à ce qu'ont insinué les députés de l'opposition, le contenu du projet de loi a été examiné sous tous les angles imaginables. Je rappellerai d'ailleurs aux députés que le comité a reçu plus de 200 mémoires quand il a parcouru le pays.

Dans l'établissement du projet de loi, nous avons tenu compte également des travaux de la commission MacDonald, de la commission d'enquête Forget, du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et du conseil consultatif de Grandpré. Nous avons écouté les Canadiens et les parlementaires, et je rappellerai aux députés que, pour tenir compte de leurs suggestions, nous avons apporté plusieurs amendements.

Je consulte en ce moment les entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires pour établir de nouveaux programmes de formation. Je dois dire qu'il s'agit d'une véritable percée en fait de collaboration pour faire face aux réalités du monde du travail. Je n'hésite pas à dire que nous avons donné aux Canadiens plus que leur juste chance de nous dire ce qu'ils pensent du projet de loi.

Comme toujours, le gouvernement a eu à faire des choix difficiles dans la rédaction du projet de loi. Dans un pays aussi varié que le nôtre, il est juste de dire, je pense, que pour résoudre nos problèmes, il faut presque toujours avoir recours à des compromis. Nous sommes fermement convaincus que ce projet de loi tient compte des exigences que les Canadiens nous ont exposées.

Pour ce qui concerne les conditions d'admissibilité en discussion aujourd'hui, elles alignent le régime d'assurance-chômage sur des nouvelles réalités économiques comme, par exemple, le boom économique qui règne dans l'agglomération torontoise. Ce qui est certain, c'est que le projet de loi C-21 permet au régime d'assurance-chômage d'établir des distinctions plus équitables entre les régions qui ont énormément besoin d'être aidées et celles qui en ont moins besoin.

• (1220)

Je trouve injuste que ni le Sénat, ni l'opposition ne veuille reconnaître que la solution au problème que pose l'actuelle norme variable d'admissibilité se trouve déjà dans le projet de loi C-21. Plutôt que d'analyser les conséquences logiques de cette solution, ils choisissent d'en faire fi.

J'aimerais rappeler à la Chambre que nous avons toujours eu l'intention d'utiliser la réforme de l'assurance-chômage pour débloquer les crédits qui s'avéreraient nécessaires à l'amélioration des programmes de formation. Il s'agit là d'une utilisation judicieuse du fonds. Il conviendrait de signaler, et je n'aime pas l'avouer, que cette idée n'est pas nouvelle. Elle a déjà été utilisée dans le passé. Ces modestes changements que nous avons introduits ont pour but d'encourager les travailleurs à rester sur le marché du travail.

J'aimerais rappeler aux députés que l'ancien gouvernement a fait exactement la même chose. Le député de Winnnipeg-Sud-Centre, lorsqu'il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a déposé un rapport qui s'intitulait *L'assurance-chômage dans les années 1980*. Dans ce rapport, on précisait que, lorsque la norme variable d'admissibilité, qui se situait entre 10 et 14 semaines, a été introduite en 1978, 87 p. 100 des personnes visées dans les provinces de l'Atlantique ont trouvé les deux semaines d'emploi supplémentaires qu'il leur fallait pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, et que 40 p. 100 des personnes touchées vivant dans les autres régions du pays ont trouvé les une à six semaines d'emploi qu'il leur fallait pour être admissibles aux prestations. Lorsque la norme d'admissibilité applicable aux personnes qui devenaient ou redevenaient membres de la population active a été portée à 20 semaines en 1979, on a immédiatement enregistré une nette augmentation du nombre de prestataires ayant à leur actif 20 semaines d'emploi assurable, surtout dans les provinces de l'Atlantique.

Au Nouveau-Brunswick par exemple, le nombre de prestataires ayant à leur actif exactement 20 semaines d'emploi assurable a presque doublé entre 1978 et 1980. Et ces semaines de travail ont été obtenues, ces deux années-là, en dépit d'un chômage de l'ordre de 8,4 p. 100, c'est-à-dire un peu plus qu'actuellement.

C'est un rapport sur ce qui était arrivé lorsque les conditions d'admission avaient été modifiées antérieurement. Il est signé par le voisin du député de Notre-Dame-de-Grâce, le député de Winnipeg-Sud-Centre.

En élargissant le programme actif d'aide, nous allons beaucoup plus loin et nous faisons beaucoup plus pour les gens, car les prestataires de l'assurance-chômage seront dans une meilleure position pour obtenir du travail productif et de longue durée.

Je tiens également à rappeler à la Chambre que les travailleurs des régions à chômage élevé doivent souvent se battre avec tenacité pour conserver leur place dans la population active. Si le projet de loi C-21 continue à être retardé jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour faire les changements nécessaires pour la nouvelle année, certains travailleurs connaîtront une période difficile et ce n'est pas avec cette idée, madame la Présidente, que j'ai accepté un poste de ministre. Nous pensons aux besoins des chômeurs canadiens.

Il est clair que l'opposition et le Sénat ont le pouvoir d'autoriser les changements que nous proposons dans le projet de loi C-21. S'ils choisissent de ne pas adopter le projet de loi, les conséquences sont évidentes. Le gouvernement a fourni une solution à des conditions variables d'admissibilité aux prestations qui, d'après nous, ne répondaient pas adéquatement aux besoins des Canadiens qui se retrouvent en chômage. Nous avons modernisé les conditions d'admissibilité pour les adapter à la situation économique actuelle des collectivités.

De plus, nous modifions le programme d'assurance-chômage pour permettre aux Canadiens dont les besoins sont les plus grands d'avoir accès à de la formation et à d'autres types d'aide, de façon à ce qu'ils puissent trouver des emplois durables, sûrs et satisfaisants.

[*Français*]

Le projet de loi C-21 a pris ses racines et sa structure dans les demandes qui sont imposées à notre pays en vue de répondre aux nouveaux défis dans un marché mondial plus compétitif. Grâce à ce projet de loi, le présent gouvernement a présenté un plan équitable pour assurer le maitien de la sécurité du revenu durant les périodes de chômage. Nous avons travaillé avec ardeur, nous avons présenté la solution à la Chambre des communes et nous avons vu ce projet de loi accepté.

[*Traduction*]

Le député de Saskatoon—Dundurn parlait de ce qui arriverait aux Canadiens si nous n'appuyons pas la motion de l'opposition présentée aujourd'hui. Ce que les Canadiens attendent, c'est de voir si ses représentants vont suivre l'exemple du gouvernement et faire en sorte que les Canadiens méritants reçoivent ce à quoi ils ont droit l'an prochain.

Permettez-moi de rappeler aux députés que ce n'est pas simplement la norme variable d'admissibilité qui est en danger si l'on n'adopte pas rapidement le projet de loi en question à l'autre endroit. En effet, les femmes enceintes, les pères et les personnes de plus de 65 ans ne pourront pas profiter des nouveaux avantages offerts et les dispositions concernant le programme Développement des collectivités, qui tend à aider les gens des régions qui ont des besoins particuliers, ne pourront être mises en oeuvre, à moins que le projet de loi C-21 ne soit adopté. L'élargissement du régime au profit des bénéficiaires de l'aide sociale ne verra également pas le jour, si nous ne souscrivons pas aux réformes prévues dans le projet de loi C-21. Je tiens à rappeler aux députés le retrait des dispositions sur les réitérants, qui touchaient les travailleurs saisonniers, ce qui va permettre d'aider bien des habitants des régions du pays.

J'ai déjà signalé que, lorsqu'on a abordé la question de la même façon sous le gouvernement précédent dont les membres, qui siègent en face de nous, se moquent de ce que nous tentons maintenant d'accomplir, les Canadiens ont trouvé du travail et leur sort s'est amélioré.

Ainsi, j'invite tous les députés à se joindre à moi aujourd'hui, afin d'exhorter l'autre endroit à accélérer l'adoption du projet de loi C-21; les travailleurs canadiens pourront ainsi non seulement compter sur la norme variable d'admissibilité, mais également se perfectionner en vue de relever les défis des années 90 et profiter de tous les avantages prévus dans le projet de loi C-21.

Les crédits

M. Allmand: Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions à la ministre. Elle croit, sans aucun doute, que les dispositions du projet de loi C-21 sont excellentes. Ce sont ses propositions, il s'agit de son projet de loi, et elle croit fermement que ces mesures profiteront aux Canadiens. Cependant, elle doit comprendre que de nombreux Canadiens ne croient pas, pour leur part, que toutes les mesures contenues dans ce projet de loi sont aussi excellentes qu'elle le prétend. En fait, lorsque le comité de la Chambre des communes a tenu des audiences dans tout le pays, 157 des 202 groupes qui ont témoigné se sont opposés à bon nombre des mesures en question et au projet de loi.

La ministre doit reconnaître qu'il y a des gens qui, de bonne foi, n'acceptent pas son point de vue au sujet de ce projet de loi. Elle doit savoir également que bien des Canadiens jugent que le projet de loi en question les frappera durement. Je le répète, il y a eu 2,2 millions de prestataires de l'assurance-chômage l'année dernière, et bon nombre d'entre eux craignent d'être durement touchés par ce projet de loi.

La ministre doit également accepter le fait que beaucoup de particuliers, de groupes et d'experts n'ont pu se faire entendre du comité. Nous avons pourtant fait de notre mieux. Nous avons reçu les instances de nombreux syndicats, de bien des chambres de commerce et d'un grand nombre de groupes sociaux, mais, je le répète, nous avons jugé qu'il nous était impossible de laisser témoigner les représentants des gouvernements provinciaux. Nous avons entendu très peu d'universitaires et nous n'avons pas entendu le Conseil économique, le Centre canadien du marché du Travail et de la productivité et d'autres organismes semblables. La ministre doit donc admettre qu'il y a beaucoup de gens que nous n'avons pas entendus et qui aimeraient faire connaître leur point de vue sur le projet de loi. Il y a beaucoup qui estiment qu'il aura des effets néfastes et beaucoup qui ne l'approuvent pas.

Ma première question est la suivante: la ministre ne croit-elle pas que les personnes préoccupées par le projet de loi devraient avoir le droit d'être entendues?

Ma deuxième question est la suivante: pour quelles raisons la norme variable d'admissibilité ne serait-elle pas conservée encore un certain temps? Notre parti ne veut pas ici laisser entendre que la solution aux problèmes de l'assurance-chômage est la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines. Rappelez-vous que j'étais membre du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, à majorité conservatrice, qui a adopté un rapport unanime sous la dernière législature. Le président de ce comité est actuellement whip du Parti conservateur. Ce comité recommandait que la norme d'admissibilité soit fixée à 10 semaines d'un bout à l'autre du Canada, peu importe le taux de chômage, parce qu'il avait jugé que la norme variable était trop complexe et injuste. Nous avions formulé cette recommandation après maintes études et de longues audiences.

Tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement conserve la norme variable d'admissibilité pendant encore une période raisonnable pour donner le temps à ceux qui le désirent de se faire entendre par le comité du Sénat. Je demande à la ministre de me dire pourquoi une telle prolongation ne peut pas être accordée.

Je n'appuierais pas le Sénat, organisme non élu, s'il décidait de bloquer le projet de loi de façon permanente, mais je crois que les sénateurs ont le droit et même le devoir d'écouter ceux qui veulent être entendus.

• (1230)

Enfin, la ministre prétend que ce projet de loi a fait l'objet de beaucoup de consultations. Ne comprend-elle pas qu'il y toute une différence entre consulter quelques collaborateurs triés sur le volet au sein de son ministère ou parmi le personnel de son cabinet et consulter la population devant un comité de la Chambre ou du Sénat où les délibérations sont ouvertes au public et à la presse? Il y a tout un monde entre ce genre de consultations ouvertes au public et celles qu'elle fait en privé dans son cabinet.

Je lui demande donc ce qu'elle voit de mal à laisser à ceux qui doivent être entendus le droit de se faire entendre. Quel mal y aurait-il à prolonger la norme variable d'admissibilité? Ne peut-elle faire la différence entre des consultations publiques et des consulations privées qui ont lieu dans son cabinet ou dans son ministère?

Mme McDougall: Madame la Présidente, l'opposition est bien mal placée pour faire la morale au gouvernement sur le droit des gens de se faire entendre. L'histoire des consultations privées dans mon cabinet ne tient pas debout. Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé. D'ailleurs, le patronat et les syndicats tiennent une série de discussions et de tribunes partout au Canada en cet instant même. Ces tribunes sont organisées par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité afin de recueillir différentes opinions sur les programmes de formation et sur le perfectionnement. C'est une véritable percée. L'opposition n'en a jamais fait autant lorsqu'elle formait le gouvernement.

Nous nous sommes fait un point d'honneur d'entendre des témoignages de la part des syndicats, des entreprises,

des enseignants et de certains groupes comme le Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme. Nous consulterons certains représentants des handicapés et des autochtones qui pourront se faire entendre à l'étape de la mise au point du volet formation du programme.

J'en profite pour rappeler que je suis tout à fait d'accord pour que le Sénat convoque ses témoins et les gens qui pourraient lui être utiles. L'autre endroit ne siégeant pas cette semaine, ce n'est pas le temps qui lui manquera pour convoquer ces gens au comité. Je crois que le Sénat aura tout le loisir d'entendre de nombreux points de vue, et c'est non seulement un droit que je lui concède volontiers, mais une responsabilité qu'il doit assumer. En fait, certains de nos collègues de l'autre endroit nous ont dit que des gens seraient convoqués pour expliquer comment fonctionneront les prestations dorénavant.

Il est important aussi de signaler aux 2,2 millions de prestataires de l'année dernière, dont certains craignent l'incidence des mesures proposées, que la durée moyenne des prestations était bien inférieure au maximum permis par la loi. Selon le projet de loi C-21, la durée maximale des prestations à Terre-Neuve par exemple sera de 50 semaines dans chacune des trois régions. C'est exactement comme avant. Les dispositions concernant la norme variable d'admissibilité demeurent inchangées. Le régime d'assurance-chômage sera plus souple dans les provinces de l'Atlantique, par exemple, et sera beaucoup plus avantageux aux bénéficiaires.

Je suis sûre que les sénateurs pourront convoquer les témoins qu'ils veulent entendre. S'ils veulent entendre les porte-parole des gouvernements provinciaux, des universitaires ou qui que ce soit, je suis sûre qu'ils les inviteront à témoigner.

Je suis très fière de ce projet de loi. J'ai hâte d'entendre les délibérations du comité et les témoins qui y comparaîtront.

Je sais que les 157 groupes entendus qui s'opposent au projet de loi ont chacun leurs raisons de le faire. Certains en appuient une partie à laquelle s'oppose le prochain intervenant. Il incombe au gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent et de faire la part des choses, après avoir entendu les opinions d'un grand éventail de Canadiens.

Les crédits

M. Baker: Madame la Présidente, la ministre a dit tout à l'heure par inadvertance, je crois, que la période d'admissibilité pour les trois nouvelles régions de Terre-Neuve restera exactement la même. Elle a dit aussi que les bénéficiaires de ces régions pourront encore toucher des prestations pendant cinquante semaines.

La ministre citait sans doute les statistiques concernant une autre province que Terre-Neuve. Si elle consulte ses notes sur les trois nouvelles régions de Terre-Neuve, elle verra que la norme d'admissibilité variera considérablement entre le Grand St-John's et le reste de la province.

Mme McDougall: Madame la Présidente, si j'ai induit le député en erreur, je m'en excuse. Il va me falloir vérifier les bleus. Je crois avoir parlé de la durée maximale des prestations prévue par le projet de loi C-21 —c'est du moins ce que je citais —qui continue d'être très favorable aux Terre-Neuviens.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je tiens à appuyer très fermement aujourd'hui la motion proposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce avec l'appui du député de Kingston et les Îles. Je prie le gouvernement et, en particulier, la ministre, de ne pas éprouver indûment les régions de notre pays qui affichent un taux de chômage élevé.

Nous savons tous que, si le projet de loi C-21, soit le projet de loi sur l'assurance-chômage, ne reçoit pas la sanction royale d'ici au 6 janvier, les normes uniformes d'admissibilité entreront alors en vigueur dans tout le pays. Cela va éprouver grandement certaines régions. Je songe notamment à certains coins de la région de l'Atlantique et, en particulier, du Cap-Breton, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick. En effet, bien des coins de la région de l'Atlantique, déjà très éprouvés par le gouvernement actuel, vont voir leur situation se détériorer encore de façon indescriptible.

Il y a deux points à considérer ici. Il y a d'abord la démarche parlementaire usuelle de l'autre endroit. Le deuxième point à considérer est le traitemnt équitable des travailleurs canadiens pendant que le Parlement poursuit le cours normal de ses travaux.

Les habitants de ma circonscription d'Halifax ne souffriront guère à court terme si le projet de loi C-21 est retardé sans que soit présenté l'habituel projet de loi sur la norme variable d'admissibilité. En fait, ils s'en trouveraient mieux à court terme que si le projet de loi C-21 était adopté.

Actuellement, la norme d'admissibilité pour Halifax est de 13 semaines. Si la norme nationale est adoptée sans la norme variable d'admissibilité, alors cette norme sera de 14 semaines. Aux termes du projet de loi C-21, dans la ville d'Halifax, elle sera de 19 semaines.

La ministre a déclaré que ce projet de loi était équitable et qu'il était accepté comme compromis par la grande majorité des Canadiens. Je ne suis pas de cet avis. Ma grande question est la suivante: pourquoi cette hâte scandaleuse? En effet, ce projet de loi s'est caractérisé depuis le début, depuis sa présentation, par une précipitation indue. Si le gouvernement est si pressé d'adopter ce projet de loi, alors le Canadien moyen va penser qu'il renferme quelque aspect répréhensible, et il aurait raison.

On a imposé la clôture à ce projet de loi, pour limiter le débat, comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a déjà fait remarquer. On a limité le nombre des groupes qui ont pu comparaître devant le comité parlementaire lorsque celui-ci a traversé le pays. En fait, dans le débat qui a été autorisé —et c'est à dessein que j'emploie délibérément le terme «autorisé» —à la Chambre des communes, nous n'étions pas au courant des modifications apportées à la configuration des régions ni de celles qui, à nouveau, frapperaient plus durement les habitants des régions les plus défavorisées du Canada.

Depuis 1977, les gouvernements libéraux et conservateurs ont adopté, tous les ans en décembre, un projet de loi à court terme visant à modifier les normes d'admissibilité de l'assurance-chômage. Effectivement, c'est ce qu'a fait le gouvernement l'année dernière, le 29 septembre 1988. Cela a été l'une des choses qui a fait dire aux experts en politique que des élections étaient proches. C'était si important que la date en a été avancée pour que ces normes variables d'admissibilité puissent être adoptées. Est-ce moins important en 1989? Est-ce moins important que les habitants des régions de notre pays frappées par une crise économique aient la possibilité de survivre —et à nouveau j'emploie ce mot à dessein —à l'hiver très dur qui les attend?

• (1240)

Les normes fixées tous les ans en décembre étaient un minimum de 10 semaines et un maximum de 14. Le projet de loi C-21 se trouve présentement à l'autre endroit, après avoir été adopté, quoiqu'à contrecoeur, en troisième lecture à la Chambre des communes. Mais il semble peu probable, si l'examen parlementaire suit son cours normal, que le projet de loi reçoive la sanction royale avant février. Ce n'est pas une tactique dilatoire de la part des sénateurs; c'est la façon habituelle de procéder.

Encore une fois, je demande au gouvernement ce qu'il reproche à l'examen parlementaire habituel. Pourquoi faut-il l'accélérer? Pourquoi tant de précipitation? Où est l'avantage quand des milliers de Canadiens vont souffrir si le gouvernement n'intervient pas comme il le fait normalement? Dieu sait qu'ils souffrent assez quand il agit normalement!

Le gouvernement n'a pas proposé de projet de loi qui contrôlerait les normes d'admissibilité au cas où l'autre endroit ne ratifierait pas le projet de loi C-21 avant que la norme variable d'admissibilité de 1989 n'arrive à expiration.

M. Robichaud: Ils veulent pénaliser les familles.

Mme Clancy: C'est vrai. Mon éminent collègue du Nouveau-Brunswick dit qu'ils veulent pénaliser les familles, et c'est ce qui va se passer.

Les normes d'admissibilité deviendraient celles de 1977, soit une norme fixe de 14 semaines, si le gouvernement n'adopte pas un projet de loi de NVA et si l'adoption du projet de loi C-21 est retardée. Ce retard, cependant, et je le répète, ne fait pas partie d'un plan diabolique. C'est simplement le droit et le devoir —le devoir constitutionnel —des sénateurs dûment nommés à l'autre endroit que d'entendre autant qu'ils le peuvent les opinions des groupements intéressés, surtout lorsque la voix de ceux qui avaient quelque chose à dire a été étouffée par le comité parlementaire qui a voyagé cet été et cet automne à travers le pays.

J'ai eu le plaisir équivoque de siéger à ce comité pendant qu'il était dans ma circonscription de Halifax. Je puis vous dire, madame la Présidente, que j'ai entendu un ministériel siégeant à ce comité dire quelque chose qui m'a consterné. J'ai entendu le président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse dire qu'avec ce projet de loi, les jeunes Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne pourraient plus demeurer dans leurs régions natales. Ils ne pourront rester dans ce pays d'où on les avait déjà chassés et où ils étaient revenus. J'ai entendu un honorable député, et j'emploie ce terme sans trop de rigueur, déclarer: «Eh bien, j'imagine que vous avez le choix entre déménager ou mourir de faim.» Permettez-moi de vous dire, madame la Présidente, qu'un pareil ultimatum indispose les Néo-Écossais, les Canadiens de l'Atlantique et les Canadiens en général.

Le ministre dit que cette motion est regrettable. C'est le projet de loi C-21 qui est regrettable. Il l'est pour les travailleurs du secteur des pêches, pour les saisonniers agricoles, pour les pauvres des villes et certes pour les femmes. De fait, ce projet de loi est un malheur institutionnalisé pour notre pays.

Le ministre dit que nous, au Canada, sommes en train de traverser une période de transition excitante. C'est sûrement un grand réconfort pour les gens de Summerside. On doit certainement se réjouir à Lunenburg et à Lockeport, où les usines de transformation du poisson ferment leurs portes. De fait, cette transition est si excitante que l'on se demande pourquoi les Canadiens de l'Atlantique ne dansent pas dans les rues.

Depuis la présentation de cette regrettable mesure législative, il n'est question que des programmes de formation prévus dans le projet de loi C-21, surtout des programmes à l'intention des femmes. D'ailleurs, la ministre nous en parle constamment. C'est une autre invention qu'on veut faire avaler à la population canadienne.

La semaine dernière, j'ai discuté avec le dirigeant d'une entreprise moyenne de ma circonscription de Halifax. Je lui ai demandé ce qu'il pensait des programmes de formation à l'intention des femmes. Il m'a répondu: «Ce sera merveilleux. Je vais pouvoir montrer à ma réceptionniste comment se servir d'une machine de traitement de textes et enseigner à ma secrétaire la comptabilité.» Je lui ai alors demandé: «N'allez-vous pas recruter à l'extérieur et former de nouveaux travailleurs que vous embaucherez par la suite pour accroître votre personnel?». «Oh, non, m'a-t-il répondu, pas besoin. Je peux offrir de la formation à mon personnel et épargner ainsi beaucoup d'argent.» Il épargnera cet argent aux dépens des contribuables canadiens, sans pour autant contribuer à abaisser le taux de chômage, spécialement chez les femmes. Un beau programme quoi.

Comme nous le savons tous, pour l'avoir déjà entendu, le projet de loi prolongera les périodes d'admissibilité. Il sera alors plus difficile pour les travailleurs de devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Nous savons aussi que le projet de loi raccourcira la période de prestations, ce qui fera perdre des indemnités aux prestataires. La mesure législative prévoit également des pénalités plus sévères pour ceux qui quittent volontairement leur emploi. Naturellement, cette disposition concernant les travailleurs qui quittent volontairement leur emploi intrigue les travailleurs canadiens.

Avant de siéger à la Chambre, j'ai présidé, pendant quatre ans, la Commission d'appel de l'assurance-chômage dans ma circonscription de Halifax. J'ai entendu quelques cas de travailleurs qui ont, de plein gré, quitté leur emploi. Ils l'ont fait pour une multitude de raisons, allant du harcèlement sexuel aux conditions de travail absolument intenables. Oui, bien sûr que la Loi sur l'assurance-chômage a besoin d'être modifiée. Elle a besoin d'une réforme globale. Mais cette réforme devrait favoriser, et non défavoriser, les travailleurs du Canada.

Elle devrait aboutir, non pas à un coup de poing à l'estomac ou à une taloche à la mâchoire, mais à un soutien quelconque et à la reconnaissance de la part du gouvernement que les travailleurs canadiens sont parfois victimes d'arrêts de travail. Il s'agit d'une assurance destinée, non pas à leur créer des difficultés, mais à leur venir en aide.

La disposition du projet de loi concernant la justification est par trop injuste dans le cas du travailleur ou de la travailleuse qui pense avoir eu raison de quitter volontairement son emploi, car elle rendra dorénavant la preuve bien plus difficile à faire.

J'ai dit plus tôt que, si la Chambre refuse la disposition concernant la NVA, si le gouvernement ne présente pas ce projet de loi ainsi qu'il a eu l'habitude de le faire, et si le Parlement n'adopte le projet de loi C-21 qu'une fois que l'autre endroit aura dûment assumé son rôle constitutionnel, ma circonscription d'Halifax n'aura pas trop à souffrir. Mais elle risque à la longue de souffrir cruellement si le projet de loi C-21 prend force de loi.

Halifax souffre de la diversité des revenus. En raison de cette diversité, le taux de chômage ne correspond à peu près pas à la réalité. Être chômeur à Halifax, c'est aussi pénible, et parfois plus que de l'être à l'île du Cap-Breton, vu l'absence de réseaux d'aide et de soutien familial qui vont en quelque sorte de soi à l'île du Cap-Breton et dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Dans une ville comme Halifax, les pauvres et les chômeurs ressentent vivement l'aliénation urbaine sous tous ces aspects.

C'est cette disparité qui fausse les chiffres. Ma circonscription d'Halifax, celle de Dartmouth et le territoire avoisinant le littoral oriental de la Nouvelle-Écosse constituent un milieu où les perspectives d'emploi en dehors de la pêche sont minces. Évidemment, nous savons ce qu'il est advenu des pêches dans les provinces de l'Atlantique. Par conséquent, les chômeurs des localités urbaines de la Nouvelle-Écosse vont connaître cet hiver les affres de la pauvreté. Le gouvernement actuel refuse de leur venir en aide alors que le Parlement du Canada vaque à ses occupations habituelles.

Pourquoi le gouvernement ne prolonge-t-il pas cette année la norme variable d'admissibilité? Cherche-t-il ainsi à mal faire paraître les membres dûment nommés de l'autre endroit? Cherche-t-il à faire croire qu'en bloquant ce projet de loi, ceux-ci cherchent à s'imposer sans se soucier le moins du monde des Canadiens prestataires de l'assurance-chômage? Si c'est là ce qu'il vise, le gouvernement cherche à leurrer les Canadiens, car les

membres de l'autre endroit ne font qu'assumer la tâche pour laquelle ils ont été légitimement nommés.

Cherche-t-il à faire croire qu'en tant que députés de l'opposition, nous cherchons à bloquer temporairement ce projet de loi? En effet, nous cherchons à le bloquer, non seulement temporairement, mais d'une façon permanente. Nous aimerions le jeter à la poubelle. Malheureusement, nous ne sommes pas suffisamment nombreux. Nous ne voulons pas que les membres nommés du Parlement exercent un pouvoir que les Canadiens ne souhaitent pas les voir exercer. Nous tenons par contre à ce qu'ils fassent leur devoir.

Cent quarante-sept groupes s'opposent à ce projet de loi. À supposer que la moitié seulement d'entre eux aient d'excellentes raisons de le faire, le comité de l'autre endroit a indéniablement le devoir de les entendre, surtout que la grande majorité d'entre eux n'ont pas pu faire connaître leurs raisons à la Chambre et à son comité.

• (1250)

Quelle est la solution? Le gouvernement ne devrait pas jouer avec le mécanisme constitutionnel en place. C'est un projet de loi crucial auquel la Chambre haute devrait accorder toute l'attention qu'il mérite.

Entre-temps, il faut absolument que nous protégions les régions durement touchées du Canada ainsi que les gens qui comptent sur l'assurance-chômage. À cette fin, adoptons le projet de loi habituel sur les conditions d'admissibilité variables, projet qui est disponible et au sujet duquel les deux partis d'opposition, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique, ont assuré leur entière collaboration au gouvernement.

Je ne sais pas ce qui motive le gouvernement quand il refuse de profiter de cette occasion pour s'assurer que les Canadiens sont protégés et que les citoyens du Canada atlantique, du nord de l'Ontario, de certaines régions du Québec, du Nord et ainsi de suite ne se demandent pas s'ils vont survivre en janvier et février à la suite des mesures prises par leur gouvernement.

[*Français*]

Madame la Présidente, sans la mise en vigueur de la norme d'admission régionale, nous aurons des tragédies régionales, particulièrement dans la région de l'Atlantique: les pêcheurs, les travailleurs de l'acier, les mineurs, tous les travailleurs et travailleuses d'usines de poissons. L'hiver sera très difficile pour les familles de notre région.

Il faut que le gouvernement du Canada n'empire pas la situation. C'est le temps de démontrer de la compassion et de la compréhension pour des disparités régionales.

[*Traduction*]

Le temps est venu pour le gouvernement de montrer qu'il s'inquiète du sort des Canadiens moins fortunés. Après les mesures budgétaires et d'autres initiatives qu'il a prises au printemps et à l'été, le gouvernement devrait dire: «Nous savons que les gens de la région atlantique, en particulier, font face aux mois d'hiver sans la protection du projet de loi habituel sur les conditions variables d'admissibilité.»

Du fond du coeur, nous implorons le gouvernement: «Pour l'amour du ciel, faites quelque chose pour ceux qui méritent votre protection!»

M. Allmand: Madame la Présidente, je suis certain que la députée qui vient de parler avec tant d'éloquence comprend qu'un bon régime d'assurance-chômage sert les intérêts des travailleurs sans emplois et contribue considérablement à l'économie des localités où habitent les chômeurs.

Lorsqu'une personne sans emploi touche des prestations d'assurance-chômage, elle dépense l'argent en produits alimentaires, en loyer, en carburant pour la voiture, en vêtements pour les enfants, etc. L'argent circule donc dans la société. Durant la grande dépression, avant 1940, quand nous n'avions pas d'assurance-chômage et que les gens n'avaient ni travail ni argent à dépenser, la récession, la dépression ou le ralentissement s'accentuait et prenait de l'ampleur. Les magasins du coin chez qui les gens allaient se ravitailler ont fait faillite et tout l'économie s'est effondrée. Un bon régime d'assurance-chômage empêche les choses d'aller aussi loin. La députée voudra donc reconnaître sans doute que ce régime est important non seulement pour les chômeurs eux-mêmes, mais pour l'ensemble de la société.

L'application du projet de loi C-21 réduira globalement les prestations d'assurance-chômage de 1,5 milliard. Le gouvernement retranche donc 1,5 milliard de dollars aux prestations ordinaires.

Cela signifie que la Nouvelle-Écosse, qui est la province de la députée, perdra 29 millions de dollars qui auraient autrement été versés sous forme de prestations

d'assurance-chômage. Cet argent n'ira pas à la province. Peut-être le gouvernement y dépensera-t-il une partie de cet argent en formation, mais rien ne le garantit.

Nous n'avons pas pu entendre, au comité de la Chambre des communes, des représentants des gouvernements provinciaux. Nous n'avons pas pu entendre les gens qui ont examiné les répercussions sur les provinces d'un point de vue macro-économique.

La députée ne conviendra-t-elle pas qu'il est raisonnable que le Sénat veuille maintenant entendre ces gens, surtout qu'ils disposent actuellement des nouvelles cartes régionales, pour qu'ils puissent informer le Parlement des effets économiques du retrait de ces montants sur des provinces telles que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick? Peut-elle comprendre que ce ne sont pas les libéraux, députés ou sénateurs, qui veulent se faire entendre, mais les gens de ces régions qui souhaitent exprimer leur point de vue sur les arguments économiques avancés?

Mme Clancy: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce pour ses observations. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur son premier point: l'injection de fonds de l'assurance-chômage revêt, à n'en pas douter, une importance capitale pour une province comme la Nouvelle-Écosse, tant dans les régions rurales qu'urbaines, où le travail saisonnier est une réalité dont les habitants de la province doivent s'accommoder.

Pendant les années où j'ai pratiqué le droit, j'ai eu comme clients des gens qui faisaient un peu de pêche, un peu d'abattage de bois et des petits travaux de réparation dans leur voisinage. Tous s'adonnaient à ces diverses activités dans les environs de Halifax comme dans les campagnes. C'est leur mode de vie.

En conséquence, j'estime que les effets du projet de loi C-21 et des modifications qu'il contient sur l'économie des provinces seront considérables. Je vous demande à tous de garder à l'esprit le fait que la Nouvelle-Écosse est une petite province qui fait face à de grandes difficultés occasionnées entre autres par les réductions des prises des pêcheurs, la fermeture d'usines de transformation du poisson, etc. Elle risque maintenant de perdre 29 millions de dollars. Je ne suis pas mathématicienne, mais je suis convaincue que si on devait imposer, par habitant, les mêmes réductions au Québec ou à l'Ontario, on obtiendrait des chiffres énormes. Croyez-moi, pour nous Néo-Écossais, ce chiffre est vraiment énorme. Il est absolument essentiel que les gouvernements provinciaux et territoriaux aient l'occasion de dire publiquement quels seront les effets du projet de loi C-21 sur leur population.

En Nouvelle-Écosse, pensons aux fermetures d'usines de transformation du poisson. Nous avons déjà parlé un peu du recyclage qu'a si succinctement promis la ministre. Ce sera hélas bien inutile pour les habitants de Lockeport et de Louisbourg qui sont en train de perdre leur usine de transformation du poisson, car ils ne trouveront pas d'autres emplois. Pour quels emplois allez-vous les former?

Encore une fois, nous revenons à ces mots horribles que j'ai entendus au comité: «Partez ou crevez de faim». Ce n'est ni correct ni juste. Les Néo-Écossais ou les Canadiens en général ne méritent pas d'entendre pareils propos.

En fait, tous les groupes qui ont un intérêt à défendre, et il y en a beaucoup, ont le droit de faire entendre leurs idées, leurs suggestions et leurs préoccupations au cours d'un débat public le plus large possible. Or, nous ne les avons pas entendus, parce que la Chambre des communes a coupé court à l'étude du projet de loi sur l'assurance-chômage. Le moins que nous puissions faire, c'est de nous assurer que nos citoyens ne souffrent pas pendant que nous permettons à l'autre endroit de faire son travail.

M. Funk: Madame la Présidente, je voudrais remercier la députée de son excellent discours et lui souligner que nous ne pouvons pas tout simplement considérer cela comme une mesure individuelle prise par le gouvernement. Ce dernier a pris plusieurs autres mesures qui ont également des répercussions injustes sur ces localités et qui sont discriminatoires à l'endroit de bon nombre d'entre elles.

Je songe par exemple aux localités du Nord, où le projet de taxe sur les produits et services aura des répercussions injustes, car le coût de nombreux produits y est deux ou trois fois plus élevé qu'ailleurs. À cause de ce projet, elles payeront deux ou trois fois plus cher pour leurs produits.

En outre, il y a une recommandation qui supprime l'avantage fiscal accordé à 2 000 ou 3 000 localités du Nord. Ce sont les mêmes localités qui seront également touchées par ce projet de loi sur l'assurance-chômage. La députée a-t-elle examiné les effets cumulatifs de ces trois mesures réunies?

Mme Clancy: Madame la Présidente, je serai très brève, car je sais que mon temps est limité.

Article 31 du Règlement

Sans vouloir mettre en doute le sérieux de la question du député, parce que je sais que sa question est sérieuse, je peux seulement dire que, lorsqu'on examine la situation des Canadiens de l'Atlantique, comme celle des Canadiens du Nord, et que l'on voit les mesures que le gouvernement se propose de prendre ou qu'il a déjà prises, on se demande si on ne vit pas un cauchemar.

J'ai déjà parlé à la Chambre, à propos d'une autre question, des grands sacrifices que nous impose le budget. Et quels sacrifices! L'application éventuelle de la taxe sur les produits et services dans le Canada atlantique porterait la situation à son comble. Ce pourrait bien être le coup de grâce pour l'économie de cette région. C'est pourquoi 80 p. 100 des Canadiens des provinces atlantiques continuent de s'opposer farouchement à cette taxe —ce à quoi le gouvernement ne devrait pas faire la sourde oreille —et de clamer qu'elle n'aurait même jamais dû être envisagée, compte tenu de toutes les attaques que le gouvernement a lancées contre le Canada atlantique. Comme on le disait dans un film que je regardais il n'y a pas si longtemps: «On est furieux comme c'est pas possible et on ne peut plus en prendre.»

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, au moment où les conditions économiques se détériorent au Cap-Breton, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour affaiblir les piliers économiques qui restent. L'un de ces principaux piliers est VIA Rail.

VIA Rail est d'une importance capitale dans l'économie du Cap-Breton. Le gouvernement a manoeuvré avec le Canadien National pour se débarrasser de VIA. Le CN fait maintenant tout ce qu'il peut pour mettre fin à ses activités dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Les trois quarts des mouvements de conteneurs entre North Sydney et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, se font maintenant entre Halifax et Saint-Jean, Terre-Neuve. Le nombre de remorques ferroutières qui traversaient le golfe est aujourd'hui réduit du tiers. Les expéditions ferroviaires de SYSCO vers le centre du Canada ont diminué.

Le gouvernement, en laissant le CN ralentir et même cesser ses activités, est en réalité complice de la détérioration de la situation économique au Cap-Breton. Il faut absolument protéger VIA Rail. C'est le meilleur moyen d'assurer la survie d'une liaison ferroviaire au Cap-Breton.

C'est plus qu'une affaire de sentiment. C'est une affaire d'économie.

* * *

LE SALVADOR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je félicite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de la réponse rapide et généreuse que le Canada a faite aux personnes en danger au Salvador. Les Canadiens ont beaucoup entendu parler de la guerre civile qui y fait rage. Non seulement le bombardement aérien de quartiers résidentiels pauvres, mais aussi les assassinats de prêtres et de syndicalistes ainsi que les arrestations de membres d'organismes religieux de secours montrent le danger existant pour de nombreux civils non combattants.

Beaucoup de Canadiens, qui pressaient notre gouvernement de faire quelque chose pour protéger les innocents, sont très reconnaissants de cette réponse. Les agents consulaires canadiens sur place, des fonctionnaires courageux et consciencieux, appuyés par les décisions rapides et pleines d'humanité de la ministre et des hauts fonctionnaires, sauvent des vies et soulagent beaucoup de douleur.

Les Canadiens peuvent apporter leur aide en cette situation d'urgence en s'offrant à parrainer des réfugiés. Un groupe de cinq personnes peut en effet demander à parrainer une ou plusieurs personnes durant une année en téléphonant soit au Centre d'immigration du Canada le plus rapproché pour obtenir des détails, soit à l'une des organisations confessionnelles formant des groupes de parrainage.

Non seulement l'action de la ministre est humaine et permet de sauver des vies, mais elle constitue également une contribution en vue de la paix négociée que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souhaitait le mois dernier.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

M. Guy St-Julien (Abitibi): M. Jean-Louis Roy aura comme mission de faire de l'*Agence de coopération culturelle et technique* le pivot de la francophonie. L'élection de M. Roy en fait le second Québécois depuis la création de l'ACCT, créée à la fin des années 1960.

L'élection n'a pas été facile. La candidature du nouveau patron de l'Agence a été pilotée avec assiduité par les ministres M. Lucien Bouchard et M^me^ Monique Landry, et par des ambassadeurs canadiens.

L'Agence se voit confier la responsabilité d'assurer la préparation et le suivi des Sommets de la francophonie.

M. Roy saura mener à bon port l'évolution de l'Agence qui a déjà fait l'objet d'une restructuration et qui doit maintenant recevoir des responsabilités accrues.

Monsieur le Président, c'est une victoire significative pour la diplomatie canadienne, et québécoise. Bravo, Jean-Louis Roy, de Saint-Georges-de-Beauce!

* * *

LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 30 juin 1988, le caucus conservateur de la région de Québec recommandait, conjointement avec son équivalent provincial, au terme des travaux d'un groupe formé à cette fin, la création d'une société de promotion économique du Québec métropolitain.

Opérante depuis le 6 février 1989, j'ai été en mesure de constater dernièrement qu'au cours de ses neuf premiers mois d'existence, la société a réalisé une série de mesures de concertation et s'est affirmée dans son rôle de promotion de la vocation industrielle et technologique de la région de Québec.

La société pilote d'ailleurs actuellement une trentaine de dossiers d'implantation à différents stages de réalisation qui totalisent plus de 150 millions de dollars. Elle a de plus commencé à produire du matériel promotionnel dont le «Répertoire des entreprises manufacturières du Québec métropolitain», outil de référence et de promotion visant à faciliter les échanges entre les intervenants du monde des affaires.

Je suis fier, monsieur le Président, d'appartenir à une collectivité en aussi bonne santé et je souhaite que notre région sache en retirer la maximum!

M. Guy St-Julien (Abitibi): Ainsi que l'Abitibi!

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, M. Paul Stokaluk, qui habite la circonscription de Thunder Bay—Nipigon, s'est rendu à Toronto récemment avec sa femme qui avait besoin d'une opération extrêmement délicate à un oeil. Après l'opération, le médecin de M^me^ Stolatuk lui a conseillé de ne pas rentrer chez elle en avion parce que ce genre de voyage risquerait d'empirer l'état de son oeil déjà sensible. Suivant les conseils du médecin, les Stokaluk sont rentrés à Thunder Bay dans un wagon-lit de VIA Rail. M^me^ Stokaluk a dû faire tout le voyage couchée sur le côté pour protéger son oeil.

Ces électeurs ont téléphoné à mon bureau pour demander ce qu'ils auraient fait si l'opération de M^me^ Stokaluk avait eu lieu après le 15 janvier 1990. C'est à cette date que les trains de voyageurs cesseront de desservir les localités du nord de l'Ontario.

C'est une erreur que de supprimer les trains de voyageurs dans cette région. C'est inacceptable que le gouvernement supprime une ligne qui dessert plus de 300 000 habitants dans ces localités. Comment voyageront les personnes handicapées comme M^me^ Stokaluk? Comment voyageront les habitants du Nord qui n'ont pas les moyens de prendre l'avion ou qui ne veulent pas prendre l'avion? Le gouvernement a tort de priver ces personnes et les 300 000 habitants de Marathon, Terrace Bay, Schrieber, Nipigon, Red Rock, Thunder Bay, Ignace, Dryden et Kenora des services de transport ferroviaire de voyageurs qu'ils avaient depuis plus de 104 ans.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince-George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ce gouvernement applique deux poids deux mesures en adoptant un règlement envi-

Article 31 du Règlement

ronnemental qui néglige de protéger les saumons du fleuve Fraser et qui met en danger la santé des habitants de la région septentrionale de la Colombie-Britannique.

En mai 1989, le gouvernement a lancé un avertissement demandant aux habitants de Prince-George et d'autres localités à proximité de papeteries de réduire la consommation de certaines espèces de poissons en raison de la présence, dans ceux-ci, de dioxines et de furannes. D'autres tests devaient être réalisés cet automne. Toutefois, en raison de l'incompétence du ministère de l'Environnement, les tests ne pourront être effectués qu'au printemps prochain. Environnement Canada applique deux poids deux mesures du fait qu'il continue de faire son travail sur la côte tout en envisageant de confier, aux papeteries mêmes qui sont responsables de la pollution et de l'application inadéquate des lois provinciales, le soin d'effectuer les tests dans la partie septentrionale de la C.-B.

Le gouvernement devrait reconnaître la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne le fleuve Fraser et prendre les mesures nécessaires pour le protéger.

* * *

LES FORÊTS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Le gouvernement fédéral parle beaucoup des ententes forestières qui sont venues à expiration dans six provinces au mois de mars dernier et de son intention de les renouveler. Mais il n'a rien fait, ce qui crée de nombreux problèmes d'un bout à l'autre du pays. Les retards qu'entraînent les tergiversations gouvernementales à renouveler ces ententes ont fait perdre leur emploi à 43 travailleurs de la sylviculture au Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

À plusieurs reprises par le passé, le ministre d'État (Forêts) nous a promis que de nouvelles ententes sur le développement forestier seraient signées avec les provinces. Au mois d'août dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral se sont entendus pour renégocier ces ententes. Nous arrivons maintenant à la fin de l'année et nous n'avons toujours pas d'entente signée en main.

[*Traduction*]

L'industrie et les gouvernements provinciaux sont disposés à y participer, à preuve les 350 millions de dollars que le gouvernement de Colombie-Britannique a affectés à une nouvelle entente. Il faut maintenant que le ministre fédéral des Forêts et son gouvernement fassent leur part. Qu'ils cessent de traîner les pieds et qu'ils renouvellent les ententes forestières.

* * *

LES PÊCHES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la grève des membres d'équipage a gravement affaibli la capacité du gouvernement de patrouiller efficacement nos eaux contre la pêche illégale. Depuis le début de cette grève, les pêcheurs de ma circonscription ont aperçu de nombreux bateaux américains qui profitent de la situation pour pêcher en eaux canadiennes. Outre qu'ils volent des stocks de poissons canadiens, les dragues de pêche qu'ils traînent labourent littéralement les cages à homards tendues par nos pêcheurs, ce qui entraîne, pour ces derniers, d'importantes pertes financières aussi bien en manque à gagner qu'en engins.

On ne peut pas laisser durer cette situation. Il faut défendre efficacement les intérêts canadiens dans les eaux du Canada atlantique. Il ne faut pas sacrifier les pêcheurs du Canada atlantique à l'inflexibilité de quelques chefs syndicaux. J'invite le gouvernement à intervenir le plus rapidement possible pour résoudre cette situation.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, en fin de semaine, le NPD a démoli l'Accord du lac Meech. Les candidats à la direction, tous députés, sont revenus sur leur parole donnée en cette Chambre et ont retiré honteusement leur appui au lac Meech. Même l'ancien chef a flanché.

J'aurais cru que la nouvelle leader du NPD se tienne debout, mais non, elle aussi, pour courtiser des partisans, a retiré son appui à l'Accord du lac Meech.

Alors que le mur de Berlin tombe, alors que s'ouvrent sur le monde des pays refermés sur eux-mêmes, alors que partout dans le monde on s'efforce de comprendre ou de dialoguer, le NPD est l'architecte d'un mur de la honte dans notre merveilleux pays.

Les agissements du NPD en fin de semaine, contre le Québec: quel avilissement! C'est de la haute dégradation!

[*Traduction*]

LE TOURISME

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, des chiffres récents, publiés par Douanes et Accise Canada, révèlent que les Canadiens ainsi que les visiteurs choisissent de plus en plus souvent le pont Blue Water, dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, comme point d'entrée ou de sortie. Pendant le printemps et l'été de 1989, le nombre des voyageurs a atteint 2,7 millions, soit 4,4 p. 100 de plus que l'année précédente. À la fin d'octobre, les chiffres montraient que la circulation sur le pont Blue Water avait augmenté de plus de 250 000 véhicules pendant les 10 premiers mois de 1989. En tout, presque 3,9 millions de voitures et de camions ont franchi le pont, sort une augmentation de plus de 260 000 par rapport à 1988.

• (1410)

Dans une ville frontière comme la nôtre, ces chiffres sont particulièrement heureux du point de vue touristique. Le tourisme est un élément important pour l'économie locale et la communauté, dont les gens qui s'occupent directement du tourisme, et l'on cherche toujours à avoir plus de voyageurs qui s'arrêtent et apprécient les nombreux points d'intérêt de Sarnia—Lambton.

J'invite tous les députés, tous les visiteurs et tous les Canadiens à utiliser le pont Blue Water lorsqu'ils se rendent aux États-Unis ou en reviennent. Je vous invite tous à venir voir et apprécier la magnifique communauté de Sarnia—Lambton et ce qu'elle a à offrir.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, l'un des comités permanent de la Chambre, le Comité de l'administration gouvernementale, de la consommation et des corporations, il a eu le plaisir d'écouter une représentante de Dignité rurale du Canada, M^me^ Cynthia Paterson, qui lui a fait une description poignante et éloquente de la situation qui règne dans des centaines de petites villes et de villages de ce grand pays ébranlés par la politique de la Société canadienne des postes.

La direction monolithique de cette société et le gouvernement actuel procèdent systématiquement à la fermeture de bureaux de poste ruraux à n'importe quel prix dans le seul espoir d'économiser quelques dollars, espoir qui ne s'est pas concrétisé au bout du compte.

Le 16 novembre 1989, le Comité de réexamen du service postal, comité institué par le gouvernement lui-même, a rapporté que la Société canadienne des postes avait reconnu que les économies découlant des fermetures des bureaux de poste locaux n'étaient pas importantes.

Au nom de Dignité rurale du Canada et des millions de Canadiens vivant dans les régions rurales, je demande au gouvernement et à la Société canadienne des postes de mettre fin au démantèlement unilatéral de l'une des institutions rurales les plus précieuses qui soit: le bureau de poste.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, quel beau spectacle que celui offert par le NPD lors de sa Convention nationale tenue à Winnipeg la fin de semaine dernière! Comme c'était édifiant de voir l'ex-leader du NPD crouler sous la presssion des délégués et retirer son appui à l'Entente du lac Meech! Quelle triste sortie, quelle triste fin de carrière politique, quel comportement indigne pour cet homme qui nous avait habitués à se tenir debout pour défendre ses principes!

Et pour la nouvelle leader élue, quels débuts lamentables pour elle qui, durant toute sa campagne, disait aux Québécois qu'elle était d'accord sur l'Entente du lac Meech, qu'elle respectait le concept de la société distincte et les cinq revendications du Québec et qui, par opportunisme et sous la pression de ses partisans, renie son engagement. . .

Une voix: Honteux!

M. Desjardins: . . .vis-à-vis du Québec pour également réclamer une réouverture de cette entente!

Monsieur le Président, il est évident qu'avec des volte-face aussi spectaculaires, le NPD vient de couper les ponts avec le Québec. Le parti socialiste va se rendre compte que les Québécois et les Québécoises ont la mémoire longue. Dorénavant, ils savent sur qui ils peuvent compter et qui sont leurs véritables alliés pour bien les défendre, pour bien les représenter ici, à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DES ARBRES DE NOËL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, nous sommes en décembre et la période des

Article 31 du Règlement

fêtes est arrivée. Hier soir, le ministre des Travaux publics, avec son efficacité habituelle, a allumé les lumières de l'arbre de Noël de la colline du Parlement, en face de l'édifice du Centre.

À l'intérieur du Parlement cependant, les augustes couloirs à l'extérieur de cette enceinte n'ont pas mauvaise apparence, mais ils ne sentent pas très bon. En fait, il ne s'en dégage aucune odeur.

Pourquoi ne puis-je sentir le parfum d'une épinette ou d'un sapin blanc du comté de Lunenburg, voire, Dieu nous en garde, d'un pin de l'Ontario? Dois-je comprendre que le Parlement lui-même donne un exemple déplorable en utilisant des arbres de Noël artificiels? Est-il possible que ces arbres ne soient même pas canadiens?

L'industrie des arbres de Noël a un chiffre d'affaires de 70 millions de dollars au Canada et apporte quelque 30 millions de dollars aux habitants de la circonscription de South Shore. Est-il possible que les producteurs canadiens puissent exporter plus de 3 millions d'arbres aux États-Unis, mais soient incapables de persuader le Parlement du Canada d'en acheter?

Les arbres de Noël naturels sont biodégradables, écologiques et agréables à regarder et ils dégagent une merveilleuse odeur. Faisons en sorte qu'il s'agisse de la dernière année où le Parlement se passe de la joie qu'apportent les arbres de Noël naturels. Soutenons notre industrie des arbres de Noël et servons-nous des édifices du Parlement pour exposer cette ressource canadienne renouvelable, de valeur et agréable à regarder.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, nous voulons informer tous les Canadiens que le gouvernement se prépare à célébrer la Noël. Son cadeau, c'est le projet de loi C-28 qui mettra fin à l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales.

Nous voulons informer 128 000 personnes âgées et 14 p. 100 des familles canadiennes qu'une fois que le gouvernement aura fait examiner le projet de loi en catastrophe par le comité et l'aura adopté en troisième lecture, elles continueront à recevoir leurs chèques comme d'habitude, mais qu'elles devront remettre l'argent reçu quelques mois plus tard.

Beaucoup de Canadiens estiment que cela ne les regarde pas. Ce n'est pas vrai. D'ici l'an 2000, près d'un million de personnes âgées et 30 p. 100 de toutes les familles canadiennes seront touchées par la récupération des prestations.

Aucun Canadien ne veut recevoir un tel cadeau de Noël. Je demande donc au gouvernement de remballer son projet de loi C-28 et de présenter autre chose que les Canadiens pourront accepter comme un véritable cadeau.

Qu'est-ce que le gouvernement prévoit offrir à Noël l'année prochaine? Une attaque contre l'assurance-maladie?

* * *

L'ALPHABÉTISATION

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, près de cinq millions de Canadiens ont du mal à lire un panneau indicateur ou un manuel d'instructions. Le Conference Board du Canada révélait récemment qu'un tiers des entreprises canadiennes ont du mal à adopter de nouvelles techniques parce que certains de leurs employés sont fonctionnellement analphabètes.

L'an dernier, notre gouvernement a présenté la Stratégie nationale d'alphabétisation dans un effort en vue de résoudre ce problème. La stratégie vise surtout à prendre des mesures de prévention et de correction pour venir en aide aux analphabètes et surtout pour promouvoir l'alphabétisation des enfants.

Les Nations Unies ont décrété que 1990 sera l'Année internationale de l'alphabétisation. Notre gouvernement fait déjà sa part pour relever le défi de l'alphabétisation, car le coût de l'analphabétisme est énorme pour l'avenir économique de notre pays, mais franchement tragique pour les analphabètes eux-mêmes.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DU LAC MEECH

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme défenseur de l'Accord du lac Meech, que je considère un renforcement du Canada, j'ai été déçu par le discours du ministre de l'Environnement (M. Bouchard) prononcé à Toronto devant une grande et heureuse foule de francophones canadiens d'à travers la nation, qui fêtait la Loi 8 de l'Ontario, une grande réalisation pour le gouvernement Peterson pour les droits de la langue officielle minoritaire de cette province.

J'ai assisté à l'audience et j'ai vu comment choqués et insultés on était par l'attaque du ministre contre Pierre Elliot Trudeau et de la fausse représentation de sa vision du Canada qui leur a donné en effet tellement d'appui.

C'est une caractéristique fondamentale du Canada d'avoir des groupes de langues officielles minoritaires, autant au Québec qu'en dehors du Québec. Trudeau le savait et les appuyait. On ne bat pas le Canada, monsieur le Président, en réécrivant son histoire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une question au président du Conseil du Trésor sur les maladresses du gouvernement dans les grèves des 2 200 membres d'équipage des navires fédéraux et des quelque 1 400 travailleurs des hôpitaux fédéraux.

Depuis deux ans, le gouvernement s'efforce de trouver toutes les échappatoires juridiques possibles pour éviter de négocier de bonne foi. Tout d'abord, il a tout gâché en déclarant ces travailleurs essentiels à la sécurité des Canadiens, puis il a passé des mois à essayer de convaincre les tribunaux de retirer à ces travailleurs leur droit légal de grève. Pendant tout le processus de conciliation, il n'a jamais présenté une offre sérieuse. Maintenant, il se sent tellement menacé par ces gens qui exercent leur droit de grève qu'il s'est adressé aux tribunaux pour faire interdire les piquets de grève et qu'il veut les contraindre à rentrer au travail.

Comment le ministre peut–il justifier les risques qu'il fait courir aux Canadiens en ayant recours à ces tactiques maladroites d'intimidation? Le ministre nous dira–t–il maintenant que le gouvernement retournera à la table des négociations avec une offre sérieuse pour trouver un règlement honorable à ces conflits?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pendant tout ce triste conflit, le gouvernement a négocié de bonne foi. Nous avons négocié tout l'été et jusqu'au mois de décembre. Nous sommes retournés à la table des négociations rencontrer les syndicats ces dernières semaines, dans un effort de médiation. Nous avons présenté une offre très sérieuse.

Je peux vous garantir, monsieur le Président, que nous avons négocié jusqu'à la dernière minute. Je suis prêt à négocier à nouveau s'il est possible d'arriver à un règlement raisonnable. Nous avons discuté de ce dossier jusqu'à près de minuit hier soir.

Il est toujours temps de présenter une offre raisonnable. Je peux assurer au député que le gouvernement est très conscient de ses responsabilités d'employeur. Nous avons présenté des offres très substantielles et nous aimerions que le syndicat fasse une contre–offre raisonnable pour que nous puissions parvenir à un règlement négocié.

• (1420)

Mme Catterall: De toute évidence, monsieur le Président, le ministre s'imagine que c'est au syndicat qu'il incombe de se substituer au gouvernement et de régler cette grève avec sérieux.

Je tiens à rappeler aux députés qu'il y a quelques semaines à peine, nous avons rendu hommage à la Chambre à trois agents de sauvetage de notre garde côtière qui avaient perdu la vie au large de Terre–Neuve. À cette occasion, le ministre des Transports a déclaré que le courage dont ces agents font preuve chaque jour témoigne des aspects les plus nobles de l'être humain. En effet, ils n'hésitent à braver des vents d'une vélocité de 100 milles à l'heure et des vagues de 40 pieds de haut pour protéger la vie des Canadiens.

Quant à nos travailleurs hospitaliers, ils se dévouent sans compter chaque jour pour adoucir les derniers moments de nos anciens combattants invalides et malades. Or, ils ne touchent que de 16 000 $ à 18 000 $ par année.

Cette grève coûte un million de dollars par jour de tonnage bloqué sur le Saint–Laurent et les Grands Lacs. Les anciens combattants et les malades sont privés de nourriture. . .

M. le Président: Je prie la députée de bien vouloir poser sa question.

Mme Catterall: Le ministre pense–t–il que des salaires de seulement 16 000 $ à 18 000 $ sont suffisants, compte tenu des risques que ces travailleurs affrontent et des responsabilités qu'ils assument? Autrement, pourrait–il s'engager sur–le–champ à offrir à ces travailleurs des conditions salariales acceptables?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, j'aimerais répondre à la première partie de cette question. J'espère que la députée comprend que la catastrophe survenue à Terre–Neuve il y a quelques semaines n'a rien à voir avec l'entente que nous avons conclue avec le syndicat au sujet de toute la question des mesures de sécurité et de sauvetage sur le Saint–Laurent ou en haute mer. J'espère que la députée ne cherche pas ainsi à effrayer les gens. Il n'y a

rien de vrai dans les allégations selon lesquelles la sécurité sur le Saint-Laurent serait compromise.

Par ailleurs, au sujet de la fermeture de la navigation sur le Saint-Laurent vendredi dernier, j'ai pris cette décision, car j'ai estimé, à ce moment-là, ne pas pouvoir y assurer la sécurité de la navigation. Ce matin, de concert notamment avec des pilotes et des représentants de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, nous avons jugé que les navires ne couraient aucun risque à naviguer sur le Saint-Laurent.

Quant à moi, je continuerai d'agir ainsi. J'espère que la députée va cesser d'effrayer les gens, car la navigation sur le Saint-Laurent ne présente aucun risque.

Mme Catterall: Monsieur le Président, le ministre a parfaitement raison sur un point: les syndicats se sont montrés exceptionellement responsables en garantissant les mesures sécuritaires essentielles. N'empêche que des pétroliers et des navires chargés de produits chimiques courent des risques en naviguant dans la Voie maritime et sur les Grands Lacs.

Je reviens à la question d'équité salariale. Le gouvernement dit qu'il offre un traitement équitable pour une journée de travail équitable. Pourtant, voici deux exemples concrets qui sont à l'origine de cette grève: les équipages de navires à qui l'on dit que leur vie sur la côte est vaut 2 000 $ de moins que celle de leurs confrères sur la côte ouest, et les travailleurs des hôpitaux qui attendent depuis deux ans que la Commission des droits de la personne se prononce sur ce qui constitue un salaire juste et équitable.

Le 8 novembre, le gouvernement s'est présenté devant la Commission des droits de la personne, affirmant qu'elle n'avait aucune juridiction. . .

M. le Président: Je dois demander à la députée de poser sa question.

Mme Catterall: Le ministre expliquerait-il pourquoi le gouvernement s'oppose à l'équité salariale pour les travailleurs les moins rémunérés de la fonction publique fédérale? Expliquerait-il pourquoi ses propres représentants plaident contre l'équité salariale devant la Commision des droits de la personne?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aimerais donner à ma collègue quelques renseignements sur les négociations. Nous avons dit aux équipages de navires que, s'ils sont disposés à signer d'ici quelques jours, nous sommes prêts à rétablir la parité salariale entre la côte est et la côte ouest dès la signature de la convention.

Quant aux services hospitaliers, nous avons déjà payé 28 millions de dollars, conformément à la décision de la Commission des droits de la personne, et nous paierons bientôt une autre tranche de 10 millions de dollars. Les travailleurs des services hospitaliers demandent une augmentation salariale annelle de 14,3 p. 100 pour chacune des trois années de la convention, de 17,4 p. 100 dans le cas des membres d'équipage. Les 155 000 fonctionnaires ont accepté une augmentation annuelle de 4,1 p. 100. C'est injuste et discriminatoire, et nous ne tolérerons pas une telle situation.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et porte sur le projet du gouvernement qui a l'intention de présenter une mesure législative imposant le retour au travail aux équipages de navire actuellement en grève.

L'attitude du gouvernement fédéral envers ces employés est ou ne peut plus scandaleuse et méprisante. Le gouvernement a résolument refusé de déposer une offre qui éliminerait, dès la première année de la convention, les taux de salaire régionaux qui font que les travailleurs de la côte est gagnent jusqu'à 1 800 dollars de moins que leurs homologues de la côte ouest.

Le ministre ordonnera-t-il à ses négociateurs de reprendre immédiatement les négociations et de déposer une offre qui éliminerait cette forme de discrimination dès la première année du contrat et cessera-t-il d'utiliser le *Feuilleton* de la Chambre comme substitut aux négocations collectives?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me semble que je viens tout juste de répondre à cette question. L'offre a été déposée. J'ai offert au syndicat la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest dès la signature de l'entente. Nous avons déposé cette offre il y a déjà quelques semaines.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le gouvernement parle beaucoup d'équité salariale, ce qui ne l'empêche pas de publier une motion dans le *Feuilleton* pour légaliser la discrimination salariale contre les équipages de navire de la côte est. Il faudrait moins de 2,7 millions de dollars au gouvernement pour éliminer ces pratiques salariales discriminatoires et supprimer le principal obstacle au règlement de la grève.

Pourquoi son gouvernement s'acharne-t-il à maintenir un système de discrimination salariale qui fait que les équipages de ma circonscription de Dartmouth touchent 2 000 dollars de moins que les équipages de la circonscription du ministre des Pêches et des Océans, qui font pourtant exactement le même travail. Comment peut-il justifier cela?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour la troisième fois, je répète à mes honorables collègues que nous avons offert aux syndicats la parité salariale entre les pêcheurs de la côte est. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Immédiatement, dès la première année?

M. de Cotret: Oui, immédiatement. Si la convention était ratifiée dans deux jours, nous entamerions immédiatement les procédures pour garantir la parité entre la côte est et la côte ouest.

Mme Clancy: Immédiatement?

M. de Cotret: C'est ce que je viens de dire. Oui, immédiatement. Dès que l'entente est signée. Nous avons déposé cette offre. Nous offrons immédiatement la parité salariale.

* * *

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les Canadiens sont préoccupés par la politique des deux poids et deux mesures qui fait qu'un certain nombre de sociétés, d'organismes gouvernementaux et de particuliers sont à l'abri des poursuites, alors que des accusations sont portées contre les simples particuliers.

Le document fédéral daté du 15 novembre 1989, que j'ai obtenu du ministère fédéral des Pêches et des Océans, porte de graves accusations, et c'est le ministre qui est responsable en fin de compte. Une des questions soulevées concerne Alcan et la destruction d'une rivière à saumon en Colombie-Britannique.

Comme le ministre le sait, Alcan a non seulement détruit le lit de ce cours d'eau sans approbation, mais elle l'a fait après que le ministère des Pêches et des Océans le lui ait directement et expressément interdit à cause des dangers possibles.

Le ministre ne croit-il pas qu'il faudrait porter des accusations contre une grande société canadienne qui détruit le lit d'un cours d'eau à saumon?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je veux assurer à la Chambre, comme je l'ai fait hier, qu'il n'existe pas de politique des deux poids et deux mesures lorsqu'on applique la Loi sur les pêcheries, ni lorsque j'exerce mes fonctions principales: assurer le maintien et l'amélioration de nos pêcheries. Cela a toujours été et continuera d'être ma politique et celle du ministère.

• (1430)

En ce qui concerne l'affluent de la rivière Kemano, Alcan croyait, il me semble, pouvoir régler un problème causé par une tempête hivernale précoce et a effectué des travaux en dehors du territoire approuvé. Suivant l'approche souvent adoptée par le ministère pour améliorer et restaurer ces ressources, des négociations sont en cours avec Alcan pour que cette société effectue des ouvrages de protection pour reconstituer complètement cette partie du lit du cours d'eau. La solution à ces problèmes n'est pas toujours de jeter les gens en prison.

M. Fulton: Monsieur le Président, il ne semble pas que le ministre va porter des accusations contre Alcan bien que cette société ait entrepris ces travaux après que les fonctionnaires du ministère le lui aient interdit.

Une voix: C'est honteux.

M. Fulton: En ce qui concerne la perte d'habitat du poisson dans l'affaire de la rivière Swift dans le région centrale de la Colombie-Britannique, j'ai appris aujourd'hui du ministère des Pêches que l'avocat du ministère de la Justice avait proposé de porter plainte plus tard, à cause des élections partielles de Cariboo, et qu'on n'avait toujours pas porté plainte. À propos de l'affaire de Mile 44 Nursery, le directeur général des Pêcheries du Pacifique n'a pas accepté de porter plainte contre le ministère de l'Environnemnt de la province de Colombie-Britannique, parce que «politiquement, c'est une affaire explosive».

Le ministre demandera-t-il que la GRC fasse une enquête sur les deux affaires en question, ou a-t-il aussi de bonnes excuses?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député parle de certaines allégations très graves qui figurent dans un document préparé par un agent régional du ministère. Ce document fait l'objet, à ma demande, d'une étude très approfondie menée par le sous-ministre et les cadres supérieurs du ministère.

Je peux assurer au député qu'aucun fonctionnaire de mon ministère n'aurait demandé qu'on retarde des poursuites judiciaires qui nous auraient été recommandées, et ne l'aurait certes pas fait pour des raisons politiques. À mon avis, il est très répréhensible que le député laisse entendre le contraire.

M. Fulton: Le fait est que M. Langer est chef de la section de la gestion de l'habitat pour le Fraser, division du nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. Si quelqu'un devrait s'y connaître en matière d'habitat dans l'Ouest, c'est bien le chef de l'habitat. C'est lui qui a écrit la note de service.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Nous savons que les effluents toxiques déversés par les usines de pâtes rendent dangereuse la consommation du poisson, du crabe, des crevettes, des crustacés et des coquillages. Nous savons aussi que 40 p. 100 de la pollution des eaux au Canada provient des usines de pâtes et qu'elle est nuisible à la santé.

Comme le ministre sait fort bien que la plupart des usines de pâtes contreviennent aux lois et aux règlements fédéraux, fera-t-il preuve de courage et déclarera-t-il aujourd'hui à la Chambre que toutes les sociétés polluenses qui violent des lois ou des règlements fédéraux feront l'objet de poursuites judiciaires et que l'on portera des accusations contre elles aujourd'hui même et qu'il donnera à ses fonctionnaires des instructions en conséquence?

M. Siddon: Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention des députés sur le fait que le fonctionnaire qui a rédigé ce document est un agent régional chargé d'un seul district de la Colombie-Britannique, non le chef de l'habitat pour la Colombie-Britannique. Ses opinions ne représentent sûrement pas la politique officielle du ministère. Nous voulons prendre des mesures correctives, nous cherchons à conclure des accords concertés avec les industries et, lorsque notre avocat du ministère de la Justice nous le conseille, nous intentons les poursuites judiciaires appropriées.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La grève des garde-côtes a mis en danger la navigation dans le Saint-Laurent. Hier, un navire a frôlé la collision près du pont Pierre Laporte, à Québec. Est-ce que le ministre va négocier de bonne foi ou attendra-t-il qu'il arrive une catastrophe écologique avant d'agir? Est-ce qu'il va agir immédiatement et régler ce conflit?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, encore une fois, chaque fois qu'un député de cette Chambre de ce côté va affirmer une chose qui est fausse, je vais tenter de le corriger. Le navire qui hier quittant Québec pour Montréal n'avait rien en fait, monsieur le Président, c'était une question de manoeuvre du navire et il était escorté comme il doit l'être. La réglementation était très claire. Encore une fois, cela n'a rien à voir en soi avec l'interdiction qui a été donnée entre Québec et Les Escoumins. L'autorisation était donnée hier. Il y avait un pilote sur le navire. Encore une fois, c'est une question de manoeuvre et cela n'a rien à voir avec la grève des employés, les équipages des brise-glace.

M. Gagliano: Mais il y a des rapports qui disent, et qui sont dans tous les journaux de ce matin, monsieur le Président, savoir que, hier, un incident écologique aurait pu se produire. Si un tel accident s'était produit, cela aurait pu être grave, à cause de la situation qui prévaut actuellement. Le ministre dit «si». Pourquoi alors ne pas régler ce conflit? Ainsi, les citoyens n'auront pas à craindre une catastrophe écologique.

On sait qu'actuellement au Québec, à cause de cette grève, on perd un million de dollars par jour, au Québec seulement! Est-ce que le ministre va attendre que le Port de Montréal perde sa situation concurrentielle avant d'intervenir, ou est-ce qu'on va donner des instructions à la table de négociations pour régler ce conflit rapidement afin que l'économie du Québec puisse continuer à progresser?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je le mentionnais tantôt, les négociations, de façon informelle, ont continué une bonne partie de la veillée hier. Et puis, il y a quand même un écart très important vis-à-vis de ce qu'on a pu régler avec nos autres employés de l'État. Dans l'ensemble, les employés de l'État ont réglé pour un taux d'augmentation annuelle de 4,1 p. 100 de leur salaire, tandis que ce groupe-ci en particulier demande une augmentation annuelle de 17,4 p. 100. Alors, vous allez convenir que c'est un écart qui est fort difficile à combler. On tente de négocier. Nous, nous négocions de bonne foi, et nous aimerions que le syndicat aussi arrive à la table de négociations avec une offre qui soit raisonnable vis-à-vis de leurs autres confrères dans la Fonction publique, et raisonnable devant l'ensemble du peuple canadien.

Il me semble, monsieur le Président, qu'une demande d'augmentation de 17,4 p. 100 par année pour trois ans est une augmentation fort appréciable et très difficile

pour le gouvernement d'accepter. Mais on est toujours prêt à discuter. On est soucieux de la sécurité des Canadiens, et on va agir, on va prendre les moyens qui sont nécessaires pour assurer la sécurité sur le fleuve Saint-Laurent.

* * *

LA TAXATION

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, et elle concerne la taxe de récupération des pensions qui s'applique aux personnes âgées. Le gouvernement déclare que cette taxe ne s'applique qu'aux personnes âgées dont le revenu annuel est de 50 000 $. Mais cette taxe s'appliquera aussi aux personnes âgées qui reçoivent seulement 40 000 $ en dividendes de sociétés canadiennes. De plus, le minimum n'est pas indexé au taux d'inflation. Est-ce que le ministre peut expliquer ces injustices?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'il existe aussi un crédit d'impôt pour dividendes à inscrire sur la déclaration. Lorsque le montant de pension à recouvrer est calculé sur le revenu avant le crédit d'impôt, ce crédit compense les effets de la majoration des dividendes.

M. Manley: Monsieur le Président, je crains que le ministre et son ministère ne comprennent rien au principe de la majoration des dividendes. Il est certain que le crédit d'impôt pour dividendes n'a rien à voir avec le remboursement du montant de pension récupéré; ce crédit sert à rembourser l'impôt déjà versé sur les dividendes.

Quoi qu'il en soit, le ministre d'État aux Finances a déclaré la semaine dernière que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de mettre un terme à l'universalité. Si c'est le cas, comment le gouvernement peut-il expliquer cet impôt discriminatoire, qui est fondé non sur la capacité de payer, mais sur l'âge et sur la taille de la famille? Soumettre un programme à un recouvrement fiscal de 100 p. 100 tout en affirmant qu'il demeure universel est plutôt contradictoire.

Je voudrais demander au ministre des Finances d'avouer maintenant à la mère du premier ministre et à toutes les personnes âgées du Canada que le projet de loi C-28 sonne le glas de l'universalité. Pourquoi le ministre ne vient-il pas rendre compte de cette politique devant le comité législatif chargé du projet de loi?

• (1440)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer l'attention du député sur un mémoire que j'ai reçu en février 1989 de La Voix, le réseau des aînés du Canada. À la page 6 du document, cet organisme dit que les avantages sociaux sont donnés à tous les citoyens canadiens comme un droit, et ajoute: «Ils peuvent être repris aux riches par voie fiscale parce que les riches devraient payer plus d'impôts que les pauvres».

C'est ce principe que nous avons établi dans le budget de 1989. Nous y disons que, compte tenu des conditions budgétaires que nous avons actuellement, nous verserons des pensions de sécurité de la vieillesse à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans. Cependant, nous ne pouvons plus nous permettre de continuer à subventionner ceux dont le revenu s'inscrit dans les tranches supérieures. Au total, 4,3 p. 100 des personnes âgées seront touchées et seulement 1,8 p. 100 devront rembourser le plein montant de la pension. Il y a de très bonnes raisons d'agir ainsi. Si le député veut bien y réfléchir, il conviendra que nous avons eu raison de le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque parmi les ministres pourra justifier la compression des programmes agricoles. Étant donné que les gouvernements américain et européens ne prennent aucune mesure semblable avant qu'il y ait une entente internationale sur la suppression graduelle des subventions à l'agriculture, pourquoi le Canada a-t-il décidé de réduire ses programmes de soutien, comme le programme du double prix du blé et le programme de paiements anticipés sans intérêt, au lieu de s'en servir comme atouts au moment des négociations?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue. S'il y a un gouvernement qui a pris la défense des agriculteurs canadiens et qui a multiplié par deux et par trois les interventions pour défendre les producteurs agricoles, notamment les producteurs de céréales de l'Ouest, c'est bien notre gouvernement. Mais nous avons compris qu'il fallait également défendre les producteurs agricoles, notamment les producteurs de céréales, sur le plan international. C'est justement de cette façon-là que notre ministre responsable du Commerce international fait tous les efforts nécessaires pour que la guerre entreprise entre les Américains, d'une part, et la Communauté économique, d'autre part, puisse cesser, de façon que nos producteurs agricoles canadiens, qui se sont toujours très bien comportés sur la plan international, puissent retirer la juste part du marché international qui revient au Canada. Et c'est justement cette position que nous avons défendue et que nous allons continuer à défendre sur le plan international comme sur le plan national.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur le Président, je ne vois pas très bien comment on peut aider les agriculteurs en réduisant les programmes agricoles. Le ministre pourrait peut-être nous expliquer la logique des compressions du programme de recherche agricole, au Centre de recherches zootechniques ici à Ottawa, où le financement a d'abord été réduit, puis bloqué au point où les fonds sont à peine suffisants pour nourrir les animaux utilisés dans les travaux de recherche, sans même parler de la recherche. Le gouvernement peut-il nous expliquer ce qu'il est advenu de son supposé engagement à soutenir la recherche agricole?

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, je suis un petit peu surpris de voir un représentant du Nouveau Parti démocratique venir nous parler de logique, après la façon dont ils ont traité l'Accord du lac Meech au cours de la dernière fin de semaine. On n'a pas de leçon à recevoir sur la façon dont vous vous comportez avec les Canadiens.

Concernant l'agriculture, monsieur le Président, il me fait plaisir d'inviter mon collègue à venir participer avec plus de 1 400 représentants du secteur agricole canadien, qui seront présents ici à Ottawa, pour discuter de toutes les questions agricoles, de la révision de nos politiques agricoles qui n'a jamais été faite au cours des 20 dernières années.

M. Boudria: Dites la vérité!

M. Blais: Nous comptons faire ce qu'aucun gouvernement n'a fait avant nous: consulter les Canadiens sur ce que doit être l'agriculture de demain. Et nous invitons tous les Canadiens à venir avec nous. La recherche tout comme l'environnement, tous les secteurs agricoles seront considérés. J'espère que mon collègue pourra assister à cette conférence pour faciliter l'entrée de l'agriculture dans le XXI^{e} siècle.

* * *

LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le jeudi 7 décembre prochain, le ministre tiendra une rencontre avec ses homologues provinciaux, à Ottawa, et il semblerait que l'un des sujets à l'agenda soit l'imposition obligatoire des coussins gonflables sur les véhicules automobiles. Considérant qu'aux États-Unis, monsieur le Président, il existe une loi depuis le 1er septembre 1989, qui oblige les manufacturiers à doter les véhicules automobiles de ces coussins, et compte tenu que la technologie a évolué passablement depuis ces derniers temps, réduisant ainsi le coût de façon appréciable, est-ce que le ministre pourrait nous dire sa position et, éventuellement, s'il serait prêt à inciter son collègue le ministre des Transports à adopter une telle loi?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il existe une inquiétude plus marquée en ce qui concerne l'utilisation et l'efficacité des restrictions imposées aux occupants de véhicules motorisés. Bien que les ceintures de sécurité soient efficaces pour prévenir les mortalités, les blessures non mortelles causées par les accidents des véhicules motorisés commencent à être à la hausse. Nous devons examiner les avantages et désavantages des coussins gonflables et ce point sera l'objet de discussions cette semaine, lors de la Conférence des ministres de la Santé.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Le 2 novembre, Postes Canada a publié un communiqué pour annoncer qu'elle reportait au 31 janvier 1990 les augmentations proposées des tarifs commerciaux des colis du service omnibus aérien dans le Nord.

Le lendemain, à la Chambre, des ministres nous ont dit qu'un groupe de travail serait mis sur pied pour tenir des consultations avec les gens du Nord avant la fin de janvier. Ce groupe de travail n'a encore rien fait parce que les ministères en cause n'arrivent pas à s'entendre sur celui qui doit jouer le rôle principal ou qui doit présider ce groupe.

Le ministre donnera-t-il à la Chambre et surtout aux habitants du Nord l'assurance qu'il formera ce comité immédiatement pour permettre à ces Canadiens de formuler des propositions constructives?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai appris que le comité avait tenu une réunion vendredi dernier, soit le 1er décembre, et qu'il avait été décidé que deux représentants de Postes Canada et des Affaires indiennes et du Nord canadien devaient se rendre dans le Nord pour discuter avec les gens du problème des tarifs des colis du service omnibus aérien dans cette région. Ils s'occuperont de voir s'il n'y a pas effectivement moyen de conclure un arrangement pour subventionner plus efficacement et équitablement le transport des denrées alimentaires dans le Nord.

M. Anawak: Monsieur le Président, le gouvernement récidive. Il va résoudre le problème avant de demander aux gens du Nord comment ils voudraient qu'on réponde à leurs besoins.

Je pose ma question supplémentaire au même ministre. À cause de la confusion et des conflits entre les ministères que nous avons vu se produire le mois dernier, et parce que l'étude devait commencer il y a un mois, nous avons perdu un mois entier sur les trois. Je répète que dans le temps de Noël, qui tombe dans l'un de ces trois mois, il ne se fait pas grand-chose nulle part, encore moins dans la bureaucratie. Le ministre prendra-t-il l'initiative juste et équitable de prolonger la période de consultation après le 31 janvier 1990, pour que les gens du Nord ne subissent pas les conséquences de la mauvaise administration du gouvernement?

M. Andre: Monsieur le Président, le mieux serait de laisser ce groupe visiter les localités du Nord qui sont touchées. Il le fera avant Noël, qui dure une journée, pas un mois. Il restera d'autres jours dans le mois pour effectuer ce travail. On a jusqu'à la fin de janvier.

S'il est impossible de s'entendre d'ici ce temps-là, on pourra peut-être alors tenir compte de la requête du député, mais je crois qu'il faut laisser le comité faire son travail.

* * *

• (1450)

L'ENVIRONNEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son suppléant.

Comme le ministre le sait, Hydro Québec prépare le plus grand projet de dérivation des eaux de l'Amérique du Nord, sur la Grande rivière de la Baleine. Le gouvernement fédéral, qui se vante pourtant de protéger l'environnement, n'a même pas l'intention d'appliquer ses lignes directrices en matière d'environnement à cet énorme projet, ni de respecter l'article 22 de la Convention de la baie James et du Nord québecois.

Le ministre ou son suppléant expliquera-t-il pourquoi il a écrit au ministre de l'Environnement du Québec pour lui proposer de lancer une entreprise conjointe des deux gouvernements et d'exempter le gouvernement fédéral de l'obligation de tenir une enquête indépendante et publique à laquelle pourraient participer toutes les parties, notamment les Cris, qui seraient les plus touchés par ce projet?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral affirme depuis le début qu'il s'interesse à ce projet en raison de ses répercussions sur les mammifères marins, les eaux de la baie d'Hudson et les oiseaux migrateurs.

u Pour cette raison, nous avons déclaré que nos obligations qui découlent du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'appliqueront au projet de la Grande Baleine et nous verrons à ce que notre point de vue soit respecté dans le cadre d'une entreprise conjointe avec le Québec, sinon nous le ferons respecter nous-mêmes.

Nous avons dit aussi au gouvernement du Québec qu'il doit y avoir des audiences publiques et que les Inuit et les Cris doivent y participer. En fait, l'administrateur fédéral a déjà rencontré les Inuit. Nous avons aussi offert aux Cris de les rencontrer et nous espérons qu'ils accepteront très bientôt.

Mme Blondin: Monsieur le Président, la déclaration du secrétaire parlementaire ne concorde pas avec la lettre envoyée au gouvernement du Québec, dans laquelle le gouvernement fédéral suggère de mettre sur pied une entreprise conjointe plutôt que de procéder à une évaluation environnementale fédérale, comme nous voudrions que le ministre le fasse.

Pourquoi le ministre ne promettrait-il pas d'appliquer le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement au projet de la Grande rivière de la Baleine et d'aider toutes les parties, notamment les autochtones de cette région, en leur versant des fonds pour qu'ils puissent y participer pleinement. Ce projet est énorme.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme la députée et tous les députés le savent, il a été clairement établi dans l'arrêt Rafferty-Alameda que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province concernée devront, si possible, effectuer ensemble les évaluations environnementales pour éviter le double emploi.

C'est ce que nous avons proposé à la province de Québec, mais nous l'avons fait de façon à pouvoir exiger l'information dont nous avons besoin et la participation

des Cris et des Inuit. De plus, nous verrons à ce que les fonds nécessaires soient versés aux Inuit et aux Cris.

* * *

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Jeudi dernier, le gouvernement a nommé à la tête du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité M. John Bassett, un homme dont le premier ministre aurait bien dû comprendre que la nomination serait très controversée, comme cela a été le cas.

La nomination a été faite sans l'avis du chef du Nouveau Parti démocratique, comme cela est clairement exigé, en violation directe de la Loi sur le SCRS. Le premier ministre suppléant assurera-t-il à la Chambre qu'on annulera cette nomination et qu'on mettra en oeuvre un processus de consultation convenable de manière à protéger la crédibilité de ce comité très important et très délicat?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que vous êtes encore en train d'examiner cette question qui a été soulevée dans le cadre d'une question de privilège. Par respect pour votre responsabilité, je crois qu'il serait malséant de ma part de parler de cette question devant la Chambre des communes. J'ai besoin de vos conseils à ce sujet. Je crois malséant de ma part de répondre à cette question.

M. le Président: Je donne la parole au député de Victoria pour poser une autre question.

M. Brewin: Monsieur le Président, nous venons d'entendre un ministre qui se cache derrière la GRC et qui tente maintenant de se cacher derrière le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Si le député veut discuter davantage de la question, il pourrait peut-être le faire en invoquant le Règlement après la période des questions. La parole est au député d'Algoma.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il y a deux semaines, nous avons été témoins sur la Colline parlementaire de la plus grande manifestation d'agriculteurs ontariens et québécois, venus protester contre les politiques du gouvernement.

Ces agriculteurs sont venus sur la Colline parce qu'ils craignaient que le gouvernement ne les abandonne pendant les négociations du GATT prévues pour cette semaine à Genève. En fait, le gouvernement les a abandonnés hier quand il s'est incliné devant la décision du groupe d'experts du GATT en ce qui concerne la crème glacée et le yogourt.

Le ministre veut-il reconnaître que ce précédent pourrait s'appliquer à tous les produits laitiers transformés et mettre en péril 60 p. 100 de cette industrie, c'est-à-dire 20 000 agriculteurs du secteur laitier et leur régime de régulation de l'offre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la manifestation dont parle le député réunissait, je le sais, un groupe d'agriculteurs inquiets, mais on ne peut pas dire qu'elle en a réuni un nombre titanesque. En tout cas, nous connaissons bien les inquiétudes des agriculteurs et nous ne les avons pas abandonnés. Nous ne les avons même pas laissés en plan comme le gouvernement précédent l'avait fait.

Pour ce qui concerne le rapport du groupe d'experts du GATT concernant la crème glacée et le yogourt, nous n'avons pas empêché l'adoption de ce rapport par le GATT. Mais nous avons signalé que nous n'aimons pas l'interprétation adoptée par le groupe d'experts du GATT.

M. Wappel: Oh, vous l'avez signalé?

M. Crosbie: Vous, vous ne vous donneriez même pas la peine de le faire. Vous ne seriez pas suffisamment au courant pour savoir dans quel sens signaler.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons également annoncé que nous renouvelons les quotas pour 1990. Les quotas de 1990 s'établissent à 347 et à 332 tonnes métriques respectivement, en légère hausse par rapport à l'an dernier, et ils sont liés à la production de lait industriel. Nous avons informé le GATT que nous examinerions les conditions d'application quand nous connaîtrons les résultats de la ronde uruguayenne de négociations.

Qu'est-ce qui pourrait mieux protéger les agriculteurs canadiens? Cela les protège certainement mieux que les phrases creuses du critique d'en face.

M. Foster: Monsieur le Président, je me rends compte que cette réponse ne dit rien, et qu'elle est vraiment creuse. J'ai fait bien attention de ne pas dire que le ministre était creux.

Je me demande si le génial ministre admettra que ce que le gouvernement a accepté hier, à Genève devant le GATT, c'était le pire des précédents possible au pire moment possible, c'est-à-dire alors que le gouvernement essaie de renégocier l'article 11 du GATT, de façon à redéfinir et protéger notre système d'offices de gestion de l'offre et de commercialisation.

Puisque nous appartenons au Groupe de Cairns et que nous avons signé un accord de libre-échange avec les États-Unis, comment espère-t-il négocier de façon à protéger notre système d'offices de gestion de l'offre et de commercialisation, vu que ces deux groupes auxquels nous appartenons sont opposés à notre position et veulent se débarrasser des offices de commercialisation et de gestion de l'offre et détruire notre industrie laitière.

M. Crosbie: Monsieur le Président, le député vient de se demander comment j'ai pu faire. Je me le demande moi-même. Ce fut une performance fantastique. Nous sommes membres du Groupe de Cairns qui accepte notre position, bien qu'elle ne soit pas parfaitement conforme à celle des autres membres.

Que pourrait-on faire de mieux pour le Canada? Nous restons membre du Groupe de Cairns. Ce groupe compte pour 25 p. 100 de toutes les exportations mondiales de produits agricoles. Il a besoin de nous et nous avons besoin de lui. Nous n'allons pas être d'accord avec les autres membres au sujet des offices de gestion de l'offre et de la nécessité de conserver le sous-alinéa 11(2)*c*)i) et de le renforcer. Le groupe n'est pas d'accord avec nous là-dessus. D'autres pays le sont. Nous verrons ce qui en sortira, mais si ce que nous avons vu jusqu'à maintenant se répète, nous sommes en bonne position.

M. le Président: Le député de Surrey-Nord a la parole pour poser une seule question. Il sera suivi du député de Carleton—Charlotte, qui ne posera qu'une seule question lui aussi.

* * *

• (1500)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de l'Habitation au sujet de Robert Jarvis, président de la SCHL, qui veut se faire passer pour un simple avocat lorsqu'il téléphone au gouvernement de l'Ontario au nom de promoteurs immobiliers qui cherchent à obtenir des fonds de la SCHL.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si M. Jarvis a fait, à lui ou au gouvernement, une déclaration de ses intérêts financiers et si cette déclaration contient une liste des clients pour qui il a cherché à obtenir des fonds de la SCHL?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le sous-registraire général adjoint m'a dit que l'obligation de déclaration prévue par le code régissant les conflits d'intérêts ne s'applique pas à M. Jarvis. Ce dernier est assujetti aux autres dispositions du code, mais il n'est pas obligé de déclarer ses intérêts et ne relève donc pas actuellement du sous-registraire général adjoint à cet égard.

La SCHL a ses propres règles en ce qui concerne la déclaration des intérêts. Les premières règles, établies en 1984, n'obligeaient pas les personnes nommées par le gouverneur en conseil à déclarer leurs intérêts, mais M. Jarvis l'a quand même fait volontairement.

De nouvelles règles ont été établies par la SCHL en juin ou en juillet de cette année. À l'heure actuelle, les membres du conseil d'administration de la SCHL ont fait leur déclaration, mais M. Jarvis n'a pas encore fait la sienne.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Privatisation et aux affaires réglementaires.

Le droit imposé sur le maïs américain à destination de l'est du pays constitue un fardeau pour les éleveurs canadiens. Il nuit carrément à leur compétitivité.

Le ministre peut-il nous garantir que le gouvernement comprend très bien le problème en question? Ce faisant, peut-il nous donner une idée de la façon dont on entend le résoudre?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur de procéder à une enquête sur la situation qui règne et de consulter toutes les parties intéressées. C'est ce qui se fait à l'heure actuelle.

Lorsque ces consultations auront eu lieu, le tribunal me précisera si une autre étude complète s'impose. Je ferai rapport à la Chambre lorsque j'aurai reçu ses recommandations.

Les crédits

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais juste reconfirmer à la Chambre que la journée de demain sera une journée de l'opposition.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'urgence de présenter dans un avenir immédiat un projet de loi visant à prolonger la durée d'application des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage relatives aux personnes qui redeviennent membres de la populatioon active, afin d'offrir une protection complète aux travailleurs des régions frappées par une crise économique;

Que la Chambre se déclare disposée à adopter une telle mesure en une seule séance; et

Que, pour plus de certitude, la Chambre déclare que l'adoption de la présente motion ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement.

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, dois-je rappeler que je représente une région où les travailleurs et les employeurs connaissent l'importance et la signification de la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui de rappeler à cette Chambre que nous n'avons pas besoin de renouveler une norme variable désuète qui ne répond plus aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Dans plusieurs régions canadiennes, chaque saison est synonyme, ou de travail, ou de prestations, ou de frustrations. Mon engagement social d'avant 1984 me permet de confirmer que les Canadiens et les Canadiennes veulent travailler pour autant que comme société l'on veuille bien leur en donner les moyens.

Monsieur le Président, notre gouvernement a annoncé dès avril dernier son intention d'apporter une solution plus définitive à la norme variable d'admissibilité. Améliorer les possibilités d'emplois des personnes qui ont des emplois précaires, voilà ce que nous voulons faire dès le 1er janvier 1990.

Le 1er juin dernier, nous déposions devant la Chambre un projet de loi qui venait confirmer notre intention. La nouvelle structure des prestations que nous proposons de mettre en vigueur tiendra mieux compte des disparités régionales.

Nous nous sommes employés à changer un régime qui ne répond plus aux besoins actuels de notre main-d'oeuvre et un régime adapté aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Déjà plus d'un million de personnes éprouvent des difficultés à trouver de l'emploi. Il faut, je le répète, briser le cercle vicieux: job, assurance-chômage, assistance sociale.

Les travailleurs de ce pays aspirent à autre chose. Chez nous, nous appelons cela la dignité de l'homme. C'est Félix Leclerc qui disait «que la meilleure façon de tuer un homme était de le payer à ne rien faire». Comme gouvernement, nous faisons le pari que ces travailleurs utiliseront les outils de formation que nous mettons à leur disposition. Ce que nous leur offrons, c'est une position renouvelée avec le goût du travail. Nous ne sommes pas naïfs toutefois lorsque nous envisageons de tels changements aussi importants. Nous savons très bien qu'il est beaucoup plus difficile de se trouver un emploi à Terre-Neuve où le taux de chômage se situe encore à environ 14 p. 100, plutôt qu'à Toronto où il se situe à environ 4 p. 100.

C'est pourquoi de toute urgence, il nous faut ramener le régime d'assurance-chômage à sa vocation première. Je profiterai donc de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour faire appel à la bonne volonté des membres du Sénat. Je les invite à approuver le plus tôt possible ce projet de loi. Ils favoriseront ainsi l'émergence d'une main-d'oeuvre plus qualifiée et beaucoup plus productive.

Madame la Présidente, il serait impensable de remettre à plus tard la mise en oeuvre de la stratégie de la main-d'oeuvre. Nos travailleurs et nos travailleuses canadiennes veulent travailler. Nos travailleurs veulent des mesures dynamiques, veulent des mesures efficaces. Nos travailleurs et nos travailleuses ne veulent plus attendre six mois, huit mois ou douze mois. Nos travailleurs veulent continuer de travailler et d'être actifs. Ils ne veulent surtout pas être pris en otages par ceux qui développent des stratégies politiques et refusent d'approuver notre projet de loi. Ils ne veulent surtout pas être les victimes et être partie de ce cercle vicieux: job, assurance-chômage, assistance sociale. Ce projet de loi, madame la Présidente, a été étudié à fond par un comité législatif qui a parcouru le Canada.

Le 7 novembre dernier, j'annonçais à cette Chambre la nouvelle configuration des régions économiques qui entrera en vigueur en même temps que le projet de loi. Cette réforme rendra le régime encore mieux adapté aux conditions d'emploi dans la région où habite le deman-

deur. Nous reconnaissons comme gouvernement que la situation économique a changé dans plusieurs régions, une réalité que les Libéraux avaient ignorée pendant plusieurs années. Dans les régions où le taux de chômage est de plus de 15 p. 100, le critère d'admissibilité de 10 semaines demeurera inchangé.

Madame la Présidente, dans l'inflation verbale qui a caractérisé ce débat, on a prétendu, au lieu d'expliquer, que le projet de loi C-21 était injuste et malhonnête. C'est pourtant bien le contraire. Songeons notamment aux personnes de 65 ans et plus qui désirent continuer à travailler. Ces personnes pourront le faire. Songeons également aux nouveaux parents à qui nous proposons d'accroître les prestations spéciales. La combinaison de prestations de maternité, parentales, et de maladie passera de 15 à 30 semaines. Ces prestations améliorées fourniront aux parents un soutien de revenu plus généreux tout en leur permettant de concilier leurs objectifs professionnels à leurs responsabilités familiales. Je le répète, ce gouvernement est déterminé à ce que le Régime d'assurance-chômage réponde mieux aux besoins des parents actifs d'aujourd'hui.

Tel qu'amendé, le projet de loi prévoit 15 semaines de prestations de maternité à la mère au cours de la période entourant la naissance de l'enfant; 10 semaines de prestations parentales aux parents adoptifs ou naturels, mères ou pères, ou partagées entre les deux; 5 semaines de prestations parentales additionnelles aux parents adoptifs ou naturels lorsque l'enfant est âgé de six mois ou plus lors de l'arrivée à la maison; 15 semaines de prestations de maladie. Ainsi, nous reconnaissons l'importance que nous attachons à la participation de la femme dans une société active et nous reconnaissons également la responsabilité partagée au sein du couple.

Le projet de loi C-21 entrera en vigueur avec les recommandations que nous proposons. Ainsi, les prestataires pourront recevoir jusqu'à un maximum possible de 30 semaines de prestations spéciales, ce que j'appelle des mesures progressives.

Ce ne sont là que quelques exemples, madame la Présidente, des mesures que renferme le projet de loi C-21, un projet de loi qui est maintenant devant le Sénat depuis le début de novembre dernier, soit depuis près d'un mois.

• (1510)

Ce projet de loi contient une norme variable d'admissibilité qui tiendra compte des disparités régionales. Ce projet de loi a été approuvé, faut-il le répéter, par les élus de ce gouvernement. Les députés ont approuvé en cette Chambre ce projet de loi. Le Sénat dispose encore de trois semaines pour l'étudier et faire rapport avant l'interruption des travaux de la Chambre. Ce sont ceux qui retiennent le projet de loi qui prennent les chômeurs en otage.

Je le répète, madame la Présidente, je partage les inquiétudes de l'opposition face à une solution temporaire de normes variables d'admissibilité. Je voterai donc contre la proposition déposée en cette Chambre parce que je crois en la nécessité de mettre en place le projet de loi C-21, une réforme qui a été conçue dans le respect de la dignité du travailleur et de la travailleuse, dans le respect de la réalité des régions économiques. Je voterai donc contre la proposition parce que je souhaite que, dans un élan de responsabilité collective le Sénat, fasse diligence et nous fasse rapport avant la fermeture de nos travaux d'ici Noël.

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, la ministre sait pertinemment que, l'année dernière, il y a eu 2,2 millions de prestataires de l'assurance-chômage. Elle devrait également savoir qu'à la suite de l'adoption du projet de loi C-21, 155 000 Canadiens qui auraient été prestataires de l'assurance-chômage perdront tout droit à des prestations et que 775 000 Canadiens verront leurs prestations réduites.

Étant donné ce type de répercussions, le greffier du comité du Sénat chargé d'étudier ce projet de loi a reçu 159 demandes de groupes qui souhaitent se faire entendre. Supposons qu'à peine la moitié de ces demandes soient légitimes, cela fait encore 75 groupes légitimes qui veulent faire connaître leur opinion à ce sujet.

Pourquoi la ministre s'oppose-t-elle à ce que des groupes de Canadiens, qui jugent être visés par le projet de loi C-21, puissent faire connaître leur points de vue? Il ne s'agit pas de groupes qui ont déjà témoigné devant le comité de la Chambre des communes, mais bien de groupes que le comité n'a pu rencontrer, faute de temps.

Pour quelles raisons la ministre refuse-t-elle que le comité sénatorial puisse entendre les doléances de ces groupes, et si elle n'a rien contre, pourquoi n'est-elle pas disposée à prolonger l'application de la norme variable d'admissibilité pendant un mois ou deux, afin que la loi demeure en vigueur tandis que le Sénat donnera une chance raisonnable aux groupes de se faire entendre s'il le souhaitent?

Ce ne sont ni le Sénat ni le Parti libéral qui souhaitent prolonger le délai en question. Il s'agit en l'occurrence de groupes de Canadiens qui sont touchés par ce projet de loi et qui veulent faire connaître leur point de vue au Parlement. Or, le comité sénatorial constitue leur seul

recours, car ils n'ont pu témoigner devant le comité de la Chambre des communes.

Pourquoi la ministre est-elle contre cela? Pourquoi nie-t-elle aux Canadiens le droit démocratique de faire connaître leur position sur une mesure qui va avoir d'énormes répercussions sur leur vie et leur économie?

[*Français*]

Mme Vézina: Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais signaler à notre collègue que nous n'avons pas de leçon à recevoir sur la démocratie du système.

M. Allmand: Oui. . .!

Mme Vézina: Nous avons un comité consultatif qui a rencontré les groupes, qui a consulté les bénéficiaires du Régime de l'assurance-chômage. Nous avons une structure avec laquelle nous devons travailler comme Chambre des communes et comme Sénat. Ce que je répète à cette Chambre, c'est la nécessité de mettre en application, le plus rapidement possible, le projet de loi que nous avons: le C-21. Il est très agréable de signaler les statistiques de milliers de personnes, des bénéficiaires qui revendiquent le droit d'être entendus. Je vais juste vous rappeler au principe du calendrier.

Le 1er janvier est le début d'une année fiscale où nous devons mettre en application le programme si nous voulons vraiment qu'il soit efficace et qu'il serve la fin première pour laquelle il a été conçu: venir en aide aux travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi d'une façon volontaire, qui, pour toutes sortes de raisons, ont perdu leur emploi. Il est urgent que nous mettions en place cette réforme pour s'assurer justement que la vocation première du Régime soit respectée, pour s'assurer aussi que ce pour quoi nous avons fait une réforme soit mis en application: la formation, en partenariat avec le secteur privé. Donc, je rappelle à cette Chambre la nécessité d'approuver le projet de loi le plus rapidement possible. Nous avons, comme je l'ai dit plus tôt, trois semaines d'ici la fermeture de la Chambre des communes. Et ce que j'ose souhaiter, comme députée représentant une région qui sait de quoi elle parle lorsqu'elle parle de normes d'admissibilité de 10 à 14 semaines ou de taux de chômage, je veux que l'on respecte ces travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi. Je veux leur redonner l'assurance, comme membre de ce gouvernement, que notre filet de sécurité sera toujours à la disposition, aujourd'hui et demain, pour le chômeur et la chômeuse qui est à la recherche d'un emploi, et je veux rappeler que les méthodes que nous mettons en place avec le projet de loi C-21 sont une méthode active, dynamique, efficace, en vue d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée et efficace pour l'an prochain et les années qui viennent.

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame le Président, je n'apprends rien à la ministre en lui rappelant qu'elle a attendu que le débat sur le projet de loi C-21 soit terminé aux Communes pour nous faire connaître la nouvelle délimitation des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage. Elle attendu la fin du vote à l'étape de la troisième lecture pour nous montrer ces nouvelles régions économiques.

Pas un seul groupe qui a comparu devant le comité des Communes n'était au courant. Aucun député non plus. Pourtant, nous devons étudier le projet de loi C-21 en tenant compte de ces nouvelles régions économiques.

Cela étant, la ministre ne comprend-elle pas qu'avant de discuter de cette mesure, nous aurions dû savoir à quoi nous en tenir, qu'elle n'aurait pas dû attendre la fin du vote à la Chambre pour nous en parler? Ne trouve-t-elle pas raisonnable de permettre à ces groupes d'exprimer leurs vues, mais en se fondant cette fois sur les conséquences, et du projet de loi et de la nouvelle délimitation des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage? Je le lui redemande parce qu'elle ne m'a pas donné de réponse logique.

La ministre prétend n'avoir rien à apprendre de nous sur la façon de consulter. Elle parle de consultations privées dans son ministère et dans son cabinet. Ce ne sont pas de ces consultations dont nous parlons, mais de consultations publiques devant le comité en présence de la presse et avec la participation des citoyens.

Je répète que ce ne sont pas de consultations privées dont nous parlons, mais bien de consultations publiques. Étant donné que la ministre a attendu la fin du débat à la Chambre pour nous divulguer la nouvelle répartition des régions économiques, ne serait-il pas raisonnable que les groupes concernés puissent maintenant discuter, devant le Sénat, de l'incidence que ces nouvelles régions économiques et le projet de loi exerceront conjointement?

La ministre de l'Emploi n'accepterait-elle pas de prolonger la norme d'admissibilité variable de quelques mois au moins pour que le Sénat puisse laisser à ces groupes suffisamment de temps pour se faire entendre? Qu'a-t-elle contre cette idée?

[*Français*]

Mme Vézina: Madame la Présidente, mon collègue sait très bien, puisqu'il siège depuis fort longtemps en cette Chambre des communes, je n'y suis que depuis cinq ans. . vous savez très bien ce que veut dire le mot «consultation», vous nous l'avez suffisamment reproché comme gouvernement depuis 1984 d'avoir trop consulté, et ce que vous me demandez aujourd'hui avant de mettre en place le projet de loi C-21, c'est de faire d'autres consultations en faisant accroire à la population canadienne que la réforme des régions économiques est la même opération que le projet de loi C-21, même sans le projet de loi C-21. Madame la Présidente, il eut fallu faire la réforme

des régions économiques. Comme je l'ai rapidement souligné, le gouvernement qui nous a précédés avait négligé de revoir la réalité économique des régions, avait négligé d'analyser la situation économique, de reconnaître les disparités régionales, et l'on vient nous demander de faire de la consultation avant d'accepter le projet de loi C-21. . .? La réforme des régions économiques avait été demandée par les membres de cette Chambre, tant de notre parti que de celui d'en face, comme on dit souvent. Nous avons besoin des deux réformes, deux réformes complémentaires, et nous pouvons continuer d'aller de l'avant avec le projet de loi C-21, sachant très bien que même sans le projet de loi C-21, la réforme des régions économiques eut été faite. Et je dois nous dire bravo d'avoir eu l'oeil du futur pour pouvoir respecter, justement, les clientèles, les marchés de travail qui sont différents. C'est une réalité qu'il fallait reconnaître, et j'invite, je le répète, les membres du Sénat à respecter l'échéancier. Je les invite à respecter les travailleurs et les travailleuses du Canada pour que, dès le 1er janvier 1990, nous puissions mettre en parallèle ces deux réformes qui reconnaissent et qui respectent les régions périphériques dont je suis.

M. Arseneault: Une question!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette, le temps des questions et commentaires est maintenant écoulé. Reprise du débat. L'honorable députée de South West Nova a la parole.

• (1520)

[*Traduction*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je signalerai à la ministre, concernant ce qu'elle vient de dire au sujet des régions économiques, que la partie méridionale de la Nouvelle-Écosse a toujours comporté une sous-région jusqu'à ce que le gouvernement actuel la supprime, en novembre dernier. Ne nous lançons donc pas la pierre les uns aux autres!

Ce projet de loi est à peu près le pire. . .

M. Reid: Ne nous lançons pas la pierre? Le plafond serait-il en train de nous tomber sur la tête?

Mme Campbell (South West Nova): Le député d'en face s'étonne de ce que je demande que nous ne nous lançions pas la pierre les uns aux autres. La ministre vient de dire que c'est son gouvernement qui a grandement modifié les régions économiques. C'est peut-être vrai, mais il n'a pas accordé à une région, dont la situation économique s'améliorait encore en novembre dernier, la stabilité d'une nouvelle sous-région économique en Nouvelle-Écosse, et il en a pénalisé les habitants en conditionnant leur admissibilité à des semaines de travail additionnelles.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion spéciale. Le député qui vient de me couper la parole est lui-même de Terre-Neuve; il ne peut donc pas comprendre la norme variable d'admissibilité, car le taux de chômage à Terre-Neuve excède nettement les 15 p. 100 et que les Terre-Neuviens sont protégés par ce projet de loi comme ils l'ont toujours été dans le passé.

La motion dont la Chambre est saisie demande au gouvernement d'adopter ce que tous les gouvernements, libéraux et conservateurs, adoptent chaque année depuis 1977 et cela, pour garder la norme variable d'admissibilité au lieu de recourir à une norme uniforme de quatorze semaines.

Si cette motion n'est pas acceptée aujourd'hui par la Chambre et si elle n'est pas adoptée avant le 6 janvier, il se produira deux choses. Le gouvernement peut sourire avec fatuité, mais il va se produire l'une ou l'autre de ces deux possibilités. Le projet de loi sera adopté sans les consultations dont il a besoin et qu'il devrait avoir au Sénat, ou on supprimera la norme variable d'admissibilité. Autrement dit, tout le monde aura besoin de 14 semaines de rémunération assurable pour avoir droit à l'assurance-chômage à partir du 6 janvier.

Je me suis renseignée à l'un des bureaux locaux de main-d'oeuvre de ma circonscription et je me suis aperçue que, l'année dernière, du 3 au 6 janvier, il y a eu près de 500 demandes dans une seule région, et je partage ce bureau avec le député de South Shore. Dans cette seule région, les gens devraient passer de 11 semaines dans le cadre des normes variables d'admissibilité à 14 semaines, et à cause des dispositions du projet de loi concernant les demandes répétitives, ils auraient besoin de 20 semaines de rémunération assurable pour avoir droit à l'assurance-chômage dans la circonscription de South West Nova.

Ce projet de loi est un moyen si impitoyable de retirer des crédits à une certaine région et de lui dire qu'on ne va plus lui donner les crédits qu'elle recevait normalement comme revenu pour les Canadiens, revenu qui était dépensé dans ces localités. Comme le savent bien les commerçants, si on supprime les crédits dans une région donnée, on porte atteinte non seulement aux gens et à leurs familles qui comptent sur ces prestations, mais aussi aux commerces de base dans tous les villages, toutes les villes d'un bout à l'autre d'une région donnée.

Les retombées ne peuvent être que néfastes, et il ne faudra pas longtemps pour se rendre compte qu'on verra bientôt les gens, les jeunes en particulier, obligés de quitter des régions qui ont toujours eu une base d'emplois saisonniers, et la majorité du Canada, que ce soit au nord, à l'est, à l'ouest, au centre du Canada ou au Québec, a une base d'emplois saisonniers. Le projet de

loi C-21 l'oublie et prétend imposer les mêmes normes dans tout le Canada, traiter les gens à Toronto de la même manière que les gens de ces régions.

M. Kempling: Vous n'avez pas lu le projet de loi. Lisez-le.

Mme Campbell (South West Nova): Mais bien sûr que je l'ai lu. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi peut bien se caler confortablement dans son fauteuil. Il ne connaît pas les répercussions que ce projet de loi aura sur les Canadiens, même s'il ne fait aucun doute que cette mesure législative trahit la population.

Je serais la première à admettre publiquement que, dans ma circonscription ou ailleurs, on peut parfois abuser du régime d'assurance-chômage, et c'est ce que le gouvernement veut faire savoir à tous les Canadiens. Toutefois, je ne sais pas ce que ce projet de loi fera à cet égard.

Le projet de loi réduit le nombre de semaines de prestations, qui passeront probablement, selon les estimations d'un centre local de main-d'oeuvre, de 30 à 32 semaines pour un travailleur avec 17 semaines d'emploi assurable à 21 ou 22 semaines. Cela représente une réduction d'environ 10 semaines de prestations pour 17 semaines d'emploi assurable. Les gens, surtout ceux qui ont déjà eu affaire au régime d'assurance-chômage, auront tôt fait de comprendre les répercussions de ce changement.

Habituellement, les prestataires qui se présentent aux centres de main-d'oeuvre la première semaine de janvier doivent avoir à leur actif 17 semaines de travail. Du moins, c'était l'exigence à laquelle il devait satisfaire en janvier dernier pour toucher des prestations. Mais si le projet de loi est adopté sans autre amendement, les prestataires recevront des prestations pendant environ 22 semaines pour les 17 semaines assurables. J'imagine que cela nous mène jusqu'aux premières semaines de mai. Dans ma région, c'est à cette époque-là que les gens commencent à se chercher du travail parce que c'est la saison du poisson, mais de la façon dont le gouvernement a géré les pêches, nous ne sommes même pas sûrs qu'il y aura du poisson.

Or, qu'arrive-t-il? Les gens recommencent probablement à travailler entre le milieu de mai et juin. Ils font des heures supplémentaires, ils font leurs semaines et, s'il y avait du poisson, ils travailleraient toute l'année. Ils travaillent à temps partiel pendant toute l'année lorsqu'il y a du poisson. Ce projet de loi prévoit qu'à la première semaine de mai, les prestataires de cette région ne recevront plus rien. Ils devront donc se trouver du travail.

Je sympathise avec les fonctionnaires qui aimeraient pouvoir dire: «Qu'ils se trouvent du travail!» Mais une région, dont l'économie est fondée sur l'agriculture, les pêches, la sylviculture et le tourisme, ne connaît le plein emploi que pendant mai, juin, juillet, août et septembre.

Donc, ces gens travaillent pendant 17 ou 20 semaines, car on est aussi bien de leur dire dès maintenant qu'il leur faudra entre 16 ou 20 semaines, puis ils retournent à l'assurance-chômage à l'automne. En février, ils auront reçu toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Selon les autorités municipales, ce projet de loi est pernicieux et n'a pas été analysé. Ce sont eux qui vont faire l'objet de pressions l'an prochain et non le ministre de Bay Street ou la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui d'un ton impitoyable et pompeux, déclare aux députés de l'opposition qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.

J'invite la ministre à visiter le bureau d'assurance-chômage dans n'importe laquelle de ces régions. L'an dernier à cette époque, de 700 à 800 personnes avaient demandé des prestations d'assurance-chômage. Je crois que, la semaine dernière, ce chiffre s'élevait à environ 2 400 dans un seul bureau. Cela signifie deux choses. Premièrement, il n'y a pas de travail, ce que je n'ai pas de mal à croire étant donné qu'il n'y a pas de poisson, même s'il reste encore 26 millions de livres dans les quotas alloués aux pêcheurs côtiers pour ce mois-ci. Il n'y a pas de poisson et les gens ne peuvent pas compter sur le volume habituel de travail.

Deuxièmement, les gens savent que, s'ils présentent leur demande avant Noël, ils pourront peut-être bénéficier d'une période de prestations prolongée l'année prochaine et s'adapter aux dures exigences que le gouvernement impose sans offrir de solution de rechange.

J'étais ici lorsqu'un gouvernement libéral a modifié certaines des règles en matière d'assurance-chômage. Je m'opposais alors à certains des changements proposés. Mais je n'ai jamais vu un gouvernement apporter des changements, qui enlèvent environ 50 millions à une économie comme celle de la Nouvelle-Écosse, sans au moins établir un programme de création d'emplois dans une région où les gens ont besoin de ces semaines additionnelles de travail. Je n'ai jamais vu cela.

• (1530)

Les gens avaient l'habitude de se moquer des programmes supposément factices de créations d'emplois, sous prétexte qu'ils ne fournissaient pas d'emplois à long terme. Pourtant, ces programmes ont permis de recycler des chômeurs; ils leur ont démontré qu'il existait au sein des localités d'autres tâches à accomplir et ils ont doté les localités d'installations. Le plus important, cependant, c'est qu'ils ont permis aux travailleurs d'accumuler en sus les semaines de travail voulues pour leur permettre de demander des prestations. En outre, ils ont permis à ces chômeurs de toucher le revenu nécessaire pour demeurer dans leurs localités et y effectuer le travail saisonnier.

La ministre a modifié l'orientation du régime d'assurance-chômage. Elle a dit que le gouvernement allait assurer le recyclage des chômeurs. Elle n'a pas dit qu'il créerait des perspectives d'emplois à l'intention des nombreux travailleurs que les nouveaux changements à la loi risquent de prendre au dépourvu.

C'est une vérité que les députés d'en face trouvent pénible à entendre.

M. Reid: Tout le monde la trouve pénible à entendre.

Mme Campbell (South West Nova): Ils devront pourtant s'y faire. Il y a 139 groupes qui ont manifesté le désir de témoigner devant le Sénat. Jamais je n'ai vu autant de groupes examiner avec un soin pareil un changement que le gouvernement entend apporter à sa politique et les conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur de nombreuses régions, de nombreux villages et de nombreuses villes partout au Canada.

À mon avis, le gouvernement a élaboré ce projet de loi en fonction des exigences de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (South West Nova): Les ministériels rigolent. Notre régime d'assurance-chômage fournissait au moins à tous les Canadiens, partout au Canada, le revenu dont ils avaient besoin pour vivre décemment. Tant que le gouvernement actuel ou un nouveau gouvernement ne nous aura pas expliqué comment ou entend assurer le soutien du revenu de nos concitoyens partout au Canada, il faut que ce programme s'applique dans différentes localités, faute de quoi, en raison de ce projet de loi, les gens devront quitter leur milieu et leur famille pour aboutir dans le centre-ville de Toronto, à Mississauga ou ailleurs en Ontario.

Peut-être les travailleurs de St. John's, Terre-Neuve, jouissent-ils du plein d'emploi, mais il en va tout autrement à Halifax. Il s'y trouve en effet bien des gens qui commencent maintenant à subir les conséquences économiques, car non seulement les pêches n'apportent plus de recettes à Halifax, mais les gens des régions avoisinantes n'y viennent plus dépenser leur argent.

Toute l'orientation, que j'ai constatée depuis moins d'un an que je suis députée, a nuit aux régions. Nous le constatons dans le domaine des pêches. Nous le constatons également au niveau du chômage. Parce que les gens d'affaires ont déclaré que le régime devait s'autofinancer, le gouvernement doit modifier la Loi sur l'assurance-chômage conformément à leurs voeux. Même de Grandpré et Forget ont reconnu que l'économie devait renfermer un élément susceptible d'assurer à long terme l'entretien des chômeurs. Ce sont les entreprises qui devraient assumer les frais de recyclage. Ce sont de grandes sociétés comme IBM et GM qui devraient assumer ce rôle, au lieu que ce soit le gouvernement qui subventionne GM et IBM.

L'autre jour, madame la Présidente, j'ai eu sous les yeux un communiqué où la ministre déclarait qu'elle avait puisé 2 millions de dollars dans la caisse de l'assurance-chômage et les avait remis à un poste de radio de la Société Radio-Canada pour qu'il diffuse un programme de recyclage à l'intention de nos concitoyens âgés d'au moins 55 ans. Le centre-ville de Toronto a-t-il vraiment besoin de 2 millions de dollars? Dans cette ville, les gens d'affaires ne se rendent-ils pas compte que ce sont eux qui devraient venir en aide aux travailleurs âgés et les aider à réintégrer les rangs de la population active?

Ce sont les prestataires des provinces de l'est du Canada qui, par la réduction de leurs prestations, versent ces 2 millions de dollars à la région torontoise, la plus riche du Canada. Les gens d'affaires demandent à la ministre de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, et ils n'acceptent même pas, comme elle le leur demande, d'aider financièrement, contre exonération fiscale, ce poste de radio à diffuser ce programme.

Le pire dans cette mesure, c'est qu'elle ne s'applique qu'à une zone désignée de l'Ontario, comprenant sept villes, je crois. Elle ne s'étend pas au reste du Canada pour aider les travailleurs âgés à réintégrer la population active. Elle ne profite qu'à la région de la ministre et aux entreprises qui s'y trouvent. En ce qui me concerne, il me semble que c'est une zone très limitée.

J'ai vu le gouvernement présenter un projet de loi puis imposer la clôture après une seule journée de débat. Si ma mémoire est bonne, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture. Je n'ai pu le faire que pendant le débat sur la motion de clôture.

Je ne crois pas avoir vu une étude montrant ce qui va remplacer les 50 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, mais je sais, compte tenu des changements apportés à l'assurance-chômage, qu'il faudra y penser. Au train où vont les choses, je doute que nos municipalités puissent, sans l'aide du gouvernement fédéral, offrir les semaines

de travail nécessaires pour que les gens puissent demander des prestations.

En même temps, je crois que M. Buchanan a raison de penser que la région aura un important manque à gagner.

La motion est simple. Elle cherche à réaliser deux choses. Elle permet de maintenir le statu quo au-delà du 6 janvier, jusqu'à l'adoption du projet de loi. Si elle est adoptée telle quelle, elle n'aura pas les conséquences dont j'ai parlé, mais elle permettrait au moins aux 139 groupes qui veulent se faire entendre de faire part au Parlement de leurs préoccupations. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement ne veut pas que le Sénat examine le projet de loi et y réfléchisse encore, après son adoption par les Communes. Je suis heureuse que le Sénat soit là pour le faire.

Je sais quels effets le projet de loi aura sur ma circonscription. Je crois avoir déjà mentionné le fait qu'il fera perdre plus de 1 000 $ à chaque bénéficiaire. Aucun programme de création d'emplois n'a été prévu pour permettre aux chômeurs de satisfaire aux conditions d'admissibilité dans leur localité.

Je répète que c'est là l'une des mesures législatives les plus dures que j'aie vues depuis 15 ans que je m'occupe de politique. Je ne crois pas que le gouvernement a vraiment pris en considération les conséquences du projet de loi. Nous pouvons donner au Sénat la possibilité de l'examiner et d'entendre le point de vue de 139 groupes. Il ne serait que juste de maintenir la norme d'admissibilité variable au lieu de porter la période minimum à 14 semaines.

Le député de St. John's n'est ici que depuis peu de temps. Il ne sait probablement pas ce que ses électeurs vont souffrir si la période d'admissibilité passe à 14 semaines le 6 janvier prochain, dan l'hypothèse où le projet de loi proposé dans la motion n'est pas adopté. Depuis 1977, pendant 12 ans, nous avons toujours approuvé cette petite modification qui permet de maintenir la norme d'admissibilité variable. Cette norme veut dire que les électeurs du député n'ont à accumuler que dix ou onze semaines d'emploi pour être admissibles aux prestations.

Si le gouvernement rejette notre motion aujourd'hui, il faudra 14 semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage. Si les gens sont des réitérants, comme une bonne majorité le sont dans des régions comme celle de South West Nova, ce qui veut dire qu'ils en sont à leur deuxième demande, ils auront besoin de 20 semaines au 7 janvier pour être admissibles. Compte tenu des conditions économiques qu'ont vécues cette année les travailleurs des usines de transformation du poisson, il leur sera extrêmement difficile d'obtenir les 20 semaines exigées.

• (1540)

Je supplie le gouvernement d'adopter la norme variable d'admissibilité. Il l'a fait l'année dernière et toutes les autres années, depuis quatre ou cinq ans qu'il est au pouvoir.

M. Reid: Vous n'avez qu'à adopter le projet de loi.

Mme Campbell (South West Nova): Les chômeurs servent d'otages. Pourquoi les Canadiens les plus vulnérables n'auraient-ils pas droit à un examen juste du projet de loi C-21, alors que le gouvernement a toujours adopté la norme variable d'admissibilité? Elle est adoptée chaque année depuis six ans.

M. Reid: Madame la Présidente, je parlerai de cette question plus tard et j'aborderai certains points précis. J'ai entendu des remarques qui me font sortir de mes gonds et je ne peux m'empêcher de les relever tout de suite.

D'abord, la députée est là qui me pointe du doigt et qui me dit que je ne connais rien à la norme variable d'admissibilité, parce que le taux de chômage est trop élevé à Terre-Neuve. Permettez-moi de vous parler de la norme variable d'admissibilité, madame la Présidente. Laissez-moi parler de la population de l'Île Bell, où le taux de chômage est effarant. Il s'élève à 70 ou 75 p. 100. Cette île se trouve au milieu de la Baie de la Conception et aucun pont ne la relie à la terre ferme. Dans ma région, lorsque le taux de chômage baissait de 0,2 p. 100, selon les anciennes lois, au lieu de 10 semaines, il fallait avoir accumulé 16 semaines, tout simplement. C'est ce qui se produira si l'autre endroit n'adopte pas ce projet de loi. C'est ce genre de chose qui nuit à la population.

Ce sont les normes variables d'admissibilité et l'adoption de ce projet de loi qui vont aider et protéger les gens, qui vont leur ouvrir de nouvelles perspectives, et non dresser des obstacles devant eux. La députée nous dit que nous ne connaissons pas la situation parce que le taux de chômage est trop élevé. Eh bien, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Les plus grands effets du redécoupage des régions se sont fait sentir dans ma circonscription et j'ai appuyé ce redécoupage parce qu'il répond à la demande des huit ou dix groupes qui ont comparu devant le comité à St. John's, à l'automne. Ils ont dit: «Changez-le, rendez-le plus équitable.» J'ai appuyé les mesures prises par la ministre d'État.

Habituellement, je ne m'agite pas autant. J'essaie de rester très calme et d'être précis, mais je voudrais résumer les commentaires que j'ai faits sur le discours de la

députée. Je n'utiliserai pas les termes qu'a employés le secrétaire parlementaire à propos de ceux qui connaissent le projet de loi et ceux qui le connaissent moins. La disposition relative aux réitérants est supprimée dans la nouvelle mesure législative. Il n'y a plus de peines prévues pour ceux qui vivent de la pêche ou de la forêt ou qui ont des emplois saisonniers. Cette disposition est supprimée. Elle n'existe plus. Elle tient donc compte du fait que notre population doit parfois travailler à deux ou trois différentes périodes de l'année et occuper parfois deux ou trois emplois différents.

Les propos sur la disposition concernant les réitérants et la souffrance qu'elle inflige sont inutilement alarmistes. Ils font plus de tort qu'autre chose. Cette mesure législative offre différentes possibilités. Elle autorise à agir. Le député prétend que nous laissons aux gens le soin de se trouver du travail. Nous leur disons que nous allons les aider à en trouver. C'est la différence entre la nouvelle loi et l'ancienne qui ne laisse pas de choix.

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je ne vois pas de question dans la tirade du député.

M. Reid: Pas de question. Je ne veux pas de réponse.

Mme Campbell (South West Nova): Le député se trompe sur deux points. Si les normes variables d'admissibilité passent de 10 à 16 immédiatement. . .

M. Reid: Immédiatement.

Mme Campbell (South West Nova): . . .il ne se rend pas compte que les dispositions relatives aux réitérants sont déjà en vigueur dans sa circonscription.

M. Reid: Pouvez-vous l'expliquer?

Mme Campbell (South West Nova): Je ne peux pas, parce que rien au monde n'est plus difficile à comprendre. Je peux donner comme exemple l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse. En ce moment, la norme variable d'admissibilité se fonde sur le taux de chômage dans une région économique. À cause de cela, elle est de 11 semaines. C'est la norme. Nous demandons au gouvernement de laisser une chance aux Canadiens, d'approuver la motion afin que nous puissions poursuivre l'étude de cette mesure abominable.

Deuxièmement, le député ne semble pas comprendre que, dans une région comme le sud de la Nouvelle-Écosse, les gens font plus d'une demande dans une même année, compte tenu de ce qu'était l'ancienne disposition. Cette disposition inflige au réitérant une pénalité de six semaines. Je suis d'accord avec le ministre pour dire qu'il faut en finir avec les dispositions sur les réitérants, mais le député ne se rend pas compte que, si ce projet de loi est adopté, les prestataires qui avaient besoin l'an dernier de 17 semaines pour avoir droit aux prestations toucheront celles-ci pendant dix semaines de moins. C'est le montant des prestations qu'ils toucheront qui est réduit. C'est évident.

Peut-être que l'Île Bell aura droit à quelque cadeau du ciel ou de ce gouvernement; d'étranges choses se trament dans ce gouvernement. Ce que je dis au député, c'est que ce projet de loi entraînera la récupération de 1 000 $ par prestataire dans ces collectivités. C'est le chiffre auquel j'en suis arrivée, et il est énorme. Je l'ai dit au cours du débat. Allez voir dans le hansard du 21 juin. La réduction du nombre de semaines de prestations provoquera, dans ces collectivités, une perte de plus de 50 millions de dollars. Voilà ce que le ministre a concocté.

Le député clame que ce projet de loi est excellent. On s'en reparlera dans un an, quand on verra comment les gens de sa région seront touchés. Si le taux de chômage dans une région donnée est supérieur à 15 p. 100, celle-ci ne sera même pas touchée par le projet de loi, les dispositions restant les mêmes. Le député compare donc des pommes à des oranges, mais la plupart des Canadiens ne seront pas dupes.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, en tant que député de la circonscription de Restigouche—Chaleur, je dois souligner que le taux de chômage est très élevé aussi dans ma circonscription. Il est très étonnant d'écouter les députés du gouvernement qui ne sont pas prêts à mettre en place une mesure temporaire en attendant la décision du Sénat, ou de l'autre endroit, sur le projet de loi C-21.

Avec les changements proposés par le projet de loi sur l'assurance-chômage, les provinces atlantiques perdront 260 millions de dollars en bénéfices, soit 51 millions de dollars à Terre-Neuve; 32 millions à l'Île-du-Prince-Édouard; 29 millions de dollars en Nouvelle-Écosse et 148 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas de garantie que ces sommes seront retournées et dépensées dans ces provinces.

Les crédits

[*Traduction*]

Je félicite la députée de South West Nova pour avoir tenté de faire comprendre aux ministériels ce que signifie faire preuve de compassion. Je ne m'inquiète pas des effets de théâtre. Je m'inquiète pour les gens qui, en janvier, n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage, parce que le gouvernement ne veut pas adopter une mesure temporaire qui a été approuvée chaque année depuis 1977 par les gouvernements libéraux et conservateurs successifs.

Tout ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que le gouvernement maintienne une tradition et adopte une mesure temporaire en attendant la décision que l'autre endroit rendra au sujet du projet de loi C-21.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je conseille à la députée de South West Nova de revoir la transcription, parce que je crois qu'elle a dit que le projet de loi C-21 fixait à 14 semaines, d'un bout à l'autre du pays, la norme variable d'admissibilité. C'est ce qu'elle a dit. C'est ce que j'ai entendu.

Mme Campbell: Non.

M. Kempling: Vérifiez. Essentiellement, son intervention me rappelait le vieux numéro d'Abbott et Costello sur le baseball. C'était si embrouillé que j'ai eu de la difficulté à suivre.

• (1550)

Au vu de cette motion, je me suis demandé comment on pouvait être assez cynique pour saisir la Chambre des communes d'une motion comme celle-ci concernant un projet de loi actuellement à l'étude au Sénat. On nous demande en effet de mettre de côté ce que nous avons fait au moyen des audiences du comité et au moyen des délibérations à la Chambre des communes, pour présenter un autre projet de loi portant sur une partie de ce que nous avons fait.

Si l'on se reporte aux délibérations du Sénat sur la question en 1988, on verra que, dans un discours, le sénateur Frith s'est accordé avec le leader adjoint du gouvernement au Sénat pour dire que les normes variables d'admissibilité devraient devenir permanentes et être inscrites dans la loi. Le sénateur Frith était d'accord sur ce point. C'est ce que nous avons fait: nous avons inscrit ces normes dans la loi, mais voilà qu'on veut changer cela.

Le projet de loi C-21 a été adopté à la Chambre le soir du 6 novembre et, pendant près d'un mois, le Sénat ne s'en est pas occupé. Les sénateurs ont, à toutes fins utiles, perdu leur temps. Ils ont fait publier une série de communiqués de presse: «Les sénateurs libéraux songent à retarder les changements concernant les chômeurs»; «Le Sénat pourrait malmener le projet de loi sur l'assurance-chômage, laisse entendre le sénateur Frith»; «Le Sénat pourrait paralyser l'adoption du projet de loi sur l'assurance-chômage, dit le sénateur Frith»; «La bataille sur la réforme de l'assurance-chômage menace les règles d'admissibilité»; «Les menaces du Sénat de paralyser l'adoption de projet de loi sur l'assurance-chômage pourraient causer de graves difficultés». Voilà le genre de petit jeu de relations publiques auquel on se livre au Sénat, madame la Présidente.

Les sénateurs feraient bien de prêter attention à ce que disait le *Guardian* de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ma province favorite. Voici ce que disait la manchette: «Les sénateurs libéraux ont-ils bien réfléchi à ce qu'ils font?» Et l'article poursuivait: «Il semble que le Sénat à majorité libérale fasse qu'un certain nombre des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ne soient pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Le cabinet de la ministre de l'Emploi, Barbara McDougall, fait savoir que, si le Sénat retarde l'approbation du projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage au-delà du 6 janvier, la disposition relative aux normes variables d'amissibilité, autrefois adoptée chaque année par le Parlement, ne sera pas applicable et les insulaires qui n'ont pas travaillé 14 semaines n'auront pas droit aux prestations. Il suffisait de 10 semaines quand cette disposition était adoptée chaque année, mais elle est maintenant contenue dans un nouveau projet de loi et elle ne peut entrer en vigueur tant que ce projet de loi ne sera pas adopté.»

Le journal poursuit ainsi «Les sénateurs libéraux n'aiment peut-être pas le projet de loi. Néanmoins, il entrera en vigueur un jour et il est temps de choisir entre l'adopter rapidement et priver les chômeurs de prestations d'assurance-chômage à cause d'une différence de quelques semaines de travail. Le choix est évident.»

Il l'est certainement, madame la Présidente. Le Sénat a créé un comité spécial le 9 novembre et il n'a rien fait jusqu'à la semaine dernière, quand il a tenu sa première séance d'organisation. Il a fait beaucoup de bruit au sujet d'un certain nombre de groupes qui veulent comparaître pour présenter leur position.

Le comité législatif de cette Chambre a entendu 200 groupes quand il a voyagé d'un bout à l'autre du pays. Ces groupes représentaient des travailleurs et des syndicats nationaux, provinciaux, [illegible]rrégionaux et locaux. Il a entendu aussi des groupes nationaux, provinciaux et locaux représentant la petite et la grande entreprise, des bureaux d'aide juridique, des organismes de lutte contre la pauvreté, des groupes de défense de l'assurance-chômage, de la famille, de la jeunesse et des handicapés, des associations confessionnelles, des coopératives, des gouvernements régionaux, des conseils de bandes, des particuliers, des retraités, des parents adoptifs et des responsables de l'éducation permanente. Mentionnons aussi des associations professionnelles de femmes, des organisations de formation et d'éducation des femmes,

des centres pour femmes, des groupes de promotion de la femme et de la mère. Le comité a entendu des travailleurs de l'acier, des infirmières, des employés de la construction; des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et régionaux, des bûcherons, des mineurs, des instituteurs, des travailleurs agricoles et hospitaliers, des constructeurs et des pêcheurs. Il a entendu des représentants des chemins de fer, de l'industrie pétrolière, de l'hôtellerie et du tourisme, de l'industrie papetière, des machinistes des mines et des transports, de l'industrie automobile, des banques, de l'aérospatiale et de l'industrie du vêtement. Du côté du développement, il a entendu les organisations qui s'occupent de développement au niveau des conseils autochtones, des régions et des municipalités. Il faut se demander ce que vous voulez encore entendre avant de vous décider au sujet de cette mesure législative.

En toile de fond, il y a la commission Macdonald qui, de septembre 1982 à novembre 1985, a tenu 74 jours d'audiences dans tout le pays. Elle a été dans 37 localités différentes et, à la fin de ses travaux, elle avait entendu 2500 groupes différents. Trois de ses études portent seulement sur l'assurance-chômage et sept chapitres du rapport final sont sur ce sujet.

Il y a eu ensuite la commission Forget qui a voyagé 60 jours. Elle a été dans 46 localités et a reçu 1500 présentations.

Après cela, il y a le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration qui, de décembre 1986 à mars 1987, à Ottawa, a entendu 53 personnes représentant 26 organismes différents.

Puis est venu le Groupe de Grandpré qui n'a pas tenu d'audiences publiques, mais a sollicité des commentaires de tous les secteurs intéressés. Il a étudié plus de 160 mémoires.

Vous regardez tout cela et vous pensez ensuite à ce qu'à entendu le comité permanent: représentants des syndicats, des entreprises, des groupes sociaux, des femmes, des travailleurs de divers secteurs. Qui d'autre devons-nous entendre? Que faut-il entendre d'autre au sujet de l'assurance-chômage? Il y a sûrement une limite à ce que l'on peut entendre.

Les députés d'en face utilisent cela comme mesure dilatoire. Ils veulent nous faire dire que nous allons retenir une mesure législative que nous avons débattue et adoptée, une mesure législative fondée sur toutes les études effectuées par MacDonald, Forget, de Grandpré et les comités des Communes. Ils veulent qu'on mette tout cela de côté et qu'on entende 159 autres témoins ou groupes.

La première chose que l'on a appris lorsque le projet de loi C-21 a été renvoyé au Sénat, c'est que les sénateurs prévoyaient de se rendre dans toutes les régions du pays. Ils poursuivent peut-être toujours leur voyage, je n'en sais rien. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, mais c'est ce qu'on a entendu dire. On a ensuite appris qu'ils avaient l'intention de faire télédiffuser leurs audiences.

Voici ce qui, à mon avis, s'est passé: le Sénat a jeté un coup d'oeil au projet de loi et s'est dit: «Mon Dieu, si nous n'adoptons pas le projet de loi avant le congé de Noel, le 7 janvier, tout risque de tomber à l'eau et beaucoup de chômeurs à travers le pays devront s'arranger pour avoir à leur actif 14 semaines d'emploi avant de recevoir des prestations d'assurance-chômage». Ensuite, je suppose qu'ils ont sorti une liste et qu'ils ont dit: «Quels sont les endroits susceptibles d'être touchés par le projet de loi?»

En ce qui concerne la province de Terre-Neuve, les endroits touchés par le projet de loi seront la Presqu'île Avalon, la Baie de Fortune, Gander, Corner Brook et le Labrador. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, toutes les régions seront touchées. En Nouvelle-Écosse, l'impact du projet se fera sentir sur Cap-Breton, Cumberland, Guysborough, Halifax, Yarmouth et Kings. Au Nouveau-Brunswick, Moncton, Saint-John, Fredericton, Madawaska et Restigouche seront touchées. Au Québec, le projet aura un impact sur Trois-Rivières, les Cantons de l'Est, Montréal, Gaspé, Québec et le nord de la province. Il aura un impact sur l'est ontarien, Belleville, Peterborough et des régions comme la Baie Georgienne, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, le nord-ouest de l'Ontario, Windsor et Sarnia.

Nous avons un projet de loi. La norme variable d'admissibilité qu'il prévoit est efficace. Dans les régions où le taux de chômage est de 14 ou 15 p. 100, les assurés ne devront avoir à leur actif, comme c'est le cas maintenant, que dix semaines d'emploi pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est ce que prévoit le projet de loi, et c'est pour cette raison qu'il doit être adopté! Il n'y a aucune raison logique pour que les sénateurs poursuivent cet exercice dialectique qu'ils ont entrepris, afin de tenter de convaincre les gens qu'il s'agit là d'une mesure tout à fait répréhensible.

• (1600)

La réalité, c'est que le Sénat n'accomplit pas son travail. Il n'a pas entrepris son étude comme il se devait et les sénateurs font traîner les choses depuis. Ils ne peuvent se décider sur la position à adopter. Ils s'aperçoivent tout à coup qu'ils font face à un problème bien réel. Les journaux de l'est du pays commencent à publier des éditoriaux sur la faiblesse du Sénat, à cause de ce projet de loi. Ainsi, les sénateurs ont lancé un appel à l'aide. Cette motion a été présentée, afin d'aider les sénateurs à rejeter le blâme sur la Chambre. Or, nous avons fait notre travail; qu'ils fassent le leur. Cependant, ils veulent nous renvoyer la balle et nous demander de mettre de côté notre projet de loi. Ils nous invitent à adopter la norme variable d'admissibilité qu'ils proposent. On ajoute dans la motion en question que «la Chambre déclare que l'adoption de la présente motion ne constitue pas un vote de censure à l'endroit du gouvernement.» Quelles inepties! Il s'agit d'adopter le projet de loi. C'est ce que le Sénat devrait faire.

Mise à part la norme variable d'admissibilité, que font les sénateurs? Ils retardent l'adoption de cette mesure. Ils disent aux travailleurs âgés qu'ils se fichent éperdument de leur sort et des projets du gouvernement qui souhaite permettre aux travailleurs âgés de toucher des prestations après l'âge de 65 ans. En ce qui a trait aux prestations spéciales accordées aux femmes enceintes malades et la période de 30 semaines dont elles peuvent maintenant profiter, ils invitent les intéressées à oublier tout cela. Ils leur disent qu'ils s'en fichent éperdument et qu'ils adopteront les dispositions pertinentes lorsqu'ils en auront le temps.

La députée de South West Nova a parlé de quelques-unes des localités de la Nouvelle-Écosse qui vont être durement frappées. Or, l'augmentation prévue au titre du Programme Développement des collectivités, est liée au projet de loi C-21. Les dispositions sur les réitérants figurent dans le projet de loi C-21. Cette disposition traite des chômeurs qui font une deuxième demande de prestations au cours de la même année après avoir travaillé un certain temps. Cette disposition est supprimée dans le projet de loi C-21. Une bonne part de la formation prévue dans le cadre de ce projet de loi sera reportée faute d'argent. Je n'arrive pas à croire que le Sénat puisse être aussi mal informé.

Pendant toutes mes années au Parlement, j'ai toujours cherché à protéger le Sénat. J'ai entendu maintes critiques de la part de gens qui prétendaient que le Sénat du Canada était inutile, que nous devions nous débarrasser de ce poids mort, que nous économiserions ainsi beaucoup d'argent. J'ai toujours défendu cette institution contre de telles critiques. J'ai toujours cru que le Sénat avait sa place dans notre système. Je le crois encore. Mais quand je vois le petit jeu auquel se livrent les sénateurs lorsqu'ils sont saisis de ce genre de projet de loi, des petits jeux pas très catholiques, il ne m'en faut plus beaucoup pour me convaincre que nous ferions peut-être bien de nous débarrasser du Sénat.

Les sénateurs pratiquent la politique de la corde raide, petit jeu risqué. La plupart d'entre eux ne travaillent plus depuis tant d'années qu'ils ont oublié ce que le mot travail signifie. Ils sont complètement coupés de la réalité, du monde du travail tel qu'il existe de nos jours. Ils n'ont aucune idée de ce que représente la formation. Ils ne savent pas ce qu'exige le monde industriel d'aujourd'hui. Tous les industriels que nous avons contactés au pays ont déclaré que notre plus gros problème était la pénurie d'une main-d'oeuvre spécialisée capable d'exécuter le travail voulu. Des gens viennent nous voir pour nous demander pourquoi nous ne pouvons pas faire venir des machinistes de l'Afrique du Sud et de l'Europe?

Lorsque des brèches ont été ouvertes dans le mur de Berlin et que les Allemands de l'Est ont commencé à traverser à Berlin-Ouest, mon téléphone n'arrêtait pas de sonner. Les gens me disaient que nous pourrions convaincre beaucoup d'outilleurs—matriceurs d'Allemagne de l'Est d'immigrer au Canada parce qu'ils sont de bons artisans et que nous en avons besoin. Nous répondions que nous pouvions nous-même former des Canadiens pour ces emplois.

Si vous parlez à des patrons de petites entreprises, ils vous diront que, premièrement, ils n'ont pas les ressources pour former des employés et que, deuxièmement, ils n'ont pas le personnel voulu. Ils doivent exécuter des commandes et ne peuvent pas se permettre d'alléger la charge de travail d'un employé pour qu'il donne de la formation aux autres. Ils comptent sur le gouvernement pour la formation. Pour sa part, le gouvernement s'attend à un peu de collaboration de leur part et à beaucoup de la part des grandes entreprises.

J'estime que c'est un moyen déloyal et cynique d'examiner le projet de loi. Si le Sénat s'en tire indemne, sachez qu'il y aura beaucoup de Canadiens très irrités. Dans les Maritimes, notamment, certains seront très durement frappés. Ce sera entièrement la faute du sénateur MacEachen et de ses acolytes libéraux qui dominent le Sénat.

Des régions de l'Ouest et du Nord vont être touchées par cette décision du Sénat. Je crois que les sénateurs devraient réfléchir à ce qu'ils sont en train de faire, qu'ils devraient bien penser à leur affaire et adopter ce projet de loi. Ils peuvent l'examiner à fond avec l'aide de spécialistes et de hauts fonctionnaires du ministère qui peuvent aller les éclairer sur n'importe quel article du projet de loi. Après avoir lu le discours du sénateur MacEachen, je puis vous assurer que celui-ci n'avait alors pas lu le projet de loi. Il ne savait pas de quoi il retourne. Son discours

était si décousu qu'il a jeté le discrédit sur le sénateur et sur le Sénat.

J'espère que le Sénat va reconsidérer les mesures envisagées et que les sénateurs adopteront ce projet de loi avant le congé de Noël.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de difficulté à accepter les propos de mon collègue qui vient justement de terminer son discours et qui dit que nous sommes en train, ici, d'appliquer ce qu'il a dit, *in a cynical back-handed way*, avec le projet de loi C-21.

Ce que nous tentons de faire aujourd'hui, c'est de faire reconnaître au gouvernement qu'il pourrait advenir une situation au mois de janvier où des familles seraient mises dans une situation assez peu désirable. Ce serait une situation où aucune somme d'argent n'entrerait pour payer le loyer, le chauffage ou la nourriture.

Lorsqu'il dit que nous n'avons pas raison d'utiliser de telles mesures, je pense que nous devons tenir compte du processus normal des choses qui se passent ici au Parlement en ce que lorsque la Chambre des communes a fini l'étude d'un projet de loi, il faut qu'il soit référé au Sénat pour que les sénateurs aussi en fassent l'étude. On nous dit que cela a toujours été la pratique, qu'ils se doivent de faire cette étude. C'est leur plein droit de le faire et une période normale nous amènerait à peu près jusqu'au mois de février, sans dire que cela arrivera.

Mais cette mesure au moins aurait l'effet d'alléger les préoccupations de ces familles qui se verront dans cette situation très embarrassante.

Le député disait aussi que le Comité avait entendu des témoins et nous faisait la liste de tous ces témoins des chambres de commerce, des groupes locaux. Mais il y a un groupe quand même qu'on a refusé d'écouter et j'ai participé aux audiences du Comité à Moncton, où il y avait deux ministres de la province du Nouveau-Brunswick qui auraient voulu expliquer ou parler au Comité, lui faire part de leurs préoccupations. À ce moment-là, le Comité avait jugé bon de ne pas les entendre.

Je me demande pourquoi le Comité a refusé d'écouter ces gens-là et ne serait-ce pas là l'occasion, lorsque le Sénat tiendra des audiences, de permettre à ces gens-là de comparaître et d'expliquer leur point de vue pour savoir comment ce projet de loi va affecter les gens des différentes provinces. Il faudrait quand même donner suffisamment de temps au Sénat pour pouvoir écouter tous ces témoins.

Alors, est-ce qu'il dit en fait qu'on ne devrait pas écouter ces gens-là, qu'on ne devrait pas leur donner l'occasion de parler?

[*Traduction*]

M. Kempling: Madame la Présidente, à la séance d'organisation du comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-21, des députés libéraux ont demandé à comparaître devant ce comité en tant que témoins. Des ministres provinciaux ont formulé une demande similaire.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, le député de Saskatoon, d'autres députés et moi-même en avons discuté et avons convenu de ne pas entendre de politiciens, que les ministres provinciaux ont directement accès à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et aux commissions. Ils ont d'autres moyens de se faire entendre. Ce n'est pas là une pratique habituelle. Je voudrais bien qu'il me cite un seul comité législatif au Canada qui entende des ministres provinciaux. Ce n'est pas leur façon habituelle d'exposer leur point de vue.

• (1610)

En ce qui concerne les témoins, le député de Notre-Dame-de-Grâce nous a dit, à la séance d'organisation, que le comité ne souhaitait pas débuter ses audiences avant le 4 septembre, ou peut-être était-ce le 5. Il s'agissait en tout cas de la première semaine de septembre. C'est ce qu'il nous a dit. Nous lui avons répondu que nous étions d'accord.

Il a ajouté que nous devrions entendre seize témoins par jour, à raison de trente minutes par témoin. Nous en avons convenu.

Il nous a ensuite énuméré les villes où nous devions, selon lui, tenir des audiences. Nous étions d'accord pour en tenir dans tout le pays.

Le député devrait s'adresser à lui et non à moi. Nous avons accepté tout ce qu'il nous a proposé. En fait, je peux vous assurer qu'il n'y a eu que deux villes où nous avons entendu tous les témoins. Ces villes sont Toronto et Vancouver. Même à Montréal, dans sa propre ville, nous n'avons pas entendu les 16 témoins.

Nous allions nous rendre dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Yukon, mais nous ne suscitions pas assez d'intérêt dans ces régions pour y aller, bien que nous

ayons consenti à payer les dépenses. Nous avons offert de les faire venir à Vancouver et personne n'est venu.

Comme je l'ai dit précédemment, on n'a pas arrêté de discuter de cette question de 1982 à 1988. Nous avons assurément pousser la question assez loin et nous avons assez de renseignements. Mes dossiers font deux pieds de haut. Ils contiennent des articles et des commentaires qui ont été faits et des mémoires qui ont été reçus à propos du projet de loi C-21.

Si le Sénat estime qu'il peut entendre davantage de témoins, qu'il soit sélectif. Aucune loi ne dit que quiconque présente un mémoire, doit comparaître devant le comité. Plus de 300 personnes, je crois, ont soumis toutes sortes de mémoires, et un grand nombre d'entre elles ne voulaient pas comparaître devant le comité. Elles voulaient seulement que leurs mémoires soient enregistrés, ce que nous avons fait. Tous les jours, nous joignions ces mémoires à nos procès-verbaux.

Cependant, je ne peux m'empêcher de penser que le Sénat ne fait rien d'autre que de s'adonner à un jeu —et c'est un jeu très dangereux —au dépens de certains habitants des régions défavorisées de notre pays. Il devrait ne pas l'oublier.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. Il semble que les ministériels ont pris l'habitude au sujet de questions très importantes, d'adresser des remarques insultantes aux habitants des régions où se déroulent les audiences.

Lorsque le secrétaire parlementaire s'est rendu à l'Île-du-Prince-Édouard avec le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-21, il a laissé entendre que la raison pour laquelle le taux de chômage était si élevé dans cette province, c'était que les gens étaient paresseux. C'est le genre de propos que tiennent ces Ontariens du sud lorsque les comités gouvernementaux dont ils font partie parcourent le pays. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il est prêt à réitérer ses remarques insultantes, selon lesquelles le taux de chômage élevé à l'Île-du-Prince-Édouard est attribuable à la paresse des gens. Est-il toujours de cet avis?

M. Kempling: Madame la Présidente, lorsqu'on lit les journaux, on risque de ne pas y lire la vérité. Le député aurait bien du mal à m'attribuer ces propos. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Tout ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait beaucoup de possibilités partout au pays et que ces gens n'en profitaient pas. Je n'ai pas dit qu'ils étaient paresseux. Un des journalistes m'a demandé si je voulais dire que les gens de l'Île-du-Prince-Édouard étaient paresseux. Je lui ai répondu: «Pas du tout. Ce sont vos paroles, pas les miennes.» Le député devrait peut-être lire le journal un peu plus attentivement ou chercher une meilleure source d'information. Ce n'est pas du tout ce que j'ai déclaré.

J'ai simplement dit qu'il y avait beaucoup de possibilités. J'ai lu sur une liste d'offres d'emploi que des employeurs de l'Île-du-Prince-Édouard ne pouvaient recruter de personnel. Des représentants de l'industrie du tourisme sont venus nous dire: «Le problème, c'est que nous formons des gens d'ici, mais qu'après dix semaines de travail, ils quittent leur emploi et vont s'inscrire à l'assurance-chômage.» Je n'ai jamais entendu l'expression «10/42» avant d'arriver à Terre-Neuve, où des membres du caucus libéral —le député de Notre-Dame-de-Grâce était là, nous avons déjeuné avec lui —ont fait une plaisanterie au sujet de la 10/42 au lieu de la 6/49. Je pense que c'est ainsi qu'ils en ont fait mention.

Nous n'avons jamais rien dit de tel. Je pense que le député ne s'en tient pas aux faits, comme d'habitude.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je voudrais participer au débat. J'ai examiné la motion présentée par l'opposition officielle. Les téléspectateurs qui suivent ce débat savent maintenant que le projet de loi C-21. . .

M. Nunziata: Ils ont éteint leur télévision quand ils vous ont vu vous lever.

M. Rodriguez: Pas du tout. Ils peuvent baisser le volume, mais ils m'entendent quand même. Qui mieux est, ils peuvent me voir.

Je pense que les gens qui regardent ce débat comprennent que le projet de loi C-21, qui modifie la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, a été adopté au moyen de la clôture. En d'autres mots, le gouvernement l'avait aiguillé sur une voie rapide. C'est bien le seul train du pays qui roulait sur une voie rapide. Le gouvernement l'a imposé. Maintenant que la Chambre en est dessaisie, il est rendu au Sénat où il est censé fait l'objet d'un examen plus attentif.

Ni moi, ni aucun membre de mon parti n'avons jamais encouragé le Sénat à user de tactiques dilatoires pour retarder l'adoption d'un projet de loi. Les sénateurs ont

le droit constitutionnel d'étudier les projets de loi, et je les invite à exercer ce droit. D'ailleurs, c'est ce qu'ils font.

Le gouvernement prépare un coup de force. Si le projet de loi C-21 n'est pas adopté au 1er janvier et si les changements n'ont pas été apportés à la Loi sur l'assurance-chômage, il nous menace de ne pas respecter la coutume en vigueur à la Chambre des communes depuis environ huit ans. Cette coutume veut qu'un projet de loi, prolongeant l'application de la norme variable d'admissibilité, soit présenté à la Chambre et reçoive, en un temps record, le consentement unanime des députés à toutes les étapes. Le gouvernement a menacé la Chambre et l'autre endroit de ne pas présenter le projet de loi sur la norme variable d'admissibilité si le Sénat n'adoptait pas le projet de loi C-21. Cela signifie que, dans toutes les régions du pays, les travailleurs devront avoir travaillé pendant 14 semaines avant d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Il ajoute même que si le projet de loi n'est pas adopté, du fait notamment que la majorité des sénateurs sont libéraux, c'est parce que les Libéraux veulent que les travailleurs du sud de l'Ontario n'aient besoin que de 14 semaines de travail pour pouvoir être admissibles aux prestations. Les travailleurs des provinces de l'Atlantique et du nord de l'Ontario devront travailler pendant 14 semaines avant de pouvoir retirer des prestations d'assurance-chômage, tandis que les travailleurs de certaines régions n'auraient qu'à travailler pendant 10 semaines.

J'apporte ces précisions parce que le gouvernement a proféré des menaces. Nous assistons à une épreuve de force entre le gouvernement conservateur et le Sénat à majorité libérale. C'est à qui se dégonflera le premier. Et qui est coincé entre les deux? Les chômeurs, en général des gens pauvres. À mon avis, le gouvernement agit de façon tout à fait ignoble en nous menaçant ainsi et en se disant prêt à mettre ses menaces à exécution. Mais plus rien ne me surprend de la part de la bande d'en face.

• (1620)

Notre position est que le gouvernement doit présenter le projet de loi sur la norme variable d'admissibilité. S'il pose comme condition préalable l'adoption du projet de loi par l'autre endroit et son entrée en vigueur, sinon le projet de loi sur la norme variable d'admissibilité tombera, ce qui ne me dérange pas. Nous sommes en faveur de cela et je m'empresse de le dire au secrétaire parlementaire.

Il me paraît très injuste et cruel de jouer avec la vie des gens en les menaçant. C'est injuste, et je crois que les députés du parti ministériel devraient arrêter ce jeu.

Je suis prêt à critiquer aussi les Libéraux à la Chambre, pour ne pas parler des sénateurs libéraux. L'opposition officielle s'est soudainement ouvert les yeux sur l'importance de l'assurance-chômage. À l'époque où Bryce Mackasey était ministre, ce sont les libéraux qui ont fait adopter une loi fort progressiste sur l'assurance-chômage en 1971.

Je rappelle à la Chambre que, à cette époque, cette loi était fondée sur un taux de chômage de 4 p. 100. Les cotisations que devaient payer les employeurs et les employés garantissaient le versement des prestations aux chômeurs, jusqu'à concurrence d'un taux de chômage de 4 p. 100. Pour payer le coût du chômage au-delà de ce pourcentage, le gouvernement fédéral puisait dans les recettes générales.

L'économie n'a pas tardé à ralentir et le taux de chômage a augmenté pour passer à 6 p. 100. Puis, le taux est devenu variable. Tout le monde se rappelle les changements qui ont été apportés à la Loi sur l'assurance-chômage en 1976.

D'abord, le gouvernement de l'époque a créé la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. La norme fixe d'admissibilité de huit semaines est devenue la norme variable de 10 à 14 semaines. Il a changé la structure des prestations. Les prestataires avaient droit à une semaine de prestations initiales pour chaque semaine d'emploi assurable, jusqu'à concurrence de 25 semaines. S'ils étaient toujours au chômage, ils pouvaient demander jusqu'à 13 semaines de prestations de prolongation.

En 1978, c'était M. Bud Cullen qui était ministre. À l'automne de cette année-là, il a proposé de vastes changements qui sont entrés en vigueur en 1979. Les prestataires devaient désormais rembourser une partie des prestations reçues si leur revenu annuel dépassait une fois et demie le maximum de leur rémunération assurable annuelle.

Ensuite, le taux des prestations est passé de 66,66 p. 100 à 60 p. 100 de la moyenne de la rémunération assurable hebdomadaire. Les normes d'admissibilité étaient plus élevées. Quiconque n'avait pas eu 14 semaines de rémunération assurable dans l'année qui précédait la période d'admissibilité devait avoir travaillé pendant au moins 20 semaines. Un réitérant devait désormais satisfaire à la norme variable d'admissibilité et accumuler en

plus une semaine d'emploi pour chaque semaine de prestations reçues, jusqu'à concurrence de six semaines.

Le député de Gander, à Terre-Neuve, se rappelle la lutte que nous avons livrée à Bud Cullen et à ses fonctionnaires. Nous nous souvenons bien de cette lutte.

Le contrat social entre les travailleurs, leurs employeurs et le gouvernement libéral de l'époque dans cette Chambre a commencé à s'effriter, à la grande consternation de Bryce Mackasey, qui avait été l'auteur et le parrain de la loi de 1971. Il était très triste et très amer. Il répétait constamment que, chaque fois que les libéraux voulaient détruire petit à petit le contrat social que nous appelons la Loi sur l'assurance-chômage, ils attiraient toujours l'attention sur les tricheurs et disaient que cela provoquait un malaise parmi les chômeurs. Ils disaient que l'assurance-chômage les détournait du travail.

Je veux souligner, particulièrement aux nouveaux députés libéraux, toute cette destruction qui s'est faite petit à petit. Mon collègue de Gander et moi avons participé à ces luttes ensemble. Il a lutté avec les Néo-Démocrates et également avec des Conservateurs. Dieu sait quelles étaient les machinations et les motivations politiques des Libéraux. Mais nous nous sommes battus et nous avons perdu.

Ce que nous voyons dans le projet de loi C-21 ne vient pas des Conservateurs. Cette destruction des programmes sociaux du pays, que ce soit l'assurance-chômage, la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales ou les compressions imposées à VIA, n'a pas commencé avec les conservateurs, mais bien avec les libéraux.

Ne nous leurrons pas. Ils sont des loups déguisés en brebis. Ils ne peuvent pas nous en faire accroire et prétendre maintenant être les grands défenseurs du programme d'assurance-chômage. Non. J'étais à la chambre; j'ai vécu cette période.

Puis, le groupe des conservateurs est arrivé en 1984. Le nouveau ministre des Finances a fait un exposé économique dans lequel il a dit: «Eh bien, nous devons faire quelque chose à propos de l'assurance-chômage. Des compressions s'imposent.» Et il s'est mis à la tâche.

Il a proposé certains changements, en continuant sur la lancée des libéraux. Il a dit que, dorénavant, le revenu de pensions serait considéré comme un revenu gagné, que la rémunération de congés serait utilisée dans le calcul des prestations d'assurance-chômage et que l'indemnité de cessation d'emploi serait également comprise dans ce calcul.

Le programme d'assurance-chômage fait partie du contrat social, mais voilà qu'on veut y appliquer un examen des ressources. Autrefois un programme de remplacement du revenu, il devient maintenant un programme d'examen des ressources.

Ayant mis ce programme en place, le gouvernement a ensuite retenu, pour des millions de dollars, les services de M. Claude Forget, qui a étudié l'assurance-chômage et qui a remis un rapport. Celui-ci réjouissait les conservateurs, sauf qu'ils avaient un problème, celui de le faire accepter à la population.

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration des Communes, où tous les partis sont représentés, a adopté à l'unanimité 89 recommandations, après avoir étudié le rapport de la Commission Forget. Je dirais de ce rapport qu'il est un «retour dans l'avenir» parce qu'il cherche à rétablir le contrat social, à ramener le programme d'assurance-chômage à son état original de 1971.

Nous avons reconnu le besoin croissant d'inclure les travailleurs à temps partiel pour tenir compte d'une tendance qui s'affirme de plus en plus. Nos recommandations étaient unanimes.

M. Young (Beaches—Woodbine): Que sont-elles devenues?

M. Rodriguez: Mon ami veut savoir ce qu'elles sont devenues. Elles ont été mises de côté.

On nous présente plutôt, après les élections de 1988, ce projet de loi C-21, proposition draconienne qui dégage totalement le gouvernement du programme de l'assurance-chômage. Il le dégage de toute responsabilité dans ce qui était auparavant une entente tripartite, un contrat entre les gouvernants et les gouvernés, les employeurs et les employés.

• (1630)

Dans le C-21, le gouvernement reprend toutes les initiatives que les libéraux ont amorcées en 1976 et 1978 et les mène à leur conclusion logique. Il refuse toute participation aux programmes sociaux.

Il fait un premier pas sur la voie de ce qu'il appelle la privatisation. Puisque sa position est de ne plus rien verser dans le compte de l'assurance-chômage, il n'a donc plus aucun droit de regard sur le régime. Le vice-premier ministre n'en reste pas moins membre de la Commission de l'assurance-chômage. Le gouvernement veut garder la main haute sur l'argent qui est celui des

autres, parce que seuls les employeurs et les employés contribuent.

Il utilise les fonds du programme d'assurance sociale pour des activités qui sont sa responsabilité, comme les programmes dits de recyclage. Il retire 1 milliard de dollars du fonds pour le consacrer au recyclage.

J'ai ici un document d'évaluation et de planification intitulé «Tendances et perspectives». Il a été publié en août 1988 par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On y donne la liste des professions de croissance. Je veux le citer parce que ces études montrent les tendances dans les professions de croissance, dont le ministère doit tenir compte. C'est lui qui en a dressé la liste.

Voici les dix professions pouvant le plus contribuer à la croissance de l'emploi de 1986 à 1995. Je vais les énumérer, en commençant par le premier et le plus populaire de ce palmarès: les vendeurs; en deuxième place, les employés de restaurants; en troisième, les commis comptable; en quatrième, les secrétaires et les sténographes; en cinquième, les chefs et les cuisiniers; en sixième, les caissiers; en septième, les concierges; en huitième, les chauffeurs de camion; en neuvième, les emplois du secteur de la gestion des ventes; en dixième, les coiffeurs et coiffeuses. Ce sont là les dix premières catégories d'emplois de ce palmarès. Ce sont des tendances.

Dans le corps du texte du document, il est écrit: «De façon générale, ces emplois demandent un niveau faible ou moyen de connaissances, la plupart n'exigeant pratiquement pas de formation ou d'études post-secondaires. La nature de ces emplois pourrait toutefois changer de façon marquée dans l'avenir et comporter davantage de travail intellectuel que manuel. La vaste majorité des emplois énumérés ci-contre exigeront des capacités minimales en calcul et en lecture.»

Il y est ensuite question de la qualité de ces nouveaux emplois: «Pendant que le débat se poursuit sur ce problème, il convient de mentionner que plus de 70 p. 100 des nouveaux emplois, à temps partiel et à temps plein, qui ont été créés au Canada entre 1983 et 1986 procurent à leurs titulaires un salaire inférieur à 20 000 $ par année, et plus de 30 p. 100, un salaire inférieur à 10 000 $.»

C'est la tendance. À quels genres de programmes de formation le gouvernement veut-il transférer les fonds de la caisse de l'assurance-chômage? Je viens tout juste d'énumérer les dix catégories d'emplois les plus populaires d'ici 1995, et pourtant le gouvernement veut consacrer les fonds de la caisse de l'assurance-chômage à la formation.

J'ai entendu le secrétaire parlementaire dire combien nous avons besoin d'ajusteurs mécaniciens, et de toute sorte d'autres travailleurs. Madame la Présidente, il faut plus qu'un programme de six semaines pour devenir ajusteur mécanicien. C'est un long apprentissage. En RFA, en RDA ou dans les autres pays européens, les personnes qui veulent devenir ajusteur mécanicien doivent suivre un programme intégré dans les écoles polytechniques. Ça n'arrive pas en six semaines.

Pourquoi le gouvernement s'engage-t-il dans cette voie? Parce que dorénavant il se servira de la caisse de l'assurance-chômage à des fins qui sont clairement de son ressort: le déménagement de travailleurs, les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre ainsi que les programmes de recyclage et de perfectionnement. Tous ces programmes seront subventionnés sur la caisse de l'assurance-chômage. Le régime ne prévoit pas de programme visant à améliorer la sécurité sociale, comme les programmes de congés parentaux ou l'amélioration des avantages auxquels ont droit les prestataires.

Nous savons que le régime d'assurance-chômage n'est pas exploité. Tous les faits montrent que les travailleurs ne s'en servent pas uniquement comme source de revenu. Prenons, par exemple, des travailleurs saisonniers comme les pêcheurs. Le gouvernement décide quand on pêche, combien de temps on pêche, où l'on pêche et combien de poisson on peut pêcher. Ce ne sont pas les pêcheurs qui prennent ces décisions. Si le gouvernement veut décider tout cela, il doit offrir des prestations d'assurance-chômage pour permettre aux gens de vivre et d'élever leurs familles avec dignité. Voilà de quoi nous parlons au fond. Transformerons-nous les chômeurs du Canada en assistés sociaux ou leur verserons-nous des prestations pour qu'ils puissent vivre et faire vivre leurs familles avec une certaine dignité? Voilà la question.

Je conclus en disant que le démantèlement du programme n'a pas commencé avec les Conservateurs. C'est

clair. Il a commencé sous les Libéraux, les premiers néo-conservateurs qui s'y sont attaqués. Les conservateurs poursuivent cette tendance jusqu'à ses conclusions logiques. Voilà la réalité.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Reprenons le débat.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, j'allais poser une question au député, mais après la remarque qu'il a faite sur les libéraux à la fin de son discours, j'ai décidé de ne pas la poser.

Le secrétaire parlementaire et la ministre ont dit aujourd'hui à la Chambre qu'ils ont entendu toutes ces organisations, les syndicats, les gens d'affaires, les organisations de lutte contre la pauvreté, les Églises et d'autres encore. Ils se sont demandé pourquoi on devrait tenir d'autres audiences puisque tout le monde a été entendu. Le problème que me cause ce projet de loi, c'est que les personnes qu'il touche n'ont pas été entendues du tout.

J'ai ici une liste de localités de Terre-Neuve qui en ressentiront les effets. Le député de St. John's-Ouest parlera dans quelques instants. J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire sur sa circonscription. Par exemple, qu'est-ce que les habitants de Flat Rock pensent de ce projet de loi? Qu'est-ce que les habitants de Bear Cove, de Blow Me Down, de Broad Cove, de Goose Cove, de Frogmarsh, de Lady Cove, de Hibbs Cove, de Kettle Cove ou de Nicky's Nose Cove pensent de ce projet de loi? C'est eux qui sont touchés par cette mesure législative.

• (1640)

Je dois admettre qu'il est parfois frustrant d'être assis à la Chambre et d'écouter le secrétaire parlementaire faire des remarques comme celle qu'il a faite il y a quelques instants. Il a dit qu'il y avait beaucoup de possibilités dans une certaine province, mais que les gens n'en profitaient tout simplement pas.

Jamais je n'ai rencontré une personne qui voulait dépendre de l'assurance- chômage. On peut penser qu'il y a des gens qui voudraient toucher des prestations d'assurance-chômage, mais jamais je n'ai recontré une personne qui voulait dépendre de l'assurance-chômage, ni depuis que je suis ici, ni dans toutes les causes que j'ai défendues devant les tribunaux. Pourquoi? La raison est simple. Savez-vous, madame la Présidente, à combien s'élèvent les prestations d'assurance-chômage? Aujourd'hui, la prestation moyenne au Canada s'élève à 210 $ par semaine. Dans ma province, Terre-Neuve, elle est de 195 $ par semaine. Il faut être fou pour vouloir rester à la maison, toucher seulement 195 $ par semaine et être obligé par la loi de déclarer ses gains excédant de plus de 25 p. 100 ce montant.

Ceux qui prétendent qu'il y a des gens qui veulent rester à la maison et dépendre de l'assurance-chômage ont tout à fait tort. Il n'y a pas de gens comme cela, à moins qu'ils aient un problème physique ou mental et qu'ils n'aient pas le choix. Les Canadiens ne veulent pas rester à la maison et toucher si peu d'argent.

Quel problème pose ce projet de loi? Je viens de dire que le problème concerne les gens qui sont touchés par cette mesure législative. J'ai pris une carte de Terre-Neuve il y a quelques instants, et j'ai nommé certaines localités situées dans les nouvelles zones touchées par ce projet de loi. N'oubliez pas que, selon ce projet de loi, il faut travailler plus de 10 semaines pour avoir droit aux prestations dans les endroits où le taux de chômage est de 15 p. 100 ou moins. À l'heure actuelle, si le taux de chômage est inférieur à 11,5 p. 100 à Terre-Neuve, il faut travailler plus de 10 semaines pour être admissible aux prestations. Il y a une différence énorme entre 11,5 p. 100 et 15 p. 100. Soudainement, cela devient sérieux parce que, aux termes de ce projet de loi, le gouvernement a retracé les lignes. Il a tracé une ligne autour de la circonscription du député d'en face. Puis il a tracé une ligne qui traverse toute la province et qui suit presque la voie ferrée. Nous avons une voie ferrée, mais nous n'avons plus de trains. Auparavant, on disait: «De quel côté de la voie ferrée habitez-vous?» On dit maintenant: «De quel côté de la ligne habitez-vous?»

M. Reid: C'est en 1968 que les trains sont disparus, n'est-ce pas?

M. Baker: Le gouvernement a pris les villes, les régions métropolitaines où le taux de chômage est censé être plus bas qu'ailleurs, et les a définies comme une zone. Puis, dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement a pris des secteurs passablement prospères, relativement parlant, comme Gander, Grand Falls et Corner Brook, et les a englobés dans une zone au sud du chemin de fer, et avec quel résultat? Soudain, si l'on habite à Paradise, il faudra plus de semaines pour devenir admissible à l'assurance-chômage que si l'on habite à Gallow's Cove, par exemple. Si l'on habite à Petty Harbour, il faudra plus de semaines pour y devenir admissible que si l'on habite à Bay Bulls.

Le député de St. John's-Est l'a bien fait comprendre il y a un instant, quand il a fait remarquer que la norme d'admissibilité pour sa région de Terre-Neuve avait fluctué entre 10 et 16 semaines, parce que le taux de chômage avait oscillé au-dessus et au-dessous de 11,5 p. 100 dans toute la presqu'île Avalon. Si l'on trace une ligne autour de la ville de St. John's, comme le gouvernement l'a fait, le taux de chômage va y être bien inférieur à 11,5 p. 100. Aux termes du nouveau projet de loi, si le taux de

chômage est de 11,5 p. 100, il faudra 14 semaines d'emploi. Il est donc certain que si l'on habite à St. John's ou dans les environs, il faudra beaucoup plus que 14 semaines, car le taux de chômage doit être inférieur à 11,5 p. 100. Son argument ne tient donc pas.

Le taux de chômage dans toute la presqu'île Avalon, de l'aveu même du député, tombait en-dessous de 11,5 p. 100, et c'est pourquoi il fallait 16 semaines certains mois de l'année dernière, car la moyenne est calculée pour trois mois de suite. Puis venait le mois suivant et le taux de chômage grimpait un peu au-dessus de 11,5 p. 100. On calculait alors la moyenne pour trois mois, et soudain il ne fallait plus à nouveau que 10 semaines dans sa région. D'après la Commission de l'assurance-chômage, le taux de chômage oscillait autour de 11,5 p. 100, et c'est pourquoi le député a observé ce problème dans toute la presqu'île Avalon. Avec cette nouvelle carte, on a tracé une ligne autour de la ville de St. John's. Croyez-vous vraiment que le taux de chômage à St. John's va être plus élevé que dans la presqu'île Avalon? C'est ridicule.

Lorsque l'on regarde les taux de chômage, on ne peut pas se fier aux chiffres de Statistique Canada. Le taux de chômage à St. Johns's, le mois dernier, était de 12,9 p. 100, mais ce n'est pas le taux rajusté utilisé par la Commission de l'assurance-chômage.

Que fait le gouvernement maintenant dans le reste de la province? Il a tracé une ligne qui passe entre Sunnyside et Swift Current. Come-by-Chance se trouve au milieu. Si vous êtes de là, vous ne savez pas où vous êtes. Ce peut être 10 semaines ou 13 semaines. La ligne passe quelque part au milieu. Ensuite elle traverse Terre-Neuve vers le nord et passe entre Phillips Head et Northern Arm. Si vous habitez Phillips Head, c'est 10 semaines sans aucun doute. Si c'est Northern Arm, je vous parie que c'est 13 semaines. Que se passe-t-il si vous habitez sur la route entre les deux? Il y a sept maisons sur cette route. Vous savez très bien, madame la Présidente, qu'ils vont tous changer leur adresse pour Phillips Head.

M. Reid: Quelles accusations!

M. Baker: Pourquoi pas?

M. Reid: Les gens ne font pas cela.

M. Baker: Voilà bien où réside le problème. Je vais apprendre quelque chose au député. Ce projet de loi ne serait pas aussi mauvais si les gens habitaient là où ils travaillent. Si tel était le cas, on pourrait tracer des lignes. Mais à Terre-Neuve, si vous travaillez dans le bois ce n'est pas là où vous habitez. Si vous travaillez sur les navires du CN, vous n'y habitez pas. Si vous travaillez sur un bateau de lac, ce n'est pas là qu'arrive votre courrier. Si vous travaillez dans les forêts du Labrador, votre courrier ne vous y suit pas.

• (1650)

Cette année, une équipe a travaillé à Millertown, dans le centre de Terre-Neuve, avec des entrepreneurs. Elle a pu travailler 13 semaines. Supposons qu'un des membres de cette équipe habite Flat Rock et un autre Bonavista. Celui de Bonavista a droit à l'assurance-chômage, mais pas celui de Flat Rock. S'il habite Phillips Head, que je viens de mentionner, ou sur la route entre Phillips Head et Northern Arm, qu'est-ce que vous pensez qu'il va faire? Il a travaillé en forêt à côté d'un type qui habite au bout du chemin. Il n'a pas droit à l'assurance-chômage pour nourrir sa famille, alors que l'autre y a droit. Il faudrait qu'il soit fou pour ne pas changer d'adresse postale. Bien sûr qu'il va en changer.

En poursuivant le raisonnement, madame la Présidente, vous verrez quels sont les problèmes qu'on est en voie de créer. Dans une province comme Terre-Neuve, normalement les gens ne travaillent pas où ils habitent. Je ne connais pas grand monde qui habite sur l'île Funk. Je ne connais pas beaucoup de gens qui habitent dans l'océan Atlantique à 200 milles de la côte.

M. Simmons: Mais ils y travaillent.

M. Baker: C'est là qu'ils travaillent. Et quand ils rentrent chez eux, ils ne vont pas tous au même endroit. Ils habitent un peu partout. Cette année, dans cette partie-ci du pays, quand les bateaux des lacs embauchaient et licenciaient du personnel, ces 400 Terre-Neuviens sont tous rentrés chez eux, c'est-à-dire un peu partout à Terre-Neuve et au Labrador. Voilà pourquoi ce projet de loi ne marche pas dans une province comme Terre-Neuve.

Quand nous avions la loi actuelle avec ses 11,5 p. 100 et quand le taux de chômage baissait au-dessous de ce chiffre, il fallait plus de 10 semaines. Mais il n'est jamais tombé au-dessous dans les régions à fort taux de chôma-

ge. Mais maintenant les 15 p. 100 sont dépassés, et il y a toutes sortes de régions définies par le gouvernement et dans lesquelles le taux de chômage se situe entre 15 et 11,5 p. 100; c'est ce qui fait ces larges écarts.

De quel côté de la démarcation habitez-vous? Voilà ce qu'on va demander dans les régions à fort taux de chômage, après l'adoption de ce projet de loi. Voilà pourquoi je dit qu'il souffre de très graves imperfections.

L'autre problème, et je terminerai là-dessus, c'est que comme tout le monde, je suis étonné de constater qu'à la Chambre des communes, qu'on supposerait composée de personnes instruites disposant d'un bon personnel de recherche, à la Chambre des communes qui dispose de sa bibliothèque et de tous les fonctionnaires, il n'y a pas un seul député ici qui sache exactement quel effet ce nouveau projet de loi va avoir sur sa province. Pas un seul. Pourquoi, madame la Présidente? Parce que les calculs ne sont pas encore faits. À ce qu'on dit.

M. Simmons: Tout à fait délibérément.

M. Baker: Ils n'ont pas de chiffres. Ils prétendent ne pas le savoir, soutenont qu'ils sont en train de calculer. À la question «Quel impact le projet de loi aura-t-il sur St. John's?», ils vous répondent: «Nous ne le savons pas, parce que nous n'avons pas encore les chiffres exacts. Nous devons les ajuster, ainsi de suite. Nous ne le savons pas.» Si vous leur demandez: «Quel impact ce projet de loi aura-t-il sur Gander?», ils répondent: «Oh, nous ne le savons pas. Gander se trouve dans une autre région. Nous ne le savons pas.» Si un député déclare à la Chambre des communes: «Je connais l'impact qu'aura le projet de loi sur toutes les régions de ma province», il laisse sous-entendre qu'il en sait plus que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

De ce point de vue là aussi, le projet de loi est imparfait. Si vous deviez dire à un chômeur: «Nous allons changer les règles en janvier, mais nous ne savons pas combien de semaines d'emploi vous devrez avoir à votre actif pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.» Le chômeur vous répondra: «Pourquoi les changer si vous ne savez pas quelles seront les nouvelles règles?» Vous les changeriez si vous ne compreniez rien au chômage. Vous les changeriez sans en connaître les résultats si vous étiez convaincus que les gens sont trop paresseux pour travailler. Vous les changeriez si vous étiez convaincus que les gens abusaient du système et qu'ils parvenaient à vivre avec 200 $ par semaine. Et, bien sûr, vous les changeriez si vous vouliez complètement supprimer le régime d'assurance-chômage. Vous changeriez la loi sans savoir où tout cela vous mènerait.

En ce qui concerne la motion, je voudrais dire pour conclure que cette Chambre n'aurait jamais dû adopter un projet de loi sans en connaître les conséquences. Il ne devrait pas être question d'adopter un projet de loi à la Chambre de cette façon.

C'est honteux de la part du gouvernement d'agir de la sorte. C'est honteux de sa part de modifier un système sans pouvoir dire ensuite ce qu'il a modifié et quelles seront les conséquences de ces modifications pour les chômeurs, les plus pauvres parmi les pauvres de notre société. Rien qu'à Terre-Neuve, 101 000 personnes reçoivent des prestations de chômage dont la moyenne est un peu moins de 200 $ par semaine et, au Canada, plus de gens vivent de ces prestations que ne le prétend le gouvernement. Cela montre jusqu'à quel point le problème est grave.

Je propose au gouvernement d'adopter le projet de loi tel quel, de prolonger la norme d'admissibilité variable et d'interviewer ensuite les gens visés par cette nouvelle loi pour leur demander ce qu'ils en pensent.

M. Reid: Comme mon collègue la signalé déjà, j'aurai l'occasion d'en parler plus tard. Pas plus que dans le cas de notre collègue de South West Nova, je ne peux laisser passer les propos du député de Gander—Grand Falls sans intervenir. À entendre ces députés, tout à l'air très beau et très bien, mais quand on examine la situation actuelle et les objectifs de cette nouvelle mesure, on voit que tout ce qu'ils ont dit n'est que du chiqué.

M. Allmand: Vous en savez davantage que les Terre-Neuviens sans doute?

Une voix: Vous auriez dû assister aux audiences.

M. Reid: J'y ai assisté ne vous en déplaise. Je rappelle que les représentants de la Fédération du travail de Terre-Neuve et du Labrador, du Syndicat des pêcheurs et du Conseil consultatif sur la condition féminine de cette province ont conseillé au comité de modifier la délimitation des zones économiques, de faire de St. John's une zone économique en soi. C'est ce que nous avons fait.

Qui a établi la norme d'admissibilité variable? La bande d'en face. Mon collègue d'en face prétend que cette norme est anticonstitutionnelle parce qu'elle se fonde

sur le lieu de résidence. Rien n'est changé et, par conséquent, tout ce que nous avons entendu n'était que balivernes.

• (1700)

Je n'apprécie pas le fait que certains de mes électeurs devront travailler davantage de semaines, afin d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage, mais je me réjouis vivement du fait que les habitants des régions entourant la ville de St. John's, de Bell Island, de Colliers, d'Avondale, de Cupid's et de Brigus aient maintenant la possibilité d'être admissibles comme ceux des régions voisines où le taux de chômage est élevé. Il a toujours fallu tirer des lignes de démarcation.

On s'est toujours posé des questions au sujet de Goobies; on se demandait où passait au juste cette ligne. Il y a toujours eu des régions qui s'en sont mieux tirées que d'autres. Je comprends le message, mais je ne peux l'accepter. Mon collègue affirme que c'est anticonstitutionnel. Je ne peux le croire. Il prétend que c'est là une violation de nos droits constitutionnels. Or, ce sont nos vis-à-vis qui les ont violés.

M. Baker: Madame la Présidente, selon moi, il est inconstitutionnel de faire de la discrimination à l'endroit de qui que ce soit, en fonction de son lieu de résidence.

Nous avions tiré des lignes de démarcation à Terre-Neuve en fonction d'un taux de chômage qui était relativement faible. Or, voilà maintenant que nous devons en tirer en fonction d'un taux de chômage de 15 p. 100. Cela fait toute une différence. Qui plus est, le député affirme qu'il existait déjà des lignes de démarcation à Terre-Neuve. C'est vrai, mais le fait de vivre d'un côté ou de l'autre de cette ligne n'avait aucune importance.

Or, madame la Présidente, à l'heure actuelle, cela revêt de l'importance partout à Terre-Neuve et au Labrador, et la situation est nettement pire qu'auparavant dans la région de St. John's. Pourquoi? Parce qu'il y a 22 localités regroupées avec St. John's. Il va falloir, sans aucun doute, beaucoup de semaines de travail pour avoir droit à des prestations dans la zone en question.

Il y a ensuite une autre ligne de démarcation à Terre-Neuve, qui sépare ceux qui ne s'en tirent pas si mal et ceux qui sont vraiment dans une situation désespérée, et ainsi, il faut composer avec une autre ligne de démarcation. La situation est bien pire que ce qu'elle était auparavant. On aurait pu retracer les lignes en fonction d'un taux de chômage de 11,5 p. 100. C'est ce que les témoins souhaitaient.

La prochaine chose que le gouvernement va réclamer, c'est une période d'emploi assurable supérieure à 10 semaines, lorsque le taux de chômage est inférieur à 20 p. 100. Ce sera la prochaine étape pour le gouvernement fédéral. En d'autres termes, il s'agira de supprimer carrément le régime d'assurance-chômage.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. . .

M. Reid: Intervient-il dans le cadre du débat, madame la Présidente?

M. Simmons: Non, j'ai le droit de poser des questions également, si le député de St. John's-Est le permet. Je suis heureux d'avoir sa permission. Nous ne voudrions pas nous passer de son accord.

Le député de St. John's-Est et celui de Gander—Grand Falls illustrent bien les deux côtés du débat à Terre-Neuve. Selon mon ami le député de Gander—Grand Falls, lorsque c'est blanc, c'est blanc, et il a bien raison.

Le représentant de St. John's-Est, lui, veut nous faire croire que lorsque c'est noir, c'est blanc. Avant de poser ma question, je tiens à l'avertir de ne pas trop insister, car cette nouvelle loi risque de nuire à beaucoup de gens. Il a beau présenter les choses sous leur meilleur jour, il n'en demeure pas moins que beaucoup de gens vont pâtir. Je lui en reparlerai plus tard s'il trouve le courage de participer au présent débat.

Je veux poser une question au député de Gander—Grand Falls et le féliciter avant tout pour sa description très imagée de cette démarcation. Cela donne presque envie de se lancer dans de grandes envolées littéraires et de se demander ce qu'il en coûtera de vivre au sud de la démarcation, si l'on n'a plus droit aux prestations. Je pourrais en dire long là-dessus, mais ce que je veux savoir, c'est si le député a calculé ce que cela coûterait à sa circonscription ou à toute la province de Terre-Neuve ou aux deux.

Peut-il nous faire savoir ou faire savoir à la Chambre la misère que cela entraînera? Combien de personnes seront touchées, au millier près? Je sais qu'il ne dispose pas de statistiques, mais il doit quand même avoir une petite idée, compte tenu de toutes les recherches qu'il a menées là-dessus.

Je demande au député de Gander—Grand Falls de renseigner un peu son collègue de St. John's-Est et, par la même occasion, de nous dire combien de personnes environ vont être encore plus misérables si ce projet de loi est adopté, si l'autre assemblée en fait à sa guise et impose sa volonté à la Chambre et au peuple canadien.

Les crédits

M. Baker: Madame la Présidente, comme le savent les députés de Terre-Neuve, je porte moi-même tous les appels en matière d'assurance-chômage devant la Commission d'appel et devant le juge de la Cour fédérale s'il le faut. Il est arrivé qu'il y ait des centaines d'appels à la fois.

Je peux vous assurer, d'après mes rapports avec la Commission de l'assurance-chômage de Terre-Neuve, que si le taux de chômage est calculé par la Commission, comme ce sera le cas à mon avis, il s'agira simplement de prendre le taux de chômage, d'en soustraire trois points et de désaisonnaliser.

Je vois rire le secrétaire parlementaire, mais c'est vrai. Statistique Canada vous démontrera que, dans sa circonscription, le taux de chômage est bien supérieur à 12 p. 100. Mais la Commission de l'assurance-chômage, en calculant le taux dans cette région, le réduira d'un bon nombre de points de pourcentage.

Vous ne pouvez qu'émettre des hypothèses sur les effets du projet de loi parce que rien n'est sûr. Je peux cependant vous dire que, cette année, nous avons connu un problème à Terre-Neuve, et le gouvernement du Canada a dû débourser 5 millions de dollars pour en résoudre une partie, c'est-à-dire pour s'occuper des gens à qui il était impossible de travailler les 10 semaines nécessaires.

Sous le régime créé par le projet de loi, le gouvernement du Canada devra débourser des millions et des millions pour permettre aux travailleurs de devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage pendant les prochains hivers.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je suis sur le point de faire une erreur qu'un homme politique sait qu'il ne devrait jamais faire: répondre au député. Je le dis tout de suite, je vais commettre une erreur.

Le député avait prédit, avant la modification du régime d'assurance-chômage, que Terre-Neuve perdrait 250 millions de dollars et que des milliers de chômeurs n'auraient plus droit aux prestations.

Il y a quatre semaines, il nous avait également dit que 60 localités des environs de St. John's seraient touchées. Il ne parle maintenant que de 22. J'attends avec impatience que St. John's aussi soit rayée de sa liste.

Le député nous demande également de croire que la Commission de l'assurance-chômage soustraira 3 points du taux de chômage et utilisera des moyennes, puis additionnera et soustraira jusqu'au troisième mardi du mois.

Tout ce que je demande aux députés, c'est s'ils sont prêts à miser leur avenir sur de telles déclarations.

Comme je me suis écarté de mon propos —cela risque de se reproduire —j'y reviens. D'après la motion dont la Chambre est saisie, il s'agit de savoir s'il faut présenter un autre projet de loi afin de prolonger la durée d'application des normes variables d'admissibilité.

Or, la Chambre a déjà adopté un projet de loi visant à régler ce problème, non seulement pour la présente année, mais pour les années futures, projet de loi qui s'assure que les régions du Canada obtiennent la protection dont elles ont besoin et que les gens, qui comptent pour leur subsistance sur un emploi saisonnier ou qui habitent des régions de fort chômage, obtiennent cette protection.

• (1710)

Si les députés de l'opposition nous demandent d'adopter un autre projet de loi, c'est parce que leurs copains de l'autre endroit refusent de bouger pour de mesquines raisons partisanes.

La Chambre s'est prononcée. Elle a adopté le projet de loi. Dans ces conditions, il incombe à leurs copains d'accorder au projet de loi l'attention qu'il mérite, car il touche tous les Canadiens. Si leurs copains persistent à bloquer ce projet de loi, ce sont mes électeurs qui vont en souffrir.

Par conséquent, les travailleurs des provinces de l'Atlantique devront compter sur 14 semaines. Nous savons tous que nous n'avons pas le choix. Nous savons tous qu'il y a un problème. Voilà pourquoi nous appliquons une norme variable d'admissibilité. Si ce projet de loi modifie le régime actuel, c'est afin que nous puissions offrir aux Canadiens plusieurs choix. Au lieu de se heurter à un mûr de béton, ils pourront exercer certains choix. J'y reviendrai.

Jusqu'à maintenant, tout travailleur habitant une région de fort chômage pouvait devenir admissible à des prestations après 10 semaines. Cette disposition figurait en permanence dans le projet de loi C-21, mais elle se trouve maintenant menacer à cause de l'obstruction.

Parlons donc des différences régionales que d'autres ont examinées. À Toronto, le chômage est de 3,6 p. 100. Dans cette ville, en vertu du nouveau programme, les chômeurs pourront obtenir des prestations s'ils ont accumulé 20 semaines de travail. Ces 3,6 p. 100 y équivalent

presque au plein d'emploi. La situation économique est en constante évolution. Même chez-nous, elle l'est: les choses changent, des occasions se créent et disparaissent; les gens effectuent des choix.

À Corner Brook où le chômage est d'environ 16 ou 16,2 p. 100, les chômeurs devront avoir accumulé seulement 10 semaines. Ainsi, nous reconnaissons que les gens éprouvent des difficultés particulières dans les régions de fort chômage et le programme en tient compte.

Nous avons vu le taux de chômage national baisser de plus de 4 p. 100. À Terre-Neuve et au Labrador, il a diminué de 6,3 p. 100. À de nombreux égards, nous sommes victimes de notre propre succès. Lorsque nous manipulons les statistiques de sorte que le taux de chômage ne cesse de baisser, nous devenons les victimes de notre progrès. Je suppose que c'est un problème agréable parce que je conviens avec mon collègue de Gander—Grand Falls que les gens veulent travailler. Ils ne veulent pas toucher de prestations d'assurance-chômage. S'ils peuvent travailler, ils le feront.

Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, le nombre d'emplois dans les provinces Maritimes a augmenté de 106 000. Il y a 106 000 travailleurs de plus qui touchent un salaire, font vivre leur famille et apportent une contribution à leur collectivité. Ces progrès résultent des mesures prises par le gouvernement en collaboration avec les provinces, le secteur privé et les particuliers dans la société comme dans le secteur économique. Dans le dernier budget, le gouvernement a promis d'affecter plus de 2 milliards de dollars à des initiatives dans la région de l'Atlantique.

Nous reconnaissons qu'il existe des problèmes dans le secteur des pêches. Mais, pour la première fois, nous avons un gouvernement qui les considère comme des problèmes économiques nationaux et non régionaux. Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui admet qu'il existe des problèmes et qui établira. . .

M. MacDonald (Darmouth): C'est le gouvernement qui cause le problème dans le secteur des pêches.

M. Reid: Je sais. Nous avons pêché tous les poissons.

M. MacDonald (Darmouth): Vous les avez donnés.

M. Reid: Je peux répondre à ça. Je me suis rendu là-bas. Nous avons un comité du Cabinet présidé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nommé par le premier ministre et chargé d'élaborer la réponse du gouvernement face au problème des pêches. Il y a aussi un comité supérieur composé de hauts fonctionnaires qui conseillent ce comité. Jamais on n'a vu un gouvernement se montrer déterminé à traiter ce problème à l'échelle nationale. On n'a jamais rien vu de tel.

Permettez-moi de revenir sur l'assurance-chômage. Dans ce domaine, je travaille en fonction de deux principes. Tout d'abord, comme le député l'a si bien dit, les gens préféreraient travailler plutôt que retirer de l'assurance-chômage. Deuxièmement, ceux qui sont dans le système de l'assurance-chômage réagissent au mieux de leurs intérêts et de ceux de leur famille et de leur collectivité. Il est remarquable qu'il y ait si peu d'abus.

Examinons les statistiques. Les gens réagissent à ce système de la façon dont certains députés réagissent au régime fiscal. Ces derniers prennent des décisions en fonction de leurs intérêts et de ceux de leur famille. C'est fort louable.

Que disons-nous aux gens si nous ne procédons pas à la mise en oeuvre de ce projet de loi? Pour moi, cela me touche au vif. Je suis un Terre-Neuvien. Je sais ce que représente l'assurance-chômage dans ma province: 865 millions de dollars l'année prochaine. C'est un transfert de resources important non seulement pour les particuliers mais pour la province et son économie. Que cela nous plaise ou non, que nous prétendions ou non le contraire, il s'agit d'un programme de soutien du revenu.

Si nous nous en tenons à ce programme très étroit et très restrictif, nous lui demandons de faire quelque chose pour lequel il n'était pas conçu. C'est un programme d'assurance, mais nous lui demandons de faire bien plus. Si nous allons nous en tenir là et nous contenter de dire aux gens «vous allez prendre votre argent, un point c'est tout», ce sera une attitude négative. Nous n'allons faire aucun progrès dans notre pays. Nous devons développer ce système et établir ce filet de sécurité.

Que faisons-nous? Nous disons aux gens que des choix s'ouvrent à eux. Il y a des possibilités auxquelles nous pouvons avoir recours avec un peu d'argent, beaucoup d'ingéniosité et une bonne dose de coopération. Nous devons en même temps protéger les intérêts des gens qui en ont besoin. Les habitants de ma province ont besoin de le savoir. Parce que leurs possibilités d'emploi sont limitées à ce stade, ils peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage, mais nous devons pouvoir leur

dire qu'il existe d'autres solutions. Je pense que c'est particulièrement important.

L'une de ces solutions est la formation. Nous entendons beaucoup parler de formation. Pourquoi forme-t-on quelqu'un dans cette localité pour un emploi qui n'existe pas et n'existera jamais? L'un des plus grands avantages pour quelqu'un qui cherche un emploi est ce petit supplément d'études, de formation ou d'expérience. C'est un investissement pour eux. Ils ont un sentiment de réalisation qui donne confiance en eux.

Vous n'avez qu'à parler aux gens qui travaillent dans ce domaine, et ils vous diront que la plus petite amélioration fait toujours une différence. Non seulement les gens auront plus de chances de décrocher un emploi, mais ils auront aussi la capacité et le désir de créer des emplois.

Les gens peuvent se moquer de cette théorie, mais j'ai pu en constater les résultats quand j'ai collaboré à la Stratégie Jeunesse à Terre-Neuve et au Labrador. Ce projet-pilote visait à aider les jeunes qui avaient du mal à faire la transition entre le milieu scolaire et le milieu du travail. En élaborant les programmes avec eux, nous avons pu les consulter. On nous a dit: «Donnez-nous les outils nécessaires, et nous nous ferons un créneau.»

Troisième facteur à considérer: si nous avons la main-d'oeuvre technique nécessaire et si nous savons où se trouvent les emplois et les possibilités, nous pouvons les jumeler. C'est une autre possibilité, mais qui ne se limite pas seulement à la formation.

Je peux vous citer toutes sortes de statistiques établies par Statistique Canada. Un million de gens ont déclaré que le manque de formation leur fait du tort. La FCEI affirme que 50 p. 100 de ses membres considèrent la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée comme leur principal obstacle. L'Association des manufacturiers canadiens a observé que 36 p. 100 de ses manufacturiers ont eu de la difficulté en 1988 à trouver des ouvriers spécialisés.

Si vous pouvons aider les gens à acquérir le peu de formation et de connaissances qui leur manquent, nous aurons fait un pas dans la bonne direction. Mais je dois admettre que la chose ne sera pas si facile dans ma province. Jusqu'à maintenant, les possibilités étaient relativement limitées, mais nous avons créé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Déjà, nous constatons la création ou la préservation de presque 20 000 emplois à Terre-Neuve et au Labrador. Cela s'est traduit par un investissement direct d'environ 600 millions de dollars, sans parler des autres avantages connexes.

• (1720)

C'est créer des possibilités avec des personnes qui ont des idées, qui sont capables de coopérer avec divers groupes, y compris les provinces.

Ce programme fera passer le nombre de personnes en formation de 75 000 qu'il est en ce moment, soit 2,5 p. 100 des chômeurs, à 140 000 ou environ 5 p. 100 des chômeurs. Qu'oublie-t-on encore, pour une raison ou une autre? Par exemple, je sais que mon ami de Burin—Saint-Georges est au courant dans certains projets très fructueux de Développement des collectivités dans sa circonscription.

Ai-je besoin de mentionner d'autres endroits que Port-aux-Basques ou Stephenville, dans la région de Port-au-Port? On y obtient beaucoup de succès. J'ai un nouveau projet dans ma circonscription qui regroupe un grand nombre de collectivités aux intérêts divers. Une collectivité pourra dire à ceux qui ont des idées qu'elle a un peu d'argent. Elle pourra parler de la capacité de transmettre des connaissances, d'obtenir des subventions et des prêts du gouvernement, d'avancer les frais de voyage pour faire venir des gens ou aller évaluer la situation. Nous investissons davantage dans le développement des collectivités parce qu'une chose est claire: le gouvernement ne peut attendre passivement à Ottawa que les solutions lui tombent du ciel. Cela ne marche pas. Il y a cent ans que cela ne marche pas.

C'est pourquoi l'APECA est dans les provinces de l'Atlantique. C'est pourquoi un programme comme celui du Développeemnt des collectivités connaît tant de succès, parce qu'il émane des collectivités. C'est une démarche qu'elles peuvent suivre ensemble. C'est donc une partie de ce qu'accomplit le projet de loi: il prévoit plus d'argent pour le Programme Développement des collectivités, plus d'argent pour les travailleurs âgés. Dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, un autre montant de 100 millions de dollars sera affecté à divers programmes d'aide à l'ajustement des travailleurs âgés. Ce montant ira non seulement au recyclage, mais aussi à l'acquisition d'expérience et à la formation en cours d'emploi, parce qu'il faut reconnaître qu'il y a un nombre disproportionné de travailleurs âgés qui sont chômeurs et qui n'ont pas la possibilité de trouver un autre emploi.

Avec les déplacements dont nous sommes témoins dans l'économie de Terre-Neuve et du Labrador, je n'ai pas besoin de dire à mes collègues d'en face que nous avons besoin de mesures de ce genre. Le programme d'aide aux assistés sociaux a eu beaucoup de succès dans plusieurs secteurs de ma circonscription et, j'en suis sûr,

dans d'autres. Nous envisageons d'investir 200 millions de dollars pour aider particulièrement ceux qui vivent de l'assistance sociale, soit quelque 60 000 par an.

Le taux de succès de ce programme est vraiment remarquable. Il dépasse les 50 p. 100. Cela veut dire que la moitié des bénéficiaires ont un emploi ou suivent d'autres cours de formation au bout de trois mois. Dans certains domaines, 50 p. 100, ce n'est pas beaucoup. Je dois dire que j'étais très satisfait d'obtenir 50 p. 100 lorsque j'allais à l'école. Pour nous tous, ici, obtenir 50 p. 100 aux élections est absolument merveilleux. Cependant, dans un programme de ce genre, qui s'attaque aux vrais problèmes des gens et qui leur ouvre de nouvelles perspectives, de concert avec les provinces, un taux de succès de 50 p. 100 représente beaucoup de progrès.

Nous avons également prévu 230 millions de dollars pour aider des chômeurs à trouver un emploi dans le secteur privé. Comme un député l'a dit plus tôt, notre secteur privé ne fait pas sa part ou, du moins, n'en fait pas autant qu'il le devrait dans le domaine de la formation. Quelques grandes sociétés le font et, comme d'habitude, un tout petit nombre d'entreprises donnent un énorme pourcentage de la formation. Nous devons obtenir une plus forte participation. Voilà à quoi cet argent va servir.

Si nous continuons à dire aux gens des provinces de l'Atlantique ou d'autres régions du pays qui ont besoin d'aide qu'ils doivent accepter le programnme tel quel, sans modifications, ils vont demander à quoi cela va servir.

Ce que le gouvernement cherche à faire, dans beaucoup de ses programmes, notamment celui-là, c'est de donner des choix à la population. Il veut mettre à l'épreuve plusieurs solutions pour aider les gens à améliorer leur situation. Il faut faire évoluer un programme comme celui de l'assurance-chômage. Il faut faire avancer les choses et apporter des changements. Autrement, les programmes ne répondront pas mieux aux besoins des gens. Très franchement, nous avons un programme qui ne contribue pas à améliorer la situation des Canadiens.

Je suis tenté de répondre à mon collègue d'en face, mais je ne voudrais quand même pas tomber dans son piège. Je me contenterai de faire quelques remarques sur les zones économiques. Le principe des normes variables d'admissibilité est une invention des députés d'en face, tout comme le principe fondé sur la résidence. Il s'agissait du principe selon lequel, dans les régions où les emplois sont plus nombreux, les gens ne profitaient pas des mêmes avantages que ceux offerts aux habitants de régions plus défavorisées à ce chapitre. Il faut faire une distinction quelque part.

Malgré les observations condescendantes de l'un de mes collègues plus tôt, je siège dans cette enceinte depuis pas mal de temps, et j'en ressens parfois le poids des années. Je sais qu'on a toujours prétendu que St. John's nuisait à la presqu'île Avalon; or, dans ce cas particulier et dans ce cas particulier seulement, c'est tout à fait vrai.

Mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception vous dira que certains des électeurs de régions qui font face à de très graves problèmes n'obtenaient pas les mêmes avantages que d'autres habitants de la province, du fait de la ville de St. John's. Je ne veux pas dire aux habitants de St. John's et des quelques localités voisines, que c'est bien malheureux, que je le déplore, mais qu'il va falloir leur rendre la vie encore plus difficile. Je ne veux pas être obligé d'en arriver là, par souci d'équité.

Nous parlions du découpage des régions où vivent les gens. Lorsque, de nos jours, le taux de chômage baisse en-dessous de 11,5 p. 100, il faut accumuler non plus 10 semaines de travail, mais bien 16, tout simplement. Mais, au moins, on sait maintenant que, pour chaque point de pourcentage de moins, il faut accumuler une semaine. C'est aussi simple que cela. Et la situation ne diffère pas de la précédente, sauf que les écarts ne sont pas aussi élevés. Les effets ne sont pas aussi désastreux. Ils sont plus prévisibles, plus raisonnables. C'est là-dessus que portent certains changements.

Il est de ce chemin de fer est ridicule que mon collègue d'en face se mette à parler de ce découpage. Il faut des découpages. Je ne les aime pas particulièrement. Mais s'il veut que la conjoncture de St. John's se répercute sur toute la province, peut-être pourrions-nous avoir une seule zone économique. Je présume que j'en serais plus heureux, car la plupart de mes électeurs habitent dans cette ville. Mais ce ne serait pas juste pour la population de l'Île Bell. Ce ne serait pas juste pour la population d'Avondale, ni pour celle de Bacon Cove. Nous devons agir. Nous devons être progressistes pour faire face à la situation. C'est ainsi qu'il faut voir ce projet de loi.

Nous devons nous demander aujourd'hui si l'autre endroit peut rejeter un projet de loi que nous, députés

élus par la population, avons adopté, ce qui nous obligerait à adopter un autre projet de loi.

M. Simmons: Madame la Présidente, je sais que le député de St. John's-Est a été un peu froissé par les propos de mon bon ami de Gander—Grand Falls. Mais je voudrais aussi lui dire que le seul enseignement que Jimmy Bakker nous ait laissé, c'est qu'on ne devient pas évangéliste si l'on n'a rien dans le ventre. À mon sens, le député de St. John's-Est prêche une fausse doctrine. Il ne croit pas un mot de ce qu'il dit. Il réussit bien à répéter la position de son parti sur le sujet.

• (1730)

Voici la question que je lui pose. Sachant que ses électeurs le regardent, et je me ferai un plaisir d'informer ceux qui ne regardent pas, le député peut-il affirmer catégoriquement aujourd'hui qu'aucun de ses électeurs ne subira le contrecoup de ce projet de loi sur l'assurance-chômage?

Je tiens à dire au député que beaucoup de ses électeurs perdront des centaines et des milliers de dollars. Pourtant, il parle de ce projet de loi en des termes très différents. Si on se laissait emporter par son discours évangélique, on pourrait croire que ce sera le paradis quand les deux chambres du Parlement auront enfin adopté ce projet de loi.

Nous voyons la différence. Le député n'est pas honnête envers ses électeurs en nous donnant l'impression que ce projet de loi sera avantageux pour tous les habitants de sa circonscription, sans exception. À mon avis, la situation sera pire pour beaucoup d'entre eux.

Je vais poser une autre question afin de ne pas avoir à le faire plus tard. À propos de la formation, le député réussit merveilleusement bien à répéter les belles paroles prononcées avant lui par les autres députés de son parti. Je lui demande de regarder l'effet de ce programme de formation sur la Planification de l'emploi à Terre-Neuve. Il enlève aux petites localités des dizaines de milliers de dollars auxquels elles n'ont plus accès parce que, chaque fois qu'elles présentent une demande concernant un programme de formation légitime et justifiable adapté à leurs besoins, on leur dit qu'il n'est pas assez bon. La demande est rejetée. Résultat: la Planification de l'emploi, Canada au travail, ou quel que soit le nom qu'on lui a donné au cours des années, cette initiative de création d'emplois à court terme a maintenant un effet moins bénéfique sur Terre-Neuve à cause de cette farce de l'option formation.

Que le député sache que, par rapport au projet de loi à l'étude dans l'autre chambre du Parlement et à la motion dont nous sommes saisi aujourd'hui, la formation dans le cadre de la Planification de l'emploi est une ruse, une farce complète quand on l'applique aux régions rurales de Terre-Neuve.

Involontairement ou non, le député favorise et encourage la disparition du Canada rural avec ses beaux discours. Je suis un Terre-Neuvien comme lui et je lui demande d'ouvrir les yeux. Il nous trompe ou il se trompe. La formation, c'est bien beau; mais pour être réaliste, elle doit tenir compte des emplois disponibles.

Pour le cas où il aurait oublié, ma première question est la suivante: peut-il dire en toute honnêteté à ses électeurs qu'aucun d'eux sans exception n'y perdra pécuniairement à cause du projet de loi C-21?

M. Reid: Madame la Présidente, la réponse à la première question est non. Je ne le peux pas, c'est bien évident. Il n'est pas possible que je vienne dire ici qu'aucun de mes électeurs n'en sera touché. Certains de mes électeurs vont en souffrir, et je le regrette.

Je vais vous dire une chose. La plupart de mes électeurs, que ce soit à cause du changement apporté aux régions économiques, ou que ce soit à cause des nouvelles possibilités et du nouveau choix que nous allons leur offrir, se trouveront dans une meilleure situation et auront la possibilité d'améliorer leur vie et celle des membres de leur famille et de leur localité.

Deuxièmement, sur la question formation, le député a raison. Il est admis que, dans certains coins de notre province, la formation risque d'être moins facilement accessible dans le cadre de la composante Développement de l'emploi du programme Planification de l'emploi. C'est un dossier que j'ai plaidé auprès de la ministre, et je pense que le ministère est en train de s'y attaquer. Je n'en dirai pas plus.

Je dirai que, tout d'abord, il y a l'article 25 qui a été énormément bénéfique à la plupart d'entre nous et à la population de nos circonscriptions. D'ailleurs c'est une blague que de dire que la formation est une blague.

Je songe aux gens auxquels les autorités de la basilique de Saint Jean-Baptiste ont donné du travail quand elles ont décidé de restaurer l'édifice qui abrite la basilique, un bel édifice historique plus que séculaire, et ce grâce, je me permets de le dire, à un programme lancé par mon prédécesseur, M. Jack Harris. Les responsables ont pris les gens qui se présentaient. Savez-vous ce qu'ils ont fait?

Ils leur ont donné une formation de maçon et en ont fait non pas des maîtres-maçons capables d'aller travailler à la cathédrale de Westminster, mais suffisamment compétents pour que les gens de la province leur demandent de venir leur donner conseil.

Il y a une femme professeur de l'Université Memorial qui administre un programme. Elle y admet une ou deux personnes. Certaines d'entre elles étudient maintenant le droit. Des gens, qui étaient chômeurs et qui n'avaient pas le choix, ni aucune chance, sont maintenant à l'université et font des études en sciences. Je vois ce genre de choses se produire tout le temps.

Quant au dernier point, j'accepte les critiques sur ce que je dis à la Chambre, mais pas sur mes motifs, et je ne tolérerai pas qu'un député me dise que je ne crois pas un mot de ce que je dis. C'est me faire injure et faire injure à la Chambre.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler en faveur de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

[*Français*]

Cette motion demande au gouvernement de faire quelque chose de très simple et de très raisonnable. Elle lui demande de réintroduire dans cette Chambre un projet de loi qui aurait comme but de prolonger par quelques semaines seulement les normes d'admissibilité variables de 10 à 14 semaines qui stipule présentement le nombre de semaines d'emploi assurable qu'un prestataire doit avoir pour se qualifier à l'assurance-chômage. Cette prolongation vise à permettre au projet de loi C-21 d'avoir la considération normale dont tout projet de loi de cette envergure mérite. C'est pour permettre au Sénat d'examiner les implications de ce projet qui touchera des milliers de travailleurs et de chômeurs canadiens. C'est pour permettre au Sénat d'écouter les témoins qui n'ont pas eu la chance de s'exprimer sur ce projet de loi, des témoins comme les provinces, les municipalités, les experts indépendants, les bureaux de recherche comme le Conseil économique du Canada, des témoins qui pourraient apporter un éclaircissement sur la portée du projet de loi C-21, un projet qui a traversé cette Chambre à coups de hache à toutes les étapes. C'est pour éviter que la considération normale de cette pièce de législation soit supprimée, soit guillotinée par une disposition tout à fait artificielle.

[*Traduction*]

Les dispositions concernant les normes variables d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage ont été introduites en 1977, avec l'adoption du projet de loi C-27. Ces dispositions transitoires devaient disparaître après 36 mois et être remplacées par une période fixe de 14 semaines, à moins que le parlement n'en décide autrement.

Chaque année, depuis 1979, le parlement a adopté une résolution prolongeant ces dispositions d'une année. Le présent gouvernement a fait de même, et une résolution a cet effet a été présentée chaque année pendant son premier mandat. En 1989, nous avons eu à la place le projet de loi C-21.

En modifiant la structure des normes variables d'admissibilité et les niveaux de référence pour le chômage utilisés pour déterminer le droit aux prestations dans chacune des régions, le projet de loi C-21 modifie radicalement le fonctionnement du programme d'assurance-chômage au Canada.

De plus, les 48 régions économiques établies aux fins du calcul de l'admissibilité à l'assurance-chômage seront remplacées en janvier par 62 nouvelles régions, et la délimitation des régions sera substantiellement modifiée. On a fait connaître ces nouvelles régions à la Chambre après l'adoption du projet de loi C-21, à l'étape de la troisième lecture.

Les changements apportés aux modalités d'application du programme de l'assurance-chômage à cause de la nouvelle délimitation des régions économiques concernent pourtant tous les députés des Communes. Or, on ne nous a pas dit grand-chose sur ce que représentent ces nouvelles régions pour les chômeurs. Nous ne savons même pas quel taux de chômage sera retenu. Nous ignorons certes quels chômeurs n'auront plus droit désormais aux prestations de chômage à cause de cette nouvelle délimitation.

• (1740)

Nous ne disposons d'aucune analyse économique indépendante de l'incidence des modifications apportées aux règles de l'assurance-chômage sur les travailleurs au chômage et le marché du travail en général. Y a-t-il des emplois pour les travailleurs qui auront besoin de semaines additionnelles de travail pour avoir droit aux prestations? En quoi les nouvelles règles vont-elles se répercuter sur les marchés du travail régionaux? Le secteur industriel aura-t-il plus ou moins de mal à recruter des travailleurs? Ce projet de loi va-t-il stimuler la mobilité de la main-d'oeuvre entre les régions du pays? Si oui, de quelle région à quelle région? Va-t-il encourager ou décourager les tendances en matière de travail saisonnier? De quelle manière? Quelles seront les répercussions des nouvelles dispositions concernant le financement, le gouvernement cessant de contribuer financièrement au programme de l'asurance-chômage,

sur les propriétés de stabilisateur fiscal automatique du programme?

Nous ne savons pas non plus comment les fonds économisés sur les prestations d'A-C seront affectés au programme gouvernemental d'aide à la formation des bénéficiaires. Durant l'étude du projet de loi à la Chambre des communes, les membres du gouvernement et le ministre nous ont dit que d'autres consultations étaient en cours avec le milieu des affaires et le secteur ouvrier pour déterminer comment ces fonds seraient attribués. Nous n'avons pas été informés des résultats de ces négociations.

Où et comment les sommes affectées à la formation seront-elles dépensées? Quand les économies réalisées par le gouvernement en refusant des prestations aux chômeurs seront-elles converties en dépenses de formation et qui en seront les bénéficiaires?

Le gouvernement a donné des réponses vagues à toutes ces questions. Or, ce sont des questions que les Canadiens doivent comprendre avant que l'on puisse approuver le genre de modifications importantes à l'A-C que propose le projet de loi C-21.

Si le gouvernement a une telle confiance en son projet de loi, s'il croit vraiment que sa réforme de l'assurance-chômage est à l'épreuve d'un examen approfondi, ne permettra-t-il pas au Sénat de donner à ce projet de loi le second examen objectif qu'il mérite? Ne votera-t-il pas en faveur de cette motion très raisonnable et ne proposera-t-il pas le simple projet de loi qui prolongera la NVA? Nous coopérerons et le NPD aussi.

Nous pouvons adopter ce projet de loi sans débat. Nous pouvons faire preuve à la Chambre, au moment de Noël, d'une rare manifestation de solidarité avec les chômeurs de notre pays.

Le gouvernement n'est peut-être pas aussi confiant qu'il le prétend. Il n'est peut-être pas sûr que cet ensemble de mesures ne présente aucune faille. C'est peut-être la raison pour laquelle il l'a fait adopter à la hâte par la Chambre, il a eu recours à la clôture à toutes les étapes et il ne laissera pas le Sénat l'étudier.

Quoi qu'en dise le secrétaire parlementaire, peut-être le gouvernement a-t-il vraiment peur de M. MacEachen et de ses collègues au Sénat. Peut-être craint-il que, si les sénateurs examinent cette mesure à la loupe, ils vont découvrir les failles du projet de loi C-21 et étaler en public les raisonnements spécieux des ministériels.

Peut-être l'autre endroit et les Canadiens constateront-ils que, même si la suppression de la disposition concernant les réitérants avantagera quelques chômeurs, des milliers d'autres ne seront pas admissibles en vertu de cette mesure et ne bénéficieront pas des programmes de formation du gouvernement, et que l'économie canadienne sera d'autant plus vulnérable aux aléas de la prochaine récession, à cause de l'adoption de ce projet de loi.

N'adoptons pas la stratégie du bord de l'abîme aux dépens des chômeurs. Laissons le processus démocratique faire son chemin. J'exhorte le gouvernement à adopter la motion et à présenter sans délai le projet de loi requis pour prolonger de quelques semaines la disposition relative aux normes variables d'admissibilité.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à mon collègue, même si je sais que le débat tire à sa fin. Le député a parlé pendant assez longtemps et, à la fin de son discours, il a mentionné que la seule raison pour laquelle le gouvernement ne semble pas prêt à proposer une simple motion visant à prolonger la période d'admissibilité, c'est qu'il ne veut pas que le projet de loi soit étudié à fond à l'autre endroit comme il convient en vertu de la Constitution.

Les députés d'en face qui viendront bientôt voter sur ce projet de loi sont un peu lâches de ne pas permettre qu'il soit examiner à fond. Le député est-il d'accord avec moi là-dessus?

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai le regret d'interrompre le député. Malheureusement, nous n'aurons pas le temps d'entendre la réponse du député de Cape Breton Highlands—Canso.

[*Français*]

Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

En conséquence, le vote porte sur la motion de M. Allmand.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 134)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Dionne
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hunter
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—85	

Les crédits

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Domm	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hogue
Holtmann	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—135

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne jusqu' à demain à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 décembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'estime troublante l'intention anoncée par le vérificateur général d'établir une ligne téléphonique spéciale qu'utiliseront des fonctionnaires pour lui dénoncer, sous le sceau de l'anonymat, d'autres fonctionnaires. Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est que le vérificateur général semble faire fi de l'avis du commissaire à la protection de la vie privée, qui juge dangereuse et peut-être même illégale la ligne téléphonique spéciale en question.

J'estime que les fonctionnaires ont le droit de connaître leurs dénonciateurs et j'invite le gouvernement à ne pas approuver des crédits qui consacreraient, subventionneraient et institutionnaliseraient les dénonciations anonymes, en tout cas pas avant que le Parlement ait pu examiner pleinement la question.

Je rejette d'emblée l'affirmation voulant qu'une ligne pour les dénonciations au vérificateur général soit l'équivalent de la ligne pour les dénonciations à la police. Le vérificateur général devrait comprendre qu'il ne s'agit pas là d'associations de malfaiteurs du crime organisé, mais de fonctionnaires canadiens qui travaillent consciencieusement. Nous sommes tous à la recherche d'économies au Canada, mais pas au mépris des libertés individuelles.

Je ne pense pas que le vérificateur général puisse se permettre de faire fi de l'avis du commissaire à la protection de la vie privée lorsque cela concerne des libertés individuelles, pas plus que le commissaire à la protection de la vie privée ne pourrait se permettre de faire fi de l'avis du vérificateur général lorsque cela concerne des pratiques comptables.

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, l'imposition de droits de douane au maïs américain constitue, pour les éleveurs de bétail des provinces de l'Atlantique, un lourd fardeau supplémentaire. À l'heure actuelle, ces agriculteurs, qui luttent déjà pour demeurer compétitifs, paient leurs provendes plus cher parce que les frais de transport dans cette région sont plus élevés qu'ailleurs au Canada. À cela vient s'ajouter ce fardeau excessif que représente les droits de douane sur le maïs, droits que les agriculteurs des autres régions n'ont pas, eux, à payer.

Je demande donc au ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires de traiter cette question en priorité, et de prendre des mesures pour supprimer ces droits de douane qui nuisent à tous les éleveurs de bétail des provinces de l'Atlantique.

* * *

HAÏTI

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a reporté l'expulsion des Haïtiens qui craignent d'être persécutés par le gouvernement d'oppression du général Namphy. Ils ont de bonnes raisons de craindre les persécutions.

Le 4 octobre, des hommes de main ont menacé le personnel de Radio Soleil, Radio Cacique et Radio Haïti. Le 6 octobre, Vilme Eleazar, de la commission justice et paix de l'Église catholique, a été poignardé après avoir manifesté, avec 46 autres membres de la commission, contre le gouvernement. Le 12 octobre, un propriétaire terrien, quatre soldats et un sous-lieutenant de l'armée ont abattu un paysan à propos d'une dispute au sujet de terres. Le 1er novembre, un manoeuvre et un chef politique de l'opposition ont été arrêtés et battus par la police.

Récemment, deux missionnaires québécois ont été assassinés. Dans la section communale de Plaisance, toutes les assemblées publiques sont interdites, même si elles sont de nature religieuse. Renaud Bernarden, dans *Le Devoir*, appelle cela du terrorisme d'État et fait remarquer que les candidats aux postes les plus élevés utilisent la force pour bloquer les élections et demandent que les

Article 31 du Règlement

partisans de Duvalier soient autorisés à se présenter en dépit de la Constitution.

Ma question est: pourquoi la ministre insiste-t-elle pour renvoyer à Haïti des gens qui risquent la prison, la torture et la mort?

* * *

LE TOURISME

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les agents des douanes et de l'accise ont assuré, durant des années, un contrôle de pré-admission au nom du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à l'aéroport de Houlton, dans le Maine, pour rendre service aux résidents des États-Unis qui viennent en visite au Canada. Bon nombre de ceux qui bénéficient de ce service sont des sportifs américains qui viennent au Nouveau-Brunswick pour chasser dans nos forêts et pêcher dans nos rivières. Cette industrie rapporte environ 9 millions de dollars par année et donne du travail à quelque 7 000 guides.

Ce service a été abandonné le 31 octobre 1989, parce que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est d'avis que rien dans la loi n'autorise cette activité. Cependant, le principe permettant le contrôle de pré-admission en sol américain des visiteurs au Canada a été établi en 1974 dans un traité entre le Canada et les États-Unis.

Je crois comprendre que le secrétariat d'État aux Affaires extérieures a examiné la possibilité d'élargir cette disposition afin de l'étendre à d'autres endroits. J'exhorte le ministre du Revenu national à examiner la question et à collaborer avec ses collègues du Cabinet pour en arriver à une solution qui permettra de rétablir le contrôle de pré-admission à Houlton, dans le Maine.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, en janvier prochain, le gouvernement doit asséner un autre coup au Canada atlantique en augmentant de 11 p. 100 les frais de traversier pour les camions.

Cette augmentation et d'autres du même genre découlent de la réduction constante des subventions fédérales accordées à la société d'État Marine Atlantique. Cependant, dans une province comme l'Île-du-Prince-Édouard, toute augmentation des frais de transport entraîne une hausse des prix à la consommation et une baisse de la compétitivité des exportations.

Maintenant que le gouvernement a forcé VIA Rail à réduire ses services, nous nous demandons si Marine Atlantique sera forcée de faire de même. Je prie instamment le ministre des Transports de refuser cette augmentation de 11 p. 100 et de recommencer à donner à Marine Atlantique des subventions justes et suffisantes.

Les habitants du Canada atlantique ont déjà assez souffert aux mains du gouvernement conservateur; il est grand temps que les choses changent.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, même si on nous a parfois dit le contraire aux actualités télévisées de l'été dernier, la sécheresse n'est pas terminée dans l'ouest du Canada. En fait, dans ma circonscription de Brandon—Souris et dans certaines régions de l'est de la Saskatchewan, la récolte de 1989 a été bien plus mauvaise qu'en 1988.

Comme la sécheresse et la chute des prix ont eu un effet cumulatif défavorable sur les revenus agricoles, beaucoup d'agriculteurs connaissent des difficultés financières plus graves que jamais auparavant. Comme le ministre chargé des Céréales a déclaré plusieurs fois publiquement qu'il accepterait volontiers de cofinancer un programme de lutte contre la sécheresse avec les provinces qui le lui proposeraient, je prie les gouvernements provinciaux de la Saskatchewan et du Manitoba de le lui offrir immédiatement. Les difficultés financières sont réelles même si la télévision ne les a pas montrées, et les gouvernements doivent y remédier conjointement.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, à l'approche de la fin de la session parlementaire, il y a lieu de s'inquiéter quant à l'adoption du projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage, lequel est présentement devant le Sénat.

Monsieur le Président, tout retard dans l'adoption du projet de loi C-21 aura comme conséquence de priver plusieurs chômeurs de leurs revenus d'assurance-chômage.

Aussi, monsieur le Président, je fais appel à la majorité libérale du Sénat de cesser son obstruction afin de ne pas pénaliser les régions défavorisées. Tout retard dans l'adoption de ce projet de loi aura des conséquences graves, alors que des milliers de chômeurs ayant travaillé leurs dix semaines ne pourront bénéficier d'assurance-

chômage, puisque le projet de loi n'aura pas été adopté par le Sénat.

Monsieur le Président, des familles et des enfants connaîtront des difficultés à cause de l'obstruction du Sénat et je fais appel à sa maturité et à son sens commun pour que ce projet de loi soit adopté rapidement.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de porter à l'attention de la Chambre une question extrêmement grave. Les Arméniens vivant dans la région du Haut-Karabakh, région autonome sous le contrôle de l'Azerbaïdjan, sont persécutés par le gouvernement de l'Azerbaïdjan depuis quelques années maintenant.

Il y a eu une brève période d'accalmie, lorsque la région a été placée sous l'administration et la protection de Moscou. Cependant, le 28 novembre, le Soviet suprême a décidé de retirer ses troupes de la région et, à la suite de cette décision, on a recommencé à massacrer les Arméniens.

Le gouvernement de l'Azerbaïdjan impose également un blocus qui nuit gravement aux efforts de reconstruction de la région, après le tremblement de terre de l'année dernière.

Étant donné le voyage récent du premier ministre en Union soviétique et l'évolution de la situation en Europe de l'Est, j'exhorte le premier ministre à demander au premier ministre soviétique d'accorder au peuple de cette région la protection et le droit à l'autodétermination auxquels ils ont droit.

* * *

LE CONGRÈS À LA DIRECTION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les Canadiens ont employé les qualificatifs suivants pour décrire le dernier congrès à la direction d'un parti, qui a eu lieu à Winnipeg: incroyable, curieux,

Article 31 du Règlement

différent, inacceptable, arrangé, déloyal, ouvert, effroyable, merveilleux, grotesque, stupide, démentiel.

Voici quelques tuyaux du manuel du parfait candidat d'Acme pour la gouverne d'un autre parti qui voudrait tenir un congrès pour le choix d'un nouveau chef:

1. Ne pas jouer au James Bond en camouflant sur soi des appareils pour écouter les conversations.

2. N'inviter que les médias qui défendent la cause de votre parti.

3. Ouvrir l'oeil pour se garder des coups sournois de la part des autres candidats.

4. Apprendre une langue étrangère pour les conversations intimes.

5. Envoyer sa mère et son frère en vacances prolongées à ses frais.

6. Se méfier des chefs syndicaux.

Vous me recevez bien, monsieur le Président? Oui? Je peux me rasseoir alors.

* * *

LE SALVADOR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, plusieurs des Salvadoriens qui ont été arrêtés au cours du même raid où Karen Ridd, de Winnipeg, a été elle-même arrêtée puis relâchée, sont encore en détention. Ils courent un grand danger car, en vertu de l'état de siège décrété par le gouvernement Arena, les militaires ont le pouvoir de les accuser d'attentat contre le haut commandement, de les juger immédiatement et de les exécuter.

Quand le gouvernement canadien va-t-il se décider à dénoncer haut et clair les crimes du gouvernement salvadorien? Quand le premier ministre va-t-il faire vraiment savoir à M. Bush que l'aide militaire américaine au mauvais gouvernement Arena est inacceptable et doit cesser?

Le silence du gouvernement canadien procède de sa naïveté ou de sa lâcheté. Je penche pour cette dernière possibilité. Si le premier ministre ne conteste pas l'aide américaine aux militaires du Salvador, le gouvernement canadien doit partager la responsabilité des gestes que posent les militaires salvadoriens. Si les courageux travailleurs humanitaires salvadoriens sont exécutés, le gouvernement canadien sera en partie responsable de leur mort pour ne pas avoir contesté la position américaine. Le gouvernement doit protester dès aujourd'hui.

Félicitations

LA SOCIÉTÉ CONAIR AVIATION

M. Ross Belsher (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui porter à l'attention des députés le succès remarquable de la société Conair Aviation.

Vers la fin de novembre, j'ai eu le plaisir d'accompagner le ministre responsable de la diversification de l'économie de l'Ouest à Vancouver, où il a annoncé un prêt remboursable de 539 451 $ à Conair Aviation.

La société Conair d'Abbotsford, qui compte quelque 400 employés, est une entreprise importante dans le domaine de la lutte contre les incendies de forêt. Conair prévoit que ses ventes augmenteront et qu'elle créera de nouveaux emplois en misant sur son ingéniosité et sa grande compétence dans le domaine de la conversion d'avions.

Conair s'est fait connaître en convertissant plus de 50 avions Grumman Tracker. Ses bombardiers à eau, appelés Firecats, sont de plus en plus populaires en Australie et en Europe. La France en a actuellement 16 et compte en acquérir d'autres.

Conair prévoit exporter entre 20 et 30 Firecats équipés de nouveaux moteurs à turbopropulsion qu'elle vend trois millions et demi de dollars. Il importe également de souligner que la transformation de chaque avion fournit 20 emplois par année. La production de quatre Firecats par année représente donc 80 emplois. Grâce à son prêt remboursable, Conair et ses employés pourront atteindre de nouveaux sommets.

* * *

LES JOUETS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, chaque année à cette époque, les parents doivent se méfier lorsqu'ils achètent des cadeaux de Noël. Le Conseil canadien d'expérimentation des jouets publie et vend, au début de novembre, son guide annuel des jouets, dans lequel il cote les jouets selon leur conception, leur fonction, leur durabilité et leur intérêt ludique, mais il ne dit rien sur la question de la sécurité.

Dans le cadre de son rapport annuel, ce groupe sans but lucratif de défense des consommateurs évalue 1 500 jouets par an. Trop de ces produits sont dangereux pour nos enfants et devraient être retirés du marché.

Il est inacceptable qu'aucune agence d'essai de jouets dirigée par des consommateurs au Canada n'ait comme mandat la vérification de la sécurité de ces articles. Cette situation est dangereuse et démontre un manque de responsabilité. Le gouvernement devrait publier régulièrement des bulletins pour mettre les parents en garde contre les jouets dangereux. Il faut plus d'inspecteurs. On doit appliquer les lois et règlements plus rigoureusement et mieux étiqueter les jouets.

LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, son élection comme chef du Nouveau Parti démocratique est un immense succès personnel pour la députée du Yukon, et tous les députés voudront, j'en suis sûr, lui adresser leurs sincères félicitations et leurs meilleurs voeux.

En tant que première femme à diriger un parti politique national, elle fera profiter le Parlement de ses qualités de coeur et d'esprit. Sa réussite personnelle est historique et ne sera pas oubliée. C'est un moment historique, et je la félicite personnellement de cette importante victoire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, malgré des divergences d'opinions prononcées, les partis ont des intérêts analogues et se consacrent au bien commun, ce qui a tendance à assurer le bon fonctionnement de la Chambre.

Le nouveau chef a déjà prouvé son habileté et sa détermination à s'occuper, à la Chambre, des grandes questions d'intérêt public auxquelles le Canada est confronté et je me réjouis à l'avance de travailler avec elle dans les années qui viennent.

[*Français*]

Monsieur le Président je voudrais, au nom de ma formation politique et bien sûr au nom de tous les membres du gouvernement, offrir mes meilleurs voeux de succès au chef du NPD dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, l'assurer de ma collaboration sincère, au nom de tous les membres du gouvernement. Je lui dis amicalement: Bienvenue!

[*Traduction*]

Le nouveau chef du NPD affrontera bientôt les défis et les problèmes propres à son poste mais, de toute évidence, l'une de ses plus grandes joies sera d'avoir un groupe parlementaire vraiment uni.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Mulroney: Monsieur le Président, comme c'est mercredi aujourd'hui, les caucus se réunissaient ce matin et, du lac Meech, j'ai pu entendre le caucus néo-démocrate entonner l'hymne à la solidarité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je suis persuadé que tous les députés de tous les partis ont été impressionnés en voyant, dans le *Globe and Mail* ce matin, la très belle photo du nouveau chef en compagnie de Shirley Carr, sur laquelle toutes deux affichaient un large sourire. On ne précisait pas

toutefois ce qu'elles se disaient, il faudra donc que je patiente jusqu'à ce soir pour l'apprendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Que la députée ne s'en offusque pas, car les propos que Shirley Carr tient à mon sujet ne sont pas non plus publiables.

Peu importe les différends qui nous opposeront, j'espère que le nouveau chef se rappellera que je garderai toujours une place bien spéciale dans mon coeur pour le député du Yukon, homme ou femme.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les gens qui se consacrent aux affaires publiques connaissent toujours des périodes difficiles et des moments de grande joie. Je crois que le Canada et tous les Canadiens, peu importe leur affiliation politique, se souviendront de l'élection de la députée à la tête d'un grand parti national comme d'un événement heureux. Je suis content d'avoir l'occasion, aujourd'hui, en tant que premier ministre du Canada, de signaler la force de caractère et les grandes qualités personnelles de la députée, qui lui ont valu son élection.

[*Français*]

Au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, je transmets à l'honorable députée mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs voeux.

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux milliers de Canadiens qui adressent leurs félicitations au nouveau chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon.

[*Français*]

La victoire qu'elle a remportée de haute lutte, monsieur le Président, est historique. Notre collègue peut tirer une juste fierté du fait qu'elle suit les traces de personnalités aussi éminentes que J.S. Woodsworth, M.J. Coldwell, Tommy Douglas, David Lewis et son éminent prédécesseur, l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent). Nous avons tous remarqué, lors du grand jour, monsieur le Président, la présence presque continue à ses côtés de Stanley Knowles, le dernier collègue de M. Woodsworth, qui lui a symboliquement imposé les mains.

Je dois dire au nouveau chef que son élection vient changer la dynamique au sein de son parti, de notre pays, et je l'espère aussi, à la Chambre. D'ailleurs, je crois que certains candidats à ma succession suivront de très près sa prestation, car sa victoire pourrait avoir des répercussions sur leurs propres campagnes!

[*Traduction*]

Personnellement, monsieur le Président, je voudrais la prévenir que, dans les semaines et les mois à venir, on lui donnera beaucoup de conseils, quelques-uns à sa demande mais la plupart sans qu'elle les ait cherchés. On lui dira comment diriger le NPD et quelle orientation donner à son parti. Mon conseil, c'est d'écouter tout ce qu'on lui dira, mais de ne pas transiger avec son intégrité et sa réputation, car toutes deux peuvent disparaître du jour au lendemain, et les conséquences sont dévastatrices.

Je voudrais également féliciter les autres candidats en lice. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a prononcé un discours triomphal au congrès. Il l'a fait à sa façon, sans retenue, mais avec beaucoup d'esprit et d'humour, de panache et d'émotion.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais, Votre Honneur, qu'il est difficile de perdre, lorsque la lutte est aussi chaude, mais il a accepté les résultats avec grâce et sérénité.

Le député d'Essex—Windsor a lui aussi livré un discours extrêmement éloquent qui traduisait bien son orientation et son profond engagement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais que ce n'est pas facile de se faire élire chef d'un parti politique. Je félicite tous les candidats, tant les députés à la Chambre que celui qui ne l'est pas—peut-être sera-t-il parmi nous un de ces jours—, pour avoir mené une excellente campagne.

Je tiens à leur dire que, même s'ils n'ont pas eu très bonne presse pendant une grande partie de la campagne, ils doivent avoir quelque chose à offrir puisque toutes les prétendues vedettes néo-démocrates sont restées à l'écart de la course pour devenir commentateurs et experts auprès des médias, sauf vers la fin de la dernière journée où certains ont pris le devant de la scène. En écoutant certains commentaires, je me suis dit que les candidats eux-mêmes avaient fait bien meilleure figure que les commentateurs.

Des voix: Bravo!

Félicitations

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre a fait allusion aux défis du rôle de chef. Je la préviens que ces défis sont imprévisibles. Nous nous souvenons, dans notre parti, que les initiatives de celui qui l'a précédée comme député du Yukon, Erik Nielsen, nous ont obligés, pour repérer les dispositifs d'écoute, à faire balayer notre salle du caucus, où rien n'était confidentiel de toute façon.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je conseille au nouveau chef d'aller un peu plus loin. Elle devra faire faire l'inspection à l'entrée de la salle.

Je suis rentré en avion avec mes collègues de Winnipeg ce matin, et nous avons songé à lui acheter un de ces détecteurs de métal dans les aéroports, pour qu'elle l'installe à la porte de la salle du caucus.

Quoi qu'il en soit, le congrès a prouvé que le NPD était un parti moderne. Il entre avec éclat dans l'ère électronique.

Je ne sais pas si la députée du Yukon va se rallier à l'idée que son prédécesseur m'a soumise à plusieurs occasions, y compris à la télévision nationale, que le Canada fonctionnerait mieux sous un régime de deux partis. Je veux lui dire, monsieur le Président, que c'est maintenant le temps d'en parler. Nous sommes favorables à cette idée. Quand le NPD sera prêt à se dissoudre et à se joindre à nous, nous entamerons les pourparlers, pourvu que vous laissiez vos micros à la porte.

Le nouveau chef dit qu'elle aime le défi. Je ne peux pas dire à la députée du Yukon que notre parti lui souhaite une victoire électorale, car nous souhaitons plutôt le contraire. Nous lui souhaitons bonne chance alors qu'elle s'apprête à relever le rude défi de suivre, les premiers jours, les brisées de son très imminent prédécesseur, le député d'Oshawa.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'espère, en tant que député, que, comme lui, elle sera absolument dévouée à la Chambre des communes et la prendra au sérieux. Si c'est le cas, notre parti et notre caucus sont impatients de collaborer avec elle et avec son parti.

Encore une fois, nous lui adressons, monsieur le Président, toutes nos félicitations pour sa victoire, pour son nouveau rôle important dans notre pays comme chef de son parti, en tant que citoyenne canadienne de premier ordre.

Des voix: Bravo!

• (1430)

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Merci, merci beaucoup pour vos félicitations!

[*Traduction*]

Je suis assurément impatiente de travailler avec le premier ministre et le chef de l'opposition officielle. Je voudrais dire au premier ministre que je suis heureuse qu'il réserve aux députés du Yukon une place spéciale dans son coeur. En retour, je lui garantis que je lui réserve une mention spéciale dans mon livre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Bien des gens à la Chambre peuvent me donner de très bonnes leçons sur l'art d'être un chef de parti, mais la leçon la plus importante que j'ai apprise depuis que je suis ici est la dignité avec laquelle tous les chefs de parti se comportent à la Chambre. Il est exact, comme notre propre expérience nous l'a appris, qu'à certains moments, les caucus ont des divergences d'opinions que nous, en tant que chefs, devons nous efforcer de résoudre.

Je pense que, dorénavant, personne ne dira que le NPD est ennuyeux. Les gens ont posé des questions sur mon style. Notre stratégie vise en partie à détruire certains de ces mythes. Nous avons commencé à nous attaquer à celui-ci, semble-t-il. Comme le chef de l'opposition l'a dit, nous entrons dans l'ère de la technologie. J'ai reçu mon détecteur de métal, dimanche matin.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, c'est un grand honneur de me trouver ici et de servir le Canada de concert avec vous tous. Comme le premier ministre l'a dit, il y a une grande divergence d'opinions entre nos partis. Elles ne disparaîtront pas, les partis non plus d'ailleurs, honorable chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Nous sommes assemblés ici pour servir le peuple canadien. Moi aussi, je veux rendre un hommage spécial aux autres candidats qui se sont hono-

rablement conduits et qui se sont mis sur les rangs. Nous savons tous ce que cela veut dire en politique. Je veux leur rendre un hommage tout spécial. Il y a d'autres candidats à la direction en cette enceinte, et ils ont connu ce genre d'expérience. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Bien sûr, j'ai eu un autre bon professeur à la Chambre et c'est le député—j'hésite à le dire—à ma gauche. Je vais même enfreindre le Règlement, monsieur le Président. Au cours de sa carrière, l'honorable Ed Broadbent a fait grand honneur à la Chambre, non seulement au Nouveau Parti démocratique, mais à nous tous. C'est un homme politique respecté, qui dit sa façon de penser, qui a le courage de ses opinions. Et, en fin de compte, il en est de même pour nous tous.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Audrey McLaughlin: Finalement, merci au premier ministre!

[*Traduction*]

Je suis impatiente de travailler avec vous. Je suis certaine que cet instant agréable se prolongera pendant les prochains trois-quarts d'heure.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Des dizaines de maires venant de tous les coins du Canada se trouvent aujourd'hui à Ottawa, de même qu'un grand nombre de personnes âgées et de citoyens furieux du Canada atlantique et de la Colombie-Britannique. Ils sont tous venus à leurs propres frais, pour lancer un nouvel appel à un moratoire sur les coupures projetées de VIA Rail, que le gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre le 15 janvier.

Le 8 novembre, le Comité permanent des transports, où sont représentés tous les partis, a publié un rapport demandant également au gouvernement un moratoire sur les coupures de VIA Rail. À l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement, des Canadiens de toutes les affiliations politiques demandent au gouvernement d'arrêter le massacre.

Comment le premier ministre veut-il qu'on le prenne au sérieux quand il affirme qu'il croit au système des comités parlementaires, quand il dit qu'il croit à la consultation des provinces et des municipalités, quand il soutient qu'il est nécessaire d'écouter les personnes âgées et les handicapés, alors qu'il refuse maintenant d'écouter les Canadiens qui disent vouloir un bon service voyageurs? Comment le premier ministre peut-il, une fois de plus, être tellement sûr que le Cabinet et lui ont raison et que tous les autres Canadiens ont tort?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai déjà, à plusieurs reprises, répondu au chef de l'opposition et à d'autres intervenants, concernant la demande d'un moratoire.

La situation, en ce 6 décembre 1989, n'a pas changé substantiellement en matière de ressources par rapport à ce qu'elle était au mois d'octobre. En d'autres termes, les raisons pour lesquelles nous avons déterminé les nouveaux niveaux de référence ont été déterminés en fonction de la capacité des gens de payer pour des services qu'on utilise très peu. Et les premières personnes, monsieur le Président, qui profitent d'une gestion normale et efficace d'un gouvernement, ce sont les citoyens en général.

Alors, je répète ce que j'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention d'aucune façon de demander ni d'appliquer un moratoire sur la décision qui a été prise sur VIA Rail.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons entendu la même réponse du ministre des Transports. Cette question est plutôt posée au premier ministre, parce que c'est lui qui a souvent réaffirmé devant la Chambre son engagement vis-à-vis de la réforme parlementaire. Il a d'ailleurs déclaré qu'il était personnellement fier de la réforme des comités parlementaires.

S'il veut qu'on le prenne au sérieux, le premier ministre se doit de tenir compte du fait qu'un comité parlementaire permanent, comptant une majorité de députés conservateurs, a demandé au gouvernement de mettre fin aux compressions budgétaires prévues pour le 15 janvier en ce qui concerne VIA Rail.

Pour quelle raison le premier ministre du Canada refuse-t-il d'accepter l'avis de ce comité permanent? N'attend-il pas la publication d'un rapport intérimaire de la Commission royale d'enquête sur les Transports au Canada pour connaître l'avenir du transport des voya-

geurs par chemin de fer, avant de procéder à des coupures budgétaires prévues par le ministre des Transports?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, le leader de l'opposition souligne avec raison la bienfaisance apportée par la réforme parlementaire. Mais celle-ci n'est pas non plus simplement dans un sens. La liberté et l'indépendance qu'on accorde aux comités parlementaires va aussi dans le sens que leurs recommandations sont faites au ministre qui, dans le même sens où elles sont faites, a le droit, lui, d'en tenir ou de ne pas en tenir compte, en tenant compte des politiques du gouvernement.

Monsieur le Président, on a répondu à plusieurs reprises à la question suivante, celle concernant la capacité de payer pour des services que les gens n'utilisent pas.

Monsieur le Président, à la fin du processus, quel qu'il soit, contrairement à ce que le parti d'en face a fait pendant 20 ans, nous avons l'obligation de répondre à des coûts qui sont devant nous et quand le gouvernement juge que ces coûts ne peuvent être assumés avec les sommes dont nous disposons, on prend les décisions courageuses que le gouvernement a prises, et c'est pour cette raison qu'en respectant l'avis du Comité parlementaire, le gouvernement a décidé de tenir compte d'abord et avant tout des engagements de gestion qu'il avait pris envers les Canadiens.

[*Traduction*]

Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je vais poser la question au premier ministre encore une fois. Au cours de ses nombreux voyages à l'étranger, il a sûrement vu ce que d'autres pays font, en Europe et ailleurs, pour améliorer le train de grande qualité et de grande vitesse. Lorsqu'il a pris ses fonctions en 1984, le premier ministre a promis d'édifier un fédéralisme coopératif. Or pas un seul gouvernement provincial, pas un seul maire de grande ou de petite ville n'approuve son projet de détruire VIA Rail. D'un océan à l'autre, les Canadiens condamnent ce projet.

Le premier ministre acceptera-t-il, comme je l'ai fait à d'autres occasions, de s'entretenir personnellement avec les maires qui, venant de tous les coins du Canada, se trouvent aujourd'hui à Ottawa? Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour dire que ces maires représentent une partie importante et critique de notre processus démocratique, qu'ils représentent aussi les localités qui les ont élus et qu'ils ont le droit de présenter leurs arguments, au nom des Canadiens, au chef de notre gouvernement, le premier ministre du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je reconnais bien sûr la haute importance du rôle que les maires jouent dans notre vie nationale. En fait, j'ai eu l'occasion de m'entretenir régulièrement avec eux de cette question et d'autres sujets qu'ils avaient choisi de soulever.

Mon très honorable ami m'interroge sur les commentaires faits par d'autres chefs d'États au cours de nos voyages. Le principal commentaire que j'ai entendu est celui qu'a publié l'OCDE avant hier et qui disait en substance: «Membres du gouvernement du Canada, poursuivez vos efforts de réduction du déficit, parce qu'ils sont la clé de la prospérité économique de votre pays.»

• (1440)

C'est effectivement la clé, monsieur le président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous devriez transmettre personnellement ce message aux maires.

M. Mulroney: Je suis en train de le transmettre aux maires et à tous les autres.

Le chef de l'opposition a passé sa carrière, depuis son arrivée dans cette Chambre dans un état de soumission devant n'importe quel groupe d'intérêts.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il propose constamment de nouveaux programmes de dépenses. Jamais il n'a eu l'idée d'exprimer la moindre préoccupation au sujet de la réduction du lourd déficit et de l'écrasante dette qui se sont accumulés au Canada, depuis qu'il a occupé les fonctions de ministre des Finances.

Des voix: Vous avez doublé la dette!

M. Mulroney: Voilà ce que nous devons affronter. Nous essayons de mettre un peu d'ordre dans le fouillis que nous a laissé l'ancien ministre des Finances et actuel chef du Parti libéral.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier sait qu'il faudra 45 millions de dollars pour maintenir neuf lignes de VIA desservant des régions éloignées. Ce même montant suffirait pour rétablir les lignes qui ont été supprimées au Canada atlantique. Le Comité permanent des transports et le Parti libéral ont recommandé que ce montant soit approuvé séparément par le Parlement. Cela permettrait d'ajouter 45 millions de dollars au budget de VIA pour le rétablissement des lignes au Canada atlantique.

Le ministre prendra-t-il cet engagement envers les habitants du Canada atlantique?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais pouvoir compter comme le Parti libéral, mais je ne suis pas capable.

Quarante-cinq millions de dollars, pris oui ou non dans le budget de VIA Rail ou dans le budget complémentaire du gouvernement, c'est tout de même 45 millions, monsieur le Président. Ces millions, nous ne les avons pas. Nous avons bâti un réseau national. Nous avons gardé un réseau accessible, mais pour lequel nous étions en mesure de payer.

Ce n'est pas ce que mon collègue demande. Mon collègue nous demande de faire comme le Parti libéral a toujours fait: Mettez de l'argent, remettez de l'argent, et remettez de l'argent!

Vous n'avez pas payé les factures, vous nous les avez laissées. C'est ce que l'on essaie de faire aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Rideout: Monsieur le Président, ce n'est pas seulement le Parti libéral qui a fait cette demande, mais aussi le Comité des transports.

En octobre, j'ai demandé au ministre si les coupes à VIA Rail auraient des conséquences néfastes sur le CN et le CP, et il m'a répondu: «Absolument pas.» Des représentants du CN m'ont dit que, à cause de la réduction de 25 p. 100 des services de VIA, un régulateur sur quatre à Moncton a été déclaré excédentaire et perdra son emploi à compter du 1er mars 1990.

Comme nous savons que les garanties que le ministre nous a données étaient fausses, serait-ce qu'il a été induit en erreur par le CN ou, si ce n'est pas le cas, peut-il expliquer cette contradiction?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, les décisions qui sont prises concernent VIA Rail lorsqu'il est question de VIA Rail et le CN lorsqu'il est question du CN. Les gens du CN peuvent dire ce qu'ils veulent.

Je peux dire à mon collègue ici, aujourd'hui, que nous avons pris une décision en tenant compte des ressources dont nous disposions et en tenant compte du fait que les Canadiens veulent que nous freinions les dépenses du gouvernement. C'est exactement ce que nous faisons.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci vient de rentrer de Bruxelles, où il a assisté à des réunions avec d'autres dirigeants des pays de l'OTAN. Le monde a les yeux rivés sur les profonds changements qui s'opèrent en Europe de l'Est, changements que, à mon avis, nous approuvons tous et dont nous nous réjouissons beaucoup.

Cependant, le premier minisre peut-il maintenant nous faire part des mesures précises qu'il a proposées à ces réunions et que le Canada prendra pour jouer un rôle important dans l'accélération du processus visant à mettre fin à la guerre froide?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue attire l'attention, à juste titre, sur les changements les plus radicaux et les plus profonds qui se produisent actuellement dans le monde.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons rencontré le président Bush, et lorsque nous étions au siège de l'OTAN, nous avons avancé une série de recommandations précises qui, à notre avis, aideraient à poser au moins les premiers jalons d'un rapprochement entre l'Union soviétique, l'alliance de l'Ouest et les pays industrialisées.

Ces recommandations vont de l'examen sérieux de l'idée proposée par le président Mitterand au sujet d'une banque de développement de l'Europe de l'Est, à l'adhésion des pays de l'Est au FMI, en passant par des rencontres annuelles entre le président sortant du sommet des pays industrialisés et le président Gorbatchev, en plus d'autres initiatives.

Nous estimons que, si toutes ces recommandations sont appliquées, de même que les idées avancées par d'autres dirigeants, nous pourrons commencer à établir une solide collaboration qui permettra de faire avancer la cause que défend ma collègue et, je le crois, tous les autres députés.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, nous sommes tous d'accord, je pense, pour dire qu'il faut des mesures concrètes sur les dossiers économiques de l'Europe de l'Est comme du tiers monde d'ailleurs. Je veux poser une question bien précise parce que, si le rôle du Canada doit effectivement consister à jeter des ponts, nous pouvons quand même faire preuve de leadership.

Questions orales

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je veux demander plus précisément au premier ministre si, pour essayer non seulement de montrer sa détermination mais également de prendre des mesures concrètes et de montrer que nous croyons à la fin de la guerre froide, il va maintenant s'engager à mettre fin aux vols à basse altitude au pays, à arrêter les essais de missiles de croisière dans le Grand Nord?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident, je pense, comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour et comme beaucoup de députés de tous les partis l'ont dit également, que nous abordons une nouvelle ère importante dans les relations est-ouest, et que nous devons saisir toutes les possibilités de changement qui s'offrent. Il ne faut pas rejeter une idée pour l'unique raison qu'elle n'a jamais été essayée ou, si elle l'a été parce qu'elle s'est révélée imparfaite.

Je suis d'accord sur la franchise de l'approche suggérée par ma collègue. Je voudrais attirer son attention sur les observations que le président Gorbatchev nous a communiquées, à moi et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a dit que ce qu'il y aurait de plus imprudent en ce moment, vu l'énormité des changements qui se produisent en Europe de l'Est, ce serait des changements dans la structure des alliances ou dans leur approche, parce que, dans les circonstances actuelles, tout changement pourrait avoir un effet déstabilisateur sur les efforts que lui et d'autres essayent de faire aboutir.

Donc je prends bonne note des observations de la députée, mais je lui signale que les progrès accomplis jusqu'ici, progrès d'ailleurs remarquables ces dernières années, sont dûs, pour une bonne part, au leadership du président Gorbatchev d'une part, mais aussi à la solidarité au sein de l'OTAN. C'est ce que nous avons l'intention de conserver.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le premier ministre est certainement au courant des observations de son ancien ambassadeur pour les questions de désarmement, lequel a dit, que sur les questions de désarmement, nous sommes à la remorque des États-Unis. Je suggère de prendre les devants. J'en suis peut-être à mes débuts, mais il me semble que, si l'on veut faire preuve de leadership, il faut marcher devant et non derrière.

[*Français*]

C'est un moment historique. Le Canada doit jouer le rôle qui lui revient de leader mondial pour la paix. C'est le temps de proposer des mesures constructives et positives. Pourquoi le gouvernement n'assume-t-il pas un rôle de leadership en proposant des mesures sur lesquelles nous exerçons un contrôle direct?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, afin de bien répondre à la question, je me dois de citer une entrevue accordée le 23 novembre dernier par le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, qui a dit, et j'ai la traduction anglaise ici:

[*Traduction*]

«Comme l'a souligné le leader soviétique. . .»

[*Français*]

Cela vient d'une entrevue accordée par M. Chevardnadze.

[*Traduction*]

«. . .la visite en URSS du premier ministre du Canada s'inscrit dans la série d'événements qui contribue à modifier la situation mondiale dans la recherche d'un avenir meilleur. . . La déclaration politique signée par les leaders canadien et soviétique constitue une percée intellectuelle et politique dans la nouvelle interdépendance mondiale», etc.

[*Français*]

Effectivement, nous avons fait deux choses comme gouvernement. D'abord, nous avons avancé une série de recommandations précises, au nombre de sept si je ne m'abuse, qui vont permettre la construction de ponts de fraternité et de réalisme entre les deux blocs. D'autre part, nous avons effectué, comme le dit bien M. Gorbatchev, un changement d'attitude important. Nous allons maintenir cette prise de position avant-gardiste de concert avec les prises de positions qu'annoncera l'honorable députée en cette Chambre.

* * *

• (1450)

LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor concernant son intention de forcer le retour au travail des employés des services hospitaliers et des équipages des navires. Ces employés ont assuré les services d'urgence pendant la grève, en dépit des actions tyranniques du gouvernement pendant deux ans pour les forcer à accepter des salaires dérisoires. Comment le gouvernement peut-il justifier de recourir à la force légale pour le retour au travail de ces employés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'indiquais hier, les négociations se sont poursuivies pendant plusieurs mois, se poursuivent même de façon informelle à l'heure où on se parle. J'ai indiqué hier que si on pouvait en arriver à une entente négociée, je préférerais de beaucoup cette solution à une entente qui serait légiférée

par cette Chambre. Je suis toujours disposé, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, à rencontrer les dirigeants syndicaux pour justement tenter d'effectuer un règlement de ce genre-là. Mais, à l'heure actuelle, il y a une impasse, il y a des demandes très importantes qui sont sur la table. Je le mentionnais hier: dans un cas, des demandes d'augmentation annuelle de l'ordre de 17,4 p. 100; dans l'autre cas, des demandes d'augmentation annuelle de l'ordre de 14,3 p. 100.

Dans l'intérêt, à moyen terme, de la sécurité du public, de la santé du public, il faut en arriver à une résolution du conflit. C'est la raison pour laquelle on va présenter un projet de loi plus tard aujourd'hui, qui va établir un processus pour en arriver à une résolution du conflit. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'on ne légiférera pas une entente comme telle, mais plutôt la façon d'en arriver à une entente.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, les travailleurs assurent les services d'urgence. Le ministre des Transports a dit à la Chambre, hier, qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité dans la Voie maritime du Saint-Laurent. Où étaient les préoccupations sécuritaires du ministre, le mois dernier, lorsque 1700 pêcheurs de homard ont pris la mer? Est-ce que la vraie raison de cette mesure législative de rappel au travail n'est pas la protection des intérêts des amis du gouvernement qui sont dans les transports maritimes?

M. de Cotret: Monsieur le Président, la vraie raison de la mesure législative est de sortir de l'impasse, car on ne semble pas pouvoir y parvenir par la négociation. J'ai dit et je répète que je suis prêt à m'asseoir et à discuter et, d'ailleurs, il y a toujours eu des négociations officieuses. Nous en sommes à un point où les parties sont tellement loin l'une de l'autre—les demandes sont de 17 et 14 p. 100 d'augmentation de salaire, alors que les 155 000 autres fonctionnaires ont eu 4,1 p. 100—que nous estimons que nous devons faire quelque chose.

Je voudrais citer une lettre que j'ai reçue de Iris Craig, présidente de l'IPFP, qui dit: «Les troubles syndicaux actuels et prévus risquent d'avoir un effet considérable sur la santé et la sécurité des clients du gouvernement. De plus, toute immobilisation prolongée des navires du gouvernement nuira à des activités de recherche qui ont exigé beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. L'économie des régions maritimes de notre pays en souffrira également.»

Elle dit: «Faites quelque chose.» Et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Elle est double. Il y a répondu en partie dans la dernière réponse qu'il a donnée.

S'il s'avère nécessaire de déposer une loi, est-ce qu'il demeure prêt à négocier, même après le dépôt d'une telle loi? Et compte tenu de ce qu'il a dit hier, à savoir que la parité salariale serait établie s'il y avait règlement, et il s'agit là d'un problème de longue date dans ce secteur, comment envisage-t-il d'établir la parité salariale dans les cas où les conventions s'échelonnent sur plusieurs années et se chevauchent?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que, même après le dépôt de la loi, je serai prêt à négocier à n'importe quel moment. Je le répète: je suis prêt à négocier.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par mon collègue concernant la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest, l'offre qui a été déposée est la suivante: les travailleurs de la côte est auront droit au même traitement que les travailleurs de la côte ouest, donc à la parité salariale, dès la signature de la nouvelle convention collective.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au président du Conseil du Trésor. Hier, il a dit à la Chambre qu'on avait offert la parité salariale aux syndicats. Mais il s'est gardé d'ajouter qu'elle ne leur serait accordée qu'à condition qu'ils laissent tomber toutes les autres revendications.

Au lieu de présenter ce projet de loi que nous n'appuierons pas d'ailleurs, pourquoi ne se prononce-t-il pas aujourd'hui en faveur de la parité salariale tout en promettant de retourner négocier séparément les questions en suspens?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du trésor): Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits pour la gouverne du député. J'ai répété aujourd'hui ce que j'avais déjà dit hier, à savoir que la parité salariale allait de soi, qu'elle serait acceptée le jour de la signature. Que mon collègue soit rassuré: il n'a jamais été question d'assujettir la parité salariale à l'abandon de toutes les revendications.

Nous savons très bien que d'autres questions doivent être résolues, mais la parité salariale a été convenue sans condition préalable.

M. Proud: Monsieur le Président, j'entends un autre son de cloche ailleurs. Nous savons maintenant ce que vaut réellement le travail de ces gens. Par exemple, chaque jour de grève représente un ponction d'environ 2 millions de dollars dans l'économie des Grands Lacs. Il faudrait donc débourser six millions de dollars pour mettre fin à ce conflit de travail, soit l'équivalent de trois jours de grève.

Je redemande encore au ministre pourquoi il ne retourne pas à la table des négociations pour régler cette grève aujourd'hui même, au lieu de présenter ce projet de loi?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'ai eu des entretiens officieux cette nuit, aux petites heures du matin, encore ce matin et environ une heure avant la période des questions. Je négocie toujours. Je suis disponible et je répète encore que je le demeurerai. Je suis prêt à discuter de toutes les questions en suspens afin d'en arriver à un règlement négocié.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Près de 18 000 travailleurs de General Motors seront mis à pied en plus de ceux qui seront touchés par les fermetures d'usines en Ontario, au Québec et ailleurs au Canada.

Quelle mesure prendra le gouvernement pour empêcher des réductions massives d'emplois dans un secteur qui en a déjà connu de semblables au début des années 1980? Le gouvernement comprend-il toute l'urgence de la situation? Réagira-t-il avec sérieux?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le sait le député, les ventes d'automobiles, surtout pour les trois grands fabricants nord-américains, ont décliné considérablement, soit de près de 13,8 p. 100 en novembre de cette année, par rapport à novembre de l'an dernier. Par conséquent, la production des usines a été ralentie.

Nous devons cependant être particulièrement heureux que, devant l'obligation de l'industrie automobile de réduire sa production, le Canada s'en soit plutôt bien tiré. Ainsi, Chrysler a mis à pied 4 000 travailleurs aux États-Unis et pas un au Canada, quoiqu'elle le fera probablement.

• (1500)

Depuis 1987, neuf usines ont fermé leurs portes aux États-Unis et pas une au Canada. Nous ne pourrons pas toujours nous en tirer, mais jusqu'à maintenant, nous avons prouvé que l'industrie automobile canadienne était très compétitive par rapport à l'industrie américaine. Nous pouvons nous compter chanceux que le Canada n'ait pas subi, aussi durement que les États-Unis, le contrecoup du rajustement cyclique qui s'opère actuellement.

M. Langdon: Monsieur le Président, en fait, cette baisse cyclique s'explique en bonne partie par le niveau très élevé du loyer de l'argent au Canada. Nul doute que le gouvernement devrait faire quelque chose.

En 1987, les membres du Comité du commerce extérieur de la Chambre ont à l'unanimité demandé au gouvernement de faire pression au maximum sur les plans politique et diplomatique pour que tous les producteurs étrangers soient, en matière de contenu canadien, assujettis aux mêmes exigences que les entreprises appartenant à des intérêts américains.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a donné suite à cette recommandation du Comité du commerce extérieur?

M. Andre: Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, dans son analyse de la situation économique du Canada, l'OCDE n'avait que des éloges à faire à notre pays en cette matière. Comme je l'ai fait remarquer, depuis cinq ans, le taux de croissance de l'économie canadienne n'a été dépassé, quoique de très peu, que par celui de l'économie du Japon. Nos revenus sont beaucoup plus élevés qu'il y a cinq ans. La pauvreté recule.

Certes, les ventes d'automobiles accusent une baisse à l'heure actuelle, et il y a certains signes précurseurs d'un ralentissement économique. Mais les grands fabricants nord-américains n'en tiennent responsables ni leurs compétiteurs étrangers ni une concurrence déloyale.

Le député connaît parfaitement bien la position du gouvernement en ce qui touche le commerce extérieur. Nous participons aux négociations commerciales multilatérales, qui visent à abolir les barrières tarifaires. Nous continuerons de le faire parce que nous croyons que de telles négociations sont favorables à l'économie du Canada et du monde ainsi qu'à la capacité concurrentielle de notre pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait sans doute que le gouvernement de l'Alberta a réalisé un document à la fois malveillant et inexact, sur la TPS.

Pourrait-il nous dire s'il a des raisons de croire que cette taxe pourrait coûter plus cher à l'Alberta que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants? Ses propres recherches confirment-elles l'allégation selon laquelle la TPS se traduirait par une ponction fiscale de 6 milliards de dollars et qu'elle aurait effectivement une incidence sur les recettes du gouvernement fédéral.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai étudié le document en question et il est plein d'exagérations. Sa nature même devrait inciter les gens à le lire avec beaucoup de scepticisme.

Nos chiffres montrent au contraire que la TPS, moins tous les crédits compensateurs, coûtera moins cher que la taxe de vente perçue actuellement en Alberta.

De plus, le crédit pour les personnes à faibles revenus est très généreux. Il s'élèvera à environ 308 millions pour près de 800 000 Albertains.

La taxe et le crédit forment un tout équilibré qui sera favorable à l'économie de l'Alberta. C'est une mesure juste qui profitera certainement aux personnes à revenus faibles et moyens.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais mettre à l'épreuve les propres exagérations du ministre.

Hier, en réponse à une question à la Chambre, il a essayé de nous faire croire que le crédit d'impôt pour dividendes allait compenser, pour les personnes âgées, la récupération de leur pension de vieillesse. Le ministre sait ou devrait savoir, s'il comprend son propre régime fiscal, que c'est complètement absurde.

Le ministre sait que cette récupération va s'appliquer à une personne âgée qui ne touche que 40 000 $ en dividendes canadiens, malgré ce qu'il dit être le seuil minimum. Il sait également que ce seuil n'est pas indexé selon le taux d'inflation.

Le ministre admettra-t-il qu'il a fait erreur dans sa réponse d'hier? Admettra-t-il qu'il a tort de proposer cette politique?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai parlé plusieurs fois de la raison d'être de cette politique. Je m'étonne toujours de voir les députés libéraux passer plus de temps à essayer de défendre les intérêts de 4 p. 100 des personnes âgées au lieu de se préoccuper des problèmes de bien d'autres personnes dans notre pays, qui méritent bien davantage leur attention.

M. Volpe: Ne sont-ils pas des Canadiens?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je me permettrai de faire remarquer également que l'on a conçu la récupération fiscale de la pension de vieillesse et des allocations familiales en les mettant sur le même pied que divers éléments de revenu avant impôt, à savoir le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, le revenu de pensions—toutes formes de revenu avant impôt—et en opérant cette récupération fiscale sur le montant global.

M. Manley: Monsieur le Président, le ministre montre qu'il ne comprend pas la question de la majoration des dividendes.

Il a également déclaré hier et il a, en fait, répété aujourd'hui que nous ne pouvons continuer de subventionner les personnes âgées à revenu élevé. Fondamentalement, c'est ce qu'il vient juste de déclarer à nouveau.

Pourtant, c'est le même ministre qui a prévu une exemption sur les gains en capital, qui propose des augmentations très marquées des limites en ce qui a trait aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et qui réduit la tranche fiscale la plus élevée. Que sont toutes ces mesures si ce n'est des subventions aux gens à revenu élevé?

Il tente ainsi de justifier la décision de mettre un terme à l'universalité. Il n'essaie même pas de protéger les personnes âgées contre l'inflation.

Comment le ministre peut-il justifier, aux yeux des personnes âgées du pays, cette politique discriminatoire et hypocrite?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, l'introduction à cette question renferme un grand nombre d'accusations. Permettez-moi d'en relever une.

Le député parle de l'augmentation des plafonds au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le projet de loi que nous nous proposons de présenter va placer sur le même pied les gens qui n'épargnent que par le biais de régimes de retraite agréés et ceux qui le font par l'entremise de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il s'agit d'une mesure tout à fait équitable. Je suis persuadé que, lorsque le député en prendra connaissance, il sera d'accord avec moi là-dessus.

Ce que le député oublie également, lorsqu'il formule les observations en question, c'est que ce projet de loi va faire disparaître un très grand nombre d'échappatoires qui se sont glissées dans le système au fil des ans, et qui permettent à certains de dépasser les limites prévues au titre de l'épargne-retraite. En définitive, la suppression de ces échappatoires permettra de financer les dispositions tendant à placer tous les gens qui épargnent pour leur retraite sur le même pied.

Il s'agit d'une bonne mesure, tout à fait équitable. Elle permet de faire disparaître certaines échappatoires.

* * *

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre suppléant des Consommateurs et des Sociétés au sujet de la transaction Imperial-Texaco.

Le ministre n'ignore pas que l'ancien directeur du bureau de la concurrence a pris l'extraordinaire initiative de soumettre cette transaction au tribunal. Dans son jugement, la présidente du tribunal a déclaré que l'ancien directeur avait fait preuve de «beaucoup de présomption, sinon d'arrogance» dans cette transaction.

Le ministre partage-t-il le point de vue de la présidente du tribunal? Qu'est-ce qui dit aux Canadiens que la même chose ne s'est pas produite dans tous les autres cas qui ont été soumis au tribunal?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, M. Cal Goldman, qui a pris la tête du bureau de la concurrence après l'adoption de la nouvelle Loi sur la concurrence, s'en est sorti de façon exemplaire, compte tenu des nombreuses tentatives infructueuses du gouvernement précédent. Je trouve regrettable que le député vienne attenter ainsi à sa réputation.

En ce qui concerne la transaction Imperial-Texaco, le président du tribunal, M. le juge Reid, a présenté certaines recommandations. Le directeur actuel du bureau de la concurrence, M. Wetston, a dit en prendre connaissance et y donner suite. Je crois comprendre que la nouvelle transaction en témoignera dès demain, peut-être. Je crois que c'est là une excellente façon de procéder qui a donné et donne encore de bons résultats, et que nous ne devrions pas intervenir.

• (1510)

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le ministre, mais je dois avouer que la première partie de sa réponse était assez bizarre pour être financée par la BFD.

Je ne lui ai pas cité mes propos, mais ceux de la présidente du tribunal. Si quelqu'un a tenu des propos diffamatoires, c'est elle et pas moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: En vérité, la personne coupable de calomnies, ce n'est ni elle ni moi, mais le ministre.

Comme le ministre en conviendra sans doute, les efforts déployés par ce bureau de la concurrence pour protéger les Canadiens n'ont pas connu beaucoup de succès. En fait, ce fut un échec total. L'ancien directeur, que le ministre défend, a renvoyé seulement six cas au tribunal. Bien sûr, comme on peut le constater, le processus est tout à fait inadéquat et un objet de risée.

Le ministre convient-il qu'il est temps de réexaminer cette loi pour protéger les Canadiens et s'assurer que tous ces marchés sont automatiquement renvoyés au tribunal?

M. Andre: Monsieur le Président, le député a besoin d'un nouveau rédacteur de blagues.

Cette mesure me paraît curieuse. De l'avis du député, le renvoi de seulement six cas au tribunal prouve que la loi est un échec et qu'elle ne protège pas le public. Je ne comprends pas cette logique.

M. Simmons: Et les tarifs aériens?

M. Andre: Si le député pouvait s'abstenir de parler et écouter pendant une minute, il se rendra compte à quel point son raisonnement est ridicule.

Tous les experts du milieu des affaires, des groupes indépendants d'analystes économiques, etc. reconnaissent que, en ce qui concerne la concurrence au Canada, avec le bureau de la concurrence établi en vertu de la loi nouvelle dite Loi sur la concurrence, la situation représente une vaste amélioration par rapport à la situation antérieure, surtout lorsqu'on tient compte des vains efforts du gouvernement précédent pour mettre la loi à

jour. En fait, elle fait l'objet de louanges de la part de tout le monde sauf, semble-t-il, du député.

* * *

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Il sait que le rapport du Comité permanent des transports a soulevé de graves questions et a, en fait, rejeté presque tous les soit-disant faits invoqués par le ministre des Transports pour justifier les diminutions apportées par le gouvernement aux services de VIA Rail.

Étant donné que la crédibilité du ministre a été remise en question par le comité, le premier ministre va-t-il suspendre l'application de ces diminutions imposées à VIA Rail, jusqu'à ce que la commission royale qu'il a nommée ait eu la possibilité d'examiner les services de transport-voyageurs ferroviaire et d'en faire rapport à la Chambre? Fera-t-il cela?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue comprend bien sûr que je ne peux pas accepter les commentaires contenus dans son entrée en matière, que ce soit au sujet des informations présentées dans le rapport ou au sujet du ministre. Je m'y refuse.

En fait, de tous les côtés de la Chambre, je pense, on reconnaît généralement que le ministre des Transports occupe une place très spéciale au sein d'un groupe de ministres très compétents.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il est facile de faire des cadeaux et de conserver une série de subventions. Il est difficile de faire des compressions budgétaires et de donner l'exemple. On obtient peu de compliments et très peu de gratitude. Nous faisons cela non pas parce que c'est bien vu, mais parce que c'est pour le bien du Canada.

L'OCDE a fait remarquer que les efforts du gouvernement du Canada vont dans la bonne direction et seront récompensés par une prospérité constante. C'est ce que nous voulons pour tous les Canadiens.

M. Angus: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au très honorable premier ministre. Celui-ci sait pertinemment que ce rapport n'est pas l'oeuvre de députés de l'opposition, mais bien au contraire de représentants de tous les partis, et que ce sont les membres conservateurs, libéraux et néo-démocrates de ce comité qui ont réclamé le moratoire.

Dans ce rapport, ils se demandent si l'environnement en subira un préjudice. Ils se demandent s'il permettra de réaliser des économies. Ils se demandent enfin si la subvention par voyageur baissera vraiment.

Étant donné tous les points d'interrogation que suscite la décision du gouvernement, le premier ministre ne pourrait-il pas assumer son rôle de chef et annoncer un moratoire, ainsi qu'il l'a fait lorsque le gouvernement a tenté de désindexer les pensions des personnes âgées? Nous ne lui demandons pas de renoncer aux coupes, mais seulement d'imposer un moratoire jusqu'à ce que la commission royale ait déposé son rapport après avoir examiné la situation sous tous ces aspects.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le comité que préside le distingué député d'Annapolis Valley—Hants a élaboré un excellent rapport et formulé des avis très intéressants. Le gouvernement accorde toute son attention à ces avis.

Cependant, après les avoir examinés, le gouvernement doit prendre des décisions et montrer la voie. Nous avons pris en l'occurrence des décisions qui, nous en sommes convaincus, favorisent l'intérêt national, même si nous reconnaissons que toute réduction des subventions nuit à certains groupes et suscite des difficultés ainsi que des déceptions. Cela, nous le reconnaissons.

J'espère que mon honorable collègue reconnaîtra à son tour que notre principal devoir est de mettre de l'ordre dans les finances publiques de notre pays. Nous sommes en bonne voie, ayant réduit le déficit de près de 39 milliards de dollars à moins de 30 milliards.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Dans le rapport fédéral sur le contingentement du poisson diffusé le 22 novembre 1989, on mentionne que plus de 26 millions de livres de morue, d'aiglefin et de goberge ne seront pas pêchées par les pêcheurs hauturiers de la région de Scotia-Fundy.

Le ministre acceptera-t-il enfin de concéder aux pêcheurs côtiers la partie du contingent que les pêcheurs hauturiers n'utiliseront pas cette année? Acceptera-t-il de la transférer aux pêcheurs côtiers qui ne rapportent que des prises misérables depuis six mois?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le rapport que mentionne la députée. Mais j'ai bien précisé à chacune des entreprises de pêche hauturière que tout le poisson se trouvant dans les secteurs qui leur sont attribués devait être pêché, sinon elles seraient fortement encouragées l'an prochain, quand les contingents seront très serrés, à concéder une part de leur contingent.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rapporter une bonne nouvelle que j'ai apprise aujourd'hui, soit que les arrivages de poisson dans la région de Scotia–Fundy ont augmenté cette année, au cours des trois premiers trimestres, de 336 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le ministre doit additionner les prises de homards et de pétoncles pour en arriver à cette quantité. La pêche au homard et au pétoncle a toujours été bonne, jusqu'à cette année où les prix ont diminué.

Je veux signaler au ministre que les pêcheurs de Gloucester, de Boston et de Chatham connaissent des saisons extraordinaires cet automne, ils ont pêché par exemple 70 000 livres de morue chaque fois qu'ils se sont rendus au Banc Goerges, tandis que les Canadiens ne profitent pas du contingent de poissons que les pêcheurs hauturiers ne peuvent pas pêcher dans ces eaux. Le ministre peut–il nous dire quand son plan de gestion du poisson de fond favorisera nos pêcheurs côtiers au lieu des pêcheurs américains?

M. Siddon: Monsieur le Président, la députée sait fort bien que les Américains ne pêchent pas dans les eaux canadiennes situées au nord du Banc Georges.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Nous prenons des mesures efficaces pour faire respecter ce règlement.

La députée sait aussi que, cette année, pendant les trois premiers trimestres, les prises débarquées de poisson dans la région de Scotia–Fundy ont augmenté de 336 millions de dollars par rapport à l'an dernier. De bonnes nouvelles, somme toute, pour ses électeurs.

M. le Président: Une seule question du député d'Essex—Kent.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE–ÉCHANGE CANADA—ÉTATS–UNIS

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, hier, les présidents des sociétés Heinz, Hunt—Wesson et Campbell ont confirmé que l'Accord de libre–échange fait du tort à notre industrie agro–alimentaire qui représente 15 milliards de dollars. Ils ont déclaré que des dizaines de milliers d'emplois et des millions de dollars de matériel sont en jeu.

Le ministre va–t–il faire disparaître cette menace et annuler l'Accord de libre–échange avant qu'il ne détruise l'agriculture au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le problème auquel le secteur de la transformation des produits alimentaires doit faire face, c'est le coût élevé des facteurs de production et de l'emballage. Ce n'est pas le libre–échange.

Il serait insensé de mettre notre économie et notre avenir en péril en mettant fin à l'Accord de libre–échange.

• (1520)

M. le Président: Le député de Churchill et le député d'Hochelaga—Maisonneuve seront chacun autorisés à poser une seule question.

* * *

LES PÊCHES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches. D'après un rapport rendu public par son ministère, les débarquements de poissons de fond au Canada atlantique ont diminué de 9,3 p. 100 cette année, sans parler du fait qu'il est question de fermer des usines de la National Sea Products.

Comme un comité spécial du Cabinet examine cette situation critique depuis six mois, le ministre va–t–il enfin annoncer ce qu'il entend faire à ce sujet, et quelle ligne de conduite le gouvernement va suivre? Après six mois de tergiversations, le temps est venu d'agir.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le député le sait, et le *Globe and Mail* d'aujourd'hui fait erreur à ce sujet, la valeur des débarquements de toutes les espèces de poissons dans la seule région de Scotia–Fundy a augmenté de 336 millions de dollars, tandis que, en moyenne, les débarquements de poissons de fond ont fléchi de 9 p. 100 à cause des quotas restreints qu'il a fallu imposer cette année, conformément au plan de gestion du poisson de fond pour 1989.

Le plan de gestion du poisson de fond pour 1990 sera dévoilé à la fin du mois, après mes dernières consultations avec les ministres provinciaux de Pêches, jeudi prochain. D'ici peu de temps, nous annoncerons également les autres mesures que nous prendrons et qui font l'objet de sa question.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je réitère donc, devant cette Chambre, les questions que je posais à l'honorable ministre des Transports dans une lettre du 11 septembre dernier.

L'honorable ministre des Transports peut-il annoncer un moratoire sur toute décision touchant l'industrie du transport ferroviaire et cela, tant que la Commission royale d'enquête n'a pas déposé ses recommandations et que nous n'ayons évalué celles-ci? L'honorable ministre des Transports peut-il déléguer un ou des représentants à la table de concertation sur l'industrie ferroviaire comme l'invitait à le faire l'été dernier l'honorable Daniel Johnson du gouvernement du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais réitérer à mon collègue ce que j'ai dit, entre autres, au chef de l'opposition aujourd'hui, à savoir que ce n'est pas l'intention du ministère des Transports d'établir un moratoire sur les coupures à VIA Rail. Cependant, j'ai rencontré ce matin la Fédération des travailleurs du Québec. Je pense que ce fut une excellente rencontre, et je veux assurer M. Fernand Daoust que le gouvernement du Canada participerait de l'ordre de 120 000$ à la table de concertation, de Montréal, particulièrement sur l'avenir du transport ferroviaire, évidemment en prenant en considération que la décision prise sur VIA Rail demeurera la décision annoncée le 4 octobre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

M. le Président: Déclarations de ministres. La députée de South West Nova pour un recours au Règlement.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA SITUATION RELATIVE AU HOMARD

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, la semaine dernière, avant la rencontre du premier ministre à Washington, il nous a dit à la Chambre qu'il allait revenir à la charge sur la question des homards. Est-ce qu'il va faire un discours ou une déclaration à la Chambre sur sa rencontre à Washington avec le Président, au sujet de la question des homards?

[*Traduction*]

M. le Président: La députée a invoqué le Règlement à l'étape des déclarations de ministres. Il s'agit de toute évidence d'une question. Le ministre peut répondre, mais il n'est pas obligé de le faire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à ma collègue que, à la suite de notre échange de l'autre jour à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons directement soulevé le problème du homard, lors de notre entretien avec le président des États-Unis et le secrétaire d'État. Nous espérons recevoir une réponse sous peu.

* * *

[*Français*]

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU 4e RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le 4e rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Et j'en profite, bien sûr, pour remercier tout le personnel administratif qui a travaillé à la rédaction de ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

Affaires courantes

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (North Vancouver): Monsieur le Président, le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a l'honneur de présenter son septième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par la Chambre, le jeudi 26 octobre, ce rapport porte sur les affaires émanant des députés et sur le tirage au sort.

Je dépose ce rapport, monsieur le Président, mais je veux faire remarquer qu'aucune proposition d'adoption ne sera faite à ce stade, car les leaders parlementaires devront de toute évidence s'entendre à ce sujet.

ÉLECTION, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (North Vancouver): Monsieur le Président, le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés a l'honneur de présenter son huitième rapport, conformément à son mandat en vertu du paragraphe 92(1) du Règlement.

Le comité recommande qu'une seule proposition soit désignée pour faire l'objet d'un vote.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURES D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) demande la permission de déposer un projet de loi intitulé Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: M. de Cotret, appuyé par. . .

[*Traduction*]

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député a peut-être raison. Je lui cède la parole.

M. Tobin: Si j'ai entendu la présidence demander le consentement unanime de la Chambre, ce consentement n'a pas été donné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote N° 135*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes

Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Epp
Fee	Ferland
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Hughes
James	Johnson
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—124	Wilson (Etobicoke Centre)

CONTRE

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
de Jong	Dionne
Duhamel	Fisher
Flis	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Karpoff	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—87	

• (1610)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Ja déclare la motion adoptée.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, juste avant la tenue du vote, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de relations de travail a rencontré des représentants du syndicat, qui ont précisé très clairement qu'ils avaient bien hâte de retourner à la table des négociations.

Compte tenu de l'esprit positif qui les anime, je me demande s'il faut que nous donnions suite à cette mesure législative.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je pense qu'il serait bon qu'on rappelle aux honorables députés, surtout à celui qui vient de prendre la parole, pour qui j'ai évidemment beaucoup d'estime, que c'est la deuxième fois en quelques jours qu'il se lève pour commenter après un vote et donner des explications supplémentaires.

Je suis absolument certain que ceci est complètement contraire au Règlement, et c'est la deuxième fois que l'honorable député, qui a beaucoup d'expérience en cette Chambre, fait une telle chose.

[*Traduction*]

M. Tobin: Madame la Présidente, en ce qui concerne le rappel au Règlement soulevé par mon collègue du NPD, je veux simplement dire, au nom du Parti libéral, que

nous sommes heureux qu'ils soient maintenant au courant de cette question.

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Hawkes: Madame la Présidente, puisque quelques députés ont demandé le vote, je propose qu'on passe directement au vote sans faire sonner le timbre pour que les députés puissent se rendre à leurs séances de comité et que la Chambre étudie la motion proposée en cette journée de l'opposition.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du député. Y-a-t-il consentement unanime pour qu'on ne fasse pas sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 136)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax Ouest)
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
DeBlois
Desjardins
Domm
Epp
Ferland
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
James
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mayer
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plourde
Pronovost
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Fee
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hughes
Johnson
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
Merrithew
Moore
Nowlan
O'Kurley
Porter
Redway
Richardson
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
White
Worthy—125

CONTRE

Députés

(Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Flis
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Heap
Hovdebo
Karpoff
Keyes
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
McGuire
Mifflin
Mitchell
Baker
Bellemare
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Dionne
Fisher
Fulton
Gagliano
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Murphy

Nault	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—86 *ediv

• (1620)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, les partis se sont consultés au sujet de la journée de vendredi, et vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à ce que je propose la motion suivante, qu'on adoptera sans débat.

Je propose:

Que, le vendredi 8 décembre 1989, à 10 heures, après la prière, la Chambre entende une déclaration du secrétaire d'État du Canada, suivie de la réponse des critiques de l'opposition, au sujet de la Journée internationale des droits de l'homme; et

Que, pour le reste de la journée du vendredi 8 décembre 1989, le programme des travaux soit celui que prévoient les dispositions du Règlement relatives au vendredi, sous réserve que le temps consacré à la déclaration et aux réponses susdites soit ajouté au temps alloué pour l'étude des ordres émanant du gouvernement, qui débutera à 14 heures, et que la période réservée à l'étude des affaires émanant des députés commence immédiatement après.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter, au sujet de l'abandon de lignes de VIA Rail, plusieurs pétitions signées par 1 663 citoyens, principalement de la circonscription de Brant, qui pressent le gouvernement d'annuler la compression des services de VIA Rail d'ici à ce que, la Commission sur les transports nationaux publie son rapport.

Ils demandent aussi au gouvernement de maintenir, d'améliorer et d'étendre le service ferroviaire de voyageurs dans notre pays.

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des travailleurs et les épouses de ces travailleurs de Lebel-sur-Quévillon contre le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, qui recommande l'abolition d'ici un an des déductions au titre de déplacements des travailleurs du Nord pour raisons médicales et qui recommande que l'administration à l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord se limite en haut du 51.05^{e} parallèle de latitude nord.

Madame la Présidente, la population de Lebel-sur-Quévillon rejette les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, car ce groupe de travail n'a pas pris en considération que le gouvernement du Québec reconnaît en 1989 que le Nord, au Québec, commence au 49^{e} parallèle, et que le 26 mai 1989, le ministre des Finances du Canada (M. Wilson) a changé les règles du jeu après les consultations de 250 groupes seulement.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Jesse Flis (Parkdale—Haigh Park): Madame la Présidente, tandis que Transport 2000 et Dignité rurale du Canada manifestent sur la colline du Parlement contre la réduction du service de VIA Rail, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter des pétitions au nom de citoyens de Parkdale—High River, qui demandent eux aussi au gouvernement de ne pas effectuer d'autres réductions du service de VIA Rail.

Ils font valoir que ces réductions priveraient les Canadiens d'un mode de transport économique au Canada. Le train est plus respectueux de l'environnement. Le chemin de fer a lié les différentes régions du pays. Il fait partie de notre patrimoine. Parce qu'il est un élément de la Confédération, les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de ne pas réduire les services de VIA Rail, mais de les étendre et de les moderniser.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition venant de Canadiens d'Iqaluit. C'est en fait un grand honneur pour moi de présenter celle-ci, après avoir passé une semaine dans cette partie du pays. Les pétitionnaires sont tout à fait opposés à la TPS. Ils veulent qu'on l'abandonne, car même si le gouvernement peut ne pas l'imposer sur les aliments, ils devront la payer pour le transport de tous les aliments qu'ils achètent.

En leur nom, nous demandons au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Ce message vient d'un groupe de Canadiens que le gouvernement écoutera, je l'espère.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom du député de Lisgar—Marquette, une pétition signée par 30 personnes et une autre pétition provenant de ma circonscription de Selkirk et signée par 40 personnes, qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera efficacement la vie de l'enfant non encore né, sans distinction de stades de développement.

Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition provenant de la section nº 6150 des Chevaliers de Colomb de ma circonscription de Selkirk et signée par 33 personnes qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protège la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort naturelle.

LA LOI 178

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par 33 personnes de Oakbank, Dugald et Hazelridge, au Manitoba, qui demandent à la Chambre des communes et au Parlement d'adopter une résolution exhortant le gouverneur général en conseil à appliquer rigoureusement la Charte des droits et libertés en exercant son pouvoir constitutionnel de désaveu contre la Loi 178 du Québec.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter 31 pétitions, avec 2 464 signatures, qui viennent de la circonscription de Saint-Léonard et de la grande région de Montréal. Ces 2 464 signataires demandent que le Parlement rejette la nouvelle taxe sur les produits et services que le gouvernement veut imposer à partir de janvier 1991. Ils trouvent que cette taxe est régressive et injuste, et qu'elle occasionnera encore des problèmes aux contribuables canadiens.

Ces pétitionnaires, madame la Présidente, demandent justement au gouvernement d'écouter les Canadiens et de rejeter cette taxe immédiatement.

[*Traduction*]

LA LOI 178

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'obligation de présenter aujourd'hui à la Chambre cette pétition certifiée correcte quant à la forme et au fond par le greffier des pétitions.

Les 70 signataires de ma circonscription de Sarnia—Lambton demandent au Parlement du Canada d'exhorter le gouverneur en conseil d'exercer son pouvoir constitutionnel de désaveu contre la Loi 178 du Québec qui viole, selon eux, la Charte canadienne des droits et libertés.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition dont les signataires prient humblement le Parlement du Canada d'adopter une mesure législative qui protégera la vie des enfants à naître.

• (1630)

Cela veut évidemment dire que le Parlement devra modifier, ou tenter de modifier, la Charte des droits et libertés afin de protéger la vie des enfants à naître en reconnaissant leur droit à la vie. C'est ce que les pétitionnaires nous demandent de faire. Je suis donc très heureux de présenter cette pétition signée par des habitants de Carleton—Charlotte.

VIA RAIL

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par mes électeurs, qui s'opposent à la réduction des services de VIA Rail. Ils signalent que plusieurs localités rurales du Canada dépendent exclusivement des trains de voyageurs, qui revêtent aussi une importance capitale pour l'industrie touristique.

C'est pour ces raisons, entre autres, que les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas supprimer ou réduire les services de transport ferroviaire de voyageurs au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre, toutes deux certifiées conformes à l'article 36 du Règlement. La première vise à attirer l'attention de la Chambre sur l'inquiétude qu'éprouvent 150 habitants de Mile House, en Colombie-Britannique, devant la folie qu'est la taxe sur les produits et services du gouvernement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada, entre autres choses, de rejeter la proposition actuelle de taxe sur les produits et services, et de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait un impôt minimum véritable pour les riches et les sociétés.

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, le gouvernement est devenu tellement fou que des habitants de l'Ontario s'inquiètent sérieusement de son attitude à l'égard de VIA Rail.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir VIA Rail, réseau ferroviaire national, d'améliorer son matériel roulant et de lui donner un budget suffisant pour qu'il assure son mandat de transporteur national de passagers.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUIT ET SERVICES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom des habitants de deux localités dans de ma circonscription, soit Tuktoyaktuk, située dans la partie la plus à l'ouest de ma circonscription, et Coppermine, située au centre de l'Arctique dans les Territoires du Nord-Ouest. Les pétitionnaires s'opposent au projet de taxe sur les produits et services.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUIT ET SERVICES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de diverses localités de ma circonscription, soit Madawaska, Cross Lake, Petawawa, Pembroke, Cobden, Rankin et plusieurs autres localités.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe de 9 p. 100. Compte tenu du fait que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants est déjà passée de 9 à 13,5 p. 100, qu'est-ce qui leur dit que le gouvernement n'augmentera pas aussi la taxe sur les produits et services? Ils calculent que, depuis qu'il a accédé au pouvoir, le présent gouvernement a déjà décrété 31 hausses de taxe et d'impôt et que cela suffit. Ils ne veulent pas que le gouvernement impose une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'interviens, conformément à l'article 36 du Règlement, en cette journée spéciale de rassemblement pour les chemins de fer, afin de présenter une pétition signée par 684 Canadiens qui vivent en majorité à Edmonton; en fait, 45 d'entre eux habitent le même immeuble.

Les intéressés exhortent le gouvernement à maintenir VIA Rail, le réseau national actuel, à améliorer les services de VIA Rail grâce à l'achat de nouvel équipement et à donner à la société un budget suffisant pour réaliser son mandat national en ce qui a trait au service de transport des voyageurs.

Nous ne cessons de présenter ces pétitions dans l'espoir que le gouvernement écoutera la très grande majorité des Canadiens.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions qui traitent d'un sujet très important pour mes commettants et ceux des autres circonscriptions.

Les pétitionnaires s'opposent aux coupures de VIA Rail. Étant donné que le gouvernement canadien a décidé d'abandonner de nombreux parcours de VIA Rail et de supprimer des milliers d'emplois, et que le train constitue le mode de transport le plus sûr et le moins dommageable pour l'environnement, les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes d'exhorter le gouvernement de ne pas supprimer ni réduire le service-voyageurs de transport ferroviaire au Canada.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'avais peur de ne pas être vu par la présidence, du fait que je suis placé tellement loin

dans le coin. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole.

J'ai le privilège, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter dix pétitions signées au total par 1 163 de mes électeurs qui habitent Osoyoos, Oliver, Okanagan Falls, Kaleden, Summerland et Naramata.

Les pétitionnaires s'opposent tous à la taxe proposée sur les produits et services. Ils affirment qu'il s'agit là d'une forme injuste d'imposition, car on ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables, et ils exhortent le gouvernement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services. Ils invitent également le gouvernement à retirer cette proposition qui fera porter le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires par le biais d'une taxe à la consommation régressive et à plutôt procéder à une véritable réforme fiscale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 135, 160, 166 et 168.

[*Texte*]

LA PRIVATISATION

Question nº 135—**M. Taylor:**

Le gouvernement est-il disposé *a*) à révéler les (i) titres (ii) auteurs (iii) date de production (iv) teneur des études ou autres recherches réalisés, le cas échéant, par ou pour le gouvernement ou la Société canadienne des postes relativement à la privatisation de la totalité ou d'une partie du système postal ou des opérations postales, *b*) à mettre ces documents à la disposition des députés?

L'hon. Harvey André (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Le gouvernement sait que les renseignements susceptibles d'être fournis à l'honorable député ont en fait été communiqués au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, le 2 novembre 1989. Le gouvernement croit donc que, de cette manière, une réponse satisfaisante est donnée à la question de l'honorable député.

LES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE VIVANT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SCARBOROUGH-OUEST

*Question nº 160—**M. Wappel:**

Le gouvernement conserve-t-il des données au sujet des gens du troisième âge qui vivent dans la circonscription de Scarborough-Ouest et, dans l'affirmative, *a*) combien sont-ils, *b*) quel est, en moyenne, (i) leur âge (ii) leur revenu, *c*) quelle proportion d'entre eux (i) sont mariés (ii) sont célibataires, veufs ou veuves (iii) possèdent leur propre maison (iv) sont locataires?

L' hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Statistique Canada communique les renseignements suivants:

Les renseignements sur les personnes du troisième âge (personnes âgées de 65 ans et plus) vivant dans la circonscription fédérale de Scarborough-Ouest sont disponibles. Ils proviennnent du Recensement de 1986 et se retrouvent au tableau ci-joint.

CARACTÉRISTIQUES CHOISIES DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SCARBOROUGH-OUEST, 1986

A) NOMBRE		
Total	11 190	
Hommes	4 445	
Femmes	6 750	
B) ÂGE MOYEN		
Total	73.7 ans	
Hommes	72.6 ans	
Femmes	74.4 ans	
C) ÉTAT MATRIMONIAL	**Nombre**	**Pourcentage**
Mariés (es) présentement	5 650	50.5
Séparés (es)	250	2.2
Divorcés (es)	335	3.0
Veuf/veuves	4 110	36.7
Jamais mariés (es)	855	7.6
Total	11 190	100.0
D) REVENU MOYEN, 1985[1]		
Total	13 986$	
Hommes	17 933$	
Femmes	11 154$	
E) PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT À LOYER[1]	**Nombre**	**Pourcentage**
Total	3 390	33.8
Personnes responsables des paiements	2 650	26.4
Personnes non responsables des paiements	740	7.4
F) PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS/PROPRIÉTAIRES[1]	**Nombre**	**Pourcentage**
Total	6 630	66.2
Personnes responsables des paiements	3 980	39.7
Personnes non responsables des paiements	2 650	26.4

1 Les données sur le revenu et la situation des locataires/propriétaires de Scarborough–Ouest excluent les résidents qui vivent en institution (tels les foyers de personnes âgées, les établissements de soins chroniques, ect.), et les données sur le revenu moyen sont basées seulement sur le nombre de résidents qui ont déclaré un revenu quelconque en 1985 (plus de 0).

Nota: Les données sont arrondies par tranches de 5 unités afin d'assurer la confidentialité. Le total ne représente donc pas toujours la somme des sous–totaux.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON

Question nº 166—**M. Keyes:**

Le gouvernement est–il au courant de l'exécution de travaux de construction d'une ou plusieurs nouvelles pistes d'atterrissage à l'aéroport international Lester B. Pearson et, dans l'affirmative, des fonds publics ont–ils été dépensés jusqu'ici pour ces travaux et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent–ils?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Aucun travail de construction de nouvelles pistes n'a été entrepris à l'Aéroport international Lester B. Pearson.

Il n'est pas question d'exécuter des travaux de construction de nouvelles pistes avant la fin du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Les seuls travaux en cours à l'aérodrome de l'Aéroport international Lester B. Pearson consistent à améliorer la configuration des voies de circulation existantes.

LE COÛT ESTIMATIF DE TRAVAUX À L'ÉDIFICE FÉDÉRAL DE WHITEHORSE

*Question nº 168—**Mme McLaughlin:**

Le gouvernement a–t–il estimé ce qu'il en coûterait *a*) pour démolir une partie de l'Édifice Fédéral de Whitehorse et remettre le reste à neuf en le dotant de nouvelles installations (par exemple, pour l'alimentation en eau et le chauffage), *b*) pour démolir entièrement l'édifice et en construire un nouveau qui répondrait aux besoins du gouvernement fédéral au Yukon et, dans l'affirmative, combien?

M. Elmer Mackay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le coût estimatif pour:

a) démolir une partie de l'Édifice fédéral de Whitehorse et remettre le reste à neuf en le dotant de nouvelles installations est de 24 699 000 $; et

b) démolir entièrement l'édifice et en construire un nouveau ne fut pas considéré comme une option viable puisque la majeur partie des locaux à louer ne sont pas disponibles. Cette option exigerait un programme de construction entrepris par étapes sur une période prolongée. Cela en retour causerait des interruptions et des inconvénients considérables aux locataires.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions soient reportées.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tous les avis de motions restent–ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de mettre en délibération la motion du député de Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte, je rappelle qu'aujourd'hui étant le dernier jour désigné de la période des crédits se terminant le 10 décembre 1989, la Chambre étudiera le projet de loi de crédits selon la procédure habituelle. Les députés acceptent–ils que ce projet de loi soit distribué maintenant, comme nous avons pris l'habitude de le faire dernièrement?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de son obstination à ne pas donner suite aux demandes publiques de maintien de services ferroviaires nationaux de haute qualité pour le transport des voyageurs, que lui fait de façon soutenue le peuple canadien.

Madame la Présidente, comme la journée de l'opposition a été écourtée aujourd'hui par suite d'autres événe-

ments, nous, de l'opposition, souhaitons partager notre temps de parole avec l'approbation de la présidence. Je ne vais donc pas utiliser les vingt minutes mises à ma disposition, mais les partager avec mon collègue et voisin.

Nous avons deux raisons de proposer, en cette journée de l'opposition, une motion visant à blâmer le gouvernement de ne pas tenir compte de l'opinion publique au sujet de VIA Rail. D'abord, en tant que parti de l'opposition, nous n'avons pas l'intention de laisser étouffer cette affaire au Parlement. Ensuite et ce qui est encore plus important, nous voulons, aujourd'hui encore, profiter de la présence sur la colline du Parlement de maires de tout le pays.

C'est la troisième ou la quatrième fois en autant de mois que des maires représentant des municipalités de tout le pays viennent à Ottawa faire valoir leur cause et défendre les services de VIA Rail. Nous tenions à être solidaires de ces élus municipaux qui poursuivent la lutte dans leurs villes respectives comme ici, à Ottawa.

• (1640)

Le 8 novembre, un rapport a été déposé à la Chambre non pas par des libéraux, ni par des néo-démocrates, mais par des membres d'un comité multipartite de la Chambre des communes, soit le Comité permanent des transports, qui est spécifiquement chargé d'observer la façon dont le ministère des Transports administre son budget et dont le ministre des Transports applique sa politique, et de faire rapport au Parlement à cet égard. Dans ce rapport, le comité exhorte le gouvernement fédéral à déclarer un moratoire sur les réductions de services qui doivent frapper VIA Rail le 15 janvier prochain. Ce rapport a été présenté le 8 novembre, soit il y a près d'un mois.

Le jour où le comité a déposé son rapport, le ministre des Transports l'a d'abord examiné à la Chambre pendant environ 90 secondes, après quoi il a quitté la Chambre d'un air majestueux, s'est réfugié au foyer et, après 90 secondes de méditation, a fait savoir aux journalistes de notre pays qu'il rejetait le rapport.

Nous avons un premier ministre qui nous a fait savoir à maintes reprises combien il était fier de la réforme parlementaire effectuée à la Chambre. Il s'en félicite personnellement, à tel point qu'on peut légitimement conclure qu'il s'attribue tout le mérite de la réforme des comités au sein desquels les membres expriment de plus en plus leurs propres idées sans s'estimer liés par le point de vue de leur propre caucus sur chacune des questions, mais où ils jugent en leur âme et conscience chacune des questions importantes qu'ils sont appelées à étudier dans l'intérêt de tous les Canadiens, sans se soucier du point de vue opportuniste. Le premier ministre l'a fait très fréquemment.

Or, un comité permanent de la Chambre des communes, comprenant des députés de tous les partis mais majoritairement composé de conservateurs, a déclaré que le gouvernement avait eu tort de décréter la réduction de moitié du réseau de VIA Rail, la mise à pied de 3 000 employés, privant ainsi de tout service en 1990 les 3 millions de Canadiens qui ont utilisé les chemins de fer en 1988. Le comité a maintenant examiné le problème avec minutie. Il n'accepte pas l'évaluation environnementale. Il ne croit pas que le réseau puisse survivre avec des coupes de cet ordre. Il ne croit pas que 3 millions de Canadiens puissent emprunter un autre mode de transport à un prix abordable. Il estime que l'environnement en subira un préjudice majeur. Il prie le gouvernement de déclarer un moratoire à l'égard de ces coupes.

Lui demandons-nous de déclarer un moratoire et de demeurer là à se tourner les pouces sans rien faire, dans l'espoir de voir un jour surgir la lumière? Non. Le comité des Transports a ajouté que puisque vous, premier ministre du Canada, avez nommé une commission royale sur les transports, puisque vous déclarez avoir confiance en les personnes que vous y avez nommées, puisque, selon vous, nous avons besoin d'étudier l'intégration totale des moyens de transport au Canada, de tracer la configuration des transports pour l'avenir et de déterminer le parti qu'il convient de prendre, si vous avez confiance en ces personnes, soumettez-leur la question de VIA Rail. Demandez à la commission royale d'étudier la question des services de transport-voyageurs ferroviaire et donnez-nous un rapport provisoire dans un an.

Autrement dit, ne soumettons pas cette question à nos esprits partisans ni à la main malveillante du ministre des Finances. Envisageons le long terme. Examinons la position du Canada par rapport à celle de tous les autres pays du monde industrialisé. Ceux-ci sont en train de construire des moyens de transport pour les masses, qui sont modernes, efficaces, rapides, d'une haute technicité et écologiques; c'est-à-dire des trains ultra-rapides.

Le comité a trouvé inacceptable que le Canada soit seul, parmi tous les pays du monde industrialisé, à s'avouer vaincu, à exprimer cet énorme doute de soi et ce manque de confiance total en sa propre capacité à administrer un service efficace de transport-voyageurs ferroviaire dans notre pays. Le comité a déclaré qu'il ne peut pas l'accepter.

Le rapport a été déposé il y a un mois. Depuis, ni le ministre des Transports, ni le premier ministre n'ont dit clairement ce qu'ils vont faire à ce sujet.

Depuis, l'affaire VIA Rail et la détermination des Canadiens qui croient en l'avenir du service-voyageurs n'ont pas cessé de faire les manchettes. Le gouvernement se leurre s'il pense que les Canadiens finiront par tout oublier. Depuis, de plus en plus de groupes de citoyens ont formé des coalitions. Depuis, les maires des villes échelonnées le long du corridor ferroviaire se sont réunis et ont formé une organisation pour défendre VIA Rail. Depuis, les maires de toutes les villes du Canada atlantique ont formé un front commun pour lutter afin de protéger l'avenir de VIA Rail. Pourquoi, madame la Présidente? Parce que les données sont éloquentes: les services du réseau national seront coupés de la moitié, mais 91 p. 100 de ceux du Canada atlantique sont appelés à disparaître le 15 janvier. La coupure la moins radicale dans toute la région est de 57 p. 100. Plusieurs trajets seront tout simplement éliminés.

Nous voulons que le gouvernement du Canada comprenne ce que le premier ministre a dit comprendre quand il est allé en Europe de l'Est. Sur place, le premier ministre a déclaré que c'était merveilleux, que c'était un grand jour dans l'histoire du monde, de la civilisation et de la démocratie, quand le peuple parle si fort que les dirigeants des gouvernements de l'Europe de l'Est doivent non seulement écouter, mais agir. C'est à cela qu'on juge la démocratie.

N'est-il pas tragique et ironique à la fois qu'un premier ministre, qui rend hommage à la voix du peuple en Europe de l'Est, à la voix de ceux qui insistent non seulement pour être écoutés, mais pour qu'on en tienne compte, revienne ici et fasse la sourde oreille non seulement aux maires de toutes les grandes municipalités canadiennes, aux premiers ministres de toutes les provinces du Canada, à un comité permanent de la Chambre des communes qui a recommandé un moratoire, mais aussi au principe de la démocratie, du gouvernement représentatif. Voilà le premier ministre qui nous a promis un fédéralisme renouvelé, un fédéralisme coopératif et qui se retrouve devant tous les groupements intéressés de tous les partis politiques qui lui disent qu'il s'est trompé, mais il refuse de les écouter.

Le premier ministre et son gouvernement ne sont pas seulement entêtés ou stupides, ils font aussi preuve d'arrogance. Ils tournent le dos à l'avenir, à nos racines, à la voie ferrée qui a unifié le pays et qui pourrait être le gage de notre avenir. Ils nous ramènent au passé. En agissant ainsi le premier ministre déclare qu'à l'avenir, il comptera sur la tyrannie de la majorité au Parlement et qu'il ne prêtera plus l'oreille à la voix du peuple. Une pareille attitude est inacceptable, et nous continuerons de nous battre pour l'avenir de VIA Rail et celui du service ferroviaire voyageurs.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires? Je crois savoir que le député veut partager les 20 minutes. J'ai aussi pensé qu'il y aurait donc une période de questions et réponses de cinq minutes après chaque discours. Est-ce d'accord?

M. Tobin: Madame la Présidente, si les députés et vous-même, bien sûr, y consentez, nous pourrions écouter le deuxième député, dont le discours serait suivi d'une période de questions et réponses. Je n'ai certes pas l'intention de quitter les lieux; cela pourrait peut-être permettre au plus grand nombre possible de députés de participer au débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence est disposée à accueillir favorablement la proposition du député, mais il y a une chose qu'elle voudrait tirer au clair. Les questions ou observations devront suivre le discours du dernier orateur. Il devrait donc y avoir maintenant une question de cinq minutes sur l'intervention du député qui vient de prendre la parole, puis une autre après celle de l'orateur suivant. Tous auront sans doute compris ce que j'ai voulu dire.

Les crédits

• (1650)

Il me semble qu'on veut poser une question de ce côté-ci. Le député a la parole.

M. Belsher: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député, qui nous a déjà fait part de certaines de ses réflexions à ce sujet, mais je trouve plutôt étrange qu'il parle du comité permanent et de ses recommandations. Oui, la majorité des membres du comité permanent ont voté en faveur de la recommandation, mais je crois comprendre que la décision n'était pas unanime.

Je me souviens que, il y a quelque temps, un comité permanent de la Chambre qui a recommandé par deux fois au gouvernement de trouver une solution de rechange à la taxe de vente fédérale, mieux connue sous le nom de taxe sur les ventes des fabricants. Je constate que les deux partis d'opposition semblent oublier cette recommandation quand ils sèment la peur dans le public sur les conséquences de la TPS.

Ce qui est encore plus important, le député a parlé de l'unité des maires du corridor qui ne veulent pas que le service de VIA Rail soit réduit dans leur région.

Je rappelle au député la vraie situation dans ce corridor, pour que les Canadiens comprennent bien ce qu'il en est du plan que VIA a soumis et que le gouvernement a approuvé.

VIA effectue en ce moment 48 allers-retours par semaine entre Montréal et Québec. Ce nombre tombe à 21. Mais dans la dernière année, le taux d'utilisation a été de 39 p. 100 sur les 48 parcours. Les 29 allers-retours entre Montréal et Ottawa tombent à 22. Là aussi, l'utilisation n'était que de 50 p. 100.

On nous tiens le même raisonnement pour chacune de ces liaisons. Le député ne se rend-il pas compte que la moins grande fréquence des trains après le 15 janvier ne diminuera pas la capacité de servir la clientèle?

M. Tobin: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports pose une question renversante. Elle est renversante de la part de quelqu'un qui connaît normalement bien ses dossiers, parce que ce n'est pas l'opposition officielle, ni le Nouveau Parti démocratique, ni les groupes qui luttent pour garder VIA Rail, mais le ministre des Transports lui-même que j'ai entendu dire, dans la salle où il tenait une conférence de presse à laquelle assistait aussi mon honorable ami, que les trois millions de personnes qui ont voyagé par train en 1988 et 1989 seraient dérangées parce que la capacité du transport ferroviaire serait réduite. Je crois que mon ami a oublié cela. C'est la seule explication possible, parce que ce n'est pas du tout son genre de tromper les gens. J'en suis sûr. Je dois donc conclure qu'il a oublié.

Ce que le député dit, c'est que si l'on supprime la moitié des trains et qu'on entasse plus de gens dans ceux qui restent, on en arrive à la même capacité. Cependant, le gouvernement a déjà admis que trois millions de personnes qui prenaient le train cesseront de le faire. À la place, ils voyageront en voiture, en camion, en autocar et en avion. C'est pour cela que le gouvernement a prétendument fait une évaluation environnementale et nous a ensuite dit qu'il n'y aurait aucun problème à brûler tout ce carbone additionnel, qu'il n'y aurait également aucun problème à cause de l'encombrement supplémentaire des aéroports et aucun problème à cause de l'encombrement supplémentaire des routes qui sont déjà bloquées la plupart du temps.

La question est extrêmement suprenante, mais elle me donne une autre occasion de signaler que le gouvernement n'a pas fait ce qu'il avait à faire et, que ce soit délibérément ou par accident, il nous a servi de faux prétextes pour essayer de nous faire accepter ces coupures brutales et odieuses, des coupures qui touchent les jeunes, les handicapés et les plus grands citoyens du Canada, nos personnes âgées, qui ont déjà payé leur dû.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de m'accorder une partie de son temps de parole, pour que je puisse commenter les projets du gouvernement concernant les trains de voyageurs.

Mon collègue a commenté le rapport du Comité des transports, comité dont lui et moi sommes tous deux membres et qui, dans sa sagesse, a formulé plusieurs recommandations que le gouvernement a décidé de ne pas appliquer.

Ce n'est qu'un hasard, je présume, si, ce matin, notre parti a présenté son rapport sur la solution de rechange qu'il propose pour le service voyageurs et que les Canadiens peuvent attendre d'un gouvernement libéral. Une partie des recommandations concordaient avec ce que mon collègue a déjà dit, mais permettez-moi simplement de commenter, pendant quelques instants, le rapport du

groupe de libéraux, qui a été chargé d'étudier la situation de VIA Rail.

Cet été, des libéraux ont entrepris une tâche énorme. En effet, des députés et des sénateurs ont parcouru toutes les régions du pays pour parler à des Canadiens afin de recueillir directement leurs impressions sur le projet du gouvernement à l'égard du service voyageurs.

Grâce à ces pérégrinations dans des régions que bon nombre de mes collègues d'en face n'ont pas eu l'occasion de visiter, nous avons pu dégager quelques recommandations dont nous voudrions vous faire part. L'une d'elles, qui semble revenir dans toutes les discussions, est le moratoire d'un an que mon collègue a si bien expliqué il y a quelques instants. Sa signification est très claire: qu'on interrompe tout le processus et qu'on nous permette de faire des études et d'autres évaluations au sujet. . .

M. Belsher: Voulez-vous que l'on continue de financer le service?

M. Comuzzi: Mon collègue ne cesse de parler du financement qu'il faudrait continuer d'assurer. S'il consultait le dernier rapport annuel de VIA Rail ainsi que les rapports du Comité des transports et des syndicats, il constaterait qu'il en coûtera plus cher au gouvernement au cours du prochain exercice de réduire les services de VIA que de les maintenir pleinement en activité et de les subventionner. S'il supprimait les services de VIA Rail, le gouvernement dépenserait plus d'argent, même au cours du présent exercice, que s'il les maintenait au niveau actuel.

Ce gouvernement a produit un rapport des plus creux sur les effets environnementaux, qui s'est borné aux incidences de la suppression des services voyageurs sur certaines régions du pays, de même que sur les transports routiers et aériens et la consommation de carburant. Aucune étude sérieuse sur l'impact environnemental n'a été effectuée, comme l'exigent les lois canadiennes et comme nous l'avions recommandé.

Nous avons de même recommandé l'adoption d'une loi sur VIA Rail. Ce qui permettrait à VIA Rail de fixer ses propres tarifs, de dépendre moins de la Chambre et d'exercer sans entrave son activité de transporteur sûr et viable. Nous avons donc recommandé qu'elle ait sa propre loi.

Nous avons aussi parlé assez longuement du fait que VIA peut certes négocier avec le CN et le CP, mais qu'elle n'a aucun pouvoir. Nous avons notamment discuté de la suppression de l'ordonnance de frais 6313 et du moratoire applicable à toutes les dépenses non comptabilisées dont le CP et le CN demandent paiement à VIA Rail. Nous avons en outre demandé, question que j'ai moi-même posée à diverses reprises lors des séances du Comité des transports, une explication détaillée des frais de 142 millions de dollars dont le CP et le CN ont demandé paiement à VIA de même que des frais de 107 millions de dollars inscrits dans les dépenses des derniers états financiers de VIA.

• (1700)

À notre avis, ces questions méritaient des réponses. Le moratoire permettrait d'y répondre avant que d'autres mesures ne soient prises au sujet du service voyageurs.

Nous avons également discuté longuement et étudié à fond la question des besoins en matériel roulant neuf. Les états financiers révèlent que, au cours des deux dernières années, VIA Rail a acheté et payé 72 nouvelles locomotives, c'est-à-dire le nombre qu'il lui fallait pour exploiter le service voyageurs au Canada. Ce qu'il faut, ce sont des wagons de passagers. Je prêcherai donc pour ma paroisse et vous dirai que, à Thunder Bay, nous fabriquons de magnifiques wagons de passagers à étage. Il vaudrait la peine d'envisager cette soltution et de songer à d'autres fabricants au Canada pour doter notre service voyageurs de bons wagons de passagers.

Nous offrons un service voyageurs à nos amis, les Américains, et finançons ces wagons de passagers pour Amtrak. Il ne fait pas de doute que, si nous pouvons le faire pour les Américains, nous devrions être en mesure de le faire pour les Canadiens.

Une autre de nos recommandations que nous voulons examiner soigneusement est celle d'un train à grande vitesse qui circulerait entre Montréal et Toronto et entre Toronto et Windsor. Nous disons dans notre rapport que cette région est celle qui peut le moins se passer du transport des passagers. Il faut prendre des mesures sans plus attendre.

Nous avons également proposé d'examiner un moyen de transport que les deux gouvernements ont envisagé à plusieurs reprises. Il s'agit du rail-bus qui pourrait être utilisé pour desservir les régions éloignées.

Notre dernière recommandation porte précisément sur les services dans les régions éloignées. Si ma mémoire est bonne, 45 millions de dollars par année sont consacrés à ces services. En réponse à une de mes questions au ministre et à M. Lawless, on nous a dit que les lignes reculées du pays, qui sont au nombre de neuf, sont imposées et doivent être nécessairement desservies.

Or, je me suis livré à de longues recherches juridiques sur cette question et j'ai constaté que les lignes reculées ne sont pas imposées. On a dit à une certaine époque que ces régions éloignées du pays n'étaient desservies par aucun autre mode de transport et qu'il leur fallait des trains de voyageurs.

Je soutiens donc que le gouvernement ne s'est pas documenté sur ces lignes reculées, car dans la situation actuelle, huit des neuf régions reculées sont desservies par un aéroport du ministère des Transports, par des routes et par des lignes d'autocar convenables. Il ne s'agit donc plus de lignes reculées. Mais nous continuons de dépenser 45 millions de dollars par année pour desservir ces régions.

Tout ce que je dis, c'est que cela exige un complément d'étude. Nous en revenons à la toute première recommandation libérale et à la recommandation du Comité des transports, d'après lesquelles il nous faut ce moratoire d'un an, ce délai, pour nous permettre d'analyser ces régions très fortes, afin d'élaborer un plan pour le maintien des trains de voyageurs au pays.

Je vois que j'arrive au bout de mon temps. Permettez-moi de mentionner tout simplement qu'il n'y a ni rime ni raison à la façon dont le gouvernement a décidé de fournir des trains de voyageurs dans le nord de l'Ontario. J'en reste là, et cela fera l'objet d'un nouvel examen plus tard.

En tout cas, sir John A. Macdonald, le plus célèbre conservateur du Canada, avait une vision, celle d'un pays uni d'un océan à l'autre. Quand je parle de John A. Macdonald et des chemins de fer, je ne parle pas d'absence de trains de voyageurs ou de compagnie aérienne. Ce qui manque au pays, c'est une conception, une vision des besoins de transport de tous les Canadiens; pas seulement de ceux qui habitent dans les régions à forte densité de population, car ces derniers ne souffriront pas beaucoup s'ils sont desservis moins souvent par le train ou par l'avion.

Je parle au contraire de nos régions, du Canada atlantique, du nord de l'Ontario et de certains coins de l'Ouest, car à partir du 15 janvier, leurs habitants ne pourront plus emprunter un mode de transport tout à fait nécessaire au pays. Je suis persuadé que John A. Macdonald ne voulait pas que le pays soit dépourvu d'un réseau viable, parce qu'il voulait l'unité et la prospérité économique. C'est injuste pour l'ensemble des Canadiens et c'est injuste pour le Canada.

M. Belsher: Madame la Présidente, mon honorable collègue parle de la vision de sir John A. Macdonald et de l'unification du pays. Je voudrais lui rappeler qu'à l'époque où sir John A. Macdonald avait cette vision, nous n'avions pas de réseau routier d'un océan à l'autre. Les avions n'avaient pas encore été inventés. La seule façon efficace de voyager d'un bout à l'autre du pays était de prendre le train. Il a bien raison de le faire remarquer.

La proportion des gens qui faisaient des voyages interurbains par train à l'époque de sir John A. atteignait probablement 90 p. 100 ou davantage, tandis que de nos jours, une très faible proportion de gens font ce genre de voyages. Pourquoi n'en arrive-t-il pas à notre époque moderne et ne reconnaît-il pas les changements qui se sont produits dans notre pays?

Je me suis réjouis de l'entendre dire qu'on avait fait des dépenses en capital pour les nouvelles locomotives et ainsi de suite, mais il a omis de dire que le gouvernement continuait à dépenser pour l'amélioration du matériel, pour l'électrification des wagons en acier inoxydable, par exemple. Cela figure au budget de VIA Rail pour les mois à venir.

L'opposition voudrait donner l'impression que nous avons coupé les vivres à VIA Rail, mais rien ne pourrait être plus faux. Nous réduisons le montant des fonds destinés à VIA Rail parce que nous éprouvons un sérieux problème dans notre pays. J'aimerais que l'opposition commence à le reconnaître et essaie de contribuer à faire comprendre que nous devons mettre un frein aux dépenses excessives du gouvernement du Canada. Voilà à quoi se résume notre problème.

M. Comuzzi: Madame la Présidente, il est intéressant de noter que mon honorable collègue a signalé l'absence de certains modes de transport à l'époque dont nous parlons. J'ai passé une soirée très intéressante vendredi dernier, au Old Fort de Thunder Bay, endroit qui représente fidèlement le Canada de la fin du XVIIIe siècle. On y rappelle la grande époque du commerce des fourrures

et les empires que s'étaient bâti la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ce domaine.

Nous y avons entendu un récit des plus captivants au sujet de la façon dont les gens traversaient notre pays en canot à cette époque, en faisant du portage lorsqu'il le fallait, et ainsi de suite.

Si je dis cela, c'est que nous avons encore le même esprit, la même détermination et le même désir. Ces commerçants de fourrures faisaient exactement ce que nous essayons de faire aujourd'hui, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour nous en empêcher, c'est-à-dire unifier notre pays, maintenir une structure est-ouest, ce qui nécessite des trains de voyageurs d'un océan à l'autre.

Je crois que M. Macdonald a fait cela il y a un peu plus de cent ans, parce qu'il voulait faire disparaître l'influence naturelle nord-sud et la remplacer par une influence est-ouest, de façon à ce que les habitants de la Colombie-Britannique soient aussi canadiens que ceux de Terre-Neuve.

Le gouvernement essaie de désunir notre pays en supprimant un des moyens de transport fondamentaux, qui faisaient partie du patrimoine de tous les Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la motion d'opposition qui se lit:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de son obstination à ne pas donner suite aux demandes publiques de maintien de services ferroviaires nationaux de haute qualité pour le transport des voyageurs, que lui fait de façon soutenue le peuple canadien.

Je veux dire d'abord que ce n'est rien de nouveau pour les néo-démocrates, nous nous battons à ce sujet depuis la création de VIA Rail.

• (1710)

En fait, je pense que je peux dire que mon excellent ami, le député de Regina—Lumsden, se battait pour des services ferroviaires de voyageurs avant même que les services du CN et du CP ne soient réunis en une société d'État.

Nous n'avons pas commencé à en parler cet été. Nous n'avons pas commencé après le budget du printemps, qui annonçait les niveaux de référence. Nous n'avons pas commencé à défendre VIA Rail lorsque le gouvernement a décidé de ne pas acheter de nouveau matériel roulant pour le transcontinental, il y a quelques années. D'ailleurs, nous avons commencé avant même que ce gouvernement prenne le pouvoir, avant qu'il n'annonce un brillant avenir pour VIA Rail, de grandes études, des groupes de travail et plein d'autres choses. Nous n'avons pas commencé non plus lorsque le gouvernement précédent a décidé de réduire le réseau de 20 p. 100.

Non, nous nous battons depuis fort longtemps, car en tant que néo-démocrates, nous reconnaissons que VIA Rail a un certain nombre de rôles extrêmement importants pour la vie et l'économie de cette grande nation. Le réseau est important pour les Canadiens de tout le pays, qui y voient la seule véritable possibilité de transport en commun pour leur localité. Nous considérons que c'est un outil économique qui permet aux gens d'habiter dans de petites villes et de se rendre régulièrement dans les plus grands centres. Je sais bien que VIA Rail n'est pas un service de banlieue, mais il est utilisé comme tel dans nombre de secteurs. C'est le seul moyen de transport sécuritaire que nous ayons dans ce pays, notamment pour les personnes âgées ou infirmes.

Lors de ma visite au Cap-Breton, cet automne, j'ai appris que des dizaines de milliers d'habitants de cette région se rendaient à Halifax par le train pour aller à l'hôpital ou recevoir des services médicaux. Pour ces gens, la route n'est pas une option.

Les néo-démocrates estiment également que c'est une importante question environnementale et énergétique. Il s'agit d'une question importante du point de vue de l'environnement, parce que nous savons que, en dépit de ce que dit le gouvernement—et n'importe quelle personne intelligente au Canada sait que tout ce que dit le gouvernement au sujet de l'environnement, c'est de la foutaise—les trains de voyageurs constituent un des modes de transport interurbain les moins polluants, et aussi les plus économiques pour ce qui est de la consommation d'énergie.

Nous sommes également conscients de l'importance que revêt ce service de transport. Combien d'entre nous ont des parents qui sont venus ici comme immigrants, qui sont arrivés par bateau à Halifax et qui ont ensuite pris le train pour se rendre au Québec, dans le sud et le nord de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest?

Nous connaissons également l'importance que revêtent les trains de voyageurs qui unissent l'est à l'ouest et qui nous permettent de visiter ce pays vaste et magnifique. Nous savons à quel point ces trains sont importants pour le tourisme. Les touristes étrangers qui empruntent VIA Rail dépensent chaque année six cent millions de dollars au Canada, et pas en billets de train. Il s'agit d'une industrie extrêmement importante pour les provinces de

l'Atlantique et aussi pour la Colombie-Britannique et l'Alberta, industrie qui d'ailleurs ne cesse de croître.

Notre but n'est pas de sauver un vestige du passé. Il faut l'admettre, tous les députés de ce côté-ci, dans ce coin-ci, sont très heureux à l'idée de se débarrasser de cette ferraille que VIA Rail appelle des trains. Le système est démodé. Il l'est depuis 15 ou 20 ans, si ce n'est pas plus.

Mon collègue, le député de Regina—Lumsden, demande chaque année au gouvernement d'acheter de l'équipement neuf et de ne pas gaspiller de l'argent à réparer la vieille ferraille.

Sept ministres des transports, tant libéraux que conservateurs, ont promis—et il ne s'agissait pas d'engagements électoraux, mais d'une promesse—d'acheter de l'équipement neuf, de nouvelles voitures, de nouveaux wagons-lits et fourgons, bref tout l'équipement requis pour transformer VIA Rail en service de chemin de fer moderne. Sept ministres des transports ont fait cette promesse dans cette Chambre et au cours de campagnes électorales. Deux gouvernements différents, un conservateur et un libéral, ont promis de présenter une loi en ce sens.

C'est avec étonnement que j'ai écouté mon voisin, le député de Thunder Bay—Nipigon, énumérer les changements que le Parti libéral apporterait à VIA Rail, changements qui sont énoncés dans ce nouveau rapport que les libéraux viennent de publier. J'ai déjà entendu tout cela. En fait, je l'ai déjà lu presque textuellement dans le rapport intitulé *The Last Straw* et publié en octobre 1981 par le groupe de travail du Parti progressiste-conservateur, sur les services de transport ferroviaire des voyageurs.

Bonnet blanc, blanc bonnet, comme dit le dicton et comme nous l'avons souvent répété nous-mêmes ici. Quand ils sont dans l'opposition, les libéraux et les conservateurs sont de grands amis de VIA Rail, mais attendez qu'ils arrivent au pouvoir. Quand les libéraux étaient en face, ils ont réduit le réseau de 20 p. 100, et les conservateurs ont parcouru le pays d'un bout à l'autre pour critiquer cette mesure et pour reprocher au Cabinet de l'avoir prise sans avoir tenu d'audiences publiques.

Mais qu'ont-ils fait quand ils sont arrivés au pouvoir? La même chose. Et qui parcourt le pays pour sauver VIA Rail? Les libéraux.

Quand le rapport du comité dit que VIA Rail était voué à l'échec, il veut dire, en réalité, que cet échec est la contribution de la triste histoire des libéraux à l'histoire actuelle des conservateurs. Si le Parti libéral avait tenu ses promesses et avait adopté une loi pour créer VIA Rail au lieu de se contenter d'ouvrir un poste dans le budget, s'il lui avait donné un mandat législatif et s'il avait investi pour le doter d'un équipement neuf, les conservateurs ne pourraient pas faire ce qu'ils font aujourd'hui. Voilà la réalité.

Cela dit, le gouvernement conservateur du Canada n'a pas le droit de démanteler VIA Rail comme il le fait aujourd'hui.

M. Belsher: Nous avons parfaitement le droit, au contraire.

M. Angus: Le député dit qu'ils ont le droit. Ils ont peut-être légalement le droit, mais moralement, ils ne l'ont pas. C'est pourquoi, depuis juin dernier, des centaines de milliers de Canadiens ont signé des pétitions et des lettres qui ont été déposées à la Chambre, envoyées au premier ministre, au ministre des Transports et à l'homme à deux chapeaux, le président de VIA Rail et du CN. Ces Canadiens affirment que VIA Rail est important pour eux.

Plus de 300 municipalités de tous les coins du Canada, tant des villes que des villages desservis par Via Rail, et d'autres aussi ont demandé au gouvernement de tenir des audiences publiques et d'imposer un moratoire sur les compressions budgétaires. Leurs représentants se sont présentés devant le comité des transports. Ils ont défilé dans les rues à Toronto, à Windsor, à Vancouver et sur l'île du Cap-Breton. Ces Canadiens étaient ici à l'extérieur aujourd'hui, venus représenter des localités de tout le Canada.

Ils disent que VIA Rail est important. Ils disent que les sept millions de clients de VIA Rail sont importants, que le service ferroviaire qu'ils utilisent est important et doit être maintenu et même amélioré pour être un système de transport moderne en l'an 2000 et au-delà.

• (1720)

Cela est tout à fait possible, puisque tous les autres pays industrialisés le font. On n'a qu'à penser aux États-Unis avec Amtrak, à la Grande-Bretagne avec Brit Rail, au réseau ferroviaire de la France, aux réseaux du Japon, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Australie. Tous les grands pays investissent dans les services voyageurs, car pour eux, c'est la solution logique.

Lorsque les maires des villes du corridor ont témoigné devant le Comité des transports, ils l'ont très bien expliqué. À propos de ceux qui voyagent de Windsor à Toronto, à Ottawa, à Montréal et à Québec, ils ont dit: «Prenez l'exemple des gens d'affaires qui traversent le centre-ville de Toronto en pleine circulation pour se rendre en toute vitesse à l'aéroport, où ils doivent faire la queue pour obtenir leur billet et franchir les détecteurs de sécurité, où ils doivent attendre les avions en retard, tout cela quand ils pourraient prendre un train électrifié à grande vitesse qui les mèneraient de Toronto à Ottawa aussi rapidement, sinon plus rapidement, dans une atmosphère beaucoup plus saine et détendue.»

Les autres pays investissent dans leur avenir. Nous, nous lui tournons le dos. Nous réduisons le service ferroviaire de 50 p. 100. Nous menons le Canada atlantique à sa perte. Nous détruisons l'industrie touristique dans l'ouest du pays. Nous avons éliminé, pour ainsi dire, le réseau transcontinental. Qu'on ne vienne pas me dire qu'un train qui se rend trois fois par semaine dans le nord du pays offre un service transcontinental, surtout quand ce train fait d'innombrables arrêts en cours de route. VIA Rail ne parviendra jamais à respecter son horaire et le nombre des voyageurs diminuera encore davantage.

Tout comme le précédent, le gouvernement actuel a voué VIA Rail à l'échec. Ni l'un ni l'autre n'a foi au service-voyageurs ferroviaire. Ils utilisent pourtant d'excellents arguments. Le ministre des Transports a déclaré qu'il agit ainsi pour sauver VIA Rail. Me prend-il pour une poire? C'est comme si, pour préserver leur tronc, les gens s'amputaient des deux bras et des deux jambes. Il ne leur resterait plus grand-chose. Ils s'étioleraient lentement, puis mourraient.

Le gouvernement actuel cause un très grave préjudice à notre pays. C'est indubitable. En réponse à une question que je lui posais aujourd'hui, le premier ministre a rejeté le rapport du Comité des transports qui réclame seulement un sursis pour que la commission royale d'enquête, établie a posteriori pour étudier le problème du transport voyageurs dans son ensemble, puisse se pencher particulièrement sur les services voyageurs ferroviaires.

Maintenez la societé VIA Rail en service encore quelque temps, même si elle doit rouler avec du matériel désuet. Pas nécessairement pendant une année, comme on l'a proposé, car la commission aurait besoin d'un peu plus de temps, et je ne voudrais pas lui fixer un échéancier. Cependant, il faut lui accorder un délai, car 7 millions de Canadiens ne sauraient se tromper. Ils ont opté pour VIA Rail. Ils ne veulent pas monter dans leur voiture ni dans celle d'autrui. Ils ne veulent pas voyager en autobus. Ils ne veulent pas voyager en avion, d'autant plus qu'ils n'en ont pas les moyens.

À leurs yeux, le service voyageurs de VIA Rail constitue un choix valable. C'est un fait que ce service coûte beaucoup d'argent au gouvernement du Canada, et partant aux contribuables. C'est indubitable. Nous, de ce côté-ci, soutenons depuis des années qu'il existe des moyens de réduire ces frais. Le principal moyen de réduire les frais d'exploitation, c'est encore d'investir dans du matériel moderne.

Une grande partie des 5 milliards que le gouvernement a versée à VIA Rail, ces dernières années, a servi à maintenir en service un matériel roulant désuet. Quand la température d'un wagon atteint environ 95 degrés, il faut arrêter le train et se glisser sous le wagon pour fermer la soupape. C'est là la difficulté avec le régime actuel. La société VIA Rail n'a jamais eu sa chance. Jamais elle n'a bénéficié d'un projet de loi qui lui aurait permis de ne payer au CN et au CP que les frais inévitables, alors qu'elle doit au contraire leur payer une rançon depuis quelques années.

Les Canadiens de toutes les régions de notre pays déclarent d'une voie claire et forte qu'ils tiennent à ce que le gouvernement maintienne la société VIA Rail et y réinvestisse. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'accord. En terminant, j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Regina—Lumsden:

> Qu'immédiatement après le mot «canadien», on ajoute ce qui suit:
>
> notamment en ce qui concerne le maintien des services au niveau de 1989 sur les itinéraires suivants: Services régionaux: Halifax-Yartmouth, Halifax-Port Hawkesbury, Halifax-Sydney, Halifax-Moncton—Saint John, Moncton-Campbellton, Moncton—Edmundston, Montréal-Sherbrooke, Québec-Mont Joli, Toronto-Havelock, Toronto-North Bay, Cochrane-Kapuskasing, Kingston-Toronto, Victoria-Courtenay; autres services: Montréal-Trois Rivières-Québec (Rive nord), Montréal-Ottawa-Sudbury-Winnipeg-Calgary-Vancouver (Le Canadien), Montréal-Toronto, Winnipeg-Capreol.

M. Keyes: Madame la Présidente, je ne peux tout simplement pas rester indifférent face à certaines observations formulées par le député de Thunder Bay—Atikokan, qui est membre tout comme moi du Comité des transports, ni face à certaines des observations du député conservateur de Fraser Valley-Est.

Tout d'abord, le député de Thunder Bay—Atikokan affirme que, lorsque les ministériels étaient dans l'opposition, ils ont défendu avec véhémence leur point de vue sur la forme que devait prendre VIA Rail, service national de transport ferroviaire des voyageurs. C'est, en effet, ce qu'ils ont fait lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Maintenant, les députés libéraux, membres de l'opposition officielle, affirment collectivement qu'on ne peut sabrer dans le service national de transport ferroviaires des voyageurs.

Je tiens à rappeler au député de Thunder Bay—Atikokan que notre parti, le Parti libéral, est composé de nouveaux députés consciencieux et travailleurs qui n'avaient rien à voir avec la politique du gouvernement précédent. Je tiens à souligner ce fait en présentant un rapport publié aujourd'hui, rapport qui vient du groupe de travail libéral sur VIA Rail, dont je suis fier d'avoir fait partie. Dans sa conclusion, le groupe de travail précise ceci:

> Il ne suffit pas d'affirmer que nous soutenons le réseau actuel de VIA Rail. Nous croyons que VIA Rail peut très bien servir le Canada sans avoir continuellement besoin des subventions gouvernementales.

Cela peut répondre en partie également à certaines des questions de mon vis-à-vis, le député de Fraser Valley-Est. Le texte se lit ensuite ainsi:

> Mais nous n'y parviendrons que si nous avons la prévoyance d'investir maintenant dans un programme de dépenses en capital qui permettrait de moderniser tout le réseau de VIA Rail.

C'est donc une question de prévoyance, de planification. Le rapport poursuit en ces termes:

> Il faut également laisser à la direction de VIA Rail toute la latitude et le pouvoir nécessaires pour prendre des décisions d'ordre commercial concernant l'avenir de cette société. Nous comprenons que VIA Rail doit exercer ses activités dans le cadre d'une politique publique, mais de même que la responsabilité des décisions politiques demeure la prérogative du gouvernement, la responsabilités des décisions commerciales doit être confiée à la direction de cette société. Puisque cette direction a été embauchée en principe pour accomplir certaines tâches, le gouvernement doit lui en laisser la possibilité.
>
> Le groupe d'étude du Parti libéral sur l'avenir de VIA Rail s'est donné la peine d'écouter les Canadiens. Nous avons fait de notre mieux, dans ce document, pour rendre compte des aspirations des gens concernant notre service voyageurs ferroviaire national.

En outre, la situation en ce qui a trait à l'environnement constitue un autre point sensible. Le gouvernement aime à parler de l'environnement et de son bilan en la matière, mais ce n'est là qu'un intérêt de façade.

• (1730)

En réduisant de 51 p. 100 le nombre de trains, en faisant disparaître ces trains, nous poussons les voyageurs qui utilisaient le train à avoir recours à l'autobus et à l'automobile, soit des véhicules qui dégagent dans l'atmosphère ce produit mortel qu'est le dioxyde de carbone. D'éminents écologistes, notamment le Dr. David Suzuki, ont déclaré qu'il serait tout à fait inadmissible d'augmenter pour une raison quelconque, la quantité de CO_2 dans notre atmosphère. C'est pourquoi nous réclamons ce moratoire. Prenons un peu de recul. Prêtons l'oreille à ce qu'ont à dire les Canadiens, les maires, les premiers ministres provinciaux et les écologistes. En effet, seule une véritable étude exhaustive sur les répercussion écologiques, non pas une étude trafiquée par le ministère des Transports, mais bien une étude effectuée par le ministre de l'Environnement. . .

M. Benjamin: Quelle est la question?

M. Keyes: Il s'agit là d'une observation. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je risque de devoir interrompre le député. Je dois dire que j'ai bien de la difficulté à voir la pertinence de ses observations face à l'intervention que vient juste de faire le député de Thunder Bay—Atikokan. Cependant, il peut vouloir poursuivre ses observations.

M. Angus: Madame la Présidente, je n'ai pas été témoin de révisionnisme comme celui-là depuis les récents événements en Europe de l'Est. On fait payer aux enfants les fautes de leurs pères. Certains membres du caucus du député, qui siègent maintenant sur les premières banquettes, étaient au gouvernement lorsque ces compressions ont été effectuées. Il faut se faire à la réalité selon laquelle la position des libéraux diffère selon qu'ils sont dans l'opposition ou au gouvernement.

M. Benjamin: Vous n'allez pas vous en tirer si facilement. Cela va vous hanter pendant des années.

M. Dionne: Madame la Présidente, si le député du NPD pouvait bien se taire, je formulerais alors quelques observations.

Des voix: Bravo!

M. Dionne: En 1981, en tant que gouvernement, nous avons commis une erreur lorsque nous avons réduit de 19 p. 100 les services offerts par VIA Rail.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je me dois d'interrompre le député. La période réservée aux questions et aux observations n'était pas terminée. Le député intervenait-il dans le cadre du débat?

M. Dionne: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vais devoir donner la parole à un ministériel aux fins du débat. J'ai donné la parole au député pour des questions ou des commentaires.

Le député de Restigouche—Chaleur intervient-il pour poser des questions ou pour faire des commentaires?

M. Arseneault: Oui, madame la Présidente. Je n'ai que quelques brefs commentaires à faire.

Les ministériels ont répété, à maintes reprises à la Chambre, que le gouvernement n'avait pas d'argent. Autrement, il subventionnerait VIA RAil et tout serait dit. Pour la gouverne des ministériels et surtout du ministre des Transports, je rappelle que, d'après les prévisions budgétaires du ministre des Finances, si le gouvernement avait abaissé le taux d'escompte de 1 p. 100, il aurait épargné 1,6 milliard de dollars en une seule année. Sur quatre ans, une telle mesure aurait permis d'économiser

10 milliards de dollars. Le gouvernement aurait eu ainsi suffisamment d'argent pour financer VIA Rail, voire pour investir dans l'achat de matériel roulant neuf.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je rappelle au député que les questions et les commentaires qui suivent une intervention doivent porter directement sur le sujet de cette intervention.

M. Keyes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je signale simplement que nous parlons de VIA Rail et que toutes les questions que le député a abordées, l'environnement, les finances et ainsi de suite, portent directement sur l'intervention du député qui le précédait.

Révérence parler, madame la Présidente, je crois que tous les commentaires que nous avons faits portaient sur cette propriété collective que nous appelons VIA Rail.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque le député a la parole pour participer au débat, il peut naturellement aborder toute question ayant trait à la société Via Rail, qui fait l'objet de la motion proposée aujourd'hui. Les questions ou les observations qui suivent l'allocution d'un député doivent être directement liées à son allocution et non constituer en soi un débat.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Malgré tout le respect que je dois à la présidence, je crois essentiel que vous nous éclairiez sur les jugements du genre de celui que vous venez de rendre. Si le Règlement le permet, pourriez-vous, madame la Présidente, signaler exactement ce qui n'était pas pertinent dans tout ce que mon collègue a dit. Tout m'a semblé très pertinent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député de Winnipeg ne tient pas à se lancer à ce moment-ci, dans un débat avec la présidence. Il sera toujours temps de consulter ensemble plus tard le Beauchesne et le Règlement.

La période des questions et observations est désormais expirée. Le ministre d'État aux Transports a la parole pour participer au débat.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part au débat d'aujourd'hui. En écoutant les discours prononcés par les députés d'en face depuis environ une heure, on pourrait croire que nous nous préparons à faire disparaître complètement le service ferroviaire au Canada, et qu'il n'y aura plus aucun train circulant d'un océan à l'autre. Rien n'est plus loin de la vérité.

Il est vrai que nous avons réduit les services de VIA Rail, et nous avions des motifs de le faire. Ces motifs, les députés d'en face les connaissent. Je crois qu'il est injuste pour les Canadiens qui regardent le débat de faire des déclarations propres à laisser croire qu'il n'y aura plus aucun train circulant au Canada. C'est faux.

Le gouvernement s'est engagé à édifier une économie forte, à en stimuler la croissance et à la rendre concurrentielle face aux autres nations commerçantes. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons mettre en place des bases solides sur lesquelles notre économie pourra se développer au cours des prochaines années.

Il est donc essentiel de prendre les mesures propres à maîtriser le déficit et à réduire la dette nationale, élément dont les députés de l'opposition n'ont pas l'air de se soucier. Il est également essentiel d'instaurer le cadre financier adéquat pour soutenir une croissance économique continue.

La politique du transport de notre gouvernement tient compte de ces objectifs. Les transports sont un élément déterminant dans notre économie et ils le seront toujours. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à mettre en place un système de transport sûr et efficace pour le bénéfice de tous les Canadiens. C'est d'ailleurs autour de cet engagement que s'articule la réforme de la réglementation de l'économie que nous avons entreprise.

Avec l'avènement du libre-échange, les transports ont pris une place cruciale dans notre développement économique. À la veille d'une nouvelle décennie et d'un nouveau siècle, le Canada doit avoir un système de transport rentable pour préserver et améliorer sa position dans le commerce mondial. Pour relever ce défi, nous devons profiter au maximum de chaque mode de transport: aérien, ferroviaire, maritime et routier.

Continuer à subventionner un mode de transport, qui coûte de plus en plus cher et dont on se sert de moins en moins, n'est pas un bon investissement dans notre avenir, surtout si l'on y injecte l'argent des contribuables cana-

diens. C'est exactement la situation de notre réseau national de transport ferroviaire des voyageurs.

Les crédits accordés à VIA Rail ont atteint la somme sans précédent de 641 millions de dollars en 1988, soit une subvention moyenne de 100 $ par voyageur. Nous demandons à tous les Canadiens de la payer, mais seulement 3 p. 100 des public voyageurs utilisent ce mode de transport. Les Canadiens ont fait connaître leur préférence pour d'autres modes de transport. L'automobile, que l'on choisit dans 84 p. 100 des cas, est clairement le mode préféré.

• (1740)

Contrairement à tout ce qu'on a dit ces derniers mois, la performance de VIA Rail empire au lieu de s'améliorer. Alors que les revenus ont augmenté de 13 p. 100 ou 26 millions en 1988, les coûts se sont accrus de 15 p. 100 ou 94 millions, de sorte que les subventions gouvernementales à VIA Rail ont subi une hausse de 68 millions. Comme vous le voyez, madame la Présidente, il a fallu prendre rapidement des mesures pour arrêter cette hémorragie des fonds publics.

La décision de réduire les subventions à VIA Rail a été difficile à prendre. Notre système était dispendieux et inefficace.

Beaucoup d'autres pays prennent des décisions concernant leurs services–voyageurs ferroviaires en fonction de leurs situations démographique et économique particulières. La décision du gouvernement est fondée sur les réalités économiques et démographiques canadiennes.

Il faut examiner notre décision en prenant en considération le fait que notre pays est le deuxième en superficie au monde, mais qu'il est parmi les moins peuplés. Le service offert par VIA doit tenir compte de la densité de la population le long du corridor Québec–Windsor ainsi que des besoins différents des régions de l'Atlantique et de l'ouest du Canada.

Contrairement au libellé de la motion à l'étude aujourd'hui, nous avons, il me semble, pris les mesures nécessaires pour assurer l'avenir de VIA en tant que réseau de transport de voyageurs national, abordable, et viable.

Depuis que nous avons annoncé cette décision, nous en avons, à toutes les occasions possibles, discuté l'importance avec les Canadiens. Tous les citoyens savent que nous devons réduire le fardeau de la dette. On a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture, et on ne peut faire une exception pour VIA.

Le gouvernement s'est distingué ces quatre dernières années par sa responsabilité financière et sa répartition judicieuse des ressources financières fédérales. Lorsque l'argent se fait rare, on le dépense pour ce qui est le plus nécessaire, là où il a le plus de chances de donner des résultats.

J'invite les députés d'en face et, en fait, tous les Canadiens, à examiner les faits et à juger par eux–mêmes de la validité des réalités financières auxquelles nous sommes actuellement confrontés. Si nous avons dû prendre des décisions difficiles, c'est parce que nous avons hérité en 1984 d'une dette que, personnellement, je ne veux pas transmettre à mes enfants ni à mes petits–enfants.

Les choix difficiles que nous avons été forcés de faire nous ont permis de réduire le déficit et de ramener le taux d'inflation à un niveau plus acceptable, contrairement au taux d'intérêt de 22 p. 100 et aux taux de chômage de 13, 14 et 15 p. 100 que nous avions lorsque l'opposition était au pouvoir.

Une gestion financière sérieuse, combinée à de bons programmes économiques, a ouvert la voie à un taux de croissance économique parmi les plus élevés du monde industriel. En tant que Canadiens soucieux de leurs responsablités, nous nous devons de laisser à nos enfants toutes les possibilités de développement dont nous avons nous–mêmes bénéficié.

M. MacLellan: Madame la Présidente, je voudrais seulement répondre à ce qu'a dit la ministre concernant la dette dont le Canada a hérité. Elle est beaucoup plus élevée maintenant qu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1984.

Je veux aussi faire remarquer que le gouvernement ne peut absorber. . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Allons donc! Le fait est que le gouvernement s'en fiche. Il n'offre que des miettes au public canadien et rate les occasions qu'il aurait de réduire ses dépenses pour ne pas déplaire à ses amis de la grosse finance.

Or, que fait le gouvernement? Il s'en prend aux gens et aux régions qui en ont le moins les moyens. Il permet à un homme comme M. Lawless de devenir président de VIA Rail et ainsi de s'arranger pour que le CN réduise ses activités dans les régions du pays. Cette politique est déjà

bien amorcée au Cap-Breton, dans l'est de la Nouvelle-Écosse. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(15) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question relative aux crédits.

La question porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N° 137)

POUR

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
de Jong	Dionne
Duhamel	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—83	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Domm	Duplessis
Epp	Ferland
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horning	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Redway	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Wenman	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—119 *ediv

Les crédits

• (1815)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare l'amendement rejeté.

La question suivante porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Gauthier: Madame la Présidente, pour gagner du temps, je crois que la Chambre consentirait unanimement à faire appliquer à cette motion les résultats du vote sur l'amendement, mais à l'inverse, si le gouvernement le veut, quoique, pour notre part, nous n'y tenions pas.

Mlle Grey: Madame la Présidente, je me suis abstenue de voter sur l'amendement, mais je voudrais voter en faveur de cette motion. Nous gagnerons du temps en procédant de cette façon.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du député d'Ottawa—Vanier. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote de la députée de Beaver River sera ajouté aux pour.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 138)

POUR

Députés

Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
de Jong	Dionne
Duhamel	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rocheleau
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Domm	Duplessis
Epp	Ferland
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horning	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McDermid	McDougall (St. Paul's)
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Redway	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vézina	Vien
Wenman	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—119

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

M. Lewis: Madame la Présidente, avant de passer aux autres votes qui se tiennent habituellement à ce moment-ci, je désire dire à la Chambre que ses travaux porteront demain, à 11h, sur le projet de loi C-49.

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B) 1989-1990

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (B) pour 1989-1990, déposé le mercredi 6 décembre 1989, soit adoptée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la première fois.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. de Cotret propose que le projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion est adoptée avec dissidence.

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous voulons avoir le projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le projet de loi a été distribué plus tôt dans la journée avec le consentement de la Chambre.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le projet de loi a peut-être été distribué, mais nous ne l'avons pas eu, et nous ne seront prêts à l'étudier que lorsque nous l'aurons.

Les crédits

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les pages distribueront immédiatement des exemplaires du projet de loi. Cela a été fait plus tôt avec le consentement unanime de la Chambre. Je croyais que le projet de loi avait été distribué à tous les députés.

• (1820)

On m'informe que le projet de loi a été distribué. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de Madame Champagne.)

La vice-présidente adjointe: L'article 2 est-il adopté?

Le député de Windsor-Ouest sur un rappel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Madame la présidente, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor la question habituelle. J'espère qu'il pourra nous donner l'assurance que ce projet de loi se présente dans les formes habituelles et ne s'en écarte pas.

M. de Cotret: Le projet de loi est identique aux autres budgets de dépenses supplémentaire des années précédentes.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La vice-présidente adjointe: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, pendant plusieurs années, il y a eu des requêtes de faites à la Chambre. Lorsqu'on nous présente un projet de loi semblable, qui est toujours par ordre alphabétique en anglais. Ceux qui veulent, tout comme moi, à l'occasion, lorsque cela nous plaît, travailler en français, on doit toujours courir d'une page à l'autre parce que ce n'est pas dans l'ordre alphabétique.

Une voix: Bravo Marcel!

M. Prud'homme: Et je souhaiterais que, sans en faire une question aujourd'hui et empêcher l'étude du projet de loi, parce que je pense qu'on me connaît comme raisonnable, j'aimerais bien qu'à l'avenir, et je crois savoir que le ministère de la Justice pourrait peut-être, et je vois le ministre de la Justice (M. Lewis) qui semble d'accord, voir si on ne pourrait pas avoir dans ce projet de loi l'accommodation possible, de telle sorte que. . . Je comprends que c'est plus facile d'y aller par ordre alpha-

bétique, en anglais. Mais si on cherche immédiatement, par exemple, Affaires extérieures, il faut aller. . .

[*Traduction*]

Si vous préférez, je peux exposer cela en anglais, si vous le désirez. C'est simplement pour voir si, une fois de temps à autre, les députés ont assez de délicatesse pour comprendre ce que beaucoup de députés doivent subir constamment.

[*Français*]

Alors ce que je souhaiterais, madame la Présidente, sans en faire un débat aujourd'hui, c'est que dorénavant l'on puisse examiner cette question à tête reposée et voir si le souhait que je manifeste, qui a déjà été exprimé bien avant moi et bien souvent, ne se matérialise pas un de ces jours.

La vice-présidente adjointe: Le point que vient de soulever l'honorable député de Saint-Denis l'a déjà été à la Chambre des communes à plusieurs occasions. Et comme lui, je pense qu'il serait normal que le ministre responsable veuille poursuivre des discussions et voir si on ne pourrait pas dorénavant voir à répondre à ce souhait émis par le député de Saint-Denis et aussi par d'autres députés. Je suis certaine que l'honorable ministre voudra sûrement s'occuper de la chose le plus tôt possible.

[*Traduction*]

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'Annexe est adoptée.)

La vice-présidente adjointe: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

[*Français*]

M. de Cotret propose que le projet de loi soit agréé.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 28, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les trois leaders parlementaires au sujet de la terrible tragédie qui s'est déroulée hier à Montréal.

Les leaders parlementaires sont d'avis que la Chambre devrait faire connaître son opinion au sujet de cette terrible tragédie, et nous avons convenu qu'à 14 h 15, après les déclarations habituelles des députés et tout de suite avant la période des questions, un représentant de chacun des trois partis pourrait prendre brièvement la parole pour offrir nos condoléances aux familles des victimes, aux blessés et aux témoins.

Je ne crois pas qu'un ordre de la Chambre soit nécessaire à cette fin, mais je voulais aviser les députés de l'accord conclu entre les partis.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur cette procédure. À 14 h 15, nous aurons l'occasion de témoigner notre sympathie pour les parents, les amis et ceux qui étaient là lors de cet incident très fâcheux, les victimes d'un fou.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, nous avons tous été horrifiés d'apprendre aux nouvelles la terrible tragédie qui a eu lieu hier à Montréal. Nous sympathisons avec les familles des victimes et avec tous ceux qui sont mêlés d'une façon ou d'une autre à cet odieux incident.

Nous sommes certes disposés à nous joindre aux autres partis pour faire les déclarations de circonstance à 14 h 15 cet après-midi.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MOTIONS DE LA JOURNÉE RÉSERVÉE À L'OPPOSITION—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je demande un moment d'attention à la Chambre, car j'ai deux décisions à rendre avant de passer aux affaires courantes. La première concerne un rappel au Règlement soulevé par le secrétaire parlementaire. Tout de suite après, je me prononcerai sur la question de privilège —ou peut-être plutôt une question de mépris —soulevée par le député de Victoria.

Le lundi 30 octobre 1989, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, invoquant le Règlement, a soulevé plusieurs questions relatives à la conduite des débats les jours réservés à l'opposition.

Le député de Kingston et les Îles et plusieurs autres ont formulé des observations au sujet de ces questions. Je veux remercier les députés pour leur contribution à ce débat sur des points de procédure importants. J'ai examiné cette affaire avec soin et je suis maintenant prêt à répondre aux questions posées.

[*Français*]

Le secrétaire parlementaire a d'abord demandé s'il était nécessaire, avant que l'opposition ne puisse donner avis d'une motion qu'elle veut débattre, que le gouvernement désigne une journée réservée à l'opposition. Le secrétaire parlementaire a soutenu qu'il s'agissait là d'une condition préalable. Le député de Kingston et les Îles a émis l'opinion que ce n'était pas nécessaire dans ce cas précis et que, de toute façon, la chose avait été faite en prévision de la désignation de vendredi comme jour de l'opposition, avec possibilité de mise aux voix.

[*Traduction*]

Selon nos règles et notre usage, le but de l'avis est de donner un préavis à la Chambre d'une affaire qui pourrait être soulevée pour être débattue. L'avis ne signifie pas forcément que l'affaire sera effectivement débattue ou qu'elle le sera dans un proche avenir.

Décision de la Présidence

Il y a au *Feuilleton* de nombreux articles dont il a été donné avis et qui n'ont pas encore été débattus. Le secrétaire parlementaire a émis l'opinion que les travaux des jours désignés sont différents.

Tout en reconnaissant que les travaux des subsides ont, à certains égards, un caractère distinctif, il me semble qu'il faille suivre les pratiques habituelles à moins que les règles en la matière soient explicites. Tel est le cas pour les avis.

Il est permis à tout député de l'opposition de déposer une motion qui pourrait être débattue un jour réservé à l'opposition. Normalement, les députés déposent des motions pour étude, un jour de l'opposition le plus tard possible, après que le gouvernment a désigné ce jour. Mais cela n'exclut pas qu'on ait le droit de donner avis d'une motion de subsides bien avant le jour désigné. C'est effectivement ce qui s'est produit.

En 1982, une motion pour étude un jour de l'opposition, qui avait été déposée le 11 février, est restée au *Feuilleton* pendant près de six semaines, au cours desquelles il y eut trois jours réservés à l'opposition, pour être finalement abordée le dernier jour désigné de la période des subsides, qui s'est terminée vers la fin de mars. Il est peut-être inhabituel qu'une motion pour étude un jour de l'opposition soit déposée bien avant le jour désigné, mais cela n'est pas interdit par nos règles, ni par nos usages.

Le secrétaire parlementaire a posé, en deuxième lieu, une question au sujet de l'esprit de l'alinéa 81(12)*c*) du Règlement, qui donne au Président, les jours désignés, le pouvoir de choisir entre les motions, lorsqu'il a été donné avis de plusieurs motions de l'opposition en vue de leur étude ces jours-là. Selon le secrétaire parlementaire, cet alinéa du Règlement visait à tenir compte des cas où les deux partis de l'opposition auraient donné avis de motions, mais que l'article n'entendait pas qu'un parti puisse faire inscrire au *Feuilleton* plusieurs avis, ou le même avis mais au nom d'un autre député.

La reconnaissance de deux partis de l'opposition n'est pas explicitement prévue dans le Règlement. Par le passé, les Présidents ont indiqué qu'ils avaient choisi les motions en tenant compte de la répartition des partis de l'opposition. Mais cela ne couvre pas toute la question du choix des motions.

Il peut être nécessaire de tenir compte d'autres considérations, en particulier dans les cas où il y a plusieurs avis, dont certains pourraient émaner de députés du même parti. Le Président peut, le moment venu de prendre une décision finale, tenir compte de la date de l'avis, du parrain de la motion, du sujet soulevé et du fait qu'il s'agit ou non d'une motion pouvant faire l'objet d'un vote.

Je conviens donc avec le secrétaire parlementaire que les partis politiques sont des facteurs qui interviennent dans la décision, mais je dois ajouter que ce n'est pas le seul critère considéré, et ce n'est pas non plus forcément le plus important, et, ainsi que je l'ai dit plus tôt, il n'y a rien dans le Règlement qui limite de quelque façon le nombre d'avis qu'on peut donner.

[*Français*]

La troisième question du secrétaire parlementaire se rapportait au retrait d'un avis de motion. Il demande si le Règlement permet «de retirer un ou la totalité de ces avis de motions sans le consentement de la Chambre». La réponse à cette question est simple: le Règlement le permet. Tant qu'une motion n'a pas été présentée à la Chambre, tant que la Chambre n'en est pas régulièrement saisie, il ne s'agit encore que d'un simple avis et son parrain a encore le loisir d'en obtenir unilatéralement le retrait. Le parrain de l'avis de motion pourrait même refuser de proposer la motion au moment de l'appel de cet article de l'ordre du jour; l'avis serait alors rayé du *Feuilleton*. Dès que la Chambre en est saisie, toutefois, la motion devient sa propriété et son consentement est requis pour que la motion puisse être retirée et ne soit pas étudiée davantage ou ne fasse pas éventuellement l'objet d'une décision.

• (1110)

[*Traduction*]

Les autorités sont formelles sur ce point. Beauchesne, Bourinot et May confirment que les députés ont le droit de retirer leurs avis de motions tant que ceux-ci n'ont pas été proposés à la Chambre. Voyez, par exemple, le commentaire 398 de la 5e édition de Beauchesne, à la page 146, et la 4e édition de Bourinot, où on peut lire ceci, à la page 144:

> le député peut retirer son avis de motion n'importe quand en signalant son intention au greffier de la Chambre. . .

Les usages britanniques sont comparables aux nôtres pour ce qui concerne le retrait des avis, et je renvoie à cet égard les députés aux pages 353 et 377 de la 20e édition de May. Le retrait des avis de motions se fait habituellement au moyen d'une lettre adressée au greffier et portant la signature du député concerné.

Dans la quatrième question qu'il pose, le secrétaire parlementaire me demande de traiter du pouvoir de sélection prévu à l'alinéa 81(12)c) du Règlement. Au cours des vingt ans où cette règle a figuré dans notre Règlement, ce n'est que rarement que la présidence a été

obligée de choisir les motions à débattre un jour de l'opposition.

La tâche n'est peut-être pas aussi intimidante que le laisse entendre le secrétaire parlementaire; elle n'est pas tant impossible que peu enviable. Ainsi que je l'ai signalé plus tôt, le Président s'appuie sur certains critères pour évaluer chaque motion de subsides, quand on en a déposé plusieurs.

Par le passé, les Présidents se sont efforcés d'annoncer, à la Chambre aussitôt que possible, le choix de la motion à débattre le jour de l'opposition, mais cela n'est pas toujours satisfaisant du fait que les avis peuvent être déposés jusqu'à la toute dernière minute, soit jusqu'à 18 heures le soir précédant le jour désigné, ou 17 heures le vendredi. Cela ne laisse que peu de temps aux députés pour se préparer à un débat.

Bien que le Président puisse comprendre les pressions que subissent les députés qui doivent couramment se rendre faire des discours à la Chambre à bref délai, il ne peut guère qu'appliquer les règles telles qu'elles ont été rédigées et ainsi qu'elles sont appliquées depuis deux décennies, soit depuis la modification des règles concernant les subsides.

[*Français*]

J'espère que cette explication des règles relatives aux motions et aux avis destinés aux jours de l'opposition aura été utile au secrétaire parlementaire de même qu'à la Chambre, et je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de clarifier la question.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET EN CONSEIL—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Lundi dernier, le 4 décembre, le député de Victoria a soulevé la question de privilège pour attirer l'attention de la présidence et de la Chambre sur une affaire dont il a dit qu'elle constituait un mépris flagrant du Parlement.

L'affaire concerne l'annonce de la nomination de plusieurs membres du Comité de surveillancce des activités de renseignements de sécurité, dont le président du comité. Selon le député, ces nominations ont été faites en contravention de l'obligation de consultation entre le premier ministre, le chef de l'opposition et les chefs des autres partis reconnus à la Chambre, obligation qu'impose un texte de loi.

Parce que la consultation a pris la forme d'une lettre écrite deux jours avant l'annonce des nominations, le député de Victoria soutient qu'on ne s'est pas conformé comme il se devait au procédé de consultation et que les actes constituent un outrage au Parlement.

[*Français*]

Le ministre de la Justice (M. Lewis) a soutenu qu'il n'y avait pas eu atteinte aux privilèges. Il a invoqué qu'on s'était conformé au procédé de consultation du fait que le premier ministre (M. Mulroney) avait demandé l'avis du chef de l'opposition (M. Turner), ainsi que celui du chef du Nouveau Parti démocratique. Le ministre a aussi indiqué que le député n'aurait pas dû soulever cette question puisque le texte de loi ne fait mention que d'une consultation entre le chef du gouvernement et les chefs des partis d'opposition de la Chambre. Le ministre a de plus fait valoir que si le député estime vraiment que ces nominations ne sont pas valides en droit, «il lui faudra présenter ses arguments devant une autre instance que celle-ci.»

D'autres députés ont aussi participé au débat sur cette question. Je tiens à remercier les députés pour leurs interventions en cette matière.

[*Traduction*]

Je dois dire, tout d'abord, qu'une question de privilège doit porter sur une restriction quelconque des droits et immunités qui ont été revendiqués historiquement par la Chambre et dont tous les députés jouissent, individuellement et collectivement, dans l'exécution de leurs fonctions. À mon avis, la question du processus à suivre aux termes de la loi pour la nomination des titulaires de certaines fonctions n'a rien à voir avec l'atteinte à de tels droits, et elle ne peut donc constituer une question de privilège.

La plainte formulée relève-t-elle de l'outrage au Parlement? L'outrage suppose, au moins dans une certaine mesure, un certain mépris de l'autorité légitime et de la dignité du Parlement. Dans le cas qui nous occupe, les dispositions de la loi ne font pas explicitement référence au Parlement.

Le paragraphe 34(1) de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité indique le processus à suivre avant la nomination des titulaires de certaines fonctions. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, le processus met en cause des personnes déterminées, soit le premier ministre et les chefs des partis d'opposition reconnus de la Chambre. Le Parlement n'étant pas directement en cause dans ce processus, je serais peu disposé à reconnaître que la question de l'observation précise des disposi-

tions de la loi relatives aux nominations puisse relever de l'outrage au Parlement. Peut-être appartient-il aux tribunaux de statuer sur la question de savoir si la loi a été respectée dans le cas qui nous occupe, mais cette question ne relève pas de l'outrage au Parlement.

En résumé, la question soulevée ne relève donc ni de l'atteinte au privilège, ni de l'outrage. Il s'agit plutôt d'une question de droit et, par conséquent, je ne puis émettre d'opinion sur le bien-fondé des prétentions du député de Victoria ou de la réfutation que prétend leur apporter le ministre de la Justice. La présidence n'est pas en position de trancher les questions de droit. C'est une tâche qu'il vaut mieux laisser aux tribunaux.

Je dois ajouter, à l'intention du député de Victoria et des autres que la question préoccupe, et aussi pour être juste envers le gouvernement, que cette décision ne concerne que la question de privilège ou d'outrage. Elle n'empêche évidemment pas de poser des questions à la Chambre sur les autres circonstances entourant les incidents qui ont été portés à l'attention de la présidence.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui, au Parlement, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel portant sur les questions relatives aux langues officielles dont j'ai la responsabilité.

[*Français*]

Ce rapport, que je dépose en vertu de l'article 44 de la Loi sur les langues officielles, porte sur l'année financière 1988-1989.

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔTS DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été déférés aux comités permanents concernés, dont une liste est jointe.

* * *

PÉTITIONS

L'EMPLOI

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions aujourd'hui.

La première est signée par 25 habitants de Thunder Bay et des environs. Les pétitionnaires s'inquiètent de la mesure législative portant sur l'assurance-chômage et ils prient le Parlement de rejeter ces réductions, de proposer des réformes plus significatives et de se concentrer sur une stratégie de développement de la main d'oeuvre accompagnée d'une politique de plein emploi et de développement régional efficace.

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 80 habitants d'Atikokan, qui sont contrariés du fait que le comité nommé par le gouvernement canadien pour réviser la déduction pour les employés habitant des régions éloignées n'a pas seulement refusé de les inclure dans la zone géographique, mais qu'il a rayé beaucoup d'autres localités.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de déclarer la municipalité d'Atikokan et les environs admissibles à la déduction au titre du logement d'employés habitant des régions éloignées.

• (1120)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai deux pétitions, totalisant 259 signatures d'habitants des locali-

tés de Hurkett, Dorion, Kaministiquia et Thunder Bay, signatures qui ont été recueillies principalement au Family Diner de Victoriaville.

Tous les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver le réseau de VIA Rail existant, de moderniser le matériel de cette société et de garantir à celle-ci une aide suffisante pour lui permettre de remplir son mandat, qui consiste à fournir des services de transport ferroviaire des voyageurs.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Enfin, madame la présidente, j'ai une pétition où figure la signature de 115 habitants d'Atikokan et de 25 habitants de Balmertown, dans le nord-ouest de l'Ontario. Ils sont membres de la section syndicale 950 des Métallurgistes unis d'Amérique. Tous les pétitionnaires rejettent la taxe sur les produits et services proposée par le gouvernement.

Ils demandent au Parlement de renoncer à cette proposition qui, à leur avis, répercute la charge de l'impôt sur les Canadiens moyens en imposant une taxe à la consommation régressive, au lieu de procéder à une vraie réforme fiscale.

L'EMPLOI

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition jugée conforme par le greffier.

Provenant de Shearstown, de Bay Roberts, de Harbour Grace et de Bryants Cove, les quarante signataires de cette pétition craignent que les modifications du régime de l'assurance-chômage, qui est essentiel à leur bien-être et leur assure un revenu, ne soient désastreuses pour eux. Ils craignent que le gouvernement ne respecte pas ses promesses. Ils se préoccupent vivement de la perte des 2,5 milliards de dollars, à long terme.

Mes électeurs de Old Shop, de Blaketown, de Upper Island Cove et d'autres régions abondent dans le même sens. Ceux-ci, en effet, pressent le Parlement de rejeter le projet de loi C-21 et d'apporter des modifications valables, notamment dans le secteur du développement de l'emploi, car il y a beaucoup de difficultés sur ce plan dans ma circonscripion.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, la plus récente d'une série interminable de pétitions à propos de VIA Rail. Les pétitionnaires sont particulièrement contrariés par la suppression imminente du Canadien, un des services les plus utilisés et les plus rentables de tout le réseau VIA.

Quelques 311 personnes ont signé quatre pétitions différentes pour demander au Parlement de maintenir le réseau national actuel de VIA Rail, de procurer du matériel nouveau à la société et de donner à celle-ci un budget suffisant pour lui permettre de remplir son mandat qui est d'offrir un service voyageurs à l'échelle nationale.

Ce service sert de toute évidence au transport des habitants des très nombreuses localités que traverse le chemin de fer et du grand nombre de touristes qui voyagent, surtout l'été, à destination de Golden, Sicamous, Kamloops, Revelstoke, Nakusp, Mica, Trail, Nelson, Ganges, Comox, Kelowna, Vancouver, Salmon Arm, Burnaby, Castlegar, Victoria, North Vancouver, Sparwood, Chetwynd, Whistler, Coquitlam, Vernon, Surrey, Calgary et Edmonton, en Alberta, et Winnipeg, au Manitoba. Il y a même deux signataires de la Suède.

M. Gardiner: En voiture!

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des hommes et des femmes de Lebel-sur-Quévillon. Ces personnes rejettent les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord, car ce groupe de travail n'a pas pris en considération que le gouvernement du Québec reconnaît en 1989 que le Nord, au Québec, commence au 49e parallèle en Abitibi et que les localités de Lebel-sur-Quévillon, Joutel, Matagami, Chapais et d'autres n'ont pas été consultées concernant leur isolement au Nord du Québec, avant le dépôt de ce rapport à la Chambre des communes le 27 octobre dernier.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition, certifiée quant à la forme et signée par environ 3 342 électeurs.

Brièvement, ces électeurs croient, comme moi, que la taxe projetée sur les biens et services serait «inflationniste et régressive et abaisserait le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens».

Ils exhortent donc tous les députés à rejeter tout projet de loi déposé à la Chambre à ce sujet.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je voudrais présenter à la Chambre deux pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement.

La première est essentiellement signée par des habitants de 100 Mile House, en Colombie-Britannique, et de Lac La Hache.

Les signataires sont préoccupés par la frénésie fiscale du gouvernement et par son projet d'adopter une taxe sur les produits et services. Ils demandent au Parlement d'entreprendre une réforme fiscale permettant de percevoir un impôt minimum sur le revenu des riches et des sociétés ainsi que de prendre d'autres mesures susceptibles de rendre le régime fiscal canadien plus équitable.

VIA RAIL

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, la deuxième pétition, également jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement, concerne VIA Rail et est signée par des habitants de l'Ontario, qui expriment leur inquiétude face aux compressions imposées par le gouvernement à VIA Rail.

Ils demandent au Parlement de maintenir cette société, de la moderniser à l'aide de nouveau matériel et de lui accorder un budget suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat à l'échelle nationale.

Je sais qu'ils partagent mon inquiétude, c'est-à-dire que la prochaine démarche du gouvernement sera de déposer un projet de loi visant à créer une société VIA Rail à échelle réduite, ce que nous ne voulons pas dans notre pays.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter, au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest, une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions.

Si vous me permettez de la résumer, les pétitionnaires ne peuvent tout simplement pas croire que le gouvernement veut réellement imposer une taxe sur tous les produits, depuis les couches jusqu'aux cercueils. Pratiquement tout ce qui existe sera assujetti à une taxe de 9 p. 100.

Les pétitionnaires énumèrent une foule de raisons pour lesquelles ils s'opposent à cette taxe, et je vous en épargnerai la lecture, car ils doivent en avoir au moins une douzaine. Ils demandent simplement au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services, de réformer notre régime fiscal en appliquant un impôt minimum sur les sociétés et de ne pas taxer des services essentiels comme la coupe des cheveux, certains produits alimentaires et autres produits analogues.

Cette pétition est longue de plusieurs pages.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai aussi une autre pétition qui s'inscrit dans le courant incessant des milliers de Canadiens qui s'élèvent chaque jour contre la décision du gouvernement de réduire les services de trains de voyageurs au Canada.

Les pétitionnaires font remarquer que nous sommes presque le seul pays dans le monde à prendre pareille décision. Étant donné que les trains de voyageurs constituent un mode de transport non polluant, la plupart des autres pays donnent de l'expansion à ce service en y investissant et en le modernisant, alors que le gouvernement actuel, à sa façon habituelle, le réduit ou le supprime dans de grandes parties de notre pays.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir à la raison et de faire ce que font tous les autres pays occidentaux industrialisés, c'est-à-dire développer et moderniser le service de transport des voyageurs par chemin de fer.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par plus de 2000 citoyens qui s'opposent à la taxe proposée du gouvernement, c'est-à-dire la taxe sur les produits et les services.

La communauté est très inquiète, très choquée, très énervée de voir que, pour la première fois dans l'histoire, il y aura, au niveau fédéral, une taxe sur les services. En plus de certains produits, car on a augmenté la taxe sur les produits manufacturés, maintenant, tous les produits ou presque tous les produits seront taxés. Il reste à voir le projet proposé en détail. Maintenant, les services! On voit dans la communauté, chez les commerçants, une grave inquiétude; on voit aussi dans la communauté, de la part des consommateurs, une inquiétude. De plus, les taux d'intérêt nous démontrent que l'inquiétude est une réalité.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui trois pétitions signées par un grand nombre de Canadiens inquiets, qui s'opposent au projet de taxe sur les produits et services. Ils croient que cette nouvelle taxe fera monter les taux d'inflation, d'intérêt et de chômage.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement de la rejeter.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui le privilège et le devoir de présenter des pétitions signées par quelques centaines d'habitants de plus d'Hamilton Mountain qui s'opposent au projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Les pétitionnaires croient que cette taxe alourdira inutilement le fardeau fiscal des Canadiens à revenus faibles et moyens.

Ils prient humblement la Chambre de la rejeter.

• (1130)

LA LOI 178

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je veux présenter, ce matin, des pétitions sur trois sujets différents. La première est signée par quelque 35 habitants de la circonscription de Prince Edward—Hastings, que je représente. Ces gens prient instamment le gouvernement de faire adopter à la Chambre des communes une résolution exhortant le gouverneur général en conseil à appliquer rigoureusement la Charte des droits et libertés en exerçant son pouvoir constitutionnel de désaveu contre la Loi 178 du Québec.

VIA RAIL

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je veux présenter aussi une série de pétitions dont les signataires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision ridicule de réduire et de modifier les services de transport ferroviaire de voyageurs au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Je voudrais aussi vous présenter environ 35 pétitions portant les signatures de 2 000 personnes. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision et de réexaminer toute la question de la taxe sur les produits et services.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais vous présenter une pétition signée par quelques centaines de Canadiens qui demandent encore une fois au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Ils font valoir dans leur pétition que la taxe sur les ventes des fabricants, que la TPS est censée remplacer, a augmenté de plus de 50 p. 100 depuis son entrée en vigueur, et s'interrogent aussi au sujet de cette hausse de taxe et des autres augmentations de taxes et d'impôts que les Canadiens ont subies au cours des dernières années. Ils se disent inquiets de la taxe sur les produits et services et du fardeau excessif que cette taxe imposera aux familles à revenus faibles et moyens.

VIA RAIL

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai le privilège de me lever pour présenter une pétition, conforme à l'article 36 du Règlement, au nom de 36 Canadiens de Toronto, Etobicoke et Waterloo, qui blâment le gouvernement d'avoir supprimé 400 millions du budget de VIA Rail. Ils font remarquer que cela va entraîner une grave diminution du service voyageurs au Canada ainsi que des mises à pied dans le secteur des chemins de fer. Ils demandent au gouvernement d'améliorer VIA Rail, pour l'amener au niveau que requiert l'exécution de son mandat, au lieu de prendre ces mesures draconiennes et de réduire le service aux gens qui en ont désespérément besoin.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

Madame la Présidente, mes collègues savent que les équipages de navires sont maintenant en grève depuis trois semaines et que les employés des services hospitaliers ont débrayé la semaine dernière.

Maintenant, il est évident que si on ne met pas un terme aux mesures de grève prises par ces deux groupes, les grèves vont s'avérer une menace pour la sécurité et la santé des Canadiens.

C'est pourquoi le gouvernement a agi sans tarder pour ordonner le retour au travail de ces employés.

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire, comme je l'ai déclaré hier à la Chambre, que même après le dépôt du projet de loi, je serai disposé à négocier. Permettez-moi de répéter cet engagement. Je me tiens à leur disposition; je serai disposé à négocier n'importe quand pour aboutir à un règlement négocié acceptable aux deux parties.

Les députés connaissent les dangers qui résultent de ces deux grèves et les risques accrus qu'elles font courir à la sécurité des Canadiens. Dans les cas où les services assurés par les employés mettent en jeu la sécurité du public, il importe tout particulièrement que les parties négocient de façon sérieuse et responsable pour parvenir à un accord. Or cela risque d'exiger beaucoup d'habileté. En tout cas, cela exige qu'on soit disposé à faire des compromis et, plus que tout peut-être, qu'on ait de la persévérance. Le service des Canadiens nous y oblige. C'est le public qui subit les conséquences de la suspension de services publics souvent indispensables à la santé et à la sécurité des personnes. Le gouvernement ne veut plus attendre.

Il faut que les Canadiens puissent compter sur la Garde côtière quand ils ont besoin d'être rescapés. Ils faut qu'ils puissent naviguer sans danger dans les eaux canadiennes. Il faut que nos anciens combattants puissent compter sur des soins appropriés.

Je voudrais donner maintenant quelques exemples flagrants qui font voir les raisons qui nous obligent à agir immédiatement. Permettez-moi de signaler à tous les députés l'importance de la sécurité de la navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent. Elle est empruntée par des navires qui transportent du grain, du charbon, du minerai de fer et beaucoup d'autres produits essentiels. Beaucoup d'emplois au Canada exigent la liberté et la sécurité de la circulation sur la voie maritime. Il est indispensable aux travailleurs de nos raffineries, de nos alumineries et du port de Montréal que les navires puissent circuler sans danger sur le Saint-Laurent.

Les producteurs de grain de l'Ouest comptent beaucoup sur notre réseau de transport par eau, qui est normalement fiable.

En entraînant la fermeture précipitée de la voie maritime, ce différend a mis en cause des emplois canadiens partout au Canada. La grève des travailleurs des services de santé est très préoccupante également au niveau de la santé et de la sécurité.

[*Français*]

Il y a actuellement 726 vétérans qui nécessitent des soins à l'Hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, dont le tiers sont alités en permanence. À l'Hôpital Rideau, on compte quelque 131 vétérans. À Saskatoon, 31 vétérans sont actuellement à l'hôpital, en plus de 29 qui ont dû être retournés à la maison ou transférés à d'autres hôpitaux.

[*Traduction*]

Nous n'avons pas le droit de compromettre la santé des anciens combattants, dont beaucoup sont des handicapés ou des malades chroniques. N'oublions pas que ces gens ont servi leur pays avec honneur et fierté, à une époque difficile. Nous ne devons pas permettre que cet arrêt de travail compromette les soins dont ils ont besoin.

Comme il y a peu de chances qu'un règlement intervienne dans le cours normal de la négociation, les cadres ont de plus en plus de mal à leur assurer tous les soins essentiels. Le gouvernement doit donc se faire le défenseur de l'intérêt public. Aussi, le projet de loi à l'étude stipule que tous les équipages de navires et tous les employés des services hospitaliers doivent reprendre immédiatement le travail, et que les questions en suspens seront résolues obligatoirement par voie de conciliation.

[*Français*]

Nous avons de quoi être fiers dans la Fonction publique fédérale, puisque 95 p. 100 des conventions ont été conclues sans que les employés n'aient eu à recourir à la grève.

[*Traduction*]

Je prends quelques minutes pour expliquer certaines dispositions de ce projet de loi. J'ai dit qu'il prévoyait le retour au travail immédiat des équipages de navires et des employés des services hospitaliers. Il ordonne également à l'Alliance de la Fonction publique du Canada de mettre fin aux deux grèves et d'enjoindre les grévistes de reprendre leur travail. Les employés qui ne respecteront pas la loi seront passibles d'amendes de 500 $ à 1 000 $ par jour de grève. Les représentants syndicaux récalcitrants pourraient payer entre 10 000 $ et 50 000 $ d'amendes par jour et le syndicat, entre 50 000 $ et 100 000 $.

Le gouvernement ne légifère pas pour imposer un règlement. Il présente, dans le cadre de cette mesure, un moyen de régler les différends d'une façon juste et équitable.

• (1140)

Immédiatement après l'adoption de ce projet de loi, le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique constituera un bureau de conciliation pour chacun des deux groupes. Chaque partie nommera ensuite quelqu'un pour la représenter dans le cadre des travaux des bureaux de conciliation dont la décision sera exécutoire. Les deux bureaux auront 90 jours pour régler les questions en souffrance. Si un bureau de conciliation est incapable de trouver un terrain d'entente, il devra rendre une décision qui liera les deux parties.

Le gouvernement aurait pu imposer son propre règlement, mais comme vous pouvez le voir, nous abordons le problème de façon beaucoup plus ouverte. Nous allons résoudre la question essentielle de la façon la plus équitable possible.

[*Français*]

Les groupes des équipages de navires et des services hospitaliers sont les deux derniers groupes à avoir été représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada dans l'actuelle ronde de négociations, en vue de la signature d'une convention collective. En mars dernier, une entente provisoire a été conclue avec l'Alliance pour 27 groupes représentant 160 000 employés. Trois de ces groupes ont rejeté l'entente. Cette entente prévoyait une convention étalée sur 42 mois, avec une augmentation annuelle de 4,1 p. 100 dans les salaires, une entente que je considère juste et raisonnable.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, tous les efforts possibles ont été déployés, afin de parvenir à une entente avec les deux groupes qui n'ont pas encore signé de convention collective. Dans le cas des membres d'équipage, en ce qui a trait à l'équité salariale, par exemple, nous avons offert d'appliquer immédiatement à la signature de l'entente, les dispositions sur l'équité salariale entre les employés qui travaillent sur la côte est et ceux qui travaillent sur la côte ouest.

En outre, nous avons déjà pris des mesures, afin de répondre aux exigences des employés d'hôpitaux à l'égard de l'équité salariale. Contrairement à ce que certains députés ont affirmé par erreur, il ne s'agit pas d'un point en litige. Je tiens à mettre les choses au point. Des rajustements salariaux avec effet rétroactif totalisant 28 millions de dollars ont déjà été versés. Nous sommes en train de verser 10 autres millions de dollars. Nous respectons nos obligations, rien de moins.

Tous les efforts déployés pour parvenir à une entente par les voies normales ont échoué. Cependant, le gouvernement ne peut, en aucun temps, laisser un différend entre deux parties passer avant la sécurité de la population. Nous devons intervenir et c'est ce que nous faisons de la façon la plus équitable possible, en forçant les deux parties à s'en remettre à la décision d'une tierce partie indépendante.

En conclusion, je tiens à répéter que le gouvernemnt entend d'une part assurer la santé et la sécurité des Canadiens et d'autre part traiter ses employés de façon équitable. Selon nous, ce projet de loi permet de réaliser cet objectif. J'exhorte tous les députés à coopérer, afin de permettre l'adoption rapide de ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure qui est dans l'intérêt national. Elle permettra au gouvernement de réaliser ses deux objectifs, soit d'assurer la sécurité et la santé des Canadiens, et de trouver une solution équitable à un différend qui semble être dans une impasse. J'invite mes vis-à-vis à discuter de ce projet de loi comme il se doit, mais à l'adopter rapidement. Je vous remercie beaucoup.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, si nous sommes aujourd'hui saisis de ce projet de loi, c'est parce que le gouvernement n'a pas su traiter équitablement ses employés, qu'il n'a pas su agir rapidement et convenablement lorsqu'il aurait dû le faire. Ce projet de loi est le résultat d'une malheureuse suite de négligences, de maladresses et d'erreurs administratives de la part du gouvernement. Il reflète la même attitude que nous avons maintes fois critiquée au cours de débats tenus ici, à la Chambre.

Le gouvernement n'a pas su prendre à temps les moyens que lui conférait la loi pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Il n'a pas su négocier de bonne foi et a usé à chaque étape de tous les moyens possibles pour retarder le déroulement des négociations collectives. Il a manifesté un mépris total à l'endroit des gens qui travaillent pour le Canada, et semble absolument déterminé à faire que les plus bas salariés parmi eux portent le poids de son arrogance et de sa mauvaise gestion.

On a pu constater la même chose lors du débat, ici, d'autres projets de loi, dont celui sur l'assurance-chômage, la tentative de récupération de la Sécurité de la vieillesse, la tentative de récupération des allocations familiales ou la réforme fiscale. Ce sont les plus démunis

qui sont le plus durement touchés par la politique gouvernementale.

Ce projet de loi vise à mettre fin à deux grèves. Les équipages des navires sont en grève depuis le 11 novembre. Les employés d'hôpitaux sont en grève depuis le 30 novembre. Les deux groupes d'employés sont sans contrat de travail depuis deux ans. Les deux comptent parmi les employés les moins bien rémunérés du gouvernement du Canada.

Parmi les droits les plus fondamentaux dans une société libre, il y a le droit de travailler et de refuser de travailler, le droit de négocier pour obtenir un salaire décent et des conditions de travail acceptables, et le droit de s'unir aux autres travailleurs pour arriver à ces fins.

Le Canada est signataire de conventions internationales qui sanctionnent ces droits et les protègent en les inscrivant parmi les droits de la personne les plus fondamentaux, et ce, partout, dans tous les pays du monde. Ces droits ne peuvent être abrogés que pour des motifs extrêmement graves, dans l'intérêt national du pays en cause.

Hier, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre, lorsque je lui ai demandé de justifier la mesure excessive qu'il prend. Aujourd'hui aussi, j'ai écouté attentivement les explications données sur la gravité de la situation qui justifie que le gouvernement retire à des travailleurs le droit fondamental de faire la grève et de refuser de travailler comme moyen de pression pour obtenir un meilleur salaire, de meilleures conditions de travail et une juste reconnaissance du travail accompli.

La réponse entendue hier m'inquiète au plus haut point. Le ministre a parlé de l'échec des négociations en ne faisant qu'une brève allusion à la sécurité du public.

J'ai entendu le ministre déclarer que la véritable raison d'être du projet de loi était de résoudre l'impasse où ont abouti les négociations. Dans sa réponse, le ministre a beaucoup parlé de l'échec des négociations en négligeant presque complètement la sécurité de la population.

Ce matin, il n'a guère fourni d'exemples concrets d'une grave menace à l'intérêt national, qui justifierait le retrait d'un droit fondamental des travailleurs au sein d'une société libre et démocratique.

Comme si elle constituait un appui à son projet de loi visant à obliger les grévistes à retourner au travail, le ministre a mentionné une lettre qu'il a reçue du président de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada et qui fait état des conséquences de cet arrêt de travail, de ses coûts et des répercussions sur les activités de recherche du gouvernement du Canada ainsi que sur le commerce maritime de notre pays. En fait, le président de l'Institut professionnel de la Fonction publique y déclare: «Je vous exhorte à encourager vos représentants à travailler en vue d'un règlement rapide du conflit et à faire en sorte que ceux-ci disposent des moyens voulus pour mener ces négociations à bonne fin, dans le meilleur intérêt des parties et du pays dans son ensemble.» Cette lettre ne constitue en aucune façon un appui à son projet de loi.

• (1150)

Par ailleurs, il y a à peine deux jours, le ministre des Transports a donné à la Chambre l'assurance que la sécurité de la population n'était pas compromise. La semaine dernière, le président du Conseil du Trésor lui-même a déclaré que toutes les mesures d'urgence avaient été mises en oeuvre pour assurer la sécurité de la population.

Si ces deux ministres étaient en mesure de donner à la Chambre ces assurances, j'aimerais bien qu'ils nous disent ce qui a changé. Quel est donc ce péril soudain qui menace la sécurité des Canadiens, sécurité dont les deux ministres nous avaient dit qu'elle était assurée?

À mon avis, il importe que la Chambre sache quels sont ces travailleurs que le Parlement veut obliger par une loi à reprendre le travail, ce qu'ils font et l'importance du travail qu'ils accomplissent au sein de la société canadienne. Ces travailleurs figurent parmi les fonctionnaires fédéraux les moins bien rénumérés. Vu leur salaire de débutant et même leur salaire moyen, ils se situent en dessous du seuil de la pauvreté dans chacune des provinces du Canada. Aussi dangereuse et répugnante que soit la tâche que certains d'entre eux accomplissent, elle n'en reste pas moins essentielle aux yeux des Canadiens qui empruntent nos voies d'eau et des anciens combattants qui fréquentent les installations médicales de la Défense nationale pour y obtenir les soins et la sollicitude dont ils ont besoin à la fin de leur vie.

J'aimerais vous fournir quelques exemples. Les équipages de nos navires maintiennent nos ports et nos cours d'eau en bon état. Nous savons que, dans un pays comme le nôtre, ils constituent la principale artère de notre activité économique. Ces gens-là n'hésitent pas à pren-

dre la mer au péril de leur vie pour sauver celle des autres. Ils dragent nos chenaux, assument la conduite de nos traversiers et quittent parfois leurs familles pendant des mois de suite. Ainsi, ils peuvent passer trois ou quatre mois à naviguer dans l'Arctique.

Quelles sont les répercussions de leur arrêt de travail? Nous en avons eu un exemple, il y a à peine 10 jours, quand 1 700 pêcheurs de homards ont quitté le port, malgré la mer houleuse et les grands vents, pour sauvegarder une industrie canadienne de 85 millions de dollars. Ces pêcheurs ont pris le large en dépit de l'absence des équipes de recherche et de sauvetage qui veillent habituellement à leur survie et à leur contribution à l'économie canadienne.

Cet arrêt de travail coûte 2 millions de dollars par jour aux navires coincés dans la voie maritime et dans le bassin des Grands Lacs. Les céréales ne peuvent quitter les prairies et être acheminées aux consommateurs. Il y a peut-être des contrats qui doivent être annulés. Nous ratons de belles occasions d'expédier nos céréales. Nous sommes incapables de faire face à toute catastrophe écologique. De plus, comme ces équipages ne patrouillent pas les eaux canadiennes, les bancs de pêche, ressources importantes pour les régions atlantique et pacifique, ne sont pas protégés et sont surexploités.

Les navires circulent dans le réseau des Grands Lacs et dans la voie maritime sans services d'orientation adéquats et sans aides à la navigation. Certains de ces navires transportent des produits chimiques, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés. Il faut comprendre que, sans les aides à la navigation que leur offrent normalement les équipages, la navigation dans ces eaux n'est pas aussi sécuritaire qu'elle devrait l'être.

On pourrait se demander pourquoi les équipages tiennent tant à signer un accord raisonnable cette fois-ci. Quand ils ont négocié leur dernier contrat, le comité de conciliation a recommandé un règlement dans son rapport.

Le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte de ce règlement, car il avait fait désigner ces gens comme travailleurs essentiels et il savait qu'ils ne pouvaient faire la grève. Le gouvernement a fait fi du rapport et a imposé son propre règlement.

Je veux parler des travailleurs des services hospitaliers. Ce sont les garçons et filles de salle, les aides-soignants, les cuisiniers, les concierges, les couturières, tous ceux qui assurent les services essentiels tant dans les hôpitaux de la Défense nationale que dans les foyers pour les anciens combattants. Ils assurent les services de santé communautaires à nos anciens combattants âgés ou invalides, que le temps et la maladie ont rendus incapables de prendre soin d'eux-mêmes ou, dans bien des cas, d'avoir conscience de ce qui se passe. Ils les font manger, ils les baignent et ils lavent leur linge sale.

Les effets sont moins visibles, mais non moins réels que ce que nous avons vu se dérouler ces jours derniers sur les routes maritimes. Certains clients de ces établissements ne mangent pas convenablement ni ne reçoivent les soins personnels ou la moindre attention.

J'insiste sur le fait que ces deux groupes de travailleurs sont parmi les moins rémunérés. Ces travailleurs voient leur capacité d'entretenir leurs familles diminuer à vue d'oeil, pendant que les négociations traînent en longueur depuis deux ans. L'inflation a réduit leur pouvoir d'achat. Le gouvernement sait que plus longtemps il attend, plus élevé sera l'impôt qu'il percevra sur ces salaires.

Sans exagération, on peut affirmer que ces travailleurs reçoivent au début entre 16 000 et 18 000 $ par année. Le travailleur moyen gagne à peine plus de 20 000 $. Les ministres, eux, qui occupent d'élégants bureaux et sont grassement rémunérés, rédigent des lois pour forcer ces gens à retourner travailler pour ces salaires de misère.

J'ai dit précédemment que nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation à cause de l'incompétence, de l'arrogance et de la mauvaise administration du gouvernement depuis deux ans. Si ce dernier se soucie de la sécurité et de la santé des Canadiens, il dispose d'un moyen parfaitement légal pour protéger la sécurité du public en cas d'arrêt du travail. Ce moyen consiste à désigner les travailleurs essentiels. Une fois que le contrat est terminé et que l'agent négociateur a annoncé qu'il est prêt à entamer la négociation d'un nouveau contrat, le gouvernement n'a plus qu'à déposer une liste de personnes qu'il considère comme des travailleurs essentiels. Ces personnes n'ont alors pas le droit de se mettre en grève.

Le Conseil du Trésor ne l'a pas fait à cause de ce que l'on appelle l'ineptie administrative, à cause de la négligence de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il ne l'a pas fait parce qu'il a eu l'arrogance de penser qu'il n'avait pas à respecter les lois adoptées par le Parlement.

La date limite pour désigner ces personnes a été dépassée. Neuf services qui comptent des travailleurs essen-

tiels n'ont pas reçu de liste. Le Conseil du Trésor n'a pas veillé à ce que ces listes soient établies. Il pensait pouvoir dire après coup qu'il avait fait une erreur et avait beoin de désigner ces travailleurs. Il veut assurément désigner un grand nombre de travailleurs. Plus de 100 p. 100 des membres d'équipage des navires devaient être désignés ainsi que plus de 100 p. 100 des travailleurs des services hospitaliers. Cela n'a pas été fait.

• (1200)

M. Friesen: Comment désignez-vous plus de 100 p. 100?

Mme Catterall: Demandez-le au Conseil du Trésor. Il se fera un plaisir de vous l'expliquer, j'en suis sûre.

Non seulement il ne l'a pas fait, mais il a ensuite eu l'audace de dire à la Commission des relations de travail dans la fonction publique: «Non, nous n'avons pas respecté la loi, mais laissez-nous faire quand même.»

Ce qu'il a voulu prouver—et ce dont la Cour fédérale a finalement été saisie—c'est que, lorsque le gouvernement adopte une loi stipulant que le Conseil du Trésor fera quelque chose, cela ne signifie pas qu'il le fera, mais, qu'il pourrait le faire s'il le voulait bien. La loi est, il me semble, assez explicite à ce sujet. C'est le Parlement qui dit que cela doit se faire.

Il était si arrogant qu'il n'a même pas cherché à expliquer à la Commission des relations de travail dans la fonction publique ni aux tribunaux pourquoi il n'avait pu respecter l'échéance. C'est injustifiable. Les gestionnaires compétents savent trois ou quatre années à l'avance quand un contrat prendra fin. S'ils sont responsables et s'ils considèrent certains employés comme essentiels, ils en tiennent la liste à jour pour être prêts à la déposer n'importe quand.

Il n'est pas étonnant que la Commission des relations de travail dans la fonction publique ait déclaré—et que la Cour fédérale en ait convenu—que le problème avait été causé par l'inefficacité, la négligence et l'imprévoyance du gouvernement et qu'il ne devrait pas compter sur elle pour le tirer d'affaire.

C'était la première erreur. Cependant, au lieu de l'admettre et d'essayer d'être un bon employeur et de reprendre les négociations, le gouvernement s'est adressé à la Commission des relations de travail dans la fonction publique, puis à la Cour fédérale, puis de nouveau à la Commission, pour se faire dire que oui, il devait respecter les lois du Canada. Il a alors décidé d'interjeter appel à ce sujet.

Mais les choses n'en sont pas restées là. En septembre, lorsque la Cour fédérale a enfin rendu son jugement, un porte-parole du Conseil du Trésor a dit, avant même qu'on ait atteint l'étape de la conciliation: «Nous allons peut-être devoir faire adopter une loi de retour au travail.» Et voilà, nous sommes bel et bien saisis en décembre d'un projet de loi de retour au travail.

Quelle attitude exemplaire au moment d'aborder la conciliation! Faut-il s'étonner que, deux semaines plus tard, les conciliateurs aient dit: «Les parties sont trop éloignées l'une de l'autre pour qu'il nous soit même possible de présenter des recommandations.» L'une des parties avait déjà dit avant la conciliation: «Nous allons faire adopter une loi de retour au travail.»

Ce n'est pas tout. Lorsque les employés des services hospitaliers se sont mis en grève, le gouvernement a immédiatement demandé aux tribunaux des injonctions pour les empêcher d'exercer leur droit d'établir des piquets de grève. D'un océan à l'autre, à Saskatoon, Whitehorse, Halifax, Victoria, Montréal et Ottawa, il a obtenu des injonctions à cette fin.

Le gouvernement croit-il vraiment que des gens, qui vont dans les hôpitaux et les foyers d'anciens combattants pour nettoyer, cuisiner, donner des soins et faire de la couture, sont tellement dangereux qu'on ne peut leur permettre d'établir un piquet de grève, qu'il faut empêcher ces gens qui gagnent 18 000 $ ou 19 000 $ par an de marcher devant leur lieu de travail avec des pancartes?

Je crois que nous devons nous interroger sur la nécessité de cette mesure. Est-ce vraiment la seule possibilité pour le gouvernement? Nous voyons qu'il a raté plusieurs occasions de se comporter en bon employeur et de conclure des ententes raisonnables avec ces employés.

Pour répondre à la question, il faut demander pourquoi ces groupes sont en grève. Que demandent-ils d'extravagant que le gouvernement n'est pas prêt à leur concéder et qui nous oblige à les faire rentrer de force au travail?

Il y a, pour commencer, les équipages qui estiment que, s'ils doivent risquer leur vie, peu importe au fond que ce soit dans l'est ou dans l'ouest du Canada. Le pays est ridiculement divisé par une ligne qui suit presque la frontière du Manitoba jusqu'à Cambridge Bay. Le travailleur de la garde côtière dont le navire accoste du côté est du quai à Cambridge Bay est payé 1 800 $ de moins que celui dont le navire accoste du côté ouest du quai et

qui est considéré comme étant de la côte ouest. Les équipages veulent faire remédier à cette injustice salariale.

Le ministre dit qu'il en est question dans les négociations et que le jour où la convention sera signée, le gouvernement corrigera la situation. Il lui en aura fallu du temps pour en arriver là.

Ce que le ministre n'a pas dit, c'est qu'il y a toutes sortes de conditions rattachées à ce règlement. Il dit que si l'on accepte le reste de l'offre globale dont personne ne veut, on peut alors obtenir la parité salariale. Voyons voir en quoi consiste les autres propositions.

En juillet 1987, juste avant que ce contrat ne se termine, il y avait déjà une disparité salariale pouvant aller jusqu'à 28 p. 100 entre les matelots de deuxième classe travaillant pour le gouvernement du Canada et ceux relevant du secteur privé. Depuis deux ans que le contrat est arrivé à expiration, cet écart s'est creusé et dépasse maintenant 45 p. 100. N'oublions pas que nous parlons de salaires de 16 000 $, 18 000 $ et 20 000 $ par année.

Le gouvernement dit qu'il n'a pas l'intention d'accorder plus à un groupe en particulier que ce qu'il a accordé à tous les autres groupes et que ces travailleurs devront se contenter du même pourcentage d'augmentation que les autres fonctionnaires fédéraux. À vrai dire, il existe une telle solidarité au sein de ce groupe que les travailleurs de la côte ouest ont dit: «Nous sommes prêts à accepter une augmentation de salaire inférieure pour que nos homologues de la côte est gagnent la même chose que nous.»

Je pense franchement que, lorsqu'on parle des travailleurs les moins payés de la fonction publique du Canada, on a de bonnes raisons de réfléchir et de se demander si ce qui a été accordé au reste de la fonction publique, et même à des professionnels de niveaux supérieurs, est vraiment à la hauteur du travail qu'ils font.

Il y a une solution, par contre. Si le ministre insiste pour dire que tout le monde doit être sur le même pied, peu importe la situation de chacun, la solution est celle que les travailleurs des équipages de navires ont proposée, c'est-à-dire l'octroi d'indemnités de service en mer. C'est une pratique reconnue au sein du gouvernement. Les employés de la Défense nationale reçoivent des indemnités de service en mer chaque fois qu'ils quittent la terre ferme. Ils touchent une allocation mensuelle supplémentaire simplement parce qu'ils sont en mer.

Le ministre dira, comme il a déjà tenté de le faire, que la différence, c'est que les employés du MDN ne font pas d'heures supplémentaires. C'est vrai, mais ils sont également mieux rémunérés que d'autres employés.

Si le gouvernement le voulait, il pourrait régler cette grève en quelques heures. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit. Il en coûtera environ 6 millions de dollars pour accéder à toutes les revendications des employés. Or, c'est justement à ce montant qu'on évalue les aides à la navigation qui sont en danger seulement dans les Grands Lacs et dans la voie maritime, si on ne les rapporte pas et ne les remplace pas par des aides à la navigation d'hiver.

Nous savons que la grève coûte 2 millions de dollars par jour aux navires et, là encore, seulement dans les Grands Lacs. Des travaux de recherche importants sont mis en veilleuse. Le commerce est perturbé. Nous commençons à prendre conscience de l'importance du travail qu'accomplissent ces gens, mais nous nous contentons encore de dire qu'ils devraient toucher des salaires de misère.

Je veux maintenant parler des travailleurs des services hospitaliers. S'ils sont en grève, c'est qu'ils attendent l'équité salariale depuis près d'une décennie, et le gouvernement sait pertinemment que, tant que cette question ne sera pas réglée, ces travailleurs ne se satisferont pas de salaires médiocres.

Je dois donner à la Chambre un bref aperçu historique. En 1981, ce groupe de travailleurs s'est adressé à la Commission des droits de la personne, en invoquant la Loi sur les droits de la personne qui avait été adoptée plusieurs années auparavant. Ils soutenaient que les travailleurs des services de la santé étaient payés moins cher que ceux des services généraux du gouvernement pour remplir exactement les mêmes fonctions. La raison en était que les travailleurs des services hospitaliers étaient en majorité des femmes; par conséquent, il y avait manifestement une iniquité salariale à corriger.

En 1987, il a donc été convenu, en vertu d'une ordonnance provisoire, de verser la somme de 28 millions de dollars à ces personnes pour le préjudice qu'elles avaient subi. Ainsi, celles-ci devaient toucher 40 000 $ au cours des sept années où elles avaient été injustement traitées en raison d'échelles de salaire inéquitables.

• (1210)

Il ne s'agissait toutefois que d'un règlement provisoire. Par la suite, deux choses étaient censées se produire.

D'abord, la classification de leurs emplois devait être modifiée pour devenir comparable à celle des employés de services généraux. Ensuite, le gouvernement était censé rajuster le paiement de 28 millions de dollars en fonction de la situation. C'est de là que viennent les 10 millions de dollars dont le ministre a parlé.

Maintenant, ce dernier a bel et bien dit que le processus de versement de ces 10 millions de dollars avait été amorcé. Nous sommes en décembre, et c'est en août que le ministre m'a écrit pour m'annoncer la mise en train de ce processus. D'après les propos entendus aujourd'hui, il semble que le versement ne soit pas encore chose faite.

Par ailleurs, il avait été convenu que ces emplois seraient reclassifiés de manière qu'à compter de 1987, leurs titulaires touchent le même salaire et soient traités de la même façon que les autres travailleurs exerçant le même genre de fonctions. Le gouvernement fait le fin renard. Il n'aime pas changer les classifications ni les échelles de traitement. Alors il dit: «Nous allons plutôt vous donner un paiement de rattrapage.» Cela va totalement à l'encontre du concept de la parité salariale pour des fonctions équivalentes.

Le gouvernement dit: «Nous ne sommes pas disposés à vous donner le traitement que vous méritez et à changer votre classification en conséquence. Nous sommes cependant disposés à vous accorder un paiement de rattrapage qui vous amènera à ce que votre traitement devrait être en réalité. Vous continuerez de recevoir ce paiement de rattrapage, mais vous n'aurez jamais la classification et l'échelle de traitement auxquelles vous avez droit.»

Si les travailleurs des services hospitaliers ne semblent pas très conciliants, je demanderais à la Chambre de se rappeler que, depuis qu'ils ont entrepris ces démarches après avoir remarqué cette inégalité, beaucoup d'entre eux ont vu leurs enfants passer de l'âge préscolaire à l'adolescence sans avoir un revenu suffisant pour leur donner beaucoup des choses que nos enfants et nos petits-enfants trouvent tout à fait normales. Cela veux simplement dire que leurs enfants ont dû se passer de toutes ces choses parce que cette question de parité salariale n'a pas encore été réglée.

Encore une fois, ce n'est pas une affaire sans importance. Le traitement de ces travailleurs est de 10 à 40 p. 100 inférieur à celui d'autres personnes qui font exactement le même travail. Un travailleur, qui monte dans une échelle pour nettoyer les plafonds ou les murs au foyer Rideau pour les anciens combattants sur le chemin Smyth, peut gagner jusqu'à 40 p. 100 de moins qu'un travailleur qui fait exactement la même chose au 240 de la rue Sparks. Personne ne peut dire que cela est juste.

Aux salaires que gagnent ces travailleurs, le rajustement moyen devrait s'établir à 3 000 $ par année. Par rapport à nos traitements et par rapport certes au traitement des ministres, cela pourrait représenter un peu plus de revenu net, un peu de congés supplémentaires. Mais pour ces travailleurs, c'est de l'argent nécessaire pour payer les dépenses essentielles de la vie.

Je ne puis m'empêcher de penser qu'on se livre délibérément à de la manipulation en l'occurrence. Le ministre a déclaré, en réponse à une question il y a quelques jours, qu'il ne s'agit pas réellement d'un groupe à prédominance féminine. C'est vrai. Les proportions changent et sont en train de s'égaliser. Je ne peux que me demander si l'on n'essaie pas en l'occurrence d'attendre que cela se fasse, et s'il n'y a pas manipulation délibérée pour transformer ce groupe en un groupe composé à part égale d'hommes et de femmes, de sorte que l'on ne puisse plus parler d'une question d'équité salariale.

Le fait est que la Commission des droits de la personne a jugé qu'il s'agissait d'une question d'équité salariale. Elle a réaffirmé cette décision, et pourtant le gouvernement actuel se représentait devant le Tribunal des droits de la personne aussi récemment que le 8 novembre pour soutenir que le tribunal n'avait pas compétence en la matière. C'est absurde.

Je tiens à dire en terminant que ces travailleurs ont, dans tous les cas, agi de façon responsable tout au long de la grève. Les travailleurs des équipages de navires ont, dans tous les cas, assuré les services de secours d'urgence, chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Pas une seule fois ils n'ont pas réussi à respecter le délai normal d'intervention, en abandonnant leur piquet de grève et en sortant en mer pour sauver des vies ou prévenir un désastre quand cela était nécessaire. Ils ont mis une fois plus de trois minutes. Je m'excuse, ils ont répondu une fois en 33 minutes au lieu de 30, à cause de fortes vagues qui étaient si hautes qu'ils ont dû se résoudre à rentrer au port.

Les travailleurs des services hospitaliers ont offert de continuer à assurer les services essentiels dans les foyers pour anciens combattants et dans les hôpitaux de la Défense nationale, mais le gouvernement n'a pas été capable d'en arriver à une entente avec eux, faute de motivation, je suppose. Il croyait pouvoir assurer ces services en recourant aux militaires et aux bénévoles. Ça ne marche pas, madame la Présidente.

Je voudrais parler brièvement des techniques qui sont utilisées pour briser les grèves et des tentatives pour contourner la loi, qui retardent les négociations. Le gouvernement a aussi tenté de désigner comme esssentiels tous les membres de ces groupes pour qu'ils ne

puissent pas se mettre en grève et qu'ils n'aient pas le droit de refuser leurs services. De plus, il a demandé des injonctions pour empêcher les piquets de grève et maintenant il présente une loi pour forcer les travailleurs à retourner au travail.

Si ces gens sont essentiels à la sécurité de la nation, comme le ministre le prétend dans ce projet de loi, il aurait dû faire le nécessaire pour la protéger il y a deux ans. Ce ne sont pas ces travailleurs qui sont responsables de la situation actuelle. C'est le gouvernement du Canada, et surtout le Conseil du Trésor.

Nous sommes dans une situation où il doit y avoir absolument un gagnant et un perdant, et le Conseil du Trésor aime gagner. C'est normal quand le conflit se déroule dans de justes conditions, mais l'attente ne coûte rien au Conseil du Trésor, alors qu'elle coûte cher à ces travailleurs. Elle leur coûte leur salaire et, à ce niveau, on ne peut pas se passer de son plein salaire très longtemps.

Voici le scénario: d'abord, les commis de bureau, les travailleurs les moins payés, ont fait la grève pendant des mois; puis ce furent les employés des programmes de bien-être qui viennent juste de régler, et ensuite les équipages de navires ont débrayé à leur tour. C'est avec les groupes les moins payés que le gouvernement semble toujours prêt à adopter la position la plus dure.

Au moment où la plupart des employeurs du secteur privé et même du secteur public optent de plus en plus pour des relations patronales-ouvrières axées sur la coopération et la résolution amiable des problèmes, et considèrent de plus en plus les travailleurs comme des associés et non comme des adversaires, le gouvernement semble vouloir prendre la direction opposée. Il veut forcer les gens à accepter des solutions qui ne sont ni justes ni raisonnables.

Au moment où les murs s'écroulent partout dans le monde pour faire place à la liberté et à la démocratie, et où l'État et ses contrôles reculent sur tous les fronts, il est particulièrement ironique que notre Parlement tente, aujourd'hui, de forcer des gens à revenir au travail.

N'est-il pas étrange, madame la Présidente, qu'un premier ministre, qui est arrivé à Ottawa en promettant de licencier des fonctionnaires, prétende maintenant qu'il ne peut se passer d'eux, qu'ils doivent revenir au travail et que la situation est si urgente qu'il est prêt à adopter une loi pour les obliger à le faire.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, on pourrait penser que c'est un véritable compliment que de se faire dire qu'on est essentiel. On pourrait trouver cela très flatteur. La plupart d'entre nous sont très flattés à l'idée de savoir que les personnes avec qui nous entretenons des rapports nous jugent essentiels.

• (1220)

Revenons aux deux groupes de fonctionnaires qui sont visés par le projet de loi d'aujourd'hui. Compte tenu de ce que je viens de dire au sujet du sentiment de satisfaction que crée le fait d'être jugé essentiel, on pourrait penser qu'eux aussi se sentiraient flattés d'être ainsi considérés.

Toutefois, j'ai l'impression que, dans le cas des équipages de navires et des employés des services hospitaliers, le fait d'être désigné comme essentiel par le gouvernement équivaut à un cadeau empoisonné. Plaisanteries à part, je sais très bien ce qu'ont ressenti ces personnes lorsque les gouvernement les a désignées ou a tenté de les désigner comme essentiels au fil des ans.

En fait, depuis que les fonctionnaires ont obtenu, en 1967, le droit de faire la grève, un grand nombre d'employés ont été désignés comme essentiels. Bien sûr, cela voulait dire qu'on leur retirait leur droit de grève. Le fait d'être désigné comme essentiel n'avait rien de très flatteur. C'était quelque chose qu'il fallait éviter à tout prix parce que cela voulait dire que, à la longue, on finirait par se retrouver encore plus mal en point que les foncitonnaires non ainsi désignés. C'est ce qui est arrivé aux équipages de navires et aux employés des services hospitaliers aux fils des ans.

Dans la ronde actuelle de négociations, le gouvernement, pour une raison que j'ignore et dans une démarche qui m'échappe, n'a pas désigné comme essentielles ces deux catégories de personnes qui l'avaient toujours été jusqu'ici. Cela fait qu'elles se sont trouvées en situation de droit de grève. Et comme le temps passait, elles en ont usé et elles se sont mises en grève.

Je répète qu'«essentiel», pour le gouvernement, cela veut dire qu'on peut négocier avec des groupes d'employés, mais qu'on n'est vraiment pas obligé de négocier sérieusement parce que, si on n'arrive pas à s'entendre avec eux sur des conditions qui nous plaisent, on peut leur imposer ce qu'on veut. On peut recourir aux tribunaux. On peut recourir à la loi, en invoquant comme

prétexte, comme le ministre vient de le faire, qu'il faut protéger le public.

Être classé essentiel par le gouvernement actuel, c'est recevoir un cadeau empoisonné. Cela veut dire que vous ne pouvez jamais faire grève. Cela veut dire qu'il faut accepter l'enveloppe minimum de salaire et d'avantages que le gouvernement juge bon de vous donner, sans possibilité de négocier librement comme la plupart des autres Canadiens, dans les conditions fixées par l'Organisation internationale du travail, à laquelle le gouvernement canadien a adhéré, sans pouvoir atteindre un niveau de vie individuel et familial auquel vous pourriez prétendre à juste titre.

Puisque l'on parle de l'Organisation internationale du travail, je pense qu'il serait intéressant de lire un document de cette organisation, car il s'applique directement à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Voici ce que disait un comité de l'Organisation internationale du travail à propos des travailleurs postaux, dont la situation était la même que celle que nous avons, et je cite:

> 95. Le Comité s'estime toutefois contraint de dire que la cause est essentiellement celle-ci: les travailleurs postaux étaient en grève légale et le gouvernement, par une mesure législative spéciale, les a rappelés au travail après sept jours de grève.
>
> 96. Le gouvernement fait remarquer, à juste titre, que le Comité a déjà reconnu par le passé qu'il y a des circonstances où les restrictions, voire les interdictions de grève, sont justifiables. Toutefois, le Comité s'empresse de dire que ce sont des exceptions à la règle et que le droit de grève est, pour les travailleurs et leurs organisations, un des moyens légitimes et essentiels de défendre leurs intérêts économiques et sociaux. [*Digest of Decisions and Principles*, Comité de la liberté d'association du Conseil d'administration de l'OIT, 3e édition, par. 362 et 363, et cas cités.]
>
> 97. Il s'ensuit que ces restrictions, voire ces interdictions de grève ne sont justifiées que dans un nombre limité de situations: fonctionnaires et employés assurant des services essentiels au sens strict de l'expression, c'est-à-dire des services dont l'interruption mettrait en danger la vie, la sécurité ou la santé d'une partie ou de la totalité de la population. . . à condition que ces travailleurs aient accès à des procédures adéquates, comme la conciliation et l'arbitrage, où les parties en cause peuvent intervenir à tous les niveaux et dont les résultats doivent être acceptés par les deux parties et mis en vigueur entièrement et promptement.

L'expression «mis en vigueur entièrement et promptement» a une signification particulière que je vais exposer incessamment.

À cause de la maladresse du gouvernement et de son insistance à user des pleins pouvoirs que lui confère la loi, deux groupes de travailleurs, soit les équipages de navires et les travailleurs d'hôpital, sont littéralement devenus les employés les moins bien payés de toute la fonction publique fédérale.

Lorsqu'on examine l'historique de ces deux conflits, on se rend compte que ceux-ci sont très différents, car les deux groupes, qui ont finalement pu faire la grève par accident ou presque, accomplissent des tâches très différentes.

En ce qui concerne les équipages de navires, suite aux rondes de négociation, à la conciliation et aux autres démarches que prévoit la loi et qui sont exigés des parties, le bureau de conciliation a présenté une recommandation qui n'était évidemment pas exécutoire. Il recommandait que les équipages de navires bénéficient d'avantages sociaux et de hausses salariales en général meilleurs que ceux que le gouvernement était disposé à leur accorder et que ceux qu'ont obtenus d'autres groupes de la fonction publique. Et cela, pour d'excellentes raisons. Je sens le besoin de répéter qu'ils ont agi ainsi parce qu'ils se sont sentis menacés, qu'ils sont peu nombreux et qu'ils n'ont qu'un faible pouvoir de négociation, sans compter qu'on ne leur permet même pas de faire la grève.

• (1230)

Le bureau de conciliation a conclu que ces travailleurs devaient obtenir une augmentation plus élevée que celles accordées dans les autres contrats négociés dans la fonction publique, pour la simple raison qu'ils accusent un grand retard sur les autres groupes. En 1987, les membres d'équipage de la côte ouest accusaient un retard de 28 p. 100 par rapport au salaire des groupes comparables du secteur public, et ceux de la côte est, un retard de 16 p. 100. C'était en 1987.

Le gouvernement a déclaré qu'il ne tiendrait pas compte de l'avis du bureau de conciliation. Évidemment, il n'y était pas tenu puisque les recommandations du conciliateur ne liaient pas les parties. Devant cette attitude du gouvernement, les employés ont déclenché une grève illégale en pleine connaissance de cause. Ils n'avaient aucun autre recours que d'attirer l'attention du gouvernement et de la population canadienne sur leur

situation désespérée, leurs salaires accusant un tel retard sur les salaires de tous les autres employés du gouvernement.

Ils ont déclenché une grève illégale. Sommairement, en 24 heures, le gouvernement avait obtenu d'un tribunal une injonction qui les forçait à rentrer au travail. Même le juge qui a accordé cette injonction a déclaré que le gouvernement avait pris des mesures draconiennes, mais que lui, le juge, n'avait d'autre choix que d'ordonner à ces gens de reprendre le travail. Ils ont obéi.

Dans la présente ronde de négociations, le gouvernement n'a pas réussi à faire désigner ces travailleurs comme étant essentiels. Le gouvernement devait procéder à cette désignation dans les 20 jours suivant la réception de l'avis de négociation du syndicat, et il ne l'a pas fait. La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique stipule que les employés, qui ne sont pas désignés essentiels par le gouvernement avant l'expiration de ce délai, ne sont pas censés offrir des services essentiels et sont donc libres d'agir dans le déroulement des négociations collectives, et de faire la grève, comme n'importe quel autre Canadien libre.

Je soupçonne que, dans la plupart des cas, un employeur se trouvant dans une telle situation aurait accepté les faits, reconnu son erreur et continué à négocier, de bonne foi on l'espère, pour aboutir à un règlement satisfaisant pour les deux parties. Or, ce n'est pas ce que l'employeur, le gouvernement, a fait dans ce cas-ci. Après avoir fait une erreur, le gouvernement s'est adressé aux tribunaux pour essayer de la faire annuler.

Je ne connais pas toute la hiérarchie judiciaire; j'en laisse le soin aux avocats qui siègent à la Chambre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a perdu la cause qu'il avait soumise au tribunal de premier niveau. Et, comme si cela ne lui suffisait pas, le gouvernement, qui cherchait toujours à faire désigner ces employés comme essentiels... Il importe ici de souligner que beaucoup de fonctionnaires sont désignés comme essentiels. Dans certains secteurs de la fonction publique, cela peut aller jusqu'à 60, 50 ou 40 p. 100. D'après ce que nous ont dit hier les hauts fonctionnaires du ministère, il se peut qu'aucun des postes qui ont été désignés essentiels ne le soit effectivement.

Dans toute l'affaire du groupe des services hospitaliers et de celui des équipages de navires, on n'a pas parlé de 60, 40 ou même de 0 p. 100. Il a toujours été question de 100 p. 100. Croyez-le ou non, madame la Présidente, on est même allé jusqu'à parler de 110 p. 100. Je ne comprends vraiment pas comment on a pu en arriver là, mais on a peut-être inclus là-dedans le personnel de surveillance. On s'est peut-être dispersé dans quelque autre ministère de façon à s'assurer que ces gens ne puissent causer aucun embarras.

Le gouvernement a perdu sa cause au premier palier du système judiciaire. Au lieu de se compter chanceux d'avoir obtenu quelque chose, il s'est adressé au deuxième palier dans l'espoir d'obtenir 100 p. 100. Ne vous y trompez pas: il s'agit ici de désigner tous les postes de ces deux groupes comme essentiels, à toutes fins pratiques 100 p. 100 des postes de ces deux groupes sans défense.

Si vous ne croyez pas qu'ils sont sans défense, voyez ce qui leur arrive ici aujourd'hui par suite de leur geste parfaitement légal. Nous sommes en train d'ordonner le retour au travail de seulement 3 900 fonctionnaires, qui sont les moins bien rémunérés parmi les centaines de milliers que compte la fonction publique fédérale. La Chambre des communes ne se réjouit pas de devoir faire une chose pareille. Je crois qu'il conviendrait de citer ici les propos du juge qui s'est prononcé sur la dernière ronde de négociations, à savoir que la mesure prise par le gouvernement est draconienne.

Les questions qui restent à règler dans le cas des équipages de navire ne sont pas tellement nombreuses. Il y a quelques malentendus qui devraient être clarifiés ici également. Je crois vraiment, mais on voudra bien me reprendre si je me trompe, que quelqu'un du côté du gouvernement a déclaré, en réponse à une réponse posée de ce côté-ci, que ces employés demandaient 14 p. 100, ou quelque chose de ce genre, par an, pour les trois prochaines années. C'est faux naturellement. Ils demandent environ 5 p. 100, 4,8 p. 100 et 4,6 p. 100 sur 42 mois. D'ailleurs, la plus grande partie de cette question a été réglée de toute façon.

La seule question non encore réglée est celle qui concerne le service en mer. C'est une chose très courante dans l'industrie maritime et que connaît certainement le secteur privé. Que je sache, c'est la seule question en suspens, dont le règlement permettrait d'aboutir à un accord dans le cas du groupe des équipages de navires dans la fonction publique, pour un coût total d'environ 5,5 millions de dollars. Cela ne représente pas une grosse somme d'argent dans le budget total que le gouvernement consacre aux salaires.

Dans le montant total des produits et des services et du coût de tout cela en commençant par les balises, que ces personnes placent si efficacement pour guider la navigation dans toutes nos voies navigables du Saint-Laurent, je crois comprendre qu'elles sont maintenant très probablement détruites, ou coulées, ou qu'elles se sont détachées et dérivent en présentant elles-mêmes un danger pour la navigation. Comparé à ce que cela coûte en une seule

journée, l'accord de 5,5 millions de dollars par an ne représente vraiment pas une grosse somme.

Je crois comprendre qu'un accord sur la question du service en mer mettrait fin à la grève. Je ne peux comprendre pourquoi nous devrions ici à la Chambre obliger un groupe d'employés très précieux à reprendre le travail.

• (1240)

À certains égards, les circonstances entourant la grève des employés des services hospitaliers ne sont guère différentes, puisque le gouvernement a échoué misérablement. Nous ne devons pas oublier le fait que, lorsque nous parlons de procédures judiciaires, nous songeons également à ces employés. Ceux-ci comptent parmi les innombrables fonctionnaires que le gouvernement n'avait pas désignés. Comme par hasard, ces employés y ont trouvé là le moyen d'exercer leurs droits démocratiques.

Jamais par le passé, ils n'ont pu y recourir, et jamais plus à l'avenir, ils ne pourront le faire. Il s'agit pour eux d'une occasion unique, à moins que le gouvernement ne change d'attitude et, faisant preuve d'intelligence, traite ces employés avec la justice, la dignité et l'honneur qu'ils méritent. Pas plus que le syndicat, je ne prétends qu'il n'y en a pas qui soient essentiels. Mais déclarer qu'absolument tous ces employés sont essentiels, c'est se moquer des gens.

Le gouvernement, qui par ailleurs désirait que les employés des services hospitaliers soient désignés comme essentiels, a échoué lamentablement, comme je l'ai déjà dit. Les employés des services hospitaliers comprennent les préposés au nettoyage des hôpitaux du gouvernement et à la manutention de la nourriture dans les foyers et les hôpitaux d'anciens combattants, les aides infirmiers certifiés et les aides infirmiers enregistrés. En somme, ils comptent parmi les gens les moins bien rémunérés de notre société et, chose surprenante, comprennent surtout des femmes. Ce qui l'est peut-être moins, c'est qu'un grand nombre sont des mères seules ayant charge de famille ou des femmes âgées qui comptent sur leur emploi pour leur subsistance. Ces employés touchent environ 20 000 $ par année. Dans la plupart des régions de notre pays, la famille de quatre personnes ayant un revenu de 20 000 $ par année vit dans la pauvreté, à moins qu'elle ne vive dans une localité de moins de 30 000 habitants.

Voilà le genre de personnes dont il est question et voilà la condition dans laquelle elles se trouvent à la suite de l'intransigeance du gouvernement qui refuse de les traiter avec équité et de négocier avec elles de bonne foi. Ce ne sont pas des travailleuses qui gagnent un second revenu pour la famille, mais bien des personnes qui sont soutiens de famille et dépendent entièrement de ce genre de travail pour gagner leur vie.

Et voici que le gouvernement veut désigner ces personnes comme travailleurs essentiels, de sorte qu'elles ne pourront pas faire la grève. Et elles seront maintenant forcées de retourner au travail, parce que leurs services sont grandement nécessaires dans les hôpitaux et les foyers des anciens combattants où elles travaillent. En 1984 et en 1988, lors de deux campagnes électorales, le gouvernement a promis de s'occuper du sort des femmes par le truchement de l'action positive, du principe de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. C'était bien là, en partie, la politique du gouvernement. Le gouvernement allait même faire de son mieux pour s'assurer que toute entreprise du secteur privé faisant affaires avec lui serait encouragée et, avec un peu de chance, obligée sous peu à se conformer aux principes de l'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur et à toutes les notions qui accompagnent les questions délicates des droits de la personne.

Il n'en est rien. Nous nous retrouvons ici, à la Chambre, en train de forcer ces gens à retourner au travail. Je trouve assez bizarre que le gouvernement puisse songer à prendre ce genre de mesure que l'on ne peut qualifier que de draconienne et qui n'a rien à voir avec les droits de la personne ou l'égalité de rémunération. C'est l'un des graves problèmes auxquels nous sommes confrontés, puisque, tout comme le gouvernement a usé de son influence pour que les services qu'offrent ces gens soient conidérés comme des services essentiels, il a pris, par le passé, des mesures très similaires, faisant tout en son pouvoir pour empêcher les intéressés de toucher une juste rémunération, et ce malgré l'ordre que lui avait donné la Commission canadienne des droits de la personne en 1981.

Je vais vous lire un extrait de la décision qu'a rendue à l'époque la Commission canadienne des droits de la personne:

> Les parties ont convenu que les membres du groupe des services hospitaliers, où il y a prédominance de femmes, ont reçu des salaires inférieurs aux travailleurs des services généraux, groupe à prédominance masculine, pour un travail de valeur égale.

Cela signifie que, en 1981, la Commission canadienne des droits de la personne avait dit au gouvernement:

«Mettez de l'ordre dans vos affaires. Versez aux membres du groupe HS, formé essentiellement de femmes même s'il y a aussi quelques hommes, un salaire égal à celui des membres du groupe GS.» Depuis environ sept ans, soit depuis 1980, le gouvernement du Canada a fait l'impossible pour éviter de se conformer à cette décision.

Au mois de juillet 1987, le gouvernement a finalement accepté de faire ce qu'il aurait dû avoir fait depuis des années, et ce qu'il aurait dû faire de son propre gré, c'est-à-dire qu'il a versé à ces gens leur rappel de salaire. Il faut dire par ailleurs qu'au mois de novembre 1989, aucun rajustement de rattrapage n'avait été versé depuis le 26 juillet 1987. Et tout d'un coup, miracle, en novembre 1989, les gens ont commencé à recevoir leurs paiements de péréquation pour compenser la rémunération qu'ils n'avaient pas reçue depuis 1987.

Dans sa décision, la Commission canadienne des droits de la personne avait précisé que ces mesures devaient être prises en consultation avec le syndicat, mais que les taux de conversion pouvaient être établies sans consultation avec le syndicat. En outre, le gouvernement n'a jamais incorporé ces paiements de péréquation dans les salaires. Pour utiliser simplement des chiffres qui me viennent à l'esprit, si, par exemple, le groupe des services généraux gagnait 1 $ l'heure et celui des services de santé, seulement 50 c., pour assurer la péréquation, le gouvernement remettrait 50 c., à ce dernier groupe, mais ce montant ne ferait pas partie de son salaire. Ces paiements de péréquation —et je ne veux pas en minimiser l'importance —représentaient 13 p. 100. Oublions donc l'exemple du dollar et des 50 c., les paiements de péréquation ne font pas partie des salaires. Le gouvernement refuse de les y incorporer. Depuis 1980, ils ne sont pas compris dans les salaires, même si ces personnes ont touché un traitement rétroactif. Croyez-le ou non, au moment de la retraite, elles ne recevront pas leurs pensions en fonction du taux de traitement le plus élevé, ce qui serait pourtant normal. Aux fins du calcul des pensions, les paiements de péréquation ne sont pas compris dans leur revenu. Je ne peux rien imaginer d'aussi méprisable.

• (1250)

Peut-être devrions-nous ne leur accorder aucune pension. Cela serait-il plus méprisable? Je ne peux songer à rien de plus ignoble. Il n'y a pas de pire affront pour ces personnes. Mais les mesures que nous prenons à l'instant même sont probablement encore plus ignobles. Il faudrait être bien prudent dans le choix de ses termes, je présume. Chose certaine, il est plus méprisable de forcer un retour au travail que de ne pas inclure les paiements de péréquation dans leur salaire. Une observation comme celle-là banalise une question extrêmement sérieuse.

Les employés du groupe des services hospitaliers ont d'autres revendications. Ils ont des journées de travail de 12 heures. Mais parce qu'il est impossible d'en venir à un accord sur l'organisation des équipes, ils seraient souvent appelés à reprendre le travail après seulement huit heures de repos.

Je suis désolé de ne pas avoir été là pour entendre tout l'exposé du président du Conseil du Trésor sur la mesure législative. Le gouvernement a dû dire que, pour la protection du public, la sécurité de la navigation ou la santé des anciens combattants dans les établissements, il était essentiel de présenter cette loi.

En réalité, tant le groupe des services hospitaliers que celui des équipages de navires voulaient assurer les services essentiels.

Si le gouvernement était tellement décidé à désigner la totalité des employés comme essentiels, il n'accepterait probablement pas de n'en désigner qu'une proportion, quelle qu'elle soit. Il faut s'empresser de signaler que le gouvernement a accepté l'offre du syndicat des équipages de navires sur les services essentiels. Je n'ai pas la liste de tous les services essentiels et urgents que les équipages ont fournis depuis qu'ils sont en grève. Ils l'ont fait un nombre infini de fois.

Nous en viendrons au groupe des services hospitaliers dans un instant. À propos des services que les équipages de navires ont assurés et de l'excellent comportement qu'ils ont adopté, comme tous les syndicats, je fais remarquer que j'ai moi-même été gréviste une ou deux fois. Chaque fois que nous avons offert à l'employeur d'assurer les services essentiels, comme dans le cas du groupe d'employés d'hopitaux, l'employeur a refusé. On ne peut pas dire donc que nous ne l'avons pas offert.

En ce qui concerne les équipages de navires, nous n'avons pas la moindre raison de les forcer à retourner au travail. Pour ma part, je suis très heureux de dire qu'on ne devrait pas les y forcer, parce qu'ils se sont comportés d'une manière des plus responsables. Il suffit de comparer le comportement du gouvernement à celui de ces syndiqués pour se rendre compte que l'Alliance de la fonction publique et le groupe des équipages de navires se sont montrés dignes de la confiance du public. Ils méritent nos félicitations.

Il pourrait en être de même du groupe des employés d'hôpitaux. Bon nombre de familles d'anciens combattants qui se trouvent au foyer de Saskatoon ont communiqué avec moi et m'ont dit qu'ils s'inquiétaient de l'évacuation de leurs proches. Le fait que le gouvernement les a retirés de l'établissement montre bien qu'il n'avait pas l'intention de négocier sérieusement.

Je ne puis vous dire à quel point cette évacuation a contrarié ces familles. N'ayant pas de parent à ce foyer, il m'est impossible de me rendre compte par moi-même de la gravité de la situation. Mais on m'a dit que se forgent des habitudes et se tissent de forts liens d'amitié parmi ceux qui résident et travaillent dans un tel foyer pendant une longue période. Il se crée donc des liens entre les pensionnaires et les travailleurs, dont ceux qui sont en grève.

L'offre de services essentiels du syndicat aurait dû être acceptée. Qui d'autres que les intéressés, madame la Présidente, sont mieux placés pour juger des services qui sont absolument essentiels? Je suis tout convaincu que les employés d'hôpitaux ont été aussi responsables que les membres d'équipages de navires dans le différend qui les oppose à leur employeur. Je trouve méprisable l'attitude du gouvernement qui a refusé l'offre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et qui n'a pas voulu des gens que le syndicat était prêt à détacher pour l'aider à traverser ce qui est évidemment un rude épreuve pour toutes les parties en cause. C'est tout à fait absurde que nous nous retrouvions dans cette situation aujourd'hui.

Le projet de loi même renferme les mesures draconiennes habituelles. D'abord, il force les gens à retourner au travail, puis il calme les esprits en faisant croire que les choses se passeront en douceur, que ce sera la conciliation et qu'aucun règlement ne sera imposé dans la convention. Néanmoins, la menace est toujours là qui pèse. Peut-on seulement imaginer le cas d'une mère seule qui se verra imposer une amende de 500 $ par jour? Que représente une amende de 500 $ par jour par rapport au salaire annuel de ces gens? Disons 5 p. 100. Je trouve qu'une amende quotidienne de 5 p. 100 représente une jolie somme, quel que soit le métier que l'on exerce.

Madame la Présidente, je me rends compte que mon temps est écoulé. Je ne peux que répéter que tout ce débat n'était nécessaire pour personne. Cette situation aurait pu être réglée à l'amiable.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, compte tenu de l'heure et du fait que tous les députés veulent participer pleinement au débat sur le projet de loi C-49, je propose, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement:

> Que la Chambre continue de siéger entre 13 et 14 heures aujourd'hui pour poursuivre le débat sur le projet de loi C-49.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Carleton—Gloucester invoque le Règlement.

M. Bellemare: Madame la Présidente, je ne suis pas un expert dans le Règlement mais mon collègue du NPD s'est arrêté brusquement de prononer son discours parce que de l'autre côté de la Chambre on lui criait des bêtises, on lui disait qu'il avait dépassé son temps. Là, je les vois rire, les deux ministres de la région de Montréal, qui trouvent cela bien comique d'écraser, cette fois-ci, le député du NPD qui désirait continuer à parler jusqu'à une heure. Et eux, ils l'ont coupé. Madame la Présidente, est-ce que le premier porte-parole d'un parti est limité lorsqu'il y a introduction d'un projet de loi quelconque, est-ce que son temps de parole est limité?

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre s'il vous plaît, à l'ordre! À la question de l'honorable député de Carleton—Gloucester, l'honorable député avait à sa disposition 40 minutes et je peux assurer l'honorable député que, lorsque j'ai donné le signal à l'honorable député de Saskatoon—Dundurn que ses 40 minutes étaient écoulées, il restait effectivement une minute avant 13 heures.

Nous en sommes à la motion.

[*Traduction*]

Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est retirée d'office.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 03.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il y a huit jours, dans l'État de New Hampshire aux États-Unis, un Canadien, M. Richard Bilodeau, a été impliqué dans un accident d'automobile qui a malheureusement fait trois morts, dont deux policiers de l'État de New Hampshire.

Depuis ce temps, le ministère américain de la Justice a prétendu, par écrit de plus, que le traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis ne concernait pas un individu qui était accusé, à la suite d'un accident d'automobile, de négligence criminelle ou d'homicide involontaire.

De toute évidence, monsieur le Président, la pression qui est exercée sur les officiers du New Hampshire, et peut-être aussi le système judiciaire, porte à croire que l'on traite un Canadien d'une façon très différente que l'on traiterait un Américain, et certainement d'une façon très différente que nous ici au Canada traitons les Américains lorsqu'ils sont impliqués dans des accidents d'automobile.

Je demande au ministre de la Justice canadien (M. Lewis) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de faire diligence pour que les droits de notre Canadien Richard Bilodeau, actuellement détenu dans les prisons américaines, soient traités avec toute justice et tout le respect auquel il a droit.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai reçu du ministre de l'Expansion industrielle régionale une lettre annonçant une nouvelle mesure grave pour l'est de l'Ontario: le ministère va fermer son bureau de district de développement économique à Ottawa, ce qui sera très malcommode et nous privera de services régionaux.

Indépendamment des motifs donnés par le ministre, nous savons que le ministère ferme ce bureau à cause de la réduction des ressources financières mises à sa disposition. Le changement de mandat qui en résulte est ridicule et ne tient pas compte des besoins des localités de cette région de la province d'Ontario.

Article 31 du règlement

Au cours de la dernière année seulement, deux grandes usines ont fermé à Renfrew. On envisage de supprimer des services voyageurs très achalandés de VIA Rail reliant Ottawa, Arnprior, Renfrew, Pembroke, Petawawa, Chalk River et d'autres localités de la vallée. L'industrie forestière est menacée, et je pourrais poursuivre longtemps encore.

Cette région de l'est de l'Ontario ne devrait pas souffrir parce que le gouvernement base ses décisions sur les dollars et les cents en faisant abstraction du gros bon sens.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, nous avons été ces derniers mois témoins d'événements remarquables partout dans les pays du Bloc de l'Est. L'un des plus étonnants fut l'arrivée en Allemagne de l'Ouest de trains de la liberté bondés de réfugiés est-allemands débordant de joie.

Depuis la capitale de la Saskatchewan qui a été bâtie par des immigrants, dont bon nombre venus d'Allemagne et d'Europe de l'Est, nous nous rendons compte à Regina que la seule solution durable aux problèmes d'Europe de l'Est réside dans de véritables réformes politiques.

Entre temps, nous voudrions faire ce que nous pouvons pour aider ceux qui ont choisi de commencer une vie nouvelle dans un monde libre. C'est pourquoi je profite de l'occasion pour inviter ces Allemands de l'Est à venir s'établir à Regina et au Canada.

* * *

TIMOR-ORIENTAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le 7 décembre est l'anniversaire du bombardement de Pearl Harbour, dont le président Roosevelt a prédit qu'il resterait un jour d'infamie. Il avait raison. C'est un jour d'infamie, à cause de Pearl Harbour, bien sûr, mais aussi à cause de l'invasion de Timor-Oriental par l'Indonésie, le 7 décembre 1975.

Le gouvernement canadien refuse malheureusement de reconnaître ce que signifie l'occupation de ce territoire. Elle signifie la mort de presque un tiers de sa population, la violation continuelle, systématique et croissante

Article 31 du règlement

des droits de la personne et le maintien d'une société dans l'isolement par le gouvernement de l'Indonésie.

L'attitude du gouvernement canadien face à l'occupation de Timor-Oriental est scandaleuse. Notre pays a voté contre la résolution des Nations Unies reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple de Timor-Oriental. Il a fait des pressions pour que la question soit rayée de l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Ce n'est pas une coïncidence si le Canada occupe le troisième rang parmi les investisseurs étrangers en Indonésie et si le gouvernement canadien cherche à étendre ses relations économiques avec ce pays.

Nous ne pouvons pas changer l'événement historique du 7 décembre, mais nous pouvons faire du 7 décembre 1989 le jour où le gouvernement canadien a adopté une politique juste et humaine à l'égard de Timor-Oriental, en faisant passer les droits de la personne avant l'appât du gain.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le fait que du 10 au 12 décembre prochain, soit en fin de semaine, se tiendra à Ottawa une conférence nationale de l'agriculture.

Sous le thème «Partenaires dans la croissance; une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne», les dirigeants des groupes agricoles, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que tous les principaux intéressés pourront échanger des idées sur les grandes questions qui touchent le secteur agro-alimentaire canadien.

Ce congrès constitue une étape importante dans l'élaboration d'une nouvelle politique nationale.

Nous devons relever les défis et profiter des occasions de croissance que nous offriront les années 1990 et celles qui suivront.

«Partenaires dans la croissance; une vision de l'industrie agro-alimentaire canadienne» augure bien des discussions productives qui détermineront l'avenir du secteur agricole canadien, et j'invite tous les agriculteurs et agricultrices de ma circoncription à participer en grand nombre à cet important colloque.

* * *

MISSIONNAIRE EN NOUVELLE-FRANCE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 1er décembre dernier, j'avais le plaisir d'être convié au lancement de la bande dessinée «Missionnaire en Nouvelle-France». La parution de cet album coïncidait avec le 350e anniversaire de l'arrivée du père Chaumonot au Canada, en même temps que les premières religieuses augustines et ursulines. Le lancement eut lieu à l'église de L'Ancienne-Lorette, située dans ma circonscription, qui a d'ailleurs comme origine la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, construite en 1674 par le père Chaumonot.

Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, compagnon des Saints martyrs canadiens, fut ordonné prêtre et vint en Nouvelle-France en 1639. Pendant un demi-siècle, il se dévoua auprès des Amérindiens, en particulier des Hurons, dans la région des Grands Lacs, à l'Île d'Orléans et enfin à L'Ancienne-Lorette. «Missionnaire en Nouvelle-France», édité par Anne Sigier, nous permet de rendre hommage à ce personnage grâce aux textes de très grande qualité de M. Gilles Drolet, de L'Ancienne-Lorette, en collaboration avec M. Paul Rioux, excellent illustrateur et caricaturiste. Comme le dit si bien notre devise québécoise: «Je me souviens».

* * *

[*Traduction*]

TIMOR-ORIENTAL

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, pour corroborer les remarques de notre collègue de Winnipeg Transcona, je voudrais dire à la Chambre que c'est aujourd'hui l'anniversaire de l'invasion illégale de Timor-Oriental par les troupes indonésiennes.

Timor-Oriental venait à peine, à ce moment-là, d'accéder à l'indépendance en cessant d'être une colonie du Portugal. Outre les riches traditions culturelles de sa population indigène de 70 000 habitants, cette île possède des ressources naturelles abondantes.

L'annexion de Timor-Oriental par l'Indonésie ne s'est faite qu'après le massacre de 200 000 indigènes et l'imposition de politiques qui continuent de détruire les traditions culturelles de cette région.

Le Canada est déphasé par rapport aux autres pays occidentaux et aux Nations Unies en ne participant pas aux mesures prises contre l'Indonésie. Il semble que cette attitude du gouvernement soit attribuable aux importants liens que le Canada a tissés avec l'Indonésie sur le plan des investissements et des échanges commerciaux. En se penchant sur la question de la violation des droits de la personne à Timor-Oriental, le Canada risquerait de perdre d'importants avantages commerciaux et économiques.

Le Canada doit élaborer une politique cohérente qui lie le respect des droits de la personne dans le monde à l'aide étrangère, au commerce et à la détermination du statut de réfugié. Le sous-comité parlementaire sur les droits de la personne dans le monde doit recevoir tout l'appui dont il a besoin pour atteindre cet important objectif, afin que nous puissions nous pencher sur les cas de violation des droits de la personne dans le monde lorsque nous avons de bonnes raisons de le faire.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, dans une décision en date du 20 novembre, l'Office national de l'énergie refusait quatre demandes de permis d'exportation de gaz canadien à destination des États-Unis. L'Office n'a donné aucune raison de ce refus.

Les producteurs de gaz de l'Ouest s'inquiètent, à juste titre, du fait que l'Office national de l'énergie semble s'engager dans un niveau inapproprié d'intervention dans le processus contractuel entre des acheteurs et des vendeurs consentants.

Cette décision envoie des signaux défavorables aux acheteurs américains de gaz canadien, jette un doute sur de nombreux contrats ou de nombreuses négociations en cours et donne l'impression que les approvisionnements en gaz canadien sont instables.

Il est nécessaire d'avoir des explications. Les décisions de l'Office national de l'énergie semblent être contraires à l'esprit et à la lettre de l'Accord de libre-échange en ce qu'elles influent sur les arrangements relatifs au prix et laissent entendre qu'il y a un prix minimum pour les acheteurs américains, prix qui n'existe pas pour les acheteurs canadiens.

On devrait donc demander à l'Office national de l'énergie de faire connaître les raisons de ses décisions aussi rapidement que possible.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Dawn Black (New Wesminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter Glenda Simms pour sa nomination à la présidence du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Nous vivons un moment historique, moment dont je suis très fière de souligner l'importance.

M^me^ Simms est une activiste bien connue et une gande oratrice. Elle est l'ex-présidente du Congrès des femmes noires, et membre de l'Organisation des immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada.

Elle a fait beaucoup pour briser l'oppression dont étaient victimes les femmes en général, peu importe leur condition sociale, leur race et leur orientation sexuelle. Elle s'occupe activement de très nombreux dossiers qui intéressent les femmes, comme le logement, l'équité en matière d'emploi et l'éducation des autochtones. Cette expérience lui sera d'une grande utilité dans les nombreux domaines dans lesquels le conseil effectue des recherches.

Le Conseil consultatif se trouvera enrichi par les idées nouvelles, les qualités, l'expérience, la lucidité et la vitalité de M^me^ Simms. Le Nouveau Parti démocratique, ainsi que tous les députés de la Chambre, j'en suis sûre, lui souhaitent bonne chance.

* * *

L'EMPLOI

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans le passé, je suis fier de représenter les localités de Preston-Nord et de Preston-Est et de Cherrybrook, l'une des principales collectivités de noirs de vieille souche du Canada. Les intéressés ont contribué énormément à l'essor de cette région, de la Nouvelle-Écosse et de leur pays.

Cependant, même après 200 ans, malgré leurs efforts, l'égalité n'est encore qu'un rêve.

• (1410)

Le 21 septembre, j'ai rendu publique une étude importante sur le niveau d'instruction et le revenu des gens dans la région de Preston et Cherrybrook. Les conclusions de cette étude étaient incroyables. Ainsi, le revenu des jeunes Noirs de sexe masculin était inférieur de 42 p. 100 à celui des jeunes Blancs du même âge.

J'ai envoyé une copie de ce rapport à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration en lui demandant d'entreprendre des discussions sur la mise en oeuvre de solutions réelles à ces problèmes de longue date tout à fait inacceptables. Or, malgré mes demandes répétées aux hauts fonctionnaires du Ministère et à la ministre elle-même, aucune mesure n'a encore été prise.

J'exhorte donc à nouveau la ministre à examiner de toute urgence ce document et à amorcer le dialogue nécessaire, afin que 1989 soit considérée comme l'année où l'on a entrepris de mettre un terme à l'inégalité et à la discrimination dont sont victimes les collectivités noires du Canada.

Article 31 du règlement

[*Français*]

LES SITUATIONS DÉSASTREUSES

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie de me permettre d'offrir, au nom de tous les citoyens et au nom de toutes les citoyennes de la circonscription d'Outremont, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, nos plus sincères, et leurs plus sincères sympathies, aux familles et aux amis éprouvés, celles qui vivent présentement des heures de grande tristesse. Cette situation, qui, au Canada, n'a pas sa pareille, marquera, il va de soi, le campus universitaire pour de très nombreuses années à venir.

Vous me permettrez aussi, monsieur le Président, comme membre de cette communauté universitaire, d'offrir mes voeux de bonne chance et l'appui de mes collègues de toute la Chambre, il va sans dire, devant cette situation incroyable.

Monsieur le Président, je voudrais que vous me permettiez d'observer un moment de silence pendant les secondes que vous m'accorderez afin d'honorer la mémoire de ces jeunes, des espoirs canadiens, qui sont disparues dans cette situation désastreuse.

M. le Président: L'honorable député comprendra que plus tard cet après-midi la Chambre observera une minute de silence afin justement de méditer sur cette tragédie dont il a parlé avec tant d'émotion. Naturellement, je suis très soucieux de marquer ces tragiques événements en observant un moment de silence à la mémoire des victimes.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, les représentants de la communauté taïwanaise du Canada se sont réunis aujourd'hui devant le Parlement pour montrer jusqu'à quel point les inquiétait le sort fait à M. Yi-Shih Leo, un Canadien d'origine taiwanaise emprisonné à Taiwan actuellement.

M. Leo a été l'un des dirigeants du mouvement pour la démocratie et la justice à Taïwan, et il a déjà été victime de harcèlement au cours d'un séjour précédent à Taiwan, en août cette année.

Je prie donc le secrétaire d'État et le ministère des Affaires extérieures de dénoncer le traitement réservé à M. Yi-Shih Leo au nom du Canada. Le sécrétaire d'État aux Affaires extérieures doit également demander au gouvernement taiwanais de cesser de harceler les citoyens canadiens qui présentent une demande de visa pour se rendre à Taiwan. Trop souvent, ces visas sont retardés ou refusés sans aucune raison valable.

Nous voulons tous que les droits de la personne soient dûment protégés à Taiwan qui s'est rendu coupable de trop nombreux abus naguère. Nous joignons notre voix à celle de M^me^ Leo et de la communauté taiwanaise du Canada pour demander au gouvernement d'intervenir énergiquement afin d'obtenir la libération, par les autorités de Taiwan, de ce défenseur des droits de la personne.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur vient encore de manquer le bateau une fois de plus avec sa révision en profondeur des régions économiques de l'assurance-chômage au Nouveau-Brunswick. En effet, j'avais demandé au ministre responsable de séparer la région urbaine de Moncton, au taux de chômage de 8,2 p. 100, de la région rurale, au taux de chômage de 19,4 p. 100.

Les nouveaux changements à la zone séparent la région rurale de Kent de la région urbaine de Moncton. Mais la région rurale de Westmorland au chômage très élevé fait toujours partie de Moncton. Cela perpétue l'injustice qui existait auparavant. Le gouvernement n'a qu'à considérer Moncton à part, comme il le fait pour la majorité des autres centres urbains tels Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Saskatoon et Regina.

[*Traduction*]

Je prie instamment le gouvernement de remédier à cette injustice qui est faite aux habitants de la région rurale de Westmorland. Le taux de chômage y est aussi élevé que dans le comté de Kent. C'est une grossière injustice que de traiter les habitants de cette région rurale autrement que ceux qui habitent le comté de Kent.

Je demande au gouvernement de corriger cette situation sans tarder.

[*Français*]

LA VIOLENCE À MONTRÉAL

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui dans cette Chambre pour déplorer l'incident tragique qui s'est déroulé à l'École Polytechnique de Montréal, hier.

Je me lève, monsieur le Président, non seulement parce que deux de mes enfants se trouvaient dans l'édifice lors de la fusillade et non pas parce que j'ai dû attendre jusqu'à tard dans la nuit pour voir s'ils étaient sains et saufs, mais pour dénoncer cette violence et ce carnage sadique qu'ont subi ces étudiants innocents.

Monsieur le Président, j'ai passé une nuit d'enfer dans l'attente. Mais quel a dû être le drame chez les parents des victimes!

Quand, comme gouvernement, allons-nous faire quelque chose pour combattre la violence? Quand allons-nous forcer les diffuseurs à bannir la violence à la télévision? Quand allons-nous enlever les jouets qui incitent la violence des tablettes des magasins, spécialement en ce temps-ci de l'année?

J'aimerais, en terminant, monsieur le Président, offrir mes sincères condoléances aux familles éprouvées et souhaiter un prompt rétablissement aux étudiants blessés dans cette sauvage attaque.

* * *

LA TRAGÉDIE À MONTRÉAL

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada est en deuil aujourd'hui. Tous les Canadiens et Canadiennes partagent un sentiment d'horreur à la suite de l'acte criminel insensé qui a enlevé la vie à 14 jeunes femmes à Montréal, hier.

Nos pensées les plus émues vont aux parents et amis des victimes de cette grande tragédie, à qui je veux offrir, au nom du peuple canadien et de tous les membres de cette Chambre, nos profondes condoléances.

Nous compatissons aussi aux souffrances et au choc subis par ceux et celles qui ont été blessés au cours de ce drame, particulièrement ceux et celles qui sont hospitalisés maintenant à Montréal.

Au nom de tous les membres de cette Chambre, j'ai transmis l'expression de notre chagrin à M. Louis Courville, directeur général intérimaire de l'École Polytechnique de Montréal.

J'ai aussi demandé que l'on mette en berne les drapeaux qui flottent sur le Parlement et sur tous les édifices fédéraux au Québec.

Nous ressentons tous aujourd'hui les mêmes sentiments de tristesse et d'indignation devant un des actes criminels les plus cruels de notre histoire. La barbarie de ce massacre est encore accentuée par le fait que le meurtrier a spécialement choisi des femmes comme victimes.

[*Traduction*]

Comment expliquer cette tuerie sauvage? Comment expliquer cet acte de vengeance contre de jeunes femmes innocentes? Comment expliquer une telle violence dans une société qui se dit civilisée et généreuse?

Ce crime insensé nous rappelle cruellement la vulnérabilité de notre société, ses imperfections et la fragilité de la vie humaine. C'est vraiment une tragédie nationale.

Je crois parler au nom de tous les Canadiens en offrant mes plus sincères condoléances aux familles, aux parents et aux amis des jeunes victimes que la mort est venue faucher si sauvagement au moment où elles faisaient naître de si grandes espérances.

[*Français*]

Monsieur le Président, unis dans leur douleur et leur sympathie, les Canadiens et Canadiennes pleurent la mort de 14 compatriotes, la fleur d'une génération, cruellement fauchées au printemps de leur vie adulte.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, hier, quatorze parmi les plus brillants espoirs de notre jeunesse québécoise ont perdu la vie aux mains d'un individu en visible crise de démence. Plus d'une douzaine d'autres personnes ont été blessées, la plupart gravement. Il s'agit-là de la pire catastrophe survenue chez-nous depuis la dernière guerre.

Cette tradégie prend des proportions inédites non seulement à cause du nombre de victimes qu'elle a faite, mais aussi parce qu'elle touche des jeunes qui se préparaient avec acharnement et énergie à façonner notre société de demain.

En plus de consacrer plusieurs années de leur vie à leur préparation académique, ces jeunes femmes avaient le mérite d'avoir choisi un secteur professionnel non traditionnel. Ceci, en soi, démontre encore plus clairement la dimension de leur courage et de leur détermination de participer pleinement au développement et à l'émancipation de la société québécoise.

Nos pensées, nos prières et nos condoléances les plus vives vont aux familles de ces étudiantes dont le destin a été si abruptement interrompu. Même avec la meilleure

volonté au monde, je ne crois pas que nous puissions, nous de l'extérieur, prendre la juste mesure de la douleur qui frappe ces parents qui ont consacré tant d'amour et de soins à ces enfants qui viennent de les quitter sans aucun autre motif que la fatalité.

Monsieur le Président, je veux aussi exprimer ici notre immence sympathie envers l'inspecteur Pierre Leclerc qui, arrivé le premier sur les lieux de la tragédie, a découvert parmi les victimes. . . sa propre fille. Quel terrible constat! Quel cruel exemple de la dure réalité que doivent parfois affronter nos forces de l'ordre!

Cette tragédie a aussi mis en évidence le dévouement et l'efficacité de nos ambulanciers, de nos policiers et de nos équipes médicales qui ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire étant donné les circonstances.

• (1420)

[*Traduction*]

Au nom du très honorable chef de l'opposition officielle et des membres du caucus libéral, je voudrais offrir mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de ce crime horrible et insensé.

Nos pensées accompagnent également les témoins de cette immonde tuerie qui doivent maintenant chercher à surmonter le chagrin et la douleur d'avoir perdu tant d'amis.

[*Français*]

Monsieur le Président, au nom du chef de l'opposition officielle, de tous mes collègues libéraux, je veux exprimer de nouveau aux familles et aux amis des victimes, notre sympathie la plus profonde et la plus sincère ainsi que l'assurance de nos prières.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens, nous avons appris avec horreur la tragédie qui est survenue hier à l'École Polytechnique de l'Université de Montréal.

[*Français*]

Contrairement à d'autres régions du monde, où les grandes villes sont souvent la scène de ce genre de drame horrifiant, ni le Canada ni le Québec n'ont jamais connu une tuerie pareille.

Quatorze jeunes femmes, dans la fleur de l'âge, ont été sauvagement abattues par un tireur fou; au moins treize autres ont été blessées, dont plusieurs gravement.

[*Traduction*]

Ces jeunes victimes étaient notre avenir; de jeunes espoirs qui poursuivaient leurs études afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour travailler au sein de leur communauté, pour faire partager leur talent à leurs amis et à leur famille; de jeunes espoirs qui voulaient contribuer à l'essor du Canada et aussi, j'imagine, de jeunes coeurs qui voulaient aimer. Nous ne saurons jamais quelles grandes joies et quels grands bonheurs cet acte horrible d'agression aura détruits.

Nos pensées et nos douleurs vont aux familles et aux amis des jeunes victimes auxquels nous adressons nos plus sincères condoléances, conscients que nos messages de sympathie ne leur apporteront que peu de réconfort.

Tous les députés à la Chambre, comme tous les Canadiens, pleurent la perte de ces jeunes espoirs Canadiens. Cette tragédie nous marquera à jamais.

[*Français*]

Au nom de mes collègues du NPD et de toute la population canadienne, j'offre aux familles et aux amis de ces jeunes victimes nos plus sincères condoléances.

M. le Président: J'invite tous les députés à observer une minute de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Le ministre des Finances étant absent, monsieur le Président, je pose ma question au très honorable premier ministre.

Hier, le dollar canadien valait 86, 13 c., américains, soit son niveau le plus élevé depuis neuf ans. Il y a à peine quelques années, en 1985, il ne valait que 71 cents. Nous constatons maintenant les conséquences de ce taux de change très élevé sur l'emploi au Canada.

Au cours du deuxième trimestre, l'excédent de notre balance commerciale a baissé de 0,5 milliard de dollars par rapport à celui de 5,5 milliards de dollars enregistré au cours du trimestre précédent. Nous savons que pour chaque cent d'augmentation de la valeur de notre dollar, nous perdons 1,3 milliard de dollars au chapître de nos exportations.

Ce matin, M. James Taylor, président de l'Association des exportateurs canadiens, a demandé au gouvernement

de changer de politique et de veiller à ce que la valeur de notre dollar se situe dans le voisinage de 80 c., américains.

Ce taux de change élevé fait du tort aux Canadiens de toutes les régions du pays. Quand le gouvernement va-t-il renoncer à l'orientation désastreuse qu'il a adoptée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas le député lorsqu'il parle d'orientation désastreuse.

Cette année, jusqu'à maintenant, nous avons créé presque 200 000 nouveaux emplois. Environ 85 p. 100 de ces emplois sont des emplois à plein temps, et environ 59 p. 100 sont allés à des femmes. La situation économique continue de s'améliorer, bien qu'à un rythme moins impressionnant qu'au cours des trois ou quatre dernières années.

Le gouverneur de la Banque du Canada a bien expliqué que notre politique des taux d'intérêt visait à débarasser notre économie du fléau de l'inflation. Nous ne voulons pas revenir à la situation qui existait au début des années 80, alors que l'inflation grimpait en flèche et que l'économie était en chute libre.

• (1430)

Avant-hier, l'OCDE s'est prononcée sur la politique économique du gouvernement du Canada. À son avis, au regard de l'économie des autres grands pays, les mesures économiques qu'appliquent le gouvernement du Canada et le gouverneur de la Banque du Canada sont tout à fait appropriées.

Moi aussi, j'ai hâte que les taux d'intérêt baissent. Je suis convaincu que, si nous nous en tenons à cette sage politique, si difficile qu'elle soit dans l'intervalle, et si nous arrivons à juguler l'inflation, nous pourrons compter sur des taux d'intérêt plus bas, un taux de croissance plus élevée et la création d'emplois plus nombreux sans risque d'inflation. Voilà l'objectif que nous visons.

[*Français*]

M. Peterson: Monsieur le Président, le premier ministre a mentionné le taux d'inflation. Il n'a pas mentionné que le taux d'inflation au Canada est presque le même qu'aux États-Unis en ce moment. Mais notre taux d'intérêt est d'environ 4 points plus élevé que le taux américain. Notre taux d'intérêt est 7,5 p. 100 plus élevé que le taux japonais et que le taux allemand. Peut-il nous expliquer comment les Canadiens peuvent faire concurrence internationale avec ces taux d'intérêt tellement élevés, parmi les plus élevés du monde?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon ami mentionne les taux d'intérêt aux États-Unis. Il aurait pu mentionner les taux d'intérêt en Grande-Bretagne, qui sont supérieurs aux nôtres, et un taux d'inflation qui frise, en Grande-Bretagne, les 7,3 p. 100. Le pays est un autre de nos concurrents. Et c'est sensiblement la même chose dans quelques autres pays du monde.

Alors chaque pays a ses problèmes sérieux. Nous, au Canada, avons également des problèmes sérieux à adresser dans notre économie. Et ce que nous voulons faire, c'est de nous assurer que les tendances inflationnistes dans l'économie ne prennent pas le dessus sur l'expansion économique et que l'on ne se retrouve pas, dans six mois ou dans huit mois, avec un taux d'inflation que l'on a malheureusement connu alors que mon ami était autrefois sur les banquettes ministérielles. Et je sais qu'il a déploré profondément, durant son exil temporaire de la politique, le fait que le gouvernement dont il faisait partie n'ait pas agi avec plus de célérité et plus de fermeté afin de contrôler l'inflation et les tendances inflationnistes dans le pays, ce que nous faisons aujourd'hui.

Je pense que mon ami est, dans le fond, un homme d'affaires bien averti. Il sait fort bien que le gouvernement et la Banque du Canada sont en train de suivre des politiques cohérentes qui amèneront l'expansion économique dans un contexte non inflationniste.

[*Traduction*]

M. Peterson: Monsieur le Président, le premier ministre ne dit pas que, si les Canadiens doivent payer des taux d'intérêt beaucoup plus élevés pour bâtir les usines, les manufactures et l'économie dont nous avons besoin, cela attise l'inflation. Il n'a pas dit non plus que chaque augmentation de 1 p. 100 de notre taux d'intérêt entraîne une hausse de plus de 1,3 milliard de dollars de notre déficit la première année, et de 3 milliards les années suivantes.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances a admis que l'économie ralentit. Il l'a enfin admis. Point n'était besoin d'être expert en aéronautique pour s'en rendre compte, il n'avait qu'à écouter les travailleurs. . .

M. le Président: Je saurais gré au député de poser sa question.

M. Peterson: La voici, monsieur le Président. Nous dirait-il, à nous, à ceux qui travaillent pour les lignes aériennes Canadian, Gerber, Ford, General Electric, Indal, Inglis et à tous les autres travailleurs qui sont mis à pied, si le gouvernement a l'intention de changer sa ligne de conduite qui nous mène au désastre?

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon ami fait allusion aux emplois perdus. Chaque année, dans une économie dynamique comme la nôtre, beaucoup d'usines ferment leurs portes, beaucoup de nouvelles industries s'implantent. C'est ainsi que ça fonctionne sur le marché international concurrentiel.

Mon ami dit que le ministre des Finances a finalement admis que l'économie ralentit. Quand le ministre des Finances a présenté son budget, il a prédit que l'économie ralentirait. Une partie du plan consistait à éliminer l'inflation de notre système. Nous essayons de créer un climat de croissance non inflationniste. Mon ami demande comment nous pouvons y arriver. La meilleure façon, c'est d'assurer un contrôle raisonnable des dépenses pour les programmes et l'administration publics.

Au cours de la décennie qui a précédé l'élection de notre gouvernement, les dépenses pour les programmes ont augmenté d'environ 12 p. 100 par année, comparativement à seulement 3, 5 p. 100 par année en moyenne, depuis que nous sommes au pouvoir.

Mon ami pourrait conseiller le premier ministre ontarien dont les dépenses augmentent de 10 p. 100 par année. Ce n'est bon ni pour l'Ontario, ni pour le Canada.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre tente de faire croire que son projet de loi, visant à forcer le retour au travail des employés des équipages des navires et des services hospitaliers, est nécessaire à la protection du public. Mais lui et le ministre des Transports ont admis que le conflit maritime ne met pas en cause la sécurité publique. Le ministre peut–il admettre que les problèmes ne sont pas causés par les employés en grève mais sont plutôt le résultat de la négligence de son gouvernement qui a manqué de déclarer ces employés «employés essentiels» et d'obtenir un résultat dans les négociations? Comment peut–il expliquer une telle incompétence?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'apprécierais que la députée d'Ottawa–Ouest écoute sérieusement ce que j'ai à lui dire, parce que non seulement, monsieur le Président, au moment où nous parlons, les opérations qui sont faites dans le fleuve le sont de façon sûre, mais nous avons 126 navires qui actuellement sont en exploitation, et sur le fleuve et dans la Voie maritime. Nous n'avons pas, pas plus que ma collègue, le contrôle ni de la température ni des conditions de la glace sur le fleuve.

Il reste, monsieur le Président, trois semaines avant la fermeture de la Voie maritime du Saint–Laurent. Actuellement, des millions de tonnes de blé de l'Ouest sont en transit sur le fleuve et dans la Voie maritime, et des millions de tonnes de blé risquent d'être bloquées sur le fleuve. Si ma collègue n'admet pas que cette situation–là en est peut–être une d'urgence, monsieur le Président, c'est complètement de l'inconséquence!

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, l'hiver et le gel reviennent tous les ans. Les collaborateurs du ministre savaient l'an dernier qu'ils auraient dû désigner ces travailleurs comme essentiels.

Le ministre sait maintenant que tout ce qu'il faudrait pour régler cette affaire, c'est une offre de salaire décente qui coûterait beaucoup moins cher que ce que nous coûte la grève tous les jours.

Le ministre admettra–t–il que sa loi sur le retour au travail n'est qu'une imposture visant à masquer l'ineptitude épouvantable du gouvernement en ce qui concerne le processus de négociation et son incapacité de conclure un règlement équitable qui aurait pu ne prendre que quelques heures?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, encore une fois, je demande instamment à ma collègue de comprendre que la sécurité de la navigation sur le Saint–Laurent et la voie maritime est menacée. La députée dit que nous aurions dû faire quelque chose l'an dernier. Je demande aux députés de faire quelque chose aujourd'hui: appuyez la mesure législative que nous avons présentée.

Des milliers d'emplois de Canadiens dépendent du trafic sur la voie maritime du Saint–Laurent. Je demande au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique d'être sérieux et de sauvegarder ces emplois pour les Canadiens.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question très sérieuse pour le ministre du Travail. Pourrait–il dire à la Chambre comment il justifie la présentation d'une loi obligeant les équipages de navires et les employés des services hospitaliers de la fonction publique à retourner au travail lorsque ces deux groupes sont tout à fait disposés à poursuivre les négociations?

• (1440)

Les deux groupes sont tout à fait disposés à offrir des services d'urgence.

Comme le ministre le sait, il y a seulement deux jours, les employés en grève des équipages de navires ont fourni des services d'urgence et sont venus au secours d'un navire de la garde côtière américaine. Il me semble qu'ils ont prouvé leur bonne foi.

Les travailleurs des services hospitaliers ont eux aussi prouvé leur bonne foi en offrant de fournir des services d'urgence, ce que le Conseil du Trésor a rejeté. Je pense notamment aux travailleurs d'hôpitaux de ma circonscription du Yukon. De toute évidence, c'est en négociant de bonne foi qu'on parviendra à régler ces conflits. Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la députée sait, comme je l'ai mentionné à maintes occasions à la Chambre, qu'au moment où les négociations ont été interrompues, un groupe demandait une augmentation salariale de 17,4 p. 100 et l'autre voulait une hausse de 14,3 p. 100.

Une voix: Sur trois ans.

M. de Cotret: Vu que 95 p. 100 de tous les fonctionnaires ont accepté des taux d'augmentation allant de 4,1 à 4,2 p. 100, nous étions d'avis que c'était beaucoup trop demander au gouvernement à ce moment-ci.

Je voudrais expliquer à ma collègue que le projet de loi vise deux choses: premièrement, veiller à la sécurité et à la santé des Canadiens en assurant le retour au travail de certains employés: deuxièmement, faire en sorte que la situation soit réglée de façon juste et équitable grâce à une procédure de conciliation obligatoire, en vertu de laquelle les deux parties sont tenues de respecter la décision qui sera prise par un tiers pour régler le conflit actuel. Nous sommes donc justes et équitables tout en protégeant la sécurité et la santé des Canadiens.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je conclus des propos du ministre que la justice est trop chère pour le gouvernement et qu'il s'en soucie fort peu.

Le premier ministre s'est souvent vanté de vouloir garantir l'équité salariale aux Canadiens. Pourtant en 1987, le Tribunal des droits de la personnes a dit au gouvernement fédéral qu'il devait résoudre les graves problèmes d'équité salariale qui existent dans ses hôpitaux et dans les services hospitaliers. Ces problèmes n'ont toujours pas trouvé de solution. Le gouvernement refuse de négocier avec le syndicat et prétend maintenant que le Tribunal des droits de la personne n'est pas compétent en la matière.

Si le premier ministre est vraiment en faveur du principe d'équité salariale, va-t-il immédiatement demander au président du Conseil du Trésor de revenir à la table des négociations pour conclure un véritable accord d'équité salariale?

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Monsieur le Président, à la suite des décisions qui ont été prises au cours des années, nous avons déjà payé, au groupe des services hospitaliers, 28 millions de dollars de rappel pour respecter les normes d'équité salariale auxquelles s'est engagé fermement le gouvernement. Nous sommes en train de payer 10 millions de dollars supplémentaires pour satisfaire à la deuxième étape du processus. La Commission canadienne des droits de la personne est saisie de la troisième étape du processus et, à notre avis, toutes les dispositions qui ont été prises seront intégralement mises en application. La promesse du premier ministre d'assurer l'équité salariale sera honorée intégralement avec les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises.

Lorsqu'on considère l'équité salariale d'un autre point de vue, celui de la parité salariale si vous voulez, dans le conflit des équipages de navires, j'ai dit à maintes reprises à la Chambre que j'avais fait une offre ferme visant à assurer la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest, à la date de la signature de la convention collective. Ce n'est un secret pour personne.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique ne considère l'équité salariale que d'une seule façon, du point de vue de la justice. C'est la justice fondée sur le rôle joué par les gens, sur la justice régionale de l'Est et de l'Ouest pour les hommes et les femmes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, l'Organisation internationale du travail a déjà condamné l'usage injustifié par ce gouvernement de législation forçant les travailleuses et travailleurs à retourner au travail.

Le gouvernement veut-il absolument obtenir une autre mauvaise note de la collectivité internationale? Comment le gouvernement peut-il justifier ses déclarations à l'effet qu'on doit mettre fin à cette grève dans l'intérêt du public alors que le Conseil du Trésor a refusé l'offre du syndicat d'assurer les services essentiels?

M. de Cotret: Monsieur le Président, d'une part, le gouvernement a négocié fort longtemps pour arriver à une entente collective avec les deux groupes. Je dois encore souligner qu'il s'agit de deux groupes sur 29. Les 27 autres ont réussi à négocier d'une façon équitable et juste avec le gouvernement une entente qu'ils trouvaient viable. Dans le cas de ces deux groupes-ci, on a des demandes qui dépassent largement les normes qu'on a établies pour le gouvernement. On est prêt à négocier.

On a négocié tout au cours des mois qui sont passés. On est prêt à négocier à n'importe quel moment. Je l'ai dit dans cette Chambre, et je le répète aujourd'hui: Si les syndicats veulent s'asseoir à la table cet après-midi, ce soir, cette nuit, demain, le gouvernement sera là pour négocier d'une façon sérieuse et équitable une entente, plutôt que d'être obligé de se pencher sur un processus de conciliation obligatoire.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la question que je pose au très honorable premier ministre concerne la visite qu'il a faite récemment en Union soviétique et la réunion de l'OTAN.

Le 27 novembre, le premier ministre a dit de M. Gorbatchev à la Chambre ces mots que je cite de la page 6235 du hansard:

> Mais j'ai été frappé par sa détermination à réussir et par sa conviction qu'il pourra le faire. . .
>
> Je suis également convaincu qu'il est dans l'intérêt de tout le monde, y compris le nôtre, qu'il réussisse.

Le 5 novembre, à Bruxelles, il a dit, à propos de M. Gorbatchev, que «son économie était dans un état tellement épouvantable qu'il faudrait pour la relever les trésors de tous participants à la conférence, et beaucoup plus encore». Qui le premier ministre leurre-t-il? Les 240 gens d'affaires qu'il a emmenés en Union soviétique pour les encourager à investir dans l'économie de ce pays, ou les dirigeants de l'OTAN? Ne comprend-il pas qu'en dénigrant la direction du président Gorbatchev, il vient de retarder de dix ans la fin de la guerre froide?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela étonne peut-être le député que l'économie soviétique traverse de très graves difficultés. Cela n'a pas étonné les entrepreneurs canadiens qui recherchaient les occasions de participer à la reconstruction de cette économie.

Cela n'étonne pas M. Gorbatchev. Au cours de ses entretiens avec le premier ministre, en Union soviétique, il a lui-même été d'une franchise brutale sur l'état de son économie et l'ampleur de la tâche qu'il a à accomplir. Nous croyons qu'au lieu de cacher la gravité du problème, il est important de l'analyser directement, de dire franchement la vérité aux Soviétiques et au monde, et d'essayer de concevoir un ensemble d'initiatives capables d'aider l'Union soviétique à réaliser le genre de changements fondamentaux que le peuple exige.

M. Gorbatchev sait que ces changements nous paraissent irréalisables sans l'adoption du système des prix, sans une plus grande compétence à appliquer les principes du marché qui sont à la base de l'économie mondiale.

Le premier ministre a dit à Bruxelles ce qu'il avait dit à Moscou. C'est une description exacte de l'état de l'économie soviétique et le bon point de départ de la réforme qui est essentielle à cette économie, et partant à la cause de la paix mondiale.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que les Canadiens ont entendu. Ils ont entendu le premier ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: . . .dire une chose à une réunion, puis exactement le contraire à une autre.

Le 27 novembre également, le premier ministre nous a dit à la Chambre qu'en ce qui concerne le commerce des céréales, il a répondu au nom des producteurs agricoles canadiens «avec un grand enthousiasme». Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le premier ministre, le peuple russe ne peut pas se nourrir d'enthousiasme. Il préfère du pain et du beurre.

Quand le premier ministre prendra-t-il l'initiative et offrira-t-il à M. Gorbatchev une aide concrète pour qu'il puisse répondre aux attentes de son peuple?

• (1450)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'avoue être avantagé par rapport au député, parce que je sais ce que le premier ministre a dit à Moscou et à Bruxelles. J'étais en effet présent aux deux réunions tandis que le député ne l'était pas. Le premier ministre a répété à Bruxelles ce qu'il avait dit à Moscou. Il a dit que les Soviétiques eux-mêmes comprennent et demandent en fait au reste du monde de comprendre qu'ils font face à

d'énormes difficultés économiques. Ceux d'entre nous qui, dans le reste du monde, souhaitent que l'économie soviétique devienne solide, ont la possibilité de participer à sa restructuration. Nous sommes prêts à relever ce défi.

Le député demande quelles dispositions précises le Canada pourrait présenter. Le premier ministre en a déjà formulé plusieurs. L'une d'elles est d'encourager le président du Sommet économique annuel à consulter régulièrement le président de l'URSS. Le Canada s'est également déclaré disposé à proposer l'adhésion de l'Union soviétique au GATT à titre d'observateur, afin que le pays puisse s'intégrer davantage dans l'économie de marché mondiale où il devra ultimenent livrer concurrence à d'autres pays. Nous avons parlé de la libéralisation des règles de COMECON et de diverses autres propositions précises.

Le premier ministre a également offert de participer à une mission, que le député essayait de déprécier, je crois, une mission de quelque 240 représentants canadiens du monde des affaires, qui sont disposés à mettre leurs compétences et leurs capitaux à contribution pour trouver des moyens pratiques d'aider l'URSS à aborder la reprise économique qu'il lui est essentiel d'entreprendre.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Habitation).

Le 23 novembre dernier, j'ai demandé au ministre d'État (Finances) si son gouvernement était prêt à accepter que le volet locatif du Programme fédéral de rénovation des maisons s'applique à tout le moins à toute municipalité canadienne qui aurait un programme complémentaire au programme fédéral.

Quinze jours plus tard, je constate que le gouvernement n'a pas encore agi et je demande au ministre si son gouvernement est prêt à reconnaître le tort énorme que cette décision gouvernementale cause à plusieurs municipalités canadiennes, et s'il a l'intention d'accepter ma proposition.

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, au moment même où le député posait sa question à la Chambre, je participais à une réunion des ministres chargés de l'Habitation, qui portait sur le versement de fonds fédéraux aux provinces dans les années à venir.

J'en ai profité pour rencontrer le ministre du Logement du Québec, M. Picotte, et lui parler de la question soulevée par le député. Il a été convenu lors de cette rencontre que nous en traiterions dans un cadre québécois, c'est-à-dire qu'il y aurait des entretiens tripartites entre des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux. Un comité tripartite, composé de représentants des villes de Montréal, de Verdun et de Québec, a d'ailleurs été établi au Québec.

À ma connaissance, ce comité a tenu sa première réunion à ce sujet vendredi dernier, et prévoit se réunir de nouveau bientôt.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je remercie le ministre pour les remarques qu'il vient de formuler à la Chambre et qui démontrent la nécessité de régler ce problème, en particulier pour des municipalités qui ont déjà un programme complémentaire au programme fédéral et qui sont plus particulièrement touchées, je pense en particulier à la ville de Montréal, et je me demande si le ministre sait à quel point Montréal, par cette décision arbitraire du gouvernement conservateur, est privée de 95 p. 100 des sommes fédérales vouées à la rénovation de maisons.

Il y a présentement à Montréal 60 000 logements qui nécessitent des rénovations majeures. Est-ce que le ministre fera, oui ou non, quelque chose pour corriger cette injustice inqualifiable envers Montréal? Un comité, c'est bien beau, mais une décision ne peut être prise que par le ministre, et je lui demande d'intervenir rapidement.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai rencontré hier les représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités pour la même raison. Nous aurons des discussions suivies, outre celles qui se tiendront au

comité tripartite de Québec. Il est à espérer que nous trouverons des solutions qui seront utiles non seulement à la ville de Montréal, mais aussi à toutes les villes du pays.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou à tout membre du Cabinet qui peut répondre aux questions sur l'agriculture. Nos vis-à-vis doivent savoir que l'endettement agricole au Canada est maintenant supérieur à 22 milliards de dollars et que la Société du crédit agricole et les banques saisissent un nombre record d'exploitations agricoles au Canada.

Le premier ministre ou un représentant du gouvernement pourrait-il s'engager à ce que le gouvernement présente un projet de loi devant précisément mettre un terme aux saisies, en attendant qu'on effectue une enquête complète sur la crise financière des exploitations agricoles au Canada, afin que nous connaissions exactement les répercussions de la crise d'endettement non seulement sur les exploitations agricoles familiales, mais également sur toute l'économie de l'Ouest qui est basée sur l'agriculture?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que le gouvernement est tout à fait conscient de la crise d'endettement dans l'agriculture. Nous collaborons avec les agriculteurs, à titre individuel, par le biais des bureaux d'examen de l'endettement agricole et par divers autres moyens, et nous continuerons d'aider les agriculteurs de toutes les façons possibles, car nous sommes conscients des difficultés auxquelles ils doivent faire face. Il nous tarde de collaborer avec eux.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député n'est pas sans avoir qu'il y a deux jours, les représentants de l'industrie agro-alimentaire canadienne demandaient aux agriculteurs de réduire leurs prix, afin de leur permettre d'être davantage compétitifs par suite de l'application de l'Accord de libre-échange. Aujourd'hui, les agriculteurs québécois ont déclaré qu'ils ne font plus confiance au gouvernement fédéral pour les protéger et ils ont demandé au gouvernement québécois de prendre l'agriculture sous sa responsabilité.

Faut-il comprendre que toutes les provinces de notre merveilleux pays devront faire relever l'agriculture de leur compétence, parce qu'on ne peut plus faire confiance au gouvernement fédéral pour protéger les intérêts des agriculteurs canadiens?

M. Cardiff: Monsieur le Président, notre gouvernement répond mieux que tout autre gouvernement dans notre histoire aux besoins des agriculteurs. Il faut reconnaître que dans les années 80, du fait des difficultés des années 70, l'agriculture éprouve bien des problèmes non seulement au Canada, mais également dans de nombreuses régions du monde.

Le gouvernement a offert aux producteurs une aide supplémentaire de l'ordre de 4 milliards de dollars au moins depuis qu'il est au pouvoir. Je tiens à ajouter que ce montant est supérieur aux sommes versées par le gouvernement précédent, qui s'élevaient à deux milliards de dollars environ. Nous répondons donc aux besoins des agriculteurs et continuerons de le faire en travaillant de concert avec les intéressés, afin d'assurer la santé et la viabilité de ce secteur.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les fonctionnaires de Douanes et Accise s'occupaient depuis des années des formalités d'immigration et de prédédouanement dans les aéroports américains, pour le compte du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce service a été supprimé le 31 octobre 1989.

Étant donné qu'un traité conclu en 1974 entre le Canada et les États-Unis permet ce service, que l'article 115 de la Loi sur l'immigration autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements et qu'un Accord de libre-échange vise à promouvoir les relations commerciales et l'échange de biens et de services entre les deux pays, le ministre peut-il nous donner une idée de la façon dont il peut s'attaquer à ce problème et, espérons-le, le régler?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député soulève une question très intéressante, et je peux lui assurer que je me propose de consulter mes collègues du Cabinet qui ont compétence en ce domaine, notamment la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En attendant, je crois savoir que cette fermeture ne perturbe pas le service des douanes. Les passagers des avions passent rapidement aux douanes, que ce soit lorsqu'ils sont arrivés à leur destination ou lorsqu'ils font escale. Mais comme le député s'intéresse vivement à cette question, j'en parlerai à mes collègues du Cabinet et lui donnerai une réponse sous peu.

• (1500)

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit à la Chambre mardi de cette semaine que l'organisme La Voix—Le Réseau des ainés appuyait les mesures que voulait prendre le gouvernement pour récupérer les pensions de sécurité de la vieillesse. Hier, cet organisme a souligné que le ministre avait déformé ses paroles. Je le cite:

> Les personnes âgées ont été consternées hier de constater que leurs paroles avaient été déformées au point que l'on dise qu'elles appuient la mesure de récupération fiscale des prestations que le gouvernement propose.

Je m'adresse au premier ministre suppléant, s'il y en a un. Le gouvernement avouera-t-il aux personnes âgées du Canada que le ministre des Finances a agi de façon irresponsable en déformant leurs paroles pour essayer de justifier cet impôt discriminatoire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève cette question parce que je veux lui exposer très clairement les propos qu'a tenus M^me^ Jean Woodsworth, la présidente de La Voix—Le Réseau des aînés. Voici une des citations qui ont été relevées hier: «. . . les prestations sociales sont un droit de tous les citoyens canadiens. Elles peuvent être récupérées auprès des personnes nanties par le truchement d'un impôt parce que ces personnes doivent payer plus d'impôt que les pauvres», et elle dit aussi que «faire profiter certains de la sécurité sociale et non pas tout le monde revient à de la charité, ce n'est plus un droit».

Avant le budget, lorsque le ministre des Finances a tenu des consultations avec divers groupes d'intérêts, M^me^ Woodsworth était là, et je veux citer exactement ce qu'elle a dit dans le cadre de l'exposé qui a été fait au ministre. Elle a dit:

> . . .nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000$ par année doivent rembourser une partie de leur pension de sécurité de la vieillesse.

Maintenant, je voudrais citer le Conseil national du bien-être social qui a dit:

> . . .la mesure de récupération a l'avantage de faire économiser de l'argent, sans compromettre le principe de l'universalité, puisqu'elle accroît la progressivité des programmes sociaux. . . la récupération fiscale n'a rien d'incompatible avec l'universalité. . .

M. Manley: Monsieur le Président, je suis heureux que le premier ministre suppléant parle de cette rencontre, parce que voici ce que La Voix—le réseau des aînés—en dit: «À cette rencontre, le ministre nous a promis qu'il ne toucherait pas à l'universalité des programmes sociaux.» Il les a donc trahis, selon eux. «Et maintenant, il cite notre mémoire hors contexte pour faire croire que nous sommes d'accord avec la mesure de récupération. M. Wilson attise la colère et la méfiance que les personnes âgées ressentaient déjà.»

Le gouvernement manque-t-il si désespérément d'appuis pour ses mesures fiscales qu'il doit dénaturer les propos des personnes âgées du Canada?

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est le député qui déforme les paroles du ministre des Finances. C'est exactement ce qu'a dit M^me^ Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit, et je vais vous relire lentement ce passage:

> . . .nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000 dollars par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.

Oui, le ministre a dit qu'il ne toucherait pas à l'universalité, mais le Conseil national du bien-être social affirme que si nous augmentons la progressivité des programmes sociaux, la mesure de récupération ne nuit pas à l'universalité.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cela fait maintenant cinq semaines qu'elle a annoncé le programme de réponse spéciale destinée à aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine de transformation qui ont connu une saison désastreuse cette année. Or, jusqu'à présent, durant ces cinq semaines, moins de 50 p. 100 des pêcheurs et des travailleurs d'usine de transformation de toute la région de l'Atlantique ont reçu l'aide qu'ils ont demandé.

Rien que dans ma circonscription, 459 des 912 familles qui en ont fait la demande se sont vu refuser l'aide promise dans le cadre du programme de la ministre.

La ministre profitera-t-elle des quelques jours qui restent avant Noël pour reconnaître que le programme annoncé jusqu'ici a été inadéquat? En profitera-t-elle pour mettre au point de nouveaux critères qui feront que ces pêcheurs et leurs familles n'auront pas à annuler Noël cette année?

On ne se demande pas simplement s'il y aura des cadeaux sous l'arbre de Noël, mais bien s'il y aura de la dinde sur la table.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, bien que j'apprécie le sérieux avec lequel le député a posé sa question, je ne suis pas d'accord avec sa prémisse, car le programme est spécialement conçu pour les travailleurs qui appartiennent au secteur de la pêche. J'ai réexaminé le dossier très attentivement en réponse à des questions que l'on a déjà posées, et des gens sont déjà devenus admissibles en vertu des critères élargis.

Je tiens à signaler au député un aspect qui lui a peut-être échappé: dans une localité où la plupart des gens qui dépendent du secteur des pêches ne sont pas en mesure de répondre aux critères, on considérera l'admissibilité d'une personne qui peut démontrer, à l'intérieur de la localité, une véritable participation permanente au secteur de la pêche. J'ajouterai que cette approche que nous adoptons a été acceptée par les gens engagés dans ce secteur, aussi bien les employeurs que les travailleurs, et que nous faisons des compromis pour répondre à toute une gamme de besoins dans ce secteur.

M. Tobin: Monsieur le Président, malgré les paroles de la ministre, malgré ses efforts en vue de convaincre les députés et tous les Canadiens que ce programme fonctionne, rien que dans ma circonscription, sur la grande péninsule du nord, plus de 50 p. 100 des familles de pêcheurs touchées n'ont eu essentiellement aucun revenu depuis le 15 mai. Le député de St. John's-Ouest, le ministre de Terre-Neuve, le sait; le secrétaire parlementaire, qui vient de Terre-Neuve, le sait, et la ministre le sait aussi.

Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui préside un comité du Cabinet chargé d'examiner ce que le gouvernement a reconnu comme étant une crise dans le secteur de la pêche. Étant donné que les familles de pêcheurs ne peuvent attendre aucune aide de la part de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et se voient forcées d'avaler la pilule amère qu'elle leur sert pour leur repas de Noël, le secrétaire d'État interviendra-t-il au nom de ces familles qui se font dire qu'elles n'ont d'autre choix que de vivre de l'assistance sociale ou déménager à Toronto et accepter un emploi au salaire minimum? Les aidera-t-il?

Mme McDougall: Monsieur le Président, nous avons toujours dit que notre gouvernement veut aider les gens touchés par ce problème très spécial.

Permettez-moi de citer les paroles du ministre des Pêches de Terre-Neuve, qui semble ne pas être d'accord avec le député. Le ministre des Pêches de Terre-Neuve, Walter Carter, a dit que le programme spécial d'aide de 5 millions de dollars du gouvernement fédéral pour le secteur des pêches sera suffisant pour aider les pêcheurs qui en ont besoin.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, elle serait satisfaite du nouveau système pour les réfugiés. Considérant que sur 15 611 demandeurs, 5 603 n'ont pas encore exposé leur cas, 2 985 attendent d'être entendus par la Commission et 2 301 cas sont ajournés, reportés ou en attente, je voudrais que la ministre nous dise pour quelle raison elle a laissé s'accumuler un retard de 10 889 cas, les deux tiers du total, et ce qu'elle entend faire pour remédier à la situation?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne suis certainement pas d'accord avec les chiffres que le député avance. Je pense que ce qu'il est très important de savoir, c'est qu'au 31 octobre, il y avait 15 000 nouvelles demandes.

Le programme a démarré un peu plus lentement que je l'aurais souhaité, car il fallait former le personnel. Je pense que ce personnel a été très consciencieux dans son examen des cas. Toutefois, il y a eu une amélioration ces derniers mois. Nous surveillons la situation de très près pour nous assurer que le système fonctionne et que nous continuons à rattraper le retard.

M. Heap: Monsieur le Président, comme ces chiffres viennent de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la ministre ferait bien de les regarder une autre fois, car les Canadiens se demandent pour quelle raison elle permet une nouvelle accumulation de cas en souffrance. Ils veulent savoir pourquoi elle publie une liste de pays dit sûrs, où les réfugiés peuvent être renvoyés sans audience, et savoir également si les États-Unis sont sur la liste des pays sûrs pour les réfugiés du Salvador.

• (1510)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que le principe du tiers pays sûr est dans la loi. Il n'a pas encore été appliqué.

Certes, je continue toujours à espérer que le système fonctionnera et que nous n'aurons pas à adopter le principe du tiers pays sûr. Je peux certainement affirmer au député et à la nation que, si c'est ce qu'il faut, comme c'est dans la loi, je l'utiliserai.

* * *

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, il y a quelques jours, une chaîne de télévision de Montréal a présenté un film où un commando entrait dans une école et commençait à tirer sur les élèves.

Curieusement, hier soir, un scénario similaire s'est présenté à l'École Polytechnique de Montréal, avec les résultats que l'on connaît.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. J'aimerais savoir si le ministre a l'intention, dans une courte période de temps, de présenter un projet de loi qui légiférerait sur la violence à la télévision, soit par les films ou par les programmes, et est-ce qu'il entend le faire rapidement?

Une voix: Bravo Guy!

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, en répondant à cette question de l'honorable député de Laval, je voudrais ajouter ma voix à celle du premier ministre et des deux représentants des partis d'opposition qui ont exprimé plus tôt dans la journée leurs sympathies et leur chagrin aux parents et amis des victimes de cet acte démentiel.

L'honorable député de Laval sait sans doute que les radiodiffuseurs sont responsables des émissions qu'ils diffusent, sujets à la surveillance du CRTC. Nous ne pouvons que souhaiter que les radiodiffuseurs et le CRTC, devant un acte comme celui-ci, vont prendre acte de la question.

L'honorable député de Laval sait sans doute que le principe d'autonomie qui est dévolu au CRTC sur ces questions ne permet pas au ministre des Communications, pas plus qu'au gouvernement, d'intervenir sur le contenu de la programmation en radiodiffusion.

Mais je transmettrai sûrement au ministre des Communications les préoccupations du député de Laval qui sont sans doute partagées par tous les députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Gander—Grand Falls; une seule question et une courte.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le Canada fait face aujourd'hui aux pires fermetures d'usines de transformation du poisson qu'il ait jamais connues. Certaines usines ont même demandé à des pays du bloc de l'Est de les approvisionner en poisson pour qu'elles puissent continuer de fonctionner.

Les pêcheurs canadiens n'ont pas le droit de pêcher à l'intérieur de la zone de 200 milles de l'Union soviétique, de la Bulgarie, de Cuba, du Japon ou de la Norvège. Toutefois, on a attribué à leurs pêcheurs, pour cette année, des contingents qu'ils pourront pêcher à l'intérieur des eaux canadiennes.

Je veux demander au gouvernement du Canada s'il a l'intention d'interdire aux bateaux étrangers de pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles, tout comme l'ont fait les États-Unis et les autres pays du monde à l'intérieur de la leur, de sorte que nos pêcheurs n'auront pas besoin de demander aux Soviétiques: «S'il-vous-plaît, pouvez-vous nous donner du poisson pour qu'on puisse faire fonctionner nos usines?»

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Enfin une question, monsieur le Président. Comme mon honorable collègue le sait très bien, certains stocks de poissons se déplacent des deux côtés de la zone de 200 milles. Comme le député d'en face, ils sont toujours en train de nager entre deux eaux.

L'honorable député sait aussi que le droit de la mer oblige le Canada et tous les autres pays qui ont un plateau continental à permettre aux bateaux étrangers d'avoir accès aux stocks de poisson que nous avons en surplus. Par exemple, cette année, le total des prises admissibles pour le merlu argenté a été fixé à 135 000 tonnes. Les pêcheurs canadiens en ont capturé 100 tonnes, et ce malgré les subventions et les programmes spéciaux qui ont été mis sur pied. Par conséquent, nous avons dû nous débarrasser du poisson en surplus et l'offrir à la Russie et à d'autres pays. C'est ce qui s'est passé avec le merlu argenté. Et c'est ce qui risque aussi d'arriver au député, qui a la langue bien déliée.

Initiatives ministérielles

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je pose la question habituelle et, suivant vos instructions, je serai très bref.

J'aimerais demander au gouvernement de nous donner une idée des travaux de la Chambre qui sont prévus pour la semaine prochaine.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, demain, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C–49. Lundi prochain, le 11 décembre, nous étudierons les projets de loi C–4 et C–23, à l'étape du rapport.

Compte tenu du sérieux de la situation dans la voie maritime du Saint–Laurent, des problèmes d'expédition des céréales, des risques pour la sécurité et de la grave question des services aux anciens combattants, je donne maintenant avis que, à la prochaine séance de la Chambre, avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C–49 et l'examen des amendements qui pourront être présentés, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PUBLICITÉ

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je cite un extrait d'un numéro récent de l'*Eastern Graphic*, de Montague, à l'Île–du–Prince–Édouard:

> Le député libéral de Cardigan, Lawrence MacAulay vend des couronnes de Noël faites à la main aux autres députés. . .

M. le Président: Un instant. Je m'excuse. La présidence a déjà été saisie de cette question. Je crois qu'il convient de ne pas l'aborder ici avant que j'aie rendu une décision.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je profite de cette période qui revient tous les jeudis pour demander au leader parlementaire du gouvernement quand le gouvernement a l'intention de présenter le projet de loi tant attendu sur des mesures de contrôle plus rigoureuses des armes à feu au Canada.

Il y a déjà trois ans, en 1986, l'Association canadienne des chefs de police soulignait qu'il y avait un excédent mondial d'armes automatiques et semi–automatiques fabriquées principalement pour la guerre, et que de plus en plus de ces armes aboutissaient sur le marché canadien.

En 1986 aussi, le député de Don Valley–Est posait une question à ce sujet au ministre de l'époque qui répondait que cette mesure législative était imminente. En 1987, on nous a à nouveau dit que cette mesure était pour bientôt.

En juin dernier, le ministre a déclaré qu'il présenterait sous peu un projet de loi sur le contrôle des armes. Il a le consentement unanime des procureurs généraux des provinces, Combien de nouvelles morts tragiques faudra–t–il, monsieur le Président, avant que le ministre agisse. . .

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C–49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le ministre des Anciens combattants invoque le Règlement.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, j'avais la parole à 13 heures, et si j'interprète correctement le Règlement, je devrais pouvoir continuer maintenant.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je crois que nous sommes devant un problème de procédure. Le ministre avait effectivement la parole à 13 heures moins une minute. Ensuite, il a présenté une motion sur laquelle la Chambre s'est prononcée. La pratique habituelle veut qu'un député termine son discours par la présentation d'une motion. Puisque le député concerné a terminé ses commentaires, qu'il présente sa motion et qu'il se rasseoie.

Étant donné qu'il a présenté sa motion au début de son prétendu discours, discours que nous n'avons pas entendu, j'en ai conclu qu'il avait terminé ses remarques sur la

présentation de cette motion sur laquelle nous devions nous prononcer. Si ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, qu'on me le dise.

M. Lewis: Madame la Présidente, la Chambre remarquera que le gouvernement n'a ménagé aucun effort pour faire avancer l'étude de ce projet, car la situation est grave. La parole avait été accordée au ministre juste avant la période des questions. En tant que ministre des Affaires des anciens combattants, il voulait faire part à la Chambre des problèmes qu'il y a à fournir les services aux anciens combattants et à assurer leur sécurité.

• (1520)

Je sais que le député, comme c'est souvent le cas, peut avoir raison sur les détails. En l'occurrence, le ministre a voulu savoir si, compte tenu des circonstances, les députés accepteraient de siéger pendant l'heure du repas.

Il arrive souvent que tous les partis s'entendent en raison de la gravité du sujet d'un débat. Je me demande si la Chambre est prête à accorder la parole au ministre, étant donné le rôle important qu'il jouera pendant le débat. En outre, cela permettrait aux députés de l'opposition de connaître la position du ministre des Affaires des anciens combattants. Après son intervention, les députés d'en face voudront peut-être profiter de la période de dix minutes pour faire des commentaires ou lui poser des questions.

J'aimerais savoir si tous les députés acceptent de laisser le ministre prononcer son discours.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'ai invoqué le Règlement parce que je pensais avoir un bon motif de le faire.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que le ministre des Affaires des anciens combattants aura un rôle important à jouer dans le débat. Nous aimerions l'entendre. Nous ne contestons pas son droit de parler à la Chambre. Je ne voudrais tout simplement pas que nous établissions ici un précédent. J'aimerais que la Chambre respecte rigoureusement les règles pour que l'ordre règne.

En l'occurrence, nous n'avons aucune objection à opposer à la proposition.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, notre parti accepte que le ministre prenne tout de suite la parole.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre accepte-t-elle que la présidence accorde la parole au ministre des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministres des Anciens combattants): Madame la Présidente, je tiens à exprimer ma gratitude aux deux partis de l'opposition. Ce que nous sommes obligés de faire ici aujourd'hui me préoccupe au plus haut point.

Je crois certes que je peux aider, compte tenu du fait que ce sont mes employés qui sont visés et de l'incidence que ce projet de loi risque d'avoir sur les gens que nous servons, soit les anciens combattants du Canada.

Je remercie beaucoup les partis de l'opposition pour leur collaboration à cet égard.

Je sais bien que personne n'aime faire la grève. Il s'agit d'une solution de dernier recours. Je sais également qu'aucun gouvernement n'aime mettre fin à une grève légale en adoptant des mesures forçant le retour au travail. Il s'agit aussi d'une mesure de dernier recours qui ne peut être utilisée que pour protéger les intérêts nationaux qui priment par rapport au droit démocratique invoqué par les employés qui abandonnent leur poste.

Le ministère des Anciens combattants se trouve aujourd'hui dans cette situation. La santé et la sécurité de nos bénéficiaires anciens combattants sont menacées.

Avant de continuer, permettez-moi de brosser un tableau de la situation, en vous parlant un peu du ministère, que j'ai l'insigne honneur de diriger, car je crois que cela permettra de bien situer le contexte relativement à ce que je dirai plus tard.

D'après les lettres que je reçois et les discussions que j'ai avec les députés de tous les autres partis, je constate que nul autre ministère ne compte d'employés plus dévoués que ceux d'Anciens combattants Canada.

C'est un ministère qui, au sein de la fonction publique, est reconnu pour la qualité des services qu'il offre à ceux qui ont si vaillamment servi le Canada en temps de guerre. Le ministère est une grande famille et, habituellement, une famille heureuse qui se voue à cet objectif, et les valeurs que véhicule le ministère sont claires pour tous.

En deuxième lieu, tout juste après les anciens combattants que nous servons, nous attachons énormément d'importance au fait que nos gens soient traités de façon équitable. Je pense qu'après ce que je viens de dire, tous les députés de cette Chambre comprendront que je regrette infiniment que nos membres du groupe des Services hospitaliers aient été contraints de faire la grève et que nous, en tant que gouvernement, soyons maintenant contraints, avec la collaboration de la Chambre, de leur ordonner de retourner au travail. Il va falloir pour cela mettre en place des modalités qui, dans un délai raison-

nable, permettront de trouver une tierce partie indépendante qui d'abord nous aidera à trouver un terrain d'entente, puis, s'il le faut, règlera les différends qui existent entre ces employés et le Conseil du Trésor.

[*Français*]

Madame la Présidente, le ministère des Anciens combattants gère un hôpital et deux foyers pour anciens combattants. L'hôpital se trouve à Sainte-Anne-de-Bellevue, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, et il y a le foyer Rideau pour anciens combattants à Ottawa, et le foyer pour anciens combattants à Saskatoon.

Madame la Présidente, je limiterai mon intervention en ne parlant que de la situation à l'Hôpital Sainte-Anne et Senneville. C'est en effet là que le problème est le plus grave et cela est en grande partie attribuable au fait que les malades qui s'y trouvent ont besoin de beaucoup plus de soins que ceux de nos deux foyers.

[*Traduction*]

Il y a plus de 726 malades à l'hôpital Sainte-Anne, tous des anciens combattants qui ont bien servi leur pays et qui ne méritent rien de moins que ce qu'il y a de mieux durant les jours qu'il leur reste à vivre. De ces 726 malades, environ 250 sont à jamais confinés à leur lit. Quelque 400 autres ne peuvent se déplacer qu'en fauteuil roulant, et certains d'entre eux sont mêmes incapables de faire fonctionner leur fauteuil. Nous comptons des personnes qui souffrent de la maladie d'Alzeihmer et de nombreuses autres qui sont atteintes de formes moins graves de démence.

Lorsqu'on fait une visite de l'hôpital Sainte-Anne, on côtoie des êtres humains qui vivent toute la douleur de la vieillesse. Des esprits tout à fait sains dans des corps ravagés, et des corps qui fonctionnent parfaitement bien alors que l'esprit n'est plus tout à fait présent.

À l'hôpital Sainte-Anne, près de la moitié du personnel appartient au groupe des Services hospitaliers. Comme le savent sans doute les membres de la Chambre, en cas de grève, il existe des modes d'action qui permettent la désignation de certains postes. Et comme on en a déjà parlé au cours du débat, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Les titulaires de ces postes sont alors tenus de continuer de remplir leurs fonctions advenant le déclenchement d'une grève, dans le but d'assurer les services essentiels. En l'occurrence, évidement, le service essentiel est de préserver la santé et de veiller à la sécurité de nos malades, de même qu'à leur bien-être. À l'hôpital Sainte-Anne et dans nos foyers, nous avons jugé qu'en cas de grève, plus de 90 p. 100 de nos employés du groupe des Services hospitaliers étaient indispensables si nous voulions maintenir les trois équipes de travail par jour, sept jours par semaine.

Le ministère a reçu une proposition de l'Alliance de la Fonction publique relativement au maintien des services essentiels. Des 614 employés qui ont droit de grève, le syndicat consent à ce que 45 retournent au travail. C'est 8 p. 100 du nombre total. Cela n'a rien à voir avec les plus de 90 p. 100 dont nous avons besoin. Même en optant pour un système de deux équipes de travail par jour, l'offre ne répond absolument pas aux besoins les plus minimaux.

De plus, dans son offre, le syndicat a imposé deux conditions qui nous ont paru trop difficiles à avaler. Il a d'abord exigé que nous ne procédions à aucune impartition des services normalement offerts par le ministère et deuxièmement, que nous n'affections pas les employés qui ne sont pas en grève à des tâches incombant aux employés qui le sont.

Dans sa réponse au syndicat, le ministère a fait valoir qu'il était réconfortant de noter que le syndicat avait bien voulu soumettre une offre, mais que celle-ci était bien en deçà de ce qui s'avérait nécessaire et que les conditions qui s'y rattachaient étaient inacceptables pour le ministère comme pour la direction de l'hôpital. Dans de telles circonstances, le ministère n'avait d'autre choix que de rejeter l'offre.

Je crois maintenant devoir renseigner les membres de la Chambre sur la façon dont l'hôpital Sainte-Anne a fonctionné durant la grève. Je crois qu'il faut en premier lieu reconnaître que nos employés de l'hôpital ont commencé à subir des pressions bien avant le début de la grève. Disons qu'une guerre des nerfs était en cours longtemps avant que la grève ne soit déclenchée. Je ne veux pas insister indûment sur le sujet ou entrer dans les moindres détails, car je suis convaincu que les personnes qui ont tenté de perturber le fonctionnement de l'hôpital représentaient et représentent toujours une infime minorité.

• (1530)

Les membres de la Chambre se demanderont sans doute comment un hôpital accueillant plus de 800 bénéficiaires pourrait survivre, ne serait-ce qu'une journée, à l'absence des préposé(e)s aux soins, des responsables des cuisines et des préposés au nettoyage. Et bien voici.

Nos médecins, nos infirmières et nos autres employés professionnels travaillent par séquences de 12 heures. En plus de leurs propres tâches, les infirmières font le travail assumé normalement par les préposé(e)s aux malades des plus hauts niveaux. Le travail des autres membres du groupe des Services hospitaliers a été accompli de deux façons. D'abord par le groupe de bénévoles habituels qui aident à cet hôpital, comme cela se fait fréquemment ailleurs au Canada. On a augmenté le nombre de bénévoles grâce à l'appui de la collectivité et aux efforts spéciaux consentis par les membres de la Légion royale canadienne, de l'Association des anciens combattants de la Corée et d'autres groupes locaux d'anciens combattants. Ces

personnes aident les bénéficiaires à se nourrir, à se raser, et de façon générale, elles veillent à leurs soins personnels et au maintien de leur moral. Je voudrais les remercier publiquement de l'aide qu'elles offrent aux anciens combattants.

[*Français*]

Nos médecins, nos infirmières et nos autres employés professionnels travaillent par séquences de 12 heures. En plus de leurs propres tâches, les infirmières font le travail assumé normalement par les préposés aux soins de niveaux supérieurs. Le travail des autres membres du groupe des services hospitaliers a été effectué de deux façons: d'abord, par le groupe de bénévoles habituels qui aident à cet hôpital, comme cela se fait fréquemment ailleurs au Canada. On a augmenté le nombre de bénévoles grâce à l'appui de la collectivité et aux efforts spéciaux consentis par les membres de la Légion royale canadienne et l'Association des anciens combattants de Corée et les autres. Ces personnes aident les bénéficiaires à se nourrir, à se raser, et, de façon générale, elles veillent à leurs soins personnels et au maintien de leur moral.

[*Traduction*]

De plus, à Anciens Combattants Canada, nous avons fait venir un nombre considérable d'employés de nos administrations centrales à Charlottetown et à Ottawa, ainsi que de nos différents bureaux répartis partout au Canada. Certains de ces employés de la direction ont agi à titre de gestionnaires. Plusieurs autres, de même que des collègues de l'hôpital Sainte-Anne, ont assumé des tâches qui ne leur sont pas coutumières, préparant et servant les repas et assurant la propreté de l'hôpital. Tous se sont astreints à de longues heures de travail. Tous sont maintenant extrêmement fatigués.

Je suis convaincu que les membres de la Chambre accepteront de se joindre à moi pour rendre un hommage particulier à nos employés de l'hôpital Sainte-Anne, à ceux qui ont été prêtés par d'autres secteurs d'Anciens Combattants Canada, et à ces remarquables bénévoles qui ont dispensé leur aide de bien des façons.

Leur dévouement nous fait honneur. Il appert qu'il y a quelques jours, malgré nos meilleurs efforts, nous avons relevé les premiers indices montrant que la santé et la sécurité de nos bénéficiaires étaient mises en péril. Nos inquiétudes sont devenues encore plus marquées mardi, lorsque nous avons constaté que nos infirmières—les membres de cette Chambre comprendront qu'après leurs 12 heures de travail, bon nombre d'entre elles devaient assumer des responsabilités familiales—avaient la mine abattue, signe d'une fatigue extrême et d'un risque d'éclatement du système mis sur pied.

Mardi, mon sous-ministre s'est rendu sur place à l'hôpital Sainte-Anne, pour évaluer combien de temps nous pourrions continuer ainsi, sans mettre en danger la vie de nos bénéficiaires. De retour de l'hôpital où il a discuté avec presque tous les employés des deux équipes, le sous-ministre m'a rapporté que, malgré tout ce qui pouvait être fait et malgré les splendides efforts consentis par tous les intervenants, il jugeait que la situation avait atteint des proportions de crise.

Compte tenu des suggestions qui lui avaient été faites et de ce qu'il avait été en mesure d'observer de visu, il a conclu que, si nous n'agissions pas dès maintenant, la santé et la sécurité de nos bénéficiaires risquait d'être mises en péril.

Je crois avoir démontré pourquoi la situation qui existe à l'hôpital Sainte-Anne ne peut plus durer. Les membres du groupe des Services hospitaliers d'Anciens Combattants Canada sont toujours précieux à nos yeux. Nous avons besoin d'eux et nous accepterons volontiers leur retour au sein de l'équipe de travail.

[*Français*]

Comme je l'ai déjà indiqué, après les anciens combattants qu'il sert, mon ministère accorde la plus grande importance à ses employés qu'il désire traiter équitablement. Je crois bien que les arrangements proposés dans ce texte législatif permettront à une tierce partie indépendante d'aider à régler le litige. Notre personnel est en droit de s'attendre à un traitement juste.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je demanderais que la Chambre entérine rapidement cette mesure législative, pour que nous puissions veiller convenablement aux soins de nos bénéficiaires anciens combattants, qui ont tant fait pour nous dans le passé et qui ne sont maintenant plus en mesure de pourvoir à leurs propres besoins.

C'est pourquoi, j'appuie entièrement la mesure législative du gouvernement ordonnant le retour au travail qui, en l'occurence, est tout à fait justifiée.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je me réjouis beaucoup que le ministre se décide enfin à parler de cette

question. Je me demande s'il se rend compte que nous attendons cela depuis deux ans. Il a rendu un très bel hommage aux gens qui travaillent pour la Défense nationale, dans les foyers pour anciens combattants et dans les hôpitaux. En fait, il a très bien expliqué pourquoi cette convention aurait due être signée il y a des mois et pourquoi la question de l'équité salariale aurait due être réglée il y a des années.

Le ministre croit-il qu'un salaire annuel de 16 000 $ récompense suffisamment le précieux travail qu'il vient de décrire, tout l'amour, les soins et l'attention que ces gens-là dispensent à nos anciens combattants? Croit-il que ces travailleurs devraient attendre encore deux ans pour obtenir l'équité salariale, alors qu'ils attendent déjà depuis sept ans? Et surtout, où était-il ces six derniers mois? A-t-il fait valoir au président du Conseil du Trésor toute l'importance de ce travail et la nécessité de satisfaire aux demandes des grévistes?

M. Merrithew: Madame la Présidente, je remercie la députée d'Ottawa-Ouest pour sa question et pour ses bonnes paroles au sujet de l'intérêt que je porte aux anciens combattants du Canada.

Je signalerai, toutefois, que le président du Conseil du Trésor a maintes fois déclaré, dans les observations qu'il a présentées ce matin et en réponse aux questions qu'on lui a posées toute la semaine ou à peu près, que les deux parties ont eu des mois pour négocier. Elles avaient beaucoup de chemin à faire pour s'entendre. Il a dit publiquement au cours de la période des questions, ici même, à la Chambre, et il a répété ce matin qu'il est disponible et disposé à négocier tant qu'un règlement convenant aux deux parties demeure possible. C'est ce qu'il a dit maintes et maintes fois.

Je sais fort bien que des pourparlers ont eu lieu entre l'AFPC, les employés, les négociateurs et le ministre lui-même. Il est vrai que le ministre a le devoir de négocier, mais il faut admettre qu'il a fait preuve de la meilleure volonté au monde. Je présenterai l'offre encore une fois au nom du président du Conseil du Trésor, car le seul endroit où l'on peut aplanir des divergences d'opinions lorsque les parties négocient, c'est à la table de négociations.

Mme Catterall: Mais pas à la Chambre, pas ici.

M. Merrithew: Nous sommes prêts à le faire, et le ministre a dit ce matin qu'il était disposé à négocier en tout temps.

Ce matin et lors de la période des questions cet après-midi, le ministre a abordé l'équité salariale. Le gouvernement du Canada ne cherche pas à se dérober à ses responsabilités en ce qui concerne cette question particulière.

• (1540)

Il a dit ce matin qu'un montant de 28 millions de dollars représentant des rajustements de salaire avec effet rétroactif avait déjà été versé et que l'on procédait au paiement d'un autre montant de 10 millions de dollars.

Deuxièmement, aujourd'hui, pendant la période des questions, il a mentionné qu'on attend une décision de la Commission des droits de la personne à propos de la troisième étape. Ce n'est pas que le gouvernement ne s'est pas occupé de l'affaire. Au contraire, il a dépensé 28 millions de dollars pour régler ce grief.

M. Brewin: Madame la Présidente, le gouvernement a dit qu'il était en faveur de l'équité salariale. Il n'a qu'à inclure ce principe dans le projet de loi, à donner des instructions aux bureaux de conciliation et, en dernière analyse, à rendre une décision qui incorpore le principe de l'équité salariale dans le projet de loi.

Aussi, si le gouvernement veut que les gens qu'il force à retourner au travail prennent ses déclarations au pied de la lettre, pourquoi n'agit-il pas de façon équitable et n'incorpore-t-il pas ce principe dans le projet de loi? Cette mesure, qui impose le retour au travail, laisse les travailleurs remplis d'amertume. Ils viennent de faire une grève de trois semaines, et le ministre déclare gentiment qu'il est heureux de les voir retourner au travail.

Le ministre peut-il dire que lui et le gouvernement accepteront au début de la procédure de conciliation que l'équité salariale soit reconnue? Et, dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement n'inclut-il pas ce principe dans le projet de loi?

Le ministre parle en termes éloquents des problèmes éprouvés à Sainte-Anne et des anciens combattants âgés et malades dont nous nous préoccupons tous. Si ces anciens combattants doivent être soignés par ceux qui font effectivement la grève, le gouvernement n'a qu'à limiter la portée de cette mesure pour qu'elle ne s'applique qu'à ces seuls travailleurs. S'il existe d'autres circonstances exceptionnelles où il soit absolument essentiel que les employés reprennent le travail, le gouvernement peut très bien restreindre la portée du projet de loi en conséquence.

Au lieu de cela, le gouvernement présente un projet de loi de portée tout à fait générale, qui oblige tous ces travailleurs à reprendre le travail. Il ne les a pourtant pas déclarés essentiels. Or, en vertu de la législation canadienne et de la convention internationale, ceux-ci ont droit de négocier librement leur convention collective. Pourquoi le gouvernement du Canada n'accorde-t-il pas à ces travailleurs les droits qu'il demande aux gouvernements de l'Europe de l'Est d'accorder aux leurs?

M. Merrithew: Je réponds à la question du député de Victoria. Je rappelle qu'il a invoqué de nouveau le principe de l'équité salariale. Je ne saurais être plus précis quand à la position du gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor a déclaré publiquement et en réponse à des questions à la Chambre qu'il est prêt à s'attaquer à ce problème. Nous le faisons déjà. Nous n'avons pas cherché à nous dérober à nos responsabilités en ce qui concerne l'équité salariale. Le ministre s'est déjà engagé. Il est prêt à le faire de nouveau. Quant à nous, nous nous sommes appliqués à écarter du projet de loi tous les aspecs litigieux.

Le projet de loi a trois objectifs. Il ordonne aux travailleurs de retourner au travail sur-le-champ. Au lieu d'imposer un règlement obligatoire, il propose des moyens de régler les questions litigieuses. À mon avis, le projet de loi est très juste en ce qu'il établit la procédure de conciliation qui sera exécutoire pour régler les questions litigieuses. Les parties devront retourner à la table des négociations et s'efforcer de s'entendre sur les questions litigieuses, à supposer que ce soit une façon très équitable de les aborder. Ce n'est pas comme si nous avions imposé une solution; nous n'avons fait qu'imposer la démarche à suivre pour aboutir à cette solution.

Ensuite, le député a demandé pourquoi nous n'avions pas imposé, par voie législative, le retour au travail des employés essentiels. J'ai dit au cours de mon exposé que lorsque nous avons rencontré l'unité de négociations en cause—le Conseil du Trésor traite évidemment avec les unités de négociations qui sont en l'occurrence celles des HS de mon ministère, du ministère de la Défense nationale et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui négocient ensemble—, nous avons dit que, pour assurer la bonne marche de l'hôpital Sainte-Anne et de nos deux foyers sans compromettre la sécurité, la santé et la vie de nos anciens combattants, nous avions évidemment besoin d'une très forte proportion de nos employés. Nous avons précisé que nous aurions besoin d'environ 90 p. 100 d'entre eux. L'autre partie n'a offert que 8 p. 100.

De toute évidence, 8 p. 100 serait insuffisant. Apparemment, il existe une différence d'opinion entre ce que la partie syndicale tient pour essentiel et ce que le gouvernement du Canada et mes employés tiennent pour essentiel à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue. De toute évidence, 8 p. 100 ou 45 employés ne sauraient assurer la bonne marche d'un hôpital qui héberge 726 anciens combattants dont la plupart sont grabataires ou se déplacent en fauteuil roulant. De toute évidence, ce serait impossible.

Les parties n'allaient pas s'entendre sur cette question. Nous avons jugé que c'était impossible, notamment à cause des deux conditions liées à l'expression «employés essentiels» et de l'offre de la partie syndicale de permettre à certains employés de reprendre le travail sur une base essentielle. De toute évidence, les parties n'allaient pas s'entendre. Comme ce n'était pas faisable, nous avons traité avec l'unité de négociations ainsi que le Conseil du Trésor le fait normalement.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est avec une vive inquiétude que je participe au débat d'aujourd'hui, car je n'aurais jamais cru que le gouvernement puisse présenter à la Chambre des communes, une institution pour laquelle j'ai beaucoup de respect, un projet de loi qui témoigne de son mépris total envers le personel de la fonction publique du Canada.

Ce projet de loi fait violence à certains membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, soit les équipages de navires sur les côtes est et ouest du Canada et le long de la voie maritime du Saint-Laurent ainsi que les employés des services hospitaliers de tout le pays.

Il témoigne de la corruption et de la duplicité du gouvernement lorsque celui-ci traite avec les milliers de Canadiens qui sont membres de la fonction publique. Je crois fermement—et je sais que beaucoup de fonctionnaires et de syndiqués pensent comme moi—que les relations de travail entre la fonction publique et le gouvernement du Canada ont rarement été si mauvaises.

Le gouvernement s'efforce depuis 1984 de démanteler systématiquement la fonction publique canadienne. Il tente de discréditer les syndicats canadiens afin de pouvoir, par exemple, privatiser Postes Canada.

Il veut affaiblir les syndicats pour vendre certains services de la fonction publique à ses amis du secteur privé. Qu'importe l'excellent travail que les fonctionnaires canadiens ont accompli depuis que le pays a vu le jour en 1867.

Ces dernières semaines, j'ai observé le ministre pendant qu'il répondait à des questions sur les équipages de la côte est. Je limiterai donc mon intervention à ce sujet et laisserai à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le soin de parler des problèmes et des préoccupations des travailleurs des services hospitaliers.

Je n'arrivais pas à croire que le gouvernement allait appliquer ce genre de tactiques oppressives contre les équipages de ces navires. Depuis mon élection, j'ai vu et entendu de nombreux fonctionnaires se plaindre de la façon dont le gouvernement les traitaient. Je n'ai qu'à penser aux centaines de lettres que j'ai reçues, à l'instar de la plupart de mes collègues députés, des employés d'organismes comme la Société canadienne des postes.

Nous avons vu ce qui s'est passé dans cette société d'État. Le gouvernement a dit: «Holà! Nous ferions mieux de nous débarasser de cette société. Nous allons la vendre, mais avant, semons la pagaille dans le syndicat.» Il a donc pris pour habitude de forcer le personnel de toutes les succursales et de tous les bureaux de poste à déposer des griefs pour le moindre petit problème.

Nous ne cessons jamais d'intervenir à la Chambre pour demander au ministre responsable de régler les vrais cas de harcèlement aux bureaux de poste, de harcèlement des femmes enceintes aux bureaux de poste, de harcèlement des minorités à cette société d'État dont nous entendons parler. Nous avons maintes et maintes fois demandé au ministre de nous préciser les directives que recevait la direction de cette société d'État pour se permettre de traiter de façon si dure et si cruelle les hommes et les femmes qui travaillent à Postes Canada.

• (1550)

Chaque fois qu'on s'adresse au ministre, il se lève, se tappe le ventre, ouvre la bouche et se met à rire en répondant à la question. J'espérais, contre tout attente, que la Société canadienne des postes n'était qu'un cas isolé. Je pensais que ce n'était peut-être qu'un manque de sensibilité de la part de la direction d'une société d'État. Je me laisse peut-être emporter par mon imagination quand je crois déceler un complot à tous les paliers de la hiérarchie.

Nous débattons aujourd'hui le cas des 2 200 membres d'équipage de navires au Canada. Je répète qu'ils nous rendent de grands services en naviguant le long des côtes est et ouest ainsi que sur la voie maritime du Saint-Laurent. D'après certains ministériels, ce sont des individus dangereux qui essayent de détruire l'économie des deux côtes et de la voie maritime.

C'est faux, et je tiens à le dire publiquement afin que les Canadiens sachent de quels inconnus les ministériels parlent quand ils disent de telles sottises. Ces gens-là ont une identité et ils font du bon travail pour la fonction publique et pour tous les Canadiens.

J'ai un bulletin qui explique la tâche de ces travailleurs aux personnes qui s'inquiètent de la lenteur des négociations. J'en cite un extrait:

> Nous sommes employés à bord de navires de la Garde côtière canadienne le long des côtes est et ouest et sur les Grands Lacs: gros brise-glaces, mouilleurs de bouées, aéroglisseurs, bateaux de recherche et de sauvetage. Nous travaillons à bord de bateaux armés des pêcheries pour surveiller nos ressources, appliquant les lois et faisant des recherches pour améliorer et promouvoir les ressources océanographiques dont tous les Canadiens dépendent. Nous travaillons à bord de navires des Forces auxiliaires canadiennes, aidant la Marine à protéger notre souveraineté nationale. Nous travaillons honnêtement et consciencieusement au service de notre pays.

Voilà ce qu'ils sont. Dans ma région, sur la côte est, ils sont probablement au nombre de 1 500. Ce sont des gens dont vous n'entendez jamais parler et auxquels vous ne pensez pas, des gens qui, pour 18 000 $, 19 000 $ ou 20 000 $ par année, naviguent au large de la côte est. Ce sont les gens qui, pour 20 000 $, vont affronter des vagues d'une trentaine de mètres quand un navire est en détresse. Ils le font pour 20 000 $. Ce ne sont pas des croisières de plaisance. Ils font un travail pénible qu'ils sont fiers d'accomplir et, tout ce qu'ils voulaient, c'était un salaire convenable. C'est tout ce qu'ils demandaient. Ils n'ont rien demandé de spécial. Ils n'ont eu aucune exigence déraisonnable. Ils ont négocié pendant deux ans, deux longues années.

Tant mieux si le président du Conseil du Trésor a finalement découvert ce que font ces gens et qu'ils sont essentiels à la fonction publique du Canada, parce que pendant deux ans, il n'a pas, lui et ses collaborateurs,

négocié de bonne foi avec ce syndicat. Pendant deux ans, ils ont fait preuve de mauvaise foi.

À mon avis, ils ont agi ainsi parce qu'ils pensaient que, le moment venu et en l'absence d'un accord, ils les désigneraient alors comme employés essentiels pour les obliger à accepter le contrat du gouvernement qui ne veut pas négocier de bonne foi avec les syndicats et la fonction publique de notre pays. Mais ils ont fait une gaffe. Quand est venu le moment de les désigner comme essentiels, le gouvernement a laissé passer la date limite.

Mon Dieu! que fait-on lorqu'on a laissé passer la date limite? Nous avons négocié pendant deux ans comme si c'était une plaisanterie, une blague, une perte de temps. Mais nous avons manqué la date limite pour les désignations. Seigneur! nous allons devoir vraiment examiner ce que veulent ces gens. Qu'allons-nous en faire? Nous ne les avons plus sous notre contrôle. C'est une situation très critique, a dit le gouvernement.

Alors ils ont voulu commencé à négocier, mais seulement les questions importantes. L'une d'entre elles que ces hommes et ces femmes et les équipages des navires voulaient résoudre était l'équité salariale. Bonté divine! nous sommes presque en 1990. L'équité salariale devrait être rentrée dans les moeurs et être déjà de l'histoire ancienne. Elle ne devrait plus être une question débattue à la Chambre des communes.

J'ai dit ici déjà, et j'espère que je n'aurai pas à le répéter trop de fois avant que le problème ne disparaisse complètement: pour l'amour du ciel, est-ce une raison, parce que je vis sur la côte est, pour donner moins de valeur à mon travail qui est le même qu'ailleurs, peut-être dans la circonscription du ministre des Pêches, sur la côte ouest ou dans une autre région du Canada?

Le gouvernement parle tout le temps de rémunération égale. «Nous sommes en faveur du salaire égal pour un travail d'égale valeur.» Des paroles vides. L'an dernier, pendant les élections fédérales, plus de 3 000 débardeurs et autres travailleurs de la côte est ont supplié qu'on leur accorde la parité salariale. Ils m'ont dit: «Pourquoi, à notre époque, sommes-nous désavantagés parce que nous vivons sur la côte est? Nous faisons le même travail que ces bons enployés de la côte ouest, mais on nous paie moins.» La question est fondamentale. C'est une question fondamentale de justice.

Nous adoptons des lois et nous déterminons ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Le gouvernement dit depuis cinq ans qu'il doit instaurer l'égalité salariale, qu'il est contre la discrimination dans la rémunération. Il est contre la discrimination, mais sa définition du terme l'autorise à désavantager les travailleurs de la côte est et à les dresser contre leurs confrères de la côte ouest. C'est ce que le gouvernement fait. Ses actes sont plus éloquents que ses paroles en matière d'équité salariale.

Les syndiqués rétorquent qu'ils gagnent en moyenne 21 000 $ par année pour risquer leur vie dans les eaux glacées de l'Atlantique, que pour ce salaire ils doivent parfois partir pendant trois mois loin de leur famille, qu'il en va autrement pour ceux qui travaillent sur la côte ouest, car ils touchent 1 800 $ de plus pour accomplir le même travail, qui comporte le même degré de difficulté. Ce n'est absolument pas logique. Le syndicat a dit: «Nous allons rester fermement sur nos positions cette fois-ci. Nous allons nous débarrasser une fois pour toutes de cette iniquité salariale, de cette pratique discriminatoire qui dure depuis 27 ans, parce que, franchement, nous sommes tout aussi compétents que n'importe quel autre travailleur du pays qui exerce les mêmes fonctions.»

À la Chambre et en comité, nous avons interrogé maintes fois le ministre au sujet de l'équité salariale et des taux de traitement régionaux, mais ses paroles ont toujours été ambiguës. Cette grève aurait dû être réglée. Le contrat aurait dû être signé trois mois après le début de ces négociations, mais le gouvernement dit que ces gens sont déraisonnables. Eh bien, je pense que cette opinion est absolument scandaleuse et inacceptable.

Une voix: Bravo!

M. MacDonald (Darmouth): Jetons un coup d'oeil sur ces personnes, qui risquent leur vie sur la côte est et sur la côte ouest pour protéger les stocks de poisson du Canada. Elles protègent le peu de stocks que nous n'avons pas cédés aux pays étrangers. Le ministre en face ne bronche même pas. Il doit savoir que j'ai raison. Ces personnes surveillent les pêches.

Jour férié ou non, il y a des navires armés sur les deux côtes du pays, qui tentent de protéger cette importante ressource nationale. Que veulent ces personnes en échange? Elles réclament justice et demandent que le gouvernement reconnaisse la valeur de leur travail. Elles veulent négocier. Nous le savons pertinemment. Elles ont essayé pendant deux ans. Mais le gouvernement s'est gouré et n'a pas désigné d'employés. Il a donc dû trouver

d'autres moyens pour en arriver à ses fins. Alors, que se passe-t-il? Le gouvernement intervient.

Depuis le début de la grève, il y a trois semaines, nous avons posé des questions sur la sécurité, car nous étions inquiets. Il y avait 1 700 bateaux de pêche. La saison de la pêche du homard commençait sur la côte est. Nous avons dit à la Chambre: «La grève nous préoccupe pour des raisons de sécurité.» Mais on nous a répété que cette grève ne posait aucun problème de sécurité. Il y a deux jours, le ministre des Transports a dit—en passant, s'ils allaient tous à la même réunion d'information le matin, ils éviteraient de se mettre dans le pétrin. Comme en fait foi le hansard, à la page 6505, le ministre des Transports a répondu ce qui suit à ma collègue d'Ottawa-Ouest:

> Il n'y a rien de vrai dans les allégations selon lesquelles la sécurité sur le Saint-Laurent serait compromise.

Le lendemain, on nous présente un projet de loi anti-grève. Qu'est-ce que le gouvernement invoque pour justifier ce projet de loi? La sécurité. En principe, il y a un gros problème.

• (1600)

Je vous le donne en mille, madame la Présidente: si le gouvernement n'a pas vu le problème des 1 700 bateaux de pêche sur la côte est, il ne peut y avoir qu'une raison pour expliquer qu'il voit un problème maintenant. Il faut croire que certains de ses amis le long de la voie maritime du Saint-Laurent, de gros entrepreneurs, ont lancé un ultimatum aux conservateurs: «Réglez cette grève tout de suite par tous les moyens.» Le gouvernement se retrouve acculé au pied du mur, mais il ne veut pas proposer de règlement aux travailleurs. Alors, il présente un projet de loi pour les forcer à retourner au travail. C'est la stratégie du coup de massue. Le gouvernement devrait avoir honte.

Que veulent ces travailleurs? Ils sont sans contrat depuis deux ans. Ils ont demandé tout bonnement qu'on supprime l'écart salarial de 1 800 $. Cette demande est compatible avec la politique du gouvernement, politique qu'il se refuse à mettre en application. Ainsi, au lieu de gagner 19 000 $ pour un emploi si dur et si dangereux, ils allaient obtenir 1 800 $ de plus pour ce travail périlleux. Cela ne modifie pas les conditions de travail.

Ces travailleurs voulaient également une prime de poste. Ils partent pour des périodes de trois mois. Le Conseil du Trésor semble avoir des difficultés de terminologie à cet égard. Il dit qu'ils ne travaillent pas vraiment par postes. Ils travaillent de 6 à 18 heures ou de 18 à 6 heures, mais ce ne sont pas des postes, ce sont des quarts. Le Conseil du Trésor ne peut pas verser des primes de quart parce que rien n'est prévu à ce sujet dans les directives. Les travailleurs ont donc répondu: «Très bien, nous allons vous trouver un moyen d'en sortir.»

Sur les navires de la Défense nationale, les employés civils reçoivent une indemnité de service en mer. Ce n'est pas grand-chose, 170 $ à 270 $ par mois, quand ils sont de service. Ce n'est vraiment pas excessif, tout juste raisonnable. Les travailleurs ont donc dit: «Nous voulons avoir une indemnité de service en mer. Pas 500$ par mois, seulement 177$ par mois.» Le gouvernement leur a répondu qu'il ne pouvait pas payer cela. Les travailleurs ont dit: «Nous croyons qu'il est raisonnable d'inscrire dans la convention le droit, lorsque nous sommes loin de notre conjoint et de notre famille, de faire un appel de cinq minutes à la maison par radiotéléphone, aux frais de l'employeur.» Le gouvernement a encore refusé. Il craignait peut-être que ces travailleurs aient le mal du pays, ou découvrent quel affreux travail et quel affreux employeur ils ont et qu'ils veuillent alors rentrer chez eux.

Voilà le genre de choses que les travailleurs voulaient obtenir, mais le gouvernement dit que c'est déraisonnable. Le ministre prend la parole et cherche à nous faire croire que ces gens sont un véritable fléau et qu'ils essaient de soutirer au Trésor fédéral jusqu'à son dernier sou. Le ministre adore prendre la parole et jouer au grand mathématicien en combinant certaines parties des avantages sociaux et certaines parties du régime salarial pour conclure: «Ils veulent une augmentation de 17 p. 100.» J'ai parlé aux syndiqués et je les crois parce qu'ils sont d'honnêtes travailleurs. Pendant ce débat, le gouvernement à constamment déformé leurs propos.

Où en sommes-nous? Le gouvernement semblait très prêt d'un règlement. Il a tout bousillé à cause de la question des désignations. Sa mauvaise foi dans les négociations a été étalée au grand jour et constitue un autre

exemple du traitement sévère qu'elle impose à l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui se dévoue pourtant corps et âme pour tous les Canadiens.

Ces travailleurs demandent la parité salariale. En réponse à une question que j'ai posée, le ministre a prétendu, sourire en coin, qu'ils avaient la parité salariale. Nous demandons au ministre de détacher cette revendication des autres. Si vous vous dites en faveur de la parité salariale, ne la liez pas aux autres questions qui restent à négocier.

Ce qu'a fait le gouvernement, c'est offrir la parité salariale l'autre soir au cours de ce qui devait être, soit dit en passant, être une rencontre à huis clos entre le ministre et le syndicat et trahir la confiance de celui-ci à la Chambre le lendemain. Après un tel affront, il se demande comment il se fait que personne ne le croit et ne lui fait confiance. Le ministre a ensuite le culot de nous dire qu'il a offert la parité salariale et que cela ne posait plus de problème. Cela restera un problème tant que le gouvernement n'aura pas dit clairement qu'il l'accordera, peu importe ce qu'il adviendra des autres points négociés, parce que c'est la seule chose juste et sensée qu'il convient de faire.

Le gouvernement préfère la lier à d'autres questions. D'une part, il dit qu'il accordera la parité salariale, mais d'autre part, il la lie à une foule d'autres problèmes non résolus et il accule les syndiqués au pied du mur. Voilà sa conception de négociations collectives loyales et équitables. Eh bien, ce n'est pas la mienne ni celle de la plupart des Canadiens.

En conclusion, puisque mon temps de parole touche à sa fin, quoique je puisse parler toute la journée sur la question. . .

M. Crosby: Seulement si cela a du bon sens.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon honorable collègue d'en face me dit de parler avec bon sens. J'ai entendu parler avec beaucoup de bon sens hier, dans la région de Halifax-Dartmouth, lorsque des membres du syndicat sont allés vous voir à votre bureau et vous ont parlé par interurbain. Vous devriez lire les articles de journaux à ce sujet.

Je les mets manifestement en fureur de l'autre côté.

En conclusion, je voudrais poser les questions suivantes. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu si tard pour se préoccuper de la sécurité publique alors que nous savons que les syndicats et les travailleurs ont pris des mesures de sécurité convenables? Nous n'avons pas connu de situation d'urgence à laquelle ce syndicat et ces travailleurs responsables n'aient répondu dans un délai de moins de 33 minutes. Je pose la question: un salaire de 21 000 $ est-il inéquitable. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois vraiment interrompre le député. J'essayais d'attirer son attention depuis un bon moment.

Je donne la parole au député de Montmorency—Orléans pour poser une question ou faire une observation.

[*Français*]

M. DeBlois: Madame la Présidente, j'aurais deux commentaires et une question.

À entendre les députés de l'opposition, ils semblent donner l'image au public qu'ils ont le monopole du dialogue avec les syndicats. Nous on les comprend, nous on les aime, et nous, nous sommes les méchants, les mauvais, nous sommes les antisyndicaux.

Je trouve cela important de rappeler au public qui nous écoute et à mes collègues de la Chambre que nous avons dialogué. Moi, j'ai reçu dans mon bureau de comté à Québec, des gens de la Garde côtière. J'ai discuté avec eux durant une heure de temps. J'apprécie leur travail et, à cet égard, mon collègue de Dartmouth, qui a failli déchirer ses vêtements. . . j'accepte sa description du travail difficile. En effet, les gens qui travaillent sur les bateaux font un travail difficile. Ils ont fait une grève responsable et, à cet égard, je suis très heureux en un sens, *O felix culpa*, Ô heureuse faute, la grève nous a aidés à mieux comprendre la difficulté de leur travail.

La deuxième remarque, madame la Présidente, est qu'il faut bien comprendre. Moi j'ai été journaliste pendant 20 ans à Québec. J'ai couvert des lois spéciales et, habituellement, à Québec, quand on passait des lois spéciales, le gouvernement imposait des conditions de travail. Et je me souviens très bien que l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Forget, disait: Quand les travailleurs nous obligent à légiférer devant le Parlement, il faut leur donner moins que la dernière offre patronale qui est sur la table parce qu'autrement, les travailleurs seront toujours tentés d'aller devant le Parlement en disant: On n'a rien à perdre, on a tout à gagner, puisque, de toute façon, on ne pourra jamais avoir moins que la dernière offre patronale. Et je trouve que le projet de loi que nous avons ici a un caractère très humain, il convie à une tierce partie le soin de déterminer les conditions de travail.

La question que j'aimerais poser à l'honorable député de Dartmouth (M. Macdonald) qui s'indignait que nous tardions à accorder l'équité salariale entre les travailleurs de l'Est et de l'Ouest, est la suivante: Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il toléré durant si longtemps que les travailleurs de l'Est gagnent moins que les travailleurs de l'Ouest? C'est votre héritage! Comment pouvez-vous

expliquer que vous ayez toléré durant si longtemps ce que nous nous apprêtons à corriger?

[*Traduction*]

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je me réjouis de voir le député intervenir dans ce très, très important débat. Il est très facile pour les députés d'en face de réagir à tous les problèmes ou à toutes les questions que l'on pose en disant que la situation était la même quand les libéraux étaient au pouvoir. Les conservateurs sont maintenant au pouvoir, mais si nous, libéraux, étions au pouvoir, nous aurions tenu parole envers le mouvement syndical en matière de parité salariale. Si vous ne me croyez pas, voyez les résultats des dernières élections fédérales, voyez les endroits où existaient ces inéquités salariales et voyez l'affiliation politique des députés qui y ont été élus. Ces députés ne se retrouvent pas bien souvent de votre côté de la Chambre. Pas bien souvent.

• (1610)

Le député soulève cependant une autre question très importante. Il dit qu'il s'agit d'une autre grève, qu'il n'y a jamais tout à fait assez à donner et que les syndicats exagèrent toujours. Je pose une question générale: le salaire de 21 000 $ est-il raisonnable pour les fonctions que je viens de décrire? Que penseraient les députés d'en face s'ils travaillaient dans une usine et que les employés de la partie est touchaient un certain salaire alors que ceux de la partie ouest étaient payés à un taux différent? Cela vous donnerait bon moral, n'est-ce pas? Cela contribuerait beaucoup à vous remonter le moral. Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait ruiner le processus de négociation collective en présentant une mesure législative comme celle-ci, alors que les deux parties se trouvaient dernièrement tout près l'une de l'autre, du moins à en croire les occupants des banquettes ministérielles?

Les questions litigieuses sont minimes. Elles ne coûtent pas cher. Alors que la grève coûterait 2 millions de dollars par jour sur la voie maritime, il suffirait de moins de 6 millions de dollars pour leur donner 177 dollars par mois quand ils sont de service en mer, ce qui me paraît très raisonnable. La question de la parité salariale pourrait être réglée pour moins de 3 millions de dollars.

Pour conclure, je rejette ce projet de loi et je ferai tout ce que je pourrai pour l'arrêter. Mes collègues et moi, nous croyons qu'il est temps que le gouvernement donne aux fonctionnaires le respect, la reconnaissance et la rémunération qu'ils méritent. Il doit négocier les conventions collectives avec la fonction publique du Canada comme d'habitude, au lieu de les imposer par voie législative.

M. Peterson: Madame la Présidente, le député de Darthmouth pourrait-il donner à la Chambre une seule bonne raison pour justifier que le gouvernement verse des salaires plus élevés sur une côte que sur l'autre? Le gouvernement a-t-il trouvé une seule bonne raison?

M. MacDonald (Dartmouth): Aucune raison ne justifie le maintien de la discrimination salariale. Quand le ministre d'en face, le président du Conseil du Trésor, a comparu devant le comité, je lui ai demandé s'il favorisait la parité salariale et il m'a répondu qu'il était d'accord en principe. «C'est un principe très important, m'a-t-il dit, mais il faut l'appliquer avec prudence.» «Pourquoi?», lui ai-je demandé. «Parce que les règlements du secteur public se refléteront sur le secteur privé.» Je lui ai répondu que même si c'était vrai, ce ne serait pas une raison suffisante pour pratiquer la discrimination contre certains travailleurs à cause de l'endroit où ils vivent.

J'ai invoqué le Règlement aujourd'hui, pour parler du problème de la discrimination dont est victime la plus grande communauté de Noirs établis depuis longtemps au Canada, dans la région de Preston, au sein de ma circonscription. Il s'agit du secteur privé, malheureusement. Les jeunes hommes noirs gagnent 42 p. 100 de moins, en moyenne, que ceux qui ne sont pas noirs. Même si le secteur privé paie ces gens moins cher, est-ce là une raison suffisante pour que le gouvernement dise que les Noirs et les membres des autres minorités visibles dans cette région devraient être moins bien rémunérés que les autres travailleurs? C'est absurde. Si cette situation s'applique aux groupes minoritaires dans le secteur privé, elle devrait s'appliquer également à la fonction publique du Canada.

Dans le cas qui nous occupe, les grévistes, c'est-à-dire les équipages de navires de la côte est du Canada, gagnent environ 32 p. 100 de moins que leurs homologues du secteur privé.

En conclusion, le gouvernement n'avait aucune raison valable de présenter ce projet de loi. Il commet une sottise sur le plan politique en essayant de le faire adopter.

M. Crosby: Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de donner une réponse très claire à la question posée par mon collègue, à laquelle le député de Dartmouth a refusé de répondre. À la Chambre des communes et ailleurs, le président du Conseil du Trésor a offert aux équipages de navires de la côte est la parité salariale avec leurs collègues de la côte ouest. Ils n'ont qu'à signer une convention collective pour avoir la parité salariale, ce

dont le gouvernement libéral les a privé pendant plus de 20 ans. Voilà la réponse à cette question.

En plus de cela, pour mettre un peu de bon sens dans ce débat, je voulais expliquer au député à quel moment le gouvernement doit légiférer pour mettre fin à un conflit de travail. On doit évaluer la situation selon le critère suivant: «Malheureusement, il est des circonstances dans lesquelles l'esprit de conciliation et la bonne foi, qui sont nécessaires de la part de tous les intéressés, font défaut. Dans de tels cas, le gouvernement fédéral, qui est le gardien de l'économie et le défenseur de l'intérêt public, doit prendre ses responsabilités». Ce sont là les paroles prononcées, le 17 octobre 1978, par le député de Papineau, qui représentait à ce moment-là l'ancienne circonscription de Saint-Michel. C'est le critère qu'il a établi et que le Parti libéral a respecté. Le député est-il d'accord avec moi pour dire que nous respectons ce critère, celui établi par son parti?

M. MacDonald: J'espère que le député de Halifax-Ouest bénéficie toujours de l'appui de son attaché de recherche parce qu'il a perdu celui de ses électeurs.

Les députés de l'autre côté croient avoir fait du bon travail. Jetons-y un coup d'oeil et permettez-moi encore une fois de citer un passage tiré de l'un de leurs documents: «Il y a des membres d'équipages de navires qui ont une famille et qui vivent près du seuil de la pauvreté. En fait, certains membres ayant un conjoint et deux enfants gagnent entre 100 et 150 $ de plus environ qu'une famille de même taille qui reçoit de l'aide sociale». Le député de l'autre côté se lève, sourit et se félicite d'avoir déposé une loi forçant les travailleurs à retourner au travail, et peut-être aussi à accepter une convention qui maintiendra cette situation déplorable.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke—VIA Rail; la députée de Nepean—Les arts et la culture; le député de Prince-Albert—Churchill River—L'environnement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

Mme Catterall: Madame la Présidente, nous avons modifié cet après-midi, avec le consentement de la Chambre, l'ordre des interventions. En fait, nous avons renversé l'ordre de sorte que c'est le ministre des Anciens combattants, et non mon collègue de Dartmouth, qui a fait une intervention. Mon collègue a ensuite pris le tour du ministre. Je crois que le temps de parole revient maintenant à l'opposition officielle, à moins que la Chambre n'en décide autrement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence croit comprendre qu'il y a eu consentement tout à l'heure pour que le ministre prenne la parole, mais pas pour un renversement de l'ordre normal. Ce qui a été convenu, c'est qu'en présentant sa motion à la Chambre à 12 h 59, le ministre ne serait pas réputé avoir pris la parole. Donc, il allait prendre son tour normal. C'est ce qui avait été convenu. Il y a eu consentement unanime, donné d'une part par le député d'Ottawa—Vanier pour le Parti libéral, et d'autre part par la députée de Vancouver-Est pour le Nouveau Parti démocratique.

Donc, je donne maintenant la parole au ministre des Transports.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'apprécie votre sens de la justice. C'est avec un certain regret que je dois m'adresser à la Chambre aujourd'hui sur une affaire urgente dont nous avons été saisis.

Je dois faire remarquer, madame la Présidente, qu'aujourd'hui, c'est le 27e jour d'une grève de l'unité de

négociation des équipages des navires fédéraux, principalement des équipages des navires de la Garde côtière canadienne. C'est bien évident que cette grève a d'énormes répercussions sur de nombreux secteurs maritimes et met en danger la vie économique du Canada.

Je voudrais vous entretenir et entretenir mes collègues quelques instants sur l'importance que nous devons donner à cette loi sur le retour au travail de ces équipages, encore une fois, pour le maintien du transport maritime au Canada dans une période où, je pense, nous n'avons pas les moyens de nous permettre de le discontinuer.

• (1620)

Madame la Présidente, les secteurs les plus touchés par la grève des équipages des navires fédéraux sont la voie maritime du Saint-Laurent, la navigation sur le fleuve en aval de Montréal, la navigation à destination et en provenance des ports de la région Atlantique du Canada, incluant bien sûr le Nord-Est du Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, et particulièrement, et par dessus tout, le mouvement des navires dans toutes les eaux canadiennes.

Madame la Présidente, les députés ont été mis au courant du fait que le 1er décembre, en raison d'inquiétudes pour la sécurité à la navigation, j'ai décidé d'interrompre sur le fleuve Saint-Laurent cette navigation entre Québec et Les Escoumins. Le 4 décembre, nous avons examiné et évalué la situation plus longuement et avons décidé d'autoriser à nouveau le trafic maritime comme la navigation de jour à la condition d'avoir deux pilotes sur le navire.

Normalement, les navires de la Garde côtière entretiennent les aides à la navigation dans toutes les voies de navigation et en prévision des conditions de glace à venir. Les bouées d'été doivent être remplacées par des bouées d'hiver spéciales, ou «espars», qui sont submergées par la glace dérivante. Cette année, en raison de la grève, 400 de ces bouées sont présentement hors de service. Évidemment, ceci crée des pertes et des dommages importants représentant des millions de dollars. Et les restrictions sur le tirant d'eau dans le Saint-Laurent pour cette raison devront vraisemblablement être maintenues jusque tard au printemps, jusqu'à ce que toutes les lourdes ancres des bouées puissent être localisées et enlevées des chenaux de la navigation.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, la voie maritime du Saint-Laurent est la plus grande voie navigable intérieure du monde et le plus important élément du réseau canadien de voies navigables intérieures. La fourniture des services essentiels, par exemple les aides à la navigation et les services de brise-glace, est absolument indispensable à la sécurité et l'efficacité des liaisons entre l'océan et le centre de l'Amérique du Nord.

À mesure que se prolongent les retards dans le transport, la confiance de l'étranger envers le Canada diminue et les destinataires de nos exportations, surtout pour ce qui concerne le grain, vont chercher d'autres moyens de transport ou pis d'autres fournisseurs plus sûrs.

En 1988, la voie maritime du Saint-Laurent a acheminé plus de 20 millions de tonnes métriques de marchandises en vrac, notamment des minerais de fer et charbon, en provenance et à destination des ports du réseau des Grands Lacs. Il faut y ajouter 15 millions de tonnes de grains, et 4,5 millions de tonnes de marchandises diverses. Ces chiffres sont d'une importance économique énorme.

Le trafic annuel de la voie maritime est de l'ordre de 40 millions de tonnes. Il s'effectue dans une proportion de 60 p. 100 en provenance ou à destination de ports d'outre-mer, principalement d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des effets de la récente vague de froid sur l'exploitation de la voie maritime du Saint-Laurent. La navigabilité de la voie maritime se dégrade à mesure que persistent les froids record qui entraînent une accumulation rapide de glaces sur l'ensemble du réseau.

[*Français*]

Le canal de la Rive-Sud qui s'étend de Montréal au lac Saint-Louis et qui comprend l'écluse de Saint-Lambert et celle de Côte-Sainte-Catherine est complètement recouvert de glace, dont l'épaisseur s'accroît chaque jour tant que le froid perdure. Le canal n'est ouvert maintenant qu'au trafic dans un seul sens en raison de la couche de glace. Sans l'assistance des brise-glace, les conditions de navigation sont devenues plus difficiles, et il pourrait être nécessaire de fermer plus tôt que d'habitude la section entre Montréal et le lac Ontario.

[*Traduction*]

Le 6 décembre à minuit, il y avait 51 navires hauturiers sur la voie maritime des Grands Lacs, à l'ouest des écluses de Saint-Lambert. Trente-trois de ces navires sont encore en aval du canal Welland. Huit autres bateaux canadiens de navigation intérieure nécessitent chaque jour qu'on s'occupe d'eux. Le coût d'exploitation moyen de ces navires varie de 5 000 $ à 25 000 $ au moins par jour, selon le type de navire.

Beaucoup de navires risquent d'accuser de graves retards, qui seront encore plus graves si des brise-glace ne viennent pas leur prêter secours. Certains navires hauturiers pourraient mêmes rester coincés sur la voie maritime tout l'hiver si des brise-glace ne viennent pas les dégager.

Si un bon nombre des 51 navires hauturiers qui sont actuellement sur la voie maritime étaient ainsi coincés, les pertes seraient énormes. Une fermeture hâtive compromettrait gravement aussi l'avenir de la flotte intérieu-

re canadienne, car elle ne pourrait satisfaire ainsi à tous ses engagements.

Si des températures sous les normales se maintiennent comme prévu tout le mois de décembre, il sera peut-être impossible de respecter la date annoncée de fermeture, soit le 19 décembre, et la fiabilité de la Voie maritime comme voie d'expédition sera compromise.

Il est donc absolument essentiel de rétablir au plus tôt les services de la Garde côtière, de sorte que la voie maritime soit fermée comme il se doit et que tous les navires puissent terminer leur voyage.

Outre la voie maritime, les ports du Saint-Laurent influent considérablement sur l'économie locale, régionale et nationale. Le trafic qui transite par ces ports crée plus de 16 500 emplois et génère au total 750 millions de dollars de recettes.

[*Français*]

En 1988, le trafic quotidien moyen des conteneurs était de 15 000 tonnes pour le Port de Montréal. Chaque tonne, madame la Présidente, représentait des recettes de 25 $. L'impact de la perte d'activité dans les conteneurs expédiés par voie de terre est estimé à 50 p. 100 la tonne de plus, en fonction des coûts estimatifs de transport ferroviaire. Au total, cela pourrait entraîner une perte de 1,2 million de dollars par jour.

De plus, les élévateurs à grain de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec perdent des commandes. Les ventes de grains ont été au ralenti cet automne, et maintenant que la saison de navigation sur les Grands Lacs et la voie maritime risque de jour en jour d'être fermée en raison des conditions météorologiques extrêmes, il y aura peu de possibilité de se rattraper.

Madame la Présidente, selon les estimations actuelles de la Commission canadienne du blé, plus de un million de tonnes de grain destiné à l'exportation doivent être expédiées à partir des ports du fleuve Saint-Laurent d'ici janvier 1990. Jusqu'ici, Trois-Rivières a perdu trois cargaisons de grain et une de produits forestiers qui ont été déroutées vers un autre port. Une embacle s'est aussi formée sur le lac Saint-Pierre et elle entraîne la congestion des ports de Québec et de Trois-Rivières. Habituellement, les brise-glace pourraient facilement venir à bout de la situation.

Madame la Présidente, si la navigation ne reprend pas, Sept-Îles peut perdre 500 000 tonnes métriques de marchandises, composées de minerai de fer, expédiées dans les Grands Lacs au cours de la présente saison de navigation.

Il est possible que Chicoutimi ne reçoive pas les 50 000 tonnes métriques de produits pétroliers qu'on devait y expédier. Et les secteurs suivants, madame la Présidente, seraient touchés: pétrolier, de l'aluminium, du titane, des forêts, du trafic de grain et du minerai de fer.

Par exemple, sur le plan de l'industrie pétrolière, la raffinerie Ultramar de Lévis produit plus de 40 p. 100 de la production totale de la province de Québec. Afin de poursuivre ses opérations, la raffinerie doit recevoir une cargaison de pétrole brut tous les cinq jours, chaque cargaison étant évaluée à quelque 11 millions de dollars. Par ailleurs, la production est en majeure partie livrée par navire aux terminaux maritimes du Québec et des provinces de l'Atlantique.

• (1630)

[*Traduction*]

Maintenant, madame la Présidente, regardons les problèmes des navires retardés et du temps perdu. Il y a, aujourd'hui, plus de 70 navires en retard dans le Saint-Laurent en aval de Montréal. En plus, il y a 51 navires océaniques qui doivent sortir de la voie maritime avant la date annoncée de fermeture, le 19 décembre. Cela fait plus de 120 navires qui pourraient être touchés si la question n'est pas réglée immédiatement.

À un coût par navire de 5000 $ à 25 000 $ ou plus par jour, les pertes de temps sont déjà évaluées à un million de dollars par jour, et ce chiffre pourrait augmenter considérablement si tous les navires ne peuvent pas sortir de la voie maritime.

Un peu plus tôt, nous parlions de la région atlantique. C'est elle qui supporte le gros des conséquences de la grève. Par exemple, le port de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick, a manutentionné 856 000 tonnes de denrées en 1988, tout cela en raison du commerce international.

Dans la région de Miramichi, qui comprend les ports de Newcastle, Chatham et Millbank, le trafic portuaire a été de 240 000 tonnes de denrées en 1988. L'expédition vers les marchés internationaux représentait plus de 64 p. 100 de ce tonnage, et la valeur de ces exportations dépassait 121 millions.

Les principaux utilisateurs de ces ports sont la New Brunswick Power Corporation, Stone Consolidated, Repap Enterprises, Acadia Forest Products, Northwood Pulp and Timber et les principales sociétés pétrolières. Toutes dépendent de l'aide des brise-glace de la Garde cotière. Si la glace empêche l'arrivée des navires pour Repap Enterprises à Newcastle, l'usine se trouvera en sérieuse difficulté, car elle dépend d'approvisionnements réguliers en boues argileuses pour maintenir sa production. Des retards dans l'arrivée des navires pourraient entraîner des fermetures de l'usine, qui emploie 700 ou 800 personnes.

Les conséquences de l'absence de brise-glace pour ouvrir les port du nord-est du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient être catastrophiques, en particulier du point de vue économique, il y aurait une baisse de revenu pour les agriculteurs et les expéditeurs incapables d'expédier leurs pommes de terre, sans compter le risque de perdre des marchés d'exportation parce que les approvisionnements ne sont pas fiables.

[*Français*]

Madame la Présidente, je pense avoir signalé l'incidence dramatique que la situation que nous vivons actuellement a sur l'exploitation de la voie maritime, élément essentiel pour le mouvement du grain des Prairies. J'ai fait état des graves répercussions sur le Saint-Laurent qui constitue une sorte de pipe-line de transport à nos centres industriels. J'ai également fait part de l'impact et des effets négatifs que subissent les Canadiens dans d'autres régions du Canada. Les pertes financières s'accroissent de jour en jour. Il s'agit vraiment d'un problème d'envergure nationale qu'il faut régler en toute urgence.

Je voudrais, madame la Présidente, présenter une motion devant cette Chambre, qui se lit comme suit:

[*Traduction*]

Que la Chambre continue de siéger après l'heure habituelle d'ajournement dans le but de poursuivre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-49.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quinze députés ou plus s'étant levés, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est réputée retirée.

(La motion est retirée.)

[*Traduction*]

M. Tobin: Madame la Présidente, je voudrais juste poser une question au ministre des Transports.

Le gouvernement et le ministre voudraient nous faire croire que les Canadiens en général, et certains secteurs, en particulier, souffriraient de tout retard dans l'adoption de ce projet de loi. Or, en fait, le gouvernement est saisi de cette question depuis maintenant 22 mois.

Il faut faire remarquer dans cette enceinte que, lorsque ce type de projet de loi est présenté à la Chambre, comme la députée d'Ottawa-Ouest ne cesse de le signaler depuis quelques jours, même s'il est vrai que les partis d'opposition refusent d'y souscrire, ils ne décident que très rarement de ne pas faciliter, de toutes les façons possibles, l'adoption du projet de loi en question, c'est-à-dire d'exiger le vote à toutes les étapes, au point de forcer le gouvernement à appliquer la clôture.

Fondamentalement, la différence cette fois-ci, c'est que, dans notre for intérieur et en toute conscience, nous, de l'opposition, savons qu'on n'a pas vraiment essayé du côté gouvernemental de parvenir à une entente grâce à la négociation collective. Le gouvernement ne déploie tout simplement pas les efforts voulus depuis deux ans. La tâche n'incombe pas au ministre des Transports, mais bien au président du Conseil du Trésor.

Étant donné que le gouvernement est dirigé par le premier ministre qui s'est taillé une solide réputation en tant qu'avocat spécialiste du droit du travail, il est ironique que le projet de loi prévoie deux bureaux de conciliation et que, dans les deux cas, les présidents ont été choisis par le gouvernement sans consultation préalable avec les syndicats concernés.

Une question fondamentale se pose en l'occurrence. Il est possible que certaines personnes subissent des inconvénients et éprouvent des problèmes, mais il faut préciser clairement que la faute n'incombe pas aux employés des services de santé qui souhaitent qu'on applique le principe de la parité salariale pour des fonctions équivalentes. Ce n'est pas non plus la faute des membres d'équipage de navires qui restent en mer pendant 28 jours d'affilée, afin de servir leur pays, la deuxième nation maritime du

monde. Les employés en question n'y sont pour rien. Il faut blâmer plutôt le gouvernement qui n'a jamais essayé de négocier de façon franche ni de résoudre les problèmes en question de façon équitable, et qui prétend maintenant que les travailleurs concernés sont responsables des inconvénients causés aux Canadiens, et ce afin de justifier sa décision d'utiliser des moyens coercitifs pour résoudre ce conflit. Il faut mettre les choses au point.

L'autre question à laquelle je veux que le ministre réponde est une question que nous devons tirer au clair. Le ministre a parlé des navires qui se trouvent dans la voie maritime du Saint-Laurent et de ceux qui sont dans les Grands Lacs. C'est une chose que nous sommes à même de comprendre. Le climat canadien est une réalité inéluctable. Mais il existe une autre réalité évidente: la très vaste majorité des navires canadiens transportant nos marchandises, le blé, le grain et ainsi de suite—et on vient tout juste de me le confirmer—sont assez solides pour affronter les glaces. Ils peuvent tous fort bien, pendant le reste de la présente saison de navigation et compte tenu de l'opportunité de ce projet de loi, sortir de cette voie maritime.

En réalité, et c'est compréhensible de son point de vue ministériel, le ministre plaide la cause des navires étrangers, qui sont incapables d'affronter les glaces parce qu'ils n'ont pas été construits en fonction du climat canadien: il nous demande de leur donner la chance de s'en aller. N'est-ce pas ce qui se passe en réalité quand le ministre ou le gouvernement invoque les difficultés que cette grève occasionne à nos agriculteurs ou à nos producteurs, ce qui est un argument fallacieux puisque les navires et les autres transporteurs canadiens sont assez solides pour sortir de la voie maritime du Saint-Laurent en dépit de la glace?

Le gouvernement pourrait résoudre cette grève en l'espace de quelques heures s'il le voulait. Qu'il négocie honnêtement et loyalement. Le ministre n'est-il pas d'accord?

M. Bouchard (Roberval): Madame la Présidente, je crois que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte cherche toutes les excuses possibles et imaginables pour ne pas appuyer ce projet de loi. Libre à lui, mais je voudrais quand même répéter ce que j'ai dit.

• (1640)

Il a dit que c'était un argument fallacieux. On dira la même chose, je crois, si j'essaie d'expliquer que, trois semaines avant la fermeture, il y a encore 121 navires dans la voie maritime du Saint-Laurent, sans que nous puissions déterminer exactement quel sera l'état des glaces. Nous n'avons aucun moyen de savoir quelles seront les conditions météorologiques au cours des deux ou trois prochaines semaines.

En ma qualité de ministre des Transports, je dois tenir compte du fait que certains de ces navires pourraient passer tout l'hiver dans la voie maritime et des conséquences que cela représente. Tous les députés comprennent, j'en suis sûr, qu'il nous reste deux ou trois semaines. En tant que ministre des Transports, je dois demander à la Chambre de me permettre d'utiliser des brise-glace pour, par exemple, dégager l'embâcle qui se trouve actuellement sous le pont de Trois-Rivières.

J'ai entendu tant de discours à la Chambre sur l'environnement. J'ai dit qu'il y avait 121 navires dans la voie maritime. Lorsque ces navires naviguent dans des eaux normales, nous parlons des catastrophes écologiques qu'ils pourraient provoquer. Le fleuve Saint-Laurent est actuellement couvert de glace. La glace cause des problèmes à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, et sur le fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, et la situation pourrait s'aggraver demain et après-demain. S'agit-il d'un argument fallacieux? Je demande simplement à la Chambre de tenir compte des réalités. Les faits sont là. Le temps manque. Nous ne disposons pas de plusieurs semaines, mais de quelques jours. Si un désastre survenait, ces mêmes députés accuseraient dès le lendemain le ministre d'avoir manqué à ses responsabilités en n'essayant pas de dégager le Saint-Laurent.

Je fais ce que j'ai à faire. Je dis aux Canadiens que la situation est très grave lorsque l'opposition ne veut pas comprendre. Le président du Conseil du Trésor a expliqué ce matin que 95 p. 100 de ces travailleurs ont déjà accepté les conditions de travail et que 5 p. 100 demandent 17,4 p. 100, alors que nous avons accordé 4 p. 100 aux autres. Entre cette réalité et la réalité économique du Canada, compte tenu de l'état des glaces dans la voie maritime du Saint-Laurent et des conditions météorologiques auxquelles nous devrons peut-être faire face, il n'y a pas à hésiter. J'ai besoin de cette loi pour sauvegarder les emplois des Canadiens dans ce secteur et assurer que l'économie continue à bien tourner.

M. Brewin: Madame la Présidente, j'ai un ou deux points à signaler à l'attention du ministre. Tout d'abord, le gouvernement n'a cessé de répéter de façon simpliste que le syndicat demandait une augmentation de 17 p. 100, alors que ce chiffre s'étale sur une période de 42 mois. Les deux parties ne sont pas très éloignées l'une de l'autre en ce qui concerne les questions d'ordre financier. Il serait possible de s'entendre. Le gouvernement n'avait pas à attendre jusqu'au plus fort de l'hiver; il a eu deux ans pour négocier. Il aurait pu régler certains points.

Les travailleurs font la grève depuis trois semaines et demie. Si le gouvernement persiste à avoir recours à la clôture pour faire adopter ce projet de loi, il se passera encore une semaine avant que la mesure n'ait force de loi. Les travailleurs auront donc été en grève pendant quatre semaines et demie. Le gouvernement imposera le retour au travail à des gens qui ont fait la grève pendant une longue période et ce, sans leur accorder le moindre gain pour leurs efforts. Nous nous retrouverons donc avec des travailleurs très amers, très mécontents.

Le gouvernement n'a cessé de répéter à la Chambre qu'il était prêt à accorder l'équité salariale et l'équité régionale. Si le gouvernement persiste à vouloir faire adopter ce projet de loi, je demande instamment qu'on y incorpore une disposition prévoyant que les bureaux de conciliation devront partir du principe que le gouvernement reconnaît que le règlement doit comporter l'équité salariale et l'équité régionale au Canada.

Troisièmement, ce projet de loi cache une très importante question de principe et de politique d'intérêt public. Notre pays, par l'entremise des diverses administrations publiques, s'est engagé à respecter le droit aux négociations collectives libres. Les députés félicitent les Polonais quand ils manifestent et obtiennent le droit aux négociations collectives libres. Ces négociations constituent un principe essentiel et une importante politique d'intérêt public. Le gouvernement peut bien citer quelques cas d'espèce, il n'a aucune raison de forcer tous ces travailleurs à renoncer à un droit aussi fondamental et démocratique. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer ce projet de loi injuste.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Une courte réponse du ministre.

M. Bouchard (Roberval): Madame la Présidente, oui, très rapidement.

[*Traduction*]

Je n'ai pas le temps de répondre à cette question. Le député a mentionné que nous avions affaire à des gens très amers et malheureux. Mais je dois m'occuper de 26 millions de Canadiens très malheureux. Je suis d'accord avec les principes que le député a énumérés.

Mais il y a un autre principe lié aux négociations collectives libres. Quand elles mettent en danger l'économie du Canada et des milliers d'emplois au pays, le gouvernement doit assumer ses responsabilités. C'est ce que nous faisons. Mon collègue vient de Victoria, et je lui ferai remarquer que, ici, nous ne gérons pas de la même manière. Là-bas, ils n'ont pas à répondre aux ultimatums qu'on nous adresse. Nous savons que la glace s'épaissit de jour en jour; nous devons faire face à la réalité. Nous ne disposons pas de deux ou trois semaines pour agir, mais de quelques jours seulement. C'est pourquoi je demande à mon collègue d'appuyer le projet de loi, de nous donner la possibilité de rappeler ces gens à la table des négociations et de trouver un terrain d'entente. C'est ce que nous voulons faire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit. La députée de Halifax.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la présidente, je regrette que le ministre parte. Je voudrais qu'il attende pour entendre un seul commentaire. Sait-il que, effectivement, deux navires soviétiques sont sortis aujourd'hui de la voie maritime, parce qu'ils peuvent naviguer dans les glaces, tout comme les navires canadiens qui sont, d'après lui, prisonniers, ce qui rend la population inquiète et nerveuse?

En effet, les navires canadiens peuvent aussi naviguer dans les glaces et pourront sortir de la voie maritime dans ces conditions, cette semaine ou la semaine prochaine. Aussi le temps qu'il considère comme crucial pour l'économie de notre pays n'est peut-être pas aussi crucial qu'il a bien voulu nous le faire croire. Les Russes y sont parvenus. Je pense que les navires et les marins canadiens le peuvent également.

Mais c'est caractéristique du gouvernement. D'un bout à l'autre du pays, les gens sont désorientés, ahuris et perplexes devant le traitement qu'ils recoivent. Le gouvernement leur a fait, pendant la campagne électorale de 1988, des promesses qu'il viole l'une après l'autre, par dizaines, par centaines: les promesses de garder VIA Rail, de ne pas toucher à l'assurance-chômage, de créer un programme national de garderie. Et qu'avons-nous? Au lieu de VIA Rail, au lieu d'un rêve national, on nous donne un cauchemar national. Au lieu d'un programme d'assurance-chômage juste et équitable, on nous donne un programme boiteux qui n'aide que bien peu de gens. Au lieu d'un système national de garderie, le gouvernement a eu l'amabilité de nous offrir une nouvelle taxe sur les produits et services de 9 p. 100. Et qu'est-ce que les Canadiens sont censés croire de ce que leur disent ces gens?

Ce qui se passe aujourd'hui au sujet des équipages de navire et des travailleurs des services hospitaliers est un autre exemple de la manière dont le gouvernement est passé maître dans l'art de ménager la chèvre et le chou.

Nous nous trouvons ici dans une situation où le gouvernement ne fait aucun cas des libertés civiles ni des droits individuels. Et, chose surprenante, ce noble gouvernement a tourné le dos au fier creuset des droits de la personne. Ce gouvernement qui, si souvent, s'est élevé contre les atteintes aux droits de la personne dans d'autres pays. Ce gouvernement qui a condamné le gouverne-

ment de la Chine pour les mesures excessives qu'il a prises en juin dernier. Ce gouvernement qui, il y a moins d'un an, a applaudi lorsque son chef a déclaré que notre Constitution ne valait pas le papier sur laquelle elle était rédigée, du fait que la clause de dérogation ne protégeait pas entièrement les droits de la personne.

Le Tribunal canadien des droits de la personne a déclaré que le gouvernement actuel, pourtant si soucieux de défendre ailleurs les droits de la personne, traitait d'une façon injuste le personnel des services hospitaliers. Il a statué en effet que ce gouvernement devait procéder à une réévaluation de tous postes des travailleurs des services hospitaliers et revoir leur classification. N'est-il pas surprenant que le gouvernement se déclare ouvertement déterminé à poursuivre un objectif, quitte ensuite à agir dans le sens opposé? Mais c'est la triste vérité. Même après que la Commission canadienne des droits de la personne lui eut dit qu'il avait tort et qu'il portait atteinte à des droits fondamentaux de la personne, le gouvernement s'est appliqué à bloquer les efforts que déployaient les équipages des navires et les travailleurs hospitaliers pour obtenir l'équité salariale.

• (1650)

En 1988, le Conseil du Trésor n'a pas su remettre dans les délais prévus, à la Commission des relations de travail dans la fonction publique, la liste des employés désignés comme étant essentiels durant les négociations collectives, après que les contrats eurent expiré le 31 décembre 1987. Neuf ministères n'ont pas respecté le délai imparti pour présenter la liste du personnel qu'ils jugeaient essentiel.

M. Crosbie: Combien?

Mme Clancy: Neuf. Neuf, John. Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf.

Cependant, la Cour fédérale a déjà statué à deux reprises que le gouvernement ne pouvait pas faire fi de cette bourde, qu'il avait agi à tort. Votre gouvernement. Le gouvernement du ministre de St-John's.

Qu'est-ce que cela révèle au sujet du gouvernement du Canada. Pas grand chose, j'imagine. Pour tout dire, je me demande souvent comment les ministériels font pour se regarder dans le miroir le matin. La difficulté doit être plus grande pour certains.

La question qui nous occupe est la grève des équipages de navires et des travailleurs des services hospitaliers. Repartons à zéro. Oublions les promesses rompues, les inepties, le manque d'engagement et les propos déformés. Ce cas offre au gouvernement la possibilité de montrer, par des engagements financiers, le sérieux de ses déclarations.

Notre gouvernement prêche le respect des droits de la personne sur un ton moralisateur. Il parle beaucoup, mais voyons voir s'il est prêt à agir. Le ministre des Transports, qui a déguerpi il y a quelques minutes, nous a dit qu'il ne voulait pas que les navires restent pris dans la voie maritime.

Des voix: Règlement!

Mme Clancy: Est-ce parce que j'ai dit qu'il avait déguerpi? Je ne vois rien de mal à dire cela.

Quoi qu'il en soit, le ministre, qui a quitté il y a quelques minutes, a dit qu'il ne voulait pas que les navires restent pris. Nous avons déjà mentionné au ministre que les navires russes étaient sortis de la voie maritime aujourd'hui, et que les navires canadiens pouvaient le faire le reste de la semaine et la semaine prochaine.

Nous sommes d'accord avec le ministre. Nous voulons que les navires bougent. Quelle est la solution? C'est de régler le conflit et de donner aux travailleurs ce qu'ils méritent. Or, c'est problablement trop simple pour le gouvernement. En fait, je lui lance le défi. Même si ce sera difficile et même s'il doit subir des pressions, je mets le gouvernement au défi d'être conséquent avec lui-même. Je mets le gouvernement au défi de respecter sa parole et les droits de la personne en régime démocratique.

Je sais pertinemment que je lance au gouvernement un défi qu'il lui sera difficile de relever. Il est extrêmement difficile de briser des habitudes vieilles de cinq ans, mais nous allons voir si nous pouvons instiller à nouveau un peu d'intégrité dans le discours politique. Cela nous serait profitable à tous.

Le gouvernement prétend défendre la démocratie et les droits de la personne. Alors, qu'il retire ce projet de loi forçant le retour au travail. La grève est un droit démocratique fondamental. Elle constitue une forme de dissidence pacifique, et le gouvernement ne doit pas avoir recours à la force ou à la coercition. En fait, la grève est

un droit si fondamental que beaucoup d'autres droits en dépendent directement.

Pourquoi le gouvernement fait-il ce cirque avec les employés de l'AFPC? Le ministre des Transports a répété que la grève durait depuis 27 jours. Or, ces équipages de navires de la côte est ont enduré 27 ans d'iniquité salariale—27 ans! Où est la justice dans tout cela? Je vois qu'aucun des députés d'en face n'ose même lever les yeux. Autrement dit, ils sont certainement honteux, et avec raison.

En fin de compte, personne de ce côté-ci de la Chambre ne s'oppose au principe de l'équité salariale. Le gouvernement sait que, sur le plans légal, éthique et moral, il n'a aucun argument valable. La fin mot de l'affaire, c'est que la disparité des salaires est une notion que reconnaissent seulement les dinosaures, les dodos et les conservateurs. En d'autres termes, personne, dans ce pays, sauf le gouvernement, ne juge acceptables des notions de disparité salariale.

Dans les provinces de l'Atlantique, les perspectives d'emploi offertes par l'Institut d'océanographie de Bedford et les services de recherche et de sauvetage entre autres, constituent une partie intégrante de la vie sociale et économique dans la ville et la province où je suis né. Or, pendant 27 ans, les personnes exerçant des professions dans ces domaines n'ont pas eu droit à une rémunération égale à celle de leurs collègues de l'autre bout du pays.

De plus, pour essayer de redresser la situation d'inégalité qui dure depuis 27 ans, ils ont demandé qu'on commence à leur payer une prime pour travailler en mer. C'est un concept que certains Canadiens du centre ne comprennent peut-être pas, qui, de toute évidence, échappe au gouvernement, mais qui est tout à fait équitable du point de vue des gens qui gagnent leur vie à bord de navires hauturiers.

Fait très ironique, le gouvernement semble bloquer les négociations sur la prime de travail en mer, parce que cela va coûter environ 2 millions de dollars par année. Le ministre nous a dit ce que nous coûte le blocage des navires des Grands Lacs. Soit dit en passant, nous savons déjà que presque tous ces navires-là pourraient larguer les amarres.

C'est le même gouvernement qui paralyse les négociations avec les équipages de navires, ce qui coûte 2 millions de dollars par jour aux contribuables. Ou le gouvernement n'a pas assez de bon sens—que Dieu nous protège—ou il a trop d'argent, ce qu'il va certainenemt nier, car c'est clair qu'il pourrait mettre un terme à cette injustice et recouvrer le coût en trois jours seulement.

Au Canada atlantique, nous avons appris ce que nous devons endurer pour maintenir notre mode de vie particulier. Le reste des Canadiens croient toujours que les gens de l'Est s'accommodent de pas grand-chose. Peut-être sommes-nous capables d'endurer beaucoup de contraintes et de nous accommoder du strict nécessaire, mais nous avons une valeur qui reste inchangée: un jour de travail honnête mérite un jour de paye honnête. Il n'en coûte pas moins aux gens de l'Est pour nourrir, loger et habiller leur famille, mais le gouvernement ne voit pas cela du même oeil. Pour une raison que je ne comprends pas, il semble penser que c'est équitable de moins bien payer les Canadiens de l'Atlantique.

Ce n'est qu'un exemple des nombreuses contradictions du gouvernement conservateur, puisque ni le traitement des ministres ni celui des députés ne varie en fonction de la région d'où ils sont. Pourquoi alors, madame la Présidente, les équipages des navires devraient-ils accepter des différences de salaire fondées sur des considérations d'ordre géographique?

Il est inacceptable, dans un pays qui a fait sien les principes d'égalité et de justice, qu'il y ait deux poids, deux mesures. En forçant les travailleurs à rentrer au travail et à accepter des normes en contradiction flagrante avec les valeurs de la nation, le gouvernement crée des problèmes moraux et perd la confiance de la population pour de nombreuses années.

Je pense que nous devons aussi rendre hommage aux équipes de recherche et de sauvetage qui n'ont jamais manqué à l'appel, lorsque des urgences sont survenues pendant la grève. Chaque fois que ces équipes ont été appelées, elles se sont rendues sur place en moins de 30 minutes, soit le délai réglementaire. Ce n'est pas mal pour des grévistes.

Je dois ici souligner qu'aujourd'hui, à Kingston, le gouvernement a imposé un lock-out aux travailleurs qui s'étaient mis en alerte au cas où une situation d'urgence se serait produite. Il est rassurant de savoir que des gens se soucient de notre sécurité. Le droit de grève doit être respecté. Le droit des travailleurs doit être respecté. Le fait que les travailleurs de l'Est, surtout ceux des provinces atlantiques, méritent d'être traités comme les autres ne devrait même pas être mis en doute.

Un gouvernement démocratique ne devrait pas se soustraire à l'obligation de remédier à 27 ans d'injustice. Au Canada, à l'approche des années 90, le concept d'égalité devrait être gravé dans la pierre. Il ne devrait pas être remis en doute comme c'est le cas. Il est cependant triste qu'en matière de vérité et de justice, très peu de choses semblent inviolables pour le gouvernement conservateur.

En terminant, je tiens à ce que ce soit bien clair: les Haligoniens et les autres Canadiens de l'Atlantique, les équipages de navires et les travailleurs d'hôpitaux de l'Est ne supplient pas. Nous ne quémandons pas et nous ne quêtons pas. Nous demandons justice et tout de suite.

Madame la Présidente, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, je dois mettre la motion aux voix.

J'informe les députés que je viens de recevoir un avis écrit du député d'Essex—Windsor, me faisant savoir qu'il lui est impossible de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires du vendredi 8 décembre 1989.

[*Français*]

Comme il n'a pas été possible de procéder, conformément à l'article 94 du Règlement, à un échange de positions sur la liste de priorité, je donne ordre aux greffiers de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

[*Traduction*]

L'heure réservée aux initiatives parlementaires sera donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre continuera l'examen de la question dont elle sera saisie avant l'heure normalement réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES ÉTUDES D'IMPACT ÉCOLOGIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 octobre, de la motion de M. Wenman:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour dire quelques mots du parrain de la motion. Le député de Fraser Valley-Ouest a déposé, il y a presque dix ans, le projet de loi d'initiative parlementaire C-458 destiné à établir un processus fédéral d'évaluation environnementale. Sa mesure législative était la première qui proposait de rendre obligatoire l'évaluation des incidences écologiques pour toutes les entreprises fédérales.

Beaucoup des principes présentés dans ce projet de loi étaient très avancés. Par exemple, sa définition du mot «entreprise» aurait étendu le processus d'évaluation aux politiques aussi bien qu'aux projets. Cette vaste portée n'a commencé à recueillir de l'appui que dans les deux dernières années.

Comme nous le savons tous, la motion du député arrive à un moment très opportun. Il nous donne en effet l'occasion d'examiner toute la question de l'évaluation environnementale, la veille même de la présentation par le gouvernement de son propre projet de loi de réforme du processus d'évaluation des incidences environnementales. Le projet de loi et les règlements d'application qui seront édictés par la suite contiendront beaucoup des caractéristiques dont le député de Fraser Valley-Ouest avait prévu la nécessité en janvier 1979.

Tous les députés et tous les Canadiens savent qu'on ne peut plus faire abstraction des questions environnementales. Il y a 20 ans, peu d'entre nous auraient prédit que l'environnement prendrait l'importance capitale qu'il a eue à la fin des années 80 et qu'il aura dans les années 90 ainsi que dans le prochain siècle.

L'adoption de principes sains de gestion de l'environnement est une question qui va au-delà des différences d'idéologie, des frontières nationales et des écarts entre générations. Il suffit de regarder les nouvelles à la télévision pour s'en convaincre. Quel que soit le jour choisi, il est problable qu'il y aura une information relatant une forme ou une autre de dégradation de l'environnement.

À l'occasion, on entend parler des assauts contre le bouclier d'ozone, des dangers de l'effet de serre ou encore du sempiternel problème, qui se règlera bientôt, nous l'espérons, des conséquences des pluies acides au Canada et ailleurs en Amérique du Nord. Il y a aussi la

question des produits chimiques et de leur incidence sur notre vie quotidienne. Il y a le fait que des milliers de nouvelles substances sont créées tous les ans. Il y a le problème de la désertification de six millions d'hectares de terre tous les ans. Il y a la question de l'explosion démographique et des moyens qu'il faudra mettre en oeuvre pour nourrir cette population.

Pour la première fois de notre histoire, l'action de l'humanité menace la stabilité de l'écosystème de la planète toute entière. Les effets se font sentir partout dans le monde. Personne ne peut ni ne pourra y échapper.

Les effets sont économiques. Ils menacent notre mode de vie. Ils menacent notre capacité de subvenir à nos besoins. Ils touchent toutes les générations. Nous sommes on ne peut plus conscients du fait que l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants est sérieusement en jeu.

Dans pareil contexte, faut-il en conclure qu'aucune croissance n'est possible? À l'instar d'un bon nombre de députés, j'estime que ce n'est pas le cas.

En 1987, après quatre ans de délibérations, la Commission Brundtland a produit un rapport dans lequel elle a élaboré un principe qui s'est imposé de façon croissante partout dans le monde. Il s'agit bien sûr du développement durable. Par ce terme, la commission entendait un type de développement satisfaisant aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir de subvenir à leurs propres besoins.

En d'autres mots, la Commission Brundtland soutenait que nous ne pouvions plus nous permettre d'épuiser le capital de la planète. Que nous ne pouvions plus nous permettre de dilapider et d'épuiser nos ressources. Nous devons prévoir pour empêcher la détérioration de l'environnement. Nous devons veiller à ce que les considérations environnementales interviennent dans les décisions dès le début et non après coup, comme c'est malheureusement le cas depuis de nombreuses décennies.

Le gouvernement souscrit au principe du développement durable. Nous reconnaissons que l'étude d'impact est l'instrument indispensable au développement durable. Nous avons promis aux Canadiens un processus complet d'évaluation d'impact, qui s'appliquera à toutes les activités fédérales et qui placera les considérations environnementales au coeur même des décisions gouvernementales.

La loi sur l'évaluation environnementale qui sera bientôt soumise à la Chambre et les règlements qui en découleront assoiront le processus sur une base légale dont le besoin est, à mon avis, impérieux. La législation rendra l'étude d'impact obligatoire pour toutes les activités relevant du pouvoir décisionnel des organismes fédéraux. Elle définira de manière plus précise les rôles et les responsabilités de tous les ministères et organismes fédéraux. Elle amorcera la coordination systématique des procédures environnementales fédérales avec celles d'autres agences et autorités fédérales. Elle garantira aussi, ce que j'estime de la plus haute importance, que les activités canadiennes à l'étranger respectent l'environnement.

En terminant, je remercie le député de Fraser Valley-Ouest de proposer cette motion qui donne à tous les députés l'occasion d'examiner et de débattre la question primordiale de l'établissemnt d'un processus d'évaluation qui soit prévisible, juste, transparent et responsable.

Je voudrais cependant proposer, à cette importante motion, un amendement simple mais nécessaire, à mon avis, qui reflétera effectivement le fait que le député de Fraser Valley-Ouest a fait ressortir quand il a présenté la motion il y a quelque temps: que le gouvernement fédéral ne peut s'engager que dans les domaines de compétence fédérale.

Je propose que l'idée qu'il a alors exprimée soit explicite dans la motion. Avec l'appui du député de Selkirk, je propose donc:

> Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après «projets» les mots suivants:
>
> «relevant de l'autorité fédérale».

Je me ferai un plaisir d'appuyer l'amendement et la motion modifiée.

M. David Bjornson (Selkirk): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt et de préoccupation que j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler de la motion nº 458 réclamant qu'on effectue des études d'impact écologique pour tous les grands travaux de juridiction fédérale. J'appuie énergiquement cette motion présentée par mon collègue de Fraser Valley-Ouest.

La motion revêt un grand intérêt pour moi, en ma qualité de député du Manitoba, à cause de problèmes environnementaux qui se sont présentés récemment dans ma province. Elle est très importante parce qu'elle réclame qu'on effectue une évaluation environnementale de tous les projets, tant publics que privés. À l'heure actuelle, les règles relatives à cette évaluation consistent en des lignes directrices régissant le processus d'évaluation et

d'examen en matière d'environnement et auxquelles seuls les projets fédéraux sont assujettis.

La nécessité d'une action rapide a été renforcée le 10 avril 1989, lorsque la Cour fédérale a fait arrêter tous les travaux de construction du barrage Rafferty–Alameda parce qu'on n'avait pas suivi le processus. À la suite de cette décision, beaucoup se demandent maintenant quelle est la procédure administrative qu'il faut suivre pour évaluer l'impact écologique d'un projet fédéral. Pour comprendre la nécessité de réformer le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, il est important d'en examiner brièvement l'historique.

En juin 1987, le Cabinet a chargé le ministre de l'Environnement de publier un livre vert pour stimuler la discussion sur les améliorations possibles, d'entreprendre des consultations publiques et de faire des recommandations sur la réforme à opérer. De novembre 1987 à mars 1988, des consultations publiques ont donc eu lieu dans chaque province et territoire, sur les moyens d'améliorer le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le 20 octobre 1988, le ministre de l'Environnnement a annoncé que le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ferait l'objet d'une loi et serait renforcé.

• (1710)

Chaque entreprise fédérale et chaque entreprise située sur des terres domaniales fédérales sera soumise à une étude approfondie d'impact environnemental. C'est ce qui a été annoncé aujourd'hui au terme d'une année de consultations à l'échelle nationale avec les groupes publics, écologiques et autres, l'industrie, le monde universitaire ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ce sont là des mesures excellentes qui s'imposaient, mais elles ne vont pas assez loin le projet de barrages Rafferty–Alameda de la Saskatchewan, en l'occurence, qui aura des effets sur le Manitoba.

Avant avril 1989 l'incertitude des directives du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement n'a pas été sans contribuer aux ennuis avec le projet de barrages Rafferty–Alameda. Entre 1984 et 1988 les études se sont poursuivies en fonction des règles provinciales et non fédérales. La Cour fédérale a suspendu les travaux parce que le processus provincial d'évaluation n'avait pas satisfait à toutes les prescriptions environnementales fédérales.

Une loi fédérale sur l'évaluation d'impact environnemental s'impose. Il faudrait qu'elle définisse clairement ce qui incombe à chacun et les modalités de la collaboration fédérale–provinciale.

Après la décision rendue par la Cour fédérale, des réunions publiques ont eu lieu pour examiner le résultat d'une évaluation effectuée au début de l'année par Environnement Canada. Ces réunions étaient présidées par un consultant indépendant, M. Vern Millard. Comme suite au rappport de M. Millard, le ministre de l'Environnement a annoncé que le projet pourrait être réalisé, mais seulement si, et je dis bien seulement si certaines des conditions écologiques strictes sont respectées.

Lorsqu'il a réexaminé la requête de la Saskatchewan Water Corporation pour obtenir l'autorisation de construire les barrages, le gouvernement fédéral a décidé que l'emploi des eaux manitobaines devait être défini et qu'il devait y avoir indemnisation des coûts écologiques. Le ministre a dit que, si d'une part les barrages vont contribuer à diminuer les 640 000 $ de dégâts annuels moyens causés par les inondations au Manitoba, le gouvernement manitobain a dit craindre que des pompages d'eau souterraine ne soient nécessaires pour alimenter les réservoirs du projet. Les débits d'eau minimum reçus par le Manitoba vont continuer d'être régis par les accords internationaux actuels qui sont administrés par la Commission mixte internationale.

Pour ce qui concerne la question de la qualité de l'eau, le ministre a déclaré que le Manitoba, avec le Dakota du Nord, aura voix au chapitre dans la création du futur comité multigouvernemental de surveillance de la qualité de l'eau. Un accord est intervenu en janvier 1988 entre les services des gouvernements fédéraux canadien et américain et des gouvernements provinciaux et d'État, parce que les parties s'engageaient à négocier des objectifs de qualité, pour l'eau de la Souris à sa sortie de Saskatchewan, à son entrée au Dakota du Nord et à son retour au Canada par le Manitoba. Ces objectifs de qualité, qui doivent être définis dans un délai de 19 mois, donc bien avant le remplissage des réservoirs, vont quantifier certains paramètres pour protéger les utilisations actuelles et prévisibles de l'eau du bassin de la Souris.

Les objectifs peuvent être atteints par divers moyens tels que la régulation des débits de sortie, le mélange d'eau provenant des réservoirs Alameda et Rafferty, et le déversement par prises d'eau hautes plutôt que par prises basses. Le respect de ces conditions sera strictement contrôlé. En outre, le Manitoba aura la possibilité de participer pleinement à la définition des objectifs de

qualité de l'eau et à la création des programmes de surveillance.

En tant que député du Manitoba, j'appuie votre motion, qui propose une refonte du procesus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il importe, comme le dispose votre motion, que le gouvernement présente une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada, par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

À l'heure actuelle, les habitants de Winnipeg sont aux prises avec un problème écologique qui risque d'avoir des incidences désastreuses sur leur système d'approvisionnement en eau potable. On propose de construire des installations récréatives et d'exploiter aussi une mine d'or à Shoal Lake, en Ontario, qui représente la principale source d'approvisionnement en eau potable de la ville de Winnipeg. Les habitants craignent que ces projets ne finissent pas polluer leur eau potable.

Aux termes des règles actuelles, le projet d'exploitation de la mine d'or ne sera pas obligatoirement assujetti au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, parce qu'il s'agit d'une question qui intéresse deux provinces.

Toutefois, des négociations ont eu lieu entre le Manitoba, l'Ontario et Ottawa pour faire en sorte que des mesures adéquates soient prises pour régler le problème. Le ministre fédéral de l'Environnement a ensuite déclaré, en juin, qu'une évaluation en bonne et due forme seront effectuée à l'égard du projet de Shoal Lake, avant qu'un permis ne soit émis. Il est important de noter que les provinces ont volontairement pris part à ces négociations.

Je demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour que les lignes directrices du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement concordent avec celles des autres organismes et compétences, de sorte que tous les participants au processus de réforme connaîtront à l'avance les règles du jeu. Ainsi, les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, l'industrie et les groupes écologiques seront tous conscients de leurs droits et de leurs responsabilités. Cette motion a pour but de dissiper l'incertitude qui règne actuellement à tous les paliers de gouvernement, et de réduire au minimum toutes les procédures qui pourraient faire double emploi.

En conclusion, l'objectif premier de tout processus d'évaluation des incidences sur l'environnement doit être de permettre au gouvernement et au public d'intervenir au tout début de l'étape de planification d'un projet majeur. Nous parviendrons à améliorer la gestion de l'environnement du Manitoba et du Canada en adoptant une loi en vertu de laquelle les politiques et les projets du gouvernement fédéral devront obligatoirement faire l'objet d'une évaluation en vue d'analyser leur impact sur l'environnement. Enfin, nous contribuerons à renforcer l'influence et la crédibilité du gouvernement lorsque tous les secteurs de la société sauront qu'ils peuvent participer activement à l'évaluation des projets qui peuvent nuire à l'environnement.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer cette motion présentée par le député de Fraser Valley–Ouest, appuyée par le député de Davenport et portant que le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

Avant de parler de la motion, je voudrais parler de la question plus générale de la nécessité de protéger l'environnement. L'état de l'environnement et surtout le rythme auquel il se détériore sont d'une importance fondamentale pour le bien-être à long terme d'une nation. Les Canadiens bénéficient énormément des vastes ressources naturelles du Canada. Les forêts, les pêches, l'agriculture, les animaux à fourrure et les mines ont été longtemps le pivot du développement économique de notre pays.

Mais notre désir d'améliorer constamment notre niveau de vie économique n'a pas été accompagné, jusqu'à tout récemment, par une connaissance suffisante de certains effets extrêmement nuisibles du développement économique sur l'environnement. Comme le dit l'environnementaliste bien connu, David Suzuki, la croissance économique est devenue une fin en soi, «un objectif stupide poursuivi par tous les pays du monde et dont la réalisation est considérée comme la mesure même du progrès». Nous devons corriger cette idée folle que la croissance est absolument essentielle, si nous voulons vraiment préserver quelque chose pour les générations à

venir et satisfaire leurs besoins, ce qui est l'essence même du développement durable.

C'est cette utilisation irrationnelle et autodestructrice de la croissance économique comme principal critère du bien-être national, qui est le plus gros obstacle qui nous empêche de régler les problèmes environnementaux d'aujourd'hui. Ce n'est pas le seul, cependant.

Un autre obstacle de taille est le fait que notre société est prisonnière du cloisonnement des secteurs et des disciplines. Par exemple, les économistes myopes laissent encore les questions environnementales aux écologistes et les producteurs d'énergie développent de nouvelles sources d'énergie en laissant à d'autres le soin de nettoyer.

La rigidité institutionnelle de notre régime politique est un autre obstacle qui nous empêche d'élaborer un plan stratégique efficace et cohérent pour protéger notre environnement. On prend trop souvent des décisions pour réaliser des gains à court terme sur le plan politique plutôt que pour obtenir des avantages à long terme sur le plan environnemental.

Enfin, nous essayons d'assainir et de protéger notre environnement par des méthodes linéaires ponctuelles qui sont inefficaces à cause de la nature cumulative et évolutive du problème. Nous nous attaquons aux effets plutôt qu'aux causes en recourant à un traitement symptomatique plutôt qu'à un remède définitif ou à la prévention.

• (1720)

Parce que les procédures d'études d'impact écologique sont un moyen de prévention, elles sont essentielles à une stratégie environnementale efficace. C'est pour cette raison que j'appuie la motion à l'étude.

Le Canada est une fédération démocratique qui fonctionne dans une économie mixte. Par conséquent, la gestion et le contrôle des ressources, de leur utilisation et de leurs sous-produits sont partagés entre les divers pouvoirs publics et le secteur privé. Une des responsabilités du gouvernement fédéral consiste à établir des normes nationales qui doivent être adoptées et appliquées par les gouvernements provinciaux.

L'étude d'impact écologique existe au niveau fédéral depuis les années 70. Le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été révisé depuis, mais n'est toujours pas adéquat.

Au lieu d'une mesure législative précise, nous avons une politique administrative que le gouvernement, n'importe quel gouvernement, peut changer à sa guise. Il n'y aucune possibilité d'examen public. La situation serait plus claire si cette politique faisait l'objet d'une loi adoptée par le Parlement. Actuellement, les décisions peuvent ne pas être appliquées, et il n'existe aucun recours pour empêcher cela. Les conflits d'attributions entre les gouvernements fédéral et provinciaux persistent.

Étant donné les problèmes que pose le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et l'importance de l'environnement, le gouvernement doit présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de notre environnement, et cela comprend l'établissement de procédures obligatoires d'études d'impact écologique. Des études obligatoires d'impact écologique garantiraient que tous les niveaux de gouvernement sont informés de tous les facteurs qui touchent un projet ou un produit, résoudraient le conflit actuel concernant la compétence des différents pouvoirs publics, minimiseraient le double emploi et économiseraient temps et argent.

Une loi sur les études d'impact écologique devrait être d'application très générale et englober tous les éléments qui ont un aspect ou un élément fédéral. Pour les projets qui touchent peu le fédéral ou pour les cas où il y a des dispositions visant à éviter les doubles études, les exemptions pourraient être précisées dans la loi.

De plus, il faudrait faire des études des conséquences pour le milieu biophysique, pas seulement des projets ou des produits, mais aussi des politiques et des programmes. Par ailleurs, les évaluations devraient porter aussi sur les conséquences culturelles, sociales et économiques.

Je voudrais donner un exemple d'événement récent qui s'est produit en raison de la nature nébuleuse du processus actuel d'évaluation de l'impact écologique. Le gouvernement fédéral avait autorisé le projet de barrages Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, sans avoir suivi sa propre procédure d'évaluation du plan, qui prévoit la construction de deux barrages et deux réservoirs importants sur la rivière Souris. Pour accélérer la construction, les autorités fédérales s'en sont remises aux évaluation du gouvernement provincial.

La Fédération canadienne de la faune a contesté la décision du gouvernement fédéral d'autoriser la construction sans avoir fait d'évaluation convenable de l'impact sur la faune et l'eau de la rivière Souris. La Cour fédérale a cassé l'autorisation et ordonné une étude d'impact écologique.

Le gouvernement a alors pris un autre raccourci et procédé à des audiences publiques rapides au lieu de faire une étude complète. L'évaluation préliminaire indique

une détérioration possible de la qualité de l'eau et une baisse des quantités à l'entrée au Manitoba, ce qui aurait des effets néfastes sur certaines plantes et certains oiseaux de cette province. Le rapport fait état d'un manque de renseignements sur ces questions et demande une évaluation de l'impact sur la qualité de l'eau ainsi qu'un programme de surveillance de la faune et de la flore.

Le gouvernement provincial du Manitoba tenait à un examen complet de l'impact environnemental, mais le modérateur des audiences sur le rapport préliminaire a déclaré que les études précédentes suffisaient et qu'un examen complet de l'impact environnemental par le gouvernement fédéral serait superflu. Comme le ministre fédéral de l'Environnement était d'accord, un nouveau permis fut délivré, associé de 22 conditions, celle notamment que la Saskatchewan devrait reconstituer l'habitat et surveiller la qualité de l'eau.

Le refus du gouvernement fédéral d'effectuer une évaluation complète avant de délivrer le permis démontre que le gouvernement actuel renonce volontiers à son engagement à l'égard de l'environnement chaque fois qu'il trouve une raison politique ou économique de le faire. C'est un scandale. Voilà pourquoi nous avons besoin d'une loi qui rende l'évaluation environnementale obligatoire. La confusion qui a entouré le projet de barrages Rafferty–Alameda témoigne d'une mauvaise démarche qui a abouti à une mauvaise politique.

De toute évidence, nous avons besoin en ce domaine que le gouvernement fédéral adopte une loi plus compatible et plus directe. Le ministre de l'Environnement a déclaré qu'il convenait de la nécessité de poser comme condition obligatoire l'exécution de l'évaluation environnementale de tous les projets de compétence fédérale.

La terre, l'eau et l'air sont des domaines qui ne respectent pas exclusivement les compétences provinciales ou même fédérales. Ils sont internationaux. Nous avons le devoir de préserver nos terres, nos régions sauvages, notre eau et l'air que nous respirons. Les Canadiens doivent adopter une nouvelle attitude. Il n'est plus question de choisir entre le droit, les profits à court terme et les gains politiques d'une part, et l'avenir de la planète d'autre part. C'est maintenant le temps d'agir.

J'espère que le gouvernement va maintenant respecter ses engagements et appuyer cette motion. Au nom de mes électeurs de Winnipeg–Nord et de tous les autres Canadiens, monsieur le Président, j'aimerais conclure en citant un extrait du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement:

> La plupart des décideurs d'aujourd'hui seront morts avant que la planète subisse les pleines conséquences des pluies acides, du réchauffement de la planète, de l'épuisement de la couche d'ozone, de la désertification envahissante et de la disparition des espèces. Par contre, la plupart des jeunes électeurs d'aujourd'hui seront encore en vie.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, en tant que Canadien portant un grand intérêt aux questions d'environnement, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour exprimer mes vues sur la motion nº 485 modifiée, qui a été présentée à la Chambre par mon estimé collègue de Fraser Valley–Ouest.

Dans cette motion, on demande au gouvernement de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnemenet au Canada par l'institution de procédures obligatoires d'études d'impact écologique. Avant de m'étendre davantage sur le fond de cette motion, je voudrais féliciter mon collègue de Fraser Valley–Ouest de servir cette cause depuis aussi longtemps.

Son intérêt s'est d'abord manifesté, je pense, en 1979, lorsqu'il a présenté un projet de loi à la Chambre. Il faut le féliciter pour sa patience et sa diligence en la matière. À une époque où les gens se découvrent instantanément une vocation d'environnementaliste, il fait bon voir une personne qui a manifesté un intérêt pour l'environnement bien avant que cela ne devienne à la mode.

Pour revenir à la question dont nous sommes saisis, l'objet de la motion nº 485 modifiée, est d'établir un processus légal permettant de connaître l'impact écologique des projets avant leur construction plutôt qu'après en avoir subi les effets environnementaux nocifs.

Depuis longtemps, des études économiques et techniques ont accompagné toute nouvelle proposition d'envergure et, compte tenu de l'importance des questions environnementales, une étude d'impact écologique fait maintenant partie du processus. Malheureusement, l'actuel processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement du gouvernement fédéral, ou PEEE sous sa forme abrégée, présente des failles. Les lignes directrices actuelles manquent de précision, parce qu'elles sont fondamentalement une politique administrative et qu'à ce titre, elles peuvent être modifiées par des gouvernements ultérieurs au moyen d'un décret en conseil.

En outre, la nature spéciale du régime actuel rend son statut légal quelque peu incertain. Cette incertitude a donné lieu aux récents problèmes liés au projet de barrage Rafferty dont on a parlé plus tôt, pendant le débat. La mesure législative demandée dans la motion à l'étude éliminerait les problèmes engendrés par le système actuel. Le ministre de l'Environnement est toutprojet de loi visa de la situation et a annoncé publiquement son

intention de présenter un projet de loi visant à réformer le PEEE fédéral j'espère sincèrement que ce projet de loi apportera une solution satisfaisante au problème que j'ai décrit.

• (1730)

Tandis que nous parlons de la mesure législative proposée, je voudrais faire quelques remarques au sujet d'un article qui a paru dans le *Citizen* du 1er décembre 1989. Dans cet article, qui portait sur des documents ayant fait l'objet d'une fuite, on affirmait que le ministre de l'Environnement, et je cite:

> . . .restreignait les portés de la nouvelle mesure législative sur les évaluations environnementales de sorte que moins de projets seraient examinés. Que cela soit vrai ou non, il est important de bien comprendre que le Cabinet n'a pas encore commencé à examiner le projet de loi et que, par conséquent, il est prématuré et hors de propos de faire des observations sur le fond de cette mesure législative. Lorsque le projet de loi sera déposé à la Chambre, les députés auront tout le temps voulu pour discuter de son contenu.
>
> En attendant, les députés qui s'intéressent à cette mesure législative peuvent profiter du débat sur la motion à l'étude pour faire connaître leur position à ce sujet.

Comme mon collègue de Fraser Valley–Ouest l'a déclaré lorsque nous avons amorcé le débat sur cette motion, «le gouvernement tiendra compte des propos tenus au cours du débat et recueillera les idées de la Chambre des communes. La version définitive du projet de loi n'a pas encore été élaborée. C'est donc l'occasion parfaite de faire des propositions utiles.»

Un des objectifs de la motion à l'étude consiste à mettre de l'ordre dans le PEEE. Cette motion réduirait le plus possible le double emploi et permettrait d'économiser beaucoup de temps et d'efforts.

J'ai l'honneur de servir la Chambre depuis 17 ans, et je puis assurer à la présidence qu'il est toujours très agréable de voir des propositions qui tendent à supprimer les formalités administratives et l'inefficacité. Pour cette seule raison, cette motion est très positive.

Je voudrais maintenant expliquer pourquoi j'appuie personnellement la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation des incidences environnementales ayant un fondement législatif. Comme vous le savez tous, j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie à la lutte contre les pluies acides. Très récemment, au cours de la dernière législature, j'ai eu l'honneur de présider le Comité spécial sur les pluies acides.

Une des grandes difficultés auxquelles nous nous sommes heurtées dans cette lutte, c'est que nous étions engagés dans la prévention après coup. Or, si un système de prévention avait été mis en place bien avant, nous aurions peut-être pu éviter une bonne partie du problème des pluies acides. C'est pour cette raison que j'appuie la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation environnementale, car il offre le genre de mesure préventive dont le pays a grandement besoin pour éviter des problèmes d'environnement à l'avenir.

Je voudrais maintenant passer à une question qui a suscité beaucoup de débats et de vives préocupations au Canada et, en fait, dans le monde entier: celle du développement durable. Depuis le dépôt du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, désignée le plus souvent sous le nom de Commission Brundtland, cette question très importante a donné lieu à beaucoup de grandes déclarations. Hélas, les mesures concrètes sont loin d'être à la hauteur de toutes ces belles paroles.

Je dois avouer que le gouvernement n'est pas sans avoir des torts à cet égard. Un grand nombre de Canadiens ont entendu parler de développement durable, mais je suis convaincu qu'une grande proportion d'entre eux, et peut-être même certains députés à la Chambre, ne savent pas très bien en quoi il consiste vraiment. C'est pourquoi il me paraît important de faire consigner au compte rendu ce qu'en dit le rapport de la Commission Brundtland:

> Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le rapport affirme qu'il y a:

> . . .possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique, une croissance fondée sur des politiques qui entretiennent et mettent en valeur les ressources de l'environnement.

J'espère sincèrement que c'est vrai. Cet espoir pour l'avenir repose cependant sur la condition que nous prenions dès maintenant des mesures politiques décisives qui nous permettront de commencer à gérer nos ressources d'une manière qui assure un progrès durable de l'humanité et, plus important, sa survie.

Cette condition illustre bien l'importance du débat sur la motion dont nous sommes saisis. La motion nº 485 donne en effet aux députés des deux côtés de la Chambre l'occasion de contribuer à faire prendre les mesures politiques décisives dont parle la Commission Brundtland.

En votant à la Chambre en faveur de la motion, nous ferons comprendre clairement aux Canadiens, et même au monde entier, que nous sommes prêts à prendre les

mesures nécessaires pour faire du développement durable une réalité. Certains diront peut-être qu'il s'agit simplement d'un vote symbolique, étant donné que le ministre de l'Environnement a déjà fait connaître son intention de présenter un projet de loi à cet égard, à la Chambre, mais nous, politiciens, connaissons bien l'importance de ces gestes symboliques.

Lorsqu'on présentera à la Chambre la mesure législative réclamée dans la motion, je serai certes heureux d'intervenir pour discuter de son fond. Entre temps, je suis impatient de donner mon appui à la motion nº 485 amendée. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour la faire adopter.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux, moi aussi, d'appuyer cette motion et surtout l'amendement proposé par le député. Mes commentaires s'inspirent de la présentation de cette motion. Certains députés ont dit qu'elle n'était que du vent. Bien sûr, le gouvernement a beaucoup parlé d'environnement et d'évaluation de l'impact écologique, en particulier.

Si la motion à l'étude aujourd'hui était adoptée, elle recommanderait au gouvernement de légiférer pour instituer un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ce processus deviendrait obligatoire et permettrait l'examen de tous les projets qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, pour vérifier s'ils sont respectueux de l'environnement et de la société ainsi que rentables.

Bien que j'appuie la motion, je pense qu'elle pourrait être renforcée à certains égards. Si le ministre présente un projet de loi, nous verrons si les améliorations nécessaires ont été apportées. Je me pose des questions, en particulier, sur l'indépendance d'un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et sur les critères sur lesquels ce processus devrait s'appuyer, surtout quand il serait appliqué à des écosystèmes qui ne se limiteraient pas à une rivière ou à un cours d'eau en particulier.

Le cas de l'expansion considérable des usines de papier dans le nord de l'Alberta est un parfait exemple d'impact écologique s'étendant au-delà d'une région particulière: les effets extrêmement nuisibles de cette expansion touchent tout le nord de l'Alberta et même les Territoires.

Je tiens aussi à ce que le projet de loi garantisse des fonds pour les groupes d'intervenants, les autochtones, les syndicats et les chambres de commerce pour qu'ils aient l'occasion de participer au processus et qu'ils puissent préparer les études nécessaires. Nous savons que, lorsque tous les groupes ont eu l'occasion de s'exprimer, nous avons un meilleur projet; l'industrie ou le service gouvernemental responsable du projet sait clairement ce que sont les directives et comment procéder.

Trop souvent, les promoteurs pensent que le fait d'inviter les voisins à prendre café et petits gâteaux peut tenir lieu d'étude d'impact écologique. Je ne suis pas d'accord. La raison pour laquelle nous avons de telles études, c'est pour étudier convenablement toutes les questions et permettre que les services gouvernementaux s'occupant du projet reçoivent l'apport nécessaire.

• (1740)

Franchement, je m'inquiète particulièrement des observations du député de Parry Sound—Muskoka. Je suis heureux qu'il appuie la motion, mais nous devons prendre en considération le temps que le gouvernement a eu, ce gouvernement qui vient de voir la lumière, pour envisager l'étude d'impact écologique. On nous dit maintenant que l'on n'a pas encore d'ébauche finale de projet de loi sur le sujet. La question n'a pas encore été soumise au Cabinet.

Tout cela se voit très bien au Comité des forêts. Lorsque l'on demande au ministre des Forêts quelles seront les conséquences de la nouvelle loi du ministre de l'Environnement sur les évaluations pour les papeteries de l'Alberta, il reste silencieux.

Maintenant nous savons pourquoi. C'est que le gouvernement n'a même pas étudié d'ébauche de projet de loi à présenter à la Chambre, à propos des évaluations d'impact écologique. Les députés d'en face font des discours creux. C'est tout ce que nous obtenons. Nous ne voyons pas les mesures concrètes nécessaires pour s'attaquer aux évaluations écologiques.

Un parfait exemple de la nécessité d'une telle loi —et je défie le gouvernement de nous en présenter une avant l'ajournement pour Noël, pour qu'on puisse

l'étudier—est la masquarade mise sur pied par Environnement Canada à propos du barrage Rafferty.

D'après des articles, l'autre jour, sur ce projet très important, il n'y avait ni lettre, ni dossier, ni décret lorsque le ministre a finalement autorisé le démarrage du projet.

Comment a-t-on procédé? Est-ce qu'on s'est réuni pour prendre le café au Restaurant parlementaire et est-ce qu'on a décidé à ce moment-là?

Le ministre prend le même genre de décisons et c'est inacceptable. Il y a un bel exemple de cela dans le nord de l'Alberta, avec le pseudo-gouvernement à Edmonton, le pseudo-ministre de l'Environnement et le pseudo-ministre des Forêts. Ce dernier, qui sacage les forêts de la province, dit que l'Alberta a les normes les plus élevées dans ce domaine. S'il veut faire des plaisanteries de ce genre, c'est à l'émission *Saturday Night Live* qu'il devrait aller les faire.

Que fait le gouvernement fédéral? Il conclut des ententes secrètes avec le ministre de l'Environnement de l'Alberta afin qu'il soit possible de se faufiler à travers un quelconque processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il y a la participation du ministre fédéral, et aucune participation du ministre des Forêts de l'Alberta.

Pensez-vous que le ministre de l'Environnment a même pensé à cela lorsqu'il a rencontré son homologue de l'Alberta? Probablement pas. Les fonctionnaires du ministre fédéral des Forêts assistent-ils à ces réunions? Non.

Pourtant, quels rôles la Chambre et le gouvernement jouent-ils en Alberta? Madame la Présidente, vous savez certainement que nous avons débattu de nombreuses fois à la Chambre les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières. Vous savez aussi qu'il y a une entente auxiliaire Canada-Alberta sur la mise en valeur des ressources forestières. On se sert des fonds fournis dans le cadre de cette entente pour essayer de développer l'industrie forestière en Alberta. Il devrait y avoir une participation plus directe du gouvernement fédéral. Nous ne l'avons pas encore vu, mais nous devrions certainement la voir à l'avenir.

Selon l'amendenent proposé, que nous appuierons, ces mesures devraient s'appliquer uniquement aux projets relevant du gouvernement fédéral. Le gouvernement a tout fait pour nous vider les poches avec sa TPS. Il a tout fait pour essayer de faire participer les provinces à cette razzia fiscale. Il pourrait certainement faire le même genre d'efforts en ce qui concerne les évaluations environnementales. Il doit exhorter tous les ministres provinciaux de l'Environnement à travailler ensemble pour en arriver à un processus commun d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, afin d'éliminer le genre de situation ridicule qui existe actuellement en Alberta. J'aimerais, en guise de conclusion, faire la proposition suivante. La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe en a déjà parlé. En fait, cette mesure n'existe même pas à l'état de projet et n'a même pas été soumise au Cabinet. Le ministre écoute peut-être mes propos en ce moment. Il pourrait peut-être songer à créer un journal sur l'environnement.

Nous avons, comme vous le savez madame la Présidente, la *Gazette du Canada*, qui est une publication officielle du gouvernement. Nous avons le *Bulletin des marchés publics* qui renseigne les entreprises sur les projets du gouvernement pour lesquels elles peuvent présenter une soumission. Nous avons aussi l'*État des projets de réglementation*, publication annuelle qui informe les personnes compétentes dans divers secteurs des modifications que le gouvernement du Canada compte apporter aux règlements.

Nous avons dans cette Chambre le *Feuilleton*, qui nous donne un aperçu des questions que nous allons examiner. Madame la Présidente, il nous faut, pour compléter ce processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, un journal de l'environnement qui passera en revue les projets qui seront soumis au processus d'évaluation, qu'il s'agisse de la construction d'un pont sur un petit cours d'eau et des problèmes qui pourraient être causés par le limon et les eaux de ruissellement—il y a déjà eu un problème de ce genre dans ma circonscription—, ou de la construction de papeteries immenses, comme c'est le cas actuellement dans le nord de l'Alberta. Ce journal nous donnerait la liste des projets qui sont envisagés, le nom des ministères participants ainsi que le genre de renseignements et de documents qui sont disponsibles pour que nous ayons tous au moins l'occasion de voir le genre de travail qui se fait.

J'espère que les rédacteurs législatifs tiendront compte de cette proposition et qu'ils l'incluront dans le projet de loi qui sera soumis au Cabinet.

Enfin, il est clair pour tous les députés que la protection de l'environnement est devenue une question très importante. Toute bonne société va s'assurer de soumettre ses projets à un examen des plus approfondi, si nécessaire et si possible. C'est ainsi que les capitaines d'industrie ou le propriétaire d'une petite entreprise de camionnage comprennent les règles à suivre. Voilà ce que vont permettre des procédures obligatoires d'études d'impact écologique.

Comme cette motion a des chances d'être adoptée, j'exhorte le gouvernement à accélérer le pas. L'idée que ce projet de loi attend sur une tablette, quelque part au ministère, me terrifie. Décidons-nous à le présenter maintenant de façon à avoir au Canada de bonnes études d'impact écologique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion ainsi modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée ainsi modifiée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois que la plupart des députés qui doivent participer au débat d'ajournement sont ici.

La Chambre conviendrait-elle de dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec le paragraphe 38(1) du Règlement.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, le 6 octobre dernier, j'ai posé au ministre des Transports une question portant particulièrement sur les fermetures prochaines à la suite des annonces faites par le gouvernement au sujet de VIA Rail.

• (1750)

Il a annoncé la fermeture imminente de la ligne du «Canadien» de VIA Rail, surtout entre Kamloops, en Colombie-Britannique, et Calgary, en Alberta.

Or, il suffit d'examiner les statistiques du gouvernement sur l'utilisation de cette liaison, du moins celles auxquelles nous avons accès dans l'opposition, pour voir clairement—même si on n'a pas ventilé les chiffres en fonction des tronçons de la ligne, car il n'a pas été facile d'obtenir les données en question—que la ligne «Canadien» a, dans la majorité des cas, un taux de rentabilité et, en fonction de toutes les autres mesures, un taux de rendement économique et un taux d'utilisation supérieurs à pratiquement toutes les autres lignes du réseau de VIA Rail, à l'exception des voies situées à l'intérieur de la région de Niagara et du couloir Montréal-Ottawa-Toronto.

Malgré tout, le gouvernement a jugé bon de réserver un traitement spécial à la ligne de VIA Rail allant de Jasper à Prince-Rupert en passant par Prince-George, même si, pour ce qui est de toutes les catégories de voyageurs et du rendement économique, ses résultats sont inférieurs à ceux de la ligne du «Canadien» qui traverse le sud de l'Alberta et le sud de la Colombie-Britannique.

Nous ne voulons pas priver les citoyens du Nord d'un service trois jours par semaine ou d'un service de base essentiel pour ce qui est du transport des voyageurs. Si le gouvernement s'appuie sur des motifs économiques comme il le prétend, nous croyons qu'il aurait dû accorder un peu plus d'importance aux véritables instruments de mesure économiques, selon ses propres statistiques et celles de VIA Rail. La ligne sud, le «Canadien», est un boulet moins important pour le budget et pour l'économie du pays que la ligne nord que l'on maintient en service trois jours par semaine, alors qu'il n'y aura pas d'autres services que le «Montagnard des Rocheuses» durant les deux ou trois mois de haute saison touristique, en été.

Souvent les gens au gouvernement, qu'il s'agisse de celui-ci ou d'un autre, pensent que du fait qu'une région se situe au Nord, les localités qui s'y trouvent doivent être considérées comme éloignées. En l'occurrence, il n'existe aucun aéroport entre les villes de Kamloops et Calgary sur la ligne du «Canadien». Les avalanches et les fermetures de routes empêchent les automobiles et les auto-

cars de circuler librement plus souvent le long de ce couloir que dans toute autre région du pays.

Pour ce qui est de l'éloignement, il faut parcourir 200 kilomètres ou plus pour arriver à un aéroport à partir de la ville de Revelstoke, par exemple, et à partir du village de Golden. Pour ce qui est de l'accessibilité au transport par autocars, les localités en question dans le Nord sont encore plus isolées. Ainsi, nous avons demandé au ministre des Transports d'envoyer des représentants à deux réunions qui ont été tenues, l'une en novembre, à Golden, et l'autre le 4 décembre, à Revelstoke.

Mais à cause des problèmes de transport, les représentants du gouvernement n'ont pas été capables de se rendre à la première réunion. Il faut espérer que le gouvernement en a tiré une leçon, qu'il comprend maintenant la difficulté de se déplacer dans cette région. Ses représentants ont tenté vainement de s'y rendre alors que nous ne sommes pas encore au milieu de l'hiver.

Je crois qu'ils sont effectivement arrivés à destination le 4 décembre, soit au début de la semaine. J'espère que les informations que leur ont transmises les porte-parole des localités et des entreprises, qui ne s'intéressent pas qu'aux seules retombées économiques du service voyageurs ferroviaire, convaincront le gouvernement de la difficulté de franchir les cols des montagnes pour se rendre dans cette région de plus en plus axée sur le tourisme, quand il n'existe pas d'autre moyen de transport.

Depuis ce temps, le Comité des transports de la Chambre a recommandé au gouvernement d'imposer un moratoire sur toute décision en la matière. Je trouve que des localités comme Golden, Revelstoke, Field et d'autres situées dans le corridor Kamloops-Calgary justifient parfaitement la nécessité d'un tel moratoire partiel, voire un moratoire général peut-être.

Je suis sûr que d'autres régions au Canada justifieraient une révision de cette décision. Par exemple, une fois les trains de voyageurs retirés des voies ferrées déjà très largement utilisées par le CP et parfois par les services de fret du CN, il sera ensuite très difficile de les remettre sur ces voies parce que de nouveaux horaires auront été établis.

Je sais que le secrétaire parlementaire comprend ce problème, car il m'a accompagné lors de l'ouverture du tunnel MacDonald l'été dernier. Alors que nous avons un tunnel de 15 kilomètres qui permet d'accélérer le transport d'un volume accru de marchandises de façon beaucoup plus efficace et à un coût beaucoup moins élevé tout en libérant une deuxième ligne pour le transport des voyageurs, le gouvernement a décidé de démanteler les services voyageurs ferroviaires dans une des régions du Canada les plus touristiques, non seulement en été lorsque le «Montagnards des Rocheuses» offrira un service minimal mais aussi en hiver.

Le gouvernement a ses propres statistiques. Je sais d'expérience—et je soupçonne que le secrétaire parlementaire et le ministre le savent eux aussi—qu'on fait une utilisation excessive de cette ligne durant toute la saison touristique estivale.

Mon collègue de Kootenay-Est et moi avons passé quelque temps à voyager en chemin de fer cet automne, bien en dehors de la saison touristique habituelle. Nous avons dû dormir dans la voiture panoramique, où les passagers ne sont pas censés passer la nuit, parce que le train était plein. Les gens qui essaient de réserver une place des mois à l'avance se font dire que les trains sont pleins et qu'il n'y en a plus. Cette ligne est très populaire. Elle se classe parmi les plus rentables de tout le réseau, à l'exception du Golden Horseshoe.

Étant donné les arguments que lui ont présentés les entreprises et les collectivités de la région, je demande à tout le moins au gouvernement d'imposer un moratoire sur la suppression du service dans cette région et d'autres semblables, et de réexaminer sa décision avant que le chemin de fer ne disparaisse à tout jamais.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour remercier le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke qui nous a interrogé au sujet des services que VIA Rail rend à des localités vraiment isolées. Je connais les localités dont il parle, les ayant traversées à maintes reprises alors que je roulais sur la Transcanadienne.

La décision du gouvernement quant à un service voyageurs ferroviaire rentable vise à équilibrer les besoins du Canada en matière de transport d'une part, et les réalités financières du gouvernement d'autre part. Le député d'en face s'est exprimé comme si chaque décision était définitive et catastrophique. En l'occurrence, la réalité est toute autre.

Néanmoins, il a raison d'insister pour que ces localités soient considérées du même point de vue que les collectivités éloignées de notre pays.

VIA va continuer de desservir les localités vraiment isolées qui n'ont pas d'autres moyens de transport. Le ministre a également déclaré qu'il va examiner les besoins de transport de ces localités vraiment isolées échelonnées sur les lignes reculées, pour voir si des moyens d'accès plus économiques pourraient être mis en place.

La plupart des localités en question sont situées le long des huit lignes reculées que VIA continue d'exploiter. Les autres sont desservies par le tronçon Winnipeg–Capreol de la liaison transcontinentale restructurée de l'Ouest. Dans chaque cas, seront considérées comme localités vraiment isolées les endroits où VIA Rail effectue actuellement des arrêts réguliers, qui ne disposent d'aucune liaison aérienne régulière et qui n'ont pas d'accès routier carrossable en toutes saisons au réseau de transport national.

Le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke a en outre proposé que les localités de Revelstoke, Golden et Field soient également prises en compte comme localités isolées, parce qu'elles ne disposent pas de liaison aérienne et que leurs liaisons routières sont périodiquement interrompues par le très mauvais temps en hiver. Chacune de ces trois localités est située sur le réseau transcanadien, comme je l'ai déjà dit. Je puis donner au député l'assurance que beaucoup d'endroits au Canada ne seraient que trop heureux de disposer d'accès routiers aussi bons que celui dont bénéficient les trois localités en question, même s'ils doivent subir les inconvénients d'un très mauvais temps l'hiver.

• (1800)

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui à la suite des questions que j'ai posées au ministre des Communications au sujet des pratiques de gestion du Centre national des Arts.

Comme en témoigne la page 5474 du hansard, le ministre m'a répondu alors que le CNA était une question locale, ce que je trouve tout à fait inacceptable. Le CNA est une institution nationale créée et financée par le Parlement.

Il y a quelques mois, j'ai demandé au ministre de tenir une enquête publique sur les pratiques de gestion du CNA. Mon intervention a été précipitée par une série d'événements ou de différends, si vous préférez: problèmes syndicaux, licenciements dont certains sur lesquels le Conseil canadien des relations du travail ne s'est pas encore prononcé, malaise sans précédent dans les 20 ans d'histoire de cette institution, décision de prendre des fonds destinés au programme du CNA et de les investir dans le domaine inconnu jusqu'à maintenant de la télévision à haute définition, non–renouvellement du contrat du directeur musical et grève de l'orchestre du CNA. Le budget du CNA n'a pas augmenté depuis près de sept ans. Cela m'inquiète vivement. Je mets en doute l'importance que le gouvernement attache à la culture ou aux arts au Canada. Je peux également citer un autre exemple au sujet des compressions de 140 millions de dollars à la Société Radio–Canada.

Les crédits fédéraux consacrés au CNA ne suivent pas le rythme de l'inflation. Si l'on en croit la presse locale, le président du conseil d'administration du CNA aurait déclaré que le centre était dans une situation financière précaire. Pourtant, lorsque j'ai examiné le compte rendu des travaux du Comité permanent des communications et de la culture au cours de l'examen budgétaire, j'ai constaté que le président n'avait pas témoigné devant le comité, afin de défendre le centre et de transmettre les renseignements essentiels en question au comité. Lors de la même audience du comité, le directeur général a été incapable de présenter des chiffres budgétaires, lorsque le comité le lui a demandé.

Si le CNA ne reçoit pas suffisamment de crédits, et je crois que c'est en effet le cas, le président du conseil d'administration et le directeur général devraient en aviser le Parlement.

Maureen Forrester a déclaré à ce sujet qu'en omettant de le faire, le conseil se dérobait à sa responsabilité morale.

Dernièrement, le CNA souffre d'une importante perte de confiance de tous côtés. La grève de l'orchestre est terminée, mais ne jouons pas à l'autruche en supposant que tous les problèmes ont été réglés.

Le ministre des Communications a répondu par lettre à ma demande d'enquête publique. Dans sa réponse, il déclare que la gestion du CNA relève de la compétence du conseil d'administration et que le Parlement ne devrait donc pas intervenir. Cependant, le ministre n'est–il pas conscient du fait que le conseil a des comptes à rendre au Parlement et que le gouvernement devrait donc faire enquête?

À titre de parlementaires, il nous incombe de nous assurer qu'on s'occupe de cette institution nationale, qu'on examine son fonctionnement et qu'on analyse en profondeur ses activités, comme les Canadiens nous le réclament. Si le CNA n'a pas les crédits nécessaires, en tant que législateurs, nous nous devons alors de remédier à cette situation. Le ministre des Communications a déclaré que l'argent ne pouvait remplacer une bonne politique publique. Ainsi, comment peut–on parler d'une

bonne politique publique, en l'absence des crédits voulus?

Je demande au ministre et au gouvernement de s'engager à apporter un appui financier et politique au Centre national des Arts et ce, au nom de tous les Canadiens. Il ne s'agit pas d'une institution locale, mais bien d'une institution nationale.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler des préoccupations dont la députée de Nepean nous a fait part à propos du Centre national des Arts.

• (1805)

Je sais qu'elle se réjouit comme moi de la fin de la grève de l'Orchestre du CNA. Grâce à la convention collective intervenue entre les musiciens et la direction, l'orchestre demeurera le pivot de la programmation culturelle de cette institution.

En vertu de cette convention de trois ans, les salaires des musiciens seront alignés sur ceux versés dans les orchestres symphoniques de Toronto et de Montréal. La taille des effectifs a été confirmée et une nouvelle voie de communications, établie entre l'orchestre et la direction.

Je crois que cet événement marque, pour cet orchestre, l'aube d'une ère artistique très productive et augure bien de l'avenir des relations entre les musiciens et la direction. Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre du Travail et ses collaborateurs qui ont permis, dans une très large mesure, que ce conflit soit résolu à la satisfaction des deux parties.

Tout le monde sait que le gouvernement du Canada n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir le Centre national des Arts depuis son ouverture en 1969. Pour souligner son 20e anniversaire d'existence, le conseil d'administration et son personnel ont publié un fascicule intitulé *The Third Decade and Beyond*, qui donne la direction qu'entend suivre le CNA en matière de politique et de programmation au cours des dix prochaines années. Cette planification à long terme est très encourageante à voir, et je félicite les auteurs de ce document de faire preuve d'autant d'enthousiasme et de clairvoyance.

Ce fascicule permettra au CNA d'asseoir plus solidement encore sa réputation d'institution culturelle par excellence au Canada, et il en fera surtout un catalyseur dans le domaine de la coproduction artistique ainsi qu'un tremplin où pourront se produire les compagnies artistiques canadiennes, qui sont la fierté de nombreuses villes du Canada, compagnies dont les prestations devraient être à la portée de tous les citoyens.

Il va de soi que produire des spectacles d'une aussi haute tenue coûte de l'argent, et le gouvernement du Canada s'en est rendu compte. L'an dernier, le gouvernement fédéral a contribué pour 18 millions de dollars sur le budget d'exploitation global de 38 millions du Centre national des Arts.

Le CNA est l'un des établissements culturels les plus prestigieux du Canada. J'ai confiance qu'un apport de fonds suffisant de la part des gouvernements fédéral, provincial et municipal, combiné à une vigoureuse campagne de souscription auprès du secteur privé, continueront d'assurer à cette institution les ressources nécessaires qui lui permettront d'offrir au peuple du Canada des prestations artistiques d'un niveau d'excellence incomparable.

L'ENVIRONNEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, lors de la période des questions du 9 novembre dernier, j'ai soulevé le sujet que je veux aborder ce soir. Il s'agit du déversement de résidus miniers radioactifs à la mine d'uranium de Collins Bay exploitée par Comeco à Wollaston Lake, en Saskatchewan.

Cet incident pourrait être l'une des pires catastrophes écologiques de l'année, mais, jusqu'à maintenant, il n'a pas reçu toute l'attention qu'il devrait parce qu'il est malheureusement survenu au moment où le mur de Berlin s'ouvrait et où avait lieu la Conférence des premiers ministres. En sortant de la période des questions, le 9 novembre, il n'y avait qu'une caméra et deux journalistes dans le hall de la Chambre, ce qui est assez inhabituel. Je crois que c'est l'une des raisons pour lesquelles la grande majorité des Canadiens ignorent presque tout de cette affaire, et j'espère qu'ils seront maintenant informés comme il se doit.

Je dois ajouter que cette affaire a pris de grandes proportions en Saskatchewan. Tous les médias ont couvert l'incident, et les fonctionnaires et d'autres personnes le prennent très au sérieux. Je ne veux pas dire par là qu'il n'est pas pris au sérieux à la Chambre des communes.

Je veux maintenant faire la chronologie des événements depuis le 9 novembre. Le 11 novembre, j'ai pris l'avion pour Wollaston Lake, j'ai visité la mine et le lieu du déversement avec les principaux dirigeants de la ville et le député provincial. J'estime que cette visite a été très enrichissante. On nous a montré tout ce que nous voulions voir, et ce que nous avons vu était consternant. Je suis agriculteur, je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais je ne laisserais pas une mare réservoir de

ferme ou une installation septique dans l'état où j'ai vu les bassins de la mine.

D'après la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), le système d'alarme a été en panne pendant 15 heures durant le déversement. En fait, il était débranché depuis 1985. J'ai découvert depuis que les agents de la CCEA avaient inspecté les lieux entre 25 et 30 fois sans jamais se rendre compte que ce système d'alarme capital n'était pas en état de fonctionnement. Ce système avait été approuvé et, de plus, les agents de la CCEA ont approuvé le même système pour les nouvelles fosses de Collins Bay. La même agence inspecte la mine Cigar Lake située tout près.

• (1810)

Le 14 novembre, les Amérindiens du nord de la Saskatchewan, le député provincial et moi avons eu une réunion avec les fonctionnaires supérieurs du ministère des Affaires indiennes, de Santé et Bien-être Canada, d'Environnement Canada, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ainsi qu'avec le ministre de l'Environnement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires. La réunion a été très fructueuse. Encore là, nous avons reçu de nouvelles informations. Deux, notamment: premièrement, si la mine de Rabbit Lake avait été en activité au moment du déversement, les niveaux de contamination auraient été cinq fois plus élevés, et le désastre écologique aurait été très grave. Heureusement qu'il ne se faisait pas d'extraction à ce moment-là.

Nous avons aussi appris qu'il avait été déversé 440 000 gallons de déchets miniers non traités. Ces déchets contenaient en fait du radium 226 de cinq à huit becquerels. Ce sont des termes très techniques, mais la limite est en réalité d'un becquerel. Le déversement dans cette baie de 440 000 gallons est donc très grave en soi, parce que c'est un lieu de frai pour le corégone et le brochet.

Le 15 novembre, la bande du district de Prince-Albert et les chefs de Wollaston Lake ont tenu une conférence de presse à Prince-Albert pour réclamer une enquête publique, complète et indépendante sur le déversement. Le 15 novembre, à une conférence de presse ici à Ottawa, les représentants du Congrès du travail du Canada, d'Indigenous Survival International, du Comité central mennonite, de Greenpeace et de Cultural Survival Canada ont réclamé eux aussi une enquête. Ils l'ont fait après avoir examiné les faits.

Le 24 novembre, le chef Ed Benoanie a présenté au ministre de l'Énergie une demande officielle d'enquête publique. Il a aussi eu une conversation avec le ministre de l'Environnement, pendant laquelle il a expliqué pourquoi c'est crucial non seulement du point de vue des effets du déversement sur l'environnement, mais encore du point de vue des relations entre les Amérindiens du Nord et cette industrie de même que toutes les autres qui exercent leur activité dans leurs territoires.

Cet après-midi, j'ai assisté, pour la première fois, à une réunion de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Étaient également présents des représentants de la municipalité de Port Hope, qui y assistaient parce que la société Cameco avait déposé une demande de relèvement des quantités de rejet autorisées. J'y ai appris qu'en 1983, il y a eu un incendie dans les installations de cette société et qu'un bon nombre d'habitants ont évacué la ville. Il s'en est fallu de peu pour que survienne un désastre. Il est apparu évident à l'époque que la localité n'avait mis en place aucun plan d'évacuation de la localité en cas de catastrophe et qu'elle ne disposait d'aucun équipement pour y faire face. Or, j'ai été fort surpris d'apprendre qu'elle n'en a toujours pas, ce qui me fait douter sérieusement de la compétence de cet organisme de réglementation. Port Hope n'a pas de plan d'évacuation d'urgence. On y travaille encore, six ans plus tard. Les responsables de la réglementation ne méritent guère notre confiance.

Je voudrais souligner de nouveau qu'il doit y avoir une enquête exhaustive. Dans un article du *Saskatoon Star Phoenix* du 24 novembre, il est dit que la Commission de contrôle de l'énergie atomique ne dispose pas d'assez de personnel pour prévenir les déversements.

Nous ne pouvons pas demander aux membres de la commission de faire enquête sur eux-mêmes. Je sais que leur enquête sur les activités de la société Cameco est en cours et que des accusations pourraient être portées. Mais quelqu'un doit faire un suivi du travail de cet organisme. Notre réglementation s'effondre littéralement et une enquête indépendante s'impose. Elle doit être globale et porter sur tout le domaine visé par la réglementation aussi bien que sur les relations entre les autochtones du Nord et cette industrie. Elle doit enfin être publique, glasnost oblige, parce que tous se préoccupent comme jamais de l'environement et des consé-

quencces à long terme de nos activités. Le public ne sera pas satisfait tant qu'une telle enquête n'aura pas eu lieu et qu'il ne sera au courant de tout.

Ma question d'aujourd'hui est la suivante. Lorsque nous avons rencontré le ministre, il a dit qu'il déciderait s'il convenait ou non de tenir une enquête, mais il ne nous a jamais dit si elle aura lieu ni à quel moment. Le secrétaire parlementaire peut-il aujourd'hui nous dire quand cette enquête interne pourrait être tenue pour que le ministre puisse nous dire si effectivement il y aura enquête publique.

• (1815)

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, le 7 novembre 1989, à 12 h 45, un déversement d'eau de mine a été découvert près de la mine de Collins Bay, à Rabbit Lake, en Saskatchewan.

Cette mine à ciel ouvert, qui appartient à Cameco, était fermée depuis près de trois mois, surtout à cause du ralentissement du marché de l'uranium. La fermeture avait entraîné la mise à pied de 96 travailleurs plus tôt dans l'année. Pour empêcher la mine d'être inondée, l'eau qui s'accumule naturellement dans le fond de la mine est régulièrement pompée et acheminée par un pipe-line vers l'usine, qui est à plusieurs kilomètres de distance. La rupture d'une vanne a permis le déversement de 2 000 mètres cubes d'eau d'abord dans un trop-plein, puis dans le ruisseau Collins et enfin dans le lac Wollaston.

Comme la mine était fermée, l'eau déversée était essentiellement de l'eau de pluie qui avait ruisselé jusque là. Un important échantillonnage de l'eau du ruisseau Collins a montré que les concentrations de radium, de nickel et d'arsenic sont extrêmement faibles et respectent les objectifs de qualité des eaux de surface fixés en Saskatchewan. Là où le ruisseau se déverse dans le lac Wollaston, la concentration de ces éléments est inférieure aux niveaux de détection. Par conséquent, d'après les renseignements actuels, le déversement ne présente aucun risque pour l'eau potable ni pour le poisson du lac Wollaston.

Le ministre a déjà dit qu'il avait demandé des explications sur les raisons du déversement. Il tient à ce que tous les renseignements soient rendus publics et fassent l'objet d'une enquête complète. Il a ajouté qu'il allait suivre l'enquête de la Commission de contrôle de l'énergie atomique avec beaucoup d'intérêt et qu'il avait demandé à ce qu'on le tienne informé de tous les faits nouveaux au fur et à mesure qu'ils se produisent.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, organisme fédéral de réglementation indépendant qui est chargé des questions de santé, de sécurité et d'environnement dans le secteur nucléaire, poursuit son enquête sur cet incident. Ce déversement a été constaté par un inspecteur dans un avion affrété par la CCEA au cours d'une inspection de routine des lieux et par le chef Benoanie de la bande du lac Hatchet Lake. L'inspecteur de la CCEA est allé constater le déversement dès l'atterrisage et est resté sur place pour effectuer une enquête complète. Les résultats de l'enquête en cours ont été présentés à la Commission.

Pendant que se poursuivaient les étapes préliminaires de l'enquête, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a écrit, le 22 novembre, au chef Benoanie de la bande Hatchet Lake au lac Wollaston pour lui donner l'assurance que le déversement avait eu peu d'effets écologiques et qu'il serait pleinement informé de l'évolution du dossier.

Le 24 novembre, le ministre a rencontré le chef Benoanie et le député de Prince-Albert—Churchill pour faire le tour de la situation. Il leur a donné l'assurance que la CEEA tiendrait tous les intéressés au courant au fur et à mesure des événements.

Comme vous le savez, madame la Présidente, hier le 6 décembre, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a conseillé au procureur général du Canada d'examiner l'opportunité de porter des accusations contre Cameco pour violation de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Cette nouvelle étape de l'enquête fait intervenir l'avocat chargé des poursuites au Bureau du procureur général du Canada. C'est à ce bureau qu'il appartient de définir en dernier ressort les accusations à porter contre la société. La première réunion portant sur la situation juridique du dossier aura lieu dans le courant du mois.

Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé aujourd'hui qu'il entame de son côté une procédure similaire. Il a confié l'enquête au ministère de la Justice de la Saskatchewan, en lui laissant le soin de décider s'il existe des preuves suffisantes pour porter des accusations aux termes de l'Environmental Management and Protection Act de la Saskatchewan.

Nous comptons que l'enquête et l'examen des accusations à porter vont aboutir tôt l'année prochaine. C'est alors que nous disposerons des renseignements nécessaires pour décider de la suite à donner à l'incident.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 décembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de signaler au nom de tous les députés de la Chambre que dimanche marquera le quarante et unième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.

Lorsque la Déclaration universelle a été adoptée sans aucune dissidence, le 10 décembre 1948, par la jeune Organisation des Nations Unies, elle s'est immédiatement imposée comme l'expression fondamentale des plus grands espoirs et idéaux de l'humanité Elle le demeure encore aujourd'hui.

Au cours de la plus grande partie de ces 41 années, cependant, l'anniversaire de la Déclaration a davantage servi à rappeler à quel point l'action humaine était loin de réaliser ces principes. Si cette année est différente, c'est parce que nous avons lieu de croire et d'espérer aujourd'hui que la balance commence enfin à pencher de l'autre côté.

Nous sommes en effet témoins d'événements extraordinaires depuis quelques semaines. Le Brésil et l'Uruguay ont connu leurs premières élections libres depuis longtemps. Bien qu'il leur reste encore beaucoup de chemin à faire, la Namibie et l'Afrique du Sud ont fait des progrès qu'on ne peut ignorer. L'Inde, la plus grande démocratie du monde, est allée aux urnes et a encore réaffirmé le triomphe d'un gouvernement représentatif librement élu.

[*Français*]

Que dire, monsieur le Président, de ce qui se passe en Europe de l'Est?

Il serait vain de vouloir rendre compte en quelques mots des images et des sentiments qui continuent de nous arriver tous les jours de Varsovie, de Budapest, de Sophia, de Berlin, de Prague et d'autres villes, et qui ont une signification si immédiate et si personnelle pour un si grand nombre de Canadiens.

[*Traduction*]

Ce qui ne sera pas vain, ce qui est indéniable, c'est le besoin de liberté et le besoin de dignité, le besoin de ces droits inaliénables à l'égalité que possèdent tous les membres de la famille humaine et qui constituent l'essentiel de la Déclaration universelle elle-même. Ils se sont révélés plus forts et plus durables que les moyens de répression ou les flatteries des États et des institutions qui refusent ces droits depuis si longtemps.

Sont importantes au même titre la vision des choses et la compassion qui marquent le début de ce grand voyage. Le 9 novembre à Leipzig, le soir même où le mur de Berlin a fini par s'ouvrir, les foules ont répondu par dizaines de milliers à l'appel de Nouveau Forum, comme elles l'avaient fait les soirs précédents. Les gens se sont rassemblés non seulement pour réclamer des réformes, mais aussi pour se recueillir et pour se rappeler la Kristalnacht, la nuit des glaces qui a éclaté il y a 41 ans, le 9 novembre 1938, et ce qui arrive à une société qui oublie que les droits de la personne sont inséparables et que, s'ils n'appartiennent pas à tous, ils finissent par ne plus appartenir à personne.

• (1010)

[*Français*]

La méconnaissance et le mépris des droits de la personne ne peuvent aboutir qu'à des actes de barbarie, comme nous le rappelle la Déclaration elle-même. Que les nouvelles sociétés d'Europe de l'Est voient le jour sous le signe de cette affirmation: Voilà qui est très encourageant pour l'avenir!

En même temps, monsieur le Président, personne parmi nous ne peut se permettre d'oublier que la réalisation des droits de la personne demeure l'un des principaux défis de la civilisation.

[*Traduction*]

Il y a dans le monde des millions de personnes qui vivent sous des régimes qui continuent de refuser à leurs citoyens les droits et libertés que les Canadiens tiennent pour acquis.

Il y a d'innombrables pays dans le monde qui continuent de pratiquer la torture. Des milliers de personnes meurent chaque année aux mains des escouades de la mort. Il y en a des milliers d'autres qui disparaissent, tout simplement. Nous nous souviendrons de 1989 comme de l'année qui a marqué la fin du mur de Berlin, mais aussi comme celle de la place Tiananmen.

Il est donc très important que nous observions, le 10 décembre, la Journée des droits de l'homme, à cause non seulement des progrès accomplis en cette année remarquable, mais aussi de la distance qui reste à parcourir.

[*Français*]

En tant que Canadiens, j'espère que nous profiterons de cette journée pour réfléchir sérieusement sur ces principes fondamentaux de liberté et de justice et pour nous demander ce que chacun d'entre nous pourrait faire afin de les promouvoir.

[*Traduction*]

Beaucoup de Canadiens ont fait et continuent de faire des contributions exemplaires et émouvantes à la défense des droits de la personne dans le monde. Mais j'aimerais que nous pensions au travail qui reste à accomplir pour garantir également ces droits ici même dans notre pays.

[*Français*]

Notre Constitution, la Charte canadienne des droits et libertés, nos lois et nos institutions démocratiques témoignent toutes d'un profond engagement national à l'égard des principes d'égalité et de justice.

Les préjugés et la discrimination subsistent toutefois dans de nombreux secteurs de notre société. Qu'ils soient fondés sur la couleur, la race, la religion, la langue ou toute autre différence entre un Canadien et un autre, ils font affront à la dignité et à la liberté de chacun d'entre nous.

[*Traduction*]

En pensant à ce très important anniversaire, je demande donc aux Canadiens d'accepter aussi bien les responsabilités que les privilèges qui viennent avec la citoyenneté, de travailler de concert à supprimer la discrimination et les préjugés qui continuent de priver beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes de l'égalité des droits.

Pour beaucoup de peuples, le Canada est depuis longtemps un symbole de liberté. En travaillant à assurer la pleine participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes à la vie de cet heureux pays, nous resterons à la hauteur de cette tradition et de cette obligation. Et nous confirmerons également l'inhérence de la dignité, de l'égalité et des droits inaliénables qui doivent être le patrimoine commun de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, comme ils doivent l'être d'ailleurs de toute l'humanité.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je suis honoré, moi aussi, de parler au nom des députés de l'opposition officielle, à l'occasion du quarante et unième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Cette déclaration reconnaît à tout le monde le droit à un traitement égal, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. Le Canada appuie évidemment sans réserve cette déclaration et s'en est même servi comme base pour rédiger sa propre Charte des droits et libertés que notre parti a adoptée au début des années 80.

Il est malheureux, cependant, que le Canada ne joue pas un plus grand rôle dans la promotion de ces buts dans le monde. Il a la capacité et la crédibilité nécessaires auprès des autres pays pour encourager les progrès des droits de la personne, mais son attitude est inconséquente. Chaque fois qu'il participe à une conférence, notre pays est le premier à dire, au moment du départ du premier ministre, qu'il est en faveur du respect des droits de la personne et qu'il soulèvera les questions qui s'y rapportent.

C'est ce que le gouvernement a dit quand il a participé à la Conférence du Commonwealth. À son retour, il n'en a pas parlé. Il a aussi déclaré que cette question figurait parmi ses priorités, quand il a adhéré à l'Organisation des États américains, mais à son retour, il n'a rien dit.

Nous pourrions jouer un rôle important dans la guerre civile au Salvador. Profitons de notre appartenance à l'Oganisation des États américains pour dire ce que la protection des droits de la personne signifie vraiment dans un pays déchiré. Nous sommes silencieux sur cette question. Nous n'utilisons pas l'Organisation des États américains. Nous n'avons pas su mettre à profit notre influence dans cette région agitée du monde. J'utilise cet exemple parce qu'il illustre bien à quel point il nous est difficile de convaincre le gouvernement d'utiliser l'influence du Canada dans les tribunes internationales pour promouvoir le respect des droits de la personne, que nous tenons à coeur.

Pourquoi n'avons-nous pas exprimé ouvertement les réserves que cette question et d'autres soulevaient chez nous? Et qu'en est-il de la hausse inquiétante des violations des droits de la personne qui a été enregistrée au Guatemala ou à Timor-Oriental? Et comment le gouvernement réagit-il face aux événements qui se déroulent en Chine ou en Éthiopie? Il réagit avec beaucoup trop de retard, ce qui ne fait que ternir l'image très positive du Canada au chapitre des droits de la personne.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a déclaré dans son rapport de 1987, intitulé *Qui doit en profiter?*, ce qui suit:

> Jusqu'ici, les réalisations du Canada sur la scène internationale en matière de droits de la personne ont été traitées d'épisodiques et de fondamentalement réactives.

Le gouvernement a manifestement choisi de ne pas tenir compte de cette observation. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement ne dénonce pas plus ouvertement les violations des droits de la personne, alors que cette question revêt énormément d'importance pour les députés de cette Chambre, les députés de tous les partis.

La Déclaration des droits de l'homme n'est pas une déclaration ordinaire. En acceptant d'en être un signataire, le Canada s'est engagé à promouvoir le respect des droits de la personne dans tous les pays du monde ainsi que chez lui.

Nous ne voulons pas essayer d'imposer aux autres nations nos croyances, nos valeurs et nos institutions, mais le Canada se doit d'aider les autres pays du monde à reconnaître à quel point il est important d'avoir une société libre et démocratique, où les droits et libertés individuels sont pleinement protégés et respectés.

Il est clair que c'est ce que veulent les gens. Et il est clair aussi que le gouvernement ne se fait pas suffisamment entendre à ce chapitre. Nous en sommes témoins presque tous les jours alors que des changements radicaux se produisent dans les pays du bloc de l'Est. La situation en Union soviétique et en Europe de l'Est évolue aussi à un rythme tel que les Canadiens arrivent difficilement à comprendre ou à accepter le silence du gouvernement sur la question des droits de la personne. Le Canada ne doit pas hésiter à dénoncer auprès des autres pays les violations des droits de la personne.

Je voudrais dire également que notre parti s'est joint aux deux autres à la Chambre pour former un nouveau sous-comité du Comité des droits de la personne dans le monde. Les membres de ce comité prévoient préparer un programme de recherche et faire venir des témoins de divers groupes d'intérêt désirant voir le Canada s'exprimer plus vigoureusement au chapitre des droits de la personne. Grâce au travail de ce sous-comité, nous espérons que le gouvernement commencera à comprendre la tradition de cette Chambre en matière de défense des droits de la personne et commencera à parler en notre nom. Nous avons hâte de nous mettre au travail avec nos collègues et de présenter nos arguments au gouvernement.

Malheureusement, notre gouvernement et notre pays ne peuvent pas se prétendre innocents de toute violation des droits de la personne. Notre Commission canadienne des droits de la personne a nettement fait ressortir notre négligence à l'égard des pauvres, des sans-abri, des malnourris, des femmes et des enfants violentés, des minorités visibles et surtout de nos autochtones qui sont dans une situation tragique.

En tant que député du Manitoba, je peux vous dire que cette question se trouve au sommet des préoccupations des habitants de la province, à un moment où la commission autochtone qui enquêtait sur le traitement des droits des autochtones par l'appareil de justice termine ses travaux. Nous attendons son rapport. Nous espérons que le gouvernement répondra aussi rapidement que possible.

• (1020)

Il est également impossible de comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas agi plus rapidement pour préparer une charte des droits de l'enfant, pourquoi le Canada n'a pas encore signé la déclaration des Nations Unies contre la torture et pourquoi il refuse toujours de donner d'office le statut de réfugié à ceux qui échappent à des régimes d'oppression.

Cette Déclaration universelle des droits de l'homme visait à donner à toutes les nations une ligne de conduite pour le respect des droits individuels. Nous appuyons sincèrement les objectifs de cette déclaration, mais cela ne suffit pas. C'est seulement en agissant que notre gouvernement peut assurer à tous un traitement égal.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis honoré d'avoir été délégué par mon parti, au nom de mon chef, pour souligner le quarante et unième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme l'ont fait les porte-parole des autres partis.

Je suis particulièrement heureux de souligner cet événement du fait que mon parti vient de matérialiser le rêve que nous avons tous, soit que les hommes et les femmes puissent aspirer à une participation égale à la vie politique. Aujourd'hui, les Canadiens sont encouragés à exprimer l'espoir ultime que fait naître la déclaration de l'ONU, c'est-à-dire que tous les habitants de notre pays puissent un jour participer pleinement à tous les aspects de la vie canadienne, et ce, à tous les niveaux, sans

discrimination fondée sur la couleur, la race, la langue, la religion ou les handicaps.

Au delà de nos frontières, il y a d'autres signes qui nous permettent d'espérer des progrès vers la réalisation de cet objectif appuyé avec un idéalisme aussi unanime il y a 41 ans. La télévision nous a fait voir des images frappantes des changements qui s'opèrent en Allemagne de l'Est, en Pologne, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Bulgarie, et qui reflètent l'impact quasi révolutionnaire de la *glasnost* et de la *perestroïka* en Union soviétique.

Oui, nous sommes encouragés par les élections au Brésil, en Uruguay, en Inde et en Namibie, ainsi que par les signes qui laissent entrevoir la possibilité d'une amélioration de la situation en Afrique du Sud. Certes, le fondement précaire de notre optimisme a été ébranlé par le massacre sanglant de la place Tiananmen.

En regardant ailleurs, pouvons-nous dire que l'intélorance et les conflits religieux, la torture par les gouvernements, la disparition de dissidents, les génocides, la violation des droits fondamentaux de la personne, les dénis de justice, l'exploitation des pauvres et la suppression de la démocratie ont vraiment diminué?

Sommes-nous davantage reconnus pour nos efforts, alors que nous, des pays industrialisés, continuons de polluer la terre, de gaspiller la majorité de ses ressources et d'imposer une dette croissante aux pays du tiers monde, que nous faisons disparaître tout espoir qu'un jour les trois quarts de la population mondiale puissent enfin vivre dans un environnement leur permettant de subvenir à leurs besoins ou dans lequel les droits de la personne et la liberté ont une valeur réelle ou une certaine importance?

En tant que Canadiens, constatons-nous que notre gouvernement oeuvre dans le sens de notre tradition en matière de défense de la liberté et de poursuite de la paix, ou prend-il plutôt des mesures qui vont tout à fait à l'encontre de cette tradition? Au sein de l'OTAN, sommes-nous des chefs de file en matière de désarmement ou nous contentons-nous simplement de faire nôtre la position de nos alliés américains? En Amérique centrale, prônons-nous des solutions différentes? Sommes-nous toujours aussi décidés à trouver des solutions en Afrique australe?

Au Canada, où les événements d'hier ont constitué un exemple tragique de la cruauté de l'espèce humaine, avons-nous réalisé des progrès véritables pour ce qui est du type de compréhension entre les sexes auquel nous pensions parvenir et qui a été symbolisé par la victoire de mon chef?

Est-il possible de prétendre que les initiatives du Canada vont dans le sens du rêve énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, alors que 1,1 million d'enfants vivent dans la pauvreté, que de plus en plus de Canadiens doivent avoir recours aux banques d'alimentation afin de se nourrir, qu'il y a tant de sans-abri et que la disparité entre les riches et les pauvres ne cesse de s'accroître? On peut se demander si nous réalisons vraiment des progrès dans notre propre pays pour ce qui est d'établir les conditions nécessaires à la réalisation des idéaux de la déclaration universelle.

Dans ce contexte, il serait utile que notre gouvernement se demande si, en fait, il prend à l'heure actuelle des mesures tendant à réaliser ces idéaux élevés, ou si la nouvelle importance accordée à la cupidité peut aller dans le même sens que la déclaration universelle. Comment peut-on s'attendre à ce qu'il y ait une compréhension entre les diverses races au Canada, lorsqu'il y a des gens qui souffrent du manque de travail et de la faim? Pouvons-nous être un pays dans lequel la richesse passe au premier plan et espérer quand même que nos autochtones puissent être maîtres de leur destinée? Est-il possible d'engendrer des conflits entre des gens inquiets de leur avenir tout en cherchant à parvenir à une entente entre les gens de cultures diverses qui vivent dans les différentes régions du pays?

Au Canada, nous avons déjà bien assez de problèmes comme cela, mais si nous sommes incapables d'appliquer nos idéaux afin de favoriser la compréhension entre les peuples et de l'acceptation des différences au Canada et si nous n'avons pas pour principal objectif de nous assurer que tous les Canadiens ont des chances égales sur le plan économique et le reste, il faut se demander s'il est possible alors d'espérer que nous puissions donner l'exemple pour ce qui est de s'assurer que les idéaux dont nous parlons aujourd'hui seront, en fait, la base de notre avenir sur cette terre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MOTION VOULANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-49 et examen de tout amendement connexe ne soit plus ajourné.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote N° 139*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Dobbie
Epp	Feltham
Ferland	Fretz
Friesen	Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jelinek
Johnson	Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Pronovost
Reid	Reimer
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	St-Julien
Schneider	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vien
Weiner	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—107

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Baker	Barrett
Bellemare	Berger
Black	Boudria
Brewin	Butland
Catterall	Clancy
Dionne	Duhamel
Ferguson	Fisher
Funk	Gaffney
Gardiner	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacDonald (Dartmouth)	MacWilliam
Maheu	Manley
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Parker	Peterson
Riis	Robinson
Rocheleau	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Vanclief
Volpe	Walker
Young (Beaches—Woodbine)—53	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le député de Québec-Est, pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, ayant été nommé à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi C-49, et compte tenu des responsabilités qui m'incombent, je me suis donc abstenu de voter.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Parkdale—High Park, pour un rappel au Règlement.

M. Flis: Monsieur le Président, je n'ai pas voté parce que je suis entré après le début du vote, mais je tiens à dire que j'abhorre le recours aux motions de clôture dans un gouvernement démocratique.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, l'horrible tragédie qui a eu lieu mercredi, à Montréal, confirme qu'il est encore trop facile de se procurer des armes à feu très puissantes. Si nous tenons vraiment à éviter ce genre d'événements, nous devons prendre des mesures précises pour mieux contrôler la disponibilité de ces armes mortelles. Chaque fois que nous resserrons notre législation sur le contrôle des armes à feu, le nombre des crimes exécutés au moyen de ces armes diminue.

Dans les circonstances, je recommande: premièrement, qu'on établisse une période d'attente obligatoire de deux semaines avant de délivrer toute autorisation d'acquisition d'armes à feu; deuxièmement, que l'AAAF soit nécessaire pour acheter des munitions aussi bien que des armes; troisièmement, que toute personne qui demande une AAAF soit en mesure de fournir les références de deux membres responsables de la collectivité; quatrièmement, que l'AAAF soit renouvelable aux deux ans plutôt qu'aux cinq ans; et, cinquièmement, que le gouvernement fasse du fusil semi-automatique STRUM une arme à autorisation restreinte.

Une législation plus stricte ne va pas régler tous les problèmes, mais elle va contribuer à réduire l'incidence de ce genre de crimes.

* * *

• (1110)

L'ENVIRONNEMENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, les Canadiens se rendent de plus en plus compte que nous devons trouver, au Canada et dans le monde entier, des moyens plus écologiques et plus sûrs de produire de l'énergie. Ils comprennent aussi que l'énergie et la technologie nucléaires sont une composante essentielle de toute politique propre à combler les besoins énergétiques de la planète, et que notre technologie nucléaire est la mieux conçue et la plus sécuritaire du monde.

C'est tout à l'honneur de notre gouvernement d'avoir encouragé l'exploitation de l'énergie nucléaire et d'avoir continué de favoriser les investissements nécessaires pour perfectionner notre technologie nucléaire, mais surtout d'avoir fait construire le CANDU III, un prototype de réacteur qui sera situé au Nouveau-Brunswick, espérons-le.

En matière de rendement, de coûts et de sécurité, le CANDU III ouvre de nouveaux horizons sur le plan de la conception, puisqu'il pourra combler, semble-t-il, une demande internationale toujours plus pressante en électricité propre et écologiquement inoffensive.

Je suis persuadé que le monde entier sera contraint prochainement d'utiliser notre technologie de l'énergie nucléaire pour résoudre le dilemme de plus en plus aigu que pose la protection de l'environnement, surtout en ce qui concerne la pollution atmosphérique et le réchauffement de la planète. Par conséquent, nous devons continuer à donner le ton dans ce domaine.

* * *

LE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le secteur du logement au Canada est en crise, surtout dans l'agglomération torontoise où le taux d'innocupation est de seulement 0,5 p. 100. Le gouvernement refuse pourtant de payer sa part du coût du Bureau d'enregistrement central des logements pour personnes âgées de Toronto, qui aide ces dernières à trouver les quelques logements abordables disponibles.

Le bureau d'enregistrement officiellement inauguré en juin 1987 par le gouvernement de l'Ontario et par David Crombie, qui a promis au nom du gouvernement fédéral de participer à son financement.

En octobre 1988, en plein milieu de la campagne électorale fédérale, la SCHL a décerné à ce bureau un prix national pour l'innovation dans les logements réservés aux personnes âgées. Mais, après les élections, elle a manqué à sa promesse de financement. Le bureau est maintenant sur le point de fermer ses portes.

J'exhorte le gouvernement et le ministre de l'Habitation à rencontrer les représentants de l'agglomération torontoise, y compris le conseiller Roger Hollander, pour sortir de l'impasse. Ce service, dont les aînés ont besoin, ne peut être arbitrairement supprimé par un gouvernement sans coeur.

[*Français*]

LE STATUT DE POSTE ISOLÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au nom de la population de Chapais, le maire Jacques Bérubé a écrit au ministre des Finances du Canada en lui demandant ardemment que la ville garde son statut de poste isolé. La perte de ces bénéfices fiscaux contribuera inéluctablement et insidieusement à l'exode de la main-d'oeuvre vers le Sud.

La ville de Chapais n'est le siège d'aucun service gouvernemental quel qu'il soit. Les citoyens de Chapais doivent parcourir de grandes distances par la route afin de recevoir des services ou des soins spécialisés, lesquels sont dispensés le plus souvent à Chicoutimi, soit à 378 kilomètres, ou à Québec, à 524 kilomètres.

Le gouvernement du Québec reconnaît que la limite sud de la région Nord est située au 49^{e} parallèle au Québec.

Monsieur le Président, la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse. On possède très peu comparativement au Sud et on participe à la création des choses plutôt que de se vanter de les posséder!

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en commémorant la Journée des droits de la personne en début de journée, le gouvernement a montré son désir de joindre le geste à la parole.

Le nouveau gouvernement de l'Inde, dont le nouveau premier ministre est tout disposé à respecter les libertés religieuses au Pendjab et dans les autres régions du sous-continent indien, nous en fournit l'occasion. V.P. Singh, premier ministre de la démocratie la plus populeuse du monde, a pris des mesures pour panser les blessures politiques résultant des persécutions religieuses.

Des milliers de gens sont morts depuis l'attaque contre le Temple d'or en 1984. Il faut mettre fin à la brutalité policière qui s'est manifestée au cours de prétendus combats, au viol systématique de femmes sans défense au Pendjab, aux persécutions, aux arrestations et à la torture des prisonniers politiques. Notre gouvernement devrait exercer des pressions morales pour mettre en évidence les initiatives de V.P. Singh et aussi fournir des preuves tangibles de son appui, en assurant une présence diplomatique permanente au Pendjab.

* * *

LE CONGRÈS CANADA-POLOGNE

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, le conseil Congrès Canada-Pologne tient d'importantes délibérations à Ottawa aujourd'hui et pendant la fin de semaine.

Le conseil se compose des présidents des divisions et des organisations centrales. Il a beaucoup d'influence sur les affaires du Congrès Canada-Pologne.

Les Polonais ont prospéré au Canada et ont apporté leur contribution particulière à la mosaïque multiculturelle que forme la société canadienne. Les 400 000 Canadiens d'origine polonaise ont aussi conservé à la Pologne une place spéciale dans leur coeur, comme nous avons tous pu le constater lors de la visite récente de M. Walesa au Canada.

J'espère du fond du coeur qu'alors que l'Europe de l'Est est pleine de joie, d'espoir et de grandes attentes, nous reconnaîtrons la Pologne comme le pivot central de ce nouvel avenir plein de promesses.

Puisse les liens d'amitié qui unissent le Canada et la Pologne continuer de créer et de favoriser des occasions pour les entreprises canadiennes de transmettre notre expertise et d'aider la Pologne dans son ascension courageuse vers une économie de marché.

Encore une fois, j'adresse toutes mes félicitations au Congrès Canada-Pologne.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, au moins une femme sur dix est battue par l'homme avec lequel elle vit, une femme sur quatre est victime d'agression ou de sévices sexuels et une femme au Canada est violée toutes les 17 minutes. Pour les femmes, la violence et la menace de violence est quotidienne. Jeune ou adulte, la femme est victime d'agression et de sévices sexuels au foyer et dans sa ville ou son village. Elle est victime d'actes d'agression dans la rue. Elle est harcelée au travail, avilie par la pornographie violente qui perpétue les faussetés à son sujet.

L'horrible massacre de 14 jeunes femmes à Montréal était une manifestation extrême de violence à l'endroit de la femme. Je sais que nous ressentons toutes la même douleur. Les députés doivent se pencher sérieusement sur les attitudes sexistes et violentes dans notre société,

Article 31 du Règlement

sur les structures qui font que, chaque jour, nous sommes témoins d'autant de violence.

Comme députés, il nous incombe de changer la société de façon que la femme y participe pleinement.

* * *

LES FORÊTS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'apprendre que le gouvernement du Canada a mené à bien ses négociations avec le Nouveau-Brunswick et est sur le point de signer une nouvelle entente fédérale-provinciale dans le domaine forestier.

Le secteur forestier est la plus importante industrie au Nouveau-Brunswick, puisqu'il offre plus de 38 000 emplois directs et indirects. On lui attribue 47 p. 100 des exportations totales de la province. L'entente de 91 millions de dollars fournira les fonds nécessaires pour garantir et stimuler à l'avenir la gestion de cette ressource essentielle.

Au cours de ces négociations longues et ardues, le ministre des Forêts n'a jamais démordu de l'engagement qu'il a pris envers le secteur forestier du Nouveau-Brunswick. Au nom de tous mes collègues, et particulièrement au nom du député de Fundy—Royal et du député de Fredericton—York—Sunbury qui se trouve à présider le Sous-comité des forêts, je voudrais dire à quel point je suis heureux que cet accord ait finalement été conclu.

* * *

LE VIÊT-NAM

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, à l'édifice du Centre de la Chambre des communes, se réunissent plus d'une centaine de Canadiens d'origine vietnamienne pour former la première section canadienne du Comité international pour un Viêt-nam libre.

Le Canada compte aujourd'hui plus de 120 000 citoyens d'origine vietnamienne qui ont quitté leur pays à cause des difficultés où il était plongé. Ce comité international compte des membres non seulement de la collectivité vietnamienne, mais aussi de tous les partis représentés à la Chambre des communes et au Sénat. Le Parlement manifeste son appui à la lutte que le comité mène contre le gouvernement du Viêt-nam.

Le gouvernement canadien peut venir en aide aux Viêt-namiens de plusieurs manières. Il peut intervenir auprès du gouvernement vietnamien pour lui demander de respecter les convictions religieuses, les traditions culturelles, les droits fondamentaux et les libertés du peuple. Nous devrions demander la libération immédiate de tous les prisonniers politiques, de tous les fonctionnaires et les militaires de l'ancien régime ainsi que de tous les ministres du culte qui sont actuellement détenus dans des camps de rééducation. Il peut en outre aider les organisations religieuses et philanthropiques à mener leurs activités de secours directement au Viêt-nam, dans les domaines de la santé et de l'alimentation. Enfin, il peut favoriser le respect, dans ce pays, de la liberté d'information pour les médias tant vietnamiens qu'étrangers.

J'invite également le gouvernement à aider, avec plus de diligence, les familles qui ont des problèmes de réunification dans tous les camps de réfugiés de l'Asie.

* * *

• (1120)

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, personne n'est demeuré insensible aux événements tragiques de Montréal. Quatorze jeunes filles dans la fleur de l'âge, tuées par un fou ayant entre ses mains un fusil semi-automatique.

Pourquoi de telles armes sont-elles admises au Canada? Pourquoi accordons-nous le droit à des personnes de posséder des armes si dangereuses et si destructives? Pour des raisons sportives? Voyons donc, ça ne tient plus de tels arguments! La protection du public et la sécurité des gens doivent être bien au-dessus de tout cela. Une mère de famille ne laisse pas jouer ses enfants avec des couteaux. Non, parce qu'elle sait qu'il peut arriver des choses. Elle fait de la prévention.

Aussi, j'invite mes collègues parlementaires et mon gouvernement à agir pour bannir la possession de telles armes au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT PEARSON

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, les gens qui habitent à proximité de l'Aéroport

Pearson vont encore une fois être victimes des circonstances. En effet, des nouvelles laissent entendre que le jet Concorde, qui produit un bang supersonique, est sur le point de contribuer toutes les semaines à la pollution par le bruit et à la pollution atmosphérique à l'Aéroport Pearson.

Des habitants de la région ont déjà déploré l'absence de participation des citoyens à l'évaluation environnementale du programme de prolongement de la piste d'atterrissage. Ils devraient avoir leur propre représentant à la Commission d'évaluation environnementale, pour que leurs questions puissent être étudiées convenablement. Ils devraient également avoir droit à une étude complète d'impact environnemental lorsque l'Aéroport Pearson doit accueillir tout nouveau gros porteur. Plus particulièrement, il faudrait mener une étude complète d'impact environnemental sur le projet de mise en service du Concorde, avant que le gouvernement du Canada ne donne l'autorisation d'utiliser l'Aéroport Pearson.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre demandent au gouvernement d'entreprendre dès maintenant cette étude.

* * *

LE CONGRÈS CANADA-POLOGNE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): *Gan Dobre*, monsieur le Président! Je voudrais souhaiter la bienvenue à Ottawa et à la Chambre en particulier, aux membres des nombreuses organisations canadiennes-polonaises qui forment le Congrès Canada-Pologne, organisme officiel représentant les Canadiens d'origine polonaise ici et à l'étranger.

Les membres du Congrès sont à Ottawa aujourd'hui à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, pour discuter, entre autres questions, de leur coopération future avec le Conseil d'entreprises Canada-Pologne qui vient d'être formé récemment pour favoriser la coopération économique entre les deux pays. De bons rapports entre les deux groupes accéléreront la reprise économique en Europe de l'Est.

Bien que les récents changements politiques qui se sont produits en Pologne et dans le bloc de l'Est aient surpris et même stupéfié le monde, il n'y a tout simplement pas de temps à perdre. On ne peut pas s'arrêter pour attendre et observer.

J'engage le gouvernement ainsi que tous les organismes et les particuliers, qui peuvent contribuer d'une façon quelconque, à commencer tout de suite à le faire. Nous devons veiller à ce que ces pays économiquement fragiles survivent à la transition entre le totalitarisme et la démocratie, pour prendre la place qui leur revient parmi les premières nations du monde.

Article 31 du Règlement

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, cette grève qui paralyse la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent rappelle encore une fois aux Canadiens de l'Ouest quel est le vrai visage du NPD.

Le NPD n'hésite pas à appuyer les demandes des gros syndicats pendant que les agriculteurs de l'Ouest ont toutes les difficultés du monde à joindre les deux bouts. Le NPD ose dire à la Chambre qu'il appuie les agriculteurs de l'Ouest, alors qu'il fait de l'obstruction systématique contre l'adoption de ce projet de loi de retour au travail, dont le besoin est pressant.

L'exportation d'un million de tonnes de grains est retardée, ce qui a pour conséquences de ternir la réputation du Canada à l'étranger et de faire perdre de l'argent à nos producteurs. Les néo-démocrates de la Saskatchewan s'en sont-ils indignés? Non, ils n'ont rien dit et ne diront rien. Par leur silence, ils montrent au grand jour leur hypocrisie. Ils prétendent vouloir aider les agriculteurs des Prairies, mais ils ne servent qu'un seul vrai maître, les puissants syndicats de l'Est.

* * *

[*Français*]

LA TRAGÉDIE À MONTRÉAL

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, la nouvelle du carnage à l'École Polytechnique m'a laissé d'abord incrédule et stupéfait. Je ressens aussi une profonde tristesse face à un tel non-sens.

Monsieur le Président, c'est difficile de concevoir que l'homme puisse commettre un tel crime. C'est difficile de ne pas perdre la foi en l'humanité. Tous les Canadiens sont visés par cet outrage qui nous appelle à questionner nos moeurs. Nous acceptons trop facilement différentes manifestations de violence dans notre société.

Ce sont surtout les familles des disparues qui ont besoin de savoir que nous sommes solidaires avec elles parce que ce sont ces familles qui doivent vivre avec la perte d'une fille, d'une soeur, d'une petite fille, d'une nièce ou d'une amie.

Souhaitons que la foi des personnes éprouvées, l'appui de leurs proches ainsi que la solidarité manifestée par des millions de Canadiens apporteront un réconfort en ces moments pénibles et dans les mois et les années qui viennent.

Je veux me joindre à tous les députés de la Chambre pour transmettre mes condoléances à tous ceux qui sont touchés par ce deuil.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire convier tous les Canadiens et Canadiennes à jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité routière, plus particulièrement à l'occasion de la Semaine nationale de la sécurité routière.

Sous le thème «La courtoisie, c'est. . .», prenons conscience de l'importance de nos attitudes au volant puisque celles-ci ont une incidence directe sur la sécurité des usagers de la route, y compris la nôtre et celle de nos passagers.

Quatre-vingt-cinq pour cent des accidents de la route sont attribuables à l'erreur humaine, à l'excès de vitesse, à l'omission de céder le passage et à la conduite avec négligence.

Si les conducteurs mettaient en pratique la courtoisie et adoptaient un comportement responsable au volant, on pourrait éviter la plupart des collisions.

Je vous invite tous à appuyer les efforts du Conseil canadien pendant la Semaine nationale de la sécurité routière.

Votre vigilance contribuera à rendre les routes plus sûres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, nous sommes tous en deuil après la tragédie qui s'est produite à Montréal, mais les Canadiennes portent un double fardeau, soit celui du chagrin et celui de la terreur.

La catastrophe de mercredi soir n'était qu'une manifestation extrême de la violence dont les Canadiennes sont victimes chaque jour.

Le premier ministre réagira-t-il face à l'atmosphère qui règne aujourd'hui dans notre pays et formera-t-il un comité mixte de la Chambre et du Sénat pour trouver des solutions à ce problème de plus en plus grave qu'est la violence envers les femmes au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous cherchons tous au fond de nous une façon de faire face à la tragédie qui a frappé des jeunes femmes cette semaine, et particulièrement leurs familles.

Pour ce qui est du rôle de notre gouvernement, ce dernier doit continuer à essayer de réduire la violence dans notre société d'un certain nombre de façons. Premièrement, comme la députée le sait, nous avons consenti, il y a un an, la majoration de crédits la plus importante aux fonds affectés à la lutte contre la violence familiale, qui est un facteur fondamental dans beaucoup de ces cas. Au cours des mois qui viennent, nous trouverons d'autres moyens de résoudre ce problème auquel nous essayons tous de faire face.

Permettez-moi d'ajouter que la question est beaucoup plus vaste, et je vais donner un exemple. Ce matin, à l'émission *Canada AM*, certains des journalistes qui couvraient ce tragique événement l'ont fait avec une grande sensibilité. Cependant, tout de suite après, ils ont fait la critique d'un film censé être comique sur la violence conjugale. On a tendance à essayer d'accepter cela comme un élément normal de notre société. Notre gouvernement compte jouer un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution à ce problème.

Mme Clancy: Monsieur le Président, il ne suffit pas de vouloir jouer un rôle; il faut prendre des mesures concrètes.

[*Français*]

Ma question s'adresse encore au premier ministre.

Hier, plusieurs représentantes de différents groupes de femmes m'ont contactée et ce, de divers coins du Canada, au sujet de la tragédie survenue à Montréal.

Est-ce que le premier ministre a l'intention de consulter immédiatement ces groupes afin de profiter de leur expertise pour aider à enrayer la violence exercée contre les femmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me suis rendu hier à l'Université de Montréal, à l'École Polytechnique, où j'ai rencontré certaines étudiantes et certains étudiants ainsi que des membres de la direction afin de transmettre les condoléances les plus sincères de tous les membres de cette Chambre.

J'ai également dialogué avec certaines des étudiantes quant à la nature même du problème que vient de soulever l'honorable députée.

Les réponses données à la Chambre touchent effectivement à un des problèmes les plus sérieux dans notre société. Par une foule de moyens, on essaie d'enrayer la violence et par une foule d'autres moyens, on l'encourage. De plus en plus, cette violence est dirigée soit contre les membres d'une famille, mais surtout contre les femmes dans notre société, société dite civilisée.

C'est une question des plus préoccupantes pour moi personnellement et pour les membres du gouvernement et, j'en suis persuadé, pour tous les députés.

Nous allons agir selon toutes les suggestions. Je remercie la députée des commentaires qu'elle vient de faire. Nous allons agir, comme gouvernement et comme peuple, afin d'enrayer, dans la mesure du possible, ce fléau qui affecte de façon tellement néfaste la condition féminine et la justice sociale au Canada.

• (1130)

[*Traduction*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'espère que nous aurons bientôt le loisir de connaître les mesures concrètes qu'entend prendre le gouvernement dans ce domaine.

Compte tenu des réductions budgétaires importantes qui ont été annoncées récemment au Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, le premier ministre est-il disposé à s'engager, dès aujourd'hui, à rétablir au moins le financement des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes, qui ont subi des coupes de 15 p. 100?

Mme McDougall: Monsieur le Président, si des modifications ont été apportées au Programme de promotion de la femme, c'est parce qu'on voulait, entre autres, que le programme s'adresse avant tout aux groupes qui ont des besoins particuliers, aux femmes défavorisées, comme les femmes handicapées qui sont beacuoup plus susceptibles que d'autres d'être maltraitées, les femmes immigrantes et les femmes appartenant à une minorité visible. On voulait que le programme s'adresse avant tout aux femmes dont les besoins étaient les plus grands. Le Secrétariat d'État se penchera sur la question de la violence faite aux femmes, qui est une question parmi d'autres.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Certains disent qu'une loi sévère sur le contrôle des armes à feu n'a aucun effet dissuasif sur les criminels professionnels. La tragédie de Montréal nous rappelle le fait indéniable de la criminalité au Canada et nous montre que la plupart des meurtres par armes à feu ne sont pas commis par des criminels professionnels. Depuis que nous avons fait adopter une loi sévère sur le contrôle des armes à feu en 1978, la criminalité reliée aux armes à feu a diminué. Je voudrais donc savoir si le ministre est maintenant disposé à présenter un projet de loi encore plus sévère sur le contrôle des armes à feu.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous poursuivons depuis quelque temps des consultations auprès des groupes d'intérêts, et l'avons fait auprès des associations d'agents de police tout au long de l'été. Mes collaborateurs ont consulté les groupes d'intérêts, aussi bien les partisans que les adversaires du contrôle des armes à feu, afin de mettre au point une série de modifications qui interdiront l'importation d'armes automatiques au Canada, c'est-à-dire d'armes qui sont conçues, fabriquées et assemblées pour tirer en mode automatique.

Il y aura, deuxièmement, une série de modifications qu'on pourrait qualifier d'ordre administratif. Je puis assurer mon honorable collègue qu'au nombre de ces modifications figurent notamment des dispositions visant aussi bien à supprimer certains irritants administratifs qu'à rendre plus sévère la loi sur le contrôle des armes à feu.

[*Français*]

M. Kaplan: Juste pour revenir aux exemples précis, j'aimerais demander si le ministre est prêt à imposer un délai obligatoire entre la demande et la réception d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu, et s'il est prêt à demander que chaque demande soit appuyée par un tiers relativement au caractère de celui qui demande l'autorisation.

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois qu'il y a effectivement un délai entre la demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu. . .

M. Kaplan: Accordée le jour même.

M. Lewis: Un délai permettant aux agents de police d'examiner la demande et de faire les vérifications qu'ils jugent nécessaires. Mon honorable collègue a cependant fait là une observation intéressante. Nous tenons à améliorer la loi.

La loi actuelle est en vigueur depuis 10 ans, et je crois qu'elle est généralement efficace. Mais on peut toujours l'améliorer. C'est l'attitude que nous adoptons. C'est là le genre de chose qu'un débat permet d'examiner. Lorsqu'un comité sera saisi du projet de loi, on pourra y examiner cet aspect.

* * *

PETRO-CANADA

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le fait que le gouvernement serait maintenant prêt, selon les journaux, à vendre complètement Petro-Canada.

Petro-Canada est un instrument public essentiel pour assurer la sécurité énergétique et un développement énergétique respectueux de l'environnement. Le premier ministre n'a-t-il pas déclaré lui-même, en 1985:

«Le maintien de Petro-Canada est une politique conservatrice.»

Le premier ministre maintiendra-t-il Petro-Canada, comme il l'a promis, ou ne s'agit-il que d'une autre promesse rompue?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, aucune décision n'a encore été prise concernant Petro-Canada. Si le Cabinet en prend une, il l'annoncera de la manière habituelle.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre a exposé au *Toronto Star* un plan complet de privatisation de Petro-Canada.

Évidemment, comme nous en avons l'expérience à la Chambre, ce n'est qu'un ballon d'essai, mais je soupçonne plutôt que c'est un plan définitif.

[*Français*]

Je voudrais poser une question au ministre d'État à la Privatisation. Le ministre a dit que le contrôle canadien dans le secteur pétrolier s'agrandit rapidement. N'a-t-il pas pris connaissance des statistiques de son propre gouvernement qui dit que le contrôle canadien est maintenant de 3 à 5 p. 100 de moins que le chiffre avancé pour 1985, c'est-à-dire 43 p. 100. Pourquoi le ministre est-il prêt à réduire encore plus le contrôle canadien dans le secteur pétrolier?

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, le ministre ne réduit pas le contrôle de l'industrie pétrolière par les Canadiens.

M. Langdon: Monsieur le Président, le gouvernement nous a déjà dit qu'il n'avait pas l'intention de vendre Air Canada et qu'il soutiendrait VIA Rail. Il prétend maintenant qu'il n'a pas l'intention de vendre Petro-Canada, alors que le ministre a expliqué en détail, au journal, la façon dont il entend s'y prendre pour le faire. Il s'agit, de toute évidence, d'un ballon d'essai.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi les conservateurs n'acceptent pas de se faire dire non? Pourquoi ne se rendent-ils pas compte que le non qui a été donné au gouvernement conservateur précédent mérite d'être maintenu pour préserver l'avenir de notre pays et de tous les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le discours que le député a prononcé au congrès de son parti m'a beaucoup intéressé. Je ne l'ai pas entendu moi-même, mais on m'en a parlé. Il a décrit avec beaucoup d'enthousiasme les changements spectaculaires et dynamiques qui se produisent dans les économies de l'Europe de l'Est.

Or, l'une des principales mesures prises en Europe de l'Est est la privatisation de toutes les industries pour les libérer du contrôle de l'État.

* * *

• (1140)

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Ma question s'adresse au premier ministre. Nous savons tous que cette semaine une tuerie déraisonnée est survenue. Cette tragédie est des plus inquiétante du fait que le meurtrier a spécialement choisi des femmes comme victimes. Cette démence a accentué la peur de plus en plus croissante qu'ont les femmes de sortir de chez elle le soir.

J'aimerais savoir quand, et pas de belles paroles, s'il vous plaît, le gouvernement compte poser les gestes pour enrayer la violence ascendante envers 52 p. 100 de la population.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme il s'agit d'un dossier qui nous occupe tellement depuis trois ans, nous avons agi et nous allons continuer de le faire.

Il y a 40 millions de dollars qui vont à la construction de refuges ainsi qu'à l'éducation et à l'élaboration de nouvelles options. Il s'agit d'un problème qui se pose à toute la société et pas seulement au gouvernement, et notre gouvernement a été le fer de lance de l'action en faveur de la protection des femmes.

Vous vous souviendrez peut-être également qu'à la dernière session, nous avons présenté un projet de loi relatif à la pornographie, ce qui, je pense, est un autre facteur utile et, sur ce plan, nous entendons continuer d'agir.

[*Français*]

Mme Maheu: Monsieur le Président, nous avons tous été affectés par la tragédie de Montréal. J'aimerais que le premier ministre me réponde, s'il vous plaît.

Nos centres urbains sont en train de devenir des centres d'agressivité et de violence contre les personnes, plus particulièrement contre les femmes. Ma question est la suivante: est-ce que le gouvernement va commencer à prendre au sérieux le problème de la violence dans les centres urbains, reconnaître que ce problème déborde les niveaux municipal et provincial, et accepter de s'impli-

quer de façon très concrète? L'argent est peut-être là, il y a combien de dépensé?

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, notre action a été jusqu'ici très ponctuelle. Il n'y a jamais eu de programme qui réunisse toutes ces initiatives diverses qui ont été prises par le gouvernement. Cela a prouvé, je pense, la détermination du premier ministre et du gouvernement. Il ne s'agit pas de repartir à zéro. Nous sommes en train de prendre des initiatives très importantes au sujet de la violence dans notre société, spécialement dans les régions urbaines, et ces initiatives vont se poursuivre.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le premier ministre a annoncé que notre économie a des problèmes sérieux. Aujourd'hui, nous avons vu une augmentation encore dans le taux de chômage. Il y a plus d'un million de Canadiens qui sont sans emploi. Selon certains experts, disons: Nesbitt Thompson, le Montreal Trust, le Conference Board of Canada et même le Trésor de l'Alberta, nous sommes soit dans une récession, soit au bord d'une récession. Quelles nouvelles mesures sont envisagées par votre gouvernement pour faire face à cette nouvelle situation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député interprète mal ce que le premier ministre a dit hier. Il a reconnu que les taux d'intérêt sont élevés, mais c'est en réponse à une économie roule à pleine vapeur, au-delà de sa capacité de produire sans pressions inflationnistes, et il y a, actuellement de telles pressions. C'est très clair.

Je pense qu'il est important de se rendre compte qu'une économie ne peut pas continuer à fonctionner à ces niveaux, pas plus qu'une personne ne peut maintenir un rythme de quatre minutes au mille pendant tout un marathon. Ce que nous essayons de faire, c'est freiner un peu le taux de croissance de l'économie, pour parvenir à une réduction des taux d'intérêt. Nous sommes tous d'accord sur le fait que des taux d'intérêt plus bas aideraient l'économie, mais cela ne peut se faire que si nous sommes sûrs que le niveau d'inflation a diminué.

M. Peterson: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il donne les mêmes réponses depuis 1984, car il ne se rend pas compte que nous nous trouvons devant une nouvelle situation économique au Canada. Notre économie ne court pas le marathon. Ce gouvernement, avec ses taux d'intérêt élevés et son dollar cher applique les freins alors que l'économie est déjà arrêtée. Ces politiques chassent les emplois du Canada. En novembre seulement, le Canada a perdu 45 000 emplois bien rémunérés dans les secteurs de la fabrication et de la production.

Quand est-ce que le ministre va abandonner cette politique des taux d'intérêt élevés et du dollar cher? Quand va-t-il reconnaître les nouvelles réalités économiques du Canada?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député connaît très bien la capacité de création d'emplois de cette économie et les succès que nous avons connus depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Il n'y a pas eu de ralentissement et la situation se poursuit.

M. Peterson: Quarante-cinq mille emplois ont été perdus dans le seul secteur manufacturier. C'est le mois dernier.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député peut utiliser des statistiques sélectives pour prouver n'importe quoi. Le fait est que, ces cinq dernières années, nous avons eu une économie florissante et que nous sommes résolus à maintenir cette même situation dans les années à venir. Cependant, il y a des risques inflationnistes et nous devons faire quelque chose.

Le député secoue la tête, car il oublie qu'en 1976, nous avions un taux d'inflation de 5,5 p. 100. Le gouvernement de l'époque ne s'en est pas préoccupé et, quatre ou cinq ans plus tard, l'inflation était à 13 p. 100 et les taux d'intérêt, au niveau requis pour arrêter cette inflation.

Il faut reconnaître le problème et tenter de le résoudre, afin d'éviter la catastrope que nous avons connue en 1981-1982. En tant que gouvernement, c'est exactement ce que nous tentons de faire.

Questions orales

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, il y a un peu plus de trois ans, l'Association canadienne des chefs de police a adopté, à l'unanimité, une résolution dans laquelle elle constate que les surplus d'armes automatiques et semi-automatiques dans le monde, surtout les armes de guerre, trouvent maintenant de plus en plus de preneurs sur le marché canadien.

Et il y a plus de trois ans aussi que le ministre conservateur de la Justice à l'époque nous a promis de présenter sans tarder un projet de loi susceptible de remédier à ce grave problème.

Avec tous les Canadiens, je demande maintenant au ministre de la Justice combien de temps le gouvernement conservateur compte encore attendre avant d'agir, non pas en interdisant tous les fusils semi-automatiques comme l'a proposé le Parti libéral, mais en dotant notre pays d'une législation plus stricte sur le contrôle des armes à feu. J'en profite pour lui demander tout de suite s'il accepte de déposer un projet de loi sur cette question importante avant l'ajournement de Noël?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure à la Chambre que nous avions consulté l'Association canadienne des chefs de police, les préposés aux armes à feu, la Fédération canadienne de la faune et la Fédération de tir du Canada, avant d'arrêter une législation sur le contrôle des armes à feux qui soit à la fois plus stricte et plus fonctionnelle, tant pour les utilisateurs que pour les agents chargés d'appliquer la loi.

Je ne dirai pas que je vais me dépêcher de présenter une mesure aujourd'hui parce ce n'est pas exactement ainsi que j'entends mettre la dernière main à cette mesure. Mais je répondrai à mon collègue qu'elle est pratiquement prête. Dès qu'elle le sera, nous la présenterons à la Chambre.

M. Robinson: Monsieur le Président, cela fait trois ans que nous attendons cette mesure. Elle aurait dû être présentée depuis longtemps.

J'ai en main une annonce sur une mini-carabine 14 dont on dit qu'elle a «du mordant» et qu'elle peut prendre un chargeur de 30 balles. Un chargeur de 30 balles, monsieur le Président.

• (1150)

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Est-ce qu'il serait prêt à déposer des amendements, ici à la Chambre, pour justement restreindre le nombre de balles que peuvent contenir les armes semi-automatiques? Est-ce que le ministre serait prêt, par exemple, à introduire une période d'attente entre l'acquisition de l'arme et l'émission du permis au nouveau propriétaire? Est-ce que le ministre serait prêt, par exemple, à enfin proclamer les dispositions du Code criminel qui imposent les cours de maniement des armes, dispositions qui n'ont jamais été proclamées depuis 1978?

Quand ce gouvernement conservateur va-t-il enfin agir par des nouvelles lois d'un contrôle plus sévère des armements?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous n'avons pas commencé hier à intervenir dans ce dossier. En mars, sur ma propre initiative, nous avons commencé à étudier des questions comme l'interdiction des fusils automatiques, les frais d'acquisition de l'AAAF et toute une série d'amendements à la loi.

La loi actuelle est en vigueur depuis 10 ans environ. Il va de soi qu'une loi vieille de dix ans peut être améliorée. Nous en sommes tous conscients. Nous nous apprêtons à en supprimer les irritants et à en resserrer les dispositions portant sur la protection du public.

Le député nous a fait une bonne suggestion en nous proposant d'examiner cette question en comité alors que tous les députés peuvent convoquer des spécialistes, dont plusieurs se sont déjà entretenus avec mes collaborateurs, dans le but d'améliorer cette loi. Je compte sur sa participation.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait pertinemment qu'environ 100 dirigeants canadiens d'origine vietnamienne qui viennent d'un peu partout au pays, de Vancouver à Québec, sont à Ottawa aujourd'hui, et présents pour la plupart à la tribune, à l'occasion de la création de la section internationale du International Committee for a Free Viêt-nam.

Le ministre n'est pas sans savoir également que d'innombrables prêtres, dirigeants religieux, enseignants, poètes, chefs syndicaux, anciens chefs d'entreprise, fonctionnaires et soldats sont emprisonnés dans ce qu'on appelle des camps de rééducation au Viêt-nam.

Pourrait-il nous préciser ce que son gouvernement fait à l'heure actuelle, à la veille de la Journée internationale des droits de l'homme, afin de réclamer un plus grand respect des droits de la personne au Viêt-nam? Il pourrait également peut-être, en répondant à cette question et en tenant compte du fait que demain sera la Journée internationale des droits de l'homme, préciser à la Chambre ce qu'il sait de la récente initiative de paix au Moyen-Orient?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de tous les députés, d'exprimer notre grande satisfaction face à la présence à la tribune de dirigeants canadiens d'origine vietnamienne. Beaucoup d'entre nous ont le privilège de collaborer avec eux depuis maintenant une dizaine d'années, au moment où des mesures ont été prises au sujet des réfugiés de la mer, par un gouvernement que j'avais alors l'honneur de diriger.

La situation évolue en Indochine, mais peut-être pas aussi rapidement que dans d'autres régions du monde. Nous souhaitons que cette évolution s'accélère et qu'on mette fin notamment aux violations des droits de la personne au Viêt-nam. Nous soulevons régulièrement la question auprès des autorités vietnamiennes; notre ambassadeur établi à Bangkok se rend souvent au Viêt-nam et il y soulève la question à chaque occasion.

J'ai envoyé un groupe de travail spécial dans la région plus tôt ce printemps. On a alors discuté de ces questions. L'année dernière, on s'inquiétait du sort de deux moines bouddhistes. Je crois que l'intervention du Canada, notamment, a permis de sauver la vie des deux intéressés, et nous allons naturellement poursuivre nos efforts dans cet esprit.

En ce qui a trait à la seconde question, le Canada est fort encouragé par la décision de l'Égypte et d'Israël d'accepter le plan de paix américain en cinq points du secrétaire d'État Baker. C'est là un pas important, tout à fait bienvenu, vers des négociations ultérieures entre les parties directement concernées. En fait, il s'agit d'une étape nécessaire pour parvenir à un règlement global, juste et durable. Au nom du gouvernement du Canada, j'encourage toutes les parties à faire preuve de la plus grande souplesse possible, afin que les perspectives de dialogue ne soient gênées ni par des hypothèses ni par des conditions préliminaires.

Questions orales

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le gouvernement sait que des fermetures d'usine de transformation du poisson sur la côte est du Canada peuvent être annoncées dès aujourd'hui. Cela ne représenteraient que la pointe de l'iceberg parce que le gouvernement lui-même doit encore annoncer des réductions de quotas. Il les fera connaître dans environ deux semaines pour la côte est, et il va sans dire que le secteur de la pêche s'en ressentira.

Le gouvernement conservateur est le seul au monde à permettre à des navires étrangers de pêcher à l'intérieur de sa zone maritime de 200 milles.

Je demande au gouvernement s'il révoquera un accord signé récemment sur la gestion des stocks de poisson par la NAFO et s'il annulera le quota de pêche à la morue accordé à l'URSS dans la zone 3NO, dont la moitié est située à l'intérieur de notre zone de 200 milles? Annulera-t-il aussi le quota considérable de pêche au saumon mâle à l'époque du frai, quota permettant aux Soviétiques de prendre 10 000 tonnes de poisson dans la zone 3L, qui se trouve en plein dans la zone de pêche à la morue du nord? Le gouvernement annulera-t-il tous ces permis accordés à des pays étrangers?

Le gouvernement estime peut-être que ces quotas s'inscrivent dans la foulée de la *glasnost*, mais les pêcheurs canadiens, pour leur part, estiment que les ministériels méritent un poing sur le nez.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est probablement resté debout toute la nuit pour répéter sa question.

Pour ce qui est des quotas, le député a répondu lui-même dans sa question en mentionnant les stocks administrés par la NAFO. Il s'agit de l'Organisation des pêcheries du nord de l'Atlantique, qui administre les stocks dans la zone 3NO. Je sais que seul le député et moi savons ce qu'est la zone 3NO. Il s'agit d'une zone située au large de la côte est du Canada et administrée par la NAFO, pas par le Canada.

Quant aux quotas situés à l'intérieur de la zone de 200 milles, les seuls qui sont accordés à des pays étrangers représentent ce qui excède les besoins du Canada. En vertu du Traité sur le droit de la mer, nous devons offrir cet excédent, si nos pêcheurs et nos entreprises de transformation n'en veulent pas, comme je l'ai expliqué hier dans le cas du merlu argenté.

Beaucoup d'autres pays permettent aussi à des pays étrangers de pêcher à l'intérieur de leur zone de 200

milles. Des pays étrangers pêchent à l'intérieur des zones de 200 milles d'États côtiers, ce qui est permis par le droit de la mer ou en vertu d'ententes qui existent partout dans le monde. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait aucune flotte de pêche étrangère dans nos eaux. Comme d'habitude, le député est complètement submergé par son sujet.

M. Baker: Monsieur le Président, avez-vous jamais pensé qu'on verrait le jour où les compagnies canadiennes de transformation du poisson devraient s'adresser à l'Union soviétique, comme elles l'ont fait il y a deux semaines, en dernier recours, pour lui demander bien humblement de leur fournir du poisson pour qu'elles puissent continuer à fonctionner?

Je veux demander au gouvernement canadien, qui détient 20 p. 100 des actions de la National Sea Products Limited, de confirmer que ni le gouvernement du Canada ni les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ne peuvent quoi que ce soit pour aider ces compagnies qui feront faillite, justement à cause de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, il y a une semaine..

M. Duhamel: Vous trouvez ça amusant, n'est-ce pas?

M. Crosbie: Je regrette d'interrompre l'honorable député: veut-il crier un peu plus fort ou puis-je répondre?

La semaine dernière, le député imputait à l'Accord de libre-échange la décision de l'Abitibi Price de fermer une papeterie vieille de 63 ans à Grand Falls. Aujourd'hui, il impute ces autres faits à l'Accord de libre-échange. C'est une manie chez lui!

Le député a parlé de la *glasnost*. S'il ne fait pas attention, il risque d'être fauché par la perestroïka.

Des voix: Oh, oh!

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Que puis-je ajouter à ces propos, monsieur le Président?

Ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, dans toute la région de l'Atlantique, les médias ont annoncé la fermeture imminente d'usines de transformation du poisson, ce qui pourrait coûter jusqu'à 2 500 emplois aux localités de pêche de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

Quelles mesures son gouvernement va-t-il annoncer aujourd'hui en vue de préserver les emplois de ces travailleurs?

• (1200)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous savons tous que le total des prises admissibles sur la côte est et que la morue dans le Nord posent un problème grave.

En février dernier, je crois, les biologistes de la faune marine qui sont chargés de conseiller le gouvernement nous ont stupéfaits en nous recommandant de ramener à 125 000 tonnes en 1989 le total des prises admissibles de morue qu'ils avaient fixé à 295 000 tonnes en 1988.

Nous n'avons pas suivi leur conseil, car cela aurait ruiné tout le secteur de la pêche hauturière de l'est du Canada; nous avons fixé à 235 000 tonnes le total des prises admissibles et nous avons chargé un groupe d'étude éminent, présidé par M. Leslie Harris, d'examiner toute cette affaire.

Il semble ne faire aucun doute que le total des prises admissibles, que le gouvernement et le ministre des Pêches et des Océans doivent fixer d'ici à la fin de décembre ou au début de janvier, chutera de nouveau. Les entreprises de pêche hauturière devront donc prendre des décisions et les annoncer, je crois, très prochainement.

Les mesures que nous annoncerons à ce moment-là tiendront compte de la nécessité de venir en aide aux personnes qui risquent de perdre leur emploi, les pêcheurs au chalut ou les autres pêcheurs. Nous serons prêts à annoncer des programmes d'aide aux travailleurs éprouvés. La situation est tragique, mais nous sommes liés par le total des prises admissibles. Toutefois, nous allons nous efforcer de limiter les dégâts.

M. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, les habitants de ces collectivités de pêcheurs vivent dans l'angoisse depuis des semaines. Ils savent que nous sommes en période de crise.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de prendre cette crise au sérieux? Pourquoi le ministre ne prend-il pas immédiatement des mesures pour empêcher ces usines de fermer leurs portes?

M. Crosbie: Monsieur le Président, pourquoi le député ne s'entend-il pas avec ses collègues? L'opposition a un critique en matière de pêches pour la Nouvelle-Écosse, un autre pour l'Île-du-Prince-Édouard, un autre pour le Nouveau-Brunswick et un autre encore pour les pêches en général. Pourquoi ne se concertent-ils pas?

Il y a seulement deux jours, la députée de South West Nova est intervenue pour nous demander de transférer des quotas de pêche hauturière aux pêcheurs côtiers. Or, ceux qui vont en souffrir, ce sont les pêcheurs hauturiers et leurs usines de transformation du poisson que le député est en train de défendre.

Pourquoi ne s'entend-il pas avec la députée de South West Nova sur la stratégie à adopter? Veulent-ils protéger le pêcheur hauturier, le pêcheur côtier ou ni l'un ni l'autre? Peut-être essaient-ils seulement de marquer des points sur le plan politique.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 5 juillet dernier, deux bâteaux de pêche ont été saisis par les garde-côtes américains, dans les eaux canadiennes, au sud de la frontière de l'Alaska, sous prétexte qu'ils pêchaient dans les eaux américaines, mais ils n'en ont pas été accusés. Les pêcheurs canadiens étaient équipés d'un système sophistiqué de radio-navigation Loran, et des témoins assurent que les bateaux se trouvaient au sud de la ligne A-B, dans les eaux canadiennes.

Ils ne se sont rendus aux autorités américaines que sur les conseils du ministère des Affaires extérieures et ont été emmenés à Ketchikan, en Alaska, et seulement après que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures leur ait offert de l'aide.

Ces pêcheurs demandent de l'aide depuis six mois. Ils ont une audience le 19 décembre en Alaska. Leur dépôts, leurs bateaux et leurs maisons sont en jeu. Ils n'ont pas l'argent pour engager des avocats. Quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il leur fournir l'aide promise qui était la condition préalable pour la remise de ces bateaux?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député décrit la partie de la situtation qu'il connaît. Il a raison de dire que l'affaire sera entendue par les autorités, en Alaska le 19 décembre. Nous attendons de voir quel genre d'aide le gouvernement du Canada va pouvoir fournir en l'occurence. Je puis lui assurer que je suis activement et personnellement cette affaire.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ces dernières années, les pêcheurs canadiens ont été harcelés, dans ce secteur, à plusieurs reprises par des navires de la Garde côtière américaine qui se précipitent sur eux et les encerclent à de très grandes vitesses. Le remous a endommagé leur matériel et leurs bateaux, et a mis en péril la vie des membres des équipages.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demandera-t-il au ministre de la Défense nationale et au ministre responsable de la Garde côtière de s'assurer que les pêcheurs canadiens qui pêchent dans les eaux canadiennes sont protégés contre les actes d'agression et de piraterie commis par la Garde côtière américaine?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, dans un sens, il serait facile de répondre à cette question, s'il ne s'agissait que d'actes d'agression et de piraterie. Il ne fait aucun doute que nous protégeons les pêcheurs canadiens contre ce genre de difficulté.

Le député sait que la situation est beaucoup plus complexe là-bas, en raison d'un litige frontalier et que le règlement de ce différend, d'une façon ou de l'autre, aura de très grandes répercussions sur les pêches canadiennes.

Je sais que, dans une atmosphère plus calme que celle de la période des questions à la Chambre des communes, le député voudrait que nous tenions compte de tous les aspects de ce grave conflit entre le Canada et les États-Unis, qui touche directement les gens qui travaillent dans ce domaine d'activité des deux côtés de la frontière. Nous cherchons à aborder cette question de façon positive et nous continuerons de le faire.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et porte sur la grève des marins de la Garde côtière, grève qui nuit aux exportations de céréales du Canada.

Hier, un député du NPD a demandé: «Faut-il comprendre que toutes les provinces de notre merveilleux pays devront faire relever l'agriculture de leur compétence, parce qu'on ne peut plus faire confiance au gouvernement fédéral pour protéger les intérêts des agriculteurs canadiens?»

Comme la politique du NPD varie au gré du hasard, on se demande si le ministre choisira pile ou face? Face, c'est le NPD qui, hier à quinze heures, plaidait en faveur de la communauté agricole. Pile, c'est le NPD qui, exactement au même moment, utilisait des tactiques dilatoires pour retarder l'adoption d'une mesure législative qui imposera aux grévistes le retour au travail, rouvrira la voie maritime et permettra aux exportations de céréales de quitter le Canada?

Alors, monsieur le ministre, qu'allez-vous choisir, pile ou face?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne sais pas si je choisirai pile ou face. Chose certaine, je choisirai la solution la plus favorable à la population canadienne et en particulier aux agriculteurs. C'est la position que prendra notre gouvernement, comme il l'a toujours fait par le passé.

Je trouve cela bien qui sont étrange. Il y a plus de 1 334 000 tonnes de céréales qui sont entreposées à Thunder Bay et qu'on voudrait expédier par la voie maritime et, comme l'a signalé le ministre des Transports hier, il y a aussi 51 navires hauturiers dans le bassin des Grands Lacs, à la hauteur de l'écluse Saint-Lambert, dont 33 sont encore en attente en amont du canal Welland. Il y a aussi huit bateaux canadiens de navigation interne, et tous ces navires doivent payer de 5 000 à 25 000 dollars en frais de surestarie chaque jour.

J'exhorte le NPD et les libéraux à considérer les intérêts de la population canadienne avant leurs propres intérêts sectaires et à adopter ce projet de loi dans l'intérêt des agriculteurs.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'apprends que la compagnie Les Boiseries de l'Outaouais, située dans ma circonscription, l'entreprise qui, on s'en souviendra, avait été citée en exemple par le premier ministre, il y a à peine un an comme étant capable de relever les défis du libre-échange, a fait faillite dernièrement, entraînant des pertes d'emplois considérables, et avait demandé une aide financière à la Banque fédérale de développement pour l'aider à poursuivre ses activités et a été refusée.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du développement régional «à-go-go», savoir si les prêts qui ont été consentis dernièrement par la Banque fédérale de développement pour des entreprises favorisant les danseuses nues plutôt que des entreprises favorisant des entreprises comme Les Boiseries de l'Outaouais, où le premier ministre m'a accusé l'an passé d'avoir été un hypocrite. . .

J'aimerais savoir si le ministre peut me dire si la Banque fédérale de développement a fait encore une fois une erreur?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en réponse à de nombreuses questions, j'ai expliqué clairement la politique concernant les prêts aux boîtes de nuit et autres clubs de danseuses nues. Je n'y vois aucun rapport avec la société dont le député a parlé.

Comme il le sait, nous vivons dans une économie dynamique: de nouvelles sociétés s'implantent, d'autres ferment leurs portes. Selon Statistique Canada, 4 millions de Canadiens changent d'emploi chaque année.

• (1210)

Si le député veut bien me donner plus de détails sur la société en cause, je demanderai à la BFD la nature de ses affaires avec cette société, pour voir si celle-ci a été traitée équitablement. Je suis sûr qu'elle l'a été.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, est-ce que le ministre ou le premier ministre pourrait m'expliquer justement au sujet des entreprises d'emplois spécialisés comme Les Boiseries de l'Outaouais, comment on peut nous expliquer que ce prêt-là a été refusé, alors que le gouvernement, ce même gouvernement, dans les orientations qu'il a actuellement, appuie davantage le financement d'entreprises qui pourraient sûrement s'autofinancer?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, la BFD me dit qu'environ 20 p. 100 des entreprises qui communiquent avec elle demandent à emprunter et que de 80 à 85 p. 100 des demandes sont approuvées.

Le député me demande pourquoi la société en question est parmi les 15 p. 100 qui n'ont pas obtenu d'emprunt. Qu'il me donne les détails, je vais m'informer et lui répondre.

M. le vice-président: La période des questions prendra fin après une question du député de Winnipeg St. James et une autre d'un député du Nouveau Parti démocratique.

L'ENVIRONNEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le ministre n'est pas sans savoir que la société Alberta Pacific a proposé d'implanter une usine de pâtes et papiers dans le nord de l'Alberta. Les habitants de cette région, de même que les environnementalistes, s'inquiètent vivement de ce projet en raison des dommages qu'il pourrait causer à l'environnement du nord de l'Alberta, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que du bouleversement au mode de vie des autochtones qu'il provoquerait.

Le ministre sait aussi que d'autres projets semblables ont déjà été proposés pour cette région, ces dernières années.

Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui, au nom du gouvernement, à procéder à une étude d'impact environnemental de cet important projet?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question.

Notre gouvernement est très fier d'avoir conclu avec une province la première entente qui prévoit la participation du gouvernement fédéral à une étude commune d'impact environnemental d'un tel projet.

Cette étude a eu lieu en Alberta, en juillet. Nous en sommes maintenant à la très importante étape du suivi portant sur l'évaluation de l'impact de l'usine de pâtes et papiers de la société Alberta Pacific. Le gouvernement conservateur procédera de la même façon pour tous les projets relevant de sa compétence.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, nous avons appris que les organismes de réglementation du Canada et de la Saskatchewan ont tous deux recommandé à leur procureur général de porter des accusations contre Camico à la suite du déversement, le 7 novembre, de 440 000 gallons d'eau d'exhaure contaminée dans le lac Wollaston.

La CCEA a inspecté les lieux au moins 25 ou 30 fois depuis le débranchement du système d'alarme qui aurait pu éviter le déversement. J'ai également appris hier que, six ans après un grave incident à l'usine Camico de Port Hope, la CCEA autorise toujours l'exploitation de cette usine, malgré l'absence d'un système d'intervention d'urgence. Le ministre peut-il nous dire quand nous allons commencer à examiner le rôle des organismes de réglementation dans toute cette affaire? Ils ne sont certainement pas assez compétents pour procéder eux-mêmes à une enquête.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député sait que l'enquête de la CCEA se poursuit dans l'affaire du déversement de Rabbit Lake. La CCEA étudie les recommandations découlant de l'examen qui a eu lieu à l'égard de présumées infractions.

Il incombe à l'avocat de la poursuite du Bureau du procureur général de rendre une décision définitive quant aux autres mesures à prendre. Je ne peux donner plus d'informations tant que ces mesures n'auront pas été prises et rendues publiques.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LES PROPOS DU MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, au cours de la période des questions hier, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires a lu des extraits d'un document et cité des propos attribués à M^me^ Woodsworth, de l'organisme La Voix—Le Réseau des aînés, et au Conseil national du bien-être social.

J'ai pu rejoindre les représentants de La Voix pour leur demander s'ils savaient que leurs observations, faites au cours des consultations pré-budgétaires avec le ministre des Finances, avaient été transcrites. Ils ont admis que des personnes étaient présentes pour prendre des notes, mais ils n'étaient pas au courant qu'on avait transcrit leurs propos pour en faire un document qu'on ne leur a jamais fait parvenir, mais dont le ministre a semblé lire des extraits hier.

J'ai demandé en outre au greffier si le ministre avait déposé volontairement le document. Je prie donc le ministre de déposer le document dont il a lu des passages hier, au cours de la période des questions.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur, je n'ai cité aucun document hier. Ce que j'ai lu, c'est une série de notes que

j'avais sous les yeux et qui font sur une seule page. Je ne vois pas de quoi le député veut parler.

Des notes ont été prises lors de la réunion, et l'organisme a exprimé son opinion. J'ai communiqué hier à la Chambre l'avis qui avait été donné au ministre. Il n'y a aucun document. Il s'agissait simplement de consultations.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au sujet du même recours au Règlement, je tiens à souligner que, lorsque le ministre a fait une citation à la Chambre hier, il a lu textuellement les propos tenus par une personne au cours des discussions qui ont précédé le dépôt du budget.

Cela a inquiété beaucoup d'entre nous parce qu'on suppose en général que les discussions de ce genre ne sont pas publiques et que leur contenu est considéré comme strictement confidentiel.

Hier, le ministre a décidé de passer outre à cette règle. Il a lu un texte à partir de notes ou d'un document quelconque. Comme il l'a dit, il a repris les mots précis d'une certaine personne. Voilà ce que le député veut établir. Il s'agit là d'une grave violation du caractère confidentiel de certains entretiens.

M. Manley: Monsieur le Président, je trouve les propos du ministre assez surprenants. Voici ce qu'il a dit hier, comme on peut le voir à la page 6615 du hansard:

> C'est exactement ce qu'a dit M^me^ Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit, et je vais vous relire lentement ce passage. . .

Puis, il a lu le passage en question. Il est clair qu'il lisait à partir d'un document quelconque. Il l'a dit lui-même. De toute évidence, il devrait déposer ce document.

M. le vice-président: La présidence a entendu les observations du député d'Ottawa-Sud, du député de Kamloops et du ministre. Elle doit accepter la parole du ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

DÉPÔT DU RAPPORT DRYDEN

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'écrasement de l'avion d'Air Ontario à Dryden, en Ontario.

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI DE NOMINATIONS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement.

En conformité avec les dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, elles sont réputées avoir été renvoyées aux comités permanents appropriés dont la liste est ci-jointe.

* * *

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU VINGT-CINQUIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-cinquième rapport du comité de sélection.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition en conformité avec l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par 374 habitants de Vars, en Ontario, qui se trouve dans ma circonscription.

Les pétitionnaires s'opposent au fait que Postes Canada a annoncé, en octobre, son intention de fermer le bureau de poste de leur localité.

Ils demandent tous que le gouvernement du Canada et Postes Canada annulent cette décision et gardent le bureau de poste de Vars ouvert.

J'appuie cette pétition sans réserve.

• (1220)

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées du Nord. Ces signataires représentant les localités isolées de Joutel et de Matagami sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs de ces localités isolées. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leurs

réalités quotidiennes, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

À Joutel et à Matagami, on possède très peu comparativement au Sud. On participe à la création des choses plutôt que de se vanter de les posséder!

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription qui s'opposent au projet insensé et cruel de taxe sur les produits et les services de 9 p. 100 qu'on imposera aux simples citoyens sur toutes leurs activités quotidiennes.

J'ai le plaisir de présenter cette pétition au nom de mes commettants.

L'INFRASTRUCTURE DES MUNICIPALITÉS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition à titre de coprésidente du Groupe d'étude national sur l'infrastructure des municipalités. Les pétitionnaires sont tous des habitants de l'Alberta.

Ils demandent au gouvernement du Canada de reconnaître que le problème que pose l'infrastructure est maintenant d'envergure nationale et que les administrations fédérale, provinciales et municipales doivent s'unir pour trouver une solution.

Ils demandent donc au gouvernement d'appuyer les efforts de la Fédération canadienne des municipalités qui tentent d'obtenir la collaboration de tous les niveaux d'administration publique pour réexaminer l'infrastructure, afin que les Canadiens puissent jouir d'une économie solide, d'un environnement sain et de bonnes politiques de santé et de sécurité publiques.

LA COMMERCIALISATION DES OEUFS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à déposer aujourd'hui. La première est signée par les producteurs d'oeufs du comté de Middlesex qui demandent au gouvernement de rejeter toute proposition concernant la tarification, la hausse des importations minimales ou l'accès accru à un marché canadien déjà équilibré.

Les producteurs d'oeufs du comté de Middlesex demandent humblement au Parlement de prendre des mesures en ce sens.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par des gens du comté de Lambton qui exhortent le Parlement à adopter une loi qui protège réellement la vie des enfants à naître.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai aussi toute une série de pétitions signées par des gens du sud-ouest de l'Ontario, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services que propose le gouvernement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de l'ouest du Canada. Les pétitionnaires s'inquiètent de la taxe sur les produits et services et surtout parce que c'est une forme d'imposition inéquitable du fait qu'elle ne tient pas compte si les contribuables peuvent ou non payer.

Ils demandent simplement au gouvernement de renoncer à cette proposition qui vise à taxer les couches et les cercueils, imposant ainsi les Canadiens de la naissance à la mort.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole aux termes de l'article 36 du Règlement. J'ai une pétition qui est signée par 51 de mes électeurs de Baie Verte, Brownsdale, Sibley's Cove, New Melbourne et Clark's Beach.

Ces électeurs s'inquiètent vivement de ce qu'ils considèrent comme l'initiative du gouvernement la plus impopulaire qu'ils aient connue de leur vie, à savoir la taxe sur les produits et services.

Ils s'inquiètent d'être accablés d'impôts. Ils vont pâtir des changements apportés au régime d'assurance-chômage dans le projet de loi C-21. Ils s'inquiètent de toutes les dernières compressions budgétaires auxquelles nous avons assisté dans le Canada atlantique et ils demandent au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions, l'une signée par 38 citoyens d'Espanola et de McKerrow, en Ontario, l'autre par un groupe de Victoria et de Brentwood Bay, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent au gouverne-

ment d'améliorer le réseau ferroviaire existant au Canada et de donner à VIA Rail un budget suffisant pour maintenir son service voyageurs national.

J'ai une deuxième pétition de citoyens venant de localités le long de la voie ferrée de la société Esquimalt and Nanaimo Railway comme Chemainus, Victoria, Ladysmith, Nanaimo, Nanoose Bay, Parksville, Qualicum Beach et d'autres endroits plus au nord.

Ils s'adressent au gouvernement, en lui recommandant fortement de revenir immédiatement sur la décision de réduire le service voyageurs au Canada. À leur avis, les données sur lesquelles est fondée cette réduction sont trompeuses et erronées. Dans plusieurs cas et depuis longtemps, la société ferroviaire et le gouvernement découragent délibérément l'utilisation du service-voyageurs au moyen d'horaires non pratiques et de matériel roulant mal entretenu.

Plus particulièrement, nous voulons que le service offert dans l'île de Vancouver par la société Esquimalt and Nanaimo Railway soit maintenu et amélioré. Même en dépit de l'horaire ridicule actuellement en vigueur, beaucoup de citoyens et de touristes utilisent le service, et on doit même refuser des passagers. Cette voie ferrée dans l'île peut devenir rentable.

Comme la pétition est adressée au premier ministre, je la lui remettrai moi-même.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai des pétitions portant sur trois sujets différents. Je souhaite les présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première fait partie d'une plus longue pétition signée par des électeurs venant de toutes les parties de la circonscription de Northumberland et issus de toutes les conditions sociales.

Ces gens s'inquiètent beaucoup du projet de taxe sur les produits et services et ils demandent que le gouvernement revienne sur sa décision d'appliquer cette taxe.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): J'ai une deuxième pétition signée par des centaines de personnes venant encore une fois de toutes les parties de ma circonscription. Elles demandent aux députés de la Chambre de formuler et d'adopter une loi visant à protéger la vie dès la conception et à sauver la vie tant de la mère que de l'enfant.

LE PROJET DE LOI 178

Mme Christine Stewart (Northumberland): J'ai une troisième pétition signée par des habitants de ma circonscription, qui estiment que la loi 178 du Québec est discriminatoire à l'endroit des minorités de langue anglaise de cette province. Ils demandent au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour s'opposer à la loi 178 et pour la faire retirer.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Melville, Gerald, Cupar, Raymore et Perdue, en Saskatchewan. Les pétitionnaires dénoncent la décision du gouvernement de retirer l'avoine du mandat de la Commission canadienne du blé.

Ils font valoir que la commercialisation fait partie intégrante de l'industrie agricole du Canada, et qu'il est essentiel que des produits comme l'avoine soient régis par un office de commercialisation. Ils demandent au gouvernement de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé pour inclure à nouveau l'avoine dans le mandat de la Commission.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux électeurs de Scarborough-Centre et d'autres secteurs de Scarborough. Cette pétition porte sur la vallée de la Rouge.

La vallée de la Rouge, qui s'étend sur 5 000 hectares, est une zone sauvage située dans la région métropolitaine de Toronto. On y trouve des chevreuils à queue blanche. C'est difficile à croire, monsieur le Président, mais c'est vrai. Les chevreuils y circulent en toute liberté et nous ne voulons pas que ça change.

La *Save the Rouge Valley Organization* est une association qui regroupe des milliers de bénévoles. Ses représentants, Jim Robb, Glen de Baeremaeker et Ron Moeser, étaient de passage cette semaine à Ottawa. Ils ont rencontré environ 50 députés de tous les partis de la Chambre, pour tenter de leur expliquer l'importance que revêt cette vallée et la nécessité de la protéger, vu la faune et la flore incroyables qu'elle abrite. Nous voulons que la vallée soit préservée.

La Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto a reconnu la nécessité de protéger la vallée. Environ 80 p. 100 des terres appartiennent au gouvernement de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de collaborer avec le gouvernement de l'Ontario en vue de transformer le bassin de la vallée de la rivière Rouge en parc provincial ou national.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1230)

[*Traduction*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 7 décembre, de la motion de M. de Cotret—que le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif—ainsi que de l'amendement de M^me^ Clancy (p. 6637).

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à la deuxième lecture du projet de loi C-49. Il me paraît mauvais en principe et se révélera être une politique publique désastreuse. Non seulement il fait suite à une série de négociations gâchées, mais il représente lui-même un beau gâchis.

Je dois cependant reconnaître au départ la difficulté et la complexité de la négociation dans la fonction publique fédérale. Le Canada est un vaste pays. Il y a des problèmes très importants et très difficiles à résoudre tant pour le Conseil du Trésor que pour le syndicat et les employés pour tâcher d'en arriver à une bonne convention collective, solide et efficace. La négociation s'inscrit dans le processus de négociation générale dans notre très nombreuse fonction publique. On y rencontre certaines anomalies auxquelles il faut remédier. Or, il est difficile de parfaire le système permettant d'y remédier.

Cela étant dit, je tiens à ajouter que tout ce conflit semble se résumer à une série d'occasions ratées, de méprises et d'erreurs de la part du Conseil du Trésor dans ses efforts pour le régler. Cela commence par le long retard à en arriver ne serait-ce qu'aux stades sérieux de la négociation collective, et nous n'avons pas encore de convention collective.

On a également gâché la question des services essentiels. Tout au long de ce conflit, un certain nombre d'occasions se sont présentées pour en arriver à une convention collective. Les employés se sont en fait vu forcés de faire la grève pour obtenir satisfaction à des revendications auxquelles le gouvernement avait déjà consenti dans le cas de certaines.

Nous voyons ce dernier déformer publiquement les revendications du syndicat dans ce conflit. Après trois semaines et demie, et ce sera quatre semaines et demie au moment où le gouvernement aurait fait avaler le projet de loi à la Chambre, d'une grève difficile entraînant des risques pour le public et une série de problèmes que le gouvernement invoque maintenant pour justifier cette mesure législative, nous avons un projet de loi qui forcera les grévistes à retourner au travail, amers, malheureux et divisés, sans qu'on ait trouver de solution juste et équitable aux problèmes.

Les lois de retour au travail sont toujours difficiles à justifier. Examinons d'abord les principes de base. Nous vivons dans ce que nous croyons être une société libre. Un des principes d'une société libre est celui de la négociation collective. En réalité, il s'agit simplement de la liberté de travailler dans des conditions déterminées d'un commun accord entre l'employé et l'employeur, et non imposées par la loi. La liberté de la négociation collective, c'est la liberté d'en arriver à cet accord sur les conditions de travail et, à cette fin, de se joindre à ses collègues pour avoir plus de poids à la table des négocations.

C'est un droit pour lequel on a lutté sur la scène politique et dans le monde de l'industrie au cours des années, et qui semble maintenant bien établi au Canada, du moins en surface. Le Canada et de nombreux autres pays se sont entendus là-dessus. C'est un principe auquel adhère l'Organisation internationale du travail.

Évidemment, nous avons vu avec quel enthousiasme tous les Canadiens ont appuyé la lutte pour le droit à la négociation collective en Europe de l'Est. En fait, étant donné la décision du gouvernement d'imposer ce genre de mesure législative dans ce conflit, le Nouveau Parti démocratique voit un soupçon d'hypocrisie dans l'en-

thousiasme de ce même gouvernement à l'égard de la négociation collective libre en Europe de l'Est.

Ce qui sous-tend le principe de liberté en ce domaine, c'est le bon sens de la politique de libre négociation collective, parce que lorsque les gens s'entendent de leur plein gré sur les conditions d'un accord, ils sont mieux satisfaits du cadre dans lequel ils travaillent. Ils sont plus productifs, leur vie est plus épanouie et la société s'en porte mieux. Il faut donc faire preuve de la plus grande précaution et de la plus grande prudence quand nous voulons empiéter sur cette liberté. Il faut faire preuve de la plus grande précaution et de la plus grande prudence quand on présente des projets de loi qui contraignent les travailleurs à reprendre le travail dans des conditions imposées.

De quoi s'agit-il dans le cas présent? Tout d'abord, il y a un différend qui porte sur trois questions, à ce qu'on m'informe. Ces trois questions sont les conditions salariales, l'équité régionale et l'égalité de salaires entre les sexes dans les secteurs de la fonction publique.

Je viens de Victoria, en Colombie-Britannique. Je sais que, sur ce point, je parle au nom des députés de Saanich—Les-Îles-du-Golfe et d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui partagent avec moi la tâche agréable de représenter à la Chambre l'agglomération de Victoria.

Parmi le personnel en grève, il y a beaucoup de salariés de cette région, qui réclament justice dans leur convention collective. Ils se sacrifient depuis trois semaines et demie pour faire valoir qu'ils ont le désir, le besoin et le droit d'obtenir justice dans les négociations collectives.

Parmi les questions de très grande actualité dans notre région, il y a les importantes disparités salariales dont souffrent les équipages de navires fédéraux par rapport à leurs homologues dans d'autres secteurs de la fonction publique fédérale et provinciale, par exemple sur les traversiers de Colombie-Britannique. Si nous ne voulons pas perdre des personnes qui ont consacré de nombreuses années de service à la Garde côtière et à d'autres secteurs visés par cette grève, il faut trouver une solution qui rectifie ces disparités. Nous devons également nous pencher, en cherchant à résoudre les questions en litige, sur les inégalités régionales et les inégalités salariales.

Passons maintenant au projet de loi qui impose au personnel le retour au travail. D'abord, le gouvernement énumère toute une série de problèmes disjoints comme le gel du Saint-Laurent, l'hôpital Sainte-Anne au Québec et d'autres cas, pour amener le public à dire oui, il faut mettre un terme à la grève. À cela, je réponds deux choses. Primo, s'il y a des cas particuliers dans lesquels l'intérêt public exige absolument la reprise du travail, il n'y a alors qu'à borner le projet de loi à ces cas bien précis. Qu'on ne nous présente pas un projet de loi qui englobe, dans le retour au travail forcé, les travailleurs dont il est impossible de dire qu'ils sont essentiels à l'intérêt public, même si nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le travail effectué par tous ces employés revêt une importance vitale pour l'intérêt public. Cependant, il est aussi essentiel pour l'intérêt public que le gouvernement respecte le principe de la négociation libre des conventions collectives et qu'il reconnaisse l'importance d'arriver à un règlement dont les employés sont satisfaits et qu'ils sont prêts à accepter. C'est la première chose.

Deuxièmement, si le gouvernement veut que sa loi de retour au travail fonctionne et encourage la productivité, il est essentiel que les employés comprennent que cette grève leur a apporté la reconnaissance de plusieurs principes importants.

Durant ce débat, le gouvernement a dit qu'il était prêt à accepter l'équité salariale entre les régions et les sexes dans la fonction publique, surtout dans les hôpitaux, mais il a refusé d'inclure des dispositions en ce sens dans ce projet de loi.

Si ce projet de loi ordonnant le retour au travail était adopté, le gouvernement devrait y prévoir que les bureaux de conciliation doivent prendre une décision basée sur ces deux principes. Il devrait aussi ordonner à ces bureaux de tenir compte de l'écart entre les emplois compris dans cet élément de la fonction publique et d'autres emplois comparables du secteur public et du secteur privé.

• (1240)

Ce projet de loi est difficile. Le gouvernement n'aurait jamais dû le présenter, pour commencer. Nous nous opposerons de toutes nos forces à son adoption en deuxième lecture et à son acceptation en principe. Nous le combattrons article par article. Nous demandons au gouvernement d'écouter ses employés.

Le gouvernement dispose, dans ces négociations collectives, d'une arme que n'ont pas les autres employeurs. Il est toujours regrettable qu'un gouvernement fasse peser les rigueurs de la loi sur des travailleurs lorsqu'il décrète une mesure de retour au travail, mais cela l'est encore davantage lorsqu'il est à la fois l'employeur et le législateur. Le gouvernement use de son pouvoir législatif pour imposer sa volonté aux employés en l'occurrence. C'est mal et c'est surtout déraisonnable. Nous sommes contre cette intervention, au sein du Nouveau Parti démocratique, et nous sommes fiers de nous ranger dans le camp des grévistes.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C-49 et aussi pour appuyer la motion qui a été déposée ce matin par l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Monsieur le Président, la grève des employés de la Garde côtière du Canada en est dans sa 27e journée; 27 jours de grève dans une saison, une période de l'année où les conditions climatiques sont extrêmement difficiles, surtout cette année, à cause de l'arrivée hâtive de la température froide. La circulation maritime sur les Grands lacs, sur la voie maritime et sur le Saint-Laurent doit se faire de façon sécuritaire pour les équipages, les hommes et les femmes qui travaillent sur les navires qui circulent sur le Saint-Laurent, de façon sécuritaire aussi pour les traversiers, pour les équipages et les passagers qui utilisent les traversiers qui relient les deux rives du Saint-Laurent à chaque jour de la semaine, et nous nous devons aussi de nous assurer que les cargaisons qui sont manutentionnées, qui sont transportées par les bateaux sur le Saint-Laurent, le soient de façon sécuritaire.

Je le disais tout à l'heure, les conditions actuelles de navigation sur le Saint-Laurent sont difficiles, elles sont normalement difficiles à cette période de l'année, mais elles le sont encore plus parce que les conditions de température se sont rapidement détériorées, la température froide est arrivée plus tôt que d'habitude et, de plus, les conditions sont encore plus difficiles à cause de l'arrêt de travail qui est présentement en cours par les employés de la Garde côtière du Canada.

J'aimerais mentionner rapidement les services qui sont donnés par les traversiers qui relient les deux rives du Saint-Laurent. Tout au long du fleuve, à partir de Montréal jusqu'à la limite, soit à Matane, des traversiers relient les deux rives du Saint-Laurent à chaque journée. Ces traversiers sont utilisés par de nombreux passagers, par de nombreux voyageurs, par des camions qui transportent des cargaisons d'aliments et d'autres produits nécessaires aux deux rives du Saint-Laurent, et ces traversiers doivent opérer dans les meilleures conditions, dans les conditions les plus sécuritaires possible.

Je voudrais aussi mentionner le cas des Îles-de-la-Madeleine qui dépendent de la navigation pour recevoir, de façon régulière, là aussi les denrées alimentaires, les produits pétroliers et les autres matériaux dont les résidants des Îles-de-la-Madeleine ont besoin pour assurer leurs activités quotidiennes. Là aussi ces cargaisons, ces passagers, ces denrées doivent être transportées de façon sécuritaire. Les équipages du navire qui relie les Îles-de-la-Madeleine à la côte doivent aussi travailler dans des conditions sécuritaires.

Est-ce qu'il nous est permis de prendre le risque que des accidents graves se produisent sur le Saint-Laurent pendant cette grève, accidents qui mettront en danger la vie des équipages, des passagers et accidents qui peuvent causer des déversements de produits de toutes sortes dans le fleuve Saint-Laurent?

Les dangers existent de façon régulière; il faut prendre en tout temps de l'année, il faut prendre de façon régulière toutes les mesures possibles de sécurité et surtout, à ce temps-ci de l'année, il est absolument nécessaire que tous les services soient assurés par la Garde côtière pour que la sécurité soit respectée, pour les usagers, pour les cargaisons et pour les gens qui y travaillent.

Monsieur le Président, les usagers ont droit à des conditions «sécuritaires», les employés ont droit à des conditions «sécuritaires», et c'est pourquoi il est important d'intervenir le plus rapidement possible.

Je voudrais prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour parler de l'impact extrêmement négatif qu'a cet arrêt de travail des employés de la Garde côtière sur les activités économiques des principales villes de ma circonscription.

Monsieur le Président, la région de Havre Saint-Pierre, de Sept-Îles, de Port-Cartier et de Baie-Comeau dans la circonscription de Charlevoix dépend du trafic maritime, dépend de la circulation maritime pour son économie. De Havre Saint-Pierre, monsieur le Président, nous expédions de façon régulière des cargaisons de minerai de titane en direction de Sorel. De Sept-Îles, de Pointe-Noire et de Port-Cartier, des cargaisons importantes de minerai de fer sont chargées à bord des bateaux qui remontent le Saint-Laurent, utilisent la voie Martime et se rendent aux ports des Grands lacs pour livrer leur cargaison de minerai de fer. Au retour, ces navires-là acheminent des ports des Grands lacs des céréales vers les ports du Saint-Laurent, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Baie-Comeau et Port-Cartier.

Monsieur le Président, présentement, l'arrêt de travail en cours par les employés de la Garde côtière coûte des millions de dollars à l'économie de la Côte-Nord, à l'économie du Québec et à l'économie du pays.

Les informations que j'ai ce matin me disent que la compagnie minière Québec-Cartier de Port-Cartier risque d'encourir des pertes qui atteindront, qui dépasseront des dizaines de millions de dollars parce que des navires sont en attente à Port-Cartier pour remonter le Saint-Laurent avec leur cargaison de minerai de fer destinée aux ports des Grands lacs, tant du côté des États-Unis que du côté du Canada.

De plus, des bateaux transportant des matières premières en direction des usines de la compagnie minière Québec-Cartier sont aussi en attente, ce qui est une occasion particulière, monsieur le Président, en ce sens que si ces matières premières-là, nécessaires à la fabrication des boulettes de minerai de fer n'arrivent pas à Port-Cartier, les stocks diminuent graduellement et ceci peut entraîner, à brève échéance, des mises à pied à cette industrie.

À Port-Cartier, une compagnie exploite des élévateurs à céréales. On avait réussi à développer un marché important vers l'Europe, principalement vers la Russie et, présentement, deux bateaux sont en attente au large de Port-Cartier pour recevoir des cargaisons de céréales qui sont présentement bloquées sur les Grands lacs, monsieur le Président, parce que les bateaux des lacs ne peuvent pas franchir la voie maritime et naviguer en toute sécurité sur le Saint-Laurent.

Encore-là, cette situation est au détriment de cette entreprise, au détriment de ces employés, ce qui peut aussi occasionner des mises à pied à brève échéance.

Du côté de la compagnie minière IOC à Sept-Îles, c'est la même situation. Des bateaux sont en attente pour partir vers les Grands lacs avec leur cargaison de minerai de fer. La même situation se produit avec la compagnie Mine Wabush de Pointe-Noire. Des centaines d'employés dépendent de l'activitié de la voie maritime, dépendent du trafic maritime, dépendent de la libre circulation des bateaux sur le Saint-Laurent et sur la voie maritime pour leur travail. L'économie de cette région est en danger, et, encore là, ce qu'il faut, monsieur le Président, c'est que le gouvernement agisse le plus rapidement possible, ordonne le retour au travail des employés de la Garde côtière.

J'aimerais aussi toucher un peu l'arrêt de travail qui est présentement en cours dans les hôpitaux de la Défense nationale.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises de visiter un ami qui a été pendant plusieurs années en résidence à l'hôpital des vétérans de Saint-Anne de Bellevue. Il faut visiter ce type d'hôpital-là pour se rendre compte jusqu'à quel point les résidants de ces hôpitaux, les patients qui sont en stage, qui sont en résidence à ces hôpitaux et qui vont y recevoir des soins, ont besoin du soutien de tout le personnel, de tous les employés, des gens qui y travaillent.

Hier soir, j'ai eu l'occasion de passer devant l'hôpital de la Défense nationale, l'hôpital des vétérans à Sainte-Anne de Bellevue, et j'ai constaté qu'il y avait une ligne de piquetage, qu'il y avait un groupe d'employés qui était en grève. Évidemment, mon idée s'est immédiatement transportée à l'intérieur de l'hôpital et j'ai vu en pensée les résidants, les malades, les patients de cet hôpital-là qui ont besoin de soins. Je ne pense pas, monsieur le Président, que nous puissions tolérer cette situation encore longtemps. Cette situation-là existe. C'est une situation qui est précaire et le gouvernement doit intervenir le plus rapidement possible.

• (1250)

Alors, nous nous devons d'agir immédiatement. Nous nous devons d'adopter le projet de loi C-49. Nous nous devons d'ordonner aux employés de la Garde côtière et aux employés des centres hospitaliers, de la Défense nationale, de retourner au travail, de laisser le processus de négociation se poursuivre. Le processus de négociation a été poursuivi de façon assidue, de façon continue. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déposé des offres raisonnables qui sont conformes à des ententes qui ont été faites dans d'autres unités de négociation ailleurs. Je pense, monsieur le Président, que le processus de négociation doit reprendre le plus rapidement possible et les employés de la Garde côtière, les employés des centres hospitaliers doivent aussi retourner au travail pour la plus grande sécurité du public canadien.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je me fais un devoir de parler sur le projet de loi C-49 et de dire que je suis contre la proposition du gouvernement fédéral.

Ce projet de loi force deux groupes d'employés de la Fonction publique à reprendre immédiatement le travail. Les deux groupes en question sont les équipages de navires et les employés des services hospitaliers.

Ce deuxième groupe représente 2 600 employés, c'est-à-dire les infirmières, les infirmiers, les thérapeutes ainsi que le personnel de soutien comme les cuisiniers, les magasiniers, les nettoyeurs et nettoyeuses et ceux et celles qui travaillent dans les buanderies.

Ces employés sont en majorité des femmes, dois-je le souligner! La Cour fédérale d'appel a déclaré à la mi-septembre que la grève de ces employés serait une grève légale.

Le président du Conseil du Trésor nous a annoncé que les grévistes sont une menace à la sécurité des Canadiens et qu'il est prêt à négocier en tout temps une entente.

Quatre-vingt-quinze pour cent des conventions collectives de la Fonction publique, nous dit-il, ont été con-

clues sans grève. Une offre juste et raisonnable a été offerte à ces deux groupes, c'est-à-dire 4,1 p. 100, d'après le président du Conseil du Trésor. Il veut une solution rapide.

Les pénalités, nous dit-il, seront de 500 $ à 1 000 $ par jour par gréviste. Il faut noter, monsieur le Président, que plusieurs de ces grévistes gagnent moins de 20 000 $ par année. Pouvez-vous imaginer 1 000 $ d'amende par jour à quelqu'un qui gagne 20 000 $ par année? Dix mille à cinquante mille dollars d'amende par jour au chef syndical. Cinquante mille à cent mille dollars par jour au syndicat. Une offre juste et raisonnable, dit-on! Quatre virgule un.

Le gouvernement est pressé. Il veut donc passer une loi draconienne visant à briser le dos aux employés du gouvernement qui sont les plus vulnérables, voire les plus faibles.

Les équipages de navires sont en grève depuis trois semaines. Les employés des services hospitaliers le sont depuis une semaine. Cela fait deux ans que ces employés travaillent sans convention collective, dois-je noter.

Qu'est-ce que le gouvernement faisait tout ce temps? Il jouait au dur. Il se servait de tactiques, de remettre à plus tard, en somme, d'attendre à la dernière heure pour enfin agir en butor.

Les marins gagnent en moyenne 20 000 $ par année, monsieur le Président. Ils risquent leur vie, aident à sauver des vies. On dit que ces derniers ont fait des demandes exagérées. Est-ce exagéré pour un marin de l'Atlantique de demander de recevoir le même salaire qu'un marin du Pacifique? Les marins du Pacifique n'ont pas trouvé cela exagéré, puisqu'ils ont fait plus que d'accepter l'égalité de salaire. Ils sont prêts à accepter un peu moins, afin d'aider les marins de l'Atlantique à gagner un salaire égal au leur. Les équipages de marine de navires demandent d'être traités de la même façon que les marins de la Défense nationale. Il s'agit du même employeur. Ils demandent qu'une allocation pour services en haute mer soit allouée.

Je cite ici une déclaration de presse de la *Canadian Press News Wire* qui a paru le 16 octobre 1989, à Ottawa.

[*Traduction*]

Les députés ont rendu hommage hier au quatre hommes portés disparus au large de Terre-Neuve pendant le week-end.

Trois membres de la Garde côtière canadienne et un plongeur qu'ils tentaient de secourir auraient péri balayés par les vagues au cours de la tempête qui a fait rage au nord de St. John's.

Cele fait maintenant quatre membres de la Garde côtière qui ont ainsi perdu la vie cette année pendant des opérations de sauvetage.

Le ministre des Transports a qualifié ces pertes de tragédie.

Il a déclaré que les membres de la Garde côtière demeureront dans les mémoires comme des héros à la fois à titre individuel et comme représentants des milliers de Canadiens qui risquent leur vie pour sauver celle de leurs semblables.

Cette bravoure quotidienne reflète ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans la nature humaine.

Les opérations de recherche et de sauvetage sont des activités dangereuses, parfois mortelles; pourtant cela n'empêche pas ces hommes et ces femmes de risquer souvent leur vie pour sauver leur prochain.

J'ajoute qu'ils sont payés 12 $ l'heure pour le faire. Et ils demandent une augmentation de 6 p. 100, ce qui représenterait 72 cents l'heure de plus.

[*Français*]

Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) nous disait hier matin que deux millions de dollars par jour sont perdus par l'arrêt du trafic commercial dans les Grands lacs. Il nous disait plus tôt que la loi était présentée pour la sécurité des Canadiens. J'aimerais savoir exactement ce qu'il veut dire par la sécurité des Canadiens, quand on sait que les marins sur les lignes de piquetage continuent de répondre aux urgences et cela dans le même délai qu'avant la grève.

Le ministre des Transports (M. Bouchard) l'autre jour affirmait à la Chambre que la sécurité n'était pas un facteur. Les équipages de navires à l'emploi de la Fonction publique reçoivent en moyenne 28 p. 100 de moins que ceux du secteur privé. Les travailleurs et travailleuses des services hospitaliers sont parmi les employés les moins payés au Canada. Leurs salaires commencent à 16 000 $ ou 18 000 $ par année. Ils gagnent en moyenne 20 000 $ par année. Ces revenus sont au niveau du seuil de la pauvreté. La plupart de ces employés, comme nous le savons tous, sont des femmes et j'estime que la plupart d'entre elles ont la charge d'une famille. J'ai appris que les employés reçoivent jusqu'à 40 p. 100 de moins de salaire que leurs collègues travaillant pour le même employeur à la Fonction publique et faisant exactement le même travail. Je cite un de ces endroits comme étant au 240, rue Sparks. Pourquoi, je demande au ministre, est-ce qu'un employé mâle gagne 40 p. 100 de plus qu'une femme pour le même travail? Où est le sens de l'égalité?

J'aimerais faire une autre citation, monsieur le Président. Ici, c'est. . .

[*Traduction*]

Il s'agit d'un communiqué de presse du 29 novembre 1989:

Les travailleurs d'hôpital offrent d'assurer les services essentiels

Ottawa—À compter d'aujourd'hui, les membres du groupe des services hospitaliers (HS) affiliés à l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont droit légal de grève.

C'était le 29 novembre dernier:

Selon le vice-président de l'AFPC, Jim MacEwen, le syndicat a communiqué avec les ministères touchés pour offrir d'assurer les services essentiels. «Aucun ne nous a encore fait savoir s'il acceptait ou refusait les conditions et les niveaux de service que nous avons proposés dans notre offre», affirme M. MacEwen.

«Nous n'avons pas voulu la grève, mais depuis deux ans que durent les négociations, l'employeur ne nous donne que des réponses évasives. Il a refusé de tenir compte de constatations faites par la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard de l'équité salariale, et est venu à bout de la patience et de la bonne volonté de nos membres qui ne voient plus d'autres recours que ce genre de mesures.»

«Nous ne faisons jamais la grève de gaieté de coeur, et c'est d'autant plus difficile cette fois-ci que les premiers touchés sont des personnes âgées et des anciens combattants. Les rapports de nos membres avec ces gens sont caractérisés par des liens d'affection et de sollicitude. Nous sommes très déçus que l'employeur nous force à prendre cette mesure qui, avouons-le franchement, causera une certaine détresse chez ces gens.»

MacEwen affirme que c'est le souci des syndiqués pour ces gens qui a motivé l'offre de maintien des services essentiels. «Il est vrai qu'un groupe vulnérable de notre collectivité sera touché par la grève, mais c'est aussi un groupe vulnérable qui doit prendre des mesures de grève—un groupe majoritairement composé de femmes dont les salaires comptent parmi les plus bas de la fonction publique fédérale.»

• (1300)

[*Français*]

Je demande au président du Conseil du Trésor: N'a-t-il pas un sens de la justice lorsqu'on parle d'égalité de salaires à la Fonction publique? Est-ce que les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes aux yeux du gouvernement conservateur? Cent pour cent des employés des services hospitaliers, des gens qui travaillent à la conciergerie, dans l'entretien et le nettoyage, ne sont pas un risque à la sécurité du public. Pourquoi le président du Conseil du Trésor n'a-t-il pas établi avant aujourd'hui qui devrait être désigné comme faisant partie d'un service essentiel. Cela fait deux ans que ces employés sont sans entente collective. Cela fait 10 ans que vos employés attendent pour l'égalité de salaires.

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole dans ce débat, qui vise à faire adopter par la Chambre des communes une loi spéciale qui met fin à la grève légale d'un certain nombre d'employés de la Garde côtière qui travaillent sur les bateaux et auprès d'hôpitaux d'anciens combattants. Je le dis avec d'autant plus de sincérité, monsieur le Président, que j'ai eu le plaisir de recevoir à mon bureau de circonscription une délégation de travailleurs et de travailleuses qui travaillent sur les navires.

Dans la région de Québec, nous avons 210 travailleurs qui oeuvrent à bord des bateaux et qui assurent la sécurité, qui assurent l'entretien, dont les métiers sont souvent pratiqués dans des conditions difficiles. Je peux vous dire, monsieur le Président, que la rencontre que j'ai eue avec ces travailleurs a été pour moi très enrichissante. Je dois avouer que je ne connaissais pas le travail laborieux de ces gens, de ces personnes qui souvent travaillent dans des conditions difficiles, sont souvent éloignées de leurs familles, doivent être à la disposition des employés à quelques heures d'avis. Et je pense qu'à cet égard, la grève qu'ils ont faite a eu comme effet de sensibiliser l'opinion publique au travail effacé, mais combien efficace de cette catégorie de travailleurs. Et je veux profiter de l'occasion d'aujourd'hui pour rendre hommage à ces employés qui exerçaient pour la première fois en 21 ans le droit de grève.

Cela dit, monsieur le Président, malgré toute l'admiration et tout le respect qu'on peut avoir pour les travailleurs de la Garde côtière, ce droit de grève n'est pas un droit absolu. Il faut comprendre que dans la vie il y a plusieurs droits qui existent. Et on sait fort bien que le droit à la santé, que le droit à la sécurité sont des droits également extrêmement importants.

Et après 27 jours de grève, au moment où plusieurs s'interrogent, à commencer par les travailleurs eux-mêmes, sur la sécurité actuelle sur le Saint-Laurent, au moment où des pétroliers, et je regarde dans la région de Québec où un pétrolier vient ravitailler l'usine d'Ultramar, qui dessert de façon très importante en pétrole le Québec, nous ne pouvons pas ignorer le droit à la sécurité, le droit à une qualité de la vie. Et monsieur le Président, je suis un peu étonné que mes amis d'en face aient un comportement un peu irresponsable. Nous serions les premiers blâmés si, après un certain temps où ces travailleurs ont fait valoir sur la place publique des griefs qui sont justes, qui sont mérités. . . je pense à la parité entre les travailleurs de l'Est et les travailleurs de l'Ouest, c'est une demande qui est normale. Et cette iniquité qui avait été acceptée par les gouvernements libéraux, avant nous, nous allons la corriger. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a promis que dès la date de la signature du contrat, il y aura équité salariale entre les employés de la Garde côtière de l'Est et ceux de l'Ouest. C'est une chose que n'avaient pas faite les gouvernements libéraux et que nous faisons à la première renégociation de la convention collective, et j'en suis fier comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Mais même si on défend le droit des travailleurs, et je le fais avec coeur, il faut bien convenir que nous en sommes rendus à une impasse. Les demandes actuelles des travailleurs, en termes de pourcentage, en termes de salaires, équivalent à environ une augmentation de 49 p. 100 sur 36 mois. Ces chiffres ne sont pas contestés par la,

partie syndicale. Et par ailleurs, le président du Conseil du Trésor, dépassant les plafonds qu'il a accordés à 95 p. 100 et qui ont été acceptés par le jeu de la négociation par les employés de l'Alliance de la Fonction publique, a, je dirais, fait une exception pour corriger l'iniquité salariale qui fait en sorte qu'on offre 24,5 p. 100 sur 46 mois. Alors, on n'a pas besoin d'être un expert pour réaliser que nous sommes devant un fossé. Il y a un fossé énorme entre les offres patronales et les offres syndicales. Et c'est pourquoi, à un moment donné, il faut tracer la ligne. Le froid est maintenant rendu parmi nous, des quantités importantes de grains, de minerai, sont actuellement bloquées sur le fleuve, sur les Grands lacs et sur les cours d'eau du Canada. Et si nous ne faisons rien, encore une fois, nous serions des irresponsables.

À cet égard, vous me permettrez, monsieur le Président, de faire appel à mon expérience antérieure. Vous qui êtes un ancien journaliste, vous serez certainement sensible à ce rappel. Durant une dizaine d'années, au Parlement de Québec, j'étais correspondant parlementaire pour le réseau de télévision TVA, et à quatre reprises j'ai couvert les négociations pour les employés du secteur public et parapublic. C'est environ 300 000 personnes. Il est arrivé quelques fois que le gouvernement du Québec, que ce soit le Parti libéral ou le Parti québécois, fasse adopter à l'Assemblée nationale du Québec une loi spéciale. Donc, je pense avoir acquis une certaine expérience, une certaine expertise dans le débat entourant les lois spéciales.

[*Traduction*]

M. Fisher: Ils ne font pas appel à des briseurs de grève!

[*Français*]

M. DeBlois: Et je pense que je peux dire, et certainement que mon ami du Nouveau parti démocratique sera intéressé à connaître ces faits, je peux vous dire que dans la pratique des lois spéciales, il y a des lois spéciales beaucoup plus sévères que celle-ci. La loi que nous nous apprêtons à adopter, monsieur le Président, ce n'est pas une loi matraque qui assomme les travailleurs, puisqu'elle ne fixe pas les conditions de travail.

À Québec, je me souviens fort bien de l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, que plusieurs d'entre vous connaissent, qui a été d'ailleurs le président de la Commission sur l'assurance-chômage, M. Forget avait un principe qui était le suivant, avec lequel je ne suis pas d'accord, monsieur le député néo-démocrate, c'était que si les travailleurs de l'État obligent le gouvernement, ou l'Assemblée ou le Parlement à légiférer, ils doivent être pénalisés. Et l'argument de M. Forget, c'était de dire: Nous devrions leur offrir dans une loi spéciale moins d'avantages que dans la dernière offre gouvernementale. Et dans cette logique, on disait: Si le Parlement intervient trop souvent, on banalise le Parlement. Le Parlement doit intervenir le moins possible dans les conflits de travail. Et, par conséquent, on pourrait peut-être penser que si un travailleur sait qu'il peut toujours recourir au Parlement, un travailleur de l'État, il pourrait être tenté d'utiliser fréquemment le recours au Parlement et de ne jamais accepter les offres gouvernementales patronales en sachant qu'il ne perdra jamais rien puisque le Parlement de toute façon va légiférer. Mais s'il sait que le Parlement va accorder des conditions moins avantageuses que la dernière offre, à ce moment-là, les travailleurs y pensent deux fois avant d'obliger le gouvernement à légiférer. Mais, monsieur le Président, ce n'est pas cela qu'on a retenu ici. Le projet de loi C-49 n'est pas une loi matraque, n'est pas une loi qui fixe des conditions de travail, n'est pas une loi qui dit: Vous obligez le Parlement canadien à légiférer, vous allez avoir moins que ce qui est offert dans la dernière offre gouvernementale. Cela s'est déjà fait dans quelques parlements. Je l'ai couvert.

• (1310)

J'ai moi-même assisté à cela, monsieur le député. Ce n'est pas cela qui se passe ici. La porte n'est pas fermée à la négociation, monsieur le Président. Je dirais même que le président du Conseil du Trésor a même admis qu'il y avait un risque, que la Commission de conciliation à laquelle d'ailleurs siégera un représentant de la partie syndicale, il y avait un risque, dis-je, que ce Bureau de conciliation accorde plus. . . je veux être prudent, monsieur le Président, mais il est possible que le Bureau de conciliation étant informé, ayant 90 jours pour entendre les parties, décide d'accorder davantage que les dernières offres du président du Conseil du Trésor.

Monsieur le Président, écoutez, je ne peux pas accepter que nos amis d'en face viennent nous dire impunément que nous écrasons les travailleurs, que nous sommes anti-syndicaux. Moi, je n'aurai pas peur de dire à mes gens que je vais revoir en fin de semaine dans ma circonscription: «Écoutez, nous sommes pris devant plusieurs droits. Vous avez raison de revendiquer de meilleures conditions de travail. C'est vrai, vos salaires ne sont pas très élevés. Vous avez raison! Nous faisons un pas vers l'équité dans l'emploi, mais, en même temps aussi, il y a la sécurité sur le fleuve, la pollution, il y a l'inconvénient économique considérable.»

Il y a des armateurs, monsieur le Président, ce ne sont pas des bandits ces gens-là, il y a des gens qui exploitent des bateaux, qui payent de 15 000 $ à 25 000 $ par jour de droits de quayage et qui sont pénalisés. Il faut tenir compte aussi des revendications et, actuellement, il y a plusieurs bouées sur le fleuve Saint-Laurent, un endroit que je connais mieux, et qui sont hors de service.

Et je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais j'ouvre la parenthèse, il y a aussi le droit des malades. Je pense à l'hôpital de Sainte-Anne de Bellevue, celui des anciens

combattants; je pense qu'entre le droit à la santé, le droit à la sécurité et le droit légitime des travailleurs à exercer un droit de grève légale, il y a une priorité de droits, monsieur le Président. Et je pense que lorsqu'il y a un conflit entre les deux, moi, je n'ai pas de honte à dire que c'est le droit des malades qui prime.

Et les personnes âgées qui m'écoutent à l'Hôpital de Sainte-Anne de Bellevue et dont certaines d'entre elles peuvent ne pas avoir tous les services qu'elles ont en temps normal, elles peuvent compter sur mon appui pour les défendre.

Et, encore une fois, je sais que c'est une situation qui me déchire le coeur parce que j'aime ces travailleurs de la Garde côtière, mais je pense que dans une situation d'urgence, au moment où nous confions à une tierce partie le soin de déterminer les conditions de travail, nous faisons oeuvre de responsabilité, monsieur le Président.

Encore une fois, je déplore que nos amis d'en face, cédant à leur esprit partisan, et je reconnais là-dessus les propos que tenait récemment le député de York-Est qui disait: Dans l'opposition il faut s'opposer, quelle que soit la mesure qui soit présentée par le parti d'en face ou le gouvernement, la tradition britannique, c'est de s'opposer!. . . Mais je regrette! Je m'attendrais que de l'autre côté on soit sensible non seulement aux droits des travailleurs, mais aussi aux droits à la qualité de la vie, de l'environnement, et, finalement, monsieur le Président, je dirais à l'économie du pays.

C'est bien beau de dire: Les «jobs» qu'on perd. . . il y a des «jobs», monsieur le Président, qui sont accrochés actuellement à la circulation maritime et s'il se perd des emplois, nos amis néo-démocrates seront les premiers à dire: C'est à cause du libre-échange! Ce n'est pas à cause du libre-échange, monsieur le Président.

À un moment dans la vie, il faut prendre des décisions qui sont difficiles et je n'ai pas honte de dire qu'aujourd'hui je ne pose pas un geste anti-syndical, j'agis pour le bien commun, monsieur le Président. Et je pense que le bien commun nous demande à ce moment-ci. . .

[*Traduction*]

M. Fisher: De quel côté êtes-vous?

[*Français*]

M. DeBlois: . . .mais, monsieur le Président, mon ami néo-démocrate. . . je suis renversé! Le bien commun cela vous importe?

Monsieur le Président, je termine là-dessus. Premièrement, je pense que le bien commun pour lequel nous nous sommes fait élire, pour lequel nous sommes ici, doit l'emporter entre des intérêts particuliers et des intérêts sectoriels. Et, encore une fois, je pense qu'en demandant par ce projet de loi à une tierce partie de débroussailler le terrain, de trancher à toutes fins pratiques, le gouvernement respecte le droit de ces travailleurs, mais en même temps aussi, il est conscient du fait que la situation d'urgence dans laquelle nous sommes va faire en sorte que ces travailleurs, acceptant de reprendre le travail, les navires pourront circuler à nouveau dans cette période difficile afin d'acheminer les marchandises qu'ils doivent acheminer. Deuxièmement, il faut donner aux anciens combattants, aux gens les plus vulnérables de notre société, la qualité de services à laquelle ils ont droit.

Alors, monsieur le Président, je voterai en faveur de ce projet de loi en deuxième lecture et j'espère que mes collègues de la Chambre, après réflexion, accepteront de se solidariser avec nous, pour qu'encore une fois la vie puisse reprendre dans ce grand pays qui est marqué par cette circulation, le transport, qui est un des aspects les plus importants de notre économie.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je crois que c'est là un projet de loi malencontreux. Il est dommage que nous ayons à en débattre à ce moment-ci. Je suis en total désaccord avec l'orateur précédent en ce qui concerne ce projet de loi.

Le gouvernement a eu amplement l'occasion, au cours des deux dernières années, de négocier avec les travailleurs des hôpitaux et les équipages de navires une convention collective qui soit juste pour tous les intéressés et pour tous les Canadiens. Il aurait pu éviter la crise actuelle—que beaucoup de gens ne reconnaissent pas—qui a suscité ce projet de loi et qui nous oblige à en débattre ici.

Le problème, en réalité, c'est que le gouvernement s'est laissé mener, au cours des deux dernières années, par son incapacité viscérale à traiter de bonne foi avec ses employés. À l'instar d'un député qui a participé hier au débat sur ce projet de loi, je crois que l'incapacité du gouvernement à traiter avec les syndicats n'a jamais été aussi évidente que dans ses relations avec les travailleurs des postes. Les employés de la seule Société canadienne des postes ont cinq fois plus de griefs à formuler contre le gouvernement que ceux de toute autre société canadienne de la même taille. Les relations de travail qui existent à Postes Canada concourent à miner la communication entre la direction et les employés. Ces relations destructrices et provocatrices sont typiques du gouvernement et de ses organismes.

Ce ne sont pas les négociations entre l'employeur et les employés qui causent le problème, mais bien l'idéologie

fautive de l'employeur qui nuit aux négociations entre le gouvernement fédéral et ses employés.

Je n'ai pas été surpris de voir, dans les explications figurant dans le dernier rapport annuel de Postes Canada, que cette société avait dépensé une énorme somme d'argent—des millions de dollars—pour engager des briseurs de grève, pour les préparer et les entraîner à briser la grève ainsi qu'à provoquer les employés de la Société canadienne des postes. Cette initiative a été la cause de beaucoup de violence sur les piquets de grève, et un grand nombre de personnes ont été gravement blessées. Cela a laissé un sentiment d'amertume qui affectera longtemps les relations entre le gouvernement du Canada et les postiers. On ne peut prétendre que cette même amertume n'a pas caractérisé d'autres conflits salariaux entre le gouvernement et ses employés. La grève en question n'est pas unique en son genre.

Un des secteurs qui sera concerné par ce conflit, à savoir les employés des services hospitaliers, n'est pas représenté dans ma circonscription, mais j'ai assurément les équipages de navire qui est un secteur primordial dans ma circonscription. Nous avons les postes de la Garde côtière tout le long de la côte ouest de l'île Vancouver. Nous avons les équipages des canots de sauvetage à Bamfield et à Tofino, qui prennent la mer tous les jours par gros temps pour sauver la vie des marins et pour protéger les navires et leurs cargaisons, ainsi que les gens qui naviguent le long de la côte ouest de l'île Vancouver, qui est traditionnellement appelée le cimetière du Pacifique. Ces hommes et ces femmes de la Garde côtière risquent leur vie tous les jours, au service des Canadiens et des industries maritimes qui servent le Canada.

• (1320)

Nous avons aussi les équipages des remorqueurs, des navires de la Garde cotière, des navires de recherche et autres qui assurent l'entretien des balises, des phares et des autres installations du ministère des Transports sur toute la côte. Pourtant, en dépit du travail vital qu'effectuent ces équipages de navire d'un bout à l'autre de la côte de Colombie-Britannique et dans toute ma circonscription, le gouvernement ne semble pas leur avoir accordé autant d'importance qu'il aurait dû, au cours des deux dernières années où il aurait dû négocier de bonne foi avec ces employés en vue de conclure un accord avec eux. Je le répète, il semble que le conflit idéologique qui oppose le gouvernement aux syndicats soit le principal obstacle qui l'ait empêché de conclure un accord avec ces employés.

Lorsque je vois ce que gagnent les équipages de navires de la fonction publique sur la côte ouest du Canada, il me semble évident qu'ils ont raison de demander des augmentations salariales ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail. Par exemple, les matelots des équipages de navires de la fonction publique fédérale sur la côte ouest gagnent 11,68 $ l'heure, alors que les employés provinciaux qui exercent les mêmes fonctions sur les traversiers de la Colombie-Britannique touchent 16,49 $ l'heure et ceux qui occupent un poste semblable sur les navires de la flotte privée Stena sur la côte ouest gagnent 15,53 $ l'heure. Les équipages du secteur privé touchent donc 33 p. 100 de plus que ceux de la fonction publique. Les employés du secteur public provincial qui travaillent pour l'administration des traversiers de la Colombie-Britannique gagnent 41 p. 100 de plus que les membres des équipages de navires de la fonction publique fédérale, et ce, lorsqu'on tient compte des résultats du dernier accord dans le calcul des salaires.

Il ne fait donc aucun doute que les employés du gouvernement fédéral, qui travaillent dans la Garde côtière, sur des navires de recherche, des remorqueurs ou d'autres navires des pêches, ont d'excellentes raisons de demander des augmentations pour que leur traitement concorde avec celui d'autres employés exerçant des fonctions semblables sur la côte ouest, et dans des conditions moins dangereuses. Les équipages de navires de la fonction publique ne demandent même pas la parité salariale. Ils veulent simplement un traitement raisonnable.

Il faut tenir compte du fait que les employés d'hôpitaux touchent en moyenne 18 000 $ par an et les membres des équipages de navires, 23 000 $, et que beaucoup d'entre eux sont le seul soutien de famille dans de nombreuses régions du pays. Bien qu'ils travaillent fort, qu'ils risquent leur vie et qu'ils se dévouent au service de leur pays, ils vivent toujours au seuil de la pauvreté ou en-dessous, selon la région du pays où ils résident. Il faut corriger cette situation. Le gouvernement aurait dû se rendre compte qu'il fallait absolument redresser la situation et négocier de bonne foi. Il aurait dû conclure une convention collective bien avant aujourd'hui, où nous nous retrouvons dans des circonstances totalement inacceptables.

Nous sommes très fiers des travailleurs de la Garde côtière sur la côte ouest, dans ma circonscription. Ils font un travail formidable au nom du peuple canadien. Même pendant la grève, ils ont sorti des bateaux de sauvetage et

ont secouru des gens sans y être obligés, car ils ont pour principe de défendre la vie, la santé et la sécurité des personnes, mais pas nécessairement des biens. Ils sont sortis dans des conditions houleuses et difficiles. Ils ont secouru des gens de leur propre gré à leurs propres frais ou à ceux du syndicat. Ils ont déclaré qu'ils ne trahiraient jamais la confiance des Canadiens. Ils assureront ces services d'urgence. Ils seront à la disposition des Canadiens en cas d'urgence, même s'ils sont en grève.

C'est le gouvernement qui a trahi les Canadiens et qui a mis du retard à conclure une convention collective. Et la cause—je ne le répéterai jamais assez—est attribuable à un problème idéologique qui fait que le gouvernement ne négocie pas de bonne foi avec ses employés. Pour quelle autre raison ces équipages seraient-ils moins rémunérés que leurs homologues provinciaux et ceux du secteur privé? Pourquoi seraient-ils moins rémunérés, alors que leur travail est plus important, compte tenu des risques pour la vie, la santé et la sécurité?

C'est le gouvernement qui est responsable de cet état de choses. Je le soupçonne d'avoir laissé traîner les choses en longueur parce qu'il sait qu'en fin de compte, il a le pouvoir de présenter des mesures législatives de ce genre. C'est du chantage. Il sait qu'il peut saper la négociation collective en menaçant de faire tomber le couperet.

Chose curieuse, le président du Conseil du Trésor, qui est chargé des négociations avec les employés, est celui qui a déposé le projet de loi à la Chambre. D'une part, il sait qu'il peut faire tomber le couperet pour mettre un terme aux négociations et forcer les employés à reprendre le travail dans les conditions qu'il souhaite, fort de sa majorité à la Chambre. D'autre part, il semble se croire en situation de négocier de bonne foi. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Après d'interminables négociations, il y a des gens de ma circonscription qui ont été blessés lors d'incidents violents au piquet de grève. Un employeur a conseillé à des employés qui ne font pas partie de cette unité de négociation de foncer avec leur voiture ou leur camion dans les rangs des grévistes. En fait, il ne s'agissait même pas de Canadiens, mais d'Américains qui faisaient des essais sur des armes américaines dans des installations navales canadiennes. C'est ainsi qu'un gréviste de ma circonscription a eu des vertèbres fracturées et qu'il a dû être hospitalisé à cause de cette violence fomentée par un employeur. Aucune accusation n'a encore été portée contre le coupable, un citoyen américain.

L'irritation des employés qui essayaient de négocier de bonne foi avec un gouvernement qui ne faisait pas preuve de la même bonne foi a eu de lourdes conséquences.

Il y a ici un grave problème, un problème d'équité entre les régions et entre les sexes, ainsi que d'autres difficultés qu'il faut régler. Au Canada, à notre époque, on ne devrait pas avoir à se soucier de problèmes semblables dans les négociations. Il devrait aller de soi que des travailleurs exerçant les mêmes fonctions, que ce soit sur la côte ouest, sur la côte est ou sur la côte de l'Arctique, touchent un salaire équivalent puisque leurs emplois sont identiques et font partie de la même catégorie. Bon nombre des points dont nous avons parlé devraient avoir été inclus il y a longtemps dans les conventions collectives de ces employés.

Il ne manque pas d'intérêt de mentionner que ce n'est qu'en cas de prise des glaces dans le Saint-Laurent que le gouvernement reconnaît qu'il fait peut-être face à une situation d'urgence. Tout mettant en cause le Saint-Laurent, cette fois-ci c'est la prise des glaces, semble provoquer une situation d'urgence nationale, ce qui ne l'empêche pas de légiférer sur le retour au travail des employés des deux côtes, car seule une très petite superficie du Canada est importante à ses yeux, le reste ne compte pas. C'est un problème grave qui est certainement évident dans le cas qui nous occupe. L'un après l'autre, les conservateurs ont déclaré que le Parlement se devait de légiférer pour forcer ces travailleurs à retourner au travail en raison de l'imminence de la prise des glaces dans la voie maritime du Saint-Laurent.

Vous connaissez comme moi les conditions climatiques du Canada. Vous savez à quel moment les glaces prennent. Vous auriez dû négocier sérieusement pour en venir à une entente avant que cela se produise. Vous avez préféré laisser traîner les choses. Vous saviez pertinemment que, à la toute fin, vous pourriez invoquer cet

argument spécieux et faire adopter une loi forçant le retour au travail de ces employés.

• (1330)

Je crois que nous avons besoin d'un genre de négociation, entre le gouvernement fédéral et ses employés, qui écarte les facteurs politiques du processus de négociation. Ce processus devrait être impartial, de façon que le ministre qui dépose à la Chambre un projet de loi rompant la négociation et imposant un règlement aux employés ne puisse pas être celui-là même qui négocie. Il devrait y avoir une certaine séparation pour éviter ce genre de conflit d'intérêts, une séparation qui, de toute évidence, n'existe pas dans le cas présent.

Nous avons vu ce système jouer au détriment des employés dans le passé. Prenons l'exemple des employés des transports maritimes, des débardeurs qui travaillent dans tous les ports du Canada. Par suite de grèves interrompues par des lois de retour au travail, ces débardeurs gagnent actuellement moins que leurs homologues américains, et leur régime de retraite est insuffisant parce que les règlements que la Chambre des communes leur a imposés sont beaucoup moins avantageux que ceux qui ont été librement négociés ailleurs sur le continent. En conséquence, nos débardeurs ont des salaires et des pensions inférieurs à ceux des autres travailleurs des transports maritimes du continent. Cela est directement attribuable au fait que le gouvernement sait qu'il a le pouvoir de mettre fin au processus de négociation en s'adressant à la Chambre des communes, en imposant un règlement et en sapant ainsi le processus de négociation collective avec les employés qui relèvent de lui.

J'ai l'intention de voter contre le projet de loi. J'espère que le gouvernement décidera pendant le week-end de le retirer et de reprendre les négociations de bonne foi. Les négociations ne peuvent pas reprendre tant que ce projet de loi menace les travailleurs. Si le gouvernement le retire ou accepte la motion de report de six mois, il pourrait alors profiter de l'intervalle pour négocier de bonne foi avec ses employés en vue d'en arriver à la signature d'une convention collective.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, à première vue, la question à l'étude semble être une mesure législative forçant le retour au travail et, en réalité, c'est bien ce qu'elle est. Mais elle soulève également un certain nombre d'autres questions importantes qu'il convient, à mon avis, d'examiner. Je peux comprendre, comme la plupart des Canadiens, qu'on veuille peut-être appliquer une mesure législative de ce genre lorsque la sécurité du pays ou de la population est gravement en danger et lorsque les travailleurs sont déraisonnables.

Examinons donc les faits pour déterminer si, dans ce cas-ci, les travailleurs ont été déraisonnables. Nous parlons d'hommes et de femmes qui n'ont pas été traités équitablement et qui ne le sont pas même aujourd'hui. À mon avis, cette mesure législative témoigne de l'incapacité du gouvernement de saisir le principe fondamental qu'est l'équité salariale, c'est-à-dire un salaire égal pour un travail équivalent.

Je présume que tous les députés savent que la Commission des droits de la personne a statué que le groupe des services hospitaliers est sous-estimé et sous-payé. Il est vrai que le système de classification a été modifié, mais seuls des paiements de péréquation ont été versés; des rajustements appropriés n'ont pas été faits.

En ce qui a trait aux équipages de navires, nous parlons de salaires, d'heures de travail, d'indemnités de service en mer, mais la parité salariale sur les côtes est et ouest constitue peut-être la question la plus controversée, car c'est une affaire de justice. Les erreurs du gouvernement, qui n'a pas respecté les dates dans le processus de désignation des employés, sont une autre source de difficultés et elles ont donné lieu à certaines injustices.

Nous parlons ici d'un travail dangereux. Comme mon collègue l'a dit, il y a aussi matière à conflit d'intérêts. Le ministre qui négocie et celui qui dépose un projet de loi forçant le retour au travail ne sont qu'une seule et même personne. Puis, nous parlons de travailleurs qui sont sans contrat depuis environ deux ans.

Jetons un coup d'oeil aux particularités de cette situation. Dans le cas du groupe des services hospitaliers, nous avons des patients âgés qui doivent maintenant compter sur l'aide de bénévoles pour se nourrir, se laver et recevoir tous les services habituels. Les repas laissent à désirer, tout comme l'entretien des installations. Même les draps sales sont déposés dans les descentes de linge. Il est question ici de gens qui sont effrayés, frustrés, choqués.

Et qu'en est-il des équipages de navires? Les opérations courantes de recherche et de sauvetage ont été réduites, bien que les équipages répondent aux appels d'urgence. Plusieurs cas d'urgence ont été signalés mais je n'ai pas l'intention de les énumérer à nouveau. Il y a,

dans la seule voie de navigation des Grands Lacs, des aides à la navigation d'été d'une valeur de plus de 6 millions de dollars qui risquent d'être endommagées en raison du gel. Les aides à la navigation d'hiver n'ont pas encore été installées, ce qui a pour effet de paralyser à la navigation. On dit que cette situation occasionne des pertes de 2 millions de dollars par jour, ce qui équivaut en gros aux pertes entraînées par trois jours de grève.

Tous les ports sont touchés par la grève. Il serait pratiquement impossible de répondre à des désastres écologiques comme un déversement de produits pétroliers et chimiques. Les lieux de pêche ne sont pas surveillés, ce qui fait que les bateaux étrangers sont libres de pratiquer de la surpêche illégale dans les eaux canadiennes; de plus, les navires de recherche du ministère des Pêches et des Océans et d'Environnement Canada ne peuvent fonctionner.

Cette grève a des conséquences sérieuses et, bien qu'il y ait beaucoup de personnes qui aimeraient en jeter la responsabilité sur les travailleurs, je crois qu'il serait vraiment injuste de le faire, surtout si l'on tient compte des points que j'ai soulevés au sujet des circonstances entourant cette situation, comme le fait d'avoir à attendre quelques années pour obtenir une convention, l'absence de toute parité salariale, les quelques maigres concessions accordées et les salaires qui sont peu élevés par rapport à la norme nationale. C'est en fait très insensible.

Examinons les choses d'un peu plus haut. Quelles sont les questions en jeu ici? Pourquoi ces problèmes? Je répète encore une fois qu'il est trop facile de s'en prendre aux travailleurs. Il faut nous demander quels principes sous-jacents poussent le gouvernement à faire ce qu'il veut faire.

Il y a au moins deux principes en jeu. Il y a d'abord une question d'équité et ensuite une question de confiance. Comment peut-on avoir confiance en quelqu'un, comment peut-on penser qu'on est traité équitablement quand on se rend compte qu'on figure parmi les groupes les moins bien payés? Certains groupes comportent une majorité de femmes. Comment peut-on avoir bonne opinion du gouvernement quand on sait qu'on est mal payé et quand en fait on appartient à un groupe qui subit de la discrimination depuis tant d'années?

Il est clair que, de façon générale, les gens n'ont plus confiance dans le gouvernement, et je n'apprends rien de neuf aux députés d'en face. S'ils lisent certains articles les plus récents qui rendent compte des sondages, ils constateront que c'est vrai. Ces gens-là ne pensent pas que le gouvernement a été juste, qu'il est juste ou qu'il puisse l'être. Il n'y a qu'à examiner son bilan pour voir pourquoi.

C'est ce gouvernement qui nous a précipités dans le libre-échange avec les États-Unis alors que son chef avait déjà exclu une telle possibilité. Il avait même ridiculisé certains membres de son parti qui avaient eu la franchise de dire qu'ils trouvaient cette solution sage. C'est encore le chef de ce gouvernement qui avait déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. Résultat, nous ne l'avons plus.

C'est toujours ce gouvernement dont le chef ou du moins un des ministres et probablement plus ont déclaré qu'il n'y aurait pas de changement à l'assurance-chômage. Et nous savons ce que cela a donné.

Et c'est ce gouvernement qui a essayé de faire croire aux Canadiens qu'au lieu de détruire le réseau ferroviaire il y consentirait de nouveaux investissements. Vous n'avez pas oublié certaines déclarations faites par des ministériels éminents avant leur arrivée au pouvoir: ils investiraient au lieu, de disaient-ils, détruire. Qu'est-ce que cela donne maintenant? La moitié du réseau a été fermée. Plus de 2 700 personnes vont en souffrir. Parmi ceux-là, il y en a qui appellent les bureaux de circonscription d'un bout à l'autre du pays. Quel beau cadeau de Noël pour ces plus de 2 700 personnes, sans compter les conjoints et les enfants.

• (1340)

C'est le gouvernement qui avait dit qu'il allait maintenir les paiements de transfert aux provinces pour la santé et l'enseignement. Que s'est-il passé? En 1986, ils ont été réduits de 2 p. 100 et, lors du dernier budget, ils l'ont été d'un autre point de pourcentage. Les provinces perdront ainsi 24 milliards pour la santé et l'enseignement, au cours de 8 ou 9 années financières, en raison de décisions prises après que le gouvernement eut affirmé qu'il maintiendrait la formule.

Pourquoi ce malaise? Parlons de certaines de ces 31 augmentations de taxes ou d'impôts au cours des cinq dernières années. Parlons de cette taxe sur les produits et services qui va être imposée aux Canadiens, alors que 80 p. 100 d'entre eux l'estiment sauvage, inutile et insensible. Voilà un gouvernement qui a doublé la dette en cinq ans. Pourtant, il aime nous répéter qu'il est juste envers les Canadiens, qu'il sait comment gérer le pays et l'économie. C'est le gouvernement qui n'a pas réussi, en 1985,

à réduire les prestations des personnes âgées, mais qui est revenu avec la récupération qui lui permet enfin de s'en prendre aux pensionnés. Comment faire confiance à un tel gouvernement? Il essaie d'une façon et échoue, il revient alors à la charge et vous attrape par un autre moyen. C'est le gouvernement qui a réduit les fonds à des associations comme celles qui s'occupent de défendre les femmes et les autochtones.

Une partie du programme de ce gouvernement était basée sur la prétention que son chef était un grand conciliateur et un grand négociateur. Il y a maintenant de la tension partout. S'il est si bon négociateur et conciliateur, pourquoi ne s'occupe-t-il pas de résoudre ce conflit. Qu'il vienne et qu'il négocie de bonne foi.

La vérité, c'est que la politique du gouvernement monte les régions, les groupes et les particuliers les uns contre les autres. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu, dans toute l'histoire de la nation, autant de malaise, de peine et de tension. J'espère que le gouvernement va revenir à la table et négocier de bonne foi. J'espère qu'il pensera aux travailleurs, aux conditions dans lesquelles ils travaillent et au fait qu'ils sont sans convention depuis très longtemps.

[*Français*]

Comme je viens de le mentionner, monsieur le Président, c'est une question, bien sûr, qui est très importante pour tout le Canada. C'est une question qui touche de façon très particulière la législation qui cherche à faire retourner au travail des travailleurs et des travailleuses.

Mais il y a d'autres questions qui sont aussi extrêmement importantes. Moi, je crois que lorsque la sécurité du pays ou de certains individus ou de certains groupes est mise en danger, il faut quand même que le gouvernement agisse dans certains cas, ou lorsque les travailleurs et les travailleuses n'ont pas été raisonnables. Mais est-ce que c'est vraiment le cas ici, dans cette situation?

On a des gens, des hommes et des femmes, qui n'ont pas été traités de façon juste. On a des hommes et des femmes qui ne sont pas traités de façon juste, même aujourd'hui.

Ce qui se passe, c'est qu'on comprend maintenant que le gouvernement ne comprend pas à fond les questions de grande importance de ces travailleurs. Par exemple, l'égalité de salaire, de rémunération. Il y a eu des changements, il y a eu des petites avances, mais il y a encore beaucoup à faire et c'est une question extrêmement épineuse.

Quels sont les principes de base, les plus grandes questions qui entourent ce projet de loi? Pourquoi ces problèmes que l'on est en train d'avoir en ce moment? Il y a aussi, il me semble, au moins deux raisons fondamentales. C'est une question de justice, c'est une question de confiance. Lorsque vous êtes des travailleurs ou des travailleuses mal rémunérés et que parmi ces groupes, la majorité qui sont des femmes, comment pouvez-vous vous sentir confiants? Comment pouvez-vous sentir que vous êtes traités de façon juste par le gouvernement?

C'est dommage, c'est vraiment triste de le dire, mais les gens, la grande majorité des Canadiens ne croient pas que ce gouvernement est juste envers la population! Si on regarde ce qu'il a fait pendant les cinq dernières années, on s'en rend bien compte. On nous avait dit que leur chef, lorsqu'il n'était pas encore chef, avait même ridiculisé ses collègues qui avaient dit le contraire, qu'il n'y aurait pas d'accord de libre-échange avec les États-Unis. Il a dit, après qu'il est devenu premier ministre, qu'Air Canada n'était pas à vendre, et on sait très bien qu'elle a été vendue. Pas de changement à l'assurance-chômage. Cela avait été dit non seulement par le premier ministre, mais par d'autres ministres pendant la campagne électorale, bien sûr. Et puis, après les élections, qu'est-ce qui s'est passé? Avant qu'ils forment le gouvernement, ils avaient proposé des investissements afin d'encourager VIA Rail, afin de s'assurer que l'on ait un système à travers le Canada qui puisse permettre à tous les Canadiens l'accès aux voyages. Et puis qu'est-ce qui se passe? Ils l'ont coupé de moitié. Puis cela touchera au-delà de 2 700 personnes juste avant les Fêtes, juste avant Noël. Quel cadeau de Fêtes pour les époux et les épouses, pour leurs enfants, pour la famille, pour la parenté!

C'est le même gouvernement qui a indiqué qu'il voulait absolument garder la formule en ce qui concerne les transferts de fonds aux provinces pour la santé et l'éducation. Eh bien, ils ont gardé la formule, mais ils ont oublié de nous dire qu'ils étaient pour la couper! Ils l'ont coupée de 2 p. 100, en 1986. Ils l'ont encore coupée de 1 p. 100 cette année, lors du dernier Budget. Et puis cela représente quand même une perte de 24 milliards de dollars aux provinces pour la santé et l'éducation. C'est ce même gouvernement qui a augmenté les taxes au-delà de 30 fois depuis qu'il est au pouvoir, qui est prêt à nous imposer une taxe sur les produits et les services, rejetée par une grande majorité de Canadiens. C'est un gouvernement qui aura plus que doublé la dette en cinq années de son administration. C'est un gouvernement qui a essayé de réduire les bénéfices aux gens du troisième âge et lorsqu'il a échoué, il est revenu le faire avec son fameux *clawback*. C'est un gouvernement qui a réduit les fonds, les appuis financiers aux organisations de femmes, d'autochtones et bien d'autres.

Vous n'êtes pas sans savoir que le premier ministre se pense un grand négociateur, un individu qui peut rapprocher les gens, mais on n'est pas sans savoir non plus qu'ici

au Canada il y a de la tension partout. C'est un gouvernement qui, à cause de ses décisions, a été capable de se positionner de façon qu'une région se batte contre une autre, qu'un groupe se batte contre un autre et qu'une personne se sente très mal à l'aise vis-à-vis de l'autre. C'est le temps de retourner à la table de négociations. C'est le temps de négocier de bonne foi. J'aimerais proposer que le gouvernement le fasse immédiatement.

[*Traduction*]

Pour le bien de ces travailleurs et des Canadiens en général, retournons à la table de négociation. N'utilisons pas une loi pour soumettre les travailleurs. Asseyons-nous comme des égaux, des hommes, des femmes, des Canadiens qui se soucient de ce grand pays, se préoccupent de ce que nous faisons et s'en enorgueillissent. Discutons honnêtement et loyalement, et réglons la question.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est à contrecoeur que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi, parce que je crois que ce sont des circonstances des plus malheureuses et regrettables qui rendent nécessaire une mesure législative comme le projet de loi C-49.

L'un des droits les plus fondamentaux dans une société démocratique est le droit à la négociation collective libre. En effet, conformément au processus de négociation collective libre, l'un des droits les plus fondamentaux d'un individu, c'est son droit de faire la grève, à condition que toute entente contractuelle ait été respectée, s'il n'est pas satisfait des conditions dans lesquelles il se trouve. Le projet de loi à l'étude perturbe évidemment le processus de négociation collective libre.

Toutefois, je dois aussi signaler que, si je suis disposé à appuyer ce projet de loi, c'est que le gouvernement du Canada se doit de défendre les intérêts tous les Canadiens, de répondre à leurs besoins et de voir à ce que leur sécurité ne soit pas compromise.

• (1350)

Nous sommes actuellement témoins d'une de ces situations malheureuses qui se produisent de temps en temps, où il y a conflit entre certains principes et où le rôle du gouvernement n'est pas de nous inonder d'explications et de justifications, mais bien de s'acquitter de ses responsabilités en prenant les mesures qui s'imposent.

En réalité, les dirigeants des groupes de négociation collective, les dirigeants syndicaux, ont aussi une responsabilité, qui consiste à obtenir les meilleures conditions possibles pour leurs membres. Ils ont également le devoir de veiller aux intérêts de leurs membres en tâchant d'en arriver à une convention qui leur procurera les meilleures conditions possibles dans les circonstances et de la leur soumettre en leur expliquant loyalement et honnêtement que c'est la meilleure convention à laquelle on puisse en arriver dans les circonstances, sans les mettre inutilement dans une position où ils seraient soit forcés de faire la grève, soit apparemment forcés de la faire, ou forcés de la continuer contrairement au bon sens ou à leurs intérêts.

Je sais que c'est une question très litigieuse qui a provoqué cette grève. Je constate qu'il existe, dans ma propre province de Nouvelle-Écosse, une très forte divergence d'opinions sur les questions en litige au sein de l'unité de négociation, et j'ai noté que la grève avait été décidée à une très faible majorité dans les sections de la Nouvelle-Écosse.

En dernière analyse, le gouvernement doit exercer sa responsabilité. Il doit veiller à l'intérêt public, et cet intérêt public englobe en l'occurrence la sécurité publique. Les Canadiens doivent pouvoir compter que la Garde côtière vienne à leur secours quand leur vie est en péril en mer. Les Canadiens en mer et les gens à bord de navires d'autres pays doivent savoir que les aides à la navigation, qui sont là pour prévenir les tragédies et les accidents en mer, sont en fait celles qui sont censées s'y trouver.

Quant à l'autre secteur en grève, les anciens combattants canadiens doivent pouvoir compter recevoir dans les hôpitaux les soins appropriés auxquels ils sont en droit de s'attendre et que les Canadiens veulent qu'ils reçoivent.

D'autres peuvent parler de la voie maritime du Saint-Laurent, des hôpitaux au Québec ou de la situation sur la côte ouest. Ce qui me préoccupe, bien franchement, c'est que débutait, il y a une douzaine de jours, la saison du homard dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Deux mille cinq cents pêcheurs de homard sortent chaque jour en mer. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'il n'est pas très agréable d'aller en mer en décembre. Il fait très froid, la mer peut être houleuse et le vent violent. Les prises ne sont pas trop mauvaises jusqu'à maintenant. C'est très encourageant, mais les prix ne sont pas aussi élevés que nous le voudrions. Les journées en mer sont très, très difficiles. L'hiver est arrivé tôt, cette année, en Nouvelle-Écosse, tout comme à Ottawa, semble-t-il. C'est très dangereux d'aller en mer dans des conditions inhospitalières.

D'un autre côté, il faut bien gagner sa vie. Les pêcheurs de homard doivent profiter des occasions limitées qui s'offrent à eux d'exercer cette activité. Dans le sud de la Nouvelle-Écosse, notre saison s'ouvre le dernier lundi de novembre et se termine à la fin de mai. Cependant, la récolte de homards n'est à son meilleur que durant une période très limitée. C'est durant les deux ou trois premières semaines de la saison que les pêcheurs ont hâte de s'occuper de leurs casiers et espèrent que la récolte leur permettra de faire vivre leur famille pour l'année.

Malheureusement, les conditions actuelles mettent des vies en danger tous les jours. Quand la Garde côtière n'est pas là pour répondre aux appels de détresse, les risques sont encore plus grands. Je sais que les membres de la Garde côtière, qui offrent leurs services près de la côte, avec leurs petits bateaux, à partir d'endroits comme Port-la-Tour et Clark's Harbour, sont tiraillés entre la grève et leur devoir. D'un côté comme de l'autre, ils sont des membres fidèles de leur organisation. Ils sont solidaires de leurs collègues. Ils veulent des salaires et des conditions de travail raisonnables. Je trouve personnellement qu'ils sont très mal payés. Le gouvernement devrait continuer d'augmenter leurs salaires jusqu'à ce qu'ils soient assez élevés pour qu'ils ne soient pas obligés de se mettre en grève.

Les employés de la Garde côtière sont au bas de l'échelle salariale même s'ils doivent effectuer tous les jours un travail très dangereux, dans des conditions très difficiles. D'un autre côté, ils sont malheureux de rester à la maison pendant que leurs amis et leurs voisins risquent leur vie en mer. Bon nombre d'entre eux sont d'anciens pêcheurs. Et ils savent bien ce que c'est que de sortir par mauvais temps à cette époque de l'année, et ils veulent reprendre leur travail.

Certains députés d'en face seront sans doute surpris d'apprendre, et je le sais d'autant mieux que je viens d'une région directement concernée par ce conflit, que des membres du syndicat m'ont téléphoné pour me dire: «Ne pourriez-vous pas convaincre le gouvernement de légiférer notre retour au travail, pour mettre un terme à cette situation; ainsi, nous ne serons plus forcés de vivre ce conflit déplaisant».

Quelles questions sont en jeu actuellement? Il en existe deux qui, au fond, touchent au coeur de ce conflit de travail. La première porte sur la parité salariale entre la côte est et la côte ouest. Les habitants des Maritimes, et surtout de la Nouvelle-Écosse comme moi, trouvent toujours particulièrement démoralisant de savoir que les employés de la côte ouest sont mieux payés que nos gens pour effectuer le même travail, souvent dans de meilleures conditions climatiques que les nôtres.

Quoi qu'il en soit, je crois que nous ne devons pas oublier que la percée que nous avons réussie a été la suppression de ce principe haineux qui est en vigueur depuis longtemps. J'ai entendu des députés d'en face en parler. Je m'étonne des propos qu'a tenus le député de Saint-Boniface, celui qui m'a précédé. Il semble avoir oublié que ce principe d'inégalité salariale était monnaie courante sous les auspices de l'ancien gouvernement libéral, un gouvernement qu'il aurait soutenu à l'entendre.

La Chambre doit reconnaître que cette façon de faire perd du terrain depuis deux ou trois ans, grâce aux mesures que le gouvernement actuel a prises. Je rappelle à tous les députés que c'est l'ancien député de Halifax, qui ne siège plus ici, qui s'est battu pour les membres de cette unité de négociation à Halifax et qui a obtenu que ce principe vaille de moins en moins. C'est ainsi que la dernière convention prévoyait une amélioration d'un tiers à cet égard, ce qui a contribué à casser la glace, pour ainsi dire, en vue des présentes négociations. En fait, cette offre vient mettre un terme à ce principe, une bonne fois pour toutes.

Je ne sais pas pourquoi les députés d'en face insistent pour parler de cette différence car, avec l'offre qu'il fait à l'heure actuelle, le gouvernement reconnaît finalement que le même travail doit être rémunéré de la même façon aux deux extrémités du pays. Je félicite le ministre d'avoir proposé cette offre et je félicite l'ancien ministre et député de Halifax d'avoir préparé le terrain.

L'autre question est bien sûr de savoir si l'offre est équitable. Il ne fait aucun doute que les membres de la Garde côtière, notamment ceux qui travaillent le long des côtes, devraient être mieux rémunérés et bénéficier de meilleures échelles salariales. Mais le gouvernement a bien des responsabilités à assumer. Il doit s'occuper de tous ses employés. Il a le devoir de corriger le plus vite possible la situation lorsque certains de ses employés ne sont pas rémunérés comme ils le méritent et cela, en étant équitable avec tous les autres membres de la fonction publique.

Il importe donc de signaler que l'offre rejetée prévoyait une hausse de 5,23 p. 100, alors que d'autres fonctionnaires ne se sont vu offrir qu'une hausse de 4,2 p. 100 en moyenne.

M. Mills: Cinquante cents de l'heure. C'est tout ce que cela prendrait pour régler cette affaire.

M. McCreath: En tant que parlementaire, je serais très heureux de recevoir une augmentation de 5,23 p. 100. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une question de pourcentages, car il est évident que, plus le taux de salaire est bas, plus le pourcentage d'augmentation devrait être élevé.

Il importe que le gouvernement augmente peu à peu ces salaires. Dans les circonstances actuelles, il faut reconnaître que le pourcentage d'augmentation offert est plus élevé que celui qu'ont accepté d'autres membres de la fonction publique. En vertu du projet de loi, ces employés recevront non seulement des augmentations et un traitement égal, mais ils auront la chance de présenter leurs arguments à un bureau de conciliation. Si le bureau est juste, ils pourraient même obtenir un règlement plus avantageux.

En définitive, il me semble donc que, dans les circonstances, l'offre du gouvernement est juste. Bien que le projet de loi soit regrettable en ce sens qu'il intervient dans le processus de négociations collectives, il est dans l'intérêt public. Le gouvernement agit donc de façon appropriée et responsable en le présentant. Le projet de loi mettra fin à cette situation dangereuse et permettra aux employés qui, je le sais, veulent retourner au travail de le faire, et à la Chambre de continuer à s'occuper des affaires importantes du pays.

J'exhorte donc tous les députés à appuyer ce projet de loi en deuxième lecture et à toutes les autres étapes.

• (1400)

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je suis honoré de participer à cet important débat sur la Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

Le recours à un projet de loi de retour au travail à ce stade–ci soulève de très importantes questions au sujet du rôle du gouvernement en tant qu'employeur et partisan de l'équité salariale.

Je tiens à dire que je m'inquiète vivement de voir le gouvernement imposer une loi de retour au travail aux employés du groupe des services hospitaliers et aux membres d'équipage des navires de la Garde côtière. Au cours des 40 dernières années, on a eu recours 20 fois à une loi de retour au travail, dix fois pour mettre un terme à une grève dans les ports et dans le secteur de la marine marchande, cinq fois pour assurer le maintien du transport ferroviaire, deux fois pour forcer les manutentionnaires céréaliers à reprendre le travail, deux fois afin de rétablir le service postal et une fois afin d'assurer le maintien des services de contrôle aérien.

Dans la majorité des cas, il s'agissait de conflits où l'on avait abouti à une grève, les négociations étaient dans une impasse et le bien–être de la population était menacé de façon immédiate et certaine.

Or, faisons–nous face à une crise nationale à l'heure actuelle? La réponse est non. Il faut en remercier les travailleurs eux–mêmes. Nous devrions les féliciter pour leur dévouement dans les circonstances. Les membres d'équipage, par exemple, ont répondu à tous les appels d'urgence au cours des quatre dernières semaines.

Pour leur part, les membres des services hospitaliers ont également offert d'abandonner leur piquet de grève, en cas d'urgence dans les hôpitaux de la Défense nationale ou les foyers pour anciens combattants.

Les intéressés ne tiennent pas en otage les Canadiens en menaçant leur santé ou leur sécurité. Ils ont simplement recours aux seuls moyens à leur disposition, afin de parvenir à un règlement juste et équitable.

Il est difficile de comprendre qu'on puisse justifier le recours à une loi de retour au travail dans la situation actuelle, lorsque la population canadienne ne fait pas face à un danger immédiat. On ne peut retirer à la légère un droit fondamental aux travailleurs canadiens et on ne peut accepter cela facilement. La vérité, c'est que le droit de grève au Canada a sa raison d'être.

Une loi de retour au travail ne limite pas simplement le pouvoir de négociations des employés en grève, mais il restreint également beaucoup la capacité du gouvernement de négocier une entente dans les meilleurs intérêts du pays. On peut considérer qu'il s'agit là d'une façon pour le gouvernement de se dérober à ses responsabilités à l'égard des employés concernés et de la population en général.

Le recours à une loi de retour au travail est généralement perçu de façon négative. Quand tout le monde sait que le gouvernement peut avoir recours à ce genre d'instrument, les parties sont moins portées à vouloir parvenir à une entente grâce à la négociation. N'y a–t–il pas de meilleure façon de favoriser la coopération et d'éviter la confrontation? Selon moi, il y en a.

Le gouvernement présente un projet de loi de retour au travail. Pourtant, on ne fait pas face à une crise nationale. On reconnaît alors de façon implicite que notre système de négociation collective ne fonctionne pas.

Le gouvernement peut-il garantir aux Canadiens que tous les efforts possibles ont été déployés, afin de parvenir à une entente équitable? Toutes les solutions possibles ont-elles été envisagées? Le gouvernement est-il prêt à retourner à la table des négociations? Jusqu'à maintenant, la réponse à toutes ces questions est non.

Il s'agit en l'occurrence d'un conflit entre d'une part le gouvernement et d'autre part plus de 3 500 travailleurs qui comptent parmi les employés de la fonction publique les moins bien payés au Canada.

[*Français*]

Le gouvernement emploie 2 200 garde-côtes sur les navires de la Garde côtière, les bateaux de pêche, les canots de sauvetage et les embarcations du ministère des Travaux publics, tant sur la Côte-Est que sur la Côte-Ouest et les Grands lacs. Ces spécialistes risquent quotidiennement leur vie pour assurer la sécurité des opérations et des voies maritimes. Leur salaire moyen, qui est de 16 à 28 p. 100 plus bas que celui de leurs homologues du secteur privé, n'est que de 21 000 $.

Dans les services hospitaliers, le gouvernement emploie 1 200 travailleurs et travailleuses, qui dispensent régulièrement des soins à nos anciens combattants et aux patients des hôpitaux et des foyers d'accueil de la Défense nationale. Ce sont des aides-infirmiers et des aides-infirmières, des préposés à l'entretien, des employés des cuisines, et bien plus. . . Ils ou elles constituent, pour chaque patient, une sorte de famille élargie. La majorité, monsieur le Président, sont des femmes. Quarante-huit pour cent de ces travailleurs et travailleuses gagnent 20 000 $ par année ou moins.

Ce n'est pas sans raison qu'ils sont en grève. Ils font la grève parce qu'ils n'ont pas encore réussi à obtenir des salaires décents et équitables. La question de l'équité salariale—du salaire égal pour un travail d'égale valeur—est centrale dans les deux conflits de travail dont nous discutons aujourd'hui.

[*Traduction*]

Trois articles de la Loi canadienne sur les droits de la personne font état du principe de l'égalité de la rémunération pour un travail équivalent. C'est en mars 1977 que ce principe est devenu force de loi pour ce qui est des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement a promis maintes et maintes fois aux Canadiens de prendre des mesures pour que la valeur d'une tâche soit jugée selon la compétence et les connaissances requises, l'effort mental et physique déployé, la responsabilité et la nature des conditions de travail.

Les gens ne doivent être payés ni en fonction de la région qu'ils habituent ni en fonction de leur sexe ou de leur couleur. C'est un principe auquel nous avons souscrit à la fois comme gouvernement et comme pays. C'est ce genre de principe qui fait ce que nous sommes. Et qui fait aussi ce qu'est le Canada.

L'équité salariale a une très forte incidence sur la productivité et l'efficacité de la Fonction publique. Pourtant, voilà encore qu'en 1989, presque en 1990, des équipages de la Garde côtière travaillant à bord de nos navires sont payés 2 000 $ de moins par année que leurs collègues de la côte ouest. Ils font le même travail pour le compte du même employeur, mais ils sont payés beaucoup moins.

Les employés des hôpitaux du ministère de la Défense nationale à Ottawa et ailleurs au Canada, travailleurs dont la majorité sont des femmes, se battent depuis au moins une dizaine années pour obtenir la parité salariale avec leurs homologues des services généraux. Ils se sont adressés à la Commission des droits de la personne parce leur tarif horaire est inférieur de 10 à 40 p. 100 à celui de la catégorie des services généraux. La Commission des droits de la personne leur a donné raison. Elle leur a accordé 28 millions de dollars, le règlement le plus élevé en matière d'équité salariale jamais intervenu dans l'histoire de la fonction publique. Plus de deux ans se sont écoulés depuis cette décision, mais ils n'ont toujours pas le salaire qu'ils méritent.

Ces travailleurs n'ont toujours pas reçu le paiement rétroactif entre 1980 et 1987, hausses salariales établies selon les nouvelles classifications. Le Conseil du Trésor n'a pas versé non plus le paiement rétroactif des hausses salariales pour la période de 1987 à aujourd'hui. Ces travailleurs d'hôpitaux gagnent des salaires près du seuil de la pauvreté. En moyenne, ils ont droit à un montant supplémentaire de 3 000 $ par année. Étant donné que leur échelle salariale s'étend de 16 000 $ à 22 000 $ par année, 3 000 $ représentent beaucoup d'argent.

• (1410)

Le président du Conseil du Trésor nous assure qu'il prend les mesures pour se conformer à la décision prise par la Commission des droits de la personne, en matière de péréquation. Il allègue que les différentes étapes du processus d'instauration de l'équité salariale expliquent les coûteux délais.

Cet argument ne tient pas debout. Si le système est tel que les travailleurs gagnant un salaire près du seuil de la pauvreté doivent attendre deux, trois ou dix ans pour obtenir justice et l'équité salariale, je suis d'avis que quelque chose cloche dans ce système. Nous ne pouvons pas demander à ces employés d'en porter l'odieux.

Notre fonction publique connaît déjà de graves problèmes comme la rationalisation des effectifs et l'insécurité d'emploi, le vieillissement de la main-d'oeuvre et le peu de possibilités d'avancement. Les femmes sont toujours sous-représentées aux paliers supérieurs, ne comptant que pour 12,3 p. 100 des cadres alors qu'elles constituent 83 p. 100 des postes de soutien.

Jusqu'à maintenant, les efforts déployés pour instaurer l'équité dans l'emploi n'ont pas porté fruit. Le sujet du débat d'aujourd'hui n'est qu'un symptôme des problèmes de la fonction publique et de l'employeur, le gouvernement. Tout ce que veulent ces travailleurs, c'est un traitement juste. Le gouvernement devrait donner l'exemple au secteur privé en déployant de réels efforts pour régler les questions critiques, notamment en instaurant l'équité salariale et des pratiques constructives dans les négociations collectives.

Le gouvernement fédéral doit être un modèle pour les autres employeurs canadiens. Il est décourageant de voir que des fonctionnaires sont obligés de se battre pour obtenir d'être traités équitablement par la fonction publique fédérale. Le gouvernement a dit à la Chambre que ces employés assurent des services essentiels et qu'ils n'ont donc pas le droit de faire la grève. Je répondrais que tous les fonctionnaires fédéraux assurent des services essentiels. Tous méritent d'être équitablement rémunérés. Tous les fonctionnaires qui accomplissent un travail comparable méritent de toucher le même salaire, peu importe leur sexe ou l'endroit où ils vivent.

Une loi de retour au travail n'est pas la solution. Les employés en grève sont responsables et consciencieux. Ils veulent retourner au travail. L'Alliance de la Fonction publique a offert de reprendre les négociations.

Ce matin, M. Whalen, du syndicat des services hospitaliers, nous a téléphoné pour nous signaler que le président du Conseil du Trésor avait tort de dire que les employés de ces services demandent une hausse de 14 p. 100 pour chacune des trois prochaines années. En fait, ils demandent 6 p. 100 pour chacune des trois prochaines années. Il a aussi précisé que le conflit porte sur deux points: l'équité salariale, d'abord, et les hausses de salaire, ensuite.

Il est temps que le gouvernement accorde la priorité aux préoccupations de ces vaillants Canadiens et qu'il reprenne les négociations. Ce n'est pas en forçant le retour au travail de ces travailleurs qu'il va régler les doléances profondes qui sont aujourd'hui en cause. C'est à la table de négociation et non sur le parquet de la Chambre des communes qu'il faut chercher une solution juste et équitable à ce problème.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-49 dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux. Comme vous pouvez bien l'imaginer, je parlerai surtout des services gouvernementaux que nous fournissent les équipages des navires fédéraux.

Vers la fin de la semaine dernière, sur le conseil de la Garde cotière canadienne, de l'Administration de pilotage et de la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent, le ministre des Transports a annoncé que la navigation serait provisoirement interrompue sur le cours inférieur du Saint-Laurent, pour des raisons de sécurité.

Par la suite, le 4 septembre, après avoir à nouveau examiné la situation, on a décidé d'autoriser la navigation sur le cours inférieur du Saint-Laurent moyennant certaines restrictions, comme la navigation de jour et la nécessité d'avoir deux pilotes à bord du navire.

Les basses températures ont causé prématurément des amoncellements de glaces sur le fleuve à partir de Tadoussac vers l'ouest. Les aides flottantes ont été couvertes par la glace. La banquise en a déplacé beaucoup d'autres et celles-ci présentent maintenant un danger pour la navigation. D'autres encore, immergées par la glace, réapparaissent au passage d'un navire et la chaîne d'ancre de la bouée risque de se prendre dans l'hélice du navire. Ce sont, entre autres, les raisons pour lesquelles la navigation avait été provisoirement interrompue entre Québec et Les Escoumins.

À cette époque de l'année, les baliseurs de la Garde cotière ont habituellement enlevé les balises d'été et les ont remplacées par les aides d'hiver, mais ils sont en grève depuis le 14 novembre. La réouverture de la voie maritime en 1990 pourrait être perturbée par la perte et le déplacement des bouées.

À cause de la fermeture temporaire d'une section de la voie navigable, quelque 100 navires marchands doivent attendre avant d'entreprendre ou de poursuivre leur voyage. De plus, d'autres navires se trouvent actuelle-

ment dans la voie maritime en amont de Montréal et devront quitter la voie maritime d'ici le 19 décembre, dernier jour de la saison de navigation.

Il faut sur-le-champ y dépêcher des brise-glaces pour veiller à ce que ces navires quittent la voie maritime sans danger et de façon ordonnée, et à ce que les navires transportant des marchandises diverses et des produits pétroliers se rendent en toute sécurité aux ports du Saint-Laurent et de la voie maritime. Les brise-glaces sont généralement affectés à la région de Québec et de Trois-Rivières de la mi-décembre à la mi-mars. Le gouvernement fédéral doit désormais intervenir pour que la navigation sur le Saint-Laurent et les Grands-Lacs reprenne sans danger et pour veiller à la sécurité des marins et des pêcheurs de toutes les régions du Canada.

La voie maritime du Saint-Laurent est la plus importante voie navigable intérieure du monde. Les navires de tous les pays marchands l'utilisent depuis des décennies. Il faut absolument offrir les services essentiels, comme les aides à la navigation et les brise-glaces, si nous voulons veiller à la sécurité et au bon état de ce lien maritime avec le centre du Canada et le foyer industriel des États-Unis.

Ces services sont aussi un aspect essentiel du mandat de la Garde côtière canadienne. Nous avons toujours veillé à assurer la sécurité et l'efficacité de cette voie navigable pour les pays commerçants du monde entier. Transports Canada est renommé pour les services de sécurité efficaces et fiables qu'il offre aux navires marchands et aux pêcheurs. Le froid qui sévit depuis quelques jours nous rappelle toute l'importance de ces services, surtout des opérations de recherche et de sauvetage.

De nombreux pêcheurs, qui vont en mer pendant les périlleux mois d'hiver, doivent leur vie aux équipes de recherche et de sauvetage de la Garde côtière. Depuis le début de la grève, les opérations de recherche et de sauvetage de la Garde côtière offrent des services de base grâce à la collaboration du syndicat. Je tiens à féliciter les syndicats pour leur collaboration pendant ce conflit de travail.

Même si, selon les dispositions prises, la Garde côtière offre des services de recherche et de sauvetage quand des vies humaines sont en danger, il reste que tous les services ne sont pas disponibles pendant la grève. Nous avons donc du mal à respecter nos engagements nationaux et internationaux, étant incapables d'offrir des services de sécurité continus. Ces services sont un élément essentiel de notre commerce extérieur.

Bon nombre des navires actuellement dans la voie maritime du Saint-Laurent transportent du grain d'exportation. On estime que un million de tonnes doivent être expédiées outre-mer depuis des ports le long du Saint-Laurent, d'ici au mois de janvier, mais la voie maritime doit être ouverte pour qu'on puisse échelonner nos expéditions.

Les Canadiens dépendent de la voie maritime pour une gamme d'autres produits. Des marchandises diverses et des produits du pétrole sont transportés par bateau des localités éloignées ainsi que des grandes villes. Si ce ravitaillement est interrompu, cela nuira au gagne-pain d'un grand nombre de gens. Une réduction dans l'approvisionnement des matières premières transportées par la voie maritime pour alimenter nos industries aura de graves conséquences économiques.

• (1420)

En 1988, la voie maritime du Saint-Laurent a enregistré un trafic de plus de 20 millions de tonnes de marchandises en vrac notamment le minerai de fer et le charbon, en direction et en provenance de ports des Grands Lacs. Plus de 15 millions de tonnes de marchandises ont aussi été acheminées par la voie maritime ainsi que 4,5 millions de tonnes de marchandises diverses.

L'importance économique de ces chiffres est énorme. Le trafic annuel est de l'ordre de 40 millions de tonnes, dont 60 p. 100 sont expédiées en direction et en provenance de ports étrangers, surtout en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

À minuit, le 6 décembre, il y avait 51 navires hauturiers dans les Grands Lacs, à l'ouest de l'écluse Saint-Lambert. Trente-trois d'entre eux sont encore en amont du canal Welland. Il y a huit autres navires de navigation intérieure canadiens par jour auxquels il faut assurer des services. Les frais d'exploitation moyens de ces navires varient entre 5 000 et 25 000 $ par jour et plus, selon le type de navire. Beaucoup de navires risquent de longues attentes, qui peuvent se prolonger encore sans l'appui des brise-glace. En l'absence de cet appui, des navires océaniques peuvent même être bloqués pendant tout l'hiver.

Si un certain nombre des 51 navires actuellement dans la voie maritime sont bloqués, les pertes seront énormes. Une fermeture anticipée de la voie maritime aurait également d'importantes répercussions sur la viabilité de la flotte intérieure canadienne, qui ne sera pas en mesure de tenir ses engagements.

Avec la perspective de températures inférieures à la normale pendant le reste du mois de décembre, nous risquons de ne pas pouvoir respecter la date de fermeture annoncée, soit le 19 décembre. La fiabilité de la voie maritime, en tant que voie de transport, serait alors compromise. Il est donc capital que les services de la Garde côtière soient rétablis le plus tôt possible, de façon

que la voie maritime puisse être fermée d'une façon ordonnée, après le passage de tous les navires en transit.

À part la voie maritime, l'activité dans les ports du Saint-Laurent a des effets considérables sur l'économie locale, régionale et nationale. Les installations de Ports Canada situées le long du Saint-Laurent emploient plus de 16 500 travailleurs et génèrent des revenus totaux de l'ordre de 750 millions de dollars.

Considérons maintenant le problème des navires retardés et du temps perdu. Aujourd'hui, il y a plus de 70 navires qui ont du retard dans le Saint-Laurent, en aval de Montréal. De plus, il y avait 51 navires de haute mer qui doivent encore quitter la voie maritime avant la date de fermeture annoncée du 19 décembre.

Au total, il y a donc plus de 120 navires qui sont touchés par cette grève ou qui peuvent l'être si les employés de la Garde côtière ne reprennent pas le travail immédiatement. À un coût estimatif quotidien compris entre 5 000 $ et 20 000 $ ou plus par navire, les pertes en temps de navires seulement s'élèvent actuellement à près de 1 million de dollars par jour, et ce chiffre peut passer à plusieurs millions par jour si tous les navires ne réussissent pas à quitter la voie maritime.

Cette grève se poursuit depuis plus de trois semaines. Des pourparlers de médiation ont commencé le 26 novembre et ont été rompus trois jours plus tard. Nous avions espéré que le conflit serait réglé par voie de médiation, mais cette grève, qui a déjà duré plus longtemps que nous ne pouvons le tolérer, empêche le Canada de respecter ses obligations nationales et internationales en matière de sécurité maritime.

Je voudrais que tout le monde sache que le projet de loi ne cherche pas à régler les points qui font l'objet de la grève. Nous demandons aux employés de reprendre le travail pour continuer d'assurer les services. Personne ne peut se vanter de faire mieux son travail qu'eux. Ils assurent des services de qualité internationale, mais qui ont une importance énorme pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Point plus important encore: le projet de loi prévoit la mise sur pied de deux bureaux de conciliation, un pour chacun des groupes en cause. Ce sont eux qui trouveront une solution, nous ne l'imposons pas par voie législative. La distinction est fondamentale.

Nous ne voulons pas priver les syndicats du droit à la négociation collective, mais les employés et la direction semblent incapables de s'entendre pour l'instant.

Néanmoins, pour le transport maritime au Canada et pour le bien-être économique des Prairies, dont le grain est acheminé par Thunder Bay et le réseau de la voie maritime, nous estimons qu'il est crucial que soient rétablis les services de la Garde côtière, de façon que le transport reprenne pour le plus grand bien de notre pays.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il est paradoxal que je prenne la parole aujourd'hui pour m'opposer à ce projet de loi. En effet, nous célébrons aujourd'hui le 41e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies.

Je m'oppose vivement à cette mesure législative et je veux dénoncer les négociations de mauvaise foi auxquelles s'est livré l'employeur, en l'occurrence, le gouvernement. Je voudrais également que les députés du parti ministériel prennent conscience des contributions importantes du mouvement syndical à la société canadienne.

Les conventions collectives des équipages de navires et des employés des services hospitaliers, qui sont membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ont expiré en décembre 1987, il y a deux ans. Nous parlons ici de la vie et des moyens de subsistance de 3 600 personnes habitant un peu partout au Canada.

En septembre 1989, la Cour fédérale a rendu une décision qui interdisait au Conseil du Trésor de faire de ces membres des employés désignés. Pour la première fois, tous les membres du groupe des services hospitaliers et de celui des équipages de navires de l'Alliance de la Fonction publique ont obtenu le droit de grève. Des grèves ont commencé, le 11 novembre 1989 chez les équipages de navires, et le 29 novembre 1989 chez les employés des services hospitaliers. Les membres de ces deux syndicats ont cependant continué d'assurer les services d'urgence. Les équipages de navires ont interrompu leur grève au moins à 10 reprises pour répondre à des appels de recherche et de sauvetage.

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles cette mesure législative forçant le retour au travail est inacceptable. Ces membres de l'Alliance ont prouvé qu'ils étaient des Canadiens responsables et qu'ils avaient des principes. Or, on ne peut pas en dire autant du gouvernement. Il n'y a aucune raison pour les désigner comme des travailleurs essentiels, alors qu'ils savent quand les services d'urgence sont nécessaires, et ils l'ont prouvé.

De toute évidence, la Cour fédérale est d'accord pour dire que, comme tous les autres travailleurs, ils ont le droit de faire la grève. Ils ont le droit de retirer leurs services. Le droit de grève, le droit d'interrompre le travail pour un employeur de mauvaise foi est un droit fondamental dans notre société. C'est l'un des instruments de négociation les plus efficaces des travailleurs dans une société où les entreprises exercent un contrôle

financier presque absolu sur la vie d'un grand nombre de personnes.

En plus d'annuler le droit de grève des travailleurs, le projet de loi a le tort de traiter les travailleuses comme des objets de mépris qu'il ne faut pas rémunérer au taux qu'elles méritent. La majorité des travailleurs des hôpitaux fédéraux sont des femmes. Leur salaire annuel moyen est de 18 000 $ par année.

La question qui a dominé dans toutes les négociations avec les travailleurs des hôpitaux a été celle de la rémunération équitable. Ces travailleurs sont pleinement en droit d'attendre une restructuration des taux de rémunération et une augmentation reflétant les niveaux des principaux indicateurs économiques du Canada. Ils subissent une injustice salariale depuis au moins dix ans, et l'employeur se refuse à régler de manière rationnelle les questions du taux de rémunération équitable.

Les travailleurs des hôpitaux fédéraux ont dû plutôt déposer une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Ils l'ont fait le 9 septembre 1981. Le gouvernement a attendu presque six ans avant de consentir à un règlement provisoire, en juillet 1987.

Comme je le disais tout à l'heure, par une ironie du sort, c'est le 41e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU.

L'ordre d'assentiment stipule:

> Les parties conviennent que le groupe... des services hospitaliers, à prédominance féminine, a reçu une rémunération moindre que celle du groupe... des services généraux, à prédominance masculine, pour exécuter un travail de valeur au moins égale.

• (1430)

L'ordre d'assentiment énonce les modalités concernant les taux rétroactifs et futurs de rémunération équitable pour les travailleurs des services hospitaliers. La rétroactivité visait la période du 9 septembre 1980 au 26 juillet 1987. Les paiements ont cessé le 26 juillet 1987. En novembre 1989, le Conseil du Trésor a commencé les paiements rétroactifs pour la période de juillet 1987 jusqu'à maintenant.

Ces travailleurs méritent mieux que le paiement rétroactif fortuit des sommes qu'ils ont gagnées il y a longtemps. Ils méritent que les taux équitables énoncés dans l'entente d'équité salariale soient inclus dans la convention collective. Ils méritent de toucher leur argent une semaine après l'avoir gagné, pas deux ans plus tard.

Le gouvernement refuse obstinément d'être juste envers ces travailleurs. Il pratique ouvertement la discrimination contre les travailleuses. Au lieu de négocier de bonne foi, d'établir des salaires équitables et d'inscrire la parité salariale dans la convention, ce gouvernement force ces employées, qui sont en grève légale, à retourner au travail.

À mon avis, il faut renoncer à ce projet de loi et offrir à ces femmes l'entente qu'elles méritent. Le gouvernement leur offre une augmentation se situant entre 4 et 5 p. 100. Or, on estime à plus de 13 p. 100 la différence salariale entre ce groupe et celui des services généraux. On ne résoudra pas le problème en forçant ces employées à retourner au travail au moyen d'une loi. La seule solution est de leur accorder un règlement équitable.

Pareil comportement de la part du gouvernement n'a pas de quoi surprendre, si l'on se fonde sur ses résultats dans les dossiers de l'équité salariale et de l'équité en matière d'emploi, qui sont microscopiques. En effet, dans son rapport de 1988, la Commission canadienne des droits de la personne a réprimandé le gouvernement pour le retard incroyable qu'il accusait dans son étude sur l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi est entrée en vigueur en 1986. Les syndicats ainsi que les groupes de femmes, des immigrantes et des membres des minorités visibles notamment, l'ont tour à tour critiquée pour ne pas être suffisamment coercitive.

Il est injuste que nous devions recourir au processus de plainte individuelle devant la Commission canadienne des droits de la personne. Celle-ci n'a pas les ressources pour traiter toutes les plaintes. Il faudrait, d'une façon systématique, établir et forcer les employeurs à établir des plans d'équité salariale comportant des objectifs et des échéanciers.

Les autres questions encore en litige dans les négociations tant des équipages de navires que des employés d'hôpitaux concernent notamment l'article M-16, la clause de non-discrimination. Les négociateurs veulent que soient ajoutées à la convention, comme motifs de discrimination illicite, la situation de famille et l'incapacité physique ou mentale.

Le syndicat demande que l'article M-21 de la convention soit modifié. Il veut que ses membres puissent avoir droit aux nouvelles dispositions de congé parental que prévoit la Loi sur l'assurance-chômage. Il réclame pour ses membres le congé de maternité de 26 semaines.

On peut comparer cela au congé qui est accordé à la plupart des travailleuses dans certains pays d'Europe. En Suède par exemple, les femmes ont droit à un congé de maternité de neuf mois et reçoivent des prestations qui correspondent à 90 p. 100 de leur salaire. Elles n'ont pas à négocier avec un employeur avare pour obtenir 26 semaines de congé.

Dans ce cas-ci, le gouvernement régressif conservateur est également l'employeur. Ce gouvernement ne comprend pas que les poltiques qui profitent aux travailleurs profitent également au pays. Le gouvernement ne comprend pas que les politiques progressistes aident à avoir une économie saine. Les politiques économiques conservatrices, comme la TPS, la décimation de l'assurance-chômage et les attaques constantes à l'endroit des syndicats, contribuent uniquement à appauvrir le pays et à opprimer les travailleurs.

Le Nouveau Parti démocratique s'est enrichi grâce à la participation active des syndicats. Lorsque le mouvement syndicaliste canadien et le CCF ou Cooperative Commonwealth Federation ont fusionné au début des années 60 en vue de créer un parti politique, nous avons assisté à la naissance d'une puissante force politique au Canada. Depuis, les syndicats ont servi d'inspiration au Nouveau Parti démocratique et l'ont aidé à adopter les politiques économiques qui figurent parmi les plus progressistes et les plus solides au Canada.

Les syndicats et le Nouveau Parti démocratique ont lutté ensemble dans de nombreux dossiers: l'assurance-maladie, le chômage, les congés de maternité et parental, les services de garde d'enfants, les droits relatifs à la négociation collective, l'équité en matière d'emploi et la parité salariale. Nous avons lutté ensemble pour bâtir un Canada meilleur, pas un Canada dirigé par un petit groupe de riches, mais un Canada démocratique où tous possèdent les ressources économiques et sociales nécessaires pour participer pleinement à la vie et à la société canadienne. Nous sommes en faveur d'une stratégie économique axée sur le plein emploi. Nous prônons l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans ma circonscription, je consulte les syndicats. On peut toujours compter sur eux pour trouver des stratégies pratiques permettant de bâtir un Canada progressiste. On peut toujour compter sur leur dynamisme et leur détermination à toujours améliorer les conditions des travailleurs canadiens et des plus démunis de notre société.

Je suis heureuse de constater que le Nouveau Parti démocratique lutte pour les droits des travailleurs canadiens. Les syndicats et le Nouveau Parti démocratique dénoncent l'injustice faite aux travailleurs par ce gouvernement. Nous nous opposons tous les deux à cette loi sur le retour au travail.

Je suis heureuse aussi de constater que notre nouveau chef, la députée du Yukon, fait preuve d'un leadership manifeste dans toutes ces questions, en particulier au sujet de cette mesure législative. Elle suit la voie tracée par son prédécesseur, le député d'Oshawa.

Nous sommes un parti et un mouvement unis et progressistes. Nous plaçons nos objectifs communs et nos principes au-dessus de nos différences. Le gouvernement doit négocier de bonne foi. Il ne doit pas aller de l'avant avec son projet. J'encourage les députés des deux côtés de la Chambre à voter contre cette mesure rétrograde.

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre également part à ce débat, en raison de l'importance particulière du sujet en discussion pour ma circonscription de l'Ouest de Montréal.

Comme beaucoup de mes collègues le savent, l'hôpital Sainte-Anne pour les anciens combattants est une remarquable institution située à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Elle accueille 726 anciens combattants, dont beaucoup sont à la fin de leur vie, et elle est reconnue par la Légion, qui l'appuie par le travail de ses bénévoles, et par de nombreux particuliers qui se joignent au personnel pour fournir les services qu'exigent les patients.

Il y a dans cet hôpital quelque 250 patients alités en permanence. De plus, 400 autres ont besoin de fauteuils roulants, mais sans quelqu'un pour les aider, ils seraient également alités.

Ces derniers jours et ces dernières semaines, mon bureau a reçu des appels de membres des familles ou de bénévoles qui ne peuvent voir que difficilement les patients qui ont besoin de soins. Tous ces gens, mes voisins, les électeurs de la circonscription de Lachine—Lac-Saint-Louis, les électeurs de Vaudreuil à l'ouest et de Pierrefonds au nord, s'inquiètent de la santé des patients de l'hôpital.

Les patients atteints de démence ou de maladie d'Alzheimer ont besoin d'une vie bien réglée. Si le personnel change ou si les repas n'arrivent plus à la même heure, ils sont désorientés. C'est une période où les soins et l'aide personnalisés rendent la vie possible. Tous les malades ont besoin d'aide pour se laver ou se raser. La plupart en ont besoin également pour s'alimenter.

• (1440)

Une des femmes qui a appelé à mon bureau et à qui j'ai parlé, s'inquiètait de la régularité des repas que recevait un membre de sa famille et elle estimait que le fait de

n'avoir le repas du midi qu'à trois ou quatre heures de l'après-midi avait un effet négatif sur le bien-être des patients.

Les patients qui ont besoin de physiothérapie ou de soins psychologiques n'en reçoivent plus. Le fait de ne pas recevoir ces soins, à cette période de leur vie, représente sans aucun doute une menace à leur bien-être.

Les bénévoles de l'hôpital Sainte-Anne sont des personnes âgées, souvent à la retraite. Beaucoup d'entre elles sont très fatiguées. Elles ont travaillé de longues heures pour essayer de fournir les services normalement rendus par le personnel. Il leur est difficile de franchir les piquets de grève.

L'hôpital pour anciens combattants de Sainte-Anne a absolument besoin de ces bénévoles. Il y en a maintenant des centaines qui viennent aider le personnel de l'hôpital. On peut parler d'une crise. La plupart des employés travaillent extrêmement dur, dans certains cas, 12 heures par jour, huit jours d'affilée.

On avait, au départ, évalué le travail effectué par les quelque 600 employés de l'hôpital et on avait établi que, pour fonctionner en toute sécurité et offrir les soins voulus, il faudrait que l'hôpital puisse compter sur 90 p. 100 des employés. Or, le syndicat a proposé de désigner 8 p. 100 de ce nombre pour assurer les services essentiels.

Les manifestations, que l'on attend avec impatience à cette époque-ci de l'année et dont profitent tous les citoyens canadiens, vont être annulées à l'hôpital. Qu'il s'agisse de la musique ou des repas un peu spéciaux qui vont de pair avec le temps des fêtes, cela devient pour les personnes directement touchées une urgence.

Le patient, qui ne peut plus compter sur les services de physiothérapie, qui éprouve peut-être de troubles aux jambes depuis quelque temps et qui ne peut se promener dans les salles, pourrait très bien souffrir énormément de cette situation au point de ne plus pouvoir jamais marcher.

Une voix: Négociez alors!

M. Layton: Je sais que les négociations se poursuivent. Le ministre nous a précisé dans cette enceinte que les négociations sont en cours. J'espère qu'elles permettront de ramener les employés concernés au travail. Entretemps, nous devons nous inquiéter du bien-être des anciens combattants. Ce sont des gens qui ont défendu notre pays au risque de leur vie, au cours des guerres passées.

Durant la grève, le service de physiothérapie a dû fermer ses portes. Les patients sont également durement touchés par les changements dans le programme quotidien, ce qui rend les personnes âgées nerveuses, surtout lorsqu'il s'agit de changements indépendants de leur volonté. Pour beaucoup des intéressés, à ce stade-ci de leur vie, l'hôpital est leur foyer et c'est le seul endroit où ils se sentent bien.

Un grand nombre de patients de l'hôpital Sainte-Anne ne peuvent se nourrir seuls. On doit les faire manger. Tout député qui a connu ou connaît une personne âgée rendue au crépuscule de sa vie, sait à quel point la joie des personnes âgées et leur sentiment de bien-être dépendent de la présence de quelqu'un pour les aider et prendre soin d'eux. En ce moment, des bénévoles remplissent ces fonctions, mais ils n'ont pas la formation pour, par exemple, reconnaître les premiers signes de suffocation ni pour s'occuper d'un malade qui s'est étouffé.

Comment trouver un équilibre entre tous les grands besoins de notre collectivité? D'une part, les malades devraient bénéficier des meilleurs soins que nous pouvons leur donner; d'autre part, nous devons penser à ceux qui désirent une juste répartition des ressources de notre pays, c'est-à-dire, les travailleurs sans qui rien n'est possible.

Il faut également mentionner les craintes des employés pour leurs patients cardiaques dont l'anxiété augmente lorsque les repas ne sont pas servis à temps, les médicaments ne sont pas administrés à l'heure habituelle ou encore lorsque les activités quotidiennes sont réorganisées et ne se déroulent pas dans les salles habituelles. Pour la plupart des gens, ce ne sont pas là de graves problèmes, mais pour certains cardiaques, le bouleversement des habitudes quotidiennes peut provoquer l'anxiété et entraîner la mort.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministère des Affaires des anciens combattants gère un hôpital et deux foyers pour anciens combattants. L'hôpital se trouve à Sainte-Anne-de-Bellevue, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Il y a le Foyer Rideau pour anciens combattants, à Ottawa, et le Foyer pour anciens combattants à Saskatoon.

Je limite mon intervention en ne parlant que de la situation à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue. C'est en effet là que le problème est le plus grave et cela est en

grande partie attribuable au fait que les malades qui s'y trouvent ont besoin de beaucoup plus de soins que ceux de nos deux foyers.

[*Traduction*]

À l'hôpital Sainte-Anne, plus de la moitié du personnel appartient au groupe des services hospitaliers. Il existe des plans pour faire face aux grèves, et la Chambre doit savoir que des dispositions ont été prévues pour désigner des postes. Selon ces dispositions, les titulaires des postes désignés doivent continuer de travailler en cas de grève. Il s'agit des postes nécessaires au maintien des services essentiels, c'est-à-dire pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être des malades.

Le ministère a bien reçu une offre de la part du syndicat, mais a jugé qu'elle ne permettait pas d'assurer les services essentiels. Dans sa réponse, le ministère a indiqué qu'il était prêt à faire une contre-offre et que les 45 employés prévus dans l'offre syndicale ne suffisaient pas pour faire face aux besoins.

Maintenant que l'hôpital de Sainte-Anne a fonctionné pendant la grève, il importe d'abord de reconnaître que les efforts imposés aux employés ne datent pas de la grève, mais qu'ils lui sont bien antérieurs. Les médecins, les infirmières et le peronnel professionnel et de soutien travaillent douze heures d'affilée. Les infirmières, en plus de leur propre travail, font celui normalement assumé par les aides soignantes de niveaux supérieurs. La situation devient de plus en plus critique.

[*Français*]

Nos médecins, nos infirmières et nos autres employés professionnels travaillent par séquences de 12 heures. En plus de leurs propres tâches, les infirmières font le travail assumé normalement par les préposés aux soins de niveaux supérieurs. Le travail des autres membres du groupe des services hospitaliers a été effectué de deux façons: d'abord, par le groupe de bénévoles habituels qui aident à cet hôpital.

[*Traduction*]

C'est une immense équipe de bénévoles qui contribue au bien-être de nos anciens combattants. En outre, on a envoyé une partie du personnel d'autres centres pour essayer d'apporter de l'aide. Ils font tous de longues journées et ils sont tous très fatigués, comme on peut s'y attendre.

• (1450)

Je pense que nous devrions rendre hommage, et je suis certain que la Chambre voudra se joindre à moi, à ceux qui fournissent ces services aux anciens combattants et qui se dévouent à cette tâche. En dépit de tous nos efforts, la santé et la sécurité des patients sont menacées, comme on l'a constaté ces derniers jours.

Le sous-ministre, comme l'a indiqué le ministre dans son rapport à la Chambre sur cette question, a étudié personnellement la situation à Sainte-Anne de Bellevue et a conclu que nous devions intervenir immédiatement parce que la santé et la sécurité des patients sont en danger. Je pense que nous avons démontré pourquoi on ne peut plus tolérer cette situation.

[*Français*]

Comme je l'ai déjà indiqué auprès des anciens combattants, mon ministère accorde la plus grande importance à ses employés qu'il désire traiter équitablement. Je crois bien que les arrangements proposés dans ce texte législatif permettront à une tierce partie indépendante d'aider à régler le litige.

Notre personnel est en droit de s'attendre à un traitement juste.

[*Traduction*]

Je voudrais demander à la Chambre d'adopter rapidement cette mesure législative de manière à ce que nous puissions prendre soin correctement de nos anciens combattants, eux qui ont tant fait pour nous et qui ne peuvent plus prendre soin d'eux-mêmes. C'est pour cette raison que j'appuie sans réserve la mesure législative de reprise du travail qui a été proposée par le gouvernement et qui est absolument justifiée dans la conjoncture actuelle.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

Je suis heureuse de parler du projet de loi, mais je le suis moins quand je songe à ses répercussions. En plus de cette motion, le gouvernement a aussi eu recours à la clôture pour mettre fin au débat, ce que je trouve absolument consternant.

À mon avis, personne ne souhaite retourner davantage au travail que les travailleurs des services hospitaliers et les équipages des navires. Nous savons tous que ces travailleurs assurent un service essentiel aux Canadiens, mais le gouvernement fédéral n'en a jamais tenu compte, du point de vue salarial. Les travailleurs des services hospitaliers se sont mis en grève aux petites heures du matin du 30 novembre, et ceux des équipages de navires, le 13 novembre.

La Loi sur les relations de travail dans la fonction publique renferme des dispositions qui permettent de désigner des employés essentiels, à qui il est interdit de faire la grève pendant un conflit de travail. Toutefois, neuf ministères n'ont pas présenté, avant la date limite,

la liste des employés qu'ils voulaient désigner comme essentiels.

La Cour fédérale a jugé qu'on ne pouvait fermer les yeux sur l'erreur des ministères et que ces groupes avaient le droit de faire la grève. En conséquence, tous ces travailleurs pouvaient légalement se mettre en grève, si les négociations étaient rompues. Ils ont exercé ce droit. Ils sont parmi les fonctionnaires fédéraux les moins bien rémunérés. Il n'est guère étonnant que ce soit les mêmes groupes qui aient rejeté l'accord de principe au mois de mars.

Les questions importantes à propos desquelles les équipages de navires ont rejeté un accord de principe en mars dernier étaient les salaires, les heures de travail, une indemnité de service en mer et la parité de salaire entre les côtes est et ouest. En juillet 1987, les salaires sur la côte ouest étaient de 16 p. 100 inférieurs à ceux du secteur privé et, sur la côte est, ils étaient de 28 p. 100 inférieurs. Celui qui travaille sur un bateau dans l'est touche 2 000 $ de moins que son collègue de la côte ouest, qui est au service du même gouvernement.

Compte tenu des augmentations de salaire qui ont été accordées dans le secteur privé depuis deux ans, les écarts sont maintenant bien plus considérables. Les négociateurs de l'Alliance ne sont disposés à renoncer à aucune demande des employés pour obtenir un seul avantage.

Les membres de ce groupe travaillent sur les côtes est et ouest, sur les Grands Lacs, à bord des bâtiments de la Garde côtière, des bateaux de pêche, des bateaux de recherche et de sauvetage, des vaisseaux des Travaux publics et des bâtiments des forces auxiliaires du Canada pour appuyer les vaisseaux de la Marine.

Au cours de la grève, ces employés fédéraux ont montré leur bonne volonté et leur dévouement en quittant les piquets de grève dès que le public a eu besoin de services d'urgence. Voilà qui témoigne de leur attachement à leur travail. C'est du dévouement que de laisser tomber la grève et rentrer au travail lorsque se présentent des situations d'urgence.

Les travailleurs proposent, au lieu d'une rémunération plus élevée, le versement d'indemnités de service en mer de 210 $ par mois. Le ministère de la Défense nationale verse déjà 177 $ par mois à tous les membres de son personnel. S'ils demandent un montant plus élevé, c'est en raison de leur très faible rémunération. Le gouvernement aurait pu tout régler en débloquant 6 millions de dollars. Compte tenu de la durée de la grève, le gouvernement aurait pu économiser ces 6 millions en prévenant les pertes qu'elle a occasionnées.

Les travailleurs des services hospitaliers, pour leur part, sont en grève depuis le 30 novembre. Le député de la région de Montréal qui a pris la parole avant moi a consacré tout son discours à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue et au travail des bénévoles qui assurent un service crucial. Il n'a fait que de brèves allusions aux travailleurs qui se dévouent depuis des années auprès de ces anciens combattants et qui ne sont pas très heureux non plus que les pensionnaires ne reçoivent pas des soins comparables à ceux qu'ils pourraient eux-mêmes leur assurer. Le député n'en a pas dit un mot.

Le 15 juillet 1987, le Tribunal des droits de la personne a décidé que le travail de ce groupe était sous-évalué et sous-payé. Quand le gouvernement va-t-il tenir compte de ce fait? L'ordre d'assentiment du tribunal invite l'employeur à indemniser les travailleurs pour la discrimination passée, à réévaluer les postes de couturière et de représentant en santé communautaire, d'après la norme fédérale des services généraux, et à régulariser la norme de classification des services de santé.

Le système de classification a été modifié, mais seule la péréquation a été faite. On n'a pas rajusté les traitements.

La situation dure depuis beaucoup plus longtemps qu'un an ou deux. La Commission des droits de la personne a jugé que ces personnes étaient victimes de discrimination, qu'elles étaient sous-estimées et sous-rémunérées, ce que le gouvernement ne reconnaît pas.

En moyenne, les travailleurs des services hospitaliers ont droit à 3 000 $ de plus par année. C'est une somme importante sur un traitement pitoyable qui peut être aussi bas que 16 000 $ et qui est en moyenne de 22 000 $.

Ces travailleurs ont offert d'assurer les services d'urgence, mais le gouvernement n'a pas voulu s'entendre avec eux, pensant qu'il pourrait faire appel au personnel militaire et aux bénévoles. J'entendais l'orateur précédent parler des anciens combattants qui manquaient de soins et des bénévoles qui sont débordés et épuisés. Pourtant, les fonctionnaires voulaient faire le travail,

mais on ne leur a pas permis et on refuse de les payer pour le faire.

Le projet de loi ordonne aux équipages de navires et aux travailleurs des services hospitaliers de reprendre immédiatement le travail. Il prévoit des amendes de 500 $ à 1 000 $ par jour pour les contrevenants. Une personne gagnant 18 000$ par année devra payer de 500 $ à 1 000 $ par jour si elle désobéit à la loi.

• (1500)

Malheureusement, le gouvernement essaie de faire passer ces travailleurs pour des irrresponsables. C'est le gouvernement qui se montre irresponsable. Il ne négocie pas de bonne foi. S'il avait à coeur l'intérêt des gens, il accorderait aux travailleurs la parité salariale et les convaincrait de revenir au travail par des moyens légitimes. J'aimerais bien voir ces ministres vivre avec des salaires de 18 000 $ ou de 22 000 $ par an. En arrivant à la Chambre tous les jours, nous voyons les limousines qui attendent là, moteur en marche, pour que les chauffeurs puissent rester au chaud. L'été, nous voyons les limousines qui attendent là, moteur en marche, pour que les chauffeurs puissent rester au frais. Ces limousines doivent coûter 18 000 $ par an rien qu'en essence. Pourtant, ces gens n'ont ni le courage ni la force de caractère qu'il faut pour payer aux travailleurs ce que vaut leur travail, afin qu'ils acceptent de reprendre leur emploi.

C'est vraiment honteux. Nous avons des anciens combattants au Foyer Rideau, qui méritent les meilleurs soins. Ces soins de qualité leur sont assurés par ces employés dévoués. J'exhorte le gouvernement, s'il veut que les employés reprennent le travail et s'il est déterminé à le leur imposer par voie législative, à leur offrir la parité salariale pour montrer qu'il négocie de bonne foi.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le système canadien d'aides à la navigation maritime constitue un des éléments fondamentaux de la sécurité maritime dans notre pays. Ce système comprend des aides tant flottantes que fixes à la navigation sur les côtes est et ouest ainsi que sur nos principales voies navigables intérieures. En tout, il y a quelque 8 000 aides flottantes se composant de bouées de tous genres et de toutes tailles, allant de bouées de sept tonnes à des bouées à fuseau plus légères et moins imposantes. À ces aides flottantes s'ajoutent des aides fixes ou riveraines, y compris des stations de phare, des alignements et des balises de jour. Les grosses bouées flottantes sont des pièces complexes munies de réflecteurs radar, de sifflets, de réseaux d'alimentation par batterie, de fanaux, de sonnettes et, dans certains cas, de transpondeurs radar. Ces aides sont marquées et situées conformément à des conventions internationales, pour que la communauté maritime puisse les reconnaître. On détermine soigneusement le positionnement des aides flottantes pour tenir compte de nombreux facteurs comme la configuration des bras de mer, les conditions atmosphériques locales, la présence de dangers et les besoins locaux de circulation maritime.

En raison du climat canadien, il est pratique courante d'enlever de nombreuses bouées lumineuses à la fin de la saison de navigation d'été, car elles ne résistent pas aux glaces. Dans les secteurs de navigation à longueur d'année, malgré la présence des glaces, on enlève les bouées d'été pour les remplacer par un nombre limité de bouées à fuseau d'hiver, qui peuvent résister au mouvement violent des glaces. Dans le fleuve Saint-Laurent, les bouées lumineuses d'été sont habituellement remplacées par des bouées à fuseau non lumineux pendant la dernière partie de novembre. Ces dernière n'offrent pas le même niveau de service que les bouées d'été normales. Par exemple, il est des plus courants dans le Saint-Laurent, dès que sont installées les bouées d'hiver, de restreindre la navigation aux heures du jour à cause de l'absence de phares sur les bouées.

La grève des équipages de navires a, dans certains secteurs, entravé les opérations de la Garde côtière visant au remplacement des bouées d'été par des bouées d'hiver. À cette époque-ci de l'année, et n'oublions pas que la prise des glaces est prématurée cette année, toutes les bouées entre Sept-Îles et la voie maritime ont normalement été enlevées ou remplacées.

Nous sommes à la merci des conditions du temps. Compte tenu du temps très froid que nous connaissons en ce début d'hiver, les bouées d'été situées entre Québec et Tadoussac sont couvertes de glace. D'autres ont sombré et certaines sont partiellement submergées. En raison de l'accumulation et du mouvement des glaces de surface, bon nombre de ces bouées ont aussi été entraînées très loin de leur position normale. Quelques-unes ont même dérivé jusque dans le passage, risquant ainsi de causer des dommages aux navires. Des chaînes d'ancre ont, par exemple, été sectionnées, libérant des bouées qui, dans certains cas, sont parties à la dérive.

La situation se détériore en amont de Québec, tout au long de la voie maritime, quelque 200 des 404 bouées de rivière étant couvertes de glace, hors position ou complè-

tement éteintes. La Garde côtière et les autorités de pilotage ont reconnu que la sécurité de la navigation maritime était compromise. C'est pourquoi elles ont interdit toute navigation dans une section du fleuve vendredi dernier. À la suite de l'évaluation permanente de la sécurité de la navigation, le cours inférieur du Saint-Laurent a été rouvert à la navigation le 5 décembre, sous des conditions restreintes.

La sécurité de la navigation maritime est la responsabilité première de notre gouvernement. Laisser continuer la situation, ce serait risquer un accident de navigation sur le Saint-Laurent. Un tel accident pourrait empêcher tous les navires de sortir de la voie maritime du Saint-Laurent en amont de Montréal, avant la fermeture de la navigation.

Étant donné que le système d'aides à la navigation sur le Saint-Laurent est essentiel à la sécurité maritime, nous devons prendre immédiatement des mesures pour retirer toutes les bouées qui constituent des dangers potentiels et regarnir le système de bouées à fuseau, de sorte que le trafic en direction et en provenance de Montréal puisse se poursuivre pendant tout l'hiver. La situation actuelle est très critique, étant donné qu'un certain nombre de navires en route pour l'océan se trouvent dans la voie maritime du Saint-Laurent et doivent en sortir avant la date de fermeture annoncée, soit le 19 décembre, sauf erreur.

Je ferai remarquer que des situations critiques se rencontrent également dans d'autres parties du pays, particulièrement au large des côtes du Labrador où la Garde côtière entretient 36 bouées qui sont normalement enlevées à cette période-ci de l'année. Le fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, maintenant complètement gelé, compte 27 bouées qui auraient normalement été retirées et qui sont maintenant peut-être perdues ou constitueront des dangers pour la navigation au retour du printemps.

La situation a assez duré. On ne peut la laisser se poursuivre et continuer à menacer la sécurité de la navigation et, ce qui et le plus important, le bien-être économique et financier du Canada.

Je sais que lorsque nous nous engageons dans un débat comme celui-ci, il est toujours question des droits individuels par opposition aux droits et responsabilités du gouvernement du Canada. Je crois que le gouvernement du Canada a la responsabilité d'assurer la sécurité de la navigation. Pour cette raison, je pense que nous avons raison d'agir comme nous le faisons. Le bien du pays l'exige.

À la Chambre, nous cherchons presque toujours à concilier des droits opposés. Le débat d'aujourd'hui n'est pas différent des autres. Il ressemble, en un sens, au débat sur l'avortement dans lequel nous cherchions un équilibre entre les droits de la mère et les droits de l'enfant à naître. Dans ce débat-ci, le droit des Canadiens à la sécurité de la navigation est d'une importance capitale. Quand les négociations échouent, nous sommes tous perdants, en un sens. Nous n'aimons pas cela, mais en démocratie, ça arrive parfois. Voilà le sujet du débat d'aujourd'hui! La journée—ou plutôt les deux dernières journées—ont été longues, à la Chambre. Mais je crois que nous faisons ce qui est juste pour le Canada et pour la navigation.

Pour terminer, je répète que le gouvernement canadien doit agir rapidement. Je crois que nous avons choisi la bonne solution pour les Canadiens.

• (1510)

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, après la série d'articles qui a paru dans les journaux concernant la grève qui est évidemment légale, et après avoir parlé avec ceux qui font cette grève et qui habitent la circonscription de Gatineau—La Lièvre, et qui m'ont mis au courant de leurs inquiétudes et de l'aspect injuste qu'ils considèrent. . . évidemment, j'ai lu les documents. Si je peux citer ici, j'ai lu une décision qui est venue de l'AFPC, qui disait que la décision du gouvernement fédéral de présenter une loi ordonnant aux travailleurs et aux travailleuses de la Fonction publique fédérale relevant des groupes d'équipages de navires et des services hospitaliers de mettre fin à leur grève légale constitue un abus législatif injustifié.

Mais je dirais que ce n'est pas autant qu'un pouvoir législatif injustifié. C'est plutôt la négligence qu'on voit ici, quand on regarde la position des travailleurs, que ce soit sur des navires ou dans des hôpitaux. Je continue.

Tout au long de leur grève de trois semaines et demi, les membres des différents groupes de travailleurs des hôpitaux et des navires ont veillé à ce qu'il y ait de la sécurité publique, c'est-à-dire que les services essentiels soient toujours respectés. Par conséquent, il n'y a aucun doute que le projet de loi va à l'encontre des conventions internationales sur la liberté d'association, ratifiées par ce même gouvernement canadien.

[*Traduction*]

Si vous me permettez, on a publié tant d'articles et fait tant de déclarations que la question devient de plus en plus obscure chaque jour. La grève continue et nous voulons y mettre fin parce que nous réalisons qu'elle a des répercussions sur les hôpitaux et aussi sur la sécurité de nos navires, sur le Saint-Laurent et ailleurs.

Un des grévistes, qui est délégué syndical, a dit qu'au lieu de négocier avec les travailleurs, le gouvernement dépense apparemment des centaines de milliers de dollars des contribuables. Il serait plus sage que l'employeur négocie un règlement avec le syndicat des employés pour que la situation redevienne normale.

Lorsqu'on considère que, non pas la semaine dernière ou il y a trois semaines, mais il y a plus de deux ans et demi, la Commission des droits de la personne déclarait que ces hommes étaient sous-payés, il me semble qu'il était inévitable qu'un conflit éclate, que tôt ou tard le président du Conseil du Trésor pouvait s'attendre à ce que ces hommes soient en situation de grève légale. Ils le sont, et le problème remonte à la surface.

S'il y a une chose que font les gouvernements, c'est s'assurer que tout est fait équitablement: à travail égal, traitement égal. C'était peut-être une anomalie, une exception que l'on avait oubliée, si l'on peut dire. Laissons le bénéfice du doute. Toutefois, après la déclaration de la Commission des droits de la personne, organisme indépendant reconnu de tous, il me semble que le gouvernement aurait dû réagir et dire: «Remontons au principe du salaire égal pour un travail égal, et asseyons-nous pour négocier un contrat qui résistera à l'examen le plus rigoureux, même à celui des travailleurs ou de leur syndicat.» Il n'en a rien été.

Au cours des dernières semaines, il y a eu des conflits et toutes sortes d'excuses. Le problème n'est pas la grève des trois dernières semaines. Le problème traîne depuis deux ans et demi. C'est peut-être un des aspects regrettables de tout gouvernement, toujours laisser le temps passer. On dit en français «tout ce qui traîne se salit, évidemment», et c'est bien le cas. Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que mon collègue libéral d'Ottawa a envoyé une lettre de presque deux pages au président du Conseil du Trésor, dans laquelle il concluait:

> Je vous répète mon attachement à la mise en oeuvre du principe du salaire égal pour un travail égal et je demande votre soutien pour aider le public à comprendre ce qui peut être un processus long et complexe à réaliser.

Comme je le disais, laissons le bénéfice du doute. Il est certain que c'est un processus complexe et difficile à mettre en oeuvre. Mais cela fait deux ans et demi. Nous ne parlons pas de milliers et de milliers d'employés. Nous parlons d'un groupe qui, à une époque, recevait 26 p. 100 de moins que des employés effectuant un travail similaire dans le secteur privé. Même par rapport à certains employés de la fonction publique fédérale, il y avait une différence de 16 p. 100.

Prenons l'exemple du personnel responsable de l'entretien des édifices du Parlement; il gagne 16 p. 100 de plus. Ce n'est pas qu'il soit trop payé. Non, il reçoit un juste salaire. Mais nous avons des employés de la même catégorie qui, dans une autre partie du pays, font un travail important dans nos hôpitaux, et gagnent 16 p. 100 de moins.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est évident qu'on pourrait continuer indéfiniment sur la question, invoquer toutes sortes de principes. J'ai écouté le député de la région de Québec, je ne me rappelle pas de quelle circonscription en particulier, très articulé, cela avait bien du bon sens, mais les faits, on oublie toujours les faits de base. Il ne faut pas avoir un diplôme universitaire pour se rendre compte que le problème traîne depuis deux ans et demi. Il était sûr et certain que c'était pour venir à la surface et que, effectivement, il y aurait une grève. C'était évident qu'il y aurait une grève. Ils ont dit qu'après deux ans et demi, ils ne voulaient plus attendre.

Donc, on avait amplement de temps et ce n'est pas une question de complexité à ce point-là. C'était plutôt de la négligence et on le voit trop souvent. Puis je ne dis pas que le gouvernement actuel, le Parti progressiste-conservateur, est plus à blâmer qu'un autre. Ce n'est pas ce jeu-là du tout. Je pense que le problème, c'est qu'on sous-estime la volonté et la détermination des gens qui sont au service des hôpitaux, et le reste, qui savent qu'il s'agit d'un service essentiel, et trop souvent, les dirigeants de nos gouvernements pensent que ces gens-là, bien sûr, ont une grande conscience, et qu'avant de faire une grève dans un secteur aussi important. . . ils ne

déclencheront pas une grève. Mais après deux ans et demi, surtout quand on a l'appui des organismes comme la Commission des droits de la personne, c'est qu'ils étaient sûrs que c'était pour éclater. Mais il est surprenant que cela ait pris deux ans et demi.

Donc, je crois que dans les circonstances on ne peut pas... Ils demandent dans leur lettre de comprendre que c'était très complexe. D'accord! Mais comment voulez-vous qu'on défende une position du gouvernement lorsqu'on voit qu'il y a eu une série de cas de négligence jusqu'à ce qu'il y ait une grève! Lorsque la grève arrive, le gouvernement, pris dans une situation qu'il a négligée depuis deux ans, il est évident qu'il est incapable dans deux ou trois semaines, régler le problème une fois pour toutes. Donc, il arrive avec un projet de loi spécial—j'en ai vu dans le passé—qui les fait retourner au travail et il promet de négocier de bonne foi. Mais je prétends que la position des employés, après ce nombre d'années, c'est que leur grève est justifiée. C'est désagréable de voir qu'il y aurait peut-être des services essentiels qui pourraient être—remarquez, que je ne le crois pas—négligés. Mais il faut reconnaître que la négligence est au gouvernement dans ce dossier-là. Et c'est aussi simple que cela. Peu importe les statistiques et les déclarations, on peut justifier quasiment n'importe quoi, mais cela n'empêche pas qu'il faut reconnaître le fait qu'il y a eu strictement négligence de la part du président du Conseil du Trésor.

• (1520)

Évidemment sur cette question, loin de les appuyer, on peut toutefois leur dire qu'on espère au moins que ce sera la dernière fois qu'on verra un gouvernement, ayant des ressources à sa disposition, arriver avec des lois spéciales pour faire retourner au travail ceux-là—et cela a été démontré par tous les organismes—qui sont sous-payés, comparativement à leurs autres collègues qui accomplissent le même travail. Donc, essentiellement, la façon dont je vois le problème, et j'aimerais que ce soit le plus simplement et le plus simple possible, c'est que, évidemment, je suis convaincu que le gouvernement va forcer le retour au travail, mais je crois, si je lis le dernier paragraphe de la déclaration du président du Conseil du Trésor, que par la suite une véritable négociation finale va avoir lieu, et rendre justice à ces hommes-là, justice qu'ils n'ont pas connue depuis nombre d'années.

[*Traduction*]

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, l'idée de devoir participer à ce débat aujourd'hui m'attriste. Je partage les inquiétudes des producteurs de ma circonscription, des agriculteurs qui sont tributaires du système qui transporte leur grain jusqu'aux marchés, puisqu'il s'agit là de leur gagne-pain.

Je suis toutefois heureux de constater que mes collègues et moi aurons une fois de plus l'occasion de parler des lacunes d'un système qui permet ce genre de grèves, et des mesures que nous devrions prendre pour l'améliorer.

Je viens d'une circonscription qui s'étend sur une superficie d'environ 25 000 milles carrés et qui est presque entièrement tributaire de l'agriculture. En effet, les produits agricoles représentent environ 16 p. 100 du produit intérieur brut de la province de la Saskatchewan. Il est donc évident que ni la Saskatchewan, ni le Canada ne peuvent continuer d'endurer les interruptions de travail de ce genre. J'essaie d'être aussi impartial que possible, parce que je ne suis ni anti-syndicat ni anti-patronat. Toutefois, je suis contre ce type de système insensé qui permet des interruptions de travail qui semblent causer moins de tort aux parties en conflit qu'au pays dans son ensemble, du fait que ces interruptions nuisent à des tiers, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'étudiants ou d'autres personnes.

Chaque fois que la négociation collective échoue, nous avons recours à des méthodes qui datent de l'âge de la pierre. Nous vivons dans une société moderne et sophistiquée. Nous sommes capables d'envoyer des hommes dans l'espace. Nous sommes capables de transplanter des organes. Nous pouvons envoyer des messages aux quatre coins du monde en quelques secondes grâce à des moyens de télécommunications hautement perfectionnés. Nous vivons dans une société moderne et sophistiquée et, malgré cela, nous avons un sytème de règlement de conflits, qui remonte aux temps de l'homme des cavernes.

Lorsque le système ne fonctionne plus c'est le moment pour les parties de commencer à se donner des coups jusqu'à ce qu'il y en ait une qui tombe ou, comme c'est plus souvent le cas, c'est le moment de venir à la Chambre des communes pour faire adopter un projet de loi de retour au travail. Il faudrait absolument que les choses changent.

Je voudrais d'abord parler de ce projet de loi du point de vue de l'agriculture dans la région des Prairies. Puis, j'en parlerai du point de vue général des relations de travail et j'essaierai de faire ce que je crois être une proposition constructive. Je crois que nous savons tous que le Canada a un gigantesque système de manutention et de transport pour amener les céréales des Prairies jusque sur le marché. La prospérité d'une grande partie de l'ouest du Canada dépend de l'acheminement continu de ces céréales, particulièrement du blé, vers les acheteurs du monde entier, par l'intermédiaire de notre ré-

seau de chemins de fer, de rivières, de routes et de canaux qui aboutit à la mer.

On me dit que les travailleurs qui participent à l'acheminement des céréales, de l'exploitation agricole jusqu'au port, sont représentés par quelque 37 syndicats. Ces travailleurs occupent toutes sortes de postes rattachés aux silos régionaux, aux chemins de fer, aux entrepôts de céréales, à la voie maritime du Saint-Laurent ou aux divers ports. Ce sont des manutentionnaires, des arrimeurs, des inspecteurs, des peseurs et des échantillonneurs de céréales; des travailleurs de la voie maritime; des matelots de pont, des seconds et des officiers mécaniciens sur les navires sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent; des stevedores, des débardeurs, des pilotes et des capitaines de remorqueurs qui travaillent dans les ports; des agents de train, des mécaniciens, des employés d'atelier et des régulateurs; ainsi que des membres des syndicats représentant les élévateurs régionaux et les services du grain. Il y a énormément d'employés et énormément d'employeurs aussi: les sociétés de céréales, les chemins de fer, la voie maritime, les autorités portuaires et ainsi de suite.

Chacun de ces groupes représente un maillon essentiel de la chaîne qui, s'il était rompu, entraverait l'acheminement des céréales canadiennes vers les marchés de d'exportation dont dépend l'économie du sud des Prairies.

Le Canada exporte plus de 80 p. 100 de son blé. Il est reconnu dans le monde entier comme un fournisseur fiable de blé de grande qualité. La Commission canadienne du blé, que le gouvernement appuie entièrement comme seul office de commercialisation du blé des Prairies destiné à l'exportation, a fait de l'excellent travail pour conserver et même accroître notre part du marché mondial malgré une concurrence étrangère acharnée et déloyale.

La Communauté économique européenne et les États-Unis offrent tous deux d'importantes subventions pour stimuler les exportations afin de conserver leur part du marché. Ces programmes causent de graves distorsions dans les prix mondiaux des céréales, ce qui a des effets dévastateurs sur notre pays qui dépend si fortement des exportations. Le Marché commun peut compter sur une population de 330 millions de personnes. Les États-Unis comptent environ 250 millions d'habitants. Nous en avons à peu près 26 millions au Canada, et nous sommes donc doublement dépendants des exportations. Nous exportons une part beaucoup plus grande de notre production que les autres grands pays producteurs de blé et nous avons malheureusement une population relativement trop petite pour les programmes de soutien agricole.

Il saute aux yeux que le marché international est un marché d'acheteurs. Les pays importateurs accordent de l'importance à la qualité de notre blé, bien sûr, mais ils peuvent s'approvisionner ailleurs. Ils n'ont pas à supporter les incertitudes de l'offre et les retards dans la livraison. Aussi, les interruptions qui surviennent dans notre système de manutention et de transport des grains peuvent empêcher le Canada de s'acquitter d'obligations que d'autres pays exportateurs assumeront volontiers à sa place. D'ailleurs, même la menace d'interruptions occasionnées par un conflit de travail peut nous faire perdre des ventes à l'étranger.

Il ne faut pas oublier que la Commission canadienne du blé doit être prête à écouler le blé servant à la fabrication des sandwichs. Ceux qui fabriqueront le pain demain doivent avoir la farine à portée de la main. À cause de la nature de ce commerce, les importateurs ont besoin, dans un bref délai de grandes quantités de blé, car si le produit à vendre n'est pas sur les rayons, il ne sera tout simplement pas vendu. Le commissaire de la Commission canadienne du blé, M. Kristiansen, a parlé d'un arrêt de travail qui est survenu à Thunder Bay, il y a quelques années, et des ventes de millions de tonnes de blé que cet arrêt de travail nous avait fait perdre. Voici ce qu'il a ajouté à ce sujet:

> Plus les choses traînent, plus nous perdons de l'argent. Il ne fait aucun doute que nous avons perdu des ventes, des ventes très importantes.

Mais ce que ces interruptions nous font perdre, ce sont surtout de bonnes occasions de vente. Elles entraînent d'autres coûts, comme les frais de surestarie et d'entretien, sans compter les coûts du transport ferroviaire quand la voie maritime est fermée. Aussi, l'historique des arrêts de travail qui sont survenus dans notre pays me porte à croire que cet projet de loi est absolument nécessaire. Je proposerai plus tard à la Chambre d'étudier un mécanisme moderne et efficace pour régler non seulement le problème qui nous occupe actuellement, mais tous les problèmes semblables pour qu'il ne soit pas nécessaire, chaque fois qu'ils surgissent, de revenir devant les députés.

Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à gagner en maintenant le statu quo, c'est-à-dire en perpétuant les affrontements où chaque partie donne des coups à l'autre jusqu'à ce que l'une des deux cède et qu'il y ait une forme ou une autre de règlement. Entre-temps, il y a des Canadiens qui ne travaillent pas, il y a des céréales qui s'accumulent, et tout le pays est pénalisé. Nous avons un système archaïque complètement dépassé, qui n'a plus sa raison d'être dans notre société moderne.

J'ai été extrêmement déçu, et je mesure mes paroles, par certains de mes collègues députés qui tiennent deux langages. Ils rentrent chez eux dans les Prairies et disent aux agriculteurs qu'ils les appuient sans réserve et que le gouvernement conservateur est cruel en ne se souciant pas le moins du monde de l'agriculture. Pourtant, lors-

qu'ils sont à Ottawa, ils tiennent un langage tout autre. Ils font maintes courbettes devant les grands patrons des syndicats en disant: «Oui, M. Bean. Oui, oui, Shirley. Tout ce que vous voulez et comme vous voulez.» Ils ont un langage lorsqu'ils sont devant les agriculteurs des Prairies, mais à Ottawa, ils n'hésitent pas à renier tout ce qu'ils ont dit pour asséner de durs coups à ces mêmes agriculteurs.

• (1530)

Je crois que les agriculteurs des Prairies se rendent compte de ce petit jeu. Ils commencent à en avoir assez. À mon sens, les députés d'en face auraient intérêt à collaborer et à hâter l'adoption du projet de loi.

J'oserais cependant les mettre au défi de le retarder jusqu'à lundi et mardi, lorsque aura lieu la Conférence sur l'agro-alimentaire ici, à Ottawa. Ils pourront alors entendre de leurs propres oreilles ce qu'ont à dire les producteurs et les autres intervenants dans ce domaine. Ils vont se faire dire à quel point il est stupide de leur part de s'opposer systématiquement à ce genre de mesure et d'en retarder l'adoption.

M. Harvey (Edmonton-Est): La même vieille idéologie conservatrice. C'est une parodie scandaleuse.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, nous entendons des interpellations de nos collègues néo-démocrates, bien sûr, qui sont toujours prêts à interrompre les autres, mais qui ne souffrent eux-mêmes aucune interruption. Le problème avec les poules mouillées mignardes d'en face, c'est qu'elles sont toujours pendues aux basques des syndicalistes.

En fait, et comme j'ai été aussi grossièrement interrompu par mes collègues néo-démocrates, j'attire l'attention de la Chambre sur une lettre circulaire d'un certain Daryl Bean, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, en date du 6 décembre 1989. Après nous avoir salués d'un «Cher député», il nous dit qu'on va nous demander d'adopter un projet de loi de retour au travail. Il signale que les deux groupes intéressés assurent des services d'une importance socio-économique énorme pour notre pays.

Personne ne songerait à le contester. M. Bean est en verve. Il est revenu en pleine forme de sa participation au «Samedi PM en direct» de Winnipeg qui, soit dit en passant, a offert un merveilleux spectacle aux Canadiens.

À la deuxième page de sa lettre aux députés, M. Bean reprend le bon vieil argument de la lutte des classes et demande si la glace qui bloque la voie maritime ne ferait pas perdre de l'argent aux chefs d'entreprise amis du gouvernement.

Il me semble que la situation dure maintenant depuis quatre semaines à peu près. En fait, un important travail doit être fait par ces gens-là. Comme le dit M. Bean, ils assurent des services d'une importance socio-économique énorme pour notre pays. Je croirais que quatre semaines de grève suffisent. Il est grand temps qu'on retourne au travail.

Si M. Bean pense vraiment ce qu'il affirme à la page un, il devrait alors être très heureux de voir un projet de loi comme celui-ci, qui reconnaît l'importance de tout cela. J'exhorte tous les députés à collaborer à l'adoption de ce projet de loi le plus rapidement possible, afin que les intéressés reprennent le travail.

Où est le bien que cela a à voir avec le problème en général? Je siège dans cette enceinte depuis cinq ans et je constate que la présentation de mesures comme celles-ci est devenue un exercice annuel. En l'occurrence, il s'agit d'un projet de loi concernant la voie maritime. L'année dernière, il était question de la manutention des céréales à Prince Rupert. L'année d'avant, il s'agissait d'une loi tendant à maintenir le service postal. L'année précédente il avait été question d'une loi sur le maintien du transport ferroviaire; il a fallu rappeler la Chambre l'été pour cela. Un an avant, on avait dû adopter une loi sur le maintien des opérations portuaires. Cette situation ne cesse de se répéter. Il y a une longue liste de lois de retour au travail qui ont dû être adoptées.

Il est manifeste que le système ne fonctionne pas comme il le devrait. Je le répète, nous vivons, selon moi, dans une société moderne et très avancée. Comment se fait-il alors que dans le domaine des relations du travail, lorsque les négociations collectives échouent, il est nécessaire d'en arriver à des arrêts de travail qui sont attribuables à la direction ou au syndicat, peu importe? En définitive, ce sont toutes les personnes concernées qui en souffrent. On place dans l'embarras le pays au complet. Il y a un énorme coût à payer pour diverses classes de Canadiens, et surtout ceux qui en ont le moins les moyens. En l'occurrence, ce sont les agriculteurs des Prairies qui seront les plus durement touchés. C'est en leur nom que j'exhorte nos vis-à-vis à collaborer à l'adoption de ce projet de loi.

Après tout, il ne s'agit pas d'être en faveur du mouvement syndical ou contre ou encore d'être favorable à l'entreprise ou je ne sais quoi. Il s'agit simplement de s'opposer à la stupidité. Dans notre société moderne, il est impardonnable de ne pas parvenir à une meilleure

façon de résoudre ces impasses dans le processus de négociation collective. Nous devons faire mieux.

Ce type d'interruption abrupte des activités, ces mesures dommageables, qui sont imposées aux gens, mettent en péril leur vie, causent bien des désagréments et coûtent fort cher à des tierces parties, placent notre pays dans l'embarras, menacent nos marchés et notre fiabilité en tant que fournisseurs, ne font que montrer toujours davantage la nécessité de trouver une meilleure solution.

C'est dans cet esprit que j'invite à nouveau la Chambre, comme je l'ai déjà fait à quatre ou cinq reprises par le biais de projets de loi d'initiative parlementaire, à tenter de trouver un meilleur mécanisme de règlement des différends, une façon de régler ces différends avant qu'ils n'aient des effets dommageables, comme celui-ci.

Je ne prétends pas connaître la réponse. Cependant, je crois que nous pourrions former un comité tripartite. Les députés de tous les partis pourraient écouter les témoignages et voir ce qui se fait dans d'autres pays. Il pourrait s'agir d'un système à deux enveloppes ou d'un tribunal quelconque. Certains pays ont des tribunaux spécialisés. Il y a le tribunal maritime. Il y a évidemment des tribunaux qui se spécialisent dans les questions matrimoniales et successorales. Pourquoi pas dans le règlement des conflits de travail?

La formule de négociations collectives est bonne. Il ne fait aucun doute qu'elle est nécessaire. Nous devons toutefois chercher un meilleur moyen de régler la situation lorsque les pourparlers échouent parce que cela coûte trop cher à notre pays sur le plan humain et financier.

J'invite les députés de tous les partis à adopter rapidement le projet de loi afin de mettre fin au tort énorme que subit le secteur canadien des céréales, et d'aider les agriculteurs des Prairies et d'ailleurs qui doivent affronter de graves difficultés sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne les conflits de travail en général—pas seulement celui-ci, mais tous les conflits antérieurs et ceux qui reviennent chaque année—,je répète que nous devons examiner la question d'un point de vue commun à tous les partis. Cherchons ensemble un nouveau mécanisme de règlement. Je ne connais pas la réponse, mais nous devons, il me semble, nous concerter. Ensemble, nous pouvons sûrement trouver une solution. Nous vivons dans une société moderne. Il y a beaucoup de gens compétents ici. Il existe clairement un besoin auquel nous devons répondre.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'interviens cet après-midi à la Chambre pour m'opposer à ce projet de loi, et ce, avec véhémence.

Dans cette mesure législative, on tente de traiter trois questions fondamentales. La première, c'est l'équité salariale entre les hommes et les femmes, entre la côte est et la côte ouest et entre les travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé. Le gouvernement a présenté ce projet de loi parce qu'il n'a pu respecter ses engagements au chapitre de l'équité salariale. C'est une question sur laquelle je reviendrai plus tard.

La deuxième question, c'est celle des droits des travailleurs. Un gouvernement conservateur se propose toujours de léser systématiquement les droits des travailleurs. Ces derniers ont acquis le droit de s'organiser et de négocier collectivement. Ils ont acquis le droit de travailler ou de ne pas travailler. Ce projet de loi fait partie d'un plan visant à ébranler ce droit.

Les propos des conservateurs sont plutôt cocasses, à une époque où les pays de l'Est reconnaissent que dans un cadre démocratique, on doit accorder aux travailleurs le droit de négocier collectivement et le droit de faire la grève. Même les pays de l'Est admettent maintenant ce fait. Pourtant, les conservateurs vont dans le sens contraire.

La troisième question, c'est que le projet de loi est un exemple probant de l'incompétence et de la maladresse du gouvernement. C'est le produit d'une totale incompétence. Est-ce que ce n'est pas là, en partie, un programme conservateur? J'en reste pantois, et je me demande pourquoi le gouvernement ne veut pas régler la situation. Ça va coûter 6 millions de dollars. Qu'est-ce qu'il y a derrière tout ça? Pourquoi n'accorde-t-on pas aux travailleurs les droits et l'argent qu'ils méritent? C'est une somme minable.

• (1540)

Je commence à me demander quels sont les motifs inavoués des conservateurs. Pourquoi sont-ils si durs? Je commence à me demander si ce n'est pas parce que John Crow a dit que, si le gouvernement versait un juste salaire à ces travailleurs, compte tenu de la TPS qui entrera en vigueur l'an prochain, le secteur public réclamerait d'autres augmentations de salaire et le taux d'inflation s'élèverait. Ne serait-ce pas là une mesure attribuable à la TPS?

Ce problème est dû en grande partie à l'injustice dont le gouvernement fait preuve à l'égard de ses employés, notamment le personnel hospitalier. J'ai travaillé dans le secteur des soins de santé de longue durée. J'ai travaillé

avec des anciens combattants, en particulier avec des personnes âgées. Les travailleurs hospitaliers sont parmi les plus laborieux qu'on puisse trouver. Il est difficile de travailler avec des personnes âgées. Ce sont des gens consciencieux. Ils fournissent des soins et de la nourriture, toute une gamme de services qui doivent être reconnus. Pourtant, dans le cas présent, il existe un gouffre entre les belles paroles du gouvernement et les piètres mesures qui ont été prises au niveau ministériel.

Écoutons les belles paroles du premier ministre quand il débattait de l'équité salariale avec le chef du NPD pendant la campagne électorale de 1988. Le chef du NPD a déclaré: «Dans ce domaine de l'équité salariale où vous avez une responsabilité directe, vous avez promis en 1984 de réduire la différence entre les hommes et les femmes. Pourquoi n'avez-vous pas pris de mesures?»

L'explication du premier ministre a été la suivante: «Mais, nous en avons pris. Nous avons adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi dont Flora McDonald était responsable, en premier. Deuxièmement, le comité mixte syndical-patronal va mettre en pratique l'équité salariale dans la fonction publique, qui va relever maintenant au Conseil du Trésor sous la direction de Pat Carney, avec tous nos syndicats; nous nous sommes mis d'accord sur une politique d'équité salariale pour les femmes. C'est ce que nous avons fait. Ce sont les efforts que nous avons déployés pour obtenir, je pense, des résultats tout à fait remarquables qui atteindront les objectifs que nous visons tous les deux.»

Ce sont de belles paroles, mais rien ne s'est passé. Le premier ministre a dit: «. . .une politique d'équité salariale pour les femmes.» Pourquoi ne l'applique-t-il pas?

Dans le cas des travailleurs hospitaliers, ils se battent depuis 1981 pour obtenir l'équité et ont réussi à démontrer que leur travail était tout à fait comparable à celui des travailleurs gouvernementaux des services généraux aux salaires plus élevés. Finalement, en 1987, il y a eu un ordre d'assentiment provisoire pour accorder à ces travailleurs 28 millions de dollars. Cela devait être suivi par une modification des classifications de poste dans le cadre d'un règlement définitif.

Mais le gouvernement n'a pas tenu parole en ce qui concerne les changements de classification et d'échelle salariale. Il a plutôt proposé un paiement symbolique en guise de compensation. Mais le principe n'est pas que symbolique, pas plus que la somme à verser. Ces gens ont droit au plein salaire, soit à près de 3 000 dollars de plus que ce qu'ils gagnent par année. Leur salaire est l'un des plus bas à la fonction publique, il se situe entre 16 000 et 20 000 dollars par an. Il est même inférieur aux indemnités non imposables auxquelles ont droit les députés d'en face qui s'attendent à ce que les femmes qui travaillent subviennent, souvent à elles seules, aux besoins de leur famille.

Rappelez-vous les belles paroles que le premier ministre a prononcées en réponse au chef du NDP, pendant le débat des chefs télédiffusé à l'échelle nationale. C'est un autre bel exemple des célèbres déclarations qu'a faites le premier ministre au sujet d'un engagement sacré.

Qu'a donc dit le premier ministre? Premièrement, le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré: «Mais l'écart s'accentue, il ne rétrécit pas. Depuis que vous êtes premier ministre, l'écart entre les hommes et les femmes dans la fonction publique s'accentue, il ne rétrécit pas. Vous insistez pour dire que vous avez présenté des projets de loi efficaces et que ces mesures ont été adoptées. Vous pourriez nous en dresser la liste en disant que vous avez adopté tel projet de loi, pris telle décision. Mais ces lois ne riment à rien si elles ne sont pas accompagnées de mesures administratives visant à obtenir justice et équité.»

Le premier ministre a alors répondu: «Monsieur Broadbent, j'essaie de vous expliquer que c'est exactement ce que nous avons fait. Le Conseil du Trésor, à titre de représentant de l'employeur auprès de tous les syndicats de la fonction publique, a collaboré avec les syndicats pour créer un programme satisfaisant pour tous, qui garantira l'égalité.»

Et écoutez bien ce qui suit: «Nous affectons à cette fin, les ressources nécessaires pour veiller continuellement à ce que l'argent soit disponible et soit versé aux femmes à qui on a refusé jusqu'à maintenant l'équité que nous visons aujourd'hui.» C'est ce qu'a déclaré le premier ministre.

Je vous répète ces belles paroles. Il a dit: «Nous affectons à cette fin les ressources nécessaires pour veiller continuellement à ce que l'argent soit disponible et soit versé aux femmes à qui on a refusé jusqu'à maintenant l'équité que nous visons aujourd'hui.» Il a beau jeu de faire des déclarations semblables pendant une campagne électorale. Une fois les élections passées, le premier ministre oublie tout, à son habitude.

Que s'est-il passé? Le premier ministre a dit qu'il y aurait parité de rémunération, laissant entendre que c'était inévitable. Les travailleurs ont-ils reçu leur dû? Sûrement pas. Le gouvernement a-t-il accepté de rectifier la classification des postes et l'échelle de rémunération? Non. A-t-il admis qu'il versait à certains employés

un traitement inférieur au seuil de pauvreté? Encore non. C'est tout cela, l'enjeu de ce différend.

Avant d'aborder les aspects syndicaux, je voudrais dire un mot des gens qui travaillent dans la Garde côtière, les équipages. Un de mes électeurs m'a fait parvenir une lettre par télécopieur aujourd'hui au sujet de la mesure à l'étude. Je voudrais vous en donner lecture, car elle résume succinctement la situation. La lettre m'est adressée.

> Je vous écris pour vous faire part du vif mécontentement que m'inspire le comportement du Conseil du Trésor dans ses négociations avec les syndiqués de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (les équipages de navire). J'estime que le Conseil du Trésor n'a pas négocié de bonne foi; à vrai dire, il n'a pas négocié du tout.
>
> Rappelons quelques faits. Deux ans après l'expiration de leur convention collective, les membres de ce syndicat (les membres d'équipage) ont déclenché une grève légale tellement ils étaient déçus et à bout de patience. Ces équipages assurent les services de recherche et de sauvetage sur les côtes est et ouest ainsi que des services d'entretien et d'approvisionnement relevant de la Garde côtière canadienne. De plus, le syndicat et les membres d'équipage ont accepté au début de la grève de maintenir une capacité d'intervention en cas d'urgence en mer. Il s'agissait d'une proposition unilatérale. Ce qui fut fait. Plusieurs fois pendant la grève les membres d'équipage ont répondu aux appels de détresse ou coopéré dans les situations d'urgence, comme le récent déversement de pétrole et la pollution qu'il a causée sur les plages près de Sooke, en Colombie-Britannique.
>
> Si le Conseil du Trésor est incapable de conclure une entente après deux ans, c'est de deux choses l'une: ou la politique du gouvernement est de retarder l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention ou c'est la preuve que le Conseil du Trésor est incompétent. La cause n'est certainement pas que les demandes sont déraisonnables, comme le révèle une comparaison avec les postes et fonctions correspondants au sein des services fédéraux, provinciaux et municipaux. La situation est inacceptable, qu'elle découle de la politique du gouvernement ou de l'incompétence du Conseil du Trésor, et il faut la corriger.
>
> Comme employés du gouvernement fédéral, ces hommes et ces femmes, dont le ministre des Transports a loué la bravoure et le dévouement quand on leur a rendu hommage aux Communes récemment, le 16 octobre, méritent d'être mieux traités par le Conseil du Trésor. Comme citoyens, ils ont le droit d'attendre de leur gouvernement un traitement juste et équitable.
>
> Le gouvernement présente une loi pour faire rentrer de force au travail ces hommes et ces femmes qui ont recouru légalement à la grève, comme moyen ultime, et dont le comportement a été responsable et conforme aux meilleures traditions des marins, des syndicalistes et des citoyens démocrates.
>
> Cette loi équivaut à changer les buts de place au beau milieu de la partie. Je vous supplie de vous opposer énergiquement à la loi qui sera proposée et d'exercer autant de pression que vous le pourrez auprès du Conseil du Trésor pour qu'il règle le conflit, comme il convient, par la voie des négociations, de manière juste et équitable, et non par la force d'une loi.

Cela résume une bonne partie du débat. Nous avons devant nous le programme conservateur qui vise à affaiblir les droits des travailleurs canadiens.

• (1550)

Je voudrais raconter ce que mon père a vécu quand il a émigré au Canada. Il est arrivé à Edmonton en mars et, comme beaucoup d'autres hommes, il a cherché du travail. Ce qu'on offrait était la plupart du temps du travail manuel. À l'époque, on avait besoin de terrassiers. Pour les engager, le patron sortait 100 pelles que les hommes s'arrachaient. Si on pouvait attrapper une pelle, on creusait. Autrement, on n'avait pas de travail.

Puis, on a placé l'homme le plus fort au haut du fossé. S'il creusait 10 pieds, il fallait que les autres en fassent autant, sinon un autre homme venait prendre leur place.

C'est à cause de conditions de travail de ce genre que mon père a fait partie de quelques-unes des premières organisations syndicales au Canada. Or, des gouvernements de droite comme celui de Vander Zalm, en Colombie-Britannique, et le gouvernement fédéral conservateur, tentent systématiquement de ramener les droits et les conditions des travailleurs à ceux qui existaient avant la Première Guerre mondiale.

Au Canada, le droit du travail est habituellement un droit législatif où les conventions collectives entre employés et employeurs sont conclues conformément à des codes du travail, à des normes de travail et à d'autres mesures législatives. Pourtant, il ne faudrait pas oublier que la liberté d'association a été acquise au prix de dures batailles qui ont été longues et honorables, tant au Canada qu'au Royaume-Uni, où la majeure partie des luttes pour la reconnaissance du travail ont commencé.

Cette liberté d'association a été reconnue—certains diront imparfaitement—dans la Charte des droits et libertés, en 1981. Le Canada a ensuite ratifié des conventions internationales reconnaissant la négociation collective. Il est membre de l'Organisation internationale du travail, qui, entre autres, surveille les pratiques syndicales de ses membres. Bon nombre d'entre nous sont

bouleversés de constater que, aux yeux de l'OIT, le Canada, de novateur qu'il était, est devenu violateur.

Malheureusement, les mesures législatives punitives et coercitives qu'ont prises plusieurs gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont attiré les reproches de l'Organisation internationale du travail. Le cas le plus récent mettait en cause le gouvernement fédéral, avec son projet de loi C-86, Loi sur la reprise et le maintien des services postaux.

Non seulement le gouvernement s'attaque aux travailleurs par voie législative directe, mais il s'est servi de nombreux autres programmes pour saper leur position. Nous en voyons des exemples dans l'affaiblissement du programme d'assurance-chômage, qui rend plus difficile l'accès aux prestations, dans le maintien d'un taux de chômage élevé, qui impose aux travailleurs d'accepter des emplois mal payés, et dans l'harmonisation salariale entre le Canada et les États-Unis qu'impose le libre-échange.

J'ai assisté hier à une réunion de comité où il a été question des entreprises qui louent aux camionneurs des semi-remorques et de gros camions et qui en assurent l'entretien. Des représentants de ces entreprises ont comparu devant le comité. Ils nous ont dit qu'avec le libre-échange, il leur en coûte moins cher d'établir leurs ateliers de l'autre côté de la frontière puis de louer leurs véhicules à des camionneurs canadiens.

Le projet de loi à l'étude est un excellent exemple de mesure dirigée contre les travailleurs par un gouvernement qui refuse de négocier de bonne foi.

C'est aussi un exemple flagrant de conflit d'intérêts dans les relations patronales-syndicales, puisque la direction qui négocie a aussi le pouvoir de proposer des lois de retour au travail. Elle n'a qu'à se croiser les bras et à dire: «Nous n'avons pas besoin de négocier de bonne foi. Quand ce sera le moment, nous obligerons les travailleurs à rentrer au travail.»

Il est également intéressant de considérer le moment de la présentation de ce projet de loi. La grève dure depuis un certain temps déjà. Les employés ont agi d'une façon responsable. Le gouvernement est intervenu que lorsque ses amis, les responsables des grandes sociétés de navigation maritime, ont commencé à s'inquiéter parce qu'ils perdaient de l'argent. Voilà ce qu'il en est. C'est tellement injuste. Le fait que les entreprises perdent de l'argent a une grande importance pour le gouvernement, mais la justice et l'équité pour les travailleurs ne semblent en avoir aucune.

On peut se poser des questions au sujet du premier ministre qui déclare à qui veut l'entendre qu'il est l'ami des travailleurs. Mais que fait-il? Il ne croit certainement pas au droit qu'ont les travailleurs de s'organiser et de négocier une convention équitable. Il ne croit certainement pas au droit qu'ont les femmes à la parité salariale, à un salaire égal pour un travail égal.

Je suis fier d'appartenir au Nouveau Parti démocratique. Je suis fier de notre alliance avec les syndicats. Je suis fier d'avoir moi aussi des antécédents de syndicaliste et d'avoir travaillé pour différents syndicats s'occupant des travailleurs de l'acier, des mineurs et des fonctionnaires.

La liberté syndicale est l'un des fondements de la démocratie, tout comme la liberté de négocier pour obtenir un salaire équitable et de travailler de concert avec d'autres, comme les néo-démocrates, en faveur de l'équité non seulement pour les travailleurs, mais pour tous les Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous dire que la présidence vous va bien. C'est bon de vous voir de nouveau occuper le fauteuil.

J'ai écouté les interventions des députés sur cette question des plus importantes depuis le début. Je ne crois pas me tromper en disant que je n'en ai pas manqué beaucoup. Je me mets à la place du public qui a suivi le débat. Certains n'ont peut-être pas très bien saisi de quoi il s'agissait. Je ne les blâme pas, car c'est un débat difficile à comprendre.

La discussion porte sur le droit d'un groupe de travailleurs, qui rend de grands services au Canada, d'obtenir un salaire équitable, droit que nous ne contestons certainement pas de ce côté-ci de la Chambre, mais que le gouvernement ne respecte pas en forçant ces travailleurs à retourner au travail.

Je n'ai jamais fait partie d'un syndicat ni participé à ce genre d'activités. Je n'en crois pas moins qu'il existe dans ce débat une certaine logique qu'il nous faut découvrir. J'essaierai donc, de mon point de vue et d'après mes quelque trente années d'expérience, de découvrir la raison pour laquelle nous sommes tous ici cet après-midi.

D'abord, je voudrais donner un aperçu du genre d'activités maritimes qui ont cours au Canada et de ce qu'elles représentent pour nous. Je voudrais ensuite analyser plus en détail les conséquences de ce projet de loi. Après quoi, monsieur le Président, je serai en mesure de vous dire, au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, pourquoi je suis en faveur de ce projet de loi ou contre.

• (1600)

Nous avons tendance à l'oublier parfois, mais ceux d'entre nous qui vivent dans le Canada atlantique se rendent compte constamment qu'ils vivent dans un grand pays maritime. Cela entraîne des intérêts et des obligations maritimes importants.

Je voudrais citer quelques chiffres. Pour commencer, nous sommes entourés par trois des plus grands océans du monde. Nous avons le plus long littoral du monde—250 000 kilomètres—le deuxième plateau continental et une zone économique si étendue qu'elle couvre environ 8 millions de kilomètres carrés dans trois océans contigus, soit presque autant que nos terres émergées qui s'étendent sur 10 millions de kilomètres carrés.

Notre plateau continental est riche en pétrole, en gaz naturel et en ressources minérales exploitables. De plus, les Canadiens de l'Atlantique et du Pacifique et tous les Canadiens, j'espère, savent que de grandes et riches pêcheries s'étendent au large de nos deux côtes. Le Canada revendique actuellement une compétence sur ces pêcheries jusqu'à 300 milles nautiques des côtes et, de ce côté-ci de la Chambre, nous espérons qu'à l'avenir, nous revendiquerons une compétence un peu à l'extérieur de la zone de 200 milles, pour pouvoir mettre de l'ordre dans le chaos actuel et prendre en main nos ressources.

Le Canada est le deuxième exportateur de poisson du monde. On se demande parfois si c'est vrai, étant donné le peu d'importance que le gouvernement accorde à l'industrie de la pêche. Je garantis aux députés que lorsque nous aborderons très bientôt la question des prises totales permises sur la côte est du Canada, au large de Terre-Neuve, ce sera la première fois depuis longtemps qu'une question recevra autant d'attention à la Chambre. Je garantis, en tout cas, que ceux d'entre nous qui sont de ce côté-ci de la Chambre s'assureront qu'il en sera ainsi.

Notre commerce maritime, dont il est ici question, a beaucoup augmenté au cours des 20 dernière années. En tant qu'important pays commerçant, le Canada doit transporter beaucoup de ses produits vers l'Europe de l'Ouest et dans ses échanges avec plusieurs partenaires commerciaux riverains du Pacifique, dont le Japon qui est un de nos plus importants.

Les exportations représentent aujourd'hui 30 p. 100 du produit national brut du Canada, ce qui le place au troisième rang dans le monde parmi les pays commerçants, et 35 p. 100 de ces exportations quittent le Canada par mer. Mentionnons parmi ces exportations les céréales et le pétrole. La bauxite et l'étain sont parmi les importations, en plus de certaines matières stratégiques.

Les derniers chiffres que je possède et que je pourrais citer avec certitude remontent à 1982, année où notre transport maritime international, pour les exportations et les importations, a totalisé environ 200 millions de tonnes. Cela fait beaucoup de transport. La valeur de nos échanges commerciaux qui se font par la voie des mers, à l'exclusion de ceux avec les États-Unis, s'élevait à 40 milliards de dollars. Pour vous donner une indication du volume que cela représente, monsieur le Président, quelque 110 cargos et pétroliers utilisent chaque jour les ports canadiens pour transporter ces produits.

Je voudrais parler aussi du troisième océan, celui que nous avons tendance à oublier de temps en temps. Depuis vingt ans, l'importance stratégique de l'archipel arctique canadien augmente pour un certain nombre de raisons. Il y a eu la découverte de gisements à haute teneur en minerai et le développement de technologies pour leur extraction et leur transport. De plus, l'accroissement de l'utilisation du Passage du Nord-Ouest à des fins commerciales, scientifiques ou militaires a gardé l'Arctique canadien au premier plan de l'actualité et nous a, en fait, tous obligés ici à la Chambre à débattre du sujet de temps à autre.

Dernier aspect, et certes pas le moindre, les trois océans contribuent de façon vitale à la sécurité du Canada parce qu'ils séparent notre pays du territoire d'ennemis potentiels.

Voilà qui nous donne une indication des intérêts maritimes que nous avons au Canada. C'est bien un euphémisme de dire qu'ils sont essentiels.

Qui sont les gens qui doivent voir à ce que ces intérêts maritimes continuent d'être bien servis? Ce n'est pas le

moment de parler de la Marine canadienne, ni l'endroit. J'espère que nous aurons d'autres occasions de le faire.

Cela se passe d'explications. Il est évident qu'un pays qui a des intérêts maritimes doit également avoir le personnel, les services, les mesures et les politiques nécessaires pour que ces intérêts soient bien servis.

L'une des choses dont nous sommes très fiers au Canada, c'est que nous avons toujours répondu à l'appel de la mer, et je crois que je peux dire, d'après mon expérience personnelle et ma connaissance de l'histoire du patrimoine maritime du Canada, que nous l'avons bien fait.

Pour vous donner un exemple, et je ne crois pas que ce soit déplacé, je rappellerai aux députés que, lorsque la Seconde Guerre mondiale a commencé, la Marine canadienne comptait 10 navires et 2 000 personnes. À la fin de la guerre, c'est-à-dire quelque 2 150 jours plus tard, elle venait au troisième rang en importance parmi les pays alliés. Elle comptait 100 000 officiers et marins et près des 400 navires. Si on fait un calcul rapide, on constate que cela représente une moyenne de 1 navire tous les cinq jours et de 50 personnes par jour.

Dans ma province, j'ai eu l'honneur, il y a moins de deux semaines, d'avoir été invité comme conférencier par un groupe de Terre-Neuviens qui s'appelle The First 200. Ils étaient les 200 premiers hommes qui ont répondu à l'appel lorsqu'on a demandé des volontaires à Terre-Neuve en 1939. Deux mois après le début du conflit, 200 hommes étaient au Furnace Whithy à St. John's, prêts à lever l'ancre pour aller servir leur pays. J'étais vraiment heureux que tant d'entre eux viennent à cette réunion et ils étaient tout aussi prêts, 50 ans après l'événement, qu'ils l'étaient alors qu'il atteignaient la fin de l'adolescence ou le début de la vingtaine.

C'est un exemple de la volonté que ceux qui ont servi le Canada et satisfait à nos besoins maritimes, ont montré et continueront de montrer à l'avenir.

Regardons un peu nos forces auxiliaires. Je parle maintenant des équipages visés par cette question particulière. Je parle de la Garde côtière. Il s'agit de la force auxiliaire qui sert la Marine canadienne. Nous parlons des pêches et des océans et de certains éléments des catégories de recherche.

Je dis, en toute modestie et avec une certaine dose d'humilité, qu'il y a certainement peu de gens ici qui savent réellement ce que ces hommes et ces femmes doivent faire. Je le sais, car j'ai eu l'honneur, le privilège, le devoir et la responsabilité d'être marin toute ma vie. J'ajouterais que ma famille a suivi cette tradition pendant sept générations. Je viens d'une famille de pêcheurs. Je viens d'une famille de navigateurs. Tous mes collègues de Terre-Neuve ont des expériences personnelles liées à la mer. C'est un patrimoine dont nous sommes très fiers. Je sais que je parle aussi pour mes collègues de l'Atlantique et d'autres parties de la côte ouest du Canada.

• (1610)

Je vais essayer de vous décrire la situation, monsieur le Président. Si tout va bien, vous prenez la mer le lundi matin et, avec un peu de chance, si la mer n'est pas trop grosse, vous allez rentrer au port sans trop d'encombres. Lorsque les amarres ont été larguées et jusqu'à ce que vous reveniez à quai, vous n'êtes en communication avec le reste du monde que par radio. Le capitaine est le maître de tout ce qui est à bord, et les hommes qui forment l'équipage sont dans une situation de vie et de mort du moment où ils partent et jusqu'à leur retour.

Prenons maintenant une situation extraordinaire. Vous partez n'importe quand et vous ne revenez peut-être jamais. Je désire mentionner, un peu à regret, une triste occasion dont je me souviens beaucoup mieux que je voudrais. À la mi-octobre, des membres de l'équipe de sauvetage de la Garde côtière ont tenté de secourir un plongeur en difficulté dans une crique située juste à l'extérieur de St.John's, Terre-Neuve. Le temps était très mauvais. L'équipage de quatre personnes, le patron et les autres matelots à bord de l'embarcation de secours, que l'on pouvait d'ailleurs voir du rivage, ont péri en mer. Leurs corps n'ont jamais été retrouvés. Comment pouvons-nous expliquer une telle chose dans le feu des négociations? Comment pouvons-nous faire comprendre une telle chose à quelqu'un d'autre, que ce soit à un membre du plus haut tribunal du pays, aux députés de cette Chambre, à des négociateurs réunis autour d'une table, ou de quelque manière que ce soit? C'est très difficile.

Au moment même où je vous parle, il y a une tempête qui fait rage dans le golfe du Saint-Laurent et, à quelque 250 kilomètres de l'Île-du-Prince-Édouard, il y a au moins un bateau qui se trouve dans une situation désespérée, et un deuxième qui est en détresse. La houle atteint une hauteur de huit mètres, c'est-à-dire vingt-cinq pieds. Pouvez-vous imaginer lancer une petite embarcation à la rescousse de ces navires?

Monsieur le Président, je ne cherche pas à dramatiser les choses. Ces travailleurs sont en grève et sont représentés par un organisme en règle. Leur grève a été jugée légale. Ils ne feraient rien pour compromettre la vie et la sécurité d'autrui. À plusieurs occasions, ils ont répondu aux appels, ils ont abandonné leurs piquets de grève et sont sortis avec leurs bateaux. Dans certains cas, ils ont effectué certaines des opérations de sauvetage qui ont

été menées aux larges des côtes de Terre-Neuve et qui se sont terminées de façon si tragique.

Selon moi, des gens qui agissent ainsi méritent quelque chose en retour. À mon avis, ils méritent mieux qu'une mesure sans précédent les forçant à reprendre le travail et qu'une moiton de clôture à cette fin; on ne devrait certes pas forcer ces gens qui donnent leur temps, leurs énergies, leurs talents et, oui, leur vie à reprendre le travail, ni les empêcher de poursuivre les négociations en vue d'obtenir ce qui leur revient, un règlement équitable.

Ces gens dont je viens juste de parler gagnent 20 000 $ par année environ, soit 240 $ nets par semaine. Que réclament-ils? Ils veulent une augmentation de 50 cents l'heure. Peut-on les forcer à retourner au travail pour une telle somme? Je n'ai certes pas honte d'intervenir dans cette enceinte aujourd'hui afin de défendre les intéressés; je n'ai aucune hésitation à le faire. Selon moi, ils ne peuvent s'attendre à autre chose d'une personne qui a une certaine expérience de la mer et ceux qui se préoccupent de leur sort, comme les collègues qui m'entourent aujourd'hui.

Nos demandes sont raisonnables. Ma position en l'occurrence n'a rien à voir avec mon allégeance politique. Cette question me tient vraiment à coeur, et je crois sincèrement que ces gens ne sont pas traités de façon équitable. C'est pourquoi j'interviens aujourd'hui et si c'était possible, monsieur le Président, même avec la grande souplesse dont vous avez fait preuve à mon égard, je poursuivrais aussi longtemps que vous me le permettrez, car je crois qu'il s'agit là d'une question qui doit être discutée, et j'espère avoir la compétence voulue pour le faire.

M. Boudria: Monsieur le Président, il y a peu de députés dans cette enceinte, qui sont aussi versés dans ce domaine que le député qui vient juste d'intervenir. La Chambre acceptera peut-être, à l'unanimité, de laisser le député continuer cinq minutes encore car, peu d'entre nous peuvent, comme lui, apporter au débat ce genre de contribution bien spéciale.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime? Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour accorder environ cinq minutes de plus au député.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

M. Mifflin: J'ai entendu dire que l'arrêt des navires nous coûtait 2 millions de dollars par jour, et que nous n'aurions à débourser que 6 millions pour que tout rentre dans l'ordre. Il se peut que l'autre côté de la Chambre et le président du Conseil du Trésor agissent ainsi au nom d'un principe qui nous est encore inconnu. Si c'est le cas, le prochain intervenant pourrait-il nous dire de quoi il retourne au juste? Quelqu'un pourrait-il nous éclairer?

Quelque chose m'échappe dans cette affaire. S'il ne faut que les 50 cents dont nous parlons pour que reprennent les services que nous rendent ces hommes et ces femmes courageux, je ne comprends pas pourquoi alors nous sommes en train de siéger un vendredi après-midi, pourquoi on ne retourne pas immédiatement à la table de négociations. Ce n'est pas la mer à boire. C'est ce qu'il faut faire, à mon avis.

Une autre question me chicote un peu. Sans en connaître la raison, je trouve étrange que les travailleurs des services médicaux des hôpitaux pour anciens combattants soient inclus dans ce projet de loi. Il n'y a pas si longtemps encore, le ministre des Anciens combattants nous a fait un discours très éloquent et très bien tourné en hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi notre pays. Je crois qu'il reste encore 144 000 anciens combattants, dont un bon nombre sont à la charge des travailleurs hospitaliers qui font l'objet de notre débat cet après-midi.

Que je sache, ces travailleurs réclament la parité salariale. De l'avis impartial de la Commission des droits de la personne, on leur devait, à un moment donné, au moins 34 millions de dollars. C'est ce qui me porte à croire que leurs revendications sont peut-être aussi justes que celles des marins. J'ai également du mal à comprendre pourquoi on ne peut pas reprendre les négociations avec eux, puisque leurs revendications me semblent tout aussi justes.

On me dit qu'il reste 144 000 anciens combattants et que certains d'entre eux sont hospitalisés. Mon collègue, le député de Lachine—Lac-Saint-Louis, a décrit la situation à Sainte-Anne-de-Bellevue. Cet hôpital n'est pas dans ma circonscription, mais, en ma qualité de critique en matière d'affaires des anciens combattants, je me suis fait un devoir de communiquer avec des gens de là-bas et j'ai pu constater que les services sont bel et bien assurés, moyennant des frais pour le gouvernement. Or, quel est le problème? Des travailleurs consciencieux réclament un traitement équitable. Nous ne demandons pas la lune pour eux. Les revendications tant des équipages de navi-

res que des travailleurs d'hôpitaux semblent raisonnables et voici que, après moins de deux semaines de négociation, c'est l'impasse totale.

• (1620)

Je trouve cette logique très difficile à comprendre. Certains seront très déçus lorsque nous voterons par suite de la motion de clôture. Je pense notamment aux personnes touchées: 2 300 marins et 1 300 travailleurs des services hospitaliers. Ils auront raison de se sentir lésés.

En cette occasion exceptionnelle, je parle du fond du coeur non pas comme membre d'un parti politique mais comme marin de longue date et j'espère que ma modeste contribution au débat réussira à convaincre les députés que les exigences des travailleurs sont justes et équitables. Je crois franchement que nous leur devons de retourner à la table de négociations.

En conclusion, je pourrais évoquer la vie de marin en citant une observation que Samuel Johnson a faite il y a quelques centaines d'années: «Si un homme voulait se faire emprisonner, il ne deviendrait jamais marin parce que la vie en mer est comparable à une prison avec, par dessus le marché, le risque de se noyer.»

C'est ce à quoi nous avons affaire, monsieur le Président. Nous devons en tenir compte et agir de façon juste et équitable.

Je vous remercie, ainsi que tous mes collègues, de votre indulgence pour le temps supplémentaire.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, depuis que je siège à la Chambre des communes, soit depuis presque 21 ans et demi, c'est la dixième ou la douzième fois que le gouvernement présente des projets de loi forçant le retour au travail de grévistes.

Je voudrais dire immédiatement, monsieur le Président, que l'adoption de telles mesures législatives n'est jamais un signe de réussite, mais plutôt toujours une preuve d'échec de la part du gouvernement. J'admets qu'il peut y avoir des exceptions, des cas rares qui pourraient provoquer une crise nationale ou quelque chose du genre. Dans ces cas-là, le Parlement accepterait probablement d'adopter à l'unanimité un projet de loi forçant le retour au travail des grévites. Mais ces exceptions sont tellement rares qu'elles sont quasiment inconcevables.

J'ai écouté les discours qu'ont prononcés hier les porte-parole du ministre des Transports et du ministre des Anciens combattants, et je voudrais les commenter. On a affirmé que ce projet de loi était nécessaire pour la sécurité du pays et de la population en cas de crise.

Naturellement, la Garde côtière et le personnel des installations à terre ont promis leur aide, en cas d'urgence, si on avait besoin de services de recherche et de sauvetage. Aujourd'hui même, ils ont tenu leur promesse et fait leur travail. Il semble que deux navires aient coulé dans le golfe du Saint-Laurent, entraînant la mort de 39 marins dans des conditions atroces. Nos équipes de recherche et de sauvetage et la Garde côtière ont répondu à l'appel au secours et cherchent encore des survivants. Je ne veux plus entendre de sottises de la part des porte-parole du gouvernement à propos des accidents et des opérations de recherche et de sauvetage. Le problème est que le ministère des Transports va perdre quelques milliers de dollars pour les balises qui auraient dû être remplacées pour l'hiver et qui vont être submergées par la glace.

J'ai écouté hier le ministre des Anciens combattants. Il a fait un beau discours, en particulier en ce qui concerne ce qui se passe à Sainte-Anne de Bellevue. Si la situation est si grave, pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour prendre des mesures? Je vais vous dire pourquoi. Il a fallu attendre que cela coûte quelques millions de dollars aux propriétaires des navires et que ces derniers exercent des pressions sur le gouvernement pour que nous ayons ce projet de loi. C'est seulement alors que cela s'est produit. Si le gouvernement avait négocié, nous ne nous retrouverions pas dans cette impasse.

Lorsqu'un employeur est mauvais ou stupide, le syndicat sera tenace et impitoyable. C'est inévitable. Quand l'employeur est bon et consciencieux, le syndicat est bon et consciencieux, et il y a un minimum de problèmes. J'ai connu cela trop souvent, à la fois à la Chambre et lorsque je travaillais aux chemins de fer. Les dés sont pipés. Ils dressent un groupe de la société contre un autre.

L'AFPC l'a très bien exprimé aujourd'hui dans sa circulaire. Quand le groupe des services hospitaliers a essayé de négocier des dispositions semblables à celles qu'avait prises la Garde cotière à propos des urgences et pour assurer la présence d'un personnel minimum, le gouvernement a refusé. Je voudrais que le ministre des Anciens combattants nous l'explique. C'est un point négociable

dans l'immédiat. Rien ne s'est passé. Ils ajoutent, et je suis d'accord avec eux, que c'était de propos délibéré. L'employeur et les ministères préfèrent dresser un groupe vulnérable de la société contre un autre, prenant en otages les personnes âgées, les infirmes, les anciens combattants et les travailleurs hospitaliers mal payés. Comme moyen de gestion, c'est méprisable. Comme gestion, ce n'est ni bon, ni juste, ni équitable.

Ces gens-là sont sans contrat depuis deux ans et ils n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis trois ans. On ne peut pas dire qu'ils ont été impatients, loin de là. Je doute que la plupart de nous auraient enduré une telle situation. Les députés ont une augmentation annuelle régulière de 2 ou 3 p. 100 en janvier, mais ils n'ont même pas à la négocier, c'est une augmentation statutaire.

Cependant, nous sommes devant une situation où des employés passent deux ans sans contrat et trois ans sans augmentaion de salaire. Si le gouvernement, la direction ou le négociateur du gouvernement pensent que ces gens-là ne vont pas se battre pour rattraper le temps perdu, ils se leurrent. S'ils ne se rendent pas à l'évidence, ils sont aux prises avec une grève. Leur solution consiste à faire fi de tous les principes de la négociation collective. Les dés sont pipés, et c'est le gouvernement qui dirige le jeu.

• (1630)

Depuis des années, je propose à divers syndicats de revenir à ce que faisait John L. Lewis avec les Mineurs unis. Six mois avant l'expiration d'une convention, il soumettait les demandes pour la suivante. Si une entente n'était pas conclue à l'expiration de la convention, il déclarait la grève. Son principe était: pas de convention, pas de travail.

Dans ce cas-ci, les syndiqués n'ont pas de convention depuis deux ans. Ils sont restés parfois trois ans sans convention. Je me souviens que, une fois, quand je travaillais pour les chemins de fer, nous avons passé deux ans sans convention. Quand nous avons fait la grève, principalement sur la question de rétroactivité et de la semaine de 40 heures en 1950, c'est un juge en chef qui a dicté au gouvernement et aux chemins de fer la conduite à tenir. Nous avons obtenu la rémunération rétroactive et la semaine de 40 heures. Il a fallu paralyser tout le pays pendant dix jours, et je peux vous dire que les employés ont été les premiers à ne pas s'en réjouir.

Lorsque des gestionnaires se tournent les pouces pendant deux ans et qu'il n'y a pas de règlement, il y a quelque chose qui ne va pas. J'ai écouté le député de Swift Current—Maple Creek qui parlait des pauvres agriculteurs. Il a dit qu'il y avait un million de tonnes de grain dans les ports des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi qu'à bord des navires. Je veux d'abord signaler que toute la moitié ouest de la Saskatchewan, toute la province de l'Alberta et la région de Peace River en Colombie-Britannique expédient leur grain vers l'ouest, non vers l'est. Ainsi, le grain de la circonscription du député ne va pas vers l'est, sauf pour quelques rares chargements d'orge de brasserie ou autre. Il se désolait pour les agriculteurs de sa circonscription.

Comme l'Alliance l'a dit dans son communiqué, le gouvernement monte un groupe de la société contre un autre groupe. J'ai toujours été honnête avec les agriculteurs et les syndiqués de ma circonscription. Je ne sais combien de fois j'ai plaidé la cause d'un groupe devant l'autre groupe. Grâce au syndicat des agriculteurs et au mouvement syndical, de nombreuses conférences ont eu lieu dans les Prairies, qui ont permis aux agriculteurs et aux travailleurs de venir à bout de leurs problèmes.

Il y a ici un principe que non seulement le gouvernement actuel, mais aussi le gouvernement antérieur, a négligé à plusieurs reprises. C'est que lorsqu'il y a une convention collective, la direction soumet ses propositions pour l'année qui vient et le syndicat fait de même, au nom des employés. Je souhaiterais que la loi exige que les deux parties soumettent leurs propositions au moins 90 jours, voire six mois, avant l'expiration d'une convention. Les parties seraient tenues de négocier.

Je ne voudrais pas prétendre que le syndicat a toujours eu raison. Ils ne prétendent pas être parfaits, mais dans l'écrasante majorité des cas, selon ce que j'ai constaté, c'est toujours la direction qui avait, grâce au gouvernement, le pouvoir économique et l'influence politique pour l'emporter. Aujourd'hui encore, nous avons sous les yeux l'exemple classique d'un employeur, notamment le gouvernement actuel, qui se contente d'attendre et de laisser ses employés les moins bien payés sans augmentation de salaire pendant trois ans.

Je voudrais que mon ami de Fraser Valley, en très bon chrétien qu'il est, tienne compte de ce fait. Je voudrais penser, en tout cas je l'espère, qu'il est allé au ministère des Transports, au ministère des Affaires des anciens combattants et au Conseil du Trésor pour dénoncer cette situation. J'espère vraiment qu'il l'a fait. Sinon, il devrait le faire, comme il y a une heure.

Il règne un certain climat ici, depuis quelques années, lorsqu'il s'agit de négociations collectives, que le secteur privé ou le gouverement soient en cause. N'avez-vous pas remarqué, monsieur le Président, que les difficultés surgissent surtout entre le gouvernement et ses employés depuis quelques années?

Dans le secteur privé, les syndicats et les employeurs s'entendent dans un nombre de cas très élevé. En vérité, 95 ou 96 p. 100 des conventions sont signées grâce aux seules négociations. Les grèves et les lock-out représentent un infime pourcentage. Je me souviens du débrayage des débardeurs sur la côte ouest. Ils comprenaient, eux aussi, les difficultés que la grève posait aux céréaliers et aux producteurs de potasse de l'Ouest. Ils se sont adressés au gouvernement, à l'Association des transporteurs maritimes et aux autorités portuaires, disant: «Nous allons nous occuper du grain. Les marchandises en vrac ne posent aucun problème. Le différend porte sur la question des conteneurs, le travail par quarts et les distances que nous aurons à parcourir pour aller au travail.» Ils étaient donc disposés à charger le grain. Pas un seul boisseau ne serait resté au quai.

Savez-vous quoi, monsieur le Président? La direction a refusé. Elle a refusé qu'on transporte le grain. J'ai entendu ensuite le député de Swift Current—Maple Creek dire qu'il fallait une forme de mesure législative. Je peux lui dire quelle loi il nous faudrait. Il a ensuite parlé, entre autres choses, des ruptures de ménages, mais j'ai remarqué qu'il ne disait rien des emprunts hypothécaires. Dans un cas semblable où l'employeur a dit non aux manutentionnaires de céréales, la loi a exigé de l'employeur qu'il s'exécute.

Je le dis à regret, mais même nos propres groupements de producteurs de du blé des Prairies n'ont pas voulu laisser transporter les céréales, bien que la grève n'ait eu aucun rapport avec le transport des céréales. Pourquoi? Parce que les autres armateurs et propriétaires étaient maîtres de la situation.

Je suis content que le ministre des Anciens combattants soit présent parce que je veux parler aussi de ce que la grève coûte au ministère, au gouvernement, ou au Conseil du Trésor ou autres responsables. J'ai des chiffres que je tiens de source sûre. J'aimerais qu'il les vérifie et nous dise s'il est vrai que le gouvernement paie 50 000 $ par jour pour des services de traiteur. Est-ce vrai que le gouvernement dépense 163 835 $ par semaine pour des services de sécurité qui s'ajoutent aux services réguliers?

• (1640)

Imaginez! Leur entêtement et la grève leur coûtent 163 835 $ par semaine! Est-ce vrai ou non? Les infirmières qu'on engage de diverses agences coûtent 350 000 $ par semaine. Voilà ce que la grève coûte.

En ce moment, le gouvernement paie en temps supplémentaire, 840 000 $ par semaine. Le total des coûts de l'employeur pendant la grève s'éleve à 1 633 835 $. Le coût, avant la grève, était de 385 000 $. Autrement dit, le gouvernement débourse 1 300 000 $ de plus qu'auparavant. Même si les employés obtenaient tout ce qu'ils ont demandé, ce chiffre n'augmenterait que de 6 p. 100 par rapport à ce qu'il en coûterait pour régler les revendications en faveur des droits de la personne.

Selon vous, qui reçoit ce montant de 163 835 $ pour assurer des services de sécurité? C'est la société Pinkerton, naturellement, l'amie des travailleurs depuis 150 ans. Pinkerton reçoit 163 835 $ de plus par semaine. C'est payant d'être l'ami du gouvernement, qui, pour sa part, n'y voit aucune objection. Je veux que le ministre se lève et nous dise si ces chiffres sont inexacts, car il a dépensé plus de 2 millions de dollars par semaine à cause de son entêtement et de son refus d'être équitable.

Certains employés n'ont pas reçu d'augmentation depuis trois ans. Bonté divine!, une chance qu'il ne commande pas un régiment dans de telles conditions, car il devrait prendre garde à ce que personne ne le surprenne par derrière. Les médecins obtiennent 100 $ de plus par jour à Sainte-Anne-de-Bellevue, les week-ends. Certains d'entre eux sont prêts à dire, et nous cherchons à savoir qui ils sont, que les malades commencent à ressentir les effets de la grève. Si c'est vrai, on ne peut qu'en blâmer le ministre des Affaires des anciens combattants. Je peux vous assurer que nous saurons si c'est bien vrai.

Le personnel et les infirmières qui sont toujours au travail reçoivent des primes individuelles de 300 $ pour faire des heures supplémentaires. Je présume que ce montant s'ajoute à la rémunération qu'ils touchent habituellement pour faire des heures supplémentaires. Le

gouvernement a recruté 80 infirmières et infirmiers dans des agences, au coût total de 500 $ par jour chacun. Ce montant comprend les salaires, les frais de subsistance, les frais de déplacement et ainsi de suite.

Je pense que le ministre des Affaires des anciens combattants et le président du Conseil du Trésor ont des comptes à rendre. Comment peuvent-ils dire que cette mesure législative s'impose parce que les syndicats ne sont pas raisonnables? Si quelqu'un n'est pas raisonnable, c'est bien le gouvernement. Il n'est pas juste et s'en prend aux agriculteurs, aux expéditeurs de même qu'à des employés. C'est le gouvernement et personne d'autre qui est à blâmer. Il est l'artisan de son propre malheur.

J'ai été heureux de prendre la parole, bien que la chose ne me souriait guère. J'ai été heureux de pouvoir m'attaquer à ces individus d'en face, pour les erreurs que le gouvernement actuel et le précédent a répétées, sans jamais en tirer de leçons. Et ils continuent de ne rien comprendre et de commettre les mêmes erreurs.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté le débat depuis le début et je crois qu'on a omis de mentionner certains faits fondamentaux. Quelqu'un du gouvernement a déclaré plus tôt que la hausse salariale serait de 49 p. 100 sur 36 mois. Il a soutenu que le gouvernement se préoccupait de la qualité de vie des Canadiens et qu'il légiférait pour forcer des employés à retourner au travail pour le bien du public. Il a déclaré qu'il s'intéressait vivement au déficit. Il a dit que nous nous opposions au projet de loi uniquement pour contrarier le gouvernement.

Ce que je sais, c'est que nous sommes ici pour critiquer le système de valeurs de ce gouvernement. Il dit qu'il accordera une augmentation de 49 p. 100 sur trois ans à ces employés. Mais il omet de dire que ces travailleurs gagnent maintenant 18 000 $ par année et qu'ils doivent se tenir prêts à intervenir 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Ils doivent mettre leur vie en danger pour en sauver d'autres dans des missions de sauvetage toujours périlleuses. Ils doivent affronter des vagues de 25 à 30 pieds.

Mes concitoyens du centre-ville de Toronto n'ont aucune idée de ce que représentent ces vagues hautes de deux ou trois étages. Dans le lac Ontario, les plus grosses vagues n'ont que trois ou quatre pieds et elles nous terrifient. Ces travailleurs, qui ne gagnent que 18 000 $ par année, mais qui risquent leur vie pour protéger nos eaux et nos pêches, demandent une augmentation de 50 cents l'heure.

Je n'arrive pas à comprendre la logique des mesures du gouvernement, dont bon nombre de membres pourtant se soucient du sort de la population. Ils sont faciles d'approche et aiment leur pays tout autant que nous. Mais il va falloir changer notre façon d'envisager les choses à la Chambre et parler franchement lorsque se présenteront des débats comme celui-ci. Ce n'est pas une affaire de syndicat ou de gouvernement. Ce sont des valeurs fondamentales qui sont en jeu. Mais nous, nous regardons de l'autre côté.

• (1650)

Comme je n'ai jamais mis le pied sur un navire de la Garde côtière et que je n'aurais probablement pas le courage d'aller en haute mer à bord d'un tel navire, j'ai essayé d'imaginer qui, dans mon milieu, peut exercer une mission similaire, peut assurer un service public similaire sur lequel mes concitoyens de Toronto peuvent compter. J'ai pensé aux pompiers. Les pompiers à Toronto constituent un groupe d'hommes et de femmes dont nous sommes fiers et qui sont eux aussi en disponibilité, 24 heures par jour et sept jours par semaine. Ils risquent leur vie au service du public. Or, leur salaire de départ s'établit à 31 500 $. Après cinq ans de service, un pompier de première classe touche 42 800 $.

Nous parlons ici aujourd'hui de membres d'équipage de la Garde côtière qui ne gagnent que 18 000 $ par année et qui demandent une augmentation d'environ 2 000 $ par année, soit environ 50 cents l'heure. Je ne comprends pas le conflit actuel, car lorsque je pense à un homme pouvant avoir une femme et peut-être un ou deux enfants et touchant un salaire net de 18 000 à 20 000 $ par année, ce qui équivaut, d'après mes calculs, entre 260 à 280 $ par semaine, je me demande vraiment comment ces hommes et ces femmes peuvent joindre les deux bouts.

Nous siégeons ici à la Chambre des communes de notre pays où nous sommes censés avoir des normes nationales, où la personne vivant au bord de l'océan à Terre-Neuve doit avoir autant de chances et autant de possibilités et possède la même dignité qu'une personne du centre-ville de Toronto. La mesure à l'étude ne répond pas à ce critère national.

Nous sommes en décembre, au temps de Noël, période où nous sommes censés faire preuve de générosité et de compréhension. Nous sommes ici un vendredi après-midi, à nous disputer au sujet d'une augmentation de 50 cents l'heure pour des gens qui mettent leur vie en jeu.

Je pense que le gouvernement actuel, et je l'a observé à maintes reprises de sa part, est vraiment en train de

ruiner la volonté nationale de notre pays. Il brise la volonté du pays en ne manifestant aucun respect pour son capital humain. À mon avis, c'est mauvais politiquement et économiquement. Quel stimulant, quelle motivation, quelle fierté quelqu'un a-t-il quand son employeur pense qu'il ne vaut pas 50 cents l'heure? Je ne comprends pas la logique du gouvernement.

Le premier ministre du Canada est considéré comme l'un des meilleurs négociateurs du Canada. Dans une discussion marathon de 11 heures avec les premiers ministres provinciaux, il a réussi à conclure un accord constitutionnel. Pourquoi le même premier ministre, qui a des enfants comme moi et comme les pères des équipages de la Garde côtière qui risquent leur vie, n'exercerait-il pas ses talents pour négocier un accord? Pourquoi ne peut-il pas le faire pour une question comme celle-ci? C'est un mystère pour moi. Je ne comprends pas.

C'est un autre problème que nous avons à la Chambre. Parfois, nous n'écoutons que les voix, les groupes de pression et les rassemblements les mieux financés et les mieux organisés. Nous ne sommes pas à la Chambre pour faire de l'opposition par plaisir.

Nous sommes ici pour pratiquer une opposition constructive. Tout comme le gouvernement, nous sommes ici pour réduire le déficit et la dette. Nous avons déjà commis des erreurs, c'est évident. Mais nous n'avons aucune excuse pour plaisanter et refuser les 50 cents l'heure à des hommes et des femmes qui sont prêts à aller en haute mer, quand on les appelle, pour sauver la vie des autres et pour protéger nos cours d'eau et nos océans. Nous n'avons aucune excuse.

Je pense parfois que le gouvernement devient l'esclave des fonctionnaires qui lui disent qu'il faut épargner 15 p. 100 sur ce budget et 10 p. 100 sur tel autre. Ils ne font que calculer les montants bruts, mais ne tiennent jamais compte des ressources humaines qui sont derrière ces chiffres. Nous avons là devant nous un autre exemple où l'on ne tient compte que des chiffres bruts, mais non pas des ressources humaines, les hommes et les femmes qui ont mis leur vie en jeu.

Ne pensez pas que je suis en train d'oublier les services hospitaliers. Le système que nous avons dans ce pays fait l'envie du monde entier. Je dois vous dire que si nous voulons jouer avec l'esprit, l'attitude et la dignité des employés d'hôpitaux, les enjeux risquent d'être plus élevés que ne le pense le gouvernement.

Je tiens à répéter que nous ne sommes pas ici pour le simple plaisir de nous opposer à cette loi. Nous avons devant nous une situation où il y a des personnes qui sont nettement désavantagées, et il est de notre devoir de parler en leur nom. Je le répète, un pompier torontois ayant cinq ans d'ancienneté gagne plus de 40 000 $ par an. Les membres des équipages de la Garde côtière ne demandent que 20 000 $ par an.

Il faut quand même être juste. Nous devons oser. D'un trait de plume, le ministre peut donner un ordre et régler immédiatement le conflit. Parce que ces groupes ne sont pas bien organisés pour exercer des pressions, nous avons tendance à les oublier, mais nous devons interroger notre conscience et nous rappeler qu'ici, à la Chambre, ce sont les défavorisés et non les privilégiés que nous devons défendre.

En écoutant quelques-uns de mes collègues s'adresser à la Chambre aujourd'hui, je feuilletais un de mes dossiers, et cela m'a fait penser à une vieille chanson de John Denver dont les paroles conviennent particulièrement à la situation. Même si je ne me suis jamais trouvé à bord d'un navire de la Garde côtière, même si je n'ai jamais discuté avec les hommes et les femmes d'équipage qui vont sur ces navires ou qui participent à des missions de sauvetage en mer, même si je viens d'une région différente du pays, je peux partager les sentiments de ces gens.

Je crois que les paroles de John Denver dans sa chanson *It's About Time* le disent vraiment bien: «Il y a un homme qui est mon frère, je ne connais pas son nom, mais je connais sa maison et sa famille, parce que je sais que nous ressentons la même chose. Et j'ai mal quand il a faim ou que ses enfants pleurent, parce que je suis père et que ce petit est aussi mien. Il est temps de remettre le monde à l'endroit. Il est temps de reconnaître la famille humaine. C'est le temps de changer.»

• (1700)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je sais que la semaine prochaine, nous aurons à nouveau l'occasion de discuter du sujet d'aujourd'hui parce que, pour la première fois de notre histoire parlementaire, les députés d'opposition ont décidé non seulement que le projet de loi n'aurait pas l'appui du Parti libéral et de l'autre parti d'opposition, mais aussi

qu'ils n'en faciliteraient pas l'adoption. Donc, la semaine prochaine, nous reparlerons du sujet d'aujourd'hui.

Je veux souligner, au nom des députés de l'opposition, que selon la tradition de la Chambre des communes, les partis d'opposition votent la plupart du temps contre le genre de mesures législatives dont nous sommes saisis. Cependant, il est très rare—en fait, je ne peux me rappeler d'aucun précédent en la matière—que les partis d'opposition forcent en définitive le gouvernement à appliquer la clôture sur un projet de loi de retour au travail.

J'espère que les Canadiens y réfléchiront et se rendront compte que la décision en question découle directement du fait qu'en toute conscience, individuellement et collectivement, nous en sommes venus à la conclusion que le gouvernement n'a pas négocié équitablement avec les fonctionnaires travaillant dans des secteurs clés, à savoir les membres d'équipage des navires de la Garde côtière et les employés des services hospitaliers qui, toutes proportions gardées, comptent parmi les moins bien payés au Canada, compte tenu de la valeur de leur travail. Ils ne demandent rien d'autre qu'un traitement équitable.

Dans le cas des membres d'équipage, ils participent chaque fois qu'ils le peuvent aux opérations de recherche et de sauvetage. Ils sauvent des vies en abandonnant leur piquet de grève.

Dans le cas des employés des services hospitaliers, ils ont offert d'assurer des services d'urgence et ils ont essuyé un refus de la part de l'employeur.

Les Canadiens qui se demandent ce qui se passe cet après-midi devraient comprendre que le processus en cours est sans précédent dans l'histoire du Parlement canadien. Les députés de l'opposition affirment du fond de leur coeur—et c'est là une déclaration tout à fait inhabituelle—que vient un temps où le pouvoir du gouvernement ne devrait pas servir à écraser des citoyens ordinaires, des gens qui sont au service non pas du gouvernement ni du parti au pouvoir, mais du Canada et des Canadiens.

Il vient un temps où il faut se tenir debout, en dépit du terrible pouvoir politique du gouvernement d'en face et des pressions énormes de l'entreprise privée, et où il faut défendre ceux qui sont le moins en mesure de le faire, surtout lorsqu'ils ont négocié de bonne foi avec un gouvernement qui n'a qu'une idée en tête, détruire essentiellement leur droit à la négociation collective.

C'est pour cette raison que nous, du Parti libéral du Canada, n'avons pas consenti à la présentation de ce projet de loi, de cette mesure draconienne, par le ministre chargé du Conseil du Trésor. Nous, du Parti libéral du Canada, avons tenu tête au gouvernement et lui avons refusé le consentement unanime.

C'est vendredi et la semaine est finie. Nous souhaitons un règlement rapide de cette grève. Nous ne voulons pas que des navires soient coincés dans le Saint-Laurent. Nous ne voulons pas que des malades hospitalisés ne reçoivent pas tous les services auxquels ils ont droit. Nous ne voulons pas que leur bien-être et leur sécurité soient menacés. Nous ne voulons pas que le commerce soit paralysé. Nous ne voulons pas que le commerce souffre le moindrement.

Nous voulons que les choses tournent rondement au Canada, mais nous ne sommes pas prêts à livrer de simples employés travailleurs et dévoués, qui ne font que demander justice, au pouvoir d'un gouvernement qui veut les faire passer pour des vauriens. Nous ne sommes pas disposés à les laisser se faire traiter de vauriens par un gouvernement qui se conduit lui-même comme un vaurien.

Si le gouvernement veut, comme nous, un règlement rapide, qu'il retourne à la table de négociations par souci de justice et qu'il s'engage à conclure un accord pas nécessairement préférentiel mais juste. S'il veut que la grève se termine rapidement, qu'il reprenne les négociations parce que c'est la formule qui convient, au lieu de présenter une loi obligeant les employés à retourner au travail.

Nous disons au gouvernement en cette fin de séance du vendredi que nous serons de retour lundi. Le projet de loi ne sera pas adopté rapidement. Nous allons défendre ces employés. Si vous voulez un règlement juste et équitable, discutez directement avec l'agent de négociation et réglez les problèmes comme des êtres humains. Cessez d'user de contrainte.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant: Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de la députée de Halifax. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant: Convoquez les députés.

(L'amendement de M^me^ Clancy, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N^o^ 140)

POUR

Députés

Allmand	Assad
Benjamin	Berger
Black	Boudria
Brewin	Butland
Catterall	Clancy
Dionne	Duhamel
Fisher	Gaffney
Gardiner	Harvey (Edmonton East)
Kaplan	Karpoff
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	MacWilliam
Manley	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Ouellet	Parker
Peterson	Riis
Robinson	Skelly (Comox—Alberni)
Tobin	Young (Beaches—Woodbine)—38

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bertrand
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbett	Côté
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret	Della Noce
Dobbie	Epp
Feltham	Ferland
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Horning
Hudon	Hughes
Jelinek	Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois	Layton
Lewis	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Pronovost
Reid	Reimer
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vien	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard—88	

• (1740)

Le président suppléant: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay) invoque le Règlement.

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aurai à présider le Comité législatif sur le projet de loi C-49, et à ce titre, je me suis abstenu de voter.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Le vice-président: La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell pour un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous lui en faites la demande, vous constaterez que la Chambre accepterait d'appliquer les résultats du vote à l'inverse une fois de plus pour que nous puissions rentrer un peu plus tôt. Cette façon de faire correspond bien à l'esprit de collaboration qui caractérise habituellement l'opposition, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Kamloops invoque le Règlement pour le même raison.

M. Riis: Je suis d'accord avec le député.

M. le vice-président: Nous allons donc appliquer les résultats du vote à l'inverse.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 141)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Beatty
Belsher	Bertrand
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbett	Côté
Crosbie (St. John's Ouest)	Crosby (Halifax Ouest)
de Cotret	Della Noce
Dobbie	Epp
Feltham	Ferland
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Horning
Hudon	Hughes
Jelinek	Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois	Layton
Lewis	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Pronovost
Reid	Reimer
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vien	Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard—88	

CONTRE

Députés

Allmand	Assad
Benjamin	Berger
Black	Boudria
Brewin	Butland
Catterall	Clancy
Dionne	Duhamel
Fisher	Gaffney
Gardiner	Harvey (Edmonton East)
Kaplan	Karpoff
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacDonald (Dartmouth)
MacLellan	MacWilliam
Manley	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Ouellet	Parker
Peterson	Riis
Robinson	Skelly (Comox—Alberni)
Tobin	Young (Beaches—Woodbine)—38

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et est renvoyé à un Comité législatif.

Comme il est 17 h 45, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 17 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, avec les documents pertinents, un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. Conformément au paragraphe 84(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-49

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, sans modification.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte, monsieur le Président, pour remercier et féliciter tous les membres du Comité, tout le personnel technique et administratif pour leur excellent travail. Et j'aurais une mention toute spéciale à notre greffière, la toute dévouée et gentille M^me^ Sirpaul. Je rappelle à la Présidence que nous avons siégé hier dimanche pendant plus de sept heures consécutives. Je peux vous dire que ce fut une expérience très valable et très enrichissante.

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES – PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des droits de la personne et des personnes handicapées. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse complète à ce rapport dans les 150 prochains jours.

Je tiens à féliciter les membres du comité pour la manière très efficace et impartiale dont ils ont abordé le sujet de ce rapport, attitude tout indiquée en l'occurrence car le rapport porte sur le Programme de contestation judiciaire. Comme le savent les députés, ce programme est très important pour les groupes défavorisés du Canada, et nous avons été heureux de pouvoir en dire beaucoup de bien au terme de notre étude.

Je rappelle également aux députés que le comité a un mandat unique, celui de proposer, promouvoir, surveiller et évaluer les programmes gouvernementaux et non gouvernementaux s'adressant aux groupes défavorisés, partout au Canada.

Je recommande fortement la lecture de ce rapport aux députés et à la population en raison de la nature et des responsabilités de notre comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi croient que si l'isolement est surtout un facteur psychologique, on peut quand même y coller un prix en dollars canadiens: pas de bibliothèque, pas de cinéma, pas de salle d'exposition, pas de piscine, pas de musée des beaux arts, pas de vélodrome, pas de métro, *et cetera*.

Monsieur le Président, la population de Lebel-sur-Quévillon croit que ce groupe de travail ne s'est pas ajusté à la réalité quotidienne du Nord et du Moyen-Nord en Abitibi.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions certifiées par le greffier des pétitions et signées par 3 595 Canadiens. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement fédéral d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services, car ils estiment que cette taxe inflationniste et régressive va réduire le niveau de vie de tous les Canadiens.

LE DROIT À LA VIE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter à la Chambre des communes une pétition qu'ont signée 466 citoyens de la circonscription d'Oxford et que le greffier des pétitions a trouvée conforme au Règlement quant au contenu et à la forme. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de légiférer de manière que tous sans exception et sans discrimination aient droit à la vie, du moment de leur conception à celui de leur mort naturelle, et que l'avortement soit interdit.

Je soumets cette pétition à l'examen de la Chambre et je demande que, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, le greffier examine la possibilité que le gouvernement l'étudie et y réponde.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai actuellement deux pétitions. L'une d'elles a été signée par des électeurs de la circonscription de Davenport, qui demandent humblement au Parlement de bien vouloir rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

J'ai une autre pétition sur le même sujet, qui contient le même message et émane d'habitants et d'électeurs de la ville d'Edmonton. Je les propose à votre examen.

• (1110)

VIA RAIL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, moi aussi je prends la parole aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants du sud-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas réduire les services de VIA Rail avant qu'une enquête détaillée n'ait été effectuée, et un rapport, rédigé par la Commission nationale des transports qui, je crois, fait une étude sur les transports dans les années 90.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre trois pétitions jugées correctes par le greffier et signées par des électeurs de trois circonscriptions représentées par des conservateurs, soit Hamilton—Wentworth, Lincoln et Burlington. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'interviens de nouveau, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des gens de la circonscription de Kent, qui s'estiment lésés par le gouvernement et qui demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je prends de nouveau la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par cinq cents autres habitants de London qui demandent au gouvernement d'annuler les décisions qu'il a prises à l'égard de VIA Rail. Cela porte donc à quelque 10 000 le nombre de pétitionnaires de London qui ont jusqu'à maintenant demandé au gouvernement de modifier sa position concernant VIA Rail.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le privilège et l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions signées par des centaines de citoyens. La plupart des pétitions portent sur la TPS, la taxe sur les produits et les services. Ces pétitions ont été jugées correctes quant à la forme et au contenu. Essentiellement, les pétitionnaires déclarent que la taxe est régressive et constituera pour les contribuables canadiens un fardeau écrasant. Par conséquent, ils demandent à tous les parlementaires de rejeter carrément ce projet de taxe.

LE DROIT À LA VIE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai là une autre pétition qui concerne la question de l'avortement. Cette pétition a elle aussi été certifiée conforme quant au fond et à la forme. Comme nous tous, les signataires s'inquiètent du sort des enfants à naître. Quant à moi, j'estime que le projet de loi dont la Chambre est saisie ne règle pas de façon satisfaisante le problème de l'avortement.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai là d'autres signatures de Canadiens qui s'inquiètent vivement du projet du gouvernement de taxer la vente des produits et des services. Que le niveau soit l'effet d'une ruse. . .

M. Lewis: Lisez la pétition et oubliez le discours!

M. le vice-président: Puis-je demander au député de résumer simplement la teneur de la pétition et de ne pas faire de discours.

M. Simmons: Merci, monsieur le Président. Je pensais la résumer.

Une voix: C'est un bon discours.

M. le vice-président: C'est peut-être un bon discours, mais le moment est mal choisi.

M. Simmons: Comme je le disais, monsieur le Président, j'ai d'autres signatures. Je tiens à résumer la pétition à l'intention du leader du gouvernement à la Chambre. Les signataires sont résidents de Parkhill, en Ontario, de London, en Ontario, de presque toutes les rues de London—London-Ouest. Ils m'envoient des pétitions de partout et me demandent d'informer la Chambre—je résume simplement la pétition sans prendre le temps de la lire—qu'ils sont absolument dégoûtés de cette taxe de vente sur les produits et les services, qu'elle soit de 7 ou de 9 p. 100. Ils sont contre. Tout à fait contre.

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter cette pétition sur le Salvador signée les 17 et 18 novembre par plus d'une centaine de citoyens de ma circonscription. Ils condamnent le bombardement de la population civile par les forces armées du gouvernement salvadorien. Ils demandent que le gouvernement canadien coupe immédiatement toute aide bilatérale au gouvernement salvadorien et refuse de l'aider jusqu'à ce que tous les membres des forces armées et de sécurité prouvent qu'ils respectent la convention sur les droits de la personne.

Ils signalent que, comme membre de l'Organisation des États américains, le Canada devrait, dans ces rapports diplomatiques, suivre fidèlement une politique impartiale visant à garantir la protection complète des droits de la personne comme solution pacifique à la guerre salvadorienne. Les pétitionnaires demandent que la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA fasse une enquête indépendante sur le meurtre des six Jésuites à San Salvador et produise un rapport détaillé sur la protection des droits de la personne au Salvador.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'interviens conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par des habitants de Fort St. James, dans ma circonscription, qui expriment leur inquiétude concernant la «taxe sur les plus saignés», qui imposera un fardeau financier important aux familles des jeunes athlètes, ce qui découragera ces derniers de la pratique du sport.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'interviens aux termes de l'article 36 du Règlement. J'ai une page de mémoires signés par 50 habitants de Charlottetown—Bonavista Bay. En bref, ces gens en ont par-dessus la tête des 31 taxes qu'on leur a imposées et ils ne veulent absolument pas d'une taxe sur les produits et services de 9, 7 ou de n'importe quel autre pour cent. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

VIA RAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui un grand nombre de pétitions concernant VIA Rail. Au total, ces pétitions portent 1 274 signatures de citoyens de la circonscription de Kenora—Rainy River, qui demandent au gouvernement de se réveiller et de se rendre compte que VIA Rail fait

partie intégrante du réseau de transport du nord de l'Ontario. Les signataires demandent humblement au gouvernement d'agir avant le 15 janvier, de façon à maintenir un service qui est extrêmement important pour cette région.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition dûment autorisée en vertu de l'article 36 du Règlement. Les signataires, qui viennent de Yorkton, Saltcoats, Neudorf, Melville et Domremy, en Saskatchewan, dénoncent la mesure que le gouvernement a prise en soustrayant l'avoine au mandat de la Commission canadienne du blé, surtout qu'il n'a pas consulté les associations agricoles de l'ouest du Canada.

Les pétitionnaires soulignent que les offices de commercialisation sont des associations agricoles essentielles à une mise en marché ordonnée et qu'ils doivent être consultés lorsque surviennent des changements de cet ordre. Ils supplient le Parlement de ne pas soustraire l'avoine au mandat des offices de commercialisation et de faire en sorte que l'avoine et l'orge soient régis par la Loi sur la Commission canadienne du blé afin que les agriculteurs et leurs associations soient consultés avant que le gouvernement ne prenne dorénavant des mesures de ce genre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 167.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS DE LANGUE FRANÇAISE AU YUKON

Question nº 167—**Mme McLaughlin:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour résoudre le problème de l'inaccessibilité des émissions en langue française de la Société Radio-Canada dans le Nord du Canada, et particulièrement au Yukon, ainsi que l'a souligné l'Association des Franco-Yukonnais et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'assumer les frais d'installation de 60 000 $ et les frais d'entretien annuels de 7 000 $ qui seraient requis pour offrir les émissions en langue française de la Société Radio-Canada à tous les habitants du Yukon sur la même base que ses émissions en langue anglaise?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): 1. Le gouvernement est conscient de la situation de la radiodiffusion destinée aux francophones hors-Québec et des difficultés que connaissent plus particulièrement les Franco-Yukonnais.

Le problème dont il est question ici fait l'objet d'une concertation interministérielle active au gouvernement fédéral. Des discussions ont eu lieu entre les représentants des associations francophones du Nord du Canada et le ministre des Communications, de même qu'avec le Secrétaire d'État.

Cependant, il n'appartient pas au gouvernement de mettre en place et d'opérer des systèmes de distribution en radiodiffusion. Les discussions se poursuivent activement entre les représentants de la Société Radio-Canada et de l'Association des Franco-Yukonnais afin d'en arriver à une formulation concrète des moyens à mettre en oeuvre et des ressources nécessaires pour assurer l'extension des services.

2. Le Secrétaire d'État a bien reçu une demande d'aide financière de 60 000 dollars au titre des immobilisations que lui a récemment fait parvenir l'Association des Franco-Yukonnais.

Le gouvernement souhaite répondre à cette demande avec diligence dès que les organismes en cause en seront venus à un accord sur les moyens à prendre pour offrir les services français de la Société Radio-Canada aux communautés francophones du Nord du Canada, et particulièrement au Yukon.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, je note que le secrétaire parlementaire répond à la question nº 167. J'ai fait inscrire, le même jour, la question nº 169 à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu. Elle concerne diverses études d'avocats, y compris certaines qui étaient associés à des sénateurs ou à d'anciens sénateurs. Le

gouvernement pourrait-il me dire si la question pose des problèmes au gouvernement ou quand on y répondra?

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne sais trop ce qu'il en est de cette question. C'est avec plaisir que je vais vérifier et en informer ensuite le député.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1120)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-49

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

Que nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre spécial et tout usage de la Chambre, pour les fins de l'étude et de l'expédition du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux:

(1) il y ait, à la suite de l'adoption du présent ordre, un jour consacré à l'étude à l'étape du rapport de ce projet de loi et un autre jour consacré à l'étude à l'étape de la troisième lecture;

(2) que, ces jours-là, 15 minutes avant le moment normalement prévu pour la fin de l'étude des ordres émanant du gouvernement, le Président interrompe les travaux alors en cours et mette aux voix, successivement et sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire à l'expédition de l'étape en cours du projet de loi, étant entendu que si un tel jour tombe un lundi, un mardi, un jeudi ou un vendredi, l'étude des affaires émanant des députés commencera immédiatement après pour se poursuivre pendant une heure; et

(3) que, à la suite de cette période réservée aux affaires émanant des députés ou, les autres jours, à la fin des délibérations relatives au projet de loi C-49, selon le cas, le Président ajourne la Chambre.

—Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de cette motion, mais sans grand enthousiasme. La motion dont est saisie la Chambre vise à accélérer l'étude du projet de loi C-49 sans entraver d'aucune autre façon l'application du Règlement actuel.

La Chambre sait que le projet de loi C-49 vise à forcer des employés à reprendre le travail, à tenter d'amener les deux groupes, celui des travailleurs de la Garde côtière et celui des employés des foyers et des hôpitaux pour anciens combattants, à retourner à la table des négociations pour régler un différend qui dure depuis quelque temps déjà.

À moins qu'on n'habite dans une grande ville ontarienne comme Ottawa, tous ceux qui connaissent les conditions climatiques et utilisent le réseau de transport maritime du pays se rendent compte, à mon avis, des dangers que représentent les océans à cette époque-ci de l'année.

De plus, les agriculteurs de l'Ouest, dont le grain a été chargé à bord de navires risquant à l'heure actuelle d'être immobilisés dans la voie maritime, savent qu'il en coûterait très cher au Canada si ces navires restaient bloqués dans la voie maritime cet hiver. À ma connaissance, quelque 41 navires—ce qui serait un record—pourraient être immobilisés dans la voie maritime, en raison de l'obstruction systématique des libéraux et des néo-démocrates.

Cette question ne préoccupe pas le député de Windsor. Si je représentais Windsor, qui est un port de la voie maritime, je m'inquiéterais. Elle ne préoccupe personne à London, ville située dans les terres, ni à Ottawa, parce qu'il n'y a pas de tradition maritime dans ces villes.

S'ils ne se préoccupent pas du sort des marins en mer ni de l'immobilisation des navires dans la voie maritime pendant l'hiver, peuvent-ils, à tout le moins, monsieur le Président, faire preuve de sympathie envers les anciens combattants et les employés des hôpitaux des anciens combattants? Les services sont actuellement assurés par des bénévoles. Si mon collègue d'Ottawa croit qu'il est juste de causer ces inconvénients aux anciens combattants et de recourir à des bénévoles pour assurer ces services, je demande aux députés de faire preuve de compassion pour ces personnes.

Je vois quelques députés venant de circonscriptions dont certains habitants risquent leur vie en mer. Je ne sais pas ce que ces députés vont dire à leurs électeurs si des accidents se produisent. Que leur diront-ils? Si moi, qui suis d'Orillia, je suis en mesure de le comprendre, les députés venant de circonscriptions situées le long de la voie maritime devraient y penser davantage. Qu'ils pensent à ce qu'ils diront à leurs électeurs la prochaine fois qu'ils iront dans leur circonscription.

De toute façon, je crois avoir leur attention. Kingston est située en bordure de la voie maritime. Il y a bien quelques navires qui passent par là, mais, en cas d'accident, les rives ne sont jamais très éloignées. C'est ce que les habitants d'Ottawa ne veulent pas comprendre!

Pourquoi n'allez-vous pas dire à vos députés d'Ottawa que c'est peut-être marrant pour celui qui habite Ottawa de retarder un projet de loi qui rappelle les gens au travail, mais que si l'on habite ailleurs où il y a des périls

de mer, il y a des chances qu'on se rende un peu mieux compte de la nécessité d'un tel projet de loi.

Je n'avais pas l'intention de parler longtemps, mais l'insensibilité des députés d'en face m'a rendu tellement furieux que j'ai cru bon de dire ces choses. Il y a des gens qui n'arrivent pas à comprendre.

Craignant qu'on nous accuse de violer le Règlement, je tiens à signaler à la Chambre qu'il y avait deux façons d'atteindre ce but. Nous avions le choix entre une motion d'attribution de temps et cette motion-ci. Faisons simplement la comparaison entre une motion d'attribution de temps et la motion à l'étude, de crainte qu'après mon départ de la Chambre, il y en ait qui fassent des comparaisons malheureuses, comparaisons dans des commentaires où des députés d'en face s'écarteraient un peu de la vérité.

Il faut savoir que l'attribution de temps aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement prévoit une journée à l'étape du rapport et une journée à la troisième lecture. La présente motion prévoit une journée à l'étape du rapport et une journée à la troisième lecture. Le paragraphe 78(3) du Règlement exige un débat de 2 heures. Je suis certain que quand le débat sera poursuivi de 11 h 20 à 13 heures avec reprise probable demain et possibilité de poursuite jusqu'à une heure du matin mercredi, il y aura beaucoup plus deux heures de débat. Voilà qui répond à cette objection découlant de la comparaison avec le paragraphe 78(3). Le troisième point que mes collègues voudront sûrement mentionner, c'est qu'il y aura possibilité d'utiliser plus de dix minutes de temps de parole. Tout le monde sait que sur une motion d'attribution de temps, le débat dure deux heures, avec dix minutes pour les discours; donc, par cette motion, le gouvernement laisse beaucoup plus de temps pour les discours.

Nous estimons que c'est une façon correcte de régler cette situation très grave. Je supplie mes collègues d'en face de mettre un terme à leurs tirades politiques, qui peuvent peut-être leur valoir des applaudissements à Ottawa, mais qui entraînent de graves problèmes en d'autres parties du pays où l'on cherche à acheminer le grain et à s'occuper des anciens combattants. Je me demande bien pour quelles raisons l'opposition cherche à faire de l'obstruction en empêchant la mise aux voix immédiate de cette motion, l'examen du rapport du comité qui a été déposé ce matin et une troisième lecture rapide.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Tout d'abord, monsieur le Président, puisque c'est lundi matin et le début d'une nouvelle semaine, rappelons-nous ce que nous faisons en l'occurrence. Le projet de loi C-49 prévoit la reprise de certains services gouvernementaux.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que ce débat a débuté à la fin de la semaine dernière lorsque le gouvernement a décidé de contourner le processus normal de négociation collective. Il a adopté une attitude de force à l'endroit de 3 600 travailleurs, qui sont parmi ceux qui reçoivent les plus bas salaires du pays, soit 1 300 travailleurs de services hospitaliers et 2 300 membres d'équipages de navires. Jeudi et vendredi, le gouvernement a commencé à arrêter le processus de négociation collective pour ces travailleurs en s'en prenant particulièrement à leur droit de grève. Il s'est arrangé pour faire siéger un comité hier, dimanche, afin de faire avaler cette mesure à la Chambre aussi rapidement que possible. Nous voici encore une fois aujourd'hui en train de discuter du projet de loi C-49, car nous sommes maintenant saisis d'une motion visant à précipiter encore davantage le débat.

• (1130)

Écoutez, tout d'abord, les paroles de notre bon ami, le leader du gouvernement à la Chambre. Si les bons sentiments étaient à vendre, il serait milliardaire. Il nous dit: «Si vous viviez au bord de la mer». Je le lui dis que je vis au bord de la mer. Je la lui montrerai un jour. Il sera peut-être étonné de voir comme elle est vaste.

Un gouvernement, fort de sa majorité parlementaire, peut bien matraquer les gens et les faire agir de force. Mais c'est faire un affront à leur intelligence que de dire d'un air condescendant ce matin à ces 2 300 hommes et femmes qui gagnent leur vie dans des conditions très dangereuses: «Si vous viviez au bord de la mer». Je le dis au ministre, c'est bien là leur premier tort. Ils vivent au bord de la mer. Le problème, c'est qu'ils ne gagnent pas assez pour subsister au bord de la mer, à cause de la pingrerie du gouvernement actuel.

Le ministre nous dit maintenant, dans sa pieuse leçon de ce matin, qu'il vient réellement en aide aux anciens combattants. Je suis ému. Où était-il lorsque tout cela a commencé, il y a trois semaines et demie? Où étaient alors les inquiétudes du ministre pour les anciens combattants? Il nous dit qu'il s'inquiète de leur sécurité. Si tel est le cas, pourquoi ne parlait-il pas au ministre des Transports et au président du Conseil du Trésor qui nous disaient, il y a quelques semaines, qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité. Il n'y avait aucun problème.

Quand est-ce que la bande d'en face comprendra qu'elle ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre? Ou bien il y a une question de sécurité, ou bien il n'y en a pas; c'est l'un ou l'autre.

Je vois sur les notes que j'ai prises lors du pieux discours du leader du gouvernement à la Chambre, qu'il nous a dit que ni lui ni le gouvernement ne gênaient le processus. Bien sûr que non. Il pense sans doute aussi qu'il est maintenant minuit à l'extérieur. Non, ils ne gênent pas le processus!

Pendant trois semaines et demie, le gouvernement commence par jouer avec les négociateurs syndicaux. Il s'amuse avec eux. Puis, il passe à toutes les manoeuvres parlementaires qu'il peut imaginer pour arrêter complètement le processus, piétinant les droits fondamentaux de nombreuses personnes, et en particulier des 3600 employés visés par ce conflit de travail. Mais il est allé plus loin jeudi, vendredi et surtout ce matin. Maintenant, il piétine les droits de tous les parlementaires, car il passe outre à tous les articles du Règlement.

Enfin, si je peux m'éloigner un peu des éléments particuliers de ce conflit, aussi importants soient-ils, si je peux les considérer un peu plus globalement, je dirais que le sujet visé, c'est l'incompétence. C'est vraiment d'incompétence dont on parle. Nous ne serions pas ici ce matin à discuter de ce problème, si la bande d'en face avait géré convenablement le processus de négociation collective. Voilà donc le problème, une incompétence absolue.

Il suffit de se rappeler que, fin 1987, le Conseil du Trésor a laissé passer la date limite pour présenter à la Commission des relations de travail dans la fonction publique la liste du personnel désigné, dans les fonctions essentielles, pour les prochaines négociations. Il a laissé passer la date! Voilà de l'incompétence dans la façon de gouverner le pays, dans l'administration des conventions collectives et dans la négociation de ces conventions. Ce fut la première manifestation d'incompétence, mais non la dernière.

La seule qualité de cette bande, c'est sa constance dans l'incompétence. Les conservateurs ont employé la même tactique dans ce cas-ci que dans le cas du libre-échange. Quand ils ne pouvaient pas gagner en respectant les règles, ils n'en tenaient pas compte. Ils ont violé les lois concernant le financement des élections, et nous y reviendrons en temps opportun. J'en parle, en passant, pour montrer qu'ils ne reculent devant rien. La loi ne signifie rien pour eux: s'ils ne peuvent arriver à leurs fins en la respectant, ils la violent.

C'est ainsi que les conservateurs ont complètement manqué l'échéance de l'automne 1987, en ne désignant pas les services essentiels. Ils n'ont même pas su bien faire ce qui est légale. Et maintenant, la Chambre des communes est encore une fois témoin de leur incompétence.

Quel est le Règlement que nous sommes censés suivre, monsieur le Président? Je vais vous le rappeler. Le Règlement actuel a été rédigé par un comité présidé par l'honorable James McGrath, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve, alors qu'il était député et président du comité de réforme du Règlement. Avant d'occuper cette fonction en 1984, il était membre, avec moi et d'autres, d'un autre comité de réforme du Règlement présidé par un homme qui est aujourd'hui le sénateur Tom Lefebvre.

En 1982-1983, M. McGrath, le vice-premier ministre, plusieurs autres députés et moi-même, 18 personnes en tout, avons révisé en profondeur le Règlement. Quelques changements ont été appliqués, puis le gouvernement a changé, en 1984. Il convenait donc, même si le sénateur Tom Lefebvre avait fait du beau travail, que les conservateurs nomment un député ministériel à la présidence du comité. Ce nouveau comité était en fait le même, sauf qu'il portait un autre nom.

Bon nombre des réformes envisagées et élaborées en 1982, en 1983 et en 1984 ont été peaufinées et soumises à nouveau à la Chambre par M. McGrath, à l'époque député de St. John's-Est.

Le Règlement a été adopté en 1984-1985, et c'est au premier ministre et à la majorité qu'il détenait à la Chambre que nous devons cela. Le Règlement proposé par M. McGrath avait été élaboré et établi par deux comités entre 1982 et 1985. C'est le même que celui qu'utilise la Chambre aujourd'hui, et ce, grâce au premier ministre.

Comme vous le savez monsieur le Président, ce Règlement, lorsqu'il est respecté, permet en théorie d'assurer la tenue d'un débat assez ouvert, pour faire en sorte que les préoccupations des habitants d'un océan à l'autre de ce pays soient entendues et leurs intérêts, défendus. Pour que le Règlement de la Chambre des Communes soit efficace, il faut en somme pouvoir compter, comme pour

toute autre chose, sur la bonne volonté des députés, plus précisément sur la bonne volonté de la majorité.

Ce matin, comme en témoignent les propos qu'a tenus le leader parlementaire du gouvernement, ce sentiment de bonne volonté s'est volatilisé. C'est ce qui arrive lorsqu'on est acculé au pied du mur. Ainsi, le gouvernement, par son incompétence, a failli à la tâche et a négligé d'établir en 1987 une liste des employés qui assuraient des services; il essentiels, vient maintenant étaler son incompétence ici-même à la Chambre des communes.

• (1140)

J'ai pris une minute pour vous donner des renseignements concernant le Règlement auquel la Chambre est assujettie, parce que cela fait ressortir davantage l'hypocrisie dont le leader parlementaire du gouvernement fait preuve en disant qu'il veut suspendre l'application du Règlement encore une fois. Et il veut non seulement contourner le règlement, mais aussi accélérer la manoeuvre. Le gouvernement veut faire avaler cette mesure législative à la Chambre le plus rapidement possible.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé? Je vais vous dire pourquoi. J'étais à Burgeo, dans ma circonscription, il y a deux semaines. Les huit employés de la Garde côtière qui travaillent dans cette localité m'ont présenté une lettre qu'ils avaient tous signée et dans laquelle ils demandaient au gouvernement, de façon fort raisonnable, de s'efforcer de trouver des solutions qui mèneront à la signature d'une convention collective satisfaisante pour les deux parties. Autrement dit, ils demandaient au gouvernement de négocier.

Voilà pourquoi la situation est urgente, et cela dure depuis trois semaines et demie. En fait, la situation était urgente bien avant que les travailleurs n'en arrivent au point où ils ont dû recourir à l'arme ultime dans le processus de négociation collective, soit retirer leurs services à l'employeur et entreprendre une grève légale. Et qu'on le sache bien, cette grève est légale dans tous les sens du terme.

Ce matin, le leader du gouvernement à la Chambre a, sans le vouloir, dévoilé le jeu du gouvernement. Il a parlé de la voie maritime. Pour ceux qui ne le savent pas, la voie maritime n'est pas sur la côte près de Burgeo. Elle n'est pas sur la côte de Terre-Neuve. En fait, elle n'est même pas près de Dartmouth, où tant de gens souffrent à cause de cette grève. La seule faute que ces gens ont commise, c'est de ne pas habiter le long de la voie maritime.

Jusqu'à ce qu'il y ait, sur la voie maritime, un bouchon, un embâcle ou tout autre problème pouvant entraîner des pertes d'argent, il n'a absolument pas été question de sécurité. Nous avons entendu les ministres nier à la Chambre que la sécurité entrait en ligne de compte.

Ce matin, le ministre, en lançant son appel à la Chambre, en faisant sa petite leçon aux députés et en nous faisant part de ses inepties hypocrites, a affirmé que des problèmes se posaient dans la voie maritime du Saint-Laurent, à cause des mesures prises par les libéraux et les néo-démocrates. Ce sont-là ses paroles. Comment peut-il ainsi déformer la réalité sans broncher? Le leader du gouvernement à la Chambre affirme que des problèmes se posent dans la voie maritime à cause des libéraux et des néo-démocrates.

Je vais lui dire pourquoi il y a des problèmes dans ce secteur. Ces problèmes découlent de son incompétence, de son entêtement alors qu'il aurait pu régler ce différend avant qu'on en arrive à une grève, il y a trois semaines et demie. C'est là la raison d'être des problèmes actuels dans la voie maritime. S'il croit que la faute en incombe aux libéraux et aux néo-démocrates, il devrait tout d'abord faire son propre examen de conscience.

M. Murphy: À qui vous adressez-vous? Il n'y a personne dans ce coin-là.

M. Simmons: Les néo-démocrates sont de retour. Avez-vous remarqué? Ils sont à nouveau parmi nous ce matin.

Mon collègue de Churchill voulait savoir à qui je m'adressais. Permettez-moi de le lui préciser, car tout comme son collègue au comité hier, il semble tout à fait dépassé par cette question. Je vais donc lui dire à qui mes propos sont destinés. Je m'adresse aux 3 600 intéressés et notamment aux 1 300 personnes qui participent à un piquet de grève et qui préféreraient plutôt s'acquitter de leurs fonctions dans un hôpital.

Je m'adresse également aux 2 300 membres d'équipage, dont certains participent à un piquet de grève, mais dont beaucoup sont en train, ce matin, d'accomplir leur devoir. En effet, ils tiennent leurs engagements au large de la côte sud de Terre-Neuve, où ils recherchent le *Johnny and Sisters II*, de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, disparu avec huit personnes à son bord. Lorsqu'ils ont décidé de déclencher une grève, les intéressés ont déclaré deux choses, en fait. Ils ont précisé d'une part qu'ils allaient exercer leur droit de grève afin de défendre leur position face au gouvernement, leur employeur, et ils ont ajouté d'autre part que malgré cela, ils seraient prêts à intervenir en cas d'urgence.

Ils tiennet parole, aussi, au large des Îles de la Madeleine et de l'île Cap-de-Sable, où ont eu lieu les naufrages du *Capitaine Torres* et du *Johanna B*, ces deux terribles

tragédies qui se sont produites au cours du week-end. À 11 ou 12 reprises depuis le déclenchement de la grève, les membres de la Garde côtière ont respecté leurs engagements.

Ainsi, j'espère que cela répond à la question du député de Churchill.

M. Murphy: Je voulais juste savoir si vous parliez aux ministériels. Ils sont absents.

M. Simmons: Le député signale à juste titre que les ministériels ne sont pas aussi nombreux que nous l'aurions souhaité ce matin. Cependant, nous avons parmi nous, directement de Calgary, le ministre des Consommateurs et des Sociétés. Nous savons, bien entendu, que lorsqu'il n'est pas préoccupé par les postes canadiennes et d'autres questions, il accorde toute son attention aux difficultés qu'éprouvent les 3 600 personnes en question. Je ne sais pas ce que le député de Churchill veut laisser entendre, mais je suis très confiant que le ministre de Calgary transmettra le message au gouvernement sur cette question très importante.

Or, quel est le message que le député de Calgary doit passer au gouvernement? Je ne dois pas oublier de dire, bien sûr, que non seulement est-il ici à la Chambre mais que, comme le député de Churchill devrait le savoir, nous ne pouvons pas signaler qui est absent de la Chambre. Le Règlement est bienveillant. Nous pouvons dire qui est présent à la Chambre, et je vois le ministre et un député là, un autre là, puis un autre là et ainsi de suite. Je ne les ai pas vus parmi les libéraux, Dieu merci, et je ne crois pas, d'après leurs discours de droite, qu'ils se laisseraient voir dans le caucus néo-démocrate non plus.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Oh! Oh!

[*Traduction*]

M. Simmons: Bien le bonjour à vous, aussi. Je remercie le député de Lotbinière.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Parlez en français au moins pour dire le nom de ma circonscription!

[*Traduction*]

M. Simmons: Vous savez, monsieur le Président, je pense que le député a envie de prononcer son premier discours.

Comme je le disais, monsieur, je veux reconnaître la présence du ministre et de cinq députés conservateurs ici ce matin pour écouter mon discours sur ce sujet important. C'est gentil de votre part d'être venus ce matin et j'espère qu'au moins un de vous six passera le message au gouvernement. Il est très simple. Je l'ai par écrit ici, mot pour mot.

Si vous vous demandez à quoi se résume le problème dans cette grève, il s'agit de 50 cents l'heure. Cinquante cents l'heure! Le leader du gouvernement à la Chambre parle de la sécurité et des problèmes dans le Saint-Laurent et des méchants libéraux et des méchants néo-démocrates qui causent tous les problèmes. Une différence de 50 cents de l'heure est à l'origine de tout le problème.

• (1150)

Si le gouvernement retournait négocier de bonne foi, cette affaire serait réglée en un tournemain. Pourriez-vous lui transmettre ce message?

Pourriez-vous en profiter pour lui dire que ces gens que vous traitez de tyrans gagnent entre 18 000 $ et 20 000 $ pour ce qui est des équipages de navire et moins en ce qui concerne les employés de soutien des services hospitaliers. Voilà ce que gagnent ces gens qui demandent un peu de considération de la part du gouvernement.

Voyons ce que le leader du gouvernement a dit d'autre ce matin. J'ai fait valoir ce matin que les employés de la Garde côtière avaient interrompu leur grève à treize reprises pour tenir leurs engagements envers les Canadiens de ne jamais mettre en danger la sécurité ou la vie de leurs concitoyens pour une question de revendications salariales.

Certains d'entre eux, dont quatre cette année uniquement, ont payé très chèrement leur sens du devoir. En effet ces quatre personnes ont perdu la vie pour 18 000 $ ou 20 000 $ par année. Et pour la gouverne de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, trois de ces quatre sauveteurs ont péri au large de Terre-Neuve en tentant de secourir un plongeur, si je ne m'abuse. Je le lui rappelle parce que c'est lui qui l'a signalé à la Chambre il y a un mois et demi.

M. Mifflin: À la mi-octobre.

M. Simmons: À la mi-octobre. Trois membres de la Garde côtière ont perdu la vie en cherchant un plongeur qui, bien sûr, s'est noyé également.

En janvier, à l'autre bout du pays, soit près de Port Hardy, en Colombie-Britannique, l'équipage d'un remorqueur était en difficulté. Un membre de la Garde côtière a perdu la vie à cette occasion. Au total, quatre personnes, soit trois sur la côte de l'Atlantique et une sur la côte du Pacifique, ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire en essayant de sauver d'autres vies, en s'efforçant d'assurer la sécurité d'autres personnes.

Je n'étais pas présent à la Chambre vendredi. J'ai regardé une bonne partie de la retransmission du débat à la télévision en soirée. Lorsqu'on assiste calmement au débat sans être aiguillonné par des partisans, qu'on peut entendre les deux camps exprimer le pour le contre de la question et qu'on peut décanter tout cela en paix, on en arrive à se demander quel est au juste le problème?

À certains égards, c'est ici une tempête dans un verre d'eau. Pourquoi? Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé les choses se détériorer à ce point? Ce n'est pas étonnant, compte tenu du gouvernement qui est au pouvoir en ce moment. Ce n'est pas surprenant, compte tenu du parti qui détient les rênes du pouvoir ces temps-ci. Rappelons-nous la série de coups que des députés ministériels ont assénés aux Canadiens des régions rurales ces dernières années, notamment l'année dernière. Regardez ce qu'ils sont en train de faire au Canada rural.

Que ce soit au sujet du programme de l'APECA dans la région de l'Atlantique, du massacre du règlement de l'assurance-chômage, des modifications apportées aux programmes de création d'emplois dans le Canada rural, des programmes de développement régional ou de la réduction des paiements de transfert versés aux provinces les moins bien nanties, partout les propos hypocrites du gouvernement traduisent une réalité simple et brutale: nombre des habitants des régions rurales du Canada sont menacés et attaqués de toutes parts par le gouvernement actuel.

Avec le dossier de la garde côtière surtout, les ministériels croyaient avoir encore une carte maîtresse; ils croyaient avoir le gros bout du bâton et pensaient être en mesure de donner une bonne leçon aux gens de Dartmouth et de Halifax, à toute la population de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et aussi à celle du nord de la Colombie-Britannique. Ils pensaient remettre une fois de plus le Canada rural à sa place.

Pendant qu'ils étaient en train de montrer aux ruraux canadiens qui étaient les vrais maîtres, quelque chose s'est produit. Le gouvernement avait oublié un tout petit détail: l'existence de la voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement n'avait pas pensé qu'un jour, la grève aurait des répercussions dans des régions moins rurales du Canada et que les bailleurs de fonds du débat sur le libre-échange pourraient subir les contrecoups de la grève.

Le gouvernement n'y avait pas pensé jusqu'à ce que le premier ministre, le vice-premier ministre et quelques ministres commencent à recevoir des appels. «Brian, vieille branche, n'oublie pas que j'ai contribué à ta campagne. Je t'ai aidé à te faire réélire. Tu étais en train de tout bousiller vers le milieu de la campagne, et il a fallu que nous, du monde des affaires, dépensions des millions pour sauver ta tête. Eh bien, c'est notre tour de demander une faveur. Allez, frappe! Utilise la loi, change les règles de la Chambre. S'il le faut, envoie le leader parlementaire du gouvernement faire de mignons petits discours. Fais ce qu'il faut. Ça commence à chauffer sur le Saint-Laurent. Mon navire est immobilisé là-bas.»

Ce genre de message touche le premier ministre où il le faut, monsieur le Président. Le premier ministre dit alors au président du Conseil du Trésor: «Tu te souviens du beau discours que tu as prononcé la semaine dernière sur l'absence de risques pour la sécurité? Eh bien, au travail et prépare-nous un discours disant le contraire.» Le président du Conseil du Trésor étant le conservateur dévoué qu'il est, il a rédigé ce discours. Nous l'avons donc entendu la semaine dernière plaider pour la sécurité, lui qui, il y a trois semaines à peine, affirmait aux députés que la sécurité n'était pas du tout menacée.

Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze. Il y a onze conservateurs à la Chambre, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) invoque le Règlement.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je comprends que nous avons ici à la Chambre des communes certains privilèges, entre autres celui de s'exprimer. Mais, à mon sens, ce droit doit être exercé de façon parcimonieuse. Le droit devient à un certain moment un abus. Lorsqu'on profite justement de cette auguste enceinte pour faire des insinuations malveillantes sur la présence ou non de certains députés, sur le fait aussi

qu'ils écoutent ou non les discours plus ou moins intéressants de certains députés, et qu'on en profite de façon constante pour soulever ces points-là, cela relève essentiellement de la partisanerie non correcte devant une auguste assemblée, surtout sur un sujet aussi important que des droits de certains citoyens à la grève ou non et au retour au travail forcé en fonction aussi de la santé des citoyens. Alors, par votre entremise, monsieur le Président, je rappellerais à l'honorable député qu'il n'a pas à vociférer au sujet de la bonne entente ou non des députés dans cette Chambre ou encore au sujet de leur présence ou non.

• (1200)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je voudrais faire une mise au point concernant le rappel au Règlement du député. Je comprends pourquoi il a invoqué le Règlement, mais il reste que la présidence considère les observations du député de Burin—Saint-Georges comme recevables. Il serait toutefois irrégulier de mentionner l'absence ou la présence d'un député particulier, ce que le député de Burin—Saint-Georges, vu son expérience, a évité de faire. Ses propos sont donc réglementaires et il a la parole.

M. Simmons: Je remercie le député de Lotbinière. Il est l'un des 11 députés dont j'avais remarqué la présence. J'étais sur le point de le complimenter. J'allais lui dire qu'il était l'une des 11 personnes à réfléchir à mes sages propos. Si le Règlement ne l'interdisait pas, j'aurais déclaré que j'avais l'impression qu'on était venu pour transmettre un message au gouvernement.

M. Andre: Vous avez l'art de faire le vide dans une salle plus rapidement que quiconque.

M. Simmons: Le ministre peut faire salle comble assez rapidement lui aussi, à condition d'accorder des subventions de la BFD au bon endroit.

Il y a une autre question que je voudrais aborder brièvement. Étant donné que beaucoup de mes collègues veulent prendre la parole, j'essaierai d'être bref. Mon ami de Hillsborough, à l'Île-du-Prince-Édouard, va dire quelques mots, et il sera suivi par d'autres orateurs. Il importe, monsieur le Président, que nous faisions comprendre au gouvernement l'intensité des sentiments que la question suscite.

En terminant, je voudrais revenir à ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre au cours de son pieux discours d'il y a quelques minutes. Il a parlé d'empathie. Je voudrais bien savoir qui lui a prêté un dictionnaire. Ainsi, il a découvert l'empathie. Nous qui vivons près de la mer, pour employer ses propres mots, qui représentons ces travailleurs de la Garde côtière, avons éprouvé de l'empathie et partagé les peines de ces gens depuis quelque temps déjà, bien avant que la grève ne commence et que le leader du gouvernement à la Chambre ne découvre l'existence de ces travailleurs.

Si le gouvernement avait compris le mot «empathie», il n'y aurait pas de grève aujourd'hui. Il ne serait pas en train de faire adopter un projet de loi à toute vapeur ni de faire siéger un comité législatif un dimanche après-midi. Il ne serait pas en train de faire une entorse au Règlement de la Chambre, qu'il a lui-même fait adopter il y a quatre ans à peine.

Si le ministre veut parler d'empathie, qu'il sorte et qu'il demande à son copain, le président du Conseil du Trésor, de témoigner de l'empathie et de trouver 50 misérables cents l'heure par employé. Il ne s'agit pas de 50 cents sur un million, mais de 50 cents sur 14,000, 15 000, 16 000, 17 000 ou 18 000 $ par an. Ces gens ne gagnent même pas assez pour subsister.

Si le ministre veut manifester de l'empathie, qu'il recueille une petite partie des sommes qu'il va soutirer aux Canadiens grâce à la TPS et qu'il la verse à ces 3 600 travailleurs, qu'il dise aux négociateurs du gouvernement d'être un peu sérieux et de régler cette affaire sans plus tarder. En agissant ainsi, rappellez-vous que les Canadiens vous en seront reconnaissants, que vous ne faites vraiment que remercier les hommes et les femmes qui sont venus en aide à des gens en détresse pas plus tard que cette fin de semaine.

S'il y a jamais eu une occasion où le gouvernement s'est vu couper l'herbe sous le pied, c'est bien cette fin de semaine lorsque, au sujet de la sécurité, on disait à la Chambre que si l'on ne mettait pas fin à cette grève, des vies seraient en danger et on tenait d'autres propos du même genre. Et au beau milieu de tout cela, il y a eu pas moins de trois catastrophes distinctes, deux au large des côtes de Nouvelle-Écosse et une au large des côtes de Terre-Neuve, qui ont coûté la vie à 47 personnes au total. Le porte-parole du ministère des Transports est passé à la télévision vendredi soir. Je l'ai vu et je l'ai entendu. Quand on lui a demandé si la grève avait en aucune façon

retardé ou gêné les secours, il a répondu par la négative. Il a en fait déclaré que les secours avaient été fournis plus rapidement que d'habitude.

Un des propres porte-parole du gouvernement nous dit que malgré la grève et le fait que ces gens sont démoralisés parce que leurs employeurs les traitent en adversaires, en ennemis—c'est une question qu'aborderont aujourd'hui certains de nos députés. Ils parleront du moral de ces personnes qui doivent aller travailler pendant des mois dans le Grand Nord pour un salaire de misère et qui doivent supporter la tension nerveuse causée par le fait qu'ils vivent en cercle fermé pendant des mois avec les mêmes personnes. Le moins qu'ils puissent demander, c'est de recevoir un salaire équitable et de ne pas être traités ainsi par le gouvernement et par leur employeur.

Mais je m'écarte de mon propos. Ce que je m'applique à faire comprendre au ministre, c'est que vendredi soir dernier, un représentant du ministère des Transports a parlé à la télévision nationale du délai d'intervention dans le cas des trois terribles tragédies qui, au cours de la fin de semaine, ont mis en cause le *Johanna B*, le *Capitaine Torres* au large de la Nouvelle-Écosse, et le *Johnny and Sisters II* au sud de Cape Race, à Terre-Neuve. Ce représentant du ministère des Transports a déclaré qu'indépendamment de la grève—c'était dans ce contexte que la question lui avait été posée—, le délai d'intervention dans chacune de ces trois urgences avait été meilleur que la moyenne.

J'exhorte la Chambre à résister au désir insatiable du gouvernement de court-circuiter le Règlement. Permettez-moi de le dire différemment. J'exhorte la Chambre à ne pas s'associer à l'incompétence honteuse du gouvernement actuel, incompétence qu'il a d'abord manifestée en négligeant de désigner les employés essentiels et dont il voudrait faire partager à la Chambre aujourd'hui la responsabilité en court-circuitant d'abord le Règlement, quitte ensuite à accélérer les choses.

M. Rod Murphy (Churchill): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour m'opposer à cette motion du gouvernement. Il y a lieu de signaler que le gouvernement est en l'occurrence partie à ces négociations et que, dans ce projet de loi, non seulement il est l'employeur, mais il exerce ses pouvoirs afin d'obtenir les résultats qui lui ont échappé à la table de négociations.

C'est triplement répugnant, car il fait fi de la décision que l'Organisation internationale du travail a rendue et selon laquelle le gouvernement actuel violerait la convention que le Canada a signée concernant la libre négociation des conventions collectives.

J'aimerais préciser la teneur de cette décision. Elle porte sur la Loi de 1987 sur le maintien des services postaux que le gouvernement a présentée à l'époque. Il importe de comprendre que, pour l'essentiel, cette mesure est analogue à celle dont nous sommes présentement saisis. Autrement dit, le gouvernement ne s'est pas assagi depuis 1987 quand il a forcé le Parlement à adopter une loi qu'on a ultérieurement déclarée contraire à l'article 3 de la convention nº 87.

• (1210)

Permettez-moi de citer la conclusion du comité. Je ne la lirai pas en entier parce que je ne dispose que de 20 minutes pour traiter de toute la question. D'après le comité, dans les circonstances, la loi «n'est pas conforme aux principes de la liberté d'association».

> Le comité signale au gouvernement que le paragraphe 11(1) de la Loi de 1987 sur le maintien des services postaux entravait le libre fonctionnement des organisations syndicales et violait le droit d'élire librement des représentants, ce qui était garanti aux travailleurs par l'article 3 de la convention nº 87.
>
> Le comité recommande au gouvernement de tenir compte de toutes ces considérations à l'avenir.

Voilà ce que l'Organisation internationale du travail, dont le Canada est membre et qu'il sert très bien depuis des année, a dit au sujet de la loi adoptée par la Chambre en 1987. Pourquoi le gouvernement revient-il à la charge deux ans après et présente-t-il une mesure législative contraire à une convention internationale? Rappelons-nous que le Canada a librement signée la convention de l'Organisation internationale du travail. Quand nous signons une convention, on s'attend que nous la respections. Nous ne l'avons pas respectée et, de toute évidence, le gouvernement a déjà oublié cet incident, car il continue a violer la convention de l'Organisation internationale du travail.

Aux ministériels et aux autres qui ne s'en rendent pas compte, je signale que ce n'est pas seulement une organisation de syndicats. L'Organisation internationale du travail est formée de représentants des syndicats, de tous les gouvernements des pays touchés, y compris le Canada, et d'associations patronales. C'est donc dire que nous n'avons pas été reconnus coupables simplement par un groupe de syndicats, mais bien par des pays, des employeurs et des syndicats de tous les coins du monde. Nous avons eu droit à un procès juste, nous avons été reconnus coupables, et voilà que le gouvernement pré-

sente de nouveau une mesure législative presque similaire.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui limitera la durée du débat à l'étape du rapport, qui aura lieu mercredi après-midi seulement. En d'autres mots, après avoir précipité l'étude du projet de loi en comité dimanche après-midi, où les participants n'ont pas vraiment eu l'occasion d'étudier la mesure législative article par article, ni de présenter des amendements, la Chambre devra à son tour étudier les amendements qui ont été proposés, et présentés d'avance au gouvernement, pour ensuite débattre le tout en deux heures et demie environ, mercredi après-midi. À moins, bien sûr, que la procédure à suivre soit remise en question ou que le gouvernement ait un autre tour dans son sac pour limiter encore davantage la durée du débat, nous aurons deux heures et demie pour étudier les amendements à l'étape du rapport.

En tant qu'ex-porte-parole de notre caucus en matière de main-d'oeuvre, je sais que, par le passé, des amendements ont été proposés à des projets de loi forçant le retour au travail des grévistes. Je sais aussi qu'à l'heure actuelle, certains députés discutent pour tenter d'établir si le projet de loi peut être amélioré. Toutefois, toute velléité du gouvernement pour améliorer cette mesure législative sera anéantie si la motion est adoptée. Les ministériels savent qu'ils peuvent faire adopter le projet de loi à l'étape du rapport en deux heures et demie, mercredi après-midi, et qu'ils pourront ensuite se rendre à leur réception de Noël.

Je crois que c'est l'une des raisons de cette mesure législative. Comment se fait-il qu'ils soient prêts à consacrer toute la soirée de mardi aux querelles de procédure, mais que nous devions être appelés là à 17 h 45 pour voter à 18 heures. Tout simplement parce que les conservateurs veulent aller à leur réception de Noël? C'est leur conception des services essentiels.

Je dis que c'est une insulte au Parlement. Des ministériels savent qu'il nous est arrivé par le passé de modifier des mesures de retour au travail. Je l'ai déjà dit. Limiter le débat à deux heures et demie mercredi après-midi exclut toute possibilité que le gouvernement envisage raisonnablement des améliorations au projet de loi.

C'est particulièrement important de le comprendre parce que le gouvernement est l'employeur. C'est lui qui a rédigé le projet de loi. Les travailleurs, mais également tous ceux qui croient en l'équité, s'inquiètent évidemment que l'employeur rédige le projet de loi et en force l'étude à la Chambre, en comité, à l'étape du rapport et, après peu de temps, à l'étape finale de la troisième lecture, sans que personne puisse réellement l'amender.

Le projet de loi qui ordonnait le retour au travail des cheminots a été modifié. Celui qui ordonnait le retour au travail des employés des Postes a été amélioré. Cette fois, le gouvernement n'en laisse aucune possibilité. La personne à qui on ordonne de rentrer au travail, à qui on retire ses privilèges de syndiqué et qu'une mesure rend passible de fortes amendes, ne peut se sentir traitée justement par le gouvernement qui se sert de sa majorité et applique le Règlement de la Chambre de manière dictatoriale à chacune des étapes.

Le gouvernement prétend qu'il faut adopter cette mesure parce qu'il s'agit de services essentiels. Nous savons tous qu'il a omis de désigner ces employés dont il considère les services comme essentiels, et qu'il ne l'a pas fait dans les délais qu'impose sa propre loi.

Si le gouvernement croyait que ces services étaient essentiels, pourquoi n'a-t-il pas respecté les exigences de sa propre loi? Pourquoi n'a-t-il pas désigné les employés qui assurent des services essentiels, comme le veut la loi? Mon collègue, un autre ancien critique en matière de travail, dit que le gouvernement est incompétent, et c'est vrai. Mais pourquoi, à cause de son incompétence, cherche-t-il à faire adopter une mesure législative qui fait fi de toute forme de justice, du sens des convenances, du Règlement et de la procédure de la Chambre, et qui va à l'encontre d'une décision de l'Organisation internationale du travail?

Le leader parlementaire du gouvernement nous a demandé si la sécurité nous préoccupait. Bien sûr que oui. «Ne craignez-vous pas pour les anciens combattants», nous a-t-il demandé. C'est évident que leur situation nous tient à coeur. À ce sujet, je voudrais parler d'une expérience personnelle. Mes parents ont travaillé au Deer Lodge Hospital qui est un hôpital pour les anciens combattants. Je suis donc allé à cet hôpital à quelques reprises et j'ai eu l'occasion de constater dans quelles conditions pénibles vivaient les anciens combattants, et de quelle façon les travailleurs étaient traités par le gouvernement. Les salaires étaient peu élevés dans les années 60 et ils le sont encore de nos jours.

Si le gouvernement se préoccupe tellement de la misère des anciens combattants et de la façon dont ils sont traités, pourquoi paie-t-il des salaires si bas aux employés des hôpitaux et des foyers qui s'occupent d'eux? Pourquoi le gouvernement ne leur a-t-il jamais accordé la parité salariale avec les employés des hôpitaux qui relèvent de la compétence des provinces et des municipalités? Pour-

quoi a-t-il toujours maintenu les salaires de ces travailleurs à un niveau si peu élevé?

Un tribunal des droits de la personne a déjà statué que le gouvernement n'avait pas respecté le droit à la parité salariale, et rien ne s'est fait depuis. Nous savons que les employés de la Garde côtière dans l'Est sont moins bien payés que leurs homologues de l'Ouest. C'est encore un exemple de l'inertie du gouvernement. Par conséquent, lorsqu'il est question d'équité salariale et d'égalité à l'échelle régionale, le gouvernment est incapble de faire preuve de leadership et de trouver des solutions aux problèmes en cause dans les négociations.

• (1220)

Si nous autorisons le gouvernement à déposer cette motion et à la faire adopter à la Chambre sans essayer d'aucune façon de modifier le projet de loi, la Chambre sera alors injuste envers les employés du gouvernement du Canada. La Chambre manque à ses obligations de traiter équitablement les deux parties à un différend entre employeur et employés lorsqu'un règlement est imposé par voie législative. Il a toujours de quoi s'indigner lorsqu'une des parties, en l'occurrence, l'employeur, évidemment, rédige une mesure législative forçant des employés à retourner au travail. Il est injuste que les amendes prévues dans cette mesure soient si élevées. Il est injuste que des personnes perdent leurs droits à cause de cette mesure.

Il est injuste pour nous, au Parlement, d'accélérer l'adoption de ce projet de loi parce que le gouvernement juge incommode de faire autrement à l'approche des Fêtes, parce que les députés ministériels veulent se rendre à une réception de Noël mercredi soir, parce que le gouvernement lui-même a manqué à ses obligations concernant la désignation des employés essentiels et parce qu'il ne comprend ni n'appuie réellement la notion d'équité salariale ou de développement régional et d'égalité régional. Comment nous, parlementaires, pouvons-nous l'autoriser à faire cela?

À moins que cette mesure législative ne soit modifiée de façon à être plus équitable, nous n'avons d'autre choix que de nous y opposer vigoureusement à toutes les étapes.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je tiens à exprimer mon opposition à cette motion. Ce n'est qu'une autre façon de limiter le débat sur une question qui est extrêmement grave, comme quelques députés d'en face l'ont dit ce matin. Le projet de loi de retour au travail présenté la semaine dernière va en effet saper les valeurs et les traditions de notre pays.

L'adoption du projet de loi permettrait au gouvernement de détruire le processus de négociation collective, en dépit du fait que c'est sa propre incompétence qui a donné lieu à cette situation. Je parle du projet de loi C-49, intitulé Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux. Le titre est vraiment bien choisi. Il est conçu pour empêcher les Canadiens de lire entre les lignes et de connaître l'objet exact de cette mesure.

Je voudrais exposer clairement la situation. Les membres du groupe des équipages de navire et du groupe des services hospitaliers seront obligés à renoncer à leur grève. Ils ont essayé de négocier de bonne foi avec le gouvernement depuis l'expiration de leur dernière convention collective. Les deux groupes ne demandent que le droit de vivre décemment, ce qui n'est vraiment pas excessif. Le Conseil du Trésor n'a pas du tout essayé de régler le problème. Il n'a rien fait d'autre que temporiser depuis le tout début des négociations.

La présentation du projet de loi est essentiellement injuste. La mesure n'est pas nécessaire car le gouvernement ne devrait intervenir en aucune façon dans le processus de négociation collective. Le processus existe au Canada depuis des années, et le droit de grève en fait partie intégrante. De toute façon, ceux d'entre nous qui se sont occupés de négociations collectives depuis un certain temps savent qu'il n'y a pas beaucoup de travailleurs qui aiment particulièrement faire la grève.

Ces syndicats exercent leur droit de grève et le gouvernement réagit en montrant les dents. Ils prouve ainsi qu'il n'a aucun égard pour les préoccupations des gens et montre, une fois de plus, la mesure de son incompétence. La liste de mesures illogiques et stupides prises par ce gouvernement continue de s'allonger. Point n'est besoin d'en donner des exemples, ce qui d'ailleurs prendrait plus de temps que les quelques minutes qui me sont allouées aujourd'hui.

Lorsque la convention collective des équipages de navires a expiré en 1987, le syndicat a fait parvenir un avis au Conseil du Trésor. Celui-ci disposait de vingt jours après l'expiration de la convention pour désigner des employés. Mais il a préféré laisser expirer ce délai. Quand, par la suite, il est revenu à la charge pour le faire, l'Alliance de la fonction publique a contesté cette action devant la Cour fédérale et a gagné, à bon droit. La Commission des relations de travail dans la fonction

publique a appuyé la position de l'Alliance devant la Cour fédérale, et la décision initiale a été maintenue. Ces procédures se sont poursuivies jusqu'en septembre dernier, et c'est pourquoi les négociations ont été continuellement retardées.

Si le Conseil du Trésor avait bien fait son travail, les syndicats n'auraient pas été en position de faire la grève. Mais il ne l'a pas fait. Le gouvernement a donc déposé ce projet de loi, qui vise à forcer ces employés à retourner au travail, et l'a transmis à un comité.

Le scénario que je viens de décrire montre toute l'incompétence du gouvernement. Quand on lui demande pourquoi il a présenté ce projet de loi, le gouvernement allègue des raisons de sécurité. Comme il a déjà été mentionné à plusieurs reprises à la Chambre, ce n'est pas la sécurité qui est en cause, si l'on se fie à ce qui s'est produit en fin de semaine.

Les deux groupes mènent une grève raisonnable. Dans le cas des équipages, les bateaux de recherche et de sauvetage assurent la permanence d'un bout à l'autre du pays et les équipages ont répondu à diverses reprises à des situations de péril ou de désastre. Donc, tout en exerçant le droit de grève dont ils disposent légalement, ils continuent de fournir à tous les Canadiens des services de recherche et de sauvetage en cas d'urgence.

On peut en dire autant du personnel des services hospitaliers actuellement en grève. L'Alliance de la Fonction publique a offert d'assurer les services essentiels, mais le gouvernement soutient que le niveau de service offert est insuffisant.

Dans un article récent, un journal local affirme que les pensionnaires des foyers pour anciens combattants soutiennent le personnel hospitalier. Un d'entre eux aurait dit: «Nous avons très peu de pensionnaires qui se déclarent mécontents. Nous appuyons les grévistes parce que ce sont des gens vraiment extraordinaires, qui nous traitent de façon impeccable.»

Où constate-t-on les graves violations à la sécurité dont parle le gouvernement? Dans le cas des travailleurs des services hospitaliers, c'est le personnel des forces armées qui a pris la relève et, dans les foyers, ce sont des aides infirmiers et des bénévoles qui assurent temporairement le service. Ces travailleurs hospitaliers gagnent entre 18 000 $ et 22 000 $ par année. À notre époque, ce n'est pas beaucoup. Ces travailleurs n'ont pas voulu se mettre en grève, mais ils n'ont pas eu le choix. Pour reprendre ce que disait le vice-président de l'AFPC, Jim MacEwen: «Nous n'avons pas cherché cette grève, mais nous avons un employeur qui nous a opposé une fin de non-recevoir depuis deux ans; il refuse de se conformer à la décision de la Commission canadienne des droits de la personne en matière d'égalité de salaire. Il a tellement exaspéré la patience et la bonne volonté de nos membres que ceux-ci ne voient pas d'autres solutions que d'en passer par là.»

Cette décision de la Commission des droits de la personne dont il est question prévoyait l'octroi à ces travailleurs de 28 millions de dollars pour le règlement de leurs revendications au titre de l'égalité de salaire. Cela veut dire qu'il est dû 3 000 $ à chacun de ces 1 200 travailleurs hospitaliers. La décision a été rendue en juillet 1987. Vingt mois plus tard, ils attendent toujours leur argent. Trois mille dollars, c'est beaucoup pour ces travailleurs. Cela leur permettra d'avoir de quoi se nourrir.

Les employés fédéraux des services hospitaliers n'ont déclenché la grève que le 29 novembre. Une semaine plus tard, le gouvernement dénonçait ce geste. Le gouvernement ne se rend pas compte que ces employés sont mésestimés et mal payés. Le tribunal de la Commission des droits de la personne a demandé au gouvernement d'indemniser ces travailleurs pour la discrimination dont ils ont été victimes dans le passé, de réévaluer leurs postes et de revoir les normes de classification des employés des services hospitaliers en vue de les rendre conformes à celles applicables au groupe des services généraux.

Les équipages de navires se sont mis en grève le 13 novembre, grève qui d'ailleurs était tout à fait légale. Leurs principales revendications, comme il en a été question ici tous les jours, portent sur le traitement, les horaires de travail, l'indemnité de service en mer et la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre responsable de régler la question de la parité salariale et de négocier les autres points. J'ai appris qu'on avait dit au syndicat qu'il obtiendrait la parité salariale pour ses travailleurs s'il acceptait de laisser tomber les autres revendications. Le ministre a nié qu'une telle proposition ait été faite. De deux choses l'une: ou il se trompe, ou il a mal été informé par ses fonctionnaires, puisque le Conseil du Trésor a affirmé que cette condition a été soumise à la table de négociations.

J'ai également déclaré la semaine dernière que cette grève pouvait être réglée rapidement et qu'elle devait l'être. Cette grève fait perdre tous les jours plus de 2 millions de dollars à l'économie de la voie maritime du Sait-Laurent et des Grands Lacs. Il n'y a que 5 ou 6

millions de dollars qui séparent le Conseil du Trésor et le syndicat.

Le ministre ne cesse de dire qu'il est disposé à négocier; c'est ce qu'ils ont fait. Le moment est venu pour lui d'agir, de négocier. Nous pouvons mettre un terme à cette grève dès aujourd'hui.

• (1230)

Peut-être est-ce là la véritable raison d'être du projet de loi. Peut-être est-ce là l'idée que le ministre se fait de la négociation. Il ne s'agit pas vraiment d'amener les travailleurs à rentrer au travail pour des raisons de sécurité, mais de les forcer à le faire et de casser les syndicats, en donnant ainsi le branle à la suppression graduelle du processus de négociation collective au Canada, purement et simplement.

Encore une fois, je dois rappeler à la Chambre que ces groupes sont légalement en position de faire grève. C'est leur droit. Or, avec le projet de loi dont nous sommes saisis, le gouvernement se propose d'imposer des amendes à ces travailleurs sous-payés, et j'insiste sur le terme sous-payé. Les amendes sont très élevées—500 à 1 000 $ par jour pour un travailleur, 10 000 à 50 000 $ par jour pour un représentant de l'agent négociateur, et 50 000 à 100 000 $ par jour pour l'agent négociateur. Ce sont des amendes terriblement élevées pour des travailleurs gagnant environ 20 000 $ par année.

Voyons brièvement les autres dispositions du projet de loi. Il ordonne à tous les membres des équipages de navires et à tous les travailleurs des services hospitaliers de reprendre immédiatement le travail. Il met en place un processus de conciliation obligatoire, c'est-à-dire que les deux parties devront accepter un règlement imposé. Le projet de loi nomme un président aux deux bureaux de conciliation. D'habitude, ce sont les deux parties qui nomment leurs membres au bureau de conciliation, après quoi les membres s'accordent pour nommer un président. Il n'est absolument pas nécessaire de faire ça: on n'a qu'à régler la grève.

Le gouvernement doit admettre qu'il a gâché tout le processus. Mais pourquoi ne panse-t-il pas ses blessures et ne retourne-t-il pas à la table des négociations pour réparer ce gâchis?

Je sais parfaitement bien qu'il y a des problèmes et que des entreprises sont touchées par la grève. J'ai reçu deux documents par télécopieur pendant la fin de semaine de la part d'entreprises de la région des Grands Lacs. J'ai parlé à des gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a des problèmes concernant le transport de pommes de terre. Les navires seront coincés dans les ports. Je me rends compte des problèmes de ces gens: ils doivent gagner leur vie. Toute l'économie du pays souffre. Les patients des hôpitaux et les pensionnaires des foyers pour anciens combattants sont touchés. Ces gens méritent de recevoir des services complets et adéquats, mais les employés qui leur donnent ces services méritent de gagner convenablement leur vie.

Pour restaurer les droits de toutes les personnes concernées, je demande au gouvernement de faire ce qu'il a à faire: qu'il négocie, dès aujourd'hui, de bonne foi; qu'il ne les force pas à accepter un règlement injuste.

Quand il négociait, le gouvernement n'a pas dit qu'il présenterait une loi, parce qu'il a refusé d'agir de bonne foi. C'est malheureusement typique de tout ce qu'il a fait au cours des cinq dernières années.

Nous devons nous rappeler que ces grèves légales ne menacent aucunement la vie et la sécurité des Canadiens. Le gouvernement essaie de détruire l'existence même de la négociation collective au Canada, c'est tout.

C'est pour cette raison que je m'oppose à ce projet de loi. De notre côté de la Chambre, nous implorons le gouvernement de régler les grèves d'une façon juste et équitable. Il n'a pas le droit de forcer ces Canadiens à revenir au travail. Cette tactique est susceptible, plus que toute autre, de réduire la qualité des services offerts par ces groupes. Quand on enlève à une personne le droit de s'exprimer, on la prive du sentiment de sa valeur et de sa dignité. Personne ne profitera de cette mesure, monsieur le Président.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je crois qu'il convient, dès le départ, de rappeler au gouvernement et à tous les députés que le premier jour où la clôture a été appliquée à ce projet de loi coïncidait avec le quarante et unième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des discours que j'ai trouvé fort éloquents ont été prononcés à cette occasion au nom des trois partis. Malgré cela, nous sommes forcés de nous rendre compte à quel point les droits de la personne sont fragiles.

Cela ne sert à rien de prendre la parole à la Chambre pour souligner ce quarante et unième anniversaire et de chanter les louanges des Nations Unies et des droits de la personne si l'on n'appuie pas ces paroles par des actes. Monsieur le Président, en appliquant la clôture dès l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, le gouvernement montre bien la faiblesse de son engagement à l'égard des droits de la personne. Cette faiblesse devient encore plus évidente lorsqu'on examine l'histoire du conflit en question entre le gouvernement, l'employeur, et certains de ses employés. Je tiens à signaler que ces

employés sont parmi ceux qui reçoivent les plus bas salaires dans toute la fonction publique du Canada.

L'engagement du gouvernement à l'égard des droits de la personne et de l'égalité a été énoncé à diverses occasions. Dans certains cas, le gouvernement a été forcé de respecter ce qui devait être son engagement. Voici un exemple de cas où cela s'est produit.

En 1981, une plainte a été formulée par les employés de la fonction publique. C'était évidemment avant que le gouvernement conservateur n'accède au pouvoir. Il s'agissait d'une plainte contre le gouvernement de la part de fonctionnaires canadiens qui prétendaient qu'un des groupes visés par la mesure législative dont nous parlons aujourd'hui était mal rémunéré en comparaison des autres groupes d'employés de la fonction publique. Le tribunal canadien des droits de la personne a reconnu que c'était vrai. Je cite la décision du tribunal: «Les parties sont convenues que le groupe des services hospitaliers (HS)», qui est un des groupes visés par l'actuel projet de loi, «est essentiellement constitué de femmes et est moins rémunéré que le groupe des services généraux, un groupe constitué surtout d'hommes, qui fait un travail similaire de valeur au moins égale.»

Le gouvernement a combattu cette décision autant qu'il pouvait, au lieu de se comporter dignement. Je pense qu'il est juste de reconnaître que cette décision est antérieure au gouvernement actuel, mais cela ne l'excuse pas, car il n'a rien fait depuis qu'il est au pouvoir.

Pourtant, pendant les campagnes électorales, le premier ministre lui-même a répété à maintes et maintes reprises—je ne vais pas vous lire ce qu'il a dit—que son gouvernement était résolument en faveur de l'action positive. Il était absolument résolu à faire en sorte que les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail d'égale valeur. En fait, il a même dit à plus d'une occasion que des crédits étaient réservés à des fins de péréquation.

Ces déclarations du premier ministre remontent aux élections de 1984, alors que la nation a réellement été impressionnée par ce qui semblait être la sincérité de cet homme lorsqu'il s'est adressé au Comité national d'action sur la situation de la femme et à d'autres groupes pendant les débats de cette campagne électorale. Dans la période qui a suivi, très peu de choses se sont produites. La preuve en est que rien ou presque n'a été fait pour résoudre les problèmes auxquels les membres du groupe des services hospitaliers font face en l'occurrence. Non seulement rien n'a été fait entre 1984 et 1988, mais également aucune mesure vraiment concrète n'a été prise en ce sens depuis les élections de 1988.

Lorsqu'on songe qu'on fête cette année le quarante et unième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et lorsqu'on compare d'une part l'importance que le gouvernement semble y attacher et d'autre part, les mesures concrètes qu'il prend, on ne peut que conclure que le gouvernement ne respecte certes pas ses engagements. Bien entendu, cela n'a rien de surprenant étant donné certaines de ses autres initiatives depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

• (1240)

Les problèmes n'ont pas commencé là. Lorsqu'on se penche sur les difficultés qu'éprouvent les membres d'équipage des navires de la Garde côtière, ainsi que les membres du groupe des services hospitaliers, et qu'on compare la situation à ce qui s'est passé lors d'une autre grève il y a un mois ou deux, dans le cas des agents des libérations conditionnelles et un autre groupe d'employés du gouvernement fédéral, on s'aperçoit que les trois groupes en question sont les seuls membres de la fonction publique à avoir déclenché une grève dernièrement.

Je suppose que je ne surprendrais personne en signalant que, s'il n'en avait tenu qu'au gouvernement et si ce dernier avait procédé comme à son habitude, ces trois groupes n'auraient certes pas été en mesure de faire la grève. Depuis que les fonctionnaires ont le droit de grève, ces trois groupes d'employés, à l'instar de bien d'autres, ont été dans l'impossibilité de déclencher une grève. C'est parce que chaque année, au moment du renouvellement des conventions collectives, le gouvernement désigne un certain nombre de personnes au sein de divers groupes qui, selon lui, assurent des services essentiels, et il les empêche ainsi de faire la grève. Cette année, il ne l'a pas fait.

Le fait que le gouvernement ait oublié de désigner les intéressés reflète certes son incompétence. Cela est relié à nouveau au manque d'importance qu'il attache aux droits fondamentaux de la personne dont on a parlé avec

tant d'éloquence lors de la présentation de ce projet de loi en première lecture. Lorsque le gouvernement a compris qu'il avait commis une erreur, lorsqu'il s'est rendu compte que non seulement ces trois groupes, mais également bien d'autres groupes de la fonction publique pourraient être en mesure de déclencher une grève, il a immédiatement pris toutes les mesures qu'il jugeait possibles, afin d'empêcher les intéressés de déclencher une grève. En fait, il s'est adressé aux tribunaux. Il s'était trompé, puis il s'est adressé aux tribunaux pour corriger son erreur. Il a demandé aux tribunaux d'empêcher ces employés de faire la grève. Il l'a fait à deux reprises.

Je suppose que le gouvernement se serait adressé à la Cour suprême aussi, sauf que celle-ci aurait rendu sa décision bien après l'expiration du contrat. Le gouvernement avait d'autres chats à fouetter, d'autres moyens d'obliger ces employés à retourner au travail, même s'ils pouvaient déclencher une grève.

À mon avis, il est important de signaler, comme je l'ai déjà dit, que de très nombreux fonctionnaires à l'extérieur de ces trois groupes pouvaient faire la grève. Beaucoup d'autres employés de l'État avaient le droit de faire la grève à cause de l'erreur du gouvernement, mais seulement ces trois groupes sont allés de l'avant. En effet, les agents de libération conditionnelle, les marins et les employés de services hospitaliers sont «sortis». Ils se sont prévalus de leur droit démocratique et ont fait la grève pour la première fois depuis 1967, date à laquelle les fonctionnaires pouvaient se syndiquer et, au moins théoriquement, avaient le droit de faire la grève.

Ces gens ont de très bonnes raisons de faire la grève à la première occasion qui leur est donnée. Ils ne le font pas à la légère, pas du tout. Ils n'avaient pas d'autre choix. Par le passé, ils n'ont jamais eu le droit de faire la grève. Comme je l'ai déjà mentionné, ils étaient devenus les plus mal rémunérés de toute la fonction publique. J'ai visité leur piquet de grève l'autre jour et plusieurs d'entre eux m'ont exposé leur problème. Une femme qui élève seule ses deux enfants me dit gagner 16 000 $ par année.

Je ne crois pas qu'il y ait une seule localité au Canada où une personne élevant un enfant avec un revenu annuel de 16 000 $ ne se trouve pas sous le seuil de la pauvreté. C'est là un revenu terriblement faible pour une famille, quel que soit son mode de vie.

Une veuve, mère de quatre enfants, m'a signalé qu'elle touchait 20 000 $ par année. Avec un revenu pareil, on ne peut que vivre sous le seuil de la pauvreté, à moins d'habiter une région rurale.

C'est une honte que le gouvernement, contrairement à la population canadienne, j'en suis sûr, tolère—il n'y a pas d'autre mot pour le dire, je suppose—que des employés à lui touchent un salaire aussi faible et vivent dans des conditions pareilles.

C'est par désespoir que ces trois groupes ont bel et bien exercé leur droit démocratique. Comme c'est habituellement le cas en pareilles circonstances, ils ont fait la grève pour essayer d'obtenir qu'on améliore leur situation.

Les arguments que le gouvernement a invoqués pour justifier de présenter ce projet de loi de retour au travail soulèvent une question. Nous avons tenu une journée de débat là-dessus. Un comité législatif s'est penché sur la question. Jamais encore le gouvernement n'a pu prouver que le mode de vie ou la sécurité même des Canadiens étaient menacés. On a fait allusion tout à l'heure à une décision de l'Organisation internationale du travail. Je n'ai pas l'intention de décrire l'OIT, car on l'a déjà très bien fait avant moi.

Voici ce que dit en partie la décision du comité de cet organisme: «Quoi qu'il en soit, si regrettables que soient de telles situations, elles ne sauraient justifier une restriction de l'exercice de droits fondamentaux garantis par les conventions 87 et 98, à moins que de telles situations ne mettent en danger la vie, la sécurité ou la santé d'une partie ou de l'ensemble de la population.» Or, il n'existe aucune preuve à cet effet. Et le gouvernement lui-même a admis que les travailleurs de la Garde côtière, plus précisément les équipages des navires, avaient assumé leurs responsabilités de façon exemplaire. Avant de déclencher la grève, ils ont offert de fournir suffisamment de personnel pour assurer la sécurité du public canadien sur nos voies maritimes. Le gouvernement lui-même reconnaît que jamais la grève n'a mis la sécurité publique en danger.

Quant aux travailleurs des services hospitaliers, ils ont offert de maintenir les services sur les lieux du travail. Ils ont offert 8 p. 100 de leurs effectifs pour accomplir le travail habituel. Le gouvernement a déclaré que cela n'était pas suffisant. Il a rejeté cette offre d'emblée, comme si la solution consistait à demander au groupe des services hospitaliers de l'Alliance de la Fonction publique si 8 p. 100 des effectifs était le maximum d'employés qu'il pouvait libérer, et comme s'il n'y avait d'autres solutions qui ne seraient peut-être pas plus compliquées. Il ne lui a jamais présenté une telle demande. Mais tout le monde sait que le gouvernement était loin d'être sincère dans ses négociations avec les travailleurs des services hospitaliers. Et que dire de son attitude inflexible puisqu'il a refusé de faire la moindre démarche pour les empêcher de déclencher la grève, et cela même s'il était coupable de ne pas s'être acquitté de ses obligations en vertu de la décision de la Commission des droits de la personne.

• (1250)

On a parlé des gens de tous milieux qui seront touchés par cette grève. Il existe un foyer pour anciens combattants à Saskatoon. Bien avant que les employés aient pu déclencher une grève légale, le gouvernement avait pris des mesures pour que les pensionnaires soient transférés à d'autres installations médicales à Saskatoon. Cela s'est fait, je dois le signaler, au grand désarroi des familles des pensionnaires. Les employés des services hospitaliers font partie des familles des pensionnaires. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la seule famille qu'ils ont puisque la leur habite très loin. Les employés font désormais partie de la vie quotidienne des anciens combattants. Même les familles qui n'habitent pas très loin ont demandé que les pensionnaires ne soient pas transférés. Ce sont eux qui vont le plus souffrir du transfert. Le gouvernement aurait pu trouver un moyen d'accepter l'offre du syndicat de fournir les services essentiels dont ces personnes ont besoin sans les déranger outre mesure.

L'équité salariale avec les travailleurs des services hospitaliers est une question que le gouvernement devra aborder tôt ou tard. Le jugement a été rendu. Si le gouvernement veut régler promptement la grève, il pourrait d'abord prouver sa bonne foi en devançant le processus de mise en oeuvre des décisions du tribunal de la Commission des droits de la personne. Il pourrait simplement passer à l'action et appliquer la décision dans sa forme actuelle. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne l'a pas fait.

Ces travailleurs ne pourront plus jamais faire la grève. Si le gouvernement veut désigner des employés comme essentiels, il devrait les payer comme si leurs services étaient aussi précieux et essentiels à la société qu'il le prétend. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici. Si le gouvernement va les désigner essentiels, qu'il les paie en conséquence.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai certaines observations à formuler relativement au discours de mon collègue de Saskatoon. Ses remarques ont trait à un principe très important dans notre pays. Il s'agit du principe qui consiste à payer les gens ce qu'ils méritent, principe que le gouvernement a absolument et résolument refuser de respecter.

Nous avons entendu beaucoup de beaux discours à la Chambre au cours des dernières semaines lorsque nous avons été saisis de cette question. Mon collègue conviendra, je pense, qu'il y a bien des gens qui ne savent pas exactement quelles questions essentielles sont à l'origine de la grève et de cette motion très inhabituelle, qui n'a été proposée à la Chambre, je crois, que deux fois auparavant. Fondamentalement, il s'agit d'une motion de clôture anticipée. Non seulement le gouvernement ne négocie pas de bonne foi avec les syndicats et ne respecte pas les principes de la négociation collective, mais il essaye aussi de passer outrè aux principes établis de la Chambre et à son Règlement en faisant usage ici d'étranges motions.

Je veux en venir à la question du salaire. Il y a un grand nombre de Canadiens, je pense, qui se disent «Eh bien, nous avons ces deux groupes de fonctionnaires qui sont en grève et qui bouleversent l'économie.» C'est dans l'économie que se produit ce bouleversement—l'économie de la voie maritime du Saint-Laurent. Nous avons entendu tous les députés de tous les côtés de la Chambre déclarer qu'ils s'en inquiètent, et il en est de même pour nous.

Mais ne blâmons pas ces employés qui ont exercé leur droit de grève pour obtenir un salaire équitable pour le travail qu'ils font. Les personnes à qui j'ai parlé et qui travaillent avec les équipages de navire, touchent en moyenne un salaire annuel de 20 000 $. Quel salaire mirobolant! Les gens qui travaillent dans les secteurs de la vente de détail, de la restauration, des transports et dans le secteur privé au sein des industries maritimes

touchent bien davantage. Mais, pour une raison que j'ignore, le gouvernement tenait mordicus à créer l'impression que ces employés étaient à ce point avaricieux qu'ils essayaient de se servir à même le trésor public, de soutirer de l'argent des goussets du contribuable.

Je tiens à le dire publiquement. Mon collègue partage sûrement cet avis, car il a suivi cette affaire d'aussi près que les députés de mon parti. Ces gens-là gagnent 20 000 $ par année. Que font-ils? Ils disent au gouvernement qu'ils veulent deux choses. D'abord, négocier de bonne foi. C'est ce qu'ils ont fait durant plus de deux ans. Ils ne sont pas allés en grève le premier jour où elle est devenue légale, ils ont poursuivi les négociations pendant deux ans. Ont-ils demandé une augmentation salariale de 50 p. 100? Non. Ce fut peut-être leur erreur: s'ils avaient su quel traitement le gouvernement leur réservait, ils auraient dû demander une augmentation de 100 p. 100. Ils valent 100 p. 100. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont présenté des demandes raisonnables.

D'abord, ils ont dit: «Ne pratiquez pas la discrimination à cause du travail que nous accomplissons et de l'endroit où nous vivons. Supprimez ce taux de traitement régional.» C'est exactement ce que le syndicat a demandé au nom de ses membres.

Deuxièmement, ils ont demandé une rémunération supplémentaire pour le travail en mer, soit 177 $ par mois. Ils ont aussi demandé deux autres petits avantages sociaux. Tout compte fait, l'augmentation réelle était plus près de 6 p. 100 que des 17 p. 100 que le gouvernement et le président du Conseil du Trésor prétendaient être le coût global des demandes. Tout cela crée de la confusion parmi les Canadiens et rend un très mauvais service aux hommes et aux femmes membres d'équipages.

Je demande à mon collègue de commenter les chiffres trompeurs du gouvernement, car ce dernier prétend que les demandes des membres d'équipages s'élèvent à 17 p. 100, alors qu'il sait fort bien qu'elles ne sont que de 6 p. 100. J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il en pense.

M. Fisher: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé ces questions. Je me permets de signaler que le gouvernement a déjà fait des déclarations trompeuses dans d'autres domaines.

L'autre jour, une déclaration très trompeuse a été faite à la Chambre en réponse à des questions, lorsque le président du Conseil du Trésor a insinué que la présidente de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada était d'accord avec la mise en application d'une loi sur le retour au travail.

J'ai une lettre que je ne lirai pas, mais je voudrais mentionner aux fins du compte rendu qu'Iris Craig, présidente de cette organisation, a écrit au président du Conseil du Trésor pour lui dire en des termes on ne peut plus clairs qu'elle n'était pas du tout en faveur de la loi sur le retour au travail et qu'elle condamnait les actions du gouvernement, comme nous tous, d'ailleurs.

En ce qui concerne les taux de salaire, il est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement dénature les faits. Il est vrai que si ces conventions sont mises en oeuvre, les taux seront légèrement supérieurs à la moyenne des règlements conclus avec le reste de la fonction publique. Mais ce n'est pas le reste de la fonction publique qui se plaint, c'est le gouvernement lui-même. Le principe de base est que ce genre de règlement doit être conclu si l'on veut que ces gens reçoivent le salaire qui leur est dû.

Ce n'est certainement pas 14 p. 100 à chaque année de la convention. Il est incroyable que le gouvernement aille jusqu'à citer des chiffres aussi erronés. Il s'agit d'une augmentation raisonnable de 5 p. 100, 4,8 et 4,6, quelque chose comme ça, sur une période qui s'étendra probablement sur 42 mois en fin de compte. Voilà les chiffres qui sont actuellement négociés. Je remercie mon collègue d'avoir soulevé cette question et de m'avoir donné l'occasion d'y répondre.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA TRAGÉDIE EN MER

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet des marins qui sont perdus en mer dans la région du Canada atlantique, au cours des derniers jours et dont certains étaient des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse.

Nous connaissons tous la rigueur de l'hiver canadien, alors imaginez un peu jusqu'à quel point il peut faire froid à la mi-décembre sur le pont d'un bateau de pêche de 50 pieds naviguant sur la mer et luttant contre des vagues de 30 pieds. Imaginez un pêcheur, le visage fouetté par l'eau glacée, qui tente de retirer ses lignes et ses filets gelés et qui, en voyant une vague se dresser devant lui, se demande si son bateau résistera au choc.

Il semble maintenant que trois embarcations aient été engloutis par les vagues.

Chaque fois qu'un petit navire quitte le port, il court toujours le risque de ne pas revenir. Mais quand cela se produit, le choc et la perte n'en sont pas moins énormes.

Tous les habitants de la Nouvelle-Écosse pleurent la disparition de ces marins, et nous voulons témoigner notre sympathie à tous ceux qui ont perdu des parents, des êtres chers et des amis dans ces trois tragédies survenues en mer.

* * *

LES SCIENCES SOCIALES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai déjà pris la parole à la Chambre pour blâmer le gouvernement d'avoir décidé d'exclure complètement des centres d'excellence tout projet du domaine des sciences sociales ou des humanités.

J'aimerais rapporter brièvement les propos d'Allan Bromley, l'adjoint du président des États-Unis en matière de politique scientifique et technologique. Voici ces propos très importants:

> On demande souvent à la science et à la technologie de régler un grand nombre des problèmes majeurs auxquels nous faisons face à l'heure actuelle, y compris le sort de l'environnement, le danger d'une guerre nucléaire et le fléau de la faim dans le monde, pour n'en nommer que quelques-uns. Pourtant, celles-ci possèdent déjà les moyens de les régler. Mais ce que nous ignorons, ce sont les conséquences au niveau de la société, du comportement et de l'économie, des diverses solutions qui s'offrent à nous.

En ce jour où se tient le troisième symposium des scientifiques et des parlementaires, il conviendrait, je pense, que le gouvernement reconsidère sa décision et subventionne un projet dans le domaine des sciences sociales ou des humanités.

* * *

LE CAMBODGE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Compte tenu de tous les événements qui se produisent dans le monde, monsieur le Président, nous pourrions facilement oublier la crise qui existe au Cambodge. Pourtant, une attention internationale immédiate s'impose devant la possibilité que les horribles Khmers rouges reprennent le pouvoir.

Depuis que les Vietnamiens se sont retirés du Cambodge, les Khmers rouges ont lancé un certain nombre d'attaques et enregistré quelques gains territoriaux. Leur participation à une opposition de coalition, reconnue par l'ONU grâce, et c'est là l'ironie de la chose, à l'appui de l'Occident, rend vraisemblable la possibilité qu'ils participent un jour au gouvernement dans leur pays.

J'exhorte vivement le premier ministre à retirer la reconnaissance diplomatique de notre pays à la coalition et à s'opposer à tout nouvel arrangement qui comprendrait les Khmers rouges. Le Canada doit également presser d'autres pays de l'imiter et d'agir de concert avec lui pour convaincre la Chine d'exercer un rôle plus sérieux dans cette région.

Il est également temps pour le Canada—il aurait dû le faire il y a longtemps—d'élaborer, par l'entremise d'organismes non gouvernementaux, une série de projets de développement pour venir en aide au Cambodge. Le Canada devrait également songer à améliorer ses rapports avec le gouvernement de Hun Sen.

Enfin, faisons en sorte d'améliorer nos relations avec le gouvernement du Vietnam. La guerre dans ce pays est terminée depuis longtemps. Les armées vietnamiennes ont maintenant quitté le Cambodge. Faisons en sorte de réintégrer le Vietnam dans la communauté des nations.

* * *

[*Français*]

LES ENFANTS MALTRAITÉS

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, cet avant-midi, notre pays a rendu un dernier hommage aux victimes de la tragédie de mercredi dernier. Ces événements ont inspiré une réflexion profonde sur certaines réalités de la vie.

Aujourd'hui, j'aimerais qu'on se penche sur l'une de celles-ci: les enfants maltraités.

Dans certains pays, des enfants meurent de faim; ils ne peuvent crier au secours, car ils n'en ont pas la force physique. Dans notre pays supposément riche et civilisé, d'autres enfants crient aussi au secours: ce sont les enfants battus, transplantés de foyers d'accueil en foyers d'accueil, souvent abandonnés à leur sort.

Article 31 du Règlement

Ils sont les mal-aimés, les enfants de la rue, de la désunion, parfois de la haine. . . ils sont les enfants de la solitude.

Au moment où l'on prêche, avec raison certes, les droits de l'enfant à naître, peut-être devrions-nous aussi nous pencher sur les droits de ceux qui ont déjà reçu la vie, mais une vie qui souvent s'avère un martyre immérité, aux conséquences effroyables.

* * *

[*Traduction*]

LES ROUTES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à consacrer plus d'un demi-milliard de dollars aux routes du nord de la province.

Le premier ministre David Peterson, le ministre des Transports, Bill Wrye, et le ministre des Affaires du Nord, René Fontaine, ont compris les besoins de la région et ont agi en conséquence. Ils méritent d'être félicités.

Il importe maintenant que le gouvernement fédéral établisse une politique nationale des transports qui tienne compte des besoins du nord de l'Ontario en matière de routes.

Si les coupures prévues à VIA Rail entrent effectivement en vigueur le 15 janvier, les habitants des régions rurales et des petites villes du Canada dépendront encore plus que jamais de l'infrastructure routière. J'exhorte donc le gouvernement à suivre l'exemple de leadership donné par le gouvernement de l'Ontario et à affecter suffisamment de fonds au développement du réseau routier du nord de l'Ontario. Le gouvernement ne peut plus prétexter qu'il doit attendre que la province agisse. La province a pris des mesures positives, des mesures qui permettront de consacrer 460 millions de dollars au développement futur du réseau routier.

Il incombe maintenant au gouvernement fédéral d'agir et de montrer qu'il veut aider le nord de l'Ontario et tout le nord du Canada.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE AU CANADA

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la création du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, le PSEMC, a été mis en place le 3 mai 1988.

Ce programme répond aux préoccupations exprimées par le secteur des ressources naturelles à l'égard de l'incidence de deux facteurs susceptibles d'entraver les entreprises du secteur cherchant de nouveaux capitaux, par l'émission d'actions accréditives en vue de financer des activités d'exploration, soit la chute du marché boursier en octobre 1987 et la réforme fiscale.

Le PSEMC se termine le 31 décembre 1990, et ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est la survie de ce programme.

Monsieur le Président, le prochain budget fédéral arrive à grands pas et nous devons veiller à ce que le ministre des Finances du Canada n'abolisse pas le PSEMC au prochain budget fédéral.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi a enfin décidé de publier une liste partielle des entreprises qui se sont empressées de contribuer au financement de l'extravagante campagne publicitaire en faveur du libre-échange organisée par les grandes entreprises lors des dernières élections générales.

Contrairement à des promesses antérieures, la liste n'est pas complète. De nombreuses multinationales américaines qui ne se sont pas fait prier pour appuyer le perfide Accord de libre-échange deviennent étonnamment modestes quand il s'agit de révéler combien elles ont dépensé pour soutenir le Parti conservateur. AT&T, GM et 3M sont parmi celles qui refusent de divulguer l'information. Après avoir crié sur les toits leur appui pour le libre-échange, pourquoi dissimuler combien elles ont payé pour aider leurs amis conservateurs? Ont-elles des remords de conscience en voyant les effets désastreux de l'accord sur l'économie canadienne? Ou bien ont-elles peur d'attirer l'attention et la colère d'un public canadien dupé?

L'aspect le plus honteux, c'est que toutes les entreprises géantes qui figurent sur la liste ont eu le droit de déduire de l'impôt les sommes considérables qu'elles ont versées pour la réélection de leurs copains. Alcan, par exemple, a donné 250 000 $. Cette société remarquable n'a pas seulement déduit de l'impôt jusqu'au dernier cent de cette contribution ostensiblement politique, mais en 1986, année où elle a fait des bénéfices de 220 millions, elle a réussi à réclamer tant de déductions fiscales qu'elle a eu droit à un crédit d'impôt de 32 millions. Le Parti

conservateur était tellement navré qu'Alcan n'ait fait que de misérables bénéfices de 220 millions, qu'il a décidé de lui refiler encore 32 millions de l'argent des contribuables.

Quatre autres donneurs canadiens ont contribué plus de 250 000 $. . .

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre le député.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le 7 décembre dernier marquait le deuxième anniversaire de la création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, créé suite aux modifications apportées en 1987 à la Loi sur les brevets, par le projet de loi C-22.

Par ces modifications, notre gouvernement visait à assurer aux consommateurs l'accès à des médicaments à des prix raisonnables, tout en stimulant la recherche médicale au Canada. C'est exactement les résultats qui s'en dégagent aujourd'hui.

Selon le premier rapport, cette nouvelle politique aura, l'an dernier seulement, fait épargner de 60 à 80 millions de dollars aux consommateurs canadiens.

De plus, l'industrie pharmaceutique a investi durant la première année de l'application de la Loi sur les brevets, plus de 72 millions de dollars en matière de recherche et de développement au Québec, et Montréal est la grande bénéficiaire de ces investissements et des nouveaux emplois qu'ils engendrent.

Monsieur le Président, n'eût été des interminables tergiversations des membre de l'opposition et surtout des sénateurs libéraux qui, contre tout entendement, ont tout fait pour bloquer l'adoption de ces changements, les consommateurs, l'industrie et les travailleurs québécois et canadiens auraient pu profiter plus tôt de ces avantages.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'était hier, le 10 décembre, la Journée internationale des droits de l'homme. Il convient donc qu'on parle du cas du révérend Laszlo Tokes de Roumanie.

Le révérend Tokes est un chef religieux bien connu et un partisan des droits de la personne. L'an dernier, il a protesté avec véhémence contre le projet de destruction de villages entrepris par le gouvernement. Il n'a jamais cessé de frapper aux portes du gouvernement et de chercher, par des moyens pacifiques, à garantir à tous les Roumains la pleine jouissance du droit à la vie communautaire et de la liberté de culte.

En raison de sa détermination, le gouvernement roumain l'a banni de sa congrégation. Le Canada se doit de convaincre la Roumanie de respecter ses obligations internationales à l'égard des droits de la personne. Comme tous les citoyens du monde, le révérend Tokes a le droit de pratiquer sa religion sans crainte de persécution.

Je demande au gouvernement de prendre des mesures pour veiller à ce que la Roumanie permette au révérend Tokes de continuer d'être ministre du culte de sa congrégation. Au nom de la solidarité internationale, le Canada doit s'assurer que tous les citoyens du monde soient traités équitablement et que le travail de la Commission canadienne des droits de la personne soit respecté par tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rendre hommage aujourd'hui en cette Chambre à un Québécois émérite qui s'est distingué sur le plan touristique dans la grande région de Québec.

En effet, monsieur le Président, Jacques du Sault vient de se voir octroyer le poste de président directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de la capitale du Canada, suite à un concours à l'échelle nationale où plus de 220 candidats avaient posé leur candidature pour ce poste prestigieux.

Article 31 du Règlement

Jacques du Sault saura faire le consensus entre les éléments des deux rives Ottawa—Hull et unifier les efforts de tous les intervenants de la région de la capitale nationale pour un développement touristique bien orienté et bien coordonné.

Sa grande expérience personnelle, il fut hôtelier, président fondateur de l'Office du tourisme de la région de Québec, président du comité du tourisme de la chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, directeur du comité de gestion du plan de développement touristique de la grande région de Québec, alliée à un parfait bilinguisme et à une volonté de vouloir développer harmonieusement cette belle région, feront de Jacques du Sault un président-directeur général efficace.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Montréal, des milliers de personnes pleurent la mort de 14 femmes assassinées par un tireur fou. Cet homme a pu acheter son arme semi-automatique parce qu'il avait répondu à toutes les exigences de la loi.

Samedi dernier, le premier ministre a dit qu'il était grave et inacceptable que Marc Lépine ait pu obtenir aussi facilement l'arme avec laquelle il a commis ces meurtres multiples. Il aurait dit que le gouvernement étudierait le problème si besoin était.

Le fait qu'un homme atteint de graves problèmes psychologiques puisse se procurer légalement une arme puissante et tuer ainsi que blesser plus d'une vingtaine de personnes innocentes, devrait démontrer à même au premier ministre que des mesures s'imposent.

À la fin d'octobre dernier, le ministre de la Justice a dit qu'il prévoyait déposer avant Noël un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Or, vendredi, le solliciteur général a dit qu'il faudrait attendre à janvier, ou peut-être plus tard, pour qu'une mesure législative soit déposée.

C'est maintenant qu'il faut agir. Nous ne pouvons pas attendre que se répande le sang d'autres innocentes victimes.

* * *

LE DÉCÈS DE ROBERT HAMILTON HUBBARD

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais demander à la Chambre la permission de souligner le décès d'un éminent Canadien très érudit qui a fait sa marque dans notre société. Il s'agit de M. Robert Hamilton Hubbard. Jusqu'à ce qu'il meure subitement en novembre dernier, M. Hubbard a servi la nation dans la discrétion et la modestie. Il a contribué à élargir nos connaissances sur la nation canadienne et à approfondir notre vision du monde.

Je n'ai pas l'intention d'élaborer sur la carrière d'illustrateur de Robert Hubbard puisque sa mention dans l'ouvrage canadien *Who's Who* a presque quatre pouces de long, mais je veux demander à la Chambre de prendre note de son décès et de reconnaître son apport aux travaux du Parlement.

Grâce à ses réalisations des dernières années, en tant que conseiller en histoire et pour les questions culturelles de nos gouverneurs généraux, et à sa connaissance incontestable de l'histoire de l'art, il était tout à fait naturel de le consulter lors d'événements artistiques et culturels d'envergure comme la création de monuments nationaux.

Robert Hubbard était conseiller du comité constitué pour la réalisation du splendide monument de Diefenbaker, comité qui travaille actuellement à la conception d'une oeuvre semblable pour honorer Lester B. Pearson. Nous regretterons Robert Hubbard, son intelligence, son raffinement et sa courtoisie. Il était un modèle pour chacun d'entre nous.

* * *

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a annoncé sa décision désastreuse de fermer la base de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, les habitants de la province ont fait valoir de nombreuses objections valables, mais leurs protestations continuent de tomber dans l'oreille d'un sourd.

La Société médicale de l'Île-du-Prince-Édouard fait maintenant valoir que le déménagement du 413e Escadron de recherche et de sauvetage à la base de Greenwood va mettre en péril la santé et la vie des insulaires à cause des retards dans le transport des malades vers le continent. Dans les conditions idéales, le transport subira un retard d'une heure. Quand le temps est mauvais, c'est plus long et plus risqué de partir de Greenwood que de Summerside où c'est plus sûr et plus rapide.

Les insulaires sont déjà isolés et par conséquent vulnérables. Pourquoi le gouvernement les expose-t-il délibérément à des retards inutiles quand il s'agit d'obtenir un traitement médical, occasionnant ainsi des angoisses, de la souffrance et même la mort? Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont droit à des services médicaux efficaces, et il faut pour cela garder le 413e Escadron à la base de Summerside.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le carnage de l'Université de Montréal représente certainement une manifestation extrême de la haine et du ressentiment des hommes contre les femmes qui réussissent dans des domaines non traditionnels. Presque toutes les femmes de la Chambre et d'ailleurs, qui font concurrence aux hommes, ont vécu des expériences révélatrices de la misogynie dont les femmes sont victimes à l'université, au collège, au travail et dans les rues de notre pays. Cet acte hideux et injuste a fait comprendre à la plupart des Canadiens la nécessité d'agir.

J'exhorte le premier ministre à créer un comité parlementaire mixte pour enquêter sur la violence, le harcèlement et les obstacles structurels auxquels doivent faire face les femmes qui tentent de prendre la place à laquelle elles ont droit dans la société.

Je demande aussi au ministre de la Justice de présenter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu pour interdire la vente ou la possession d'armes automatiques ou semi-automatiques, sauf pour la police. Les personnes dérangées ne devraient pas pouvoir se procurer facilement des armes à feu. Il ne devrait plus y avoir de tuerie comme celle de Montréal.

* * *

LE TOURISME

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire savoir à quel point me préoccupe l'avenir triste et sombre du tourisme dans le Nord. Les politiques futiles et dispersées adoptées par le gouvernement n'auront d'autre effet que de décimer cette composante clé du développement du Nord.

Le tourisme est peut-être le plus important secteur dissimulé de l'économie canadienne, avec un chiffre d'affaires de 21 milliards de dollars par année. C'est un grand stimulant du développement économique du Nord. Mais le gouvernement n'a rien fait pour promouvoir le tourisme au pays. Au contraire, avec les réductions opérées à VIA Rail et la taxe sur les produits et services qui s'annoncent, le gouvernement a fait beaucoup pour promouvoir le tourisme à l'étranger. La suppression du Canadien de VIA, jointe à celle des autres liaisons dans le Nord, augure mal du développement futur.

Le gouvernement a dit que la TPS ne nuira pas au tourisme. Mais le Conference Board of Canada estime que ce secteur va perdre un milliard de dollars en 1991 seulement, et le Northern Ontario Tourist Outfitters Association prévoit un recul de 20 p. 100 en ce qui concerne le tourisme dans le Nord. Le gouvernement devrait exploiter toutes les possibilités qui se présentent de mettre en valeur ce secteur de l'économie. Quand le gouvernement va-t-il accorder au tourisme la priorité élevée qui lui revient?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Finances insistent pour dire qu'ils n'apporteront pas de changements majeurs au projet de taxe sur les produits et services. Le ministre a dit que les produits alimentaires ne seraient pas taxés alors que certains députés conservateurs ont proposé qu'ils le soient. Le ministre a dit que les logements existants ne seraient pas taxés alors que le rapport Blenkarn propose qu'ils le soient.

Or selon la dernière rumeur, et d'aucuns soutiennent qu'il ne s'agit pas d'une fuite criminelle, le gouvernement n'aurait l'intention de taxer ni les produits alimentaires ni les logements existants et proposerait même de réduire le taux de la TPS à 7 p. 100.

Je demande au ministre des Finances de ne pas attendre de connaître cette fois-ci les résultats des sondages et de retirer ce projet disparate et incongru parce que les Canadiens ne sont pas plus disposés à accepter une taxe de 7 p. 100 qu'une taxe de 9 p. 100.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serais disposé à prendre cette suggestion au sérieux si le Parti libéral s'était donné la peine de me soumettre des solutions de remplacement au cours des quatre derniers mois.

Mme Clancy: Abandonnez ce projet.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée de Halifax me dit d'abandonner ce projet. Voilà le genre de taxe qui a donné du fil à retordre à notre pays depuis 65 ans. Il y a eu une première commission royale en 1940. Il y en a eu une autre en 1955, ensuite en 1973 et enfin une dernière en 1983. Toutes ont conclu qu'il fallait se débarrasser de

cette taxe. Nous devons adopter une nouvelle taxe de vente parce que la taxe actuelle nuit à l'économie.

• (1420)

Nous allons aller de l'avant avec ce projet. Comme l'a mentionné le premier ministre, nous allons faire une déclaration à ce sujet avant Noël. J'aviserai la Chambre dès que j'aurai plus de renseignements là-dessus.

[*Français*]

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est maintenant à la table des négociations avec les provinces, sans doute afin de forcer ces dernières à accepter une entente sur une taxe de vente nationale. Le gouvernement a-t-il l'intention de contraindre les provinces en gelant les paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire et les soins de santé, forçant ainsi les provinces à accepter une taxe de vente nationale? Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Est-ce qu'il a maintenant l'intention de faire «passer» sa taxe sur les produits et les services sur le dos des provinces?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, il n'est pas question de forcer les provinces à faire quoi que ce soit. Nous avons eu une réunion des ministres des finances jeudi dernier. À cette occasion, nous avons parlé de la taxe sur les produits et services. Les provinces ont indiqué qu'il y avait un certain nombre de domaines sur lesquels elles désiraient d'autres discussions. Nous avons donc mis sur pied une procédure, qui commencera par des réunions, probablement dès le début de janvier, pour étudier certaines des réserves des provinces.

La question n'a jamais été de savoir si nous allions ou non forcer les provinces à faire quelque chose. Si elles veulent, à un certain moment, participer à la taxe, nous avons toujours dit que la porte était ouverte. Il n'y aura rien dans la conception ou la mise en oeuvre de la proposition, qui empêchera que cela se fasse.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, le gouvernement fait des arabesques autour de la proposition de taxe sur les produits et services depuis pas mal de temps. Le ministre vient de parler des options.

Ce que les Canadiens aimeraient bien savoir, c'est si le ministre des Finances reconnaît qu'il doit se concentrer sur les taux d'intérêt, qui sont 5 points de pourcentage plus élevés que ceux des États-Unis, et sur le dollar canadien qui est à plus de 86 cents. Ces deux choses font plus de tort aux exportations canadiennes que la taxe sur les ventes des fabricants n'en a jamais fait.

Ma question au ministre des Finances est celle-ci: Après tout le temps accordé à la taxe sur les produits et services qui a encore plein de défauts, est-il prêt maintenant à faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt et de la valeur du dollar, afin d'essayer de protéger nos industries exportatrices?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il suffit que le député regarde les déclarations que j'ai faites au cours des cinq dernières années pour voir que je connais fort bien l'importance des exportations et également l'importance d'avoir de faibles taux d'intérêt.

Cependant, nous avons un problème d'inflation, un problème qui ne se limite pas à certaines régions, mais qui est de plus en plus répandu dans le pays. Nous estimons que c'est à ce problème qu'il faut s'attaquer, et c'est ce que nous faisons, mais cela prend du temps. Cela prend malheureusement plus de temps que nous ne le pensions, en raison de la force de l'économie. Certains signes commencent à apparaître qui indiquent un certain ralentissement, et il est à espérer que nous pourrons voir éventuellement une baisse des taux d'intérêt.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, après avoir entendu le ministre des Finances dire pendant des mois que le taux prévu de 9 p. 100 de la taxe sur les produits et services ne pouvait pas être réduit, les Canadiens ne se laisseront pas duper par l'annonce d'une réduction possible de ce taux à 7 p. 100. Le problème du ministre, c'est sa propre crédibilité.

Personne ne croit que, après avoir établi la taxe à un certain taux, le gouvernement ne saisira pas la première occasion qui se présentera pour hausser ce taux. Les Canadiens savent que, quel que soit le taux de la TPS, cette taxe sera un cauchemar administratif. Ils savent que, quel que soit le taux, cette taxe ne sera pas visible. Ils savent aussi que ce sont les pauvres et les défavorisés qui seront le plus durement touchés.

Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas les Canadiens et n'abandonne-t-il pas ce projet de taxe ridicule au lieu d'écouter les sondeurs pour essayer de trouver le meilleur moyen de duper les Canadiens?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, il y a tellement d'erreurs dans le préambule de la question du député que je ne sais par où commencer. Je veux tirer les choses au clair une fois pour toutes.

La question n'est pas de déterminer si on peut avoir un taux de 8 p. 100, de 7 p. 100 ou de 6 p. 100, mais de déterminer comment on peut obtenir ce taux, et c'est là que les compromis difficiles interviennent. C'est ce que j'ai dit et répété maintes et maintes fois. Lorsque les gens me pose cette question au sujet du taux, je dis qu'il y a des compromis très difficiles à faire, et ce qu'il faut déterminer, c'est justement quels compromis les Canadiens sont prêts à faire.

Les députés conservateurs membres du comité des finances nous ont fait certaines suggestions utiles. Par contre, nous n'avons reçu absolument aucune proposition du Parti libéral du Canada sur les façons possibles de réduire le taux de la TPS. Comme j'ai répondu à une question qui m'a été posée plus tôt, je trouve très étonnant que les députés libéraux adoptent cette attitude après n'avoir absolument rien fait pour contribuer au dialogue et au débat sur l'amélioration du régime de taxe de vente dans notre pays.

M. Manley: Monsieur le Président, je renvoie au ministre ses propres paroles. Le problème avec la TPS, c'est qu'elle constitue un tel gâchis, qu'il est difficile de savoir par où commencer pour la critiquer.

Le gouvernement propose de remplacer une taxe qui est versée à l'heure actuelle par 75 000 sociétés environ, par une taxe qui va être prélevée par près de 1,25 million de sociétés, dont la plupart devront remplir des rapports mensuels. Quel que soit le taux retenu, le Canada va être le seul pays industrialisé du monde où l'on applique une taxe à la consommation à deux paliers, et le ministre aura la distinction d'avoir présenté la mesure fiscale la plus complexe de notre histoire.

Le ministre ne va–t–il donc pas reconnaître que la mise en oeuvre de la TPS en janvier 1991, va constituer un fiasco administratif, et que la seule raison pour laquelle il tient absolument à cette date, c'est qu'il espère que les Canadiens auront le temps d'oublier et de lui pardonner avant les prochaines élections.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, à un moment ou à un autre, les gouvernements doivent prendre des décisions au sujet de ces questions importantes et agir.

Comme je l'ai précisé en réponse à une autre question, le Parti libéral a examiné cinq rapports consécutifs, tous les dix ans, et n'a tenu compte d'aucun. Dans chaque rapport, on invitait le gouvernement à supprimer la taxe sur les ventes des fabricants. Or, lorsqu'on sait qu'une taxe est néfaste pour le pays, elle doit être supprimée, et c'est ce que nous allons faire.

Selon le député, à peine 75 000 personnes versent directement la taxe, mais indirectement, tous les consommateurs canadiens la paient. Cependant, elle est invisible. Personne ne sait qu'elle est appliquée. En réponse à mon collègue de Gloucester, cette taxe va être extrêmement visible. Personne au Canada n'ignorera qu'il existe une taxe sur les produits et services, ce qui est conforme à l'obligation de rendre des comptes qu'a le gouvernement. Pendant des années, le Parti libéral a fait fi du fait que la taxe actuelle est cachée. C'est l'une des choses que nous allons changer, car cela permet de faire en sorte que le gouvernement rende davantage de comptes à la population.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les chiffres du gouvernement sur le revenu net des agriculteurs l'an prochain révèlent une baisse de 54 p. 100 en Alberta, de 87 p. 100 au Manitoba et une chute radicale de 101 p. 100 en Saskatchewan. Le programme anti–inflation du ministre a apparemment réduit à néant les revenus agricoles dans les Prairies.

Les familles d'agriculteurs n'ont pas d'assurance–chômage, elle ne sont pas admissibles aux prestations de bien–être social et aux autres programmes de sécurité. Puisqu'elles n'auront pas suffisamment de revenus pour payer leurs dépenses en liquides, sans parler de leurs frais de subsistance et de leurs paiements de capital, qu'entend faire le gouvernement?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a parlé de cette situation à la Chambre. Aujourd'hui et demain se tient une conférence importante où cette question sera discutée. Je crois qu'il serait plus judicieux de répondre à la question du député après les consultations et après que le ministre de l'Agriculture aura pu prendre connaissance des préoccupations des agriculteurs. Après cela, nous pourrons prendre des décisions.

M. Althouse: Monsieur le Président, pendant trois années consécutives, la production agricole mondiale n'a pas permis de répondre à la demande mondiale. Pourtant, les prix des céréales canadiennes sont plus bas cette année que l'an dernier. Le ministre des Finances abandonnera–t–il la politique des taux d'intérêt élevés et du dollar fort pour permettre aux agriculteurs de réduire

le coût de leurs intrants et d'accroître ce qu'ils touchent pour les céréales qu'ils exportent?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que si le député réfléchit au but visé par la taxe sur les produits et services, il comprendra qu'il s'agit là d'un moyen permettant aux agriculteurs d'échapper à toutes les taxes sur tous leurs. . .

M. Althouse: Cela ne répond pas à ma question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député hoche la tête. Il ne comprend pas de toute évidence en quoi consiste la taxe sur les produits et services. Elle permettra aux agriculteurs d'échapper à toutes les formes de taxes sur les intrants nécessaires à l'exploitation agricole.

Le député a mentionné les taux d'intérêt. S'il remonte à 1980, 1981 et 1982, lorsque les taux d'intérêt étaient très élevés au Canada, il verra que c'est parce que le gouvernement de l'époque avait négligé l'inflation dans les années 70. . .

M. Althouse: Vous avez réduit les revenus à néant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il ne s'est pas attaqué au problème et de là, l'inflation a atteint 13 p. 100, les taux d'intérêt ont atteint les 20 et 25 p. 100 et l'on sait les graves conséquences que cela a eues. C'est ce que nous voulons éviter. Nous comprenons qu'il existe en ce moment certaines préoccupations, mais si nous ne nous attaquons pas au problème, nous risquons de retomber dans ce marasme. . .

M. Althouse: L'absence de revenus n'est pas inflationniste.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député ne fait que crier. S'il écoutait un peu, il apprendrait peut-être quelque chose.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, comme le ministre de l'Agriculture est absent, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. L'article 703 de l'Accord de libre-échange prévoit que les gouvernements canadien et américain favorisent le commerce des produits agricoles en travaillant ensemble à supprimer ce qu'on appelle des entraves au commerce. Étant donné que les programmes de gestion des approvisionnements font présentement l'objet de très nombreuses attaques aux négociations du GATT ainsi que de la part du Groupe de Cairns parce qu'on y voit des entraves au commerce, le ministre conviendra-t-il que, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange, l'avenir des régimes canadiens de gestion des approvisionnements dépend en fait de l'issue de ces négociations?

En outre, le ministre va-t-il préciser quelles mesures son gouvernement est disposé à prendre pour s'assurer du maintien des systèmes de gestion des approvisionnements tels que nous les connaissons aujourd'hui.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est une joie pour moi de répondre à la question du député, d'autant plus que de nombreux agriculteurs et autres intervenants de l'industrie agro-alimentaire sont à Ottawa, ces jours-ci, pour participer à une conférence. Cette conférence est l'une des plus importantes à avoir jamais été tenues. Tous les secteurs de l'industrie agro-alimentaire y sont réunis pour chercher des moyens d'atteindre un but commun, soit améliorer les revenus et la situation de l'industrie.

Le député parle de gestion des approvisionnements. Cette conférence est notamment consacrée à cette question et on va en discuter. J'espère que des députés vont participer à la conférence, tant en y prenant la parole qu'en prêtant l'oreille aux préoccupations de leurs électeurs. Tous les députés sont invités à le faire cet après-midi et demain.

Nous sommes absolument déterminés à maintenir la gestion des approvisionnements. Nous en discutons et nous collaborons avec les producteurs afin de sauver une industrie viable et d'orienter les décisions du GATT dans la bonne direction. Nous sommes fermement décidés à collaborer avec eux et à sauver l'industrie de la gestion des approvisionnements.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les spécialistes admettent presque tous que la violence dont font état les médias entraîne une recrudescence de celle exercée contre les femmes. Or, le gouvernement a présenté deux mesures contre la pornographie qu'il a retirées par la suite.

Je m'adresse au ministre de la Justice. Nous promettra-t-il aujourd'hui de présenter un projet de loi qui ne ferait pas que condamner la violence exercée dans un contexte sexuel, mais également la violence étalée dans les films, à la télévision, dans les vidéoclips et dans les magazines?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ma collègue a raison de dire que nous avons présenté, au cours de la

législature précédente, des mesures qui auraient combattu le grave problème de la pornographie. Ces mesures portaient notamment sur l'exploitation pornographique des enfants, sur la violence et sur toutes les formes de pornographie.

J'ai la certitude que si ma collègue avait été parmi nous à l'époque, elle aurait réussi à persuader les membres de son parti de cesser leur obstruction et de nous laisser renvoyer ces mesures à un comité qui aurait pu les étudier par le menu détail. Malheureusement, nous n'avons pas pu les faire adopter à cause de l'intransigence du Parti libéral.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je pense que le ministre est mieux averti que cela. Ce projet de loi avait beaucoup de défauts. Entre autres, la violence contre les femmes, hormis la question de la sexualité, n'était pas reconnue comme étant pornographique. Le ministre est-il prêt à présenter un projet de loi que la Chambre pourrait appuyer concernant ce genre de pornographie?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de constater la conversion de mon ami sur le chemin de Damas. J'ose espérer que mon collègue sait que le gouvernement précédent ne s'est jamais occupé de cette question comme il le fallait. Nous avons agi de bonne foi et avons présenté un projet de loi. Contrairement au gouvernement libéral précédent, nous ne prétendons pas que tout ce que nous faisons est parfait. Nous avons présenté le projet de loi, et si un comité en avait été saisi, nous aurions pu traiter de ce sujet très important. Je regrette que ce ne fût pas le cas. Cependant, nous y travaillons, et j'espère présenter quelque chose sous peu.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les transports sont essentiels au bien-être social et économique du Canada. Je dirais même qu'ils sont le cordon ombilical de toutes les régions éloignées du pays. Pourtant, la taxe proposée sur les produits et services s'appliquera à tous les frais de transport, qu'elle s'élève à 9 p. 100, à 7 p. 100 ou à un autre taux. Les habitants du Nord paieront plus cher. Les vêtements de neige de leurs enfants leur coûteront plus cher. Ils paieront plus cher pour le chauffage et pour tous leurs autres besoins essentiels, à cause des frais de transport plus élevés.

Le ministre va-t-il admettre que la taxe sur les produits et services pénalise les habitants des régions éloignées? Et que compte-t-il faire pour corriger la situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais d'abord préciser que la taxe sur les produits et services est conçue de telle manière que les frais de transport ne sont pas taxés.

Cela semble surprendre la députée. Elle devrait étudier le projet de taxe; elle saurait ainsi que la taxe ne s'applique pas aux intrants d'entreprises, dont les frais de transport. La députée s'en est prise à un aspect particulier de la taxe, mais l'analyse économique effectuée montre clairement, à mon avis, que la taxe sur les produits et services sera avantageuse pour les régions éloignées du pays car, en temps normal, celles-ci dépendent davantage des exportations et des industries très capitalistiques. C'est pourquoi elles sont avantagées par rapport à d'autres régions comme le sud de l'Ontario ou du Québec. C'est ainsi que la taxe est conçue.

• (1440)

Mme Marleau: Monsieur le Président, j'ai peine à le croire. Le ministre des Finances ne comprend pas, lui-même, sa propre taxe. Depuis quand un vendeur paie-t-il les frais de transport sans l'ajouter au prix qu'il demande au consommateur? Quand vous achetez un réfrigérateur dans le nord de l'Ontario, ne payez-vous pas les frais de transport dans le prix final, et ensuite la taxe?

Que fera le ministre pour compenser cette double imposition aux gens qui vivent loin des grands centres? Le ministre ferait peut-être mieux d'étudier sa taxe.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois que je comprends parfaitement bien cette taxe après avoir passé des heures à discuter de la nature de cette mesure fiscale au cours de réunions et avec des gens de tous les coins du pays. Je crois savoir comment fonctionne la taxe.

Permettez-moi de répondre aux questions qu'a soulevées la députée. Bien sûr que les frais de transport constituent l'un des coûts de production des articles consommés partout au pays. Mais ils ne représentent qu'une fraction du prix. Il y a d'autres coûts qui viennent s'ajouter au prix final du bien de consommation, mais ce qui est important de noter ici, ce sont les avantages globaux, les répercussions que cette taxe aura dans les

différentes régions du pays, plutôt qu'un aspect particulier de la taxe.

Par exemple, les frais d'hébergement sont bien plus élevés dans le centre-ville de Toronto que dans d'autres régions du pays. Si vous voulez vous attaquer à un aspect particulier de la taxe, je pourrais faire valoir que la taxe est injuste envers les habitants du centre-ville de Toronto. Il faut étudier les répercussions globales de la taxe, et l'analyse économique nous dévoile que les régions du pays profiteront davantage de cette taxe que les zones plus développées du sud-ouest de l'Ontario.

* * *

LES PÊCHES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Aujourd'hui, il le sait, la société *National Sea Products* a annoncé que 1 562 travailleurs perdraient leur emploi.

Il y a six mois, le ministre a chargé un comité spécial du Cabinet de s'occuper de cette crise. Pourrait-il nommer une seule mesure à laquelle le gouvernement puisse recourir pour maintenir ces usines en activité et pour venir en aide à ces localités. Depuis six mois qu'il a nommé un comité spécial, pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait pour maintenir ces usines en activité, ne serait-ce qu'à temps partiel?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, rien de ce que nous pourrions dire à la Chambre ne saurait exprimer le vif désarroi qu'éprouvent les familles par suite des décisions que la société *National Sea Products* a annoncées ce matin. Ces décisions touchent les localités de Canso, de St. John's, et de North Sydney.

C'est un fait que le gouvernement n'a pas annoncé jusqu'à maintenant un important train de mesures, mais nous reconnaissons le grave dilemme que doit affronter le secteur des poissons de fond des provinces de l'Atlantique. Nous n'ignorons rien des besoins, des sentiments et des inquiétudes qu'éprouvent les habitants de ces localités.

Si mes collègues le ministre du Commerce international et le ministre des Travaux publics se sont rendus à Canso et à St. John's-Est ce matin, c'était pour annoncer des initiatives majeures dans le domaine de l'adaptation et de la diversification industrielles. Nous fournirons de plus amples renseignements au moment opportun.

M. Murphy: Monsieur le Président, le ministre a fait fi de ma question. Il y a six mois, le gouvernement a constitué un comité spécial du Cabinet. Il n'a pas fait la moindre annonce. Il savait depuis des semaines que ces usines allaient fermer. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien fait pour conserver les emplois dans ces localités? Pourquoi n'a-t-il absolument rien fait?

M. Siddon: Monsieur le Président, le député a tort de dire que quelqu'un savait il y a des semaines quelles localités ces décisions toucheraient.

Ces décisions que la société en question a prises sont la conséquence des conditions du marché et des ressources. Le gouvernement, je le répète, fait en sorte que ces localités connaissent un brillant avenir et que de nouvelles perspectives s'offrent à elles—dans certains cas dans le secteur des pêches—de façon qu'elles puissent survivre et prospérer comme le désire le gouvernement.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Depuis le 29 novembre dernier, Richard Bilodeau, un Canadien résidant dans ma circonscription, est détenu dans une prison de l'État de New Hampshire aux États-Unis, suite à un accident d'automobile qui a malheureusement fait trois victimes. Les autorités américaines s'objectent à sa remise en liberté prétendant, suite à une opinion écrite du *U.S. Department of Justice*, que le Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis ne s'applique pas dans les cas de *manslaughter* et de négligence criminelle, lorsque ces délits résultent de la conduite d'une automobile. Les procureurs de la Couronne de l'État de New Hampshire s'inquiètent aussi du non-respect éventuel du Traité d'extradition par les autorités canadiennes.

De toute évidence, monsieur le Président, les droits du Canadien, Richard Bilodeau, sont actuellement bafoués, et il a droit à tout notre appui et notre aide.

Le ministre de la Justice pourrait-il réaffirmer sa confiance dans le Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, rétablir les faits quant à sa portée et quant à son respect éventuel. De plus, le ministre

pourrait-il rassurer la famille du Canadien, Richard Bilodeau, et contacter le *U.S. Departement of Justice* afin de s'assurer que les droits de ce dernier sont respectés?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais répondre au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Traité d'extradition canado-américain s'applique à une telle situation. Le gouvernement est au courant du cas de M. Bilodeau et de ses problèmes au New Hampshire. Nous suivons les événements de près. Je suis certain que les États-Unis d'Amérique et les tribunaux de l'État vont respecter les droits de M. Bilodeau. Je crois savoir que l'affaire sera réglée d'ici peu.

* * *

LES PÊCHES

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Quel triste jour pour le Canada atlantique, surtout pour les travailleurs à St. John's et Canso: plus de 1 500 emplois perdus; dans le cas de Canso, la disparition de 750 emplois signe l'arrêt de mort de cette collectivité. Le gouvernement ne doit pas permettre cette fermeture sans projets et programmes appropriés pour sauver la collectivité.

Que va faire le gouvernement pour les citoyens et les travailleurs de Canso? Le bilan de la National Sea Products était-il plus important que tous les gens de ces deux endroits?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il faut savoir que le gouvernement s'intéresse au sort des travailleurs et des localités. Voilà notre première préoccupation.

Comme le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Travaux publics l'ont annoncé ce matin, nous avons déjà pris diverses mesures. D'abord, nous allons nous assurer que les travailleurs sont admissibles à l'assurance-chômage et que ceux qui ne le sont pas obtiendront assez de semaines de travail pour le devenir. Deuxièmement, nous nous inquiétons surtout de l'avenir des travailleurs âgés, et c'est pourquoi le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés va s'appliquer dans ce cas-ci. Troisièmement, une caisse de développement communautaire va nous permettre d'aider les personnes touchées à se bâtir un avenir.

Également, on a dit ce matin que l'aide financière sera fonction du nombre de mises à pied et des besoins de chaque collectivité, car nous voulons nous assurer que chacune sera traitée séparément.

M. Robichaud: N'empêche que l'usine va fermer ses portes.

• (1450)

[*Français*]

Comment peut-on être vraiment sûr à savoir si le gouvernement a étudié toutes les options pour tenir l'usine de Canso ouverte? Comment se fait-il que la National Sea a annoncé toutes ces coupures avant même que le plan de pêche pour l'année 1990 ne soit connu? Alors ma question est la suivante: Est-ce que le gouvernement est complice dans toutes ces mises à pied, dans toutes ces fermetures?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce n'est absolument pas le cas. Mes collègues qui ont discuté de ces événements imminents, sans savoir quelles localités précises seraient touchées ni dans quelle mesure, se sont violemment heurtés pendant plusieurs mois au dilemme qui se pose à plusieurs localités du Canada atlantique, non seulement à cause des facteurs relatifs au marché dont j'ai parlé, mais aussi à cause de la baisse de l'approvisionnement à ces usines.

On s'est alors demandé si plusieurs usines auraient pu rester ouvertes en fonctionnement d'une façon si marginale qu'elles ne seraient plus rentables ni viables. Nous avons décidé qu'il valait mieux laisser le secteur privé en juger en dernière analyse, mais que le gouvernement interviendrait avec toutes les ressources à sa disposition pour répondre aux besoins des gens, pour veiller à la régénération de ces localités. Ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, fournira dans les jours à venir plus de détails sur la façon dont nous avons l'intention de procéder.

Questions orales

L'INDEMNISATION FISCALE POUR LES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À la fin d'octobre, le rapport sur les avantages fiscaux aux habitants des régions isolées a été rendu public. Si les recommandations sont mises en oeuvre telles quelles, environ 72 collectivités du nord de l'Ontario se verront retirer cet avantage, et il en résultera une perte de 5 millions de dollars pour l'économie. En outre, certaines localités comme Marathon, Terrace Bay, Schreiber et Geraldton auraient dû y être admissibles.

Étant donné que sept scieries ont fermé leurs portes et que 2 000 emplois ont déjà été perdus, le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Ontariens du nord qu'il rejettera la recommandation des auteurs du rapport?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député l'a dit, le rapport a été rendu public vers la fin d'octobre. Nous nous sommes alors mis à l'étudier et cette étude se poursuit. À l'heure actuelle, je n'ai rien à déclarer concernant la position du gouvernement.

Nous apprécions les efforts faits par le groupe de travail, qui était composé de gens habitant les régions isolées. Ils ont consacré beaucoup de temps à voyager dans tout le pays pour comprendre les problèmes et proposer une solution équitable et durable. Le résultat de leurs travaux figure dans le rapport.

Comme je l'ai dit, nous étudions ce document, et j'espère que nous pourrons faire part d'une décision dans un avenir rapproché.

* * *

LES FORÊTS

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, j'adresserai ma question au ministre des Forêts. Elle porte également sur le grave problème qui existe dans le nord de l'Ontario.

Il semble contradictoire que le gouvernement dise que la taxe sur les ventes des fabricants nuit aux exportations canadiennes et se serve de cet argument pour instaurer la taxe sur les produits et services, alors qu'il impose au secteur forestier une surtaxe à l'exportation de 15 p. 100 à cette époque de présumé libre-échange.

Étant donné que notre dollar a atteint son plus haut sommet en 10 ans, ce qui rend nos exportations moins concurrentielles, quand le gouvernement cessera-t-il de saboter nos secteurs de ressources premières et prendra-t-il des mesures pour que nous puissions livrer concurrence à armes égales?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, nous sommes, bien entendu, au courant des difficultés de ce secteur, particulièrement dans le nord de l'Ontario. Il y a un certain nombre de grands facteurs en cause, dont l'approvisionnement en fibres, le taux de change et peut-être, de façon plus importante, le ralentissement dans les mises en chantier aux États-Unis.

Le député sait qu'il revient principalement à l'Ontario de proposer, comme d'autres provinces l'ont fait, des mesures compensatoires avant que cette taxe soit supprimée.

Il ne faut pas oublier que la taxe ne profite pas à une administration américaine mais à l'Ontario, et que cette province a le choix de réinvestir une partie de cet argent dans ce secteur primaire dans le nord de l'Ontario.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Je pose ma question au ministre des Finances, monsieur le Président.

Samedi, le premier ministre a annoncé que le gouvernement était disposé à réduire à 7 p. 100 le taux de la TPS qu'il propose, moyennant des compressions de dépenses majeures allant jusqu'à 6 milliards par année. Derrière cette promesse se cache une menace. Depuis les élections de 1988, nous avons vu l'universalité de nos programmes sociaux disparaître; les soins de santé, l'enseignement et le développement régional ont subi de nouvelles réductions; VIA Rail est devenu l'ombre d'elle-même; l'État a retiré sa participation au programme de l'assurance-chômage; des dizaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi.

Le ministre de Finances voudrait-il confirmer que le projet de réduire le taux à 7 p. 100 entraînera de nouvelles compressions massives dans les programmes destinés aux Canadiens et nous dire où il entend imposer ces réductions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, jamais depuis que je suis à la Chambre je n'ai entendu de préambule aussi farci d'inexactitudes que celui de la députée.

Ce n'est pas ce que le premier ministre a dit. Nous avons parlé, il est vrai, de réduire les dépenses dans un avenir rapproché. Si la députée porte attention à ce que disent les Canadiens, elle sait que la dette les inquiète. Le niveau des dépenses publiques les inquiète. Le niveau des impôts les inquiète.

Les Canadiens veulent être sûrs que l'argent des impôts est dépensé aussi efficacement que possible. Ils veulent aussi savoir que nous faisons de notre mieux pour diminuer la dette et ne pas en laisser retomber le poids énorme sur les générations futures.

C'est ce que nous essayons de faire depuis novembre 1984, et nous allons continuer parce que nous savons qu'il est important de diminuer la dette pour que le pays soit prospère à l'avenir et que nous puissions maintenir les programmes qui sont chers aux Canadiens.

Mme Hunter: Monsieur le Président, le ministre des Finances soutient toujours que la TPS est inévitable et répète qu'il n'a aucunement l'intention de la retirer.

Il a sans doute déjà répondu à cette question, mais je la lui pose afin d'obtenir la réponse de lui personnellement. N'est-ce pas la stratégie du gouvernement de brandir le spectre du déficit pour faire accepter cette taxe de vente dégressive?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous ne brandissons aucun spectre. Nous ne faisons que regarder la situation en face. Les faits sont là. La dette nationale est trop élevée. Elle doit être réduite. Au moment de notre accession au pouvoir, le déficit s'établissait à 38 milliards de dollars. Nous l'avons ramené à 28,7 milliards l'an dernier, mais il est encore trop haut. Nous devons donc continuer à freiner les dépenses publiques. Le meilleur moyen. . .

Mme Hunter: Que faites-vous des taux d'intérêt?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée pose une autre question. Elle pourrait peut-être combiner ses deux questions pour que je puisse lui donner une seule réponse.

Questions orales

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches.

Si, comme le ministre l'affirme, certaines des usines ne sont pas rentables, il faudra qu'il accepte d'assumer une bonne part de responsabilité pour ce fait. Pendant qu'il se croisait les bras en laissant les Espagnols et les Portugais piller nos pêcheries, ces usines ne recevaient pas assez de poissons pour fonctionner.

Maintenant que les installations de St. John's et de Canso sont fermées à cause de son incurie, qu'est-ce que le ministre est disposé à faire pour prévenir la fermeture d'autres usines à l'avenir, y compris celles de FPI?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, dans quelques jours, je dois m'entretenir encore avec les ministres des Pêches de l'Atlantique, que je consulte régulièrement afin d'assurer une bonne gestion des stocks de poissons de fond de l'Atlantique.

Vers la fin de décembre, nous annoncerons nos plans pour 1990. Par suite de la situation extraordinaire du marché et de la baisse persistante des stocks dans certaines zones, il nous faudra prendre des mesures extraordinaires. Je serai en mesure de donner au député certains détails à ce sujet avant la fin du mois.

• (1500)

Entre-temps, je tiens à lui assurer que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir la supêche dans la zone économique canadienne de 200 milles. De plus, nous exerçons les plus fortes pressions possibles à l'échelle internationale en vue de mettre un terme à la surpêche étrangère au-delà de cette limite. Ce sont là deux initiatives importantes que le gouvernement dont le député faisait partie n'a jamais prises pendant toutes les années qu'il a passées au pouvoir.

M. Simmons: Monsieur le Président, en guise de question supplémentaire, je veux moi aussi demander au ministre ce que le gouvernement compte faire pour venir en aide aux personnes touchées par la fermeture d'usines. Il peut se tourner vers la rangée où siège la ministre de l'Emploi, mais si elle prend la parole, j'espère qu'elle fera mieux que la première fois.

Je ne parle pas des programmes établis, qui permettent aux gens de toucher l'assurance-chômage. Je demande au ministre des Pêches ou à la ministre de l'Emploi de nous dire quels programmes existent pour offrir à ces personnes d'autres perspectives d'emploi, mis à part les programmes liés à l'assurance-chômage que nous connaissons déjà. Ce n'est pas ce qu'elles veulent.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que tout le mécanisme d'adaptation que nous avons mis en place est conçu pour accorder une aide à court terme. Je vois que le député n'écoute même pas.

M. Simmons: J'invoque le Règlement!

Mme McDougall: Il vise à accorder une aide à court terme qui contribuera à trouver des solutions à long terme.

Comme le député le sait, de toute évidence, il s'agit d'une question de ressources. Ainsi, le gouvernement fédéral, avec la collaboration du gouvernement provincial, doit employer ses ressources pour aider les gens à court terme, puis essayer de trouver des solutions à long terme.

La diversification des localités dont j'ai parlé plus tôt va faciliter la recherche de nouvelles orientations et le déploiement des ressources de façon à aider les travailleurs.

M. le vice-président: Nous terminerons la période de questions avec une question de la députée de Vancouver-Est et du député d'Abitibi.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La fin de semaine dernière, la Conférence ethnoculturelle du Canada sur le droit des minorités ethniques et visibles à l'égalité a établi que le racisme augmente au Canada et que des cas de discrimination, dont l'examen nécessitera des années, n'ont pas encore fait l'objet de contestation judiciaire pour savoir s'il y a eu violation de la charte.

Le ministre garantira-t-il aux groupes minoritaires et aux personnes défavorisées du Canada que le programme de contestation judiciaire sans lequel ces gens ne pourraient pas avoir accès aux tribunaux ne sera pas supprimé dans trois mois et que son financement sera assuré pour 1991 et les années suivantes, étant donné que le Comité des droits de la personne de la Chambre a recommandé aujourd'hui qu'il se continue jusqu'en l'an 2000. Recommandera-t-il le maintien de ce programme?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'a jamais été question, à ma connaissance, de modifier ce programme.

* * *

[*Français*]

LES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À la demande du Conseil du Trésor du Québec, le Bureau de la statistique du Québec a effectué une étude sur la reclassification des localités isolées et du Nord du Québec, selon l'indice de disparités des 84 localités isolées au Québec.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me confirmer si le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord a pris connaissance de ce rapport final du Québec—je dis bien, de ce rapport final du Québec—qui classifie les localités isolées de 1 à 84, Joutel à la 45e position, Radisson à la 64e position, Lebel-sur-Quévillon à la 70e position, Matagami à la 79e position, et Chapais à la 80e position. Cette étude contredit le rapport du groupe de travail. . .

Des voix: Silence!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je confirme que les membres du groupe de travail du gouvernement fédéral ont consulté les membres du groupe d'étude du Québec qui étudie cette question. Le groupe de travail fédéral a terminé son rapport avant celui du Québec, mais il l'a consulté avant de tirer ses conclusions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à la prochaine séance, tout de suite avant l'appel de l'ordre du jour prévoyant la reprise du débat sur la Motion nº 1 du gouvernement et sur tous les amendements la concernant, je proposerai que le débat ne soit pas ajourné de nouveau.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Doug Lewis (pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: que le projet de loi soit agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis (pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants seulement pour résumer le projet C-4. Il y a tout juste dix ans était adoptée la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie dans le but de munir le Canada d'un plan d'urgence qui permettrait de parer à d'éventuelles perturbations du marché pétrolier international.

À la suite de la crise pétrolière de de 1973 et 1974, le Canada a adhéré à un accord prévoyant un programme énergétique international, dont l'application est confiée à l'Agence internationale de l'énergie, l'AIE. Celle-ci regroupe 21 États membres qui y planifient leur sécurité énergétique et économique collective.

La Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie a créé l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (ORAE) qu'elle a chargé de réaliser les objectifs et les programmes de la Loi.

Cette loi a subi en 1982 une série de modifications visant à améliorer les programmes de répartition et de rationnement. Par le projet de loi C-4, le gouvernement propose une nouvelle série de modifications mineures tendant à régler des problèmes opérationnels que l'industrie et l'office ont définis ensemble.

Je vais examiner très brièvement les articles du projet de loi. L'article 1 modifie la définition de l'acheteur en gros pour qu'il englobe les propriétaires de maison individuelles, d'exploitations agricoles et de petites entreprises, afin de leur assurer leur juste part des approvisionnements disponibles en cas de répartition ou de rationnement.

L'article 2 modifie la composition de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, de façon que Petro-Canada n'y figure plus. Depuis sa nomination à l'Office il y plus d'une décennie, Petro-Canada qui était alors un instrument de la politique publique est devenue un important concurrent sur le marché commercial. Il est maintenant inopportun que Petro-Canada soit représentée au sein de l'Office, étant donné le caractère confidentiel de l'information fournie à l'Office et la surveillance que cette dernière exercerait sur l'élément de commercialisation de l'industrie pétrolière en cas de situation d'urgence. Cette modification vise à faire disparaître tout risque de conflit d'intérêts chez Petro-Canada.

En accord avec l'article 2, l'article 3 remplace Petro-Canada au sein du groupe permanent sur les questions urgentes de l'Agence internationale de l'énergie par un fonctionnaire supérieur de l'ORAE ou du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'article 4 lève l'ambiguïté sur les pouvoirs de réglementation de l'ORAE concernant le prix de gros des produits contrôlés dans le cadre d'un programme de répartition. Il autorise l'Office à fixer la manière de déterminer le prix de gros des produits contrôlés. Cela s'ajoute au pouvoir existant de fixer les prix ou une gamme de prix, et permet à l'ORAE de réagir aux forces du marché.

Le paragraphe 5(1) donne à l'ORAE une certaine flexibilité lui permettant de recourir à n'importe quel ministère ou organisme du gouvernement du Canada, y compris la Société canadienne des postes, pour distribuer, restituer et contrôler les documents de rationnement.

Le paragraphe 5(2) accroît les pouvoirs de l'ORAE pour réglementer plutôt que fixer les prix de vente au détail dans le cadre d'un programme de rationnement.

Le paragraphe 5(3) permet aux institutions financières relevant de la compétence provinciale, notamment les coopératives de crédit et les caisses populaires, de participer à l'application du programme de rationnement tout comme les banques et les sociétés de fiducie.

L'article 6 a trait aux obligations contractuelles d'approvisionnement en période de répartition et de rationnement. Cette modification établit clairement que les contrats demeurent en vigueur en dépit des changements

de prix résultant de la réglementation de l'Office en période de crise.

• (1510)

L'article 7 porte sur les pétrolières et leur rôle au sein de l'ORAE. En cas de crise nationale, il est essentiel que les sociétés soient capables de discuter de leur situation, en ce qui concerne les approvisionnements, aux réunions du Comité consultatif de l'industrie pétrolière. Elles peuvent le faire en obtenant une ordonnance d'exemption les soustrayant à l'application de la Loi sur la concurrence. La modification proposée à l'article 7 ne fait que prolonger de 12 à 24 mois la durée de l'ordonnance d'exemption, afin de permettre aux sociétés d'économiser du temps et des efforts, étant donné qu'il faut plusieurs mois pour obtenir chaque exemption.

L'article 8 interdit à l'ORAE, à ses membres, à ses entrepreneurs indépendants, à ses agents et à ses employés de communiquer tout renseignement ou document obtenu en vertu de la loi en question. Il y est aussi précisé que les renseignements protégés ne peuvent pas être déposés en justice, sauf dans le cadre de la loi en question, des instances qui en découlent ou des poursuites pénales prévues par une loi fédérale.

L'adoption de la modification susmentionnée sur la protection des renseignements exige qu'on modifie l'annexe de la Loi sur l'accès à l'information en y ajoutant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie.

La nécessité pour le Canada de se tenir prêt à faire face à une urgence éventuelle en ce qui concerne le pétrole continue d'être un élément important de la politique énergétique canadienne. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui représente simplement une étape de plus dans le processus de renforcement des dispositions de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie, en vue d'en rendre l'application plus efficace.

Je remercie les membres du comité représentant tous les partis du bon travail qu'ils ont fait.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui un projet de loi qui a très peu retenu l'attention des médias et qui quittera vraisemblablement cette Chambre sans faire trop de bruit.

Ce projet de loi n'a pas pour but de réduire les pouvoirs de l'Office national de l'énergie, ou de donner le feu vert à des mégaprojets énergétiques controversés dans l'Ouest et dans les provinces de l'Atlantique. Il traite plutôt d'une question qui risque d'être beaucoup plus importante que toutes ces autres, soit les mesures que compte prendre le Canada en cas de crise énergétique internationale, lorsqu'un incident politique majeur vient compromettre le commerce international du pétrole et oblige les consommateurs à modifier radicalement leurs habitudes de consommation.

Comme le ministre lui-même l'a dit à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-4, et je cite:

> Nous voulons nous assurer que les meilleurs plans d'urgence possibles sont en place pour protéger les Canadiens.

Or je me demande si le gouvernement est vraiment sincère lorsqu'il tient de tels propos. Si le gouvernement veut vraiment être prêt à parer à toute éventualité, pourquoi a-t-il attendu deux ans avant de déposer ce projet de loi? En fait, d'après un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce projet de loi ne constituait pas une priorité pour le gouvernement.

Le gouvernement du Canada doit se tenir prêt à répondre aux situations d'urgence, et il est dommage qu'il ait mis tant de temps à prendre les mesures nécessaires pour le faire. La désinvolture dont il fait preuve à l'égard des questions énergétiques est typique de lui. Il se contente de se croiser les bras et de laisser l'économie de marché faire les choses.

Mais ce n'est pas le cas du Parti libéral, qui a eu la présence d'esprit de déposer le projet de loi original qui traitait de la crise énergétique internationale. Les libéraux l'ont présenté en 1974. Le gouvernement actuel, par contre, préfère réduire les programmes concernant les économies d'énergie ou les énergies de remplacement, qui aideraient le Canada à se préparer pour l'avenir et contribueraient énormément à protéger notre environnement. Mais nous allons revenir là-dessus un peu plus tard.

Tout d'abord, le projet de loi C-4, soulève certaines questions très importantes, des questions qui m'inquiètent beaucoup. L'une d'elles est la privatisation de Petro-Canada et de Postes Canada. Une autre est l'effet du libre-échange sur l'avenir énergétique du Canada. Une troisième est le traitement qui sera réservé, en cas d'urgence, à certains groupes comme les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

Je dois dire que je suis heureuse, à ce stade, de voir que les propriétaires de maison, les exploitations agricoles et les petites entreprises seront inclus dans la définition du terme «acheteurs», de sorte qu'ils pourront recevoir leur juste part des approvisionnements d'urgence en cas de crise. Toutefois, je dois dire que, pour les deux premiers points, j'ai de sérieuses réserves.

En ce qui concerne la privatisation, ce projet de loi soustrairait Petro-Canada à l'autorité de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et du groupe permanent de l'Agence internationale de l'énergie, pour ce qui est des questions urgentes. Bien que le gouvernement prétende qu'il y ait une question de conflit d'intérêt puisque Petro-Canada est plus une entreprise commer-

ciale qu'un représentant du gouvernement, je crains que ce geste du gouvernement ne soit une autre étape vers la privatisation de Petro-Canada.

Ce qui nous inquiète énormément dans tout cela, c'est qu'une fois que les actions seront entre les mains de particuliers, la politique de la société tendra à servir les intérêts des actionnaires et pas nécessairement ceux du gouvernement fédéral ou des Canadiens. Si la société Petro-Canada était privatisée un jour, elle risquerait alors de se préoccuper davantage des profits que de l'environnement, de l'autarcie énergétique et de la sécurité des approvisionnements. Cela retirerait au gouvernement et à tous les Canadiens les solutions qui s'offrent à eux à l'heure actuelle, au sujet de leur avenir énergétique.

Je me demande également si l'on aura droit à un débat franc sur les avantages de la privatisation ou si le gouvernement ira de l'avant, à l'aveuglette, comme il l'a fait dans le cas d'autres questions. L'exemple de VIA Rail nous vient immédiatement à l'esprit. En l'occurrence, le gouvernement a refusé d'écouter les Canadiens et même le Parlement. Il a plutôt choisi de suivre une politique conforme à ses propres intérêts politiques. Ainsi, un débat sur la société Petro-Canada constituera-t-il un autre exemple de cette arrogance? J'espère bien que non.

Ce qui m'inquiète également dans le cas de la privatisation, c'est la vente des Postes Canada. Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, et dans d'autres régions rurales du pays, on supprime des bureaux de poste en vertu de la politique du gouvernement. À l'article 5 de ce projet de loi, le gouvernement poursuit dans cette voie en retirant Postes Canada du plan et en permettant à d'autres organismes gouvernementaux de s'acquitter des fonctions qui devraient revenir normalement à Postes Canada.

En supprimant toute allusion à Postes Canada, le gouvernement annonce un troisième changement d'orientations pour cet organisme. En le poussant un peu davantage sur la voie de la privatisation, le gouvernement met en danger davantage de bureaux de poste ruraux. Ce faisant, il remet en question également le mode de vie dans les localités rurales.

Ce projet de loi soulève une autre question importante, au sujet de l'Accord de libre-échange cette fois-ci. Comme nous le savons, l'entente en question permet aux États-Unis de continuer à recevoir des ressources énergétiques du Canada, alors que les Canadiens sont forcés de réduire leur consommation d'énergie. En vertu de l'article 904 de l'entente, si le Canada souhaite réduire ses exportations énergétiques vers les États-Unis, il doit tout d'abord réduire ses approvisionnements destinés aux Canadiens.

Les quantités dont nous privons les Américains sont tout à fait minimes en fonction de leur consommation, mais les quantités dont nous privons nos concitoyens risquent fort d'avoir une incidence beaucoup plus sérieuse. Dans un pays comme le Canada dont le climat est très froid, ce type de réduction dans les ressources énergétiques peut avoir de graves répercussions. Si le Canada réalise des économies d'énergie et tente de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, afin de protéger son environnement, il aura encore moins de latitude pour ce qui est de réduire les approvisionnements. Ce devrait être là une autre raison pour protéger nos approvisionnements énergétiques.

• (1520)

L'Accord de libre-échange ne protège pas la sécurité de nos réserves énergétiques, à notre avis. Nous croyons qu'il fait le contraire. Notre abondance énergétique devrait profiter aux Canadiens en premier lieu et aux Américains ensuite. Nous ne sommes pas convaincus que l'Accord de libre-échange respecte ce principe.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a prétendu que les obligations qui nous sont imparties en vertu l'entente énergétique internationale étaient plus contraignantes que celles établies dans le cadre de l'Accord de libre-échange, et que c'était surtout cette entente internationale qui devrait nous préoccuper. Mais le ministre n'ignore pas que l'Accord de libre-échange régit et le commerce courant et les situations de crise. Son argument ne tient donc pas compte de l'ensemble de la situation.

Selon l'entente énergétique internationale, le Canada est tenu de partager jusqu'à 7 p. 100 de son pétrole avec les autres pays en période de perturbations internationales. L'Accord de libre-échange ne limite aucunement nos obligations en pareil cas. Au contraire, il multiplie nos obligations en les associant aux pénuries courantes, qui ne découlent pas de situations d'urgence.

Je vais prendre quelques instants pour replacer le projet de loi C-4 dans son contexte véritable afin de pouvoir mieux expliquer ensuite ce que le gouvernement devrait faire pour assurer notre avenir énergétique.

Nous savons tous que les approvisionnements pétroliers ne sont pas sujets à des perturbations majeures tous les jours. Les deux dernières, qui sont survenues en 1972-1973 et en 1978-1979, étaient dues aux conflits opposant les pays producteurs de pétrole. Mais le monde n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans ou dix ans, voire ce qu'il était l'an dernier. Certains changements politiques, économiques et sociaux majeurs augurent bien de l'avenir actuellement.

Le démantèlement du mur de Berlin est l'un des événements qui symbolisent le plus la détente entre l'Est

et l'Ouest. Les Canadiens trouvent cette évolution encourageante. D'ailleurs, un sondage récent de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales rapporte que les Canadiens considèrent aujourd'hui les problèmes écologiques et économiques plus graves que la menace militaire. Lorsqu'on leur a demandé quelles seraient les préoccupations pressantes en l'an 2000, les Canadiens ont donné à l'environnement une priorité encore plus grande.

À mon avis, la leçon que nous en tirons est que le gouvernement devrait accorder, dans ses programmes, une place plus importante à l'environnement. Les déversements de pétrole, et non les brusques hausses des prix du pétrole, pourraient bien à l'avenir être la vraie question urgente en matière d'énergie.

Il a fallu longtemps au gouvernement pour intervenir en ce qui concerne les questions environnementales qui menacent non seulement notre avenir énergétique, mais aussi notre survie. Par exemple, il a réduit le budget consacré à la défense de l'environnement et à l'énergie de substitution de 410 millions de dollars en 1984-1985 à 49 millions de dollars en 1989-1990. Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, le bureau fédéral des économies d'énergie a fermé ses portes. On assiste au même phénomène dans tout le pays.

Ces programmes aident les provinces comme la mienne à diversifier leurs sources d'énergie et à devenir moins tributaires du pétrole. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, nous essayons d'y parvenir en utilisant du biocarburant. Par ce fait, non seulement nous sauvegardons l'environnement et nous nous passons du pétrole, mais nous créons aussi des emplois.

Le gouvernement fédéral ferait bien d'aider les provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard à créer des industries qui réduisent notre dépendance non seulement à l'égard du pétrole mais aussi à l'égard des paiements de transfert fédéraux.

Je demande instamment au gouvernement de se préparer à faire face à la véritable crise énergétique qui nous attend et à s'occuper de l'environnement dès maintenant. Il devrait écouter les Canadiens en matière d'environnement et travailler au sein de l'Agence internationale de l'énergie pour susciter une action à l'échelle planétaire. Les adversaires des mesures comme la taxe sur les carburants à la base de carbone soutiennent qu'il est inutile d'imposer une pareille taxe sur le carburant vendu aux Canadiens, alors que celui vendu aux États-Unis et ailleurs n'est pas taxé. À leur avis, une telle mesure ne ferait que desservir les Canadiens.

En travaillant dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie et d'autres organismes, le gouvernement pourrait chercher à faire adopter des mesures par tous les pays, de sorte que les Canadiens et l'environnement en sortiraient gagnants. Monsieur le Président, voilà ce que je pense, en général, des questions que soulève le projet de loi C-4.

Je voudrais terminer en disant que, si je suis heureuse que le gouvernement prenne des mesures pour se préparer à des situations d'urgence, je m'inquiète beaucoup de la façon dont il s'y prend.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre procède à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—MOTIONS D'AMENDEMENT

M. le vice-président: Il y a au *Feuilleton des Avis* 16 motions d'amendement, inscrites au nom de la députée de Malpèque (M^me^ Callbeck), pour l'étape du rapport du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence.

[*Français*]

Toutes ces motions sont recevables et elles visent trois secteurs ou sujets différents.

[*Traduction*]

Les motions n^os^ 1, 2, 3, 4, 5 et 9 se rapportent aux lignes internationales de transport d'électricité et elles sont recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o^ 1 vaudra également pour les motions n^os^ 2, 3, 4, 5 et 9.

[*Français*]

Les motions n^os^ 6, 7, 8 et 10 qui portent sur les lignes interprovinciales sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat.

Le vote sur la motion n^o^ 6 vaudra également pour les motions n^os^ 7, 8 et 10.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 2, 3, 4, 5 et 9 se rapportent aux lignes internationales de transport d'électricité et elles sont recevables. Elles seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion no 1 vaudra également pour les motions nos 2, 3, 4, 5 et 9.

[*Français*]

Les motions nos 6, 7, 8 et 10 qui portent sur les lignes interprovinciales sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat.

Le vote sur la motion no 6 vaudra également pour les motions nos 7, 8 et 10.

[*Traduction*]

Les motions nos 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se rapportent à l'exportation d'électricité. Elles sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion no 11 vaudra également pour les motions nos 12, 13, 14, 15 et 16.

[*Français*]

Je vais maintenant mettre en délibération le premier groupe comprenant les motions nos 1, 2, 3, 4, 5 et 9.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 20 à 25, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«58.11(1) Sauf si une décision a été prise au titre de l'article 58.23 et si l'Office est d'avis qu'une ligne internationale est une ligne dont la construction et l'exploitation sont assujetties à l'obtention du certificat visé à l'article 58.16, et à la suite d'un examen par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, l'Office délivre, sur demande et sans audience publique, les permis autorisant la construction et l'exploitation des lignes internationales.»

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 5 et 6, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«afin de préciser si une ligne internationale est une ligne dont la construction et l'exploitation sont assujetties à l'obtention du certificat visé à l'article 58.16.».

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 7 à 28, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«58.14(1) S'il estime qu'il est nécessaire de compléter toute mesure prise au sujet d'une ligne internationale par le gouvernement des provinces que la ligne franchira, ou de prendre toute mesure qui aurait dû être prise au sujet d'une ligne internationale par un tel gouvernement, l'Office peut préciser qu'une ligne internationale est une ligne dont la construction et l'exploitation sont assujetties à l'obtention du certificat visé à l'article 58.16.

(2) Pour préciser qu'une ligne internationale est une ligne dont la construction et l'exploitation sont assujetties à l'obtention du certificat visé à l'article 58.16, l'Office tient compte de tous les facteurs qu'il estime pertinents et notamment:

a) des conséquences de la ligne internationale sur les provinces qu'elle ne franchit pas;

b) des conséquences de la construction ou de l'exploitation de la ligne sur l'environnement.»

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 30 à 37, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«peut, par décret, annuler tout permis délivré pour une ligne internationale.»

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 7 à 13, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«et à la suite d'un examen par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, l'Office peut, s'il est convaincu de son caractère d'utilité publique, tant pour le présent que pour le futur, délivrer un certificat pour une ligne internationale visée ou non par un décret ou visée par une décision prise au titre de l'article 58.23 ou pour une ligne interprovinciale visée par une décision prise au».

Motion no 9

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 25 à 29, page 20.

• (1530)

—Monsieur le Président, il importe de noter que nous débattons le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie. Nous célébrons cette année le trentième anniversaire de cet office, qui a très bien servi le Canada et qui a acquis la réputation de défendre l'intérêt national en matière d'énergie, peu importe ce qui se passe sur la scène politique.

Étant donné que l'office jouit d'une excellente réputation que le Canada a tout intérêt à ne pas ternir, il faut faire très attention si l'on veut modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie. Or, ce n'est pas ce que le gouvernement a fait en présentant le projet de loi C-23. Les témoins qui ont comparu devant le comité permanent ont un après l'autre réfuté les arguments invoqués par le gouvernement à l'appui du projet de loi C-23 et, c'est à titre de membre de ce comité que je propose aujourd'hui des amendements.

Je voudrais, monsieur le Président, expliquer et défendre les motions à l'étude concernant le projet de loi C-23. La motion n° 1 a trait aux lignes internationales. Ce groupe d'amendements permettrait d'accomplir plusieurs choses. Premièrement, il empêcherait, dans la plupart des cas, le Cabinet de s'ingérer dans la réglementation du domaine de l'électricité et dans les questions

qui relèvent à juste titre de la compétence de l'Office national de l'énergie, organisme impartial.

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, lorsque l'office reçoit une demande d'installation de lignes, il tient automatiquement une audience publique. Mais cela ne sera plus le cas. En effet, en vertu du projet de loi C-23, l'office devra demander au Cabinet fédéral la permission de tenir cette audience. Monsieur le Président, nous nous opposons à ce que le gouvernement s'ingère dans les affaires de ce genre pour mettre en oeuvre son programme politique au détriment de l'intérêt national. La motion préviendrait une telle situation en donnant à l'office le pouvoir de convoquer une audience.

De plus, grâce à cet amendement, l'Office national de l'énergie pourra mieux protéger l'environnement contre les conséquences de la production et de l'exportation d'électricité, puisqu'on demandera au BFEEE, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, de collaborer à l'étude des conséquences que pourraient avoir sur l'environnement les demandes faites à l'Office national de l'énergie. Le Bureau fournirait ainsi à l'ONE un autre avis à prendre en considération.

Actuellement, c'est l'équipe environnementale de l'Office qui évalue les conséquences des demandes sur l'environnement. Nous pensons que la Chambre des communes devrait pouvoir exiger que le ministre de l'Environnement justifie les mesures prises par le gouvernement pour sauvegarder l'environnement, et c'est ce que cet amendement lui permettra de faire.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-23 confie au gouverneur en conseil certains pouvoirs injustifiés. On l'autorise, par exemple, à décider s'il faut tenir des audiences publiques sur les projets d'exportation d'électricité ou de construction de lignes de transport d'électricité, à établir les critères déterminant si l'Office national de l'énergie recommandera une audience publique et à décider les questions qu'étudiera l'ONE dans le cadre de ces audiences.

Au cours des audiences du Comité permanent, nous avons entendu des propos généralement négatifs au sujet des articles du projet de loi qui accordent passablement de pouvoirs à un organisme politique, le cabinet fédéral. La société Nova Scotia Power a déclaré:

> Ces dispositions rendent le processus trop incertain et pourraient nuire aux exportations.

La Nouveau Brunswick Power a affirmé que, au moyen du projet de loi C-23, le gouvernement:

> . . .retire à un organisme indépendant et impartial, l'Office national de l'énergie, un pouvoir bien défini par la loi pour le confier au cabinet qui l'exercera à son entière discrétion.

Nous sommes d'accord avec la New Brunswick Power: c'est à l'Office national de l'énergie, non pas au Cabinet, de décider s'il doit y avoir une enquête publique.

En fait, le gouvernement devrait suivre le conseil judicieux d'un Cri du Québec qui a dit: «Il faudrait réécrire tout le projet de loi C-23.» Pour de bonnes raisons, les Cris du Québec se demandent ce qui arrivera aux audiences publiques si le projet de loi C-23 est adopté.

Voici les remarques d'un ministériel de notre comité qui s'est dit en faveur de la mesure:

> Si je pensais qu'aucun Canadien n'aura l'occasion de se faire entendre aux audiences, je serais le premier à exiger des changements.

Monsieur le Président, je vais essayer de vous prouver qu'il n'y aura probablement pas d'audiences publiques. J'espère que, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie va tenir parole et appuyer cette motion, par la suite.

Permettez-moi d'abord de comparer l'Office national de l'énergie à la Cour fédérale du Canada. La Cour a plus de pouvoirs que l'ONE, et ses décisions sont exécutoires. Les opinions que la Cour expriment au gouvernement sont du domaine public, tout comme celles de l'Office national de l'énergie dans le cas d'exportation d'électricité ou de demande concernant une ligne de transmission. Le public, y compris des groupes comme les Cris du Québec, peuvent se présenter devant le tribunal et défendre leur cause.

Récemment, les Cris sont allés devant la Cour fédérale pour demander des audiences sur le projet hydroélectrique de la Baie James. En dépit d'un précédent judiciaire contre le gouvernement au sujet d'un barrage projeté en Saskatchewan, en dépit du fait que le public a été mis au courant de l'affaire, le gouvernement a refusé, jusqu'à cet automne, qu'on tienne des audiences publiques sur la baie James. Qui plus est, le gouvernement doit être blâmé pour la façon dont il a organisé l'audience, car elle violait à la fois l'esprit et la lettre de la Convention de 1975 de la Baie James et du Nord québécois.

En vertu de cette convention, les Cris devaient participer aux discussions concernant le projet de la Baie James, y compris celles devant aboutir à l'examen des questions environnementales. Or, les Cris ont été exclus des discussions entre Ottawa et Québec. Après des mois de tergiversations et après avoir été traîné devant les tribunaux, le gouvernement fédéral a probablement eu peur que le tribunal lui enjoigne de tenir une audience et, afin d'évi-

ter cette situation embarrassante, il a acquiessé à la dernière minute à la tenue d'une audience publique conjointe avec la province de Québec.

Si la Chambre adopte ce projet de loi dans sa version actuelle, l'Office national de l'énergie aura bien du mal chaque fois à convaincre le Cabinet de la nécessité d'autoriser des audiences publiques. Nous n'avons qu'à nous reporter aux antécédents du gouvernement. Dans le cas du projet de barrage en Saskatchewan, comme on l'a dit précédemment, le ministre de l'Environnement n'a pas su appliquer ses propres directives. Si nous considérons la décision d'éliminer entièrement ou en partie VIA Rail, nous constatons que le gouvernement n'a tenu aucune audience publique sur l'impact environnemental de cette décision, encore moins sur ses incidences économiques et sociales.

• (1540)

Le gouvernement a tout simplement décidé de son propre chef d'éliminer VIA Rail, entièrement ou en partie. Il a pris cette décision sans permettre au public d'en discuter et sans se soucier de la façon dont cette décision pourrait toucher les Canadiens. Si nous considérons le bilan du gouvernement actuel, nous comprenons sans mal pourquoi les Cris se préoccupent des audiences publiques.

Je sais que mon temps de parole s'épuise. J'ai d'autres remarques à formuler au sujet d'autres amendements, ce que je ferai plus tard. Je tiens à terminer mes observations concernant la première motion en disant que le projet de loi C-23 accorde trop de pouvoirs au Cabinet. Si nous proposons cet amendement, c'est afin que l'Office national de l'énergie, et non pas le Cabinet, puisse décider si une enquête publique s'impose.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le premier groupe d'amendements proposés au projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie. Ma collègue de Malpèque sait sans doute que le député d'Edmonton-Est, notre critique en matière énergétique, a beaucoup travaillé sur cette mesure législative. Il fait profiter la Chambre et notre parti de ses grandes connaissances techniques, lui qui est le premier néo-démocrate de la belle province de l'Alberta à avoir été élu à la Chambre.

Le comité a longuement étudié ce projet de loi, et mon collègue a soulevé de nombreux points. Aujourd'hui, nous voulons appuyer les amendements proposés par la députée de Malpèque. Sauf erreur, la plupart des amendements ont été présentés quand le comité législatif s'est réuni pour étudier le projet de loi. Malheureusement, le gouvernement les a refusés, et c'est pourquoi nous voulons aujourd'hui, dans un ultime effort, essayer d'améliorer cette mesure législative. Nous espérons que nous saurons convaincre le gouvernement, par nos solides arguments, d'appuyer notre position concernant les changements qu'il faut apporter à ce projet de loi.

Quelle est notre grande objection contre le projet de loi C-23? À notre avis, il sape l'Office national de l'énergie, il politise les décisions, il facilite les exportations d'une ressource stratégique, il fait diminuer le nombre des audiences publiques et relègue aux oubliettes les problèmes environnementaux que le gouvernement actuel ne prend déjà pas trop au sérieux.

Une de nos principales préoccupations réside dans le fait que la décision définitive de tenir une audience publique sur la construction d'une ligne de transport d'électricité ou sur l'exportation d'électricité relèvera du Cabinet et non de l'Office national de l'énergie. Avec l'adoption du projet de loi C-23, ces décisions ont beaucoup plus de chances d'être prises pour des motifs strictement politiques. Nous savons pourquoi nous avons fait valoir à la Chambre l'importance d'avoir deux organismes indépendants. Nous plaidons en leur faveur pour que, le plus possible, les décisions se prennent dans l'intérêt de ce domaine particulier et de notre pays, et non seulement pour des gains politiques faciles, comme c'est trop souvent le cas avec le gouvernement actuel.

À la deuxième lecture, mon collègue d'Edmonton-Est a signalé que l'intérêt national pourrait être mal protégé et celui d'une petite province lésé par un Cabinet cherchant à plaire à une grande province, ce que nous avons tous vu se produire aux élections fédérales.

Nous avons fait remarquer que l'autorité de l'Office national de l'énergie même pourrait être gravement affaibli si le Cabinet décidait de passer outre à l'une de ses recommandations pour des raisons politiques. Nous avons aussi fait remarquer qu'en vertu des changements proposés dans le projet de loi, l'Office approuverait automatiquement les demandes concernant des lignes de transport d'électricité et l'exportation d'électricité, avec le résultat que, dans la grande majorité des cas, il ne se tiendrait pas d'audiences publiques.

Qu'avons-nous proposé? Un système de licences pour le transport et l'exportation d'électricité, fondé sur la prudence. Le député d'Edmonton-Est, un homme d'une

grande prudence, a bien réfléchi à la question avant de présenter ces propositions au comité.

Nous entendons par exemple le gouvernement libéral de l'Ontario parler de futures pénuries d'électricité, quoique certaines personnes y voient une simple manoeuvre de sa part pour garder en place un système et une politique déplorables de production d'énergie électrique et, bien sûr, faire accepter de futures centrales nucléaires.

Nous avons entendu des témoins de la province de Québec dire au Comité de l'énergie que le niveau des réservoirs d'Hydro-Québec sont beaucoup plus bas que la normale. Les climatologues nous disent que le réchauffement du globe va probablement changer le climat, ce qui pourrait modifier la pluviosité et, par conséquent, la viabililité de certaines installations hydro-électriques. De plus, on constate partout dans le pays, à la télévision et dans les journaux, que les Canadiens s'inquiètent beaucoup de l'environnement et veulent que les autorités publiques prennent des mesures concrètes et ne se limitent pas à clamer leur attachement aux questions écologiques.

Je suis sûr que la demande d'électricité augmentera aux États-Unis, partiellement parce que la pollution reliée à l'électricité se concentre dans les zones de production plutôt que dans les zones de consommation. Je crois qu'il est important de se souvenir de ce point. Nous devons adopter une politique de prudence à l'égard de cette ressource canadienne dont le caractère stratégique se confirme davantage de jour en jour. Je viens de Colombie-Britannique où le gouvernement provincial considère l'électricité comme une ressource que nous devons prendre la peine de mettre en valeur sans nuire à l'environnement. L'important, c'est d'être prudent.

Nous croyons que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, doit jouer le rôle non pas d'un accélérateur, mais d'un frein de dernier recours à l'égard de l'Office national de l'énergie. Voilà pourquoi mon collègue a proposé au comité qu'en cas de refus par l'ONE d'un projet de ligne de transport d'électricité ou d'exportation d'énergie, les choses s'arrêtent là, c'est-à dire que le Cabinet ne soit pas autorisé à infirmer une décision négative de l'Office. Par ailleurs, en cas d'approbation d'un projet par l'ONE, le Cabinet pourrait, après examen, rejeter sa décision. Cela aurait pour effet de protéger l'intérêt national grâce à un double contrôle des projets et des exportations d'électricité.

Passons maintenant aux propositions des libéraux. Les modifications proposées dans ce groupe ne vont pas aussi loin, mais sont orientées dans la bonne direction. Ces amendements contribueraient à protéger l'indépendance de l'ONE, ce que nous appuyons. Ce n'est peut-être pas le principal objet des amendements, mais c'est bien là leur effet.

À notre avis, l'Office national de l'énergie devrait être en mesure de décider lui-même, sans ingérence du Cabinet, quels projets devraient faire l'objet d'études environnementales approfondies, comme le prévoient ces modifications, par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. En fait, nous avons appris, la semaine dernière, que le projet de loi sur le processus d'examen des évaluations environnementales n'a pas encore été présenté au Cabinet. Cela ne manque pas d'en inquiéter plus d'un sur les véritables intentions du gouvernement qui parle beaucoup, mais agit peu.

Nous estimons aussi que les conséquences des politiques sur l'environnement doivent être analysées plus à fond. C'est vrai en particulier de la politique énergétique. De plus en plus de Canadiens prennent conscience des effets environnementaux de la consommation d'énergie, de la construction de barrages et de la submersion de vallées, de la gestion des déchets radioactifs, de l'intensification de l'effet de serre, etc. Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus des conséquences environnementales de la production d'énergie.

Les lignes d'électricité sont un grave sujet d'inquiétude pour les habitants de l'île de Vancouver. Les points de vue des hommes de science divergent quant aux effets des lignes électriques non seulement sur la santé des humains, mais aussi sur celle des animaux domestiques.

Le mandat de l'ONE et d'autres organismes de réglementation devrait comprendre la tenue d'études d'impact environnemental. Ce projet de loi va certes dans ce sens, mais il ne va pas assez loin en ce qui touche le processus d'examen environnemental qu'avait promis le gouvernement.

Nous avons hâte au débat sur ce projet de loi. Je sais que mon collègue d'Edmonton-Est a beaucoup travaillé sur cette question. Nous appuierons les modificationss proposées par la députée de Malpèque, et j'espère que le gouvernement écoutera attentivement aujourd'hui pour

que nous puissions faire de cette proposition un meilleur projet de loi.

• (1550)

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je prends la parole afin d'appuyer ma collègue de Malpèque. Elle a fait excellente intervention et présenté de bons arguments en faveur de la tenue d'audiences publiques. Mais je voudrais tout d'abord souligner que ce projet de loi constitue une autre mesure qui nous entraîne encore plus loin sur la pente dangereuse dans laquelle nous nous sommes engagés avec l'Accord de libre-échange.

Monsieur le Président, je voudrais attirer particulièrement votre attention sur la section III et sur le paragraphe 119(5), qui nous engagent et qui obligent l'Office national de l'énergie à s'engager à respecter l'accord énergétique global conclu avec les États-Unis, accord auquel nous nous sommes opposés au cours des dernières élections et que nous continuons de juger contraire à l'intérêt du Canada.

Pour cette seule raison, nous devons intervenir à la Chambre et nous y opposer. En effet, nous n'estimons pas qu'il serait dans l'intérêt à long terme du Canada de continuer sur cette voie dangereuse en matière d'énergie à cause de l'engagement que nous avons pris, malheureusement, dans l'Accord de libre-échange, auquel nous nous sommes opposés, je le répète, lors des dernières élections.

Le projet de loi C-23 constitue un autre exemple de mesure législative rédigée sans qu'on ait tenu compte du développement durable et des conséquences à long terme. Malgré les proclamations, les engagements et les déclarations du premier ministre du Canada à l'étranger, malgré les engagements que le ministre de l'Environnement prend dans ses discours devant les Nations Unies et devant le Comité de l'environnement, nous avons ici un projet de loi qui limite encore davantage les pouvoirs d'une institution qui a bien servi le Canada, en l'occurrence, l'Office national de l'énergie, et qui laisse le Cabinet prendre certaines décisions à l'avenir, mais qui restreint de plus en plus les pouvoirs de l'Office.

Qu'est-ce que cela veut dire? Nous le savons tous, les cabinets ont, de par leur caractère politique, pour ainsi dire, une vision à court terme. Au mieux et dans les meilleures des circonstances, ils peuvent penser jusqu'aux prochaines élections. Il leur faut faire un effort surnaturel pour penser au-delà de ça, sans parler de penser à la prochaine génération et aux générations suivantes. J'entends par là le long terme, soit 50, 60 ou 100 ans d'ici. Voilà pourquoi l'Office national de l'énergie avait été formé, et c'est pourquoi il faut un Office plus fort et non plus faible.

Au nom, je suppose, du développement durable tel qu'interprété par le gouvernement progressiste-conservateur, nous voici saisi d'un projet de loi qui affaiblit l'Office national de l'énergie au lieu de le renforcer. Je vous le demande, monsieur le Président, cela a-t-il du bon sens? Voilà une bonne raison de nous opposer au projet de loi, en plus de l'autre que je vous ai signalée il y a un instant, à savoir la section III concernant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

La députée de Malpèque a éloquemment décrit et souligné l'importance de tenir des audiences publiques, et pas seulement quand l'envie en prend au Cabinet. Nous sommes évidemment tous d'accord avec elle. Nous savons que ce ne devrait pas être une décision politique du moment. Ce devrait être une pratique établie, car nous savons comme il est important de procéder à des consultations publiques.

Étant donné les engagements qu'a pris le Parti progressiste-conservateur pendant la campagne électorale de 1984 en proclamant sa foi dans les consultations publiques, je ne peux vraiment pas comprendre comment le gouvernement peut se présenter aujourd'hui à la Chambre avec un tel projet de loi et pratiquer exactement le contraire, comme il le fait dans le projet de loi C-23. C'est inconcevable. Cela va à l'encontre de tous les engagements que le Parti-progressiste conservateur a pris publiquement pendant la campagne électorale.

L'Office national de l'énergie devrait plutôt conserver cette fonction. Il ne devrait pas appartenir au Cabinet de prendre une décision, car nous savons quels sont les pièges politiques de ce processus. On devrait plutôt renforcer les pouvoirs de l'Office national de l'énergie de tenir des audiences publiques.

Mais les conséquences à long terme les plus inquiétantes de ce projet de loi découlent de l'idéologie politique rigide qui le sous-tend, parce qu'elle confirme la destinée du Canada en tant qu'exportateur d'énergie. Elle renforce l'idée que le Canada devra continuer à être un pays de bûcherons et de porteurs d'eau, et que notre prospérité dépendra de plus en plus de l'exportation de nos ressources naturelles et non de leur utilisation pour attirer les investissements et pour créer des emplois chez nous plutôt qu'à l'étranger.

Cette idée n'a pas pénétré dans les cerveaux brumeux des membres du Cabinet. Ils n'en ont probablement pas, ou bien leur intelligence est si limitée qu'ils n'ont pas encore compris que l'énergie signifie des emplois et que si l'on exporte de plus en plus d'énergie, on exporte de plus en plus d'emplois. N'est-ce pas élémentaire? Le gouvernement a beaucoup de difficultés à comprendre

les intérêts à long terme des Canadiens en matière d'énergie.

Le quatrième aspect inquiétant du projet de loi C-23 est le fait qu'on n'y mentionne pas du tout l'importance des sources d'énergie renouvelables, mandat que non seulement l'Office national de l'énergie devrait avoir mais qu'il devrait aussi renforcer. Il est évident qu'un jour nous allons épuiser nos sources d'énergie non renouvelables. Dans le cas du pétrole en tout cas, la fin est déjà en vue. Pour le gaz naturel, elle est peut-être pour plus tard, nous ne le savons pas. On peut dire la même chose pour le charbon. Mais, à très long terme, nous ne pouvons pas espérer que ces ressources seront toujours disponibles. Un jour, elles seront épuisées.

Par conséquent, quand on discute d'un projet de loi qui porte sur l'Office national de l'énergie, il est nécessaire de mentionner l'importance de donner aux sources d'énergie renouvelables la place qu'elles méritent et de confier à l'Office la responsabilité d'agir en conséquence.

Il est étonnant de lire dans le procès-verbal du comité que, selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on pourrait penser que l'Office se trouve apparemment en situation de conflit d'intérêts vu qu'il déciderait lui-même jusqu'où augmenter sa charge de travail, en ce qui concerne les audiences publiques. Il est presque incroyable qu'un ministre interprète ainsi le rôle de l'un des principaux organismes qui relèvent de sa compétence: décider lui-même à quel point il peut augmenter sa tâche.

Si c'est ce que le ministre de l'Énergie pense de l'Office national de l'énergie créé par le gouvernement, il est évident qu'un changement s'impose au sommet, et plus précisément, un changement de ministre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, si on prend le titre du projet de loi C-23 au pied de la lettre, cette mesure législative vise à modifier la Loi sur l'Office national de l'énergie. C'est ce qui est écrit sur la page couverture.

Si on lit le projet de loi dans sa forme actuelle, sans tenir compte des amendements proposés, on constate qu'il conviendrait davantage de dire que le projet de loi C-23 vise à éviscérer la Loi sur l'Office national de l'énergie. C'est pourquoi je veux exprimer mon appui à l'égard de la première série d'amendements proposés par ma collègue de Malpèque.

• (1600)

Si l'on écoute les discours des ministériels, on se rend compte qu'une des choses qu'on entend le plus souvent, qu'il soit question de VIA Rail, de Postes Canada ou de bien d'autres sociétés d'État, c'est que le gouvernement conservateur, en raison de la pureté de son idéologie, respecte le principe de l'autonomie. C'est le message qui nous a été communiqué maintes et maintes fois. Le gouvernement a dit et répété que sa philosophie ou sa façon de faire consistait à donner des pouvoirs légaux aux organismes et sociétés d'État, et à les laisser se servir de ces pouvoirs pour prendre des décisions dans leur secteur de compétence.

Ce qu'il faut retenir à propos de l'Office national de l'énergie, c'est que nous avons là un organisme investi d'une mission suffisante et de larges pouvoirs grâce auxquels, au fil des ans, les Canadiens ont pu se faire entendre individuellement et collectivement dans la procédure d'enquête publique chaque fois qu'il a été question d'exporter de l'électricité à l'étranger. C'est la loi qui prévoit la tenue, en pareil cas, d'une enquête de l'ONE.

Monsieur le Président, est-ce que cela ne vous amène pas à réfléchir et à vous demander ce que peut bien cacher cet effort de limiter le pouvoir de l'Office national de l'énergie de procéder à une enquête publique? Comme je l'ai fait voir, c'est contraire à la façon dont le gouvernement a agi avec Postes Canada et VIA Rail, pour n'en donner que deux exemples.

Dans le cas présent, le gouvernement va à contre-courant. Il opte pour la direction inverse. Il n'est plus question de respecter l'indépendance, mais d'avoir la haute main. Le gouvernement veut avoir la haute main sur les exportations d'électricité. Qu'est-ce qui est prévu dans son projet de loi initial? Il est prévu que c'est le Cabinet qui dira s'il y aura enquête publique.

Je vais vous donner un exemple, monsieur le Président. Nous savons comment American Express a réussi à mettre le pied dans le pays, dans les conditions que nous savons. Nous savons tous que cela n'a pas été au terme d'une enquête publique. Nous savons tous que cela a été décidé par décret, qu'il s'est agi d'une décision du Cabinet, faite ou bien le jour de l'élection ou bien quelques heures avant.

J'affirme, monsieur le Président, que le moment choisi pour annoncer cette décision n'était pas fortuit, mais que l'entrée au Canada d'American Express, le fait que cette décision ait été prise le jour de l'élection ou à peu près, était la conséquence directe d'un marchandage qui autorisait American Express à intervenir sur les marchés canadiens en échange de son appui à la position gouvernementale sur le libre-échange.

C'est cet exemple qui m'amène à m'inquiéter de ce projet de loi et plus particulièrement de la disposition en question. C'est que le gouvernement encore une fois se donne les moyens de se livrer à un marchandage politique. Ce n'est pas l'ONE qui va décider s'il y aura enquête publique. Ce que le projet de loi prévoit, c'est que l'ONE devra s'adresser au Cabinet pour lui demander de prendre la décision.

Comparez cette procédure à celle du Tribunal de la concurrence, selon ce qui est prévu à la loi présentée, appuyée et adoptée par le gouverneent actuel. Au sein de cette organisme, c'est le directeur, M. Cal Goldman jusqu'à tout récemment, qui prend les décisions. Il détermine s'il doit ou non y avoir une enquête—un tribunal dans le jargon de cette loi. C'est donc laissé au bon jugement d'un haut fonctionnaire. Cela me gêne un peu, car le pouvoir discrétionnaire est entre les mains d'une seule personne. Je cite cet exemple pour vous montrer la différence qu'il y a, monsieur le Président.

Dans un cas, le gouvernement a décidé qu'une chose aussi importante que la fusion des Lignes aériennes Canadien et de Wardair, ou celle d'Imperial et de Texaco, pour prendre un exemple récent et un autre en cours, peut être laissée à la discrétion d'un seul homme, un fonctionnaire. Par contre, dans le cas de l'exportation d'électricité, la décision est retirée à l'Office national de l'énergie, qui a pourtant administré cela de façon très compétente pendant des années, pour être mise entre les mains de politiciens. Je peux vous dire que c'est fait pour une raison bien précise.

Je reviens à ce que disait mon collègue de Davenport il y a un moment. Il se demandait si le gouvernement avait une conscience ou s'il avait une conscience collective. Je peux lui dire que: «Oui, le gouvernement a une conscience».

M. Hockin: Vous n'offrez rien de cohérent.

M. Simmons: J'attends la participation à ce débat du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Il semble qu'il ait quelque chose sur la conscience à ce sujet. Nous attendons. Il y a eu trois ou quatre libéraux de suite, puis mon collègue du NPD, donc quatre ou cinq intervenants de ce côté. Comme vous le savez monsieur le Président, étant donné que vous êtes renommé pour votre impartialité, vous auriez normalement accordé la parole à un député de chaque côté de la Chambre. Or il s'avère qu'il y a cinq députés du même côté de la Chambre qui ont parlé. Je crois que c'est parce que le ministre veut interrompre mes propos—et cela ne me dérange pas car j'aime bien ses interventions. Elles sont d'ailleurs si rares et si faciles à comprendre en même temps. Mais s'il a quelque chose à dire, je suis prêt à lui céder la parole parce que je suis sûr qu'il a des observations à nous livrer au sujet de la question que j'ai soulevée.

J'allais dire, avant que le ministre ne prononce son allocution, que mon collègue de Davenport se demandait si cette bande était capable de prendre des décisions intelligentes. Je lui ai répondu que oui, mais qu'elle avait aussi une idée fixe en tête, soit de faire les quatre volontés des Américains. J'ai cité l'exemple d'American Express, et maintenant je vous cite l'exemple des modifications apportées à la Loi sur l'Office national de l'énergie. En gros, la raison d'être de ses modifications, c'est que le gouvernement cherche à obtenir une garantie. Le gouvernement veut s'approprier tous les pouvoirs, un point c'est tout. Il ne veut rien laisser à la discrétion de fonctionnaires, de l'Office national de l'énergie ou de n'importe quel autre organisme. Le gouvernement qui est assis à la table veut être en mesure de distribuer les cadeaux. Il veut s'assurer qu'aucun fonctionnaire autonome, aucun organisme indépendant ne vienne contrecarrer les projets d'exportation d'électricité à ses amis américains.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans la mentalité de ce gouvernenement qui semble toujours obsédé par l'idée de répondre aux moindres désirs des Américains, de satisfaire leurs exigences plutôt que de se demander à l'occasion: «Que pouvons-nous faire pour mieux servir les intérêts du peuple canadien?»

J'ai l'intention d'appuyer l'amendement si bien formulé par ma collègue de Malpèque, parce qu'il permettra, s'il est adopté, de prévenir toute ingérence politique indue dans les décisions concernant les exportations d'électricité aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Brant—La défense nationale; le député de Saskatoon—Clark's Crossing—La santé; le député de Burnaby—Les droits de la personne.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et certaines lois connexes dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement et de la motion de M^me^ Callbeck.

• (1610)

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je vais parler aujourd'hui de l'amendement proposé par ma collègue de Malpèque. Le problème n'est pas seulement que le projet de loi, dans sa forme actuelle, remet d'immenses pouvoirs au Cabinet, mais, comme ma collègue l'a si bien fait remarquer il y a quelques minutes, c'est qu'il met aussi des pouvoirs entre les mains d'une ou deux personnes qui conseilleront le Cabinet.

Ma collègue a parlé en termes très éloquents des répercussions du projet de loi sur l'environnement. J'y reviens, notamment pour parler de la situation de ceux qui vivent à proximité des lignes de transmission de haute tension. Une ligne projetée doit traverser la circonscription de Lambton—Middlesex. Je parle de ligne «projetée» parce qu'il y a déjà deux lignes de 230 000 volts chacune. Sur l'une d'elles, la tension sera portée à 550 000 volts.

Jusqu'à tout récemment, jusqu'à ce que des citoyens commencent à se plaindre, ces lignes devaient passer en plein coeur de trois petits villages et à proximité d'un quatrième. Pourtant, je ne vois rien dans le projet de loi qui oblige le Cabinet à faire respecter une certaine distance entre les lignes et les zones habitées. Actuellement, suffisamment d'éléments de preuve démontrent que ces lignes de transmission ont des répercussions sur la santé humaine. En fait, si vous avez un stimulateur cardiaque, vous n'osez pas passer à proximité d'une ligne de haute tension car votre stimulateur cardiaque se déréglera et vous risquerez des problèmes immédiats.

Je crois que nous devons réfléchir sérieusement aux pouvoirs que nous confierons au Cabinet puisqu'il n'y a présentement aucune norme à respecter à l'égard de la distance minimale entre les lignes et les zones habitées. Aux États-Unis, la norme est fixée à environ 1 700 pieds. En Union soviétique, la distance à respecter est de 2 300 pieds.

Mais au Canada, on dit que rien ne démontre que ces lignes ont une incidence sur la santé humaine. Il n'y a pas de preuves du contraire non plus.

À mon avis, il est mal avisé d'adopter un projet de loi qui ne tient pas compte de la nécessité de faire des études plus poussées sur les conséquences pour l'être humain. On sait très bien ce qui arrive à un troupeau de vaches laitières qui broute l'herbe sous une de ces lignes à haute tension ou dont la cour ou l'étable sont à proximité d'une de ces lignes. Elles ont du mal à concevoir des veaux. La quantité du lait produit chute beaucoup.

Un électeur de ma circonscription a un chenil près d'une de ces lignes. Il ne comprenait pas pourquoi les chiennes tuaient leurs chiots à la naissance, lorsqu'elles arrivaient à en avoir. Beaucoup de chiennes ne concevaient pas tant qu'on ne les transportait pas à quelques kilomètres de là. Si la santé des animaux qui vivent à proximité de ces lignes en souffre, quel sera l'effet pour les êtres humains?

Beaucoup craignent à l'heure actuelle que cela ne cause le cancer, surtout chez les jeunes. Je dois également signaler qu'un jeune qui habite près d'une de ces lignes de transmission de 230 000 volts subit présentement des traitements pour lutter contre cette maladie redoutée.

Nous n'en savons pas assez au sujet des champs électromagnétiques créés par ces lignes de transmission. Les Canadiens ne sauraient accepter qu'on mette leur santé en danger pour exporter de l'énergie à un autre pays. Il est absolument inacceptable que le Cabinet ait le droit de faire fi d'audiences où les Canadiens ont exprimé leur point de vue. Il est immoral que des entreprises de services publics puissent créer un environnement malsain

rien que pour exporter de l'électricité vers un autre pays et compromettent ainsi la santé des Canadiens.

J'estime donc qu'en permettant au Cabinet de passer outre aux audiences publiques, on priverait les Canadiens de la chance de s'exprimer au sujet des graves conséquences sur la santé publique dont j'ai déjà parlé. Avant de laisser une décision pareille au Cabinet, il faut rédiger des lignes directrices à partir de l'information qui existe déjà. Si celle-ci n'existe pas au Canada, il faut consulter les dossiers d'autres pays et voir ce qui se fait ailleurs. Il nous faut des lignes directrices qui visent d'abord et avant tout à protéger la santé des Canadiens.

J'estime que ces lignes directrices ne doivent pas être rédigées par les entreprises de services publics, mais bien par des spécialistes du domaine qui ont suivi l'aménagement des lignes de transmission non seulement au Canada, mais chez nos voisins du Sud ainsi qu'en Russie. Et cela, parce que, dans bien des cas, les entreprises de services publics s'intéressent davantage à l'exportation de l'électricité et aux profits qu'elle leur rapporte qu'à la santé des personnes qui vivent à proximité des lignes de transmission.

Je demande à la Chambre d'appuyer l'amendement proposé par la députée de Malpèque, compte tenu de tous les inconnues du problème et du pouvoir énorme que va avoir le Cabinet de faire fi des audiences publiques où les citoyens canadiens ont la chance d'exposer leurs préoccupations.

J'ai participé dernièrement dans ma circonscription à une assemblée où l'on a abordé le problème des lignes de transmission à haute tension. On a exprimé des craintes énormes en se fondant sur les meilleurs renseignements disponibles. Les représentants de la société de service public en question ont minimisé l'importance du problème et ont tenté de garantir aux gens présents qu'il n'y avait vraiment aucun danger. Ils leur ont affirmé que s'il y avait un problème, ils le leur diraient. Les intéressés n'ont pas accepté cette réponse, et je ne l'accepte pas non plus. Si c'est là le genre de renseignements dont peut profiter le Cabinet lorsqu'il décide de passer outre aux audiences publiques, alors j'estime qu'en tant que citoyens canadiens, nous méritons mieux. C'est pourquoi je souscris de tout coeur à l'amendement de ma collègue de Malpèque.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le premier groupe de motions?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Le vote sur la motion nº 1 s'appliquera aux motions nºs 2, 3, 4, 5 et 9.

Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: En conformité avec l'article pertinent du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Les motions nºs 6, 7, 8 et 10 qui portent sur les lignes interprovinciales sont recevables, comme je l'ai précisé plus tôt, et elles seront regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 6 s'appliquera également aux motions nºs 7, 8 et 10.

• (1620)

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant la ligne 18, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ciales visées par une décision prise au titre de».

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant la ligne 8, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«provinciale visée par une décision prise au titre».

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 8 et 9, page 20, et en les remplaçant par ce qui suit:

«lignes interprovinciales visées par une décision prise au titre de l'article 58.4.»

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 23, en retranchant les lignes 1 à 13, page 21, et en les remplaçant par ce qui suit:

«58.4(1) L'Office peut préciser qu'une ligne interprovinciale est une ligne dont la construction ou l'exploitation est assujettie à l'obtention du certificat visé à l'article 58.16. ainsi qu'à l'observation de ce titre.

(2) Il est interdit de construire ou d'exploiter une section ou partie d'une ligne interprovinciale visée par une décision prise en vertu du paragraphe (1) sans un».

—Monsieur le Président, cette motion renferme des amendements reliés à ceux contenus dans la motion précédente. Ils portent fondamentalement sur les mêmes questions, à savoir les pouvoirs du Cabinet, les audiences publiques et la réputation de l'Office national de l'énergie. Ils concernent également les lignes interprovinciales.

J'exhorte la Chambre à adopter la motion pour les mêmes raisons que j'ai données tout à l'heure. On supprimerait ainsi toute ingérence politique de la part du Cabinet fédéral, ce qui serait inutile et pourrait même avoir des conséquences très néfastes.

Cette motion permettrait de réaliser l'objectif en question en laissant le soin à l'Office national de l'énergie et non au Cabinet de décider si une audience publique s'impose. Selon moi, les raisons précisées au cours du débat sur la motion précédente ont été bien comprises, et il suffit de les résumer en l'occurrence.

Le fait est que par le passé, lorsqu'on lui a permis de prendre des décisions dans l'intérêt national dans des situations semblables, le Cabinet fédéral a plutôt agi selon ses propres intérêts politiques. On a pu le constater dans le cas du barrage Rafferty, en Saskatchewan, de la Baie James et de VIA, et je suis persuadée qu'il en ira de même avec le projet de loi C-23, à moins que ces amendements ne soient adoptés.

Le comité législatif sur le projet de loi C-23 a entendu bien des témoins. Selon certains, ce projet de loi ne permettra pas de réaliser l'objectif de la déréglementation, et pourrait même fort bien avoir l'effet contraire. Selon eux, ce projet de loi pourrait causer davantage de problèmes aux compagnies publiques d'électricité qu'il n'en règle.

Étant donné le désaccord qui existe entre ce que le gouvernement prétend être l'objet de ce projet de loi et ce que l'industrie dit qu'il accomplira, le véritable objectif du projet de loi C-23 devient clair. Il a simplement pour but de donner au Cabinet le pouvoir de contrôler le marché de l'électricité au Canada dans une bien plus grande mesure qu'il ne le fait actuellement, ce qui ne sera sûrement pas dans l'intérêt national.

Un des témoignages les plus intéressants que nous ayons entendus à propos du projet de loi C-23 émane du ministre lui-même. Ce dernier a fourni à notre comité une raison plutôt incroyable pour expliquer pourquoi le Cabinet veut avoir un plus grand contrôle sur l'Office national de l'énergie. D'après le ministre, on peut considérer que l'organisme se trouve dans une situation apparente de conflit d'intérêts parce que «l'office déciderait bel et bien combien de travail supplémentaire il s'imposera lui-même».

Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi C-23 voudra dire que l'office aura décidé s'il doit recommander au Cabinet une demande avant qu'elle ne fasse l'objet d'une enquête publique, ou si un règlement approprié est déjà en place.

Je voudrais attirer l'attention du ministre sur les raisons pour lesquelles l'Office national de l'énergie a pris une décision en juillet 1988 concernant Trans Mountain Pipeline. La longueur de ce pipeline était telle que l'office n'avait pas besoin de tenir une audience. Mais dans son rapport, l'ONE a décidé d'ouvrir une audience publique sur la demande, s'imposant ainsi du travail supplémentaire.

Le gouvernement ne semble pas s'inquiéter des pouvoirs de l'ONE ni des possibilités de conflits d'intérêts lorsqu'il s'agit de pipelines .Pour quelle raison retirerait-il ce pouvoir à l'office et le donnerait-il au Cabinet quand il s'agit d'exportations d'électricité et de lignes internationales de transport d'électricité? À mon avis, ce n'est que pour une raison purement politique. Assurément, les témoins qui ont comparu devant le comité législatif l'ont laissé entendre.

Les témoins que nous avons entendus ont exprimé la plus grande confiance dans l'Office et ses méthodes, ce qui signifie qu'ils font confiance non seulement aux membres de l'Office, mais aussi à tout le processus. Par exemple, le secrétaire parlementaire du ministre a dit qu'il avait entière confiance dans l'Office national de l'énergie, dans les lignes directrices et dans les gens qui y travaillent.

En outre, il s'est dit certain que, si on estimait qu'une ligne directrice n'avait pas été suivie, des audiences publiques ou des renseignements supplémentaires seraient exigés. Ces propos semblent contredire ceux du ministre selon lequel l'Office ne voulait pas alourdir sa propre tâche. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires du secrétaire parlementaire que je viens de citer. Il semble que presque tous les témoins qui ont comparu devant ce comité étaient du même avis.

Les Cris du Québec n'ont pas eu autant confiance dans l'ONE, mais ils ont encore moins confiance dans le Cabinet fédéral. En vérité, qui pourrait les blâmer?

La Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick est plus flatteuse, et ses commentaires coïncident avec les témoignages exprimés devant le comité. Voici ce qu'elle avait à dire: «Le fait est que, après 30 ans de fonctionnement, l'Office national de l'énergie n'a pas agi malhonnêtement, mais de manière très respectable. Ses décisions ont fait honneur au gouvernement du Canada.»

Aussi, il semble que la seule personne qui doute de la réputation de l'Office national de l'énergie soit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Naturellement, il fait plus confiance à son propre Cabinet, dont il connaît les opinions et sur lequel il peut compter. Mais ce n'est pas l'avis des Cris, qui réclament un organisme indépendant qui se préoccupe du public, non d'un parti au pouvoir, pas plus les progressistes conservateurs, que les néo-démocrates, ou les libéraux. Je suis entièrement d'accord avec eux.

En outre, le comité consultatif sur la Conférence énergétique que le gouvernement a établi en 1987 est d'accord sur ce dernier point. Il déclare dans son rapport:

> Il est extrêmement important que l'ONE soit considéré comme une institution non politique pour que les messages qu'il diffuse aux Canadiens soient efficaces et plausibles.

Nous sommes d'accord. C'est pourquoi nous craignons qu'un office, dont les grandes décisions sont souvent annulées par le cabinet, perde avec le temps un peu de sa crédibilité.

Pas plus tard que le mois dernier, l'ex-président du comité, Tom Kierans, a signalé à notre comité que l'Office devrait avoir la liberté d'enquêter sur les questions qui l'intéressent et de rendre publics les résultats de ses enquêtes. À son avis, le cabinet ne devrait intervenir qu'à la toute fin, une fois que l'ONE a rendu sa décision finale. Et je le répète, c'est exactement notre position. C'est pourquoi nous proposons cette motion.

• (1630)

Permettez-moi de citer un dernier extrait d'un témoignage que nous avons entendu à ce sujet. Il s'agit du témoignage du conseiller juridique de la société Maritime Electric, de Charlottetown, qui a déclaré: «On devrait accorder à l'ONE le pouvoir de désigner les exportations au lieu de simplement les recommander.»

Les témoignages recueillis à ce sujet sont donc clairs et pointent tous dans une seule direction: il faut donner à l'Office national de l'énergie le pouvoir de réglementation dans l'intérêt du Canada. J'aurais d'autres objections à faire valoir en ce qui concerne le projet de loi C-23, qui portent sur de grandes questions, comme le libre-échange, l'électricité et les conséquences du développement énergétique sur l'environnement.

Enfin, en terminant mes observations sur la motion nº 2, je demanderais aux députés de veiller aux intérêts de notre pays en permettant à l'Office national de l'énergie d'agir dans notre intérêt national, et j'exhorterais, à cette fin, les députés à adopter la motion dont est saisie la Chambre.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour formuler quelques brèves remrques concernant le deuxième groupe d'amendements au projet de loi C-23 dont la Chambre est saisie. Le député de Burin—Saint-Georges a fait état des appréhensions qu'éprouvent les députés de ce côté-ci—et vraisemblablement aussi, je l'espère, de l'autre—à propos de la politisation de l'Office national de l'énergie. Selon moi, le gouvernement a donné à son projet de loi le mauvais titre. Il aurait dû l'intituler plus exactement «Loi visant à émasculer l'Office national de l'énergie et à politiser indûment l'exportation de l'électricité», car c'est exactement, à toutes fins utiles, ce que recherche le projet de loi C-23 que nous examinons.

Nous voyons enfin les conséquences de l'habitude qu'a prise le gouvernement actuel de prendre les décisions au sein de son Cabinet, en coulisse, à huis clos, là où les Canadiens n'ont pas la chance de participer à ce processus de prise de décisions. On a déjà mentionné aujourd'hui la décision du gouvernement concernant VIA Rail, décision qui constitue une complète volte-face du parti au pouvoir par rapport aux points de vue qu'il défendait à l'époque où les libéraux cherchaient à éliminer VIA Rail. Maintenant qu'ils exercent le pouvoir, les conservateurs se mettent en frais d'éliminer VIA Rail sans tenir d'audience publique et sans se soucier de considérations de ce genre. S'il y a une chose sur laquelle les Canadiens insistent lorsque le gouvernement envisage des questions importantes comme la construction de lignes hydroélectriques ou l'exportation de l'énergie, c'est qu'ils aient amplement le temps d'en discuter. Tout ce que nous demandons, dans bien des cas, c'est de pouvoir formuler des commentaires, quitte ensuite à ce que le gouvernement prenne la décision appropriée.

Le projet de loi C-23 que nous examinons aujourd'hui témoigne d'une attitude tout à fait contraire à la transparence que souhaitent tous les députés de la Chambre, ou du moins ceux qui prennent place de ce côté-ci. Mon collègue le député d'Edmonton-Est a, je le sais, soulevé ces aspects lorsque le comité législatif a examiné le projet de loi. Si nous prenons la parole aujourd'hui pour appuyer les amendements libéraux, c'est qu'ils devraient aider à rectifier l'orientation de ce projet de loi. J'exhorte

vivement, il va sans dire, les députés ministériels à appuyer eux aussi cet amendement très important.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je vais également faire des remarques sur ces motions, principalement celles qu'a proposées ma collègue de Malpèque.

Le projet de loi C-23 a vraiment l'allure d'un loup déguisé en brebis, à moins que ce ne soit l'inverse. Certaines des propositions à l'étude aujourd'hui m'inquiètent beaucoup, entre autres la politisation des décisions concernant nos futurs besoins en énergie et les lignes de transport d'électricité. En effet, ce projet de loi porte que l'Office national de l'énergie peut maintenant recommander la tenue d'une audience publique et que le Cabinet décidera s'il y a lieu de donner suite à cette recommandation.

J'ai entendu une remarque selon laquelle le gouvernement, bien entendu, agirait toujours dans l'intérêt de la population compte tenu du poids de l'opinion. Je m'empresse de signaler aux députés du parti ministériel que le Cabinet ne prend pas toujours ses décisions dans cette optique. Même s'il se comporte parfois très bien, il arrive aussi que les intérêts politiques pèsent lourd. Je citerai un exemple récent. Dernièrement, le vérificateur général a demandé au Cabinet de produire des documents concernant les dépenses de voyage des ministériels. Le Cabinet a décidé de ne pas divulguer ces documents parce que ce n'était pas nécessaire, ou qu'il avait d'autres raisons. À mon avis, cette décision n'a pas été prise dans l'intérêt de la population car, au contraire, il aurait été à l'avantage des Canadiens de connaître ces détails.

Qu'arrive-t-il si l'Office national de l'énergie décide qu'une audience publique devrait avoir lieu parce que les provinces intéressées n'ont pas tenu les audiences appropriées, mais si le Cabinet en décide autrement? Rien n'empêche le Cabinet de se prononcer contre la tenue d'une audience publique.

Les besoins futurs en énergie et la raison d'être de l'Office national de l'énergie ne compteraient plus. Comme le Cabinet peut annuler toute décision, pourquoi s'embarrasser d'un Office national de l'énergie? À mon avis, il faut protéger les ressources qui seront nécessaires pour répondre aux besoins futurs de notre pays. Il ne faut pas traiter à la légère quelques-unes de nos meilleures ressources, en l'occurrence, nos ressources énergétiques.

Si les amendements sont adoptés, l'Office national de l'énergie aura le pouvoir de demander la tenue d'une audience et, à mon avis, c'est nécessaire. J'appuie donc les modifications proposées par mon collègue.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le deuxième groupe de motions?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: Nous allons voter sur la motion nº 6, et ce vote s'appliquera aux motions nºs 7, 8 et 10. Le vote porte sur la motion nº 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que toux ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est reporté.

Les motions nºs 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont recevables et seront regroupés pour le débat. Le vote sur la motion nº 11 s'appliquera aux autres motions.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34, en retranchant les lignes 6 et 7, page 26, et en les remplaçant par ce qui suit:

«119.03(1) Sauf si l'Office est d'avis que l'exportation d'électricité est une exportation assujettie à l'obtention de la licence visée à l'article 119.08 et à la suite d'un examen par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, l'Office délivre,».

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34, en retranchant les lignes 22 et 23, page 26, et en les remplaçant par ce qui suit:

«à sa décision d'assujettir l'exportation d'électricité à l'obtention de la licence visée à l'article 119.08.»

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34,

a) en retranchant les lignes 24 à 36, page 26, et en les remplaçant par ce qui suit:

«119.06(1) S'il estime qu'il est nécessaire de compléter toute mesure prise au sujet d'une exportation d'électricité par le gouvernement de la province où l'électricité est produite, ou de prendre toute mesure qui aurait dû être prise par un tel gouvernement, l'Office peut assujettir l'exportation d'électricité à l'obtention de la licence visée à l'article 119.08.

(2) Pour déterminer s'il y a lieu d'assujettir l'exportation d'électricité à l'obtention de la licence visée à l'article 119.08, l'Office tient compte de»;

b) en retranchant les lignes 22 et 23, page 27, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*d*) des conséquences de toute exportation d'électricité sur l'approvisionnement énergétique du Canada;

e) des conséquences de toute exportation d'électricité eu égard à l'article 904 de l'Accord.»

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34, en retranchant les lignes 25 à 30, page 27, et en les remplaçant par ce qui suit:

«peut, par décret, annuler tout permis relatif à l'exportation d'électricité.»

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34, en retranchant les lignes 3 à 5, page 28, et en les remplaçant par ce qui suit:

«et à la suite d'un examen par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, l'Office peut délivrer une licence pour l'exportation d'électricité.»

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C-23, à l'article 34, en retranchant les lignes 20 à 25, page 29.

—Monsieur le Président, ces motions portent sur d'importantes questions soulevées dans le projet de loi C-23, dont le libre-échange et l'environnement, et sur le problème de la clarté du projet de loi.

Le dernier point est certainement important parce que le Parlement a l'obligation de faire les lois le plus claires possible pour éviter les malentendus.

• (1640)

D'abord, le libre-échange. La motion dont est saisie la Chambre ferait de l'obligation du Canada en matière d'exportation d'électricité aux États-Unis, aux termes de l'article 904 de l'Accord de libre-échange, une question intéressant expressément l'Office national de l'énergie. Comme vous le savez, le Canada exporte beaucoup d'électricité aux États-Unis. En raison du libre-échange toutefois, il doit garantir en tout temps aux Américains un certain pourcentage d'exportations d'électricité.

De façon générale, si le Canada est forcé de réduire ses exportations pour quelque raison que ce soit, il doit offrir aux Américains la possibilité d'acheter la même proportion d'électricité que durant les trois années précédentes. Nous ne pouvons réduire les approvisionnements américains que si nous diminuons les approvisionnements canadiens. Comme d'autres groupes, nous sommes donc d'avis que c'est une bonne idée que l'Office national de l'énergie soit chargé de veiller à ce que le Canada n'embrasse pas plus qu'il ne peut étreindre. Autrement dit, nous voulons l'assurance que le Canada peut soutenir son niveau d'exportation pendant quelque temps, afin que l'article 904 de l'Accord de libre-échange ne provoque pas pour nous la débâcle.

Le Conseil des Canadiens a en tout cas approuvé l'idée. Il a recommandé à notre comité permanent d'élargir le mandat de l'ONE pour tenir compte de la nouvelle situation que crée la disposition de proportionnalité de l'Accord de libre-échange. Le gouvernement méprise peut-être l'opinion du Conseil des Canadiens, qui s'est opposé au libre-échange aux élections de l'année dernière, mais le même argument a été servi par le comité consultatif sur la confluence énergétique que le gouvernement a mis sur pied en 1987. Ce rapport préconise une démarche fondée sur le marché, dans la plupart des questions énergétiques, mais par rapport à une question, celle du libre-échange, il favorise clairement l'intervention de l'ONE.

Le comité affirme dans le rapport sur la confluence énergétique que le libre-échange exige une vigilance encore plus grande sur les niveaux d'exportation pour qu'ils ne dépassent pas les proportions acceptables à long terme. C'est exactement ce que cette motion va accomplir.

Le gouvernement dit que certaines des questions actuelles n'étaient pas prévisibles quand la Loi sur l'Office national de l'énergie a été adoptée en 1959. Le souci de l'environnement en est sûrement une et les règlements provinciaux qui font double emploi pourraient en être une autre. Mais il n'y a aucun doute que l'Accord de libre-échange constitue un nouveau facteur important qui modèlera la politique énergétique du Canada pendant de nombreuses années.

Que se produit-il quand les exportations d'électricité d'une province déséquilibrent sensiblement la situation

de l'ensemble du Canada? Tout le Canada aura la responsabilité de respecter les exigences d'exportation de l'article 904 de l'Accord de libre-échange. La responsabilité entraîne certains droits. Dans ce cas, tout le Canada, par l'entremise de l'Office national de l'énergie, devrait avoir le droit d'examiner notre vulnérabilité par rapport aux États-Unis sur le plan énergétique.

Cette motion permettra également à l'Office d'étudier les répercussions de certaines exportations sur l'approvisionnement en énergie du Canada. Le gouvernement dit que le caractère excédentaire de l'énergie n'a plus la même importance aujourd'hui que lorsque M. Diefenbaker avait dit en 1959 que l'ONE devait veiller à ce que l'énergie exportée «dépasse les besoins de l'économie canadienne pendant la présente génération et dans l'avenir prévisible, afin que les Canadiens disposent toujours d'un approvisionnement suffisant des ressources naturelles qui constituent le patrimoine de notre pays. . .».

On nous dit que les services publics provinciaux n'exporteront que s'ils ont des excédents. Mais en sera-t-il toujours ainsi? D'après un récent article du *Globe and Mail*, la demande menace de dépasser l'offre pour la première fois dans l'histoire d'Hydro-Québec. Cette situation découle de la baisse du niveau des eaux dans le bassin de la baie James et des conflits de travail. Hydro-Québec dit, pour sa part, que personne n'aurait pu prévoir les conditions atmosphériques des derniers temps. Mais là n'est pas la question. Si les services publics n'ont pas de plans d'urgence à appliquer en temps de crise, quelqu'un doit établir ces plans. Et nous croyons que l'Office national de l'énergie est tout indiqué.

La motion prévoit également un amendement visant à protéger davantage l'environnement contre les effets des projets d'électricité. L'amendement permettrait au BFEEE, ou Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, de faire une étude préliminaire des demandes présentées à l'ONE. Cette étude aiderait l'ONE à déterminer s'il convient ou non de tenir des audiences publiques au sujet d'une demande. Le BFEEE communiquerait les résultats à l'Office, qui les rendrait publics. L'avantage de cette façon de procéder, c'est que le BFEEE est un organisme indépendant et à l'abri des interventions politiques. Le ministre de l'Environnement ne peut pas lui dicter ses décisions. Le ministre, par contre, doit rendre compte au Parlement du travail du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et peut être interrogé sur ces questions à la Chambre.

Pour toutes ces raisons, je recommande à la Chambre d'adopter la motion. Elle porte également sur des questions moins importantes qui ont été soulevées au comité. On ne sait pas exactement si l'Office national de l'énergie peut invoquer l'intérêt public et agir à la place de la province concernée lorsque celle-ci ne fait rien. Le projet de loi initial prévoyait que l'Office pouvait compléter les mesures de réglementation de l'électricité prises par les provinces, mais qu'arrive-t-il quand les provinces ne prennent aucune mesure de leur propre initiative? Comme l'a déclaré la Maritime Electric, on ne peut compléter des mesures qui n'existent pas déjà. Ainsi donc, si aucune mesure provinciale n'a été prise, l'Office national de l'énergie n'aura aucune mesure à compléter.

Bien que le gouvernement ait amendé le projet de loi au comité pour en supprimer les termes «compléter les mesures», nous voudrions quand même l'amender, car le libellé de notre amendement accomplit plusieurs choses, dont notamment cette correction technique. Nous proposons donc à nouveau cet amendement pour plus d'efficacité.

On ne sait pas exactement non plus à quelle province l'Office devrait s'intéresser. Devrait-ce être la province où l'électricité est produite ou la province à partir de laquelle l'électricité est exportée hors du pays, ou les deux? Il peut même arriver que trois provinces soient concernées de temps à autre. Cette modification permettrait à l'Office d'examiner les mesures que la province concernée a prises ou n'a pas prises. Encore une fois, comme nous l'a dit la Maritime Electric, même si le Parlement s'exprime clairement, des divergences d'interprétation de la loi se produiront. Cela veut dire que si le Parlement ne s'exprime pas clairement, des divergences et des litiges vont presque certainement se produire.

• (1650)

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, je presse la Chambre d'adopter cette troisième motion.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je prends la parole encore une fois pour participer au débat sur la troisième série d'amendements concernant le projet de loi C-23, la loi visant à éviscérer l'Office national de l'énergie et à politiser sans raison les exportations d'électricité, ainsi que pour faire quelques remarques avant l'ajournement.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons déjà exprimé notre inquiétude quant à la façon dont ce projet de loi menace l'indépendance de l'Office national de l'énergie en permettant au Cabinet de renverser les décisions de l'ONE concernant les projets énergétiques et les lignes de transport d'électricité. Je me dois de préciser maintenant que cela s'applique également aux exportations d'électricité. Si on veut assurer l'avenir énergétique du Canada, il faut que les projets d'exportation d'électricité continuent d'être étudiés de façon impartiale et prudente. En permettant au Cabinet de renverser les décisions de l'ONE afin d'accroître les

exportations, ce projet de loi politise ce processus et menace ainsi les intérêts nationaux.

Comme je l'ai dit plus tôt, mon collègue d'Edmonton-Est, notre critique en matière d'énergie, a exprimé ce point de vue à plusieurs reprises en comité, mais le gouvernement n'a malheureusement pas jugé bon d'adopter certains des amendements qu'il a proposés. Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer l'appui de mon parti à l'égard des amendements proposés par la députée de Malpèque. Ils ne visent pas nécessairement à résoudre ce problème de façon précise, mais ils contribuent quand même à maintenir l'indépendance de l'ONE, ce que nous appuyons.

Mes collègues et moi avons signalé durant le débat à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi que le gouvernement mettait en place un mécanisme qui rendrait très rares les audiences publiques sur les projets d'exportation. En fait, aux termes de ce projet de loi, la délivrance des permis d'exportation se fera sans audiences publiques dans la plupart des cas. Nous avons signalé que rien ne tendait à démontrer que le processus existant était trop pénible. En fait, les témoignages entendus par le comité ont révélé que ce n'était pas le cas. Nous avons signalé qu'un processus à huis clos sert rarement bien les intérêts publics. Nous avons eu d'autres exemples semblables aujourd'hui, celui de VIA Rail entre autres, surtout quand il s'agit d'une ressource stratégique aussi importante que l'électricité. Encore une fois, mon collègue a proposé au comité que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux tiennent une audience publique sur les grands projets d'exportation d'électricité. Cette suggestion très raisonnable a été refusée.

Le principal objectif de cette série d'amendements, le troisième groupe, est de permettre à l'Office de soumettre les projets d'exportation d'électricité au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. La Commission Brundtland demande que l'effet des politiques publiques sur l'environnement soit étudié dans tous les secteurs du gouvernement, c'est-à-dire dans tous les ministères et dans tous les organismes gouvernementaux. Cela signifie que l'Office lui-même devra effectuer les évaluations nécessaires des effets de ses décisions sur l'environnement. Le projet de loi C-23 représente un progrès à cet égard. Selon cet amendement, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales servirait de protecteur de l'environnement en dernier recours pour évaluer les projets d'exportation que l'Office ne se considérerait pas capable d'évaluer adéquatement lui-même. Cette idée paraît tout à fait raisonnable et le prudent député d'Edmonton-Est devrait la recommander.

Voyons comment certains de ces amendements influent sur le très important Accord de libre-échange qui lie maintenant notre pays et les États-Unis. Mon collègue, le critique de l'énergie, le député d'Edmonton-Est, a étudié ce projet de loi en détail quand le comité en fut saisi, et il a proposé un certain nombre d'amendements. En fait, en signant les dispositions concernant l'énergie dans l'Accord de libre-échange, le gouvernement a placé un boa constrictor autour de notre cou. Selon l'accord, les exportations d'énergie aux États-Unis ne diminueront jamais en termes relatifs, et il est probable qu'elles ne cesseront d'augmenter. L'article 904 de l'ALE dit:

> Une partie peut maintenir ou introduire une restriction. . . en ce qui concerne l'exportation d'un produit énergétique. . . uniquement si:
>
> a) La restriction ne réduit pas la proportion des expéditions totales pour exportation d'un produit énergétique spécifique mis à la disposition de l'autre partie, par rapport à l'approvisionnement total de ce produit de la partie qui maintient la restriction, comparativement à la proportion observée pendant la période de trente-six mois la plus récente. . .

Cela a beaucoup de sens. Cette disposition de proportionnalité, c'est comme un encliquetage qui se resserre progressivement. C'est comme un boa constrictor qui étouffe sa proie sans jamais lâcher. C'est cela qui est si dangereux en ce moment pour notre avenir énergétique.

Ce qu'on n'a pas saisi dans tout cela, c'est que lorsqu'il s'agit d'exporter de l'électricité, un kilowattheure est un kilowattheure et l'on ne cherche pas plus loin. Un dollar est un dollar et l'on ne cherche pas plus loin. On ne cherche pas à savoir si l'exportation se fait dans le cadre d'un marché ferme à long terme ou s'il porte uniquement sur une livraison d'énergie qu'on peut interrompre—chaque kilowattheure de courant que nous exportons définit la quantité que nous devrons offrir aux États-Unis dans les années qui suivront. Il ne s'agit pas de marcher au coup par coup. Si la quantité est plus élevée que ce que nous acheminons habituellement, l'encliquetage, le boa constrictor va se resserrer. Le pourcentage que nous sommes tenus d'offrir aux États-Unis va continuer d'augmenter, et nous aurons perdu à jamais la flexibilité énergétique dont nous parlions avec tant de fierté à la Chambre.

Nous savons que le gouvernement, le parti au pouvoir a, réalisé l'Accord de libre-échange pour ses amis, les grosses sociétés. Nous savons qu'il n'a même pas la fierté de nous dire qui étaient ses bailleurs de fonds. C'est une

chose que les députés sont tenus de faire. C'est à cela que je m'attends de ceux qui ont acheté ces annonces pendant la campagne électorale.

Entre temps, le moins que nous puissions faire, c'est de veiller à ce que l'Office national de l'énergie tienne compte de cet effet d'encliquetage, de cet effet de boa constrictor dans chacune de ces décisions qui concernent les exportations de courant. C'est ce que la prudence exige. C'est ce que le simple bon sens exige. Nous espérons que le gouvernement y donnera suite.

M. le vice-président: Dans ce groupe, un vote sur la motion no 11 décidera des motions nos 12, 13, 14, 15 et 16.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Conformément au paragraphe 45.5(a) du Règlement, un représentant du whip en chef du gouvernement m'a demandé que le vote sur la motion à l'étude soit reporté. Par conséquent, le vote sur la motion à l'étude est reporté à 15 heures demain, heure à laquelle les sonneries appelant les députés résonneront pendant au plus 15 minutes.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

AGRICULTURE

LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 octobre, de la motion de M. Althouse:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité d'adopter des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, de manière que les producteurs nourrissant leur bétail avec les grains qu'ils produisent bénéficient également des avantages de la Loi; et l'amendement de M. Funk:
>
> Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après les mots «Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest» ce qui suit:
>
> «et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles».

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre mon discours sur cette motion et les nombreux programmes de soutien qui existent, comme le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le Programme de stabilisation des prix agricoles.

Au cours des dernières années, les différends qu'a suscités à l'échelle internationale la question des subventions agricoles, les dettes énormes des agriculteurs et la sécheresse ont contribué à placer l'industrie canadienne dans une bien mauvaise posture. L'évolution qu'a connue le commerce agricole international nous a amenés à réévaluer le rôle des programmes de soutien du gouvernement. De nombreux députés de cette Chambre se sont joints aux centaines de producteurs et autres représentants de l'industrie agricole qui assistaient à la conférence agro-alimentaire qui a été organisée par le ministre et qui se tenait aujourd'hui au Centre des congrès. Les participants à la conférence ont pour tâche d'entreprendre l'examen le plus approfondi dont l'industrie agricole ait été l'objet dans ce pays depuis de nombreuses années. Les programmes de soutien du gouvernement feront partie de cet examen.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles ont rempli le rôle qui leur a été dévolu, c'est à dire protéger les producteurs des conséquences qu'entraînerait une baisse subite de revenus en raison d'entraves sur les marchés ou de fluctuations des coûts de production.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été adoptée en 1976 dans le but de stabiliser les revenus

des agricuteurs lorsque le prix des céréales tomberait au-dessous de la moyenne calculée sur cinq ans. Cette mesure s'est avérée efficace. Depuis la campagne agricole 1985-1986, les producteurs des provinces des Prairies ont reçu des paiements totalisant plus de 3,2 milliards de dollars en vertu de cette loi.

Un agriculteur ayant participé au programme depuis le début aura reçu jusqu'ici des paiements de 6 $ pour chaque dollar de cotisation. Sur la même période, des paiements substantiels ont été versés aux producteurs de grain et d'oléagineux de l'est du Canada ainsi qu'aux agriculteurs dont les produits ne figurent pas dans le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ces programmes fonctionnent bien, mais il est toujours possible de les améliorer.

Depuis 1984, le gouvernement collabore avec les producteurs et leurs associations pour s'asssurer que la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest réponde mieux aux besoins de ces producteurs.

En février 1985, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été modifiée pour que des paiements provisoires soient versés avant la fin d'une campagne agricole quand il était évident que les agriculteurs concernés devraient faire des versements substantiels au cours d'une année donnée. Ainsi, les agriculteurs ont disposé de liquidités au moment où ils en avaient le plus besoin, au printemps pendant les semailles.

On encore raffiné ce programme en 1988. On l'a modifié pour encourager la participation des intéressés et accroître le nombre de cultures visées tout en le dotant d'une assise financière plus solide. On a aboli la pénalité de 10 p. 100 imposée aux réitérants et élargi le champ d'application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Neuf nouvelles cultures ont été ajoutées à la liste des cultures admisssibles aux paiements. Figurent parmi ces cultures, le sarrasin, les pois, les lentilles, les tourteaux de fève des marais, la graine de carthame, le grain mélangé, le tournesol et la graine d'alpiste.

On a aussi apporté certaines modifications en relevant les cotisations des programmes financés conjointement par le gouvernement et les producteurs. Le gouvernement fédéral paie maintenant un montant correspondant à 6 p. 100 au lieu de 3 p. 100 des ventes de grains admissibles alors que la part des producteurs est passée de 1 p. 100 à 4 p. 100. Ces mesures, ensemble, ont permis de réduire de 750 millions de dollars le déficit du fonds de stabilisation, assainissant ainsi l'assise financière de ce programme. Sans cela, son avenir aurait été compromis.

Les modifications de 1988 accordaient immédiatement une aide financière aux producteurs pour la campagne 1987-1988. Les producteurs qui revenaient au programme recevaient, pour la même quantité de céréales vendues, environ 70 p. 100 du paiement accordé à un producteur qui y avait toujours participé. Ce pourcentage est passé à 85 p. 100 pour la campagne 1988-1989. Sans les modifications, les producteurs qui reviennent au programme ne recevraient que 30 p. 100 du paiement total.

Les statistiques témoignent du succès des améliorations. La participation a augmenté de 8 p. 100 depuis les dernières modifications et a atteint le plus haut taux depuis l'entrée en vigueur du programme. Elle est maintenant de 90 p. 100 des détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé admissibles. Le nombre total de producteurs participants dépasse les 129 000. Pour la campagne 1986-1987, ils étaient 113 000, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100.

Le gouvernement est prêt à étudier d'autres modifications permettant d'améliorer les programmes de protection des agriculteurs. Aujourd'hui, on nous demande d'examiner la possiblité d'inclure les grains servant à l'alimentation du bétail dans le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Cela n'a rien de nouveau. En vertu du programme actuel, la protection accordée aux agriculteurs est fondée sur les reçus de ventes de céréales. Cependant, les céréales servant à l'alimentation ne donnent pas droit aux paiements du programme. Les producteurs, qui réservent une forte proportion des céréales qu'ils cultivent à l'alimentation de leur bétail, ne sont pas admissibles au programme.

Depuis que la motion a été discutée pour la première fois à la Chambre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un certain nombre d'agriculteurs de ma circonscription. Beaucoup bénéficieraient du programme s'il était étendu. Ils m'ont demandé clairement pourquoi je ne travaillais pas activement à faire accepter l'idée. Je leur ai répondu que le gouvernement y pensait sérieusement. Il ne fait aucun doute que le secteur agricole a besoin d'aide pour améliorer sa stabilité financière à long terme.

Ces dernières années, nous avons compté sur des programmes spéciaux d'aide, tels le Programme spécial canadien pour les grains, dans le cadre duquel on a versé 2,1 milliards de dollars aux producteurs en 1986 et 1987, et le Programme d'aide aux producteurs des Prairies victimes de la sécheresse, qui a permis de verser encore 850 millions de dollars aux producteurs en 1988. Mais ce n'est pas en créant un programme spécial à chaque crise qu'on va régler le problème.

Les agriculteurs conviennent aussi que, quoi qu'on fasse, il faut tenir compte des efforts qui sont déployés au plan international pour mettre fin aux subventions à l'agriculture.

En avril dernier, à Genève, des ministres de pays participant aux discussions du GATT ont convenu que l'objectif à long terme des négociations est d'établir un système de commercialisation des produits agricoles qui soit juste et qui tienne compte du marché. L'accord à court terme prévoit que les niveaux actuels d'appui et de

protection du secteur agricole n'augmentent pas au cours des négociations. Les pays ont convenu de ne pas modifier la politique de manière à restreindre encore davantage l'accès aux marchés.

Le gouvernement est en train de revoir toute la politique agricole du Canada. Cette opération a débuté à l'été 1988, et la stabilisation des grains en fait partie. Des représentants du gouvernement ont consulté des dirigeants agricoles de tout le pays sur les formes que pourrait prendre un programme national de stabilisation. Des options ont été mises au point au sein d'Agriculture Canada par le Bureau national des grains de Winnipeg, puis soumises à une assemblée de dirigeants agricoles. Des discussions ont suivi et une conférence nationale sur la politique à suivre à l'avenir est présentement en cours au Centre des congrès.

La question des grains autoconsommés va probablement être soulevée à cette conférence, en rapport avec la nécessité d'établir un programme de stabilisation qui soit équitable à l'endroit des agriculteurs du Canada.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur la motion nº 310, dont le parrain demande au gouvernement de prendre des mesures au sujet du fait qu'il verse des paiements de stabilisation pour le grain vendu sur le marché, mais non pour celui qui sert à nourrir le bétail.

La plupart des céréaliculteurs reconnaissent que, aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, ceux qui produisent pour le marché commercial sont traités différemment de ceux qui produisent pour nourrir leur propre bétail. Le procédé est très clair.

Ayant relu les observations du député de Brandon—Souris, je me suis demandé pourquoi le gouvernement est si borné sur ce point: apparemment, il ne se rend pas compte du fait que la séparation arbitraire du secteur de la production de bétail de boucherie du secteur de la production de grain a des conséquences néfastes sur les collectivités rurales.

Si le producteur de grain vend lorsque le prix du marché est peu élevé, la Loi de stabilisation entre en jeu. Autrement, ce genre de loi ne servirait à rien. Avec le paiement de stabilisation, le producteur obtient un prix presque égal au coût de production.

L'agriculteur qui nourrit son bétail avec son propre grain n'est pas admissible au paiement de stabilisation. Même s'il reçoit des paiements de stabilisation en vertu d'un programme pour le porc ou le boeuf, le coût de ce grain bon marché entre en ligne de compte. En d'autres termes, le paiement de stabilisation ne lui donne pas grand-chose, car cela ne fait pas partie de son revenu annuel.

En conséquence, les familles sont forcées de séparer la production de grains de provende de la production de grains pour le marché, à tel point que, dans certains cas, elles abandonnent complètement les grains de provende et vendent leur production au voisin. Si, aux fins de la stabilisation, les grains de provende étaient traités comme les grains commerciaux, ces familles-là continueraient à produire du bétail et des porcs.

• (1710)

Le Conseil canadien du porc présente de solides arguments. D'après lui, la discrimination établie entre les agriculteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent eux-mêmes et ceux qui vendent leurs grains sur le marché est si préjudiciable qu'elle force certains à abandonner l'élevage des porcs pour se consacrer entièrement à la céréaliculture durant les années où les prix sont bas. Ces temps-ci, les producteurs ne vont pas faire beaucoup d'argent en élevant des porcs ni en cultivant du fourrage. Il est très évident qu'il faut stabiliser les prix.

La motion n° 310 demande au gouvernement de mettre fin à cette discrimination d'une façon ou d'une autre. Elle ne propose pas de supprimer l'un ou l'autre des programmes. Elle propose d'examiner la situation, de reconnaître qu'il y a discrimination et de prendre des mesures pour régler le problème.

C'est ce que Daryl Kraft a recommandé au ministère de l'Agriculture il y a quelques années. Et c'est ce qu'ont recommandé nombre d'organismes agricoles qui ont présenté des instances au gouvernement. Dans son rapport, Daryl Kraft a recommandé que les grains autoconsommés puissent faire l'objet de paiements de stabilisation. Il a suggéré deux façons pour le gouvernement de combler cet écart. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette recommandation.

Les éleveurs de porcs ajoutent qu'on ne devrait faire aucune différence entre les grains que les exploitants produisent eux-mêmes et avec lesquels ils nourrissent leur bétail et les grains vendus sur le marché. Si l'on ne faisait pas de différence entre les deux, les collectivités rurales où les agriculteurs ont aussi quelques têtes de

bétail ne seraient pas ainsi pénalisées. Au lieu de cela, les agriculteurs se spécialiseraient.

Il n'y a pas si longtemps, beaucoup de mesures étaient prises pour encourager les exploitants à produire plus de céréales ou plus de porcs. Dans l'état actuel de l'économie agricole, nous devons examiner les programmes existants et veiller à ce qu'ils ne se nuisent pas les uns aux autres, et c'est ce que vise la motion n° 310.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Je pourrais dire au député qui a proposé la motion que celle-ci ne manque pas d'intérêt. Assurément, elle est digne de notre attention et de notre réflexion. Quant à ceux d'entre nous qui vivent dans des localités agricoles, c'est un fait que cette motion a suscité beaucoup d'intérêt chez les personnes qui s'occupent à la fois de produire des céréales pour la vente et des cérales fourragères pour nourrir leur bétail. Le point important à souligner à ce stade, cependant, est d'une nature que, j'en suis sûr, le député de Mackenzie appréciera. Nous avons actuellement à Ottawa l'un des plus grands rassemblements de dirigeants agricoles de tout le Canada, qui sont saisis presque de la même question.

Étant donné qu'ils entreprennent d'étudier la nature des céréales fourragères et le rapport qu'elles devraient avoir avec toute la question des programmes de soutien des céréales, il me semblerait qu'il serait important d'attendre qu'ils aient eu le temps, en tant que dirigeants agricoles, d'étudier la question. Ils peuvent nous faire profiter de leur sagesse et de leurs bons conseils avant que nous, en tant que députés, présentions une motion hâtive qui risquerait de nous enfermer par la suite dans une position dont la collectivité agricole elle-même voudra peut-être s'écarter ou qu'elle voudra modifier légèrement.

Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le Programme concernant le grain de stabilisation des prix agricoles apportent de l'aide aux producteurs quand le prix des céréales tombe au-dessous de la moyenne quinquennale. Cependant, les producteurs de bétail dans l'est comme dans l'ouest du Canada se sont inquiétés que les céréales fourragères ne sont pas comprises dans les deux programmes de stabilisation. Dans certains programmes de soutien du bétail, le prix des céréales est compris dans la formule qui déclenche ces programmes. Ainsi, quand le prix des céréales augmente, il en est de même pour le prix de soutien du bétail. Mais les programmes de soutien du bétail ne tiennent pas compte du coût de production des céréales fourragères. Si le prix de vente du grain demeure inchangé alors que son prix de revient augmente, les paiements dans le cadre des programmes de soutien du bétail n'en tiennent pas compte.

Cette question, au demeurant importante, ne devrait pas être envisagée isolément. La possibilité de faire bénificier des programmes de stabilisation les producteurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent, doit être considérée dans le vaste contexte de tous les programmes de stabilisation des produits agricoles. Si nous faisions en sorte que lesdits producteurs bénéficient des avantages de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, nous leur accorderions une protection supplémentaire. En réalité, il n'en est rien. Si nous leur permettions de bénéficier des avantages de ces lois, nous créerions toute une nouvelle série de problèmes.

Tout d'abord, certains programmes de stabilisation, notamment le programme concernant les produits laitiers, indemnisent déjà d'une partie du coût de revient des grains auto-consommés. Si les grains auto consommés figuraient dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, certains agriculteurs seraient indemnisés deux fois pour les mêmes grains. Ensuite, s'ils y figuraient, cela changerait complètement le caractère de ces programmes. En effet, ces deux programmes seraient fondés sur la production et non plus sur les ventes commerciales. Ce changement aurait un certain nombre de conséquences. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles tiendraient compte de la production. D'excellents renseignements sur le rendement seraient essentiels. Vraisemblablement, comme les données sur les rendements individuels ne seraient pas disponibles dans tous les cas, le programme devrait être géré en fonction des rendements moyens régionaux.

Comme les agriculteurs ne toucheraient pas leurs paiements en fonction de données individuelles, cela créerait des problèmes d'équité. Ceux d'entre eux dont le rendement serait inférieur à la moyenne régionale toucheraient plus qu'ils ne méritent, alors que ceux dont le rendement est supérieur à cette moyenne, malheureusement, toucheraient moins qu'ils ne méritent.

Le fait de faire figurer les grains auto consommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles accorderait aux éleveurs plus de protection. Mais, en agissant ainsi, nous priverions les céréaliculteurs de la protection dont ils jouissent contre la perspective de ne pouvoir écouler leur production.

• (1720)

À l'heure actuelle, si les producteurs ne peuvent effectuer de livraisons, leurs ventes sont réduites et ils reçoivent des paiements en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Si cette loi était fondée

sur la production, les paiements dans le cadre des deux programmes ne seraient pas effectués en raison d'une réduction des livraisons.

Enfin, les deux programmes coûteraient plus cher si l'on incluait les grains autoconsommés dans la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et dans la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Dans le cas de celle-là, les agriculteurs partageraient ces frais augmentés avec le gouvernement.

Les grains autoconsommés jouent un grand rôle dans notre économie agricole. Environ la moitié des cultures céréalières au Canada, sauf le blé, servent à nourrir le bétail. Dans les Maritimes, la proportion est encore plus élevée. Même lorsque le blé est inclus, environ 30 p. 100 des cultures céréalières servent à nourrir le bétail. Le gouvernement fédéral se rend compte de l'importance des grains autoconsommés dans notre économie agricole. Nous avons consulté des producteurs et leurs organisations sur l'inclusion de ces grains dans les programmes de stabilisation.

Tout récemment, durant l'été 1988, cette question a été soulevée lors d'une série de réunions régionales avec le ministre d'État chargé des Céréales et les organisations agricoles au sujet des mesures de protection à prendre. La question des grains autoconsommés a été soulevée à chacune de ces réunions et encore une fois en janvier 1989 lors d'une réunion sur les mesures de protection agricole qui a eu lieu à Winnipeg.

Le Comité permanent de l'agriculture s'est aussi penché sur cette question dans son rapport de janvier 1986 sur la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. C'est d'ailleurs la conclusion qu'a tirée le comité au sujet des grains autoconsommés.

> Le producteur ne devrait bénéficier de la protection contre les risques du marché, que procure la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou la Loi sur la stabilisation des produits agricoles, que pour les produits finis commercialisés. En ce qui concerne les éleveurs de bétail, ils sont exposés aux risques que comporte le marché du bétail mais non pas celui des grains. Le fait de les traiter comme des céréaliculteurs signifie que les grains peuvent être couverts sous leur forme brute et qu'ils le sont à nouveau quand ils entrent dans la production du produit fini.

Je m'empresse de mentionner que c'était une recommandation d'un comité du Parlement regroupant des représentants des trois partis.

Le gouvernement fédéral est sur le point d'entreprendre un examen de sa politique agricole. Nous discuterons avec les producteurs et leurs associations, notamment de la façon dont devraient être traités les grains autoconsommés dans le cadre du programme de stabilisation du prix des céréales. On a déjà proposé un certain nombre de sujets qui pourraient faire l'objet de discussions. Nous n'avons jusqu'à maintenant abordé qu'un seul de ces sujets, l'inclusion des grains autoconsommés dans les programmes de stabilisation des prix des céréales.

Une autre solution possible serait, l'inclusion du coût de production des grains dans les formules servant à calculer le soutien accordé dans le cadre des programmes de stabilisation du secteur de la viande de boucherie et de l'industrie avicole. Cela existe déjà pour le programme de stabilisation de l'industrie laitière. Cette solution comporte toutefois un inconvénient. En effet, le prix de soutien des bovins de boucherie augmenterait quand le coût de production des céréales augmente mais pas lorsqu'il y a une hausse du prix réel des céréales. Par conséquent, cette solution offrirait moins de protection aux producteurs qui achètent des grains fourragers au lieu de les cultiver eux-mêmes.

Il existe une autre solution: stabiliser les prix du bétail et des céréales. Cette solution se fonderait sur la rentabilité de l'ensemble des activités du producteur. C'est donc dire que ses recettes provenant du bétail et des céréales ne seraient pas considérées séparément. Ce programme serait toutefois appliqué différemment selon l'exploitation agricole, puisqu'il faudra comparer l'importance des recettes provenant du bétail à celle des recettes provenant des céréales.

Le gouvernement fédéral entreprend actuellement une étude de tous les programmes de sécurité agricole et se penchera également sur la question des grains autoconsommés. Il veut réaliser cette étude en collaboration avec l'industrie agricole et les producteurs en vue d'arrêter une politique agricole à l'échelle nationale.

Le ministre de l'Agriculture a établi les quatre principes de cette politique agricole canadienne: les réactions du marché, l'autarcie, le développement durable et la prise en considération des circonstances régionales. Mes remarques porteront sur les réactions du marché par rapport à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Pour continuer, il devra obtenir le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle prête à accorder quelques minutes de plus au député pour lui permettre de terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député de Crowfoot a le consentement unanime de la Chambre.

M. Malone: Monsieur le Président, je remercie la Chambre de m'accorder un délai supplémentaire. Je lui suis très reconnaissant.

Je voudrais parler de la question des réactions du marché par rapport à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. On a dit que les deux programmes décourageaient les agriculteurs de se servir de leur grain pour nourrir leurs animaux et les encourageaient plutôt à le vendre sur le marché. Le secteur de l'élevage représente

une bonne occasion d'ajouter de la valeur à leurs produits et de diversifier l'agriculture.

Dans une étude intitulée *The Road Not Taken*, que les producteurs ont réalisée dans le cadre du programme Grains 2000 administré par le Bureau national des grains, voici ce qu'on disait au sujet des produits à valeur ajoutée que le secteur des viandes pourrait mettre sur le marché:

> Le secteur de l'élevage de bétail constitue la principale source d'approvisionnement d'un secteur élargi de la transformation alimentaire. Le secteur de la transformation de la viande représente la troisième industrie en importance au Canada, enregistrant des ventes annuelles dépassant 8 milliards de dollars. Il emploie 31 000 personnes, dont les salaires s'élèvent à 764 millions de dollars, et il achète des produits et services évalués à près de 7 milliards de dollars par année. Ce qui est plus important, il s'agit d'une industrie dont presque tous les produits comportent une valeur ajoutée. Si elle était bien gérée, elle pourrait constituer le moteur principal d'un secteur agricole canadien beaucoup plus diversifié et considérablement plus stable.

Nous sommes disposés à travailler avec l'industrie pour élaborer des programmes qui encourageront les activités à valeur ajoutée et la diversification. Mais il ne suffira pas simplement de remanier la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

Comme je l'ai signalé, tenir compte des grains autoconsommés dans ces programmes entraînerait de nouvelles injustices. Nous devons adopter une approche beaucoup plus globale. C'est pourquoi le gouvernement fédéral réexamine actuellement tous les programmes agricoles, y compris la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des produits agricoles. Nous voulons savoir comment ces programmes se répercutent sur les indicateurs du marché, sur les décisions que prennent les producteurs au sujet de leurs exploitations, sur l'environnement et sur la région. Nous travaillerons de concert avec l'industrie pour élaborer de meilleures politiques et de meilleurs programmes qui seront mieux adaptés aux besoins de l'industrie.

Sur ce, monsieur le Président, je remercie encore une fois la Chambre de m'avoir accordé plus de temps pour terminer mes observations.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis content de parler aujourd'hui de l'application du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest aux éleveurs qui nourrissent leur bétail avec les grains qu'ils produisent et de l'amendement qui assujettirait à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles les mêmes producteurs d'autres régions.

Je félicite mon collègue d'avoir présenté cette motion, car nous ne perdons pas notre temps en étudiant non seulement les questions courantes, mais aussi les recettes agricoles que l'on prévoit pour l'année prochaine. Nous constatons que les revenus vont s'effondrer. Ils subiront une baisse de 8 p. 100 en Ontario, de 87 p. 100 au Manitoba, de 54 p. 100 en Alberta et de 101 p. 100 en Saskatchewan. Tandis que croulent ainsi les revenus des producteurs, nous lisons dans les documents préparés en vue de la conférence d'aujourd'hui et dans les communiqués que l'on s'attend à ce que les prix du porc fléchissent modérément l'année prochaine, mais à ce que les prix du boeuf augmentent légèrement.

• (1730)

Les systèmes nationaux de gestion de l'offre que nous avons en place pour les produits laitiers et la volaille vont amortir le choc pour ces producteurs, à moins que le gouvernement ne persiste à les déstabiliser. Nous reviendrons alors à la loi de la jungle, et ce sera la catastrophe pour tous les intéressés, car les marchés seront envahis par les exploitations d'envergure au sud de chez nous.

Quand on s'arrête à penser aux fondements de la motion, on se rend compte que les producteurs qui produisent leur grain sont assujettis au même cycle. Lorsque le prix du grain est bas, le prix du bétail l'est aussi. Même s'ils sont admissibles au programme de stabilisation tripartite pour le bétail dont ils font l'élevage, ils ne feront que rentrer dans leurs frais en raison des pertes subies dans la production du grain servant à l'élevage du bétail.

Je trouve la situation profondément inquiétante du fait des modifications apportées à bon nombre de nos programmes agricoles par voie législative. Comme tout dernier changement, le producteur doit maintenant assumer 50 p. 100 de l'assurance-récolte, en vertu d'une modification apportée à la Loi sur l'assurance-récolte. Le gouvernement réduira sa participation au quart de ce qu'elle était, tandis qu'augmentera celle des provinces, qui tenteront d'éponger une partie des coûts.

J'estime qu'il aurait été beaucoup plus prudent pour le gouvernement fédéral, compte tenu des pertes prévues l'an prochain, de présenter un projet de loi prévoyant une assurance-récolte tripartite.

Je dois aussi mentionner le projet de loi C-36, qui porte sur les paiements anticipés et dont le gouvernement a retardé le dépôt de la fin d'avril, au moment de la présentation du budget, jusqu'en septembre, cinq mois plus tard. Ce projet de loi a été adopté en deuxième

lecture et renvoyé à un comité. Par la suite, un autre délai de trois semaines a retardé son adoption en troisième lecture.

En outre, il faut mentionner le programme du tarif de l'Est, dont la suppression, qui est actuellement proposée par voie législative, frappera durement les agriculteurs de la région de l'Atlantique et rendra inabordable le prix du grain. Je dois rappeler au gouvernement que les céréales produites à l'étranger pourrait fort bien aujourd'hui venir remplacer les céréales de l'Ouest sur ce marché, ce qui priverait les agriculteurs de l'Ouest du Canada d'un bon débouché sur lequel ils avaient toujours pu compter.

Lorsque je regarde ces divers programmes que le gouvernement est en train de faire disparaître graduellement, je me demande d'où viennent toutes ces idées. Elles ne visent certainement pas toutes à réduire les coûts et à nous faire réaliser des économies. Lorsque nous déshabillons saint Pierre pour habiller saint Paul, les Canadiens vont quand même en subir les conséquences.

Pour ce qui est du paiement anticipé des récoltes, comme je l'ai dit lorsque j'ai participé à ce débat, les hausses de taxe sur le tabac et l'alcool dans le dernier budget s'élevaient à elles seules à 475 millions de dollars. Pourtant, l'ensemble du programme de paiements anticipés ne coûtait que 27 millions de dollars. Il est donc illogique pour le gouvernement de dire qu'il coupe dans certains programmes afin de réduire le déficit alors que, en réalité, il hausse de 475 millions de dollars les taxes sur les produits visés par ces mêmes programmes.

Je ne puis m'empêcher de me reporter à un discours fait au Comité sénatorial de l'agriculture à Washington le 19 avril 1989 et à une déclaration de Clayton Yeutter, le secrétaire à l'Agriculture. En haut de la page 7, il affirme que si les négociations du GATT réussissent, il y aura une partie de la législation agricole de 1991 de la Communauté européenne que «nous» rédigerons à Genève plutôt qu'à Bruxelles.

C'est le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis qui va rédiger les lois agricoles de 16 autres pays d'Europe. Il déclare ensuite que c'est évidement un de «nos» objectifs. Ensuite il dit que les États-Unis vont également rédiger un passage important des législations agricoles du Canada, du Brésil, de l'Argentine, de l'Australie, et de plusieurs autres pays, à Genève.

Voilà qu'un secrétaire à l'Agriculture des États-Unis rédige les lois agricoles du Canada. Et nous découvrons le pot aux roses quand nous constatons que ces programmes ont été supprimés par le budget qui nous a été communiqué à la Chambre des communes dans les derniers jours d'avril, budget qui avait fait l'objet de fuites; quand nous voyons que ces programmes reviennent à la Chambre des communes pour qu'on s'en débarrasse ou qu'on les supprime.

Il est déplorable qu'un pays comme le nôtre obéisse au doigt et à l'oeil, comme un animal savant, à son dompteur de Washington qui admet ouvertement qu'il va rédiger nos politiques agricoles, alors que ce qu'il faudrait absolument, c'est une politique qui aide un peu mieux nos agriculteurs du Canada.

J'ai reçu du Conseil canadien du porc une lettre datée du 7 décembre 1989 et par laquelle il nous demandait d'appuyer ce projet de loi qu'il disait absolument nécessaire. Bon nombre des producteurs de porc cultivent leurs propres céréales, et ils ont également été durement frappés, non seulement par la chute catastrophique des prix des céréales à laquelle nous assistons depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, mais également par les trois années de sécheresse. Ma région en particulier a subi de grandes sécheresses en 1985, 1987 et 1988.

Je me penche sur ce qui se passe dans l'Ouest du pays, surtout en Saskatchewan. Certains coins de la province ont été aussi durement frappés cette année que dans les deux années précédentes. Le moment est donc mal choisi pour annuler certains des programmes en question; il faudrait plutôt élargir l'appui que nous avons apporté aux intéressés dans le passé, afin de couvrir les céréales fourragères.

Il est vraiment déplorable de constater ce qui se passe dans tout le pays, surtout en cette période précédant Noël, alors qu'on parle énormément dans cette enceinte de tous les gens qui ont perdu leur emploi depuis quelques semaines du fait que diverses usines ont licencié des travailleurs ou annoncé leur fermeture. Il est également déplorable de constater les difficultés qu'éprouvent certains agriculteurs dans tout le pays, notamment en Saskatchewan. Selon un homme qui m'a appelé ce matin, 8 000 agriculteurs pourraient être forcés d'abandonner leur exploitation cet hiver, en Saskatchewan.

J'exhorte le gouvernement, à ce stade-ci, à se pencher sur les répercussions des mesures qu'il prend.

Une voix: Huit mille?

M. Ferguson: Leur nombre pourrait s'élever jusqu'à 8 000. Ce sont-là les chiffres qu'il m'a donnés. Je ne parle pas simplement de ceux qui font affaire avec la Société du crédit agricole, mais bien de tous les agriculteurs, peu importe l'institution financière avec laquelle ils traitent. Il pourrait y avoir jusqu'à 8 000 agriculteurs forcés d'abandonner leur exploitation en Saskatchewan, cet hiver. Ce chiffre me vient d'une source assez fiable, et peut-être plus au courant de la situation que bien des députés dans cette enceinte. L'homme en question oeu-

vre auprès des groupes religieux qui tentent de trouver une façon d'aider ces gens.

Selon moi, il est tragique que nous nous trouvions placés dans une situation comme celle-ci à cette époque-ci de l'année, juste avant Noël. Il est déplorable que, dans une province qui est considérée comme le grenier du monde, des agriculteurs ne puissent même pas rentrer dans leurs frais, que les deux conjoints soient forcés de travailler à l'extérieur, afin de ne pas perdre leur exploitation agricole.

• (1740)

Cette région est négligée depuis trop longtemps, et je dois rappeler au gouvernement que c'est en renforçant et en élargissant les programmes actuellement en vigueur qu'il résoudra ses problèmes et non pas en les démantelant. C'est grâce à des propositions comme celle à l'étude aujourd'hui que nous pourrons faire de l'élevage un secteur bien portant partout au pays, que nous pourrons freiner le déclin qu'il connaît depuis quelques années et alléger les problèmes des éleveurs.

Je soutiens de tout coeur la proposition dont la Chambre est saisie cet après-midi. J'espère qu'elle sera renvoyée au comité.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour participer au débat sur la motion nº 310 inscrite au nom du député de Mackenzie et l'amendement connexe.

J'ai envie de parler de certaines observations faites par l'intervenant précédent, le député de Lambton—Middlesex, mais je ne le ferai pas; je limiterai mes propos à la motion dont nous sommes saisis.

La motion nº 310 est en faveur de l'inclusion des grains que les agriculteurs produisent pour leur propre bétail dans le cadre des programmes actuels de stabilisation des grains commercialisés. Les producteurs ont déjà soulevé cette question à maintes reprises au fil des ans. En particulier, les pools des Prairies, par exemple, en ont fait la proposition récemment.

Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la Loi sur la stabilisation des prix agricoles assurent une protection aux agriculteurs selon la quantité des grains vendus. Ceux qui ne vendent pas leurs grains, mais les donnent à manger à leur bétail, ont fait valoir qu'ils ont besoin de la même protection.

Exception faite du blé, à peu près la moitié des céréales, cultivées au Canada sont données au bétail dans la même ferme où elles ont été cultivées. C'est la cas dans la plupart des régions du pays, sauf dans les Maritimes, où la proportion est encore plus élevée. Si l'on tient compte du blé, la proportion est d'environ 30 p. 100.

Les producteurs de l'Ouest donnent un peu moins de leur grain au bétail que les producteurs de l'Est. La modification de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ou de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, de façon à inclure les grains que les agriculteurs donnent à leur bétail, nécessiterait des changements d'envergure au niveau de la structure de ces programmes. Le calcul du niveau de l'aide accordée devrait être fait en fonction de la quantité de céréales cultivée plutôt que de la quantité vendue.

À cette fin, il faudrait de bonnes données sur le rendement, données qui pourraient être très difficiles à obtenir. Une formule de calcul fondée sur les rendements moyens dans différentes régions pourrait pénaliser les producteurs dont les terres donnent un rendement supérieur et avantager ceux dont les terres sont plus pauvres.

Donc, la question est très complexe. Si des modifications sont apportées aux programmes de stabilisation, ceux-ci pourraient bien créer des inégalités pires encore que celles qui existent actuellement entre les régions et les types d'exploitations agricoles.

En outre, la question concerne les producteurs de toutes les régions. Plus tôt, le député de Crowfoot a mentionné le rapport de 1986 du Comité de l'agriculture et, sans revenir sur les détails, je tiens à rappeler la recommandation nº 10 de ce comité. Le comité recommandait que les ventes non désignées demeurent inadmissibles à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Les deux principaux motifs sur lesquels s'appuyait le comité sont que, tout d'abord, du point de vue administratif, il serait extrêmement complexe de percevoir les cotisations et, deuxièmement, le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne devrait s'intéresser qu'au produit final mis en marché. En l'occurrence, il s'agirait de porc et de boeuf.

Certains programmes d'aide aux producteurs de bétail couvrent, dans une certaine mesure, les céréales que ceux-ci produisent pour alimenter leur bétail, mais la plupart du temps, le calcul des montants accordés prennent comme point de référence le prix du marché des céréales plutôt que les coûts de production des céréales. Lorsque le prix des céréales tombe, le montant des

paiements tombe aussi. Lorsque le producteur, qui achète des céréales pour nourrir son bétail, voit diminuer les paiements qu'il reçoit, c'est que ses coûts de production sont moindres. Cependant, pour le producteur qui cultive lui-même les céréales qui servent à alimenter son bétail, aucune réduction des frais ne vient contrebalancer la diminution du montant de l'aide reçue.

Toutefois, certains producteurs laitiers sont protégés, du moins en partie, puisque le prix de revient du grain est inclus dans la formule de soutien des prix. Mais une mesure pareille donnerait le résultat contraire dans le cas de tous les programmes concernant le bétail. En effet, lorsque le prix de revient du grain augmente, les prix de soutien du bétail augmentent. C'est juste pour le producteur qui produit ses propres grains de provende, mais la protection vaut moins pour l'agriculteur qui doit les acheter.

Des inégalités subsistent. Cela prouve qu'il importe de s'occuper de stabilisation dans un contexte élargi. Il faut tenir compte de l'incidence que des modifications apportées à tout programme de stabilisation risquent d'avoir sur d'autres programmes ou d'autres secteurs de l'économie.

Voilà pourquoi la stabilisation des grains est un élément important de la révision de la politique agricole que mène le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Cette révision en profondeur vise à aider le secteur agricole canadien à s'adapter à un marché sans cesse changeant et de plus en plus international. Il faut préparer notre industrie agricole pour le siècle prochain et il faut établir maintenant une fondation solide pour l'agriculture.

Les mesures de protection constituent l'une des questions les plus importantes dans cette étude approfondie. La synchronisation est parfaite parce que demain matin, en fait, il y a une séance importante sur les mesures de protection, dans le cadre de la conférence intitulée «Partenaires dans la croissance», conférence agro-alimentaire qui a lieu à Ottawa cette semaine. Cette séance est présidée conjointement par les ministres de l'Agriculture du Manitoba et de Terre-Neuve.

Le gouvernement fédéral essaie, au moyen de conférences comme celle de cette semaine, et avec l'aide de l'industrie, de mettre au point des mesures de protection pour aider les producteurs à mieux gérer les risques. En même temps, il est essentiel que ces mesures de protection ne modifient pas la manière dont les agriculteurs prennent leurs décisions de gestion et qu'elles n'empêchent pas le Canada de commercialiser nos produits agricoles à l'étranger.

Il importe, je pense, de rappeler brièvement les quatre principes fondamentaux qui doivent présider à tout examen de la politique agricole. Tout d'abord, les programmes agricoles nationaux doivent répondre aux besoins du marché. Notre secteur agricole doit pouvoir réagir aux tendances et aux exigences du marché, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Il faut rechercher les possibilités de valoriser la production et la diversification.

Ensuite, le secteur doit rechercher l'autonomie. Cela signifie que les mesures et les programmes que le gouvernement fédéral met en oeuvre doivent créer un climat favorable aux débouchés, sans compromettre pour autant l'indépendance du secteur. Par ailleurs, l'agriculture au Canada doit avoir un avenir durable. La prospérité économique à long terme du secteur dépend dans une large mesure d'un environnement propre et sain. Pour être durable, la production agricole doit être rentable.

Enfin, la stratégie nationale en matière d'agriculture doit tenir compte des différences régionales. Elle doit s'élaborer en tenant compte des avantages et des ressources des différentes régions.

La consultation du secteur agricole joue un rôle déterminant dans l'élaboration d'une stratégie nationale dans le domaine agricole au Canada. Le gouvernement fédéral recherche le point de vue des agriculteurs et des dirigeants du secteur partout au Canada qui représentent de nombreux aspects de notre agriculture.

En terminant, j'insiste sur le fait que nous ne saurions considérer la stabilisation des grains autoconsommés différemment d'autres mesures et programmes agricoles.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion dont la Chambre est saisie. Les députés qui ont exprimé leur opinion à la Chambre ont été concis, surtout en faisant allusion à cette mesure. Cependant, on ne peut pas commenter la motion sans aborder un contexte plus vaste, en fait, sans examiner d'autres aspects agricoles.

Il faut discuter de tous les programmes agricoles en ayant à l'esprit des objectifs plus larges. Nous devons nous demander quel avenir nous souhaitons pour l'agriculture canadienne. Jusqu'ici, personne n'a soulevé cette question consciencieusement ni en toute sincérité. Bien sûr, la question fondamentale à nous poser au sujet de l'agriculture est celle-ci: voulons-nous maintenir la ferme familiale rentable, ou préférons-nous transformer le secteur agricole en une agglomération de sociétés industrielles?

Les programmes et les politiques mis en oeuvre par les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé depuis la Seconde Guerre mondiale ne reposaient sur aucune base solide. Dans plusieurs cas, les programmes et les politiques visaient des objectifs incompatibles et ne pouvaient pas donner les résultats escomp-

tés. Nous devons nous pencher sur cette question fondamentale.

• (1750)

Le gouvernement a préparé un document, *Partenaires dans la croissance*, sur lequel une conférence a lieu en ce moment même. Quatre piliers ont été proposés et ont été rappelés par le gouvernement un certain nombre de fois. Rapidement, ce sont une plus grande sensibilité aux marchés, une plus grande autonomie du secteur, une politique nationale tenant compte de la diversité régionale et une meilleure protection de l'environnement.

Ce sont des grandes idées auxquelles on peut souscrire en principe. Reste à savoir, évidemment, comment elles se traduiront dans la politique concrète du gouvernement. Je crois que la conférence d'aujourd'hui a montré que la direction que prend le gouvernement ne tient pas compte de la viabilité future des exploitations familiales. Cette politique est encourageante et s'inspire du modèle industriel. C'est l'orientation que le gouvernement a choisie et je crois qu'il prendra des mesures en ce sens.

C'est une bonne occasion de discuter des questions agricoles. Il est toutefois malheureux que le gouvernement se dirige dans cette voie. Le gouvernement se dit en faveur de la concertation. Il désire préserver le modèle de la ferme familiale, mais cela n'est pas évident. Ce n'est pas ce que semblent indiquer les projets de loi récemment adoptés. Le projet de loi sur les paiements anticipés que la Chambre a adopté il n'y a pas longtemps augmente le montant maximum des avances à 250 000 $. Je ne sais pas combien de petits ou même de moyens exploitants peuvent bénéficier d'un prêt de 250 000 $. C'est beaucoup d'argent. Or, ce projet de loi est préjudiciable aux exploitations agricoles familiales du pays.

Rien dans la façon dont le gouvernement a traité la question de l'avoine ne prouve qu'il est vraiment disposé, comme il le prétend, à entreprendre des consultations. Des citoyens de tous les coins du pays ont vivement protesté quand le gouvernement a annoncé qu'il retirait l'avoine des produits commercialisés par la Commission canadienne du blé. Mes collègues et moi avons, jour après jour, présenté à la Chambre des pétitions demandant au gouvernement de ne pas le faire. En fait, j'ai reçu aujourd'hui même une réponse à l'une de ces pétitions où l'on dit que, après avoir étudié attentivement le marché potentiel unique de l'avoine du Canada ainsi que la meilleure façon d'exploiter ce marché, il a été décidé que l'industrie devait commercialiser l'avoine. Ce changement n'a été apporté que dans l'intérêt du producteur d'avoine canadien.

Les producteurs d'avoine canadiens ne sont pas d'accord avec cette décision. De fait, il est très clair que plus des deux tiers des producteurs de l'Ouest préféreraient que l'avoine demeure régie par la Commission canadienne du blé. Il n'y a pas de consultation au sens général du mot. On ne consulte que les groupements qui sont d'accord avec le gouvernement. C'est regrettable pour les producteurs et aussi les Canadiens.

Il y a aussi une question plus vaste qui touche le Canada rural. Il s'agit de l'avenir de l'agriculture. Nous devons nous occuper de l'avenir du Canada rural, en général, y compris les petites entreprises, les personnes âgées et les jeunes.

Un grand nombre des questions qui préoccupent les ruraux de la Saskatchewan sont les mêmes que celles qui inquiètent les ruraux de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec ou de l'Ontario. Le fait est que l'infrastructure rurale du pays est en train de s'écrouler. À moins qu'on n'agisse pour modifier cette tendance, les régions rurales seront plongées dans de très graves difficultés.

En effet, les petites entreprises ferment leurs portes. Les personnes âgées quittent les localités où elles ont grandi, à cause du manque de services de santé et de transport et d'autres services. Pour la même raison, les jeunes familles ne s'installent pas dans ces régions.

Ces localités rurales ont besoin d'une base économique viable pour survivre. Certes, les récentes prévisions en matière de revenu agricole en témoignent. On prévoit que le revenu agricole baissera de 50 p. 100 dans tout le Canada, et l'Ouest sera gravement frappé. En Saskatchewan, on prévoit que les agriculteurs auront un revenu net négatif l'année prochaine, ce que je trouve très inquiétant. Au Manitoba, le revenu baissera de 87 p. 100 et en Alberta, de 54 p. 100.

Les producteurs se trouvent dans une situation financière très difficile. Dans ma province, la Saskatchewan, plus de 39 000 exploitations agricoles ont une superficie de moins de 1 000 acres et seulement 14 000 comptent plus de 1 000 acres. Les programmes conçus actuellement et les propos du gouvernement ne tiennent pas compte de ces petits producteurs. Or, ce sont eux qui, s'ils gardent leur terre, se rendent dans les magasins généraux pour acheter des produits. Ce sont eux qui font vivre les pharmaciens, les médecins et les dentistes de la localité.

Si ces gens partent, l'ensemble de la collectivité connaîtra de graves difficultés.

Je voudrais formuler quelques observations très brèves sur cette motion particulière avant l'expiration de mon temps de parole. La motion est vraiment conçue pour assurer une certaine équité au secteur agricole. Si son objectif est d'encourager les exploitations mixtes viables, alors le gouvernement devrait l'appuyer. Nous avons parfois des situations étranges. Lorsque les prix sont bas, au lieu de donner le fourrage à son bétail, comme il le ferait normalement, le cultivateur préfère vendre ses céréales fourragères sur le marché parce que les paiements de stabilisation lui assurent un prix plus élevé.

La situation est paradoxale dans ce cas, puisqu'un gouvernement de libre entreprise empêcherait un agriculteur de prendre des décisions basées sur les conditions du marché. Nous voulons simplement que le programme assure une certaine équité afin que les agriculteurs puissent prendre ces décisions et que l'économie agricole progresse de la façon la plus avantageuse pour les producteurs locaux. Ainsi, ils pourront prendre les décisions voulues pour assurer la viabilité de leur exploitation.

Nous demandons aux députés d'appuyer ce projet de loi.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez qu'il y a consentement de la part des trois partis pour suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence afin d'étudier un ordre spécial plus tard aujourd'hui.

M. le vice-président: Ce sera d'accord à 18 heures. À cette heure-là, la présidence suspendra la séance durant quelques minutes. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il est maintenant 17 h 58. Entre temps, j'accorde la parole à la députée de Wild Rose pour poursuivre le débat.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler brièvement du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et du Programme de stabilisation des prix agricoles.

Tous les programmes agricoles, notamment ces deux-là, sont examinés actuellement. Le gouvernement fédéral a diffusé un document de travail pour faire participer les producteurs et leurs organisations au processus d'examen de la politique. Ce document sert de base aux discussions de la Conférence nationale sur la politique agroalimentaire qui se tient au Centre des congrès aujourd'hui et demain.

Il est clair que nos politiques et nos programmes doivent changer. Nous avons déjà travaillé avec les producteurs et leurs organisations pour les améliorer. Le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été modifié en 1985 pour que les producteurs reçoivent leurs versements à un meilleur moment. La loi a été modifiée pour que les producteurs puissent toucher un paiement provisoire au printemps, pendant les campagnes agricoles où l'on prévoit un versement substantiel du programme. Cette modification a mis de l'argent comptant dans les mains des producteurs au moment où ils en avaient le plus besoin, juste avant les semailles du printemps.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été modifiée de nouveau en 1988.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, je dois à regret interrompre la députée. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le vice-président: Conformément à l'ordre adopté antérieurement par la Chambre, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 18 h 01.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 heures.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette de vous informer qu'en dépit de nos meilleures intentions, les trois partis n'ont pu s'entendre. Nous vous demandons donc d'ajourner tout simplement la séance.

M. le vice-président: La Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 19 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 161 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer aujourd'hui 25 pétitions signées par des gens de la circonscription d'Ottawa—Vanier, qui s'opposent vigoureusement au projet du gouvernement d'imposer une taxe sur les produits et services, qu'elle s'élève à 9 p. 100, à 7 p. 100 ou à un autre taux.

Le gouvernement conservateur fédéral veut imposer cette taxe, qui sera invisible et qui s'appliquera à pratiquement tout ce que les Canadiens achètent.

Les pétitionnaires soutiennent que l'imposition de cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenu, et créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.

Au nom des Canadiens qui s'opposent vivement à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui, à leur avis, constitue un assaut sans précédent contre le revenu des Canadiens et les forcera non seulement à payer des taxes plus élevées, mais aussi à faire face à une hausse des taux d'inflation, d'intérêt et du chômage, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires, représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causeraient le renvoi de plusieurs travailleurs de ces localités isolées. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice de disparité des 84 localités isolées au Québec en 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70e position et Fermont en 81e position.

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES ET DEMANDE D'EXEMPTION DES DÉPENSES DE PATINAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, c'est la dernière! Je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette la taxe proposée sur les produits et services, notamment sur les dépenses de patinage. Les signataires, représentant les localités de Malartic et de Rivière Héva, sont inquiets du lourd fardeau que la taxe proposée représentera pour les familles des jeunes athlètes et ils demandent que le Parlement confère à l'enseignement du patinage le statut de service éducatif et qu'il exempte par conséquent les dépenses connexes de la taxe proposée sur les produits et services.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter, au nom de centaines de personnes de Colombie-Britannique, une pétition signée principalement par des habitants de Port Alberni, en Colombie-Britannique. Ces signatures ont été recueillies au cours des visites que nous avons faites dans cette province pour expliquer aux Canadiens en quoi consiste exactement la taxe sur les produits et services. Celle-ci est une taxe cachée qui est imposée sur pratiquement tout ce qu'ils

utilisent, tout ce qu'ils achètent. C'est une taxe qui, même si elle est fixée à 3 p. 100, 5 p. 100, 7 p. 100 ou 9 p. 100, suivra sans aucun doute l'exemple de la même taxe qui avait été adoptée en Nouvelle-Zélande à 10 p. 100 et est passée ensuite à 12,5 p. 100.

• (1110)

Je veux présenter cette pétition à la Chambre au nom des habitants de Colombie-Britannique qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui aux termes de l'article 36 du Règlement, pour présenter des pétitions à la Chambre. J'ai trois pétitions émanant de mes électeurs qui s'opposent énergiquement à la taxe sur les produits et services proposée et qui demandent à la Chambre de rejeter cette charge injuste.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à déposer au nom des habitants de Hyde Park, en Ontario, qui se prévalent de leur droit ancien et indubitable de présenter un grief collectif avec l'assurance certaine que la Chambre y portera remède.

Monsieur le Président, 270 personnes ont signé cette pétition et elles prient le Parlement de charger Postes Canada de conserver le bureau de poste de Hyde Park en tant que bureau de poste géré par le gouvernement fédéral et de nommer un autre maître de poste permanent.

Je présente cette pétition au nom de ces gens qui craignent que les plans du gouvernement visant à privatiser les bureaux de poste de tout le Canada ne transforment nos petites villes et villages en villes et en villages fantômes.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 32 habitants de Lumsden, localité située dans le nord de ma circonscription.

Les pétitionnaires sont inquiets du fait que le gouvernement du Canada se propose de réduire considérablement les prestations d'assurance-chômage en rendant les critères d'admissibilité plus sévères et en réduisant le nombre de semaines de prestations. Ils s'inquiètent également des répercussions négatives que pourraient avoir ces changements sur la stratégie de création d'emplois et l'infrstructure des localités de leur circonscription. Le projet du gouvernement du Canada, qui veut retirer sa contribution de 2,9 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage, les préoccupe grandement.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de ne pas approuver les réductions prévues au régime d'assurance-chômage.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, aujourd'hui, je veux appuyer sans réserve une pétition contre la taxe sur les produits et les services. Les pétitionnaires, des habitants de Grand Bank, de Lamaline, de Red Cove et de nombreuses autres localités de la circonscription de Burin—Saint-Georges, se joignent aux centaines de milliers de gens qui ont déjà signé des pétitions contre la TPS.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et les services. J'appuie de tout coeur leur demande et je prie les députés d'en tenir compte.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): En vertu de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, je demande à présenter une pétition portant la signature de 409 Canadiens, presque tous des résidents de l'Alberta, y compris un grand nombre qui habitent à Edmonton.

Les signataires estiment que la mesure de récupération pourrait fort bien être anticonstitutionnelle, et qu'elle est injuste du fait qu'elle touchera différemment les Canadiens qui ont un revenu analogue. Elle établit une distinction injuste fondée sur l'âge et l'état matrimonial, et trahit la confiance que les Canadiens avaient mis dans leur gouvernement. Les signataires demandent au gouvernement de renoncer à la proposition budgétaire autorisant la récupération des montants versés dans le cadre des programmes sociaux, de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Quand j'ajoute ces 409 signatures aux milliers que j'ai déjà présentées, je trouve que plus de 11 000 Canadiens ont déjà fait connaître par mes soins leur opposition à cette récupération.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions au nom de résidents de Prud'homme, d'Alvena, de Biggar et de Saskatoon, en Saskatchewan, qui demandent au gouvernement de renoncer à son projet d'imposer une taxe de vente sur les produits et les services. Ils rappellent au gouvernement que si un jour l'ensemble des Canadiens devaient convenir de la nécessité de substituer cette taxe de vente à la taxe sur les ventes des fabricants, celui-ci ne devrait pas en profiter pour commettre une arnaque fiscale massive. Ils demandent

au gouvernement de renoncer à son projet de taxe sur les produits et les services.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je présente au Parlement des pétitions dûment signées et jugées conformes à l'article 36 du Règlement. Des milliers de citoyens d'Aurora, de King City, de Richmond Hill et de Vaughn—travailleurs, personnes âgées, étudiants, hommes d'affaires que j'ai croisés dans des usines, des centres commerciaux, des stations de chemin de fer, des écoles et des assemblées municipales—s'opposent fermement au projet de taxe de 9 p. 100 sur les produits et services.

Les citoyens de York-Nord sont contre cette taxe qui va causer une flambée inflationniste, plus de chômage, des taux d'intérêt supérieurs et des cauchemars administratifs.

En leur nom, je demande au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions de ma circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Elles portent sur la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services. Les pétitionnaires viennent de localités comme Pembroke, Petawawa et d'autres endroits dans l'est de l'Ontario. J'en ai une autre venant de plusieurs localités au Nouveau-Brunswick.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas imposer la taxe de vente de 9 p. 100 sur les produits et services. Selon eux, le gouvernement a déjà imposé 31 hausses de taxes, celle-ci, la 32e, est trop élevée et ils en ont assez. Comme ils pensent, avec raison, que l'administration de la taxe va créer un fardeau additionnel pour la petite entreprise, ils demandent au gouvernement de ne pas imposer cette taxe et de réexaminer sa politique.

LES FORÊTS

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions signées par 56 personnes de Revelstoke, Trail et Castlegar, dans la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, et de Golden, Victoria et Kamloops, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font observer que le secteur forestier emploie directement et indirectement plus de Canadiens que n'importe quelle autre industrie. Ils soulignent également le travail inestimable qui a été réalisé en vertu de l'entente actuelle et invitent le Parlement du Canada à renouveler cette entente importante avec la Colombie-Britannique afin de réitérer l'engagement visant à reboiser nos forêts, à faire progresser la recherche dans le secteur forestier, à promouvoir la sylviculture et à aider l'industrie forestière à mettre au point de nouveaux produits et à pénétrer de nouveaux marchés, ce qui stimulera la création d'emplois dans l'avenir.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter, au nom des habitants de Grand Forks, de Christina Lake, de Greenwood, de Midway et de Beaverdell, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, six pétitions portant 878 signatures.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de réexaminer le projet de taxe sur les produits et services et de faire en sorte que, si le public appuie massivement l'adoption d'une taxe de vente visant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement n'en profite pas pour faire une lourde ponction fiscale. Ils demandent aussi au gouvernement de rejeter un projet de taxe à la consommation, qui est régressive et transférera le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires, et d'opérer plutôt une réforme fiscale réelle.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, c'est avec enthousiasme que je présente aujourd'hui une pétition sur la vallée de la Rouge.

Située en banlieue de Toronto, la vallée de la Rouge est une région de 5 000 acres restés à l'état sauvage. Fait très important, la vallée renferme des terres agricoles dont certains députés n'ont pas entendu parler récemment. Ces terres agricoles doivent être préservées parce qu'el-

les englobent la source même de la rivière. La vallée ne pourra être préservée que si l'on protège ces terres.

Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada, qui s'est déjà engagé à verser 10 millions de dollars pour ce projet, de travailler de concert avec la province de l'Ontario à l'établissement d'un site patrimonial canadien ou d'un parc provincial dans la vallée de la Rouge à Scarborough.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-49

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 décembre, de la motion de M. Lewis:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre spécial et tout usage de la Chambre, pour les fins de l'étude et de l'expédition du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux:

(1) il y ait, à la suite de l'adoption du présent ordre, un jour consacré à l'étude à l'étape du rapport de ce projet de loi et un autre jour consacré à l'étude à l'étape de la troisème lecture;

(2) que, ces jours-là, 15 minutes avant le moment normalement prévu pour la fin de l'étude des ordres émanant du gouvernement, le Président interrompe les travaux alors en cours et mette aux voix, successivement et sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire à l'expédition de l'étape en cours du projet de loi, étant entendu que si un tel jour tombe un lundi, un mardi, un jeudi ou un vendredi, l'étude des affaires émanant des députés commencera immédiatement après pour se poursuivre pendant une heure; et

(3) que, à la suite de cette période réservée aux affaires émanant des députés ou, les autres jours, à la fin des délibérations relatives au projet de loi C-49, selon le cas, le Président ajourne la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote N° 142*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blais
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horning	Hudon
Hughes	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Redway	Reid

Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—133

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Blackburn (Brant)
Blaikie	Boudria
Brewin	Butland
Caccia	Campbell (South West Nova)
Catterall	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Gaffney
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor Ouest)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Keyes
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Manley
Marleau	McCurdy
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parker
Peterson	Pickard
Proud	Rideout
Robichaud	Rodriguez
Simmons	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)—76

• (1200)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

M. Richardson: Monsieur le Président, je suis désolé, je suis arrivé du comité trop tard pour voter.

Si j'avais été présent, j'aurais voté pour la motion.

Initiatives ministérielles

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 décembre 1989, du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, et de l'amendement nº 1.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burin—Saint-Georges avait la parole. Je voudrais accorder la parole au député de Burin—Saint-Georges qui, j'en suis sûr, a un excellent discours à prononcer, mais c'est extrêmement difficile avec toutes les conversations qui se déroulent entre les députés.

J'invite ceux qui veulent poursuivre leur conversation à le faire derrière les rideaux.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme je le disais lorsque j'ai dû m'interrompre il y a quelques jours, cette motion d'amendement présentée par mon collègue. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés qui veulent poursuivre leur conversation d'aller le faire derrière les rideaux. À l'ordre. La parole est au député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Monsieur le Président, mon ami de Renfrew—Nipissing—Pembroke a proposé une série de motions. Celle que nous examinons en ce moment modifierait le projet de loi de façon à imposer aux deux sociétés devant être privatisées, Nordion et Theratronics, de verser des redevances à la société mère, EACL.

Il y a de très bonnes raisons pour adopter cet amendement. Les Canadiens, qui sont propriétaires de ces deux sociétés par l'intermédiaire d'EACL, qui les ont financées dans leurs premières années jusqu'à ce qu'elles en arrivent à réaliser des profits, devraient bénéficier de leur prospérité pendant leurs bonnes années.

Mon collègue et moi, ainsi que tous les membres de notre caucus, ne croyons pas qu'il serait juste de privatiser ces deux sociétés sans accorder aux Canadiens un certain rendement sur l'investissement qu'ils y ont fait au fil des ans. Avec les redevances qui lui seraient versées,

EACL pourrait continuer de faire le genre de travail qu'elle a si bien fait au cours des années.

Il y a un autre problème sur lequel nous devons nous pencher en parlant de la privatisation de ces deux sociétés. C'est un problème auquel presque tous les comités législatifs que nous avons eus, pendant la présente session se sont heurtés. Ce problème, c'est la détermination du gouvernement de ne pas entendre des opinions divergentes sur le projet de loi.

Mon collègue et moi, ainsi qu'un député néo-démocrate et plusieurs députés conservateurs avons fait partie du comité législatif sur le projet de loi C-13. C'est une mesure législative qui a de nombreuses ramifications. Bien sûr, son objectif principal est la privatisation de deux sociétés, mais ce n'est pas aussi simple que cela.

En privatisant ces deux sociétés, on se trouve, par exemple, à mettre l'irradiation des aliments entre les mains du secteur privé. Il y a beaucoup de gens, d'un bout à l'autre du pays, pour qui l'irradiation des aliments est un sujet d'inquiétude très légitime. Nous, les députés libéraux membres du comité, voulions inviter certaines personnes à venir expliquer au comité pourquoi l'irradiation des aliments les inquiètent. Mon collègue et moi avions pris l'initiative d'entrer en contact avec beaucoup de gens qui voulaient témoigner devant le comité chargé du projet de loi C-13.

• (1210)

Ils voulaient venir communiquer, à nous qui représentons les Canadiens à la Chambre, certaines de leurs inquiétudes en ce qui concerne la sécurité et la santé. Il y avait, par exemple, des représentants de la Société canadienne du cancer qui voulaient venir nous parler de médecine nucléaire, qui est une des questions qui découlent de ce projet de loi. Savez-vous ce que les conservateurs ont fait dans ce cas-là? La même chose qu'ils ont fait dans tous les autres cas, sans exception aucune.

Nous avons devant nous la même bande qui, en 1984, a introduit de nouvelles règles pour permettre aux députés de cette Chambre de jouer un rôle plus actif au sein des comités et de faire en sorte que les projets de loi fassent l'objet d'un examen plus approfondi. Ces règles, il est vrai, devaient donner aux députés de toutes les régions de plus grandes responsabilités, mais elles devaient aussi permettre aux comités de jouer un rôle plus actif, et plus important encore, de mieux servir les intérêts des Canadiens en faisant en sorte que les mesures législatives proposées à cet endroit, où elles franchissent les étapes de la première et de la deuxième lecture, fassent l'objet d'un examen détaillé, article par article, avant de franchir l'étape de la troisième lecture et d'être adoptées par cette Chambre.

C'est le but que l'on visait, mais quelque chose est arrivé en cours de route. Le gouvernement n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris à cet égard; il a décidé qu'il n'avait que faire des questions de procédure, de sorte qu'il affecte maintenant aux comités son équipe de députés itinérants, son groupe de terroristes parlementaires si on peut les appeler ainsi, qui arrivent tous les jours les oreilles fermées à toute proposition et qui mettent un terme aux travaux des comités, l'un après l'autre, qu'il s'agisse du comité qui examine la question de la récupération des pensions de vieillesse, de celui qui traite de Nordion ou de n'importe quel autre.

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais j'aurai d'autres occasions de me faire entendre. Je demande à tous les députés ici présents de faire à la Chambre ce qu'il nous est impossible de faire au sein des comités à cause de la majorité conservatrice, c'est-à-dire d'exprimer le fond de notre pensée, de formuler les réserves que nous avons au sujet de la médecine nucléaire, de l'irradiation des aliments ou des autres questions sur lesquelles je me serais entretenu si j'en avais eu le temps.

Plus tard dans la journée, lorsque nous examinerons les autres amendements proposés, nous aurons l'occasion de nous prononcer à nouveau. J'espère que les députés de cette Chambre qui partagent ces préoccupations se feront eux aussi entendre.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'interviendrai brièvement dans le débat de l'amendement proposé par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Je veux répliquer à un certain nombre d'observations qu'on a faites dans les interventions au sujet de son amendement, pour nous reprocher tout d'abord d'essayer de faire adopter le projet de loi à toute vapeur.

Or, c'est le 4 mars 1988, il y a près de deux ans, que nous avons annoncé que les sociétés Nordion et Theratronics seraient séparées d'EACL et privatisées. Pendant l'année qui a suivi, on s'est employé à préparer ces deux entreprises à la privatisation. J'ai eu l'honneur de présenter le projet de loi à la Chambre, le 4 mai 1989.

Le projet de loi a franchi l'étape de la première lecture ce jour-là, celle de la deuxième lecture en juin. Il est bien sûr resté dans les tiroirs durant l'été, et le comité en a entrepris l'étude en octobre. J'ai comparu devant le comité et j'y ai passé beaucoup de temps avec mes collègues à répondre aux questions. Je crois savoir qu'on a ensuite proposé des motions au comité pour imposer une limite au débat.

Nous nous opposons à cet amendement, comme le sait le député. J'en ai discuté en privé avec lui. L'avenir d'EACL et son financement futur n'ont aucun rapport avec la vente de Nordion et de Theratronics. Je tiens à dire bien clairement que Nordion a participé dans une très faible proportion au financement d'AECL, moins de 5 p. 100 sauf erreur. C'est là une question distincte dont le ministre de l'Énergie s'occupe actuellement, concernant les travaux de recherche et de mise au point du Candu III, dont nous avons beaucoup entendu parler et ainsi de suite. À ce sujet, le ministre de l'Énergie fera à un autre moment des déclarations qui n'auront aucun rapport avec ce dont nous parlons en l'occurrence.

Je dois également répliquer à deux ou trois choses qu'ont dites les députés de l'opposition. Ils ont dit que la privatisation était une idéologie conservatrice, que les conservateurs s'acharnaient à faire porter les élections sur la privatisation et que c'était une tendance strictement conservatrice.

Si l'on regarde ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, on voit que les pays communistes et socialistes, les gouvernements libéraux, les pays gouvernés par les libéraux—Dieu les bénisse—et les gouvernements conservateurs privatisent.

Il est évident que ces divers types de gouvernements se rendent compte des avantages de laisser les sociétés aux mains du secteur privé qui, dans bien des cas, les gère mieux et sait profiter de meilleures occasions.

Je tenais à le dire. Je voulais signaler aussi que Nordion et Theratronics paieront maintenant des impôts au gouvernement fédéral parce qu'elles font des bénéfices. Nous nous attendons à ce qu'elles réussissent très bien dans le secteur privé. Nous devrons donc nous opposer à cette motion parce que les besoins financiers d'Énergie atomique du Canada limitée ne seront pas comblés par Nordion et Theratronics.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1, inscrite au nom du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec le paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 5:

a) en retranchant les lignes 21 à 23, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«trée en vigueur du présent article, Nordion et Theratronics préparent conformément à l'article 6 les clauses modificatrices des statuts et les soumettent"

b) en retranchant la ligne 26, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Nordion et Theratronics envoient ces clauses au directeur.»

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 6:

a) en retranchant la ligne 35, dans la version anglaise, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dion and Theratronics shall contain provisions imposing con-»

b) en retranchant la ligne 37, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Nordion et de Theratronics afin d'empêcher tout non-résident,»

c) en retranchant la ligne 5, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«administrateurs de Nordion et de Theratronics.»

d) en retranchant la ligne 8, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«actions s'appliquent à Nordion et à Theratronics, compte tenu»

e) en retranchant la ligne 44, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«droit de vote de Nordion et de Theratronics»

f) en retranchant la ligne 2, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans Nordion et Theratronics;»

g) en retranchant la ligne 12, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«droit de vote de celle-ci et de Theratronics qu'il détient ou»

h) en retranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mobilières de Nordion et de Theratronics indique qu'une per-»

i) en retranchant la ligne 34, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«l'élection des administrateurs de Nordion et de Theratronics,».

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 7, en retranchant la ligne 8, page 6, et en la remplaçcant par ce qui suit:

«7. Nordion et Theratronics et leurs actionnaires et adminis-».

—Monsieur le Président, c'est un débat très sérieux qui se déroule sur ces deux sociétés d'État en voie de privatisation. Le ministre a dit que la vente de Nordion International et de Theratronics International ne va pas résoudre les problèmes financiers d'EACL parce que, depuis quelque temps, Nordion n'achemine directement que 5 p. 100, je pense, de ses bénéfices vers EACL.

• (1220)

Je signalerai à la Chambre et à tous les Canadiens que ces 5 p. 100 équivalent à plus que le gouvernement est disposé à donner. Je tiens à signaler également que, depuis 45 ans, Theratronics et Nordion constituent toutes les deux des investissements du contribuable. Le ministre affirme que ces deux sociétés, lorsqu'elles seront privatisées, vont payer des impôts au gouvernement du Canada. Il n'y a là rien de nouveau. N'importe quelle autre société qui démarre à partir de zéro paie des impôts au fisc fédéral.

Mais à partir de quoi démarrent ces deux sociétés? Elles ont déjà leur usine. Elles ont déjà leurs sources de matières premières. Elles ont déjà leurs débouchés mondiaux. Elles ont déjà leurs techniciens en usine. Elles ont leurs ingénieurs. Elles ont leurs spécialistes. Elles démarrent en régime de croisière.

Le ministre a dit que, si nous ne faisons pas cela, nous ne donnerons rien en contrepartie aux contribuables canadiens. Il est prévu que ces deux sociétés vont avoir une croissance marquée au cours des prochaines années.

Le ministre vient de dire qu'on privatise partout dans le monde. La privatisation est une chose, la façon de privatiser en est une autre.

Une bonne partie des isotopes proviennent du réacteur NRU et des Laboratoires nucléaires de Chalk River. Ce réacteur nucléaire NRU commence à veillir. Il aura besoin d'être réparé et même remplacé. Le réacteur Maple X, destiné à la production d'isotopes, n'est pas encore en service, et nous ne savons pas à quel moment il le sera.

Si nous avons proposé les amendements concernant Theratronics, c'est que le projet de loi n'offrait aucune garantie contre la mainmise étrangère. Pourtant, la mesure législative protège Nordion contre le contrôle étranger, mais pas Theratronics. Dans son cas, la voie est libre. Le gouvernement a laissé la voie libre aux investisseurs.

Nous, les députés, savons tous ce qui se passe aujourd'hui avec l'Accord de libre-échange. Nous savons ce qui se passe dans ce cas bien précis. Si l'on ne prévoit aucune protection, cela signifie qu'on veut attirer les investisseurs étrangers. Allons-nous bêtement laisser le gouvernement vendre, sans garantie contre le contrôle étranger, une société d'État que les contribuables canadiens ont eux-mêmes bâtie? Le gouvernement a des comptes à rendre aux contribuables du Canada.

On nous dit souvent que les acheteurs d'une société qu'on privatise ont le droit de faire des profits, et c'est vrai. Sinon, ils n'auraient pas les moyens de l'exploiter. Mais à l'instar des entreprises, les contribuables canadiens ne devraient-ils pas s'attendre, eux aussi, à ce que leur investissement leur rapporte?

Les recettes provenant de la vente de ces deux entreprises seront versées directement, d'après les renseignements obtenus au cours des audiences du comité, à Énergie atomique du Canada, Limitée. Mais rien ne nous garantit que cette société d'État pourra garder l'argent. Le gouvernement nous a déjà fait connaître ses inten-

tions. Dans son budget de 1985, le gouvernement Mulroney a réduit les dépenses relatives à la recherche et au développement de 50 p. 100, soit de 100 millions de dollars. Il a aussi retiré 70 millions de dollars du fonds de réserve de la société Énergie atomique du Canada, Limitée.

Une fois que ces entreprises auront été vendues et que l'argent aura été versé à Énergie atomique du Canada, Limitée, il n'y a absolument aucune garantie—comme l'ont signalé certains témoins au comité—que cette société pourra conserver le produit de la vente. Le gouvernement pourrait le lui retirer et le verser au Trésor du Canada, et Dieu sait à qui va l'argent versé dans ce fonds. Nous devons examiner ici la façon de faire du gouvernement. Ce sont les contribuables du Canada qui y perdront dans cette affaire.

Depuis 1952, EACL a consacré au cancer de nombreuses années de recherche et de développement; la société Theratronics a mis au point des appareils de cobalthérapie et de matériel connexe pour le traitement du cancer. Après 45 années de recherche, comment pouvons-nous dire à une société d'État aussi considérable qu'Énergie atomique du Canada, Limitée que nous entendons nous défaire d'elle?

Alors que nous parcourons le Canada en tous sens pour demander à nos concitoyens d'envoyer leurs dons à la Société canadienne du cancer, nous nous apprêtons à vendre à l'entreprise privée ce qui a permis de mettre au point tant de traitements spécialisés et a effectué tant de travaux de recherche et de développement dans le domaine du cancer, sans pouvoir espérer que l'organisation-mère soit payée de retour. Nous disons que le gouvernement a tort d'agir ainsi.

Qu'adviendra-t-il si des investisseurs canadiens n'arrivent pas à se porter ensemble acquéreur de la société Theratronics? «Nous allons faire preuve d'une extrême souplesse pour aider les intéressés à trouver les crédits nécessaires et à se porter acquéreur de la société Theratronics», répond le gouvernement. Grâce à cette souplesse, une société américaine, britannique ou autre pourra se porter acquéreur de cette société financée sur les deniers des contribuables canadiens, quitte ensuite à cesser toute exploitation ou à s'emparer de ce dont elle a besoin pour améliorer son propre produit spécialisé. Ainsi, les Canadiens n'auront plus la majorité des actions. Nous estimons que les Canadiens doivent conserver certains éléments de contrôle dans ces deux entreprises.

Voilà ce que visent les motions n^{os} 2, 3 et 4. Votre Honneur a constaté que le projet de loi comporte toute une série de changements. En vertu de ces amendements, chaque fois que le projet de loi accorde une certaine protection à la société Nordion qui fabrique des radio-isotopes à des fins médicales et pour l'irradiation, il l'accorde également à la société Theratronics International qui fabrique des appareils de cobalthérapie et autre matériel similaire. Nous avons des idées très arrêtées sur ce point.

Avant de me rasseoir, je tiens à formuler un dernier commentaire. Je souhaitais vivement que les représentants de la Société canadienne du cancer comparaissent devant le comité, mais nous savons tous ce qui s'est produit. Sans prendre la peine d'entendre un seul témoin, si ce n'est les présidents des deux compagnies et les représentants des deux syndicats, le gouvernement, profitant du fait que ses membres étaient majoritaires au sein du comité et de la présence de l'adjoint législatif du ministre d'État chargé de la Privatisation derrière lesdits membres, a fait en sorte de faire adopter une motion mettant fin à l'audition des témoins et enjoignant le comité de passer à l'étude du projet de loi article par article, puis de faire rapport à la Chambre. Le gouvernement ne voulait pas que les Canadiens sachent quelle actif il était en train de brader. Il ne voulait pas qu'ils sachent qu'il était en train de privatiser deux entreprises qui ont plus fait plus pour le traitement du cancer au Canada que n'importe quel autre organisme du gouvernement, juste au moment où nous nous efforçons de convaincre les Canadiens d'envoyer leurs dons à la Société canadienne du cancer.

Je trouve intolérable que le gouvernement traite le système des comités de la Chambre des communes d'une façon aussi cavalière. Mais ce n'en est qu'un seul exemple. Les députés de la majorité disent qu'on leur donne du fil à retordre à propos de ce projet de loi. Que peuvent-ils espérer d'autre s'ils ne sont pas prêts à laisser les Canadiens s'exprimer devant le comité et s'ils refusent la participation des députés qui veulent faire comparaître des témoins? Il est bon que les députés et tous les Canadiens sachent ce que vend le gouvernement, lesquels de nos actifs il cède à l'entreprise privée. Ce n'est pas comme une autre société qui paie des impôts. Cette société a déjà toute son organisation en place. En l'achetant, on se procure une société rentable.

• (1230)

Pendant ce temps, l'organisation mère, Énergie atomique du Canada, Limitée, ne recevra probablement rien pour les 45 années de recherche qu'elle a fait pour cette société. En plus, le gouvernement dit à la société d'État: «Vous vous débrouillez pour vous financer, car nous n'allons plus rien vous donner. Vous vous autofinancez, mais nous allons vendre vos actifs profitables.» Qu'est-ce que c'est que ces mathématiques et quel est ce genre de planification? Ce n'est pas de la planification. C'est sim-

plement une vente à des amis, en espérant leur appui. Ce faisant, on détruit la recherche et le développement.

Dire que la privatisation est la seule façon de procéder. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais je lui ai déjà donné une ou deux minutes de plus. Y a-t-il consentement unanime pour qu'il continue?

Des voix: Non.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais présenter un sous-amendement à la motion 3, partie *b*), en remplaçant les lignes 38 à 43 par ce qui suit:

> «de concert avec des personnes avec qui il est lié, d'être le détenteur ou le véritable propriétaire ou d'avoir le contrôle, directement ou indirectement, autrement qu'à titre de garantie seulement, d'une quantité totale d'actions avec droit de vote conférant plus de vingt-cinq pour cent des droits de vote, pour ce qui est de Nordion et plus de quarante-neuf pour cent des votes pour ce qui est de Theratronics.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais prendre ce sous-amendement en délibéré. Nous poursuivons nos délibérations avec le député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Monsieur le Président, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke nous a signalé une sérieuse faille dans la version actuelle de ce projet de loi.

Le gouvernement part du principe que Nordion doit poursuivre son expansion et il impose une limite de 25 p. 100 à la propriété étrangère de cette compagnie. Mais il ne prévoit rien de tel en ce qui concerne Theratronics.

C'est vrai que Theratronics n'entre pas tout à fait dans la même catégorie que Nordion. Cette dernière a connu une expansion spectaculaire ces dernières années. Le marché qu'elle dessert est en pleine effervescence. Il est donc tout naturel de limiter à 25 p. 100 la participation étrangère au sein de cette compagnie. C'est tout à fait dans l'esprit de l'engagement que le gouvernement prétend avoir pris en matière de canadianisation.

Mais cet engagement vaut autant en ce qui concerne Theratronics. Theratronics n'a pas un avenir aussi rose que Nordion, semble-t-il. Cette compagnie n'exploite pas une technologie dernier cri, et son avenir est donc plus difficile. Je crois qu'en pareil cas, il faut appliquer le principe de la canadianisation moins rigoureusement que dans le cas de Nordion. C'est pour cette raison que j'ai proposé la limite de 49 p. 100.

Il me semble néanmoins que, si l'on applique le principe de la canadianisation à l'une de ces sociétés au moment de sa privatisation, on doit l'appliquer également à l'autre.

Je conviens qu'il importe de permettre un peu plus de souplesse, mais cela ne veut pas dire de rejeter complètement ce principe comme le prévoit ce projet de loi. Cela ne me semble tout simplement pas refléter la politique gouvernementale énoncée, ni le raisonnement qui a été appliqué à la société Nordion dans ce projet de loi lui-même, ni d'ailleurs l'opinion de la plupart des Canadiens. Ceux-ci favorisent peut-être la privatisation d'une première société du secteur nucléaire, mais ils ne veulent certes pas que cette société risque d'échapper complètement aux Canadiens qui y ont investi et devenir la propriété d'investisseurs étrangers. Mon sous-amendement est suffisamment souple pour que les employés de Theratronics puissent mettre au point, si nécessaire, une formule d'association. Mais cette association demeurerait canadienne. C'est extrêmement important, du moins pour moi.

• (1240)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion de dire quelques mots sur le sujet.

Je dois admettre que je ne suis pas ce dossier d'aussi près que d'autres, peut-être, mais je me soucie d'un certain raisonnement qui s'y rapporte. C'est une préoccupation véritable, et je suis très heureux d'avoir l'occasion de l'exprimer ici. Je vais parler des amendements proposés par le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

Avant cela, je dois vous faire part de mon inquiétude, que certains de mes collègues partagent, au sujet de la privatisation de l'industrie nucléaire. Ce sujet me tient à coeur depuis toujours, et je connais très bien l'historique de l'énergie atomique au Canada. Les Canadiens ont fait oeuvre de pionniers dans cette industrie très importante et très névralgique pour le pays. J'étais très surpris de voir

qu'on allait privatiser cette industrie si importante au Canada.

Pour ce qui est de l'amendement proposé par mon collègue, j'ai du mal à suivre son raisonnement. Les Canadiens qui regardent ce débat se demandent sans nul doute de quoi les députés parlent. Quels sont les enjeux? De quoi parle-t-on?

Nous discutons d'un raisonnement et de certaines incohérences, qui semblent mal fondés. Il vaut la peine à mon avis, d'examiner les ressenblances entre les deux sociétés qui seront privatisées et ce qu'elles font.

Nordion et Theratronics ont été créées il y a 45 ans, comme divisions d'Eldorado Mining and Refining. Au début des années 50, elles sont passées à Énergie atomique du Canada, Limitée.

Le 30 septembre 1988, Nordion a été constituée en société et transférée à la CDIC en prévision de la privatisation. Nordion fait surtout des produits chimiques radioactifs, notamment des isotopes et du matériel d'irradiation à usage industriel.

L'historique de la société Theratronics est semblable, en ce sens qu'elle a entrepris ses activités en 1946 à titre de filiale d'Eldorado Mining and Refining, qu'elle est passée sous le contrôle d'Énergie atomique du Canada, Limitée en 1952 et qu'elle aussi a été constituée en société, le 30 septembre de l'année dernière, sous la raison sociale Theratronics International, et transférée à la CDIC en prévision de sa privatisation. Cependant, la société Theratronics s'occupe principalement de produits médicaux. Selon moi, bien des Canadiens sont conscients du fait que Theratronics a joué un rôle de chef de file dans le domaine du traitement du cancer. Elle a conçu la première machine de traitement au cobalt du monde en 1951, juste avant de passer à Énergie atomique du Canada, Limitée.

Tout à l'heure, mon collègue de d'Essex—Windsor a fait valoir qu'il y avait des différences entre les deux sociétés concernées. Ce qui l'inquiétait surtout, et je partage ses préoccupations, c'est que la société Nordion, du fait de ses produits, de sa situation actuelle, de son chiffre d'affaires brut et de ses effectifs, pourrait très bien prendre de l'expansion. Les possibilités qu'elle offre se prêtent à certaines conditions. Par contre, si je ne m'abuse, Theratronics, pour un certain nombre de raisons, n'est pas considérée à ce stade-ci comme étant une société à la fine pointe de la technologie. On croit généralement que son futur n'est peut-être pas aussi prometteur que celui de Nordion. Il faut donc en l'occurrence tenir compte du facteur de la canadianisation.

À écouter mes collègues, j'ai été amené à croire que certains problèmes techniques se posaient, qu'il y avait un manque de coopération, et même que les caprices du système des comités étaient en cause, mais qu'on n'avait pas accordé à la canadianisation la même importance dans les deux cas. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi.

J'examine l'amendement présenté par mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke et, sauf erreur, les motions n^{os} 2, 3 et 4 concernent les diverses dispositions de la vente de Nordion portant sur la participation étrangère. Or, ces dispositions ne sont pas appliquées dans le cas de Theratronics. Je ne peux comprendre pourquoi. Selon moi, elles devraient l'être.

Je crois fermement que nous devrions aller de l'avant à cet égard et prendre toutes les mesures nécessaires, que ce soit par un vote, les travaux du comité, une entente que nous pourrions conclure à huis clos, ou tout autre moyen, afin de nous pencher sur la canadianisation de cette entreprise, car à mon avis, c'est celle pour laquelle la canadianisation est encore plus importante. Nous devrions approuver ces amendements, afin de nous assurer qu'on tient compte de cet aspect dans l'étude de ce projet de loi.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis en faveur des amendements proposés par mon collègue au projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

Tout le monde sait que jusqu'à tout récemment, ces sociétés étaient des divisions d'EACL non constituées en personnes morales, et qu'après leur constitution en sociétés, elles sont passées sous le contrôle de la Corporation de développement des investissements du Canada en vue de leur privatisation.

En mai 1988, le président d'Énergie atomique du Canada, Limitée a déclaré que EACL devait retirer des bénéfices de la vente des deux entreprises. Elles étaient perçues comme des actifs majeurs, et EACL espérait que leur vente l'aiderait à repartir du bon pied après plusieurs années difficiles. Les choses se sont déroulées plus lentement que prévu, et les deux sociétés ne sont plus contrôlées par EACL.

Le président a déploré le fait que EACL soit privée des liquidités que rapportera la vente des sociétés. Je pense que c'est ce qui a motivé la motion nº 1 que j'appuie.

Depuis 45 ans, le gouvernement fédéral, et par conséquent, les Canadiens, ont investi beaucoup dans Énergie atomique du Canada Limitée en assurant son financement et en subventionnant ses programmes de recherche et de développement. Les deux sociétés en cause étaient des divisions très rentables d'EACL et, après leur vente, EACL sera privée de liquidités, à moins que nous offrions des garanties de sécurité aux Canadiens.

Quant aux motions nos 2, 3 et 4, j'aimerais que les mêmes conditions soient imposées à la vente de Theratronics qu'à la vente de Nordion. Il est souhaitable que ces sociétés demeurent aux mains de Canadiens pour que nous puissions continuer d'orienter leurs programmes. S'il faut utiliser ces sociétés dans l'intérêt public, nous devons faire en sorte que les Canadiens en gardent le contrôle. Le projet de loi à l'étude ne garantit pas que les prochains propriétaires de Theratronics seront majoritairement canadiens, et c'est pourquoi j'appuie les amendements proposés par mon collègue. Grâce à eux, nous pourrons nous assurer que le contrôle de ces sociétés ne passera pas aux mains d'étrangers.

• (1250)

La division des produits médicaux de Theratronics International Limitée a pris les devants dans la technologie de la conception, de l'installation et de l'utilisation de l'équipement thérapeutique au cobalt. Comme la société se spécialise dans ce genre d'équipement thérapeutique, nous devons être en mesure de contrôler ses politiques. Le fait de nous en remettre aux étrangers pourrait menacer les ressources qui nous sont essentielles pour soigner les Canadiens atteints de cancer. Nous devons tout faire pour protéger notre autonomie dans ce domaine.

Quand Theratronics s'est séparée de Nordion il y a environ trois ans, ses revenus s'établissaient à quelque 40 millions de dollars. D'après le vice-président de la division des produits médicaux, ses revenus pourraient augmenter de 30 à 40 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Nous préférerions garder ces profits. Nous aimerions qu'ils restent à des Canadiens.

Les employés de Theratronics ont l'option d'acheter la société. Cela semble être une bonne affaire mais, s'ils ne sont pas certains que le contrôle va rester entre les mains de Canadiens, cette option d'achat accordée aux employés n'augure rien de prometteur pour l'avenir. Si nous tenons à ce que la société reste sous contrôle canadien, amendons le projet de loi en conséquence, comme mon collègue le propose.

Voici un point sur lequel j'attire l'attention des députés: comme les fabricants de Theratronics irradient la nourriture et que nous demandons encore si ce procédé est inoffensif, je pense qu'il faut d'abord régler cette question avant de donner le feu vert à des étrangers et ainsi perdre tout contrôle sur cette question de politique. Si nous ne pouvons plus réglementer ces sociétés, les acheteurs étrangers du secteur privé pourraient utiliser la technologie de l'irradiation et imposer des aliments irradiés aux Canadiens ou même aux citoyens du tiers monde, sans que nous puissions nous y opposer.

Le Canada doit jouer un rôle moral de chef de file dans le domaine mondial des soins de santé, de façon que la population des pays du tiers monde ne serve pas de cobaye à l'avenir.

En terminant, j'appuie les amendements que propose mon collègue pour protéger les intérêts des Canadiens qui, par leurs impôts, ont contribué à l'expansion de cette société. Nous devons nous assurer de la viabilité d'Énergie atomique du Canada, Limitée et faire en sorte que cette société cesse de péricliter. En maintenant le contrôle canadien sur l'utilisation, la recherche et le développement de la technologie nucléaire, nous pourrons faire de cette institution un instrument qui nous permettra de promouvoir la politique du secteur public du Canada.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au ministre, je voudrais me prononcer au sujet du sous-amendement du député d'Essex—Windsor.

L'amendement que ce député voudrait présenter serait en fait une nouvelle proposition n'ayant aucun rapport avec la motion nº 3. Il devrait être présenté comme une motion distincte, et on aurait dû en donner un avis avant le commencement de l'étape du rapport, conformément au paragraphe 76(2) du Règlement.

Je renvoie également le député au commentaire 437 de la cinquième édition de Beauchesne. Par conséquent, je dois déclarer l'amendement irrecevable.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mon avis sur les amendements dont est saisie la Chambre et qui ont été présentés par mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke, ainsi que sur les arguments invoqués dans l'amendement présenté par mon collègue d'Essex—Windsor. Le gouvernement a écouté les arguments visant à limiter la propriété de Theratronics par des étrangers. Alors qu'il désire et espère vendre Theratronics à ses employés avec le moins de restrictions possible, il pense maintenant qu'il serait dans l'intérêt de cette société et des Canadiens d'imposer certaines limites à l'acquisition par des étrangers d'actions à droit de vote, et de veiller à conserver la mainmise canadienne.

Il pense, cependant, que, pour que la société prospère dans l'avenir, Theratronics aura besoin de mettre au point de nouvelles techniques et de nouvelles gammes de produits. Il faudra peut-être former une coentreprise ou permettre à un partenaire éventuel d'acquérir une participation dans la société. Par conséquent, nous avons décidé qu'il conviendrait de limiter la propriété des étrangers à un maximum de 49 p. 100 des actions à droit de vote.

Je suis disposé à présenter un amendement à cet effet, si j'ai le consentement unanime de la Chambre et si mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke avec lequel j'en ai discuté est prêt à retirer ses amendements.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. McDermid: Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-13

a) en ajoutant à la suite de la ligne 15, page 6, ce qui suit:

THERATRONICS

8. Les articles 5 à 7 s'appliquent également à Theratronics comme si

a) on lisait «Theratronics» au lieu de «Nordion»; etc.

b) qu'au paragraphe 6(1), on lisait quarante-neuf pour cent au lieu de vingt-cinq pour cent.

b) en changeant la numérotation des clauses ultérieures et des renvois pertinents en conséquence.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai une question d'ordre général à poser au ministre pour obtenir des éclaircissements. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier tous ces articles. Il sait que mes motions nºs 2, 3 et 4 contiennent toute une gamme d'amendements qui accordent la même protection à Theratronics qu'à Nordion en matière de propriété étrangère.

Je voudrais qu'il garantisse à la Chambre que ce nouvel amendement, où l'on prévoit une propriété canadienne de 51 p. 100 et une propriété étrangère d'au plus 49 p. 100, s'applique à tous les articles et à tous les paragraphes de toutes les parties du projet de loi. Le ministre prendra-t-il cet engagement?

M. McDermid: Monsieur le Président, je prends bien sûr cet engagement. Nous n'avons pas rédigé notre amendement de la même façon que le député. Au lieu de d'utiliser le même texte législatif à deux reprises, nous avons simplement mis Theratronics et Nordion, sur le même pied, sauf en ce qui concerne le pourcentage de la propriété étrangère, qui est de 25 p. 100 pour Nordion. Il sera de 49 p. 100 pour Theratronics. Mais toutes les autres conditions qui s'appliquent à Nordion s'appliquent maintenant à Theratronics.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je remercie le ministre de cette explication. Il y a avantage à faire inscrire des motions dans le *Feuilleton* et à présenter des amendements, car, ainsi, nous avons obtenu beaucoup de renseignements. Il est très important que ces sociétés soient vendues et de préserver la propriété canadienne. Je suis heureux de constater qu'il en est ainsi. Nous détenons maintenant la moitié d'un pain, mais c'est parfois mieux que rien du tout.

• (1300)

Le président suppléant (M. Paproski): Nous ne tiendrons pas compte de l'heure, mais avant de donner la parole au député d'Essex—Windsor, je voudrais demander au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke s'il accepte de retirer les motions nos 2, 3 et 4.

M. Hopkins: Monsieur le Président, nous acceptons de retirer les motions nos 2, 3 et 4 concernant le degré de participation étrangère dans Theratronics en échange de la protection offerte qui prévoit qu'au moins 51 p. 100 des actions devront appartenir à des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord pour que nous ne tenions pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les îles a la parole. Il sera suivi du député d'Essex—Windsor.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les partis, et je crois qu'il a été convenu de poursuivre la séance jusqu'à 14 heures au plus tard; le débat sur ce projet de loi serait alors interrompu pour le vote en troisième lecture. Il y a, il me semble, consentement pour que les motions proposées à l'étape du rapport soient mises aux voix durant l'heure qui vient, si nous avons besoin de tout ce temps, de façon à ce qu'elles soient adoptées ou rejetées à la majorité, mais avec dissidence.

À 14 heures, le débat sera interrompu pour le vote en troisième lecture du projet de loi, et toute mise aux voix nécessaire à ce moment-là sera reportée d'office à 15 heures. C'est, il me semble, ce que les partis ont convenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous ne pouvons pas passer à l'étape de la troisième lecture tant que le vote sur la motion no 1 n'aura pas été différé.

M. Milliken: Le vote sur la motion no 1 a été différé. Il aura lieu au moment opportun.

Le président suppléant (M. Paproski): Je cède la parole au député d'Essex—Windsor pour un rappel au Règlement.

M. Langdon: Monsieur le Président, mes deux collègues ont dit un mot de l'esprit de collaboration qui se manifeste à la Chambre, mais trop rarement. Je suis très heureux de constater que cette collaboration nous a permis d'atteindre un double objectif: d'abord d'établir des restrictions relativement à la propriété pour que la société Theratronics continue d'appartenir aux Canadiens et, ensuite, d'accorder autant de latitude possible, compte tenu de ces restrictions, à cette société dont les perspectives d'avenir paraissent plus difficiles que celles de la société Nordion dans le secteur privé.

J'appuie donc cet arrangement. J'espère toutefois que ce n'est pas simplement une manifestation de l'esprit des Fêtes et que cela laisse présager une meilleure collaboration entre tous les partis de la Chambre à compter de maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 2, 3 et 4 doivent être retirées. La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 2, 3 et 4 sont retirées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme la question m'intéresse, je voudrais résumer l'affaire pour voir si je comprends bien en quoi consiste l'arrangement. Un amendement a été proposé à la Chambre. Il s'agit de la motion no 1. Le vote sur cette motion doit avoir lieu avant que nous passions à l'étape de la troisième lecture. Nous serions d'accord à l'unanimité pour voter tout de suite sur cette motion et pour passer à la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre s'est déjà prononcée sur la motion no 1, et le vote a été différé conformément au Règlement.

D'abord, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion inscrite au nom de M. McDermid?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Normalement, la Chambre devrait maintenant passer au vote inscrit différé, à l'étape du rapport, notamment sur la motion n° 1 dont a été saisie la Chambre. Pouvons-nous dire que la motion est adoptée avec dissidence?

M. Gauthier: Nous verrons, monsieur le Président. Mettez-la aux voix et nous voterons.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle a été mise aux voix. Le député d'Ottawa—Vanier sait qu'elle a été mise aux voix. Mais je veux bien la mettre aux voix de nouveau.

Tout va si vite. C'est merveilleux de voir autant de manifestations de l'esprit du temps des Fêtes.

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-13, en ajoutant à la suite de la ligne 19, page 2, le nouvel article suivant:

«5. Il est versé à la société d'État Énergie atomique du Canada, Limitée par Nordion et Theratronics une redevance annuelle sur tous les profits de ces sociétés excédant la somme de dix mille dollars durant une année civile quelconque, et Nordion et Theratronics sont tenues à une redevance annuelle envers cette société d'État et la versent comme suit:

a) sur profits annuels excédant dix mille dollars jusqu'à un million de dollars, trois pour cent;

b) sur profits annuels excédant un million de dollars jusqu'à cinq millions de dollars, cinq pour cent;

c) sur profits annuels excédant cinq millions de dollars jusqu'à dix millions de dollars, six pour cent; et

d) sur profits annuels excédant dix millions de dollars, une majoration proportionnelle d'un pour cent pour chaque somme supplémentaire de cinq millions de dollars.»—M. Hopkins.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

L'hon. John McDermid propose: Que le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International et de Theratronics International Limitée, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant, si la Chambre y consent.

L'hon. John McDermid propose: Que le projet de loi C-13 soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, en ce débat de troisième lecture, je voudrais d'abord remercier mes collègues de la Chambre, les députés de Renfrew—Nipissing, d'Essex—Windsor et de Kingston et les Îles pour leur collaboration et pour avoir aidé le ministre à présenter ce très important projet de loi. Je remercie mon collègue d'Essex-Windsor pour les bons moments que nous avons passés ensemble au cours des dernières années. À l'occasion de l'Accord de libre-échange et après mon accession au rang de ministre, j'ai pu me rendre compte de ses qualités de critique. C'est pourquoi j'aime travailler avec lui, même si, de son propre aveu, nos relations sont parfois un peu tendues. Je veux les remercier tous pour leur collaboration.

Nous en sommes à la troisième lecture du projet de loi C-13, qui autorise l'aliénation de Nordion International et de Theratronics. Ces anciennes filiales d'Énergie atomique ont apporté une contribution impressionnante à l'avancement de la science médicale. Les produits et services qu'elles fournissent aident les gens du monde entier à vivre plus longtemps, en meilleure santé.

Nordion est l'un des plus grands fournisseurs internationaux de systèmes de stérilisation industriels et de produits médicaux de diagnostic. Elle est en outre un producteur majeur de radio-isotopes et de produits radiopharmaceutiques finis pour les marchés internationaux.

Theratronics produit et vend deux principaux groupes de produits aux cliniques de radiothérapie, le traitement de radiothérapique au cobalt et l'équipement de planification de traitements assistée par ordinateur.

Ces deux entreprises de calibre international orientées vers les exportations sont à l'avant-garde dans le domaine de la médecine nucléaire. Elles se sont taillé, par leurs produits et les nouvelles technologies qu'elles ont inventées, une place de choix sur les marchés du monde entier. Pour conserver leur avance, toutefois, elles avaient besoin de souplesse pour répondre aux changements rapides du marché, ou mieux, pour les prévoir. Transférer Nordion et Theratronics au secteur privé contribuera à les rendre plus fortes, plus souples et plus compétitives.

Cela leur ouvrira l'accès à de nouveaux capitaux et leur donnera la liberté de poursuivre les nouvelles relations synergiques qui favorisent la croissance durable et la stabilité. Nordion et Theratronics fonctionnent déjà selon une mentalité d'entreprise privée. Il sera à leur avantage de le faire librement.

• (1310)

J'ai eu le plaisir de les visiter toutes les deux et de parler aux employés. Le projet de privatisation les enthousiasme, et ils ont hâte d'y prendre une part active. Le renforcement de ces sociétés profitera aux employés car, comme on l'a souvent répété à la Chambre, il n'y a pas de meilleure garantie pour les emplois et les perspectives d'avenir que le dynanisme et la croissance de l'entreprise. La consolidation de Nordion et Theratronics est bénéfique pour l'ensemble du pays parce que leurs exportations sont essentielles à notre futur développement économique.

Aucune raison valable ne justifie que Nordion et Theratronics restent la propriété de l'État. Elles ne servent à aucune fin de politique publique. Pour ce qui est de la sécurité, une réglementation stricte régit tous les aspects de la fabrication, de la manutention et du transport des substances radioactives au Canada. La privatisation n'y changera rien du tout.

La mesure législative que nous étudions aujourd'hui précise certaines des modalités de l'aliénation. Ces conditions visent à protéger les intérêts des employés et à offrir le maximum d'avantages à la société et au public canadien.

Nordion et Theratronics sont des sociétés différentes dont les points forts sont également différents. C'est pourquoi nous avons l'intention d'employer une méthode de vente qui soit propre à chacune.

Dans le cas de Nordion, nous comptons la proposer à un tiers. Nos conseillers financiers ont recommandé cette méthode, car, si l'acheteur possède une entreprise analogue ou complémentaire, elle offre le maximum d'avantages à la société: stabilité des opérations, accès à du nouveau capital, débouchés supplémentaires par l'entremise de l'acheteur et effet de synergie.

Theratronics est de plus petite taille et sa valeur marchande est inférieure à celle de Nordion. Elle constitue donc un achat que les employés peuvent se permettre. Pour aider ces employés à élaborer une proposition d'achat, le gouvernement a offert de leur accorder les fonds nécessaires pour retenir les services de conseillers financiers. Nous comptons également accorder la priorité à leur proposition avant que la société ne soit offerte à des entreprises.

Je dois souligner que les employés de Nordion se sont également dits désireux d'acheter une participation dans leur société. Nous leur avons accordé également des fonds pour les aider à payer les honoraires de conseillers. En outre, ils bénéficieront d'un escompte de 10 p. 100 sur l'achat d'une participation minoritaire.

Depuis 1984, le gouvernement travaille avec acharnement pour poser de nouvelles assises solides qui permettraient aux Canadiens de donner leur pleine mesure sur le plan économique. Il a adopté un certain nombre de politiques structurelles et de réformes qui ont amélioré les perspectives de croissance et de relèvement du niveau de vie des Canadiens. La privatisation constitue une de ces politiques. En transférant Nordion et Theratronics au secteur privé, nous préparons l'avenir. Je suis fier de dire que les Canadiens se réjouissent de ce que nous faisons. Depuis 1984, l'économie canadienne a pris plus d'expansion que celle de la plupart des autres pays industrialisés. En fait, le Canada se classe au deuxième rang après le Japon. Plus d'un million et demi d'emplois ont été créés, dont 200 000 cette année seulement. Notre stratégie économique fonctionne, c'est évident. Pour être sûrs de continuer à progresser économiquement, nous devons maintenir fermement le même cap face à ceux qui préfèrent le statu quo.

Nordion et Theratronics ont l'étoffe nécessaire pour devenir des chefs de file mondiaux une fois dans le secteur privé. Le projet de loi C-13 leur donne la chance de réussir. J'offre aux deux sociétés, à leurs dirigeants et surtout à leurs employés mes meilleurs voeux pour l'avenir. Un avenir intéressant les attend, et le projet de loi C-13 les aidera à le réaliser.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, après avoir écouté le ministre, je

trouve curieux qu'il n'ait jamais mentionné ce que font ces deux sociétés. Pourquoi n'a-t-il pas parlé, par exemple, des appareils de traitement du cancer et des radio-isotopes médicaux?

M. McDermid: J'en ai parlé.

M. Hopkins: Vraiment? Très bien. Je vous en remercie, mais votre publicité n'a pas dû être tapageuse parce que je ne vous ai pas entendu d'ici.

La prochaine question concernant ces privatisations porte évidemment sur les futures sources d'approvisionnement en radio-isotopes médicaux et sur le marché des isotopes en général. Le réacteur NRU de Chalk River est vieux et c'est lui qui produit actuellement les isotopes dont nous avons besoin. Il est plutôt inquiétant que le gouvernement ne donne pas à Énergie atomique du Canada, Limitée un budget pour maintenir le réacteur NRU dans ce but. Il devra subir des réparations parce qu'il se fait vieux, mais nous nous préparons aussi à construire un réacteur Maple X qui servira exclusivement à produire des isotopes. Son coût de construction a d'abord été évalué à 10 millions de dollars, il y a cinq ans, mais le gouvernement l'a révisé à la hausse depuis. Il s'établit maintenant à 35 millions.

Énergie atomique du Canada, Limitée a conclu un accord avec Nordion International pour lui fournir des isotopes pour les 22 prochaines années à la condition qu'elle lui verse 17 millions d'ici 1991 pour construire de nouvelles installations de production d'isotopes.

On a découvert ce qui ne va pas avec le vieux réacteur NRU, mais à ce que je crois comprendre pour en avoir beaucoup entendu parler, l'accord signé entre les anciens cadres de Nordion et Énergie atomique du Canada, Limitée au sujet de cette garantie de 22 ans de fabrication d'isotopes l'a été sous la pression du gouvernement, décidé à vendre ces deux éléments bénéficiaires de la société d'État Énergie atomique.

Cela fait qu'à l'analyse, l'accord montre que EACL va perdre de l'argent pendant chacune des années en question. J'aimerais bien que le ministre réponde à ce sujet. Est-ce que EACL va continuer de perdre de l'argent chaque année en raison de cet accord qui l'oblige à fabriquer des isotopes pour Nordion? Il s'agit d'une garantie de 22 ans.

Si Énergie atomique du Canada perd de l'argent sur cet accord conclu sous la pression du gouvernement, ce sont encore là des moyens qui sont enlevés à la société mère, à Énergie atomique du Canada, Limitée. Alors le programme désastreux du gouvernement frappe sur deux plans. Primo, il dit qu'il ne veut plus financer la recherche et le développement de EACL, que cette dernière doit se débrouiller seule; et ensuite est-ce qu'il y aura une perte pendant chaque année d'existence de l'accord conclu entre Nordion International et Énergie Atomique du Canada, Limitée? Voilà les questions auxquelles il faudrait que le ministre réponde aujourd'hui avant la fin du débat. Il faudrait qu'il dise si le gouvernement va réviser cet accord de façon à faire payer l'usager. Le gouvernement a pour principe qu'il faut faire payer l'usager. Or, comme Nordion va maintenant devenir l'usager de EACL, est-ce que le gouvernement va faire en sorte qu'elle paie la fabrication de ces isotopes? Toute l'installation est déjà en place. Le personnel, l'usine et les marchés. Il serait absolument injuste de laisser tomber la société mère, la société d'État, et de lui imposer une perte sur ses propres débouchés pendant chacun des 22 ans que dure l'accord.

• (1320)

Le ministre va-t-il nous dire aujourd'hui qu'il va faire en sorte qu'Énergie atomique réalise au contraire un profit sur cette fabrication, quand elle vend ou livre des isotopes à Nordion International? C'est là une question tout à fait pertinente, parce que le gouvernement relance Hydro Ontario pour qu'elle verse plus à la société d'État. Ainsi, EACL ne doit pas se contenter de récupérer les coûts de production lorsqu'elle vend des produits à d'autres organismes ou sociétés au Canada ou encore à l'étranger, car il est évident que cette société d'État devra avoir des recettes au cours des années qui viennent.

Il convient de signaler que Nordion a affiché une croissance constante au cours des quatre dernières années et prévoit que cette tendance se maintiendra. Cette société a toujours eu un bon produit à vendre et a connu beaucoup de succès. Ce succès est attribuable au fait que Nordion pouvait compter sur un centre exceptionnel de recherche et de développement, soit la société mère, EACL.

Le gouvernement dit que la constitution en société et le transfert à la CDIC a eu un effet positif sur Theratronics, mais on a appris pendant l'étude en comité que cette société était rentable avant qu'elle ne soit cédée à la CDIC. Je tenais à le signaler parce que le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens que cette société d'État n'est devenue rentable qu'après avoir changé de statut. Cette affirmation est fausse, et il n'y a d'ailleurs aucune preuve tendant à l'appuyer.

L'amendement présenté aujourd'hui par le gouvernement pour que Theratronics reste une propriété canadienne est une importante réalisation.

Lorsqu'on est du côté de l'opposition, on présente son point de vue et on fait inscrire des motions au *Feuilleton*. Avec un gouvernement majoritaire comme celui-ci, on sait que tout cela ne mènera pas bien loin. Cependant, dans le cas qui nous occupe, un certain nombre de députés de l'opposition ont décidé de défendre leur point de vue et ont très bien débattu ce projet de loi, et je tiens à les féliciter. Si ce débat n'avait pas eu lieu, je ne crois pas que beaucoup de Canadiens auraient compris l'importance de la vente de Nordion International et de Theratronics International ou auraient su ce que ces deux sociétés d'État représentaient.

Il y a évidemment aussi, au Canada, la grande théorie professée par les gens qui disent que tout ce qui est nucléaire est mauvais. Ils essaient de tout relier aux armes nucléaires, mais il n'existe absolument aucun lien entre l'utilisation de l'industrie nucléaire à des fins pacifiques et son utilisation à des fins militaires. Nous devons tirer les choses au clair une fois pour toutes ici, à la Chambre.

La raison pour laquelle j'ai proposé ces amendements et celle pour laquelle nous avons essayé de les mettre en lumière est bien évidente. Il est temps que tout le monde reconnaisse que, sans les réacteurs CANDU mis au point par la société Énergie atomique du Canada au fil des ans, il y aurait beaucoup plus de précipitations acides dans l'atmosphère que ce n'est le cas actuellement.

Je l'ai déjà dit et je tiens à le répéter. Le Canada aurait été obligé de dépenser plus de 8 milliards de dollars pour acheter du charbon de la Pennsylvannie et alimenter les centrales thermiques dans ce pays, en vue de produire la même quantité d'énergie électrique dans la seule province de l'Ontario que celle qui a été produite au cours de ces années avec le réacteur CANDU. Ce réacteur est le plus sécuritaire au monde. Il ne ressemble en rien au réacteur de Tchernobyl. Évidemment, lorsqu'un accident survient ou lorsque les règles de sécurité ne sont pas respectées, c'est toute l'industrie qui en subit les conséqences.

Il en va de même en politique, monsieur le Président. Je suis sûr que vous avez été témoin, à quelques reprises au fil des ans, de situations où un politicien avait des démêlés avec la justice et où tous les politiciens finissaient par se trouver au banc des accusés.

Lorsque des problèmes surgissent dans une centrale nucléaire, soit à cause de la négligence de certaines personnes, soit parce qu'on a négligé de l'entretenir adéquatement ou encore parce que son réacteur a des défauts de conception, tous les réacteurs nucléaires deviennent alors douteux. On a tort d'agir ainsi.

Le Canada a réussi à se doter d'une importante base de technologie grâce au réacteur CANDU et grâce à la mise au point de techniques d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Canada possède l'une des plus importantes bases industrielles sur lesquelles bâtir ce pays. L'énergie qui sert à alimenter les usines permet de favoriser la création d'emplois. Sans énergie, il n'y a pas d'emplois. De plus, nous avons la capacité de maintenir la croissance de cette base industrielle et commerciale, et même du tourisme et d'autres domaines comme l'agriculture. C'est ce qui nous donnera les emplois prévus pour l'avenir, mais plus que cela, et c'est une chose dont on ne parle pas souvent, c'est ce qui nous donnera la base industrielle ainsi que les revenus d'impôt pour aider le gouvernement à contrôler ses finances, s'il en est capable évidemment, et à financer nos excellents programmes sociaux pour les personnes âgées, les anciens combattants et tous les autres Canadiens incapables de subvenir à leurs besoins. C'est certainement la conscience sociale de la nation.

Je suis très déçu que le gouvernement n'ait pas cédé sur la question des redevances, car l'argent qui serait retourné à la société mère, EACL, aurait servi à faire les recherches fondamentales qui seront nécessaires. Une grande entreprise de recherche comme celle-ci ne peut pas être jugée seulement sur le plan financier. Elle engendre énormément d'activités. Ces deux sociétés en sont de bons exemples. Il y a, naturellement, Hydro Ontario qui a choisi la voie nucléaire et a démontré la grande valeur de la société.

Je suis déçu qu'EACL ne reçoive plus sa part par le biais de redevances versées par ces deux compagnies. Je dois dire au ministre de la Privatisation que j'espère qu'il appuiera le ministre de l'Énergie, à la Chambre et au Cabinet, pour obtenir des crédits à la société mère et permettre que la recherche et le développement que nous avons vus depuis 47 ans, c'est-à-dire depuis la fondation de la société en 1952, continuent à fructifier et à produire des sociétés, des réalisations et des produits de réputation internationale.

• (1330)

Pour terminer, monsieur le Président, je désire féliciter et remercier la communauté scientifique qui, au cours des années, a contribué tellement aux 45 années de recherche qui ont conduit à ces deux sociétés et au magnifique travail accompli pour combattre l'une des pires maladies de notre temps, le cancer. Je l'encourage à continuer et à faire davantage.

J'espère que le ministre de l'Énergie, le ministre d'État chargé de la Privatisation, le premier ministre et d'autres réaliseront que cette société d'État doit continuer à vivre. Elle doit rester la société mère qui donnera naissance à d'autres produits et à d'autres compagnies, et qui sera un actif de valeur pour le Canada, non seulement sur le plan des recettes, mais aussi sur celui des bienfaits socio-économiques pour l'ensemble du pays.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ce petit projet de loi est lourd de questions cruciales. C'est une mesure qui, comme c'est le cas de nombreux projets de loi qui passent par la Chambre des communes, n'a pas reçu beaucoup d'attention publique. C'est en fait une mesure qui soulève, de façon très dramatique, un certain nombre de points importants qui ont une très grande portée pour l'avenir de notre pays et, dans une certaine mesure, pour l'avenir de notre régime parlementaire.

La première question qui se pose est de savoir si l'on devrait privatiser des éléments actifs de l'industrie nucléaire. Je suppose que la plupart des gens de tout le pays partagent mon sentiment de malaise devant la privatisation de certains éléments de l'industrie nucléaire. Voici ce qu'a dit le président du syndicat des employés de Nordion, qui s'exprimait au nom des travailleurs:

> Au sujet de la santé et de la sécurité au travail, nos membres craignent qu'une nouvelle société privée ne fasse de la rentabilité sa priorité, au détriment de la sécurité. L'installation et l'entretien d'un système de sécurité à l'épreuve des défaillances coûtent tellement cher que la nouvelle compagnie pourrait très bien décider de s'en passer.

Il ajoutait plus loin:

> Nos membres estiment que les entreprises d'État sont tenues à une plus grande responsabilité envers la santé et la sécurité de leurs employés. Ajoutons. . .

disait-il,

> . . .que dans la mesure où elle est aux mains du gouvernement, l'industrie nucléaire doit tenir davantage compte de l'opinion publique et respecter la manière dont cette opinion publique envisage les inconnues de l'équation nucléaire. Une compagnie privée n'a de responsabilités qu'envers ses actionnaires et sa clientèle.

Voilà ce que disait M. Frank Amyot, président de la section 70367 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et président du groupe le plus important d'employés de Nordion International. C'est le représentant des travailleurs dans cette compagnie. M. Eades, président de la section locale 70367 de la société Theratronics a signalé ce qui suit:

> Si on leur donnait le choix, la plupart des employés préféreraient que Theratronics demeure une société d'État, du fait des changements importants dans nos pensions, de la modification possible des conditions de travail et des questions qui se posent sur la viabilité, à l'heure actuelle, de l'entreprise dans le secteur privé.

Selon moi, c'est peut-être dû simplement à une mauvaise perception de l'énergie nucléaire dans notre société. Cependant, elle découle en partie des événements des dernières années, comme l'accident de Tchernobyl; dans ce cas-là d'ailleurs, nous n'avons compris que récemment que ses répercussions négatives sur les gens et sur l'environnement étaient nettement supérieures à ce que nous avions cru à l'époque. Ainsi, dans tout le pays, l'industrie nucléaire inquiète.

Je tiens à dire que si j'étais un ministre cherchant des industries à privatiser, l'industrie nucléaire ne me viendrait pas à l'esprit comme une décision pouvant recevoir l'appui massif des Canadiens. Selon moi, la plupart des Canadiens, s'ils se penchent sur ce qui se passe chez nos voisins du Sud, auront d'autres raisons d'être sceptiques.

Aux États-Unis, l'industrie nucléaire est généralement entre les mains du secteur privé et, de ce fait, elle soulève de graves craintes dans tout le pays. Mes électeurs vivent à neuf milles d'une centrale nucléaire américaine importante, qui est considérée comme l'une des moins fiables aux États-Unis.

Mes électeurs se demandent pourquoi. Ils en viennent à la conclusion que ce manque de fiabilité découle en grande partie des pressions exercées par les industriels puissants et les grosses sociétés privées qui sont les actionnaires de cette centrale nucléaire, FERMI II, et qui n'attachent pas assez d'importance à la sécurité et à la santé non seulement des personnes qui y travaillent, mais également de celles des localités situées des deux côtés de la frontière.

Le député libéral qui m'a précédé a signalé à juste titre, selon moi, que notre technologie nucléaire diffère de celle des Américains. Il n'en demeure pas moins qu'elle produit d'énormes quantités de déchets nucléai-

res, et que nous n'avons pas encore trouvé une façon de nous en débarrasser.

• (1340)

Je m'inquiète de l'avenir de l'environnement de notre pays et pour cette raison, je trouve inexcusable que nous continuions de produire des déchets nucléaires sans savoir comment nous en débarrasser, malgré le fait que nous en produisons depuis 30 ou 40 ans déjà.

À mon avis, il faut se demander si la privatisation de l'industrie nucléaire est justifiée. Nous, les Néo-Démocrates de ce côté de la Chambre, avons de graves réserves au sujet de ce premier effort en vue de privatiser deux composantes de l'industrie nucléaire, et c'est pourquoi nous ne pourrons pas appuyer cette privatisation.

Par ailleurs, nous pensons qu'il y a lieu de régler des questions très importantes au sujet de la politique générale de privatisation du gouvernement actuel. Il s'agit en grande partie d'un engagement idéologique plutôt que d'un raisonnement solide ou du résultat d'une analyse économique ou écologique de ce qu'on devrait faire dans notre pays.

Il nous semble que c'est surtout le cas pour ce qui est de la privatisation de ces deux sociétés. Le ministre et ses collaborateurs ont essayé de nous faire croire que Nordion et Theratronics sont distinctes d'Énergie atomique du Canada, Limitée. Il me semble qu'en fait elles étaient intimement liées aux activités d'EACL et qu'elles le sont toujours. Elles en dépendent pour leur matériel nucléaire. Si elles ne s'approvisionnent pas chez celle-ci, elles s'adressent à Hydro-Ontario, une autre société d'État.

Il me semble que la décision arbitraire de privatiser ces deux entreprises publiques parce qu'il y en aurait trop est purement idéologique et n'a aucun fondement pratique. Je pourrais parler encore et encore des principes qui président aux opérations de privatisation. Il est particulièrement dommage que le gouvernement actuel ne nous ait jamais informés des principes qu'il entend utiliser pour décider si une société doit être privatisée.

Il me semble qu'il faut établir des principes logiques avant de seulement songer à prendre des décisions en matière de privatisation. J'exhorte le gouvernement à faire un jour une déclaration sur ses principes en matière de privatisation.

Je suis heureux que nous ayons pu au moins faire respecter un autre principe important, soit celui voulant que les entreprises de pointe que les contribuables canadiens ont aidé à édifier au Canada demeurent la propriété de Canadiens.

Nous avons respecté le principe de la canadianisation. Nous l'avons fait à 25 p. 100 dans le cas de Nordion. Contre certaines concessions de notre part, le gouvernement a convenu d'accepter une contrainte de 49 p. 100 en ce qui concerne la mainmise canadienne sur Theratronics.

Je me dois de féliciter le gouvernement d'avoir reconnu qu'il lui faut parfois écouter l'opposition et qu'il est logique d'appliquer aux deux sociétés les principes de la canadianisation.

En terminant, j'ai des regrets à formuler. J'ai été occupé ailleurs, comme certains députés ont pu le remarquer. Quand je dresse le bilan des délibérations du comité législatif, et je sais que le ministre partage mon point de vue, je constate que les membres conservateurs de ce comité n'ont malheureusement pas ménagé leurs efforts pour nous faire étudier ce projet de loi au pas de charge.

Or, les députés savent bien que cette étape est importante puisqu'elle permet au public de nous faire part de ses inquiétudes et de ses préoccupations et de tirer certaines questions au clair, voire de faire accepter son point de vue à l'occasion. C'est donc une étape importante du processus de mise au point et d'examen d'une mesure que la Chambre a adopté ces dernières années. Je suis donc très déçu de voir que le comité législatif n'a même pas envisagé la possibilité d'entendre certains témoins proposés par l'opposition, des témoins du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique. J'espère que ce genre de chose ne se reproduira plus à l'avenir.

Je termine sur une note non partisane en citant les propos d'un membre conservateur du comité que le Président connaît bien, le député d'Edmonton—Strathcona. J'engage la Chambre à s'inspirer de ses commentaires à l'avenir. Voici ce qu'il a dit:

> Je suis d'accord avec les deux députés de l'opposition. Je trouve injuste de notre part de vous avoir laissés faire tout ce travail et téléphoner aux témoins sans vous prévenir au préalable. Si je ne m'abuse, le gouvernement tient à faire avancer cette étude et c'est pour cette raison que nous agissons ainsi.
>
> En tant que membre du Comité des élections, des privilèges et de la procédure et des affaires émanant des députés, je considère que cette façon d'agir nuit à la démarche des comités législatifs. Sachez que vous avez toute ma sympathie. Je vous comprends.

• (1350)

J'espère qu'on ne se contentera pas simplement à l'avenir de manifester de la compréhension envers l'opposition, qu'on fera en sorte que les comités législatifs fonctionnent selon le principe de la justice envers tous les députés des Communes.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à faire savoir que je m'oppose au projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'esprit de collaboration dont le gouvernement a fait preuve, par l'entremise de son ministre, en faisant droit à une préoccupation majeure des deux partis d'opposition qui tenaient à ce que les Canadiens conservent le contrôle majoritaire des actions pour mieux défendre leurs intérêts.

Tandis que j'y suis, je tiens à rendre bien davantage hommage au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a procédé à une étude soigneuse et attentive du projet de loi, qui a fait inscrire au *Feuilleton* une série d'amendements précis, et qui a persuadé le gouvernement qu'il fallait maintenir une participation canadienne majoritaire dans ces deux entreprises, de façon qu'elles puissent servir d'instruments aux fins de l'intérêt public.

Lorsque j'ai été élu député en décembre de l'année dernière, je me souviens d'avoir dit que le Parlement existe non seulement pour le gouvernement, mais pour les Canadiens. C'est une institution où des idées divergentes peuvent faire l'objet d'un compromis. Aujourd'hui, nous avons fait la preuve que l'opposition a vraiment un rôle important à jouer au sein de notre régime parlementaire, pourvu évidemment que le gouvernement accepte de temps à autre et, espère-t-on, plus fréquemment, d'écouter l'opposition.

Grâce au projet de loi modifié, les sociétés en question pourront servir l'intérêt public. Qu'est-ce que j'entends par là? En maintenant la participation canadienne dans ces entreprises, nous pourrons dorénavant utiliser celles-ci comme sources de revenu pour financer la création d'emplois à l'intention des Canadiens, faire en sorte que la recherche et le développement s'effectuent en terre canadienne, financer nos nombreux programmes sociaux, notamment notre régime d'assurance-maladie pour tous les Canadiens, et assurer la santé ainsi que la sécurité des Canadiens, qu'ils soient consommateurs ou employés.

Par ailleurs, le fait que nous en garderons la propriété nous permettra d'instaurer des normes de sécurité qui protégeront la santé des habitants des autres pays également. Nous pourrons nous assurer qu'on disposera à un prix abordable de la technologie nucléaire à des fins médicales, notamment des appareils de cobalthérapie. Dernier avantage mais non le moindre, nous aurons la capacité d'imposer des normes environnementales conformes aux voeux des Canadiens.

Or, ceux-ci tiennent absolument que nous maintenions toujours le contrôle sur la mise au point et l'utilisation des techniques nucléaires. C'est un domaine si délicat que nous ne saurions l'abandonner aux mains des étrangers.

En terminant, je dirai que c'est grâce surtout à l'insistance de l'opposition que le projet de loi a été modifié. Je remercie de nouveau mon collègue. Le gouvernement ayant pour une fois du moins entendu raison, nous disposerons dorénavant d'une politique qui accorde la préséance aux Canadiens. Au nom de mes électeurs de Winnipeg-Nord, je suis prêt à appuyer le projet de loi modifié. Dans l'esprit de Noël, je formule le voeu que nous arrivions ainsi à nous entendre plus souvent dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme vous le savez, il a été convenu de mettre fin au débat sur cette question dans environ quatre minutes. Vous allez donc avoir droit à l'une de mes fameuses brèves interventions. Ce sera peut-être le discours le plus bref de ma vie. À vous, monsieur le Président, de décider, quand j'aurai terminé, si c'était l'un de mes meilleurs.

Premièrememt, je voudrais féliciter mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Je tiens à dire au minis-

Article 31 du Règlement

tre que je suis très fier de détenir le record pour un autre discours que j'ai prononcé dans une autre assemblée.

M. McDermid: Je m'en souviens.

M. Simmons: Celui-là aussi. Mais celui prononcé à l'assemblée législative de Terre-Neuve n'a duré que 16 heures et 42 minutes. Le député doit se compter chanceux que la durée du débat soit limitée aujourd'hui. Je félicite mon bon ami de Renfrew—Nipissing—Pembroke, parce qu'il a longuement travaillé à ce projet et qu'il a finalement réussi à ramener le ministre et le gouvernement à la raison.

Je voudrais revenir à ce que mon collègue d'Essex-Windsor vient tout juste de dire à propos des travaux du comité. J'espère que le gouvernement a tiré une autre leçon de tout cela. Nous avons déjà fait valoir ce point au cours du débat, et nous n'avons pas le temps de nous étendre davantage sur ce sujet, mais je crois que les députés savent exactement de quoi je parle. Le gouvernement a voulu essayer d'appliquer une tactique. Je dois admettre que sa tactique était plutôt confuse. Il a envoyé ses commandos parlementaires mettre un terme aux travaux du comité, et sa tentative a échoué. Bien sûr, il a réussi à court terme, parce que dans ce genre de situation, la force prime le droit. Le gouvernement avait la majorité et a pu mettre un terme aux travaux du comité.

Après mûre réflexion, ce que nous faisons ici, à la Chambre, depuis deux ou trois jours, nous aurions pu facilement l'accomplir en une heure. Le ministre le sait, tout comme moi d'ailleurs. Mais il nous a fallu plusieurs jours, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de le faire en comité. Nous avertissons encore une fois le gouvernement que nous trouverons toujours le moyen d'exprimer notre opinion sur ces sujets.

J'espère que nous pourrons désormais le faire en comité et que d'autres gens auront également l'occasion d'y exprimer leur opinion sur les questions qui les préoccupent. Mais si le gouvernement continue de nous bâillonner en comité, nous l'avertissons que nous prendrons le temps nécessaire ici, à la Chambre.

Nous préférerions le faire en comité, car c'est là que nous pouvons entendre d'autres parties, des gens qui ne sont pas députés, mais qui ont néanmoins certaines préoccupations concernant la privatisation possible de l'industrie nucléaire, l'irradiation des aliments, la médecine nucléaire et ainsi de suite. Encore une fois, je demande instamment au gouvernement de respecter le processus des comités.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la question de la recherche et du développement. Ce débat a été très instructif à cet égard. Les chiffres présentés par le gouvernement sont très révélateurs.

Il n'y a pas très longtemps, le ministre d'État chargé des Forêts était présent. Lorsqu'il était dans l'opposition et que je faisais partie des ministériels, je me rappelle qu'il a déclaré avec éloquence que les sommes consacrées à la recherche et au développement seraient beaucoup plus élevées lorsque les conservateurs seraient au pouvoir. Eh bien, il devrait examiner les chiffres aujourd'hui. Il verrait que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement n'a pas rempli ses promesses en matière de R-D. Nos recherches sont effectuées de plus en plus à l'extérieur du pays, et nous sommes les perdants à bien des égards.

J'aurais encore beaucoup à dire, mais mon temps est expiré. Je vous remercie de votre tolérance habituelle.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'entente conclue auparavant, la motion concernant la troisième lecture du projet de loi C-13 est réputée mise aux voix, un vote par appel nominal est réputé exigé et différé à 15 heures aujourd'hui.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Mazankowski) a signé hier en compagnie de ses homologues provinciaux une entente prévoyant la réduction des obstacles au commerce interprovincial des produits agricoles et alimentaires.

Grâce aussi au travail inlassable du ministre d'État à l'Agriculture et député de Bellechasse (M. Blais), nous avons pu en venir à une entente. C'est un grand pas vers la réduction ou l'élimination des quelque 170 barrières interprovinciales qui empêchent le secteur agro-alimentaire canadien de fonctionner à plein rendement. Cet accord devrait se traduire par des économies au supermarché pour les consommateurs canadiens.

Monsieur le Président, une chose qui ne marche pas rondement actuellement pour les agriculteurs canadiens c'est la situation de la Voie maritime du fleuve Saint-Laurent et surtout que les leaders NPD, ici au Parlement, suivent les directives des syndicats à la minute près.

• (1400)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, hier, des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu portant sur une aide fiscale à l'épargne-retraite ont été déposées à la Chambre des communes. En augmentant la limite du montant d'épargne-retraite donnant droit à une aide fiscale, ces modifications favorisent nettement les personnes qui touchent des salaires élevés, celles qui peuvent profiter de l'augmentation de ces limites et protéger une plus grande partie de leur revenu dans des REER.

Au moment où on demande à tous les Canadiens de se serrer la ceinture et de payer la taxe sur les produits et services, on offre aux Canadiens à revenu élevé de plus grandes déductions fiscales pour les REER, ce qui représente un coût estimatif de 300 millions de dollars.

En outre, le principe de l'universalité est remis en question par la disposition de récupération sur les pensions de la sécurité de la vieillesse, et notre système de revenu de retraite est privatisé à cause des stimulants fiscaux qui incitent les particuliers à investir dans des régimes d'épargne-retraite.

Si le gouvernement voulait vraiment que le système de revenu de retraite du Canada soit équitable, il renforcerait le Régime de pensions du Canada. L'extension de ce régime avantagerait tous les Canadiens et pas seulement ceux qui ont les moyens d'investir dans des REER.

* * *

LA SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma déclaration devrait intéresser le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je lui ai écrit le 4 décembre, au sujet de Candace James qui est morte douze heures après avoir commencé à participer à une étude sur Volmax, nouveau médicament contre l'asthme. J'ai pris soin de ne pas laisser entendre qu'il existait un lien entre le décès et l'étude.

Hier soir, par télécopieur, j'ai envoyé au ministre de nouveaux renseignements selon lesquels un incident semblable était survenu en Colombie-Britannique cette année: une autre personne, M. Gary Bizzo, a presque trouvé la mort douze heures après avoir participé à ce qui semble être une étude semblable.

Le ministre nous dirait-il si les deux cas ont quelque chose de commun, s'il a mis fin à l'étude et s'il a de plus amples informations à donner à la Chambre à ce sujet?

Le ministre va-t-il mettre fin à l'étude jusqu'à ce que le public sache exactement pourquoi ces incidents se sont produits? S'il le faut, le ministre va-t-il imposer d'autres mesures de sécurité pour protéger les futurs participants à de telles études?

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, aujourd'hui la plupart des déclarations de ce côté-ci de la Chambre porteront sur une très grave question, soit la loi à l'étude sur le retour au travail de certains employés.

Cette grève risque de porter atteinte à la réputation du Canada en tant que pays exportateur. Elle expose les navires et les marins à de graves accidents. Elle pénalise les entreprises et les agriculteurs canadiens.

Je crois comprendre que les trois partis avaient convenu hier d'accélérer l'étude de ce projet de loi à la Chambre, mais il semble maintenant que le nouveau chef du Nouveau Parti démocratique est revenu sur sa décision après avoir consulté les syndicats et d'autres intéressés.

Cela montre ce à quoi nous pouvons nous attendre de la part du nouveau chef du NPD, à savoir que les importantes décisions de ce parti seront prises non par ses membres ou par ses députés mais par d'autres groupes tels que les grands syndicats du pays.

Est-il possible que, malheureusement, dès le premier mois de son élection comme du nouveau chef du NPD, celle-ci délègue déjà ses responsabilités à d'autres?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de l'Environnement se déclarent favorables au développement durable et nous promettent souvent de prendre des mesures concrètes dans ce domaine, mais la réalité est toute autre.

Article 31 du Règlement

Prenons l'exemple de la phase II du méga-projet hydro-électrique de la Baie James. Il inonderait 5 000 kilomètres carrés de terre, contaminerait au mercure les eaux et le poisson, attaquerait les mammifères marins et les oiseaux migrateurs, atrophierait l'économie et le mode de vie des Cris et des Inuit dans le Nouveau-Québec et compromettrait leur mode de vie. Pourtant, le ministre de l'Environnement hésite à prendre un engagement ferme et à tenir des audiences publiques indépendantes en vue d'étudier l'impact environnemental et social de la phase II du projet de la Baie James.

Pour parler sans ménagements, le premier ministre et le ministre de l'Environnement craignent le gouvernement du Québec. S'ils étaient vraiment sincères quand ils disent croire au développement durable, ils exerceraient leurs pouvoirs en tant que représentants du gouvernement central et tiendraient des audiences publiques avant qu'il ne soit trop tard.

Ce gouvernement doit commencer à mettre en pratique ce qu'il prêche au sujet du développement durable.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie): Monsieur le Président, le gouvernement et le ministère des Finances redonnent vie au vieux dicton et lieu commun archaïque, «ouvrage hâté, ouvrage gâté».

Il semble que, après avoir imposé la clôture à l'étape de la deuxième lecture de l'infâme projet de loi C-28 sur la récupération et avoir souhaité le faire adopter à la vapeur avant Noël, le gouvernement soit tombé sur un os énorme.

Nous savons maintenant que les 125, je dis bien 125, amendements du gouvernement aux 60 articles du projet de loi ont été jugés irrecevables. «Pas de problème, dit le gouvernement, nous allons adopter le projet de loi boiteux tout de suite et réparer le gâchis dans un nouveau projet de loi dans la nouvelle année.»

Nous ne pouvons pas faire cela. Les amendements étaient imparfaits, et le projet de loi non modifié l'est donc aussi. Je demande au gouvernement d'interrompre immédiatement le processus, de reconnaître la gravité de son erreur et de tout reprendre du début. Cette fois, écoutez les Canadiens qui disent non à la récupération, non à la disparition de l'universalité.

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, qui dirige le NPD? Qui, dans ce parti, se préoccupe de l'économie de notre pays? Qui parle au nom du secteur agricole?

Le NPD se préoccupe-t-il des douzaines de navires qui sont retenus dans la voie maritime, de navires qui transportent notre grain sur les marchés étrangers? Le bateau assure 45 p. 100 du transport au Canada. Cinquante-cinq pour cent du commerce international du Canada se fait par eau.

Qui est le nouveau chef du NPD? Shirley Carr? Bob White? Qui du NPD parle au nom de tous les Canadiens?

La Chambre doit sans tarder adopter le projet de loi C-49.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, à la fin de la semaine dernière, les négociateurs fédéraux et inuit sont parvenus à une entente de principe au sujet de la plus importante revendication territoriale au Canada. C'est une revendication des premiers habitants du centre et de l'est de l'Arctique sur les terres et les eaux du territoire que les Inuit appellent «Nuanavut», notre terre.

Les Inuit ont soumis leurs propositions d'autonomie politique au gouvernement fédéral pour la première fois en 1976. Il faut féliciter les négociateurs inuit qui ont persévéré pendant plus de 10 ans pour conclure une entente reconnaissant les droits et les aspirations de la population inuit. Ils ont persévéré malgré les changements de gouvernement, de ministre et de règles. Durant ce processus long et complexe, la population inuit a fait preuve d'une patience et d'une bonne volonté extraordinaires. Leur longue et patiente attente mérite d'être soulignée.

Bien qu'il reste plusieurs étapes à franchir avant qu'un accord définitif ne soit ratifié, grâce à cette entente de principe, les Inuit s'approchent de leur objectif: prendre en main leur destinée politique, sociale et économique.

[*Français*]

LA TRAGÉDIE DE MONTRÉAL

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour demander à celles qui se disent féministes de respecter la douleur de tous ceux et celles qui ont été touchés par la tragédie de la Polytechnique de Montréal, et de se taire.

Je trouve disgracieux qu'on utilise une tragédie de ce type pour ventiler sa colère, justifier ses rancoeurs et accuser sans aucune discrimination les hommes de la terre.

Oui, il y a de la violence dans notre société, oui, il y a des hommes violents, oui, il y a des femmes violentées, tout comme il y a des enfants et des hommes qui sont aussi des victimes d'une certaine façon! Mais il ne faut pas faire payer à la population masculine, elle-même bouleversée et sensible dans cette situation, les comportements d'un être profondément meurtri.

Les femmes qui se servent de cette tragédie pour inculper tous ceux qu'elles peuvent, sans s'interroger sur leur propre responsabilité, ne parlent pas en mon nom et, que je sache, ne parlent pas au nom de la majorité des femmes de Montréal-Nord à tout le moins.

Aux vraies féministes, je demande de demeurer silencieuses afin de permettre que le deuil national se vive dans le silence et le recueillement.

L'heure est à la compassion et à la solidarité.

* * *

[*Traduction*]

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'aimerais bien que le président du Conseil du Trésor essaie de nous expliquer les agissements du gouvernement depuis le début de la grève actuelle des travailleurs des services hospitaliers de la fonction publique, cette grève qu'il veut arrêter au moyen d'une loi de retour au travail alors qu'il pourrait parvenir à un règlement négocié.

La semaine dernière, à la Chambre, j'ai cité des chiffres que le gouvernement n'a pas encore démentis et qui montrent à quel point les conservateurs sont anxieux d'éviter de traiter équitablement les travailleurs des services hospitaliers du ministère des Anciens combattants, dont la plupart sont des femmes.

Article 31 du Règlement

• (1410)

À Sainte-Anne-de-Bellevue, sur l'île de Montréal, le gouvernement verse actuellement 840 000 $ par semaine en heures supplémentaires, 250 000 $ par semaine en frais de traiteur, ainsi que 165 000 $ par semaine en services de sécurité obtenus de ses amis de l'Agence Pinkerton.

La note salariale hebdomaire est ordinairement de 385 000 $ à Sainte-Anne-de-Bellevue, mais, pour briser la grève, le gouvernement est disposé à payer 1 633 000 $ par semaine.

Pourquoi le gouvernement, qui se vante habituellement de son avarice, jette-t-il ainsi l'argent par la fenêtre? Pourquoi le gouvernement autorise-t-il, dans le seul cas de Sainte-Anne-de- Bellevue, un budget sans limite d'au moins 10 millions de dollars pour briser la grève?

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à dépenser des millions pour amener des employés du ministère des Anciens combattants à agir comme briseurs de grève? Ne serait-il pas infiniment moins cher de respecter la décision de la Comission canadienne des droits de la personne et d'offrir aux travailleurs des services hospitaliers l'équité salariale et une meilleure augmentation?

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, comme beaucoup de mes collègues, une chose m'inquiète dans cette grave question de la loi de retour au travail, dont la Chambre est saisie.

J'ai appris que des piquets de grève empêchaient les patients d'entrer dans l'hôpital de la Défense nationale en arrêtant les taxis qui les y amènent. Comme les agriculteurs de l'Ouest canadien, je crains aussi que les expéditions de grain canadien ne soient immobilisées dans la voie maritime. Nous ne pouvons pas le permettre.

Nous devons agir, et agir rapidement. Je suis très déçu que le chef du Nouveau Parti démocratique permette aux dirigeants syndicaux de lui dicter la voie à suivre, au mépris des conseils de son caucus parlementaire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les Canadiens ont été choqués d'apprendre qu'environ 40 000 réfugiés de la mer vietnamiens seront ramenés de force de Hong Kong à Hanoï, à la suite d'une

Article 31 du Règlement

entente conclue entre la Grande-Bretagne et le gouvernement vietnamien.

Non seulement ces réfugiés vietnamiens sont expulsés de force et retournés au Vietnam, mais le gouvernement britannique paie au gouvernement vietnamien 620 $ pour chaque personne qui y est renvoyée. La presse internationale a en outre rapporté une nouvelle menaçante émanant de Hanoï et selon laquelle un nombre inconnu de ces réfugiés étaient des criminels «qui devront maintenant subir leur châtiment».

En octobre dernier encore, au Sommet du Commonwealth, les chefs de gouvernement ont affirmé leur foi en la liberté de l'individu et soutenu qu'il fallait protéger tous les droits de la personne et toutes les libertés fondamentales. La réaction passive et neutre du gouvernement à cette affaire montre que le gouvernement canadien ne prend pas au sérieux les engagements qu'il a pris à Kuala Lumpur.

Le gouvernement essaiera-t-il de se racheter premièrement en dénonçant immédiatement cette violation des droits auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et deuxièmement en prenant l'initiative de s'attaquer au problème international des réfugiés de concert avec la communauté internationale?

* * *

[*Français*]

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, je me dois d'attirer encore une fois l'attention de la Chambre, des Canadiens et des Canadiennes, sur l'urgence de mettre fin à l'arrêt de travail des employés de la Garde côtière.

Monsieur le Président, à ce moment précis, les expéditions de minerai de fer, originant des ports de Havre-Saint-Pierre, Sept-Îles, Pointe-Noire et de Port-Cartier n'atteignent pas leur point de destination sur les Grands lacs.

Les terminus céréaliers de Port-Cartier et de Baie-Comeau subissent chaque jour des pertes importantes parce que cet arrêt de travail empêche les arrivages de céréales en provenance des Grands lacs.

Des navires océaniques sont amarrés depuis plusieurs jours à Port-Cartier et Baie-Comeau en attente des cargaisons de céréales bloquées sur les Grands lacs.

La situation doit être corrigée dans les plus brefs délais pour éviter la mise à pied hâtive de nombreux travailleurs et travailleuses de la Côte-Nord.

Monsieur le Président, je lance un appel au nouveau leader du NPD (M^me^ McLaughlin) pour qu'elle écoute la voix de la raison et non pas celle des syndicats en cause et qu'elle convainque ses collègues d'appuyer la législation de retour au travail présentement soumise à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, huit mois et demi se sont écoulés depuis l'expiration de la dernière entente EDER intervenue entre Ottawa et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces huit mois et demi de retard et les tergiversations d'Ottawa sur sa participation à cette entente ont causé beaucoup d'incertitude dans le secteur local des énergies de remplacement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette entente EDER favorise les combustibles propres, donc l'environnement. Elle crée également des emplois locaux. J'invite le ministre à prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que cette entente soit signée immédiatement.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la fermeture de la voie maritime du Saint-Laurent coûte à l'agriculteur canadien des millions de dollars en surestaries et en ventes ratées.

Ce projet de loi de retour au travail met en lumière la duplicité des néo-démocrates qui se présentent dans l'Ouest comme les amis des agriculteurs, tout en faisant de l'obstruction contre le projet de loi. Pourquoi? Parce qu'ils sont 100 p. 100 à la remorque des grands syndicats de l'Est.

Syndicalisme et agriculture des Prairies, quel ménage mal assorti. Quand on en vient au fait et qu'il faut choisir entre les puissants syndicats et l'agriculteur des Prairies, le NPD se range immanquablement du côté des syndicdats.

Les Canadiens avaient espéré que le nouveau chef du NPD ferait preuve d'indépendance d'esprit. Mais il est

devenu évident que, comme ces prédécesseurs, elle va demander des ordres à l'Alliance de la Fonction publique et au Congrès du travail du Canada.

Les membres du NPD obéissent aux chefs syndicaux au doigt et à l'oeil. Le malheur, c'est que ce sont les agriculteurs canadiens qui en souffrent.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, la question de la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest envenime les relations patronales-syndicales depuis plusieurs décennies. Les gouvernements libéraux précédents ont maintenu cette situation.

Des députés, dont mon collègue d'Annapolis Valley—Hants, exhortent le gouvernement à offrir la parité salariale aux travailleurs des chantiers maritimes et aux équipages de navires. Le projet de loi C-49 constitue une occasion unique d'offrir une telle parité aux équipages de navires de la côte est.

Que s'est-il passé? L'opposition dans cette Chambre s'est levée et a bloqué toute tentative visant à faire adopter ce projet de loi, lequel aurait pour effet d'accorder la parité salariale aux travailleurs de la côte est.

Ce sont les libéraux et les néo-démocrates qui auront du sang sur les mains!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les fermetures d'usines annoncées hier par la société National Sea Products sont un dur coup pour les travailleurs des usines de transformation du poisson à St. John's et à North Sydney, mais nulle part ailleurs, cette décision ne sera aussi dévastatrice que dans la ville de Canso et dans les localités avoisinantes de l'est de la Nouvelle-Écosse. En effet, la fermeture de l'usine à Canso entraînera la perte de 750 emplois et, indirectement, de nombreux autres emplois également.

Les habitants de Canso pêchent depuis 400 ans. Aucune autre localité n'a un droit d'accès plus légitime aux ressources halieutiques et, en raison de son emplacement, ne dépend autant de l'industrie des pêches. Étant

actionnaire de la National Sea Products et ayant géré de façon désastreuse le secteur des pêches de l'Atlantique, le gouvernement fédéral aura contribué à la disparition de cette localité.

Pourquoi le premier ministre a-t-il permis qu'on sacrifie la ville de Canso? Pourquoi demande-t-on aux habitants de Canso de faire les frais des erreurs colossales commises par le gouvernement dans la gestion du secteur des pêches de l'Atlantique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme nous l'avons dit à la Chambre hier, aucun député ne peut comprendre parfaitement la détresse que les habitants de Canso et des autres localités touchées par ces décisions malheureuses doivent ressentir aujourd'hui.

C'est pourquoi le comité spécial du Cabinet, que préside le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et dont font partie le ministre des Travaux publics, le ministre du Commerce extérieur et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, s'affaire à mettre au point d'une part des mesures à court terme visant à aider ces travailleurs lorsqu'ils perdront leur emploi au début de la nouvelle année, et d'autre part des initiatives à long terme totalisant plusieurs millions de dollars et visant à relancer ainsi qu'à diversifier l'économie des localités comme Canso.

[*Français*]

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la seule réponse que les gens de Canso veulent, c'est que leur usine soit maintenue ouverte. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui établit les quotas de poisson et qui doit savoir que la fermeture de l'usine de Canso va entraîner la ruine de cette communauté. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire la seule chose qui peut sauver la communauté de Canso, qui est de réserver une quantité de poisson dans son plan de gestion pour 1990 au port de Canso afin de permettre à l'usine de rester ouverte? Est-ce que le ministre des Pêches et des Océans est prêt à prendre cet engagement aujourd'hui?

• (1420)

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le Président, ce dont nous parlons, c'est d'une tentative pour gérer des ressources qui diminuent, du moins pour certains stocks, et pour gérer les ressources marines du Canada atlantique sur une base économique durable.

Comme l'ont reconnu des représentants de National Sea et des gouvernements provinciaux de la région atlantique, il est vrai que nous avons une surcapacité de transformation et de pêche, et que nous avons parallèlement une baisse mondiale de la demande et des prix du

poisson, autant de facteurs qui nous ont amené à la triste situation actuelle.

Lorsque nous fixons les quotas, nous ne les attribuons pas à des usines particulières, mais je pense personnellement à l'exploitation d'espèces sous-utilisées, qui représentent 100 000 tonnes métriques et pourraient être attribuées à certaines communautés comme Canso, si elles peuvent nous présenter un plan économique valable.

M. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je répète ma question. Le ministre entreprendra-t-il de réserver une certaine quantité de poisson pour les pauvres de Canso, de sorte que l'usine puisse rester ouverte? C'est ce qu'ils veulent.

M. Siddon: J'ai toujours dit, monsieur le Président, et c'est la politique du gouvernement depuis de nombreuses années, que nous n'accordons pas de quotas particuliers à des communautés données. Le député sait cela et si c'était le cas, vu la surcapacité que nous avons, les usines auraient des volumes de production tellement faibles qu'elles ne seraient pas rentables et c'est pour cette raison, bien que nous regrettions de devoir prendre des décisions aussi difficiles, que nous allons faire tout notre possible pour reconstruire les économies de ces communautés.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il n'ignore pas que la Communauté économique européenne a encore une fois mis son nez dans les affaires du Canada. Aujourd'hui, elle propose pour 1990 un volume de prises au large des côtes de Terre-Neuve, qui serait trois fois plus élevé que les quotas que lui a attribués la NAFO.

Je demande au premier ministre s'il ne se rend pas compte cette fois qu'après avoir laissé traîné ce dossier pendant quatre ans, sa campagne d'éducation tardive auprès de la CEE s'est soldée par un échec retentissant.

Ne convient-il pas maintenant qu'il est grand temps de se montrer ferme envers la CEE, surtout envers l'Espagne et le Portugal? Je voudrais savoir quelles mesures il entend prendre pour faire cesser le pillage de nos stocks de poissons pendant qu'il en reste encore un peu à pêcher.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement actuel a pris des mesures exceptionnelles pour empêcher les incursions étrangères à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles, a imposé des sanctions et exercé des pressions diplomatiques et politiques auprès des membres de la Communauté économique européennne qui semblent défendre les pratiques inacceptables de deux pays, à savoir l'Espagne et le Portugal dont les prises ont très largement dépassé les quotas qui leur avaient été attribués.

Je suis arrivé à la Chambre il y a une heure, et on ne m'avait pas encore dit si la CEE avait arrêté ses quotas pour 1990. En fait, nous n'obtiendrons pas cette information avant au moins une semaine.

M. Simmons: Monsieur le Président, permettez-moi de renseigner le ministre. J'aimerais lui lire ce qui suit: «La Communauté européenne, aggravant un différend de longue date avec le Canada au sujet des quotas de pêche au large de Terre-Neuve, a proposé mardi des quotas pour 1990 au moins trois fois plus élevés que ce qui avait été suggéré.»

Je pose au ministre une question supplémentaire. Monsieur le Président, ce sont les faits. J'ai entendu sa réponse. Je la respecte, mais je lui fais remarquer que cela ne marche pas. Tout ce que le ministre a dit ne donne qu'un gros zéro.

Devant cet échec, que propose-t-il maintenant pour nous débarrasser de ces Espagnols et Portugais tandis qu'il nous reste encore quelques poissons?

M. Siddon: Monsieur le Président, nous avons accompli des progrès considérables depuis 1986, lorsque la surpêche pratiquée par ces pays étrangers a atteint un sommet jamais dépassé. La surpêche a diminué graduellement au cours des trois dernières années, mais dépasse toujours de beaucoup les quotas recommandés par le comité scientifique de la NAPO.

Nous poursuivrons notre travail. Nous avons nommé un ambassadeur spécial pour la conservation maritime, M. Allan Beasley, et des ministres, y compris le premier ministre, oeuvrent dans toutes les tribunes internationales pour exercer les pressions appropriées et signaler que ces pratiques vont à l'encontre des efforts internationaux de conservation des ressources.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Hier, les Canadiens des provinces atlantiques ont été consternés de voir dans quel état lamentable étaient les pêches dans leur région et à quel point le gouvernement n'était pas prêt à faire face à la situation même s'il savait ce qui venait.

Plus de 1 500 employés de National Sea perdront leur emploi dans des localités comme Canso et St. John's. Nous savons que Fishery Products International annoncera vraisemblablement d'ici la fin de la semaine 1 200 mises à pied supplémentaires à Terre-Neuve.

En juin dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il serait prématuré pour le gouvernement fédéral d'instituer un programme spécial d'aide pour les pêcheurs de l'Atlantique semblable à celui qui a été offert aux agriculteurs de l'Ouest confrontés à une sécheresse.

Quand le gouvernement fera-t-il quelque chose pour sauver l'industrie de la pêche et pour sauver les localités des provinces atlantiques? Quand le gouvernement s'engagera-t-il à aider les pêcheurs et à dégager les millions de dollars dont le ministre a parlé hier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que c'est exactement ce dont le ministre des Pêches et des Océans, le ministre du Commerce extérieur et moi parlons depuis deux ou trois jours. Nous suivons de très près la situation des travailleurs et des localités touchés. Nous avons préparé un mécanisme englobant les programmes déjà en place pour aider les gens à court terme et nous envisageons certaines solutions à long terme.

Évidemment, jusqu'à ce que les annonces officielles soient faites, il est impossible de savoir quelles localités seront touchées. Chaque cas sera examiné individuellement, et les besoins précis de chaque localité seront précisés. Nous serons là pour aider les localités et les travailleurs touchés.

Mme McLaughlin: J'ai une question supplémentaire, que j'adresse encore au ministre des Pêches et des Océans, monsieur le Président, mais je voudrais dire tout d'abord, que les réductions de l'assurance-chômage imposées par ce gouvernement ne sont certainement pas conçues pour aider la population de Terre-Neuve.

Les provinces de l'Atlantique sont déjà durement touchées par les mesures prises par ce gouvernement. À la Conférence des premiers ministres le 9 novembre dernier, on avait dit au premier ministre du Canada que Terre-Neuve risquait de perdre jusqu'à 6 000 emplois dans l'industrie liée à la pêche. Toutes proportions gardées, cela équivaut à une perte d'environ 115 000 emplois en Ontario.

Je demande encore au ministre des Pêches: quand le gouvernement cessera-t-il de réagir aux désastres et fera-t-il quelque chose pour empêcher l'écroulement de l'économie des provinces de l'Atlantique?

M. Siddon: En fait, monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre hier, à cause de la conjoncture du marché et de la réduction des quotas, il faudra imposer des mesures de gestion plus strictes et c'est ce qu'on fera dans le plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1990.

Si la chef du NPD veut savoir quand le gouvernement viendra à l'aide des 1 500 travailleurs frappés par les décisions très malheureuses prises hier, je lui dirai que nous avons déjà agi et que nous continuerons à poser des gestes importants pendant les jours à venir.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le gouvernement démontre sans cesse qu'il ne sait que réagir après coup. Les habitants de la région de l'Atlantique veulent plutôt qu'il agisse au sujet de ce qui se passe dans le secteur de la pêche dans la région.

Depuis quatre ans, les flottes de pêche de la Communauté européenne pratiquent la surpêche dans la région contiguë à la limite de 200 milles du Canada. Elles prennent six fois plus que les quotas prévus. Nous avons appris aujourd'hui que le ministre des Pêches et des Océans ignorait qu'il existe de nouveaux quotas, mais le député conservateur de South Shore prétend qu'alors qu'il se trouvait en Europe, on lui a dit que les membres de la Communauté européenne avaient conclu une entente en vertu de laquelle les divers pays concernés, notamment l'Espagne et le Portugal, s'engageaient à ne pas pêcher dans les eaux européennes, en retour de droits de pêche sur les Grands Bancs au large du Canada.

Le premier ministre est-il au courant d'une telle entente, et va-il maintenant nous dire ce que le gouvernement entend faire, afin de mettre un terme à la surpêche au large de la côte est?

• (1430)

M. Siddon: Monsieur le Président, sauf erreur, l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique comprend que le Canada est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest depuis 1978 et que les quotas de pêche dans les régions situées au-delà de notre limite territoriale sont établis par le biais d'ententes internationales. Elle n'ignore également pas que des quotas sur ce qu'on appelle les stocks non excédentaires sont offerts en priorité aux pêcheurs canadiens et que nous n'offrons aucun de ces quotas aux navires étrangers qui pourraient venir pêcher ce poisson dans nos eaux.

Lorsque les navires des pays en question pêchent dans les zones situées aux extrémités des Grands Bancs, au-delà de notre limite économique de 200 milles, nous devons avoir recourir à divers types de pressions internationales, à des sanctions comme la fermeture de ports, à la présentation d'instances aux diverses tribunes de la

communauté internationale, comme l'OCDE, le Commonwealth et le reste.

Le premier ministre et les membres du Cabinet ont déjà pris des mesures de ce genre, en présentant notamment des instances aux membres de la communauté internationale, et nous continuerons de le faire.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Elle a trait à l'incident d'hier au cours duquel le dragueur de pétoncles *Concordia* de New Bedford, au Massachusetts, a éperonné, agressivement et à maintes reprises, le destroyer canadien de Sa Majesté, le *Saguenay*, qui patrouillait au large du banc George et qui avait ordonné au capitaine américain de s'arrêter pour une inspection parce qu'il pêchait illégalement en eaux canadiennes.

Vu que notre pays—plus particulièrement le Canada atlantique—éprouve d'énormes difficultés dues à la surpêche, et compte tenu de l'appréhension profonde que cela cause aux Canadiens, comme en font foi les questions que nous venons d'entendre, surtout celles du député de Cape Breton—Highlands—Canso, le premier ministre nous dirait-il quelle initiative concrète le gouvernement canadien a prise à la suite de cet incident?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'incident auquel le député fait allusion découle du fait que les navires du ministère de la Défense nationale doivent aider le ministère des Pêches à surveiller les pêcheurs.

Comme le député le sait, probablement mieux que tout député à la Chambre, l'engagement est sujet à des règles. La Marine canadienne n'a pas l'habitude de mettre la vie des civils en danger. Dans ce cas-ci, elle a fait tout son possible pour forcer le dragueur de pétoncles à changer de cap. Son capitaine pouvait le faire, car les officiers de la Garde côtière américaine lui avaient dit de se rendre. Le capitaine canadien a pris les mesures appropriées qu'on lui avait recommandées, mais il n'était pas question que le *Saguenay* risque la vie de l'équipage du dragueur qui, en fait, contrevenait à la loi canadienne. Je suis certain que le député voit les choses du même oeil.

Le problème, comme il le sait, c'est de recourir à la force sans risquer la vie de civils. C'est de cette manière appropriée qu'on a agi hier.

M. Mifflin: Je remercie le ministre de sa réponse et, effectivement, je connais très bien les règles d'engagement. En fait, j'ai dû m'en servir à quelques occasions.

Les règles d'engagement se résument à ceci: utiliser la force minimale nécessaire pour mener à bien sa mission. Je rappellerais à la Chambre les mesures qu'a dû prendre le navire canadien Athabaskan en 1985, quand deux navires espagnols ont été arrêtés par des équipes d'arraisonnement armées qui sont montées à bord des navires. Des marins canadiens ont pris les commandes et ont ramené les navires à Saint-John's, à Terre-Neuve, dans les eaux canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. Mifflin: Il est très évident que le *Saguenay* poursuivait le *Concordia*. Ce que je veux dire, c'est que le *Concordia* a été observé dans les eaux canadiennes et a été suivi jusque dans les eaux internationales. Étant donné que la vitesse maximale du *Saguenay* est de 28 noeuds, comment se fait-il que l'équipage de notre navire de guerre n'ait pu rattraper le bateau de pêche, ce qu'il était en mesure de faire, pour le stopper, monter à bord du bateau, arrêter les pêcheurs américains et ramener le navire fautif dans les eaux canadiennes afin de pouvoir par la suite porter des accusations au lieu de le laisser retourner à son port d'attache où on allait lui imposer une sanction beaucoup moins sévère?

M. Siddon: Monsieur le Président, mon collègue a mentionné que, en cas d'infraction aux lois régissant les pêches dans nos eaux, lorsqu'on doit appliquer les règles d'engagement, il faut aussi faire preuve de prudence dans les mesures de représailles utilisées dans de telles circonstances.

Je ferais remarquer à la Chambre que si nous avions eu la collaboration des partis de l'opposition, tous nos navires patrouilleurs auraient été en service, ce qui comprend nos patrouilleurs des pêches et d'autres services, et nous n'aurions pas à régler aujourd'hui ce genre de problèmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Si l'opposition me permettais de répondre à la question qui m'a été posée, je l'informerais que les Affaires extérieures ont envoyé une note au département d'État, à Washington.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le premier ministre leur a-t-il téléphoné par la suite?

Une voix: La note était-elle signée «Amitiés, Brian»?

M. Siddon: Monsieur le Président, hier soir, comme le soleil allait se coucher, il était impossible, dans la demi-obscurité, de continuer de poursuivre le navire en vue de le prendre à l'abordage dans ces conditions dangereuses. Par conséquent, lorsque le navire est entré dans la mer territoriale des États-Unis, nous avons envoyé, en guise de protestion, une note au gouvernement américain, au département d'État de Washington, pour lui demander d'entamer les poursuites judiciaires appropriées contre le navire de pêche américain *Concordia*.

Aujourd'hui, les agents du ministère des Affaires extérieures ont de nouveau rencontré les représentants de l'ambassade des États-Unis pour obtenir la collaboration des autorités américaines dans cette affaire. L'ambassadeur des États-Unis s'est personnellement engagé à collaborer et à veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, bien que ce soit la Semaine des droits de la personne dans le monde, le gouvernement canadien se moque de ces droits en prenant d'autres mesures pour élargir l'écart entre les riches et les pauvres. Un million d'enfants canadiens vivent en dessous du seuil de la pauvreté et sont privés de leurs droits fondamentaux, mais cela n'empêche pas le gouvernement d'imposer des taxes et des mesures régressives qui pénalisent surtout les pauvres.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 20 novembre dernier, le Canada a signé, à titre symbolique, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Qu'est-ce que le Canada compte faire pour assurer la ratification immédiate de cette convention par les provinces et par le gouvernement fédéral et pour établir des critères permettant d'évaluer et de rendre publics nos progrès ou, mieux encore, notre manque de progrès dans ce domaine?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a effectivement fait savoir qu'il appuyait la convention. Nous avons fortement conseillé aux provinces de s'y conformer, car celles-ci sont responsables de la plupart des services en question. Nous comptons passer à l'action dans les plus brefs délais.

Je peux également citer à la députée quelques statistiques qui devraient lui faire plaisir. Le 4 décembre dernier, Statistique Canada a publié les nouveaux chiffres en matière de revenu pour 1988. Celles-ci révèlent que le pourcentage de personnes pauvres au Canada a baissé, passant de 14,1 p. 100 en 1987 à 13,1 en 1988. Depuis 1984, presque 760 000 Canadiens ont échappé à la pauvreté.

Par ailleurs, la proportion d'enfants pauvres est passée de 16,9 p. 100 à 15,4 p. 100, ce qui représente une baisse de 80 000 enfants.

M. Peterson: Cela reste une honte.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je voudrais dire que cela fait encore 920 000 enfants pauvres de trop dans notre pays.

Ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. La violence physique dont des étudiantes à l'université de Montréal ont été victimes la semaine dernière sont symboliques des violations institutionnalisées des drois fondamentaux des femmes dans notre pays. Vendredi dernier, le secrétaire d'État a promis de faire une déclaration enthousiasmante sur les questions concernant les droits de la personne dans notre pays. Au lieu de cela, nous n'avons que de beaux discours.

• (1440)

Quand le gouvernement va-t-il s'engager à respecter les droits des femmes et à satisfaire leurs besoins qui sont bien connus, à savoir le droit d'être libérées de la peur, l'équité salariale, des garderies acceptables, la réforme des pensions et la reconnaissance financière du rôle important que jouent les hommes et les femmes qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait un autre gouvernement qui ait pris plus de mesures concrètes que le nôtre en ce qui concerne la violence et les femmes. Je peux rappeler les 40 millions de dollars que nous avons consacrés à la lutte contre la violence familiale, les mesures que nous avons prises contre les sévices infligés aux enfants ainsi que celles adoptées pour veiller à ce que les pensions alimentaires soient versées, pour réformer les pensions et assurer l'équité en matière d'emploi, question à propos de laquelle le rapport sera déposé demain. Les mesures que nous avons prises et les initiative spéciales en ce qui concerne la seule question des garderies ont expressément pour but de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin: les enfants des autochtones, des minorités et des immigrants.

Nous travaillons constamment depuis cinq ans pour aider les femmes et pour lutter, dans une certaine mesure, contre la violence et certains des courants sous-jacents de notre société. Aucun gouvernement ne peut se vanter d'avoir fait davantage.

Questions orales

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait fort bien que le projet de loi C-28, le fameux projet de loi sur la récupération, est actuellement devant un comité qui l'étudie en toute hâte, après la clôture imposée à l'étape de la deuxième lecture. Les membres du comité ont mentionné qu'ils voulaient faire vite pour offrir le projet de loi en cadeau de Noël aux personnes âgées et aux familles de tout le pays. Monsieur le ministre, j'ai le regret de vous dire que le présent n'est même pas emballé. En outre, le ministre s'est évidemment rendu compte que. . .

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Butland: Il sait que 125 amendements de son ministère ont été retirés.

Expliquez comment l'on peut procéder sans ces 125 amendements et, si ceux-ci n'étaient pas nécessaires, pourquoi ont-ils été proposés de toute façon?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a raison. Il y avait un certain nombre d'amendements, portant surtout sur des détails. Nous nous en occuperons dans le projet de loi technique qui sera présenté à la Chambre au cours de l'an prochain. Il y a un ou deux éléments qui sont plus pressants et qui seront présentés plus tôt dans le cadre d'un nouveau projet de loi.

M. Butland: Monsieur le Président, j'admets qu'une ou deux modifications sont mineures et d'ordre administratif, mais nous en avons ici 125. À mon avis, cela témoigne de l'imperfection du projet de loi. Il faudrait le retirer et le gouvernement devrait revenir à la case départ.

Le ministre va-t-il retirer cette mesure législative et la proposer à nouveau lorsqu'elle aura été améliorée?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, ce sont là des amendements de forme. Elles n'ont rien à voir avec l'objet du projet de loi auquel le député fait allusion.

Il comprend certainement la position que nous avons adoptée dans cette mesure législative. Elle touche un très petit nombre de personnes âgées et de familles à revenu élevé. Nous l'avons proposée parce que nous avons un grave problème de déficit. Comme nous l'avons dit dans le budget, nous n'estimons pas que, dans la situation actuelle, il convienne de continuer de subventionner les Canadiens à revenu élevé. Nous devrions plutôt nous préoccuper davantage de ceux dont le revenu est plus faible.

Monsieur le Président, si vous me permettez de faire simplement une observation, je suis étonné que le NPD intervienne en faveur des personnes à revenu élevé. Cela n'est pas dans ses habitudes.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, tenant compte des commentaires du ministre des Finances hier au sujet du manque d'unanimité au sein du Comité des finances, j'aimerais lui poser la question suivante. Le ministre des Finances est-il prêt à accepter la recommandation unanime du Comité des finances, soit de réduire immédiatement le taux d'intérêt de la Banque du Canada afin de le ramener à un niveau qui respecte l'écart qui a toujours existé historiquement entre les taux d'intérêt canadiens et américains? De plus, est-ce que le ministre a l'intention de faire baisser la valeur du dollar canadien afin de protéger les milliers d'emplois qui sont créés dans nos industries primaires et dans le secteur de l'exportation?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends bien la préoccupation que le député exprime au sujet du niveau des taux d'intérêt au Canada. C'est une préoccupation qui a été exprimée à maintes reprises.

Comme je l'ai dit à la Chambre hier ou la semaine dernière, nous nous inquiétons beaucoup des pressions inflationnistes qui s'exercent dans notre économie. Il est très important que nous nous en débarrassions le plus tôt possible. Plus tôt nous aurons réussi à le faire, plus tôt les taux d'intérêt baisseront. Jusqu'à ce que nous ayons rétabli la confiance et écarté définitivement le spectre de l'inflation, je crois qu'il ne serait pas sage d'agir avec précipitation.

Je voudrais en outre rappeler au député le fait que, vers la fin des années 1970, les gouvernements ont fait peu de cas du problème de l'inflation, et c'est cela qui nous a menés à la récession de 1981-1982. Je suis sûr que le député ne voudrait pas voir ces événements se reproduire.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, nous ne pouvons faire baisser ni les taux d'intérêt ni le dollar, mais la fuite non criminelle qui a permis aux Canadiens d'apprendre que la taxe sur les produits et services sera

peut-être fixée à 7 p. 100 n'a vraiment pas modifié l'opinion qu'ils ont de cette taxe.

Est-ce que le ministre des Finances peut dire à la Chambre si le gouvernement a conclu un autre accord avec Tom d'Aquino et ses amis du Conseil canadien des chefs d'entreprise pour qu'ils fassent la promotion de la TPS au Canada comme ils ont fait celle de l'Accord de libre-échange?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député faisait partie du Comité des finances. Il sait combien de témoins se sont présentés devant le comité pour demander instamment l'élimination de la taxe fédérale de vente actuelle et l'adoption d'une nouvelle forme de taxe à la consommation.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le gouvernement du Canada a présenté un projet qui a fait l'objet d'audiences publiques un peu partout au Canada. Les membres conservateurs du comité ont proposé quelques mesures extrêmement utiles, tandis que les libéraux n'avaient que le néant à nous offrir, parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce que nous devrions faire pour régler ce problème pressant dont le Parlement est saisi depuis 1940. Comme je viens de le dire, tout ce que nous avons obtenu des libéraux, c'est un grand zéro.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je m'adresse aussi au ministre des Finances. Il y a deux mois à peine, monsieur le Président, vous reprochiez au gouvernement en termes concis d'avoir dérogé aux procédures parlementaires en dépensant 850 000 $ pour des annonces sur la TPS.

Nous avons appris la semaine dernière que Revenu Canada préparait une proposition sur la TPS. Il est question aujourd'hui d'une campagne publicitaire éclair. On commence cette semaine à engager les directeurs de projet pour la TPS. Le projet de loi n'a pourtant pas encore été présenté à la Chambre. Quelles ressources financières et humaines sont affectées à la publicité?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'un gouvernement n'a pas seulement le droit mais l'obligation de se préparer en vue de toute mesure législative à venir. C'est une vieille tradition qu'appuient des précédents tant parlementaires que judiciaires.

Jusqu'ici, comme je l'ai dit très ouvertement en plusieurs occasions à la Chambre et à des assemblées publiques à l'extérieur de la Chambre, les préparatifs en cours visent à communiquer au monde des affaires, à celui des petites entreprises surtout, l'information technique dont il a besoin pour que l'adaptation se fasse sans heurts.

Si nous ne prenions pas cette initiative, nous serions accusés de manquer à nos responsabilités. Nous ne nous dérobons pas à nos responsabilités. Nous suivons la recommandation du vérificateur général. Nous nous conformons aux précédents parlementaires et nous agissons pour le bien du Canada et celui de la petite entreprise. Voilà pourquoi nous prenons cette initiative.

M. Pickard: Il semble, monsieur le Président, que nous obtenions nos renseignements au moyen de fuites provenant de la presse et non des députés d'en face.

• (1450)

Les petites entreprises continuent de lutter contre des taux d'intérêt et une charge fiscale élevés. Cinquante-et-un pour cent des entreprises canadiennes déclarent que les impôts élevés constituent leur principal problème. La TPS, quel que soit son taux, n'allégera pas leurs tâches administratives, qui prennent beaucoup de temps; au contraire, elle entraînera des coûts s'élevant jusqu'à 2 000 $ par entreprise.

Le ministre admettra-t-il que la TPS ne sera pas favorable aux petites entreprises? Mettez un terme à ce projet insensé. Tenez vraiment compte de leurs préoccupations et présentez une réforme fiscale qui. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Monsieur le ministre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis très heureux de rappeler au député que, de tous les pays membres de l'OCDE, c'est le Canada qui impose le moins ses sociétés. En fait, nous avons un régime d'assurance-chômage et un régime d'assurance-maladie qui aident les petites entreprises.

Par contre, nous n'avons pas institué des charges sociales, comme l'a fait le gouvernement libéral de l'Ontario. Nous n'avons pas imposé l'activité économique dans les grandes villes, comme vient de le faire le gouvernement

de l'Ontario. Nous n'imposons pas ce fardeau supplémentaire aux petites entreprise, mais les aidons.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On a déclaré que le premier ministre avait pris la décision de réduire les dépenses de 1 milliard de dollars pour ramener la TPS à environ 7 p. 100. On a dit aussi que le gouvernement voulait donner l'exemple en coupant dans les dépenses liées à l'utilisation des avions et des limousines.

Des documents rendus publics la semaine dernière, conformément à la Loi sur l'accès à l'information, révèlent que ces dépenses dépassent bien des fois les prévisions budgétaires. Le premier ministre peut-il dire à la population dans quelle mesure il entend réduire les dépenses liées à l'utilisation des avions du gouvernement? Peut-il expliquer aux Canadiens le genre de sacrifice que le Cabinet est prêt à faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas les chiffres que me demande mon collègue, mais je me ferai un plaisir de les faire réunir et de les lui transmettre.

D'après mes informations, les hauts fonctionnaires utilisent infiniment moins les avions du gouvernement que ne le faisaient les libéraux il y a cinq ans. Les chiffres affichent une baisse par rapport aux niveaux de 1984.

Quoi qu'il en soit, il est évident que tous les députés et tous les membres du Cabinet doivent utiliser les deniers publics aussi efficacement qu'il est humainement possible de le faire. Nous allons donc respecter à la lettre cette recommandation formelle de réduire tous les programmes de dépenses, ce qui tient compte également du budget d'utilisation des avions, même si, comme je l'ai fait remarquer, les dépenses restent nettement inférieures à celles du gouvernement précédent.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au ministre des Finances et porte sur une autre suggestion qui permettrait au gouvernement d'économiser de l'argent.

Il semblerait que la grande entreprise soit sur le point de se lancer dans une campagne publicitaire similaire à celle que nous avons eue sur le libre-échange l'an dernier. À cette occasion elle avait dépensé des millions de dollars à promouvoir le libre-échange pendant la campagne électorale, et les entreprises ont pu déduire ces dépenses de leurs revenus et économiser des millions de dollars d'impôt.

Le premier ministre pourrait-il demander au ministre des Finances de présenter une loi refusant toute déduction pour les messages politiques payés par les sociétés? Autrement dit, interdira-t-on la déduction des frais de publicité par des tierces parties, vu que c'est injuste pour les Canadiens ordinaires?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je vais prendre la question de mon collègue comme une instance. Je sais qu'il voudra que ces règles plus strictes s'appliquent aux sociétés, aux syndicats et à toute l'aide qui vient d'intérêts extérieurs. Je vais prendre cela comme une instance et l'étudier soigneusement.

En ce qui concerne la première question relative aux vols, on vient de me communiquer les renseignements. De septembre 1988 à août 1989, les membres du gouvernement ont fait 257 déplacements par avion. De septembre 1983 à août 1984, dernière année de gouvernement libéral, il y en a eu 677.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES RECETTES DE L'ÉTAT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Notre régime parlementaire a depuis longtemps comme principe fondamental que toutes les recettes de l'État sont confondues et ne sont pas affectées à des fins particulières sauf par le processus budgétaire annuel.

Nous avons observé récemment certaines petites entorses à ce principe. Par exemple, dans le projet de loi concernant la protection des obtentions végétales, certaines redevances ont été réaffectées à des recherches particulières sur les plantes; au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a imposé une nouvelle taxe sur le carburant qui est destinée directement à la construction de routes.

À notre Comité de l'environnement, monsieur le Président, nous avons reçu récemment plusieurs propositions visant à faire imposer une taxe appelée taxe sur le carbone destinée à financer la recherche sur la pollution atmosphérique ou, comme certains le suggéreraient vivement, à améliorer la Transcanadienne.

Le gouvernement est-il disposé à reconsidérer le principe de la confusion des recettes à des fins d'affectations spéciales ou celui des frais d'utilisation? Sinon, existe-t-il d'autres moyens efficaces d'affecter des recettes de l'État provenant de sources particulières à des fins particulières?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement consacre depuis quelques années beaucoup d'efforts aux concepts de frais d'utilisation, de sorte que ceux qui utilisent un service du gouvernement le fassent à titre onéreux quel que soit le moyen retenu.

Passons maintenant au concept plus général dont fait état la question du député qui demande s'il peut exister des taxes consacrées à des fins particulières. C'est beaucoup plus complexe et plus difficile à réaliser. Nous n'avons absolument pas l'esprit fermé à ce sujet, mais je le préviens que cela présente des difficultés; les gouvernements s'efforcent d'ailleurs depuis quelques années d'éviter ce genre d'approche plutôt que d'y recourir en général. Mais, je le répète, nous gardons un esprit ouvert à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LES ACCIDENTS FERROVIAIRES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je viens d'apprendre avec désarroi le déraillement d'un train du CN de 40 wagons, dont quatre contenant du chlore, à Saint-Léonard d'Aston dans ma circonscription. Suite à cet incident catastrophique, des gens devront être évacués. Est-ce que le ministre veut rassurer la population ainsi que les producteurs agricoles de cette région qui sont ici en congrès à Ottawa, quant aux mesures qui seront prises immédiatement pour minimiser l'impact de cet accident?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai effectivement été informé juste avant la période des questions orales qu'un train du Canadien National de 40 wagons avait déraillé près de Drummondville et que la communauté entière d'un village a dû être évacuée parce que plusieurs des wagons contenaient des matières dangereuses, entre autres, du chlore, du soda et d'autres matières également. Cependant, nous avons différentes équipes, en particulier celle des matières dangereuses du ministère, des équipes également de l'entreprise privée, et d'autres qui sont sur les lieux actuellement. Je pense que je peux rassurer la population de la région de Drummondville, et particulièrement les villages en cause, que tout est pris en considération actuellement. Et je pense que tout est sous contrôle et qu'il n'y a aucune raison, actuellement de s'affoler parce que, encore une fois, nous contrôlons bien la situation.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et se rapporte au communiqué qu'il a émis ce midi concernant la Commission de la Fonction publique et la réorganisation de toute la Fonction publique du Canada. Le premier ministre, étant donné la réputation de ce gouvernement d'être «des patroneux», peut-il assurer cette Chambre et le peuple canadien que les changements proposés par lui-même ce matin maintiendront la Commission de la Fonction publique dans son rôle traditionnel, son rôle parlementaire, qui est de protéger l'embauche en appliquant le principe du mérite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, bien sûr, nous allons conserver à travers le système le principe du mérite. C'est quand même assez dérisoire pour un libéral fédéral d'accuser qui que ce soit d'être «patroneux». Vous les auteurs, les architectes du système du patronage au niveau fédéral, ayez au moins le culot de cesser de faire des accusations. . .

• (1500)

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pourrais énumérer les déclarations faites par le premier ministre au fil des ans sur l'intention de son parti de mettre la main sur l'assiette au beurre. Mais je me contenterai plutôt de lui demander ceci.

Dans la déclaration et le communiqué qu'il a publiés ce matin, il est dit que les recrutements, les licenciements, les promotions et les rétrogradations seront décentralisés et délégués aux ministères. Comment le gouvernement a-t-il l'intention de veiller à l'intérêt public et de s'assurer que les gens sont recrutés en fonction de leurs compétences et non pas en fonction de leurs relations? Va-t-il nous donner l'assurance que cette réforme, comme on l'appelle, ne va pas détruire la Commission de la fonction publique en la réduisant à moins que rien?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député sait que cette déclaration, qui a été étudiée très soigneusement en collaboration avec des fonctionnaires de carrière très sérieux, a pour but d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la fonction publique du Canada, que la plupart des

députés, je pense, considèrent déjà comme une des meilleures qu'on puisse trouver dans le monde industrialisé.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'améliorer encore la condition des fonctionnaires et leur rémunération ainsi que de les inciter à devenir de meilleurs gestionnaires, des gestionnaires plus compétents qui feront preuve, dans le champ de leurs attributions, d'une plus grande initiative personnelle. Nous voulons augmenter la productivité et la qualité de la fonction publique. Je sais que le député serait d'accord là-dessus également.

Quand il a fait allusion, sans doute par inadvertance, à mon intention, celle de mon parti politique au sujet du quota—l'assiette au beurre comme il dit—il est vrai que j'ai parlé d'assiette au beurre, mais dans l'intérêt national. Je parlais dans l'intérêt de tous les Canadiens, qui était de retirer l'assiette à la bouffe libérale. Il y avait trop longtemps que vous étiez là.

M. le Président: La députée de South West Nova soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ DES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je considère que mes droits de député et ceux des autres députés seront directement touchés si le ministre des Pêches et des Océans ne permet pas au Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique de comparaître devant le comité parlementaire.

Nous essayons sans succès depuis un mois de le faire venir devant le Comité des pêches. Le nouveau plan de gestion du poisson de fond pour 1990 entrera en vigueur en janvier. Nous n'avons pas été autorisés à faire comparaître le Comité consultatif du poisson de fond devant le Comité des pêches.

Je vous demande d'intervenir, monsieur le Président, et d'insister auprès du ministre des Pêches pour qu'il autorise ses fonctionnaires à comparaître devant le comité, qui a entendu tout le monde, sauf les représentants du comité consultatif.

M. le Président: La députée de South West Nova a soulevé une question importante dont elle a déjà beaucoup parlé. Il s'agit, cependant, d'une plainte.

La question concerne un comité. Je ne pense pas que le Président devrait intervenir dans les circonstances.

En discutant avec ses collègues de l'autre côté, la députée pourrait peut-être trouver une façon raisonnable de résoudre la difficulté. Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'une plainte. Elle est importante, cependant.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 05, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant à la tenue des votes différés sur les motions présentées à l'étape du rapport du projet de loi C-23.

Convoquez les députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1530)

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 11 décembre, du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M^me^ Callbeck.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence.

Le premier vote porte sur la motion n^o^ 1. Les résultats de ce vote s'appliqueront également aux motions n^os^ 2, 3, 4, 5, et 9.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N^o^ 143)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Crawford
de Jong	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Gaffney	Gardiner

Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	MacAulay
MacLaren	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Pickard
Proud	Rideout
Robichaud	Rocheleau
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—82

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Crosby (Halifax Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gérin	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	Monteith
Moore	Nicholson
Nowlan	Oberle
O'Kurley	Plamondon
Plourde	Porter
Redway	Reid
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
St-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—135	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Par conséquent, les motions nos 2, 3, 4, 5 et 9 sont également rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion no 6. Les résultats de ce vote s'appliqueront aux motions nos 7, 8 et 10.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que la Chambre accepterait à l'unanimité d'appliquer à la motion no 6 les résultats du vote portant sur la motion no 1.

M. Robinson: Monsieur le Président, je n'étais pas présent lors du premier vote, mais j'aurais voté en faveur de la motion. Pour les autres votes, je voudrais que mon nom figure parmi ceux qui votent pour.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre accepte-t-elle que l'on applique aux motions nos 6 et 11 les résultats du dernier vote?

Des voix: D'accord.

(La motion no 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 144)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Crawford
de Jong	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hovdebo	Jordan
Kaplan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte

LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83

MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Ricard

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson

Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard

Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Les motions nos 7, 8 et 10 sont donc rejetées.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je croyais que le vote portait sur la motion no 6, vu que les résultats de ce vote s'appliquent effectivement aux motions nos 7, 8 et 10. Je n'avais pas encore mentionné la motion no 11. Si vous voulez appliquer à cette motion les résultats du dernier vote, vous aurez le consentement de ce côté-ci de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse. J'avais un peu brusqué les choses. Ce doit être l'esprit des fêtes qui m'a poussé à anticiper.

La Chambre accepte-t-elle que les résultats du dernier vote s'appliquent à la motion no 11?

Des voix: D'accord.

(La motion no 11, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 145)

POUR

Députés

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent

Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Hopkins
Jordan
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker

Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83

Pickard
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet

Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard

Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Les motions nos 12 à 16 inclusivement sont donc également rejetées.

L'hon. Jake Epp propose que le projet de loi C-23 amendé, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Est-on d'accord pour que le dernier vote s'applique à l'inverse à la motion d'adoption?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 146)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp

Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
niboia)
Winegard
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

CONTRE

Députés

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Hopkins
Jordan
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1540)

LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'entente intervenue plus tôt aujourd'hui, la Chambre procède maintenant au vote par appel nominal reporté sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-13, Loi portant autorisation de l'aliénation de Nordion International Inc. et de Theratronics International Limitée.

Puis-je nous dispenser de la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que les députés sont d'accord pour appliquer à cette motion les résultats des votes récents.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote Nº 147*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)

Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Johnson
Kempling
Kindy
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—135

CONTRE

Députés

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Callbeck
Catterall
de Jong
Ferguson
Fisher
Fontana
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blondin
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Crawford
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLaren
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parent
Peterson
Proud
Robichaud
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harvard
Hopkins
Jordan
Keyes
Kristiansen
Laporte
MacAulay
Manley
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Pickard
Rideout
Robinson
Simmons
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LOIS CONNEXES

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes, déposée à la Chambre le lundi 11 décembre 1989, soit adoptée.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je crois comprendre que le Parti libéral a approuvé la notion que je suis sur le point d'exposer et que le NPD tient à consulter encore une fois les autorités supérieures.

Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement et suivant l'adoption de cet ordre, mais au plus tard à 16 heures, aujourd'hui, la Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-49, la présidence autorisant le débat de chacune des cinq motions visant à modifier ledit projet de loi qui seront déposées par le président du Conseil du Trésor; et que le débat à l'étape du rapport se poursuive tant qu'il ne sera pas terminé ou au plus tard jusqu'à 18 heures, toutes les motions étant alors considérées comme adoptées avec dissidence; et que l'on passe ensuite immédiatement au débat de troisième lecture dudit projet de loi auquel participera au moins un intervenant par parti, débat que la présidence interrompra au plus tard à 19 heures pour mettre aux voix immédiatement et sans autre débat la motion de troisième lecture dudit projet de loi et tout amendement le concernant. Que la sonnerie se fasse entendre pendant quinze minutes et que, après le vote de la troisième lecture, la présidence ajourne les travaux de la Chambre à 14 heures, le mercredi 13 décembre 1989.

Il y a peut-être consentement unanime, monsieur le Président, pour que la motion soit mise aux voix immédiatement.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a effectivement eu des discussions. Cet ordre d'assentiment porte sur cinq motions. Les députés de l'opposition officielle n'ont vu aucune de ces motions, ni aucun autre document dont il a été question au cours des discussions.

L'opposition officielle veut bien aider le gouvernement, mais comme elle n'approuve pas sa motion, elle n'offre pas son consentement.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous n'offrons pas notre consentement. Comme le ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre des communes s'en souviendra, il a fait savoir, au cours de conversations tenues plus tôt aujourd'hui, qu'il n'aurait pas recours à ce genre de tentative de prolonger les heures de séance en échange du vote que nous avons consenti plus tôt. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement fait ainsi marche arrière.

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois savoir que les motions en question sont celles mêmes dont ont discuté hier soir mon collègue d'en face et le président du Conseil du Trésor. De toute manière, cela peut se régler dans les quinze minutes qui nous séparent de 16 heures. Nous nous ferons un plaisir de raccourcir la durée du débat. Si mes collègues néo-démocrates voulaient consulter des autorités supérieures, nous pourrions peut-être en finir avec cela aujourd'hui, dans l'intérêt du peuple canadien, des navires qui sont coincés dans la voie maritime et des anciens combattants.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suppose qu'il n'y a pas de consentement unanime.

M. Murphy: Monsieur le Président, étant donné que le leader parlementaire du gouvernement a été autorisé à faire une observation assez poussée sur sa motion, je dirai au gouvernement que, s'il est maintenant disposé à modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de façon à permettre que la reclassification soit soumise à un conseil d'arbitrage comme il est prévu au code canadien du travail, nous approuverions sa proposition.

M. Cooper: Monsieur le Président, la Chambre a voté sur les amendements à l'étape du rapport et a agréé le projet de loi C-23. Les trois partis en ont discuté et vous constaterez, j'en suis certain, qu'ils sont d'accord pour passer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-23, où on entendra un orateur de chaque parti, puis on passera au vote. Si un vote est nécessaire à la fin des commentaires de ces trois orateurs, il sera alors reporté à un certain moment jeudi.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-23, loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, vous avez déjà entendu une description du projet de loi C-23 et de ses objectifs. Je voudrais indiquer quelle considération a poussé le gouvernement à proposer certains amendements.

Le comité de la Chambre qui a étudié le projet de loi a entendu de nombreux témoins très éminents. Le gouvernement a tenu compte des graves inquiétudes exprimées par ces témoins. Nos amendements ont cherché à y remédier. Mais je voudrais faire remarquer que ces amendements sont conformes à la politique annoncée par le ministre l'automne dernier.

Dans la version initiale du projet de loi, si le gouverneur en conseil décidait qu'une demande devait faire l'objet d'une étude approfondie de la part de l'Office national de l'énergie, il préciserait les questions à examiner au cours de cette étude. Autrement dit, le gouverneur en conseil demanderait à l'Office d'examiner ces

questions et tout autre point qu'il juge pertinent. Cette mesure vise simplement à aviser les demandeurs et autres intéressés des raisons pour lesquelles une demande doit faire l'objet d'audiences publiques.

• (1550)

Les représentants de certains services publics qui ont comparu devant le comité ont pourtant exprimé certains doutes à ce sujet. Ils craignaient que cette disposition n'entraîne l'imposition de critères arbitraires à un demandeur particulier. En conséquence, nous avons retiré les dispositions permettant au gouverneur en conseil de préciser les préoccupations concernant une demande particulière.

Le projet de loi initial stipulait que, si l'Office approuvait une proposition sans tenir d'audiences, le gouverneur en conseil avait six mois pour ordonner un examen comprenant des audiences. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit qu'un délai de six mois retarderait indûment les exportations ou le début de la construction d'une ligne internationale. Le processus très public décrit dans le projet de loi donne aux intéressés tout le temps voulu pour formuler et présenter leurs points de vue avant que l'Office ne prenne une décision. Ainsi, si une difficulté survenait après que l'Office ait pris une décision, elle serait rapidement portée à l'attention du ministre et du gouverneur en conseil. Le gouvernement a réduit le délai en question à 45 jours.

Je voudrais également parler du mémoire présenté par le Grand conseil des Cris du Québec au comité. Les Cris veulent que les projets hydro-électriques dans le nord du Québec fassent l'objet d'un examen public approfondi. Si ces projets doivent entraîner des exportations, une évaluation des effets écologiques des exportations prévues doit être présentée en même temps que la demande à l'Office national de l'énergie. En outre, les parties intéressées peuvent faire connaître leurs opinions à l'Office. Si ce dernier a lieu de croire que l'évaluation environnementale a été complète et approfondie, son devoir est clair: il recommande des audiences publiques.

Cependant, je signale avec plaisir que des mesures ont déjà été prises pour s'assurer que les nouveaux projets hydro-électriques dans le nord du Québec feront désormais l'objet d'un examen approfondi. Notre collègue le ministre de l'Environnement participe, à l'heure actuelle, à des entretiens avec son homologue québécois pour élaborer conjointement une procédure fédérale-provinciale d'examen public. Les Cris et les Inuit auront un rôle majeur à jouer dans le cadre de cet examen. Ils ont déjà été invités à aider le gouvernement à planifier et à mettre au point cette procédure. Ils participeront à l'examen proprement dit.

Certains députés ont formulé d'autres réserves à propos de ce projet de loi. Le gouvernement les a examinées et, après réflexion, il les a trouvées sans fondement. Permettez-moi de les examiner brièvement.

Certains soutiennent que, dans sa forme actuelle, la Loi sur l'Office national de l'énergie est parfaite. Or, en 1986, l'Office a procédé à une enquête publique sur la réglementation des exportations d'électricité. Au cours de cette enquête, les représentants de nombreuses entreprises d'utilité publique, de hauts fonctionnaires provinciaux et d'autres parties intéressées se sont plaints de ce que les procédures d'examen aux niveaux provincial et fédéral faisaient double emploi.

Permettez-moi de vous fournir un exemple des conséquences de l'existence de deux procédures parallèles de réglementation. Alors qu'elle comparaissait récemment devant le comité législatif, une entreprise albertaine d'utilité publique a déclaré qu'elle hésiterait à proposer de construire une ligne internationale de transmission d'énergie parce que, sur le plan de la réglementation, le fardeau serait trop lourd à porter. Elle a signalé en outre que la vie des occupants ou des propriétaires de terrains adjacents au corridor où serait érigée la ligne de transmission électrique serait perturbée une première fois à l'occasion de l'enquête provinciale, puis une seconde fois à l'occasion de l'enquête fédérale. Notre formule élimine le double emploi tout en protégeant l'intérêt des Canadiens.

Il fallait en outre moderniser la Loi sur l'Office national de l'énergie en y insérant une nouvelle liste de critères importants dont l'Office doit tenir compte lorsqu'il reçoit une demande. Le projet de loi C-23 accorde une très grande importance à la protection de l'environnement. Il fait en sorte que les Canadiens puissent avoir un accès raisonnable aux ressources électriques avant qu'elles ne soient offertes à l'exportation.

Certains ont blâmé ce projet de loi du fait qu'il accorde au gouverneur en conseil la décision finale pour ce qui est de savoir si une demande fera l'objet d'audiences publiques fédérales. Ils soutiennent que nous devrions ou bien maintenir la procédure qui figure actuellement dans la Loi sur l'Office national de l'énergie, ou bien laisser à l'Office le soin de décider s'il y a lieu de tenir des audiences.

D'autres orateurs et moi avons expliqué le besoin de modifier la loi existante afin de ne pas faire double emploi avec les examens de demande effectués par les provinces. Si la répétition non justifiée du bon travail exécuté à l'échelon provincial doit être évitée, il est évident qu'il faut user de discernement pour déterminer

s'il est nécessaire de tenir des audiences à l'échelon fédéral. La question est celle-ci: comment établissons-nous des procédures valables qui régiront l'exercice de ce discernement?

Nous avons entendu beaucoup d'opinions à ce sujet. Certains disent qu'on ne peut s'en remettre entièrement à l'Office. D'autres soutiennent qu'un organisme de réglementation aura tendance à trop réglementer s'il est placé dans la position d'avoir à décider constamment du degré de réglementation à appliquer à des propositions.

En revanche, on prétend que, si le gouverneur en conseil décidait seul de l'examen à effectuer, les audiences publiques se feraient plus rares. Selon d'autres, le Cabinet pourrait favoriser les audiences.

En vertu de la procédure exposée dans le projet de loi C-23, tant l'Office que le gouverneur en conseil participent au processus de prise de décision, et un système de contre-poids permet de s'assurer que de sages décisions sont prises quant à la portée de l'examen à l'échelon fédéral.

Le rôle de l'Office consiste à faire une recommandation au gouverneur en conseil en se fondant sur son évaluation de la demande et l'examen de cette demande effectué à l'échelon provincial. L'Office national de l'énergie étudiera les opinions exprimées par les intéressés et les considérations qu'il estime pertinentes. L'Office est contrôlé par le fait qu'il doit motiver sa recommandation en exposant publiquement les raisons pour lesquelles il juge que des audiences sont justifiées, et ces raisons doivent être suffisantes pour guider le gouverneur en conseil.

Je signale que le public est témoin de la procédure suivie dans l'étude d'une demande pour exporter de l'électricité ou pour installer une ligne de transmission internationale. Il aura accès aux demandes, à la documentation connexe ainsi qu'aux textes des décisions de l'Office et des raisons qui les ont motivées. Les parties intéressées vont avoir toutes les occasions voulues de faire connaître leur avis à l'Office avant qu'il décide s'il y a lieu de tenir des audiences.

Dans cette procédure, le rôle du gouverneur en conseil consiste à étudier la recommandation de l'Office national de l'énergie et de décider si une demande justifie des audiences. Bien sûr, le gouverneur en conseil ne peut faire autrement que de tenir compte d'une recommandation publique d'une organisation digne de respect comme l'Office national de l'énergie. L'histoire le confirme. Le gouverneur en conseil n'est pas obligé d'accepter les recommandations de l'ONE. Depuis la création de l'Office il y a 30 ans, le gouverneur en conseil a toujours tenu à approuver lui-même toutes les décisions importantes de l'Office au sujet d'exportations de pétrole, de gaz naturel et d'électricité. Durant tout ce temps-là, trois décennies, le gouverneur en conseil n'a jamais rejeté une recommandation d'exportation de l'ONE. Rien ne nous porte à croire que les choses vont changer radicalement.

Monsieur le Président, le gouvernement sait gré au comité législatif d'avoir fait une étude approfondie du projet de loi. Nous avons suivi les délibérations de très près, nous y avons réfléchi et nous avons pris des mesures concernant certaines inquiétudes qu'on avait exprimées. Je remercie sincèrement tous les particiapnts, autant les députés qui ont parlé à la Chambre que les membres du comité législatif qui ont examiné le projet de loi.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Glengarry—Prescott—Russell—Le sénateur; le député de Winnipeg Transcona—L'environnement; le député de Saskatoon—Clark's Crossing—La santé.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, nous en sommes à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-23. Nous devons donc étudier cette mesure législative dans sa forme définitive.

J'ai deux raisons principales de croire que le projet de loi C-23 ne devrait pas être adopté, et je les expliquerai cet après-midi. D'abord, le projet de loi ne respecte pas le principe de base énoncé par le gouvernement. Ensuite, comme je l'ai dit hier, je suis tout à fait contre l'objectif de

cette mesure législative, qui est d'enlever des pouvoirs à l'Office national de l'énergie pour les confier au Cabinet.

Le projet de loi C-23 confère au Cabinet le pouvoir de rendre une décision définitive sur la tenue d'une audience publique concernant les demandes d'exportations d'électricité et de lignes de transport d'électricité.

• (1600)

Examinons d'abord dans quelle mesure le projet de loi entre en contradiction avec le principe de base énoncé par le gouvernement. À l'étape de la deuxième lecture, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a parlé de ce principe à deux reprises. D'une part, il a dit que le principe fondamental de la nouvelle politique était d'éliminer les chevauchements inutiles entre la réglementation fédérale et celle des provinces. D'autre part, il a déclaré que l'Office national de l'énergie devait avoir une action complémentaire de celle des provinces et non prendre des mesures faisant double emploi. Voilà le principe qui sous-tend les modifications prévues par ce projet de loi.

Dans son discours, le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a relaté la genèse du projet de loi C-23. Il a dit que, de nos jours, les provinces réglementaient l'électricité beaucoup plus qu'il y a 30 ans, lors de la création de l'Office national de l'énergie, et qu'une réglementation fédérale n'était plus nécessaire, puisqu'elle faisait double emploi.

C'est très bien. Je connais les dispositions du projet de loi C-23 qui visent ces objectifs. Mais le problème n'est pas tant le désir du gouvernement de réduire la réglementation que son désir d'exercer plus de pouvoir sur le commerce de l'électricité. C'est ce deuxième motif qui, à mon avis, sera le plus préjudiciable et qui risque, dans certains cas, d'entraîner une réglementation accrue de l'électricité.

Si vous me permettez d'être franche, nous ouvrons la voie à une constante ingérence politique du Cabinet dans les questions d'électricité. Comme je l'ai soutenu hier, ce projet de loi accorde au Cabinet fédéral de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de se prononcer contre une audience fédérale sur une ligne d'alimentation en électricité ou sur une demande d'exportation présentée à l'Office national de l'énergie.

Nous savons que, actuellement, si l'Office reçoit une demande d'exportation d'électricité ou d'installation d'une ligne internationale de transmission, il tient une audience publique. Or, avec le projet de loi C-23, l'Office national de l'énergie délivrera un permis ou, s'il estime qu'une audience devrait avoir lieu, il en recommandera la tenue au Cabinet. Mais celui-ci aura le dernier mot.

Ainsi, le gouvernement fédéral pourra ou accélérer l'étude d'une demande adressée à l'Office ou, ce qui est plus important, la soustraire aux regards du public.

Ce type d'ingérence n'a pas été acceptable pendant les 30 années qui ont suivi la création de l'Office national de l'énergie et ne l'est certes pas plus aujourd'hui. Non seulement elle est inacceptable, mais elle va également à l'encontre du principe déclaré qui sous-tend le projet de loi C-23.

On ne donne ni dans le discours du leader adjoint à la Chambre ni dans aucun des énoncés de principe du ministère une raison justifiant l'attribution de ce genre de pouvoir au Cabinet fédéral. La seule explication a été précisée par le ministre lui-même, qui a répondu à une question que je lui ai posée au comité législatif. Lorsque je lui ai demandé pourquoi l'Office n'avait pas reçu le pouvoir de déterminer si une audience publique doit avoir lieu, le ministre a donné une explication tirée par les cheveux, selon laquelle l'ONE serait apparemment en situation de conflit d'intérêts.

Selon les *Procès-verbaux et témoignages* du Comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-23, le ministre a déclaré:

> On estime que l'Office serait en situation de conflit d'intérêts, car il déciderait en fait de la quantité supplémentaire de travail qu'il se donnerait.

Cet argument est totalement faux, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier. Non seulement la raison est-elle fausse, mais il semble que ce soit une chose que le ministre a dite sous l'impulsion du moment, au cours de la réunion du comité. En effet, cet argument ne paraît nulle part dans les documents du ministère concernant le projet de loi C-23.

Le ministère aurait-il oublié de mentionner la raison du changement le plus important qu'apporte le projet de loi? Je ne le pense pas, monsieur le Président. Je crois plutôt que la réponse du ministre constitue le véritable motif du projet de loi: il est conçu pour donner au Cabinet plus de pouvoir sur les demandes présentées à l'Office national de l'énergie relativement à l'électricité.

Le *Calgary Herald* a publié un article cette semaine, selon lequel cette politique s'étendrait également aux demandes relatives aux exportations de pétrole et de gaz. Le gouvernement songerait à empêcher l'Office de tenir des audiences au sujet des demandes d'exportation qu'il jugerait trop délicates. Cela priverait en fait l'Office de tout pouvoir et entraînerait l'adoption d'une politique énergétique correspondant davantage aux ambitions et aux intérêts politiques du gouvernement qu'aux intérêts à

long terme du pays. C'est le même principe politique qui anime le projet de loi C-23.

Ce projet de loi n'est pas un texte technique. C'est un document politique que le gouvernement essaie de faire passer pour un document technique. Il y arrivera peut-être, mais les députés ne devraient avoir aucun doute sur ce qu'ils sont en train de débattre et ce qu'on leur propose en troisième lecture. Le projet de loi est en réalité une autorisation d'intervention politique.

Pour les raisons que je viens de mentionner et pour celles que j'ai données durant le débat d'hier, je recommande à la Chambre de s'opposer à l'adoption du projet de loi C-23.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je ne veux pas répéter tous les arguments qui ont déjà été présentés au moment du débat de deuxième lecture en juin et, d'une façon plus détaillée, lors des réunions du comité législatif en novembre. Toutefois, j'estime qu'il importe de rappeler les points principaux.

Le premier concerne le fait que ce projet de loi ne porte pas sur la réglementation, mais sur les exportations énergétiques. Il porte sur la création d'un marché continental pour l'électricité produite au Canada. C'est le principe même du projet de loi. Tout ce baratin sur la réglementation se résume à ce principe. Ce n'est qu'un paravent qui ne devrait tromper personne. J'en reparlerai tout à l'heure.

Je voudrais d'abord faire un petit historique. Comme l'a dit le précédent ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au conseil d'administration de l'Association canadienne des électriciens, le 26 novembre 1987: «On ne saurait surestimer l'importance de l'électricité.» Il avait raison. L'Office national de l'énergie est allé encore plus loin dans le rapport sur la réglementation des exportations d'électricité, qu'il a fait paraître en 1987. Il y a en effet déclaré, que l'électricité est une marchandise essentielle. Affirmation nette s'il en est. Il y a tout lieu de croire que l'électricité deviendra encore plus importante dans l'avenir. Elle finira par être considérée comme une ressource stratégique.

Les États-Unis, le Canada et d'autres pays s'inquiètent de plus en plus du réchauffement de la planète, qui est causé surtout par les combustibles fossiles que nous brûlons. Il ne fait aucun doute que la production d'électricité entraîne une foule de problèmes environnementaux. Dans le cas de l'hydro-électricité, des vallées entières ont été submergées, au détriment du mode de vie des autochtones. Dans le cas de l'énergie nucléaire, on ne sait toujours pas comment se débarrasser des déchets radioactifs. Dans le cas des centrales thermiques alimentées au gaz naturel et surtout celles alimentées au charbon, les pluies acides et les émissions de dioxyde de carbone aggravent le réchauffement du globe.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes persuadés que, à cause de tous ces problèmes environnementaux, la façon dont nous produisons l'électricité et encore plus la façon dont nous l'économisons prendront de plus en plus d'importance à l'avenir. Il demeure que l'électricité est utile. L'idée que l'électricité ne pollue pas est très répandue. Elle doit cette réputation au fait qu'elle ne pollue pas dans les zones de consommation. La plupart des problèmes écologiques sont reliés à la production de l'électricité et non à son utilisation. Mais cette conception de l'électricité comme une source d'énergie propre existe, et elle signifie que la demande américaine d'électricité produite au Canada augmentera inévitablement.

• (1610)

Comment le gouvernement réagit-il à cette nouvelle réalité? Apporte-t-il des changements afin de protéger cette ressource stratégique, de la préserver? Prévoit-il des mécanismes de protection supplémentaires pour la sécurité de notre approvisionnement en énergie, par mesure de précaution, de prudence? Tout le contraire, monsieur le Président. Le gouvernement facilite l'exportation d'électricité aux États-Unis, tout de suite après avoir signé un accord qui compromet notre sécurité en garantissant à nos clients américains un approvisionnement constant de nos ressources énergétiques stratégiques.

Le gouvernement a signé avec les États-Unis un accord de libre-échange qui permet l'augmentation mais non la diminution de nos ventes d'énergie. Comme l'a fait observer hier mon voisin de pupitre à l'esprit mordant, le député de Prince George—Buckley Valley, la disposition dite de proportionnalité étouffera à la manière d'un boa constructeur notre sécurité énergétique. Désormais, tout projet de construction d'une ligne d'électricité ou d'exportation d'électricité prend une importance qu'il n'avait pas auparavant, et je dis que tous les projets, y compris ceux prétendus interruptibles, sont inclus dans les exportations totales d'énergie que l'Accord de libre-échange soumet à la proportionnalité, ce que le ministre a finalement confirmé après que je l'eus

peut-être durement harcelé de questions pendant quelques minutes.

Chaque fois que nos exportations d'électricité augmenteront d'un kilowatheure, ce sera un nouveau plancher qui sera fixé pour les exportations ultérieures. Il semble inévitable que les exportations de cette ressource stratégique augmenteront inexorablement au fil des ans. Devant cette situation où chaque projet d'exportation restreint notre avenir énergétique, où chaque projet d'exportation limite notre flexibilité future en matière d'énergie, le gouvernement, dans ce projet de loi, réduit la fréquence des audiences publiques sur ces projets d'exportation. En fait, il les rend optionnelles. C'est bien cela, monsieur le Président, il les rend optionnelles.

Il n'y aura aucune obligation de tenir une audience publique sur les projets d'exportation, ni sur les projets de construction de lignes internationales. La décision relèvera dans le premier cas, de l'autorité provinciale de réglementation quelle qu'elle soit, qui sera désignée en vertu de ce projet de loi, et dans le second cas, de l'Office national de l'énergie, qui risquera toujours de se faire dire par le Cabinet: «Vous n'avez pas pris la bonne décision. Dans ce cas-ci, ils peuvent aller de l'avant avec leur projet sans qu'il y ait d'audience publique.» Sauf dans les cas exceptionnels, les projets d'exportation seront approuvés par l'ONE sans audience publique.

Dans les cas où l'ONE croit qu'une audience publique est justifiée, par exemple, dans le cas d'un projet concernant l'exportation d'une énorme quantité d'hydro-électricité, ce projet de loi donne au Cabinet le pouvoir d'empêcher qu'une audience publique ne soit tenue. De plus, même dans les cas où une audience publique est tenue, il n'y a aucune disposition prévoyant l'octroi d'une subvention raisonnable à ceux qui veulent porter des informations absolument pertinentes à l'attention de l'organisme qui tient cette audience publique.

Cela est non seulement imprudent, mais aussi dangereux, insensé et tout à fait inacceptable. C'est pourquoi, au moment de l'étude en comité, j'ai essayé de proposer un amendement qui garantirait au moins que, dans le cas de la contruction de lignes de transmission pour l'exportation d'hydro-électricité, un organisme quelconque, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, tienne une audience publique. Les ministériels membres du comité ont rejeté cet amendemement et nous ont laissés avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Afin d'essayer de justifier ce projet de loi, le gouvernement a dit que le secteur de l'électricité est trop réglementé. En ce qui concerne la construction de lignes interprovinciales et internationales et en ce qui concerne l'exportation d'électricité aux États-Unis, il y a une telle réglementation excessive qu'il faut absolument prendre des mesures parce que, paraît-il, l'industrie en souffre.

Voyons les faits, monsieur le Président. Tout d'abord, l'Office national de l'énergie n'a jamais refusé une autorisation d'exporter de l'électricité. Pas une fois. Jamais. Est-ce là de la réglementation excessive? Pas du tout, c'est de l'exportation à outrance.

Au cours des audiences du comité législatif, même si je le leur avais demandé, ni le ministre, ni le président de l'ONE, ni aucun témoin n'a pu mentionner un seul cas où quelqu'un dans le secteur aurait souffert de ce qu'on appelle la réglementation excessive. Pas un cas. Seul un témoin a pu mentionner un dossier de réglementation malavisée qui a eu pour effet de décourager les promoteurs d'un projet dans ma province.

TransAlta Utilities a dit qu'en raison de la situation actuelle de la réglementation, elle ne se donnait même pas la peine de demander l'autorisation de construire une ligne traversant la Colombie-Britannique, parce que B.C. Hydro lui ménerait la vie dure. Fort bien. Mais c'est un exemple de réglementation non pas excessive, mais malavisée: pas de double emploi, pas d'excès de réglementation, mais de réglementation malavisée. Contre cela nous voulons bien agir. Mais ce n'est pas ce que fait ce projet de loi.

Au contraire, il supprime le dernier moyen de contrôle efficace auquel pouvait recourir l'Office national de l'énergie dans l'intérêt public, afin de veiller à la gestion prudente de l'électricité dans l'intérêt national du Canada.

Nous reconnaissons qu'il y a des modifications à apporter à la loi existante, en raison surtout du désastreux accord de libre-échange. Mais il ne faudrait pas que les changements amoindrissent les garanties de notre avenir énergétique. Il faudrait qu'ils assurent une plus grande protection aux ressources énergétiques canadiennes, qui sont pour nous d'une importance stratégique.

En terminant, permettez-moi de mentionner un dernier point qui illustre bien, je pense, l'orientation adoptée par le gouvernement. Il fut eu un temps—ce n'est pas une blague—où le Parti conservateur pensait que nos ressources devaient profiter surtout aux Canadiens, la plupart ce que nos richesses naturelles ne devaient pas

profiter à nos voisins et concurrents du Sud, les Américains, mais aux Canadiens.

Écoutez ce que disait le premier ministre de l'époque en 1959. Vous vous en souvenez peut-être vous-même, monsieur le Président. Permettez-moi de citer le hansard du 26 mai 1959, page 4025, qui reproduisait un discours fait à la Chambre par le très hon. John Diefenbaker:

> L'application de la présente mesure empêchera désormais de soupçonner que le consommateur canadien est forcé de subventionner les débouchés étrangers ou que les industries canadiennes seront appelées à verser, pour l'énergie qu'elles utilisent, des prix supérieurs à ceux que versent les industries étrangères qui utilisent de l'énergie canadienne.

Les conservateurs de Mulroney bradent les principes de Diefenbaker. Beaucoup de Canadiens savent que l'Accord de libre-échange empêche notre gouvernement de garantir que les Canadiens paieront beaucoup moins que les clients américains pour nos propres ressources énergétiques, y compris l'électricité produite au Canada.

Mais ce que beaucoup de Canadiens ne savent pas encore, c'est que les conservateurs de Mulroney appliqueront leur nouvelle supertaxe de 9 ou de 7 p. 100 à l'énergie vendue au Canada et non à celle vendue aux États-Unis. Cela signifie que les Canadiens pourraient payer beaucoup plus cher les ressources énergétiques canadiennes.

Savez-vous quand un avantage naturel n'en est plus un? Quand on l'abandonne aux bons soins d'un gouvernement aussi aveugle et insouciant. Quel gouvernement! Sous le double coup de l'Accord de libre-échange et de la taxe sur les produits et services, les consommateurs d'énergie canadiens seront pénalisés parce qu'ils vivent au Canada.

Pour conclure, monsieur le Président, nous devrions gérer jalousement nos ressources énergétiques stratégiques. Nous devrions tenir des audiences ouvertes et publiques pour décider quand exporter notre électricité. Nous devrions protéger l'indépendance du principal organisme de réglementation, l'Office national de l'énergie. Nous devrions nous assurer que ce sont les Canadiens, et non les Américains, qui bénéficient le plus de nos ressources énergétiques. Mais le gouvernement ne rate aucune occasion de proposer des lois ayant l'effet contraire, surtout dans ce cas-ci.

Ce projet de loi devrait être absolument rejeté, même s'il est tard pour le faire.

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'entente conclue plus tôt aujourd'hui, on considère que la motion de troisième lecture du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, a été mise aux voix et qu'un vote inscrit sur la motion a été demandé et reporté au jeudi 14 décembre 1989, à 11 heures.

* * *

LOI SUR LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-12, Loi concernant les musées, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Trois propositions d'amendement sont inscrites au *Feuilleton*, à l'étape du rapport du projet de loi C-12, Loi concernant les musées.

Les motions nos 1 et 2 inscrites aux noms des députés de Victoria et Mount Royal respectivement sont recevables et elles feront l'objet d'un débat et d'un vote distinct.

La présidence éprouve certaines réserves en ce qui a trait à la motion no 3 inscrite au nom du député de Victoria, mais je vais donner au député le bénéfice du doute et permettre que la motion fasse l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

MESURE MODIFICATIVE

M. John Brewin (Victoria) propose:

Motion no 1

> Qu'on modifie le projet de loi C-12, à l'article 9, en ajoutant après la ligne 25, page 6, ce qui suit:
>
> «(2) Par dérogation au paragraphe (1), le Musée canadien des civilisations ne peut disposer, par vente, échange, donation, destruction ou autrement, d'aucun artefact autochtone sans le consentement écrit de la communauté autochtone dont elle provient.»—M. Brewin.

—Monsieur le Président, je pense qu'il est dans l'intérêt de la Chambre et de ceux qui s'intéressent à ce projet de loi, que nous fassions tout en notre pouvoir pour régler les diverses questions rapidement, afin que nous puissions peut-être en finir avec cette étape d'ici 17 heures. Je serais même porté davantage à agir dans cette veiné, si je m'aperçois que les ministériels reçoivent avec enthousiasme les excellents amendements que ma collè-

gue libérale et moi avons présentés. Nous verrons comment se déroule le débat.

Permettez-moi de m'attarder plus particulièrement sur la motion no 1. Elle propose de restreindre le droit du Musée canadien des civilisations de disposer des artefacts autochtones; on précise en effet qu'il ne peut en disposer sans le consentement écrit de la communauté autochtone d'où ils proviennent.

Cet amendement tend fondamentalement à amener la Chambre à reconnaître qu'il faut corriger la façon dont les artefacts autochtones sont traités depuis un siècle. Dans bien des communautés autochtones du pays, la collectivité non autochtone, le gouvernement fédéral, les particuliers, les groupes religieux et d'autres traitent les artefacts autochtones non pas comme la propriété et le patrimoine des autochtones membres des communautés d'ou proviennent les objets en question, mais plutôt comme des objets qu'on peut tout simplement leur prendre. C'est non seulement une injustice flagrante, mais également un grief que les autochtones du pays ont à notre endroit, à juste titre d'ailleurs.

Des gens de la région de Kamloops ont témoigné devant le comité. Ils ont discuté de ces questions et soumis plusieurs propositions. À un moment donné, j'ai présenté au comité un amendement tendant à faire en sorte que des représentants des autochtones siègent aux divers conseils qui sont créés en vertu de ce projet de loi.

Malheureusement, les libéraux et les ministériels l'ont rejeté. J'espère qu'en définitive, ils trouveront une façon de revenir sur cette position. J'espère également que lorsqu'il effectuera les nominations en question, le gouvernement consultera les dirigeants autochtones du pays et cherchera à voir s'il peut nommer des représentants autochtones à ces divers conseils. Il est important de reconnaître que nous devons une partie de nos trésors artistiques et historiques aux autochtones du pays.

Je recommanderais à la Chambre qu'au strict minimum, nous exigions au moins du Musée canadien des civilisations qu'il demande et obtienne le consentement écrit des communautés autochtones quand il se propose de se départir d'artefacts qui sont en sa possession. C'est une question importante pour les autochtones, et j'espère pouvoir compter sur l'appui entier de la Chambre à ce sujet.

M. Friesen: J'ai une question, monsieur le Président.

Décision de la présidence

Le président suppléant (M. Paproski): Aucune question n'est prévue, en réalité. Je vais devoir demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre de poser une question. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai une très brève question sur un point de détail. Le député propose-t-il qu'on ne vende pas les artefacts même au Canada, ou s'oppose-t-il aux ventes à l'étranger?

M. Brewin: C'est à l'intérieur du pays. Ce que je propose en réalité, c'est qu'on reconnaisse que le Musée canadien des civilisations détient ces artefacts en fidéicommis, non seulement à l'intention des Canadiens mais en particulier, à l'intérieur de la famille canadienne, à l'intention des communautés autochtones, et qu'il ne peut se départir de ces artefacts sans le consentement des communautés pour lesquelles il les détient en fidéicommis.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je ferai remarquer très brièvement au député de Victoria, parce que nous avons discuté longuement de cette question au comité, qu'on a pris certains engagements relatifs à la nomination d'autochtones aux conseils. Des autochtones siègent effectivement aux conseils et, au comité, j'ai donné ma parole au député au nom du ministre.

Effectivement, il va y avoir une conférence sur les artefacts autochtones. Ce que je dirais à mon collègue, c'est que cet amendement vise un problème inexistant, en ce sens que la pratique veut que les rares fois où le musée se départit d'un artefact il obtient le consentement de la communauté concernée. Il y a une exception, qui est à l'origine du problème, c'est le cas où la provenance de l'artefact est inconnue. Dans ces rares cas, on n'obtient pas le consentement puisque l'artefact n'est attaché à aucune communauté.

Au Musée canadien des civilisations, il y a de nombreux exemples d'artefacts autochtones qui ont été remis à des musées locaux, beaucoup dans la province du député: Village et Musée indiens Ksan à Hazelton, Centre culturel Umista à Alert Bay, Musée Kwakkuit à Cape Mudge, ainsi que le Musée des beaux-arts de Thunder Bay et le Musée autochtone de Gleichen en Alberta.

Décision de la présidence

Les Musées nationaux du Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Musée des beaux-arts de Winnipeg ont un accord concernant la distribution de la collection d'art inuit du ministère des Affaires indiennes. La plus grande partie de la collection retournera dans les Territoires du Nord-Ouest. Le musée a des programmes de formation des conservateurs de divers niveaux pour les musées autochtones ou autres.

En résumé, la pratique est que les artefacts sont retournés et qu'on ne s'en sépare qu'avec le consentement de la communauté, mais le problème de l'amendement du député est qu'il obligerait à obtenir un consentement, même lorsque c'est impossible. Par conséquent, j'ai bien peur que le gouvernement ne puisse pas l'accepter.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire remercier mon collègue de Victoria. Il a raison de soulever ce point, et je pense que les muséologues et les conseils d'administration seront alertés par le fait que député ait porté cela à notre attention.

Lorsque l'on en parle au comité, l'impact n'est pas le même que lorsque la question est soulevée à la Chambre. Je pense que les craintes légitimes qu'il a soulevées seront maintenant beaucoup mieux prises en considération. Comme le faisait remarquer mon collègue, le secrétaire parlementaire, il y a une pratique normale qui évite toute perte ou disparition et conduit au retour lorsqu'il y a lieu. Nous avons recueilli les témoignages des peuples autochtones concernant l'importance que revêt pour tous les Canadiens le fait de pouvoir apprécier le produit de leur culture. Il s'agit là d'un privilège absolument essentiel. Nous sommes en mesure d'apprécier encore davantage ces oeuvres lorsqu'elles se retrouvent dans nos musées nationaux. Je ne peux appuyer la motion, mais je souscris au principe de celle-ci. J'espère que ce principe sera consacré dans le règlement d'un musée ou d'un conseil ou encore dans sa politique interne.

• (1630)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal) propose :

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-12, à l'article 18, en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 12, ce qui suit:

«(2) Ne sont admissibles à devenir membres du conseil que les citoyens canadiens résidant ordinairement au Canada.»—Mme Finestone.

—Monsieur le Président, j'ai présenté cet amendement au projet de loi sur les musées parce que j'estime que les droits culturels des Canadiens et leurs préoccupations dans le domaine de la culture constituent un sujet très délicat.

Je suis fermement convaincue que les Canadiens ont le talent, la capacité et les aptitudes voulues pour occuper les postes de direction, gérer les fonds, décider des acquisitions, faire respecter le mandat des musées et s'acquitter des responsabilités de la direction des quatre musées en cause de façon originale.

Pour les Canadiens et les visiteurs étrangers, il n'y a rien de plus important que les documents historiques sur le Canada. Nos peuples autochtones sont nos premiers peuples fondateurs. Le bilinguisme canadien reflète les langues des deux nations européennes venues ici pour aider à bâtir le pays. Le caractère multiculturel de notre pays est un aspect de plus en plus important de la réalité canadienne. Il est capital que le conseil d'administration reflète toutes ces caractéristiques et que les membres soient des Canadiens fervents et prêts à s'acquitter des tâches définies dans le projet de loi.

Je pense qu'il y a de grands Canadiens dans toutes les couches de notre société et que nous pouvons trouver chez nous les personnes compétentes pour combler les postes du conseil. Je ne vois pas pourquoi nous irions chercher à l'extérieur du Canada les gens qu'il faut pour s'acquitter du mandat prévu dans le projet de loi.

Certaines préoccupations ont été exprimées et, même si je les comprends, je ne crois pas qu'il soit justifié que les gens qui ont choisi de vivre ici au Canada sans toutefois prendre la citoyenneté canadienne, puissent être capables de siéger au sein des conseils d'administration de ces quatre musées nationaux du Canada.

À ma connaissance, la citoyenneté canadienne est exigée dans la Constitution du Canada pour devenir député à la Chambre des communes. Si vous désirez nommer une personne au Sénat, elle doit être citoyenne canadien et habiter dans la province qu'elle représentera. Si vous désirez participer aux élections au Canada, la Loi électorale du Canada exige que vous soyez citoyen canadien.

À mon avis, aucune jurisprudence valable ni aucun précédent bien établi ne nous empêche d'invoquer l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés pour montrer que, dans une société ouverte et démocratique, il est judicieux et raisonnable de nommer, au conseil d'administration du musée, des citoyens canadiens représentant des communautés autochtone, francophone, anglophone ou autres communautés de notre mosaïque multiculturelle, parce que la diversité de leurs compétences permettrait à ce conseil d'administration de donner sa pleine mesure.

Je crois que nous pouvons et que nous devons nous donner de telles compétences pour faire la promotion nécessaire et mieux expliquer et montrer au monde les acquisitions que nous avons réunies. Je demande donc que la motion n^{o} 2 soit acceptée, car j'espère que les raisons qui justifient cet amendement sont bien comprises.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, sauf erreur, on a dit de cette motion, que je qualifierais de voeux pieux, qu'elle pourrait aller à l'encontre de la Charte, notamment en ce qui a trait aux dispositions de l'article 15 qui parlent de l'égalité des droits.

Dans la cause *Law Society of British Columbia* contre *Andrews et al*, la Cour suprême a statué dernièrement qu'une disposition qui limite la pratique du droit au Canada à ceux qui ont la citoyenneté canadienne contrevenait à l'article 15 de la Charte. Elle a analysé deux aspects de cette question.

Pour déroger à un droit garanti par la Charte, une loi doit poursuivre un objectif pressant et fondamental au sein d'une société libre et démocratique. Il faut donc en examiner la nature et le but pour voir si la limite ainsi imposée à l'exercice légitime d'un droit justifie toute dérogation à des droits protégés par la Constitution.

À la deuxième étape de l'analyse, il faut examiner plusieurs facteurs, dont la nature et l'importance des droits de l'intervenant, l'étendue de l'atteinte à ces droits, la façon dont cette limitation de droits contribue à la réalisation de l'objectif énoncé dans le projet de loi ainsi que l'incidence sociale plus large de la loi contestée et des solutions de rechange proposées.

Cela dit, il y a des considérations pratiques aussi. Je crois que le libellé de la motion de la députée correspond à celui du projet de loi C-40 dont la Chambre est aussi saisie. Celui-ci est conçu pour protéger le caractère canadien de notre radiodiffusion contre toutes les forces adverses que je n'ai pas besoin d'énumérer ici.

Dans ce cas-ci, il s'agit d'institutions canadiennes, qui contiennent des oeuvres canadiennes pour la plupart. Tout cela dit, monsieur le Président, je suis prêt à demander si la Chambre est d'accord pour que la députée laisse tomber les quatre derniers mots de sa motion: «résidant ordinairement au Canada». Cela aurait pour effet de limiter la participation au conseil aux seuls citoyens canadiens, mais n'exclurait pas ceux qui, pour une raison ou une autre, la santé, par exemple, doivent vivre hors du pays pendant certaines périodes. La nécessité d'habiter au Canada peut poser des problèmes. Pour enlever tout doute, la députée accepterait-elle qu'on supprime les quatre derniers mots de sa motion et la Chambre serait-elle d'accord?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir fait cette distinction et je serais certainement d'accord pour supprimer les quatre derniers mots.

M. Brewin: Monsieur le Président, au nom de notre parti, j'accepte la modification proposée; qui plus est, nous acceptons la motion.

• (1640)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2 modifiée est adoptée.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le devoir d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990.

J'ai également l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans le modifier le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur général
Ottawa,

le 12 décembre 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, Gouverneur général du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 12 décembre 1989, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES MUSÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-12, Loi concernant les musées, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. John Brewin (Victoria) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-12, en ajoutant à la suite de la ligne 22, page 14, le nouvel article suivant:

«23. Le Conseil de chaque musée constitue un comité consultatif composé de représentants de chacune des disciplines scientifiques et muséologiques auxquelles il est fait appel dans le musée.»

—Monsieur le Président, je ne veux pas presser indûment la Chambre, mais dans l'espoir de régler toute cette affaire, je tiens à préciser que cette motion vise à garantir que les conseils comprennent un certain nombre de réprésentants des disciplines scientifiques et muséologiques auxquelles il est fait appel dans les musées. C'est un principe très important. Il importe beaucoup que ces conseils ne comprennent pas uniquement des amis du gouvernement ou des personnes qui font cela en amateurs, mais des spécialistes qui comprennent et peuvent représenter au moins une partie importante de la clientèle que les musées sont censés desservir.

J'exhorte donc le gouvernement à se montrer aussi bienveillant envers moi qu'envers le porte-parole des libéraux dont il a accepté l'amendement en reconnaissant le bien-fondé, le bon sens et l'envergure de mon amendement et, dans l'esprit de Noël, en adoptant la motion nº 3.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ce serait merveilleux si le Père Noël venait nous rendre visite. J'espère qu'il n'y aura pas trop de groupes semblables représentés au conseil d'administration. C'était ce qui me préoccupait.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je comprends les sincères préoccupations du député à cet égard. Toutefois, au lieu de prévoir des dispositions législatives irrévocables, je peux lui assurer ici même, dès maintenant, que nous ferons tous les efforts possibles pour atteindre son objectif en ce qui a trait aux nominations. Je

peux lui garantir que d'éminents scientifiques et muséologues aux compétences reconnues seront nommés aux conseils des divers musées.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée à la majorité.

L'hon. Jake Epp (au nom du ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-12, Loi concernant les musées soit agréé dans sa forme modifiée.

(La motion est adoptée).

M. Epp (au nom du ministre des Communications) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme Finestone: Monsieur le Président, puis-je dire quelque chose?

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Mount Royal peut dire quelques mots, si elle le désire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la générosité dont la Chambre fait preuve rend cet endroit très agréable. Je pense que nous pouvons. . .

M. Harvey: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si nous devons comprendre que cela constitue un précédent.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, cela ne constitue pas un précédent.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis déjà intervenue à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire à la députée que nous devrions vraiment suspendre la séance. Sur un rappel au Règlement, le député de Victoria.

M. Brewin: Ce rappel au Règlement est complexe et touche à la politique des musées au Canada. J'imagine que nous ne devrions pas nous prêter à une pareille procédure. Nous avons vraiment tenté de coopérer afin de faire adopter le projet de loi cet après-midi. Je sais que les députés ont des commentaires qu'ils auraient été préparés à faire dans d'autres circonstances.

J'ignore si nous avons besoin du consentement unanime pour parler pendant une ou deux minutes des joies, par exemple, de travailler avec le secrétaire parlementaire qui a fait preuve de courtoisie dans sa façon de procéder. La rapidité avec laquelle nous nous sommes entendus aujourd'hui ne correspond en rien à la somme de travail qui a été abattue par le comité lui-même. C'était la première fois que je siégeais à un comité législatif et j'ai trouvé l'expérience très positive et très utile. Nous avons eu des témoins sérieux qui sont venus discuter avec nous. À cet égard, monsieur le Président, vous pourriez peut-être donner la parole à la député de Mount Royal et au secrétaire parlementaire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis très heureuse de constater que nous employons cette période de façon constructive. Ce fut un plaisir que de travailler avec le nouveau député de Victoria. Il régnait une atmosphère très courtoise envers le secrétaire parlementaire, les autres membres du comité et le ministre lui-même.

J'espère qu'un grand nombre de télespectateurs comprendront que les travaux de la Chambre ne se limitent pas à la seule période des questions qui fait l'objet de tant de confrontations. Ce qui est fait à la Chambre est souvent très constructif, et il règne une atmosphère d'amitié, de coopération et de respect entre les députés de tous les côtés de la Chambre.

Dans cet esprit et à l'approche de Noël, je voudrais joindre ma voix à celle des autres pour offrir mes remerciements au nom des musées du Canada, des citoyens canadiens qui vont profiter de ces musées et de leur nouvel objectif, de leur nouvelle mission et de leur nouveau mandat. Qu'ils prospèrent et qu'ils prennent de l'expansion et puissions-nous trouver des crédits pour réaliser ce souhait.

• (1650)

M. Harvey: Monsieur le Président, la cordialité avec laquelle les deux orateurs précédents ont souligné la collaboration qu'ils ont obtenue de la part du secrétaire parlementaire d'en face m'impressionne grandement. Je

ne puis qu'espérer que le ministre a prêté attention et qu'il suivra dorénavant l'exemple de son collègue.

M. Edwards: Monsieur le Président, toujours sur ce rappel au Règlement, je remercie mes collègues de l'opposition pour leurs commentaires sur cette question.

Il semble que tous les partis puissent travailler en harmonie quand on parle de communications et de culture. Je me rappelle les sept ou huit rapports qu'a présentés le comité que j'ai eu le plaisir de coprésider en compagnie de l'ex-député de Battlefords—Meadow Lake, John Gormley, et du député de Lévis, au cours de la dernière législature. Pour toutes ces raisons, nous avions pris le ferme engagement de travailler avec acharnement et de nous occuper des communications et de la dimension culturelle de la vie au Canada.

Je remercie le député de Victoria de ses bonnes paroles, lui qui a siégé au comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi et qui s'est acquitté de cette tâche comme l'aurait fait son prédécesseur, Lynn McDonald, l'ex-députée de Broadview—Greenwood, qui s'intéressait sincèrement à ce domaine.

La députée de Mount Royal, je m'empresse de le dire, est ma favorite parmi les libéraux. Elle a fait preuve d'un immense dévouement en travaillant dans le domaine des musées, non seulement en ce qui concerne le projet de loi C-12, mais aussi dans le cadre des travaux du Comité permanent des communications et de la culture relatifs au rapport Richard-Woodrow sur la politique des musées.

Je tiens à dire que cette façon de régler les questions avec la collaboration de tous les partis est une illustration des meilleures traditions de la réforme parlementaire. Je crois que, parmi les nombreux rapports présentés par le comité permanent, un seul contenait des réserves. Bien sûr, il arrive très souvent que les membres de nos comités législatifs soient choisis parmi les membres des comités permanents à cause de leur compétence dans le domaine en cause et par souci de continuité.

Dans l'esprit du temps des fêtes, je voudrais présenter mes meilleurs voeux à ma collègue de Mount Royal à l'occasion de l'Hanoukka.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

> Projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise—Chapitre nº 22.
>
> Projet de loi C-50, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1990—Chapitre nº 23.

[*Traduction*]

Comme il est 17 h 07, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 octobre, de la motion de M^me^ Langan:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je vous rappelerai d'abord avant de commencer que j'avais déjà commencé à parler sur cette motion le 25 septembre dernier et que le lendemain, lorsque la motion

avait été reportée, j'étais malheureusement ou heureusement, selon les points de vue, en Europe, ce qui fait que je devrais encore, si l'on observe bien le Règlement, avoir mes 10 minutes de droit de parole.

Monsieur le Président, nous sommes heureux d'aborder la question des droits de l'enfant suite à la motion présentée par la députée de Mission–Coquitlam (M^me^ Langan).

Cette motion touche à une question importante, soit la garantie et la protection des droits des enfants au Canada. Nous croyons que les enfants constituent la pierre angulaire de notre société et la famille, notre principale institution. Pour ces raisons, tout effort d'amélioration des conditions de vie de la famille et des générations mérite toute notre attention à titre de preneurs de décisions. Ce gouvernement reconnaît certes l'importance de la gestion des droits fondamentaux des enfants et la nécessité d'assister les familles, principales responsables de la socialisation des enfants.

Récemment, le 20 novembre dernier, les Nations Unies adoptaient une Convention sur les droits de l'enfant. Rappelons que le Canada a joué un rôle actif dans l'élaboration du texte de la Convention suite à des efforts fédéraux et provinciaux. En effet, depuis 1981, un groupe de travail fédéral–provincial a été créé pour déterminer, dans une perspective canadienne, ce que cette convention devrait comprendre. Plusieurs versions rédigées par le Canada ont servi de base à la rédaction de la Convention.

Le projet de Convention des droits de l'enfant proposé par les Nations Unies vise, d'une part, à l'établissement d'une norme internationale. Cette Convention cherche, d'autre part, à assurer la protection d'une variété de droits tant sociaux, économiques, politiques, religieux ou civils des enfants. Les 54 articles à l'état d'ébauche garantissent entre autres, la protection des enfants sans famille, la protection des enfants exposés à la violence et le droit à la sécurité sociale.

Ce projet de Convention répond donc à une vision globale des droits des enfants et s'inscrit dans un contexte international. Notons que les pays signataires de la Convention seront soumis à des mécanismes de suivi pour s'assurer que des progrès se réalisent au chapitre des droits de l'enfant. Par exemple, deux ans suivant l'adoption de la Convention, chaque pays signataire devrait présenter un rapport sur la nature des mesures qu'il a prises en ce qui a trait aux droits des enfants.

• (1710)

Le projet de Convention prévoit également la création d'une tribune internationale d'experts chargée d'évaluer les conditions de vie des enfants vivant dans les pays signataires.

En outre, monsieur le Président, la ratification de la Convention internationale implique que les lois d'un pays se conforment aux dispositions de la Convention.

Plusieurs aspects de la Convention internationale sur les droits de l'enfant relèvent au Canada de la juridiction provinciale ou de la juridiction partagée entre les autorités fédérales et provinciales. Ainsi, le processus de ratification de la Convention des Nations Unies requiert, dans le contexte canadien, une coopération fédérale et provinciale afin d'examiner soigneusement les implications du document sur notre politique déjà existante et en vue d'actions futures.

Il est à prévoir qu'un certain degré d'harmonisation s'imposera entre les différentes dispositions canadiennes pour répondre aux exigences de la Convention. On doit également rappeler un certain nombre d'initiatives du gouvernement canadien, dont les objectifs servent déjà le mieux–être, la protection et la garantie des droits des enfants du Canada. De tels programmes sont également conçus pour assister les familles et les enfants qui vivent des situations difficiles ou des transformations importantes.

Cependant, bien que nous connaissions mieux les problèmes particuliers des familles canadiennes, il ne faut pas perdre de vue le fait que la plupart d'entre elles, quelle que soit leur composition, prennent soin de leurs membres et sont fières de leur réussite et de leur croissance.

Ainsi, l'assistance gouvernementale dans la protection des droits de l'enfance doit être complémentaire au rôle des familles et non un substitut. Néanmoins, il nous faut reconnaître la gravité et l'existence de certaines situations où les familles ne peuvent remplir adéquatement leur rôle.

Mentionnons que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social (M. Beatty) a déjà donné suite à un élément de la motion présentée à la Chambre, en annonçant récemment le financement, à raison de 1,3 million de dollars, d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Il s'agit du service «Jeunesse, j'écoute». Ce service gratuit offre partout au Canada une aide immédiate aux enfants en leur fournissant des informations adaptées à la situation et en les

dirigeant aux organismes susceptibles d'apporter une solution à plus long terme à leurs difficultés.

Au milieu des années 1980, on créait la Division de la prévention de la violence familiale au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour coordonner des activités fédérales de lutte contre la violence de famille. La Division compte notamment un centre national d'information sur la violence dans la famille, dont le rôle est d'informer et de sensibiliser le public à cette question cruciale.

En matière d'agression sexuelle envers les enfants, le gouvernement a adopté en 1986 une initiative de 25 millions de dollars, répartis sur une durée de cinq ans. Cette initiative comprend entre autres des mesures législatives, dont des amendements au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada. D'autres mesures font partie de l'initiative, dont la prévention, la protection et le traitement d'agressions sexuelles contre les enfants.

En 1988, le gouvernement consacrait 40 millions de dollars à une initiative nationale de prévention de la violence familiale et ce, pour une durée de quatre ans. L'initiative vise notamment à la création d'espaces dans les refuges pour victimes de violence familiale. Le Canada n'est pas à l'abri du phénomène de la pauvreté chez les enfants. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral offre une protection aux personnes les plus démunies, dont les familles avec enfants, par le biais du Régime d'assistance publique du Canada! En vertu du Régime, le gouvernement fédéral partage les dépenses encourues par les provinces pour dispenser l'aide sociale et certains services sociaux.

Pour cette seule année, le gouvernement fédéral prévoit verser, à travers le régime, plus de 5 milliards aux provinces. Cependant, au chapitre de la lutte contre la pauvreté chez les enfants, on a des signes encourageants. Les statistiques officielles nous indiquent en effet que le nombre d'enfants pauvres décroît depuis 1984. La croissance rapide du nombre de familles où les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer et l'augmentation du nombre de familles monoparentales nous indiquent l'importance d'établir un programme efficace de garde d'enfants. Le gouvernement fédéral contribue déjà au programme de garde d'enfants par le biais du Régime d'assistance publique du Canada. Nous prévoyons verser cette année 240 millions de dollars pour créer davantage de places de garderies subventionnées.

Créée en 1988, la Caisse d'aide au projet en matière de garde d'enfants dispose d'un budget total de 100 millions de dollars pour une période de sept ans. La Caisse finance des projets innovateurs en matière de garde d'enfants répondant aux besoins spéciaux et diversifiés des enfants.

Tel qu'annoncé par le premier ministre (M. Mulroney) et dans le discours du Trône, un nouveau programme national de garderies entrera en vigueur vers la fin de la législature actuelle. À titre d'autres mesures pour protéger le bien-être économique des familles, mentionnons le système de prestations aux enfants, comprenant notamment les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants.

Dans le cadre d'une nouvelle taxe sur les produits et les services, le régime fiscal sera plus progressif et rendu plus équitable par un certain nombre de changements qui permettront aux Canadiens à revenu modeste de bénéficier de l'aide fiscale. Ainsi, les familles gagnant moins de 30 000 $ par année seront en meilleure posture après la mise en place de la TPS.

Toutes les activités, monsieur le Président, et je termine là-dessus, initiatives et programmes que nous venons de mentionner ne sont que quelques exemples seulement faisant la preuve de l'engagement du gouvernement canadien vis-à-vis des droits de protection de la sécurité des enfants canadiens et du soutien à leur famille.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humbolt): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette motion. Je vais la lire parce que c'est une demande très précise qui est adressée au gouvernement:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

Nous savons que des services téléphoniques d'urgence existent au Canada et lorsque nous avons eu recours à des services de ce genre pour venir en aide aux enfants, le taux d'utilisation a été passablement élevé.

Aujourd'hui, je vais parler de l'intention que traduit cette motion. Au cours des deux heures de débat qui se sont écoulées, notre parti a fait valoir un certain nombre de considérations que nous jugeons importantes si nous voulons créer un climat favorable pour élever nos enfants et assurer leur protection dans diverses circonstances.

On ne trouve nulle part ailleurs que chez nous des normes sociales et un système de justice sociale comme ceux que nous nous sommes donnés. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la lutte pour les droits et la dignité de la personne, pour les formes de gouvernement favorable à l'exercice de ces droits. Nous vivons dans une démocratie qui reconnaît la valeur de l'individu.

Les Canadiens n'ont jamais été à court d'arguments pour soutenir la cause de la protection des enfants dans le monde. Par comparaison à d'autres pays, les Canadiens n'ont jamais hésité à faire des efforts pour améliorer la situation des enfants dans le monde. Ce n'est pas nécessairement le gouvernement qui est intervenu, mais bien des gens et des familles partout au Canada, qui sont conscients des risques et de la nécessité de s'occuper des enfants.

• (1720)

De bonnes raisons nous poussent comme parlementaires à prendre cette motion en sérieuse considération et à l'appuyer autant que possible. Nous devons envisager une déclaration des droits qui sanctionnerait dans une certaine mesure notre engagement à assurer la survie des enfants canadiens.

Quand nous jetons un coup d'oeil sur le pays, nous sommes étonnés de voir autant d'enfants pauvres. Dans ma circonscription de Saskatoon, quelque 1 200 personnes fréquentent la banque alimentaire chaque mois. Cette situation se répète partout dans tout le pays et la majorité de ceux qui sont en cause sont des enfants. Il faut donc s'engager à assurer le bien-être des enfants. C'est ce que vise cette motion.

Nous sommes dépassés par les événements des dernières années et nous avons du retard dans la défense des droits de la personne, dans le soin et la protection des personnes, surtout des enfants. La première Ligue des nations a adopté une déclaration relative aux enfants, il y a 65 ans, ce qui semble bien lointain, et pourtant nous n'avons pas vraiment mieux tracé notre ligne d'action depuis.

Il y a trente ans, les Nations Unies ont adopté une déclaration des droits de l'enfant. Il y a dix ans, nous avons célébré l'Année internationale de l'enfant. Cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies, après de longues négociations, adoptera une convention qu'on pourrait appeler, à certains égards je crois, une charte des droits.

Le Canada a pris une part considérable dans la rédaction et la négociation de cette convention. Pour continuer dans cette direction, il est impérieux que nous, à la Chambre, garantissions que ce qui est dans l'intérêt de tous les enfants du monde est aussi dans celui des enfants canadiens. Nous devons donc préciser les éléments essentiels d'une déclaration des droits des enfants et agir en ce sens.

La motion ébauche ce qui doit entrer dans une déclaration des droits des enfants. Comme l'orateur précédent l'a signalé, cette charte pose évidemment des problèmes de compétence. Elle ne pourra devenir réalité sans des négociations poussées entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il importe donc d'entamer ces négociations avec les provinces le plus tôt possible afin que le Canada, quand il signera la convention des Nations Unies, puisse dire honnêtement qu'il a déjà pris ces mesures chez lui. Quand nous signerons la convention, nous pourrons dire que ce qui est bon pour nous l'est aussi pour les autres peuples de la terre.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me déclare favorable à la motion de la députée de Mission—Coquitlam, appuyée par le député d'Oshawa. La motion dit que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une déclaration complète des droits de l'enfant, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

Certes, les objectifs de cette motion sont des plus louables.

Les Nations Unies ont décidé, il y a trente ans, que les enfants avait des droits, mais ce n'est qu'au printemps dernier qu'une convention internationale a été rédigée pour garantir ces droits. Et ce n'est que le 21 novembre que les Nations Unies ont adopté et entériné cette convention dont la ratification aura lieu en janvier prochain. Par la suite, vingt États devront ratifier la convention, à laquelle ils seront liés en droit international.

Le Canada peut être fier d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette convention. Mais si ce code est adopté, les pays devront modifier leurs

lois et leurs constitutions pour se conformer à la convention. Le Canada ne fera pas exception.

On comprend facilement pourquoi il a fallu tant de temps pour légaliser les droits des enfants: les enfants n'ont pas le droit de vote, ils n'ont pas de pouvoirs politiques et ils dépendent des autres pour leur bien-être. C'est pourquoi notre responsabilité est encore plus grande.

Durant l'Année de l'enfant, il y a dix ans, la Pologne a déclaré qu'il était temps d'établir une déclaration des droits des enfants ayant force de loi. Il a fallu 10 ans pour rédiger cette convention: l'Assemblée générale des Nations Unies vient tout juste de l'adopter. Permettrons-nous au Canada d'attendre jusqu'à 1991 pour s'y conformer, comme l'a déclaré l'ancien ambassadeur aux Nations Unies? Nous ne pouvons pas le permettre. Nous avons le devoir d'agir et de le faire rapidement.

Le principe directeur de ce traité est de promouvoir les intérêts supérieurs de l'enfant. J'ajouterais qu'il protège aussi l'enfant à partir du moment de la conception. La convention énonce un grand nombre de droits économiques, sociaux, civils, politiques et culturels pour les enfants. On y trouve notamment le droit à l'éducation, le droit pour les enfants des minorités de pratiquer leur culture et de parler leur langue, le droit d'être protégés contre l'exploitation, la torture et les mauvais traitements ainsi que le droit aux services nécessaires pour les handicapés.

Les 54 articles de la convention se divisent en trois grandes catégories ou domaines: la survie, la protection et le développement. Bien que la convention établisse les droits des enfants, elle est destinée, en réalité, aux adultes, parce que c'est eux qui ont la responsabilité de voir à ce que ces droits soient vraiment respectés et consacrés dans une déclaration des droits.

La nécessité d'adopter une déclaration internationale et canadienne des droits des enfants pour protéger la vie et le développement normal des enfants n'est que trop évidente quand on examine les conditions qui créent de l'injustice pour les enfants. Il est urgent que les conditions défavorables qui causent ces injustices soient rapidement améliorées au Canada et dans le monde entier.

Il ne suffit pas de mettre des services sociaux sur pied après que les dommages ont été causés. Je pense qu'il est important de mentionner certains maux qui nuisent au bien-être des enfants. Ce sont la guerre, la pauvreté, la violence, les mauvais traitements physiques, psychologiques ou émotionnels, la traite des enfants, l'exploitation par les trafiquants de narcotiques et la malnutrition, surtout la sous-alimentation. Tous ces facteurs peuvent rendre les enfants malades et même les faire mourir.

Le Canada n'est pas à l'abri de ce fléau. Des millions d'enfants meurent de malnutrition chronique chaque année ou souffrent de retards de croissance psychologique et physique parce qu'ils ne mangent pas assez et aussi parce que leurs parents n'ont pas suffisamment de connaissances en matière de santé et de nutrition. La plus importante cause de mortalité infantile est non pas la guerre, ni l'insuffisance alimentaire, mais la déshydratation attribuable à la diarrhée. Et cette situation existe non seulement dans les pays du tiers monde, mais également au Canada, malheureusement. Tout ce qu'il faut pour éviter la déshydratation, c'est de mélanger du sel et du sucre dans de l'eau. Il arrive parfois que les parents n'utilisent même pas cette solution ou qu'ils ne la connaissent pas.

Les enfants ont le droit de bénéficier de services de santé de première qualité et d'avoir accès à des services médicaux. Ce droit devrait être garanti non seulement au moyen d'une convention internationale mais également au moyen d'une déclaration canadienne des droits.

• (1730)

Il y a d'autres problèmes qui affligent les enfants. Mentionnons l'absence d'un foyer, l'éducation, la main-d'oeuvre enfantine et d'autres questions de santé.

J'ai ici un feuillet qui s'intitule *A Choice of Futures: Canada's Commitment to its Children*, qui a été préparée par divers organismes: l'Association canadienne d'aide à l'enfance en difficulté, le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, le Conseil canadien de développement social, l'Institut canadien de la santé infantile, le Groupe d'action positive contre la pauvreté enfantine, Services à la famille Canada et l'Institut Vanier de la famille. Tous ces organismes s'intéressent au bien-être des enfants.

En 1985, six mille enfants sont morts en raison d'une insuffisance de poids à la naissance, d'accidents et de maladies respiratoires. Six cent mille enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de 19 ans ont été hospitalisés en raison, dans la grande majorité des cas, d'affections de l'appareil respiratoire. Au Canada, il y a 275 000 enfants handicapés âgés entre 1 et 14 ans, soit environ 5 p. 100 de la population enfantine. Il s'agit là de chiffres étonnants qui en disent long sur le bien-être ou l'état de la santé de nos enfants.

L'avenir du Canada se trouve entre les mains des enfants d'aujourd'hui. Cela dit, ne devrions-nous pas avoir une déclaration des droits pour protéger nos enfants, pour nous assurer qu'ils sont bien nourris et soignés et qu'ils ont aussi accès à l'éducation? Il est essentiel de protéger nos enfants pour préserver le sens des valeurs de notre société hautement démocratique. Il est essentiel

de protéger nos enfants pour assurer l'avenir économique de notre pays. Plus important encore, il est essentiel d'assurer le bien-être des enfants eux-mêmes.

De façon plus précise, il est important d'avoir une déclaration complète des droits des enfants, comme le propose ce projet de loi d'initiative parlementaire, au lieu d'avoir diverses lois provinciales qui traitent du même sujet. Nos enfants devraient tous avoir les mêmes droits de façon à avoir le même accès à des services pédagogiques et à des programmes sociaux de même qualité partout au Canada. Les enfants ne sont pas différents à Terre-Neuve, à Winnipeg ou à Vancouver. Il faut donc mettre sur pied un programme de garderies universel dont les prix sont abordables.

Le projet de loi C-254 rappelle qu'une déclaration des droits des enfants devrait comprendre la mise sur pied d'une commission de la protection des enfants. Cette commission serait un bon moyen d'aboutir à une politique nationale sur la prévention des sévices contre les enfants.

Les cas de sévices exercés contre des enfants, surtout les sévices de nature sexuelle, augmentent à un rythme affolant. Le gouvernement s'est défendu de ne pas faire diligence pour contrer la tendance à la hausse de ce problème. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que le gouvernement avait donné suite à la plupart des recommandations du rapport de 1984 du comité qui était chargé d'étudier la dossier des enfants et des jeunes victimes de sévices sexuels. Or, la première recommandation de ce rapport parlait d'établir une charge de commissaire, ce que le gouvernement n'a pas fait et qu'il devrait faire maintenant.

Il va de soi que le fédéral et les provinces doivent coordonner leurs efforts pour instituer des programmes d'aide, de prévention et de traitement des enfants victimes de sévices. L'établissement d'une commission chargée de protéger les enfants serait une première étape nécessaire vers la mise en oeuvre d'un tel programme.

En terminant, je dis au gouvernement qu'il peut tenir l'engagement qu'il a pris à l'égard des enfants du Canada en adoptant cette mesure d'initiative parlementaire. Non seulement une telle mesure serait profitable à nos enfants, mais ce serait aussi une façon pour le Canada de ratifier la convention internationale sur les droits des enfants et de s'assurer que les ministres provinciaux lui emboîtent le pas en souscrivant d'office à cette convention.

Les enfants ont les mêmes droits que les adultes et ces derniers, surtout ceux qui forment le gouvernement, ont le devoir de s'assurer que ces droits sont respectés et protégés. Il faut que le gouvernement fasse preuve de la volonté et de l'initiative politiques nécessaires dans ce dossier. Nous pouvons remplir nos engagements envers les enfants du Canada en adoptant cette déclaration des droits des enfants qui nous permettrait ensuite d'entamer des négociations fédérales-provinciales faisant de notre attachement authentique à la cause des enfants une réalité bien concrète au Canada.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais me pencher sur cette motion portant sur la pertinence d'une Déclaration complète des droits pour les enfants permettant d'uniformiser les lois dans tout le pays, de créer une Commission pour la protection des enfants et un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

La protection des enfants est l'un des principaux rôles de toute société. Notre force se mesure à celle de nos membres les plus vulnérables et les plus faibles. Ainsi, je félicite la députée de Mission—Coquitlam pour l'intérêt qu'elle porte à tous les enfants du pays dans sa motion d'aujourd'hui. Cela dit, je voudrais m'arrêter sur certains des problèmes réels que pose cette motion.

Le Canada est un régime fédéral en vertu duquel les gouvernements fédéral et provinciaux ont certaines compétences aux termes de la Constitution. Le droit familial relève en majeure partie des provinces, et c'est notamment le cas du bien-être des enfants en vertu du paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867, qui donne aux gouvernements provinciaux le droit de légiférer au sujet des droits à la propriété et des droits civils dans la province. Dans sa décision sur l'adoption en 1938, la Cour suprême du Canada a jugé, entre autres choses, que le bien-être des enfants était de compétence provinciale.

Il existe au Canada deux types fondamentaux de lois qui protègent les enfants: le droit criminel qui tend à punir les abus sexuels et physiques dont sont victimes les enfants et la législation sur la protection de l'enfance qui précise le rôle de l'État quand un enfant est maltraité ou négligé. En vertu de la Constitution, le droit criminel relève du gouvernement fédéral alors que toute législation sur la protection de l'enfant est de compétence provinciale.

Les provinces s'occupent de la protection des enfants de diverses façons, en fonction de leur situation particulière, à l'aide de tout un éventail de lois touchant des sujets comme l'adoption, le bien-être des enfants, la garde des enfants et l'accès aux enfants, ainsi que l'éducation. Chaque province peut compter sur un organisme gouvernemental à qui il incombe d'appliquer les lois afin d'assurer le bien-être des enfants, de les protéger et de

dispenser des services à l'enfant dans sa famille. Étant donné que ces services sont offerts dans tout le pays, je ne crois pas souhaitable ni nécessaire de demander au gouvernement fédéral de se lancer dans une longue série de négociations, afin d'uniformiser les lois pertinentes, ce qui retirerait toute latitude aux assemblées législatives provinciales et remettrait en question les pouvoirs accordés aux provinces dans la Constitution depuis 1867.

Qui plus est, je ne suis pas du tout persuadé qu'une commission coûteuse, centrale et monolithique chargée de la protection des enfants assurerait de meilleurs services que ceux offerts à l'heure actuelle par chaque province et territoire, et je doute également que la création d'une commission de ce genre soit constitutionnelle.

La députée parle également dans sa motion de la nécessité d'assurer un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Je voudrais signaler à la Chambre que la Société de l'enfance canadienne offre un numéro sans frais à cette fin justement. Le numéro est 1-800-668-6868. Le service est appelé *Jeunesse, j'écoute,* et je crois savoir que c'est une réussite totale.

Le service d'écoute téléphonique accepte les appels de tout le Canada et renvoie les enfants aux responsables locaux de services d'aide en mesure de régler leurs problèmes. Ce service inestimable aide les enfants de tout le Canada. Je me suis récemment entretenu avec M^me^ Heather Sproule de l'agence et je suis en mesure de vous donner quelques statistiques.

Le service a démarré en mai dernier et a déjà reçu environ 75 000 appels. Il en reçoit en moyenne 800 par jour, et ce nombre peut augmenter jusqu'à 1 000 les fins de semaine. Malheureusement, il n'y a pour le moment que cinq lignes, mais avec plus de fonds, les responsables espèrent doubler ce nombre. Lorsque le service sera entièrement fonctionnel, il recevra vraisemblablement jusqu'à 200 000 appels par année.

Les enfants qui appellent ont en moyenne entre 11 et 14 ans. Il y a eu plus de 100 appels d'enfants de quatre à sept ans. J'ai également appris que 76 p. 100 des appels proviennent de filles et 24 p. 100, de garçons. J'ignore comment expliquer cette répartition, mais c'est peut-être que les garçons ne veulent pas admettre qu'eux aussi ont besoin d'aide. Cinquante pour cent des appels proviennent de l'Ontario, en partie parce que c'est là que le service a été lancé. Il y aura cependant une campagne de promotion couvrant toutes les régions du Canada, pour que le service puisse toucher tous les enfants canadiens. Je crois savoir que le gouvernement fédéral a versé 1,3 million de dollars à cette agence extrêmement utile et les autres donneurs doivent verser jusqu'à 650 000 $ de subventions de contrepartie. Nous souhaitons tout le succès possible aux responsables du service.

• (1740)

Les enfants constituent notre bien le plus précieux et, je le répète, notre société sera jugée sur sa compétence à les protéger. Outre la législation assurant la protection de l'enfant, il y a le droit criminel qui protège nos enfants. Notamment, le gouvernement actuel peut être fier de ses réalisations en matière de législation concernant l'exploitation sexuelle d'enfants.

En janvier de l'année dernière, le projet de loi C-15 a pris force de loi. Il visait à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada de façon à mieux protéger les enfants et les jeunes contre l'exploitation sexuelle en mettant en place des mesures qui permettent à de très jeunes enfants de témoigner et aux tribunaux de recourir à des moyens plus délicats afin d'obtenir leur témoignage. En outre, de nouveaux délits ont été définis alors que d'autres ont été supprimés parce que désuets. Des dispositions déroutantes du Code criminel ont été abrogées.

Le ministère de la Justice a appuyé cette initiative au moyen d'activités d'information juridique telles que la publication d'une brochure accessible aux enfants de 4 à 10 ans qui leur dit de dénoncer les personnes qui les exploitent sexuellement, et d'une brochure qui explique aux adultes ce qu'ils doivent faire en pareil cas.

La protection des enfants est prévue non seulement au Code criminel, mais encore dans la législation fédérale sur le droit de la famille. La Loi sur le divorce, par exemple, prévoit que la garde d'un enfant est décidée uniquement en fonction du meilleur intérêt de l'enfant. Il est donc clair que les besoins et les droits de l'enfant doivent être le critère principal, le seul critère, en fait, des tribunaux lorsque vient le temps difficile de décider de la garde d'un enfant.

Le gouvernement a aussi exprimé son intérêt pour les enfants du divorce avec la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales. Cette loi joue un rôle important en ce qui concerne l'exécution des ordonnances de paiement des pensions alimentaires destinées aux enfants et la récupération des enfants enlevés au conjoint chargé de la garde par celui qui ne l'a pas. Trop souvent, c'est triste à dire, celui qui doit payer la pension alimentaire de l'enfant, habituellement le père, abandonne économiquement son enfant en ne la payant pas, en la

versant en retard ou en réduisant le montant ordonné ou convenu.

La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales du gouvernement fédéral prévoit la saisie de fonds fédéraux désignés pour faire payer les pensions alimentaires en retard. Je crois comprendre que ce programme a connu un succès retentissant étant donné qu'il a intercepté un total de 6,3 millions de dollars au cours de l'année précédant le 30 juin 1989. Dans bien des cas, le père débiteur préfère disparaître plutôt que de payer la pension alimentaire. En pareil cas, le gouvernement fédéral consultera ses banques de renseignements pour trouver le père, aidant ainsi les autorités provinciales à faire respecter l'ordonnance ou l'entente en matière de pension alimentaire.

Pour conclure, les renseignements seront aussi fournis lorsqu'un conjoint n'ayant pas la garde prend un enfant contrairement à une entente existante concernant cette garde. Des renseignements ont été fournis dans un total de 6 638 cas depuis l'établissement du programme, le 1er décembre 1987, jusqu'en juin de cette année. La Loi fédérale d'aide à l'exécutionn des ordonnances familiales fait partie d'une plus vaste initiative fédérale et provinciale visant à fournir une aide concrète aux enfants de conjoints en instance de divorce.

Le travail du gouvernement dans les domaines des pensions alimentaires, de la garde et du code criminel n'est qu'un exemple de notre volonté de protéger tous les enfants canadiens. On ne peut trop insister sur l'importance des enfants. Ils constituent l'avenir de notre pays. Cependant, à mon humble avis, cette motion n'améliore pas sensiblement le sort des enfants au Canada.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole aujourd'hui pour traiter de la motion concernant les enfants. Je félicite la députée de Mission—Coquitlam de l'avoir proposée à la Chambre. Les enfants sont l'élément fondamental de notre pays et de notre avenir.

La motion traite d'abord de la possibilité d'une déclaration complète des droits pour les enfants, ensuite d'une commission pour la protection des enfants et enfin d'un service téléphonique d'urgence à leur usage, trois éléments évidemment distincts. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue les autres moyens dont nous aidons les familles et les enfants. Les droits des enfants dépendent non seulement de lois et d'organismes, mais aussi d'autres moyens très pratiques de les soutenir.

Les familles constituent le premier milieu où les enfants apprennent à se comporter en société et où ils acquièrent l'échelle des valeurs si nécessaire à leur bien-être. Nous devons donc faire en sorte d'instaurer au sein des familles le climat voulu, afin que celles-ci puissent à leur tour pourvoir aux besoins matériels et affectifs des enfants.

Depuis 150 ans, les gouvernements partout dans le monde prennent des mesures particulières pour assurer le soutien des familles et des enfants. Le rapport international publié récemment sous l'égide des Nations Unies et proposant d'adopter une convention sur les droits des enfants en constitue la preuve.

Notre pays a adopté une approche globale en ce qui concerne le soutien des familles. Un important aspect de notre système est la responsabilité partagée aux niveaux fédéral et provincial. En vertu de la Constitution, les gouvernements provinciaux sont chargés au premier chef du bien-être des enfants et ils assument leurs responsabilités par l'entremise notamment des services sociaux et des programmes d'assistance sociale. Le gouvernement fédéral, pour sa part, appuie financièrement les efforts des gouvernements provinciaux grâce à des paiements de transfert au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada et du financement des programmes établis.

Dans la perspective du gouvernement fédéral, l'idée d'une aide à la famille au titre des enfants remonte à 1918, lorsqu'il a modifié la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu pour exonérer les enfants. Le régime des allocations familiales est entré en vigueur en 1945, démontrant ainsi que le Canada acceptait l'obligation d'aider les familles à élever leurs enfants. Ce régime devait permettre au gouvernement fédéral de verser aux familles un supplément de revenu afin d'alléger en partie les frais qu'elles devaient engager pour élever leurs enfants.

Plusieurs changements ont été apportés depuis le début au régime des allocations familiales afin que celui-ci réponde mieux aux besoins des familles les plus nécessiteuses.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral verse près de 3 milliards de dollars en allocations familiales, à plus de 3,5 millions de familles canadiennes à l'égard de 6,5 millions d'enfants. Ces allocations sont versées tous les mois, généralement à la mère. En 1989, ces allocations atteignent environ 33 $ par mois par enfant, soit environ 400 $ par année. À l'heure actuelle, l'aide financière que le gouvernement fédéral accorde aux familles ne se limite pas aux allocations familiales. En effet, il ajoute aux

allocations familiales des avantages liés aux enfants qu'il distribue en grande partie par le truchement de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le crédit d'impôt pour enfants, qui vient en aide aux familles à faible revenu, est une autre source importante de soutien du revenu. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a amélioré considérablement la valeur maximale du crédit en l'augmentant de plus de 50 p. 100, le faisant passer de 367 $ par enfant en 1984 à 565 $ en 1989. Les allocations familiales et le crédit d'impôt de base pour enfants représentent près de 1 000 $ par enfant par an.

Dans le cadre du récent programme de garde d'enfants, le gouvernement fédéral a également mis en application en 1988 un autre supplément au crédit d'impôt pour enfants visant les enfants de six ans et moins. Le supplément est évalué à 200 $ par enfant en 1989 et les années d'imposition ultérieures. Le gouvernement fédéral a pris d'autres mesures fiscales afin de venir en aide aux familles ayant des enfants. Par exemple, nous avons présenté le projet de la taxe sur les biens et services qui, lorsque tous les éléments sont pris en considération, améliorera le sort des familles dont les revenus sont inférieurs à 30 000 $ par an. Dans le cadre de ce projet, les familles auront droit à un crédit d'impôt amélioré, qui sera versé tous les trois mois, à l'avance. La valeur maximale du crédit sera de 275 $ par adulte et de 100 $ par enfant, et des dispositions spéciales s'appliqueront aux parents seuls.

Les familles verront la tranche d'imposition des revenus moyens diminuer d'environ 25 p. 100. Cette réduction complète le crédit amélioré, car l'avantage qu'il accorde dépasse le palier de revenu lorsque le crédit diminue. Nous aidons également les parents à assumer le coût de la garde des enfants quand celle-ci est confiée à des personnes autres que les parents. Notre régime d'impôt sur le revenu prévoit des déductions pour les frais de garde d'enfants liés à l'occupation d'un emploi. Ces déductions vont jusqu'à 4 000 dollars pour les enfants d'âge pré-scolaire et 2 000 dollars pour ceux d'âge scolaire.

Au moyen du Régime d'assistance publique du Canada, programme à frais partagés auquel participent les provinces et le gouvernement fédéral, celui-ci paie une partie des dépenses provinciales admissibles au chapitre de la garde des enfants. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral s'attendait à verser environ 200 millions de dollars en 1988-1989. Il a d'ailleurs l'intention d'appuyer encore davantage son soutien de la garde des enfants en lançant un nouveau programme national de garderie qu'il devrait présenter d'ici la fin de son mandat, comme on le mentionne dans le discours du Trône et dans le budget.

Les familles avec des nouveaux-nés devraient bientôt obtenir plus d'aide, grâce à une nouvelle loi, actuellement à l'étude à la Chambre, qui remanie complètement le régime des prestations de maternité et de maladie.

• (1750)

Le projet de loi modifiera la Loi sur l'assurance-chômage et établira un nouveau régime de prestations de maternité, de prestations de maladie et de prestations parentales. Il s'agira d'un régime à plusieurs niveaux comprenant 15 semaines de prestations de maternité au moment de la naissance de l'enfant, 10 semaines de prestations parentales versées aux parents naturels ou adoptifs, soit à la mère, soit au père, et 15 semaines de prestations de maladie, ainsi de suite. Le nouveau régime d'assurance-chômage permettra aux prestataires de recevoir chaque type de prestations jusqu'à concurrence de 30 semaines cumulatives de prestations spéciales.

Il ne faut pas oublier naturellement que la meilleure mesure de protection sociale reste toujours l'emploi et que les parents qui occupent un emploi sont mieux en mesure de subvenir aux besoins de leurs enfants. La politique économique du gouvernement fédéral s'avère très efficace puisqu'elle a permis la création de plus de 1,5 million d'emplois depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984.

Néanmoins, comme nous le savons tous, la famille éprouve parfois des difficultés en raison de tensions et de pressions extérieures. Le gouvernement fédéral n'est pas indifférent à ce problème et cherche des solutions pour assurer l'harmonie au sein des familles.

Nous savons également que le secteur public peut, directement et indirectement, jouer un rôle important pour venir en aide aux familles en difficulté. Le gouvernement fédéral a récemment pris plusieurs mesures pour soutenir ces familles. Par exemple, nous avons reconnu la nécessité de réagir en priorité au problème des mauvais traitements infligés aux enfants et de la violence familiale.

En 1986, le gouvernement a annoncé un programme de 25 millions de dollars échelonné sur cinq ans pour lutter contre les agressions sexuelles dont les enfants sont victimes. Cette mesure comportait la nomination d'un conseiller spécial en la matière, comme nous le savons, qui doit présenter son rapport au ministre de la Santé

nationale et du Bien-être social au début de la nouvelle année.

En 1988, le gouvernement a annoncé un nouveau programme de 40 millions de dollars destiné à contrer la violence familiale. Le gros de ce montant, soit environ 20 millions, a facilité l'ouverture de 500 nouveaux centres pour les femmes battues et leurs enfants.

Le gouvernement s'est engagé à faire davantage pour lutter contre la violence familiale. De concert avec les provinces et le secteur privé, nous travaillons actuellement à la mise sur pied d'un autre programme, en vue d'accroître l'aide aux familles et aux enfants qui se retrouvent dans des situations de crise ou qui sont victimes de sévices.

Le gouvernement fédéral a également atténué les problèmes associés à l'échec du mariage et au divorce en déposant une nouvelle mesure législative sur le divorce qui modifiait les motifs de divorce et en rendait les conséquences moins difficiles à supporter. Pour aider au versement des pensions alimentaires, le gouvernement fédéral a également mis sur pied des services prévoyant la divulgation de renseignements par les banques fédérales désignées, ce qui aide à trouver les personnes qui ne respectent pas leurs obligations financières envers la famille. Ces services prévoient également la saisie de certains fonds fédéraux qui étaient destinés aux conjoints ayant manqué à leurs engagements financiers.

Entre autres initiatives que le gouvernement fédéral a prises en faveur des familles, mentionnons des efforts pour réduire le problème des drogues au Canada, notamment chez nos jeunes, par le biais de la Stratégie nationale antidrogue. Le gouvernement accorde également une aide financière aux provinces au moyen du financement des programmes établis pour appuyer les soins de santé offerts dans les écoles.

Les initiatives que je viens de décrire constituent d'importants programmes fédéraux qui appuient les familles et les enfants. Ces initiatives ont aidé des familles à vivre dans une société en constante évolution en leur garantissant l'accessibilité aux services et aux programmes clés: garde d'enfants, services de consultation, soins de santé et information.

Ces initiatives ont également contribué à atténuer le problème de la pauvreté chez les enfants. À cet égard, depuis 1984, le taux de faible revenu chez les enfants a continué de baisser, passant de 20 p. 100 à un peu moins de 17 p. 100 en 1987.

Nous avons tous intérêt à faire en sorte que les enfants d'aujourd'hui soient bien protégés sur le plan social et sur celui de la santé. Je suis heureux de pouvoir parler d'une question aussi fondamentale et cruciale que celle des enfants.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le Canada s'est récemment joint à tous les grands pays du monde en tant que signataire de la Convention historique des Nations Unies sur les droits de l'enfant. De ce fait, le Canada a l'obligation juridique d'adapter ses politiques et ses lois aux principes énoncés dans cette convention, dans la mesure où elle s'applique en particulier à la protection des droits des enfants au Canada.

La motion de la députée de Mission—Coquitlam que nous débattons aujourd'hui va au-delà de la Convention de l'ONU en préconisant l'adoption d'une Déclaration des droits des enfants canadiens. Je félicite la députée pour son initiative. Nous espérons que cette motion sera adoptée non seulement par la Chambre, mais aussi par toutes toutes les provinces et par le gouvernement du Canada, comme ligne directrice et comme engagement à protéger les droits de nos enfants.

Lorsque nous voyons à la télévision le calvaire des enfants qui meurent de faim, ces enfants d'Afrique au ventre ballonné et au regard dont on ne peut soutenir l'intensité, nous sommes profondément touchés. Mais agissons-nous?

L'UNICEF a annoncé, au cours d'une conférence à laquelle j'ai assisté cet été, que 40 000 enfants meurent tous les jours de simples maladies infantiles qu'il est possible de prévenir. Il ne coûterait pas très cher de traiter ces maladies, mais il faut se demander si, en tant que citoyens, nous contribuons à sauver ne serait-ce qu'un enfant?

Radio-Canada nous apprenait aujourd'hui que les Nations Unies prédisent que 100 millions d'enfants pourraient mourir de malnutrition et de manque de soins dans les dix prochaines années. Il est très difficile de croire que nous vivons dans ce genre de monde.

Toutefois, l'intérêt que nous portons aux enfants du monde ne doit pas nous faire oublier nos propres enfants au Canada. Leurs problèmes sont souvent cachés dans nos villes et nos campagnes. Les enfants pauvres, les enfants maltraités et les enfants qui manquent de soins ne sont pas très visibles. Pourtant, bien plus d'un million d'enfants vivent au-dessous du seuil de la pauvreté au Canada. Parmi la clientèle des banques alimentaires, les enfants constituent le groupe qui grossit le plus rapidement.

Beaucoup de ces enfants sont défavorisés dès leur naissance. Dans les ménages pauvres, le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Les bébés naissent trop maigres et risquent des com-

plications du fait de la mauvaise alimentation des mères durant la grossesse. Le cerveau de ces enfants ne se développant pas normalement, les progrès à l'école sont lents. Le taux d'abandon des études secondaires est élevé chez les enfants pauvres, ce qui restreint leurs possibilités. Bon nombre d'entre eux deviennent des sans-abri dans leur adolescence, avec tous les dangers que cela comporte. Les cas d'agression sexuelle, de violence physique et verbale contre les enfants sont à la hausse. Un grand nombre d'enfants ayant été victimes d'exploitation sexuelle finissent par se prostituer et entrer en hôpital psychiatrique, comme on l'a vu récemment dans des documentaires à la télévision.

Signataire de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, le Canada doit adhérer à ses principes. L'article 27 de cette convention prévoit que le Canada doit, en qualité d'État membre et de signataire, veiller à ce que les enfants jouissent d'un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Bien que les parents aient la responsabilité première de subvenir aux besoins vitaux de leurs enfants, ils n'en ont souvent pas les moyens financiers. Il s'ensuit que, dans les nombreux cas où surgissent des difficultés et où les revenus sont insuffisants—une famille sur quatre est dans cette situation—, le gouvernement devrait intervenir et offrir des programmes de soutien. Mais nous ne faisons pas assez. Nous offrons certes des programmes d'aide sociale, mais ils sont loin d'être suffisants pour subvenir aux besoins d'une famille ayant de jeunes enfants.

Je crois que le gouvernement nous a bernés. Nos enfants sont notre avenir, et notre avenir est en danger. Notre société est responsable de la pauvreté chez les enfants parce qu'elle est fondée sur des inégalités. Les femmes doivent élever toutes seules leurs enfants, sans disposer de revenus suffisants et sans perspectives d'indépendance dans l'avenir. Nombreux sont les parents sans emploi ou sous-employés. Nombreuses sont les jeunes familles pour qui le logement est devenu inabordable.

Notre gouvernement conservateur laisse les gens à la merci du marché où les sociétés récoltent les bénéfices tandis que les travailleurs perdent leur emploi et, bien sûr, les enfants en souffrent. Au lieu d'améliorer les programmes de sécurité sociale et les allocations familiales, les politiques fiscales du gouvernement ont alourdi le fardeau des contribuables à faible revenu.

Que pouvons-nous faire pour que les droits des enfants soient protégés au Canada? Nous avons besoin d'une politique de plein emploi de sorte que les parents soient assurés d'un emploi rémunéré selon le principe d'équité salariale, permettant des congés parentaux et offrant un service de garderie de qualité et à prix abordable. Nous avons besoin d'une Déclaration des droits pour les enfants que les gouvernements, et le fédéral en particulier, fassent respecter.

J'appuie la motion de ma collègue de Mission—Coquitlam qui enjoint le gouvernement de commencer à négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration des droits pour les enfants, qui permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays. J'appuie également sa motion voulant que cette Déclaration permette de créer une Commission pour la protection des enfants ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

Pourquoi tolérons-nous, comme Canadiens et comme citoyens du monde, les privations que tant de nos enfants subissent?

M. Harvey (Edmonton-Est): Parce que d'autres en profitent.

Mme Mitchell: Comme le dit mon collègue, parce que d'autres en profitent. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, je l'espère, ne le tolèrent pas. Pourquoi restons-nous assis là, l'air content, sachant qu'une génération d'enfants qui devraient être les dirigeants et les parents de l'avenir sont au contraire marqués par la pauvreté et les mauvais traitements? Comment pouvons-nous donner à Noël pour apaiser notre culpabilité et nous sentir libres d'ignorer et d'oublier la pauvreté ainsi que les problèmes de nos enfants canadiens pendant le reste de l'année? Pourquoi la pauvreté continue-t-elle d'exister dans un pays riche commme le nôtre?

• (1800)

Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre par des actes. L'un des premiers consiste pour nous tous à accepter d'adopter et de faire respecter une déclaration des droits pour les enfants.

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre aux nombreux autres orateurs qui ont exprimé leur opinion au sujet de cette importante question, soit les droits des enfants au Canada. Je remercie la députée de Mission—Coquitlam d'avoir présenté à la Chambre des communes sa motion sur le sujet.

Au cours de ce débat sur la proclamation d'une déclaration complète des droits des enfants, un certain nombre d'orateurs ont fait allusion aux progrès réalisés dans ce domaine sur la scène internationale. En fait, plusieurs députés ont proposé que, au lieu d'élaborer notre propre déclaration des droits des enfants, nous devrions plutôt axer nos efforts sur la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants. Je tiens à dire que j'appuie cette

proposition qui, à mon avis, est un moyen réaliste d'assurer une meilleure protection aux enfants dans notre pays.

Au cours du débat sur cette motion avant aujourd'hui, lorsqu'on a fait allusion à la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, on savait que celle-ci n'avait pas encore été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette étape importante a été franchie le 20 novembre 1989, date à laquelle l'Assemblée générale a adoptée la convention par consensus.

En tant que Canadien, je suis fier du rôle important que le Canada a joué relativement à l'élaboration et à l'adoption de ce document fondamental. Maintenant que la convention a été adoptée, on commencera à étudier la question de la signature et de la ratification de cette convention par le Canada.

À mesure que progresse le débat sur la motion à l'étude, il devient de plus en plus clair que beaucoup des questions qui seraient incluses dans la déclaration canadienne des droits des enfants, sinon toutes, se retrouvent dans la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants.

Les députés qui ont participé au débat ont soulevé un certain nombre de points extrêmement importants au sujet de la nécessité d'assurer une meilleure protection aux enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député disposera de six minutes la prochaine fois que cette motion sera débattue. Je regrette, mais le temps est écoulé.

La période réservée aux initiatives parlementaires est maintenant expirée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément au paragraphe 38(1) du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur une question qui a été soulevée à maintes reprises ces dernières années par moi comme par d'autres députés. Il s'agit de la nécessité d'une loi sur l'eau potable.

Le 10 mai de cette année, j'ai interrogé le ministre de l'Environnement, lui demandant d'agir de façon préventive pour une fois et de respecter l'engagement pris par le gouvernement de présenter une loi sur l'eau potable.

Les demandes en ce sens se font plus pressantes que par les années passées, car à Winnipeg, par exemple, les gens s'inquiètent à juste titre des intentions de Consolidated Professor Mining. Cette société effectue des essais de faisabilité en vue de l'ouverture d'une mine d'or au lac Shoal, en Ontario, qui alimente Winnipeg en eau potable. Elle désire ouvrir cette mine sur l'île Stevens, située au milieu du lac. Elle effectuerait sur l'île même le broyage de la roche, qui contient de l'arsenic, et nous affirme qu'il ne se retrouverait pas d'arsenic dans l'eau du lac.

Elle dit qu'elle a des bassins de retenue qui ne subiront jamais de fuites, au grand jamais. On nous dit de ne pas nous inquiéter de la présence l'arsenic tout près du point de captage de l'eau de Winnipeg, parce qu'il n'y aura jamais d'accidents, jamais de déversements. Cela me rappelle les assurances que les spécialistes nucléaires soviétiques avaient données à la population d'Ukraine au sujet de la possibilité d'un accident de réacteur, ou les assurances qui avaient été données à la population du nord de la Saskatchewan au sujet des bassins de retenue du lac Wollaston et à celle des autres endroits où il y a eu récemment des déversements dans l'environnement d'eaux résiduelles de l'extraction de l'uranium.

• (1805)

Il ne faut pas beaucoup de sagesse et de prévoyance pour voir qu'une pareille exploitation présente sans aucune nécessité des dangers pour la population de Winnipeg. La réaction a été vive à Winnipeg. Elle est dirigée par le Winnipeg Water Production Group et sa présidente Helen McCullough. J'ai pu rencontrer Helen l'été dernier et à diverses reprises depuis lors. La recherche et les efforts qu'ils ont fait pour arrêter ce projet sont remarquables et méritent nos félicitations.

Je voudrais aussi féliciter trois élèves de cinquième année de l'école John de Graff de ma circonscription qui

s'inquiétaient à ce sujet et qui craignaient que les adultes ne fassent pas assez d'efforts. Ils ont recueilli plus de 300 noms sur une pétition. J'ai eu l'honneur de la présenter à la Chambre en juin dernier. Je les félicite encore une fois.

Ces jeunes ont raison de dire que jusqu'ici le gouvernement fédéral a parlé, mais n'a pas agi. Voici la réponse que j'ai reçue le 10 mai du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui m'assurait qu'étant Manitobain, lui aussi, il partageait mon inquiétude à ce sujet. Elle se trouve à la page 1541 du hansard:

> Aucune approbation ne devrait être accordée tant qu'on n'aura pas reçu l'assurance que l'approvisionnement en eau n'est pas menacé.

Une question me vient à l'esprit. Le gouvernement comprend certainement que le moyen de s'assurer que l'approvisionnement en eau est sûr, c'est d'interdire, pour commencer, que des mines laissant filtrer de l'arsenic soient construites sur des îles au milieu du lac. Dans ce but, il doit présenter une loi qui garantit que des exploitations commerciales comme celles-ci passeront toujours après l'approvisionnement en eau potable des Canadiens. Nous sommes certainement assez sensibilisés aux questions environnementales pour ne pas permettre à une société minière de penser qu'elle peut installer une mine d'or au milieu de l'approvisionnement en eau de 600 000 Canadiens. Nous devrions en arriver au point où une telle installation ne peut même pas être envisagée.

Voilà ce que j'ai à l'esprit pour un projet de loi sur l'eau potable. Le gouvernement nous l'a promis à maintes reprises dans des discours ou des lettres, mais cela ne se matérialise pas. Mon collègue de Beaches—Woodbine réclame une telle loi depuis des années et il présente régulièrement des projets de loi à cet effet. Le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, a toujours empêché l'adoption de ces projets de loi.

En juin dernier, le projet de loi C-224, Loi sur la qualité de l'eau potable au Canada, a été déposé par le député de Beaches—Woodbine, mais il a été étouffé par un libéral, le député de Gander—Grand Falls. Cela suffit à se demander si les ibéraux et les conservateurs verront un jour la lumière en ce qui concerne l'eau potable.

Voilà des années que nous demandons au gouvernement de prendre l'initiative. Le gouvernement a promis d'agir, mais rien ne vient.

En novembre, Helen McCullough a reçu une lettre troublante d'un fonctionnaire d'Environnement Canada qui lui annonçait que, «à ce jour, Environnenet Canada n'a pas participé directement» au plan de gestion du lac Shoal. Pourquoi? Pourquoi n'est-il pas intervenu après toutes les assurances que nous avons reçues à la Chambre de la part des différents ministres? Pourquoi Environnement Canada n'a-t-il pas participé? Le gouvernement a eu des années pour intervenir, et la sécurité de peut-être 650 000 personnes est en cause. Pourquoi hésite-t-on tellement à présenter une mesure législative?

Cette question relève clairement du fédéral. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose plutôt que de se contenter d'en parler.

Je vois que le député de Brandon—Souris se prépare à répondre au nom du gouvernement. C'est aussi un député du Manitoba, peut-être va-t-il nous annoncer de bonnes nouvelles, nous dire que pour une fois le gouvernement va agir dans l'intérêt des Manitobains. Ce n'est pas ce qui est arrivé dans le cas du Raffety-Alameda. Cela avait plutôt bien commencé, on avait fait ce qu'il fallait, mais cela aussi s'est éteint.

Une fois de plus, en ce qui concerne la propagande du gouvernement à propos de l'environnement, les discours sont bien plus rigoureux que les actes. Nous aimerions bien quelque action au sujet du Rafferty-Alameda, quelque action en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable des gens de Winnipeg.

• (1810)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsque le ministre de l'Environnement a entendu parler pour la première fois du projet d'exploitation de la mine d'or qui sera située à environ 12 kilomètres de la source d'approvisionnement en eau de Winnipeg, il a immédiatement demandé aux fonctionnaires de son ministère d'examiner les lois fédérales qui pourraient entraîner l'application de. . .

M. Blaikie: Vous avez dit «qui sera», Lee. Est-ce dire que la décision a déjà été prise en faveur du projet?

M. Clark (Brandon—Souris): Si le député veut bien attendre, je crois être en mesure de lui fournir des renseignements qui ont trait à la question qu'il a posée au

sujet du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

La Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables sont les deux lois qui pouvaient être utilisées dans ce cas-ci. Toutefois, par suite d'une décision récente de la Cour fédérale concernant le barrage de la Old Man River en Alberta, on se demande si le processus d'évaluation pourrait être appliqué dans le cas de la Loi sur la protection des eaux navigables.

La Loi sur les pêches dispose que le ministre des Pêches et des Océans peut demander qu'on lui fournisse les plans et devis de tout projet qui risque de détériorer, perturber ou détruire l'habitat des poissons, ou d'entraîner le déversement de substances nocives dans les eaux où ils vivent. Bien qu'un telle demande puisse déclencher l'application du processus d'évaluation, le ministre des Pêches et des Océans ne juge pas que la demande est fondée dans le cas de la Consolidated Professor Mine, parce que la Loi sur l'évaluation de l'environnement de l'Ontario prévoit l'application d'un processus qui permet d'évaluer les incidences d'un projet sur les poissons ou leur habitat.

J'ajouterai qu'en raison des appréhensions qu'ont exprimées les résidents de Winnipeg et des entretiens survenus entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et celui du Manitoba, l'Ontario a décidé d'assujettir la mine proposée à sa propre loi sur l'évaluation de l'environnement. Je crois savoir que le gouvernement du Manitoba est satisfait de la solution proposée. Je puis vous donner l'assurance que les fonctionnaires d'Environnement Canada vont également participer activement à l'étude du projet dans le cadre de cette démarche de l'Ontario.

La mine proposée, le député le sait vraisemblablement, est également assujettie au règlement fédéral concernant les effluents liquides provenant des mines. Ce règlement est appliqué avec rigueur.

Quant à la loi que le gouvernement propose d'adopter concernant l'eau potable, l'honorable Perrin Beatty, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait savoir qu'il avait l'intention de présenter à la Chambre un projet de loi pour fixer des critères qui, concernant la qualité de l'eau potable, seraient obligatoires dans tout les domaines relevant de la compétence du fédéral. Cette loi ne s'attaquerait pas directement aux problèmes que le député a signalés. Néanmoins, elle permettrait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de signer des accords avec d'autres niveaux de gouvernement afin de régler des problèmes d'intérêt commun pour ce qui est de l'eau potable. Cela revêt, à mon avis, une importance considérable, monsieur le Président.

LA SANTÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, en mai 1986, le Comité permanent de la santé et du bien-être produisait un rapport sur le SIDA. Le gouvernement y a répondu qu'il faisait tout ce qu'il pouvait.

Deux ans plus tard, en mai 1988, la Société royale publiait un rapport sur le SIDA. Le gouvernement a répondu encore une fois qu'il faisait tout ce qu'il pouvait.

L'ancien ministre de la Santé a déclaré, en 1987, devant l'Assemblée générale de l'ONU: «À mon avis, au Canada, nous faisons le maximum pour enrayer le SIDA à l'intérieur de nos frontières.» Mais les groupes d'aide aux sidatiques et nous de l'opposition n'avons cessé de répéter que le gouvernement ne faisait pas grand-chose pendant que cette maladie mortelle imprévisible se propageait.

L'actuel ministre de la santé dit comme l'opposition que son gouvernement n'a presque rien fait pour empêcher le SIDA de se répandre. Il a déclaré à *The Medical Post*, le 9 mai 1989: «J'aurais aimé hériter d'une stratégie nationale, mais ce ne fut pas le cas.» Il a dit aussi que les groupes concernés n'étaient pas consultés. Sur l'action prise jusqu'ici, il a dit: «Les communications sont trop souvent insuffisantes.»

Le 11 août 1988, le premier ministre s'est félicité de la politique de son gouvernement sur le SIDA en disant qu'elle s'inscrivait dans des réalisations solides dont tous les députés pouvaient être fiers. Du côté de l'opposition, nous ne sommes pas fiers de l'inertie du gouvernement, et il semble que le ministre de la Santé ne le soit pas non plus.

Par ailleurs, dans le discours que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prononcé à la Conférence internationale sur le SIDA, à Montréal, il a parlé de ce que son gouvernement allait faire à l'avenir sans rappeler ce qu'il avait fait par le passé, et pour cause. Les efforts déployés par le gouvernement pour mettre sur pied une stratégie de lutte contre le SIDA et pour répondre à cette crise demeurent nuls.

Il y a cinq ans, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, on dénombrait 122 cas de malades du SIDA. Lorsque j'ai posé ma question au sujet du SIDA en mai, on en dénombrait 2 736 cas, une hausse de 2 200 p. 100 en cinq ans. On compte maintenant plus de 2 900 cas de SIDA.

En plus de cette croissance massive et tragique du nombre des malades, il y a ces dizaines de milliers—peut-être 50 000—de porteurs du virus VIH.

Le SIDA est une maladie qu'on peut prévenir. Il reste cependant plusieurs problèmes à résoudre pour en réduire l'incidence. Je voudrais évoquer quelques-uns de ces problèmes auxquels le gouvernement ne s'est pas encore attaqué.

• (1815)

On sait comment le virus VIH se répand, mais l'ignorance et la crainte à propos du virus et du SIDA en général sont loin de s'être résorbées. Certains ont certes modifié leur comportement grâce à la diffusion d'informations, mais tous ne l'ont pas fait. On ne trouve pas des condoms aussi facilement qu'il faudrait. Certaines provinces ont fait échec aux programmes d'échange de seringues. Les personnes atteintes du SIDA ou qui sont infectées par le VIH sont souvent victimes de discrimination. Le gouvernement fédéral a réagi beaucoup trop tardivement pour montrer la voie à suivre. Il en va de même des provinces.

La recherche sur le SIDA et le VIH est insuffisante et l'accès à des traitements prometteurs est trop souvent réduit. Tous les paliers de gouvernement ont financé la lutte contre le SIDA de façon tout à fait insuffisante.

Dans le traitement de l'infection par le VIH, le dépistage précoce et le diagnostic revêtent une importance capitale. Pourtant, l'absence de cliniques de dépistage anonymes empêche beaucoup de gens de se présenter pour subir un examen.

À cause du manque de fonds, d'esprit d'initiative et de coordination de la part du gouvernement, les groupes communautaires qui ont obtenu de si bons résultats dans la lutte contre le SIDA sont souvent à court de personnel et sous-financés. Le Centre fédéral sur le SIDA n'a pas agi de façon à gagner la confiance de ceux qui oeuvrent dans ce domaine.

On devrait examiner tous ces problèmes de lutte contre le SIDA en tenant compte de la hausse constante du nombre de sidatiques au Canada et de l'insuffisance de fonds et d'initiatives de la part du gouvernement conservateur. Cette situation tranche beaucoup avec celle qui existe dans d'autres pays. L'Australie en est un bon exemple. Dans ce pays, le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership dans l'élaboration d'une stratégie efficace de lutte contre le SIDA, y compris la consultation des groupes de soutien. De plus, il consacre à cette lutte, par habitant, quatre fois plus d'argent que le Canada.

Nous avons encore un long chemin à parcourir dans ce domaine et, dans l'intervalle, beaucoup de gens sont en train de perdre leur avenir et leur vie. Pendant ce temps, le gouvernement conservateur se croise les bras et ne fait rien pour élaborer une politique ou pour montrer du leadership en matière de financement.

Le Canada devrait déjà avoir une stratégie nationale de lutte contre le SIDA. Aucun motif valable n'explique le retard du gouvernement. La voie à suivre est claire. Il faudrait s'occuper d'éducation et de prévention, de traitement, de soins et de soutien, de lutte contre la discrimination et de recherche. Le gouvernement devrait élaborer une politique dans un proche avenir. Il dispose d'une énorme masse de renseignements qui peut lui servir de base à cette fin.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui font partie des groupes de soutien, bénévoles et autres, pour l'important travail qu'ils accomplissent. Ils ont besoin, à juste titre, d'engagement et de fonds suffisants, que le gouvernement n'a pas jugé bon de leur fournir jusqu'ici.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lors de la Cinquième Conférence internationale sur le SIDA tenue à Montréal, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé que le gouvernement s'engageait à élaborer une stratégie nationale de lutte contre le SIDA avant la fin de l'année.

L'élaboration d'une telle stratégie nécessite la participation de tous ceux qui luttent contre cette maladie. Il s'agit notamment du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales de même que des organismes non gouvernementaux. Des discussions avec les différents organismes ont été entamées et se poursuivront.

La stratégie, qui énoncera les objectifs pertinents et proposera une ligne de conduite à moyen terme pour les cinq prochaines années, sera élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux dont la Justice, le Secrétariat d'État, le Service correctionnel Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Emploi et Immigration, Travail Canada, l'ACDI, les Affaires extérieures, la Défense nationale et le Solliciteur général.

Elle fera également l'objet d'une série de discussions et de consultations bilatérales, qui permettront d'échanger des renseignements et de coordonner les activités déjà en cours aux niveaux fédéral et provincial dans le domaine de l'éducation et des projets communautaires de sensibilisation du public.

En marge des activités que je viens de décrire, nous poursuivons les consultations avec le secteur privé pour

tenir compte de son apport dans l'élaboration de la stratégie nationale concernant le SIDA.

Il y a eu des consultations avec des groupes comme l'Association canadienne de santé publique, la Société canadienne du SIDA et ses affiliés, la Société canadienne de l'hémophilie, le Conseil canadien de développement social, la communauté scientifique et des représentants du secteur de l'enseignement, notamment des groupes comme le Conseil des ministres de l'éducation, la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, la Fédération canadienne des enseignants et d'autres. Le succès de l'élaboration d'une stratégie nationale dépend de la participation de tous.

L'établissement d'une stratégie nationale sur le SIDA est une étape complexe et importante dans la lutte contre cette maladie mortelle. Il est essentiel que nous ayons des consultations adéquates avec tous les intervenants si nous voulons vraiment parvenir à une concertation nationale. On espère présenter une stratégie nationale complète dans la première moitié de 1990.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 décembre 1989

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, FEDNOR est l'un des programmes gouvernementaux qui a bien réussi. Ce programme de développement économique régional a été conçu en fonction des données recueillies dans le nord de l'Ontario et spécialement pour les habitants de cette région qui en bénéficient.

Dans son premier rapport annuel, pour la période se terminant à la fin du mois de mars 1989, FEDNOR rapporte avoir versé 8,7 millions de dollars en subventions, grâce auxquelles 24 millions de dollars ont été investis dans le nord. Avec le Programme d'aide aux petites entreprises rurales et le Programme industriel de base, on a pu créer 463 emplois.

Récemment, les responsables de FEDNOR ont annoncé un nouveau programme d'aide au tourisme pour venir en aide aux entreprises touristiques et intensifier le tourisme dans le nord de l'Ontario.

Comme je viens du nord de l'Ontario, je suis fier de faire partie du premier gouvernement à avoir reconnu le mérite de ma région natale. Le nord de l'Ontario a grandement profité des programmes de notre gouvernement, de l'excellent travail accompli par les membres du conseil d'administration de FEDNOR, tous des habitants du nord de l'Ontario, et du fait que le siège social de FEDNOR est situé dans le nord de l'Ontario, que ses bureaux sont répartis dans toute la région et que les subventions sont accordées à des habitants du nord de l'Ontario dans le but de protéger leurs intérêts commerciaux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la situation de plus en plus critique à laquelle fait face l'industrie agro-alimentaire canadienne. La semaine dernière, l'Ontario Food Processors Association a déclaré lors de son congrès annuel que l'industrie alimentaire ontarienne, d'une valeur de 15 milliards, ne pouvait tout simplement pas faire concurrence aux États-Unis dans le cadre du libre-échange.

Cette déclaration a malheureusement été confirmée au cours de la même semaine lorsque COBI Foods Incorporated a annoncé la fermeture de son usine de Whitby, en Ontario, qui entraînera la perte de 100 emplois à temps plein, de 150 emplois saisonniers et de 8 500 acres de légumes traités.

Nous devons passer à l'action pour stopper la désintégration et la destruction de l'agriculture canadienne, au lieu d'annoncer simplement l'établissement de groupes de travail pour discuter des problèmes. Le temps presse pour l'agriculture canadienne, qui veut des mesures concrètes et non pas d'autres discours creux.

* * *

LE SALVADOR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, un grand nombre de députés savent déjà qu'une délégation du gouvernement du Salvador s'entretiendra avec les membres du Comité des affaires étrangères, cet après-midi, à Ottawa. Demain, cette même délégation du gouvernement d'Arena rencontrera les représentants du ministère des Affaires extérieures.

Je voudrais profiter de cette occasion pour demander instamment au gouvernement de charger les représentants des Affaires extérieures d'exprimer à la délégation d'Arena, en termes non équivoques, l'horreur ressentie par les Canadiens en apprenant le meurtre de six jésuites, meurtre qui, de l'avis de tous, a été perpétré par des gens en uniforme, donc, par l'armée; les disparitions, les violations des droits de la personne, les bombardements et l'assassinat de syndiqués et tous les autres forfaits commis sous ce régime.

Il incombe au gouvernement canadien, qui a pris la décision de recevoir ces délégués, de saisir toutes les occasions de bien leur faire comprendre jusqu'à quel point les Canadiens sont outrés des récents événements survenus dans ce pays.

Article 31 du Règlement

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le meurtre sauvage de 14 jeunes femmes à Montréal la semaine dernière a horrifié tous les Canadiens. Nous partageons tous la douleur et la peine des familles.

Cet incident tragique a attiré l'attention du public sur la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes à feu dans notre société. Pour moins de 500 $, un jeune Canadien de 16 ans peut acheter un fusil d'assaut AK-47 converti d'automatique en semi-automatique. Pour 60 $ de plus, cet adolescent de 16 ans peut aussi se procurer légalement un déclencheur de gachette qui lui permet de tirer trois balles d'un seul coup. Toutefois, si ce jeune homme de 16 ans connaît tant soit peu le fonctionnement des armes à feu, le AK-47 peut facilement être modifié de nouveau pour le tir automatique. Un fusil automatique AK-47 peut tirer 30 balles en moins de 3 secondes.

En mars dernier, j'ai proposé de modifier le Code criminel de façon à interdire toute arme à feu principalement conçue pour le tir automatique. Comme le ministre de la Justice a appuyé cette proposition, je l'invite à présenter ces modifications à la première occasion.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, nos concitoyens des provinces de l'Atlantique viennent de vivre une semaine terrible. Ainsi, tous ceux qui habitent la Nouvelle-Écosse et qui sont conscients de la réalité ont éprouvé un sentiment de désespoir à l'annonce de la fermeture des usines de transformation du poisson de Canso et de North Sydney. Nous, résidents du South Shore, avons nous-mêmes éprouvé ce sentiment lors de la fermeture des usines de Port Mouton, de Lockeport, de Shag Harbour, de Port Lehebert et de Port Medway.

Nous devons reconnaître que les stocks s'épuisent et chercher à réduire notre dépendance économique à l'égard des pêches. Cependant, monsieur le Président, devons-nous tolérer que les pêcheurs américains se moquent de nos efforts pour appliquer la loi? Les hommes et les femmes qui composent les fiers équipages de nos navires doivent-ils accepter que des étrangers qui violent nos lois leur fassent l'affront de les éperonner impunément en haute mer dans les eaux canadiennes? Le président George Bush a maintenant apposé sa signature au bas du honteux projet de loi Mitchell concernant les homards, démontrant ainsi à ceux qui en douteraient encore que les Américains ne sont prêts à agir de bonne foi que lorsque ils y trouvent leur compte. Si le projet de loi Mitchell devait être appliqué, les citoyens de la Nouvelle-Écosse pourraient conclure avec raison que l'Accord de libre-échange ne vaut même pas le papier sur lequel il est rédigé.

• (1410)

Je suis persuadé que le Canada aurait gain de cause devant le groupe binational. J'exhorte donc le gouvernement à engager rapidement des procédures pour limiter le tort déjà causé au prix de nos homards aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

* * *

[*Français*]

LA RESPONSABILITÉ RELATIVE AUX ENFANTS

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Le 24 novembre dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a confirmé que la responsabilité fondamentale de la charge des enfants demeure celle des parents. Les propos du ministre sont exacts. Le gouvernement conservateur a envoyé un message clair qu'il ne se sent nullement obligé envers les jeunes Canadiens ainsi que leurs familles.

[*Traduction*]

En n'établissant pas un nouveau système de garderies, en ne satisfaisant pas les besoins de plus d'un million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et en ne déclarant pas une urgence nationale pour remédier à l'augmentation alarmante d'enfants qui ont faim, le gouvernement a adopté la philosophie sociale conservatrice, selon laquelle les riches doivent prospérer, mais les pauvres doivent se débrouiller seuls.

Le récent sauvetage à la dernière minute de la ligne permanente Kids First est un exemple de l'improvisation qui caractérise le financement des programmes destinés à la jeunesse.

[*Français*]

Les conservateurs n'ont aucun plan d'ensemble, et comme le confirme le ministre lui-même, aucune vision prochaine ou même lointaine d'aide aux milliers de familles canadiennes qui sont dans l'impossibilité de trouver pour leurs enfants un service de garderie à prix raisonnable. Le ministre devrait convenir que son inertie prive nos enfants d'un avenir auquel ils ont droit dès maintenant.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, nous voyons d'un bout à l'autre du pays des exemples horrifiants d'ignorance à propos des sévices exercés sur les femmes.

Un juge d'Ottawa, dans une affaire de femme battue, a déclaré qu'il ne se faisait pas de souci au sujet de cette femme. Ce même juge, l'année dernière, a acquitté un homme qui avait menacé de violer trois femmes sous prétexte, d'après lui, que ces menaces n'avaient fait aucun mal à ces femmes.

En Colombie-Britannique, un juge a déclaré qu'une petite fille de trois ans s'était montrée agressive sexuellement et avait provoqué sa propre agression par un homme adulte.

Au Manitoba, un juge a décidé qu'il est bon quelquefois que les hommes giflent leur femme, et un comité d'examen a confirmé que ses remarques n'avaient rien de déplacé.

En Nouvelle-Écosse, un juge a perdu son poste parce qu'il avait dit à des femmes de rentrer chez elles et d'obéir à leur mari brutal. De même, en Nouvelle-Écosse, un juge a été acquitté après avoir agressé sa propre femme.

À Ottawa, au printemps dernier, on a infligé une peine de prison discontinue de 90 jours à un homme qui avait défoncé le crâne de sa femme avec une batte de baseball. Elle a passé un mois dans le coma.

Je demande au gouvernement de prendre des mesures concrètes pour éduquer les juges en ce qui concerne les actes de violence commis contre les femmes.

* * *

[*Français*]

LA SITUATION DES GENS DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord n'a pas respecté la Convention de la Baie James et du Nord québécois, intervenue entre le gouvernement du Canada et du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et les Cris de la Baie James.

La population des villages de Waswanipi et de Mistissini n'a pas été consultée par les responsables de ce groupe de travail concernant les chapitres 14, 16, 18, 19, 25, 26 et 28 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois Cris-Naskapis.

Article 31 du Règlement

Dans le rapport final de ce groupe de travail, aucune mention de «la Convention de la Baie James et du Nord québécois» et de «l'enquête sur les disparités régionales effectuée par le Québec, octobre 1989».

Monsieur le Président, l'isolement des villages cris de Mistassini et de Waswanipi est une réalité au Québec et au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Barbara Green (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, il faut légiférer contre la pornographie, mais une loi en ce domaine ne peut porter que sur les représentations les plus explicites et les plus évidentes de comportement antisocial. La pornographie qui occupe le plus de place est bien plus insidieuse et envahissante par ses effets sur les mentalités. Lorsqu'on fait des études sur ce que produisent les médias, on peut remarquer les valeurs humaines positives ou négatives que les médias véhiculent. Ce genre de travail aide les étudiants à prendre conscience des stéréotypes négatifs, des messages subliminaux qui font passer des mythes de viol et confèrent un attrait d'ordre sexuel à la violence et à la domination, que celles-ci aient pour objet des femmes, des enfants ou même, à l'occasion, des hommes.

En vertu de la législation sur les droits d'auteur actuellement en vigueur et des exemptions proposées, les auteurs peuvent empêcher les enseignants de critiquer leurs oeuvres ou de tenir des discussions sur celles-ci dans le cadre de leurs cours.

Les droits moraux des auteurs ne devraient pas être placés au-dessus de ceux du reste de la société. Les enseignants doivent avoir le droit de parler des valeurs négatives que nous imposent les médias. La valeur commerciale des oeuvres ne devrait pas primer la promotion de valeurs humaines positives dans notre société.

Le ministre des Communications doit proposer des exemptions qui permettront aux enseignants de continuer de critiquer ce qui se publie dans les médias.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, il y a un an et quatre mois, Rita Siliwa, citoyenne canadienne âgée de 11 ans, s'est rendue en Irak pour rendre visite à ses parents naturels. Rita a été adoptée par son oncle, au Canada, lorsqu'elle était âgée de 14 mois. Depuis lors, elle a vécu en tant que Canadienne, apprenant les valeurs de notre pays et croyant aux principes canadiens, aux droits de la personne et à la justice.

Monsieur le Président, Rita est toujours détenue par le gouvernement irakien, qui refuse de lui délivrer un visa de sortie. Le paragraphe 13(1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies, dont l'Irak est membre, dit: «Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays».

Or, la loi irakienne ne reconnaît ni la citoyenneté de Rita ni le caractère légal de son adoption. Le gouvernement irakien soutient donc qu'il ne peut pas l'autoriser à retourner chez elle.

Je prie instamment le secrétaire d'État de rappeler encore une fois au gouvernement irakien la gravité de cette situation et de l'implorer d'autoriser Rita à rentrer chez elle et à continuer de vivre comme une Canadienne.

En tant que parent adoptif, je demande au gouvernement de l'Irak de respecter les lois canadiennes en matière d'adoption.

M. le Président: Je demande aux députés la permission de faire une brève déclaration.

Je tiens à informer la Chambre que j'ai reçu plusieurs dépêches de tous les partis concernant les témoignages qui ont été faits au Comité permanent de la justice et du solliciteur général au sujet des enquêtes policières en cours sur certains députés. J'ai accordé toute l'attention voulue ce matin à cette question qui a été le principal sujet de discussion de la réunion du Bureau de régie interne de ce midi.

Je peux assurer à tous les députés que la présidence examinera avec le plus grand soin les déclarations des témoins; dans la mesure où les pouvoirs du Bureau de régie interne ainsi que les droits et privilèges des députés à la Chambre sont en cause.

Comme cette question revêt une grande importance, je ferai part de mes observations à la Chambre dans les plus brefs délais. Bien entendu, je ferai appel à tous les conseillers qui pourront m'éclairer dans cette affaire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement conservateur a permis aux pêcheurs espagnols et portugais de piller nos pêcheries. Puis il a cédé aux Français le peu de poissons qui restait. Il a accepté que les Européens fixent des limites de prises défiant le bon sens. Ensuite, il s'est incliné devant les Américains au sujet de règles de transformation de notre saumon et de notre hareng. Il a étendu son incurie à la gestion de nos stocks de morue, de hareng, de goberge et de flet, ainsi qu'à la gestion de notre industrie du crabe des neiges qui est maintenant sur le point de s'effondrer.

Et, pour couronner tout cela, le bon ami du premier ministre, le président américain vient de signer la loi qui interdit l'exportation aux États-Unis de millions de dollars de homard canadien. Quel magnifique accord commercial le premier ministre a signé avec les États-Unis! Il vient de réaliser des miracles pour nos pêcheurs de la côte atlantique, n'est-ce pas, monsieur le Président?

Qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire pour le Canada atlantique après le désastre dont il est la cause? Ne nous avait-il pas promis, entre autres, que le président des États-Unis ne signerait pas cette loi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'une part, le chef de l'opposition soulève le grave problème des pêcheries de l'Atlantique, que nous connaissons depuis un certain temps. De l'autre, il enlève beaucoup de valeur à son argument en cherchant à exploiter, dans un but partisan, une question d'une très grande importance nationale.

• (1420)

Je voudrais mentionner, pour la gouverne de mon honorable ami, une analyse du professeur Anthony Davis, parue dans le *Globe and Mail* de ce matin. M. Davis est un spécialiste de la recherche sur les pêches de l'Université St. Francis Xavier. Contrairement à ce que le chef de l'opposition vient de dire, la conclusion de l'éminent professeur, de l'expert, est que l'une des racines du problème remonte au rapport rédigé en 1983 sous la direction de Michael Kirby. L'auteur de l'article le dit très clairement. Je vous recommande donc. . .

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Qui est Michael Kirby?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef du Parti libéral ne se gêne vraiment pas pour blâmer le gouvernement de tous les maux de la terre, mais dès que je m'avise de citer une analyse faite par un éminent chercheur qui n'est pas du même avis, voilà que la meute commence à hurler. J'ai reconnu qu'il s'agissait d'un problème très

sérieux. J'ai admis qu'il s'agissait d'une question nationale d'une grande gravité et que. . .

Mme Clancy: Qu'allez-vous y faire?

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'essaie de répondre à une question sérieuse. Le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Pêches et moi avons signalé la gravité du problème et la ferme intention du gouvernement canadien d'aider les pêches de l'Atlantique.

Seul un enfant pourrait affirmer que les stocks ne s'épuisent que depuis quelques années. Comme le professeur l'a dit ce matin, tout le monde sait que c'est un problème de longue date. Il requiert l'attention de tout le pays. Nous avons pris des mesures de taille et nous en projetons d'autres.

Je résume pour mon ami. Quand les agriculteurs de l'Ouest ont eu des difficultés, le gouvernement a agi.

Des voix: Ils en ont encore.

M. Mulroney: Quand les pêcheurs de l'Atlantique en auront, nous agirons également.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre ne nous avait pas sitôt invités à une vue objective de la situation qu'il citait un rapport d'un gouvernement précédent.

Depuis cinq ans, on tolère la surpêche. Au cours de ces cinq années, on a signé un accord commercial qui a effacé nos règles relatives à la transformation du poisson et effacé la taxe à l'exportation du poisson. Tout cela est l'oeuvre du gouvernement au pouvoir. Son ami, le président des États-Unis a signé hier une loi qui bannit les homards canadiens du marché américain. Je suppose que le premier ministre trouve les homards de Kennebunkport meilleurs que les homards canadiens. Il le pense vraiment.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'usine de conditionnement du poisson de Bas Caraquet est fermée. L'usine de Shippagan a été mise en tutelle, comme celle de Murray Harbour. L'usine de Tignish est fermée. Summerside Sea Products est en tutelle. Les usines de Canso, North Sydney, Lockeport, Woods Harbour, Port Medway, Port Mouton sont toutes fermées. C'est le désastre partout à Terre-Neuve, dans la grande péninsule d'Avalon, la grande péninsule du nord, au Labrador et dans le détroit de Belle-Isle, mais voilà comment le premier ministre réagit. Il devrait avoir honte.

Des voix: Honte, honte!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question est simple. Que va faire le premier ministre de notre pays devant l'effondrement de l'économie et des pêches de la région de l'Atlantique? Il doit reconnaître que les Canadiens de cette région se portaient très bien avant que son gouvernement ne prenne le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, deux questions ont été soulevées. La province du Nouveau-Brunswick vient en tête pour ce qui est des investissements, et son premier ministre affirme que son économie ne s'est jamais si bien portée.

Des voix: Bravo!

Des voix: Parce qu'elle a un gouvernement libéral.

M. Mulroney: Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a produit un budget équilibré, en grande partie grâce à l'aide versée par le gouvernement du Canada.

Le montant par habitant de l'aide versée par le gouvernement du Canada aux gens de Terre-Neuve et du Labrador n'a jamais été aussi élevé depuis que cette province a été admise au sein de la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Dans chacune des quatre provinces atlantiques sauf une, le chômage a considérablement baissé par rapport au niveau où les libéraux l'avaient laissé en 1984.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est tout à fait indigne du chef de l'opposition, qui est responsable de cette situation chaotique, de laisser entendre que les stocks de poissons sont disparus du jour au lendemain à cause du gouvernement conservateur. J'ai dit que des programmes généraux et généreux, semblables à ceux que nous avons créés pour aider les agriculteurs de l'Ouest, seront mis en place pour aider les pêcheurs de l'Atlantique. Le chef de l'opposi-

tion devrait applaudir à ce genre d'attitude de la part du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre devrait partager l'angoisse que j'éprouve à l'égard des centaines et des milliers de familles de l'Atlantique pour qui l'avenir ne laisse entrevoir que pauvreté et chômage, et à l'égard des localités qui ont été anéanties. C'est à cela qu'il devrait réagir.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre est tellement déterminé à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale qu'il a vendu le Canada atlantique.

Des voix: Quelle honte!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je dois lui dire que c'est une calamité nationale. Les pêcheurs et les travailleurs en conserverie de la Côte Atlantique sont en chômage. Ils ne cherchent pas simplement des protestations dérisoires de la part du gouvernement canadien vis-à-vis de nos amis, ils cherchent une réponse constructive, ils cherchent une réponse à «comment ressusciter l'économie des provinces Atlantiques». C'est ce à quoi ils s'attendent de la part du premier ministre du Canada. Alors, monsieur le Président, je pose encore une fois une question. Qu'est-ce qu'il va faire, de façon concrète, pour essayer de ressusciter une économie en crise dans les provinces Atlantiques, sauf des remarques partisanes, des remarques sans substance? Qu'il fasse quelque chose pour que les gens de l'Atlantique ne passent pas le pire Noël de leur histoire!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon collègue parle d'une crise dans la région atlantique. J'ai déjà dit que la question était sérieuse et que le gouvernement avait sérieusement l'intention de s'y attaquer.

M. Tobin: C'est malheureux que vous n'ayez pas de conscience, vous feriez peut-être quelque chose.

M. le Président: Je voudrais demander aux députés des deux côtés d'adresser leurs questions et leurs observations à la présidence, s'ils éprouvent un besoin impérieux de participer au débat. Cependant, nous pourrions probablement travailler plus efficacement si tous les députés écoutaient les questions et les réponses.

M. Mulroney: Monsieur le Président, pour mettre les choses en perspective avant que le député ne soit emporté par ses propres discours, je voudrais que la Chambre considère ces chiffres.

• (1430)

En septembre 1984, le chômage à Terre-Neuve et au Labrador était de 23,5 p. 100.

Mme Phinney: C'est combien aujourd'hui?

M. Mulroney: Aujourd'hui il n'est qu'à 17,1 p. 100, une baisse de 6,4 points de pourcentage sous notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Dites donc cela aux gens de Canso.

M. Mulroney: La députée de Halifax veut savoir ce qu'il en est en Nouvelle-Écosse. C'était 13,8 p. 100 sous les libéraux, ce n'est plus que 9,9 p. 100, et le chiffre continue à baisser.

Au Nouveau-Brunswick il était de 16,3 p. 100, alors qu'il n'est plus que de 12,8 p. 100 et que lui aussi continue de baisser.

Dans toutes les provinces il y a eu une amélioration substantielle. Il y a un nouveau problème important, celui de la grave situation dans le secteur de la pêche.

Le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Pêches et des Océans, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et tous les membres du gouvernement préparent une stratégie qui viendra en aide non seulement aux pêcheurs et aux communautés qui vivent de la pêche, mais à tous ceux qui dépendent de la pêche pour vivre. En plus des programmes originaux, intéressants et, je pense, efficaces déjà annoncés par les divers ministres, j'ai déjà dit à mon collègue que le gouvernement du Canada agira à l'égard des pêches avec la même générosité et le même enthousiasme dont il a fait preuve pour résoudre les problèmes des agriculteurs des Prairies il y a quelques années.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ce que nous avons fait alors pour les agriculteurs des Prairies a été critiqué par les députés libéraux. Ils critiqueront également ce que nous faisons et ferons pour les pêcheurs de l'Atlantique, car ils n'ont rien de constructif à proposer. Ils ne sont rien que des destructeurs d'idées et d'idéaux.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement sait depuis le mois de juillet qu'il y a un problème de pêche. Il a, dit-il, approché le président Bush au sujet du homard. Il a, dit-il, approché la Communauté européenne au sujet du poisson de fond, et rien ne s'est fait. Rien! Au lieu de s'intéresser aux pêcheurs et à leurs localités, il aime mieux faire le jeu des grosses sociétés.

Le gouvernement devrait apprendre à mieux connaître le poisson de fond et le homard et à moins fréquenter les requins et les sangsues.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Maintenant ils font tous les gros bonnets et ont réponse à tout. Où sont-ils?

M. Crosbie: Et Micronav?

M. MacLellan: Ils tiennent à leur place, et à rien d'autre.

La population veut être soutenue par son gouvernement. Elle ne l'est pas. Quand le gouvernement va-t-il aider les pêcheurs et les localités qui vivent de la pêche, quand le pays et eux en ont le plus besoin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement s'occupe de ce problème, et non sans succès, depuis le mois de juillet.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Alors pour vous l'échec c'est quoi?

M. Crosbie: Comme preuve qu'ils ne s'intéressent pas vraiment au problème, chaque fois que quelqu'un essaie de répondre à une question, il est interrompu par les exclamations et les cris de l'autre côté de la Chambre.

Pour ce qui concerne le Canada atlantique et la circonscription même du député, nous avons fait en sorte que la préférence aille à Micronav, société de haute technologie de cette ville, pour créer des emplois dans sa région. Le député savait alors à qui s'adresser. Il ne se lançait pas dans des numéros de comédie insultante à la Chambre quand Micronav a reçu l'aide dont elle avait besoin, dans sa région à lui.

Pour ce qui concerne, nos mesures actuelles, nous avons annoncé lundi ce que nous faisons au sujet de l'urgence immédiate. Nous mettons au point de nouveaux programmes, un fonds de diversification communautaire. Nous appliquons notre programme—le programme en faveur de travailleurs âgés, de ceux qui ont 55 ans et plus et qui risquent de ne pouvoir trouver de nouvel emploi. Nous avons dit que nous allons faire l'appoint à ce programme au profit des travailleurs âgés de 50 à 54 ans, parce que ces sociétés n'ont pas créé de caisses de retraite en faveur de leur personnel.

Nous montrons que nous nous en préoccupons. Nous les aidons. Nous allons continuer de les aider. Nous ne nous contentons pas de lancer des remarques mesquines à la Chambre pour essayer de nous faire bien voir de l'opinion.

M. Tobin: Vous faites honte à votre province.

M. le Président: Le député de Cape Breton—The Sydneys.

M. MacLellan: Monsieur le Président. . .

M. Crosbie: Il sait ce que c'est que la pauvreté, avec son hypothèque de 1,9 million de dollars.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle mesquinerie!

M. Tobin: Quel culot de la part d'un Crosbie!

M. Crosbie: Le plus mesquin des démagogues du pays!

M. Marchi: Parlez-nous donc de votre frère.

Des voix: Règlement.

M. le Président: Il serait peut-être préférable que tous les députés des deux côtés considèrent qu'il s'agit là d'un sujet d'une extrême importance et qu'il y a dans les Maritimes beaucoup de nos concitoyens qui espèrent qu'il pourra sortir quelque chose d'utile de cet échange de vues d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il cite le professeur Davis. S'il poursuit sa lecture de cet article, il verra que le professeur Davis recommande de lier les quotas aux localités. Or, son propre ministre des Pêches a

dit hier qu'il n'attribuerait pas de façon précise certains quotas à certaines localités.

En 1970, lorsque Petit-de-Grat a été menacé de fermeture, les gouvernements libéraux de l'époque, aussi bien fédéral que provincial, ont fait savoir que si les navires de Petit-de-Grat voulaient pêcher, il leur fallait rester à Petit-de-Grat ou ne pas pêcher.

Le premier ministre stipulera-t-il maintenant que les compagnies qui ferment une usine de transformation de poisson seront tenues de garder ces navires attachés à cette usine ou de ne pas pêcher, et que si elles ne pêchent pas, elles se verront réduire leurs quotas en conséquence?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député veut parler d'une assemblée tenue à Port Hawksbury, localité presque voisine de Canso, et dont le professeur Davis, de l'Université St. Francis Xavier, avait fait un compte rendu en y décrivant une visite que le sénateur Kirby y avait faite en 1983 et en exposant. . .

Mme Clancy: De quoi parlez-vous? Soyez attentif!

M. Tobin: Nous sommes en 1990.

M. Mulroney: Je réponds à la question. Il y exposait ce qu'il considérait être les solutions. Elles ont été finalement à l'origine des problèmes d'aujourd'hui.

Je le dis au député, à part les programmes qui ont été lancés et à part la déclaration que j'ai faite touchant notre attitude envers les pêcheurs de l'Atlantique, qui se comparera à celle que nous avons adoptée envers les agriculteurs des Prairies, je serai ravi d'accueillir toutes les suggestions qu'il voudra bien faire. Nous allons examiner bien attentivement toutes les suggestions que lui et les autres députés feront pour constituer un ensemble de mesures et de modifications qui profiteront aux pêcheurs de l'Atlantique.

Nous avons pour objectif de rendre aux pêches de l'Atlantique leur prospérité d'antan. Il faudra pour ça moins de partisanerie et des attitudes beaucoup plus progressistes de la part de tous les députés à la Chambre. Je remercie cependant le député d'avoir fait ce qui me paraît être une suggestion constructive.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je ne crois pas que les habitants des provinces de l'Atlantique, les travailleurs des usines de transformation de poisson qui vont se retrouver au chômage, ont trouvé très rassurants les propos qu'a tenus le premier ministre. En effet, ce dernier a affirmé qu'il allait s'attaquer au problème des travailleurs de l'Atlantique avec le même dynamisme qu'il a affiché lorsqu'il s'est occupé des problèmes des agriculteurs de l'Ouest. D'après Statistique Canada, le revenu net agricole en 1990 chutera de 87 p. 100 au Manitoba, de 54 p. 100 en Alberta et de 101 p. 100 en Saskatchewan. Le revenu agricole en Saskatchewan sera négatif.

• (1440)

Des voix: C'est honteux!

Mme McLaughlin: Le ministre de l'Agriculture a déposé un livre vert intitulé *Partenaires dans la croissance*, lequel a été ironiquement sous-titré «partenaires dans la famine» par les agriculteurs des Prairies.

Le ministre peut-il expliquer aux agriculteurs du Canada le bien-fondé de sa politique agricole laquelle, il le sait, détruit les exploitations agricoles familiales et les collectivités rurales dans l'Ouest?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais respectueusement rappeler au chef du Nouveau Parti démocratique que si les membres de son parti s'intéressaient tellement au bien-être des agriculteurs, ils auraient accéléré l'adoption de la loi imposant le retour au travail aux grévistes chargés d'acheminer le grain. Voilà la première chose qu'ils auraient faite.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Au lieu de s'affairer à servir les intérêts des chefs syndicaux, ils devraient peut-être s'occuper un peu plus du bien-être des agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: L'honorable chef sait très bien que les chiffres fournis sont des projections préliminaires. Ils s'apparentent aux projections pour la campagne agricole de 1989 que nous avons fournies à pareille époque l'an dernier. Bien que les revenus exceptionnellement élevés enregistrés en 1988 aient connu une légère baisse, les revenus pour l'année 1989 sont légèrement en-deçà des chiffres de 1988, mais beaucoup plus élevés que les projections initiales.

J'aimerais rappeler à la députée que les semences n'ont pas encore été plantées et qu'il y a beaucoup de facteurs qui doivent être pris en considération.

Évidemment que cette question nous préoccupe. J'ai rencontré les représentants du Pool du blé de la Saskatchewan ce matin; nous avons eu de franches discussions à ce sujet.

Comme l'a mentionné le premier ministre, puisqu'une mise au point s'impose, le gouvernement a accordé une aide financière de 21,7 milliards de dollars aux agriculteurs du Canada au cours des cinq dernières années. Nous avons appuyé les agriculteurs par le passé. Nous allons continuer de le faire aujourd'hui comme demain.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, notre parti n'a pas à s'excuser d'avoir réclamé la justice et l'équité salariale pour des gens qui gagnent 18 000 dollars par année dans les hôpitaux fédéraux.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Agriculture Canada estime qu'un agriculteur canadien sur dix et un sur trois dans les Prairies sont en danger de faire faillite. Ces chiffres sont éloquents.

Le Canada rural sera dévasté. Les fermes et les collectivités rurales seront ruinées.

Le gouvernement assistera-t-il passivement à l'écroulement de l'économie des Prairies, comme à celle de l'Atlantique? Ordonnera-t-il dès maintenant un moratoire sur la dette agricole ou offrira-t-il une aide financière directe aux agriculteurs des Prairies pour qu'ils puissent tenir le coup et commencer la campagne agricole cette année?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il est évident que le chef du Nouveau Parti démocratique avait écrit ses questions d'avance et qu'elle n'a pas écouté mes réponses.

Je lui ferais remarquer qu'en ce qui concerne le transport du grain, elle ne peut pas être pour les deux côtés à la fois. Elle ne peut pas prétendre défendre les intérêts des agriculteurs et ceux des chefs syndicaux en même temps. Elle l'apprendra rapidement, j'en suis sûr.

En réalité, nous avons eu, au cours des deux derniers jours, une discussion très sérieuse sur l'avenir de l'agriculture. Les politiques ont été examinées très sérieusement. Il y avait 1 800 personnes de tout le Canada qui représentaient tous les aspects de l'industrie agricole. Nous nous sommes réunis pour imaginer et proposer de nouvelles solutions et de nouvelles politiques pour l'avenir.

La difficulté provisoire causée par l'écroulement des prix du grain et la réduction correspondante des revenus agricoles est évidemment étudiée en profondeur. Je peux garantir à la députée que notre parti a toujours pris à coeur les intérêts des agriculteurs et qu'il le fait encore aujourd'hui.

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, il semblerait que ce gouvernement croit que les lois du marché ne devraient s'appliquer qu'aux agriculteurs et non pas aux banques. Les taux d'intérêt élevés et un dollar canadien fort ont eu pour effet de réduire dramatiquement le revenu des agriculteurs à un niveau inférieur à celui des années 30. Quand ce gouvernement va-t-il enfin permettre une baisse des taux d'intérêt et du dollar canadien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les revenus des producteurs agricoles, en 1988 ont atteint quand même un niveau record sûrement dans plusieurs endroits du pays, tant au Québec qu'en Saskatchewan. Ceci est dû en grande partie aux interventions nombreuses du gouvernement fédéral qui est toujours venu en aide aux cultivateurs canadiens. La preuve de tout cela est la tenue depuis deux jours d'un congrès, d'un colloque national des plus intéressant sur les défis qui confrontent l'agriculture au niveau international dans les années à venir. Je pense que, compte tenu de l'importance de ce congrès, la direction du Nouveau Parti démocratique aura toutes les raisons au monde de féliciter le ministre de l'Agriculture, d'abord pour ses initiativse généreuses en faveur des cultivateurs, mais également pour les initiatives à venir en faveur des cultivateurs. Je me souviens, j'étais ici quand le gouvernement conservateur est intervenu de façon dramatique en faveur des producteurs agricoles de l'Ouest, que les néo-démocrates étaient contre comme ils sont contre des initiatives en faveur des producteurs agricoles du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, tous les pêcheurs et tous les travailleurs des usines de transformation du poisson de la côte est s'entendent sur le fait que la taille de la morue diminue depuis quelques années et que le gouvernement ne devrait pas accorder des permis à des pays étrangers ou souscrire à des quotas étrangers pour ce qui est des prises de calmar et de capelan, poissons dont se nourrit la morue au large de la côte est du Canada.

Je voudrais poser au ministre des Pêches et des Océans la question suivante. Pourquoi lorsqu'il a appris, à la suite de la publication récente d'un rapport scientifique, que depuis dix ans, le poids d'une morue de sept ans avait diminué de 50 p. 100 ou à peu près à Terre-Neuve et de plus de 50 p. 100 en Nouvelle-Écosse, le ministre a-t-il

souscrit à ces énormes quotas étrangers pour ce qui est du calmar autour des zones 3 et 4, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, pour 1990, et à une augmentation des quotas de capelan? Les pêcheurs canadiens veulent savoir pourquoi?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question extrêmement importante. C'est un fait que la taille de la morue de l'Atlantique diminue à un certain âge, depuis dix ans. Les scientifiques examinent cette question très attentivement, car il y a, semble-t-il, davantage de poissons plus vieux de trop petite taille Nous ignorons au juste la raison exacte de ce phénomène. Nous croyons que cela est attribuable en partie aux pratiques de pêche, peut-être même au Canada, où l'on pêche le poisson plus jeune plus tôt dans l'année, et en partie également à des facteurs écologiques.

Rien ne prouve que les stocks excédentaires de capelan et de calmar sont l'une des principales causes de tout cela, même si c'est l'un des facteurs qu'on examine.

• (1450)

M. Baker: Monsieur le Président, on ne peut attribuer à l'épuisement des stocks de poisson dont se nourrit la morue la diminution de la taille de celle-ci. Le ministre prétend-il que la morue suit un régime depuis dix ans, qu'elle est passée du calmar au son d'avoine? Les poissons se nourrissent de poissons, ça rend intelligent, ce dont a grand besoin le gouvernement.

Je voudrais poser au ministre la question suivante. Pourquoi le gouvernement accepte-t-il ces énormes quotas pour les pays étrangers sur la côte est du Canada ainsi qu'une augmentation des quotas de prises de capelan, alors que les pêcheurs canadiens de capelan sont soumis à des restrictions et forcés de rester dans leur baie? Pourquoi imposer des limites aux pêcheurs canadiens et ouvrir la porte aux étrangers? Doit-on comprendre que c'est le ministère des Affaires extérieures qui établit la politique des pêches au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Monsieur le Président, si le député consommait un peu plus de capelan et de calmar, nous n'aurions peut-être pas, en vertu du droit international, à laisser des flottes étrangères venir pêcher les stocks excédentaires de ces besoins; nous y sommes tenus en vertu du droit de la mer.

Aucune donnée scientifique ne permet d'étayer les affirmations que le député vient juste de faire dans cette enceinte, en déclarant qu'il y avait un lien entre les quotas de capelan et de calmar et la croissance de nos stocks de morue du Nord.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'ignore pas que les chiffres rendus publics vendredi dernier reflètent la régression la plus dévastatrice à frapper le revenu net des agriculteurs de l'ouest du Canada, surtout ceux de la Saskatchewan où, pour la première fois depuis 1932 et 1933, leurs revenus agricoles seront inférieurs à zéro l'an prochain.

Les exploitants de fermes laitières sont menacés parce que leurs marchés n'ont pas été protégés dans l'Accord de libre-échange.

Les producteurs de porc dépensent deux dollars par porc mis en marché pour avoir accès au marché américain.

Devant l'incertitude qui plane sur l'ensemble du secteur agricole canadien—avec des réductions de revenu net de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier—je demande au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture pourquoi le gouvernement amputera les budgets des programmes d'aide de deux milliards de dollars en 1990?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député se trompe sur toute la ligne. En 1989, les revenus ont chuté d'environ 6 p. 100 par rapport à 1988, qui a d'ailleurs été une année record.

Le député a parlé de dévastation. Cette dévastation date des années où les libéraux étaient au pouvoir. En 1984, 550 exploitations agricoles ont fait faillite, sans parler de toutes les saisies et des retraites volontaires d'agriculteurs. Ces chiffres ont chuté de plus de 50 p. 100.

Il existe encore des problèmes dont nous nous occupons, et je peux assurer le député et les agriculteurs, en me fondant sur les discussions que nous avons eues ces deux derniers jours, qu'il existe un sentiment de confiance quant à notre capacité de faire face aux défis à venir.

Des signes évidents montrent que les agriculteurs savent que le gouvernement les a soutenus dans le passé. Ils savent que nous les défendrons à nouveau. C'est la meilleure assurance qu'ils peuvent avoir.

M. Foster: Monsieur le Président, un revenu net nul n'a rien pour rassurer les agriculteurs et certainement pas les très nombreux agriculteurs de la Saskatchewan.

En décembre 1986, le premier ministre avait promis d'appuyer les agriculteurs tout au long des guerres commerciales qui font rage entre la Communauté économique européenne et les États-Unis au sujet des produits agricoles. Et pourtant, les Américains investissent de plus en plus d'argent dans le programme de mise en valeur des exportations en vue de nous voler nos marchés et de faire baisser le prix des céréales.

Je demande au premier ministre pourquoi il ne respecte pas sa promesse d'appuyer les agriculteurs canadiens.

Un porte-parole du cabinet du ministre de l'Agriculture a déclaré il y a deux jours à peine que, contrairement à ce qui s'est passé ces trois dernières années, le gouvernement fédéral n'accordera pas cette année de subventions spéciales d'une valeur de un milliard de dollars et le Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest ne fera aucun versement cette année ni l'année prochaine.

Si le gouvernement et le premier ministre ont l'intention de tenir parole, qu'ils disent franchement et dès maintenant aux agriculteurs qu'ils ne vont pas supprimer cette appui de deux milliards de dollars qu'ils leur promettent depuis des années déjà.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait manifestement erreur sur la personne. C'est l'autre premier ministre qui avait demandé aux agriculteurs pourquoi il devrait s'occuper de vendre leur blé. Vous vous trompez de premier ministre.

C'est l'autre qui avait laissé monter les taux d'intérêt jusqu'à 24 p. 100 et qui avait presque causé la ruine de tous les agriculteurs du Canada.

C'est moi qui ai appuyé les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est et qui vais continuer à le faire en dépit de l'attitude négative et des critiques malveillantes des libéraux, négativisme et mesquinerie qui leur ont valu et qui leur vaudront encore de nombreuses défaites.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Investissement Canada a consacré maintenant la perte d'une autre compagnie de recherche et de développement en approuvant les offres des deux soumissionnaires étrangers concernant Connaught Biosciences. Le ministre ne fera rien pour empêcher cette acquisition.

Mais pourrait-il, cependant, nous faire part des détails entourant les «vastes engagements juridiques» sur lesquels se sont entendues ces deux compagnies? Bref, pourrait-il nous dire en quelles coupures étaient les 40 pièces d'argent?

M. Beatty: On comprend pourquoi vous avez perdu la course à la direction de votre parti.

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je peux vous assurer qu'on ne m'achètera pas pour 7 000 $.

Comme l'exige la Loi sur Investissement Canada, cet organisme a bien soupesé les deux demandes d'acquisition de la société Connaught Biosciences. Vous vous rappellerez sans doute qu'on avait estimé que la première offre de Mérieux n'était pas suffisamment avantageuse pour le Canada. Après étude, cette société a amélioré son offre qui, cette fois, est nettement avantageuse pour le Canada.

Ces renseignements sont tous contenus dans le cahier de presse. La période des questions ne me permet pas d'expliquer par le menu détail les offres ni les engagements pris par les deux parties. Ces renseignements font partie du cahier de presse.

À mes yeux et aux yeux de toute personne objective, les deux offres étaient avantageuses pour le Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier soir, à l'émission *Fifth Estate* il était question des capitaux investis par les immigrants au Canada, escroquerie considérée à l'étranger, en particulier à Hong Kong et à Taiwan, comme une combine pour acheter un passeport. Les riches immigrants payent pour venir au Canada, en investissant des centaines de milliers de dollars, souvent dans des affaires suspectes, alors que les gens à faible revenu ne peuvent pas le faire.

La ministre va-t-elle mettre fin immédiatement à ce programme et arrêter de faire le trafic de passeports? Quand allons-nous avoir une politique d'immigration équitable au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout d'abord, juste pour replacer cette question dans son contexte, nous avons eu au Canada en 1988, 249 investisseurs étrangers sur un total de 161 000 immigrants. Cette année, à la fin

de juillet, leur chiffre était de 269. Cela représente une faible proportion de notre programme d'immigration.

Le programme a été conçu pour attirer au Canada des investisseurs très avertis. D'autres pays s'y intéressent. Le programme connaît des difficultés de croissance. Certains problèmes se posent. Nous avons pris plusieurs mesures pour essayer d'y remédier.

* * *

[*Français*]

LES INDUSTRIES CANADIENNES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ce gouvernement accorde la vente de Connaught aux étrangers. Ma question s'adresse au premier ministre.

Peut-il nous assurer maintenant qu'aucune autre de nos sociétés d'appoint ne sera vendue aux étrangers? Quelles sont les industries canadiennes qu'il n'est pas prêt à sacrifier?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, depuis 1984, notre gouvernement respecte un programme économique qui préconise l'austérité financière, la déréglementation et la privatisation pour faire savoir au monde entier que nous sommes prêts à accueillir à bras ouverts les investisseurs. Grâce à notre politique économique, nous avons enregistré un taux de croissance à peine inférieur au taux le plus élevé, celui du Japon, et nous avons reçu des félicitations de la part de l'OCDE qui estime que notre politique est tout indiquée, qu'il s'agit de la meilleure décision que nous pouvions prendre. S'inscrit dans ce contexte la politique d'Investissement Canada, selon laquelle nous approuvons les investissements qui sont véritablement favorables au Canada.

Les investissements sur lesquels porte le jugement rendu ce matin sont véritablement favorables au Canada. C'est pourquoi nous les avons approuvés. Et nous continuerons de prendre des décisions qui sont favorables à notre pays.

[*Français*]

M. Peterson: Monsieur le Président, avec cette réponse, le ministre a dit à notre communauté de haute technologie, aux jeunes Canadiens, de manger de la brioche!

[*Traduction*]

Depuis que le gouvernement a autorisé la vente de Connaught, monsieur le Président, les Canadiens savent que le Canada est à vendre.

Le premier ministre sait pertinemment que par suite de l'Accord de libre-échange, des Américains peuvent maintenant se porter acquéreurs de n'importe quelle de nos entreprises de technologie de pointe. Va-t-il soutenir que sa politique vise vraiment à assurer l'avenir économique du Canada, alors que le contrôle de nos principaux secteurs est entre les mains des étrangers?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si je prends la liberté de répondre, monsieur le Président, c'est que cette question a une très vaste portée et met en cause la politique du Cabinet. Pour cette raison mon collègue le ministre m'autorisera à y répondre au nom du gouvernement.

Le premier ministre de l'Ontario et le ministre ontarien de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie se trouvaient à Paris au début de cette année. Ils y ont dit publiquement que l'Accord de libre-échange multiplierait les perspectives économiques pour l'Ontario et le reste du Canada, et que l'Ontario était en mesure d'en profiter au tout premier chef. Ils avaient raison de tenir de tels propos. Je crois que ce que disait le premier ministre de l'Ontario était la pure vérité.

M. Peterson: Il trouve que c'est une honte.

M. Mulroney: Le député déclare que le premier ministre de l'Ontario trouve que c'est une honte. Je lui répondrai que si le premier ministre de l'Ontario pense vraiment que c'est une honte, ce n'est pas ce qu'il disait à Paris. À ce moment-là, il trouvait que c'était une excellente affaire pour l'Ontario.

M. Peterson: Il ne le pense plus.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: De toute évidence, monsieur le Président, deux écoles de pensée politique divergentes s'affrontent. La première favorise le secteur privé, fait appel aux investissements, y compris les investissements étrangers, et se plie aux exigences de la réalité commerciale, tout en reconnaissant au gouvernement un rôle de premier plan. La seconde adopte une attitude protectionniste, timide, et timorée, qui voudrait nous ramener aux années 30 et ériger une muraille de Chine autour du Canada. Voilà la vision libérale du Canada. Nous songeons quant à nous à construire un pays confiant et moderne qui aura sa place dans le XXI^{e} siècle. C'est cela que nous défendons.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Vendez-le donc!

M. le Président: Je tiens à faire savoir aux députés que la période des questions est maintenant terminée. Nous passons au dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du ministre, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations que le gouvernement a effectuées par décret. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, celles-ci sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est annexée.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): J'ai l'honneur de déposer et de présenter à cette Chambre le deuxième rapport annuel de l'équité en matière d'emploi, dans les deux langues officielles, bien sûr.

* * *

LA CONVENTION DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

DÉPÔT DES EXEMPLAIRES DE L'EXAMEN ANNUEL 1988-1989

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'ai l'honneur de déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires de l'examen annuel pour l'année 1988-1989 sur la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, je viens de présenter au Parlement le deuxième rapport prévu par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Trois années seulement se sont écoulées depuis l'adoption de la Loi. Nous constatons déjà que certains progrès ont été accomplis sur la voie de la création d'une main-d'oeuvre représentative des diverses couches de la population canadienne. Les employeurs visés par la Loi, dont les effectifs regroupent plus de 600 000 travailleurs, ont démontré qu'ils étaient de plus en plus conscients de leurs responsabilités. Au sein de leur entreprise, ils sont à la recherche de nouveaux moyens afin de faciliter l'intégration de membres des groupes désignés.

[*Traduction*]

Cette année, 375 entreprises régies par le gouvernement fédéral et des sociétés d'État comptant 100 employés ou plus ont présenté des rapports. Elles ont fourni des renseignements sur les échelles salariales, les catégories professionnelles, le recrutement, l'avancement et les mises à pied. Les rapports détaillés des employeurs renferment des données sur la situation des quatres groupes désignés: les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les membres des minorités visibles.

[*Français*]

Si nous prenons comme base de comparaison les rapports de l'an dernier, nous constatons que des progrès ont été réalisés pour chacun des quatre groupes.

La représentation des femmes au sein de la population active est passée de 40,9 p. 100 à 42,12 p. 100; celle des autochtones, de 0,66 p. 100 à 0,73 p. 100; celle des personnes handicapées de 1,59 p. 100 à 1,71 p. 100, et celle des membres des minorités visibles de 4,99 p. 100 à 5,69 p. 100.

Dans chacun des groupes désignés, il y a eu augmentation du nombre de personnes recrutées pour un emploi à plein temps. En outre, la représentation de ces groupes a progressé dans plusieurs catégories professionnelles.

[*Traduction*]

Il est évident que les entreprises assujetties à la loi ont pris leurs responsabilités au sérieux. Les progrès réalisés depuis la présentation du premier rapport, il y a seulement un an, témoignent de leurs efforts.

[*Français*]

Ces changements ne suffisent pas, cependant, à assurer l'équité en milieu de travail. La représentation des quatre groupes désignés par la Loi au sein des effectifs est encore inférieure à leur représentation dans l'ensemble de la population canadienne. De plus, les membres de ces groupes restent proportionnellement peu nombreux dans des catégories professionnelles clé, comme celle de la gestion, et leur salaire moyen est toujours inférieur à celui des autres employés. Cette situation, qui a été à l'origine même de l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, continue donc à justifier l'existence de ladite Loi et un effort accru de tous les partenaires pouvant améliorer la situation.

Monsieur le Président, dans mon esprit, il reste beaucoup à faire dans les années à venir. Je continuerai à analyser les progrès réalisés par les employeurs pour ce qui est des conditions d'emploi des membres des quatre groupes désignés, et je présenterai de nouveaux rapports sur ces progrès ainsi que sur les points où des améliorations s'imposent encore.

Je préciserai toutefois que si la situation ne s'est pas suffisamment améliorée lorsque la loi fera l'objet d'un examen en 1991, notre gouvernement étudiera la possibilité d'apporter des modifications à celle-ci.

Je sais que les progrès se poursuivront à un rythme régulier. Le personnel d'Emploi et Immigration Canada fait plus d'efforts que jamais afin d'aider les employeurs à mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi.

Partout au Canada, des conseillers régionaux surveillent l'évolution de la situation et offrent leurs services à tous les employeurs visés par la Loi. Les collectivités et les associations professionnelles sont invitées à fournir des renseignements et à faire connaître leurs vues.

Enfin, afin d'accroître l'efficacité des programmes d'équité des employeurs, des instruments, dont par exemple les examens de pratique d'emploi, ont été mis au point.

[*Traduction*]

À mon avis, les entreprises se rendent compte que l'équité en matière d'emploi est une bonne affaire, puisqu'elle leur procure des avantages économiques et sociaux. Les pénuries de main-d'oeuvre constitueront un problème dans l'avenir. Nous aurons sans doute besoin des membres des groupes désignés pour combler les postes vacants, et notre compétitivité s'en trouvera améliorée puisque nous utiliserons tous nos talents et toutes nos compétences. Du point de vue social, offrir l'équité en matière d'emploi aux membres de ces groupes nous permettra d'améliorer notre sécurité financière et, en fin de compte, de bâtir une société plus juste et plus humanitaire.

• (1510)

[*Français*]

Monsieur le Président, à mesure que les employeurs acquerront de l'expérience dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'équité, nous mettrons l'accent sur les résultats. Comme l'indiquait si bien le Rapport Abella, l'égalité en matière d'emploi ne deviendra une réalité que si nous nous y employons activement. C'est ce que notre gouvernement fait et continuera de faire dans l'avenir.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le rapport sur l'équité en matière d'emploi déposé par la ministre aujourd'hui à la Chambre confirme les critiques que nous avons formulées lorsque cette mesure législative a été présentée au Parlement en 1985. Selon le rapport déposé aujourd'hui, on a réalisé très peu de progrès en la matière et, dans certaines industries, il n'y en a pas eu du tout.

Il s'agit d'une loi qui porte sur l'action positive. Elle s'applique à quatre groupes cibles: les femmes, les peuples autochtones, les handicapés et les minorités visibles. Elle fait suite à la Loi canadienne sur les droits de la personne adoptée en 1976 par un gouvernement libéral et à la Charte des droits et libertés présentée et adoptée par les libéraux en 1982.

En 1983, le gouvernement de l'époque a établi la Commission Abella qui devait lui donner des conseils sur la façon de procéder au chapitre de l'équité en matière d'emploi. Le Rapport Abella, qui a été présenté en 1984 au nouveau gouvernement conservateur, proposait l'adoption d'une loi musclée. La loi présentée à la Chambre en 1985 exigeait que les entreprises relevant du gouvernement fédéral se conforment au principe de l'équité en matière d'emploi, mais elle ne prévoyait ni sanction ni pénalité en cas de non-observation.

Nous avons dit alors qu'en l'absence de sanctions, les entreprises feraient traîner les choses en longueur et n'appliqueraient pas le principe. C'est exactement ce qui s'est passé.

Permettez-moi de citer quelques extraits du rapport que la ministre vient de déposer. Voyons ce que certaines entreprises ont déclaré. Les employeurs sont répartis en trois catégories: la catégorie A comprend les entreprises qui ont à peu près atteint les objectifs fixés; la catégorie B, les entreprises qui n'ont pas atteint leurs objectifs, mais qui s'en rapprochent et la catégorie C, les entrepri-

ses qui n'ont pas d'employés dans les groupes désignés, ou très peu.

Examinons la position de certaines de ces entreprises. La Banque Nationale du Canada entre dans la catégorie C pour ce qui est des autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles. La Banque Royale du Canada entre dans la catégorie C en ce qui concerne ces trois mêmes groupes. Air Canada se classe dans la catégorie C pour les personnes handicapées et les minorités visibles. Gray Coach Lines est dans la catégorie C par rapport à tous les groupes. Il faut conclure qu'aucun de ces groupes n'est représenté dans ces entreprises. Elles entrent dans la catégorie C parce qu'elles ne comptent pas de femmes, d'autochtones ou de représentants des minorités visibles dans leurs effectifs. C'est le cas de Greyhound Lines. C'est le cas d'International Pipe Line, de Loomis Armored Car Services et de Maritime Ontario Freight Lines. La Société des transports du Nord, une société d'État, entre dans la catégorie C pour ce qui est des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles, et se classe dans la catégorie B pour ce qui est des autochtones, même si c'est une société qui exploite son entreprise dans le Nord. Reimer Express n'échappe pas à la règle et se classe en C pour tous les groupes. Time Air entre dans la catégorie C en ce qui concerne trois groupes sur quatre. Quant à la société Voyageur, elle fait partie de la catégorie C pour tous les groupes.

Je vais conclure. Il y a également des sociétés très importantes, monsieur le Président. Bell Canada entre dans la catégorie C pour tous les groupes. Deux sociétés d'État canadiennes, Postes Canada et Radio-Canada, viennent au bas de liste des C en ce qui concerne les quatre groupes, soit les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Et la liste n'en finit plus de s'allonger. Le Conseil des Arts du Canada se classe en C en ce qui concerne trois groupes sur quatre.

Si le gouvernement prenait vraiment au sérieux la question de l'équité en matière d'emploi et de l'action positive, il proposerait sans plus tarder d'apporter des modifications à la loi. Quant à nous, nous collaborerions à l'adoption de ces modifications. Cette loi doit prévoir une sanction. Ces sociétés vont continuer de négliger la cause de l'équité en matière d'emploi tant que la loi ne renfermera pas de sanction. Il ne suffit pas d'ordonner une mesure dans une loi, si on laisse faire comme si de rien n'était. Il faut agir. Il faut que des modifications soient apportées à la loi le plus vite possible.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le ministre lorsqu'il a déposé son deuxième rapport. Je regrette de devoir dire que l'amélioration est plutôt minime. La représentation des autochtones n'a augmenté que de 0,06 p. 100. Ils ne représentent que pour 0,73 p. 100 de la main-d'oeuvre des entreprises régies par le gouvernement fédéral.

Les autochtones composent 2,1 p. 100 de la population canadienne. Cette petite augmentation n'est donc pas satisfaisante. La hausse, dans le cas des minorités visibles, est de 0,7 p. 100. Le pourcentage des membres des minorités visibles employés dans les secteurs visés par la loi est de 5,69 p. 100, tandis qu'ils représentent maintenant 6,3 p. 100 de la population active.

En ce qui concerne les personnes handicapées, l'amélioration n'est que de 0,12 p. 100. Le pourcentage de personnes handicapées qui sont employées dans les secteurs visés par la loi est de 1,71 p. 100, alors qu'elles constituent 5,4 p. 100 de la population active.

Pour les femmes, l'amélioration est de 2,2 p. 100. La proportion de femmes employées dans des entreprises de ressort fédéral est de 42,12 p. 100, et le pourcentage de femmes dans la population active en général, de 44 p. 100. Nous savons que la majorité de ces emplois sont dans les échelons inférieurs.

Le mécanisme de mise en application de la loi est très faible, à tel point qu'il fait l'objet de critiques d'une vaste gamme d'organisations. Il a été critiqué par des organismes représentant des immigrantes et des femmes membres de minorités visibles. En vertu de la loi, il revient aux particuliers de déposer des plaintes auprès de la Commission des droits de la personne, qui est surchargée et qui doit faire sa propre enquête après avoir pris connaissance des rapports. Nous savons que la Commission des droits de la personne ne dispose pas des ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche. Il devrait et il doit y avoir des plans de travail d'application obligatoire. Cette question a déjà été soulevée à la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique l'a soulevée en comité et le gouvernement répond systématiquement que nous devons attendre la révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, en 1991.

La population du Canada n'est pas satisfaite de cette réponse. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles en ont tous assez d'attendre. Ils attendent maintenant depuis plus d'un siècle. Ils sont las d'attendre. Ils veulent que le gouvernement agisse. Ils veulent qu'on établisse des calendriers et qu'on les fasse respecter. Ils veulent qu'on définisse un mandat pour leur garantir l'équité. Nous

avons besoin d'objectifs, de calendriers et de mesures efficaces pour faire appliquer cette mesure législative. Je prie instamment le gouvernement de prévoir des sanctions.

Ce rapport est déposé aujourd'hui, ce qui est paradoxal, car nous débattons à la Chambre un projet de loi forçant le retour au travail. Or, une partie de ce projet de loi concerne les femmes qui travaillent dans les hôpitaux et qui, prétendument, ont déjà obtenu la parité salariale. Ces femmes—la majorité des employés d'hôpitaux sont des femmes—exigent l'équité salariale, mais le gouvernement fait la sourde oreille.

J'exhorte le gouvernement à traiter équitablement tous ces groupes et à adopter des mesures efficaces pour promouvoir l'équité en matière emploi.

* * *

• (1520)

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 26e RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-sixième rapport du Comité de sélection.

[*Traduction*]

Si la Chambre donne son consentement, je compte proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui. Je demande que nous dispensions le greffier au Bureau d'en faire la lecture, car il ne porte que sur des changements apportés à la composition de comités.

LE PROJET DE LOI C-28—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé du projet de loi C-28.

[*Français*]

La Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, sans modification.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-51, Loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter, conformément au paragraphe 83(4) du Règlement, le projet de loi C-52 intitulé «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LE COMITÉ DE SÉLECTION—ADOPTION DU VINGT-SIXIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je propose que le vingt-sixième rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre soit agréé.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LES SERVICES SOCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les pétitions suivantes réunissant les signatures de 7 000 personnes âgées de tout le pays, qui demandent au gouvernement de retirer son horrible projet de récupération de leurs pensions de vieillesse.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter les pétitions suivantes contenant les signatures de plusieurs milliers de Canadiens de Sarnia, London, Scarborough, Etobicoke, Mississauga, Keswick, Brampton, Toronto, Bramalea, Burlington, Hamilton, Vineland, St. Catharines, Brockville, Ottawa, Gloucester, Carp et Kanata, en Ontario; de Vancouver, Surrey, Parksville, Port Alberni, Smithers, Burnaby, Port Moody, Coquitlam, Richmond, Penticton et Princeton, en Colombie-Britannique; de Lunenburg, Bridgewater, Yarmouth, Charleston, Mahone Bay, Chester Basin, Springfield, Martin's Point et Liverpool, en Nouvelle-Écosse; de Saskatoon et Yorkton, en Saskatchewan; de Calgary, en Alberta; d'Aylmer, Gatineau, Kirkland, Hull, Montréal, Westmount et Laval, au Québec.

Ces citoyens prient humblement le gouvernement de retirer son projet de taxe régressive et inflationniste sur les produits et services, quel qu'en soit le taux.

LES SERVICES SOCIAUX

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions provenant de partout au Canada et portant quelque 6000 signatures de gens qui demandent au gouvernement d'abandonner ses propositions de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Ces pétitionnaires demandent cela parce qu'ils se rendent compte que l'intention du gouvernement est de commencer à porter atteinte au principe de l'universalité, érodant ainsi les raisons, géographiques ou autres, de maintenir l'uniformité du système de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales dans l'ensemble du pays.

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom d'étudiants et d'autres personnes qui demandent à leurs représentants élus de freiner l'érosion de la qualité et de l'accessibilité des universités, des collèges et des autres établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. Ils signalent que les classes surpeuplées, le matériel de laboratoire désuet, les ressources documentaires insuffisantes, le nombre trop élevé d'étudiants par professeur, la suppression de certains programmes d'études et les locaux en mauvais état sont devenus une réalité dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada.

Les pétitionnaires prient le gouvernement à la Chambre des communes de s'engager à organiser une conférence fédérale-provinciale réunissant des représentants politiques du plus haut niveau, pour définir les obligations des deux paliers de gouvernement en ce qui concerne le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada et pour empêcher qu'on continue de négliger si honteusement ce secteur.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 16 pétitions contenant plus de 10 000 signatures d'habitants des localités albertaines suivantes: Spring Coulee, Magrath, Welling, Claresholm, Lethbridge, Raymond, Stirling, Cardston, Calgary, Waterton Park, Banff, Mountain View, Coaldale, Milk River, Champion, Pincher Creek, Fort Macleod, Warner, Lomond, Foremost, Medicine Hat, Hill Spring, Coalhurst, Picture Butte, Nobleford, Turin, Stand Off, Diamond City, Taber et Blairmore. Il y a également quelques signataires de Colombie-Britannique et de Saskatchewan.

Les pétitions ont été signées par beaucoup de gens dont Bob Grbavac, Paul Pharo et le sénateur Joyce Fairburn. Les pétitionnaires demandent humblement à la Chambre des communes de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le président, en ma qualité de député de la circonscription de York-Ouest, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, plus précisément au gouvernement, cinq pétitions au nom de mes électeurs qui ont demandé inlassablement au gouvernement de renoncer à toute taxe sur

les produits et les services, quelle soit de 9 ou de 7 p. 100. Pareille mesure est préjudiciable aux simples citoyens et aux petites entreprises de ma circonscription, ainsi qu'à toute la population du Canada.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, au nom des habitants de la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold, et de la région environnante de la péninsule du Niagara, de présenter au Parlement une pétition signée par environ 8 000 personnes. C'est M^me^ Idris O'Neill qui a commencé à faire circuler cette pétition qui contient en tout quelque 12 000 signatures.

Ces pétitionnaires sont contre la taxe sur les produits et services, quelle qu'elle soit. Même si le gouvernement a fait marche arrière en ramenant cette taxe de 9 à 7 p. 100, elle n'en sera pas moins très dure pour les personnes âgées, les étudiants et la classe moyenne. Nous espérons que le gouvernement entendra raison en retirant ce projet de taxe sur les produits et les services.

LES SERVICES SOCIAUX

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme hier, je tiens à prendre la parole aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement et compte tenu surtout de la présence ici du comité du réseau La voix, pour présenter une pétition signée par 419 autres Albertains, ce qui porte à plus de 11 000 le nombre de pétitionnaires albertains qui demandent au Parlement de retirer la proposition budgétaire visant à récupérer des prestations de programmes sociaux comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Hier, les pétitions étaient surtout signées par des Albertains d'Edmonton, mais aujourd'hui les signataires viennent d'Edmonton, de Saint-Albert et de Sherwood Park, de même que de Jarvie, Fawcett, Flatbush, Barrhead, Gunn, Dapp, Rochester et, en très grand nombre, de Westlock.

• (1530)

Ils viennent aussi de Busby, Vimy, Clyde, Warrensville, Pickardville, Calahoo, Slave Lake, Mayerthorpe, Legal, Newbrook, Thorhild, Edson, Swan Hills, Bloomsbury, réputée pour ses lainages, de McLennan, Bon Accord, Faust et de Sturgeon.

LE MULTICULTURALISME

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui une pétition signée par des gens de Kingston qui exhortent le gouvernement à reconnaître officiellement les injustices dont les Canadiens d'origine ukrainienne ont été victimes au cours de la Première Guerre mondiale.

Entre 1914 et 1920, plus de 5 000 Canadiens venant d'Ukraine ont été internés dans des camps dans tout le pays. On a saisi alors leurs propriétés et leurs biens. On leur a retiré le droit de vote, et leur vie a été changée à jamais.

En déposant cette pétition, je ne demande pas au gouvernement de présenter des excuses pour les décisions qui ont été prises il y a plus de 70 ans. Je souhaite plutôt qu'on reconnaisse et qu'on n'oublie jamais la terrible injustice qui a été commise à l'époque et les souffrances infligées aux intéressés par leur propre gouvernement.

C'est là la première d'une longue série de pétitions qui seront déposées au Parlement à ce sujet.

Je tiens à dire que je suis très fier de présenter cette pétition, car l'un des principaux camps d'internement était situé à Fort Henry, dans la circonscription de Kingston et les Îles; c'est donc un grand honneur pour moi de présenter cette pétition au nom de gens qui ont été si durement traités par leur propre gouvernement, il y a si longtemps.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par de plus de 1 200 habitants de la région de Nickel Belt,

Ils viennent plus précisément de Azilda, Val Caron, Hanmer, Garson, Chelmsford, Verner, Copper Cliff, Timmins, Worthington, London, St. Charles, White Fish, Kenora, Keewatin, Wanapetei, Sudbury, Coniston, Lively, Onaping Falls, Falconbridge, Val Thérèse, Sturgeon Falls, North Bay, Naughton, Hagar, Dowling, Alban, Sault Ste. Marie et Sundridge. La plupart de ces localités se trouvent dans la circonscription de Nickel Belt.

Les pétitionnaires font d'abord valoir que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est injuste en ce sens qu'elle ne tient pas compte de la capacité contributive des consommateurs.

Deuxièmement, ils signalent que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour mettre au point un régime fiscal progressiste et juste puisqu'un grand nombre de particuliers aisés et de riches sociétés ne paient pratiquement aucun impôt, sinon rien, tandis que les contribuables à

revenu faible et moyen sont obligés d'assumer une part plus importante du fardeau fiscal national.

En outre, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services, et enfin d'entreprendre une réforme du régime fiscal dans le but d'impooser effectivement un impôt minimum aux particuliers ou aux sociétés.

VIA RAIL

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer.

La première est signée par les gens d'une douzaine de collectivités de ma circonscription, qui exhortent le gouvernement à renoncer à réduire les services de VIA Rail et à en faire plutôt une société de transport moderne et efficace.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la deuxième pétition m'a été remise par une personne de ma circonscription, qui a recueilli les signatures à Calgary.

Les signataires invitent la GRC à ne pas modifier son uniforme traditionnel.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 71 habitants de la ville de Revelstoke dans la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

Les pétitionnaires sont alarmés et outrés par l'intention du gouvernement de récupérer en tout ou en partie les paiements de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, selon le revenu du bénéficiaire.

Ils croient que la récupération proposée par le gouvernement minera le principe de l'universalité régissant les programmes sociaux canadiens et mettra ainsi en danger le revenu des futurs retraités, d'autant plus qu'on ne prévoit pas d'indexation, ce qui nuira aux Canadiens à revenu moyen dans seulement quelques années.

Par conséquent, les 71 pétitionnaires demandent au Parlement de renoncer à la mesure projetée.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des habitants de Saskatoon et de nombreuses régions rurales de la Saskatchewan. Les pétitionnaires se plaignent de la décision du gouvernement de retirer l'avoine des produits que commercialise la Commission canadienne du blé.

Ils demandent au gouvernement de conserver les offices de mise en marché et de veiller à ce qu'ils soient améliorés plutôt qu'affaiblis. Ils prient le gouvernement non seulement de ne pas retirer l'avoine à la Commision canadienne du blé mais de lui donner l'orge et de faire en sorte qu'on consulte les organismes à propos des décisions qui concerneront leurs activités.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. David Bjornson (Selkirk): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, au nom du député de Lisgar—Marquette. La première est signée par 76 personnes, qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protège la vie humaines de la conception jusqu'à la mort naturelle.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Bjornson (Selkirk): J'ai aussi l'honneur de présenter au nom du député de Lisgar—Marquette une pétition certifiée signée par 36 personnes qui prient le Parlement de considérer les cours de patinage comme un service éducatif et donc d'en exclure les frais de cours de la taxe proposée sur les biens et services.

LA LOI 178

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, en conformité avec l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter deux pétitions.

La première est signée par 50 de mes électeurs qui se joignent aux 50 000 Canadiens qui s'opposent au projet de loi 178, loi sur l'affichage, qui a suscité beaucoup de rancoeur et d'acrimonie non seulement au Québec, mais dans tout le pays. C'est une loi déplorable.

Nous prions instamment le gouvernement de réagir aux préoccupations de ces pétitionnaires.

L'ÉCLUSE DE SAULT STE. MARIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs milliers d'habitants de ma circonscription de Sault Ste. Marie.

La pétition porte sur l'écluse de Sault Ste. Marie maintenant fermée depuis environ deux ans. Comme quelqu'un me le signalait, si l'écluse n'est pas reconstruite, la ville de Sault Ste. Marie s'en trouvera à jamais défigurée. J'invite le gouvernement à répondre aux demandes et à la requête des citoyens de Sault Ste. Marie.

Demain, nous rencontrons le ministre, et j'espère qu'il sera disposé à nous écouter attentivement.

Fait ironique, le gouvernement vient de publier un tout nouveau document signalant le mérite de la technologie et de la transition. . .

M. le Président: Le député nous fait partager l'enthousiasme qu'il met à représenter les habitants de sa circonscription et des localités qui la composent, mais il dépasse peut-être un peu les limites normales du Règlement.

L'UNIFORME DE LA GRC

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): En conformité avec l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui maintes pétitions qu'ont signées 5 190 résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario.

Les signataires demandent humblement au Parlement de préserver le caractère distinctif de la GRC et sa tradition propre en maintenant l'uniforme avec tous les ornements et de toutes les décorations qui revêtent une importance historique considérable pour notre pays.

Il ne faudrait pas compromettre la fierté et l'esprit de corps de cette force policière d'élite sous prétexte de concessions à des minorités religieuses ou ethniques, concessions qui changeraient les traditions et l'uniforme d'un grand corps policier.

Cela porte à plus de 125 000 le nombre de pétitionnaires qui ont demandé à la Chambre, par mon entremise, de préserver ce symbole national.

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs de ces localités isolées. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice des disparités des 84 localités isolées au Québec en 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70e position et Fermont, en 81e position.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 148 et 165.

[*Texte*]

LES FERR ET LES REER

Question no 148—**M. Whittaker:**

En ce qui concerne la dernière année pour laquelle le gouvernement dispose de statistiques, *a*) quel a été le coût annuel total de l'aide fiscale relative (i) aux FERR (ii) aux REER, *b*) le gouvernement a-t-il fait une estimation de ce qu'il en coûterait annuellement si l'on supprimait la résiliation des FERR qui survient lorsque le prestataire atteint l'âge de 90 ans et si l'on permettait que le FERR soit détenu jusqu'au décès du bénéficiaire et, dans l'affirmative, combien cela coûterait-il?

M. Michael Wilson (ministre des Finances): Aucune statistique ne montre directement le coût de l'aide fiscale associée à l'épargne par le biais des régimes enregistrés de pensions (REP), des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), où des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Étant donné que l'aide fiscale prend la forme d'un report d'impôt (entre la date à laquelle une cotisation à un régime de pensions ou à un un REER est effectuée et la date à laquelle les prestations de retraite découlant de ces cotisations sont reçues), plutôt que d'une remise d'impôt, les coûts de l'aide fiscale ne peuvent tout simplement pas être déterminés à partir du niveau des cotisations effectuées au cours d'une année. Les plus récentes estimations du coût de l'aide fiscale à l'épargne-retraite ont été préparées pour le document du ministère des Finances intitulé *Compte du coût de mesures fiscales sélectives*, qui a été publié en août 1985. Ce rapport renfermait une section qui décrivait différentes méthodes d'évaluation des avantages fiscaux découlant du report de l'impôt. Il estimait également à 4,9 milliards de dollars le coût annuel pour le gouvernement fédéral des reports d'impôt associés aux REP et aux REER (incluant les FERR). Aucune distinction n'a été faite entre les coûts des REP, des REER et des FERR. Cette distinction serait difficile à établir étant donné que les fonds peuvent être transférés entre ces différents types

de régimes. En 1989, on estime que le coût au gouvernement fédéral de l'aide fiscale à l'épargne-retraite devrait atteindre 5 à 6 milliards de dollars.

Aucune statistique n'est disponible sur les montants placés dans des REER qui ont été transférés à des FERR. Selon des renseignements qualitatifs fournis par les institutions financières, le recours aux FERR était relativement rare jusqu'en 1986, alors que les règles régissant les retraits des FERR ont été simplifiées. Leur utilisation a apparemment augmenté fortement depuis ce temps.

Le ministère des Finances n'a pas encore établi d'estimation du coût annuel résultant de la prolongation au-delà de l'âge de 90 ans de la période au cours de laquelle des retraits peuvent être effectués de FERR. Cependant, en réponse aux demandes adressées au ministre des Finances en vue d'un tel changement, le ministère a commencé à examiner les répercussions de différentes options visant le prolongement de cette période.

LES PAIEMENTS D'HONORAIRES PAR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 165—**M. Kaplan:**

À la connaissance du gouvernement, des honoraires ont-ils été payés à des bureaux d'avocats relativement à un prêt effectué par la Banque fédérale de développement à la société Pluri-Canaux Ltée ou à l'Université de Sherbrooke en 1987 pour un cours à domicile produit par Pluri-Canaux Ltée et, dans l'affirmative, *a*) à quels bureaux d'avocats, *b*) à combien s'élevaient ces honoraires dans chaque cas?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement, la réponse est «aucun».

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Lundi, monsieur le Président, j'ai donné avis au secrétaire parlementaire que je tenais à ce qu'on réponde à la question nº 169.

Je comprends qu'on devra, pour ce faire, s'enquérir auprès d'un certain nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux des contrats qui ont été adjugés à des études juridiques appartenant à des sénateurs ou à d'anciens sénateurs.

Comme le secrétaire parlementaire n'est vraisemblablement pas en mesure maintenant de répondre à la question pour tous les ministères et tous les organismes, je me demande s'il peut nous fournir temporairement une réponse au nom des ministères et des organismes qui lui ont déjà communiqué les renseignements demandés.

• (1540)

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne puis pas dire au député que tout d'abord, les 45 jours dont il parle ne sont pas expirés.

Nous faisons de notre mieux pour répondre à sa question. Nous devrons, m'a-t-on dit, nous enquérir auprès de 225 personnes, ce qui constitue une démarche compliquée, dispendieuse et difficile. Mais nous faisons notre possible pour nous rendre au désir de député.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il aurait l'amabilité de s'enquérir de la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas répondu à la question nº 162 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*, le 30 octobre 1989. Sauf erreur, 45 jours se sont écoulés depuis lors. Ma question porte sur certains aspects des voyages du premier ministre et du transport de quelques limousines au Costa Rica.

M. Cooper: Monsieur le Président, je regrette d'informer le député que je n'ai pas la réponse à cette question particulière. Cependant, comme nous en sommes aujourd'hui au 45e jour, il peut compter que je ferai de mon mieux pour obtenir ce renseignement.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Tous les avis de motions restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DE LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur une situation d'urgence qui aura des conséquences désastreuses pour des milliers de familles de pêcheurs du Canada atlantique en raison des récentes fermeture d'usines de tranformation du poisson de la région atlantique, et des fermetures prévues dans ce domaine.

Lundi, National Sea Products a annoncé le renvoi de 1 562 employés, soit 27 p. 100 de son personnel. En plus de la fermeture de son usine de Lockport plus tôt cette année, National Sea fermera définitivement ses usines de Canso et de St. John's et elle réduira considérablement le nombre d'employés à son usine de North Sydney.

Nous nous attendons que Fisheries Products International de Terre-Neuve annonce bientôt des mises à pied massives dans la province. Beaucoup d'autres usines plus petites ont aussi fermé leurs portes au Canada atlantique. Depuis hier, quand il a signé un projet de loi limitant l'importation de homards de l'Atlantique aux États-Unis, le président menace le gagne-pain de milliers de pêcheurs de homards.

D'ici peu, le ministre des Pêches et Océans dévoilera le plan de gestion du poisson de fond pour 1990, y compris les quotas de poisson pour l'an prochain. Les scientifiques prédisent que les stocks de poisson vont diminuer considérablement, et la politique actuelle de gestion du gouvernement sème la confusion. Le gouvernement n'a pas dit ce qu'il entend faire pour remédier à cette situation critique.

Toutes les familles de pêcheurs au Canada atlantique s'attendent à des jours très sombres. La fête de Noel ne sera pas une occasion de réjouissance cette année, ni au cours des années à venir.

Vu les circonstances, je vous demande instamment de permettre à la Chambre de tenir un débat spécial sur cette question urgente et pressante qui assombrit l'avenir du Canada atlantique.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Cap Breton Highlands—Canso soulève cette affaire pour demander à la Présidence d'interrompre les travaux ordinaires de la Chambre pour qu'elle puisse entreprendre un débat d'urgence sur ce sujet très sérieux.

Les députés comprennent facilement pourquoi leur collègue, originaire de cette région du pays, soulève la question.

Des députés des deux côtés de la Chambre ont déjà exprimé leur profonde inquiétude à ce sujet. Plus tôt aujourd'hui, il a été longuement question de cette affaire, et le débat peut fort bien se continuer au cours de la période des questions et à l'extérieur de la Chambre. Je vais écouter très attentivement les questions des députés et les réponses du gouvernement.

Dans les circonstances, je n'ordonnerai pas la tenue d'un débat aujourd'hui. Le député peut être justifié de revenir à la charge à une autre occasion. Je le remercie d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question. Comme je l'ai dit, libre à lui de la soulever à une autre occasion.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a au *Feuilleton des Avis* sept motions d'amendement inscrites au nom du député de Saskatoon—Dundurn et onze motions d'amendement inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, pour l'étape du rapport du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

Ces motions sont toutes recevables, mais elles ne seront pas toutes choisies, car certaines d'entre elles font double emploi.

Les motions nos 1, 4, 8, 13 et 16, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion no 1 vaudra également pour les motions nos 4, 8, 13 et 16.

Les motions nos 2 et 3 sont pratiquement identique et je ne choisirai pour être débattue que la motion no 2. Elle sera mise aux voix séparément.

Les motions nos 5 et 7 et la motion no 6 constituent en fait deux motions identiques. Je choisirai pour être débattues les motions nos 5 et 7; le vote sur la motion no 5 vaudra également pour la motion no 7. La motion no 6 ne sera donc pas choisie.

Les motions nos 9, 10, 11, 12 et 14 portent toutes sur la question du salaire égal pour un travail de valeur égale. Cependant la motion no 10 fait double emploi avec la motion no 9 et elle ne sera donc pas choisie pour être débattue. Donc, les motions nos 9, 11, 12 et 14 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante:

Le vote sur la motion nº 9 vaudra également pour les motions nºs 11 et 12.

Quant à la motion nº 14, elle sera mise aux voix séparément.

La motion nº 15, qui se rapporte à des dates et à des délais, sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nºs 17 et 18, qui portent sur les infractions, seront regroupées pour les fins du débat. Ces deux motions feront toutefois l'objet de votes distincts.

Je propose maitenant à la Chambre de débattre les motions nºs 1, 4, 8, 13 et 16.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C–49, à l'article 2, dans la version anglaise, en retranchant la ligne 8, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*tions Act*, except that "Chair" wherever it is used in this Act shall mean the Chairman of the Public Service Staff Relations Board.»

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–49, à l'article 8, dans la version anglaise:

a) en retranchant la ligne 7, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«of this Act, the Chair shall»

b) en retranchant la ligne 16, page 4 et en la remplaçant par ce qui suit:

«Ottawa, as the chair of the first board»

c) en retranchant la ligne 19, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«chair of the second board therein»

d) en retranchant la ligne 30, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Chair shall appoint the nominee as a»

e) en retranchant les lignes 36 et 37, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Chair shall appoint as a member of that board a person the Chair deems fit for»

f) en retranchant les lignes 41 à 43, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«to the Chair, the Chair shall appoint as a member of that board a person the Chair deems fit for that purpose.»

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C–49, à l'article 10, dans la version anglaise:

a) en retranchant la ligne 3, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«10. (1) The Chair shall refer to the»

b) en retranchant la ligne 14, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Chair on September 22, 1989 and that»

c) en retranchant la ligne 18, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(b) such other matters as the Chair»

d) en retranchant la ligne 23, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) The Chair shall refer to the second»

e) en retranchant la ligne 34, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*Relations Act* by the Chair on Sep–»

f) en retranchant la ligne 38, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(b) such other matters as the Chair».

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C–49, à l'article 11, dans la version anglaise:

a) en retranchant la ligne 1, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Chair, after consultation with the par–»

b) en retranchant la ligne 19, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(d) report to the Chair on the resolu–».

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C–49, à l'article 12, dans la version anglaise, en retranchant la ligne 33, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«the Chair pursuant to subsection 11(1),».

Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir sur ce groupe d'amendements. La Chambre comprendra que je veuille les replacer dans le contexte du projet de loi à l'étude.

Je trouve regrettable que les rapports entre le gouvernement et 3 600 de ses employés les plus vulnérables et les plus précieux soient tels que le gouvernement doive ordonner un retour au travail parce qu'il est incapable de négocier une convention juste et raisonnable.

[*Français*]

Monsieur le Président, en tant que membres de l'opposition, nous reconnaissons les sérieux effets de cette grève. Nous comprenons la gravité des répercussions du ralentissement du commerce dans la voie maritime du Saint–Laurent. Nous comprenons que les services essentiels sont devenus incertains dans nos trois océans, et nous sommes en mesure d'apprécier les difficultés que connaissent les anciens combattants qui se trouvent dans les foyers au Canada.

[*Traduction*]

Le gouvernement est impardonnable d'avoir laissé les choses en arriver là, sachant où mènerait inévitablement son intransigeance. Il a gaspillé plus de quatre mois de temps précieux alors qu'il aurait pu négocier un règlement équitable et pacifique avec ces travailleurs. Il a

essayé tout ce temps-là d'outrepasser les droits légaux des travailleurs au lieu de conclure une convention.

• (1550)

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est l'impuissance du gouvernement à diriger, à s'acquitter de ses responsabilités d'employeur, à prévoir les interruptions possibles de service et à s'y préparer qui nous a menés à cette situation lamentable et au projet de loi antidémocratique qui est aujourd'hui à l'étude.

Le but de l'opposition officielle n'était pas de bloquer indûment l'adoption du projet de loi. Mais contrairement aux autres fois où la Chambre a été saisie de projets de loi ordonnant la reprise d'activités, nous avons décidé, c'est certain, de ne pas agir à la hâte. Nous avons plutôt tout tenté depuis la semaine dernière pour adoucir ce projet de loi inacceptable, l'améliorer et amener le gouvernement à faire sentir à ces travailleurs précieux que malgré son projet de loi détestable et antidémocratique, il était quand même prêt à en venir à une entente juste et raisonnable.

Sachant que le gouvernement a le nombre suffisant de voix pour faire adopter le projet de loi à 18 heures demain soir, nous avons essayé de mettre en place le meilleur cadre possible ou plutôt le cadre le moins nuisible qui donnerait au moins aux travailleurs une petite chance d'obtenir un règlement équitable.

Le gouvernement a eu recours à toutes les armes de son arsenal, y compris la clôture et l'attribution de temps, pour limiter le débat sur ce projet de loi. Il n'a pas vu venir les problèmes. Il ne les a pas réglés. Il rappelle maintenant les gens au travail à cause de ses propres erreurs et de son incompétence.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous savons que ces employés sont obligés de retourner au travail dans une atmosphère empoisonnée, convaincus, et à raison, que le gouvernement ne comprend pas leur travail et ne le tient pas en haute estime, convaincus que le gouvernement ne veut absolument pas proposer autre chose qu'un règlement mesquin et intransigeant.

[*Traduction*]

J'exhorte le président du Conseil du Trésor à accepter ces motions, y compris celles que j'ai moi-même proposées et les autres qui figurent au *Feuilleton*. Je l'exhorte à signaler ainsi aux travailleurs qu'il assumera personnellement la responsabilité de veiller à ce qu'ils obtiennent un règlement juste.

[*Français*]

Je demande au Président du Conseil du Trésor de faire comprendre à ses négociateurs qu'il veut parvenir à une entente correspondant à la valeur démontrée du travail qu'effectuent ces employés.

[*Traduction*]

Je parle en particulier des motions qui viennent d'être proposées, afin de les situer dans le contexte des autres motions inscrites au *Feuilleton*. Je crois qu'il est important de noter que les infirmières de l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue de Montréal sont venues ici par douzaines aujourd'hui pour appuyer les membres du groupe des services hospitaliers qui ne font pas partie de leur syndicat, mais avec lesquels elles travaillent tous les jours et dont elles savent qu'ils assurent des services essentiels précieux.

Elles ont vu les membres de ce groupe faire le piquet de grève par un froid de loup ces dernères semaines et elles savent combien de souffrances cette grève cause. Elles savent que ces gens attendent depuis deux ans l'équité salariale.

La première série de motions que j'ai proposées pourrait sembler technique et un peu inutile pour certains députés. Elle remplace, dans la version anglaise, le mot «chairman» par le mot «chair» parce que les femmes en ont assez de voir tous les postes d'autorité du pays désignés par des termes masculins.

Ce genre d'attitude, qui se reflète dans le projet de loi, soutient l'inégalité salariale au détriment des femmes, inégalité qui constitue l'une des principales raisons de la grève du groupe des services hospitaliers. Le gouvernement a refusé d'accorder les salaires équitables auxquels le Tribunal des droits de la personne avait jugé que ce groupe avait droit. Même la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor n'avait pas veillé à renvoyer la question de l'équité salariale aux bureaux de conciliation devant être établis par le projet de loi à l'étude.

La question de l'équité salariale sera soumise à la Chambre dans quelques minutes dans le cadre de plusieurs motions que présentera mon collègue, et j'en présenterai moi-même une, je pense. Le gouvernement savait depuis deux ans que cette question était fondamentale pour les membres du groupe des services hospitaliers.

Ceux-ci ne demandent qu'une chose: qu'on leur accorde ce à quoi la Commission canadienne des droits de la personne dit qu'ils ont droit, une rémunération équitable de leur travail, un salaire égal à celui que gagnent d'autres gens ayant les mêmes fonctions. Ils ne réduiront pas leurs exigences en dépit de ce projet de loi. Si le gouvernement est vraiment sérieux quand il parle d'équité en matière d'emploi, qu'il accepte donc certaines des motions qui seront présentées après la mienne, qu'il adhère à l'esprit des premières modifications et qu'il dise clairement que la question de l'équité salariale est renvoyée aux bureaux de conciliation créés aux termes de ce projet de loi.

Si la situation s'est tellement dégradée, c'est le Conseil du Trésor qui en est responsable. Le président du Conseil du Trésor a même essayé de nous faire avaler que l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada appuie ce projet de loi de retour au travail. C'est faux.

Les infirmières de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue sont ici aujourd'hui. Parties de Montréal, elles sont maintenant dans les tribunes pour faire savoir aux députés qu'en qualité de travailleuses de la fonction publique, elles ne sont pas en faveur de ce projet de loi de retour au travail. Elles veulent par contre que les employés des services hospitaliers, avec qui elles travaillent tous les jours, soient traités d'une façon équitable. Elles sont en faveur d'un règlement juste et équitable et non d'un retour au travail forcé.

Elles savent que si l'on force ces employés à retourner au travail sans leur garantir un règlement équitable le climat de travail se détériorera.

Je demande à l'opposition, au gouvernement et, en particulier, au président du Conseil du Trésor de reconnaître l'importance de cette question, l'importance de la parité salariale pour les équipages de navires, une des conditions essentielles au règlement de ce conflit. Je leur demande de reconnaître que ces travailleurs sont sans contrat depuis deux ans et que la hausse salariale qu'ils demandent n'est que juste et raisonnable. Chaque jour de grève coûte plus cher que ce qu'il en coûterait toute l'année si l'on accédait à leurs demandes.

Le processus n'a pas été équitable et la mesure législative à l'étude aujourd'hui perpétue l'injustice d'un système que l'on continuera à manipuler. Elle établit deux bureaux de conciliation qui sont censés imposer le règlement d'une question que le gouvernement n'a pas pu et n'a pas voulu négocier, depuis plus de deux ans.

Normalement, lorsqu'on nomme un bureau de conciliation et que les relations de travail sont raisonnables, équitables et humanitaires, chacune des parties choisit ses représentants et les membres du bureau nomment à leur tour un président acceptable. Ainsi, le processus ne penche ni en faveur de l'employeur ni en celui des employés, de sorte que c'est l'équité des arguments avancés devant le bureau qui détermine l'issue du règlement.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le temps de la députée soit écoulée.

Mme Catterall: Me permettez-vous de faire une dernière observation pour terminer?

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord.

Mme Catterall: Par conséquent, je prie instamment le gouvernement d'examiner attentivement ces amendements, de ne pas agir vindicativement, de tenter d'améliorer ce projet de loi et le climat dans lequel ces personnes seront forcées de retourner au travail et, surtout, de négocier équitablement. Je saisirai l'occasion qui me sera donnée de prendre encore la parole demain.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Avant-hier, monsieur le Président, la dernière fois que le gouvernement a exercé sa tyrannie à la Chambre pour imposer la clôture sur cette étape-ci du débat sur le projet de loi C-49, le ministre de la Justice a dit qu'il y avait eu entente entre le gouvernement et l'opposition officielle sur certains points, ce qui aurait permis d'en arriver à une conclusion rapide pour adopter le projet de loi C-49, mais que les députés du Nouveau Parti démocratique en retardaient l'adoption parce que, disait-il, nous devions nous en remettre à une autorité supérieure.

À sa manière sarcastique, il voulait dire que nous avions évidemment consulté l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Nous avions de bonnes raisons de le faire puisque c'est l'Alliance qui représente ces travailleurs qui ont tellement été humiliés par le gouvernement actuel ainsi que par les gouvernements précédents depuis qu'ils ont obtenu le droit de se syndiquer et de faire grève.

C'est la première fois depuis 1967 que ces travailleurs peuvent se mettre en grève. La raison pour laquelle ils font grève n'a certes rien d'étonnant pour quiconque a suivi le processus. Ce sont les employés les plus sous-payés dans la fonction publique, et il faut vraiment se

demander pourquoi, si ces travailleurs sont aussi essentiels que le gouvernement le prétend—et je vais revenir sur ce point si j'en ai le temps à cette étape-ci du débat.

S'ils sont donc aussi essentiels que le gouvernement le prétend, pourquoi donc sont-il si mal payés? Dans notre société, quand des travailleurs sont essentiels, quand leurs services sont nécessaires, quand notre société ne peut s'en passer, il est plutôt habituel de les payer en proportion de leur valeur pour la société.

Les gouvernements successifs ont recouru à la méthode tyrannique de les désigner essentiels afin de les empêcher de se mettre en grève et afin de s'assurer que leur salaire reste bas.

Malgré le fait que le ministre de la Justice ait dit d'un ton railleur que nous avions consulté une autorité supérieure, je tiens à dire que nous avons effectivement consulté une autorité supérieure et que le ministre de la Justice en est peut-être conscient. Je sais très bien que personne d'autre au gouvernement n'est au courant de ce fait. Si le député sait quelque chose, c'est précisément parce qu'il est ministre de la Justice.

Ce dont il est question ici, c'est de justice. Il faut rendre justice à ces travailleurs qui, pendant si longtemps, ont été menés par le bout du nez par des gouvernements tyranniques et ont été cruellement privés du genre de traitement qu'ils devraient être en droit de recevoir en raison du rôle important qu'ils jouent au sein de la société.

C'est de justice dont il est question ici. Le jour même où le gouvernement a appliqué la clôture au projet de loi C-49, trois députés de chaque parti se sont levés pour souligner le 41e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. Le jour même où la clôture a été appliquée, une des tactiques des plus maladroites auxquelles un gouvernement puisse avoir recours, nous étions en train de célébrer le 41e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme qui comprend le droit de faire la grève au besoin, si la situation devient désespérée.

J'ai été rémunéré à l'heure moi-même avant d'être élu au Parlement. J'ai fait grève, monsieur le Président, et je puis vous assurer qu'il faut tout envisager avant de se mettre en grève, car c'est bien la dernière chose qu'on a envie de faire; c'est un acte de désespoir. Cela est vrai depuis les débuts de l'histoire, que les grèves soient légales ou pas, soit dit avec tout le respect dû au député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, qui prétend qu'il doit y avoir une meilleure façon de procéder, qu'il faut examiner les lois et que peut-être cela nous encouragera à agir de la sorte. S'il se penchait sur l'histoire récente des relations de travail de n'importe quel pays du monde occidental, il verrait que ce n'est pas en interdisant les grèves qu'on résoud le problème.

Il s'agit d'une question de justice. Vous rendez-vous compte qu'outre le fait que ces gens n'ont jamais pu se mettre en grève, en il a été signalé au gouvernement que ces travailleurs des services hospitaliers étaient traités en 1981 injustement par rapport à ceux du groupe des services généraux. Le groupe des services hospitaliers est composé en majorité de femmes. Celui des services généraux est composé en majorité d'hommes. La Commission canadienne des droits de la personne a statué que ce groupe constitué principalement de femmes était effectivement sous-rémunéré et que le gouvernement avait le devoir de leur accorder une rémunération en rapport avec celle des travailleurs du groupe des services généraux.

C'était en 1981. Il a fallu attendre 1987 pour que la décision prise par la Commission des droits de la personne plusieurs années auparavant se traduise par une compensation pécuniaire pour ces travailleurs. Je m'étonne qu'un groupe de citoyens se trouvant dans cette situation soit obligé d'avoir recours à la Commission des droits de la personne quand ils traitent avec un gouvernement qui est censé être élu pour s'occuper des droits et des intérêts des citoyens. Il a fallu qu'ils s'y résolvent pour contraindre le gouvernement, et je veux bien reconnaître qu'au départ ce n'était pas le gouvernement actuellement au pouvoir, mais un gouvernmement constitué de ceux qui siègent à l'autre bout de la salle, de ce côté-ci.

Mais le gouvernement actuel est coupable. En 1987, quand il s'est décidé à payer en déplorant qu'il faille dépenser 28 millions pour finir par s'exécuter. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais attirer l'attention des députés sur la motion, qui demande de remplacer dans la version anglaise le terme «chaiman» par celui de «chair». Je ne veux pas invoquer la règle du respect du sujet cet après-midi, mais je n'arrive pas à comprendre pour quelle raison le député ne traite pas des motions. J'aimerais simplement appeler son attention là-dessus. Je sais qu'il est nouveau, mais je tiens quand même à le lui signaler.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je reconnais que votre suggestion est à—propos, mais je pense que vous constaterez qu'il serait beaucoup plus pratique de permettre aux députés de soulever plusieurs sujets en un ou deux discours, plutôt que de les forcer à faire six discours différents dans la journée. Vous

constaterez peut-être que le fait d'être indulgent dans vos décisions serait à l'avantage de tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député sait que la présidence est toujours indulgente et qu'elle cherche à aider les députés. Je voulais juste faire un rappel au député et à tout autre député qui parlera de ces motions.

M. Fisher: Monsieur le Président, merci de me faire remarquer cela. J'avais l'intention de parler des motions incessamment. En dépit de la situation où l'égalité, les droits de la personne, la justice et l'équité prévalent, où nous avons essayé d'éliminer de notre société tous les mots de ce genre, on utilise encore «chairman» en anglais. On devrait dire «chair» ou «chairperson», car «chairman» est blessant. Ce n'est là qu'un exemple montrant que le gouvernement ne comprend pas l'essence même du sujet dont on parle ici. Je remercie le président d'avoir porté cela à mon attention.

• (1610)

En 1987, lorsque le gouvernement a présenté les paiements de péréquation, théoriquement parce qu'il avait fait preuve de discrimination à l'égard de certains groupes et qu'il fallait améliorer la situation, il n'y a pas eu de paiements après le 26 juillet 1987 et ce, jusqu'à novembre de cette année. Il y a d'ailleurs une chose incroyable à ce propos, c'est que dans le calcul de la pension, on ne tient pas compte des paiements de péréquation, que le gouvernement a versé de bien mauvais gré, me semble-t-il.

Un groupe, constitué surtout de femmes, est peut-être intentionnellement privé de ses prestations complètes de pension en raison de l'intransigeance du gouvernement à ne lui donner le traitement que son travail mérite. La question principale dans le problème dont nous somme saisis, en ce qui concerne le groupe HS, c'est que non seulement le gouvernement ne paiera pas, mais il n'incluera pas cela dans les salaires. Voilà la question.

Quand j'ai parlé de justice, l'autre jour, c'est précisément à cela que je faisais allusion. C'est une question de justice que ces gens reçoivent un salaire égal. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement devrait être forcé d'inclure ces paiements de péréquation à partir du moment où la question a été soulevée pour la première fois, ou bien il devrait le faire volontairement.

Je vois que mon temps est presque écoulé, monsieur le Président. Je suis sûr que j'aurai des occasions de parler plus tard, mais je vous remercie d'avoir porté à mon attention le sujet de la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Halifax-Ouest et ensuite au député de Churchill.

M. Crosby: Puis-je passer après le député de Churchill?

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Churchill.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire. Je réalise qu'il voudrait parler après moi pour essayer de justifier l'inaction du gouvernement.

Monsieur le Président, j'ai entendu votre décision concernant le fait qu'il faut nous en tenir à l'objet de la motion, mais au lieu d'intervenir plusieurs fois cet après-midi, je voudrais parler de notre position sur le projet de loi et sur les amendements proposés par le député de Saskatoon—Dundurn au nom du Nouveau Parti démocratique.

On a fait grand cas du fait que le Nouveau Parti démocratique a refusé que ce projet de loi soit adopté lundi soir. Nous avons refusé parce que nous ne pouvions pas accepter que des travailleurs ne puissent pas négocier leur convention collective ou qu'un bureau de conciliation décide, dans ce cas, de la classification des postes.

Nous croyons que tous les travailleurs, qu'ils soient assujettis à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou au Code canadien du travail, devraient avoir les mêmes droits de négocier un élément aussi fondamental et aussi important que la classification des emplois. Nous croyons que c'est doublement important dans le cas qui nous occupe parce qu'il est question d'un mécanisme visant à prévoir l'équité salariale dans la convention collective.

Nous avons dit très clairement que nous acceptions le fait que la question de la disparité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest devait être réglée. Nous avons dit très clairement que nous ne voulions mettre aucune vie en danger, mais que nous n'allions pas compromettre nos principes en ce qui concerne ces deux points très importants, soit l'équité sala-

riale et le droit des travailleurs de faire intervenir, au moyen du processus de négociation collective et même lorsque ce processus est interrompu comme c'est le cas actuellement, une tierce partie impartiale chargée de voir à ce que la question de la classification des emplois soit examinée et à ce que celle de l'équité salariale soit réglée avec justice.

J'ai été vexé lorsque certains députés libéraux, surtout certains députés du Canada atlantique, ont attaqué publiquement notre position. Ils l'ont fait dans les journaux de la région atlantique, particulièrement dans ceux de la Nouvelle-Écosse.

Si les députés libéraux veulent dire qu'ils s'opposent à ce projet de loi, je crois qu'il est important qu'ils disent la même chose au Canada atlantique qu'à Ottawa et sur la côte ouest. C'est inacceptable que certains libéraux disent quelque chose et que d'autres libéraux disent le contraire.

Si vous croyez que l'équité salariale est importante et que les travailleurs ont le droit de négocier la classification des emplois, alors c'est cette position que vous devriez exprimer à la Chambre des communes et c'est cette position que vos députés devraient exprimer également dans d'autres régions du pays.

Nous appuierons les amendements proposés par le Parti libéral, et nous appuierons évidemment les amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique. Nous serons conséquents dans nos paroles et dans nos actes.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je rappellerai d'abord qu'à la présentation du projet de loi C-49 le 6 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor a déclaré publiquement à la Chambre qu'il ne demandait pas mieux que de poursuivre jour et nuit les négociations avec les représentants des deux groupes concernés au nom du gouvernement et du Conseil du Trésor, si l'Alliance de la Fonction publique acceptait de le rencontrer.

Les négociations pourraient se poursuivre dès maintenant. Rien ne s'y oppose. Si les représentants syndicaux ont des propositions ou des offres à faire, ils peuvent les déposer tout de suite, et elles seront étudiées. Les négociations n'ont jamais pris fin en ce qui concerne le président du Conseil du Trésor. C'est une chose que le député doit toujours garder à l'esprit car nous ne devons pas envenimer ce conflit en empêchant un règlement d'intervenir à coup de déclarations ronflantes à la Chambre des communes.

Au moment où nous parlons, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Anciens combattants rencontrent les dirigeants du groupe des travailleurs hospitaliers pour discuter de questions d'intérêt commun. Si on continue de négocier dans un climat serein, on finira bien par trouver un terrain d'entente. Je veux que tout le monde le comprenne.

En prenant la parole au sujet du projet de loi C-49, je n'ai pas l'intention de tenir des propos de nature à envenimer le climat des négociations, ce qui pourrait empêcher un règlement d'intervenir. Nous savons tous qu'un climat serein est nécessaire pour régler les conflits, surtout les conflits de travail.

Le projet de loi C-49 ou toute autre mesure de retour au travail ne font jamais l'affaire de personne à la Chambre. On ne présente un projet de loi de retour au travail que lorsque le système ne fonctionne plus, que les parties chargées de négocier le règlement d'un conflit de travail sont incapables de parvenir à une entente, et qu'on ne peut concilier les exigences des travailleurs et la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à un règlement.

Ainsi, le Parlement doit intervenir dans l'intérêt public. Il lui incombe alors de défendre les intérêts de tous les Canadiens. On doit mettre de côté le différend entre le syndicat et la direction. Nous reconnaissons la valeur du système de négociation collective et du processus de règlement des différends. Cependant, il faut mettre tout cela de côté dans l'intérêt commun de tous les Canadiens.

Qu'entend-on par l'intérêt commun? Des navires sont en perdition en haute mer. Des navires sont bloqués dans la voie maritime du Saint-Laurent, ce qui est fort coûteux non pas pour les armateurs, comme certains l'on laissé entendre, mais pour les Canadiens, pour les gens qui paieront pour les produits transportés sur les navires en question, pour les agriculteurs dont les céréales ne peuvent parvenir au marché, et le reste. Ce sont eux qui auront à souffrir de la situation en définitive.

Je n'ai pas à le préciser aux députés. Ils ne sont pas sans savoir qu'une grève dans le secteur hospitalier et dans le secteur des transports va entraîner des crises, des problèmes importants et des situations périlleuses. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour adopter une loi de retour au travail, et non parce que nous nourrissons une certaine animosité envers les travailleurs concernés. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de

leur contribution à l'essor du pays, mais il y a d'autres intérêts dont on doit tenir compte.

Permettez-moi de m'arrêter très brièvement sur l'amendement dont nous sommes maintenant saisis. Il s'agit en l'occurrence de remplacer le terme «chairman» par le terme «chair». Nous reconnaissons à la Chambre des communes depuis des années maintenant que ce langage sexiste doit disparaître des lois du Canada. Des mesures en ce sens sont en cours. Cependant, c'est «chairman» qui est utilisé à l'heure actuelle dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, qui est en vigueur depuis pas mal d'années. Ainsi, dans le projet de loi C-49, on ne fait que reprendre la terminologie de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

• (1620)

Si la députée veut changer la terminologie sexiste de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, elle n'a qu'à présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Je suis convaincu que si elle le faisait, elle obtiendrait l'approbation de tous les députés. Pour le moment, nous ne faisons qu'utiliser la terminologie qui existe déjà.

Le principe serait approuvé d'emblée par tous les députés, mais en l'occurrence, ce ne serait pas un geste utile. Le projet de loi C-49 n'est qu'une mesure provisoire. Il aura atteint sont objectif dans quelques jours, du moins nous l'espérons, mais à coup sûr d'ici 90 jours. Donc, il n'aura aucune répercussion dans l'avenir. La modification de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique se poursuivra encore pendant des décennies. Je conseille donc à la députée de retirer son amendement et de tenter de faire modifier l'ensemble de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

J'aborderai brièvement les deux thèmes soulevés par les députés d'en face parce que je sais que nous ne disposons que de dix minutes. L'un de ces thèmes est l'équité salariale pour les travailleurs d'hôpitaux. Je le répète, le président du Conseil du Trésor est prêt à rencontrer des représentants de ces travailleurs.

Je veux que les députés et tous les Canadiens sachent, parce que c'est maintenant du domaine public, qu'il a été proposé de soumettre la question de l'équité salariale à un bureau de conciliation dont le rapport lierait les deux parties. Tout le monde sait qu'une cause motivée par la Loi canadienne sur les droits de la personne est en cours de règlement et qu'un tribunal des droits de la personne a rendu une décision concernant l'équité salariale. Le processus se poursuit. Ce processus échappe à la portée du projet de loi à l'étude. Même avec cette démarche qui ne relève pas du présent projet de loi, le Conseil du Trésor est déterminé à régler cette affaire, à régler toutes ces affaires parce que c'est manifestement dans son intérêt comme dans celui du gouvernement, du ministère des Anciens combattants et, plus particulièrement, des travailleurs eux-mêmes.

La question est de savoir comment on va régler toutes ces affaires. Comment amènera-t-on les parties à s'entendre? Il nous est très difficile à tous de constater que les choses en sont venues au point où la Chambre doit adopter un projet de loi. La Chambre des communes et le Parlement fédéral n'ont pas le choix, compte tenu de leur devoir de protéger la population. Comme nous ne voulons pas pénaliser les travailleurs, nous avons inclus une disposition prévoyant la création d'un bureau de conciliation où les travailleurs seront représentés. Le syndicat y sera pour veiller à leurs intérêts. C'est une démarche tout à fait normale dans le domaine des relations patronales-syndicales.

Je me permets de dire quelques mots au sujet des équipages de navires parce que leur situation m'intéresse tout particulièrement. Je vis sur la côte est du Canada et je connais bien le travail de la Garde côtière, de la patrouille de la pêche et des autres patrouilles du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics. Je sais à quel point la vie des équipages de navires est difficile, mais ces travailleurs apprennent aujourd'hui même que cette démarche leur aurait au moins rapporté ce qu'ils réclament déjà depuis des décennies, à savoir la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et ceux de la côte ouest. Je considère comme un échec personnel qu'on ait perdu l'occasion de négocier cette parité salariale lundi soir.

Je ne peux qu'espérer que ces précieux travailleurs comprendront qu'ils obtiendront quand même cette parité grâce à la démarche prévue dans ce projet de loi. Il incombait aux députés de réussir à obtenir ce qu'on réclame depuis des décennies. Il est regrettable qu'on n'ait pas atteint cet objectif. Ce sont les députés qui ont échoué. Ce sont aussi les négociateurs, mais nous avons eu notre chance et nous n'en avons pas profité.

En conclusion, nous sommes maintenant saisis à la Chambre des communes d'un projet de loi, le C-49. Ce n'est pas le genre de projet de loi dont les députés se réjouissent particulièrement. Nous reconnaissons qu'il découle de l'échec du système et des personnes qui l'administrent, mais il reste que les parlementaires doi-

vent, à un moment donné, tenir compte de l'intérêt public.

Nous devons mettre de côté les erreurs de jugement ou autres du passé. Nous ne pouvons pas attribuer la faute à quelqu'un. Nous devons tenir compte des réalités. Nous ne pouvons pas laisser nos navires en haute mer sans protection. Nous ne pouvons pas les laisser amarrés. Nous ne pouvons pas refuser aux anciens combattants les soins qu'ils méritent.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C-49, qui force les travailleurs de deux groupes de la Fonction publique à retourner au travail.

J'aimerais tout d'abord faire un commentaire sur les propos du député qui a parlé avant moi concernant la langue. Je suis sûr qu'il est plus expert que moi dans la langue de Shakespeare. Cependant, je crois que le député devrait réellement avoir une conscience et surtout une sensibilité pour les gens qui demandent le genre neutre dans le langage des lois du Canada. S'il y a un groupe de gens, de personnes, dans ce cas-ci les femmes canadiennes, si elles se sentent inégales à cause de la langue, je crois qu'il est nécessaire, même urgent, c'est même une question, à mon avis, de moralité de nous forcer à prendre le temps. Le député a parlé de changer la langue, que ce soit en français ou en anglais, pour que tous les Canadiens et les Canadiennes se sentent chez eux et chez elles au Canada. Les propos que tenait le député qui m'a précédé au sujet de la langue sont à l'effet que c'était bien de l'ouvrage et que ce serait tout un aria de tout changer. Changer les choses pour rendre les choses correctes, ce n'est jamais assez d'ouvrage! Ce n'est pas trop d'ouvrage. Ce sont des choses qu'il faut absolument faire.

Nous sommes ici des égaux au Canada. Nous sommes tous égaux. Les hommes ne sont pas plus importants que les femmes et *vice versa*, et si on doit se servir d'une langue qui va offenser un groupe ou l'autre, on devrait immédiatement changer sa langue.

Pour revenir au projet de loi C-49 forçant les gens à retourner au travail. . . Le député qui m'a précédé vient d'Halifax sur la Côte-Est du Canada. Je ne comprends absolument pas, je comprends mal le fait qu'il ne protège pas les siens. On me dit que les matelots de l'Est du Canada sont moins payés que ceux de l'Ouest du Canada, dans le Pacifique. C'est comme dire que les bûcherons d'une ville sont moins payés que les bûcherons d'un village. Je ne comprends pas cela. Est-ce qu'ils font le même travail? Est-ce qu'ils travaillent pour le même employeur? L'océan Atlantique, est-ce que c'est plus facile que l'océan Pacifique? Peut-être qu'on peut m'expliquer que l'un est plus difficile que l'autre. S'il n'y a pas de difficulté, si c'est le même genre de travail, pourquoi ne paie-t-on pas aux gens le même salaire? Je peux bien comprendre que les matelots de l'Est veulent être payés le même salaire que les matelots de l'Ouest. Et j'ai appris que les matelots de l'Ouest sont prêts à prendre une moins grande augmentation de salaire afin de compenser pour les matelots de l'Est. Je trouve que c'est réellement avoir du coeur de la part des matelots de la Colombie-Britannique, les garde-côtes.

On a parlé de l'urgence, de la sécurité et du reste, on me dit que, il y a quelques jours, on a eu besoin de la Garde côtière pour des urgences. Les membres de la Garde côtière étaient au travail avec leurs affiches de piquetage. Et cela n'a pas pris 35 minutes ou une heure ou deux heures pour les trouver, ils étaient là, au travail, devant le lieu de travail. Et on me dit qu'en 20 minutes ils étaient en mer. Ils faisaient leur travail. C'est vraiment à être félicité, un groupe qui fait du piquetage, qui fait la grève, mais quand c'est le temps de sauver la vie aux gens, que ce soit d'autres Canadiens ou Canadiennes, que ce soit des étrangers ou des étrangères, qu'on ait des gens qui s'inquiètent de la sécurité, qui ont à coeur leur travail et qui se rendent au travail pour une question de sécurité. . .

• (1630)

Lorsqu'on parle de ceux ou de celles qui travaillent pour nos services hospitaliers, je crois qu'ils ont raison de demander un salaire équitable. Je trouve cela effrayant et même immoral de voir une femme travailler dans un hôpital quelconque et qu'un homme faisant le même travail, situé dans un autre édifice à deux milles plus loin ou trois ou quatre kilomètres plus loin, puisse gagner jusqu'à 40 p. 100 de plus en salaire. C'est plus fort que moi, mais je ne comprend pas cela! Est-ce qu'on paye les gens à cause de leur sexe ou bien est-ce qu'on paye les gens pour leur rendement au travail?

Je peux comprendre le député d'Halifax-Ouest qui s'inquiète du genre de la personne dans le texte de loi en ce qui a trait à la Fonction publique. Il va de là jusqu'à accepter le fait que les femmes sont moins bien payées que les hommes et que si les femmes travaillent dans un domaine où elles peuvent se faire bafouer facilement par des attitudes comme celle que je viens d'entendre décrire. . . moi, je ne trouve pas cela canadien du tout, je trouve que c'est manquer de coeur, c'est manquer de sens des responsabilités.

On me dit que les hommes et les femmes qui travaillent dans les services hospitaliers sont les moins bien payés au Canada. Eh bien, lorsque nous sommes malades. . . peut-être que les députés du gouvernement devraient être malades pour se rendre à l'hôpital et ensuite aller baver leurs conneries aux gens qui les soignent et les protègent. On verrait comment ils se sentiraient!

Je n'aime pas souhaiter du mal aux gens, mais peut-être qu'une petite expérience les ramènerait face à la réalité. Peut-être que s'ils avaient de la parenté, soit une cousine, une soeur, une mère, surtout la mère qui ferait ce genre de travail, et qu'ils sauraient qu'un de leurs *chums* a un salaire de 40 p. 100 supérieur à celui de leur mère qui travaille d'arrache-pied, cela les ramènerait à leurs sens.

Monsieur le Président, enfin, on vit au Canada, on travaille au Canada, on est élevé au Canada et on veut élever sa famille au Canada, on veut aussi développer un sens de la justice et améliorer la qualité de la vie, et cela se fait d'une façon positive, cela ne se fait pas en bafouant soit les hommes, si on est une femme, ou soit les femmes, si on est un homme, surtout pas en bafouant ceux qui sont moins riches ou moins forts que nous. Il faut être juste et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut avoir du coeur.

Pour y revenir encore une fois, moi, en tant qu'homme, j'aimerais rappeler à mes confrères, surtout ceux qui possèdent une autre langue que la mienne, d'améliorer leur langue s'il le faut afin d'y enlever tous les termes sexistes de la langue et d'apprendre à vivre d'une façon juste et dans l'égalité avec tout le monde.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1; les résultats de ce vote s'appliqueront aux motions nºs 4, 8, 13 et 16.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Les motions nºs 2 et 3 sont pratiquement identiques et la présidence a décidé que le débat ne porterait que sur la motion nº 2. Elle fera l'objet d'un vote distinct.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 6, en retranchant les lignes 40 à 42, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ployeur et l'agent négociateur et elle lie l'employeur, l'agent négociateur et les fonctionnaires de cette unité de négociation sur toutes les questions qui concernent l'emploi des fonctionnaires.»

—Monsieur le Président, selon toute probabilité, aussi sûrement que dans la motion précédente portant sur la présidence du comité qu'on appelait le président dans le texte, cette omission aurait pu être évitée. Le fait de ne pas faire allusion à l'unité de négociation dans cette motion était probablement dû à un manque d'intérêt ou de compréhension de la part du gouvernement, ou peut-être simplement à une manifestation de son aversion, pour les unités de négociation, aversion caractéristique d'un gouvernement de droite.

On peut voir que cette motion se perpétue dans la façon dont le gouvernement a traité les membres de l'unité de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

J'ai dit précédemment que, de tout temps, on a empêché ces deux groupes, le groupe des services hospitaliers et celui des équipages de navire, de se mettre en grève. Les gouvernements successifs doivent le faire consciencieusement. Dans un certain délai et après en avoir été avisé par l'unité de négociation, ils doivent faire savoir à celle-ci qui, dans un certain groupe, ils veulent désigner comme employés essentiels. Depuis toujours en ce qui concerne ces deux groupes, on désigne tous leurs membres. C'est presque faire une pétition de principe, parce qu'on désigne même plus que la totalité des effectifs, si vous pouvez le croire. Il y a des occasions où le gouvernement a vraiment désigné comme essentiels jusqu'à 110 p. 100 des gens concernés.

M. Murphy: Ils vont les engager, puis les obliger à reprendre le travail.

M. Fisher: C'est vrai. Nous avons donc cette notion de désignation qui s'ajoute aux injustices évidentes qu'a subies le groupe des services hospitaliers parce que le gouvernement n'a pas voulu accepter la décision des

droits de la personne et donner à ce groupe un salaire équitable.

Aujourd'hui, le groupe des équipages de navires et celui des services hospitaliers sont tous deux victimes de l'intransigeance du gouvernement. À vrai dire, le mot est faible. On devrait plutôt parler de mesures draconiennes. D'ailleurs, dans ce contexte-ci, l'expression n'est pas de moi. Elle a été utilisée pour décrire la tactique qu'a employée le gouvernement en 1986, quand il en était venu à une impasse dans les négociations avec les équipages de navires et qu'il avait fallu avoir recours à la conciliation, étape normale prévue dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, loi régissant les négociations avec les employés du gouvernement.

Le bureau de conciliation avait conclu que ces marins étaient effectivement sous-rémunérés. Il recommandait une certaine hausse de salaire qui dépassait les augmentations généralement accordées aux autres employés affiliés à l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

• (1640)

Le gouvernement a refusé. Il n'a pas accepté le rapport du bureau de conciliation où l'on disait que ces gens, après avoir été rémunérés injustement par le gouvernement, avaient droit à un salaire supérieur. Encore une fois, poussés à bout, comme ils doivent de nouveau se sentir aujourd'hui, les équipages de navires ont déclenché une grève communément appelée grève sauvage. Quand votre poste a été désigné, mais que vous faites quand même la grève, il ne fait alors aucun doute, tout le monde l'admettra, que la loi a été violée.

Naturellement, le gouvernement, fidèle à ses habitudes, a immédiatement demandé au tribunal une injonction. Permettez-moi de vous lire un extrait de la décision que le juge a rendue quand il a accordé l'injonction. Le juge F.C. Muldoon a déclaré:

> Indubitablement, ces incidents témoignent de la frustration que ressentent les défendants devant les dispositions législatives qui peuvent être qualifiées, sans exagération, de draconiennes.

Je ne suis pas le seul à utiliser le mot «draconienne» en parlant de cette situation. Quand le juge qui vous impose une injonction déclare que les mesures prises contre vous sont draconiennes, cela vous donne une idée de la mentalité du gouvernement. De toute évidence, au cours des années qui ont suivi, le gouvernement n'a pas changé sa mentalité, ni sa conception des choses, ni son comportement envers ses propres employés.

Il y a beaucoup de choses à dire sur ce projet de loi, et je voudrais en mentionner une ou deux.

L'un des secrétaires parlementaires a parlé du danger qui guettent les marins en haute mer du fait que les équipages des vaisseaux de la garde côtière sont en grève. Chaque fois qu'on a fait appel à ces gens lors d'une situation d'urgence en haute mer, ces équipages ont laissé tomber leurs panneaux de grève et se sont portés au secours des navires. Qui mieux est, leur syndicat, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, à une ou deux reprises lorsque ces navires étaient dans des eaux étrangères, a effectivement défrayé ces gens pour qu'ils se rendent sur les lieux et assurent une permanence sur ces navires. L'Alliance de la Fonction publique du Canada paie l'hôtel et les repas des travailleurs qui se tiennent prêts, et lorsque le besoin s'en fait sentir, ces gens passent à l'action. Et le gouvernement lui-même a admis que, chaque fois, la réaction a été aussi efficace, sinon plus efficace et plus rapide, que d'habitude.

Voilà une preuve éclatante de la valeur de ces employés. Au cours du débat, je pourrai peut-être parler de l'efficacité des travailleurs des services hospitaliers. Ces gens se sont efforcés de réagir de la même façon que les équipages de navires. Le gouvernement a accepté l'offre de ces derniers, mais il a rejeté celle du groupe des services hospitaliers, à son grand regret, semble-t-il. S'il s'était montré plus généreux à l'égard de ces travailleurs, il ne se serait pas retrouvé dans la situation actuelle, et nous ne serions pas en train de débattre cette question aujourd'hui.

J'aurai probablement l'occasion de revenir là-dessus un peu plus tard, cet après-midi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le fait même que nous soyons appelés aujourd'hui à débattre cette motion témoigne de l'arrogance dont le gouvernement fait preuve depuis deux ans dans ses négociations avec ces travailleurs. Il a fait la preuve qu'il est tout à fait disposé à supprimer le régime des négociations collectives dans la fonction publique. Depuis quelques années, en effet, il abuse du processus de

désignation, enfreint les lois, quitte ensuite à en appeler aux tribunaux pour faire sanctionner son attitude cavalière à l'égard des lois du Parlement.

Le gouvernement sait pertinemment qu'il s'agit là d'un amendement parfaitement légitime et acceptable. Il ne vise guère qu'à rectifier un oubli des rédacteurs du présent projet de loi en demandant de reconnaître que l'agent négociateur participe aux négociations collectives entre l'employeur et ses employés.

En fait, les tribunaux ont établi un précédent à ce sujet. Dans deux affaires, en effet, la Cour suprême du Canada a statué que la convention collective se substitue dorénavant aux contrats maître-valet pour les employés individuels. La loi concernant les contrats des employés individuels ne doit pas s'appliquer lorsque le rapport employeur-employé fait l'objet d'une convention collective; dans ce cas, la convention intervient entre l'agent négociateur et l'employeur.

Cette motion vise essentiellement à rectifier une carence du projet de loi en attestant la réalité juridique selon laquelle la convention collective intervient entre l'agent négociateur et l'employeur, et non pas entre des employés individuels et l'employeur.

Tout récemment, un tribunal s'est encore prononcé là-dessus, lorsque le gouvernement a de nouveau tenté d'instaurer dans la fonction publique un régime de primes, estimant qu'il pouvait tout à fait passer outre aux représentants légitimes des employés en question et traiter avec chacun d'eux individuellement. La Cour d'appel fédérale a dit au gouvernement qu'il ne pouvait pas agir ainsi, qu'une convention existait entre l'agent négociateur et l'employeur, en l'occurrence le gouvernement du Canada, et qu'il devait traiter avec l'agent négociateur s'il voulait modifier cette convention.

Le gouvernement actuel doit vraiment être paranoïaque ou faire preuve d'une extrême arrogance s'il craint d'accepter cet amendement. Il fait perdre le temps de la Chambre en l'obligeant à le débattre. Cet amendement reconnaît simplement la réalité inhérente à toute négociation collective.

Je ne peux pas être en désaccord avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui représente les travailleurs touchés par cette mesure législative lorsqu'elle soutient que le texte de cet article, dans son libellé actuel, semble vouloir exclure d'emblée l'agent négociateur de la convention proposée dans ce projet de loi, malgré les décisions des tribunaux qui interdisent de procéder de la sorte.

Plutôt que de reconnaître les ravages qu'il a causés dans les hôpitaux partout au pays, sur les diverses voies maritimes et en haute mer, et d'essayer de faire adopter une mesure législative le moindrement potable, le gouvernement ne bouge pas et fait abstraction de ses obligations légales.

Nous allons voter sur un grand nombre de motions d'ici la fin de la journée. Or, je dois dire que je trouve personnellement répugnant que le gouvernement refuse même de reconnaître les propos du ministre qui a dit que le gouvernement et la Chambre avaient pour politique de ne plus utiliser de termes sexistes dans les lois. Comment le gouvernement et la ministre d'État chargée de la Condition féminine osent-ils sans broncher faire adopter à la Chambre un projet de loi truffé d'expressions sexistes?

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne vois aucun avantage à prolonger le débat sur cet amendement qui a été étudié par le comité législatif. Les députés de l'opposition ont eu l'occasion d'interroger l'avocat compétent au sujet de la plainte relative à l'article 6. Il a répondu que l'amendement actuellement proposé était redondant. Formulé dans un certain jargon de juristes, il était sans portée réelle.

• (1650)

Cela dit, je suppose que le gouvernement serait prêt à accepter un amendement dans d'autres circonstances. Or, n'oublions pas que, dans la situation actuelle, le projet de loi aura une existence éphémère et son application sera de courte durée. Il n'aura pas de répercussions à long terme, une fois que le conflit entre la direction et les employés sera réglé. Il ne semblait y avoir aucune raison valable de donner suite à la proposition d'amendement.

C'est aussi simple que cela. Quiconque veut se donner la peine d'examiner les délibérations du comité législatif trouvera la réponse complète de l'avocat à ce sujet. Je n'ai pas vu d'opinion juridique déclarant l'amendement nécessaire, et il ne semblait pas réellement utile d'y répondre.

Par ailleurs, personne ne veut tuer les chances de règlement et de meilleurs négociations. C'est seulement dans cet esprit que l'amendement serait accepté. Si les députés ne s'engagent pas à accepter d'autres amendements qui avanceraient la cause des employés des hôpitaux et celle des équipages de navires en matière d'équité et de parité salariale, rien ne justifie vraiment les amen-

dements superficiels qui satisfont les puristes ou ceux qui ont des idées bien arrêtées sur la forme juridique du texte.

Tandis que j'y suis, je voudrais revenir sur le problème général derrière cette mesure législative. Nous n'avons pas au Canada de définition claire des services essentiels. Il serait dans l'intérêt de tous que les personnes engagées dans des services essentiels sachent que des lois spéciales pourraient leur interdire un arrêt de travail.

J'espère qu'un jour le Parlement du Canada adoptera une loi sur les services essentiels pour que ceux qui y travaillent sachent dès le début que, dans l'intérêt du pays tout entier, il ne leur sera pas permis d'interrompre leur travail. Tant que nous n'aurons pas de loi, nous devrons régler les cas individuellement à mesure qu'ils se présentent. Nous devrons évaluer chaque fois ce qui doit prévaloir, les droits conférés par la loi aux travailleurs ou l'intérêt public.

Encore une fois, je voudrais rappeler à tous les députés que la difficulté vient du fait que nous n'avons pas désigné les services essentiels et que nous n'avons pas de texte législatif clair en ce domaine. Nous avons dû réagir aux problèmes au coup par coup. Les députés déploreront sûrement la situation actuelle, mais jusqu'à ce nous nous soyons entendus sur les restrictions à apporter au droit de grève, nous devrons faire face à ce genre de situation et faire de notre mieux dans les circonstances même si le public devait en souffrir.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre a fait allusion aux travaux du comité, et je crois qu'il a, par inadvertance, induit la Chambre en erreur quant aux discussions qui ont eu lieu au comité. J'ai le compte rendu de ces travaux.

Pour l'information de la Chambre, la motion n'a été ni adoptée ni rejetée, mais il a été convenu que le libellé serait modifié afin que l'objectif soit atteint. C'est ce libellé dont a été saisie la Chambre. Personne ne s'est prononcé sur la nécessité de cette modification, et je serais heureuse de montrer au député où il est en question. Il importe à mon sens que la Chambre ne soit pas mal informée.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a divergence de vues entre deux députés. La Chambre est-elle prête à voter?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 8, en supprimant les lignes 15 à 19, page 4.

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 8, en ajoutant à la suite de la ligne 31, page 4, ce qui suit:

«(4) Dans les cinq jours suivant leur nomination, les membres du bureau de conciliation tentent de convenir d'un candidat à la présidence de ce bureau.

(5) Sur réception de la candidature dans le délai prévu au paragraphe (4), le président nomme à la présidence du bureau de conciliation concerné le candidat proposé.

(6) Si les membres du bureau de conciliation n'arrivent pas à convenir d'un candidat à la présidence de ce bureau, le président nomme une personne qu'il estime apte à occuper cette charge.»

—Monsieur le Président, le gouvernement ne fait que continuer de faire preuve de sa maladresse habituelle, qui remonte à l'époque où il a tenté d'empêcher les employés des services hospitaliers d'obtenir un paiement une péréquation équitable par rapport aux employés du groupe des services généraux.

Tout au long de ce débat, le gouvernement n'a pas cessé de répéter qu'il se préoccupe beaucoup des citoyens canadiens. Les députés ministériels disent constamment qu'il est important que les équipages de navires retournent au travail, pour que les personnes se trouvant en mer soient bien protégées, mais tout indique qu'elles le sont effectivement. Ils parlent des anciens combattants et disent qu'il est important que ceux-ci reçoivent les soins et l'attention auxquels ils ont droit, ce que je ne saurais contester.

À mon avis, le gouvernement aurait dû y penser lorsqu'il négociait, lorsqu'il a tenté de renverser une décision d'un tribunal pour que ces employés soient désignés essentiels, comme ils auraient dû l'être au départ. Après avoir commis une erreur, le gouvernement a probablement dépensé autant d'argent à tenter en vain de faire désigner ces employés, qu'il en aurait dépensé s'il avait tout simplement consenti au règlement que ces deux groupes ont proposé dans les négociations.

Le gouvernement se moque complètement des gens. Il s'agit là du même gouvernement qui propose la taxe de vente générale qui va nous nuire à tous, y compris à beaucoup d'infirmières et infirmiers de l'un des hôpitaux qui est si gravement touché à cause des mesures prises par le gouvernement, de même qu'aux anciens combattants qui y vivent. Je suis heureux de voir que les amis, les voisins et les collègues des personnes en grève appuyent ces dernières.

Il s'agit là du même gouvernement qui a apporté à la Loi sur l'assurance-chômage des modifications qui seront désastreuses pour toutes les régions du Canada, du même gouvernement qui a conclu l'Accord de libre-échange. Il dit que la grève est préjudiciable aux agriculteurs, alors qu'il menace les offices de commercialisation des produits agricoles du pays. C'est ce même gouvernement qui a précipité l'abandon des lignes ferroviaires, qui a retiré l'avoine du mandat de la Commission du blé, ce qui est lourd de conséquences pour les agriculteurs canadiens.

Je crois qu'il est vraiment odieux de la part du gouvernement d'essayer de monter les agriculteurs contre des gens particulièrement vulnérables, commes les anciens combattants et les travailleurs les plus chichement rémunérés de la fonction publique, en disant qu'à moins que la grève ne prenne fin, le secteur agricole va connaître de graves difficultés. Je suis sûr que la plupart des agriculteurs du pays ne se réjouissent pas du tout du fait que les membres du groupe des services hospitaliers soient aussi mal payés, qu'ils ne reçoivent pas la rémunération à laquelle ils auraient droit et qu'ils n'obtiennent pas les pensions dont ils auraient autrement dû bénéficier.

• (1700)

Compte tenu de ce que le secteur agricole de l'Ouest a dû souffrir au cours des quelques dernières années, je pense que les cultivateurs peuvent sympathiser avec des gens qui travaillent sans convention collective depuis deux ans et qui n'ont donc pas eu la moindre augmentation de salaire depuis trois ans. Ce sont là des conditions très proches de celles qu'ont connues les agriculteurs de l'Ouest.

Je suis sûr qu'ils peuvent donc comprendre la situation des travailleurs. En contournant le processus habituel de nomination d'un président par les deux parties, le gouvernement ne fait que manifester encore son autorité de la même façon odieuse.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, la motion a trait à l'article 8 du projet de loi. Peut-être plus que tout autre, cet article illustre bien pourquoi ces deux groupes sont sans convention collective depuis deux ans. Il illustre très clairement l'attitude que le gouvernement actuel a adoptée dans les négociations, comment il a essayé d'utiliser tout son pouvoir, toutes les tactiques dilatoires et tous les moyens détournés et cruels à sa disposition pour ne pas en arriver à un règlement avec ces travailleurs les plus vulnérables de la fonction publique canadienne.

Ces travailleurs gagnent 16 000 $, 17 000 $, 18 000 $ ou 19 000 $ par année. La valeur de leur travail, comme nous l'avons constaté ces deux dernières semaines, se chiffre à des millions de dollars par jour.

J'ai parlé avec les travailleurs spécialisés qui travaillent dans un hôpital de Montréal. J'ai appris que cela nous coûtait cher pour que nos anciens combattants continuent à recevoir ces services à cet hôpital; que nous faisions venir des infirmières de la côte ouest et les logions à l'hôtel; que nous soudoyions les travailleurs suppléants pour qu'ils continuent à travailler—ces gens qui remplacent les travailleurs des services hospitaliers,

qui s'acquittent de leurs tâches, qui servent les repas, nettoient, donnent les soins personnels, et dispensent amour et attention aux vétérans qui y sont hospitalisés—et que la poursuite de la grève nous coûte des millions de dollars par jour. Les travailleurs suppléants distribuent des repas spéciaux et touchent une rémunération supplémentaire. Or le gouvernement se sert des paroles de ces suppléants qui affirment que la situation se détériore à l'hôpital, et les déforme, ce qui semble être une spécialité du gouvernement à l'égard des personnes âgées également, en venant nous dire que c'est pour cette raison que nous avons besoin d'une loi ordonnant le retour au travail. Ce n'est pas ce que disent ces travailleurs suppléants. Ils sont indignés de voir qu'on se serve ainsi de leurs paroles.

J'ai dit que cette disposition démontrait l'arrogance du gouvernement et son intention d'utiliser son pouvoir au lieu de bien gérer et d'employer de bonnes techniques de négociations avec les syndicats afin d'en arriver à un règlement mutuellement satisfaisant pour que les gens retournent au travail dans la dignité, fiers de leur travail et convaincus que le gouvernement apprécie ce qu'ils font. Cette disposition fausse les négociations et le processus de conciliation en leur défaveur.

Je rappelle à la Chambre que les résultats de la conciliation lieront les parties. Ces gens devront en accepter les conclusions, quelles qu'elles soient. Voilà ce que le gouvernement leur impose. Il fausse le jeu contre eux en ne suivant pas la procédure normale selon laquelle chaque partie à une négociation nomme son représentant et ensuite ceux-ci s'entendent sur le choix du président. Il nomme, au contraire, deux des trois membres du bureau de conciliation. Quelle chance l'autre côté a-t-il quand le gouvernement dit, avec tout son pouvoir: «Nous avons la majorité au bureau avant même qu'il ne commence ses travaux.» Ils sont particulièrement inquiets parce que le gouvernement a choisi de nommer un nouveau président pour régler par la conciliation la convention des travailleurs des services hospitaliers. Ce n'est pas la personne qui, en octobre, a écouté les arguments des deux parties et qui leur était acceptable, qui connaît les problèmes, la situation et l'état des négociations et qui pourrait procéder assez rapidement pour en arriver à un règlement. C'est une nouvelle personne qui ne connaît pas la situation et qui n'a pas été acceptée préalablement par les deux parties.

Peut-on s'étonner que les travailleurs des services hospitaliers pensent que le gouvernement nomme délibérément un président déjà favorable à sa position ou qui le sera probablement?

Le gouvernement pourrait facilement accepter cet amendement et metre en place un processus qui est juste. Il pourrait donner un peu d'espoir à ces gens qu'on force à retourner au travail parce que le gouvernement n'a pas fait son devoir en tant qu'employeur, c'est-à-dire qu'il n'a pas réussi à en arriver à une entente avec eux. Ces derniers pourraient ainsi retourner au travail avec un certain optimisme, en pensant qu'il y a des chances que le conflit soit réglé d'une manière équitable. Cependant, le gouvernement ne voulant pas jouer franc jeu avec eux, ils vont retourner au travail amers, défaits et convaincus que leur employeur n'a aucune idée de ce que vaut leur travail. Les malades le savent, eux, et je crois que c'est ce qui a aidé ces travailleurs à traverser cette période difficile.

Les anciens combattants qui sont dans ces hôpitaux et le personnel des Forces armées qui s'en occupent appuient les travailleurs en grève. Les bénévoles ont publié un communiqué hier pour exprimer leur appui à l'égard de ces travailleurs et pour demander au gouvernement d'être juste avec eux. La Commission des droits de la personne les appuie aussi. Elle a dit: «Oui, depuis 1981, ces gens travaillent pour un salaire de beaucoup inférieur à ce qu'ils méritent et, à cause de l'inaction du gouvernement, cette situation existe toujours.»

Qu'on ne me parle pas d'équité salariale, de salaire égal pour des fonctions équivalentes, du respect du travail des femmes autant que celui des hommes, du respect du travail des gens à tous les niveaux. Le gouvernement a la possibilité de mettre en place un processus raisonnablement juste, même dans le contexte de cette mesure législative. Si les ministériels votent contre cette motion, que le gouvernement ne vienne plus dire de belles paroles à la Chambre parce que personne ne le croira.

J'exhorte les ministériels à reconnaître que c'est un amendement juste, qu'il donne aux bureaux de conciliation une chance raisonnable de réussir dans la tâche difficile qui les attend et qu'il donne aux travailleurs la chance de retourner au travail dans un assez bon état

d'esprit deux semaines avant Noël. Je les prie de ne pas rejeter cette motion simplement pour montrer leur entêtement et leur arrogance.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, il est difficile d'éprouver du plaisir à intervenir dans la discussion d'un projet de loi de rappel au travail comme celui-ci, mais je suis heureux que la motion inscrite au nom de mon collègue de Saskatoon—Dundurn cherche au moins à insérer des façons de faire un peu plus civilisées dans ce projet de loi si contestable.

Pour examiner brièvement la mesure elle-même, je dirai que le projet de loi tel qu'il a été présenté nomme directement les présidents des deux bureaux de conciliation. Ce n'est pas seulement notre avis mais, je pense, un fait de contestation courante que, dans le domaine des projets de loi de retour au travail, cette procédure est très inhabituelle, et l'usage normal voudrait que le projet de loi énonce simplement les grandes lignes de la procédure suivant laquelle ces nominations se feraient, une fois entendue ou du moins prise en considération, l'opinion légitime des parties au différend. La motion demande de supprimer tout cet article et cherche à faire adopter une procédure selon laquelle les parties elles-mêmes auraient la possibilité d'établir les mécanismes de conciliation et les conditions de nomination des présidents des bureaux de conciliation d'une façon plus acceptable.

• (1710)

Ce mépris de la procédure normale vient s'ajouter à la série de cafouillages, d'inepties et de manques d'égard auxquels le gouvernement n'a cessé de se livrer dans ce différend.

Le différend lui-même met en cause deux groupes: celui des équipages de navires et celui des services hospitaliers. Les employés sont représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ces deux groupes n'ont pas eu d'augmentations de traitement depuis décembre 1986. Les diverses conventions ont expiré le 21 et le 31 décembre 1987. Depuis deux ans, le gouvernement a cafouillé, si souvent et de tant de façons qu'il a certainement établi de nouveaux records dans les négociations collectives au niveau fédéral.

Il y a deux questions fort révélatrices de ce différend. Il y a d'abord celle de la parité régionale entre la côte atlantique, celle du Pacifique et les Grands Lacs, pour ce qui concerne les services de la Garde côtière. Quant au personnel hospitalier il s'agit principalement d'une question d'équité salariale, de salaire égal à travail égal, principalement pour les femmes et pour les autres travailleurs des catégories les moins payées qui cherchent à obtenir ce à quoi la Charte des droits leur donne droit en réalité. Le gouvernement a tellement traîné et procrastiné qu'ils n'ont pas eu d'autre choix que de retirer leurs services, un droit aussi vieux que la Grande Charte même s'il n'a pas toujours été exercé.

«Personne ne peut être contraint de construire des ponts», disait la Grande Charte il y a des centaines d'années. Le gouvernement ne reconnaît toujours pas ce droit. Pourtant cela remonte loin, il a eu le temps d'apprendre sa leçon. Nous ne parlons pas seulement d'ineptie, d'incompétence et d'une flagrante négociation de mauvaise foi de la part du gouvernement, mais aussi d'un refus de reconnaître les droits fondamentaux de la personne, dont le droit de grève.

Dans le secteur où je travaillais avant d'être élu député, en 1980, le secteur du bois en Colombie-Britannique, nous avons eu en 1967 une grève portant exactement sur ce sujet, la parité régionale. En l'occurrence, il s'agissait de la partié entre l'intérieur et la côte en Colombie-Britannique. Par comparaison, cette grève-ci est un pique-nique. Celle de Colombie-Britannique avait duré sept mois et demi et elle avait arrêté pratiquement toute activité dans les communautés dépendant du bois dans tout le sud de la province. Les sentiments étaient violents, mais voilà 22 ans que la question est résolue.

Nous sommes en 1989, est-ce trop demander au gouvernement du Canada que de reconnaître que les gens qui sont sur ces navires et qui fournissent ce qu'ils considèrent être un service essentiel, un service de sauvetage, n'ont pas encore ce droit 22 ans plus tard? C'est difficile à imaginer.

Ces deux groupes d'employés sont parmi les plus mal payés de la fonction publique. Ils font en moyenne entre 18 000 et 23 000 dollars par année. Cela les place très loin derrière leurs homologues du secteur privé—entre 14 et 28 p. 100 derrière, selon le groupe et la région. Tout employé de cette catégorie qui serait chef de famille à salaire unique serait au-dessous du seuil de la pauvreté. C'est vraiment inacceptable, et c'est une façon inacceptable pour nous et le gouvernement de traiter des employés qui travaillent dur à sauver des vies, que ce soit à l'hôpital ou en mer. Ces groupes assurent des services d'une importance socio-économique énorme pour le pays. Le gouvernement l'a reconnu en déclarant que ces services étaient essentiels, bien qu'il se soit gardé de le faire en temps opportun pour pouvoir maintenir les employés désignés au travail. Encore une autre bourde de sa part. Mais il a reconnu leur valeur pour le pays en général lorsqu'il a dit que nous ne pouvions nous passer d'eux

pour ensuite décider de les forcer à reprendre leur travail de façon tout à fait arbitraire.

J'étais complèment stupéfié de l'attitude scandaleuse des ministres au cours de la période des questions quand ils ont invoqué un prétexte odieux pour se justifier de ne pas avoir aidé les agriculteurs. Les Canadiens de tous les coins du pays enrageaient de les voir nous mettre dans l'alternative suivante suivante: «Ou nous n'étions pas intéressés à aider les agriculteurs ou alors il fallait forcer ces gens à reprendre le travail afin d'assurer le transport du grain.» Ce genre d'argument est complètement inacceptable. Le gouvernement monte un groupe contre un autre pour masquer son incompétence, car il n'a pas été capable de régler l'un ou l'autre de ces problèmes.

Je ne vois pas comment on pourrait faire appel à la conscience d'un gouvernement qui ne recule pas devant pareil banditisme. Il admet au moins, je l'espère, qu'il doit rendre l'étude de cette mesure aussi acceptable que possible. Et un moyen de le faire serait d'accepter la présente motion. Les employés des deux secteurs concernés auraient ainsi au moins la consolation de se savoir écoutés, et le gouvernement pourrait se servir des modalités que nous avons déjà utilisées pour nommer aux bureaux de conciliation des gens justes et impartiaux, capables de d'entendre leurs griefs fort légitimes. C'est tout ce que nous lui demandons dans cette motion. Et il rendrait ainsi cette mesure un peu plus potable.

J'espère que le gouvernement aura le bon sens, en dépit de toutes ses bévues passées, d'accepter cette motion dans le même esprit qu'elle a été présentée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les lettres et les appels d'appui que divers députés ont reçus, tant du côté du gouvernement que de l'opposition, m'amènent à conclure que la grande majorité de Canadiens appuient les efforts déployés par les fonctionnaires en vue d'obtenir la parité salariale. Et qu'avons-nous? Nous avons un gouvernement entouré de ses amis, les grandes sociétés, qui s'en prennent au Canada tout entier. Le travailleur honnête se retrouve engagé dans une lutte qui l'oppose au gouvernement et aux grandes sociétés. Et pour comble, le gouvernement veut limiter le débat sur cette question.

Le gouvernement, en fait, est en train de dire: «Nous allons forcer les travailleurs à reprendre le travail, quoi qu'en disent les autres. Nous allons le faire sans avoir à écouter pendant une minute de plus vos objections.»

Plusieurs principes importants sont en jeu. J'aimerais vous parler d'un de ces principes, soit celui de la parité salariale.

On nous a brossé aujourd'hui un sombre tableau de la situation concernant la parité salariale au Canada; on nous a aussi dressé la liste des sociétés qui sont assujetties à la loi que l'on dit efficace, et qui n'ont même pas le courage ou la force de se lever et de dire aux Canadiens: «Oui, nous appliquons le principe de la parité salariale.»

Il existe un rapport publié par une commission royale que tous les députés devraient lire. Je fais bien sûr allusion au Rapport Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Dans son rapport, le juge Abella encourage le gouvernement à adopter une loi très stricte sur l'égalité en matière d'emploi. Ce n'est pas ce que nous avons reçu. Et ce n'est certainement pas ce que vont recevoir les fonctionnaires en grève avec ce projet de loi qu'on oblige la Chambre à adopter.

Il est honteux de voir qu'il y a des femmes qui cherchent toujours à obtenir la parité salariale qu'elles sont en droit de rececoir selon la Commission des droits de la personne. Au Canada, les femmes ne gagnent encore que 67 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Et cela, monsieur le Président, même si l'on tient compte du salaire des femmes qui occupent des professions libérales, des femmes qui dirigent leur propre entreprise et même des femmes députées et ministres.

• (1720)

Aussi peu nombreuses soient-elles, si l'on ne tient pas compte de ces femmes qui touchent des salaires élevés, les Canadiennes en général gagnent deux fois moins d'argent que les Canadiens.

Au Canada, aujourd'hui, une femme qui détient un diplôme universitaire ou un certificat professionnel, comme une infirmière diplômée, par exemple, peut espérer toucher le même salaire qu'un homme qui a décroché en dixième année. Est-ce là une situation juste et équitable pour les femmes du Canada?

Les Canadiennes comptent sur leur gouvernement pour les protéger contre l'avidité qui possède nombre des personnes qui les emploient. Lorsque le gouvernement fédéral est lui-même l'un de ces employeurs et qu'il ne fait pas preuve de la plus élémentaire justice à leur égard, à l'aube même des années 90, cela est absolument inacceptable pour quiconque est passionné de vérité et de justice.

Tout le monde reconnaît que cette grève gruge les profits, qu'elle nuit au déplacement des navires dans la voie maritime et qu'elle paralyse la prestation des soins dans des hôpitaux de tout le pays. Personne ne se réjouit des problèmes que cause cette grève. Et pourtant, cette grève découle de l'inéquité fondamentale de la politique gouvernementale.

Il reste à savoir si le droit de grève, le droit démocratique de contester un traitement injuste, transcende le droit de réaliser des profits. La réponse est et doit être oui. La dignité individuelle et la quête individuelle de justice doivent primer pour le gouvernement de tous les Canadiens la question de la rentabilité.

Ce serait en fait une bien agréable surprise si le gouvernement s'efforçait pour une fois de venir en aide aux opprimés et de ne pas s'en prendre au Canadien moyen. Mais ce n'est malheureusement pas le cas et rien ne laisse espérer un changement à cet égard. Dans toute sa grandeur, le gouvernement fait passer les intérêts de la grande entreprise avant tout, avant même les droits de la personne.

Ainsi, le gouvernement a rétabli la communication avec la Chine un mois à peine après que le Parlement eut unanimement condamné le gouvernement de ce pays pour ses atteintes aux droits de la personne. Compte tenu de cela, je suppose que les travailleurs et travailleuses du Canada espéreraient en vain qu'on les traite avec justice. Seulement un mois après que des centaines d'innocents étudiants qui protestaient de façon démocratique ont été massacrés en Chine, le gouvernement conservateur s'est fait tout doux devant la grosse entreprise et le puissant dollar et s'est empressé de traiter avec les bouchers de la Place Tiananmen.

Le gouvernement doit aussi préciser sa position face à un autre principe tout aussi important, à savoir le droit démocratique d'association. À maintes reprises, le gouvernement actuel et le premier ministre ont remis en question la valeur de notre Charte des droits et libertés. «En raison de la clause de dérogation, disait le premier ministre, elle ne vaut pas le papier sur lequel elle est imprimée.»

Je dis que si la Charte est dénuée de valeur, c'est uniquement parce que le gouvernement conservateur fait passer la braderie du Canada et des Canadiens avant tout le reste, avant les traditions que nous chérissons tant, avant les institutions qui font de notre magnifique Canada une société unique sur le continent nord-américain.

Le droit démocratique d'association, qui inclut le droit de grève, est un principe de droit, de morale et d'éthique. Mais pour le gouvernement conservateur, il ne s'agit que d'un principe qui passe au second plan, après l'argent et, c'est déplorable, après l'argent américain, plus particulièrement.

En 1986, plusieurs organismes de défense des droits de la personne s'en sont pris au gouvernement de la Saskatchewan qui avait invoqué la clause de dérogation dans une loi adoptée le 31 janvier pour mettre fin aux grèves tournantes des 12 000 fonctionnaires provinciaux et pour imposer un contrat de travail. La Saskatchewan avait invoqué cette clause avant que les syndicats aient la possibilité de contester la mesure devant les tribunaux parce que le gouvernement savait que sa loi était contraire à la Charte des droits et libertés.

Selon le juge en chef Dickson, la liberté d'association garantie à l'alinéa 2*d*) de la Charte inclut la liberté de négocier collectivement et de faire la grève. Un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui va à l'encontre du droit qu'ont les employés de déclencher une grève qui serait légale en l'absence du projet de loi C-49.

Selon moi, les profits perdus à la suite de la poursuite de la grève ne justifient pas l'exclusion en vertu de l'article 1 de la Charte. Le présent projet de loi est répréhensible. Le gouvernement a tort. On écrase les gens et on les exploite, car le gouvernement n'a aucun sens de la justice et de l'équité.

Je vois que le ministre responsable de la situation de la femme est parmi nous. Il est encore plus tragique qu'on fasse fi des droits des femmes à l'équité salariale et même qu'on s'y attaque dans ce projet de loi. Au moment opportun, je peux vous garantir que les Canadiennes sortiront de leur silence. Elles se lèveront pour défendre

leurs droits. Elles exerceront leur droit de vote et d'autres droits.

Des voix: Bravo!

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais m'arrêter très brièvement sur l'amendement proposé.

Permettez-moi de préciser au départ, comme j'ai déjà essayé de le signaler à la Chambre, que vient un temps dans le cadre de conflits de travail où les questions en jeu ne se limitent pas aux enjeux immédiats du conflit, mais touchent à l'intérêt public dans son ensemble. On l'a reconnu à la Chambre des communes et au Parlement à je ne sais combien de reprises. On ne l'a pas fait de gaieté de coeur. Personne n'aime une loi de retour au travail. Cependant, à un moment donné, le Parlement doit assumer ses responsabilités envers la population et présenter le projet de loi pertinent.

Puis-je signaler à la Chambre certaines observations formulées par un ancien ministre libéral qui représente à l'heure actuelle, dans cette enceinte, la circonscription de Papineau—Saint-Michel. Il a fait la déclaration en question, dans cette enceinte, le 17 octobre 1978; la voici:

> Malheureusement, cependant, il arrive que l'esprit de compromis et la bonne foi si nécessaires de la part de toutes les parties concernées font défaut. Dans ces cas-là, le gouvernement fédéral, en tant que gardien de l'économie et protecteur de l'intérêt public, doit assumer ses responsabilités.

C'est là la situation même dans laquelle le projet de loi de retour au travail est présenté à la Chambre des communes—non pas afin d'assouvir les désirs de qui que ce soit, mais bien en vue de protéger l'intérêt public et de mettre un terme à un conflit de travail en parvenant à un règlement.

La question que pose l'amendement peut donc se résumer à ceci: «Comment en arriver à une entente?» Manifestement, on souhaite y parvenir de la façon la plus rapide et la plus équitable possible. La manière de procéder choisie diffère d'un cas à l'autre, d'une fois à l'autre et selon les circonstances. Dans le cas présent, comme on l'a expliqué au comité législatif, on a trouvé commode de nommer les présidents des deux commissions de conciliation qui arbitreraient les conflits distincts mettant en cause d'une part le groupe des services hospitaliers et d'autre part le groupe des équipages de navire. C'est la raison pour laquelle on a nommé les présidents de ces deux commissions de conciliation, comme l'a expliqué le ministre et ses collaborateurs.

Si en apportant ce changement on devait aboutir à un accord, je suis certain qu'on le ferait volontiers. Mais il faut en avoir la preuve, qui ne peut être donnée par les députés d'en face. Ils représentent leur circonscription. Il s'agit d'une négociation où s'affrontent l'Alliance de la Fonction publique et le Conseil du Trésor. Qui parle au nom de l'Alliance de la Fonction publique? Pas la députée de Halifax, ni celle d'Ottawa-Ouest, ni celui de Saskatoon—Dundurn. Si les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada veulent des modifications particulières, ils peuvent les exposer au cours des négociations que le président du Conseil du Trésor leur a offertes à la Chambre. Restez à la table de négociation et ces modifications pourront faire l'objet de tractations, mais pas dans le cadre d'un débat à la Chambre des communes.

La députée d'Ottawa-Ouest sait fort bien qu'on ne peut régler un différend de travail à la Chambre des communes. Ce sont les parties qui doivent le faire.

Les députés qui veulent se rendre utiles dans cette affaire devraient retourner chez les gens qu'ils représentent et les inviter à s'assoir à la table de négociation avec les représentants autorisés de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et du Conseil du Trésor et à résoudre ces questions.

• (1730)

Nous sommes ici pour refléter la volonté des parties une fois qu'elles se seront entendues et qu'elles auront conclu une entente. Parlant au nom du président du Conseil du Trésor, je ne pense pas que ses inquiétudes soient moindres que celles que j'ai exprimées. Si, au nom des parties aux négociations, nous sommes disposés à en venir à une entente, la loi peut la refléter. Mais, sans entente ni consensus, nous ne pouvons faire aucun changement qui va contribuer à mettre fin au différend.

Tous les députés doivent coopérer afin de s'assurer que ce conflit entre la direction et les travailleurs prenne fin dans les plus brefs délais. Nous savons très bien que nous court-circuitons le processus normal de la négociation collective, mais nous sommes ici justement parce que le processus normal de la négociation collective n'a pas donné les résultats escomptés, comme l'ancien ministre libéral l'a signalé. Tôt ou tard, en tant que législateurs

agissant au non de tous les Canadiens, in nous incombe de régler le conflit.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des lettres, des cartes et des appels que nous recevons. J'ai eu un appel très triste d'une dame qui préférait l'anonymat. Dans sa conversation avec mon bureau de circonscription, elle a dit que son mari fait partie de l'équipage de navires qui partent de Halifax. Elle a dit que beaucoup d'hommes souhaitent que nous adoptions une loi pour forcer le retour au travail. Sa famille n'a plus rien à se mettre sous la dent. J'ignore combien de gens cette dame représente, mais s'il y en a une seule qui n'a plus de quoi manger, je tiens à l'écouter. Au point où en est ce conflit, nous devons faire face à notre responsabilité et exiger le retour au travail.

Je ne tiens pas à insister davantage sur la question de la sécurité, mais quand une personne de Saskatoon me dit que des vagues de deux étages de hauteur ne causent pas de problèmes sur la côte est, je ne peux pas passer cela sous silence.

M. Fisher: Votre propre ministre a dit que la réaction a été formidable.

M. Crosby: Aujourd'hui même, au large de la côte de la Nouvelle-Écosse, une barge chargée de 150 tonnes de diesel léger est à la dérive sur une mer agitée à la suite de la rupture du câble qui la reliait au remorqueur. Nous pourrions rester assis ici et ne rien faire. Nous pourrions dire: «Et puis après, ils n'auraient pas dû quitter le port s'ils n'avaient pas accès aux services de sécurité.» Ce n'est pas ainsi que je vois les choses, pas plus que le gouvernement d'ailleurs.

Mme Clancy: L'affaire traîne depuis deux ans.

M. Crosby: Inutile de revenir sur les événements des deux dernières années. Nous avons fait des erreurs, c'est le passé. Il faut faire face à la réalité d'aujourd'hui, le 13 décembre. Nous avons assumé notre responsabilité le 6 décembre. Nous avons présenté une mesure législative à la Chambre pour rappeler les grévistes au travail afin de pouvoir offrir à la population les services qu'elle exige du gouvernement du Canada. Nous avons affirmé que les négociations se poursuivraient, et c'est ce qui s'est produit. Il se pourrait que des négociations aient lieu en ce moment-même. Le conflit pourrait être réglé. En fait, nous pourrions être informés, même avant le vote, que le conflit a été réglé, et c'est ce que j'espère.

Mais, entre-temps, nous devons assumer les responsabilités qui nous ont été confiées à titre de parlementaires. Nous sommes conscients des difficultés, mais les amendements proposés ne contribueront pas à régler le différend, seule la collaboration de tous les partis y parviendra.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-ele prête à se prononcer.?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 5, et le résultat du vote s'appliquera également à la motion nº 7.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Le prochain vote porte sur les motions nºs 9, 11, 12 et 14.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 20, page 5, ce qui suit:

«*b*) toutes les questions relatives à l'ordonnance du tribunal des droits de la personne rendue le 15 juillet 1987 au sujet du salaire égal pour un travail de valeur égale, pour ce groupe;»

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10 en ajoutant à la suite de la ligne 20, page 5, ce qui suit:

«*b*) toutes les questions salariales relatives au salaire égal pour un travail de valeur égale;»

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 45, page 5, ce qui suit:

«(3) Le présent article ne porte pas atteinte aux droits que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* reconnaît aux employés.»

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 11, en retranchant la ligne 9, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«à l'égard d'une question, y compris l'exécution de l'ordonnance du tribunal des droits de la personne mentionnée à l'alinéa 10(1)*b*), entendre les par-».

—Monsieur le Président, avant d'aborder l'essence de la motion, je voudrais faire une mise au point: si le député qui me précedait faisait allusion à moi lorsqu'il a parlé d'une personne de Saskatoon qui ne s'intéresse pas à ce qui se passe sur la côte est, je lui assure que ce n'est pas le cas. Ayant vécu assez longtemps sur la côte ouest, je connais bien les océans et la vie de marin. Je peux assurer au député que c'est le gouvernement lui-même qui a dit que ces gens avaient réagi de façon exemplaire. Si le secrétaire parlementaire essaie de faire des jeux de mots et d'exploiter la situation pour aliéner les gens, il ne réussit pas.

La motion à l'étude va au coeur du conflit, particulièrement pour les employés des services hospitaliers. Nous savons, grâce au débat qui s'est déroulé cet après-midi, que la Commission canadienne des droits de la personne a jugé il y a longtemps que les employés des services hospitaliers devaient être payés au même taux que les membres du groupe des services généraux. Cette décision était fondée sur le fait que le groupe des services hospitaliers se composait surtout de femmes et que le gouvernement était coupable de discrimination en ne les rémunérant pas de façon équitable.

Cette motion mettrait en place les dispositions permettant de corriger cette injustice durant les présentes négociations afin que nous n'ayons pas à attendre une éternité. Je ne comprends pas du tout pourquoi le gouvernement tient tellement à faire traîner les choses en longueur. Je suppose qu'il hésite à dépenser tout cet argent. C'est peut-être la raison.

Les conservateurs ne l'ont pas avoué. C'est peut-être le seul projet de loi que le gouvernement a présenté depuis un an sans mentionner le déficit. Il s'attend peut-être à réduire le déficit aux dépens de ces personnes. Vu la façon dont il les a traités jusqu'à maintenant, c'est probablement ce qu'il espère.

C'est là le fond de l'affaire. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi le gouvernement actuel, à l'instar des gouvernements libéraux qui l'ont précédé, laisse les choses traîner en longueur, et pourquoi il refuse d'inclure dans les gains ces paiements de péréquation, de façon qu'ils figurent dans le calcul des pensions. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi il ne profite pas de ce projet de loi pour le faire une fois pour toutes.

Il y a deux ou trois autres choses que, faute de temps, nous ne pourrons pas examiner longuement, notamment la motion portant sur la durée de la convention. Je doute que nous ayons l'occasion d'en discuter cet après-midi. Cependant, il importe qu'une fois le projet de loi adopté—et je sais que le gouvernement va se prononcer contre cette motion—le conciliateur en tienne compte, du moins je l'espère. J'ose croire que les commission de conciliation en tiendront compte et s'assureront que la durée des conventions n'excéde pas la durée actuelle de la convention générale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

En outre, le projet de loi parle de la responsabilité dans le cas du refus d'obtempérer. Nous estimons que si le gouvernement mentionne le syndicat dans cette disposition, il devrait mentionner également l'employeur, c'est-à-dire lui-même. Le gouvernement devrait parler des agents de l'employeur. Je reconnais certes qu'en dernière analyse, c'est la Reine qui est vraiment mise en cause. Je doute fort que si le gouvernement refusait d'obtempérer, nous insisterions pour faire incarcérer Sa Majesté. Absolument pas.

• (1740)

Le projet de loi devrait mentionner l'employeur. Ayant soulevé ces deux questions en plus de celle, primordiale, de l'action positive, le gouvernement devrait cesser de tergiverser, retrousser ses manches et négocier de bonne foi avec ces employés. La preuve est faite que depuis 1981, et indubitablement depuis deux ans, il n'a pas négocié de bonne foi. C'est peut-être un peu tard, mais j'exhorte vivement le gouvernement à négocier et à le faire maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Halifax-Ouest invoque le Règlement.

M. Crosby: Monsieur le Président, l'amendement a été proposé par mon collègue qui vient de prendre la parole. À mon avis, il conviendrait que le gouvernement y donne suite dans l'intérêt du débat, mais je m'en remets à votre volonté.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est en fait la façon dont il faudrait procéder. Comme il reste encore quelques minutes, je suis certain que le député de Halifax-Ouest voudra partager le temps qui reste avec la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Catterall: Monsieur le Président, nous avons ici un groupe de motions, dont certaines ont été proposées par le député de Saskatoon—Dundurn et d'autres, par moi-même. Je présume que je peux prendre la parole au sujet des miennes avant que le gouvernement ne réplique.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée d'Ottawa-Ouest a la parole. La députée d'Ottawa-Ouest.

M. Crosby: Monsieur le Président, je voudrais qu'on soit clair au sujet des règles de base. Je pensais que nous diviserions le temps également. Bien entendu, si les députés ne s'intéressent pas à ce que le gouvernement a à dire sur l'équité salariale, c'est que, encore une fois, ils ne se préoccupent guère des réalités de ce différend: équité salariale et égalité de rémunération. Ils ne font que prendre des grands airs pour essayer d'impressionner des gens à l'extérieur de la Chambre.

Mme Catterall: Monsieur le Président, de toute évidence, il faudra que je sois extrêmement brève. Le groupe de motions à l'étude porte essentiellement sur ces deux grèves. Il traite de l'équité salariale.

Le gouvernement aurait dû examiner impartiablement la question de l'équité salariale, en tenant compte du bon sens et du droit fondamental des employés de recevoir un salaire égal pour un travail équivalent. Il a eu plus de deux ans pour le faire. Cette grève des employés d'hôpitaux n'aurait jamais eu lieu, ni celle des équipages de navires, très probablement.

Ce gouvernement craint comme la peste de confier à un bureau de conciliation la question de l'équité salariale. J'ai une lettre du président du Conseil du Trésor dans laquelle il est dit que le rajustement des salaires en fonction des dispositions sur la parité salariale pour fonctions équivalentes ne pouvait se produire que dans le cadre de négociations. La Commission des droits de la personne ne peut l'imposer, et la ministre chargée de la condition féminine le sait.

Nous avons commémoré cette semaine l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Or, ce projet de loi est une atteinte aux droits fondamentaux de ces travailleurs, qui sont sans contrat depuis deux ans. La ministre chargée de la condition féminine fait comme si cette question ne l'intéressait pas.

Nous parlons de violence faite aux femmes depuis une semaine. Les répercussions des événements à Montréal nous ont horrifiés. Nous assistons à une prise de conscience tant chez les femmes que les hommes comme je n'en ai jamais vu en si peu de temps. La violence contre les femmes prend des formes multiples. L'une des violences les plus pernicieuses, destructrices et dangereuses contre les femmes, et donc contre leurs enfants et la famille, est la violence économique. Nous savons que les femmes ne sont pas suffisamment payées pour le travail qu'elles font, et le gouvernement veut perpétuer cette situation.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 12 décembre 1989, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les motions concernant l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote suivant porte sur la motion nº 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 14. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 15.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 11, en retranchant les lignes 15 et 16, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«être antérieure au 21 décembre 1990 ou postérieure au 21 juin 1991, dans le premier cas, et antérieure au 30 décembre 1990 ou postérieure au 30 juin 1991, dans le».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 17.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 14, en retranchant les lignes 9 à 20, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«14.(1) Sous réserve du paragraphe (2), l'individu qui contrevient à la présente loi est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire et encourt, pour chacun des jours au cours desquels se commet ou se continue l'infraction, une amende de 500 $ à 1 000 $.

(2) L'individu qui contrevient à la présente loi est coupable d'une infraction punissable par procédure sommaire et encourt, pour chacun des jours au cours desquels se commet ou se continue l'infraction, une amende de 10 000$ à 50 000$ s'il agissait au titre de ses fonctions de dirigeant ou de représentant de l'employeur ou de l'agent négociateur au moment de la perpétration.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 14, en retranchant la ligne 21, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'employeur ou l'agent négociateur, s'il contrevient à».

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

• (1805)

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés sont d'accord sur la motion nº 1. Elle sera adoptée sans qu'il y ait de vote par appel nominal.

Par conséquent, je déclare les motions nºs 1, 4, 8, 13 et 16 adoptées.

(Les motions nºs 1, 4, 8, 13 et 16 sont adoptées.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion nº 2.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 148)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—82

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow

Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le député de Churchill a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Murphy: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a entente entre les partis pour que le résultat de ce vote soit appliqué à tous les autres votes différés de cet après-midi. Il faudra, bien entendu, qu'il soit inversé dans le cas du dernier vote, soit celui sur l'approbation à l'étape du rapport.

Mlle Grey: Pour économiser du temps, je veux préciser que je vote en faveur des motions nos 5 et 7, qui sont groupées, ainsi qu'à l'égard de la sur la motion no 17, et que je vote avec le gouvernement en faveur de l'approbation du projet de loi C-49 à l'étape du rapport.

• (1820)

Mme Gaffney: Monsieur le Président, si j'avais été ici lors du dernier vote, j'aurais voté oui, et c'est ce que je ferai lors de tous les autres votes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion no 5.

(La motion, mise aux voix, est rejetée).

(Vote No 149)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (BrandonP.—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault

Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc la motion nº 7 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion nº 9.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 150)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83
Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc les motions nºs 11 et 12 rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion nº 14.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote N° 151)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n° 15.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 152)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin

9zMifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83

Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker

Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
niboia)
Winegard

Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 17.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 153)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches —Woodbine)—84

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell

Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132

Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion nº 18.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 154)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria

Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland

Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83

Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse

Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

M. de Cotret propose que le projet de loi modifié soit adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 155)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Cole
Cook
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—133

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Catterall
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Guarnieri
Harvey (Edmonton East)
Kaplan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
Manley
McCurdy
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Prud'homme
Robichaud
Rodriguez
Simmons
Speller
Taylor
Vanclief
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—83
Althouse
Assad
Bélair
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Robinson
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Whittaker
Young (Gloucester)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 23, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 12 décembre, de la motion de M. Epp: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Comme il est 11 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 12 décembre, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources portant troisième lecture du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie et abrogeant certaines lois en conséquence.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 156)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax Ouest)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Oberle
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—140
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langlois
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Nowlan
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Black
Blondin
Butland
Callbeck
Catterall
Crawford
Duhamel
Flis
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Blaikie
Boudria
Caccia
Campbell (South West Nova)
Clancy
de Jong
Ferguson
Fontana
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Karpoff
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)

Lee	MacAulay
MacLellan	Manley
Marchi	McCurdy
McGuire	Milliken
Mills	Murphy
Nault	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parker	Peterson
Proud	Rideout
Riis	Robichaud
Rocheleau	Rodriguez
Stewart	Stupich
Vanclief	Volpe
Wappel	Whittaker
Wood—65	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Pendant le vote aujourd'hui, j'ai remarqué que le député de Davenport était à moitié habillé. Je me demande si le député agira honorablement en décidant de retirer son vote ou s'il ira emprunter une cravatte à Herb Gray.

M. le vice-président: À mon avis, la plupart des députés savent quelle est la tenue vestimentaire de rigueur à la Chambre. Elle est clairement exposée dans Beauchesne. Les députés doivent porter des vêtements sobres et de notre époque. C'est la règle.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Lorsque nous procédons aux votes, il peut arriver que des députés se présentent à la dernière minute et qu'ils ne répondent pas techniquement aux critères de Beauchesne. C'est pourquoi nous avons, dans le passé, permis aux députés d'exercer leur droit de vote. Toutefois, si un député voulait prendre la parole à la Chambre, la présidence pourrait en décider autrement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination qui ont été pris par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents compétents, dont une liste est annexée.

* * *

• (1140)

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

DÉPÔT DE LA PUBLICATION INTITULÉE PROJETS DE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE 1990

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires de la publication «Projets de la réglementation fédérale 1990».

* * *

LE SYSTÈME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT DE SANG

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les Canadiens jouissent d'un appareil de soins de santé parmi les meilleurs au monde. Le système national d'approvisionnement de sang est un élément vital de cet appareil. Les Canadiens donnent généreusement de leur sang et des dizaines de milliers de vies sont sauvées grâce à ces dons de sang et aux produits qui en sont tirés.

Pendant des décennies, le système d'approvisionnement de sang a été un élément clé de la politique et de la pratique canadienne en matière de santé publique. Il est impératif que le public continue de faire confiance au système.

Grâce aux avances technologiques et à notre banque de donneurs, le Canada dispose d'une des réserves de sang les plus sûres au monde.

En fait, notre réserve de sang n'a jamais, en aucun temps de notre histoire, été aussi sûre qu'aujourd'hui.

[*Traduction*]

On n'a absolument aucune chance de contracter le SIDA lorsqu'on fait don de son sang, et moins d'une

chance sur un million lorsqu'on reçoit du sang ou des dérivés sanguins. La Société canadienne de la Croix-Rouge teste à fond toutes les unités de sang pour y déceler le VIH et d'autres infections transmises dans le sang.

Pendant une brève période, au début des années 80, l'approvisionnement en sang de nombreux pays, dont le Canada, à été contaminé par le virus du SIDA. Les scientifiques et les gouvernements ont alors uni tous leurs efforts pour en rétablir la pureté. Nous avons élaboré des méthodes de dépistage du virus et de traitement du sang qui nous ont permis de rétablir confiance dans la sûreté du système actuel d'approvisionnement en sang.

Avant l'élaboration de ces mesures, certaines personnes, qui recevaient des transfusions sanguines ou qui avaient besoin de produits sanguins pour contrôler des maladies comme l'hémophilie, ont été infectées par le virus qui entraîne le SIDA.

La Société canadienne de l'hémophilie et un petit groupe de personnes qui reçoivent des transfusions sanguines ont demandé au gouvernement fédéral d'aider financièrement les gens affectés. Nous nous sommes réunis maintes fois avec la SCH. J'ai été très impressionné par les efforts infatigables de la présidente de la société, M^me^ Elaine Woloschuk. Je tiens à la remercier, ainsi que son équipe, pour tout le travail qu'elle a accompli au nom des membres de cette société.

Je suis heureux d'annoncer que le gouvernement du Canada accordera une aide de 120 000 $ à chacun des quelque 1 250 Canadiens qui ont été infectés par le virus du SIDA à cause de transfusions de sang ou de produits sanguins.

Cette somme libre d'impôt sera payée en quatre versements annuels égaux à compter d'avril prochain. Le régime s'appliquera pleinement à ceux qui sont infectés par le SIDA ainsi qu'aux successions de ceux qui sont décédés.

Des détails complets seront fournis aux bénéficiaires éventuels dans un mois. Nous déploierons tous les efforts possibles avant avril prochain pour établir leur droit avec célérité tout en protégeant leur vie privée et leur sécurité.

Je voudrais assurer à la Chambre que le financement que j'annonce aujourd'hui s'ajoute aux fonds déjà affectés au SIDA. Cet argent ne sera pas enlevé à d'autres programmes pour aider les personnes infectées.

[*Français*]

Les mesures annoncées aujourd'hui ne doivent pas être considérées comme un régime d'indemnisation. Notre décision n'est pas dictée par des motifs de responsabilité légale; aucune somme d'argent ne pourrait de toute manière compenser la perte subie par une personne infectée par le SIDA.

Mes collègues et moi avons cherché une solution qui soit juste et équitable et qui reconnaisse qu'il faut donner aux hémophiles, qui pour la plupart ne peuvent pas se procurer d'assurance-vie, une aide extraordinaire, en dehors du contexte normal des programmes universels d'assurance-maladie et de services sociaux. Nous avons cherché une façon de venir en aide à un groupe de Canadiens qui n'ont pas d'assurance et qui, pour la plupart, sont le gagne-pain de leur famille.

Le Canada n'est pas seul à agir ainsi. Les gouvernements d'autres pays aident les personnes qui ont été infectées par des produits sanguins.

[*Traduction*]

Notre objectif est double: maintenir la confiance du public dans notre système d'approvisionnement en sang et offrir une forme de secours d'urgence à des Canadiens qui font face à des difficultés extraordinaires.

J'ai discuté de la position du gouvernement fédéral avec les ministres provinciaux de la Santé. Ensemble, nous avons examiné les circonstances sans précédent qui sont en cause, surtout dans le cas des hémophiles, et qui ont donné naissance à un problème si urgent et si tragique.

Nous avons également discuté du souci des deux niveaux de gouvernement d'assurer l'intégrité du système canadien d'approvisionnement en sang. Pour le faire, nous avons besoin de l'appui du public, de grandes compétences techniques, médicales et scientifiques et, lorsque des circonstances exceptionnelles se produisent, de la capacité de réagir avec compréhension.

Beaucoup de Canadiens, dont beaucoup de députés, m'ont fait part de leur appui à l'égard de cette initiative. J'exhorte donc tous ceux qui ont fait don de leur sang, grâce auquel des vies ont pu être sauvées, à continuer de le faire. Notre système est sûr, et nous avons besoin de leur appui pour le rendre efficace.

En terminant, je voudrais dire quelques mots sur d'autres discussions qui ont lieu actuellement. Comme les députés le savent, les parents d'enfants fortement allergiques aux vaccins ont entrepris des démarches auprès de la Chambre. À certains égards, leur cas est semblable. Pour promouvoir la santé publique au Canada, il faut inciter

les parents à faire vacciner leurs enfants, même s'il peut arriver des cas imprévisibles où les vaccins provoqueront de fortes réactions chez certains enfants.

Si on n'incite pas les parents à faire vacciner leurs enfants, on s'expose à une hausse de l'incidence des maladies et des décès. Le gouvernement fédéral en a discuté avec les provinces au cours des derniers mois. J'espère que nous pourrons travailler de concert avec les provinces afin d'apaiser certaines préoccupations de ces familles et de veiller à ce que les parents soient toujours aussi disposés à faire vacciner leurs enfants.

En outre, mes collaborateurs ont examiné le rapport du Groupe de travail sur la thalidomide, que nous avons reçu plus tôt cette année. Les victimes de la thalidomide ont demandé d'être considérées à part, et notre étude sur leurs besoins se poursuit.

J'ai été réconforté par la compassion dont les Canadiens continuent de faire preuve envers ceux qui sont dans le besoin et par les efforts qu'ils continuent de déployer avec tant de diligence pour que nous puissions être fiers de vivre dans un pays qui prend soin des défavorisés.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, les hémophiles qui ont contracté la maladie mortelle du SIDA parce qu'ils dépendaient du système canadien de banques de sang, sont victimes d'une catastrophe médicale nationale. Le gouvernement annonce aujourd'hui qu'il leur viendra en aide, ce qui est une bonne nouvelle. Mais je me demande s'il donne suffisamment.

La Société canadienne de l'hémophilie a demandé trois fois plus d'aide que le gouvernement n'en annonce aujourd'hui. Je demande au gouvernement, en cette période de Noël, pourquoi il n'accorde que le tiers de ce qui a été demandé. J'aimerais qu'il explique cet écart.

Ce qui justifie l'aide aux hémophiles, c'est que, à cause de la nature même de leur maladie, la plupart ne sont pas assurés et ne sont donc pas admissibles aux prestations d'invalidité. Ils ont aussi des frais médicaux qu'ils paient de leur poche. Ce sont les deux grandes raisons qui font que l'aide, qu'ils ont demandée et que le gouvernement leur offre, arrive tellement à point. La Société canadienne de l'hémophilie avait demandé 340 millions pour un millier de victimes. Nous voyons donc à quel point l'aide annoncée aujourd'hui est insuffisante.

• (1150)

Je voudrais aussi signaler qu'on a pris presque un an pour y répondre et que les effets ne s'en feront pas sentir avant quelques mois encore. Je me demande pourquoi l'aide n'entre pas en vigueur dès aujourd'hui, le jour de l'annonce.

Je voudrais parler aussi du délai d'avis. Si la victime ne présente pas de demande au gouvernement dans un an, le privilège pourrait tomber. J'aimerais que le gouvernement envisage la possibilité que des hémophiles atteints du SIDA soient incapables de présenter une demande dans l'année, et qu'il fasse exception dans les cas qui se déclareront après la fin de l'année.

Quant à une politique de compassion envers ces victimes de la politique publique, stratége dont l'annonce d'aujourd'hui pourrait être le prélude, j'en souhaite l'application de tous mes voeux de même que l'indemnisation des parents de victimes des vaccins ou de la thalidomide. Il faudrait que le gouvernement en fasse sa politique si, pour paraphraser le ministre de la Santé, il veut que le public ait confiance dans la politique nationale de la santé.

En conclusion, je suis heureux de l'aide qu'on annonce bien que je la trouve insuffisante. Tout gouvernement au pouvoir a le devoir moral de secourir les victimes d'une politique nationale de la santé. Le tableau n'est pas encore complet. Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures pour soulager les souffrances de tous ceux qui sont atteints de cette maladie. Ce serait conforme à notre principe de soins de santé universels, selon lequel tous les malades, y compris les sidatiques, méritent les mêmes égards.

J'exhorte le gouvernement à accélérer encore plus la mise au point d'une stratégie complète sur l'aide à donner aux sidatiques puisque seule une stratégie nationale globale mènera à une réponse coordonnée et plus efficace contre l'épidémie du VIH, qui garantira à tous ceux qui sont atteints l'accès à des médicaments et à des traitements.

Encore une fois, je me réjouis de l'aide qu'on vient d'annoncer. J'attendais davantage, mais il faut aussi, dans l'esprit de Noël, être reconnaissant de ce qui se fait.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'interviens moi aussi pour appuyer la décision annoncée aujourd'hui par le gouvernement d'indemniser les utilisateurs du système canadien d'approvisionnement de sang, qui contractent le SIDA ou qui sont infectés par le VIH. Selon la Société canadienne d'hémophilie, il s'agit d'une catastrophe médicale horrible, d'un échec colossal de notre système d'approvisionnement de sang. Le gouvernement est en partie responsable de cette tragédie, du fait qu'il n'a pas contrôlé adéquatement le système national d'approvisionnement de sang, quand il est apparu que certains produits sanguins étaient contaminés par le VIH. Il est donc plus que juste qu'il prenne des mesures pour indemniser les victimes innocentes.

Je relève que la décision annoncée aujourd'hui n'est intervenue qu'après 18 mois d'efforts intenses de la part de la Société canadienne d'hémophilie, et après la recommandation faite l'an dernier par la Société royale du Canada de l'indemnisation par l'État des personnes qui ont été infectées par le système d'approvisionnement de sang.

Maintenant que le gouvernement a fini par se porter à l'aide de ces personnes, cela lui donne l'occasion d'agir enfin pour empêcher la diffusion du SIDA dans la population en général. Je relève que le montant total des indemnisations offertes à ces personnes infectées par le système d'approvisionnement de sang est plus élevé que la totalité du budget affecté à la lutte contre le SIDA.

M. Beatty: C'est faux!

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Il est probable que c'est uniquement la crainte des poursuites civiles qui a poussé le gouvernement à indemniser les personnes infectées par le système d'approvisionnement de sang. Les autres sidatiques, les persones infectées du VIH, et les futures victimes n'ont qu'un droit moral et humanitaire à l'aide gouvernementale. Nous avons vu avec quelle hésitation le gouvernement se décide à agir quand il n'y est pas contraint. Le ministre de la Santé a déjà dit qu'il se préoccupe beaucoup de la diffusion du SIDA et du sort des 3 272 personnes qui en sont atteintes ainsi que des 30 000 à 50 000 personnes environ qui sont porteuses du VIH. Pourtant ces préoccupations si souvent déclarées n'ont rien donné de concret jusqu'ici. Le gouvernement fait preuve de négligence en continuant de tergiverser alors que de nouveaux cas d'infection sont signalés chaque jour.

Il faut mettre sur pied immédiatement un programme national d'éducation à des fins préventives. Il doit y avoir des programmes de soins palliatifs pour les personnes qui ont contracté le SIDA, et d'ailleurs le gouvernement vient d'admettre, en accordant cette aide, l'énorme coût personnel et financier que supportent les victimes, leur famille et leurs amis.

Le ministre vient de déclarer qu'il ne permettrait pas que le SIDA détruise l'esprit humain. Peut-être s'apercevra-t-il bientôt qu'il est nécessaire d'agir pour empêcher le SIDA de détruire un nombre de vies toujours plus grand.

Il faut prendre les mesures pour diminuer les difficultés des toutes les personnes infectées par le VIH ou le SIDA. Le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux doivent porter la responsabilité de ne pas avoir lancé plus tôt des programmes adéquats d'éducation et de prévention. Tous ceux qui sont infectés par le VIH ou le SIDA méritent l'assistance que le ministre a annoncée aujourd'hui pour ceux qui ont contracté la maladie par transfusion de sang. Le Canada n'a pas d'installations sociales et médicales pour s'occuper des sidatiques, et il y a longtemps que l'on aurait dû remédier à cette situation.

Le gouvernement fédéral doit agir rapidement pour faire adopter une stratégie nationale efficace et bien financée pour lutter contre le SIDA. Même si nous sommes heureux de l'annonce d'aujourd'hui, il faut faire plus qu'un peu par-ci et un peu par-là. Il appartient au gouvernement et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire quelque chose pour les 3 272 personnes qui ont le SIDA et les quelque 20 000 à 50 000 personnes porteuses du VIH.

Enfin, monsieur le Président, il reste les autres revendications contre le gouvernement notamment, comme le ministre l'a signalé, celles des victimes de la thalidomide et de certains vaccins. Si nous voulons conserver un programme de vaccination universel, il faut que ceux qui sont victimes de certains vaccins soient indemnisés par le gouvernement, vu qu'il est pratiquement impossible d'obtenir quoi que ce soit des tribunaux.

Le gouvernement a aussi des responsabilités particulières à l'égard des victimes de la thalidomide. Leurs revendications sont basées sur des raisons morales très fortes, notamment le fait que c'est l'échec du système d'agrément des médicaments qui a conduit le gouverne-

ment à autoriser ce médicament dangereux, et sur les promesses passées d'aide aux victimes, promesses formulées par le gouvernement.

Je suis heureux de cette annonce monsieur le Président, mais, comme je l'ai dit, il y a beaucoup plus à faire et j'invite le ministre à régler rapidement ces autres revendications on ne peut plus justes.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-53, Loi modifiant le Code criminel (incendie criminel).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation).

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nombre de M. Jelinek) demande à présenter le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de présenter une pétition des jeunes écoliers et écolières de l'école Charles-Rodrigue de Lévis.

Cette pétition a pour but d'envoyer un message important aux législateurs au niveau de la protection de l'environnement, de la couche d'ozone, de l'effet de serre, des pluies acides.

Je dois donner un tribut particulièrement aux écolières Marie-Ève Préau et Julie-Anne Vien qui ont participé à la promotion de cette pétition. Et je dois signaler, monsieur le Président, que le message qui nous est envoyé par les écoliers et les écolières de l'école Charles-Rodrigue a été encadré par des gens, leurs professeurs, tout leur encadrement, des gens qui ont à transmettre à nos jeunes écoliers et écolières la prise de conscience collective qui doit être traduite ici par nos législateurs en matérialisation pour la protection de notre environnement.

• (1200)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition à signée par des habitants du sud-ouest de l'Ontario qui s'opposent à la taxe du gouvernement sur les produits et services.

LA PORNOGRAPHIE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai aussi deux pétitions, dûment certifiées correctes par le greffier des pétitions. Je souhaite les présenter à la Chambre des communes au nom d'un certain nombre de mes électeurs de Lambton—Middlesex.

Les pétitionnaires redoutent beaucoup l'impact que la pornographie peut avoir sur l'attitude et les opinions de nos enfants. Ils se préoccupent plus particulièrement du fait que l'obscénité mettant en scène des enfants est dégradante et nocive pour l'esprit humain, et aussi du fait que c'est habituellement le crime organisé qui empoche les recettes que cette industrie soutire de l'économie.

Je présente ces pétitions au nom des électeurs de ma région qui s'inquiètent du niveau de la pornographie au Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée conforme à l'article 36 du Règlement par le greffier des pétitions.

Elle est signée par un certain nombre d'électeurs de Brampton qui sont très inquiets parce que le gouvernement a l'intention d'imposer une taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Ils disent que cette taxe est très régressive parce qu'elle touche plus durement les personnes à revenus faibles et moyens.

Ils se plaignent aussi que les Canadiens, comme nous le savons tous, sont surtaxés et que le régime fiscal est discriminatoire et injuste en favorisant les personnes à revenus élevés et les grandes sociétés qui font des bénéfices.

Les pétitionnaires attirent aussi notre attention sur le fait que plus de 60 000 grandes sociétés rentables ne paient aucun impôt sur le revenu et qu'il est évident, par conséquent, que notre régime fiscal doit être amélioré et qu'il faut le rendre plus juste et plus équitable.

Ils poursuivent pendant une page en reprochant au gouvernement d'être entêté et de mal interpréter la volonté des Canadiens. Ils lui rappellent que plus de 80 p. 100 d'entre eux s'opposent à cette taxe qui frappera surtout les régions du Canada et ils ajoutent qu'elle portera un coup cruel et brutal aux milliers de gens qui perdent leur emploi depuis quelques jours dans le Canada atlantique parce qu'elle s'applique à la plupart des produits et services qu'ils utilisent.

Bref, les pétitionnaires demandent tout simplement à la Chambre des communes de faire tout ce qu'elle peut pour ramener le gouvernement à la raison afin qu'il abolisse et abandonne son projet d'imposer une taxe aussi cruelle et aussi brutale aux Canadiens.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite vous présenter une pétition signée par 25 électeurs de ma circonscription, qui demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui aura pour effet de protéger la vie de l'enfant à naître pendant toute sa gestation.

LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'EXTRADITION

M. Al Horning (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement, pétition qui porte la signature de 97 personnes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada qui ont trait aux procédures d'extradition, afin de permettre au ministre de la Justice d'ordonner l'extradition de criminels présumés ou reconnus coupables à n'importe quel moment après leur arrestation en territoire canadien, et même pendant qu'ils purgent une peine d'emprisonnement pour tout crime commis au Canada.

Ces 97 électeurs s'ajoutent aux plus de 100 000 personnes dont la signature a figuré sur les pétitions qui ont été présentées à la Chambre au cours des trois derniers mois.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de Surrey, en Colombie-Britannique, qui demandent au Parlement de présenter un projet de loi qui protégera vraiment la vie de l'enfant à naître à tous les stades de la gestation.

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'espère qu'il n'est pas dix-huit heures. . . car je regarde l'horloge. . .

Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, cinq pétitions qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant la localié isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Monsieur le Président, dans le rapport final de ce Groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de l'enquête sur les disparités régionales des postes isolés effectuée par le gouvernement du Québec en octobre 1989.

[*Traduction*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'interviens pour présenter une pétition signée par 161 personnes dont la plupart habitent la circonscription de Durham, dans la région de Bowmanville près de la ville de Newcastle.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une mesure législative qui protégera la vie de l'enfant à naître à tous les stades de la gestation.

Affaires courantes

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'interviens une fois de plus dans cette enceinte, afin d'exhorter le gouvernement à reprendre ses esprits en ce qui a trait à la façon dont il impose les Canadiens et à sa notion de taxe sur les produits et services.

Les termes de la pétition en question reflètent les craintes tout à fait sincères exprimées d'un bout à l'autre du pays par des Canadiens qui ont peur d'avoir ainsi un revenu disponible insuffisant et de ne pouvoir contribuer à l'essor de l'économie. Depuis septembre 1984, le gouvernement conservateur a imposé aux contribuables canadiens au moins 31 nouvelles taxes et augmentations d'impôt. Depuis 1984, la taxe de vente fédérale, qu'on accuse si souvent dans cette enceinte de supprimer subrepticement bien des emplois, est passée de 9 à 13,5 p. 100, et maintenant, les conservateurs veulent la ramener à 9 p. 100 et prétendent que nous devrions leur en être reconnaissants.

Le gouvernement conservateur veut imposer une nouvelle taxe fédérale sur les produits et services. Qu'elle s'établisse à 9 p. 100, 7 p. 100 ou à tout autre pourcentage, la population n'en veut pas. Manifestement, le gouvernement est sourd ou ne veut pas se donner la peine d'écouter les gens. La nouvelle taxe sera cachée, même si le gouvernement prétend qu'elle sera visible et bien comprise. Elle s'appliquera pratiquement à tous les achats. L'imposition de cette nouvelle taxe sur les produits et services frappera durement et inéquitablement les Canadiens à revenus faible et moyen. Il n'y a pas suffisamment d'argent de prévu dans la proposition des conservateurs pour permettre aux gens d'être tous sur le même pied au Canada, lorsque vient le temps d'acheter. En plus, l'application de cette taxe constituera un très lourd fardeau pour les petites entreprises.

Je tiens à présenter ces doléances au nom des électeurs de la circonscription de Mount Royal qui m'ont exhorté à m'opposer fermement, en leur nom, à cette nouvelle taxe sur les produits et services qui constitue une razzia fiscale sans précédent au Canada. Les Canadiens subiront non seulement une augmentation d'impôt, mais également une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du taux de chômage. Selon moi, le gouvernement ne se rend pas compte de ce qu'il fait.

M. John .Harvard (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter ici ce matin un certain nombre de pétitions jugées conformes au Règlement quant à la forme. Elles concernent toutes la taxe sur les produits et les services, cette taxe abominable que le gouvernement conservateur projette d'imposer. Je veux citer une pétition en particulier.

Celle-ci vient de professeurs de musique de ma province, le Manitoba. Les pétitionnaires précisent que si cette taxe est imposée sur les leçons privées, elle constituera un véritable fardeau financier pour les parents et les élèves, car il leur faudra la payer toutes les semaines pendant au moins neuf mois de l'année et, souvent, pour plus d'un membre de la famille.

Ils demandent à tous les députés de rejeter catégoriquement cette taxe sur les produits et les services.

• (1210)

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des citoyens de St. Mary's concernant les leçons de patinage de fantaisie. Les pétitionnaires nous supplient de considérer ces leçons comme des cours en bonne et due forme et d'en exempter les frais de la taxe proposée sur les produits et les services.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux groupes de pétitions à la Chambre cet après-midi. Les deux sont jugés conformes aux termes du l'article 36 du Règlement.

J'ai ici une pétition signée par des citoyens de la région de London et Kitchener en Ontario, de Melville et Yorkton en Saskatchewan et d'autres localités de l'Ouest, dont Prince-Albert, et aussi d'Ottawa.

Ces Canadiens et Canadiennes se préoccupent beaucoup du projet gouvernemental visant à réduire d'une façon draconienne les services de VIA Rail. Ils demandent au Parlement de maintenir, d'améliorer et de moderniser les services de VIA Rail dans les régions du pays où cette société peut offrir un service plus rapide, économique, sûr, commode, écologique et économe d'énergie que d'autres modes de transport.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai aussi un groupe de pétitions signées par 232 habitants de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan, surtout de Thunder Bay, mais aussi d'Upsala. Ces pétitions ont été lancées par des commerçants qui s'inquiètent de la taxe sur les produits et services: Intercom Supply, Michael's Hair Design, Galaxy Lanes, Superior

Cartage, Peran's Music, Hugh Wilson's Body Shop, G & G Esso à Upsala et Aesthetics by Linda.

Les pétitionnaires demandent tous au Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services, peu importe à quel pourcentage elle doit être fixée.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque aussi l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions au nom de mes électeurs.

Les pétitions sont signées par plus de 200 habitants de New Westminster et Burnaby, en Colombie-Britannique. Ils sont très irrités par la taxe sur les produits et services.

Ils exhortent le Parlement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services. Ils affirment que cette taxe est très régressive, qu'elle frappera surtout les Canadiens à moyen et à faible revenu et que les riches paieront la même taxe sur leurs chaussures que les pauvres. Cela les vexe.

Ils exhortent le gouvernement à renoncer à la taxe et à instaurer un régime fiscal équitable pour les Canadiens.

LA VALLÉE DE LA ROUGE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition intitulée «Préservons la vallée de la Rouge».

Il s'agit d'une question extrêmement importante sur laquelle j'ai le privilège d'attirer l'attention du Parlement au nom des pétitionnaires. Située en banlieue de Toronto, la vallée de la Rouge s'étend sur 5 000 acres qui sont restés à l'état sauvage et dont nous voulons préserver la beauté naturelle. Or, on menace d'y aménager un dépotoir ou d'y construire une autoroute à 12 voies.

Ce genre de raisonnement indigne les pétitionnaires et les citoyens de Scarborough et inquiète les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous sommes heureux de voir aujourd'hui que le ministre fédéral de l'Environnement s'est engagé à quadrupler la superficie des parcs nationaux d'ici l'an 2000. C'est très encourageant pour les pétitionnaires.

Le ministre de l'Environnement a visité la vallée de la Rouge, et le gouvernement s'est engagé à dépenser 10 millions pour la préserver. Comme les Canadiens sont propriétaires de ces terres par l'entremise du gouvernement provincial, les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de collaborer avec la province de l'Ontario à l'établissement d'un site du patrimoine canadien ou d'un parc provincial dans la vallée de la Rouge.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'interviens en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par quelque 63 personnes des collectivités de Revelstoke, de Nelson, de South Slocan et des autres collectivités de Golden et de Salmon Arm, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires sont mécontents de voir le gouvernement fédéral alourdir leur fardeau fiscal et chercher maintenant à imposer, entre autres, la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et le mazout.

Les pétitionnaires prient aussi le Parlement de réformer le régime fiscal de manière à établir un impôt minimal sur les sociétés et les particuliers bien nantis et, dans l'éventualité où le public serait d'accord sur l'établissement d'une taxe de vente qui remplacerait la taxe sur les ventes des fabricants, ils demandent au gouvernement de ne pas profiter de cette occasion pour alourdir davantage le fardeau des contribuables.

C'est peut-être trop demander, mais, de toute façon, les pétitionnaires sont mécontents.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions dûment certifiées.

Dans le premier cas, les pétitionnaires, des habitants de Coquitlam, de Port Coquitlam, de Pitt Meadows, de Mission et de Maple Ridge, s'opposent à la taxe sur les produits et les services. Ils sont fermement convaincus que le projet de taxe sur les produits et les services non seulement touchera les citoyens, mais nuira considérablement à la viabilité financière de leur communauté, du fait que la taxe aura des répercussions sur les petites entreprises des localités, mais aussi sur l'infrastructure des municipalités.

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la deuxième série de pétitions provient de Surrey, de Vancouver, de ma circonscription de Mission—Coquitlam ainsi que de l'Alberta et de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la motion nº 254 portant sur les droits de l'enfant, et prient le gouvernement de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Ce sont les dernières pétitions, mais elles sont, j'en suis sûr, au premier rang de vos préoccupations, monsieur le Président.

J'ai le plaisir aujourd'hui de prendre la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, 13 pétitions qui ont été signées par 1 954 habitants de diverses localités de ma circonscription, notamment Naramata, Kaleden, Princeton, Rock Creek, Bridesville, Okanagan Falls, Keremeos, Hedley, Oliver, Osoyoos, Christina Lake et Penticton.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services telles qu'elle est proposée par le gouvernement et ils demandent au Parlement de rejeter cette taxe qui est proposée actuellement, de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait une taxe minimum imposée vraiment aux riches et aux sociétés nanties, de faire en sorte que s'il y a un large consensus du public pour remplacer la taxe sur les ventes des fabriquants par une taxe de vente, cette réforme ne soit pas l'occasion pour le gouvernement de faire main basse sur les recettes fiscales et, finalement, de faire renoncer le gouvernement à une mesure qui répercutera la charge de l'impôt sur les Canadiens moyens par une taxe à la consommation régressive au lieu de procéder à une vraie réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Dans un mois à compter de demain, monsieur le Président, la politique dévoilée par le gouvernement pour faire dérailler notre réseau ferroviaire national entrera en vigueur. Au grand désarroi de milliers, voire de millions de Canadiens, les coupures annoncées il y a quelque temps par le ministre des Transports entreront en vigueur elles aussi.

J'ai une pétition signée par des gens que cette mauvaise décision du gouvernement inquiète et irrite.

Les pétitionnaires sont des électeurs de la circonscription de Kingston et les Îles. Ils se sont donné la peine de signer la pétition pour demander au Parlement de convaincre le gouvernement de ne pas annuler, en tout ou en partie, le service voyageurs au Canada.

Fait à noter, la pétition a été signée avant l'annonce de la désastreuse décision du gouvernement. Je sais que si nous demandions aux signataires leur opinion au sujet de la décision du gouvernement, ils s'y opposeraient encore plus fermement qu'ils ne l'ont fait dans la pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Au nom du leader adjoint du gouvernement, monsieur le Président, on m'a demandé de faire savoir à la Chambre que toutes les autres questions devraient rester au *Feuilleton*.

[*Français*]

M. le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La présidence a reçu du député de Cape Breton Highlands—Canso un avis de motion aux termes de l'article 52 du Règlement.

Elle a aussi reçu avis que le député d'Ottawa-Sud poserait la question de privilège.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): En conformité avec l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de l'examen d'une affaire dont l'étude s'impose d'urgence, soit les terribles conséquences des fermetures récentes et prochaines d'usines de transformation du poisson pour des milliers de familles de pêcheurs des provinces de l'Atlantique, ainsi que la pressante nécessité pour le gouvernement d'intervenir pour s'attaquer à cette crise qui sévit dans les provinces de l'Atlantique.

• (1220)

M. le vice-président: La situation dont le député de Cape Breton Highlands—Canso fait état est indubitablement une affaire des plus sérieuses et des plus importantes. Pour cette raison, je vais prendre sa demande en délibéré avant de rendre ma décision, vraisemblablement à 15 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU MINISTRE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Hier, monsieur le Président, j'ai donné préavis à la présidence de mon intention de soulever la question de privilège relativement à une série de questions et de réponses entendues la semaine dernière à la Chambre. C'est au sujet du projet du gouvernement d'imposer une taxe spéciale sur les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales en vertu du projet de loi C-28.

Si vous le permettez, j'aimerais rappeler rapidement cet échange de questions et de réponses qui fait l'objet de ma question de privilège. Je tiens par ailleurs à signaler à la présidence que j'avais également prévenu le bureau du ministre d'État chargé de la Privatisation de mon intention de soulever la question de privilège à ce sujet.

La première question pertinente concernant la taxe de récupération fut posée au ministre des Finances le mardi 5 décembre 1989. Celui-ci y répondit en citant un document qu'il avait reçu en février 1989 de La Voix—Le Réseau des aînés du Canada, comme en fait foi le hansard à la page 6509.

L'extrait de cette lettre que le ministre a cité pouvait donner à entendre que La Voix appuyait son projet de récupération. Or, comme il n'en était rien, La Voix a diffusé le 6 décembre 1989 un communiqué où elle déclare que le ministre des Finances a «travesti ses propos». Le communiqué se lit en partie comme il suit:

> Alors qu'il était en train de préparer le budget, M. Wilson nous a demandé ce que nous en pensions. Lorsque nous l'avons rencontré, il s'est bel et bien engagé à ne pas toucher aux programmes sociaux, ce qui ne l'a pas empêché de recourir à cette terrible récupération. Il nous a bel et bien trahi. Maintenant, il cite nos propos hors de leur contexte pour faire croire que nous étions d'accord avec cette récupération. Ce n'est pas du tout ce que nous avons dit. À cause de M. Wilson, les aînés du Canada sont encore plus fâchés et méfiants qu'auparavant.

Étant donné ce communiqué, j'ai pris la parole au cours de la période des questions du 7 décembre. Comme le ministre des Finances était absent, le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires m'a répondu en disant, comme en fait foi le hansard à la page 6615:

> Avant le budget, lorsque le ministre des Finances a tenu des consultations avec divers groupes d'intérêt, M^me^ Woodsworth était là.

M^me^ Woodsworth est la présidente de La Voix. Il a ajouté:

> Et je veux citer exactement ce qu'elle a dit dans le cadre de l'exposé qui a été fait au ministre des Finances. Elle a dit: «Nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000$ par année doivent rembourser, au moyen de l'impôt, une partie de leur pension de sécurité de la vieillesse.»

Puis, il a répondu à une question supplémentaire à ce sujet, et je cite ses propos, toujours à la page 6615 du hansard:

> C'est exactement ce qu'a dit M^me^ Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit, et je vais vous relire lentement ce passage: . . .nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000 dollars par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.

J'ajouterais même qu'il a lu la citation la deuxième fois avec un peu de sarcasme.

Cette question a été soulevée dans le contexte d'un rappel au Règlement, si vous vous rappelez bien, monsieur le Président. C'était vendredi, lorsque j'ai demandé au ministre de déposer le document renfermant la citation qu'il avait lue. Il a dit, comme on peut le lire à la page 6671 du hansard:

> . . .je n'ai cité aucun document hier. Ce que j'ai lu, c'est une série de notes que j'avais sous les yeux et qui font une seule page.

Il a donc refusé de déposer quoi que ce soit.

Le 11 décembre, La Voix—Le Réseau des aînés. . .

M. le vice-président: Le député soulève la question de privilège et il a évidemment le droit de le faire. Peut-être le député pourrait-il dire sans plus tarder à la présidence en quoi il a été lésé dans ses privilèges. Jusqu'à maintenant, il a soulevé une question importante pour lui, il est vrai, et c'est peut-être une question qui mérite d'être débattue, mais je ne vois pas du tout en quoi les privilèges du député ont été violés. Le député pourrait-il aborder cette question?

M. Manley: Monsieur le Président, je me préoccupe vivement de la question des privilèges à la Chambre. Je crois qu'ils sont manifestes.

Il y a deux questions de privilège. La première découle clairement d'une lettre qui a été adressée au ministre le 11 décembre par l'organisme La Voix, et dont voici un extrait:

«Pendant la période des questions du 7 décembre 1989, vous avez fait allusion à des consultations qu'aurait tenues le ministre des Finances avant le budget avec des représentants de divers organismes nationaux de person-

nes âgées, dont La Voix. Ces consultations auraient eu lieu le 28 février 1989.

En réponse à une question de John Manley, Ottawa–Sud, à la Chambre des communes, vous affirmez que, lors de ces consultations, j'aurais tenu les propos suivants: «Nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de 50 000 $ par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.»

Or, La Voix a de tout temps soutenu que la disposition de récupération mettait gravement en péril l'universalité des programmes sociaux au Canada. Nous n'avons jamais été en faveur de cette mesure. Je sais, pour ma part, que je n'ai jamais fait pareille déclaration.

Nous avons communiqué avec des porte–parole du Conseil économique du Canada qui n'ont pu trouver aucune déclaration écrite faisant état de la récupération ou du seuil de 50 000 $. Fait plus grave encore, la disposition de récupération n'a été annoncée que dans le budget d'avril. On peut se demander comment des discussions sur la disposition de récupération ou sur le seuil de 50 000 $ ont pu avoir lieu en février quand on sait qu'ils n'ont été annoncés qu'en avril.

Votre allusion à notre organisme et, surtout, aux propos favorables envers la disposition de récupération que vous me prêtez ont induit la Chambre en erreur. Nous exigeons que vous rectifiiez cette erreur le plus tôt possible.»

Les questions de privilège sont les suivantes: d'abord, il me semble que M^me^ Woodsworth, l'auteur de cette lettre écrite au nom de La Voix, fait remarquer au ministre qu'il a, sciemment ou involontairement, induit la Chambre en erreur dans sa réponse à la question qui lui a été posée le 7 décembre.

J'estime que l'un des principaux privilèges de la Chambre consiste à ce que les renseignements qui lui sont fournis soient pleinement véridiques et exacts.

La deuxième question, liée à la première, c'est le refus du ministre de déposer le document dont il citait. . .

M. le vice–président: Je dois rappeler au député que la présidence a déjà réglé cette affaire. Le député a la parole.

M. Manley: La deuxième question de privilège, c'est que la Chambre des communes a servi de tribune permettant de citer, pendant un débat, les conseils donnés sous le sceau du secret lors de réunions tenues avec le ministre des Finances avant le dépôt du budget. Beaucoup de groupes, dont celui que je viens de mentionner, et de nombreuses organisations sont invités à rencontrer le ministre avant qu'on ne mette la dernière main à un budget et qu'on ne le dépose à la Chambre des communes.

Ce qui s'est produit dans ce cas–ci, c'est qu'on a repris à la Chambre des propos tenus lors d'une rencontre confidentielle où aucune transcription des échanges n'a eu lieu et qu'on les a utilisés dans les débats d'une façon apparemment trompeuse, du moins selon l'organisation à laquelle ces propos ont été attribués.

Cette situation ne peut que miner le processus de consultation préalable au dépôt du budget et constitue donc, à mon avis, une violation des privilèges de la Chambre des communes, celle–ci ayant servi de tribune pour rendre publics ces exposés confidentiels.

Voilà qui termine mon exposé, monsieur le Président.

• (1230)

M. le vice–président: Le ministre peut vouloir ou non répondre, mais la présidence n'estime pas nécessaire qu'il le fasse.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et affaires réglementaires)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député d'Ottawa–Sud qui discute de faits touchant une contradiction entre ce qu'ont dit un organisme connu sous le nom de La Voix et leur présidente, et ce que le ministre des Finances a cru comprendre à une réunion qui s'est tenue avec eux. Nous savons très bien que La Voix a changé de position depuis cette réunion. Je pense qu'il nous appartient de faire connaître le genre d'avis que nous recevons à ces réunions lorsque des gens affirment qu'ils ne nous ont pas donné cet avis alors qu'ils nous l'ont effectivement donné.

J'ai dit à la Chambre le 8 décembre que je ne citais pas un passage d'un document pendant la période des questions du 7 décembre. J'avais sous les yeux une page de notes auxquelles je me reportais. Tout d'abord, le député n'a pas soulevé cette affaire à la première occasion possible. Deuxièmement, il n'a pas donné au ministre des Finances la chance de répondre à la lettre que La Voix avait très commodément envoyée au député avant que le ministre n'en ait pris connaissance.

Je crois que la question de privilège est frivole, qu'elle a fait perdre énormément de temps à la Chambre et que le député devrait s'intéresser à des choses plus importan-

tes comme les affaires du pays au lieu de faire perdre le temps de la Chambre à des choses aussi frivoles.

M. le vice-président: Je vais entendre le député de Kingston et les Îles, mais je dois dire qu'à moins qu'il n'ait des arguments très convaincants, la présidence a l'intention de décréter que les deux questions soulevées par le député d'Ottawa-Sud ne sont pas des questions de privilège. Ce sera probablement la décision à laquelle j'en arriverai, et j'en donnerai les motifs de la façon appropriée au député à la première occasion possible. Je vais entendre le député de Kingston et les Îles par courtoisie envers lui.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je pense, monsieur le Président, que le ministre d'État chargé de la Privatisation n'a pas bien compris le problème. Je voudrais simplement le clarifier pour la gouverne de la Chambre. La lettre qui a été envoyée a été adressée au ministre d'État chargé de la Privatisation, non au ministre des Finances. Je ne voudrais pas que le ministre pense que mon collègue n'a pas soulevé la question à la première occasion. La lettre lui a été livrée hier, et l'avis a été envoyé à la Chambre hier, sauf erreur, ou tôt ce matin. La question a été soulevée à la première occasion. Elle l'a été de façon appropriée et pertinente.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA REPRISE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi C-49, Loi autorisant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Français*]

M. le vice-président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes à compter de 13 heures.

[*Traduction*]

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme la Chambre et beaucoup de Canadiens le savent probablement, le projet de loi C-49 est à l'étude depuis plusieurs jours, puisqu'il a été soumis à la Chambre des communes le 6 décembre dernier. Chaque heure de retard dans l'adoption de ce projet de loi aggrave les difficultés et les ennuis que subissent les Canadiens dans les secteurs de la santé et du transport maritime. Il est évident cependant que le gouvernement est conscient de la nécessité de mettre fin à cet arrêt de travail, qu'il a décidé d'agir et qu'il fait le nécessaire pour que cette loi soit adoptée et appliquée afin que les Canadiens puissent bénéficier des services gouvernementaux auxquels ils ont droit dans les domaines du transport maritime et des services hospitaliers.

En présentant ce projet de loi à la Chambre, le 6 décembre dernier, le président du Conseil du Trésor a dit clairement que son dépôt n'empêcherait pas la poursuite des négociations en vue d'en arriver à un règlement des questions en litige concernant les employés d'hôpitaux et les équipages de navires, les deux groupes touchés par la grève actuelle.

Le président du Conseil du Trésor a fait plusieurs tentatives pour que les négociations se poursuivent. En fait, il y a eu des négociations, mais elles n'ont rien donné jusqu'à maintenant. C'est pourquoi nous devons adopter le projet de loi C-49 pour mettre fin à cette grève.

Personne, et certainement pas le président du Conseil du Trésor, ni le ministre des Affaires des anciens combattants ou le ministre des Transports qui sont à la tête des ministères directement concernés par cette affaire, n'est très heureux à l'idée de faire adopter une loi de retour au travail. Il faut cependant que cela se fasse parce que le Canada et les Canadiens ne peuvent pas se passer de ces services gouvernementaux pendant une longue période.

Il est important de signaler immédiatement que les équipages de navires, qui fournissent de précieux services sur les bateaux de la Garde côtière canadienne, sur les patrouilleurs des pêches ainsi que sur les navires auxiliaires du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics, sont en grève depuis le 14 novembre.

Quant aux travailleurs des services hospitaliers, ils sont en grève depuis le 30 novembre, ce qui a évidemment eu une incidence sur les services fournis dans les hôpitaux relevant du ministère des Anciens combattants.

À mon avis, cela ne servirait à rien d'exagérer la gravité de la situation dans nos discours à la Chambre des communes, ce qu'aucun membre du Cabinet ne ferait, j'en suis certain. Cependant, il est important de souligner les risques auxquels les personnes en haute mer et dans nos hôpitaux sont exposées lorsqu'il y a une grève de ce genre, particulièrement lorsqu'elle dure longtemps.

Je suis obligé de rappeler aux députés et à tous les Canadiens que, pendant la grève, trois bateaux ont péri en mer au large de la côte est du Canada, causant la mort de 48 marins.

Le ministre et le président du Conseil du Trésor ont dit très clairement qu'il n'y avait aucun lien entre la grève et la perte de ces bateaux. Mais ces pertes de vie, ce désastre d'un navire qui entraîne tout son équipage au fond de l'océan, nous rappellent que les services assurés par la Garde côtière canadienne sont d'une importance vitale pour les marins et pour tous ceux qui vont en mer.

Divers députés dont celui de Dartmouth ont dit à la Chambre qu'il n'y a pas de risques, qu'il n'y a pas de danger et qu'il n'y a pas de problèmes immédiats. D'accord, la Garde côtière s'est dite prête à assurer les services d'urgence, et elle l'a fait en certains cas. Mais là n'est pas la question. Normalement, un important service gouvernemental est à la disposition des navires et des personnes qui naviguent dans nos eaux, et ce service n'est pas assuré en ce moment. Si la grève avait été réglée en peu de temps ou s'il y avait eu espoir immédiat de règlement, il est possible que nous n'ayons pas eu à nous occuper d'un projet de loi de rappel au travail. Mais il en va autrement. Le gouvernement a le devoir d'agir, et il l'a fait.

Il est arrivé plusieurs fois dans le passé que la Chambre ait à examiner des projets de loi de retour au travail et, invariablement, elle a prêté son concours pour tenir compte de ce qu'il fallait rétablir les services gouvernementaux visés, qu'il s'agisse des chemins de fer, de la poste ou d'autres services essentiels.

Un député actuel qui a été déjà ministre, le député de Papineau—Saint-Michel, a énoncé les circonstances dans lesquelles un projet de loi de retour au travail est justifié. C'est une chose que j'ai répétée à plusieurs reprises, mais je vais le faire à nouveau, car j'espère que les députés voudront écouter ces critères, surtout ceux du Parti Libéral, parce qu'ils ont été énoncés par un libéral.

• (1240)

En 1978, le député a déclaré: «Mais malheureusement, il ya a des temps et des situations où font défaut l'esprit de compromis et les preuves de bonne foi, si nécessaires de la part de tous les intéressés. En pareil cas, le gouvernement fédéral, gardien de l'économie et protecteur de l'intérêt public, doit prendre ses responsabilités.»

Nous avons, au Canada, un processus de négociation collective qui s'est élaboré avec le temps et qui règle la plupart des situations sinon toutes. En voici une où la négociation collective n'a pu résoudre le différend. Le Parlement du Canada, qui adopte les lois qui prescrivent la négociation collective, ce qui crée le droit de grève, est maintenant tenu d'intervenir pour régler la situation par une nouvelle loi.

En même temps, nous devons faire tout en notre pouvoir pour poursuivre les négociations, car si les parties en cause parviennent à conclure une entente raisonnable qui sert à la fois les intérêts de tous les Canadiens et ceux des travailleurs concernés, c'est évidemment la ligne de conduite que nous suivrons.

À mon avis, des renseignements erronés ont été communiqués au cours de ce débat, renseignements qui pourraient déplaire aux Canadiens qui s'attendent à ce que leurs députés soient justes et traitent tous les citoyens sur le même pied. C'est pourquoi je tiens à vous décrire certains des événements qui ont mené à cette grève.

D'abord, la notion de service essentiel n'est pas clairement définie dans la législation canadienne, et nous n'avons pas de loi qui interdit les grèves et les arrêts de travail dans les secteurs qui fournissent des services essentiels. Nous sommes évidemment tous responsables, en tant que parlementaires, de cette situation du fait que nous avons négligé d'adopter une loi qui préciserait clairement qu'il ne peut y avoir d'arrêts de travail dans les secteurs où certains services essentiels seraient touchés.

Compte tenu de ce vide juridique, si nous voulons assurer le bien-être de tous les Canadiens, nous devons être en mesure de répondre aux exigences de la situation lorsque surviennent des arrêts de travail qui entraînent l'interruption de services essentiels. Dans le cas qui nous intéresse, les négociations se sont poursuivies pendant très longtemps, les parties n'ont pas été en mesure de

conclure une entente et il est devenu évident qu'aucune ne pouvait l'être dans un délai raisonnable. C'est à ce stade-là qu'il faut regarder la situation en face.

Dans le cas des services hospitaliers, que pouvons-nous dire? Ces services touchent les anciens combattants canadiens qui ont besoin de soins hospitaliers. S'il y a un député dans cette Chambre qui se dit prêt à priver les anciens combattants de services hospitaliers pendant une longue période, qu'il se lève et qu'il le dise. J'invite ce député à se lever et à dire: «Oui, je crois que les anciens combattants du Canada devraient être privés de services hospitaliers utiles et adéquats pendant une longue période, parce que les travailleurs qui gèrent ces services ne peuvent s'entendre avec le gouvernement pour ce qui est de leurs revendications salariales.»

Si c'est ce que pensent les députés, je les encourage à le dire tout haut au lieu de soutenir qu'ils croient au principe de la négociation collective et qu'il faut passer par ce processus pour régler les conflits de travail. Nous croyons tous au principe de la négociation collective. Toutefois, nous devons nous rendre à l'évidence que, lorsque le processus échoue, lorsque le système échoue, nous avons le devoir d'analyser les répercussions de cet échec et les incidences qu'il peut avoir sur les personnes en cause, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, sur les anciens combattants.

J'affirme, avec une certaine inquiétude, que nous devrions avoir un meilleur système au Canada, mais je tiens à préciser, et je n'ai pas honte de le dire, que pour ma part—et tous les ministériels, j'en suis persuadé, sont d'accord là-dessus—s'il faut choisir entre le maintien de services hospitaliers efficaces pour les anciens combattants et la suspension temporaire d'un droit accordé normalement aux travailleurs concernés, on doit se ranger du côté des anciens combattants, et c'est ce que nous faisons avec le projet de loi C-49. Nous ferons tout en notre pouvoir pour nous assurer que les travailleurs touchés obtiennent un bon règlement, tout à fait équitable en définitive.

Prenons maintenant les membres d'équipage des navires de la Garde côtière, des bateaux de surveillance des pêcheries et le reste. Je n'ai pas à remonter très loin pour trouver des exemples montrant la nécessité d'un projet de loi de retour au travail en l'occurrence. Hier, alors que nous débattions ce projet de loi, une péniche a rompu son câble de remorquage au large de la côte de la Nouvelle-Écosse. Elle transportait 150 tonnes de carburant diesel léger. Sauf erreur, aucun député ne voudrait voir cette péniche s'échouer sur les rochers et causer un énorme déversement entraînant des dommages écologiques qui prendraient des mois, des années, voire des décennies, à réparer.

Selon un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa, le 11 décembre, après la présentation de ce projet de loi à la Chambre des communes, 41 gros navires hauturiers risquaient de ne pouvoir sortir de la voie maritime du Saint-Laurent avant la date de fermeture, le 19 décembre.

Que transportaient ces 41 navires? Des céréales. Ils transportaient 1,3 million de tonnes de céréales. Je voudrais bien qu'un député de l'ouest du pays, de la région céréalière, intervienne dans cette enceinte et affirme qu'on se fiche éperdument de ce qui arrive à ces céréales, et qu'on souhaite plutôt que le gouvernement et les travailleurs concernés prennent leur temps pour régler ce différend.

Un député néo-démocrate de la Saskatchewan pourrait-il prendre la parole pour expliquer aux agriculteurs de l'Ouest, aux producteurs de céréales, à toutes les personnes concernées, que la grève continuera indéfiniment, peu importe que les parties puissent arriver à une entente, que les céréales peuvent geler sur le Saint-Laurent et que les 41 navires peuvent rester dans les glaces jusqu'au dégel, en mars ou avril 1990.

Je le répète, nous sommes tous partisans du système de négociations collectives. Nous sommes tous conscients qu'il est souhaitable que les travailleurs et la direction règlent leur différend, mais parfois, les responsabilités que nous assumons nous contraignent à intervenir. Si les députés de la Saskatchewan le veulent, ils peuvent dire «non, non et non, nous devons accepter l'échec du système de négociations collectives. Laissons les 41 navires chargés de millions de tonnes de céréales se prendre dans les glaces du Saint-Laurent; au diable les céréaliculteurs de l'Ouest, qu'ils subissent les pertes qu'entraînera le conflit de travail.»

Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous connaissons le bon travail de la Garde côtière. Nous sommes conscients qu'il est souhaitable que les différends salariaux et tous les autres points en litige soient réglés par les parties, mais vient un temps où il faut agir.

Quelle mesure avons-nous prise? En bref, le projet de loi C-49 prévoit la conciliation. Cette conciliation liera les parties.

Je peux dire aux marins, dont le cas m'intéresse tout particulièrement, qu'à mon avis, ils obtiendront un règlement très avantageux.

J'espère que les députés d'en face ne rejetteront pas la possibilité qui nous est ici donnée d'instaurer l'équité salariale entre les équipages de la côte ouest et ceux de la côte est, parce que certains députés, dont le député d'Annapolis Valley—Hants et moi-même, luttent depuis des années pour l'obtenir. Depuis onze ans que je siège ici, j'ai soulevé cette question des centaines de fois. Enfin, nous arrivons à un point où la parité salariale est à portée de la main.

J'espère que les libéraux, en particulier le député de Dartmouth, et les néo-démocrates n'ont pas écarté cette possibilité, car ils devront en répondre aux équipages de navires. Ces derniers savent qu'ils ont décroché la parité salariale. S'ils la perdent, ils n'auront qu'à s'en prendre aux députés d'en face, comme le député de Dartmouth peut en témoigner.

Je dis aux équipages de navires de ne pas installer de piquets de grève devant mon bureau et de ne pas s'adresser à moi. Je leur ai déjà obtenu la parité salariale. Qu'ils aillent s'installer devant les bureaux des Libéraux. Qu'ils aillent à l'Alliance de la Fonction publique du Canada demander à Daryl Bean pourquoi il a renoncé en leur nom à la parité salariale lorsqu'on la lui offrait. C'était gagné pour eux mais Daryl Bean mais l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'en ont pas voulu parce qu'ils souhaitaient retarder l'adoption de ce projet de loi. Ils voulaient passer pour des martyrs de la Chambre des communes. Ils voulaient que des navires restent coincés dans la voie maritime du Saint-Laurent. Ils ont regardé couler des navires sans broncher. Ils n'ont manifesté aucun émoi.

Nous aurions pu adopter ce projet de loi le 6 décembre. Si nous l'avions fait, ces navires poursuivraient aujourd'hui leur voyage, et les hommes seraient de retour au travail après avoir obtenu une bonne convention; mais ce n'est pas le cas, tout simplement à cause de la nature du processus législatif et de l'avarice des députés d'en face qui va de pair avec celle de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ce sont des laquets de l'Alliance de la Fonction publique. Ils sont incapables de décider par eux-mêmes. Ils ont été incapables de prendre une décision dans l'intérêt de la population canadienne. Ils ont retardé l'adoption de ce projet de loi. Celui-ci va être adopté. Les gens vont retourner au travail avec une convention juste, et ceux qui auront pâti du retard n'auront qu'à s'en prendre aux députés d'en face. Ce sont eux les coupables.

• (1250)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je vois qu'il ne me reste plus grand temps avant la pause, mais je voudrais répondre à certains commentaires du député d'en face.

Il a parlé de la situation que cette grève occasionne comme si elle était survenue le jour du débrayage. Or, il existe une réalité inéluctable au Canada: l'hiver arrive chaque année. Et l'eau gèle forcément chaque année également. La navigation devient alors difficile pendant cette saison et, tôt ou tard, il faut bien fermer la voie maritime du Saint-Laurent. Les affréteurs en sont conscients. Le gouvernement aussi très certainement. Les membres d'équipage qui ont débrayé n'ignorent certes pas ce problème non plus puisque ce sont eux qui naviguent sur ces eaux gelées pour ouvrir la voie au commerce maritime ainsi qu'au transport du grain, du pétrole, des produits chimiques et des approvisionnements essentiels aux localités du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Je suis complètement renversée d'entendre le député nous dire que cette situation est uniquement imputable aux travailleurs en grève. La vérité, c'est que le Saguenay gèle chaque année. Et que les brise-glace doivent le remonter et le descendre tout l'hiver. C'est la même chose chaque année. Et cela est vrai depuis la Confédération, et depuis que ce pays existe même si personne n'était là pour le voir.

Le député fait une affirmation que nous avons dénoncée à la chambre et au comité, et que je vais dénoncer encore une fois aujourd'hui. En dépit des propos du président du Conseil du Trésor et de faits inéluctables, le député essaie de façon insensée d'imputer la tragédie maritime à la grève et aux grévistes. Il abuse de son impunité parlementaire. C'est méprisable de sa part.

Le député sait que ces travailleurs sont intervenus immédiatement à cette occasion, comme ils l'ont fait chaque fois que des urgences sont survenues. Ils ont toujours réagi dans les délais normaux en cas d'urgence, voire lorsque l'état d'alerte était signalé.

Pour ce qui est de la tragédie dont parle le député, les équipages de navire sont sortis en mer même s'ils ont été victimes d'abus de la part du gouvernement qui a fait des pieds et des mains depuis deux ans pour reporter le plus possible ou rejeter leurs demandes légitimes au lieu d'en reconnaître le bien-fondé et les approuver. Malgré tout, *The Alert*, navire qui n'appartenait pas à la garde côtière, prit le large avec un équipage complet et des services d'urgence supérieurs à la normale.

Le syndicat représentant ces travailleurs n'a rien ménagé pour s'assurer de leur disponibilité en cas d'urgence. Les syndiqués ne sont pas restés à la maison, bien à la chaleur. Ils ont fait du piquetage et ils ont laissé tomber leurs panneaux de grève dès l'instant où on a eu besoin de leurs services.

Leur syndicat, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, a dépensé des milliers et des milliers de dollars, même s'il n'était pas obligé de le faire, pour s'assurer que ces travailleurs étaient disponibles en tout temps en cas d'urgence. Ce n'est pas le gouvernement, mais l'agent de négociation, que le gouvernement refuse même de reconnaître dans la loi, qui a payé les notes d'hôtel. Les travailleurs ont volontairement quitté leurs collectivités et sont restés loin de leurs familles pendant des semaines entières pour être disponibles en cas d'urgence. Le syndicat les a installés dans des hôtels et a assuré leur transport. Ils sont demeurés sur les lieux afin de répondre à n'importe quel type d'urgence. Cette opération s'est faite au prix de sacrifices personnels, et tous les membres du syndicat y ont contribué financièrement. Malgré tout, le député a le front d'intervenir à la Chambre et de chercher à associer le nom et la réputation de ces travailleurs à une tragédie.

Le député prétend que les représentants de ce côté-ci de la Chambre ne se rendent pas compte du sérieux de la situation. C'est tout à fait le contraire, et je reviendrai là-dessus avec quelques détails. Nous savons qui blâmer, c'est le gouvernement, incompétent et inepte, qui ne peut respecter le processus de négociation collective et ne se préoccupe pas de rémunérer les gens selon leur mérite ni de verser le même salaire à tous ceux qui font le même travail. Le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde de suivre le processus voulu. Il utilise tous les moyens légaux à sa disposition pour contourner le processus de négociation collective et il perd du temps et de l'argent précieux en traînant les gens devant les tribunaux au lieu d'essayer de s'entendre avec eux.

Ce sont les députés de ce côté-ci de la Chambre qui, avant le déclenchement de la grève, ont posé des questions à la Chambre et signalé au gouvernement que la situation devenait dangereuse et qu'il fallait agir rapidement pour signer ces conventions collectives.

Le printemps dernier, nous avons soulevé à la Chambre la question de l'équité salariale pour les travailleurs des services hospitaliers. C'était après que les premiers accords eurent été négociés, acceptés et renvoyés aux unités de négociation. C'était au moment où les différentes unités de négociation se demandaient si elles allaient approuver ou rejeter les accords négociés en leur nom. Je reviendrai là-dessus plus en détail après la pause-déjeuner.

Les travailleurs des services hospitaliers voulaient une preuve que le gouvernement comprenait vraiment toute la question fondamentale des droits de la personne, de la justice et de l'équité. Ils voulaient simplement que le gouvernement leur accorde ce à quoi ils avaient droit selon la Commission des droits de la personne. Ils voulaient simplement que le gouvernement tienne compte de l'équité salariale dans leur convention afin que ceux qui font le même travail, que ce soit dans un bureau de l'État ou au foyer pour anciens combattants sur le chemin Smyth, touchent le même salaire.

Le gouvernement avait négocié pendant 18 mois sans jamais aborder ces questions. Il avait refusé de reconnaître qu'il fallait tenir compte du problème fondamental de l'équité salariale dans leur convention collective avec le gouvernement du Canada.

Si nos anciens combattants ne reçoivent pas tous les soins nécessaires à l'heure actuelle, c'est parce que le gouvernement a préféré ne pas répondre et continuer à tergiverser lorsque nous avons soulevé cette question à la Chambre en juin dernier. Le gouvernement savait que cette grève était inévitable. Le gouvernement le savait parce que nous l'avions averti à la Chambre. Les travailleurs avaient dit que l'entente serait rejetée si elle ne tranchait pas cette question. Déjà, il y a deux ans, le gouvernement savait à quoi aboutirait l'intransigence, l'entêtement et la stupidité dont il faisait preuve en refusant d'admettre l'équité et la justice des revendications. La Commisson canadienne des droits de la personne avait dit au gouvernement ce qui était juste et acceptable dans une telle situation. Si un seul ancien combattant

canadien manque de confort, c'est la faute du gouvernement, non pas celle de l'opposition.

• (1300)

Nous avons soulevé à la Chambre la question de la sécurité. Mon collègue de Leeds—Grenville a signalé au ministre le problème des bouées de navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent et le fait que, si on ne fait aucun effort pour régler le différend, des dispositifs évalués à des millions de dollars sont en danger dans la voie maritime. En fait, ils valent beaucoup plus que ce qu'il en coûterait pour régler la grève des équipages de navires.

Monsieur le Président, pourriez-vous m'assurer que je pourrai poursuivre mes remarques après la pause?

Le président suppléant (M. Brightwell): Peut-être la députée ne sait-elle pas que la séance sera prolongée de 16 minutes, à cause de la déclaration ministérielle. Elle peut continuer jusqu'à 13 h 16.

Mme Catterall: Je sais, mais, sauf erreur, je pourrai continuer après le lunch.

Le président suppléant (M. Brightwell): Oui, bien sûr.

Mme Catterall: Merci, monsieur le Président. Comme je le disais, mon collègue de Leeds—Grenville a signalé au gouvernement que nous risquons de perdre des aides à la navigation d'une valeur de 6 millions de dollars, sans parler du danger à la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent, si le gouvernement ne prenait pas des mesures immédiates pour mettre fin au conflit. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Voilà pourquoi je me demande ce que le secrétaire parlementaire fait ici: il prétend que l'opposition ne semble pas s'apercevoir des problèmes que cause la grève. Au contraire, c'est nous qui avons dû dire au gouvernement que la grève cause des problèmes.

Dans ses remarques à la Chambre, un de mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard a expliqué au ministre les dangers que pose la glace dans les ports, ce qu'il en coûterait à l'industrie en cas de gel au large de l'île et le fait que la province doit absolument empêcher la formation de glace dans le chenal jusqu'à la terre ferme. Il semble que les députés d'en face aient oublié que, pendant l'hiver, les eaux gèlent et qu'il faut prévoir ce genre de problèmes si l'on veut que les travailleurs sur qui nous comptons pour garder nos voies maritimes ouvertes à la navigation et veiller à la sécurité des marins en mer, soient à leur poste. S'ils y avaient pensé, ils auraient tenté d'agir en bons gestionnaires et de négocier une entente acceptable pour leurs travailleurs, une entente reconnaissant le travail de leurs employés à sa juste valeur.

Nous avons également parlé de sécurité au ministre des Transports quand nous nous sommes aperçus que l'hiver était à nos portes, que la grève persistait et que le gouvernement ne semblait pas avoir l'intention de satisfaire aux exigences de ces travailleurs qui désiraient un accord qu'ils pourraient accepter dans la dignité, un accord qui leur permettrait de subvenir adéquatement aux besoins de leur famille. Malgré le fait que le Saint-Laurent et divers ports commençaient à geler, que disait le ministre des Transports? Il déclarait: «La sécurité ne pose aucun problème.» Il a carrément rejeté notre suggestion, quand nous lui avons fait remarquer que le gouvernement devait faire des compromis à la table des négociations pour mettre rapidement fin à cette grève. Nous avons demandé au président du Conseil du Trésor ce qu'il pensait de la sécurité, et il nous a répondu: «La sécurité ne pose aucun problème. Nous disposons d'un plan d'urgence; nous avons la situation bien en main.»

Nous savons maintenant en quoi consistait son plan d'urgence. Il se résumait ainsi: «Ne faisons rien pour régler le problème des voies maritimes et des ports. Il suffit d'adopter un projet de loi pour forcer les grévistes à reprendre le travail. N'agissons pas comme des employeurs responsables se préoccupant du bien-être de leurs employés et du service offert à la population canadienne. Profitons de toutes les occasions pour faire de l'obstruction et nous retirer des négociations.» Combien de fois avons-nous entendu le président du Conseil du Trésor affirmer à la Chambre: «Nous sommes prêts à reprendre les négociations. Le syndicat n'a qu'à nous faire signe.»

Qui est chargé de veiller à ce que des conventions collectives soient signées et à ce que les travailleurs soient à leur poste et gagnent un salaire convenable? Ce n'est sûrement pas le syndicat. Ce n'est pas la responsabilité de l'opposition, mais celle du gouvernement. C'est la responsabilité du président du Conseil du Trésor, lors-

qu'il voit qu'on fait fausse route, d'intervenir personnellement pour s'assurer que les choses sont en bonne voie d'aboutir à un règlement.

Le secrétaire parlementaire peut prendre la parole pour parler des privations que subissent les anciens combattants. Le gouvernement en est responsable.

Je veux aussi parler de certaines autres remarques de mon collègue d'en face. Il a fait allusion à une mesure de retour au travail qui a été adoptée à la Chambre en 1978 et il a cru bon de citer un de mes prédécesseurs à la Chambre. Je voudrais aussi citer la même personne, l'honorable John Munro, alors ministre du Travail, lorsqu'il a proposé le projet de loi C-45 tendant à pourvoir à la poursuite du service postal normal. Ce que ce ministre a dit à ce moment-là est très différent de l'impression créée ce matin par le secrétaire parlementaire.

Le projet de loi C-45 a été proposé dans le contexte d'élections et d'une grève des postiers imminentes. Il est loin de ressembler à la mesure draconienne dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui dit fondamentalement ceci: «Vous allez reprendre le travail, que ce soit équitable ou non. Vous allez accepter une conciliation ayant force exécutoire, que ce soit équitable ou non. Vous allez accepter le fait que nous avons pipé les dés en notre faveur, que ce soit équitable ou non.» C'est ce que dit le gouvernement. «Nous allons contourner et violer dans cette loi tous les principes des conventions collectives possibles et imaginables.»

Je veux citer l'honorable John Munro. Je dois dire que les députés d'en face qui étaient au Parlement à cette époque-là étaient d'accord avec lui, y compris le secrétaire parlementaire qui a parlé juste avant moi, parce qu'il a voté en fait pour ce projet de loi. Le ministre avait dit ceci:

> En proposant ce projet de loi, je ne vise nullement à entraver le processus de la négociation entre les responsables des Postes et le comité représentant les syndicats de postiers. Je ne vois pas non plus comment la modification proposée peut entraver ce processus à l'avenir, sauf s'il y a rupture des négociations durant des élections fédérales.

À ce moment-là, des élections fédérales étaient imminentes. M. Munro a ajouté:

> Je signalerais aux députés que le gouvernement continue de compter sur la conclusion gré à gré d'une nouvelle convention collective.

Manifestement, le présent gouvernement n'a aucune envie de compter sur la conclusion gré à gré d'une conveniton collective acceptable aux deux parties. Au lieu de cela, il veut imposer sa volonté aux travailleurs les plus vulnérables, les moins bien payés de la fonction publique.

L'ancien ministre a alors ajouté:

> Je suis le premier à admettre que les fonctionnaires ont su exercer leurs droits démocratiques, en tant que syndicalistes sérieux et responsables.

• (1310)

De toute évidence, le gouvernement actuel ne partage pas cet avis. Il ne croit pas, en tant qu'employeur, pouvoir participer sans contrainte législative à des négociations collectives et obtenir des résultats.

À l'époque, l'honorable John Munro avait déclaré ce qui suit:

> Les syndicats de fonctionnaires n'ont pas toujours remporté le succès escompté en faisant la grève, et je ne crois pas qu'ils soient empressés d'avoir recours à ces moyens pour l'instant.

C'est assurément le cas, en l'occurence. Ce n'est que tardivement et contre leur gré qu'ils ont eu recours à la grève. Ils ne l'ont pas fait de gaieté de coeur. Les travailleurs qui touchent 17 000 $, 18 000 $, ou 19 000 $ par an ne se mettent pas en grève de gaieté de coeur, laissant leurs familles avec un revenu très réduit au cours des semaines qui précèdent Noël. Ils ne le font pas de gaieté de coeur sachant qu'avec l'hiver, ils devront encourir des dépenses supplémentaires, de chauffage notamment. Lorsqu'il gèle, ils ne sont guère tentés d'aller faire le piquet de grève pendant des jours et des semaines. Ils ne s'y résolvent que lorsqu'ils y sont contraints ou lorsqu'ils font face à un employeur incapable d'en venir à un accord et peu disposé à le faire.

Em mettant les choses au mieux, je pense —je pèse mes mots avec soin —que le député nous a au moins donné sa propre interprétation des propos que l'honorable John Munro a tenus en 1978, et il a tenté de les appliquer à une situation à peine comparable. Malheureusement, nous ne sommes pas à la veille d'une campagne électorale. Je le déplore vraiment.

Article 31 du Règlement

Le secrétaire parlementaire a fait état également de discussions qui ont eu lieu entre les parties au début de la semaine, et il semble avoir tout à fait oublié le cours véritable des événements.

Mme Finestone: Il les a peut-être travestis.

Mme Catterall: Je n'irai pas jusqu'à dire, comme l'a fait ma collègue, qu'il les a travestis. Je n'y songe pas un seul instant. Depuis au moins 1978 qu'il siège à la Chambre des communes, il a peut-être du mal à se souvenir de ce qui s'est exactement produit depuis lundi et mardi.

Il a accusé mon collègue le député de Dartmouth de ne pas avoir su obtenir la parité salariale pour les équipages des navires. Je tiens à rappeler une chose aux députés d'en face et je tiens à ce qu'elle soit clairement consignée. En fait, c'est le député de Dartmouth lui-même qui, au début de cette semaine, est parvenu à obtenir du président du Conseil du Trésor l'engagement d'accorder la parité salariale aux équipages aussi bien de l'Atlantique que du Pacifique, à compter de la date de la signature de la convention, de sorte que les parties n'auront pas à négocier cet aspect. J'aurai d'autres choses à ajouter concernant ces négociations un peu plus tard.

Une voix: L'horloge!

Mme Catterall: Comme je n'ai pas l'intention de terminer avant 13 h 16, monsieur le Président, je devrai poursuivre au retour.

Mme Finestone: C'est à la présidence qu'il incombe de le signaler.

Mme Catterall: Le député de Dartmouth a servi ses électeurs de façon exemplaire. Nous aurons. . .

Le président suppléant (M. Brightwell): Je regrette d'interrompre la députée. Elle pourra effectivement poursuivre après la pause du déjeuner.

Comme il est maintenant 13 h 16, je quitte maintenant le *Fauteuil* pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 16.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement devient expert dans l'art de recycler, surtout les vieilles promesses. Prenons l'exemple d'une loi sur un processus d'évaluation d'impact sur l'environnement. Elle a été promise la première fois aux élections de 1984, puis à celles de 1988, et plus récemment dans le discours du Trône d'avril dernier.

Nous venons d'apprendre que le Cabinet met cette proposition en veilleuse. Il serait d'avis, semble-t-il, qu'une loi sur l'évaluation d'impact n'est pas urgente. Qui pis est, on rapporte aujourd'hui que si jamais une loi sur l'évaluation d'impact est approuvée, la Société pour l'expansion des exportations en sera exemptée. Pourquoi? Le Canada a-t-il l'intention d'exporter des méthodes de pollution?

Dans tous les domaines, dont la garde des enfants, l'universalité des pensions, la consultation publique, l'aide étrangère, les pêches et le développement durable, de plus en plus de décisions du gouvernement battent en brèche ses propres promesses.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le traitement injuste que le gouvernement réserve aux employés des hôpitaux pour anciens combattants et à d'autres employés fédéraux que le projet de loi C-49 force à retourner au travail, n'est qu'une autre preuve, après tant d'autres, que ce gouvernement n'écoute plus la population.

Les employés des hôpitaux pour anciens combattants travaillent avec acharnement. Ils traitent ces valeureux citoyens avec soin et compassion, consacrant plus d'énergie à réconforter leurs malades que nous ne saurons jamais le faire, pour la plupart. Les familles de ces anciens combattants veulent qu'on mette fin au conflit de travail, mais elles veulent également que ces employés soient rémunérés équitablement pour leurs efforts constants, généreux et consciencieux.

Le gouvernement tente de régler ce conflit en usant de la force, au lieu de faire preuve d'équité et d'honnêteté. Il devrait cesser de jongler avec les chiffres pour défor-

mer la vérité. Il doit admettre que ces personnes méritent un règlement leur garantissant des salaires équitables pour le travail qu'elles accomplissent.

Est-il juste de repousser les mesures d'équité salariale jusqu'à la signature d'une entente, pour en faire une récompense plutôt qu'un droit? C'est une forme insidieuse de chantage.

Nous demandons au gouvernement de se départir de son attitude maladroite et d'en arriver à un règlement en faveur de nos anciens combattants auxquels nous devons ce respect et cette assistance et en faveur de nos travailleurs qui méritent des salaires équitables. Les familles et les amis des employés des hôpitaux pour anciens combattants sont impatients de voir les choses reprendre leur cours normal, car ils savent quel genre de travail ces employés accomplissent et estiment que ceux-ci méritent une rémunération équitable.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, parallèlement à la célébration de la Journée des droits de la personne le week-end dernier, je suis fier d'annoncer que le Centre des droits de la personne de l'Atlantique a officiellement ouvert ses portes à l'Université St. Thomas, dans ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury.

Ce centre a pour objet de promouvoir les idéaux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme parmi les citoyens du Canada atlantique.

Sa création est le résultat d'un projet-pilote de trois ans qui, réalisé dans l'Atlantique, a révélé un besoin urgent de développer les connaissances et la conscience du public en matière de droits et libertés individuels, en tant que fondation d'une vie communautaire pacifique et harmonieuse.

Le Centre des droits de la personne de l'Atlantique mobilisera nos ressources régionales pour favoriser et stimuler la justice sociale et l'équité pour tous les citoyens, de façon à encourager la lutte contre le racisme, le sexisme et la pauvreté.

Comme elle l'a fait dans le passé, la région de l'Atlantique continuera à faire preuve de leadership en vue d'éliminer le sectarisme culturel et la discrimination raciale.

Au nom de la Chambre, je tiens à féliciter l'Université St. Thomas et tous ceux qui ont participé à l'établissement du nouveau centre.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les marins en grève pour la patience, le courage et la dignité qu'ils ont manifestés en dépit de conditions intolérables et éprouvantes.

Même si ces marins comptent parmi les moins bien rémunérés des membres de la Fonction publique, même s'ils sont sans contrat depuis deux ans et même si le gouvernement a tout fait pour les isoler et leur nuire, la fin de semaine dernière, les membres d'équipage de l'*Alert* ont troqué leurs pancartes de grévistes contre leurs vestes de sécurité pour s'engager dans une mission de sauvetage au large de Terre-Neuve pendant que faisait rage une des pires tempêtes de l'histoire de la côte atlantique. Tous les membres de l'équipage ont risqué leur vie; trois d'entre eux ont été blessés et ont dû être transportés par avion à Halifax.

Ce n'est là qu'un exemple de la bravoure et de l'intégrité dont sont capables les équipages de navires.

Compte tenu de ce que leur fait subir ce gouvernement, le Canada doit s'estimer heureux d'avoir à son service des employés si consciencieux. Je suis fier de rendre hommage à l'équipage de l'*Alert*.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, le mois de décembre marque le deuxième anniversaire de l'adoption du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets. L'application de ces modifications qui ne s'est pas faite sans débat par les députés de l'opposition, et surtout du Sénat, nous démontre bien clairement que le gouvernement avait raison. En effet, il s'est fait maintenant de plus en plus de recherche dans les laboratoires, les cliniques, les hôpitaux et les universités au Canada. Cette nouvelle politique aura fait épargner au consommateur canadien, l'an dernier uniquement, de 60 à 80 millions de dollars sur le prix des médicaments. Des investissements de 164,5 millions de dollars ont été engagés par 57 sociétés en recherche et développement au Canada pour l'année 1988, dont 72 millions de dollars au Québec. L'industrie pharmaceutique peut donc, grâce aux modifications apportées à la Loi sur les brevets par le Parti conservateur, envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je veux faire savoir à tous les députés que le gouvernement a mis en service une ligne directe pour répondre aux questions concernant le nouvel accord canado-italien sur les pensions. Il suffit de composer

1-800-263-8538. Si vous osez le faire, vous n'aurez que des mauvaises nouvelles.

Tout d'abord, c'est probablement le pire accord que le Canada ait conclu avec n'importe quel pays.

Deuxièmement, si vous avez un revenu de moins de 24 000 $ —une somme vraiment énorme —votre pension sera exempte d'impôt.

Troisièmement, si vous avez un revenu de 24 001 $ et avez attendu 40 ans pour toucher une pension rétroactive, Revenu Canada percevra 40 p. 100 de votre pension après que l'Italie en aura légitimement perçu 10 à 15 p. 100.

Quatrièmement, même si l'accord est mauvais et qu'il n'a pas été ratifié, il est entièrement en vigueur.

Cinquièmement, le gouvernement canadien va percevoir 200 millions de dollars auprès des 40 000 retraités italo-canadiens cette année, même s'il n'a aucun droit au moindre sou.

La réaction qu'il mérite: *con le parole dei amici italiani: questo patto fra Canada e l'Italia fa schifo*. Traduction: cet accord est ignoble.

* * *

LES CATASTROPHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'ai appris, ce matin, que lundi prochain, à 10 heures, un service commémoratif sera célébré à Sandy Point, en Nouvelle-Écosse, pour les dix hommes qui sont perdus en mer sur le *Johnny and Sisters II*.

Chaque fois que des marins prennent la mer, leurs familles savent qu'il est possible qu'ils ne reviennent pas. Mais la vie de ces marins n'est pas facile même s'ils reviennent.

L'Atlantique nord est impressionnant et menaçant par un bel après-midi d'août. En plein hiver, quand la tempête se déchaîne, il est absolument terrifiant.

Peu de gens peuvent comprendre le courage et le dévouement de ceux qui, pour faire vivre leurs familles, défient ces flots terrifiants et passent leur vie en mer, sur un petit navire, à des centaines de milles de chez eux, à pêcher du poisson, et peu de gens peuvent en faire autant.

Chaque fois qu'un navire est englouti avec son équipage, nous nous arrêtons pour réfléchir. Le plus inquiétant, c'est qu'en ce moment même, des centaines d'autres pêcheurs canadiens risquent leur vie dans l'Atlantique Nord. Que Dieu les protège afin que d'autres localités et d'autres familles ne connaissent pas la même tristesse que Sandy Point.

Lundi prochain, que tous les députés et tous les Canadiens se recueillent un instant pour penser au membres de l'équipage du *Johnny and Sisters II* ainsi qu'aux amis et aux familles qu'ils laissent derrière eux.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les Américains refusent de libérer sous caution de 50 000 $ le camionneur Richard Bilodeau, de Coaticook, suite à l'accident routier survenu le 29 novembre dernier dans lequel il a été impliqué. On assiste à une injustice criante de la part des Américains à l'égard d'un citoyen canadien.

L'ambassade américaine à Ottawa et les Américains persistent dans leur attitude injuste envers ce camionneur québécois. Si nous, Canadiens, nous nous mettions à emprisonner tous les Américains qui ont des accidents mortels sur notre territoire, eux aussi seraient inquiets de venir ici.

Monsieur le Président, depuis aujourd'hui, le traité d'extradition n'est plus respecté entre les États-Unis et le Canada, et je crois comprendre que les Américains sont de mauvaise foi, à moins que leur ambassadeur, l'autre bord de la rue, n'ait déjà quitté le Canada pour des vacances en Floride. De toute façon, je fais appel à la solidarité de tous les camionneurs canadiens pour leur confrère québécois, Richard Bilodeau.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE CHILI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est jour d'élections au Chili. Nous jetons aujourd'hui sur le Chili un regard rempli d'un espoir nouveau alors que nous souhaitons à ce pays un avenir démocratique où tous les citoyens pourront vivre dans la paix et la justice. Toutefois, l'espoir seul ne suffit pas.

Il ne faut pas oublier que, il n'y a pas si longtemps, un gouvernement dûment élu, celui d'Allende, a été renversé par une junte militaire cruelle qui, pendant des années, n'a apporté que terreur et malheur à de nombreux Chiliens.

Il ne faut pas oublier que Pinochet continuera d'exercer un pouvoir en tant que chef des forces armées. Nous devons faire tout notre possible pour soutenir le peuple chilien et l'aider à faire respecter sa volonté, peuple qui, par sa grande solidarité et par ses vaillants efforts, a réussi à provoquer ces élections démocratiques.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, tout le monde sait que les provinces atlantiques sont aux prises avec une certain nombre de difficultés. Cependant, les indicateurs économiques révèlent que les initiatives du gouvernement conservateur ont renforcé l'économie du Canada atlantique.

Les recettes agricoles sont en hausse de 9,7 p. 100. La production des scieries s'est accrue de 56,3 p. 100. Dans le secteur des pêches, les prises ont augmenté de 34,1 p. 100 au cours des cinq dernières années.

Depuis 1984, le gouvernement a créé en moyenne 2 314 emplois par mois au Canada atlantique, ce qui représente un total de 118 000 nouveaux emplois pour les habitants de cette région.

Les vaines promesses des députés de l'opposition ne donneront pas aux Canadiens des provinces atlantiques de quoi se nourrir. Il faut être prévoyant et avoir du leadership pour en arriver à des solutions à long terme adaptées aux réalités économiques du Canada atlantique.

Le gouvernement conservateur a prouvé qu'il est déterminé à favoriser le développement économique dans les régions du Canada. Je loue le premier ministre pour son engagement ferme à l'égard des habitants du Canada atlantique.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Marc Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, dans une lettre à un contribuable canadien, le ministre des Finances écrivait:

> La TPS est une source stable et fiable de revenus qui assurera notre plan de réduction progressive du déficit.

Est–ce que cela pourrait signifier que nous allons voir une augmentation progressive du taux de la TPS?

Article 31 du Règlement

D'un autre côté, le gouvernement aurait dit aux Canadiens qu'il peut abaisser le taux de la TPS en coupant 1 milliard de dollars dans les programmes gouvernementaux. On nous a dit aussi que le gouvernement avait déjà supprimé tous les programmes non essentiels. Cela veut–il dire que l'on va maintenant supprimer des programmes essentiels?

Le président du Comité des finances a une fois de plus procédé à des commentaires incendiaires et insensés, disant que la ville d'Ottawa devait trembler à l'idée de ces suppressions. Quand cessera–t–il d'abuser des Canadiens et commencera–t–il à s'occuper de leurs inquiétudes au sujet de la taxe sur les produits et services?

Quand dira–t–on enfin aux Canadiens la vérité au sujet de la taxe sur les produits et services?

* * *

L'ÉTHIOPIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la terrible famine qui sévit à l'heure actuelle en Éthiopie est non seulement le fait de la sécheresse, mais aussi celui d'une guerre civile et d'un gouvernement qui refuse de laisser acheminer les secours jusqu'aux territoires rebelles de l'Érythrée et du Tigré.

Selon des organismes internationaux de secours, plus de quatre millions d'habitants des provinces du Nord risquent de mourir de faim. Un important programme international de secours doit être mis sur pied immédiatement.

J'invite le gouvernement fédéral à prendre l'initiative d'établir un tel programme. Je l'exhorte aussi à exercer des pressions auprès du gouvernement éthiopien pour qu'il débloque l'accès aux territoires et prévoie des corridors de paix. À l'heure actuelle, les secours doivent passer par le Soudan pour atteindre le Nord affamé, ce qui constitue une route longue et difficile.

L'aide canadienne et internationale à l'Éthiopie doit parvenir aux gens qui en ont besoin. Le gouvernement éthiopien ne peut pas affamer ses propres administrés. Le Canada doit le lui bien faire comprendre.

Le gouvernement canadien et la collectivité internationale doivent aussi faire savoir clairement au gouvernement éthiopien que la guerre civile a assez duré en Éthiopie. Il faut prévoir un cessez–le–feu, des négociations de bonne foi et des réformes démocratiques afin d'éviter d'autres souffrances.

Questions orales

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom des jeunes dont l'avenir m'inquiète si nous n'adoptons pas une TPS quelconque.

L'une des raisons fondamentales qui militent en faveur de la TPS est le bien-être futur de nos enfants. Au demeurant, n'est-ce pas de l'avenir économique du Canada dont nous devons nous occuper? La TPS nous permet d'entrevoir cet avenir avec optimisme, un avenir que nous serons fiers d'avoir nous-mêmes façonné.

La conjoncture actuelle commande une réforme de la fiscalité, et la TPS est un exemple de réforme bien pensée. Elle fera mousser notre productivité, nous rendra plus concurrentiels et abaissera le coût des biens d'équipement, favorisant ainsi la création d'emplois.

On estime que 60 000 nouveaux emplois seraient créés dès 1992 grâce à la TPS. C'est le genre de perspective que nous voulons offrir à nos jeunes. L'application d'une TPS nous permettra d'atteindre l'objectif suivant: créer une économie sûre, prometteuse et saine pour tous les jeunes du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En décembre de l'année dernière, le premier ministre a dit aux députés: «L'Accord de libre-échange prolonge le processus visant à rendre le commerce de plus en plus sûr.» Ce sont ses propres termes.

Depuis que le gouvernement a prêté serment en 1984, nous avons vu notre excédent commercial de 20 milliards de dollars baisser constamment, jusqu'à ce qu'il soit réduit de moitié en 1988. Il a ensuite dégringolé pour atteindre 4,4 milliards pendant les trois premiers trimestres de 1989 pour aboutir en octobre dernier à un déficit global de 421 millions de dollars, notre premier depuis 1976.

De plus, pour les dix premiers mois de l'année, notre excédent commercial avec les États-Unis a baissé de 2,5 milliards de dollars.

Comment le gouvernement peut-il accepter ces derniers chiffres? Est-ce là ce que le premier ministre voulait dire lorsqu'il a affirmé devant la Chambre que son accord rendrait notre commerce de plus en plus sûr?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le chef de l'opposition le sait, nos échanges avec les États-Unis totalisent quelque 200 milliards de dollars par an. Et l'accord que nous avons signé est la plus importante entente commerciale jamais conclue dans le monde. Bien entendu, il y a des fluctuations.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je suis surpris qu'un ancien ministre des Finances soulève cette question ou se mette à en rire. Notre commerce demeure très équilibré. Notre excédent commercial s'élève aujourd'hui à 4 milliards de dollars.

Comme d'habitude, en se basant sur les chiffres d'un seul mois, le chef de l'opposition est en train de prédire de grands malheurs. Pourquoi ne partage-t-il pas l'optimisme et la confiance de tous les Canadiens au sujet du commerce avec d'autres pays et du libre-échange avec les États-Unis et d'autres pays, qui vont nous assurer de plus en plus de prospérité? Il sait très bien de quoi il s'agit. Il a déjà été ministre des Finances. Il sait parfaitement qu'il est extrêmement trompeur d'essayer de faire des projections sérieuses en se basant sur les chiffres d'un seul mois.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce ne sont que les derniers chiffres mensuels d'une série de chiffres mensuels depuis cinq ans, qui montrent une baisse constante de notre excédent commercial avec le monde et les États-Unis.

[*Français*]

Monsieur le Président, en réalité cet accord commercial avec les États-Unis, négocié par le premier ministre, démontre que notre gouvernement a abandonné notre économie entre les mains des États-Unis. Nous assistons non seulement à une détérioration dans nos chiffres de commerce, mais à une rationalisation d'entreprises à l'échelle nord-américaine au bénéfice des travailleurs américains et au détriment des travailleurs canadiens. Les usines ont fermé les unes après les autres et les mises à pied se succèdent: Gillette, à Montréal; Ford, à Windsor; Gerber, à Niagara Falls; General Electric, à Toronto; Indal Limited, à Toronto; Inglis, à Toronto; Burlington Canada, à Toronto; Northern Telecom, à travers l'Ontario; Dominion Textiles, au Québec. Comment le premier ministre peut-il jusitifer que l'on menace ainsi les inté-

rêts du Canada par son entente de libre-échange avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition me surprend encore. Il sait fort bien que l'économie canadienne est une économie moderne et dynamique. Il y a des changements structuraux, des changements d'emplois. Je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a indiqué qu'entre 25 et 40 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne changent d'emploi au courant d'une année. C'est un reflet de la réalité, de la concurrence et de la rapidité des changements technologiques qui s'imposent dans notre économie comme toutes les autres. Alors je suis surpris d'entendre l'argument du chef de l'opposition alors que depuis le 1er janvier, loin d'avoir perdu des emplois, il s'est créé, net, au Canada, 216 000 nouveaux emplois dont 73 p. 100 des emplois à temps plein.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai bien de la difficulté à comprendre leur position. Le ministre du Commerce extérieur me dit que le chiffre précis est de 232 000 nouveaux emplois qui ont été créés depuis l'élection l'an dernier. Pourquoi persiste-t-il à dire qu'on est en perte de vitesse? Nous sommes en train de bénéficier d'un taux de croissance dans la création d'emplois déjà impressionnant, et nous allons essayer de le maintenir malgré l'obstruction et les positions réactionnaires du Parti libéral.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Je peux comprendre votre impatience, monsieur le Président. Personne ne croit plus à cela.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lorsqu'il est revenu de New York où il avait déclaré aux banquiers américains que le Canada était ouvert aux gens d'affaires, nous avons dit au premier ministre que notre pays n'était pas à vendre. Le premier ministre vend le Canada aux enchères.

Dans le cadre de l'accord commercial, le gouvernement a également vendu à rabais nos usines de transformation du poisson sur les deux côtes. Ainsi, on assiste à l'heure actuelle à une crise dans l'industrie, comme nous l'avons précisé hier. Les usines de transformation du poisson ferment leurs portes à un rythme incroyable. On estime que 6 000 emplois environ vont être supprimés dans l'industrie au cours des prochains mois.

Le premier ministre ne cesse de répéter qu'il a un plan pour faire face à cette crise. Quel est-il?

Le premier ministre ne cesse d'affirmer qu'il existe un comité spécial du Cabinet. Où est donc le rapport de ce comité?

Où sont donc les programmes destinés à aider les travailleurs des usines de transformation du poisson et les pêcheurs, ainsi que leurs familles, sur les deux côtes?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition réalise la prophétie de son critique financier d'antan, le député d'Etobicoke-Nord, qui avait déclaré. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Nous avons déjà eu droit à cela.

Des voix: C'est assommant!

M. Mulroney: Nos vis-à-vis sont toujours les premiers à nous passer un savon, mais ils ne sont pas prêts à faire face à la musique. Ils feraient mieux de s'habituer, car ce n'est qu'un début.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le critique financier du Parti libéral a déclaré que la stratégie de son parti et de son chef était très simple; ils allaient tout simplement imputer tous les problèmes à l'Accord de libre-échange.

Mme Clancy: Et problèmes il y a.

M. Mulroney: C'est exactement la politique que vous suivez à l'heure actuelle. Elle était malhonnête alors et elle l'est encore aujourd'hui. Le Parti libéral devrait avoir honte de ne pas avoir de politique en matière de création d'emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les libéraux sont vraiment passés maîtres de l'hypocrisie. Le chef du Parti libéral a le culot d'intervenir aujourd'hui dans cette enceinte et de nous demander ce que nous allons faire, afin d'aider les villages de pêcheurs de la région de l'Atlantique qui éprouvent de graves difficultés, alors que nous avons présenté un projet de loi qui permettra aux intéressés de toucher plus facilement les prestations d'assurance-chômage, dans certaines régions.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: On a demandé aux sénateurs libéraux. . .

Mme Clancy: Relisez le projet de loi.

M. Allmand: Vous plaisantez sans doute. C'est pourquoi tous les gouvernements de la région de l'Atlantique —même le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse —s'opposent à ce projet de loi.

M. Mulroney: Monsieur le Président. . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Mulroney: Ce projet de loi permet aux intéressés de toucher des prestations d'assurance-chômage après dix semaines de travail. Les sénateurs libéraux veulent maintenir la période d'admissibilité à 14 semaines. Vous trahissez ainsi les pauvres qui ont besoin de l'assurance-chômage dans la région de l'Atlantique. Vous devriez avoir honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Quelle belle bande d'hypocrites.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je peux garantir au premier ministre que ce n'est pas l'assurance-chômage que veulent les gens de la région atlantique. Ils veulent du travail et une bonne industrie de la pêche. Ils ne veulent pas de votre assurance-chômage et ils ne veulent pas des politiques de cette ministre de l'Emploi.

Ma question s'adresse au premier ministre.

Après une semaine où nous avons vu un dragueur de pétoncles violer de façon flagrante notre souveraineté maritime, la Communauté européenne proposer de nouveaux quotas qui continueront à épuiser nos stocks de poissons, les conserveries fermer partout et le président des États-Unis signer une projet de loi qui tuera une industrie du homard de 30 millions, est-ce que le premier ministre va enfin commencer à prendre des mesures efficaces pour protéger les intérêts canadiens sur la côte atlantique?

Quand finira-t-il par s'apercevoir que l'Accord de libre-échange ne sert à rien face à l'attitude des Américains qui laissent adopter un projet de loi comme celui que vient de signer le président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis troublé par la déclaration de la députée qui dit que les gens des zones défavorisées de la région atlantique ne veulent pas de l'assurance-chômage.

Mme Campbell (South West Nova): Ils veulent du travail.

M. Mulroney: Ils veulent du travail, la députée a raison. C'est pour cela que le chômage, depuis que ce gouvernement est au pouvoir a diminué de 4, 5 ou 6 points de pourcentage dans les provinces atlantiques, par rapport à ce qu'il était sous les libéraux.

Mme Clancy: Venez dire cela aux gens de Canso!

M. Mulroney: J'estime qu'il est scandaleux que le chef libéral laisse un Sénat libéral retenir un projet de loi sur l'assurance-chômage qui aurait donné plus d'argent aux pauvres pêcheurs de la région atlantique. Je pense qu'il devrait demander immédiatement à Allan MacEachen de rappeler ses troupes et d'adopter le projet de loi, car il est destiné à profiter aux gens de la région atlantique.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Vous seriez arrêté en Nouvelle-Écosse après ce que vous venez de dire.

M. le Président: Le premier ministre pourrait peut-être terminer rapidement sa réponse.

M. Mulroney: Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je voudrais demander au premier ministre de terminer sa réponse.

M. Peterson: C'est terminé pour lui.

M. le Président: La députée de South West Nova.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je peux assurer au premier ministre que ses statistiques en matière d'assurance-chômage ne tiennent pas compte des gens qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour avoir droit à des prestations —les pêcheurs qui ont travaillé seulement huit semaines au lieu de dix, les travailleurs dont l'emploi n'a pas duré les 17 ou 18 semaines nécessaires. Incluez-les dans vos statistiques.

M. Charest: C'est l'objet du projet de loi.

Mme Campbell (South West Nova): Mardi dernier le premier ministre a demandé qu'une loi américaine limitant la taille des homards importés aux États-Unis soit rapidement renvoyée groupe binational établi en vertu de l'Accord de libre-échange. Voilà ce que valent les garanties du premier ministre canadien et du président américain que d'autres discussions auraient lieu.

Le premier ministre a-t-il désormais pour politique de laisser nos pêcheries à la merci de l'Accord de libre-échange chaque fois qu'il y aura un conflit en matière de pêche avec les Américains?

M. Mulroney: Pas du tout, monsieur le Président. J'ai fait savoir au président des États-Unis que non seulement nous avons déjà contesté cette décision mais que nous envisageons également d'exercer des représailles pour protéger la pêche du homard dans la région de l'Atlantique. C'est ainsi que les choses se règlent dans le cadre du GATT et de l'Accord de libre-échange.

J'ai également fait savoir que nous comptons apporter une aide massive à l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique. Je suis cependant surpris, car on a mentionné aujourd'hui que, comme le projet de loi sur l'assurance-chômage ne sera pas adopté avant le 6 janvier prochain, les gens des régions où le taux de chômage est élevé devront travailler 14 semaines au lieu de 10 pour avoir droit à des prestations.

Si la députée a vraiment à coeur le bien-être des Canadiens de la région de l'Atlantique, elle devrait exhorter les sénateurs non élus à adopter le projet de loi sans attendre, parce qu'il est avantageux pour les plus démunis.

* * *

• (1430)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis deux ans, il essaye de faire accepter le libre-échange aux Canadiens, leur affirmant que l'accord allait leur ouvrir les portes du marché américain.

Depuis l'élection du gouvernement, l'excédent de notre balance commerciale a baissé de 19 milliards de dollars, le dollar canadien a grimpé à 86 cents, les pêcheries de l'Atlantique sont pratiquement fermées et le secteur manufacturier a perdu des dizaines de milliers d'emplois. Aujourd'hui, les donnés de Statistique Canada indiquent que, pour la première fois en treize ans et demi, la balance commerciale du secteur manufacturier est déficitaire.

Le premier ministre ne devrait-il pas admettre que le libre-échange fait gagner les Américains sur toute la ligne —ils ont maintenant une emprise solide sur nos emplois et nos marchés —alors que les perdants sont les familles et les travailleurs canadiens sans emploi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est difficile de prendre une telle question au sérieux: l'accord doit s'échelonner sur 10 ans, mais déjà, après seulement 11 mois, on le tient responsable de conséquences alarmantes.

M. Rodriguez: Quelle autre explication avez-vous?

M. Crosbie: Je signale à la Chambre que nos exportations en octobre étaient légèrement supérieures à celles du mois précédent, mais les importations ont augmenté considérablement, en partie parce que nous achetons beaucoup de machinerie et d'équipement pour augmenter la production et devenir plus concurrentiels.

Le fléchissement de notre balance commerciale est dû en partie aux conditions dans les autres pays: nous pratiquons le commerce international avec d'autres pays, pas entre nous. Cela reflète la faiblesse de l'économie des autres pays, pas celle de la nôtre.

M. Peterson: C'est de leur faute!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Hier, la période des question a traîné. J'ai l'intention de l'accélérer. Le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Crosbie: Bref, monsieur le Président, la bonne nouvelle que nous transmettent ces données, c'est que les exportations et les importations continuent d'augmenter en dépit du fait que des indices révèlent un ralentissement de certains secteurs économiques. Les entreprises canadiennes continuent d'investir dans la machinerie et l'équipement neufs afin de faire face à la concurrence. Voilà la bonne nouvelle qui ressort de ces données.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je ne veux pas discuter de toute la machinerie que nous acquérons de l'extérieur. Je veux que le ministre dise aux 1 900 personnes. . .

M. le Président: La députée devrait poser sa question.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le ministre devrait parler à ces 1 900 personnes qui ont été mises à pied par les lignes aériennes Canadien International, à ces 150 personnes qui ont été licenciées par Gerber à Niagara Falls, et à ces 200 personnes qui seront mises à pied à Montréal, à l'usine d'ampoules General Electric. C'est à ces personnes qu'il devrait parler. Ces gens ont des familles et c'est de leur vie qu'il s'agit.

Au cours des débats télévisés lors de la campagne électorale, le premier ministre a déclaré devant les Canadiens que l'Accord de libre-échange n'était qu'un simple arrangement commercial, pouvant être annulé sur un préavis de six mois. Comme il est évident que cet accord n'a jusqu'ici abouti qu'à des avis de renvoi pour des centaines de milliers de Canadiens, le moment n'est-il pas venu pour le gouvernement de donner aux États-Unis leur propre avis de renvoi?

M. Crosbie: Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique ne veut pas discuter de machines et d'appareils. Cela l'ennuie, semble-t-il, au même titre d'ailleurs que le Nouveau Parti démocratique comme tel.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Vous feriez mieux de consulter votre mère, John.

M. Crosbie: J'ai oublié de demander conseil à maman!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je donne la parole à la députée du Yukon.

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, cette litanie de chiffres ne réconforte aucunement de pauvres gens sans travail. Les gens ne sont pas intéressés aux statistiques, les gens veulent du travail. Ils veulent un chèque de paye, pas du bien-être social.

Une voix: Exactement!

Mme McLaughlin: Ils veulent nourrir leurs familles et leur assurer un avenir confortable. Ils veulent savoir ce que ce gouvernement va faire pour leur trouver un emploi afin qu'ils puissent vivre dans la dignité.

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous avons énormément de sympathie pour chaque Canadien ou Canadienne qui perdrait son emploi dans quelque circonstance que ce soit. D'ailleurs, c'est la raison des vastes programmes de recyclage mis à la disposition de tous les travailleurs par le gouvernement fédéral. Au mois d'août, au Québec, le taux de chômage était à son plus bas depuis 10 ans. Il s'est créé jusqu'à maintenant, depuis le 1er janvier, 216 000 nouveaux emplois, dont 73 p. 100 sont des emplois à temps plein, et 72 p. 100, des emplois favorisant la main-d'oeuvre féminine. Voilà du progrès sérieux! Le chef néo-démocrate devrait cesser de dire qu'on perd des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois, car nous sommes en train de créer justement des centaines de milliers de nouveaux emplois ici au Canada.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Les pays européens qui pêchent au large de notre côte est continuent de nous faire le pied de nez. Par l'intermédiaire de la NAFO, nous avons dit aux Européens qu'ils ne pouvaient absolument pas prendre de morue près de la côte de Terre-Neuve ou de la côte du Labrador. Ils soutiennent maintenant qu'ils prendront 27 000 tonnes cette année. Nous perdrons ainsi 750 autres emplois à cause de la surpêche des Européens dans l'est du Canada.

La question est très simple: quand le gouvernement va-t-il cesser de tergiverser? Quand va-t-il commencer à se montrer dur à l'endroit des Européens? Quand va-t-il prendre des mesures pour protéger les emplois que les Européens nous soutirent sur la côte est?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait fort bien que nous avons fait une campagne intensive concernant la Communauté européenne et le fait que ces pays n'ont pas tenu compte des quotas de la NAFO depuis six mois ou un an, et nous avons obtenu avec beaucoup de succès.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est l'histoire d'une réussite remarquable, John.

M. Crosbie: Les quotas que la Communauté européenne s'est fixée et qu'elle a annoncés hier constituent une amélioration importante en ce qui concerne les stocks de poissons plats, mais ils laissent à désirer pour ce qui est des stocks de morues dont le député a fait mention, mais, à tout prendre, ils sont inférieurs aux prises de l'an dernier, très grande amélioration comparativement aux années antérieures. Ces quotas ne sont pas encore assez bas, nous n'en sommes pas encore satisfaits, mais c'est un très grand progrès.

Lorsque le gouvernement du député était au pouvoir dans les années 60 et 70, les Européens ont pris 800 000 tonnes de morue dans l'Atlantique Nord: 800 000, pas 27 000, et le gouvernement du député n'a rien fait pendant douze ans pour mettre fin à cet état de choses. Maintenant, il prétend que, par un miracle quelconque, nous pouvons réussir alors qu'ils n'ont pu rien faire, quand 800 000 tonnes par année étaient pêchées dans l'Atlantique Nord.

M. Rompkey: Monsieur le Président, s'ils ne peuvent rien faire pour le poisson au-delà de la limite des 200 miles, je voudrais demander au ministre des Pêches s'il peut faire quelque chose pour le poisson qui se trouve dans cette limite, parce que cela relève de sa compétence, et cette année, il a donné 8 000 tonnes de poisson aux Français. Cela représente 220 emplois qui ont été perdus au profit des Français. Vous êtes en charge, que faites-vous, monsieur le ministre, pour arrêter ces pertes d'emplois que subissent les pêcheurs de l'Atlantique?

• (1440)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député se rappellera, je pense, que, quand son gouvernement était au pouvoir, il a donné aux Français. . .

M. Volpe: Nous voulons savoir ce que vous faites. Vous êtes les administrateurs.

Une voix: Parlons du Golfe.

Mme Campbell (South West Nova): Vous détenez le pouvoir. Vous l'avez utilisé pour la TPS et pour d'autres choses, utilisez-le pour le poisson!

M. Mulroney: Vous leur avez donné accès au Golfe et vous les avez laissés pêcher 800 000 tonnes; voilà ce qui arrive.

M. le Président: Je demanderais au très honorable premier ministre et aux députés de l'autre côté de la Chambre qui se livrent à une brillante conversation avec le premier ministre de garder à l'esprit qu'il y a d'autres députés qui désirent poser des questions. Je leur demande donc de collaborer. Le ministre des Pêches.

M. Siddon: Comme je le disais, monsieur le Président, le député d'en face se rappellera sans doute que, lorsque son parti était au pouvoir, celui-ci a autorisé les Français à pêcher dans les eaux canadiennes 20 000 tonnes de plus que le gouvernement actuel ne les y autorise et il a accordé pendant 15 ans aux Européens des contingents de nos stocks non excédentaires.

Je dois souligner que, depuis l'imposition de nos amendes de 750 000 $ et l'armement de nos navires de surveillance, le taux d'infractions commises par des navires étrangers dans les eaux canadiennes est maintenant presque nul, sauf ces dernières semaines, en partie à cause de l'intransigeance des députés de l'opposition, qui ne veulent pas que les navires de surveillance des pêches reprennent la mer.

Mme Clancy: Ce n'est pas vrai!

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Les producteurs de tomates des comtés de Norfolk, Brant et Elgin viennent de se faire dire, après 25 ans, que Campbell's n'a plus besoin de leurs tomates.

Vu les réductions de tarifs toujours plus nombreuses dans le cadre du libre-échange, Campbell's prévoit importer des États-Unis de la purée de tomate qui était auparavant produite au Canada. L'interruption de cette production à Mississauga et ces importations feront perdre aux agriculteurs des ventes de 7 000 tonnes de tomates, et certains d'entre eux perdront même leur gagne-pain.

Le ministre admettra-t-il que tous les beaux discours du gouvernement sur le libre-échange, sur l'harmonisation des marchés et sur la rationalisation des industries ne riment à rien d'autre qu'à faire perdre des emplois aux Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est inutile de penser duper les Canadiens en mentionnant des noms de sociétés et en prétendant qu'elles sont toutes en train de réduire leurs activités à cause de l'Accord de libre-échange.

Mme Campbell (South West Nova): Il ne restera plus rien, c'est aussi simple que cela.

M. Crosbie: Est-ce bien la période des questions? Faut-il crier plus fort que ceux qui posent des questions pour répondre?

M. Turner (Vancouver Quadra): Écoutez qui parle.

M. le Président: Pour répondre à la question du ministre, oui, c'est bien la période des questions. Peut-être que le ministre pourrait terminer sa réponse.

M. Crosbie: Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que, en novembre 1988, 4 883 000 personnes avaient un emploi en Ontario. Un an plus tard, en novembre 1989, ce nombre était passé à 4 987 000, ce qui représente une augmentation énorme par rapport aux statistiques du début de l'année.

Mme Clancy: Pour l'instant, nous parlons de tomates.

M. Crosbie: Disons que si tous les députés et toutes les députées de l'opposition qui soulèvent des cas particuliers avaient raison, ce serait le contraire qui serait vrai. Il y aurait eu une diminution extraordinaire du nombre d'emplois. Ressaisissez-vous, pour l'amour du bon Dieu, et cessez de faire les enfants.

M. Speller: Monsieur le Président, ma question portait sur les tomates. Je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Agriculture, qui représente les agriculteurs à la Chambre et qui leur a promis que le libre-échange leur serait avantageux. Le ministre doit savoir que l'agriculture et la transformation des produits alimentaires subissent une attaque en règle à cause de l'Accord de libre-échange.

Le ministre voudrait-il dire par quels programmes il entend venir en aide aux producteurs de tomates du sud-ouest de l'Ontario à qui l'Accord de libre-échange fait perdre leur gagne-pain?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, que le député examine les faits et il verra que cette année, les investissements se sont accrus de 15,4 p. 100 dans le secteur de la transformation des produits alimentaires, de 40 p. 100 dans la boulangerie, de 23 p. 100 dans les céréales, de 21 p. 100 dans la fabrication des biscuits. . .

M. Allmand: Et les tomates?

M. Mazankowski: . . .de 73 p. 100 dans le secteur de la viande rouge. Depuis la libéralisation des échanges, et grâce à elle et à la vigueur de l'économie canadienne, Pillsbury est en pleine expansion, de même que Canada Packers, General Foods, J.M. Schneider, MLM Flour Products, CSP et le secteur de la transformation de la viande.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. Hier, celui-ci, à l'instar de son ministre de l'Industrie, a tenu des propos dithyrambiques à propos de la vente à la France de la société Connaught BioSciences, entreprise canadienne de recherche et de développement, ainsi que de la vente en général aux étrangers des entreprises canadiennes. Pourtant, son propre Conseil consultatif national de la science et de la technologie avait insisté sur le fait que la recherche et le développement chez-nous contribuent à créer des emplois et que «si les entreprises canadiennes investissent si peu dans la recherche et le développement, c'est qu'elles appartiennent à des étrangers.»

Qui donc fait preuve de la timidité et de la pusillanimité dont a parlé hier le premier ministre? Ceux d'entre nous qui s'inquiètent de l'avenir du Canada, ou au contraire son gouvernement qui refuse d'agir pour protéger la recherche et le développement chez-nous, les emplois des travailleurs et l'avenir du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Comme je l'avais dit à la Chambre et comme je l'ai répété hier, monsieur le Président, je trouve déplorable que les industries Connaught n'aient pas pu se trouver un partenaire canadien avec qui s'associer pour assurer son avenir.

En fait, nous sommes parvenus à obtenir des deux entreprises qui souhaitent se porter acquéreur des industries Connaught l'engagement qu'elles accroîtraient considérablement les travaux de recherche et de développement. Nous avons obtenu ces garanties. Le communiqué que le député a sûrement en sa possession en parle. En fait, cette transaction permettra d'accroître considérablement la recherche et le développement dans cet important domaine.

* * *

LA SANTÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de la Santé porte également sur les industries Connaught. Au Canada, ces industries sont le principal fournisseur de vaccins contre la grippe. Au cours de la prochaine épidémie de grippe qui va bientôt frapper le monde, elles seront le seul fournisseur canadien capable de produire les quelque cinq millions de doses nécessaires.

Vers 1976, à une époque où les industries Connaught appartenaient à des Canadiens, elles ont fait en sorte de réagir promptement à la demande expresse du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de préparer un vaccin. Le ministre de la Santé pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas su obtenir de l'acheteur étranger des entreprises Connaught l'engagement de fournir ces vaccins en période d'urgence?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): En fait, monsieur le Président, si les industries Connaught ont jugé à-propos de s'associer à un partenaire bien nanti, c'est notamment afin de se doter des moyens de répondre aux demandes de vaccins, y compris ceux contre la polio. La technique que Mérieux apportera dans ces circonstances permettra aux industries Connaught de répondre aux besoins des Canadiens pour ce qui est des vaccins contre la polio et de toutes sortes d'autres vaccins propres à préserver la santé.

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il a déjà été question de l'infâme projet de loi américain sur le homard, et je félicite le premier ministre et son gouvernement d'être rapidement intervenus auprès du président Bush pour lui expliquer que cette mesure était tout simplement inacceptable pour les Canadiens et que nous réclamerions l'intervention du groupe binational de règlement des différends.

Or, les prix du homard baissent déjà et il s'impose d'agir dans les plus brefs délais. Quand pourrions-nous raisonnablement espérer une décision de ce groupe binational? Quelles mesures compensatrices le Canada prendra entre temps pour faire comprendre au président Bush et à ses compatriotes que nous espérons bien qu'ils observeront l'esprit et la lettre de cet accord, et ainsi prouver aux Canadiens que le processus de règlement des différends, prévu dans l'ALE, fonctionne effectivement?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis content qu'on me pose enfin une question montrant qu'on se soucie vraiment du sort du secteur de la pêche.

Fort heureusement, l'Accord de libre-échange est en vigueur, et la question pourra donc être réglée en quelques mois à peine, au lieu de l'année ou plus qu'il aurait fallu en vertu du GATT. Grâce à Dieu, nous avons l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement a déjà pris les mesures préliminaires qui s'imposent. Nous n'avons pas attendu que le président des États-Unis décide s'il allait ratifier ou pas ce projet de loi démocrate, projet de loi que lui a d'ailleurs envoyé la majorité démocrate du Sénat et de la Chambre des représentants. Nous avons eu des consultations. La question a été portée devant la Commission du commerce international, et nous nous sommes ainsi évité plusieurs semaines d'attente. Nous essayons à présent de voir s'il n'y aurait pas moyen d'accélérer davantage les choses.

Nous essayons de faire accepter à nos collègues américains la mise en oeuvre d'un processus plus rapide. Qu'ils soient d'accord ou pas, nous pouvons raisonnablement prévoir qu'une décision sera prise et que, d'ici à la mi-mai, un rapport final sera présenté si, bien entendu, nous procédons aussi rapidement que nous le pouvons en vertu de cet accord. Les choses pourraient progresser plus vite si nous mettons en oeuvre un processus accéléré, comme nous l'avons fait dans le cas du saumon de la Colombie-Britannique.

Nous n'avons pas attendu que le président se décide. Nous avons entamé ce processus il y a longtemps déjà et, selon nos conseillers juridiques, nous sommes dans une position très forte. Nous ferons valoir notre cause auprès de tous les organismes possibles. Nous veillerons, avec l'appui de la Chambre, je l'espère, à ce que cette mesure nuisible à nos échanges avec les États-Unis soit reconnue comme telle.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle est très simple.

L'organisme d'État Statistique Canada annonce aujourd'hui que l'excédent de nos échanges avec les États-Unis est en baisse de 21 p. 100 par rapport à l'an dernier, que le déficit des revenus des placements a augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'an dernier, mais que la balance de nos échanges de services est en baisse de 21 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Voici une question toute simple que je pose au premier ministre. Est-ce qu'il est d'accord avec le raisonnement bizarre du ministre du Commerce extérieur, qui voit là de bonnes nouvelles, ou veut-il reconnaître qu'il s'agit là d'une grave menace à la santé économique du pays et que le gouvernement va faire quelque chose pour rétablir cette grave situation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le point de vue exprimé par les ministres, qui trouvent évidemment que les taux d'intérêt sont élevés et que cela se répercute sur la situation économique. Le volume élevé de nos importations a des effets négatifs sur nos exportateurs. C'est la situation du dollar qui en est cause, et d'importantes difficultés structurelles se manifestent dans l'économie. La productivité n'est pas aussi élevée qu'elle le devrait.

La politique du gouverneur de la Banque du Canada et du ministre des Finances a pour but de purger l'économie des pressions inflationnistes, afin d'éviter ce que mon collègue doit sûrement désirer qu'on évite, la répétition de la tragique situation de 1981 et 1982, quand l'inflation a commencé de galoper et a handicapé l'économie pendant cinq ans.

Malgré les chiffres publiés pour un seul mois, nous estimons que la balance commerciale canadienne est bonne puisqu'elle accuse un excédent dépassant les 4 milliards de dollars environ. Nous estimons que la politique définie par le ministre des Finances et le ministre du Commerce extérieur est valable.

L'opposition ne nous a présenté aucune solution de rechange qui ait le moindre sens. Au moment où je vous parle, nous avons connu près de six ans de croissance économique et de prospérité qui ne le cèdent qu'à la croissance du Japon, qui est le leader mondial. Le Canada s'est classé au deuxième rang. Nous estimons que ces

politiques sont bonnes et nous allons continuer de les appliquer.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je dis au premier ministre, par votre intermédiaire, que ce qu'il appelle un gouvernement devrait plutôt s'appeler la société des bornés. Le gouvernement conservateur ne voit pas la réalité de notre situation économique.

M. le Président: Étant donné l'heure qu'il est, je demanderais au député de poser sa question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je pose ma question directement au premier ministre.

Comme il reconnaît lui-même les graves difficultés structurelles qui affaiblissent notre économie, le premier ministre va-t-il demander à son ministre des Finances de prendre des mesures pour faire baisser les taux d'intérêt et le taux de change afin que nous puissions recommencer à exporter et à reprendre notre place dans le domaine du commerce international?

Ce qui se passe, c'est que le gouvernement nous entraîne dans une récession.

M. Mulroney: Monsieur le Président, s'il y a à la Chambre quelqu'un de compétent pour parler de récession, c'est bien le député et ses collègues.

M. Peterson: Alors pourquoi n'écoutez-vous donc pas?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député parle de la société des bornés en raison de nos politiques. La semaine dernière, l'OCDE a publié un rapport dans lequel elle disait approuver les politiques du gouvernement du Canada. En août, il est ressorti du Forum sur l'économie mondiale tenu à Genève que, sur le plan de la compétitivité, le Canada était passé du 11e rang qu'il occupait en 1984 au 4e rang aujourd'hui, ce qui prouve les importants progrès réalisés par notre pays pour améliorer sa situation dans ce domaine.

Au Canada, 1 555 000 nouveaux emplois ont été créés. Nous avons battu des records dans bien des secteurs: les profits, la création d'emploi, les nouveaux investissements, les emplois pour les femmes. Nous avons tiré 750 000 personnes de la pauvreté. Nous avons mis le Canada dans une bonne situation: pas parfaite, mais bonne en général; infiniment meilleure que lorsque les Libéraux étaient au pouvoir. Et nous voulons continuer dans cette voie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Comment le premier ministre peut-il prétendre que l'évaluation des pratiques et des politiques en matière de droits de la personne est un facteur décisif dans la détermination de l'aide étrangère du Canada? Étant donné que de nombreuses organisations non gouvernementales canadiennes et internationales ont condamné le gouvernement du Salvador pour les violations des droits de la personne, les activités des escadrons de la mort et le meurtre de six Jésuites, comment le gouvernement peut-il accueillir des représentants du gouvernement salvadorien cette semaine à Ottawa pour discuter de nouveaux programmes d'aide pour ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncé clairement la position du gouvernement du Canada en matière de violations des droits de la personne au Salvador, dans d'autres pays de l'Amérique centrale et ailleurs. C'est une politique qui est extrêmement cohérente depuis le début. À mon avis, elle est lucide et efficace.

En outre, je crois que mon collègue applaudira à la nomination de M. Ed Broadbent à la tête du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Nul doute que c'est une décision qui se révélera judicieuse.

M. Ouellet: Je crois que le premier ministre devrait écouter la question et essayer d'y répondre. Nous sommes en train de parler du Salvador. Un représentant de ce gouvernement se trouve actuellement à Ottawa, où il doit rencontrer des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures en vue de discuter de nouveaux programmes d'aide pour ce pays au moment même où l'ensemble de la communauté internationale dénonce ses violations des droits de la personne.

La semaine dernière, l'aviation salvadorienne a largué des milliers de tracts encourageant la population à tuer les travailleurs d'organismes d'aide internationale sous prétexte qu'ils soutiennent les révolutionnaires du FMLN. Des douzaines d'organismes religieux, humanitaires et communautaires ont été obligés de fermer leurs bureaux après que ces derniers eurent été perquisitionnés par les forces de sécurité.

Karen Ridd, qui a comparu ce matin devant le Comité parlementaire des affaires étrangères, a confirmé la nouvelle et déclaré qu'elle continue de recevoir des menaces de mort, ici même au Canada.

Quelles mesures le premier ministre compte-t-il prendre à la lumière de toutes ces preuves qui montrent que le Canada devrait cesser de fournir de l'aide à ce gouvernement?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député fait allusion à la délégation qui est en visite au Canada à la demande même du gouvernement salvadorien. Aux moins deux visites sont prévues avec le sous-secrétaire d'État intérimaire des Affaires extérieures, M. Raymond Chrétien, et le vice-président intérimaire de l'ACDI pour l'Amérique latine. Ces visites permettront aux fonctionnaires d'exposer la position du gouvernement du Canada à la délégation salvadorienne, et de recueillir aussi le point de vue de cette dernière. Une fois ces réunions terminées, le gouvernement s'attend à recevoir des recommandations précises du sous-secrétaire d'État, M. Raymond Chrétien, en qui nous avons une grande confiance.

* * *

• (1500)

LE LOGEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Habitation. Le gouvernement donne Opération Refuge comme exemple des mesures qu'il a prises pour lutter contre le phénomène de la violence dont les femmes sont victimes. C'est toute une mesure!

Il y a 18 mois, le gouvernement a promis de fournir, en l'espace de quatre ans, des refuges pour accueillir les 500 femmes qui viennent grossir chaque jour le nombre des femmes battues. Or, on ne compte jusqu'ici, soit un an et demi plus tard, que 22 lits de plus dans tous les refuges au Canada.

Le ministre pourrait-il nous dire quand son gouvernement se décidera à faire quelque chose pour atténuer le problème de la violence exercée contre les femmes et tenir ainsi la promesse que le gouvernement a faite aux femmes battues?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, la députée sait bien que le gouvernement a promis de débloquer, dans le cadre du projet Opération Refuge, des fonds d'immobilisation afin de créer, dans les refuges, des places supplémentaires pour accueillir les femmes et les enfants victimes de violence.

Quelque 22 millions de dollars ont ainsi été engagés sur une certaine période de temps. Des propositions ont été demandées. Nous avons accepté un certain nombre de propositions auxquelles nous avons donné suite. D'autres sont en voie d'exécution. Certains gouvernements provinciaux entretiennent certaines réserves à propos des fonds nécessaires au fonctionnement de ces refuges et c'est ce qui retardé l'application de notre politique.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député. J'aurais préféré continuer, mais nous manquons de temps. Le ministre de la Justice a la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les leaders parlementaires pour trouver la meilleure suite à donner aux communications reçues de tous les partis sur le témoignage devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général concernant les enquêtes policières faites sur certains députés. Vous-même et des fonctionnaires de la Chambre avez pris part à ces discussions.

Il s'agit d'une affaire que tous les députés jugent très grave, et nous avons longtemps cherché une solution. Nous sommes finalement arrivés à une solution en deux volets pour faire face à la situation actuelle et pour aider la Chambre à l'avenir.

Premièrement, je lirais une motion présentée et appuyée conjointement par moi-même; le député de Windsor-Ouest, leader parlementaire de l'opposition officielle; le député de Kamloops, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. La motion porte sur la question de privilège soulevée par les trois partis. Voici la motion:

> Que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés soit autorisé à étudier les droits, immunités et privilèges des membres de la Chambre des communes.

Nous croyons également qu'il convient d'examiner nos pratiques actuelles. Par conséquent, après adoption de la motion que je viens de lire, je soumettrai à la Chambre une autre motion encore une fois présentée et appuyée par moi-même; le député de Windsor-Ouest, leader parlementaire de l'opposition officielle; le député de

Kamloops, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. Nous proposons:

Que soit constitué un comité spécial de la Chambre habilité à examiner la Loi sur le Parlement du Canada en ce qui concerne les pouvoirs, devoirs et obligations des membres de la Chambre par rapport à cette loi et en ce qui concerne l'autorité, les responsabilités et la compétence du Bureau de régie interne;

Que ce comité ait tous les pouvoirs que l'article 108(1) du Règlement confère aux comités permanents;

Que ce comité fasse rapport de ses constatations et de ses recommandations à la Chambre au plus tard le 5 mars 1990;

Que ce comité soit présidé par le vice-président de la Chambre et que le choix de sept autres membres fasse l'objet d'une recommandation du comité de sélection.

Monsieur le Président, je crois que vous avez le texte de la première motion.

M. le Président: La Chambre a entendu les deux motions présentées par le ministre de la Justice. Appuyez-vous les motions?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les motions sont adoptées et il en est ainsi ordonné.

(Les motions sont adoptées.)

[*Français*]

LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DES DÉPUTÉS

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'avais soulevé une question de privilège suite aux événements qui se sont passé mardi dernier au Comité de la justice.

Nous avons écouté attentivement les propositions du leader du gouvernement qui ont été adoptées et nous en sommes extrêmement satisfaits. Le caucus du Québec a sérieusement étudié, depuis quelques semaines, et avait proposé cette solution à long terme que constitue le Comité spécial déjà prévu à l'article 53.1 de la Loi sur le Parlement.

Cela va nous permettre de clarifier la juridiction du Comité de régie interne et, en même temps, de suggérer de publiciser les règles de régie interne qui nous régissent probablement. Ce Comité spécial va aussi nous permettre de faire l'étude non seulement des droits, mais des obligations, des privilèges et des devoirs des députés et des membres du Parlement.

Monsieur le Président, nous voulons surtout, par cette méthode à long terme, préserver l'indépendance si nécessaire aux députés de cette Chambre pour faire leur travail qui n'est jamais facile. Ces budgets qui sont mis à notre disposition sont des outils, mais absolument indispensables.

Nous demandions aussi que ce débat soit public et nous remercions tous les partis de cette Chambre et tous les membres de cette Chambre d'avoir agréé cette solution. Ce débat du Comité, public, ouvert, ce processus de revision, auront alors toutes les qualités de transparence et de clarté. C'est cela, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes attendent des membres de leur Parlement.

Nous avons besoin de la collaboration de tous, surtout et y compris des autorités et des membres de la GRC.

M. le Président: Je remercie bien le député de son intervention.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois qu'il serait approprié de demander au leader parlementaire du gouvernement de faire sa déclaration hebdomadaire habituelle sur les travaux de la Chambre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais aviser la Chambre que demain, à 10 heures, nous procéderons à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-28.

Après les affaires courantes, nous discuterons du projet de loi C-40 et devrions en terminer l'étude en deuxième lecture. Nous passerons ensuite au projet de loi C-47 et tenterons de lui faire franchir toutes les étapes. Il s'agit des modifications apportées à la Loi électorale.

Nous négocions encore pour déterminer les travaux appropriés que la Chambre pourrait effectuer lundi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, à propos des travaux à venir, je crois qu'il serait juste de conclure, d'après les échanges dont nous avons été témoins un peu plus tôt pendant la période des questions, que le projet de loi C-21 ne recevra probablement pas la sanction royale d'ici la fin de l'année.

Cela nous inquiète, bien sûr, à cause des critères variables d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Je veux simplement signaler au leader parlementaire du gouvernement que, habituellement, à cette époque de l'année, nous adoptons rapidement un projet de loi pour maintenir les critères variables d'admissibilité.

Je voudrais encore une fois mentionner que nous sommes disposés à collaborer pour adopter, sans débat, une mesure législative qui maintiendrait, tant que le projet de loi ne sera pas adopté, les critères variables d'admissibilité actuellement en vigueur.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, avant que le ministre de la Justice ne reprenne la parole, je veux lui poser une question. Il veut que le projet de loi C-47 soit adopté demain. Peut-il assurer à la Chambre que ce projet de loi n'empêchera aucun électeur canadien de présenter sa candidature à une élection partielle?

M. Lewis: Monsieur le Président, pour répondre d'abord à la seconde question, je dirai à la Chambre que, dans le projet de loi C-47 dont nous sommes actuellement saisis, les modifications prévues à la Loi électorale visent simplement à reprendre un article de cette loi qu'on a oublié d'inclure dans les Lois révisées du Canada.

Je ne suis pas en mesure pour le moment de fournir un avis juridique en réponse à la question du député. Je vais certes m'informer, et si cette affaire lui inspire d'autres questions bien précises, je lui conseille de les adresser au directeur général des élections.

* * *

• (1510)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le vice-président: La présidence a reçu ce matin une demande d'autorisation de tenir un débat d'urgence, conformément à l'article 52 du Règlement. J'ai examiné attentivement la requête du député de Cape Breton Highlands—Canso, et j'estime qu'il n'y a pas lieu d'autoriser le débat pour le moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA REPRISE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Merrithew: Que le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, lorsque nous avons ajourné pour l'heure du déjeuner, j'étais en train de répliquer à certains points soulevés par l'honorable secrétaire parlementaire, en appuyant le projet de loi. J'allais parler de ses déclarations sur le rôle qu'a joué mon collègue, le député de Dartmouth, dans les discussions qui ont eu lieu au sujet de ce projet de loi.

Le secrétaire parlementaire a dit très clairement que mon collègue a en fait mal représenté ses électeurs parce que c'est à cause de lui que les équipages de navires de la côte est n'ont pas obtenu la parité salariale avec ceux de la côte ouest.

J'ai fait allusion à la perte de mémoire du secrétaire parlementaire. Il sait très bien, en fait, que c'était mon collègue de Dartmouth qui s'était chargé de déployer tous ses efforts pour que l'équité salariale soit acquise, pour que ce ne soit pas un point qui soit même soumis au bureau de conciliation, pour que cela soit décidé et accepté par le président du Conseil du Trésor avant même que le bureau ne soit formé ou ne soit même réuni, et pour que cette question ne figure pas dans les questions tranchées par lui.

Mon collègue, le député de Dartmouth, a assuré aux équipages de navire qu'ils auraient finalement, non pas grâce à la générosité du gouvernement mais à cause de la position qu'il avait prise, la parité à la signature de ce contrat et que cela ne serait pas utilisé comme moyen de chantage ou de pression pour obtenir d'eux des concessions sur les autres questions à régler dans ces négociations.

À mon avis, il est injuste que le député qui a parlé rapporte le contraire de ce qui s'est passé réellement. J'espère vraiment qu'il envisage de se faire soigner pour cette perte évidente de mémoire.

Cette perte de mémoire a porté, sur d'autres choses également. Je pense que je fais preuve ici d'amabilité et que je respecte les règles de procédure parlementaire. Le député a aussi parlé des réunions du comité législatif qui ont eu lieu dimanche dernier et où les ministériels n'étaient pas disposés à accéder à la demande des membres de l'opposition officielle qui réclamaient des renseignements sur la gravité de la situation.

Ni lui, ni ses collègues n'ont accepté que le ministre des Transports comparaisse pour nous fournir de première main des renseignements sur la situation dans la voie

maritime, sur les Grands Lacs, sur le Saguenay, sur la côte atlantique et sur la côte pacifique.

En fait, les ministériels ont clairement manifesté leur intention de faire siéger ce comité pendant quelques heures pour qu'il en finisse au plus tôt. Ils n'ont pas permis au ministre des Anciens combattants de comparaître et de nous fournir des renseignements précis sur ce qui se passe vraiment dans les foyers pour anciens combattants et dans les hôpitaux de la Défense nationale.

Les députés ministériels siégeant au comité législatif voulaient s'assurer qu'on n'acquiescerait pas à une demande de l'opposition libérale qui voulait entendre le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Je défie les membres du comité d'affirmer qu'ils étaient bien informés concernant les dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, le droit du travail et les positions adoptées par les tribunaux sur diverses questions se rapportant à la négociation collective au sein de la fonction publique.

Je sais pertinemment que ce n'était pas mon cas, et mon collègue de Dartmouth partageait mon sentiment. Nous éprouvions tous deux le besoin d'entendre l'opinion impartiale du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique à propos des conséquences de certains aspects de cette loi, laquelle contrecarre manifestement le déroulement normal de la négociation collective et établit un processus qui abolit certains des droits normaux conférés aux fonctionnaires en matière de négociation.

Les ministériels, majoritaires au sein du comité, nous ont clairement fait comprendre qu'ils avaient la très ferme intention de mettre cette majorité à profit et, de la sorte, s'assurer que le comité ne pourrait pas examiner à fond cette mesure. Ils étaient décidés à faire en sorte que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre lundi matin, que le comité en ait achevé l'étude ou pas.

En fait, dimanche après-midi et dimanche soir, le comité législatif a entendu le témoignage de l'Alliance de la fonction publique du Canada, syndicat représentant les travailleurs en cause dans ces deux grèves. Les porte-parole de l'Alliance ont signalé au comité certaines dispositions qui, selon eux, rendaient le projet de loi inacceptable, et en faisaient une mesure dont ils ne souhaitaient pas l'adoption à la Chambre. En contrepartie, ils ont proposé certains amendements raisonnables qui équivalaient à la reconnaissance, symbolique à tout le moins, du processus normal de la négociation collective.

Profitant de leur majorité, les ministériels ont préféré s'abstenir d'examiner en détail les recommandations formulées par ce syndicat représentant 3 600 travailleurs. Ils ont simplement prétexté ne pas en avoir le temps et déclaré ne pas avoir non plus le temps de consulter les employés des ministères concernés et les fonctionnaires du ministère de la Justice, ajoutant qu'ils n'avaient absolument aucun moyen de savoir si ces amendements étaient effectivement raisonnables ou acceptables.

Ils ont déclaré que, de manière générale, ces amendements ne semblaient pas poser de problème. Néanmoins, ils n'ont pas voulu accorder au comité créé par la Chambre des communes le temps nécessaire pour les examiner en détail et consulter les spécialistes de la fonction publique, ce qui nous aurait permis de les formuler plus convenablement et de voir si ceux proposés n'étaient pas effectivement acceptables pour le gouvernement.

• (1520)

Ils n'étaient même pas disposés à le faire parce qu'ils voulaient faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Ils voulaient l'examiner rapidement pour en faire rapport à la Chambre lundi.

J'estime qu'ils ont failli à leurs responsabilités. En effet, un comité législatif est chargé précisemment d'examiner en détail les dispositions d'un projet de loi et de recommander à la Chambre les amendements à y apporter s'il y a lieu. Il incombe aux membres du comité, qu'ils fassent partie du gouvernement ou de l'opposition, d'étudier chaque article pour s'assurer qu'il est correct, qu'il a l'effet voulu et qu'il ne crée pas une situation qui, en fait, contrecarre un objectif par ailleurs valable d'un bon projet de loi.

Cependant, ce n'est pas ce que les ministériels membres du comité ont décidé de faire. Ils ont déclaré sans ambages qu'ils ne voulaient pas prendre le temps d'examiner les amendements proposés. Ils ne voulaient même pas tenir compte des instances de l'Alliance, qui représente plus de 160 000 fonctionnaires, soit plus de la moitié des employés du gouvernement canadien. Ils étaient d'avis que ce syndicat n'avait rien d'intéressant à

nous dire à ce sujet. Ce n'est certes pas l'opinion de l'opposition officielle.

Au lieu d'examiner attentivement le projet de loi comme le Règlement le prévoit, les ministériels ont déclaré que, si nous voulions proposer ces amendements, ils consentiraient à les étudier, mais qu'ils laisseraient au gouvernement le soin de les rédiger en bonne et due forme.

Nous avons vu hier toute l'attention qu'ils ont obtenue. Le fait est que le comité a étudié ces amendements un par un. Immanquablement, on nous a assurés qu'ils seraient examinés, qu'on trouverait un libellé acceptable et que des députés de l'opposition du comité législatif —comme moi, par exemple —pourraient proposer ces amendements à la Chambre. Peut-être alors les fonctionnaires du Conseil du Trésor, de Transports Canada et du ministère de la Justice auraient-ils eu l'occasion de les étudier et seraient-ils disposés à les appuyer.

Mon collègue d'en face prétend que ce n'est pas du tout ce qui s'est passé au comité, mais le fait est que nous nous sommes entendus sur chacune de ces motions, et le compte-rendu en atteste. Je le sais, car c'est moi ou mon collègue de Dartmouth qui a proposé chacune de ces motions. Nous avions une entente: le gouvernement devait étudier les amendements pour voir si, après en avoir examiné le libellé, ils ne pourraient pas être compris dans la loi. Le secrétaire parlementaire a affirmé très clairement qu'il n'avait aucune objection fondamentale et sérieuse aux amendements.

De toute évidence, les ministériels membres du comité n'ont pas pris au sérieux les promesses faites à l'opposition au comité. Autrement, les votes d'hier sur les amendements auraient donné des résultats très différents. En fait, nous serions en train d'étudier un projet de loi tout à fait différent.

J'ai répondu à certains points soulevés par mon collègue ministériel.

Je crois particulièrement important que nous essayions tous, à la Chambre, de rendre compte avec autant d'équité et de franchise que possible des discussions qui ont eu lieu à diverses reprises ou de ne pas placer nos collègues dans une situation désagréable par de commodes défaillances de mémoire, pour sauver notre propre peau.

Je reviens maintenant aux propos du ministre de la Justice et leader du gouvernement à la Chambre. Je me suis sentie visée par ce qu'il a dit le lundi 11 décembre, vers 11 h 20, parce que, comme critique de l'opposition officielle en matière d'emploi dans la fonction publique, je suis de près tout ce qui entoure cette grève depuis avril dernier, peu après mon arrivée aux Communes.

Le ministre de la Justice a demandé ce qu'un député d'Ottawa pouvait connaître de la situation sur la côte est, dans la voie maritime, dans les foyers et hôpitaux pour anciens combattants du pays. Il se demandait comment l'opposition officielle pouvait s'opposer à ce projet de loi dont elle devrait comprendre toute l'importance, si elle avait le moindrement le sens de ses responsabilités.

La députée d'Ottawa-Ouest est au courant parce qu'elle écoute, ce que le gouvernement ne fait pas. Le gouvernement a des leçons à recevoir à ce chapitre. Il a à apprendre comment écouter le point de vue des Canadiens sur les effets pénibles qu'auraient des mesures comme la taxe sur les produits et services.

Je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai entendu aujourd'hui le premier ministre du Canada déclarer à la Chambre que ce n'est pas grave que plus d'un millier de travailleurs de la transformation du poisson en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et partout dans la région de l'Atlantique perdent leur emploi parce que nous leur versons de meilleures prestations d'assurance-chômage. Ils ne veulent pas d'assurance-chômage, ils veulent des emplois. Ils veulent que le gouvernement empêche la destruction de l'industrie des pêches, la destruction de leur moyen d'existence et la destruction de leurs collectivités. Ils ne veulent pas d'un meilleur régime d'assurance-chômage, parce que les prestations sont un bien maigre moyen de subsistance. Ces personnes veulent vivre dans la dignité, elles veulent que le gouvernement fasse quelque chose pour que la région de l'Atlantique ne soit pas abandonnée à son triste sort et exclue de la prospérité dont bénéficie une bonne partie du Canada. Le gouvernement pourrait être attentif à ces appels.

Il pourrait aussi écouter ce que les gens pensent de sa récupération des pensions de vieillesse. Il les entendrait dire: «Nous avons épargné pendant toute notre vie. Nous avons cotisé par nos impôts à la sécurité de la vieillesse. Nous avons préparé notre retraite. Nous avons fait certains placements pour vivre une retraite aisée et ne pas dépendre de l'État.»

Il pourrait écouter le pensionné qui dit: «Effectivement, je touche un peu plus maintenant que ce dont j'ai besoin, mais je sais qu'il y a de bonnes chances pour que je meure avant ma femme et je sais aussi que ma pension s'arrêtera là. Elle n'aura rien d'autre que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti pour vivre, ce qui représente un revenu toujours inférieur au seuil de pauvreté.»

Puis, il y a l'autre pensionné qui dit: «J'ai fait des économies pour mes vieux jours. Quand mes enfants étaient petits, ils n'avaient rien. Quand ils allaient à l'école secondaire, ils se privaient de tout. Nous habitions une maison plus petite et nous n'avions pas de voiture. Nous avons fait des sacrifices pour ne pas vivre pauvrement à l'âge de la retraite.» Il dit: «Je ne veux pas laisser ma femme dans la pauvreté quand je mourrai.»

Le message que le pensionné essaie de faire comprendre au gouvernement est clair: «Je veux garder ce qu'il reste de l'argent qui sert à subvenir à mes besoins essentiels pour m'assurer que ma femme ne fera pas partie des deux tiers des femmes âgées qui sont seules et qui vivent dans la pauvreté.» Le gouvernement empêche ces retraités de prévoir un revenu pour leur conjoint lorsqu'ils mourront. Voilà une autre catégorie de gens que le gouvernement n'écoute pas.

• (1530)

Lundi matin, le ministre de la Justice se demandait si j'étais capable de comprendre la situation. Je crois que c'est lui qui ne comprend pas. Si le ministre et le gouvernement comprenaient la situation, ils auraient pris beaucoup plus au sérieux les négociations qui devaient mener à la conclusion d'une convention avec les travailleurs. Ils auraient compris que le coût quotidien de cette grève dépassait de loin ce qu'il en aurait coûté par année pour régler ce conflit et permettre aux gens de retourner au travail, satisfaits de leurs conditions et contents de constater que leur gouvernement avait reconnu leur droit à un salaire de base décent pour le travail qu'ils font.

La députée d'Ottawa-Ouest connaît la raison d'être de cette grève parce qu'elle sait écouter. Elle comprend ce que sont des droits démocratiques fondamentaux. Ce sont des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres conventions dont le Canada est signataire. Ces droits sont maintenant foulés aux pieds. Ils s'appliquent pourtant dans tout le pays, que ce soit à Bull Harbour, à la pointe nord de l'île de Vancouver, ou à Cambridge Bay, où passe cette ligne imaginaire au-delà de laquelle on gagne 1 600 $ de plus qu'en deça, pour faire le même travail. Il en est de même au port de Hamilton, où le droit pour les travailleurs de s'organiser, de négocier et, si nécessaire, de retirer leurs services dans le but d'obtenir une juste rémunération de leur travail, ne doit pas dépendre de la fantaisie de la Chambre, ni de celle du gouvernement au pouvoir. Il s'agit en effet de droits fondamentaux.

Ce sont des droits fondamentaux parce qu'il y a des cas, dans tout conflit de travail, où le droit de retirer ses services devient le seul moyen de rétablir l'équilibre entre l'employeur et l'employé. L'employeur est tellement plus puissant que l'employé: il a le droit de l'engager, de le chasser, de lui donner une promotion, de décréter un lock-out et même de le payer moins que le strict nécessaire pour assurer sa survie et celle de sa famille. Ces pouvoirs économiques sont énormes. Le gouvernement les exerce sur les travailleurs. La seule chose dont ils disposent en contrepartie est le droit de dire: «Ce n'est pas juste, je choisis d'arrêter de travailler pour ce salaire de misère et dans ces conditions inacceptables.»

La députée d'Ottawa-Ouest comprend cette situation parce qu'elle souscrit à la Charte canadienne des droits et libertés. Elle reconnaît le droit à un salaire égal pour un travail égal. Elle reconnaît le droit pour une femme de recevoir le même salaire qu'un homme si elle remplit les mêmes fonctions. C'est d'ailleurs là la question fondamentale pour les travailleurs. Sans elle, il n'y aurait pas eu de grève.

Enfin, la députée d'Ottawa-Ouest est assez intelligente pour écouter ses collègues qui ont parlé avec tant d'éloquence à la Chambre. S'il existe un malentendu quelconque dans le camp ministériel, si un membre du gouvernement, le secrétaire parlementaire ou le président du Conseil du Trésor pensent que les députés de ce

côté-ci de la Chambre veulent d'une façon quelconque faire durer une situation qui s'aggrave d'heure en heure, alors le ministre et le gouvernement n'ont rien compris à la situation.

Le gouvernement croit peut-être qu'on force la main à mes collègues de la région de l'Atlantique, de l'Ouest et de la voie maritime du Saint-Laurent pour qu'ils acceptent le débat sur ce projet de loi forçant le retour au travail, parce qu'ils veulent que le transport des céréales continue. Bien sûr, qu'ils le souhaitent. Les gens veulent que les électeurs de ces députés retournent au travail quelques semaines avant Noël et reçoivent un chèque de paie un tant soit peu raisonnable.

Cette déclaration du ministre de la Justice montre que, en fait, il n'a pas prêté une oreille attentive aux députés. S'il l'avait fait, il aurait entendu les représentants de ces travailleurs qui habitent près de l'océan, qui savent à quoi ressemblent des vagues de 10, 20 et 30 pieds de hauteur et qui savent ce que signifie prendre la mer par des vents de 100 milles à l'heure et des températures de moins 16 degrés. Les gens qui ont parlé à la Chambre savent tout cela. Ils savent ce qui se passe dans nos hôpitaux, car ils ont été en contact avec leurs électeurs.

Je suis allée au foyer pour anciens combattants du chemin Smyth, à Ottawa. J'ai passé un peu de temps avec ces personnes. C'était longtemps avant qu'on ne parle de grève, longtemps avant que je sache ce qu'étaient des employés des services hospitaliers. J'ai passé un moment dans ce foyer et je connais les besoins de ces anciens combattants. Je sais quels sont ceux qui sont désorientés et qui ont perdu un peu contact avec la réalité. Je sais quels sont ceux qui souffrent d'incontinence et dont il faut donc constamment s'occuper par assurer l'hygiène de base. Je connais également les personnes qui s'en occupent et je sais qu'elles ne font pas ce travail pour les misérables 16 000 $, 17 000 $ ou 18 000 $ par année qu'elles gagnent. Elles font ce travail par amour et par compassion et parce qu'elles se soucient de ces gens et veulent qu'ils soient bien traités pendant leurs vieux jours.

Certains employés de cet établissement y travaillent depuis leur arrivée sur le marché du travail, parce qu'ils aiment ce qu'ils font et se sentent utiles. Je croirais presque que le gouvernement est conscient du fait qu'ils ont à coeur le bien-être de leurs malades, quelles que soient leurs fonctions. Qu'ils travaillent à la buanderie, à l'atelier de couture ou aux cuisines ou qu'ils s'occupent de changer les lits, ils sont soucieux d'assurer le confort de ces personnes âgées.

Je ne peux m'empêcher de me demander si le gouvernement est conscient du fait qu'ils aiment leur travail, qu'ils se préoccupent vraiment du bien-être de leurs patients et que c'est à contrecoeur qu'ils les privent de leurs services. Il sait que, en dépit des bas salaires, ils continueront de travailler parce qu'ils sont consciencieux et aiment leur travail. Même s'ils attendent depuis près de dix ans que la juste valeur de leur travail soit reconnue et même si la Commission des droits de la personne a décidé en 1987 qu'ils avaient été sous-payés et a fixé provisioirement le remboursement à 28 millions de dollars, le gouvernement a dû se faire prier pour verser cet argent. Il ne l'a pas fait par générosité. Il ne faisait pourtant que leur redonner ce qui leur revenait de droit depuis le début. La députée d'Ottawa-Ouest comprend parfaitement bien les questions dont nous avons été saisis aujourd'hui et la semaine dernière.

• (1540)

Je veux revenir aux paroles prononcées lundi matin par le ministre de la Justice. Je veux les examiner très attentivement et faire remarquer à quel point sa propre compréhension de la question laisse à désirer. Voici ce qu'il disait, comme en fait foi le hansard à la page 6725:

> À moins qu'on n'habite dans une grande ville ontarienne comme Ottawa, tous ceux qui connaissent les conditions climatiques et utilisent le réseau de transport maritime du pays se rendent compte, à mon avis, des dangers que représentent les océans à cette époque-ci de l'année.

Eh bien, oui, nous comprenons. Tous mes collègues de Halifax, de Dartmouth, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick se sont exprimés avec éloquence sur la question. Ils n'arrivent cependant pas à saisir pourquoi le gouvernement ne comprend pas ces dangers. Nous avons soulevé ces questions à la Chambre avant même que ne débute la grève et plusieurs fois depuis, mais le gouvernement ne comprend pas l'urgence qu'il y a à en arriver à un règlement qui amènerait les travailleurs à rentrer au travail.

Mon collègue de Dartmouth, en particulier, s'est informé au sujet des 1 700 pêcheurs de homard qui prennent

le large à une époque dangereuse de l'année et dans des conditions périlleuses, car c'est la ruée vers les bancs de homards. Cela peut être dangereux. Ça ne fait aucun doute. Le ministre ne s'en inquiétait pas. La réponse qu'il a faite à la Chambre montrait clairement qu'il ne s'en préoccupait pas. Je pense que c'est le jour où il a dit que des plans d'urgence étaient en place pour répondre à toute éventualité.

Eh bien, il est évident qu'il n'y avait pas de plans d'urgence, sinon nous ne serions pas en train de discuter de ce projet de loi aujourd'hui. Je me demande si l'océan est devenu plus dangereux quand ce projet de loi a été présenté, la semaine dernière, qu'il ne l'était le jour où la grève a été déclenchée ou la veille, ou deux semaines plus tôt quand nous avons soulevé la question à la Chambre ou même il y a deux ans quand la convention collective a expiré ou encore au cours des deux années qui se sont écoulées depuis qu'il fallait la renégocier.

L'opposition officielle comprend bien les dangers de la mer. La députée d'Ottawa-Ouest ne les connaît pas personnellement, mais elle en a certainement entendu parler par certains de ses collègues qui s'y connaissent.

Le ministre de la Justice a aussi parlé de la possibilité qu'un nombre record de 41 navires soient pris dans la voie maritime à cause des manoeuvres dilatoires des libéraux et du NPD. Quand on est Canadien, on doit se préparer pour l'hiver. C'est inévitable. Chaque année, l'hiver arrive, de plus en plus froid. Chaque année, les cours d'eau gèlent et il neige. Quelqu'un qui vit au Canada et qui ne sait pas cela n'est jamais sorti dehors.

M. Harvard: Vous n'avez pas été à Winnipeg, Marlene.

Mme Catterall: Oui, j'ai été au coin des rues Portage et Main et je sais que cette intersection est un bon exemple de l'hiver canadien. Au cas où le gouvernement ne le saurait pas, nous avons décidé de le lui dire. Nous le lui avons dit avant le début de la grève et avant qu'il pense à présenter ce projet de loi, nous avons insisté là-dessus, parce que mon collègue de Leeds—Grenville a rappelé au gouvernement qu'il y avait pour 6 millions de dollars d'aides à la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent et que cet équipement serait perdu si on ne le sortait pas de l'eau avant l'hiver. Il serait détruit par la glace.

Le gouvernement ne l'a pas entendu, ou bien il a décidé de ne rien faire. En tout cas, après que nous eûmes découvert les problèmes, il a eu des semaines pour s'informer et pour reprendre les négociations afin de faire revenir les gens au travail, mais il a préféré ne pas le faire.

Le ministre a également dit, lundi, que cette question «ne préoccupe personne à Ottawa parce qu'il n'y a pas de tradition maritime dans cette ville». Je crois que j'en ai assez dit sur ce point en particulier. L'oppostion officielle est parfaitement consciente du fait que le gouvernement ne s'intéresse pas aux problèmes des personnes qui travaillent à bord des navires.

Ensuite, le ministre de la Justice a dit: «Peuvent-ils, à tout le moins. . . faire preuve de compréhension envers les anciens combattants et les employés des hôpitaux pour anciens combattants?» Même en n'ayant aucune expérience du travail qui se fait dans les hôpitaux pour anciens comabattants, il me suffisait d'écouter les propos des collègues de travail des employés de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue à Montréal, qui sont arrivés hier à Ottawa pour témoigner leur appui à leurs camarades de travail. Ces gens n'étaient pas en grève. Ces professionnels —les infirmiers, les diététiciens, les médecins, les radiologues —, ne sont pas en grève. Ce sont eux qui s'occupent de faire tourner les choses dans les hôpitaux. Ce sont eux qui travaillent pendant 12 et 13 heures de suite, qui sont soudoyés, cajolés et enfin contraints de traverser les piquets de grève et d'assurer tous les services dans les hôpitaux, jusqu'à épuisement total.

Ces personnes sont membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, le syndicat dont la présidente a adressé une lettre au président du Conseil du Trésor. Ce dernier s'est servi de cette lettre à la Chambre pour laisser entendre que les membres de ce syndicat appuyaient la loi imposant le retour au travail. En fait, ils encourageaient plutôt le gouvernement à retourner à la table de négociations pour reconnaître le bien-fondé des revendications des employés d'hôpitaux et conclure une entente avec eux.

Les gens qui sont venus de Montréal, hier, pour assister à ce débat et pour me rencontrer ainsi que d'autres députés de l'opposition officielle, ont fait le trajet parce qu'ils comprennent parfaitement, à l'encontre du gouvernement, l'importance que revêt le travail de ces employés, l'importance qu'il revêt pour les anciens combattants du Canada qui vivent les dernières années de leur

vie dans ces foyers. Ils savent que leur travail à eux, soit celui d'infirmier ou d'infirmière est beaucoup plus exigeant. En fait, ils ne peuvent accomplir leur travail sans l'assistance des aides-infirmiers.

Le diététiciens comprennent qu'il leur est impossible de faire leur travail sans l'aide des aides-diététiciens assistants qui sont aussi en grève. Les infirmiers ou infirmières savent que s'il n'y a pas de draps propres pour les lits, leurs patients ne seront pas à l'aise et se sentiront mal.

Ils sont venus hier parce qu'ils ont vu ces travailleurs faire du piquetage pendant deux semaines par temps glacial. Ils les connaissent bien. Ils savent à quel point leurs familles souffrent de l'absence d'un revenu adéquat. Leur but était de manifester leur désapprobation du projet de loi et leur appui à la reprise des négociations par le gouvernement qui n'a pas négocié depuis dimanche après-midi et l'a fait sans succès pendant plus de deux ans. Ils veulent que la grève se règle pour que la vie reprenne son cours normal dans les établissements.

Ils m'ont parlé de ce que coûte le fonctionnement des hôpitaux sans ces travailleurs. Pour garder les hôpitaux ouverts sans les travailleurs des services hospitaliers, le gouvernement gaspille plus d'argent des contribuables que ne lui coûterait le règlement de la grève.

Le ministre de la Justice a dit: «Si mon amie d'Ottawa accepte que les anciens combattants soient dérangés ainsi, j'espère que des députés auront assez de coeur pour penser au bien-être d'autrui.» J'invite le gouvernement à penser aux autres. J'invite le ministre de la Justice à ne pas me faire de leçon sur la charité envers autrui. Il a dit: «Je vois quelques députés de circonscriptions dont certains habitants risquent leur vie en mer. Je ne sais pas ce que ces députés vont dire à leurs électeurs si des accidents se produisent.» Il sait parfaitement bien que les équipages de navires en grève, que représentent mes collègues qu'il visait, ont fait plus que leur devoir. Ils ont oublié avec quelle cruauté et avec quelle arrogance le gouvernement les a traités en ne concluant pas d'entente. Ils ont oublié tout cela et fait passer en premier le bien de leurs concitoyens. Ils sont restés en disponibilité 24 heures sur 24, quittant leur maison pour être prêts en quelques minutes à partir en mer, quel que soit le temps, pour répondre à des appels d'urgence.

• (1550)

Certains travaillent à plein temps pendant cette grève parce qu'ils le jugent nécessaire pour assurer la sécurité des gens en mer. Savez-vous ce qu'ils font? Ils remettent le salaire qu'ils touchent à l'Alliance de la fonction publique. Ils acceptent de toucher une indemnité de grève tout comme leurs collègues qui sont en grève parce qu'ils ne veulent pas que le travail qu'ils font pour protéger la population les place dans une situation financière meilleure que celle des grévistes qui se battent pour faire respecter leurs droits.

Ce genre d'abnégation se manifeste aussi d'autres façons dans cette grève et montre que les travailleurs comprennent mieux les besoins de leurs collègues que le gouvernement. Les travailleurs de la côte ouest ont déclaré qu'ils étaient prêts à accepter, dans les négociations de ce contrat, une augmentation de salaire inférieure à celle qui est accordée au reste de la fonction publique si leurs collègues de la côte est, qui courent les mêmes risques et assument les mêmes responsabilités, obtiennent le même salaire.

Ils savent que c'est injuste d'attribuer une plus grande valeur à la vie de certaines personnes. Ils savent que c'est injuste de dire que des responsabilités et des risques identiques valent moins cher à Halifax qu'à Vancouver. Ils savent que les matelots de deuxième classe dans le secteur privé gagnent au-delà de 40 p. 100 de plus qu'eux ou que leurs collègues. Ils veulent que ces disparités soient corrigées.

Si le ministre de la Justice veut parler des députés dont certains électeurs travaillent en mer et leur dire qu'ils devraient peut-être se pencher sur la question, il devrait savoir qu'il ne fait aucun doute qu'ils ont retourné la question bien des fois. C'est le gouvernement qui devrait y penser.

Puis, le ministre de la Justice a choisi de parler de Kingston et de faire remarquer aux députés de l'opposition que cette ville était située le long de la voie maritime. Nous savons cela. Nous avons dans nos rangs le député de Kingston et les Îles, ce que le gouvernement n'a plus.

Il a déclaré qu'un gros bateau passait parfois à la hauteur de Kingston, comme si les députés d'Ottawa ne le savaient pas. Nous le savons parce qu'il nous arrive de discuter avec nos collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Ensuite, il a dit: «En cas d'accident. . .» Et qu'a fait le gouvernement pour se prémunir contre les accidents? Pourquoi a-t-il laissé la situation dégénérer à ce point?

Le ministre est même allé jusqu'à suggérer que le député de Kingston et d'autres députés représentant les circonscriptions qui longent la voie maritime parlent aux députés d'Ottawa, leur disent que c'est peut-être très amusant de retarder cette loi de retour au travail, mais que si on vit près des zones de risque, on comprend mieux la gravité de la situation.

Je me demande quel genre de satisfaction le gouvernement, le ministre de la Justice, le président du Conseil du Trésor et le secrétaire parlementaire qui a parlé ce matin tirent du matraquage de gens qui gagnent 16 000, 17 000, 18 000 ou 19 000 $ par an? Quel plaisir ont-ils à les priver du salaire auquel ils ont droit, au salaire dont ils ont besoin pour nourrir, vêtir et loger leurs enfants? La jouissance qu'ils tirent de l'exercice du pouvoir aveugle-t-elle les ministériels au point de leur faire perdre le sens de la justice et de l'équité? Sont-ils disposés à risquer les expéditions de céréales des Prairies? Sont-ils prêts à risquer un navire rempli de produits chimiques dans le Saint-Laurent? Êtes-vous disposé, monsieur le secrétaire parlementaire, à mettre en péril ces gens qui s'embarquent pour la haute mer dans votre localité?

Et qu'a fait le ministre des Transports dans toute cette affaire? Il n'a pu comparaître devant le comité législatif. Dans quelle mesure a-t-il fait valoir au président du Conseil du Trésor la nécessité de régler ce conflit? Prévoyait-il la fermeture de la voie maritime? Prévoyait-il que plus de cent navires resteraient emprisonnés dans le Saint-Laurent ou les Grands Lacs, occasionnant des frais se chiffrant dans les millions de dollars par jour? Comment croyait-il s'en sortir quand il a dit à la Chambre qu'il n'y avait aucun problème du point de vue de la sécurité.

Le ministre des Anciens combattants a été des plus silencieux. Où a-t-il passé les deux dernières années? A-t-il incité le président du Conseil du Trésor à régler ce conflit? A-t-il parlé au nom des employés de son ministère et des foyers des anciens combattants? Où était-il pendant que ces employés étaient traînés devant les tribunaux au lieu de siéger à une table de négociation et d'être traités équitablement?

Le ministre de la Justice, offensé dans sa dignité, comme disait ma grand-mère, soulignait qu'il n'avait voulu parler si longtemps. Eh bien, moi non plus, monsieur le Président, mais je vais le faire. Le ministre de la Justice s'est dit choqué de l'insensibilité des gens d'en face. Qu'est-ce que les ministériels ont fait de leur sensibilité? N'éprouvent-ils aucune compassion pour des travailleurs qui ont eu gain de cause devant la Commission des droits de la personne en matière d'équité salariale, mais qui attendent toujours, deux ans après la décision?

Le ministre a parlé d'exploitation de la situation à des fins politiques. C'est précisément ce dont le gouvernement est coupable depuis les deux ans que durent ces négociations, que ces travailleurs sont sans contrat, qu'il leur promet de régler la question de l'équité salariale, qu'il les traîne devant les tribunaux au lieu de négocier franchement et de régler le conflit une fois pour toutes. Le gouvernement a fait de belles déclarations, pensant que les Canadiens allaient accepter que les travailleurs les moins bien rémunérés de la fonction publique fédérale continuent d'être sous-payés et qu'ils continuent de gagner moins que leurs collègues qui font exactement le même travail. Et la différence n'est pas négligeable, puisqu'elle s'élève en moyenne à 3 000 $ par année.

Un des travailleurs touchés par la décision du tribunal des droits de la personne a reçu 40 000 $. C'était là son manque à gagner, le montant dont sa famille avait été privé. Malgré la décision rendue par ce tribunal, les ministériels sont prêts à laisser persister cette injustice et cette inégalité et à priver ces travailleurs du salaire qu'ils méritent. C'est plutôt eux qui exploitent la situation à des fins politiques.

• (1600)

Le ministre s'est demandé pourquoi les parties de l'opposition faisaient de l'obstruction. Nous ne faisons pas d'obstruction, nous voulons simplement quelques jours de débat franc et loyal sur cette question. De l'obstruction? Je vais vous parler d'obstruction dans quelques instants, et les Canadiens pourront voir qui fait veritablement de l'obstruction.

À chaque étape de l'étude de ce projet de loi, le gouvernement a appliqué la clôture ou l'attribution de temps; il s'est servi de toutes les règles à sa disposition pour limiter au minimum le débat sur cette mesure législative. Nous ne faisons pas d'obstruction. Ce n'est pas nous qui sommes assis à la table des négociations et qui jouons avec la vie des gens. Ce n'est pas nous qui

avons traîné les gens devant les tribunaux et qui avons retardé le début de tout le processus de négociation. Ce n'est pas nous qui avons dit au comité législatif: «Nous n'avons pas le temps de tenir compte des demandes et des motions présentées par le syndicat qui représente plus de 160 000 employés du gouvernement du Canada.» C'est un exemple honteux que donne le plus grand employeur au Canada aux autres employeurs.

Je veux lire une lettre que j'ai reçue, parce que je crois qu'une lettre de ce genre est beaucoup plus éloquente que je peux l'être. Elle vient d'une femme du Canada atlantique qui écrit en son nom et au nom de sa famille. Elle est la femme d'un membre d'équipage de navire qui est en grève. Elle écrit: «Votre discours m'a réchauffé le coeur. J'étais heureuse de voir que quelqu'un du gouvernement se préoccupe de nous. Les soi-disant dirigeants de notre pays croient que nous sommes des pas grand-chose et que nous devrions être rémunérés de façon à rester des pas grand-chose.»

Je citerai simplement quelques phrases particulièrement poignantes de cette lettre: «Ce que je souhaite, c'est que les députés ministériels qui sont contre nous aient à passer un mois en grève, spécialement à l'époque de Noël, sans pouvoir toucher de salaire, avec des enfants qui se demandent s'ils auront un Noël. C'est l'époque de l'année où il est traditionnel de faire preuve de bonne volonté, et cela c'est une chose que les Progressistes-Conservateurs n'ont pas, ils ne savent même pas ce que c'est.» Et plus loin: «J'ai honte que le député de ma région soit un ministériel et qu'il vote contre nous, après s'être entretenu avec nous.» Voilà ce que ressentent ces gens du Canada atlantique. Je pense que le secrétaire parlementaire doit le savoir mieux que personne.

J'ai accusé le gouvernement de retarder les choses, et il importe, je pense, que je m'étende un peu là-dessus pour que les membres du caucus puissent décider eux-mêmes s'ils pensent que leurs ministres, surtout ceux qui sont concernés par les négociations, ont agi avec justice. Je les prie d'écouter attentivement, parce que s'ils ne pensent pas que cette démarche est juste, ils ont l'obligation au nom de leurs électeurs d'inviter le président du Conseil du Trésor ou son secrétaire parlementaire, le ministre des Transports, le ministre des Affaires des anciens combattants, le ministre des Travaux publics, le ministre de la Défense nationale et les ministres des divers autres ministères pour qui ces employés travaillent, ils ont l'obligation, dis-je, de les inviter à aller négocier en les traitant les employés équitablement, en réglant cette grève en bons employeurs responsables, c'est-à-dire en négociant au lieu de les contraindre à retourner au travail.

Si le gouvernement estime effectivement que les services de ces employés sont essentiels à la sécurité des Canadiens, il dispose des moyens juridiques nécessaires pour faire en sorte que ces services publics essentiels sont maintenus. Ce moyen s'appelle la désignation. Le gouvernement a la possibilité de recourir à la désignation pour qualifier ces employés d'essentiels. Mais dans son arrogance, dans son cafouillage, dans ce que la Commission des relations de travail dans la fonction publique appelle sa négligence administrative —d'ailleurs la Commission des relations de travail dans la fonction publique a employé quelques autres termes particulièrement choisis —le gouvernement ne l'a pas fait. Voilà où est l'irresponsabilité.

Le gouvernement sait à quel moment une convention passée avec son personnel vient à expiration. Il le sait assez tôt, puisque la plupart des conventions ont une durée de quatre ans. Donc, en signant une convention il sait quand elle viendra à expiration. Le gouvernement sait qu'après l'expiration de cette convention, quand le syndicat a signifié son intention d'entamer la négociation d'une nouvelle convention, il dispose de 20 jours pour désigner les employés qu'il désire qualifier «d'essentiels». Voilà un moyen dont le gouvernement dispose pour empêcher les employés de se mettre en grève, de refuser leurs services comme moyen de pression. Tous les ministères dont les employés fournissent des services essentiels, n'ont pas respecté ce délai. Le Conseil du Trésor et le président du Conseil du Trésor ne se sont pas conformés à cette prescription de la loi.

Quand on se rend compte qu'on a gaffé, on avoue la gaffe et on dit: «Bon, d'accord, qu'est-ce qu'on peut faire pour remédier à la situation?». La chose à faire, c'est de reconnaître que les négociations ont débuté. Et comme on a cafouillé, il y a tout intérêt à s'asseoir et à essayer de régler le problème autrement. Au début de 1987, le gouvernement savait qu'il n'avait pas utilisé le seul outil qu'il avait pour empêcher que ces gens ne fassent grève. Il savait qu'il avait enfreint la loi, et il savait déjà que l'hiver de 1989 viendrait. Il savait qu'il y aurait des négociations et qu'il avait deux possibilités.

À ce stade, le gouvernement aurait pu dire: «D'accord, nous avons fait une erreur. Que pouvons-nous faire pour être sûrs que ces services essentiels continuent si nous ne parvenons pas à une entente, si nous ne réussissons pas à signer avec ces employés et s'ils exercent le droit de grève que nous leur avons laissé?» Il me semble que cela aurait été une façon responsable d'aborder le problème. Le gouvernement aurait dit: «Bon, le ministre se charge de

cela.» Le ministre aurait dit: «Nous avons fait une erreur, comment allons-nous la réparer? Comment allons-nous nous y prendre pour être sûrs que personne n'en souffre?»

La réalité, c'est que le ministre, des semaines après le début de la grève, refusait d'admettre qu'il y avait un problème. S'il n'y a pas de problème, comment se fait-il que nous avons ce projet de loi? Le gouvernement a choisi de ne pas prendre la voie productive et de dire: «Comment pouvons-nous procéder de façon responsable, nous assurer que les choses sont faites convenablement et que le public est protégé?» Non, au lieu de cela, le gouvernement s'est dit: «Comment pouvons-nous coincer ces travailleurs? Comment les forcer? Comment les maintenir à leur place? Comment les empêcher d'exercer leurs droits?» Le gouvernement a passé plus d'un an et demi à faire cela, au lieu d'essayer de résoudre le problème avant qu'il n'explose.

• (1610)

Le gouvernement a dit à la Commission des relations de travail de la fonction publique: «Oui, nous n'avons pas respecté la loi, nous avons laissé passer la date limite, mais nous voulons tout de même désigner ces gens. Nous ne voulons pas être contraints de traiter honnêtement et publiquement avec ces gens qui sont en grève, parce que nous savons que nous serons soumis à des pressions pour parvenir à un règlement. Nous n'avons pas fait ce que nous devions faire, mais nous voulons que vous nous laissiez le faire maintenant.» Malheureusement, la Commission des relations de travail a dit: «D'accord.»

Le gouvernement a déjà passé outre à la loi. Il a prétendu que le Parlement ne voulait pas réellement dire «doit» lorsqu'il a écrit «doit». Le Parlement n'a certainement pas l'audace de vouloir dire au Conseil du Trésor ce qu'il doit faire. Le Conseil du Trésor et son président se placent certainement au-dessus des lois du Parlement lorsqu'ils disent que l'on «doit» faire telle ou telle chose avant 20 jours.

Mais le syndicat a été malin. Cette fois, il s'est adressé aux tribunaux et a demandé aux juges de déterminer si «doit» signifie «doit» ou «peut», ou «pourrait», ou «si vous voulez», ou «si cela vous convient», ou «si vous en avez envie». Les tribunaux ont déclaré que lorsque le Parlement dit «doit», cela signifie «doit». Cela ne signifie pas que vous avez le choix, que vous pouvez si vous voulez, mais sans trop vous en faire parce que ce n'est qu'une loi du Parlement. Les tribunaux ont déclaré que lorsque le Parlement dit «doit», cela oblige à quelque chose. C'est ce que tout citoyen normal comprend lorsqu'il lit «doit» dans une loi. Cela signifie qu'il s'agit de quelque chose qui doit être fait, mais le gouvernement ne semble pas le comprendre.

En dépit de cela, le Conseil du Trésor s'est à nouveau adressé à la Commission des relations de travail dans la fonction publique en alléguant qu'il devait être autorisé malgré tout à désigner les postes. Évidemment, la Commission savait que les tribunaux s'étaient prononcés sur la question et a répondu: «Désolé, mais les tribunaux sont très clairs. Puisque les dispositions de la loi n'ont pas été respectées, le gouvernement ne peut pas désigner des postes comme étant essentiels.» La Commission a émis des critiques très sévères sur l'attitude du gouvernement dans toute cette affaire.

Monsieur le Président, vous auriez probablement cru qu'en juin, le Conseil du Trésor déclarerait: «Nous avons intérêt à commencer à élaborer un plan d'urgence en cas de grève. Nous ferions peut-être mieux de nous asseoir et de commencer à négocier sérieusement avec ces travailleurs.» Mais non. Le Conseil du Trésor tient les cordons de la bourse et c'est pourquoi il a pu se demander: «Combien de milliers de dollars ou de dizaines ou de centaines de milliers de dollars, nous faudra-t-il pour prolonger cette affaire pendant trois ou quatre mois jusqu'en septembre avant de faire des prévisions en cas de grève?» Le Conseil s'est adressé à nouveau aux tribunaux pour tenter d'obtenir une décision plus favorable. Il voulait faire à sa tête. Le tribunal n'a fait que confirmer sa première décision et, finalement en septembre, il a fait savoir au Conseil du Trésor: lorsque le Parlement impose une obligation, c'est bien ce qu'il faut faire. On n'a pas le choix de faire ce qu'on veut».

Entre-temps, on avait conclu des ententes avec l'Alliance de la fonction publique et divers groupes de négociation partout au pays votaient sur les aspects qui les concernaient. Le gouvernement n'a appris que les travailleurs des services hospitaliers avaient rejeté cette entente que fin mai ou début de juin. Les marins l'ont rejetée, pour de très bonnes raisons d'ailleurs.

On penserait qu'un employeur avisé se mettrait à négocier sérieusement pour déterminer ce que les employés veulent vraiment. Il s'efforcerait de les rencontrer et de conclure une entente pour qu'ils retournent au travail. De cette façon, l'employeur éviterait la perturbation de services essentiels et du transport des céréales. Il ne minerait pas la confiance d'autres pays à l'égard de la voie maritime du Saint-Laurent. J'ose croire que c'est important si l'on veut accroître son commerce et signer de nouveaux contrats d'exportation de blé avec la Russie et d'autres pays. Il est pas mal important que d'autres pays reconnaissent la fiabilité de la voie maritime et que les sociétés et marchés internationaux nous fassent confiance. Ce n'est, semble-t-il, pas important pour le gouvernement. Au lieu de déployer les efforts voulus en juin, juillet, août et septembre, alors qu'on aurait peut-être pu parvenir à un règlement au lieu d'une grève, les ministériels ont décidé à nouveau de s'en remettre aux tribunaux, ce qui est fort coûteux pour les contribuables du pays. Je suis persuadée que vous pouvez vous imaginer à quel point ces recours réguliers aux tribunaux peuvent nuire aux négociations.

Est-il si surprenant alors qu'en octobre, lorsqu'un bureau de conciliation a été enfin nommé afin de tenter de parvenir à une entente entre les deux parties, il n'a pu le faire? Il a tout simplement déclaré que l'écart entre la position des deux parties était trop important et qu'aucun règlement n'était possible. C'est là une partie de la question qui s'applique à ces deux groupes ainsi, je dois le dire, qu'à un troisième. Vous rappelez-vous des travailleurs sociaux, des agents des libérations conditionnelles et des agents de formation en milieu carcéral? Ils étaient en grève également. Ils avaient déclenché une grève pour les mêmes raisons pratiquement, car le gouvernement n'avait cessé de les traîner devant les tribunaux au lieu de s'asseoir pour négocier de bonne foi.

Il y a ensuite le cas des employés des services hospitaliers. Cela ne fera absolument pas avancer le débat, car nous savons que le gouvernement a bien l'intention de faire adopter ce projet de loi et que nos vis-à-vis n'ont pas, à mon avis, l'esprit ouvert et ne sont certes pas disposés à laisser parler leur coeur ni même à écouter ce que les intéressés ont à dire, mais je tiens à préciser que cette question d'équité salariale pour les employés des services hospitaliers se pose depuis pas mal de temps déjà. J'ai échangé une correspondance volumineuse avec le président du Conseil du Trésor à ce sujet au printemps dernier.

Le fait est que des gens sont moins payés, et l'écart est considérable, pour faire un travail identique. Cette situation va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de la politique sur l'équité salariale que le gouvernement applique aux employeurs du secteur privé, mais c'est une autre question qui n'entre pas dans le cadre de ce débat. Ou se peut-il que ce soit justement le contraire? Que cette question soit tout à fait pertinente puisque le Tribunal des droits de la personne en a été saisi. Il a été établi qu'un groupe de travailleurs appelé «travailleurs des services hospitaliers» faisait le même travail qu'un autre groupe appelé «travailleurs des services généraux», mais qu'il était moins payé pour faire ce travail. Et la raison est notamment parce qu'il est surtout composé de femmes.

Il s'agit donc fondamentalement d'une question d'équité salariale. C'est ce qui explique qu'au gouvernement, les femmes gagnent 67 p. 100 du salaire des hommes. C'est pour cette raison aussi qu'elles n'accèdent pas aux postes de haute direction au même rythme que leurs collègues masculins. Et c'est toujours pour cette raison que 10 ans plus tard, les femmes n'obtiennent toujours pas de promotion dans les catégories scientifique et professionnelle. Elles se retrouvent exactement dans la même situation qu'en 1976 malgré les mesures, les lois et les bonnes intentions des gens d'en face. Voilà la réalité des femmes. Elles ne sont pas aussi bien payées que les hommes pour le travail qu'elles font.

Elles paient pourtant le pain le même prix. Les voitures également. Et la coiffure leur coûte plus cher. Autrement dit, elles paient autant que les hommes pour se procurer les nécessités de la vie sans être payées autant. Par conséquent, elles se privent de plus de choses que la population en général.

J'en ai parlé au président du Conseil du Trésor dans une lettre que je lui ai envoyée en juillet 1989. Cela fait plus de deux ans maintenant que le Tribunal des droits de la personne a rendu une décision confirmant ce que je dis. Qu'a-t-on fait pour donner à ces femmes la classification et le salaire qu'elles méritent? En guise de réponse, j'ai reçu une lettre dans laquelle on me faisait part de toutes les embûches bureaucratiques auxquelles l'application de cette décision s'est heurtée depuis deux ans. Je dois reconnaître que cette lettre renfermait une mine de renseignements qui m'ont aidée à comprendre pourquoi les bureaucraties n'arrivent pas toujours à bien faire les choses.

• (1620)

J'ai réécrit au président du Conseil du Trésor en ces termes: «Il ne me semble pas juste que ces gens-là n'aient toujours pas obtenu justice, alors que leurs tout-petits ont eu le temps de devenir des adolescents. Ces enfants-là ont dû se passer de beaucoup des commodités dont les enfants devraient bénéficier dans leurs années

de croissance, parce que leurs parents ne sont pas rémunérés comme ils le méritent.» C'est le Tribunal des droits de la personne qui le dit. Je n'invente rien. Je ne suis pas en croisade pour obtenir qu'un salaire égal vienne récompenser le travail d'égale valeur. C'est le Tribunal des droits de la personne qui dit cela.

Ce que je conteste, c'est la notion de paiements de péréquation. Lorsque le Tribunal des droits de la personne a jugé que les gens devaient toucher le même salaire que certains autres, je croyais que cela voulait dire qu'ils devaient effectivement toucher le même salaire. Mais ce n'est pas ainsi qu'on fait les choses au gouvernement. On ne leur donne pas ce qu'ils méritent. On continue de leur verser leur salaire habituel auquel on ajoute ce qu'on appelle un paiement de péréquation. Le problème, bien sûr, c'est que ce paiement de péréquation ne compte pas pour le calcul de leur pension de retraite. Il ne sert donc pas à établir la pension de retraite à laquelle ils ont droit, et il n'a pas, en fait, le même statut qu'un salaire.

Il s'ensuit donc que même si ces travailleurs touchent plus d'argent grâce aux paiements de péréquation, dont, soit dit en passant, ils n'ont pas encore vu la couleur en deux ans et demi, ils seront encore plus pauvres à la retraite que d'autres travailleurs qui accomplissent exactement le même travail qu'eux.

Le président du Conseil du Tréasor m'a écrit ceci: «Nous ne pouvons traiter des salaires en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, mais seulement en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, car c'est de cette loi que relèvent les négociations salariales.» Je m'en doutais un peu. Je me demandais pourquoi, malgré les négociations qui se poursuivent depuis deux ans, on n'avait pas réussi à régler le problème. C'est à la table de négociation que ces questions devraient se régler. Pourtant, l'employeur sait très bien que les travailleurs des services hospitaliers se battent depuis près de neuf ans pour obtenir un salaire équitable auquel le tribunal de la Commission des droits de la personne leur donne droit, et il a pourtant refusé d'aborder cette question lors des négociations. Il savait depuis deux ans que, si la question n'était pas réglée, il y aurait une grève.

Vous ne pouvez donc pas m'accuser d'être insensible aux besoins des anciens combattants dans nos hôpitaux. Où étaient les ministériels? Où étaient les députés qui ont des foyers pour anciens combattants dans leur circonscription? Où était le ministre de la Défense nationale pendant qu'on ne faisait aucun cas des besoins de ces travailleurs? Où était le ministre des Anciens combattants pendant que cette question était renvoyée d'un fonctionnaire à l'autre?

En 1987, on a versé 28 millions de dollars à ces travailleurs. Il ne s'agissait pas d'un cadeau offert par un gouvernement généreux. C'est ce qu'on leur devait parce qu'ils avaient été sous-payés. Le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre qu'il y avait 10 millions de plus. Du moins, c'est ce qu'il m'a écrit en août: qu'il y avait 10 millions et qu'on avait donné ordre aux ministères de verser cette somme à ces travailleurs à titre de paiement provisoire, non pas à titre de paiement final à la suite d'une entente pour régler le problème ou d'une décision du tribunal, mais à titre de paiement provisoire. Il n'a pas encore été versé. Pourquoi pas? S'est-on servi de ces 10 millions comme moyen de pression? A-t-on refusé de leur verser cette somme pendant plus de quatre mois, en fait pendant plus de deux ans, pour les forcer à accepter un accord inéquitable? C'est la seule conclusion que je puisse tirer. Cet argent leur appartient et ils devraient l'avoir en main pour leur permettre d'acheter des chaussures et des vêtements à leurs enfants et de nourrir leur famille; il ne devrait pas rapporter des intérêts au gouvernement.

M. le vice-président: Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Je ne voudrais pas interrompre la députée, monsieur le Président, mais je constate que l'horloge s'est remise en marche; or, conformément à l'ordre que nous avons adopté, nous devons mettre la question aux voix à moins le quart. Je me demande si la députée est disposée à conclure, de façon qu'un député du parti néo-démocrate puisse participer au débat à l'étape de la troisième lecture, car nous devons nous prononcer à cinq heures moins le quart.

M. le vice-président: Certains députés disent que ce n'est pas un rappel au Règlement. Du point de vue technique, ce n'en est pas un. Il s'agit davantage d'une question posée à la députée qui a la parole. Je vais entendre le député d'Halifax-Ouest. J'imagine que c'est à propos du même rappel au Règlement.

M. Crosby: Dans une certaine mesure. Si le rappel au Règlement porte sur une question de temps, peut-être la députée d'Ottawa-Ouest s'apprête-t-elle à terminer ses remarques. Auparavant, cependant, mieux vaudrait

peut-être préciser une affaire qui a surgi au cours du débat entre la députée et moi.

Mme Catterall: Qu'il attende son tour.

M. Crosby: J'ai pensé que vous aviez besoin de repos.

M. le vice-président: La députée d'Ottawa-Ouest a la parole.

Mme Catterall: Je dois dire que je sais gré au président du Conseil du Trésor de m'envoyer des lettres qui sont toujours instructives, exactes et complètes. Mais je n'en aime pas toujours la teneur.

J'ai été renversée par les propos du président du Conseil du Trésor. Il a dit: «Contrairement aux lois qu'appliquent le Manitoba et l'Ontario en matière d'équité salariale, la loi fédérale ne prévoit pas l'obligation de renégocier une convention collective, d'incorporer les salaires négociés et l'équité salariale par le biais de salaires négociés.» Le président du Conseil du Trésor a ajouté: «Notre loi n'exige pas de procédure rectificatrice quand il s'agit d'équité salariale.»

Je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre et je vais continuer de le répéter. Quand il s'agit de questions environnementales et de questions d'équité, le gouvernement, le plus important employeur du Canada, est tenu, à mon avis, de faire non pas le moins que la loi exige, mais le plus que la justice exige. Je ne suis guère tolérante à l'égard d'un gouvernement qui déclare ne vouloir être ni juste ni équitable quand il n'y est pas tenu par la loi.

Certains députés d'en face ont signalé les problèmes créés. Je terminerai quand j'aurai fini, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Merci, monsieur le Président. Je reconnais que le Règlement de la Chambre accorde un temps de parole illimité au représentant officiel de l'opposition officielle. Je l'accepte. Cependant, comme le gouvernement a imposé la clôture, je tiens seulement à signaler que les Libéraux utilisent ce stratégème pour empêcher le représentant du Nouveau Parti démocratique de traiter de cette importante question.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire un débat désagréable avec mon honorable collègue, mais je connais beaucoup de circonstances que je pourrais lui citer où dans le passé, sa requête qu'il vient de faire à ce parti et qui avait été faite, mais à l'inverse... et celui ou celle qui avait la parole, à ce moment-là, a carrément refusé. Il a dit: Je regrette, mais ce n'est pas ma faute, j'ai la parole. J'ai encore des choses à dire. Je ne voudrais donc pas qu'on sorte tous les précédents, mais il y a des précédents. Et puis c'est cela.

• (1630)

[*Traduction*]

Vous n'avez vraiment pas de chance! Mais c'est la vie! Notre représentante a la parole.

M. le vice-président: La parole est à la députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je pense que par ce projet de loi et par son attitude absolument intransigeante, obstinée et stupide depuis deux ans, le gouvernement a probablement fait plus pour les négociations collectives dans la fonction publique et pour la solidarité des travailleurs qu'il n'avait été réalisé depuis des décennies. Cela a donné aux travailleurs un sentiment de solidarité qu'ils n'avaient jamais, je pense, ressenti auparavant. Il est souvent vrai que les travailleurs les moins bien payés dans n'importe quel milieu ont du mal à s'unir, à travailler ensemble et à apprécier leur association parce qu'ils sont trop préoccupés par les nécessités de la vie. Mais je pense que le gouvernement, par sa façon d'agir, a en fait uni ces travailleurs. Ils sont dehors par ce froid glacial à alimenter les piquets de grève. Ils sont résolus à s'entraider jusqu'à ce qu'ils obtiennent un règlement raisonnable et équitable de ces contrats.

C'est ce qui arrive lorsqu'on essaye de forcer quelqu'un à se soumettre. J'ignore pourquoi le gouvernement s'en prend toujours aux travailleurs les plus mal payés, pourquoi ce sont toujours les commis au bas de l'échelle salariale du gouvernement qui se mettent en grève et y restent pendant de longs mois. Je pense que c'est parce que le gouvernement sait que les indemnités en temps de grève sont peu élevées et qu'on ne peut survivre qu'un certain temps avec si peu d'argent et si peu d'économies parce que tout sert à acheter les nécessités de la vie. Aussi il est très facile de harceler ces travailleurs vulnéra-

bles, ceux qui travaillent dans les blanchisseries, dans les ateliers de couture et dans les cuisines des hôpitaux, et ceux qui partent en mer pour des salaires de misère, que le gouvernement devrait avoir honte de payer.

Nous avons entendu parler des problèmes créés par cette grève. Nous les connaissons. Le gouvernement en est responsable parce qu'il a refusé de traiter ses employés avec décence, dignité et respect en prenant place à la table des négociations, fermement résolu à conclure un accord.

Les employeurs du secteur privé tirent des leçons que le gouvernement aurait bien besoin d'apprendre, soit qu'il est plus productif, satisfaisant et rentable de négocier et de collaborer avec ses employés que de se servir de son pouvoir pour les écraser. Le gouvernement a besoin de retenir cette leçon, mais il ne l'a pas fait. Il préfère considérer ce problème comme un jeu, où il est plus important de gagner que de régler les problèmes.

Je ne sais pas qui prend plaisir à faire durer le conflit. Je ne comprends pas que le président du Conseil du Trésor puisse déclarer à la Chambre: «J'attends que le syndicat m'appelle. Tout ce qu'il a à faire, c'est de me donner un coup de fil.» C'est lui l'employeur. C'est sa responsabilité. En fait, c'est la responsabilité de plusieurs ministres de veiller à ce que les services à la population canadienne soient continuellement maintenus et à ce que les employés touchent un salaire convenable pour leur travail.

Le gouvernement a créé ce problème. Je ne crois pas qu'il réussisse à duper qui que ce soit, puisqu'il est au courant du problème depuis plus de deux ans. Il savait que le problème existait. Il a tout simplement décidé de ne rien faire. Il a décidé de gaspiller l'argent des contribuables en intentant des poursuites judiciaires. Il a décidé de laisser les navires dans la voie maritime et dans les Grands Lacs, ce qui coûte deux millions de dollars par jour. Il a décidé de gaspiller six millions de dollars d'aides à la navigation utilisées dans la voie maritime en laissant la glace les détruire plutôt qu'en négociant le retour au travail de ses employés.

Un grand nombre de députés d'en face ne savent probablement pas que cela créera des problèmes cet automne, puisque le ministère des Transports n'aura pas suffisamment d'aides à la navigation pour faciliter la reprise de la navigation dans la voie maritime. Il serait irresponsable de prétendre que la responsabilité incombe à d'autres qu'aux ministériels.

Malgré toutes ces raisons et malgré le fait que l'opposition, même si elle n'appuie pas de projets de loi forçant le retour au travail des grévistes, en facilite généralement l'adoption rapide, nous avons décidé cette fois de n'en rien faire. Nous avons pris cette décision parce que nous savons que le gouvernement est à l'origine du problème. Nous ne contribuerons pas à la rupture des négociations collectives dans la fonction publique.

Nous avons étudié avec le gouvernement et l'autre parti de l'opposition la façon dont nous pourrions accélérer l'adoption de cette mesure législative et tenter, vu la gravité de la situation, d'améliorer le projet de loi au point où nous serions disposés à y consacrer quelques heures de débat avant de l'adopter. Mais le gouvernement a refusé.

Je voudrais consacrer quelques minutes aux amendements que nous souhaitions apporter au projet de loi, amendements que souhaitait également le syndicat représentant ces employés.

En quelques mots, ce syndicat voulait que l'agent négociateur soit reconnu comme partie à la convention collective. Le gouvernement a oublié, en quelque sorte, de le prévoir. Dans la mesure, il désigne l'employeur comme partie à la convention collective, et les employés comme l'autre partie à cette convention. Or, ce n'est pas ce que les tribunaux avaient ordonné. L'Alliance de la Fonction publique souhaitait que l'on répare ce qu'elle croyait être un oubli. Nous pensions que le gouvernement reconnaissait que c'était effectivement un oubli et qu'il y avait lieu d'y remédier.

Le syndicat souhaitait exercer un droit que lui confère la Loi, celui de participer au choix du président du bureau de conciliation. Il voulait éviter de se retrouver dans une situation où le gouvernement aurait choisi deux des trois membres de ce bureau. Qui, diable, accepterait d'ailleurs de jouer avec des dés pipés?

Si le gouvernement avait le moindre sens de la justice et était le moindrement désireux de faire reprendre le travail à ces gens tout en leur donnant ne serait-ce qu'un espoir ténu d'obtenir éventuellement un règlement convenable à l'issue de ce processus de conciliation exécutoire, il y aurait consenti.

Il aurait accepté que la question de la parité salariale soit soumise à ce bureau de conciliation. Mais il en a été autrement.

Il aurait accepté que la question de la parité salariale entre les travailleurs de la côte est et leurs homologues de la côte ouest soit réglée avant que le bureau de conciliation ne commence ses travaux.

Il aurait reconnu que cette convention ne devrait pas rester en vigueur pendant une période indéterminée et il aurait modifié la disposition pertinente de façon à y préciser que ce contrat de travail devait être conforme

aux autres contrats en vigueur dans la fonction publique du Canada.

Nous avons eu des pourparlers et je n'y aurais pas fait allusion à la Chambre aujourd'hui, si le secrétaire parlementaire ne l'avait pas déjà fait. Je tiens à expliquer clairement ce qui s'est passé.

Nous avons discuté toute la journée de lundi et nous avons déclaré que si le gouvernement acceptait ces amendements que ses représentants avaient trouvé raisonnables au sein du comité législatif, mais que ce dernier n'a tout simplement pas eu le temps d'examiner en détail, nous étions disposés à accélérer l'adoption de ce projet de loi. Nous voulons bien qu'il franchisse rapidement les diverses étapes pour que la garde côtière reprenne son activité et que les employés des hôpitaux et des foyers pour les anciens combattants reprennent leur travail, régis non pas par un projet de loi qui n'est pas valable, ni acceptable ni admissible —en fait un projet de loi scandaleux après les deux années d'incurie du gouvernement —, mais bien par une mesure qui leur donne la possibilité à tout le moins d'obtenir un règlement convenable.

Nous sommes tombés d'accord sur toutes ces questions lundi dernier. Nous estimions avoir obtenu pour ces travailleurs des changements législatifs devant leur donner au moins la possibilité d'obtenir un règlement équitable, lequel n'aurait pas été imposé par un bureau de conciliation dominé par des personnes nommées par le gouvernement. Savez-vous sur quel point nous avons buté, monsieur le Président? Le président du Conseil du Trésor ne voulait pas dire de façon non équivoque que le bureau de conciliation avait été saisi de la question de l'équité salariale, celle-là même dont les grévistes réclament la solution depuis 1981.

• (1640)

Ce sont les amendements contre lesquels le gouvernement a voté hier. Ils reconnaissent que le négociateur est partie à l'entente et ils établissent un bureau de conciliation impartial dont le président est acceptable à toutes les parties. Aux termes des amendements, toutes les parties sont égales dans ce processus. Ils auraient établi la parité salariale, éliminant par le fait même la possibilité que le contrat soit pour un terme indéfini —cinq, six, sept, huit ou neuf ans —contrairement à ceux de tous les autres fonctionnaires.

Dans ce cas-ci, les travailleurs peuvent s'en prendre aux députés néo-démocrates, car ce sont eux qui ont tout gâché. Je déplore le fait que les membres du Nouveau Parti démocratique, sachant que le projet de loi serait adopté au plus tard ce soir, n'étaient pas prêts à dire: «Nous voulons que les travailleurs soient mieux traités aux termes du projet de loi. Nous voulons régler la question de l'équité salariale. Nous voulons que la question de parité salariale entre les côtes est et ouest ne fasse pas l'objet de discussions. Nous voulons qu'elle soit réglée. Ce n'est pas un sujet de négociation. C'est une question de droit. C'est une question pour un bureau de conciliation impartial.»

Je n'accepte pas le fait qu'on ait envoyé un fonctionnaire plutôt qu'un député aux négociations. Cela ne se reproduira plus jamais.

Nous sommes contrariés du fait que le chef du NPD en Nouvelle-Écosse a mal expliqué l'enjeu des négociations à quelques 200 membres d'équipage à Halifax plus tôt cette semaine. Nous déplorons le fait qu'on a laissé entendre —et je tiens à le dire publiquement —que l'opposition libérale discutait avec le gouvernement à l'insu des Néo-Démocrates. Il n'y a eu ni négociations ni discussions auxquelles ils n'ont pas participé. Ils ont induit en erreur le chef de leur parti en Nouvelle-Écosse. À son tour, sans s'en rendre compte, elle a induit en erreur les membres d'équipages à Halifax.

Ces gens-là savent maintenant qui a commencé à les défendre à la Chambre longtemps avant la grève.

Je regrette énormément que les ministériels aient adopté une attitude vindicative hier et qu'ils aient dit: «Nous n'avons pas réussi à imposer nos vues, donc nous n'acceptons pas ces amendements même si nous savons qu'ils sont tout à fait raisonnables, rationnels, justes et équitables.» Ils ont préféré dire: «Je vais aller jouer dans ma cour parce que je n'ai pas eu ce que je voulais.» C'est une mauvaise attitude.

Ils savent que ces amendements étaient justifiés. Quand on est à ce point vindicatif que le ministre responsable de la condition féminine reste silencieux et n'appuie pas une motion qui vise à soumettre la question de l'équité en matière d'emploi à un bureau de conciliation, qui est le seul organisme compétent, je me demande qui, au Parlement et au gouvernement, est le porte-parole des Canadiennes et est chargé de la condition féminine au Canada.

L'arrogance, l'esprit de vengeance et la méchanceté dont le gouvernement a fait preuve pendant ces négociations et son empressement à s'en prendre aux plus vulné-

rables sont devenus sa specialité. Le public sait ce qui se passe.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis impressionné par le fait que la députée ait osé me laisser une minute —une minute —pour réfuter les accusations qu'elle a portées.

Des voix: Bravo!

M. Angus: La députée qui vient de parler longuement en répétant toujours la même chose afin d'empêcher le Nouveau Parti démocratique de répondre aux accusations qu'elle a portées à la Chambre à propos de ce que nous avons fait et de ce que nous avons dit. . .

M. le vice-président: J'ai un certain nombre de rappels au Règlement.

[*Français*]

Le premier, par séniorité, c'est l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis absolument offusqué des propos de l'honorable député qui prête à notre collègue des intentions, et nous savons très bien que c'est tout à fait irrégulier, contraire au Règlement, et que s'il veut se lever et s'excuser. . .

M. le vice-président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre du mardi 12 décembre 1989, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire en vue de disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 157)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Hawkes
Hockin	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McKnight	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—129

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barrett	Bellemare
Berger	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Copps
Crawford	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Gagliano	Gauthier
Gray (Windsor West)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hunter
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacLellan
McCurdy	McLaughlin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Robinson	Speller
Stupich	Vanclief
Wappel	Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—61	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui sont énumérées dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'étudier les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension sur la santé des êtres humains et des animaux, et faire rapport de ses constatations à la Chambre.

—Monsieur le Président, la question des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension et de ses conséquences sur la santé des êtres humains et des animaux suscite un certain intérêt chez les Canadiens d'un peu partout qui habitent à proximité de ces lignes de transmission.

En faisant des recherches sur cette question, j'ai découvert que, en 1984, l'Organisation mondiale de la santé a publié un rapport qui concluait ceci: «Étant donné les connaissances scientifiques actuelles, il serait prudent de ne pas faire de déclarations sans réserve sur l'innocuité de l'exposition intermittente à des champs électromagnétiques.»

On ajoutait dans ce rapport: «On recommande de s'efforcer de limiter l'exposition, notamment des membres de la population en général, à des niveaux aussi bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre.» Vous pouvez constater avec quelle précaution l'OMS a formulé ses conclusions.

En septembre 1986, nous avons découvert que le département de la Santé de l'État de New York avait lancé environ 16 études pour chercher à savoir s'il existait des liens entre les lignes de transmission à haute tension et le cancer chez des enfants habitant à proximité de ces lignes. Les conclusions de ces études, publiées en juillet 1987, disent qu'entre les enfants atteints de leucémie ou de cancer du cerveau et les enfants en santé, il y a une plus grande probabilité que les premiers habitent des maisons soumises à d'importants champs magnétiques engendrés par des lignes électriques.

Outre l'aggravation du risque de cancer chez l'enfant, l'étude affirme que l'exposition aux champs magnétiques entraîne chez les animaux de laboratoires des modifications du comportement. Mais, les chercheurs font observer qu'ils ne peuvent expliquer la plus forte incidence de cancer et que l'étude n'a pu établir de lien direct de cause à effet.

Au Canada, cette question a inquiété la population en septembre 1985. L'Ontario avait alors en projet une ligne de 500 kilovolts, devant traverser un quartier de Kanata appelé Bridlewood. Cette ligne devait emprunter une emprise existante de 230 kilovolts longeant deux parcs et une nouvelle école primaire. Les résultats d'une étude effectuée dans l'État de New-York, publiés par la suite, ont provoqué une grande inquiétude, fort justifiée d'ailleurs, parmi les familles de Bridlewood.

• (1720)

L'Hydro-Ontario a soutenu à l'époque et continue de soutenir que ces lignes à haute tension ne posent pas de dangers pour la santé, elle a raison de le faire, parce que si une relation de cause à effet venait à être constatée, cela aurait des conséquences énormes pour tous les réseaux.

Plus récemment, en septembre de cette année, j'ai lu la manchette suivante dans la *Gazette* de Montréal: «En Colombie-Britannique, des malformations chez les lapins polarisent le débat sur la sécurité des lignes électriques.»

On apprend que certain lapins nés dans des clapiers disposés près des lignes à haute tension sont dépourvus de la moitié ou de la totalité de leurs oreilles et ont les pieds bizarrement tordus et l'épine dorsale recourbée. Le nombre des lapins morts-nés est également plus élevé que la normale. D'après les propriétaires éleveurs, ces malformations ne s'étaient jamais produites avant que les clapiers ne soient disposés à proximité de ces lignes.

Un porte-parole de B.C. Hydro nie qu'il existe le moindre rapport entre ces malformations congénitales et les lignes, mais ajoute: «Il est malheureux que la localité soit stressée; les gens sont littéralement terrifiés par ces champs.»

Un article paraisait le 30 novembre 1989 dans le *Citizen* d'Ottawa sous le titre: «Une scientifique découvre un lien possible entre les lignes électriques et le cancer.» Cet article nous apprend que le Dr. Genevieve Matanoski de l'Université Johns Hopkins a découvert la possibilité d'un lien de cause à effet entre le cancer et l'exposition aux champs électromagnétiques des lignes électriques. Elle aurait déclaré que, sous réserve de nouvelles preuves, les résultats de l'étude ont modifié l'opinion qu'elle avait au sujet du lien entre le cancer et les lignes électriques. «Je pensais que cette théorie était fausse, et maintenant je n'en suis plus si certaine», dit-elle.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, la question est si controversée que Paul Brodeur a écrit à ce sujet un livre intitulé «*Currents of Death*».

D'après une critique du *Winnipeg Free Press* du 2 décembre 1989, M. Brodeur décrit la contre-campagne menée par l'industrie de l'électricité et par l'armée et il montre que les politiques scientifiques et l'interprétation de la science par l'armée et l'industrie ne sont pas pures. L'auteur conclut que nous pouvons prendre des mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques comme le déplacement ou l'enfouissement des lignes à haute tension qui traversent les régions habitées. Ces technologies doivent être étudiées en profondeur, et cela exige des ressources financières.

Ce matin, au Comité de l'environnement, nous avons appris que la compagnie TransAlta Utilities, en Alberta, est la seule parmi la cinquantaine de compagnies d'électricité du Canada à participer à une étude nord-américaine sur les maladies professionnelles causées par l'exposition aux champs électromagnétiques. Dans cette étude, on recueille des chiffres mesurant l'exposition subie par 2 000 volontaires au cours de deux périodes de trois mois. Évidemment, nous en attendons tous les résultats avec impatience et nous prions, par cette motion, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de compléter cette initiative en faisant étudier les dangers qui menacent la santé des gens vivant près des lignes de transmission à haute tension.

Pourquoi le souhaitons-nous, monsieur le Président? Parce qu'il me semble qu'une étude parrainée par le gouvernement serait plus objective, au lieu d'en laisser le soin aux compagnies d'électricité qui, pour des raisons évidemment bien compréhensibles, seraient directement touchées aux résultats d'une telle étude. La neutralité est donc d'une énorme importance pour ce genre d'étude.

En conclusion, les lignes de transmission affectent de plus en plus la vie de millions de Canadiens et de millions de gens dans le monde. Il importe de pouvoir déterminer si cela présente une menace réelle, en ce qui concerne surtout la santé des enfants. Dans ce genre d'étude, il est également important de découvrir quelles mesures on peut mettre en oeuvre pour corriger, atténuer ou même éviter les effets néfastes. Le cas de l'école de Bridlewood à Ottawa et le cas observé à Courtney, dans l'île de Vancouver, témoignent tous deux du caractère national de la question qui exige donc l'attention du gouvernement national.

Il n'existe évidemment aucun consensus clair dans la communauté scientifique quant aux effets que les champs magnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension peuvent avoir sur la santé. Il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a le devoir d'étudier ce problème épineux qui touche les Canadiens d'un océan à l'autre et d'informer le public, le gouvernement et le Parlement sur la nécessité et la teneur d'une telle stratégie ou d'un tel plan de sorte qu'on prenne des mesures pour contrer toutes menaces que ces lignes à haute tension peuvent présenter pour la santé humaine.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la proposition devant nous est d'envisager l'opportunité d'étudier les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension sur la santé des êtres humains et des animaux, et de faire rapport à la Chambre.

La production, la transmission et l'utilisation de l'électricité entraînent l'exposition des êtres humains à des champs électriques et magnétiques, non seulement sous les lignes à haute tension, mais également dans les maisons et les bureaux. Chaque jour, la majorité des Canadiens sont exposés à des champs électriques et magnétiques produits par le câblage et l'éclairage de leur maison. Il y a des champs électriques et magnétiques partout où il y a de l'énergie électrique. Lorsqu'on envisage les effets que ces champs peuvent avoir sur la santé, il ne faut pas se limiter aux lignes de transmission, il faut voir toutes les sources de champs électromagnétiques.

Les lignes de transmission sont évidemment très visibles, mais notre exposition quotidienne vient principalement de l'utilisation d'électricité à la maison et au bureau. Même dans les maisons proches des lignes de transmission, les personnes peuvent être exposées à des champs plus faibles que d'autres plus éloignées. L'exposition réelle résulte de divers facteurs. Puisqu'on est exposé presque en permanence à des champs électromagnétiques, il est certainement important et prudent d'envisager si ces champs sont dangereux pour la santé.

L'inquiétude du public au sujet des lignes à haute tension est née à la fin des années 60, lorsqu'on a construit de nouvelles lignes supportées par d'énormes pylônes. Au début, c'était surtout l'esthétique, les conséquences écologiques et les diverses nuisances qui étaient visées.

Les nuisances sont le bruit, les interférences radio et les décharges ou les étincelles qui se produisent lorsque l'on touche des objets métalliques isolés, comme des véhicules, à proximité des lignes à haute tension. À la fin des années 70 et au début de 80, de nouvelles données scientifiques ont permis d'affirmer que les champs électromagnétiques pouvaient avoir des répercussions sur les organismes vivants et que la santé des êtres humains pourrait peut-être même être menacée.

• (1730)

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a reconnu qu'un problème se posait il y a quelques années. Il a examiné et évalué en profondeur les données scientifiques existantes. Permettez-moi de passer en revue rapidement ces données.

Depuis plus de 20 ans, on étudie aux États-Unis et en Europe les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission d'électricité, et on a intensifié les efforts en ce sens au cours des cinq dernières années. Jusqu'à récemment, on tenait pour acquis que ces champs ne menaçaient en rien la santé humaine. Cela s'explique par deux raisons.

Tout d'abord, ces champs dégagent une faible énergie et contrairement aux rayons X et autres rayonnements ionisants, ils ne brisent pas les liaisons chimiques; en outre, contrairement aux micro-ondes, ils ne produisent pas de la chaleur.

Ensuite, toutes les cellules du corps sont parcourues, sur leurs membranes externes, par d'importants champs électriques naturels.

Cependant, même s'ils ne dégagent pas une forte énergie, les champs électromagnétiques peuvent, aux fréquences des lignes de transmission, avoir des effets sur l'organisme. Même si de très nombreuses études font état d'une absence d'effets, certaines recherches ont montré sans équivoque que, dans certaines conditions, ces champs agissent sur les systèmes biologiques.

Les données actuelles permettent d'affirmer que les champs électromagnétiques peuvent modifier de façon marquée les cellules dans des expériences en laboratoire. Ils peuvent notamment modifier les flux ioniques, gêner la réplication de l'ADN et de l'ARN, agir sur les hormones, les enzymes et les neurotransmetteurs, ainsi que perturber l'immunoréaction des cellules et agir sur les cellules cancéreuses. Les effets observés sur les cellules cancéreuses laissent supposer qu'il est possible que les champs électromagnétiques favorisent le développement des tumeurs en tant que promoteurs ou copromoteurs, de concert avec d'autres agents comme les produits chimiques toxiques.

Cette hypothèse semble plausible, car il a été démontré que les champs électromagnétiques n'ont pas d'effets génétiques et n'entraînent pas de mutations cellulaires. Il est très difficile d'évaluer les effets en question, car contrairement à ce que nous avions l'habitude de penser, les champs magnétiques les plus puissants ne sont pas nécessairement les plus dangereux.

En effet, on a remarqué, dans certains cas qu'un champ électromagnétique intense n'entraîne pas certains effets particuliers, alors qu'un champ de moindre intensité les cause. Il faut se rappeler qu'il est difficile de prédire si oui ou non les effets biologiques sur les cellules observés en laboratoires se traduisent par des répercussions sur la santé d'un animal ou d'un être humain, et dans l'affirmative, il est difficile de dire comment cela se produit.

Lorsqu'on étudie l'animal au complet, comme je l'ai précisé tout à l'heure, de nombreuses études montrent qu'il n'y a aucun effet. La plupart des expériences sur les animaux étaient des expériences de dépistage tendant à rechercher toutes sortes d'effets.

On a effectué de très nombreuses études avec des champs électriques très intenses, plus forts que ceux que l'on trouve sous les lignes de haute tension. On n'a trouvé aucune incidence sur les systèmes sanguin, immunitaire et reproductif des rongeurs, mais on a observé des malformations dans des embryons de poulet dans certaines conditions. Les effets les mieux documentés chez les

animaux de laboratoire sont des variations des rythmes circadiens et des changements hormonaux connexes, des réactions modifiées aux médicaments et certaines modifications du comportement.

Quant aux humains, des expériences de laboratoire effectuées sur des sujets volontaires ont révélé que les gens peuvent généralement percevoir un champ électrique supérieur à sept kilovolts par mètre, mais certaines personnes peuvent percevoir des champs aussi faibles que deux kilovolts par mètre. On croit que les gens sont insensibles aux champs magnétiques.

Dans une étude effectuée avec soin, on a constaté que l'exposition à des champs ne modifiait pas la plupart des signes vitaux, les paramètres physiologiques, les activités quotidiennes, la durée de la mémoire et la susceptibilité à la fatigue. Mais on a décelé de légères modifications du rythme cardiaque, soit un ralentissement de trois battements par minute chez certaines personnes. Par ailleurs, on a constaté une légère altération au niveau de la vivacité et du temps de réaction.

Des études épidémiologiques restreintes ont révélé une incidence accrue du cancer, notamment de leucémie et de tumeurs du cerveau, chez des enfants qui vivent près de lignes de haute tension; on croit que ces dernières produisent des champs magnétiques plus intenses dans leur maison. Des études menées sur des travailleurs de l'électricité ont révélé une incidence accrue de cancer chez eux. À cause de la portée restreinte de ces études, les données recueillies ne sont pas probantes.

On sait aussi que l'on utilise les champs électromagnétiques dans le traitement médical de fractures où les os ne se sont pas joints après une longue période. On essaie actuellement d'autres usages médicaux thérapeutiques, dont la prévention de l'ostéoporose, la guérison de plaies et la régénération nerveuse.

En conclusion, pour ce qui est des effets des champs électromagnétiques sur la santé, nous estimons que les données existantes ne sont ni concluantes ni cohérentes. Ce qui ressort de ces expériences ne nous permet pas d'affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas de danger pour la santé, mais par contre, cela ne prouve pas non plus qu'il y a un danger important. Si, finalement, l'exposition à des champs électromagnétiques ne présente pas de risques pour la santé, il est peu probable que les lignes de transmission à haute tension soient les seules ou même les principales causes d'inquiétude. Les installations électriques des immeubles, les appareils électriques et les appareils d'éclairage sont beaucoup plus répandus et pourraient constituer un risque beaucoup plus grand que les lignes de transmission.

Devant la complexité de la situation, nous avons admis il y a quelques années qu'il fallait que le ministère s'intéresse de plus près à la question et qu'il fallait aussi effectuer plus de travaux de recherche. À l'automne de 1986, nous avons créé un groupe d'étude sur les champs électriques et magnétiques. Le groupe comptait des représentants des travailleurs, des services publics, des universités et des gouvernements fédéral et provinciaux. Il avait pour mission d'évaluer les effets de ces champs sur la santé, de stimuler la recherche sur ce sujet et d'informer la population canadienne. Au printemps dernier, nous avons reçu le rapport du groupe qui sera rendu public bientôt. Comme je l'ai déjà dit, le groupe est arrivé sensiblement aux mêmes conclusions que nous sur l'état actuel des connaissances sur la question. Le groupe recommandait d'intensifier la recherche et demandait au ministère de s'intéresser de plus près à la question.

Nous avons aussi pris une autre mesure qui n'est pas à négliger. Nous avons en effet signé un accord avec deux services publics canadiens, Ontario Hydro et Hydro-Québec, pour mener une vaste étude sur des animaux. Le Programme national de recherche et développement en matière de santé, a accordé plus de 400 000 $ pour cette étude qui durera trois ans. L'étude porte sur les effets d'une exposition prolongée aux champs magnétiques sur l'apparition de cancers. L'étude sera faite par une équipe indépendante de chercheurs universitaires et sera soumise à un examen rigoureux par d'autres universitaires.

Nos laboratoires viennent de terminer la première étape d'une étude-pilote sur des animaux et ils se préparent à passer à la deuxième étape. Cette étude porte sur la possibilité que les champs magnétiques favorisent l'apparition de cancers.

Bref, le gouvernement reconnaît qu'il importe d'effectuer des recherches pour étudier les effets des champs électromagnétiques sur la santé, comme le prouve la récente augmentation des dépenses au chapitre de la recherche. Le niveau accru d'activités dans ce domaine vient s'ajouter aux programmes permanents des États-Unis et de l'Europe que nous surveillons de près. Nous prévoyons que nous pourrons disposer d'une meilleure banque de données d'ici trois ou quatre ans. Nous serons alors en mesure de réévaluer toutes les recherches effectuées au Canada dans ce domaine.

Par conséquent, nous appuyons sans réserve les principes sur lesquels repose le projet de loi du député, mais, à notre avis, le gouvernement montre dans toutes ses activités l'intérêt qu'il porte à cette question et, pour le moment, c'est la meilleure façon de procéder.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'accorde mon appui au député qui a présenté cette motion. J'ai écouté avec énormément d'intérêt la déclaration du gouvernement et j'ai hâte de la lire plus attentivement afin de tenter de savoir de quoi il en retourne. Je suis très content de voir que le gouvernement s'intéresse à la question, mais je ne sais pas exacte-

ment ce qu'il fait à cet égard. Je le répète, je voudrais lire sa déclaration avant de me prononcer.

• (1740)

Au cours de son intervention, le député a laissé entendre que les lignes de transmission à très basse tension pourraient être plus dangereuses que les lignes de transmission à très haute tension. Il a parlé d'incidents qui pourraient ou ne pourraient pas se produire, de ce qui pourrait être pire, ou ne pas l'être. Finalement, ce que le député nous a dit, c'est qu'ils n'en savent trop rien, et nous le comprenons. Nous avons bien peu de renseignements sur ce sujet, et la motion qui est proposée tente de corriger la situation en demandant qu'on prenne les mesures nécessaires pour en connaître davantage.

Cette question inquiète la population de l'île de Vancouver. D'ailleurs, une dame de la région est devenue célèbre en tentant de signaler ce danger et de sensibiliser les gouvernements à la gravité du problème. Peut-être l'est-elle, peut-être ne l'est-elle pas. Peut-être y a-t-il d'autres causes aux phénomènes dont nous avons entendu parler par les journaux ou ailleurs et qui ont eu apparemment des conséquences sur la vie des gens qui habitent à proximité des lignes de transmission à haut voltage. Peut-être la raison est-elle tout à fait différente. Peut-être les lignes de transmission à basse tension sont-elles plus dangereuses que celles à haute tension. Qui sait?

Maintenant que les gens s'inquiètent et se soucient de plus en plus du tort que nous causons à l'environnement et des conséquences de l'activité de l'homme sur le milieu où nous vivons, il importe d'en savoir le plus possible. Il semble qu'il y ait des preuves. Nous devons les examiner de très près. Il faudrait intensifier les études à ce sujet et, à en juger à l'énoncé qu'on vient de lire, il est vraisemblable que des études sont effectuées non seulement au Canada mais également à l'étranger.

J'appuye cette motion et j'exhorte le gouvernement à la prendre au sérieux. Nous tenons à savoir dans les plus brefs délais jusqu'à quel point c'est important. Nous tenons à connaître les risques. Nous tenons à savoir ce que nous pouvons faire pour protéger les êtres humains, la faune et la flore dans le voisinage des lignes de transmission à basse et à haute tensions. Mettons-nous sur-le-champ à l'étude de cette question afin d'obtenir les renseignements propres à rassurer au moins les gens, sinon à leur enseigner la façon de se protéger, car nous n'avons guère la possibilité pour le moment de nous passer des lignes de transmission à haut voltage. Mais peut-être existe-t-il des moyens de nous protéger et deprotéger la vie en général contre les phénomènes associés aux lignes de transmission.

Cependant, faisons en sorte de nous renseigner et n'allons pas dire que rien ne presse, car nous construisons de plus en plus de ces lignes de transmission à haut voltage, à telle enseigne qu'il devient impérieux d'aborder cet urgent problème, surtout si nous pouvons, pour ce faire, nous associer à la communauté internationale. Nous devrions certes échanger des renseignements et collaborer avec d'autres pays du monde, de façon à accroître nos connaissances et à traiter ce problème au grand jour.

Le texte nous indique que ce travail est déjà amorçé. J'ai entendu parler, dans les journaux et autrement, de gens qui avaient été témoins de phénomènes qu'ils attribuaient à des lignes de transmission à haut voltage, mais jusqu'à maintenant, j'ignorais que le gouvernement s'en préoccupait. Peut-être était-ce de ma faute; peut-être aurais-je dû le savoir. Si le gouvernement s'en préoccupe, il prend bien garde de renseigner la population sur ses activités et les découvertes qu'il a pu faire. Monsieur le Président, nous appuyons cette motion.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui, soit que le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'étudier les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension sur la santé des êtres humains et des animaux, et faire rapport de ses constatations à la Chambre.

On pense que les radiations électromagnétiques limitent la capacité du corps humain à lutter contre les maladies et qu'elles s'attaquent au système nerveux central. Les gens qui demeurent près des lignes de transmission se plaignent depuis longtemps de maux de tête, de perte de mémoire, de maladies plus nombreuses et d'un bruit sourd irritant et constant.

Je ne partage pas l'opinion du secrétaire parlementaire, qui a signalé qu'il y a peut-être assez de champs électromagnétiques dans les maisons en raison des fours à micro-ondes, de divers autres appareils ménagers et du câblage pour avoir causé ces problèmes. Je tiens à réfuter cette assertion, car, si c'est le cas, pourquoi des effets se font-ils sentir sur la santé des animaux qui paissent ou qui sont logés dans des étables à proximité de ces lignes? Pourquoi la production de lait des troupeaux laitiers a-t-elle chuté de façon dramatique? Lorsqu'on éloigne les troupeaux de ces lignes, la production de lait redevient normale. Il y a aussi des animaux qui ne se reproduisent pas jusqu'à ce qu'on les éloigne des effets de ces

lignes. Il est certain qu'il y a des effets. Nous les avons constatés chez les animaux, et il doit y en avoir aussi chez les êtres humains.

La liste est passablement longue. Il arrive souvent que l'on nie simplement que les lignes de transmission à haute tension en soient la cause.

Un rapport préparé en 1980 par la Commission royale sur la planification de l'énergie électrique précise ceci:

> Comme dans le cas de l'irradiation nucléaire, on ne s'entend pas sur la question de savoir s'il existe un seuil «sûr» en deçà duquel il n'existe pas d'effets physiologiques, ou encore sur celle de savoir si les effets de l'exposition aux radiations jusqu'à un certain niveau, aussi bas soit-il, sont cumulatifs. Tant que les chercheurs n'auront pas trouvé la réponse à ces questions, il conviendrait de prendre des mesures raisonnables pour éviter d'exposer inutilement les personnes aux champs électromagnétiques que produisent les lignes de transmission à haute tension.

C'est une commission royale d'enquête qui le dit. Je crois que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui entre tout à fait dans la ligne de cette recommandation.

Deux études de cas menées à Denver, au Colorado, par Nancy Wertheimer et Edward Leeper, ont révélé un lien possible entre l'exposition chronique à des champs magnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension et l'incidence de la leucémie chez les enfants et les problèmes chez les adultes en 1979 et 1982.

Dans une étude faite à Denver, David A. Savitz est parti d'une série totalement différente de cas et il a fait ressortir un lien entre les cas de cancer chez les enfants et l'exposition.

Un nombre croissant d'études laissent donc voir que l'exposition pendant une longue période aux champs magnétiques de lignes de transmission à haute tension peut prédisposer au cancer et accélérer le développement des cellules cancéreuses.

Le biophysicien Andrew Marino de l'Université de la Louisiane refuserait d'habiter une maison située près d'une ligne de transmission aérienne. Il dit que les risques de maladie sont trop grands.

Une étude réalisée au Maryland sur 951 hommes qui étaient morts de tumeurs au cerveau entre 1969 et 1982 a révélé qu'une assez forte proportion d'entre eux étaient électriciens, poseurs de lignes et techniciens en électronique. Cinquante de ces hommes avaient été atteints de deux genres de tumeurs présumés rares, alors que statistiquement pas plus de 18 auraient dû en être victimes.

Un tribunal civil du Texas a récemment ordonné à un service public, qui s'était pourtant conformé à toutes les lois existantes de l'État, de démanteler une ligne de transmission double circuit de 345 kilovolts et de payer 25 millions de dollars en dommages-intérêts, soutenant que le service avait agi avec un mépris total de la sécurité, de la santé et du bien-être des enfants qui se trouvaient dans le bâtiment situé à 60 mètres de la ligne en question.

En Russie, le gouvernement interdit le passage de ces lignes à moins d'un demi-mille des zones habitées. M. Andrew A. Merio, de l'Université d'État de la Louisiane, estime que cette distance devrait être de 1 700 pieds pour une ligne de 500 kilovolts et de 800 pieds pour une ligne de 230 kilovolts. Pour sa part, Hydro-Ontario soutient que la zone d'influence d'une ligne de 500 kilovolts ne s'étend qu'à 246 pieds.

D'après un porte-parole du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, le Bureau n'a pas jusqu'ici inclus les rayonnements électromagnétiques dans ses examens. Il a tenu à ajouter cependant que le Bureau n'avait eu à s'occuper d'aucun projet fédéral de transmission d'électricité à proximité de zones habitées.

Je m'inquiète personnellement parce qu'une ligne de transmission doit passer à travers ma circonscription. Elle devait initialement traverser les villages d'Alvinston, Inwood, Oil City et Brigden. La ligne transporte déjà du courant à 230 kilovolts, mais elle doit bientôt être convertie pour s'établir à 550 kilovolts. J'espère que la Chambre aura eu le temps d'étudier la question pour que nous puissions tranquilliser les citoyens de la région avant la conversion de la ligne.

Le point qui me gêne vraiment, c'est que cette ligne doit rejoindre, non seulement la centrale nucléaire de Bruce et les grandes lignes de transmission qui en partent, mais aussi la centrale de Lambton, le long de la rivière Sainte-Claire, du côté ouest du comté de Lambton. Cette centrale est, à son tour, reliée au réseau d'électricité de l'État du Michigan.

• (1750)

Par conséquent, il se peut très bien que nous mettions la vie de nos citoyens en danger pour assurer l'interconnexion avec un réseau qui nous permettra d'exporter de l'électricité à un autre pays. C'est inadmissible. C'est déjà une aberration de construire ces lignes à proximité même de nos localités, si l'électricité doit être utilisée au Canada.

Je suis très heureux que mon collègue ait jugé bon de proposer cette motion que j'appuie sans réserve. Je sais

qu'il jouira aussi de l'appui des gens de ma circonscription. Je le félicite donc pour son initiative.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, nous avons, aujourd'hui, devant nous, une proposition à l'effet qu'il serait utile d'étudier les effets des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute tension sur les humains et les animaux, et de présenter les résultats de ces études à la Chambre.

L'électricité est d'usage courant depuis une centaine d'années et sa présence est devenue de plus en plus universelle et essentielle.

Depuis plus de dix ans, l'inquiétude du grand public semble s'accroître face aux effets probables des champs électromagnétiques produits par les lignes à haute tension. Il faut souligner que tous les appareils électriques, soit à la maison ou au bureau, produisent aussi des champs électromagnétiques. Nous sommes constamment exposés à ces champs. Les lignes à haute tension ne sont qu'une source des champs électromagnétiques et si nous nous inquiétons des lignes à haute tension, par conséquent, il faut nous inquiéter de tous les appareils électriques.

Les champs électromagnétiques, contrairement aux rayons X, sont de très faible énergie. Ils sont incapables de modifier les liaisons intracellulaires ou même de produire de la chaleur comme les micro-ondes.

Jusqu'à présent, de nombreuses études concernant les effets de ces champs ont été faites au niveau national et international sur les cellules des animaux et la santé des humains. Les études cellulaires ont indiqué, en général, que les champs électromagnétiques sont capables de produire des effets biologiques dont la signification nous échappe, mais que nous n'estimons pas être très importants. Quelques-uns de ces effets pourraient être cancérigènes malgré qu'aucun mécanisme définitif n'ait pu être identifié qui pourrait expliquer d'une manière satisfaisante ce lien.

Il y a une hypothèse intéressante favorisée par la communauté scientifique. On sait aujourd'hui, monsieur le Président, que la création des cancers par les substances cancérigènes se fait en plusieurs stades. Il y en a au moins deux: le premier, c'est l'induction de la tumeur, le deuxième, c'est sa promotion. Ce qui veut dire que pour l'induction, il y a des agents cancérigènes qui sont capables de produire un changemenet malin et irréversible au système génétique dans plusieurs cellules. Ce changement pourrait se limiter seulement à quelques cellules, ignoré, et sans conséquences pour longtemps, même pour toujours. Mais, à un autre moment dans la vie, on pourrait être exposé à certains autres agents de promotion qui seraient capables d'effectuer une multiplication de ces cellules tumorales. Ce serait le stade de promotion de la tumeur et le cancer deviendrait manifeste. Il y a des substances qui font seulement de l'induction, d'autres substances faisant seulement de la promotion, ou encore des agents qui produisent les deux stades. On pense que les champs électromagnétiques pourraient être un promoteur de tumeurs malignes.

Il n'y a pas non plus de résultats valables sur les animaux, ce qui est dommage, car les expériences sur les animaux contribuent de façon unique à l'évidence scientifique dans l'investigation d'une substance soupçonnée d'être cancérigène.

Pour être plus complet, je devrais aussi mentionner que quelques-unes des expériences sur les animaux ont montré des effets bien documentés sur le rythme diurne et sur le comportement des animaux.

Les études sur les humains se divisent en études sur la santé des travailleurs exposés et chez les enfants vivant à proximité des lignes à haute tension.

Dans les études sur les travailleurs, des occupations différentes étaient investiguées, par exemple: les électriciens, les ingénieurs en électricité, les poseurs de lignes, les opérateurs de station, les travailleurs de l'aluminium. Certains cancers étaient augmentés dans quelques-unes des études: des leucémies, des tumeurs cérébrales et des mélanomes. Mais, les leucémies ont montré une augmentation d'une façon plus constante que les autres tumeurs.

Les études des travailleurs exposés ont été revues récemment.

Dans certaines analyses, les résultats de toutes les études étaient combinés et ensemble elles montraient une faible augmentation du risque pour la leucémie. Bien des inconnus empêchent d'identifier la cause de cette augmentation de cancer: l'exposition réelle des travailleurs au champ électromagnétique n'est pas connue à cause de l'absence de dosimétrie valable, c'est-à-dire que dans le groupe des travailleurs exposés, il pourrait y avoir des personnes très exposées et des personnes presque pas exposées. Mais, il est impossible de savoir si oui ou non l'augmentation des cancers est dans le milieu des travailleurs très exposés. Cette augmentation pourrait être causée par des substances chimiques aussi présentes sur les lieux de travail.

Les résultats des études chez les résidants, plus précisément chez les enfants vivant à proximité des lignes à haute tension ne sont pas unanimes. Certaines études ne démontrent pas d'augmentation de cancer chez les enfants et d'autres études démontrent une faible augmentation. Bien des problèmes méthodologiques ont été identifiés, ce qui pourrait facilement compromettre la validité des résultats de ces études.

L'étude la plus récente faite aux États-Unis, en 1987, jugée beaucoup plus valable que toutes les études antérieures, parce qu'elle corrigeait les erreurs du passé, se base sur une population d'enfants exposés dans leurs

maisons aux champs électromagnétiques émis de sources électriques provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la maison.

Vous voyez que l'objet de cette étude n'était plus les lignes à haute tension mais l'électricité en général. Il faut remarquer, monsieur le Président, que cette étude a trouvé un faible risque pour les cancers, plus particulièrement la leucémie.

En conclusion, l'évidence d'un risque accru pour le cancer, particulièrement la leucémie, est faible mais ne peut pas être éliminé entièrement. S'il y avait un risque pour la leucémie, le risque serait faible. Mais l'exposition de la population aux champs électromagnétiques est importante, car il faut penser, non seulement aux lignes à haute tension, mais à tous les autres appareils électriques qui nous entourent partout et toujours. Quelle implication cet ensemble de choses pourrait avoir sur la santé?

Monsieur le Président, nous sommes maintenant rendus au point d'évaluer ce qu'il faut faire pour éclairer encore davantage ce problème.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie depuis quelques années cette question et une étude en laboratoire sur les souris exposées aux champs magnétiques a déjà été élaborée et presque complétée. Cette étude concerne une hypothèse de recherche spécifique à l'aspect promotion des tumeurs attribuées aux champs électromagnétiques. Nous sommes aussi en rapport direct avec les différents chercheurs internationaux qui, eux aussi, oeuvrent dans le même domaine.

Un groupe de travail a été formé et organisé par le ministère pour élaborer la marche à suivre sur les recherches futures dans ce domaine. Ce groupe était constitué de représentants du gouvernement, des syndicats, des compagnies hydro-électriques et des universités .Les conclusions de ce groupe de travail confirment l'importance d'une surveillance accrue par le ministère ainsi que l'élaboration de nouveaux projets de recherche. Le rapport complet sera publié d'ici peu.

Il y a actuellement deux autres importantes études de grande envergure en marche au Canada: La première porte sur la santé des travailleurs exposés et est subventionnée par les compagnies électriques de l'Hydro-Ontario, l'Hydro-Québec et l'Électricité de France. L'intérêt particulier de ce projet est l'usage d'un dosimètre récemment développé au Québec pour calculer précisément l'exposition des travailleurs à ces champs.

L'autre étude est subventionnée par Hydro-Ontario, Hydro-Québec et le ministère, sur le risque de leucémie chez les souris exposées aux champs magnétiques, de façon constante, et elle est aussi en cours. Cette étude emploiera des expositions de différentes intensités pour étudier si l'effet, c'est-à-dire l'incidence des leucémies parmi les souris s'accroît avec les intensités plus fortes.

Le projet représente un effort de plus d'un million et demi de dollars dont 400 000 $ ont été fournis par le Programme de recherche et de développement du ministère.

Cette étude sera dirigée de façon indépendante par un directeur de recherche choisi dans un milieu universitaire. Les deux projets sont d'une importance capitale, même si nous n'aurons pas le résultats de ces études avant trois ans. Nous sommes cependant confiants qu'elles apporteront une contribution à la pensée scientifique sur cette question.

Les effets bénéfiques des champs électromagnétiques sont connus en médecine depuis plusieurs années pour le traitement des fractures des os qui ne guérissent pas d'elles-mêmes.

• (1800)

La recherche se poursuit actuellement pour voir l'effet de ces champs dans la prévention de l'ostéoporose, la guérison des plaies et la guérison des nerfs.

En finissant, monsieur le Président, je voudrais conclure que de l'avis du ministère, la recherche des effets des champs électromagnétiques sur les humains est importante et actuelle. Nous allons employer, monsieur le Président, des méthodes de recherche améliorées et innovatrices et prendre des actions concertées au niveau national et international. Le gouvernement supporte ces projets essentiels dans notre monde industrialisé depuis deux ans au moins. Nous avons contribué de façon significative à la recherche dans ce domaine en augmentant nos liens avec les universités et les compagnies produisant de l'électricité.

Je crois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, nous sommes conscients des préoccupations du député de Davenport relativement aux lignes électriques à haute tension et aux effets qu'ont sur les humains et les animaux les champs magnétiques qu'elles émettent.

C'est une question controversée qui inquiète de plus en plus les Canadiens et, par voie de conséquence, le gouvernement. Je tiens à dire au député et à la Chambre que nous nous préoccupons plus que tout du bien-être des Canadiens. Cette controverse a été soulevée par un article du *New Yorker*, il y a quelques mois. L'auteur de cet article soutient que les champs électromagnétiques ont des effets divers sur les humains et les animaux.

Depuis, les conclusions de l'auteur ont été beaucoup discutées. Bien que que nous nous préoccupions depuis peu de temps de ce problème, je voudrais profiter de l'occasion pour informer la Chambre sur ce que nous

savons des lignes de transmission à haute tension et sur leurs effets sur la santé des animaux.

Il y a des recherches en cours dans le monde entier. Comme le député d'Athabasca l'a signalé, il y en a au Canada, aux États-Unis, en Suède et dans plusieurs autres pays. Rien n'a encore été prouvé. Il y a encore beaucoup à apprendre sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé, la croissance et la reproduction des animaux. Je ne participe pas à ce débat pour minimiser le problème, mais pour le placer dans une perspective réaliste et pour dissiper peut-être certaines craintes injustifiées reposant sur des hypothèses non fondées. Je désire faire la lumière sur cette question et en encourager l'étude scientifique.

Des études effectuées aux États-Unis et en Suède permettent de croire jusqu'ici qu'une exposition prolongée des animaux à des lignes à haute tension n'a eu aucune conséquence désastreuse pour la production du lait ou la fertilité. Une étude américaine sur les porcs a également démontré que l'exposition aux lignes à haute tension et à leurs champs électromagnétiques n'a eu aucun effet néfaste sur leur fertilité, leur croissance ou leur comportement. Des recherches similaires sur les volailles n'ont produit aucune preuve d'effets nocifs sur ces points.

Des expériences ont également été effectuées en laboratoire. Des scientifiques ont étudié en particulier la croissance, le développement, le métabolisme et le système immunitaire d'animaux exposés aux champs électromagnétiques. Il n'y a eu, dans la plupart des cas, aucun effet sur ces points ni sur la santé générale des animaux.

Je tiens à assurer à la Chambre que le gouvernement continuera à suivre de très près cette question. Le gouvernement fédéral a pour responsabilité d'établir et de faire respecter les normes visant à protéger la santé humaine et animale. C'est une responsabilité que nous prenons au sérieux.

Je tiens à remercier le député de Davenport d'avoir soulevé cette importante question et de nous avoir ainsi donné l'occasion de fournir à la Chambre de l'information qui s'appuie jusqu'ici sur des preuves. À mesure que nous disposerons de plus d'information à ce sujet, nous prendrons toutes les mesures qui pourraient s'imposer.

Le débat d'aujourd'hui a jeté une lumière pertinente sur la question. C'est une question dont les Canadiens se préoccupent de plus en plus et à laquelle le gouvernement s'intéressse activement. Le député de Davenport a soulevé là une question importante, et le débat d'aujourd'hui a permis de donner de précieuses informations à la Chambre et aux Canadiens.

• (1805)

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, la motion à l'étude aujourd'hui propose que le gouvernement envisage d'étudier les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension sur la santé des êtres humains et des animaux, et qu'il fasse rapport de ses constatations à la Chambre.

C'est à la fin des années 60 que le public a commencé à s'intéresser de près à la question des lignes haute tension, puisque c'est à cette époque que l'on a commencé à construire des lignes de transmission à très haute tension comprenant de hautes tours. Au début, c'est l'aspect esthétique des tours et les incidences qu'elles auraient sur l'environnement qui a surtout attiré l'attention. Par incidences, il faut entendre le bruit et les parasites qu'elles causeraient, ainsi que les chocs que prendraient les gens en touchant des objets métalliques comme les camions et les machines agricoles se trouvant près de lignes de transmission. À la fin des années 70 et au début des années 80, il y a eu des preuves scientifiques montrant que le problème était beaucoup plus complexe et grave que prévu.

Monsieur le Président, comme vous le savez, la production, le transport et l'utilisation de l'électricité créent des champs électriques et magnétiques auxquels nous sommes exposés, non seulement près des lignes haute tension, mais aussi dans nos foyers et dans nos bureaux. Chaque jour, la plupart des Canadiens sont exposés à des champs électriques et magnétiques produits par les fils électriques et l'éclairage dans nos maisons. Il y a des champs électriques et magnétiques partout où il y a de l'énergie électrique. Lorsque nous pensons aux effets que ces champs peuvent avoir sur notre santé, nous ne devons pas nous inquiéter seulement des lignes de transport d'électricité, mais ausi de toutes les autres sources de ces champs. Les lignes de transport sont très visibles, mais notre exposition quotidienne à ces champs provient principalement de l'utilisation de l'électricité dans nos foyers et dans nos bureaux. Même dans les maisons situées près des lignes de transport, les gens peuvent être exposés à des champs plus faibles que les gens qui habitent dans des maisons situées loin de ces lignes. L'exposition réelle est déterminée par bien des facteurs. Reconnaissant le fait que nous sommes presque continuellement exposés aux champs électromagnétiques, il est important et prudent de déterminer si ces champs peuvent avoir des effets néfastes sur notre santé.

Depuis plus de vingt ans, on étudie les effets sur la santé des champs électromagnétiques aux États-Unis et en Europe; on a intensifié les recherches dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Encore dernièrement, il était convenu que ces champs ne présentaient aucun danger pour la santé. Cette notion repose sur deux

principes. D'une part, les champs en question sont de faible intensité énergétique et, contrairement aux rayons X et autres rayonnements ionisants, ils n'entraînent pas de rupture des liaisons chimiques. Ils ne produisent pas de chaleur, contrairement aux micro-ondes. D'autre part, toutes les membranes extérieures des cellules du corps sont parcourues par de grands champs électriques naturels. Mais cette notion a été revue dernièrement à la lumière de nouvelles découvertes scientifiques. Ces découvertes montrent que les champs électriques et magnétiques de faibles niveaux peuvent agir sur certains systèmes biologiques à des intensités plus faibles qu'on ne l'avait cru possible auparavant. Beaucoup d'études scientifiques ont été effectuées, certaines démontrant l'existence de ces effets sur la santé et beaucoup d'autres infirmant l'existence de ces effets ou d'effets nuisibles.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est rendu compte de ce problème il y a quelques années et a fait une évaluation complète des preuves scientifiques recueillies jusqu'ici. En outre, des mesures précises ont été entreprises, afin de régler la question.

Pour commencer, permettez-moi de décrire brièvement les preuves scientifiques que nous avons sur l'action des champs électromagnétiques sur les organismes vivants. En général, trois types d'études ont été effectuées. Des études portaient sur diverses préparations de cultures cellulaires; certaines, sur les animaux de laboratoire, des volontaires et des populations humaines. Des études scientifiques portant sur des expériences en laboratoire montrent que les champs électro-magnétiques peuvent modifier les cellules de façon critique.

• (1810)

Par contre, ces champs n'ont pas d'effets génétiques et n'entraînent aucune mutation au niveau des cellules. Cependant, on a remarqué qu'ils agissent sur les cellules cancéreuses et il est donc possible qu'ils favorisent le développement de tumeurs et fassent office de promoteurs ou de copromoteurs des tumeurs, de concert avec d'autres agents, comme les produits chimiques toxiques.

Lorsqu'on évalue les découvertes scientifiques tirées d'expériences sur des cellules séparées, il faut garder à l'esprit qu'il est difficile de prédire si oui ou non les effets biologiques sur les cellules, en laboratoire, se traduisent par des répercussions sur la santé des animaux ou des êtres humains et dans l'affirmative, comment cela se produit. Ce qui complique la tâche, c'est que dans le cas de certains effets, un champ de plus forte intensité ne cause pas un effet particulier, alors qu'un champ plus faible le fait. Cela est contraire à ce qu'on pense généralement dans le domaine de la toxicologie, alors qu'on s'aperçoit que dans le cas des champs électromagnétiques, une plus forte intensité n'aggrave pas nécessairement les effets.

Passons maintenant aux études sur les animaux de laboratoire intacts. De nombreuses expériences ont été faites avec des champs électriques beaucoup plus intenses que ceux qui existent près des lignes de transmission. Cependant, peu d'expériences ont été faites avec des champs magnétiques. Les chercheurs ont constaté que certains systèmes vitaux n'étaient pas touchés par les champs. Ainsi, le système circulatoire et le système immunitaire ne sont pas touchés.

Par contre, la reproduction peut, dans certains cas, être touchée. Aucun effet n'a été constaté chez les rongeurs, mais des malformations ont été observées chez les embryons de poulet soumis à certaines conditions. Les effets les mieux connus chez les animaux de laboratoire sont des variations dans le rythme circadien avec les changements hormonaux correspondants, de même que des changements dans les réactions à certains médicaments et certains changements dans le comportement.

Chez les humains, les expériences de laboratoire sur des volontaires ont démontré que les humains peuvent habituellement percevoir un champ électrique d'une puissance supérieure à sept kilovolts par mètre. Cependant, certaines personnes peuvent percevoir des champs d'aussi faible puissance que deux kilovolts par mètre. On croit que les champs magnétiques ne sont pas perçus par les humains. Une étude minutieuse a révélé que l'exposition aux champs n'a aucune incidence sur la plupart des signes vitaux, les paramètres physiologiques, les activités quotidiennes, la mémoire et le niveau d'énergie, mais cause de légères modifications du rythme cardiaque, certaines personnes éprouvant un ralentissement de trois battements par minute. On a aussi observé une perte de la vigilance et un ralentissement des réflexes.

Des études épidémiologiques sur cette question suscitent beaucoup d'intérêt et d'inquiétudes. En effet, certaines de ces études ont révélé une incidence accrue de cancers, et notamment de leucémies et de tumeurs du cerveau, chez les enfants qui vivent près de lignes à haute tension, celles-ci causant probablement des champs magnétiques plus intenses que la moyenne dans leurs foyers. Une étude sur les travailleurs de l'électricité ont révélé un risque accru de cancer. Les études comportent toutefois de nombreuses lacunes comme les petites populations étudiées, la faiblesse des associations, le manque de cohérence et d'évaluation des expositions réelles. Il faut toutefois en tenir compte malgré leurs lacunes. Par ailleurs, ces données peuvent seulement être considérées à titre indicatif jusqu'à ce que nous en sachions davantage.

Il importe également de noter que, dans le domaine de la médecine, les champs électriques et magnétiques servent à traiter les os cassés qui prennent longtemps à se réparer. On est en train d'en tester l'utilisation à d'autres fins médicales bénéfiques, comme la prévention de

l'ostéoporose, la cicatrisation des blessures et la régénération des nerfs.

En conclusion, en ce qui concerne les effets des champs électromagnétiques sur la santé, les preuves ne sont ni concluantes ni cohérentes. Elles ne nous permettent pas d'affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas de risques pour la santé. Cependant, elles ne suffisent pas à prouver qu'il existe un risque appréciable. Si l'exposition à des champs électromagnétiques présente effectivement des risques pour la santé, il est peu probable que les lignes de transmission à haute tension seront la seule ou même la principale source de préoccupation. Les installations électriques dans les immeubles, les appareils ménagers et les luminaires sont beaucoup plus courants. Ils pourraient jouer un bien plus grand rôle que les lignes de transmission à haute tension dans n'importe quel problème de santé publique.

Nous avons effectivement reconnu la complexité de la situation et la nécessité de mieux comprendre et connaître les dangers que présente notre utilisation de l'électricité. S'il y a des dangers, comment pouvons-nous les supprimer ou les limiter. En conséquence, nous avons intensifié nos efforts.

Je voudrais vous donner quelques exemples. Me faites-vous comprendre que mon temps de parole est terminé? Oui. Monsieur le Président, cela a été un plaisir de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre devant vous et les autres députés. Je vous suis reconnaissant de m'en avoir donné la possibilité et je vous en remercie.

[*Français*]

M. le vice-président: Je dois aviser l'honorable députée de Mercier (M^me^ Jacques) qu'il reste moins qu'une minute. La parole est à l'honorable députée de Mercier.

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue de Davenport (M. Caccia) d'avoir apporté ce débat à la Chambre des communes, qui a d'excellentes informations pour un sujet qui nous porte à coeur, nous les Canadiens. De l'avis de cette Chambre, monsieur le Président, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'étudier les effets des champs électromagnétiques créés par les lignes de transmission à haute tension sur la santé des êtres humains et des animaux, et faire rapport de ses constatations à la Chambre des communes.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée. Comme la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 16, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 décembre 1989

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a dix motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

Ces motions sont inscrites au nom des députés de Sault Ste. Marie (M. Butland) et d'Ottawa-Sud (M. Manley). Je les ai revues et je suis prêt maintenant à rendre ma décision.

Les motions nos 1, 2, 3 et 10 sont recevables et chacune d'elles fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions nos 4, 6 et 7 seront débattues ensemble, mais mises aux voix de la façon suivante: si la motion no 4 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 6 et 7; si la motion no 4 est rejetée, la Chambre devra voter sur la motion no 6, et ce vote vaudra également pour la motion no 7. La motion no 5 étant identique à la motion no 4, elle ne sera donc pas retenue. Les motions nos 8 et 9 posent un problème de procédure. Les députés n'ignorent pas qu'un simple député ne peut, suivant nos usages parlementaires, proposer d'augmenter le montant d'un impôt ou d'une charge publique dans un projet de loi présenté dans le cadre de la motion des voies et moyens.

J'estime que c'est justement ce à quoi visent ces motions, puisqu'elles proposent de réduire à un million de dollars une «déduction» de dix millions de dollars. Je dois donc déclarer les motions nos 8 et 9 irrecevables. Je renvoie les députés et la Chambre aux divers commentaires qu'on trouve à ce sujet dans la cinquième édition de Beauchesne et du *Parliamentary Practice* de May.

Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, les diverses motions ont été inscrites au nom du député de Sault Ste. Marie qui n'est pas ici malheureusement. Il est retenu ailleurs.

• (1010)

Je me demande si la Chambre acceptera à l'unanimité de transférer les motions inscrites en son nom au nom du député de Mission—Coquitlan.

M. Cooper: Monsieur le Président, fidèles à l'esprit de magnanimité et de générosité de rigueur à Noël, nous nous rendons très volontiers à cette requête.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais obtenir quelques éclaircissements. Vous avez déclaré que les motions nos 4, 6 et 7 seront débattues ensemble, mais que si la motion no 4 était rejetée, la Chambre devrait voter sur la motion no 6. Vous avez précisé—et c'est à ce sujet que je voudrais en savoir plus—que «ce dernier vote vaudra également pour la motion no 7».

Je suppose que c'est le résultat du deuxième vote qui vaudra pour la motion no 7, et non celui du premier vote. Ai-je raison?

Le président suppléant (M. Paproski): En effet.

MESURE MODIFICATIVE

Mme Joy Langan (au nom de M. Butland): propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 7,

a) en retranchant la ligne 18, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«heure avancée de l'Est, le 26 avril 1990, à»

b) en retranchant la ligne 30, page 12, et en la remplaçant par ce qui suit:

«12 juin 1990, il n'est pas tenu compte, au».

—Monsieur le Président, cet amendement proposé au projet de loi C-28 sous cet article tend à modifier la date d'entrée en vigueur de la disposition en question; il s'agira non plus du 26 avril 1989, mais bien du 26 avril 1990. L'amendement en question découle du fait que cette disposition est mal rédigée et les sociétés de location craignent que la modification envisagée ne force de nombreuses petites sociétés de location à fermer leurs portes; ainsi, nous devrions examiner cet article de plus près.

Grâce aux modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le crédit-bail, le ministère des Finances souhaite récupérer certaines recettes fiscales. Le Ministère juge en effet que certaines entreprises ont recours au crédit-bail de préférence à des achats, parce que les bailleurs peuvent profiter de certains avantages fiscaux qui ne sont pas offerts aux preneurs à bail.

Les modifications en question tendent à traiter les sociétés de location comme s'il s'agissait de sociétés financières accordant des prêts et à permettre aux sociétés preneuses à bail concernées de réclamer les avantages fiscaux auxquelles elles ont droit, si elles le désirent; dans ce cas, cependant, les actifs doivent être traités comme un achat du bien loué aux fins de l'impôt.

On a, semble-t-il, pour objectif de faire en sorte que pour les preneurs à bail qui ne faisaient que louer pour des raisons fiscales, il n'y ait pas plus d'avantages à louer qu'à acheter alors que les achats seront financés par un prêt; on veut s'assurer également que les preneurs à bail qui louaient pour des raisons autres que fiscales se trouvent exactement dans la même position financière qu'auparavant.

Je le répète, l'article est mal rédigé parce qu'il décrit comment les preneurs à bail doivent être traités en vertu du nouvel article seulement. L'article 7 décrit la façon dont les bailleurs doivent être traités en vertu des nouveaux règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu, mais on n'insère pas une toute nouvelle disposition dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

La nouvelle disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu et les nouveaux règlements pertinents modifient fondamentalement la façon dont le crédit-bail est perçu par le ministère des Finances.

Il est plutôt curieux de procéder à la moitié des changements par le biais de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et de procéder à l'autre moitié en modifiant les règlements.

Les nouveaux règlements ont modifié considérablement la complexité d'un contrat de location. Les calculs nécessaires ne sont pas compliqués en eux-mêmes, et ils ne demandent pas non plus d'obtenir des renseignements quelconques.

D'un autre côté, l'ancien système est manifestement conçu, afin de simplifier la comptabilité en permettant le regroupement des catégories de biens. Le nouveau système est une façon différente pour le ministère des Finances de mettre un terme à ce qu'on considère être des abus fiscaux. Normalement, le ministère des Finances reformule la loi ou les règlements en imposant des restrictions afin de mettre un terme directement aux abus. Le nouveau système de crédit-bail exige que le bailleur compare deux options et choisisse la moins avantageuse.

Selon les mots mêmes du recherchiste du comité législatif, il n'est pas difficile de croire que le résultat de ce calcul n'est pas prévisible. Si le ministère des Finances a bien accompli sa tâche, qui consistait à identifier les échappatoires du régime fiscal et à trouver la formule mathématique permettant d'éviter les abus, il sera difficile de soutenir qu'il est impossible de rédiger une réglementation directe ou des amendements pouvant tout aussi bien éliminer les abus touchant les coûts d'observation inférieurs.

La déroutante formule que les agents de Finances appellent «traitement par analogie à un prêt» fait craindre dans le secteur du crédit-bail que les complexités administratives accrues fassent augmenter les coûts.

Par contre, les sociétés qui prennent à bail du matériel craignent que l'élimination des avantages fiscaux du crédit-bail réduise leurs mouvements de l'encaisse. Ce sont là deux problèmes qui menacent plus directement

les petites sociétés. La date d'entrée en vigueur a été changée pour permettre aux agents des Finances d'appliquer la modification aux bailleurs, soit au moyen d'une nouvelle modification à la Loi de l'impôt sur le revenu, soit, ce qui serait mieux, en reformulant complètement la disposition dans un projet de loi de procédure qui serait présenté en janvier ou février.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 1 est reporté.

Mme Joy Langan (au nom de M. Butland) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 18, en retranchant les lignes 5 à 11, page 24.

—Monsieur le Président, cette modification vise à annuler l'incidence de la majoration. La majoration d'un quart du revenu provenant de dividendes a pour effet de grossir le revenu de beaucoup de personnes âgées, aux seules fins du calcul de l'impôt, si elles tirent une partie de leur revenu de retraite de dividendes. Ainsi, même si elles ne gagnent pas 50 000 $ par année, soit le seuil de la récupération, elles vont avoir l'air de toucher plus que cela et partant, elles vont se voir reprendre leur pension de la sécurité de la vieillesse, en tout ou en partie.

La majoration a été prévue à l'origine pour éviter la double imposition des dividendes. Les dividendes sont imposés au niveau de la société et au niveau du particulier. En incluant la majoration dans le calcul de son revenu, le particulier bénéficie d'un crédit d'impôt qui lui évite d'être doublement imposé. Cela ne posait pas de problème jusqu'à l'instauration de la tentative de récupération, qui aura l'incidence que je viens de décrire.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais seulement ajouter quelque chose aux propos de notre collègue, la députée de Mission—Coquitlam. Toute cette affaire de majoration vise seulement à créer un revenu fictif aux fins de l'impôt sur le revenu. La députée a très bien décrit le raisonnement derrière cette manoeuvre. Il s'agissait d'éviter de donner l'impression que les dividendes sont doublement imposés. Les particuliers paieraient une part d'impôt plus juste sur les dividendes parce que les sociétés en auraient déjà payé une partie.

• (1020)

Comme la députée l'a fait remarquer, si une personne retraitée possède des actions qui lui donnent un revenu d'environ 40 000 $, avec la majoration de 25 p. 100, cela fait 50 000 $ aux fins de l'impôt. Cette personne risque ainsi de perdre une partie de sa pension de vieillesse à cause de la récupération des prestations. Ce n'était pas son revenu réel; cette personne n'a reçu que 40 000 $, mais à cause d'un tour de passe-passe comptable, elle risque de perdre une partie de sa pension. Voilà la raison d'être de l'amendement proposé. Dès que les députés ministériels l'auront examiné un peu, ils conviendront que cet article doit être supprimé par souci d'équité envers les retraités.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai posé, à plusieurs occasions au ministre à la Chambre, des questions sur la majoration des dividendes dans le contexte de la récupération. Je ne suis pas d'accord avec l'amendement parce qu'il ne s'attaque pas à la question fondamentale. À mon avis, l'amendement relatif à la majoration a trait dans ce contexte à certains accords de location de dividendes prévus dans d'autres modifications énoncés dans le projet de loi C-28 à l'égard de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mes collègues du NPD ont soulevé une question importante en ce qui concerne le calcul du seuil, à savoir qu'aux fins de la récupération, sur laquelle nous reviendrons dans les autres amendements, le seuil de 50 000 $ est considéré comme un revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cela signifie que tous les dividendes reçus de sociétés canadiennes seront majorés de 25 p. 100, et c'est ce montant majoré dont on tiendra compte dans le calcul du seuil de 50 000 $.

Les représentants du ministère ont signalé que c'était acceptable parce que, pour obtenir tous ces dividendes, il faut avoir beaucoup d'actions, et c'est vrai. J'estime toutefois que la discrimination établie entre les différents types de revenu aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu est essentiellement inéquitable et nuit au système. Que nous soyons d'accord ou non avec la récupération—et nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes clairement contre—, si l'on décide de fixer le seuil de revenu à 50 000 $, il faut que ce soit le revenu réel et non pas la majoration imaginaire des dividendes.

Que les investissements d'une personne âgée rapportent des intérêts ou des dividendes, cela ne devrait faire aucune différence dans le calcul de leur seuil de revenu aux fins de la récupération. L'un des événements les plus déplorables qui se soit produit à la Chambre ces dix derniers jours est le fait que le ministre des Finances qui répondait à des questions ne semblait pas comprendre ce qu'est la majoration des dividendes.

Cela dit, à mon avis, l'amendement ne résout pas ce problème. S'il doit y avoir un amendement, il faut le placer ailleurs dans la loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec le paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam)(au nom de M. Butland) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 47, en retranchant la ligne 1, page 45, et en la remplaçant par ce qui suit:

«a) le montant correspondant à 0.05% de».

—Monsieur le Président, cet amendement permettra de diminuer de beaucoup le montant de la surtaxe et de la ramener de 5 p. 100 à 0,05 p. 100. Le ministre des Finances avait déclaré qu'il éliminerait la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers, une fois que les modifications concernant la taxe de vente seraient annoncées. Au lieu de cela, comme dans le cas de beaucoup de ses promesses, le gouvernement a fait exactement le contraire. En fait, il veut la faire passer à 5 p. 100, même si la taxe sur les produits et services est adoptée.

Tout d'abord, il avait été proposé de supprimer totalement l'article sur la surtaxe. Mais le légiste de la Chambre nous a mentionné que, pour des raisons techniques, la chose serait très difficile. Par conséquent, nous proposons à la Chambre que le pourcentage soit ramené à un niveau beaucoup plus bas afin de faire preuve de justice et d'équité et de nous en tenir, à peu de chose près, à l'engagement du ministre des Finances au sujet de l'élimination de la surtaxe de 3 p. 100.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je me prononcerai en faveur de cet amendement qui soulève une question gênante pour beaucoup de Canadiens. À la suite de la première étape de la réforme fiscale et de la promesse que suivrait une seconde étape consistant en la réforme de la taxe de vente, on avait clairement précisé que la phase 2 serait sans incidence sur les plans des recettes. La neutralité de la phase 2 a ensuite subi plusieurs avatars. Cette espèce de neutralité sur le plan des recettes signifiait que la nouvelle taxe allait simplement remplacer l'ancienne taxe de vente fédérale, faire disparaître les surtaxes, faire réduire le taux d'imposition des revenus moyens, et bien d'autres choses. Avec la taxe sur les produits et services, cette neutralité a changé. Selon son humeur du jour, le ministre donnait une définition différente de la notion de neutralité sur le plan des recettes.

L'un de ces principes sous-jacents à la notion de neutralité est l'intention de supprimer les surtaxes. Les surtaxes sont l'une ou l'autre de deux choses: elles sont temporaires, c'est-à-dire qu'elles visent un but bien précis, ou bien elles servent à porter atteinte aux revenus provinciaux. Car, comme le sait pertinemment le gouvernement, les recettes provinciales provenant de l'impôt sur le revenu constituent un pourcentage des recettes fiscales de base perçues en vertu du régime fédéral de l'impôt pour presque toutes les provinces. Ainsi, imposer une surtaxe est une façon de dépouiller le contribuable et d'empêcher les provinces de toucher leur juste part.

Le projet de loi C-28 vise à rendre permanente la surtaxe, à empêcher les provinces d'obtenir leur juste part et aussi à revenir sur la promesse de neutralité qui aurait avantage à être respectée. Les contribuables en ont par-dessus la tête de la lourdeur de leur note fiscale. La taxe sur les produits et services, aussi mauvaise soit-elle, devrait remplacer les surtaxes afin que nous puissions en revenir à un régime fiscal raisonnable, compréhensible et équitable.

• (1030)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je serai bref. Au cours de la période qui a précédé la réforme fiscale, le ministre des Finances a déclaré à plusieurs reprises qu'il se débarrasserait de ces surtaxes dès qu'il aurait élaboré une politique concernant la taxe de vente. Or, il a annoncé ladite taxe à l'occasion du dernier budget. Il a annoncé que la taxe de vente serait de 9 p. 100. Selon certaines rumeurs, elle pourrait bien ne plus être que de 7 p. 100. Mais ce n'est pas là l'important. L'important, c'est que le gouvernement ait décidé d'imposer une taxe de vente.

À l'instar vraisemblablement de mes collègues, j'estime que nous ne devrions pas inscrire dans la loi fiscale de base cette surtaxe de 5 p. 100, puisque le ministre des Finances nous avait assurés qu'il s'agissait d'une mesure temporaire. Dès l'instant que cette surtaxe figure dans la loi fiscale de base, elle ne saurait plus passer pour temporaire. J'imagine cependant que le ministre pourrait agir à sa guise par voie de réglementation. À mon avis, cette surtaxe n'a pas sa place là du tout. Nous aurions préféré l'éliminer complètement, mais comme cela risque apparemment de susciter des difficultés de procédure, nous proposons que le taux de cette surtaxe soit inférieur à 1 p. 100, avec l'espoir que la Chambre sera d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Palproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

M. John Manley (Ottawa-Sud) propose:

Motion nº 4

«Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 48, en retranchant les lignes 1 à 44, page 46.»

Mme Langan (au nom de M. Butland) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 48, en retranchant la ligne 20, page 46, et en la remplaçant par ce qui suit:

«l'excédent éventuel, sur 75 000 $, du».

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 48, en ajoutant à la suite de la ligne 23, page 46, ce qui suit:

«(1.1) Le montant de 50 000 $ visé au paragraphe (1) est majoré cumulativement à chaque année du pourcentage de la majoration de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente.»

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, cet amendement a un objectif très simple. Il vise à éliminer du projet de loi C-28 les dispositions destinées à récupérer les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. À mon avis, on a raison de dire que cette disposition du projet de loi C-28 entraînera le changement de politique sociale vraisemblablement le plus important depuis une génération chez nous. Comme l'a déclaré le député de Mississauga-Sud qui préside le Comité des finances, cette disposition met fin à toutes fins utiles au caractère universel des programmes sociaux au Canada.

Tout d'abord, je tiens à dire que le gouvernement s'est déshonoré en apportant ce changement à la politique sociale dans le contexte d'un projet de loi budgétaire, privant ainsi les Canadiens de l'occasion de discuter de ce changement.

En janvier 1985, le gouvernement actuel, sous l'égide du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a publié un document de travail concernant le caractère universel des programmes sociaux. Il y précisait qu'il tenait pour absolument intolérable l'idée de procéder à la récupération—on ne l'appelait pas ainsi à l'époque—des pensions de sécurité de la vieillesse. Il y disait qu'il n'était pas absolument réfractaire à l'idée de taxer les allocations familiales, qu'il était possible d'en discuter, mais il y insistait qu'il s'agissait là d'un changement de politique sociale et qu'avant de le mettre en oeuvre, le gouvernement permettrait aux Canadiens d'en discuter. C'est ce qu'il aurait dû faire. Un comité parlementaire ayant été saisi de ce document, nous n'en avons plus entendu parler.

Puis, dans le budget de cette année, la disposition de récupération est présentée comme une mesure fiscale. Pourtant elle change un programme social fondamental au Canada. Nous pourrions débattre ici de l'universalité, mais nous n'allons pas aller très loin avec ce genre de débat à cette tribune. Les organismes sociaux, les groupes qui représentent les pauvres, ni ceux qui s'intéressent aux questions de politique sociale n'ont pas non plus eu la possibilité de venir discuter de cette question et de donner leur avis, étant donné que cette disposition est proposée dans une mesure budgétaire.

Quand on commence à changer le principe de l'universalité, ce changement ne concerne pas seulement les quelques personnes qui, selon le gouvernement, gagnent peut-être actuellement plus de 50 000 $ par an. À notre avis, un grand nombre des programmes que nous offrons, à tous les paliers de gouvernement au Canada, devraient être offerts à tous les Canadiens quel que soit leur revenu. C'est vrai depuis 1952 pour la pension de vieillesse. C'est vrai pour l'assurance-maladie et pour l'enseignement qui relève de la compétence provinciale. Nous pensons que les Canadiens devraient tous bénéficier des mêmes avantages sociaux fondamentaux, quel que soit leur revenu. C'est le principe qu'on a appliqué. En renonçant à ce principe sans un débat approfondi, le gouvernement se rend coupable d'une grave injustice à l'égard des Canadiens de tout le pays.

Les ministériels diront, comme le ministre, que ce n'est pas la fin de l'universalité. Ils pensent que les Canadiens sont si bêtes que, s'ils recoivent de l'argent d'une main et le rendent de l'autre, ils croiront qu'ils bénéficient d'un avantage universel.

Je m'exprimerai autrement. Si ce n'est pas la fin de l'universalité, alors ce que le gouvernement a proposé avec cette mesure est une taxe discriminatoire. Cet impôt n'est pas fonction de la capacité de payer, comme les autres impôts sur le revenu sont présumés l'être: il dépend de l'âge ou de la grosseur de la famille. Aucun autre Canadien ne paye 100 p. 100 d'impôt sur quelque revenu que ce soit sauf, une fois cette mesure en vigueur, celui qui a plus de 65 ans et qui a un revenu additionnel de 50 000 $ ou ceux qui ont une famille.

Je n'ai pas grand temps pour débattre cet amendement. Le fait est que les retraités ont payé pour leur pension. Ils ont payé une taxe spéciale dans leurs déclarations d'impôt de 1952 à 1971. D'après les débats tenus à la Chambre au cours de ces années-là, les députés voulaient manifestement s'assurer que tous les Canadiens, peu importe leur revenu, auraient droit à la pension de vieillesse pour laquelle ils payaient. Quand nous avons fait des changements pour simplifier le régime fiscal en 1971, M. Stanley Knowles avait dit que c'était probablement le commencement de la fin de l'universalité. On avait dit alors qu'il n'y avait pas lieu de se faire du souci au sujet de l'universalité. Nous sommes maintenant en 1989, et c'est exactement ce que le gouvernement fait.

Au sujet des allocations familiales, le gouvernement a oublié que le principe fondamental d'équité devrait être à la base du régime fiscal. Des contribualbles peuvent avoir des revenus identiques, mais ils ne supportent pas tous la même charge fiscale. Le contribuable qui élève une famille contribue énormément à l'avenir du pays, et tous les Canadiens devraient l'aider à s'acquitter de ses obligations fiscales. Cette mesure de récupération aura diverses conséquences.

D'abord, elle range dans des catégories différentes la famille qui n'a qu'un seul revenu et celle qui en a deux. La famille à deux revenus où les conjoints gagnent chacun 49 000 $ par année n'a pas à se préoccuper de la récupération. La famille où un seul parent gagne 60 000 $ par année perd toutes ses allocations familiales. Est-ce juste?

Deuxièmement, il y a déjà plusieurs années, le gouvernement a remplacé les exemptions fiscales pour les enfants par des crédits d'impôt. Le gouvernement a progressivement réduit l'aide qu'il accordait aux familles, et voilà maintenant qu'il retire les allocations familiales à de nombreuses familles. Il est donc évident que le gouvernement ne croit plus que tous les Canadiens ont intérêt à aider les familles avec de jeunes enfants pour contribuer à leur avenir. Le gouvernement a oublié le principe fondamental de l'équité horizontale. En fait, il ne l'a peut-être jamais compris.

• (1040)

Il n'y a qu'une chose à faire avec ce projet de loi, c'est d'éliminer la taxe discriminatoire, la taxe de récupération, et d'en discuter dans le cadre d'un débat sur la politique sociale, comme on aurait dû le faire à l'origine, afin que tous les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leur point de vue.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'amendement que propose mon collègue d'Ottawa–Sud. Je rappelle simplement qu'en adoptant cette mesure de récupération fiscale, on risque de faire disparaître le principe de l'universalité.

J'ai qualifié ce projet de loi, lorsque j'ai pris la parole à son sujet, d'attaque contre le principe même qui fonde le sentiment de sécurité des Canadiens et qui est la pierre angulaire de notre politique sociale.

Ce matin, je voudrais, dans une ultime tentative pour ramener le gouvernement à de meilleurs sentiments, vous livrer les réflexions de ceux–là mêmes qui seront touchés par cette mesure fiscale.

Le Conseil national du bien–être social écrivait, dans son communiqué du 13 septembre 1989, que les personnes âgées ont déjà payé pour avoir droit à la sécurité de la vieillesse en versant de l'impôt sur leur revenu tout au long de leur vie.

Dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre le 23 juin 1989, le président de la Coalition des personnes âgées a écrit: « Nous considérons cette proposition comme une grave trahison, comme une tentative insidieuse du gouvernement pour saper les programmes de sécurité sociale pourtant maintes fois décrits comme intouchables.»

Un autre organisme canadien, La Voix, estime qu'on pénalise les gens qui touchent des prestations, notamment les retraités et les familles, et qu'on sacrifie l'universalité des programmes.

La Coalition des aînés du Québec écrit dans une lettre adressée au ministre des Finances le 24 mai: «Votre proposition prévoit un taux d'imposition plus élevé pour les personnes âgées que pour les autres contribuables ayant des revenus comparables. Vous pénalisez des personnes qui, au prix de grandes difficultés, ont réussi au fil des ans à mettre de l'argent de côté pour leur retraite.»

Le point de vue de cette coalition reflète celui de tous les Canadiens âgés. Ne renonçant pas à la lutte, elle a écrit à la plupart des députés le 29 novembre dernier pour attirer leur attention sur le fait que la récupération des pensions aurait pour effet de réduire le pouvoir d'achat des personnes âgées, serait discriminatoire à leur égard et anéantirait le principe de l'universalité que nous avons tant à coeur au Canada.

Je voudrais rappeler au gouvernement que, le 21 décembre 1984, soit dans la même période de l'année que maintenant, le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social d'alors, qui était du Manitoba comme moi, avait promis que «les économies résultant de tout changement seront réparties entre les programmes sociaux et serviront à la réduction du déficit». Il a ajouté: «Les pensions de sécurité de la vieillesse ne seront pas imposées autrement que les autres formes de revenu.»

C'était là une promesse sacrée faite par un honorable député membre du gouvernement, membre du Cabinet en 1984, il n'y a pas si longtemps. Mais le gouvernement fait le contraire.

Le gouvernement a renié bien des promesses. Ce n'est pas ainsi qu'on respecte un dépôt sacré. Je suis catégoriquement opposé à cette imposition des pensions de vieillesse et j'espère sincèrement que, dans l'esprit de Noël, le gouvernement changera d'avis et que la Chambre adoptera l'amendement proposé par mon collègue.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon point de vue sur l'amendement qui propose de retrancher la disposition de récupération du projet de loi. J'en ai déjà parlé à la Chambre au nom de mes électeurs de la circonscription de Nepean. Je voudrais ce matin lire des extraits de lettres. Nous avons tous reçu des centaines de lettres qui s'opposent à cette monstrueuse disposition de récupération des pensions de vieillesse. Ces lettres proviennent de particuliers, et non d'organismes. En voici une qui vient de D. Atkinson et qui dit:

> Je suis très déçu de la tangente prise par le gouvernement qui cherche à se faire élire par tous les moyens et en promettant n'importe quoi. Je tiens à dénoncer le gouvernement qui a manqué à sa promesse faite en 1984 qu'il n'adopterait pas de traité de libre–échange et qui, récemment, a de nouveau manqué à sa promesse de ne pas toucher à l'universalité des programmes sociaux, des pensions de vieillesse notamment.
>
> Je croyais que M. Wilson était le dernier bastion de l'intégrité dans ce gouvernement. Maintenant, je me demande s'il en reste.

La lettre suivante vient de P. Payne, qui dit:

Dans le budget, le ministre des Finances abolit l'universalité du régime des pensions de vieillesse. . . C'est précisément ce qu'il avait promis de ne pas faire au cours de la dernière campagne électorale. Le premier ministre Mulroney avait alors déclaré que son gouvernement ne toucherait aux pensions de vieillesse que pour les améliorer.

Personnellement, je ne crois pas que soit sérieuse la raison qui motive cette ponction fiscale. Je crois qu'il est insensé de vouloir réduire le déficit en récupérant des pensions de vieillesse.

Cependant, la population du Canada se rappellera que le gouvernement du pays s'en est pris aux personnes âgées de 65 ans et plus. . .

La lettre suivante, de d'Ornellas, dit que:

Les personnes âgées du Canada s'attendent à ce que leur premier ministre soit intègre. . . Or, celui-ci a promis que tant qu'il serait au pouvoir on ne réduirait pas, mais on améliorerait les pensions de vieillesse.

Il existe d'autres moyens plus équitables de diminuer la dette nationale que de s'en prendre aux personnes âgées en frappant leurs revenus, qui sont fixes, d'un impôt augmentant progressivement.

La lettre suivante vient de M. Messel qui écrit:

On nous demande à nous, personnes âgées dont le revenu est fixe essentiellement, d'abaisser notre niveau de vie pour que le gouvernement actuel ait plus d'argent à dépenser, follement, à mon avis. Les «députés» ont-ils fait des sacrifices, eux, pour atténuer le problème de la dette nationale? Si oui, lesquels?

R. Paskell dit dans la lettre suivante:

Je ne peux que protester contre la disposition budgétaire qui soumet à l'impôt les pensions de vieillesse. . .

Cette infidélité est intolérable de la part du premier ministre et du ministre des Finances. M. Wilson a le toupet de prétendre que cette proposition préserve l'universalité. Croit-il que les électeurs sont stupides à ce point?

. . . les contribuables ont payé leurs primes et, s'il s'agissait d'un régime privé, la pleine admissibilité ne serait pas remise en question, quel que soit le revenu d'autres sources.

J'ai reçu copie de la lettre suivante qui a été envoyée à la ministre d'État au Troisième âge par C. Monette:

Je suis comptable agréé; j'ai travaillé dur pour arriver à gagner un revenu moyen; pendant mes années de vie active, j'ai rendu des services à la collectivité et à mon église et j'ai donné aux oeuvres de charité aussi généreusement que j'ai pu. J'ai payé l'impôt de la sécurité de la vieillesse depuis qu'il existe.

La récupération contredit les promesses électorales et manque à la parole qui nous a été donnée à nous tous qui avons bâti le pays après avoir servi dans les forces armées. . . .c'est ainsi qu'on nous récompense de 45 années au service de la Couronne et du pays!

Vous rendez-vous compte que nous devons continuer de payer l'impôt de sécurité de la vieillesse compris dans les impôts généraux, en plus de devoir déclarer la pension comme revenu imposable. . .

Si vous devez hausser les impôts, rendez les taux progressifs en fonction du revenu, mais non en fonction de catégories de personnes.

La lettre suivante vient de M. F. Reynolds:

Nous, les personnes âgées, avons payé des impôts dans le passé pour avoir droit à la pension de vieillesse à 65 ans. Je pense que nous ne méritons pas d'être pénalisées parce qu'un grand nombre d'entre nous nous sommes privées d'un certain luxe pour vivre à l'aise dans notre vieillesse. Si nous avions dépensé follement et qu'à 65 ans nous n'avions que la pension de vieillesse comme moyen de subsistance, nous aurions droit au «supplément». La disposition de récupération de M. Wilson va nous faire souffrir pour avoir été prudents pendant notre carrière.

• (1050)

M. G. Tessier écrit:

Pourquoi le gouvernement du Canada fait-il de la discrimination contre les bénéficiaires des allocations familiales et les personnes âgées qui reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse. . .

La Charte des droits ne nous garantit-elle pas un traitement égal? Comme les personnes âgées et les familles qui touchent plus de 50 000 $ par année ne sont pas les seules à avoir contribué à la hausse de la dette nationale, pourquoi devraient-elles être pénalisées?

Une lettre de P.R. Webb dit ceci:

En tant que personne touchée par la récupération de la pension de sécurité de la vieillesse, je vous prie instamment de vous opposer à cette mesure.

Nous devons nous débarrasser des tenants de la droite que manipulent les grandes entreprises qui sont en voie de détruire le Canada. Je suis très tentée d'abandonner et d'aller rejoindre ma fille à Los Angeles!

M. MacDermid: Ah oui? Alors, demandez-lui combien coûte son pontage cardiaque.

Mme Gaffney: M. et M^me^ Woodward écrivent:

Nous tenons à exprimer nos objections face à la récupération de la pension de vieillesse. . .

Beaucoup de personnes âgées ont une santé précaire et doivent payer des sommes considérables pour obtenir de l'aide et des moyens de transport supplémentaires ainsi que pour se procurer des médicaments coûteux. Or, les provinces n'accordent pas toutes une aide financière dans ces domaines.

Une personne qui a travaillé et payé des impôts toute sa vie a sûrement le droit de conserver le pécule qu'elle a amassé pour ses vieux jours. Sa planification de retraite comprenait la pension de vieillesse, qu'elle avait entièrement le droit de s'attendre à recevoir. Cette tentative en vue de récupérer les pensions est une rupture de contrat qu'on peut comparer à une compagnie d'assurance-vie qui ne verserait pas la rente prévue dans la police.

La lettre suivante vient de M. et M^me^ Larocque, qui écrivent ceci:

> Mon mari et moi voudrions ajouter nos noms à la liste de plus en plus longue de pensionnés qui protestent contre les coupes effectuées par le gouvernement. . .
>
> Nous comprenons que des coupes sont nécessaires, mais nous sommes d'avis que la récupération des pensions de vieillesse est une façon injuste et irresponsable de faire ces coupes.

La dernière lettre vient de M. et M^me^ Neveu. Ils écrivent ce qui suit:

> Mon épouse et moi voulons exprimer notre opposition à la récupération des pensions de vieillesse proposée par M. Wilson. Même si, dans l'immédiat, cette proposition ne vise que les riches. . . nous croyons qu'elle finira pas toucher les personnes à revenu beaucoup plus modeste.
>
> À notre avis, l'universalité des pensions de vieillesse devrait être respectée comme un droit que possède chaque Canadien.
>
> Nous croyons que la proposition du ministre des Finances menace notre stabilité financière pendant nos années de retraite. Nous sommes à la retraite depuis neuf ans et espérons avoir les moyens de rester dans notre maison de nombreuses années encore.

Monsieur le Président, ces remarques ne viennent pas de moi. J'ai déjà exprimé mon opinion à la Chambre des communes. Ce sont les remarques d'un nombre infime de retraités de ma circonscription, qui m'ont écrit en tant que leur représentante à la Chambre. Je ne suis pas la seule à avoir reçu des centaines de lettres de ce genre. Je suis certaine que tous les ministériels en ont reçu des centaines aussi, mais que, pour une raison ou une autre, ils n'ont pas le courage de s'opposer à leur ministre des Finances et de voter contre cette mesure.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je faisais des réserves sur certaines des autres dispositions dont nous avons discuté ce matin, mais j'ai été vraiment outrée par la proposition de récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

J'ai déjà dit à la Chambre, et je le répète, que des mesures comme la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales transforment la politique sociale en politique d'assistance sociale, et que tout cela se fait au nom de l'harmonisation.

Mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, a dit que sous le premier ministre actuel, la vision nationale du Canada a fait place à une vision qui tient complètement de l'entreprise privée. Le gouvernement actuel a bradé, fermé, privatisé ou comprimé les meilleurs éléments de cette vision nationale. Air Canada, VIA Rail, Postes Canada et Radio-Canada n'en sont que quelques exemples. Voici qu'avec la mesure à l'étude on s'en prend à l'élément le plus précieux de notre vision nationale, l'universalité des programmes sociaux.

Les programmes sociaux les premiers attaqués sont ceux des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous nous demandons quels seront ceux qui le seront en deuxième lieu, puis en troisième, en quatrième et en cinquième lieu.

Un des députés, qui est intervenu plus tôt dans le débat de la motion, a parlé d'une dépêche de la Presse Canadienne de 1984 qui rapportait les paroles du premier ministre. Ce dernier avait déclaré: «Notre position est simple et sans détour. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.» Le premier ministre est-il déphasé? A-t-il perdu le contrôle? A-t-il oublié cette promesse?

Je voulais le croire pendant la dernière campagne électorale, tout comme la plupart des Canadiens, et les personnes âgées voulaient certes croire qu'on ne toucherait pas au principe d'universalité certes. Mais les actes sont plus éloquents que les paroles. Cette mesure législative a été présentée de façon dissimulée: pas dans le cadre d'une politique sociale, comme quelqu'un l'a déjà dit, et sans aucun débat satisfaisant dans les comités. On l'a en fait présentée subrepticement dans cet amas de modifications dans l'espoir que nous allions tous ne pas la remarquer. C'est une chose que les Canadiens ne peuvent pas admettre.

D'après le système du ministre des Finances, le niveau de revenus à partir duquel commence la récupération grimpera conformément à la formule de désindexation qui existe dans le régime fiscal. En d'autres termes, celui qui gagne 40 000 $ par année et qui voit ses revenus augmenter par l'effet de l'inflation, va dépasser en 1997 le seuil de récupération de l'allocation familiale qui est fixé à 56 309 $.

Pour les retraités, la récupération est encore plus complexe et s'installe plus lentement. Mais à vue de nez, le travailleur qui, à 28 ans, gagne 28 000 $ ou le salaire industriel moyen d'aujourd'hui, aura été atteint par la récupération au moment de prendre sa retraite. Et cela à supposer que les revenus suivent le rythme de l'inflation, et que les revenus de retraite s'établissent à 70 p. 100 des revenus d'avant la retraite.

Il s'ensuit qu'au rythme de 28 000 $ pour un travailleur de 28 ans, 40 000 $ pour un travailleur de 40 ans et 50 000 $ pour un travailleur de 50 ans, dans 20 ans un Canadien sur 4 subira la récupération totale ou partielle de sa pension. Un million de retraités d'ici 20 ans seront victimes de cette récupération.

M. McDermid: Si nous revenions à la situation d'un budget équilibré, vous n'auriez pas à vous en inquiéter.

Article 31 du Règlement

Mme Langan: Je suis certaine que le ministre d'en face, qui cherche à faire des interruptions, aura la possibilité de parler sur cette question s'il le désire. La récupération va rapprocher notre régime de pension de celui des États-Unis, où les travailleurs sont soumis à des régimes de pension contributifs comme le RPC ou le RRQ ou à des programmes comportant un critère de revenus comme notre supplément de revenu garanti, mais non à un programme de pension universel comme notre sécurité de la vieillesse. Aux États-Unis, il n'existe pas de pension qui est versée d'office à tous les citoyens de plus de 65 ans.

Le ministre des Finances a reçu pour mission de faire sauter l'obstacle de l'universalité, et une fois ce principe aboli, ce sera un jeu d'enfant que de perfectionner encore plus la récupération, de rendre les programmes de plus en plus sélectifs en récupérant par la voie fiscale des proportions de plus en plus élevées de prestations.

Cette récupération nous amène à nous poser des questions fondamentales. Pourquoi faudrait-il qu'on puisse recevoir en franchise d'impôt 100 000 $ de gains en capital, mais qu'on perde les 4 000 $ qu'on retire de la sécurité de la vieillesse pour l'unique raison qu'ils constituent une prestation sociale universelle?

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés visées à l'article 31 du Règlement.

Il restera trois minutes à la députée pour poursuivre le débat la prochaine fois que le projet de loi sera appelé.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉCÈS D'ANDREÏ SAKHAROV

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, les Canadiens et les défenseurs des droits de la personne du monde entier pleurent le décès de M. Andreï Sakharov. Nous nous rappellerons qu'il y a 20 ans environ, Sakharov était à la tête de ce fragile mouvement de défense des droits de la personne et de la paix internationale en Union soviétique.

C'est une personne qui incarnait véritablement le courage et qui se souciait de son prochain dans le monde entier.

Ces derniers jours encore, Sakharov s'opposait à l'actuel régime soviétique, réclamant des institutions plus progressistes, plus ouvertes et plus démocratiques. Pendant toute sa vie il a défié les autorités et, en 1975, il a reçu le prix Nobel de la paix.

Nous pleurons sa mort. Nous reconnaissons son grand coeur et sa contribution aux droits de la personne dans le monde entier.

* * *

LE DÉCÈS D'ANDREÏ SAKHAROV

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai également été très affecté par la nouvelle de la mort de l'activiste Andreï Sakharov des suites d'une crise cardiaque, la nuit dernière.

M. Sakharov, fort justement appelé la conscience de l'Union soviétique, avait récemment été élu au Congrès des députés du peuple et il travaillait à une réforme constitutionnelle du système politique soviétique.

C'était véritablement un homme de contraste. Il s'était rendu célèbre, à titre de physicien, par sa participation à la construction de la bombe à hydrogène soviétique, mais il n'avait pas voulu que cet outil de destruction continue d'exister, et il a obtenu le prix Nobel de la paix, en 1975, pour sa campagne de désarmement nucléaire, de coopération entre les États-Unis et l'Union soviétique pour résoudre les problèmes mondiaux, et de liberté intellectuelle en URSS.

Il fut arrêté en 1980 et condamné à l'exil intérieur pour son opposition publique à la politique étrangère de l'Union soviétique et à la répression des dissidents et des défenseurs des droits de la personne par le gouvernement. Il fut relâché par la suite. En dépit des persécutions personnelles et de l'exil, M. Sakharov a travaillé sans relâche à promouvoir les droits de la personne en Union soviétique et dans le monde entier.

Nous nous souviendrons de son courage, de ses principes et de son dévouement entier à la paix. Il n'est plus, mais sa mission de promotion du respect international des droits de la personne pour parvenir à la paix mondiale continue de vivre. Nous pleurons sa mort, mais nous sommes tous les héritiers de sa mission.

LE DÉCÈS D'ANDREÏ SAKHAROV

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, aujourd'hui, le monde pleure la disparition d'Andreï Sakharov, défenseur des droits de la personne et lauréat du prix Nobel de la paix.

On se souviendra toujours de Sakharov comme d'un homme qui a lutté pour la paix et la protection des libertés individuelles. On associe souvent les changements effrénés qui surviennent en Europe de l'Est et en Union Soviétique à Gorbatchev. Mais pendant la plus grande partie de sa vie adulte, Andreï Sakharov a été persécuté parce qu'il s'était fait le défenseur de la liberté et de la démocratie en Union soviétique.

De son exil forcé à Gorki, Sakharov constituait une lueur d'espoir pour ses compatriotes et un symbole de dissidence pour les peuples de tous les pays du monde. Il a non seulement dénoncé l'invasion soviétique de l'Afghanistan, mais également la participation des États-Unis à la guerre du Viêt-Nam, la répression au Moyen-Orient et le racisme en Afrique du Sud.

Avec son épouse Yelena Bonner, Sakharov s'est acharné à changer ce qui, pendant de nombreuses années, était considéré comme immuable. Nous pleurons le décès d'un grand de ce monde et transmettons nos condoléances à son épouse et compagne, Yelena Bonner, mais nous pouvons nous consoler à l'idée qu'Andreï Sakharov a été en mesure de voir le fruit de son dur labeur et de sa longue persécution.

C'est à Andreï Sakharov que nous devons les transformations géopolitiques dont nous sommes témoins depuis quelques mois. L'avenir du monde et de nos enfants se trouve enrichis grâce à lui.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a récemment réagi à l'expulsion des réfugiés vietnamiens de Hong Kong en critiquant le gouvernement britannique qui l'a ordonnée, mais elle n'a offert aucune aide en notre nom. Elle n'a pris non plus aucune initiative pour aider les réfugiés de la mer qui sont internés dans des camps de réfugiés depuis des années.

En fait, le gouvernement canadien a l'intention d'accueillir seulement 16 000 Indochinois au cours des trois prochaines années, pâle comparaison avec les 90 000 auxquels il a tendu les bras en 1979 et en 1980.

Article 31 du Règlement

Par contre, sous le même gouvernement, le groupe le plus nombreux d'immigrants riches entrant au Canada dans le cadre du programme des immigrants investisseurs vient justement du pays où les Vietnamiens sont présentement internés.

En refusant d'offrir une aide suffisante à ces réfugiés dans le besoin, la ministre de l'Immigration prend le parti des riches et des puissants. C'est une politique dangereuse et absolument honteuse.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, malgré une croissance économique record et la prospérité croissante des Canadiens, ces messieurs et dames du NPD et du Parti libéral perpétuent le mythe voulant que le sort des Canadiens ait empiré depuis la venue au pouvoir des conservateurs. Eh bien, c'est exactement l'inverse que nous révèlent les statistiques: le nombre de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté est aujourd'hui inférieur de trois quarts de million à celui enregistré en 1984. Le taux de pauvreté a diminué depuis 1984, passant de presque 17 p. 100 à 13 p. 100. Le revenu familial moyen a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré en hausse de 1,8 p. 100 par rapport à 1987, après correction de l'inflation. Le taux de faible revenu pour les enfants âgés de moins de 16 ans a diminué de 1984 à 1988, passant de 20,1 p. 100 à 15,4 p. 100. Le nombre de femmes adultes, c'est-à-dire âgées de 16 ans ou plus, vivant sous le seuil de la pauvreté, a diminué de 30 000 l'année dernière, soit une baisse totale de 229 000 depuis 1984. Le taux de pauvreté pour les personnes âgées a diminué entre 1984 et 1988, passant de 21,6 p. 100 à 17,2 p. 100. Ce sont de bonnes nouvelles, monsieur le Président! Notre programme de renouveau économique fonctionne. Disons-le aux Canadiens, et j'espère que les médias sauront nous aider à leur faire connaître la situation exacte de notre société!

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les 30 octobre et 6 décembre derniers, j'ai rencontré les électeurs de Nepean dans une réunion ouverte à tous pour parler de la TPS que le gouvernement propose. En outre, mon bureau a reçu des centaines de lettres, toutes

Article 31 du Règlement

opposées, à quelques exceptions près, à la taxe sur les produits et services.

Les électeurs de Nepean ont un message très important pour le gouvernement. Même si le gouvernement condamne tous ceux qui osent se prononcer contre la TPS, les accusant de ne pas la comprendre, ces gens comprennent très bien de quoi il s'agit. Ils s'y opposent vigoureusement.

À mon avis, il est épouvantable que le gouvernement ne semble pas se soucier de ce que disent les gens. Il est effroyable que ce gouvernement fasse la sourde oreille aux demandes de millions de Canadiens et Canadiennes. Je dis que tous ces gens-là ont raison et que les 167 députés ministériels ont tort.

Le Canada est un pays démocratique, et les Canadiens sont désillusionnés et ont perdu confiance à cause des actions de ce gouvernement. Les Canadiens demandent qu'on les écoute et qu'on abolisse cette TPS.

* * *

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, les députés doivent savoir qu'en dépit de tout le babil de plusieurs députés conservateurs d'arrière-ban, le transport des céréales de l'Ouest se déroule normalement. Avant le gel, la Commission canadienne du blé s'efforce toujours de vider les élévateurs de Thunder Bay et de remplir ceux situés plus en aval sur le Saint-Laurent pour répondre aux commandes de l'hiver.

On n'a pas terminé le vidage des élévateurs de Thunder Bay. Il y a quelque 1,3 million de tonnes de céréales en entrepôt, ce qui suffit amplement à remplir le navire que l'on a commencé à charger, les deux qui attendent et les six autres qui doivent arriver plus tard cette semaine.

Les ports du Saint-Laurent situés en aval ont suffisamment de céréales pour honorer les contrats d'exportation. L'écoulement des céréales sur les marchés reste normal.

Il existe des problèmes au niveau des écluses de Saint-Lambert dans la voie maritime du Saint-Laurent, de même que des problèmes de fonctionnement et, récemment, le gouvernement n'a pas été capable d'administrer ses relations de travail. Le projet de loi de retour au travail ne sert qu'à camoufler ce dernier échec. Le projet de loi C-49 va à l'encontre de la propre mesure législative du gouvernement sur l'équité salariale.

Mais ce qui importe avant tout, c'est que la capacité des agriculteurs de livrer leurs céréales n'est pas compromise. La Commission canadienne du blé a suffisamment de grain entreposé dans les élévateurs du bas Saint-Laurent pour charger les navires marchands. Thunder Bay aura de la place dans ses élévateurs pour recevoir les céréales des Prairies pendant l'hiver qui vient.

[*Français*]

LE CENTRE HOSPITALIER ROBERT-GIFFARD

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le Centre hospitalier Robert-Giffard, dans la région de Québec, est un des plus prestigieux établissements de santé au Canada. Il mène actuellement une importante recherche afin de connaître les facteurs de risque psychiatrique chez les enfants. Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'épidémiologie clinique du Centre de recherche Université Laval—Robert-Giffard et fait suite à une étude pilote réalisée sur le tempérament de l'enfant pendant plus de 10 ans.

Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui aux chercheurs du Centre hospitalier Robert-Giffard qui, sous la direction du Dr Michel Maziade, psychiatre de réputation internationale, contribuent de façon éloquente à l'avancement de la science médicale en matière de santé mentale.

La population du Québec et du Canada doit être reconnaissante de la contribution du Centre Robert-Giffard pour l'amélioration de la qualité de vie, non seulement des personnes atteintes de maladie mentale, mais de toute la société. Je tiens à féliciter également la Fondation Robert-Giffard qui, comme le gouvernement du Canada, contribue financièrement à cette recherche de premier plan.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur l'état déplorable des quais de Graham's Pond, Georgetown et Launching, dans ma circonscription, pour ne nommer que ces localités.

Si aucune réparation n'est effectuée, ces quais seront emportés par la mer avant le printemps prochain. Le port de Launching est à la veille de disparaître. Une partie de la digue a déjà cédé et le sable s'engouffre dans le havre.

Le délabrement du quai MacAulay menace l'environnement. Les réservoirs de diesel sont installés sur la partie du quai qui est en train de céder et le carburant fuit dans le havre.

J'implore encore une fois le ministre des Pêches et des Océans de comprendre la gravité de cette situation et de donner la priorité aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard en débloquant aujourd'hui les fonds nécessaires à la réparation de ces quais.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, nous avons tous été bouleversés et attristés il y a deux semaines par le massacre à Montréal de quatorze jeunes femmes parmi la fine fleur de notre jeunesse.

Je tiens à attirer aujourd'hui l'attention de la Chambre sur le fait qu'une douzaine de Canadiens perdent chaque jour la vie dans des accidents de la circulation. Autrement dit, plus de 4 000 Canadiens sont morts sur nos routes l'an dernier. Le carnage s'aggrave habituellement en cette période-ci de l'année à cause du raccourcissement des journées, du mauvais état des routes et d'une consommation accrue de boissons alcooliques.

J'exhorte les Canadiens à se montrer très prudents en tout temps et particulièrement au cours de la période des Fêtes.

J'invite tous les niveaux de gouvernement à adopter et à mettre en oeuvre toutes les lois nécessaires pour réduire ce terrible carnage qui a lieu sur nos routes.

Je lance aussi un appel spécial pour qu'on appuie la recherche de solutions à ce problème de plus en plus grave.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, depuis des années, le monde est bouleversé par la violation flagrante des droits de la personne en Iran.

Selon des sources fiables, 90 000 assassinats politiques ont été commis. L'Organisation populaire d'Iran a dressé la liste de plus de 16 000 de ces victimes, en apportant des précisions à leur sujet, pour illustrer toute l'ampleur que prennent les crimes contre la personne dont se rend responsable le gouvernement iranien.

Pendant que les droits de la personne continuent d'être bafoués avec la même intensité et que les journalistes rapportent chaque jour des tueries exécutées sur la place publique, le Mouvement national de la résistance d'Iran poursuit ses efforts et persiste à exercer des pressions au niveau international.

C'est du moins ce que racontent les prisonniers qui ont réussi à s'évader et qui ont témoigné devant les observateurs spéciaux des Nations Unies. Pour résumer la situation, disons que le gouvernement iranien viole les droits de la personne énoncés dans la Charte des Nations Unies, comme aucun autre pays ne l'a jamais fait auparavant.

Le gouvernement canadien pourrait offrir son aide au comité spécial qui se rendra en Iran dans quelques semaines. Il pourrait l'aider à recueillir des preuves à l'appui de toutes ces accusations portées contre l'Iran pour pouvoir réprimander le régime iranien et pour lui demander de faire cesser la violation des droits fondamentaux de la population iranienne.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, dans son rapport de 1990, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance révèle que 38 000 enfants meurent chaque jour dans le monde et que 100 millions mourront de faim durant la prochaine décennie.

Il est à se demander si le gouvernement se soucie des 1,2 million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté lorsqu'il menace constamment de réduire notre déficit à leurs dépens, notamment en récupérant les allocations familiales, en manquant à sa promesse concernant les services de garde d'enfants, en imposant une taxe irréfléchie de 9 p. 100 et en menaçant de réduire les paiements de transfert dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les États-Unis affectent 1,5 million de dollars par jour à l'aide militaire au Salvador, soit deux fois plus que le montant nécessaire pour immuniser et nourrir tous les enfants qui meurent chaque jour dans le monde. Mais notre gouvernement préfère fermer les yeux.

Comment le Canada peut-il préserver sa crédibilité aux Nations Unies au sujet des droits des enfants, lorsque le gouvernement néglige leurs intérêts au pays et à l'étranger?

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À MARGUERITE BERNIER

M. Jacques Tétreault (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage aujourd'hui en cette Chambre à M^me^ Marguerite Bernier, à qui j'ai eu l'honneur de remettre, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), le certificat du mérite du prix Bénévolat Canada. Ce certificat est remis annuellement afin de reconnaître et d'encourager les Canadiens et Canadiennes qui se dévouent bénévolement pour l'amélioration de la santé et de la condition sociale de leurs concitoyens et concitoyennes.

M^me^ Marguerite Bernier s'est dévouée sans relâche pour les campagnes de souscription de la Fondation de la banque d'yeux du Québec, la Société canadienne du cancer, la Fondation des maladies du coeur et la Fondation de la sclérose en plaques.

Présidente du Club de l'âge d'or de Saint-Claude-de-Laval depuis 1977, elle a donné à ses concitoyens et concitoyennes une raison de mieux vivre, en organisant leurs loisirs et en leur fournissant l'aide indispensable à une meilleure qualité de vie.

M^me^ Bernier, qui aura 80 ans le 3 mars 1990, participe activement depuis 1982 au programme de la popote roulante de Laval-des-Rapides.

* * *

[*Traduction*]

LA CONVENTION CANADA-ITALIE EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux commentaires faits hier par le député de Sault Ste. Marie à propos du récent protocole modifiant la convention fiscale entre le Canada et l'Italie et portant sur l'imposition de certains pensions payées par l'État italien à des habitants du Canada.

Pour commencer, je voudrais dire que ce nouveau protocole n'avait pas pour but d'établir un système plus équitable d'imposition des pensions régies par la Convention Canada-Italie en matière d'impôt sur le revenu.

Bien que le gouvernement pense que ce protocole avantage nettement les Canadiens qui touchent des pensions d'Italie, il faudrait faire remarquer que son but n'était pas de donner un statut spécial ou préférentiel à une certaine catégorie de contribuables mais, plutôt de veiller à ce que l'imposition des retraités canadiens et italiens soit conforme à la politique fiscale canadienne.

Un retraité italien qui touche une petite pension et habite au Canada reçoit le supplément de revenu garanti quel que soit le montant de son autre revenu.

Pour faire en sorte que les personnes se trouvant dans les tranches de revenu les plus basses bénéficient de l'exonération, on a prévu un seuil de 24 000 $. Les personnes qui touchent moins que ce montant recoivent leur supplément exempt d'impôt—je le répète, exempt d'impôt.

Pour la majorité des bénéficiaires canadiens, l'Italie ne retient pas d'impôt. Lorsque ce pays en retient, les personnes imposées qui résident au Canada peuvent déduire l'impôt italien de tout impôt canadien payable sur leur pension. Je le répète: il n'y a pas de double imposition.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement a essayé de masquer les signes avant-coureurs de la crise économique qui guette le Canada. Comme le président de l'Association des manufacturiers canadiens l'a dit hier, «il est tout à fait clair que nous nous approchons de plus en plus de la récession».

Le ministre des Finances n'est-il pas alarmé par le fait que Statistique Canada annonce, dans l'un de ses rapports, que 100 000 emplois de moins seront créés cette année, par rapport à l'année dernière?

Quand le ministre des Finances va-t-il prendre ses responsabilités au sérieux et corriger les graves problèmes structurels que le premier ministre a mentionnés hier?

Quand a-t-il l'intention de faire quelque chose pour ralentir la hausse des taux d'intérêt et de change qui est en train d'anéantir nos exportations?

Quand va-t-il assumer ses responsabilités de ministre des Finances pour rétablir une certaine croissance dans l'économie et dans nos marchés d'exportation ainsi que pour aider les travailleurs sans emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si l'on examine les réalisations du gouvernement, son engagement et sa capacité de faire face aux problèmes à mesure qu'ils se présentent, on peut facilement comprendre pourquoi nous agissons comme nous le faisons et pourquoi nous avons réussi, au cours des cinq dernières années, à assurer à l'économie canadienne une croissance que seul le Japon, qui connaît l'expansion la plus rapide des grands pays industrialisés, a pu dépasser de très peu.

Le député parle de problèmes structurels. Y faisons-nous face? Sans aucun doute, et l'un des moyens que nous avons adoptés, c'est la taxe sur les produits et services.

Des voix: Oh, oh!

M. Wappel: Il n'y a pas de doute que c'est un grand problème.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés n'aiment pas que je le mentionne. Cette taxe sur les produits et services constituait, dans le régime fiscal, une grande entrave structurelle depuis un demi-siècle.

M. Gauthier: Vous voulez dire qu'elle en sera une dans les années à venir.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député d'Ottawa-Vanier essaie de me donner des conseils.

• (1120)

Très franchement, je préfère ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Fonds monétaire international. Ces deux organisations disent que le remplacement de la taxe fédérale de vente actuelle par la taxe sur les produits et services constitue un changement structurel majeur et une importante initiative de notre gouvernement. D'ailleurs, j'aurai davantage à dire à la Chambre à ce sujet mardi prochain.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je m'accorde certes avec le ministre pour dire que la TPS qu'on propose est un problème structurel majeur. Elle va faire monter le taux d'inflation. Elle va faire monter les taux d'intérêt. Elle va aggraver le chômage.

Le dollar canadien a atteint des sommets jamais égalés en dix ans. Les taux d'intérêt excèdent largement la moyenne historique de 4,5 points de référence au-dessus des taux d'intérêt américains. Pourtant, dans ses propos d'hier, le gouverneur de la Banque du Canada ne semblait pas conscient du fait que la politique de taux élevés est un obstacle majeur à nos exportations, qu'elle paralyse nos économies régionales et qu'elle pousse le pays vers la récession.

Quand le ministre des Finances assumera-t-il ses responsabilités, en tant que principal artisan de la politique financière, quand fixera-t-il les lignes directrices qui feront baisser les taux d'intérêt et de change et quand remettra-t-il l'économie sur la bonne voie?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je crois avoir démontré depuis cinq ans que je comprends parfaitement l'importance d'un faible loyer de l'argent. Ce fut sans contredit un facteur très important de la vigueur de l'économie au cours des cinq dernières années.

Le député dit que le gouverneur de la Banque du Canada n'est pas conscient du problème. C'est plutôt lui qui ne l'est pas.

Je cite l'Organisation de coopération et de développement économiques qui dit dans son rapport que «la performance économique récente du Canada est impressionnante et a ramené l'économie à sa pleine capacité de rendement». Elle note toutefois que les problèmes de l'inflation et du déficit budgétaire demeurent et qu'il faut y remédier.

Ce sont les deux problèmes auxquels nous nous attaquons. C'est ce que nous avons fait dans le budget de 1989. Nous le faisons par le truchement de la politique monétaire. Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que ces problèmes ne seront pas réglés.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il est tragique que le ministre des Finances préfère écouter les bureaucrates étrangers et qu'il refuse de regarder la réalité dans son propre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, à la lumière des dernières statistiques alarmantes du Canada en matière de commerce international, le ministre peut-il confirmer que ce gouvernement n'effectuera pas de coupures au budget du programme d'expansion des exportations? En d'autres mots, alors qu'il y a une importante baisse de nos exportations, est-ce que le ministre des Finances et le ministre du Commerce ne sont pas d'accord sur le fait que toute action remettant en cause le programme de promotion des exportations serait un désastre?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, si je n'ai pas répondu tout de suite, c'était pour donner à mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, l'occasion de dire ce que nous faisons pour promouvoir le commerce extérieur. Je voulais qu'il parle du programme global qu'il a institué pour le développement du commerce, tant en Europe et en Extrême-Orient qu'aux États-Unis.

Ces mesures sont minutieusement coordonnées afin que les exportateurs canadiens soient bien épaulés par le gouvernement du Canada et qu'ils puissent percer ces marchés de même que créer des emplois.

Il faut certes faire la promotion du commerce extérieur, mais si l'on n'a pas accès aux marchés, ces efforts sont voués à l'échec. L'Accord de libre-échange est justement la clé qui nous ouvre les portes du marché américain. Il nous reste maintenant à exploiter ce marché: c'est ce que mon collègue projette de faire grâce à un programme de promotion des plus dynamiques.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. C'est pure sottise que de prétendre que l'Accord de libre-échange nous donne un bien meilleur accès au marché américain.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: C'est tromper les Canadiens que de leur dire que l'appréciation du dollar canadien favorise les exportations.

Le ministre refuse-t-il de prendre conscience des nouvelles réalités économiques? Nous nous engageons dans une récession. Ne va-t-il pas adoucir et enfin abandonner la politique de taux d'intérêts élevés qu'il persiste à maintenir de façon aussi bornée qu'obstinée?

Va-t-il modifier sa politique qui pénalise les chômeurs, les agriculteurs, les pêcheurs, les fabricants et les exportateurs?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ces excès de langage ne mèneront pas le député plus loin que son collègue de Winnipeg.

Permettez-moi de citer une étude que l'Université Pace a réalisée sur les échanges canado-américains et qui a été rendue publique hier: «L'Accord de libre-échange a stimulé de façon extraordinaire l'économie canadienne.»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il continuera d'avoir cet effet extraordinaire en garantissant les possibilités que nous offre l'économie américaine.

Le député a fait allusion à la politique monétaire comme son collègue tout à l'heure. Nous sommes conscients de ses effets sur l'économie, mais nous savons aussi que l'inflation menace.

Si le député veut jeter un coup d'oeil sur les statistiques publiées ce matin au sujet de l'inflation, il constatera que les taux sont encore trop élevés. Il nous faut agir de cette façon, sous peine de troquer un problème passager, celui du loyer de l'argent, contre des difficultés à long terme, comme la perte de productivité et de compétitivité, ce qui risquera ne nous faire perdre les perspectives offertes par le marché américain.

Nous avons tiré des enseignements des années 70. Nous ne sommes pas prêts à oublier aussi facilement que les gens d'en face. Ne se souviennent-ils pas du gâchis dans lequel ils nous ont mis en 1981?

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Monsieur le Président, le dollar canadien ayant atteint un niveau record, nous nous excluons effectivement de ce marché américain.

À cause du ministre, le Canada se classe aujourd'hui au deuxième rang, pour ses taux d'intérêts, parmi tous les principaux pays industrialisés. Et le premier ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière que le ministre se lançait dans un autre genre de mission économique, cette fois pour accroître les investissements au Canada, alors que le contrôle de notre économie par des sociétés étrangères atteint déjà des sommets jamais égalés à l'échelle mondiale.

Jetons un coup d'oeil sur les investissements étrangers. Statistique Canada a montré qu'au cours des dix dernières années, les investissements étrangers nous ont rapporté 1,2 milliards de dollars. Or, pendant la même période, les fonds recueillis par ces investisseurs étrangers se sont chiffrés à 128 milliards de dollars. Si, pour chaque dollar d'investissement étranger apporté au Canada, il y a 107 $ qui sortent du pays, qui en bénéficie? Le Canada ou les investisseurs étrangers qui achètent notre pays?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député

demande qui bénéficie des investissements. Le Canada en bénéficie grâce aux emplois qui sont créés et ainsi de suite.

Nous nous réjouissons lorsque GM agrandit son usine d'automobiles à Oshawa, lorsque Freightliner ouvre une usine Greenfields à St. Thomas, en Ontario. Nous sommes heureux de ces investissements.

Soit dit en passant, les Canadiens investissent également des sommes records à l'étranger. Mais, pendant la dernière décennie, le taux de participation étrangère au Canada a en fait diminué, et non pas augmenté.

Le député soulève un argument valable au sujet des emprunts à l'étranger et de la nécessité d'assurer le service de cette dette. Il peut peut-être interroger le gouvernement de l'Ontario à propos de ses emprunts considérables à l'étranger, notamment en matière de services d'utilité publique. Si vous regardez qui font ces emprunts, vous constaterez que ce sont davantage les provinces, notamment les services d'utilité publique de l'Ontario et du Québec, que le gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

• (1130)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Je ne sais pas si c'est M. Crow ou le député qui est assis là-bas, mais l'un d'eux peut me répondre.

Le gouvernement a créé plus d'un million de personnes chargées de lutter contre l'inflation. Elles sont plus d'un million à mener cette lutte. Malheureusement, ce sont tous des chômeurs. Je voudrais connaître la position du ministre sur les faits suivants. Selon l'Association des exportateurs canadiens, chaque augmentation d'un cent de la valeur du dollar nous coûte 1,3 milliard en exportations. Dans l'industrie du bois seulement, elle nous fait perdre 100 millions de dollars. Ma province, la Colombie-Britannique, en souffre.

J'aimerais bien savoir quoi répondre aux gens de chez nous qui me demandent qui mène vraiment la barque. Est-ce le ministre ou M. Crow? Qui est responsable et qui prend les décisions?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une curieuse question que le député m'a posé. On m'en pose une semblable, à savoir: «Qui pose les questions, le député d'Esquimalt ou le président du Congrès du travail du Canada?»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La réponse est simple: le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada ont des discussions suivies sur la politique monétaire. En fait, j'ai eu ma rencontre hebdomadaire habituelle avec le gouverneur de la Banque du Canada juste avant de venir à la période des questions, ce matin. Nous avons une relation, un dialogue permanent avec le gouverneur de la Banque du Canada. Nous appuyons la politique du gouverneur du Canada parce que savons qu'il importe d'abaisser le niveau d'inflation pour éviter les problèmes que notre pays a connus en 1981-1982.

Je rappelle au député que le taux d'inflation se situait à 5,5 p. 100 en 1976. Le gouvernement de l'époque a oublié ce problème, il n'en a pas tenu compte. L'inflation a commencé à monter petit à petit chaque année. Elle a atteint le sommet de 13 p. 100 en 1981. Cela nous a amenés directement à l'épouvantable gâchis causé par des taux d'intérêt à 20 et 25 p. 100.

Mme Campbell (South West Nova): Comme tous les autres pays!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée a dit: «Comme tous les autres pays.» Elle devrait vérifier les chiffres. Elle verrait que la récession a été bien pire au Canada que dans les autres pays industrialisés.

M. Barrett: Monsieur le Président, je trouve intéressant d'entendre le ministre répondre qu'il a rencontré M. Crow ce matin et je me réjouis qu'il en ait reçu des instructions. Ce sont ces instructions qui m'inquiètent.

M. Crow soutient qu'un taux de chômage oscillant autour de 8 p. 100 est nécessaire pour limiter l'inflation au Canada. Huit pour cent veut dire plus d'un million et demi de chômeurs dans notre pays, qui doivent tous vivre ou bien de l'assurance-chômage ou bien de l'assistance publique.

Le gouvernement actuel a-t-il pour politique d'opter, non pas pour un taux d'intérêt plus bas qui permettrait de faire créer des emplois chez nous par des Canadiens pour les Canadiens, mais pour une politique socio-économique d'assistance sociale qui augmenterait les coûts de l'assistance publique et de l'assurance-chômage comme le veulent l'Association des manufacturiers canadiens et M. Crow?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je comprends la frustration que le député ressent à l'égard des taux d'intérêt élevés. J'aimerais moi aussi faire baisser les taux d'intérêt. Je sais qu'il est difficile de le faire face aux pressions inflationnistes à l'oeuvre aujourd'hui dans l'économie.

Le taux de croissance du crédit commercial est de 11 ou 11,5 p. 100 ces derniers mois, tandis que celui du crédit à la consommation, bien qu'il soit tombé d'environ 18 à 15 p. 100, est encore élevé. Ces deux niveaux de taux de croissance du crédit bancaire sont clairement inflationnistes à un moment où l'économie croît à un taux nominal de 7 ou 8 p. 100.

Le député recommande de stimuler la croissance du crédit commercial et la croissance du crédit à la consommation. Qu'est-ce que cela va provoquer, monsieur le Président? Une grave éruption de l'inflation, et c'est là une chose que nous devons éviter au Canada si nous voulons revenir au niveau de croissance durable et non inflationniste que nous avons connu ces dernières années.

M. Barrett: Monsieur le Président, c'est une question de choix. D'abord, le ministre sait très bien qu'avec l'application de la taxe sur les produits et services, le gouvernement interviendra davantage dans l'économie en allant se servir dans les poches des contribuables et leur prendre une plus grande part de leur revenu disponible. Deuxièmement, le ministre sait très bien qu'en gardant les taux d'intérêt à un haut niveau, il ne fait qu'accroître le service de la dette contractée par son gouvernement et les anciennes administrations libérales. Là aussi on se trouve à soutirer de l'argent à l'économie. Par conséquent, le gouvernement se doit de faire un choix.

Et la voie choisie par le gouvernement me paraît évidente. Il préfère verser des intérêts élevés, puiser dans les recettes générales pour payer les prêteurs étrangers, au lieu de créer plus de richesses dans ce pays avec un taux d'inflation acceptable. Le choix est clair. Je demanderais au ministre de bien vouloir répondre à la question suivante: Est-ce le ministre, M. Crow ou le gouvernement qui a décidé de maintenir les taux d'intérêt élevés et de grossir les rangs des chômeurs canadiens afin de satisfaire une obsession quelconque de la droite?

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Monsieur le Président, je trouve la question du député très intéressante, mais je crois qu'il devrait peut-être jeter un coup d'oeil à ce qu'il a lui même accompli. Lorsqu'il a été élu premier ministre de la Colombie-Britannique, la province affichait un excédent de cent millions de dollars. À son départ, la province accusait un déficit de cent millions de dollars. On voit à quel point le député sait comment diriger un gouvernement et appliquer des politiques.

Le député soutient que tout est question de choix. C'est vrai. Des choix très importants s'imposaient, et nous les avons faits. Je crois que nos réalisations au cours des cinq dernières années sont éloquentes.

Le député a parlé des taux d'intérêt élevés et de leur impact éventuel sur l'état des finances du gouvernement du Canada et sur l'économie. Nous sommes conscients du problème. Si nous avons opté pour une politique budgétaire et monétaire qui vise à réduire l'inflation, c'est parce que nous sommes conscients des incidences que l'inflation peut avoir sur le pays, et des effets continus qu'elle peut avoir sur les taux d'intérêt. Nous sommes conscients des effets néfastes à long terme qu'un taux d'inflation élevé peut avoir sur la position concurentielle et sur l'économie de notre pays. C'est ce que nous essayons d'arrêter. C'est le choix que nous avons fait, et nous ne nous écartons pas de la voie que nous avons choisie.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs des Prairies sont aux prises avec la pire crise financière depuis 50 ans. Dans ma province, le Manitoba, on estime que, l'an prochain, le revenu agricole diminuera, pas seulement de quelques points de pourcentage, mais bien de 87 p. 100. Ce sont là les chiffres donnés par le ministre lui-même. C'est lui qui doit être tenu responsable. C'est lui qui a sabré dans les programmes d'aide aux agriculteurs. Ma question est la suivante: que fera le ministre au sujet de ce désastre qui guette le secteur agricole?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour tirer les choses au clair une fois pour toutes, entre 1981 et 1984, lorsque le Parti libéral était au pouvoir, le revenu agricole net en espèces s'élevait en moyenne à 3,1 milliards de dollars par année. Au cours des cinq dernières années, cette moyenne est passée à plus de 4 milliards de dollars, soit une augmentation de 30 p. 100 par rapport à l'époque des Libéraux. Par conséquent, les agriculteurs sont certainement beaucoup mieux avec les Conservateurs qu'avec les Libéraux.

En ce qui concerne l'aide directe, entre 1981 et 1984, sous les Libéraux, de 500 millions à 550 millions de dollars ont été versés aux agriculteurs. Entre 1985 et 1989, quelque 2,5 milliards de dollars d'aide directe ont été versés, soit plus de quatre fois plus.

Nous reconnaissons que les projections pour 1989 ne sont pas très bonnes. Cela est attribuable au fléchissement des prix, à la sécheresse et à une série d'autres facteurs. Ce sont toutefois des projections préliminaires. Nous sommes tout aussi inquiets que le député. Je suis heureux qu'il soulève cette question. Nous examinons actuellement la situation avec les provinces; nous l'évaluons. Comme toujours, lorsque des besoins se feront sentir, nous serons là pour y répondre.

• (1140)

M. Harvard: Monsieur le Président, je vais vous dire ce qu'il en est. En Saskatchewan, plus de 8000 agriculteurs font face à la saisie. Dans cette province, les usines de produits alimentaires ferment et les communautés meurent. Une personne quitte la Saskatchewan toutes les 23 minutes. On prévoit que les revenus agricoles baisseront de 100 p. 100 l'an prochain, plus encore qu'au Manitoba. Ma question est celle-ci: Comment le ministre peut-il vider de leur substance les programmes d'aide agricole alors que les agriculteurs perdent leurs exploitations et leurs moyens d'existence?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, en 1984, il y eut 550 faillites. Le chiffre ne sera guère que de 200 cette année, ce qui est encore trop.

Nous annoncions, dans le récent livre vert *Partenaires dans la croissance*, la nécessité de créer de nouveaux programmes de stabilisation et d'assurer la sécurité du revenu. C'est précisément là-dessus que portait la conférence sur l'agriculture de cette semaine. Voilà la voie que nous suivons, le programme que nous voulons mettre sur pied, en consultation aves les provinces et les producteurs.

Quant à savoir si une aide provisoire est nécessaire, c'est une question que nous étudions pour l'instant. Comme je l'ai déjà dit, les agriculteurs savent que ce gouvernement a toujours été derrière eux et qu'il continuera de les appuyer à l'avenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le président des États-Unis s'est prononcé contre les pêcheurs de homard du Canada atlantique. Et dire que le premier ministre est si copain avec le président américain!

Le ministre doit savoir que cette décision va faire perdre 30 millions de dollars par année aux pêcheurs du Canada atlantique pendant les trois prochaines années. Comme nous ne savons pas au juste quelles sanctions pourrait imposer le groupe spécial du libre-échange, à qui a été soumis ce dossier, je demande au ministre de nous dire s'il est disposé à fournir aujourd'hui une indemnisation à ces pêcheurs du Canada atlantique, qui vont subir le préjudice de la décision défavorable prise par le président américain au titre de l'Accord de libre-échange.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le problème que subissent les pêcheurs de homard de l'est du Canada est un problème causé par le Congrès américain, en particulier par le leader de la majorité démocrate, le sénateur Mitchell, et la délégation du Maine qui ont fait adopter par le Congrès la loi en question, que le président a signée pour des raisons connues de lui.

Nous avons déjà pris des mesures pour faire en sorte que la question soit résolue le plus rapidement possible. Nous avons demandé aux États-Unies d'accélérer la procédure du groupe spécial du libre-échange pour que nous puissions avoir une décision un mois plus tôt que le délai normal. Suivant les estimations, le préjudice subi par les pêcheurs canadiens de homard pourrait se situer autour de 20 à 30 millions de dollars par an.

Pour ce qui concerne la question de l'indemnisation, je regrette de devoir dire qu'il ne s'agit pas d'un préjudice causé par le gouvernement du Canada. Donc, il n'est pas prévu d'indemniser qui que ce soit à ce sujet.

M. Dingwall: Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, les ministériels affirmaient avec force que nous aurions un accès garanti au marché américain. En raison de la décision du Congrès des États-Unis, appuyée par le président, la garantie d'accès ne tient plus. La décision concernant les pêches dans l'Atlantique provoque une grave crise qui ne vient qu'ajouter aux nombreux autres problèmes des pêches.

Je suis parfaitement au courant des démarches faites et de la volonté du ministre de s'adresser à un groupe d'arbitrage aux termes de l'Accord de libre-échange pour faire trancher la question. Nous ignorons quelles seront les sanctions. Pour faire montre de bonne foi, le ministre ne croit-il pas qu'il ne serait que juste qu'il s'engage devant la Chambre des communes à accorder une indemnisation allant jusqu'à 30 milions de dollars aux pêcheurs de homard de l'Atlantique les plus touchés par la décision

régressive prise contre les pêcheurs canadiens? Le ministre prendra-t-il un tel engagement?

M. Crosbie: Monsieur le Président, certes, les belles paroles du député peuvent impressionner. Je me demande s'il peut me citer un seul précédent, notamment sous un gouvernement libéral, d'indemnisation dans une telle situation.

Aucun pays n'a le droit inaliénable d'exporter ses produits dans un autre pays. Chaque pays importateur décide de ses propres lois. Nous prenons des mesures en vertu du GATT et de l'Accord de libre-échange, qui est une amélioration par rapport au GATT, pour que la décision du Congrès et de l'administration des États-Unis, soit renversée. Si nous obtenons gain de cause et que le Congrès ne retire pas sa loi, nous agirons en conformité avec les pratiques internationales et nous imposerons une pénalité visant les exportations américaines au Canada. C'est ainsi que fonctionnent les choses et c'est ainsi que nous agirons, en mettant toute la vigueur voulue, ce qui, je l'espère, donnera les résultats que nous souhaitons.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les milieux industriels n'ignorent pas que l'indemnité fiscale, en vigueur dans le Nord depuis deux ans, a été profitable à bon nombre de Canadiens.

Le ministre sait également que quelques milliers de localités de cette région pourraient en être privées à moins qu'il ne rende bientôt une décision à ce propos. Comme nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de la prochaine année et qu'il ne reste qu'une seule semaine de séances à la Chambre, rassurera-t-il les Canadiens des localités du Nord en confirmant l'application intégrale de cet avantage fiscal l'an prochain?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'apprends rien au député en lui disant qu'un groupe d'étude a remis son rapport à ce sujet. Le gouvernement est en train d'en étudier les recommandations. Je rappelle au député et à mes collègues à mes côtés que, quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, elle ne modifiera pas la fiscalité de 1990.

M. Murphy: Toujours dans cette esprit de justice, le ministre pourrait-il assurer aux localités du Nord concernées et à certaines provinces qui ont perdu une partie de leurs avantages fiscaux l'an dernier, qu'elles recevront intégralement l'an prochain l'avantage fiscal auquel elles avaient droit il y a deux ans.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit. Aucun changement ne sera apporté à l'indemnité de poste isolé dans le Nord en 1990, en ce qui a trait à la fiscalité.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Dans une déclaration que j'ai faite plus tôt aujourd'hui, j'ai signalé que plus de 4 000 Canadiens avaient perdu la vie sur nos routes l'an dernier. Cela signifie qu'une douzaine de personnes meurent chaque jour dans des accidents de la circulation. C'est particulièrement vrai à cette époque-ci de l'année. Dans ma déclaration, j'ai prié tous les niveaux de gouvernement de faire tout en leur pouvoir pour améliorer la situation.

Le ministre de la Santé pourrait-il nous dire ici ce que fait le gouvernement fédéral pour réduire le carnage qui a lieu sur nos routes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question du député est particulièrement opportune en cette période-ci de l'année, où le problème de la conduite en état d'ébriété est très aigu.

Mon ministère publie aujourd'hui les résultats d'une grande enquête sur les attitutes et les habitudes des Canadiens à l'égard de la conduite en état d'ébriété. On apprend ainsi qu'au cours de l'année précédant la tenue de l'enquête, deux millions et demi de Canadiens sont montés dans une voiture conduite par une personne dont les facultés étaient visiblement affaiblies, une personne qui avait manifestement trop bu.

Cela montre à quel point notre vie est en danger sur les routes. Le problème est particulièrement grave parmi les jeunes Canadiens de 16 à 24 ans, qui ne forment qu'une petite fraction de la population, mais qui représentent quelque 36 p. 100 des conducteurs en état d'ébriété. Le gouvernement fédéral offre un programme qui vise à décourager la conduite automobile en état d'ébriété et à sensibiliser tous les Canadiens, notamment les jeunes, à l'importance de la sécurité routière.

LES AUTOCHTONES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les conditions de vie des autochtones au Canada ressemblent à celles des habitants des pays du tiers monde.

Ce que je veux dire, c'est que nous faisons face à un taux de violence, d'alcoolisme, de consommation de drogues et de suicides trop élevé. Le gouvernement va-t-il maintenant reconnaître que les programmes qu'il a mis en oeuvre ne fonctionnement pas? Le ministre va-t-il immédiatement appliquer une stratégie à l'échelle gouvernementale, afin d'aider les autochtones du pays?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons, en fait, une stratégie de ce genre. Elle comporte un certain nombre d'éléments. Nous pouvons compter sur des programmes conçus précisément pour faire face aux problèmes reliés à l'alcoolisme et à la consommation de drogues dans les réserves.

• (1150)

Entre outre, nous croyons fermement qu'un programme de transfert des responsabilités aux populations autochtones pour ce qui est des services de santé offerts dans les réserves, permet aux intéressés d'avoir la haute main, au niveau local, sur la planification et la prestation des services de santé. Selon nous, c'est tout à fait essentiel.

Il y a de nombreux exemples, notamment dans la réserve d'Hobbema, à l'extérieur d'Edmonton, où la collectivité locale a réalisé de très importants progrès pour ce qui est de réduire, tout d'abord, le taux de suicides et ensuite, les problèmes reliés à la consommation d'alcool et de drogues. Voilà un exemple des façons d'améliorer les choses. Le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec les associations autochtones afin de les aider.

M. Nault: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Les conditions sociales terribles auxquelles les autochtones doivent faire face sont exposées sans cesse devant plusieurs commissions d'enquête judiciaire.

Beaucoup réclament un système judiciaire propre aux autochtones. Le ministre pourrait-il nous signaler quand le gouvernement entend prendre des mesures afin d'établir ce système?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt l'enquête Marshall, en Nouvelle-Écosse, l'enquête du Manitoba et celle de l'Alberta—sauf erreur elle a lieu dans la réserve des Indiens du Sang—afin d'en tirer les renseignements qui en ressortent et d'apporter toutes les améliorations possibles au système judiciaire.

Pour ce qui est d'un système judiciaire distinct pour les autochtones, cette idée a été présentée. Pour le moment, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre en oeuvre un système de ce genre. Par contre, nous sommes bien décidés à faire tout en notre pouvoir afin d'améliorer le système actuel et de faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins des autochtones.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

On sait que la justice américaine détient toujours le camionneur Richard Bilodeau et qu'il semble y avoir un imbroglio ici à Ottawa, en ce qui concerne le traité d'extradition.

Monsieur le Président, je voudrais savoir de la part du ministre de la Justice si aujourd'hui le gouvernement, qui a laissé traîner le dossier du 29 novembre au 15 décembre, a l'intention de faire tout son possible pour que M. Richard Bilodeau puisse retourner chez lui, tenant compte du fait qu'on a refusé hier de réduire le cautionnement de 500 000 $ à 50 000 $ et ce, à cause de la responsabilité du gouvernement fédéral qui n'a pas fait son travail au point de vue du traité d'extradition.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons ici un autre bel exemple des critiques injustes et exagérées qui se glissent dans les questions qu'on nous pose.

Le gouvernement et plusieurs de ses membres, notamment le ministre d'État chargé de la Jeunesse et le ministre de la Justice, s'occupent de cette affaire depuis que M. Bilodeau est détenu au New Hampshire à la suite du terrible accident qui est survenu. Nous avons suivi l'affaire de très près.

J'ai ordonné à notre ambassade à Washington d'examiner le jugement en compagnie des autorités américaines appropriées afin de tenter de trouver une solution satisfaisante dans les plus brefs délais. Nos collaborateurs restent en consultation avec nos collègues québécois. Plusieurs de nos ministres ont communiqué avec le procureur du New Hampshire. Nous avons garanti et répété aux Américains que l'homicide involontaire est une des infractions visées par le Traité d'extradition. Nous avons fait l'impossible pour venir en aide à M. Bilodeau, ce

citoyen canadien qui se trouve dans une situation fâcheuse.

Il est regrettable que le député profite de l'occasion pour jouer pour la galerie et pour formuler des critiques injustes et injustifiées. Nous avons fait tout en notre pouvoir pour aider ce citoyen canadien qui a des démêlés avec les autorités judiciaires des États-Unis.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'aimerais que le gouvernement et le ministre tiennent compte du fait que M^me^ Bilodeau, avec ses enfants, attend son mari actuellement et que c'est M. Bilodeau qui fait les frais de l'injustice qu'on lui crée actuellement parce que le traité d'extradition comporte une confusion apparente et évidente.

Je veux savoir de la part du ministre si le gouvernement canadien a l'intention de supporter le cautionnement de M. Bilodeau afin qu'il puisse réintégrer son foyer immédiatement en attendant que le problème soit réglé.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le Président, je viens d'expliquer que le gouvernement, depuis qu'il a été informé de la situation, a fait l'impossible pour venir au secours de M. Bilodeau, afin qu'il ait droit à une audition pour qu'on lui impose un cautionnement raisonnable et qu'il puisse retourner chez lui. Il devra bien sûr se présenter à son procès. L'accident qui est survenu est très grave et les autorités judiciaires du New Hampshire ont le droit de terminer le procès qu'elles ont entrepris.

Le gouvernement a fait l'impossible pour aider M. Bilodeau, son épouse et sa famille, à cause de nos obligations en tant que gouvernement soucieux du bien-être de chacun de ses citoyens. Le ministre d'État chargé de la Jeunesse, le ministre de la Justice et notre ministère continueront de faire tout en leur pouvoir pour veiller à ce que M. Bilodeau soit libéré, puisque tout homme est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de l'Habitation au sujet de M. Jarvis, le président de la SCHL, et du fait qu'il a négligé d'observer les lignes directrices très claires régissant les conflits d'intérêts à la SCHL. À la page 3 de ces lignes directrices, il est précisé qu'on est tenu de fournir, dans les 60 premiers jours d'emploi, un rapport confidentiel sur les conflits d'intérêts.

Le ministre trouve-t-il admissible que M. Jarvis ait attendu trois mois après la date d'échéance pour soumettre son rapport confidentiel? Il l'a fait d'ailleurs seulement après que j'ai posé des questions à ce sujet à la Chambre et seulement après qu'on a officiellement révélé qu'il avait négligé d'observer les lignes directrices concernant la SCHL.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le député, puisqu'il a examiné les lignes directrices concernant la société, ces dernières ont été soumises au conseil d'administration de la SCHL, en juin dernier, et ce n'est qu'en juillet qu'elles ont enfin été approuvées et mises en oeuvre. De toute évidence, il y a eu certains retards dans la présentation des rapports relatifs à ces lignes directrices, mais, comme le confirme le député, M. Jarvis a en fait déposé le rapport voulu.

M. Karpoff: Il l'a fait depuis quelques jours à peine. Je sais que le ministre, en sa qualité d'avocat et de ministre de la Couronne, se soucie énormément de la procédure à suivre. À la page 2 des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts, on précise ceci:

> Avant ou au moment de leur nomination, les membres du conseil d'administration doivent signer les documents de certification attestant qu'ils ont lu et compris les lignes directrices, et qu'ils s'y conformeront comme condition à leur nomination.

M. Jarvis a-t-il signé le document de certification et, le cas échéant, pourquoi a-t-il continué d'exercer ses fonctions alors qu'il contrevenait aux lignes directrices?

M. Redway: Monsieur le Président, assurément, je me soucie au plus haut point de l'observation de tous les règlements, règles et lignes directrices régissant les conflits d'intérêts. Dans le cas qui nous occupe, M. Jarvis a confirmé qu'il était parfaitement au courant de la teneur de ces lignes directrices et qu'il les observerait. En fait, en sa qualité de membre du conseil d'administration qui a approuvé ces lignes directrices, il en était de toute évidence au courant et il s'est maintenant conformé aux exigences tel qu'on l'a annoncé.

L'ÉTHIOPIE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, en son absence, au secrétaire d'État suppléant, et porte sur la situation qui se détériore très rapidement dans le nord de l'Éthiopie, la famine menaçant de nouveau jusqu'à 5 millions de personnes et l'accroissement des troubles sociaux nous empêchant de nous porter à leur secours.

Compte tenu de l'appel lancé cette semaine par le président du Kenya pour ouvrir des corridors de secours vers les parties les plus touchées du nord de l'Éthiopie, le secrétaire d'État suppléant peut-il nous dire quelles mesures prend le gouvernement du Canada pour s'assurer que l'aide apportée par le Canada et par l'étranger parviendra à ces gens qui en auront absolument besoin au début de l'an prochain?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député qui vient de poser cette question a acquis une vaste expérience en Éthiopie, et je sais que son inquiétude est authentique. Nous travaillons de concert avec d'autres donateurs. Nous avons cherché, avec des organisations de l'ONU et d'autres organismes d'aide internationale, à persuader le gouvernement de l'Éthiopie de nous permettre de rejoindre les victimes de la famine dans le nord de l'Éthiopie. Nous avons demandé aux organisations de l'ONU de s'assurer qu'un coordinateur, soit à New York ou à Addis-Abeba, comme ce fut le cas en 1984 et en 1988, serve d'agent de liaison avec les organismes de secours et cherche à obtenir la collaboration des parties en Éthiopie.

• (1200)

Enfin, le gouvernement a approuvé cette année l'affectation de 17,7 millions de dollars au chapitre de l'aide alimentaire et des secours d'urgence en Éthiopie: 13,4 millions de dollars aux organisations non gouvernementales canadiennes et 4,25 millions de dollars au Programme alimentaire mondial et à l'UNICEF.

Je voudrais aussi signaler au député que le directeur du programme national de l'ACDI pour la Corne de l'Afrique revient d'Éthiopie et du Soudan, où il a étudié la situation sur place. On examine son rapport en priorité afin de nous assurer que nous avons en place un mécanisme pertinent. Cette affaire prioritaire retient toute notre attention.

TIEM CANADA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La ministre de l'Emploi et de l'Immigration étant absente, monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je pose ma question.

TIEM Canada, une société nationale qui est représentée dans cinq villes, y compris Winnipeg, et qui devait venir en aide aux petites et aux moyennes entreprises, a touché des quantités énormes de fonds publics. Or, en mai dernier, cette société a fermé ses portes.

Pourquoi les ministres qui avaient fourni à cette société des subventions énormes ont-ils refusé de lui renouveler ses contrats?

[*Français*]

Pourquoi ces ministères, par exemple le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, aussi bien que la Banque fédérale de développement, n'ont-ils pas renouvelé ces contrats et pourquoi ne nous donnent-ils pas le rapport de la performance de cette compagnie?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pendant des mois, j'ai maintenu un dossier à jour concernant cette société.

Comme je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui, je prends note de cette question et m'engage à répondre sous peu au député.

M. le Président: J'autorise la députée de Vancouver-Est et le député de York-Ouest à poser une question.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Le règlement fédéral et les retards bureaucratiques interdisent aux enfants de ceux qui renvendiquent le statut de réfugié de fréquenter l'école tant qu'on n'a pas déterminé si la revendication du parent a un minimum de fondement. Or, dans les régions de Kitchener, de Toronto, et de Vancouver, cela peut prendre jusqu'à quatre mois.

La ministre d'État chargée de l'Immigration pourrait-elle suspendre l'application du règlement actuel et publier, comme par le passé, une lettre autorisant les enfants à fréquenter l'école tandis que leurs parents attendent?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, laissez-moi d'abord rappeler à ma collègue que les écoles sont de juridiction provinciale. Ceci étant dit, nous avons un accord administratif qui nous permet de réduire l'accumulation des réclamations qui sont faites.

Nos fonctionnaires font parvenir une lettre d'information aux autorités scolaires et ordinairement, les résultats sont très bons.

[*Traduction*]

Les fonctionnaires s'appliquent à modifier le règlement afin d'écarter les problèmes qui subsistent. Dorénavant, le règlement pourra accorder notamment le statut juridique d'étudiant. Nous comptons que ledit règlement sera prêt sous peu.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est également à la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. C'est à propos de la réaction de son gouvernement à la décision du gouvernement britannique d'expulser de force de Hong Kong les réfugiés vietnamiens.

La ministre a déclaré qu'elle était contre les expulsions sous la contrainte, mais elle n'envisage de n'accueillir au cours des trois prochaines années que 16 000 réfugiés indochinois, ce qui est peu en comparaison des 90 000 que le Canada a acceptés au cours de la décennie 80.

Ma question est tout à fait directe et simple. Vu ces chiffres, pourquoi le gouvernement actuel refuse-t-il d'accueillir davantage de réfugiés de la mer, alors qu'il accueille à bras ouverts les plaisanciers de la mer de cette partie du monde?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, notre confrère sait très bien que le niveau d'immigration est accepté annuellement. Nous sommes un pays qui respectons les cinq composantes. Nous réfléchissons toutefois à des mesures qui peuvent être flexibles et adaptables selon les situations, et la situation qui est citée aujourd'hui est une composante de notre niveau d'immigration et tout aspect humanitaire sera pris par notre gouvernement comme dans le passé.

[*Traduction*]

M. le Président: L'hon. ministre de la Justice a la parole pour faire un rappel au Règlement.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-28 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais aviser la Chambre que nous n'avons pu nous entendre, aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, sur l'allocation de temps pour l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

En vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, j'avise la Chambre de mon intention de présenter, à la prochaine séance de la Chambre, une motion d'attribution de temps pour l'étude du projet de loi à ces étapes.

Des voix: Oh, oh!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

DÉPÔT D'UN DOCUMENT D'INFORMATION

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document d'information qui pourra compléter la déclaration que je ferai dans quelques minutes.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux

langues officielles, la réponse du gouvernement à quelques pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

DÉCLARATION DE MINISTRE

L'hon. Robert de Cotret (Président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme suite à l'examen des dépenses du gouvernement qui a été effectué au cours de l'année, je suis maintenant en mesure d'annoncer une gamme d'initiatives conçues pour accroître l'efficience des activités gouvernementales et pour faire réaliser aux contribuables canadiens des économies de l'ordre de 1,4 milliard de dollars au cours des trois années à venir.

Ces mesures sont l'aboutissement des efforts que nous avons constamment déployés depuis 1984 afin d'assurer une gestion plus économe. Elles s'inscrivent dans la foulée des décisions rigoureuses que nous avons annoncées dans le budget du printemps dernier.

Je tiens à signaler que le ministre des Finances et moi annoncerons d'autres réductions de dépenses l'an prochain. Le gouvernement continue à examiner les dépenses en vue de respecter le plan fiscal, en attendant que nous préparions, tôt au début de la nouvelle année, le prochain budget et le Budget des dépenses principal.

Monsieur le Président, lorsque les Canadiens regardaient auparavant les activités du gouvernement fédéral, ils ne voyaient que des tracasseries administratives à n'en plus finir et des budgets déficitaires. Les mesures que j'annonce aujourd'hui nous aideront à afficher un meilleur bilan.

[*Français*]

Monsieur le Président, les vrais succès que nous avons remportés pour juguler les dépenses gouvernementales sont souvent maintenus. Depuis 1984, nous avons adopté un certain nombre de mesures, souvent difficiles, parfois peu populaires, pour éliminer le gaspillage et les dépenses inutiles et pour exploiter davantage l'appareil de l'État en nous inspirant de principes commerciaux. Entre autres, nous avons procédé à des examens des dépenses et des programmes. Nous avons limité les paiements aux sociétés d'État. Nous avons privatisé certaines d'entre elles. Nous avons réduit la taille de la Fonction publique. Nous avons adopté des mécanismes pour le recouvrement des coûts.

Grâce à ces mesures, nous avons maintenu la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3,6 p. 100, bien en deçà du taux d'inflation. Il faut comparer, monsieur le Président, ce taux au taux de croissance de 14,1 p. 100 que nous avons connu au cours des cinq dernières années sous le gouvernement libéral.

• (1210)

Nous avons atteint notre objectif de réduction de la taille de la Fonction publique qui est maintenant comparable à celle qu'elle était il y a 17 ans, une réduction de 12 500 fonctionnaires, malgré le fait qu'on demande à ces fonctionnaires d'accomplir une tâche de travail accrue.

[*Traduction*]

Nous avons amélioré la gestion de la trésorerie. Depuis 1985, cette seule mesure a permis de faire épargner près de un milliard de dollars aux contribuables. Nous avons donné l'exemple à l'ensemble du pays pour ce qui est des règlements salariaux.

Au cours de la dernière série de négociations, les augmentations que nous avons accordées ont été en moyenne de 4,2 p. 100 dans l'ensemble de la fonction publique. Nous avons réduit les dépenses au titre des programmes à un point tel que les recettes budgétaires dépassent ces dépenses d'environ 9 milliards de dollars. Voilà une amélioration considérable. Lorsque nous avons accédé au pouvoir, nous avons hérité d'un déficit de 12 milliards et nous voici devant un excédent de 9 milliards.

Le gouvernement actuel a fait plus pour contrôler les dépenses et améliorer les programmes et les services que tout autre gouvernement au cours des dernières années. Nous savons que les Canadiens ont eu de la difficulté à accepter bon nombre des mesures d'austérité que nous avons dû prendre pour gérer l'économie et assurer l'avenir du pays. Je veux que les Canadiens sachent que le gouvernement n'a pas fini pour sa part de se serrer la ceinture.

Les mesures que j'annonce aujourd'hui sont concrètes et pénibles. Elles ne signifient pas seulement que nous devrons faire mieux et plus avec moins de ressources, mais dans certains cas, nous devrons nous en passer tout simplement. Et c'est ainsi que nous faisons preuve de leadership. Et où mieux commencer sinon ici dans cette grande institution.

Cette semaine, le Bureau de régie interne, qui surveille les dépenses de la Chambre des communes, a obtenu le concensus des membres de tous les partis sur un certain nombre de mesures qui permettront aux contribuables canadiens de réaliser des économies de plusieurs millions de dollars. Tout d'abord, nous économiserons un demi-million en réduisant de 20 p. 100 les subventions aux associations de parlementaires et les budgets affectés aux voyages et aux visites à l'étranger des parlementaires.

Nous épargnerons jusqu'à 730 000 $ en fermant deux cafétérias ainsi que le salon et la salle à manger privés des députés, de même qu'en limitant les heures d'ouverture des autres cafétérias et en augmentant les prix des services de traiteurs et des repas dans la salle à manger parlementaire.

Nous économiserons 300 000 $ en appliquant un moratoire de deux ans sur certains postes des budgets non salariaux des députés.

[*Français*]

Nous mettrons un terme aux activités du service de radio-télédiffusion à l'intention des députés, d'où une économie immédiate de 300 000 $. Nous économiserons plus d'un million de dollars grâce à une réduction de 20 p. 100 des coûts des bulletins que les députés envoient à leurs électeurs.

Monsieur le Président, je tiens à féliciter tous les membres du Bureau de régie interne pour les décisions qu'ils ont prises. Cela fait preuve de leadership dans une période de restrictions fiscales. Et c'est ainsi que nous, comme parlementaires et membres de cette institution, pouvons donner l'exemple.

C'est pourquoi le gouvernement va aussi réduire le budget de la Commission de la capitale nationale de 8 millions de dollars par année. En outre, l'exécution de certains projets, notamment l'aménagement d'un stationnement souterrain et les statues sur la Colline parlementaire.

Nous réduirons également les dépenses affectées au boulevard de la Confédération et aux résidences officielles. En particulier, la rénovation du 7 Rideau Gate, la résidence des hôtes de l'État, n'aura pas lieu, ce qui permettra d'économiser 3 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

D'autres grands projets d'immobilisation, dont le coût avait été fixé à 3 millions de dollars, à Rideau Hall, à 24 Sussex, et au lac Harrington, seront aussi reportés.

[*Traduction*]

Nous avons imposé une réduction immédiate de 20 p. 100 du nombre de voyages à l'étranger effectués par les fonctionnaires fédéraux.

Nous vendrons aussi deux des huit avions d'affaires Challenger que les ministres utilisent puisque le nombre de voyages des ministres a considérablement diminué depuis 1983-1984. En effet, le nombre moyen d'heures de vol par mois a chuté de 25 p. 100 et le nombre moyen de vols par mois a pour sa part diminué de 37 p. 100.

Mais le gouvernement fera encore beaucoup plus pour économiser et rentabiliser les deniers publics. Le plafond de 2 p. 100 sur l'accroissement des budgets de fonctionnement et d'entretien des ministères sera maintenu encore deux ans.

Ce plafond, en vigueur depuis déjà quatre ans, arrivait à expiration. Cela obligera les gestionnaires de la fonction publique à faire plus avec moins. Dans certains cas, certains programmes et services devront être réduits. Cette initiative, la plus importante de celles qui ont été annoncées, exigera des restrictions continues dans tous les ministères et nous permettra d'économiser environ 450 millions de dollars.

Nous avons imposé un moratoire de deux ans sur des projets de construction d'une valeur de 460 millions de dollars prévus dans la capitale nationale. Seuls les projets requis pour assurer la santé et la sécurité nécessaire au maintien d'activités essentielles seront approuvés pendant cette période. C'est ainsi que nous économiserons 70 millions de dollars sur deux ans.

Nous réduirons le budget de fonctionnement des Affaires extérieures et du Commerce extérieur de 70 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. De plus, nous réduirons de 3 millions de dollars par année le budget d'administration et de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

[*Français*]

Nous instaurerons un programme de boîtes bleues de recyclage de papier et d'autres mesures connexes qui nous permettront de protéger l'environnement et d'économiser plus d'un million de dollars par année.

Monsieur le Président, le gouvernement va adopter également un certain nombre d'initiatives de recouvrement des coûts qui vont totaliser environ 390 millions de dollars sur une période de trois ans. Cela donne suite à une nouvelle politique qui donne au ministère la possibilité de garder une partie des recettes ainsi recouvrées. Ces initiatives sont les suivantes: les frais de traitement des demandes d'immigration et de visa de séjour ainsi que les droits d'accès et de séjour dans les parcs nationaux seront majorés. On va percevoir de nouveaux frais d'administration des demandes de prêts aux étudiants et on va améliorer la perception des prêts qui sont en souffrance. La subvention de 175 millions de dollars versée chaque année à la Société canadienne des postes sera remplacée par un programme mieux orienté offrant une aide directe aux éditeurs canadiens. Une partie des économies sera affectée à d'autres programmes du ministère des Communications.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Comme je l'ai indiqué plus tôt, ces mesures d'austérité obligeront les gestionnaires de la Fonction publique à faire plus avec moins. J'annonce donc une importante série de mesures complémentaires visant à améliorer la gestion et la prestation des programmes et des services gouvernementaux comprenant, entre autres, des initiatives pour rendre plus efficiente la gestion des programmes et des budgets et appuyer la réorga-

nisation de plusieurs organismes et services gouvernementaux. L'une des initiatives clés vise à permettre aux gestionnaires de reporter 3 p. 100 des fonds de fonctionnement et d'entretien à l'exercice suivant. De cette façon, les gestionnaires devraient mieux administrer leur budget puisqu'ils ne se sentiront plus tenus à dépenser des fonds à la fin de l'exercice uniquement pour éviter de les perdre.

[*Traduction*]

Nous lançons aussi un concept innovateur en matière de gestion—les organismes exploitants spéciaux. Ces organismes feront partie d'un projet-pilote visant à améliorer la prestation des services offerts par le gouvernement et le recouvrement des coûts de ces services. Ils fonctionneront selon le principe des entreprises commerciales et disposeront de la latitude nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Certains feront concurrence au secteur privé pour offrir leurs services au gouvernement et devront répondre de leurs résultats en fin d'exercice. Nous convertirons le Bureau des passeports, l'Agence de télécommunications gouvernementales et le Programme de formation du personnel de la Commission de la fonction publique en organismes exploitants spéciaux. Ces derniers prépareront des plans d'entreprise pluriannuels et se fixeront des objectifs précis.

• (1220)

Nous fusionnerons les activités d'édition et d'impression d'Approvisionnements et Services Canada et le service d'impression des levés topographiques et hydrographiques d'Énergie, Mines et Ressources Canada en un seul organisme exploitant spécial.

Deux autres divisions d'Approvisionnements et Services—le Bureau des services de vérification et le Bureau des conseillers en gestion—seront aussi regroupés en un organisme du même genre.

Nous fermerons les installations de production d'exposition du gouvernement et le Centre de photographie du gouvernement canadien.

Nous utiliserons des systèmes informatiques pour améliorer la gestion des biens; nous encouragerons les gestionnaires à se départir des biens excédentaires et à majorer les frais imposés pour leurs services, en permettant aux ministères de garder une partie des recettes ainsi recueillies pour les réinvestir dans l'amélioration des services concernés.

Nous donnerons à contrat les activités du Programme canadien de prêts aux étudiants et nous augmenterons les marchés de services de traduction.

[*Français*]

Monsieur le Président, toutes ces mesures sont importantes. Comme je l'ai dit auparavant, elles visent à réduire le fardeau administratif ainsi que le déficit.

Les Canadiens ont demandé que le gouvernement améliore son rendement et sa gestion budgétaire et nous avons bien saisi leur message.

Comme le premier ministre l'a indiqué lorsqu'il a annoncé le Programme fonction publique 2000, il est essentiel que la fonction publique se modernise afin de s'adapter au changement et d'offrir de meilleurs services.

Il a de plus signalé avec raison que la Fonction publique devait devenir une institution qui peut offrir des carrières satisfaisantes aux personnes qui choisissent d'être au service de leurs concitoyens.

Monsieur le Président, les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui sont considérables, mais ils reste beaucoup à faire. C'est pourquoi l'annonce d'aujourd'hui n'est qu'une partie d'un processus qui va continuer.

Monsieur le Président, notre gouvernement s'est engagé à faire plus que l'essentiel. Il s'est engagé de façon bien réfléchie et soutenue à fournir aux Canadiens la qualité de services et la qualité de vie qu'ils ont bien méritées.

J'étais heureux de déposer, il y a quelques instants, dans les deux langues officielles, le détail des mesures que je viens d'annoncer.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre cet après-midi à la déclaration du président du Conseil du Trésor que l'on appellera Séraphin dorénavant. Séraphin vient donc de faire cet après-midi une annonce qui frappe durement les Canadiens juste avant la fête de Noël.

Dans une grande mesure, cette déclaration n'est qu'un paravent pour camoufler la véritable suprise qu'on nous réserve pour mardi prochain, ce qu'a d'ailleurs reconnu le ministre des Finances un peu plus tôt ce matin en répondant à une question d'un de mes collègues.

Mardi prochain, je le prédis, le ministre des Finances annoncera la véritable surprise dont je viens de parler. Ce sera le coup de massue pour les Canadiens, soit la TPS que tout le monde craint, la taxe sur les produits et services ou, comme on se plaît à l'appeler plus opportunément, la taxe des pleurs et des souffrances.

La TPS, dont le ministre annoncera dans quelques jours le taux, sera inadmissible pour les Canadiens. Les mesures annoncées aujourd'hui ne réussiront pas à masquer le fait que les Canadiens sont mécontents de ce que leur propose leur gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement propose en fait trois composantes principales aujourd'hui dans cet énoncé: premièrement, on parle de couper les services aux parlementaires, et j'en reparlerai un peu plus tard. Un point que je voudrais marquer, c'est que lorsqu'on coupe des services, c'est toujours pour ceux qui se trouvent au plus bas de l'échelle salariale, et qui vont le sentir. . . et je pense aux employés des caféterias parlementaires qui vont entendre cette nouvelle d'ici quelques minutes et qui auront, encore une fois. . . et ce sont les plus bas salariés à subir les tragiques circonstances. J'espère que personne d'entre-eux vont perdre leur emploi.

On parle également des dépenses de capital et des services au public et finalement, une augmentation des frais imposés aux Canadiens et aux Canadiennes.

[*Traduction*]

Permettez-moi de parler d'abord des réductions aux projets déjà annoncés dans la région de la capitale nationale. La présidence remarquera que j'ai dit «la région de la capitale nationale».

Voici quelques-uns des projets annulés: le stationnement intérieur et d'autres projets sur la colline du Parlement, les réparations au canal Rideau, le nouveau siège social des Archives nationales, le nouveau siège social du Service canadien du renseignement de sécurité, le nouvel édifice de la Cour fédérale, et j'en passe.

Toutes ces annonces ont un lien commun: il s'agit de projets dans la région de la capitale nationale. Comme le ministre responsable de la région de la capitale nationale est avec nous aujourd'hui, je dois lui dire que ce n'est probablement pas une de ses meilleures journées en tant que membre du Cabinet.

En fait, tous les projets visés par ces réductions sont dans la région de la capitale nationale. Nous parlons d'annuler des projets concernant le canal Rideau, pas le réseau Trent-Severn ni aucun autre ailleurs au Canada, seulement celui de la région de la capitale nationale.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Des Conservateurs de l'autre côté manifestent leur satisfaction. Je me permets de leur rappeler un petit détail.

Le 24 novembre 1984, l'*Ottawa Citizen* publiait une entrevue avec le député de Mississauga-Sud. En voici un extrait: «Si les électeurs d'Ottawa se sont déjà sentis négligés, ils ne connaissent pas la signification du terme a dit Don Blenkarn, président du Comité des finances.»

Écoutez ceci, monsieur le Président: «Pourquoi faire des faveurs à Ottawa? Pourquoi ne pas couper le plus possible à Ottawa? Pourquoi ne pas transplanter des ministères qui ont de bons employés ailleurs où le chômage sévit? Qui va s'inquiéter du sort de quelques fonctionnaires qui perdent leur emploi?»

Voilà ce que le député de Mississauga-Sud a déjà affirmé. C'est justement ce qui arrive aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Nous voyons le gouvernement conservateur sous son vrai jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Écoutons le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, ces annonces et cette attaque du gouvernement contre la région de la capitale nationale me contrarient. Je serais contrarié si n'importe quel autre ministériel avait fait cela, mais c'est encore pire quand c'est de la part du président du Conseil du Trésor qui, il y a à peine quelques années, représentait Ottawa-Centre. C'est difficile pour les gens de la région de la capitale nationale. Il est évident qu'ils ne le digéreront pas.

Les conservateurs n'ont élu que deux députés sur quatorze dans l'est de l'Ontario, mais la prochaine fois, ils perdront tous les sièges de la région. Et ce sera à cause de cette arrogance et du fait que les quelques députés de

l'est de Ontario n'ont pas défendu les intérêts de la région.

Les députés d'en face et le président du Conseil du Trésor nous disaient tout à l'heure que le nombre de fonctionnaires a diminué, et ils en étaient fiers. Selon les conservateurs, c'est une bonne chose que de réduire les services auxquels ont droit les Canadiens.

Au cas où le gouvernement chercherait à leurrer tous les Canadiens, permettez-moi, monsieur le Président, de vous rappeler ce qu'on disait dans un article du *Financial Times*—et je suis sûr que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor lisent fréquemment cette publication—réimprimé dans l'*Ottawa Citizen*.

Dans cet article, dont j'ai une copie en date du 5 décembre, on parle du nombre d'experts-conseils que le gouvernement a engagés en même temps qu'il réduisait le nombre de fonctionnaires et prétendait faire des économies.

• (1230)

En 1986-1987, le ministère des Approvisionnements et Services—et le ministre est ici pour écouter cela—a dépensé 143 millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils. En 1987-1988, dans la foulée des compressions imposées par le gouvernement, il a dépensé 247 millions de dollars. Voilà les compressions faites par le gouvernement. Il réduit le nombre de fonctionnaires et embauche des experts-conseils, des amis du gouvernement, des personnes employées à contrat ou autrement, pour tenter de faire croire à la population qu'il fait des compressions. Ce n'est tout simplement pas vrai, et il faut le répéter à la Chambre.

Je veux signaler les réductions individuelles que le gouvernement a faites. J'ai mentionné, il y a quelques instants, le gel de projets d'immobilisation qui touchera uniquement la région de la capitale nationale et aucune autre région du pays. Je veux également parler des compressions imposées à la Commission de la capitale nationale. Je sais que mon collègue de Hull—Aylmer en est très bouleversé. Nous avons construit un splendide musée de l'autre côté de la rivière et, maintenant, la construction d'un bon nombre des installations annexes qui doivent l'entourer n'aura pas lieu ou, du moins, sera retardée.

On nous a dit ce matin que la Société canadienne d'hypothèques et de logement imposera des frais modérateurs. Comme mon distingué collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke l'a dit à ce moment-là, cette mesure entraînera des frais supplémentaires pour les municipalités et d'autres personnes qui ont besoin des services de la société. Ce n'est pas une compression ni une économie, mais un transfert du fardeau du gouvernement fédéral aux municipalités.

M. Hopkins: On refile la responsabilité!

M. Boudria: On refile la responsabilité, comme mon collègue de Renfrew—Nipissing—Pembroke le dit si bien.

Parmi les dispositions que le ministre veut appliquer, il y en a une en particulier que j'aimerais voir retirée. Le ministre parle, dans le document qu'il nous a fait remettre aujourd'hui, de dépôt direct obligatoire pour tous les employés du gouvernement. La disposition s'appliquera aussi aux retraités.

Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait, en toute conscience, dire à une veuve de 73 ans qu'elle doit faire connaître le numéro de son compte bancaire au président du Conseil du Trésor ou à son personnel. Autrement, ses chèques seront annulés. C'est ce qu'on nous a dit ce matin, et ce n'est pas bien. Que le ministre consulte le commissaire à la protection de la vie privée ainsi que d'autres spécialistes et, de grâce, qu'il retire au moins cette disposition.

Il nous arrive de ne pas être d'accord dans certains domaines, mais dans ce cas-ci, j'espère que le ministre comprendra l'impact de cette disposition sur les droits et libertés des Canadiens. Si un fonctionnaire ou moi ne voulons pas de compte en banque, on ne devrait pas nous forcer à en avoir un et à en donner le numéro au président du Conseil du Trésor ou à qui que ce soit. Si le ministre veut l'exiger des nouveaux employés, nous pourrons en parler. Ce n'est pas bien de l'exiger non seulement de ceux qui sont en fonction, mais aussi des bénéficiaires des pensions de retraite, et je mets sérieusement en doute la légalité de cette disposition.

J'espère que le président du Conseil du Trésor est une personne juste et qu'il révisera sa position à ce sujet. J'ai discuté ce matin avec ses collaborateurs et je leur ai proposé de réexaminer cette disposition. Il arrive que des personnes élues jettent un nouvel éclairage sur des documents préparés par les collaborateurs ou les bureaucrates. Je demande au ministre de repenser cette mesure.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre nous disait un peu plus tôt aujourd'hui qu'il y aurait des coupures au sein de la Société canadienne des postes. Bien, ce n'est pas tout à fait juste, parce que si on parle du subside ou de l'octroi concernant les publications, en fait, c'est un octroi qui est offert aux compagnies qui publient des magazines et des petits journaux, surtout des hebdomadaires, pour être capable de vendre ces journaux à un prix abordable au peuple canadien, les Canadiens vivant en milieu rural. Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) connaît bien la ville de Hawkesbury, dans ma circonscription. Je crois d'ailleurs que son épouse est native de Hawkesbury et qu'il se rend dans ma circonscription souvent. Il sait jusqu'à quel point il est important pour les petits journaux, jusqu'à quel point il est important pour les magazines de pouvoir se doter de mesures pour faire circuler les petits journaux des circonscriptions électorales rurales au peuple canadien.

Je ne crois pas que c'est une mesure de charité. Je crois plutôt que c'est garder un équilibre entre les journaux des petites régions canadiennes et les journaux des grandes villes. Et la même chose s'applique d'ailleurs aux magazines. Il est sûr qu'il y a des grands magazines qui sont capables de s'en dispenser, qui sont capables de s'en passer. Mais pour la plupart des petites publications canadiennes, le coût sera difficile.

[*Traduction*]

J'ai consulté tout à l'heure mon collègue, le député de York-Ouest. Il m'a parlé de ce nouveau Programme de recouvrement des frais de service de l'Immigration. Il m'a rappelé que, lorsque le gouvernement a été élu en 1984, le traitement d'un document d'immigration ne coûtait rien. Le coût a ensuite été fixé à 125 $, pour atteindre 250 $ aujourd'hui. Un néo-Canadien ou n'importe qui d'autre qui veut parrainer un frère, une mère ou une soeur au Liban ou dans un autre pays devra désormais payer 250 $ pour présenter une demande au gouvernement.

Les néo-Canadiens ne sont pas tous riches, ni les étrangers qui demandent à émigrer. En fait, c'est souvent le contraire, car même s'ils ont beaucoup d'énergie et de détermination, leurs ressources financières sont souvent insuffisantes. Ces néo-Canadiens potentiels méritent notre compassion, et nous devrions les traiter avec justice au lieu de leur demander 250 $ avant même de décider si nous sommes disposés à les recevoir.

Mes collègues, la députée d'Ottawa-Ouest et celui de Renfrew—Nipissing—Pembroke, et moi ferons d'autres observations cet après-midi sur les compressions annoncées aujourd'hui et sur ce programme de recouvrement des frais.

Je voudrais rappeler au ministre qu'il a commis une erreur en effectuant des coupes aux ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur. Nous avons appris cette semaine que, pour la première fois depuis de nombreuses années, notre balance commerciale est déficitaire. Raison de plus pour que le ministre examine les dépenses de ces ministères. Il faudrait dépenser les fonds de façon plus judicieuse sans toutefois effectuer des réductions au ministère. Il faudrait réaffecter, mieux utiliser et même augmenter ces budgets afin que nous puissions reprendre notre place dans le commerce international et que notre balance commerciale soit à nouveau excédentaire comme dans les années antérieures.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je dois avouer que je n'arrive pas à croire ce que je viens d'entendre de la part du président du Conseil du Trésor. Le ministre n'a vraiment que du mépris pour tous les Canadiens s'il pense pouvoir les convaincre avec des arguments de ce genre. Voilà donc le grand roublard du Cabinet. Il me fait penser à ce vieux joueur qui perdait un coup ou deux contre ses adversaires pour mieux les plumer ensuite.

Le ministre n'a fait qu'essayer de tromper les Canadiens aujourd'hui. Si j'en avais eu la possibilité, je lui aurais posé la question suivante: Combien le gouvernement a-t-il l'intention de dépenser pour convaincre les Canadiens que les coupures annoncées aujourd'hui sont vraiment sérieuses?

De quoi parlons-nous? Le gouvernement est pris avec une taxe sur les produits et services de 9 ou de 7 p. 100 que les Canadiens ont rejetée catégoriquement d'un bout à l'autre du pays. La quasi-totalité des organisations qui ont exprimé un avis sur la question se sont opposées à la taxe. Le gouvernement devait donc trouver un moyen de remonter la pente, d'essayer de convaincre les gens, de tenter de les tromper en leur jetant de la poudre aux yeux ou en faisant un écran de fumée pour leur donner l'impression qu'il réduit ses dépenses. Le président du Conseil du Trésor a l'audace de prendre la parole aujourd'hui pour annoncer quelques-unes de ces réductions à la noix.

Et voilà encore le gouvernement en train d'essayer de vendre une taxe sur les produits et services qui est invendable, qui est inacceptable presque pour chaque Canadien. Il nous dit: «Nous avons fait notre part. Nous avons réduit les dépenses.»

• (1240)

J'ai constaté que le président du Conseil du Trésor n'avait pas fait mention de la machine de propagande du gouvernement. Celui-ci a déjà dépensé 9 millions de dollars dans une campagne visant à convaincre les Canadiens du bien-fondé de la taxe sur les produits et services. Dieu sait combien il en dépensera l'an prochain. A-t-il prévu des compressions dans ce secteur? A-t-il prévu des réductions dans le budget consacré à la publicité des programmes publics et dans le budget de la propagande? Pas la moindre.

Il propose ensuite de réduire les services aux députés. Eh bien soit, monsieur le Président. Mais en a-t-il fait autant en ce qui concerne les ministres? A-t-il annoncé des compressions dans les budgets ministériels d'un des plus gros cabinets de l'histoire du Canada? A-t-il annoncé des réductions dans l'abondant personnel politique des ministres? Non, il n'a pas annoncé de compressions dans ce secteur. Il n'a pas annoncé non plus de compressions de la caisse noire que les ministres utilisent à des fins de favoritisme.

Qu'en est-il du premier ministre? Voici un premier ministre qui se pavane sur la scène internationale dans le but d'impressionner non pas des personnalités étrangères, mais les électeurs canadiens. Il est en quelque sorte le Mick Jagger de la politique internationale, qui nous en met plein les yeux et plein les oreilles sur son immense scène. Et il se fait suivre par un immense cortège dont les déplacements nécessitent plusieurs avions. En fait, jamais un premier ministre canadien n'a eu une suite aussi nombreuse. A-t-il annoncé des réductions dans ce domaine, monsieur le Président? Pas la moindre.

Si le gouvernement était vraiment sérieux et s'il voulait vraiment réduire le déficit, il commencerait par diminuer les budgets des ministres. Il aurait réduit les voyages frivoles du premier ministre et l'énorme propagande publicitaire du gouvernement.

Le ministre n'a même pas parlé d'un autre domaine, celui des dépenses fiscales pour les sociétés. Si le gouvernement était sérieux et s'il parcourait la liste des centaines de millions, que dis-je, des milliards de dollars que les contribuables du Canada perdent chaque année à cause des dépenses fiscales des sociétés, il aurait pû trouver des milliards de dollars de réductions. Les Canadiens l'auraient applaudi. Mais non, il a préféré faire des économies de bouts de chandelles en réduisant les fonds destinés à encourager les éditeurs canadiens qui luttent maintenant contre la menace de l'Accord de libre-échange et qui essaient de résister aux pressions des États-Unis. Que leur annonce-t-il? Qu'il réduit leur financement.

Un autre groupe a été touché de plein fouet. Le gouvernement a réduit bien des fois l'aide aux universités, aux collèges, aux écoles techniques et professionnelles ainsi que les prêts et les bourses versés aux étudiants. Il va maintenant ajouter de nouveaux frais au processus d'octroi des prêts aux étudiants, soit des frais d'administration de 3 p. 100 sur tous les nouveaux prêts consentis à des étudiants au Canada. Bravo! c'est le meilleur moyen d'encourager les étudiants canadiens et de leur montrer que nous apprécions les efforts que font les jeunes pour s'améliorer en poursuivant des études postsecondaires.

L'influence de l'Accord de libre-échange est évidente dans le discours que le ministre a prononcé aujourd'hui. Les Américains ont dit qu'ils ne voulaient pas que le gouvernement du Canada aide les éditeurs canadiens. Alors le gouvernement a annoncé aujourd'hui qu'il était d'accord. Une fois de plus, comme ce fut le cas pour l'assurance-chômage, le gouvernement du Canada réduit son aide aux petites maisons d'édition canadiennes.

Que dire des frais d'entrée dans les parcs nationaux? Les Canadiens devront payer plus cher pour visiter un parc national. Ces parcs font partie du patrimoine commun de tous les Canadiens mais, à cause des programmes de privatisation, les frais d'utilisation exigés pour divers aspects du programme des parcs du gouvernement fédéral sont en train de rendre ces parcs accessibles seulement aux bien nantis.

Parlons maintenant des nouveaux Canadiens et des frais de demande d'immigration. Nous avons le programme des entrepreneurs selon lequel il suffit d'avoir 200 000 $ pour pouvoir acheter son passeport. Cependant, pour les gens qui n'ont pas beaucoup d'argent, nous

allons leur rendre les choses encore plus difficiles en doublant le montant des frais qu'ils doivent payer simplement pour demander l'autorisation de venir au Canada en visite ou comme immigrant reçu.

Je pourrais continuer encore longtemps. Si le ministre croit que les Canadiens se laisseront duper par ce baratin qu'il leur a servi aujourd'hui à la Chambre des communes, et qui est une insulte à leur intelligence, pour essayer de leur faire avaler que le gouvernement coupe dans les dépenses tout en les assommant avec une taxe sur les produits et services, s'il croit que ce tour de passe-passe va lui permettre de faire accepter plus facilement sa taxe sur les produits et services, qu'il se détrompe.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-septième rapport du comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, et ministre suppléant des Consommateurs et des Sociétés) demande à présenter le projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION – ADOPTION DU VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais maintenant proposer l'adoption du vingt-septième rapport du comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions venant de nombreux habitants de ma circonscription de Nepean qui s'opposent à l'établissement d'une taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires sont de toutes conditions sociales et sont pourtant unanimes: «Ne mettez pas la TPS en application», disent-ils, et ils demandent au Parlement de rejeter ce projet de taxe.

L'IMMIGRATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une motion au nom de citoyens canadiens qui demandent à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi qu'au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de revoir les normes médicales auxquelles doivent satisfaire les personnes qui désirent être admises au Canada, afin que ces normes soient conformes à la Charte canadienne des droits et liberté et qu'elles respectent les droits de la personne ainsi que la dignité des personnes handicapées.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honnneur de vous présenter 96 pétitions qui, pour en faciliter l'examen, ont été regroupées en neuf pétitions principales. Mais j'ai ici 96 pétitions qui comptent au total 3 900 signatures d'habitants de la région d'Okanagan—Shuswap, en Colombie-Britannique.

• (1250)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abandonner le projet de taxe sur les produits et services de tenir des consultations avec le milieu des affaires, les syndicats et les groupes de consommateurs en vue de parvenir à un consensus sur les réformes devant être

apportées au régime fiscal avant d'aller de l'avant avec tout autre changement, et d'entreprendre aussi une réforme fiscale juste qui aura pour effet de favoriser la croissance économique du Canada dans les années à venir.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de mes électeurs, et en particulier ceux de la région de Montague. Mes électeurs estiment qu'il est très injuste qu'une taxe sur les produits et services soit prélevée sur les dépenses de patinage, et en particulier sur les frais, les locations et les achats reliés à l'enseignement du patinage, service éducatif qui ne devrait pas être taxé.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 129, 134, 154, 155, 170 et 171.

[*Texte*]

LES AUDIENCES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE AJOURNÉES PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question no 129—**M. Brewin:**

1. De 1985 jusqu'à ce jour, des audiences de libération conditionnelle ont-elles été ajournées de mois en mois faute de préparation des dossiers par le Service correctionnel du Canada et, dans l'affirmative, par région, *a*) leur nombre s'est-il accru, *b*) dans quelle proportion s'agissait-il d'audiences (i) de libération conditionnelle totale (ii) de libération conditionnelle de jour, *c*) l'audience d'un même prisonnier a-t-elle été ajournée plus d'une fois et, dans l'affirmative, combien de fois, *d*) combien de prisonniers sont obligés d'occuper une cellule avec d'autres détenus par suite de retards des audiences de la Commission des libérations conditionnelles?

2. À combien s'élève, par jour, le coût de la détention d'un prisonnier dans *a*) un établissement à sécurité moyenne, *b*) un établissement à sécurité minimale?

3. Quel serait le coût estimatif du recrutement d'un personnel suffisant pour effectuer les études de cas et évaluations dont la Commission des libérations conditionnelles a besoin sans retarder indûment le processus des libérations conditionnelles?

4. Combien de nouveaux employés le Service correctionnel a-t-il recruté pour effectuer les expertises dont la Commission des libérations conditionnelles a besoin?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): 1. Oui, pour ce qui est des audiences de libération conditionnelle, il y a eu des ajournements et des renonciations mais le Service correctionnel du Canada (SCC) n'a pas de données sur les audiences auxquelles on a renoncé avant l'année financière 1988-1989.

a) Oui, voici les chiffres, par région, pour les audiences auxquelles on a renoncé du 1er avril au 30 septembre des années financières 1988-1989 et 1989-1990:

Région	1988-89	1989-90
Atlantique	3	15
Québec	72	58
Ontario	109	168
Prairies	8*	16
Pacifique	11*	15
	203	272

* Les rapports des régions des Prairies et du Pacifique sont incomplets, pour le premier trimestre de l'année financière 1988-1989.

b) (i), (ii) Les statistiques ne permettent pas de distinguer les libérations conditionnelles pour une journée des libérations conditionnelles accordées à la suite d'une audience. On s'applique présentement à mettre au point un système capable de fournir ces données.

c) Il est impossible d'identifier les audiences ajournées plus d'une fois. Pour obtenir ces données, il faudra étudier le dossier de chaque détenu. Le SCC ne dispose pas des ressources nécessaires pour procéder à une telle étude.

d) Les données sur les détenus obligés d'occuper une cellule avec d'autres uniquement à cause de retards dans les audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ne sont pas disponibles.

2. *a*) Le coût annuel de détention d'un prisonnier dans un établissement à sécurité moyenne en 1987-1988 était de 40 783 $, soit 111,73 $ par jour.

b) Le coût annuel de détention d'un prisonnier dans un établissement à sécurité minimale en 1987-1988 était de 28 797 $, soit 78,90 $ par jour.

3. Il est impossible d'estimer exactement ce coût, puisque les études de cas à la CNLC ne représentent qu'une partie de la charge de travail des agents responsables. Parmi les autres éléments, on compte la supervision, la préparation des rapports réguliers, l'intervention de crise, les suspensions et le suivi, les relations avec les personnes ou organismes importants pour le détenu

ayant bénéficié d'une libération conditionnelle (c.-à-d., famille, employeur, agences d'aide sociale, etc.)

Le SCC a reconnu qu'il faut des ressources additionnelles et a réaffecté 28 années-personnes avant 1989-1990. Au cours des trois prochaines années, il prévoit les réaffectations suivantes:

1989-1990—75,5 années-personnes

1990-1991—47,0 années-personnes

1991-1992—16,0 années-personnes

L'EMPLOI DANS LE GRAND TORONTO

Question nº 134—**M. Heap:**

Dans sa planification des besoins du marché du travail, le gouvernement a-t-il établi des prévisions quant à l'emploi dans le grand Toronto et, dans l'affirmative, selon ces prévisions, *a*) quel sera le chiffre absolu des emplois dans le secteur de la fabrication en (i) 1994 (ii) 1999, *b*) quel pourcentage du niveau actuel ce chiffre représentera-t-il, *c*) quels sont les dix sous-secteurs de la fabrication qui connaîtront la plus forte perte d'emploi nette au cours des périodes ci-dessus, *d*) de quelle importance sera cette perte, *e*) quel est le niveau de l'emploi prévu pour les périodes ci-dessous dans l'industrie du vêtement, *f*) dans l'ensemble, quelles catégories d'emplois connaîtront, selon les prévisions, la plus forte augmentation absolue d'ici 1994 et d'ici 1999, *g*) quel sera, selon les prévisions, le niveau salarial moyen?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Emploi et Immigration Canada n'a établi aucune prévision «officielle» quant à la configuration des industries et des professions du marché du travail du grand Toronto d'ici 1999. Il y a de nombreuses difficultés techniques inhérentes à ce travail, la plus sérieuse étant le manque de données fiables. Jusqu'à ce que ces problèmes soient réglés, plutôt que de fournir une méthode de planification utile, ces régions restreintes peuvent en fait présenter une image peu réaliste de l'avenir du marché du travail du grand Toronto.

«GREENPRINT FOR CANADA: A FEDERAL AGENDA FOR THE ENVIRONMENT»

Question nº 154—**M. Caccia:**

Le gouvernement entend-il donner une réponse officielle du document intitulé *Greenprint for Canada: A Federal Agenda for the Environment* qui a été remis au Premier ministre le 22 juin 1989 par le *Greenprint for Canada Committee* et dans l'affirmative, *a*) par qui la réponse sera-t-elle préparée, *b*) d'ici quelle date le sera-t-elle et sinon pour quelles raisons?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): *a*) Environnement Canada rédige présentement une réponse au document susmentionné, lequel constitue un élément clef du cadre proposé pour le Plan d'action environnementale du Canada.

b) Environnement Canada souhaite que les représentants du Comité pour un Canada vert pourront rencontrer les représentants ministériels, avant la fin de l'année en cours, afin de tenir une discussion sur l'élaboration du Plan d'action.

MONSIEUR FRANCISCO NOTA MOISES

Question nº 155—**Mme Hunter:**

Le gouvernement entend-il procéder à une enquête sur le statut de réfugié de M. Francisco Nota Moises et sur la possibilité que celui-ci ait commis des violations de la *Loi sur l'immigration* et, dans l'affirmative, à quelle date l'enquête débutera-t-elle, *b*) quels en sont le mandat et les modalités, *c*) est-ce que le ministère des Affaires extérieures ou le Service canadien du renseignement de sécurité aura quelque chose à voir dans cette enquête et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Une investigation poussée a été menée au sujet de M. Moises auquel a été reconnu le statut de réfugié. Cette investigation a été menée de concert avec le ministère des Affaires extérieures et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Rien ne permet de conclure que M. Moises a été admis et irrégulièrement au Canada ou qu'il pourrait maintenant en être expulsé en vertu de la *Loi sur l'immigration.*

L'ENQUÊTE SUR LES PRÉTENDUES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

Question nº 170—**M. Murphy:**

Le gouvernement a-t-il pour politique de faire enquête sur les infractions prétendues à la Loi sur le Parlement du Canada reprochées à *a*) des députés de la Chambre des communes, *b*) des sénateurs?

M. Pierre Blais (Solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a pour politique de mener une enquête sur toute infraction aux lois fédérales lorsqu'elle a reçu une plainte et qu'il existe des motifs suffisants de penser qu'une infraction a pu être commise.

Si la GRC recevait une plainte relative à une infraction à la Loi sur le Parlement du Canada et que l'auteur de la plainte fournisse des preuves suffisantes qu'une infraction a pu être commise, elle ferait alors une enquête sur l'objet de la plainte.

LA QUANTITÉ D'EAU DU LAC MICHIGAN ACHEMINÉE PAR LE *CHICAGO SHIP CANAL*

Question nº 171—**M. Milliken:**

Pour *a*) 1985, *b*) 1986, *c*) 1987, *d*) 1988, *e*) 1989 jusqu'à ce jour, quelle a été, par mois, la quantité d'eau du Lac Michigan acheminée par le *Chicago Ship Canal?*

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): La dérivation de Chicago, commencée en 1848, détourne une partie des eaux du lac Michigan à Chicago vers la voie navigable de l'Illinois pour des fins de consommation domestiques, d'évacuation des eaux usées et de navigation ainsi que pour la production d'hydro-électricité. La voie navigable est reliée au cours supérieur du fleuve Mississippi. Avant 1900, 500 pieds cubes d'eau par seconde (pi^3/s) étaient ainsi détournés. Lorsque la construction du canal de navigation et d'évacuation des eaux usées a été terminée, le volume de l'eau détournée a augmenté progressivement pour atteindre environ 10 00 pi3/s en 1928. À la suite de contestations d'autres États (surtout du Wisconsin), la Cour suprême des États-Unis a rendu plusieurs décrets (en 1922, 1925, 1930 et 1967). Le décret de 1967 portait que, à partir du 1er mars 1970, le volume des eaux détournées serait limité à environ 3 200 pi^3/s. En 1980, une décision de la Cour modifiant le décret permettait d'utiliser une période de 40 ans afin de calculer le débit moyen des eaux détournées à long terme pour des fins de conformité.

Le lac Michigan se trouve sur le territoire des États-Unis, et ses eaux ne sont pas considérées comme des «eaux limitrophes», comme celles dont il est question dans le Traité de 1909. Toutefois, comme il est relié au lac Huron et qu'il se jette dans ce lac ainsi qu'en aval, le reste du réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent s'en ressent. Actuellement, comme le débit des eaux détournées est de 3 200 pi^3/s, le volume d'eau qui s'écoule dans le réseau hydrographique des rivières St. Clair et Détroit est réduit de 1,7 p. 100, dans la rivière Niagara, de 1,5 p. 100, et dans le fleuve Saint-Laurent, de 1,3 p. 100.

Un débit de 3 200 pi^3/s est équivalent à 7,8 milliards de litres par jour, ou 1,7 milliard de gallons impériaux par jour.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je désire présenter à nouveau la demande que j'ai faite hier. Je pense que vous avez reçu mon avis.

M. le Président: Je remercie le député. Comme les autres députés le savent, le député de Cape Breton Highlands—Canso a demandé à plusieurs reprises un débat d'urgence sur la question des pêches dans les provinces maritimes et à Terre-Neuve et au Labrador. J'accepte sa demande et je fixe ce débat à lundi 20 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 novembre, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 39 minutes. En conséquence, l'heure des initiatives parlementaires débutera à 14 h 39.

Quand la séance a été levée à 15 heures, le vendredi 3 novembre, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Communications avait terminé son discours. C'est maintenant la période des questions et observations faisant suite au discours du député. S'il n'y en a pas, la présidence accordera la parole à d'autres députés. Le député de Winnipeg.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans ce débat, que je considère comme important. Je dois dire tout d'abord que je trouve le processus extrêmement lent. Il y a eu un projet de loi à la législature précédente, et celui-ci est le successeur de celui qui a resté en plan à la fin de la dernière législature. Il est revenu à la Chambre le 3 novembre. Noël approche, et nous essayons de faire de notre mieux simplement pour terminer la deuxième lecture. Je trouve la démarche lente et frustrante. Je pense parfois que les petits jeux auxquels se livre le gouverne-

ment, quand il s'agit de présenter les projets de loi et de les faire avancer, sont plutôt puérils et ne conviennent guère à des adultes. Le fait que tous les partis se livrent aux mêmes jeux quand ils sont au pouvoir n'est guère consolant.

Il va sans dire que la radiodiffusion influe sur notre vie à tous et qu'elle est extrêmement importante pour le pays. À mon avis, la radiodiffusion est dans les années 90 ce que les chemins de fer étaient au Canada dans les années 80 du siècle précédent. La radiodiffusion fait le lien entre nous, elle nous unit, elle fait de nous une même famille. Du moins elle le devrait.

Elle est importante pour notre démocratie parlementaire et, si cette dernière fonctionne bien, une bonne part du mérite en revient à la radiodiffusion, qui joue un rôle énorme. La radiodiffusion est une institution aussi importante que celle dans laquelle je parle en ce moment. Voilà la cote que je lui attribue. Rien d'étonnant que nous la considérions, avec la presse écrite, comme le quatrième pouvoir.

Elle est aussi importante pour l'unité et l'identité canadiennes. Si notre unité est ténue et plutôt faible, la radiodiffusion en est responsable dans certaine mesure. Si notre identité est floue, la radiodiffusion encore une fois en est partiellement responsable. À mon avis, la radiodiffusion n'a pas toujours brillé au plan de l'unité nationale. Voilà une question dont devrait s'occuper le projet de loi que nous discutons aujourd'hui.

Avant de parler de certaines dispositions du projet de loi, je voudrais faire le point sur la radioduffusion au Canada. Les statistiques d'écoute sont stupéfiantes. Nos enfants passent plus de temps devant le petit écran que sur les bancs d'école. La télévision est devenue le passe-temps favori de la vaste majorité des Canadiens.

Mais 95 p. 100 d'entre eux écoutent quand même la radio. Plus de la moitié affirment que la radioduffusion est leur principale source de nouvelles et d'informations. Voilà pourquoi ce projet de loi revêt tant d'importance puisqu'il influera sur la vie quotidienne de pratiquement tous nos concitoyens. Le problème du faible contenu canadien se pose toujours dans le domaine de la radioduffusion. En fait, 71 p. 100 de tous les programmes télévisés présentés au Canada anglais sont américains. Un tel pourcentage est troublant. Moins de 7 p. 100 des émissions dramatiques offertes en langue anglaise sont canadiens, mais nous leur consacrons pourtant la moitié du temps que nous passons devant notre petit écran.

L'érosion du contenu canadien des émissions de télévision ira en s'accentuant car, avec l'évolution technologique, de plus en plus de programmation étrangère entrera au pays via les antennes paraboliques et autres technologies analogues. À mon avis, nous devons, au cours des prochaines années, arrêter une programmation canadienne de qualité, susceptible de freiner cet envahissement par la télévision étrangère.

Je tiens maintenant à parler des failles que je décèle dans ce projet de loi. J'ai parlé tout à l'heure d'unité nationale. Le mandat actuel de Radio-Canada lui commande de favoriser notre unité nationale. Or, le projet de loi ne propose rien en ce sens. Une grave omission que je trouve troublante. Le projet de loi ne parle que de maintien et de valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle. Le mot «unité» est disparu, monsieur le Président, car vous ne le trouverez nulle part dans cette mesure. Voilà une lacune extrêmement grave.

À l'époque de la rédaction de cette loi, il y a vingt ans, une menace très claire pesait sur notre unité nationale. Vous vous souviendrez de cette époque aussi bien que moi, monsieur le Président. Il y avait un malaise généralisé au pays. Le Québec s'était réveillé. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme faisait son travail. L'époque était aux gestes passionnés. Les gens se préoccupaient de l'unité nationale. Dans la Loi sur la radiodiffusion adoptée à l'époque, on tenait compte de cet état de choses.

Les Canadiens pensent toujours à l'unité de leur pays. C'est un sujet d'actualité toujours aussi brûlant. En effet, l'Accord du lac Meech suscite des tensions et, comme le premier ministre refuse d'offrir une direction, les difficultés constitutionnelles grandissent.

Je crois qu'en l'absence d'une voix fédéraliste forte, les voix des provinces deviennent plus stridentes, pas le contraire. Prenons le cas du Parti réformiste qui fait beaucoup de bruit en Alberta et les déclarations du chef du Parti québécois au Québec. Au lieu de nous unir pour un Canada fort, nous assistons très souvent à une mêlée où c'est chacun pour soi, une province liguée contre l'autre.

C'est ainsi qu'au milieu de cette discorde inévitable, on a vu le mois dernier un caricaturiste du Québec comparer les Manitobains aux adeptes du Ku Klux Klan. Je regrette de dire que la situation inverse se produit aussi, soit des expressions d'intolérance au Canada dit «anglais» à l'é-

gard du Québec. Cela ne me rend pas très heureux en tant que Canadien.

• (1300)

Je crois que l'unité nationale est très importante, et la suppression de toute mention de l'unité nationale et de sa promotion dans le mandat de Radio-Canada m'inquiète beaucoup. À une époque où le pays est divisé sur des questions comme l'Accord du lac Meech et le libre-échange, la tâche principale de Radio-Canada doit être de promouvoir l'unité nationale. Je propose donc que nous nous attaquions à cette faiblesse du projet de loi, et j'espère que nous y consacrerons beaucoup de temps en comité.

Je veux parler de Radio-Canada plus en détail. Comme la plupart des Canadiens, je pense, j'étais très heureux de la nomination de Patrick Watson au nouveau poste de président du conseil de Radio-Canada. À mon avis, c'est une vedette de la radiodiffusion canadienne. C'est un membre de la famille de Radio-Canada. J'en faisais partie moi aussi. Des liens étroits l'unissent à la société. Il la comprend, et je crois que cette nomination augure bien pour la radiodiffusion publique au Canada. L'annonce de cette nomination a stimulé les employés de Radio-Canada. Je crois que M. Watson fera du bon travail.

Je me demande, cependant, pourquoi il a été nommé comme président à temps partiel. Nous avons un homme que je qualifierais de trésor public dans le domaine de la radiodiffusion, et on ne le nomme qu'à temps partiel. Pourquoi? Puisque nous avons un homme de tant de ressources, pourquoi ne pas en tirer le maximum? Ne vaut-il qu'une nomination à temps partiel? À mon avis, il vaut beaucoup plus. Je crois qu'on a commis une grave erreur en ne le nommant qu'à temps partiel.

Un autre aspect de la nomination me préoccupe. Le mandat n'est que d'une durée de cinq ans. Comme vous savez, jusqu'à maintenant, le président de la SRC était nommé pour sept ans, pas cinq. Avec la mesure législative, le gouvernement propose un mandat de cinq ans. Cela me trouble un peu car j'estime qu'il est souhaitable que le mandat d'un président chevauche, si je puis dire, deux gouvernements. Il me semble qu'un mandat de cinq ans est trop commode. En quelque sorte, cette durée correspond trop bien à la vie d'une législature. Je crois que nous verrons les présidents changer avec les gouvernements et je crois qu'un chevauchement serait de loin préférable. Nous devrons également examiner sérieusement cet aspect lorsque le projet de loi sera devant le comité.

La SRC est dans un piètre état et ce, depuis quelques années déjà. Elle est dans une position financière très inconfortable. Elle a la grande mission de favoriser l'unité nationale et de promouvoir notre identité. Pourtant, elle n'a pas les ressources nécessaires.

Il n'est facile pour personne de raconter l'histoire du Canada. La tâche n'est pas facile pour la Société Radio-Canada, alors que dans son mandat, elle doit présenter les Canadiens aux Canadiens. Selon moi, la Société Radio-Canada ne peut se satisfaire de ce qu'elle fait à l'heure actuelle; on est en droit d'attendre davantage. Elle doit présenter un plus grand nombre d'émissions dramatiques, par exemple. Le journalisme a ses limites. À mon avis, la Société Radio-Canada fait de l'excellent journalisme, même s'il existe certaines limites. Selon moi, si l'on veut vraiment faire connnaître notre pays et ses diverses régions, il faut consacrer davantage d'argent et de ressources aux émissions dramatiques. C'est ainsi que l'on prend les Canadiens aux tripes. Le journalisme ne suffit pas.

Je sais que la Société Radio-Canada se penche sur un plan tendant à résoudre certains des problèmes en question, mais d'aucuns craignent encore qu'en définitive, lorsque la réorganisation sera terminée, la société ne puisse compter sur des crédits suffisants. Sauf erreur, la Société Radio-Canada souhaite se transformer en deux ou trois ans, ce qui va toucher surtout les employés. On peut espérer qu'il n'y aura aucune coupe sombre dans les émissions au cours des deux ou trois prochaines années.

Si je ne m'abuse, en définitive, lorsque la réorganisation sera terminée, il manquera encore à la société une somme pouvant s'élever jusqu'à 100 millions de dollars. Chose certaine, elle pourrait être de 50 millions de dollars. Il y a là de quoi inquiéter. Le gouvermement va devoir se pencher sur la question. À un moment donné, il faudra que le gouvernement se demande s'il en a pour son argent avec la Société Radio-Canada et, si la Société a réussi son dégraissage et le reste. Et dans l'affirmative, il va devoir trouver l'argent nécessaire. Selon moi, viendra un jour où le gouvernement devra soutenir la Société Radio-Canada. Si j'ai raison de croire que la société est une institution aussi importante que notre enceinte et la Cour Suprême, nous devrons alors la financer et lui consacrer tous les crédits nécessaires.

Il y a d'autres dispositions de ce projet de loi qui m'inquiètent. On propose notamment des services de programmation télévisée complémentaires pour la Société Radio-Canada. Voilà certainement la blague de l'année. À mon avis, c'est tout simplement de la frime. Je ne vois rien qui montre que la SRC pourra compter sur les crédits nécessaires. Qu'est-elle censée faire? Lorsque j'ai lu cet article, j'ai eu l'impression que quelqu'un, quelque part, un bureaucrate quelconque, avait pensé que ce serait une excellente idée de parler de services complémentaires pour la Société Radio-Canada dans le projet de loi. Cela sonne bien. Les gens seront épatés. Eh bien, pour moi, cela n'a pas vraiment beaucoup de sens.

Je tiens à dire quelques mots sur les pouvoirs du Cabinet pour ce qui est des instructions à donner et du contôle à excercer. Selon moi, le projet de loi nuira à la capacité du CRTC de s'acquitter de son rôle. Le projet de loi prévoit conférer au gouvernement le pouvoir d'établir la politique du CRTC et d'en vérifier l'application. Il donnera au Cabinet suffisamment de pouvoirs pour renverser les décisions du Conseil.

À mon avis, le projet de loi fera que le Cabinet sera à la fois législateur et juge. C'est très grave. Le gouvernement n'est pas obligé de me croire. S'il préfère l'avis d'un très haut fonctionnaire, qu'il écoute ce que dit à cet égard M. Keith Spicer, qu'il a lui-même nommé à la présidence du CRTC il n'y a pas si longtemps. Je vais vous dire ce que celui-ci pense de réunir les pouvoirs de direction et de vérification. Je crois que cela vaut la peine d'être répété.

Soit dit en passant, monsieur le Président, lorsque je travaillais à la télévision, le réalisateur avait l'habitude de me signaler le temps qu'il me restait. Vous ne faites pas cela, et c'est dommage. Il me reste six minutes? Très bien. Vous feriez un excellent réalisateur de télévision. Vous devriez y songer comme possibilité de carrière lorsque vous quitterez vos fonctions ici. Je ne veux pas dire par là que vous ne faites pas du bon travail.

Voici ce que M. Spicer a déclaré devant le comité au sujet des pouvoirs de direction et de vérification:

> Je n'aime pas voir les pouvoirs de direction et de vérification réunis entre les mains du gouvernement. C'est très malsain. C'est la loi, mais une mauvaise loi, même bien administrée, demeure une mauvaise loi.
>
> Les personnes qui sont en place et avec lesquelles je traite au gouvernement ne m'inspirent aucune inquiétude, mais cette loi sera en vigueur pendant un certain temps; on devrait donc y regarder de plus près. Si je puis me permettre de proposer un compromis, je dirai qu'on pourrait avoir l'un ou l'autre, mais pas les deux, que le gouvernement pourrait avoir le pouvoir de décider de l'orientation générale de la politique ou le pouvoir d'en vérifier l'application, mais pas les deux. Autrement, le CRTC ne sera plus qu'un intermédiaire. Le CRTC ne sera plus que le singe du joueur d'orgue de Barbarie, et on trouvera plus simple, désormais, de s'adresser directement au joueur d'orgue.

Voilà ce qu'a dit M. Spicer. Ce sont là des paroles très dures. Il va falloir les examiner de près au comité.

• (1310)

Il y a le rôle limité de la télédistribution. À mon avis, nous devons limiter le rôle des réseaux de télédistribution qui consisterait à fournir des programmes complémentaires à ceux offerts par les stations et les réseaux canadiens autorisés. La télédistribution devrait avoir un rôle particulier et limité et devrait apporter une contribution au système. Le projet de loi présente un risque réel de concurrence déloyale et de conflit d'intérêts. Les réseaux de télédistribution ne devraient pas avoir la possibilité de devenir eux-mêmes des entreprises de radiodiffusion.

Il y a aussi la question de la réglementation. Le nouveau projet de loi, encore une fois, à mon avis, doit prévoir un moyen de réglementer la télédistribution. Le rôle essentiel des réseaux de télédistribution est d'émettre les signaux radiophoniques et télévisés dans les deux langues officielles. La priorité est une question importante dans la réglementation de la télédistribution. De nombreuses régions du Canada recoivent actuellement des dizaines de canaux. Alors que le nombre de canaux augmente, le matériel ancien ne permet d'en recevoir que très peu.

À propos, une partie de ce matériel a vingt ans et plus. Une grande partie du matériel de télévision utilisé actuellement a cet âge. Plus il est ancien, plus il tombe en panne. Il y a bien des Canadiens qui ne peuvent recevoir que les canaux 2 à 13.

Il y a aussi la question des programmes dans les langues autochtones représentatives. Le nouveau projet de loi ne fait pas expressément allusion aux langues autochtones, mais seulement à la culture autochtone. Le danger que courent les langues autochtones est très réel et très évident, en particulier dans le sud du Canada. Dans ma ville de Winnipeg, par exemple, qui compte une importante population autochtone, les services ne sont pas fournis dans les langues autochtones.

J'estime que le projet de loi devrait mentionner expressément la nécessité de protéger les langues autochtones représentatives pour qu'elles ne disparaissent pas à tout jamais. Nous devons arrêter cette érosion de la culture autochtone tout d'abord en protégeant les langues autochtones. Comme nous le savons tous, la langue constitue après tout un élément important d'une identité culturelle. Son importance doit être reflétée par une mention précise dans le projet de loi. Le fait que ce projet de loi ne protège pas les langues autochtones constitue

un grave sujet d'inquiétude pour le Parti libéral et pour nos autochtones qui luttent contre l'érosion de leur patrimoine culturel.

À propos d'un autre aspect du projet de loi, il ne contient aucune disposition visant à protéger les droits exclusifs que les entreprises de radiodiffusion canadiennes obtiennent pour présenter des émissions au Canada. Il faut remédier aux difficultés découlant de la substitution non simultanée, sinon les droits exclusifs n'auront absolument aucun sens. Les pressions qu'exercent les diffuseurs américains pour accéder au marché canadien et le refus du gouvernement de limiter cet accès par voie législative aboutiront assurément à l'érosion rapide de nos émissions à contenu canadien.

Je voudrais, en terminant, parler de la nécessité d'accorder des licences aux réseaux étrangers. À l'heure actuelle, aucune exigence n'est imposée à ces réseaux étangers qui diffusent dans notre pays, et je trouve cela tout à fait inadmissible. Ces réseaux bénéficient de recettes accrues et augmentent leur cote d'écoute, du fait de la diffusion de leurs émissions au Canada, mais ils ne sont pas tenus de détenir une licence. À première vue, cela est certainement injuste. Mais le problème est plus grave. Les règles qui s'appliquent aux diffuseurs canadiens devraient s'appliquer également aux diffuseurs étrangers qui gagnent des revenus directement au Canada.

Ces derniers participent aussi à la vie nationale en présentant des émissions à contenu canadien. Je parle de nos émissions. Les réseaux américains jouissent d'une meilleure cote d'écoute et touchent des revenus de publicité, du fait que leurs émissions sont diffusées au Canada. C'est pourquoi, ils devraient être tenus de faire leur part et de payer des droits pour l'obtention d'une licence.

En terminant, je tiens à préciser que le projet de loi tire son importance de celle de l'industrie dont nous sommes en train de parler. J'ai eu l'honneur de travailler dans cette industrie pendant plus de 30 ans. À force d'y travailler, on finit par en comprendre toute l'importance pour la nation canadienne. Cela ne veut pas dire que les gens qui n'en font pas partie n'en mesurent pas l'importance, mais il demeure que cette industrie revêt une importance suprême. En tant que politiques et parlementaires, nous devons nous en rendre compte. Tout ce que nous pouvons faire pour consolider le projet de loi sera valable. Cela non seulement nous donnera de meilleures émissions et une industrie plus moderne, mais aussi favorisera l'unité nationale de façon à promouvoir l'identité canadienne. En fait, je pense que ce devrait être là notre principale motivation. Ainsi, j'ai hâte que ce projet de loi soit renvoyé au comité où nous pourrons sans doute faire bien plus pour l'améliorer.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Soucieux de me montrer magnanime cet après–midi, monsieur le Président, j'essaierai d'être bref. J'insisterai sur certains des aspects qu'a soulevés le 3 novembre dernier mon collègue le député de Port Moody—Coquitlam et critique de notre caucus en matière de communications et de culture, dans le cadre de son excellent exposé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–40. Je n'entends pas revenir sur ce qu'il a dit.

J'entends plutôt consacrer mon temps de parole aujourd'hui à préciser le cadre dans lequel la Chambre pourrait examiner ce projet de loi. Dans ce but, j'aimerais me reporter à ce que je tiens incontestablement pour l'un des livres les plus importants parus au Canada depuis les années 60. Sa publication remonte à deux ou trois ans. Il s'agit de *Cambodia: A Book For People Who Find Television Too Slow*, dont l'auteur, Brian Fawcett, habite la côte du Pacifique. Il s'agit d'un recueil d'histoires, d'observations, d'essais et de pensées qui, plus ou moins reliés entre eux, décrivent comment une société et une culture maintiennent leur histoire, leur mémoire collective, et à quel point cette démarche est essentielle pour la santé et la survie de cette culture et de cette société.

La culture peut se définir de maintes façons. Elle peut se définir d'une façon étroite comme la façon que nous choisissons de chanter et de danser pour notre propre satisfaction, ou d'une façon plus large de manière à inclure les aspects de l'enseignement, voire de la vie active, qui permettent d'exprimer et de préciser au fil des années l'identité individuelle. Dans ces conditions, ce n'est pas une mince tâche que de définir la culture. Cependant, nous pouvons tous reconnaître que la culture, dans un de ses principaux aspects sociaux, est le moyen par lequel un peuple séparé et distinct maintient et diffuse son histoire, c'est–à–dire le souvenir de ses antécédents et de sa raison d'être. La culture est la façon dont nous nous recréons sans cesse.

C'est dans ce contexte, à la lumière de cette définition de la culture, que j'aimerais examiner le projet de loi et certains des autres aspects de la culture canadienne qui permettent de situer ce projet de loi.

Nous devons convenir, je pense, que deux conditions sont nécessaires pour que la culture ainsi définie soit utile à une société. La première, c'est que cette société de toute évidence ait une histoire et une notion de cette histoire. Elle doit avoir une culture. La seconde, c'est

qu'elle ait un ou plusieurs moyens de distribuer, de transmettre, d'inculquer cette culture.

De ce point de vue, au Canada, nous faisons face à un sérieux problème. Nous sommes sur le point de perdre, peut-être définitivement, notre histoire, mémoire culturelle de notre identité et de notre destin. C'est parce que nous n'avons pas réussi à garder le contrôle de nos principaux moyens de transmission de la culture qui, en cet âge moderne, comprennent d'abord et avant tout la télévision, mais aussi les livres, les films, les journaux et d'autres moyens de communication de masse. C'est par l'entremise de ces moyens que nous transmettons nos images, nos idées et notre perception de ce que nous sommes, et par l'entremise de ces moyens que nous conservons notre mémoire nationale.

• (1320)

Il existe de nombreux exemples, récents ou non, d'aliénation de ces moyens de communication. Comme nous le savons, avant les dernières élections, le ministère des Communications, que dirigeait alors Flora MacDonald, se préparait à présenter un projet de loi qui aurait eu pour effet de réduire la domination de notre industrie de distribution cinématographique par les Américains, domination qui s'élevait à 97 p. 100.

Il serait inutile de conjecturer sur ce qui s'est produit, mais le projet de loi a été abandonné, et il ne semble pas que le gouvernement ait l'intention d'en présenter un autre. Par conséquent, la domination américaine de l'un des aspects les plus vitaux de notre culture va se maintenir et peut-être s'accentuer, quoique je ne puisse pas imaginer les Américains faisant de grands efforts pour s'approprier les 3 p. 100 restants, quand ils possèdent déjà 97 p. 100 de l'industrie.

Compte tenu de l'énorme contenu américain de nos émissions de télévision, cela a des répercussions sur toutes sortes de moyens canadiens de communication culturelle, même dans les domaines qui, indubitablement, sont extrêmement dynamiques au Canada à l'heure actuelle.

Je pense en particulier au théâtre et, dans une moindre mesure, à la production cinématographique—qu'il faut bien distinguer de la distribution. Dans le domaine du théâtre, je pense aux innombrables nouvelles pièces montées tous les ans dans ma ville d'Edmonton et exportées partout au Canada. Les théâtres d'un bout à l'autre du pays mettent en scène des pièces écrites et montées initialement à Edmonton.

Je pense aussi à des films comme ceux d'Ann Wheeler d'Alberta, et à son dernier succès, *Bye Bye Blues*, qui en est un brillant exemple. L'excellence du produit culturel ne fait aucun doute. L'oeuvre de Ken Brown d'Edmonton, *Life After Hockey*, en est un autre exemple. La culture canadienne ne demande qu'à s'épanouir.

Ce qui fait défaut, ce sont les moyens de communication de ces oeuvres à la population canadienne dans son ensemble. Ces moyens nous manquent sur le plan du cinéma et, de plus en plus, sur le plan de la télévision. C'est là le problème. Personne ne le contestera.

Le secteur privé a lamentablement failli à la tâche: il n'a pas su participer à la diffusion, au maintien et à la croissance de la culture canadienne, et par là, je n'entends pas seulement la chanson et la danse. Par culture canadienne, j'entends cet amalgame de valeurs, de traditions, d'aspirations et de rêves qui font de nous des Canadiens. Comme le secteur privé a échoué si lamentablement, il nous faut absolument maintenir un secteur public fort et présent partout au Canada pour assurer la survie de la culture canadienne.

La Commission Caplan-Sauvageau a, en quelques mots, très bien exposé le problème dans son rapport: «Les causes de la crise, soit le manque d'accès aux marchés culturels canadiens par les producteurs canadiens, sont faciles à identifier. Le secteur public qui a, par essence, vocation à offrir des émissions canadiennes de qualité est désorganisé et démuni alors que lui fait défaut l'assistance du secteur privé.»

Voilà un énoncé très clair, très direct et très juste. Au lieu de s'incliner devant cette profonde sagesse canadienne, le gouvernement, dans ce projet de loi, crée un réseau de télévision dit de rechange, tout un nouveau réseau de substitution sans préciser ce qu'il pourrait être, sans y affecter de ressources et sans, de fait, le décrire de manière à nous permettre de le juger.

C'est peut-être intimement lié aux événements qui se sont produits hier. Après des années de lutte avec ses partenaires d'autrefois, M. Izzy Asper s'est finalement emparé de l'empire de Global Television au Canada, empire qui a d'énormes possibilités encore, et je suis sûr que tous les députés en conviendront, empire qui peut

finir par être considéré comme le réseau suppléant prévu à l'origine dans ce projet de loi.

Le fait est que notre mémoire, en tant que société, risque de s'effriter graduellement, mais irrémédiablement, et que l'avenir même du pays est en jeu. Peu importe qu'il subsiste un pays appelé Canada au nord du continent nord-américain. Peu importe que ce pays conserve un drapeau arborant deux bandes rouges avec au centre une feuille d'érable de même couleur. Peu importe qu'au début de chaque partie de hockey, de football ou autre, les gens qui se disent Canadiens se lèvent et chantent un hymne national appelé *Ô Canada*, si ce ne sont que de simples symboles du passé. Si nous perdons notre mémoire collective de Canadiens, qui est le prix que nous devrons payer, et si nous perdons les moyens de recréer constamment cette mémoire et de l'évoquer, le Canada pourra exister de nom, mais absolument pas en tant que pays.

C'est le contexte dans lequel je veux que ce projet de loi soit compris, et c'est pourquoi je crois que la Chambre doit, en toute justice, le rejeter tel qu'il est actuellement rédigé. Le principe de la mesure législative que nous débattons en deuxième lecture est celui de la régie de la croissance du secteur privé, principalement de la radiodiffusion américaine au Canada. C'est un principe avec lequel je ne puis être d'accord.

Nous devrions plutôt être saisis d'un projet de loi dont le principe serait de favoriser la croissance rapide de la radiodiffusion qui évoquera le Canada. Ce n'est pas le principe de ce projet de loi, et ni mon caucus ni moi ne pouvons l'appuyer.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je participe au débat aujourd'hui au nom d'environ 3 000 habitants de ma circonscription qui travaillent dans le secteur culturel.

Je dois avouer que, la première fois que j'ai lu le projet de loi, je n'ai pas remarqué de grandes différences par rapport à la mesure législative précédente. De prime abord, il semblait respecter les objectifs nationaux. Mais après l'avoir étudié de plus près et avoir consulté mes collègues, je me suis aperçu que le gouvernement avait retiré les mots «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne» pour les remplacer par «contribuer au partage d'une conscience et d'une unité nationales». En lisant cela, je me suis tout de suite demandé pourquoi le ministre avait voulu retirer ces mots au moment où notre volonté nationale est minée par les tendances de balkanisation observées dans toutes les régions du pays? Il semble que nous ayons retiré à notre plus important instrument de galvanisation, c'est-à-dire nos réseaux de radiodiffusion, toute la signification que pouvait avoir son objectif principal.

• (1330)

J'essaie de penser à un exemple que pourraient comprendre tous les citoyens canadiens quand nous parlons d'unité nationale et des frustrations que ressentent les habitants des diverses régions du pays. Je me rappelle une expérience que j'ai vécue en janvier dernier quand j'étudiais le français à Québec en compagnie de mon collègue de Brampton. Un soir, nous avons assisté au spectacle du chanteur francophone et québécois Richard Séguin. À la fin du récital, je n'en revenais tout simplement pas de l'énorme talent que possède cet artiste. De retour à Toronto, j'ai parlé à ma femme de ce chanteur remarquable. Je suis allé sur la rue Yonge et je suis entré dans sept magasins de disques avant de trouver finalement une cassette de Richard Séguin. Il y en avait une au troisième étage, et au fond du magasin.

Environ deux semaines plus tard, je suis allé à Montréal. J'ai rencontré Richard Séguin et lui ai raconté cette histoire. Il m'a dit: «Dennis, les artistes francophones éprouvent constamment cette déception, et c'est en partie pourquoi ils se disent parfois que le Canada n'a rien à leur offrir.» Richard Séguin peut vendre 100 000 microsillons au Québec, mais ailleurs, on ne l'entend pas. On ne fait pas tourner ses chansons sur les stations CHUM ou Q. On l'entend toutefois fréquemment sur une station nationale, *MuchMusic*.

Ce qui déçoit les artistes, c'est que leur musique et leurs oeuvres artistiques ne sont pas présentées à l'échelle nationale. J'ai vérifié cette situation au cours des derniers mois. Si on se rend dans une université ou dans une école d'études supérieures et qu'on demande combien de gens ont entendu parler de Rita MacNeil, de Gordon Lightfoot ou de Blue Rodeo, la plupart vont lever la main pour signifier qu'ils les connaissent. Mais lorsqu'on mentionne le nom d'artistes francophones, très peu de gens de l'extérieur du Québec les connaissent.

J'estime que ce projet de loi vise à promouvoir tous les artistes, pas seulement dans chaque région, mais d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est pas ce qui se produit actuellement. Je sais que ce projet de loi sera étudié en comité. Il doit y avoir un moyen d'être un peu plus progressif et de mettre les radiodiffuseurs, même privés,

au défi de promouvoir les artistes canadiens sur toutes les stations de radio du pays, en nous assurant que les émissions spéciales nationales encouragent un contenu canadien non seulement plus élevé, mais également d'une qualité dont tous les Canadiens seront fiers.

Nos systèmes de radiodiffusion ont fait l'objet de plusieurs études. Celle des médias, réalisée par le sénateur Davey et son comité il y a de nombreuses années, parlait de l'importance d'utiliser nos réseaux de radiodiffusion et de communication comme instruments de survie culturelle. *The Journal* est aujourd'hui l'une des meilleures émissions canadiennes. Le réalisateur est Mark Starowitz que je n'ai jamais rencontré mais qu'on cite souvent. Il a dit: «Il devient évident aux yeux des législateurs canadiens qu'une entité politique souveraine au XX^{e} siècle se définit notamment par la capacité de contrôler les ondes nationales. Il est devenu de surcroît évident qu'un système de radiodiffusion fondé entièrement sur les bénéfices privés ne peut atteindre l'objectif visé.»

Il a ajouté: «Télévision et identité nationale sont une question viscérale dans beaucoup de pays de nos jours, parce que la télévision n'appartient pas simplement au domaine du divertissement, mais aussi à celui de la politique. La télévision est aujourd'hui essentielle au maintien et au fonctionnement de toute entité politique.»

Nous devons être à l'écoute de ces hommes et de ces femmes qui sont des experts et qui travaillent dans la radiodiffusion.

Je trouve ce projet de loi plus important que celui sur le libre-échange parce qu'il nous confirme dans notre canadianité. Je crains que, si nous ne soutenons pas le mouvement en faveur d'un esprit national, nous allons nous balkaniser et nos entreprises de communications vont se régionaliser.

L'autre aspect du projet de loi qui me cause des inquiétudes, c'est qu'il ne semble pas certain que le CRTC ait le pouvoir de régir tous nos systèmes de radiodiffusion. J'ai obtenu en fait quelques avis juridiques à ce sujet. Le paragraphe 2(3) déclare que l'application de la loi doit se faire de manière compatible avec l'indépendance journalistique dont jouissent les radiodiffuseurs. Cela va à l'encontre du pouvoir de réglementation du CRTC. Je pense que nous allons devoir clarifier ce point quand nous étudierons le projet de loi en comité.

Nous aurons d'ici quelque temps l'occasion toute spéciale de nous assurer que nos réseaux de radiodiffusion ont pour mission de promouvoir l'unité national à tous égards. Nous devrions veiller en tant que législateurs à ne pas donner l'impression que nous voulons décentraliser ce secteur et donner une sorte de position prioritaire aux régions.

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat, car je sais qu'on en est arrivé à un accord. Le député l'a mentionné dans son intervention, et je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'on a dit au sujet de M. Séguin, l'artiste québécois.

Il vient de terminer une tournée transcanadienne qui a été couronnée de succès. Il a joué à guichets fermés. M. Séguin—je ne sais pas si le député lui a parlé depuis sa tournée—s'est déclaré très étonné. C'était sa première tournée transcanadienne. Il a été très étonné de jouer à guichets fermés partout au Canada. Il n'en revenait pas de voir le merveilleux accueil qu'on lui faisait.

Depuis sa tournée, j'entends maintenant ses chansons qui sont diffusées par un nombre grandissant de stations anglophones. Il a de merveilleuses chansons canadiennes françaises qui sont très entraînantes et qu'on entend maintenant à la radio. Je crois que c'est à cause de sa tournée.

Je ne voudrais pas que les propos que le député a tenus aujourd'hui donnent l'impression que des artistes sont isolés et qu'on ne les écoute pas dans les autres régions du pays. Si on ne les écoute pas dans les autres régions du pays, c'est surtout parce que nous ne les faisons pas sortir de leur région pour les faire entendre ailleurs. Si nous faisions la promotion des artistes québécois et les amenions dans le reste du pays pour en faire connaître le talent dans tout le pays, je pense que ce n'est pas une seule cassette qu'on trouverait dans un seul magasin à Toronto, mais un très grand nombre.

• (1340)

M. Mills: Monsieur le Président, je voudrais répliquer à cela. Je tiens à dire à mon honorable collègue que nous avons rencontré les représentants de la Standard Broadcasting il y a trois mois. Nous leur avons parlé des frustrations de tous les Séguin du monde. C'est la Standard Broadcasting qui a pris l'initiative d'organiser à l'Association canadienne des radiodiffuseurs un récital

conjoint avec Sash Jordan et Richard Séguin. Ce récital a été diffusé dimanche soir par plus de 300 stations anglophones. C'était une initiative privée. Je pense qu'ils sont sur la bonne voie. Nous les applaudissons.

Richard Séguin m'a dit personnellement que si un artiste vend des disques, si des gens viennent assister à ses spectacles, c'est avant tout parce qu'il a été entendu à la radio ou vu à la télévision.

M. McDermid: C'est l'histoire de la poule et de l'oeuf.

M. Mills: Non, ce n'est pas l'histoire de la poule et de l'oeuf. C'est l'opinion de l'artiste. C'est l'avis général. Quand on voit un artiste à la télévision ou qu'on entend une chanson à la radio, cela incite à aller assister aux spectacles et fait vendre des disques.

Je sais très bien qu'il fait des spectacles à guichets fermés. Son cas montre bien pourquoi nous devons continuer à aider nos artistes à se produire dans toutes les régions du pays. C'est ce sentiment d'interaction, ce sentiment de confiance qu'il y a quelque chose dans toutes les régions du pays pour tous les artistes canadiens qui va nous galvaniser. C'est ce qui va, dans un certain sens, contribuer à bâtir l'unité nationale beaucoup plus parfois que les lois que nous élaborons à la Chambre.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat d'aujourd'hui sur un projet de loi que je considère comme étant de grande importance. J'ai vraiment trois points à signaler. Tout d'abord, ce que j'aime en ce qui concerne ce projet de loi; ce que je n'aime pas tellement parce qu'il laisse un peu à désirer; et peut-être le fait d'examiner certaines possibilités dans ce domaine qui pourraient améliorer notre situation.

On n'est pas sans savoir que ce projet de loi ressemble beaucoup à l'ancien. Il n'y a pas tellement de différences. Certains changements auraient été souhaitables afin de répondre à certains problèmes fondamentaux.

Il faut admettre, et je le fais avec plaisir, que certaines dispositions ont été prévues envers les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les peuples aborigènes, aussi bien que les handicapés, et elles sont très positives. Je le dis et je l'admets avec plaisir.

J'admets également qu'on a reconnu l'environnement de la langue française. Pour moi, évidemment, c'est un pas en avant, non seulement pour le Québec, mais aussi pour l'extérieur du Québec.

[*Traduction*]

Je suis heureux que les émetteurs de signaux soient désormais protégés et que la radiodiffusion éducative fasse partie intégrante de la loi. J'en dirai plus long à ce sujet dans un instant.

Je suis heureux que les entreprises de câblodistribution doivent donner la priorité aux stations locales et que la radiodiffusion soit définie de façon à donner au CRTC plus de souplesse en ce qui concerne les nouveaux genres de services de programmation.

Il y a cependant certains aspects de cette mesure législative qui m'inquiètent. Par exemple, le fait que la notion d'unité nationale n'ait pas été incluse m'inquiète quelque peu parce que, comme bon nombre de mes collègues de tous les partis, je crois que notre pays a plus que jamais besoin d'une force unificatrice. Il me semble, comme à beaucoup de Canadiens, que c'est effectivement un véhicule qui permettrait d'atteindre cet objectif. Je voudrais en parler un peu plus longuement.

Je m'inquiète également du fait que le poste de président du conseil d'administration de Radio-Canada soit un poste à temps partiel. On se demande évidemment pourquoi et, vu la réputation du titulaire, on se demande si ce n'est pas simplement une question de relations publiques? Est-ce pour limiter l'influence et le rôle de la personne choisie?

Vous remarquerez également, monsieur le Président, que le titulaire sera nommé par le Cabinet. Certains avancent qu'il pourrait en résulter un contrôle politique plus grand. Je les comprends et je partage leur crainte.

Nous avons parlé d'un nouveau service de programmation, et mes collègues en ont déjà abordé le sujet. Il me semble, lorsque l'on voit la façon dont Radio-Canada a été amputée par les compressions, que ce sera un sérieux défi que je suivrai avec beaucoup d'intérêt.

Je m'inquiète également parce que j'estime que le système de radiodiffusion canadien devrait être la propriété de Canadiens, ou tout au moins sous leur contrôle. J'aurais aimé que le projet de loi exige au moins un taux de participation des Canadiens de 80 p. 100 et qu'aucun actionnaire étranger ne soit autorisé à avoir plus de 10 p. 100.

Je remarque que si l'on fait référence aux peuples aborigènes, ou *aboriginal people*, il n'y a aucune garantie

qu'ils recevront des services dans des langues autochtones représentatives. J'aurais pourtant aimé que ce soit le cas.

J'estime que les réseaux étrangers devraient être porteurs de licences. À ma connaissance, rien ne prévoit qu'ils aient à demander une licence.

Je voudrais que les gens comprennent le point suivant. Même si je suis tout à fait en faveur de la câblodistribution, je pense qu'on devrait encourager ce secteur, et je dis cela de façon très positive, à fournir de la programmation différente et complémentaire de celle qui existe.

Les pouvoirs du Cabinet en matière d'orientation et d'examen est un aspect auquel nous devrions porter attention. On se rappellera que le Cabinet peut revoir les décisions du CRTC et donner des directives à l'organisme. La question qui vient naturellement à l'esprit est: «Y a-t-il une possibilité d'abus? Peut-il y avoir des interventions politiques?» Je pense qu'il serait possible—en fait, souhaitable—que le Cabinet examine les décisions du CRTC, pour voir si elles ne sont pas contraires aux directives du Cabinet ou si elles n'ont pas des conséquences au niveau de la politique national.

Il n'y a pas de disposition concernant la substitution non simultanée. Quand les Canadiens achètent un service étranger, il me semble que ce service ne devrait pas être montré au public à une heure différente par cette puissance étrangère, à savoir la société qui nous a vendu le service. Là encore, il y a des possibilités d'abus.

La situation n'est pas claire pour les systèmes de télévision à antenne collective. Les habitants d'appartement, en copropriété ou non, ont besoin de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

La dernière question que je veux soulever avant de parler du rôle éducatif porte sur la durée du mandat du président de Radio-Canada qui est ramené de sept à cinq ans. Cela comporte le risque que le réseau soit moins indépendant à l'égard du gouvernement. J'ai examiné certains des avantages et peut-être certains des inconvénients ainsi que certaines des questions auxquelles, à mon avis, nous devons prêter attention.

[*Français*]

Permettez-moi maintenant de discuter un peu avec vous un rôle qui me semble très important. C'est le rôle éducatif dans le plus grand sens du mot. On nous a dit tout à l'heure, et je l'ai constaté à plusieurs reprises, que nos jeunes passent plus de temps devant la télévision qu'ils n'en passent dans la salle de classe. Et je ne me souviens pas immédiatement du nombre d'heures que passent les adultes devant la télévision, mais je sais qu'il est fort élevé. On a tendance à souligner que ce sont les jeunes, les enfants si vous voulez, et non les adultes qui le font. Mais c'est faux! Parce que la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes passent beaucoup de temps devant la télévision.

On nous a fait remarquer aussi qu'il y a une prépondérance de programmes qui viennent de l'étranger. Maintenant, cela soulève deux questions très importantes. Évidemment, si on passe autant de temps qu'on l'a indiqué devant la télévision, et je crois que c'est vrai, il y a une occasion tout à fait extraordinaire d'apprendre davantage ce qui se passe dans notre société, d'être au courant, d'être sensibilisé, et d'accroître ses connaissances.

• (1350)

De plus, si la majorité des programmes viennent de l'étranger, il faut se poser la question: Qu'est-ce qu'on est en train d'apprendre? Est-ce que c'est vraiment ce qu'il y a de mieux pour nous, pour nous épanouir, pour apprécier davantage ce qu'on est, ce qu'est notre pays et sa place dans le monde?

Pour moi, et j'ai aussi des collègues qui l'ont mentionné, un des rôles les plus importants de la télévision, de la radio et des médias en général, c'est le rôle éducatif, le partage d'information honnête et précise. Je crois que ce rôle éducatif pourrait bâtir sur l'unité canadienne que l'on a déjà, et nous admettons que cela est en train de s'effriter.

J'aimerais donc que nous pensions à la possibilité d'augmenter le rôle et l'impact de la radio, de la télévision et des autres médias en ce qui concerne l'objectif premier qui est, je crois, pour tous les députés de la Chambre, l'unité nationale.

[*Traduction*]

Outre qu'elle contribue largement à l'unité nationale, la radiodiffusion peut favoriser la tolérance raciale, religieuse et linguistique sans laquelle l'unité nationale serait menacée. Quel meilleur moyen y a-t-il pour nous sensibiliser à nos différences, pour faire ressortir nos ressemblances et pour augmenter notre tolérance, notre compréhension et notre compassion?

Elle peut aussi jouer un rôle important dans l'éducation linguistique: bien sûr, pour les deux langues officielles, mais aussi pour les langues de nos peuples aborigènes, langues qui sont en train de se perdre, et bien sûr aussi pour un nombre de langues des néo-Canadiens.

[*Traduction*]

Ce médium, c'est-à-dire, la télévision, la radio et les autres, peut nous aider à apprécier les diverses langues parlées au Canada et même à les apprendre.

[*Français*]

L'éducation culturelle est un autre rôle. Vous savez, nous avons tendance à ne pas comprendre suffisamment ce que la culture veut dire. Pour un grand nombre de gens, ce sont les vêtements que les gens portent, ce sont les fêtes qu'on célèbre durant l'année. Mais c'est beaucoup plus profond que cela et il existe un vrai dilemme chez nous parce qu'on ne s'est pas efforcé d'aller plus loin, d'essayer de comprendre davantage. La culture pour moi, c'est non seulement ce que je porte, ce que je mange ou les fêtes que je célèbre, c'est la façon dont je regarde le monde, dont je reçois de l'information, dont je décode l'information, dont j'essaie de résoudre les problèmes.

Donc, un rôle qui pour moi est surtout important, ce serait l'éducation culturelle afin de faire comprendre aux gens ce que c'est la culture et quel est l'impact de cette culture, quelle est la façon dont une culture perçoit un certain problème vis-à-vis de la vision d'une autre culture.

[*Traduction*]

Les problèmes régionaux offrent une autre merveilleuse occasion à la radiodiffusion. Nous savons que notre pays est magnifique. Ce n'est pas l'un des plus beaux, c'est le plus beau pays. Il suffit de penser à la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard qui compte environ 120 000 habitants, à la grande province de l'Ontario qui en regroupe plus de neuf millions et demi et aux Territoires du Nord-Ouest qui couvrent le tiers de la superficie du Canada et qu'habitent un peu plus de 50 000 habitants.

Dans l'Arctique de l'ouest, nous avons environ sept langues autochtones qui sont parlées tous les jours sans que cela cause beaucoup de frictions. Nous avons des problèmes particuliers dans chacune de ces régions. La petite superficie de l'Île-du-Prince-Édouard lui donne un caractère unique et merveilleux à bien des égards, mais elle lui cause aussi des problèmes particuliers. L'immensité de l'Ontario et le caractère unique et distinct, pour ainsi dire, du Québec et du Yukon causent des problèmes particuliers et uniques.

Il me semble que la radiodiffusion pourrait jouer un plus grand rôle que maintenant en nous aidant à comprendre ces régions ainsi que les problèmes de nos villes: taux de criminalité élevés, alcoolisme et violences de toutes sortes. Tout régionaux qu'ils soient, ces problèmes n'en sont pas moins réels. Il y a aussi les problèmes de nos populations rurales: dépopulation, problèmes agricoles et difficultés incroyables qu'il faut sans cesse surmonter.

L'enseignement à distance dans les régions éloignées est une autre possibilité merveilleuse. Et que dire de la possibilité de mettre l'enseignement à la portée des hommes et des femmes qui ne disposent pas d'horaires souples pour diverses raisons, professionnelles, familiales ou autres?

Également, j'aimerais voir envisager l'éducation permanente, sans oublier l'alphabétisation. Nous savons tous qu'il faut apprendre sans cesse, pour pouvoir fournir à la société la contribution que nous aimerions faire. Beaucoup savent qu'il y a en gros cinq millions de Canadiens aujourd'hui qui sont considérés comme analphabètes fonctionnels. Il ne s'agit pas d'une maladie. Cela veut dire simplement qu'ils ne savent pas suffisamment lire, écrire et calculer pour pouvoir réaliser tout leur potentiel. Cela coûte au Canada 10 milliards de dollars par année en gros. Quelle occasion meilleure avons-nous d'essayer de joindre ces personnes-là pour leur donner la confiance qu'il leur faut et qu'ils aimeraient avoir pour pouvoir participer pleinement à la vie canadienne?

[*Français*]

Il me semble qu'il y a un autre objectif très louable et extrêmement important: faire comprendre aux Canadiens ce qu'est le gouvernement, que ce soit le gouvernement fédéral, provincial ou municipal.

En ce qui touche le processus politique, on dit souvent que les jeunes d'aujourd'hui ne comprennent pas la politique, qu'ils ne s'y intéressent pas énormément. Mais il y a du vrai et du faux là-dedans. Il faut aussi admettre que chez les jeunes d'aujourd'hui, et je le crois fermement, il y a autant, sinon plus de connaissances au sujet du processus politique des différents paliers gouvernementaux qu'il y en a chez les adultes. Je crois que l'on a une démocratie qui a certaines grandes forces et bien sûr, certaines faiblesses, mais il est malheureux qu'elle ne soit pas connue aussi bien qu'elle devrait l'être à travers le Canada par chaque citoyen et citoyenne.

Il me semble que l'on pourrait aussi aborder un autre objectif extrêmement important: les problèmes de l'économie domestique des affaires sociales. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

[*Traduction*]

Parlons des économies que cela apporterait aux Canadiens par le biais de nos médias. Faisons en sorte qu'ils comprennent ce que nous essayons de faire. Il est nécessaire en démocratie d'avoir des valeurs diverses, des conceptions diverses, des priorités diverses. Mais expliquons cela aux Canadiens pour qu'ils puissent participer plus pleinement et plus utilement à la compréhension du développement économique ainsi qu'à la compréhension de ce que cela veut dire que d'avoir un déficit, à la compréhension des approches différentes qu'adopteraient les divers partis ou le gouvernement pour réduire cette dette et ce déficit.

[*Français*]

Parlons aussi de la crise constitutionnelle. Ne soyons pas gênés. Il est évident, il est très évident qu'ici, dans notre pays, en ce moment, il y a une crise constitutionnelle. Parlons-en franchement. Il y a des gens qui ont différents points de vue. Il est tellement important que l'on soit sensibilisés à ces différents points de vue, que l'on puisse apprécier davantage, même si on n'est pas d'accord avec eux nécessairement, qu'il y a un problème. Mais il y a des façons de dénouer le noeud. Il y a des façons de résoudre cette grande difficulté.

[*Traduction*]

L'incompréhension culturelle est une autre cible. Je l'ai mentionnée brièvement, mais il est nécessaire d'y revenir. Je suis alarmé et même froissé quand j'entends des gens définir la culture comme étant l'habillement, l'alimentation et la danse. Je simplifie peut-être un peu trop. Ce n'est pas avec l'intention de dénigrer. J'aimerais qu'on me donne la réplique dans un débat ouvert sur cette question si quelqu'un en éprouve le désir.

La culture, c'est plus que l'habillement, l'alimentation et la danse, la musique et les réjouissances. C'est la façon dont je vois le monde, dont vous voyez le monde, dont je reçois et décode l'information et je résouds les problèmes. Un des problèmes que nous avons au pays, c'est que nous avons simplifié à l'extrême les différences culturelles sans définir les similitudes.

Parlons également du racisme et du sectarisme, parce que cela existe. Je n'en suis pas fier. Je n'en suis pas heureux. Mais parlons-en. Veillons à ce que notre presse fasse sa part.

En même temps, nous pourrions parler des grandes questions de santé, de celle du vieillissement. Quelles conséquences ont-elles pour les Canadiens, pour le pays, pour l'économie, pour les affaires sociales? Que dire des grands problèmes de santé tel le SIDA? Il y a là un mécanisme merveilleux pour expliquer les difficultés et pour mieux informer la population de cette situation difficile.

Et que dire des questions internationales? Si nous regardons ce qui se passe dans des pays comme la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est, nous remarquons d'énormes changements. J'étais enchanté de voir, hier soir, une émission importante où l'on essayait d'expliquer les effets qu'auront ces changements politiques sur les plans économique, social et culturel. Y a-t-il un meilleur moyen que nos médias pour faire cela? Parlons aussi de la pollution à l'échelle de la planète et de la famine dans le monde. Peut-être que l'idée la plus importante que je veux faire ressortir en ce qui concerne la radiodiffusion et tout ce qui l'entoure, c'est que c'est une merveilleuse occasion de se renseigner sur le Canada et sur la place qu'il occupe dans le monde. C'est un outil extraordinaire pour aider les parents, les écoles, les collèges et les universités à instruire les Canadiens. Si nous voulons jouer le rôle de chef de file, spécialement lorsqu'il est question de l'importance de l'éducation, de la formation et du recyclage, de l'enseignement des sciences et de la technologie ainsi que de la recherche et du developpement, nous devons tenir compte des possibilités qu'offre la radiodiffusion.

• (1400)

[*Français*]

Il me semble qu'on a besoin d'un lien très étroit entre nos institutions d'apprentissage et les médias. Ensemble, ils partagent de l'information pour la population canadienne. Ensemble, ils peuvent me sensibiliser davantage, m'informer sur les sujets qui me sont très importants afin que moi, je puisse contribuer de façon pleine et saine au développement du Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du président du Conseil privé) propose: Que le projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois que la Chambre accepte à l'unanimité que ce projet de loi soit renvoyé à un comité plénier plutôt qu'à un comité législatif.

M. Murphy: Monsieur le Président, non seulement la Chambre y consent, mais nous avons également déjà convenu avec le gouvernement que le projet de loi franchirait les trois étapes aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-47 modifiant la Loi électorale du Canada.

Article 1—*Éligibilité des candidats*

M. Cardiff: Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aurais quelques observations à faire au sujet du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

Le projet de loi a pour but de corriger une lacune qui a été décelée dans la Loi électorale du Canada publiée dans les *Lois révisées du Canada* (1985). Par mégarde, l'ancien article 20 de la loi, qui figurait dans le premier supplément des *Statuts révisés du Canada* de 1970 et qui disposait que les candidats à une élection devaient avoir qualité d'électeurs, a été omis dans les *Lois révisées du Canada* (1985).

Ce projet de loi est très court et ne porte que sur la forme. Le paragraphe 1(1) a pour effet d'insérer l'ancien article 20, que reprend le nouvel article 76.1, dans la Loi électorale du Canada. Cette disposition précise que toute personne qui a qualité d'électeur peut être candidate à une élection.

Le paragraphe 1(2) fixe au 12 décembre 1985 la date d'entrée en vigueur de la modification qui correspond à la date d'entrée en vigueur des *Lois révisées du Canada* (1985). Il est malheureux que l'ancien article 20 ait été omis dans les *Lois révisées du Canada* (1985). Il importe que le projet de loi soit adopté dans les plus brefs délais, puisqu'il porte sur l'éligibilité des candidats à une élection.

Si cette modification n'est pas adoptée, les personnes qui n'ont pas qualité d'électeurs, c'est-à-dire les mineurs et les étrangers, pourraient être candidates à des élections. Comme il s'agit d'une modification de forme et non controversée, je suis heureux de constater que nous avons pu nous entendre avec les autres partis de la Chambre pour que cette mesure soit adoptée rapidement.

Je crois qu'il conviendrait à ce moment-ci de proposer la modification. Est-il nécessaire d'en faire la lecture? Les autres députés en ont une copie, dans les deux langues officielles.

Le vice-président: Je crois que tous les députés ont eu l'occasion de lire la modification. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la lecture.

(L'amendement est adopté.)

(L'article est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Weiner (au nom du président du Conseil privé) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Weiner (au nom du président du Conseil privé) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur cet important projet de loi. Mon collègue, le secrétaire parlementaire, appréciera notre collaboration, puisque tous les partis ont accepté d'adopter ce projet de loi à toutes les étapes, aujourd'hui.

Nous reconnaissons l'importance de corriger cette partie de la loi. En ce qui nous concerne, nous avons fait preuve de collaboration, mais nous ne pouvons en dire autant du gouvernement à propos de l'établissement de

la commission qui examinera les questions relatives à la Loi électorale du Canada.

À notre retour de congé, en novembre, nous avons constaté que le premier ministre avait établi une commission sans aucune consultation, ni au sujet des membres nommés, ni au sujet du mandat. Le vice-premier ministre s'était engagé, dans une réponse à une question posée dans cette Chambre, à consulter les députés de l'autre côté.

Je regrette beaucoup qu'il n'y ait pas eu de telles consultations, et je suis sûr que mes collègues néo-démocrates partagent mon avis. Ce que je voulais donc faire ressortir, c'est que nous collaborons avec le gouvernement pour accélérer l'adoption de ce projet de loi, mais que nous n'avons pas eu la même collaboration en ce qui concerne l'établissement de cette commission. C'est ce que je voulais rappeler. Pour le reste, nous sommes tout à fait d'accord avec ce projet de loi.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je tiens seulement à préciser les propos de mon collègue libéral. Nous n'avons certes rien à dire du calibre de la personne qui représente le Nouveau Parti démocratique, mais nous trouvons que la démarche suivie est discutable. Elle démontre que le gouvernement n'a pas pris au sérieux le dialogue et les consultations parlementaires qu'il avait promis de tenir.

Quant au projet de loi, nous avons convenu d'en accélérer l'adoption après avoir obtenu l'assurance des représentants d'Élections Canada et du ministère qu'il n'empêcherait pas quelqu'un de l'extérieur de la circonscription de poser sa candidature à des élections partielles. On s'est inquiété un peu de la formulation et de la signification des dispositions, mais je crois que ces inquiétudes n'ont plus aucune raison d'être maintenant, et que les gens qui souhaitent poser leur candidature aux élections partielles de Chambly ou aux autres élections partielles que le premier ministre déclenchera au cours des six prochains mois, pourront le faire s'ils sont citoyens canadiens.

• (1410)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LOI SUR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) propose: Que le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions liées à l'espace, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'hon. secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Cooper: Monsieur le Président, c'est tout pour ce qui est des mesures législatives inscrites au nom du gouvernement aujourd'hui. Je demande maintenant qu'on lève la séance jusqu'à la convocation de la présidence pour la sanction royale plus tard cet après-midi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le gouvernement pour sa collaboration aujourd'hui; comme d'habitude, l'opposition est toujours disposée à collaborer avec le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord pour suspendre les travaux? Le député de Churchill a la parole.

M. Murphy: Monsieur le Président, nous l'acceptons à condition que la motion inscrite au nom du député d'Essex—Windsor soit mise au bas de l'ordre de priorité du *Feuilleton*, pour qu'on puisse en traiter à une date ultérieure.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Prince-Albert—Churchill River m'a donné avis par écrit qu'il ne pourra présenter sa motion au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le lundi 18 décembre 1989.

On n'a pu procéder à un échange de positions sur l'ordre de priorité, comme le veut l'article 94 du Règlement. En conséquence, j'enjoins les services du greffier de renvoyer cette affaire à la fin de l'ordre de priorité. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est donc annulée et, conformément à l'article 94 du Règlement, la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle sera saisie avant cette heure.

Conformément à l'article 94 du Règlement, avis a été donné du débat aujourd'hui d'une motion inscrite au nom du député d'Essex—Windsor. Comme le député n'est pas ici pour présenter sa motion, celle-ci est renvoyée au *Feuilleton*, après les affaires de même catégorie, conformément à l'article 42 du Règlement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus rien à l'étude en ce moment, plaît-il à la Chambre de suspendre ses travaux jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 14 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 heures

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Sanction royale

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 15 décembre 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Sopinka, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 15 décembre 1989, à 15 h 45, afin de donner la sanction royale à plusieurs projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux—chapitre 24.

Le projet de loi C-10, Loi prévoyant la remise de la dette liée à l'aide publique au développement relativement à certains prêts consentis par le gouvernement du Canada à des gouvernements de l'Afrique subsaharienne—chapitre 25.

Le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies—chapitre 26.

Comme il est 16 h 16, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination qui ont été pris par le gouvernement.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents, dont la liste est annexée.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS

PROJET DE LOI C-18 – RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence. Le comité propose des amendements.

Je voudrais remercier les membres du comité de leur collaboration, ainsi que le personnel pour ses excellents services.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LES TOPOGRAPHIES DE CIRCUITS INTÉGRÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie) demande à présenter le projet de loi C-57, Loi visant à protéger les topographies de circuits intégrés et à modifier certaines lois en conséquence.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION PAR LES NATIONS UNIES DE LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui un jour important pour les femmes du Canada et du monde entier. D'une part, il nous permet de réfléchir sur le progrès que nous avons fait vers l'égalité en célébrant le 10e anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

[*Traduction*]

En même temps, nous nous rendons compte de ce qu'il nous reste à faire pour nous attaquer aux causes profon-

des de la discrimination, dont l'ampleur et la manifestation parfois horrible nous bouleversent.

La convention est l'instrument légal qui établit les normes de base nécessaires pour que les femmes puissent atteindre l'égalité. Elle traite de questions aussi variées que l'équité en matière d'emploi, l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins médicaux, la participation à la vie publique, et l'égalité de traitement devant les tribunaux. L'adoption de la convention en 1979 a représenté le point culminant de décennies d'efforts déployés par des organisations de femmes et la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

En ratifiant la convention avec fierté en 1981, le Canada s'est engagé de nouveau devant le pays et le monde entier à faire disparaître toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Jusqu'à maintenant, 98 autres pays ont aussi promis d'adopter et de mettre en oeuvre les principes de la convention.

• (1110)

Au Canada, en tant que société, nous voyons l'autosuffisance économique des femmes comme un facteur essentiel à la suppression de la discrimination. La capacité économique de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille est aussi importante pour l'homme que pour la femme, non seulement pour la survie, mais aussi pour la fierté, la dignité, la confiance en soi et l'optimisme en ce qui concerne l'avenir de ses enfants.

Nous savons aussi que la violence envers les femmes et le harcèlement sexuel sont liés, du moins en partie, au manque d'indépendance économique des femmes. Malheureusement, nos luttes pour l'égalité et l'autosuffisance n'ont pas réussi à éliminer les conséquences tragiques et humiliantes de ces formes de discrimination les plus anciennes et les plus révoltantes.

Il n'y a pas de ligne bien tracée qui nous montre où la tension naturelle et saine qui existe entre les hommes et les femmes se change en comportement offensant et abaissant. Les hommes, comme les femmes, essaient de redéfinir leurs relations avec l'autre sexe afin d'en arriver à exprimer leur sexualité dans la dignité et le respect.

Malheureusement, pour beaucoup trop de gens dans notre société, comme dans d'autres sociétés, il n'y a pas de limite entre ces deux types de comportement. Il y a encore des hommes qui voient le harcèlement et la violence comme un droit et un moyen légitime d'exprimer leur supériorité. Autrement dit, ils estiment avoir le droit de faire de la discrimination contre les femmes. Récemment, nous avons pu constater mieux que jamais jusqu'où peut mener l'exercice de ce prétendu droit.

La tragédie dont le Canada a été témoin peut nous amener à simplifier à l'extrême les causes des barrières que nous, les femmes, devons encore surmonter. Elle peut renforcer l'opinion que nous avons de nous-mêmes comme femmes, soit que nous sommes en tout temps vulnérables, des victimes perpétuelles.

Aujourd'hui, tandis que nous célébrons ce 10e anniversaire, tâchons de nous rappeler que nous avons beaucoup accompli et que, dans tous les domaines au Canada, on s'emploie à améliorer la vie de l'ensemble des Canadiens. Tirons fierté du fait que les femmes ont été les chefs de file pour déterminer les moyens d'enrayer la discrimination et de promouvoir la mise en oeuvre d'un vaste programme social qui a eu l'assentiment des divers partis politiques et qui fera évoluer les rapports entre les hommes et les femmes. Tâchons de nous rappeler également que les hommes aussi bien que les femmes doivent consciemment, dans leur activité quotidienne, chercher à enrayer la discrimination qui nous amoindrit tous.

En février 1990, le Canada présentera aux Nations Unies son deuxième rapport d'étape sur les mesures qu'il a prises pour appliquer la convention. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, le Canada peut s'enorgueillir de ses réalisations en ce qui concerne les droits de la femme. Sur la scène législative, les principes de la convention des Nations Unies ont été incorporés à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Nos mesures législative sur l'équité en matière d'emploi reflètent le principe fondamental selon lequel les entreprises et les employeurs ainsi que les gouvernements doivent se charger de trouver des solutions à la discrimination en milieu de travail. Les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage ont pour but d'améliorer les prestations de maternité et de parent. Nous avons mis en oeuvre des mesures pour assurer le paiement des pensions alimentaires imposées par les tribunaux et des programmes destinés à encourager l'entrepreneuriat chez les femmes. Je ne cite que quelques cas d'un vaste éventail de mesures.

Nous exhortons en outre les provinces à se pencher avec nous sur les besoins en formation des femmes et sur leurs problèmes de santé. Nous cherchons ensemble à mettre à leur disposition des services de garderie à prix abordable.

Il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, les obstacles à la participation sont plus importants chez certains groupes, notamment les femmes autochtones, immigrantes, membres des minorités visibles, handicapées ou âgées. Notre gouvernement accorde une attention particulière à leurs besoins et à leurs problèmes.

Pays signataire de la convention, le Canada s'est aussi engagé à mettre en oeuvre des mesures qui permettront aux parents d'allier leurs obligations professionnelles et familiales de façons nouvelles qui correspondent à nos nouvelles situations sociales. À cet égard, les gouverne-

ments à tous les niveaux sont en train d'élaborer des stratégies destinées à modifier les attitudes, les programmes, les services et les mesures législatives. Mais n'oublions pas que si les gouvernements peuvent diriger, il faut une direction dans une vaste gamme d'activités au sein de la collectivité.

La discrimination à l'égard des femmes enfreint les principes fondamentaux de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine que l'on doit à tous les citoyens de la terre.

[*Français*]

Je suis persuadée qu'au cours de la deuxième décennie de la mise en oeuvre de la Convention, le Canada continuera de donner l'exemple en supprimant les obstacles qui empêchent les femmes d'atteindre leur plein potentiel et de participer et de contribuer à la société.

[*Traduction*]

Les femmes ont vraiment de quoi être fières, et leurs représentantes dans cette enceinte savent rendre hommage à leur capacité de contribuer et de participer à la vie de la nation commes elles l'ont fait jusqu'ici. Tâchons tous de nous rappeler que les femmes, qui accomplissent beaucoup dans notre société grâce à leurs talents et à leur capacité naturelle de participer à notre bien-être général, continueront à le faire à l'avenir et à tirer fierté de leur aptitude à cet égard.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer le 10e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette journée est importante parce qu'elle témoigne de l'acceptation, du moins sur papier, d'une nouvelle orientation mondiale qui permettra un jour d'abattre les murs de l'inégalité et permettra à tous et à toutes de vivre et de travailler sans avoir à subir l'injuste fardeau de la discrimination fondée sur le sexe.

Mais il ne faut pas s'y tromper. La déclaration de la ministre a mis en évidence un point important, à savoir que nous avons un long, un très long chemin à parcourir pour régler les grands problèmes de la société canadienne qui touchent les femmes.

La convention des Nations Unies est seulement aussi forte que chaque signataire veut qu'elle le soit. Chacun sait, par exemple, que certains des signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme continuent à violer de façon flagrante les droits de la personne.

Pouvons-nous proclamer au Canada que nous faisons sérieusement face au problème de l'inégalité et que nous sommes fiers de nos réalisations sur le plan des droits de la femme? Je ne le pense pas. La ministre a cité les efforts du gouvernement, mentionnant en premier le fait qu'il a inscrit les principes de la Convention des Nations Unies à l'article 15 de notre propre Charte des droits et libertés.

Cependant, tant que la clause de dérogation existe, l'article 15 est en danger, et je ne pense pas que nous puissions nous féliciter. Quel message le gouvernement transmet-il aux femmes du Canada quand il affirme avoir inscrit l'égalité dans un document où cette égalité demeure extrêmement fragile?

La ministre a également mentionné les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi. Il est un peu étrange qu'elle l'ait fait quand le gouvernement est encore mêlé à un conflit avec le groupe des services hospitaliers, composé essentiellement de femmes qui sont payées sensiblement moins que leurs collègues masculins. Même après la décision que la Commission des droits de la personne a rendue contre lui, le gouvernement refuse d'établir l'égalité salariale.

Une étude publiée récemment montre que les employées des banques canadiennes ne gagnent que 56 cents pour chaque dollar payé aux hommes et bien que même si les femmes sont plus nombreuses, selon un rapport de 70 contre un, elles sont pratiquement absentes de la direction supérieure des banques au Canada.

Le gouvernement a soumis récemment une mesure législative sur l'avortement qui fait des criminelles des femmes qui contrôlent leur propre reproduction. Le gouvernement se dit tout dévoué à la cause des femmes, mais d'un seul geste il a retranché 15 p. 100 du financement de programmes nationaux essentiels pour les femmes. Dire qu'on donne une direction en matière d'égalité et donner cette direction sont deux choses différentes.

• (1120)

Où est la véritable équité salariale et où donc est le programme national de garderies que tous reconnaissent comme la seule vraie voie d'accès à l'équité en matière d'emploi?

Il y a beaucoup de chemin à faire pour éliminer la discrimination. Je loue les intentions des Nations Unies et des gouvernements canadiens passés et présent, mais n'oublions pas qu'il y a encore beaucoup à faire.

Les exemples que j'ai énumérés montrent que nous sommes loin d'avoir réalisé une société vraiment égalitaire. Encore plus navrants, les événements d'il y a deux semaines à l'Université de Montréal renforcent l'idée

que les femmes sont toujours perçues comme un groupe qui empiète sur le fief des hommes.

Y a-t-il de l'espoir? Bien sûr que oui. Mais l'espoir réside dans le progrès, le courage et l'intervention du gouvernement. Il réside dans des initiatives gouvernementales honnêtes, cohérentes et progressistes. Il réside dans un gouvernement qui prouve son engagement à l'égard de l'égalité entre les sexes et agit au lieu de se féliciter du travail inachevé. Il réside dans l'éventualité que, un jour, le gouvernement actuel et tous les gouvernements reconnaîtront que les femmes sont l'autre moitié de l'humanité.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a demandé qu'aujourd'hui soit déclaré journée de deuil national pour les quatorze étudiantes de l'École polytechnique qui ont été massacrées à Montréal. J'appuie la proposition du comité d'action. Je voudrais en outre demander aux Canadiens de faire des dons aux centres d'aide aux victimes de viol et aux organismes dont les efforts visent à mettre un terme à la violence faite aux femmes. J'exhorte enfin les députés et tous les Canadiens à prendre ce jour de deuil au sérieux et à faire des dons dans la mesure de leurs moyens.

La ministre a souligné les progrès réalisés par les femmes dans leur marche vers l'égalité. On doit féliciter les femmes du Canada pour ces progrès. Cependant, en ce dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, je voudrais faire ressortir des points qui pourraient être améliorés.

La ministre dit que le Canada peut être fier de ses réalisations en matière de droits de la femme. Je me demande si le gouvernement est fier d'avoir accordé 17 millions de dollars à 38 clubs de strip-tease, mais en raison de chinoiseries administratives, d'accuser un retard dans le versement des 22 millions de dollars en immobilisations à l'Opération Refuge, qui est un programme visant à offrir des refuges aux femmes battues.

Il est paradoxal qu'en dépit de l'alinéa 13*b*) de la convention, qui demande aux signataires de promouvoir l'équité dans l'octroi de prêts, les femmes fassent toujours l'objet de discrimination à cet égard tandis que le gouvernement investit dans des clubs de strip-tease.

Autre paradoxe, le gouvernement vient d'enfreindre les alinéas 2*c*), 2*d*) et 11*d*), qui portent sur l'égalité salariale pour fonctions équivalentes. Or, les employés des hôpitaux fédéraux, des femmes surtout, luttent depuis 1980 pour obtenir cette égalité salariale. Ils ont même eu gain de cause devant les tribunaux contre le gouvernement. Et pourtant celui-ci refuse toujours de leur accorder des salaires équitables. Nous avons plutôt assisté pendant les dernières semaines au traitement injuste de ces employés qu'une loi a obligé à reprendre le travail.

Le projet de loi concernant l'avortement, que le gouvernement a présenté cette année, va à l'encontre de l'article 2 et de l'alinéa 16(1)*e*) de la convention. Cette mesure législative est discriminatoire envers les femmes parce qu'elle régit le phénomène de reproduction pour les femmes et non pour les hommes. Elle limite le choix des femmes en leur imposant des règles arbitraires dont elles devront tenir compte dans leur décision de porter un enfant ou non.

Au Canada, il est illégal de faire de la discrimination contre les femmes simplement parce qu'elles sont des femmes. Pourtant, les programmes de formation linguistique d'Emploi et Immigration, qui sont destinés aux immigrants ne favorisent pas les femmes, et le gouvernement ne s'est pas encore penché sur ce problème. En fait, le gouvernement est encore une fois traîné devant les tribunaux pour avoir violé les droits de la personne.

Une Canadienne sur 10 échappe à la protection de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le deuxième rapport du Canada sur ses progrès en matière d'égalité fait mention du rapport de 1985 qui s'intitule «Égalité pour tous». Cinq ans plus tard, le gouvernement n'a toujours pas donné suite à la recommandation formulée dans ce rapport d'inclure l'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination interdits.

L'article 7 garantit aux femmes le droit de participer à la formulation de la politique du gouvernement ainsi qu'aux activités des organisations et des associations non gouvernementales qui s'intéressent à la vie publique et politique de leur pays. Malgré cela, le gouvernement conservateur réduit de 15 p. 100 le programme du Secrétariat d'État pour les femmes et de 50 p. 100 les fonds du Comité d'action sur le statut de la femme.

Je suis heureuse que notre parti, le Nouveau Parti démocratique, ait contribué au prochain rapport du gouvernement sur la participation de la femme en étant le premier parti politique national en Amérique du Nord à se donner une femme comme chef.

L'alinéa 11*e*) établit le droit à la sécurité sociale. Malgré cela, le gouvernement récupère les pensions de vieillesse et les allocations familiales. L'alinéa 11(2)*c*) favorise la création d'un réseau de garderies. Où est le programme de garderies dont le Canada a tant besoin? Le gouvernement attendra-t-il encore une fois que nous soyons à deux mois des élections pour le présenter, dans le seul but de le laisser expirer au *Feuilleton*?

Les articles 3 et 5 peuvent être invoqués pour présenter un projet de loi sur la pornographie qui s'attaquerait à la violence et à la pornographie mais non à la sexualité.

Trois autres points du second rapport du Canada sur l'application de la convention appellent des commentaires. Le premier est la glorification du Programme de contestation judiciaire. J'espère qu'on peut en déduire que le programme sera prolongé. Le deuxième est l'élimination de la discrimination de la Loi sur les Indiens. Cependant, la loi est encore discriminatoire parce que les femmes réinscrites ne peuvent transmettre leur statut qu'à la première génération tandis que les hommes peuvent le transmettre aux générations suivantes.

Il est également question, dans le rapport, de la prison pour femmes. J'ai visité la prison de Kingston pour femmes et j'ai constaté que les conditions y étaient absolument scandaleuses. J'ose espérer que, dans le prochain rapport du Canada, on pourra parler de progrès réels plutôt qu'imaginés en ce qui concerne la prison pour femmes de Kingston.

Dans le préambule de la convention, on affirme que les signataires «craignent que les femmes pauvres ont le plus difficilement accès à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation, à la formation, aux possibilités d'emploi et à d'autres services.» Ils sont convaincus que la création d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité et la justice, favorisera notablement la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes».

Au Canada, la triste réalité veut qu'une salariée sur trois qui sont chefs de famille monoparentale, ne réussit pas à épargner la pauvreté à sa famille. Cinquante-trois virgule quatre p. 100 des familles monoparentales dirigées par des femmes sont pauvres. Soixante-quinze p. 100 des personnes âgées réputées pauvres sont des femmes.

Ce qu'il convient de faire pour respecter nos obligations en vertu de cette convention, c'est de favoriser concrètement la création d'un nouvel ordre économique, qui donne la priorité aux personnes et au plein emploi, qui permet de redistribuer les richesses et enfin qui repose sur l'égalité et la justice pour tous.

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, deux pétitions qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Monsieur le Président, dans le rapport final de ce groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois Cris-Naskapis et du rapport final d'octobre 1989 sur les disparités régionales des postes isolés, effectué par le gouvernement du Québec.

• (1130)

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée en règle par le greffier des pétitions et signée par de nombreux habitants de Kamloops en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires se disent atterrés par la nouvelle voulant que le gouvernement s'apprête à instaurer la taxe sur les produits et services en annonçant demain que son taux va être réduit à 7 p. 100. Pour ma part, je me sens accablé à la lecture de toutes les raisons pour lesquelles ces personnes éprouvent du découragement et de la désillusion à l'égard du gouvernement.

Bref, elles demandent au gouvernement d'être sensible à ce qui se passe dans le pays et à renoncer à cette taxe cruelle et brutale.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des centaines de Montréalais habitant dans la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce. Ils protestent énergiquement contre la nouvelle taxe sur les produits et services. Ils considèrent que cette taxe est une ponction fiscale sans précédent au Canada et qu'elle fera augmenter non seulement le taux d'imposition, mais aussi le taux d'infla-

tion d'intérêt et de chômage. Ils invitent le Parlement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui une pétition à la Chambre des communes en vertu de l'article 36 du Règlement. Il s'agit en fait de huit pétitions signées par 417 personnes de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, habitant les localités de Carmi, Salal, Princeton, Hedly, Merritt et de la Basse-Nicola.

Ces personnes sont préoccupées, comme tant d'autres de tous les coins du pays, par l'imposition d'une taxe sur les produits et services dont elles rejettent le principe même. Les pétitionnaires demandent que, dans le cas où se dégagerait un large consensus public sur une mesure fiscale propre à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement n'en profite pas pour pratiquer une énorme ponction fiscale.

Ils demandent au gouvernement de faire en sorte que la charge fiscale, au lieu de reposer sur les Canadiens moyens, soit équitablement répartie sur l'ensemble du Canada.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par un grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires déclarent que c'est là une forme inéquitable de fiscalité qui permet à de riches particuliers et à de riches sociétés de payer peu ou pas du tout d'impôt, alors qu'elle force les contribuables à faible et moyen revenu à porter le fardeau des impôts nationaux. Ils déplorent également que le gouvernement veuille maintenant taxer la lecture, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et les combustibles de chauffage domestique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet actuel, de réformer le régime fiscal et de renoncer à une proposition qui transférera le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires par l'imposition d'une taxe régressive sur la consommation au lieu de procéder à une véritable réforme fiscale.

VIA RAIL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai aussi une deuxième pétition qui proteste contre les réductions de services chez VIA Rail. Les pétitionnaires demandent au Parlement de garantir à la société ferroviaire un soutien suffisant pour remplir son mandat qui est d'assurer des services de transport de voyageurs au Canada.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions. La première, jugée correcte par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, est signée par un certain nombre d'habitants de Big River, en Saskatchewan, dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. C'est le groupe La Voix—Le Réseau des aînés qui a fait circuler cette pétition visant à demander au Parlement d'abandonner son projet de récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales, projet qui mine le principe de l'universalité des services sociaux. Les pétitionnaire signalent que c'est une mesure discriminatoire à l'endroit des personnes qui reçoivent la pension de vieillesse et les allocations familiales. Ils prient le Parlement d'abandonner ce projet et de maintenir un programme de pension de vieillesse et d'allocations familiales qui n'est pas lié au niveau de revenu.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition signée par des habitants de la circonscription The Battlefords—Meadow Lake, principalement de Battleford, Wilkie et North Battleford.

Les pétitionnaires déclarent que la taxe sur les produits et services est régressive et ils demandent au Parlement de rejeter la proposition de création de cette taxe, de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait une taxe minimum réelle pour les riches particuliers et les riches sociétés, de faire en sorte que lorsqu'il y aura un consensus sur le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants, la réforme ne soit pas une occasion de procéder à une ponction massive et, enfin, d'obtenir du gouvernement qu'il cesse de placer le fardeau de l'impôt sur les Canadiens moyens en imposant une taxe régressive à la consommation plutôt que de procéder à une véritable réforme fiscale.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre quatre pétitions, que le greffier des pétitions a certifiées conformes et qui ont été signées par des Canadiens qui habitent Hamilton, Burlington, Stoney Creek, Ancaster, Dundas et Caledonia.

Les pétitionnaires disent que le gouvernement fédéral conservateur veut imposer aux Canadiens une nouvelle taxe universelle de 9 p. 100 sur presque tous les produits et services et que cette taxe leur sera cachée. Ils disent que l'imposition de cette nouvelle taxe générale sur les produits et services causera de graves difficultés indues pour les Canadiens à revenu faible et moyen, et que la

perception de cette taxe sera très onéreuse pour la petite entreprise. Ils demandent au Parlement de rejeter la taxe proposée sur les produits et services, qu'elle soit de 9 p. 100 aujourd'hui ou de 7 p. 100 demain.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition au nom de mes électeurs de la péninsule de Bonavista: Newman's Cove, Amherst Cove, Birchy Cove, Bonavista et Elliston. Les habitants de ces localités appréhendent la crise des pêches dont nous parlerons plus tard aujourd'hui. Ils appréhendent les conséquences du projet de loi C-21 qui réduira les prestations de chômage de 26 000 chômeurs et en rayera problabement 9 000 autres de la liste des bénéficiaires de ce programme à Terre-Neuve. Ils s'inquiètent aussi de la taxe sur les produits et services combinée à la taxe de vente provinciale de 12 p. 100 qui pourrait bien augmenter elle aussi.

S'il y a une humble prière qui mérite d'être exaucée, c'est bien celle de mes électeurs qui demandent au gouvernement de renoncer à cette taxe sur les produits et les services. Comme le disait mon collègue de Kamloops, réduisons cette taxe de 7 à 0 p. 100. Reléguons-la tout simplement aux oubliettes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux moi aussi présenter une pétition provenant de petites entreprises de ma circonscription.

Elle porte sur la taxe sur les produits et services. Les 441 pétitionnaires, propriétaires et employés de petites entreprises, affirment que cette taxe constitue une forme injuste d'imposition parce qu'elle contraindra les petites entreprises à assumer un fardeau fiscal disproportionné. Ils allèguent que sa mise en vigueur sera un véritable cauchemar pour les petites entreprises canadiennes et que les 600 $ qui seront versés aux petites entreprises pour compenser les coûts d'administration de la taxe sont nettement insuffisants.

Les pétitionnaires exhortent donc le gouvernement à rejeter le projet de taxe sur les produits et services, peu importe son pourcentage, et à consulter les entreprises, les travailleurs et les groupes de consommateurs afin de dégager un consensus général sur la réforme du régime fiscal et de faire en sorte que cette réforme crée un climat fiscal sain pour les petites entreprises canadiennes.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente ici ce matin onze pétitions provenant de plusieurs localités du Canada, dont Waterloo, Toronto, Saskatoon, Kamloops, Nanaïmo et Vancouver, qui contestent la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et les services.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement ne s'est pas vraiment attaqué à l'inéquité du régime fiscal actuel et que la taxe sur les produits et services est particulièrement injuste, car elle n'est pas fonction de la capacité de payer des contribuables. Une taxe sur les livres, le matériel éducatif, les coupes de cheveux et le mazout n'est certes pas une mesure juste. Les pétitionnaires estiment qu'il faudrait lever un impôt minimal sur les sociétés prospères et les particuliers bien nantis qui sont en mesure de payer et que la réforme fiscale que le gouvernement entreprend doit être fondée sur la capacité de payer et non sur une ponction fiscale massive.

• (1140)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, au sujet de la taxe des pleurs et des souffrances. Elle est signée par des habitants du centre de la Colombie-Britannique, selon lesquels cette nouvelle taxe sera régressive. Les pétitionnaires demandent qu'on procède à une réforme fiscale voulue, afin de faire payer un véritable impôt minimum aux riches et aux sociétés et de s'assurer, lorsqu'on sera parvenu à un large consensus sur une taxe de vente tendant à remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, que cette réforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement de se lancer dans une imposante razzia fiscale.

En fait, un gouvernement conservateur est synonyme d'impôts.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, la pétition que j'ai en main vient de la localité de Gananoque. Les pétitionnaires s'opposent aux répercussions que la taxe proposée sur les produits et services va avoir sur le patinage, passe-temps dont raffolent les enfants. En effet, la taxe s'applique non seulement aux patins, mais également aux frais exigés par les entraîneurs et à tout ce qui est relié à ce divertissement pour les enfants dans cette localité.

En outre, je voudrais présenter une autre pétition qui est tout à fait recevable. Dans la localité de Kemptville, pas très loin d'ici, les quilles constituent l'un des principaux passe-temps des personnes âgées. Or, elles s'opposent de toutes leurs forces à cette augmentation de 9 p. 100 du coût d'une partie de quilles. C'est là l'une des rares activités auxquelles les personnes âgées peuvent participer à pratiquement n'importe quel âge, et ainsi, les

habitants de la localité de Kemptville sont fermement opposés à cette taxe.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai environ deux douzaines de pétitions à présenter aujourd'hui au nom d'électeurs de la région d'Algoma-Manitoulin, qui s'opposent à l'imposition d'une taxe sur les produits et services. Mes commettants signalent que 31 nouvelles taxes ont été imposées depuis 1984, que la taxe sur les ventes des fabricants est passée de 9 à 13,5 p. 100 et que la nouvelle taxe sur les produits et services, qu'elle s'élève à 9 p. 100 ou à 7 p. 100, restera invisible et suscitera des difficultés injustes pour les Canadiens à faible et à moyen revenu et créera un lourd fardeau pour les petites entreprises à cause des frais et du temps supplémentaires qu'elles devront consacrer à son administration.

Je présente ces pétitions au nom d'électeurs qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 146, 161 et 163.

[*Texte*]

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS—LES BUDGETS D'EXPLOITATION ET D'IMMOBILISATIONS DES COMMISSIONS SCOLAIRES CRIES

Question no 146—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

Dans le cadre des dispositions de l'article 16.0.28 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* relatives aux budgets d'exploitation et d'immobilisations approuvés des commissions scolaires cries, *a*) quel a été le budget relatif aux coûts d'immobilisation et d'exploitation approuvé au titre de cette Convention pour chacune des années scolaires de 1978-1979 à ce jour, *b*) quel a été l'apport fourni par le Canada dans le budget approuvé de chaque année scolaire (i) en dollars (ii) en pourcentage, *c*) la responsabilité initiale du Canada de fournir 75 p. 100 des fonds de ces budgets a-t-elle été effectivement changée et, dans l'affirmative (i) en quelles années (ii) dans chaque cas, à raison de quel pourcentage du budget approuvé?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien): *a*) Le Québec et le Canada ne se sont pas entendus jusqu'à présent sur une procédure commune d'approbation des budgets de la commission scolaire crie. En effet, le Québec a par le passé déterminé les budgets annuels et a ensuite envoyé au Canada une facture qui représentait sa contribution de 75 p. 100. Des négociations se continuent en vue de corriger cette situation.

b) (i) Le tableau ci-joint indique les contributions du Canada au budget de la commission scolaire crie, de 1978-1979 à 1988-1989. Le budget de 1989-1990 est toujours en discussion.

(ii) Ces contributions représentent 75 p. 100 des dépenses que le Canada a annuellement accepté de financer. Le Canada discute également avec le Québec de l'approbation de dépenses additionnelles de la commission scolaire crie encourues durant les années antérieures.

c) Ce pourcentage n'a pas varié depuis 1978-1979.

VERSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ANNÉES FINANCIÈRES	EXPLOITATION	IMMOBILISATION	TOTAUX
1978-79	7 626 800 $	1 373 077 $	8 999 877 $
1979-80	10 125 700	1 452 748	11 578 448
1980-81	11 698 500	2 235 263	13 933 763
1981-82	13 453 300	1 319 000	14 772 300
1982-83	15 471 300	941 900	16 413 200
1983-84	14 731 000	3 561 500	18 292 500
1984-85	16 238 200	1 700 900	17 939 100
1985-86	17 403 300	2 721 800	20 125 100
1986-87	19 437 000	4 172 200	23 609 200
1987-88	18 460 460	4 624 500	23 084 960
1988-89	20 517 427	6 048 200	26 565 627
Totaux	165 162 987	30 151 088	195 314 075

L'APPLICATION DES TAXES FÉDÉRALES

Question no 161—**M. St-Julien:**

Au 25 octobre 1989, des produits canadiens font-ils l'objet d'une taxe fédérale et, dans l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) quel est le taux de taxe appliqué à chacun de ces produits?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): La *Loi sur la taxe d'accise* prévoit une taxe de vente fédérale à un taux général de 13,5 p. 100 sur toutes les marchandises qui sont fabriquées ou produites au Canada, ou qui sont importées au pays. Une taxe à un taux réduite de 8 p. 100 s'applique à divers matériaux de construction. La Loi prévoit aussi certaines exemptions de la taxe. À titre d'exemple, la plupart des denrées alimentaires pour la consommation humaine ainsi que la plupart des vêtements et chaussures sont exemptés de la

taxe de même que certains médicaments et certains appareils pour les personnes handicapées.

Des taxes d'accise sont aussi prévues à différents taux en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* sur des marchandises désignées telles que les bijoux, les cartes à jouer, les vins, les produits du tabac, les briquets, les camions et les automobiles et l'essence.

La *Loi sur l'accise* prévoit également des droits d'accise à des taux divers à l'égard de la bière, des alcools et des produits du tabac, lesquels sont produits au Canada.

En plus des taxes mentionnées ci-dessus en ce qui a trait aux marchandises, la *Loi sur la taxe d'accise* impose une taxe sur certains contrats d'assurance passés à l'extérieur du Canada de même qu'une taxe sur les voyages par avion.

La *Loi sur la taxe d'accise* prévoit aussi, au taux de 11 p. 100, une taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication et une taxe sur les servies de télécommunication également au taux de 11 p. 100.

L'APPLICATION DES TAXES FÉDÉRALES

Question nº 163—**M. St-Julien:**

Au 30 octobre 1989, des produits canadiens sont-ils exempts de taxe fédérale et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): La *Loi sur la taxe d'accise* impose une taxe de vente fédérale sur toutes les marchandises fabriquées ou produites au Canada. Le paragraphe 51(1) de la Loi exempte de la taxe, sous les titres suivants, les marchandises énumérées à l'annexe III de la Loi: enveloppes ou contenants; service diplomatique; éducation, technique, culture, religion et littérature; produits de la ferme et de la forêt; denrées alimentaires; combustibles et électricité; marchandises désignées aux numéros du Tarif des douanes; santé; marine et pêche; mines et carrières; divers (y compris des éléments disparates commme la ficelle d'emballage, les pièces de monnaie britanniques et canadiennes et la glace); municipalités; matériel de production, matières de conditionnement et plans; marchandises fabriquées dans des institutions; vêtements et chaussures; matériel de construction; matériel de transport.

De plus, les articles 68 et 69 de la *Loi sur la taxe d'accise* renferment la disposition relative aux remboursements de la taxe de vente fédérale aux fins des applications suivantes: exportation; approvisionnements de navire; utilisation par une province; certains réseaux (principalement les réseaux de drainage et d'égoût municipaux); institution munie d'un certificat; établissements fournissant des services de nettoyage à des hôpitaux; institutions d'enseignement incinérateurs; petit fabricant; imprimés destinés aux touristes; carburant acheté par les diplomates étrangers; ristourne de la taxe sur le carburant aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux exploitants forestiers ou miniers, aux chasseurs et aux piégeurs qui achètent de l'essence ou du combustible diesel à des fins commerciales et l'utilisent hors des grandes routes, seulement dans le cadre d'activités donnant droit à la ristourne et non pour la revente.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nºs 147 et 153 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents pourraient être déposés immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 147 et 153 soient réputées avoir été transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA LOI SUR LES NORMES DES PRESTATIONS DE PENSION

Question nº 147—**M. Whittaker:**

En ce qui concerne les compagnies régies par la *Loi sur les normes des prestations de pension* *a*) quelle est la répartition des taux de cotisation exigés pour les employeurs et les employés, *b*) parmi les compagnies qui ont constitué un comité des pensions où les pensionnés sont représentés (i) combien fournissent des fonds pour faciliter cette représentation (ii) quel est leur nom, *c*) en ce qui concerne chacune des compagnies qui ont consenti des rajustements volontaires «ad hoc» au titre de l'inflation pour les régimes de pension (i) quel est son nom (ii) de quelle nature sont les rajustements (iii) pendant combien de temps ces rajustements ont-ils été consentis (iv) combien ces rajustements coûtent-ils aux employés, *d*) quelles compagnies ont invoqué un excédent de recettes de fonds de pension, *e*) parmi les compagnies qui ont publié un relevé de recettes et de débours, lesquelles ont mis ce relevé à la disposition des pensionnés et des employés?

(Le document est déposé.)

L'ENVIRONNEMENT

Question nº 153—**M. Caccia:**

En *a*) 1987, *b*) 1988, des accusations ont-elles été portées au titre de la violation de la législation fédéral concernant la pollution et, dans l'affirmative, (i) combien (ii) en vertu de quelles dispositions législatives et à raison de combien d'accusations distinctes pour chacune d'elles (iii) pour combien d'entre elles les poursuites judiciaires ont-elles été fructueuses, avec imposition de quelle peine dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 21 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-28 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose:

> Qu'en ce qui concerne le projet de loi C-28, il ne soit pas consacré plus d'un autre jour de séance à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport et plus d'un jour de séance à son étude à l'étape de la troisième lecture;
>
> Que, le jour consacré à l'étude de ce projet de Loi à l'étape du rapport et celui consacré à son étude à l'étape de la troisième lecture, quinze minutes avant l'expiration de la période normalement prévue pour l'étude des Affaires émanant du gouvernement, les travaux en cours soient interrompus, au besoin, aux fins du présent Ordre, et toutes les questions nécessaires à l'expédition de l'étape alors en cours de l'étude du projet de loi soient alors mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

—Monsieur le Président, c'est avec grand regret que j'interviens pour parler de cette motion particulière, car je sais que mes collègues d'en face voulaient prolonger le débat jusqu'à l'écoeurement. En vérité, c'est une mesure qui va les sortir du pétrin dans lequel ils se sont fourrés, car leurs électeurs nous ont fait savoir qu'ils ne comprennent pas cette levée de boucliers chez les libéraux et les néo-démocrates en vue de sauver ceux qui ont des revenus de plus de 50 000 $ et qui devront rembourser leurs prestations de sécurité de la vieillesse.

Le Parti conservateur croit en la répartition du revenu à l'avantage de ceux qui en ont besoin.

M. Riis: C'est de la charité, en d'autres mots.

M. Lewis: Je n'ai pas dit «charité», j'ai dit «répartition du revenu». Nous y parvenons grâce à la modernisation d'un régime fiscal qui nous a été laissé dans un triste état par un triste Parti libéral. Nous sommes en bonne voie d'y parvenir. Je sais que je parle au nom de tous les députés quand je dis que mes collègues attendent avec impatience la déclaration du ministre des Finances concernant la nouvelle grande taxe sur les services que nous allons proposer prochainement. Je suis certain que lorsque le ministre des Finances aura terminé, cette taxe bénéficiera de beaucoup d'appui.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais dire que je crois comprendre que le député d'Ottawa-Centre organise une démonstration pour s'opposer aux compressions budgétaires que le président du Conseil du Trésor a annoncées vendredi. Je veux qu'il sache, bien qu'une déclaration à la Chambre ait un caractère assez public, que, s'il envisage de parcourir le pays pour parler de cette question, je voudrais qu'il vienne à Orillia, Midland et Penetanguishene pour traiter de cette question importante. Nous voulons qu'il vienne à Kamloops et probablement à Peace River. Nous voulons que cette noble démarche soit entreprise dans tout le pays. Et s'il a besoin d'argent pour son voyage, nous nous ferons un plaisir de lui fournir les fonds nécessaires pour qu'il puisse le faire.

Cela dit, nous progressons de manière satisfaisante dans notre programme législatif. Une fois cette motion adoptée, nous avons l'intention de passer à l'étape du rapport demain mardi et à la troisième lecture mercredi, puis de terminer le débat sur cette mesure fiscale très importante et de l'envoyer à l'autre endroit pour une dernière étude et, j'en suis certain, une adoption rapide.

Je ne pense pas que j'aie besoin d'en dire plus. Je suis sûr que mes collègues d'en face comprendront sans doute la sagesse de cette mesure et, grâce à mon intervention, nous pourrons probablement voter immédiatement.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir donner la réplique immédiatement après avoir entendu ces observations.

J'ai quelque chose à dire sur les remarques du ministre au sujet des réductions. Les gens de la région de la capitale nationale savent que le gouvernement a mis le pays dans un pétrin fiscal. Ils veulent bien faire leur part pour alléger l'incroyable fardeau que le pays doit supporter après cinq années d'ineptie fiscale qui a plus que doublé la dette nationale en autant de temps.

Le gouvernement doit comprendre l'importance des symboles nationaux, l'importance pour tous les Canadiens de se rendre compte du fait que nous avons des institutions et des programmes qui créent des liens entre nous.

• (1150)

La capitale nationale joue un rôle de premier plan dans le développement d'un système de valeurs nationales et nous sensibilise au fait que notre identité canadienne a une importance symbolique qui n'est pas fonction de l'endroit où une personne est née ou habite. Quelle que soit notre affiliation politique, nous devons tous être inquiets quand le gouvernement et les ministres tentent d'excuser leur incapacité d'administrer ses finances en critiquant ou en attaquant une région du pays, surtout quand, plus que les autres, elle incarne dans une certaine manière l'identité nationale. À mon sens, il faut que les institutions implantées dans la capitale nationale continuent de jouer ce rôle.

Au moment même où le président du Conseil du Trésor annonçait ses compressions à la Chambre vendredi dernier, le premier ministre du Canada se trouvait à Chambly, au Québec, où comme par hasard doivent se tenir des élections complémentaires, et où il parlait des dépenses qu'il allait engager dans cette région, question d'y acheter des voix. À mon avis, avant de parler de la région de la capitale nationale comme d'une région privilégiée, le gouvernement ferait mieux d'examiner les honteux stratagèmes auxquels il a recours pour acheter des voix.

Au sujet de la motion portant attribution de temps relativement à ce projet de loi, le ministre a également tenu des propos qui méritent notre examen. Il a parlé par exemple des efforts que les députés de ce côté-ci de la Chambre déploieraient pour protéger les nantis. Il a tort d'interpréter comme des efforts pour protéger les nantis ceux que nous déployons pour demander à la Chambre de prendre le temps voulu pour examiner le plus important changement de politique sociale à survenir au Canada depuis une génération.

Pour le meilleur ou pour le pire, nous avions élaboré au Canada une série de programmes dont l'universalité devait être le principe directeur. Nous avons appliqué ce principe non seulement aux régimes des allocations familiales et des pensions de la sécurité de la vieillesse, au demeurant importants, mais également au domaine de l'éducation et aux régimes de l'assurance-maladie. Nous avions admis l'idée selon laquelle les Canadiens, indépendamment de leur situation économique, qu'ils fussent riches ou pauvres, devaient, du fait de leur appartenance à ce pays, partager un certain niveau de bien-être, qu'ils habitent Ottawa, Orillia, Peace River ou Halifax. Où qu'ils vivent et quel que fût leur revenu, les Canadiens devaient avoir accès à certains programmes sociaux.

Le gouvernement est en train de ruiner nos institutions nationales. Il parcourt en effet le pays en vitupérant contre la capitale nationale. Il verse au Centre national des Arts des subventions insuffisantes, et ses ministres déclarent que nous devrions nous abstenir d'attacher à ces institutions l'épithète nationale par crainte de déplaire à certains séparatistes québécois, alléguant que nous devrions utiliser plutôt l'expression «canadiennes». En ruinant tout cela, le gouvernement détruit le concept social fondamental régissant la façon de vivre de notre société. Il nous dit: «Vous n'avez que quelques heures pour débattre cette question.»

Le concept de la récupération ne devrait même pas figurer dans un projet de loi modifiant le régime d'impôt sur le revenu. Il devrait plutôt être proposé dans le cadre d'un projet de réforme de la politique sociale. On aurait dû rédiger un document de travail faisant suite à celui qu'a diffusé en 1985 le ministre de la Santé de l'époque, qui est aujourd'hui ministre de l'Énergie et dans lequel il affirmait qu'il serait injuste et inadmissible de récupérer les pensions de vieillesse. Il ajoutait dans ce document qu'il ne serait peut-être pas injuste de récupérer les allocations familiales, ce qui est peut-être discutable. Il reste qu'il précisait bien que les pensions de vieillesse devaient être protégées.

Qu'est-il advenu de ce document de travail? Il a été renvoyé à un comité parlementaire qui l'a étudié, puis il est mort. On n'en a plus entendu parler. Il n'y a plu eu d'exposés de principe. On n'a plus manifesté l'intention de proposer le plus important projet de réforme de la politique sociale de toute une génération. Rien de tout cela.

Les ministériels, et le premier ministre en tête, ont préféré déclarer au cours de la campagne électorale: «Les programmes sociaux, surtout ceux visant les personnes âgées, ne seront pas réduits. Ils seront améliorés.» Puis, dans le tout premier budget qu'ils déposent après les élections, ils proposent la récupération. Je me demande si le premier ministre en avait parlé à sa mère.

Je suis convaincu que tous les Canadiens ont encore vivant dans leur mémoire le spectale disgracieux que nous a donné le premier ministre du Canada quand il a présenté sa mère à des partisans pendant la campagne électorale pour bien prouver sa bonne foi aux Canadiens âgés. Pourtant, quatre mois plus tard, le ministre des Finances annonçait qu'il allait récupérer la pension de vieillesse de M^me^ Mulroney. Pourquoi n'en a-t-on pas informé la population pendant la campagne électorale? Comment se fait-il que, quatre jours avant l'ajournement de Noël, le gouvernement veuille limiter la durée du débat sur un projet de loi aussi important, qui modifie la Loi de l'impôt sur le revenu et qui contient toutes sortes

de mesures prévues dans le budget, alors que le ministère des Finances lui-même a essayé de le modifier à l'étape de l'étude au comité, mais a vu tous ses amendements rejetés parce qu'irrecevables?

Au lieu de nous donner le temps de l'étudier et d'entendre le point de vue des Canadiens de tout le pays qui craignent que l'érosion de l'universalité dans ce domaine ne mène à son érosion dans tant d'autres domaines, le gouvernement nous demande de renoncer au débat, de laisser les éditorialistes s'en charger et d'espérer qu'ils prendront le temps d'attirer l'attention des Canadiens sur cette importante question.

Cela est scandaleux, madame la Présidente. C'est scandaleux non seulement parce que c'est une mesure de clôture, mais surtout parce que c'est la clôture d'un débat aussi important. On ne devrait pas permettre cela. Compte tenu du fait que le ministère des Finances n'a pas réussi à présenter ses amendements à l'étape de l'étude en comité, et compte tenu aussi du fait que cet échec signifie sans doute que le projet de loi lui-même est vicié et doit être modifié, j'estime que le gouvernement devrait retirer le projet de loi, renoncer à le faire adopter cette semaine, présenter une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu au début de la nouvelle année et mettre de côté le recouvrement des prestations jusqu'à ce que les Canadiens aient eu le temps de discuter de cette mesure partout dans le pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, dans bien des années, lorsque les jeunes Canadiens étudieront l'histoire de leur pays, ils apprendront que 1989 est l'année où le gouvernement du Canada a décidé d'abandonner un des principes fondamentaux de l'identité canadienne. Être Canadien signifie que, si l'on tombe malade, peu importe qu'on soit riche ou pauvre, et qu'on habite à Terre-Neuve ou en Saskatchewan, on bénéficie de soins médicaux satisfaisants. Cela signifie que les enfants vont à l'école, sans que les parents aient à payer des frais supplémentaires. Ces derniers ne sont pas obligés de les envoyer à leurs frais dans des écoles privées ou spéciales. La contribution qu'ils versent par le biais du régime d'impôt général permet d'assurer cette instruction. Cela signifie que, si l'on élève des enfants, on touche tous les mois un chèque d'allocation familiale, jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 18 ans. Et cela signifie que, si l'on est une personne âgée, peu importe qu'on soit riche ou pauvre et peu importe l'origine ethnique, la religion ou l'endroit où l'on habite, on reçoit une pension. C'est ce que signifie être Canadien.

Cette année, le gouvernement a décidé de changer tout cela, de sacrifier le principe de l'universalité. Le gouvernement dit qu'il en a assez. Il ne veut pas d'un régime équitable pour tous les Canadiens, il veut qu'on demande la charité. Si l'on peut prouver au gouvernement qu'on est assez pauvre pour recevoir une pension, alors on en recevra une. Si l'on est assez pauvre pour avoir besoin d'allocations familiales, alors on en touchera, mais seulement si l'on peut prouver qu'on est assez pauvre.

Cela signifie que nous retournons à l'époque révolue de l'examen des ressources, expérience dégradante. Nous sommes à l'époque des conservateurs. C'est ce que signifie être conservateur dans notre pays. Je présume que les personnes qui suivent nos délibérations à la télévision aujourd'hui et qui cherchent à comprendre ce qui s'y passe, constateront que, ce à quoi ils assistent, c'est à la disparition de l'identité canadienne. S'ils cherchent bien ce qui se cache derrière les propos tenus par les divers ministres, c'est l'Accord de libre-échange qui leur sautera aux yeux. Parce que cet accord dit que notre pays a convenu d'aligner ses programmes sociaux sur ceux des États-Unis.

• (1200)

Nous savons que le régime des soins de santé est catastrophique aux États-Unis. Nous savons que le soutien de la famille est le cadet des soucis du gouvernement américain. C'est la vie à l'américaine! C'est ce qui est en train de nous arriver au Canada. Pour empirer les choses, le gouvernement ne se contente pas d'anéantir un principe qui nous distingue en tant que Canadiens, il nous dit: «Nous ne voulons pas que les députés de l'opposition discutent de cette question à la Chambre parce que les gens qui nous écoutent à la maison seront au courant de ce qui se passe.» Il a donc décidé de nous bâillonner, de couper court au débat. Il recourt à des méthodes dictatoriales et totalitaires pour empêcher le Parlement du Canada d'expliquer à la population canadienne où il s'en va.

C'est un jour bien sombre dans l'histoire de la liberté d'expression. C'est un jour sombre pour ceux qui croient aux principes fondamentaux de la démocratie parlementaire. C'est un jour sombre pour les Canadiens qui

croient à la nécessité de se battre pour maintenir la démocratie. À mesure que nous voyons d'autres pays, comme ceux du bloc de l'Est, adopter peu à peu les principes que nous vénérons depuis des générations, le gouvernement conservateur décide de s'attaquer à la démocratie et de réduire la Chambre des communes à l'état de fantoche. Dès que le gouvernement entend des critiques venant des partis de l'opposition, il dit: «Nous ne voulons plus les entendre, nous allons couper court au débat.»

C'est ce que fait le gouvernement ce matin. Je ne sais pas si les députés du parti ministériel se rendent compte de ce qui se passe aujourd'hui. C'est le ministre de la Justice—de la justice pour tous—qui nous a dit «Voici, je sais que nous présentons une mesure éminemment détestable, mesquine et cruelle.» C'est le propre d'un gouvernement conservateur de présenter des mesures semblables. Il a ajouté: «Nous allons en forcer l'adoption.» Le gouvernement a mis fin au débat à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé le projet de loi au comité.

C'est au comité que l'on fait venir des experts pour qu'ils examinent la mesure législative. Nous savons ce qui s'est passé. Le projet de loi a été soumis au comité où les députés du Nouveau Parti démocratique ont fait valoir qu'on ne pouvait changer aussi radicalement la politique sociale du pays sans convoquer des experts, ceux qui comprennent les répercussions, pour qu'ils expliquent aux députés ministériels quelles seraient les véritables conséquences pour les gens et à quel point cette mesure est mesquine et cruelle.

Le gouvernement l'a-t-il fait? Pas du tout. Il a refusé une fois de plus d'entendre ce que les gens ont à dire. Il ne voulait pas entendre les experts. Il ne voulait pas savoir ce que deviendraient les familles qui vivent dans la région de l'Atlantique, dans l'Ouest, dans le nord de l'Ontario et au Québec. Il ne voulait pas entendre ce que représentait cette mesure pour ceux qui ont lutté et construit le pays. Le gouvernement dit maintenant aux gens qui ont économisé et préparé leur avenir qu'ils ne toucheront plus la pension de vieillesse parce qu'ils n'en ont pas besoin et que, par conséquent, il leur retire ce droit qu'ils ont comme Canadiens. Voilà l'idée essentielle de la mesure.

Qu'ont fait les ministériels qui sont membres du comité? Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas entendre toute cette information qui serait susceptible d'inquiéter les gens s'ils comprenaient ce qui est en cause. Ils ont refusé les témoins.

Nous pensions qu'une fois le projet de loi de retour aux Communes, nous pourrions expliquer aux Canadiens ce qu'il en est. Le gouvernement propose maintenant l'attribution de temps, il impose le bâillon au Parlement, la clôture. Il interdit de parler des dispositions du projet de loi. C'est ce qui est arrivé. Dans deux jours, nous ne pourrons plus parler de ce projet de loi. Il aura été adopté. Il sera trop tard. Le gouvernement aura changé l'essence même de notre pays jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement, un gouvernement néo-démocrate, décide de rétablir, comme il se doit, le principe de l'universalité.

Non contents de faire main basse sur les pensions de vieillesse—c'est ni plus ni moins ce qu'ils font—, les Conservateurs vont bâillonner le Parlement, utiliser leurs tactiques dictatoriales pour clore le débat et, pis encore, nous imposer un projet de loi désastreux. Aux séances du comité, le gouvernement a avoué, ce qui est une première dans l'histoire du Canada, qu'il avait fait une erreur et que le projet de loi nécessiterait au minimum 125 amendements si l'on veut qu'il soit applicable. Il est incroyable que le gouvernement soit nonchalant, indifférent, sans coeur et stupide au point de présenter un projet de loi nécessitant 125 amendements pour être acceptable aux yeux de ses propres membres.

Comme vous le savez, le Président a dit que tout cela n'avait aucun sens et les a tous rejetés. Il a dit qu'ils n'étaient même pas acceptables du point de vue de la procédure. Si le gouvernement voulait faire la seule chose honorable du point de vue législatif, il retirerait son projet de loi et en présenterait un nouveau qui pourrait être adopté par la Chambre, même s'il est aussi cruel et injuste envers les personnes âgées et les familles. S'il tient à prendre des mesures semblables, qu'il ait au moins la décence de les présenter d'une manière qui soit acceptable pour la Chambre.

Le gouvernement ne veut même pas procéder ainsi. Il n'a que mépris pour la Chambre. Il croit pouvoir faire accepter n'importe quoi par la Chambre et la Présidence. Dieu merci, madame la Présidente, vous ne l'avez pas laissé faire. Vous avez dit: «Il y a des règles à respecter ici. On peut recourir à la clôture, bâillonner le débat et user de toutes sortes de trucs de procédure pour faire adopter de force des mesures législatives inopportunes.» Mais au

moins la présidence a dit: «Ça suffit comme ça, nous ne tolérerons pas cette absurdité.»

Si c'était la seule fois que le gouvernement avait décidé de recourir à la force de sa majorité sans tenir compte de la minorité ou d'exercer la tyrannie de la majorité, si vous préférez, je suppose que nous aurions pu nous dire: «Eh bien, il ne sait pas ce qu'il fait. Il ne comprend pas la démocratie parlementaire. Il ne comprend pas ce que gouverner veut dire dans un cadre démocratique.» Il s'agit maintenant d'une tendance. Cela arrive à maintes et maintes reprises. C'est évidemment la seule façon pour lui de faire adopter de mauvaises mesures législatives. De temps à autre, l'opposition officielle et le Nouveau Parti démocratique essaient d'améliorer le projet de loi et de le rendre aussi bon que possible. Nous n'en sommes pas toujours satisfaits, mais nous essayons de faire de notre mieux.

Le gouvernement a présenté une mesure législative qui a fondamentalement pour objet, je le répète, de supprimer le principe d'universalité, une chose que nous, Canadiens, avons lutté pour obtenir, une chose dont nous nous enorgueillissons sur la scène mondiale en disant: «Voilà ce que ça veut dire d'être Canadien. Peu importe qui vous êtes et ce que vous êtes, vous pourrez toucher un chèque de pension de vieillesse quand vous aurez 65 ans.» Or, le gouvernement actuel dit maintenant: «Eh bien, nous avons changé d'avis. Nous allons changer tout ça maintenant.» Ce n'est pas le genre de Canada que nous voulons voir.

Cela est arrivé à maintes et maintes reprises. Il a imposé la clôture du débat, bâillonné le Parlement, fermé le Parlement, et empêché les députés de parler. Ce n'est pas là la raison d'être de la démocratie parlementaire. Voilà pourquoi je dis que le gouvernement actuel affiche, jour après jour, un mépris pour le Parlement et pour ses principes, ses traditions et ses pratiques.

Je veux adresser ce matin un message bien clair au premier ministre. En ce qui concerne le Nouveau Parti démocratique, nous ne supporterons plus pareille chose. Pour que la Chambre fonctionne normalement, il faut le soutien de tous les partis, et il faut avoir la volonté de la faire fonctionner.

En terminant, je tiens tout simplement à prévenir ce matin le gouvernement que, s'il pense recourir à la force de la clôture à l'avenir et prévoit d'agir de façon dictatoriale avec le Parlement, nous, de notre parti, ne le tolérerons pas. Nous userons de tous les innombrables moyens permetttant à la Chambre de fonctionner avec efficacité et efficience. Si le gouvernement ne veut pas respecter les pratiques et les traditions de la démocratie parlementaire au Canada, je le préviens que nous ne coopérerons plus à l'avenir et qu'il ne réussira plus à faire adopter sans une lutte incroyable le genre de mesure au caractère mesquin et cruel dont nous sommes saisis aujourd'hui.

[*Français*]

M. Douglas Young (Gloucester): Madame la Présidente, participer dans ce débat est un peu pénible parce qu'on sait qu'il y a des Canadiens qui aimeraient entendre les gens à la Chambre des communes discuter du projet de loi; ils comprennent qu'il y a des implications extrêmement néfastes. Mais plutôt que de pouvoir discuter des éléments de la proposition gouvernementale qui sont néfastes, on se doit aujourd'hui de discuter du fait que le gouvernement ne va pas permettre un débat aussi ouvert, aussi complet qu'on devrait avoir.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement tient tant à cette proposition. Il essaie de faire croire que ceux qui jugent la récupération inacceptable défendent l'indéfendable et qu'ils protègent les gens aux revenus élevés. Les Canadiens, et surtout les personnes âgées, savent qu'il faut débattre cette question. Ils ont compris depuis le début que ce projet de loi est une attaque contre un régime qualifié de dépôt sacré et que toute récupération, quel que soit le seuil, est le commencement de la fin.

• (1210)

Je trouve inquiétant que les personnes âgées, un des groupes de citoyens les mieux organisés du Canada, disent au gouvernement et aux députés de l'opposition qu'ils doivent débattre cette question et tirer au clair toutes les conséquences qui découleront de cette première lézarde dans la façade de l'universalité. Nous devrons leur répondre que le gouvernement a décidé unilatéralement d'imposer la clôture, parce qu'il a plus de députés siégeant à votre droite, madame la Présidente, qu'il n'y en a à votre gauche.

Le gouvernement nous dit que certaines personnes âgées appuient la proposition. Je vais citer le hansard du 20 novembre, jour où j'ai participé à un débat sur cette question. Je veux que les personnes âgées du Canada comprennent pourquoi la clôture, l'attribution de temps est imposée. Des gens sont venus me dire que, durant ce débat plutôt long et animé, j'aurais dû répéter ce que les gens assis à votre droite, madame la Présidente, disaient quand ils m'interrompaient. Par courtoisie, je les laissais faire leurs interventions, sachant qu'elles n'étaient pas captées par les microphones et que les gens qui regardaient ces délibérations ne pouvaient pas comprendre ce qu'ils disaient. On m'a dit que ce n'était pas très efficace de procéder ainsi parce que, comme on n'entendait pas les interventions, mes réponses n'étaient pas toujours comprises. Je veux donc revenir sur le débat qui a eu lieu le 20 novembre 1989 au sujet du projet de récupération.

Durant ce débat, je demandais aux députés de me dire si, lorsqu'ils retournaient dans leurs circonscriptions, les personnes âgées à qui ils parlaient leur disaient que c'était le genre de mesure législative qui devait être adoptée, que c'était une mesure adéquate, acceptable et juste. J'écoutais les gens dire des choses comme «Et le déficit? Et la dette? Tout le monde doit faire sa part».

J'ai expliqué à ce moment-là que, à mon avis, beaucoup de personnes âgées au Canada ont payé cher pour pouvoir bénéficier de notre système. Elles ont payé en temps de guerre. Elles ont payé en temps de crise. Elles ont payé des impôts. Ce qui le plus important, elles ont contribué à des régimes de retraite, au Régime de pensions du Canada et au régime de pension de vieillesse en pensant que le Parlement du Canada respecterait ce qu'elles ont fait et ne changerait pas les règles du jeu au moment où elles sont le moins en mesure de se défendre contre une mesure législative de ce genre.

Si je mentionne cela, c'est que je veux rappeler aux gens que le gouvernement veut imposer l'attribution de temps simplement parce qu'il ne veut plus entendre de déclarations comme celle que je suis sur le point de citer. Pendant ce débat, je posais les questions suivantes: «Voulez-vous que les personnes âgées règlent la dette? Voulez-vous qu'elles réduisent le déficit? Demandez-leur. Dites-leur. Ne dites pas que vous devez leur retirer quelque chose parce qu'elles reçoivent trop.»

En réponse à mes remarques, la députée de Winnipeg-Sud a dit: «Non, ce n'est pas ce que nous disons.» Par courtoisie, reconnaissant ce qu'elle avait dit, je lui ai demandé: «Que dites-vous?» Je lui ai posé cette question afin de lui donner la chance d'expliquer son point de vue. Voici donc ce que la députée de Winnipeg-Sud a dit au sujet de la récupétation au cours du débat du 20 novembre 1989:

> Nous disons qu'elles n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre.

Imaginez, madame la Présidente. C'est pour cette raison que le gouvernement veut imposer l'attribution de temps aujourd'hui. Imaginez une députée conservatrice dire à la Chambre, et je cite le hansard:

> Nous disons qu'elles. . .

c'est-à-dire les personnes âgées du Canada,

> . . .n'ont droit aux versements qui si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre.

C'est ce qui explique qu'on nous impose la motion d'attribution de temps. Quand on demande aux ministériels de justifier cette façon de procéder ainsi que d'expliquer pourquoi ils s'en prennent à nos concitoyens âgés et dans quel but ils cherchent à les gêner financièrement, ils vous répondent que si une personne touche plus de 50 000 $ par an, elle devrait être assujettie à une disposition de récupération, peu importe que son revenu soit indexé ou pas et que le seuil puisse être baissé ou pas. Voilà pourquoi le gouvernement ne tient vraiment pas à nous laisser parler trop longtemps de cette affaire. À l'instar de la députée de Winnipeg-Sud, d'aucuns soutiendront que les personnes âgées «n'ont droit aux versements que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre».

Je n'arrive pas à croire, madame la Présidente, que tous les députés à votre droite affichent pareille attitude. Manifestement, ils sont quelques-uns à le faire. Là encore, au cours de ce débat il n'y a pas longtemps—le 20 novembre—, on a soutenu ce qui suit devant la Chambre précisément à ce même sujet. J'étais en train de dire qu'aucune des personnes âgées avec lesquelles je m'étais entretenu en Alberta et au Manitoba ne m'avait déclaré: «Je suis contente que vous amorciez un processus d'érosion de notre sécurité!» Je n'ai même pas entendu de

personnes âgées de 50 ou 55 ans me faire pareille déclaration.

J'étais en train d'expliquer que les Canadiens âgés sont on ne peut plus inquiets. Ils sont angoissés. Ils entrevoient la disparition de leur sécurité à longue échéance. Jour après jour, nous arrivent des rapports révélant que les Canadiens vivent de plus en plus longtemps. Ne serait-ce que depuis les dix dernières années, l'espérance de vie s'est considérablement accrue. Je suis persuadé que, cette espérance de vie s'étant accrue et les gens étant conscients qu'ils vivront plus longtemps, leur niveau d'anxiété s'est accru d'autant. Nous avons un gouvernement qui ne semble pas comprendre la nécessité d'assurer la sécurité d'esprit et de coeur aux Canadiens—pas seulement aux personnes âgées, mais comme je le disais dans cette citation du hansard, aux gens qui, sans toucher actuellement une pension, sont tout à fait conscients que ce jour approche rapidement. Ils ne se sentent pas en sécurité.

Ce que je demande, c'est pourquoi le gouvernement éprouve la nécessité de bâilloner le Parlement et de mettre un terme au débat. Nous pouvons citer encore un passage de ce débat qui répondait à mes observations. J'avais dit que je n'avais pas entendu de personnes âgées, pas même de personnes de 50 et de 55 ans, dire qu'elles voulaient voir amorcer ce processus d'érosion de la sécurité. Le ministre d'État chargé de la Privatisation a répondu: «Elles disent qu'elles n'en ont pas besoin et qu'on peut le récupérer par l'impôt.»

Je pense que le gouvernement arrive à la limite. Il faudrait qu'il comprenne que ses membres ont beaucoup de mal à définir le problème que cette récupération est censée régler. Il y a un ministériel qui dit que les personnes âgées «n'ont droit aux versement que si leur revenu est inférieur à ce qu'il faut pour vivre». Un autre ministériel, un membre du Cabinet, affirme que les personnes âgées lui disent: «Nous n'en avons pas besoin, récupérez-le par l'impôt.»

Je pense que les Canadiens sont extrêmement préoccupés. Comme le disait mon collègue le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, chaque fois qu'une question délicate arrive sur le tapis, on nous dit: «Assez discuté. Nous allons le faire adopter.» J'espère que les Canadiens comprennent que nous allons continuer de combattre non seulement pour les droits des personnes âgées, mais pour ceux de tous les Canadiens qui ont la conviction que le Canada a mis au point un système qui ne le cède à aucun autre. Nous allons nous battre pour le protéger.

M. Ron McDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire état de mon grand mécontentement devant cette nouvelle tentative du gouvernement pour bâillonner le Parlement. Je comprends très bien pourquoi le gouvernement présente cette motion de clôture aujourd'hui. C'est parce que les députés de la majorité ont parlé avec leurs électeurs et se sont aperçus que, plus le débat dure longtemps sur cette mesure régressive et d'autres qui ont été présentées, plus la popularité du gouvernement baisse.

• (1220)

C'est une violation du droit des parlementaires à un grand débat sur les changements apportés à la politique sociale. Ce gouvernement est décidé, envers et contre tout, à s'assurer qu'un tel débat n'aura pas lieu.

J'ai écouté ce qu'a dit le ministre de la Justice. Pas étonnant qu'il ait eu autant de mal à garder son sérieux. Il a dit qu'il recevait des appels de nos électeurs. Je serais surpris qu'il ait eu des appels de mes électeurs lui demandant d'adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible. Il disait que les partis d'opposition avaient retenu trop longtemps, beaucoup trop longtemps, ce projet de loi à l'étape du rapport. Ou bien il a dormi trop longtemps, ou bien il a perdu son sens de la mesure.

Le projet de loi C-28 n'a été discuté à l'étape du rapport que pendant une heure. Pourtant, il contient l'un des changements les plus radicaux que l'on ait jamais vu dans un projet de loi à cet endroit. Le seul changement plus important que celui-ci était peut-être le libre-échange, et là encore le gouvernement a pris la même mesure. Lorsqu'il a une mesure législative dont il ne veut pas que les Canadiens entendent parler, il invoque la clôture ou l'attribution de temps. C'est ce qu'il a fait alors et c'est ce qu'il fait maintenant.

En ce qui concerne la présente mesure, il est important que les Canadiens sachent ce que font les membres de ce gouvernement en mettant fin indirectement à l'universalité des programmes sociaux. C'est en effet ce qu'ils font avec le C-28. C'est le résultat du principe de la récupération: ils donnent d'une main; ils reprennent de l'autre. C'est la fin de l'universalité.

Le ministre de la Justice disait plus tôt que les libéraux ne veulent pas que l'on taxe les riches. Je n'aime pas être obligé de lui dire cela, mais avec l'inflation que l'on a connue depuis 1984, 50 000 $ donnent le même pouvoir d'achat que procuraient 33 000 $ en 1984. Même ce député n'aurait pas eu l'audace, en 1984, de se lever pour dire que quelqu'un qui gagnait 33 000 $ par an était riche. Je pense même qu'il n'aurait pas le courage aujourd'hui de nous dire qu'à 50 000 $ par an, on est riche. Regardons combien ce projet de loi est régressif, ensuite nous

comprendrons pourquoi le gouvernement veut étouffer le débat.

Prenons l'exemple de deux Canadiens qui ont été le même nombre d'années dans la population active. Ils ont gagné à peu près le même montant d'argent. Les deux approchent de la retraite. L'un a vécu aussi frugalement qu'il le pouvait, il n'a jamais été en Floride et il n'a pas acheté une maison de cinq chambres lorsqu'une de trois chambres suffisait. Il n'a pas gaspillé son argent au bingo ou aux courses de chevaux. Il a eu une vie plutôt difficile. Il a investi son argent, afin de pouvoir profiter des avantages d'une bonne planification financière à la retraite.

Le voisin pour sa part affirme ce qui suit: «C'est tout à fait stupide. Je pourrais être mort demain. Aussi je vais prendre tout le bon temps possible. Je vais aller en Floride. Je vais dépenser tout l'argent que je peux. Je n'hésiterai pas à prendre un verre tous les soirs. Je vais aller au champ de courses, m'acheter la plus grosse automobile possible et m'amuser comme un fou.» C'est là son attitude.

Ainsi, il dépense tout son revenu disponible sans investir un sou. Le voici à l'âge de 65 ans. Aux termes de ce projet de loi, parce qu'il n'a pas planifié et parce qu'il s'est payé tout le bon temps possible, on va lui permettre de garder sa pension de vieillesse. Par contre, le pauvre bougre d'à côté qui a planifié et qui s'est privé toute sa vie sera maintenant pénalisé; en effet, pour le remercier d'avoir bien planifié, on va maintenant lui reprendre sa pension de vieillese par le biais de l'impôt.

J'ose croire qu'aucun de nos vis-à-vis ne va affirmer, face à ce scénario—qui n'est pas tiré par les cheveux—, que c'est là une mesure équitable et que la politique du gouvernement est tout à fait juste, ce qui est loin d'être le cas.

Ce qui dérange également beaucoup la plupart des Canadiens et moi dans ce projet de loi, c'est le fait que le gouvernement a induit les Canadiens en erreur quant à ses intentions relativement à l'universalité et à la récupération possible de la pension de vieillesse. N'oublions pas—je sais que nos vis-à-vis aimeraient bien le faire, et c'est pourquoi ils tentent d'imposer la clôture en l'occurrence—qu'en 1984, le premier ministre avait déclaré à tous ceux qui voulaient l'entendre que le Parti conservateur ne toucherait jamais aux programmes sociaux, qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. Or, peu de temps après leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont tenté de désindexer les pensions de vieillesse. C'est ce qu'ils ont fait. Sans l'intervention d'une dame d'Ottawa—Vanier qui l'a apostrophé publiquement en l'appelant «Charlie Brown», la pension de vieillesse aurait été désindexée. Normalement, les gens ne se font pas prendre deux fois.

En 1988, au cours de la campagne électorale—et cela montre, du moins à mon avis, le manque de foi dans l'électorat canadien et, je suppose, l'inflexibilité et peut-être même l'arrogance du gouvernement—, le premier ministre, sachant fort bien qu'il avait induit les personnes âgées en erreur en 1984, s'est servi de sa mère pour soutenir sa cause. Il l'a trimballée un peu partout avec lui en déclarant qu'elle aussi dépendait de la sécurité de la vieillesse et qu'il n'avait donc pas l'intention de faire quoi que ce soit pour lui nuire. Il s'est servi de sa mère. Peut-on être plus vil? C'est vraiment méprisable, Madame la Présidente. Voilà la chose la plus vile à laquelle je peux penser, à part le recours à la clôture dans le cas de ce projet de loi.

M. Gardiner: Les conservateurs se roulent dans la fange.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue dit que nos vis-à-vis se roulent dans la fange. Eh bien, si les Canadiens le pouvaient, ils les laisseraient s'y enfoncer.

Ce débat, qu'on veut étouffer, porte sur nos programmes sociaux et sur l'équité. N'oublions pas que jusqu'en 1971, les gens qui travaillaient et payaient de l'impôt, cotisaient au régime de sécurité de la viellesse. Sauf erreur, c'est en 1971 que, pour la dernière fois, la sécurité de la vieillesse a figuré sur la déclaration d'impôt. Il s'agissait d'une surtaxe spéciale de 4 p. 100 environ; il n'était pas question d'assistance sociale. Les Canadiens disaient à leur gouvernement que ceux-là mêmes qui avaient bâti le pays avaient le droit d'espérer de leur gouvernement, quelque chose en retour, lorsqu'ils préparaient leur retraite. Ils ont payé des taxes toute leur vie. Ils ont bâti ce pays et l'ont rendu fort. Ils ont contribué à

la caisse de sécurité de la vieillesse et ils ont le droit de s'attendre au moins à quelques dollars par mois du gouvernement fédéral lorsqu'ils prendront leur retraite.

Avec ce projet de loi, le gouvernement fait en sorte que les personnes âgées qui gagnent plus de 50 000 $ perdent une partie de leur pension par le biais de l'impôt. Ce qui est pire, parce que cet aspect du programme n'est pas pleinement indexé sur le coût de la vie, le gouvernement fait en sorte que les Canadiens âgés deviennent plus pauvres avec le temps. C'est tout à fait méprisable.

Je pense que le chef de l'opposition l'a très bien exprimé dans une question qu'il a posée à la Chambre le 9 mai dernier. Il parlait de l'incidence qu'avait l'indexation sur l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100 pour quelqu'un qui atteindrait le seuil de la récupération à l'avenir. Prenons le cas d'une personne qui prend sa retraite maintenant avec un revenu de 35 000 $; ce n'est pas beaucoup, mais parce qu'elle avait bien planifié, d'ici 10 ans, à l'âge de 75 ans, cette personne se verra retirer une partie de sa pension de vieillesse. Le projet de loi n'est pas seulement mauvais aujourd'hui, mais, à long terme, il rendra les Canadiens âgés plus pauvres, et le gouvernement devra rendre des comptes pour cela.

Je vois que mon temps est presque expiré. Je veux me joindre aux autres députés de mon parti, au moins, qui trouvent comme moi cette motion d'attribution du temps absolument injustifiée. Ce n'est rien de moins qu'une manoeuvre des députés d'en face qui essaient de cacher leur plus récente vilenie.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, mon discours n'est pas minuté, aussi vous pouvez m'interrompre à tout moment pour invoquer la clôture. Nous en avons l'habitude de ce côté-ci de la Chambre.

Comme il nous est extrêmement difficile d'obtenir une définition du terme universalité du gouvernement, j'ai pris la peine de consulter un dictionnaire. Universalité peut signifier: qui concerne la totalité des hommes, le monde ou la totalité d'un groupe. Au terme universel, le dictionnaire donne comme synonyme général, mondial, complet, global, entier et exhaustif.

• (1230)

Le gouvernement n'a pas seulement récrit les règles de la Chambre des communes—la clôture est devenue la règle plutôt que l'exception—, il a commencé à récrire les dictionnaires.

Le gouvernement ne dit pas qu'il donnera seulement pour reprendre. Il ne dit pas que s'il prend 4 p. 100, c'est encore l'universalité, ni que dans dix ans, ce sera 25 p. 100. Je suis convaincu qu'un jour, ce sera 100 p. 100. C'est donc l'universalité à rebours.

Je pense que c'est ce que nous prépare le gouvernement. Il ne récrit pas seulement les règles de la Chambre et les dictionnaires, mais aussi notre politique sociale nationale.

De temps à autre, nous oublions l'Accord de libre-échange ou nous en avons assez d'en parler, mais je crois que cet accord explique tout. L'universalité était le fer de lance de notre politique sociale, mais le gouvernement est en train de l'émousser.

Permettez-moi, de faire la triste chronologie du projet de loi C-28. Je devais être le principal porte-parole de mon parti sur le projet de loi C-28. Lorsque j'ai entendu le discours du ministre d'État aux Finances, je suis devenu nerveux parce que j'ai cru qu'il était question d'un autre projet de loi. Pas une seule fois, dans tous ses brefs discours, je n'ai entendu les mots «universalité» ou «récupération». C'est pourquoi j'ai cru qu'il n'était pas question du projet de loi dont je devais parler. Mais voilà, c'était prévu ainsi. Personne au sein du gouvernement ne parle d'universalité ou de récupération, et nous savons maintenant pourquoi.

Le projet de loi n'a reçu que très peu de publicité. Les ministériels veulent faire croire que ce n'est pas un projet de loi important et qu'il peut être adopté rapidement sans que le contenu ne soit trop clairement précisé. Les ministériels affirment que les néo-démocrates parlent au nom des riches. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité.

C'est de toute la population dont nous parlons. Et c'est ce dont le gouvernement voudrait ne pas entendre parler. Il ne veut entendre parler que des personnes âgées gagnant 50 000 $ et plus. Voilà les seuls gens concernés aux yeux du gouvernement. Il va de soi que personne au sein de la population ne lui demande de ne pas leur enlever cet argent. Voilà ce que le gouvernement laisse entendre. Mais c'est un mensonge. Toute cette affaire n'est qu'un écran de fumée depuis le début. Un véritable coup monté.

Nous avons parlé de l'universalité. Du moins, nous avons essayé de le faire. Mais c'est un projet de loi qui touche à tant d'autres choses. C'est une mesure omnibus. Une mesure qui parle de transferts aux provinces, de développement régional et d'enseignement postsecondaire. Mais à cause du procédé que le gouvernement a utilisé en nous forçant à l'étudier au pas de charge, nous avons été incapables de débattre de la plupart de ces

questions. Nous voulions parler de l'universalité. Au moins, nous avons essayé. Le gouvernement se dit à peu près ceci: «Gardons les gens dans l'ignorance. Ce qu'ils ignorent ne peut leur faire de mal.»

Nous avons présenté une liste de 20 témoins au comité. Les ministériels nous ont répondu qu'ils en choisiraient cinq ou six; qu'ils décideraient et non pas nous; que de toute façon, ces témoins ne feraient que répéter la même chose. J'ai prétendu alors que le gouvernement ne voulait pas entendre ce qu'ils avaient à dire. Le gouvernement s'est muré dans un silence complet en s'abstenant de leur poser des questions. Il ne voulait rien entendre. C'est tenir en bien piètre estime certains de ces témoins. Les quelque cinq ou six qui se sont présentés ont eu droit à 35 minutes pour présenter leur mémoire et répondre aux questions.

Pour les représentants du gouvernement au comité, ce n'était qu'une simple formalité, une parade. Peu importe que l'on se moque un peu de moi à l'occasion, mais nous avons été le dindon de la farce aux audiences: «Pourquoi s'inquiéter? Faisons un joli petit paquet pour les Fêtes. Donnons ce cadeau de Noël aux personnes âgées et aux familles canadiennes.»

Songeons que quelque cent vingt amendements du gouvernement ont été rejetés. Ces amendements étaient plus volumineux que le projet de loi lui-même. Quelqu'un a suggéré de représenter un nouveau projet de loi l'an prochain pour mettre de l'ordre dans toute cette affaire. Je ne suis pas d'accord. Pourquoi cette semaine? Où est l'urgence? Demain, ce sera la TPS, autre mauvaise nouvelle de la part du gouvernement. Il sait que cette tentative de récupération va être noyée dans l'affaire de la TPS, bonne façon de brouiller les pistes. Le gouvernement a mis au point un bien triste stratagème qui renvoie de lui une bien piètre image.

L'opposition se fait de plus en plus forte, mais c'est trop tard malheureusement. Tout le monde est pris dans la ruée du magasinage des Fêtes et habité par l'esprit de Noël, lequel n'inspire malheureusement pas le gouvernement.

Le projet de loi C-28 n'a rien de généreux, bien au contraire. La situation des personnes âgées? C'est de la blague. Les problèmes financiers des familles? Pure fumisterie. Ma foi, la mesure gouvernementale ne nous surprend pas. Nous nous y attendions. Nous la réprouvons, mais nous ne pouvons rien faire pour la contrecarrer. Nous sommes impuissants aujourd'hui, mais notre tour viendra. Le tour des personnes âgées, des familles et des Canadiens viendra. Les Canadiens vont se débarrasser un jour de ce gouvernement.

Ils n'oublieront pas la cruauté de son attitude et de ses mesures. Le gouvernement est en train de modifier l'orientation de notre pays. Il est en train de le vendre au Sud. L'histoire jugera ce projet de loi pour ce qu'il est. Malheureusement, les leçons de l'histoire sont longues à venir mais, tôt au tard, le gouvernement et ses députés seront jugés très sévèrement.

Fi, le mauvais projet de loi, madame la Présidente! Fi! Si je dis «fi», c'est pour ne pas maudire le gouvernement comme il le mérite pour avoir présenté ce projet de loi. Les Canadiens s'en souviendront.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la présidente, je dois dire que j'interviens aujourd'hui avec beaucoup de difficulté pour discuter du projet de loi C-28 ou, de la clôture dont il fait l'objet. En ma qualité de nouveau député au Parlement, j'ai beaucoup de mal, comme un grand nombre de mes collègues je le sais, à essayer de comprendre les méthodes utilisées par la Chambre. À notre arrivée ici, on nous a dit qu'on n'aurait pas souvent recours à cette procédure. Je me rappelle les discussions que nous avons eues avec le whip qui nous a dit de ne pas nous faire de souci à propos de la clôture, que cela ne se produirait que rarement.

Tout à coup, je remarque qu'on a recours à la clôture presque tous les jours à la Chambre. Je commence à connaître fort bien le Règlement et à comprendre les règles de procédures, mais je voudrais parler un peu de la clôture et du rôle qu'est censé avoir la Chambre. Il serait important dans ce débat, à mon avis, que les députés d'en face me prêtent un peu d'attention afin de pouvoir comprendre les raisons pour lesquelles, d'après moi, ils sont là et ils ont été élus par leurs électeurs.

J'ai été élu pour exprimer mon opinion au nom des habitants de Kenora—Rainy River. Quand je rentre dans ma circonscription pendant les fins de semaine et lorsque la Chambre ne siège pas, d'une manière plus systématique, les habitants de Kenora—Rainy River me font savoir ce qui, d'après eux, est important dans notre pays et quelle direction ils veulent nous voir prendre.

Une des choses qui m'ennuie vraiment est le fait que sur tous les projets de loi dont nous avons débattus la clôture en particulier, personne d'en face n'a pris la parole pour représenter ses électeurs. Je trouve cela déplorable. C'est une chose de voter avec le gouvernement parce qu'on doit suivre, même à contrecoeur, les consignes de son parti.

Dans notre régime de partis, il est difficile de voter contre son propre parti. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, mais je ne comprends pas que des gens puissent venir à la Chambre et siéger pendant toute une journée, ou pendant une heure, comme c'est actuel-

lement le cas, sans intervenir une seule fois pour expliquer pourquoi la clôture est appliquée ou pourquoi cet amendement au projet de loi C-28 est présenté. S'ils sont d'accord avec la clôture, modifions donc la procédure sans tarder pour que le débat ne dure qu'une heure et, si les Canadiens trouvent la chose acceptable, alors qu'il en soit ainsi. Mais, dans la négative, nous devrions cesser d'avoir recours à cette procédure particulière qui a été prévue pour des situations d'urgence.

Il ne s'agit pas ici d'un cas d'extrême urgence. Je ne vois pas de personnes âgées clamer à l'extérieur du Parlement: «Dépêchez-vous de récupérer au plus tôt nos revenus durement gagnés! Allez au travail!» À mon avis, les députés d'en face devraient étudier cette question avec une attention toute particulière.

• (1240)

Les électeurs commencent à s'intéresser davantage aux procédés des conservateurs. Ils doivent se demander constamment: qui me représente? Qui prend ma défense? Pourquoi ne disent-ils pas ce qu'ils pensent? S'ils croient vraiment que c'est la façon d'envisager l'avenir, qui les empêche de le dire à haute voix?»

L'autre sujet que nous devrions aborder, c'est la véritable signification de la clôture. Fermer ou clore la porte, la fenêtre, ou peut-être le couvercle de ce qui est ouvert, que ce soit dans le réfrigérateur ou dans le placard. Voilà ce que veut dire essentiellement le mot clore ou clôture. Vous mettez fin à quelque chose. Du point de vue environnemental quand on ferme une porte, c'est qu'on ne veut pas que l'air froid entre ou, en l'occurence, ils ne veulent peut-être pas que l'air frais entre.

Les députés d'en face imposent la clôture parce qu'ils ne veulent pas que l'opposition prenne la parole à la Chambre pour dire aux Canadiens ce qui se passe. C'est un précédent très dangereux. Si le gouvernement continue à faire cela régulièrement, il va ébranler les assises de la démocratie et nous enpêcher de dire ce que nous pensons, qu'il soit d'accord ou non. En fait, peu importe que vous soyez d'accord avec moi: au Canada, j'ai le droit de parler au nom des gens que je représente.

Autre fait à noter, le gouvernement n'aime pas que l'opposition, en particulier les membres du Parti libéral, parle de la récupération. Bref, ils pensent que nous ne savons pas de quoi nous parlons.

Aujourd'hui, j'ai rassemblé des observations que nous avons entendues à maintes reprises; les ministériels vont comprendre plus facilement que, en plus des personnes âgées, nous ne sommes pas les seuls à dire que la récupération est néfaste. Il y a d'autres personnes qui parlent publiquement de cette question au nom de leurs concitoyens et qui ont mérité le respect de la société canadienne. Le gouvernement devrait leur prêter une oreille plus attentive.

La Voix, le réseau des Canadiens âgés, a dit: «L'histoire va nous rappeler que la récupération marque la fin de l'universalité, non pas qu'elle contribue un tant soit peu à réduire le déficit.»

Don McGillivray, notre bon ami du *Ottawa Citizen*, a déclaré: «La politique prétend maintenir l'universalité mais, en fait, elle l'annule.»

Voici l'opinion de Hugh Winsor du *Globe and Mail*, croyez-le ou non: «De même que M. Mulroney a déjà admis que le gouvernement avait eu tort de s'attaquer à l'indexation en 1985, ainsi a-t-il tort d'essayer de plafonner les prestations en 1989.»

Un article de Leonard Shifrin publié dans le *Ottawa Citizen* note que le ministre des Finances «a commencé à ébranler le principe d'universalité des allocations familiales et des pensions de vieillesse.»

Un rapport du Conseil national du bien-être social précise qu'un programme qui offre des prestations à tout le monde pour ensuite les récupérer de certaines gens, n'est pas un programme universel.

Nous ne sommes pas seuls au Canada à être désabusés par le fait que le gouvernement prend des moyens détournés pour mettre fin à l'universalité. Le gouvernement change la façon dont nous nous regardons. C'est une question à débattre longuement, pas quelque chose à nous refiler à la sauvette.

Les observations que les députés font à la Chambre depuis quelques mois au sujet de VIA en est un exemple parfait: nous n'avons pas eu de débats sérieux sur ce point, et c'est pourquoi nous ne savons toujours pas quoi faire avec VIA Rail.

Ne répétez pas l'erreur des gouvernements précédents en refusant de débattre la question dont nous sommes saisis. Si l'on veut changer l'image que les Canadiens ont d'eux-mêmes, il faut changer la façon dont nous, à titre

de gouvernement, allons leur verser des prestations ou récupérer celles-ci en les taxant. Ayons le courage d'en discuter. Si les Canadiens sont d'accord, alors, c'est parfait.

L'une des choses les plus importantes est la façon dont nous, Canadiens, prenons soin les uns des autres. Allons-nous devenir un pays où c'est chacun pour soi et tant pis pour les autres, et où, si vous avez de la chance, vous pouvez faire des études, trouver un bon emploi et économiser tout l'argent nécessaire de nos jours pour jouir d'une longue retraite.

Les personnes âgées ont des retraites de plus en plus longues parce que les gens prennent leur retraite plus tôt et qu'ils vivent plus vieux qu'avant. Nous parlons en fait des futurs Canadiens âgés, pas nécessairement ceux d'aujourd'hui, parce que de plus en plus d'entre eux atteindront ce seuil de revenu avec le temps. Cela ne se produira pas du jour au lendemain. Les personnes âgées seront plus touchées dans 20 ans qu'aujourd'hui.

Les députés d'en face nous demandent tout le temps pourquoi nous protégeons les riches, ceux qui gagnent 50 000 $ par an ou plus. Ce n'est pas ce que nous faisons. Il s'agit d'un changement d'orientation fondamental dans notre façon de veiller au bien-être des Canadiens. Si c'est notre intention, nous devrions le faire de façon constructive.

Le gouvernement ne devrait pas appliquer la clôture et limiter à seulement une heure notre débat sur quelque chose que les Canadiens trouvent essentiellement inacceptable et que nous, de l'opposition, devrons expliquer à maintes reprises dans nos circonscriptions. C'est très difficile quand aucun ministériel n'est disposé à défendre le point de vue du gouvernement.

Comment puis-je faire savoir aux gens de ma circonscription pourquoi le gouvernement récupère les pensions de vieillesse si les ministériels ne me l'ont pas expliqué? Je dois donc leur dire que les conservateurs ne savent pas du tout où ils s'en vont et qu'ils n'ont pas de programme. Je soupçonne qu'ils n'en ont pas parce que, si c'était le cas, ils n'auraient pas peur de nous expliquer leur façon d'agir.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): D'ordinaire, madame la Présidente, j'éprouve toujours immensément de plaisir à prendre la parole à la Chambre pour participer aux différents débats. Aujourd'hui, cependant, nous sommes invités à examiner comment le gouvernement actuel a manqué à sa promesse. Voyons un peu les faits.

En 1984, à l'époque où le premier ministre demandait aux Canadiens de le porter au pouvoir. C'est vraisemblablement la pire erreur qu'il ait jamais commise. Il affirmait: «Jamais nous ne désindexerons les pensions de nos aînés. Nous n'y toucherons même pas. Ces pensions sont un dépôt sacré.» Qu'a fait son voisin de banquette, le ministre des Finances? En 1985, il a négocié une volte-face et déclaré: «Concitoyens âgés, nous allons nous en prendre à vous.» Il s'est alors mis en frais de désindexer les pensions. Puis, en présence de la Chambre, le premier ministre confronté à des gens âgés a dû déclarer: «Je ne traiterais pas ainsi ma propre mère.» Et ils ont essayé de désindexer les pensions des gens âgés.

Apparemment, le gouvernement cherche maintenant à atteindre l'objectif qu'il n'a pas pu réaliser alors. Le gouvernement dit une chose et agit tout autrement. Même s'il utilise le terme «universalité», à mon avis, il en ignore le sens. Le gouvernement annonce son intention de traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité, mais il vous accordera un traitement de faveur si votre revenu est d'un certain niveau et si vous comptez parmi ses amis.

Nous connaissons bien des cas où le gouvernement a permis à ses riches amis de s'enrichir sur les deniers publics. Même si nous pouvions les rappeler tous, je préfère aujourd'hui insister sur la vente des Messageries du CN à Route Canada. Cette transaction constitue l'exemple parfait de la façon dont les amis du gouvernement s'enrichissent sur les deniers publics. À peine le gouvernement lui avait-il vendu les Messageries du CN pour 29 millions que Route Canada empruntait à la banque 50 millions de dollars, réalisant ainsi un bénéfice net de 21 millions de dollars. Il refuse de rendre publics les modalités de cette transaction, même si de nombreux employés des Messageries du CN ont perdu leur emploi. Où doit-on s'adresser?

En 1988, le premier ministre a fait au Canada une proposition que nous qualifierions d'avaricieuse. Après les élections, il a de nouveau imposé la clôture. Il a limité le temps dont nous disposions pour examiner le projet de loi sur le libre-échange.

Après un an, à la veille de Noël 1989, que constatons-nous? À elle seule, la région de Toronto a perdu 7 000 emplois, ce qui n'empêche pas le premier ministre de proclamer: «Nous avons créé 1,4 million d'emplois.» Serait-ce des emplois de préparateurs de hamburgers chez McDonald's?

Attribution de temps

• (1250)

Dans ma seule circonscription, un grand nombre de citoyens ont perdu leur emploi quand l'usine de fabrication de wagonnettes de General Motors, située juste au sud de ma circonscription, a fermé ses portes, éliminant ainsi 1 700 emplois.

Le gouvernement nous propose maintenant la taxe sur les produits et les services avec laquelle il va assommer les petites entreprises et le citoyen moyen. Les personnes âgées vont devoir payer 9 p. 100 de plus sur tout ce qu'elles achèteront. La mesure de récupération leur retirera tout ce qu'ils ont mis une vie à épargner, à force d'économies et de dur labeur. Mais ce n'est pas tout, nous allons également les assommer avec une taxe de vente de 9 p. 100.

Le premier ministre ne met pas en pratique ce qu'il prêche. Je crois que l'avarice d'un Séraphin prendra toute sa signification au cours des années 1990. L'Harpagon de l'histoire a enfin appris sa leçon. Je me demande ce qu'il faudra au premier ministre pour comprendre.

À mon avis, le gouvernement est coupable de discrimination. Oui, de discrimination à l'égard des personnes âgées qui ont travaillé avec acharnement toute leur vie. Pas plus tard qu'en fin de semaine dernière, j'ai reçu une délégation de personnes âgées à mon bureau de comté. Ces gens m'ont dit: «Nous avons voté pour le Parti conservateur aux dernières élections, mais nous n'allons plus voter pour ce parti; nous ne voulons même pas penser à ce parti; nous ne voulons même plus prononcer le nom du premier ministre.» Ils m'ont clairement exposé leur point de vue.

Je me demande ce que peut bien penser la mère du premier ministre aujourd'hui? Est-elle fière ou triste? Elle devrait être plutôt triste.

Nous allons donner à nos personnes âgées un cadeau de Noël dont ils se souviendront le reste de leur vie. Nous devrons leur dire qu'en notre qualité de députés, nous ne pouvons faire valoir leur point de vue, que les principes démocratiques pour lesquels nous avons combattu pendant tant d'années sont menacés et que tous ceux qui gagnent plus de 50 000 $ par année n'auront plus droit à leurs pensions de vieillesse. Le gouvernement nous assure que le seuil de récupération des pensions de vieillesse restera à ce niveau. Mais rien ne l'empêche, madame la Présidente, de le réduire à 45 000 $ dans deux ans, à 40 000 $ quelques années après, voire à 30 000 $ et à 25 000 $. Où s'arrêtera-t-il? Je me le demande.

Le gouvernement altère le principe de l'universalité en disant qu'il récupérera les pensions de viellesse de ceux qui gagnent un certain revenu, dont le seuil diminuera constamment. Nous faisons en fait de la discrimination à l'égard des personnes âgées qui ont travaillé si fort toute leur vie pour mettre en place le dispositif social que nous avons aujourd'hui. En outre, à mesure que nos enfants et nous vieillirons, nous serons les victimes de cette discrimination.

Je suis très déçu que la Chambre ne puisse débattre ce projet de loi. Une fois de plus, ce gouvernement ne fait pas ce qu'il prêche. Il impose la clôture afin de faire adopter des projet de loi à toute vapeur. Il semble qu'à tous les 25 décembre, l'histoire se répète. Je me demande quelle surprise le gouvernement nous réserve pour 1990. Quelles seront ses prochaines victimes?

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur cette motion spéciale concernant le projet de loi C-28, la mesure de récupération, comme on l'appelle en général. Un certain nombre de députés à la Chambre ont déjà exprimé leur appréhension face à cette mesure législative extrêmement régressive que veut mettre de l'avant ce gouvernement totalement incompétent.

Je commencerai par faire quelques remarques à propos de la question dont nous traitons pour l'instant, soit la motion d'attribution de temps et la clôture. Parlons de ce qui s'est passé à la Chambre en ce qui concerne l'attribution de temps et la clôture? D'abord, nous ne parlons plus de Parti conservateur, mais du Parti de la clôture. C'est ainsi qu'on l'appellera dorénavant à cause du nombre de fois que le Parti de la clôture aura eu recours à l'attribution de temps et à la clôture.

Commençons par faire un peu d'histoire. Entre 1969 et 1974, l'attribution de temps, et non la clôture même si c'est fondamentalement une forme de clôture, a été imposée trois fois. Ce sont les libéraux qui étaient au pouvoir à cette époque-là, les libéraux qui, comme d'habitude, disent une chose quand ils sont de ce côté-ci de la Chambre et autre chose quand ils sont de l'autre côté.

Entre 1974 et 1979, les libéraux ont proposé 15 motions d'attribution de temps. En 1979, il y en a eu une seule. C'est la seule fois, je suppose, que les conservateurs, alors au pouvoir, ont pu proposer cette motion.

Entre 1980 et 1984, années catrastrophiques pour le Canada, les libéraux ont connu leur plus mauvaise performance, et ils en paient encore le prix d'ailleurs. Eh bien, ils ont eu recours à l'attribution de temps 20 fois. Maintenant, pour réussir encore mieux que les libéraux à détruire le pays, les conservateurs mettent tout en oeuvre

pour battre le record. Et quel est ce record? Entre 1984 et 1988, pendant leur premier mandat comme gouvernement, les conservateurs ont imposé l'attribution de temps 20 fois.

En faisant son cirque pour faire adopter à la Chambre cette mesure législative en vitesse, le gouvernment conservateur bat le record. Nous nous rappelons tous le débat que nous avons tenu l'année dernière, à cette époque-ci, sur le libre-échange. Je n'ai même pas compté le nombre de fois que le gouvernement a appliqué la clôture ou l'attribution de temps. Je me demande si les ministériels s'en souviennent ou s'ils ont tenu le compte.

Une voix: Il essaient d'oublier.

M. Gardiner: Ils essaient d'oublier, comme dit mon collègue. Vous avez parfaitement raison, c'est ce qu'ils essaient de faire.

Nous savons que, en 1992, lorsqu'ils auront le bon sens ou le courage de déclencher d'autres élections, ce ne sont pas les conservateurs qui vont se rappeler l'attribution de temps et la clôture ou les dispositions de récupération, mais bien les électeurs canadiens.

La Chambre a recommencé à siéger en avril 1989. Jetons donc un coup d'oeil sur les motions de clôture et d'attribution de temps qui ont été proposées depuis avril seulement. On a invoqué la clôture à six reprises et à l'attribution de temps à quatre reprises. Le gouvernement a déjà atteint 50 p. 100 du chiffre atteint pendant les quatre années de son premier mandat et les quatre dernières années du gouvernement libéral, et il n'y a qu'une année de passée à la législature.

Les députés du gouvernement conservateur devraient examiner attentivement leur manie de faire adopter des projets de loi à la hâte à la Chambre des communes. Le comité chargé du Règlement et de la procédure devrait examiner l'utilisation que fait le gouvernement de l'attribution de temps et de la clôture. Nous devrions adopter des mesures redonnant au Parlement et à la Chambre le Règlement que nous avons respecté pendant si longtemps et que le Parti conservateur écarte du revers de la main. C'est la démocratie qui est en jeu, madame la Présidente, et nous demandons aux députés ministériels d'en face d'appuyer notre appel en faveur du retour à la démocratie à la Chambre des communes.

Attribution de temps

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

M. Anawak: Je prends la parole en cette occasion pour exprimer quelques-unes de mes préoccupations face à ce projet de loi. Il faut se rendre compte, à propos des dispositions de récupération, que certaines régions, particulièrement le Nord et surtout les Territoires du Nord-Ouest, ne sont pas aussi bien nanties que les autres régions du Canada.

Quant aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, j'aurais pensé que le gouvernement voudrait récompenser ceux qui sont assez entreprenants pour toucher un revenu net de plus de 50 000 $.

• (1300)

Cependant, le gouvernement veut maintenant récupérer la pension des personnes âgées qui gagnent davantage, après qu'elles l'ont accumulée au fil des ans. Je ne peux pas comprendre qu'on veuille reprendre ainsi l'argent durement économisé qui avait déjà été imposé initialement.

Il est déjà très difficile pour quiconque de gagner 50 000 $ par an dans le Nord, parce que le coût de la vie y est deux fois supérieur à la moyenne du Sud. Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il assujettir à l'impôt une personne âgée du Nord qui gagnerait plus de 50 000 $ quand ce montant n'a que la moitié du pouvoir d'achat qu'il représente dans le Sud? Gagner 50 000 $ dans le Nord équivaut probablement à gagner 30 000 $ dans le Sud. Mon collègue disait tout à l'heure que 50 000 $ aujourd'hui n'auraient valu que 33 000 $ en 1984. Ce chiffre aurait été d'environ 22 000 $ à 27 000 $ dans le Nord.

Si les conservateurs estiment qu'une personne gagnant 25 000 $ par an est riche et s'ils sont disposés à lui reprendre ses prestations à 27 000 $, je me demande ce qu'ils feraient pour soumettre à l'impôt des gens qui gagnent 15 000 $ à 20 000 $, comme la plupart des habitants du Nord. Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi parce qu'il va créer des difficultés pour les gens qui ont gagné le droit à leur pension en travaillant pendant de longues années.

Je tiens à m'associer à ceux qui m'ont précédé pour dire que ce n'est pas là un traitement juste de nos personnes âgées qui ont bâti le pays. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire ces quelques mots.

Attribution de temps

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je me sens le devoir de profiter de l'occasion pour parler de la motion d'attribution de temps concernant le projet de loi C-28 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Si je m'en sens le devoir, c'est que j'estime que ce projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, cache son objectif véritable mentionné par plusieurs de mes collègues, et qui est de mettre un terme à l'universalité de nos programmes sociaux.

Par cette mesure modificative, le gouvernement a l'intention d'abolir l'universalité du programme de sécurité de la vieillesse par le biais de la récupération fiscale de ce programme, ce qui veut dire qu'une fois la mesure adoptée, les personnes âgées qui se situent dans les tranches supérieures de revenu vont rembourser au gouvernement la totalité des prestations qu'elles ont reçues.

L'ennui, c'est qu'en ce moment, la mesure touche les personnes âgées ayant un certain niveau de revenu mais que, du fait que cette récupération n'est pas totalement indexée, dans un très petit nombre d'années, toutes les personnes âgées devront rembourser la totalité de ce qu'elles reçoivent dans le cadre de la sécurité de la vieillesse. Alors, personne au pays ne bénéficiera de ce programme.

Le gouvernement veut agir ainsi à cause de l'endettement du pays et des déficits croissants de nos budgets annuels. Il recourt à des principes moralement inadmissibles pour combattre la croissance constante du déficit. Il applique le principe du «sauve-qui-peut», disant que le problème le plus important est celui de la dette et que si nous n'avons pas les moyens de sauver tout le monde, il n'y a qu'à sacrifier ceux qui sont les plus faibles.

Dans le cas présent, il dissimule ce procédé en récupérant la sécurité de la vieillesse des personnes âgées qui sont dans la tranche de revenu la plus élevée. Mais il s'agit d'un principe; la récupération ne s'applique pas seulement à la sécurité de la vieillesse, mais aux allocations familiales également, et elle aura plus tard, et même dès maintenant, un effet tout à fait déplorable sur nos défavorisés.

À mon avis, le gouvernement a sur les bras non seulement un problème économique et financier au niveau de la dette nationale, mais également un problème de faillite plus grave au plan des idées et du leadership.

Il n'y a pas un seul député ici, je pense, qui ne se préoccupe pas de la dette nationale et qui ne soit disposé à examiner les moyens à prendre en conséquence. Je suis très préoccupée pour ma part. J'ai l'impression que j'ai été élue pour garder au chaud un fauteuil dans cette enceinte et dans divers comités. Nous, les députés, avons la possibilité et l'honneur, aux Communes et aux comités, d'entendre des gens qui ont une très vaste expérience et qui connaissent à fond la question. Mais le gouvernement apporte des changements fort radicaux, à son programme social en l'occurence, sans avoir consulté les députés élus.

À titre d'exemple, on a considérablement modifié par voie de décret le service de transport ferroviaire de voyageurs. Là encore, c'est le principe du sauve-qui-peut. Le gouvernement soutient qu'il n'a pas les moyens de conserver le service, alors il sacrifie les besoins d'une partie de la population. Il fait carrément fi des besoins stratégiques et de l'importance pour certains Canadiens d'avoir des services comme le transport ferroviaire. Pour certains de mes électeurs, c'est une question de vie ou de mort. Ils sont tributaires de ce service pour leurs besoins en matière de santé.

Nous sommes témoins dans ce cas-ci de l'érosion de la notion d'universalité. Cette érosion entraînera la disparition complète de l'universalité, et pourtant, le gouvernement ne sait vraiment pas comment il fera pour répondre aux besoins des Canadiens qui comptent énormément sur nos programmes sociaux. Au lieu de veiller sur les plus démunis, comme il se le propose, en mettant en oeuvre des programmes efficaces, le gouvernement se contente de supprimer tous les programmes sous prétexte qu'il veut régler le problème de la dette nationale.

Ce gouvernement n'a que deux maîtres, à mon avis: les États-Unis et les grandes entreprises; il se fiche éperdument de l'apport important des Canadiens à revenus moyens et faibles qui, à cause de la dette nationale et de leur note fiscale, se trouvent à verser de l'intérêt à leurs concitoyens gagnant de gros revenus et capables d'investir dans les obligations. Ce sont les Canadiens au bas de l'échelle des salaires, et ils forment la majorité, qui sont le plus durement touchés par les initiatives du gouvernement, lequel, sans se soucier le moindrement de leur sort, a négligé de consulter les élus du peuple.

• (1310)

Je m'oppose carrément à la motion d'attribution de temps concernant ce projet de loi. À mon avis, une mesure entraînant des conséquences aussi graves et modifiant aussi radicalement la nature de nos programmes sociaux nécessite un débat exhaustif et la consultation en bonne et due forme de tous les députés. Si le gouvernement estime nécessaire de faire disparaître la notion de l'universalité, nous devons simultanément remplacer

celle-ci par une autre qui répondra aux besoins des plus démunis au Canada.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ce débat de quelque deux heures se tient sur la proposition du gouvernement, à savoir qu'une attribution de temps limitée à une journée par étape sera l'ordre du jour relativement à ce projet de loi fort important, le projet de loi C-28, projet de loi qui contient des mesures visant, entre autres, à récupérer de la pension de sécurité de la vieillesse des sommes de Canadiens qui, bien des fois, comptaient recevoir ces sommes d'argent et qui se fiaient sur ces revenus pour planifier une retraite bien méritée.

Madame la Présidente, le gouvernement utilise encore une fois une mesure limitant le débat parce qu'il veut en dire le moins possible au peuple canadien. Il veut garder les projets de loi difficiles à expliquer pour lui, aussi loin de l'opinion publique que possible, et, pour ce faire, il utilise évidemment des mesures telles la clôture des débats, c'est-à-dire une limite à une journée ou deux sur un débat fort important, ou l'attribution de temps qui est également dans nos Règlements une disposition que le gouvernement a utilisée.

J'ai demandé des statistiques aux greffiers, à la Chambre, tantôt, et je regarde, par exemple, la 33e Législature, celle qui s'est terminée avec les élections de 1988: le gouvernement avait utilisé l'attribution de temps 20 fois. À 20 reprises, ce gouvernement, madame la Présidente, a utilisé ou a décidé de limiter le débat, et on se demande pourquoi le peuple canadien a des difficultés à comprendre où s'en va ce gouvernement! Il n'a pas à expliquer aux Canadiens. Il refuse d'expliquer aux Canadiens, il limite dans le temps le débat. Il cache des détails importants au peuple canadien, et c'est sa faute, madame la Présidente, si aujourd'hui il y a une confusion, si aujourd'hui il y a un cynisme qui existe chez le peuple canadien, à savoir quelles sont les directives, quels sont les objectifs de ce gouvernement.

En ce qui a trait à cette session-ci, depuis novembre 1988, le gouvernement a utilisé 10 fois la motion de clôture, 10 fois sur 10 projets de loi. Il ne faut pas se faire d'illusion. Ce ne sont pas des projets de loi ordinaires, ce sont des projets de loi très importants. Dans ce cas-ci, le projet de loi C-28, un projet de loi qui, comme on le sait, s'attaque de façon assez particulière aux personnes âgées en proposant de reprendre, de récupérer certaines sommes d'argent payées par la pension de sécurité de la vieillesse. Ce projet de loi propose ici une attaque contre ces pensions qui fait mentir, encore une fois, le premier ministre quand il a dit que les pensions de sécurité de la vieillesse étaient une chose sacrée.

[*Traduction*]

Je rappelle aux députés que le premier ministre a dit ceci, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, durant la dernière campagne électorale:

> Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, surtout ceux qui sont destinés aux personnes âgées, ne seront pas diminués mais augmentés.

Aujourd'hui, son gouvernement propose un projet de loi qui attaque les personnes âgées, les pensions de vieillesse et même les droits des enfants parce qu'il permettra de récupérer une partie des allocations familiales.

Il s'en prend donc directement aux familles canadiennes. Il viole, sans aucun doute, le principe de l'universalité que nous respectons depuis des années. Comme les députés l'ont entendu avant ce débat, le premier ministre et son gouvernement considéraient ces régimes et ce principe comme des dépôts sacrés. De toute évidence, ils n'ont pas tenu promesse. Il n'y a plus rien de sacré pour ce gouvernement, contrat social ou pas.

Le premier ministre n'a pas respecté sa promesse et il a violé ce dépôt sacré, comme il l'a appelé. Nous sommes indignés qu'on force la Chambre à adopter ces importantes mesures législatives en lui imposant une attribution de temps ou la clôture. Le gouvernement dira aux Canadiens: «Pour équilibrer notre budget et pour réduire le déficit, nous devons adopter le projet de loi sur les pensions de vieillesse au plus vite, c'est pourquoi nous aurons recours à l'attribution de temps ou à la clôture.»

Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 20 juin 1989. Le gouvernement, qui choisit comme il veut les projets de loi qu'il soumet à la Chambre, l'a mis en délibération les 11, 17 et 18 octobre et le 20 novembre. Il a appliqué la clôture, à la deuxième lecture et le projet de loi a été renvoyé à un comité. Depuis le 20 novembre, la Chambre a pris 15 heures et 37 minutes pour examiner un projet de loi qui apporte 48 modifications aux programmes sociaux, qui met fin à l'universalité et qui pénalise les Canadiens.

Je ne sais pas comment le premier ministre et son Cabinet peuvent continuer à dire qu'ils savent ce qui est bon pour les Canadiens, alors que nos concitoyens d'un bout à l'autre du pays leur ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas les voir toucher aux pensions, et surtout pas

Article 31 du Règlement

au principe d'universalité qu'ils considèrent très important.

Je veux citer quelque chose qui a été dit par un important groupe de Canadiens à propos du projet de récupérer une partie des pensions de vieillesse. Je cite un éditorial du *Vancouver Sun*: «En tant que question politique, la récupération est une disposition sournoise car, au début, elle ne touchera pas beaucoup de Canadiens, et même ceux qui seront touchés n'en souffriront pas beaucoup au début, puisqu'on prévoit la mettre graduellement en oeuvre sur une période de trois ans.»

L'éditorial explique plus loin que le gouvernement a présenté cette disposition comme une mesure concernant les «contribuables à revenu élevé». Je ne lirai pas tout l'article, mais il poursuit en disant que le véritable problème est l'inflation qui devient, selon les termes mêmes de l'éditorial, «une arme à double tranchant contre les pensions de vieillesse, en réduisant la valeur aussi bien par la récupération que par la hausse des prix à la consommation».

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, aurions aimé faire comprendre qu'il est important de préserver la valeur des pensions de nos Canadiens aînés que l'inflation réduit chaque année. La mesure à l'étude va récupérer une partie de ces pensions. Aujourd'hui, 50 000 $ peuvent paraître un revenu élevé, mais avec l'inflation, un million de Canadiens finiront par atteindre ce seuil et verront diminuer leur droit aux pensions.

Nous aimerions également examiner l'impact que cette mesure aura sur les personnes âgées mariées. On peut lire à cet égard, dans le *Ottawa Citizen* du 14 décembre, un bon article écrit par Leonard Shifrin.

M. Shifrin signale que les femmes, particulièrement les femmes âgées, sont durement touchées par ce projet de loi.

Lorsque mon parti était au pouvoir, je me souviens que le gouvernement Trudeau s'était trouvé aux prises avec un problème en ce qui concerne les personnes âgées, particulièrement les femmes âgées qui étaient dans le besoin. Elles n'avaient pas droit au RPC, n'ayant pas versé de cotisations. Elles devaient donc compter uniquement sur la pension de vieillesse. Qu'avons-nous fait? Nous avons augmenté le supplément de revenu garanti pour permettre à ce gens de toucher au moins un revenu raisonnable afin de pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens.

Je trouve cela horrible que le gouvernement ait plus au moins abondonné les femmes, spécialement les femmes âgées. Il y a beaucoup de personnes âgées dans ma circonscription qui déplorent le fait que le gouvernement conservateur n'a pas augmenté le SRG au cours des cinq dernières années. Nous aimerions avoir un débat sur ce sujet. Pourquoi le gouvernement veut-il récupérer les pensions de vieillesse dont ces gens auront absolument besoin pour vivre au cours des années à venir.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre! Comme il est 13 h 21, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 21.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pour montrer aux Canadiens que le libre-échange n'aurait aucune incidence sur le secteur culturel au Canada, le gouvernement conservateur a promis, avant les dernières élections, que le niveau des subventions postales pour les revues, les journaux et les livres canadiens resterait à peu près stable pendant cinq ans.

Comme les temps ont changé. Maintenant que les élections sont choses du passé et que le libre-échange est un fait accompli, le gouvernement a cédé aux pressions exercées par les Américains et a manqué à sa promesse pas seulement une fois, mais deux fois. Les conservateurs ont commencé par réduire les subventions postales de 45 millions de dollars dans le budget, puis ils les ont diminuées encore de 64,5 millions la semaine dernière.

Le ministre des Finances et le ministre des Communications ne se rendent-ils pas compte que les éditeurs réalisent des profits avant impôt de 2 p. 100 seulement et que c'est pour cette raison que, depuis plus de 100 ans, tous les gouvernements, quel que soit leur parti politique, ont appuyé ces subventions? Les subventions postales permettent à tous les Canadiens de toutes les régions du pays d'avoir également accès aux revues, aux livres et aux journaux à caractère national.

Cette décision du gouvernement conservateur de couper ce lien vital entre les éditeurs et les lecteurs touchera 95 p. 100 des Canadiens qui lisent nos revues. Le gouvernement ne sait-il pas que les Canadiens aiment lire des

revues comme *Macleans's*, *Equinox* et *Châtelaine*? Où est le sens des priorités culturelles canadiennes du gouvernement? Dans *Newsweek*?

* * *

[*Français*]

LES MINES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, à Grevet, en Abitibi, on est en train d'ouvrir un nouveau camp minier. Selon M. Christian Derosier d'Exploration VSM, le gisement a une valeur de 700 millions de dollars et cette découverte a été permise grâce à des fonds accréditifs. Une étude de pré-faisabilité est en cours afin d'évaluer quelle stratégie devra être adoptée pour ouvrir la mine entre Miquelon et Chapais.

Toutefois, une des préoccupations des gens de VSM et de SEREM est le transport ferroviaire. Les représentants des deux compagnies ont participé aux audiences publiques et ont alors fait valoir la nécessité de conserver la subdivision Franquet-Chapais, en Abitibi, que le CN a néanmoins fermée sans autorisation ni consultation.

Monsieur le Président, encore un des coups bas des dirigeants du CN! La population de Senneterre, de Chapais et celle du Québec attend la décision de l'Office national des Transports concernant la demande injustifiée du CN.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services du gouvernement aura de graves répercussions sur l'industrie canadienne de la construction. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations estime que la taxe fera augmenter d'au moins 3 000 $ le prix moyen d'une maison, qui s'établit actuellement à environ 150 000 $. Puisque la plupart des Canadiens contractent un prêt hypothécaire pour acheter une maison, ces 3 000 $ seront devenus 6 000 $ ou 7 000 $ une fois leur prêt remboursé.

On imagine facilement les conséquences de la taxe sur l'industrie de la construction. Non seulement beaucoup de Canadiens ne pourront même plus rêver d'acheter une maison, mais l'industrie du bois de construction sera elle aussi durement frappée.

Article 31 du Règlement

La Colombie-Britannique, l'Alberta, le nord de l'Ontario, le Québec et les provinces atlantiques s'en ressentiront. Notre industrie du bois de construction compte sur les exportations, mais elle dépend étroitement aussi du marché intérieur. Compte tenu de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et de la montée du dollar canadien, l'industrie canadienne du bois de construction ne peut pas faire face à une autre attaque.

Le gouvernement conservateur doit admettre que notre principal secteur industriel est en difficulté. Il doit l'aider et non pas ajouter à ses difficultés.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le Comité national d'action sur le statut de la femme a décidé que la journée d'aujourd'hui serait un jour national de deuil, afin de souligner la mort de 14 jeunes femmes à Montréal. Tous les Canadiens sont encouragés à réfléchir à la violence contre les femmes, et si possible, à faire des dons aux centres d'aide aux victimes de viols et aux maisons d'accueil pour femmes battues.

Samedi, on a tenu une manifestation silencieuse à Vancouver pour une domestique étrangère qui a été violée à maintes reprises par son employeur. Les domestiques étrangères sont souvent les victimes de violence et d'exploitation économique.

L'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible du Canada a recommandé que le gouvernement fédéral établisse, de concert avec les provinces, des normes d'emploi et s'assure que ces normes sont mises en oeuvre et respectées, en prévoyant les ressources nécessaires à cette fin.

Il est essentiel d'accorder une plus grande protection aux domestiques. J'espère que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration se penchera sur cette question très grave et ne compliquera pas davantage la tâche aux domestiques étrangères qui veulent obtenir le statut d'immigrante admise au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, 1990 sera une année fort chargée dans le domaine écologique pour la Dow Chemical qui est située dans ma circonscription de Sarnia—Lambton.

En effet, cette compagnie nous a annoncé, vendredi dernier, comment elle envisageait l'avenir de sa succursale de Sarnia. Dans cet énoncé de politique, Dow Chemi-

Article 31 du Règlement

cal s'engage à effectuer ses activités dans un milieu sûr, sain et sans danger pour l'environnement. D'ailleurs, l'initiative vient s'ajouter au programme de 55 millions de dollars d'une durée de dix ans, à l'égard d'une série de projets écologiques concernant cette succursale de Sarnia.

Dow Chemical s'est engagée également à dépenser 10 millions de dollars de plus pour financer 25 autres projets écologiques à Sarnia. Son principal objectif: faire en sorte que ses usines n'aient aucun contact direct avec la rivière Saint-Clair, éliminant pratiquement toute possibilité de déversements et de décharges de polluants dans cette rivière.

Je félicite Dow Chemical de faire preuve d'autant de constance pour parvenir à l'excellence écologique et de tenir ainsi sa promesse de ne pas nuire à l'environnement. J'encourage fortement les autres entreprises privées et les organismes publics à faire preuve d'autant de respect pour notre plus précieuse ressource, l'environnement.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les réserves indiennes du Manitoba sont en crise. Au cours de la dernière année, quatre jeunes enfants ont péri dans des incendies résidentiels, dont deux dans des réserves situées dans ma circonscription. Ce qui est encore plus tragique, c'est que, dans chaque cas, il y avait dans la réserve un camion de pompiers qui ne fonctionnait pas pour une raison ou pour une autre.

Il faut prendre des mesures pour empêcher d'autres pertes de vie. Les bandes devraient encourager leurs membres à inspecter leurs foyers au moins une fois par année. Le ministère des Affaires indiennes ne semble pas capable de régler le problème. J'exhorte le ministre des Affaires indiennes à s'assurer le concours de spécialistes privés de l'extérieur pour exécuter le travail que son ministère semble incapable d'accomplir.

* * *

LES PÊCHES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre fédéral des Pêches aurait dit en fin de semaine au sujet du secteur des pêches de la côte est: «Certains pêcheurs font plus de 100 000 $ par année. On ne le croirait certes pas à les entendre se lamenter.»

Le ministre a-t-il vraiment dit cela? Est-ce là ce qu'il croit? Ne se préoccupe-t-il pas des 1 500 travailleurs de la National Sea qui ont perdu leur emploi la semaine dernière? Ne se préoccupe-t-il pas des mises à pied qui risquent d'avoir lieu à la Fishery Products International? Ne se préoccupe-t-il pas des réductions marquées du total des prises admissibles dans la région de l'Atlantique? Ne se préoccupe-t-il pas des restrictions américaines sur le homard? Ne se préoccupe-t-il pas des contingents européens dans nos eaux, qui sont trois fois supérieurs à ce que nous avions proposé?

Si tout cela laisse le ministre indifférent, il n'est pas à sa place au ministère des Pêches.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai informé la Chambre de la décision de Postes Canada de fermer avant Noël le comptoir postal de McKernan dans ma circonscription.

La société soutenait qu'elle fermerait le comptoir chez Maurice Pharmacy à moins que le nouveau propriétaire, Eugene Barabash, ne consente à racheter une concession pour environ 40 000 $, ce qui lui était impossible étant donné qu'il venait d'acheter la pharmacie.

Depuis, Postes Canada a prouvé qu'elle peut aussi avoir un coeur. Après de longues négociations avec M. Barabash, les représentants de la société ont décidé de ne pas fermer le comptoir qui sert la collectivité depuis 20 ans.

Je voudrais faire l'éloge de Postes Canada pour avoir répondu aux préoccupations des gens de la région et prouvé qu'elle se soucie des besoins de ses clients. Je voudrais également louer les gens de McKernan qui se sont entraidés pour éviter la fermeture du comptoir chez Maurice Pharmacy. Nous devrions tous admirer leur détermination. Joyeux Noël, McKernan!

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Vendredi dernier, monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a annoncé son intention d'imposer des frais d'administration de 3 p. 100 sur toutes les demandes de prêt aux étudiants qui seraient examinées l'année prochaine.

• (1410)

En plein XX^{e} siècle, les étudiants doivent encore assumer les frais supplémentaires que le gouvernement juge si fréquemment nécessaire de leur imposer, grugeant ainsi les maigres ressources dont ils disposent. Certains d'entre eux devront renoncer à la perspective de s'inscrire dans des maisons d'enseignement postsecondaire, car ils ne se croient plus capables d'affronter à la fois les frais d'administration du Conseil du Trésor sur les prêts aux étudiants, la TPS du ministère des Finances et

les droits d'auteur du ministère de la Consommation et des Sociétés.

À mon avis, les jeunes ont besoin de poursuivre des études supérieures pour se développer et accéder à la maturité. Contrairement à ce qu'il a pu dire à nos concitoyens, le gouvernement accumule les frais supplémentaires afin d'interdire l'accès aux études supérieures aux enfants des classes défavorisées.

Pour atteindre son but, le gouvernement agit à l'encontre de nos traditions. Je continue de me demander quelle autre interprétation je pourrais donner à ces mesures, étant donné que les enfants des classes riches eux, pourraient, comme par le passé, avoir accès à l'enseignement supérieur.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le Canadien de Coaticook, Richard Bilodeau, a été libéré par les autorités américaines samedi dernier, moyennant une caution de 100 000 $.

M. Bilodeau est revenu chez lui avec sa famille et pourra passer les fêtes de Noël avec les siens, et ceci a été rendu possible grâce à l'immense mouvement de solidarité de tous les Québécois, de l'implication de tous les niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal et surtout, de l'aide très appréciée de l'ensemble des médias qui ont contribué à réparer une injustice criante.

Cet esprit de solidarité, monsieur le Président, a dépassé largement la province de Québec et fut visible partout au Canada et même au New Hampshire et dans d'autres États de la Nouvelle Angleterre.

Ceci nous prouve que lorsque nous nous serrons les coudes et nous faisons preuve de solidarité, nous pouvons surmonter les pires obstacles qui sont sur notre route, et le résultat du soutien apporté à Richard Bilodeau, monsieur le Président, se veut rassurant quant à nos déplacements et à notre sécurité futurs aux États-Unis.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je m'inquiète vivement du contenu du recensement de 1991. Les représentants des handicapés canadiens craignent ces derniers ne soient exclus de ce recensement.

Il est de la plus haute importance pour le gagne-pain des handicapés que ces derniers soient inclus dans ce recensement. Pour la première fois en 1986, le recensement comprenait quatre questions sur les handicapés. Les renseignements fournis par ce recensement à Statistique Canada ont permis d'avoir des données plus complètes et plus exactes sur l'équité en matière d'emploi. Si les questions concernant les handicapés sont exclues du recensement de 1991, Statistique Canada ne pourra pas obtenir de renseignements récents sur les handicapés au Canada.

Je voudrais informer la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que nous savons qu'effectivement les questions concernant les handicapés risquent d'être retirées du recensement de 1991. Les handicapés du Canada voudraient être inclus et non pas exclus.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je félicite les instigateurs d'un projet très florissant dans ma circonscription de Delta. En tirant avantage du climat le plus doux au Canada et en utilisant des déchets de bois comme source d'énergie, les Houwelling Nurseries ont réussi à faire de leur entreprise un véritable succès.

Après avoir débuté en 1985 avec six acres sous verre, cette entreprise recouvre maintenant 15 acres et elle est en train d'expédier ses derniers poinsettias, dont 62 p. 100 en direction des État-Unis. Elle plante actuellement des concombres anglais, des tomates et des poivrons qu'elle commencera à récolter à la fin de janvier pour les expédier vers l'est jusqu'à Montréal et Pittsburgh et vers le sud jusqu'à Los Angeles.

Il existe au Japon un vaste marché pour ces produits canadiens de choix, mais les Japonais n'en ont pas permis l'importation régulière. Je prie instamment le gouvernement canadien d'aider cette excellente société à faire son entrée sur le marché japonais et ainsi à participer à l'essor économique du Canada.

Article 31 du Règlement

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Oui, les petits enfants, le Père Noël existe. Il occupe le fauteuil du ministre des Finances de l'autre côté de la Chambre, mais on l'appelle le Récupère Noël.

Il récupère les pensions de vieillesse. Il récupère les allocations familiales des jeunes ménages. Il récupère le service postal à domicile dans les régions rurales. Il récupère le rêve national des Canadiens d'avoir un service-voyageurs d'un océan à l'autre.

Il récupère des garderies acceptables et à un prix abordable. Il récupère les programmes de promotion de l'égalité de la femme. Il récupère l'aide financière à nos régions, nous qui habitons loin des barons de la finance de Toronto et de Montréal.

Il récupère l'aide financière aux étudiants universitaires. Il récupère l'aide financière aux soins hospitaliers et à la recherche médicale. Il récupère nos mesures de protection sociale. Il récupère les prestations qui protègent le chômeur. Enfin, il récupère 9, 7 ou tout pourcentage qu'il juge approprié de presque chaque dollar que dépense chaque Canadien.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, un chroniqueur du *Globe and Mail* a récemment réussi à résumer de brillante façon les cinq années que vient de passer le gouvernement conservateur au pouvoir. «Le gouvernement conservateur, affirme Michael Valpy, nous offre du jamais vu encore au cours de ce siècle. Il fait disparaître toute humanité sociale, n'obéissant qu'aux résultats financiers sans se soucier des gens.»

Le ministre des Finances affirme que, s'il réduit le taux prévu pour la TPS, il devra demander au gouvernement de se serrer la ceinture. Ce qu'il veut dire, au fond, c'est que pendant que lui et ses collègues continueront de voyager dans le luxe, de plus en plus de Canadiens devront se contenter d'un maigre repas froid. Selon le ministre, tout le monde devra y mettre un peu du sien. Et certains, comme les contribuables, plus que d'autres.

Le premier ministre affirme qu'il a besoin d'appliquer la TPS pour réduire la dette. Ce qu'il veut dire, c'est qu'il lui faut d'une bonne excuse pour réduire énormément les programmes sociaux, pour récupérer par exemple les pensions de vieillesse, tout en appliquant la clôture et encore la clôture, parce que son gouvernement ne s'intéresse pas à savoir ce que pensent les Canadiens.

La réalité, c'est que, après cinq ans de gouvernement conservateur, il y a dans l'agglomération torontoise plus de banques d'alimentation que de succursales des trois grandes chaines de restaurants de hamburgers. La réalité, c'est que le premier ministre exige qu'on réduise encore davantage les dépenses de son gouvernement au chapitre des programmes sociaux.

* * *

«ESQUISSE DU CANADA DE DEMAIN»

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, en avril 1986, le gouvernement fédéral a entrepris une étude sur la démographie et ses conséquences sur la politique économique et sociale. L'étude visait à faire rapport des changements survenus dans la taille, la structure et la répartition de la population du Canada entre aujourd'hui et l'année 2 025.

Le jeudi 14 décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rendu publics les résultats de cette étude et a présenté le rapport au comité permanent. Ce texte est l'aboutissement de 167 études, réalisées par plus de 200 spécialistes d'un peu partout au Canada. Les prévisions montrent ce qui se passera si les niveaux de fertilité, de mortalité et d'immigration demeurent inchangés. Le Canada atteindra une population de 31 millions en l'an 2 026.

Contrairement à ce qu'on croit habituellement, ce n'est pas la génération issue de l'explosion démographique qui a causé le vieillissement de la population. En fait, elle l'a retardé. D'ici l'an 2 026, entre 20 p. 100 et 25 p. 100 de la population sera âgée de plus de 65 ans et environ 10 p. 100, de plus de 75 ans. Les femmes comprises dans ce dernier groupe d'âge seront deux fois plus nombreuses que les hommes.

Les recherches révèlent que le Canada ne fait pas face à une crise démographique imminente, mais que les tendances démographiques actuelles entraîneront des changements si fondamentaux que le Canada du XXI^{e} siècle sera considérablement différent de celui qui a modelé les attitudes et les politiques actuelles. Ces changements se répercuteront sur des domaines comme l'immigration, la politique sociale, la structure fiscale, les soins de santé et le logement. Je prie instamment tous les députés du Parlement et les Canadiens de prendre connaissance des renseignements qui figurent dans le document intitulé *Esquisse du Canada de demain*.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, j'ai dit que les conservateurs essaieraient de s'attaquer aux pensions des personnes âgées. Le premier ministre et le ministre des Finances m'ont alors traité de menteur. J'ai dit que les pêches de la côte est périclite-raient avec l'Accord de libre-échange et, encore une fois, on m'a traité de menteur.

J'ai dit que notre dollar monterait et que cela nuirait à nos exportations. On m'a encore traité de menteur. J'ai dit que les taux d'intérêt grimperaient et on m'a appelé menteur. J'ai dit que la TPS engloutirait des milliards de plus. Le ministre des Finances a répondu que je mentais et que la taxe ne coûterait pas un cent de plus aux contribuables du Canada.

Il y a un an, le ministre des Finances nous a dit à la Chambre: «Les conservateurs se sont engagés à faire certaines dépenses, mais nous avons suffisamment de fonds pour financer tout ce que nous avons annoncé.» Le premer ministre a ajouté: «Nous avons fait le compte de chaque cent.»

Est-ce que le premier ministre pourrait expliquer aux étudiants, aux personnes âgées, aux fonctionnaires et à l'ensemble des Canadiens ce qu'il voulait dire l'année dernière lorsqu'il a affirmé qu'il avait suffisamment d'argent pour faire face à tous les engagements pris? Je voudrais que le premier ministre nous dise qui, exactement, mentait au cours de la dernière campagne électorale.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait très bien de quoi je parlais dans mon discours lorsque j'ai fait allusion à la véracité de ses dires. Il ne s'agissait pas du tout de ce qu'il mentionne maintenant. Par conséquent, une fois de plus, il est en train d'induire les gens en erreur.

• (1420)

Il est clair que la situation financière du gouvernement du Canada a subi le contrecoup de la hausse des taux d'intérêt. Le fait est que ces taux sont sensiblement plus élevés que ce que nous avions prévu au moment de la campagne électorale et au moment de l'établissement du dernier budget. Pour être précis, nous envisagions des frais d'intérêt de l'ordre de 33 milliards de dollars. Ces frais ont maintenant grimpé à 39,5 milliards, ce qui a sensiblement modifié la position financière du gouvernement et a nécessité quelques-unes des mesures que nous avons prises.

Je tiens toutefois à signaler que si l'on calcule l'augmentation de la dette nationale depuis 1984 et qu'on fait le lien avec le montant du service de la dette qui existait au moment où nous avons pris nos fonctions, on constate que c'est presque exactement la même chose.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fait est que le ministre des Finances, conseillant le premier ministre, a dit aux Canadiens durant les dernières élections que tous les engagements financiers étaient prévus au budget et que la taxe sur les produits et services qu'il projetait d'instaurer ne leur coûterait pas un cent de plus. C'est ce qu'il leur a dit.

[*Français*]

Les déclarations du premier ministre, monsieur le Président, sont très révélatrices. La semaine dernière, alors qu'il faisait campagne dans l'élection partielle de Chambly, le premier ministre du Canada a répété aux électeurs de Chambly combien le gouvernement avait mis d'argent dans la circonscription de Chambly, combien le gouvernement avait dépensé d'argent dans la circonscription de Chambly. Il a presque dit: Votez pour les conservateurs et l'argent va arriver dans la circonscription de Chambly. Pourtant, dès qu'il a tourné le dos, il s'est mis à reparler de la nécessité de réduire les dépenses. Comment se fait-il que le premier ministre est prêt à dépenser l'argent des contribuables du Canada pour gagner une élection partielle, alors qu'il réduit les crédits consacrés aux étudiants, aux personnes âgées, aux organisations d'aide alimentaire et au développement régional?

Pense-t-il qu'il peut acheter encore une fois une élection partielle à Chambly, comme il a acheté le siège du ministre de l'Environnement au Lac-Saint-Jean?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition quittera cette Chambre dans des conditions peu élégantes s'il maintient des questions semblables. Il doit savoir que dans la circonscription de Chambly, contrairement à ses affirmations, je n'ai nullement fait allusion de quelque nature que ce soit à des déclarations comme celle que me prête le chef de l'opposition. J'ai fait allusion cependant à l'expansion économique dans la région de Montréal, grâce à l'intervention de ce gouvernement dans les industries comme celles de l'automobile, de la pétrochimie, de l'aérospatiale et de la pharmaceutique, alors que le projet de loi C-22 a été «étranglé» par les libéraux au Sénat et ici à la Chambre. Et j'ai mentionné, comme il se doit, les interventions du gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement du Québec, afin de relancer l'économie de la grande région de Montréal, y compris bien sûr la ville de Beloeil.

Maintenant, si le chef de l'opposition est contre une relance économique à Montréal, s'il est contre une intervention du gouvernement fédéral dans les industries de pointe, dans la grande région de Montréal, y compris la circonscription de Chambly, qu'il le dise carrément au lieu d'être en faveur à Beloeil et contre à la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'il dise ailleurs la même chose qu'il dit à Chambly, monsieur le Président!

[*Traduction*]

Les taux d'intérêt canadiens sont trop élevés. L'écart entre les taux canadiens et américains atteint presque un niveau record. La politique fiscale du gouvernement est lamentable. Au lieu de renoncer au projet de TPS, il essaie de nous duper en proposant des modifications de pure forme.

La politique budgétaire est lamentable. Les conservateurs ont fait toutes sortes de promesses pendant la campagne électorale. Maintenant, ils manquent à toutes ces promesses. Les résultats de l'Accord de libre-échange sont lamentables. Nous nous dirigeons vers un déficit commercial.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour éviter la récession? Pense-t-il que les fausses promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale vont l'aider cette fois-ci à préserver l'économie canadienne de la récession?

M. Mulroney: Monsieur le Président, je vais vous dire ce que nous allons faire. Nous n'adopterons pas de politiques comme celles qu'ont suivies les libéraux du temps où le chef de l'opposition était ministre des Finances et qui ont eu pour conséquences de creuser le déficit et de précipiter le pays dans une grave crise économique. Il en est responsable.

Les fonds consacrés aux programmes et les dépenses en général ont augmenté de près de 20 p. 100 par année lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances. Nous avons contenu la hausse des dépenses liées aux programmes à 3,5 p. 100, contre 20 p. 100 du temps où le député était ministre des Finances.

La semaine dernière, un journaliste réputé du *Globe and Mail* a déclaré que c'est entre 1975 et 1984, soit sous le gouvernement de l'ancien premier ministre, que l'économie canadienne a été dévastée. Il avait raison. Nos politiques ont pour effet de rendre l'économie canadienne plus forte et plus concurrentielle. Nous les maintiendrons, car elles n'ont pas pour conséquences de laisser libre cours à l'inflation ni de faire monter le chômage. Elles visent au contraire à préparer le Canada pour qu'il puisse entrer dans la prochaine décennie avec une économie dynamique et moderne.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La taxe sur les produits et les services, tout le monde s'accorde à le dire, est un autre dur coup pour l'économie canadienne. Les petites et moyennes entreprises subissent déjà le fardeau des taux d'intérêt trop élevés et aussi, à l'heure actuelle, on reconnaît une diminution dans les achats par les consommateurs.

Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances est à savoir s'il reconnaît que sa proposition d'une taxe sur les produits et services va mener le Canada à une récession. Est-ce qu'il est prêt maintenant à écouter un peu les voix à travers le pays qui lui demandent, qui le supplient même de retirer sa proposition d'une taxe sur les produits et les services?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le gouvernement a écouté très attentivement lorsqu'il a fait des consultations et lorsque le Comité des finances a tenu ses audiences partout au Canada. Il a écouté attentivement ce que les Canadiens avaient à dire. C'est demain que je ferai rapport à la Chambre à ce sujet, comme je l'ai dit la semaine dernière.

Je répète au député qu'il aurait plus de crédibilité comme porte-parole de son parti s'il présentait des solutions de rechange utiles plutôt que de se contenter de nous dire de rejeter ceci et de laisser tomber cela. C'est loin d'être la façon d'aborder les problèmes auxquels nous devons faire face à l'heure actuelle.

Les libéraux reculent devant les problèmes d'ordre fiscal, devant les problèmes que cause une inflation élevée et nous disent ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, mais ils n'ont pas l'intelligence de proposer une autre orientation.

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, deux propositions rapides seraient de réduire les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien. Cela contribuerait plus que n'importe quoi à aider les exportations et les entreprises.

Des voix: Oh, oh!

M. Young (Gloucester): Un bon début, Monsieur le ministre des Finances, serait d'abaisser les taux d'intérêt.

Le ministre des Finances a toujours dit qu'il ne changerait pas d'avis à propos de la taxe sur les produits et

services. Le premier ministre l'a défendu, disant que la proposition resterait ce qu'elle est.

Cette taxe ne devait pas apporter de nouvelles recettes, devait être visible et devait faire l'objet d'une collaboration avec les provinces, mais ce que le ministre des Finances nous a présenté jusqu'à maintenant et continuera de nous présenter demain n'a aucune de ces caractéristiques. Ne comprendra-t-il pas qu'il doit retirer cette proposition, réduire les taux d'intérêt, s'assurer que les exportations sont protégées et essayer de faire les choses comme il faut?

• (1430)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député nous dit: «Abaissez les taux d'intérêt.» Je ne suis pas le Père Noël. Nous ne sommes pas encore à la veille de Noël, et il ne suffit pas de dire «Abaissons les taux d'intérêt».

Je demande au député de penser à la façon dont il va s'y prendre pour abaisser les taux d'intérêt. Les prêts bancaires ont augmenté de 11,5 p. 100. Pour faire baisser les taux il faudrait imprimer de l'argent, ce qui fait que les prêts bancaires augmenteraient de 12, 13, 14 ou 15 p. 100, alors que l'économie n'augmente que de 7 p. 100.

Comment cela va-t-il aider à combattre l'inflation? Bien au contraire, cela va attiser l'inflation, ce qui va entraîner une augmentation des taux d'intérêt, c'est-à-dire ramener le problème même qu'il veut résoudre. Ce qu'il est en train de nous dire, c'est traitons les symptômes, mais négligeons les causes.

De ce côté, nous comprenons les causes, et c'est à elles que nous nous attaquons au lieu de nous contenter de dire «faites ceci, faites cela» au sujet des symptômes, ce qui ne contribuerait en rien à résoudre les problèmes que nous avons.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Il a déclaré vendredi à la Chambre qu'il appuie entièrement la politique des taux d'intérêt élevés appliquée par le gouverneur de la Banque du Canada. Vendredi également, l'économiste en chef de la Banque de Montréal a dit que le gouverneur Crow veut délibérément affaiblir l'économie pour paver la voie à l'introduction de la TPS.

Des voix: Oh, allons donc!

M. Nystrom: C'est l'économiste en chef de la Banque de Montréal qui le dit.

Le gouvernement a-t-il pour politique de créer délibérément un ralentissement de l'économie afin de créer du chômage, de sorte que les travailleurs aient peur de réclamer des hausses de salaire pour compenser la hausse du coût de la vie que provoquera l'entrée en vigueur de la TPS? Est-ce là la politique du gouvernement? L'économiste en chef de la Banque de Montréal a-t-il raison de dire que c'est ce qui se passe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à dire tout de suite que je rejette complètement cette interprétation machiavélique de la politique du gouvernement.

Le député sait très bien pourquoi nous suivons les politiques actuelles, et c'est parce que nous nous inquiétons très réellement du niveau de l'inflation. Je demande au député de réfléchir à l'impact de l'inflation sur les personnes âgées, sur les personnes qui vivent de revenus fixes et sur les personnes à faible revenu. Ce sont les gens dont nous nous préoccupons quand nous suivons nos politiques actuelles.

Si le député veut ne pas en tenir compte, je lui demande encore une fois de réfléchir à ce qu'était la situation en 1981-1982 lorsque le pays était en proie à un sentiment de désespoir, lorsque les gens se disaient: «Nous allons subir un taux d'inflation de 12 ou 13 p. 100 pendant encore longtemps. C'est ça qui a fait grimper les taux d'intérêt. Que le député y réfléchisse et se demande si les politiques que nous suivons sont les bonnes, car nous faisons tout ce que nous pouvons, au moyen de nos politiques actuelles, pour éviter que cela se reproduise.

M. Nystrom: Monsieur le Président, pour remonter à 1982, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, disait qu'il était encore possible de coller la trouille aux gens en créant plus de chômage. Ce que je tiens vraiment à savoir du ministre des Finances, c'est s'il suit une politique de ce genre.

Nous avons le taux d'intérêt le plus élevé à peu près du monde industrialisé, puisqu'il dépasse d'environ 400 centièmes de point celui des États-Unis. Le taux de chômage augmente, et nous avons le premier déficit commercial mensuel depuis treize ans et demi à peu près.

Qu'est-ce qu'il va falloir comme recul économique pour que le ministre des Finances s'entretienne entre quatre-z-yeux avec John Crow et exige que ce dernier fasse baisser les taux d'intérêt? Est-ce qu'il a pensé par

exemple à mettre John Crow à la porte, à lui donner ses huit jours?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, c'est certainement pas moi qui défendrai les politiques de Pierre Elliot Trudeau, alors ne m'interrogez pas à ce sujet.

Voici une question comparable à la dernière qui a été posée par les libéraux, où l'interpellateur pense peut-être un peu plus à ce qui va être diffusé aux informations télévisées de ce soir. La réponse est la même. Le NPD dit: «Père Noël, apportez-moi des taux d'intérêt moins élevés.» Ce ne sont pas des choses qu'on obtient en rêvant. Ce n'est pas en rêvant qu'on fait baisser les taux d'intérêt, c'est en suivant une certaine politique.

La politique dont nous parlent les néo-démocrates et les libéraux, c'est la politique de la planche à billets, qui fera monter les taux d'intérêt dans quelques mois, même si elle les fait baisser à court terme. Ce n'est pas ainsi qu'on se débarrasse de l'inflation.

Voilà exactement ce qu'ont donné dans les années 70 les politiques adoptées par mon collègue d'en face. Le député de Notre-Dame-de-Grâce était ici lui aussi. Ils ont sorti la planche à billets. Ils ont fait passer le taux d'inflation de 5,5 p. 100 à 13 p. 100. Ils ont fait passer le taux de chômage de 7 p. 100 environ à 13 p. 100, et ils ont fait passer les taux d'intérêt de 10 p. 100 environ à 24 p. 100.

Des voix: Quelle honte.

M. Nystrom: Monsieur le Président, si le ministre des Finances veut savoir comment réduire le taux d'escompte, il n'a qu'à le demander au président du Comité des finances. Il le lui dira, comme le comité le lui a dit en juin dernier.

J'ai une question à poser au ministre des Finances concernant le taux de chômage. Ce taux s'élève à 7 p. 100 actuellement. Nous avons environ un million de chômeurs. Quel taux de chômage le ministre des Finances tolérera-t-il avant de modifier la politique monétaire du Canada? Est-ce 8 p. 100 ou 9 p. 100? Parce qu'à 9 p. 100, nous aurons 250 000 chômeurs de plus.

Où s'arrêtera-t-il? Quel taux de chômage tolérera-t-il avant d'ordonner au gouverneur de la Banque du Canada de réduire le taux d'escompte? Les Canadiens veulent savoir.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je sais que le député connaît bien la performance de notre pays en matière d'emploi. Nous avons créé 1,5 million d'emplois. Nous avons réduit le chômage dans toutes les provinces, sauf une, l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Gauthier: Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député d'en face dit: «Allons donc!» Voilà les faits. Je sais que le député n'aime pas regarder les faits en face. Il ne veut pas entendre ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années, en partie à cause des politiques suivies par notre gouvernement.

M. Gauthier: Continuez, j'écoute. Mais ne déformez pas les faits.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous revenons encore une fois à la source du problème, l'inflation. Si le député pouvait nous dire comment la réduire, je serais très heureux de l'écouter. Les députés néo-démocrates nous demandent depuis un an et demi de ne pas tenir compte de l'inflation parce que la hausse des taux d'intérêt est intolérable. Quand nous voyons que les pressions inflationnistes se font encore sentir aujourd'hui, nous savons que si nous n'avions pas tenu compte de l'inflation, elle serait hors de contrôle aujourd'hui, et c'est ce que nous essayons d'éviter.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lorsqu'il a pris en main le porte-feuille en question, en 1984, il a hérité d'un surplus commercial de 20 milliards de dollars. Or, il a réussi depuis à créer le premier déficit commercial mensuel. Certains économistes prétendent qu'au cours de la prochaine année, le déficit commercial pourrait atteindre les 20 milliards de dollars.

Quelles mesures le ministre entend-il prendre afin d'éviter cette catastrophe économique.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis conscient du fait que notre économie est soumise à certaines pressions. C'est tout à fait clair. Cependant, le député tombe dans le même piège que le député qui siège juste derrière lui. Il se penche sur les symptômes du problème et non sur ses

causes. J'apprécierais que le député intervienne et nous dise ce que nous devrions faire, selon lui, pour mieux maîtriser l'inflation, car c'est l'inflation qui est la cause des problèmes dont il parle.

Au coeur de tout ceci, il y a le problème budgétaire dont nous avons hérité en 1984 et dont il a jugé bon de ne pas parler, alors que le déficit était de près de 38,3 milliards de dollars et que nous avons réussi année après année à le réduire, malgré de grandes difficultés—et nous sommes d'ailleurs bien décidés à le réduire encore davantage. C'est là l'une des principales causes du problème auquel nous devons faire face à l'heure actuelle avec l'inflation.

M. Mills: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Je trouve vraiment exaspérant qu'il ne puisse assumer ses responsabilités pour les mesures qu'il prend lui-même. Le fait est qu'au cours des quatre derniers mois, le taux d'inflation s'est situé à 2,7 p. 100 en moyenne. Je voudrais simplement savoir à quel moment il entend réagir face à l'inflation.

• (1440)

Ce n'est pas au gouverneur de la Banque du Canada de diriger l'économie du pays; c'est là la responsabilité du ministre des Finances. Quand donc va-t-il assumer ses responsabilités? Quand va-t-il demander au gouverneur de la Banque du Canada d'agir? Va-t-il attendre que 100 000 ou 200 000 emplois aient été supprimés? Quel point la misère humaine devra-t-elle atteindre pour que le ministre se décide à agir?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député prétend que je ne suis pas disposé à assumer mes responsabilités. Or, c'est tout à fait faux; j'assume ces responsabilités quotidiennement depuis mon entrée en fonction.

Je le répète, le député ne brosse pas un tableau tout à fait exact de la situation. S'il se donne la peine d'examiner la question, il s'apercevra que le taux d'inflation a augmenté et non diminué le mois dernier. L'économie est encore soumise à certaines pressions. Ainsi, je l'invite à nouveau, s'il veut être digne de foi en tant que porte-parole de son parti, à intervenir et à se pencher sur la cause du problème, c'est-à-dire l'inflation.

Des voix: C'est vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Comment le gouvernement va-t-il résoudre le problème de l'inflation auquel nous faisons face à l'heure actuelle? S'il a des suggestions à faire à ce sujet, je serais heureux qu'il m'en fasse part, mais je l'invite à ne pas simplement parler des symptômes, car, comme il le sait, c'est justement parce qu'on s'en est tenu aux symptômes qu'on en est arrivé à la situation catastrophique dont nous avons hérité en 1984. Pendant des années, le gouvernement fédéral s'est attaqué simplement aux symptômes et non aux causes du problème.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Toute l'industrie des pêches dans l'Atlantique est en crise autant à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'Est du Québec et au Nouveau-Brunswick aussi, bien sûr. Notre base économique est en train de s'effondrer.

La semaine dernière, le premier ministre nous disait, ici, à la Chambre, que des programmes généraux et généreux semblables à ceux créés pour aider les agriculteurs de l'Ouest seràient mis en place pour les pêcheries de l'Atlantique. Cela fait déjà plusieurs fois qu'on entend parler de ces programmes-là, mais on n'a encore rien vu. Est-ce que le premier ministre pourrait nous expliquer clairement, cet après-midi, ce qu'il entend par des programmes généraux et généreux?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, puisque le député n'est peut-être pas toujours très attentif, je lui rappelle qu'il y a une semaine aujourd'hui, je crois, le gouvernement a annoncé une série de mesures pour atténuer les conséquences immédiates des fermetures d'usines qui sont déjà survenues ou qui pourraient survenir dans la région de l'Atlantique au cours des prochains mois.

Figure parmi ces mesures la création d'un fonds de diversification communautaire qui aidera les localités concernées à diversifier leur économie. Ont été annoncées aussi des améliorations aux programmes existants dont le but est de soutenir les particuliers mis à pied, notamment l'application, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, du programme d'adaptation de la main-d'oeuvre âgée aux travailleurs de 54 ans et plus. S'il est impossible de les recycler ou de leur trouver un autre travail, le gouvernement soutiendra ces travailleurs jusqu'à l'âge de 65 ans. Le gouvernement a annoncé qu'un supplément serait prévu dans ce programme pour les travailleurs de 50 ans et plus qui se retrouvent dans la même situation que leurs collègues plus âgés, parce qu'ils n'ont aucune caisse de retraite et que certains ne reçoivent même pas d'indemnité de cessation d'emploi.

C'est dire que des mesures ont été annoncées ou qu'elles sont déjà prises et, comme l'a déclaré le premier ministre, que plans à long terme sont élaborés, surtout à Terre-Neuve, pour parer à des conséquences plus lointaines, car il ne faut pas oublier que l'industrie de la pêche s'efforce maintenant de faire vivre bien plus de travailleurs qu'elle n'en a les moyens par rapport aux salaires qu'elle verse actuellement, autre problème auquel il faudra remédier. Personne n'a rien fait à ce chapitre jusqu'ici. Mais le gouvernement se retrousse les manches sous la direction du premier ministre actuel.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, j'aimerais savoir du premier ministre si c'est vraiment ce qu'il voulait dire par des programmes généraux et généreux.

[*Traduction*]

Le premier ministre accepterait-il tout de suite d'engager son gouvernement à financer un programme d'un milliard de dollars semblable aux programmes qu'il finance actuellement pour soutenir les agriculteurs de l'Ouest? Est-il prêt à annoncer un tel programme aujourd'hui même? Joindra-t-il le geste à la parole?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà déclaré, au nom du gouvernement et du peuple canadien, que nous aiderions les pêches et les localités de l'Atlantique aussi vigoureusement que nous avons soutenu les agriculteurs de l'Ouest. Je l'ai dit publiquement. J'ignore pourquoi le député me cherche querelle.

Je sais qu'il est sincère. C'est pourquoi je voudrais lui demander, au nom des pêcheurs de l'Atlantique durement touchés par la situation actuelle, de convaincre ses collègues libéraux du Sénat d'adopter le projet de loi sur l'assurance-chômage qui leur permettra de recevoir des prestations de chômage après 10 semaines de travail au lieu de 14 semaines.

M. Robichaud: Donnez-nous des chiffres alors.

M. Mulroney: Les familles de l'Atlantique sont victimes maintenant des sénateurs libéraux, et je demande l'aide du député pour faire adopter ce projet de loi afin que les gens de l'Atlantique puissent bénéficier des prestations de chômage.

L'ÉDUCATION

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le premier ministre s'est engagé récemment à faire de l'éducation la plus grande priorité de son gouvernement. Il a promis à tous les jeunes Canadiens une éducation de catégorie internationale.

Mais voici que le gouvernement impose des frais modérateurs sur les prêts aux étudiants et alourdit de centaines de dollars le fardeau financier des étudiants qui sont déjà accablés de dettes. Le gouvernement ne cesse de nous dire qu'il n'aime pas les dettes. Pourquoi pousse-t-il donc les étudiants à s'endetter davantage?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le Programme canadien des prêts aux étudiants est un programme fort important qui va venir en aide cette année à quelque 220 000 étudiants dans le besoin.

Le gouvernement va garantir des prêts aux étudiants d'une valeur de quelque 600 millions de dollars cette année et va consacrer 431 millions de dollars à l'aide aux étudiants. C'est le double du montant qui a été dépensé à cette fin il y a cinq ans. Nous savons fort bien tout ce qui reste à faire. Nous tenons certes à faire tout en notre pouvoir pour aider les étudiants. Les faibles frais d'administration qui sont imposés visent à contrebalancer les coûts maintenant très élevés, des prêts non remboursés.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les étudiants de tout le pays ont du mal à se rendre jusqu'à l'université parce qu'ils manquent d'argent et qu'il leur est difficile de rembourser leurs emprunts une fois qu'ils y sont.

Ma question supplémentaire s'adresse aussi au secrétaire d'État. Le gouvernement privatise aussi le Programme des prêts aux étudiants. Il est en train de faire ce que lui ont conseillé de faire ses amis entrepreneurs, à savoir privatiser l'éducation. Les Canadiens veulent savoir si ce sont de bonnes notes ou des revenus élevés qui, selon le gouvernement, doivent ouvrir les portes de l'université.

M. Weiner: Monsieur le Président, les étudiants bénéficient de divers avantages, dont des prêts garantis. Le coût du crédit leur est subventionné. Ils bénéficient de taux d'intérêt avantageux et de modalités de remboursement

favorables. Nous nous efforçons d'améliorer l'efficacité du programme. Nous voulons encourager un endettement responsable et empêcher le défaut de paiement.

Nous avons toutes les raisons du monde de réserver des fonds aux personnes handicapées, aux gens vraiment démunis et aux femmes. Nous allons examiner le programme, comme nous l'avons fait tout récemment. Nous allons procéder à une évaluation très approfondie du programme pour voir comment il pourrait mieux répondre aux besoins changeants de la collectivité.

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Au Québec, toutes les corporations doivent payer l'impôt annuellement sur le capital. Toutefois, la Loi de l'impôt du Québec permet aux compagnies minières, n'ayant pas atteint le stade de production, de ne pas payer d'impôt.

Le projet de loi C-28 ne contient pas la même exemption, il taxe sans exception toutes les compagnies ayant un capital excédant 10 millions de dollars comme Ressources Yorbeau, à Rouyn-Noranda.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le projet de loi C-28 aura le même traitement, sinon, est-ce que vous allez considérer un changement pour les compagnies minières qui ne sont pas en production?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette taxe sur les grandes sociétés. On l'avait imposée pour faire en sorte que toutes les sociétés dont le capital dépasse 10 millions de dollars, soit 3 500 ou 3 600 sociétés au Canada, paient au moins un montant d'impôt minimum, selon l'importance de la société.

Le député veut que cette mesure soit modifiée dans certains cas. Je serais heureux d'examiner sa proposition et de lui en reparler plus tard.

* * *

• (1450)

L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a récemment rendu publics des chiffres sur le revenu agricole démontrant que la politique agricole du gouvernement fera chuter les revenus des agriculteurs de 39 p. 100 en 1990. La réduction du revenu sera notamment de 101 p. 100 en Saskatchewan, chiffre assez incroyable, et de 87 p. 100 au Manitoba. Par ailleurs, le cabinet du ministre vient d'affirmer au *Globe and Mail* que les dépenses de programmes seraient réduites de 64 p. 100 en 1990. Les agriculteurs canadiens n'accepteront pas cette réduction budgétaire.

Que prévoit faire le gouvernement pour assurer aux producteurs un revenu juste, puisque la loi du plus fort que ce gouvernement a imposée dans le domaine agro-alimentaire canadien ne peut plus durer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député aurait très bien fait ressortir la gravité de la situation s'il n'avait pas tenté, dans son préambule, d'attribuer le déclin du revenu agricole à la politique du gouvernement. Il sait qu'il a tort et ne devrait pas induire la Chambre en erreur parce que le gouvernement a fourni une aide très généreuse aux agriculteurs canadiens, qu'ils soient de l'ouest, de l'est ou du centre. Le député le sait parfaitement bien.

En fait, le revenu moyen de l'ensemble des agriculteurs canadiens est passé de 3,1 milliards de dollars lorsque le parti du député était au pouvoir, à plus de 4 milliards depuis notre arrivée au pouvoir. Cela représente une augmentation de 30 p. 100. On pourrait difficilement conclure de ces chiffres que notre gouvernement n'a pas aidé les agriculteurs. En fait, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons consacré 21,7 milliards de dollars à l'agriculture.

Que prévoit faire le gouvernement? Nous avons mis en place un mécanisme pour examiner les nouvelles orientations possibles, mesure qui était nécessaire pour remettre sur pied le programme d'assurance-récolte, les programmes d'aide et les programmes de stabilisation des prix qui ont été durement éprouvés. Plutôt que de faire des critiques malveillantes, le député serait mieux de collaborer avec nous. S'il veut bien nous faire part de ses idées, il peut avoir l'assurance qu'elles seront prises en considération.

M. Ferguson: Monsieur le Président, le fait demeure que le prix des grains a beaucoup baissé depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir.

Si le ministre est incapable de reconnaître la terrible réalité qui se cache derrière ses propres chiffres, il n'a qu'à examiner ce qui se passe dans le secteur agro-

alimentaire pour la découvrir. Ce mois-ci, trois autres usines ont annoncé qu'elles fermaient leurs portes, soit Cobi Foods, St. Lawrence Starch et Gerber Baby Foods. Encore 500 emplois de perdus. Depuis un an, 22 de ces usines ont fermé leurs portes partout au Canada, entraînant la perte de 3 071 emplois, sans parler des emplois perdus par suite de la fermeture d'usines de transformation du poisson.

Vu les conséquences désastreuses de l'Accord de libre-échange sur l'agriculture au Canada en général et sur le secteur agro-alimentaire en particulier, le ministre va-t-il exhorter le gouvernement à se prévaloir de l'article prévoyant l'annulation de l'Accord de libre-échange avec un avis de six mois, ou va-t-il simplement continuer de fermer les yeux sur les énormes difficultés qu'éprouvent nos secteurs agricole et agro-alimentaire?

M. Mazankowski: On sait bien, monsieur le Président, que l'Accord de libre-échange sera responsable de tous les péchés d'Israël.

Une voix: Quel dindon!

M. Mazankowski: Le député s'y connaît sûrement en dindon, car ceux qui l'entourent engraissent à l'approche de Noël.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Peut-être le ministre pourrait-il terminer sa réponse.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je m'étonne que le député de Lambton—Middlesex nous reproche de n'être guère généreux à l'égard de la collectivité agricole, alors que le député qui l'a précédé nous reprochait au contraire de l'être trop.

À l'instar de tous les autres députés, il sait sans doute que c'est le marché international qui fixe le prix des grains et que si nous voulons écouler notre production à l'étranger, nous devons l'offrir à un prix compétitif. Cela, le député devrait le savoir.

Il a parlé du secteur agro-alimentaire. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, ce secteur a connu une très bonne année. Les investissements dans ce secteur ont augmenté d'environ 15 p. 100, ils ont augmenté de 40 p. 100 dans la boulangerie, de 21 p. 100 dans la fabrication des biscuits, et de 73 p. 100 dans la transformation des viandes.

Il tient à parler des conséquences de l'Accord de libre-échange. Les sociétés Pilsbury, Canada Packers, General Foods, J.M. Schneider, M.L.M. Flour Products et C.S.T. sont toutes en train de s'agrandir à cause de l'Accord de libre-échange.

* * *

LA FERMETURE DE LA BASE DE SUMMERSIDE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, huit long mois se sont écoulés depuis que le gouvernement a annoncé la fermeture de la base des Forces canadiennes à Summerside. Entre-temps, l'économie du comté de Prince et, en fait, de toute l'Île-du-Prince-Édouard est gravement atteinte, comme le ministre des Finances l'a déjà signalé.

Ma question s'adresse au premier ministre. Vu que lui et son Cabinet ont eu huit mois pour respecter leur engagement de faire sentir la présence concrète du gouvernement fédéral afin de remplacer la base militaire de Summerside, est-il disposé à faire une annonce aujourd'hui, après s'être entretenu avec le premier ministre Joe Ghiz?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président. . .

Des voix: Dites oui, tout simplement.

M. Mulroney: Monsieur le Président, les libéraux posent des questions, mais ils refusent que quelqu'un réponde. Voilà le problème des libéraux.

Je reçois le premier ministre Ghiz cet après-midi. Si j'ai quelque chose à annoncer, je le ferai à cette occasion ou plus tard, à un moment approprié.

M. McGuire: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale. Vu que les pêcheries de l'Atlantique sont en pleine crise et que l'élimination du 880e Escadron va aggraver la situation—l'élimination de l'escadron de *Trackers* va entraîner la disparition de la moitié de nos effectifs de surveillance aérienne—, la ministre pourrait-elle encourager son déprimé collègue des Pêches et ordonner le plein rétablissement du 880e Escadron de *Trackers* ou, au moins, son rétablissement partiel, car les pêcheries de l'Atlantique ont besoin de ce service plus que jamais auparavant? La ministre est-elle disposée à contribuer à atténuer cette crise?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale): Certes, monsieur le Président, le député sait que le ministère de la Défense nationale va continuer à fournir ces services au moyen des avions *Aurora* et des avions *Arcturus* qu'il vient d'acheter et qui seront disponibles d'ici quelque temps.

Sans doute sait-il aussi que, en octobre dernier, le Cabinet a autorisé le ministère des Pêches à dépenser quelque 28 millions de dollars de plus pour surveiller les pêcheries. Cela devrait répondre amplement aux besoins, car c'est beaucoup plus que ce que notre ministère a pu contribuer dans le passé.

* * *

LA SANTÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Jusqu'ici, environ 2 000 Canadiens sont morts du SIDA et 3 300 autres ont contracté cette maladie mortelle. Malgré tous les efforts de nos plus grands médecins et scientifiques, nous n'avons pas encore trouvé de remède. Le mieux que nous puissions faire, c'est de prévenir cette maladie. À cet égard, le gouvernement a présenté le 1er décembre un excellent film vidéo sur le SIDA.

Le ministère a-t-il l'intention de faire d'autres films vidéos d'information de ce genre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, outre le film vidéo *Live* que nous avons diffusée le 1er décembre, Journée mondiale du SIDA, nous négocions actuellement la diffusion sur le réseau national de Radio-Canada d'un autre film vidéo sur le SIDA.

Nous avons déjà montré le film à un certain nombre de personnes qui travaillent dans le secteur de la santé communautaire, et les enseignants en sont très satisfaits. Nous préparons actuellement du matériel pédagogique qui sera utilisé dans les classes en même temps que le film vidéo.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il sait que durant les négociations canado-américaines sur l'Accord de libre-échange, les Américains ont exercé de fortes pressions sur nos industries culturelles, y compris les subventions postales visant à maintenir les magazines canadiens à flot. La ministre précédente, Mme Flora MacDonald, s'était vantée à la Chambre d'avoir remporté la victoire et de pouvoir encore verser des subventions pendant au moins cinq ans.

La semaine dernière, le ministre a réduit ces subventions. Pourquoi a-t-on choisi la culture canadienne comme cible et n'était-ce pas là qu'un subterfuge? De fait, c'était une concession faite dans le cadre de l'Accord de libre-échange sous l'apparence d'une compression budgétaire.

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les décisions du gouvernement en ces matières n'ont rien à voir avec le traité de libre-échange, je peux en assurer mon collègue.

Ce que nous cherchons, c'est à développer un programme qui rencontre les objectifs culturels canadiens dans le secteur de l'édition et du magazine, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le premier ministre a parlé avec éloquence à la Chambre des cinq millions de Canadiens illettrés. Il a fait volte-face et il a imposé une taxe sur les livres et supprimé les subventions versées aux magazines canadiens.

Quelles sont les priorités du gouvernement, vu que la dernière semaine, les principales victimes—pas les cafétérias ni les salles à manger, mais les véritables victimes—des compressions ont été des étudiants et l'industrie culturelle du Canada. Où se situent les priorités du gouvernement?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, la priorité du gouvernement en ces matières est de s'assurer que nos industries culturelles sont viables, que la communication entre le créateur canadien et le consommateur canadien soit efficace, et c'est dans cet esprit que nous travaillons.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le budget de la Commission de la capitale nationale sera réduit de 24 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Ces compressions s'ajouteront à la réduction de 5 millions de dollars annoncée dans le budget déposé en avril dernier.

En réduisant le budget de la CCN de 25 p. 100, en obligeant la CCN à vendre des propriétés fédérales, en la

laissant se battre dans le secteur privé pour trouver des fonds et en la menaçant de mises à pied ultérieures, le gouvernement appuie-t-il vraiment le concept d'une CCN jouant un rôle actif au nom du pays tout entier? Dans la négative, peut-il nous en donner les raisons? Dans l'affirmative, quand le prouvera-t-il?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la Commission de la capitale nationale joue un rôle très important dans la vie d'Ottawa, la capitale de notre pays. Elle est dotée d'un budget dépassant 96 millions de dollars par an. Toute autre ville du pays serait contente de compter sur son territoire une institution aussi honnête et progressiste.

Comme les compressions prévues ne s'appliquent qu'aux résidences du premier ministre et à Rideau Hall, elles ne toucheront pas les programmes permanents de la CCN.

Mme Gaffney: Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre des Approvisionnements et Services n'appuie pas la Commission de la capitale nationale.

En 1986, le Cabinet avait approuvé l'expansion du mandat de la Commission de la capitale nationale, dont l'objectif principal était de «rendre la capitale plus représentative du Canada et de veiller à ce que tous les Canadiens la perçoivent comme tel.»

Si le gouvernement appuie vraiment la Commission de la capitale nationale, alors pourquoi le ministre fait-il l'impossible pour qu'elle ne puisse pas respecter son mandat? Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que la CNN puisse faire de la capitale nationale un objet de fierté pour tous les Canadiens?

M. Dick: Monsieur le Président, je ne comprends pas. Nous appuyons fermement la CCN et nous croyons que la présidente fait un travail remarquable.

Il semble que les libéraux préféreraient doter la résidence du premier ministre d'un toit neuf plutôt que d'appuyer les nouveaux programmes et le travail effectué par la CCN.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CONTENU DES BROCHURES – LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je dois aviser la Chambre que j'ai deux décisions à rendre concernant des questions de privilège.

Le 20 novembre 1989, le député de Kingston et les Îles a soulevé la question de privilège au sujet de certaines brochures concernant la taxe sur les produits et services qu'on distribuait, selon une information qu'il avait reçue d'un électeur, dans une épicerie à succursales multiples de l'endroit.

Compte tenu de la décision que la présidence a rendue le 10 octobre 1989, le député a mis en question l'à-propos de la distribution de ces brochures. Il a fait valoir que cela constituait un outrage à la Chambre, soulignant que le texte des brochures mentionne l'entrée en vigueur de la TPS pour janvier 1991, sans qu'il soit fait référence comme il se doit au processus législatif auquel le projet de TPS doit être d'abord soumis.

[*Français*]

Plus tard, le même jour, le ministre des Finances (M. Wilson) a invoqué le Règlement, expliquant que les brochures en question faisaient partie de la trousse d'information initiale préparée par le ministère l'été dernier et distribuée au mois d'août. Le ministre a assuré à la Chambre que l'exécution du contrat de diffusion de ces documents avait pris fin au plus tard en octobre et qu'à la suite de la décision de la présidence relative aux annonces concernant la TPS, des mesures avaient été prises pour que tous les documents en cause soient rapportés à son ministère.

[*Traduction*]

Le député de Windsor-Ouest est aussi intervenu, se demandant si l'on distribuait encore les documents en litige.

[*Français*]

La présidence s'est engagée à examiner cette affaire plus à fond. J'ai étudié avec soin la question soulevée par le député de Kingston et les Îles et les observations du ministre des Finances. Il appert que la question posée est celle du choix du moment du retrait des brochures du circuit de diffusion dans le public.

[*Traduction*]

La présidence est persuadée que la documentation en question faisait partie de la campagne de publicité de l'été dernier et que certains retards à récupérer une partie de cette documentation ont pu se produire en raison de la complexité d'une telle distribution à l'échelle du pays. Le ministre a assuré la Chambre que son ministère avait pris les dispositions utiles pour que la documentation lui soit rapportée et, vu la plainte formulée par le député de Kingston et les Îles, il a demandé aux députés de lui signaler toutes anomalies de ce genre afin

qu'il puisse prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Compte tenu de ces renseignements, la présidence est persuadée que la plainte du député a été considérée de façon équitable et expéditive, et elle estime que la question est réglée. Si les députés ont d'autres renseignements à communiquer, la présidence est naturellement prête à les écouter.

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS ET DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège soulevée le vendredi 20 octobre par le député de Glengarry—Prescott—Russell, relativement aux délibérations du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale. Le député a fait valoir qu'il avait été convoqué à une réunion du comité pour discuter d'un sujet précis, qu'on avait proposé, au cours de la réunion, une motion relative à un sujet totalement différent et que cela constituait une atteinte à ses privilèges de député.

Il a soutenu en outre que l'avis de convocation équivaut au *Feuilleton* de la Chambre et que si l'ordre du jour indiqué dans l'avis de convocation ne comporte qu'un article, le comité ne peut aborder que cet article.

[*Français*]

J'ai examiné avec soin l'argumentation du député ainsi que les arguments pour et contre invoqués par d'autres députés. La présidence est dans une position plutôt délicate pour ce qui concerne les détails de l'affaire soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell. En effet, suivant nos traditions et nos pratiques, la présidence ne doit pas intervenir au sujet des délibérations d'un comité à moins que le comité n'ait fait rapport d'un problème à la Chambre ou à moins de circonstances très exceptionnelles. Il est clair également que les controverses découlant des réunions d'un comité devraient être réglées au sein de ce comité et ne pas être soulevées à la Chambre. Je m'abstiendrai donc de faire des observations sur l'incident survenu au Comité permanent de la consommation et des corporations. Par contre, la présidence est toute disposée à traiter des questions d'ordre plus général soulevées au cours de la discussion du grief du député, qui porte sur l'aptitude des comités à aborder des travaux autres que ceux indiqués sur la feuille verte annonçant les date, heure et lieu de leurs réunions.

[*Traduction*]

Quoique l'article 116 du Règlement dispose, entre autres choses, qu'un «comité permanent, spécial ou législatif observe le Règlement de la Chambre dans la mesure où il y est applicable», il reste que suivant une coutume de longue date, il n'est pas nécessaire de donner avis des motions qui doivent être présentées en comité.

Le commentaire 571 de la cinquième édition de Beauchesne nous rappelle en ces termes que le mot d'ordre pour les délibérations des comités est la souplesse:

> Les exigences auxquelles sont astreints les députés siégeant à la Chambre sont plus rigoureuses que celles qui sont en vigueur au Comité dont les délibérations se déroulent dans une atmosphère plus détendue.

Cette différence entre les pratiques de la Chambre et celles de ses comités est particulièrement évidente pour ce qui concerne les motions visant à modifier les articles d'un projet de loi. Les motions tendant à modifier un projet de loi en comité ne nécessitent aucun préavis. À la Chambre, par contre, le Règlement exige expressément un préavis écrit de 24 heures pour les motions d'amendement à l'étape du rapport d'un projet de loi.

[*Français*]

Cela étant, et quoique certains députés puissent estimer que la chose présente des inconvénients et crée des problèmes en ce qui concerne la réalisation ordonnée du programme des comités, la présidence doit décider que les règles de procédure n'interdisent pas à un comité d'aborder toute question relevant de son mandat à n'importe laquelle de ses réunions, quels que soient le ou les objets déclarés de la réunion.

• (1510)

[*Traduction*]

La présidence doit aussi informer les députés qu'elle n'a pu relever nulle part dans les sources faisant autorité en matière de procédure quelque appui pour la thèse avancée par le député de Glengarry—Prescott–Russell et d'autres députés, thèse selon laquelle l'avis de convocation d'un comité constituerait le *Feuilleton* du comité.

Il est certain que la Chambre peut modifier cette pratique de longue date si elle juge sage de le faire, et plusieurs voies s'offrent à elle pour parvenir à cette fin.

Attribution de temps

[*Français*]

Je remercie l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell pour avoir soulevé ce sujet qui est très intéressant.

[*Traduction*]

J'espère que cette décision a contribué à éclairer les députés sur cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le ministre de l'Agriculture a déclaré, en réponse à une question, que j'avais induit la Chambre en erreur.

C'est très grave. Je voudrais faire remarquer que certains des chiffres que j'ai cités m'ont été fournis par les propres collaborateurs du ministre. J'imagine qu'il faisait probablement allusion au fait que j'ai déclaré qu'à cause de la politique du gouvernement, les revenus agricoles baisseraient de 2,6 milliards de dollars l'année prochaine. Les propres chiffres du ministre montrent que les dépenses du ministère de l'Agriculture seront réduites de 1,7 milliard de dollars l'année prochaine.

Par conséquent, je vous suggérerais, monsieur le Président, que la diminution de ses propres dépenses est effectivement due à la politique du gouvernement.

Je demande qu'on retire cette remarque.

M. le Président: Je suis disposé à entendre d'autres arguments.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil du Trésor et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du ministre de l'Agriculture qui est occupé ailleurs actuellement. Il ne peut pas venir faire des commentaires. Nous lui demanderons de répondre dès que possible quand il reviendra à la Chambre.

M. le Président: Nous attendrons assurément que le ministre soit de retour et nous écouterons sa réponse.

Je voudrais faire remarquer au député de Lambton—Middlesex que l'expression «induire en erreur» est quelquefois utilisée des deux côtés de la Chambre. Cela me cause toujours une certaine inquiétude car il s'agit de savoir si cette expression veut dire ou non que le ministre ou le député a induit intentionnellement la Chambre en erreur. C'est ce que je devrai déterminer.

Le député de Lambton—Middlesex sait, j'en suis sûr, que c'est le point sur lequel je dois me prononcer. J'éprouve une certaine difficulté à trancher lorsqu'il est question de nombres et de chiffres cités des deux côtés de la Chambre. Cependant, j'entendrai le ministre au moment opportun.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-28 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Qu'en ce qui concerne le projet de loi C-28, il ne soit pas consacré plus d'un autre jour de séance à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport et plus d'un jour de séance à son étude à l'étape de la troisième lecture; et

Que, le jour consacré à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et celui consacré à son étude à l'étape de la troisième lecture, quinze minutes avant l'expiration de la période normalement prévue pour l'étude des Affaires émanant du gouvernement, les travaux en cours soient interrompus, au besoin, aux fins du présent Ordre, et toutes les questions nécessaires à l'expédition de l'étape alors en cours de l'étude du projet de loi soient alors mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je ne suis pas très heureux de participer au débat cet après-midi sur une motion visant à imposer la clôture sur un projet de loi qui mérite d'être discuté.

J'ai suivi le débat de ce matin comme vous, madame la Présidente, et j'ai écouté tous les arguments des députés de l'opposition. Ils disaient la vérité, c'est-à-dire que le gouvernement a imposé la clôture et l'attribution de temps plus souvent que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

Il est triste que le gouvernement soit obligé d'imposer sa volonté à la population canadienne au lieu de faire la volonté des Canadiens, de satisfaire leurs désirs et de répondre à leurs besoins. J'ai écouté les divers propos que l'on a tenus et je suis étonné que les ministériels n'aient pas daigné répondre.

Nous avons débattu ce projet de loi toute la matinée et les seuls propos qui nous sont venus d'en face ont été quelques déclarations très brèves du ministre de la Justice, qui a dit que le gouvernement devait imposer la clôture sur la mesure législative portant récupération des pensions, le projet de loi C-28.

Nous n'avons absolument aucune preuve que les députés d'en face ont prêté l'oreille à quelque observation que ce soit qui a été faite par les Canadiens à propos de ce projet de loi—ils ne l'ont fait ni en comité, ni au cours du débat tenu ici, à la Chambre des communes, et certainement pas dans des contacts directs avec les Canadiens.

Tout juste avant ce débat, j'ai présenté ce matin une pétition signée par des habitants de Big River, en Saskatchewan. C'est une petite localité située dans le nord de ma circonscription, The Battlefords—Meadow Lake, elle-même dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

Les personnes âgées de cette localité m'ont fait parvenir une pétition qui leur a été remise par La Voix—Le Réseau des aînés. Ces habitants de cette petite localité du nord de la Saskatchewan ajoutaient leur signature à celle d'autres Canadiens et personnes âgées de toutes les régions du pays qui disent au gouvernement qu'il ne peut pas récupérer la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ou puiser de l'argent dans les poches des personnes âgées et sacrifier le principe de l'universalité.

Le gouvernement a-t-il prêté l'oreille à ces pétitions? A-t-il écouté les pétitions qui ont été présentées par les autres députés de la Chambre et que nous avons entendus jour après jour dans cette enceinte? Pensez-vous!

J'ai écouté le débat tenu à la Chambre. Je n'ai pas entendu beaucoup de députés de l'autre côté de la Chambre prendre la parole. De toute évidence, ils doivent écouter, s'ils ne parlent pas. Mais s'ils écoutent, alors pourquoi ne font-ils pas ce que la population du Canada leur propose?

C'est comme pour les autres propos que nous avons entendus pendant les quelques dernières minutes au sujet des taux d'intérêt. Ce que nous avons entendu pendant la période des questions tout à l'heure ne laisse subsister aucun doute. Le gouvernement écoute-t-il la population du Canada, les petites entreprises de l'Ouest et les agriculteurs au sujet des taux d'intérêt? Non, il ne les écoute pas.

A-t-il tenu compte de l'avis des Canadiens à propos de VIA Rail? A-t-il prêté l'oreille aux doléances des personnes âgées et des étudiants de tous les coins du pays qui utilisent VIA Rail? A-t-il tenu compte de l'avis des touristes qui ont voyagé tout l'été par train et ont déclaré que les services offerts par VIA Rail étaient de qualité, sans être les meilleurs. Non, il n'en a tenu aucun compte. Il ne fait pas attention non plus à leur opinion sur le projet de loi C-28. Il ne tient pas compte de leur avis sur la disposition de récupération ni sur l'universalité. C'est une honte que le gouvernement veuille nous imposer des mesures semblables. Voilà ce que je réponds, ce que répondent au gouvernement mes électeurs et les habitants de Big River, comme en fait foi la pétition que j'ai présentée ce matin.

Ce projet de loi entraîne un véritable chaos. D'après ce que j'ai vu aux séances du comité et d'après les amendements ainsi que toute la confusion dans laquelle s'est déroulée la présentation de ce projet de loi, il est certain que le gouvernement aurait mieux à faire que d'imposer la clôture sur ce projet de loi et d'accélérer son adoption. En effet, il pourrait tout faire pour le retirer et présenter à la place un projet de loi sans faille et juste, par lequel il montrerait qu'il peut diriger non seulement l'étude de ce projet de loi, mais aussi l'économie.

Une voix: Et qu'il se préoccupe du sort des Canadiens.

M. Taylor: Parfaitement. Mon collègue a tout à fait raison. Il a mal géré l'économie et mal dirigé l'examen de cette mesure législative dont nous ne voulons absolument pas.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je veux dire une chose du projet de loi. Le C-28 prévoit essentiellement la récupération de la pension de vieillesse. C'est le résultat qu'on obtient en n'indexant pas pleinement le programme, ce qui est une atteinte à l'universalité.

Je voudrais livrer quelques réflexions. De toute évidence, le gouvernement abolit l'universalité en n'indexant pas pleinement le chiffre de 50 000 $ qu'il appelle seuil. Si l'inflation croît de 4,5 p. 100 l'année prochaine, le seuil ne s'élèvera que de 1,5 p. 100. Cela signifie qu'avec le temps, à cause de l'inflation, nous serons de plus en plus nombreux à être coincés.

Voici des exemples concernant la sécurité de la vieillesse. Une personne de 25 ans qui gagnerait 25 000 $ par année le reste de sa vie se fera reprendre une partie de sa

pension de vieillesse, à l'âge de la retraite. Que vaut alors le seuil de 50 000 $?

• (1520)

Voici un autre exemple. Une personne de 30 ans qui gagne 30 000 $ par année se fera reprendre une partie de la pension de vieillesse à la retraite, à 65 ans.

La même chose vaut pour ceux qui ont 35 ans et qui gagnent 35 000 $ par année, ceux qui ont 40 ans et gagnent 40 000 $ et ceux qui ont 45 ans et gagnent 45 000 $.

C'est ainsi que la disparition de l'universalité atteint, avec le temps, un nombre croissant de personnes âgées. Le gouvernement ne dit pas un traître mot aujourd'hui, mais il sait que, tout compte fait, la récupération frappera quelque 128 000 retraités en 1990. Dans vingt ans, le nombre dépassera le million. Que devient l'universalité? Où sont passés les députés de la majorité qui prétendent qu'elle est intouchable? De plus en plus de personnes âgées risquent d'échapper au programme de la sécurité de la vieillesse.

Faut-il s'étonner qu'aux réunions nationales, les personnes âgées parlent du traitement de plus en plus cruel que leur réserve le gouvernement dans tout ce qu'il entreprend? C'est le cas avec le programme de sécurité de la vieillesse, avec VIA Rail qui est leur moyen de transport et avec la TPS qui hausse le coût de presque tout ce qu'elles achètent et réduit leur pouvoir d'achat.

Je suis consterné que le gouvernement veuille imposer la clôture et ne veuille pas discuter de la mesure législative pour que les Canadiens entendent ce que nous avons à dire. Je suis consterné d'avoir à leur parler de cela aujourd'hui, mais je sais qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire savoir aux Canadiens ce que pense et fait exactement le parti ministériel qui ne tient évidemment pas à communiquer le message lui-même.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, me voilà, une fois de plus, en train de prendre la parole au sujet d'une motion de clôture. La chose est devenue tellement courante pour les députés d'en face qu'on peut se demander s'ils n'ont pas entrepris un mouvement unilatéral visant à changer les règles de la Chambre des communes.

Il est clair que le Parti conservateur est un parti de réforme parlementaire. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir en 1984, les conservateurs ont souligné à quel point une réforme du Parlement était nécessaire. Ils avaient siégé dans l'opposition pendant des dizaines d'années et avaient toutes sortes d'idées sur la façon d'améliorer la procédure parlementaire. Ils ont institué une série de réformes dont Votre Honneur est au courant. Aujourd'hui, pourtant, au lieu de respecter l'esprit de ces réformes, de les appliquer et de les améliorer, les conservateurs sont revenus aux anciennes règles de clôture qu'ils avaient si vigoureusement condamnées quand ils étaient dans l'opposition. En fait, ils s'en servent pour faire adopter pratiquement tous les projets de loi.

Je vois que le député de Macleod sourit. Il devrait plutôt rougir de honte devant l'utilisation que le gouvernement fait de la clôture à la Chambre. Je vais donner quelques détails à ce sujet.

Le gouvernement a vraiment battu tous les records. Nous n'avons pas encore siégé toute une année depuis que nous avons commencé en décembre dernier. Pourtant, le gouvernement s'est déjà servi de la clôture plus souvent qu'aucun gouvernement dans n'importe quelle législature de l'histoire du Canada. Son nouveau record ne dépasse pas l'ancien d'une ou de deux fois, il a presque atteint le double. Je crois que nous en sommes déjà à 11 clôtures et qu'aujourd'hui, nous avons la deuxième ou la troisième attribution de temps. Et je ne compte pas les motions fantaisistes suspendant le Règlement de la Chambre et auxquelles nous avons eu droit il y a une semaine et en décembre de l'année dernière, au sujet du projet de loi sur le libre-échange.

Voilà un record que la plupart des gouvernements seraient extrêmement embarrassés de détenir. Or, le gouvernement continue avec ses procédés dictatoriaux à bafouer les droits des parlementaires, quelle qu'en soit l'allégeance.

Je voudrais rappeler l'historique de ses agissements en ce qui concerne ce projet de loi. Ce dernier a été présenté à la suite de l'exposé budgétaire et il a franchi l'étape de la première lecture le 20 juin. Le 11 octobre, on en proposait la deuxième lecture. Je vous rappelle, madame la Présidente, que la Chambre a ajourné ses travaux l'été dernier, soit le 27 juin, et, à la demande du gouvernement, nous ne les avons repris que le 25 septembre, soit deux bonnes semaines après la date normalement prévue par le Règlement.

Si le gouvernement tenait à ce point à faire adopter ce projet de loi, il n'aurait assurément pas permis que les députés prennent deux semaines supplémentaires de présumé congé. Il aurait certainement et vite rappelé le Parlement.

M. McDermid: Congé?

M. Milliken: J'ai dit présumé congé. Je sais que le ministre d'État chargé de la Privatisation travaille comme un forcené quand il n'est pas dans cette enceinte. Mais il demeure que le Parlement aurait pu être rappelé. Nous aurions pu revenir pour régler cette question. Mais le gouvernement a préféré ne pas tenir compte des faits et attendre le retour des parlementaires pour aborder le sujet et, après deux ou trois jours de débat, imposer le bâillon et empêcher d'en discuter plus longuement, car il est fort embarrassé par la teneur du projet de loi.

Le débat a eu lieu les 11, 17 et 18 octobre et enfin le 20 novembre. Mais voyons ce qu'il en a été au juste. On a l'impression que quatre jours pour l'étape de la deuxième lecture d'un projet de loi, c'est beaucoup. Voyons comment les choses se sont passées d'un jour à l'autre. Le 11 octobre était un mercredi, le 18 octobre aussi. Ce sont les journées les plus courtes pour discuter des initiatives ministérielles au Parlement. Pourtant, on en a discuté au cours de ces deux jours-là sur les quatre que le gouvernement soutient avoir consacrés au projet de loi.

Ensuite, le 17 octobre, un mardi, le débat s'est déroulé normalement, et le 20 novembre, on imposait la clôture. Nous avons donc siégé tard dans la soirée pour examiner cette mesure en raison de la motion de clôture. Nous avons siégé jusqu'à 23 h 30. Nous aurions pu continuer jusqu'à 1 heure du matin. Si le ministre avait assisté au débat en vue d'y prendre part, nous l'aurions peut-être fait.

Le fait est que le débat a pris fin ce soir-là sans que le ministre n'y ait participé, que je me souvienne. J'aurais souhaité entendre son discours. Mais peut-être qu'il prendra la parole demain. Il demeure que le débat a été interrompu par la clôture le 20 novembre et que la question a alors été renvoyée au comité qui nous en a ensuite fait rapport.

Quand en a-t-on débattu à l'étape du rapport? Si j'ai bonne mémoire il y a eu environ sept amendements proposés à l'étape du rapport et il y a eu une heure de discussion le vendredi matin, de 11 heures à midi, puis le ministre de la Justice s'est amené à la Chambre et avec sa brutalité habituelle nous a collé à la figure une petite motion d'attribution de temps.

Or le ministre de la Justice était ici ce matin pour présenter sa motion avec un de ces discours cavaliers dont il raffole, et qu'il utilise pour charmer la population de sa circonscription, mais qui est sans effet pour l'opposition ou quiconque a une conception sérieuse de la responsabilité du gouvernement au Parlement.

Le gouvernement a pour responsabilité de rendre compte à la Chambre et pourtant cette bande-là. . . Je vois le ministre qui détale par la porte. Le gouvernement a le devoir de venir nous dire à la Chambre ce qui se passe, de rendre des comptes et d'exercer ses responsabilités, mais non, il dit qu'il ne veut pas étudier le projet de loi, qu'il va clore le débat tout simplement dès qu'il en aura la possibilité.

Après une heure à l'étape du rapport, le gouvernement vient nous proposer une motion d'attribution de temps. C'est une honte. C'est une véritable honte. Il dit que nous aurons un jour de plus.

Devinez ce qui va se passer, madame la Présidente. Un jour pour l'étape du rapport, ce sera mardi, une journée entière; puis un jour pour la troisième lecture, ce sera mercredi, encore une journée courte, probablement deux heures et demie de débat au maximum à la troisième lecture sur ce projet de loi. Voilà ce que le gouvernement appelle une journée complète de débat. Voilà ce que le gouvernement appelle une conduite responsable vis-à-vis du Parlement. Voilà ce que le gouvernement appelle l'esprit de la réforme parlementaire.

Je vois que le ministre de la Justice revient. Il devrait venir siéger ici et nous donner son point de vue au sujet de la motion au lieu de ce discours cavalier qu'il nous a servi ce matin avec ses sourires suffisants et ses ricanements, de ce discours qui faisait bon marché du droit des parlementaires de discuter une question d'une telle importance. Ce projet de loi est un des principaux à découler du budget qu'on nous a présenté, le budget de la fuite que le ministre des Finances a étalé sur les écrans de télévision avant de pouvoir le présenter ici à la Chambre, le printemps dernier.

Ce projet de loi, comme tout le monde le sait, c'est celui de la récupération fiscale des pensions. Pas une autre catégorie de citoyens n'est l'objet de la discrimination qui s'exerce contre les personnes âgées. C'est le ministre de la Justice, qui devrait bien être le dernier à faire une chose pareille, c'est le représentant de la souveraine en sa qualité de source de toute justice au Canada qui est en train de nous imposer ainsi la clôture. Ce projet de loi a été conçu pour être injuste, pour faire de la discrimination et pour faire tout ce qu'un projet de loi devrait éviter de faire. C'est le ministre de la Justice qui défend cette injustice envers les personnes âgées du pays. Pas une autre catégorie de citoyens n'est imposée à 100 p. 100 sur ses revenus ou une partie de ses revenus, pourtant c'est ce que le projet de loi est en train de faire aux personnes âgées du Canada.

M. McDermid: Une «partie» de leurs revenus.

M. Milliken: Revoilà le ministre d'État à la Privatisation qui s'énerve. Bien sûr, c'est une partie de leurs revenus, mais c'est leur pension de sécurité de la vieillesse qu'on arnaque ainsi.

• (1530)

M. McDermid: Il me faut vous rappeler d'être objectif. Les gens de Kingston et les Îles sont objectifs.

M. Milliken: Je suis d'accord avec le ministre pour dire que les gens de Kingston et les Îles sont objectifs. Je suis absolument du même avis. Mais le fait est qu'une partie de leur revenu est imposé à 100 p. 100. Aucun autre genre de revenu n'est traité de cette façon sous le régime des lois fiscales canadiennes.

M. McDermid: Une partie de mon revenu est imposée elle aussi à 100 p. 100.

M. Milliken: Les députés d'en face perdent les pédales. Le ministre d'État dit qu'une partie de son revenu est imposée à plus de 100 p. 100. Je lui ferai remarquer qu'il ne touche pas de pension de vieillesse et qu'il n'est pas imposé sur cette partie de son revenu.

M. Andre: Les allocations familiales sont imposées à outrance.

M. Milliken: Les allocations familiales également. Je regrette, je n'ai pas pensé à ses allocations familiales. Comme je ne suis pas père de famille, je ne me préoccupe pas des allocations familiales, c'est-à-dire que je n'ai pas conscience que mes allocations familiales sont récupérées par l'impôt. Mais je suis d'accord avec le ministre, il devrait avoir honte du fait que ce genre de revenu est lui aussi imposé de cette façon. C'est tout à fait discriminatoire. C'est tout à fait injuste, et le ministre le sait. Il devrait s'opposer à ce projet de loi.

Nous avons au Canada le Cabinet le plus nombreux de l'histoire, 38 ministres qui siègent à la Chambre. Si ce groupe de ministres étaient animés du moindre sens de la démocratie, ils s'uniraient certainement dans la salle du Cabinet pour rejeter ce genre de projet de loi. Ils diraient sûrement au ministre des Finances qu'une telle mesure bat en brèche tout sens de la décence, de l'honnêteté, de l'équité, de la rectitude et de la justice. Voilà ce que je dis au ministre. Or, 38 d'entre eux n'ont pas réussi à voter contre ce projet de loi. Où est passé le sens de la démocratie sur les banquettes ministérielles d'en face? Pourquoi le ministre de la Justice n'a-t-il pas demandé à ses collègues si ce projet de loi devait faire l'objet d'une attribution de temps cet après-midi? S'il l'avait fait, ses collègues lui auraient certainement répondu: «Non, monsieur le ministre, pas sur un sujet aussi important et une mesure aussi injuste.» Il aurait été sûrement d'accord.

Je lui demande de prendre la minute qui reste dans ce débat pour retirer sa motion pour que nous puissions étudier ce projet de loi en détail, comme cela s'impose.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 158*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Bernier
Bertrand	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Desjardins
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gérin	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)

Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	McDermid
McDougall (St. Paul's)	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	Paproski
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Stevenson
Tardif	Têtreault
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Vincent
Weiner	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—114	

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blondin	Boudria
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Crawford
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Fulton
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri	Harb
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nystrom
Parent	Parker
Pickard	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rompkey
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Taylor
Volpe	Whittaker
Wood	Young (Gloucester)—72

• (1600)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

M. Guy St-Julien (Abitibi): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Abitibi fait un rappel au Règlement.

M. St-Julien: Madame la Présidente, je me suis abstenu de voter sur cette motion car les compagnies minières de ma circonscription ont un problème avec l'article 181 de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. White: Madame la Présidente, je suis arrivé en retard pour le vote, mais je tiens à préciser que si j'avais été ici, j'aurais voté du côté du gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter à la Chambre, pour la deuxième lecture, le projet de loi C-48, qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-récolte.

Ce nouveau projet de loi est crucial pour protéger les agriculteurs canadiens contre les pertes financières liées à des causes naturelles incontrôlables comme la sécheresse, la grêle et la sauvagine. Sans cette protection, les agriculteurs risquent de se trouver dans une situation financière très précaire. Ces risques et ces désastres sont inacceptables pour les producteurs et pour notre industrie agricole en général.

Même si l'assurance-récolte relève de chaque province, le gouvernement fédéral, au moyen de la Loi sur l'assurance-récolte, prévoit des mécanismes visant à ga-

rantir que cette protection est accessible aux agriculteurs canadiens. La loi fédérale permet le transfert de fonds fédéraux aux provinces dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur l'assurance-récolte. Cette loi est également conforme à l'examen de la politique agricole que ce gouvernement a mis sur pied et à la récente conférence, qui s'est tenue à Ottawa la semaine dernière et dont le thème était «Partenaires dans la croissance». Tout cela fait partie du programme de protection qui sera présenté. C'en est la première partie. Nous estimons très important d'avoir une assurance-récolte abordable, qui donne aux producteurs la protection nécessaire pour que les exploitations du Canada restent viables. Nous espérons qu'avec cette mesure, les provinces fourniront les programmes nécessaires pour qu'il en soit ainsi.

Le projet de loi que la Chambre étudie est conçu pour aider nos producteurs à survivre lorsqu'il font face à des catastrophes naturelles sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Nous sommes tous au courant de la nature de ces catastrophes. Il semble qu'il y en ait chaque année dans une partie ou l'autre du pays. Les modifications que propose ce projet de loi donneront la meilleure assurance-récolte au coût le plus bas pour le plus grand nombre d'agriculteurs.

Adoptée en 1959, la Loi sur l'asssurance-récolte visait à répondre aux inquiétudes des producteurs et des gouvernements au sujet du niveau de la protection contre les pertes de récoltes. Jusqu'alors, l'assurance-récolte n'était rien d'autre qu'un programme permanent d'aide en cas de catastrophe, financé par un prélèvement de 1 p. 100 sur tous les grains vendus et accordant des crédits d'urgence en cas de crise. Bien que ces programmes aient apporté une certaine sécurité, les agriculteurs se plaignaient de la maigreur de l'aide et du fait que le programme ne faisait pas de distinction entre ceux qui avaient de bons rendements et ceux qui en avaient de mauvais. En fait, les producteurs efficaces subventionnaient les autres.

Le financement d'urgence n'était guère populaire auprès des producteurs qui ne pouvaient jamais savoir combien ils recevraient d'indemnités en cas de pertes. Par ailleurs, il était très difficile de faire la moindre planification financière. Les gouvernements et les producteurs étaient d'avis que l'assurance était la solution. La loi a apporté la stabilité dans la production des récoltes en aidant les producteurs à payer leurs primes.

Depuis, la loi a été modifiée plusieurs fois. Ces modifications résultaient de la nécessité de partager plus équitablement les frais entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les producteurs, d'étendre l'assurance à d'autres récoltes et d'autres agriculteurs, et de réduire le recours à l'aide d'urgence.

Le moment est venu de modifier la loi une nouvelle fois pour refléter les réalités de l'heure.

La nouvelle loi est conforme aux bonnes pratiques actuarielles. Conformément à l'objet original de la loi, le projet de loi C-48 diminuera la nécessité de l'aide d'urgence pour les producteurs. Tout en offrant aux producteurs une protection plus souple et plus vaste, les modifications feront que, à long terme, l'assurance s'autofinancera.

Nous avons engagé des consultations très poussées auprès des ministres provinciaux de l'Agriculture et des associations agricoles nationales. Et c'est à partir de ces consultations que nous proposons maintenant quatre catégories d'amendements à la Loi sur l'assurance-récolte. Nous devons procéder sans plus tarder afin de laisser aux provinces le temps d'établir la législation et les règlements donnant force de loi à cette mesure dès la campagne agricole de 1990. C'est une question vitale.

Le premier changement important porte sur les calculs utilisés pour déterminer le montant du remboursement à verser au producteur. Cet amendement donne aux provinces la marge de manoeuvre nécessaire pour évaluer le rendement probable d'une culture aux fins de l'assurance-récolte. Il relève aussi la couverture maximum de l'assurance, qui passe de 80 à 90 p. 100 de la récolte et assure le remboursement des pertes à un prix équitable.

Deuxièmement, nous avons établi un ratio plus juste relativement au partage du coût des primes. Troisièmement, nous avons resserré les règlements d'application dans le but de définir de façon plus explicite les critères de l'aide fédérale en matière d'assurance-récolte. Enfin, nous avons ajouté une disposition spéciale qui nous permet d'étendre la couverture de l'assurance-récolte aux cultures nouvelles et marginales ainsi qu'aux pertes dues au gibier d'eau. C'est une disposition tout à fait inédite.

Trois grandes questions inquiétaient les producteurs: le rendement probable, la couverture maximum et le prix unitaire utilisé pour calculer le montant de l'indemnisation. Toutes ces questions sont importantes. Nous avons donc modifié la loi pour que les indemnités correspondent davantage aux pertes de revenu.

Quant à la première question dont s'inquiétaient les producteurs, rappelons que la loi actuelle comporte une méthode d'évaluation du rendement probable qui se fonde simplement sur la moyenne de production d'un producteur ou d'une région donnée. Les producteurs trouvent cette méthode de calcul rigide et parfois désavantageuse. Par exemple, la loi ne reconnaît pas une hausse de productivité est le fruit d'un risque technologique. Or, nous savons tous que les techniques de culture

et de production agricole ont beaucoup changé ces dernières années, et nous devons tenir compte de cette évolution, ce que fait ce projet de loi en l'occurence.

Les producteurs craignaient également que les pertes dépassent indûment le rendement assurable en vertu de l'assurance-récolte. Bon nombre prétendent que se fonder exclusivement sur la moyenne de rendement d'une région avantage indûment ceux dont les rendements agricoles sont plus faibles. La méthode fondée sur la moyenne régionale ne réflète donc pas fidèlement le taux de productivité d'un agriculteur donné. Basées sur d'excellents principes actuariels, les modifications prévues dans le nouveau projet de loi offrent de nouvelles façons de déterminer les rendements assurables. Cela permet de tenir compte de l'acquisition de nouvelles machines par les producteurs ainsi que des pertes successives.

• (1610)

Le deuxième élément fondamental pour ce qui est de déterminer l'indemnité à laquelle a droit un producteur donné, c'est la couverture maximale. De nombreux producteurs jugent que le niveau actuel de 80 p. 100 est trop bas. Ce nouveau projet de loi tend à porter la couverture permise à un maximum de 90 p. 100 pour les récoltes et les zones à risques moindres.

On prévoit des contrôles supplémentaires, afin de s'assurer qu'on n'abuse pas de cette couverture accrue. Cette dernière doit être justifiée par des statistiques, ce qui permet de s'assurer qu'on n'augmente les limites prévues que dans le cas où les variations dans les rendements sont faibles.

Le troisième élément clé dans le calcul de l'indemnité réside dans la valeur de chaque unité. Les provinces auront la souplesse voulue pour baser les prix unitaires sur la valeur marchande ou sur les coûts de production.

La deuxième modification principale tend à prévoir un partage plus équitable des coûts. En vertu de la loi actuelle, une formule laisse aux provinces le soin de payer tous les frais d'administration alors que le gouvernement fédéral et les producteurs assument conjointement le coût des primes, qui est relativement plus élevé.

Ainsi, à la suite de l'application de cette formule, le gouvernement fédéral supporte en moyenne 45 p. 100 des coûts, les producteurs font de même et les provinces n'en paient que 10 p. 100. On a modifié la loi, afin de substituer à cette formule une méthode plus équilibrée de partage des coûts.

La méthode en question est prévue dans la loi actuelle, même si jusqu'à maintenant, seules deux provinces, Terre-Neuve et le Québec, l'ont adoptée. En vertu de cette méthode, les producteurs paient la même proportion que ce qu'ils versent depuis 1973. Ainsi, ils paient 50 p. 100 des primes, ne s'occupent absolument pas des frais d'administration; ils supportent en définitive 45 p. 100 des coûts. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent le reste des primes et tous les frais d'administration, à parts égales.

On a apporté de nombreuses améliorations à la Loi sur l'assurance-récolte; ainsi, on a augmenté la contribution du gouvernement fédéral au cours des dernières années, afin de rendre le programme plus viable. Le gouvernement a consacré davantage au programme d'assurance-récolte annuellement. Durant la campagne agricole 1987-1988, par exemple, sa contribution a été de 181,5 millions de dollars; en 1988-1989, on l'estime à 314 millions de dollars environ, et en 1990, elle va être de l'ordre de 233 millions de dollars. Certaines des modifications en question et variations dans les chiffres s'expliquent par la sécheresse et une plus grande participation fédérale dans certaines régions du pays.

Je tiens à préciser très clairement qu'il ne s'agit en rien de réduire les coûts. Les modifications à la Loi sur l'assurance-récolte visent à mettre en place un programme vraiment adapté aux besoins des producteurs agricoles canadiens.

La troisième grande série de modifications renforce la réglementation de l'assurance-récolte. Cela est nécessaire parce que la réglementation actuelle est vague et incomplète. Les dispositions réglementaires ont été récrites pour clarifier les règles régissant la contribution fédérale, afin de mettre tout le monde sur le même pied en basant cette contribution sur des règles plus cohérentes.

Le projet de loi clarifiera beaucoup d'articles vagues de la loi actuelle par l'inclusion d'une liste complète de sujets à définir dans les règlements.

La quatrième grande catérogie de modifications consiste en de nouvelles dispositions particulières. Traditionnellement, l'assurance-récolte couvrait les productions végétales de plein champ ayant une valeur commerciale. Cependant, reconnaissant qu'il est dans l'intérêt des producteurs et du gouvernement de diversifier les cultures, nous avons modifié la loi pour couvrir de nouveaux produits et des produits ayant une importance moindre.

Une autre disposition particulière permettra d'indemniser les producteurs dont les récoltes sont endommagées par des oiseaux aquatiques migrateurs. Actuellement, l'indemnisation est calculée en fonction de la couverture moyenne offerte par l'assurance-récolte sans tenir directement compte de la valeur réelle des récoltes

perdues. La modification permettrait de porter l'indemnité à 80 p. 100 de la valeur des cultures perdues sans frais pour le producteur. Cette disposition assure un rendement raisonnable au producteur et correspond à l'engagement pris par le Canada de protéger les oiseaux aquatiques migrateurs d'Amérique du Nord.

Il est à mon avis très important et de protéger les oiseaux, et d'aider les producteurs à qui les oiseaux aquatiques et les oiseaux migrateurs font subir des pertes. Ceux d'entre nous qui vivent dans des circonscriptions rurales comprennent sans aucun doute le problème. Certaines régions sont toujours victimes de dommages causés par les oiseaux aquatiques. Je tiens à souligner que les frais sont assumés à parts égales par les gouvernements fédéral et provinciaux sans qu'il en coûte un sou aux producteurs. Ces quatre groupes d'amendements permettent d'améliorer la méthode de calcul de l'indemnité, prévoient une formule plus équitable de partage des frais, renforcent les règlements et ajoutent des dispositions relatives aux nouvelles cultures, aux cultures expérimentales et aux dommages dus aux oiseaux aquatiques. Ce sont les principales améliorations apportées à la Loi sur l'assurance-récolte. Mais le projet de loi traite aussi d'autres questions très importantes.

On a critiqué la loi actuelle parce qu'elle ne précise pas les responsabilités du gouvernement fédéral et des provinces. Les conditions dans lesquelles le gouvernement fédéral finance les régimes provinciaux d'assurance-récolte sont vagues aussi. Du fait de ce manque de clarté, les provinces ont différentes interprétations de ce qui est permis. Il s'ensuit que le régime d'assurance comporte des incohérences et que le niveau aussi bien que le genre de protection offerte varient.

Enfin, une bonne administration s'impose si l'on veut encourager d'autres producteurs à participer au programme d'assurance. Si les fonds consacrés à l'administration sont insuffisants, les primes sont généralement plus élevées qu'elles ne devraient l'être, ce qui pourrait compromettre la viabilité financière de l'assurance-récolte. Si la loi est modifiée comme prévu, on remédiera à ce problème en exigeant que tous les éléments importants du programme soient précisés dans des règlements. Nous faisons clairement savoir aux provinces ce qui sera admissible aux fins des contributions fédérales et ce qui ne le sera pas.

Les pertes dues à la réduction de récoltes peuvent entraîner des fluctuations financières qui nuisent aux intérêts à long terme de l'industrie agricole et des producteurs. Bien sûr, nous avons vu ce qui est arrivé à nos producteurs dans notre grand pays par suite des fluctuations des prix et des récoltes insuffisantes, surtout dans les années 80.

Les programmes spéciaux en place étaient, de par leur nature, très imprévisibles, ce qui compliquait au plus haut point la planification des budgets fédéraux et provinciaux. Les producteurs ne savaient jamais quel appui ils recevraient dans une situation ou une autre. C'est un aspect du problème dans le secteur agricole. Nous savons que les programmes spéciaux ont nettement l'appui des producteurs, mais il est très difficile pour toute entreprise, y compris une entreprise agricole, de planifier à long terme en fonction des programmes spéciaux. Pour l'emprunteur comme pour le prêteur, il est très difficile de faire des prévisions, mais nous devons en faire.

C'est là notre première étape en ce sens. C'est l'un des secteurs que nous visons. L'élément financier est un aspect très important de cette mesure qui devrait, selon nous, favoriser la planification à long terme dans le secteur agricole, et nous sommes impatients d'adopter d'autres mesures complémentaires.

Une façon plus sûre de protéger les agriculteurs contre les pertes, c'est d'établir l'assurance-récolte tous risques. Grâce au projet de loi C-48, le gouvernement fédéral s'assure que les agriculteurs obtiendront l'assurance-récolte dont ils ont besoin. Nous sommes en train de modifier la Loi sur l'assurance-récolte de sorte qu'elle réponde davantage aux préoccupations des gouvernements provinciaux et des agriculteurs.

Comme nous sommes à la veille d'ajourner nos travaux pour la période des Fêtes, il serait certes souhaitable que nous adoptions très rapidement ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et que nous le renvoyions au comité, de sorte que celui-ci puisse l'examiner dès la reprise des travaux, l'an prochain.

Je sais que les agriculteurs du Canada sont impatients de voir promulguer ce projet de loi, de collaborer avec les gouvernements provinciaux et d'obtenir la protection et les assurances dont ils ont besoin pour la campagne agricole de 1990. Je crois que ce projet de loi va permettre aux producteurs du Canada de planifier leur avenir avec beaucoup plus de confiance.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi sur l'assurance-récolte. Je dois admettre avec le secrétaire parlementaire que les producteurs veulent que cette mesure législative soit adoptée, mais pas sous sa forme actuelle.

Les associations de producteurs préconisent une méthode tripartite en vertu de laquelle les primes seraient assumées à parts égales, soit à raison d'un tiers par eux-mêmes, par le gouvernement fédéral et par les provinces. Il en résulterait une économie pour le gouvernement fédéral et aussi pour les producteurs dans le cadre de leur mise de fonds à un moment où leurs revenus chuteront de façon radicale l'année suivante.

À l'heure actuelle, les producteurs paient la moitié des primes, le gouvernement fédéral assume l'autre moitié et le tout est administré par les provinces. C'est pourquoi le programme porte le nom d'assurance-récolte Canada-Ontario, Canada-Saskatchewan ou Canada-Alberta.

• (1620)

En réalité, c'est une mesure habilitante qui est actuellement mise en oeuvre par les commissions d'assurance-récolte provinciales, lesquelles, bien sûr, varient quelque peu d'une province à l'autre, selon la récolte assurée et les produits cultivés.

Grâce à ce projet de loi, la protection passerait de 80 à 90 p. 100 du rendement probable de certaines cultures. S'il y a amélioration du projet de loi, c'est certainement sur ce plan. Toutefois, je dois signaler, par exemple, que si un agriculteur s'assurait pour couvrir 90 p. 100 d'un champ de maïs, la prime passerait de 5,71 $ à 10 $ l'acre. Les primes doubleraient pour la protection supplémentaire de 10 p. 100.

Au cours des nombreuses années où j'ai été agriculteur, je n'ai pu retirer d'assurance-récolte qu'une fois; et ce fut pour des jeunes plants de trèfle et de légumineuses qui ont étouffé sous la couche de glace. Mais il faut absolument adopter une loi efficace pour les agriculteurs dans les régions du Canada exposées à la sécheresse, notamment les Prairies et d'autres régions susceptibles de subir des dégâts par la gelée.

C'est dans ce contexte que les producteurs de tout le Canada et moi croyons qu'à une époque où un grand nombre d'agriculteurs éprouvent des difficultés financières, le gouvernement fédéral a tort de réduire ses dépenses à cet égard. Même s'il a dit qu'il ne dépenserait pas moins, le budget d'avril dernier a montré qu'il économiserait 2 millions de dollars sur une période de deux ans.

Par conséquent, nous estimons qu'il nous faut réexaminer le projet de loi et donner une chance aux agriculteurs, en réduisant leurs primes de 50 p. 100, ainsi qu'au gouvernement fédéral, en ramenant sa contribution à 33,3 p. 100, ce qui lui permettrait d'économiser.

Les agriculteurs désirent ce genre de programme tripartite qui constituerait, à mon avis, une très nette amélioration au programme qui a si bien appuyé les agriculteurs canadiens par le passé.

Les éleveurs de porc et de boeuf reçoivent déjà des paiements dans le cadre d'un programme tripartite de stabilisation. Les éleveurs paient 33 p. 100 des frais, les provinces, 33 p. 100 et le gouvernement fédéral, 33 p. 100. Pourquoi ne pas appliquer ce système à l'assurance-récolte? Il existe déjà un précédent. Je crois que nous devrions poursuivre nos efforts en ce sens.

Nous partageons les risques. Après tout, le producteur ne peut rien au temps qu'il fait, pas plus que les administrations fédérale ou provinciale, même si certains voudraient prétendre le contraire. Comme nous avons affaire à Dame Nature et aux éléments, je crois que nous devrions songer à un programme tripartite à frais partagés.

J'ajouterai que, puisque les primes seront plus élevées, les agriculteurs prendront moins d'assurance, et il faudra toujours prévoir des programmes ponctuels, comme le programme spécial pour les grains ou encore les programmes d'aide aux victimes de la sécheresse ou des inondations dont nous avons eu besoin au cours des cinq dernières années.

Par conséquent, je propose qu'on réexamine le projet de loi et demande au gouvernement de songer très sérieusement à modifier le programme pour en diviser les frais en trois parties égales.

Depuis déjà quelques années, cette mesure législative sert très bien les producteurs du Canada. Mais c'est un programme auquel les participants adhèrent volontairement, et l'assurance tous risques offre ce que la plupart des provinces exigent, soit de l'assurance pour tous les acres cultivés. Je préférerais que les exploitations puissent être assurées individuellement, si cela est possible, et j'aimerais que le gouvernement étudie cette possibilité, parce qu'on n'assure pas tous les immeubles d'une personne pour ne lui verser qu'un paiement partiel si l'un des immeubles est détruit par un incendie. On ne paie que pour les immeubles endommagés.

À mon avis, nous devrions envisager l'assurance-récolte de la même manière parce qu'à quelques milles de distance il peut y avoir des niveaux de précipitation différents ou une zone à basse altitude qui risque d'être grillée par le gel en automne. Donc, il y a des secteurs qui présentent un plus grand risque que d'autres. Contrairement aux assurances-incendie où l'on peut assurer des exploitations agricoles ou des immeubles individuels, on

ne peut pas faire cela avec l'assurance-récolte. C'est une question, je pense, que nous devrions étudier dans l'avenir pour voir si on peut le faire. Encore une fois, si on adoptait le système tripartite de partage des coûts, le risque serait couru par tout le monde.

La disposition concernant les 90 p. 100 porterait la protection à un maximum de 90 p. 100 du rendement probable dans le secteur en ce qui concerne n'importe quelle exploitation agricole. Cette protection accrue serait facultative, et toutes les récoltes ne pourraient pas en bénéficier. Cela ne concernerait que les récoltes présentant peu de risques, et le maïs de l'Ontario entrerait dans cette catégorie.

La loi actuelle offre des garanties de production fondées sur une moyenne à long terme. Le nouvel amendement fonderait la protection sur un rendement probable ou prévu. Cela permettrait de procéder à des rajustements dans le cas d'un rendement exceptionnellement élevé ou faible, tout en tenant compte des augmentations de productivité dues à des progrès techniques ou à des améliorations de la gestion. Par exemple, le nouveau rendement probable serait fondé sur une tendance de 10 ans contrairement à la moyenne de 20 ou 30 ans.

Si le gouvernement avait accepté les recommandations des agriculteurs concernant un partage tripartite des coûts, j'aurai personnellement pu appuyer ce projet de loi. La loi initiale nous a été précieuse pendant de nombreuses années, mais il est temps de changer. À moins que le gouvernement n'apporte effectivement des amendements de ce genre, que ce soit à la deuxième lecture ou en comité, alors je devrai m'opposer au projet de loi en question.

Je remonte quelques années en arrière et reviens au rapport d'un groupe de travail intitulé «Croissance économique—Rapport d'un groupe d'étude». C'était le Groupe de travail sur l'étude des programmes de l'agriculture. Ce rapport date de février 1985 et c'était celui du Groupe de travail Nielsen.

Quand on songe à certaines des recommandations, on voit qu'elles ont certainement influé sur la direction que le gouvernement a prise dans le domaine de l'agriculture ces dernières années. J'ai été scandalisé, entre autres, de voir dans ce rapport plusieurs pages de remerciements à l'intention des personnes qui ont participé à sa rédaction, notamment plusieurs sous-ministres adjoints, des fonctionnaires des ministères, un grand nombre d'organismes et de particuliers, dont beaucoup étaient des universitaires.

Par contre, je n'ai relevé le nom que de deux agriculteurs. L'un habite Buffalo, en Alberta, et l'autre est président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Selon le rapport de ce groupe de travail, seulement deux agriculteurs ont été consultés. À mon avis, c'est odieux, car c'est la subsistance même des agriculteurs qui est en jeu. Or, il y a bel et bien des milliers d'agriculteurs en Saskatchewan qui seront expulsés de leur exploitation au cours de l'hiver sans qu'il y soit de leur faute. Ils n'ont contribué en rien à ce document qui a de toute évidence servi à l'élaboration du programme et de la politique du gouvernement actuel.

Cette politique devrait entraîner une baisse de revenu au cours de l'année qui vient. Sauf erreur, c'est le *Globe and Mail* du 8 décembre qui a rapporté que le ministre lui-même avait déclaré que ce sont les coupes sombres pratiquées dans le programme des dépenses d'Agriculture Canada qui vont surtout contribuer à la baisse de revenu des agriculteurs au cours de l'année prochaine.

Le rapport du groupe de travail renferme également des recommandations concernant la mesure législative loi visant le tarif applicable au grain en vrac. Il déclare qu'il ne constitue pas un chaînon essentiel, de notre commerce des grains. Je soutiens au contraire que le programme du tarif applicable au grain en vrac est absolument essentiel, du fait qu'il permet d'acheminer le grain de l'Ouest vers les moulins et les ports des provinces de l'Atlantique. Sauf erreur, la Chambre est maintenant saisie d'un projet de loi visant à abolir ce programme. C'est l'un de ceux que le budget de l'année dernière avait expressément désignés. Il devait être aboli. Évidemment, cela figure dans le rapport du groupe de travail.

• (1630)

Le rapport du Groupe de travail Nielsen traite également de l'assurance-récolte. Il renferme des recommandations selon lesquelles les agriculteurs devraient assumer une plus grande partie des frais. C'est l'une des options qu'il propose. Il recommande en outre que le gouvernement fédéral assume 30 p. 100 du coût actuariel. J'espère que le gouvernement fédéral optera pour ce choix et qu'il portera sa participation non pas de 25 à 30 p. 100, comme le propose le projet de loi, mais jusqu'à 33 1/3 p. 100.

Le rapport du groupe de travail parle également de privatiser la Société du crédit agricole. Il propose en outre d'abolir les emprunts du Trésor et de privatiser cette société qui a pourtant fourni de l'argent aux agriculteurs pendant de nombreuses années. Elle a joué un rôle très utile, jusqu'à ce qu'elle commence à harceler les agriculteurs qui accusaient un retard dans leurs remboursements il y a trois ou quatre ans. Les politiques du gouvernement contraignent les agriculteurs à quitter leur exploitation sans qu'il y soit de leur faute, politiques qui sont tout à fait inacceptables, compte tenu de la situation de l'agriculture au Canada à l'heure actuelle.

Tout récemment, nous avons examiné le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, visant à éliminer les subventions accordées à l'égard de ces récoltes, ainsi qu'à mettre fin aux prêts sans intérêt dans le cadre de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. C'est écrit en toute lettre dans le rapport du Groupe de travail Nielsen. Le gouvernement applique ce programme depuis fort longtemps. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre pourquoi il n'a pas diffusé ces renseignements et abordé ces questions au cours de la campagne électorale fédérale, il y a un peu plus d'un an.

Les agriculteurs ne soupçonnaient guère ce qui les attendait. Le dernier budget a porté un dur coup aux ristournes de taxe sur le carburant, aux offices de commercialisation nationaux et à la loi connexe. Pour couronner le tout, on veut démanteler la structure actuelle en supprimant toutes les subventions aux produits laitiers et en les assujettissant à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Nous devrions examiner tout cela en tenant compte de la situation et nous demander où seront effectuées les prochaines compressions. Il ne reste plus grand-chose sur la liste, seulement la privatisation de la Société du crédit agricole, puis, bien sûr, l'industrie laitière. Pourquoi n'ont-ils pas révélé leurs intentions véritables aux agriculteurs qui protestaient sur la colline du Parlement, le 22 novembre dernier?

M. Milliken: C'est gênant.

M. Ferguson: C'est extrêmement gênant, mais j'estime que les agriculteurs ont le droit de savoir. C'est une piètre consolation pour les milliers d'agriculteurs qui ne pourront se permettre de célébrer Noël cette année.

Je n'arrive pas à croire que, parmi toutes les personnes consultées lors de la rédaction du rapport, il n'y avait, comme je l'ai dit tout à l'heure, que deux agriculteurs. Des douzaines de représentants d'autres secteurs de l'économie, de l'industrie alimentaire, de différents ministères, du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, des associations de consommateurs, d'institutions bancaires et d'autres associations conseillaient le gouvernement sur la politique agricole à adopter. Ce sont eux qui ont persuadé le gouvernement de réduire tous ces programmes qui offraient une protection aux agriculteurs canadiens depuis de nombreuses années.

Je refuse d'accepter le fait qu'un si grand nombre d'entreprises alimentaires se trouvent en difficulté financière à cause de l'Accord de libre-échange entré en vigueur le 1er janvier. Vingt-deux autres entreprises de transformation ont fermé leurs portes ou annoncé qu'elles allaient réduire ou cesser leurs activités, dont trois depuis une mois.

Le gouvernement pense que tout va bien aller s'il élimine les offices de commercialisation et laisse ces conditionneurs acheter les aliments à un prix moins élevé. Ce n'est pas le cas, car le blé d'un pain coûte 14 cents. Le blé d'une boîte de céréales coûte 11 cents, mais on la paye 3 $. Le blé d'une boîte de biscuits coûte 3 cents.

Il y a quelques jours, un voisin m'a dit que même si on lui donnait le blé, il ne serait pas concurrentiel à cause de ce qui se passe dans l'industrie canadienne du conditionnement des aliments et de la pression à laquelle il est soumis à la suite de l'Accord de libre-échange.

Nous parlons du système américain. Nous nous rappelons de ce qu'ils ont fait à l'industrie laitière il y a quelques années quand ils ont abattu un million de vaches. Un million de vaches ont été abattues pour être transformées en viande hachée, mais n'empêche que la production laitière a augmenté au cours de cette période-là.

La situation a changé du jour au lendemain: les producteurs laitiers américains ont fait si peu de profits récemment que, chaque mois, 1 p. 100 d'entre eux s'orientent vers un autre domaine. Plusieurs États américains ont des pénuries de lait, au point que l'industrie fromagère est touchée.

Si vous voulez acheter du lait en fin de semaine au nord et à l'ouest de Lansing, au Michigan, faites-le avant 15 heures, autrement passez-vous-en. Il n'y en a pas assez pour tout le monde.

Au Canada, le système avantage les producteurs depuis des années, en ce sens que leur production répond à la demande canadienne et à celle des marchés où nous pourrions exporter. Il garantit un revenu stable au producteur et compense adéquatement les frais encourus pour la gestion, les imprévus et la main-d'oeuvre, comme dans n'importe quel autre secteur dont la société a besoin pour fonctionner efficacement. Voici que le groupe de travail recommande maintenant d'éliminer les subventions à l'industrie laitière et de la faire relever de la Loi

sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Il y a un peu plus d'une semaine, j'ai été estomaqué d'entendre le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis dire au Comité sénatorial de l'agriculture des États-Unis qu'il allait établir la politique agricole non seulement de la Communauté économique européenne et de son pays, mais également du Canada, de l'Australie, de l'Argentine et du Brésil.

Compte tenu du rapport de ce groupe de travail, auquel les agriculteurs ont fort peu participé, et de la déclaration du secrétaire chargé de l'agriculture aux États-Unis, je me demande si ce n'est pas ce qui explique tous ces projets de loi présentés pendant cette session pour démolir les structures qui ont été si utiles à ce secteur pendant de si nombreuses années.

Il est facile de démolir des structures, mais il faut beaucoup d'imagination, de prévoyance et de détermination pour les reconstruire ou simplement les mettre en place au départ. C'est pourquoi je pense que le gouvernement aurait dû réfléchir un peu plus longtemps et un peu plus sérieusement aux changements qu'il propose d'apporter dans le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

Si nous sommes de vrais partenaires dans notre pays, si nous faisons tous partie de la Confédération, je crois qu'il faudrait exiger une participation égale des deux ordres de gouvernement et des producteurs. Nous avons tous la responsabilité d'assurer à nos consommateurs un approvisionnement suffisant en produits alimentaires canadiens de qualité supérieure. De plus, nous devons assurer non seulement que nous avons ces produits alimentaires, mais aussi que l'approvisionnement est continue et que l'infrastructure permettra aux agriculteurs, dans cinq ou dix ans d'ici de faire leur chemin et de continuer à approvisionner les Canadiens en exploitant des entreprises familiales.

• (1640)

M. John Kenneth Galbraith, qui est né dans le comté d'Elgin, en Ontario, et qui a fréquenté l'Université de Guelph, nous a fait remarquer en octobre, lors de son passage à Glencoe, dans ma circonscription, que l'entreprise agricole familiale était le mode de production alimentaire le plus fiable et probablement le plus efficace que nous ayons dans le monde à l'heure actuelle. C'est une partie intégrante de notre économie et de notre structure sociale. Il serait inacceptable de saper et de détruire ce genre d'entreprise, surtout ici au Canada.

J'espère que le gouvernement révisera sa position concernant ce projet de loi. Je suis content qu'il porte la protection jusqu'à 90 p. 100. Il est absolument inacceptable qu'il réduise de 50 p. 100 à 25 p. 100 sa participation aux primes.

Les provinces ont porté à 25 p. 100 leur part qui se limitait strictement aux frais d'administration. Le gouvernement fédéral doit aider à réduire les coûts des producteurs aux prises avec pareilles difficultés financières.

Les coûts de production n'ont pas diminué. Ils ont plutôt augmenté bien que les cours mondiaux des céréales aient accusé une baisse spectaculaire à l'été et à l'automne de 1984. La baisse sensible au Canada et dans certains autres pays n'était pas attribuable aux producteurs eux-mêmes, mais aux gouvernements qui n'ont pas réagi aux conditions mondiales.

Il n'y a pas d'excédents considérables ou incontrôlables. Mais parce que le secteur est entre les mains d'un nombre toujours plus restreint d'entreprises cupides qui courent après des bénéfices toujours plus considérables, l'agriculteur y perd.

En conclusion, je demande simplement au gouvernement de laisser tomber le rapport du Groupe de travail Nielsen sur l'agriculture, de prendre le temps d'écouter les producteurs et d'amender le projet de loi pour le rendre acceptable aux yeux des organismes agricoles qui ont communiqué avec nous au cours de l'été.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, la situation n'est guère brillante en agriculture ces temps-ci. La position adoptée par le gouvernement sur la plupart des questions, dont bon nombre viennent d'être énumérées par le député de Lambton—Middlesex, n'a pas fait renaître, chez les habitants des régions rurales, la confiance en un avenir meilleur.

L'agriculture fait partie intégrante de la vie rurale, mais le sentiment qu'éprouvent les agriculteurs d'être abandonnés par le gouvernement et par la société, dans une grande mesure, s'étend d'un bout à l'autre du pays et dans toutes sortes de localités rurales. Quelle que soit la province qu'on visite, si on se rend dans une petite ville rurale du Canada, on constate que les agriculteurs se sentent abandonnés. Comme le Terre-Neuvien Gerald Smith, de Port-au-Port, l'a dit, les décisionnaires ne sont absolument pas au courant de la situation dans les ré-

gions rurales, ou peut-être qu'ils s'en fichent tout simplement.

Ce sentiment est répandu dans tout le pays. Tant le gouvernement fédéral que les provinces se sont engagés au cours des quelques dernières années à réduire les subventions. Cet engagement est particulièrement inquiétant pour les agriculteurs de provinces comme la Saskatchewan, où la sécheresse et la faiblesse des prix ont eu des conséquences désastreuses et ont fait fléchir le rendement à son plus bas niveau depuis 1933. En fait, cette année, pour la première fois depuis 1933, les rentrées ne suffiront pas à payer les factures. Le revenu réel des agriculteurs sera négatif en Saskatchewan.

La Saskatchewan a perdu 20 000 de ses agriculteurs au cours des deux dernières décennies, ce qui représente un millier par an, ou presque trois par jour pendant vingt ans. Aujourd'hui, la province est en train de perdre un habitant toutes les vingts minutes. Plus de 200 personnes s'en vont tous les jours. Pourtant, les villes ne sont pas en train de se dépeupler. Nous devons donc supposer que ces 200 personnes qui quittent la Saskatchewan tous les jours partent des régions rurales et des petites villes. Ils s'en vont parce qu'ils se sentent abandonnés par la société, par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial.

Des villes comme Saskatoon ne peuvent pas aider ces gens. Ville d'importance moyenne, Saskatoon a le taux de chômage le plus élevé du Canada, après St. John's, à Terre-Neuve. Les gens qui partent viennent donc des régions rurales et des petites villes. Sur les 17 000 personnes qui ont quitté la province au cours des neuf premiers mois de l'année dernière, 7 000 étaient au début de la vingtaine. Comme l'ancien député de Nipawin l'avait dit à la Chambre, la Saskatchewan exporte ses jeunes beaucoup mieux que son blé.

Le projet de loi C-48 fait partie des mesures prises par le gouvernement pour réduire ses frais dans le secteur agricole du Canada. Il est très douteux qu'il puisse contribuer sensiblement à renforcer la viabilité des exploitations ou à réduire l'exode rural. Tout ce qu'il réalisera, ce sera de réduire le coût du programme d'assurance-récolte pour le gouvernement fédéral.

Cette détermination à réduire les dépenses fédérales semble être le seul motif prioritaire des changements que le gouvernement a apportés au secteur agricole dans les quelques dernières années, le seul motif prioritaire des modifications apportées aux lois, aux programmes et à la règlementation.

Partenaires dans la croissance est un document de travail sur le secteur agro-alimentaire. Ce document amorce le débat sur un certain nombre de questions, dont la mise en valeur des marchés, le financement agricole, la sécurité du revenu, la gestion de l'offre, la salubrité des aliments et le développement durable. De prime abord, il semble proposer une démarche relativement digne d'intérêt, mais, à y regarder de plus près, on constate que le document intitulé *Partenaires dans la croissance* a en fait pour but, sauf quelques exceptions d'importance mineure, de réduire la participation financière du gouvernement dans le domaine agricole.

• (1650)

Comment pourra-t-il alors accroître la viabilité de l'entreprise agricole familiale? Comment le gouvernement peut-il réduire ses dépenses en la matière? Eh bien, il a très bien réussi ces dernières années. Très bien. En voici quelques exemples.

La semaine dernière, nous avons adopté un projet de loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés, qui aura pour effet de réduire les dépenses de ce gouvernement dans le secteur agricole. Le gouvernement a ainsi épargné une forte somme, soit 24 millions de dollars.

En second lieu, depuis quelques années, les frais occasionnés par l'inspection des viandes, des graines de semence et de presque tous les autres produits agricoles ont été transférés du gouvernement aux agriculteurs. Cela a entraîné une réduction des dépenses du gouvernement, mais une hausse de celles des agriculteurs. Voilà un autre moyen par lequel le gouvernement a diminué son soutien à l'agriculture.

En outre, on veut faire fonctionner la Société du crédit agricole selon les principes de l'entreprise. À l'heure actuelle, cette opération coûte très cher, mais elle a le même objectif. Le gouvernement s'attend éventuellement à ce que la Société du crédit agricole ne lui coûte plus un cent. Le gouvernement fera ainsi d'autres économies en supprimant son aide à l'agriculture.

La résorption de la crise du lait industriel a l'air d'une solution très facile et très simple, mais elle a en fait pour résultat de réduire les subventions que le gouvernement fédéral versait à l'industrie laitière et de réduire le revenu des producteurs laitiers canadiens. Encore une fois, cette mesure a permis à l'État de faire des économies tandis qu'elle faisait baisser le revenu des agriculteurs.

Je peux remonter loin en arrière. Nous n'avons pas à jeter tout le blâme sur le gouvernement actuel, car nous avons perdu la subvention du Nid-de-Corbeau, ce qui a permis à l'État de réaliser de grandes économies tout en faisant augmenter les coûts de production des agriculteurs. Nous avons augmenté les frais de transport qui, il y a quelques années, étaient maintenus à un certain niveau grâce à une subvention de l'État. Ces frais ne seront plus maintenus à un certain niveau. Encore une fois, cela représentera une économie pour l'État et une hausse des coûts pour les agriculteurs. La suppression du remboursement de la taxe sur le carburant a permis à l'État de faire une économie et a ajouté aux coûts de production des agriculteurs.

La TPS qu'on prévoit imposer va accroître les coûts de production des agriculteurs sans rien ajouter à leur revenu. En fait, si l'on impose la TPS sur les produits de la ferme, il est vraisemblable que cette TPS sera plus élevée que ce qu'il en coûte pour mettre ces produits en marché.

Nous discutons maintenant du projet de loi C-48 concernant l'assurance-récolte. Cette mesure a elle aussi comme principale raison d'être d'essayer de réduire les coûts du gouvernement. En l'occurrence, je dois dire que les coûts ne sont pas transmis à l'agriculteur, mais aux gouvernements provinciaux. L'argent finira probablement par sortir de toute façon des goussets des agriculteurs. Pour l'agriculteur il n'y a vraiment pas d'amélioration notable.

Les modifications à la Loi sur l'assurance-récolte vont dans la plupart des cas faire réaliser des économies à l'État parce qu'il ne paiera que 25 p. 100, alors que jusqu'ici, il en payait 45 environ. Je voudrais citer un article de Tom Button paru dans *Farm and Country.* Voici ce qu'il dit, et cela résume assez bien le point de vue des agriculteurs en ce moment:

> Si l'assurance-récolte était trop chère en 1989, ne comptez pas pouvoir payer les primes en 1990.
>
> Si vous aviez les moyens de la payer mais que vous trouviez que vous ne pourriez pour ainsi dire jamais espérer une indemnité, ne comptez pas que les choses vont aller mieux.
>
> Après quatre ans de débat sur l'assurance-récolte, les leaders agricoles ont fini par voir exactement comment Ottawa et Queen's Park ont l'intention de réformer les régimes d'assurance-récolte du pays.
>
> C'est à peine s'ils en croient leurs yeux et leurs oreilles.

Voilà ce que dit *Farm and Country* des modifications au régime ontarien. Dans l'Ouest, monsieur le Président, que nous représentons vous et moi, les choses n'iront guère mieux, même si on y a beaucoup plus recours à l'assurance que dans la plupart des régions de l'est du Canada.

Il faut reconnaître qu'il y a des problèmes avec le programme d'assurance-récolte, et que c'est à cause de ces problèmes que le gouvernement devrait agir. Ce projet de loi s'attaque à la plupart des problèmes qui existaient déjà, et souvent de facon utile. Mais s'il visait à améliorer le sort des agriculteurs et à rendre les exploitations familiales plus rentables, alors le gouvernement a raté son but.

La citation que je viens de lire montre que les changements n'améliorent pas sensiblement la rentabilité de l'exploitation familiale. La procédure suivie pour le changement est louable, j'imagine, du fait qu'un document de discussion a été établi, que le gouvernement a consulté les associations de producteurs et qu'il y a donc eu une certaine consultation. Cette consultation a donné lieu à 64 mémoires que le gouvernement a examinés, mais qui n'ont pas été pris en considération. On n'a contacté aucune de ces associations de producteurs pour savoir pourquoi elles demandent telle ou telle chose, et le gouvernement ne leur a pas dit pour quelle raison il écartait leurs propositions.

Les modifications définitives à la loi ont été mises au point de concert par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, lors d'un accord intervenu à Prince-Albert il y a un an. C'est ce qui fait la base du projet de loi que nous discutons, et il y a là une faiblesse dans notre démarche législative parce qu'assez souvent les projets de loi pourraient être améliorés s'il y avait consultation une fois la décision prise par le gouvernement.

Que fait ce projet de loi? Il change le mode de fixation de la part assurable du rendement, ce qui, fondamentalement, est une bonne idée. Il porte à 90 p. 100 la protection maximale, ce que les agriculteurs ont demandé. Le résultat n'est qu'une illusion parce que, selon l'Ontario Agricultural Commodity Council, même si la loi sera modifiée pour permettre une protection optionnelle de 90 p. 100 du rendement agricole moyen, une formule restrictive sera établie de sorte que beaucoup de récoltes en Ontario ne seront pas protégées à 90 p. 100.

• (1700)

Les agriculteurs ont demandé que le taux des primes soit établi pour chaque récolte en fonction d'une protection de 90 p. 100 et qu'on leur laisse ensuite la possibilité de déterminer si ce taux est abordable. Comme le niveau de protection est actuellement de 80 p. 100, la formule

proposée n'entraînera que très peu d'améliorations, sinon aucune, dans le cas de bien des récoltes.

Autrement dit, selon cet organisme, en raison de le façon dont le gouvernement s'y est pris pour remanier le programme et de la formule qu'il utilisera, les agriculteurs n'obtiendront rien de plus en vertu de cette loi. La formule est complexe et ne contribuera pas à accroître les paiements versés aux agriculteurs en cas de désastre.

Les agriculteurs ont également demandé une protection supplémentaire, et je dois dire que c'est une bonne chose, si cela fonctionne. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

Il y a un article dans ce projet de loi qui porte à croire que les agriculteurs seront protégés contre les dommages causés par la sauvagine. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a déclaré qu'une disposition spéciale indemniserait plus équitablement les producteurs lorsque leur récolte est détruite par des oiseaux aquatiques migrateurs protégés. Il a dit que les producteurs recevraient 80 p. 100 de la valeur de la récolte perdue, et que le coût de cette indemnisation serait partagé également entre les deux ordres de gouvernement, sans que les producteurs aient à payer de primes.

Tout cela est bien beau, mais ce n'est pas dans le projet de loi. C'est ce qu'a déclaré le secrétaire parlementaire de ministre de l'Agriculture, mais tout ce que dit le projet de loi, c'est que le gouvernement fédéral partagera avec les gouvernements provinciaux les dépenses engagées par ceux-ci. Cependant, rien dans le projet de loi ne garantit que les gouvernements provinciaux paieront. Avant d'aller de l'avant avec ce projet de loi, c'est un point qu'il faudra examiner attentivement au moment de l'étude en comité.

La question du partage des coûts inquiète. Les agriculteurs estiment qu'il y a lieu d'apporter des améliorations à cet égard. Ils assumaient une moitié des coûts et le gouvernement fédéral, l'autre moitié; les frais administratifs étaient pris en charge par les gouvernements provinciaux. Je n'ai lu qu'une partie des 64 mémoires qui ont été présentés, mais, dans tous ceux que j'ai lus, on reconnaissait qu'un changement s'imposait à la formule du partage des coûts, et ce changement logique reposait sur le système tripartite qu'on voit dans la plupart des programmes de stabilisation auxquels nous nous consacrons depuis quelques années.

Nous avons convenu de ce principe, mais si nous avions adopté le système tripartite, le gouvernement fédéral aurait dû débourser un peu plus et, je le répète, ce projet de loi avait pour objet de réduire la contribution du gouvernement. Ainsi, au lieu d'un système tripartite, nous avons un système qui augmente le montant que l'agriculteur est appelé à débourser. Auparavant, il versait 45 p. 100. À présent, cette proportion est passée à 50 p. 100 de la note totale.

Un bon nombre des mesures que nous adoptons à la Chambre dépendent des règlements d'application prévus à leur égard. Elles ne sont efficaces que si les règlements sont appliqués correctement et pertinents. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre que ces règlements existaient déjà et que nous pourrions les examiner, mais ce n'est pas le cas. Ils ne sont pas nécessairement prêts, et nous ne les aurons pas quand nous aborderons la question au comité.

En comité, nous voudrons savoir exactement ce que visera ce règlement et s'il améliorera la situation de l'agriculteur. Les gens qui travailleront à ce réglement devraient être des agriculteurs et non des bureaucrates dont le but est d'avoir quelque chose qui fonctionne bien plutôt que quelque chose qui donne à l'agriculteur de meilleures prestations d'assurance-récolte.

Comme je l'ai dit plus tôt, ces changements ont été apportés pour mettre fin aux programmes spéciaux. Je voudrais citer une autre fois l'article de Tom Button paru dans *Farm and Country*. Il déclare:

> Ottawa a commencé son examen de l'assurance-récolte en disant que si l'assurance était plus souple et plus abordable, il pourrait se passer des programmes spéciaux comme celui de 850 millions pour les victimes de la sécheresse.
>
> Selon LeDrew, les groupes agricoles ont appuyé cet objectif.

LeDrew est le directeur de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario. L'article dit encore:

> «Mais ce que fait Ottawa ne correspond pas à ce qu'il dit», affirme-t-il. «L'assurance-récolte ne sera guère plus abordable et plus souple».

George, qui est vice-président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, ajoute ceci:

> «Si nous avons une nouvelle sécheresse, Ottawa prétendra que les réformes de l'assurance-récolte le libèrent de toute responsabilité.» «À la vérité, l'assurance-récolte n'a pas réellement été réformée et j'ai bien peur que nous ne soyons devant une vraie lutte».

Par conséquent, le gouvernement a réglé les problèmes de la Loi sur l'assurance-récolte, mais ce faisant, il a diminué la sécurité prévue par la loi et dont dépendait les agriculteurs. Je pourrais parler des avantages et des inconvénients de la loi, de ses bons points et de ses carences. Il en a déjà été question, mais le résultat net est une chose que les agriculteurs ont du mal à comprendre

et à admettre si le but de la loi est d'améliorer la viabilité des exploitations familiales.

Nous sommes en train d'étudier toutes les phases de l'agriculture. Dans ce but, nous avons mis sur pied un certain nombre de groupes de travail qui seront responsables d'une phase chacun. Un des premiers aspects dont nous voulons être sûrs, c'est que la même chose ne se reproduise pas lors des prochaines prétendues améliorations. Nous voulons que le groupe de travail cherche à améliorer la viabilité de l'exploitation familiale, la viabilité de l'agriculture, la viabilité de la production agricole.

Je suis très inquiet lorsque je vois que ce document s'intitule: *L' agriculture et l'industrie alimentaire.* L'industrie alimentaire réussit assez bien dans beaucoup de domaines. Mais s'il n'y a pas d'agriculteurs dans ces groupes de travail, nous nous retrouverons avec un autre organisme bureaucratique, et les agriculteurs n'auront pas plus de chance de rester sur leurs terres.

Actuellement, plus de 10 000 agriculteurs de la Saskatchewan ont reçu un avis de saisie. Beaucoup d'entre eux perdront une partie de leurs terres ou de leur machinerie. Le document de travail, qui est supposé traiter de toutes ces questions, ne mentionne même pas comment nous allons les garder sur leurs terres et comment nous allons rembourser leur dette de 23 milliards.

Comme je le disais au début, la Saskatchewan, dont le revenu a diminué de 110 p. 100 cette année, ne peut pas verser plus pour l'assurance-récolte. Par conséquent, bien que nous soyons d'accord avec l'orientation du projet de loi et que nous l'appuyions en principe, nous devrons en discuter les défauts de façon très approfondie au comité.

• (1710)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

En conséquence, le vote sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, est reporté jusqu'à demain, à 17 heures; à ce moment-là, la sonnerie d'appel fonctionnera pendant au plus 15 minutes.

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné notre expérience aujourd'hui, je crois qu'il conviendrait peut-être qu'il y ait quelqu'un au pupitre, lorsque la sonnerie d'appel retentit, car il arrive parfois que la Chambre diffère des votes et le reste. Il serait utile qu'il y ait quelqu'un au pupitre en tout temps, même lorsque la sonnerie d'appel retentit.

Il y a eu des consultations, et sauf erreur, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour suspendre brièvement nos travaux, afin de permettre la tenue de consultations d'ici à l'heure normale d'ajournement. Selon moi, cette suspension pourrait n'être que de cinq minutes, et nous pourrions ensuite être prêts à passer au prochain point.

M. Boudria: Madame la Présidente, il y a eu des discussions en ce sens. Je tiens simplement à signaler que sauf erreur, ce bref ajournement ne sera pas prolongé, bien entendu, au-delà de l'heure normale d'ajournement de nos travaux. En d'autres termes, il n'est pas illimité.

Si à 18 heures, les négociations ne sont pas terminées, la Chambre s'ajournera bien entendu. Ainsi, sous cette réserve, nous sommes disposés à donner notre consentement.

M. Hawkes: C'est également la façon dont je comprends les choses.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre de suspendre ses travaux jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 17.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 28.

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, nous vivons aujourd'hui un grand moment, car nous avons la possibilité d'étudier le projet de loi C-44 qui, comme le projet de loi C-45, marque une étape importante dans notre démarche visant à assurer l'avenir énergétique des Canadiens. Ces deux projets de loi donnent le feu vert à la mise en valeur de deux des plus grandes et des plus riches réserves de ressources énergétiques du Canada.

À 315 kilomètres des côtes de Terre-Neuve, sous 80 mètres d'eau, se trouve en effet l'un des plus riches gisements de pétrole découverts au cours de la décennie sur la planète. Nous évaluons le gisement d'Hibernia à 650 millions de barils.

Loin de là, dans le nord de l'Alberta, sous la surface, se trouvent des sables bitumineux qui renferment une fois et demie la quantité de pétrole brut léger exploitable d'Arabie saoudite, soit 350 millions de barils de pétrole ou 600 fois ce que les Canadiens consomment chaque année.

Le Canada a tiré de grands avantages de la prospère industrie du pétrole et du gaz. Aujourd'hui, un dollar sur sept investis dans l'économie canadienne est orienté vers

le secteur du pétrole et du gaz. Cela reflète bien la place de cette industrie dans notre économie—en comptant les activités de raffinage et le secteur pétrochimique, elle représente 12 p. 100 de notre produit intérieur brut. Nos exportations nettes d'énergie, qui ont atteint 7,5 milliards de dollars en 1988, nous ont permis d'améliorer sensiblement notre balance des paiements ces dernières années.

Malgré la diversification de l'économie de l'Alberta et de la Saskatchewan, provinces productrices, l'emploi et la croissance économique y restent fortement liés à l'activité de l'industrie pétrolière.

Notre gouvernement a accordé une attention spéciale au maintien d'un secteur pétrolier et gazier fort et actif. Nous avons adopté une politique énergétique davantage axée sur le marché, tout en restant attentifs aux besoins particuliers du secteur. Lorsque les cours du pétrole se sont effondrés en 1986, nous sommes venus rapidement au secours du secteur pétrolier. Celui-ci est tellement important pour le Canada que nous devons nous assurer de sa viabilité à long terme.

Il est vital pour l'avenir de notre secteur pétrolier et gazier que le gouvernement investisse dans les projets OSLO et Hibernia. Nous approchons des niveaux maximum de production dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Ces gisements produiront désormais de moins en moins.

Si le gouvernement canadien veut que ce secteur continue de croître et de prospérer à l'aube du XXIe siècle, il doit investir davantage dans l'exploitation coûteuse des gisements de pétrole non classiques situés en Alberta et au large de Terre-Neuve.

Il est vrai que cela comporte des risques. Il faudra près d'une décennie avant que ces projets n'atteignent une capacité de pointe. De longs délais de préparation rendent leur exploitation très difficile au seul secteur privé. Sans l'appui du gouvernement, ces projets resteront lettre morte. Nos critiques voudraient nous voir abandonner ces projets, retenir nos investissements, et attendre encore. Ils disent en effet que ces projets ne sont pas rentables et que les prix du pétrole sont trop instables.

Les critiques parlent trop vite. Notre gouvernement n'appuiera aucun investissement dans l'exploitation coûteuse de gisements pétroliers tant que cela ne sera pas rentable. Non seulement l'investissement de fonds publics dans les projets OSLO et Hibernia est non seulement sage, mais économiquement sûr.

Parlons d'abord du projet Hibernia. Le gouvernement fédéral et des entreprises privées ont déjà consacré des millions de dollars à tester les gisements situés au large

de Terre-Neuve et à déterminer la meilleure façon de les exploiter.

Les obstacles sont énormes. Les eaux de l'Atlantique nord sont parmi les plus hostiles au monde. Les icebergs et les tempêtes menacent sans cesse la sécurité des travailleurs et du matériel. Les plateformes de récupération doivent être ancrées loin de la côte, ce qui les rend d'autant plus difficiles à desservir. Vient s'ajouter à ces difficultés l'absence à Terre-Neuve d'une infrastructure capable d'appuyer et de soutenir une entreprise d'exploitation des ressources sous-marines d'une telle envergure.

Le gouvernement fédéral a conclu un marché à long terme qui va s'avérer un bon investissement pour le Canada. Il est vrai que nous assumons une part considérable des risques que présente ce projet, mais nous allons aussi retirer notre part de bénéfices lorsque le projet commencera à donner des fruits. Les risques sont bien partagés—les entreprises qui le parrainent en assument leur juste part.

Deux stimulants spéciaux font partie des principales mesures d'encouragement offertes par le gouvernement: une garantie d'emprunt et un apport de fonds. Le gouvernement obtiendra, en échange, une part des bénéfices nets de l'entreprise sans compter les rentrées fiscales habituelles qu'il en retirera. La province de Terre-Neuve a complété ces stimulants en rajustant en conséquence certaines dispositions de son régime de redevances, surtout pour en faire un instrument mieux adapté à la notion de bénéfices.

Notre garantie d'emprunt, environ 1,7 milliards de dollars, occupe une place importante dans cette entente. Le gouvernement n'a pas à faire de mise de fonds, et les conditions de cette garantie sont telles que tout laisse croire qu'il ne sera jamais appelé à rembourser un passif éventuel.

La dette garantie sera remboursée intégralement lorsque le prix réel du baril de pétrole dépassera les 15 $ US. Actuellement, le prix du baril de pétrole est d'environ 20 $ US. Cette disposition constitue un incitatif financier puissant pour la bonne marche de ce projet tout en faisant courir relativement peu de risques au gouvernement.

En outre, le gouvernement du Canada contribuera 1,04 milliard de dollars ou 20 p. 100 des liquidités requises à l'étape de la pré-production. Cette contribution donne encore plus de poids au projet. De prime abord, c'est une somme importante en chiffres absolus, mais elles l'est moins en regard des 20 milliards de dollars prévus pour toute la durée de ce projet.

Plus important encore, le gouvernement fédéral condidère que sa contribution en liquidités est partie intégrante de son investissement dans ce projet. Même si le cours du prétrole demeurait stationnaire, le gouvernement pourrait recouvrer tout son investissement, non pas uniquement les incitatifs monétaires, mais également toutes les concessions fiscales consenties dans le cadre de ce projet, et faire quand même un peu d'argent.

Le gouvernement obtiendra un part importante des bénéfices de cette entreprise. Les recettes fiscales nettes qu'il retirera d'Hibernia dépasseront les 3 milliards si le cours du prétrole se maintient en moyenne à 25 $ US pendant toute la durée du projet, c'est-à-dire de 1996 à 2 010. Nous savons tous que les prévisions des prix du pétrole ne sont pas infaillibles. Pourtant, les sociétés pétrolières prennent des décisions à long terme basées sur des prévisions d'augmentations modestes du prix réel.

Ces résultats positifs ne comprennent pas les avantages économiques externes considérables dont jouiront la province de Terre-Neuve et le reste du Canada. Mentionnons entre autres la création d'emplois, les retombées économiques et la réduction des paiements d'assurance-chômage. En fait, chaque dollar dépensé pour ce projet rapportera plusieurs dollars en avantages primaires et secondaires à Terre-Neuve et aux Terre-Neuviens.

Pendant la durée de ce projet, 11 milliards de dollars seront dépensés dans la province à mesure que les compagnies poursuivront leurs activités de forage et d'extraction et rapporteront à terre le pétrole obtenu des puits Hibernia.

Mais Terre-Neuve ne sera pas seule à en bénéficier. Environ 50 p. 100 des coûts de 5,2 milliards de dollars pour la mise en oeuvre du projet Hibernia seront dépensés au Canada; plus de la moitié des emplois créés seront occupés par des Canadiens, surtout des Terre-Neuviens.

En tout, de 45 à 50 p. 100 des travaux liés au projet seront faits au Canada. Une plus grande partie des travaux seront effectués par le pays hôte que ce ne fut le cas lors des projets de forage britanniques et norvégiens dans la mer du Nord.

Sans aucun doute, le projet Hibernia sera vraiment canadien. La plate-forme principale, de type embase-poids, sera une structure massive de béton armé qui sortira de la mer et offrira une base stable pour les opérations de forage et de production. Le pétrole sera traité en mer dans des installations situées sur la plate-forme géante et sera transporté vers les marchés dans des pétroliers renforcés contre les glaces.

L'embase-poids nécessitera presque un demi-million de tonnes de béton de grande qualité et de câbles. Elle aura une capacité de 1,45 million de barils de pétrole. Elle sera construite au Canada pour résister aux pires conditions de l'Atlantique nord. Elle offrira aux produc-

teurs des avantages certains qui compenseront les difficultés qu'occasionnent les opérations si loin en mer.

Le projet Hibernia apprendra des choses aux Canadiens. Nous nous perfectionnerons sur la plate-forme à 300 kilomètres de nos côtes. Nous deviendrons des experts en matière d'extraction de pétrole en mer. Ces connaissances seront d'une valeur inestimable et pourront être vendues à d'autres pays partout au monde.

• (1740)

Les études environnementales du projet sont terminées. Le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve ont effectué des études publiques approfondies. Nous avons examiné les dossiers et nous avons concentré nos efforts sur les parties concernées. La décisison de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, publiée en juin 1989, annonçait que le projet serait entamé une fois qu'on aurait bien examiné les 50 recommandations de la commission d'évaluation environnementale.

Je voudrais rappeler aux députés que ce projet doit être considéré comme étant à long terme. Il s'étendra sur 20 ans, débutera très probablement en 1996 et produira de 110 000 à 150 000 barils de pétrole par jour.

C'est un bon investissement, en particulier en ce qui concerne les taxes, les redevances et les bénéfices que nous espérons récupérer pour le Canada et Terre-Neuve. Il n'y a pas d'encouragement fiscal spécial pour les sociétés qui exploitent le champ Hibernia. Toutes les activités se feront dans le cadre du régime fiscal actuel. Toutes les dispositions financières sont visibles et tout à fait régulières.

Le projet de loi C-44 et le fait qu'il soit proposé aujourd'hui montrent bien aux Canadiens combien l'avenir d'Hibernia est important pour les Terre-Neuviens et pour les gens de la côte est. Cela a été un grand honneur pour moi d'être le porte-parole du ministre qui traitera des projets de loi C-44 et C-45.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour débattre le projet de loi C-44 en deuxième lecture, étape des plus importantes.

Le projet de loi C-44 concerne l'exploitation du champ d'hydrocarbures Hibernia et apporte des modifications corrélatives à certaines lois. Il vise à donner au gouvernement le pouvoir de conclure avec les autres parties concernées un accord sur le projet d'exploitation Hibernia dont on a beaucoup entendu parler.

Cela fait neuf ans que Chevron a découvert, dans un puits amodié de Mobil Canada Limitée et ses associés, le champ pétrolifère Hibernia à environ 315 kilomètres à l'est de St. John's, à Terre-Neuve. Après la découverte initiale, des tests ont confirmé l'existence de réserves de pétrole de plus de 500 millions de barrils dans une zone de 20 000 acres. Il s'agit d'un des plus grands champs pétrolifères marins au monde.

Le projet Hibernia n'a connu que des retards depuis sa conception. En 1986, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'alors a informé les Terre-Neuviens à St. John's que les négociations concernant Hibernia seraient conclues au cours des deux ou trois prochains mois. C'était en 1986. Deux ans et demi plus tard, le 18 juillet 1988, le premier ministre du Canada a affirmé que les perspectives, les possibilités, la prospérité découlant d'Hibernia pourraient bientôt se réaliser.

Il a fait cette annonce opportune trois mois avant les dernières élections fédérales. Il faisait allusion à la déclaration de principe signée le 18 juillet 1988 par les propriétaires du projet et les gouvernements fédéral et provincial. Cette déclaration confirmait que les accords juridiques relatifs à Hibernia seraient officiellement signés le 31 mars 1989.

Or, cette déclaration de principe n'a pas force exécutoire. Mes collègues ont abordé cette question à la Chambre tout de suite après la déclaration du 18 juillet 1988. Ils voulaient des garanties pour la province et les gens de Terre-Neuve. Ce jour-là, le ministre du Commerce extérieur a assuré aux Canadiens:

> . . .que le projet Hibernia va être réalisé. Il est accepté. Les sociétés se sont entendues. Le gouvernement du Canada a rendu le tout possible grâce à l'initiative que nous avons prise et aux ententes que nous avons conclues. Toutes les parties seront légalement liées à la fin du mois de mars.

Nous sommes rendus en décembre 1989—sept mois après cette déclaration du ministre du Commerce extérieur—et il n'y a pas encore d'accord-cadre en vue, du moins d'ici six mois ou même un an, qui sait?

Pendant que les négociations se poursuivent, les entrepreneurs extracôtiers de Terre-Neuve traversent leur pire année depuis 1977. Les retards subis par le projet Hibernia ont paralysé une économie locale qui se préparait à une aubaine inespérée grâce à la découverte de pétrole il y a près de dix ans. Au lieu de cela, ils n'ont reçu

que de faux espoirs et de fausses promesses du gouvernement.

Toutefois, nous débattons aujourd'hui un projet de loi qui permet au gouvernement fédéral de conclure une entente avec les propriétaires du projet Hibernia et le gouvernement de Terre-Neuve.

Je voudrais examiner brièvement certains des coûts liés à ce projet. Le coût d'Hibernia a été estimé à 8,5 milliards de dollars. Ce chiffre représente le coût de lancement et le coût de développement initial. Le coût de lancement seulement s'élève à 5,2 milliards de dollars, dont le gouvernement fédéral assume 2,6 milliards de dollars, soit 50 p. 100. Cela comprend la contribution tant aux frais d'immobilisation qu'aux garanties d'emprunt.

Terre-Neuve a consenti à verser 11 millions de dollars aux propriétaires du projet sur un fonds de transfert technologique extracôtier, et 95 millions de dollars seront transférés du Fonds Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers.

En outre, Terre-Neuve a accepté de renoncer à toutes ses taxes de vente au détail sur les biens d'investissement achetés au cours de la construction et de l'exploitation. Terre-Neuve a en outre accepté de réduire la taxe de vente au détail, que tous les citoyens payent, en la ramenant de 12 à 4 p. 100 sur les articles achetés au cours de l'exploitation du champ pétrolifère.

Bien qu'il soit difficile de le calculer exactement, le montant de ces taxes serait vraisemblablement très considérable. La participation de Terre-Neuve au projet Hibernia l'est incontestablement, quand on considère le montant médiocre que lui rapportera cet investissement, si jamais elle doit le toucher.

En vertu de l'énoncé de principe signé en juillet 1988, Terre-Neuve ne doit toucher que des redevances symboliques, soit tout d'abord au taux de 1 p. 100, majoré successivement de 1 p. 100 tous les 18 mois jusqu'à concurrence de 5 p. 100 après six ans. Même ces redevances pourront être réduites dans la même proportion que le prix moyen du pétrole sera inférieur à 30 $ américains le baril.

Même si tout devait fonctionner à merveille et si le projet permettait d'extraire en moyenne 110 000 barils de pétrole par jour pendant les 365 jours de la première année d'exploitation, Terre-Neuve ne toucherait cette année-là que 6 millions de dollars de redevances, même si le prix du pétrole devait augmenter chaque année d'un montant équivalent au taux de l'inflation.

• (1750)

À mon avis, lorsque nous examinons la participation de Terre-Neuve à ce projet, nous devons tenir compte du fait que la population de cette province ne représente que 2 p. 100 de celle du Canada. Par conséquent, les gens de Terre-Neuve assument un fardeau financier au moins deux fois plus lourd que celui des Canadiens dans leur ensemble. Moi qui représente la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard dont la population est d'environ 128 000 habitants, je comprends et apprécie l'ampleur du fardeau que les Terre-Neuviens doivent ressentir.

La difficulté, pour ce qui est des redevances, semble dûe en partie à l'Accord de l'Atlantique. En effet, d'après ce document, l'accord vise toutes les ressources gazières et pétrolières situées dans la zone relevant du Canada au-delà de la laisse de basse mer, le long du littoral de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'au rebord externe de la marge continentale. Sa principale disposition financière prévoit que le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador peut fixer et toucher des recettes sur les ressources comme si celles-ci se trouvaient sur la terre ferme. Cependant, le gouvernement éprouve déjà des difficultés à établir comment il pourra toucher ces recettes. En effet, l'Accord accorde à Terre-Neuve le droit de négocier à cet égard avec toutes les sociétés pétrolières.

Les propriétaires assumeront le solde du coût de lancement du projet Hibernia avec ce qu'offrent les gouvernements fédéral et provincial, soit environ 2,94 milliards de dollars.

Après le coût de lancement, les propriétaires du projet devront assumer encore 3,3 milliards de dollars à titre de frais d'exploitation supplémentaires.

La participation du secteur privé représente en tout 5,79 milliards de dollars, soit environ 68 p. 100 du coût total du projet estimé à 8,5 milliards de dollars.

En juillet 1988, quand l'énoncé de principe a été signé, le document contenait également des dispositions concernant les retombées industrielles du projet Hibernia. La plupart de ces retombées étaient associées au principal élément de support de l'embase-poids et à son lieu de construction. En 1988, on avait convenu que ces travaux pouvaient être effectués dans la région Come By Chance de Terre-Neuve. Toutefois, en juin dernier, le ministre de l'Énergie a rencontré les représentants de l'industrie océanique de Terre-Neuve, à St. John's, et leur a déclaré:

> . . .même si les industries et les gouvernements étaient disposés à lancer le projet Hibernia estimé à 5,2 milliards de dollars, nous nous sentirions tous mieux si le projet pouvait être réalisé à un coût moindre.

À cette fin, l'entreprise Mobil Oil Canada, à la tête du consortium de quatre sociétés qui a accepté de mener à bien le projet Hibernia, met la touche finale aux modifications à apporter à la plate-forme de production massive. Inutile de dire qu'il est fort probable que, à cause de ces modifications, moins d'emplois soient créés à Terre-Neuve.

Cela inquiète énormément la province de Terre-Neuve, puisque, aux termes de l'énoncé de principe, la plate-forme devait être assemblée chez elle. L'énoncé garantissait à la province trois millions d'heures-personnes. Aujourd'hui, il semble que la nouvelle plate-forme pourrait être assemblée ailleurs.

Si c'est vrai, Terre-Neuve pourrait perdre les deux tiers des travaux de construction prévus à l'origine. Il ne fait aucun doute que Terre-Neuve devrait exploiter au maximum les retombées industrielles du projet Hibernia.

Suivant les exigences techniques du projet original, c'est à Terre-Neuve qu'on aurait construit la structure à embase-poids en béton et qu'on l'aurait pourvue des machines nécessaires. C'est aussi à Terre-Neuve qu'on devait s'occuper de l'administration globale du projet, tout comme des aspects importants de la conception de la structure à embase-poids en béton et de la superstructure.

L'union de la superstructure à la base, l'assemblage et l'aménagement de l'élément de support principal, le raccordement et l'armement de la superstructure devaient également se faire à partir de Terre-Neuve. On s'attendait que toutes ces activités créent environ 10 000 année-personnes pour les gens de la province.

Malheureusement, la déclaration que le ministre a faite en juin a changé les perspectives provinciales d'emploi. Pas étonnant que le gouvernement de Terre-Neuve soit inquiet: avec la nouvelle conception par Mobil, le nombre d'emplois permanents créés par Hibernia pourrait être d'à peine 1 600, comparativement aux 3 500 escomptés dans la déclaration de principe. En fait, c'est une réduction de 54 p. 100.

De toute évidence, on veut accélérer le projet Hibernia en partie pour dissiper certaines craintes concernant le développement régional. Nous devons nous assurer que les retombées industrielles promises à la province et dont il est brièvement question dans le projet de loi à l'étude deviennent une réalité. Nous ne pouvons pas fermer les yeux devant la situation lamentable de l'emploi sur la côte est. La situation actuelle des pêcheries atlantiques a créé une crise épeurante. Ce soir, nous en parlerons à la Chambre au cours du débat d'urgence.

Le Canada atlantique a un besoin pressant de nouveaux emplois, et Hibernia peut remédier en partie à la situation.

L'énergie est ce qui anime un pays. Dans un pays comme le nôtre, un des plus gros consommateurs d'énergie dans le monde entier, il faut que la sécurité de l'approvisionnement énergétique soit un objectif à long terme. La politique énergétique doit tenir compte des chambardements possibles dans les marchés énergétiques mondiaux et être assez flexible pour encaisser des coups sans indûment déranger la vie des Canadiens.

La sécurité de l'approvisionnement énergétique est un aspect nécessaire de cette politique, mais celle-ci ne doit pas reposer sur cette seule base. Il faut également que les projets énergétiques ne nuisent pas à l'environnement.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je regrette d'interrompre la députée, mais je pense que son temps de parole n'expirera pas avant 18 heures.

Madame la Présidente, vous constaterez que la Chambre est disposée à ne pas tenir compte de l'heure afin de laisser notre collègue finir son discours et de permettre au député néo-démocrate critique du secteur énergétique de faire ses observations. La Chambre suspendrait alors ses travaux jusqu'à 20 heures pour le débat d'urgence.

• (1800)

M. Boudria: Madame la Présidente, je voudrais juste préciser, pour la gouverne du député d'en face, que nous acceptons cela par consentement unanime. Par ailleurs, il est entendu que le gouvernement ne proposera pas de motion de prolongation de la séance pendant que la députée de Malpèque terminera son discours ou pendant que le député du Nouveau Parti démocratique prononcera le sien. Autrement dit, il est entendu qu'il n'y aura pas, pendant le reste de la journée, de motion de prolongation de la séance sans consentement unanime.

M. Cooper: Madame la Présidente, nous sommes bien d'accord. Nous sommes disposés à affirmer qu'il n'y aura pas d'autre motions dilatoires pendant le reste de la soirée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Malpèque peut terminer ses observations, si elle le souhaite.

Mme Callbeck: Nous croyons sûrement que le projet Hibernia peut satisfaire à ces conditions, mais que ces dernières devront faire l'objet d'un travail, d'une action et d'un contrôle constants de la part du gouvernement. Nous avons l'intention de veiller à ce qu'il assume chacune des responsabilités qui lui incombent à cet égard.

Hibernia est un projet national, que le Parti libéral du Canada a longtemps appuyé. L'attachement du gouvernement actuel au projet est, pour le moins, sujet à caution. Le discours du Trône d'avril 1989 ne mentionnait même pas le projet, alors que l'entente le concernant devait être signée quatre jours plus tôt, le 31 mars.

Le projet de loi à l'étude pourrait nous mener à un accord-cadre sur Hibernia, mais il y a de nombreux obstacles à surmonter avant de parvenir à la meilleure entente possible pour tous les Canadiens. Hibernia est considéré comme la pierre angulaire de l'industrie canadienne des ressources sous-marines, la clé du développement futur, le tremplin qui nous fournira une grande partie de l'infrastructrure, de la technologie et de la volonté de développement nécessaires sur la côte est.

Mes collègues et moi appuyons la deuxième lecture du projet de loi C-44, qui doit servir de loi de mise en oeuvre. Il permet au gouvernement fédéral de conclure un accord-cadre avec les autres parties intéressées au projet Hibernia. Nous notons que le ministre doit présenter à la Chambre un résumé de chacun des accords. J'ai personnellement hâte que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif. J'espère que cela pourra aboutir à une action beaucoup plus rapide que cela n'a été le cas jusqu'ici.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois dire dès le départ que je compte me permettre de parler à la fois de ce projet de loi et du projet de loi C-45.

Étant donné, semble-t-il, que le principe de ce projet de loi et du projet de loi C-45 consiste à établir le régime financier régissant la participation du gouvernement dans l'exploitation OSLO, étant donné que ces projets prévoient la structure financière de la participation du gouvernement, et compte tenu des montants en jeu, je dois avouer que je suis quelque peu étonné que ces projets de loi soient parrainés par le ministre de l'Énergie et non par celui des Finances. Quoi qu'il en soit, étant parrainés par le ministre de l'Énergie, ils doivent donc être considérés comme constituant, du moins en partie, la stratégie énergétique du gouvernement. Je traiterai donc également de cet aspect.

Si vous me le permettez, je voudrais tout d'abord résumer brièvement ces deux projets de loi. Comme je l'ai dit, les deux proposent l'affectation de fonds publics aux deux exploitations.

Dans le cas du projet de loi C-44, portant sur Hibernia, il s'agit du financement d'immobilisations d'un montant de 1,04 milliard de dollars. Il s'agit également d'une garantie d'emprunt allant jusqu'à 1,66 milliard de dollars, d'un prêt direct de 300 millions de dollars, de garanties d'emprunt pour ce qu'on appelle un financement temporaire de 175 millions de dollars, et de garanties d'intérêts sur la garantie d'emprunt de 1,66 milliard de dollars. Autrement dit, si l'emprunt garanti par le gouvernement n'est pas remboursé, nous payons non seulement le principal, mais également les intérêts.

Il s'agit donc d'une dépense directe, d'une subvention maximale de 1,04 milliard, accordée à Hibernia, d'un prêt de 300 millions et de diverses garanties d'emprunt et d'intérêts de 1,835 milliard, ce qui représente un investissement total éventuel de 3,139 milliards de la part du gouvernement. Une somme rondelette!

Pour ce qui est d'OSLO, il s'agit du financement des immobilisations d'un montant maximum de 425 millions de dollars et d'une subvention de 48 millions de dollars modulée selon le prix du pétrole. C'est un genre de prix plancher garanti pour une exploitation pétrolière en particulier. Si le coût de production du pétrole dépasse le prix qu'OSLO obtient, alors ces 48 millions de dollars seront accordés. On ne trouve un prix plancher pour du pétrole canadien dans aucun autre secteur de l'industrie, même si les néo-démocrates, tant au niveau fédéral que provincial, le réclament vigoureusement depuis de nombreuses années. Je présume qu'il s'agit, dans le cas d'OSLO, d'une situation où l'on a affaire, en quelque sorte, à l'exploitation la plus favorisée.

OSLO bénéficiera de cette garantie reliée au prix plancher de 48 millions de dollars. En outre, les garanties d'emprunt sur le projet d'immobilisations pourront atteindre 642,5 millions. Les prêts, dont les conditions ne

sont évidemment pas précisées dans le projet de loi, seront d'au plus 250 millions et les garanties d'emprunt, encore une fois, pour ce financement temporaire de 62,5 millions. Il est donc une fois de plus question de dépenses directes dans OSLO d'au plus 425 millions. Il est question de prêts directs d'au plus 250 millions, de garanties diverses d'au plus 705 millions, pour un investissement public total pouvant atteindre 1,4 miliard.

Ces projets de loi permettraient au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure des ententes fermes concernant les projets Hibernia et OSLO, la participation financière publique dans ces deux projets pouvant atteindre 4,5 milliards.

Je ne veux pas discuter aujourd'hui de ces dispositions financières complexes ni entrer dans le détail de ces projets de loi. Il vaut mieux laisser ce travail au comité. Je veux plutôt parler du principe de ces mesures législatives qui est, je le répète, d'engager ces montants dans ces projets. Je veux parler en partie de la politique énergétique du gouvernement, telle que je la comprends et dont ces deux projets sont assurément des éléments essentiels. Je vais donc, en termes généraux, situer ces projets de loi dans l'ensemble de la politique.

Depuis que les premiers plans pour ces projets ont été dressés, il s'est produit une sorte de révolution dans le secteur énergétique. Les Canadiens, quoi que leurs gouvernements aient fait, cru ou voulu, ont eux-mêmes ajouté un nouveau critère à ceux qui servent à évaluer la politique énergétique. Les Canadiens ont ajouté le critère de l'impact des sources d'énergie sur l'environnement.

Après tout, comme le dit le Rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*, à la page 7-1: «. . . tout choix d'une stratégie énergétique entraîne dans son sillage une stratégie en matière d'environnement».

Je note que le gouvernement n'a pas tardé à adopter le langage du Rapport Brundtland. Il montre toutefois plus de réticence à en suivre les conseils.

Écoutez cependant ce que le premier minstre a dit le 27 juin 1988, à la Conférence internationale sur l'atmosphère en évolution, qui s'est tenue à Toronto. Il a déclaré à cette occasion: «Le monde en vient à reconnaître ce que nous tenons pour évident—que le développement et la protection de l'environnement ne s'excluent pas mais se renforcent mutuellement. Notre activité économique doit être de plus en plus compatible avec les réalités écologiques d'aujourd'hui.»

Plus loin, dans le même discours, le premier ministre a ajouté: «Dans aucun domaine, le lien entre l'activité économique et les bouleversements environnementaux n'est plus évident ou troublant que dans celui de la politique énergétique.»

• (1810)

Ce n'est pas Audrey McLaughlin ou Ed Broadbent qui parle. C'est le premier ministre du Canada, le chef du Parti conservateur. «Le Canada s'est engagé à appliquer les principes du développement durable à notre avenir énergétique», a-t-il déclaré.

C'est louable, madame la Présidente. Une des plus importantes questions environnementales de l'heure est le réchauffement du globe. Dans la déclaration découlant de la conférence mondiale de Toronto du 17 juin 1988 et intitulée *Les conséquences de l'atmosphère en évolution pour la sécurité du globe.* on peut y lire: «L'atmosphère de la terre change à un rythme jamais égalé à cause des polluants qui découlent des activités de l'homme, de l'utilisation inefficace et peu rentable des combustibles fossiles et des effets de la croissance démographique rapide observée dans bien des régions.»

On a parlé sans détour de l'atmosphère en évolution à la conférence: «L'humanité effectue sans le vouloir une expérience non contrôlée qui a des répercussions à l'échelle de la planète et dont les conséquences ultimes pourraient être presque aussi graves que celles d'une guerre nucléaire mondiale.» Ce sont des paroles lourdes de conséquences et, de l'avis de bien des gens, elles sont absolument fondées.

Le premier ministre, encore une fois un grand environnementaliste, a signé, le 11 mars 1989, la Déclaration de La Haye qui s'intitulait «Notre avenir à tous». Cette déclaration faisait ressortir à quel point il est important que tous les pays fassent leur part pour prévenir la pollution atmosphérique: «Compte tenu des dangers en cause, toutes les nations doivent, pour les générations présentes et futures, prendre tous les moyens possibles pour préserver la qualité de l'atmosphère.»

Ainsi, sur le plan des déclarations officielles, le gouvernement Mulroney n'hésite pas à admettre qu'il y a beaucoup à faire pour protéger l'environnment, mais pour que

ces déclarations signifient quelque chose, le Canada doit commencer par mettre de l'ordre chez lui.

Nous avons clairement un rôle important à jouer. Après tout, bien que le Canada ne soit directement responsable que d'environ 2 p. 100 des émissions totales de CO*in2 dans le monde, le gaz carbonique étant la principale cause de l'effet de serre, nous sommes parmi les pays dont la consommation d'énergie est la plus forte dans le monde. Toutes proportions gardées, les Canadiens consomment plus d'énergie que les Américains, les Suédois, les Allemands, les habitants du Royaume-Uni et les Japonais. Et la situation empire. Du point de vue de la consommation d'énergie par 1 000 $ de PIB, nous devançons aussi les États-Unis, la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon.

Nous vivons certes dans un pays froid. Notre population est clairsemée et en grande partie établie dans une étroite et longue bande de terre située au sud du pays. Nos industries doivent faire face aux effets du froid et de l'hiver, tout comme nous. Mais cela n'est pas une excuse, parce que, tout bien considéré, nous gaspillons beaucoup trop d'énergie. Nous pourrions en consommer moins et, du même coup polluer moins, sans modifier sensiblement nos habitudes.

Jusqu'à maintenant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait fausse route et s'est excusé en disant qu'il favorisait une démarche axée sur le marché. Qu'a-t-il fait alors? Dans le dernier budget, il a supprimé complètement les douze bureaux des économies d'énergie et des énergies renouvelables établis dans toutes les régions du pays. Fonctionnant à l'aide de budgets minimes, ces bureaux renseignaient les gens sur les moyens d'économiser du même coup argent et énergie. Ils n'influaient pas vraiment sur les marchés, leur budget étant beaucoup trop faible. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'en a pas moins décidé de les supprimer.

En outre, le gouvernement a aussi éliminé la direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'occupait de la recherche sur l'économie d'énergie et sur les énergies de remplacement. Il a de plus réduit le financement des programmes d'économie de l'énergie et des énergies renouvelables de 410 millions de dollars en 1984-1985 à 49 millions de dollars en 1989-1990 suivant ses propres chiffres. Pourquoi diminuer d'une façon si draconienne les dépenses dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables? Le fait est que les sources d'énergie renouvelable ne sont pas concurrentielles. Elles ne sont pas concurrentielles. Elles ne sont pas commercialisables ni efficientes.

L'ennui, c'est qu'il n'existe pas de libre marché énergétique dans notre pays, car les combustibles fossiles et les énergies de remplacement ne jouissent pas des mêmes avantages sur le marché: on encourage la consommation des premiers tandis qu'on ne fait rien pour les économies d'énergie. Quant aux Canadiens qui douteraient peut-être que les avantages ne sont pas les mêmes en matière de ressources énergétiques au Canada, je les renvoie simplement aux projets de loi C-44 et C-45, par lesquels le gouvernement s'engage à investir jusqu'à 4,5 milliards de dollars dans deux projets d'exploitation de combustibles fossiles.

Tout en proposant de fournir 4,5 milliards de dollars à ces deux projets énergétiques, le gouvernement actuel réduit le financement pour les économies d'énergie et les énergies de remplacement à 49 millions de dollars seulement par année. Voilà les règles du jeu équitables du gouvernement. Voilà l'illustration par le gouvernement du sacro-saint libre marché en action: une augmentation de 4,5 millions de dollars pour seulement deux projets d'exploitation de combustibles fossiles et une réduction du financement à 49 millions de dollars pour l'ensemble des projets de recherche en économie d'énergie et en énergies de remplacement.

La plupart des Canadiens estiment que l'argent de leurs impôts devrait être dépensé à bon escient, en partie pour influer sur les choix que se poseront à l'avenir. Voilà pourquoi la plupart des Canadiens veulent que leur argent contribue à prévenir la dégradation de l'environnement. Or, ces projets de loi feront servir leur argent non pas à lutter contre le réchauffement du globe, mais à l'accroître.

Songez un instant à tout ce que 4,5 milliards de dollars permettraient de faire dans les domaines de la conservation de l'énergie, du rendement énergétique et de l'énergie renouvelable.

Nous pourrions réaliser des économies permanentes d'énergie en encourageant les Canadiens ordinaires à mieux isoler leur maison. Nous pourrions réaliser des économies d'énergie en utilisant un éclairage économe d'énergie dans les édifices commerciaux. Nous pourrions avoir des automobiles consommant beaucoup moins de carburant. Nous pourrions augmenter considérablement les subventions aux transports en commun, surtout dans les zones urbaines. Nous pourrions développer une industrie de l'éthanol au Canada. Nous pourrions avoir une industrie viable de coproduction d'électricité. Nous pourrions utiliser l'énergie solaire. Nous pourrions avoir de petits producteurs indépendants qui fourniraient de l'électricité aux réseaux provinciaux. Pensez à l'exploitation d'une bonne partie de l'énergie éolienne qui descend des montagnes dans le sud de l'Alberta ou qui se perd autour des Grands Lacs et des rives de la baie d'Hudson, en Ontario.

Comme l'étude réalisée en août 1989 par la DPA pour le ministre l'a signalé récemment, beaucoup de ces investissements permettraient d'épargner de l'énergie et aussi de l'argent.

Disons, par exemple, que vous voulez laver les murs du salon avec un seau dont le fond est percé de trous. L'eau qui s'écoule par ces trous mouille votre beau tapis. Ou vous gaspillez votre temps et votre argent à ajouter de l'eau aussi vite que vous le pouvez en vous dépêchant de laver le mur avant que le tapis ne soit complètement trempé, ou vous bouchez les trous avant de faire le travail.

Quel effet OSLO et Hibernia auront-ils sur l'environnement? Il y aura plus de CO_2 qui sortira par les trous. Le secrétaire parlementaire a parlé de l'étude effectuée en 1985 sur Hibernia par la commission d'évaluation environnementale et il a mentionné, avec raison, qu'elle contenait 50 recommandations. Or, cette étude n'a même pas tenu compte des émissions de CO_2. Ce n'était pas à son programme. Il n'en a pas été question, et aucune recommandation n'y a été consacrée. Vous pouvez parier que les gens du Canada atlantique tiendront beaucoup à savoir si les modifications apportées aux plans auront un effet sur la sécurité du projet.

Quant au projet OSLO, il augmentera certainement la quantité des émissions de bioxyde de soufre qui se déposeront sur les sols du nord de l'Alberta et surtout de la Saskatchewan. Au cours d'un récent examen environnemental de l'usine de pâte à papier ALPAC, on a signalé que la majeure partie de ces sols sont très sensibles et très sujets à l'acidification.

En ce qui concerne le dioxyde de carbone, les écologistes savent et nous ont dit que le pétrole lourd est particulièrement mauvais au point de vue du réchauffement de la planète. Dans un travail de recherche récent intitulé «Climate Change Implications for Energy», H.G. Hengeveld, du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, a signalé que, selon les émissions de gaz carbonique par sorte d'énergie, l'énergie provenant des sables bitumineux produit plus de CO_2 que l'énergie tirée de la biomasse, le gaz, le pétrole et même le charbon. J'espère que nos scientifiques dans les divers ministères compétents étudient cet aspect de façon approfondie, parce que les émissions de CO_2 seront certainement une question importante au moment de l'étude de ces projets de loi en comité, surtout étant donné qu'on veut que le Canada réduise de 20 p. 100 ses émissions totales de CO_2 d'ici à l'an 2005.

• (1820)

Selon la meilleure estimation que j'ai vue, ces projets causeront ensemble des émissions de CO_2 de l'ordre de 20 à 30 tonnes métriques par année. C'est là une quantité énorme de CO_2. À eux seuls, ces deux projets feront augmenter de 4 à 7 p. 100 les émissions totales de CO_2 pour l'ensemble du Canada.

Même le ministre de l'Énergie s'inquiète des émissions de CO_2 et du réchauffement de la planète. J'ai été heureux de lire dans le compte rendu des audiences du Comité de l'environnement du 11 décembre, que le ministre avait dit, et je cite:

> D'après tous les renseignements que m'ont envoyés au Ministère les scientifiques et autres chercheurs qui travaillent sur le réchauffement de la planète, je suis convaincu qu'il nous faut réduire les émissions et que celles-ci ont des effets nocifs sur le climat ainsi que sur d'autres aspects qu'ont décrits ceux qui ont étudié ces problèmes en détail.

C'est admirable de la part de M. le ministre. Malheureusement, ces projets contredisent cette déclaration. Toutefois, c'est le problème du ministre, pas le mien.

Demandons-nous simplement pour le moment ce que ces projets signifient sur le plan de l'emploi et du développement régional. Il n'y a pas de doute que des emplois seront créés. Tout grand projet d'investissement crée des emplois. Lorsqu'on dépense 4,5 milliards pour deux projets, cela représente beaucoup d'emplois. La question est combien d'emplois et à quel prix chacun?

L'expérience canadienne montre qu'il est courant que les grands projets soient très inefficaces sur le plan de la création d'emplois. En fait, il est probable que des programmes décentralisés d'économie d'énergie seraient plus efficaces sur ce plan. Dans la région de l'Atlantique, les gens se préoccupent plus que jamais des emplois, en raison des initiatives de ce gouvernement. Je note, par exemple, les réductions des prestations d'assurance-chômage; le financement de l'APECA étalé sur un plus grand nombre d'années et, comme nous le verrons dans le débat de ce soir, les menaces de pertes d'emplois dans le secteur des pêches et bien d'autres.

Pourtant, le nombre d'emplois créés pour les gens de Terre-Neuve ou de l'Alberta par ces projets sera, je pense, très faible en proportion du capital investi. Nous savons, de notre expérience passée avec les mégaprojets énergétiques, que les sommes investies par emploi créé sont incroyablement élevées par rapport à n'importe

quelle moyenne économique. Mais je présume que cette question aussi sera examinée à fond au comité.

À ce comité, nous examinerons également la question des redevances et des recetes fiscales qui reviendront aux provinces visées et au gouvernement fédéral. Beaucoup de gens doutent de l'exactitude des prévisions mirobolantes faites il y a quelques années à peine, et ils ont raison.

Avec la permission de la Chambre, je voudrais revenir à la question du financement par le gouvernement, surtout compte tenu du sous-alinéas 3(2)*a*)(i). de chacun des projets de loi. C'est en vertu de ces sous-alinéas que le gouvernement octroie des fonds, notamment 1,04 milliard de dollars pour le projet Hibernia et 425 millions pour le projet OSLO. Ce sont là des dons. C'est de l'argent gratuit, accordé sans la moindre condition. C'est incroyable. Je n'ai jamais rien vu de tel jusqu'ici.

En fait, pas plus tard que cet après-midi, quand l'avion a atterri, à l'aéroport d'Ottawa, j'en ai discuté très brièvement avec un ministériel qui a été surpris d'apprendre que ce n'était pas une participation au capital social de la part du gouvernement fédéral, mais bien un don d'argent. Nous n'obtenons rien en échange de ces 425 millions et de ce 1,04 milliard. C'est tout à fait déconcertant. Même en Alberta, nous savons comme en fait foi notre expérience du projet Syncrude, qu'on peut obtenir une part du capital social dans un mégaprojet énergétique pour le gouvernement qui finance le projet. C'est ce que nous avons fait en Alberta dans le cas de Syncrude. Cette question sera elle aussi examinée à la loupe lors de l'étude de ces projets de loi au comité.

J'aimerais en terminant examiner les quatre conditions que mon parti a posées pour ces projets dans un communiqué et un document d'information du 7 novembre 1989, jour même où le ministre a présenté les projets de loi C-44 et C-45.

Il est bien évident que le gouvernement va pousser ces projets de loi. Nous tenons donc à énoncer, à l'attention du gouvernement et des autres, ces quatre suggestions très constructives qui, notons-le, ont reçu par avance l'approbation des critiques néo-démocrates pour les questions d'énergie et d'environnement à la Chambre des communes, et également des critiques néo-démocrates pour les questions d'énergie et d'environnement à l'assemblée législative albertaine. Que ces quatre personnes puissent s'entendre sur un sujet quelconque est pour ainsi dire miraculeux. Dans le cas présent, c'est doublement miraculeux.

Permettez-moi de dire très clairement que nous n'avons pas d'opposition de principe à ces deux projets. Ce à quoi nous sommes opposés, ce sont les dispositions budgétaires énoncées dans le projet de loi, et nous sommes contre la politique énergétique du gouvernement de façon générale à cause du peu de cas qu'elle fait des préoccupations écologiques.

Mais pour ce qui concerne les deux projets eux-mêmes, les quatre conditions suivantes constituent l'absolu minimum pour que ces projets reçoivent l'appui du Nouveau Parti démocratique.

Premièrement, pas d'investissement public sans participation de l'État au capital social pour un montant équivalent.

Deuxièmement, garantie dans les accords à intervenir entre les parties qu'il n'y aura pas de subvention publique, maintenant ou plus tard, pour les coûts de production, à moins, notons-le, que cette subvention du prix-plancher ne s'applique à toute la production pétrolière et gazière du pays.

Troisièmement, rétablissement immédiat par l'État fédéral des dépenses concernant la recherche, la mise en valeur et la commercialisation des énergies de remplacement et des économies d'énergie, jusqu'à concurrence du montant minimum de 400 millions qui figurait au budget de 1984.

Quatrièmement, le gouvernement doit prendre des mesures et obtenir des garanties concrètes afin de minimiser les conséquences écologiques de ces projets, premièrement en commandant, conjointement avec le gouvernement provincial, une série d'études d'incidences environnementales en bonne et due forme à compléter par la tenue d'audiences publiques générales entièrement aux frais du promoteur avant le début des travaux et, deuxièmement en se fixant comme objectif complémentaire en sus de toutes les mesures arrêtées ou prévues pour réduire de 20 p. 100 les émissions de CO_2 d'ici l'an 2 005, une autre réduction de ces émissions, principalement par des mesures conservationnistes et par l'utilisation de carburants améliorés, comme l'éthanol et le propane, de façon qu'il n'y ait aucune augmentation de ces émissions attribuable à ces projets et, finalement, en décrétant l'usage des techologies les plus perfectionnées pour limiter les émissions de polluants, surtout en ce qui concerne les CO_2 et les SO_2.

Ces conditions ne sont pas déraisonnables. En fait, je crois que les Canadiens, à la réflexion, les trouveraient non seulement acceptables, mais nécessaires.

Soit dit en passant, puisque le gouvernement ne peut, pour une raison ou pour une autre, se faire à l'idée de telles conditions, surtout en ce qui concerne ces deux projets, nous ne pouvons pas, en conscience, accepter le

principe de l'arrangement fiscal dont il est fait état dans ce projet de loi que nous ne saurions, par conséquent, avaliser à l'étape de deuxième lecture.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 29, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures alors que la Chambre passera au débat d'urgence relatif à la situation des pêches dans les provinces de l'Atlantique.

(La séance est suspendue à 18 h 29.)

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations se poursuit au volume B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 décembre 1989

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations reprend du volume A.*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. le Président: La présidence ayant accordé au député de Cape Breton Highlands—Canso la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation des pêches de l'Atlantique.

L'hon. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Sauf erreur, les trois partis ont décidé de laisser tout d'abord la parole au très hon. chef de l'opposition, étant entendu que le député de Cape Breton Highlands—Canso pourra intervenir tout à l'heure. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais remercier tout d'abord mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso d'avoir présenté la motion dont nous sommes saisis ce soir.

Ce jeune député s'inquiète davantage du sort de la région de l'Atlantique depuis un an que le gouvernement fédéral conservateur ne le fait depuis cinq ans.

Ce soir, il ne s'agit pas simplement d'une autre crise. Il n'est pas question d'un problème local. Nous sommes plutôt aux prises avec l'effondrement du secteur des pêches dans toute la région de l'Atlantique. Je souhaite que les gens des autres régions du pays qui nous regardent peut-être ce soir ou qui suivent les travaux du Parlement, comprennent la portée de ce que nous disons ce soir.

Pour bien des Canadiens, la région de l'Atlantique semble si loin. Imaginez un instant que toute l'industrie sidérurgique de Sault Ste-Marie ou de Hamilton ferme ses portes, mettant tous les employés à la porte. Imaginez quelle serait la réaction en Ontario, surtout lorsque le premier ministre du Canada dit aux intéressés que leur situation n'a jamais été aussi bonne. C'est un peu comme si le district financier de Montréal ou de Toronto fermait ses portes et que le premier ministre disait aux travailleurs, aux commis, au personnel de bureau, qu'ils n'ont jamais eu la partie aussi belle, car c'est ce que le premier ministre a dit aux habitants de la région de l'Atlantique.

C'est bien plus qu'une crise; c'est une calamité. Elle force les gens à quitter les provinces de l'Atlantique, fait disparaître des villes et des villages elle détruit tout un mode de vie. Or, face à tout cela, que fait le gouvernement? Voyons du côté du premier ministre qui, le 13 octobre 1988, pendant la dernière campagne électorale, a déclaré à Saint John, Nouveau-Brunswick:

> J'éprouve quelque chose de spécial pour le Canada atlantique et ses besoins.

Si nous subissons ce quelque chose de spécial, les Canadiens veulent quelque chose de différent et vite. Où en sont les choses? Le Laboratoire d'écologie marine de l'Institut Bedford a été démantelé, le personnel des Pêches a connu des réductions successives de personnel, les stocks de poissons ont été mal administrés, les prestations d'assurance-chômage ont été retirées à de nombreux Canadiens de l'Atlantique.

Le gouvernement fédéral ne contribue plus à la caisse d'assurance-chômage, il accorde moins de fonds à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé. Les provinces atlantiques sont particulièrement vulnérables. Le gouvernement n'a pas renouvelé les ententes de développement régional, il a fermé des bases des Forces armées dans le Canada atlantique et il a annoncé une nouvelle taxe de vente nationale qui sera particulièrement dommageable dans le Canada atlantique, parce que plus une région est située loin des centres de production,

plus les frais de transport sont élevés pour apporter les produits au marché, ce qui alourdit encore plus le fardeau des taxes.

[*Français*]

À cette démonstration de grande préoccupation de la part du premier ministre, il faut ajouter la piraterie de nos réserves de poisson que le gouvernement ne semble pas vouloir ni pouvoir faire cesser: en permettant aux flottes espagnoles et portugaises de piller nos réserves de poissons; en permettant à la France de voler ce qui nous reste; en permettant aux Européens d'établir des quotas ridiculement élevés.

Le gouvernement actuel se laisse mener par le bout du nez par les autres et, au lieu de défendre les intérêts de notre industrie de pêche, il cède devant les autres pays.

La France veut davantage de poisson? Notre gouvernement n'y voit aucune difficulté! Il suffit d'abaisser les quotas pour nos propres pêcheurs. Si les chalutiers français se retrouvent avec des prix trop maigres, notre gouvernement leur accorde une remise sur ce qu'ils ont raté.

Les flottes espagnoles et portugaises qui battent des pavillons de complaisance épuisent les réserves de poisson tout juste à l'extérieur de nos limites territoriales. Rien de plus normal pour ces gouvernements!

[*Traduction*]

Parlons maintenant des États-Unis. Les Américains n'aiment pas nos règlements sur la transformation du poisson car nous exigeons que le poisson pris au Canada soit transformé au Canada. Cela garantissait auparavant des emplois aux travailleurs des usines de transformation du poisson de la côte atlantique et de la côte pacifique. Le gouvernement a bradé notre secteur de la transformation du poisson dans la négociation de son accord commercial avec les États-Unis, en renonçant à notre droit d'imposer une taxe à l'exportation sur le poisson, ce qui nous aurait permis de rester concurrentiels dans le secteur.

M. Crosbie: Qu'est-ce que cela vient faire dans tout ça?

M. Turner (Vancouver Quadra): Le GATT permettait cette taxe à l'exportation.

M. Crosbie: Dites-nous ce que cela a à voir avec le sujet.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre du Commerce extérieur est ici et il devrait avoir honte, parce qu'il nous a privés de cette solution possible en nous vendant aux États-Unis.

Une voix: Il a trahi sa province.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et qui fait les frais de l'erreur commise par le député de St. John's-Est?

M. Tobin: Ouest.

M. Turner (Vancouver Quadra): St. John's-Ouest. Il n'aura pas de siège à St. John's, est ou ouest, après les prochaines élections, je vous jure. Qui fait les frais de son erreur? Eh bien, la population de Canso. Dans la ville de Canso qui ne compte que 1 200 habitants, 742 travailleurs de l'usine située dans la circonscription de Cape Breton Highlands—Canso viennent de perdre leur emploi.

M. Crosbie: Foutaise.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'est-ce que cela signifie pour les gens de cette ville ou pour n'importe quelle ville de cette taille? Et que dire des pêcheurs et des travailleurs de l'usine de traitement du poisson, et de toutes les petites entreprises de la ville, le magasin général, l'agent d'immeuble, le fournisseur d'aliments, le distributeur de vêtements, n'importe quel professionnel. Qui paiera leurs services? Qui paiera la nourriture? D'où viendra l'argent? Qu'adviendra-t-il du seul bien de valeur de la plupart des habitants de Canso, c'est-à-dire leur maison? Qu'arrivera-t-il au prix des maisons lorsque les gens essaieront de vendre, mais ne trouveront pas acheteur? Leur maison représente les économies de toute une vie.

Qu'est-ce que le pêcheur dira à ses enfants à Noël? Que donnera-t-il à son adolescent, garçon ou fille? Ce sera probablement un billet simple pour Montréal, Toronto ou Vancouver, parce qu'il ne leur restera aucun avenir à Canso.

Une voix: Quelle honte.

M. Turner (Vancouver Quadra): Leur seul choix est de partir. Ce qu'il y a d'ironique là-dedans, c'est qu'ils ne pourront même plus partir par train parce que le gouvernement a supprimé le service de VIA Rail dans cette partie de la Nouvelle-Écosse.

C'est la même histoire à North Sydney, où 280 autres travailleurs perdent leur emploi, et à St. John's, Terre-Neuve, où 492 travailleurs sont mis à pied sans la moindre allocation de fin de service. Ce sera un Noël bien triste pour les Canadiens de la région de l'Atlantique. On s'attend que 6 000 autres emplois seront supprimés dans les six prochains mois. La société Fishery Products International devrait annoncer sous peu d'importantes mises à pied.

Que dire des activités de la National Sea sur la côte est des États-Unis, en Floride et à Portsmouth, au New Hampshire? Pourquoi cette société canadienne ferme-t-elle des usines au Canada et non aux États-Unis? Son ancien président était au nombre des grands défenseurs de l'Accord de libre-échange. En 1987, il disait que cet accord amènerait la création de 400 nouveaux emplois. Et

voici que seulement deux ans plus tard, sa société ferme ses usines canadiennes.

• (2010)

[*Français*]

Comment le premier ministre a-t-il réagi lorsque nous avons soulevé la question ici à la Chambre? Il n'avait pas de réponse ni de plan. Il a lancé des statistiques. Il a dit que la région de l'Atlantique se portait bien. Il a cité même le chômage à deux chiffres à Terre-Neuve, comme si c'était là un exploit, et les phoques savants derrière lui ont battu des nageoires en poussant des hourras.

La réponse du premier ministre, la réponse de ce gouvernement est invariablement la même: c'est la faute des libéraux! Monsieur le Président, maintenant, il faut le rappeler, ce sont des conservateurs qui sont au pouvoir depuis cinq ans, ce sont des conservateurs qui forment le gouvernement!

[*Traduction*]

La fermeture de l'usine de Canso résulte directement de la mauvaise gestion des pêches de l'Atlantique par le gouvernement. Une autre ville fantôme à mettre au compte des conservateurs.

Le premier ministre Joe Ghiz est venu à Ottawa aujourd'hui s'entretenir avec le premier ministre fédéral du cas de Summerside. Après Summerside, c'est Canso. Le premier ministre s'y connaît en fermeture de villes puisqu'il a fermé Schefferville. Mais, à cette époque au moins, il recevait ses ordres de Cleveland seulement. Aujourd'hui, il les reçoit directement de Washington.

Le premier ministre a aussi promis qu'un comité du Cabinet se pencherait sur cette affaire et proposerait un plan d'action en vue de régler cette crise.

M. Crosbie: C'est votre chant du cygne, n'est-ce pas?

M. Turner (Vancouver Quadra): On a dit qu'on donnerait des indemnités à ceux qui perdent leur travail. On a dit qu'il y aurait d'autres programmes, d'autres initiatives. Où sont ces autres programmes? Les travailleurs des usines de transformation du poisson, sur les deux côtes, attendent toujours. Ils vont se joindre à la longue liste des autres employés d'un bout à l'autre du pays, qui perdent leur travail à cause de cet accord commercial et qui attendent en vain les programmes d'adaptation que le premier ministre a promis et continue à promettre.

Vous rappellez-vous ces programmes, monsieur le Président? Vous rappellez-vous cette promesse? Les seules personnes au Canada qui ne se rappellent plus cette promesse sont les ministres conservateurs qui l'ont faite.

Ils n'ont rien fait parce que, entre autres raisons principales, aux termes de cet accord commercial avec les États-Unis, ils ont convenu de négocier avec le gouvernement américain, dans les cinq ou sept prochaines années, la définition de ce qu'est une pratique commerciale ou une subvention déloyales. Ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement s'est trouvé les mains liées par son propre accord commercial. Le gouvernement a peur de venir en aide à une industrie de la pêche menacée, parce que les Américains lui ont dit que toute aide financière, en particulier lorsque cette industrie est orientée vers l'exportation, sera considérée par les États-Unis comme une subvention déloyale. Les Américains nous dictent dans quelle mesure nous pouvons financer et renflouer notre industrie qui périclite dans le Canada atlantique.

Et le taux de change? La hausse du dollar détruit nos exportations de poisson.

M. Crosbie: Combien valait le dollar quand vous étiez au pouvoir?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois, comme bien d'autres, qu'il y a eu une entente subsidiaire. . .

M. Crosbie: Combien valait le dollar quand vous étiez au pouvoir?

M. Turner (Vancouver Quadra): . . .le prédécesseur du ministre actuel a dû signer avec le gouvernement des États-Unis une entente subsidiaire prévoyant la valorisation de notre dollar, car jamais les Américains n'auraient conclu un accord de ce genre sans obtenir au préalable un engagement relativement à notre devise. Qu'en est-il de la loi américaine sur le homard qu'a signée le président Bush?

M. Crosbie: Combien valait votre dollar?

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est le ministre qui représente la circonscription de St. John's qui m'interrompt. À mon avis, celui-ci devrait se sentir aussi frustré que l'un de ces homards, car, dans ces conditions, jamais nous ne pourrions l'exporter aux États-Unis. Ce soir, il est aussi rouge qu'un homard d'entendre la vérité à la Chambre des communes.

Qu'en est-il de la loi américaine sur les homards? Le président l'a signée. Notre premier ministre a-t-il dit à son grand ami le président des États-Unis que cette loi cause un grave préjudice aux pêcheurs de homard des provinces de l'Atlantique? Lors de sa dernière visite, en

a-t-il discuté avec lui? Ou serait-ce qu'un homard de Kennebunkport représente davantage aux yeux du premier ministre du Canada que les homards de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, et du littoral est du Québec?

Prenons un autre petit incident, soit le harponnement du destroyer canadien *Saguenay* par le dragueur à pétoncles américain *The Concordia*. À cause du gouvernement, dans ce cas de surpêche par les Américains comme dans d'autres, le fait que nous n'ayons pu arraisonner des navires américains qui pêchaient illégalement et de façon flagrante dans nos eaux nous a placés dans une situation embarrassante aux yeux de la communauté internationale. Le ministre devrait se reporter. . .

Une voix: Qu'auriez-vous fait?

M. Turner (Vancouver Quadra): Voici qu'un député de l'arrière-ban se dissimule pour parler. . .

Une voix: Qu'auriez-vous fait?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous dirai ce que j'aurais fait. Le ministre et son député d'arrière-ban qui vient de parler derrière le rideau, devraient se reporter à l'affaire *I'm Alone* de 1929, pour comprendre les règles internationales de poursuite inenterrompue en haute mer, hors des eaux territoriales et jusque dans les eaux internationales. En 1929, la Garde côtière américaine poursuivit pendant deux jours et deux nuits dans les eaux internationales le navire canadien *I'm Alone* pour finalement le couler après que son capitaine eut refusé de se rendre.

Je ne donne pas à entendre que nous devons chasser les navires de pêche américains à coups de canon. Ce que je dis, c'est qu'il est grand temps que nous commencions à faire respecter le droit que nous avons de protéger nos stocks de poisson contre cette piraterie de la part des bateaux américains et français, en les arraisonnant et en les ramenant dans les ports canadiens.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est présent et il est un des bons gars, un des naïfs qui se fait avoir par tous les autres pays. Lorsque nous avons un problème, il ne peut pas se tenir debout. Nous concédons, nous faisons des compromis, nous cédons, mais lorsqu'il y a un affrontement, nous ne nous affirmons jamais pour protéger nos droits.

Comme si notre industrie de la pêche n'était pas déjà assez en difficulté, le gouvernement a sabré le régime d'assurance-chômage. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a défendu les compressions imposées au programme d'assurance-chômage, nous dit que, en réduisant les prestations et en investissant plutôt dans la formation, son ministère fait des merveilles.

De ce côté-ci de la Chambre, nous posons tous la question: une formation pour quoi? Allez-vous former un pêcheur du Nouveau-Brunswick pour qu'il travaille dans l'automobile? Une formation pour quoi? Où sont les perspectives d'emploi? Où sont ces autres industries? La ministre peut parler tant qu'elle voudra de ses programmes de formation. C'est une théorie merveilleuse, un plan splendide sur papier, mais que signifie-t-il pour la population des localités où il n'y a pas d'autres débouchés?

Selon un coordonnateur local: «C'est un programme de réinstallation déguisé.» Autrement dit, si vous voulez un emploi pour mettre ce recyclage à profit, installez-vous à Halifax, à Montréal ou à Toronto.

[*Français*]

Et le premier ministre blâme le Sénat d'avoir retardé le texte de loi sur le réaménagement du plan d'assurance-chômage qui fait grimper à 20 semaines les normes variables d'admissibilité qui étaient de 14 semaines.

Le premier ministre omet de dire aux Canadiens que tous les ans, depuis 1977, nous avons consenti ici, à la Chambre, une exemption aux pêcheurs en fixant cette limite à 10 semaines. Son gouvernement à lui n'a pas présenté de projet de loi semblable. Au contraire, le gouvernement actuel a tout mis dans un seul projet de loi et il cherche à blâmer le Sénat pour sa propre incompétence. Les provinces Maritimes, et le reste du Canada, d'ailleurs, n'avaleront pas cette explication, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le gouvernement parle d'agir pour régler la crise dans le secteur des pêches. Il parle depuis des mois de la crise qu'il a déclenchée, pour une large part, par sa mauvaise administration. Mais il ne passe jamais de la parole aux actes. Il est dépourvu d'idées. Il est plus que temps qu'il se rende à la dure vérité. C'est sa mauvaise gestion qui a provoqué ce gâchis dans les pêches de l'Atlantique.

En octobre, le ministre des Pêches, ici présent, a déclaré que le secteur se portait bien. C'est la plus grosse sottise qu'un ministre des Pêches ait proférée depuis la Confédération. Voici ce que Brian Giroux, directeur général de la M.agger Fishermen's Association de Nouvelle-Écosse a répondu à cette affirmation ridicule du ministre:

> Il faudrait peut-être lier son traitement à nos quotas de poisson. On nous les a réduits de 30 p. 100. Il penserait peut-être différemment s'il subissait une baisse de traitement de 30 p. 100.

Moi aussi je penserais différemment. Une réduction de 30 p. 100! Il faudrait infliger à ce ministre une réduction de 100 p. 100.

Selon ce que rapporte le *Globe and Mail* du 12 décembre 1988 voici ce que ce même ministre dit maintenant aux petites villes de pêcheurs de la côte est qui perdent leurs usines de transformation du poisson: «Elles sont promises à un brillant avenir.» Gens de Canso, de la presqu'île Avalon, de la péninsule acadienne, de Caraquet et de Tracadie, le ministre de la Couronne vous dit que vous avez devant vous un brillant avenir. Quel ministre!

Je donne un autre exemple de l'immense compassion et compréhension qui l'animent tandis que des milliers de pêcheurs de l'Atlantique sont mis à pied et que des milliers d'autres passent par les pires difficultés. Le ministre a déclaré, selon le compte rendu publié dans le *Star* de Toronto d'un entretien qu'il a eu le 17 décembre 1989: «Certains gagnent 100 000 $ par année. On ne s'en douterait pas à les entendre se lamenter sur leur sort.» Si c'est de la sensibilité, je m'en passerais.

Notre premier ministre fait maintenant partie du jet set; il gaspille le carburant et aussi l'argent des contribuables pour voler à bord des avions à réaction du gouvernement vers les capitales d'Europe, d'Afrique et d'Asie, sans parler des arrêts obligatoires à Washington. Que fait-il une fois rendu à destination? De quoi parle-t-il à tous ces dirigeants? Pourquoi n'a-t-il pas pu convaincre ses homologues européens que les quotas qu'ils fixent pour les pêches dans le nord-ouest de l'Atlantique sont totalement irréalistes? A-t-il jamais soulevé la question avec ces gouvernements ou ne cherche-t-il que des occasions de paraître sans vouloir vraiment aborder les questions difficiles?

• (2020)

Le gouvernement abandonne la région de l'Atlantique. Ce n'est pas ainsi que l'on construit un pays. Ce n'est pas ainsi qu'on le réconcilie. Ce n'est pas ainsi qu'on bâtit un Canada plus fort, plus prospère, plus indépendant et plus souverain. C'est la destruction d'une région entière du Canada, la destruction d'un mode de vie, la destruction des rêves de milliers de gens qui ont confié à leur gouvernement la défense de leurs intérêts.

Sincèrement, je plains de tout coeur ces pêcheurs et travailleurs des pêches de la région de l'Atlantique, des Canadiens vaillants et honnêtes qui ont été trahis par leur gouvernement. Je lance ce cri aux gens du pays et à la Chambre des communes: que ceux qui sont membres de cette Chambre prennent bonne note de la négligence du gouvernement. Condamnons-le pour sa négligence, son total et honteux mépris des gens de la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis surpris et déçu. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Où est le ministre?

M. Clark (Yellowhead): . . .qu'étant donné les problèmes extrêmement graves auxquels sont confrontés les habitants et les localités du Canada atlantique. . .

M. Tobin: Le vrai ministre des Pêches aurait-il l'obligeance de prendre la parole?

M. Clark: . . .nous n'avons reçu ce soir du très honorable chef de l'opposition qu'un autre discours partisan, comme d'habitude. Il a parlé du libre-échange qui n'a rien à voir avec ce problème, comme il l'admettrait s'il s'intéressait vraiment aux problèmes des habitants de Canso, de North Sydney et de St. John's.

Il a proposé que nous déclarions la guerre à la France, à l'Espagne et au Portugal.

M. Mills: C'est ridicule.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, c'est de la pure foutaise, et le très honorable chef de l'opposition le sait. Il insulte les habitants du Canada atlantique en faisant passer son esprit partisan invétéré avant leurs vrais intérêts.

Monsieur le Président, nous discutons ce soir d'un problème national très réel. Il concerne directement des localités entières du Canada atlantique. Il ne s'agit pas d'un simple problème régional, mais d'un problème qui a besoin que le pays y remédie comme auparavant les crises de l'agriculture canadienne ont nécessité l'aide du pays ce que le gouvernement a accordé.

M. Robichaud: Que faites-vous pour y remédier?

M. Clark (Yellowhead): Il ne s'agit pas non plus seulement d'une question de pêches. Cela concerne la question plus large de la prospérité à long terme du Canada atlantique. Il ne s'agit pas non plus seulement, monsieur le Président, d'une question qui relève du fédéral. Nous avons des responsabilités en tant que gouvernement du Canada et nous avons l'intention de continuer à les assumer, mais les programmes des gouvernements provinciaux ont contribué à créer ce problème et, naturelle-

ment, ceux-ci doivent déployer tous leurs efforts pour trouver une solution.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Parce que c'est un problème national d'envergure ayant d'importantes répercussions internationales, le premier ministre a établi en mai un comité des principaux ministres pour trouver une solution efficace. . .

M. MacDonald (Dartmouth): Vous essayez de rejeter la responsabilité sur les provinces.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je suis étonné que le chef de l'opposition, ayant demandé un débat d'urgence sur les graves problèmes auxquels sont confrontés les collectivités et les citoyens du Canada atlantique, ne propose rien et se contente de répéter des observations partisanes, comme d'habitude. Maintenant que je tente d'expliquer certaines mesures prises par le gouvernement pour résoudre ce problème sérieux, ses collègues ne cessent de m'interrompre.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est vous autres qui en êtes responsables.

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'ils ont accordé au très honorable chef de l'opposition toute la courtoisie à laquelle il était en droit de s'attendre au cours de ses remarques.

M. Turner (Vancouver Quadra): De temps à autre.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le premier ministre a formé un comité spécial de ministres chevronnés pour proposer des mesures efficaces d'assistance immédiate et des projets constructifs à long terme afin d'aider les localités et les personnes qui seraient touchées par de profonds changements aux pêcheries de l'Atlantique. Je préside ce comité qui s'est réuni une douzaine de fois et qui a convoqué les ministres qui ont des intérêts et des responsabilités particulières au Canada atlantique. Il est appuyé par un groupe de travail de hauts fonctionnaires sous la direction de Ken Stein; ils se sont longuement entretenus avec les pêcheurs, l'industrie et les gouvernements provinciaux.

Voici le problème, monsieur le Président. En janvier dernier, les scientifiques fédéraux ont conclu que les stocks de morue du nord n'augmentaient pas aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Il y avait moins de poisson à pêcher. Sans une réduction des quotas, nous allions compromettre sérieusement les stocks futurs et ainsi placer l'industrie dans une situation encore plus désastreuse. Nous avons donc diminué les quotas de 1989, de 266 000 à 235 000 tonnes. Nous avons demandé à M. Les Harris de vérifier les conclusions des scientifiques. Son rapport confirme le fait que les stocks augmentent moins rapidement et qu'il faudra réduire davantage les quotas de 1990.

Les députés devraient savoir que les stocks commerciaux de morue du nord sont les plus importants du nord-ouest de l'Atlantique. La pêche est la seule source d'emplois pour des centaines de collectivités de la région de l'Atlantique. Beaucoup d'entre elles n'ont pas d'autres débouchés économiques.

M. Tobin: Nous savons cela depuis longtemps.

M. Clark (Yellowhead): La pêche englobe plus de 20 p. 100 de tous les emplois à Terre-Neuve et pour plus de 6 p. 100 en Nouvelle-Écosse. Il y a une semaine. . .

M. Tobin: Je n'arrive pas à le croire. Quelles sottises insultantes.

M. le Président: Un instant. Le Président a été saisi d'une demande de débat d'urgence. Après avoir dûment étudié la question, il a accédé à la demande et le débat est maintenant en cours. Je demanderais à tous les députés de respecter chacun des ministres et des députés qui prennent la parole afin qu'après le débat, les Canadiens les plus défavorisés puissent avoir l'impression qu'il y a eu un échange de vues approprié.

M. Clark (Yellowhead): Merci, monsieur le Président. Il y a une semaine, comme la Chambre le sait, la société Produits de la mer national Ltée a annoncé la fermeture d'usines de transformation du poisson à St. John's et à Canso, ainsi qu'une réduction importante des activités de l'usine de North Sydney.

Ce jour-là, mes collègues, le ministre du Commerce extérieur et le ministre des Travaux publics, ont annoncé un train de mesures immédiates pour venir en aide aux employés et aux collectivités touchés. Ce programme englobe des services d'orientation et de formation, un supplément du revenu dans le cadre de l'assurance-chômage et une aide spéciale pour les travailleurs âgés. Ces mesures visent à offrir une aide immédiate aux particuliers et aux collectivités touchés.

Dès que nous connaîtrons l'ampleur des mesures qu'entendent prendre les grandes entreprises, nous pourrons fournir plus de détails quant à l'aide à accorder. Ce qui importe à ce stade-ci, c'est que tous les travailleurs touchés aient entièrement accès aux programmes à court terme que nous mettrons à leur disposition. Mais le véritable défi que nous devons tous affronter, monsieur

le Président, c'est celui de l'impact à long terme de ces changements dans les pêches de l'Atlantique.

Nous avons examiné le rôle que le gouvernement fédéral joue notamment dans les domaines de l'évaluation scientifique, du contrôle et de la réglementation. Nous croyons qu'il existe de meilleurs moyens de remplir ce rôle et, dans certains cas, nous sommes déjà intervenus. Nous espérons recevoir le rapport Harris avant la fin de l'année.

De concert avec les provinces, nous nous efforçons de définir les meilleurs moyens de favoriser la diversification à long terme de l'économie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Terre-Neuve, en particulier, est beaucoup trop tributtaire d'une ressource cyclique. De toute évidence, cette situation est dûe en partie à l'absence d'autres options viables. Nous entendons faire tout en notre pouvoir pour préciser les choix permettant une diversification viable de ces économies et pour créer des pêches plus fiables.

Même s'il importe de rechercher d'autres secteurs d'activité, les pêches continueront évidemment de jouer un rôle déterminant dans l'économie de ces provinces. Nous devons agir maintenant pour permettre à ces réserves importantes de croître à un rythme continu. Il n'existe pas de solution miracle. Il faudra des années d'une saine gestion axée sur la conservation. Évidemment, la tentation est grande de renforcer le secteur par des moyens artificiels. Cependant, agir ainsi n'avantagerait personne. D'autres avant nous ont refusé de faire face au même problème. Si nous refusons de nous y attaquer maintenant, nous risquons de les voir resurgir à l'avenir comme ils l'ont fait par le passé.

Par ma voix, ce soir, le gouvernement s'engage à trouver des options viables à l'intention des collectivités et des particuliers qui sont déjà touchés ou qui le seront. Nous entendons nous fonder sur les résultats des travaux de l'équipe de travail Stein et de l'équipe de travail Haché ainsi que sur les conclusions de M. Harris pour déterminer les mesures à prendre.

En plus des travaux du comité du Cabinet, mes collègues et moi nous intéressons vivement au problème de la surpêche à l'extérieur de la limite de 200 milles de nos eaux territoriales. Établie en 1977, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest devait veiller à ce que la pratique de la pêche dans les zones situées à l'extérieur de notre limite de 200 milles respecte les sages principes de la conservation. À compter de 1977 jusqu'à ce que le Portugal et l'Espagne adhèrent au marché commun européen en 1986, cette organisation a fait son oeuvre, et tous les participants ont bénéficié de cette collaboration.

L'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest comprend 12 membres. La communauté européenne est l'un de ces membres. Jusqu'à maintenant, l'organisation prenait ses décisions par consensus et, jusqu'à ces dernières années, ses membres les respectaient. La convention que les membres ont signée comprend une clause de dérogation qui permet à n'importe quel membre de rejeter le contingent qui lui a été fixé et d'établir le sien propre. De toute évidence, cette procédure ne devait s'appliquer que dans des cas exceptionnels, car son utilisation fréquente ébranlerait tout le système de gestion des stocks. L'effondrement de la NAFO mènerait au chaos, car chaque flotte essaierait de prendre le plus de poisson possible. Dans de telles circonstances, la pêche s'assimilerait à l'extraction à ciel ouvert. Il n'y aurait pas de gagnants.

• (2030)

Chaque année depuis 1986, la Communauté européenne invoque la procédure des objections exceptionnelles et fixe ses propres quotas unilatéralement à des niveaux qui sont souvent plusieurs fois plus élevés que ceux approuvés par la NAFO. En fait, ils sont si élevés qu'on n'a jamais réussi à les atteindre. Toutefois, les prises, surtout celles des navires espagnols et portugais, vont bien au-delà des quotas de la Communauté européenne établis par la NAFO. La Commission européenne a donc abandonné dans le nord-ouest de l'Atlantique les principes de conservation qu'elle applique au large de ses propres côtes. Le problème de la surpêche a été exporté de l'autre côté de l'Atlantique, de notre côté.

Tous les autres membres de la NAFO, y compris l'U.R.S.S., le Japon, la Norvège, Cuba et les pays d'Europe de l'Est, continuent d'accepter les quotas fixés par la NAFO et de se conformer à son programme de conservation, parfois au prix de grands sacrifices. Seule la Communauté européenne refuse de le faire, malgré deux résolutions de la NAFO l'exhortant à respecter ses décisions. Elle menace ainsi inutilement d'importantes réserves de poisson. Beaucoup de dommages ont été causés, et c'est le Canada qui doit payer les pots cassés. On peut encore remédier à la situation, mais on atteindra bientôt le point de non-retour.

Depuis des mois, le premier ministre, le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Pêches et des Océans et moi-même faisons des pieds et des mains pour sensibiliser la Communauté européenne aux graves conséquences de la surpêche. Le très honorable chef de l'opposition a posé la question pour la forme. Il a demandé si le premier ministre avait soulevé la question. Bien

sûr qu'il l'a fait. Il a discuté de cette question avec les chefs d'état de l'Espagne, du Portugal et même directement avec les chefs de la Commission européenne. Et nous continuerons de le faire. Nous avons souligné l'importance de l'application de règles de conservation cohérentes dans le but de garantir la viabilité à long terme du cheptel marin. Pour ce faire, nous avons exercé des pressions politiques et diplomatiques que nous cesserons seulement quand le problème sera réglé.

Le ministre du Commerce extérieur, le ministre des Pêches et des Océans et moi avons rencontré plusieurs de nos homologues des États européens membres. La semaine dernière, à Bruxelles, j'ai profité de l'occasion pour rediscuter du problème avec Hans Andriessen, le commissaire européen des Relations extérieures et du Commerce, et avec le ministre des Affaires extérieures du Portugal, de Deus Pinheiro. Nous avons également sensibilisé l'opinion publique en menant une campagne d'information à laquelle participaient les gouvernements fédéral et provinciaux, les parlementaires, l'industrie et les syndicats. Pour accroître et coordonner nos efforts, nous avons nommé un ambassadeur spécial à la conservation des ressources marines, M. Alan Beasley, qui dirige cette campagne depuis l'été dernier.

Nous avons réussi à dissiper quelques malentendus concernant la gravité du problème des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest et avons établi qu'il fallait régler ces questions de toute urgence. Nous avons réalisé certains progrès qui auraient été impossibles sans les pressions que nous avons exercées.

M. Mills: Quels progrès au juste?

M. Clark (Yellowhead): J'y viens.

Cette année, pour la première fois depuis 1985, la Communauté européenne a recommandé des quotas unilatéraux qui, dans certains cas, s'alignent sur ceux de la NAFO, et qui, dans d'autres cas, réduisent les siens à des niveaux inférieurs à ses prises des dernières années.

Nous avons été particulièrement heureux de noter que la commission avait proposé une réduction de deux stocks de poissons plats, la plie américaine et la limande à queue jaune, et une du stock de morue, soit celle de la zone 3N0, à l'extrémité sud du banc. C'est une initiative encourageante qui est conforme aux décisions de la NAFO.

Malheureusement, les propositions de la commission s'appliquent à des quotas qui dépassent considérablement ceux de la NAFO applicables à la morue de la zone 2J3KL. La CEE a proposé un quota unilatéral de 27 000 tonnes de morue de zones contiguës, alors que l'OPAN préconise l'interdiction totale.

Manifestement, le problème est loin d'être réglé et il faut que le Canada poursuive les discussions avec la CEE sur tous les aspects de la gestion de la pêche et des relations des pays à ce sujet.

Nous voyons d'un bon oeil ce premier pas de la Communauté européenne, mais j'exhorte ses dirigeants à faire un pas de géant tout de suite et à collaborer avec tous les autres membres de la NAFO dans la voie difficile mais prometteuse menant au développement durable. Autrement, comme le premier ministre l'a dit clairement aux chefs européens, les pêcheurs canadiens ne seront pas seuls à souffrir. Quand les stocks sont épuisés régulièrement, comme c'est le cas actuellement à cause de la surpêche des pays de l'Europe, le gagne-pain et l'avenir des pêcheurs de tous les pays sont compromis. Ils sont touchés directement, bien sûr, mais la CEE en est victime elle aussi.

Les problèmes que nous avons dans les pêcheries du Canada atlantique sont complexes et difficiles. Ils affectent l'existence de milliers de Canadiens et nous devons alléger leur fardeau le plus possible.

Au cours des semaines et des mois à venir, mon comité et nos fonctionnaires vont poursuivre leurs efforts. Nous allons continuer les discussions avec les provinces afin d'établir un programme de diversification à long terme dans lequel nous nous attendons qu'elles jouent un rôle de premier plan. Nous leur offrirons les programmes d'adaptation à court terme que nécessite cette période difficile, et nous allons examiner les options qui nous aideront à mieux administrer cette ressource importante. Nous sommes conscients de l'ampleur et de la gravité du problème ainsi que de son impact sur la vie des Canadiens de l'Atlantique.

J'assure à la Chambre que nous ne ménagerons aucun effort pour raffermir l'avenir économique des régions en

cause et pour aider financièrement les personnes touchées à s'adapter à la nouvelle situation.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, à l'approche de Noël, le Canada est en proie au désespoir. Les résidents d'un grand nombre de collectivités, de maisons familiales, d'appartements s'y abandonnent. Je suis le premier à admettre qu'il ne s'est pas répandu dans tous les foyers canadiens, mais il a pénétré dans beaucoup de régions et il touche la vie d'un grand nombre de Canadiens.

Des collectivités perdront leur service ferroviaire le mois prochain, des familles agricoles perdront des exploitations transmises de père en fils, des mineurs de ma collectivité de Lynn Lake ne perdront pas seulement leur emploi, mais aussi leur maison et leur indemnité de cessation d'emploi en raison de la fermeture d'une mine. Des villes comme Portage la Prairie n'ont pas seulement été touchées par une mesure gouvernementale comme la fermeture d'une base militaire, mais elles ont aussi vu une société comme Campbell's Soup annoncer la fermeture de son usine.

Beaucoup de Canadiens qui n'ont que des emplois de courte durée et qui savent qu'ils perdront leurs prestations d'assurance-chômage, sombrent dans le désespoir. Les familles qui ont beaucoup de mal à payer leurs factures et qui ont appris vendredi dernier que les frais de scolarité de leurs enfants seront majorés, que le gouvernement veut faire payer des centaines de dollars à l'étudiant moyen pour la privatisation du Programme canadien de prêts aux étudiants, ces familles, dis-je, sont plongées dans le désespoir.

Des régions qui envisageaient l'avenir avec optimisme voient maintenant se produire des compressions dans les programmes de développement régional et de tourisme ainsi que dans les ententes en matière de sylviculture. Les gens se demandent si, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, le gouvernement n'aidera jamais plus leur région ou leur industrie. Ils ont le sentiment que le gouvernement renonce à leur venir en aide. Nulle part n'est-ce plus vrai que dans le Canada atlantique et nulle industrie n'est plus directement touchée que la pêche.

La semaine dernière, on a posé des questions à la Chambre concernant la fermeture de la National Sea Products, une des deux plus grandes entreprises de transformation du poisson au Canada. L'entreprise a annoncé une série de fermetures d'usines qui toucheront 1 500 travailleurs et leurs familles dans le Canada atlantique. La fermeture de l'usine de St. John's, à Terre-Neuve, éliminera 492 emplois. La fermeture de l'usine de Canso mettra à pied 742 personnes. Cette usine de transformation est le seul gros employeur de cette localité. L'usine de North Sydney, en Nouvelle-Écosse, sera convertie en établissement de salage du poisson, et 280 emplois seront perdus.

Plus tôt cette année, la fermeture de l'usine National Sea à Lockeport, en Nouvelle-Écosse, s'est soldée par une perte de 220 emplois. En mars, 150 emplois sont disparus lorsque l'entreprise de la Clearwater Fine Foods à Port Mouton a fermé ses portes, alors que 100 autres travailleurs de la New Wave Fisheries se retrouvaient au chômage parce que l'usine fermait. Voilà le bilan jusqu'à maintenant, et nous attendons toujours les annonces de la Fishery Products International qui seront sans nul doute dévastatrices pour le Canada atlantique.

Ce qui est le plus affligeant dans ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit plus tôt au cours de la journée, c'est qu'il semble laisser entendre qu'il s'agit d'un problème nouveau. Il essayait de donner l'impression à la population du Canada atlantique et aux députés à la Chambre qu'ils avaient mis un comité sur pied il y a six mois parce qu'ils avaient découvert une situation nouvelle, une situation extrêmement préjudiciable à l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

• (2040)

Nous savons depuis des années que l'industrie de la pêche est en mauvaise posture. Dès 1981, année où le gouvernement a prévu une augmentation des resources dans son rapport intitulé *Perspectives concernant les ressources halieutiques de l'Atlantique canadien*, il a déclaré:

> Si les prévisions de 1981 sont largement fondées sur des calculs officiels. . . les projections concernant les stocks de poisson pour les années à venir sont dans une grande mesure des approximations fondées sur des données insuffisantes.

Aucune mesure n'a été prise. En 1982, le rapport Kirby, tout en prévoyant que les stocks de morue du nord seraient suffisants pour permettre des prises totales de 380 000 tonnes en 1987, renfermait la mise en garde suivante:

> La croissance, cependant, ne peut se poursuivre indéfiniment et, pour beaucoup de stocks, les limites biologiques d'une récolte prudente sont maintenant atteintes, ou presque.

Encore une fois, aucune mesure n'a été prise, sauf que Kirby a été nommé sénateur.

En 1987, le gouvernement fédéral a commandé l'étude Alverson dont les auteurs ont examiné les tendances des stocks de morue au large de Terre-Neuve. Le rapport publié alors contenait encore une mise en garde, et je cite:

> Les estimations de la croissance totale des stocks étaient peut-être trop optimistes et. . . ne se sont pas matérialisées en pratique.

Une fois de plus, aucune mesure n'a été prise.

Enfin, au début de 1988, un accord a été conclu entre le Canada et Terre-Neuve au sujet des pêches intérieures. On peut y lire ce qui suit:

> À peu d'exceptions près, les niveaux d'exploitation des pêcheries de l'Atlantique ont atteint leur maximum et, dans quelques cas, semblent même être allés au-delà.

Encore une fois, on n'a rien fait.

Des années et des années de gouvernements libéraux et conservateurs, des années et des années de rapports gouvernementaux, des années et des années d'inaction libérale et conservatrice dans un dossier de la plus haute importance. . .

M. Milliken: Des années et des années de lamentations néo-démocrates.

M. Murphy: Monsieur le Président, l'un des libéraux assis dans sa cage là-bas dit que nous nous lamentions. Oui, nous nous lamentions, nous nous plaignions alors de l'inaction libérale tout comme nous nous plaignons maintenant de l'inaction conservatrice.

La surpêche étrangère pose exactement le même problème. C'est très touchant d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire qu'une importante commission spéciale, qu'il dirige lui-même et qui est composée de ministres importants, se réunit depuis six mois. De plus, nous avons des fonctionnaires, tous très haut placés, qui se réunissent depuis six mois. Pourquoi ne faisaient-ils rien quand ce problème se posait il y a quatre, cinq ou six ans?

Les problèmes que le Canada atlantique connaît actuellement dans le secteur de la pêche n'ont rien de nouveau. Ils ne se sont pas manifestés pour la première fois il y a six mois. La surpêche non plus ne date pas de six mois. Le seul fait nouveau, c'est que le gouvernement essaie maintenant de faire quelque chose pour sauver la face, tandis que les Canadiens de l'Atlantique perdent leurs emplois et leurs maisons.

Il y a des choses qu'il aurait été possible de faire dans le passé et il y a encore des choses qu'on pourrait faire tout de suite. En Islande, par exemple, il existe un programme visant à prévenir la surpêche pendant la saison du frai. La saison du frai, pour de la morue au large de la côte atlantique canadienne, a lieu entre la mi-mars et la mi-mai. Pourquoi n'avons-nous pas adopté un programme semblable? Pourquoi n'avons-nous pas adopté un tel programme non pas il y a six mois, mais il y a six ans? Pourquoi? Quand le gouvernement annoncera-t-il enfin l'instauration d'un tel programme?

De même, alors que les Canadiens s'inquiètent du manque de surveillance au large de la côte atlantique, pourquoi le gouvernement a-t-il annoncé cette année qu'il suspendrait les patrouilles du Tracker dans toute cette région? Alors que le destroyer canadien ne peut protéger suffisamment nos côtes, pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas qu'il prendra les mesures qui s'imposent pour assurer la surveillance nécessaire, par air et par mer, des pêches atlantiques?

Par ailleurs, voici un gouvernement qui se vante de faire des études d'impact environnemental, soutenant qu'elles sont nécessaires pour toutes les grandes entreprises du gouvernement. Pourquoi n'a-t-il pas procédé à une étude d'impact environnemental complète sur le processus d'établissement des contingents de poisson? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Ce ne sont pourtant pas des idées nouvelles. Ce sont des idées auxquelles il aurait pu donner suite il y a longtemps.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas combattu plus énergiquement la surpêche pratiquée par des étrangers dans nos eaux? Pourquoi nous sommes-nous contentés de réagir? Pourquoi nous sommes-nous contentés de réagir à la décision sur le homard? Pourquoi avons-nous permis au Portugal et à l'Espagne de continuer à pratiquer la surpêche dans nos eaux et à proximité de la limite de 200 milles?

Nous avons écouté le gouvernement. Il nous a semblé qu'il n'avait pas vraiment de plan. Dans le cas de chaque décision, que ce soit par la National Sea ou par la Fisheries Products International, nous avons l'impression que le gouvernement a été pris par surprise, qu'il ne savait pas qu'on allait prendre pareille décision et qu'il ne savait pas que les Américains allaient prendre cette décision concernant le homard. Pourtant, le ministère des Pêches et des Océans est en possession de rapports laissant croire qu'il savait quelle allait être la décision des Américains. À cet égard, d'après le propre rapport du ministère, le gouvernement justifie en fait la décision imminente des Américains concernant le homard:

> Pour des motifs de conservation, le gouvernement américain tente d'augmenter la taille du homard qui peut être pris ou importé aux États-Unis.

Le gouvernement, à en juger par son propre rapport, savait ce qui se préparait. On ne le croirait jamais à en juger d'après la réaction du ministre du Commerce extérieur qui a hurlé, une fois que la décision eut finalement été prise, que le gouvernement canadien allait intervenir de tout son poids et de toute son influence auprès du Congrès américain et du gouvernement américain pour

tâcher de régler ce très grave problème dans l'intérêt de nos pêcheurs de la côte est.

Nous attendons de voir quelle sera cette réaction. Les gens de la région de l'Atlantique se demandent pourquoi on ne les a pas protégés plus tôt. Le ministère des Pêches et des Océans savait manifestement que cela allait arriver.

La même chose est vraie en ce qui concerne la surpêche des Espagnols et des Portugais. Pourquoi continuer de prétendre que c'est un problème nouveau? Pourquoi continuer de prétendre que, pour la toute première fois, nous aurons à nous présenter en Espagne ou au Portugal pour régler cette question?

Nous sommes au courant du problème depuis des années. Que ce soit le tout récent gouvernement ou le gouvernement précédent, ils se sont fondamentalement contentés de réagir, ils ont manqué d'initiative et n'ont fait aucun plan.

J'ai mentionné dans mes remarques liminaires que beaucoup de Canadiens, surtout dans le Canada atlantique, ont l'impression que le gouvernement du Canada les abandonne. Quand vous voyez que votre service de transport ferroviaire et vos pêches disparaissent, quand vous réalisez que les programmes touristiques ne sont pas renouvelés, quand vous voyez que le gouvernement réduit sa propre Agence de promotion économique du Canada atlantique dont il est si fier, quand vous voyez que les ententes de développement forestier ne sont pas renouvelées et que d'autres le sont, comme les ententes touristiques, par exemple, avec seulement la moitié des fonds antérieurs, quand vous savez que vous ne pouvez plus vous permettre d'envoyer vos enfants à l'université et que le gouvernement vous fait payer des frais plus élevés pour les prêts étudiants, ce qui coûte, comme je l'ai déjà mentionné, des centaines et des centaines de dollars à une famille moyenne, quand des situations semblables se répètent tous les jours, comment les gens du Canada atlantique peuvent-ils dire que le gouvernement fédéral les représente?

Comment peuvent-ils penser que les députés de leur région se préoccupent vraiment des décisions qui sont prises au Cabinet? Comment peuvent-ils croire que le Parlement et le gouvernement s'occupent de leurs problèmes?

• (2050)

Quand on a appris que je parlerais au nom de notre caucus aujourd'hui, j'ai reçu plus d'appels sur ce sujet que je n'en ai reçu sur plusieurs autres questions au cours des derniers mois. Les gens de la région sont vraiment désespérés et, au-delà des beaux discours, il est vraiment nécessaire que le gouvernement agisse pour qu'ils sentent qu'il s'occupe d'eux et qu'il ne se contentera pas de faire siéger un comité pendant six mois.

M. Reid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez, je pense, que, consultation faite, tous les partis sont d'accord pour autoriser la poursuite du débat après minuit, afin que tous les députés puissent se faire entendre sur une question aussi sérieuse, qui préoccupe tant tous les Canadiens.

M. Milliken: Monsieur le Président, je confirme en ma qualité de porte-parole de l'opposition officielle que nous sommes disposés à prolonger le débat, comme l'a dit le secrétaire parlementaire.

Mme Campbell (South West Nova): Est-ce que les ministres vont prendre la parole?

M. le Président: Je me demande si la députée de South West Nova voudra bien laisser cela à d'autres qui ont été désignés pour aider le président.

La parole est au député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à dire tout simplement qu'au Nouveau Parti démocratique, nous serons plus qu'heureux de collaborer sur cette très importante question, mais j'ajouterai que notre chef prendra la parole tout à l'heure pour participer au débat dès son retour de la côte ouest.

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec gravité et émotion que j'interviens ce soir pour traiter d'un sujet de la plus grande importance pour le Canada atlantique et pour le pays tout entier. Il s'agit de la crise de la pêche atlantique, secteur économique qui occupe 10 p. 100 de la main-d'oeuvre du Canada atlantique, qui apporte des millions au produit provincial brut des quatre provinces atlantiques, qui fait vivre des centaines de localités côtières et qui est le gagne-pain de milliers de familles de tous les coins de notre région, gagne-pain qui est maintenant en péril.

Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes sincères remerciements, monsieur le Président, pour avoir accordé ce débat d'urgence et avoir ainsi inscrit la question en manchette de l'actualité nationale. Mes collègues de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard parleront des dimensions de la crise dans leurs provinces. Je veux m'attacher à la Nouvelle-Écosse et en particulier à la ville de Canso.

La ville de Canso est située à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Écosse continentale et constitue le centre de la pêche dans cette région depuis près de 400 ans. Les localités qui entourent Canso comptent depuis des générations sur la pêche, côtière ou hauturière. L'usine de Canso, qui appartient maintenant à National Sea Products, a fait vivre tout au long de ses changements de propriétaire une profession et une économie s'étendant de Canso jusqu'à Antigonish. C'est le principal employeur de la région.

Il y a une semaine, National Sea Products Limited annonçait la fermeture de son usine de transformation du poisson et de son port à chalutiers, mettant ainsi directement sur le pavé 800 à 850 travailleurs. Si cette décision n'est pas rapportée, c'est un million de dollars de salaires mensuels qui vont disparaître. Les services qui dépendent du secteur de la pêche seront durement touchés. La municipalité, menacée par la perte de son assiette fiscale, ne sera pas en mesure de tenir le coup. La fermeture de l'usine de la National Sea Products à Canso, si on ne l'empêche pas, entraînera la ruine non seulement de Canso, mais de tout le comté de Guysborough et d'une bonne partie de l'est de la Nouvelle-Écosse.

J'étais à Canso en fin de semaine. J'ai discuté avec des travailleurs de l'usine de la National Sea Products. Je me suis entretenu avec des travailleurs affectés aux chalutiers, ces âmes vaillantes qui gagnent leur vie dans les mers houleuses du nord de l'Atlantique. En face de l'usine, j'ai discuté avec des personnes qui faisaient leurs achats de Noël au magasin de la coopérative. Je me suis entretenu avec le maire, M. Ray White, et les membres de son conseil, des perspectives pour leur ville et les localités environnantes, compte tenu de la décision de la National Sea Products. Le maire, M. White, et le président du conseil de comté de Guysborough, M. Herman Long, sont venus à Ottawa pour assister à ce débat et ils sont dans la tribune ce soir.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Ces personnes et les membres du conseil municipal de Canso veulent faire valoir l'importance de ce secteur pour l'avenir de leur région.

Les habitants de Canso ont accueilli l'annonce faite par la National Sea Products avec incrédulité. Ils ne croient pas qu'une compagnie qui, pas plus tard que le mois dernier, avait louangé les travailleurs de son usine de Canso et sur ses chalutiers, décide soudainement de cesser toute activité. Ils n'arrivent pas à croire qu'une localité qui vit de la pêche depuis 400 ans, une localité où il n'existe aucune autre solution de rechange possible, soit paralysée en permanence par suite d'un épuisement provisoire des stocks de poisson.

Il paraît invraisemblable aux habitants de Canso que la société National Sea Products ait décidé de se retirer de Canso et de fermer ses autres usines dans la région atlantique après avoir consacré des millions de dollars provenant des bénéfices réalisés dernièrement pour faire l'acquisition d'un vaste empire international, notamment les usines de transformation du poisson à Portsmouth, dans le New Hampshire, aux États-Unis.

Ce que ces gens ont le plus de mal à croire, ce qu'ils ont le plus de mal à digérer, c'est un gouvernement canadien, qui prétend se faire le porte-parole de la totalité des Canadiens, qui est actionnaire de la compagnie, qui sait depuis des mois la situation du secteur de la pêche dans la région atlantique, a si facilement acquiescé à la décision de cette société.

La crise que traverse le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique n'a pas commencé avec ces récentes annonces de la National Sea Products. Voilà bien des mois que tous les signes l'annonçaient. On n'a pas fait grand-chose pour résoudre la crise.

Lorsqu'on lui a posé des questions, le gouvernement s'est toujours esquivé en citant des chiffres extraits d'études scientifiques qui se sont avérées, au mieux, une bien piètre mesure de la situation. Ensuite, il a cessé de dire quoi que ce soit prétendant qu'il attendait les rapports de Harris et de Haché.

C'est très bien de faire faire des études indépendantes, mais pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas de stratégie pour sauver cet important secteur économique? Comme d'habitude, la charrue est devant les boeufs, et l'on ne peut que blâmer le premier ministre et le ministre des Pêches et des Océans de leur manque de leadership et de leur mauvaise gestion.

La réponse du gouvernement aux fermetures d'usines annoncées lundi dernier, à St. John's, par le ministre du Commerce extérieur, et sans doute à Canso par le ministre de Nouvelle-Écosse, est une gifle aux travailleurs qui ont investi toute leur vie dans cette industrie.

Qu'y a-t-il de nouveau dans le fait d'annoncer aux travailleurs qu'ils auront droit à l'assurance-chômage? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau là-dedans? Qu'y a-t-il de nouveau dans le fait de leur annoncer qu'ils pourront être recyclés pour un autre secteur? Qu'est-ce qu'il y a de nouveau là-dedans? Qu'y a-t-il de nouveau dans le fait de leur annoncer qu'ils pourront prendre une retraite anticipée? Qu'y a-t-il de nouveau dans le fait de leur dire qu'ils peuvent quitter Canso et trouver un emploi ailleurs? Ce n'est pas une réponse à une crise urgente.

La réponse du ministre des Pêches est encore plus méprisable. Il dit que le secteur va bien. Sa réponse aux travailleurs est: «Ne vous en faites pas! Réjouissez-vous!» Je peux vous dire qu'ils s'en font à Canso et qu'ils ne se réjouissent guère. Ils s'inquiètent de leur avenir et de la perte de leur gagne-pain.

Phyllis MacDonald parlait pour tous les travailleurs de Canso lorsqu'elle disait samedi: «Je travaille dans cette usine depuis dix ans. Je suis spécialisée dans le traitement du poisson. Je suis bonne dans ce métier. Je ne veux pas me recycler pour autre chose. Je ne veux pas de l'assurance-chômage. Je veux du travail.»

• (2100)

La ville de Canso est devenue un symbole. Elle est le symbole du délaissement du Canada atlantique par le gouvernement conservateur. Elle est le symbole de l'insensibilité du gouvernement conservateur à l'égard des régions du Canada. Elle est le symbole de la mauvaise gestion du secteur des pêches de l'Atlantique par le gouvernement conservateur.

De quelle autre façon peut-on expliquer cette révélation soudaine qu'on vient de nous faire, soit que les stocks de poissons du Canada atlantique sont presque épuisés? Qui gère ces stocks depuis quatre ans? Qui est chargé d'accorder des permis aux pêcheurs et aux bateaux de pêche et de réglementer le secteur des pêches? Qui détermine où on peut pêcher et quelle quantité de poissons on peut prendre? Qui recueille des renseignements sur les prises et sur la pêche en général? Qui empêche ou n'empêche pas les bateaux étrangers de faire illégalement de la surpêche dans nos eaux territoriales? Qui accorde des permis à des chalutiers-usines de Russie, d'Espagne, du Portugal, de Pologne et d'ailleurs? Qui a fermé les yeux pendant que la flotte semi-côtière de chalutiers de fond de la plate-forme Scotian triplait soudainement en capacité en même temps que les stocks de poissons dans ce secteur et dans celui du Banc Georges étaient décimés? Si ce n'est pas là de la mauvaise gestion, madame la Présidente, je ne sais pas ce que c'est.

Le gouvernement parle de diversification. Il promet un fonds de développement communautaire pour orienter les localités de pêche vers d'autres activités. Cependant, qui peut croire le gouvernement lorsque celui-ci sabre dans les dépenses de développement régional au Canada atlantique, lorsqu'il abandonne des villes comme Summerside après leur avoir promis la lune pendant la campagne électorale, et lorsque le ministre chargé de l'APECA annonce à Port Hawkesbury, deux semaines avant les élections, que la société Thyssen d'Allemagne investira 58 millions de dollars et créera 500 emplois dans la région du détroit de Canso, ce qui ne s'est toujours pas concrétisé un an plus tard?

La population du Canada en a assez des vaines promesses des conservateurs. Le gouvernement, incapable de trouver des solutions au gâchis dont il est lui-même responsable, demande constamment à l'opposition, surtout aux libéraux, de lui proposer des solutions. J'en ai quelques-unes à proposer.

Commencez par réduire les taux d'intérêt et abaisser la valeur du dollar canadien qui, aux niveaux actuels, paralysent les industries exportatrices des provinces atlantiques. Négociez avec National Sea et Fishery Produts International pour les obliger, en échange de subventions d'aide, à répartir leurs quotas entre les usines de l'Atlantique pour que les villes comme Canso, de longue date spécialisée en produits de la pêche et sans autre ressource, puissent survivre jusqu'à ce que les stocks de poisson se rétablissent. Trouvez de nouveaux débouchés pour les espèces sous-exploitées et encouragez la flotte canadienne à pêcher ces espèces et à transformer le poisson dans des usines canadiennes et non dans des usines étrangères. Élaborez un programme intelligent de gestion des stocks qui soit profitable aux Canadiens et non pas aux gouvernements étrangers.

J'admets que les pêches atlantiques doivent demeurer rentables et qu'elles ne profiteraient pas de la faillite de National Sea Products et de Fishery Products International. Cependant, le gouvernement du Canada ne doit pas oublier que les pêches appartiennent aux Canadiens et doivent être administrées à l'avantage des Canadiens, surtout de ceux des localités côtières dont la survie en dépend. Et il n'y a pas de localité dont le sort est plus étroitement lié aux pêches atlantiques et qui est mieux placée pour réclamer sa part de ces ressources que Canso et les villages environnants de l'est de la Nouvelle-Écose. Il ne faut pas laisser mourir ces collectivités.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, pour paraphraser mon collègue, je dirai que non seulement le gouvernement du Canada n'oubliera pas les localités de la région de l'Atlantique, mais qu'il n'oublie pas non plus que les stocks de poisson appartiennent aux Canadiens, surtout à ceux de cette région qui en vivent depuis des siècles.

Je comprends le député de Cape Breton Higlands—Canso de mettre autant d'intensité dans son intervention et je le félicite d'avoir demandé que ce débat ait lieu ce soir. Je l'ai écouté très attentivement. Pour avoir grandi moi-même dans une ville minière et avoir vu plusieurs mines fermer leurs portes à tour de rôle, je suis en mesure de comprendre personnellement la peine, l'anxiété et les frustrations que vivent des localités comme

Canso au fur et à mesure qu'approche la période des Fêtes.

Je sais que le maire White et un autre échevin assistent à nos délibérations ce soir. J'ai déjà eu le privilège de visiter des localités comme Canso, Black Tickle et Meteghan le long du littoral de l'Atlantique. Je sais qu'elles n'ont pas d'autres options que la pêche, surtout la pêche côtière, et que les usines de transformation du poisson sont, pour leurs habitants, la source de revenu qui leur permet de bien élever leurs enfants et d'envisager l'avenir avec optimmisme. Par conséquent, je ne prends rien de ce qui s'est dit jusqu'ici à la légère et je me ferai un point d'honneur d'écouter les députés qui me succéderont.

Nous éprouvons certainement tous de l'admiration pour les hommes et les femmes qui partent en mer, et nous partageons leur douleur quand se produisent des tragédies comme celle de la semaine dernière alors que le *Johnny and Sisters II* a sombré sur une mer déchaînée, entraînant le capitaine, Harry Thorneburn et huit hommes de son équipage, dont son fils. Je crois que tous les députés voudront sans aucun doute transmettre leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

Les problèmes que connaissent les pêches de l'Atlantique n'ont pas surgi du jour au lendemain. Si je siégeais dans l'opposition, je prendrais probablement l'habitude des excuses simplistes et des critiques faciles. Ces problèmes dans le secteur des pêches se posent depuis toujours, mais ils s'aggravent de plus en plus en cette période où des industries modernes et une technologie de pointe nous permettent de vendre un produit d'une très grande valeur sur un marché international où nous sommes très vulnérables aux fluctuations de l'offre et de la demande et du taux de change.

De façon encore plus sérieuse, nous faisons face sans cesse aux progrès constants de la technologie qui permettent de trouver les poissons où ils se trouvent, de tendre d'énormes filets sur leur passage et d'effectuer des prises très abondantes. En outre, nous devons faire face au véritable problème: notre science n'est pas aussi avancée qu'elle le devrait, alors qu'il y a bien des choses qui défient la capacité des scientifiques de formuler des prédictions exactes au sujet de l'importance des stocks de poisson.

Je tiens à signaler, pour le bénéfice des députés, que le cycle de vie de la morue de l'Atlantique étant de huit ans et plus, il est très difficile d'obtenir les données nécessaires sur les deux ou trois premières années de ce cycle de vie, afin d'être en mesure de prédire l'abondance d'une espèce donnée de poisson et d'établir les quotas pertinents pour cette espèce, de 5 à 10 ans après la période de frai initial.

Nous avons mis au point un système très complexe depuis 15 ans, du moins depuis qu'on a étendu les limites territoriales, afin de faire participer à l'établissement des quotas toutes les parties intéressées, tous ceux dont l'avenir dépend de la santé du secteur des pêches.

• (2110)

Ainsi, nous pouvons compter sur un système complexe de consultations nous permettant notamment de recevoir les avis de nos scientifiques qui, selon nous, comptent parmi les meilleurs du monde. Par le biais du Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique, ils nous proposent des quotas basés, comme je l'ai reconnu tout à l'heure, sur une estimation inadéquate des quantités de poissons que renferme la mer, sur la nourriture sur laquelle ils peuvent compter, sur la température de l'eau et les courants et enfin sur la présence des prédateurs. Nous recevons donc ces avis scientifiques, nous discutons alors avec les représentants de l'industrie chaque automne dans le cadre des travaux du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique et, de concert avec des scientistes et des fonctionnaires, nous tentons de déterminer fi à combien devraient s'élever les quotas pour l'année à venir.

Ces consultations aboutissent, en définitive, à une rencontre qui a lieu chaque année, au mois de décembre, entre votre serviteur et les ministres des Pêches des provinces de l'Atlantique. Pendant cette rencontre, on discute à nouveau du plan proposé pour la gestion du poisson de fond, et je tente d'obtenir l'appui des quatre ministres des Maritimes et du ministre des Pêches du Québec, alors que nous mettons la dernière main à un document qui renferme les quotas proposés pour quelque 50 espèces de poisson de fond de la région de l'Atlantique.

Je le répète, ce processus a été élaboré sur 10 à 15 ans, et il représente le meilleur exemple de consultations qui permettent de prendre des décisions contribuant à une gestion rigoureuse et durable d'une ressource limitée. La politique dans le cadre de laquelle les décisions sont prises est modifiée à la suite des suggestions présentées

par le Conseil régional de l'Atlantique. C'est vous-même, monsieur le Président, alors que vous occupiez un autre poste, qui avez créé ce groupe consultatif qui nous aide à décider de la politique de gestion des pêches de l'Atlantique.

Tout cela pour dire qu'il ne suffit pas d'accuser ou de blâmer une personne ou un organisme gouvernemental en particulier. C'est une démarche complexe qui s'est améliorée et qui a évolué. C'est le député de Selkirk, je crois, qui a présenté des suggestions utiles sur ce que nous devrions faire pour mieux évaluer la durabilité environnementale, aurait-il dit, de ces précieux stocks de poisson. En fait, c'est ce que nous avons fait. Depuis deux ou trois ans déjà, nous travaillons à améliorer notre connaissance de cette ressource et le moyen de fixer les quotas.

Je voudrais seulement énumérer ici quelques-unes des mesures que j'ai eu le privilège de mettre en place depuis les quatre années et plus que je suis ministre des Pêches et des Océans et dire que nous n'aurions pas pris ces mesures si nous n'avions pas eu à coeur la stabilité et l'intégrité futures de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique.

En janvier 1986, lors d'une réunion à St. John's du Conseil des ministres des Pêches des provinces de l'Atlantique, nous nous sommes attaqués au problème de la pêche étrangère au sein et au-delà de la limite canadienne des 200 milles. Par suite de cette réunion et de nombreux entretiens que j'ai eus avec des ministres des provinces de l'Atlantique, nous avons annoncé, en juin de la même année, une nouvelle politique prévoyant le réarmement des vaisseaux de notre patrouille des pêches et faisant passer de 50 000 $ à plus de 500 000 $ les amendes prévues par la Loi sur la protection des pêcheries côtières pour une infraction punissable par procédure sommaire. Nous avons mis en place des équipes d'abordage armées. Nous avons arrêté et poursuivi des bateaux jusqu'au milieu de l'Atlantique et même au-delà. Par suite de l'intensification de nos mesures d'application de la loi contre les bateaux étrangers qui violaient nos zones de pêche, nous avons constaté depuis 1987 une baisse considérable du nombre de bateaux étrangers à avoir été vus et à avoir pêché dans nos eaux. Nous avons établi un relevé complet des navires étrangers qui ont pêché dans nos eaux.

Comme autre initiative importante, nous avons décidé que le droit d'exploiter nos précieux stocks de morue non excédentaires dans les eaux canadiennes ne serait plus jamais lié à des considérations d'accès au marché. Nous avons dit que les étrangers ne pourraient pêcher que les stocks excédentaires dans nos eaux, c'est-à-dire ceux qui n'intéressent pas l'industrie canadienne. Nous avons dit que les pays qui ont droit à ces quotas et dont la plupart sont membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest devraient respecter nos exigences en matière de conservation. Nous avons accru la surveillance aérienne par des avions et des hélicoptères dans les régions de Terre-Neuve et de Scotia—Fundy.

Une des initiatives les plus importantes que j'aie prises a fait suite à mes visites dans des petites localités côtières de Terre-Neuve à l'été de 1986, puis à Terre-Neuve et au Labrador à l'été de 1987. J'ai écouté les pêcheurs, je suis allé les voir au port tôt le matin et j'ai ainsi appris qu'ils étaient extrêmement inquiets et troublés par la réduction, voire la disparition, de la morue qu'ils pêchaient depuis toujours près des côtes.

Cela m'a tellement troublé qu'au début de 1987, nous avons pris des mesures importantes pour mettre fin à la pratique de rejeter les jeunes poissons en mer et nous avons mis des observateurs à bord des navires hauturiers du Canada qui se trouvaient dans les zones où la morue frayait à cette période de l'année. Nous avons imposé des peines sévères contre le rejet et le gaspillage de jeunes morues du Nord et nous avons exigé que la pêche soit étendue aux trois sous-régions appelées 2J, 3K et 3L. Nous croyons que cela a contribué dans une certaine mesure au rétablisssement de la pêche côtière amorcé, semble-t-il, en 1988.

Mais à mon retour à l'été de 1987, les pêcheurs étaient toujours inquiets. Ils jugeaient trop élevés les quotas établis au milieu et à la fin des années 80 par suite des projections basées sur des conseils scientifiques obtenus à la fin des années 70 et les renseignements des conseillers du Groupe de travail Kirby. Les pêcheurs côtiers, réunis en un groupe appelé la «Newfoundland Inshore Fisheries Association», ont demandé que nous réduisions le quota. Contrairement aux opinions scientifiques, j'ai fixé un quota plus bas et, en même temps, j'ai chargé un groupe d'éminents scientifiques de l'étranger dirigé par M. Lee Alverson, de l'université de Washington, M. Pope, de l'université de Lowestoft, en Grande-Bretagne, et d'autres spécialistes bien connus, de déterminer si nos scientifiques avaient raison de prédire une abondance des stocks de la morue du nord.

Avec le recul, nous comprenons maintenant que c'était là le début d'un processus qui a permis de concevoir des moyens beaucoup plus précis de prédire l'abondance de ces stocks. Nous prêtons une plus grande attention à la classe d'âge et au taux de survie de chaque groupe d'âge, ce qui fait que selon les opinions scientifiques présentées l'hiver dernier à propos de la morue du nord, nos quotas étaient beaucoup trop élevés, l'estimation trop optimiste que nous pouvions capturer quelque 400 000 tonnes métriques de morue du nord était nettement exagérée et

il nous fallait diminuer le quota d'environ la moitié et peut-être même davantage.

• (2120)

Au début de l'année, en février 1989, j'ai dû prendre la pénible décision, en dépit de toutes les consultations et de tous les conseils que nous avions reçus, de ramener temporairement ce quota à 235 000 tonnes métriques. J'ai chargé M. Les Harris, président de l'université Memorial, M. Alverson, d'autres scientifiques et des dirigeants de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve de réexaminer toute la question afin de savoir si nous utilisions la bonne méthode scientifique pour prédire l'abondance de ces stocks.

Je donne des détails sur cette affaire, car le député de Selkirk a laissé entendre que nous devrions effectuer un genre d'étude écologique globale de cette ressource. En fait, c'est ce que nous faisons depuis trois ans. Nous cherchons à découvrir la cause du problème et à corriger la situation. J'ai le regret de vous informer que nos constatations ne produisent pas d'effets qui jouissent d'une grande popularité. En fait, nombreux sont ceux qui ne veulent pas croire ce que disent les scientistes et les spécialistes internationaux. Ceux qui ont effectué des investissements en fonction des prévisions qui leur assuraient que la pêche hauturière continuerait d'être bonne, doivent maintenant réévaluer leurs décisions.

Nous avons tous eu à réévaluer la taille de cette industrie et sa capacité après la restructuration de 1982 et de 1983, après les travaux de la commission royale d'enquête de l'époque et l'investissement de dizaines de millions de dollars dans la création d'une industrie en fonction d'une abondance des richesses halieutiques qui ne s'est pas manifestée aux niveaux prévus, ce que nous avons soupçonnés depuis quelque temps.

Quelque chose clochait dans les prévisions de ces ressources, mais la situation des pêches dans l'Atlantique n'est pas catastrophique, puisque nous avons environ 50 stocks de poisson de fond de l'Atlantique qui produisent plus de 850 000 tonnes métriques. Nous devons faire face au problème de l'effondrement en 1988 du prix excessivement élevé qu'avaient atteint les blocs de morue en 1987. Il nous faut composer avec l'important fléchissement de la demande pour le poisson sur le vaste marché américain. Qui plus est, nous devons nous attaquer au problème des localités dont les usines de transformation du poisson sont le seul moyen de subsistance.

Nous devons trouver des solutions au moyen des mesures économiques qui ont été décrites à la Chambre ce soir et la semaine dernière et sur lesquelles nous donnerons des détails au cours des prochains jours. Ni l'aide financière, ni des dizaines de millions de dollars ne rendront aux Canadiens le respect, la fierté, le sentiment de satisfaction et le bonheur que nous leur souhaitons en cette période de l'année.

Grâce aux conclusions que j'ai exposées ce soir et à ces nouveaux conseils des scientifiques, grâce aux mesures que nous prenons pour reduire la capacité de production excédentaire dans l'industrie, grâce aux amendes plus lourdes prévues par la Loi sur les pêches dans les cas d'infractions dans nos eaux et grâce aux moyens que nous prenons pour empêcher les étrangers de venir détruire de façon éhontée nos stocks de poisson au-delà de notre zone de 200 milles, j'espère que nous arriverons à susciter l'optimisme des Canadiens concernant l'avenir de l'industrie de la pêche.

Cela me préoccupe énormément que nous ayons entre 325 000 et 350 000 tonnes de poissons riches en protéines dans les eaux du Canada atlantique et que notre industrie canadienne ne veuille pas les pêcher, qu'il s'agisse de sébaste atlantique, de turbot, de flétan du Groënland, de capelan ou d'autres espèces. Selon le droit international de la mer et les obligations internationales du Canada, si les Canadiens, pêcheurs et investisseurs, n'ont pas l'intention de pêcher ces variétés de poisson, d'autres nations peuvent, par l'intermédiaire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, demander la permission de les pêcher. Ce poisson n'appartient pas au Canada, mais en tant qu'État riverain, nous avons un droit de préemption.

L'année dernière, quelque 160 000 tonnes de ces espèces excédentaires ont été attribuées à des sociétés canadiennes et moins de 50 000 tonnes ont été pêchées. Il y a un supplément de 120 000 tonnes que nous pourrions exploiter au profit de villes comme Canso et St. John's et d'autres endroits.

Je ne suis pas en train de dire que c'est la solution à tous les problèmes, mais nous regroupons toutes ces espèces sous-utilisées, et je crois que, avec le genre d'aide offerte dans le cadre du Programme de mise en valeur des collectivités et des initiatives de diversification de l'économie qui seront financées par le gouvernement, nous pouvons aider des entreprises dans certaines de ces localités à trouver des façons de pêcher en grande quanti-

té ces ressources canadiennes qui, pendant de nombreuses annés, sont restées intouchées ou ont été cédées à des étrangers. En fait, nous pourrions revendiquer les 325 000 ou 350 000 tonnes en entier si cela pouvait fonctionner à notre avantage.

C'est l'engagement que je prends, avec celui d'adopter des mesures supplémentaires pour freiner la croissance de la capacité et créer un secteur des pêches où nous assumerons tous une plus grande responsabilité à l'égard de la ressource. Sur un plan plus limité, nous avons besoin de préparer l'avenir, de créer une industrie et de la diversifier dans les localités comme Canso et Lockeport, et d'autres qui n'ont pas encore été nommées, pour faire en sorte que la pêche continue d'être pour elles une industrie vigoureuse et prospère à l'avenir.

Je demande à tous les députés de la Chambre d'essayer de comprendre la complexité de cette question, mais de partager tout de même mon optimisme: ce problème peut être réglé pour le bien de tous les Canadiens de la région de l'Atlantique.

M. Milliken: Monsieur le Président, après discussions, les partis se sont entendus pour que, à partir de maintenant, les discours ne dépassent pas dix minutes, du moins en ce qui concerne les députés de l'opposition officielle. Chaque fois que l'opposition officielle aura la parole, il y aura donc deux interventions de dix minutes chacune.

Le gouvernement voudra peut-être faire de même pour les députés ministériels après le discours du ministre du Commerce extérieur. Le Nouveau Parti démocratique décidera peut-être d'en faire autant lorsque son chef aura pris la parole.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition faite par le député de Kingston et les îles. Il semble qu'on soit d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Beauséjour): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord offrir mes félicitations à mon collègue, le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc), pour sa persévérance dans sa demande pour ce débat d'urgence. Je tiens aussi à remercier le Président de la Chambre qui nous a accordé ce débat d'urgence. C'est bien un signe que la Présidence a bien compris la gravité de la crise. Ce ne sont certainement pas les problèmes qui manquent dans les pêches, que nous soyons de l'Atlantique, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du- Prince-Édouard, de la région de l'Est du Québec et du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi des problèmes sur la Côte-Ouest avec le saumon et le hareng. Nous avons aussi des problèmes avec la pollution des eaux de certains cours d'eau sur la côte de la Colombie-Britannique. Nous avons des problèmes dans les pêches de l'Arctique. Nous avons des problèmes dans les Grands lacs. Nous avons des problèmes partout au Canada, mais nous avons un problème qui dépasse tous les autres: c'est que dans les pêches, nous n'avons personne pour défendre les pêches. Nous avons eu l'exemple ici, ce soir. Lorsque vient le temps de parler des pêches, d'arriver avec des solutions aux problèmes, qui se lève pour parler des pêches? C'est le ministre des Affaires extérieures (M. Clark). C'est là notre problème. Parce que trop souvent on a laissé le ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faire à sa guise, aller visiter les pays étrangers et faire toutes sortes d'ententes, on a perdu les pêches. Le ministre n'est tout simplement pas présent dans ce dossier. C'est là notre problème majeur.

• (2130)

Mais revenons, monsieur le Président, à la région de l'Atlantique. Nous assistons actuellement à une crise majeure. Pour nous, de l'Atlantique, c'est l'effondrement de notre base économique. Nous voyons les stocks de morue disparaître. Nous sommes devant une surpêche étrangère et un gouvernement qui refuse d'agir, un gouvernement qui laisse tout faire. Nous sommes les victimes d'une action unilatérale des Américains, une action qui limite l'exportation de homards aux États-Unis. Nous avons aussi connu, dans le domaine de la pêche du crabe, une saison vraiment désastreuse. Les stocks, là aussi, sont épuisés, et ces stocks ont un effet tout particulier sur les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous avons déjà, au Nouveau-Brunswick et un peu partout d'ailleurs, annoncé, nous avons entendu la fermeture d'usines qui dans certains cas et surtout dans le cas de Canso entraînera l'abandon total d'une communauté. C'est la fermeture pour cette communauté. Et qu'est-ce que nous avons du gouvernement devant une telle situation? Qu'est-ce que le gouvernement nous dit? Pas grand-chose! Et ce qui est encore plus triste, c'est que le gouvernement épouse justement le point de vue des grandes compagnies au lieu d'épouser le point de vue et l'intérêt des pêcheurs, des travailleurs et des travailleuses d'usine. Ce que le gouvernement n'a pas compris, c'est que les stocks de poisson qui sont dans la mer sont là pour tous les Canadiens et les Canadiennes, pour les communautés qui en dépendent. Et jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de protéger cette ressource pour ces communautés. Le gouvernement a choisi d'écouter les compagnies qui veulent faire à leur tête et transférer ces stocks de poisson d'un endroit à l'autre. Dans le cas de Canso, c'est tout à fait la base économique qui va disparaître. Il ne restera plus rien dans ce coin de pays. Nous sommes en face d'un gouvernement qui promet de l'aide, mais de l'aide qui ne vient toujours pas, même lorsqu'on a déjà annoncé des fermetures. Et c'est

là les quelques raisons pour lesquelles j'appuie la motion du député de Cape Breton Highlands—Canso. Je le félicite vraiment pour sa persévérance.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée, madame la Présidente, pour parler un peu des répercussions sérieuses de cette crise dans les pêches au Nouveau-Brunswick. Je sais que mes collègues des autres provinces feront valoir les effets de la crise pour chacune de leurs provinces.

Nous, du Nouveau-Brunswick, nous sympathisons avec les autres communautés atlantiques car nous savons ce que c'est que de perdre le seul gagne-pain de toute une communauté. Ici, je me réfère aux propos de l'honorable Denis Losier, ministre des Pêches et de l'Aquiculture du Nouveau-Brunswick, qui disait: «L'économie du Nouveau-Brunswick perdra jusqu'à 130 millions de dollars cette année en raison de l'affaiblissement des stocks de crabe des neiges et des bas prix offerts pour le homard et la rave de hareng.»

La pêche au crabe des neiges est en crise! Nous avons vécu une saison désastreuse le printemps dernier, les prises étaient très basses et la qualité du crabe était mauvaise. Déjà, des communautés ont été affectées et, pour n'en nommer que quelques-unes, soit Caraquet, Shippegan, Cap-Pelé et Shédiac. . . Quelques exemples: la Baie des Chaleurs Packers a fermé ses portes à Bas-Caraquet; 160 000 personnes sont sans emploi. Un groupe de 300 personnes ont perdu leur emploi lorsque la Connors Brothers a fermé à Shippegan; 250 emplois ont été perdus à la L. Gauthier and Sons de Shippegan. C'est vraiment une crise sérieuse et cela, c'est seulement dans l'industrie du crabe des neiges.

Parlons un peu, très brièvement, de la rave de hareng. Là aussi, la saison a été désastreuse, non pas que le poisson n'y était pas, mais les prix n'y étaient tout simplement pas. Les prix étaient tellement bas qu'il ne valait pas la peine d'aller le pêcher.

Parlons un peu de homard: L'été dernier, dans ma cironscription, les pêcheurs ont plus ou moins donné leur homard, on le vendait 1 50 $ la livre. Pourquoi? Parce que les «empaqueteurs» étaient pris avec de gros inventaires. Pourquoi étaient-ils pris avec de gros inventaires? Tout simplement parce que le prix de notre homard était trop élevé sur le marché américain. Ce prix était causé par la haute valeur du dollar canadien qui est maintenue par les hauts taux d'intérêt que ce gouvernement tient en place. Il refuse de réagir. Notre homard n'est plus concurrentiel sur les marchés américains. Nous sommes en train de perdre notre marché d'exportation. . .

Une voix: C'est pas vrai. . .!

M. Robichaud: . . .c'est pas vrai. . . allez dire cela aux gens du Nouveau-Brunswick si ce n'est pas vrai! Allez parler aux «empaqueteurs» si ce n'est pas vrai. Allez regarder les stocks qu'ils ont en main. Allez essayer de vendre le homard aux États-Unis. Vous n'avez pas à le vendre, vous devez le donner. Madame la Présidente. . .

[*Traduction*]

Madame la Présidente, comme si nous n'avions pas déjà suffisamment de problèmes comme ça, il a fallu que les Américains nous en créent d'autres. Ils ont en effet adopté un projet de loi qui limite l'exportation de homards canadiens aux États-Unis. Ces restrictions nous feront perdre 30 millions de dollars.

Par suite de cette décision, nous devrons transformer ces homards, car nous ne pourrons les vendre vivants sur le marché américain. Pourquoi? Parce que les Américains ont décidé d'adopter une loi limitant nos exportations, même si le premier ministre a dit qu'il ferait l'impossible pour qu'elle soit rejetée. Qu'a fait le premier ministre? Nul ne le sait. Ce que nous savons toutefois, c'est que ses démarches ont échoué.

Que fait le gouvernement dans tout cela?

[*Français*]

Madame la Présidente, je termine. Nous aimerions voir une réaction beaucoup plus positive de ce gouvernement. Le gouvernement doit y mettre le paquet. Le gouvernement doit y mettre des grosses piastres. Le gouvernement doit faire en sorte qu'il y ait des fonds qui existent pour permettre l'exploitation des espèces sous-utilisées. Il doit permettre aux pêcheurs d'adapter les agrès de pêche pour aller chercher ces espèces-là. Il doit aussi venir en aide aux transformateurs, aux personnes, aux usines, afin de changer leur équipement pour transformer ce poisson-là.

Il faut aussi que le gouvernement fasse un effort dans la mise en marché de ces espèces qui ne seront plus des espèces qui seront sous-utilisées, des espèces que nos pêcheurs pourront aller chercher.

Et enfin, madame la Présidente, il faut que ce gouvernement offre de l'aide aux communautés qui sont affectées pour les aider à traverser cette crise afin que lorsque

les stocks de poisson seront rebâtis, ces communautés-là puissent encore vivre des ressources de la pêche.

• (2140)

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, si je comprends bien, en vertu d'une entente précédente, je ne dispose que de dix minutes pour parler au nom de. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vais essayer de rendre service aux députés qui se partagent le temps de parole de vingt minutes.

Si un député prend douze ou treize minutes, par souci d'équité, je devrai couper la parole à l'autre député après sept minutes. Pour rendre service aux députés, j'avertirai ceux qui ont la parole lorsqu'il ne leur restera qu'une minute sur leur temps de parole de dix minutes. Après quoi, je devrai leur couper la parole pour être juste envers tous les députés.

M. Simmons: Merci, madame la Présidente. Comme je le disais, je ne dispose que de dix minutes pour parler au nom de pas moins de 16 000 ou 17 000 pêcheurs et travailleurs d'usines de la circonscription de Burin—Saint-Georges. Je comprends ce qui a motivé cette entente, car une foule de députés de l'opposition officielle veulent donner leur point de vue sur cette question cruciale.

D'abord, je voudrais souligner un aspect particulier de la question, qui a déjà été mentionné pendant le débat et qui revêt une grande importance. J'entends des députés néo-démocrates dire, d'après leurs connaissances plutôt limitées de la pêche et de leur perspective du grand port de pêche hauturière de Churchill, que ce n'est pas un problème nouveau. Non, ce n'est pas un problème nouveau, et le ministre des Pêches et des Océans le dit également. Mais c'est un problème qui a pris une tournure différente depuis quelques années.

À propos de surpêche, j'invite les députés à consulter les statistiques. La surpêche a commencé en 1985 et 1986, après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, qui s'est mis à envoyer à l'étranger un signal tout à fait différent de celui du gouvernement antérieur. Le signal envoyé par le gouvernement actuel, le voici: «Prenez mon poisson, mais aimez-moi. Tant que vous m'aimerez, tant que vous me sourirez, qu'importe le gagne-pain des pêcheurs et des travailleurs d'usine?»

Avec mon collègue de St. John's-Est et d'autres, je suis allé au Portugal en novembre dernier. Nous étions assis en face du directeur général des Pêches, M. daBreto qui nous a dit en nous regardant dans les yeux l'automne dernier, en novembre: «Si la surpêche est si grave que vous le dites, pourquoi n'en avons-nous jamais entendu parler avant ajourd'hui?» Pourquoi a-t-il fallu quatre ans pour comprendre qu'il faudrait peut-être que le ministre des Pêches, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur aillent se balader en Europe dire aux gars et aux filles de là-bas que nous avons un problème? Oui nous avons un problème, un problème dû aux gens d'en face qui n'ont pas fait savoir que nous allions nous battre pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine du Canada atlantique?

Maintenant il y a un autre problème. Ce n'est pas la surpêche, mais ce qu'on pourrait appeler la sous-pêche. Toujours obligeant, le ministre des Pêches a laissé tomber son agenda surchargé pour se précipiter au Cabinet le mois dernier en disant: «Regardez, nos bons copains de France n'ont pas pris assez de poissons, je pense que nous leur devons quelques dollars». Et il est allé leur verser 456 000 $, et il a eu le culot en plus de dire ce que c'est parce qu'ils ont réduit le quota. Je sais qu'il ne manque pas, comme d'habitude, d'explications fort savantes, mais cela fait voir encore une fois qu'il ne sait pas bien à quelle équipe il appartient ni pour qui il se bat.

Je suis heureux qu'il ait pris la parole parce qu'il nous a certainement donné le discours les plus savant que nous ayons entendu depuis longtemps. Ce qu'il lui a manqué ce soir, c'est ce qu'il lui manque toujours: c'est quelque chose là dans les tripes, un peu de sentiment pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine qu'il est censé défendre.

Si le gouvernement cherche des suggestions—j'ai remarqué que mon collègue de St. John's-Ouest prend des notes fébrilement de l'autre côté—pourquoi ne note-t-il pas ceci comme première mesure? D'abord, se débarrasser du ministre des Pêches. Prenez le poste vous-même. Vous au moins, vous savez de quoi il retourne. Quand vous voyez un poisson, vous savez où se trouve la tête et où se trouve la queue. Au moins vous aurez un peu de sentiment dans le ventre pour les gens de là-bas. Mais que Dieu nous protège si vous n'en avez pas plus dans le ventre que vous en avez ressenti pour vos propres concitoyens de St. John's la semaine dernière, quand vous avez laissé fermer l'usine de là-bas sans rien dire.

Le ministre des Pêches nous dit croire en l'avenir de l'industrie de la pêche, que ça deviendra une industrie stable. Il devrait comparer ses notes avec celles de l'orateur qui l'a précédé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui parlait de diversification. C'est un terme

recherché pour dire que nous allons amener les pêcheurs à faire autre chose que pêcher.

Qu'est-ce que vont faire les gens de Ramae, une île au large de la côte sud de Terre-Neuve? Va-t-on y implanter une fabrique de tablettes de chocolat pour les employer? Pourquoi pas une usine d'automobiles dans l'île où est située la localité de Gaultois, sur la côte sud de Terre-Neuve? Peut-être pourrait-on faire un peu d'agriculture à Harbour Breton, si les racines des plantes peuvent réussir à se glisser entre les roches. Peut-être va-t-on déménager la Monnaie canadienne sur les Grands Bancs. Cela devrait faire l'affaire. Et que va-t-on déménager à Fortune, Burin, Maryston ou Burgeo? Et pourquoi pas à St. Lawrence, Rose-Blanche, Codroy et Belleoram? Il va falloir faire beaucoup de diversification.

J'ai une meilleure idée. Pourquoi ne fait-on pas faire à ces gens ce qu'ils savent très bien faire? Pourquoi se donner tant de mal pour diversifier, former, recycler? Ces gens apprêtent très bien le poisson. Ils le pêchent très bien. Et si, comme le dit cet universitaire dont parle le ministre des Pêches, ce n'est qu'une question de temps avant que les scientifiques aient repris la situation en main, et si la situation redevient normale d'ici quatre ou cinq ans, ne vous semble-t-il pas raisonnable, madame la Présidente, que nous devrions préserver nos installations, garder les compétences dans ces localités de sorte que lorsque les stocks de poissons se seront reconstitués, il y ait des gens sur place pour pêcher le poisson et le transformer, pour y trouver leur gagne-pain et pour perpétuer le mode de vie qu'on mène depuis quatre ou cinq siècles sur cette côte? Pourquoi diversifier? Pourquoi ne pas trouver quelque chose, peut-être une division de l'activité payante Nous ne pouvons peut-être pas faire fonctionner toutes les usines 12 mois par année. Dans toutes les localités, ces gens disent qu'ils sont prêts à se serrer la ceinture à court terme, durant les quatre ou cinq prochaines années.

Si le gouvernement veut un plan d'action, j'en ai un pour lui. Et il ne s'agit pas de mots savants comme diversification. Je lui suggère tout simplement d'encourager ces gens à se servir de leurs forces.

Le gouvernement devrait prendre l'initiative d'investir un peu de capitaux de lancement pour renverser la terrible décision que la National Sea a prise la semaine dernière et qui touche St. John's, North Sydney et Canso. Qu'il devance la FPI qui est à la veille de prendre une décision lourde de conséquences pour certaines des localités que j'ai mentionnées, il y a quelques instants. Qu'il trouve un peu de capitaux de lancement.

Savez-vous pourquoi le gouvernement ne peut pas faire ça? Parce que, tout comme il a bradé ses droits de débarquement sur la côte de la Colombie-Britannique et son droit d'aider les pêcheurs de homard du Canada atlantique, il a aussi vendu aux Américains, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, la capacité de subventionner un peu et de renforcer un peu cette industrie comme il devrait le faire actuellement.

Voilà pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a menti quand il a déclaré que cette question n'avait rien à voir avec le libre-échange. C'est le contraire qui est vrai. La réponse ou l'absence de réponse du gouvernement, ses propos mielleux sur la diversification et autres solutions du genre équivalent à admettre, une fois déchiffrés, qu'en raison de l'Accord de libre-échange, le gouvernement abandonne maintenant à leur sort 16 000 travailleurs de ma circonscription, pour la plupart pêcheurs et ouvriers d'usine, sans compter les milliers d'autres dans le Canada atlantique. Pourquoi? Parce que notre ami, le premier ministre avait le choix entre Ronald Reagan et George Bush et quelques pêcheurs. Et devinez qui il a choisi, cette fois encore?

C'est injuste et inacceptable. Je vois que le député de St. John's-Ouest se prépare. Quand il se lèvera, quand il aura fini de blaguer et de gesticuler, je voudrais qu'il réponde à ma suggestion. En attendant que les stocks se reconstituent, comme ses collègues nous l'ont dit toute la soirée, proposera-t-il au Cabinet de partager les quotas entre les diverses usines pour les aider à continuer à fonctionner, comme elles savent si bien le faire, et ce jusqu'à ce que les stocks soient pleinement reconstitués? Fera-t-il cela pour nous?

• (2150)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais parler ce soir aux personnes qui suivent peut-être nos délibérations, et notamment aux habitants de la région de St. John's-Ouest, Trepassey, St-Mary's Bay, St-Joseph's. . .

M. Tobin: Il vous faudra invoquer tous les saints du ciel pour vous sauver après ce mauvais coup.

M. Crosbie: . . .de Peter's River, Fermeuse, St. John's et d'ailleurs à Terre-Neuve, car nous sommes aux prises avec un grave problème, et ce n'est pas la première fois que cela se produit en ce qui concerne le secteur de la pêche dans la région atlantique.

Le dernier problème grave que nous avons eu à régler était imputable à des erreurs humaines. La crise de 1981 à 1983 a été provoquée par des taux d'intérêt exceptionnellement élevés et une inflation à deux chiffres, le tout sous le régime du gouvernement libéral précédent. Voilà ce qui nous avait valu notre dernière crise dans le secteur de la pêche dans l'est du Canada. Cette crise est comparable à la situation actuelle que nous ne devons assurément pas à ce que notre gouvernement a pu faire ou ne pas faire. La crise actuelle est imputable au manque de poisson comme nous l'ont signalé nos scientifiques un peu plus tôt cette année dans des prévisions modifiées.

Voici en quoi consiste cette brillante analyse. Notre problème est causé par le fait que nos eaux ne recèlent plus suffisamment de poisson pour alimenter les usines qui sont déjà en difficulté ou qui pourraient l'être dans les mois à venir. Il n'y a plus de poisson. Comment expliquer la chose? Je n'en ai pas la moindre idée; je sais simplement que c'est le cas. L'an dernier, en 1988, les scientifiques du ministère fédéral des Pêches avaient annoncé que le total des prises admissibles pour la morue du nord pouvait être fixé à 295 000 tonnes. Je sais que nous avons fixé ce total à 265 000 tonnes en 1988, pour nous assurer que nous ne prenions pas trop de poisson.

Je sais aussi, monsieur le Président, qu'en janvier et en février de cette année, les mêmes scientifiques ont dit au gouvernement du Canada que les stocks de morue du nord n'étaient pas aussi abondants qu'ils le croyaient et que cette année, en 1989, le total des prises admissibles ne pouvait pas dépasser 125 000 tonnes. En quelques mois, l'estimation faite par nos scientifiques de la quantité de poissons que nous pouvions prendre est passée de 295 000 tonnes à 125 000 tonnes, soit une réduction de 170 000 tonnes. C'est ce qui est à l'origine de la situation actuelle.

Nous avons établi le total des prises admissibles à 235 000 tonnes cette année. Pourquoi? Parce que nous n'allions pas faire disparaître tout le secteur des pêches de la côte est du Canada pour nous plier aux caprices des scientifiques qui, une année, disent que nous pouvons prendre 295 000 tonnes de poissons sans danger et, l'année suivante, disent que nous ne pouvons en prendre que 125 000 tonnes. Nous ne pouvons pas détruire des localités entières, des économies entières, pour nous plier aux caprices des scientifiques.

Nous avons vu que le total des prises admissibles était établi à 235 000 tonnes pour cette année. C'est une réduction de 31 000 tonnes par rapport à la quantité établie l'an dernier, qui était de 266 000 tonnes. Nous avons chargé M. Harris et ses éminents collègues de trouver ce qui a fait défaut dans l'évaluation scientifique et de nous dire ensuite ce que le total des prises admissibles pourrait être pour l'an prochain et pour les années à venir ainsi que ce qu'il faut faire pour que cela ne se reproduise pas.

Dans le rapport provisoire, on nous dit que le TPA pour l'an prochain pourrait s'élever à 190 000 tonnes. Si c'est le cas, cela veut dire qu'il y aura une réduction de 45 000 tonnes l'an prochain. Voilà pourquoi Canso connaît les difficultés que l'on sait. C'est pour cette raison que la National Sea a dit que l'usine de Canso devait fermer, de même que celle de St. John's, et c'est pour cette raison que d'autres usines de transformation du poisson dans ma province risquent de fermer aussi. Ce n'est pas à cause d'une erreur humaine de notre gouvernement, de notre politique des taux d'intérêt ou des conditions économiques que le gouvernement a créées, mais à cause d'une calamité totalement imprévue, à laquelle nous ne pouvons rien et contre laquelle nous cherchons des remèdes.

Je n'ai pas encore entendu ce soir une seule suggestion à propos de ce que nous devrions faire, autre que ce que nous faisons déjà.

M. Robichaud: Vous n'écoutiez pas.

M. Crosbie: Il y a des questions sérieuses dont je voudrais parler avec les gens de ma circonscription, mais cela n'intéresse pas les députés d'en face. Par contre, les habitants de ma province sont intéressés.

M. Tobin: Vous êtes le ministre de Terre-Neuve, pas seulement de votre circonscription.

M. Crosbie: Je n'ai pas à supporter les remarques des rustres et des méchants.

Prenons le rapport du groupe de travail Kirby, qui avait été chargé par le dernier gouvernement libéral d'examiner la crise qu'il avait créée avec ses taux d'intérêt élevés et son inflation dans les deux chiffres. Qu'a-t-il recommandé? Il a recommandé des affectations de quotas aux entreprises. Cinquante-et-une de ses 57 recommandations ont été approuvées. L'une d'elles était l'affectation de quotas aux grandes compagnies de pêche hauturière.

Il disait dans son rapport que le quota de morue du nord atteindrait 380 000 tonnes en 1987. Qu'en était-il en réalité en 1987. C'était beaucoup moins que cela. En 1987, le total des prises permises était de 256 000 tonnes, pas 380 000. Même le célèbre Kirby était à côté de la vérité.

Il y a eu ensuite la Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique. Quel était le but de cette loi? Faciliter le développement d'une industrie des pêches rentable compétitive et privée, en restructurant les entreprises. C'est ce qu'a fait le dernier gouvernement. Il a englouti plus de 300 millions dans ces compagnies qui

sont devenues Fishery Products et National Sea. Trois cent millions.

C'est ce gouvernement là qui, en 1983, a choisi la solution des grandes compagnies que les députés d'en face critiquent maintenant, et ils nous blâmeraient si nous donnions quelques garanties à ces compagnies pour qu'elles restent économiquement viables. Nous n'avons rien que du mépris venant de l'autre côté. Pourtant, ces compagnies sont le résultat de leur solution, la solution libérale de 1983. C'est leur restructuration qui a nuit aux petites compagnies et au secteur de la pêche côtière.

Cette fois, ce n'est pas la voie que nous allons suivre. Nous allons essayer d'aider les collectivités. Nous avons décidé d'aider les gens et les pêcheurs de la région de l'Atlantique.

Nous souhaitons deux choses. Tout d'abord, une solution à long terme, chose que n'a jamais recherchée le dernier gouvernement. Il faut, pour ce faire, restructurer nos pêches à Terre-Neuve et au Labrador. Écoutez simplement ces chiffres et réfléchissez à ce qu'ils montrent.

Le secteur de la pêche représente à peine 6 p. 100 du produit intérieur brut de Terre-Neuve, mais 25 p. 100 de tous les emplois. Est-il surprenant alors que les pêcheurs et les employés des usines de transformation du poisson n'aient que de faibles revenus?

En 1986, en Saskatchewan, l'exploitation agricole moyenne avait un revenu de 32 000 $; 34 p. 100 sont tirés directement de l'exploitation agricole; 40 p. 100, d'autres revenus d'emploi et 26 p. 100, d'autres sources. L'assurance-chômage ne contribuait absolument rien à ce revenu.

Pour sa part, dans la région de l'Atlantique, l'exploitation agricole familiale avait un revenu de 33 750 $.

Pendant ce temps, la famille de pêcheurs moyenne de la Nouvelle-Écosse avait un revenu de 35 100 $; 53 p. 100 provenaient de la pêche; 25 p. 100, de revenus d'emploi; 16 p. 100, de l'assurance-chômage et 6 p. 100 d'autres sources.

À Terre-Neuve, l'endroit m'intéresse au plus haut point, ce revenu n'était que de 19 850$, dont 24 p. 100, provenaient de la pêche; 30 p. 100, d'autres revenus d'emploi; 41 p. 100, de l'assurance-chômage et 5 p. 100, d'autres sources.

Est-ce là la situation dans laquelle nous voulons laisser les intéressés dans le secteur de la pêche, à Terre-Neuve, ou voulons-nous plutôt bâtir un secteur viable? Je préfère la deuxième solution, et c'est ce que nous allons faire.

Pensez simplement à ceci. En 1975, les usines de transformation du poisson de Terre-Neuve employaient 10 283 personnes. En 1988, ce nombre était passé à 28 446; il avait pratiquement triplé.

En 1975, il y avait 15 812 pêcheurs à temps partiel ou à temps plein. En 1988, leur nombre s'établissait à 29 826.

Est-il suprenant alors que les intéressés dans le secteur de la pêche aient de faibles revenus, dont une bonne partie provient de l'assurance-chômage. Que peut-on faire pour remédier à cette situation.

Il faut aborder le problème de deux façons, et c'est ce que nous faisons. Il s'agit tout d'abord de faire face aux conséquences immédiates de la fermeture possible d'usines, faute de poisson.

M. Tobin: Pourquoi n'y a-t-il plus de poisson?

M. Crosbie: Pourquoi? Je l'ignore. Je ne peux que vous répéter ce que les scientifiques disent.

Quelle est la solution? Dans une localité où une usine doit fermer ses portes ou est durement touchée, tous les programmes courants s'appliquent, bien entendu—l'assurance-chômage, le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le Programme Développement des collectivités ainsi que tous les programmes d'aide qui tendent à former ou recycler les intéressés ou à leur permettre de trouver un autre emploi. C'est une industrie dans laquelle les travailleurs n'ont pas droit à une pension de retraite. Ils n'ont même pas droit à une indemnité de cessation d'emploi à Terre-Neuve. Nous avons présenté un programme à l'intention des travailleurs âgés, auquel le gouvernement de Terre-Neuve participera. Les personnes âgées de 55 ans et plus qui ne peuvent se trouver un autre emploi pourront recevoir jusqu'à 1 100$ par mois, soit 70 p. 100 de leurs prestations d'assurance-chômage jusqu'à l'âge de la retraite.

• (2200)

Outre ce programme qui s'applique aux personnes âgées de 55 ans et plus, nous présentons un régime supplémentaire pour tenir compte de la situation extraordinaire à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Face à cette situation extraordinaire, nous offrons les mêmes avantages aux personnes âgées de 50 ans et plus qui ne

peuvent ni trouver d'autres emplois ni se recycler. Nous nous occupons des gens, pas des grosses entreprises, car les libéraux s'en sont occupés au début des années 80.

Par ailleurs, pour répondre à la crise immédiate, nous établissons un fonds de diversification communautaire pour aider les collectivités locales à examiner les autres possibilités d'emploi, les autres industries qui pourraient s'établir chez elles et les autres débouchés. C'est un programme additionnel pour régler le problème immédiat des localités touchées par les fermetures d'usine. C'est notre approche; elle n'est pas axée sur les sociétés commerciales; elle ne dépend pas de l'investissement de 300 millions de dollars dans deux compagnies comme nos prédécesseurs l'ont fait.

Pour ce qui est du programme à plus long terme, nous collaborons avec le gouvernement de Terre-Neuve dans cette province pour renforcer l'industrie de la pêche, diversifier l'économie et créer d'autres emplois, parce que la pêche ne peut pas faire vivre tous ceux qui y oeuvrent maintenant, comme les chiffres le démontrent. Elle ne peut pas leur offrir un revenu décent; il faut donc prendre d'autres mesures pour leur procurer une autre source de revenu. C'est ce que nous faisons. Nous ne passons pas notre temps à lancer des injures à la Chambre tous les jours, sans proposer des solutions de rechange.

Qu'en pensent des gens qui occupent des postes de responsabilité? Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Wells, ne nous profère pas des injures. Je cite la transcription d'une conférence de presse qu'il a donnée le 11 décembre dernier:

> Le gouvernement fédéral a clairement reconnu sa responsabilité et est prêt à l'assumer, et je l'en remercie.

C'est un libéral qui occupe un poste de responsabilité et qui exprime sa reconnaissance. Voici ce qu'il a ajouté ensuite à la page 10:

> Je crois que les pêches de Terre-Neuve amorcent un nouveau tournant dans leur histoire et que nous devons cesser d'en faire l'employeur de dernier recours. Nous devons trouver des moyens de les libérer de cette responsabilité, et c'est ce que nous prêchons depuis deux ans au Parti libéral. Nous devons trouver d'autres solutions économiques et c'est une responsabilité que le gouvernement fédéral doit assumer avec le gouvernement provincial, à plus forte raison parce qu'il serait le premier à en profiter. Mais nous devons cesser d'accabler cette industrie et nous devons cesser d'en faire l'employeur de dernier recours de nos gens en trouvant des solution de rechange.

Ce sont le paroles du premier ministre Wells, le premier ministre libéral de Terre-Neuve qui approuve nos mesures sans réserve. Il ne passe pas son temps à malmener le gouvernement fédéral. Il assure que nous faisons ce qu'il faut et que le gouvernement de Terre-Neuve va nous aider à faire ce qu'il faut: à construire un avenir viable pour les travailleurs des pêches de Terre-Neuve.

Voici une déclaration qu'a faite ce même premier ministre Wells à la page 4 de ce document:

> Nous avons collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral. Même si nous différions de vues sur l'ampleur de ce problème, nos discussions ont surtout porté sur les correctifs appropriés, et je suis heureux d'annoncer que nous avons discuté dans un climat positif parce que nous étions animés par une communauté d'intérêts et d'objectifs.

Quel intérêt défendent les députés de l'autre côté de la Chambre? Ai-je entendu quelque inquiétude se manifester ce soir? J'en doute.

Toujours dans cette même déclaration, on lit ce qui suit à la page 5:

> Je tiens à féliciter les groupes d'études fédéral et provincial pour avoir fait preuve d'autant de diligence dans l'exécution de leurs travaux. . . et je tiens également à féliciter le gouverneent fédéral d'avoir recononu sa responsabilité ultime dans les décisions qu'il a prises en matière de gestion des ressources.

Et les propos à la page 6:

> Une somme considérable de travail et de discussions ont entouré ce projet qui pourrait devenir un programme à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provincial.

Et plus bas:

> Ce programme serait un projet de longue haleine, et la province accepte d'y consacrer une somme importante chaque année au cours des dix prochaines années.

C'est ce qui se passe. Beaucoup de mesures sont prises. Vous saurez, monsieur le Président, en quoi consiste le programme lorsque nous aurons réglé tous les détails avec le gouvernement de Terre-Neuve.

Que faisons-nous d'autre? Nous injectons plus d'argent dans la recherche sur la morue du nord, trois millions de dollars de plus seront dépensés cette année, du nouveau matériel électronique a été acheté pour améliorer l'efficacité des travaux de recherche, la puissance de l'ordinateur de St. John's a été accrue pour traiter plus de données, le *Gadus Atlantica* sera modifié pendant l'hiver pour pouvoir utiliser du matériel acoustique de recherche dans les eaux envahies par les glaces et, en 1990, le recours à la diagraphie acoustique sera accru, notamment en doublant les sondages diagraphiques côtiers. Le marquage aussi sera accru. Bien d'autres activités sont financées dont l'acquisition du matériel électronique nécessai-

re pour recueillir des données océanographiques à bord des bateaux de pêche.

Il ne s'agit là que d'une partie des autres mesures qui ont été prises. Nous faisons beaucoup. Notre ministre des Pêches que le député dénigre et essaie de démolir fait beaucoup. Il abat de l'excellent travail pour les pêcheurs et la population du Canada atlantique.

En 1988, le total des prises admissibles s'est élevé à 266 000 tonnes. J'ai entre les mains les chiffres se rapportant au pourcentage d'utilisation des différentes usines de Fishery Products. Même avec des prises admissibles totalisant 266 000 tonnes, les usines n'ont pas pu fonctionner à pleine capacité. Voici : Marystown, usine fonctionnant à 53 p. 100 de sa capacité; Trepassey, 60 p. 100; Harbour Breton, 49 p. 100; Ramea, 88 p. 100; Gaultois, 43 p. 100; Bonavista, usine pour le poisson côtier, 29 p. 100. Il existe un problème. Même lorsque le total des prises admissibles s'est élevé à 266 000 tonnes, pas 190 000, mais bien 266 000, ces usines ne fonctionnaient pas à pleine capacité.

D'aucuns ont proposé que ces sociétés trouvent le moyen de garder toutes leurs usines ouvertes plusieurs mois ou seulement quelques mois par année. Cela les mènerait à leur perte. Si elles ne sont pas rentables, qui leur prêtera de l'argent? Qui leur fera crédit? Qui va investir chez elles? Personne. Si elles ne sont pas rentables, elles sont fichues. Et si elles sont fichues, qui exploitera leurs usines? Pas le gouvernement. Dieu nous en préserve. Voilà donc quel est notre problème.

Voyons les volumes des prises des pêches côtière et hauturière. En 1982, la première a rapporté 113 000 tonnes, la seconde 117 000 tonnes; en 1983, 106 000 et 126 000 tonnes respectivement; en 1984, 97 000 et 135 000 tonnes respectivement. Je passe à 1988, où la pêche côtière a donné 102 000 tonnes et la pêche hauturière, 156 000 tonnes. Et voici que le total des prises admissibles l'an prochain risque d'être fixé à 190 000 tonnes. Tel est le problème. Ce n'est pas la faute du gouvernement actuel. Ce n'est même pas la faute du gouvernement précédent, car il ignorait complètement que les stocks de morue n'étaient pas comme l'avaient prédit les scientifiques que leur nombre n'avait pas quintuplé mais seulement triplé, comme on nous l'a appris en février dernier. Donc, ce n'est même pas de sa faute.

Pour qu'il n'y ait aucune confusion possible, disons tout de suite que l'Accord de libre-échange ne nous empêche nullement de subventionner des usines. Si nous le faisions, cela pourrait susciter des représailles aux États-Unis. En 1985, aux États-Unis, des poursuites ont été intentées contre le secteur des pêches. Cela n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, qui ne donne nullement aux Américains le droit d'entreprendre ou non des mesures de représailles. Leur propre loi leur confère déjà ce droit. Ils l'avaient en 1985, 1986, 1987, 1988, soit bien avant 1989, l'année où a été conclu l'Accord de libre-échange. Le chef de l'opposition ne l'ignore pas, même s'il dit le contraire ce soir. Au lieu de quitter la scène politique avec une certaine élévation d'esprit, il préfère s'en tenir à un aspect... que je refuse de qualifier. Je n'ai pas de temps à perdre.

L'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec cette situation. Si, pour la régler, il suffisait de subventionner les usines, nous n'hésiterions pas à le faire, quitte à risquer de payer des droits compensateurs. Nous en avons payé en 1985. À l'heure actuelle, nous payons des droits compensateurs équivalant à 5,82 p. 100 sur le poisson de fond frais de l'Atlantique. La cause n'est donc pas l'Accord de libre-échange.

• (2210)

Quant à moi, je représente tous les Terre-Neuviens. Je suis le ministre du Cabinet qui, au sein de ce gouvernement, suis chargé de les représenter, et je viens de vivre les pires six mois depuis que je suis en fonction. Je tiens à leur dire ce soir que je fais tout ce que je peux pour résoudre ce problème de la façon qui soit la plus avantageuse pour eux et pour leurs enfants. Si j'échoue, ils pourront toujours me dire qu'ils pensent que je les ai laissés tomber et régler mon sort aux prochaines élections, si je n'ai pas déjà démissionné. Mais je puis vous dire que tant que je serai là, je ferai tout ce que je pourrai pour résoudre cette crise. À l'instar du gouvernement, je ferai tout mon possible pour m'occuper des Terre-Neuviens, et plus précisément des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation du poisson.

Je suis convaincu qu'avant que nous en ayons terminé, nous aurons doté Terre-Neuve d'un secteur de la pêche qui sera encore plus florissant et où les travailleurs et les travailleuses, qu'ils pratiquent la pêche ou travaillent dans les usines de transformation du poisson, seront mieux payés tout en ayant droit à des pensions et à des indemnités de cessation d'emploi. Voilà l'objectif que

nous entendons poursuivre au cours des dix prochaines années si l'approche à long terme que nous avons adoptée et qui n'a jamais été tentée auparavant s'avère un succès.

Je tiens à répéter à la Chambre ce soir les propos que le premier ministre a tenus le 13 décembre. Ce jour-là, le chef du gouvernement a déclaré ce qui suit: «Nous avons pris des mesures significatives et nous en projetons d'autres. Je résume pour mon ami. Quand les agriculteurs de l'Ouest ont eu des difficultés, le gouvernement a agi. Quand les pêcheurs de l'Atlantique en ont eu, nous avons agi également.»

Voilà l'engagement qu'a pris le premier ministre et le gouvernement, engagement auquel nous serons fidèles. Nous tiendrons cet engagement. On va connaître de biens mauvais jours. Ce ne sont pas les députés d'en face qui amélioreront la situation avec leurs coups bas, mais sacrebleu avec l'aide des ministériels et celle du gouvernement de Terre-Neuve et des Terre-Neuviens, nous allons surmonter ces difficultés et lorsque nous nous en irons, les pêches se porteront mieux, tout comme ceux qui dépendent de cette industrie et leurs familles. Nous nous y engageons. Nous allons traverser des temps difficiles, mais ces gens me trouveront à leurs côtés. Ils trouveront le gouvernement à leurs côtés et, ensemble, nous allons régler ce problème, dont nous ne sommes pas responsables, mais qui est attribuable à des événements indépendants de notre volonté.

M. le Président: Il y a eu des discussions de tous les côtés de la Chambre. Ordinairement, je donnerais la parole à un député du Nouveau Parti démocratique. Je crois savoir que le député qui aurait pu intervenir ne désire pas le faire en ce moment. On m'informe que le chef du Nouveau Parti démocratique est en route, et je suis sûr que les députés veulent collaborer à cet égard. Par conséquent, je vais passer à l'orateur suivant et donner la parole à un ministériel, qui sera suivi d'un député de l'opposition officielle.

Mme Campbell (South West Nova): Si vous négociez, négociez avec les libéraux.

M. le Président: En ce moment, les néo-démocrates ne sont pas prêts à présenter un orateur. Ils ne veulent pas intervenir et ils espèrent l'arrivée de leur chef. On m'a dit, et je pense que les députés ajouteront foi à mes paroles, qu'elle est en route. C'est ce qu'on m'a donné à entendre.

Comme elle n'est pas ici, selon la liste qui, à mon avis, a été acceptée par tous les députés, je dois donner la parole à un ministériel, qui sera immédiatement suivi par un représentant de l'opposition officielle.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais vous remercier de nous avoir permis de tenir ce débat spécial ce soir. Je voudrais également féliciter le député de Cape Breton Highlands—Canso d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette très importante question et de nous avoir ainsi donné l'occasion d'en discuter.

Je considère que les choses vont généralement bien au Canada atlantique depuis que le gouvernement est au pouvoir, comme le prouvent bien d'ailleurs les statistiques avancées à l'occasion à la Chambre. Toutefois, je dois admettre en toute honnêteté que les régions côtières du Canada atlantique ont aujourd'hui à surmonter leur plus grand défi depuis la récession d'après-guerre, soit depuis les années 20. Cinquante pour cent de l'économie de la zone côtière du Canada atlantique, et particulièrement de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, dépendent directement de la pêche qui traverse justement une période très difficile, surtout dans le cas de la pêche de fond qui a toujours été considérée comme le pivot de pêches de l'Atlantique.

Il est important de noter que d'autres secteurs de cette industrie sont prospères. C'est le cas par exemple de la pêche aux crevettes, au thon, aux pétoncles, à l'espadon, aux moules et autres mollusques. Même la pêche au homard va bien bien que la mesure législative pernicieuse que vient d'adopter les États-Unis nous pose un problème. D'ailleurs, je suis sûr qu'il ne s'agit que d'une mesure temporaire qui sera annulée puisque nous pouvons compter sur un groupe binational pour en juger, par suite de l'Accord de libre-échange signé il y a un an.

Nos localités côtières vivent de la pêche de fond. Cette dernière pêche, les usines de transformation du poisson ainsi que les pêcheurs sont les éléments clés de la vie sociale et économique des localités situées le long de la côte du Canada atlantique et particulièrement de la Nouvelle-Écosse. Lorsqu'on ferme une usine, c'est toute une ville qui ferme. Ce n'est pas comme dans les Prairies où les agriculteurs peuvent quand même se faire une idée de la récolte qui les attend. Les agriculteurs peuvent évaluer de façon assez précise la récolte qu'ils obtiendront. Ils doivent parfois faire face à des difficultés com-

me les sauterelles ou la sécheresse, mais ils s'y attendent et savent que ce sera différent l'année suivante.

Il en va tout autrement dans les collectivités de pêcheurs parce qu'ils ne savent pas à quoi s'attendre d'une année à l'autre. On peut imposer des taxes et établir des quotas mais, quand on va en mer, on ne sait jamais ce qu'on va trouver ou rapporter. Comme les gens de Sandy Cove, dans le comté de Shelbourne, l'ont découvert la semaine dernière et comme tous les habitants des localités côtières le savent, on ne sait même pas si les pêcheurs vont revenir. C'est une vie dangereuse et difficile.

Lorsque la pêche éprouve des difficultés, toute la collectivité s'en resssent, depuis les pêcheurs et les employés des usines de transformation jusqu'aux constructeurs de navires et leurs fournisseurs en passant par les commerçants, les épiciers, les propriétaires de restaurant et tous les autres. Lorsque les temps sont durs dans le secteur de la pêche, tout le monde en souffre.

Comme nous pouvons le constater, ce qui se passe actuellement dans la région de l'Atlantique a de graves répercussions dans des collectivités souvent très isolées. En toute franchise, je ne suis pas certain que les gens de l'ouest ou du centre du Canada comprennent bien le fond de la question. On nous dit parfois qu'il s'agit simplement d'un problème et non, comme certains d'entre nous l'ont affirmé, d'une situation critique dans la région de l'Atlantique. On nous dit de ne pas exagérer le problème.

Je veux vous dire, monsieur le Président, que cela constitue un problème et que toute personne qui ne reconnaît pas la gravité qu'il représente pour les côtes du Canada atlantique, aurait dû être avec moi à Lockeport samedi dernier lorsqu'on a constitué dans cette ville un groupe communautaire de soutien et qu'on a demandé pourquoi c'était nécessaire et pourquoi le gouvernement ne résoud pas le problème. Comme l'a dit le dernier orateur, c'est aussi difficile que pour le gouvernement de fabriquer du poisson. Tous ceux qui prétendent que ce n'est pas une crise grave devraient aller à Port Medway, à Port Lepair, à Woods Harbour, à Bear Point ou à Shag Harbour. Ce ne sont que des localités de ma propre circonscription de South Shore où des usines ont fermé depuis l'année dernière.

Je vois le maire et un conseiller de la ville de Canso qui sont ici ce soir. Ils peuvent vous parler de la crise que provoque la fermeture d'une usine dans la vie de leur communauté. C'est un grave problème, que nous devons tous replacer dans un contexte national même s'il se présente à nous dans nos petites localités de la côte.

Le principe de la crise est très simple. Une crise est quelque chose qui arrive à votre ville, à votre collectivité, à votre famille ou à vous-même. S'il se trouve que vous soyez dans une localité isolée qui vie depuis 400 ans de l'industrie de la pêche, il ne semble pas quelquefois qu'il y ait de solution. Il faut qu'aucun doute ne subsiste, il y a aujourd'hui sur les côtes du Canada atlantique une crise qui doit être résolue par le gouvernement.

À mon avis, le gouvernement peut répondre de trois manières. La première, naturellement, consiste à agir sur la ressource elle-même. C'est la responsabilité du ministre et du ministère des Pêches. Ils sont chargés de veiller à ce que ce problème soit vraiment provisoire et à ce que ces stocks se reconstituent. En même temps, une partie du processus est de permettre à l'industrie de se réorganiser de manière à ce que nous nous limitions au nombre de participants que la ressource peut faire vivre.

• (2220)

Je dois dire que des mesures ont déjà été prises et sont prises pour donner suite aux travaux du comité créé par le ministre il y a quelques années et aux résultats que donneront les diverses consultations du Groupe de travail Stein et du comité spécial du Cabinet et, bien sûr, aux conclusions du rapport Haché. Il est difficile de dire non parce que tout le monde veut pêcher, tout le monde veut un permis et tout le monde réclame un quota. Or, s'il n'y a pas assez de ressources, il incombe au ministre de s'acquitter de sa tâche difficile et de dire non. Heureusement que nous avons un ministre intègre et capable de prendre la responsabilité de mettre en place des messures qui, d'ici trois ou quatre ans ou, se traduiront par la regénération de nos stocks de poisson de fond, de sorte que nous pourrons de nouveau faire la pêche du poisson de fond dans le Canada atlantique.

La deuxième responsabilité du gouvernement, bien entendu, réside dans la sphère de compétence d'Emploi et Immigration Canada et dans le mandat du comité spécial du Cabinet. Il s'agit d'offrir le soutien nécessaire aux familles et aux collectivités pendant cette période de

transition de trois ou quatre ans ou, jusqu'à ce que nous puissions profiter des avantages de la diversification économique et de la regénération des ressources dans le Canada atlantique.

Je compte que les mesures mises de l'avant porteront fruit. On nous a annoncé que des mesures spéciales seraient prises. Le ministre du Commerce extérieur en a touché un mot dans ses remarques ce soir, mais j'espère surtout que l'on viendra en aide aux familles et aux collectivités en attendant que la situation soit rétablie. Nous avons des programmes comme le programme Développement des collectivités qui a été mis sur pied, à notre grande satisfaction, dans le comté de Shelbourne. J'espère que l'on établira ce programme dans le comté de Queen où l'usine de Port Mouton a été fermée.

Les comités d'adaptation industrielle de Lockeport et de Port Mouton ont fait de l'excellent travail. De plus, les modifications qui sont apportées à la Loi sur l'assurance-chômage permettront de consacrer davantage de fonds à l'amélioration de la qualité des programmes de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, ces programmes qui vont remettre au travail les Canadiens et les localités.

Les députés d'en face auraient-ils l'obligeance de demander à leurs collègues du Sénat de cesser de retarder l'adoption des mesures démocratiquement adoptées et de permettre au gouvernement d'agir avant le 6 janvier? Autrement, ils vont gravement nuire à la population du Canada atlantique.

Nous nous attendons à ce que les mesures annoncées permettent de donner une plus grande aide aux régions touchées. En particulier, j'exhorte le gouvernement à appuyer les services municipaux en cause. Par exemple, la ville de Lockeport tire 55 p. 100 de ses impôts municipaux de l'usine de National Sea qui vient de fermer ses portes. Maintenant que la valeur des installations est considérablement réduite, les recettes de la ville seront probablement insuffisantes pour lui permettre de continuer à fonctionner. Il est évident qu'elle aura davantage besoin d'aide.

Cette aide constitue une mesure provisoire d'une grande importance. Nous avons hâte de savoir ce que le gouvernement annoncera. J'espère que le programme sera complet et s'étendra non seulement aux localités touchées par le problème de la morue du nord, mais aussi à celles de la région de Scotia-Fundy.

Je m'attends en particulier à ce que de l'aide soit accordée au comté de Queen, à Port Mouton et surtout à Lockeport.

Le troisième défi pour le gouvernement réside dans la diversification et le développement économique. Je pense à Industrie, Sciences et Technologie, à l'APECA, ainsi qu'à la coopération et à la participation des provinces. Il est clair que le plus grand défi que nous devons relever dans le Canada atlantique est de diversifier notre économie pour qu'elle repose moins sur la pêche. Nous avons grand besoin de développer d'autres secteurs d'activité. Le tourisme, par exemple, est un secteur aux immenses possibilités en Nouvelle-Écosse, voire dans l'ensemble des Maritimes. Nous devons faire du tourisme une de nos principales industries et non un secteur d'appoint.

Il nous faut davantage d'usines comme celles de Michelin. Le gouvernement a déclaré que le Canada ne demande pas mieux que de faire des affaires. De fait, des investisseurs de partout dans le monde s'intéressent à nous, mais on attend toujours la signature de contrats. La société Tissan a annoncé son intention de venir s'implanter chez nous. Quelle bonne nouvelle ce sera pour l'est de la Nouvelle-Écosse lorsque l'usine ouvrira ses portes. Nous prévoyons que cette entreprise aura le retentissement que Michelin a entraîné dans la province, où ses trois usines procurent de bons emplois à 4 300 personnes. Mais aucune entente n'a encore été conclue. Pourquoi? Une industrie attend avec impatience de s'implanter à Bridgewater, mais le contrat tarde à être signé. Quand pouvons-nous espérer qu'il le sera?

Il existe aussi des possibilités de développement à Aspotogan. Il y en a d'autres pour la côte nord de la Nouvelle-Écosse. Je presse le gouvernement, et en particulier les ministres chargés du développement économique, de veiller à ce que ces ententes soient conclues le plus rapidement possible, afin que l'activité économique puisse enfin se diversifier.

Nous devons également diversifier l'industrie de la pêche elle-même. Le ministre a parlé de quelque 350 000 tonnes de poisson que n'exploitent pas les Canadiens. Nous devons utiliser ce poisson. À cette fin, nous devons créer un fonds de diversification économique pour encourager l'utilisation de ces ressources.

Malheureusement, mon temps de parole est écoulé. Il y a un certain nombre de mesures que nous devons prendre dans le secteur des pêches et, pendant la dernière minute qu'il me reste, je vais n'en mentionner que quelques-unes. Toutes les parties intéressées par la pêche ne doivent pas y voir une question partisane, mais une occasion de collaborer. Nous devons nous débarrasser des idées fausses et nous en tenir aux faits. Réglons les problèmes qui existent au lieu d'en chercher d'autres.

Nos pêcheurs doivent être prêts à respecter la loi. Nous devons utiliser la science, mais ne pas en être prisonniers. Nous devons protéger aussi bien la population et les localités que les stocks. Nous avons besoin de collaborer et d'entretenir des relations de travail efficaces avec les États-Unis. Nous devons veiller à ce que notre voisin du Sud obéisse aux lois que nous avons établies et nous devons être prêts à les appliquer.

Mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre indulgence. Il faut que je dise ceci: les temps sont difficiles et le seront pendant quelques années pour les habitants du sud de la Nouvelle-Écosse, mais nous en avons connu d'autres et nous allons nous en sortir. En tant que député de South Shore, je vais continuer de travailler avec le gouvernement et les députés de l'opposition, s'ils veulent collaborer avec moi pour nous préparer un avenir meilleur.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Madame la Présidente, je suis heureux de m'adresser à cette Chambre pour répondre à la motion de l'opposition qui réclame un débat d'urgence sur la situation qui existe à l'heure actuelle dans les pêches de l'Atlantique, notamment à la suite de la fermeture de certaines usines de transformation sur la Côte-Est et de la législation américaine restreignant l'importation du homard canadien aux États-Unis.

Aucun gouvernement ne peut rester insensible à la situation économique difficile que vit présentement l'industrie de la pêche dans l'Atlantique et dans le Golfe Saint-Laurent. Aujourd'hui, les employés des usines de la *National Sea Products* à Canso et à St. John's sont mis à pied. Il y a quelques semaines, toute la Gaspésie, madame la Présidente, était aux prises avec le même problème.

Les pêches de l'Atlantique connaissent à l'heure actuelle une période difficile, à la fois à cause de la réduction des contingents, de la surcapacité de pêche des bateaux, de la forte concurrence au niveau des marchés et de la valeur élevée du dollar. Ces facteurs parmi d'autres créent chez les pêcheurs et les collectivités où ils vivent, un sentiment d'impuissance, d'amertume et de crise.

Madame la Présidente, j'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que le phénomène que nous connaissons et vivons présentement est fort complexe et ne peut se résumer à une seule explication.

En effet, personne ne peut ignorer tous les facteurs qui ont amené tant la société *National Sea Products* que les indépendants du Québec à fermer certaines de leurs usines de transformation.

Cette situation de crise que vivent les pêcheurs et leurs communautés est attribuable au milieu naturel, à l'état actuel des connaissances scientifiques, aux décisions administratives et, bien entendu, aux forces du marché. Cette interaction de facteurs naturels et humains évolue constamment et est imprévisible, d'où l'importance pour le gouvernement d'agir avec prudence et discernement.

Avant d'aborder directement les mesures concrètes qui ont été prises pour faire face à cette crise, j'aimerais rappeler, madame la Présidente, certains faits et chiffres qui illustrent bien la complexité de la situation.

Quelque 65 000 pêcheurs commerciaux enregistrés, près de 30 000 bateaux de pêche, 890 usines de transformation de poisson et environ 309 000 employés d'usines, répartis dans 1 300 collectivités dispersées dans les cinq provinces de l'Est, participent aux pêches de l'Atlantique.

Environ 95 p. 100 de tous les pêcheurs font partie du secteur côtier qui comprend les bateaux de pêche relativement petits, de longueur totale inférieure à 65 pieds, qui sont exploités par leur propriétaire. Ces pêcheurs s'accaparent 60 p. 100 environ de l'ensemble des prises de la Côte Atlantique.

Les prises annuelles de ces espèces s'élèvent à 1,2 million de tonnes environ, dont la valeur à la production est de 2,1 milliards de dollars canadiens. Plus de 80 p. 100 de ces prises sont exportées.

Le poisson de fond, plus particulièrement la morue, revêt une grande importance pour l'industrie des pêches de l'Atlantique. Le poisson de fond compte pour les deux tiers de l'ensemble des débarquements de poisson et pour plus de 40 p. 100 de la valeur totale des débarquements.

Les prises de morue du Nord constituent 50 p. 100 des prises de morue de l'Atlantique.

J'aimerais, madame la Présidente, m'attarder à un problème de plus en plus important dans l'Atlantique et qui joue un rôle déterminant dans la crise actuelle, celui de la surcapacité des embarcations de pêche.

De nos jours, les pêcheurs sont plus efficaces que jamais. Une récente étude menée dans la région de Scotia-Fundy a démontré que la flotte de pêche du poisson de fond possédait déjà deux fois la capacité dont elle avait besoin.

Les embarcations sont aujourd'hui plus rapides. Elles sont dotées d'équipements électroniques capables de localiser le poisson et d'engins de pêche considérablement améliorés. Il en résulte que les prises sont plus

nombreuses et que les pêcheurs peuvent maintenant capturer en l'espace de un à trois mois le même nombre de poissons qu'ils mettaient autrefois toute une saison de pêche à prendre.

• (2230)

Le chalutier ordinaire pouvait, dans le passé, capturer 23 tonnes de poisson. Il peut aujourd'hui en prendre 164 tonnes durant la même saison de pêche. Le coût du chalutier est également passé de 200 000 $ à 750 000 $, ce qui représente un investissement beaucoup plus important pour les pêcheurs.

Comme vous voyez, madame la Présidente, toute solution improvisée pour régler le problème de la surcapacité pourrait avoir des conséquences désastreuses, non seulement pour les pêches elles-mêmes, mais aussi pour une foule de pêcheurs et leurs familles.

Notre gouvernement a réagi. Si vous examinez les quatre initiatives du gouvernement, premièrement, le Comité spécial des ministres, deuxièmement, le Comité Harris, troisièmement, le Groupe de travail Scotia-Fundy, et quatrièmement, notre réaction à la surpêche et aux pratiques de pêche dévastatrices, vous serez obligée de constater qu'elles témoignent de la détermination du gouvernement et qu'elles constituent une démarche positive qui contribuera à assurer la prospérité du secteur des pêches pour les années 1990.

J'aurais aimé cependant que notre gouvernement soit plus attentif à la demande de nos pêcheurs et qu'il contrôle le cheptel de phoques si destructeur de la biomasse.

Si des ressources supplémentaires se révèlent nécessaires pour aider les gens, pour diversifier l'industrie, pour développer de nouvelles technologies, et pour découvrir de nouveaux marchés, notre gouvernement est prêt à envisager ces choix. Nous allons voir à ce que les organismes et les ministères du gouvernement fédéral soient prêts à donner le meilleur appui possible à la population de la région de l'Atlantique durant cette période. Nous avons de plus l'intention de proposer des modifications à la Loi sur les pêches dans un proche avenir. Cette initiative découle en partie des suggestions de nombreux représentants des pêcheurs et de l'industrie qui exigent de plus lourdes pénalités pour les infractions dans le secteur des pêches.

Ces modifications mettront l'accent sur l'intensification des mesures de dissuasion, une meilleure efficacité d'application, la mise à jour et l'amélioration du système de gestion des pêches.

Si l'on veut, madame la Présidente, que nos pêcheurs et nos travailleurs d'usine continuent à tirer leur gagne-pain des ressources de la mer, il faut cesser de crier au désastre. Il faut plutôt se pencher attentivement sur les problèmes, comme nous le faisons actuellement, trouver des solutions à long terme, et appliquer des principes de gestion qui assureront l'avenir de nos collectivités de pêches de même qu'une relative stabilité de leur revenu. C'est seulement lorsque nous aurons terminé d'analyser les problèmes actuels que nous pourrons fournir des réponses durables.

Il n'y a pas de solutions miracles, madame la Présidente, mais si tous les intervenants de l'industrie de la pêche travaillent ensemble avec les gestionnaires, je suis certain que nous trouverons des mesures de gestion innovatrices qui permettront d'assurer la conservation et la protection de nos précieuses ressources pour les générations à venir.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, j'ai écouté ce soir la plus incroyable bande de moulins à paroles que j'aie jamais entendue du côté du gouvernement. Des arguments totalement absurdes qui ne tiennent absolument pas debout, voilà ce qu'ils donnent comme excuse à la population de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve pour les politiques bâclées qu'ils ont adoptées dans le domaine des pêches depuis leur arrivée au pouvoir.

Canso est une localité de pêche depuis 400 ans. Elle a résisté à la guerre de 30 ans, à la guerre de 100 ans, à la guerre de 7 ans, aux guerres napoléoniennes, aux guerres de Crimée, aux deux guerres mondiales, à la guerre de Corée, mais elle n'a pas pu résister au gouvernement conservateur. Elle n'a pas pu résister au gouvernement Mulroney, qui tente de nous dire qu'après 400 ans, le poisson a perdu sa route et n'est pas venu à Canso.

Il sert aux gens de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve des arguments incroyables, crasses et révoltants.

Le chef de l'opposition a parlé de crise. Ne vous y trompez pas, c'en est une. Je dis aux Canadiens d'autres régions qui en douteraient qu'ils font mieux de se réveiller, car avec le gouvernement qui est au pouvoir, ce qui se passe dans la région de l'Atlantique pourrait très bien se répéter ailleurs, car les gens ne comptent pas. Ils ne comptent pour rien.

Le ministre des Pêches et des Océans nous rend responsables d'un plan que nous avons mis en oeuvre en 1983 et responsables des pêches. Quelle pure sottise! Michael Kirby n'a pas emporté ces actions avec lui quand le gouvernement libéral a été défait et que le gouvernement Mulroney a pris le pouvoir. Une proportion de 20 p. 100 des actions de National Sea appartient au gouvernement au pouvoir. Qu'en a-t-il fait? Il a choisi de ne pas représenter le gouvernement du Canada aux réunions du

conseil d'administration. Il a choisi de ne pas se prévaloir de ces actions.

Que s'est-il passé en 1988 quand le secteur des pêches s'effondrait partout dans la région de l'Atlantique? National Sea a décidé d'acheter des installations de pêche à Treasure Island, aux États-Unis, pour 28,6 millions. Elle a décidé d'acheter deux entreprises françaises pour 16,4 millions. Elle a décidé d'acquérir la moitié des actions d'une entreprise argentine pour 12 millions et de porter son endettement à 200 millions.

Elle l'a fait après deux années de bénéfices. En 1986, National Sea a réalisé 36 millions en bénéfices. En 1987, ce fut 24,8 millions. Où sont allés ces bénéfices? Elle a acheté des entreprises étrangères; elle ne s'est pas occupée des pêches de la région de l'Atlantique. L'extension de la limite à 200 milles n'avait pas pour but de sauvegarder et d'enrichir les grosses entreprises de pêche, mais de préserver nos collectivités de pêcheurs et nos pêches.

Le gouvernement a trompé la confiance des gens de la région de l'Atlantique. Il a négligé leurs intérêts. Il a tué chez eux toute confiance qu'ils pouvaient avoir en lui ou qu'ils auraient pu avoir à l'avenir.

Si le gouvernement permet que les chalutiers quittent Canso ou que les navires de pêche partent de North Sydney ou de Saint-John's, à Terre-Neuve, pour aller dans un autre port, il affirme en fait que ces pêches n'appartiennent pas aux gens. Il montre, une fois pour toutes, qu'il agit dans l'intérêt des grandes entreprises. Cela équivaudra ni plus ni moins à un vol perpétré contre le port de Canso, contre la ville de North Sydney et contre la ville de St. John's, à Terre-Neuve, et contre les autres localités de pêche qui peuvent avoir la malchance à l'avenir de voir fermer les portes de leur usine de transformation du poisson, à cause de l'incurie et de l'ineptie du gouvernement actuel.

Il est absolument accablant de voir ce qui se passe, d'écouter ce qui se dit ici à la Chambre et d'entendre parler des épreuves que subissent les gens de la région de l'Atlantique. Qu'est-ce que nous obtenons? Nous obtenons des programmes qui restent en vigueur durant des mois. Or, le ministre du Commerce extérieur a dit ici ce soir que le gouvernement savait en février que les quotas, de l'avis de ses experts, allaient être ramenés de 295 000 tonnes à 125 000 tonnes. C'est une réduction de 170 000 tonnes en quelques mois.

Eh bien, n'est-il pas étrange que ces experts et le gouvernement actuel prédisaient 295 000 tonnes durant la campagne électorale lorsque la National Sea faisait publier dans tous les grands journaux du pays des réclames prédisant que le libre-échange allait assurer le succès de la pêche au Canada? Quelle traîtrise de la part de ce gouvernement ligué avec les grandes entreprises au détriment de l'industrie de la pêche et des localités de pêche de notre pays!

Nous avons vu ce qui en est résulté moins d'un an après qu'on nous eut dit quelle chose merveilleuse le libre-échange allait être. Eh bien, le chef de l'opposition nous a dit ce qu'allait être le libre-échange. Il nous avait mis en garde contre le libre-échange, car en vertu du GATT, nous ne sommes pas autorisés à restreindre l'exportation de poisson non transformé. Mais le GATT nous permettrait de frapper ce poisson d'une taxe à l'exportation de sorte qu'il ne puisse sortir de notre territoire. Or, à cause du libre-échange, nous ne pouvons imposer de taxe à l'exportation sur ce poisson. Il en résulte donc que nous ne pouvons pas restreindre l'exportation de ce poisson.

Les Américains veulent se faire accorder le traitement national en vertu de l'article 105 de l'Accord de libre-échange. Ils veulent pouvoir acheter tout le poisson possible directement des navires alors qu'ils sont encore en mer et avant qu'ils ne rentrent au port. Comment allons-nous réussir à savoir combien on a pris de poisson?

• (2240)

Comment pourrons-nous juger les quotas et les prises? Quelle pagaille! Ils répondent de façon évasive ou pas du tout. Ils se défilent. Ils se cachent. Ils se renvoient la balle. Ils gémissent et se lamentent sur leur sort et non sur celui des gens qui sont touchés. Ils disent: « Nous ne savions pas. Qui aurait pû savoir? Nous experts nous l'avaient dit. Bon Dieu, que pouvions-nous faire?» Les Conservateurs nous disent que 400 ans ne sont qu'un instant et qu'il était à prévoir que Canso connaîtrait un jour une série de malchances.

Les gens du Canada atlantique ne se laisseront pas avoir. Le gouvernement a perdu toute crédibilité dans le Canada atlantique. Il insulte les habitants de cette région en répétant ces sottises tous les jours.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer au débat de ce soir. La crise que connaissent les pêches de l'Atlantique, et surtout la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, frappe près de chez moi.

Bien que ma circonscription ne soit pas aussi touchée que St. John's et Canso, les gens de Cardigan connaissent certainement les déceptions, les difficultés et les craintes causées par l'insensibilité et l'incompétence avec laquelle le gouvernement traite une industrie qui est le gagne-pain de toute une région. Dans le Canada atlantique, nous sommes encore ébranlés par les coups que la multinationale National Sea Products nous a portés en fermant ses usines de Canso et St John's.

Mes électeurs et moi, nous compatissons avec nos voisins de l'Atlantique. Nous pensons à eux et nous prions pour eux au moment où ils se préparent à fêter le Noël le plus triste qu'ils ont jamais connu. J'ai de la difficulté à concilier les intentions du gouvernement et ses actions. Le 11 décembre 1989, le ministre des Pêches et des Océans a dit à la Chambre:

> Nous n'ignorons rien des besoins, des sentiments et des inquiétudes qu'éprouvent les habitants de ces localités.

Comment concilier ces paroles avec l'inaction de ce gouvernement qui n'a pas su empêcher cette crise? Les habitants de St. John's et de Canso n'ont aucune porte de sortie.

Oui, un comité spécial du Cabinet examine les problèmes dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Nous avons le rapport Haché et le groupe Harris, mais quelles mesures concrètes le gouvernement a-t-il prises pour sauver l'industrie dont dépend l'économie du Canada atlantique?

Il n'est pas uniquement question d'argent ici, même si c'est certainement la seule chose dont se soucie le gouvernement. Il est question de notre histoire et de notre patrimoine, d'un mode de vie qui est précieux pour nous et pour les habitants du Canada atlantique. Le gouvernement semble croire qu'il peut résoudre le problème simplement en distribuant de l'argent dans l'immédiat tout en disant qu'il a des plans pour l'avenir. Qui sait?

Peut-être qu'il paiera les frais de transport pour que les travailleurs des usines de transformation de poisson s'en aillent à Toronto ou dans une autre métropole prospère. Cela ne fonctionnera pas. Il faut sauver le secteur des pêches de l'Atlantique. Il faut sauver les emplois dans les usines de transformation. Le gouvernement doit chercher d'autres solutions. Nous avons besoin d'une solution qui permettra aux Canadiens de la région atlantique de rester chez eux avec leurs familles, de rester là où sont leurs racines, là où leurs enfants ont grandi, et afin de perpétuer leur culture et leur patrimoine.

Les problèmes auxquels se heurte le secteur des pêches à l'est de l'Île-du-Prince-Édouard et dans la région de Cardigan sont très profonds. L'infrastructure fondamentale de l'industrie est littéralement en train de pourrir. Nos ports et nos quais ont désespérément besoin de réparations. Des travaux d'entretien et, dans bien des cas, de reconstruction sont nécessaires.

Les pêcheurs feraient aussi bien de se frapper la tête contre un mur de brique au lieu de demander au gouvernement de réparer leurs quais et de les maintenir en bon état. Comment les pêcheurs de homard peuvent-ils gagner convenablement leur vie lorsqu'ils n'ont pas d'endroit où amarrer leur bateau ni où ranger leurs cages parce que d'importantes parties des quais sont inutilisables? Il se peut même qu'ils ne puissent pas amener leurs bateaux jusqu'aux quais parce que le port n'est pas bien dragué. Ils risquent de rester pris sur la barre et d'endommager leurs bateaux.

À l'Î.-P.-É., la pêche au homard équivaut à la pêche au poisson de fond en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, économiquement parlant. En 1989, notre pêche au homard n'a pas été aussi florissante qu'auparavant. Les quantités en stocks étaient élevées, la demande avait baissé et les prix s'affaissaient. Ces problèmes ont eu des effets concrets dans Cardigan. Une usine de poisson de ma circonscription a fermé ses portes, mettant 150 travailleurs sur le pavé, et laissant plus de 100 pêcheurs sans débouchés pour leur homard, leur poisson de fond, leur hareng et leurs pétoncles.

Les pêcheurs de homard de l'Î.-P.-É. ont eu une autre mauvaise nouvelle: l'adoption aux États-Unis d'une loi interdisant l'importation, en provenance du Canada, de homards vivants et entiers n'ayant pas la longueur minimum américaine de trois pouces trois quarts.

Cette mesure est purement protectionniste. Elle va certainement créer des distorsions sur nos marchés. Elle va claquer la porte au nez des pêcheurs qui voudraient vendre du homard entier de taille moyenne dans des États autres que ceux de la Nouvelle-Angleterre. On estime que la perte de ces débouchés va coûter environ deux millions de dollars aux pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est beaucoup pour une petite économie. Et voilà pour le libre accès aux marchés américains qu'on nous avait promis au nom du libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. MacAulay: Il faut que le gouvernement tienne tête aux Américains et qu'il les empêche de continuer à nous houspiller. La façon dont on s'est occupé du dragueur de pétoncles américain qui pêchait en eaux canadiennes est une véritable honte. Il aurait fallu que notre navire de guerre arraisonne le bateau américain. Il aurait fallu

ramener en eaux canadiennes l'équipage du bateau américain et l'arrêter. Mais non, le dragueur est retourné à son port aux États-Unis, où il subira une peine bien moins sévère.

Cet incident est particulièrement frustrant pour la population de Summerside. Un haut fonctionnaire de Pêches et Océans a confirmé à Halifax que c'est un avion Tracker de la BFC Summerside, qui a été le premier à détecter le bateau américain en eaux canadiennes. Cela fait bien voir l'illogisme de la décision prise par le gouvernement de mettre fin aux patrouilles de l'escadron de Tracker de Summerside.

Le gouvernement réduit la surveillance des pêches au moment même où elle était le plus nécessaire. La surpêche pratiquée par les Espagnols et les Portugais a épuisé nos stocks de poisson de valeur, et coupé le cordon ombilical de notre région. Le gouvernement n'a pas su empêcher l'étranger de piller les trésors de notre océan.

Je dirai en terminant, madame la Présidente, qu'il y a des familles et des collectivités dans Cardigan et dans le reste du Canada atlantique qui subissent les conséquences de la mauvaise gestion gouvernementale des pêches. Le gouvernement a lieu d'examiner la façon dont il a contribué à la crise, et il faut qu'il s'engage à sauver ce secteur qui est la pierre angulaire de notre économie atlantique.

Il est temps que le gouvernement fasse voir aux Canadiens de l'Atlantique qu'ils sont des Canadiens comme les autres.

Des voix: Bravo!

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer au débat de ce soir. Comme tous les députés sans doute, j'aurais préféré que ce débat n'ait pas lieu.

Comme tout le monde aussi, je sympathise avec les gens de la région atlantique et plus particulièrement ceux de ma province et de ma ville, qui ressentent le désespoir et la désolation de ces huit ou neuf derniers jours.

L'annonce de la fermeture d'usines de poisson en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, juste avant Noël, pose plus que de simples problèmes financiers aux travailleurs et à leur famille. Pour beaucoup de familles, la pêche est une occupation ancestrale qui a commencé avec les premiers colons venus s'installer sur la côte. C'est vraiment l'âme et la vie de nombreuses communautés. Je me rends compte que demander à des villes entières de renoncer à cela, c'est comme demander de renoncer à un précieux héritage. C'est désespérant et c'est vraiment une question émotive.

Je voudrais déclarer à la Chambre que ce gouvernement est déjà intervenu dans ces communautés les plus touchées par les fermetures. Les programmes dont ces gens ont besoin pour survivre sont déjà en place, mais plus que cela, l'aide que le gouvernement fournira ne durera pas jusqu'à ce que les usines ouvrent de nouveau ou que des villes entières disparaissent. L'aide que nous offrons aujourd'hui et offrirons demain procède d'un souci de stabiliser l'économie de la région atlantique et de soutenir les ressources de la pêche.

• (2250)

Il est un fait que les réalités du milieu nous dictent la nécessité de gérer les stocks. Les études scientifiques montrent que les océans ne sont pas aussi productifs qu'ils l'étaient il y a quelques années. Ceux qui vivent de la pêche n'ont pas d'autre choix que de se retirer pour un temps, afin que les stocks se rétablissent.

Mais que signifie ce ralentissement intentionnel pour ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche? Il signifie que la pêche sera une industrie plus viable à l'avenir. Cela signifie aussi que les localités doivent trouver une solution de rechange pour assurer leur survie et peut-être même prospérer. Il leur faut de nouvelles industries et de nouvelles compétences afin que leurs économies puissent être diversifiées. Et nous les aiderons dans leurs efforts.

La société National Sea Products a annoncé le licenciement de 1 562 personnes lundi dernier. En quelques heures à peine, le personnel du ministère de l'Emploi et de l'Immigration est intervenu avec le Programme de services d'aide à l'adaptation de l'industrie. On est en train de mettre sur pied un comité patronal-syndical chargé de trouver une solution à ces fermetures et d'aider les travailleurs à trouver de nouveaux emplois ainsi qu'à bénéficier de cours de formation et de services d'orientation.

En outre, très peu de temps après l'annonce de ces fermetures, les fonctionnaires de l'assurance-chômage se sont installés dans les usines pour aider les employés à faire leur demande d'assurance-chômage le plus tôt possible. Les programmes d'assistance que nous avons mis sur pied ont eu des conséquences immédiates sur la vie des travailleurs et de leur famille. Mais ce n'est pas tout ce que nous faisons.

De compétences et des entreprises nouvelles peuvent redonner un nouveau souffle de vie à des localités qui étaient auparavant tributaires de la pêche. Depuis 1985, les programmes relevant de la Planification de l'emploi sont en oeuvre dans les localités de la région atlantique pour recycler les travailleurs et favoriser l'esprit d'entreprise. Visant à combler les besoins particuliers des membres d'une collectivité donnée, des programmes nova-

teurs ont été créés pour ranimer d'anciennes localités de pêche. À longue échéance, les initiatives prises en vertu de la Planification de l'emploi ont pour objet d'aider les villages et leurs habitants à devenir compétitifs et prospères pendant de longues années.

Inutile de rappeler aux députés le succès du programme Développement des collectivités, surtout dans un localité comme Port-aux-Basques dans la circonscription de Burin—Saint-Georges. Grâce à une série d'initiatives prises par les habitants et les employeurs de la région, des entreprises ont été recrutées pour ouvrir des usines, notamment le fabricant norvégien qui a créé plus de 200 emplois.

En outre, plus d'un million de dollars provenant de la caisse du programme Développement des collectivités ont servi à payer la formation de 120 personnes dans les métiers de soudeurs dans une industrie de haute technologie, de monteurs de tuyauterie et de tôliers. Soixante-dix travaillent maintenant à temps plein, 30 autres sont à temps partiel et le reste va encore à l'école. On a offert également de l'aide à 24 habitants, afin de leur permettre de lancer leur propre entreprise grâce au programme destiné aux travailleurs indépendants.

C'est là simplement un exemple qui montre comment des programmes novateurs et souples peuvent répondre aux besoins des localités qui doivent s'adapter et évoluer.

Au cours de la dernière année financière, le gouvernement a investi directement 17,4 millions de dollars dans des projets reliés à la stratégie Planification de l'emploi dans le secteur de la pêche. Bien entendu, lorsque les travailleurs des pêches sont sans travail, il en va de même des travailleurs du secteur des services, qu'il s'agisse des pharmaciens ou des commerçants qui dépendent d'eux pour vivre. La stratégie leur vient en aide également.

Au total, au cours des deux dernières années, la Commission de l'emploi et de l'immigration a versé 434 millions de dollars qui ont aidé 145 000 habitants de la région de l'Atlantique à acquérir les compétences voulues pour leur permettre de contribuer à l'essor de leurs localités. En outre, depuis plusieurs années maintenant, le gouvernement débloque des crédits supplémentaires d'urgence au titre du Développement de l'emploi à l'intention des travailleurs du secteur de la pêche, dans la région et au Québec. En 1989, nous avons versé plus de 5 millions de dollars à ce titre. Près de 4 000 travailleurs obtiennent la formation voulue et travaillent dans le cadre de projets d'emploi qui leur permettront d'avoir droit à l'assurance-chômage, tout en acquérant de nouvelles compétences.

Permettez-moi de rappeler également à la Chambre le lancement récent du Fonds de développement des collectivités, qui permettra des investissements qui sont destinés directement à la collectivité et qui soutiendront l'économie locale et créeront des véritables débouchés sur le marché du travail. Les localités de pêche peuvent avoir recours à ce programme, afin de compléter les programmes d'adaptation actuels. Ces crédits peuvent être utilisés pour attirer de petites entreprises et établir la base nécessaire à une aquaculture viable, par exemple.

Qui plus est, comme le ministre du Commerce extérieur l'a annoncé la semaine dernière et l'a répété ce soir, nous collaborons avec Terre-Neuve et le Labrador, afin d'élaborer un programme qui permettra de s'occuper des travailleurs plus âgés qui sont touchés par l'évolution du secteur de la pêche.

Les stratégies d'adaptation destinées aux travailleurs de la pêche ne sont pas élaborées dans une tour d'ivoire. Le fait est que nos tentatives afin de créer des emplois ou de lancer des entreprises à long terme ont l'aval des gouvernements provinciaux. Comme le ministre des Pêches de Terre- Neuve et du Labrador, M. Walter Carter, l'a déclaré récemment: «Le secteur de la pêche ne peut plus être la pierre angulaire de l'économie de la province. Mais les pêches peuvent et doivent être un employeur important, et avec l'aide du gouvernement fédéral, de nouvelles industries et des moyens de formation, elles peuvent stabiliser l'économie».

Le projet de loi C-21 est aujourd'hui dans l'autre endroit après avoir été dûment étudié aux Communes. Cette mesure nous permettra de dégager 800 millions de dollars qui serviront à former les bénéficiaires de l'assurance-chômage et à favoriser la naissance de nouvelles entreprises commerciales dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Cette dernière stratégie permettra de doubler le financement prévu pour les services d'adaptation de la main-d'oeuvre, et 50 millions de dollars supplémentaires seront affectés au programme Développement des collectivités. Ces deux initiatives aideront ensemble et les localités et les travailleurs qui vivaient naguère de la pêche.

Le gouvernement comprend l'importance historique et économique des pêches dans la région de l'Atlantique. Nous voulons soutenir les localités bouleversées par ces changements. Nous voulons faire plus pour les gens que simplement leur permettre d'acheter leurs provisions et payer leur loyer. À la longue, nos programmes aident les habitants de ces localités à jeter des assises économiques plus solides et plus stables dont ils seront les premiers à profiter.

Bien gérées, les pêches survivront et fourniront de bons emplois dans la région de l'Atlantique. Nous en reconnaissons la valeur économique et la contribution à notre mode de vie. Mais nous savons qu'elles ne vaudront plus rien si nous continions a ratisser le fond de l'Atlantique. Nos programmes répondent aux besoins des localités de pêches qui traversent une période de changement. Pendant que les travailleurs se perfectionnent et que de nouvelles entreprises voient le jour, les travailleurs, les localités et les provinces, avec l'aide du gouvernement

actuel, créeront ensemble une industrie de pêche qui sera rentable à l'avenir.

Nous faisons face à la réalité dans ce secteur. Il faudra prendre des décisions qui ne plaisent à personne d'entre nous, mais ces décisions, combinées à l'esprit d'innovation et à la détermination des habitants de la région de l'Atlantique, ainsi qu'à l'appui du gouvernement fédéral, des députés de ce côte-ci de la Chambre et aussi, espérons-le, des députés de l'autre côté qui viennent de cette région, donneront un jour une industrie des pêches solidement établie, capable de survivre aux coups durs et de soutenir nos localités parce qu'elle est bien gérée et parce que nous avons un gouvernement qui agit quand le besoin s'en fait sentir.

[*Français*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, je voudrais, en commençant mes remarques ce soir, dire que pour nous autres en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, dans l'Est du Québec. . . autrement dit, c'est important pour nous, le domaine de la pêche. Et, avec tout ce qui a été dit ici ce soir à la Chambre, pour ajouter à ces remarques, l'escalade technologique a nécessairement eu un effet sur les prises de poisson de fond dans le Golfe. Les quantités de poisson disponibles sont capturées de plus en plus rapidement, ayant comme résultat de raccourcir sensiblement les saisons de pêche et d'engorger les usines à certaines périodes de l'année.

[*Traduction*]

En tant que député d'une circonscription où l'industrie de la pêche est très importante, je dois dire que la déclaration que je viens de faire doit être analysée à la lumière des mesures gouvernementales. Mais je crois qu'il nous faut nous élever au-dessus des seules considérations politiques.

J'espère, et je parle au nom des pêcheurs, petits et gros, et des usines de ma circonscription, que nous laissons de côté nos préjugés. Nous savons que les pêches sur la côte est traversent une période de crise et que nous pouvons unir nos efforts.

• (2300)

Je tiens à citer certaines déclarations faites après que le ministre fédéral eut rencontré ses homologues provinciaux. Walter Carter, ministre des Pêches de Terre-Neuve, a déclaré: «Nous sommes heureux des modifications proposées à la Loi sur les pêcheries.»

Je cite aussi Donald McGuinnis, ministre des Pêches de la Nouvelle-Écosse: «Les pêcheurs attendent de nouvelles mesures.»

Le ministre des Pêches et de l'Aquaculture a enchaîné sur les commentaires de M. Siddon en ajoutant: «Ces questions sont importantes pour toutes les provinces atlantiques, et je suis heureux de pouvoir prendre part aux décisions qui nous concernent tous.»

[*Français*]

Également, madame la Présidente, cela a été dit en français par le ministre des Pêches et des Océans du Nouveau-Brunswick. Le besoin pressant de modifier cette loi a aussi été souligné par M. Denis Losier, le ministre des Pêches et de l'Aquiculture du Nouveau-Brunswick qui a mentionné que ces changements auraient dû être apportés depuis longtemps.

Finalement, madame la Présidente, M. Michel Pagé ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, a communiqué un message à M. Siddon dans lequel il précisait: «Je me joins à mes collègues provinciaux et m'engage comme eux à collaborer avec le gouvernement fédéral afin que le nécessaire soit fait pour aider les pêcheurs du Golfe et de l'Atlantique et leurs collectivités».

[*Traduction*]

Nous avons écouté ces commentaires faits par des représentants de différents gouvernements provinciaux et de différents partis politiques. En parlant de la crise des pêches, nous devons être conscients qu'il en existe une. Nous sommes responsables de la situation.

Dans le domaine des pêches, nous sommes devenus des chasseurs. Nous ne sommes pas des aquaculteurs. Avec le matériel dont nous disposons, avec nos navires, nos sonars, nos radars et tout le reste, nous sommes devenus des chasseurs. Nous avons une surcapacité de production dans les usines et avec notre flotte de pêche. Le gros devient encore plus gros et le plus petit fait les frais de cette lutte entre gros.

Lors d'un débat d'urgence, nous devons nous unir en oubliant notre appartenance politique. Il ne faut pas nous adresser aux pêcheurs côtiers aussi bien que hauturiers en tant que libéraux ou néo-démocrates, Terre-Neuviens ou Gaspésiens. Il faut travailler ensemble à préserver

une ressource renouvelable. Si cette ressource ne se renouvelle pas, nous allons être dans de beaux draps.

Les députés d'en face ont chahuté toute la soirée. Ils ne sont pas sérieux, car ils se livrent à de la basse politique. Je ne fais pas de politicaillerie avec les pêcheurs. J'espère que lorsque mes électeurs qui sont à l'écoute ce soir, lorsque les femmes et les hommes qui travaillent dans les usines de transformation du poisson et les pêcheurs indépendants se verront fixer leurs quotas, on aura réussi à stabiliser le secteur de la pêche en Gaspésie comme aux Îles-de-la-Madeleine, pour le poisson de fond comme pour le homard. De toute façon, il nous faut y travailler ensemble sans faire de politicaillerie.

J'ai trois recommandations à présenter ce soir à la Chambre. D'abord, compte tenu de la réduction des emplois de surveillance des stocks de poisson, il faut demander en priorité aux pêcheurs côtiers d'assurer cette surveillance. J'invite le ministre des Pêches à y songer sérieusement.

Ensuite, il faut envisager d'exploiter de nouvelles espèces qui ne sont pas pêchées à l'heure actuelle et de leur faire subir une transformation secondaire et tertiaire.

Enfin, il y a le sujet très délicat des phoques de la côte est que personne n'a encore osé aborder ce soir. Les députés d'en face doivent me trouver un peu ennuyant puisqu'ils n'écoutent pas. Il y a la question de la Commission Malouf, la question de la chasse aux phoques, de la destruction des filets de pêche par les phoques, de la consommation de grandes quantités de poissons par les phoques sur la côte est et, aussi, du ver de la morue. Il faudrait examiner attentivement ces trois recommandations que je viens de présenter ici et se demander ce qui va résulter du débat de ce soir. . .

[*Français*]

Madame la Présidente, à la fin de notre débat ce soir j'aimerais bien que l'opposition puisse dire: Nous allons travailler ensemble afin d'aider la cause des pêcheurs. Les pêcheurs ne voient pas la couleur politique, madame la Présidente, ils ne voient qu'un emploi et ils veulent avoir les stocks disponibles. C'est ce que nous voulons, madame la Présidente.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, je me demande quelquefois pourquoi le parti d'en face s'est battu pendant les dernières élections. Les conservateurs se sont battus pour rester au pouvoir. Ils forment le gouvernement, ils détiennent le pouvoir et c'est de là que découle leur responsabilité.

J'ai entendu le député parler d'esprit non partisan et dire que c'est la responsabilité de tous. C'est le gouvernement qui est responsable en dernier ressort, et il peut parler tant qu'il veut de ce qui réduit les stocks. Je vous dirai ce qui réduit les stocks. Certes, il y a des Canadiens qui surexploitent les stocks, mais il y a aussi beaucoup de surpêche d'origine étrangère. Le gouvernement ne s'est pas opposé aux flottes étrangères qui pillent et ravagent nos stocks, en particulier à l'arrière et à l'avant des Grands Bancs.

S'il y a une crise des stocks, c'est dû à la surpêche, certes, de certains pêcheurs canadiens, mais aussi de pays étrangers. C'est manifestement la faute du gouvernement.

Les Européens font des pieds de nez au gouvernement du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur voyagent en Europe et offrent des paroles de réconfort, mais ne prennent pas de mesures. Quand des navires étrangers pénètrent dans nos eaux, on envoie les navires canadiens et, encore une fois, aucune mesure n'est prise et ces navires étrangers ne sont pas ramenés au port et on ne leur impose aucune amende.

Au large de ma propre côte, la Communauté européenne s'est fixée un contingent de 27 000 tonnes de poisson pour cette année. L'OPANO, le tigre sans griffes dont le gouvernement du Canada fait partie, a déclaré qu'on ne peut rien pêcher du tout cette année au large des côtes du Labrador. La CEE a annoncé qu'elle allait pêcher 27 000 tonnes de poisson, que cela nous plaise ou non, même si cela nuit à nos pêcheurs.

Savez-vous combien d'emplois crée une tonne de poissons? Environ 30. Vous pouvez donc vous faire une idée du nombre d'emplois que la pêche à laquelle s'adonne la communauté européenne au large du Labrador met en péril. Or, le gouvernement du Canada tolère cette activité. Il n'a recours à aucune sanction. Il ne fait rien pour résister aux flottes étrangères, et le député a l'audace de déclarer qu'il s'agit d'un problème qui échappe aux considérations de partis et qu'on n'y peut rien.

Au contraire, le gouvernement du Canada y peut quelque chose. Il peut résister aux Européens. Il peut déclarer que ce poisson nous appartient, qu'il crée des emplois chez-nouset que nous entendons agir.

Au moment même où ces réserves s'épuisent, que fait le gouvernement du Canada? Il choisit ce moment précis pour réduire les activités de surveillance de notre zone de pêche. Nous avons combattu pour imposer cette limite de 200 milles et nous l'avons obtenue. Nous en protégeons les réserves et nous y effectuons des analyses économiques.

Au moment où l'avenir de ces réserves est compromis, que fait le gouvernement du Canada? Il réduit les activités de surveillance. C'est un fait que pas un avion, pas même l'Aurora, ne peut effectuer l'activité de surveillance à basse altitude du Tracker à partir de la base de Summerville, à l'Île-du-Prince-Édouard. Les membres des Forces armées vous le diront. Les pêcheurs également vous le diront. Tous ceux qui travaillent dans le secteur vous le diront. Pourtant, le gouvernement a choisi ce moment pour déclarer qu'il fermait la base de Summerside et déménageait ailleurs les avions Tracker.

Les avions Tracker pourraient servir encore une dizaine d'années à un coût d'entretien relativement modique. Pourtant, c'est le moment que le gouvernement a choisi pour éliminer le meilleur appareil dont nous disposions.

Cela mis à part, toute la coordination des activités de surveillance au large des côtes de l'Atlantique a besoin d'être réexaminée de près. C'est un ensemble hétéroclite d'organismes, de navires, d'appareils et d'effectifs du gouvernement qui s'efforce d'effectuer cette tâche. Il faudrait une bien meilleure coordination.

Ce sont les Européens et certaines grandes entreprises canadiennes qui s'accaparent le gros de nos réserves au large de nos côtes. Qui donc n'a pas accès à ces réserves? De nombreux petits pêcheurs du littoral atlantique s'en sont vus interdire l'accès.

• (2310)

Je suis content de voir que le ministre des Pêches et des Océans écoute parce qu'il sait, lui, que les deux coopératives de la côte du Labrador ont demandé un contingent de pêche hauturière qui leur a été refusé. On a pourtant accordé cette année aux Européens et aux Français 8 000 tonnes de poisson au large de la côte du Labrador pour les inciter à se retirer du golfe.

Les grandes entreprises du Canada et des autres pays pêchent au large de la côte du Labrador, mais les deux coopératives de pêcheurs de la côte du Labrador qui ont demandé au gouvernement la permission de pêcher en mer n'en ont pas reçu l'autorisation.

Pour voir la différence entre la politique des Libéraux et celle des Conservateurs, vous n'avez pas à regarder plus loin. Prenez par exemple la pêche aux crevettes. À la fin des années 70, nous avons découvert un stock de crevettes au large de la côte du Labrador et de la côte nord-est du Labrador. Le gouvernement et le ministre de l'époque ont décidé d'accorder la priorité aux gens vivant le plus près de cette zone. Ces gens n'en avaient pas l'exclusivité. Ils devaient partager ces ressources, mais la priorité leur était accordée puisque leur existence en dépendait. C'est ainsi qu'on a divisé le stock de crevettes et qu'on a accordé les licences.

Mais pour la morue, le gouvernement a agi tout autrement. La priorité a été accordée aux pays étrangers et aux grandes entreprises. Les petits pêcheurs de la côte, individuellement ou regroupés en coopératives, viennent au dernier rang. Il faut que ça change.

Le gouvernement profite du moment où les stocks sont menacés et où la surveillance est relâchée pour s'attaquer au seul programme de soutien dont nous disposons, soit au régime d'assurance-chômage. Examinons d'abord ce qu'est l'intervention spéciale.

Le député de St. John's-Est vient de parler de ce programme. Lui et moi savons que cet argent ne viendra pas en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Je veux vous faire remarquer que les chiffres se rapportent à la côte du Labrador. Nous avons 129 personnes qui sont admissibles et 128 qui ne le sont pas. Ces pêcheurs et travailleurs d'usine de ma région, dont 50 p. 100 sont admissibles et travaillent depuis longtemps dans le secteur des pêches, ne reçoivent pas d'aide du tout. Ils sont obligés d'avoir recours à l'aide sociale. Or, ils ne peuvent recevoir d'aide sociale parce qu'on n'y est pas admissible lorsqu'on est en état de travailler.

Que feront donc les gens cette année? Je vais vous le dire. Sur la côte du Labrador, il y aura des gens qui feront du troc, qui échangeront des marchandises, du matériel et des produits alimentaires comme par le passé. Voilà ce qui se produira au Canada en 1989. Voilà tout ce qu'il y a à dire sur l'invervention spéciale.

Pendant ce temps, on prend des mesures pour détruire le régime d'assurance-chômage. Le gouvernement s'en retire complètement pour le confier au secteur privé au lieu d'y apporter les changements qui s'imposent.

Sur la côte du Labrador, par exemple, les prestations d'assurance-chômage prennent fin le 15 mai, alors que la glace recouvre les baies jusqu'à la fin de juin. Voilà le genre de changement raisonnable qui aurait dû être apporté et qui pourrait encore être apporté pendant que cette loi est modifiée, s'il l'on avait voulu se montrer juste à l'égard des gens qui vivent sur cette côte.

Le gouvernement a jugé bon de ne pas apporter de changements de ce genre, changements raisonnables qui auraient soutenu le revenu de ceux qui en ont besoin, et il se retire complètement du régime en semant des obstacles sur le chemin de ceux qui voudraient y avoir recours.

Que peut-on penser des fonds affectés à la formation? Quel genre de formation allez-vous offrir à un pêcheur de 40 ans? En fait, le gouvernement a institué ce qui équivaut à un programme de réinstallation. Lorsque le ministre du Commerce extérieur a parlé du programme d'aide du gouvernement, il n'a pas mentionné que la somme la plus importante, 5 000 $, permettrait de réinstaller les gens ailleurs. C'est ce qui se produira, comme nous l'avons vu dans le nord de la péninsule. Nous avons vu les gens des petites localités de toute la province aller s'installer dans le centre et l'ouest du Canada.

C'est malheureusement ce qui va se passer parce que le gouvernement manque d'imagination, de charité et de compassion. Le temps est venu.

Qu'aurait pu faire le gouvernement? Le temps est venu de commencer à édifier une infrastructure et à construire des quais. Certaines collectivités n'ont même pas de réseaux d'aqueducs ou d'égouts. Nous avons besoin de voies de raccordement. Il y a toutes sortes de choses que nous pourrions faire maintenant et de mesures que le gouvernement pourrait prendre pour édifier l'infrastructure afin que, lorsque les stocks de poisson seront renouvellés, nous soyons en mesure de les prendre et ayons les installations côtières qui nous aideront à assurer notre avenir. Mais on n'a pas été assez imaginatif. Le gouvernement n'a pas affecté de fonds à des programmes de ce genre, parce qu'il ne veut pas investir. C'est un gouvernement qui veut laisser les provinces de l'Atlantique se débrouiller toutes seules. Si vous ne pouvez pas survivre dans le secteur privé, eh bien, tant pis. Le gouvernement n'a rien d'autre à vous offrir.

Nos gens ne veulent pas partir. Leur famille habite ici depuis 400 ans. La pêche, c'est leur spécialité et leur moyen de subsistance. Ces collectivités se composent de familles très courageuses qui veulent vivre là-bas, et elles peuvent le faire. C'est la plus importante ressource du Canada et peut-être même la ressource marine la plus riche au monde. Il est ironique qu'avec ce genre de ressource au large de nos côtes, à cause de la négligence et du manque d'imagination du gouvernement, nous n'ayons d'autre choix que de partir. Mais les gens s'en souviendront et ils survivront. Ils survivront au gouvernement. Bien après que le gouvernement aura disparu, ces collectivités seront toujours là.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, il est toujours difficile de prendre la parole après le député du Labrador parce que, pendant ses années à la Chambre, il a su énoncer avec une passion particulière et beaucoup de talent les vues non seulement des gens du Labrador mais de l'ensemble de Terre-Neuve.

Je vais contribuer au débat en citant une lettre que j'ai reçue de ma circonscription aujourd'hui. Je n'en citerai que quelque lignes. Elle dit ceci:

> Monsieur,
>
> Il semble que les choses aillent de mal en pis. L'année a été très mauvaise pour les pêcheurs. . . Je sais pertinemment que l'hiver sera extrêmement dur. . .
>
> Pour l'amour du ciel, y a-t-il un moyen de mettre un peu de bon sens dans la tête de la bande que nous appelons un gouvernement? Seigneur, il ne restera plus personne à Terre-Neuve; tout le monde devra partir ou crever de faim
>
> C'est ridicule. Le ministre des Pêches dit que les pêcheurs sont trop nombreux. Pures idioties. Oh oui, enlevez-leur leur bateau de pêche et laissez le poisson aux sacrés Français. . .
>
> Je suis âgé et je n'ai personne d'autre de qui m'occuper, et je ne trouve pas la vie facile. J'ai pitié des ménages qui n'ont qu'un seul revenu, et encore un petit revenu. Je ne sais vraiment pas ce qui va se passer. Je suis très, très inquiet. . .
>
> Cet accord de libre-échange avec les États-Unis. Quelle belle affaire! Crosbie a dit que nous pourrions nous en sortir en six mois. Il est à peu près temps que le gouvernement nous en sorte. Tout chavire. Les aliments n'ont jamais coûté aussi cher et ce que nous vendons n'a jamais si peu rapporté. Que Dieu nous protège.
>
> Je compte sur vous pour raisonner McDougall et tous les autres qui ont à voir avec ces programmes.
>
> Meilleures salutations,
> Eli Payne,
> Cox's Cove.

C'est une lettre d'un correspondant âgé. Elle aurait pu venir de John Hedderson de Straitsview. Elle aurait pu venir de Cook's Harbour, Boat Harbour, Green Island Brook, Port-aux-Choix, Castors River, Nipper's Harbour, ou même de la mer.

Les Canadiens doivent comprendre et le gouvernement oublie, à force de se réfugier derrière les chiffres, les nombres, les explications faiblardes de sa mauvaise gestion des pêches, qu'il arrive un moment où il doit se retrouver face à lui-même. Les ministres doivent sortir de ce beau palais qu'est la Chambre, avec ses chandeliers en fer forgé et ses magnifiques vitraux, et oublier les limousines qui les attendent à la porte, toutes chaudes par une température de moins 20.

Ils doivent aller dans les provinces de l'Atlantique, pas pour séjourner dans les grands hôtels et les suites ministérielles, mais pour se promener dans les localités et dans les rues. Ils doivent aller rencontrer des Eli Payne face à face. Ce qu'ils verront dans le visage des pêcheurs et des travailleurs d'usine du Canada atlantique, contrairement à ce que ces gens entendent ce soir, ce n'est pas de la colère parce que nous sommes en colère, ce ne sont pas de grands sentiments parce que nous sommes émotifs et ce n'est pas un sentiment d'indignation parce que nous sommes révoltés. Ce qu'ils verront quand ils regarderont les pêcheurs du Canada atlantique en plein visage, c'est le sentiment profond d'avoir été trahis et abandonnés, car ces gens ont compris qu'on était en train de faire disparaître complètement leur mode de vie. C'est tout un mode de vie rural nécessitant l'emploi de beaucoup de travailleurs, qui est brutalement anéanti par un gouvernement indifférent, non pas aux statistiques parce qu'on peut les citer, mais aux êtres humains qui vivent dans ces localités et qui partagent tous un esprit communautaire et des valeurs qu'ils ont cultivés depuis plus de 500 ans. Voilà ce qui se passe au Canada de nos jours.

• (2320)

Je trouve incroyable que les députés d'en face disent: «Soyons impartiaux. Cherchons ensemble la solution.» C'est comme Clifford Olson au banc des accusés qui dit, une fois condamné, que tout cela est une erreur, qu'il n'a pas compris les valeurs de cette société et qu'il faut oublier tout cela et qu'il va devenir bon à partir de maintenant.

Ce gouvernement gère les pêches depuis cinq ans et il a pris, de propos délibéré, une décision dont personne n'a parlé, car, tandis que le total des prises admissibles passait de 290 000 tonnes en 1988 à 190 000 cette année, une chute de 100 000 tonnes, la France a pris cette année 15 600 tonnes de poisson dans notre zone de 200 milles, un contingent qu'elle s'est elle-même octroyée. L'an prochain, elle s'octroiera un contingent de 15 100, et l'année d'après, un contingent de 14 600.

Dans ma circonscription, il existe une région qu'on appelle péninsule Great Northern, qui fait partie d'un magnifique parc national où se dressent de hauts sommets et s'observe le plus beau paysage du monde, une région dont les habitants sont fiers, mais qui, par la faute du gouvernement, souffrira beaucoup cette année, parce que la saison de pêche a été catastrophique. Et on dit aux pêcheurs côtiers de la péninsule qu'ils n'auront pas de poisson l'an prochain. Or, il y a des pêcheurs qui en auront du poisson l'an prochain.

Dans le détroit de Belle-Isle, neuf milles séparent le Québec de Terre-Neuve. Savez-vous qui naviguera dans ces eaux pendant que les pêcheurs de ma région seront cloués à terre? Ce sera les chalutiers-usines français qui prendront 4 000 tonnes métriques de morue, avec la permission du gouvernement canadien et en dépit de la crise qui sévit.

Des voix: Démissionnez!

M. Tobin: Si le ministre des Pêches représentait vraiment les pêcheurs au Cabinet au lieu de représenter le Cabinet auprès des pêcheurs, s'il avait du courage, s'il croyait vraiment avoir un rôle à jouer au Cabinet en représentant ceux qui n'ont pas le privilège d'y siéger et s'il avait la fierté de ses fonctions et des traditions établies par ceux qui l'ont précédé, il démissionnerait aujourd'hui pour protester contre la cruauté de ce qui est imposé à la population du Canada atlantique.

J'ai une chose à dire. On trouvera peut-être que cela relève d'un esprit partisan, mais je suis prêt à courir ce risque. Je voudrais dire que, jamais auparavant à la Chambre, je n'ai eu honte d'un collègue de Terre-Neuve. J'ai été partisan, j'ai été en colère, j'ai eu des désaccords

et je me suis battu, mais jamais je n'ai vraiment eu honte d'un collègue terre-neuvien. Ce soir, pourtant, j'ai trouvé pathétique le spectacle donné à la Chambre par le député de St. John's Ouest, le représentant de Terre-Neuve au Cabinet. Il m'a rappelé les paroles de Marie-Antoinette au peuple français: «Qu'ils mangent de la brioche.» Il n'y aura pas de brioche à manger à Terre-Neuve, mais il y aura bien une révolution, parce nous n'accepterons pas les bras croisés que notre gouvernement national nous traite ainsi.

J'espère que les Canadiens se rendront compte de notre présence ici cette nuit et du fait que cette présence est un événement extraordinaire. Comme vous le savez, madame la Présidente, d'innombrables demandes de débats d'urgence sont présentées, et bien rares sont celles qui sont acceptées. Cependant, en réponse à la demande du député de Cape Breton Highlands—Canso, le Président a dit qu'à son avis—et il n'est pas partisan, il ne joue aucun jeu, il préside nos travaux et nous lui demandons de rendre des décisions de temps en temps—, il a dit qu'il y a effectivement une crise d'une ampleur nationale au Canada.

Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures concrètes pour soulager la misère qui existe dans le Canada atlantique. Nous demandons à nos compatriotes Canadiens ce que nous, libéraux, croyons qu'ils donneront sans compter, tandis que le gouvernement abandonne le Canada atlantique. Nous leur demandons leur appui, car nous savons que, d'un océan à l'autre, ils vont se rallier à la cause de ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole ce soir à la Chambre au sujet de cette question qui préoccupe au plus haut point les Canadiens de l'Atlantique. Comme beaucoup l'ont dit ce soir, c'est un débat auquel bon nombre d'entre nous préféraient ne pas devoir participer, je le présume, car il montre clairement qu'il y a dans la région de l'Atlantique une crise dont nous pourrions fort bien nous passer.

Aujourd'hui, nous sommes le 18 décembre, à une semaine seulement de Noël. Beaucoup d'habitants de la région de l'Atlantique vont passer des Fêtes très difficiles. Bien entendu, bon nombre d'entre eux sont des pêcheurs qui ont travaillé toute leur vie en mer et qui en ont tiré leur subsistance. De toutes ces années, ils ont trouvé celle-ci la plus difficile et extrêmement pénible, et ils ont énormément de difficulté à faire les choses dont ils avaient l'habitude.

Je crois que le gouvernement du Canada comprend le problème. Nous tentons de nous y attaquer. De toute évidence, il faut le faire à la Chambre. Je conviens qu'il faut transcender l'esprit de parti. Nous pouvons nous blâmer les uns les autres et blâmer les gouvernements qui se sont succédé, les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral, mais je pense qui si nous devons nous attaquer au problème, nous devons le faire d'une façon très positive. C'est ce que je propose.

Si vous me le permettez, je voudrais énumérer quelques mesures que, à mon avis, les Canadiens devraient prendre. Je pourrais peut-être les désigner comme étant la déclaration des droits des pêcheurs.

Étant donné que le but premier de la politique des pêches est d'assurer la prospérité et la permanence des pêches, étant donné que les pêcheurs du Canada sont les premiers intéressés et ceux qui s'y connaissent le mieux en fait de prospérité et de permanence des pêches, la politique canadienne des pêches devrait se fonder et s'orienter sur les principes suivants: 1) les pêcheurs, qui sont les mieux au courant et les plus directement intéressés aux stocks de poisson d'une région, doivent être consultés dans toute la mesure du possible, chaque fois qu'il est question d'évaluation des stocks, de mesures de conservation ou de quotas; 2) aucune mesure portant préjudice aux intérêts des pêcheurs d'une région quelconque ne doit être appliquée avant que tous les recours n'aient été pleinement épuisés; 3) dans toutes les décisions gouvernementales ou ministérielles concernant les stocks, l'attribution des permis, l'évaluation ou les quotas, les pêcheurs de la région concernée doivent être informés au moins un an avant leur entrée en vigueur 4) les politiques d'attribution des permis doivent être uniformes, pratiques et équitables, et leur effet doit être prévisible et non rétroactif; 5) les modifications aux réglementations ne doivent pas être ambiguës, elles doivent être compréhensibles et il faut les communiquer dans les deux langues officielles au moins six mois avant leur entrée en application; 6) les procédures d'évaluation des stocks et d'établissement des quotas doivent comporter des audiences publiques tenues après un délai de préavis suffisant; 7) dans l'élaboration ou l'application de politiques quelconques concernant les pêches, il faut tenir le plus grand compte de la santé et de la sécurité des pêcheurs; 8) les attributions de poisson doivent tenir compte tout spécialement des collectivités qui dépendent de la pêche pour conserver leur mode de vie traditionnel; 9) les pêcheurs ont droit à une indemnité quand on leur retire injustement des permis ou des privilèges, et tout

changement ou réduction non conforme à ce préambule doit être considéré comme injuste.

• (2330)

Je pense qu'il faut être constructif dans cette Chambre, et c'est ce que j'essaie de faire. Je ne pense pas qu'il soit utile à quiconque de se contenter de lancer des accusations, de tempêter, de crier et de menacer. Cela fait du bon théâtre, mais ça ne met pas de pain sur la table, et je crois que c'est de cela que nous parlons.

Nous avons connu nous aussi des difficultés dans ma circonscription de Carleton—Charlotte. Au début des années 80, l'industrie du hareng a éprouvé certaines difficultés. Je suis fier de dire que nous avons la plus importante industrie de pêche du hareng du Canada. En fait, nous avons ce qui était la plus grande usine de transformation du hareng dans le monde, et je pense que l'usine de Black's Harbour est encore tout près d'être la plus grande dans le monde. Quand elle a connu des difficultés il y a quelques années, nous avons uni nos efforts à l'échelle locale et provinciale et avons examiné d'autres façons de faire les choses et d'autres secteurs dont nous pourrions vivre dans le domaine des pêches.

Notre province, avec l'aide du gouvernement fédéral, a notamment exploré les possibilités de l'aquaculture. Cette industrie, et l'élevage du saumon en particulier, constituent l'une des industries les plus importantes de ma circonscription, ne le cédant à aucune au Canada ou dans le monde. Elle produit un excellent produit, et cela est arrivé simplement parce que les gens se sont souciés du problème et ont décidé qu'ils allaient faire quelque chose eux-mêmes et parce que le gouvernement leur a donné un coup de main.

C'est une attitude positive qui a permis cela. J'en reviens à ce que je disais au début de mon intervention quand je faisais remarquer que nous étions à une semaine de Noël, et c'est là l'état d'esprit dans lequel nous devons nous mettre. Nous cherchons le bien que nous pouvons tirer de l'adversité. Ça sonne juste avec certaines de ces difficultés et la détermination de certaines personnes qu'on rencontre en parcourant une circonscription comme la mienne. Je parlais avec un pêcheur de poisson de fond de ma circonscription qui, pour des raisons inconnues, n'était pas capable d'aller en mer et de faire ce à quoi il excelle, c'est-à-dire pêcher.

J'ai dit que c'était pour quelque raison inconnue, mais je suppose que si vous creusez assez profond, et peut-être même pas si profond que cela, vous trouverez la raison. D'une façon ou d'une autre, certains ont été pris dans l'engrenage. La personne que je mentionnais a un petit bateau et elle avait un quota qui a été absorbé par les bateaux plus gros. Qu'est-ce qu'il fait? Il dit: «Que puis-je faire? J'ai 60 ans. Je ne peux pas chercher un autre emploi. J'ai des paiements à effectuer sur mon bateau. J'ai aussi des paiements sur les réparations que j'ai dû faire.»

Qu'est-ce qu'il fait? Il habite une région où il n'y a pas le choix qui existe dans d'autres parties du pays. Voilà les gens que le gouvernement doit aider. Ce sont eux qui sont pris dans ce cauchemar qu'est devenu la pêche au poisson de fond dans la région atlantique. Ce sont eux que le gouvernement veut aider, je pense.

Le premier ministre a engagé des fonds pour aider en particulier les personnes prises dans cette tragique situation. On nous a promis la même aide que celle qu'on a donnée aux gens de l'Ouest, en particulier aux producteurs de grains après la terrible sécheresse et la dévastation des dernières années. Nous leur devons cela, comme à tous les Canadiens. Je pense que tous les Canadiens doivent avoir le niveau de vie que nous attendons tous. Lorsque des difficultés surgissent, nous devons tous contribuer comme jamais auparavant pour aider les victimes à franchir l'obstacle.

J'aimerais conclure en disant que nous avons un gouvernement généreux. Il veut faire quelque chose et il le fera. Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui n'a pas peur de reconnaître qu'il y a des problèmes dans un secteur. Il est prêt à évaluer ces problèmes honnêtement et de façon complète. Il comprend que le meilleur moyen de résoudre ces problèmes est de s'appuyer sur les bonnes pratiques adoptées pour la gestion de cette ressource vitale.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, mon intervention de ce soir, concernant la motion déposée par le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc) se veut axée principalement sur la conservation. Je tâcherai au cours des prochaines minutes, de faire valoir une série d'arguments qui militent en faveur de l'adoption de mesures qui viseront à assurer la conservation des espèces de poissons exploitées par les pêcheurs de la Côte-Est du pays.

Monsieur le Président, il existe un principe de base qu'il ne faut pas ignorer dans le domaine des pêches et de la récolte des espèces marines. Ce principe est le suivant: Il ne faut pas prélever d'une espèce donnée de poisson plus que ce que l'espèce possède de capacité de reproduction. En d'autres mots, si nous voulons assurer la pérennité des espèces de poissons exploitées le long et au large de nos côtes, il ne faut pas permettre de prélèvements supérieurs à la capacité de reproduction et de survie de ces espèces spécifiques.

La crainte que j'ai en ce moment, monsieur le Président, c'est que pendant de trop nombreuses années, les activités de pêche et de récoltes de poissons le long de nos côtes n'ont pas tenu compte de ce principe fondamental.

Les 25 dernières années ont été témoins de changements majeurs dans le domaine des pêches. Au cours de ces années, les bateaux de pêche ont connu des améliorations sans précédent. Les techniques de pêche et de récolte des espèces de plus en plus nombreuses de poisson ont évolué à un rythme extrêmement rapide; les grements et les équipements utilisés par les pêcheurs ont connu des améliorations considérables.

Ces changements dans ces trois domaines que je viens d'énumérer ont permis aux intervenants de la pêche d'exploiter au maximum les endroits de pêche connus. Ils ont aussi permis de découvrir de nouveaux fonds de pêche et, finalement, ils ont rendu accessibles des secteurs éloignés jusqu'alors inexploités.

Au moment où ces changements se produisaient, de nouveaux exploitants sont entrés dans l'industrie de la pêche commerciale. De plus, des rénovations ont été apportées aux usines existantes. Elles ont été munies de nouveaux équipements de transformation de plus en plus sophistiqués. La technologie a révolutionné les méthodes de transformation, rendant les usines beaucoup plus efficaces. En même temps, de nouvelles usines, plus grandes et mieux équipées ont été construites dans toutes les provinces de l'Est du Canada.

L'industrie de la pêche commerciale de l'Est du Canada est passée en l'espace de quelques années, de l'état artisanal qui était le sien depuis trois siècles, à une industrie moderne et efficace.

Ces transformations en profondeur, survenues dans l'industrie de la pêche et de la transformation, ont contribué à exercer une pression accrue sur les espèces exploitées traditionnellement et ont permis de découvrir de nouvelles espèces non exploitées et d'exploiter de nouveaux territoires qui jusqu'à ce moment étaient vierges.

Pendant que les méthodes de pêche connaissaient des améliorations profondes et que les usines de transformation devenaient plus efficaces, le gouvernement du temps, formé par le parti libéral, faisait un oubli qui aurait des conséquences catastrophiques sur l'avenir des pêches et de l'industrie de la transformation. Cet oubli, madame la Présidente, consiste à avoir complètement négligé l'évaluation des stocks exploités et d'avoir négligé la recherche scientifique sur les stocks d'espèces non exploitées.

• (2340)

Le gouvernement du temps n'a pas eu la clairvoyance de s'interroger sur les conséquences que pourrait avoir à moyen et à long terme la pression additionnelle sur les stocks et l'exploitation accrue de nouvelles espèces. Le gouvernement d'alors a assisté aux transformations profondes qui secouaient l'industrie de la pêche et de la transformation sans se préoccuper de la condition des stocks de poissons et des impacts négatifs qu'une exploitation accrue aurait sur ces mêmes stocks.

Le gouvernement du temps aurait dû faire preuve de clairvoyance et augmenter ses efforts dans le domaine de la recherche pure sur les stocks de poissons et sur la recherche reliée directement à l'exploitation.

La recherche sur les stocks aurait permis, à ce moment-là, d'établir l'état de ces stocks et de déterminer les niveaux permissibles de prélèvements. Ces données scientifiques auraient permis d'assurer la pérennité des espèces exploitées et celle des nouvelles espèces dont l'exploitation débutait alors.

Cet oubli et ce manque de clairvoyance du parti au pouvoir au cours de ces années ont pour résultat la situation qui prévaut actuellement dans l'industrie des pêches de l'Atlantique. Et ce soir, l'opposition tente de faire porter le blâme de cette situation sur le gouvernement actuel. Je me permets de rappeler à l'Opposition officielle que le gouvernement du temps doit accepter le blâme de la situation actuelle et que le gouvernement du temps était formé par le parti libéral.

J'aimerais utiliser le saumon atlantique comme exemple. Les principaux intéressés à la cause du saumon atlantique ont compris depuis plusieurs années que l'espèce ne peut pas supporter une surexploitation pendant de nombreuses années. Il a cependant fallu que l'espèce, le saumon atlantique, vienne au bord de la disparition pour que des gestes draconiens soient posés pour en assurer la survie.

Les intervenants de tous les niveaux, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux, les autochtones, les propriétaires riverains, les associations exploitantes et les pourvoyeurs ont reconnu que pour assurer la pérennité du saumon atlantique, il fallait établir un nombre minimum de géniteurs requis dans une rivière donnée et laisser ces géniteurs revenir à leur rivière natale pour frayer et se reproduire. Ce n'est qu'avec la connaissance de cette donnée de base que le niveau de prélèvement peut être établi. Ces prélèvements sont ensuite répartis parmi les utilisateurs à partir de quotas saisonniers. Voilà un principe de saine gestion qui a fait ses preuves, puis-

que le déclin des stocks de saumon atlantique semble être arrêté. Cela permet donc d'espérer un retour à des conditions sécuritaires des stocks de saumon atlantique. Il y a un retour à une exploitation ordonnée et prudente de nos stocks de saumon.

Il faut que ce même principe soit reconnu et accepté par les pêcheurs commerciaux de l'Est du pays et par les producteurs. Il s'agit, à mon avis, de la seule avenue disponible pour assurer la santé des stocks de poissons de l'Atlantique et la survie de nos industries de la pêche et de la transformation sur la Côte Est du Canada.

Notre gouvernement s'est déjà engagé énergiquement dans cette voie. Il faut pour réussir compter maintenant sur le support des gouvernements provinciaux des pêcheurs et des transformateurs. Cinq ans de bonne gestion par le gouvernement actuel ne peuvent pas corriger rapidement la surexploitation et l'incurie du gouvernement du temps. Nous de ce côté-ci de la Chambre sommes prêts à continuer de mettre en place des mécanismes de recherche qui nous permettront de parfaire nos connaissances des stocks et des espèces de poisson de l'Atlantique. Nous avons besoin de la coopération des pêcheurs et des producteurs; nous avons besoin d'associer les ressources du gouvernement fédéral à l'ingéniosité et la compétence des pêcheurs et des producteurs.

Ces efforts concertés contribueront à atteindre deux buts: assurer la pérennité des stocks de poisson exploités le long des côtes de l'Est du pays; assurer la survie économique des localités et des familles qui dépendent de la pêche. Tournons-nous résolument vers l'avenir, unissons nos efforts et je suis persuadé que nous réussirons à atteindre ces buts.

[*Traduction*]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir à la Chambre pour participer à ce très sérieux débat sur l'état des pêches de l'Atlantique.

La situation est urgente dans le Canada atlantique. Au Parlement, ce soir, nous devons consacrer plus d'attention à cette question très sérieuse qui concerne l'avenir de cette ressource dans le Canada atlantique, cette région elle-même et l'avenir de tout le Canada. Nous devons nous pencher sur la mauvaise gestion prolongée des ressources naturelles et des stocks de poisson du Canada, sur l'échec des politiques de développement économique régional ainsi que sur la disparition des petites localités viables et de la vie rurale au Canada. Voilà le résultat des dizaines d'années de mauvaise gestion libérale suivies de cinq années d'incompétence et de négligence conservatrices.

En 1982, le rapport Kirby avertissait le gouvernement libéral de l'époque en ces termes: «On ne peut pas compter indéfiniment sur la croissance et, dans bien des stocks, les limites biologiques d'une récolte prudente ont été atteintes.» En 1987 et en 1988, les mêmes avertissements ont été répétés.

Le gouvernement libéral précédent n'a pas tenu compte de ces avertissements concernant entre autres le sort qui menaçait les pêches de l'Atlantique. Le gouvernement conservateur actuel n'y a pas fait attention non plus jusqu'en 1989, où il a commencé à fermer des pêcheries et des localités de l'Atlantique.

Il y a quelques jours à peine, au lendemain des mises à pied massives dans le secteur des pêches, la réaction du premier ministre a été de blâmer le gouvernement précédent, même s'il avait toutes les études nécessaires à sa disposition pour voir ce qui venait. Il y a déjà presque cinq ans que ce gouvernement est au pouvoir, et il est grand temps qu'il commence à accepter sa part de responsabilité. En fait, comme je l'ai dit, le gouvernement conservateur a été avisé à plusieurs reprises des dangers qui menaçaient le secteur des pêches de l'Atlantique.

J'ai dit que, en 1988, le gouvernement avait été avisé. En fait, le document de travail relatif à l'Entente Canada—Terre-Neuve sur le développement de la pêche côtière renfermait la mise en garde suivante: «À quelques exceptions près, on a atteint l'utilisation maximale des ressources halieutiques de l'Atlantique et, dans certains cas, il y a même des signes de surexploitation.»

Quelle planification a-t-on faite lorsqu'on a reçu ces renseignements? Pourquoi n'a-t-on pas mis l'accent sur le développement rural dans ces localités? Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'en 1989, entraînant cette dévastation au Canada atlantique?

Permettez-moi de faire le point, comme les gens l'ont fait ce soir, sur la situation urgente qui règne dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Lundi dernier, la National Sea Products, une des deux plus grandes entreprises de l'industrie des pêches au Canada, a annoncé une série de fermetures d'usine et de mises à pied. La fermeture de l'usine de St. John's entraînera la perte de 492 emplois directs. En Nouvelle-Écosse, la fermeture de l'usine de transformation de Canso entraînera la perte

de 742 emplois directs. À North Sydney, 280 emplois seront perdus à cause de changements dans l'usine.

Ce sont là des statistiques, mais ces statistiques touchent des travailleurs et des familles. Ces familles entreprendront les années 90 sans savoir ce que l'avenir leur réserve, sans même savoir s'il y aura un avenir dans leur localité et dans leur région du pays.

Selon le Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés, on risque de perdre 1 300 emplois de plus dans les semaines à venir si la Fishery Products International annonce qu'elle fermera d'autres usines à Terre-Neuve. Voici comment se présente la situation: pour l'année à venir, Terre-Neuve risque de perdre jusqu'à 6 000 emplois dans le secteur des pêches. S'il s'était agi du centre du Canada, ce sont 115 000 emplois dont on aurait dû déplorer la perte.

Voilà pourquoi nous sommes ravis que la Chambre ait jugé bon d'organiser un débat d'urgence à ce sujet. La situation est grave pour le Canada et pour la région concernée, car ces pertes d'emploi s'ajoutent à la crise qui frappe déjà le Canada atlantique. Les réductions du service de VIA Rail ont déjà privé cette région d'un certain nombre d'emplois et diminué les possibilités d'avenir pour ses habitants.

Dans le secteur de la pêche, il y a manifestement trop peu de poisson et pas assez d'emplois pour les pêcheurs et les travailleurs dans les industries connexes. Aujourd'hui, nous avons appris qu'un certain nombre de petites usines et de petites entreprises en Nouvelle-Écosse comptaient fermer leurs portes; certaines d'entre elles construisent des bateaux et assurent d'autres services aux travailleurs du secteur de la pêche.

Les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas réussi à gérer convenablement cette ressource. Il incombe au gouvernement d'assumer la responsabilité de cet échec, vu l'incapacité de ses ministères, d'une part, de convenablement évaluer les quantités grâce à leurs propres recherches scientifiques et, de l'autre, de faire face à la menace imminente qu'on avait clairement annoncée depuis quelques années déjà.

• (2350)

Les gouvernements ont toujours fixé des quotas, accordé des droits de pêche aux étrangers et autorisé l'utilisation de nouvelles technologies sans vraiment connaître les limites de cette ressource.

La surexploitation des Grands Bancs est un problème qui existe depuis belle lurette. Ce n'est pas un phénomène nouveau qui vient de se produire en décembre 1989, deux semaines avant Noël, mais un problème de longue date.

La Communauté économique européenne a annoncé dernièrement qu'elle projetait de pêcher plus de 50 000 tonnes de poisson sur les Grands Bancs, plus de trois fois les quotas proposés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Cette annonce est venue, comme une douche froide, contredire l'engagement que le gouvernement avait pris dans le discours du Trône d'avril dernier de mettre fin à la surpêche étrangère sur la côte de l'Atlantique.

Pourtant, entre 1986 et 1989, les pays membres de la CEE ont surexploité à qui mieux mieux les Grands Bancs et dépassé les quotas établis dans une proportion de 600 p. 100, non pas 2 ou de 10, voire 100 p. 100, mais je dis bien 600 p. 100. Les preuves ne sauraient être plus concluantes. Il est certes grand temps que le gouvernement reconnaisse ses erreurs et qu'il aide les gens de l'Atlantique à résoudre leurs problèmes et à maintenir sur pied leur industrie de la pêche.

Dans l'intervalle, le financement et les ressources actuels ne permettent ni de faire les recherches susceptibles de rentabiliser cette industrie, ni d'en planifier les activités, ni d'assurer de plus nombreuses patrouilles le long du littoral. Les Canadiens des provinces atlantiques, comme tous les autres Canadiens, bien sûr, sont confrontés à d'autres compressions: les réductions budgétaires de VIA Rail, les coupes dans l'assurance-chômage et la possibilité d'être frappés par une taxe sur les produits et services qui ajoutera au fardeau déjà lourd de ces gens dans une situation très difficile. En plus de tout cela, il y a l'érosion des programmes sociaux attribuable à l'Accord de libre-échange. Donc, il est incontestable que les pêches dans l'Atlantique traversent une grave crise.

Ce soir à la Chambre, et dans les jours et les semaines qui viennent, nous devons faire face à la situation et chercher de véritables solutions aux problèmes. Cle Newhook, chef du parti néo-démocrate de Terre-Neuve, a déclaré aujourd'hui que les Canadiens des provinces atlantiques veulent savoir si le gouvernement a le courage d'éviter l'effondrement économique et social qui menace sa province et les Maritimes. Mon parti et moi voulons aussi savoir.

Nous avons certaines suggestions à faire au sujet des mesures que le gouvernement devrait prendre et de celles déjà prises. Il faut sauver des emplois et en créer d'autres. La population des provinces atlantiques ne veut pas de chèque de bien-être social, elle veut un chèque de paie. Nous devons sauver les localités atlantiques. Dans notre parti, nous n'acceptons pas les entreprises monopolistiques et les entreprises qui ferment des usines et des

villes entières pour réaliser des profits à court terme. Nous croyons aux engagements à long terme en faveur des Canadiens et des ressources canadiennes.

Nous ne croyons pas aux fermetures motivées par les profits à court terme, que ce soit à Schefferville, Ocean Falls, Canso, Lockeport ou aux Grands Bancs. Les Canadiens, où qu'ils vivent, dans de grandes localités ou de petites, dans des exploitations agricoles familiales ou dans des villages de pêcheurs, doivent avoir l'assurance de savoir que leur localité survivra et prospèrera et que leurs enfants ont un avenir. Les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que nos localités rurales et nos économies basées sur le secteur primaire puissent se développer et être protégées par un gouvernement qui ne planifie pas simplement à court terme, mais qui planifie également l'avenir de nos enfants. Ce droit et les valeurs en question doivent passer avant les profits des usines et le mouvement rapide des capitaux.

Ainsi, selon nous, certaines entreprises devraient être encouragées à faire en sorte que leurs usines de transformation du poisson poursuivent leurs activités, du moins sur une base saisonnière, afin de continuer à offrir du travail aux localités. Manifestement, les gens qui travaillent pendant au moins une partie de l'année sont mieux placés pour assurer la survie de leur localité que s'ils n'ont aucun emploi.

Le gouvernement fédéral devrait faciliter et, au besoin, garantir le maintien en activité des usines de transformation du poisson qui sont menacées à l'heure actuelle; si les entreprises concernées refusent de poursuivre leurs activités, ces usines pourraient alors être transférées aux travailleurs et aux pêcheurs qui les administreront pour le biais de coopératives.

Le gouvernement doit entreprendre une étude complète sur l'environnement et les ressources halieutiques sur la côte atlantique, afin de déterminer les stocks de poisson et les zones de frai ainsi que de réviser les méthodes d'établissement des quotas de prises pour certaines espèces de poisson.

Comme nous l'avons signalé dans notre étude sur la politique en matière de sécurité nationale en avril 1988, le Canada doit améliorer ses propres moyens pour ce qui est de la surveillance au large des côtes et des patrouilles côtières, dans les airs et sur la mer. Il doit employer la manière forte avec ses voisins européens. Pendant la majeure partie de ce siècle, les Canadiens se sont chargés d'assurer la sécurité et la paix aux Européens. Nous avons bien le droit d'exiger des Européens qu'ils reconnaissent l'importance de nos ressources, de notre environnement et de nos intérêts économiques dans la région de l'Atlantique.

Le gouvernement est obligé de préciser cela clairement et d'exercer des pressions, afin que les Européens reconnaissent immédiatement les quotas établis par la NAFO pour les Grands Bancs. En définitive, le Canada doit préciser clairement que nous sommes disposés à étendre unilatéralement notre compétence économique sur l'ensemble des Grands Bancs, si les Européens refusent de collaborer.

Le gouvernement doit prendre certaines mesures au Canada même. Il doit abandonner son projet d'éventrer le programme de l'assurance-chômage car, autrement, 45 000 Canadiens de la région de l'Atlantique n'auront plus droit à des prestations. Le gouvernement peut aider à sortir l'économie et les pêches de l'Atlantique de leur situation désespérée en s'assurant qu'il y ait du pain et du beurre sur la table de milliers de familles qui dépendent déjà totalement ou en partie de l'assurance-chômage.

Enfin, la situation du secteur des pêches de l'Atlantique ne fait que confirmer l'échec total de l'Accord de libre-échange. Des milliers d'emplois continuent de disparaître d'un océan à l'autre, dans le secteur agricole, le secteur industriel et le secteur des pêches. Comme on peut le lire encore aujourd'hui, les consommateurs n'ont rien gagné à la libéralisation des échanges. Quel profit en avons-nous donc tiré? Comme je l'ai déjà dit l'autre jour, il en est résulté que beaucoup de Canadiens ont perdu leur emploi, et il est temps que le gouvernement mette fin à cet accord avec les États-Unis.

On parle désormais de «restructuration économique». C'est bien beau à condition de ne pas être au nombre des personnes ou des localités visées par une telle restructuration. Nous avons dit l'an dernier que les programmes sociaux du Canada étaient menacés par le gouvernement lui-même sous la pression de l'économie américaine. L'Accord de libre-échange doit prendre fin. Plus vite le gouvernement s'en rendra compte, le mieux ce sera pour tous les Canadiens et meilleures seront les chances de survie dans la région canadienne de l'Atlantique, dans l'ouest du Canada et partout au Canada.

Je suis rentrée du Yukon et de la Colombie-Britannique ce soir pour participer à ce débat, parce que c'est un débat important pour l'avenir de notre pays et pour la survie de la région de l'Atlantique. Il nous rappelle aussi qu'une bonne partie du Canada est menacée à l'heure actuelle ainsi, en fait, qu'une bonne partie de notre mode de vie. Les gens du Nord font face à des menaces écologiques et économiques. Les pêcheries de la côte ouest sont confrontées à l'épuisement de leur ressource, à la concurrence des navires étrangers, à des conflits territoriaux et à de graves problèmes de pollution. En tant que chef de mon parti, je me suis engagée à

assurer la survie des petites collectivités rurales du Canada et de leur mode de vie.

Dans le Nord, dans l'Est et dans l'Ouest, nous avons besoin de mesures et d'engagements nouveaux pour édifier un pays juste et prospère pour tous les Canadiens où qu'ils vivent ou qu'ils travaillent. Mes collègues et moi promettons de nous efforcer à bâtir un Canada conforme à cette vision. J'exhorte le gouvernement à agir dès maintenant pour sauver les pêcheries de l'Atlantique afin que nous redevenions dans les années 90 une nation vigoureuse qui protège ses ressources et ses citoyens de toutes les régions et qui investit les sommes nécessaires à cette fin.

• (0000)

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, moi aussi je me suis déplacé ce soir pour venir ici. Ma circonscription n'est pas aussi éloignée que celle de la députée du Yukon, mais je suis venu expressément pour participer au débat. Bien que ma circonscription ne dépende pas directement de la pêche, c'est une question qui m'intéresse au plus haut point, et je sympathise avec les gens, les familles et les collectivités qui sont éprouvés par suite des fermetures d'usines et qui ont, à juste titre, l'impression d'être dans une situation critique et même tragique.

Il est toujours tentant de se lancer dans des discours politiques pompeux, de pontifier et d'adresser des reproches à un moment comme celui-ci, mais la situation actuelle dans la région de l'Atlantique est beaucoup trop grave pour cela. C'est particulièrement le cas quand on songe que National Sea a supprimé ou est sur le point de supprimer 1 200 emplois à Canso, près de 500 à St. John's et 300 à North Sydney; quand on lit aujourd'hui dans le journal que des entreprises de pêche font faillite à l'Île-du-Prince-Édouard et que plus de 100 constructeurs de bateaux sont en difficulté dans toute la Nouvelle-Écosse, on saisit en accusant le coup les répercussions des pêches de l'Atlantique et la gravité de la crise.

J'ai été déçu d'entendre certains de mes collègues de l'opposition officielle ce soir, en particulier le député de Cap Breton—The Sydneys quand il a lu sélectivement la moitié d'un article sur National Sea, paru aujourd'hui dans *The globe and Mail*. Il a essayé de rendre le gouvernement responsable de toutes les difficultés que connaissent les pêcheries. Il nous reprochait même la diversification internationale de cette société.

Il n'a pas mentionné la première partie de cet article qui faisait remarquer que le gouvernement libéral de son époque avait investi 70 millions de dollars dans un accompte pour un prêt et 10 millions de dollars dans des actions privilégiées—80 millions de dollars dans cette société pour finir avec 20 p. 100 des actions, que ceux qui détiennent maintenant 80 p. 100 des actions ont obtenu pour la somme de 20 millions de dollars. Cela a été un très mauvais investissement. Naturellement, c'est un terrible exemple de mauvaise gestion des ressources et des pêcheries.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai vraiment l'impression que ce n'est pas le moment de faire de beaux discours, mais plutôt de faire preuve de bonté et de compassion, de trouver une solution, de plannifier et de prendre des mesures à long terme. Je voudrais citer un article paru la semaine dernière dans le *Daily Gleaner* de Fredericton, le journal de notre ville, où est cité en introduction à l'éditorial la déclaration suivante de John F. Kennedy—et je pense que cela s'applique bien à la situation de ce soir à la Chambre—: «Notre tâche maintenant n'est pas de trouver les responsables de ce qui est arrivé dans le passé, mais de nous fixer une ligne de conduite pour l'avenir.»

Les pêches de l'Atlantique constituent un cas sérieux de développement non durable, de possibilités et de capacités de pêche et de traitement qui excèdent de façon manifeste le rendement tolérable des ressources halieutiques de l'océan. Les causes en sont nombreuses. Nous avons entendu des prévisions scientifiques qui étaient erronées et inappropriées. Nous avons vu des investissements excessifs en bateaux, en usines et en équipement. Nous voyons des preuves de surpêche, tant chez les Canadiens que chez les étrangers. Les causes ne manquent pas, mais les solutions sont rares et certes peu faciles à appliquer.

À mon avis, nous devons d'abord nous employer à repeupler les réserves de poisson. Nos stocks diminuent, et il faut les reconstituer d'urgence. Ils doivent atteindre des niveaux durables, non seulement pour nous, mais pour les générations futures. Il faudra donc réduire les quotas de façon radicale et adopter de nouvelles méthodes en ce qui concerne les prises. Il y aura moins de bateaux, moins d'usines et moins d'emplois. Il se peut que nous n'atteignions jamais les niveaux de naguère.

En écoutant mes collègues des circonscriptions du Canada atlantique où se pratique la pêche, notamment ceux de l'autre côté, qui critiquent le gouvernement et qui se scandalisent d'entendre parler de recyclage, de

déménagement dans des régions où abondent les emplois, je ne puis m'empêcher de me demander s'il ne s'agit pas simplement d'un aveuglement politique. Ils refusent simplement de s'incliner devant la réalité, devant le fait que la pêche n'est pas durable, devant le fait qu'il est criminel de vouloir faire de ces collectivités et de ces gens des esclaves d'une industrie non durable. À mon avis, le sort de ces gens est autant prioritaire que la ressource.

Je dois dire, au crédit de l'honorable Elmer MacKay, que lorsqu'il a évoqué cette crise pour la première fois au nom du gouvernement, la semaine dernière, ses premières paroles ont été claires et sans équivoque. Il a déclaré que le gouvernement du Canada s'engageait fermement à aider les pêcheurs, leurs familles et les localités touchés par la crise dans l'industrie de la pêche.

Comment le gouvernement tiendra-t-il cette promesse? De nombreuses façons, notamment au moyen du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, un service qui devra, à mon avis, prendre de l'expansion, étant donné la situation actuelle au Canada, et non seulement dans l'industrie de la pêche. Ainsi, si j'ai bien compris, ce service a été conçu pour faciliter l'application de l'Accord de libre-échange, étant donné les déplacements et les problèmes structuraux que la transition vers le libre-échange entraînera.

Nous devons régler la situation à Summerside, l'une des régions qui mérite le plus l'attention et la compassion du gouvernement, soit par le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, soit par d'autres programmes. Je crois que nous devons sérieusement songer à aider le secteur de la pêche au Canada atlantique au moyen de ce service.

Il y a aussi, bien sûr, la vaste gamme de programmes et de services liés à l'assurance-chômage, comme la Planification de l'emploi, les programmes spéciaux de soutien du revenu, la formation, l'aide au déplacement, les initiatives communautaires et l'aide spéciale aux travailleurs âgés.

Il faut également répondre aux besoins à long terme. Je suis d'accord avec les propos qu'a tenus ce soir la députée du Yukon. Le problème que nous débattons ce soir est en partie un problème à long terme auquel il faut trouver des solutions à long terme. Je le répète, nous devons prendre conscience de la situation des pêches et saisir qu'il y a des limites à l'exploitation de cette ressource. Nous devons accepter ces limites non seulement pour garantir des prises viables pour notre génération, mais aussi, comme je l'ai déjà mentionné, pour veiller aux intérêts des générations à venir.

Qu'est-ce que cela signifie? De nouveaux modes de vie pour bon nombre d'habitants de maintes localités. Cela signifie également la création de nouvelles activités économiques, de nouvelles industries et de nouveaux emplois.

À mon avis, le défi le plus formidable que le Canada doive relever à l'heure actuelle est celui d'affronter la réalité d'un développement transitoire, de prendre des mesures certes nécessaires, mais encore plus, de rechercher des solutions de remplacement et de créer de nouvelles perspectives, afin de substituer de nouveaux emplois à ceux qui sont devenus désuets.

Dans les provinces de l'Atlantique, ce défi est vraisemblablement encore plus formidable qu'ailleurs au Canada. Nous n'avons pas à nous en excuser. Nous sommes partenaires fondateurs de la Confédération canadienne. La vérité est abondamment claire. Il existe dans la région de l'Atlantique une disparité économique que les régions plus favorisées du point de vue économique doivent équilibrer.

Le développement régional est essentiel pour susciter dans les provinces de l'Atlantique une croissance à long terme qui ne se produirait pas autrement. Cette aide d'un type spécial doit constituer plus qu'un partage avec les régions florissantes du Canada. Elle doit offrir aux provinces de l'Atlantique un avantage qui permette de compenser les inconvénients inhérents à la distance, à l'ampleur et à la dimension de nos marchés. Il doit s'agir d'un apport unique permettant d'attirer chez-nous de nouvelles entreprises, d'appuyer les efforts de développement de nos entrepreneurs et d'atténuer notre dépendance excessive à l'égard de ressources naturelles incertaines, comme les pêches.

Ainsi, comme les taux d'intérêt sont maintenus à juste titre à un niveau élevé pour lutter contre l'inflation partout au Canada et comme une politique de taux d'intérêt ajustable ou variable est impossible, il faut recourir à des mesures spéciales pour réduire ces taux dans les régions de l'Atlantique dont l'économie, à dire vrai, ne saurait en supporter l'impact aussi facilement que les régions excessivement actives du sud de l'Ontario.

• (0010)

Que peut-on faire pour s'attaquer à la crise des pêches qui sévit dans les provinces de l'Atlantique et que peut-on faire pour ces provinces?

J'ai mentionné des mesures spéciales pour améliorer notamment la politique des taux d'intérêt. D'autres mesures ont déjà été mises en oeuvre, le sont et le seront.

Quant à l'aide au développement régional, j'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre que les subventions à cet égard atteindraient un demi-milliard de dollars dans les provinces de l'Atlantique en 1989, soit le niveau le plus élevé de son histoire. Elles atteindront en moyenne 425 millions de dollars par an jusqu'à la fin du plan financier quinquennal. Peut-être n'est-ce pas suffisant, compte tenu de la crise des pêches.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui dispose d'un milliard de dollars de ressources, constitue une initiative majeure pour cette région. Dans le contexte des pêches, de Summerside et des bouleversements structurels qui se produisent dans le Canada atlantique, il serait peut-être temps de songer à augmenter le budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

L'aide fournie par l'assurance-chômage prend plusieurs formes, qu'il s'agisse d'une aide immédiate ou de solutions à long terme. Le Sénat, dominé par les libéraux, doit adopter le projet de loi C-21 avant le 1er janvier, sinon il pénalisera les pêcheurs dont nous parlons ce soir.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange, j'espère que les voeux de la députée du Yukon ne seront jamais réalisés. Je crois que tous les Canadiens de la région atlantique pensent comme moi, parce que l'une des plus grandes lueurs d'espoir pour l'avenir du Canada atlantique, c'est le marché de 50 millions de personnes qui se trouve à moins de 24 heures de camion de nos grands centres. De tous les autres facteurs économiques, ce marché est le plus prometteur pour l'avenir de la région de l'Atlantique.

Nous allons transformer le poisson dans l'Atlantique, et l'Accord de libre-échange nous permet de le faire. Cela nous aidera à exploiter le potentiel de la mégalopole du nord-est des États-Unis. Je compte que la députée du Yukon changera de refrain et comprendra que, si jamais elle espère remporter un siège dans la région de l'Atlantique, ce dont je doute fort, ce ne sera pas en étouffant les quelques brillants espoirs que nous avons.

J'ai mentionné en plus les services d'aide à l'adaptation de l'industrie. Mes collègues ont parlé des services de développement des collectivités. Ce sont des initiatives nécessaires. Ce sont des entreprises majeures pour des collectivités comme Canso et Summerside.

En terminant, je vous rappelle que dans le discours du Trône, plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé une stratégie pour le Canada. Elle renfermait plusieurs éléments clés. L'un d'eux était la stabilité financière. Nous nous dirigeons dans cette voie.

Un autre était la croissance économique. Nous nous dirigeons dans cette voie.

Un autre était le développement durable. Nous cherchons actuellement à favoriser un développement durable dans le secteur des pêches. Pour la première fois, nous faisons face, comme le ministre de St-John's-Ouest l'a dit ce soir, au problème des personnes asservies à un secteur des pêches qui ne peut pas les faire vivre.

La dernière chose que le discours du Trône disait, c'est que nous sommes déterminés à faire de notre société une société compatissante et humanitaire. Je demande à tous les députés de la Chambre d'étudier le problème de la pêche dans l'Atlantique et d'autres problèmes qui existent dans cette région en faisant preuve de ce sentiment d'humanité et de compassion et en engageant un débat constructif sous le signe de la collaboration, qui nous mènera à des solutions et non uniquement à des problèmes qui ne sont que prétexte à de beaux discours, comme ceux que nous entendons si souvent à la Chambre.

Je voudrais assurer aux Canadiens de la région de l'Atlantique que le gouvernement est humain et compatissant. Je voudrais leur assurer que j'appuie le secteur des pêches de l'Atlantique. Même si je viens d'une région qui n'est pas directement touchée, je veux qu'ils sachent que mes collègues et moi les appuyons dans leurs efforts pour vaincre ces problèmes. Ils peuvent compter sur nous pour que nous tentions de les régler.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, jusqu'à présent, la soirée a été longue et intéressante. J'ai écouté la plupart des interventions. Elles ont été fort instructives, à quelques exceptions près, comme celle du ministre du Commerce extérieur. Je n'ai pu m'empêcher de penser à ces mots de Shakespeare, «plein de son et furie, ne signifiant rien». Même si on ajoute ses paroles de réconfort à la population de Terre-Neuve à celles de la ministre du Commerce extérieur précédente, Pat Carney, de même qu'à celles du ministre des Pêches, qui avait promis de protéger les emplois traditionnels de l'industrie des pêches de la Colombie-Britannique—avec les résultats que l'on sait—, même si on met ensemble donc toutes ces belles paroles, il nous faut toujours payer les 80 cents pour avoir un café à la cafétéria du gouvernement.

Le chef de l'opposition a accusé le gouvernement de mauvaise gestion. Les députés conservateurs ont accusé les libéraux de mauvaise gestion. Madame la Présidente, ils ont tous deux raison. Mais aucune accusation, qu'elle soit lancée à tort ou à raison, n'ajoutera une livre aux stocks de morue attendant le frai. Il est inutile mainte-

nant d'affirmer qu'un tel a commis une erreur ou que tel autre n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire. Le problème n'est pas là. La question à se poser, c'est: que faisons-nous maintenant? Que fait le gouvernement?

Si je devais décider lequel des deux partis est le plus à blâmer, je dirai que c'est celui des conservateurs. Ils sont au pouvoir depuis cinq ans et n'ont rien fait pendant tout ce temps pour améliorer la situation. Il n'y a pas de doute que la situation empire.

En 1988, les prises totales admissibles de morue du nord avaient été fixées à 266 000 tonnes métriques. En 1989, les scientifiques fédéraux ont demandé que les prises soient réduites à 125 000 tonnes métriques, mais le ministre du Commerce extérieur s'est vanté qu'il n'accepterait pas ce chiffre. Il a insisté pour fixer à 235 000 tonnes métriques le total des prises admissibles. Il l'a fait pour protéger les emplois des pêcheurs et des travailleurs d'usine de transformation du poisson de Terre-Neuve—un bien à court terme pour un mal à long terme.

Pêcher plus de deux fois le volume de poisson qui devait l'être d'après les meilleurs travaux scientifiques n'était rien moins que désastreux pour l'industrie. Le ministre se dit un ministre responsable au sein du gouvernement, mais il serait préférable de dire qu'il est un ministre irresponsable quand il traite les stocks de morue de cette façon.

Le rapport Harris sur la morue du nord, publié en mai 1989, parlait des stocks de morue. Compte tenu qu'en 1977, les avis les plus éclairés disaient qu'il devait y avoir 1,4 million de tonnes pour le frai, le rapport Harris a révélé que les chiffres oscillaient à l'époque entre 725 000 et 500 000 tonnes métriques, une moyenne inférieure de moitié à ce qu'il faudrait pour maintenir une population de frai acceptable. Si le chiffre réel est de 725 000 mille tonnes, la limite supérieure calculée par Harris, nous pourrions rebâtir les stocks de morue graduellement en récoltant 200 000 tonnes par année, si Harris avait raison. S'il y a plutôt 500 000 tonnes, récolter 200 000 tonnes par année pendant cinq ans réduirait le stock au point où il n'y aurait plus d'espoir qu'il se reconstitue. La marge de manoeuvre est limitée à ce point. Nous devons donc récolter moins de 200 000 tonnes pour réussir à garantir la protection de la ressource. Et pourtant le ministre du Commerce extérieur se vante d'avoir insisté pour qu'elle soit fixée à 235 000 tonnes, soit beaucoup plus que la sécurité ne l'exige.

Nous aimons blâmer les Européens, et plusieurs l'ont fait. Je faisais moi-même partie du groupe qui est allé outre-mer. Nous avons écouté et nous avons parlé. Nous avons blamé les Espagnols et les Portugais pour avoir pratiqué la surpêche sur les Grands Bancs. C'était bien marrant. Il n'y a pas de doute, je pense, qu'ils surpêchent dans ces zones.

Mais il faut se demander également ce que font les Canadiens, et les Européens ne se privent pas pour nous le demander. Que dire de la façon dont nous pêchons nous-mêmes? J'ai déjà parlé des 235 000 que nous prenons, alors que, selon les scientifiques, nous devrions nous contenter de 125 000. Pensez-vous qu'ils l'ignorent? Pensez-vous qu'ils ignorent que nous prenons deux fois plus que nous ne devrions? Ils le savent, c'est certain. Nous disons que c'est leur faute, et ils rétorquent que c'est la nôtre.

Ensuite ils disent: «Sur quelles autres preuves scientifiques vous appuyez-vous pour prétendre que c'est notre surpêche qui est nuisible, alors que la surpêche d'un autre ne le serait pas?» Que dire des autres facteurs? Quels sont les autres facteurs?

Que dire par exemple des prédateurs? La question a été posée quand un des députés ministériels, je pense, a parlé des phoques et de ce qu'ils font. À ma connaissance, d'après les seuls rapports dont j'ai entendu parler, on n'a pas effectivement trouvé de morue dans les phoques qui ont été tués. Mais s'ils n'en mangent pas, peut-être mangent-ils ce dont la morue se nourrit? Ils doivent certainement avoir un effet quand ils augmentent à la cadence actuelle. Faut-il faire quelque chose à ce sujet? Je ne sais pas. C'est une des choses dont il faut tenir compte. Mais en tout cas, réduire les prises est également une chose qu'il faut envisager très sérieusement.

• (0020)

Que dire de la mauvaise gestion? Oui. Que dire de la mauvaise gestion de part et d'autre? Oui. Laissons tomber cela, faisons quelque chose pour l'avenir. C'est là-dessus qu'il faut s'entendre.

On a parlé de ce que les Américains nous bousculent. Je pense que c'est encore le chef de l'opposition qui a mentionné cela. Bien sûr, c'est vrai. Il n'y a pas à le nier. Voyez ce qui s'est passé sur la côte ouest. J'ai parlé tantôt des promesses faites par les ministériels de protéger les emplois dans le secteur de la transformation et de protéger les pêcheurs. Nous savons qu'ils ne l'ont pas fait. On

peut dire que c'est la faute du GATT, mais il y avait une solution dont nous n'avons pas tenu compte. Nous pouvons rejeter le blâme sur le groupe binational de l'Accord de libre-échange. Qu'est-ce qui se passe de ce côté-là? Le gouvernement canadien a dit: «Oui, nous acceptons 20 p. 100.» Les Américains ont dit: «Pas question.» Ils ne veulent pas accepter cela, et je ne sais pas ce qui s'est passé depuis ce temps. Une décision devait être prise il y a déjà un bon moment.

Nous avons abandonné le contrôle de nos ressources lorsque nous avons signé cet accord de libre-échange, et je crains que cela ne s'applique pas seulement à notre poisson, mais à d'autres ressources aussi. Chose certaine, nous avons dit aux Américains: «Vous pouvez avoir notre poisson.» C'est du moins de cette façon qu'ils interprètent l'accord et, afin de nous forcer à jouer leur jeu, ils nous menacent de prendre des mesures de représailles si nous ne l'interprétons pas de la même façon.

Sur la côte est, il y a des problèmes semblables. Ce même ministre du Commerce extérieur aurait dit que jusqu'à 80 millions de livres de poisson non traité auraient pu sortir de la Nouvelle-Écosse en 1988. Combien d'emplois cela représente-t-il? Ce poisson aurait pu être traité au Canada, sur la côte est où toutes les usines ferment. Nous aurions pu maintenir certaines de ces usines en production si nous avions insisté pour que tout le poisson soit traité dans nos usines par nos travailleurs. Le député conservateur de South Shore disait: «La seule Nouvelle-Écosse exporte 1000 emplois par année.» Cela aurait permis de maintenir certaines des petites usines en activité.

On a parlé de solutions de remplacement pour la pêche à la morue. Le ministre des Pêches, je pense, parlait de 350 000 tonnes d'autres espèces que personne ne prend. Je ne pense pas qu'il blâmait qui que ce soit, bien que j'aie eu l'impression, lorsqu'il disait cela, que c'était parce que les pêcheurs ne les prenaient pas. Je vois qu'il hoche la tête. J'en suis ravi. Ce n'est pas la faute des pêcheurs. Ils seraient ravis de prendre la totalité de ces 350 000 tonnes de poisson, quelle qu'en soit l'espèce, s'il existait un marché pour ce poisson; or ce marché n'existe pas. Et c'est là que le gouvernement doit intervenir.

J'ai assisté à une réunion à Lockeport quand cette usine a fermé ses portes, réunion qui avait été organisée à l'origine par le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile et qui avait rassemblé des gens de la localité, du conseil et de diverses associations. Tout le monde s'était entendu sur un plan qu'on pourrait mettre en oeuvre en collaboration avec la localité de Lockeport. En quelques mots, il s'agissait d'utiliser Lockeport comme centre de recherche pour découvrir un moyen de mettre à profit les espèces non utilisées à l'heure actuelle.

Je voudrais citer un petit exemple dans ma circonscription de Nanaïmo où le propriétaire d'une petite entreprise de transformation du poisson a essayé des années durant de faire quelque chose avec le chien de mer. Le problème était l'ammoniac. Que faire avec l'ammoniac? Comment s'en débarrasser? Il a cependant fini par mettre au point un produit savoureux, fumé et en conserve. L'ammoniac en avait disparu. Je lui ai demandé comment il avait fait, mais il a refusé de me le dire naturellement. Que je sache, on fabrique encore ce produit.

Mais il n'en demeure pas moins qu'une seule personne livrée à elle-même est parvenue à rentabiliser le chien de mer, une véritable nuisance sur la côte de l'Ouest. Qu'en est-il alors des espèces de l'Atlantique? Il me semble que le projet d'utiliser l'usine de Lockeport ou un autre établissement comme laboratoire pour trouver un moyen de rentabiliser les quantités énormes d'espèces sous-utilisées dont le ministre a parlé est une très bonne idée. Mais ce ne sont pas les pêcheurs qui sont capables de mettre ce projet à exécution. Et l'industrie ne s'en chargera pas. Mais elle fera, par contre, des démarches pour acheter d'autres bateaux. Je crois que NatSea a dépensé quelque 16 millions de dollars uniquement pour se procurer un chalutier congélateur de plus après avoir fermé plusieurs usines dans la région de l'Atlantique. Elle trouve l'argent nécessaire pour acheter ces gros chalutiers qui jettent les pêcheurs sur le pavé, mais elle est incapable de financer la recherche qu'il faudrait faire pour rentabiliser ces espèces sous-utilisées.

Il faut améliorer la gestion de la ressource et pêcher les espèces sous-exploitées afin d'ouvrir de nouvelles avenues économiques, mais il faut aussi soutenir la main-d'oeuvre qui est mise à pied parce que des usines ferment leurs portes. Il est à espérer qu'une bonne gestion amènera un accroissement des stocks de poisson et qu'on exploitera des espèces non pêchées à ce jour. Les travailleurs sont disponibles. Ils ne sont pas responsables de la situation. Je le répète, les députés ministériels ont accusé les libéraux, et ceux-ci s'en sont pris aux députés ministériels. Personne n'a reproché quoi que ce soit aux personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche, pêcheurs ou travailleurs d'usine. Ce n'est pas leur faute si la ressource a été mal gérée. Ils veulent et peuvent travailler. Espérons qu'il y aura des possibilités d'emploi pour eux; entre-temps, il faut les aider.

Les prestations d'assurance-chômage seront réduites de beaucoup. Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que ces gens, même s'ils sont dans l'impossibilité de travailler, ont un revenu décent pour assurer leur subsistance jusqu'à ce que les usines rouvrent leurs portes. Si elles ne doivent pas reprendre leurs activités, il faudra que le gouvernement aide les gens touchés pendant une certaine période, non pas en les formant pour occuper des emplois à VIA Rail destiné à disparaître, ou dans l'industrie touristique au salaire minimum. Ils ont besoin d'emplois décents qui leur permettront de contribuer à l'économie de leurs localités.

Nous devons administrer les stocks avec compétence. Oui, l'Espagne et le Portugal pratiquent la surpêche. Mais une des choses que j'entends toujours en Europe, c'est que si le Canada met de l'ordre dans sa cour et administre mieux ses ressources, alors le Canada sera dans une position où il pourra recommander aux Européens de mettre de l'ordre dans leurs affaires en pouvant compter être écouté. Mettons de l'ordre dans nos propres affaires. Les Européens disent qu'il ne suffit pas de jongler avec les quotas. Nous devons faire une analyse scientifique pour déterminer exactement ce qui va mal. Pourquoi y a-t-il si peu de poissons? Peut-être qu'on en prend trop. Mais il faut faire plus que se borner à simplement compter le nombre de poissons pris.

Dans son communiqué de presse, le ministre mentionne des sanctions, des pouvoirs coercitifs et des modifications du système de quotas, des systèmes améliorés pour 1990. Tout ça, c'est bien beau, mais il faut immédiatement réduire la prise totale permise. Les autres mesures font très peu pour augmenter le nombre de poissons. Le problème est dû à la pêche excessive.

J'ai parlé des prédateurs. Le ministre du Commerce extérieur blâme les scientifiques qu'il accuse de s'être trompés et d'avoir fourni des renseignements erronés. Même les scientifiques sont capables d'erreurs. Mais généralement les derniers renseignements sont les meilleurs. Essayons d'obtenir les meilleurs possibles.

Dans les documents que j'ai ici, on dit également que, si l'on ne peut obtenir la vérité auprès des scientifiques, il faut s'adresser aux pêcheurs. C'était en 1988 que les pêcheurs ont déclaré que la prise admissible totale de 266 000 tonnes était trop généreuse pour le poisson. Ils avaient raison: le poisson n'a pas pu le supporter. L'observation d'un député d'en face m'a échappé. Le ministre a dit, il me semble, que c'était la raison pour laquelle il a réduit les quotas. Rappelez-vous: les scientifiques ont conseillé de les ramener à 125 000 tonnes métriques, mais je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il irait jusque-là. Des mesures draconiennes s'imposent. Dans l'intervalle, il va y avoir un problème de chômage dont le gouvernement devra s'occuper. Si nous voulons que les stocks se renouvellent, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un problème grave qui exige des mesures énergiques. Il appartient au gouvernement d'assumer ses responsabilités et de sauver ces stocks.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je participe à ce débat d'urgence parce qu'il touche profondément l'économie du Canada atlantique et, plus particulièrement, parce que la situation actuelle a un dur impact négatif sur l'économie de localités comme Canso, North Sydney et certaines parties de Terre-Neuve.

Heureusement, ma circonscription n'a pas subi la fermeture d'une usine de National Sea Products. Cependant, madame la Présidente, je tiens à dire aux députés à la Chambre et à vous que mes électeurs ne se réjouissent pas de l'angoisse et de l'incertitude que ressentent les gens de Canso, de North Sydney et des régions de Terre-Neuve qui font face à la situation actuelle.

Il y a quelques semaines, j'ai participé à une grande réunion à Louisbourg, en Nouvelle-Écosse. Devant 700 personnes, j'ai fait quelques remarques au sujet des pêches de l'Atlantique, surtout en ce qui concerne les solutions que nous devons trouver pour remédier à cette situation très sérieuse.

• (0030)

Pendant que le ministre des Pêches et des Océans est à la Chambre, je voudrais lui faire part, pendant un instant ou deux, de ce qu'a été le consentement unanime de ceux qui ont assisté à la réunion en question par cette froide nuit d'hiver et des habitants des localités qui n'avaient pas d'usine de transformation du poisson de National Sea, mais étaient concernés néanmoins par la pêche, qu'elle soit côtière ou de hauturière, qu'ils soient ou non des travailleurs d'autres usines. Tout le monde, à l'unanimité, a déclaré que la première chose que devait faire le gouvernement du Canada, et cela sans attendre, c'est de demander au ministre des Pêches de démissionner.

Ce ministre a perdu la confiance des personnes qui travaillent dans les pêcheries de l'Atlantique. Quand on perd la confiance des gens qu'on est censé représenter au Cabinet, et qu'on occupe une fonction aussi importante que celle de ministre des Pêches et des Océans, ce n'est qu'agir de façon responsable que d'exercer ces responsabilités et de démissionner sur-le-champ.

Ce n'est pas une panacée, mais une pareille décision ferait renaître un peu de confiance dans une industrie et une région qui ont été corrompues par l'administration actuelle, ici, à Ottawa.

Il existe d'autres solutions comme, par exemple, permettre au ministère des Pêches et des Océans d'exercer, sous la direction d'un nouveau ministre, un contrôle absolu sur la gestion de nos stocks. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les mandarins du bureau du premier ministre ne peuvent plus diriger le ministère fédéral des Pêches et Océans. Ce ministère doit être souverain dans le domaine des pêches. Il ne doit plus relever des Affaires extérieures. Il ne doit plus accepter de rôle secondaire.

Cela nous amène à une autre question qui est, à mon avis, fondamentale. Je crois que même le secrétaire parlementaire, qui est intervenu de façon éloquente ce soir, même s'il faisait grandement erreur, devrait savoir, non pas en tant que nouveau venu à la Chambre des communes, mais en tant qu'individu admis dans les coulisses du pouvoir à Ottawa, que la surpêche pratiquée par les pays étrangers au large des côtes canadiennes est catastrophique pour les pêcheurs du Canada.

Quand notre pays va-t-il exercer son contrôle? Quand donc, en tant que pays, allons-nous présenter une fin de non-recevoir aux flottes de pêche battant pavillon portuguais, espagnol, français, voire américain? N'est-il pas grand temps que le gouvernement du Canada cesse de protéger servilement les étrangers et donne la préséance aux Canadiens?

Récemment, nous avons vu le président des États-Unis parapher une loi qu'avait adoptée le Congrès américain et qui risque de causer un sérieux préjudice aux pêcheurs de homard des provinces de l'Atlantique. Cette loi se traduira par un manque à gagner de 30 millions de dollars pour l'économie de la Nouvelle-Écosse. Elle entraînera des pertes d'emplois et le prix canadien du homard s'en trouvera considérablement réduit, non seulement au cours de la présente année financière, mais au cours de celles à venir. Que s'est-il produit? Le ministre des Affaires extérieures, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre du Commerce extérieur et même le tout puissant premier ministre ont adressé au président des États-Unis des missives le suppliant de ne pas adopter cette loi.

On voudrait que d'une certaine façon, nous qui habitons les provinces de l'Atlantique conservions notre calme à la pensée que l'affaire est maintenant entre les mains du groupe binational. Personne ne sait quelle sanction celui-ci imposera. Nous sommes un peu au courant de l'échéancier, mais nous ignorons la sanction qu'il imposera. Même si nous la connaissions, rien ne nous assure que les Américains l'accepteront.

Je dis au secrétaire parlementaire, seul représentant du gouvernement du Canada qui écoute le débat à cette heure tardive, que le gouvernement devrait immédiatement mettre 30 millions de dollars à la disposition de ces pêcheurs qui seront perdants à la suite de cette mesure régressive des États-Unis. Ce serait une façon pour le gouvernement du Canada de prouver qu'il agit de bonne foi.

Dans les quelques minutes qui me restent, je m'adresserai aux gens de Canso, en Nouvelle-Écosse, et à ceux de North Sydney, dans ma circonscription. Je suis mal à l'aise d'être ici ce soir, car pas un seul ministre fédéral du Parti conservateur du Canada n'a pris la parole pour encourager ces pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. Je suis certain qu'ils auront une bonne raison pour s'être absentés ce soir. Personne du Cabinet n'a défendu l'intérêt économique de gens de la Nouvelle-Écosse. Nous parlons ce soir non pas des statistiques figurant dans le cahier d'information du ministre des Pêches et des Océans, mais de gens ordinaires qui ont des hypothèques, des enfants, des factures à payer et des rêves non réalisés.

Pourtant, le gouvernement a déclaré aux habitants de Canso en Nouvelle-Écosse et de North Sydney qu'il s'en fichait, que ce n'était pas son problème, mais celui de la société National Sea. Il a ajouté que de ce fait, il n'allait pas leur venir en aide, ni leur apporter l'appui nécessaire. Il a précisé enfin qu'il allait s'occuper d'eux pendant quelque temps, mais qu'en définitive, leur avenir ne se trouverait pas dans leur localité en question, mais ailleurs dans notre grand pays.

Nous faisons face à l'heure actuelle à une crise. Des initiatives bien précises s'imposent. Il faut assurer une certaine aide financière. Il faut établir un climat de coopération. On a également besoin d'une volonté politique de la part d'un gouvernement qui n'a pas encore démontré qu'il s'intéressait vraiment au sort de ces hommes et de ces femmes du Canada Atlantique, qui dépendent tellement des pêches.

J'espère que nous souscrirons, en pensée et dans les faits, à la motion d'urgence présentée par mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso et, comme l'ont pré-

cisé mon collègue de Cape Breton Highlands—The Sydneys et certains autres de ses collègues de l'est de la Nouvelle-Écosse, que nous essaierons de résoudre ce problème. Cependant, cela demande une certaine volonté politique de la part du gouvernement fédéral, et dernièrement, cette volonté lui fait défaut.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je viens appuyer ce soir la motion de mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso, à savoir que le Parti libéral condamne la mauvaise gestion des pêches de l'Atlantique par le gouvernement.

Grâce à cette motion, les députés de ce côté-ci de la Chambre peuvent exposer la véritable situation dans les provinces de l'Atlantique, qui n'a rien à voir avec celle que nous présentent le gouvernement et les députés conservateurs.

• (0040)

Tous les Canadiens de la région de l'Atlantique mettent maintenant en doute le programme du gouvernement. En fait, nous le faisons depuis longtemps. Que réserve le gouvernement fédéral à cette région? Pas grand-chose.

Il y ferme des bases des Forces canadiennes et il y supprime des services de VIA Rail. Il propose d'importants changements au régime d'assurance-chômage et gère tellement mal les pêches de l'Atlantique que l'industrie court rapidement à sa ruine, entraînant dans son sillage la fermeture d'usines dans toutes les régions des Maritimes et, dans certains cas, l'extinction de petites collectivités. La pêche est une ressource vitale pour tous les Canadiens de la région de l'Atlantique et, de sa protection, dépend la survie de la région.

Paradoxalement, c'est le gouvernement canadien qui a déployé tant d'efforts pour la gestion des pêches au Canada par l'imposition de contingents, de saisons de pêche et de tailles mininales pour les prises. Nous assistons maintenant à la destruction de cette industrie par le gouvernement, comme en témoignent la fermeture d'usines de transformation du poisson en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, la surexploitation des ressources par les flottes étrangères et la quasi-inaction du ministre des Pêches et du premier ministre, à la suite de l'accord signé la semaine dernière. La fermeture de l'usine de Canso qui entraînera la perte de 242 emplois ainsi que le ralentissement des activités à l'usines de la *National Sea* à North Sydney où 280 emplois disparaîtront, et la fermeture de l'usine de la *National Sea* à St John's (Terre-Neuve) aggraveront l'état déjà déplorable de l'économie de la région de l'Atlantique.

Seule industrie de cette petite localité, l'usine de Canso, où travaillent plus de 60 p. 100 de ses 1200 résidents, fermera ses portes en avril 1990. Le gouvernement promet de débloquer des crédits pour l'établissement de nouvelles industries dans la région, mais à quoi cela servira-t-il dans une ville qui ne connaît rien d'autre que la pêche? Alors qu'elle était le pivot économique de Canso, la pêche en est maintenant l'élément destructeur.

Le gouvernement en place n'a rien fait pour corriger cette terrible situation. Il ne comprend pas le rôle vital que joue l'industrie de la pêche dans les provinces de l'Atlantique. C'est le moyen de subsistance de milliers de Canadiens de cette région. Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard sont habitués à entendre des histoires d'horreurs au sujet des fermetures d'industries et d'entreprises. Ils n'ont qu'à songer à la base des Forces armées canadiennes de Summerside pour comprendre les sentiments de la population de Canso. L'Île-du-Prince-Édouard chancelle sous la multitude des désastres économiques provoqués par le gouvernement fédéral. Elle est en outre ébranlée par la récente décision prise par les États-Unis et contre laquelle notre propre gouvernement ne semble pouvoir rien faire.

Je n'ai pas besoin d'attirer davantage l'attention sur la signature apposée par le Président des États-Unis sur un projet de loi limitant la vente des homards canadiens. Voilà qui aura de graves répercussions sur l'économie déjà plus que chancelante de l'île-du-Prince-Édouard.

Avec l'agriculture et le tourisme, la pêche compte parmi les principales industries de l'île. Elle représente 30 p. 100 des exportations et environ 13 p. 100 du produit provincial brut. Le homard équivaut à 70 p. 100 de la valeur totale des prises, qui a diminué en raison des bas prix au cours de la dernière saison suite à une forte concentration de homards sur les marchés internationaux.

Les homards de l'île sont exportés surtout aux États-Unis, en l'occurence 70 p. 100 des prises. Si la mesure législative américaine est adoptée, à qui les pêcheurs vendront-ils leurs produits? Pensez au tort que cela causera à notre économie provinciale, une économie qui subit déjà les effets néfastes des programmes de restrictions financières massives adoptés par le gouvernement fédéral.

Je crois que c'est l'Accord de libre-échange qui est principalement en cause ici. Les restrictions à l'importation proposées dans la mesure législative américaine mardi dernier découlent directement de l'entente. Le sénateur George Mitchell, le parrain de cette mesure législative, avait tenté d'inclure certaines dispositions dans l'Accord de libre-échange. Il obtient maintenant gain de cause. Comment le premier ministre réagit-il à de telles mesures de représailles? Il ne fait rien. Beaucoup plus soucieux semble-t-il de se bâtir une réputation internationale comme chef d'État, il hésite de toute évidence à s'opposer à son ami, le président des États-Unis.

Les répercussions sur le taux de chômage dans les provinces de l'Atlantique font peur. Le premier ministre cite des statistiques depuis des années. Pas plus tard que la semaine dernière, il s'enorgueillissait d'une baisse du taux de chômage dans cette région. J'aimerais dire au premier ministre que le taux de chômage dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, est demeuré stationnaire. Je veux qu'il sache en outre que le nombre de chômeurs augmentera considérablement lorsque l'assaut donné par son gouvernement contre la région de l'Atlantique aura eu son plein impact.

En ce qui a trait aux fermetures d'usines de transformation du poisson, l'Île-du-Prince-Édouard en a également connu un bon nombre. Les usines de conditionnement du crabe, à Tignish et Murray Harbour, ont fermé et, par conséquent, 200 personnes ont perdu leur emploi. Ces fermetures ont eu une incidence certaine sur l'Île-du-Prince-Édouard, non seulement sur les travailleurs visés, mais également sur leur famille et sur les collectivités dont l'économie dépend du pouvoir d'achat de ces familles. Il y a également la *Summerside Sea Products* qui a fermé ses portes plus tôt cette année, entraînant la perte de quelque 120 emplois.

Cela augure mal de l'avenir de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique, comme de l'ensemble de l'économie de cette région. D'après les économistes, le Canada est au bord d'une grave récession attribuable, pour une grande part, à la politique de taux d'intérêt élevés que pratique le gouvernement. À mon avis, la région de l'Atlantique est déjà en récession, et la situation ne pourra qu'aller en s'aggravant si le gouvernement ne prend pas un engagement ferme envers les Canadiens de cette région.

L'idée se répand chez nous que le gouvernement fait bien peu de cas des quatre provinces de la côte est, et celui-ci n'a rien fait pour prouver le contraire. Dans la seule région de l'Atlantique, on recense plus de 100 000 pêcheurs et conditionneurs de poisson. Leur principale source de revenu a, de tout temps, dépendu de la stabilité des pêches dans l'Atlantique. Ces hommes et ces femmes sont maintenant confrontés à un avenir sombre. Ils se trouvent devant des fermetures d'usines et des contingents réduits, tandis que les contingents de la Communauté européenne augmentent. Les pays membres de la Communauté européenne continuent de surexploiter les bancs transfrontaliers. De plus, la Communauté européenne refuse de respecter les contingents établis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

Les Canadiens de la région de l'Atlantique qui oeuvrent dans l'industrie de la pêche veulent travailler; ils ont besoin de travailler et ils ne demandent rien de plus ni de moins. Mais telle n'est pas la réalité pour eux. 2445-3 (M. Proud) La réalité est que plus de 1 000 personnes ont perdu leur emploi dans les industries du crabe et du homard au Nouveau-Brunswick. Dans ma province, ce sont 465 emplois qui ont été perdus. À Terre-Neuve, ce sont 10 000 travailleurs d'usine et pêcheurs qui sont touchés, et en Nouvelle-Écosse, au moins 3 000 travailleurs. Ce sont là des statistiques inquiétantes, et l'avenir s'annonce encore moins reluisant.

Ce que nous vivons aujourd'hui dans la région de l'Atlantique n'est ni plus ni moins qu'une crise, une crise que le gouvernement aurait pu prévenir. Le premier ministre a laissé entendre aujourd'hui en ces murs que l'assurance-chômage apportera une solution à cette crise, lorsqu'il a déclaré que, si l'autre endroit approuvait le projet de loi concernant l'assurance-chômage, celle-ci pourrait venir en aide aux pêcheurs qui sont victimes de cette crise.

En fait de solution, on espérerait mieux pour les pêcheurs aux prises avec le chômage chronique. Les Canadiens de l'Atlantique ont besoin de solutions à long terme, pas de baratin politique. Je somme le gouvernement de mettre immédiatement en oeuvre un programme d'aide financière d'urgence à l'intention de ces Canadiens. 2445-4 (M. Proud) Les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la région de l'Atlantique ne méritent rien de moins.

Pour conclure, j'appuie la motion de mon collègue et j'exhorte le gouvernement à agir sans délai. 2445-5

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole à une heure moins dix, à Ottawa—il est un peu plus tard dans ma circonscription—et personne n'est là, de l'autre côté; pourtant, certains de mes collègues sont ici, ceux qui s'intéressent à la question, et nous ne manquons pas d'appui dans les coulisses.

D'une certaine façon, je trouve difficile de parler de cette question; par contre, je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre la parole pour essayer de donner une idée de la souffrance qu'éprouvent les gens de ma circonscription. Il m'a été donné d'entendre bien des statistiques ici ce soir. J'ai entendu bien des excuses. J'ai entendu bien des propos partisans et autant de propos partisans. Je n'ai

cependant pas vu dans ces propos beaucoup de préoccupation, ni de compassion, ni même d'imagination.

J'aimerais commencer par donner une définition du mot «crise». J'ai jugé utile d'en vérifier le sens avant de venir ici ce soir. À la page 225 du *Oxford Concise Dictionary*, édition de 1988, on le définit comme un tournant, d'après son origine grecque «krisis». Il signifie donc tournant. Or, pour qu'il y ait tournant, il faut que quelqu'un prenne une décision. Rien de ce que j'ai entendu ce soir en provenance de l'autre côté ne m'indique que quelque chose sera fait, ni comment on compte s'y prendre pour juguler la crise.

Je n'ai entendu que des excuses: «Ce n'est pas notre faute.» Je ne m'explique pas que les personnes qui tiennent les rênes du pouvoir depuis cinq ans puissent venir me dire que ce n'est pas leur faute si nous faisons face à une crise ce soir.

• (0050)

La pêche hauturière connaît une situation critique, et ce problème a attiré l'attention de tout le monde ici, au point de nous garder ici jusqu'à une heure du matin, heure locale d'Ottawa. La pêche côtière est en crise depuis cinq ou six ans. Ce n'est que maintenant que la situation paraît au grand jour.

Il nous faudrait nous attaquer ici à tant de problèmes et envisager tant de solutions qu'il est difficile de savoir par où commencer. Mais ne parlons pas de la grossière sous-estimation des stocks de poisson qu'ont faite les scientifiques. Je ne les en blâme pas. Je ne pointe personne du doigt. Je trouve toutefois curieux que cela se manifeste peu après les élections, et je trouve l'écart plutôt étrange. Lorsque vous surévaluez quelque chose de 50 p. 100, voire de 100 p. 100, comment peut-on considérer vos calculs comme scientifiques. Je me demande ce qu'ils savaient durant les élections, mais je ne prétends pas que nous puissions blâmer des facteurs indépendants de notre volonté.

Les pêcheurs n'ont cessé de dire aux scientifiques et aux politiciens, et à qui voulait bien les entendre, que l'estimation de 260 000 tonnes n'était pas juste, mais personne ne les a écoutés. Voilà, maintenant les pêcheurs vous disent que, si vous les aviez écoutés, vous n'en seriez pas là aujourd'hui. Mais laissons cela de côté pour le moment.

Penchons-nous plutôt sur le problème de la surexploitation des ressources. Le gouvernement ne semble pas vouloir reconnaître que la surexploitation du poisson constitue une grande partie du problème, sans quoi nous ne nous trouverions peut-être pas dans cette situation critique.

En 1986, c'est ce groupe-là qui gérait l'économie et les pêches. Que s'est-il passé? L'Espagne et le Portugal se sont joints à la Communauté européenne. Cette même année, l'OPANO a accordé un contingent de 23 200 tonnes et 140 000 tonnes de poisson ont été pêchées. Et l'année d'après, 170 000 tonnes. C'est l'Espagne et le Portugal qui sont vraiment à blâmer.

Le ministre des Affaires extérieures déclare que ça ira mieux cette année, que nous leur accorderons 13 000 tonnes et qu'ils n'en pêcheront que 50 000. Magnifiques! Dans la zone 2J3KL, celle-là même dont nous nous inquiétons à Terre-Neuve, ils ne captureront que 27 000 tonnes puisque l'OPANO recommande d'établir le contigent à zéro. Ce groupe-là croit que tout est merveilleux. Je ne suis pas de leur avis. Je crois que c'est terrible, et mes collègues pensent aussi que c'est terrible.

Qu'allons-nous donc faire à ce sujet? Nous avons des échanges commerciaux avec le Portugal et l'Espagne. Comme notre déficit commercial avec le Portugal s'élevait aux environs de 48 millions de dollars, laissons ce pays de côté pour l'instant; mais nos échanges commerciaux avec l'Espagne représentaient presqu'un milliard de dollars l'an dernier, 945 millions de dollars, pour être plus précis, et nous lui avons fait un cadeau valant près de 500 millions de dollars.

Ça joue dur. Examinons donc les sanctions commerciales applicables à l'Espagne et au Portugal. Si les Européens viennent ici pour nous dire quand nous pouvons chasser nos phoques, nous devrions au moins pouvoir aller leur dire quand ils ne peuvent pas pêcher notre poisson.

Et qu'en est-il de la surveillance? Eh bien, nous devrions savoir qui se trouve dans nos eaux. L'année dernière, 165 chalutiers—et je cite l'honorable député des Gander—Grand Falls—se trouvaient dans notre zone, et nous avions deux bateaux patrouilleurs. Nous avions aussi des Trackers. Ces avions effectuaient 50 p. 100 des patrouilles à moyenne portée, comme nous l'a relaté ce soir le député de Labrador. Qu'avons-nous fait? Nous avons fermé les installations de Summerside et avons retiré les Trackers.

Je sais que le ministère des Pêches et des Océans a prétendu au cours d'une réunion d'un comité, la semaine dernière, qu'on ne l'avait pas consulté, et mes anciens collègues militaires déclarent aussi ne pas avoir été consultés. La décision a été prise de fermer Summerside, décision qui me semble mal avisée à une époque où nous avons justement besoin d'accroître notre surveillance. La capacité de surveillance que nous avions nous a été retirée.

L'an dernier, dans la zone économique que nous avons défendue en 1977, les navires étrangers ont capturé 200 000 tonnes de poisson. Un millier de tonnes, cela fait environ 30 emplois par année. Il n'est pas nécessaire d'avoir un doctorat en mathématiques pour calculer qu'en cédant 200 000 tonnes, ce sont environ 6 000 emplois qui sont visés. Au cours des quatre dernières années, la surpêche dont je parlais il y a quelques instants s'élevait à 400 000 tonnes. Nous vidons littéralement la boutique. Ne vous occupez pas de ce que disent les scientifiques: ne donnez pas les stocks.

Mon honorable ami de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a dit que les Français pêchaient environ 4 000 tonnes de poisson au large des côtes de sa circonscription, alors que les habitants de l'endroit n'attrapent rien à cause des contingents accordés. Vous parlez d'une façon de gérer un pays! Vous parlez d'une façon de gérer une économie! Vous parlez d'une façon de gérer des pêches!

J'ai été surpris, que, la première personne à prendre la parole ce soir fût l'honorable ministre des Affaires extérieures et que la seconde fût l'honorable ministre des Pêches. J'ai cependant vite compris qui décide à la place de qui. La politique intérieure n'a pas la moindre importance. Au lieu de vouloir protéger nos pêcheurs de Terre-Neuve, nous essayons de faire des courbettes devant les Européens et de laisser notre marque sur la scène internationale.

Voulons-nous vraiment faire respecter nos lois? Nous envoyons un navire vers un chalutier américain qui viole nos lois et que faisons-nous? Nous laissons *Le Saguenay* se faire emboutir et quoi d'autre encore. Le chalutier, pour sa part, est reparti vers les eaux américaines où l'amende peut s'élever à 10 000 $. Au Canada, la même amende est d'environ 750 000 $.

Le ministre de la Défense nationale nous dit: «Que voulez-vous que nous fassions? Tirer sur eux?» Pour nous, ce sont nos gens qui comptent. Vous n'avez pas besoin de tirer sur eux, il y a toutes sortes d'autres façons d'agir. J'aimerais rappeler à la Chambre que sous un autre ministre des Pêches, en 1985, *L'Athabascan* était allé intercepter des navires espagnols, les avait arraisonnés et les avait ramenés à St. John's, à Terre-Neuve, où on les avait accusés d'avoir pratiqué la surpêche. Après avoir été reconnus coupables, ils avaient dû payer une forte amende. Il serait intéressant de voir à quel point les pêches espagnoles ont diminué à ce moment précis.

Je vais formuler quelques recommandations que nos collègues d'en face trouveront peut-être intéressantes. Nous devrions révoquer la décision concernant les Trackers. Nous devrions faire preuve de plus de détermination et d'imagination dans l'application de nos lois. Nous devons envisager de prendre des sanctions commerciales et, même si je n'en ai pas parlé dans le corps de ma présentation, nous devons envisager sérieusement d'étendre notre compétence pour englober le nez et la queue du banc. Il est à peu près temps que nous nous y mettions sérieusement.

Par suite du projet de loi C-21, 26 000 Terre-Neuviens vont voir leurs prestations d'assurance-chômage réduites de 2 500 $, et 9 000 autres cesseront d'en recevoir. On nous jette cette mesure au visage et, par-dessus le marché, la TPS nous attend au tournant. Il y a pas mal de personnes à Terre-Neuve ce soir qui se disent: «Tant mieux si les hommes politiques parlent de cette question, parce que, pour nous, Noël va être difficile.»

Pour croire qu'il n'y a pas de crise, il faut être sourd, muet et aveugle au figuré. Nous sommes ici ce soir pour parler de ce qui peut être fait, de ce qui devrait être fait et, si Dieu le veut, aussi longtemps qu'il y aura une opposition de ce côté-ci de la Chambre, de ce qui sera fait.

M. Douglas Young (Gloucester): Madame le Président, je prends la parole au cours de ce débat d'urgence pour vous parler d'une préoccupation majeure. J'ai énormément de sympathie pour mes amis de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, mais je voudrais quand même vous parler de la crise terrible que les pêches traversent maintenant depuis des mois au Nouveau-Brunswick, particulièrement dans la péninsule acadienne.

Avant d'entrer dans les détails, je dois dire que je n'aime pas, en général, mentionner des individus à qui malheur est arrivé, mais je ne peux m'empêcher de trouver que les habitants de Canso et de Terre-Neuve, qui s'attendent à de nouvelles réductions de la main-d'oeuvre dans les poissonneries, doivent tirer une certaine consolation du fait que Gordon Cummings se cherche lui aussi du travail.

• (0100)

Si quelqu'un méritait d'être flanqué à la porte et d'expérimenter ce que c'est que de se chercher un emploi, c'est bien l'ex-président de National Sea, qui a dirigé une entreprise avec des fonds publics et a réussi à la mener au naufrage, si je peux m'exprimer ainsi. Je n'ai pas à m'excuser auprès de la Chambre de ne pas compatir au sort de quelqu'un qui a activement défendu le libre-échange, qui a pris l'argent du gouvernement du Canada pour le dépenser aux États-Unis et qui a tourné en dérision la restructuration des pêches, puisqu'il n'est que juste que celui-ci partage enfin le sort de bon nombre de

ses compatriotes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

J'ai écouté mes collègues des deux côtés de la Chambre accuser les Espagnols, les Portugais et les Français lorsqu'ils parlent de la surpêche. Certains ont même admis en partie le fait que certains Canadiens se livraient eux aussi à la surpêche. Une omission importante a cependant été faite, à mon avis, puisque dans tout ce qui s'est dit ici ce soir, personne n'a fait état de la part de responsabilité des Américains à cet égard.

À voir les problèmes qu'ont causés au Canada atlantique notre mauvaise gestion et notre incapacité de défendre notre souveraineté, je ne crois pas qu'il faille mettre des gants blancs. La surpêche américaine est un problème grave, non seulement à cause de l'incident qu'évoquait tantôt mon collègue à propos du *Saguenay*. Les gens qui sont au courant de la situation des pêches au large de la côte Atlantique reconnaissent la gravité de ce problème et la nécessité d'y remédier.

Je pense qu'il faut montrer aux Européens que nous ne sommes pas une bande de poules mouillées qui ergotent et s'effraient dès qu'il est question des phoques. J'ai une certaine expérience des pêches puisque j'ai été ministre des Pêches et de l'Aquiculture au Nouveau-Brunswick. Dans cette province, les phoques constituent l'une des plus grandes menaces à l'industrie des pêches naissante au Canada atlantique. Nous devons défendre notre industrie aquicole et mettre notre saumon dans des cages pour le protéger contre les attaques des phoques voraces. Ces bêtes s'attaquent aux cages dans la baie de Fundy. Ils menacent notre industrie des pêches sur toute la côte Est de l'Atlantique Nord.

Nous sympathisons avec ceux qui ont leurs propres problèmes, même si le moment est mal choisi pour en débattre, mais il est temps que nous fassions acte d'autorité et que nous expliquions à la communauté internationale en quoi consiste notre industrie des pêches et de quoi vivent nos collectivités.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce débat d'urgence sur l'état de crise qui existe au sujet des pêches dans les provinces de l'Atlantique est un débat qui est extrêmement important, et je veux simplement souligner quelques éléments qui créent énormément d'inquiétude dans ma province, le Nouveau-Brunwick, et surtout dans la péninsule acadienne.

On sait que les gens discutent surtout ces temps-ci de la situation à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Mais je veux porter à l'attention de la Chambre que ce qui se passe dans la région de Shippegan, Caraquet, Le Goulet, Tracadie, Lamèque est aussi très sérieux, et on vit depuis plusieurs mois des fermetures. Madame la Présidente, si je vous disais que depuis deux ans plus de 5 000 emplois en Acadie ont disparu suite à l'effondrement de l'industrie du crabe. Ce chiffre, si on faisait la comparaison avec le Canada central, soit le Québec ou l'Ontario, dépasserait les 100 000 emplois, tenant compte de la différence de population. Cet automne, déjà 1 000 autres emplois ont disparu suite aux fermetures de trois usines situées dans la péninsule acadienne, Connors et L. Gauthier, à Shippegan, Baie-Chaleurs Packers à Caraquet.

D'autres fermetures sont prévues. Véritablement, c'est une crise. En ce qui touche la valeur du dollar canadien, on ne semble pas comprendre, madame la Présidente, à quel point le dollar à 86c. est néfaste pour les exportations. Cela nuit considérablement évidemment aux ventes, mais aussi à tous les arrangements qui sont faits traditionnellement entre les usines qui font la transformation, avec les pêcheurs, l'influence sur le prix, l'incertitude qui règne dans l'industrie parce que l'on sait que le dollar n'est pas à la veille de subir une baisse.

Madame la Présidente, si cela n'était pas assez que la ressource disparaît dans certains cas, la récente décision de M. Bush, le Président américain, de bannir une partie de nos exportations de homards, cela va nous coûter, dans les provinces atlantiques, au-delà de 30 millions de dollars. Mais dans ma province du Nouveau-Brunswick, cela se chiffrera à une perte d'au-delà de sept millions de dollars. Selon le gouvernement du Nouveau-Brunswick, la province risque de perdre jusqu'à 130 millions de dollars cette année en raison de l'affaiblissement des stocks de crabes et des bas prix offerts pour le homard et la rave de hareng.

Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions qui suggéraient que l'on n'avait pas d'alternative à offrir dans ce débat ce soir. Bien, madame la Présidente, je vais prendre l'occasion de suggérer que le gouvernement fédéral doit accorder la même priorité à l'industrie néo-brunswickoise des pêches que celle qu'il semble vouloir accorder à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse car, toute proportion gardée, des fermetures d'usines à Shippegan et à Caraquet, comme je l'ai souligné, ont le même effet que les fermetures d'usines à Canso ou à St. John's, à Terre-Neuve.

On doit subventionner les pêcheurs de chez nous qui veulent capturer des espèces qui sont sous-utilisées. On doit aider financièrement et techniquement les usines qui veulent diversifier leur production en transformant des espèces sous-utilisées. Madame la Présidente, de concert avec l'industrie, on doit mettre sur pied des plans

de développement quinquennaux pour chaque espèce de poisson; mettre sur pied aussi, parce que c'est très important, une agence de commercialisation des produits de la mer pour des espèces sous-utilisées, comme le maquereau et le hareng. On sait que l'industrie de la pêche, depuis un certain temps, a surtout profité du prix qu'on avait offert parce que l'espèce était toujours présente pour le crabe, mais il va falloir encourager nos usines à transformer des produits à valeur ajoutée, ce qu'on n'a pas fait traditionnellement.

Et, monsieur le Président, à cause du caractère imprévisible des industries saisonnières, comme la pêche, le gouvernement doit trouver une formule d'accessibilité à l'assurance-chômage plus flexible, particulièrement à la lumière de la crise qui secoue actuellement l'industrie des pêches dans toutes les provinces atlantiques.

[*Traduction*]

Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue, le député de Fredericton, lorsqu'il a parlé de certaines des mesures à prendre. Il a fait allusion à l'APECA. Il ne fait pas de doute que si l'intervention de l'APECA a donné des résultats positifs importants dans les provinces de l'Atlantique, le gouvernement doit maintenant songer à en élargir la portée, puisque lorsqu'on en a fixé initialement le financement, personne ne pouvait prévoir le genre de difficultés auxquelles ferait face le Canada atlantique à la suite de la crise actuelle.

Bien des décisions doivent être prises mais, à quelques jours de Noël, je doute que personne veuille encore entendre parler de réinstallation. Je suis sûr que tous les Canadiens sont en mesure de reconnaître la nécessité de faire en sorte que le scénario du roman «Les raisins de la colère» ne se répète pas au Canada. Nous l'avons évité lors de la sécheresse et de la crise qui ont ébranlé l'industrie agricole dans l'Ouest canadien. Nous ne voulons pas forcer des gens à quitter Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick ou l'Île-du-Prince-Édouard, parce que nous n'avons pas eu la volonté nécessaire pour diversifier notre base économique.

Il n'est pas question ici de provoquer un affrontement avec les Espagnols ou les Portugais, ou encore avec les Français ou les Américains. Il s'agit plutôt d'exposer notre point de vue et d'amener les gens à reconnaître notre souveraineté et notre engagement envers notre population. Il s'agit de leur faire comprendre que notre pays ne pourra survivre si tout le monde doit déménager à Montréal, Toronto et Vancouver.

Si nous revenons aux méthodes d'il y a quelques centaines d'années, alors que les gens venaient d'Europe pour pêcher sur les bancs du Canada atlantique, ou encore affluaient du centre du pays pour capturer suffisamment de poisson pour alimenter le marché canadien, nous allons nous retrouver dans une situation que personne n'a jamais pu imaginer, et je suis sûr que ce n'est pas le genre de scénario que nous voulons réserver à la population du Canada atlantique.

J'ai demandé au gouvernement d'examiner certaines des suggestions que nous avons formulées. Il doit y avoir moyen d'aborder cette crise de façon rationnelle afin de rassurer la population dès maintenant et de lui garantir que des mesures sont prises à court terme, non seulement pour régler le problème de façon temporaire mais pour établir un plan à moyen et à long terme qui tienne effectivement compte de la réduction des ressources. Le gouvernement a-t-il seulement un plan, ou se contente-il simplement de réagir et d'improviser, pour ainsi dire, au fur et à mesure.

• (0110)

J'espère que tous les députés de cette Chambre reconnaîtront que la crise que vivent actuellement les pêches de l'Atlantique est d'une gravité égale sinon supérieure à toutes les difficultés qu'ont connues les autres régions de notre pays. Nous parlons des villes comme Schefferville, des fermiers de l'Ouest et de la fermeture de mines dans les villes mono industrielles du Nord. Nous ne pouvons permettre que cela se produise dans la région de l'Atlantique.

Je crois que tous les députés de cette Chambre se rendront finalement compte qu'il nous faut nous concerter afin de résoudre ce problème. Et je suis certain que les Canadiens d'un océan à l'autre sont prêts à faire leur part afin de veiller à ce que les Canadiens de l'Atlantique puissent s'apercevoir non seulement qu'ils font partie du Canada, mais aussi que leurs concitoyens veulent qu'ils survivent et qu'ils propèrent.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais entretenir les membres de cette Chambre de la crise insensée, de la tragédie qui frappent actuellement les provinces de l'Atlantique. Cette tragédie est non seulement apeurante, elle est aussi sinistre. Ce gouvernement agit comme s'il était dans un canot de sauvetage, en train de choisir qui peut demeurer à bord et qui doit sauter. Dans ce cas-ci, le gouvernement est en train de dire aux pêcheurs des provinces del'Atlantique de sauter dans la mer cruelle de façon à faire de la place pour les Américains, les Espagnols et les Portugais.

Il faut vraiment que ce gouvernement soit perverti pour pouvoir tourner le dos d'une manière aussi flagrante aux gens qu'il est censé représenter. Une fois de plus, ce gouvernement nous prouve que la représentation des

électeurs ne constitue pas l'un de ses principaux soucis. Si l'on se trouvait devant un tribunal et que le gouvernement était un intervenant indépendant, des accusations pourraient être portées à son endroit pour cette attaque préméditée et vicieuse à l'égard des pêches de l'Atlantique.

L'effondrement de la pêche dans l'Atlantique n'est pas le résultat de l'action de la nature, c'est le résultat de l'action du gouvernement, de sa mauvaise gestion de ces ressources au cours des cinq dernières années. Au cours de cette période, il a feint d'ignorer ce qui se passait. Le poisson n'a pas décidé un bon jour de quitter la région. Le gouvernement a tout simplement fait tout ce qu'il pouvait pour tenir les pêcheurs et bateaux canadiens à l'écart du poisson et laisser les autres s'en emparer. Une fois de plus, cela montre bien jusqu'à quel point le gouvernement est prêt à faire pratiquement tout ce qu'il peut pour contenter la Maison blanche. Capituler sans arrêt, c'est ce que ce gouvernement a fait dans les provinces de l'Atlantique.

Au cours des dernières semaines, le premier ministre a répondu à pratiquement toutes les questions qui lui ont été posées à ce sujet avec son ineptie habituelle, en invoquant la situation terrible dans laquelle se trouvait ce secteur lors de son entrée en fonction. Il est à son poste depuis cinq ans. Cinq années de mauvaise gestion des pêches.

Peu importe la situation déplorable dans laquelle se trouvait l'industrie de la pêche avant son entrée en fonction, les gouvernements précédents n'avaient jamais fermé d'usines, pénalisé de régions et sérieusement coupé les emplois, les gagne-pain, et les revenus. Des villes comme Canso et Lockeport n'ont jamais envisagé de devenir des villes fantômes avec les gouvernements précédents.

Ce gouvernement peut maintenant faire ce qu'il réussit le mieux. Il peut se complaire dans l'autolouange: une autre collectivité de détruite, une autre industrie canadienne d'anéantie et une autre victoire pour l'Oncle Sam.

La capitulation a commencé avec les pêches européennes, avec les Portugais, les Espagnols et les Français auxquels on a tous accordé des contingents qu'ils ne pouvaient capturer. Ils ne pouvaient les capturer parce qu'ils étaient trop élevés. Puis, le premier ministre capitula devant son meilleur ami, son idole par excellence, les États-Unis.

Le gouvernement capitula tout d'abord devant les Américains concernant les règles de transformation du saumon et du hareng, puis au sujet de la taxe à l'exportation du poisson, et maintenant, avec à peine un geignement, ce qui lui convient tellement bien, il s'oppose symboliquement à la loi américaine interdisant les importations de homard canadien.

Que sont donc devenues les promesses de libre-échange? Le premier ministre et chacun des conservateurs élus ont dit aux Canadiens d'un océan à l'autre que le Canada aurait un accès illimité aux marchés américains. Le libre-échange ne nous a pas ouvert le marché américain, il nous l'a fermé. Nous n'y avons pas accès, et cela se traduira par des millions de dollars de pertes pour la Nouvelle-Écosse et les provinces de l'Atlantique. Cela se traduira par l'anéantissement et la disparition de villes comme Canso et Lockeport, des villes mono-industrielles où la pêche constitue le principal moyen de subsistance des citoyens depuis cent ans et plus. Mais personne ne s'inquiète de cela. Personne ne s'en soucie de ce côté de la Chambre.

Pourquoi ce gouvernement a-t-il décidé d'appliquer une politique qui anéantit la pêche dans l'Atlantique? Même sans la loi américaine, regardez votre performance.

Prenez l'exemple des cinq dernières années. Au cours de ces cinq ans, le gouvernement a supprimé les règles relatives au conditionnement du poisson et éliminé la taxe à l'exportation sur le poisson. Il a délivré des permis à des pays étrangers et en a autorisé à pêcher du calmar et du capelan, dont la morue de l'Atlantique s'alimente. Le résultat? Des fermetures d'usines. Où? À Bas-Caraquet, à Tignish, à Canso, à North Sydney, à Lockeport, à Woods Harbour, à Port Medway et à Port-Mouton. Il y a aussi des usines qui sont mises sous séquestre à Shippegan et à Murray Harbour. Comment ces incidents peuvent-ils aider le Canada? Les fermetures d'usines, les mises sous séquestre, l'extermination d'une industrie nationale et la désolation des localités ne contribueront sûrement pas à réduire le déficit.

Il s'agit peut-être là du nouveau plan économique de notre gouvernement, ce qui serait tragique. Une équation où le chômage équivaut à la réduction de la dette. Voilà jusqu'à quel point les mesures du gouvernement sont ridicules. Pour lui, désolation semble correspondre à un bon gouvernement et prospérité.

Quand mettra-t-on fin à ce non-sens? À l'heure actuelle, des milliers de pêcheurs de l'Atlantique se préparent à passer le Noël le plus triste qu'ils auront connu. Et des travailleurs des usines de conditionnement du poisson vivent exactement la même situation. Des hommes et des femmes, des communautés entières n'ont aucune idée de ce qui les attend, eux ou leurs enfants. C'est la fin d'un mode de vie dans des petites localités des quatre provinces de l'Atlantique. C'est la fin d'un mode de vie particulier, d'un culture particulière qui est inhérente et chère au peuple canadien. Pendant ce temps, le premier ministre projette un dîner de Noël composé de homard et

de saumon, dont seulement George Bush connaît la provenance.

Mais il n'est pas trop tard pour corriger l'erreur commise. Il n'est pas trop tard pour mettre fin à cette situation abominable. Le gouvernement fait erreur, mais il pourrait trouver la solution. Il le pourrait, mais le fera-t-il? Le gouvernement doit garder du poisson pour que la conserverie de Canso puisse rester ouverte. Le gouvernement doit dire non aux Européens qui veulent des contingents trois fois plus importants que ceux qui sont proposés par l'OPANO. Le gouvernement doit mettre en oeuvre des programmes pour garder les conserveries ouvertes et il doit aider les localités, qui dépendent si désespérément de l'industrie de la pêche, pendant la mise en oeuvre de ces programmes.

Pour espérer faire survivre l'industrie de la pêche de l'Atlantique, les localités visées et un mode de vie particulier, le gouvernement doit imposer des restrictions aux entreprises qui veulent conditionner le poisson ailleurs que dans les régions qui ont le plus besoin de cette activité. C'est le couteau du libre-échange dans le coeur de l'industrie de la pêche de l'Atlantique.

Pour terminer, j'aimerais dire que tous ceux qui sont ici présents sentent un appel particulier et qu'ils espèrent, du fond du coeur, que le travail que nous accomplissons servira le mieux possible les intérêts de la population que nous représentons. Ceux d'entre nous qui ont la chance d'être ici aujourd'hui doivent aussi se sentir responsables de ceux que nous représentons et responsables de tous les Canadiens, que l'on soit député de l'Atlantique, de l'Ouest, du Nord ou de l'Ontario. Nous avons la responsabilité d'aider ceux qui sont moins chanceux que nous et ceux qui sont lésés par les politiques économiques du gouvernement. Avant que ce gouvernement ne soit élu, les pêches de l'Atlantique survivaient. Aujourd'hui, nous devons les aider à survivre pour plus tard.

Le gouvernement ne veut pas entendre parler d'intervention, mais même s'il s'oppose à cette idée, il est temps qu'il intervienne. Tenez-vous debout. Faites preuve de fermeté et représentez les Canadiens pour une fois. Dites non à George Bush, aux Français, aux Espagnols et aux Portugais. Ils vous respecteront même davantage. Il est bien certain que vous commencerez à gagner le respect du Canada atlantique si vous adoptez une position ferme et prenez la part des habitants des petites localités de pêche des quatre provinces baignées par la mer, qui n'ont d'autre bouée de sauvetage qu'Ottawa.

M. Ron MacDonald (Dartmourth): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai assisté ce soir au débat avant d'y prendre part moi-même. Je pense qu'à peu près tout a été dit, mais malheureusement, il faut le répéter et le répéter encore. J'avais l'intention de parler ce soir de l'économie de la région de l'Atlantique. Je voulais parler des répercussions de la pêche sur des endroits comme Halifax et Dartmouth. J'y reviendrai peut-être pendant mon allocution de dix minutes, mais après avoir discuté avec certains de mes collègues ce soir, je dois admettre que la crise à laquelle nous sommes confrontés, me bouleverse passablement. Il y a dans la région de l'Atlantique 100 000 personnes dont la subsistance dépend des pêches. Il s'agit de 100 000 personnes sur les quelque 2,5 millions qui habitent cette région.

• (0120)

Nous avons été témoins l'an dernier de la mauvaise gestion dont les pêches ont fait l'objet. Mes collègues l'ont peut-être expliqué de façon plus éloquente que moi à cette heure tardive, mais à cause de cette mauvaise gestion et parce que le gouvernement ne comprend pas l'Est canadien, nous assistons à l'effondrement de l'industrie de la pêche.

Mon bon ami, le député de Cape Breton-Highlands—Canso, a eu une tâche terriblement ingrate la semaine dernière, lorsqu'il a appris que son usine de conditionnement du poisson de Canso allait fermer. Cette fermeture entraînera non seulement la mise à pied de 600 ou 700 personnes, mais elle sonnera le glas d'une tradition vieille de 400 ans en Nouvelle-Écosse. Canso symbolisera la fin de la culture maritime. Un village de pêche qui compte 1 000 ou 1 200 âmes, cela peut sembler bien peu. Mais quatre cents ans de tradition, c'est énorme.

Canso fait partie des dizaines, voire de la centaine de petites collectivités de l'Atlantique canadien qui dépendent du poisson, cette ressource naturelle fondamentale. Je ne vous donnerai pas une leçon d'histoire, car l'histoire nous la connaissons. Cependant, lorsque ce formidable pays qui est le nôtre a été peuplé d'est en ouest, l'Est était la porte d'entrée, et le poisson, la voie qui y menait.

Les Scandinaves sont venus à Terre-Neuve et s'y sont installés en raison du poisson. C'est à L'Anse-aux-Meadows, dans l'extraordinaire péninsule septentrionale, que s'est implanté la première colonie européenne en Améri-

que du Nord. Les Scandinaves se sont établis à cet endroit en raison du poisson.

Ceux qui écoutent le présent débat peuvent se demander pourquoi on parle tant des pêches de la côte est et se dire qu'il s'agit là d'une industrie comme une autre. Ce n'est justement pas une industrie comme les autres. C'est un mode de vie dans la région canadienne de l'Atlantique. Et c'est un mode de vie particulier à cette région qui s'effondre à cause de la négligence du gouvernement. Tout s'écroule parce que le gouvernement n'a pas su comprendre le mode de vie particulier des Canadiens de la côte atlantique.

Ces dernières années, j'ai eu l'occasion de me rendre dans l'Atlantique. Nous habitons un pays merveilleux et diversifié. Les gens y sont chaleureux. Aussi, je pense que mon coeur demeurera toujours dans la région canadienne de l'Atlantique.

J'ai grandi près de la mer, dans une petite collectivité appelée New Waterford, dans l'île du Cap-Breton. Les gens se sont installés à cet endroit au paysage accidenté en raison du poisson; les colons y sont venus pour les mines de charbon. Des hommes et des femmes robustes s'y sont établis. À Louisbourg, où la pêche se pratique depuis 300 ou 400 ans, la population ne sait pas si elle pourra encore pêcher demain et ce, à cause d'une mauvaise gestion. Allez voir au Nouveau-Brunswick, à Shediac, ce village unique, ou à St. Peters, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Il ne s'agit pas ce soir d'un débat stérile à propos de quelques centaines, voire quelques milliers d'emplois. Nous parlons de la mort d'une culture.

D'aucuns diront sûrement que mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte exagère lorsqu'il parle d'un génocide culturel. Or, la région canadienne de l'Atlantique est bel et bien victime d'un génocide culturel assorti de fondements économiques. Je représente une circonscription qui ne compte pas beaucoup de pêcheurs, mais cela ne veut pas dire pour autant que les commettants de la circonscription de Dartmouth ou que ceux de la circonscription de mon collègue, le représentant d'Halifax, n'ont pas d'affinités avec la mer, qu'ils ne comprennent pas l'importance des ressources halieutiques et qu'ils ne savent pas pourquoi les gens se sont établis dans ces extraordinaires collectivités de la région canadienne de l'Atlantique.

Monsieur le Président, nous sommes témoins, ainsi que tous ceux qui nous écoutent encore, du déclin tragique et malheureux, non seulement de l'industrie des ressources. . .

Une voix: Un déclin non pas accidentel mais délibéré.

M. MacDonald (Darmouth): Mon honorable collègue parle d'un déclin délibéré. À cause de l'insensibilité du gouvernement aux problèmes de l'industrie des pêches de l'Atlantique, nous assistons à la lente hémorragie de la population des provinces atlantiques.

Je sais que mon temps de parole est limité, monsieur le président, mais le gouvernement applique à l'égard des résidents du Canada atlantique, région spéciale et unique habitée par des habitants spéciaux et uniques, une politique de réinstallation afin d'envoyer ces gens dans le centre de l'Ontario, à Toronto. Le gouvernement a déjà essayé en vain d'appliquer ce genre de politique mais cette fois, il entend bien que ce soit la dernière fois dans le cas des villages de pêcheurs de la côte est du Canada.

J'ai commencé par dire que je ne voulais pas répéter ce qui a déjà été dit, mais je sais qu'il y a probablement des milliers de pêcheurs qui m'écoutent à la télévision actuellement et qui comptent sur moi ainsi que sur tous les autres députés de cette Chambre pour trouver une lueur d'espoir. Ils ne veulent plus entendre de débats stériles sur la façon dont les députés de l'autre côté entendent obtenir une augmentation des prestations de bien-être social, ni entendre parler des prestations d'assurance-chômage qu'ils promettent à ces hommes, ces femmes et leur famille. Ce qu'ils veulent, c'est un réel espoir. Ils veulent que les députés de cet endroit comprennent ce qu'ils essaient de dire.

La pêche est un mode de vie ardu. Les pêcheurs ne font pas fortune, quoiqu'en ait dit le ministre des Pêches, selon qui «certains d'entre eux font plus de 100 000 $». Jusqu'où l'insensibilité et la stupidité peuvent-elles aller? Quiconque s'est rendu sur la côte est du Canada, notamment dans des villages de pêcheurs comme Cow Head (Terre-Neuve), et a pu voir les difficultés que supportent leurs habitants ainsi que les dangers qu'ils courent, sait que de tels propos n'ont pas leur place dans le débat sur l'avenir des pêcheries de l'Atlantique.

J'espère que les efforts de mes collègues et ceux des députés du Canada atlantique auront quelque effet sur les membres du gouvernement qui se contentent d'attendre. Je me demande comment certains députés ministériels feront pour retourner au Canada atlantique. J'ai écouté une partie du débat ce soir et je suis certain qu'une bonne partie d'entre eux ont parlé du mieux qu'ils ont pu, sachant que leurs collègues de leur côté de la

Chambre ne vont pas seulement éliminer une industrie, mais aussi une partie très spéciale de la culture canadienne.

Je demande instamment à chaque Canadien qui nous écoute ce soir ou qui lira le compte rendu des débats de ne pas y voir seulement un autre élément du baragoin économique qui se tient en Chambre. Il faut bien comprendre de quoi il s'agit c'est un débat d'urgence sur la survie même de notre culture maritime.

Merci, monsieur le Président, d'avoir autorisé la tenue de ce débat.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler ce soir suite à la motion d'urgence proposée par mon collègue de Cape Breton Highlands—Canso. Je tiens à dire que la crise dont il est question ici ce soir et qui frappe l'industrie des pêches du Canada Atlantique n'est que la pointe de l'iceberg.

Je crois que la crise économique qui frappe actuellement le Canada atlantique s'étendra d'un océan à l'autre et ceux du Canada central qui se croient à l'abri de ce genre de chose se leurrent, car nous sommes dirigés par un gouvernement qui, en fait, a renoncé à contrôler les leviers économiques de ce pays, comme il devrait le faire.

• (0130)

En écoutant les divers intervenants ce soir, je réflechissais à ce que nous faisions l'an dernier à la même époque; nous débattions du libre-échange. J'ai réuni certains des propos tenus alors par les membres du gouvernement qui essayaient de nous convaincre que le projet de loi sur le libre-échange était quelque chose de très bien pour l'économie de notre pays. J'ai regroupé certains extraits des discours de divers intervenants du côté du gouvernement et j'ai essayé de faire la comparaison entre ce qu'ils ont dit et ce qu'ils disent actuellement au sujet des pêcheries.

Il en ressort que ce gouvernement ne sait plus garder la confiance du peuple canadien. Les députés gouvernementaux nous ont dit en décembre dernier que le libre-échange nous assurerait un libre accès au marché américain. La semaine dernière, nous apprenions la directive du président concernant le homard.

En décembre de l'an dernier, ils nous parlaient des nouveaux débouchés qui allaient s'offrir aux exportateurs canadiens. Or, pour la première fois en treize ans, nous enregistrons des déficits commerciaux mois après mois. On nous a dit que les consommateurs canadiens bénéficieraient du libre-échange. Or, toutes les régions au pays connaissent actuellement une hausse des prix. Ils nous ont aussi dit que l'heure du rajustement était venue pour l'industrie. Nous attendons encore les résultats dans le cas des pêcheries.

Les secteurs qui auraient besoin d'aide devraient bénéficier de politiques d'adaptation efficaces. Nous savons que cela ne s'est pas produit. Ils nous ont également dit que nos relations avec nos autres partenaires commerciaux ne risquaient pas d'être affectées. J'en suis réduit à croire que si nous permettons aux Portugais et aux Français d'exploiter sans limite nos réserves de pêche, c'est parce que le gouvernement craint que les partenaires commerciaux du Canada ne lui imposent des sanctions.

Les ministériels nous ont aussi dit que le libre-échange ferait obstacle à l'imposition des lois commerciales punitives de la part des États-Unis. Ce n'est pas ce qui s'est produit.

Le ministre a déclaré que le gouvernement pourrait continuer d'établir des politiques officielles dans l'intérêt des Canadiens. Or, le gouvernement fait preuve de faiblesse comme il ne l'a pas fait depuis longtemps dans ses relations avec les États-Unis.

Ils nous ont dit que nos programmes sociaux, nos lois sur le travail et nos programmes de santé et de sécurité ne seraient pas affectés. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration frémirait si elle lisait le hansard d'il y a un an.

Un autre ministre a déclaré que l'indépendance politique et la liberté d'action politique du Canada seraient préservées, et que les investissements bénéficieraient d'un climat de prévisibilité et de stabilité. Les conditions économiques que nous connaissons actuellement, et qui se manifestent par la souffrance et par la crise qui frappe actuellement l'industrie des pêches de l'Atlantique, vont s'étendre d'un océan à l'autre, parce que ce gouvernement n'assume pas ses responsabilités.

Ils nous ont également dit que selon toute probabilité, de nouveaux emplois seraient créés. Nous constatons aujourd'hui que ces espoirs tombent en miettes. Chose incroyable, nous nous trouvions ici même la veille de Noël. L'an dernier, la moitié des sièges du côté gouvernemental étaient occupés parce que le gouvernement voulait faire passer son projet de loi sur le libre-échange. Or, au moment où une des régions de notre pays se trouve en difficulté, il n'y a actuellement qu'un seul député du gouvernement ici. C'est incroyable.

Le gouvernement nous a également dit que le libre-échange contribuerait à améliorer sensiblement le revenu et le niveau de vie national. Comment a-t-on pu faire croire cela aux habitants des provinces atlantiques?

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour parler. En fin de compte, nous nous retrouvons ici, un an plus tard, pour constater que tous les bienfaits du libre-échange que nous avaient promis les députés de l'autre côté s'envolent en fumée.

On ne peut pas faire confiance à ce gouvernement. Je pense qu'il nous le prouve encore une fois, pas seulement dans l'Atlantique mais dans toutes les régions du pays.

Nos taux d'intérêt et notre dollar sont tellement élevés à l'heure actuelle que notre économie est au bord du précipice. La crise qui frappe les pêcheries va se répandre d'un océan à l'autre. Ceux d'entre nous qui viennent du Canada central ou de l'Ouest feraient mieux de s'ouvrir les yeux. Il serait temps de se rendre compte que nous ne sommes pas à l'abri et que nous endurerons les mêmes souffrances que les provinces de l'Atlantique. À moins que nous nous rallions et que nous nous mobilisions pour leur venir en aide, ce problème sera bientôt à notre porte, et je c'est pourquoi je crois que nous devons insister pour que le gouvernement se réveille.

Le ministre des Finances et le premier ministre doivent dire au gouverneur de la Banque du Canada de faire baisser les taux d'intérêt pour que nous puissions faire redémarrer l'économie. Madame la Présidente, je ne vois pas d'autre solution.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai passé la soirée assise ici à écouter des discours très intéressants. J'ai beaucoup appris. J'ai du mal à croire certaines choses qui ont été dites par ceux qui sont de l'autre côté de la Chambre. Leur insensibilité me dépasse, tout comme leur aveuglement quant à l'intention et aux conséquences de la décision du gouvernement de ne pas reconnaître qu'il s'agit d'une crise, une crise qui ne s'est pas déclarée aujourd'hui ni hier, mais que l'un de mes collègues dénonçait déjà en 1985. Je n'arrive pas à comprendre comment ce gouvernement a pu permettre que les choses en arrivent là.

En écoutant mes collègues de ce côté-ci de la Chambre passer en revue la situation, je me suis rappelé qu'en 1985-1986, j'avais déjà parlé de cette situation et des pêcheurs, hommes et femmes. Certaines personnes du Canada central et certains journalistes de ma circonscription de Mount Royal voulaient savoir pourquoi je m'intéressais aux pêcheurs. La question que je soulevais alors n'était pas aussi importante que la crise qui nous préoccupe ce soir.

Lorsque les députés préoccupés du Parti libéral expliquent l'historique et le contexte des changements spectaculaires qui se sont produits dans l'une des industries les plus essentielles de ce pays, nous nous rendons compte que cette situation ne touche pas seulement la région de l'Atlantique ni seulement les habitants de cette région mais également tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Le rôle du gouvernement, c'est de gérer. Ce gouvernement s'est désintéressé de la gestion. J'ai entendu mes collègues parler de différentes espèces de poisson. Je ne prétends pas connaître l'industrie, mais ils ont mentionné diverses espèces qui ne sont pas pêchées et ne sont pas commercialisées, mais qui se vendraient dans d'autres régions du monde. Par conséquent, si elles sont comestibles et si on peut les vendre ailleurs dans le monde, on pourrait certainement les commercialiser et les vendre ici au Canada. Nous ne sommes pas différents. Nous sommes aujourd'hui une société multiculturelle et je parierais que bien des personnes qui vivent au Canada ne savent même pas que nous possédons ces merveilleuses ressources.

C'était au gouvernement de trouver les moyens de les commercialiser et les moyens de former ou de recycler les pêcheurs pour qu'ils apprennent, par exemple, à pêcher dans des eaux plus profondes ou à utiliser d'autres sortes d'engins. C'était ça, le rôle du gouvernement. C'était de gérer. Ce n'était pas de s'asseoir ici et d'écouter le ministre du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prendre le parole bien avant le ministre des Pêches. Qui est responsable? Qui parle au nom du gouvernement? C'est absolument déraisonnable. On le fait passer en troisième si tant est qu'on lui accorde la parole.

• (0140)

C'est vraiment une situation navrante, et je pense que c'est ce qui m'a le plus ébranlée. Il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants. Ils n'auront pas de Noël, cette année, et que pourrons-nous leur offrir l'an prochain et les années à venir? Si les choses étaient différentes, certains d'entre eux pourraient même préparer un arbre pour l'Hanoukka. Mail ils ne peuvent faire aucun plan d'avenir parce que le geste posé par ce gouvernement équivaut littéralement à fermer les villes et les villages.

On a parlé de génocide culturel. C'est une expression très dure, et nous avons vu ce qui s'est passé en Europe de l'Est où l'on a procédé à un véritable génocide culturel. Il s'agit ici d'un génocide d'un autre type. On peut parler de génocide économique et de génocide culturel

lorsqu'un gouvernement fait preuve d'une insensibilité telle qu'il ne prend pas la peine de trouver un moyen pour permettre aux familles de conserver leur foyer.

Souvenez-vous de ce qui s'est passé lorsque le désastre a frappé Baie-Comeau, à la suite de la fermeture de l'Iron Ore. Le ministre de l'époque, Flora MacDonald, avait mis sur pied toute une série de mesures pour s'occuper d'une seule petite ville et d'une ancienne société du premier ministre, qui avait été mal administrée. Lorsque l'Ouest a connu des problèmes d'approvisionnement en blé, nous nous sommes précipités à son secours parce que notre vice-premier ministre et nombre de nos ministres principaux viennent de l'Ouest.

En ce qui concerne les chiffres auxquels j'ai fait allusion, je ne prétends pas avoir ces chiffres devant moi, mais j'ai entendu dire que plus de 10 000 emplois étaient en jeu. Si l'on considère la population des provinces de l'Atlantique et qu'on calcule les pourcentages en tenant compte des retombées que cela entraîne, on se rend compte que la situation est critique et que le gouvernement s'en fiche éperdument! C'est vraiment une honte.

Après avoir entendu mes collègues, je me demande si le gouvernement est capable de faire preuve de fermeté, qu'il s'agisse de parler aux Américains, aux Portugais, aux Espagnols ou aux Français. Il doit être possible, tant sur le marché international que sur le marché intérieur, de trouver des solutions pour permettre à ces gens de gagner décemment leur vie.

Nous faisons des coupures à VIA Rail de sorte qu'ils n'ont aucun moyen d'aller ailleurs; nous réduisons les prestations d'assurance-chômage de sorte qu'ils ne peuvent pas compter sur des moyens d'existence décents de ce côté-là. On leur enlève la possibilité de recourir au bien-être social parce que ces municipalités reposent sur l'industrie de la pêche. Que voulez-vous que ces gens fassent? Est-ce que nous voulons que tout le monde vienne vivre à Montréal et à Toronto? C'est ridicule. Je devrais aussi ajouter Halifax.

Mme Clancy: Oui.

Mme Finestone: Ce n'est aucunement la manière de faire face à une situation critique, et j'espère sincèrement que les ministres d'en face, qui sont si occupés à se taper dans le dos, reliront les débats de ce soir. Certaines suggestions formidables y ont été faites, des suggestions concrètes, de bonnes idées qui peuvent répondre à quelques-unes des graves préoccupations exprimées et qui permettront, espérons-le, aux gens des régions de l'Atlantique de dormir tranquilles en sachant qu'il y a des gens qui se soucient d'eux, ici, et que même les membres insensibles du gouvernement prendront l'engagement de lire, de réfléchir et surtout d'agir de façon constructive dès maintenant, afin que le Noël prochain soit un beau Noël et qu'à celui de cette année, ils n'aient pas trop de soucis.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, c'est vrai qu'il est tard, c'est vrai que presque tout a dû être dit sur le sujet depuis le début de cette soirée. Je veux d'abord et avec beaucoup d'amitié féliciter notre collègue de Cape Breton Highlands—Canso (M. LeBlanc) qui a soumis le sujet du débat de ce soir.

[*Traduction*]

Lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes, il y a au moins 25 ans, c'était en tant que Canadien. Je suis venu comme Canadien avec l'idée que, peu importe la région d'où nous venons, nous devons nous intéresser au sort de ceux qui vivent dans les autres régions de ce pays. Je suis originaire de Montréal, au Québec. Mais j'estime être animé d'un sentiment de solidarité. Nous devons être solidaires de ceux qui, en ce moment, sont les plus durement éprouvés.

Si nous voulions décrire le Canada au reste du monde, nous pourrions dire que notre pays est unique, qu'il est composé de personnes aux nationalités différentes, qui ont des problèmes différents. Une de nos responsabilités premières en tant que Canadiens est de venir immédiatement en aide à nos compatriotes qui traversent une crise très difficile.

Peu importe que vous veniez de Montréal ou que vous soyez ou non familier avec les pêches ou l'agriculture. Vous savez que ces deux grandes industries doivent être viables et qu'elles doivent continuer de prospérer, car c'est le Canada tout entier qui bénéficiera de cete prospérité. Si ces deux industries finissent par disparaître, ce sera un gros morceau de notre pays, de notre histoire et de notre héritage, qui disparaîtra avec elles.

Nous devons exprimer de temps à autre ce sentiment de solidarité qui nous anime. C'est la première fois que j'assiste à un débat empreint d'une telle passion, d'une telle ardeur. Comme l'a dit Winston Churchill, lorsqu'on est confronté à une crise réelle, on le sent dans le plus profond de soi-même. Nous devenons nerveux et susceptibles. C'est ce que je ressens ce soir. C'est pourquoi j'ai choisi de rester, même s'il est très tard, pour dire quelques mots à ce sujet. Je voulais témoigner ma solidarité et dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je trouve étrange que ce soit lui, l'honorable secrétaire

d'État aux Affaires extérieures, qui ait ouvert le débat sur les pêches.

Quand je l'ai vu, j'ai tout de suite pensé qu'il se sentait probablement mal à l'aise de parler avant le ministre des Pêches. Cela veut dire qu'il se sent peut-être coupable de ne pas avoir fait plus pour nos compatriotes des provinces de l'Atlantique.

Il ne lui suffit pas de dire qu'il est allé en Europe et que notre situation commerciale est telle que nous devons les aider, que nous ne pouvons compromettre nos échanges commerciaux à l'échelle internationale. Ce n'est pas le rôle que doit remplir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il devrait se rendre en Europe maintes fois pour y expliquer que la viabilité de l'industrie de la pêche au Canada ne peut que servir leurs propres intérêts à long terme. Car s'il ne reste plus de poissons pour nous aujourd'hui, il n'en restera plus pour eux demain.

C'est pourquoi il importe de leur expliquer la situation et de négocier de façon serrée et très intelligente avec nos alliés et amis européens pour les convaincre, nom d'un chien, qu'il en va de leurs intérêts. Je ne sais pas si cette expression est admise, mais je suis aussi bouleversé que mes collègues parce que je trouve la situation extrêmement déplorable. Des jeunes familles sont en train de se briser. . .

[*Français*]

Le découragement, le désespoir de gens qui contribuent à l'épanouissement de notre pays, très heureux de faire partie d'une des belles régions du Canada. Je la connais, la région de l'Atlantique. J'y suis allé.

Comment peut-on rester insensible devant une tragédie semblable? Est-ce qu'on veut que le Canada soit, comme le disent souvent mes collègues, Montréal, Toronto, Vancouver? C'est un non-sens.

Il faut s'assurer de faire preuve d'abord de solidarité avec nos collègues de l'Atlantique, de faire preuve de solidarité avec nos compatriotes canadiens de l'Atlantique, parce qu'ils traversent une dure secousse. C'est le devoir de tous les gens les plus riches, les plus nantis du Canada de comprendre ce qui se passe là-bas.

• (0150)

[*Traduction*]

Je n'ai donc aucune hésitation à participer à ce débat. Je crois que les habitants du sud de l'Ontario, lorsqu'ils perdent leur emploi, peuvent immédiatement en trouver un autre en raison des nombreuses possibilités qui existent dans cette région. Mais ce n'est pas le cas des habitants des provinces de l'Atlantique, où des familles entières, des villages et des municipalités sont tributaires de cette industrie.

S'il s'agissait d'une industrie qui devrait de toute façon disparaître, on dirait: «Tant pis. Elle devrait de toute façon disparaître.» Mais je ne crois pas qu'elle devrait disparaître. Si le gouvernement assume ses responsabilités, s'il sait comment mener des négociations à l'échelle internationale d'abord, qu'il le fasse. C'est ce que doit faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après tout, il s'est lui-même mis dans l'embarras ce soir en prenant la parole le premier. Le fait qu'il ait pris la parole le premier signifie qu'il assume une part de la responsabilité.

J'espérais en apprendre plus du ministre des Pêches. Il n'est pas nécessaire de nous dire que nous avons des engagements à respecter à l'égard de nos partenaires commerciaux. Je le répète, et je le répèterai sans arrêt, il doit les convaincre qu'il est dans leur intérêt, à long terme, que la viabilité de l'industrie soit assurée dans les provinces de l'Atlantique.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Qu'est-ce qui arrive lorsque, dans un village, la principale industrie disparaît? Ces jeunes représentent pour moi et ont toujours représenté la force vivante de ce qu'est le Canada, parce que vous savez, si tous les Canadiens sont des urbains, ce n'est pas un pays qui représente la même vitalité, la même force, le même renouvellement que lorsque vous avez des régions très prospères. Et Dieu sait que dans l'Atlantique, ces gens se sacrifient. On ne peut pas comprendre ce que c'est que de se lancer dans le danger à tous les jours! On ne sait pas ce que c'est, à Montréal. On ne sait pas ce que c'est, à Toronto. On ne sait probablement pas, dans certaines villes, ce que cela doit représenter que d'être pêcheur, les dangers que cela comporte.

Et ici je veux évidemment sympathiser. On a beaucoup sympathisé à Montréal lors d'une tragédie épouvantable qui s'est produite à l'Université de Montréal, mais je sympathise aussi, je pense qu'il est normal que nous ayons une pensée pendant ce débat, comme plusieurs de mes collègues l'ont fait, pour ces pêcheurs qui ont eu des difficultés, parce que c'est aussi une preuve de solidarité.

Alors, moi j'aurais pu attaquer le gouvernement. J'ai écouté tous mes collègues. Je souscris à ce qu'ils ont dit. Je dis qu'il est du devoir du secrétaire d'État aux Affaires

extérieures (M. Clark) de négocier avec passion, parce qu'il n'est pas suffisant de le dire une fois. Souvent les Européens aiment à nous dire comment nous comporter chez nous, que ce soit en ce qui touche la question des phoques. On peut aussi se permettre d'aller leur dire, leur faire comprendre, les inviter à aller voir cette tragédie. Qu'ils viennent! Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a toutes les possibilités au monde de faire preuve d'imagination. Est-ce qu'il en manque à ce point? Je me pose la question.

Et pour conclure, puisque vous me faites signe et vous avez bien raison, je voudrais faire un appel particulier au premier ministre du Canada (M. Mulroney). Il nous a dit à la Chambre que lorsque les gens de l'Ouest traversent des difficultés, le gouvernement sait prendre ses responsabilités. Moi aussi je reconnais l'importance de l'agriculture. Vous ne pouvez pas parler à un Québécois, à un Canadien français, sans que si vous grattiez un peu, que moins d'une génération ou deux vous vous retrouviez avec une famille d'agriculteurs comme chez moi. J'ai des cousins qui encore aujourd'hui, sur les terres parternelles, continuent de faire de l'agriculture.

Donc, je connais le système de l'agriculture et je reconnais son importance. Et dans un monde difficile, il ne faut pas que notre agriculture disparaisse, parce qu'à ce moment-là nous devenons à la merci des autres. Et dans le commerce international, il faudrait que l'on paie le prix que les autres voudront bien nous charger. C'est pour cela qu'il faut avoir une agriculture qui soit viable au Canada, et faire comprendre à ceux qui ne le comprennent pas, dans les grandes villes, l'importance de l'agriculture.

Mais le même système s'applique dans la question des pêcheries! Si cette industrie disparaît, bien, nous aurons à aller ailleurs, alors que nous l'avons chez nous. Alors, je fais appel, en cette période des Fêtes, directement au très honorable premier ministre, pour qu'il fasse tout ce qu'il a dit qu'il ferait, et de se dépasser, parce qu'on ne peut pas permettre ces tragédies, ce désespoir, nous l'avons entendu ce soir, ce découragement qui doit s'emparer de toutes les familles. Alors, c'est notre devoir, au nom de la solidarité canadienne, de nous lever, d'abuser un peu de votre patience et de dire qu'il faut absolument intervenir, et ce immédiatement, et ne pas attendre peut-être un jour qui viendra, ou qui ne viendra pas, mais immédiatement, et dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement tous les intervenants ce soir et je remercie les trois derniers qui ne viennent pas du Canada atlantique, mais qui comprennent probablement mieux le problème que le gouvernement.

Pour les téléspectateurs de l'Ouest qui viennent de se joindre à nous, je précise que ce débat d'urgence porte sur la crise des pêches de la côte est, crise qui touche tous les députés de l'Atlantique dont les électeurs vivent de près ou de loin de la pêche. Le député de Cape Breton Highlands—Canso est sans doute celui qui a été le plus directement touché par l'annonce soudaine de la semaine dernière. J'en parlerai dans un instant.

Je rappelle au public que, sur la côte est, on pratique deux sortes de pêches, la pêche hauturière si le bateau a plus de 65 pieds, et la pêche côtière si le bateau a moins de 65 pieds. Ces explications peuvent paraître simplistes, mais le ministre et le comité qui étudient les solutions à la crise n'étaient pas là ce soir pour écouter les députés de l'Atlantique. Je vois le secrétaire parlementaire s'agiter, mais le ministre de l'Emploi était absent. Et le ministre des Travaux publics aussi.

M. Reid: Madame la Présidente, je suis là depuis six heures. C'est moi qui ai informé la Chambre que nous siégerions passé minuit et, pour ne pas interrompre cet important débat, je me suis abstenu à cinq reprises d'invoquer le Règlement au sujet des présents et des absents. Mais il y a des limites, il me semble. Nous sommes tous fatigués, moi comme les autres, mais il vient un moment où la limite est atteinte. Voilà mon rappel au Règlement.

Mme Campbell (South West Nova): À ce sujet, madame la Présidente, je suis restée moi aussi en l'agréable compagnie des députés d'en face. Mais j'ai le droit de dire aux Canadiens quels sont les ministres responsables du comité qui décide de l'avenir des Canadiens de l'Atlantique sans que le député d'en face me fasse la leçon et laisse à entendre que j'ai fait quelque chose de mal. Je n'ai rien fait de mal.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il se fait tard pour tout le monde. Je comprends la réaction de la députée et je sympathise aussi avec le secrétaire parlementaire qui a passé toute la soirée ici. La soirée a été

longue, mais elle a été productive, je crois. Essayons de garder notre calme jusqu'à la fin.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'aurais un mot à dire au sujet du rappel au Règlement du secrétaire parlementaire. Je le plains d'avoir eu à rester ici pendant six heures tout seul. S'il y avait un minsitre avec lui, il aurait pu plus facilement nous écouter toute la soirée parce qu'il reste encore beaucoup d'intervenants. Mais il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): En effet.

• (0200)

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, il y a le problème de la pêche hauturière et de la pêche côtière, mais la crise frappe aussi les habitants de l'Atlantique en les privant de leur gagne-pain. Elle frappe aussi les constructeurs de bateaux, les entreprises et les commerces de centaines de localités. Toute la vie économique se ressent de la crise dont le député de Cape Breton Highlands—Canso a saisi la Chambre ce soir.

Le gouvernement n'a rien proposé de nouveau. Trois ministres ont pris la parole, mais je ne me donnerai pas la peine de discuter de ce qu'ils ont dit ou, plutôt, de ce qu'ils n'ont pas dit. Ils rejettent le blâme sur les fonctionnaires. Ils omettent de dire qu'ils sont au pouvoir depuis cinq ans et qu'ils n'ont rien fait pour aider le secteur des pêches de la côte est, secteur qui devrait être en croissance plutôt qu'en plein marasme.

Les usines qui ferment ne peuvent même pas recevoir de l'aide à cause de l'Accord de libre-échange. Les Américains s'y opposeraient sous prétexte que leur marché pourrait en souffrir. À cause des dispositions de l'Accord de libre-échange en matière de subventions, le secteur des pêches de la côte est souffrira pendant longtemps du manque d'argent, d'emploi et de confiance. Tout cela à cause des politiques du gouvernement.

Il y a Canso, mais Lockeport, Lunenburg et Louisbourg sont trois grands centres de pêche en Nouvelle-Écosse. Il s' agit de la pêche hauturière. Je parlerai de ma région quand il sera question de la pêche côtière. La pêche hauturière se pratiquait à longueur d'année en 1977. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire de ses politiques? Que va faire la province de Nouvelle-Écosse pour empêcher l'asphyxie de ces localités?

Je sais ce qui s'est passé à Lockeport. J'ai parlé avec le maire et les habitants. Je suis l'évolution de la situation depuis la fermeture. J'ai demandé à l'époque qu'on accorde un quota à la localité, qu'on y maintienne les débarquements et qu'on lui permette de faire fonctionner l'usine et de fournir du travail à ses habitants. Sans poisson, ces localités vont mourir.

À quoi les habitants de Canso et des autres localités frappées par les mises à pied peuvent-ils s'attendre? À une indemnité de départ de 10 semaines, puis à des prestations d'assurance-chômage. Pas plus. Ils reçoivent un avis de trois mois. Il est inhumain de la part des gouvernements fédéral et provinciaux de laisser des gens qui travaillaient jusqu'ici à longueur d'année se faire donner un avis de trois mois.

Mais ils ont reçu au moins un avis. Le ministre des Pêches n'a pas donné d'avis de trois mois aux localités qui pratiquent la pêche côtière. Il se contente de leur dire: «Je m'excuse, vous avez reçu cette semaine vos 25 000 $; c'est tout ce que vous aurez pour les six prochains mois.» C'est ce qui s'est passé à la fin de juin. C'est ce qui s'est passé dans toutes les localités de Scotia-Fundy au sud d'Halifax.

Le député de South Shore aime à dire qu'il n'y a que des chalutiers de moins de 65 pieds dans South West Nova. Il y en a au Nouveau-Brunswick; il y en a dans South Shore. Il y a des palangriers de plus de 45 pieds qui ne font rien. Les pêcheurs se sont présentés en bloc devant le comité Haché pour essayer de trouver une solution au problème de la pêche côtière. Le ministre essaie de semer la division et de dire qu'il n'y a que des pêcheurs riches. Il ne parle pas de travailleurs d'usine. Il ne parle pas de tous les habitants de ces localités qui souffrent. Il sème la division.

J'ai dit qu'il y a des solutions. Elles ne sont peut-être pas faciles, mais le gouvernement pourrait au moins les essayer. Il devrait revoir son plan de gestion du poisson de fond. Pour ce qui est de la pêche hauturière, il faudrait permettre aux pêcheurs qui ont Canso pour port d'attache de pêcher les espèces sous-exploitées à titre de prises accessoires au lieu de remiser leurs bateaux. On devrait allouer à cette localité un certain quota, comme on en

alloue un à la National Sea depuis cinq ans. On devrait les encourager à pêcher les espèces sous-exploitées.

• (0205)

Le hasard a voulu que nous en discutions maintenant, mais, en 1977, le gouvernement du Canada offrait une subvention aux bateaux qui voulaient bien pêcher la morue du nord. Imaginez un peu: nous parlons maintenant de la même morue. Pourquoi ne pourrions-nous pas offrir des subventions pour les espèces sous-utilisées? Nous avons entendu le ministre dire qu'il y avait 355 000 tonnes d'espèces sous-utilisées, mais qu'il n'y avait pas de marché. Pourquoi ne pas offrir le même type d'encouragement? Pourquoi ne pas donner quelque espoir aux navires de haute mer qui ne pourront pêcher et aux collectivités qui désespèrent de ce gouvernement.

Donnez-leur du poisson. Rien d'autre. C'est tout ce que veulent les collectivités du sud de la Nouvelle-Écosse. Elles ont besoin d'un plan de gestion du poisson de fond que le ministre semble incapable d'adapter aux besoins de la côte est.

Qu'a fait le gouvernement? Il a permis à National Sea d'établir une usine au New Hampshire, d'en créer une autre en France et de doter sa flottille de deux navires-usines dont les prises pourraient assurer le fonctionnement des usines de transformation de Lockport et de Canso. Mais non, nous devons dire à ces collectivités qui avaient l'habitude de travailler toute l'année qu'elles ne peuvent plus pêcher. Elles ne peuvent plus travailler parce qu'il n'y a plus de poissons.

Je pense qu'il y a une solution et je viens tout juste de vous en donner une, madame la Présidente. Démanteler la flottille de National Sea et des sociétés de pêche hauturière. Laissez National Sea et ces sociétés offrir leurs prises aux enchères. Encouragez-les à pêcher les espèces sous-utilisées qui ne sont pas contingentées. Si rien de cela n'est fait, vous verrez disparaître les collectivités de la côte atlantique parce que ce gouvernement n'aura pas su leur offrir des mesures d'encouragement.

Nous ne pouvons concurrencer les étrangers si nous n'allons pas pêcher ce qu'ils pêchent à l'intérieur et à l'extérieur de notre zone de deux cents milles au large de nos côtes.

Je ne connais pas de gens qui ne veulent pas travailler. Ils ne veulent pas un avis de trois mois. Ils ne veulent pas d'indemnités de licenciement de dix semaines. Ils ne veulent pas travailler une semaine à la fois et apprendre du jour au lendemain qu'ils seront sans travail pendant six mois. Ce sont des êtres humains, des Canadiens. Nous avons une ressource qui fait l'envie du monde entier.

Je vous dirai seulement, madame la Présidente, que je n'ai jamais vu auparavant dans South West Nova un pareil état de dévastation. Cette année, il y a 50 p. 100 plus de gens qui réclament de l'assurance-chômage parce que, à mon avis et de l'avis de nombreux pêcheurs, le plan de gestion du poisson de fond n'a pas fourni de statistiques fiables. Les ventes des épiceries locales ont baissé de 20 p. 100. Si les épiceries sont à ce point touchées, vous pouvez imaginer ce qui arrive aux autres entreprises.

Pourtant, le ministre des Pêches peut se lever en Chambre et affirmer que la situation n'est pas dramatique. Nous traversons une crise, et cela depuis un an. Certains sont dans la misère. Ce n'est pas une saison des fêtes très réjouissante. Je sais, Madame la présidente, que vous me faites signe que mon temps est écoulé, mais j'ai été interrompue; je devrais donc avoir à peu près une autre minute.

La présidente suppléante (Madame Champagne): Je vous ai déjà ajouté cette minute.

Mme Campbell (South West Nova): Vous l'avez fait. Je terminerai en disant qu'il est triste de partir cette semaine sans savoir ce que le comité compte faire. Le comité consultatif du poisson de fond n'a pas comparu devant nous. Je pense qu'il viendra cette semaine. Le 1er janvier est tout proche, et nous ne savons pas ce que compte faire le ministre. Il n'a même pas parlé de ses projets à la Chambre. Comme l'a dit le député néo-démocrate, si le ministre hoche la tête plus fort, nous entendrons peut-être quelque chose. Le ministre ne s'est certainement pas montré sensible, ce soir, aux malheurs qui se produisent.

• (0210)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je désire tout d'abord féliciter l'honorable député de Cape Breton Highlands—Canso d'avoir présenté cette motion. En tant que dernier orateur ici ce soir, je désire également féliciter mes collègues, les députés de Burin—Saint-George, de Bonavista—Trinity—Conception, du Labrador et de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, des excellents exposés qu'ils ont faits ce soir.

J'ai su que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte allait prononcer un discours haut en couleur et qu'il se mettrait vraiment en colère lorsque je l'ai entendu répéter ce qu'un pêcheur côtier lui avait dit. Je savais alors qu'il pensait aux bateaux étrangers qui longeraient nos côtes en 1990, pendant que les pêcheurs côtiers

et les travailleurs des usines de transformation du poisson ayant perdu leur emploi regarderaient les bateaux de 400 pieds de long, et pendant que les pêcheurs hauturiers sur chalutier, observeraient de la rive cet énorme chalutier-usine congélateur qui arrive de Saint-Malo, en France, pour pêcher la morue le long des côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Je sais, tout comme chaque pêcheur ou travailleur d'usine qui regarde le débat ce soir, que tous sont très en colère.

Nous devons fixer une limite quant aux types de pêche pratiqués sur nos côtes. Nous ne parlions même pas d'une surpêche étrangère parce qu'il faudrait alors que les pays étrangers dépassent les contingents qui leur sont alloués. Non, ce député parlait ce soir des navires que le gouvernement du Canada autorise à pêcher à moins de 12 milles de la côte atlantique du Canada.

Vous avez sûrement entendu parler du palangrier de 64 pieds 11 pouces de long, si je ne m'abuse, de Shelburne County qui a tragiquement sombré au large de Terre-Neuve, il y a seulement quelques jours. Lorsqu'on pense qu'un bateau de 64 pieds de long quitte Shelburne, en Nouvelle-Écosse, pour aller pêcher à Terre-Neuve, à 100, 200, 300, 500 ou même 600 milles de là, on se rend compte que les pêcheurs qui utilisent des bateaux de 30, 50, 65 ou même 18 pieds de long pêchent tous dans la même zone de 12 milles que le chalutier-usine congélateur Français auquel l'honorable député a fait référence plus tôt.

Nous ne parlons pas aujourd'hui de la surpêche étrangère, mais des pêcheurs étrangers que le gouvernement du Canada autorise à pêcher ici. Le ministre a déclaré que ceux-ci ne pêchaient que des espèces auxquelles les pêcheurs canadiens ne s'intéressaient guère. Quelles sont-elles donc? On sait qu'il existe un contingent de 16 000 tonnes pour le sébaste. Comme, en anglais, on l'appelle le «redfish», certains pensent peut-être que ce poisson appartient à l'Union soviétique. Eh bien, tel n'est pas le cas. Nous traitons en effet ce que vous appelez la perche de mer dans nos usines de transformation.

• (0215)

Il y a 27 000 tonnes du flétan du Groenland. Le gouvernement pense peut-être que ce flétan est un poisson du Groenland. Pas du tout; c'est ce que nous appelons le turbot.

La plie canadienne pose également un problème. Parce qu'elle se nomme American plaice en anglais, le gouvernement pense peut-être que c'est un poisson des Etats-Unis, alors qu'en fait la plie est un poisson plat d'Europe. Le gouvernement s'y perd vraiment.

Il y a 25 000 tonnes de morue. Pensez-y. Imaginez les ouvriers de l'usine de transformation du poisson à Canso (Nouvelle-Ecosse) et à St-John's (Terre-Neuve); imaginez les pêcheurs côtiers de l'est du Canada qui ne peuvent attraper de morue, de poisson plat ou de sébaste, alors que c'est le poisson que nous transformons. Quels poissons transforment les usines de l'est du Canada? Elles transforment de la morue à 50 p. 100, du poisson plat à près de 30 p. 100 et une autre sorte de poisson à près de 20 p. 100—sébaste, goberge, etc. C'est un mélange. Faites l'addition—16 plus 25 plus 27. Cela équivaut à 68 000 tonnes métriques. La société National Sea transforme en moyenne 10 000 tonnes de poisson par usine, par année. Nous parlons de six usines de transformation du poisson. Six usines de transformation du poisson de la National Sea peuvent fonctionner avec simplement le contingent cédé à l'intérieur de notre zone de 200 milles, grâce aux permis délivrés par le gouvernement du Canada. C'est la raison pour laquelle nous sommes si en colère.

Ils ne semblent pas vouloir comprendre. Ils parlent d'espèces sous-utilisées. La seule espèce sous-utilisée serait peut-être le grenadier. C'est un poisson qui n'est pas plus grand que cela, un poisson décharné avec beaucoup d'épines. Il a une tête enflée, un peu comme celle des ministres.

M. Tobin: Il faudrait l'appeler le poisson Mulroney.

M. Baker: Je devrais peut-être faire allusion au requin «beagle», que les pêcheurs des îles Féroé capturent à partir d'un chalutier-usine congélateur qui, j'ai honte de le dire, s'appelle «The Bakker».

Lorsque nous parlons de contingents étrangers à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles, nous ne parlons donc pas d'espèces sous-utilisées. En fait, ce sont les ouvriers des usines de transformation du poisson, ainsi que les pêcheurs de l'Atlantique canadien qui représentent la seule espèce sous-utilisée au large de la côte est du Canada.

Je vais essayer de conclure. Le gouvernement parle beaucoup du merlu argenté. Eh bien, l'Union soviétique et Cuba exploitent à n'importe quel moment de l'été près de 50 chalutiers-usines congélateurs pour la pêche du merlu argenté, à 80 milles à l'est de Halifax. Ils ont également une prise accidentelle, légale, sanctionnée par un permis du Canada, de 5 p. 100 de morue. Cinq p. 100 de 100 000 tonnes équivaut à 5 000 tonnes de morue qu'ils peuvent pêcher légalement. Ils ont également une prise accidentelle de 3 p. 100 d'aiglefin. Cela correspond à 3 000 tonnes. Ils ont une prise accidentelle de goberge de 2 p. 100. C'est 2 000 tonnes.

D'après ses contingents de merlu argenté au large de la Nouvelle-Écosse, l'Union soviétique dispose de suffisamment de prises accidentelles pour assurer le fonctionnement de Canso pendant une année entière. Telle est la réalité.

Les permis délivrés aux étrangers nous contrarient énormément pour la raison suivante. Maintenant que la situation est si mauvaise et que nos usines de traitement du poisson ferment, le problème des pêcheurs côtiers subsiste. Vous avez vu à la télévision ce qui se passe: les pêcheurs partent en mer jour après jour pour n'attraper qu'un seul poisson dans leur trappe à morue. Ils y retournent le jour suivant pour un autre poisson. Tel est le lot de tous les pêcheurs de la côte. Aujourd'hui, il y a deux poids, deux mesures au Canada; les pêcheurs étrangers et les pêcheurs canadiens ne jouent pas selon les mêmes règles. L'Union soviétique, Cuba, les îles Féroé, l'Allemagne de l'Est, le Japon, la Norvège et la Pologne ont tous des permis les autorisant à pêcher dans notre zone de 200 milles en 1990. Si leurs flottes font des prises fortuites de 5 000 tonnes ou même de 10 000 tonnes de morue, elles pourront les garder. Si elles prennent 4 000 tonnes de goberge, elles pourront également les garder.

• (0220)

Mais lorsqu'un pêcheur de la Nouvelle-Écosse ou de Terre-Neuve prend un seul poisson en sus de son contingent, il est arrêté et traduit devant les tribunaux. Le permis octroyé aux étrangers les autorise à garder tout ce qu'ils prennent. Cette année, le gouvernement du Canada a adopté un nouveau programme dans le cadre duquel les propriétaires canadiens de palangriers, des bateaux de 65 pieds, pourront pêcher le thon. On peut obtenir 20 000 $ d'un thon rouge de taille moyenne sur le marché japonais. Un pêcheur peut parfois gagner 6 000 $ ou 7 000 $ rien qu'en en vendant quelques-uns. C'est un poisson de grande valeur.

Cette année, le gouvernement fédéral a dit aux pêcheurs canadiens que pour permettre à nos pêcheurs d'aller pêcher dans les eaux non encore exploitées par eux, il va leur donner des contingents. Il a partagé entre 12 bateaux de pêche un contingent de 175 tonnes de thon rouge, mais il a accordé à la flotte japonaise un contingent de prises fortuites de 180 tonnes de thon rouge dans le même secteur. Il s'agit des rochers Vierges. Le gouvernement permet aux Japonais de pêcher plus de thon rouge que les Canadiens dans la zone des rochers Vierges.

Nous sommes en colère contre le gouvernement fédéral parce que pour l'année qui vient, 1990, il a accepté d'accorder aux étrangers, à compter du 1er janvier, des contingents plus élevés pour la pêche de ce qu'il appelle les espèces sous-exploitées, comme le capelan et la calmar. Quand on prend la mer pour aller pêcher la morue sur un palangrier du comté de Shelburne, on voit que ces gens-là pêchent avec des lignes et des hameçons. Avec quoi appâtent-ils? Avec du calmar, du capelan ou encore un morceau de marquereau ou de hareng. Le calmar et le maquereau sont les principales proies de la morue. Et le gouvernement se demande pourquoi les études montrent que la taille des morues a diminué de 50 p. 100 en Nouvelle-Écosse et de 40 p. 100 à Terre-Neuve. Il persiste pourtant à affirmer que rien ne prouve que le fait de permettre aux étrangers de pêcher 150 000 tonnes de diverses espèces servant d'appât nuit aux pêcheurs canadiens.

Je vais vous dire comment cela nuit à notre industrie de la pêche. Un pêcheur ou une pêcheuse—puisque de nos jours, certaines femmes pratiquent la pêche—ne peut obtenir un permis de pêche du capelan à moins d'avoir un bateau d'une certaine taille. La loi adoptée cette année lui interdit de sortir de son secteur pour pêcher, alors que les pêcheurs étrangers ont obtenu un contingent de 38 000 tonnes métriques pour 1990. Ils pourront aller pêcher où ils voudront le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Et quel contingent les pêcheurs canadiens ont-ils? Sur le contingent de 38 000 tonnes accordé à l'égard de la pêche du capelan au large de la côte est du Canada, notre contingent est de 800 tonnes.

Voilà pourquoi nous sommes tellement en colère aujourd'hui. Nous voulons que le gouvernement du Canada sache que lorsque les pêcheurs canadiens voient les gros chalutiers étrangers pêcher librement, ils se demandent pourquoi la *National Sea* doit garder ses chalutiers au quai, à Canso. Pourquoi nos chalutiers ne sortent-ils pas de notre zone de 200 milles pour aller pêcher ce qu'ils veulent et où ils veulent, comme le font les Européens? C'est une question tout à fait logique, n'est-ce pas, madame la Présidente? Quelle est la réponse à cette question? La réponse est que le Canada a convenu de ne pas aller au-delà de la limite des 200 milles. Ils ne peuvent aller au delà de cette limite et prendre tout le poisson qu'ils veulent. Ils doivent s'en tenir aux contingents. Le pêcheurs des États-Unis peuvent prendre tout ce qu'ils veulent parce que leur pays n'est pas membre de l'OPANO. Les Européens peuvent prendre tout ce qu'ils veulent parce qu'ils ne sont pas d'accord avec les contingents de l'OPANO. Mais nous, nous devons laisser au quai notre flotte de pêche hauturière. Nous sommes coincés et ne pouvons pas bouger.

• (0225)

Le gouvernement se demande pourquoi les gens sont si mécontents. Nous accordons des permis aux pêcheurs de l'Union soviétique. Pourquoi nos chalutiers ne peuvent-ils se rendre au large de l'Union soviétique pour y pêcher? Ils ne sont pas autorisés à le faire. Cette année, nous avons accordé des permis à quinze chalutiers-usines congélateurs du Japon? Pourquoi nos chalutiers ne

peuvent-ils aller au large du Japon? Ils ne sont pas autorisés à le faire. Ils seraient immédiatement chassés par les Japonais.

Nous sommes le seul pays au monde qui impose des limites à ses propres pêcheurs tout en permettant à n'importe quelle autre nation qui le veut de venir ici et de se servir. En 1989, 300 000 tonnes de poisson ont été prises par des pêcheurs étrangers. Il y a trois ans, les États-Unis ont chassé les pêcheurs de l'Union soviétique et de Cuba qui exerçaient leur activité le long de la côte de l'Alaska. Cette mesure a mis un terme à la pêche le long de la côte américaine.

La CEE a mis en place un petit programme d'échanges en vertu duquel des pays pêchent le long des côtes d'autres pays. Vous pouvez pêcher le long des côtes africaines si vous êtes prêts à dépenser beaucoup d'argent en Afrique, dans un pays donné. Si vous êtes disposés à construire un institut dans le pays, vous pouvez pêcher le long des côtes pendant une année.

Ici, le Canada déclare qu'il va donner aux pays étrangers ce que le ministre a appelé ce soir nos espèces sous-exploitées ou excédentaires. Il dit que nous agissons ainsi parce que nous devons le faire.

La situation est claire pour le gouvernement. Il doit faire ce qui est logique. D'abord et avant tout, lorsque nos pêcheurs côtiers n'ont plus de poisson à pêcher, lorsque nos usines de poisson ne peuvent plus fonctionner, le gouvernement du Canada doit faire une chose et une seule: il doit défendre les intérêts des Canadiens et chasser les étrangers.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je sais que tout ce que je vais dire manquera de couleur après les propos des grands orateurs qui m'ont précédé ce soir. J'ai suivi le débat depuis mon bureau. J'ai entendu chaque intervenant des trois partis. Je veux féliciter tous ceux qui ont participé au débat ce soir.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème qui touche la région de l'Atlantique. Il s'agit d'une crise nationale. C'est la raison pour laquelle je suis heureux que le député ait présenté cette motion afin d'attirer l'attention non seulement de notre pays mais du monde entier, parce que cette crise est causée par des pays du monde entier.

Je ne vais pas m'étendre sur la question parce que je sais que le secrétaire parlementaire a dit plus tôt qu'il voulait rentrer à la maison. Il est dommage qu'il ne soit appuyé par aucun ministre de son parti. Il est dommage qu'un député appuie tout le gouvernement. Il est encore plus dommage qu'il n'y ait aucun porte-parole ni aucun observateur de NPD, le soi-disant parti des défavorisés.

Dans ma circonscription et dans la région avoisinante, on trouve des usines telles que Stelco, Molson, une chocolaterie et Inglis; il y avait aussi auparavant une usine Générale électrique. Ce que je veux souligner ici c'est que même si toutes ces usines fermaient leurs portes demain et que tous les travailleurs étaient mis à pied, la crise qui s'ensuivrait n'aurait pas la même ampleur que celle qui touche les pêches de l'Atlantique, étant donné que les travailleurs de ma circonscription de Toronto pourraient faire la navette soir et matin pour se rendre à Oshawa, ce qui prend une heure, et se trouver un emploi chez General Motors. Ils pourraient voyager pendant une heure dans l'autre direction pour aller travailler chez Ford. Ils pourraient aussi se déplacer pendant une heure vers le nord pour travailler chez de Havilland. Même si six usines fermaient leurs portes le même jour dans mon comté, la situation ne serait pas aussi grave que celle qui touche les pêcheurs.

Si je suis ici ce soir, c'est pour vous dire qu'il y a deux millions de personnes à Toronto qui sympathisent aujourd'hui avec les pêcheurs de Canso, par suite de la fermeture des usines. Au nom des 92 000 persones de la circonscription de Parkdale—High Park que je représente ici, je veux souligner l'appui que nous manifestons tous aux travailleurs touchés. Nous sympathisons énormément avec ces personnes.

En terminant, je voudrais vous remercier, madame la Présidente, d'être aussi patiente et de donner la chance à tous les intéressés de se faire entendre. Je veux aussi remercier le personnel. Enfin, je veux tout particulièrement remercier l'auteur de la motion, mes collègues qui ont pris la parole, ainsi que tous les autres députés qui se sont fait entendre.

M. Tobin: Madame la Présidente, si vous me le permettez, j'aimerais simplement vous souligner qu'en dépit des opinions et préoccupations très sincères, très légitimes et très vigoureuses qui ont été formulées ici ce soir, le parti qui siège de ce côté-ci de la Chambre reconnaît que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches a pris des dispositions afin que tous ceux qui veulent se faire entendre puissent le faire et soient autorisés à siéger au-delà de minuit.

Des voix: Bravo!

La Présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à au paragraphe 52(12) du Règlement, je suis convaincue que le débat est maintenant terminé. Par conséquent, je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 11 heures ce matin, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 2 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 décembre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATION ET RENVOI À DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont une liste est jointe.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

L'ÉCONOMIE

DÉCLARATIONS DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui d'importants changements à la taxe sur les produits et services, changements qui seront incorporés au projet de loi définitif à présenter au Parlement.

Le principal changement consiste en une réduction du taux de la taxe, qui passe de 9 p. 100, niveau proposé dans le document technique, à 7 p. 100. Les modifications répondent à un certain nombre d'objectifs. Elles permettront de bénéficier rapidement et en douceur des retombées économiques de la TPS; elles permettront, conformément à notre engagement, de protéger les Canadiens à revenu modeste; elles répondent aux préoccupations exprimées au sujet de la trop grande complexité de la TPS; et elles permettent d'abaisser le taux de la taxe en partie au moyen de compressions des dépenses, qui rendront l'administration fédérale plus efficace.

Depuis la publication du document technique, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a joué un rôle extrêmement utile en offrant aux Canadiens de toutes les régions une tribune où ils ont pu débattre de la TPS et présenter leurs suggestions. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le comité et son président, le député de Mississauga-Sud, pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

Mes collègues du gouvernement et moi avons prêté une oreille attentive aux points de vue exprimés par les Canadiens.

[*Français*]

Les Canadiens reconnaissent en général la nécessité de remplacer l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants avec tous ses défauts et reconnaissent que la TPS, une fois en vigueur, contribuera à améliorer la croissance et l'efficience de l'économie canadienne. Le Canada est le seul pays industriel à appliquer encore une taxe sur la fabrication; 48 autres pays ont adopté une taxe de vente analogue à la TPS.

[*Traduction*]

On convient généralement de la nécessité d'un changement, mais on craint que le taux de la TPS soit trop élevé et entraîne une trop forte réaction inflationniste des prix.

Je n'ai jamais cessé d'affirmer que le taux de la taxe pouvait certes être réduit, mais uniquement au prix de compromis difficiles et en maintenant l'équilibre délicat réalisé dans la réforme de la taxe de vente. C'est ce que nous avons fait. L'abaissement du taux de la taxe a été rendu possible par de nouvelles compressions des dépenses et des modifications fiscales.

La réduction du taux de la TPS permettra à l'économie de s'adapter plus facilement à l'entrée en vigueur de la taxe. Je reviendrai dans un moment sur cette réduction de taux ainsi que les autres modifications.

Le remplacement de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants par la TPS représente un élément essentiel du programme entrepris par le gouvernement afin de bâtir une économie plus forte, dans un monde de plus en plus concurrentiel. Nous avions exposé ce programme en novembre 1984, et nous l'avons suivi depuis. Nous continuerons dans cette voie.

Dès le début, nous nous sommes fixé comme objectif une croissance soutenue de l'économie, non comme une fin en soi, mais comme le meilleur moyen de répondre aux aspirations des Canadiens d'aujourd'hui et des générations futures, dans toutes les régions du pays. Le Canada que nous sommes en train de bâtir pour les années 90 et le siècle prochain sera mieux armé pour répondre aux exigences d'une société moderne, c'est-à-dire une hausse du niveau de vie, une meilleure protection de l'environnement, un système de santé avancé, un régime satisfaisant de sécurité sociale et un enseignement de qualité. Il nous faut absolument une économie forte et concurrentielle pour pouvoir créer les emplois, fournir les services et offrir les possibilités et la liberté que nous avons et que nous voulons donner à nos enfants.

• (1110)

Nous réalisons les objectifs fondamentaux de notre programme en agissant selon deux axes. En premier lieu, nous poursuivons l'action entreprise afin d'éliminer le déficit et d'enrayer la croissance de la dette publique.

[*Français*]

En second lieu, nous transformons l'économie de manière fondamentale et cohérente afin de donner libre cours à l'initiative privée et de laisser l'administration publique se retirer des domaines qui ne sont pas les siens. Des initiatives telles l'Accord de libre-échange canado-américain, les privatisations des sociétés d'État, la déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport, la réforme des pensions, la réforme des impôts directs et la nouvelle stratégie de développement du marché du travail, jettent les bases d'une croissance durable, génératrice d'emplois productifs à l'avenir.

[*Traduction*]

La TPS est essentielle à la réussite des deux axes de notre programme. Elle constituera une source de recettes plus fiable et plus prévisible, comme cela est nécessaire à une bonne planification financière et, en stimulant la croissance, constribuera à résorber le déficit. Elle éliminera la taxe qui pèse sur nos exportations. Elle placera les produits canadiens sur un pied d'égalité avec la concurrence étrangère, tant dans ce pays que sur les marchés internationaux. Elle accroîtra ainsi la compétitivité et l'efficacité de notre économie et aidera à créer des emplois.

Je sais que la mise en oeuvre de notre programme économique a imposé des rajustements—parfois difficiles—à un grand nombre de Canadiens. Il n'est pas toujours facile de traverser une période de transformation profonde de l'économie. Les efforts que nous avons déployés depuis 1984 en vue de réduire de déficit étaient nécessaires pour compenser les dépenses effrénées des années antérieures. Il en est résulté un fardeau supplémentaire.

Nous avons demandé aux Canadiens d'en faire davantage pour nous aider à résoudre ce problème national. Ils sont en droit d'exiger de leur gouvernement qu'il gère ses affaires avec le plus de rigueur possible. De fait, c'est au gouvernement qu'il incombe au premier chef de déceler et d'éliminer le gaspillage dans les dépenses, de rendre ses activités plus efficaces et d'en donner le plus possible pour son argent au contribuable. Nous avons pris des mesures cohérentes afin de nous acquitter de cette responsabilité.

Par exemple, vendredi dernier, mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a annoncé de nouvelles compressions des dépenses et des initiatives visant à rendre l'administration fédérale plus efficace. Ces mesures témoignent fort bien de notre volonté constante de gérer au mieux l'administration publique et d'en restreindre les dépenses.

Certes, nous avons tous à faire des sacrifices, mais je suis persuadé que les résultats en valent amplement la peine. Les mesures prises pour encourager le secteur privé et réduire le déficit ont déjà contribué à produire l'une des plus longues périodes de croissance de l'après-guerre. Au cours des cinq dernières années, les Canadiens ont bénéficié d'une expansion économique qui ne le cède qu'à celle du Japon, parmi les grands pays industrialisés. Cette prospérité peut et doit se poursuivre à mesure que nos initiatives économiques feront sentir leurs effets bénéfiques.

Nous sommes cependant arrivés aujourd'hui à un point tournant dans la gestion de notre économie. Le ralentissement général de l'activité économique que j'avais prévu dans le budget d'avril commence à se manifester. Il s'agit d'une évolution nécessaire pour contenir les tensions inflationnistes, et d'un phénomène normal pour une économie qui, ces dernières années, a fonctionné presque à son rythme maximum. Au début de l'an prochain, je présenterai un budget qui fournira un rapport économique et financier complet.

L'économie présente plusieurs tendances que nous suivrons de très près et que nous évaluerons avec soin. Sous l'effet du ralentissement de la croissance, les tensions inflationnistes pourraient être en voie de s'atténuer. Cependant, les marchés des produits et du travail restent tendus. L'évolution future des coûts et, en parti-

culier, des règlements salariaux déterminera dans une large mesure la rapidité des progrès dans notre lutte contre l'inflation.

Bien que les taux d'intérêt soient demeurés élevés tout au long de 1989, le déficit du présent exercice devrait quand même, conformément à l'objectif, se chiffrer à 30,5 milliards. Cependant, les tensions inflationnistes et les taux d'intérêt élevés qui sont nécessaires à leur réduction—risquent de pousser le déficit à la hausse l'an prochain. Cela nécessitera de nouvelles compressions des dépenses. Les Canadiens comprennent toute l'importance de la réduction du déficit. C'est mal d'hypothéquer l'avenir de nos enfants afin de subventionner notre propre niveau de vie.

Conformément à notre plan à moyen terme, nous poursuivons deux grands ojectifs financiers: comprimer les dépenses publiques et réduire le déficit pour, finalement, l'éliminer.

Depuis notre entrée en fonction, nous avons réduit le déficit de près de 8 milliards, le faisant passer de 38,3 milliards à 30,5 milliards cette année. En 1984–1985, les dépenses de programmes et de services de l'État dépassaient les recettes de 16 milliards. Cette année, grâce à la gestion rigoureuse des dépenses et à l'augmentation des recettes, celles-ci dépassent les dépenses de 9 milliards.

Le plan financier que j'avais déposé en avril montre que le déficit sera réduit de moitié en quatre ans. Grâce à ces progrès, l'exercice 1993–1994 sera le dernier au cours duquel le gouvernement devra faire de nouveaux emprunts sur le marché financier. Nous pourrons ensuite commencer à rembourser les obligations et les bons du Trésor.

Nous sommes déterminés à réduire constamment le déficit. Et pour y parvenir, nous avons besoin de deux choses: une action constante afin de comprimer les dépenses et d'éliminer le gaspillage et l'inefficacité; et un régime fiscal stable et fiable, qui favorise davantage la croissance économique.

Notre bilan en matière de dépenses est favorable et ne fera que s'améliorer. Depuis notre entrée en fonction en 1984–1985, les dépenses consacrées à l'ensemble des programmes publics n'ont augmenté que de 3,6 p. 100 par année jusqu'en 1989–1990, soit moins vite que l'inflation. Par rapport à l'ensemble de l'économie, la proportion des dépenses de programmes et de services est passée de 19 p. 100 en 1984–1985 à 16,1 p. 100 en 1989–1990. Si nous ne les avions pas réduites à ce point, les dépenses de programmes seraient aujourd'hui plus élevées de 22 milliards.

[*Français*]

La taxe sur les produits et services renforcera la stratégie gouvernementale de réduction du déficit. Elle remplacera une taxe qui est devenue une source de recettes de moins en moins fiables et un obstacle à la bonne planification financière.

La TPS favorisera le renforcement de notre économie. Elle mettra les produits canadiens sur un pied d'égalité avec la concurrence, aussi bien au pays qu'à l'étranger. Elle stimulera l'investissement. Elle rendra nos industries plus compétitives. Elle entraînera une augmentation de 9 milliards de dollars de la production économique, ce qui équivaut à 350$ par année pour chaque canadien. Toutes les régions du Canada profiteront de ces retombées.

[*Traduction*]

Le crédit remboursable pour TPS, qui sera versé par chèque quatre fois par an, rendra le régime fiscal plus équitable.

Cela fait maintenant trois ans et demi que nous avons lancé un large processus devant mener à la réforme de la taxe fédérale de vente; cela fait deux ans et demi que nous avons proposé le principe de la taxe sur les produits et services dans un livre blanc.

• (1120)

La TPS proposée dans le document technique d'août constituait un ensemble de mesures bien équilibré et financièrement sain. Lors des débats consacrés à cette proposition, bien des intervenants ont fait valoir que l'assiette de la taxe devait être élargie. Beaucoup ont également exprimé le désir d'en être exonérés. Malgré les divergences d'opinions sur l'assiette de la taxe, on s'est accordé pour dire que son taux devait être abaissé.

À la lumière de ce débat ainsi que du rapport très utile du Comité permanent des finances de la Chambre, je propose plusieurs changements importants grâce auxquels la TPS produira les mêmes retombées économiques, mais avec des risques inflationnistes considérablement atténués au cours de la période de transition.

Le principal changement est une réduction du taux de la taxe, de 9 à 7 p. 100. Cela permettra d'abaisser presque de moitié l'effet ponctuel de la taxe sur le coût de la vie. En ramenant cet effet de 2,25 p. 100 à un peu moins de 1,25 p. 100, nous réduisons considérablement le risque de réactions inflationnistes durables. Cela aidera à instaurer un climat plus favorable à la réduction de l'inflation, des taux d'intérêt et du déficit, ainsi qu'au renforcement de la croissance économique au cours des prochaines années.

Ainsi, nos politiques économique, financière, fiscale et monétaire auront une action conjuguée plus efficace, pour le bien de tous les Canadiens.

Cependant, à un taux de 7 p. 100, la TPS rapportera près de 6 milliards de moins, chaque année, qu'à un taux de 9 p. 100. J'ai prévenu les Canadiens qu'un abaissement du taux de la taxe devrait se payer. J'ai déclaré que nous ne réduirions pas le taux au détriment du déficit, et nous tiendrons parole. J'ai également affirmé que nous ne sacrifierions pas l'équilibre et l'équité qui caractérisaient la proposition de TPS et, plus précisément, que nous tiendrions notre engagement de protéger les Canadiens à revenu modeste.

[*Français*]

Nous avons bien compris le message des Canadiens, à savoir qu'il fallait réduire le déficit, surtout en comprimant ses dépenses. Nous avons également parfaitement reçu le message selon lequel les activités gouvernementales devaient constituer la principale cible des compressions. Les mesures de restriction annoncées la semaine dernière par le président du Conseil du Trésor témoignent de notre volonté constante de gérer plus efficacement les opérations et les services gouvernementaux.

[*Traduction*]

Ces mesures, lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, apporteront une contribution annuelle de 700 millions de dollars au financement de la réduction du taux de la taxe.

J'ai souligné, il y a un instant, que l'équilibre global des mesures relatives à la TPS devait être préservé. Dans un sens important, ces compressions de dépenses amélioreront cet équilibre puisqu'elles permettent au gouvernement de contribuer directement à l'effort.

Un certain nombre de changements ont été apportés aux mesures touchant l'impôt sur le revenu, pour permettre d'abaisser le taux de la TPS. Le taux réduit de la taxe nous permettra de diminuer le crédit pour TPS, tout en tenant notre engagment de protéger les Canadiens à revenu modeste. Comme dans la proposition antérieure, les familles gagnant jusqu'à 30 000 $ paieront moins d'impôt et de taxes dans le cadre de la TPS qu'à l'heure actuelle. Environ 8,7 millions de familles et de particuliers recevront des chèques. Les trois quarts des familles dirigées par une personne âgée ou des familles monoparentales disposeront d'un revenu plus élevé après impôt.

Étant donné la réduction du taux de la TPS et du fardeau imposé par la taxe de vente aux Canadiens à revenu moyen, il n'est plus nécessaire d'abaisser le taux d'impôt sur le revenu de 26 p. 100. Toutefois, même sans cet abaissement, les contribuables à revenu moyen paieront moins d'impôt et de taxes que si les propositions du document technique avaient été appliquées.

Si l'on avait abaissé le taux de la TPS sans prendre de mesures compensatoires, ce sont les contribuables à revenu élevé qui en auraient le plus bénéficié dans l'absolu. Pour aider à financer la réduction du taux de la TPS et maintenir l'équilibre des mesures, l'actuelle surtaxe sur les revenus élevés sera étendue à l'excédent de l'impôt fédéral de base sur 12 500$ et son taux sera majoré de deux points. À la suite de ces changements, les contribuables à revenu élevé supporteront à peu près le même fardeau fiscal total, avec une TPS à 7 p. 100, que dans le cadre des propositions du document technique.

Les entreprises contribueront elles aussi à la réduction du taux de la TPS. L'impôt sur les grandes sociétés sera augmenté, et les frais annuels qui auraient été versés aux petites entreprises pour l'administration de la TPS seront éliminés. Cependant, pour aider les petites entreprises à s'adapter au nouveau régime, elles bénéficieront d'un crédit ponctuel allant jusqu'à 1 000 $.

Étant donné les choix difficiles qui ont dû être faits pour réduire la TPS, il n'aurait pas convenu de supporter le manque à gagner de 700 millions de dollars des recettes fédérales provenant des taxes de vente et d'accise sur l'alcool, le tabac et le carburant qui se serait autrement produits. Des rajustements seront donc apportés à ces taxes afin de maintenir les recettes au niveau actuel. Par conséquent, les prix à la consommation de ces produits ne devraient pas augmenter.

Comme le proposait le document technique, la TPS s'appliquera uniquement aux habitations neuves. Le remboursement de la TPS sur le logement, rajusté pour tenir compte du taux réduit de la taxe, permettra au gouvernement de tenir son engagement concernant l'accession des Canadiens à des résidences de prix abordable.

Ces mesures, prises dans leur ensemble, préservent l'équilibre de la réforme de la taxe de vente. L'assiette de la TPS reste essentiellement la même que dans le document technique. Certains changements mineurs apportés à cette assiette, de même que d'autres améliorations techniques du fonctionnement de la taxe, sont décrits dans les notes techniques du document que je dépose aujourd'hui.

Avant de terminer, j'aimerais aborder rapidement deux autres questions étroitement liées, qui ont fait couler beaucoup d'encre. Les petites entreprises ont exprimé la crainte que l'observation de la TPS ne leur

impose un lourd fardeau. Nous avons exposé des méthodes comptables simplifiées afin de venir en aide aux petites entreprises; nous avons offert des encouragements fiscaux à l'achat de caisses enregistreuses perfectionnées, notamment en annonçant hier l'élimination de l'actuelle taxe de vente sur cet équipement.

Le gouvernement examinera, de concert avec les petites entreprises, les autres façons de simplifier le fonctionnement de la taxe.

[*Français*]

Nous collaborerons également avec les provinces dans le domaine de l'administration de nos régimes de taxe de vente. À cet égard, je suis encouragé par l'esprit de coopération qui s'est dégagé de ma rencontre de ce mois-ci avec mes homologues des provinces. Dans le cadre de ces travaux, nous tiendrons compte du fait que les Canadiens tiennent à ce que les dédoublements inutiles soient éliminés dans le secteur gouvernemental, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le gouvernement fédéral redoublera d'efforts afin de rendre ses activités plus efficaces et de mieux gérer l'argent des contribuables.

Cet engagement important sera tenu dans le cadre de notre programme plus général d'action économique et financière, contre le déficit et pour une économie dynamique, créatrice d'emplois et en expansion.

• (1130)

[*Traduction*]

Aucun des ces objectifs ne sera facile à atteindre. Ils nécessiteront d'autres choix difficiles, du genre de ceux que j'ai décrits aujourd'hui. Nous ne pouvons cependant échapper à ces choix, comme gouvernement et comme nation, si nous voulons que l'avenir auquel nous tenons pour nous-mêmes et pour nos enfants devienne réalité. C'est pourquoi nous nous proposons de mettre en oeuvre la TPS, comme prévu, le 1er janvier 1991.

Le projet de loi incorporant les changements annoncés aujourd'hui sera présenté à la première occasion, dès le début du nouvel an.

Il faut mettre en oeuvre la TPS. Nous avons eu deux ans et demi de discussions sur le Livre blanc du gouvernement. Nous avons eu quatre mois de débats sur la proposition technique. Nous avons tiré les enseignements.

Notre réponse à ce débat prend aujourd'hui la forme d'un ensemble de mesures équilibré, qui tient compte des grandes préoccupations exprimées. C'est maintenant le temps de passer à l'action. Mettons-nous à la tâche.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, c'est la première fois en 50 ans que les gens font la queue à la porte des banques d'alimentation pendant le temps des fêtes. Le ministre des Finances s'attend-il à ce que ces gens lui soient reconnaissants pour sa nouvelle taxe?

Le gouvernement conservateur s'est attaqué aux pensions des personnes âgées. Le ministre des Finances s'attend-il à ce que les personnes âgées du Canada lui soient reconnaissantes pour sa nouvelle taxe?

Le ministre des Finances a imposé de nouveaux frais d'administration sur les prêts aux étudiants. S'attend-il à ce que les étudiants lui soient reconnaissants pour sa nouvelle taxe?

Nous connaissons un des mois de décembre les plus froids dans l'histoire de notre pays et, pour la première fois, un gouvernement impose une taxe sur le mazout de chauffage domiciliaire. Le ministre des Finances s'attend-il à ce que les familles qui ont à peine de quoi payer leurs factures de chauffage lui soient reconnaissantes pour cette taxe?

Nous avons plus d'un million de petits entrepreneurs qui travaillent fort toute l'année et qui, à cause de la politique économique du gouvernement, connaissent le pire chiffre d'affaires de Noël de l'histoire. Le ministre s'attend-il à ce que les petites entreprises du Canada lui soient reconnaissantes pour cette nouvelle taxe?

Les habitants du Canada atlantique sont très ébranlés par l'effondrement de leur industrie des pêches, et le projet présenté aujourd'hui leur portera le coup de grâce. Le ministre s'attend-il à ce que les habitants du Canada atlantique et du Nord lui soient reconnaissants pour cette nouvelle taxe?

L'homme que nous venons d'entendre aujourd'hui ressemble au ministre des Finances, parle comme le ministre des Finances et agit comme le ministre des Finances, mais est-ce possible que ce soit le même homme qui était ministre des Finances durant la campagne électorale? Ce serait étonnant, parce que ce ministre des finances a promis à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays durant la campagne électorale qu'il n'instaurerait pas de taxe sur les produits et services sans la collaboration des provinces. Le ministre des Finances a juré d'un bout à l'autre du pays pendant la campagne électorale que s'il présentait une taxe sur les produits et services, elle serait

sans incidence sur les recettes. Le ministre des Finances a juré d'un bout à l'autre du pays que s'il présentait une taxe sur les produits et services, elle ne serait pas inflationniste. Le ministre des Finances a juré d'un bout à l'autre du pays que la taxe sur les produits et services qu'il présenterait ne serait pas invisible.

Le même ministre des Finances avait promis aux Canadiens que lorsqu'il présenterait une taxe sur les produits et services, il abolirait la surtaxe temporaire de 3 p. 100 sur les revenus. Non seulement elle n'est pas abolie, mais deux points de plus viennent s'y ajouter aujourd'hui. Il a promis aux Canadiens à revenus moyens que lorsqu'il présenterait une taxe sur les produits et services, il abaisserait le taux de base de l'impôt sur le revenu. Le ministre des Finances avait promis aux commerçants que lorsqu'il présenterait une taxe sur les produits et services, elle serait facile à comprendre et à administrer. Le ministre des Finances avait dit que nous étions le seul pays du monde à avoir une taxe sur les ventes des fabricants. Il vient de faire du Canada le seul pays au monde à avoir deux régimes distincts de taxe sur les ventes au détail: l'une au niveau fédéral et l'autre au niveau provincial.

Le ministre n'a tenu aucune des promesses qu'il avait faites au sujet de cette taxe, ce qui fait encore une fois que le numéro de ce matin est une honte. Le ministre est une honte, et le gouvernement qu'il représente est une honte.

Il y a des choses que j'aimerais dire au premier ministre. Il est venu ici pour entendre son ministre, mais il ne daigne pas écouter le chef de l'opposition, il ne daigne pas non plus écouter le chef du Nouveau Parti démocratique parce qu'il a le style présidentiel. Quand il est question d'impôt, le premier ministre n'est pas là pour entendre la réponse de l'opposition.

C'est ce ministre qui a présidé à une fuite budgétaire. C'est ce ministre qui a essayé de dissimuler une deuxième fuite budgétaire. C'est ce ministre qui avait dit que la taxe sur les ventes des fabricants fauchait silencieusement des emplois, pourtant il a augmenté quatre fois cette taxe de vente, la faisant passer de 9 à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100 et enfin à 13,5 p. 100.

C'est le ministre des Finances qui a dit aux Canadiens, en 1984, qu'il n'augmenterait pas les impôts et taxes d'un seul cent. Depuis qu'il est devenu ministre, il les a augmentés 31 fois, et c'est la 32e fois ce matin.

Ce ministre des Finances a dit, durant les élections, qu'il ne faisait pas de promesses électorales, comme nous en faisons de ce côté-ci de la Chambre, mais qu'il prenait des engagements et qu'il avait l'argent nécessaire en banque pour les tenir tous. Eh bien, il les a rompus l'un après l'autre, sans en oublier un seul.

Le ministre des Finances a permis que l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains soit le plus grand de toute l'histoire du Canada.

Ce ministre des Finances a maintenant le culot de demander aux Canadiens de lui faire confiance. Je ne lui ferais pas confiance un seul jour parce qu'il traite les Canadiens d'une façon trompeuse et frauduleuse, et nous savons maintenant qu'il est non seulement trompeur mais faible.

Le ministre a emprunté le langage nébuleux de ses fonctionnaires pour dire que l'économie commençait à ralentir. En fait, nous sommes au bord d'une récession: il l'a pratiquement admis ce matin. Pourtant, il s'entête à vouloir imposer une taxe sur les produits et services sur tout ce qui bouge et se vend au Canada. Dans quel monde vit-il, je me le demande. Il devrait dire aux Canadiens, et c'est ce qu'il leur dit, en réalité: «Si nous devons avoir une récession, ayons-en une vraie: je vais la déclencher tout de suite ce matin.»

Après avoir entendu pendant des mois les Canadiens lui dire que sa nouvelle taxe de vente était une catastrophe, après avoir entendu des témoins de tout le pays qui se sont présentés devant le comité présidé par le député de Mississauga-Sud lui dire, ainsi qu'au Parlement, que cette taxe serait inflationniste, régressive, invisible, sournoise et injuste et qu'elle frapperait les pauvres et, plus particulièrement, les régions les plus éloignées du pays, le ministre est maintenant devenu le Rhett Butler de la politique canadienne. À ceux qui lui parlent de ces prétendues consultations, il répond: «En toute franchise, je m'en fiche éperdument».

Si le ministre pense que sa solution des 7 p. 100 convaincra les Canadiens d'accepter sa nouvelle taxe, il se trompe lourdement. Ce que nous venons juste d'entendre n'est que la dernière d'une longue série de tergiversations. Le ministre avait déclaré que la taxe devait être au minimum de 9 p. 100. Or, voilà maintenant qu'il

l'a réduite de 2 p. 100. Il aurait dû la réduire de 9 p. 100, la supprimer carrément et repartir à zéro.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est le même ministre qui avait augmenté la taxe manufacturière par quatre fois: de 9 p. 100 à 10 p. 100, de 10 p. 100 à 11 p. 100, de 11 p. 100 à 12 p. 100, et finalement à 13,5 p. 100. Est-ce que vous voulez que les Canadiens et les Canadiennes croient ce ministre qui s'engage ce matin à réduire la taxe sur les produits et services de 9 p. 100 à 7 p. 100? Mais éventuellement, c'est bien clair qu'il va poursuivre la même politique, et il va augmenter cette taxe plus tard, à 9 p. 100, à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100 et, enfin, à 13 p. 100. Et ce sera beaucoup plus facile parce que cette taxe ne sera pas visible. Le consommateur canadien ne sera pas capable d'analyser le montant de la taxe. Donc, est-ce que vous voulez que l'on croie le ministre, qu'on ait confiance au ministre? Jamais, jamais, monsieur le Président, parce qu'il n'a pas fait en sorte que nous ayons confiance en lui!

• (1140)

Monsieur le Président, malgré la mathématique de cette affaire ce matin, cette taxe est encore invisible, cette taxe est encore sans la coopération des provinces, cette taxe est encore un cauchemar administratif, cette taxe est encore compliquée, cette taxe est encore régressive, cette taxe n'est pas juste encore, et le ministre essaie, ce matin, de duper les Canadiens, semblant leur présenter un cadeau de Noël.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ce n'est pas un cadeau de Noël; ce n'est pas un cadeau du tout. Tous les Canadiens vont se réveiller le matin de Noël avec cette taxe de 7 p. 100 de plus à payer.

Après toutes ces promesses, le ministre ne nous a pas encore dit si les aliments seraient assujettis à la taxe ou non. Dans son discours, le ministre a tenté de prétendre qu'il venait prendre davantage d'argent dans les poches des Canadiens nantis et des grosses sociétés. Que fait-il en réalité aujourd'hui? Examinons ses propres chiffres.

Il vient chercher 200 millions de dollars dans les poches des grandes sociétés et des multinationales, mais il fait payer 600 millions de dollars de plus aux petites entreprises canadiennes. Il prend 200 millions aux Canadiens aisés, mais 700 millions aux Canadiens à revenus moyens et 1,2 milliard aux Canadiens vivant dans la pauvreté. Voilà ce qu'il nous a annoncé ce matin.

Il enlève 1,1 milliard aux bénéficiaires de pension de vieillesse et aux familles recevant des allocations familiales. Il enlève 400 millions aux Canadiens qui tentent de s'acheter une maison. Il appelle cela juste. Il qualifie cela de saine politique économique. Je dis que c'est de la frime et que les Canadiens ne se laisseront pas duper.

L'aspect frauduleux du petit numéro de ce matin, c'est qu'il espère que les manchettes diront qu'il a réduit la taxe en la ramenant de 9 à 7 p. 100. En réalité, toutes les recettes qu'il a sacrifiées ce faisant, sont compensées par des taxes ailleurs. Autrement dit, l'exercice de ce matin est strictement neutre sur le plan des recettes. Il n'y a aucune réduction de taxes. Je tiens à le dire aux Canadiens. Il a simplement transféré la charge sur la classe moyenne, les régions défavorisées, les pensionnés et les familles recevant des allocations. C'est un numéro absolument frauduleux.

Ce que le ministre a annoncé ce matin constitue son dernier aveu, qu'il a perdu tout contrôle sur l'économie et que le déficit lui échappe contrairement à ce qu'il affirme. Voilà un ministre qui a doublé la dette publique, la dette accumulée par ce pays depuis la Confédération, et cela en cinq ans seulement. Elle est passée de 170 milliards à 350 milliards, en dépit de toutes les augmentations de taxes et d'impôts au cours des quatre ou cinq dernières années—31 en tout. En dollars constants, la famille canadienne moyenne paie 30 p. 100 de plus en charges diverses qu'elle ne payait lorsque le ministre a pris ses fonctions.

Il en est arrivé au point de déclencher une révolte fiscale maintenant. Il n'a pas eu le courage d'annoncer froidement aux Canadiens une augmentation d'impôt très visible à payer par le biais de leur déclaration d'impôt. Il croit qu'en imposant cette taxe invisible et sournoise, une taxe que le commis du magasin ne pourra pas calculer et afficher, les Canadiens ne s'en apercevront pas. Je vous le dis, monsieur le Président, qu'il réussira à s'en tirer: il l'imposera cette taxe sournoise, cachée et clandestine.

S'il avait prêté la moindre attention à l'opinion générale exprimée à la quasi-unanimité des Canadiens, il aurait fait la seule chose sensée à faire ce matin: il aurait envoyé cette taxe au diable vauvert et le premier ministre également par la même occasion, si ce dernier avait été parmi nous ce matin.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre des Finances a montré aux Canadiens, s'ils l'ignoraient auparavant, qu'un gouvernement conservateur est synonyme de temps difficiles et d'impôts élevés.

L'année dernière, à cette époque-ci, nous discutions de l'Accord de libre-échange et c'était là le cadeau de Noël du gouvernement aux Canadiens. On constate ce qui est arrivé depuis, alors qu'on assiste à des licenciements sur les côtes est et ouest. Ce Noël, le ministre se propose de nous faire un autre beau cadeau; il entend, en effet, réduire de 9 à 7 p. 100 la taxe proposée sur les produits et services, alors que nous sommes le seul pays où l'on applique une taxe sur ces types de services, ce genre de taxe à la consommation.

Les Canadiens ne seront pas dupes. On ne leur fera pas croire qu'il s'agit là d'un cadeau. Le ministre affirme que les temps sont difficiles, mais qu'il doit quand même nous matraquer avec cette taxe de 9 p. 100, ce qui revient à nous frapper avec un madrier. Par la suite, une semaine avant Noël, il nous affirme que tout va bien, car elle ne va être que 7 p. 100 après tout. Ce ne sera plus un madrier, mais un bâton de baseball. Les Canadiens savent que cela fait aussi mal.

Les Canadiens doivent se rappeler que le principe de cette taxe demeure le même. Il va tout à fait à l'encontre de l'équité fondamentale d'un régime fiscal progressif qui impose les gens en fonction de leurs revenus. Cette taxe frappe tout le monde sur tous les achats et tous les services. Il ne s'agit pas d'une taxe discrétionnaire. Personne ne peut se passer d'acheter de la nourriture. Les gens sont forcés d'acheter des vêtements pour leurs enfants. Bon nombre de services sont tout à fait essentiels. Qu'il s'agisse d'un pensionné ou d'une famille qui tente simplement de joindre les deux bouts, il n'en demeure pas moins qu'il faut acheter ces choses. Ainsi, le principe demeure. C'est le principe selon lequel on prend le plus à ceux qui ont le moins parce que ce sont aussi les membres de notre société qui ont le moins de moyens pour se faire entendre. Ce sont eux qui luttent chaque jour pour gagner leur vie, les travailleurs à revenu moyen et les petits salariés.

Le gouvernement devrait mettre en place un système équitable d'imposition. Je ne pense pas que la majorité des Canadiens s'opposent à payer des taxes. Ils voient que le régime d'assurance-maladie est un programme juste et équitable qui profite à tous. Les Canadiens acceptent de payer des taxes pour faire fonctionner ce programme. Ce que les Canadiens n'acceptent pas, c'est un régime fiscal injuste.

Le ministre dira dans sa proposition d'aujourd'hui qu'il veut hausser les impôts des grandes sociétés et faire payer quelques-unes de ces grandes sociétés, mais 70 000 entreprises rentables ne paient pas d'impôt. Je suis convaincue que le ministre dira: «Examinez ma proposition, nous allons faire payer quelques-unes de ces grandes sociétés.» La proposition du ministre fera payer 3 700 de ces 70 000 sociétés. Ce n'est pas là une réforme fiscale équitable.

Ce que le gouvernement devrait faire, c'est abandonner son projet de loi et mettre en place un régime fiscal juste et équitable.

Aujourd'hui, le ministre essaie de faire croire aux Canadiens qu'il leur prépare un beau cadeau de Noël. Mais ceux qui auront ce cadeau sont ceux, par exemple, qui ont 100 000 $ d'actions. Ils n'ont pas à s'inquiéter. Ils n'auront pas à payer leurs impôts à la source. Ceux qui misent sur les fusions et les prises de contrôle n'ont pas à s'inquiéter, ils auront leur cadeau de Noël. Ils n'ont pas à s'inquiéter du nouveau régime fiscal.

Ceux qui ont de quoi s'inquiéter sont les habitants des localités de Terre-Neuve qui dépériront, les agriculteurs de l'Ouest qui font faillite comme nous en voyons chaque jour, les travailleurs de l'usine Inglis et les travailleurs de toutes les autres usines qui ferment leurs portes, et il y en a presque une par semaine à Toronto.

Manifestement, à cause de cette taxe il va y avoir davantage d'enfants à faire la queue aux banques d'alimentation et le Canada aura une société plus pauvre et moins équitable.

Le ministre a parlé du taux d'inflation, et nous devrions tous être très heureux que ce taux soit la moitié de ce qu'il serait sans cette taxe de 9 p. 100. Considérons un instant le bilan du gouvernement en ce qui concerne les prévisions parce que nous voulons voir dans quelle mesure nous pouvons compter que ce qu'a annoncé le gouvernement va effectivement se réaliser.

Les Canadiens se rappellent assurément que le libre-échange allait être très avantageux pour nous tous, et nous l'avons depuis un an. Nous allions profiter de maintes baisses de prix. Vous rappellez-vous ces baisses de prix qui allaient être si avantageuses pour tous les consommateurs?

• (1150)

Je me souviens que, pendant les élections, le candidat conservateur dans ma circonscription a dit que cela signifierait un poste de télévision gratuit pour tous les Canadiens, soit 300 $ par an. Le libre-échange n'a pas donné un poste de télévision gratuit aux Canadiens qui recoivent seulement du gouvernement leur avis de congédiement.

Ce dernier propose d'aider la petite entreprise. Qu'a-t-il fait pour elle? Tout d'abord, les taux d'intérêt élevés ruinent la petite entreprise, les agriculteurs et les pêcheurs. Maintenant ils vont devoir assumer la tâche administrative plus lourde de percevoir cette taxe. Le gouvernement va-t-il les aider? On a dit qu'on le ferait une fois, mais qu'est-il advenu des frais d'administration de la petite entreprise? Ils ont été supprimés! Tant pis pour l'aide accordée à la petite entreprise!

Le ministre a dit ce matin que, grâce à la taxe de 7 p. 100, le taux d'inflation pourrait être réduit de 2,25 p. 100. Tout d'abord, ce chiffre repose sur l'hypothèse que tout le monde aurait reconnu qu'effectivement l'inflation aurait augmenté de 2,25 p. 100. Un grand nombre d'économistes avaient prévu un chiffre bien plus élevé. Cela nous laisse quand même avec un taux d'inflation de 1,2 p. 100 qui, comme le ministre l'a dit ce matin, je crois, permettrait d'avoir unne économie saine et des taux d'intérêt réduits.

Assurément, les Canadiens ne vont pas avaler cette histoire. On nous a déjà dit qu'il faut garder des taux d'intérêt élevés à cause de l'inflation. Celle-ci augmente, et le ministre prétend que les taux d'intérêt vont baisser. Eh bien, le ministre ferait mieux de parler à M. Crow de sa théorie sur l'économie et les taux d'intérêt. Cela ne correspond vraiment, avec ce qui arrive aux Canadiens.

Le gouvernement nous dit que la taxe sur les ventes des fabricants fait silencieusement et injustement disparaître les emplois. Au cours des travaux du Comité des finances, quand j'ai demandé combien d'emplois nous avait fauchés cette taxe et combien d'autres emplois disparaîtraient avec chaque augmentation de cette taxe injuste, on a découvert que cette faucheuse d'emplois agissait si subrepticement que nous n'avions aucun renseignement à son sujet.

Tous les partis ont convenu, si je ne m'abuse, que la taxe sur les ventes des fabricants constituait véritablement une mesure fiscale très injuste. Qu'a fait le gouvernement au sujet de cette taxe injuste, de cette faucheuse d'emplois? Il l'a fait passer de 9 à 10 p. 100, à 11 p. 100, à 12 p. 100, puis à 13,5 p. 100. Les Canadiens feraient mieux de se demander ce qu'il adviendra de cette taxe que le ministre prétend juste et équitable quand une taxe si injuste et si inéquitable augmente de 5 p. 100. Qu'est-ce qu'il adviendra de cette taxe juste et bien, d'ici deux ans, elle atteindra 12 p. 100.

À mon honorable collègue d'en face qui me demande si nous avons des solutions de rechange, je lui recommanderais de lire le rapport minoritaire du Nouveau Parti démocratique dans lequel nous proposons des solutions de rechange à la taxe sur les produits et services. Je voudrais féliciter mes collègues pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans ce domaine. Nous proposons de véritables solutions de rechange. Contrairement à nos collègues libéraux qui se contentent de dire qu'ils n'aiment pas la taxe, nous proposons de véritables solutions de rechange, pour lesquelles nous avons aussi calculé les coûts. Je ne vous en mentionnerai que quelques-unes.

Remanier le régime d'impôt sur le revenu des particuliers pour rétablir l'objectif d'une taxe progressive; élargir l'assiette fiscale des sociétés; imposer une taxe verte, une taxe d'accise, pour réduire la production et l'utilisation de matières dangeureses sur le plan écologique; appliquer une taxe sur les successions. À la différence du gouvernement qui augmente une taxe injuste, nous recommandons également d'annuler la taxe de 9 p. 100 sur les ventes des fabricants, du moins jusqu'à une véritable réforme fiscale.

Les Canadiens ne devraient pas non plus oublier ce que leur a valu la «réforme fiscale» du gouvernement. Les particuliers à revenu moyen ou modeste paient environ 60 p. 100 de plus en impôt aujourd'hui qu'en 1984. Heureusement, certains groupes de notre société, plus précisément les familles riches, sont plus chanceux, puisqu'ils paient 6,4 p. 100 de moins. Ces statistiques ne sont pas de moi, elles viennent du Conseil national du bien-être social. Comparativement à 1984, les familles pauvres doivent payer 60 p. 100 de plus, tandis que les familles riches paient 6,4 p. 100 de moins.

[*Français*]

Les coupures proposées au crédit d'impôt aux familles à revenu modeste ne feront qu'aggraver leur situation déjà précaire.

L'étude du Conseil canadien sur le bien-être révèle que la situation des familles pauvres s'empire. Dans toutes les provinces et territoires, les gens travaillant au salaire minimum vivent sous le seuil de la pauvreté. Ce sont les enfants de familles pauvres qui font la queue aux cuisines communautaires dans toutes les villes du pays.

Tout comme dans le cas de l'Accord commercial, les gens ne verront pas les soi-disant avantages de cette taxe régressive. L'Accord commercial est en vigueur depuis un an et les gens attendent encore les aubaines au supermarché et dans les grands magasins. Et ils vont attendre encore longtemps pour les économies de cette taxe!

[*Traduction*]

Qu'est-il arrivé cette année? Il est important de rappeler aux Canadiens ce qui s'est produit cette année pour faire du Canada un endroit plus agréable et où règne une plus grande justice. Nous avons eu des compressions chez VIA Rail, des réductions dans le domaine du développement régional, un désastre dans l'Atlantique avec les pêches et aucune entente dans le domaine forestier et pour préserver notre environnement. Le groupe binational a rendu des décisions contre la transformation du poisson dans notre propre pays.

Cette longue liste n'évoque pas le regain mais plutôt le déclin du pays. Les exploitations agricoles des Prairies sont endettées, et nous ne pouvons transformer notre poisson. Le gouvernement a déclaré qu'il se préoccupe de l'environnement. Mais que fait-il? Il effectue des compressions dans les centres d'information sur les économies d'énergie et il réduit le budget de ce secteur.

Le gouvernement affirme se préoccuper d'équité et de justice. Mais que fait-il? Les travailleurs réclament la parité salariale régionale. Il n'est que juste qu'ils reçoivent le même salaire sur la côte est et sur la côte ouest. Il est juste que les travailleurs des services hospitaliers, dont 80 p. 100 sont des femmes, touchent le même salaire que les autres travailleurs dans l'hôpital. Nous sommes pour l'équité des salaires. Comment le gouvernement réagit-il à cet aspect de la justice? Il ordonne le retour au travail et ne conclut aucune entente à ce sujet.

Voilà ce que l'année nous a apporté sous le gouvernement actuel. On nous promet maintenant qu'en 1991, nous devrons assumer une autre taxe, la taxe sur tous les produits et services ordinaires que nous achetons. De toute évidence, cette taxe ne touchera pas proportionnellement toutes les régions. Dans le Nord, par exemple, tout coûte plus cher: le transport, le chauffage, les services publics et les vêtements. D'autres régions rurales du Canada seront aussi touchées.

Le Nouveau Parti démocratique s'oppose catégoriquement à cette taxe régressive, nuisible et destructrice qui affectera les gagne-petit, les Canadiens à revenu moyen, les petites entreprises et les agriculteurs, enfin, toute la population d'un bout à l'autre du pays.

Nous demandons au ministre de mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale. Nous le sommons de ne pas dépenser quelque neuf millions de dollars pour essayer de convaincre les Canadiens que cette taxe est une bonne mesure. Il faut l'oublier! J'ai fait le tour des provinces et des territoires du Canada et j'ai parlé de cette taxe avec les gens. Même une campagne de publicité astucieuse n'arrivera pas à les convaincre que cette taxe sera avantageuse pour eux.

Cette taxe n'est pas un cadeau de Noël. Le ministre des Finances n'est décidément pas le Père Noël. Les Canadiens ne seront pas dupes de quelques changements, petites mesures destinées à les calmer. Les Canadiens souffrent de la mauvaise gestion économique du gouvernement. Cette taxe n'en est qu'un autre exemple. Les Canadiens le savent et s'organiseront pour le faire savoir aux conservateurs, tout comme le fera le Nouveau Parti démocratique.

* * *

• (1200)

[*Français*]

LE GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire.

Il s'agit du rapport du symposium interparlementaire sur «La participation des femmes au processus de prise de décisions dans la vie politique et parlementaire».

J'aimerais simplement mentionner, madame la Présidente, qu'à la question de savoir si la politique demeurait une affaire d'homme, il a été globalement répondu par l'affirmative: «Oui, les hommes monopolisent le pouvoir.» On a cependant rétorqué que: «. . .la vie politique concernait tout le monde.»

J'espère voir de mon vivant autant de femmes que d'hommes ici dans cette Chambre, madame la Présidente.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

LES COMITÉS

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

[*Traduction*]

Le rapport recommande 14 façons d'accroître l'efficacité et l'équité du traitement des demandes de statut de réfugié en retard dans le cadre du programme établi par la ministre. Or, il faut prendre des mesures sans plus tarder pour accélérer le processus. Le comité estime que, au rythme où vont les choses, il faudra plus de six ans pour en finir.

[*Français*]

C'est dans ce contexte que nous avons effectué plusieurs recommandations afin d'améliorer de façon efficace et avec équité le présent programme pour éliminer plus rapidement l'arriéré du traitement des demandes de réfugiés.

Aussi, madame la Présidente, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de répondre dans un délai de 120 jours. Toutefois, étant donné l'urgence de ces problèmes, le Comité demande que cette réponse soit donnée dans de meilleurs délais.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre 13 pétitions jugées correctes par le greffier et signées par 1 276 Canadiens de Hamilton, Ancaster, Burlington, Stony Creek, Grimsby, Binbrook, Dunnville, Beamsville, Freelton, Brantford, Paris, Caledonia, Cambridge, Carlisle, Cayuga, Camden, Lynden, Puslinch, Oakville, Toronto, Willowdale, North York, Mount Hope, Kitchener, Guelph, Greensville, Milton, Waterford, Winona, Sudbury, Belleville, Trenton, Waterdown et d'autres localités. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rejeter la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, qui est cruelle, invisible et inflationniste.

[*Français*]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, trois pétitions qui rejettent les recommandations du groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi sont inquiets des recommandations de ce rapport non terminé.

Madame la Présidente, dans le rapport final de ce groupe de travail, il n'y a aucune mention de la Convention de la Baie James et du Nord québécois Cris-Naskapis et du rapport final d'octobre 1989 sur les disparités régionales des postes isolés, effectué par le gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première porte la signature d'un grand nombre de mes électeurs de la région de Mont Nebo, Victoire et Canwood. Les pétitionnaires s'opposent au projet de taxe sur les produits et services du gouvernement.

Les pétitionnaires prient aussi le Parlement de réformer le régime fiscal de manière à établir un impôt minimal sur les sociétés et les particuliers bien nantis, de rejeter le projet actuel d'une taxe de vente sur les produits et services et de s'assurer que dans l'éventualité où les Canadiens seraient d'accord sur l'opportunité de substituer une taxe de vente à la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement ne profite pas de l'occasion pour effectuer une arnaque fiscale massive et qu'il renonce à alourdir davantage le fardeau fiscal des simples citoyens au moyen d'une taxe à la consommation régressive au lieu de procéder à une réforme fiscale réelle.

J'appuie la pétition et je sais gré aux résidents de Mont Nebo d'avoir recueilli tous ces noms.

J'ai là une seconde pétition qui s'oppose également au projet du gouvernement d'imposer une taxe de vente de 9 ou de 7 p. 100 sur les produits et les services. Signée par une certain nombre de résidents de la région d'Ottawa et de la capitale nationale, elle demande à la Chambre de rejeter cette taxe.

L'EXTRADITION

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la présidente, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions portant sur trois sujets complètement différents. Elles ont toutes été certifiées conformes par le greffier.

La première pétition, signée par environ 1 500 habitants du sud–est d'Edmonton, demande la réforme des lois canadiennes sur l'extradition. Les pétitionnaires font particulièrement allusion à Charles Ng et à d'autres personnes célèbres qui se sont réfugiées au Canada pour éviter d'être poursuivies ou condamnées aux États–Unis. Ils veulent qu'on change nos lois pour que de telles personnes puissent être expulsées du Canada à tout moment après leur arrestation dans notre pays.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): J'ai une pétition signée par environ 160 chefs de file canadiens de toutes les régions de notre pays. Un grand nombre d'entre eux sont d'origine vietnamienne et énumèrent certaines des nombreuses violations des droits de la personne commises au Viêt–nam, notamment les persécutions religieuses, le travail obligatoire et le manque de liberté d'expression dans la presse. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'exercer des pressions réelles sur le gouvernement vietnamien dans tous les domaines mentionnés dans la pétition.

L'UNIFORME DE LA GRC

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition portant sur l'uniforme de la GRC. Les quelque 45 signataires d'Edmonton ne veulent pas que l'uniforme soit changé «pour accéder aux demandes de sectes religieuses ou de minorités ethniques.»

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je voudrais présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, de nombreuses pétitions qui m'ont été transmises pour défendre les intérêts du Centre national des Arts. Les pétitionnaires, qui viennent de partout au Canada, souhaitent vivement que le centre puisse remplir, en tant qu'institution culturelle, son mandat unique de promouvoir les talents de notre pays et de présenter des artistes canadiens dans les domaines du théâtre, de la danse et de l'opéra. Ils espèrent que les problèmes nuisant au bon fonctionnement du Centre national des Arts seront réglés sous peu afin qu'il reprenne normalement ses activités.

Pour votre gouverne, madame la Présidente, ces centaines de pétitions viennent s'ajouter à celles que j'ai déjà présentées.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): J'ai aussi l'honneur de présenter des pétitions signées par les membres de l'Association de l'âge d'or, laquelle a tenu une réunion de coalition composée de personnes âgées qui s'inquiètent beaucoup de la disposition de récupération que le gouvernement a incorporée dans le projet de loi C–28 dont la Chambre est saisie.

Les pétitionnaires déclarent, entre autres, que cet impôt, qui vise à récupérer, en tout ou en partie, les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, dépend du revenu du bénéficiaire et qu'il porte atteinte au principe de l'universalité des programmes sociaux au Canada. En outre, il ne serait pas indexé et il n'est donc pas protégé contre l'inflation. C'est une mesure discriminatoire à l'endroit des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, car on leur impose un fardeau fiscal inéquitable, sans tenir compte de l'emplacement géographique ou d'autres facteurs.

Ils sont très inquiets de ce que le seuil de 50 000 $ ne se compose pas uniquement de revenus réels, car il peut comprendre des milliers de dollars de revenus imaginaires, étant donné que le gouvernement exige l'inclusion de 25 p. 100 des dividendes majorés réalisés sur les revenus de placements canadiens.

• (1210)

Madame la Présidente, je parle au nom de centaines de citoyens âgés qui ont le droit d'être entendus à la Chambre et qui sont mes électeurs de la belle circonscription de Mount Royal.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je comprends très bien ce que dit la députée. Mais celle–ci sait fort bien que la présentation d'une pétition ne doit pas servir de prétexte pour entamer un débat.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je ne pensais que le fait de lire ce qu'ils avaient écrit et ce que *La Voix* a qualifié de grande préoccupation constituait un débat et, si c'est le cas, veuillez m'en excuser. Je vais simplement déposer ces centaines de pétitions dans l'intérêt des signataires.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je voudrais également exposer les grandes inquiétudes de centaines de pétitionnaires qui se préoccupent énormément de la taxe sur les produits et les services. Madame la Présidente, vous le savez comme moi, le ministre a parlé de cette taxe ce matin.

Je n'ajouterai rien à ce que disent les pétitionnaires, si ne c'est que pour mentionner en leur nom leurs vives inquiétudes devant la hausse de l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt, l'accroissement du taux de chômage et le fait que cette trente-deuxième augmentation d'impôt constitue à leurs yeux une ponction fiscale excessive. Je vous remercie beaucoup au nom des pétitionnaires de Mount Royal.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, je serai bref. J'ai entre les mains une pétition signée par 5 600 habitants de Windsor qui subissent déjà les contrecoups de la politique économique du gouvernement, puisqu'ils voient leur emplois et leur entreprises s'envoler vers Détroit. À l'instar de notre chef, les pétitionnaires estiment que cette TPS est le coup de grâce qui entraînera la perte d'encore plus d'emplois et d'encore plus d'activités pour les petits entrepreneurs de Windsor. Les signataires exigent le rejet de cette taxe.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée correcte. Elle contient les signatures de 1 109 habitants de ma circonscription, pour un total de 9 117 dans la circonscription de Calgary-Nord-Est.

Ces pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services, car ils estiment qu'elle est régressive. Elle fait reposer le fardeau sur les épaules du consommateur et elle est inflationniste. Ils demandent humblement au gouvernement de la retirer, et je les appuie.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, encore dans la foulée de cette campagne qui vise à sensibiliser le gouvernement à l'opinion publique du Canada et à empêcher cette augmentation de 700 p. 100 sur une taxe de vente que les Canadiens refusent d'accepter, je voudrais déposer des pétitions d'au moins une dizaine certainement, de ma circonscription, de Canadiens et de Canadiennes qui se disent absolument choqués par ce gouvernement qui manque à l'intégrité de bien gouverner le pays en voulant taxer les Canadiens, imposer une taxe cachée, une taxe qui sera régressive, une taxe qui imposera des niveaux d'inflation, des niveaux de chômage inacceptables, et ces gens demandent sérieusement que cette taxe soit abolie tout simplement et qu'on arrête de faire croire aux Canadiens qu'en la réduisant de 9 p. 100 à 7 p. 100, on leur fait un cadeau de Noël. C'est faux!

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui à la Chambre des pétitions portant les signatures de 292 personnes venant surtout du nord-ouest de l'Ontario, c'est-à-dire de Beardmore, de Pickle Lake, de Kakabeka Falls, de la région de Thunder Bay, de même que de Milton, de Richmond Hill, de Midland, de Hamilton et de Scarborough, de Dorion, en Ontario, de R and R Engine Rebuilding, d'Upsala, en Ontario, de Ram Realty, du Dale's Service Centre, de Galaxy Lanes et du magasin général d'Upsala.

Ces pétitionnaires rejettent d'emblée toute taxe à la consommation régressive, qu'elle soit de 9, de 7, de 6, de 5, de 4, de 3, de 2 ou de 1 p. 100. Ils ne veulent aucune taxe.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, j'ai un nombre de pétitions ici qui sont conformes à l'article 36 du Règlement. Les personnes de ma circonscriptions sont contre la nouvelle taxe que le gouvernement conservateur veut introduire aujourd'hui.

[*Traduction*]

Un certain nombre de ces pétitionnaires viennent de ma circonscription et s'opposent à la taxe sur les produits et services que le gouvernement se propose d'appliquer. Ces personnes habitent dans diverses parties de ma circonscription, comme Dalhousie, Val-d'Amour, Saint-Quentin, Kedgwick, Campbellton et Charlo, qui représentent pratiquement toute ma circonscription, de même que d'autres endroits que je n'ai pas nommés. Je demande au gouvernement d'écouter ces pétitionnaires et de retirer cette taxe sur les produits et services.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ce matin une pétition signée par des personnes qui s'opposent à une taxe que, pour être poli, je désignerai comme la TPS.

Des voix: Dites-le.

Une voix: Les Canadiens veulent savoir.

M. Fisher: Non, ça va. Nous en resterons là pour l'instant.

Ils soulignent le mépris dont fait preuve le gouvernement à l'égard d'une taxe de vente qui tiendrait compte de la capacité de payer des consommateurs. Ils ajoutent que cette taxe ne permet pas de réparer les injustices créées par l'application du régime fiscal actuel, qui, du moins, est progressif, alors que la taxe sur les produits et services est très régressive.

Ils soulignent également que, si la taxe de vente est inévitable, il faudrait qu'elle tienne réellement compte de la capacité de payer des consommateurs. Peu leur importe qu'elle soit de 7 p. 100, de 9 p. 100, de 5 p. 100 ou de 11 p. 100, ils ne veulent rien savoir de la TPS.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Ses 70 signataires sont d'avis que la taxe sur les produits et services, que propose le ministre des Finances, constitue une forme injuste d'imposition puisqu'elle ne tient nullement compte de la capacité de payer des contribuables. Ils estiment que le gouvernement ne fait rien pour rendre plus équitable le régime fiscal en vigueur et en vertu duquel les mieux nantis et les sociétés ne paient pas d'impôt, ou en paient très peu, tandis que les contribuables à revenus faibles et moyens paient plus que leur part de la charge fiscale nationale.

Ils pressent le gouvernement de renoncer à son projet de TPS.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui des pétitions signées par plus de 3 000 habitants venant de Dartmouth, de Cherry Brook, de Preston et d'Eastern Passage, localités situées dans la circonscription de Dartmouth, et venant d'autres régions avoisinantes. Ces pétitionnaires pressent la Chambre et le gouvernement de rejeter le projet de taxe dégressive sur les produits et services, dont a été saisie la Chambre aujourd'hui.

Ils trouvent inacceptable que le gouvernement leur impose, sans consultation, une 32e ponction fiscale. Même si le gouvernement vient d'annoncer qu'il réduira la TPS de 9 à 7 p. 100, les pétitionnaires n'en croient pas moins qu'elle est inéquitable et prient humblement le gouvernement et le Parlement de rejeter cette mesure.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'invoque l'article 36 du Règlement. Le moment est bien choisi de présenter cette pétition à la Chambre. Elle vient de 624 personnes de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Elle montre que les habitants de grandes agglomérations comme Penticton aussi bien que ceux de plus petits centres comme Keremeos, Coste et Okanagan Falls ou des centres de taille moyenne comme Osoyoos et Oliver, dans ma circonscription, sont rigoureusement contre toute forme de taxe sur les produits et services.

Ils déclarent dans la pétition que le gouvernement n'a pas corrigé les injustices du régime fiscal actuel qui permet aux personnes et sociétés riches de payer peu ou pas d'impôt fédéral tout en chargeant les contribuables à revenus faibles et moyens d'une plus grande part du fardeau fiscal national.

Ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite à cette proposition qui n'apporte pas une réforme réelle de l'impôt mais fera plutôt retomber la charge fiscale sur les Canadiens ordinaires par un impôt à la consommation régressif.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui des pétitions de 129 personnes de ma circonscription, Willowdale.

La taxe sur les produits et services désole tous les pétitionnaires. Le gouvernement présente cette taxe aux Canadiens comme un bon remède. Pas une seule personne de ma circonscription n'est venue me dire: «Peterson, appuyez cette taxe parce qu'elle nous est salutaire.» C'est tout le contraire.

Je présente avec plaisir à la Chambre des communes cette pétition qui vient s'ajouter aux milliers d'autres qui ont déjà été présentées.

• (1220)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions. La première comprend plus de 60 pages de signatures, sans compter 40 autres qui se sont détachées du texte principal et qui n'ont donc pas été officiellement prises en considération. Les signataires sont des habitants de ma circonscription qui disent que la taxe sur les produits et services est injuste et devrait être retirée. Ils demandent au ministre des Finances de cesser de transférer le fardeau fiscal aux

Canadiens ordinaires et d'entreprendre une véritable réforme du régime fiscal.

J'ai également une pétition de résidants de Surrey-Nord qui demandent au gouvernement de renoncer à son projet de supprimer les services de VIA Rail et d'assurer un financement suffisant pour améliorer le matériel roulant et offrir un service voyageurs approprié.

Madame la Présidente, je voudrais enfin présenter une pétition provenant de citoyens de ma circonscription qui exposent leur point de vue sur l'avortement.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition de la part d'habitants de la ville de Toronto qui, à l'instar de plusieurs centaines de millers d'autres Canadiens, protestent contre le projet de taxe sur les produits et services. Il est clair que leur opposition ne porte pas uniquement sur le taux élevé de la taxe que le ministre a réduit, comme il l'a annoncé aujourd'hui, mais sur le fait qu'il s'agit d'une taxe cachée, sur le fait qu'elle pèse injustement sur les Canadiens ordinaires à revenu faible ou moyen, et sur le fait qu'elle risque d'empirer encore davantage les conditions économiques difficiles auxquelles le Canada fait maintenant face. Je suis très heureux de présenter cette pétition au nom de mes électeurs et de ceux d'autres circonscriptions de Toronto.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis fier de présenter une pétition qui compte maintenant plus de 4 000 signatures d'habitants de la circonscription de Kamloops, plus précisément des localités de Blue River, Avola, Vavenby, Birch Island, Middle Fork, Clearwater, Barrier, Heffley Creek, Pinantan Lake, Darfield, McClure, Chase, Monte Creek, Monte Lake, Pritchard, Westwold, Savona, Logan lake, Vinsulla et Kamloops.

Je la présente aujourd'hui pour montrer que les habitants de la circonscription de Kamloops sont indignés parce que le gouvernement a l'intention d'adopter maintenant sa taxe sur les produits et services. Ils espéraient qu'il ne l'adopterait pas et qu'il dirait aux Canadiens, à Noël, qu'il a décidé de les écouter et de renoncer à son projet. Les pétitionnaires demandent aux députés de l'opposition du Parlement du Canada de faire tout ce qu'ils peuvent pour ramener le gouvernement à la raison afin qu'il rejette cette taxe brutale, cruelle et régressive. Ils exhortent le gouvernement à repenser son projet et à présenter une vraie réforme fiscale où chacun paie sa juste part.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je veux présenter ce matin une pétition signée par environ 2 000 habitants de la circonscription d'Essex—Windsor, plus précisément des localités de Windsor, d'Essex, de Ruthven, de La Salle, de Woodslee, de Maidstone, de Belle River, de Cottam, de Stoney Point, d'Amherstburg et de Tecumseh, ainsi que de nombreux secteurs ruraux de la circonscription.

Comme dans le cas des pétitions présentées par mes collègues, les signataires de cette pétition signalent que l'annonce faite ce matin par le ministre des Finances est une tentative de repli qui est simplement inacceptable. Les pétitionnaires affirment que, à cause de son caractère injuste et de la façon dont elle nuira à notre économie, cette taxe sur les produits et services doit être rejetée et supprimée.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par plusieurs citoyens d'Ottawa qui sont extrêmement mécontents de la proposition du gouvernement de présenter une TPS ou taxe sur les produits et services, ce qui devrait s'appeler taxe des pleurs et souffrances.

Ces Canadiens s'opposent à cette taxe de 9 p. 100, de 7 p. 100 ou quel qu'en soit la pourcentage, parce que c'est plus élevé que la taxe actuelle de 0 p. 100.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, comme nous l'avons vu ce matin, et pour singer la publicité sur les céréales, je dirais que Mike aime cela, mais pas le reste du Canada.

J'ai ici 3247 signatures de Canadiens qui tous demandent au gouvernement de rejeter sa proposition de taxe sur les produits et services, de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait un impôt véritable pour les riches particuliers et les riches sociétés, de faire en sorte que s'il se dégage un consensus général sur une mesure fiscale pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, cette réforme ne soit pas une occasion pour le gouvernement de procéder à une ponction massive, et de pousser le gouvernement à retirer sa proposition qui transfère le fardeau de l'impôt aux Canadiens moyens du fait d'une taxe régressive au lieu d'adopter une véritable réforme fiscale.

Ces Canadiens, la plupart d'Edmonton, mais aussi d'autres localités de l'Alberta comme Spruce Grove, Tofield, Red Deer, Delburne, Innisfail, Lacombe, Sylvan Lake, Sherwood Park, Hinton—beaucoup de Hinton—Grande Cache, Stony Plain, Vermilion, Rycroft, Sundry, Whitecourt, Calgary, Jasper, Drayton Valley, Warburg, Buck Lake, Okotoks, St. Albert, Barrhead, Rocky Rapids,

Evansburg, Lodgepole, Leduc, Redcliff, Wainwright, Winterburn, Morinville, Devon, Didsbury. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Essex—Windsor pour un rappel au Règlement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'hésite à porter cela à l'attention de la présidence, mais je pense qu'il est non seulement normal, mais même requis par le Règlement, que l'on indique d'où sont les signataires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense que le député, qui est ici depuis un certain temps, sait que lorsque l'on présente une pétition, on doit faire un bref résumé de son contenu. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire un cours de géographie avec chaque pétition.

Le député d'Edmonton–Est pour un rappel au Règlement.

M. Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, j'aurais pu présenter chacune de ces pétitions individuellement et je n'aurais eu qu'une courte liste dans chaque cas, mais ce que j'essayais donc de faire, c'était économiser du temps à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Kitchener.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition portant environ 7 000 signatures de tous les coins du Canada. Si l'on ajoute à une pétition semblable revêtue de 195 000 signatures de Canadiens de tous les coins du pays, cela fait en tout 202 000 personnes qui demandent au Parlement de voter un projet de loi qui protège vraiment et efficacement la vie de l'enfant à naître à partir du moment de sa conception.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par beaucoup de Canadiens qui protestent contre le projet de taxe sur les produits et services.

Ils disent qu'elle va entraîner injustement des difficultés graves pour les Canadiens à revenus moyens et modestes et qu'elle va faire monter le taux de l'inflation, le taux des intérêts et celui du chômage.

Elles demandent donc au Parlement de rejeter cette taxe sur les produits et services.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, il semble bien que c'est la journée des pétitions contre la taxe sur les produits et services. J'aimerais bien moi aussi présenter mes 160 pétitions environ qui portent près de 12 000 noms. L'ennui, c'est que je l'ai déjà fait.

Ma deuxième livraison n'est pas encore prête. Il semble que le greffier des pétitions n'arrive pas à se sortir de cette avalanche.

VIA RAIL

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je voudrais présenter à la Chambre, sur une sujet légèrement différent, des pétitions qu'ont signées 240 habitants des localités d'Enderby, Sicamous, Malakwa, Salmon Arm, Sorrento, Grindrod et Canoe dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap. Ces pétitions concernent le programme ou le projet du gouvernement de réduire les services de VIA Rail.

• (1230)

J'ajouterai que les localités en question sont situées dans une région que traverse la voie ferrée de notre réseau ferrovaire national. Je disais donc que ces pétitions concernent le projet du gouvernement de réduire les services de VIA Rail. J'ajouterai que la voie ferrée de notre réseau national qui traverse cette région passe par Craigellachie, où fut planté le dernier crampon d'attache des rails. Les pétitionnaires s'opposent à ce projet de compressions qui entraînera la perte des services de VIA Rail dans leurs localités et demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à déposer, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement.

La première est présentée par des habitants de Prince George et de Dawson Creek, en Colombie–Britannique, principalement, qui pressent le Parlement de renouveler

l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières conclue entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique.

Nul doute qu'ils seraient d'accord avec moi pour exhorter le gouvernement à consacrer autant d'efforts à la gestion de nos forêts qu'il en déploie à imposer les Canadiens.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma deuxième pétition porte sur la TPS et elle provient d'habitants du centre de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de rejeter la proposition de taxe sur les produits et services ansi que les aménagements dont le ministre a parlé ce matin. De plus, ils lui demandent de modifier le régime fiscal et d'instituer un véritable impôt minimum sur le revenu particuliers et des sociétés riches, afin de mettre enfin un terme à cette fiscalité à la mode des conservateurs.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition que plus de 3 000 de mes électeurs ont signée aux foires de Caledonia et du comté de Norfolk.

Les signataires demandent au gouvernement de retirer purement et simplement le projet de taxe sur les produits et services. Il leur est indifférent que la taxe soit de 9 ou de 7 p. 100. Ils demandent à la Chambre de rejeter carrément la taxe.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, comme d'autres députés des deux côtés de la Chambre, je voudrais encore une fois présenter une pétition au sujet de la TPS.

Les Canadiens trouve odieuse cette taxe que le gouvernement essaie de leur imposer. Ils lui demandent de corriger le régime fiscal injuste qui existe actuellement et qui permet aux particuliers et aux sociétés riches de payer peu ou pas de taxe fédérale de vente, en en faisant assumer la plus grande part aux contribuables à faible et moyen revenu.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, ma deuxième pétition concerne le fait que l'avoine a été soustraite à l'autorité de la Commission canadienne du blé.

Les agriculteurs de la Saskatchewan craignent pour l'avenir de commercialisation méthodique au pays. Ils prient le gouvernement de faire de nouveau relever l'avoine de l'autorité de la Commission canadienne du blé et d'accorder à l'avoine et à l'orge la même protection que la Loi sur la Commission canadienne du blé prévoit pour le blé.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition de quelques amis du nord de l'Ontario, de Thunder Bay en particulier, dont la voix s'ajoute à celle des milliers de personnes de ma circonscription, Sault Ste. Marie, qui disent au gouvernement de renoncer à la TPS.

Un sondage non officiel mené récemment dans le nord de l'Ontario fait voir que la totalité des habitants de cette région sont contre cette taxe. Le gouvernement ne veut rien entendre sur la TPS ni sur rien d'autre.

Nous demandons au gouvernement d'abandonner immédiatement la taxe.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai ici des pétitions de chefs de petites entreprises, de travailleurs de ma circonscription et de gens qui partagent vivement le sentiment d'indignation dont bien des gens ont parlé aujourd'hui face à la taxe de 9 p. 100 sur les produits et services et qui seront, j'en suis persuadé, tout aussi indignés lorsqu'ils apprendront qu'elle a été réduite à 7 p. 100. Elle est quand même contraire aux intérêts de nos localités.

Les pétitions en question ont été certifiées correctes conformément à l'article 36 du Règlement. Je vais les déposer aux fins d'étude.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais déposer deux pétitions portant 740 signatures de citoyens et citoyennes de la circonscription de Hull—Aylmer qui s'opposent à toute forme de taxe sur les produits et services. J'aurais pensé ce matin que le gouvernement avait compris, mais non! Alors, je voudrais en faire le dépôt si vous n'avez pas d'objections, madame la Présidente.

M. Della Noce: On a compris, on écoute, nous autres!

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE REJET DE PÉTITIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je souhaite faire un bref rappel au Règlement au sujet des pétitions. J'ai soumis une série de pétitions au greffier des pétitions qui les a rejetées car, et je cite: «La prière en question devrait s'adresser au Parlement et non au gouvernement fédéral. En effet, la Commission royale concernée a été créée par le gouvernement et non par le Parlement.»

Je voudrais simplement préciser que la pétition commence par la prière habituelle, «Ainsi donc, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'imposer un moratoire sur les compressions de services annoncées à VIA Rail. . .», et on poursuit ensuite.

Je vous invite, madame la Présidente, à examiner cette pétition et son libellé, de concert avec le greffier des pétitions, afin de déterminer si, en fait, l'esprit du Règlement est respecté par ce libellé, même s'il se peut que quelques termes ne conviennent pas dans les circonstances. Je voudrais qu'on reconsidère cette décision.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je peux garantir au député que nous examinerons à nouveau la pétition en question et que nous lui donnerons une réponse le plus tôt possible.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La semaine dernière, j'ai fait remarquer au secrétaire parlementaire qu'une question était inscrite à mon nom au *Feuilleton* depuis plus de 45 jours. À ce moment, le secrétaire parlementaire s'était engagé à faire les démarches pour obtenir une réponse rapidement.

Peut-être le secrétaire parlementaire pourrait-il me faire savoir quand on répondra à cette question.

M. Cooper: Madame la Présidente, j'ai vérifié. Nous préparons en ce moment la réponse et nous ferons tout notre possible pour donner la réponse au député avant l'ajournement de Noël.

Je dois cependant préciser qu'il faut beaucoup de temps pour regrouper les nombreux renseignements demandés. Nous nous efforçons de le faire le plus rapidement possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 décembre, du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matières d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, et des motions n^{os} 3, 4 et 7.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Alors que nous examinions hier la motion d'attribution de temps pour l'étude du projet de loi C-28, madame la Présidente, j'ai tenté d'instruire mes amis d'en face des conséquences négatives que ce projet de loi aura vraisemblablement sur les Canadiens.

Hier, j'ai fourni l'exemple de ce qui attendait deux citoyens âgés, l'un ayant dépensé toute sa vie alors que l'autre épargnait. Si le premier ne s'était jamais ennuyé, l'autre avait su mettre de côté suffisamment d'argent pour s'assurer une vieillesse confortable. Je me suis appliqué à démontrer à mes honorables vis-à-vis—j'espère qu'ils auront eu le temps d'y réfléchir—jusqu'à quel point ce projet de loi est régressif et fait fi de la réalité.

M. Boudria: Ils n'ont probablement rien compris.

M. MacDonald (Dartmouth): Quelques-uns ont peut-être compris. J'espère qu'après mon exposé d'hier, certains d'entre eux ont reçu des appels téléphoniques les invitant vivement à reconsidérer leur attitude à l'égard de ce projet de loi.

Puisque le gouvernement a pu agir hier à sa guise, comme il le fait généralement lorsqu'il est majoritaire, il a forcé la Chambre à adopter séance tenante certains projets de loi, privant ainsi les Canadiens de l'occasion d'entendre leurs députés débattre véritablement de cette mesure régressive. Si je prends de nouveau la parole aujourd'hui, c'est pour traiter à l'étape du rapport du projet de loi et de certaines propositions d'amendement. Sauf erreur, elles font l'objet des motions nos 4, 6 et 7.

• (1240)

C'est l'un de mes collègues qui a proposé la motion no 4. Il s'agit du député d'Ottawa-Sud qui prend place sur la banquette voisine de la mienne et qui a pris la parole à maintes reprises au cours de ce débat pour défendre les citoyens âgés de notre pays auxquels s'attaque le projet de loi en question.

Hier, j'ai commencé à décrire le sort qui attendait deux contribuables qui touchaient tout d'abord un revenu identique et qui ont opté pour deux modes de vie différents. Si je tiens aujourd'hui à élaborer un peu sur ce point, c'est parce que je crains que seuls les aînés qui vont être touchés maintenant vont se faire du souci à propos de ce projet de loi.

J'ai mentionné que, le 9 mai dernier il me semble, le chef de l'opposition est intervenu. Il a passé en revue les documents budgétaires du gouvernement qui ont fait l'objet d'une fuite. Il avait vu quelque chose qui s'appelait IPC moins 3. Ces quelques lettres inoffensives et ce chiffre ne semblent pas vouloir dire grand-chose. Or, IPC moins 3 est très important pour les travailleurs canadiens qui planifient actuellement leur retraite.

IPC moins 3 signifie que les prestations prévues dans le projet de loi C-28 ne seront pas entièrement indexées. Cela signifie qu'elles seront indexées en fonction du taux d'inflation moins 3 p. 100.

Le 9 mai dernier, le chef de l'opposition a demandé au ministre des Finances ce que cela signifiait exactement pour les Canadiens qui planifient actuellement leur retraite.

J'ai parlé hier de ces personnes âgées à qui l'on arrachera une partie du revenu de retraite qu'elles s'attendaient à recevoir. Je vais maintenant parler des Canadiens de 35, 45 ou 55 ans que ce projet de loi devrait inquiéter à cause de l'IPC moins 3.

Je vais maintenant citer une question que le chef de l'opposition a posée au ministre des Finances le 9 mai dernier, comme en témoigne le hansard à la page 1492. En parlant du ministre des Finances, M. Turner a demandé:

> Je voudrais utiliser sa formule. . . à laquelle il donne le nom charmant de IPC moins 3. Si l'on se fie à sa formule, le ministre pourrait-il confirmer que, du fait de l'inflation, les Canadiens de 55 ans dont le revenu actuel est de 25 000 $ verront leur pension de vieillesse imposée à l'âge de 80 ans?

C'est une grave lacune de ce projet de loi. Personne ne pouvait croire que le gouvernement soit aussi délibérément cruel et sans coeur envers les Canadiens.

La question a offusqué le ministre des Finances. Il savait que le chef de l'opposition avait découvert ses intentions. Cette disposition, l'IPC moins 3, signifie qu'une personne qui gagne aujourd'hui 25 000 $ par an ou qui prévoit un revenu de retraite de 25 000 $ par an à 55 ans verra toute sa pension de veillesse imposée à l'âge de 80 ans. Le gouvernement joue à un jeu amusant. Il voudrait nous faire croire que ceux qui gagnent 50 000 $ par an sont riches.

Hier, d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre et moi avons facilement rétabli la vérité. Si quelqu'un pense encore que 50 000 $ est une grosse somme et s'il a 55 ans, qu'il songe à un revenu de 25 000 $. Quiconque se penche sur une table actuarielle peut vous dire que les Canadiens vivent plus longtemps. Vous pouvez donc raisonnablement vous attendre que si vous avez 55 ans aujourd'hui, vous vivrez probablement jusqu'à 77 ans si vous êtes un homme, et jusqu'à 79 si vous êtes une femme. Ce chiffre augmente tous les ans. On peut donc s'attendre de vivre au-delà de 80 ans.

En fait, j'ai lu un article américain publié récemment dans un magazine. Il portait sur l'augmentation du nombre des centenaires, c'est-à-dire les membres de notre société qui ont dépassé l'âge de 100 ans. Ils forment le groupe d'âge dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord. D'ici l'an 2025, on prévoit, comme le rapporte l'article, que l'Amérique du Nord comptera 1,6 million de centenaires.

Quand les gens restent sans réagir en disant que le projet de loi ne les touchera pas parce qu'ils ont 55 ans et qu'il se passera beaucoup de temps avant qu'ils n'atteignent l'âge de 80 ans, ils devraient songer à planifier leur retraite en sachant qu'à l'âge de 80 ans, lorsqu'ils ne seront plus capables de travailler ou qu'ils auront pris leur retraite par choix, ce revenu de pension sur lequel ils en étaient arrivés à compter aura été récupéré par le fisc à cause des mesures prises par le gouvernement actuel

dans le projet de loi C-28 en décembre 1989. Les effets négatifs de la mesure à l'étude vont donc se répercuter durant les 40 ou 50 prochaines années si le projet de loi n'est pas modifié, s'il est adopté et si un autre gouvernement conservateur essaie de le perpétuer.

Il y a autre chose que le chef de l'opposition a demandé ce jour-là. Il a exposé un deuxième scénario hypothétique. Pour que l'on comprenne bien qu'on ne parlait pas que des gens de 55 ans, 65 ou 75 ans, il a demandé au ministre s'il pouvait confirmer que les Canadiens de 45 ans dont le revenu se chiffre à 18 000 $ verront leur pension de vieillesse assujettie à l'impôt en vertu de cette même formule lorsqu'ils auront 80 ans. C'est un fait. Compte tenu du taux moyen d'inflation que nous connaissons depuis quelques années, quelqu'un de 45 ans qui gagne 18 000 $ atteindra, lorsqu'il aura 80 ans, un seuil d'imposition correspondant à 18 000 $.

Je ne connais pas d'autre projet de loi dont la Chambre ait été saisie qui puisse avoir des répercussions à aussi long terme. Le gouvernement actuel fait ce qu'il a toujours fait: il essaie de cacher les répercussions. Il n'a jamais la franchise de dire qu'il va mettre fin au principe d'universalité, qu'il va essayer de se retirer du régime de pension de vieillesse ou qu'il va essayer de tout récupérer par les impôts.

Le gouvernement tâche d'exprimer ça en jargon juridique et de le faire passer avec 57 ou 58 autres modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et autres lois connexes, en espérant que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne feront pas leur travail et ne découvriront pas quelles sont ses véritables intentions. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait leur travail et connaissent les véritables intentions du gouvernement. C'est pourquoi nous nous opposons énergiquement à ce projet de loi.

Mon collègue d'Ottawa-Sud a proposé des motions d'amendement. La motion nº 4 aurait pour effet de retrancher les lignes 1 à 44 à l'article 48, page 46. En fait, cette motion ferait disparaître la récupération, l'objet principal du projet de loi et des agissements du gouvernement contre ceux qui essaient de planifier leur revenu de retraite aujourd'hui et ceux qui prendront leur retraite à l'avenir.

Je suis réaliste. À moins que mes commentaires et ceux des personnes âgées et d'autres Canadiens inquiets aient produit un effet, je sais que le gouvernement va insister pour faire adopter cette mesure législative et retirer aux Canadiens ce à quoi ils avaient le droit de s'attendre de la part du gouvernement. C'est pourquoi j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion numéro 4 au nom de mes collègues, des personnes âgées, des travailleurs de ma circonscription et de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, j'interviens sur cette discussion concernant le rapport de la Commission parlementaire qui étudie article par article le projet de loi C-28, simplement pour bien faire remarquer à mes collègues, surtout aux gens qui nous écoutent, le caractère progressiste de cette mesure de récupération. Je suis un peu étonné que nos amis d'en face cherchent absolument à protéger les riches. Cette mesure vise essentiellement les gens qui ont plus les moyens, à leur faire faire un effort afin de nous aider à assainir les finances publiques sans toucher pour autant au principe de l'universalité.

Le Conseil canadien du développement social déclarait l'an passé: «La récupération a ceci d'avantageux qu'elle permet de réaliser des économies en augmentant la progressivité des programes sociaux sans toucher au principe litigieux de l'universalité. La plupart des champions de l'universalité sont d'avis qu'il faut distribuer les prestations de façon progressive. Plus vos revenus sont élevés, moins vous devriez en bénéficier et vice versa. La récupération ne remet pas en question l'universalité. Les personnes âgées et les parents continueront de toucher des chèques de pension de vieillesse ou d'allocations familiales, quel que soit leur revenu, mais la récupération en réduit la valeur nette pour les bénéficiaires à revenu élevé.»

• (1250)

Et je pense que ceci est très important. En pratique, pour les gens qui nous écoutent, les gens visés sont les personnes dont les revenus bruts seront supérieurs à 70 000 $.

Moi j'ai eu l'occasion de visiter récemment des gens de l'âge d'or dans ma circonscription. Je leur ai parlé et je n'ai pas peur. . . on nous accuse de ne pas être transparents. Moi je n'ai pas peur de parler de cette récupération. Et lorsque j'ai interrogé les gens, je n'avais personne dans mes auditoires qui étaient touchés par cette mesure.

Alors, je me dis: arrêtons la chasse aux sorcières, arrêtons de faire à nouveau peur aux gens âgés. Il s'agit d'un effort que nous demandons aux gens les mieux favorisés de notre société pour nous aider à atteindre notre objectif que nous essayons de faire avec courage, qui est celui d'assainir les finances publiques.

Alors, je tenais à faire cette mise au point, madame la Présidente, afin d'aider les gens qui suivent ce débat à bien voir les deux côtés de la médaille et que ce que nous faisons ce n'est pas de nous attaquer à l'universalité des programmes sociaux, mais c'est d'exiger des gens riches, à revenu élevé, un plus gros efforts pour assainir les finances publiques.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'interviens moi aussi pour appuyer l'amendement que propose mon collègue d'Ottawa-Sud.

Comme bien d'autres Canadiens, je trouve monstrueux que le gouvernement ait décidé unilatéralement du sort de l'universalité de nos programmes sociaux en mettant cette tradition canadienne sur une pente savonneuse. Je veux parler en particulier de la mesure de récupération dont le gouvernement conservateur est si fier.

Les arguments en faveur de la récupération ne sont convaincants qu'en apparence. Bien sûr, en apparence, ils semblent rationnels, solides sur le plan économique et même réalisables. Toutefois, tout comme le régime communiste, aujourd'hui à l'agonie comme nous l'observons avec grand intérêt depuis un mois, cette théorie est en pratique irréalisable puisqu'elle omet le facteur humain.

Nous assistons de nos jours à l'agonie d'un régime qui paraissait fondé sur les principes de l'équité sociale et de la justice sociale. Cependant, ce régime ne tenait pas compte du facteur humain. Les êtres humains ne sont jamais satisfaits. Ils sont ambitieux et ont le sens de l'initiative. Le totalitarisme néglige ces facteurs, et c'est pourquoi il commence à s'écrouler au niveau mondial.

Nous devrions par conséquent tirer profit de ces leçons et chercher à rendre notre propre régime plus humain, plus ouvert et plus généreux. Mais au Canada, le gouvernement utilise ce genre de raisonnement qui exclut le facteur humain pour justifier la récupération. Ils disent que les riches n'en ont pas besoin, alors pourquoi gaspiller cet argent? Les retraités et les parents ayant des revenus élevés ne devraient pas bénéficier d'avantages sociaux, prétend-on.

C'est un argument solide et convaincant sur lequel le gouvernement fonde sa nouvelle mesure. Analysons cet argument pour voir combien il est en fait erroné. Le gouvernement prétend que la disposition de récupération ne concernera que les familles riches, mais la vérité est bien différente.

La vérité est qu'une famille ayant deux enfants et un revenu dépassant 50 000 $ remboursera toutes ses allocations familiales à la suite de cette mesure. Une telle famille ne peut guère être considérée comme riche par une personne rationnelle, mais elle le sera par le gouvernement.

Pour compliquer cette hypothèse, envisageons le cas où la famille en question habite Toronto ou Vancouver où le coût de la vie est astronomique? Cette famille devra quand même rembourser toutes ses allocations familiales.

Manifestement, le seuil fixé par le gouvernement est trop bas. Même si nous devions accepter cet argument, qu'est-ce qui serait un seuil équitable, 60 000 $, 70 000 $, 100 000 $? La réponse est aucun. Il n'y a pas de seuil équitable parce que chaque famille se trouve dans une situation différente. Le gouvernement a montré qu'il était incapable de comprendre la situation particulière de n'importe quelle famille canadienne.

Bien sûr, il y a des familles qui n'ont pas besoin des prestations, mais leur nombre est vraiment très faible. En essayant de créer une norme liant toutes les familles du pays qui s'inscrivent dans une certaine catégorie de revenu, le gouvernement court le risque de prendre dans le même filet des centaines sinon des milliers de familles qui ont besoin de ces prestations.

Nous voilà donc face à un dilemme. Faut-il éliminer l'universalité pour économiser quelques dollars, en privant de nombreuses familles des prestations dont elles ont besoin? Ou bien devons-nous être réalistes et offrir les prestations à tous, quitte à permettre à quelques familles aisées de les toucher aussi, pour être sûrs que celles qui en ont besoin les reçoivent? Devons-nous simplement imposer les prestations d'une façon normale plutôt que de les récupérer d'une manière qui est totalement contraire à toutes nos traditions et au règles des programmes sociaux canadiens? La réponse, c'est qu'une personne raisonnable ne peut pas appuyer la récupération des prestations.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement tient tellement à semer la destruction. On a l'impression que, chaque fois qu'il prend une décision, c'est pour démanteler une institution nationale viable, notre histoire, notre infrastructure, toutes les choses qui nous rendent uniques au monde à titre de Canadiens et toutes les choses dont chaque député, même le ministre des Finances, est fier dans son for intérieur, tout cela au nom de la sacro-sainte réduction du déficit. Au cours d'un débat précédent, mon collègue de Winnipeg St. James a parlé de

canoniser la réduction du déficit. Elle est bel et bien canonisée, aux dépens de chaque Canadien.

Le gouvernement coupe les dépenses sociales, il démantèle VIA Rail, il massacre l'assurance-chômage et le voilà maintenant qui recouvre les prestations dont les familles et les personnes âgées ont tant besoin.

Et qu'en est-il des pensions de vieillesse? Une fois de plus, les députés conservateurs s'en prennent à nos personnes âgées. Ils ont déjà essayé une première fois de désindexer les pensions, mais ont été arrêtés net. Les personnes âgées du Canada n'avaient pas alors accepté qu'on leur nuise et elles ne l'accepteront pas non plus maintenant. Comme s'il ne suffisait pas que beaucoup trop de nos aînés ne peuvent aspirer à un niveau de vie décent, comme si ce fait n'était déjà pas assez honteux pour notre pays, le gouvernement voudrait maintenant recouvrer les pensions et courir le risque d'appauvrir davantage nos personnes âgées.

Prenons le cas d'une vieille dame qui vit de l'intérêt qu'elle tire du produit de la vente de sa maison familiale. L'intérêt suffit probablement pour qu'elle vive à l'aise. Cependant, parce qu'elle dispose d'un capital, le gouvernement veut récupérer sa pension de vieillesse, même après avoir perçu l'impôt sur son revenu d'intérêt. Qu'il s'agisse de pensions de vieillesse ou d'allocations familiales, nous courons le même risque. C'est-à-dire qu'il est impossible au gouvernement d'établir un système qui exempterait les rares bénéficiaires n'ayant pas vraiment besoin des prestations, sans toucher en même temps beaucoup d'autres qui en ont besoin. C'est tout simplement impossible.

Pis encore, on renonce au principe de l'universalité, qui est fondé sur le respect de la dignité de la personne humaine. Ce principe disparu, la disparité sera encore plus grande entre les riches et les pauvres. Elle tracera une ligne entre ceux qui sont dans le besoin et ceux qui ne le sont pas. Elle enfermera dans un ghetto les familles et les personnes âgées qui touchent des prestations. Celles-ci en souffriront davantage puisque leur fierté leur interdira de recourir à des programmes sociaux, comme le supplément de revenu garanti, qui les aideraient à s'en sortir. Pourquoi? Parce que si elles sont les seules à y recourir, ce serait vu comme une infâmie.

Si nous pouvons traiter de la sorte ceux qui ont consacré leur vie à l'édification de notre pays, nous ne méritons pas de leur succéder.

Voilà qui me ramène au facteur humain dont j'ai parlé plus tôt. Les Canadiens sont des gens fiers, à bon droit d'ailleurs. Ils sont aussi généreux et tolérants. C'est pour cette raison que nous avons accepté la mise en oeuvre de programmes universels comme l'assurance-maladie.

Nous ne refusons à aucun Canadien les prestations d'assurance-maladie sous prétexte qu'il touche un revenu supérieur à un certain seuil. Nous ne leur refusons pas ces prestations parce que nous estimons que tous y ont droit et que la santé n'a pas de prix. Le même principe s'applique sans distinction aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse. Les efforts des familles n'ont pas de prix, non plus que la dignité des personnes âgées, dont la plupart, sinon la totalité, ont contribué au programme.

• (1300)

Je dirai en terminant que, contrairement à ce que pense ce gouvernement, l'universalité n'est pas une maladie honteuse. C'est au contraire un principe noble dont nous, Canadiens, pouvons nous enorgueillir, car il suppose la tolérance, l'équité, la justice et la dignité. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement le trouve si répugnant. Je comprends mal pourquoi le gouvernement cherche tant à s'en prendre à nos valeurs, à notre système et à toutes les choses auxquelles nous tenons.

Le temps est venu pour ce gouvernement de revoir ses valeurs. Les Canadiens en ont assez de voir s'écrouler les fondements de l'équité sociale par la faute d'un gouvernement qui est obsédé par la grande entreprise et les feux de la scène internationale.

Je prie le gouvernement de ne plus s'en prendre aux personnes âgées et aux familles. S'il aime tant s'attaquer aux gens, qu'il prenne donc pour cibles les sociétés et les flottes de pêche étrangères et qu'il fiche la paix aux valeurs, aux traditions et aux institutions canadiennes.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je devrais peut-être commencer par parler du document de consultation que le gouvernement actuel a publié en janvier 1985 et qui porte sur les avantages destinés aux enfants et aux personnes âgées, mais je réserverai ce discours pour demain. Je suis persuadé que cela intéressera beaucoup les députés.

Je voudrais aussi dire un mot des 125 amendements que le gouvernement a proposés au projet de loi C-28. J'ajoute tout de suite qu'aucun de ces amendements n'a été jugé recevable. Le gouvernement reviendra sans doute à la charge.

On peut se demander pourquoi ces amendements ont été mis de côté. On ne peut que conclure que le projet de loi doit être extrêmement imparfait et que, de toute évidence, les amendements le sont aussi. Une mesure législative imparfaite et 125 amendements tout aussi imparfaits ne peuvent évidemment donner rien d'autre qu'un projet de loi imparfait.

Lorsqu'on interroge le ministre des Finances au sujet de ces amendements, il répond: «Cela ne pose aucun problème puisqu'il s'agissait principalement d'amendements de forme. Ils seront repris dans un projet de loi qui sera déposé à la Chambre dans le courant de la nouvelle année. Toutefois, il y a certains points plus pressants que nous inclurons dans un nouveau projet de loi qui sera présenté plus tôt.» À mon avis, cette mesure législative ne vaut absolument rien.

Nos résultats ont sans doute été meilleurs. Nous avons présenté neuf amendements dont six ont été jugés recevables et pourront faire l'objet d'un débat. Nous en sommes très heureux. Quant aux 125 amendements du gouvernement, ont-ils une portée ou non? Nous ne le savons pas. Cela reste à déterminer. Nous les examinons certainement de près.

Les néo-démocrates appuient l'amendement du député d'Ottawa-Sud qui prévoit l'abandon total de la diposition de récupération. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes proposé un amendement de ce genre, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à l'appuyer.

Néanmoins, la réalité est ainsi faite que le gouvernement se servira de sa majorité pour faire adopter cette mesure législative à la hâte. C'est ce qu'il a fait à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi et c'est ce qu'il fera encore demain. Nous savons que tout sera terminé demain. C'est la méthode des conservateurs, et nous n'avons pas le choix. Nous voyons bien où ils veulent en venir.

Pour l'amour de Dieu, nous vous soumettons des solutions de rechange valables qui vous permettront de gagner la faveur des familles et des personnes âgées partout au Canada. Vous en avez grandement besoin, surtout quand on considère la mesure législative que vous avez présentée ce matin concernant la TPS. Le gouvernement a besoin de redorer son blason auprès des Canadiens, particulièrement auprès des personnes âgées et des familles.

L'amendement n° 6 atténuerait la disposition de récupération. Il porterait le seuil à 75 000 $ pour que moins de personnes soient atteintes maintenant et, ce qui est encore plus important, que moins le soient à l'avenir.

L'amendement n° 7 prévoit une indexation selon l'indice des prix à la consommation, une indexation qui suit l'inflation. L'idée est merveilleuse et, quand le gouvernement a proposé en 1985 de désindexer les pensions des personnes âgées, il s'est attiré bien des ennuis. C'est une expérience qu'il ne voudra certainement pas revivre.

Il y a la supercherie de la réduction du déficit du montant que vous préférez, 300 000 $ ou 500 000 $. L'indexation ne vous privera pas tout à fait de cet avantage. Vous pourrez quand même dire à tous les Canadiens, pas seulement aux personnes âgées et aux jeunes familles, que vous êtes vraiment sincères, que l'universalité est préservée presque complètement et qu'elle est presque intouchable. Acceptez au moins cela.

Dans les documents budgétaires du 27 avril 1980, le ministre des Finances affirme ce qui suit sur le remboursement des transferts sociaux: «Le seuil sera révisé périodiquement et rajusté au besoin.» Reste à savoir si le processus de surveillance sera le même que pour l'Accord de libre-échange. Si oui, nous n'en avons pas besoin. Débarrassez-vous en, car il est nul.

Je crois savoir que le gouvernement a engagé un consultant de l'extérieur pour surveiller les effets de l'Accord de libre-échange. Nous ne voulons pas attendre un an avant que la surveillance ne commence à s'exercer. Commençons-la dès maintenant pour épargner au gouvernement de l'argent, du temps, des efforts et l'obligation de multiplier les décisions arbitraires impopulaires. Acceptez au moins l'un de ces amendements. C'est le choix honorable que le gouvernement peut faire pour récupérer quand même des fonds et conserver en même temps un semblant de crédibilité dans l'ensemble.

Je compte sept députés ministériels présents. Je vous demande à chacun d'aller trouver une vingtaine de vos collègues afin de leur faire part de la bonne nouvelle, des bons amendements que les néo-démocrates proposent. Dites-leur d'appuyer un de ces amendements.

Les députés de la majorité nous ont dit au comité qu'il fallait régler la question avant Noël parce que c'était un cadeau. Le gouvernement a ici une belle occasion de faire le bonheur de toutes les personnes âgées et familles du pays. Je l'invite fortement à la saisir.

Nous, les néo-démocrates, avons confiance. Nous croyons que le gouvernement acceptera un de nos amendements, car c'est la seule chose honorable à faire. Nous serions étonnés et déçus s'il n'appuyait pas un de ces amendements.

Nous admettons tous qu'il nous est très difficile d'amener le gouvernement à définir le principe de l'universalité. Il répète que donner d'une main et prendre de l'autre ne change rien à l'universalité. Nous rejetons cette notion d'emblée et estimons que, si cette mesure touche 4 p. 100 de la population en 1991, elle risque d'en toucher 8 p. 100 en l'an 2 001 et 25 p. 100 pendant les années suivantes, et ainsi de suite.

Quand l'universalité prendra-t-elle fin? Nous disons qu'elle prendra fin sous peu. Elle disparaîtra bientôt. Elle constitue un élément clé de la politique sociale auquel notre pays s'est habitué et qu'il mérite. C'est un droit pour tous les Canadiens.

Si le gouvernement veut sauver juste un peu la face en cette période des fêtes et accepter un des amendements, entre deux maux, il pourra choisir le moindre. Bien que ce ne soit pas totalement acceptable, il pourra au moins avoir une certaine crédibilité lorsqu'il affirmera que l'universalité et les programmes sociaux sont sacrés. Nous et les Canadiens ne lui faisons pas confiance. Il a ici une très petite chance de sauver un peu la face.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet de l'amendement portant sur la disposition de récupération fiscale des deux excellents programmes sociaux que le Canada a établis. Ces deux programmes, les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, font l'envie de nombreux pays.

• (1310)

Pour commencer, essayons de voir dans quel contexte financier ces changements sont proposés. Après tout, le gouvernement a dit aux Canadiens que son problème majeur était le déficit. Jetons donc un coup d'oeil là-dessus.

Pendant les cinq années où le gouvernement a été au pouvoir, le déficit a plus que doublé. Malgré des coupes sombres dans les programmes, cette année, le déficit sera encore supérieur de 1,6 milliard de dollars à celui de l'année dernière, et cela, en dépit des hausses d'impôts très importantes que nous avons déjà connues. Au cours des cinq dernières années, nous avons subi des hausses d'impôts à 32 reprises. Comment se sont-elles répercutées sur les Canadiens moyens?

Il y a cinq ans, au Canada, les impôts sur le revenu s'élevaient à environ 29 milliards de dollars. Cette année, ils se chiffrent à 80 milliards, ce qui représente une augmentation de 72 p. 100 en cinq ans. Qu'est-ce que cela signifie pour une famille ordinaire? Eh bien, en 1984, une famille, qui était composée de deux salariés et de deux enfants et dont le revenu familial combiné se chiffrait à environ 45 000 $ payait une bonne part d'impôt sur le revenu, trop diraient certains. Mais dans les cinq années écoulées depuis 1984, le fardeau fiscal de cette famille s'est alourdi de 2 800 $. Quand on ajoute à cela la taxe présentée ce matin à la Chambre, la taxe sur les produits et services, les dépenses fiscales de cette famille de deux enfants avec un revenu de 45 000 $ auront augmenté d'environ 3 300 $.

Voyons maintenant ce qu'il en est pour les familles vivant au seuil de la pauvreté. Au cours de cette brève période de cinq ans, les taxes et impôts payés par ces familles canadiennes ont augmenté de 60 p. 100, tandis que les taxes et impôts payés par les riches augmentaient de 8 p. 100 seulement. S'il s'agissait simplement de toucher des recettes fiscales, à qui le gouvernement aurait-il dû s'adresser pour obtenir ces recettes, aux familles canadiennes à revenu faible et moyen ou aux familles vivant au seuil de la pauvreté? Le gouvernement s'est adressé aux gens qui ont les moyens de payer.

Voilà pourquoi nous voyons aujourd'hui que 25 p. 100 de tous les enfants canadiens vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est une honte nationale pour un pays aussi riche que le nôtre, même si notre niveau de vie relatif diminue par rapport à celui de tous nos principaux partenaires commerciaux.

Je voudrais passer également en revue certaines des autres raisons pour lesquelles nous devons rejeter le principe que renferme ce projet de loi conservateur. Les conservateurs ont fixé à 50 000 $ le seuil auquel ils commenceront à récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Mais ce montant n'est pas indexé. Si l'inflation continue au rythme d'aujourd'hui, dans dix ans, un million de familles canadiennes se verront grignoter leurs pensions de vieillesse.

Le gouvernement dit: «Vous êtes ceux qui allez en souffrir.» L'inflation n'est pas la faute de ces contribuables. C'est la faute des politiques du gouvernement. Pourquoi donc les conservateurs devraient-ils en imposer le fardeau aux Canadiens qui n'ont pas les moyens de freiner le taux d'inflation?

Cette taxe est discriminatoire à l'égard des familles à revenu unique par rapport à celles à deux revenus. Selon ces dispositions, si deux membres d'une famille gagnent 49 000 $ chacun il n'y a pas de récupération. Il n'y a pas de récupération sur un revenu atteignant presque

100 000 $. Par contre, si une famille a un revenu unique de 50 000 $, il y a récupération, et celle-ci est totale dès que le revenu atteint de 70 000 à 75 000 $. Peut-on dire que cela est juste?

Le gouvernement conservateur n'est même pas prêt à reconnaître que, à cause de sa politique fiscale draconienne et de sa politique de taux d'intérêt élevés, les familles doivent avoir plus d'un revenu simplement pour pouvoir survivre.

Le gouvernement nous a dit dans le budget de 1987 que, lorsque la nouvelle taxe de vente entrerait en vigueur, la surtaxe sur le revenu des particuliers et des sociétés serait supprimée. On vient de nous dire aujourd'hui que non seulement la surtaxe de 3 p. 100 sur tous les revenus restera en place, mais qu'elle passera à 5 p 100. Encore une autre promesse non tenue par ce gouvernement qui n'est pas prêt à respecter les engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale.

Nous savons maintenant qu'il était prêt à faire tout ce qu'il pouvait, avant les élections, pour se faire élire, y compris retarder l'imposition de sa taxe sur les produits et services tant redoutée. Le gouvernement n'a pas eu le courage de présenter son projet avant les élections; il a préféré attendre après les élections. Maintenant, il récupère les pensions et les allocations familiales. Le gouvernement nous a-t-il dit avant les élections qu'il ferait cela? Absolument pas.

Pourquoi croyez-vous que les Canadiens deviennent cyniques? Ils deviennent cyniques lorsqu'on leur ment, lorsqu'on les embobine et lorsqu'on les traite de façon aussi injuste.

Je termine mes remarques en disant que ce projet de loi doit être rejeté parce qu'il impose, en fait, une taxe discriminatoire aux personnes âgées. Le gouvernement vous dit: «Si vous êtes une personne âgée, vous serez traitée d'une façon différente des autres contribuables. Nous allons vous faire rembourser une partie de votre revenu. Nous allons l'imposer au complet tout simplement parce que vous êtes une personne âgée.»

Qu'est-ce que cette mesure dit aux Canadiens qui épargnent pour leurs vieux jours? Ces personnes âgées peuvent dire: «J'aurais pu dépenser tout mon argent et jouir de la vie. Je n'avais pas besoin de mettre de l'argent de côté pour assurer la sécurité de ma vieillesse. J'aurais pu le dépenser. J'aurais pu faire la belle vie plutôt que d'être frugal et de prévoir ma retraite. Mais, parce que j'ai été frugal, mes épargnes seront sujettes à cette récupération complète. On me menace et on me traite injustement parce que j'ai agi d'une façon responsable. J'ai toujours payé mes impôts. J'ai contribué à ma pension.»

Ces gens n'auraient jamais cru qu'ils allaient faire l'objet d'une mesure de récupération pour la seule raison qu'ils sont âgés et qu'ils ne peuvent plus faire partie de la population active.

Les conservateurs vous diront qu'ils ont élevé le plafond des contributions aux régimes de pension et aux régimes d'épargne-retraite. Bravo, mais cette mesure ne s'applique que si vous êtes membre de la population active, si vous avez le revenu nécessaire et si vous pouvez en profiter. Les personnes âgées ne peuvent pas revenir dans la population active pour récupérer l'argent qu'on leur fait rembourser. Voilà pourquoi cette taxe est si inéquitable.

Les conservateurs avaient le choix entre plusieurs moyens pour faire face au déficit. Ils choisissent de le combler sur le dos des pauvres et des familles à revenus faibles et moyens. Les Canadiens n'acceptent pas cette solution et ils ne l'accepteront jamais. Le gouvernement verra aux prochaines élections ce que les Canadiens pensent de ces politiques.

• (1320)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité d'intervenir sur le projet de loi C-28, qui récupère par l'impôt les pensions des personnes âgées. Dans ma circonscription, il y a plus de 20 000 personnes âgées, et lors de ma dernière campagne électorale, plusieurs avaient encore présente à la mémoire la tentative du gouvernement de désindexer leurs pensions par le premier budget du ministre des Finances, celui de 1984.

Elles étaient craintives, et je dois vous préciser que cette crainte était spontanée. Elles se souvenaient encore de la tentative de désindexation des pensions. Une des choses que nous oublions je pense à propos des personnes âgées, c'est qu'elles ne refusent pas de payer leur juste part. Elles ne refusent pas de continuer de contribuer à ce qui fait l'armature du pays, mais elles ont atteint une période de leur vie où elles estiment, après avoir beaucoup contribué, qu'elles ont droit à un sentiment de sécurité. Lorsque le gouvernement vient pratiquer cette récupération alors qu'il n'en avait absolument pas été question avant les dernières élections, elles deviennent

très méfiantes. Elles deviennent nerveuses. Certaines en sont presque terrorisées à force d'inquiétude.

Je pense qu'une des choses dont nous ne tenons pas compte à la Chambre, c'est que très peu de personnes comprennent vraiment notre régime fiscal d'aujourd'hui. Je le sais car lorsque je parle à des personnes âgées de ma circonscription, elles disent qu'elles ne la comprennent même plus. Nous avons un régime fiscal qui occupe près de 15 000 ou 16 000 pages. Il est si compliqué que même les meilleurs fiscalistes reconnaissent qu'ils n'arrivent même plus à saisir. Si les meilleurs fiscalistes du pays ont du mal à saisir, quel sentiment de sécurité et quelle confiance les personnes âgées peuvent-elles y trouver?

Puis arrive un nouveau régime, et nous publions une note disant que le seuil de 50 000 $ à partir duquel les particuliers commencent à rembourser leurs allocations familiales et leurs pensions de la sécurité de la vieillesse, n'est que partiellement indexé sur les hausses du taux d'inflation dépassant 3 p. 100, et cette désindexation du seuil de 50 000 $ veut dire que dans dix ans, près de un million de ménages vont commencer à perdre leurs allocations familiales et leurs pensions de sécurité de la vieillesse.

Nous savons de quoi il s'agit parce que nous consacrons beaucoup de temps à examiner la chose et à la tirer au clair, mais franchement, même après cela, j'ai encore du mal à comprendre. Il est à peu près temps que nous nous rendions compte dans cette Chambre que notre régime est si compliqué qu'il a un effet désincitatif et qu'il est presque démoralisant. Quand le moral de la collectivité s'effondre, il y a un effet de propagation. Voilà le problème avec le gouvernement actuel. Il sape le moral et il sape la volonté du pays.

La vie des personnes âgées constitue une force très efficace, et nous nous souvenons qu'en 1984, quand les personnes âgées ont entendu dire que leurs pensions étaient desindexées, elles se sont unies comme par magie et ont réussi à amener le gouvernement à modifier son projet de loi.

Si le moral des personnes âgées n'est pas bon, cela touche leurs fils et leurs filles qui sont les entrepreneurs de ce pays, ou encore les enseignants qui communiquent ce sentiment à d'autres. Finalement, c'est tout l'esprit du pays qui est touché.

En ce qui me concerne, je sais que les personnes âgées ont ce pouvoir de communication, et je sais l'effet que cela peut avoir sur une communauté car, franchement, c'est cela qui m'a fait élire. Leurs propos encourageants et leur attitude positive peuvent faire beaucoup, ce qui fait que lorsque le gouvernement vise les personnes âgées en récupérant leurs pensions, je pense qu'il n'agit pas sagement. Il porte atteinte à l'esprit de ce pays, car les personnes âgées sont à la base de cet esprit.

Le ministre des Finances nous a dit souvent au cours des dernières semaines ou des derniers mois: «Vous avez la critique facile, mais qu'est-ce que vous proposez?» Beaucoup d'entre nous travaillent à un régime fiscal plus juste, plus simple, plus efficace et plus facile à appliquer, et il y a même un groupe dans ma circonscription de Broadview—Greenwood. Nous travaillons depuis des mois à un projet dit d'impôt unique. Je dois dire tout de suite, que ce n'est pas la politique de notre parti, mais une idée que nous envisageons et qui, nous l'espérons, fera avancer le débat de façon constructive.

J'ai parlé à des centaines de personnes âgées de ma circonscription et elles aiment ce type de régime qui serait plus simple et plus juste. Il est efficace. Il serait neutre sur le plan de la quantité des recettes fiscales. Il permettrait de se passer d'une taxe sur les produits et services. Nous pourrions éliminer la taxe sur les ventes des fabricants en trois ans et demi. Je peux vous dire que nous avons utilisé un modèle de Statistique Canada pour tester nos chiffres. Cela pourrait marcher.

J'ai donc envoyé les documents pertinents au ministre des Finances qui dispose de ressources énormes évidemment. Il peut demander aux quelque 3 000 fonctionnaires de son ministère d'examiner ce système fiscal; j'accepterais bien volontiers toutes les critiques constructives qu'il pourrait me faire. Il devrait au moins les lire pour me dire ce qui cloche dans ce système fiscal.

Je suis allé voir sur le marché. J'ai obtenu des réponses encourageantes. Et bon nombre de mes collègues me disent avoir obtenu des réactions analogues. Je crois que nous devons redonner aux gens cet enthousiasme nécessaire dans l'exercice de leur travail. Je crains que si nous ne parvenons pas à leur réinsuffler un peu de ce sentiment au cours des prochains moins, notre pays s'acheminera inexorablement vers une nouvelle récession. Personne ne le souhaite, et nous ne critiquons pas pour le simple plaisir de le faire, mais parce que notre devoir nous commande de défendre les personnes âgées contre le recouvrement des prestations de vieillesse que le ministre et ses fonctionnaires s'apprêtent à leur imposer. Ces gens ont travaillé toute leur vie à préparer leur

retraite. Je trouve cette mesure si mesquine que je n'arrive pas à comprendre le gouvernement.

Je ne dis pas que nous ne devons pas faire quelque chose pour combler le déficit ou rembourser notre dette. Mais il y a de meilleurs moyens de le faire. C'est à nous de comprendre que nous sommes écrasés sous ces 15 000 ou 16 000 pages de papasserie depuis vingt ans, et qu'il est temps d'offrir autre chose au Canada. On ne saurait trouver un groupe mieux assorti que le personnes âgées pour jeter les premiers fondements d'une réforme fiscale globale.

• (1330)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-28, dont mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, a si bien traité. En toute franchise, il s'en est mieux sorti que le gouvernement.

Comme vous le savez, au moins deux de ses amendements ont été acceptés par Votre Honneur alors que les 125 ou 128 amendements proposés à cette étape en particulier ont été, en fait, déclarés irrecevables. Selon moi, il faut rendre hommage à mon collègue pour l'excellent travail qu'il a effectué, et le gouvernement, pour sa part, devrait avoir honte de faire preuve de tant d'incompétence dans le cas de ce projet de loi.

En quoi consiste le projet de loi C-28? Il s'agit d'un projet de loi d'ensemble portant sur plusieurs questions. Nous nous penchons aujourd'hui plus précisement sur les dispositions concernant ce qu'on appelle la «récupération», mais cette mesure porte également sur plusieurs autres choses. Elle touche la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces au titre de l'enseignement et de la santé. Nous en avons parlé. Elle touche également la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi de l'impôt sur le revenu et diverses autres lois.

À ce stade-ci de l'étude du projet de loi, soit l'étape du rapport où des amendements sont présentés par des députés, nos travaux sont importants. C'est d'autant plus vrai du fait que le parti de la clôture, le Parti conservateur, en ayant recours à plusieurs reprises à l'attribution de temps et à la clôture, ce dont nous avons parlé hier, fait les manchettes des journaux. Notre éminent leader parlementaire, le député de Kamloops, a parlé de tactiques dictatoriales. Voilà la façon dont les personnes âgées sont traitées au Canada en vertu du projet de loi C-28.

Selon moi, il faut rendre hommage à ce sujet au député de Sault Ste. Marie et à notre leader parlementaire qui ont signalé aux Canadiens l'importance de ce projet de loi que le gouvernement a voulu faire adopter à la Chambre en même temps que la taxe des pleurs et des souffrances ainsi que toute une foule d'autres mesures, dans l'espoir de procéder sans problème à ce qu'on appelle—et je suis d'accord là-dessus—un changement fondamental dans la façon dont nous envisagerons l'universalité et les services sociaux à l'avenir.

Je veux m'arrêter brièvement sur la question de l'universalité. Il est facile pour le premier ministre d'affirmer que l'opposition souhaite aider les directeurs de banque et les Canadiens nantis et de demander pourquoi nous ne souscrivons pas à sa proposition qui tend à récupérer les pensions versées à certaines personnes âgées.

Quelles sont les raisons? Pourquoi défendons-nous l'universalité? Notre défense du principe de l'universalité découle de la raison pour laquelle nous avons bâti au Canada le type de société sur lequel nous pouvons compter—à savoir, du moins je l'espère, une société généreuse où les avantages offerts à tous ne sont pas remis en question par une poignée de personnes. Ce que j'entends par là, c'est tout le contraire du principe de l'universalité, parce qu'un petit segment de la population ne sera pas admissible. Qu'est-ce que cela signifie? Cela nous ramène au bon vieux temps des examens des ressources et autres vérifications du genre, bien avant mon arrivée à la Chambre.

Si nous voulons aider tous les Canadiens au moyen de mesures fiscales d'application générale et de transferts de revenus, la population fera la queue devant les services d'aide sociale pour subir un examen de ses ressources ou demander des prestations. Nous allons tous faire partie de Centraide désormais, puisque les personnes âgées devront faire appel à cet organisme de bienfaisance pour obtenir de l'aide du gouvernement et ce, malgré le temps qu'elles ont mis à bâtir notre pays et à travailler pour que nous puissions aujourd'hui jouir des ressources du Canada et exercer nos droits à la Chambre, même si ces droits sont bafoués à l'occasion et même trop souvent par le gouvernement actuel. Je voudrais vous citer un mémoire remis au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-28 et portant sur l'universalité et la récupération comme on l'appelle. Je crois que ce mémoire résume parfaitement bien les arguments qu'ont présentés les députés de ce côté-ci de la Chambre au gouvernement. J'espère que certains députés ministériels, et particulièrement ceux qui comptent des personnes âgées parmi leurs électeurs, écouteront attentivement les pas-

sages cités et voteront comme nous en faveur de quelques-uns des amendements dont nous sommes saisis.

Permettez-moi de citer un extrait du mémoire qu'a présenté au comité législatif un organisme appelé La Voix—Le Réseau des aînés du Canada. Ce groupe n'a pu témoigner devant le Comité puisque le gouvernement limite le nombre de témoins afin, bien sûr, de faire rapidement adopter cette mesure législative. Je cite:

> À un seuil de 50 000 $, la récupération a été présentée comme une taxe visant les bien nantis.
>
> Cela a été accepté par la majorité des gens parce que notre régime fiscal progressif a toujours été fondé sur le principe selon lequel les riches doivent payer proportionnellement plus que les autres. Très bien! Cependant, le seuil de 50 000 $ n'est que partiellement indexé. Au fil des années, ce seuil diminuera jusqu'à ce que la majorité des Canadiens à revenu moyen perdent leurs prestations. Des estimations révèlent que l'indexation partielle réduira le seuil à 30 000 $ en moins de 20 ans. Il est également possible de prévoir que, une fois que nous aurons accepté le principe de la récupération, le gouvernement fédéral, dans un budget futur, peut-être en mars ou en avril de l'an prochain, réduise arbitrairement ce seuil à 40 000 $ ou à 30 000 $. À 30 000 $, la récupération n'est plus une taxe visant les riches, mais une taxe visant tous les Canadiens à revenu moyen et élevé. En fait, le gouvernement aurait pu établir immédiatement ce seuil à 30 000 $. Il a toutefois choisi de ne pas le faire. Pourquoi?

Je crois que c'est là la réponse au débat sur l'universalité. Le mémoire poursuit ainsi:

> Parce que la récupération aurait alors été perçue non pas comme une taxe visant les riches. . .

Cet argument a été présenté par le premier ministre, le ministre des Finances et une légion de ministériels. Les conservateurs ne sont certainement pas légion ici aujourd'hui. Ils ne veulent pas entendre la vérité. Le mémoire poursuit ainsi:

> . . .mais bien comme ce qu'elle est en réalité, soit une mesure de récupération des prestations auprès d'une partie de la population.
>
> Cela constitue un assaut contre l'universalité des programmes sociaux au Canada.

Je défie les députés conservateurs de publier cette description dans leur bulletin parlementaire au cours de la nouvelle année. Je les défie de publier cette description du projet de loi. Si les députés conservateurs demandent à leurs électeurs et aux personnes âgées dans leur circonscription d'envoyer par la poste leurs commentaires au sujet du projet de loi C-28 et des amendements présentés, vous connaissez très bien le sort que ces électeurs et ces personnes âgées réserveront à ces conservateurs aux prochaines élections. Quand les conservateurs paieront-ils pour ce qu'ils font subir aux personnes âgées de notre pays?

La récupération doit entrer en vigueur pour l'année d'imposition 1990. Lorsque les Canadiens produiront leurs déclarations d'impôt en 1991—encore cette année-là qui revient sur le tapis!—ils verront que bien d'autres choses se passent. Quel que soit le nom que l'on donne à la TPS, taxe sur les pauvres et les sans-abris, taxe sur la pauvreté et la souffrance, les personnes âgées seront touchées par ce projet de loi, cette attaque contre l'universalité des programmes sociaux du Canada et les Canadiens moyens qui sont prêts à payer leur juste part. Je demande aux ministériels de se joindre à l'opposition, d'appuyer ces amendements et de rejeter ce projet de loi régressif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je regrette énormément la mesure dont la Chambre est saisie actuellement. Je me lève, évidemment, avec tous les députés de l'opposition pour exhorter le gouvernement à repenser une réforme fiscale qui heurte durement les principes fondamentaux sur lesquels repose le Canada. Je suis heureux que ce débat ait lieu au moment où nous commençons à recevoir d'autres nouvelles, dont je parlerai dans un instant, qui feront réfléchir, j'espère, les ministériels et qui les amèneront à se demander s'ils approuvent vraiment l'orientation prise par le gouvernement. Il y a beaucoup de partisans du gouvernement à la Chambre, et je suis heureux de les voir ici. J'espère qu'ils songeront à toutes ces choses au fur et à mesure que Noël approche et que les nouvelles parlent de plus en plus souvent de l'accroissement des inégalités au sein de la société canadienne et du pouvoir que nous avons d'aplanir ces inégalités en tant que représentants des circonscriptions et des régions de notre pays.

• (1340)

Les électeurs ne posent plus une question que nous avions l'habitude d'entendre naguère lorsque j'ai été élu la première fois aux Communes. En effet, lors des campagnes électorales de 1968, 1972, 1974 et 1978, la question la plus courante qu'on nous posait était la suivante: «Quelle est la différence entre le Parti libéral et le Parti conservateur de toute façon? En quoi la direction que ces deux partis proposent de donner au pays diffère-t-elle?» C'est une question que les Canadiens ne posent plus aujourd'hui. Ils savent maintenant qu'en dépit de ce qu'ils ont déclaré pour pouvoir se faire élire en 1984, qu'en dépit de leur tentative pour se faire passer pour des soit-disant libéraux, comme l'un de nos sénateurs les a qualifiés, bref qu'en dépit des apparences, les conserva-

teurs ont une notion fort différente sur la façon de diriger le pays depuis qu'ils sont au pouvoir.

Les conservateurs sont des partisans de la théorie des miettes économiques. Ils croient, et le ministre des Finances l'a déjà confirmé, que nous avons besoin «d'un plus grand nombre de riches au Canada». Ils se sont dit, par conséquent, que si une société pouvait utiliser les pouvoirs fiscaux du gouvernement pour enrichir davantage les riches et les aider à réaliser leurs objectifs économiques personnels au sein de la société, cette nouvelle richesse se répercuterait de haut en bas sur leurs semblables et qu'elle profiterait au reste de la population finalement.

Ce n'est pas ainsi que les libéraux voient notre pays. Nous sommes contents que les riches s'enrichissent. Nous sommes heureux de voir que de simples citoyens réussissent ou améliorent leur sort parce que leurs succès favorisent l'essor de l'économie. Mais nous savons bien, de ce côté-ci de la Chambre, qu'en soi, l'enrichissement des riches ne fait rien pour améliorer le sort des simples citoyens et des pauvres du Canada.

Nous n'avons qu'a regarder certains pays qui comptent des gens extrêmement fortunés pour constater que la théorie des miettes ne profite pas au simple citoyen. Ces pays nous en fournissent la preuve. En ce moment, nous voyons au Canada que les riches deviennent de plus en plus riches, que de plus en plus de fortunes sont amassées grâce à l'activité économique et que l'économie crée, dans une certaine mesure, des emplois, mais tout cet argent ne remplace pas les programmes qui s'occupent des Canadiens ordinaires, des pauvres et des régions où le désespoir est de plus en plus grand et en dépit de toutes les statistiques nationales que le gouvernement affiche avec fierté, ce qui montre qu'il manque un élément majeur dans la planification du gouvernement qui nous mène dans une direction où, à mon avis, les Canadiens ne veulent pas aller et où ils ne veulent pas suivre le gouvernement.

Les dispositions de récupération illustrent très bien la situation. Je prends quelques minutes pour expliquer pourquoi nous jugeons la récupération si inacceptable. Mais, à cette époque-ci de l'année, je ne peux pas passer sous silence la situation critique de certains enfants de la société canadienne. La demaine dernière, nous apprenions qu'il y avait à Toronto plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald. Cette manchette est consternante pour les Canadiens et pour les Torontois. Elle révèle qu'à mesure que nous avons vu notre société devenir plus prospère, que nous avons vu réussir les entreprises, et que, chaque mois, plus de Torontois travaillent que le mois précédent, la pauvreté n'a pas cessé de croître dans une ville comme Toronto et au Canada, ce qui est attribuable aux principes mis de l'avant par le gouvernement.

Nous avons dans notre pays un contrat social que le gouvernement ne respecte pas. C'est un contrat que les Canadiens nantis comprennent très bien: nous travaillons, nous payons nos impôts et nous jouissons des avantages que nous offre la société canadienne en croyant sincèrement—ce qui a cessé d'être vrai mais qui devrait l'être—que nous prenons soin les uns des autres et que, lorsque j'amène mes enfants célébrer un anniversaire avec tous nos amis et que nous nous amusons, le système que nous appuyions jadis s'occupe des besoins des membres les plus démunis de notre société. Il nous est difficile de nous sentir responsables du bien-être des habitants de pays éloignés qui souffrent tant, mais il n'en va pas de même pour nos citoyens canadiens. Loin de donner l'exemple d'une société humanitaire au Canada, le gouvernement, malgré la prospérité qui nous entoure, nous éloigne de plus en plus de l'essence du canadianisme, qui fait que le Canada est un merveilleux pays où il fait bon vivre, où nous pouvons jouir de nos succès et de notre prospérité dans les milieux aisés, en sachant que personne ne souffrira et qu'aucun enfant canadien n'ira se coucher avec la faim lorsque mes propres enfants assistent à des fêtes d'anniversaire.

Il s'agit d'une très grave atteinte à l'élément fondamental du canadianisme. J'exhorte les ministériels à y réfléchir lorsqu'ils voteront sur cette cruelle mesure de récupération à laquelle je vais consacrer les quelques minutes qui me restent.

Lorsque j'ai commencé à payer des impôts, il y avait sur la formule une petite ligne intitulée «impôt de sécurité de la vieillesse de 3 p. 100». Je l'ai payé, comme des millions d'autres Canadiens. Nous savions qu'en le payant, nous recevrions une pension de vieillesse à l'âge de la retraite—j'en suis encore loin, mais c'est important. Ce qu'il y a de plus frauduleux dans l'exposé du gouvernement, c'est qu'il soutient fermement qu'il honore cet engagement en dépit de l'amendement proposé aujourd'hui. Les ministériels disent avec le plus grand sérieux aux Canadiens, qui contribuent depuis des années à

Article 31 du Règlement

leur propre pension de vieillesse, qu'ils n'ont pas à se plaindre et qu'ils vont continuer à la toucher.

J'espère que personne ne les croit parce que les Canadiens ne toucheront pas cette pension. Au moment où nous sommes encore loin du moment de la retraite mais où nous nous en rapprochons tout de même inévitablement, cette mesure fiscale, qui est vraisemblablement anticonstitutionnelle et qui viole l'esprit de l'universalité, un des éléments essentiels qui font de nous des Canadiens, même si elle ne viole pas vraiment le contrat précis en vertu duquel nous avions contribué 3 p. 100 de notre revenu, va récupérer la partie de la pension de la sécurité de la vieillesse à laquelle nous avons cotisé et qui faisait partie du contrat social fondamental du Canada.

Dans le cas de ceux qui touchent entre 25 000 $ et 50 000 $ de revenu, le gouvernement va récupérer tous les ans une part toujours plus grande de la pension de la sécurité de la vieillesse par le truchement d'un tarif fiscal double, de sorte qu'au moment où ils atteindront 50 000 $, ils devront rembourser entièrement au gouvernement du Canada tout le montant de la pension de la sécurité de la vieillesse que, selon le gouvernement, ils continueront de toucher.

Le contribuable à la retraite qui touche 50 000 $ par année, voire 25 000 $ par année, n'est pas un mendiant. L'idée, c'est que ce montant était la contrepartie offerte aux travailleurs canadiens qui versaient cette taxe. Je travaillais autrefois dans le domaine de la fiscalité et du droit des pensions. Je sais qu'il y a dans toutes les régions du Canada des centaines de régimes de pension dont les prestations sont réduites d'un montant équivalent à la pension de sécurité de la vieillesse que touche le retraité.

• (1350)

En vertu de la plupart de ces régimes—à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une révision, ce dont je doute—cette insidieuse disposition de récupération ne modifiera en rien le montant payable aux retraités, de sorte qu'aux fins du régime privé auquel ils ont cotisé, ils toucheront leur pension à un niveau réduit comme s'ils touchaient la pension de sécurité de la vieillesse, mais au moment de préparer et de soumettre leur formulaire de déclaration d'impôt chaque année, ils constateront qu'ils toucheront moins qu'ils avaient accepté de recevoir au moment d'adhérer à un régime de retraite particulier, ce qui figurait dans leurs conditions négociées d'emploi.

Le gouvernement trompe les Canadiens en leur disant qu'ils vont toucher la pension de sécurité de la vieillesse et les invitant à élaborer leur projet en conséquence, lorsqu'il entend à plus ou moins brève échéance la récupérer entièrement.

Même si j'ai épuisé les dix minutes qui m'avaient été allouées, je tiens à ajouter autre chose. En raison de l'inflation qui augmentera chaque année, ne serait-ce qu'à un niveau très bas, le titulaire de la pension qui touche entre 25 000 $ et 50 000 $ va se rapprocher de plus en plus du seuil de la pauvreté. Autrement dit, le retraité qui touche entre 25 000 $ et 50 000 $ par année peut sembler à l'aise aujourd'hui, ce qui ne sera plus le cas lorsque les gens de mon âge seront au bord de la retraite et lorsque tous nos autres concitoyens qui nous ont élus députés en leur nom prendront également leur retraite.

J'exhorte vivement les députés ministériels à réfléchir sérieusement aux efforts que l'opposition déploie pour s'opposer à cette modification insidieuse et anti-canadienne que le gouvernement propose à la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais que nous devons ajourner nos travaux à 13 h 53. Étant donné qu'il ne reste plus qu'une minute ou deux avant 14 heures, peut-être la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ajourner ses travaux à 13 h 53, de façon que la députée qui doit maintenant prendre la parole puisse formuler ses observations en une seule fois, au lieu de devoir s'interrompre après une minute ou deux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est là, je pense, une excellente idée. Je quitte maintenant le Fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le Traité de libre-échange avec les États-Unis permet aux industriels canadiens de concurrencer les Américains. L'élimination progressive des tarifs douaniers sur les produits canadiens exportés aux

États-Unis a ainsi permis à une entreprise de ma circonscription de conquérir ce marché américain et par le fait même, de se positionner sur le marché international.

En effet, la société Henri Fontaine Limitée de Magog, une entreprise familiale bien de chez nous, vient de signer un important contrat de un million et demi de dollars avec la Californie pour la fabrication de 200 vannes murales en acier inoxydable utilisées pour le traitement des eaux usées.

Ses concurrentes, monsieur le Président, pour l'obtention de ce contrat, étaient des compagnies américaines importantes et bien connues dans ce domaine. C'est donc un fleuron pour l'équipe Fontaine Limitée qui, en passant, fête cette année son 25e anniversaire.

Pour ces deux raisons, je présente à son président et à ses employés mes plus sincères félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LE CENTRE DES EXPOSITIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, dans le cadre du châtiment cruel et inhabituel infligé aux gens de la région de la capitale naitonale, le gouvernement a annoncé la fermeture de l'atelier de production du Centre des expositions du gouvernement canadien. Cette décision entraînera la mise à pied d'environ 50 employés quelques jours à peine avant Noël.

Ce qui est peut-être plus grave, si quelque chose peut être plus grave et plus dévastateur qu'apprendre que vous perdez votre emploi quelques jours avant Noël, c'est que cette décision est injustifiée d'après les critères mêmes du gouvernement.

Au moment où notre balance commerciale est déficitaire, nous avons grand besoin du Centre des expositions du gouvernement canadien. Ce service prépare pour le gouvernement canadien des expositions et des étalages qui sont présentés dans tout le pays et dans le monde entier. En fait, si nous n'avions pas de centre des expositions, il serait probablement temps d'en créer un pour accroître nos débouchés commerciaux.

Le gouvernement devrait avoir honte.

Article 31 du Règlement

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit ce matin que le gouvernement tient compte des inquiétudes formulées par la petite entreprise au sujet de la TPS. Comme il se trompe! On avait offert à la petite entreprise une indemnité annuelle de 600 $ pour percevoir la TPS. Cela a été supprimé. On a promis à la petite entreprise de la consulter pour trouver des moyens de simplifier davantage la taxe. Mais la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré que cette simplification était «facilement la partie la plus complexe des propositions concernant la TPS».

Les exemptions dont bénéficiera la petite entreprise sur les nouvelles caisses enregistreuses ne représenteront que 20 p. 100 du coût. Dans ma propre circonscription de Surrey-Nord, je reçois des lettres de petites entreprises qui s'opposent à cette dépense supplémentaire qu'entraîne la TPS.

En outre, on me fait remarquer que les écritures nécessaires révèleront aussi à tout le monde à la fois les frais et les bénéfices de toutes les petites entreprises. Ce n'est pas étonnant que la petite entreprise ait complètement rejeté la TPS. Ce n'est pas étonnant que John Bulloch de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante appelle cette taxe «le triomphe de la cupidité et de la politique sur la raison et la planification fiscale judicieuse».

* * *

L'ARMÉE DU SALUT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage aux organismes bénévoles qui servent les moins fortunés de notre pays à cette époque de l'année. Des groupes religieux, des clubs philantropiques, des scouts, des guides et beaucoup d'autres associations s'efforcent d'évoquer l'esprit de Noël chez les défavorisés.

Je rends un hommage tout spécial à l'Armée du salut qui, à elle seule, fournira un abri, des vêtements, des paniers de nourriture et des repas de Noël à plus de 80 000 personnes au Canada. En ma qualité de médecin, je remarque les efforts considérables faits par l'Armée du salut et ses agents dans la lutte contre la chimiodépendance à l'égard non seulement des drogues dures, mais aussi de l'alcool et du tabac, qui entraînent de graves problèmes de santé et sociaux aujourd'hui. L'appui mo-

Article 31 du Règlement

ral,matériel et spirituel accordé aux pauvres fait beaucoup pour combattre les problèmes de la pauvreté chez les enfants.

Je demande instamment à tous les Canadiens de partager leurs ressources abondantes avec l'Armée du salut et de ramener la joie dans un foyer défavorisé, à cette époque de l'année où la pauvreté est plus noire, la faim plus lancinante et la solitude plus grande. Apportons notre contribution pour faire partager le véritable esprit d'amour, de joie, de paix et de bonne volonté à nos semblables pendant les fêtes spéciales de Noël.

* * *

LES FORÊTS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Vendredi dernier, monsieur le Président, le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont signé une entente conjointe de mise en valeur des forêts d'une valeur de 91 millions de dollars et d'une durée de cinq ans. Si la participation du gouvernement du Canada atteint 50 millions de dollars, celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick atteint 41 millions.

Cette entente qu'attendait si impatiemment le secteur forestier du Nouveau-Brunswick apportera un soutien marqué à l'économie de la province, tout en assurant la saine gestion et la protection de cette ressource pour les générations futures.

Je félicite les gouvernements fédéral et provincial d'avoir conclu une entente si nécessaire au bien-être du Nouveau-Brunswick.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le Canada risque de devoir se passer des bons offices de la Société John Howard. En effet, la Société John Howard s'inquiète des nouvelles normes de sécurité que le Service correctionnel du Canada entend imposer à toutes les associations bénévoles qui organisent des visites de prisonniers, qui dirigent des maisons de transition et qui mettent en oeuvre notamment des programmes d'évaluation communautaires et de surveillance des libérés conditionnels.

Ce faisant, le service compromet l'autonomie des organismes privés et s'ingère dans la vie privée des employés. Il veut retirer aux organismes indépendants le privilège de décider si leurs employés sont fiables et capables d'assurer la confidentialité des renseignements. La Société John Howard estime que ces nouvelles mesures ne sauraient se justifier dans son cas, compte tenu de son dossier impeccable pour ce qui est d'assurer la sécurité et la confidentialité.

Si les changements proposés étaient appliqués, la Société ne serait plus rien d'autre qu'un agent mal rémunéré du gouvernement, dépourvu de toute responsabilité et autonomie au niveau local. Dans ces conditions, le Canada risque de devoir se passer des bons offices de la Société John Howard qui assure la surveillance des libérés conditionnels depuis plus de 30 ans. Je prie donc le gouvernement de reconsidérer cette politique à la lumière des services insignes que cette organisation a rendus à tous les Canadiens.

* * *

CBC NEWSWORLD

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, enfin les auditeurs de certaines régions du Québec pourront capter CBC Newsworld. Cela favorisera l'unité nationale. Or, en cette période difficile pour notre pays, je veux exhorter tous les députés à appuyer ma proposition d'étendre CBC Newsworld à toutes les régions du Québec. À mon avis, il est inadmissible que les électeurs de ma circonscription n'aient pas accès à un service national par l'intermédiaire des sociétés de câblodistribution.

Hier, un critique francophone en matière de télévision, Daniel Rioux du *Journal de Montréal*, a déclaré que CBC Newsworld aiderait les Québécois à mieux comprendre la réalité des autres Canadiens.

Je voudrais également rappeler à la Chambre que le CRTC rejette l'idée d'offrir un service national semblable en français. Il est grand temps que les députés se prononcent sur cette importante question.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services de 7 p. 100 que le ministre des Finances a annoncée aujourd'hui sera catastrophique pour les plus de 100 000 Canadiens dont l'emploi est directement ou indirectement relié à l'élevage et aux courses de chevaux. L'application de la taxe sur les produits et services fera disparaître ces emplois.

Selon le président de la Commission des courses de l'Ontario, la TPS fera augmenter les coûts et fléchir les bénéfices, de sorte que, ce qui reste de la lucrative industrie canadienne des courses de chevaux s'enfuira aux États-Unis.

La Charlottetown Driviny Park de Hillsborough, ma circonscription, a payé quelque 813 000 $ en taxes provinciales l'an dernier. Si la TPS s'applique à l'élevage et aux courses de chevaux, qu'elle soit de 7 ou de 9 p. 100, l'industrie ne pourra pas absorber ce coût supplémentai-

re. Il en résultera des pertes d'emplois et, tôt ou tard, la fin de l'industrie.

Le gouvernement ne porte pas attention à ce que disent les dirigeants de cette industrie. Le ministre a jeté aujourd'hui un autre écran de fumée: l'élimination du droit fédéral actuel de 0,8 p. 100 sur les paris mutuels. Supprimer ce droit mais appliquer quand même la TPS ne soulagera pas du tout l'industrie.

Je supplie le gouvernement de renoncer à la TPS et de tout repenser depuis le début.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le 6 novembre dernier, il y a maintenant 43 jours, les membres dûment élus de la Chambre des communes ont adopté le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, qui est destiné à renforcer le programme d'assurance-chômage pour qu'il aide davantage ceux qui en ont besoin, permette la formation spécialisée de plus de gens et aide les travailleurs canadiens à mieux s'adapter aux changements.

Depuis ce moment, cependant, un groupe de sénateurs libéraux non élus a encore une fois entrepris d'entraver les efforts du gouvernement, en cherchant des échappatoires dans les règlements pour retarder l'adoption du projet de loi et prouver sa propre importance sur le plan politique.

Dans tout cela, que fait-on des intérêts des chômeurs des régions les plus pauvres du Canada? On les relègue loin au second plan. Pour ces gens, les quatre semaines supplémentaires qui s'ajoutent à la période d'admissibilité pourraient être catastrophiques, surtout dans la situation à laquelle ils doivent par ailleurs faire face à l'heure actuelle.

• (1410)

J'exhorte les députés libéraux à intervenir auprès de leurs collègues du Sénat pour assurer l'adoption de ce projet de loi dont le Canada a grandement besoin et pour veiller à ce que les intérêts des Canadiens de nos régions les plus pauvres passent avant les manoeuvres politiques égoïstes de certains.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'aurais aimé faire une déclaration plus gaie en cette période de réjouissances. Mais, lorsque les députés rentreront chez eux pour festoyer, je leur demande de penser aux images d'enfants affamés du tiers monde et des pays en développement qui font la queue pour recevoir la nourriture que le Canada leur a envoyée et qui leur sauvera la vie. Et nous sommes fiers de notre générosité.

Pensez que près d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Pendant cette saison où la générosité est de rigueur, les Canadiens font des dons aux centaines de banques d'alimentation d'un peu partout au Canada afin d'aider ces enfants à prendre un repas convenable pendant la période des fêtes. Et nous sommes fiers de notre générosité.

Je demande aux députés de la Chambre de penser aux 364 autres jours de l'année pendant lesquels ce million d'enfants canadiens se rendent à l'école et jouent le ventre creux. Nous ne pouvons pas être fiers de notre générosité pendant qu'un seul enfant a faim et vit dans la pauvreté. Ce Noël-ci, lorsque nous rendrons grâces pour les bienfaits qui nous sont accordés, pensez à des moyens de nous permettre de travailler ensemble, à la Chambre des communes, pour enrayer la pauvreté en 1990.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-21 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a demandé dans cette Chambre que le Sénat adopte le plus rapidement possible le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage et a condamné l'obstruction des sénateurs libéraux qui détiennent la majorité des voix à la Chambre haute.

Ce projet de loi va permettre d'allouer une somme de 800 millions de dollars à des programmes de formation de la main-d'oeuvre. Il augmente le nombre de semaines de travail nécessaires à l'admissibilité aux prestations et réduit également les semaines de bénéfices. La CSN approuve les mesures du projet de loi qui augmentent les bénéfices pour les congés de maternité et pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus.

Monsieur le Président, une fois encore, il faut dénoncer les entraves injustifiées de certains libéraux, sénateurs notoires dans l'autre Chambre, l'autre bord.

* * *

[*Traduction*]

LA ROUMANIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, tous les jours, les médias nous font part d'événements notables dont certains pays de l'Europe de l'Est et du Centre sont le théâtre, événements qui favorisent une liberté nouvelle et un espoir de justice et de paix dans la région. Toutefois, la Roumanie demeure intransigeante et continue à exercer une répression fasciste sur ses habitants sous la dictature du président Ceausescu.

Article 31 du Règlement

Les dernières manifestations de violence à Timisoara en Roumanie nous inquiètent énormément et elles nous rappellent en fait le massacre de la place Tiananmen, survenu en Chine un peu plus tôt cette année.

Les Canadiens ont été témoins de la persécution accrue exercée contre la minorité de deux millions de Hongrois en Roumanie, minorité dirigée par son chef religieux protestant, le révérend Laszlo Tokes. Nous avons écrit des lettres de protestation. Nous avons vu les masses roumaines souffrir du froid, de la faim et de la misère, dans le seul but de donner suite à l'obsession aveugle et inhumaine du dictateur à régler la dette étrangère de son pays.

En dépit de tout cela, nous avons poursuivi nos échanges commerciaux avec la Roumanie. Reconnaissant que la Roumanie est un pays où il n'y a pas de liberté d'expression, de religion, d'association et d'assemblée, et où le gouvernement n'hésite pas à massacrer ses propres citoyens ainsi qu'à bafouer les droits de l'homme, le Canada doit intervenir. Il doit insister auprès de M. Gorbatchev pour qu'il intervienne avec compassion et se porte au secours des Roumains. Nous devons réévaluer nos échanges avec la Roumanie. Nous devons garantir que ce pays respectera les clauses de non-prolifération dans le contrat de vente de notre réacteur Candu. Nous devons nous engager à prendre des mesures courageuses, et non pas nous contenter de belles paroles.

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, en octobre dernier, après six mois de débats et d'audiences publiques dans tout le pays, la Chambre a adopté le projet de loi C-21 qui doit apporter des améliorations marquées au régime d'assurance-chômage.

Les gens de la région atlantique ont besoin d'un meilleur accès aux possibilités d'emploi et de formation qu'apportera le projet de loi. Ils sont d'accord avec le renforcement des règles qui diminuera les abus et ils veulent profiter des règles variables d'admissibilité aux prestations.

Je suis sidéré par le mépris dont fait preuve le Parti libéral à l'égard de la démocratie en utilisant ainsi l'autre endroit à l'égard de la démocratie. Je demande au chef de l'opposition de mettre fin à cette hypocrisie qui est censée être la preuve d'un intérêt pour les chômeurs, alors qu'en fait c'est à leur désavantage. Laissez la démocratie prévaloir. Mettez fin au chantage de MacEachen.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour signaler à la Chambre la question du programme des missiles sur rails MX Garrisson.

L'armée de l'air américaine a annoncé le 29 novembre son projet définitif de modernisation de son arsenal de missile nucléaires dans le Dakota du Nord. Quatre trains, armés chacun de deux missiles MX, vont être stationnés à Grand Forks. Chaque missile MX est muni de 10 ogives extrêmement puissantes qui sont d'une grande précision et dotées d'un système indépendant de guidage.

Les trains permettent de déplacer les MX en temps de crise, ce qui les rend plus difficiles à anéantir que les ICBM ordinaires et laissent «l'ennemi» dans l'incertitude. Ils ont un effet déstabilisateur et constituent une nette escalade de la course aux armements.

Il faudrait que le gouvernement canadien proteste contre le stationnement de wagons équipés de MX si près de la frontière canadienne, non seulement dans le Dakota du Nord mais dans diverses autres bases américaines. Cela représente une adjonction fâcheuse à l'arsenal nucléaire déjà considérable. Il existe actuellement 1 500 ogives uniquement dans le Dakota du Nord, à quelques minutes seulement du territoire canadien.

J'invite le gouvernement à protester contre cette escalade incongrue de la course aux armements et, à défaut de l'enlèvement des wagons MX, je le prie de demander la garantie que ces trains ne se déplaceront jamais en direction du Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour vous dire combien que je suis déçu du comportement et des agissements du ministre chargé de la Société de développement du Cap-Breton. Les représentants syndicaux et le personnel cadre de cette société sont en pleine négociation de leur convention collective.

Le ministre est intervenu dans le cours de ces négociations en laissant planer la fermeture possible de la houillère de Lingan qui emploie 1 200 personnes. Il a dit que si

cette convention collective n'était pas signée pour une durée de quatre ans, la mine fermerait, entraînant dans la localité des répercussions non seulement à court terme, mais également à long terme.

J'aurais cru que le ministre concerné aurait facilité le déroulement des négociations collectives. Aussi, je voudrais qu'il demande au ministre du Travail de nommer Bill Kelly, un ancien sous-ministre du Travail, médiateur dans ce conflit de travail afin qu'un règlement intervienne avant que nous ajournions pour les vacances de Noël. Je lui demande de le faire incessamment.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous confirme aujourd'hui que la taxe sur les produits et services qu'il nous prépare est en contradiction flagrante avec toutes les promesses électorales faites par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Toutes les promesses électorales des conservateurs, nous le savons aujourd'hui, étaient purement fausses.

Le ministre a déclaré lors de l'élection que la taxe serait neutre, qu'elle bénéficierait de la collaboration des provinces, qu'elle serait visible et que son montant figurerait sur les factures, qu'elle serait simple à administrer, qu'elle ne serait pas inflationniste, que les taux d'imposition des revenus des particuliers seraient abaissés quel que soit le taux fixé pour la TPS. Il a déclaré, enfin, monsieur le Président, que la surtaxe sur les revenus moyens serait supprimée.

Si le ministre veut vraiment résorber le déficit, si le ministre des Finances veut vraiment contrôler le déficit, pourquoi n'applique-t-il pas la TPS à chacun des mensonges prononcés par les conservateurs pendant la campagne électorale? Alors, notre déficit disparaîtrait du jour au lendemain.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Aucune question n'a été posée. Posez une question. C'est grotesque.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu le chef de l'opposition poser de question.

M. Mulroney: Il n'a proféré que des insultes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai entendu beaucoup d'insultes non fondées. Si nous devons avoir un débat sur une mesure comme la TPS, tenons un débat. Nous n'avons pas besoin de ces injures inutiles.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: C'est notre réplique!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai entendu le chef de l'opposition parler de visibilité. Il veut une taxe visible. Mais la seule solution que j'ai entendue formuler par le Parti libéral est le retour à la taxe sur les ventes des fabricants qui est justement une taxe invisible. Personne au Canada ne sait en quoi elle consiste, à quoi elle s'applique ni à combien elle s'élève.

Des voix: C'est une honte.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voilà pour la solution des libéraux.

Que propose le chef libéral au sujet de la neutralité des recettes? Je crois que selon lui, il faudrait renoncer au crédit pour taxe sur les produits et services accordé aux Canadiens à faible revenu.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sauf erreur, le Parti libéral veut éliminer le crédit au titre de la taxe sur les produits et services accordé aux Canadiens à faible revenu.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est une révélation très intéressante. Nous attendons depuis maintenant quatre mois la solution de remplacement du Parti libéral. Il propose de s'en prendre aux Canadiens à faible revenu. Notre gouvernement ne le fera pas. Notre gouvernement mettra en vigueur la taxe sur les produits et services et l'assortira d'un généreux crédit.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre des Finances dit qu'il ne se laissera pas insulter. Je lui dis que le contribuable non plus ne veut pas être mal traité.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre a conseillé à son ministre de ne pas répondre. Cela ne m'étonne pas. La démocratie au Parlement le gêne énormément et il n'écoute pas. . .

M. le Président: À l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition voudra sûrement en venir à sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les petites entreprises se sont élevées contre cette taxe de vente dès le début. Pour avoir osé tenir tête au ministre des Finances, elles se sont fait asséner un autre coup ce matin. Pour leur donner une leçon, le ministre leur refuse les 600 millions qu'elles devaient retirer pour administrer sa taxe.

Le ministre avait dit aux gens d'affaires industrieux, corrects et indépendants qu'ils auraient droit à des honoraires pour administrer ce monstre de taxe. Il rompt aujourd'hui sa promesse.

Quelle explication va-t-il donner au million de chefs de petites entreprises pour manquer une fois de plus à sa parole, ou pense-t-il que les changements qu'il a annoncés ce matin vont les soulager de ce cauchemar administratif?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pour commencer, je précise que si le chef de l'opposition avait pris le temps d'analyser cette taxe, il saurait qu'elle n'est pas un cauchemar administratif. Des propositions ont été intégrées au projet de TPS, y compris deux formes de comptabilité simplifiée. Nous permettrons d'utiliser les autres propositions réalisables qui pourraient nous être soumises.

Nous exemptons aussi de la taxe de vente le nouvel équipement de vente ou de vérification des stocks dont les petites entreprises pourraient avoir besoin pour se conformer à cette taxe. Le coût de cet équipement en sera réduit d'environ 20 p. 100, ce qui n'est pas négligeable.

Je veux rappeler enfin que le secteur de la petite entreprise, sous la direction principalement de la Chambre de commerce, a été l'un des plus ardents défenseurs d'un taux inférieur de taxe de vente. C'est ce que j'ai proposé ce matin. La réduction du taux de 9 à 7 p. 100 est une mesure importante qui répond aux préoccupations des petites entreprises.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il y a quelques mois, en leur accordant un certain montant pour l'administration de la taxe, le ministre des Finances a reconnu qu'elle causera des problèmes aux petites entreprises. Tous les représentants de la petite entreprise qui ont comparu devant le comité présidé par le député de Mississauga-Sud ont déclaré que la taxe serait un cauchemar administratif: il y aura deux taxes différentes à percevoir, l'une provinciale, l'autre fédérale; donc deux comptabilités à tenir. Ce qui est pratiquement impossible à administrer pour la plupart des petits entrepreneurs.

Ce matin, le ministre a admis pour la première fois que l'économie avait ralenti. Même si l'économie ralentit, il dit qu'il a toujours l'intention d'aller de l'avant avec sa taxe inflationniste. Au moment où l'économie est en mauvaise posture, il veut imposer une nouvelle taxe sur les produits et services.

Comment le ministre peut-il justifier la mise en oeuvre de son projet de taxe à ce stade-ci du cycle économique? Ne croit-il pas qu'il est de son devoir d'empêcher le pays de sombrer dans la récession?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): D'abord, monsieur le Président, je voudrais corriger certains propos du député, comme je dois souvent le faire lorsqu'il me pose une question. Les entreprises n'auront pas à tenir deux comptabilités. Elles n'auront qu'à se servir des mêmes formules qu'elles utilisent maintenant pour calculer leur impôt sur le revenu. Elles n'auront donc pas à tenir deux comptabilités différentes.

Je vois que le chef de l'opposition me fait signe qu'il est d'accord avec moi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais pas du tout.

M. Duhamel: Vous avez des hallucinations.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, nous avons vu aujourd'hui le ministre des Finances faire volte-face, mais les Canadiens ne vont pas plus avaler la TSP au taux de 7 p. 100 qu'ils ne l'auraient avalée au taux de 9 p. 100.

Je pose ma question au ministre des Finances. Pourquoi diable les Canadiens croieraient-ils le ministre des Finances lorsque celui-ci affirme qu'il maintiendra cette taxe au taux de 7 p. 100, lui qui naguère jurait ses grands dieux qu'elle resterait à 9 p. 100?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je trouve cette question particulièrement surprenante. Voilà enfin que l'opposition libérale montre ses vraies couleurs.

Tout d'abord, elle veut que nous éliminions le crédit pour taxe sur les produits et services à l'intention des économiquement faibles. Par ailleurs, le député me blâme d'avoir réduit le taux de cette taxe de 9 à 7 p. 100. L'opposition libérale pourrait-elle nous donner une idée plus complète de sa politique fiscale? J'aimerais en savoir davantage.

Des voix: Encore!

[*Français*]

M. Young (Gloucester): Monsieur le Président, pendant des mois on a entendu le premier ministre et le ministre des Finances nous dire que le taux de la TPS serait à 9 p. 100, qu'il n'y aurait pas de changement, pas de modification. Maintenant ma question est très simple, monsieur le Président, c'est à savoir pourquoi les Canadiens doivent prendre la parole du premier ministre. Je pose la question au premier ministre. Le ministre des Finances, aujourd'hui, a refusé de garantir que le taux resterait à 7 p. 100 aussi longtemps que son gouvernement serait au pouvoir. La question est simple: Est-ce que le premier ministre est prêt à s'engager que le taux de la TPS demeurera à 7 p. 100 aussi longtemps qu'il sera au pouvoir au Canada?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député me reproche maintenant de tenir compte des avis des Canadiens. Pourrait-il me dire à quoi d'autre pourraient bien servir les consultations?

J'ai déclaré dès le début que pour réduire le taux de la taxe à un niveau inférieur à 9 p. 100, nous devrions faire des compromis difficiles. J'ai demandé aux Canadiens de quelle nature devraient être ces compromis. J'ai rencontré, interrogé et harcelé des gens en leur demandant dans quels domaines je devais effectuer des compromis. C'est en tenant compte de leurs réponses que nous avons élaboré cette proposition.

Le député me demande maintenant de lui fournir des assurances. Je ne puis lui en donner, car le Parti libéral pourrait bien un jour accéder au pouvoir, et je ne serais plus du tout en mesure d'exercer aucun contrôle sur ce taux, car, étant donné son habitude de dépenser sans compter depuis des années, ce taux risque d'augmenter.

Un gouvernement qui contrôle ses dépenses est la meilleure assurance que les Canadiens puissent avoir de maintenir cette taxe à ce niveau. Or, nous avons contrôlé nos dépenses. Depuis cinq ans, nous avons maintenu en moyenne l'augmentation de nos dépenses à 3,6 p. 100 par année et nous sommes déterminés à faire de même à l'avenir.

Je répondrai au chef de l'opposition qui ne cesse de bavarder que les dépenses du gouvernement avaient augmenté de 29 p. 100 la dernière année où il était ministre des Finances.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, le ministre des Finances a poursuivi sa stratégie de supercherie fiscale. Nous sommes censés croire que les 7 p. 100 valent mieux que les 9 p. 100, bien qu'on nous ait assuré, il n'y a pas longtemps, que ces 9 p. 100 ne pourraient en aucun cas être réduits.

Après une litanie d'expressions et d'excuses à propos de la TPS, le résultat final est le même. Rien n'a changé depuis deux semaines, ni depuis deux ans. Le gouvernement va toujours taxer la nourriture, les vêtements d'enfant et les services de tous les Canadiens. Les personnes à revenu moyen et faible qui sont le plus durement frappées par cette mesure continuent à être les plus touchées.

• (1430)

Rien n'a changé, malgré les voeux pieux. Les Canadiens ne se laisseront pas bernés. Le principe reste le même. C'est une taxe régressive qui prend le plus à ceux qui ont le moins.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont dit qu'ils vont écouter les Canadiens qui veulent qu'on laisse tomber la taxe et pas qu'on fasse baisser le taux. Quand le premier ministre va-t-il vraiment écouter les Canadiens, renoncer à cette taxe, se débarrasser de ce ministre des Finances et nommer un nouveau ministre qui soit disposé à entreprendre une vraie réforme fiscale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée a dit bien des choses qui sont complètement fausses. Je voudrais seulement en signaler une qui, à mon avis, est très importante et à propos de laquelle elle ne doit pas induire les Canadiens en erreur, et c'est le fait que cette taxe est régressive. C'est faux.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les Canadiens à faible revenu payaient 2 ou 3 p. 100 de plus de leur revenu en taxe de vente. Puis nous avons adopté le crédit remboursable pour taxe de vente pour neutraliser les conséquences de cette taxe. Nous l'avons augmenté trois fois pour aboutir à la proposition de crédit pour la taxe sur les produits et services, de sorte que cette taxe, jointe au

crédit qui en fait partie intégrante, permette maintenant aux Canadiens à faible revenu de dépenser 2 ou 3 p. 100 de moins de leur revenu que les gens dans les tranches de revenu élevées. Par conséquent, nous avons fait de cette taxe régressive une taxe progressive, et le chef du NPD ne devrait pas l'oublier.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, cela ranime sûrement notre foi et notre confiance dans le père Noël.

Les Canadiens ne s'y tromperont pas. Le Conseil national du bien-être social a récemment déclaré que, depuis 1984, qui a marqué l'arrivée au pouvoir du gouvernement, 60 p. 100 des pauvres paient plus d'impôt, mais que le père Noël a rendu visite aux riches, car ceux-ci paient 6,7 p. 100 moins d'impôt qu'en 1984.

Cet impôt continue de frapper les gens qui élèvent des familles et qui achètent des vêtements, mais non les combinards qui empochent leurs profits nets d'impôt.

Le premier ministre admettra-t-il que cet impôt est manifestement injuste pour les pauvres du Canada et que ceux-ci paient 1,5 fois plus d'impôt aujourd'hui que lorsque le gouvernement a été porté au pouvoir pour la première fois? Réduire le crédit d'impôt et ne pas l'indexer revient à dire que les pauvres s'appauvriront encore davantage.

Le premier ministre admettra-t-il que la situation des pauvres est pire aujourd'hui qu'en 1984?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la députée sur les pages 33, 34 et 35 du livre que j'ai déposé ce matin avec ma déclaration. Dans la plupart des tranches de revenu, le fardeau des Canadiens sera allégé après la TPS assortie du crédit pour taxe sur les produits et services, en comparaison du fardeau d'une taxe à 9 p. 100. Cela montre bien que la députée a tort lorsqu'elle parle du caractère régressif d'une taxe de vente.

La députée a aussi parlé de la répercussion de la charge de l'impôt. Plus que tout autre gouvernement, nous avons supprimé des échappatoires dont profitaient les Canadiens à revenu élevé. Nous avons supprimé toutes les échappatoires créées par le Parti libéral pendant qu'il était au pouvoir.

Par conséquent, la suppression des échappatoires, doublée des modifications apportées au régime fiscal que nous avons adopté en 1987-1988, a entraîné une répercussion de la charge fiscale, de sorte que les gens dans les paliers supérieurs de revenu paient plus d'impôt par rapport à l'ensemble des Canadiens, qu'avant la réforme fiscale.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je vais passer à un autre sujet, parce que c'est difficile d'obtenir une réponse du ministre.

Les PME sont écrasées par des taux d'intérêt trop élevés. Les ventes au détail sont à la baisse. Tous les indicateurs économiques pointent vers une récession. Et ce gouvernement s'attaque aux petites et moyennes entreprises, le secteur le plus vulnérable de notre économie, le secteur qui subit présentement les effets négatifs de l'Accord de libre-échange.

Étant donné la situation précaire de notre économie actuellement, comment le gouvernement s'attend-il à ce que les PME survivent avec l'imposition de la TPS?

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, depuis dix ans que je siège à la Chambre, c'est bien la première fois que j'entends le NPD dire quelque chose de positif à propos des petites entreprises.

Les néo-démocrates ont toujours attaqué les petites entreprises. Et ils ont toujours rejeté les recommandations que nous formulions pour les aider. Ils ont toujours rejeté nos propositions, comme l'exemption pour gains en capital de 500 000 dollars, visant à aider les petites entreprises. Pourtant, aujourd'hui, ils changent de ton pour des considérations politiques à court terme.

Je voudrais signaler à la députée que les gens qui ont réexaminé le projet de taxe sur les produits et les services s'entendent tous pour dire que les petites entreprises, tout comme les moyennes et les grandes entreprises, profiteront à long terme de certains avantages économiques.

La question soulevée était la suivante: que va-t-il se produire pendant la période de transition entre la taxe de vente actuelle et la nouvelle taxe? En réduisant le taux de 9 à 7 p. 100, nous croyons avoir carrément dissiper les craintes que suscitait la période de transition.

* * *

LES PÊCHES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir durant notre débat d'urgence sur les pêches, le député de St. John's-Ouest a promis qu'il démissionnerait si une aide n'était pas bientôt fournie aux pêcheurs de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Quelle excellente idée! Vu la terrible nouvelle de ce matin selon laquelle les ministres des Pêches de la Communauté européenne se sont fixé un quota de 60 000 tonnes métriques de morue au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, quota quatre fois plus élevé que celui recommandé par le Canada, je m'attendais à ce que le député de St. John's-Ouest commence à faire ses valises dès maintenant.

Le premier ministre va-t-il finalement admettre que sa politique d'apaisement face au conflit concernant nos pêcheries a été un échec total? Va-t-il accepter d'étendre unilatéralement notre juridiction en matière de pêches jusqu'aux deux extrémités des Grands Bancs et d'utiliser tous les moyens nécessaires pour faire respecter cette juridiction et mettre fin au pillage des pêcheries de la côte est du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président. . .

Des voix: Démissionnez!

M. Crosbie: Monsieur le Président. . .

Des voix: Adieu, John!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Crosbie: Monsieur le Président, la nouvelle de ma démission est prématurée.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement a instauré les programmes décrits hier en matière de pêche et il en élaborera d'autres.

En réponse à la question principale du député, qui est très sérieuse, nous sommes extrêmement déçus de la décision que la Communauté européenne a annoncée hier. Elle constituait toutefois une amélioration considérable par rapport à ses décisions des années antérieures.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je rappelle à la Chambre que la Communauté européenne s'était fixé des quotas de 132 290 tonnes de poisson en 1989, mais qu'elle les a réduits à 56 250 tonnes cette année.

M. Tobin: Il s'agit plutôt de 60 000 tonnes.

M. Crosbie: Cela est trois fois plus élevé que les 15 377 tonnes que l'OPANO lui avait attribuées. C'est regrettable, mais nous n'avons jamais déclaré à la Chambre que nous n'aurions que des succès cette année. Nous allons poursuivre notre campagne parce que nous croyons qu'avec le temps et les pressions exercées, la Communauté européenne, dirigée par le commissaire Marin qui essaie d'améliorer les choses ici, comprendra qu'elle doit respecter les quotas de l'OPANO sans tarder.

• (1440)

M. Tobin: Monsieur le Président, simplement pour faire comprendre à la Chambre toute la colère et toute la déception qu'on peut ressentir en entendant cette réponse, quand on connaît les problèmes de la pêche sur la côte est, je vous dirai que la Communauté européennne s'est fixé un quota de 60 000 tonnes métriques alors que le Canada et l'OPANO avaient établi la limite à 15 000 tonnes métriques.

Ces pays ont pris cette décision même si le Canada a réduit son propre quota de 100 000 tonnes au cours des deux dernières années. Par ailleurs, ils ont diminué les quotas le long de leurs côtes par mesure de conservation. Ils viennent maintenant chez nous piller nos ressources.

Ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci doit savoir que si nous nous faisons constamment exploiter, c'est parce que son gouvernement et lui sont considérés comme des poules mouillées sur la scène internationale.

Des voix: Assoyez-vous, assoyez-vous!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Tobin: Je n'ai pas fini ma question.

M. Crosbie: Monsieur le Président, inutile de dire que la haute voltige du député montre qu'il ne prend pas le

problème au sérieux et qu'il essaie plutôt de tirer un avantage politique de la situation.

M. Tobin: Je peux vous dire que la question me préoccupe au plus haut point et que j'en ai assez!

M. le Président: Il est plutôt rare que la présidence intervienne dans un échange. Cependant, le débat d'hier soir a montré que les députés des deux côtés de la Chambe prenaient vraiment ce sujet à coeur, et je ne crois pas qu'il soit judicieux de profiter de la période des questions pour relancer ce débat. Le député a la parole.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

La CEE a annoncé aujourd'hui qu'elle va pêcher des dizaines de milliers de tonnes de morue du nord, alors que L'OPANO ne lui a attribué aucun contingent.

Au milieu de tous les tourments causés par la fermeture d'usines dans l'est du Canada nous arrive cette preuve renversante que le gouvernement ne sait pas où il en est dans ses relations avec la CEE.

Je veux demander au ministre des Pêches si le Cabinet annulera un décret de remise pris il y a trois semaines et visant à remettre à la France 500 000 $ pour les droits de permis qu'elle a payés en 1987 de permis à l'égard des bateaux de pêche. Est-ce en multipliant les civilités que le gouvernement va se débarrasser d'étrangers qui font de la surpêche?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député, qui a téléphoné à mon bureau, connaît la réponse à cette question.

En 1987, le gouvernement a interdit à la flotte française métropolitaine de pêcher dans le golfe Saint-Laurent. Il a donc gagné ainsi 17 000 tonnes métriques de morue au profit des pêcheurs canadiens. Par conséquent, nous avons fait parvenir à la France une facture d'un montant réduit, car nous ne pouvions pas lui demander de payer des droits de permis de pêche pour du poisson qu'elle n'avait jamais pris, des Canadiens l'ayant pêché.

M. Baker: Monsieur le Président, vous savez qu'en 1987 la France a pêché cinq fois plus de poisson que son contingent le lui permettait. Les députés ministériels se comportent comme une bande de masochistes en versant à la France un demi-million de dollars pour qu'elle nous botte le derrière!

[*Français*]

M. le Président: Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir poser sa question.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, maintenant que la France a annoncé qu'elle prendrait de la morue du Nord en dehors de la zone des 200 milles, pourquoi le Canada lui donne-t-il pour 1990 un quota de morue à l'intérieur de cette zone qui lui permet d'alimenter les usines de transformation de Saint-Malo? Pourquoi donner des bonbons à la CEE et un coup de pied au Canada? Pourquoi envoyer le père Noël en France et garder «Miser Grinch» au Canada?

M. Mulroney: Dix sur dix pour celle-là!

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux certes pas rivaliser avec le bilinguisme du député.

Je voudrais cependant dire à la Chambre au sujet de ce problème et de la façon dont l'Europe l'a abordé, que l'ambassadeur Beesley a convoqué aujourd'hui le chargé d'affaires de la Communauté pour exprimer les objections du gouvernement aux décisions de la CEE.

Le premier ministre envoie aussi un télégramme au président François Mitterrand, qui est actuellement président du Conseil européen. Le premier ministre poursuivra son action à cet égard en inscrivant cette question au sommet de l'ordre du jour de ses entretiens avec le président Delors de la Communauté européenne, lorsqu'il viendra au Canada cette année.

Le gouvernement déplore cette mesure qui, tout en représentant une amélioration par rapport à l'année dernière, nous nuit gravement et dépasse vraiment la mesure, car il faut protéger les stocks de morue du nord.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Quand le ministre chargé du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui ont pris la parole hier soir pour parler de la réussite de leurs négociations et de leurs entretiens avec le Marché commun européen, ils savaient que la Communauté avait déjà décidé d'avoir un quota quatre fois plus élevé que ce que demandait le Canada. Pourquoi ont-ils délibérément induit la population du Canada atlantique en erreur?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je m'excuse mais nous ne savions pas ce que la Commission et le Conseil de la CEE ont adopté et annoncé aujourd'hui.

Je dois dire que je trouve inadmissible et même insultant que les députés élus au Conseil européen approuvent des quotas de 32 000 tonnes métriques de morue du nord juste à l'extérieur de notre zone de 200 milles, alors que nous avons du mal à trouver suffisamment de poisson pour nos pêcheurs et les travailleurs de nos usines de poisson.

Cela est contraire à tous les principes de gestion internationale des ressources de nos océans, et le Canada va protester avec la plus grande énergie contre cette décision.

M. Murphy: Monsieur le Président, le ministre prétend qu'il n'était pas au courant de la décision européenne. J'en ai parlé devant lui et devant le ministre du Commerce extérieur, et j'ai mentionné cela à la Chambre. S'il ne sait pas ce qui se passe en Europe, comment peut-il avoir la prétention de représenter la population du Canada atlantique?

M. Siddon: Monsieur le Président, nous connaissions un rapport du conseil scientifique de la CEE au Conseil européen qui suggérait un abaissement marqué des quotas européens, en fait le respect de six quotas pour les stocks gérés par la l'OPANO.

• (1450)

En fait, le conseil a pris le contre-pied de ces recommandations et a augmenté unilatéralement les quotas, de façon tout à fait contraire aux accords conclus de longue date à l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, suivant lesquels ces quotas, par exemple ceux de la morue du nord, doivent être à zéro: pas une seule morue, pas une seule livre de poisson, néant.

Je répète que nous jugeons que ce quota de 32 000 tonnes métriques dépasse largement toute commune mesure. C'est une insulte.

* * *

L'EMPLOI

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Un an après que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a accéléré les réductions des droits de douane sur les meubles américains, avec en plus un dollar à 86 cents et des taux d'intérêt élevés, les grands fabricants de meubles commencent à réduire graduellement leurs activités et à déménager au sud. Sept grandes entreprises ont déjà ouvert des usines dans le sud des États-Unis.

Vendredi, Goldcrest Furniture, dans ma circonscription d'Eglinton—Lawrence, fermera ses portes, mettant à pied 120 travailleurs spécialisés et employés de production, et réglant leur sort à 120 autres.

Où la ministre suggère-t-elle que ces employés et d'autres aillent pour trouver du travail, puisque l'industrie du meuble de ce pays est lentement, mais sûrement, tuée par les politiques de son gouvernement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que ma circonscription jouxte celle du député. Les députés de ce côté s'inquiètent toujours de voir des mises à pied, ce qui arrive de temps à autre dans toute économie et plus particulièrement dans une économie prospère où de nouveaux emplois se présentent tous les jours.

Je voudrais qu'il se souvienne que dans sa circonscription, comme dans la mienne, il y a le plein emploi.

M. Volpe: Monsieur le Président, puisque nous parlons de géographie, ma circonscription a une classe moyenne, une classe ouvrière et une base industrielle. Je ne représente pas Forest Hill, comme elle.

C'est la politique du gouvernement qui abolit les emplois. Il y a 26 000 employeurs dans le secteur du meuble qui travaillent à un niveau où ils ne seraient compétitifs que si le dollar valait 8 cents de moins. Les politiques du gouvernement sont responsables d'une augmentation de 29 p. 100 des importations de meubles en provenance des États-Unis, ce qui fait que notre excédent commercial avec les États-Unis a diminué de 54,5 p. 100 dans le domaine du meuble.

Comment la ministre peut-elle rester à ne rien faire alors que les politiques de son gouvernement abolissent des possibilités d'emploi au Canada pour les transporter au sud?

Mme McDougall: Monsieur le Président, de toute évidence, le député ne connaît pas mieux sa circonscription qu'il ne connaît la mienne. Qu'il sache que dans la ville dont nous venons, comme dans toute autre partie du Canada, il y a des gens qui ont des difficultés économiques temporaires.

Mon ministère et le gouvernement sont ici pour aider. Je pourrais lui dire que les gens de sa circonscription, de la mienne ou de notre ville sont dans une bien meilleure situation qu'ils ne l'étaient en 1983.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Les travailleurs québécois, dans les chantiers maritimes, ont appris hier qu'en même temps que le gouvernement conservateur leur impose une nouvelle taxe sur les produits et services, ils perdront leur emploi, parce que, selon les renseignements que l'on a, et ce qu'on a dit hier à l'Assemblée nationale du Québec, en 1992, on n'aura plus de chantiers maritimes au Québec.

Est-ce que le ministre va répondre à l'appel des Québécois pour assurer l'avenir des chantiers maritimes et est-ce qu'il va à l'avenir accorder une importante portion de contrats au Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est parfaitement au courant de la situation à la MIL. J'ai en effet rencontré le ministre Tremblay, de l'Industrie et du Commerce, ainsi que M. Robert Tessier, président de la MIL.

La MIL a des commandes pour occuper ses chantiers jusqu'en 1992. Il existe au Canada une surcapacité de construction navale par rapport aux commandes qui sont offertes. Nous avons en place une politique selon laquelle le gouvernement du Canada coopérera avec toutes les initiatives de consolidation de l'industrie. Nous avons fermé des chantiers en Ontario et au Québec dans le cadre de cette politique.

Nous sommes prêts à coopérer avec le gouvernement du Québec qui est le propriétaire de ce chantier pour relever les défis qui nous attendent.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, est-ce qu'aujourd'hui le ministre va assurer les Québécois qu'après 1992, il y aura des chantiers maritimes au Québec afin que les travailleurs puissent passer Noël avec de l'espoir?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je puis certes assurer au député, comme j'en ai assuré le ministre Tremblay et M. Tessier, que le gouvernement du Canada est prêt à coopérer avec les propriétaires de la MIL, avec le gouvernement du Québec et avec la direction du chantier pour arranger les choses.

Il n'y a rien que je puisse faire immédiatement ou à court terme pour changer la situation. Il existe une surcapacité de construction navale au Canada. Mais nous étions certes disposés à collaborer avec le gouvernement du Québec pour veiller à ce qu'on s'occupe des intérêts des travailleurs et de la MIL.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire.

J'ai appris qu'il y avait eu un autre déversement de pétrole sur la côte ouest, au sud de Vancouver, près de Cherry Point. La nappe de pétrole se dirige vers Boundary Bay, dans ma circonscription. Cet endroit abrite 100 000 oiseaux migrateurs à cette époque de l'année et on y pêche beaucoup de coquillages et de harengs.

Comment cette nappe est-elle surveillée et que fait le gouvernement canadien pour protéger la faune dans les eaux canadiennes, si cette nappe y entre?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, hier après-midi, deux ou peut-être parfois trois nappes de pétrole d'une étendue relativement faible ont été détectées près de Cherry Point et de Birch Point.

C'est pourquoi la Garde côtière, tant canadienne qu'américaine, a pris les mesures nécessaires pour surveiller la source de ces nappes et suivre leurs déplacements.

Le plan d'action commun canado-américain a été mis en place à la demande d'Environnement Canada. Les hélicoptères du Service canadien de la faune ont surveillé les déplacements de cette nappe hier après-midi et ce matin.

J'ai appris qu'elle n'était plus détectable, il y a une heure et demie, mais les fonctionnaires canadiens et

américains surveillent et patrouillent les plages par précaution.

* * *

LA ROUMANIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je suis certain que tous les députés partagent la même inquiétude au sujet des événements qui se sont déroulés en Roumanie hier. Je me demande si le très honorable secrétaire d'État est prêt à dire à la Chambre quel message a été communiqué à l'ambassadeur de Roumanie hier et quel message pourrait être communiqué au gouvernement roumain aujourd'hui, compte tenu des renseignements additionnels que nous avons, et quelles mesures notre gouvernement compte prendre à long terme relativement à la situation qui se détériore en Roumanie.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tous les députés sont très inquiets des nouvelles qui nous parviennent de Roumanie, que ce soit au sujet du révérend Laszlo Tokes ou de la répression évidente exercée par les autorités roumaines sur les habitants de ce pays. J'ai publié une déclaration aujourd'hui pour condamner ces mesures prises par les autorités roumaines.

Évidemment, l'un des principaux problèmes, c'est qu'il est difficile pour nous d'obtenir des renseignements de ce pays fermé, qui se referme même encore davantage. Par exemple, lorsque nous avons envoyé des diplomates canadiens pour exprimer notre approbation, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères en Roumanie ont refusé de les recevoir.

C'est là une violation des pratiques diplomatiques qui est totalement inacceptable, tout comme la répression exercée par le gouvernement roumain sur les habitants de ce pays est inacceptable. Je crois que cela nous pousse à nous demander comment nous pouvons entretenir des relations constructives avec un pays qui fait preuve d'un tel manque de respect envers les pratiques diplomatiques et les droits de ses propres habitants.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis certain que, lorsque le ministre a dit «exprimer notre approbation», il voulait dire «désapprobation».

Quelle est la situation à l'ambassade du Canada en Roumanie et quelle est la situation des Canadiens qui sont là-bas? Avons-nous le personnel suffisant? Qu'est-ce que le gouvernement compte faire au cours des prochains jours pour voir à ce que nous obtenions le genre de renseignements dont nous avons besoin et à ce que le gouvernement puisse prendre les mesures qu'il doit prendre dans un tel cas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir corrigé mon erreur.

Je crois que nous avons le personnel suffisant en Roumanie, mais nous continuons d'évaluer constamment la situation. J'ai demandé un rapport sur la sécurité des Canadiens qui sont là-bas.

• (1500)

Je n'ai pas encore reçu ce rapport. Nous cherchons à obtenir des renseignements sur la nature et la portée de la répression dans ce pays, non seulement des autorités et de nos propres représentants en Roumanie, mais aussi de ceux de pays voisins et d'autres organisations qui pourraient être capables de percer le voile de répression qui semble être devenu encore plus opaque dans ce pays. Naturellement, à mesure que les événements progressent, je tiendrai la Chambre au courant de ce qui se passe, si nous ne sommes pas en période d'ajournement. Autrement, je communiquerai avec les porte-parole des autres partis en matière de politique extérieure.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, afin d'appliquer sa taxe sur les produits et services, le gouvernement a annoncé la semaine dernière une série de compressions touchant la fonction publique, les musées nationaux, les bibliothèques, la recherche-développement et le secteur du tourisme dans la région de la capitale nationale. Le premier ministre est allé trop loin lorsqu'il a dit de la capitale du Canada qu'elle vivait grassement. Le premier ministre devrait se rendre avec moi dans les banques d'alimentation d'Ottawa et venir rencontrer les sans-abri et les pauvres de la ville.

Le premier ministre va-t-il intervenir et présenter des excuses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'entends pas présenter des excuses, mais je tiens à mettre les choses au point au sujet de ce que mon collègue vient juste de dire.

Le 9 décembre 1989, un journaliste m'a posé la question suivante: «Êtes-vous d'accord avec la thèse selon laquelle il est beaucoup plus facile de faire accepter les choses aux Canadiens, s'ils constatent qu'on se serre quelque peu la ceinture à Ottawa, où on vit grassement?» L'expression vient donc d'un journaliste et non de moi.

Dans ma réponse, j'ai repris l'expression qu'il avait utilisée, tout en précisant que selon moi, toutes les régions du pays pouvaient faire mieux et devraient faire davantage.

Je n'ai pas prononcé un seul mot péjoratif contre Ottawa ou la région de la capitale nationale. À mon avis, il s'agit manifestement d'une région extrêmement prospère et novatrice du pays. Le gouvernement a dû prendre, dans la région et dans tout le pays, certaines initiatives qui ont des répercussions négatives sur certaines institutions de la région, et je le déplore vivement.

Je souhaiterais avoir plus d'argent pour faire davantage, mais je crois que les habitants de la capitale nationale, qui sont les principaux responsables du fonctionnement efficace du gouvernement fédéral, se rendent compte, je pense, peut-être plus que la plupart des gens, jusqu'à quel point il est important de parvenir à une saine gestion des finances du pays. À l'instar de nous tous, ils apportent leur contribution à cet égard, et je le reconnais volontiers. Je peux garantir à mon collègue que ni moi ni aucun membre du gouvernement ne partage la déclaration qui a été faite par le journaliste en question.

* * *

LES PLUIES ACIDES

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire. Récemment, des signes décourageants nous permettent de croire que le gouvernement Bush renonce à l'engagement pris plus tôt cette année de réduire les pluies acides. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelles mesures les fonctionnaires du ministère prennent pour faire comprendre au gouvernement américain que les problèmes environnementaux découlant des pluies acides sont tout ce qu'il y a de plus réel?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, premièrement, je veux déclarer, au nom du gouvernement du Canada, que nous croyons fermement que des éléments de preuve suffisants démontrent les effets transfrontaliers des pluies acides. En ce moment, la Cour d'appel des États-Unis étudie ces éléments de preuve. Évidemment, le gouvernement de l'Ontario est l'une des parties dans cette cause.

Néanmoins, la position du gouvernement des États-Unis démontre clairement la nécessité que le Congrès de ce pays légifère sur les pluies acides. En outre, cette affaire vient confirmer le besoin d'un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis. À cet égard, les représentants du Canada ont déjà rencontré à deux reprises ceux des États-Unis pour préparer le terrain en vue des discussions qui, nous l'espérons, déboucheront sur la signature d'un accord bilatéral. Une troisième rencontre est prévue en janvier.

En terminant, je fais remarquer que l'ambassadeur Birney, dans une récente entrevue accordée au *Globe and Mail*, déclarait, en faisant allusion à 1990: «Je crois bien que ce sera l'année où nous pourrons signer un accord concernant les pluies acides avec les États-Unis.» Nous partageons cet espoir, monsieur le Président.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. le Président: Le vendredi 3 novembre, le député de York-Centre a demandé le consentement unanime de la Chambre afin de soulever une question de privilège à l'ouverture de la séance sans donner de préavis écrit.

[*Français*]

En substance, la question portait sur ce que le député de York-Centre a qualifié d'intervention délibérée d'un agent de la Banque fédérale de développement pour empêcher qu'on lui remette des documents que la Banque avait accepté de lui fournir. Le député a dit qu'il voulait avoir ces documents pour les remettre à la GRC. En prévision de leur réception, il avait organisé une rencontre avec des gens de la GRC dans son bureau le jeudi après-midi. Il s'est trouvé que les documents n'ont pas été remis au député pour cette réunion.

[*Traduction*]

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a expliqué, à l'appui de la question de privilège, que les documents demandés à la banque étaient du domaine public, car ils avaient déjà été transmis à la *Gazette* de Montréal. Il a ajouté que le fait que la banque n'avait pas remis les documents au moment convenu avait empêché le député de York-Centre de les transmettre à la GRC. Les deux députés ont soutenu que la décision de retenir les documents prise par un agent de la banque à Ottawa constituait une ingérence dans les droits et obligations de ce

député en ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de député.

[*Français*]

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a toutefois expliqué, d'autre part, que la Banque fédérale de développement avait par la suite accepté de transmettre les documents.

Il apparaît donc que la question de privilège se rapporte à un retard à remettre les documents au député de York-Centre, ce qui aurait empêché ce dernier de donner suite au rendez-vous prévu avec la GRC. Le député a peut-être été incommodé, mais la Présidence a du mal à se convaincre qu'il s'agit là d'une question de privilège.

[*Traduction*]

Bien qu'il y ait eu un retard, il n'est pas clair, me semble-t-il, que cela a empêché le député d'exercer ses fonctions. Il aurait été incommodé peut-être, mais on ne l'a pas empêché de s'en acquitter.

J'ajouterais que, bien que l'on ait soutenu que les documents étaient du domaine public, il m'apparaît que ces documents étaient en fait restés la propriété de la banque. Si, par suite d'une décision interne ou d'une confusion (je ne veux pas prêter de motifs), les documents n'ont pas été remis au député de York-Centre au moment prévu, il me semble que c'est une affaire que le député et la banque doivent régler entre eux.

Il se trouve que la banque a accepté de communiquer les documents et son acceptation est manifestement intervenue avant qu'on soulève ici cette question de privilège. Il appert donc que l'affaire est résolue.

Je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 6 et 7.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. La députée de Mount Royal.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet des motions nos 4 et 7, qui portent sur le projet de loi C-28, mais je regrette vivement que la Chambre soit sous le coup d'une motion d'attribution de temps. C'est une menace qui plane constamment sur nous et qui, à mon avis, témoigne d'un mépris pour le processus démocratique qui nous permet en principe de prendre la parole au nom de tous nos électeurs.

Ce débat illustre réellement le vrai programme du Parti conservateur. Les questions que nous débattons comprennent la récupération fiscale des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Au fond, ces mesures sapent le principe de l'universalité qui a toujours régi les programmes sociaux de notre pays.

Le programme des conservateurs vise, semble-t-il, à supprimer ou à réduire le caractère humanitaire du gouvernement, qui prétend tout de même agir «dans l'intérêt national»!

• (1510)

Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. C'est sur ce point que nous divergeons d'opinion, car nous croyons en une approche beaucoup plus équilibrée et beaucoup plus responsable sur le plan financier, qui respecte en même temps la tradition de compassion qui distingue notre pays.

Tout au long de l'histoire du Canada, malgré tous les changements qui sont survenus pendant ses 120 ans d'existence, ce principe fondamental profondément ancré dans les esprits a toujours existé. Cette conviction est la pierre angulaire de notre identité nationale et est immuable depuis de nombreuses décennies. Nous avons toujours eu un accès universel à nos programmes sociaux, qu'il s'agisse de l'assurance-maladie, de l'assurance-chômage, des allocations familiales, de la sécurité de la vieillesse et, en cas de besoin, du supplément de revenu garanti, des allocations aux anciens combattants et ainsi de suite. C'était la façon dont la société canadienne faisait preuve d'équité et de tolérance.

Pourtant, en 1984, cette tradition a commencé à s'effriter. Et c'est de cet effritement que je veux parler aujourd'hui. Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs ont profité de chaque occasion, année après année, pour mettre à exécution, lentement et par des moyens détournés, leur plan de démantèlement de nos

programmes sociaux qui, pour la plupart d'entre nous, faisaient partie des structures de notre pays.

À une certaine époque, tous les Canadiens pouvaient profiter également des programmes sociaux. Ce n'est plus vrai de nos jours. Ce contrat n'existe plus. L'universalité est un principe simple, en réalité. Il est si facile à comprendre. Selon ce principe, nous croyons que, toute au long de leur vie, les Canadiens vont contribuer à bâtir et à faire prospérer notre société comme ils l'entendent et comme ils sont capables de le faire sans que personne ne soit exlu des avantages que le Canada aura de ce fait à offrir. C'est cela l'universalité.

Dans la plupart des cas, ces avantages sont imposables pour celui qui les reçoit selon sa catégorie de revenu. C'est une approche juste et universelle. Le député croit que c'est ce qu'ils ont fait, mais il se trompe.

Il faut se rappeler que l'universalité a survécu à des gouvernements des deux allégeances politiques, qu'elle a survécu à des périodes de crise économique et qu'elle est née de la dépression. Pourtant, la tradition qui veut que le gouvernement s'occupe de la santé et du bien-être de tous les Canadiens, peu importe où ils vivent et peu importe leurs moyens, s'effrite depuis 1984 et finira par disparaître complètement.

L'universalité est à peine plus qu'un mot. On offre d'une main et on retire de l'autre. Combien de fois avons-nous entendu le premier ministre déclarer à toute la population canadienne que nos programmes sociaux étaient un trésor sacré? Effectivement, il fut un temps où les beaux discours des conservateurs arrivaient à convaincre les Canadiens que le gouvernement voulait maintenir les programmes sociaux.

Mais cela semble avoir été un masque destiné à cacher la réalité. À maintes reprises, le gouvernement s'est servi de belles paroles pour empêcher les Canadiens de se rendre compte du démantèlement progressif de l'universalité de l'accès aux programmes sociaux et, en particulier, à la pension de sécurité de la vieillesse pour laquelle ces gens ont déjà payé. Ils avaient commencé à payer en 1952 et n'ont pas cessé de le faire jusqu'à présent. Bien sûr, le gouvernement ne veut pas l'admettre.

S'il s'était agi d'un régime de pension privé, le gouvernement n'aurait jamais permis de tels agissements, mais parce que c'est le secteur public, il pense pouvoir agir sans consulter le public et au détriment de chacun.

Au cours de cinq longues années dans l'opposition, nous avons déployé des efforts considérables pour stopper la lente érosion des avantages sociaux amorcée par le gouvernement.

Dès les premiers jours de leur mandat, les conservateurs ont révélé leurs vrais desseins. Je me reporte au 21 décembre 1984, quelques semaines après leur arrivée au pouvoir, quand le ministre des Finances a proposé pour la première fois la désindexation des pensions de vieillesse. Nous savons ce qui s'est produit. Nous savons ce que M^me^ Solange Denis a dit et comment le nez de Pinocchio n'a pas arrêté de s'allonger depuis.

Les libéraux ont commencé à combattre le gouvernement parce qu'il ne semblait pas comprendre pourquoi nous sommes tellement attachés à l'universalité. C'est parce que les Canadiens croient dans l'équité et l'égalité.

Des voix: Oh, oh!

M. Belsher: Soyez gentille!

Mme Finestone: Je regrette, mais qui se sent morveux, qu'il se mouche! Les Canadiens croient dans l'équité et l'égalité. Les Canadiens estiment que tous ont droit à un traitement équitable, quelle que soit leur situation sociale. Je le dis pour les gens d'en face: si on ne garantit des services qu'à ceux qui en ont le plus besoin, ces services risquent de ne pas valoir grand-chose. Si on ne se sent pas vraiment concernés, on ne s'en soucie pas. C'est pour nous un sujet très préoccupant.

Je voudrais parler de la disposition de récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales des contribuables dont le revenu est supérieur à 50 000 $. Outre qu'il ait choisi arbitrairement ce chiffre comme seuil, le gouvernement a décidé de ne l'indexer que partiellement sur l'inflation, soit au taux de 3 p. 100.

On voit encore combien ce gouvernement est hypocrite. En effet, comme les élections sont déjà loin et que les gens ont oublié que le premier ministre a promis publiquement à sa mère, à l'Île-du-Prince-Édouard, qu'aussi longtemps qu'il serait premier ministre, il ne toucherait pas aux programmes sociaux, à ceux notamment qui sont destinés aux personnes âgées, sauf pour les améliorer. Vous vous demandiez pourquoi j'ai parlé de Pinocchio tout à l'heure. Vous le savez maintenant. Un autre exem-

ple de cette hypocrisie nous a été donné par la tentative de désindexation des pensions de vieillesse, ce programme intouchable dont je viens de parler.

La réalité, c'est que le budget de 1989, par la disposition de récupération, réduit les pensions de vieillesse, les allocations familiales et le financement du régime de soins de santé. Il s'ensuit que tous les contribuables gagnant un revenu de retraite de 50 000 $ seront touchés par la disposition de récupération. Il en est de même des allocations familiales.

Il y a une ruse de plus contre 70 p. 100 des personnes âgées dont le revenu net comporte non seulement des pensions et des intérêts mais des dividendes. Car si vous touchez des dividendes, leur montant est majoré de 25 p. 100.

Len Shiffrin a exprimé cela peut-être beaucoup mieux que ce que je vais faire quand il a signalé dans le *Citizen* d'Ottawa le 4 mai—je pense qu'une partie du combat doit porter sur ce point—que l'argent provenant de vos revenus de placements canadiens est majoré de 25 p. 100 pour le calcul du revenu net. Cela est ensuite compensé par le crédit d'impôt pour dividendes lors du calcul final de l'impôt. Mais la récupération porte sur le chiffre gonflé du revenu net. En conséquence, le seuil ne se fonde pas sur le revenu réel: il peut comporter des milliers de dollars de revenus imaginaires majorés de 25 p. 100 relativement aux placements canadiens.

Et pour l'avenir? Dans dix ans il y aura près de un million de ménages vont perdre intégralement ou partiellement leurs allocations familiales et leur pension de sécurité de la vieillesse à cause de cette décision du gouvernement. Le seuil va changer. Il ne va remonter lors des années ultérieures que si le taux annuel de l'inflation dépasse 3 p. 100. Cela veut dire que dans huit ans le seuil de récupération sera tombé à un niveau représentant aujourd'hui 40 000 $.

Il est vrai que les 50 000 $ du seuil de revenu à partir duquel commence la récupération sont le fait d'un nombre relativement peu élevé de personnes âgées et ils ont l'air d'une somme énorme—environ 13 p. 100 des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse produisent des déclarations de revenu, tandis qu'il n'y aura que 3,5 p. 100 de ces derniers qui rembourseront toute leur pension.

À première vue, cela semble raisonnable. Beaucoup pourraient même penser que ces gens ont la belle vie. À en croire Hugh Winsor, il y a environ un demi-million de personnes âgées qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Je leur dirai de ne pas croire que c'est la belle vie.

Il est vrai que 76 000 $, niveau où la récupération arrive à 100 p. 100, est une chose à laquelle beaucoup de Canadiens n'oseraient pas aspirer, mais la sournoiserie et l'éventuelle injustice se manifestent dans la façon dont le premier ministre et le ministre des Finances ont voulu traiter cela avec le passage du temps. C'est très sournois, et c'est inflationniste. On peut prévoir que la plupart des gens qui sont jeunes, ceux qui sont au début de la quarantaine aujourd'hui, vont perdre leur pension, leur sécurité de la vieillesse, ce qui fait que, mine de rien, on jette par-dessus bord le principe de l'universalité. Nous demandons à des fonctionnaires d'envoyer les chèques. Nous disons: «Voilà, cela est à vous». Alors, nous demandons aux fonctionnaires de récupérer cela. C'est absolument insensé. Si le gouvernement voulait supprimer l'universalité, il aurait dû le dire.

• (1520)

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat sur la question de la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Je suis surpris que nous débattions cette question, étant donné que les députés du côté gauche de cette Chambre se plaignent généralement que les Canadiens à revenus élevés ne paient pas leur part.

Nous essayons de présenter une solution qui permette aux Canadiens de payer leur part d'une façon très appropriée. C'est une solution universelle. Elle est universelle en ce sens que tous ceux qui reçoivent une pension et qui ont des revenus élevés la rembourseront d'une façon ou d'une autre. Elle est donc très universelle et très appropriée.

De quoi parlons-nous, au juste? Durant le débat sur le libre-échange, il y a quelque temps déjà, l'opposition et d'autres critiques ont essayé de faire peur aux Canadiens en leur faisant croire qu'ils perdraient toutes leurs prestations à cause du libre-échange. Ceux qui s'opposaient à ce bon programme se sont attaqués aux gens les plus vulnérables de notre société et ils récidivent maintenant. J'ai été appelé par des gens de ma circonscription qui reçoivent une pension et qui ne seraient pas touchés par cette mesure avant longtemps.

J'ai pensé commenter des renseignements erronés que certains de mes électeurs ont reçu à ce sujet de gens qui s'opposent à la récupération des pensions de vieillesse. Si on prend comme exemple le Canadien moyen qui ne touche que la pension de vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada, ce qui est le cas de beaucoup de gens de ma circonscription, son revenu s'élève à 11 000 dollars. C'est un revenu très faible avec lequel peu de gens peuvent se débrouiller. Je le sais parce

que j'ai des familles qui fonctionnent avec un tel revenu. Elles m'ont fait part de leurs inquiétudes au sujet de la récupération des pensions de vieillesse parce qu'on leur a fait croire, à tort, qu'elles seraient touchées immédiatement. J'ai donc calculé pour elles, comment elles seraient touchées en prenant un taux d'inflation de 3 p. 100 dont semblent se préoccuper certains des députés de l'opposition.

Après 10 ans, les gens ne gagneraient que 14 790 $. Ils seront encore bien loin du seuil de 50 000 $. En fait, il faudrait que ma mère, qui est agée de 71 ans, vive encore 52 ans ans pour souffrir de cette récupération, compte tenu d'un taux d'inflation de 3 p. 100. J'espère vraiment qu'elle vivra aussi longtemps. J'espère vraiment qu'à l'âge de 123 ans, elle pourra voir qu'elle a enfin atteint ce seuil de 50 000 $.

Le ministre des Finances a clairement dit que nous reverrions régulièrement ces programmes et les rajusterions de façon appropriée. Or, quand elle arrivera à l'âge de 123 ans et croira avoir réussi à atteindre le seuil de 50 000 $, elle sera bien contrariée de constater que le seuil a été porté à un montant plus élevé. Il est intéressant de noter qu'aucun des députés de l'opposition ne s'est donné la peine de mentionner ce fait dans leurs interventions.

J'ai pensé que si ma mère doit vivre encore 52 ans pour arriver à l'âge de 123 ans, je devrais peut-être examiner le cas de quelqu'un qui touche une pension, quelqu'un qui reçoit davantage que la seule pension de vieillesse. Je suis donc parti du salaire moyen dans ma circonscription. J'ai la chance d'avoir une circonscription dont les habitants jouissent d'un bon revenu moyen et de conditions économiques très florissantes. Cela est en majeure partie directement attribuable à une bonne politique gouvernementale. Le revenu moyen dans ma circonscription se chiffre donc à 39 000 $. J'ai aussi adopté l'attitude de beaucoup des députés de l'opposition de gauche, selon qui ces travailleurs devraient avoir une pension. La pension moyenne à laquelle un salarié gagnant 39 000 $ pourrait s'attendre de la part de l'employeur moyen dans ma circonscription serait d'environ 17 000 $ par année.

Il arrive à l'âge de 65 ans. Il prend sa retraite, après avoir gagné 39 000 $ par année, avec une pension de 17 000 $. Il touche bien sûr en plus 11 000 $ en prestations du Régime de pensions du Canada et en prestations de sécurité de la vieillesse. Voilà son revenu.

Combien d'années lui faut-il pour atteindre le seuil des 50 000 $? J'ai pensé qu'il vous intéresserait de savoir qu'il suffirait à cette personne âgée de 65 ans de vivre jusqu'à 102 ans pour atteindre ce seuil. Évidemment, à 102 ans, quand elle découvre qu'elle gagne enfin 50 000 $, le ministre des Finances, tel qu'il l'a promis, a déjà réexaminé le programme et augmenté le seuil, ce qui évite au retraité le piège de cette affreuse disposition de récupération dont se plaignent ces gens d'en face.

Supposons que cette personne plus démunie a pris sa retraite avec une pension de 17 000 $ indexée, car évidemment, ce n'est pas le cas de la majorité. J'ai cru que nous pourrions peut-être supposer que cette personne a réussi à obtenir une pension indexée. Il lui faudrait tout de même 19 années avant de parvenir à ce seuil de 50 000 $. Là encore, cette personne découvrirait que le bon ministe des Finances, encore un conservateur bien entendu, aura naturellement rajusté le niveau du seuil, ce qui lui permet d'échapper à la disposition de récupération. Les craintes que les députés de l'opposition sèment chez les personnes âgées sont inadmissibles.

Supposons que cette personne démunie réussit à toucher 50 000 $. La députée qui vient de céder la parole a parlé de cette personne âgée qui a touché des revenus de dividendes. Je présume que cette personne vit à Rockliffe ou encore à Forest Hill à Toronto. Je parle de 40 000 $ en revenus de dividendes. Les actions que je possède—et je ne suis pas un très bon investisseur—ne rapportent que 2 p. 100 en revenus de dividendes. Ainsi, ces revenus de 40 000 $ dont parle la députée signifie que je possède un portefeuille de placements d'une valeur de 800 000 $. Je suis vraiment à plaindre! J'ai assurément besoin d'aide.

Mais donnons-lui le bénéfice du doute. Supposons que je me débrouille un peu mieux. Imaginons que je sois l'un de ces pauvres investisseurs. Je sais tout ce qu'il y a savoir sur les dividendes sur actions privilégiées. Je suis donc un investisseur averti. Et la moyenne des investisseurs âgés savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Je serai donc capable d'investir mon avoir à du 8 ou 9 p. 100. J'ai des avoirs de plus de 400 000 $. Pauvre petit Canadien que je suis! Et c'est moi que néo-démocrates et libéraux veulent imposer.

Je suis l'un de ces pauvres Canadiens qui ne fait que 51 000 $ par année sur les avoirs que j'ai déposés dans une banque. Quelle tragédie me fait vivre le gouvernement parce que je dépasse de 1 000 $ le seuil établi. Savez-vous combien cette somme me coûte en impôt, madame la Présidente? Elle me coûte 150 $ parce que je

possède plus de 400 000 $ ou 800 000 $ en actions. Je n'arrive pas à croire mes collègues à ma gauche qui prétendent que ces Canadiens ont besoin de la pension de vieillesse.

Il faut pousser cet exemple encore plus loin parce que je n'ai parlé que du pauvre Canadien qui gagne 51 000 $. Mais voyons ce qu'il en est de celui qui fait 61 000 $. C'est 11 000 $ de plus que le seuil établi. Il y a bien des personnes âgées qui sont vraiment pauvres et qui auraient du mal à dépenser 61 000 $ par année. Mais voyons le cas de cette personne qui gagne 61 000 $. Au cours de la troisième année de ce programme, et non pas la première ou la deuxième, mais je dis bien la troisième année, elle remboursera 1 650 $ sur les 4 000 $ que le gouvernement lui aura envoyés.

Je sais que je risque de les offenser, mais j'ai bien du mal à croire que mes collègues à ma gauche s'inquiètent du sort des gens qui font 60 000 $ ou 70 000 $ par année. D'ailleurs, pour rembourser la totalité de sa pension de vieillesse, une personne âgée doit gagner 77 000 $ par année. Je comprends que les députés à ma gauche aient à coeur le sort des bien nantis, mais quand même. Je ne peux pas croire qu'ils soient sérieux lorsqu'ils prétendent que les personnes âgées qui gagnent 77 000 $ par année devraient bénéficier de l'aide du gouvernement, sans parler des prestations de la sécurité de la vieillesse.

Mais ne parlons pas que des personnes âgées, parce qu'il y a des gens dont le revenu est de 50 000 $, mais qui ont des familles à leur charge. Ils reçoivent des chèques d'allocations familiales tout le temps. C'est un autre groupe qui a vraiment besoin d'aide. Je suis très impressionné par les députés de l'opposition. Les gens à ma gauche sont vraiment préoccupés par la nécessité d'aider les Canadiens à faible revenu avec charge de famille.

• (1530)

Combien d'argent reçoivent ces Canadiens à faible revenu qui ont une famille? C'est une somme vraiment énorme. L'allocation familiale est d'environ 32 $ par mois par enfant.

Vous m'indiquez qu'il ne me reste qu'une minute, madame la Présidente. Je pourrais continuer en disant que ces gens essaient d'aider les députés mal rémunérés comme moi, qui ai trois enfants; je devrais recevoir l'allocation familiale. Je comprends pourquoi ils veulent que j'obtienne l'allocation familiale, mais personnellement, je n'ai aucune objection si on me la reprend par le biais de l'impôt. Je suis sérieux. Tous les aînés à revenu élevé à qui j'ai parlé et qui ont droit à la pension de vieillesse m'ont dit la même chose. Aucune personne âgée qui gagne plus de 50 000 $ dans ma circonscription ne s'est opposée à la récupération de la pension de vieillesse. Pas un seul aîné de ma circonscription ne s'en est plaint. Arrivez en ville!

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'intervenir aujourd'hui, afin de discuter des amendements, les motions nos 4, 6 et 7, au projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

À mon réveil, ce matin, je fredonnais cette chansonnette de Noël qui parle de l'arrivée de Noël et d'une oie bien grasse. Je me suis demandé alors qui s'engraissait en l'occurrence. Manifestement, ce sont nos vis-à-vis, car le gouvernement conservateur est synonyme d'impôts. Par contre, de ce côté-ci, nos revenus sont de plus en plus maigres, alors que nous subissons chaque jour un peu plus le régime conservateur.

Il y a eu le projet sur l'assurance-chômage, l'Accord de libre-échange, la TPS et ce matin, que s'est-il passé? Le ministre des Finances a réduit la TPS de 9 à 7 p. 100. Sensass! Quel beau cadeau de Noël!

Cependant, nous ne voulons pas perdre de vue ce qui se passe en réalité. Nous voulons garder l'oeil sur les initiatives ignobles du gouvernement. Le projet de loi C-28, par exemple, est l'une de ces méthodes sournoises grâce auxquelles le gouvernement frappe ceux qui sont le moins en mesure de se défendre—les familles et les personnes âgées. Les ministériels devraient avoir honte.

Dans son dernier discours devant la Chambre et dans certaines des réponses qu'il a données durant la période des questions, le ministre des Finances a démontré l'arrogance et le mépris dont les ministériels font preuve à l'endroit des Canadiens. Ils affirment qu'ils écoutent les Canadiens, mais ils ne les entendent certes pas. Ils n'ont rien compris de ce que les Canadiens ont déclaré au sujet de la taxe sur les produits et services et des modifications à l'assurance-chômage. Ils n'ont pas compris un mot de ce que les Canadiens et, en particulier, les familles et les personnes âgées ont dit de ces modifications à la loi de l'impôt sur le revenu.

En examinant la question de près, on s'aperçoit que, malgré les affirmations des députés d'en face il s'agit là sans aucun doute d'une attaque directe contre l'universalité. Il ne s'agit pas simplement d'un petit truc permettant de récupérer de l'argent en imposant les riches. Après tout, l'universalité est une méthode nous permettant d'accorder certains avantages aux gens sans avoir à les soumettre à un examen des ressources. Les membres de notre parti veulent continuer à s'assurer que tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, puissent profiter de tous les programmes comme la sécurité de la vieillesse, le

Régime de pensions du Canada, l'assurance-chômage et l'assurance-maladie.

Selon moi, il est très intéressant de s'arrêter sur les observations du président du Comité des finances. C'est intéressant, car ce n'est pas la première fois que le député intervient et, fidèle à son habitude de gaffer, nous précise le véritable programme du gouvernement. Il affirmait dans une lettre qu'il adressait à un Albertain que ce n'était que le commencement de la fin en ce qui concerne l'universalité de nos programmes sociaux. Nous savons qu'il disait la vérité.

Vous pouvez consulter les déclarations d'autres personnes, vous n'avez pas à me croire sur parole. Permettez-moi simplement de vous en mentionner quelques-unes. Un habitant de Penticton, située dans ma circonscription, me signale qu'une personne qui planifie sa retraite compte sur le fait qu'on ne modifiera pas les règles du jeu, si je puis m'exprimer ainsi, juste au moment où elle atteint l'âge de la retraite et n'est plus en mesure de modifier les dispositions qu'elle a prises en vue de sa retraite. L'universalité de la pension de vieillesse fait partie de ces règles du jeu.

On peut également examiner les déclarations d'autres groupes, comme la Fédération nationale des retraités et citoyens âgés. Selon cette fédération, le ministre des Finances prétend que les dispositions de récupération ne violent pas l'universalité du régime de pensions de vieillesse. Il explique son raisonnement de façon simpliste, en faisant valoir que tous les bénéficiaires admissibles continueront de recevoir leurs chèques de pension mensuels. Il réussira peut-être à faire avaler cela à certains, mais pas aux personnes âgées. Verser des paiements aux termes d'une loi pour pouvoir les récupérer conformément à une autre mesure législative ne change rien au fait que cela nous apparaît comme une tentative transparente d'abandonner l'universalité en prenant des moyens détournés. Il ne fait aucun doute, c'est bien ce qui se passe.

L'Association nationale des retraités fédéraux affirme: «Dans le cas des dispositions concernant le régime de pensions des anciens employés et des employés actuels de la fonction publique du Canada, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale, les représentants des employés n'ont approuvé les dispositions actuelles visant l'intégration du Régime de pensions du Canada et des régimes de la fonction publique qu'après avoir reçu du gouvernement la garantie que les pensions de sécurité de la vieillesse seraient versées universellement, sans aucune restriction. S'il y avait eu la moindre indication que la sécurité de la vieillesse, dans des circonstances financières particulières, pouvait être réduite ou refusée, l'intégration des prestations du RPC aurait certainement été complètement différente de ce qu'elle est actuellement. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que le gouvernement est dans l'obligation morale de conserver le *statu quo*.

J'ai reçu un télex, madame la présidente, de la section d'Okanagan-Sud de l'Association nationale des retraités fédéraux à Penticton, en Colombie-Britannique. En voici la teneur: «Les retraités fédéraux et leurs personnes à charge s'opposent énergiquement à la proposition budgétaire visant à imposer une taxe spéciale sur les prestations de la sécurité de la vieillesse. Viser cette source particulière de revenu pour une imposition supplémentaire ne peut être considéré que comme une répudiation manifeste du principe de l'universalité de ces prestations.» Voilà un autre groupe qui nous a montré que cela porte atteinte à l'universalité.

Comme le sait très bien le président du Comité des finances, le gouvernement va mettre en pièce ce que nous avons tous lutté pour obtenir.

Laissez-moi poursuivre, madame la présidente. La Coalition des personnes âgées du Québec a déclaré: «Étant des personnes âgées, nous nous rappellons bien l'odieux examen des ressources pour avoir droit aux services sociaux et de santé; nous craignons son rétablissement inévitable si la disposition de récupération est adoptée. Nous croyons que cette disposition de récupération a pour véritable objectif d'abandonner le principe de l'universalité et non de réduire le déficit budgétaire.»

L'Institut Vanier de la famille a déclaré, en parlant des réductions: «À maintes reprises, les objectifs des allocations familiales universelles ont été assimilés à tort avec les objectifs de soutien du revenu des paiements d'aide sociale. Il est faux de laisser entendre que les allocations familiales ne sont rien d'autre qu'un programme d'aide sociale pour les gens de la classe moyenne et les riches. Les allocations familiales et les dispositions fiscales concernant la famille ne sont pas des mesures d'aide sociale. Ce sont plutôt des mécanismes destinés à garantir un régime équitable d'avantages et d'inconvénients fiscaux, qui reconnaît que les contribuables qui ont des enfants ont une capacité de payer inférieure à celle des contribuables du même niveau de revenu mais sans enfant. Si jamais le gouvernement met en application le projet de loi C-28, il mettra un terme indubitablement au caractère universel de notre programme d'allocations familiales. Si jamais le gouvernement l'adopte, le Canada deviendra, avec les États-Unis, le seul pays industrialisé qui n'accor-

de pas aux parents d'allocations familiales sous une forme ou sous une autre.»

• (1540)

À propos de la sécurité de la vieillesse, je serais coupable de négligence si je ne mentionnais pas *La Voix* et son opinion sur l'universalité. Si vous le permettez, j'aimerais ne citer qu'un court extrait du mémoire que *La Voix* a soumis au comité législatif qui étudiait le projet de loi C–28, comité qui, en raison de la majorité conservatrice, n'a permis qu'à très peu de Canadiens de s'exprimer. C'est véritablement une honte. Voici cet extrait: «En fait, le gouvernement aurait pu décider de fixer le niveau de cette récupération à 30 000 $, mais il en a décidé autrement. La raison, c'est que les Canadiens auraient reconnu cette récupération pour ce quelle est, soit un moyen pour le gouvernement non pas d'imposer les contribuables les plus riches, mais un véritable stratagème pour priver une partie de la population de ces avantages. Cette mesure s'attaque au principe de l'universalité de nos programmes sociaux.»

Tous ces groupes reconnaissent cette réalité. Voilà pourquoi je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de la loyale opposition, motion analogue à celle que nous avons nous–mêmes présentée, et qui vise à éliminer du projet de loi les dispositions prévoyant la récupération.

Ce projet de loi viole le principe de l'universalité. Il s'attaque aux familles. Il s'attaque également à nos concitoyens âgés. Si les députés de ce côté–ci refusent d'avaler la pillule contre la promesse d'une récompense, c'est que la seule pensée nous donne des haut–le–coeur. Nous ne le tolérerons plus.

M. Joseph Volpe (Eglington—Lawrence): Madame la Présidente, jusqu'à il y a quelques instants, j'avais l'impression, en toute franchise, que le gouvernement allait procéder, comme il l'a fait si souvent au cours de la présente session, de façon dictatoriale afin simplement d'imposer sa vision du pays sans nous donner aucune explication ni la moindre idée de son programme, de ses orientations, de ses objectifs et des avantages que tous les Canadiens, sans exception, pourraient tirer de leur appartenance à ce merveilleux pays qui est le nôtre. J'ose encore parler d'un «merveilleux pays», car au moins, il existe une opposition loyale qui tente de voir ce qui se cache exactement derrière n'importe quelle mesure législative promulguée malgré les désirs de tous les Canadiens, afin que nous puissions voir au moins dans quelle direction on nous entraîne, que nous le voulions ou non.

Je répète que cela était vrai il y a encore un instant, jusqu'à ce qu'enfin, un ministériel intervienne. J'ignore au juste s'il voulait alors faire en sorte que la vérité éclate au grand jour lorsque'il a déclaré, ce qui était vraiment singulier de la part d'un ministériel, que le gouvernement présentait ce projet de loi pour s'assurer, en définitive, que ceux qui n'ont pas besoin d'aide n'en obtiennent plus, qu'on ne parte plus du principe que les avantages offerts normalement aux citoyens canadiens, nés au Canada ou naturalisés, seront accordés automatiquement; en effet, nous n'aurons plus droit à ces avantages si nous ne subissons pas au départ un examen des ressources basé sur des critères qui seront établis arbitrairement et périodiquement par le gouvernement et qu'il pourra appliquer à sa guise, selon les circonstances et la situation économique.

Le gouvernement aurait dû avoir le courage de préciser cela au départ, afin que tous les Canadiens sachent en quoi consistait son programme et n'ignorent pas que la vision du pays qu'ils se font dépendra d'une série de principes et d'orientation tendant à empêcher les Canadiens de profiter de leur apport à l'élaboration et à l'application de programmes fort utiles à l'essor du pays.

Or, qu'est–il arrivé? Les ministériels n'ont absolument rien dit pendant un jour ou deux, jusqu'à ce que ce député décide qu'on ne pouvait plus taire la vérité et se joigne au député de Mississauga–Sud, lequel a déclaré, si ma mémoire est fidèle, que l'universalité est un principe qui coûte beaucoup trop cher pour que les Canadiens puissent s'en inspirer pour bâtir une société composée de personnes libres et sans inquiétude. Il dit que ça coûte beaucoup trop cher. Évidemment, il est d'accord avec le ministre des Finances qui affirme qu'on doit récupérer les avantages que les citoyens ont obtenus par leur travail, par leurs cotisations à un régime de retraite ou par leurs efforts en vue d'élever une famille, la cellule de base qui a servi à bâtir notre société.

Que doivent en penser les Canadiens? Que doivent–ils dire quand, lorsqu'on lui demande très pertinemment

pourquoi nous imposons les Canadiens de façon aussi discriminatoire et aussi injuste en fonction de l'âge ou des liens de parenté, le ministre des Finances répond à la Chambre, avec désinvolture et arrogance: «Pourquoi la loyale opposition se préoccupe-t-elle des affaires d'à peine 4 p. 100 de la population canadienne, d'à peine 4 p. 100?»

J'imagine qu'une pareille attitude négative chez le ministre des Finances nous rend grand service. Nous sommes fiers de pouvoir dire que le ministre des Finances nous a félicités d'appuyer un groupe si peu nombreux de Canadiens qu'il a besoin de quelqu'un pour agir au nom de la vraie démocratie. Or, ces 4 p. 100 représentent des Canadiens qui sont parmi les plus productifs, parmi ceux qui ont passé leur vie à faire des sacrifices qui ont contribué à bâtir le pays et dont le gouvernement, j'ose le dire, tire encore profit aujourd'hui.

Pourtant, le ministre des Finances et le président du Comité des finances, le député de Mississauga-Sud, qui sont ici aujourd'hui et qui écoutent ce débat, disent encore sans honte que le Canada ne peut plus se permettre de verser des prestations à ces gens qui les ont méritées et qui ont assumé leurs responsabilités, fait leur part, consenti des efforts, travaillé et payé des impôts.

On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer. L'arrogance et le culot d'une pareille déclaration du gouvernement prouvent qu'on nous dirige à dessein vers une société élitiste dans laquelle les nantis seront bien traités parce que le ministre des Finances croit qu'ils sont ceux qui vraisemblablement investiront le plus et feront le plus d'affaires au Canada. Ceux d'entre nous qui n'entrons pas dans cette catégorie n'auront qu'à se contenter de faire face à des mesures législatives comme le projet de loi C-28, qui viendront nous enlever tous les droits que nous avons acquis.

Pourquoi ce cirque? Pourquoi ne pas agir avec honnêteté? Pourquoi ne pas nous dire que nous n'avons plus droit à des prestations simplement parce que nous avons contribué, que nous avons payé des impôts, que nous avons utilisé nos compétences et que nous avons fait des sacrifices pour créer de grandes richesses qui constitueront le fondement de notre société?

• (1550)

Nous ne pouvons plus tolérer un gouvernement qui, constamment, dit une chose, en fait une autre et croit pouvoir continuer à s'en tirer. Nous ne pouvons plus tolérer ces. . . orientations trompeuses. J'ai hésité un instant parce que le mot «mensonges» m'est venu aux lèvres, mais je n'ai pas voulu me rendre coupable d'un comportement antiparlementaire en l'attribuant aux députés d'en face. Cependant, soyons francs. Les Canadiens écoutent notre débat et se disent: «Pourquoi nous a-t-on induit en erreur? Pourquoi n'y a-t-il pas un débat franc et direct? S'il y a quelque chose que nous ne pouvons pas nous permettre, il faudrait qu'on nous le dise dès le départ. Dites-nous comment il faut payer cet avantage. S'il est bon, il doit l'être pour tout le monde.»

Les gens qui ne vivent pas à l'aise n'aiment pas davantage qu'on accorde des prestations égales ou semblables à ceux qui n'en ont pas besoin. Les gens à l'aise profitent de ces prestations parce qu'ils sont membres de la société, pas seulement parce qu'ils ont la chance d'avoir plus de ressources financières que les autres. Si nous établissons un principe, il doit s'appliquer à chacun d'entre nous. Il ne devrait pas y avoir de discrimination et certainement pas de discrimination fondée sur l'âge. Le gouvernement essaie de cacher le fait que les personnes âgées de plus de 65 ans ne recevront pas de pension s'il atteignent 60 000 $. Nous avons pu voir, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, que le ministre des Finances a refusé de donner la moindre garantie que ce seuil ne serait pas réduit. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que les assurances du ministre auraient valu grand-chose. Cela, au moins, nous le savons.

En fait, nous savons aussi que cela n'est rien de plus qu'un cheval de Troie destiné à bouleverser et à détruire la société que nous avons édifiée avec tant d'efforts.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur la motion nº 4 qui vise à supprimer la disposition de récupération du projet de loi C-28. J'explique, pour commencer, la différence entre imposition et récupération. Imposer, c'est retirer un pourcentage du revenu des contribuables. Récupérer, c'est tout leur enlever.

Des programmes sont universels quand ils s'appliquent à tout le monde également. La récupération dans ce cas-ci signifie exclure d'un programme une partie de la population. On commence par récupérer les allocations

familiales des familles dont un soutien gagne plus de 50 000 $. J'y vois une forme de discrimination contre les familles. J'ai toujours tenu la famille pour le pivot de notre société. Nous devrions soutenir les familles, mais nous ne le faisons pas.

La famille dont l'un des conjoints décide de rester à la maison et dont l'autre gagne 51 000 $ perdra après trois ans la totalité des allocations familiales. Le gouvernement devrait soutenir les familles au lieu de leur enlever ce qui leur est nécessaire.

Une famille de deux, trois ou quatre enfants n'est pas riche si elle a un revenu de 51 000 $ n'est pas riche. Elle n'est peut-être pas pauvre, mais elle a quand même besoin que le gouvernement l'encourage.

Par ailleurs, la famille dont le plus élevé des deux revenus ne dépasse pas 50 000 $, l'un des parents gagnant par exemple 48 000 $ et l'autre 40 000 $, ne perdra pas les allocations familiales. Elles seront imposées dans son cas au même taux que tout le monde, mais elle ne perdra pas la totalité du montant. Elle pourra en plus réclamer les dépenses pour la garde des enfants. Les familles dont un parent reste à la maison ne peuvent pas en faire autant. Est-ce encourager la vie familiale? Sûrement pas. On dit au couple gagnant peut-être 85 000 $ ou 88 000 $ qu'il peut, sans problème, garder une partie des allocations familiales. On refuse ce privilège à l'autre famille dont le revenu est de 51 000 $. C'est injuste et discriminatoire. Nous savons tous combien il est difficile d'élever une famille. Je suis entièrement contre ce genre de mesure. Au lieu de nous attaquer aux familles, nous devrions les encourager dans toute la mesure du possible.

Une autre disposition du projet de loi C-28 récupère la pension de vieillesse de ceux dont le revenu est supérieur à 50 000 $. À première vue, cela ne semble pas si terrible. Mais pourquoi désavantager une partie de la population? Un député ministériel a dit plus tôt que les députés gagnaient plus de 50 000 $ par année. Très bien. Nous gagnons plus de 50 000 $ par année, mais le gouvernement ne vient pas récupérer totalement par l'impôt l'argent que nous pouvons gagner à la bourse. Nous ne demandons qu'une chose, que tout le monde soit placé sur un pied d'égalité. Qu'on ne pratique pas de discrimination en raison de l'âge. C'est ce qui ne va pas dans cette mesure.

Je vais lire un extrait d'une lettre qu'un électeur m'a envoyée. Elle est datée du 4 décembre.

> Madame,
>
> En réponse à une question posée par le chef de l'opposition le 29 novembre 1989 (hansard, p. 6372), la ministre d'État (Troisième âge) a déclaré:
>
> «Nous avons l'intention d'améliorer nos programmes sociaux, et ce que nous demandons à 4 p. 100 des Canadiens âgés, c'est de nous aider à réduire le déficit. . .»

Voici la réaction de cet électeur:

> J'ai cru avoir mal entendu, alors j'ai attendu de recevoir le hansard. Mes yeux confirment maintenant ce que mes oreilles ont entendu. Les conservateurs demandent aux aînés de réduire le déficit! Comme il est machiavélique et totalement méprisable de demander maintenant à des personnes âgées qui ont survécu à la Grande Dépression, qui ont travaillé pour 1 $ l'heure et qui ont enduré en bons patriotes deux guerres mondiales, de payer pour les extravagances de ce gouvernement incompétent! Les aînés ont payé cher de leur argent, de leur sang et de leur sueur pour obtenir le droit à une pension à l'automne de leur vie. Prélever un impôt sur la sécurité de la vieillesse est équitable, mais le projet de récupération fiscale est immoral. Que le gouvernement récupère les recettes provenant des clubs de strip-tease, mais qu'il laisse les personnes âgées tranquilles.
>
> Faudra-t-il recourir aux manifestations que nous avons récemment vues dans les pays de l'Europe de l'Est pour ramener le gouvernement à la raison?
>
> Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.
> Andre Emery

Je vous assure que c'est le sentiment qu'éprouvent bien des personnes âgées de tous les coins du pays. Elles ont non seulement gagné le droit à une pension de vieillesse, mais la plupart d'entre elles l'ont également payé. Si vous pouvez vous le rappeler, il y a quelques années, la déclaration d'impôt sur le revenu renfermait une disposition selon laquelle elles devaient en fait payer des impôts pour avoir droit à cette sécurité de la vieillesse. Elles ne demandent pas un traitement de faveur, elles demandent un traitement égal.

Que faisons-nous aux familles à revenu moyen? Nous leur imposons une TPS. Elles n'auront pas de répit. Nous augmentons la surtaxe et nous récupérons maintenant les allocations familiales et les pensions de vieillesse.

Un des députés d'en face a dit il y a peu de temps: «Eh bien, je n'ai pas besoin des allocations familiales.» Je dis à ce député: «Bien sûr, ne l'acceptez pas. Le gouvernement ne continuera pas de vous la renvoyer si vous n'en voulez pas.»

M. Allmand: Vous n'êtes pas obligé de la demander.

Mme Marleau: C'est exact, rien ne vous oblige à la demander. Faites-en don à un organisme de charité, qui saurait peut-être mieux quoi en faire. Mais ce n'est pas parce que vous ne voulez des allocations familiales que beaucoup d'autres n'en ont pas besoin. Le gouvernement consacre bien peu d'argent, par le truchement de ce programme, aux familles et aux enfants.

M. Belsher: Ce programme nous coûte cher.

Mme Marleau: Peut-être bien qu'il coûte un peu d'argent, mais il en vaut la peine. Si vous voulez absolument en récupérer une partie, faites-le d'une façon qui soit équitable, à un taux applicable à tous.

• (1600)

Si les députés d'en face font des profits faramineux, qu'ils soient aussi imposés. Je serais curieuse de voir leur réaction si la totalité de ces profits était récupérée.

Qu'arriverait-il dans le cas d'une pension d'invalidité? Comment réagiriez-vous si le gouvernement vous apprenait soudainement qu'il a décidé de récupérer la totalité de votre pension d'invalidité parce que votre revenu dépasse un certain seuil, mais que vous pouvez jouer à la bourse où vos gains ne seront imposés qu'au taux de 30 p. 100? Les gains à la bourse, ça va, mais pas la pension. C'est ce qui n'est pas juste.

Je demande au gouvernement non seulement de reconsidérer sérieusement la question, mais aussi de prévoir des encouragements et de donner une lueur d'espoir pour que les familles puissent jouir d'un niveau de vie décent et aspirer à une vie meilleure.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement à savoir: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—L'emploi; l'honorable député de Ottawa-Ouest—L'équité salariale; l'honorable député de Edmonton-Est—Les affaires indiennes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, dont un comité législatif a fait rapport sans amendement, ainsi que des motions n^{os} 4, 6 et 7.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, comme cela se fait quand on ressent un deuil, je serais d'abord enclin à rester debout ici en silence durant les dix minutes qui me sont accordées. Je le ferais, non pas par respect pour mes collègues à la Chambre, mais comme un geste de sincères condoléances envers les gens qui verront leurs allocations familiales et leur pension de vieillesse être récupérées.

Je ne sais pas très bien par où commencer, mais puisque nous parlons de récupération, je pourrais peut-être décrire ce que ce terme évoque pour moi. Récupérer, c'est reprendre ce qu'on a donné. C'est bien ce que le gouvernement se propose de faire. Je l'imagine bien en usurier rapace. Oh! oui, voilà bien la description qui correspond le mieux à ce gouvernemment méprisable qui arrache aux gens le peu d'argent qu'il leur donne.

J'ai éprouvé durant sept mois ce que le gouvernement actuel réserve aux gens avec ses modifications à l'assurance-chômage, et cette récupération est bien typique du gouvernement. Je ne sais pas si c'est le résultat d'un manque d'imagination ou d'un débordement d'imagination.

Lorsqu'il est question des personnes qui abusent de l'assurance-chômage, le gouvernement est très efficace pour repérer un pauvre chômeur, par exemple une mère seule avec deux enfants qui essaie d'avoir un peu plus d'argent pour nourrir sa famille ou pour acheter des vêtements essentiels. Il peut la repérer si elle gagne un

cent de plus que ce auquel elle a droit selon le règlement de l'assurance-chômage.

Comment s'y prend-il? Il se sert d'ordinateurs. Il n'a qu'à comparer les rapports des employeurs avec les données entrées dans les ordinateurs du bureau de la commission d'assurance-chômage. Il peut trouver ces gens.

Je crois que ce que le gouvernement fait ici découle d'un manque d'imagination. Ce n'est pas autre chose, c'est certainement de la paresse. À mon avis, il est inconcevable que, dans l'ère technologique où nous vivons, le gouvernement ne puisse pas imposer les gens en se basant sur leur revenu et sur les taux d'imposition prévus dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est terrible de même laisser croire que certaines personnes reçoivent du gouvernement de l'argent qu'elles ne devraient pas recevoir et qu'il est impossible à ce dernier d'imposer les revenus de façon normale au lieu de récupérer de l'argent en plus des impôts ordinaires que nous payons.

Il n'y a pas beaucoup de contribuables au Canada qui ne se rendent pas compte qu'il faut payer des impôts. S'il y a une chose à laquelle nous nous opposons, c'est bien à cette érosion—c'est pire qu'une érosion—de l'universalité qui est devenue un élément si important de la société canadienne. C'est beaucoup plus qu'une érosion. C'est une dévastation. Les mots m'échappent, mais c'est une chose absolument terrible que ce gouvernement paresseux et mesquin veut nous faire avaler.

Tout comme n'importe quelle autre mesure proposée par le gouvernement, celle-là nous prouve encore que les ministériels sont incompétents, si incompétents que nous nous retrouvons encore une fois assujettis à la clôture. C'est merveilleux!

C'est environ la dizième ou la douzième fois depuis que je suis arrivé à la Chambre, j'allais dire il y a un an, et c'est vrai, que le gouvernement applique la clôture. Il l'a fait lors du débat sur le libre-échange, mais cela ne s'est produit qu'une ou deux fois. Depuis avril, lorsque le Parlement a véritablement repris ses travaux, c'est la dizième ou la douzième fois que je participe à un débat auquel le gouvernement a appliqué la clôture.

Quel groupe sans imagination que les gens d'en face. Quel groupe mesquin et sans imagination qui ne semble pas capable de faire quoi que ce soit de constructif, comme proposer des programmes de création d'emplois de qualité et bien payés pour permettre aux gens d'être satisfaits de ce qu'ils font dans la société plutôt que de faire cuire des hamburgers pour être admissibles à l'assistance sociale comme c'est le cas dans le cadre de certains programmes qu'ils sont si fiers d'avoir mis sur pied dans ma province natale, la Saskatchewan. Travailler pour retirer de l'assistance sociale, pouvez-vous imaginer quelque chose de plus révoltant? Le mot révoltant est probablement celui que je cherchais tout à l'heure.

Le projet de loi lui-même est l'un des meilleurs exemples de l'incompétence du gouvernement. Il était si imparfait—ils l'ont admis eux-même—que les minstériels ont dû proposer 125 amendments et qu'ils ont été ensuite obligés de les retirer.

Projet de loi imparfait et obligation de retirer les amendements qu'on veut y apporter, constituent deux négatifs. Le grand mathématicien qu'est le président du Comité des finances peut certainement me dire que le produit de deux négatifs donne un positifs.

Je ne comprends pas pourquoi un projet de loi aussi mauvais sans les 125 amendements qui ont été retirés peut être considéré comme constructif. Peut-être le gouvernement pense-t-il que, comme en mathématiques, deux négatifs donnent un positif. Mais en matière de programmes sociaux et de lois sociales, qu'il s'agisse des pensions de vieillesse ou des allocations familiales, ces deux mauvaises choses n'en font certainement pas une bonne. C'est le contraire qui est évident.

• (1610)

Comment peut-on prétendre priver ces personnes, sans défense, comme la plupart des salariés, d'une partie des gains qui leur reviennent de droit? L'un des intervenants qui m'ont précédé a fait valoir, et il a tout à fait raison, que les Canadiens avaient accepté de faire déduire leur impôt à la source en échange du droit de toucher une pension de vieillesse à l'âge de la retraite. Or le gouvernement veut revenir là-dessus.

Je suppose que ses ordinateurs sont en panne. J'imagine qu'il ne tiendra pas compte de l'importance de la contribution individuelle de ces gens et de la somme à laquelle cette contribution leur donne droit. Il s'est débarrassé de ses ordinateurs et il compte appliquer la disposition de récupération pour reprendre la pension de la sécurité de la vieillesse. Quoi qu'on en dise, c'est là du vol!

Comment le gouvernement peut-il envisager de s'exonérer d'avoir fait main basse sur l'argent de travailleurs qui ont cotisé à un programme pour s'assurer de toucher certaines sommes à leur retraite? Je ne pense pas que le gouvernement y ait réfléchi. Je ne suis pas le premier à le signaler aux ministériels. On en a déjà parlé auparavant. Il se trouvera peut-être une ou deux autres modifications que le gouvernement voudra retirer de la mesure, mais j'imagine qu'il vaudrait mieux retirer la mesure comme telle. À mon avis, c'est précisément ce que le gouvernement devrait retirer et ce, dès maintenant.

C'est là un des coups les plus durs que l'on ait cherché à porter à la population canadienne, et il me paraît déraisonnable de le faire à des gens qui ont fait tout ce que l'on sait pour la société canadienne, et à nos enfants qui y contribueront à leur tour.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour parler de cette question particulièrement importante pour les personnes âgées et les familles canadiennes. Rappelons-nous que nous ne parlons pas seulement de la récupération. Il faut voir aussi le contexte économique et social dans lequel nous vivons actuellement.

[*Français*]

Il y a, vous le savez très bien, beaucoup moins d'argent maintenant pour l'éducation. On a coupé les transferts de fonds qui touchent non seulement l'éducation, mais la santé. L'éducation est taxée en dépit de ce que nous dit le gouvernement, et certains services de santé le sont aussi. Donc, lorsque l'on parle de ce fameux «*clawback*» vis-à-vis de la famille, il faut considérer qu'il n'est pas là seul. Il est là et puis il est pire qu'il le serait puisqu'il y a d'autres mesures fiscales qui ont un impact négatif envers la famille.

Parlons de la taxe sur les produits et les services, par exemple. Maintenant, les sports: le hockey, la balle et d'autres sports, il y aura des taxes d'imposées. Les parents paient beaucoup plus de taxes aujourd'hui qu'ils en payaient il y a cinq ans. On a parlé de 31 augmentations de taxe, et lorsque l'on imposera la taxe sur les produits et les services, on aura une 32e augmentation. On n'est pas sans savoir qu'il n'y a pas suffisamment de place dans les garderies pour les enfants aujourd'hui.

[*Traduction*]

Il n'y a pas assez de places de garderie pour les enfants de ceux qui doivent travailler pour avoir un niveau de vie décent et donner à leur famille le minimum nécessaire. Il n'y a pas non plus de justice fiscale pour les parents qui décident de rester à la maison ou sont capables de le faire. C'est la triste réalité.

La question fondamentale que nous devons nous poser n'est pas seulement celle que je viens de soulever, c'est-à-dire que la récupération est une mesure répressive et régressive. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres, mais tout le monde sait bien ce qu'il va arriver à plus d'un million de familles au cours de la prochaine décennie. Elles tomberont dans ce piège.

Il faut aussi se poser cette autre question. Si l'on envisage les augmentations massives des impôts, la réduction des paiements de transfert et tout cela, dans le contexte de la société canadienne, quel message le gouvernement envoie-t-il aux familles canadiennes? Quel message envoie-t-il au sujet des enfants et de l'avenir de nos enfants?

Il me semble que l'on doit investir dans les familles et les enfants. Il n'y a pas de doute que la récupération, en plus d'être régressive, ne contribue absolument pas à la promotion de la famille.

[*Français*]

Parlons maintenant des aînés, et de l'impact du fameux *clawback* chez les gens du troisième âge.

[*Traduction*]

Je pense que la plupart d'entre nous reconnaissent que les personnes âgées ont bâti ce pays et que nous leurs en sommes redevables du fait de leur apport à la nation. Elles ont investi dans le pays et, à raison, elles attendent un rendement de leur investissement. Elles ont investi non seulement leur talent et leur travail, mais aussi de l'argent, car les députés ne sont pas sans savoir qu'à une époque, pas très ancienne, il y avait une disposition qui disait qu'en versant des impôts, on payait pour sa retraite, de sorte qu'elles s'attendent à un rendement raisonnable à leur retraite. Les personnes âgées veulent que leurs investissements produisent.

Fait intéressant à relever, comme certains de mes collègues l'ont fait, supposons qu'elles avaient placé ces dollars dans une société privée qui leur aurait dit 20, 30 ou 40 ans plus tard: «Voilà, nous regrettons, votre investissement est trop élevé pour nos moyens». Nous savons

bien vous et moi ce qui arriverait. Ces gens-là poursuivraient la société devant les tribunaux et seraient payés convenablement.

L'autre chose qu'il importe de signaler je pense, c'est que la récupération et la désindexation reviennent au même en réalité. Les ministériels ont perdu le premier round quand ils ont essayé la désindexation, alors ils s'y essaient à nouveau, et tout porte à croire qu'ils vont réussir. Mais ne nous leurrons pas. Ne permettons pas qu'on détourne notre attention. La désindexation et la récupération, c'est essentiellement la même chose en fin de compte. Elles enlèvent aux gens ce qui leur appartient de droit.

Comme on l'a dit à diverses reprises, la désindexation partielle est une chose que beaucoup de gens ont du mal à comprendre. Bien sûr, si on ne regarde que les 50 000 $ de revenu annuel, cela semble beaucoup. L'idée peut paraître intéressante parce que la plupart des gens ne gagnent pas 50 000 $ par année, mais faisons une projection sur la prochaine décennie. N'oublions pas que ces gens-là, qui se demandent peut-être s'il ne s'agit pas d'une bonne idée parce qu'ils n'ont pas eu le temps de l'étudier aussi bien qu'ils l'auraient pu, vont être les victimes de cette mesure gouvernementale dans une dizaine d'années à peu près. Dans dix ans, dans 15 ans, c'est eux qui seront les récupérés fiscaux.

Les personnes âgées ont peur. Je parle à des personnes âgées chaque semaine. Elles se demandent si elles pourront continuer de payer leurs factures et de se procurer les articles de première nécessité. Elles ont l'impression d'avoir été roulées. Je sympathise avec elles. Je crois qu'il est honteux que le gouvernement conservateur suscite de telles craintes et de telles inquiétudes chez ceux qui, très souvent, sont le moins en mesure de se défendre.

Voyons quel genre de pays a été créé pour engendrer de telles craintes. Le gouvernement actuel a adopté des programmes qui ont dressé les régions les unes contre les autres. Nous avons vu l'affaire des CF-18 où le Manitoba s'est senti lésé et en a éprouvé du ressentiment à l'endroit du Québec. Je pourrais citer bien d'autres exemples du genre.

Le gouvernement a dressé les groupes les uns contre les autres. Certains estiment que les personnes âgées qui gagnent 50 000 $ par année ne devraient pas se plaindre des mesures de récupération. C'est ce que je veux dire par dresser les groupes les uns contre les autres, plutôt que de prendre le temps d'expliquer les choses comme elles sont vraiment.

C'est le gouvernement conservateur qui dresse les groupes les uns contre les autres. Nous voyons maintenant des Canadiens s'inquiéter de ce que font leurs voisins, d'autres se demander si leurs voisins réussiront à survivre ou pas, d'autres encore qui sont jaloux de certains avantages fiscaux dont certains bénéficient.

• (1620)

Le gouvernement actuel a créé une nation où, de plus en plus, chacun se méfie de l'autre, où nous nous soucions moins de l'autre et sommes moins portés vers notre prochain qu'autrefois.

À part ces craintes dont je viens de parler, il y a le fait que le gouvernement a doublé la dette nationale en dépit d'une augmentation des recettes de plus de 50 p. 100 ces cinq dernières années. J'ai mentionné les 30 et quelque augmentations de taxes. J'ai aussi mentionné la réduction du niveau de financement des programmes établis qui aura des répercussions sur la santé et l'éducation.

Nous avons aussi des taxes cachées. Ainsi, le gouvernement essaie de faire croire que l'éducation et les soins de santé sont exemptés des taxes. Eh bien, voyons quelques exemples qui prouvent le contraire.

[*Français*]

Par exemple, prenons les livres. Il y aura des taxes sur les livres. Prenons certains services. Par exemple, lorsqu'on suivra des cours sans crédit, il y aura des taxes imposées sur ces cours. Et il y a un nombre d'autres situations où il y aura des taxes.

[*Traduction*]

Il y a au Canada entre 3,5 et 5 millions de pauvres, dont un million d'enfants. Il existe plus de 150 soupes populaires. Le gouvernement vient de sabrer dans VIA Rail, le réduisant de moitié et créant d'un seul coup plus de 2 700 nouveaux chômeurs. Les chiffres sur le chômage sont trompeurs parce que beaucoup de Canadiens ne savent pas que les chômeurs qui vivent dans des réserves n'entrent pas dans les statistiques ou qu'à Terre-Neuve, le chômage chez les jeunes approche les 25 p. 100.

Le gouvernement conservateur a ravagé les pêches sur la côte atlantique et a fait craindre le pire aux agriculteurs de tout le pays. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas uniquement d'une mesure de récupération. Il s'agit, en fait, d'une mesure de récupération régressive qui a de quoi inquiéter les Canadiens. Nous devons examiner cette

mesure à la lumière de toutes les autres qui ont été prises et qui ont exacerbé ces craintes.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens dans cette enceinte cet après–midi au nom des milliers de personnes âgées de la merveilleuse circonscription d'Hamilton–Ouest.

Permettez–moi de préciser que le programme conservateur ne pourrait être plus clair. De façon cruelle et révoltante, le gouvernement s'est lancé intentionnellement dans le démantèlement du régime de sécurité de la vieillesse au Canada. Il s'agit là d'un droit pour lequel les Canadiens se sont longtemps battus, d'un dépôt sacré—cette fameuse expression, monsieur le Président—honoré par les gouvernements au fil des ans.

Vous remarquerez que j'ai parlé de «droit». En effet, la sécurité de la vieillesse n'est pas de l'assistance sociale ni un cadeau du gouvernement ni encore, contrairement à ce que le ministre des Finances a déjà affirmé, un avantage social. Il s'agit d'un droit pour lequel les personnes âgées paient depuis 1952.

Oui, le gouvernement procède à la récupération. Il ressemble à un énorme ours affamé qui veut avaler tout ce qui lui tombe sous la dent. Fondamentalement, il vient arracher aux personnes âgées l'argent qui leur appartient.

Un peu plus tôt cet après–midi, dans cette enceinte, un député de l'Ontario est intervenu et a déclaré qu'il n'avait entendu aucune récrimination et que personne ne lui avait téléphoné pour se plaindre de ce projet de loi. Il devrait tenir une réunion dans sa circonscription et inviter les personnes âgées à venir le rencontrer pour prendre le thé avec lui un bon après–midi. Il connaîtrait ainsi la position des personnes âgées dans sa circonscription. S'il s'y refuse, j'en organiserai une sous peu dans ma circonscription de Hamilton–Ouest. S'il veut venir dans ma circonscription et s'entretenir directement avec les intéressés, je l'invite à le faire.

Nous avons droit à l'attribution de temps et à la clôture pour la dixième ou la onzième fois depuis le commencement de nos travaux, en avril. C'est la façon que le gouvernement a choisie pour nous dire qu'il faut faire adopter rapidement cette mesure impopulaire, car il vaut mieux que les Canadiens en sachent le moins possible. Le gouvernement a donc décidé de nous forcer à adopter le projet de loi C–28 à la vapeur sans avoir préalablement tenu une série de discussions honnêtes et complètes sur la teneur de cette mesure, mais surtout sans en avoir obtenu le mandat de la population.

Je rappelle aux députés d'en face et à ma droite les paroles suivantes que leur chef, le premier ministre, a prononcées le 8 novembre en Nouvelle–Écosse:

> Tant que je serai premier ministre, non seulement les programmes sociaux, surtout les mesures de soutien aux personnes âgées, ne seront–ils pas amoindris, mais ils seront améliorés.

Est–ce que cette mesure de récupération des prestations de vieillesse fera plus tard l'objet d'un débat en règle? Non. Les Canadiens de tous les coins de ce grand pays auront–ils l'occasion de l'étudier, de se faire entendre et de participer à cet exercice législatif? Non. Peut–on dire alors que le gouvernement se soucie des besoins sociaux de ce grand pays? Non plus. Il n'a pas compris. Nous pouvons dire sans craindre de nous tromper que le gouvernement a plutôt choisi de démanteler les programmes sociaux et de trahir les obligations sociales qui ont fait du Canada l'envie du monde entier.

Le principe qui doit prévaloir dans notre société, c'est celui de l'universalité et la justice sociale, cette idée même qui veut que tous les citoyens, riches, pauvres, jeunes, vieux, aient droit aux programmes sociaux. Le pays doit être le même pour tous. Or, ce n'est pas ce que pense le gouvernement conservateur. L'universalité n'est pas un principe valable aux yeux des conservateurs inconditionnels, les vrais «bleus».

Quelle image impitoyable, dure et d'un bleu acier. Le gouvernement dit aux retraités qui ont travaillé durement pour mettre de côté de peine et de misère un peu d'argent en prévision de cet âge d'or que serait la retraite: «Redonnez–moi cet argent et vous êtes priés de vous la boucler». C'est ce qu'ils disent. La clôture, hein?

M. Kempling: C'est de la foutaise!

M. Keyes: Le député de Burlington utilise des mots grossiers pour expliquer mon point de vue.

M. Kempling: Vous êtes malade.

M. Keyes: Avez–vous entendu cela, monsieur le Président? Je pense que d'autres députés l'ont entendu et, à mon avis, le député doit s'excuser et se rétracter.

En fin de compte, le gouvernement tourne le dos aux retraités en disant: «Cela leur apprendra d'avoir été

économes et responsables: d'avoir investi dans ce pays. Quels vieux sots.» C'est ce que le gouvernement dit.

Ce n'est pas le pays où j'ai grandi. Le projet de loi C-28 est cruel, insensible, rusé, mal conçu, sournois, inacceptable dans un régime parlementaire et intolérable pour ce qui est des normes qu'il impose. Que les aînés se méfient! Je dis à tous ceux qui n'ont pas atteint l'âge de 65 ans et qui comptaient recevoir la pension de vieillesse après leur retraite, que les règles du jeu vont changer.

• (1630)

Le document de travail sur les prestations et avantages fiscaux accordés aux enfants et aux aînés, document que le gouvernement a publié en janvier 1985, contient le passage suivant au sujet de la récupération des pensions de vieillesse:

> Une surtaxe spéciale qui s'appliquerait à la pension de vieillesse de façon à reprendre une partie des paiements aux retraités à revenu élevé perturberait gravement notre régime de revenu de retraite, tant pour les pensionnés actuels que pour ceux qui préparent leur retraite, et pénaliserait indûment ceux qui seraient les plus touchés parce qu'ils recevraient un revenu de retraite provenant de leurs économies.

Voilà ce qu'en dit le document du gouvernement. Qu'est-ce qui a changé? Est-ce le début d'une nouvelle ère? La récupération enlève de l'argent qui revient à nos aînés canadiens.

En résumé, le ministre des Finances doit renoncer à ce projet de loi et, pour faire bonne mesure, s'excuser auprès des personnes âgées.

M. Kempling: Foutaise! Vous êtes malade.

M. Keyes: Vous êtes ici depuis trop d'années. Vous avez oublié quel genre d'endroit c'est.

M. Kempling: Vous êtes malade.

M. Keyes: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Pendant mes remarques sur cet important projet de loi, qui est soumis à la clôture et sur lequel nous allons voter dans exactement une demi-heure, je voulais exprimer mes inquiétudes. Pendant que je faisais mes remarques, il y a eu des commentaires. . .

Des voix: Allons donc!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! je vous prie. Si le député veut faire un rappel au Règlement, j'aimerais qu'il le fasse maintenant.

M. Keyes: J'allais le faire, madame la présidente. Le député d'en face a fait des commentaires très durs et, en fait, impolis et vulgaires qui ont été entendus par d'autres collègues de ce côté-ci de la Chambre. Il conviendrait qu'il présente ses excuses.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence n'a pas entendu les commentaires auxquels fait allusion le député d'Hamilton-Ouest. Je suis certaine que si un ou une députée estime devoir s'excuser, il ou elle s'exécutera comme il se doit.

Entre temps, nous reprendrons le débat avec le député de Moose Jaw—Lake Centre.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui au sujet de ce projet de loi qui va mettre fin à l'universalité au pays. Le gouvernement a tenté d'esquiver la question. Il dit aux Canadiens et il nous dit à la Chambre aujourd'hui et depuis quelque temps déjà qu'il ne fait qu'imposer les Canadiens riches et qu'il n'y a pas de mal à cela. Les ministériels prétendent qu'ils reprennent aux Canadiens riches ce dont ils n'ont pas vraiment besoin.

Ce n'est pas la question et ce n'est pas la raison pour laquelle nous nous opposons à ce projet de loi. En fait, en ce qui concerne l'imposition des Canadiens riches ou la réduction du déficit, le projet de loi ne rapportera qu'environ 300 à 500 millions de dollars, ce qui ne réduira pas beaucoup notre déficit.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, croyons en une fiscalité juste et serions certes en faveur d'une réforme véritable qui favoriserait l'équité fiscale au pays.

C'est la question de l'universalité qui est en jeu. Elle est importante parce qu'il en va de la crédibilité même du gouvernement. En 1984, le premier ministre parlait d'un dépôt sacré et, une année plus tard, il essayait de désindexer les pensions de vieillesse. Il s'attaquait ainsi à l'un des principaux dépôts sacrés du pays. C'est seulement parce que les personnes âgées se sont soulevées en grand nombre contre cette mesure que le gouvernement a reculé. Il essaie maintenant d'accomplir la même chose mais de façon détournée.

Le gouvernement a promis avant les dernières élections qu'il instaurerait un vaste programme de services de garde d'enfants à l'échelle du pays. Il a fait des promesses d'une valeur de 25 millions qu'il était censé tenir après les élections, mais il ne l'a pas fait. Il n'a pas établi de programme de services de garde d'enfants et il a manqué à la plupart de ses autres promesses de 25 millions de dollars.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire le gouvernement lorsqu'il dit qu'il va prendre soin d'eux? Que nous réserve l'avenir? Dans quelques mois ou dans un an, le gouvernement pourrait ramener le seuil de récupération des pensions de vieillesse de 50 000 $ à 40 000 $, puis à 35 000 $.

Ce qui importe, c'est de maintenir l'universalité pour faire en sorte que les programmes soient là quand les Canadiens en auront besoin.

Le gouvernement veut réduire le déficit. Il dit que ces changements doivent être apportés parce qu'il dépense trop et qu'il a du mal à résorber le déficit. Il existe des solutions très simples. Un montant entre trois cents et cinq cents millions de dollars n'est pas énorme. Une solution facile serait de frapper d'un impôt juste les 27 milliards de dollars de profits que font les sociétés au Canada sans payer un sou d'impôt. Même aux États-Unis sous Ronald Reagan, on a assujetti les sociétés à un impôt minimal de 10 p. 100.

Si nous le faisions au Canada, cela nous rapporterait 2,7 milliards de dollars, ce qui suffirait non seulement pour financer ce programme qui coûte entre 300 et 500 millions de dollars, mais aussi pour aider à financer un programme de garde d'enfants efficace au Canada.

Si le gouvernement prélevait de justes impôts auprès de tous les Canadiens, surtout chez ceux qui font plus de 100 000 $ par an, cela contribuerait beaucoup à résorber le déficit et à encourager les Canadiens qui veulent travailler. Malheureusement, à l'heure actuelle, les Canadiens à revenu moyen et les exploitants de petites entreprises qui veulent réussir assument une part inéquitable du fardeau fiscal.

Par le biais du projet de loi dont la Chambre est saisie, le gouvernement voudrait modifer la notion d'universalité. Il s'en prend insidieusement au concept global de l'universalité approuvé par le Parlement depuis très longtemps et certainement par les Canadiens.

Le gouvernement a imposé l'attribution de temps à l'étude de ce projet de loi. En fait, il n'a cessé d'y recourir ainsi qu'à la clôture depuis la convocation de la 34e législature. Le gouvernement actuel a proposé plus de motions d'attribution du temps et a imposé la clôture plus souvent en un an que presque tous les autres gouvernements de l'histoire du Canada. Il prétend se montrer prévenant envers la population, écouter les Canadiens et les consulter, mais ses affirmations ne reflètent pas la réalité.

Il bâillonne les Canadiens et bâillonne les députés qui veulent parler au nom de leurs électeurs, ce qui est tout à fait injuste et répréhensible. Le gouvernement n'écoute pas les Canadiens, ne se préoccupe pas de leur bien-être et n'est sûrement pas généreux.

La CCF et le NPD sont les partis politiques canadiens à l'origine de la plupart des mesures législatives de nature sociale ainsi que des programmes sociaux qui étaient en vigueur au pays avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Pendant cinquante ans, notre parti a lutté à la Chambre et partout au pays pour obtenir ce genre de programmes.

Et en cinq ans, le gouvernement et le Parti progressiste-conservateur les a presque tous anéantis. C'est catastrophique. Le gouvernement a détruit bon nombre des grandes réalisations dont le NPD avait doté notre pays.

Nous avons récemment élu un nouveau chef à la tête de notre parti. Notre chef et tous les députés de notre parti ont du pain sur la planche s'ils veulent rétablir les programmes pour lesquels ils se sont si longtemps battus afin d'en faire profiter la population canadienne.

• (1640)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, un aspect du débat me crée du souci: nous insistons tellement sur la récupération que nous oublions de parler d'autres dispositions du projet de loi qui méritent notre attention, soit les modifications qui causent du tort aux petites entreprises.

Nous n'avons pas le choix. La récupération va tellement à l'encontre des valeurs fondamentales que les Canadiens tiennent pour acquises depuis cinquante ans que les députés sont obligés de s'y opposer fermement et aussi longtemps qu'ils le peuvent. Je trouve déplorable le fait que d'autres mesures importantes et néfastes du projet de loi ne fassent pas l'objet du débat, mais je pense que les députés ne peuvent faire autrement que de continuer à s'élever résolument contre le concept inacceptable de la récupération.

Je tiens à parler de son impact sur les allocations familiales qui déjà remontent à plus de cinquante ans. Elles ont été créées par un gouvernement qui voulait aider les familles, car il savait qu'elles dépensaient des sommes additionnelles pour élever leurs enfants avec un minimum raisonnable de sécurité. Au début, dans bien des cas, elles représentaient la moitié du revenu familial.

Leur importance a diminué considérablement depuis ce temps-là, tandis que beaucoup de familles avec des enfants dépendent de plus en plus du bien-être social.

La désindexation partielle des allocations familiales, imposée au cours de la session parlementaire précédente, constituait un pas de plus dans cette voie. Le gouvernement prétend qu'il ne fait que récupérer les allocations des familles qui n'en ont pas vraiment besoin, mais il le fait déjà par le régime fiscal, car les familles doivent déclarer ce revenu et payer un impôt. Bien sûr, plus le revenu est élevé, plus l'impôt pèse lourdement.

Le fait est que le gouvernement actuel n'applique un taux d'imposition de 100 p. 100 à aucun revenu, si ce n'est les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Un contribuable aurait beau devenir millionnaire du jour au lendemain par suite d'un gain inattendu, le gouvernement continuerait d'appliquer à son revenu un taux normal d'impôt. Il n'applique un taux d'imposition de 100 p. 100 à aucun contribuable, si riche soit-il, si ce n'est sur les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

Le gouvernement trompe les Canadiens lorsqu'il dit vouloir aider les familles. Il les trompe lorsqu'il parle de l'importance des enfants, quand nous savons qu'au Canada, plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Il les trompe lorsqu'il parle d'accorder des crédits pour créer des foyers à l'intention des femmes battues. Comme je le disais à l'un de mes collègues lorsqu'il a eu l'audace de parler de cela: «Créons des foyers pour les hommes et laissons les femmes au foyer avec leurs enfants.»

Le gouvernement trompe les Canadiens lorsqu'il s'exprime ainsi, tout en refusant de reconnaître que des maris battent leur femme aussi bien dans les milieux favorisés que dans les milieux défavorisés. Dans bien des cas, les allocations familiales sont le seul revenu que les femmes puissent considérer comme leur appartenant en propre, qu'elles puissent utiliser à leur guise et sur lequel elles puissent compter pour pourvoir aux besoins de leurs enfants, quel que soit le revenu de la famille.

Mon temps de parole tire à sa fin. Je dois répéter combien les députés d'en face trompent la population lorsqu'ils parlent d'aider les pauvres. Je ne vois dans ce projet de loi aucune mesure pour les secourir. Je n'y vois qu'une mesure pour les appauvrir davantage.

Je dois dire un mot sur la pauvreté des femmes âgées. Au Canada, 72 p. 100 des gens âgés sont des femmes, et le petit revenu supplémentaire qu'elles touchent quand leur conjoint est toujours là fait souvent la différence, lorsqu'elles perdent la pension en même temps que leur mari, entre la pauvreté et un niveau de vie raisonnable, sinon confortable.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Malheureusement, je dois interrompre la députée. Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 18 décembre 1989, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les motions à l'étape du rapport concernant le projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Les motions nos 6 et 7 devront attendre le résultat du vote sur la motion no 4.

Le vote suivant porte sur la motion no 10.

M. Butland: Madame la Présidente, je demande que la motion no 10 soit retirée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion no 10 est retirée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur le projet de loi C-28.

Le premier vote porte sur la motion n° 1.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote N° 159)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Whittaker
Young (Gloucester)
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Black
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—92

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—138
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je pense que si vous cherchiez, vous trouveriez qu'il y a consentement à appliquer le vote pris sur la motion n° 1 au vote différé par appel nominal sur les motions n^os 2 et 3, et quand vous mettrez les autres motions au voix, j'aurai autre chose à dire. Mais, pour le moment, les deux votes différés portent sur les motions n^os 2 et 3. Ce sont ces votes-là qui nous préoccupent, madame la Présidente.

M. Prud'homme: Avec le même vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avec le même vote, bien sûr! Le prochain vote porte sur la motion n° 2.

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 18, en retranchant les lignes 5 à 11, page 24.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote Nº 160)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Black
Boudria	Brewin
Butland	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Harb	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Marchi	Marleau
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robichaud	Rompkey
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Walker
Whittaker	Wood
Young (Gloucester)	Young (Beaches—Woodbine)—90

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Leblanc (Longueuil)
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Wilson (Etobicoke Centre)
	Worthy—139

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite. Le prochain vote porte sur la motion nº 3.

M. Steve Butland (Sault-Sainte-Marie) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 47, en retranchant la ligne 1, page 45, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*a*) le montant correspondant à 0.05 p. 100 de».

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

Initiatives ministérielles

(Vote N° 161)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Black
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—92

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins

Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm

Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—138

Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

Le député d'Ottawa-Sud invoque le Règlement.

M. Manley: Madame la Présidente, pour les raisons que j'ai données au cours du débat, je demande qu'on m'inscrive comme n'ayant pas voté sur la motion n° 2.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La requête du député a été entendue et notée. La députée de Beaver River.

Mlle Grey: Madame la Présidente, pour économiser du temps, je voudrais qu'on inscrive que sur la motion n° 2, je vote non.

Je tiens à préciser, à l'intention des députés de la majorité, que dans ce cas-là, je voterai avec eux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote suivant porte sur la motion nº 4.

M. Gauthier: Madame la Présidente, pour épargner du temps cette fois aussi, je propose que vous demandiez si, à part les exceptions qu'on vient d'entendre concernant la motion nº 2, l'on consent à l'unanimité à appliquer les résultats du vote qui vient d'avoir lieu sur la motion nº 1 à la motion nº 4 qui, sauf erreur, décide en même temps des motions nº 6 et 7.

(La motion nº 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote Nº 162)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Whittaker
Young (Gloucester)
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Black
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—92

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—138
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

• (1720)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée.

Ce vote négatif exige un vote sur la motion nº 6, qui s'appliquera également à la motion nº 7.

Le député de Kamploops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, vous obtiendrez probablement le consentement unanime pour appliquer les mêmes résultats aux motions 6 et 7.

Ces motions seront alors rejetées, et les résultats seront inversés sur la motion mettant fin à l'étape du rapport.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du député de Kamloops. Y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le vote suivant porte sur la motion nº 6, qui vaudra également pour la motion nº 7.

(La motion nº 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 163)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Maheu
Marchi
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Robichaud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Whittaker
Young (Gloucester)

Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Black
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
de Jong
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Fulton
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Hopkins
Hunter
Kaplan
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nault
Nystrom
Peterson
Pickard
Prud'homme
Riis
Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—92

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's Ouest)
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Hudon
Jacques
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van de Walle

Vankoughnet — Venne
Vézina — Vien
Vincent — Weiner
White — Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—138

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée et aussi, par conséquent, la motion nº 7.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote Nº 164)

POUR

Députés

Andre — Atkinson
Beatty — Belsher
Bernier — Bertrand
Bird — Bjornson
Blackburn (Jonquière) — Blais
Blenkarn — Bosley
Bouchard (Roberval) — Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault — Boyer
Brightwell — Browes
Cadieux — Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff — Casey
Chadwick — Champagne (Champlain)
Chartrand — Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris) — Cole
Collins — Cook
Cooper — Corbeil
Corbett — Côté
Couture — Crosbie (St. John's Ouest)
Darling — DeBlois
de Cotret — Della Noce
Desjardins — Domm
Dorin — Duplessis
Edwards — Epp
Fee — Ferland
Fontaine — Fretz
Friesen — Gérin
Gibeau — Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene — Gustafson
Halliday — Harvey (Chicoutimi)
Hawkes — Hicks
Hockin — Hogue
Horning — Hudon
Hughes — Jacques
James — Jourdenais
Kempling — Koury
Landry — Langlois
Larrivée — Layton
Leblanc (Longueuil) — Lewis
Littlechild — Loiselle
Lopez — MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming) — MacKay
Malone — Marin
Martin (Lincoln) — Masse
McDermid — McDougall (St. Paul's)
McKnight — McLean
Merrithew — Monteith
Moore — Nicholson
Oberle — O'Kurley
Paproski — Plamondon
Plourde — Porter
Pronovost — Redway
Reid — Reimer
Ricard — Richardson
Robitaille — Roy-Arcelin
Schneider — Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth) — Shields
Siddon — Sobeski
Soetens — Sparrow
Stevenson — Tardif
Tétreault — Thacker
Thompson — Thorkelson
Tremblay (Québec-Est) — Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel) — Van de Walle
Vankoughnet — Venne
Vézina — Vien
Vincent — Weiner
White — Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre) — Winegard
Worthy—138

CONTRE

Députés

Allmand — Anawak
Angus — Arseneault
Assad — Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre) — Bélair
Bellemare — Black
Boudria — Brewin
Butland — Callbeck
Campbell (South West Nova) — Catterall
Clancy — Comuzzi
Crawford — de Jong
Dingwall — Dionne
Duhamel — Ferguson
Finestone — Fisher
Flis — Fontana
Foster — Fulton
Gaffney — Gardiner
Gauthier — Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River) — Harb
Harvey (Edmonton East) — Hopkins
Hovdebo — Hunter
Jordan — Kaplan
Karpoff — Keyes
Kilger (Stormont—Dundas) — Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam) — Langdon (Essex—Windsor)
Laporte — LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee — MacAulay
MacDonald (Dartmouth) — MacLaren
MacLellan — MacWilliam
Maheu — Manley
Marchi — Marleau
McLaughlin — Mifflin
Milliken — Mitchell
Murphy — Nault
Nunziata — Nystrom
Parker — Peterson
Phinney — Pickard
Proud — Prud'homme
Rideout — Riis
Robichaud — Rompkey
Samson — Skelly (Comox—Alberni)
Speller — Stewart
Stupich — Taylor
Tobin — Vanclief
Volpe — Walker
Whittaker — Wood
Young (Gloucester) — Young (Beaches—Woodbine)—92

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 décembre, de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 45(5) du Règlement, la Chambre passera maintenant au vote différé sur la motion du ministre de l'Agriculture concernant la deuxième lecture du projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte. Puis-je me dispenser de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 165)

POUR

Députés

Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Casey
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Cook
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Grey (Beaver River)
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Leblanc (Longueuil)
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Paproski
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
St-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Têtreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—140

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Bellemare
Black
Boudria
Brewin
Butland
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Catterall
Clancy
Comuzzi
Crawford
de Jong
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Fisher
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Kaplan
Karpoff
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacLellan
MacWilliam
Maheu
Manley
Marchi
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Parker
Peterson
Phinney
Pickard
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robichaud
Rompkey
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stewart
Stupich
Taylor
Tobin
Vanclief
Volpe
Walker
Whittaker
Wood
Young (Gloucester)
Young (Beaches—Woodbine)—90

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, étant donné que plusieurs motions de voies et moyens traitant de la taxe sur les produits et services ont été déposées plus tôt aujourd'hui par le ministre des Finances, je demande que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Madame la Présidente, à mon avis, vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour que nous passions maintenant à l'étude du projet de loi C-31. Nous franchirons toutes les étapes de son étude, le gouvernement présentera quatre amendements et le projet de loi sera adopté avec dissidence.

Tout empiètement sur l'heure habituellement réservée aux initiatives ministérielles sera compensé, de sorte que les députés puissent avoir une heure complète. Cette période sera alors suivie du débat habituel sur la motion d'ajournement.

Je voudrais également demander à la Chambre si elle consent à nous autoriser à donner congé à nos pages, car je crois savoir qu'ils ont une partie de Noël bien méritée ce soir. Aucun député ne voudrait qu'ils soient en retard.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition faite par le secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Souhaitons tous une belle soirée à nos pages.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

Article 1.

M. Cooper: Madame la Présidente, je propose:

Qu'on retranche les lignes 9 et 10, page 1, en les remplaçant par ce qui suit:

«çant le 1^er^ janvier 1989, un traitement de quatre-vingt-trois mille huit cents dollars.»

La vice-présidente adjointe: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

M. Boudria: Madame la Présidente, peut-être que si nous avions l'attention de la Chambre, il serait plus facile de continuer.

En vertu de cet amendement, le traitement est modifié. C'est pourquoi j'ai besoin d'une explication de la présidence. Comme nous augmentons le traitement plutôt que de modifier simplement une disposition rétroactive, cet amendement nécessite-t-il une recommandation royale et, si oui, la présidence l'a-t-elle?

La vice-présidente adjointe: Je crois que s'il relit le projet de loi et l'amendement proposé par le secrétaire parlementaire, le député constatera que nous n'avons pas besoin d'une recommandation royale puisque les dépenses en cause sont inférieures à ce que prévoyait initialement le projet de loi.

M. Boudria: Madame la présidente, je suis d'accord là-dessus, mais pour une raison légèrement différente.

Je crois que la disposition de rétroactivité devait en fait s'appliquer à partir du 1er janvier 1988 et qu'une deuxième disposition s'appliquait à 1989. Ce que fait, si je ne me trompe, la nouvelle disposition, c'est de tenir compte de l'effet multiplicateur pour qu'on obtienne immédiatement le taux applicable en 1989.

M. Cooper: Madame la présidente, l'amendement vise à remplacer 1988 par 1989 et 80 000 $ par 83 800 $. Ce montant de 83 800 $ est composé du traitement annuel de 80 000 $ prévu dans le projet de loi initial pour 1988 et de la somme de 3 800 $, qui représente l'indexation pour 1989.

La vice-présidente adjointe: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

La vice-présidente adjointe: L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté).

• (1740)

Article 2

M. Cooper: Madame la présidente, j'ai un amendement au sujet de l'article 2.

Je propose:

Qu'on modifie l'article 2 du projet de loi C-31 en supprimant la ligne 15, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«commençant le 1er janvier 1990 et pour»

Cet amendement se passe d'explication. Il découle du fait que le projet de loi entrera en vigueur en 1990.

La vice-présidente adjointe: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La vice-présidente adjointe: L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article 2 modifié est adopté.)

Article 3

M. Cooper: Madame la présidente, je propose:

Qu'on modifie l'article 3 du projet de loi C-31

a) en supprimant la ligne 29, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«çant le 1er janvier 1989 et se terminant le»

b) en supprimant la ligne 35, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«le 1er janvier 1989 et se terminant à la date»

Bien sûr, l'objet de cet amendement est de remplacer 1988 par 1989 aux fins du rajustement rétroactif.

La vice-présidente adjointe: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

La vice-présidente adjointe: L'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article 3 modifié est adopté.)

Article 4

M. Cooper: Madame la présidente, je propose:

Qu'on modifie l'article 4 du projet de loi C-31 en supprimant les lignes 4 à 7, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«4. La présente loi est réputée entrée en vigueur le 1er janvier 1989.»

La vice-présidente adjointe: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

La vice-présidente adjointe: L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

La vice-présidente adjointe: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Benoît Bouchard (pour le président du Conseil privé) propose que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (au nom de M. Mazankowski) propose que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 45, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[*Traduction*]

LES MINES

L'AGENCE DE COMMERCIALISATION DES MINÉRAUX

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre au point, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie et les syndicats, un organisme coopératif de commercialisation des minéraux qui promouvrait davantage les minéraux affinés canadiens sur le marché mondial.

—Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir discuter avec mes collègues d'une motion invitant le gouvernement à envisager l'opportunité de mettre au point, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie et les syndicats, un organisme coopératif de commercialisation des minéraux qui promouvrait davantage les minéraux affinés canadiens sur le marché mondial.

Avant d'aborder l'idée même proposée dans la motion, je voudrais rappeler à la Chambre l'importance de l'industrie des minéraux au Canada. L'industrie canadienne des minéraux et des métaux représente environ 3 p. 100 du produit intérieur brut et presque 20 p. 100 de toutes les exportations de marchandises. Cette industrie donne un gagne-pain, directement ou indirectement, à des centaines de milliers de Canadiens, de Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique. La vie économique de quelque 120 localités canadiennes dépend en grande partie de l'extraction et du traitement des minerais.

En 1988, le secteur des minéraux a continué à être l'une des deux plus importantes industries primaires dont dépend l'économie ontarienne. Environ 50 millions de dollars ont été dépensés en travaux de prospection au Yukon et dans l'extrême nord de la Colombie-Britannique en 1988.

En 1988, la valeur de la production minière a augmenté en Colombie-Britannique à cause de l'ouverture de nouvelles mines d'or et de la hausse des cours du zinc, du cuivre et du charbon. Au Manitoba, les dépenses de prospection ont été maintenues au niveau de 1987, soit à environ 50 millions de dollars.

Je voudrais prendre un instant pour rappeler au ministre responsable des mines que les ententes sur le développement minéral, qui permettaient de réaliser de nombreux projets de valeur, vont bientôt expirer dans la plupart des provinces.

J'espère que le gouvernement regardera un peu plus loin que l'avenir immédiat et qu'il envisagera la possibilité de les renouveler. Ces ententes fédérales-provinciales sont des ententes auxiliaires qui s'insèrent dans le cadre plus général des ententes de développement économique régional.

En Colombie-Britannique seulement, les projets entrepris dans le cadre d'une de ces ententes fournissaient une partie importante de l'information scientifique et géotechnique dont disposait l'industrie minière et d'autres usagers intéressés. Les projets ont eu une influence favorable sur l'orientation des programmes d'exploration, la découverte de nouveaux filons et la construction de routes d'accès aux mines éloignées qui sont rentables et respectueuses de l'environnement. De plus, le programme a aidé à trouver de nouveaux marchés pour l'industrie minière sous-développée de cette province.

Ma motion propose de créer un organisme coopératif pour faciliter la vente des minéraux affinés au Canada. Voyons ce qui arrive dans les autres domaines quand la

vente des ressources naturelles est organisée sur le modèle coopératif.

Le secteur agricole offre un modèle de coopérative qui se révèle très utile pour la commercialisation et la vente des ressources. Je pense à Agropur, une coopérative qui regroupe les producteurs de lait du Québec et que je considère comme un bon exemple d'organisation.

Je n'ai pas l'intention, cependant, de proposer que nous appliquions intégralement ce modèle au secteur minier. L'exploitation minière exige beaucoup de capitaux, et les travailleurs ainsi que les gouvernements ont beaucoup de priorités à respecter avant de commencer à investir dans un nouveau domaine.

• (1750)

Cependant, il serait possible d'étudier la possibilité de mettre sur pied un système coopératif qui aiderait à promouvoir un raffinage plus poussé de nos minéraux en trouvant des marchés et en regroupant la production.

[*Français*]

Le mode coopératif fonctionne très bien au Québec dans le domaine de l'exploitation forestière, une autre de nos resssources naturelles. Leur origine se situe dans les années 1940 avec une consolidation et un nouveau départ autour des années 1960. Ces coopératives commencent à accumuler des ressources, à se diversifier et à s'intéresser au développement en aval de la transformation du bois.

[*Traduction*]

Parmi les autres exemples de coopératives qui ont eu du succès, mentionnons les coopératives de contreplaqué dans le nord-ouest et sur la côte du Pacifique aux États-Unis.

Par ailleurs, nous pouvons peut-être examiner la possibilité d'aider les travailleurs à acheter des installations existantes pour la transformation des minéraux. En Virginie, la Weirton Steel Corporation a été achetée par ses travailleurs au coût de 386 millions de dollars en janvier 1984, après que la société mère, la National Steel, eut annoncé son intention de fermer l'usine. Il y a aussi d'autres exemples.

Je connais bien des localités à industrie unique dont l'avenir est incertain à cause de la fermeture possible de mines. Les travailleurs et leurs familles se sentent impuissants devant une multinationale qui fait ses échanges avec des devises fortes et qui ont un but précis en tête. Le fait d'aider ces travailleurs à participer au prolongement du cycle de production, de leur donner voix au chapitre et de les laisser collaborer au même effort ne pourra qu'être profitable pour nous à l'avenir. En regroupant des coopératives comme celles-là, nous pourrions assurer le développement économique plus durable de nos ressources naturelles.

Pour établir ces liens bidirectionnels axés sur les ressources disponibles, nous devons accroître l'intégration entre les secteurs et promouvoir les activités de recherche et de développement tout en augmentant le contrôle canadien.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie n'a pas fait suffisamment pour promouvoir la synergie et pour créer des liens entre le secteur primaire et le secteur manufacturier. Il faut faire davantage d'efforts dans ce domaine.

En vertu de la loi de l'Ontario sur l'exploitation minière, la province a le droit de demander aux sociétés d'accroître le traitement de leurs minerais au Canada, mais elle a autorisé un bon nombre d'exceptions. Ainsi, Falconbridge continue d'exporter la matte nickel-cuivre à son affinerie de Norvège, tandis qu'INCO expédie de l'oxyde de nickel fritté et du sulfure de nickel à son usine de Clydach, au pays de Galles.

Prenons le cas de l'exploitation du cuivre en Colombie-Britannique. C'est un secteur très instable où les multinaltionales ne produisent que des concentrés pour l'exportation. Il ne s'élabore pas de cuivre en Colombie-Britannique en ce moment, quoiqu'on envisage la construction d'une fonderie et d'installations de fabrication de fils de cuivre.

Il n'est pas difficile de concevoir que la Terre ne possède pas des ressources inépuisables dont les hommes peuvent user et abuser. C'est pourquoi nous devons tous travailler pour parvenir à la situation de développement durable qui seul tient compte des générations futures. Nous ne voulons pas laisser que des souches là où poussaient des arbres ou des trous béants là où se trouvaient les richesses du sous-sol. Nous devons faire un usage intelligent de ces ressources présentes en quantité limitées.

En favorisant la fabrication de produits ayant une plus grande valeur ajoutée, nous prolongeons le cycle, et c'est le genre de rationalisation qui apporterait une plus grande stabilité.

L'économie est maintenant globale. Certaines de nos faiblesses face à une forte concurrence sont apparues lorsqu'on s'est aperçu qu'avec le libre-échange, on ne pouvait plus protéger nos marchés.

Non seulement nous devons construire une industrie plus forte pour contrer les problèmes créés par l'Accord de libre-échange, mais nous devons aller au-delà.

Si nous voulons être concurrentiels à l'échelle mondiale, nous devons devenir plus organisés et nous devons travailler de concert. Un organisme coopératif de commercialisation des minéraux pourrait, je pense, nous aider à trouver de nouveaux marchés pour les minéraux affinés et encouragerait la création d'usines d'affinage, nous permettant ainsi de parvenir à une utilisation plus rationnelle et plus efficace de nos ressources minérales sur le plan économique.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me réjouis de la possibilité d'intervenir ce soir à propos de la motion M-73 qui a trait à cette question fort importante. Je voudrais tout d'abord réexaminer les faits afin que nous puissions voir la question dans sa juste perspective.

Je ne nie pas que nous aurons d'importants défis à relever pour ce qui est d'élargir les marchés existants ou découvrir de nouveaux débouchés pour les minéraux et les métaux produits au Canada, mais je tiens simplement à rappeler que, depuis un certain temps déjà, les producteurs canadiens de minéraux et de métaux poursuivent leur activité dans un milieu axé sur l'exportation.

L'industrie d'extraction des minéraux et des métaux représente environ 3 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, mais près de 20 p. 100 du total des marchandises exportées, ce qui est révélateur de la position particulière de cette industrie dans l'activité économique du Canada. Car, si le Canada est un producteur mondial de nombreux minéraux, fournissant 15 p. 100 de la production mondiale du zinc, 21 p. 100 de celle du nickel, 23 p. 100 de celle de la potasse, 31 p. 100 de celle de l'uranium et 18 p. 100 de celle des concentrés de titanium, pour ne nommer que ceux-là, notre population relativement peu nombreuse constitue un marché limité pour ces produits que nous avons en si grandes quantités.

Il est donc naturel que nous prospections au-delà de nos frontières pour trouver de nouveaux débouchés à la production de nos mines, de nos affineries et de nos fonderies. Par conséquent, le Canada exporte une forte proportion de sa production de certains minéraux et métaux—96 p. 100 pour le nickel, 93 p. 100 pour le cuivre, 87 p. 100 pour le zinc et 90 p. 100 pour la potasse. Ces exemples sont évidemment parmi les plus intéressants, certes, mais il demeure que l'ensemble du secteur minier est très axé sur l'exportation.

Ce n'est pas parce que le Canada exporte des quantités notables de ses minéraux qu'il n'affecte pas ses importantes richesses naturelles à la création d'activité économique et d'emplois dans la transformation de nos ressources minérales. Comme je viens de le dire à propos des affineries et des fonderies, et comme mon collègue M. Johnson l'a signalé à la Chambre en octobre dernier durant l'examen d'une autre motion du député de Timmins—Chapleau, le Canada a une importante industrie de transformation et, dans le cas de certains produits, plus spécialement l'or, le nickel, le zinc, le cuivre et l'aluminium, cette industrie est de classe mondiale.

Cent pour cent du minerai de nickel produit au Canada est transformé chez nous en matte de nickel, dont les deux tiers sont en outre affinés au Canada. En 1987, environ 94 p. 100 de notre production d'or et 75 p. 100 de notre production de concentrés d'argent étaient transformées chez nous. Plus de 56 p. 100 des concentrés de cuivre et de zinc ont été élaborés au Canada. Nous avons une industrie d'aluminium qui n'utilise comme matière première que des bauxites et des alumines d'importation.

On a donc là un bon exemple d'élaboration au Canada qui s'est développée sans même puiser dans les réserves nationales de matières premières. Donc, il ne faudrait pas croire que le Canada exporte le gros de ses minéraux sous forme de minerais et de concentrés.

Les représentants de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et le gouvernement admettent que si l'on veut que ce secteur continue de jouer un rôle important dans l'économie canadienne et dans le développement économique de nos régions, il faut que nous soyons décidés à soutenir directement sur les marchés mondiaux la concurrence des producteurs de minéraux et de métaux les plus efficients du monde. Voilà ce qui motive le gouvernement à continuer sous relâche à essayer de faire avancer la libéralisation des échanges dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, ainsi que la mise en oeuvre de l'Accord du libre-échange canado-américain et la réforme fiscale.

La décennie 1990 va être marquée d'une abolition accélérée des obstacles de tous genres au commerce, et le secteur canadien des minéraux et des métaux dispose de l'expérience et de la compétence technique voulues pour profiter des occasions que cela va faire naître.

Pendant toute la première moitié des années 80, l'industrie canadienne des minéraux et des métaux a été soumise à des conditions difficiles dues à la réunion de plusieurs facteurs—capacités élevée et stocks importants à l'échelle mondiale, ralentissement majeur de l'activité économique, etc.—, ce qui a entraîné l'effondrement des cours des matières premières dans le monde. Cet ensemble de circonstances a fait beaucoup de victimes dans le monde, mais le secteur minier canadien a fort bien résisté à la tempête. Consciente de ce que le lobbying en faveur de mesures protectionnistes ne lui apporterait pas d'avantages à long terme, l'industrie s'est consacrée à

améliorer l'efficience, qu'elle considère comme l'unique solution possible.

• (1800)

Elle a adopté de nouvelles technologies et elle a procédé à des changements organisationnels qui lui ont permis de marquer de véritables gains en matière de productivité. Il n'était pas rare de voir des entreprises afficher une augmentation de 50 p. 100 de leur rendement en l'espace de cinq ans. Ce tour de force impressionnant a permis non seulement à l'industrie minière de sortir indemme de la crise des années 80, mais d'envisager l'avenir avec confiance. Bref, elle s'est donné de solides assises qui lui permettent maintenant de consolider sa position sur les marchés qu'elle dessert et de trouver de nouveaux débouchés.

J'ai fait un bref tour d'horizon de l'histoire de l'industrie des minéraux et des métaux du Canada et de la façon dont elle s'est organisée pour s'adapter à la conjoncture internationale. Deux facteurs permettent d'accoître sa contribution à l'économie. D'une part, il faut lever les barrières qui nuisent au commerce international. On a déja franchi un pas énorme dans cette voie, mais il reste encore plus à faire.

D'autre part, il est difficile de soutirer des clients à des entreprises concurrentes. J'ai dit difficile, mais non pas impossible. Un bon produit et un prix concurrentiel constituent le strict minimum pour y parvenir. La politique du gouvernement favorise à la fois ces deux objectifs. L'efficacité d'une industrie combinée à un régime fiscal simple et équitable permet aux producteurs de minéraux et de métaux du Canada d'écouler leur produit sur le marché international à un prix concurrentiel.

Mais il faut aussi que le produit soit concurrentiel sur le plan de la qualité, une question dont je vais parler maintenant.

Nous savons tous que le prix n'est la seule clé du succès d'un produit donné. Il faut que ce produit réponde aux désirs et aux besoins du client. La plupart des gens se rendent compte que la qualité est une condition essentielle en ce qui concerne notamment les biens de consommation comme les chaussures de course, les cassettes audio ou les repas-minute, mais cela est vrai aussi des minéraux et des métaux que produit l'industrie minière du Canada. Cette industrie fabrique des produits aux multiples caractéristiques, notamment la taille, la force, la durabilité, la résistance à la corrosion, le poids et ainsi de suite. Souvent, il faut sacrifier une caractéristique souhaitable pour en obtenir une autre plus importante.

Les minéraux et métaux transformés, au terme d'une série de procédés manufacturiers, en un éventail de biens doivent répondre aux exigences des fabricants et des usagers ultimes ou même les surpasser. C'est un autre domaine dans lequel l'industrie des minéraux et de métaux du Canada n'a pas ménagé ses efforts. Elle a façonné ses produits sur les besoins de ses clients en mettant au point des alliages nouveaux et plus solides, des métaux plus résisants à la corrosion et ainsi de suite. Ces produits entrent finalement dans la fabrication de raquettes de tennis, de pièces automobiles et d'un large éventail d'autres articles. C'est dire que les efforts de telles recherches font boule de neige. C'est un domaine où la concurrence est vive, et beaucoup d'autres choses restent encore à accomplir. Mais j'ai la certitude que les producteurs du Canada sauront également relever ce défi.

J'ai essayé de dégager les grandes caractéristiques de notre industrie des métaux et des minéraux. Cette industrie est à l'affût de nouveaux marchés et elle a bien raison, à mon avis. Mais elle doit bien comprendre que ses succès dépendent des marchés d'exportation.

Mes collègues expliqueront davantage ces points en fonction de la motion à l'étude actuellement.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part au débat sur la motion d'initiative parlementaire numéro 73, concernant la mise sur pied d'un organisme de commercialisation des minéraux.

Le Canada est l'un des premiers pays producteurs et exportateurs de minéraux et de métaux. Il entre dans le groupe de tête pour la valeur totale des exportations, ce qui reflète à la fois le volume et la diversité des minéraux et des métaux tirés de nos mines. En fait, seulement quelques minéraux ou métaux ne sont pas produits commercialement au Canada.

Une grande caractéristique de l'industrie minière et métallurgique est son haut niveau d'intégration à l'échelle mondiale. La production, de l'extraction au traitement final et à la commercialisation, se fait à l'échelle mondiale.

Les grandes sociétés minières canadiennes sont en fait des multinationales. Elles possèdent des installations minières et métallurgiques dans de nombreuses régions du monde, et la commercialisation se fait en fonction des intérêts de l'entreprise et non pas strictement en fonction des intérêts du pays d'origine. En d'autres mots, une société canadienne peut extraire un minerai au Canada, le traiter dans les mêmes installations avec les matières

premières provenant d'autres pays et commercialiser le produit fini sans égard à l'origine.

Il faut également savoir que des sociétés étrangères possèdent aussi des intérêts dans des mines et des installations métallurgiques canadiennes. Auparavant, ces sociétés étrangères étaient surtout américaines ou britanniques. Cependant, depuis plusieurs années, le Canada attire des sociétés françaises, allemandes, italiennes et, plus récemment, australiennes, brésiliennes, coréennes et japonaises. Comme leurs partenaires et leurs concurrents canadiens, ces sociétés étrangères paient aussi des redevances dans de nombreux pays. Elles sont extrêmement jalouses de leurs méthodes de commercialisation.

L'industrie canadienne a toujours évolué et prospéré grâce aux exportations. Certes, depuis quelques décennies, notre industrie s'est fermement établie sur le marché international. Les grandes entreprises, en particulier, ont créé des services de commercialisation complexes et sophistiqués qui peuvent déceler et exploiter des débouchés dans le monde entier. Certains s'adonnent régulièrement au commerce des marchandises ou exercent des opérations de couverture dans le cadre de leurs activités, et quelques-unes ont même des sièges à la prestigieuse Bourse des métaux de Londres.

Dans les pays où les marchés fonctionnent différemment de ceux d'Amérique du Nord, comme dans le bloc soviétique, nos sociétés demandent souvent des conseils et de l'aide aux gouvernements fédéral et provinciaux. Cette aide peut prendre la forme de renseignements, de signature de contrats entre des fonctionnaires de haut niveau, d'organisation de missions d'exploration minière et, dans de rares cas, de participation au processus de négociation.

D'autres mesures gouvernementales, comme l'aide fournie par la Société pour l'expansion des exportations en matière d'assurance, la participation à des études de marché dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales sur l'exploitation minérale et des projets pilotes tels que l'usine d'engrais financée par l'Agence canadienne de développement international dont on a fait don à la Chine, jouent un rôle important dans la promotion des exportations canadiennes.

Étant donné le grand nombre de minéraux et de métaux produits au Canada, il n'est pas étonnant qu'il y ait de nombreuses activités de commercialisation très variées. Chaque cas est différent et reflète les principes commerciaux de l'intéressé, le produit particulier, les pratiques nationales et internationales qui ont fait leurs preuves, l'organisation de chaque entreprise ainsi que les conditions du marché à un moment donné. Je m'explique.

Canpotex Limitée est un des organismes coopératifs de commercialisation les plus structurés et les plus efficaces qui aient été établis par une société minière canadienne. Il a été constitué en 1970. Il est la propriété de tous les producteurs de potasse de la Saskatchewan, à l'exception d'une petite entreprise.

En vertu de son acte constitutif, Canpotex fait le commerce de la potasse et des sous-produits associés et alliés à des fins d'exportation en direction de tous les pays, sauf le Canada et les États-Unis. La société s'occupe également du transport de la potasse. Elle possède ou loue 1 700 wagons-trémies couverts, des entrepôts et des quais. Elle expédie ses produits par navires affrétés par sa filiale, Canpotex Shipping Services.

Canpotex a récemment mis sur pied des programmes d'agronomie et de développement dans des pays étrangers. En Chine, par exemple elle s'occupe de l'organisation de projets pilotes pour les agriculteurs, de festivals de la récolte et de la téléradiodiffusion d'émissions éducatives mettant en valeur les résultats de ces activités.

Canpotex est de loin le fournisseur de potasse le plus important au monde sur les grands marchés de l'Asie, de l'Amérique du Sud et de l'Océanie. À l'heure actuelle, elle se crée un marché important en Europe. Canpotex exporte entre 40 et 45 p. 100 de la potasse canadienne, d'une valeur estimée à 1 365 milliard de dollars en 1988.

• (1810)

Si un grand nombre de sociétés préfèrent commercialiser leurs produits de façon indépendante, d'autres se joignent à des organisations dont l'objectif peut être de stimuler la demande à l'échelle mondiale. Ces organisations sont habituellement des institutions internationales ou des groupes de travail. Parfois, seules les sociétés peuvent y adhérer comme dans le cas du soufre, du nickel, du cobalt, du tungstène, de l'or et autre métaux; parfois les gouvernements et des experts-conseils de l'industrie peuvent en faire partie comme, par exemple,

le Groupe d'étude international du plomb et du zinc. Dans presque tous les cas, toutefois, les sociétés fournissent des statistiques précises et des données techniques, mais elles interviennent rarement dans des activités de commercialisation conjointes. En fait, elles sont jalouses de leur indépendance et de leur individualité lorsqu'il s'agit de stratégies commerciales de vente. L'une des raisons qui leur dicte cette prudence, c'est le risque de se touver en violation de règlements antitrust ou sur la concurrence. Cela est particulièrement vrai pour toute société qui exerce ses activités aux États-Unis.

La structure de l'industrie est un facteur important dans le cas du minerai de fer. En Amérique du Nord, les sidérurgistes possèdent ou contrôlent toutes les mines de minerai de fer. La première priorité de ces mines consiste donc à satisfaire aux exigences des propriétaires en matières premières. Ce n'est qu'ensuite qu'elles peuvent vendre ailleurs. Le volume offert à d'autre marchés peut varier de beaucoup en douze mois, et d'année en année, ce qui laisse peu de marge à des initiatives de commercialisation coopératives. Ce ne serait certes pas un fondement solide pour un programme de commercialisation permanent.

Même si l'on s'en tient à un seul produit, les régions du Canada peuvent préconiser des vues opposées en matière de stratégie commerciale. Les producteurs de cuivre de l'Ouest, par exemple, commercialisent des concentrés alors que ceux de l'Est vendent principalement du cuivre affiné. Les débouchés et les problèmes de ces deux groupes pour commercialiser le cuivre peuvent être très différents. Une initiative prise par un groupe, comme l'importation de concentrés pour satisfaire aux exigences de la fonderie dans l'Est, peut être contraire aux intérêts des autres groupes, en particulier dans l'Ouest du Canada.

Je citerai un dernier exemple. Vous vous rappellerez le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie. Cet organisme a été créé à une conférence de 1985, à laquelle participaient des dirigeants de sociétés et de syndicats et à laquelle les universités et les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux apportaient leur appui. Il participe activement au lobbying des gouvernements qui, selon les circonstances, peuvent être canadiens ou étrangers. Il a récemment publié un document intitulé *Le Commerce de l'acier entre les États-Unis et le Canada*. L'adhésion est maintenant limitée, aux représentants des sociétés et des syndicats. On a formé deux groupes de travail: un sur le commerce; l'autre sur l'emploi et l'adaptation. Ce sont de très bonnes initiatives.

J'espère que ces exemples ont montré clairement que la commercialisation des minéraux et des métaux par les sociétés canadiennes est un sujet extrêmement complexe qui revêt des formes très diverses. En règle générale, les sociétés canadiennes considèrent la commercialisation comme une activité qui relève strictement du secteur privé. En outre, qu'on les considère dans le contexte de l'industrie, d'une société particulière ou par produit, les variables sont tellement nombreuses qu'on ne saurait accepter facilement le principe d'une seule méthode de commercialisation. En effet, les faits semblent suggérer précisément le contraire.

Si nous voyons un débouché ou un problème dans la commercialisation des minéraux et des métaux canadiens, nous serions prudents d'analyser toutes les circonstances de cette question particulière et de n'envisager ensuite que les options qui peuvent améliorer la situation. Nous serions alors dans une position bien meilleure et bien plus forte pour juger du bien-fondé d'autres solutions, si elles existent.

Je voudrais encore une fois remercier le député pour avoir porté cette question importante à l'attention de la Chambre.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais vous entretenir ce soir de la vente et de la promotion sur les marchés mondiaux des minéraux affinés. L'industrie canadienne des minéraux est devenue surtout un grand producteur, approvisionnant les marchés étrangers. Dans le cas de certains minéraux comme l'amiante et la potasse, plus de 90 p. 100 de la production du Canada sont affectés à l'exportation. Ce rapport dépasse 75 p. 100 dans le cas de nombreux autres produits.

En 1988, les exportations canadiennes de minéraux et de métaux ont atteint une valeur de 34.8 milliards de dollars. Le Canada est également un grand importateur de minéraux et de métaux. La valeur totale des importations faites en 1988 était de 18.8 milliards de dollars. Bien que quelques-uns des minéraux importés ne soient pas produits à l'échelle commerciale au Canada, ces produits sont en grande partie achetés comme charge d'alimentation d'affineries canadiennes, puis réexportés. L'aluminium constitue un bon exemple de ces importations faites en vue de la réexportation.

Madame la Présidente, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui vise, en fait, deux questions: un organisme coopératif de commercialisation des minéraux et la promotion de la commercialisation des minéraux affinés. Permettez-moi de concentrer mes observations sur la deuxième question.

Certains minéraux et métaux sont vendus sous plusieurs formes différentes. Cette forme ou, en d'autres mots, le degré de traitement subi avant l'exportation varie selon le produit. Dans une certaine mesure, le traitement varie selon le marché ou les traditions internationales de commercialisation.

Un produit comme le charbon n'a pas besoin de subir d'autres formes de traitement que le lavage ou l'enrichissement, ou les deux, habituellement fait à la plupart des centres d'exploitation du charbon dans le monde. La potasse, qu'elle soit produite en Saskatchewan ou au Nouveau-Brunswick ou dans tout autre pays, est enrichie et affinée sur place avant d'être expédiée et exportée. La situation varie pour ce qui est du minerai de fer. En Australie et au Brésil, le minerai de fer est tellement riche qu'il n'est pas nécessaire de le concentrer par traitement avant de le vendre ou de l'utiliser pour la production d'acier. Au Canada, le minerai de fer est de catégorie inférieure et il faut donc le concentrer sur place avant de l'expédier vers les marchés canadiens et étrangers.

La situation varie de beaucoup pour les métaux non ferreux et leur forme commerciale est fonction de plusieurs facteurs: premièrement, le produit et la structure de l'industrie mondiale; deuxièmement, l'emplacement de la mine au Canada; troisièmement, le type de minerai et ses particularités métallurgiques; quatrièmement, les sous-produits ou coproduits du minerai, notamment certains éléments comme le soufre; et le dernier mais non le moindre des facteurs, cinquièmement, le marché.

Commençons par examiner le produit et la structure de l'industrie mondiale. Dans le cas de l'or, qu'il soit obtenu par l'exploitation de gisements alluvionnaires ou par des méthodes traditionnelles d'extraction, ce métal est récupéré sur place. La purification finale a lieu à l'affinerie de la Monnaie royale du Canada.

Le cas du cuivre est très différent. Dans l'Est du Canada, le minerai est concentré, fondu et affiné dans des installations canadiennes. En Colombie-Britannique, le minerai est concentré sur place puis exporté, surtout au Japon où les affineries sont conçues pour traiter le minerai provenant de plusieurs pays différents. En d'autres mots, si le Canada veut vendre du cuivre au Japon, il doit faire concurrence aux autres fournisseurs mondiaux. La concurrence internationale implique deux conditions préalable: un prix compétitif et la capacité de fournir un produit donné. Les fonderies de cuivre du Japon et de la Corée du Sud sont très efficaces et sont concurrentielles sur le marché international.

Le deuxième facteur a trait à l'emplacement de la mine. Certaines des mines du Canada se trouvent dans le Grand Nord ou dans des régions éloignées des fonderies et des affineries canadiennes. Lorsque les mines sont situées dans de tels endroits, il est logique, du point de vue économique, de concentrer le minerai puis de l'envoyer à une fonderie facilement accessible plutôt que d'en construire une à la mine ou à proximité de celle-ci.

• (1820)

Madame la Présidente, les troisième et quatrième facteurs, soit le type de minerai et les propriétés métallurgiques, sont explicites de sorte qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. Le cinquième facteur, soit le marché, est très important pour toute discussion sur la commercialisation et le traitement des minéraux et des métaux. Tout le monde sait que la production de minéraux et de métaux du Canada est en grande partie exportée aux États-Unis. Les autres plus grands marchés au Canada sont le Japon, suivi de la Communauté européenne. Ce qu'on ne sait peut-être pas aussi bien au sujet de ces trois marchés, c'est que les États-Unis achètent une part beaucoup plus grande de produits entièrement traités. Bien qu'il y ait plusieurs autres facteurs, il n'en demeure pas moins que les tarifs et les structures tarifaires ont eu une forte incidence sur l'orientation et la structure du commerce mondial des minéraux et des métaux.

En général, madame la Présidente, les tarifs imposés sur les importations par nos partenaires commerciaux ont été structurés de façon à établir les secteurs canadiens du traitement, de la semi-fabrication et de la fabrication et à les protéger.

Madame la Présidente, une grande initiative prise par le gouvernement actuel a été de négocier et de mettre en place l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. L'objectif fondamental de l'Accord était de créer un milieu de libre-échange commercial dans lequel les producteurs canadiens, qu'ils fassent partie de l'industrie des minéraux ou d'une autre, puissent concurrencer en toute égalité les producteurs américains sur un marché s'adressant à environ 2 millions de personnes ou plus. L'Accord élimine les politiques commerciales dont les objectifs étaient faussés. Les politiques gouvernementales avaient eu pour incidence de contrecarrer le libre-échange de biens entre les deux pays.

Une autre mesure prise par le gouvernement actuel vise la ronde de l'Uruguay des négociations commerciales multilatérales actuellement en cours à Genève. En septembre, le Canada a déposé des propositions en vue de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les barrières tarifaires et non tarifaires qui nuisent au commerce mondial.

Madame la Présidente, c'est au cours de ces négociations que nous cherchons à établir de meilleures voies d'accès aux marchés de la Communatué européenne et du Japon ainsi qu'à ceux d'une foule d'autres pays. L'abolition de certaines des principales barrières commerciales donnera toute la latitude nécessaire pour permettre aux producteurs canadiens de minéraux et de métaux d'offrir une plus grande gamme de produits à l'exportation et les

empêcher de construire, au Canada, des installations de traitement visant à approvisionner les marchés étrangers.

Pour terminer, madame la Présidente, permettez-moi d'associer mes observations sur la politique du gouvernement et la forme d'exportation des minéraux à la première question soulevée dans la motion, soit un organisme coopératif de commercialisation des minéraux. Il serait difficile pour un tel organisme de modifier les politiques commerciales existantes au Canada et ailleurs. Par conséquent, cet organisme aurait de la difficulté à faire changer la forme sous laquelle les minéraux et les métaux du Canada sont exportés, à moins d'avoir en place un régime de subventions visant à compenser l'effet nuisible des politiques commerciales des autres pays. Le Canada aurait également de la difficulté à adopter un régime de subventions. En premier lieu, un tel régime serait une entreprise fort dispendieuse. En deuxième lieu, madame la Présidente, ce régime irait à l'encontre de l'orientation des négociations commerciales multilatérales actuellement en cours à Genève.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, je pense avoir été trop aimable et trop bonne aujourd'hui. J'ai laissé mon collègue parler avant moi et j'ai perdu mon tour. Mais ce n'est pas nécessairement mauvais d'être la dernière. Pour une fois, les conservateurs me doivent quelque chose.

Quand j'ai lu la motion, je n'étais pas certaine de ce que le député avait à l'esprit quand il a exprimé le voeu que le gouvernement envisage l'opportunité de mettre au point, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, l'industrie et les syndicats, un organisme coopératif de commercialisation des minéraux qui promouvrait davantage—et je mets l'accent sur le reste de la motion—«les minéraux affinés canadiens sur le marché mondial».

Je me demande si le député laisse entendre que nos sociétés privées exportatrices de minéraux ne savent pas promouvoir leurs marchandises. Serait-ce qu'elles ne vendent pas leurs minéraux? Je ne comprends pas la motion, mais je peux vous dire que je saisis l'importance du secteur minier.

Je suis née dans une ville de mines d'or, à Kirkland Lake, dans le nord de l'Ontario. J'étais encore jeune quand j'ai vu ce qui arrive lorsque le filon d'or est épuisé. Les mines ferment. Il n'y a pas grand-chose à faire quand il n'y a plus de minérai.

À mon mariage, j'ai déménagé à Sudbury, capitale mondiale du nickel, où j'ai connu toutes sortes de problèmes. Je peux vous dire que nous avons eu une dure récession au début des années 80. Nous avions un gros problème à Sudbury: d'énormes stocks de minéraux alors que le nickel ne valait pas grand-chose sur les marchés internationaux. Personne n'en voulait. Nous ne pouvions pas le vendre à l'étranger. Peu importe la promotion que nous en faisions, personne n'était intéressé. Je ne vois pas comment ce genre d'organisme aurait pu nous aider dans ce temps-là, car nous n'avions pas d'acheteurs. À quoi bon promouvoir votre marchandise si personne n'en veut?

Si c'est possible, j'aimerais de plus amples explications sur le sens exact de l'expression «promouvoir davantage les minéraux affinés canadiens». Je sais jusqu'à quel point peut souffrir une ville où il n'y a qu'une seule industrie quand ses produits ne se vendent plus, quand la mine est forcée de fermer ses portes, quand il n'y a pas d'autres sources d'emplois et quand la situation devient désespérée.

Je crois qu'il est important que le gouvernement encourage activement non seulement l'industrie secondaire liée à la production des minerais, mais tout le secteur des services associés à l'extraction des minerais en question. Dans la mesure du possible, le gouvernement devrait aussi encourager l'exploration et l'exploitation de nouvelles mines.

Le député à ma gauche a pris l'exemple de Falconbridge, une mine qui exporte la matte brute en Norvège en vue de l'affinage. C'est juste. Cette mine exporte en Norvège la matte brute à affiner. C'est une longue histoire. Cela remonte aux premières années où la société Inco détenait le brevet pour le traitement des minerais et Falconbridge ne pouvait se le procurer. La mine Falconbridge a découvert que la Norvège était le seul pays où elle pouvait obtenir un brevet. Elle a donc acheté une vieille affinerie et a commencé à traiter son minerai en Norvège.

J'aimerais moi aussi que Falconbridge transforme davantage son minerai au Canada, mais je suis par contre beaucoup plus contente de la voir ouvrir de nouvelles mines, mettre au point de nouvelles technologies et appliquer de nouvelles mesures de protection de l'environnement. Ces activités créent beaucoup d'emplois, beaucoup plus qui si seule une affinerie était installée chez nous. Nous savons bien sûr que les affineries de la société Inco sont situées à Copper Cliff, dans ma propre circonscription, et c'est fantastique. Cette société consacre actuellement d'énormes sommes à la lutte contre la pollution, une autre démarche que nous encourageons naturellement. Mais la motion dont nous sommes saisis n'aurait pas aidé la société Inco à atteindre le succès

qu'elle connaît aujourd'hui. La demande doit être forte et les prix doivent être raisonnables.

C'est bien beau de descendre dans les mines pour extraire le minerai, mais si ces travaux coûtent le double du prix auquel vous pouvez vendre votre produit, après un certain temps, rien ne va plus. Il est évident que vous ne voudrez pas continuer d'extraire du minerai si vous ne pouvez pas le vendre. Ce serait tout à fait inutile. Par conséquent, je n'appuie pas cette motion. Je ne vois pas l'utilité de ce genre de marché nationalisé. Premièrement, je ne suis pas en faveur de la nationalisation des industries, parce que je ne pense pas que les fonctionnaires soient de meilleurs administrateurs que les entrepreneurs privés. D'ordinaire, lorsque le gouvernement met le grappin sur quelque chose, vous pouvez être sûr que s'il y avait un profit à faire, il est parti.

• (1830)

Je ne suis pas du tout favorable à cette motion. Peut-être que le député qui l'a présentée aimerait s'asseoir un jour avec moi pour m'expliquer ses raisons. Je sais qu'il n'y a pas de réserves accumulées à Sudbury à l'heure actuelle. J'ignore s'il y en a à Timmins. Cependant, je pense que le secteur s'en tire très bien. C'est le cas également dans ma région. On espère que la demande se maintiendra à son niveau actuel et que les prix demeureront à un niveau acceptable.

Par contre, on aimerait bien voir baisser les taux d'intérêt ainsi que la valeur du dollar canadien. Il y a deux ou trois semaines, j'ai rencontré le président de la société International Nickel. Il m'a dit que chaque fois que la valeur du dollar canadien augmente d'un cent, sa société perd neuf millions de dollars de bénéfices en un an. Je pense que la société bénéficierait vraiment d'un assouplissement de la politique monétaire. La valeur de son produit s'améliorerait et ses investissements rapporteraient davantage.

À mon avis, le gouvernement devrait écouter le Comité des finances lorsque celui-ci lui recommande d'agir ainsi. J'accorde une très grande importance à cet aspect. À l'échelle mondiale, je crois qu'une telle mesure aurait beaucoup plus d'importance que la création d'un organisme de commercialisation, car dans une large mesure, les métaux se vendent partout dans le monde.

Il existe maintenant une lueur d'espoir, alors que les pays en voie de développement achètent des métaux et continueront de le faire dans les années 90. Pour ce qui est des régions dont les mines viennent tout juste de fermer, j'aimerais que le gouvernement prenne des mesures énergiques pour en ouvir d'autres. Ce serait véritablement la solution à leurs problèmes.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, à titre de député de Richmond-Wolfe, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat à propos de cette motion présentée en vue de l'implantation d'un organisme coopératif. Cette motion, évidemment, ravive d'autant plus mon intérêt que je viens d'une circonscription minière, de l'amiante en l'ocurrence, et je ne doute pas de la générosité des intentions qui se cachent derrière le dépôt de cette motion. Je loue le député d'ailleurs de susciter une telle discussion, mais vous me permettrez de dire mon point de vue qui ne sera pas tout à fait le sien. Je vais argumenter là-dessus, madame la Présidente.

Dès son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement du premier ministre Mulroney a clairement manifesté son intention de laisser fonctionner le marché des bons. Les mesures les plus frappantes d'ailleurs qui ont été prises à cette fin ont été entre autres l'annulation du Programme énergétique national et la privatisation de plusieurs sociétés de la Couronne. On en sait d'ailleurs une large histoire. Aujourd'hui toutefois, et malgré le succès de ces initiatives, nous devons débattre une motion qui pourrait donner au gouvernement, si j'ai bien compris la motion, à tous les paliers, le pouvoir d'influer encore plus sur les forces du marché.

Si je comprends bien la motion, la raison d'être de celle-ci est que le gouvernement serait mieux placé que l'industrie pour commercialiser ses propres produits, que le gouvernement ne consulte pas suffisamment tous les intéressés lorsqu'il élabore ou applique des politiques et stratégies qui auraient pour but de promouvoir les exportations de minéraux canadiens, et finalement que le gouvernement ne fait pas assez pour stimuler ses exportations de minéraux.

Examinons ces suppositions ou hypothèses d'argumentation avec lesquelles je m'accorde très peu. Depuis plus de 10 ans, madame la Présidente, les gouvernements de toutes les grandes économies occidentales ayant constaté le besoin de le faire, ont adopté une démarche non interventionniste à l'égard des marchés, laissant les libres-marchés s'exercer et s'appliquer, libéralisant donc ces derniers, de sorte que l'industrie privée puisse mieux concurrencer. C'est vraiment notre société de commerce occidental que nous vivons ainsi. Cette approche accroît l'efficacité et la compétitivité de l'économie en plus d'accélérer l'accumulation des richesses. Cette démarche a donc eu un tel succès dans la plupart des pays occidentaux que nous assistons justement ces jours-ci à une situation sans précédent dans le système communiste ou socialiste moderne. En effet, dans plusieurs pays socialisants, socialistes même, nous assistons à un véritable effondrement de ce système économique entièrement fondé sur des interventions gouvernementales. Cette

révolution n'est pas due à l'adoption de quelque nouvelle forme de pensée, mais elle constitue plutôt le résultat de pressions économiques concurrentielles. Ces économies dirigées par des gouvernements ou des organismes gouvernementaux se sont révélées inefficaces et incapables de stimuler la croissance économique, si bien que les populations mêmes qu'elles devaient aider ont fini par demander qu'on les change.

Ce changement se manifeste d'ailleurs par la libéralisation des économies, le gouvernement gardant ses distances par rapport aux marchés.

L'expérience a montré que l'initiative concurrentielle est la seule et vraie façon d'assurer la création soutenue de richesses pour tous. Et pourtant aujourd'hui, en dépit de cette évolution, nous sommes en face d'un débat sur la question suivante, à savoir: Est-ce que le gouvernement est plus apte que l'industrie privée à promouvoir la vente de ses propres produits? Remarquez qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle industrie. Il ne s'agit pas d'une industrie naissante ou d'une industrie qui se meurt et qui pourrait peut-être faire appel à l'intervention gouvernementale. Non. On parle aujourd'hui d'une industrie bien implantée, l'industrie minérale du Canada, parmi les plus robustes du monde. Une industrie qui est sans pareil nulle part au monde et à qui on devrait accorder de l'aide. C'est paradoxal, madame la Présidente. C'est même la plus grande industrie minérale du monde, la plus active sur le marché d'exportation, celle qui est en tête de file dans le domaine technologique. Est-ce croyable que l'on puisse faire appel à l'interventionnisme de l'État dans pareille situation et dans une telle position de force! Les gens d'affaires ne se lassent pas de nous dire que tout appartient à la mondialisation. Je dois dire qu'il y a longtemps que notre industrie des minéraux et métaux est mondialisée. Elle a su former des alliances internationales et ouvrir des comptoirs dans une multitude de pays afin d'avoir des débouchés dans le monde entier et de se ménager longtemps un accès assuré à tous ces marchés et à toutes ses sources.

Comment le gouvernement peut-il donc faire mieux que l'industrie privée qui a érigé ses propres marchés, défini ses réseaux de distribution, implanté ses contacts. Je ne dis pas que toutes les initiatives de l'industrie sont parfaites, loin de là. Je me demande simplement comment est-ce qu'il est possible aujourd'hui que le gouvernement puisse faire mieux que notre industrie.

Pourquoi une société de la Couronne serait-elle capable de faire mieux? Le gouvernement a vendu et continue de vendre certaines sociétés de la Couronne parce qu'il est conscient du fait que le secteur privé est mieux équipé pour exploiter les marchés. À titre d'exemple, une société de la Couronne peut se trouver dans une situation où elle doit faire d'importants investissements pour assurer son expansion, pour maximiser ses bénéfices et même pour survivre dans la conjoncture actuelle. D'où viendraient donc les fonds si le gouvernement avait comme priorité la lutte comme le déficit que nous connaissons? Il faudrait aller chercher des fonds pour soutenir cette industrie. Une entreprise privée au contraire peut déjà recourir au marché monétaire et trouver rapidement le capital qu'il lui faut pour atteindre ses objectifs. Pourquoi donc faire appel à un organisme coopératif avec l'interventionnisme de l'État? L'industrie privée, encore une fois, peut faire aussi bien, même mieux dans les circonstances.

Cette motion semble également fondée sur la supposition qu'il existe une industrie canadienne homogène dont les objectifs sont les mêmes, sur tous les marchés du monde. Rien n'est plus faux, madame la Présidente. Les producteurs de minéraux du Canada se font même concurrence entre eux, de même qu'ils font concurrence avec l'étranger. Toutes les entreprises n'ont pas les mêmes objectifs, les mêmes stratégies. Cette rivalité entre compagnies d'ailleurs est l'un des facteurs les plus efficaces pour rendre une industrie si compétitive sur le marché international.

• (1840)

Certaines compagnies ont fait des mises énormes partout dans le monde afin de réaliser leur stratégie d'expansion, et elles ont atteint d'ailleurs l'excellence dans certains domaines. J'avoue franchement, madame la Présidente, que j'imagine mal comment l'industrie canadienne pourrait appuyer une telle initiative. En fait, l'industrie percevrait cette mesure ou toute mesure de ce genre comme une menace sérieuse, et elle s'y opposerait sans doute dents et griffes sorties. Je veux montrer par là, madame la Présidente, que les mécanismes gouvernementaux ne se prêtent pas au genre de rôle que la motion d'aujourd'hui suppose. Le gouvernement conservateur en est conscient, et c'est pourquoi il tient à se distinguer du marché et à s'occuper plutôt de gouverner le pays. Bien sûr, on peut se demander s'il existe en fait un rôle pour le gouvernement dans la promotion des exportations de minéraux. Bien sûr, le gouvernement a aussi son rôle, mais sans en gérer exclusivement toute l'activité par son autorité.

Bien que le gouvenement n'ait pas de rôle à jouer sur les marchés mêmes, il lui appartient toutefois, et j'en conviens, de créer et de maintenir un environnement qui soit économique ou commercial, dans lequel les lois du marché peuvent agir librement pour mieux répartir les forces. Nous savons tous d'ailleurs que nul marché n'est absolument libre et que cela est probablement impossible de toute manière. Pensons, entre autres, aux barrières tarifaires, les tarifs douaniers, les limites imposées aux flux monétaires, les règles en matière de santé et d'environnement. Toutes ces conditions sont autant de facteurs

qui conditionnent les marchés et limitent les interventions. C'est là que les interventions d'un gouvernement peuvent intervenir. Dans certains cas, il y va de l'intérêt général, par exemple, pour ce qui est de la sauvegarde de l'environnement. Mais dans d'autres cas le gouvernement tente de faire pencher la balance de notre côté. Il appartient au gouvernement alors de s'adresser aux autres pays afin de créer un milieu économique plus juste, et c'est le rôle que le gouvernement joue plus activement. C'est d'ailleurs ce qui l'a poussé à conclure le Traité du libre-échange avec les États-Unis, parce que l'objectif recherché était d'éliminer les barrières tarifaires, d'harmoniser les normes, les règlements, et évidemment de faciliter le mouvement des biens et des personnes.

Je vous ai parlé des mesures gouvernementales qui touchent l'industrie entière, mais il en existe d'autres, madame la Présidente, qui intéressent uniquement l'industrie des minéraux, qui concernent évidemment la question de ce soir. L'amiante, par exemple, que je connais bien pour être issu d'un milieu de l'amiante, est une soi-disant substance dangereuse. Lorsqu'il est devenu évident que les règlements de certains pays en matière d'amiante reposaient sur une mauvaise connaissance du danger que posait cette substance, qu'est-ce qu'a fait le gouvernement du Canada? Il a porté attention aux demandes d'aide de l'industrie, il a fait valoir son point de vue à plusieurs reprises auprès des autres pays et des organisations internationales, et il a appuyé financièrement la création d'un institut de l'amiante. Le gouvernement, donc, appuie activement la création de groupes d'étude internationaux sur les produits minéraux, dans l'industrie du nickel, par exemple, ou du cuivre, comme il appuie également un groupe existant, le groupe d'étude du plomb-zinc.

Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, le gouvernement s'efforce beaucoup de stimuler les exportations de métaux. Ce faisant, il s'acquitte d'un rôle qui lui est propre. Il n'empiète aucunement sur le rôle de l'industrie elle-même. Non seulement le gouvernement fait-il beaucoup pour l'industrie, mais il le fait de concert avec les intéressés. Bien que le gouvernement dispose d'une variété de programmes, de promotions, des marchés et d'appui du marketing d'une année à l'autre, il faut reconnaître que le marché mondial des produits est cyclique. Depuis deux ans, entre autres, le marché mondial pour la plupart des minéraux et métaux est très prometteur. Très conscient donc du problème que devaient affronter l'industrie, les travailleurs et les villes minières, le gouvernement a agi. De 1984 à 1986, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration avec l'Association minière canadienne, a organisé une série de tribunes régionales sous le titre «Faire face à la concurrence».

En d'autres mots, madame la Présidente, la motion se veut de bonne foi, je n'en doute pas. Elle cadre avec les visions d'un parti politique tel le NPD mais, dans le cadre de notre structure économique, de nos systèmes politiques, de nos marchés commerciaux internationaux, je pense qu'elle est malvenue.

[*Traduction*]

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame le Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui de la motion du député de Timmins—Chapleau, qui porte sur la création d'un organisme coopératif de commercialisation des minerais affinés au Canada, afin de faire la promotion de ceux-ci sur le marché mondial.

Au risque de répéter les propos de mon collègue, le Canada est un des chefs de file de l'industrie minière dans le monde entier. Il est aussi le pays qui importe le plus de minerais et de métaux, dont une partie appréciable sert de matière de base aux affineries canadiennes et est exportée par la suite.

Comme le Canada ne comprend qu'une population relativement faible et que son marché des matières premières est plutôt limité, il est tout naturel qu'il exporte une proportion élevée de sa production de minerais et de métaux. Il convient de préciser que la plus grande partie des exportations canadiennes de minerais et de métaux vont aux États-Unis et au Japon. Il ne faudrait pas croire pour autant que le Canada exporte le plus gros de sa production sous forme de minerais bruts ou de concentrés, car les concentrés de nickel, d'or, d'argent, de cuivre et de zinc subissent une transformation plus poussée ici même, au Canada.

Des tarifs d'importation ont été fixés pour protéger. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois malheureusement interrompre le député.

[*Français*]

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LE MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-12, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, qu'il la prie d'approuver.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le 4 décembre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ce qu'elle ferait pour empêcher que 200 emplois de la Générale électrique ne soient transférés de Montréal à Fairfield, au Connecticut.

Je lui ai fait remarquer que la Générale électrique du Canada avait annoncé la fermeture de son usine à Montréal, qui fabriquait divers genres d'ampoules depuis 30 ans et que la société avait décidé de fermer cette usine dans le cadre de son programme de rationalisation. Comme vous le savez, madame la Présidente, la Générale électrique est une société américaine dont le siège social est aux États-Unis et qui a des usines partout dans le monde, y compris au Canada.

Durant la campagne électorale de 1984, nous avons essayé de mettre les Canadiens en garde contre ce genre de situation qu'entraînerait l'Accord de libre-échange. Nous les avons prévenus que les Américains profiteraient de cet accord en période difficile pour rationaliser leurs activités et fermer des usines canadiennes en vue de transférer la production à leurs usines aux États-Unis.

Le Conseil économique a fait une étude sur l'Accord de libre-échange en 1988 et a publié un rapport qui s'intitulait *Venturing Forth*. Il est clairement indiqué dans ce rapport que, si des améliorations ne sont pas apportées à la productivité dans le secteur de la fabrication au Canada, une concurrence américaine accrue pourrait entraîner une baisse nette de la production et des emplois dans 17 des 36 entreprises que le Conseil a étudiées, pratiquement toutes des entreprises de fabrication. Certaines devront fusionner, d'autres devront fermer leurs portes. L'industrie des produits électriques engloberait 40 p. 100 de tous les emplois perdus dans le secteur de la fabrication. On prévoit que la production des produits électriques baissera de 15 p. 100 et que les emplois diminueront de 8 p. 100.

Le Conseil économique du Canada a dit que, par suite de l'Accord de libre-échange, l'industrie des produits électriques serait la plus touchée. Voilà que la Générale électrique ferme son usine à Montréal dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

• (1850)

Chaque fois que nous demandons au gouvernement de faire quelque chose au sujet de la perte d'emplois dans des industries comme la Générale électrique et d'autres qui ferment à Montréal, il élude la question et se vante de tous les emplois qu'il a créés. Ses réalisations vues de près ne sont pas aussi reluisantes en réalité que le gouvernement le prétend, et les victimes du chômage et des mises à pied le savent.

Lisez les rapports qui ont été publiés. J'en ai un ici de 1988, dans lequel Statistique Canada affirme que 63 p. 100 des emplois créés au cours du premier semestre de 1988 étaient des emplois de bureau mal payés et des postes de vendeur dont la majorité se trouvaient en Ontario et au Québec. C'est la même chose concernant la qualité des emplois. La grande majorité de ces emplois sont temporaires, à temps partiel, rémunérés au taux minimum ou ne sont pas protégés par un syndicat; ceux qui les occupent ne peuvent donc pas soutenir ou fonder une famille.

Quand le gouvernement parle de ses grandes réalisations en matière d'emploi, il les compare toujours à la pire année de la récession. Il rappelle toujours quelle était la situation sous les libéraux en 1981 et 1982. Ces années ont été les pires de la récession qui n'a pas frappé uniquement le gouvernement libéral du Canada mais tous les gouvernements du monde occidental.

Je signale à la Chambre que les réalisations des libéraux pendant une certaine période ont été bien meilleures que celles des conservateurs. Par exemple, pendant les 15 années de régime libéral, de 1965 à 1980, le taux moyen de chômage a été de 5,6 p. 100. Le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984, au moment de la reprise

après la récession, et il n'a pu faire mieux qu'un taux de 7,3 p. 100 en septembre.

Depuis, le taux est remonté à 7,4 p. 100 en octobre et à 7,6 p. 100 en novembre. Le ministre des Finances lui-même prédit que le taux de chômage passera à 8,5 p. 100 en 1990 et d'autres laboratoires de pensée comme le Conference Board du Canada prévoient un taux de chômage de 9 p. 100.

Nous voulons que le gouvernement prennent au sérieux ces pertes d'emplois et ces fermetures d'usines ainsi que les travailleurs qui sont jétés sur le pavé aussi. Cela ne donne rien de leur rappeler qu'il s'est créé des emplois dans d'autres coins du pays. Ce que les travailleurs de la Générale électrique et d'autres usines veulent savoir—j'ai la liste des usines qui ferment leurs portes à Montréal: Gillette, 590 emplois; Weston Foods, 360 emplois; Simpsons, 1 000 emplois; VIA Rail, et ainsi de suite.

Ces personnes veulent savoir ce que fera le gouvernement pour les aider à obtenir des emplois analogues. Elles ne veulent pas entendre le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration répéter sans cesse quel travail admirable ils ont accompli en réduisant le taux de chômage à 7,3 p. 100, taux qui est maintenant passé à 7,6 p. 100.

J'espère que le secrétaire parlementaire, qui répond au nom de la ministre, nous dira ce soir de quels programmes et de quelles politiques le gouvernement dispose pour aider les personnes qui ont perdu leur emploi à cause du libre-échange, de la rationalisation et des changements structurels. Ces gens-là ne sont pas des abstractions et veulent de vraies réponses à leurs questions.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais répondre de façon plus détaillée à la question posée le 4 décembre par le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Je commencerai par dire que l'usine de la compagnie Générale Électrique dont il parle produisait des ampoules pour des projecteurs. L'usine était très vieille. La technologie a changé. Les gens se servent de magnétoscopes de nos jours, et la direction a pris la décision de déménager aux États-Unis le reste de cette production réduite.

La région métropolitaine de Montréal, avec ses activités et son infrastructure diversifiées, est une force importante non pas seulement dans l'économie du Québec mais dans celle de l'ensemble du Canada. Il y a eu une amélioration sensible de la situation globale de l'emploi depuis cinq ans, surtout par rapport à la situation qu'on y a connue durant la période de 1980 à 1984.

Durant les quatre années précédant août 1984, l'emploi à Montréal a diminué et le taux de chômage a augmenté. Par un contraste marqué, on comptait 148 000 personnes de plus occupant un emploi à Montréal en novembre 1989 qu'il n'y en avait en novembre 1984, peu après l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir.

Malgré une croissance vigoureuse de la population active, on y dénombrait environ 46 000 chômeurs de moins, et le taux de chômage, à 8 p. 100, est inférieur de 3,7 à ce qu'il était il y a cinq ans. Rien que l'an dernier, le nombre des emplois y a augmenté de 16 000, celui des chômeurs y a diminué de 13 000 tandis que le taux de chômage baissait de presque un pour cent pour passer à 8 p. 100.

Le marché montréalais du travail est dynamique; de nombreuses entreprises y ouvrent leurs portes ou y prennent de l'expansion, ce qui fait plus que compenser les cas de mises à pied ou de fermetures d'entreprises que cite le député. Il y a certes eu des mises à pied en novembre, mais il y a eu aussi de bonnes nouvelles. Parmi celles-ci, l'annonce de la construction d'une usine de traitement des eaux usées de 250 millions de dollars dans l'est de Montréal, la discussion de la construction d'un complexe de bureaux de 225 millions et l'expansion de la raffinerie de l'est de Montréal au coût de 200 millions. Cela fait suite à des annonces antérieures telles que le contrat de 2,3 milliards que Bombardier a obtenu de l'Aérospatiale française.

Depuis 1985, l'action commune des différents niveaux de gouvernement pour améliorer la situation économique de Montréal a comporté deux grandes initiatives fédérales: en 1985, la création du comité ministériel sur le développement de la région de Montréal, comité dont le rôle est de conseiller le gouvernement sur la façon de renforcer le rôle de Montréal comme centre de développement; en 1986, la création du comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal.

Il y a eu également des initiatives concrètes de la part du gouvernement fédéral, notamment de la part d'Emploi et Immigration Canada, pour aider Montréal. Ainsi, en 1988-1989, le ministère a investi 87 millions à Mon-

tréal en vertu de la Planification de l'emploi. Au total, 29 500 personnes y ont participé à Montréal.

Depuis le début de cette année, Emploi et Immigration Canada a terminé ses 26 accords en vertu du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, au coût de 130 542 $. Un total de 46 nouveaux accords ont été signés cette année, ce qui représente une mise de fonds de 438 085 $ de la part du ministère.

Naturellement, ces accords du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie exigent la participation financière de la province et du secteur privé, de sorte que les dépenses totales à Montréal, à l'achèvement de ces accords, devraient atteindre 1,8 million.

En 1988-1989, dans la circonscription du député, Notre-Dame-de-Grâce, plus de 2,4 millions ont été engagés et environ 550 nouveaux clients ont été servis par la Planification de l'emploi ou les programmes d'assurance-chômage. Cette aide pour la formation et autres initiatives de mise en valeur des ressources humaines venait s'ajouter bien sûr au programme important de soutien du revenu, l'assurance-chômage.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, en octobre dernier, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor, à la Chambre, ce qu'il faisait pour corriger la situation déplorable des travailleurs des services hospitaliers qui étaient gravement sous-payés pour le travail qu'ils faisaient, comparativement à des groupes similaires composés majoritairement d'hommes.

Le problème de l'équité salariale de ces travailleurs des services hospitaliers fédéraux a reçu l'attention nécessaire quand le gouvernement a proposé le projet de loi C-49 pour forcer ses grévistes, travailleurs les moins payés, à retourner au travail et à accepter la conciliation obligatoire.

Je suis ici pour donner à la question encore plus d'attention et je n'ai pas l'intention de renoncer avant qu'elle n'ait été réglée. Ce groupe, composé majoritairement de femmes, attendait depuis neuf ans le règlement de son différend relatif à l'équité salariale et, poussé par le désespoir, il avait porté sa cause devant le tribunal des droits de la personne qui a tranché nettement en sa faveur en 1987. Le tribunal a statué que ces travailleurs sont sous-évalués et sous-payés, comparativement à un groupe de la fonction publique composé majoritairement d'hommes qui font exactement le même travail.

• (1900)

Bien que des paiements de péréquation rétroactifs de 28 millions aient été versés en 1988, il s'agissait d'un règlement temporaire. Deux ans plus tard, le groupe attend encore un rajustement additionnel de 10 millions de dollars pour couvrir la période de 1987 à maintenant, et il réclame surtout un salaire qui reconnaisse la valeur de son travail plutôt qu'un paiement de péréquation symbolique. Ces travailleurs touchent en moyenne 3 000 de moins par année qu'ils ne devraient et, quand on gagne 16 000, 17 000 ou 18 000 dollars, 3 000 dollars, ça compte.

En multipliant les retards, le gouvernement décourage ces travailleurs. Il est même revenu devant le tribunal des droits de la personne en novembre dernier pour soutenir que le tribunal n'avait plus compétence dans cette affaire. Il n'a fallu que dix minutes au tribunal pour rejeter cet argument. Cependant, comme la population féminine au sein du groupe diminue lentement, le gouvernement semble attendre que le groupe ne soit plus à forte majorité féminine pour pouvoir dire qu'il n'y a pas de discrimination. Est-ce là ce que le gouvernement considère comme une façon juste de régler les problèmes de discrimination salariale touchant ses employés?

Les femmes dans la fonction publique ont entendu beaucoup de vaines promesses de la part du gouvernement conservateur au cours des cinq dernières années. L'écart salarial entre les hommes et les femmes dans la fonction publique s'est élargi en 1988, atteignant presque 10 000 $, soit 440 $ de plus que l'année précédente. Une femme fonctionnaire ne gagne que 74 cents pour chaque dollar que gagne un homme, ce qui représente une baisse de 0,8 p. 100 en deux ans.

Lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre, le premier ministre a mentionné la nomination de femmes à des conseils et à des commissions. Cela dénote un certain progrès, bien sûr, mais il ne s'agit encore que d'une poignée de femmes, alors que la majorité des Canadiennes deviennent de plus en plus pauvres. Les familles ayant une femme à leur tête sont quatre fois plus susceptibles d'être pauvres que les familles ayant un homme à leur tête. Soixante-douze pour cent des personnes âgées qui sont pauvres sont des femmes. Quatre familles sur dix dont le chef est une femme sont pauvres, comparativement à seulement une sur dix dans le cas des familles dont le chef est un homme. À cause de cela, plus de un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada, soit un enfant sur six.

En tant que plus grand employeur au Canada, le gouvernement devrait être à l'avant-garde de la lutte contre la féminisation croissante de la pauvreté. Il prétend que la situation des femmes s'est améliorée, mais les faits prouvent le contraire. Quatre-vingts pour cent des femmes dans la fonction publique occupent encore des postes

de soutien administratif traditionnellement réservés aux femmes. Les femmes professionnelles dans la fonction publique sont exactement au même point qu'au début des années 70. Le gouvernement dira qu'il participe à l'étude patronale-syndicale sur la parité salariale. Je voudrais rappeler l'avis de la Commission des droits de la personne sur l'étude patronale-syndicale et sur l'équité salariale dans la fonction publique.

Elle a soutenu que les retards administratifs et les luttes bureaucratiques internes caractérisent bien plus le programme que le moindre progrès vers l'équité salariale. Elle a ajouté que certaines plaintes étaient en suspens, l'une au nom d'environ 50 000 employés membres du groupe des commis aux écritures et aux règlements—il s'agit encore une fois d'un groupe composé en majorité de femmes—et une autre au nom de près de 1 500 membres du groupe des infirmiers. Cela représente environ le quart des fonctionnaires fédéraux qui se sont plaints devant la Commission des droits de la personne à propos de questions d'équité salariale.

Le rapport de la Commission poursuit en déclarant qu'on ne saurait oublier que quatre années se sont écoulées et qu'il reste encore beaucoup à faire avant qu'on ne réussisse à mettre sur pied un programme convenable pour atténuer les disparités fondées sur le sexe, sans parler de les enrayer. En fait, les progrès réalisés à cet égard ont été atrocement lents. Si la fonction publique fédérale ne réussit pas à régler la question de l'équité salariale, quelles sont les possibilités qu'on réussisse ailleurs?

Toujours à propos de ce rapport, la lenteur du processus non seulement donne une mauvaise impression, mais elle remet en cause la sincérité de l'engagement du gouvernement à l'égard de la mise en pratique de cette notion. Nous n'avons rien à gagner à faire traîner les choses. Soit que le gouvernement est sincère à propos de l'équité salariale, soit qu'il ne l'est pas.

• (1905)

Il faut que le gouvernement comprenne que le meilleur moyen de remédier à la discrimination salariale massive qui existe à la fonction publique, ce n'est pas la procédure des plaintes auprès de la Commission des droits de la personne. Il faut que le gouvernement prenne l'initiative dans les cas d'inégalité salariale. Il faut qu'il se comporte en employeur modèle et qu'il prenne l'initiative d'agir au lieu de réagir. Jusqu'ici, l'exemple qu'il donne aux autres employeurs n'est guère édifiant. Il faut qu'il comprenne que les femmes constituent un élément inestimable et indispensable de la population active et méritent d'être payées équitablement et correctement. Si le gouvernement ne prend pas au sérieux la parité salariale, il est bien évident qu'il ne va pas sortir du moyen âge pour entrer de plain-pied dans la réalité de la main-d'oeuvre d'aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, la députée d'Ottawa-Ouest demandait récemment au gouvernement s'il était sérieux quand il parlait de parité salariale. Je tiens à donner à ma collègue l'assurance que non seulement nous sommes sérieux, mais qu'il s'accomplit des progrès notables.

Le groupe des services hospitaliers fait l'objet de beaucoup d'attention du point de vue de la détermination gouvernementale à assurer la parité salariale. On a déjà versé des rajustements de salaires à titre rétroactif, d'un montant total de 28 millions pour la période de septembre 1980 à juillet 1987. Tous les postes du niveau 1 et ceux de couseuse et de représentante de santé communautaire ont été réévalués en fonction de la norme de classification du groupe de référence composé en majorité d'hommes, celui des services divers. De nouvelles augmentations salariales à titre rétroactif ont été versées en juillet 1989 dans le cas des postes pour lesquels un niveau de traitement supérieur s'avérait justifié.

En outre, la norme de classification du groupe des services hospitaliers a été harmonisée avec la norme de classification de celui des services divers. Des nouvelles échelles salariales ont été attribuées aux classifications révisées pour la période de juillet à décembre 1987, et une autre série de rajustements salariaux au titre de la parité salariale pour la période de juillet 1987 à ce jour sont en train d'être adressés au personnel.

Cette action importante tendant à remédier à la disparité entre les deux groupes comporte d'importantes dépenses. Les rajustements actuels au titre de la parité salariale sont évalués à 12 millions de dollars environ.

Il est vrai que les employés du groupe des services hospitaliers n'ont pas tous reçu des rajustements supplémentaires au titre de la parité salariale. Le rajustement supplémentaire n'est versé que lorsque le même travail fait par une femme est moins bien rémunéré par rapport à celui fait par un homme. La convention collective du groupe des services hospitaliers n'est pas encore adoptée. Quand elle le sera, tous les employés bénéficieront d'augmentations salariales par rapport à ce qu'ils touchent actuellement.

En outre, le tribunal des droits de la personne, qui a siégé du 8 au 17 novembre 1989 pour examiner les modalités d'application de l'ordre d'assentiment, se réunira de nouveau le 22 janvier 1990. Ce tribunal s'efforce d'établir si les mesures que les employeurs ont prises ont supprimé toute discrimination systématique dont ce groupe aurait pu être victime parce qu'il était surtout composé de

femmes. Je crois qu'on a respecté la demande du gouvernement de donner la priorité à ce dossier.

En terminant, je tiens à réitérer l'engagement que le gouvernement a pris de faire respecter le principe du salaire égal pour un travail équivalent et à vous assurer qu'il tiendra parole. Même s'il faut parfois du temps pour parvenir à l'équité salariale entre les groupes à prédominance masculine et les groupes à prédominance féminine, nous nous asssurons que nos démarches sont bonnes, que toutes les parties ont la chance de participer à l'établissement de cette politique et que le cadre de la négociation collective est bel et bien respecté. Dans une organisation aussi vaste et aussi diversifiée que la fonction publique fédérale, cette tâche peut être compliquée, mais elle n'est pas impossible.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, le 1er décembre, on a cessé d'exploiter tous les puits de Petro–Canada sur les terres ancestrales des Indiens du lac Lubicon dans le nord–ouest de l'Alberta. Les activités n'ont pas repris depuis. Petro–Canada et son partenaire, Norcen Energy Resources, ont décidé volontairement de se plier à la demande des Indiens du lac Lubicon qui réclamaient l'arrêt des activités sur leurs terres à compter du 1er décembre. Les Indiens du lac Lubicon ont présenté cette requête qui, si elle n'avait pas été respectée, serait devenue un ordre le 1er décembre, afin d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral. C'est là une tactique de plus adoptée par la bande, afin de forcer le gouvernement fédéral à négocier un règlement juste de leurs revendications territoriales, chose que les Indiens réclament depuis des dizaines d'années. Deux jours avant l'arrêt des activités, soit le 29 novembre, j'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien la question suivante:

> Le gouvernement va t–il demander à ses repésentants d'annoncer clairement qu'il est diposé à reprendre les négociations avec les Indiens du lac Lubicon sur tous les aspects de leurs revendications territoriales, notamment un certain dédommagement?

• (1910)

Dans sa réponse, le ministre a évité adroitement la question de la négocation possible d'un dédommagement, en affirmant plutôt:

> . . .depuis que nous avons présenté cette offre, en janvier dernier, nous sommes prêts à retourner à la table des négociations, afin de discuter de l'offre équitable et globale qui a été présentée aux Indiens du lac Lubicon.

Ce qu'il n'a pas précisé, c'est que l'offre faite en janvier dernier excluait précisément toute négociation d'un dédommagement possible pour les Indiens du lac Rubicon. Elle renfermait une série de propositions disparates concernant diverses formes d'aide dont pourrait profiter la bande, des garanties quant à certains crédits que le gouvernement fédéral pourrait verser, les promesses selon lesquelles quelques initiatives du gouvernement fédéral pourraient être réexaminées dans l'espoir de les rendre plus généreuses à l'égard de la bande, et enfin le versement de certaines sommes en fiducie dans un fonds de dotation pour la bande.

On excluait clairement et catégoriquement tout dédommagement négocié pour les années où la bande n'a pas reçu de paiements aux termes des traités, car les intéressés avaient été oubliés par les négociateurs du gouvernement fédéral chargés de négocier le Traité Huit avec les Indiens et pour les richesses minérales qui, évaluées à des milliards de dollars ont été puisées dans le sous–sol des terres des Indiens du lac Rubicon, alors qu'ils tentent depuis 50 ans, patiemment et raisonnablement, de parvenir à un règlement équitable de leurs revendications.

Ne nous y trompons pas; il s'agit d'une forte somme en l'occurrence. Les paiements dus au total pour les années passées sont évalués à 170 millions de dollars au plus, selon la méthode approuvée par le propre enquêteur du gouvernement fédéral, M. E. David Fulton. Dans une déclaration sous serment déposée au nom du gouvernement de l'Alberta le 30 juin 1983, on estimait que «le coût financier pour l'Alberta», début de l'interpolation, d'une injonction contre toute prospection gazière et pétrolière sur les 4 000 milles carrés de terres ancestrales des Indiens du lac Lubicon, fin de l'interpolation, «pourrait varier entre 450 et 500 millions de dollars par année». D'autres calculs ont permis d'établir à environ cinq milliards de dollars la valeur de la production de pétrole et de gaz des terres ancestrales des Lubicons ces dix dernières années.

Il est utile, et tout à fait logique, de connaître ce chiffre si l'on pense que l'indemnisation totale demandée par les Lubicons n'est que ce dont ils ont été privés en raison de l'incompétence des premiers négociateurs gouvernementaux du Traité Huit; 170 millions de dollars, environ le tiers d'une année de production selon l'affidavit de 1983 du gouvernement de l'Alberta. Mais, certains objecteront que le gouvernenment a généreusement offert 45 millions de dollars. Ils diront qu'en rejetant cette offre et en demandant la somme indécente de 170 millions de dollars les Lubicons font preuve d'avidité et veulent contrarier. Est–ce vraiment le cas?

Peut–être pouvons–nous mieux évaluer la situation en comparant la position des Lubicons aux règlements obtenus à l'issue de récentes négociations. Je n'en mentionnerai que deux, les deux étant des règlements remarquables de revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités qui viennent s'ajouter à d'autres rè-

glements obtenus par des bandes actuelles vivant dans des localités organisées.

Dans le cas de la bande du lac Sturgeon, les nouveaux venus dans la bande qui sont couverts par le règlement intervenu plus tôt cette année obtiennent une indemnisation moyenne de près de 180 000 $ chacun et environ 477 acres de terre par personne avec les droits sur le sous-sol. En appliquant ce règlement aux quelque 500 Lubicons, les calculs donneraient une indemnisation de près de 90 millions de dollars et des terres de 373 milles carrés. En fait, les Lubicons demandent moins du quart de cette superficie de terrain, soit environ 80 milles carrés, et un peu moins du double de cette somme, environ 170 millions de dollars. On pourrait difficilement les qualifier de cupides, de contrariants ou de rêveurs.

Ou encore, prenez l'exemple de la bande de Whitefish Lake qui a aussi obtenu un règlement cette année. Les 117 acres de terrain accordés à chacun de ses nouveaux adhérents, assortis de l'indemnité de plus de 400 000 $ par personne, reviendraient à 91,4 milles carrés pour les 500 membres et quelques de la bande du lac Lubicon et à une indemnité de plus de 200 millions de dollars, règlement supérieur dans les deux cas à ce qu'ils réclamaient.

Une répartition proportionnelle semblable au règlement global négocié plus tôt cette année avec les Inuit de l'Arctique du centre et de l'ouest donnerait à la bande du lac Lubicon une maigre indemnité de 17 millions de dollars, mais un immense emplacement de 409 milles carrés. Et une répartition proportionnelle semblable au règlement global conclu l'an dernier avec les Indiens du Yukon donnerait à la bande du lac Lubicon une indemnité de 18,7 millions de dollars et un emplacement phénoménal de 1 250 milles carrés.

• (1915)

Il est donc évident que les propositions des membres de la bande du lac Lubicon sont raisonnables et éminemment appropriées à la négociation d'un règlement équitable. Mais la Chambre n'a pas à me croire sur parole.

Le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, qui n'a pas la réputation de prêter une oreille attentive aux désirs des moins bien nantis de notre société, a dit lui-même que l'offre du gouvernement ne parviendrait pas à assurer une stabilité économique à l'avenir. Même lui reconnaît que «si vous n'incorporez pas dans vos plans la capacité d'avoir des entreprises, des exploitations agricoles, ce genre de chose. . . qui permettront d'assurer le développement économique de demain, vous vous retrouverez tout simplement avec une zone de dépendance.»

Voilà, en fait, l'essentiel du grand problème posé par l'offre faite par le gouvernement en janvier dernier. Il est pertinent de créer une économie de dépendance perpétuelle, une économie de bien-être social, d'emplois modestes, de programmes de formation conçus essentiellement pour permettre aux gens d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, une économie de privation et de désespoir, mais il n'est pas pertinent de permettre aux Indiens du lac Lubicon de créer une économie qui les rendent autonomes et où leurs propres activités productives suffiraient à garantir leur subsistance et à leur permettre de conserver et de valoriser leur société unique.

Faut-il s'étonner alors que les Indiens du lac Lubicon soient prêts à se battre pour conclure une entente raisonnable? Faut-il s'étonner qu'ils soient disposés à mettre un terme à la production de combustible fossile sur leurs terres? Faut-il s'étonner qu'ils soient prêts à bloquer les routes? Faut-il s'étonner qu'ils aillent jusqu'à solliciter l'appui de sympathisants à l'étranger?

Le gouvernement fédéral se bat pour quelques millions de dollars. Les Indiens du lac Lubicon se battent pour leur propre vie et pour la vie de leurs enfants et petits-enfants. Tout ce dont ils ont besoin pour garantir leur survie, c'est d'un peu de générosité et de bonne volonté, un peu d'équité et de justice de la part du gouvernement. Jusqu'à maintenant, à la grande honte de tous les Canadiens, il semble que ce soit trop demander au gouvernement.

Par conséquent, je demande encore une fois au secrétaire parlementaire si le gouvernement ordonnera à ses représentants d'annoncer clairement que le gouvernement est disposé à reprendre les négociations avec les Indiens du lac Lubicon sur tous les aspects de leurs revendications, notamment un certain dédommagement, ou s'il se montrera aussi impitoyable que le pharaon de la bible, un être véritablement plongé dans l'ignorance et auquel le gouvernement ressemble de plus en plus.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la présidente, c'était un vrai numéro auquel nous avons assisté.

Le député d'Edmonton-Est a dit que la bande du lac Lubicon a imposé, par la menace, l'arrêt de toute production de pétrole. Je reprends ses termes «sur les terres qui leur appartiennent traditionnellement». Le fait est que 18 puits ont été fermés. Ils ne se trouvent pas sur les 95 miles carrés que la bande a choisi pour réserve. Quant aux terres qui leur appartiennent traditionnellement, elles sont aussi la propriété des autres collectivités autochtones. En fait, on me dit que la plupart des puits se trouvent à proximité des concessions de piégeage attribuées aux membres de la bande Cri de Woodland. Il y a peut-être 100 familles qui habiteront dans la réserve des

Lubicons. C'est la vingt-neuvième plus grande bande de la province et elle aura la sixième plus grande réserve.

Elle aura non seulement 35 millions de dollars pour établir une collectivité—cela seul employera un nombre considérable de leurs membres—mais elle aura aussi 10 millions de dollars de capitaux de lancement pour créer des entreprises. Elle aura 79 milles carrés assujettis à des droits d'exploitation de pétrole et de gaz. En outre, elle pourra se prévaloir en permanence de tous les programmes fédéraux et provinciaux.

Nous respecterons son droit d'engager des poursuites pour obtenir le reste des 170 millions de dollars exigés sous forme de dédommagement. Ce n'est guère l'offre intransigeante dont parle le député. Cela donnerait une collectivité moderne et de véritables débouchés économiques. Elle aura le droit de prouver qu'elle a droit à davantage, comme d'autres doivent le faire.

Au lieu de cela, il semble que le chef et ses conseillers se sont déclarés au-dessus de la loi. Ils croyaient à tort qu'en agissant ainsi, quelqu'un leur offrirait 170 millions de dollars. Derrière cette politique peu judicieuse se cache un besoin social et économique réel qui doit être satisfait, si la bande le permet.

Pour cette raison, nos négociateurs collaborent avec la province pour apporter des améliorations là où celle-ci estime qu'elle peut fournir de l'aide. Notre offre aux Lubicons est équitable et globale. Nous sommes toujours prêts, comme nous le sommes depuis 11 mois, à rencontrer la bande, si les chefs désirent sincèrement négocier.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 20.)